



John Adams  
Library,



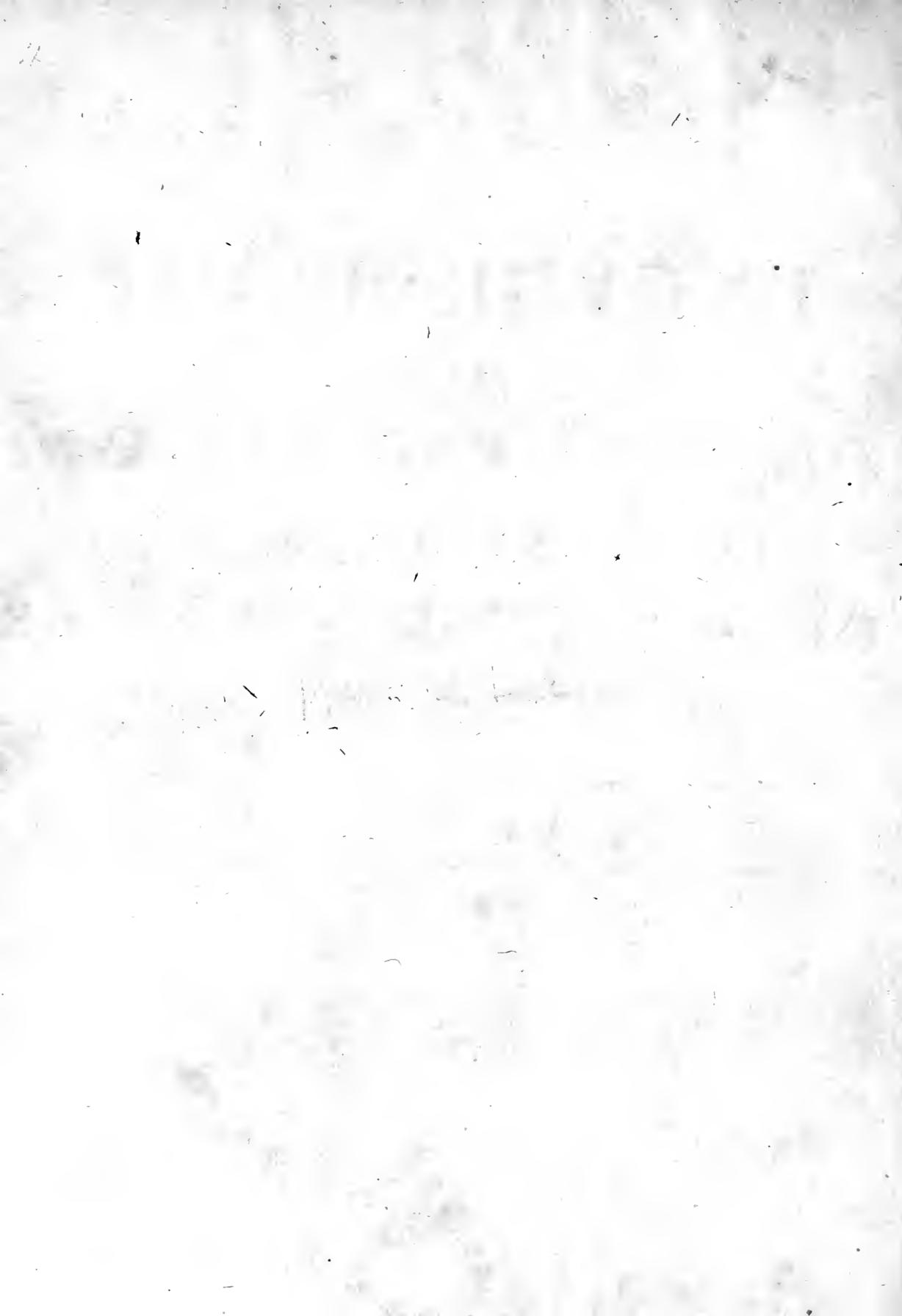
IN THE CUSTODY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N<sup>o</sup>

20.1  
V. 21





ENCYCLOPÉDIE,  
OU  
*DICIONNAIRE RAISONNÉ*  
DES SCIENCES,  
DES ARTS ET DES MÉTIERS.  
*TROISIÈME ÉDITION.*

---

---

TOME VINGT-UNIÈME.

---

---

ENCYCLOPEDIA  
DICTIONNAIRE  
DES SCIENCES  
DES ARTS ET DES METIERS  
TECHNIQUE

---

TOME VINGT-UNIEME

---

# ENCYCLOPÉDIE,

O U

## DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES METIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE  
MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

*Tantum series juncturaque pollet,  
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

TROISIÈME ÉDITION.

←—————→  
TOME VINGT-UNIÈME.  
←—————→



A G E N E V E,

Chez JEAN-LÉONARD PELLET, Imprimeur de la République.

A N E U F C H A T E L,

Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

---

M. D C C. L X X I X.

\*  
ADAMS  
20.1  
U.V.I



# ENCYCLOPÉDIE,

O U

## DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

M A R

M A R

**M**

**ARABOTIN**, substantif masculin, (*Monnoie.*) nom d'une ancienne monnoie d'or d'Espagne & de Portugal. *Marabotinus, maurabotinus, marmotinus, marbotinus*, &c. Ducange me paroît avoir raison de conjecturer que *marabotin* ou *maurabotin*, veut dire *butin fait sur les Maures, dépouilles des Maures*, & qu'on nomma cette monnoie de ce nom, parce qu'elle fut faite de l'or enlevé aux Maures. C'est donc une monnoie originaire d'Espagne. Henri II, roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine, rendit une sentence arbitrale l'an 1177, entre Alphonse, roi de Castille,

*Tome XXI.*

& Sanche, roi de Navarre, par laquelle le premier de ces deux rois est obligé de payer au second la rente de 3000 *marabotins*. Or, quelle apparence que le roi d'Angleterre eût obligé le roi de Castille à payer une pension au roi de Navarre en monnoie étrangère? La reine Blanche de Castille, à la fin du treizieme siecle, fut dotée de 24000 *marabotins*. Plusieurs titres des rois d'Aragon dans le même siecle, font mention des *marabotins* qui doivent leur revenir. S'il est souvent parlé de *marabotins* dans plusieurs titres de la ville de Montpellier, c'est parce que les rois d'Aragon ont long-temps joui de cette ville. De là vient encore que les

A

*marabotins* eurent cours en France dans les provinces voisines des Pyrénées. Le Portugal eut aussi ses *marabotins*.

Il n'est pas possible de connoître quelle fut constamment la valeur des *marabotins*, soit en Espagne, soit en Portugal, soit en France, parce qu'elle éprouva bien des variations. Nous savons seulement qu'en 1213, 3160 *marabotins* de Portugal pesoient 56 marcs d'or; ainsi chaque marc contenoit 60 *marabotins*, qui par conséquent pesoient chacun 76 grains.

Les consuls de Montpellier promirent à Innocent III deux marcs d'or, comptant 100 *marabotins*, ou comme ils s'expriment, *masamutins*, pour le marc. Ce ne seroit dans ce calcul que 46 grains  $\frac{1}{3}$  de grain pour chaque *marabotin*. François-Nicolas d'Aragon, qui fut fait cardinal en 1356, nous apprend qu'un *marabotin* d'or valoit un florin, lequel en ce temps-là étoit d'or fin, & pesoit 66 grains. Il est dit dans l'histoire de Bretagne du même siècle, que le *marabotin* étoit un besan d'or, *unum auri byzantium, quod marabotin nuncupatur*.

Nous pensons que le *marabotin* & l'ancien maravédis d'or étoient deux monnoies différentes; car en 1213, le *marabotin* pesoit, comme nous l'avons dit, 76 grains; & le maravédis d'or, qui avoit encore cours en 1220, pesoit 84 grains.

Le lecteur trouvera de plus grands détails, s'il en est curieux, dans l'ouvrage de M. le Blanc sur les monnoies, p. 179 & suiv. (D.J.)

MARABOUS ou MARBOUTS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Mahométans, soit negres, soit maures d'Afrique, donnent à des prêtres pour qui ils ont le plus grand respect, & qui jouissent des plus grands privilèges. Dans leur habillement ils diffèrent très-peu des autres hommes; mais ils sont aisés à distinguer du vulgaire par leur gravité affectée, & par un air hypocrite & réservé qui en impose aux simples, & sous lequel ils cachent l'avarice, l'orgueil & l'ambition les plus démesurés. Ces *marabous* ont des villes & des provinces entières, dont les revenus leur appartiennent; ils n'y admettent que les negres destinés à la culture de leurs terres & aux travaux domestiques. Ils ne se marient jamais hors de leur tribu; leurs enfans mâles sont destinés dès la naissance aux fonctions du

facerdoce; on leur enseigne les cérémonies légales contenues dans un livre pour lequel, après l'alcoran, ils marquent le plus grand respect; d'ailleurs, leurs usages sont pour les laïques un mystère impénétrable. Cependant on croit qu'ils se permettent la polygamie, ainsi que tous les Mahométans. Au reste, ils sont, dit-on, observateurs exacts de l'alcoran; ils s'abstiennent avec soin du vin & de toute liqueur forte; & par la bonne foi qu'ils mettent dans le commerce qu'ils font les uns avec les autres; ils cherchent à expier les friponneries & les impostures qu'ils exercent sur le peuple; ils sont très-charitables pour leurs confreres, qu'ils punissent eux-mêmes suivant leurs loix ecclésiastiques, sans permettre aux juges civils d'exercer aucun pouvoir sur eux. Lorsqu'un *marabou* passe, le peuple se met à genoux autour de lui pour recevoir sa bénédiction. Les negres du Sénégal sont dans la persuasion que celui qui a insulté un de ces prêtres, ne peut survivre que trois jours à un crime si abominable. Ils ont des écoles dans lesquelles on explique l'alcoran, le rituel de l'ordre, ses regles. On fait voir aux jeunes *marabous* comment les intérêts du corps des prêtres sont liés à la politique, quoiqu'ils fassent un corps séparé dans l'état; mais ce qu'on leur inculque avec le plus de soin, c'est un attachement sans bornes pour le bien de la confraternité, une discrétion à toute épreuve, & une gravité imposante. Les *marabous*, avec toute leur famille, voyagent de province en province en enseignant les peuples; le respect que l'on a pour eux est si grand, que pendant les guerres les plus sanglantes, ils n'ont rien à craindre des deux partis. Quelques-uns vivent des aumônes & des libéralités du peuple; d'autres font le commerce de la poudre d'or & des esclaves: mais le commerce le plus lucratif pour eux, est celui de vendre des *gris-gris*, qui sont des bandes de papiers remplis de caractères mystérieux, que le peuple regarde comme des préservatifs contre tous les maux; ils ont le secret d'échanger ces papiers contre l'or des negres; quelques-uns d'entr'eux amassent des richesses immenses, qu'ils enfouissent en terre. Des voyageurs assurent que les *marabous*, craignant que les Européens ne fassent tort à leur commerce, sont le prin-

cipal obstacle qui a empêché jusqu'ici ces derniers de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique & de la Nigritie. Ces prêtres les ont effrayés par des périls qui ne sont peut-être qu'imaginaires ou exagérés. Il y a aussi des *marabouts* dans les royaumes de Maroc, d'Alger, de Tunis, &c. On a pour eux le plus grand respect, au point de se trouver très-honoré de leur commerce avec les femmes.

**MARABOUT**, f. m. (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne à une voile dont on se sert sur une galère dans le gros temps.

**MARACAYBO**, (*Géogr.*) ville riche de l'Amérique méridionale, capitale de la province de Venezuela. Cette ville que les François d'Amérique nomment *Maracaye*, peut avoir six mille habitans, qui y font un grand commerce de cuir, de cacao, qui est le meilleur d'Amérique, & d'excellent tabac, que les Espagnols estiment singulièrement. Les Flibustiers François l'ont pillée deux fois; savoir, en 1665 & 1678. Elle est située presqu'à l'entrée & sur le bord occidental du lac, dont elle a pris le nom, ou à qui elle l'a donné. M. Damville, dans sa carte de la province de Venezuela, place *Maracaybo* par les 10 degrés de latitude méridionale.

**MARACAYBO**, *lac de*, (*Géogr.*) ce lac qui communique avec le golfe de Venezuela, est presque de figure ovale, & a environ trente lieues de longueur. Il y a un fort qui en défend le passage, & dans lequel l'Espagne entretient deux cents hommes de garnison.

**MARAGNAN**, LA CAPITAINERIE DE, (*Géogr.*) les Portugais écrivent *Maranhan*, & prononcent *Maragnan*, province de l'Amérique méridionale au Brésil, & l'une des treize portions ou gouvernemens de ce pays-là, dans sa partie septentrionale. Elle est bornée au couchant par la capitainerie de Para, à l'orient par celle de Siara, au septentrion par la mer, au midi par la nation des Tapuyes. Elle renferme une île importante qui mérite un article à part.

**MARAGNAN**, *l'île de*, (*Géogr.*) île de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la capitainerie à laquelle elle donne son nom. Elle est formée par trois rivières considérables, qu'on nomme le *Maraca*, le *Topucuru*, & le *Mony*. Cette île est peuplée, fertile,

a 45 lieues de circuit, & est éloignée de la ligne vers le sud, de 2, 30, long. 323.

Les François s'y établirent en 1612, & y jetèrent les fondemens de la ville de *Maragnan*; que les Portugais ont élevés quand ils s'en sont rendus maîtres. Cette ville est petite, mais elle est fortifiée par un château sur un rocher. Elle a un bon port, avec un évêché suffragant de l'archevêque de San-Salvador de la Baya.

Il y a encore dans cette île plusieurs villages, que les gens du pays appellent *Tave*. Ces villages consistent chacun en quatre cabanes jointes en carré à la manière des cloîtres. Ces cabanes sont composées de troncs d'arbres & de branches liées ensemble, & couvertes depuis le bas jusqu'au haut de feuilles de palmiers.

*Maragnan* étant si près de la ligne, les nuits y sont les mêmes dans tout le cours de l'année; on n'y éprouve ni froid, ni sécheresse, & la terre y rapporte le maïs avec abondance. Les racines de manioque y croissent aussi fort grosses & en peu de temps. On y a des melons & autres fruits toute l'année.

Les naturels de cette contrée vont tout nus. Ils se peignent le corps de différentes couleurs, & affectent le noir pour les cuisses. Les femmes se percent les oreilles, & y pendent de petites boules de bois. Les hommes se percent les narines, ou la levre d'en bas, & y suspendent une pierre verte. L'arc & les fleches sont leurs seules armes.

**MARAIS**, f. m. (*Géographie.*) lieu plus bas que les lieux voisins, où les eaux s'assemblent & croupissent, parce qu'elles n'ont point de sortie; on appelle aussi *marais* certains lieux humides & bas, où l'eau vient quand on creuse un pié ou deux dans la terre.

Les Grecs ont deux mots pour exprimer un *marais*; savoir, *elos*, qui répond assez à l'idée que nous avons du mot *marais*, c'est-à-dire, une terre basse noyée d'eau; & *linné*, que les Latins rendent également par *palus* & par *stagnum*, un *marais* ou un *étang*, c'est-à-dire, un terrain couvert d'eau. Mais les Latins ont fort étendu le sens du mot *palus*, car ils l'emploient à signifier un *lac*; ainsi ils ont dit le *Palus Méotide*, pour désigner un grand *lac*, qui

mérite bien le nom de *mer*, & qui est à l'embouchure du Don.

Les marais se forment de plusieurs manières différentes.

Il y a des terres voisines des rivières ; le débordement arrivé, l'eau se répand sur ces terres, y fait un long séjour, & les affaiblit. Pour lors ces terres deviennent des marais & restent telles, à moins que l'ardeur du soleil ne les dessèche, ou que l'art ne fasse écouler ces eaux. On est parvenu à cet art pour ne pas perdre le terrain, en pratiquant des canaux par où l'eau s'écoule, & en coupant des fossés, dont la terre sert à relever les prairies & à ramasser les eaux auxquelles on ménage un cours, soit par des moulins, soit par quelqu'autre artifice semblable. On empêche de cette manière que de grands terrains ne restent inondés. Les Hollandois ont desséché quantité de marais par cette invention, & c'est ce qu'ils nomment des *polders*.

Il arrive encore que dans un terrain inculte & dépeuplé, les plantes sauvages naissent confusément, & forment avec le temps, un bois, une forêt ; les eaux s'assemblent dans un fonds, & les arbres qui les couvrent en empêchent l'évaporation. Voilà un marais fait pour toujours. Il y a de tels marais à Surinam, qui ont commencé avec le monde, & qui ont des centaines de lieues d'étendue.

Les marais qui ne consistent qu'en une terre très-humide, se corrigent par des saignées, & deviennent capables de culture, comme le prouvent un grand nombre de lieux des Pays-Bas & des Provinces-unies.

L'art même vient à bout de dessécher les terres que l'eau couvre entièrement. Il n'a tenu qu'au gouvernement de Hollande de consentir que l'espace qu'occupe aujourd'hui la mer de Harlem, qui n'est proprement qu'un marais inondé, ne se changeât en un terrain couvert de maisons & de prairies. Cela seroit exécuté depuis long-temps, si les avantages qu'on en tiroit, avoient paru sans risque & supérieurs à ceux que cette mer procure au pays.

Il y a des marais qu'il ne seroit ni aisé ni utile de dessécher ; ce sont ceux qui sont arrosés d'un nombre plus ou moins grand de fontaines, dont les eaux se réu-

nissant dans une issue commune, se fraient une route, & forment une rivière qui se grossissant de divers ruisseaux, fait souvent le bonheur de tout le pays qu'elle arrose.

On appelle à Paris improprement marais ; des lieux marécageux, bonifiés & rehaussés par les boues de la ville qu'on y a apportées, & où à force de fumier, on fait d'excellens jardinages.

On appelle, sur les côtes de France, marais salans, des lieux entourés de digues, où dans le temps de la marée, on fait entrer l'eau de la mer qui s'y change en sel. (*D. J.*)

**MARAIS PONTINS**, (*Géogr.*) en Italien *Paludi Pontina*, sont un espace d'environ huit lieues de long sur deux de large, situé dans la campagne de Rome, le long de la mer, tellement inondé & marécageux, qu'on ne peut le cultiver ni l'habiter.

Les eaux qui descendent des montagnes & qui coulent avec peu de pente, forment ces marécages. Le fleuve Amaseno descendant des environs de Piperno, y porte les eaux de plusieurs montagnes ; la Cavatella, autre rivière produite par des sources qui naissent des montagnes de Sezze & de Sermoneta, y tombe avec l'Aquapazza ; le fleuve Ninfa va se jeter dans la Cavara, dont le lit est incapable de la contenir, & qui déborde aisément : le torrent Teppia qui porte un volume d'eau de 30 piés de largeur sur 3 de hauteur ; Fosso di Cisterna ; autre torrent qui passe à Velletri, va encore charier ses eaux troubles & pesantes dans les marais Pontins.

Ces marais produisent en été des exhalaisons si dangereuses, qu'on les regarde comme étant la cause du mauvais air qu'on redoute à Rome même, quoique éloignée de quatorze à quinze lieues. On étoit déjà dans cette persuasion du temps de Pline. Martial, en parlant de l'état où ils étoient avant qu'Auguste y eût fait travailler, en donne la même idée.

.... *Pestiferâ Pontini eligine lacus*

..... *Palus restagnat.*

“ En traversant ces marais, dit M. de la Lande, *tome VI* de ses voyages, je remarquai sur la figure du petit nombre de

» pêcheurs qui y habitent, la triste em-  
 » preinte de ce séjour, le teint verdâtre &  
 » les jambes enflées; j'appris qu'ils étoient  
 » ordinairement cachectiques, sujets aux  
 » obstructions du méfentere & du foie; les  
 » enfans écrouelleux & rachitiques: les fie-  
 » vres y font communes en feptembre &  
 » octobre. »

Ce pays qui étoit autrefois couvert de villes & de villages, & qu'on regardoit comme un des plus fertiles de l'Italie, a été abandonné à caufe du mauvais air, & cela n'a pas peu contribué à l'appauvriſſement de l'état eccléſiaſtique.

Le nom de *marais Pontins* ou *Pompina palus*, vient de *Pometia* qui étoit une ville peuplée & confidérable, même avant la fondation de Rome, & ſituée à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *Mefa* ou *Mezia* qui eſt une pêcherie de la cathédrale de Sezze: on appelloit les environs *Ager Pometinus*, & de là vient le nom de *Palus Pometina*, *Pompina* & *Pontina*. Denis d'Halicarnaſſe, dans le deuxième livre de ſon hiſtoire, dit « que les Lacédémoniens » vinrent ſ'établir ſur cette côte, & y bâti- » rent un temple à la déeſſe Féronia, parce » qu'elle préſidoit aux productions de la » terre, à *ferendis arboribus*, ou parce que » les Lacédémoniens y avoient été portés » par les dieux. » Virgile parle auſſi de la forêt conſacrée à Féronia :

*Queis Jupiter Anxuris arvis*

*Præſidet, & viridi gaudens Feronia luco.*  
*Æneid. Lib. VII. 799.*

Horace fait auſſi mention de cette fontaine conſacrée à Féronia :

*Ora manuſque tuâ lavimus Feronia lymphâ.*  
*L. I, Sat. V.*

Ce pays devint enſuite ſi peuplé, qu'on y compta juſqu'à vingt-trois villes, ſuivant le témoignage de Pline, *l. VI*. Du nombre de ces villes, étoient Sulmona, patrie d'Ovide; Setia ou Sezze, Privernum ou Piperno, Antium ou Nertuno, & *Forum Appii*.

Il y avoit encore grand nombre de maiſons de campagne dans les environs,

qui étoient ſi confidérables, que les noms de quelques-unes ſe font conſervés juſqu'à préſent: les plus célèbres furent celles de Titus Pomp. Atticus, dans les environs de Sezze; celle de la famille Antonia, auprès de la montagne Antomagno, où l'on voit encore des ruines appellées *le grotte del campo*; celle de Mécene, près de Pontanello, où il reſte de vieux murs; celle d'Auguſte, qui étoit près de la maiſon Cornélia, dans l'endroit nommé *i Maruti*; celle de la maiſon Vitellia, qu'on appelle *i Vitelli*; celle de Séjan, ſur le bord des *marais Pontins*; celle de la famille Julia, autour de Baſſiano, fief des Gaétans. Ce pays étoit délicieux par ſa ſituation, par la fertilité de ſes campagnes en bleds, huiles, fruits; par la bonté de ſes vins, & par les plaiſirs de la chaffe & de la pêche qui en font encore aujourd'hui une partie des agréments: auſſi les Romains prirent ſoin de procurer l'écoulement des eaux, & d'empêcher les débordemens.

Appius Claudius, 310 ans avant J. C. paroît avoir été le premier qui fit travailler aux *marais Pontins*, lors que faiſant paſſer ſa route au travers, il y fit faire des canaux, des ponts & des chauffées, dont il reſte des veſtiges confidérables; 158 ans avant J. C. il y fallut faire des réparations confidérables: le ſénat donna au conſul Cornélius Céthégus qui les entreprit, en récompènſe de ſes ſoins, une partie du territoire qu'il avoit deſſéché.

Jules Céſar forma les plus vaſtes projets pour la bonification de ces campagnes, en donnant un écoulement aux *marais Pontins*: mais ſa mort précipitée en empêcha l'exécution.

Ce fut Auguſte qui reprit le projet de deſſèchement: Strabon dit qu'on creuſa un grand canal qui étoit rempli par les rivières & les *marais*, ſur lequel on naviguoit la nuit, & dont on ſortoit le matin pour continuer ſa route par la voie Appienne.

L'empereur Trajan fit paver le chemin qui traverſoit les *marais Pontins*, & y fit bâtir des ponts & des maiſons; on en voit la preuve par l'inſcription ſuivante qui eſt ſur une pierre: *Imper. Cæſar divi Nervæ F. Nerva Trajanus Aug. German. pont. max. coſſ. III. Pater patriæ refecit.* Il y a d'autres

monumens de cette espece qui sont rapportés dans Kircher, Corradini, Bichi, Pratiſto.

L'inondation des *marais* recommença dans le temps de la décadence de l'empire : on voit que Théodoric les abandonna à Décius pour les deſſécher, & il paroît que l'entreprise de Décius eut tout le ſuccès deſiré. L'inſcription gravée à ce ſujet ſe voit près de la cathédrale de Terracine, & elle eſt rapportée dans l'ouvrage de M. Bolognini, ſur les *marais Pontins*.

Boniface VIII fut le premier des papes qui s'occupa de leur deſſèchement. Au XIII<sup>e</sup> ſiècle, Martin V, de l'illuſtre maiſon des Colannes, fit creuſer le canal qu'on appelle *rio Martino*, ouvrage ſi conſidérable, que bien des gens n'ont pu croire que ce fût un ouvrage moderne. Cette belle entreprise manqua par la mort de ce pape, arrivée en 1431, & ne fut point continuée par ſes ſucceſſeurs.

Léon X, en 1514, donna ces *marais* à Julien de Médicis en toute propriété, ſous la redevance de cinq livres de cire. Sixte V, en 1585, reprit le même projet pour aſſainir l'air & augmenter la fertilité : il fit faire un grand canal appellé *Fiume Sisto*, & fit déboucher les eaux dans la mer au piés du mont *Circello*, & fit faire des chauſſées : mais les digues ſe rompirent après ſa mort, & très-peu d'eau débouche par ce canal.

Huit papes juſqu'à Clément XIII firent faire des viſites, formerent des projets, & n'exécuterent rien. Celui-ci, en 1759, s'en occupa ſérieuſement. M. de la Lande, célèbre académicien de Paris, prouva au pape en 1766 la poſſibilité & les avantages de ce deſſèchement, & dit que ce ſeroit une époque de gloire pour ſon regne ; le ſaint pere joignant les mains au ciel, lui répondit preſque les larmes aux yeux : « Ce n'eſt pas » la gloire qui nous touche, c'eſt le bien » de nos peuples que nous cherchons. » La mort a mis fin à ſes projets.

On trouve dans ces *marais* des ſangliers, des cerfs, des bécasses ; les buffles y pâturent en quantité : il n'y a guere de pays où cette espece d'animal ſoit plus commune. Les joncs qui croiſſent dans ces *marais* ſervent à ſoutenir les vignes des côteaux

voisins ; les payſans en font auſſi des torches pour s'éclairer pendant la nuit dans leurs maiſons.

La partie de ces *marais* qui avoiſine la montagne de Sezze & de Piperno, reçoit des ſources d'eaux ſulfureuſes qu'on appelle *Aquapuzza*. Ces eaux produiſent une espece de concrétion aſſez ſinguliere. La pellicule graſſe de ces eaux ſert à frotter ceux qui ont la gale : on s'en ſert auſſi pour guérir les chiens. *Voyage d'un François en Italie. (C.)*

MARAIſ, (*Jardinage*) eſt une espece de légumier ſitué dans un lieu bas, tel qu'on en voit aux environs de Paris, de Londres, de Rome, de Veniſe, & des grandes villes.

MARAIſ SALANS, *Voyez l'article SALINE.*

MARAKIAH, (*Géogr.*) pays maritime d'Afrique, entre la ville d'Alexandrie & la Lybie. Ce pays, au jugement de d'Herbelot, pourroit être pris pour la Pentapole, ou s'il eſt compris dans l'Egypte, pour la Maréotide des anciens. (*D. J.*)

MARAMAROS, (*Géogr.*) province de la haute Hongrie, à titre de comté, eſt ſituée à l'orient de la Theiſ, diviſée en quatre diſtricts, & renfermant cinq villes, dont la principale eſt Szigeth. L'on y trouve de bonnes ſalines, de vaſtes plaines, & les ſources de la Theiſ au pié du mont Krapack. Les habitans en ſont d'origines diverſes : il y a des Hongrois, des Ruſſes, des Valaques & des Allemands. (*D. G.*)

MARAMBA, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) fameuſe idole ou fétiche adorée par les habitans du royaume de Loango en Afrique, & à laquelle ils ſont tous conſacrés dès l'âge de douze ans. Lorſque le temps de faire cette cérémonie eſt venu, les candidats s'adreſſent aux devins ou prêtres appellés *gangas*, qui les enferment quelque temps dans un lieu obſcur, où ils les font jeûner très-rigoureuſement ; au ſortir de là il leur eſt défendu de parler à perſonne pendant quelques jours, ſous quelque prétexte que ce ſoit ; à ce défaut, ils ſeroient indignes d'être préſentés au dieu *Maramba*. Après ce noviciat le prêtre leur fait ſur les épaules deux inciſions en forme de croiſſant, & le ſang qui coule de la bleſſure eſt offert au dieu.

On leur enjoit ensuite de s'abstenir de certaines viandes, de faire quelques pénitences, & de porter au cou quelque relique de *Maramba*. On porte toujours cette idole devant le mani-hamma, ou gouverneur de province, par-tout où il va, & il offre à ce dieu les prémices de ce qu'on fert sur sa table. On le consulte pour connoître l'avenir, les bons ou les mauvais succès que l'on aura, & enfin pour découvrir ceux qui sont auteurs des enchantemens ou malélices, auxquels ces peuples ont beaucoup de foi. Alors l'accusé embrasse l'idole, & lui dit : *je viens faire l'épreuve devant toi, ô Maramba!* les negres sont persuadés que si un homme est coupable, il tombera mort sur le champ; ceux à qui il n'arrive rien sont tenus pour innocens.

**MARAN-ATHA;** (*Critique sacrée.*) termes Syriaques qui signifient *le Seigneur vient*, ou *le Seigneur est venu*, ainsi que l'interprètent S. Jérôme, *épit.* 137, & S. Ambroise, *in I. Cor.*

C'étoit une menace ou une manière d'anathème parmi les Juifs. S. Paul dit anathème, *maran-atha*, à tous ceux qui n'aiment point Jesus-Christ, *I. Cor. xvj. 22.* La plupart des commentateurs, comme S. Jérôme, S. Chrysostome, Théodoret, Grotius, Drumius, &c., enseignent que *maran-atha* est le plus grand de tous les anathèmes chez les Juifs, & qu'il est équivalent à *scham atha* ou *schem-atha*, le nom vient, c'est-à-dire, *le Seigneur vient*: comme si l'on disoit : *soyez dévoué aux derniers malheurs & à toute la rigueur des jugemens de Dieu; que le Seigneur vienne bientôt pour tirer vengeance de vos crimes.* Mais Selden, *de synedr. lib. I, cap. viij*, & Ligfoot dans sa *dissertation* sur ce mot, soutiennent qu'on ne trouve pas *maran-atha* dans ce sens chez les rabbins. On peut cependant fort bien entendre ce terme dans S. Paul dans un sens absolu, que celui qui n'aime point notre Seigneur Jesus-Christ, soit anathème, c'est-à-dire, *le Seigneur a paru, le Messie est venu*; malheur à quiconque ne le reçoit point ! car le but de l'apôtre est de condamner l'incrédulité des Juifs. On peut voir sur cette matière les dissertations d'Elie Velhemajerus *de Paulino anathematismo*

*ad I. Cor. xvj, 22*, & de Jean Reunerus, dans le recueil des *dissert.* intitulé, *Theaurus theologico-philosophicus, part. II, p. 578, 582 & seq.*; Calmet, *dictionn. de la Bible, tome II, pag. 615 & 616.*

Bingham doute que cette espece d'excommunication, qui répondoit au *scham-atha* des Juifs, ait jamais été en usage dans l'église chrétienne quant à ses effets, qui étoient de condamner le coupable, & de le séparer de la société des fideles sans aucun espoir de retour. Il ajoute que dans les anciennes formules d'excommunication usitées dans la primitive église, on ne trouve point le mot *maran-atha*, ni aucun autre qui en approche pour la forme; car enfin, dit-il, quelque criminels que fussent ceux que l'église excommunioit, & quelque grieves que fussent les peines qu'elle leur infligeoit, ses sentences n'étoient point irrévocables si les enfans séparés venoient à résipiscence, & même elle prioit Dieu de leur toucher le cœur. Et sur cela il se propose la question, savoir si l'église prononçoit quelquefois l'excommunication avec exécration ou dévouement à la mort temporelle. Grotius croit qu'elle en a usé quelquefois de la sorte contre les persécuteurs, & en particulier contre Julien l'apostat, que Didyme d'Alexandrie, & plusieurs autres, soit évêques, soit fideles, prièrent & jeunerent pour demander au ciel la perte de ce prince, qui menaçoit le christianisme d'une ruine totale: mais cet exemple particulier & quelques autres semblables ne concluent rien pour toute l'église; & St. Chrysostome, dans son *homélie 76*, soutient une doctrine toute contraire, & suppose que les cas où l'on voudroit sévir de la sorte contre les hérétiques ou les persécuteurs, non-seulement sont très-rare, mais encore impossibles, parce que Dieu n'abandonnera jamais totalement son église à leur séduction ou à leurs fureurs. Bingham, *orig. eccles. tom. VII, lib. XVI, cap. xj, § 16 & 17.*

**MARANDER**, v. n. (*Marine.*) terme peu usité même parmi les matelots, pour dire *gouverner*.

**MARANDER**, *terme de pêche*, c'est mettre les filets à la mer, se tenir dessus & les

relever. Ainsi les pêcheurs disent qu'ils vont *marander* leurs filets quand ils vont faire la pêche.

MARANES, f. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donna aux maures en Espagne. Quelques-uns croient que ce mot vient du Syriaque *maran-atha*, qui signifie *anathème*, *exécration*. Mariana, Scaliger & Duncange en rapportent l'origine à l'usurpation que Marva fit de la dignité de calife sur les Abassides; ce qui le rendit odieux lui & ses partisans à tous ceux de la race de Mahammed, qui étoient auparavant en possession de cette charge.

Les Espagnols se servent encore aujourd'hui de ce nom pour désigner ceux qui sont descendus de ces anciens maures, & qu'ils soupçonnent retenir dans le cœur, la religion de leurs ancêtres: c'est en ce pays-là un terme odieux & une injure aussi atroce que l'honneur d'être descendus des *anciens chrétiens* est glorieux.

MARANON, (*Géogr.*) prononcez *Maragon*; c'est l'ancien nom de la rivière des Amazones, le plus grand fleuve du monde, & qui traverse tout le continent de l'Amérique méridionale d'occident en orient.

Le nom de *Maranon* a toujours été conservé à ce fleuve, depuis plus de deux siècles chez les Espagnols, dans tout son cours & dès sa source; il est vrai que les Portugais, établis depuis 1616 au Para, ne connoissoient ce fleuve, dans cet endroit-là, que sous le nom de *rivière des Amazones*, & qu'ils n'appellent *Maranon* ou *Maranhon* dans leur idiome, qu'une province voisine de celle de Para; mais cela n'empêche point que la rivière des Amazones & le *Maranon* ne soient le même fleuve.

Il tire sa source dans le haut Pérou du lac Lauricocha, vers les onze degrés de latitude australe, se porte au nord dans l'étendue de 6 degrés, ensuite à l'est jusqu'au cap du nord, où il entre dans l'Océan sous l'équateur même après avoir couru depuis Jaën, où il commence à être navigable; 30 degrés en longueur, c'est-à-dire, 750 lieues communes, évaluées par les détours à mille ou onze cents

lieues. Voyez la *carte du cours de ce fleuve*; donnée par M. de la Condamine dans les *mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1745.*

MARANT, (*Géogr.*) on écrit aussi *Marand* & *Marante*, petite ville de Perse dans l'Adirbetzan, dans un terrain agréable & fertile. Les Arméniens, dit Tavernier, croient par tradition que Noé a été enterré à *Marant*, & ils pensent que la montagne que l'on voit de cet endroit dans un temps serein, est celle où l'Arche s'arrêta après le déluge. *Longitude* 81, 15; *latit.* 37, 30, suivant les observations des Persans. (*D. J.*)

MARANTE, f. f. *maranta*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale presque en forme d'entonnoir, découpée en six parties, dont il y en a trois grandes & trois petites, placées alternativement. La partie inférieure du calice devient dans la suite un fruit ovoïde qui n'a qu'une seule capsule, & qui renferme une semence dure & ridée. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez PLANTE.

MARASA, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans le royaume de Cassena ou de Ghana, entre une rivière qui vient de Canum, & les frontières du royaume de Zeg-zeg, selon M. Delisle. (*D. J.*)

MARASME, f. m. (*Méd.*) *μαρασμῶς*. L'étymologie de ce nom vient du Grec *μαρῆνω*, *je flétris*, *je dessèche*, & cette maladie est en effet caractérisée par un dessèchement général & un amaigrissement extrême de tout le corps; c'est le dernier période de la maigreur, de l'atrophie & de la consommation. Lorsque le *marasme* est décidé, les os ne sont plus recouverts que d'une peau rude & desséchée; le visage est hideux, décharné, représentant exactement la *face* qu'on appelle *hippocratique*, que cet illustre auteur a parfaitement peinte dans ses *coaques*, *cap. vj. n. 2.* Les yeux, dit-il, sont creux, enfoncés, le tour des paupières est livide; les narines sont sèches & pointues; les tempes abattues; les oreilles froides & resserrées; les lèvres sont sans éclat, appliquées & comme collées aux gencives, dont elles laissent entrevoir la blancheur affreuse; la peau est dure & raboteuse: ajoutez à cela une couleur pâle, verdâtre

ou tirant sur le noir ; mais le reste du corps répond à l'état effroyable de cette partie. La tête, ainsi défigurée, est portée sur un corps grêle, tortueux, alongé ; le larynx avance en dehors ; les clavicules forment sur la poitrine un arc bien marqué, & laissent à côté des creux profonds ; les côtes paroissent à nu, & se comptent facilement : leurs intervalles sont enfoncés ; leurs articulations avec le sternum & les vertebres sont très-apparentes ; les apophyses épineuses des vertebres sont très-saillantes : on observe aux deux côtés une espece de fillon considérable ; les omoplates s'écartent, semblent se détacher du tronc & percer la peau ; les hypocondres paroissent vuides, attachés aux vertebres ; les os du bassin sont presque entièrement découverts ; les extrémités sont diminuées ; la graisse & les muscles même qui environnent les os, semblent être fondus ; les ongles sont livides, crochus, & enfin toutes les parties concourent à présenter le spectacle le plus effrayant & le plus désagréable. On peut ajouter à ce portrait celui qu'Ovide fait fort élégamment à sa coutume de la faim qu'il personifie. *Métamorphoses, liv. VIII.*

*Hirtus erat crinis, cava lumina, pallor in ore,  
Labra incana situ, scabri rubigine dentes ;  
Dura cutis per quam spectari viscera possent ;  
Ossa sub incurvis extrabant arida lumbis ;  
Ventris erat, pro ventre, locus ; pendere putares  
Pectus, & à spira tantummodò crata teneri.  
Auxerat articulos macies, genuumque tumebat  
Orbis, & immodico prodibant tubere tali.*

Ces squelettes vivans sont languissans, fatigués, abattus au moindre mouvement ; leur respiration est gênée ; le pouls est quelquefois vite, précipité, mais toujours foible & petit ; l'appétit manque totalement, le dégoût survient, les forces sont épuisées, &c.

On peut compter deux especes de *marasme* ; l'un propre aux vieillards, censé *froid*, est une suite assez ordinaire de la vieillesse. Il est connu sous le nom de *senium Philippi*, médecin, qui a le premier appelé de ce nom l'état de mai-

greur & de dessèchement qu'on observe chez les personnes décrépites. L'autre est appelé *marasme chaud* ; il est ordinairement accompagné d'une fièvre lente, hectique, avec des redoublemens sur le soir, sueurs excessives, cours de ventre colliquatif, chaleur âcre dans la paume de la main, &c.

L'amaigrissement essentiel à cette maladie indique évidemment que la *non-nutrition*, *α-τροφία*, en est la cause immédiate. Personne n'ignore que pour réparer les pertes que le corps fait journellement, il faut prendre des alimens, les digérer ; que le chyle qui en est l'extrait passé par les vaisseaux lactés, qu'il parvienne dans les vaisseaux sanguins ; que les parties muqueuses, nutritives, s'en séparent, s'appliquent & *introsuscipiantur*, aux différentes parties du corps qui leur sont analogues. Ainsi le moindre dérangement dans laquelle une de ces actions, trouble, empêche la nutrition ; & s'il est constant, il conduit au *marasme*. Ainsi, premièrement, des abstinences trop longues, des indigestions continuelles en sont des causes fréquentes ; le vice des sucs digestifs, & sur-tout de la salive, mérite souvent d'être accusé. Ruifsch a deux observations remarquables à ce sujet ; l'une concernant un soldat à qui les conduits de Stenon, qui portent la salive de la parotide à la bouche, avoient été coupés ; il tomboit invinciblement dans le *marasme*. On ne put en arrêter les progrès & le guérir, qu'en substituant des conduits salivaires artificiels. L'autre observation regarde une jeune dame qui, ayant essayé toutes sortes de remèdes inutilement pour guérir d'une maigreur affreuse, vint le consulter ; il s'aperçut, pendant qu'elle parloit, qu'elle crachoit continuellement ; il soupçonna la cause de sa maladie, & ne lui conseilla autre chose que de s'abstenir de cracher ; ce qu'elle fit avec succès. Le défaut de la bile, du suc gastrique, &c. peut aussi produire le même effet ; & en général, dans les premières voies toutes les causes qui empêcheront la digestion des alimens, le passage du chyle dans les vaisseaux destinés à le porter au sang. Sous ce point de vue on peut ranger l'obstruction du pylore, la

lienterie, le flux *chimeux* ou la passion cœliaque, le flux chyleux, l'obstruction des vaisseaux lactés, des glandes du mésentère, les blessures du canal thorachique, &c. L'application & l'insus-susception des parties muqueuses, nutritives, est détournée dans les maladies aiguës, inflammatoires; ce suc nourricier forme alors la matière des scories: dans les fièvres lentes, héctiques, suppuratoires, toute la graisse se fond, le tissu cellulaire est changé en son premier état de mucofité, & fournit la matière des suppurations abondantes; tout le suc muqueux se dissipe par-là; ce qui fait que le *marasme* accompagne & termine aussi souvent la phthisie: la même chose arrive dans le diabète, les cours de ventre colliquatifs, la sueur angloise, &c.; mais il n'y a point d'évacuation qui, devenant immodérée, soit plus promptement suivie du *marasme* que celle de la semence: comme ce sont les mêmes parties qui constituent cette liqueur prolifique, & qui servent à la nutrition, il n'est pas étonnant que les personnes qui se livrent avec trop d'ardeur aux plaisirs de l'amour, & qui dépensent beaucoup de semence, maigrissent d'abord, se dessèchent, tombent dans le *marasme* & dans cette espèce de consomption, connue sous le nom de *tabes dorsalis*. Enfin, il peut se faire que sans aucun vice de la part des fluides, sans que le suc nourricier manque, le *marasme* soit excité, les vaisseaux seuls pèchans étant pour la plupart trop rigides, desséchés & oblitérés, ou sans force & sans action, & c'est ce qui me semble le cas du *marasme sénile*.

Les observations anatomiques confirment & éclaircissent l'action des causes que nous avons exposées: elles font voir que les vices du foie & des glandes du mésentère ont la plus grande part dans la production de cette maladie. Fontanus (*respons. & curat. lib. I.*) trouva, dans un enfant, le foie prodigieusement gros & ulcéré, la rate naturelle, l'épiploon manquant tout-à-fait, &c. Gaspard Bauhin observa, dans une jeune fille, le foie beaucoup augmenté, les glandes du mésentère squirreuses, &c. Le cadavre d'une femme que Fabrice Hildan ouvrit, lui

présenta des tumeurs stéatomateuses répandues dans le mésentère, un squirre considérable sous la veine porte dans le pancréas, le foie dur & pâle, &c. *centur. 2, observ. 89.* Timée rapporte avoir trouvé le foie squirreux, grossi, marqueté de taches noires, toutes les parties qui l'environnoient corrompues, &c. *lib. VI, epist. 8.* Dans le cadavre d'une femme, Simon Schultzius raconte qu'il vit le péritoine, le mésentère, l'épiploon, le pancréas presque entièrement détruits, le foie dur, ulcéré, augmenté en masse au point qu'il pesoit cinq à six livres; il n'y avoit aucun vice remarquable dans l'estomac & la rate, *miscell. curios. ann. 1674, p. 85.* Dans d'autres, le foie a aussi paru squirreux, mais rapetissé, le pancréas obstrué, les glandes du mésentère durcies: Kérkringius, *observ. anat. 65.* Ayant fait ouvrir un malade mort dans le *marasme*, j'ai observé tout le mésentère obstrué, les glandes lymphatiques entièrement squirreuses. On a trouvé quelquefois dans le mésentère des glandes comme des œufs, de noix. Warthon dit avoir vu une tumeur qui occupoit presque tout le mésentère, qui avoit un pié de long & six pouces de large, *adenograph. cap. xj.* & David Lagneau raconte qu'il y en avoit une dans le ventre d'une femme attachée au muscle lombaire, de la grosseur d'une tête de veau, *de sanguin. mission. p. 385.* Dans plusieurs cadavres on n'a apperçu d'autre cause évidente que des vers nichés dans quelque intestin, & sur-tout le tœnia ou ver solitaire. Il est certain que ceux qui en sont attequés maigrissent considérablement, ont cependant très-bon appétit & mangent beaucoup: sans doute que ces vers se nourrissent eux-mêmes du chyle dont ils privent le malade. On trouva dans le cadavre d'une jeune fille de Montpellier, morte de *marasme*, le foie couvert de vetrues, les intestins & le mésentère même remplis de vers lombricieux assez longs, *phil. salmuth. centur. 2. observ. 5.* Il n'y a aucune de ces observations qui ne confirme la sentence d'Hippocrate, *lib. de loc. in hom. § 3* σπλινδαρχει, το σωμα σμινει: lorsque la rate est en bon état & florissante, le corps décroît & maigrit.

La description que nous avons donnée de cette maladie, en rend le diagnostic évident; quant au pronostic, on peut assurer que lorsque le *marasme* est bien décidé, il est ordinairement incurable: la maigreur, l'atrophie peuvent se guérir; mais ces maladies sont encore plus dangereuses que l'obésité; car il vaut mieux pêcher en faisant une diète trop peu exacte qu'en la faisant trop sévère: les accidens qui suivent cette faute sont toujours beaucoup plus graves. Hypocr. *aphor. 5. & 6, lib. I.* Cette maladie est plus fréquente & beaucoup plus mortelle chez les enfans que chez les adultes, parce qu'ils ont besoin plus fréquemment de nourriture; au lieu que les personnes d'un certain âge supportent beaucoup plus facilement l'abstinence, *id. ibid. aphor. 13 & 14.* La maladie touche à son terme, & l'on peut juger la mort prochaine, lorsque les sueurs nocturnes sont abondantes, que les cheveux tombent, & que le cours de ventre survient. *Id. lib. V, aphor. 12.* On peut avoir quelque espérance si la foiblesse diminue, si la peau s'humecte, s'affouplit, &c. Le *marasme sénile* demanderoit pour sa guérison les secrets de Médée, qui, étant chimériques, ne laissent aucun espoir dans cet état; il n'y a que la mort qui puisse terminer cette maladie, après laquelle tout le monde soupire, & qu'on trouve cependant bien incommode.

Il est rare qu'on puisse donner des remèdes avec succès dans le *marasme* parfait: lorsqu'il dépend de quelque évacuation excessive, les secours les moins inutiles sont les mets succulens, restaurans, analeptiques; lorsqu'on soupçonne qu'il dépend de l'obstruction des glandes mésentériques, on peut essayer quelque léger apéritif stomachique: les savonneux ont quelquefois réussi chez les enfans dans les premiers degrés de *marasme*, de même que la rhubarbe, les martiaux pour ceux qui sont sevrés, les frictions sur le bas-ventre. On a vu quelques bons effets des bains, sur-tout lorsque le *marasme* étoit causé par les *crinons*. Je pense que les eaux minérales sulfureuses, telles que les eaux de Barrege, de S. Laurens, &c., pourroient avoir quelques succès dans certains cas: l'usage de ces eaux est

souvent suivi d'une souplesse & d'une humectation de la peau toujours favorable & d'un bon augure. Dans des maladies aussi désespérées, on peut, sans crainte, essayer toutes sortes de remèdes: quelquefois la guérison est opérée par les plus singuliers, & ceux qui paroissent les plus opposés. Hippocrate raconte, dans ses *épidémies, liv. V*, que n'ayant pu venir à bout d'arrêter, par aucun remède, les progrès du *marasme* dans un homme, il le fit saigner aux deux bras jusqu'au blanc, comme on dit; ce secours en apparence déplacé fit lui seul en peu de temps ce que les autres n'avoient pu faire. Galien guérit aussi une malade par la même méthode; il fit tirer en trois jours plus de trois livres de sang, *épidém. liv. VI, sect. 3.* Il arrive aussi quelquefois que les malades desinent vivement certains mets; il faut bien se garder de leur refuser: l'estomac digere bien ce qu'il appète avec avidité. Il y a une foule d'observations par lesquelles il conste que les alimens, les plus mauvais en apparence, ont opéré des guérisons surprenantes.

Un homme, au rapport de Panarole, fut guéri du *marasme* en mangeant des citrons en abondance, *observ. 36, pentecost. 2.* Une femme, qui étoit dans le même cas, dut pareillement sa guérison à une grande quantité d'huîtres qu'elle avala, *Tulpius medic. obs. lib. II, observ. 8.* De pareils faits assez fréquens, au grand déshonneur de la médecine, devroient faire ouvrir les yeux aux médecins routiniers, & les convaincre de l'insuffisance de leur routine. Zacutus Lusitanus recommande dans le *marasme* particulier la *pication*, c'est-à-dire, de faire frapper la partie *atrophiee*, avec des férules enduites de poix, *prax. admir. lib. I, observ. 236.*

MARATHESIUM, (*Géogr.*) ville d'Asie, dans la Lydie, aux confins de la Carie, selon Pline, *l. V, c. xxix.* Scylax, dans son Périple, la place entre Ephèse & Magnésie. (*D. J.*)

MARATHON, (*Géogr. anc. & mod.*) bourg de Grece, dans l'Attique, sur la côte, à dix milles d'Athenes, du côté de la Béotie. Il tiroit son nom de *Marathon*, petit-fils d'Alceus, qui, selon la fable, avoit le soleil pour pere. Étant arrivé dans

La partie maritime de l'Attique, il fonda la bourgade de *Marathon*, & lui donna son nom. Ce lieu devint ensuite plus connu par la victoire de Thésée sur un furieux taureau qui ravageoit la tétrapole d'Attique. Thésée le combattit dans le territoire de *Marathon*, le domta, & le sacrifia au temple de Delphes. Mais le nom de *Marathon* s'est immortalisé par la victoire que les Athéniens, sous la conduite de Miltiade, y remportèrent sur les Perses, la troisième année de la soixante-deuxième olympiade. On plaça, dans la galerie des peintures d'Athènes, un tableau qui représentoit cette célèbre bataille. Miltiade s'y vit seulement représenté dans l'attitude d'un chef qui exhorte le soldat à faire son devoir; mais tout vainqueur qu'il étoit, il ne put jamais obtenir que son nom fût écrit au bas du tableau; on y grava celui du peuple d'Athènes.

*Marathon*, si fameux dans l'antiquité, a bien changé de face; ce n'est plus qu'un petit amas de quinze ou vingt métairies, habitées par une centaine d'Albanois. Il est éloigné de trois milles de la mer, & de sept ou huit d'Ebréo-Castro; ce qui répond aux soixante-quatre stades que Pausanias met de distance entre *Marathon* & Rhamnus.

Le même Pausanias parle aussi du lac de *Marathon*, & dit qu'il étoit, en grande partie, rempli de vase: les Perses, mis en fuite, s'y précipiterent d'épouvante.

La plaine de *Marathon*, où se donna cette grande bataille, s'appelle toujours *campi Marathonis*; elle a environ douze milles de tour, & consiste, pour la plus grande partie, en des champs labourés, qui s'étendent depuis les montagnes voisines jusqu'à la mer.

Cette plaine est coupée par la rivière de *Marathon*; & c'est peut-être celle qu'on nommoit anciennement *Macoria*; elle vient du mont Parnethe, passé de nos jours par le milieu du village de *Marathon*, & va se dégorger dans l'Euripe.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les Attiques Hérodès étoient de *Marathon*, & florissoient sous Nerva, Trajan & Marc-Aurèle. Atticus pere, ayant trouvé dans sa maison un riche trésor, manda à l'em-

peur Nerva, ce qu'il vouloit qu'il en fit; l'empereur lui répondit: "Vous pouvez user de ce que vous avez trouvé." Atticus lui écrivit que ce trésor étoit très-considérable, & fort au dessus de la condition d'un particulier. Nerva lui répliqua: "Abusez, si vous voulez, de votre trésor inopiné; mais il vous appartient." Le fils d'Atticus en jouit, en employa une partie à décorer Athènes de superbes édifices. Il embellit aussi le Gymnase d'Olympie de superbes statues de marbre du mont Penthélique. En même temps il cultiva les lettres, les étudia sous Phavorien, & devint si éloquent, qu'il mérita lui-même d'avoir Marc-Aurèle pour disciple. Il fut élu à la dignité de consul Romain, & mourut à 76 ans. Il avoit fait plusieurs ouvrages dont parle Philostrate, & que le temps nous a ravés. (D. J.)

MARATHOS, (*Géogr. anc.*) ville de la Phénicie, de laquelle Pomponius Méla, liv. I, chap. xij, dit, *urbs non obscura Marathos*; c'est présentement *Margat*. (D. J.)

MARATHUSE, (*Géogr. anc.*) en latin *Maratussa*, île d'Asie, sur la côte de l'Asie mineure, vers Ephèse, selon Pline, liv. V, chap. xxxj, & près de Clazomenes, selon Thucydide; son nom venoit de la quantité de fenouil dont elle abondoit. (D. J.)

MARATIENS (LES), (*Géogr. anc.*) *Maratiani*, dans Pline, liv. VI, chap. xvj, ancien peuple à l'orient de la mer Caspienne, vers la Sogdiane. Le P. Hardouin lit *Maraciani*, & tire leur nom de *Maraca*; ville dans la Sogdiane, sur l'Oxus, selon Ptolomée; mais comme Pline a nommé, deux lignes plus haut, les habitans de *Maraca*, & qu'il les appelle *Marucæi*, il les distingue donc des *Maratiani*, qui nous restent toujours inconnus. (D. J.)

MARATTES, ou MAHARATAS, (*Histoire mod.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan à une nation de brigands, sujets de quelques rajas ou souverains Indiens idolâtres, qui descendent du fameux raja Sevagi, célèbre par les incursions & les conquêtes qu'il fit vers la fin du siècle passé, qui ne purent jamais être réprimées par les forces du grand-mogol. Les successeurs de ce prince voleur se sont bien trou-

vés de suivre la même profession que lui, & le métier de brigands est le seul qui convient aux *Marattes* leurs sujets. Ils habitent des montagnes inaccessibles, situées au midi de Surate, & qui s'étendent jusqu'à la rivière de Gongola, au midi de Goa, espace qui comprend environ deux cents cinquante lieues; c'est de cette retraite, qu'ils sortent pour aller infester toutes les parties de l'Indostan, où ils exercent quelquefois les cruautés les plus inouïes. La faiblesse du gouvernement du grand-mogol a empêché jusqu'ici qu'on ne mît un frein aux entreprises de ces brigands, qui sont idolâtres, & qui parlent un langage particulier.

MARAVA, (*Géogr.*) petit royaume des Indes, entre les côtes de la Pêcherie & de Coromandel, est borné au nord par le royaume de Tanjaour, au sud-ouest par celui de Travancor, & au couchant par le Maduré dont il est tributaire. (*D. J.*)

MARAUDE, f. m. (*Art milit.*) c'est à la guerre le pillage que les soldats qui sortent du camp sans ordre, vont faire dans les villages des environs.

La *maraude* est entièrement préjudiciable dans les armées, elle empêche les payfans des environs du camp d'apporter leurs denrées, par la crainte d'être pillés en y allant: elle fait aussi périr beaucoup de braves soldats, qui sont affommés par les payfans. Lorsque les maraudeurs sont pris par le prévôt de l'armée, il les fait pendre sur le champ.

On pourroit apporter quelque remède à la *maraude*, si on chargeoit les colonels des désordres de leurs soldats, & si on punissoit l'officier particulier quand on trouveroit son soldat hors du camp. En établissant cette police, on ne seroit pas longtemps à s'apercevoir du changement qu'un tel ordre apporteroit dans une armée. Mais de faire pendre simplement un malheureux qui a été pris sur le fait, comme il est d'usage de le faire, c'est un faible remède. Le prévôt n'attrappe ordinairement que les sots, cela ne va pas à la source du mal, & c'est ne rien faire d'important pour l'arrêter.

MARAUDEUR, f. m. (*Art milit.*)

est un soldat qui va à la maraude, ou à la petite guerre. V. MARAUDE.

MARAVEDI, f. m. (*Hist. mod.*) petite monnaie de cuivre qui a cours en Espagne, & qui vaut quelque chose de plus qu'un denier de France. Ce mot est Arabe, & est dérivé de *almoravides*, l'une des dynasties des maures, lesquels passant d'Afrique en Espagne, donnerent à cette monnaie leur propre nom, qui par corruption se changea ensuite en *maravedi*; il en est fait mention dans les décrétales, aussi-bien que d'autres auteurs Latins sous le nom de *marabini*.

Les Espagnols comptent toujours par *maravedis*, soit dans le commerce, soit dans les finances, & quoique cette monnaie n'ait plus cours parmi eux. Il faut 63 *maravedis* pour faire un réal d'argent, en sorte que la piastre ou pièce de huit réaux contient 504 *maravedis*, & la pistole de quatre pièces de huit en contient 2016. Voyez MONNOIE.

Cette petite monnaie de *maravedi* produit de grands nombres dans les comptes & les calculs des Espagnols, de façon qu'un étranger ou un correspondant se croiroit du premier coup-d'œil débiteur de plusieurs millions pour une marchandise qui se trouve à peine lui coûter quelques louis.

Les loix d'Espagne font mention de plusieurs especes de *maravedis*, les *maravedis* alphonfins, les *maravedis* blancs, les *maravedis* de bonne monnaie, les *maravedis* combrenos, les *maravedis* noirs, les vieux *maravedis*: quand on trouve *maravedis* tout court, cela doit s'entendre de ceux dont nous avons parlé plus haut, les autres sont différens en valeur, en finance, en ancienneté, &c.

Mariana assure que cette monnaie est plus ancienne que les maures; qu'elle étoit d'usage du temps des Goths; qu'elle valoit autrefois le tiers d'un réal, & par conséquent douze fois plus qu'aujourd'hui. Sous Alphonse XI, le *maravedi* valoit dix-sept fois plus qu'aujourd'hui; sous Henri second, dis fois; sous Henri III, cinq fois; & sous Jean II, deux fois & demi d'avantage.

MARBELLA, (*Géogr.*) petite ville

maritime d'Espagne, à l'extrémité occidentale du royaume de Grenade, avec un port fort commode : c'est peut-être la *Salduba* des anciens. (D. J.)

**MARBRE**, f. m. (*Hist. nat. Min.*) *marmor*, c'est une pierre opaque, compacte, prenant un beau poli : remplie pour l'ordinaire de veines & de taches de différentes couleurs. Quoiqu'assez dure, cette pierre ne fait point feu lorsqu'on la frappe avec de l'acier ; l'action du feu la réduit en chaux, & elle se dissout dans tous les acides, d'où l'on voit que c'est une pierre calcaire.

Les couleurs du *marbre* varient à l'infini. Il y en a qui n'a qu'une seule couleur ; il est ou blanc, ou jaune, ou rouge, ou gris, &c. Il y en a d'autre qui est rempli de veines & de couleurs différentes. Ces couleurs ne changent rien à la nature de la pierre, elles viennent de différentes substances minérales & métalliques comme celles des autres pierres. Les *marbres* noirs paroissent colorés par une substance bitumineuse, dont on découvre l'odeur en les frottant.

L'on a donné différens noms aux *marbres* d'après leurs différentes couleurs, d'après leurs accidens, & d'après les différens endroits où on les trouve. Il seroit trop long de rapporter ici tous ces noms, qui ont jeté beaucoup de confusion dans cette matiere, on les trouvera répandus dans les différens articles. Pour *marbre de Paros*, voyez PAROS, & ainsi des autres. En général, on observera que les *marbres* des anciens nous sont assez peu connus, Pline ne nous en a souvent transmis que le nom. Voyez l'article MAÇONNERIE.

Tous les *marbres* n'ont point la même dureté, & ne prennent point un poli également brillant ; il y en a qui se travaillent aisément d'autres s'égrainent & se cassent très-facilement.

Le *marbre* se trouve par couches & par masses, qui sont quelquefois très-épaisses & très-considérables ; celles qui sont les plus proches de la surface de la terre sont communément les moins bonnes, étant remplies de fentes, de gerfures, & de ce que les marbriers appellent des *terrasses*, ou des veines d'une matiere étrangere, qui

l'interrompent & empêchent qu'on ne le puisse travailler avec succès.

Baglivi, dans son traité de *lapidum vegetatione*, rapporte un grand nombre d'exemples, qui prouvent évidemment que le *marbre* se reproduit de nouveau dans les carrieres d'où il en a été tiré ; il dit que l'on voyoit de son temps des chemins très-unis, dans des endroits où cent ans auparavant il y avoit eu des carrieres très-profondes ; il ajoute qu'en ouvrant des carrieres de *marbre*, on rencontre des haches, des pics, des marteaux, & d'autres outils enfermés dans du *marbre*, qui ont vraisemblablement servi autrefois à exploiter ces mêmes carrieres, qui se sont remplies par la suite des temps, & sont devenues propres à être exploitées de nouveau.

Wallerius soupçonne que c'est une craie ou terre calcaire ou marneuse qui sert de base au *marbre*, & qu'il est venu s'y joindre une portion plus ou moins grande d'un sel volatil, & une matiere bitumineuse, qui jointe au sel marin, a fourni le *gluten* ou le lien qui a donné de la dureté & de la consistance à cette pierre ; il conjecture que c'est par cette raison que l'Italie, à cause du voisinage de la mer, est plus riche en *marbre* de la meilleure qualité que les autres parties de l'Europe.

Quoi qu'il en soit de ce sentiment, il est certain que l'on trouve de très-beau *marbre* dans plusieurs contrées qui sont fort éloignées de la mer. Au reste, ce sentiment est plus probable que celui de Linnæus qui croit que c'est l'argile qui sert de base au *marbre* ; car cette idée est démentie par les propriétés calcaires que l'on remarque dans cette pierre.

Les propriétés que l'on a attribuées au *marbre*, suffisent pour faire sentir que c'est mal-à-propos que l'on a appelé *marbre* une infinité de pierres, qui sont ou de vraies cailloux ou des pierres argileuses qui en diffèrent essentiellement. La propriété de faire effervescence avec les acides, tels que le vinaigre, l'eau-forte, &c., suffit pour faire reconnoître très-prompement les *marbres*, & pour les distinguer des porphyres, des granits, & des jaspes, avec lesquels on les a souvent confondus.

Il y a des *marbres* qui ne sont composés

que d'un amas confus de petits fragmens de différentes couleurs, qui ont été comme collés ou cimentés les uns aux autres par un nouveau suc pierreux de la même nature que ces morceaux. Ces *marbres* ainsi formés de piéces de rapport, se nomment *breche*. La breche d'Alep est un *marbre* composé d'un amas de fragmens plus ou moins petits, qui sont ou rougeâtres, ou gris, ou bruns, ou noirâtres, mais où le jaune domine. La breche violette est un *marbre* composé de fragmens blancs, violets, & quelquefois bruns. La breche grise est composée de morceaux gris, noirs, blancs, bruns, &c.

Les *marbriers* donnent une infinité de noms différens aux *marbres*, suivant leurs différentes couleurs. C'est ainsi qu'il y a un *marbre* qu'ils appellent *verd-d'Égypte*, un autre *ver-de-mer*, *verd-de-campan*, *jaune antique*, &c.

Le *marbre* renferme souvent des coquilles, des madrépores, & différens corps marins que l'on y distingue fort aisément. Les *marbres* de cette espèce s'appellent en général *marbres coquillers*. Tel est le *marbre* appelé *lumachelle*, le *marbre d'Altorf* qui renferme des cornes d'ammon, &c.

Le *marbre* qu'on appelle *statuaire*, est celui dont on fait les statues : on choisit communément pour cela celui qui est blanc & qui n'a point de veines colorées; parce qu'étant d'une matière plus uniforme & moins mélangée, il se travaille plus aisément. On dit qu'il est devenu extrêmement rare parmi nous; cependant il s'en trouve dans le pays de Bareith, en Saxe, en Silésie, &c.

Le *marbre* de Florence a cela de particulier, qu'il est composé de fragmens recollés qui représentent quelquefois assez exactement des ruines, des masures, des rochers, &c.

Quels que soient les accidens qui se trouvent dans le *marbre*, ils ne changent rien à sa nature, & il y a toujours les propriétés que nous lui avons attribuées. Il est certain que cette pierre donne une chaux excellente : & les anciens s'en servoient pour cet usage. On prétend avec beaucoup de vraisemblance, que le mortier fait avec cette chaux donnoit à leurs édi-

fices une solidité plus grande que n'ont ceux des modernes, qui font de la chaux avec des pierres beaucoup plus tendres & moins compactes que n'est le *marbre*.

Le *marbre* se trouve très-abondamment dans presque toutes les parties du monde; on vante sur-tout celui d'Italie : peut-être que si on se fût donné autant de peine pour en trouver ailleurs, on en eût rencontré qui ne lui céderoit en rien. Tout le monde connoît le fameux *marbre* de Paros, dont les anciens statuaires faisoient des statues si belles, dont quelques-unes ont échappé aux injures des ans & de la barbarie. La Grece, l'Archipel, l'Égypte, la Sicile & l'Espagne fournissoient aux Romains les *marbres* précieux qu'ils prodiguoient dans ces édifices pompeux dont les ruines même nous inspirent encore du respect.

On trouve une très-grande quantité de *marbres* de différentes couleurs & qualités en Allemagne, en Angleterre, en Suede, &c. Dans la France, le Languedoc & la Flandre en fournissent sur-tout des carrières très-abondantes; & l'on en rencontreroit dans beaucoup d'autres provinces, si l'on se donnoit la peine de les chercher. Les *marbres* les plus communs en France sont le *marbre de Rance*, le *marbre d'Antip*, ou serancolin, la griotte de Flandre, le *marbre* de Cerfontaine, la breche de Flandre, le *marbre* de Givet, le *marbre* de Marquise près de Boulogne, le *marbre* de Sainte-Baume, &c.

L'albâtre que beaucoup d'auteurs ont faussement pris pour une pierre gypseuse, a toutes les propriétés que l'on a attribuées aux *marbres* dans cet article. Il doit donc être regardé comme un *marbre* plus épuré, qui a un peu de transparence, & qui s'est formé de la même manière que les stalactites; c'est ce que prouvent ses veines ondulées qui annoncent que des couches successives sont venues se déposer les unes sur les autres.

On est aisément parvenu à donner diverses couleurs au *marbre*. Les couleurs tirées des végétaux, comme le safran, le suc de tournesol, le bois de Brésil, la cochenille, le sang-de-dragon, &c., teignent le *marbre*, & le pénètrent assez

profondément, pourvu qu'on joigne à ces matieres colorantes un dissolvant convenable, tel que de l'esprit-de-vin, ou de l'urine mêlée de chaux vive & de soude, ou des huiles, &c. ; mais on fera prendre au *marbre* des couleurs plus fortes, plus durables, & qui pénétreront plus avant, en se servant de dissolutions métalliques faites dans les acides, tels que l'eau-forte, l'esprit de sel, &c.

On peut faire du *marbre* artificiel. Pour cet effet, on commence par faire un fond avec du plâtre gâché dans de l'eau de colle ; on couvrira ce fond de l'épaisseur d'environ un demi-pouce avec la composition suivante. On prendra de la pierre à plâtre feuilletée & transparente comme du talc ; on la calcinera dans le feu & on la réduira en une poudre très-fine ; on détrempera dans une eau de colle très-forte, & l'on y joindra soit de l'ocre rouge, soit de l'ocre jaune, soit de telle autre couleur qu'on voudra : on ne mêlera point exactement la couleur avec la composition, quand on voudra contrefaire un *marbre* veiné. Quand on aura appliqué cette composition & qu'elle se sera parfaitement séchée, on lui donnera le poli en la frottant d'abord avec du sablon, & ensuite avec de la pierre-ponce ou du tripoli & de l'eau, & on finira par la frotter ensuite avec de l'huile. *Voyez STUC.* (—)

*MARBRE de Paros.* (*Chronolog.*) Voilà le plus beau monument de chronologie qui soit au monde. Il est également connu sous les titres de *marbres de Paros*, d'*Arondel* & d'*Oxford*.

Cette chronique célèbre tire son premier nom de l'île de *Paros* où elle a été trouvée au commencement du xvij siècle. Les *marbres* sur lesquels elle est gravée, passerent en Angleterre aux dépens du lord Howard, comte d'Arondel, qui envoya dans le levant Thomas Petre, pour y acquérir les plus rares morceaux d'antiquité ; & celui-ci fut le principal : il mérite donc de porter le nom du seigneur à qui l'Europe en a obligation. On les appelle aussi *marbres* d'*Oxford*, *marmora oxoniensia*, parce qu'ils ont été confiés à la garde de cette fameuse université.

On ne fait point le nom du citoyen de

*Paros* qui dressa ce monument de chronologie ; mais personne n'ignore qu'il contient les plus célèbres époques Grecques, depuis le regne de Cécrops fondateur du royaume d'Athenes, jusqu'à l'archonte Diogénète, c'est-à-dire, la suite de 1318 années. Ces époques qui n'ont pas été altérées comme les manuscrits, nous apprennent la fondation des plus illustres villes de Grece, l'âge des grands hommes qui en ont été l'ornement, & beaucoup d'autres particularités. Par exemple, nous savons par ces *marbres*, qu'Hésiode a vécu 37 ans avant Homere, que Sapho n'a écrit qu'environ 300 ans après ce poëte ; que les mysteres d'Eleusis s'établirent sous Erectée, roi d'Athenes & fils de Pandion ; que les Grecs prirent la ville de Troye le vingt-quatrième jour du mois Thargélien, l'an 22 de Ménésthée, roi d'Athenes, après une guerre de dix années. Enfin, ces précieux monumens servent en 75 époques, à rectifier plusieurs faits de l'ancienne histoire Greque. Selden ne les fit imprimer qu'en partie en 1628 ; mais M. Prideaux les publia complètement à Oxford, en 1676, avec leur explication : je crois qu'ils ont reparu pour la troisième fois dans notre siècle. (*D. J.*)

*MARBRES de Bourgogne.* M. le duc de Bourbon ayant formé le projet de réunir à Chantilli des échantillons de toutes les productions de la terre, fit écrire par feu M. de Montigny, trésorier des états de Bourgogne, des lettres d'invitation aux amateurs de l'histoire naturelle. M. de Buffon fut un des plus zélés à s'y conformer, il fit polir des morceaux de toutes les carrieres de Montbard, & sur-tout de celle de la Louere, qui réunissoient les accidens, les couleurs & le grain du véritable *marbre*. Ce savant obtint même du conseil le privilege exclusif de l'exploitation de ces *marbres* en 1741, à condition de délivrer les blocs à raison de six livres par pié cube.

C'est à cette époque qu'il convient de fixer les premieres découvertes de *marbre* en Bourgogne ; avant ce temps la pierre rouge délavée de Tournus, le faux porphyre de Fixin, la pierre noirâtre de Vitteaux, celle d'un rouge pâle ou grise de Dijon, de Premeaux & de Lorgoloin, étoient

étoient les feules qu'on se fût avisé de polir pour la décoration intérieure des appartemens.

Le fond gris du *marbre* de la Louere est semé de taches brunes ou café, à-peu-près rondes & bien distinctes ; quelques naturalistes pensent que ce sont des bélemnites tranchées horizontalement qui produisent ces taches ; mais l'espece la plus abondante est veinée de blanc, de rouges différens, & de jaune plus ou moins foncé sur un fond gris. La carrière de Saint-Michel, située au nord de Montbard, fournit des échantillons d'une sorte de faux porphyre, composé de pointes d'ourfin, d'entrouques brisées, d'astroïtes & d'autres détrimens de coquillages.

Les *marbres* de Corlon, d'Alise-Sainte-Reine & d'Ogny, sont assez analogues à ceux de Montbard : celui d'Alise tient du couleur de chair, vif, assez brillant ; on y trouve des tables, dont le fond gris est semé de taches rondes & distinctes.

Le sieur Bellevaut avoit formé un magasin des différens *marbres* de Bourgogne, au palais des états, en 1756 ; on y voyoit, 1<sup>o</sup>. le *marbre* de Dromont, paroisse d'Arceau : c'est une breche d'un jaune assez semblable au giallo-antiquo, mêlé de rouge, & qui prend un beau poli.

2<sup>o</sup>. La pierre de la Douée est recommandable par la pureté & la finesse du grain, par le jeu varié de petites taches ; couleur de chair pâle, sur un fond rouge tendre & par la franchise du poli.

3<sup>o</sup>. La breche & l'albâtre de Saint-Romain, bailliage de Beaune ; on voit sur la breche des taches plus ou moins grandes, rouges, blanches, jaunes, agates, & même quelquefois des accidens violets, le tout assemblé sur un fond rouge : quant à l'albâtre, c'est un composé semi-transparent de toutes sortes de couleurs, arrangées par ondes & par zones dans quelques-unes de ses parties, & jetées dans quelques autres par piéces détachées, comme il s'en rencontre sur le jaspe fleuri.

Mais ce qui mérite l'attention des naturalistes, c'est le mélange sans ordre des blocs de deux natures différentes dans la même carrière ; les blocs errans qui la composent ont depuis quatre jusqu'à neuf

piés de largeur, sur une épaisseur de deux piés : ils sont disposés diagonalement & séparés par des espaces peu considérables, remplis de terre rouge ou jaune ; la base du tout ensemble est une glaïse colorée, mêlée de pierres ordinaires.

4<sup>o</sup>. La breche de la Rochepot, à deux lieues de Beaune ; les couleurs en sont du rouge de plusieurs nuances ; du gris agate & du blanc ; le grain est fin, la pierre saine, & le poli brillant ; le hasard, auteur de tant de découvertes, contribua beaucoup à celle de cette breche nouvelle ; ce fut en travaillant à la grande route de Châlons à Saulieu que le sieur Bellevaut, en 1756, en aperçut le premier en entrant dans deux cavernes qu'il l'en trouva presque remplies.

L'entrepreneur Machureau découvrit de même, en 1757, le *marbre* de Viteaux, en faisant travailler à des remuemens de terre sur la montagne ; il est à fond cendré, veiné de grandes taches blanches ; il en avoit déjà tiré une autre sorte veinée de jaune, de brun-rouge & gris sur la montagne de Semarey.

M. Varenne de Beort a remarqué que tout le côté qui borne l'Yonne, du côté du nord-est, dans l'Auxerrois, fourniroit à peu de profondeur une couche unique entre deux terres de lumachello-agate, duquel on pourroit former de très-jolies tables, le banc n'étant pas assez épais pour d'autres ouvrages : on ne fauroit mieux décrire ce *marbre* qu'en le comparant à ces sortes de tabatieres travaillées avec les racines de certains arbres, dans lesquelles l'imagination fait appercevoir une multitude d'objets différens.

Corcelles-Fremoy, en Auxois, possède une autre espece de lumachello-jaunâtre, avec un peu de bleu, mais celui d'Auxerre prend mieux le poli.

La carrière de Mémont, près Sombemont, bailliage d'Arnai-le-duc, fournit d'excellens pavés noirs, marquetés de griphites blanches ; la pierre de Nolay ressemble beaucoup à celle de Mémont.

A Solutré en Mâconnois, on a découvert une belle carrière de *marbre*, en 1766 près de Berzé-la-ville.

En Mâconnois on voit une belle carrière

de plâtre, du fond de laquelle on a tiré de grands morceaux d'albâtre.

A la Brosse, bailliage de Bourbon-Lancy, est un *marbre* gris, jaspé, veiné d'un peu de blanc & de jaune doré, qu'on pourroit appeller faux-port-or, & qui se polit parfaitement.

Le pavé de Notre-Dame de Paris, refait depuis peu, est de carreaux de *marbre* blanc & de couleur, tiré des carrières du Bourbonnois : on voit par la comparaison de ces *marbres* avec ceux des chapelles adossées au chœur, que les *marbres* François ne le cedent point à ceux d'Italie, ni ceux du Bourbonnois à ceux du Languedoc & des Pyrénées. La découverte des carrières du Bourbonnois est due aux soins patriotiques de feu M. le comte de Caylus, qui de concert avec M. Soufflot, engagea le sieur Carrey de faire la recherche du *marbre* que les Romains devoient avoir exploité anciennement dans ces cantons, puisqu'ils en avoient placé plus de quatre millions de piés cubes dans la construction des bains de Bourbon-Lancy (*aque Nisēniæ*), & des palais de la ville d'Autun, où l'on en voit les ruines. Ces carrières ont été remises en pleine exploitation par les secours & la protection du gouvernement qui s'en occupe depuis 1760.

J'ai vu chez madame la comtesse de Rochechouart, dans son château d'Agey, un cabinet garni du plus beau corail, qui est tout pavé de trente-cinq sortes de carreaux de *marbre* de Bourgogne. Cette dame, distinguée par son gout éclairé pour la physique & les beaux arts, a su y rassembler à grands frais une riche collection d'histoire naturelle.

Il y a peu de provinces dans le royaume où il y ait autant de granit qu'en Bourgogne ; les villes de Semur & d'Avallon sont assises sur un rocher, capable de fournir des colonnes & des obélisques d'une seule piece, si l'on avoit comme autrefois le talent ou le moyen de les travailler ; le granit de Semur est rouge, celui d'Avallon est à plus petit grain & moins rouge ; on en trouve de très-beau à Bouvrai & à la Roche-en-Breni, noir & blanc. M. Sallier, sous-prieur de la Roche, en a montré des

pieces à un curieux qui venoit d'Italie ; & qui ne pouvoit se persuader que ce granit fût du pays ; il y en a encore dans l'Autunois & le Charolois, & même des morceaux de jaspe.

Indiquons, en finissant, une carrière de pierre meulière que M. d'Aligny, seigneur de Montregard, a fait exploiter dans l'Autunois avec succès. Des experts, par ordre de l'intendant, reconnurent en 1757, que les meules déposées à Manley étoient d'un excellent grain, de la meilleure qualité, & qu'elles donnoient un beau son ; M. d'Aligny abandonne ses meules à un prix moindre d'un quart que celles de Brie, il les garantit, & la carrière est abondante. *Précis d'un mémoire sur les carrières de Bourgogne, dans les tablettes de Bourg. 1758. (C).*

**MARBRE** (*Manufacture de glaces.*) On appelle ainsi dans les manufactures des glaces, sur-tout parmi les ouvriers qui préparent les feuilles pour mettre les glaces au teint, un bloc de *marbre* sur lequel on allonge & on aplatit sous le marteau les tables d'étain que l'on veut réduire en feuilles. *Voyez GLACES & ETAIM.*

**MARBRE**, *terme de Cartier*, c'est une pierre carrée de *marbre* bien poli sur laquelle on pose les feuilles de cartes qu'on veut polir, après y avoir appliqué les couleurs : ce *marbre* a environ un pié & demi en carré.

**MARBRE.** (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs nomment ainsi la pierre sur laquelle ils imposent & corrigent les formes. C'est une pierre de liais très-unie, d'une épaisseur raisonnable, montée sur un pié de bois, dans le vuide duquel on pratique de petites tablettes pour placer différentes choses d'usage dans l'imprimerie. Un *marbre* pour l'ordinaire doit excéder, en tous sens, la grandeur commune d'une forme : il y en a aussi de grandeur à contenir plusieurs formes à la fois.

Le *marbre de presse* d'imprimerie est aussi une pierre de liais, très-unie & faite pour être enchâssée & remplir le coffre de la presse. C'est sur ce *marbre* que sont posées les formes qui sont sur la presse. Sa grandeur & son épaisseur sont proportionnées à celles de la presse pour laquelle il a été fait.

**MARBRÉ**, *terme de Papetier.* On appelle *papier marbré*, celui qui est peint de plusieurs couleurs qui imitent assez bien les veines du marbre. Il y a des ouvriers qui savent si bien placer les nuances de leurs couleurs, qu'on prendroit réellement ce papier pour du marbre. *Voyez PAPIER.* Ces ouvriers s'appellent *marbreurs.* *Voyez à l'article MARBRE.*

**MARBREUR**, (*Peinture.*) peindre en façon de marbre.

**MARBREUR le cuir**, (*Relieurs.*) on se fert ordinairement pour cela de couperose ou de noir de teinture de soie; on prend un pinceau de chiendent que l'on trempe dans le noir; & après l'avoir bien secoué, on prend une cheville, & on frappe le manche du pinceau dessus, d'un coup égal, afin que le noir que le pinceau a pris, tombe également sur les livres couverts de veau. Ces livres doivent être étendus du côté de la couverture sur deux tringles de bois. On laisse pendre le papier en bas entre deux règles qui soutiennent les cartons, en sorte que le cuir reçoive toute la couleur qui tombe du pinceau.

*Marbrer sur tranche.* On lie bien le volume, & on le trempe du côté de la tranche dans le baquet du marbreur. *V. PAPIER MARBRÉ*, la façon est la même.

\* **MARBREUR DE PAPIER** ou **DOMINOTIER**, (*Art mécanique.*) C'est un ouvrier qui fait peindre le papier, ou plutôt le tacher de différentes couleurs, tantôt symétriquement, tantôt irrégulièrement disposées, quelquefois imitant le marbre, & produisant un effet agréable à l'œil, lorsque l'ouvrier est habile, qu'il a un peu de goût, & qu'il emploie un beau papier & de belles couleurs.

On emploie le papier marbré à un assez grand nombre d'usages; mais on s'en sert principalement pour couvrir les livres brochés, & pour être placé entre la couverture, & la dernière & la première page des livres reliés. Ce sont les relieurs qui en consomment le plus.

Il y a des papiers marbrés à fleurs, à la pâte, du grand, du petit, au grand peigne, au petit peigne, ou d'Allemagne, l'agate, le placard, le montfaucou, à fleurons, à tourniquets, &c. Toutes ces

dénominations sont relatives ou au dessin ou à la fabrication.

Ce petit art a pris naissance en Allemagne. On a appelé la Suede, la Norvege & les contrées septentrionales, *officina gentium.* On pourroit appeler l'Allemagne *officina artium.* Il n'est pas fort ancien: il y a toute apparence qu'on y aura été conduit par hasard. De la couleur sera tombée sur de l'eau; un papier sera tombé sur la couleur, & l'aura enlevée. On aura remarqué que l'effet en étoit agréable, & l'on aura cherché à répéter d'industrie ce qui s'étoit fortuitement exécuté; ou peut-être les relieurs auront-ils tenté de marbrer le papier comme ils marbrent la couverture des livres, & ils seront arrivés d'essais en essais, à la pratique que nous allons expliquer.

Les Lebreton pere & fils, qui travailloient sur la fin du dernier siècle, & dans le courant de celui-ci, ont fait en ce genre de petits chefs-d'œuvre: ils avoient le secret d'entremêler de fils déliés d'or & d'argent, les ondes & les veines colorées du papier. C'étoit vraiment quelque chose de singulier que le goût, la variété & l'espèce de richesse qu'ils avoient introduits dans un travail assez frivole. Mais c'est la célérité & non la perfection qui enrichit dans ces bagatelles. Ce que nous allons dire de la manière de marbrer le papier, nous l'avons appris de la veuve d'un de ces ouvriers, qui étoit dans l'extrême misère.

L'atelier de l'ouvrier doit être pourvu d'un *carré* ou baquet carré de bois de chêne, profond d'un demi-pié, & excédant d'un pouce la grandeur de la feuille de papier; d'une *baratte* avec sa batte, d'un tamis de crin un peu lâche, d'un gros pinceau, & de divers peignes dont la construction est totalement différente; celui dont on se sert pour le papier commun est un assemblage de *branches* ou tringles de bois, parallèles les unes aux autres, de l'épaisseur de deux lignes ou environ, d'un doigt de largeur, & de la longueur du baquet; ces tringles sont au nombre de quatre, dont chacune est garnie de onze *dents* ou pointes de fer, d'environ deux pouces de hauteur, de la même force & de la même forme que le clou d'épingle. La

premiere dent d'une *branche* est fixée exactement à son extrémité, & la dernière à l'autre bout. Il y a entre chaque branche la même distance qu'entre chaque dent.

Le peigne pour le *montfaucon*, le *lyon* & le *grand montfaucon*, n'a qu'une branche à neuf dents. Le peigne pour le *perfillé* sur le petit baquet, a une branche à dix-huit dents; & celui qui est pour le *perfillé* sur le grand baquet, en a une à vingt-quatre dents. Le peigne pour le papier d'Allemagne a cent quatre ou cent cinq *pointes* ou *aiguilles*, aussi menues que celles qui servent pour le bas au métier.

Les autres instrumens qui lui sont nécessaires sont des pots & des pinceaux pour différentes couleurs; un *étendoir* semblable à celui des papetiers fabricans ou des imprimeurs; une pierre & sa molette pour broyer les couleurs; une *amassette* ou *ramassoire* qui est un morceau de cuir fort, de quatre à cinq pouces de long, sur trois de large, dont un des côtés est fait en tranchant; un couteau; une *ramassoire* pour nettoyer les eaux, ou tringle de bois fort mince, large de trois doigts ou environ, de la longueur du baquet, & taillée en tranchant sur un de ses grands côtés; plusieurs *chassis carrés* ou assemblages de quatre lattes, renfermant entre elles un espace plus grand que la feuille qu'on veut marbrer, & divisés en trente-six petits carrés par cinq ficelles attachées sur un des côtés du chassis, & traversées perpendiculairement par cinq autres ficelles fixées sur un des autres côtés; des établis pour poser les baquets, les pots, les peignes & autres outils; une *lissoire* ou pierre à lisser, dont le grain doit être fin, égal, & serré, & telle que celle dont se servent les papetiers fabricans ou les cartiers.

Pour marbrer le papier ou préparer l'eau, c'est-à-dire, qu'on met infuser, pendant trois jours, une demi-livre de gomme adragant par rame de papier dans une certaine quantité d'eau de riviere froide: on la remue au moins une fois par jour, & quand on l'a transférée dans un long pot de grès, & qui se trouve à moitié plein de cette eau dans laquelle la gomme est dissoute, on la bat pendant un demi-quart-d'heure, & on acheve ensuite de remplir

le pot d'eau de riviere. Après cette opération, on pose un tamis sur un des baquets, on y fait passer l'eau en la remuant & en la pressant contre le tamis avec un gros pinceau; ce qui reste sur le tamis de gomme non dissoute, se remet à tremper jusqu'au lendemain, & on recommence le même procédé.

Lorsque les eaux ont été passées & remuées avec un bâton, on connoît leur force ou leur foiblesse, à la plus ou moins grande vitesse du mouvement de l'écume qui se forme sur leur surface, quand on les a agitées en rond. Lorsque l'écume tourne plus de cinquante fois pendant la durée du mouvement qu'on a imprimé à l'eau, c'est une preuve de sa foiblesse; si elle fait moins de tours l'eau est censée être forte. Comme il arrive quelquefois que l'eau est trop forte par la trop grande quantité de gomme adragant qu'on y a mise, on l'affoiblit en y ajoutant de l'eau pure, comme on la fortifie quand elle est trop foible en y ajoutant de la gomme qui est restée dans le pot de grès.

Pour être plus assuré de la qualité de l'eau, on fait usage du *peigne à frisons*, qui est ainsi nommé de ce que ses dents étant placées alternativement, l'une d'un côté & l'autre de l'autre, le *marbreur* en tournant le poignet, arrange les couleurs en *cercles* ou *frisons*. Lorsque les frisons ne sont pas nets & distincts, qu'ils se brouillent & se confondent, les eaux sont trop foibles; si les couleurs ne s'arrangent pas dans l'ordre que l'on veut, qu'elles refusent de s'étendre, qu'elles soient trop hérissées d'*écaillés* ou *pointes*, elles sont alors trop fortes, & on corrige ces défauts en les tempérant comme nous l'avons dit.

On passe ensuite à la préparation des couleurs. Le *bleu* se fait avec de l'indigobien broyé à l'eau sur la pierre; le *rouge* avec de la laque plate, également broyée avec de l'eau, dans laquelle on a fait bouillir du bois de Brésil & une poignée de chaux vive. Pour avoir le *jaune*, on mêle trois cuillerées de fiel de bœuf dans une chopine d'eau où l'on a mis infuser de l'ocre pendant quelques jours. Pour le *blanc*, on met quatre cuillerées de fiel de bœuf sur une pinte d'eau, & on bat bien le tout

ensemble. On fait le *verd* avec deux cuillerées d'indigo broyé, & de l'ocre détrempée dans une pinte d'eau, à laquelle on ajoute trois cuillerées de fiel de bœuf. Pour le *noir*, on met une cuillerée de fiel de bœuf sur un poisson de noir de fumée, & sur la grosseur d'une noisette de gomme. Pour faire le *violet*, on ajoute au rouge, préparé comme nous l'avons dit, quatre ou cinq larmes de noir de fumée, broyé avec l'indigo.

Lorsque les eaux sont bien nettoyées & prêtes à recevoir les couleurs, on commence à jeter légèrement du bleu qu'on a pris avec un pinceau, & qu'on a mêlé auparavant avec deux cuillerées d'infusion de blanc d'Espagne, trois cuillerées de fiel de bœuf, & une cuillerée d'indigo préparé comme ci-dessus. La couleur bleue dont on a chargé le pinceau, & qu'on a jetée sur la surface de l'eau qui est dans le baquet, forme un *tapis*, c'est-à-dire, qu'elle couvre également toute la surface de l'eau, où elle forme des ramages & des veines. On jette après du rouge sur ce tapis, & on voit que cette couleur repousse la bleue, prend sa place, & fait des taches éparfes. On met ensuite le jaune qui se dispose à sa manière sur ces deux couleurs. Lorsque le blanc qu'on met après occupe trop d'espace, on le corrige en l'éclaircissant avec de l'eau; s'il n'en occupe pas assez, on y ajoute du fiel de bœuf, de façon que les taches du blanc paroissent comme des lentilles sur toute la surface du baquet.

On connoît que les couleurs sont au point où elles doivent être, lorsqu'elles ne *marchent* pas trop, c'est-à-dire, qu'elles ne se pressent pas trop, & que, relativement à leur plus ou moins de consistance, elles ne remplissent que la place qu'elles doivent occuper.

Quand les couleurs sont jetées & qu'elles forment un tapis sur l'eau, on prend le peigne à quatre branches, on le tient par ses deux extrémités, on l'applique au haut du baquet, de manière que l'extrémité de ses pointes touche la surface de l'eau, & que chaque pointe trace un frison. On enlève le peigne pour le rapporter au dessous des premiers frisons, & continuer à

en former sur toute la surface. On applique ensuite légèrement une feuille de papier, dont la surface prend & emporte toute la couleur qui couvre l'eau, & qui s'attache au papier, en suivant les figures irrégulières que le mouvement du peigne lui a données.

Lorsque la feuille est chargée de couleurs, on l'étend sur un chaffis qui est soutenu sur un baquet par deux barres de bois posées en travers, & qu'on incline pour que l'eau de gomme dont les feuilles sont imbibées, s'écoule plus facilement. Après l'écoulement de l'eau de gomme, ce qui est l'affaire d'un quart-d'heure, on enlève les feuilles de dessus le chaffis, & on les porte à l'étendoir pour les faire sécher: lorsqu'elles sont sèches, on les leve de dessus les cordes pour les frotter légèrement sur un marbre bien uni avec de la cire blanche, ou de la cire jaune qui ne soit point grasse; les feuilles étant lissées, on les ploie par main de vingt-cinq feuilles; & s'il s'en trouve dans le nombre quelques-unes de déchirées, on les raccommode avec de la colle: on fait ainsi autant d'espèces de papier marbré qu'il y a de manières de combiner les couleurs & de les brouiller.

Lorsqu'on veut pratiquer des filets d'or sur un papier marbré, on applique un patron découpé sur une feuille marbrée, on met un mordant sur les endroits qui paroissent à travers les découpures, on y applique l'or en feuilles; & lorsqu'il est pris, on frotte la feuille avec du coton qui enlève le superflu de l'or, & ce qui est resté forme les filets ou les figures qu'on veut donner à la feuille marbrée.

Pour imiter la mosaïque, les fleurs & même les paysages, on a des planches gravées en bois, où le trait est bien évuidé, large & épais, & dont le fond a un pouce ou environ de profondeur. Le tapis de couleur étant formé sur l'eau du baquet, on applique la planche sur la surface; les traits saillans de la planche emportent les couleurs qu'ils atteignent, & forment un vuide de couleurs sur le baquet; alors on y étend par dessus une feuille qui se colore par-tout, excepté aux endroits dont la planche a enlevé précédemment la couleur,

& qui prend le dessin qu'on a voulu lui donner.

Il y a des personnes qui ont voulu mettre du vernis sur le papier marbré ; leurs essais n'ont point réussi , parce que le vernis a détrempé jusqu'à présent les couleurs de la marbrure , & a tout gâté. Il faudroit trouver un vernis qui , sans endommager l'ouvrage , se fixât sur le papier , comme celui dont on se sert pour fixer le pastel.

Ce sont aussi les dominotiers qui font ces especes de tapisseries de papier qu'on a poussées à Paris à un tel point de perfection , que les personnes du meilleur goût ne font point difficulté de s'en servir pour orner de petits cabinets , & qu'on en fait des envois considérables dans les pays étrangers.

Pour faire ces sortes de tapisseries qui font présentement le principal objet du commerce de la dominoterie , on commence par tracer un dessin de simples traits sur plusieurs feuilles de papier collées ensemble , de la hauteur & largeur que l'on veut donner à chaque piece de tapisserie.

Ce dessin étant achevé se coupe en morceaux , aussi hauts & aussi longs que les feuilles de papier que l'on emploie communément pour ces sortes d'impressions ; & chacun de ces morceaux reçoit ensuite séparément une empreinte sur des planches de bois de poirier , travaillées par un graveur en bois.

Pour imprimer avec des planches ainsi gravées , on se sert de presses assez semblables à celles de l'imprimerie , à la réserve que la platine n'en peut être de métal , mais seulement de bois , longue d'un pié & demi , large de dix pouces ; & que ces presses n'ont que de grands tympanes propres à imprimer histoires , comme portent les anciens réglemens de la librairie.

L'on se sert aussi de l'encre & des balles des imprimeurs ; & , de même qu'à l'imprimerie , on n'essuie point les planches après qu'on les a noircies , à cause du relief qu'elles ont , qui les rend plus semblables à une forme d'imprimeur qu'à une planche en taille-douce : voyez IMPRIMEUR.

Lorsque les feuilles ont été imprimées & séchées , on les peint & on les rehausse de

diverses couleurs en détrempe ; c'est ce qu'on appelle *enluminer* ; & lorsqu'on veut les employer , on les assemble pour en former des pieces d'une grandeur convenable pour l'endroit où on veut les placer.

On appelle aussi *dominoterie* certaines grandes images gravées en bois , au bas & à côté desquelles sont des légendes , des proverbes , des *rebus* & autres semblables bagatelles.

Les ouvriers marchands dominotiers sont appellés *dominotiers* , *imagers* & *tapisseries*. Le premier de ces noms leur est venu de l'ancien mot *domino* , qui signifioit du papier marbré , ou tout autre papier diversement peint , & orné de figures & de grotesques.

Par l'article LXI du règlement de 1688 , il est dit que les syndic & adjoints des libraires & imprimeurs iront en visite chez eux pour voir s'ils n'y contreviennent point aux réglemens.

C'est ce même article confirmatif des statuts de 1586 , de 1618 & de 1649 , qui regle de quelle sorte de presse il est permis aux dominotiers de se servir , & qui leur défend , sous peine de confiscation & d'amende , d'avoir chez eux aucuns caractères de fonte propres à imprimer des livres.

Comme on peut abuser de ces presses pour l'impression des ouvrages ou des images indécentes , que la police de l'état ne doit point souffrir , il y a eu une sentence rendue le 23 avril 1768 par le prévôt de Paris , qui leur défend de rien imprimer qu'en présence d'un maître imprimeur ou d'un compagnon envoyé par lui ; que , l'ouvrage fait , la presse sera fermée avec un cadenas par le juré comptable de la compagnie , & qu'il en gardera la clef pardevers lui , sous peine de saisie de la presse & des ouvrages , d'une amende pécuniaire , & de plus grande peine en cas de récidive. Cette ordonnance est conforme aux anciens statuts de la librairie qui défendent aux dominotiers d'imprimer & vendre aucun placard & peinture dissolue.

Le nouveau règlement pour la librairie & imprimerie , arrêté au conseil d'état du

roi, le 28 février 1723, contient aussi un article concernant les *marbriers* ou dominotiers, dans le titre des visites de librairie & imprimerie, mais beaucoup plus ample que celui du règlement de 1686.

Cet article, qui est le XCVII, ordonne que, si les dominotiers veulent mettre au dessous de leurs images & figures quelque explication imprimée & non gravée, ils auront recours aux imprimeurs, en sorte néanmoins que ladite explication ne puisse excéder le nombre de six lignes, ni passer jusqu'au revers desdites estampes & figures.

Le même article leur enjoint de faire apporter à la chambre de la communauté des libraires & imprimeurs, les marchandises de leur art qu'ils feront venir des pays étrangers & des provinces du royaume, pour y être visitées par les syndic & adjoints; & afin que ceux qui feront profession de dominoterie & d'imagerie soient connus par les syndic & adjoints, il leur est ordonné de faire inscrire sur le registre de ladite communauté leurs noms & leurs demeures, à peine de cent livres d'amende, sans que ladite inscription puisse les autoriser à vendre aucuns livres ou livrets, ni à exercer ladite profession de libraire ou d'imprimeur, de quelque manière ou sous quelque prétexte que ce soit.

La dominoterie paie, par cent pesant, 2 livres pour droit d'entrée, & 32 sous pour celui de sortie.

**MARBRIER**, s. m. (*Art. méchan.*) ouvrier qui fait des ouvrages communs en marbre, compris sous le nom de *Marbrerie*, &c. Par le nom de *marbrerie*, l'on entend non-seulement l'usage & la manière d'employer les marbres de différente espèce & qualité, mais encore l'art de les tailler, polir, & assembler avec propreté & délicatesse, selon les ouvrages où ils doivent être employés.

Le marbre du latin *marmor*, dérivé du grec *μαρμαριον*, *reluire*, à cause du beau poli qu'il reçoit, est une espèce de pierre calcaire, dure, difficile à tailler, qui porte le nom de différentes provinces où sont les carrières d'où on le tire. C'est de cette espèce de pierre que l'on fait

les plus beaux ornemens des palais, temples, & autres monumens d'importance, comme les colonnes, autels, tombeaux, vases, figures, lambris, pavés, &c.

Les anciens, qui en avoient en abondance, en faisoient des bâtimens entiers, en revêtoient non-seulement l'intérieur de leurs maisons particulières, mais même quelquefois l'extérieur. Il en est de plusieurs couleurs; les uns sont blancs ou noirs; d'autres sont variés ou mêlés de taches, veines, mouches, ondes & nuages, différemment colorés; les uns & les autres sont opaques; le blanc seul est transparent lorsqu'il est débité par tranche mince; aussi, au rapport de M. Félibien, les anciens s'en servoient-ils au lieu de verre qu'ils ne connoissoient pas alors pour les croisées des bains, étuves, & autres lieux, qu'ils vouloient garantir du froid. On voyoit même à Florence, ajoute cet auteur, une église très-bien éclairée, dont les croisées en étoient garnies.

La *marbrerie* se divise en deux parties: l'une consiste dans la connoissance des différentes espèces de marbre, & l'autre dans l'art de les travailler pour en faire les plus beaux ornemens des édifices publics & particuliers.

Nous avons traité la première à l'article **MAÇONNERIE**, voyez cet article. Il ne nous reste ici qu'à parler de la seconde.

*Du marbre selon ses façons.* On appelle *marbre brut*, celui qui, étant sorti de la carrière en bloc d'échantillon ou par quartier, n'a pas encore été travaillé.

*Marbre dégrossi*, celui qui est débité dans le chantier à la scie, ou seulement équarri au marteau, selon la disposition d'un vase, d'une figure, d'un profil, ou autre ouvrage de cette espèce.

*Marbre ébauché*, celui qui, ayant déjà reçu quelques membres d'architecture ou de sculpture, est travaillé à la double pointe pour l'un, & approché avec le ciseau pour l'autre.

*Marbre piqué*, celui qui est travaillé avec la pointe du marteau pour détacher les avant-corps des arrière-corps dans l'extérieur des ouvrages rustiques.

*Marbre matte*, celui qui est frotté avec de la prêle ou de la peau de chien de

mer, pour détacher des membres d'architecture ou de sculpture de dessus un fond poli.

*Marbre poli*, celui qui, ayant été frotté avec le grès & le rabot, qui est de la pierre de Gothlande, & ensuite repassé avec la pierre de ponce, est poli, à force de bras, avec un tampon de linge & de la potée d'émeril pour les marbres de couleur, & de la potée d'étain pour les marbres blancs; celle d'émeril les rougissant, il est mieux de se servir, ainsi qu'on le pratique en Italie, d'un morceau de plomb au lieu de linge, pour donner au marbre un plus beau poli & de plus longue durée; mais il en coûte beaucoup plus de temps & de peine; le marbre sale, terni ou taché, se repolit de la même manière; les taches d'huile, particulièrement sur le blanc, ne peuvent s'effacer, parce qu'elles pénètrent.

*Marbre fini*, celui qui, ayant reçu toutes les opérations de la main-d'œuvre, est prêt à être posé en place.

*Marbre artificiel*, celui qui est fait d'une composition de gypse en manière de stuc, dans laquelle on met diverses couleurs pour imiter le marbre; cette composition est d'une consistance assez dure, & reçoit le poli, mais sujette à s'écailler. On fait encore d'autres marbres artificiels avec des teintures corrosives sur du marbre blanc, qui imitent les différentes couleurs des autres marbres, en pénétrant de plus de quatre lignes dans l'épaisseur du marbre; ce qui fait que l'on peut peindre dessus des ornemens & des figures de toute espèce; en sorte que si l'on pouvoit débiter ce marbre par feuilles très-minces, on en auroit autant de tableaux de même façon. Cette invention est de M. le comte de Caylus.

*Marbre-feuille*, peinture qui imite la diversité des couleurs, veines & accidens des marbres, à laquelle on donne une apparence de poli sur le bois ou sur la pierre, par le vernis que l'on pose dessus.

*Des ouvrages de marbrerie*. Les ouvrages de *Marbrerie* servoient autrefois à revêtir non-seulement l'intérieur des temples, palais & autres grands édifices, mais même quelquefois l'extérieur. Quoique cette matière

soit devenue très-rare chez nous, on s'en sert encore dans l'intérieur des églises, dans les vestibules, grandes salles & salons des palais, & autres maisons d'importance, sur-tout dans des lieux humides, comme grottes, fontaines, laiteries, appartemens des bains, &c. Tous ces ouvrages se divisent en plusieurs espèces; les uns consistent dans toutes sortes d'ornemens d'architecture; les autres dans des compartimens de pavés de marbre de différente sorte; les premiers comme ayant rapport aux décorations d'architecture, nous les passerons sous silence: les autres sont de deux sortes; la première appelée *simple*, est celle qui, n'étant composée que de deux couleurs, ne forme aucune espèce de figure; la seconde appelée *figurée*, est celle qui, étant composée de marbres de plus de deux couleurs, forme par-là différentes figures.

MARBRIERE, s. f. (*Hist. nat.*) carrière de marbre. Voyez l'article MARBRE.

MARC, EVANGILE DE ST. ou SELON ST. (*Théol.*) histoire de la vie, de la prédication, & des miracles de Jesus-Christ, composée par St. Marc, disciple & interprète de St. Pierre, & l'un des quatre évangélistes. C'est un des livres canoniques du nouveau testament, également reconnu pour tel par les catholiques & par les protestans.

On croit communément que St. Pierre étant allé à Rome vers l'an de Jesus-Christ 44, St. Marc l'y accompagna, & écrivit son évangile à la prière des fideles qui lui demanderent qu'il leur donnât par écrit ce qu'il avoit appris de la bouche de St. Pierre. On ajoute que ce chef des apôtres approuva l'entreprise de St. Marc, & donna son évangile à lire dans les églises comme un ouvrage authentique. Tertulien, *lib. IV, contra Marcion.*, attribue cet évangile à St. Pierre; & l'auteur de la synopse attribuée à St. Athanasé, veut que cet apôtre l'ait dicté à St. Marc. Eutyche, patriarche d'Alexandrie, avance que St. Pierre l'écrivit; & quelques-uns cités dans St. Chrysostome (*homil. j, in Matth.*) croient que St. Marc l'écrivit en Egypte: d'autres prétendent qu'il ne l'écrivit qu'après la mort de St. Pierre. Toutes ces

ces diversités d'opinions prouvent assez qu'il n'y a rien de bien certain sur le temps ni sur le lieu où St. Marc composa son évangile.

On est aussi fort partagé sur la langue dans laquelle il a été écrit, les uns soutenant qu'il a été composé en Grec, & les autres en Latin. Les anciens, & la plupart des modernes, tiennent pour le Grec, qui passe encore à présent pour l'original de St. Marc; mais quelques exemplaires Grecs manuscrits de cet évangile portent qu'il fut écrit en Latin; le Syriaque & l'Arabe le portent de même. Il étoit convenable qu'étant à Rome & écrivant pour les Romains, il écrivit en leur langue. Baronius & Selden se sont déclarés pour ce sentiment qui, au reste, est peu suivi. On montre à Venise quelques cahiers que l'on prétend être l'original de la main de St. Marc. Si ce fait étoit certain, & que l'on pût lire le manuscrit, la question seroit bientôt décidée; mais on doute que ce soit le véritable original de St. Marc; & il est tellement gâté de vétusté, qu'à peine peut-on discerner une seule lettre. Entre les auteurs qui en ont parlé, dom Bernard de Montfaucon qui l'a vu, dit, dans son *voyage d'Italie, chap. iv, p. 55*, qu'il est écrit en Latin; & il avoue qu'il n'a jamais vu de si ancien manuscrit. Il est écrit sur du papier d'Egypte beaucoup plus mince & plus délicat que celui qu'on voit en différens endroits. Le même auteur, dans son *antiquité expliquée, liv. XIII*, croit qu'on ne hasarde guere en disant que ce manuscrit est pour le plus tard du quatrième siècle. Il fut mis, en 1564, dans un caveau dont la voûte même est dans les marées plus basse que la mer voisine; de là vient que l'eau dégoutte perpétuellement sur ceux que la curiosité y amène. On pouvoit encore le lire quand il y fut déposé. Cependant un auteur qui l'avoit vu avant le P. de Montfaucon, croyoit y avoir remarqué des caractères Grecs.

Quelques anciens hérétiques, au rapport de St. Irénée (*lib. III, cap. ij*), ne recevoient que le seul évangile de St. Marc. D'autres, parmi les catholiques, rejetoient, si l'on en croit St. Jérôme &

Tome XXI.

St. Grégoire de Nyssé, les douze derniers versets de son évangile depuis le *vers. 9, surgens autem manè*, &c., jusqu'à la fin du livre, apparemment parce que St. Marc en cet endroit leur paroïsoit trop opposé à St. Matthieu, & qu'il y rapportoit des circonstances qu'ils croyoient opposées aux autres évangélistes. Les anciens peres, les anciennes versions orientales, & presque tous les anciens exemplaires, tant imprimés que manuscrits, Grecs & Latins, lisent ces douze derniers versets, & les reconnoissent authentiques, aussi-bien que le reste de l'évangile de St. Marc.

Enfin, en confrontant St. Marc avec St. Matthieu, il paroît que le premier a abrégé l'ouvrage du second; il emploie souvent les mêmes termes, rapporte les mêmes circonstances, & ajoute quelquefois des particularités qui donnent un grand jour au texte de St. Matthieu. Il rapporte cependant deux ou trois miracles qui ne se trouvent point dans celui-ci, & ne se conforme pas toujours à l'ordre de sa narration, sur-tout depuis le *chap. iv, vers. 22*, jusqu'au *chap. xiv, vers. 23* de St. Matthieu, s'attachant plus dans cet intervalle à celle de St. Luc. Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. II, pages 626 & 627.* (G)

MARC, (*Hist. ecclésiast.*) chanoines de St. Marc, congrégation de chanoines réguliers fondés à Mantoue par Albert Spinola, prêtre, qui vivoit vers la fin du douzième siècle. Voyez CHANOINE.

Spinola leur donna une règle qui fut successivement approuvée & corrigée par différens papes. Vers l'an 1450, ils ne suivirent plus que la règle de St. Augustin.

Cette congrégation qui étoit composée d'environ dix-huit ou vingt maisons d'hommes, & de quelques-unes de filles dans la Lombardie & dans l'état de Venise, après avoir fleuri pendant près de quatre cents ans, diminua peu à peu, & se trouva réduite à deux couvens où la régularité n'étoit pas même observée. Celui de St. Marc de Mantoue, qui étoit le chef-d'ordre, fut donné l'an 1584, du consentement du pape Grégoire XIII, aux camaldules, par Guillaume, duc de Mantoue,

D

& cette congrégation finit alors. Voyez CAMALDULE.

*Ordre de St. Marc* est l'ordre de la chevalerie de la république de Venise, qui est sous la protection de St. Marc l'évangéliste; les armes de cet ordre sont un lion ailé de gueule, avec cette devise, *pax tibi, Marce evangelista*. On le donne à ceux qui ont rendu de grands services à la république, comme dans les ambassades, & ceux-là reçoivent ce titre du sénat même. Ils ont le privilège de porter la stole d'or aux jours de cérémonie, & un galon d'or sur la stole noire qu'ils portent ordinairement. Ceux à qui on le donne comme récompense de la valeur ou du mérite littéraire, le reçoivent des mains du doge, & portent pour marque de chevalerie une chaîne d'or, d'où pend le lion de St. Marc dans une croix d'or. Le doge crée, quand il lui plaît, des chevaliers de cette seconde espèce, qu'on regarde comme fort inférieurs à ceux de la première.

MARC, (*Commerce.*) poids dont on se sert en France & en plusieurs états de l'Europe, pour peser diverses sortes de marchandises, & particulièrement l'or & l'argent: c'est principalement dans les hôtels des monnoies & chez les marchands qui ne vendent que des choses précieuses ou de petit volume, que le *marc* & ses divisions sont en usage. Avant le règne de Philippe premier, l'on ne se servoit en France, sur-tout dans les monnoies, que de la livre de poids composée de douze onces. Sous ce prince, environ vers l'an 1080, on introduisit dans le commerce & dans la monnaie le poids de *marc*, dont il y eut d'abord de diverses sortes, comme le *marc* de Troies, le *marc* de Limoges, celui de Tours, & celui de la Rochelle, tous quatre différens entr'eux de quelques deniers. Enfin, ces *marcs* furent réduits au poids de *marc*, sur le pied qu'il est aujourd'hui.

Le *marc* est divisé en 8 onces, ou 64 gros 192 deniers, ou 160 esterlins, ou 300 mailles, ou 140 felins, ou 4608 grains.

Ses subdivisions sont chaque once en 8 gros, 24 deniers, 20 esterlins, 40 mail-

les, 80 felins, & 576 grains; le gros en 3 deniers, 2 esterlins & demi, 5 mailles, 10 felins, 74 grains; le denier en 24 grains; le sterlin en 28 grains, quatre cinquièmes de grain; le felin en 7 grains 1 cinquième de grain; enfin, le grain en demi, en quart, en huitième, &c. Toutes ces diminutions sont expliquées plus amplement à leur propre article. Il y a à Paris, dans le cabinet de la cour des monnoies, un poids de *marc* original, gardé sous trois clefs, dont l'une est entre les mains du premier président de cette cour, l'autre en celles du conseiller commis à l'instruction & jugement des monnoies, & la troisième entre les mains du greffier. C'est sur ce poids que celui du châtelet fut étalonné en 1494, en conséquence d'un arrêt du parlement du 6 mai de la même année; & c'est encore sur ce même poids que les changeurs & orfèvres, les gardes des apothicaires & épiciers, les balanciers, les fondeurs, enfin, tous les marchands & autres qui pesent au poids de *marc*, sont obligés de faire étalonner ceux dont ils se servent. Tous les autres hôtels des monnoies de France ont aussi, dans leurs greffes, un *marc* original, mais vérifié sur l'étalon du cabinet de la cour des monnoies de Paris. Il sert à étalonner tous les poids dans l'étendue de ces monnoies. A Lyon on dit *échantiller*, & en Bourgogne *égantiller*, au lieu d'*étalonner*. Voy. ÉTALON & ÉTALONNER. Louis XIV ayant souhaité que le poids de *marc* dont on se servoit dans les pays conquis, fût égal à celui du reste du royaume, envoya, en 1686, le sieur de Chaffebras, député & commissaire pour cet établissement. Les anciens étalons qu'on nommoit *poids dor-mans*, lui ayant été représentés, comme il paroît par son procès-verbal, & ayant été trouvés dans quelques lieux plus forts & dans d'autres plus foibles que ceux de France, furent déformés & brisés, & d'autres établis en leur place, pour être gardés à la monnaie de Lille, & y avoir recours à la manière observée dans les autres hôtels des monnoies du royaume. Ces nouveaux étalons sont épointonnés & marqués de L, couronnée de la couronne impériale de France, & continuent d'y être

appelés *poids dormans*, comme les anciens, qui avoient pour marque un soleil, au dessus duquel étoit une fleur de lis. En Hollande, particulièrement à Amsterdam, le poids de *marc* se nomme *poids de troy*, il est égal à celui de Paris. *Voyez POIDS. Voyez aussi LIVRE.* On appelle en Angleterre un *marc* les deux tiers d'une livre sterling. Sur ce pied les mille *marcs* font six cents soixante-six, & deux tiers de livre sterling. *Voyez LIVRE*, où il est parlé de la monnoie de compte. L'or & l'argent se vendent au *marc*, comme on l'a dit ci-dessus; alors le *marc* d'or se divise en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, le denier en vingt-quatre grains, & le grain en vingt-quatre primes. Autrefois on contractoit en France au *marc* d'or & d'argent, c'est-à-dire, qu'on ne comptoit point les especes dans les grands paiemens, pour les ventes & pour les achats, mais qu'on les donnoit & recevoit au poids du *marc*. Avant les fréquens changemens arrivés dans les monnoies de France sous le regne de Louis XIV, on faisoit quelque chose de semblable dans les caisses considérables, où les sacs de mille livres en écus blancs de trois livres piece ne se comptoient pas, mais se donnoient au poids.

Lorsque dans une faillite ou abandonnement de biens, l'on dit que des créanciers seront payés au *marc* la livre, cela doit s'entendre qu'ils viennent à contribution entr'eux sur les effets mobiliers du débiteur, chacun à proportion de ce qui lui peut être dû: c'est ce qu'on appelle ordinairement *contribution au sou la livre*.

MARC s'entend aussi d'un poids de cuivre composé de plusieurs autres poids emboîtés les uns dans les autres, qui tous ensemble ne font que le *marc*, c'est-à-dire, huit onces, mais qui séparés servent à peser jusqu'aux plus petites diminutions du *marc*. Ces parties du *marc*, faites en forme de gobelets, sont au nombre de huit, y compris la boîte qui les enferme tous, & qui se ferme avec une espece de mentonniere à ressort, attachée au couvercle avec une charniere. Ces huit poids vont toujours en diminuant, à commencer par cette boîte qui toute seule pese quatre onces, c'est-à-

dire; autant que les sept autres. Le second est de deux onces, & pese autant que les six autres; ce qui doit s'entendre, sans qu'on le répète, de toutes les diminutions suivantes, hors les deux derniers. Le troisieme pese une once, le quatrieme un demi-once, ou quatre gros; enfin, le septieme & le huitieme qui sont égaux, chacun un demi-gros, c'est-à-dire, un denier & demi, ou trente-six grains, à compter le gros à trois deniers, & le denier à vingt-quatre grains.

Ces sortes de poids de *marc*, par diminution, se tirent tout fabriqués de Nuremberg; mais les balanciers de Paris & des autres villes de France, qui les font venir pour les vendre, les recussent & ajustent en les faisant vérifier & étalonner sur le *marc* original & ses diminutions, gardés, comme on l'a dit, dans les hôtels des monnoies. *Dictionnaire de Commerce. (G)*

MARC, (*Balancier.*) On appelle un *marc* une boîte de cuivre en forme de cône tronqué. Voici les noms des pieces qui le composent: 1°. la poche est dans quoi sont renfermés tous les autres poids, dont il est composé; 2°. le dessus qui sert pour fermer les poids dans la poche; 3°. deux charnieres, une de devant, & l'autre de derriere qui sert à tenir le *marc* fermé. Les deux marottes ou les piliers, sont deux petites figures ou piliers où l'anse est ajustée; 4°. l'anse.

Dans la poche sont les différens poids dont il est composé: supposons-en un de trente-deux *marcs*; la poche avec son tour garni, pese seize *marcs*; le plus gros des poids de dedans en pese huit; le second pese quatre *marcs*; le troisieme, deux *marcs*; le quatrieme, un *marc*; le cinquieme pese huit onces; le sixieme, quatre onces; le septieme, deux onces; le huitieme, une once; le neuvieme, quatre gros; le dixieme, deux gros; le onzieme, un gros; les douzieme & treizieme, chacun un demi-gros, qui sont les derniers poids d'un *marc*.

Le balancier vend aussi les poids de fer, dont le plus fort est le poids de 50 liv.; les autres au dessous, sont 25 liv., 12 liv., 6 liv., 4 liv., 2 liv., une livre, demi-livre; un quarteron & demi-quarteron,

qui est le plus petit de ces sortes de poids.

MARC, (*Econ. rustiq.*) se dit de ce qui reste du raisin, quand il a été pressuré; il se peut dire encore du verjus, du houblon, des pommes, des poires & des olives, quand ces fruits ont rendu la liqueur qu'ils contenoient.

Ce marc n'est point inutile, il entre dans la composition des terres pour les oranges, & est encore propre à améliorer les terres grasses ou humides, dont les parties peu volatiles fixent les principes trop exaltés du marc.

MARC d'Apalache, saint (*Géogr.*) baie, rivière & fort de l'Amérique dans la Floride Espagnole. *Lat.* 30, 25.

MARCASSIN, f. m. (*Vénér.*) c'est le nom que l'on donne aux petits du sanglier.

MARCASSIN, (*Diete & Mat. méd.*) Voy. SANGLIER. (*Diete & Mat. méd.*)

MARCASSITE, f. f. (*Hist. nat. Minér.*) une *marcassite* est une substance minérale brillante, d'un jaune d'or, composée de fer, de soufre, d'une terre non métallique, à laquelle se joint accidentellement quelquefois du cuivre. Cette substance donne des étincelles, frappée avec de l'acier, d'où l'on voit que *marcassite* & *pyrite* sont des noms synonymes, comme Henckel l'a fait voir dans sa *pyritologie*, ch. ij.

On peut distinguer les *marcassites* par la figure des cristaux ou des angles. Voici les principales différences.

1°. *Marcassites* quadrangulaires, en Latin *marcassitæ tetraedricæ*; en Allemand *viereckte marcassite*.

2°. *Marcassites* cubiques hexaedres, en Allemand *sechseckte Würfliche marcassite*; en Latin *marcassitæ hexaedricæ tessulares*.

3°. *Marcassites* prismatiques hexaedres, en Allemand *sechseckige ablange marcassite*; en Latin *marcassitæ hexaedricæ prismaticæ*.

4°. *Marcassites* rhomboïdales hexaedres, *marcassitæ hexaedricæ rhomboidales*; en Allemand *sechseckige schragwürfliche marcassite*.

5°. *Marcassites* cellulaires hexaedres, *marcassitæ hexaedricæ cellulares*; en Allemand *sechseckige aufgehohlte marcassite*.

6°. *Marcassites* octaedres, *marcassitæ*

*octaedricæ*, en Allemand *achtseitige marcassite*.

7°. *Marcassites* décaedres, *marcassitæ decaedricæ*; en Allemand *zehnseitige marcassite*.

8°. *Marcassites* dodécaedres, *marcassitæ dodecaedricæ*; en Allemand *zwölfseitige marcassite*.

9°. *Marcassites* à quatorze côtés, ou décatessaraedres, *marcassitæ decateffarædricæ*; en Allemand *vierzehnseitige marcassite*.

10°. *Marcassites* anguleuses, mais confuses & irrégulieres, *marcassitæ irregulares*; en Allemand *ungleichseitige marcassite*.

11°. *Marcassites* groupées ou en groupes de cristaux, *marcassitæ in congerie crystallina*; en Allemand *marcassit-drusen*.

12°. *Marcassites* feuilletées, *marcassitæ bracteata*; en Allemand *blatteriche marcassite*.

13°. *Marcassites* fistuleuses, *marcassitæ fistulosæ*; en Allemand *pfeifenartige marcassite*.

J'observerai encore que l'on donne le nom de *marcassite* à plusieurs choses fort différentes; de là une confusion étrange. 1°. D'abord les mineurs appellent ainsi les seules pyrites en cristaux, ou anguleuses, sulfureuses & métalliques. Il falloit réserver ce mot uniquement pour cela.

2°. Les droguistes donnent le même nom au bismuth qu'ils vendent.

3°. Les alchimistes appellent encore de ce nom les métaux qu'ils supposent n'être pas parvenus à leur maturité. La pyrite amorphe est, selon eux, la *marcassite* du fer: La pyrite jaune, ou d'un verd tirant sur le jaune, est la *marcassite* du cuivre. Le zinc est la *marcassite* de l'or, parce qu'il a la propriété de jaunir le cuivre. Le bismuth est la *marcassite* de l'argent, parce qu'il a la propriété de blanchir le cuivre jaune, & qu'il rend l'étain plus sonore & plus éclatant.

4°. Paracelle donne toujours le nom de *marcassite* à ce que les mineurs appellent *pyrites*. Nous croyons devoir réserver le mot de *marcassite* pour désigner une sorte de pyrite anguleuse, cristallisée, à facettes, & d'une figure déterminée. Voyez

*Pyrologie* de Henckel, & *éléments d'oryctologie*, sect. V.

On peut tailler & polir sur la meule certaines *marcaffites* : elles prennent de l'éclat ; on en fait toutes sortes d'ornemens ; on les monte en colliers, en bracelets, &c. ; c'est ce que l'on nomme *pierres de santé*, parce qu'on suppose qu'elles se ternissent lorsque celle qui les porte devient malade.

Hill, *Hist. of Foss. T. I*, p. 608. & *suiv. fol.*, dit que les *marcaffites* sont des fossiles essentiellement composés, qui ne sont point solubles dans l'eau, qui sont inflammables, métalliques, & qui naturellement forment des couches ; au lieu que les pyrites se trouvent, selon lui, en masses détachées, sans être d'une figure déterminée.

S'il y a des *marcaffites* renfermées dans des couches, ou des lits de la terre, c'est par accident qu'elles s'y trouvent. Ensevelies d'abord dans des matières molles, ces matières se sont endurcies à la longue. Les *marcaffites* ne forment donc point la couche solide, elles y sont seulement contenues accidentellement.

Ce que nous appellons *marcaffite* ; Hill le nomme *phlogonie*, *phlogonia*. Ce sont, dit-il, des corps composés, inflammables, métalliques, qui se trouvent en petites masses d'une figure déterminée, régulière, anguleuse. Pourquoi changer perpétuellement, sans nécessité, l'usage des mots déjà connus & adoptés ?

Il les partage en trois genres qui ont leurs espèces & leurs variétés.

1°. Les *phlogonies* d'une figure déterminée, en cubes, composés de six plans. *Pyricubia*.

2°. Les *phlogonies* d'une figure octoèdre, composée de huit plans. *Pyroctogonia*.

3°. Les *phlogonies* d'une figure dodécédre, composée de douze plans. *Pyripolygonia*.

C'est, à ce qu'il me semble, par ces changemens de dénomination, rendre la science toujours plus difficile, & donner lieu à beaucoup d'obscurité. Il faut consacrer à l'étude des mots, un temps qui seroit plus utilement employé pour l'étude des choses mêmes. (BC.)

MARC-AURELE (ANTONIN.) *Hist.*

*Romaine*, dont le nom rappelle l'idée d'un prince citoyen & ami des hommes, étoit d'une famille ancienne & plus respectable encore par une probité héréditaire que par les dignités. Son ame en se développant ne parut sujette à aucune des passions qui amusoient l'enfance & tyrannisoient la jeunesse. Être impassible, il ne connut ni l'ivresse de la joie, ni l'abattement de la tristesse : cette tranquillité d'ame détermina Antonin-le-Pieux à le choisir pour son successeur. Après la mort de son bienfaiteur, il fut élevé à l'empire par le suffrage unanime de l'armée, du peuple & du sénat. Sa modestie lui inspira de la défiance, & ne se croyant point capable de soutenir seul le fardeau de l'empire, il partagea le pouvoir souverain avec son frere Verus, gendre d'Antonin-le-Pieux. Le partage de l'autorité qui fomenta les haines, ne fit que resserrer les nœuds de leur amitié fraternelle. Il sembloit qu'ils n'avoient qu'une ame, tant il y avoit de conformité dans leurs actions. Une police exacte, sans être austère, réforma les abus & rétablit la tranquillité. L'état calme au dedans fut respecté au dehors. Le sénat rentra dans la jouissance de ses anciennes prérogatives ; il assista à toutes les assemblées, moins pour en régler les décisions que pour s'instruire lui-même des maux de l'empire. Sa maxime étoit de déférer à la pluralité des suffrages. Il est insensé, disoit-il, de croire que l'avis d'un seul homme soit plus sage que l'opinion de plusieurs personnes intégres & éclairées. Il avoit encore pour maxime de ne rien faire avec trop de lenteur ni de précipitation, persuadé que les plus légères imprudences précipitoient dans de grands écarts. Ce ne fut plus par la bassesse des intrigues qu'on obtint des emplois & des gouvernemens. Le mérite fut prévenu & récompensé. Le sort des provinces ne fut confié qu'à ceux qui pouvoient les rendre heureuses. Il se regardoit comme l'homme de la république, & il n'avoit pas l'extravagance de prétendre que l'état résidoit en lui. Je vous donne cette épée, dit-il au préfet du prétoire, pour me défendre tant que je serai le ministre & l'observateur des loix ; mais je vous ordonne de la tourner contre moi, si j'oublie que mon devoir est

de faire naître la félicité publique. Il se fit un scrupule de puiser dans le trésor public, sans en avoir été autorisé par le sénat à qui il exposoit ses motifs, & l'usage qu'il vouloit faire de ce qu'il prenoit. Je n'ai, disoit-il, aucun droit de propriété en qualité d'empereur. Rien n'est à moi, & je confesse que la maison que j'habite est à vous. Le peuple & le sénat lui discernèrent tous les titres que l'adulation avoit prostitués aux autres empereurs; mais il refusa les temples & les autels. Philosophe sur le trône, il aima mieux mériter les éloges que de les recevoir. Dans sa jeunesse il prit le manteau de la philosophie qu'il conserva dans la grandeur comme un ornement plus honorable que la pourpre. Sa frugalité auroit été pénible à un simple particulier. Dur à lui-même, autant qu'il étoit indulgent pour les autres, il couchoit sur la terre, & n'avoit d'autre couverture que le ciel & son manteau. Sa philosophie ne fut point une curiosité superbe de découvrir les mystères de la nature & la marche des astres, il la courba vers la terre pour diriger ses mœurs. Le fléau de la peste désola l'empire. Les inondations, les volcans, les tremblemens de terre bouleversèrent le globe. Ces calamités multipliées firent naître aux Barbares le desir de se répandre dans les provinces. *Marc-Aurele* se mit à la tête de son armée & marcha contre eux, les vainquit & les força de s'éloigner des frontières. Après qu'il eut puni les Quades & les Sarmates, il eut une guerre plus dangereuse à soutenir contre les *Marcomans*. Il falloit de l'argent pour fournir à tant de dépenses. Il respecta la fortune de ses sujets, & il suffit à tout en faisant vendre les pierreries & les plus riches ornemens de l'empire. Le succès de cette guerre fut long-temps douteux. Les Barbares, après avoir éprouvé un mélange de prospérités & de revers, furent plutôt subjugués par les vertus bienfaisantes du prince philosophe que par ses armes. *Marc-Aurele* ne confia point à ses généraux le soin de cette expédition. Il commanda toujours en personne, & donna par-tout des témoignages de cette intrépidité tranquille qui marque le véritable héroïsme: on compara cette guerre aux anciennes guerres puni-

ques, parce que l'état fut exposé aux mêmes dangers, & que l'événement en fut le même. Attentif à récompenser la valeur, il érigea des statues en l'honneur des capitaines de son armée qui s'étoient le plus distingués. Son retour à Rome fut marqué par de nouveaux bienfaits. Chaque citoyen fut gratifié de huit piéces d'or. Tout ce qui étoit dû au trésor public fut remis aux particuliers. Les obligations des débiteurs furent brûlées dans la place publique. Il s'éleva une sédition qui troubla la sérénité de si beaux jours. *Cassius* qui fut proclamé empereur fut massacré par elle. Tous ses partisans obtinrent leur pardon, & s'en rendirent dignes par leur repentir. Les papiers de ce chef rebelle furent tous brûlés par l'ordre de *Marc-Aurele*, qui craignit de connoître des coupables qu'il auroit été dans la nécessité de punir. Des professeurs de philosophie & d'éloquence furent établis à Athènes, & ils furent magnifiquement payés. Fatigué du poids de l'empire, il s'associa son fils *Commode*, dont son amitié paternelle lui déguisoit les penchans vicieux, & ce choix aveugle fut la seule faute de gouvernement qu'on eut à lui reprocher. Il se retira à *Lavinium* pour y goûter les douceurs de la vie privée dans le sein de la philosophie qu'il appelloit *sa mère*, comme il nommoit la cour *sa marâtre*: ce fut dans cette retraite qu'il s'écria: heureux le peuple dont les rois sont philosophes! Importuné des honneurs divins qu'on vouloit lui rendre, il avoit coutume de dire: la vertu seule égale les hommes aux dieux; un prince équitable a l'univers pour temple; les gens vertueux en sont les prêtres & les sacrificateurs. Il fut arraché de son loisir philosophique par la nouvelle que les Barbares avoient fait une irruption sur les terres de l'empire. Il se mit à la tête de son armée; mais il fut arrêté dans sa marche par une maladie qui le mit au tombeau, l'an 180; il étoit âgé de soixante-un ans, dont il en avoit régné dix-neuf. Ses ouvrages de morale, dictés par le cœur, sont écrits avec cette simplicité noble qui fait le caractère du génie. (T-N)

MARCELLIANA, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie dans la Lucanie, au voisinage d'Antina. M. de Lisle le nomme *Marcellianum*;

on croit que c'est la Pola d'aujourd'hui. (D. J.)

**MARCELLIENS**, f. m. (*Théol.*) hérétiques du quatrième siècle, attachés à la doctrine de Marcel d'Ancyre, qu'on accusoit de faire revivre les erreurs de Sabellius. Voyez **SABELLIENS**.

Quelques-uns cependant croient que Marcel étoit orthodoxe, & que ce furent les Ariens ses ennemis, qui lui imputerent des erreurs.

St. Epiphane observe qu'on étoit partagé sur le fait de la doctrine de Marcel; mais que pour ses sectateurs, il est très-constant qu'ils ne reconnoissoient pas les trois hypostases, & qu'ainsi le marcellianisme n'étoit point une hérésie imaginaire.

**MARCELLIN**, S. (*Géogr.*) petite ville de France en Dauphiné, au diocèse de Vienne, capitale d'un bailliage; elle est située dans un terrain agréable & fertile en bons vins, près de l'Isère, à sept lieues de Grenoble & de Valence, 101 S. E. de Paris. *Longit.* 21, 53, 9; *latitude* 45, 30, 32. (D. J.)

**MARCELLUS** (**MARCUS CLAUDIUS**), *Histoire Romaine*, de l'illustre famille des Claudius, fut le premier de sa maison qui se fit appeler *Marcellus*, qui veut dire *belliqueux* ou *petit mars*. Son adresse dans les armes, & sur-tout son goût pour les combats particuliers, lui méritèrent ce surnom. Quoique ses penchans fussent tournés vers la guerre, il aima les lettres & ceux qui les cultivoient. Ce fut dans la guerre de Sicile qu'il fit l'essai de ses talens militaires. Il ne revint à Rome que pour y exercer l'édition; & dès qu'il eut atteint l'âge prescrit par la loi, il fut élevé au consulat. Il fut chargé de faire la guerre aux Gaulois Cisalpins qu'il vainquit dans un combat, où leur roi Breomatus fut tué de sa propre main, & on lui décerna les honneurs du triomphe. *Marcellus* passa presque toute sa vie sous la tente & dans le camp. La Sicile fut le premier théâtre de sa gloire. Les Siciliens, séduits par la réputation d'Annibal qui avoit remporté plusieurs victoires en Italie, penchoient du côté des Carthaginois: *Marcellus* y fut envoyé pour les contenir dans

le devoir. Les Lécontins qui étoient les plus mal intentionnés, furent les premiers punis. Leur ville fut prise & sacquée. Le vainqueur marcha contre Syracuse qu'il assiégea par terre & par mer. Jamais siège ne fut plus mémorable. Le génie inventeur d'Archimède, fit agir, contre les Romains, des machines qui en firent un grand carnage. On parle encore d'un miroir ardent par le moyen duquel une partie des galères ennemies fut engloutie sous les eaux. Ce fait, qu'on pourroit peut-être ranger au nombre des fables, ne peut guère soutenir l'œil de la critique. *Marcellus*, rebuté de tant d'obstacles, changea le siège en blocus; mais tandis qu'il tenoit Syracuse investie, il parcourut en vainqueur la Sicile, où il ne trouva point de résistance. La flotte Carthaginoise, commandée par Hymilcon, retourna sans combattre sur les côtes d'Afrique. Hypocrate, un des tyrans de la Sicile, fut vaincu dans un combat où il perdit huit mille hommes. Ses succès n'ébranlèrent point Syracuse défendue par un géomètre. *Marcellus* n'espérant rien de la force, ni de ses intelligences, s'en rendit maître par la ruse d'un soldat. La ville la plus opulente du monde, fut livrée au pillage. Les Syracusains portèrent leurs plaintes à Rome contre leur vainqueur qu'ils taxèrent d'avarice & de cruauté; mais il fut absous par le sénat.

Après le carnage de Canne, *Marcellus* fut nommé consul avec Fabius-Maximus. L'opposition de leur caractère dicta ce choix. La sage lenteur de l'un parut propre à tempérer la valeur impétueuse de l'autre. Comme Fabius favoit mieux prévenir une défaite, que remporter des victoires, les Romains disoient qu'il étoit leur bouclier, & que l'autre étoit leur épée.

*Marcellus* fut le premier qui apprit qu'Annibal n'étoit point invincible. Il le harcela sans cesse dans ses marches par des escarmouches, il lui enleva des quartiers, lui fit lever tous les sièges, & le battit dans plusieurs rencontres. Il prit Capoue, tint Naples & Nole, prêts à se déclarer pour les Carthaginois. Le soin qu'Annibal prit de l'éviter, montre combien il

Jui paroiffoit redoutable. Les prospérités ont leur terme. *Marcellus*, après une continuité de succès, tomba dans des embûches où il périt avec son collègue *Crispinus*. Annibal lui fit rendre les honneurs funebres, & renvoya à son fils ses cendres & ses os dans un cercueil d'argent. Les Numides s'approprièrent cette riche dépouille, & les restes de ce grand homme furent dispersés. Il avoit été cinq fois consul. Sa postérité s'éteignit dans *Marcellus*, fils de la sœur d'Auguste, dont il avoit épousé la fille nommée *Julie*; & cette alliance lui ouvroit le chemin à l'empire. Il mourut l'an 547 de Rome.

**MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS)**, descendant de celui dont nous venons de parler, fut un des plus zélés partisans de Pompée. Après la dispersion de son parti, César jura de ne lui jamais faire grace. Ce fut pour fléchir ce vainqueur irrité, que Cicéron prononça cette harangue fleurie qui désarma la colere de César. Le sénat joignit ses prieres à l'éloquence de l'orateur : *Marcellus* fut rappelé de son exil.

**MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS)**, petit-fils du précédent, étoit fils d'Octavie, sœur d'Auguste. Sa naissance l'appelloit à l'empire du monde, & ses vertus le rendoient digne de le gouverner. Auguste, qui le regardoit comme son héritier, lui fit épouser sa fille Julie. Une mort prématurée l'enleva à l'empire. Sa famille chercha des consolations dans la magnificence de ses obsèques. On célébra des jeux en l'honneur de sa mémoire; mais ce furent les larmes & les regrets qui honorerent le plus ses cendres. (T-N.)

**MARCHAGE**, s. m. (*Jurisp.*) *Marchagium*, dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, signifie le droit que les habitans d'un village ont de faire marcher & paître leurs troupeaux sur le territoire d'un autre village; ce terme vient de *marche*, qui signifie *limite* ou *confin* de deux territoires. Voyez le gloss. de Ducange au mot *Marchagium*.

**MARCHAND**, s. m. (*Comm.*) personne qui négocie, qui trafique ou qui fait commerce, c'est-à-dire, qui achete, troque ou fait fabriquer des marchandises, soit pour les vendre en boutique ouverte ou en ma-

gasin, soit aussi pour les débiter dans les foires & marchés, ou pour les envoyer pour son compte dans les pays étrangers.

Il y a des *marchands* qui ne vendent qu'en gros, d'autres qui ne vendent qu'en détail, & d'autres qui font tout ensemble le gros & le détail. Les uns ne font commerce que d'une sorte de marchandise, les autres de plusieurs sortes; il y en a qui ne s'attachent qu'au commerce de mer, d'autres qui ne font que celui de terre, & d'autres qui font conjointement l'un & l'autre.

La profession de *marchand* est honorable, & pour être exercée avec succès, elle exige des lumières & des talens, des connoissances exactes d'arithmétique, des comptes de banque, du cours & de l'évaluation des diverses monnoies, de la nature & du prix des différentes marchandises, des loix & des coutumes particulieres au commerce. L'étude même de quelques langues étrangères, telles que l'Espagnole, l'Italienne & l'Allemande, peut être très-utile aux négocians qui embrassent un vaste commerce, & sur-tout à ceux qui font des voyages de long cours, ou qui ont des correspondances établies au loin.

On appelle *marchands grossiers* ou *magasiniers*, ceux qui vendent en gros dans les magasins, & *détailleurs*, ceux qui achètent des manufacturiers & grossiers pour revendre en détail dans les boutiques. A Lyon, on nomme ceux-ci *boutiquiers*. A Amsterdam, on ne met aucune différence entre ces deux especes de *marchands*, si ce n'est pour le commerce du vin, dont ceux qui ne font pas reçus *marchands*, ne peuvent vendre moins d'une piece à la fois, pour ne pas faire de tort à ceux qui vendent cette liqueur en détail.

Les *marchands* forains sont non-seulement ceux qui fréquentent les foires & les marchés, mais encore tous les *marchands* étrangers qui viennent apporter, dans les villes, des marchandises pour les vendre à ceux qui tiennent boutique & magasin.

On appelle à Paris les six corps des *marchands*, les anciennes communautés des *marchands*, qui vendent les plus considérables marchandises. Ces corps sont, 1°. les drapiers, chauffetiers; 2°. les épiciers, apothicaires, droguistes, confiseurs, ciriers;

- 3°. les merciers , joalliers , clincalliers ;  
 4°. les pelletiers - fourriers , haubaniers ;  
 5°. les bonnetiers , aumulciers , mitonniers ;  
 6°. les orfevres-joalliers.

Henri III , en 1577 & en 1581 , y ajouta un corps ou communauté des *marchands* de vin ; mais en différentes occasions , les six premiers corps n'ont pas voulu s'associer cette nouvelle communauté , & malgré divers réglemens , le corps des *marchands* de vin ne paroît pas plus intimement uni aux six autres anciens corps qu'il ne l'étoit autrefois.

Les *marchands* de vin sont ceux qui trafiquent du vin , ou qui en achètent pour le revendre. Il ya des *marchands* de vin en gros , & des *marchands* de vin en détail. Les premiers sont ceux qui le vendent en pieces , dans des caves , celliers , magasins ou halles. Les autres , qu'on nomme aussi cabaretiers ou taverniers , le débitent à pot & à pinte , dans les caves , tavernes & cabarets.

Les *marchands* libraires sont ceux qui font imprimer , vendent & achètent toutes sortes de livres , soit en blanc , soit reliés ou brochés. Voyez LIBRAIRE & LIBRAIRIE.

Les *marchands* de bois sont ceux qui font abattre & façonner les bois dans les forêts , pour les vendre en chantier ou sur les ports. A Paris , il y a deux sortes de *marchands* de bois à brûler , les uns qu'on nomme *marchands forains* , & les autres *marchands bourgeois*. Ces deux sortes de *marchands* sont ceux qui font venir le gros bois par les rivières , & c'est à eux seuls qu'il est permis d'en faire le commerce , étant défendu aux regrattiers d'en revendre. Voyez BOIS.

Ceux qui vendent des grains , comme bled , avoine , orge , &c. , ceux qui vendent des tuiles , de la chaux , des chevaux , prennent généralement la qualité de *marchands*. Plusieurs autres négocians , encore qu'ils ne soient proprement qu'artisans , comme les chapeliers , tapissiers , chandeliers , tanneurs , &c. , prennent aussi le nom de *marchands*.

Les lingers , grainières , celles qui vendent du poisson d'eau douce ou de

mer frais , sec ou salé , les fruitières , &c. sont aussi réputées *marchandes*.

Les *marchands* en gros & en détail sont réputés majeurs pour le fait de leur commerce , & ne peuvent être restitués sous prétexte de minorité.

La juridiction ordinaire des *marchands* est celle des juges & consuls , & leur premier magistrat de police à Paris pour le fait de leur commerce , est le prévôt des *marchands*. Voy. CONSULS & PRÉVÔT DES MARCHANDS.

MARCHAND , se dit aussi des bourgeois & particuliers qui achètent. On dit d'une boutique qu'elle est fort achalandée , qu'il y vient beaucoup de *marchands*.

MARCHAND , se dit encore des marchandises de bonne qualité , qui n'ont ni fard , ni défaut , & dont le débit est facile. Ce bled est bon , il est loyal & marchand.

Les villes *marchandes* sont celles où il se fait un grand commerce , soit par rapport aux ports de mer. & aux grandes rivières , qui y facilitent l'apport & le transport des marchandises , soit à cause des manufactures qui y sont établies.

On dit qu'une rivière est *marchande* , lorsqu'elle est propre pour la navigation , qu'elle a assez d'eau pour porter les bateaux , qu'elle n'est ni débordée , ni glacée. La Loire n'est pas *marchande* une grande partie de l'année , à cause de son peu de profondeur & des sables dont elle est remplie.

MARCHAND , se dit encore proverbialement en plusieurs manières , comme *marchand* qui perd ne peut rire , il n'est pas *marchand* qui toujours gagne , être mauvais *marchand* d'une entreprise , &c. Dict. de commerce.

MARCHAND , vaisseau. Voyez VAISSEAU.

MARCHANDER , v. act. ( Commerce. ) offrir de l'argent de quelque marchandise que l'on veut acheter , faire en sorte de convenir du prix.

Il y a de la différence entre *marchander* & *mésoffrir*. Il faut savoir *marchander* pour n'être pas trompé dans l'achat des marchandises , mais c'est se moquer du vendeur que de *mésoffrir*. Dictionnaire de commerce. ( G )

**MARCHANDISE**, f. f. (*Commerce.*) se dit de toutes les choses qui se vendent & débitent, soit en gros, soit en détail, dans les magasins, boutiques, foires, même dans les marchés, telles que sont les draperies, les soieries, les épiceries, les merceries, les pelleteries, la bonneterie, l'orfèvrerie, les grains, &c.

*Marchandise* se prend aussi pour trafic, négoce, commerce. En ce sens, on dit aller en *marchandise*, pour signifier aller en acheter dans les foires, villes de commerce, lieux de fabrique, pays étrangers; faire *marchandise*, pour dire en vendre en boutique, en magasin.

*Marchandises d'œuvres du poids*, ce sont celles autres que les épiceries & drogueries, qui sont sujettes au droit du poids-le-roi établi à Paris. Ce droit pour ces *marchandises* est de trois sous pour cent pesant. Voyez **POIDS-LE-ROI**. *Dictionnaire de commerce.*

*Marchandise de contrebande*, voyez **CONTREBANDE**.

*Marchandise marinée*, celle qui a été mouillée d'eau de mer.

*Marchandise naufragée*, celle qui a effuyé quelque dégât par un naufrage.

*Marchandise avariée*, celle qui a été gâtée dans un vaisseau pendant son voyage, soit par échouement, tempête, ou autrement. *Dictionn. de commerce.* (G)

**MARCHÉ**, f. m. (*Commerce*) place publique dans un bourg ou une ville où on expose des denrées en vente. Voyez **BOUCHERIE & FORUM**.

*Marché* signifie aussi un droit ou privilège de tenir *market*, acquis par une ville, soit par concession, soit par prescription.

Bracon observe qu'un *market* doit être éloigné d'un autre au moins de six milles & demi, & un tiers de moitié.

On avoit coutume autrefois en Angleterre de tenir des foires & des *markets* les dimanches & devant les portes des églises, de façon qu'on satisfaisoit en même temps à la dévotion & à ses affaires. Cet usage, qui étoit défendu par plusieurs rois, subsista encore jusqu'à Henri VI, qui l'abolit entièrement. Il y a encore bien des endroits où l'on tient les *markets* devant les portes des églises.

Le *market* est différent de la foire en ce que le *market* n'est que pour une ville ou un lieu particulier, & la foire regarde toute une province, même plusieurs. Les *markets* ne peuvent s'établir dans aucun lieu sans la permission du souverain.

A Paris, les lieux où se tiennent les *markets* ont différens noms. Quelques-uns conservent le nom de *market*; comme le *market* Neuf, le *market* du cimetière de Saint-Jean, le *market* aux chevaux, &c. d'autres se nomment *places*, la place Maubert, la place aux veaux; d'autres enfin s'appellent *halles*, la halle au bled, la halle aux poissons, la halle à la farine.

Il y a, dans toutes les provinces de France, des *markets* considérables dans les principales villes, qui se tiennent à certains jours réglés de la semaine. On peut en voir la liste dans le *dictionnaire de commerce*, tome III, pag. 293 & suiv.

*Market de Naumbourg*. C'est ainsi qu'on nomme en Allemagne une foire célèbre qui se tient tous les ans dans cette ville de Misnie. On regarde ce *market* comme une quatrième foire de Leipzick, parce que la plupart des marchands de cette dernière ville ont coutume de s'y trouver. Il commence le 29 juin, & ne dure que huit jours.

*Market ou bourse aux grains*. On nomme ainsi à Amsterdam un grand bâtiment ou halle, où les marchands de grains tant de la ville que du dehors s'assemblent tous les lundis, mercredis & vendredis, & où leurs facteurs portent & vendent sur montre les divers grains dont on juge tant sur la qualité que sur le poids, en pesant quelques poignées dans de petites balances, pour évaluer quelle sera la pesanteur du sac & du last.

*Market de Pétersbourg*. Voyez **LAWKS**.

*Market* se dit encore du temps auquel se fait la vente. Il y a ordinairement dans chaque ville deux jours de *market* par semaine.

*Market* se dit pareillement de la vente & du débit qui se fait à beaucoup ou à peu d'avantage. Il faut voir le cours du *market*. Le *market* n'a pas été bon aujourd'hui. Chaque jour de *market* on doit enregistrer au greffe le prix courant du *market*

des grains. *Dictionn. de commerce, tome III, page 296.*

MARCHÉ, (*Commerce.*) en général signifie un *traité* par le moyen duquel on échange, on troque, on achete quelque chose, ou l'on fait quelque acte de commerce.

*Marché*, se dit plus particulièrement, parmi les marchands & négocians, des conventions qu'ils font les uns avec les autres, soit pour fournitures, achats, ou trocs de marchandises sur un certain pié, ou moyennant une certaine somme.

Les *marchés* se concluent ou verbalement sur les simples paroles, en donnant par l'acheteur au vendeur des arrhes, ce qu'on appelle *donner le denier à Dieu*; ou par écrit, soit sous signature privée, soit pardevant notaires.

Les *marchés* par écrit doivent être doubles, l'un pour le vendeur, l'autre pour l'acheteur.

On appelle *marché en bloc & en tache*, celui qui se fait d'une marchandise dont on prend le fort & le foible, le bon & le mauvais ensemble, sans le distinguer ni le séparer. *Dictionn. de commerce.*

MARCHÉ. (*Comm.*) Dans le commerce d'Amsterdam on distingue trois sortes de *marchés*: le *marché* conditionnel, le *marché* ferme, & le *marché* à option, qui tous trois ne se font qu'à terme ou à temps.

Les *marchés* conditionnels sont ceux qui se font des marchandises que le vendeur n'a point encore en sa possession, mais qu'il fait être déjà achetées & chargées pour son compte par ses correspondans dans les pays étrangers; lesquelles il s'oblige de livrer à l'acheteur à leur arrivée au prix & sous les conditions entr'eux convenues.

Les *marchés* fermes sont ceux par lesquels le vendeur s'oblige de livrer à l'acheteur une certaine quantité de marchandises, au prix & dans le temps dont ils sont demeurés d'accord.

Enfin, les *marchés* à option sont ceux par lesquels un marchand s'oblige, moyennant une somme qu'il reçoit & qu'on appelle *prime*, de livrer ou de recevoir une certaine quantité de marchandises à un certain prix & dans un temps stipulé, avec liberté

néanmoins au vendeur de ne la point livrer, & à l'acheteur de ne la point recevoir, s'ils le trouvent à propos, en perdant seulement leur prime.

Sur la nature, les avantages ou désavantages de ces différentes sortes de *marchés*, la manière de les conclure, la forme & les clauses des contrats qui les énoncent, on peut voir le *traité du négoce d'Amsterdam* par le sieur Picard, & ce qu'en dit d'après cet auteur M. Savary. *Dictionnaire de commerce.*

MARCHÉ, (*Commerce.*) se dit du prix des choses vendues ou achetées. En ce sens, on dit j'ai eu *bon marché* de ce vin, de ce bled, &c. c'est-à-dire, que le prix n'en a pas été considérable. C'est un *marché donné*, pour dire que le prix en est très-médiocre. C'est un *marché fait*, pour exprimer que le prix d'une marchandise est réglé, & qu'on n'en peut rien diminuer.

Il y a aussi plusieurs expressions proverbiales ou familières dans le commerce où entre le mot de *marché*, comme *boire le vin du marché*, mettre le *marché à la main*, &c.

Il est de principe dans le commerce, qu'il faut se défier d'un marchand qui donne ses marchandises à trop bon *marché*, parce qu'ordinairement il n'en agit ainsi que pour se préparer à la fuite ou à la banqueroute, en se faisant promptement un fonds d'argent pour le détourner. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉS de Rome, (*Antiq. rom.*) places publiques à Rome, pour rendre la justice au peuple, ou pour y exposer en vente les vivres & autres marchandises. Les *marchés* que les Romains appelloient *fora*, sont encore au nombre des plus superbes édifices qui fussent dans la ville de Rome pour rendre la justice au peuple. C'étoient de spacieuses & larges places carrées ou quadrangulaires environnées de galeries, soutenues par des arcades, à-peu-près comme la place royale à Paris, mais ces sortes d'édifices à Rome étoient beaucoup plus grands & plus superbes en architecture. Ammian Marcellin rapporte que le *marché* de Trajan, *forum Trajani*, passoit pour une merveille par le nombre

d'arcades posées artistement les unes sur les autres, de sorte que Constantius, après l'avoir vu, désespéra de pouvoir faire rien de semblable. Strabon parlant du *forum Romanum*, dit qu'il étoit si beau, si bien accompagné de galeries, de temples & autres édifices magnifiques, *ut hæc singula contemplans, facile alia omnia oblivione delebit.*

Outre ces *marchés* destinés aux assemblées du peuple, il y avoit à Rome quatorze autres *marchés* pour la vente des denrées, qu'on appelloit *fora venalia*; tels étoient le *forum olitorium*, le *marché* aux herbes où se vendoient les légumes: ce *marché* étoit auprès du mont Capitolin. On y voyoit un temple dédié à Junon, *mautta*; & un autre consacré à la piété. Il y avoit la halle au vin, *vinarium*; le *marché* aux bœufs *forum boarium*; le *marché* au pain, *forum pistorium*; le *marché* au poisson ou la poissonnerie, *forum piscarium*; le *marché* aux chevaux, *forum equarium*; le *marché* aux porcs, *forum suarium*.

Il y avoit encore un *marché* que nous ne devons pas oublier, le *marché* aux friandises, où étoient les rôtisseurs, les pâtisseries & les confiseurs, *forum cupedinarium*. Festus croit que ce mot vient de *cupedia*, qui signifie chez les Latins des *mets exquis*; mais Varron prétend que ce *marché* prit son nom d'un chevalier Romain nommé *Cupes*, qui avoit son palais dans cette place, lequel fut rasé pour les larcins, & la place employée à l'usage dont nous venons de parler.

Quoi qu'il en soit, tous les *marchés* de Rome, destinés à la vente des denrées & marchandises, étoient environnés de portiques & de maisons garnies d'étaux & de grandes tables, sur lesquelles chacun exposoit les denrées & marchandises dont il faisoit commerce. On appelloit ces étaux, *abaci* & *operariæ mensæ*.

Onuphre Panvini, dans son ouvrage des régions de Rome, vous donnera la description complète de tous les *marchés* de cette ancienne capitale du monde; c'est assez pour nous d'en rassembler ici les noms: le *forum romanum* ou le grand *marché*; *forum Cæsaris*; *Augusti*; *boarium*;

*transitorium*; *olitorium*; *pistorium*; *Trajanum*; *Ænobarbi*; *suarium*; *archæmorum*; *Diocletiani*; *equarium*; *rusticorum*; *Cupedinis*; *piscarium*; *Salusti*. Il faut y ajouter la halle au vin, *vinarium*. (D. J.)

MARCHE D'APPIUS, LE (Géogr. anc.) *forum Appii*, c'étoit une bourgade du *Latium*, au pays des Volques, à 45 milles de Rome, dans le marais Pontino; *palus pemptina*, entre *Setia* au nord, & *claustra romana* au sud. Appius, pendant son consulat, fit jeter une digue au travers de ce marais, & Auguste fit ensuite creuser un canal depuis le bourg jusqu'au temple de Féronie; ce canal étoit navigable & très-fréquenté. (D. J.)

MARCHES, LES, (Art milit.) dans les armées, font une des parties les plus importantes du général; elles font la principale science du maréchal général des logis de l'armée.

Les *marches* des armées doivent se régler sur le pays dans lequel on veut marcher, sur le temps qu'il faut à l'ennemi pour s'approcher, & sur le dessein qu'on a formé. On doit toujours marcher comme on est, ou comme on veut camper, ou comme on veut combattre.

« Il faut avoir une parfaite connoissance  
 » du pays, & beaucoup d'expérience pour  
 » bien disposer une *marche*, lorsqu'on  
 » veut s'avancer dans le pays ennemi, &  
 » s'approcher de lui pour le combattre.  
 » Il y a des *marches* que l'on fait sur  
 » quatre, six ou huit colonnes, suivant  
 » la facilité du pays ou la force de l'armée; il en a d'autres qui se font sans  
 » rien changer à la disposition de l'armée;  
 » en marchant par la droite ou par la gauche, sur autant de colonnes qu'il y a de  
 » lignes.

« Ordinairement ces *marches* se font  
 » lorsqu'on est en présence de l'ennemi,  
 » & qu'il faut l'empêcher de passer une  
 » rivière, ou gagner quelque poste de  
 » conséquence. On a des travailleurs à la  
 » tête de chaque colonne pour leur ouvrir  
 » les passages nécessaires, & les faire toutes  
 » entrer en même temps dans le  
 » camp qu'elles doivent occuper. Il est  
 » très utile de prévenir de bonne heure  
 » ces *marches* par des chemins que l'on

» doit faire à travers champ , qui facilitent la *marche* des colonnes & leur arrivée au camp.

» Lorsqu'on marche en colonne dans un pays couvert , & que l'ennemi vous surprend & vous renverse , il est important de savoir prendre son parti sur le champ , en disposant promptement en bataille les troupes qui ne sont point encore attaquées , afin de donner le temps aux autres de se rallier. S'il y avoit dans cet endroit quelque terrain avantageux , on l'occuperoit aussi-tôt pour y combattre. Souvent les troupes qui ne sont pas soutenues à temps , se détruisent plus par la terreur que par le coup de main. On évite de semblables surprises en poussant en avant des partis & de forts détachemens qui tiennent en respect l'ennemi , & donnent avis de ses mouvemens. Il faut encore qu'il y ait entre les intervalles des colonnes , de petits détachemens de cavalerie avec des officiers entendus pour les faire toutes marcher à même hauteur ; & , si l'ennemi paroïssoit , les colonnes auroient le temps de se former en bataille & remplir le terrain.

» Il seroit bon de donner par-écrit cet ordre de *marche* aux commandans de chaque colonne , & leur marquer celles qui marchent sur la droite & sur la gauche , afin qu'ils puissent apprendre les uns des autres l'ordre du général , & se conformer à ce qui leur est prescrit.

» On marche quelquefois à colonnes renversées , c'est-à-dire , la droite faisant la gauche , ou la gauche faisant la droite ; cette *marche* se fait suivant la disposition où l'on est , ou le dessein qu'on a de se porter brusquement dans un camp pour faire tête , en y arrivant , aux colonnes de la droite de l'armée ennemie , qui peut en arrivant engager une action. Nos troupes occupent d'abord le poste le plus avantageux , & donnent le temps aux autres colonnes d'arriver & de s'y mettre en bataille.

» On peut quitter de jour son camp , quoiqu'à portée de l'ennemi , lorsque l'on connoît qu'il est de conséquence de chan-

ger le premier de situation : pour faire cette *marche* on met toutes les troupes en bataille , aussi-tôt on fait marcher la première ligne par les intervalles de la seconde pour passer diligemment les défilés ou les ponts , elle s'étend pour soutenir la seconde qui passe ensuite par les intervalles de la première , & se met derrière en bataille. Il faut que cette disposition de *marche* soit bien exécutée & qu'il y ait au flanc de la droite & de la gauche des troupes pour observer les ennemis : les officiers de chaque régiment doivent être attentifs à contenir leur troupe. Si le terrain étoit trop défavantageux pour faire une semblable *marche* pendant le jour , il faudroit décamper à l'entrée de la nuit sur autant de colonnes que le terrain pourroit le permettre , on laisseroit des feux au camp à l'ordinaire avec des détachemens de tous côtés , dont les sentinelles ou vedettes seroient alertes pour empêcher l'ennemi de s'en approcher , & lui ôter la connoissance de cette *marche* : il faut la rendre plus facile par des ouvertures que l'on fait pour chaque colonne , & que des officiers-majors les reconnoissent , afin de ne point prendre le change , & que les colonnes ne s'embarassent point.

» Quand on veut décamper de jour & dérober ce mouvement aux ennemis ; avant que de le faire , on envoie sur leur camp un gros corps de cavalerie avec les étendards , à dessein de les intriguer , & les amuser assez de temps pour donner à l'armée celui de se porter au poste qu'elle veut occuper , avant qu'il se puisse mettre en *marche*.

» Il y a des *marches* qu'il faut faire à l'entrée de la nuit pour empêcher que l'ennemi n'attaque notre arrière-garde dans ses défilés , & faciliter par ce moyen son arrivée dans un autre camp. Quoique l'on soit proche de l'ennemi , & qu'il n'y ait qu'une rivière qui le sépare , un général qui connoît l'avantage de la situation , & qui veut engager une affaire , peut reculer son armée des bords de cette rivière pour lui donner la tentation de la passer ; mais lorsqu'on fait ce mouvement , il ne faut pas lui laisser prendre

» assez de terrain pour placer deux lignes  
 » en bataille : on doit au contraire le res-  
 » ferrer , profiter du piege qu'on lui a ten-  
 » du , ne lui laisser passer de troupes qu'au-  
 » tant qu'on en peut combattre avec avan-  
 » tage , sans quoi il faudroit absolument  
 » garder les bords de la riviere.» *Traité de  
 la guerre , par Vaultier.*

Une *marche* de 3 ou 4 lieues est appelée *marche ordinaire*. Si l'on fait faire 6 ou 7 lieues à une armée , c'est-à-dire à-peu-près le double d'une *marche* ordinaire , on donne à cette *marche* le nom de *marche forcée*. Ces sortes de marches ne doivent se faire que dans des cas pressans , comme pour surprendre l'ennemi dans une position désavantageuse , ou pour gagner des postes où l'on puisse s'arrêter ou l'incommoder , ou enfin pour s'en éloigner ou pour s'en approcher , lorsqu'il a eu l'art de faire une *marche* secrète , c'est-à-dire lorsqu'il a su souffler ou dérober une *marche*.

Les *marches* forcées ont l'inconvénient de fatiguer beaucoup l'armée ; par cette raison , on ne doit point en faire sans grande nécessité. Celles qui sont occasionées par les *marches* que l'ennemi a dérobées , sont les plus désagréables pour le général , attendu que ce n'est qu'à son peu d'attention qu'on peut les attribuer ; c'est pourquoi M. le chevalier de Folard prétend qu'il en est plus mortifié que de la perte d'une bataille , parce que *rien ne prête plus à la glose des malins & des railleurs.*

» Dans les *marches* vives & forcées , il  
 » faut faire trouver avec ordre & diligence,  
 » dans les lieux où passent les troupes , des  
 » vivres & toutes les choses nécessaires pour  
 » leur soulagement. Avec ces précautions ,  
 » le général qui prévoit le dessein de son  
 » ennemi , est en état de le prévenir avec  
 » assez de forces dans les lieux qu'il veut  
 » occuper ; cette diligence l'étonne , & les  
 » obstacles à son entreprise augmentant à  
 » mesure que les troupes arrivent , il l'aban-  
 » donne & se retire. » *Même Traité que  
 ci-dessus.*

Nous renvoyons ceux qui voudront entrer dans tous les détails des *marches* , à l'*Art de la guerre* par M. le Maréchal de Puysegur , & à nos *Elémens de Tactique*.

MARCHE , (*Art militaire. Tactique des*

*Grecs.*) Les Grecs formoient leurs *marches* en colonne directe , ou en colonne indirecte. Ils les dispoisoient encore sur un seul front , ou ils les rangeoient de manière qu'elles pouvoient en un instant faire front de deux , de trois ou de quatre côtés. Ils marchoient sur un seul front , lorsqu'ils n'attendoient l'ennemi que par un seul endroit ; ils marchoient sur plusieurs fronts , selon qu'ils craignoient d'être attaqués à la fois par plus d'un côté , ou pris de toutes parts. C'étoit dans cette vue que la phalange ne formoit quelquefois , en marchant , qu'un seul corps , ou qu'ils la partageoient en deux , en trois ou quatre divisions.

La *marche* se faisoit en colonne directe , lorsque chaque troupe particuliere de la phalange commençoit à marcher par le front , & que toutes les troupes se suivoient ainsi en ordre , selon le rang qu'elles tenoient dans la bataille ; lorsque , par exemple , la premiere xénagie ou tétrarchie de l'une des deux ailes , s'étant mise en mouvement par la tête , les autres troupes semblables marchoient successivement l'une après l'autre , & dans le même ordre ; c'étoit encore une sorte de colonne directe , lorsqu'une troupe commençoit à défiler ou par sa droite ou par sa gauche , pourvu qu'elle eût beaucoup moins de front que de hauteur , & que celle-ci fût environ cinq fois plus grande que l'autre. *Figure 26 , planche de l'Art milit. Tactique des Grecs.*

On oppoisoit à la disposition précédente ce qu'on nommoit la *tenaille*. Pour la former , une troupe se partageoit en deux divisions , qui , marchant par les ailes , s'éloignoient par la tête & se joignoient par la queue , ce qui leur donnoit la forme d'un angle rentrant , ou de la lettre V , comme il est aisé de le remarquer par la figure où l'on voit les deux ailes qui sont en avant , séparées , & les deux autres jointes ensemble.

La colonne directe cherchant toujours à faire son plus grand effort sur le centre de la troupe ennemie , le meilleur parti que celle-ci pût prendre , étoit de s'ouvrir par le milieu , & de former la *tenaille* ; par-là son centre se déroboit à la tête de

la colonne ; tandis que ses ailes s'avançoient pour la charger en flanc.

Il ne restoit plus à la colonne d'autre ressource que de se partager en trois sections , dont deux s'attachoient aux deux pointes de la tenaille , & la troisieme attendoit de pié-ferme , faisant face à l'ouverture de l'angle , qu'on marchât à elle pour l'attaquer.

Dans la colonne indirecte , l'aile d'une troupe en devenoit la tête , chaque décurie , au lieu de former une file , formoit un rang , & les décurions , au lieu d'être sur le front , se trouvoient placés à l'un des flancs. Si c'étoit sur le flanc droit , la troupe marchoit en colonne par l'aile gauche : elle marchoit au contraire en colonne par l'aile droite , quand les décurions étoient sur le flanc gauche. Une troupe ainsi disposée , devoit être prête à faire front en même-temps par autant de côtés qu'elle pouvoit essuyer à la fois de différentes attaques ; & comme c'étoit ordinairement par l'un ou l'autre de ses flancs qu'elle avoit le plus à craindre , c'étoit aussi par où il falloit qu'elle fût en état de se défendre avec plus d'avantage. Il convenoit pour cet effet que sa longueur fût au moins triple de sa hauteur , ou dans la proportion de dix à trois. *Fig. 28 & 29. (V.)*

MARCHE, f. f. (*Musique.*) air militaire qui se joue par des instrumens de guerre , & marque le metre & la cadence des tambours , laquelle est proprement la *marche*.

Chardin dit , qu'en Perse , quand on veut abattre des maisons , applanir un terrain , ou faire quelque autre ouvrage expéditif qui demande une multitude de bras , on assemble les habitans de tout un quartier ; qu'ils travaillent au son des instrumens , & qu'ainsi l'ouvrage se fait avec beaucoup plus de zele & de promptitude que si les instrumens n'y étoient pas.

Le maréchal de Saxe a montré dans ses *Réveries* , que l'effet des tambours ne se bornoit pas non plus à un vain bruit sans utilité , mais que selon que le mouvement en étoit plus vif ou plus lent , ils portoient naturellement le soldat à presser ou ralentir son pas : on peut dire aussi que les airs des *marches* doivent avoir différens caractères , selon les occasions où on les emploie ; & c'est ce qu'on a dû sentir jusqu'à un certain point , quand on les a distingués & diversifiés : l'un pour la générale ; l'autre pour la *marche* , l'autre pour la charge , &c. mais il s'en faut bien qu'on ait mis à profit ce principe autant qu'il auroit pu l'être. On s'est borné jusqu'ici à composer des airs qui fissent bien sortir le metre & la batterie des tambours : encore fort souvent les airs de *marches* remplissent-ils assez mal cet objet. Les troupes Françoises ayant peu d'instrumens militaires pour l'infanterie , hors les fifres & les tambours , ont aussi fort peu de *marches* , & la plupart très-mal faites ; mais il y en a d'admirables dans les troupes Allemandes.

Pour exemple de l'accord de l'air & de la *marche* , on peut voir (*fig. 5, pl. VII de musique*) la premiere partie de celle des mousquetaires du roi de France.

Il n'y a dans les troupes que l'infanterie & la cavalerie légère qui aient des *marches*. Les timbales de la cavalerie n'ont point de *marche* réglée ; les trompettes n'ont qu'un ton presque uniforme , & des fanfares. Voyez FANFARE (*Musique*) (S).

Remarquons encore qu'une *marche* doit être à deux ou quatre temps , & commencer par une croche ou une noire avant la mesure ; il est presque impossible de marcher en cadence sur un air à trois temps , à moins qu'il ne fût fait en sorte que la césure se fit sentir de deux en deux temps , c'est-à-dire , à moins que le compositeur n'ait écrit un air à quatre temps comme s'il étoit à trois. Le levé de la mesure marque naturellement le lever de la jambe ; c'est pourquoi l'air commence par une note avant la mesure.

*Marche* se dit encore pour exprimer la succession des tons ou des accords. Voyez MARCHER , (*Musique*) (F. D. C.).

MARCHE , (*Archit.*) en Latin *gradus* , degré sur lequel on pose le pié pour monter ou descendre , ce qui fait partie d'un escalier.

Les anciens donnoient à leurs *marches* , & comme on disoit dans le dernier siecle , à leurs *degrés* , 10 pouces de hauteur de leur pié , qu'on appelle *pié Romain antique* , ce qui revient environ à 9. pouces de

notre pié-de-roi. Ils donnoient de giron à chaque *marche* les trois quarts de leur hauteur, c'est-à-dire un de nos piés-de-roi, ce qui faisoit des *marches* trop hautes, & pas assez larges.

Aujourd'hui on donne à chaque *marche* 6 ou 7 pouces de hauteur, & 13 ou 14 de giron. Dans les grands escaliers, cette proportion rend nos *marches* beaucoup plus commodes que celles des anciens. Leurs sieges de théâtre étoient en façon de *marches*, & chaque marche servant de siege avoit deux fois la hauteur des *degrés* qui servoient à monter & à descendre. Voyez les *Notes* de M<sup>e</sup>. Perrault sur Vitruve, *liv. III & V.*

On fait des *marches* de pierre, de bois, de marbre, non-seulement on distingue les *marches* ou *degrés* par leur hauteur & leur giron ou largeur, mais encore par d'autres différences, que Daviler explique dans son *Cours d'Architecture*.

On appelle, dit-il, *marche carrée*, ou droite, celle dont le giron est contenu entre deux lignes parallèles; *marche d'angle*, celle qui est la plus longue d'un quartier tournant; *marches de demi-angle*, les deux plus proches de la marche d'angle; *marches gironnées*, celles des quartiers tournans des escaliers ronds ou ovales; *marches délardées*, celles qui sont démaigries en chanfrain par dessous, & portent leur délardement pour former une coquille d'escalier; *marches moulées*, celles qui ont une moulure avec filets au bord du giron; *marches courbes*, celles qui sont cintrées en dedans ou en arriere; *marches rampantes*, celles dont le giron fort large est en pente, & où peuvent monter les chevaux; on appelle *marches de gazon*, celles qui forment des perrons de gazon dans les jardins, & dont chacune est ordinairement retenue par une piece de bois qui en fait la hauteur. (D. J.)

MARCHES, les, (Rubaniers) ce sont des morceaux de bois minces, étroits & longs, de 4 à 5 piés, au nombre de 24 ou 26: cependant un maître dudit métier nommé Desfappe, a imaginé d'en mettre jusqu'à 36, qui au moyen de leur extrême délicatesse n'occupent pas plus de place que 24, ce qui lui a parfaitement réussi. Ces *marches* sont percées & enfilées par un bout

dans une broche ou boulon de fer, qui s'attache lui-même sous le pont du métier. Voyez PONT. Par l'autre bout elles portent les tirans des lames, & ces tirans servent à faire baisser les lames. Voyez LAMES. Lorsqu'il y a 24, 26 ou plus de *marches* à un métier, il faut qu'il y ait autant de lames & de hautes-lisses qu'il y a de *marches*, puisqu'une chaque *marche* tire sa lame, qui à son tour tire la haute-lisse. Voy. HAUTE-LISSE. Il faut que les *marches* soient d'inégale longueur, les plus longues au centre, comme devant tirer les lames les plus éloignées, cette longueur donnant la facilité d'attacher le tiran perpendiculairement à la lame que la *marche* doit faire agir; on sent par ce qui vient d'être dit pourquoi les *marches* des extrémités doivent être plus courtes; les *marches* ne doivent point être non plus suspendues à leurs tirans sur le même niveau, puisque celles du centre pendent plus bas que les autres, & s'élèvent petit à petit à mesure qu'elles approchent de l'extrémité, en voici la raison: lorsque l'ouvrier marche les *marches* des extrémités, il a les jambes fort écartées, ce qui doit indubitablement leur faire perdre de leur longueur; au lieu qu'en marchant celles du centre il les a dans toute leur longueur & dans toute leur force; il est donc nécessaire de donner ce plan aux *marches* outre que l'ouvrier y trouve encore une facilité pour les marcher. Comme elles sont fort ferrées les unes contre les autres; sur-tout quand elles y sont toutes, cette inclinaison lui est favorable pour trouver celles dont il a besoin.

MARCHES, (Bas au métier) est une partie de cette machine. Voyez l'article BAS AU MÉTIER.

MARCHE, (Soierie) partie du bois de métier d'étoffe de soie. La *marche* est un liteau de deux pouces  $\frac{1}{2}$  à 3 pouces de largeur, sur 1 pouce d'épaisseur, il est de 5 piés  $\frac{1}{2}$  à 6 piés de long, & percé à un bout; ce trou est nécessaire pour y passer une broche de fer au travers pour les fixer & les rendre solides, lorsque l'ouvrier veut travailler.

Les *marches* servent à faire lever les lisses, tant de satin, gros de-tours, que celles de poil.

MARCHE-BASSE, (Tapiſſier) les ouvriers appellent quelquefois ainsi cette espece de tapiſſerie,

tapifferie, qu'on nomme plus ordinairement *basse-lisse*. Ils lui donnent ce nom, qui n'est d'usage que dans les manufactures, à cause de deux marches que l'ouvrier a sous ses piés, pour hauffer ou baiffer les lisses. Voyez BASSE-LISSE.

MARCHES, (*Tisserand.*) partie inférieure du métier des Tisserands, Tiffutiers, Rubaniers, &c. ce sont de simples tringles de bois, attachées par un bout à la traverse inférieure du métier, que l'ouvrier a sous ses piés, & suspendues par l'autre bout aux ficelles des lisses.

Les *marches* sont ainsi nommées parce que l'ouvrier met les piés dessus pour travailler. Les *marches* font hauffer ou baiffer les fils de la chaîne, à travers lesquels les fils de la trame doivent passer. Ainsi lorsque l'ouvrier met les piés sur une *marche*, tous les fils de la chaîne qui y répondent par le moyen des lisses se levent; & lorsqu'il ôte son pié, ils retombent dans leur situation par le poids des plombs que les lisses ont à chaque extrémité.

MARCHE, *terme de tourneur*, c'est la piece de bois sur laquelle le tourneur pose son pié, pour donner à la piece qu'il travaille un mouvement circulaire. Cette *mar- che* n'est dans les tours communs qu'une tringle de bois soulevée par l'extrémité la plus éloignée de l'ouvrier, par une corde attachée de l'autre bout à une perche qui pend du haut du plancher. Voy. TOUR.

MARCHE DU LOUP, (*Venerie*) c'est ce qu'on appelle en vrais termes, *piſte* ou *voie*, *faux marché*, la biche y est sujette dans le cours de douze à quinze pas.

MARCHE, *terme de Blason*. Le P. Menetrier dit qu'il est employé dans les anciens manuscrits pour la corne du pié des vaches.

MARCHE, (*Géog.*) ce mot, dans la basse latinité, est exprimé par *marca*, *marchia*, & signifie *limites*, *frontieres*; c'est pourquoi M. de Marca a intitulé ses savantes recherches sur les frontieres de l'Espagne & de la France, *marca Hispanica*. Le seigneur qui commandoit aux frontieres étoit nommé *marcheus*; de ce mot s'est formé celui de *marchis*, que nous disons aujourd'hui *marguis*, & que les Allemands expriment par *margrave*. Voyez MARGRAVE.

Dans les auteurs de la basse latinité, *mar-*

*chani* & *marchiani*, sont les habitans de la frontiere. On a aussi nommé *marchiones*, des soldats employés sur la frontiere, & avec le temps ce mot a été affecté aux nobles, qui après avoir eu un gouvernement sur la frontiere qui leur donnoit ce titre, l'ont rendu héréditaire, & ont transmis à leurs enfans mâles ce gouvernement avec le titre. Enfin, la qualification de *marquis* a été prise dans ces derniers temps en France par de simples gentilshommes, & même par des roturiers ennoblis, qui n'ont rien de commun avec le service, ni avec les frontieres de l'état. Voyez MARQUIS. (*D.J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) *Marchia Gallica*, province de France, avec le titre de comté. Elle est bornée au septentrion par le Berry, à l'orient par l'Auvergne, à l'occident par le Poitou & l'Angoumois, & au midi par le Limouſin, dont elle a autrefois fait partie, étant même encore à présent du diocèse de Limoges.

Son nom de *Marche* lui vient de ce qu'elle est située sur les confins ou *marches* du Poitou & du Berry. Elle a été réunie à la couronne par François I, l'an 1531.

La *Marche* a environ 22 lieues de longueur, sur 8 ou 10 de largeur. Elle donne du vin dans quelques endroits & du blé dans d'autres; son commerce consiste principalement en bestiaux & en tapifferies que l'on fait à Aubusson, Felletin & autres lieux.

Elle est arrosée par la Vienne, le Cher, la Creuse & la Cartempe.

On la divise en haute & basse; & on lui donne Guéret pour capitale. (*D.J.*)

MARCHE (LA), *Géogr. Hist. Litt.* La *Marche*, bourg de la Lorraine dans le Barrois, diocèse de Toul, doyenné de Vitel, entre les sources de la Meuse & de la Saône, à treize lieues de Toul. C'est la patrie de Guillaume de la *Marche* qui a acquis à Paris le college de Constantinople, fondé en 1286, par Pierre, Piémontois, patriarche de Constantinople, administrateur de l'évêché de Paris, où il n'y avoit plus qu'un bourſier en 1362. Guillaume qui avoit été procureur de la nation de France & avocat à la cour ecclésiastique, avoit gagné de grands biens; ce qui le mit en état d'acheter ce college, où il établit un principal, un procureur, un chapelain.

& des boursiers dont quatre doivent être tirés de la *Marche*, & deux autres de Rosiers-aux-Salines, où il avoit été curé.

Beuve, prêtre natif de Voinville où Winville, près S. Michel, son ami & son exécuteur testamentaire, en fonda six autres pour ses compatriotes & un chapelain. Guillaume mourut en 1420, & fut inhumé à S. Victor; & Beuve, qui avoit été recteur de l'université en 1402, mourut en 1432, & fut enterré au chœur des carmes de la place Maubert. Nicolas Varin, principal de ce college, fonda, en 1502, deux places pour les enfans de Sanatunte ou Chani metel, au diocèse de Verdun. Tels furent les commencemens du college de la *Marche* qui subsiste encore, & où on entretient toujours pareil nombre de Lorrains. Ce college a porté long-temps le nom de *college de la Marche Voinville*. Le principal avoit supprimé la moitié des bourses; mais un règlement de 1751, après de longues procédures, rétablit le nombre des boursiers & leurs privilèges.

Ce college a eu des boursiers Lorrains distingués, entr'autres Richard de Waubourg, né à Saint-Michel, boursier en 1497, régent, procureur & principal environ 30 ans, enfin doyen de Verdun; il a écrit l'histoire des ducs de Lorraine. D. Calmet, dans sa *Bibliothèque de Lorraine*, nous fait encore connoître au xv<sup>e</sup>. siècle Hugues de Verdun, Jean de Saint-Michel, Jean & Lambert de la *Marche*, tous illustres par leur savoir, leurs degrés & leurs emplois.

Observons que le bourg de la *Marche* s'appelloit autrefois *Hat*. Par lettres du 18 août 1725, le duc Léopold l'érigea en baronnie en faveur de Remi Guerin de la *Marche*. Long. 23, 26; lat. 50, 13. (C)

MARCHE, (*Géog.*) petite ville des Paysbas, au duché de Luxembourg, aux confins du Liégeois, entre Dinant & la Roche, dans le petit pays de Famene. M. de Lisle ne devoit pas dire comme le peuple, *Marche* ou *Famine*. Long. 23, 25; lat. 50, 23. (D. J.)

MARCHE TRÉVISANE, la, (*Géogr.*) province d'Italie, dans l'état de la république de Venise, bornée E. par le Frioul, S. par le golfe le Dogat, & le Padouan, O.

par le Vicentin, N. par le Feltrin & le Belunèse. On appelle cette province *Marche trévisane*, parce que dans la division de ce pays-là, sous les Lombards, l'état de Venise étoit gouverné par un marquis dont la résidence ordinaire étoit à Trévise (*Trevigio*.) La *Marche* avoit alors une plus grande étendue qu'aujourd'hui. Sa principale riviere est la Piave; mais elle est entrecoupée d'un grand nombre de ruisseaux: ses deux seules villes sont Trévise & Ceneda. (D. J.)

MARCHE, la, (*Géog.*) c'est ainsi que les François nomment une province maritime de l'Écosse septentrionale que les Anglois appellent *Mers*. Voyez MERS. (D. J.)

MARCHE-PIÉ, s. m. (*Gramm.*) espèce d'escabeau qu'on place sous les piés, pour s'élever à une hauteur à laquelle on n'atteindroit pas de la main sans secours.

MARCHE-PIÉ, (*Marine*.) nom général qu'on donne à des cordages qui ont des nœuds, qui sont sous les vergues, & sur lesquels les matelots posent les piés lorsqu'ils prennent les ris des voiles, qu'ils les ferlent & déferlent, & quand ils veulent mettre ou ôter le bout-dehors.

*Marche-pié*: on appelle ainsi sur le bord des rivieres un espace d'environ trois toises de large qu'on laisse libre, afin que les bateaux puissent remonter facilement.

MARCHE-PIÉ, meuble servant dans les manufactures en soie à changer les semples & à faire les gances.

MARCHENA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie, avec titre de duché; elle est située au milieu d'une plaine, dans un terroir fertile, à 9 lieues S. de Séville. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Artégua; mais les ruines d'Artégua en sont bien éloignées; d'autres écrivains conjecturent avec vraisemblance, que Lucius Marcus, qui succéda à Cn. Scipion dans le commandement de l'armée Romaine, en est le fondateur, & que c'est la *colonia marcia* des Romains, parce qu'on y a détérré des inscriptions sous ce nom. Long. 22, 45; lat. 37, 35. (D. J.)

MARCHER LE, (*Physiolog.*) le *marcher* ou l'action de *marcher*, est celle par laquelle on passe d'un lieu à un autre, au moyen du mouvement que l'on peut donner aux parties du corps destinées à cet usage.

Pour expliquer comment cette action s'exécute, supposons un homme qui se tient debout sur le point z ; faut-il qu'il *marche*, un pié reste immobile, & est fortement soutenu par les muscles ; de sorte que le corps est tenu par le seul point z ; l'autre pié s'élève, la cuisse considérablement pliée ; de façon que le pié devient plus court, & le tibia aussi le devient un peu. Maintenant lorsque le genou est perpendiculaire sur ce point où nous voulons fixer notre pié mobile, nous laissons aller le même pié sur la terre où il s'affermir, tout le pié étant étendu, & le fémur incliné en devant : alors il faut *marcher* de l'autre pié qui étoit immobile. Lors donc que nous jetons ce pié devant l'autre, qui lui-même est plié par le mouvement en avant du fémur, & la plante tellement élevée par le tendon d'Achille, qu'on ne touche d'abord la terre qu'avec la pointe, & qu'on ne la touche plus ensuite de la pointe même, nous fléchissons en même temps tout le corps en devant, tant par le relâchement des extenseurs de l'épine du cou & de la tête, que par les muscles iliaques, psoas, les droits, & les obliques du bas-ventre ; mais alors la ligne de gravité étant avancée hors de la plante du pié, il nous faudroit encore nécessairement tomber, si nous ne laissons aller à terre le pié qui étoit fixe auparavant, & qui est présentement mobile, par le relâchement des extenseurs, & l'action des fléchisseurs ; si nous ne nous y accrochions ainsi en quelque manière ; si nous ne lui donnions un état stable ; & si enfin étant assujettis, nous ne lui donnions le centre de gravité du corps ; mais tout cela s'apprend par l'habitude, & à force de chûtes.

Quand on *marche*, les pas sont plus longs en montant, & plus courts en descendant ; voici la raison que M. de Mairan en apporte.

Un homme qui fait un pas, a toujours une jambe qui avance, & que nous appellerons *antérieure*, & une jambe *postérieure* qui demeure en arrière. La jambe postérieure porte tout le poids du corps, tandis que l'autre est en l'air. L'une est toujours pliée au jarret, l'autre est tendue & droite. Lorsqu'on *marche* sur un plan horizontal,

la jambe postérieure est tendue & l'antérieure pliée ; de même lorsqu'on monte sur un plan incliné, l'antérieure seulement est beaucoup plus pliée que pour le plan horizontal. Quand on descend, c'est au contraire la jambe postérieure qui est pliée : or, comme elle porte tout le poids du corps, elle a plus de facilité à le porter dans le cas de la montée où elle est tendue, que dans le cas de la descente où elle est pliée, & d'autant plus affoiblie, que le pli ou la flexion du jarret est plus grande. Quand la jambe postérieure a plus de facilité à porter le poids du corps, on n'est pas si pressé de le transporter sur l'autre jambe, c'est-à-dire, de faire un second pas & d'avancer ; par conséquent on a le loisir & la liberté de faire ce premier pas plus grand, ou ce qui est le même, de porter plus loin la jambe antérieure. Ce sera le contraire quand la jambe postérieure aura moins de facilité à porter le poids du corps ; & par l'incommodité que causera naturellement cette situation, on se hâtera d'en changer & d'avancer. On fait donc en montant des pas plus grands & en moindre nombre, & en descendant, on les fait plus courts, plus précipités, & en plus grand nombre.

Il y a des personnes qui *marchent* les genoux en dedans & le piés en dehors. Ce défaut de conformation vient de ce que les cavités supérieures situées extérieurement dans le tibia ou dehors, se trouvent un travers de doigt, tantôt plus bas, tantôt moins, que les cavités qui sont placées intérieurement.

La luxation des vertèbres empêche le mouvement progressif : en effet, il est alors difficile, quelquefois même impossible au malade de *marcher*, tant parce que l'épine n'étant plus droite, la ligne de direction du poids du corps se trouve changée, & ne passe plus par l'endroit du pié qui appuie à terre ; que parce que si le malade pour *marcher*, essaie de l'y faire passer comme font les bossus, tous les mouvemens qu'il se donne à ce dessein, sont autant de secousses qui ébranlent & pressent la moëlle de l'épine ; ce qui cause de violentes douleurs que le malade évite, en cessant cette fâcheuse épreuve. Ce qui fait encore ici la difficulté de *marcher*, c'est que la compres-

sion de la moëlle interrompt le cours des esprits animaux dans les muscles de la progression. Ces muscles ne sont quelquefois qu'affoiblis : mais souvent ils perdent entièrement leur ressort dans les vingt-quatre heures, & même plutôt, selon le degré de compression que souffrent la moëlle & les nerfs.

Pour ce qui regarde le mouvement progressif des bêtes, je me contenterai de remarquer ici que les animaux terrestres ont pour *marcher* des piés dont la structure est très-composée; les ongles y servent pour affermir les piés, & empêcher qu'ils ne glissent. Les élans qui les ont fort durs, courent aisément sur la glace sans glisser; la tortue qui marche avec peine, emploie tous ses ongles les uns après les autres pour pouvoir avancer; elle tourne ses piés de telle sorte, quand elle les pose sur terre, qu'elle appuie premièrement sur le premier ongle qui est en dehors, ensuite sur le second, & puis sur le troisième, & toujours dans le même ordre jusqu'au cinquième; ce qu'elle fait ainsi, parce qu'une patte, quand elle est avancée en devant, ne peut appuyer fortement que sur l'ongle qui est en arrière; de même que quand elle est poussée en arrière, elle n'appuie bien que sur l'ongle qui est le plus en devant.

Les animaux qui *marchent* sur deux piés, & qui ne sont point oïseaux, ont le talon court, & proche des doigts du pié; en sorte qu'ils posent à la fois sur les doigts & sur le talon, ce que ceux qui vont sur quatre piés ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reste du pié. (D. J.)

**MARCHER EN COLONNE RENVERSEE**, (*Art militaire.*) c'est *marcher*, la droite de l'armée faisant la gauche, ou la gauche la droite. *Voyez* MARCHES.

**MARCHER**, (*Art milit.*) *marcher* par manches, demi-manches, quart de manches, ou quart de rang de manches. *Voy.* DIVISIONS & ÉVOLUTIONS.

**MARCHER**, (*Marine.*) *voyez* ORDRE DE MARCHE. *Marcher* dans les eaux d'un autre vaisseau, c'est faire la même route que ce vaisseau en le suivant de près, & en passant dans les mêmes endroits qu'il passe.

*Marcher en colonne*, c'est faire filer les vaisseaux sur une même ligne, les uns derrière les autres; ce qui ne peut avoir lieu que quand on a le vent en poupe ou le vent large.

**MARCHER**, v. n. (*Musique.*) ce terme s'emploie figurément en musique, & se dit de la succession des sons ou des accords qui se suivent dans certain ordre. *La basse & le dessus marchent par mouvemens contraires. Marche de basse. Marcher à contre-temps.* (S)

**MARCHER L'ÉTOFFE D'UN CHAPEAU**, *terme de Chapellerie*, qui signifie manier avec les mains à froid sur la claie, ou à chaud sur le bassin, le poil ou la laine dont on a dressé les quatre capades d'un chapeau avec l'arçon ou le tamis.

Pour faire cette opération à froid, il faut enfermer chaque capade dans la feu-trière l'une après l'autre; & pour la faire à chaud, on les y enferme toutes les quatre ensemble, les unes par dessus, les autres avec des lambeaux entre chaque capade; il faut outre cela, pour la façon à chaud, jeter de temps en temps de l'eau sur le ballin & sur la feu-trière avec un goupillon. C'est à force de *marcher l'étoffe* qu'elle se feutre. *Voyez* CHAPEAU.

**MARCHER**, *en terme de potier de terre*, c'est fouler la terre avec les piés quand elle a trempé pendant quelques jours dans de l'eau.

**MARCHER**, parmi les ouvriers qui *ourdissent au métier*, c'est presser les marches du pié, afin de faire mouvoir convenablement les lisses. *Voyez* l'article LISSE.

**MARCHESVAN**, (*Calendrier des Hébreux.*) mois des Hébreux; c'étoit le huitième mois de leur année; il répondoit en partie à notre mois d'octobre, & en partie à notre mois de novembre. *Voyez* MOIS DES HÉBREUX. (D. J.)

**MARCHET**, f. m. ou **MARCHETA**, (*Histoire d'Anglet.*) droit en argent que le tenant payoit autrefois au seigneur pour le mariage d'une de ses filles.

Cet usage se pratiquoit avec peu de différence dans toute l'Angleterre, l'Ecosse & le pays de Galles. Suivant la coutume de la terre de Dinover, dans la province de Caermarthen, chaque tenant qui marie sa

filles, paie dix schelings au seigneur. Cette redevance s'appelle dans l'ancien Breton, *gwaber marchad*, c'est-à-dire, *présent de la fille*.

Un temps a été qu'en Ecoffe, dans les parties septentrionales d'Angleterre, & dans d'autres pays de l'Europe, le seigneur du fief avoit droit à l'habitation de la première nuit avec les épousées de ces tenans. Mais ce droit si contraire à la justice & aux bonnes mœurs, ayant été abrogé par Malcom III, aux instances de la reine son épouse, on lui substitua une redevance en argent, qui fut nommée le *marcher de la mariée*.

Ce fruit odieux de la débauche tyrannique a été depuis long-temps aboli par toute l'Europe; mais il peut rappeler au lecteur ce que Lactance dit de l'infame Maximien, *ut ipse in omnibus nuptiis prægustator esset*.

Plusieurs savans Anglois prétendent que l'origine du *borough-english*, c'est-à-dire, du privilège des cadets dans les terres, qui a lieu dans le Kentshire, vient de l'ancien droit du seigneur dont nous venons de parler; les tenans présumant que leur fils aîné étoit celui du seigneur, ils donnerent leurs terres au fils cadet qu'ils supposoient être leur propre enfant. Cet usage, par la suite des temps, est devenu coutume dans quelques lieux. (D. J.)

MARCHETTES, f. m. (*Soierie*.) petites marches qui sont lentement baïsser les lisses de liage.

MARCHETTE, (*Chasse*.) c'est un morceau de bois qui tient une machine en état, & sur lequel un oiseau mettant le pié se prend dans la machine, en faisant tomber cette *marchette*.

MARCHIENNES AU PONT, (*Géogr*.) bourg des Pays-bas, dans l'évêché de Liège, aux deux côtés de la Sambre, à huit lieues S. O. de Namur, une O. de Charleroi. Il ne faut pas confondre ce bourg, comme ont fait les auteurs du Dictionnaire de la France, avec *Marchiennes* abbaye de Flandre, sur la Scarpe, entre Douai & Orchies. Long. 22; lat. 50, 23.

MARCHOMEDES, LES, ou MARDOMEDES, en Latin *Marchomedi*, ou *Marchomedi*, (*Géogr. anc.*) c'est le nom d'un

des peuples qui furent vaincus par l'empereur Trajan, & qui étoient quelque part dans l'Assyrie: leur nom se lit diversément dans l'Europe, *lib. VIII, cap. ij. (D. J.)*

MARCIAGE, f. m. (*Jurisprud.*) est un droit seigneurial qui a lieu dans les coutumes locales de Bourbonnois; il consiste en ce qu'il est dû au seigneur un droit de mutation pour les héritages roturiers, tant par la mort naturelle du précédent seigneur, que par celle du tenancier ou propriétaire.

Dans la châtellenie de Verneuil, le *marciage* consiste à prendre de trois années la dépouille de l'une quand ce sont des fruits naturels; comme quand ce sont des saules ou prés; & en ce cas, le tenancier est quitte du cens de cette année. Mais si ce sont des fruits industriels, comme terres labourables ou vignes, le seigneur ne prend que la moitié de la dépouille pour son droit de *marciage*, & le tenancier ne paie que la moitié du cens de cette année.

Dans cette même châtellenie, les héritages qui sont tenus à cens payable à jour nommé, & portant sept sous tournois d'amende à défaut de paiement, ne sont point sujets au droit de *marciage*.

En la châtellenie de Billy, le *marciage* ne consiste qu'à doubler le cens dû pour l'année où la mutation arrive.

En mutation par vente il n'y a point de *marciage*, parce qu'il est dû lods & ventes.

Il n'est point dû non plus de *marciage* pour les héritages qui sont chargés de taille & de cens tout ensemble, à moins qu'il n'y ait titre, convention au contraire.

L'église ne prend jamais de *marciage* par la mort du seigneur bénéficiaire, parce que l'église ne meurt point; elle prend seulement *marciage* pour la mort du tenancier dans les endroits où on a coutume de le lever.

La coutume porte qu'il n'est dû aucun *marciage* au duc de Bourbonnois, si ce n'est dans les terres sujettes à ce droit, qui seroient par lui acquises, ou qui lui aviendroient de nouveau de ses vassaux & sujets; il paroît à la vérité, que ceux-ci contestoient le droit; mais la coutume

dit que monseigneur le duc en jouira , ainsi que de raison. *Voyez* Auroux des Pommiers , sur la coutume de Bourbonnois , à l'endroit des coutumes locales , & le gloss. de M. de Lauriere , au mot *marciage*. (A)

MARCIANOPOLIS , ( *Géogr. anc.* ) ville de la Moésie dans les terres ; son nom lui avoit été donné en l'honneur de Marciana , sœur de l'empereur Trajan. Aussi toutes les médailles anciennes qui parlent de cette ville , la nomment *Μαρκιανοπολις* : il ne faut donc pas écrire *Martianopolis*. Holstenius prétend que c'est aujourd'hui Pesslaw , ville de la basse Bulgarie , aux confins de la Romanie.

MARCIEU ( *Hist. des empereurs.* ) Ce Thrace fit oublier la bassesse de son origine par son courage & ses talens guerriers. Le jour qu'il quitta son pays pour aller s'enrôler pensa être le dernier de sa vie. Il rencontra sur sa route le cadavre d'un voyageur qui venoit d'être assassiné. Il s'arrêta pour examiner ses blessures , autant par curiosité que par le desir de lui procurer un remède à ses maux ; il fut aperçu & soupçonné d'avoir commis ce meurtre. On le conduisit en prison , & l'on étoit prêt à le condamner au dernier supplice lorsque le véritable assassin fut découvert. Il ne vieillit point dans l'emploi de soldat ; il parvint aux premiers grades de la milice sans d'autres protecteurs que son mérite. Théodose , trop foible pour supporter le poids d'une couronne , avoit avili le pouvoir souverain moins par ses vices que par son indolence. Sa sœur Pulcherie employa tout son crédit pour lui donner un successeur qui fit respecter la majesté du trône : elle se flatta que Marcien lui devant son élévation , l'épouserait & partageroit avec elle l'autorité suprême. Ses intrigues eurent un heureux succès. Marcien fut proclamé empereur ; mais , engagé par un vœu de chasteté , il refusa de le rompre. Son regne fut appelé l'âge d'or , & ce fut la loi assise sur le trône qui présida aux destinées des citoyens. Quoique Marcien fût déjà vieux , il sembloit avoir encore la vigueur de la jeunesse. Les barbares n'exercerent plus impunément leurs brigandages. Attila lui envoya demander le tribut annuel que Théodose second s'étoit soumis à lui

payer. Il lui répondit : " Je n'ai de l'or que " pour mes amis , & je garde le fer pour " en faire usage contre mes ennemis. " Quoiqu'il eût tous les talens pour faire la guerre avec gloire , il ne prit jamais les armes que pour se défendre. Il avoit coutume de dire qu'un prince qui faisoit la guerre , lorsqu'il pouvoit vivre en paix , étoit l'ennemi de l'humanité. La reconnaissance si rare dans les fortunes élevées , fut une de ses vertus sur le trône. Talianus & Julius , qui étoient deux freres , lui avoient donné l'hospitalité dans une de ses maladies ; après qu'il eut recouvré sa santé par leurs soins , ils lui firent encore présent de deux cents piéces d'or pour continuer son voyage. Marcien s'en souvint lorsqu'il fut parvenu à l'empire : il donna à l'un le gouvernement d'Illyrie , & à l'autre celui de Constantinople. Genferic avoit envahi l'Afrique. Marcien se dispoit à le dépouiller de ses usurpations , lorsque la mort l'enleva aux vœux des peuples , après un regne de sept ans , dont chaque jour avoit été marqué par des traits de bienfaisance. Sa foi fut pure & brûlante. Les orthodoxes exilés peuploient les déserts , ils les rappella pour les élever aux premiers emplois. Les hérétiques furent persécutés & exclus des dignités. Il convoqua , en 451 , le concile général de Calcédoine , & se chargea d'en faire observer exactement les décrets. Sa mémoire fut long-temps précieuse aux peuples qu'il avoit déchargés du poids des impôts. Le pinceau des hérétiques a un peu défiguré ses traits. Ils l'ont peint comme un prince foible & pusillanime. Il mourut en 457. (T--N.)

MARCIGNI , ( *Géogr.* ) petite ville de France en Bourgogne , au diocèse d'Autun. C'est la patrie de M. du Ryer , sieur de Malézair dont j'ai parlé au mot MACONNOIS. Elle est la vingt-deuxième qui députa aux états de Bourgogne , & est située près de la Loire , dans un pays fertile en blés. M. Baillet nomme cette ville *Marsigni-les-Nonains* ; Garraut écrit *Marigny* , & l'appelle en Latin *Marcigniacum*. Long. 22 , 20 ; lat. 46 , 28.

MARCINA , ( *Géogr. anc.* ) ville d'Italie entre Sirénuse & Posidonie , selon Strabon , liv. V. Clavier croit que c'est le lieu qu'on

appelle aujourd'hui *Victri*, sur la côte de Salerne. (D. J.)

**MARCIONITES**, f. m. pl. (*Théol.*) nom d'une des plus anciennes & des plus pernicieuses sectes qui aient été dans l'église. Elle étoit répandue au temps de saint Epiphane dans l'Italie, dans l'Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Arabie, la Perse, & dans plusieurs autres pays.

Marcion, auteur de cette secte, étoit de la province du Pont; c'est pourquoi Eusebe l'appelle le *loup du Pont*. Il étoit fils d'un très-saint évêque, & dès sa jeunesse, il fit profession de la vie monastique; mais ayant débauché une vierge, il fut excommunié par son propre pere, qui ne voulut jamais le rétablir dans la communion de l'église, quoiqu'il se fût soumis à la pénitence. C'est pourquoi ayant abandonné son pays, il s'en alla à Rome, où il sema ses erreurs au commencement du pontificat de Pie I, vers la cinquième année d'Antonin le Pieux, la quarante-troisième de Jesus-Christ. Il admettoit deux principes, un bon & un mauvais; il nioit la vérité de la naissance, de l'incarnation & de la passion de Jesus-Christ, & prétendit que tout cela n'étoit qu'apparent. Il croyoit deux Christs, l'un qui avoit été envoyé par un dieu inconnu pour le salut de tout le monde; l'autre que le créateur devoit envoyer un jour pour rétablir les Juifs. Il nioit la résurrection des corps, & il ne donnoit le baptême qu'aux vierges, ou à ceux qui gardoient la continence; mais il soutenoit qu'on pouvoit être baptisé jusqu'à trois fois, & souffroit même que les femmes le conférassent comme ministres ordinaires de ce sacrement; mais il n'en altéroit pas la forme, ainsi que l'ont remarqué saint Augustin & Tertullien, aussi l'église ne le jugeoit-elle pas invalide.

Comme il suivoit les sentimens de l'hérétique Cerdon, il rejetoit la loi & les prophetes. Il prétendoit que l'évangile avoit été corrompu par de faux apôtres, & qu'on se rennoit d'un exemplaire interpolé. Il ne reconnoissoit pour véritable évangile que celui de saint Luc, qu'il avoit altéré en plusieurs endroits, aussi bien que les épîtres de saint Paul d'où il avoit ôté ce qu'il avoit

voulu. Il avoit retranché de son exemplaire de saint Luc les deux premiers chapitres. *Dict. de Trévoux.*

Les *Marcionites* condamnoient le mariage, s'abstenoient de la chair des animaux & du vin, & n'usoient que d'eau dans le sacrifice. Ils jeûnoient le samedi en honneur du créateur, & ils pouffoient la haine de la chair jusqu'à s'exposer eux-mêmes à la mort, sous prétexte de martyre. Leur hérésie dura long-temps, malgré les peines décernées contr'eux par Constantin en 326, & il paroît par Théodoret que dans le cinquième siècle cette secte étoit encore très-nombreuse.

**MARCITE**, f. m. (*Théolog.*) nom de secte. Les *Marcites* étoient des hérétiques du deuxième siècle, qui se nommoient les *parfaits*, & faisoient profession de faire tout avec une entière liberté, & sans aucune crainte.

Ils avoient hérité cette doctrine de Simon le magicien, qui ne fut pourtant pas leur chef; car ils furent nommés *Marcites* d'un hérésiarque appelé *Marcus*, ou *Marc*, qui conféroit le sacerdoce, & attribuoit l'administration des sacremens aux femmes. *Dict. de Trévoux.*

**MARCK, LA** (*Géog.*) en Latin *Marchia comitatus*, contrée d'Allemagne dans la Westphalie, avec titre de comté. Elle est possédée par le roi de Prusse, électeur de Brandebourg. Les villes du pays de la *Marck*, sont Ham, Werden, Soest, Dortmund, Essen. Ce pays est traversé par la Roer, la Lenne, & la Wolme, qui s'y joignent ensemble. Il est encore arrosé par l'Emser & la Lippe. Il portoit autrefois le nom d'*Altena*, bourgade sur la Lenne. Le nom qu'il porte aujourd'hui lui vient d'un château situé près & au sud-est de la ville de Ham, qui passe pour sa capitale. Il ne faut pas le confondre avec la Marche de Brandebourg, que les Allemands appellent aussi *Marck*, & que nous nommons en François la *Marche de Brandebourg*. Voyez **BRANDEBOURG**, (*Géogr.*)

**MARCODURUM**, ou **MARCO-MAGUS**, (*Géogr. anc.*) ces deux noms signifient un même lieu, qui étoit sur la Roer, riviere des Pays-bas. *Duren* & *Magen*, dit Cellarius, sont des mots

celtiques, qui signifient le passage d'une riviere. *Marcodorum* est la ville de *Duren*, qui dans la suite fut appelée *Marcomagus*, village dans l'itinéraire d'Antonin & dans la table de Peutinger, sur la route de Cologne à Treves.

**MARCOLIERES**, subst. f. pl. (*Pêche.*) terme de pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Poitou, ou des sables d'Olonne. Ce sont les filets avec lesquels on fait, la nuit & pendant l'hiver, la pêche des oiseaux marins. D'autres nomment ces filets *alourets* & *alouraux*; mais on les appelle *marcolieres*, parce qu'on y pêche des macreuses.

**MARCOMANS, LES** (*Géogr. anc.*) *Marcomani*, ancien peuple de la Germanie, où ils ont habité différens pays. Spener croit ce mot formé de *marck* & de *manner*, deux mots Alleimands, qui signifient *des hommes établis* pour la garde & la défense des frontieres.

On conjecture avec probabilité, que la demeure des *Marcomans* étoit entre le Rhin & le Danube. Cluvier a tâché de marquer les bornes précises du pays des *Marcomans*. Il dit que le Necre bornoit la Marcomanie au nord; que le Kocker qui se joint au Necre, & le Brentz qui se jette dans le Danube, la bornoient à l'orient, le Danube au midi, & le Rhin à l'occident. Tout cela est assez vraisemblable. De cette façon les *Marcomans* auroient possédé les terres que comprend le duché de Wirtemberg, la partie du Palatinat du Rhin qui est entre le Rhin & le Necre, le Brisgaw, & la partie du duché de Suabe, située entre la source du Danube & le Brentz.

**MARCOPOLIS**, (*Géogr. anc.*) ville de Grece à l'orient d'Athenes, à l'entrée de l'Europe. C'est présentement un village de vingt ou trente maisons, que Wheler appelle encore *Marcopoli*, & Spon *Marcopoulo*. (*D. J.*)

**MARCOSIENS**, s. m. (*Théolog.*) nom de secte; anciens hérétiques du parti des Gnostiques. *V. Gnostique.*

Saint Irenée parle fort au long du chef de cette secte nommé *Marc*, qui étoit réputé pour un grand magicien. Le fragment de ce saint qui mérite d'être lu, se trouve

en Grec dans S. Epiphane. Il renferme plusieurs choses très-curieuses touchant les prieres ou invocations des anciens gnostiques. On y voit des vestiges de l'ancienne cabale juive sur les lettres de l'alphabet, & sur leurs propriétés, aussi-bien que sur les mysteres des nombres; ce que les Juifs & les Gnostiques avoient emprunté de la philosophie de Pythagore & de Platon.

Ce Marc étoit un grand imposteur, qui faisoit illusion aux simples, principalement aux femmes; il savoit l'art de la magie, qui étoit comme une espece de métier dans l'Egypte dont il étoit; & pour imposer plus aisément à ses sectateurs, il se servoit de certains mots Hébreux, ou plutôt Chaldaïques, qui étoient fort en usage parmi les enchanteurs de ces temps-là. Le but de tous ces prestiges étoit la débauche & l'impureté; car Marc & ses disciples tenoient à séduire les femmes, & à en abuser, comme il paroît par divers traits que rapporte M. Fleury, *hist. ecclésiast. tom I, liv. IV, pag. 139 & 140.*

Les *Marcosiens* avoient un grand nombre de livres apocryphes qu'ils mettoient dans le même rang que les livres divins. Ils avoient tiré de ces livres plusieurs rêveries touchant l'enfance de Jesus-Christ, qu'ils débitoient comme de véritables histoires. Il est étonnant que ces sortes de fables aient été du goût de plusieurs chrétiens, & qu'elles se trouvent encore aujourd'hui dans des livres manuscrits qui sont à l'usage des moines Grecs. *Dict. de Trévoux.*

**MARCOTTE**, s. f. (*Jardin.*) c'est un moyen employé par les jardiniers pour multiplier quelques plantes & beaucoup d'arbres. Après la semence, c'est le moyen qui réussit le plus généralement pour la propagation des plantes ligneuses. Il n'y a guere que les arbres résineux, les chênes verts, les térébinthes, &c. qui s'y refusent en quelque façon; car si on vient à bout, à force de temps, de faire jeter quelques racines aux branches *marcottées* de ces arbres, les plants que l'on en tire sont rarement du progrès. Cependant ce mot *marcotte* ne sert qu'à exprimer particulièrement l'une des façons dont on se sert pour multiplier les végétaux de branches couchées; au lieu que par cette expression

expression de *branches couchées*, on doit entendre en général un moyen de multiplier les plantes & les arbres, en faisant prendre racine à leurs branches sans les séparer du tronc. Il est vrai qu'on peut venir à bout de faire prendre racine aux branches sans les *marcoter*, & qu'on peut encore les *marcoter* sans les coucher. Pour faire entendre ces différences, je vais expliquer les diverses méthodes dont on se sert pour faire prendre racine aux branches des végétaux. C'est une pratique du jardinage des plus intéressantes, & souvent la seule que l'on puisse employer pour multiplier les arbres rares & précieux.

Pour faire prendre racine aux branches, on peut se servir de quatre moyens que l'on applique, selon que la position des branches le demande, ou que la qualité des arbres l'exige.

1<sup>o</sup>. Cette opération se fait en couchant simplement dans la terre les branches qui sont assez longues & assez basses pour le permettre. Il faut que la terre soit meuble, mêlée de terreau & en bonne culture. On y fait une petite fosse, un peu moins longue que la branche, & d'environ cinq ou six pouces de profondeur; on y couche la branche en lui faisant faire un coude, & en remplissant de terre la fosse au niveau du sol.

On arrange & on contraint la branche de façon que l'extrémité qui sort de terre se trouve droite; on observe que quand les branches ont assez de roideur pour faire ressort, il faut les arrêter avec un crochet de bois, & que toute la perfection de cet œuvre consiste à faire aux branches dans l'extrémité de la fosse, le coude le plus abrupte qu'il est possible, sans la rompre ni l'écorcher. Par l'exactitude de ce procédé, la sève trouvant les canaux obstrués par un point de resserrement & d'extension tout ensemble, elle est forcée de s'engorger, de former un bourrelet, & de percer des racines. Il faudra couper la branche couchée à deux yeux au dessus de terre, & l'arroser souvent dans les sécheresses. Cette simple pratique suffit pour les arbres qui font aisément racines, comme l'orme, le tilleul, le platane, &c.

2<sup>o</sup>. Mais lorsqu'il s'agit d'arbres précieux

qui ont de la lenteur ou de la difficulté à percer des racines, on prend la précaution de les *marcoter*, comme on le pratique pour les œillets. On couche la branche de la manière qu'on vient de l'expliquer, & on y fait seulement une entaille de plus immédiatement au dessus du coude. Pour faire cette entaille, on coupe & on éclate la branche entre deux joints jusqu'à mi-bois, sur environ un pouce ou deux de longueur, suivant sa force; & on met un petit morceau de bois dans l'entaille pour l'empêcher de se réunir. Quand il s'agit d'arbres qui reprennent difficilement à la transplantation, tels que les houx panachés & bien d'autres toujours verts, on plonge le coude de la branche dans un pot ou dans un manequin, que l'on enfonce dans la terre.

3<sup>o</sup>. Mais cet expédient ne réussit pas sur tous les arbres, il y en a qui s'y refusent, tels que le tulipier, le mûrier de Virginie, le chionautus, ou l'arbre de neige, &c.; alors en couchant la branche, il faut la serrer immédiatement au dessus du coude avec un fil de fer au moyen d'une tenaille, ensuite percer quelques trous avec un poinçon, dans l'écorce à l'endroit du coude. Au moyen de cette ligature il se forme au dessous de l'étranglement un bourrelet qui procure nécessairement des racines. Au lieu de se servir du fil de fer, on peut couper & enlever une zone d'écorce d'environ un pouce de largeur au dessous du coude: il est vrai que cette incision peut opérer autant d'effet; mais comme en affaiblissant l'action de la sève elle retarde le succès, le fil de fer m'a toujours paru l'expédient le plus simple, le plus convenable, & le plus efficace. Quelques gens, au lieu de tout cela, conseillent de tordre la branche à l'endroit du coude. C'est un mauvais parti capable de faire périr la branche; d'ailleurs impraticable lorsqu'elle est forte, ou d'un bois dur.

Le meilleur moyen de multiplier un arbre de branches couchées, c'est de le coucher tout entier, de ne lui laisser que les branches les plus vigoureuses, & de faire à chacune le traitement ci-dessus expliqué, selon la nature de l'arbre. Ceci est même fondé sur ce que la plupart des arbres délicats

dépérissent lorsque l'on fait plusieurs branches couchées à leur pié.

4°. Enfin, il y a des arbres qui ont très-rarement des branches à leur pié, comme le laurier-nulipier, ou que l'on ne peut coucher en entier, parce qu'ils font dans des caisses ou des pots. Dans ce cas, on applique un entonnoir de fer-blanc à la branche que l'on veut faire enraciner, on la *marcotte* vers le milieu de l'entonnoir, que l'on emplit de bonne terre. On juge bien qu'une telle position exige de fréquens arrosemens. C'est ce qu'on peut appeller *marcottes* les branches sans les coucher.

Lorsque les branches couchées ont fait des racines suffisantes, on les fevre de la mere pour les mettre en pépiniere. On ne peut fixer ici le temps de couper ces branches & de les enlever : ordinairement on le peut faire au bout d'un an ; quelquefois il suffit de six mois ; d'autres fois il faut attendre deux & trois années : cela dépend de la nature de l'arbre, de la qualité du terrain, & sur-tout des soins que l'on a dû y donner.

Mais on peut indiquer le temps qui est le plus convenable pour faire les branches couchées. On doit y faire travailler dès l'automne, aussi-tôt après la chute des feuilles, s'il s'agit d'arbres robustes, & si le terrain n'est pas argileux, bas & humide ; car en ce cas, il faudra attendre le printemps. Il faut encore en excepter les arbres toujours verts, pour lesquels la fin d'août ou le commencement de septembre sont le temps le plus propre à coucher les plus robustes, parce qu'alors ils ne font plus en feve. A l'égard de tous les arbres un peu délicats, soit qu'ils quittent leurs feuilles ou qu'ils soient toujours verts, il faut laisser passer le froid & le hâle, pour ne s'en occuper que dans le mois d'avril.

On observe que dans les arbres qui ont le bois dur, ce sont les jeunes rejetons qui font le plus aisément racine ; & qu'au contraire, dans les arbres qui font d'un bois tendre & mollasse, c'est le vieux bois qui reprend le mieux.

On dit, *coucher les arbres, marcottes des willers, provigner des ceps*. A ce dernier égard, V. PROVIN. Article de M. DAV-BENTON.

*Observations de M. le Baron de TCHOUDY, sur le même sujet.*

MARCOTTE, (*Jardinage*.) Nous avons dit dans l'article BOUTURE, que les parties nouvelles, âpres & inégales des branches, se trouvoient pourvus d'un grand nombre de mamelons intercutanés, propres à pousser des racines dès qu'ils se trouvent enterrés ; quelquefois même la fraîcheur de l'ombre suffit pour procurer leur développement. J'ai vu dans un de mes bosquets une branche de troëne qui s'étendoit à quelques pouces de la superficie du sol ; elle avoit poussé des racines tendres qui vivoient d'air ; & plusieurs espèces de figuiers sont naturellement pourvus de pareilles racines qui partent des nœuds des branches. C'est ainsi que la nature a pris soin de nous dévoiler l'ingénieuse & utile pratique de marcottes les arbres.

Elle se trouve parfaitement détaillée dans l'article MARCOTTE ; on y trouve même le moyen de contraindre à s'enraciner les *marcottes* des arbres qui y sont le moins enclins. Voyez aussi, à l'article BIGNONIA, la façon dont nous nous y sommes pris pour faire réussir les *marcottes* du catalpa, qui jusque-là passoit pour ne pouvoir pas être multiplié par cette voie. Les articles ALATERNE & CLÉMATITE de ce même ouvrage contiennent quelques détails que le cultivateur ne dédaignera pas.

Nous nous bornerons ici à une observation qui paroît avoir échappé aux auteurs du jardinage : ils n'indiquent pour marcottes, que le printemps & l'automne ; cependant chacune de ces saisons a des inconvéniens pour ce qui concerne certains arbres. Il en est de délicats, dont les branches très-fatiguées par l'hiver, loin d'avoir au retour du beau temps assez de vigueur pour produire de leur écorce des racines surnuméraires, ont à peine la force qu'il leur faut pour le rétablir. D'autres arbres, moins tendres, mais qui nous viennent des contrées de l'Amérique septentrionale, où la terre profonde & humide, & les longues automnes les excitent à pousser fort tard, conservent cette disposition dans nos climats ; mais leur végétation vive, leurs jets pleins de feve se trouvent brus-

quement saisis par nos premières gelées. Que l'on couche leurs branches en automne, l'humidité de la terre ne fera que hâter leur destruction. Si l'on attend le printemps ; on les trouvera alors mortes par le bout , on ne saura pas précisément où finit la partie desséchée ou chancée , & où commence la partie vive & saine qui sera d'ailleurs la plus souvent trop courte pour se prêter à la courbure qu'il conviendrait de lui donner.

On prévient ces inconvénients si l'on fait au mois de juillet les *marcottés* de ces arbres , un peu avant le second élan de la sève. Dans nos climats, les printemps maussades & fantaisques ne laissent à la première végétation qu'un mouvement foible & intermittent : son jet d'été moins contrarié est ordinairement plus continu & plus vigoureux ; ainsi nos *marcottés* ne seront guère moins avancées que celles de la première saison , & auront beaucoup d'avance sur celles de l'arrière-saison. En général elles seront parfaitement enracinées la seconde automne ou le second printemps ; sur-tout si aux soins ordinaires on ajoute celui de répandre sur leur partie enterrée de la rognure de buis ou telle autre couverture capable d'arrêter la moiteur qui s'éleve du fond du sol , & de conserver le bénéfice des pluies & l'eau des arrosemens.

Ce ne sont pas là les seuls avantages du choix de cette saison pour faire les *marcottés*. Il convient singulièrement à certains arbres dont les branches ne poussent volontiers des racines que lorsqu'elles sont encore tendres & herbacées ; en les couchant on aura soin de faire l'onglet , autant qu'il sera possible , au dessous du nœud qui sépare le jet de l'année précédente d'avec le jet récent , & si l'on est contraint de l'ouvrir dans ce bourgeon , il faudra s'y prendre avec beaucoup de dextérité. D'autres arbrisseaux dont les jeunes branches survivent rarement à l'hiver , & qui tiennent de la nature des herbes , ne peuvent même absolument être marcottés qu'en été. La *marcotte* ayant produit des racines , périra à la vérité jusqu'à terre durant le froid , mais elle demeurera vive à la couronne & poussera de nouveaux jets au printemps.

Il y a encore des arbres comme l'élaëagnus , dont les branches mûres sont si fragiles

qu'elles se rompent sous la main la plus adroite , lorsqu'on veut les courber pour les coucher , soit en automne , soit au printemps : en été , on les trouvera liantes & dociles. Plusieurs arbres toujours verts , dont les boutures ne se plantent avec succès que dans cette saison , sont aussi , par une suite de cette inclination , plus disposés à reprendre des *marcottés* dans ce même temps qu'en tout autre ; & les *marcottés* de certains arbrisseaux , comme les chevrefeuil , faites même assez avant dans l'été , prennent encore assez de racines , pour qu'on puisse les sévrer en automne. Nous avons ainsi obtenu dans l'espace de trois mois cinq individus d'un seul chevrefeuil panaché que nous avons reçu au printemps , maigre & fluet : nous marcottions les jeunes branches qu'il pouvoit successivement , si-tôt qu'elles se trouvoient suffisamment déployées.

Au reste , s'il est des *marcottés* qu'il faille garrotter au dessous de l'endroit où se doivent développer leurs racines , ce sont en particulier celles que l'on fait sans les coucher , en environnant quelques branches droites d'un arbre d'un pot à deux parties , ou d'un cône de fer-blanc ; car ces *marcottés* n'ayant qu'un petit volume d'aliment , & ne jouissant pas de cette douce vapeur qui s'éleve du sein de la terre , & que rien ne peut suppléer , ne sont pas , quelque soin qu'on en prenne , aussi disposées que les autres à s'enraciner. Mais il faut observer que le fil de lait on est mortel à certaines espèces. Il faut préférer par cette raison de lier avec du fil ciré , & quelquefois il suffira d'ôter un demi-cerne d'écorce dans la partie inférieure de la *marcotte*. Il y a des arbres dont la sève passe en assez grande abondance par le corps ligneux ; à ceux-là on pourra ôter un cerne entier ; & dans les deux cas il fera bon de recouper un peu le bout de la branche marcottée , de lui ôter ses plus grandes feuilles , & de l'arroser souvent , & même de l'ombrager.

Il y a une méthode de marcotter préférable à celle qui se fait sur les branches droites & élevées , qui convient encore mieux aux arbres rares & délicats , mais qui n'exclut pas les précautions dont nous venons de parler. On l'emploie pour les arbres & arbrisseaux dont les branches

latérales inférieures ne sont pas trop éloignées de terre. Elaguez ces branches par avance pour les alonger : lorsqu'elles seront assez longues, vous apporterez dessous des pots remplis de bonne terre, & les y marcottez. Vous couvrirez la terre & les parois extérieures du pot de beaucoup de mousse, & vous les arroserez suivant le besoin. Lorsque vous serez assuré que ces *marcottes* auront produit des racines suffisamment, vous les sevrerez; mais vous les laisserez dans le pot jusqu'à ce que leurs tiges soient assez fortes; alors vous les planterez à demeure avec la motte, & leur succès sera infaillible.

**MARDAC**, f. m. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à la litharge; car les auteurs Arabes la nomment quelquefois *mardac*, & quelquefois *merdesangi*; mais c'est une seule & même chose. Avicenne n'a fait que traduire, sous le nom de *mardac*, le chapitre de Dioscoride sur la litharge; & ce que dit Sérapion du merdesangi, est la description de la litharge par Galien. (*D. J.*)

**MARDARA** (*Géogr. anc.*) Ptolomée nomme deux villes de ce nom : 1°. une ville du Pont-Cappadocien, *longit. 72, 30; lat. 43, 40*; 2°. une ville de la petite Arménie. *Longit. 69, 6; lat. 39, 40.* (*D. J.*)

**MARDELLE**, ou **MARGELLE**, f. m. (*Maçon.*) dans l'art de bâtir, c'est une pierre percée, qui posée à hauteur d'appui, fait le bord d'un puits.

**MARDES, LES**, (*Géogr. anc.*) *Mardi*, ancien peuple de Médie, voisin des Perses. Ils ravageoient les campagnes, & furent subjugués par Alexandre. Il y avoit aussi un peuple *Marde* contigu à l'Hircanie & aux Tapyriens. Enfin, Pline, *liv. VI, ch. xvj*, parle des *Mardes*, peuples de la Margiane, qui s'étendoient depuis les montagnes d'Autriche, jusqu'aux Bactriens. (*D. J.*)

**MARDI**, f. m. (*Chronol.*) troisième jour de la semaine, consacré autrefois par les païens à la planète de Mars, d'où lui est venu son nom. On l'appelle, dans l'office de l'église, *feria tertia*.

**MARE**, f. f. (*Géogr. anc.*) mot latin d'où nous avons fait celui de *mer*, qui signifie la même chose; mais les auteurs se servoient du mot *mare* dans le sens que nous exprimons par celui de *côte*, pour signifier *la mer qui baigne les côtes d'un pays*. En voici des exemples.

*Mare Ægyptium*, est la côte d'Égypte; *mare Æolium*, la côte aux environs de Smyrne; *mare Asiaticum*, la côte de l'Asie proprement dite dans l'Anatolie; *mare Ausonium*, la côte occidentale du royaume de Naples, & la mer de Sicile; *mare Cantabricum*, la côte de Biscaye; *mare Cilicium*, la côte de Cilicie, aujourd'hui la côte de Caramanie; *mare Germanicum*, les côtes de Zélande, de Hollande, de Frise, & ce qui suit jusqu'à l'Elbe, où commence *mare Cimbricum*, c'est-à-dire, la mer qui lave la presqu'île où sont le Holstein, le Jutland, & le Sleswig; *mare Iberum*, la côte d'Espagne, depuis le golfe de Lyon, jusqu'au détroit; *mare Illiricum*, la côte de Dalmatie; *mare Lygusticum*, la côte de la Lygurie, ou la rivière de Gènes; *mare Lycium*, la côte de la Lycie, au midi de l'Anatolie. Elle fait présentement partie de la mer de Caramanie; *mare Suevicum*, les côtes méridionales de la mer Baltique, vers la Poméranie; *mare Tyrrhenum*, la côte occidentale de l'Italie; *mare Venedicum*, le golfe de Dantzig.

Les anciens ont aussi nommé l'Océan, *mare exterius*, mer extérieure, par opposition à la Méditerranée, qu'ils appelloient *mare interius*, mer intérieure. Ils nommoient aussi *mare inferum*, la mer de Toscane, par opposition à *mare superum*, nom qu'ils donnoient à la mer Adriatique.

Ils ont appelé *mare Hesperium*, l'Océan au couchant de la Lybie; *mare Hyperboreum*, la mer au septentrion de l'Europe & de l'Asie: ils n'en avoient que des idées très-confuses.

Enfin, ils ont nommé *mare Myrtoum*, cette partie de l'Archipel, qui s'étendoit entre l'Argolide dans le Péloponèse, l'Attique, l'Eubée & les îles d'Andros, de Tine, de Scyro & de Sérife. Ce nom de *Myrtoum* lui vient de la petite île de Myrtos, qui est à la pointe méridionale de Négrepont: la fable dit d'un certain Myrtille, écuyer d'Enomaüs, que *Pélops* jeta dans cette mer. (*D. J.*)

**MARE SMARAGDINUM**, (*Hist. nat.*) nom que quelques auteurs ont donné à un jaspe de couleur de fer, & suivant d'autres, à la prime d'émeraude.

**MARÉAGE**, f. m. (*Marine.*) c'est le marché qu'on fait avec les matelots à un

certain prix fixe pour tout le voyage, quelque long qu'il soit.

MARECAGE, *s. m. en Géographie*, est une espèce de lac ou plutôt de marais. Voyez LAC & MARAIS.

Il y en a de deux sortes; le premier est un composé d'eau & de terre mêlées ensemble, & qui pour l'ordinaire n'est pas assez ferme pour qu'un homme puisse passer dessus. Voyez MARAIS.

La seconde sorte, sont des étangs ou amas d'eau bourbeuse, au dessus de laquelle on voit ça & là des éminences de terrain sec qui s'élevent sur la surface. Chambers.

« Lorsque les eaux qui sont à la surface de la terre ne peuvent trouver d'écoulement; elles forment des marais & des marécages. Les plus fameux marais de l'Europe sont ceux de Moscovie, à la source du Tanais; ceux de Finlande, où sont les grands marais Savolax & Enafak; il y en a aussi en Hollande, en Westphalie, & dans plusieurs autres pays-bas. En Asie, on a les marais de l'Euphrate, ceux de la Tartarie, le Palus Méotide; cependant en général, il y en a moins en Asie & en Afrique qu'en Europe; mais l'Amérique n'est, pour ainsi dire, qu'un marais continu dans toutes ses plaines: cette grande quantité de marais est une preuve de la nouveauté du pays, & du petit nombre des habitans, encore plus que du peu d'industrie.

» Il y a de très-grands marécages en Angleterre, dans la province de Lincoln, près de la mer, qui a perdu beaucoup de terrain d'un côté, & en a gagné de l'autre. On trouve dans l'ancien terrain une grande quantité d'arbres qui y sont enterrés au dessous du nouveau terrain amené par les eaux. On en trouve de même en grande quantité en Ecosse, à l'embouchure de la rivière Ness. Auprès de Bruges, en Flandre, en fouillant à 40 ou 50 piés de profondeur, on trouve une très-grande quantité d'arbres aussi près les uns des autres que dans une forêt; les troncs, les rameaux & les feuilles sont si bien conservés, qu'on distingue aisément les différentes espèces d'arbres. Il y a 500 ans que cette terre où l'on trouve des arbres, étoit une mer; & avant ce temps-là, on

» n'a point de mémoire ni de tradition que jamais cette terre eût existé: cependant il est nécessaire que cela ait été ainsi dans le temps que ces arbres ont crû & végété; ainsi le terrain qui dans les temps les plus reculés étoit une terre ferme couverte de bois, a été ensuite couvert par les eaux de la mer, qui y ont amené 40 ou 50 piés d'épaisseur de terre, & ensuite ces eaux se sont retirées.

» Dans l'île de Man, on trouve dans un marais qui a six milles de long & trois milles de large, appelé *Curragh*, des arbres souterrains qui sont des sapins, & quoiqu'ils soient à 18 ou 20 piés de profondeur, ils sont cependant fermes sur leurs racines. *V. Rays, Discourses, p. 233.* On en trouve ordinairement dans tous les grands marais, dans les fondrières & dans la plupart des endroits marécageux, dans les provinces de Sommerfet, de Chester, de Lancastre, de Stafford. On trouve aussi une grande quantité de ces arbres souterrains dans les terres marécageuses de Hollande, dans la Frise & auprès de Groningue, & c'est de là que viennent les tourbes qu'on brûle dans tout le pays.

» On trouve dans la terre une infinité d'arbres, grands & petits, de toute espèce, comme sapins, chênes, bouleaux, hêtres, ifs, aubepins, saules, frênes. Dans les marais de Lincoln, le long de la rivière d'Ouse, & dans la province d'York en Hatfieldchace, ces arbres sont droits & plantés comme on les voit dans une forêt. Plusieurs autres endroits marécageux de l'Angleterre & de l'Irlande sont remplis de troncs d'arbres, aussi-bien que les marais de France, de Suisse, de Savoie & d'Italie. Voyez *transf. phil. abr. pag. 218, &c. vol. IV.*

» Dans la ville de Modene, & à quatre milles aux environs, en quelque endroit qu'on fouille, lorsqu'on est parvenu à la profondeur de 63 piés, & qu'on a percé la terre à 5 piés de profondeur de plus avec une tarière, l'eau jaillit avec une si grande force, que le puits se remplit en fort peu de temps presqu'au dessus; cette eau coule continuellement, & ne diminue ni

» n'augmente par la pluie ou par la fé-  
 » chereffe : ce qu'il y a de remarquable  
 » dans ce terrain , c'est que lorsqu'on est  
 » parvenu à 14 piés de profondeur , on  
 » trouve les décombemens & les ruines  
 » d'une ancienne ville , des rues pa-  
 » vées , des planchers , des maisons ,  
 » différentes pieces de mosaïque ; après  
 » quoi , on trouve une terre assez so-  
 » lide , & qu'on croiroit n'avoir jamais  
 » été remuée ; cependant au dessous on  
 » trouve une terre humide & mêlée de  
 » végétaux , & à 26 piés , des arbres tout  
 » entiers ; comme des noisetiers avec des  
 » noisettes dessus , & une grande quan-  
 » tité de branches & de feuilles d'arbres :  
 » à 28 piés on trouve une craie tendre ,  
 » mêlée de beaucoup de coquillages , &  
 » ce lit a onze piés d'épaisseur ; après  
 » quoi on retrouve encore des végétaux ,  
 » des feuilles & des branches , & ainsi  
 » alternativement de la craie & une terre  
 » mêlée de végétaux , jusqu'à la profon-  
 » deur de 63 piés , à laquelle profon-  
 » deur est un lit de sable mêlé de petits  
 » graviers & de coquilles semblables à  
 » celles qu'on trouve sur les côtes de la  
 » mer d'Italie : ces lits successifs de terre  
 » marécageuse & de craie se trouvent  
 » toujours dans le même ordre , en quel-  
 » que endroit qu'on fouille , & quelque-  
 » fois la tariere trouve de gros troncs  
 » d'arbres qu'il faut percer ; ce qui donne  
 » beaucoup de peine aux ouvriers. On  
 » y trouve aussi des os , du charbon de  
 » terre , des cailloux & des morceaux de  
 » fer. Ramazzini , qui rapporte ces faits ,  
 » croit que le golfe de Venise s'étendoit  
 » autrefois jusqu'à Modene & au delà ,  
 » & que par la succession des temps , les  
 » rivières , & peut-être les inondations  
 » de la mer ont formé successivement ce  
 » terrain ,

» On ne s'étendra pas davantage ici sur  
 » les variétés que présentent ces couches  
 » de nouvelle formation ; il suffit d'avoir  
 » montré qu'elles n'ont pas d'autres cau-  
 » ses que les eaux courantes ou stagnan-  
 » tes qui sont à la surface de la terre , &  
 » qu'elles ne sont jamais aussi dures , ni  
 » aussi solides que les couches anciennes  
 » qui se sont formées sous les eaux de la

» mer. » Voyez l'*Hist. nat. gén. & part.*  
*tom. I*, d'où cet article est entièrement tiré.

MARÉCHAL , s. m. (*Hist. mod. & art milit.*) il y a un grand nombre d'of-  
 ficiers de ce nom. Voyez les articles sui-  
 vants..

MARÉCHAL DE BATAILLE , (*Art mi-  
 lit.*) c'étoit autrefois , dans les armées de  
 France , un officier dont la principale fon-  
 ction étoit de mettre l'armée en bataille , selon  
 l'ordre dans lequel le général avoit résolu de  
 combattre. Ce titre ne paroît pas plus ancien  
 que Louis XIII. Il s'est seulement conservé  
 dans le commencement du regne de Louis  
 XIV. Il n'en est plus question depuis la guerre  
 de Hollande en 1672.

MARÉCHAL DE CAMP , (*Art milit.*)  
 officier-général de l'armée , dont le grade est  
 immédiatement au dessus de celui de bri-  
 gadier , & au dessous de celui de lieutenant-  
 général.

C'est l'officier de l'armée qui a le plus  
 de détail lorsqu'il veut bien s'appliquer à  
 remplir tous les devoirs de son emploi. On  
 peut dire qu'un officier qui s'en est ac-  
 quitté dignement pendant sept à huit ans  
 de pratique & d'exercice , est très-capable  
 de remplir les fonctions de lieutenant-gé-  
 néral.

C'est sur le *maréchal de camp* que roule  
 le détail des campemens & des fourrages.

Il est de jour comme le lieutenant-gé-  
 néral , dont il prend l'ordre , pour le don-  
 ner ensuite aux majors-généraux de l'ar-  
 mée. Son poste , dans une armée , est à la  
 gauche des troupes qui sont sous les or-  
 dres du lieutenant-général & sous les siens.

Quand le général veut faire marcher  
 l'armée , il donne ses ordres au *maréchal  
 de camp* , qui conduit le campement &  
 l'escorte nécessaire pour sa sûreté , aux lieux  
 qui lui ont été indiqués. Lorsqu'il est ar-  
 rivé , il doit envoyer des partis dans tous  
 les endroits des environs , pour reconnoître  
 le pays & observer s'il n'y a point de sur-  
 prise à craindre de l'ennemi : on ne sauroit  
 être trop alerte & trop vigilant sur ce su-  
 jet ; mais il est à propos de ne faire aller  
 à la découverte que de petits partis con-  
 duits par des officiers intelligens , afin de  
 ne point fatiguer excessivement & sans  
 nécessité les troupes de l'escorte.

Avant que de faire marquer le camp , il doit en poster les gardes & sur-tout n'en pas trop mettre ; car c'est ce qui fatigue extrêmement l'armée quand il faut les relever journellement. Il est absolument nécessaire d'épargner aux troupes toutes les fatigues inutiles ; elles en ont toujours assez , sans qu'il soit besoin de leur en ajouter de superflues.

Quand les gardes sont postées & que le terrain est bien reconnu , le *maréchal de camp* doit examiner , conjointement avec le maréchal des logis de l'armée & les majors-généraux , la disposition qu'il veut donner au camp , & observer de mettre les troupes dans le terrain qui leur convient. Il prend ensuite les points de vue nécessaires pour l'alignement du camp. Le maréchal-général des logis fait , après cela , la distribution du terrain aux officiers majors de l'infanterie & de la cavalerie , qui en font la répartition aux majors des régimens , suivant l'étendue fixée pour le front de chaque bataillon & de chaque escadron.

Le *maréchal de camp* doit s'instruire des fourrages qui se trouvent dans les environs du camp , & rendre après cela compte au général de tout ce qu'il a fait & observé.

Les *maréchaux de camp* ont , à proportion de leur rang , des honneurs militaires réglés par les ordonnances.

Un *maréchal de camp* qui commande en chef dans une province par ordre de sa majesté , doit avoir une garde de quinze hommes commandés par un sergent , sans tambour. Il en sera de même s'il commande sous un chef au dessus de lui.

Si un gouverneur de place est *maréchal de camp* , l'usage est que l'officier de garde fasse mettre sa garde en haie & le fusil sur l'épaule lorsque le gouverneur passe , mais le tambour ne bat pas.

Que si le *maréchal de camp* a ordre pour commander en chef un corps de troupes , alors il a pour sa garde trente hommes avec un tambour , commandés par un officier , & le tambour doit appeler quand il passe devant le corps-de-garde.

Les *maréchaux de camp* ont en campagne neuf cents livres d'appointemens par mois de campagne ou de 45 jours.

Le grade de *maréchal de camp* est aujourd'hui une charge dont l'officier est pourvu par brevet du roi.

**MARÉCHAL DE FRANCE**, (*Art milit.*) c'est le premier officier des troupes de France. Sa fonction principale est de commander les armées en chef. V. GÉNÉRAL.

Le Pere Daniel prétend que c'est du temps de Philippe-Auguste qu'on voit pour la première fois le commandement des armées joint à la dignité de *maréchal*. Avant ce prince , l'office de *maréchal* étoit une intendance sur les chevaux du prince , aussi-bien que celui de connétable , mais subordonné & inférieur à celui-ci.

Le premier *maréchal de France* qu'on trouve avoir quelque commandement dans les armées , est Henri Clément , qui étoit à la tête de l'avant-garde dans la conquête que Philippe-Auguste fit de l'Anjou & du Poitou , ainsi que Guillaume le Breton , historien de ce prince , le rapporte. On voit , dans le même historien , que ce *maréchal* commandoit l'armée par sa dignité de *maréchal*.

*Jure marescalli cunctis preelatus agebat.*

La dignité de *maréchal de France* n'étoit point à vie dans ces premiers temps : celui qui en étoit revêtu la quittoit lorsqu'il étoit nommé à quelqu'autre emploi , qu'on jugeoit incompatible avec les fonctions de *maréchal*. Il y en a plusieurs exemples dans l'histoire , entr'autres celui du seigneur de Morcul , qui , étant *maréchal de France* sous Philippe de Valois , quitta cette charge pour être gouverneur de son fils Jean , qui fut son successeur sur le trône ; mais il y fut rétabli dans la suite.

Il n'y eut d'abord qu'un *maréchal de France* lorsque le commandement des armées fut attaché à cette dignité ; mais il y en avoit deux sous le regne de Saint Louis : car , quand ce prince alla à son expédition d'Afrique , l'an 1270 , il avoit dans son armée avec cette qualité Raoul de Sores , seigneur d'Estrées , & Lancelot de Saint-Maard. François I en ajouta un troisième , Henri II un quatrième ; ses successeurs en ajoutèrent encore plusieurs autres : mais il fut ordonné aux états de Blois , tenus sous le regne de Henri III , que le nombre des

*maréchaux* seroit fixé à quatre. Henri IV fut néanmoins contraint de se dispenser de cette loi, & d'en faire un plus grand nombre, qui a encore été augmenté par Louis XIII & par Louis XIV. Il s'en est trouvé jusqu'à vingt sous le regne de ce prince, après la promotion de 1703.

La dignité de *maréchal de France* est du nombre de celles qu'on appelle *charges de la couronne*, & il y a déjà long-temps que le voit par un acte rapporté par le Pere Anselme, où il est dit : *En l'arrêt du duc d'Orléans, du 25 janvier 1362, est narré que les offices de maréchaux de France appartiennent à la couronne, & l'exercice aux-dits maréchaux, qui en font au roi foi & hommage.*

Les *maréchaux* ont un tribunal où ils jugent les querelles sur le point d'honneur, & diverses autres choses qui ont rapport à la guerre & à la noblesse. Ils ont des subdélégués & lieutenans dans les provinces pour en connoître en première instance, avec leur juridiction au palais à Paris, sous le titre de *connétable & maréchaussée de France*. Ils ont des officiers qui exercent la justice en leur nom.

Le revenu de leur charge n'étoit autrefois que de 500 livres, encore ils n'en jouissoient que pendant qu'ils en faisoient les fonctions; à présent leurs appointemens sont de 12000 livres même en temps de paix. Quand ils commandent l'armée, ils en ont de beaucoup plus forts; savoir, 8000 livres par mois de 45 jours: outre cela, le roi leur entretient un secrétaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine des gardes, leurs gardes, & plusieurs aides de camp.

Les *maréchaux de France*, en quelque ville qu'ils se trouvent, quand même ils n'y seroient point de service, ont toujours une garde de 50 hommes, compris deux sergens & un tambour, commandés par un capitaine, un lieutenant, avec l'enseigne & son drapeau.

Lorsqu'ils entrent dans une ville, on fait border les murs d'une double haie d'infanterie, depuis la porte par où ils entrent jusqu'à leur logis: les troupes présentent les armes, les officiers saluent, & les tambours battent aux champs. S'il y a du

canon dans la place, on le salue de plusieurs volées de canon.

La dignité de *maréchal de France* ne s'obtenoit autrefois que par le service sur terre; mais Louis XIV l'a aussi accordée au service de mer. Jean d'Estrées, pere du dernier *maréchal* de ce nom, est le premier qui l'ait obtenue: il y en a eu depuis plusieurs autres, comme MM. de Tourville, de Château-Renaud, &c.

Les *maréchaux de France* portent pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur semés de fleurs de lis d'or, passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes. *Histoire de la milice Française.*

MARÉCHAL-GÉNÉRAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, (*Art militaire.*) c'est une charge militaire qui se donne à présent à un maréchal de France auquel le roi veut accorder une distinction particulière. Dans son origine elle étoit donnée à un maréchal de camp, & c'étoit alors le premier officier de ce grade. Le baron de Biron en étoit pourvu avant que d'être élevé au grade de maréchal de France; il en donna sa démission lorsque le roi le fit maréchal de France le 2 octobre 1583. Voyez, sur cet sujet, la *chronologie militaire*, par M. Pinard, tome I, page 420, & le commencement du tome II du même ouvrage.

La charge de *maréchal-général des camps & armées du roi* fut ensuite donnée à des maréchaux de France. On trouve, dans l'histoire des grands officiers de la couronne, trois maréchaux de France qui en ont été revêtus; le maréchal de Biron, second du nom; le maréchal de Lesdiguières, depuis connétable de France, & M. le vicomte de Turenne. On trouve, dans le *code militaire* de M. de Briquet, les provisions de cette charge pour M. de Turenne: elles ne portent point qu'il aura le commandement sur les autres maréchaux de France, ou qu'ils lui seront subordonnés; c'est la raison sans doute pour laquelle le feu roi ordonna, en 1672, qu'ils fussent sous ses ordres, sans tirer à conséquence.

Depuis M. de Turenne, M. le maréchal de Villars a obtenu cette même charge, en 1733, & M. le maréchal de Saxe, en 1746.

MARÉCHAL

MARÉCHAL-GÉNÉRAL DES LOGIS DE LA CAVALERIE, (*Art militaire.*) c'est en France un officier qui a à-peu-près les mêmes fonctions & les mêmes détails dans la cavalerie que le major-général dans l'infanterie. Voyez MAJOR-GÉNÉRAL. Cet officier va au campement ; il distribue le terrain pour camper la cavalerie sous les ordres du maréchal de camp de jour, dont il prend l'ordre pour le donner aux majors de brigades ; il a chez lui à l'armée un cavalier d'ordonnance pour chaque brigade, afin d'y porter les ordres qu'il peut avoir à donner. Cette charge, selon M. le comte de Buffly, ne paroît point avant le regne de Charles IX.

Il y a, outre la charge de *maréchal-général des logis de la cavalerie*, deux autres officiers qui ont le titre de *maréchal des logis de la cavalerie*, dont la création est de Louis XIV ; ils font dans les armées, lorsque le maréchal-général de la cavalerie n'y est point, les mêmes fonctions qui appartiennent à cet officier : ils ont les mêmes honneurs & privilèges, & des aides de même que lui. *Histoire de la milice Française.*

MARÉCHAL-GÉNÉRAL DES LOGIS DE L'ARMÉE, (*Art milit.*) est un des principaux officiers de l'armée, dont l'emploi demande le plus de talens & de capacité. Ses fonctions consistent à diriger les marches avec le général, à choisir les lieux où l'armée doit camper, & à distribuer le terrain aux majors de brigades. Cet officier est chargé du soin des quartiers de fourrage, & d'instruire les officiers-généraux de ce qu'ils ont à faire dans les marches & lorsqu'ils sont de jour. Le roi lui entretient deux fourriers, dont les fonctions sont de marquer dans les villes & les villages que l'armée doit occuper, les logemens des officiers qui ont le droit de loger.

Le *maréchal-général des logis de l'armée* est en titre d'office ; mais le titulaire de cette charge n'en fait pas toujours les fonctions : le roi nomme souvent pour l'exercer un brigadier, un maréchal de camp ou un lieutenant-général. Celui qui est chargé de cet important emploi, doit avoir une connoissance parfaite du pays où l'on fait la guerre ; il ne doit rien négliger pour l'ac-

quérir. Ce n'est qu'à force d'usage & d'attention, dit M. le maréchal de Puyfégur sur ce sujet, qu'on peut y parvenir ; *que l'on apprend à mettre en œuvre dans un pays tout ce qui est praticable pour faire marcher ; camper & poster avantageusement des armées, les faire combattre, ou les faire retirer en sûreté.*

Comme tous les mouvemens de l'armée concernent le *maréchal-général des logis*, il faut qu'il soit instruit des desseins secrets du général, pour prendre de bonne heure les moyens nécessaires pour les exécuter. Quoique cet officier n'ait point d'autorité sur les troupes, la relation continuelle qu'il a avec le général pour tous les mouvemens de l'armée, lui donne beaucoup de considération, sur-tout, dit M. de Fenquiere, lorsqu'il est entendu dans ses fonctions.

MARÉCHAL DES LOGIS, *le*, (*Art milit.*) dans une compagnie de cavalerie & de dragons est un bas officier qui est comme l'homme d'affaires du capitaine ; il a sous lui un *brigadier* & un *sous-brigadier* : ces deux derniers sont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons ; ils ont cependant quelque commandement sur les autres.

Le *maréchal des logis* doit faire souvent la visite dans les tentes, pour voir si les cavaliers ne découchent point, & s'ils ont le soin qu'il faut de leur équipage. C'est lui qui porte l'ordre aux officiers de sa compagnie ; il doit être pour ainsi dire l'espion du capitaine, pour l'avertir exactement de tout ce qui se passe dans sa compagnie. Lorsqu'il s'agit de faire quelque distribution aux cavaliers, soit de pain ou de fourrage, c'est le *maréchal de logis* qui doit les conduire au lieu où se fait la distribution.

MARÉCHAL. (*Hist. de Malte.*) Le *maréchal*, dit M. de Vertot, est la seconde dignité de l'ordre de Malte ; car il n'y a que le grand-commandeur devant lui. Cette dignité est attachée à la langue d'Auvergne dont il est le chef & le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réserve des grands-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En temps de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le maître-écuyer ; & quand il se trouve sur mer, il commande non

seulement le général des galeres, mais même le grand-amiral. (D. J.)

MARÉCHAL FERRANT, (*Art. méchan.*) est un ouvrier dont le métier est de ferrer les chevaux, & de les panser quand ils sont malades ou blessés. Voyez FERRER.

Les instrumens du *maréchal* sont les flammes, la lancette, le bistouri, la feuille de sauge, les ciseaux, les renettes, la petite gouge, l'aiguille, les couteaux & les boutons de feu, le brûle queue, le fer à compas, l'esse de feu, la marque, la corne de chamois, le boétier, la corne de vache, la cuiller de fer, la feringue, le pas-d'âne, le leve-sole, la spatule, &c.

Les jurés & gardes de la communauté des *maréchaux* se choisissent entre les anciens & les nouveaux. Deux d'entr'eux sont renouvelés chaque année, & pris parmi ceux qui ont été deux ans auparavant maîtres de la confrérie de S. Eloi patron de la communauté, & encore auparavant bâtonniers de la même confrérie.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti, outre ses enfans: l'apprentissage est de trois ans.

Tout *maréchal* a son poinçon, dont il marque son ouvrage, & dont l'impreinte reste sur une table de plomb déposée au châtelet.

Avant d'être reçus maîtres, les apprentis sont chef-d'œuvre, & ne peuvent tenir boutique avant l'âge de 24 ans; permis néanmoins aux enfans de maîtres, dont les peres & meres seront morts, de la lever à dix-huit ans.

Aucun maître de lettres ne peut entrer en jurande, qu'il n'ait tenu boutique douze ans.

Il n'appartient qu'aux seuls *maréchaux* de priser & estimer les chevaux & bêtes chevalines, & de les faire vendre & acheter, même de prendre ce qui leur sera volontairement donné pour leurs peines par les vendeurs & acheteurs, sans pouvoir y être troublés par aucuns soi-disans courtiers ou autres.

MARÉCHAUSSEE, (*Jurisprud.*) c'est la juridiction des prévôts des *maréchaux* de France. Voyez CONNÉTABLE, PRÉVÔT DES MARÉCHAUX, & POINT-D'HONNEUR. (A)

MARÉCHAUSSEES. (*Art milit.*) C'est en

France un corps de cavalerie composé de trente-une compagnies, dont l'objet est de veiller à la sécurité des chemins, & d'arrêter les voleurs & les assassins. Leur service est regardé comme militaire; & ils doivent avoir les invalides, après 20 ans de service.

MARÉCHER, (*Jardinage.*) s. m. On appelle ainsi les jardiniers qui cultivent les marais.

MARÉE, (*Phys.*) s. f. se dit de deux mouvemens périodiques des eaux de la mer, par lesquels la mer se leve & s'abaisse alternativement deux fois par jour, en coulant de l'équateur vers les poles, & refluant des poles vers l'équateur. On appelle aussi ce mouvement *flux & reflux de la mer*. Voyez FLUX & REFLUX, MER, Océan, &c.

Quand le mouvement de l'eau est contraire au vent, on dit que la *marée porte au vent*. Quand on a le cours de l'eau & le vent favorable, on dit qu'on a *vent & marée*. Quand le cours de l'eau est rapide, on l'appelle *forte marée*. On dit, *attendre les marées* dans un parage ou dans un port, quand on mouille l'ancre, ou qu'on entre dans un port pendant que la *marée* est contraire, pour remettre à la voile avec la *marée* suivante & favorable. On dit, *refouler la marée*, quand on suit le cours de la *marée*, ou qu'on fait un trajet à la faveur de la *marée*. On appelle la *marée, marée & demie*, quand elle dure trois heures de plus au largue, qu'elle ne fait aux bords de la mer: & quand on dit *de plus*, cela ne signifie point que la *marée* dure autant d'heures de plus; mais que si, par exemple, la *marée* est haute aux bords de la mer à midi, elle ne sera haute au largue qu'à trois heures.

Quand la lune entre dans son premier & dans son troisième quartier, c'est à-dire, quand on a nouvelle & pleine lune, les *marées* sont hautes & fortes, & on les appelle *grandes marées*. Et quand la lune est dans son second & dans son dernier quartier, les *marées* sont basses & lentes, on les appelle *mortes-marées*, &c. Chambers.

Nous avons donné au mot FLUX & REFLUX les principaux phénomènes des *marées*, & nous avons tâché d'en expliquer la cause.

Nous avons promis au même article *flux & reflux*, d'ajouter ici quelques détails sur

les *marées* ; & nous allons satisfaire à cette promesse.

On demande pourquoi il n'y a point de *marées* sensibles dans la mer Caspienne ni dans la Méditerranée.

On trouve par le calcul , que l'action du soleil & de la lune pour soulever les eaux , est d'autant moindre que la mer a moins d'étendue ; & ainsi comme dans le vaste & profond Océan , ces deux actions ne tendent à élever les eaux que d'environ 8 à 10 piés , il s'ensuit que dans la mer Caspienne qui n'est qu'un grand lac , l'élevation des eaux doit être insensible.

Il en est de même de la Méditerranée dont la communication avec l'Océan , est presque entièrement coupée au détroit de Gibraltar.

On peut voir dans la piece de M. Daniel Bernoulli , sur le flux & reflux de la mer , l'explication d'un grand nombre d'autres phénomènes des *marées*. On trouvera aussi dans cette même piece des tables pour la hauteur & pour l'heure des *marées* de chaque jour ; & ces tables répondent assez bien aux observations , sauf les différences que la situation des côtes , & les autres circonstances particulières y peuvent apporter.

Les alternatives du flux & reflux de six heures en six heures , sont que les côtes sont battues sans cesse par les vagues qui en enlèvent de petites parties qu'elles emportent & qu'elles déposent au fond ; de même les vagues portent sur les côtes différentes productions , comme des coquilles , des sables qui s'accumulant peu à peu , produisent les éminences.

Dans la principale des îles Orcades où les rochers sont coupés à pic , 200 piés au dessus de la mer , la *marée* se leve quelquefois jusqu'à cette hauteur , lorsque le vent est fort. Dans ces violentes agitations , la mer rejette quelquefois sur les côtes des matières qu'elle apporte de fort loin , & qu'on ne trouve jamais qu'après les grandes tempêtes. On en peut voir le détail dans *l'hist. nat. générale & particulière*, t. I, p. 438.

La mer , par son mouvement général d'orient en occident , doit porter sur les côtes de l'Amérique les productions de nos côtes ; & ce ne peut être que par des mouvemens fort irréguliers , & probablement

par des vents , qu'elle porte sur nos côtes les productions des Indes & de l'Amérique. On a vu souvent dans les hautes mers , à une très-grande distance des côtes , des plages entières couvertes de pierres-pouces qui venoient probablement des volcans des îles & de la terre-ferme , voyez VOLCAN & PIERRE-PONCE , & qui paroissent avoir été emportées au milieu de la mer par des courans. Ce fut un indice de cette nature qui fit soupçonner la communication de la mer des Indes avec notre Océan , avant qu'on l'eût découverte. (O)

MARÉES, (*Marine.*) Les marins nomment ainsi le temps que la mer emploie à monter & à descendre , c'est-à-dire , le flux & le reflux qui est une espee d'inondation de la part de la mer , deux fois le jour.

Les eaux montent environ pendant six heures ; ce mouvement qui est quelquefois assez rapide , & par lequel la mer vient couvrir les plages , se nomme le *flux* ou le *flot*. Les eaux , lorsqu'elles sont parvenues à leur plus grande hauteur , restent à peine un demi-quart-d'heure dans cet état. La mer est alors *pleine* ou elle est *étale*. Elle commence ensuite à descendre , & elle le fait pendant six heures , qui forment le temps du *reflux* , de *l'ebe* , ou de *jusan*. La mer en se retirant , parvient à son plus bas terme qu'on nomme *basse-mer* , & elle remonte presque aussi-tôt.

Chaque mouvement de la mer n'est pas précisément de six heures : elle met ordinairement un peu plus à venir & un peu plus à s'en retourner. Ces deux mouvemens contraires sont même considérablement inégaux dans certains ports : mais les deux ensemble sont toujours plus de douze heures ; ce qui est cause que la pleine mer où chaque *marée* ne se fait pas à la même heure tant le soir que le matin , elle arrive environ 24 minutes plus tard. Et d'un jour à l'autre , il se trouve environ 48 minutes de retardement ; c'est-à dire , que s'il est pleine mer aujourd'hui dans un port à 9 heures du matin , il n'y sera pleine mer ce soir qu'à 9 heures 24 minutes , & demain à neuf heures quarante-huit minutes du matin , & le soir à 10 heures 12 minutes. C'est aussi la même chose à l'égard des basses-mers , elles retardent également d'un jour à l'autre

de 48 minutes, & du matin au soir de 24 minutes.

Ce retardement étant connu, on peut, si l'on a été attentif à l'instant de la *marée* un certain jour, prévoir à quelle heure il fera pleine mer dans le même port un autre jour, & faire ses dispositions à propos pour sortir du port ou y entrer ce jour-là. Chaque jour les *marées* retardent de 48 minutes; ainsi en 5 jours, elles doivent retarder de 4 heures; ce qui donne la facilité de trouver leur retardement à proportion pour tout autre nombre de jours. Elles doivent retarder de 8 heures en 10 jours, & de 12 heures en 15 jours. Or, il suit de là que les *marées* reviennent exactement aux mêmes heures dans les quinze jours; mais que celles qui se faisoient le matin, se font le soir, & celles qui arrivoient le soir, se font le matin: à la fin de 15 autres jours, elles reprennent leur premier ordre.

Les *marées* sont plus fortes de quinze jours en quinze jours; c'est ce qui arrive à toutes les nouvelles & pleines lunes. On donne le nom de *grandes eaux* à ces plus fortes *marées*: on les nomme aussi *malines* ou *reverdies*. Dans les quadratures, c'est-à-dire, aux premier & dernier quartiers, la mer monte moins, & elle descend aussi moins; c'est ce qu'on nomme les *mortes eaux*. Et la différence de hauteur entre les mortes eaux & les malines, va quelquefois à la moitié; ce que l'on doit savoir pour entrer ou sortir d'un port. En général, les *marées* du matin & du soir ne sont pas également fortes; mais ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que l'ordre de ces *marées* change au bout de six mois; c'est-à-dire, que si ce sont les *marées* du matin qui sont actuellement les plus fortes, comme cela ne manque pas d'arriver; en hiver, en six mois ou un peu plus, elles seront les plus foibles. Ce sont effectivement les *marées* du soir qui sont les plus fortes en été. Mais au bout de six mois, les plus fortes *marées* deviennent les plus foibles, & les plus foibles deviennent les plus fortes.

Au surplus, les malines n'arrivent pas précisément les jours des nouvelles & pleines lunes, mais un jour & demi ou deux jours après. Les plus petites *marées* ou les mortes eaux ne concourent pas non plus exactement

avec les quadratures; elles tombent un jour & demi plus tard. Après qu'elles ont été fort grandes un ou deux jours après la nouvelle ou la pleine lune, elles vont en diminuant jusqu'à un jour & demi après la quadrature, & elles augmentent ensuite jusqu'à la pleine ou nouvelle lune suivante.

On a vu ci-devant que les *marées* retardoient chaque jour de 48 minutes, & qu'elles ne revenoient aux mêmes heures que de 15 jours en 15 jours. Il est pleine mer sur toute une étendue de côte à la même heure. Mais selon que les ports sont plus ou moins retirés dans les terres, ou que leur ouverture est plus ou moins étroite, la mer emploie plus ou moins de temps pour s'y rendre, & il y est pleine mer plutôt ou plus tard. Chaque port a donc son heure particulière; outre que cette heure est différente chaque jour, il a été naturel de considérer plus particulièrement les *marées* des nouvelles & pleines lunes, & d'y rapporter toutes les autres. On nomme *établissement*, cette heure à laquelle il est pleine mer, lorsque la lune est vis-à-vis du soleil, ou qu'elle se trouve à l'opposite. Par exemple, à Brest, l'établissement des *marées* est à 3 heures 30 minutes; au lieu qu'au Havre-de-Grace, il est à 9 heures, parce qu'il est pleine mer à ces heures-là les jours de nouvelle & pleine lune.

Il est bon de remarquer que les pilotes sont assez dans l'usage d'exprimer l'établissement des ports, par les rumbes de vent de la boussole. Ils se servent du nord & du sud pour indiquer 12 heures; ils indiquent six heures par l'est & l'ouest, 3 heures par le sud-est & nord-ouest, & ainsi des autres. Cet usage qui s'est introduit dans plusieurs livres, n'est propre qu'à induire en erreur les personnes peu instruites, en leur faisant croire que ces prétendus rumbes de vent qui désignent l'établissement des *marées*, ont rapport à la direction des rivières, ou aux régions du monde, vers lesquelles les entrées des ports sont exposées. Il n'est pleine mer plus tard à Nantes qu'au bas de la Loire, que parce que cette ville est considérablement éloignée de la côte, & qu'il faut du temps au flux pour y faire sentir son effet.

Tout ce qu'on vient de dire sur les

marées, est tiré du *nouveau traité de Navigation*, publié par M. Bouguer, en 1753, auquel on peut avoir recours pour de plus grands détails. On ajoute ici une table de quelques côtes & ports de l'Europe, où l'heure de la pleine mer est marquée, les jours de la nouvelle lune & de la pleine, & à la suite une table du retardement des marées.

TABLE des côtes & ports de l'Europe où l'heure de la pleine mer arrive le jour de la nouvelle & pleine lune.

F R A N C E.

A Saint-Jean de Luz, à Baïonne, à . . . . . 3 h. 30'.  
A la côte de Guienne & Gascogne, 3. 0.

Côtes de Saintonge & d'Aunis.

A Royan, à Brouage, à la Rochelle, à l'embouchure de la Charente, . . . . . 3 45.  
A l'île de Ré & dans les pertuis Bretons & d'Antioche, . . . . . 3.

Côtes de Poitou.

Dans toute la côte de Poitou, . . . . . 3.  
A Olonne, . . . . . 3 15.  
A l'île-Dieu, . . . . . 3.

Côtes de Bretagne.

A l'embouchure de la Loire, . . . . . 3 15.  
A Pimbeuf, . . . . . 5 15.  
A Morbhan, Port-Louis, Concarneau, & toute la côte du sud de Bretagne, . . . . . 3.  
A Vannes, à Auray, . . . . . 3 45.  
A la Roche-Bernard, . . . . . 4 30.  
A Belle-Isle, . . . . . 1 30.  
A Pannemarck, Audierne, . . . . . 2 15.  
A la rade de Brest, . . . . . 3 15.  
A la rade de Bertaume, . . . . . 3.  
Entre Oucissant & la terre-ferme, & dans le passage de l'Iroise, . . . . . 3 45.  
Au Conquet, . . . . . 2 15.  
A Abbeverak, . . . . . 3 30.  
A l'île de Bas, . . . . . 5 13.

A Saint Pol de Léon, & à l'embouchure de la rivière de Morlaix, . . . . . 4.  
Aux sept îles, . . . . . 5.  
A Saint-Malo & Cancale, . . . . . 6.

Côtes de Normandie.

A Grandville, . . . . . 6 45.  
A l'anse de Vauville, . . . . . 6 30.  
A Cherbourg, . . . . . 7 30.  
A la Hougue, . . . . . 8 15.  
A Honfleur, à l'embouchure de la Seine, au Havre-de-Grace, . . . . . 9.  
A Fécamp, à S. Valery en Caux, 9 45.  
A Dieppe, & à Tréport, . . . . . 10 30.

Côtes de Picardie.

Dans toute la côte, depuis Tréport jusqu'à Ambleteufe, . . . . . 11.  
A Calais, . . . . . 11 30.  
Dans le pas de Calais, . . . . . 3 45.  
A Dunkerque, Nieuport & Ostende, . . . . . 12.

En Flandre.

Dans le canal entre l'Angleterre & la Flandre, . . . . . 3.

En Hollande.

A l'Ecluse & à Fleffingue, . . . . . 2 30.  
Dans les îles de Zélande, . . . . . 1.  
Dans le Texel, . . . . . 7 30.  
Hors le Texel à la côte, . . . . . 6.  
A Amsterdam, à Rotterdam & à Dortrecht, . . . . . 3.

En Angleterre.

Aux Sorlingues & à la pointe occidentale d'Angleterre, . . . . . 4 30.  
A l'entrée de la Manche, . . . . . 3.  
A Montboy, . . . . . 5.  
Aux côtes près le cap Lézard, . . . . . 7.  
A Falmouth, . . . . . 5 30.  
A Faure, à Plimouth, & à Dartmouth, . . . . . 5 45.  
A la côte, près le cap Gouftard, 7.  
A Torbay & à Exmouth, . . . . . 5 15.  
A Portland & à Weymouth, . . . . . 8 30.

Le long de la côte, depuis Port-land, jusqu'à l'île de Wight, 9.  
 Dans la rade de Sainte-Hélène, 10 30.  
 A Portsmouth & Hampton, . . . 11.  
 Dans toute la côte, depuis l'île de Wight, jusqu'à Douvres, . . . 11 30.  
 A Douvres, . . . . . 12.  
 Dans la rade des Dunes, . . . 11.  
 A l'embouchure de la Tamise, . 12.  
 Depuis la Tamise jusqu'à Yar-mouth, le long de la côte, . 10.

*En Irlande.*

Dans toute la côte de l'ouest, . 4.  
 Aux îles Blaques, . . . . . 3.  
 A Dingle, . . . . . 3 30.  
 Dans la baie de Bantry, . . . 4 30.  
 A Baltimont, à Rossé, & à King-fale, . . . . . 5 15.  
 A Kork, . . . . . 5 15.  
 A Waterfort, & le long de la côte, . . . . . 6 30.  
 A Wiclo, . . . . . 7 30.  
 A Dublin, . . . . . 9.  
 A la côte du nord d'Irlande, . 6 30.

*En Espagne.*

A Cadix, & par toute la côte voi-sine, . . . . . 1 30.

*En Portugal.*

A Lagos, . . . . . 3.  
 A Setuval, . . . . . 4 15.  
 Dans le port de Lisbonne, . . . 3 30.  
 Dans toute la côte, depuis Lis-bonne jusqu'au cap Finistère, . 3.

Il est inutile d'étendre cette table ; ce qu'on vient de voir suffit pour l'intelligence de ce que nous avons dit ci-devant sur l'établissement des *marées* dans un port. Il ne nous reste plus que la table du retardement des *marées*, qu'on va donner.

Table du retardement des marées.

	Anticipation.		Retard.	
	H.	M.	H.	M.
Jours avant la nouvelle ou pleine lune.	7 $\frac{1}{2}$	.....	7 $\frac{1}{2}$	.....
	7	.....	7	.....
	6 $\frac{1}{2}$	.....	6 $\frac{1}{2}$	.....
	6	5 22	6	0 54
	5 $\frac{1}{2}$	4 42	5 $\frac{1}{2}$	1 11
	5	4 4	5	1 28
	4 $\frac{1}{2}$	3 34	4 $\frac{1}{2}$	1 46
	4	2 58	4	2 3
	3 $\frac{1}{2}$	2 29	3 $\frac{1}{2}$	2 21
	3	2 4	3	2 40
Jours depuis la nouvelle & pleine lune.	2 $\frac{1}{2}$	1 39	2 $\frac{1}{2}$	3 1
	2	1 17	2	3 21
	1 $\frac{1}{2}$	0 57	1 $\frac{1}{2}$	3 44
	1	0 37	1	4 9
	0 $\frac{1}{2}$	0 18	0 $\frac{1}{2}$	4 37
	☉ ☽	0 0	☾ ☽	5 6
	0 $\frac{1}{2}$	Retard. 17	0 $\frac{1}{2}$	5 39
	1	36	1	6 19
	1 $\frac{1}{2}$	54	1 $\frac{1}{2}$	6 58
	2	1 11	2	7 37
2 $\frac{1}{2}$	1 28	2 $\frac{1}{2}$	8 14	
Jours après la quadrature.	3	1 46	3	8 47
	3 $\frac{1}{2}$	2 3	3 $\frac{1}{2}$	9 17
	4	2 21	4	9 44
	4 $\frac{1}{2}$	2 40	4 $\frac{1}{2}$	10 9
	5	3 1	5	10 32
	5 $\frac{1}{2}$	3 21	5 $\frac{1}{2}$	10 53
	6	3 44	6	11 13
	6 $\frac{1}{2}$	.....	6 $\frac{1}{2}$	.....
	7	.....	7	.....
	7 $\frac{1}{2}$	.....	7 $\frac{1}{2}$	.....

Cette table sert aussi pour trouver l'établissement d'un port, lorsqu'on y aura observé l'heure de la *marée*.

Un certain jour la table marquera la quantité du retardement de l'anticipation, pour le jour de l'observation, & elle la donnera toujours par rapport à l'heure de l'établissement ; ainsi il n'y aura qu'à ôter le retardement, ou ajouter l'anticipation à l'heure qu'on aura observée, & on aura

l'heure de la pleine mer pour le jour de la nouvelle & pleine lune.

On observe, par exemple, la pleine mer à 10 heures 20 minutes dans un certain port, un demi-jour avant la nouvelle lune.

On consulte la petite table qui apprend qu'un demi-jour donne 18 minutes d'anticipation, ou que la pleine mer doit arriver 18 minutes plutôt, à cause du demi-jour, on aura donc 10 heures 38 minutes pour l'établissement.

Supposons, pour second exemple, que deux jours & un quart avant une quadrature, on observe qu'il est pleine mer dans un port à 5 heures 40 minutes, on trouvera dans la table 3 heures 11 minutes pour le retardement; d'où il s'enfuivra que la mer aura été pleine le jour de la nouvelle ou pleine lune à 2 heures 29 min., & ce fera l'établissement requis.

*Marées* qui portent au vent, sont des *marées* qui vont contre le vent.

*Marées & contre-marées*, ce sont des *marées* qui se rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment souvent des courans rapides & dangereux, qu'on appelle des *ras*.

*Marées qui soutiennent*, expression qui signifie qu'un vaisseau faisant route au plus près du vent, & ayant le courant de la *marée* favorable, se trouve soutenu par la *marée* contre les lames que pousse le vent; en sorte que le vaisseau va plus facilement où il veut aller. *Article de M. de BELIN.*

MAREGRAVE, f. f. *maregravia.* (Bot.) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, placée sur un pistil entouré d'étamines qui font tomber la fleur. Ce pistil devient dans la suite un fruit presque sphérique, mou, charnu, qui renferme plusieurs petites semences. Plumier, *nova plant. Amer. gen. Voyez PLANTE.*

MAREMMES DE SIENNE, LES, (Géogr.) petit pays d'Italie, en Toscane, dans l'état de Sienne, dont il forme la partie méridionale & maritime. L'Ombro-ne, rivière, le partage en deux. On y trouve les bourgs de Grosseto, Massa, Ansedena & Castiglione, qui sont tous

dépeuplés, parce que l'air y est très-malsain. (D. J.)

MARE - MORTO, (Géogr.) c'est ce qu'on appelloit autrefois *Portus-Misenus*, un peu au-delà de Cumès dans le royaume de Naples. Aujourd'hui ce port ne peut servir de retraite qu'à de petites barques. (D. J.)

MARENNES, f. f. (Géogr.) en Latin *Marina*, petite ville de France en Saintonge, entre la rivière de Sendre, & le havre de Brouage. Elle est le siège de l'élection. Elle fournit du sel qu'on fait remonter jusqu'à Angoulême, mais sans utilité pour la province, à cause des droits dont il est chargé à Tonnois-Charente. Les huîtres vertes qu'on pêche aux environs de *Marennes* ont une grande réputation, que nos gourmands ont établie. Long. 16, 27; lat. 45, 48. (D. J.)

MARÉOTIDE, LA, (Géogr. anc.) *Marrotis regio*, ou *Mareotus nomus*; pays d'Afrique à l'extrémité de la Lybie & de l'Égypte, auprès d'Alexandrie; c'étoit du lac de ce pays que le Nome prit le nom de *Maréotide*; ainsi voyez l'article de ce lac. (D. J.)

MARÉOTIDE, lac, (Géogr. anc.) *Mareia*, *Mareotis*, *Mareotis palus*; grand lac d'Afrique, auprès d'Alexandrie d'Égypte. Plin & Strabon en parlent beaucoup. Ce dernier assure que les eaux s'étoient accrues par des canaux qui venoient du Nil, de sorte que l'on pouvoit s'y rendre par eau de toute l'Égypte. Il arrivoit de-là que les habitans d'Alexandrie avoient sur ce lac un port plus riche & mieux pourvu que celui qui étoit du côté de la Méditerranée. Le même Strabon donne au lac *Maréotide* 150 stades de largeur (7 à 8 lieues de France), & près du double de longueur. Le vin qui croissoit sur ses bords s'appelloit *Mareoticum vinum*, & c'est le même qu'Athénée nomme *vin d'Alexandrie*: tous les anciens en parlent avec éloge. Virgile dit de ses vignes,

*Sunt Thassa vites, sunt & Mareotides albae*

Les excellens vins de l'île de Tharos, & ceux du lac *Maréotide* sont blancs.

Sur la nouvelle qu'Octave avoit pris

Alexandrie , Horace , pour lui plaire , peint le caractère de Cléopâtre avec les couleurs les plus vives ; l'amour de cette princesse , étoit , selon lui , une fureur , son courage un désespoir , son ambition une ivresse : le trouble , dit-il , de son esprit , causé par les fumées du vin d'Egypte , se changea tout-à-coup en une véritable crainte.

*Mentemque lymphatam Mareotico  
Redegit in veros timores  
Cæsar.*

Non seulement on ne voit plus sur les bords du lac *Maréotide* , aucuns vestiges des fameux vignobles où croissoit ce vin si renommé chez les anciens ; mais le lac lui-même est tellement desséché , que nous doutons si c'est le lac de Bukiara des modernes. Il ne faut pas néanmoins s'étonner de son desséchement , puisque ce n'étoit d'abord qu'un étang formé par les eaux d'une simple source , & que ce fut la seule communication avec le Nil qui en fit un grand & vaste lac. ( *D. J.* )

MARESCAYRE , f. f. ( *Pêche.* ) terme de pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux ; c'est ainsi qu'on appelle les rets avec lesquels on fait la pêche des oiseaux marins dans la baie d'Arcasson.

MARÉTIMO , ( *Géogr.* ) *Maritima insula* , petite île d'Italie sur la côte occidentale de Sicile , à l'Orient des îles de Lévanzo & de Savagnana , & à 20 milles de Trapani. Elle n'en a que 15 de circuit , un seul château , & quelques métairies que les fermiers tiennent pour y recueillir du miel. Baudran croit que c'est dans cette île que Catulus , général de la flotte Romaine , remporta la victoire sur l'armée navale des Carthaginois. Quoi qu'il en soit , le nom de *Maretimo* lui vient de ce qu'elle est plus avancée dans la mer que les deux îles qui sont entre elle & la Sicile. *Long.* 30 , 2 ; *lat.* 38 , 5. ( *D. J.* )

MARGARITINI. ( *Arts.* ) C'est ainsi que l'on nomme à Venise & en Italie de petites pieces de composition diversément colorées , que l'on fait sur-tout à Marano , près de Venise. Pour les faire on prend des

tuyaux de barometres , que l'on casse en petits morceaux , qui ont la forme de petits cylindres courts ; on les mêle avec de la cendre , & on les met sur le feu dans une poêle de fer ; lorsque les bouts de cylindres commencent à fondre , on les remue & on les agite sans cesse avec une baguette de fer ; ce qui leur donne une forme ronde ; on ne les laisse point chauffer trop long-temps , de peur que le trou ne se bouche , vu qu'il faut pouvoir y passer un fil pour faire des colliers dont se servent les femmes du commun , on en fait aussi des chapelets.

MARGAUTER , ou MARGOTER , v. n. ( *Chasse.* ) se dit des cailles qui font un cri enroué de la gorge avant que de chanter ; ainsi on dit que les cailles *margotent*.

MARGE , f. f. ( *Gram.* ) blanc réservé tout à l'entour de la page imprimée d'un livre , ou aux côtés de la page écrite d'un manuscrit.

MARGE , ( *Com.* ) se dit parmi les marchands & négocians des bords des livres ou des comptes entre lesquels ils écrivent les articles les uns après les autres. Les *marges* à gauche servent à mettre les *folio* , les années & les dates en chiffres ; & c'est sur les *marges* à droite que l'on tire les sommes en *marge*. Ils se servent quelquefois du mot *margini* pour dire *marge*. *Dictionn. de commerce.*

MARGEIROIR , f. m. ( *Verrerie.* ) c'est la piece avec laquelle on ferme la lunette de chaque arche. On pousse le *margeiroir* toutes les fois qu'on finit la journée , qu'on suspend le travail , & qu'on veut empêcher la consommation inutile du feu.

MARGER UN FOUR , ( *terme de Verrerie.* ) c'est boucher les ouvreaux du four avec de la terre glaise , pour y entretenir la chaleur les fêtes & les dimanches & autres jours qu'on ne travaille pas. *Voyez VERRERIE.*

MARGGRABOWA , ( *Géogr.* ) ville de la Lithuanie Prussienne , dans la préfecture d'Oletzko. Elle fut bâtie dans le XVII<sup>e</sup> siècle par le margrave de Brandebourg , en mémoire de la conférence que ce prince eut dans le voisinage avec Sigismond Auguste , roi de Pologne , lequel , à son tour , fonda la ville d'Augustowa , à huit milles de

de celle-ci. L'an 1656, les troupes de Suede & de Brandebourg battirent les Tartares proche de *Marggrabowa*. (D. G.)

MARGGRAVE, f. m. (*Hist. mod.*) en allemand *marck-graf*; titre que l'on donne à quelques princes de l'empire germanique, qui possèdent un état que l'on nomme *marggraviat*, dont ils reçoivent l'investiture de l'empereur. Ce mot est composé de *marck*, frontière ou limite, & de *graf*, comte ou juge; ainsi le mot de *marggrave* indique des seigneurs que les empereurs chargeoient de commander les troupes & de rendre la justice en leur nom dans les provinces frontières de l'empire.

Ce titre semble avoir la même origine que celui de marquis, *marchio*. Il y a aujourd'hui en Allemagne quatre *marggraviats*, dont les possesseurs s'appellent *marggraves*; savoir, 1°. celui de Brandebourg; tous les princes des différentes branches de cette maison ont ce titre, quoique la Marche ou le *marggraviat* de Brandebourg appartienne au roi de Prusse, comme chef de la branche aînée; c'est ainsi qu'on dit le *marggrave* de Brandebourg-Anspach, le *marggrave* de Brandebourg-Culmbach ou de Bareuth, le *marggrave* de Brandebourg-Schwed, &c. 2°. le *marggraviat* de Misnie, qui appartient à l'électeur de Saxe; 3°. le *marggraviat* de Bade; les princes des différentes branches de cette maison prennent le titre de *marggrave*; 4°. le *marggraviat* de Moravie, qui appartient à la maison d'Autriche. Ces princes, en vertu des terres qu'ils possèdent en qualité de *marggraves*, ont voix & séance à la diète de l'empire. Voyez DIETE. (—)

MARGIAN, f. m. (*Mat. méd. anc.*) On croit généralement que le *margian* des Arabes & le *merzian* des Grecs modernes, est le corail; mais les écrits des anciens ne conviennent point au corail, & se rapportent à une espèce de fucus rouge qui croît sur les rochers, & qu'on emploie dans la peinture & la teinture; c'est le fucus thalassius des anciens Grecs. (D. J.)

MARGIANE LA, (*Géogr. anc.*) pays d'Asie le long de la rivière *Margus*, qui lui donnoit ce nom. Ptolomée (*liv. VI, ch. x*) dit qu'elle est bornée au couchant par l'Hyrkanie, au nord par l'Oxus, à l'orient par

Tome XXI.

la Bactriane, au midi par les monts Séripes.

Pline fait un éloge pompeux de la *Margiane*: il dit qu'elle est dans la plus belle exposition du monde; que c'est le seul pays de ces cantons qui porte des vignes; qu'elle est entourée de montagnes délicieuses; qu'elle a 15 cents stades de circuit, mais que l'entrée en est difficile, à cause des déserts de sable qui ont cent vingt mille pas d'étendue. Strabon confirme tout le discours de Pline. Ce pays fait aujourd'hui partie du Khorassan. (D. J.)

MARGIDUNUM, (*Géog. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne sur la route de Londres à Lincoln; c'est aujourd'hui Willoughby, bourg de Nottinghamshire, aux confins de Leicestershire. (D. J.)

MARGINAL, adj. (*Gram.*) qu'on a mis ou imprimé en marge. Ainsi on dit un titre *marginal*, des notes *marginales*.

MARGOT, (*Histoire naturelle.*) Voy. PIE.

MARGOT LA FENDUE au jeu de trictrac; il se dit lorsque l'adversaire fait un coup qui tombe sur une fleche vuide entre deux dames découvertes. Ce terme n'est plus guere d'usage.

MARGOTAS, f. m. *terme de riviere*. Petits bateaux que l'on accouple deux ensemble, & que l'on charge ordinairement de foin. Ils ont un aviron particulier, & une manœuvre singuliere. Ils servent aussi à conduire des avoines & des bleds.

MARGOTER, v. n. (*Chasse.*) c'est le cri enroué & rauque que le mâle de la caille fait entendre dans son gosier lorsqu'il est en amour.

MARGOZZA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans le Milanéz, au comté d'Ang'hiera, sur un petit lac de même nom. Long. 25, 58; lat. 44, 53. (D. J.)

MARGUAIGNON, (*Hist. nat.*) Voy. ANGUILE.

MARGUERITE, *leucanthemum*, (*Bot.*) genre de plante qui ne differe du chrysanthemum que par la couleur des demi-fleurons qui sont entièrement blancs. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

On connoît en françois deux plantes de différent genre sous le même nom de *marguerite*; savoir, la grande & la petite

*marguerite*. Il est bon de faire cette observation avant que de les décrire.

La *grande marguerite* se nomme encore autrement, la *grande paquette*, ou l'*œil de bœuf*. C'est un genre de plante que les Botanistes désignent par le nom de *leucanthemum vulgare*, ou de *bellis major*; en anglois *the common ox-eye daizy*. Ses caractères sont les mêmes que ceux du *chrysanthemum*, excepté dans la couleur de ses demi-fleurons, qui sont constamment blancs. On compte six espèces de ce genre de plante.

L'espèce la plus commune dans les campagnes a la racine fibreuse, rampante, âcre. Ses tiges sont hautes de deux coudées, à cinq angles, droites, velues, branchues. Ses feuilles naissent alternativement sur les tiges; elles sont épaisses, crénelées, longues de deux pouces, larges d'un demi-pouce. Ses fleurs sont sans odeur, grandes, radiées. Leur disque est composé de plusieurs fleurons de couleur d'or, partagés en cinq quartiers garnis d'un style au milieu. La couronne est formée de demi-fleurons blancs, qui sont portés sur des embryons, renfermés dans un calice demi-sphérique, écailleux & noirâtre. Les embryons se changent en de petites graines oblongues, cannelées & sans aigrettes. Ses fleurs sont d'usage en médecine dans les maladies de poulmon.

La *petite marguerite*, autrement dite *paquerette*, est nommée par les Botanistes, *bellis minor*, *bellis sylvestris minor*, en anglois *the common small daizy*.

On caractérise ce genre de plante par la racine qui est vivace, & qui ne forme point de tige. Le calice de la fleur est simple, écailleux, divisé en plusieurs quartiers. Les fleurs sont radiées, & leurs têtes, après que les pétales sont tombés, ressemblent à des cônes obtus.

Miller distingue huit espèces de paquerettes. La commune qu'on voit dans les prés a des racines nombreuses & menues. Ses feuilles sont en grand nombre, couchées sur terre, velues, longues, légèrement dentelées, étroites vers la racine, s'élargissent & s'arrondissent peu à peu. Cette plante au lieu de tige, a beaucoup de pédicules qui sortent d'entre les feuilles, longs

d'une palme & plus, grêles, cylindriques & cotonneux. Ils portent chacun une fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons jaunes, & la couronne de demi-fleurons blancs, ou d'un blanc rougeâtre, soutenus sur des embryons, & renfermés dans un calice simple partagé en plusieurs parties. Les embryons se changent en de petites graines nues, entassées sur une couche pyramidale. Cette plante passe pour vulnéraire, résolutive & détensive.

La *marguerite jaune* ou *souci des champs*, est le nom vulgaire qu'on donne à l'espèce de *chrysanthemum* que les Botanistes appellent *chrysanthemum segetum vulgare*, *folio glauco*. Elle est commune dans les terres à bled. M. de Jussieu l'a décrite fort au long dans les *Mém. de l'académie des Sciences*, année 1724, parce que la fleur radiée jaune qu'elle porte, est très-propre à teindre dans cette couleur, comme cet habile botaniste s'en est convaincu par quelques expériences.

Il commença par enfermer la fleur dans du papier, où son jaune ne devint que plus foncé; ce qui étoit déjà un préjugé favorable; ensuite il mit dans des décoctions chaudes de ces fleurs différentes étoffes blanches, de laine ou de soie, qui avoient auparavant trempé dans de l'eau d'alun, & il leur vit prendre de belles teintures de jaune, d'une différente nuance, selon la différente force des décoctions, ou la différente qualité des étoffes & la plupart si fortes qu'elles n'en perdoient rien de leur vivacité pour avoir été débouillies à l'eau chaude. L'art des teinturiers pourroit encore tirer de là de nouvelles couleurs par quelques additions de nouvelles drogues. Rien n'est à négliger dans la Botanique: telles plantes que l'on a ôtées du rang des usuelles, parce que l'on n'y reconnoît point de vertus médicinales, en ont souvent pour les arts, ou pour d'autres vues. (D. J.)

MARGUERITE, (*Pharm. & mat. méd.*) *grande marguerite*, *grande paquette*, *œil de bœuf* & *petite marguerite*, *paquerette*; ces plantes sont comptées parmi les vulnéraires, les résolutives & détensives destinées à l'usage intérieur. C'est précisément leur suc dépuré que l'on emploie, aussi bien

que la décoction des feuilles & des fleurs dans l'eau commune ou dans le vin.

Ces remèdes sont principalement célébrés, comme propres à dissoudre le sang figé ou extravasé. Vanhelmont la compte, à cause de cette propriété, parmi les antipleurétiques; & Mindererus, comme un remède singulier contre les arrêts de sang survenus à ceux qui ont bu quelque liqueur froide, après s'être fort échauffés; d'autres auteurs l'ont vantée, pour la même raison, contre l'inflammation du foie, dans les plaies du poumon & même dans des phthysies, contre les écrouelles, la goutte, l'asthme, &c.

On leur a aussi attribué les mêmes vertus, c'est-à-dire, la qualité éminemment vulnérinaire, résolutive & détersive, si on applique extérieurement la plante pilée sur les tumeurs écrouelleuses, & sur les plaies récentes, ou si on les baigne avec le suc. On trouve dans les boutiques une eau distillée de *marguerites*, que beaucoup d'auteurs & même Geoffroi regardent comme fort analogue à la décoction & au suc, en avouant seulement qu'elle est plus foible. Il s'en faut bien que ce soit avouer assez; il faut au contraire avouer hardiment que l'eau de *marguerites* est absolument dénuée de toute vertu, puisque ni l'une ni l'autre *marguerite* ne contient aucun principe médicamenteux volatil, & pour la même raison que les *marguerites* sont des ingrédients fort inutiles de l'eau vulnérinaire & de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (b)

MARGUERITES, f. f. (*Marin.*) ce sont certains nœuds qu'on fait sur une manœuvre pour agir avec plus de force.

MARGUERITE la, (*Géogr.*) ou comme disent les Espagnols, à qui elle appartient, *Sancta-Margarita de las Caracas*, île de l'Amérique, assez près de la terre ferme & de la nouvelle Andalousie, dont elle n'est séparée que par un détroit de huit lieues. Christophe Colomb la découvrit en 1498. Elle peut avoir 15 lieues de long sur 6 de large, & environ 35 de circuit. La verdure en rend l'aspect agréable; mais c'est la pêche des perles de cette île, qui a excité l'avarice des Espagnols. Ils se servoient d'esclaves negres pour cette pêche, & les obligeoient, à force de châtimens,

de plonger cinq ou six brasses pour arracher des huitres attachées aux rochers du fond. Ces malheureux étoient encore souvent estropiés par les requins. Enfin, l'épuisement des perles a fait cesser cette pêche aux Espagnols; ils se sont retirés en terre ferme. Les naturels du pays, autrefois fort peuplé, ont insensiblement péri, & l'on ne voit plus dans cette île que quelques mulâtres qui sont exposés aux pillages des flibustiers, & sont très-souvent enlevés. Les Hollandois y descendirent en 1626, & en rasèrent le château. *Long.* 314; *lat.* 11, 10. (D. J.)

MARGUERITE Sainte-, (*Géog.*) île de France, en Provence, que les anciens ont connue sous le nom de *Lero*. Voyez LÉRINS.

MARGUERITE, SAMBIRIE, (*Hist. de Danemarck.*) reine & régente de Danemarck, fille d'un duc de Poméranie, avoit épousé Christophe I, roi de Danemarck. Elle excelloit dans tous les exercices, & se fit admirer souvent dans les tournois. Sa figure annonçoit son mâle caractère. Elle avoit le port noble, les traits durs, & le teint basané; elle eut beaucoup de part aux troubles qui agiterent le Danemarck pendant le regne de son époux. Mais elle ne put lui inspirer le courage dont elle étoit animée. Ce prince vécut esclave du clergé, & mourut sa victime. La reine fut nommée régente du royaume de Danemarck après la mort de Christophe I, pendant la minorité d'Eric-Clipping, son fils. Elle essuya d'abord quelques démêlés avec l'église, & (ce que les plus grands rois avoient en vain tenté jusqu'alors) elle fut faire respecter l'autorité suprême par les prélats. Elle refusa l'investiture du duché de Sleswick à Eric, prince suédois; elle sentoit combien il étoit dangereux de recevoir cet étranger dans le royaume: son refus alluma la guerre. *Marguerite* parut à la tête de son armée; mais, trahie par ses généraux, elle fut vaincue l'an 1262, & tomba entre les mains de ses ennemis. Eric, son fils, eut le même sort; l'un & l'autre obtinrent leur liberté: le premier usage qu'en fit *Marguerite*, fut d'envoyer à l'échafaud les chefs qui avoient donné

à l'armée l'exemple d'une fuite honteuse. Ses anciens différends avec le clergé se réveillèrent. Une soumission politique mit le pape Urbain IV dans ses intérêts ; mais la mort de ce pontife rendit à l'archevêque de Lauden sa première audace ; cependant ces querelles se terminerent dans la fuite. Mais Eric ayant commencé à gouverner par lui-même, il ne resta plus à *Marguerite* que le souvenir de ses belles actions, & la vénération publique qui en étoit le prix ; elle mourut vers l'an 1300. Une conduite soutenue & adaptée aux événemens, une humeur égale & sans caprice, une sévérité guidée par l'équité & non par la vengeance, son courage dans ses malheurs, sa modestie dans le cours de ses prospérités lui assurèrent une place parmi les femmes célèbres & même parmi les grands hommes.

MARGUERITE, reine de Danemarck, de Suede & de Norwege. Tout est singulier dans cette princesse, jusqu'à sa naissance. Valdemar III, le plus soupçonneux des hommes, avoit fait enfermer Hedwige, son épouse, dans le château de Sobourg ; s'étant égaré à la chasse, cette prison même lui servit d'asyle ; on lui présenta son épouse, déguisée avec art & sous un autre nom ; son erreur lui rendit tout son amour, & *Marguerite* en fut le fruit ; elle nâquit l'an 1353 ; talens, esprit, courage, tout fut précoce en elle ; son pere prévint de bonne heure sa haute destinée. « La nature s'est trompée, disoit-il, » elle vouloit en faire un héros, & non » pas une femme. » Oläus V étant mort en 1385, la couronne fut briguée par Henri de Mecklenbourg, fils d'Albert, roi de Suede ; mais *Marguerite*, dont les graces & le génie naissant avoient charmé tous les Scaniens, fut proclamée par eux : leur exemple entraîna les suffrages des autres provinces : la princesse fut couronnée. Elle étoit déjà régente de Norwege : le trône étoit encore vacant : elle avoit gouverné avec tant de sagesse sous le nom de *régente*, qu'elle méritoit de gouverner sous celui de *reine* : cependant plusieurs partis s'opposèrent à son élection : elle s'empara des places fortifiées, remplit la Norwege de troupes, soumit une partie

de ses ennemis par la terreur de ses armes, & le reste par ses bienfaits. Enfin, elle fut couronnée ; elle étoit reine & femme, & ne se vengea point. Les Danois plus fiers rougissoient de fléchir sous le joug d'une femme. *Marguerite* se vit forcée de faire couronner le jeune & faible Eric Wratillas, duc de Poméranie, le dernier de ses enfans. C'étoit un fantôme qu'elle présentoit au peuple pour le tromper ; Hacquin, prince suédois, fut contraint de renoncer à toutes ses prétentions sur la couronne. Il étoit plus difficile d'écarter Albert de Mecklenbourg, roi de Suede, qui avoit déjà arboré les trois couronnes dans son écusson ; déjà, pour assurer le succès de ses desseins, il avoit levé des armées & fait équiper des flottes. Mais il avoit oublié que l'amour du peuple est le plus ferme appui du trône. Le despotisme étoit l'objet de toutes ses démarches politiques. Les Suédois gémissaient sous le fardeau des subsides ; la bienfaisance intéressée de *Marguerite* les soulageoit dans leur indigence ; les gouverneurs des forteresses ouvrirent les portes à ses troupes, le sénat déposa le roi Albert ; le peuple appella *Marguerite*, & la noblesse la couronna. Cette révolution fut l'ouvrage de quelques mois. La victoire de Falcoping en assura la durée ; Albert tomba entre les mains des mécontents ; son fils eut le même sort : mais la captivité des deux princes ne fit point rentrer sous le joug de *Marguerite* quelques troupes de factieux qui avoient pris les armes, moins pour la défense d'Albert, que pour troubler l'état ; les discordes étoient sur-tout fomentées par les comtes de Holstein & le duc de Sleswigh, qui craignoient que la nouvelle reine ne s'emparât de leurs états, & qui espéroient qu'Albert, pour payer leurs services, leur laisseroit cette indépendance à laquelle ils aspiraient. La reine crut qu'il falloit faire quelques sacrifices à la gloire de porter trois couronnes : elle renonça à toute juridiction sur les domaines de ces princes, & ils promirent d'abandonner le parti du malheureux Albert. Ce prince ne trouva plus d'amis que dans la Wandalie. Ces peuples demandèrent sa liberté ; mais on

la lui vendit bien cher (voyez ALBERT) : il fut contraint d'abjurer tous ses droits sur la couronne de Suede, & s'obligea de payer une somme de soixante mille marcs pour prix de sa rançon. Ce fut l'an 1395 que ce traité fut conclu, sous la garantie de Barmin, duc de Poméranie, & de Jean, duc de Mecklenbourg. *Marguerite*, qui craignoit qu'après sa mort la postérité d'Albert ne s'emparât du trône, voulut régler elle-même le choix de son successeur : cette élection se fit sans obstacles ; *Marguerite* présenta au peuple, Eric son petit-neveu, & ce jeune prince fut couronné. L'ambition de *Marguerite* n'étoit point encore satisfaite ; tant que les trois couronnes étoient distinctes & séparées, elle craignoit que l'une vînt à se détacher des deux autres ; elle voulut donc former un seul royaume de la Suede, du Danemarck & de la Norwege. Son dessein n'étoit pas sans doute de donner à ce plan politique une consistance invariable pour l'avenir, mais seulement d'en assurer la durée pendant sa vie, ou tout au plus pendant celle d'Eric. Cette princesse connoissoit trop le cœur humain, le caractère, les intérêts, la rivalité des trois nations sur lesquelles elle régnoit, pour se persuader qu'un projet si difficile dans l'exécution pût se soutenir par plusieurs siècles. Ce fut à Calmar qu'elle assembla les sénateurs & la noblesse de Danemarck, de Suede & de Norwege ; la réunion des trois royaumes y fut proposée ; elle excita des débats très-vifs ; la reine *Marguerite* leva tous les obstacles, elle régla que le roi seroit alternativement élu par un des trois royaumes ; que ce monarque, pour ainsi dire errant, fixeroit son séjour en Suede, en Danemarck, en Norwege, pendant quatre mois ou pendant une année ; qu'il consommeroit dans chaque royaume les revenus qu'il en tireroit ; que chaque nation ne paieroit des impôts que pour ses propres besoins ; enfin, que les loix, les coutumes, les privilèges de chaque royaume ne souffriroient aucune altération ; qu'enfin dans chaque royaume les gouvernemens & les charges seroient le partage des naturels du pays, & ne seroient jamais donnés à des étrangers. Telle fut cette

union de Calmar, si célèbre & si funeste, qui devoit, au jugement des politiques de ce temps, assurer le repos du nord, & qui y alluma tous les feux de la guerre. Albert n'osa plus disputer à *Marguerite* un trône où trois nations s'empressoient à la maintenir. Mais cette reine, qui avoit fait une étude profonde des intérêts du commerce, des penchans des peuples sur lesquels elle régnoit, préféroit les Danois aux deux autres nations. « La Suede, disoit-elle à Eric son successeur, vous donnera de quoi vivre, la Norwege de quoi vous vêtir, le Danemarck de quoi vous défendre. » Elle n'observa pas elle-même avec un respect bien scrupuleux les conditions qu'elle s'étoit imposées. Les chevaliers teutoniques s'étoient emparés de l'île de Gothland. *Marguerite* voulut y rentrer à main armée ; mais les troupes Suédoises qu'elle y envoya, furent repoussées ; elle prit le parti d'acheter ce qu'elle n'avoit pu conquérir. Ce traité fut conclu l'an 1398. Les Suédois payerent la somme qui avoit été fixée ; le Gothland devoit dès-lors appartenir à la Suede : cependant il fut annexé au Danemarck. *Marguerite* auroit dû sentir quel préjudice cette conduite devoit faire un jour au jeune Eric. L'union de Calmar auroit été rompue dès-lors, si la politique de cette grande reine n'eût enchaîné les trois nations, qui se promettoient bien de se séparer, lorsqu'Eric, dont elles méprisoient la foiblesse, rempliroit la place de cette femme étonnante. Elle mourut l'an 1411, d'une maladie qu'elle gagna dans un vaisseau. Ses restes furent depuis transportés dans l'église de Roschild, & déposés sous un magnifique mausolée, que la reconnoissance ou le faste d'Eric lui fit élever. Un an avant sa mort, elle avoit fait célébrer avec une pompe digne des trois couronnes, le mariage d'Eric avec Philippine, fille de Henri IV roi d'Angleterre. Dès cet instant Eric voulut régner par lui-même ; mais la reine conserva toujours l'empire qu'elle avoit, & sur ses sujets, & sur lui ; elle ne laissa à ce prince que le pouvoir de hasarder quelques coups d'état peu importans qui flattoient sa vanité, mais qui n'influoient point sur la situation des trois royaumes

Elle eût l'art de l'écartier du gouvernement, & de lui persuader qu'il gouvernoit.

La gloire de son regne, son courage, ses talens, la protection dont elle honoroit les arts, le respect qu'elle inspira à ses voisins, l'immense étendue des états qu'elle conquit par ses bienfaits, qu'elle conserva par la force de ses armes & par ses ruses politiques, la firent surnommer la *Sémiramis du Nord*. Mais si l'on examinoit en détail la conduite de cette princesse, si l'on pouvoit deviner son cœur, on verroit peut-être qu'elle n'eût que des talens & peu de vertus. Elle présenta aux trois nations un fantôme de liberté pour les affermir en effet, le despotisme étoit le but de toutes ses démarches; elle avoit soin que la justice fût observée dans les trois royaumes, mais elle-même en violoit les loix sans scrupule; elle distribua les principales dignités de la Suede à des seigneurs Danois, confia à des troupes Danoises la garde des forteresses des Suédois, trompa ceux-ci dans l'affaire du Gothland; & lorsque la noblesse vint lui reprocher ses injustices, & lui présenter ses titres & le traité de Calmar: " Je ne touche point à vos papiers, dit-elle, conservez-les, je saurai bien conserver vos forteresses. " Son amour pour Abraham Broderfon est encore une tache à sa gloire. C'étoit un jeune Suédois, qui n'avoit d'autre mérite qu'une figure intéressante, & qui ne profita point de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de la reine, pour la forcer à rendre justice à sa patrie. Du reste, grande dans ses vues, & ne méprisant pas les détails, jugeant les hommes d'un coup-d'œil, & les jugeant bien, gouvernant presque sans ministre, joignant à propos la patience & l'activité, écartant avec art les demandes importunes, refusant avec grace quand son autorité chanceloit, avec fermeté quand elle fut assez puissante, *Marguerite* fut un prodige pour son sexe; elle l'eût été pour le nôtre. (M. DE SACY.)

MARGUILLIER, s. m. (*Jurisprud.*) est l'administrateur des biens & revenus d'une église. Les *marguilliers* sont nommés en latin, *matricularii*, *aditui*, *operarii*,

*administratores*, *hierophyllaces*, & en françois, dans certains lieux, on les appelle *fabriciens*, *procureurs*, *luminiers*, *gagers*, &c.

Le nom le plus ancien qu'on leur ait donné est celui de *marguillier*, *matriculii*, ou *matricularii*; ce qui vient de ce qu'ils étoient gardes du rôle ou matricule des pauvres, lesquels n'osant alors mendier dans les églises, se tenoient pour cet effet aux portes en dehors. La matricule de ces pauvres étoit mise entre les mains de ceux qui recevoient les deniers des quêtes, collectes & dons faits pour les nécessités publiques, & qui étoient chargés de distribuer les aumônes à ces pauvres. On appelloit ces pauvres *matricularii*, parce qu'ils étoient inscrits sur la matricule, & l'on donna aussi le même nom de *matricularii* aux distributeurs des aumônes, parce qu'ils étoient dépositaires de la matricule.

Entre les pauvres qui étoient inscrits pour les aumônes, on en choisissoit quelques-uns pour rendre à l'église de menus services; comme de balayer l'église, parer les autels, sonner les cloches. Dans la suite, les *marguilliers* ne dédaignèrent pas de prendre eux-mêmes ce soin; ce qui peut encore contribuer à leur faire donner le nom de *matricularii*, parce qu'ils prirent en cette partie la place des pauvres matriculiers, qui étoient auparavant chargés des mêmes fonctions. Les paroisses ayant été dotées, & les *marguilliers* ayant plus d'affaires pour administrer les biens & revenus de l'église, on les débarrassa de tous les soins dont on vient de parler, dont on chargea les bedeaux & autres ministres inférieurs de l'église. Néanmoins dans quelques paroisses de campagne, l'usage est encore demeuré que les *marguilliers* rendent eux-mêmes à l'église tous les mêmes services qu'y rendoient autrefois les pauvres, & que présentement rendent ailleurs les bedeaux.

Les *marguilliers* étoient autrefois chargés du soin de recueillir les enfans exposés au moment de leur naissance, & de les faire élever. Ils en dressoient procès-verbal, appelé *epistola collectionis*, comme on voit dans Marculphe. Ces enfans étoient les premiers inscrits dans la matricule; mais présentement c'est une charge de la haute-justice.

Ce ne fut d'abord que dans les églises paroissiales que l'on établit des *marguilliers*; mais dans la suite on en mit aussi dans les églises cathédrales, & même dans les monastères. Dans les cathédrales & collégiales il y avoit deux sortes de *marguilliers*, les uns clercs, les autres laïcs. Odon, évêque de Paris, institua en 1204, dans son église, quatre *marguilliers laïcs*, dont le titre subsiste encore présentement. Ils ont conservé le surnom de *laïcs*, pour les distinguer des quatre *marguilliers* clercs, qu'il institua dans le même temps. Ces *marguilliers* laïcs sont considérés comme officiers de l'église, & portent la robe & le bonnet.

Dans les églises paroissiales, il y a communément deux sortes de *marguilliers*; les uns qu'on appelle *marguilliers d'honneur*, c'est-à-dire, *ad honores*, parce qu'ils ne se mêlent point du maniement des deniers, & qu'ils sont seulement pour le conseil; on prend, pour remplir ces places, des magistrats, des avocats, des secrétaires du roi. Les autres qu'on appelle *marguilliers comptables*, sont des notaires, des procureurs, des marchands, que l'on prend pour gérer les biens & revenus de la fabrique.

Les *marguilliers* sont dépositaires de tous les titres & papiers de la fabrique, comme aussi des livres, ornemens, reliques, que l'on emploie pour le service divin.

Ce sont eux qui font les baux des maisons & autres biens de la fabrique; ils font les concessions des bancs, & administrent généralement tout ce qui appartient à l'église.

La fonction de *Marguillier* est purement laïque; il faut pourtant observer que tout curé est *marguillier* de sa paroisse, & qu'en cette qualité, il a la première place dans les assemblées de la fabrique. Les *marguilliers* laïques ne peuvent même accepter aucune fondation, sans y appeler le curé & avoir son avis.

L'élection des *marguilliers* n'appartient ni à l'évêque, ni au seigneur du lieu, mais aux habitans; & dans les paroisses qui sont trop nombreuses, ce sont les anciens *marguilliers* qui élisent les nouveaux.

On ne peut élire pour *marguillier* aucune femme, même constituée en dignité.

Les *Marguilliers* ne sont que de simples administrateurs, lesquels ne peuvent faire aucune aliénation du bien de l'église, sans y être autorisés avec toutes les formalités nécessaires.

Le temps de leur administration n'est que d'une ou deux années, selon l'usage des paroisses. On continue quelquefois les *marguilliers d'honneur*.

Les *marguilliers comptables* sont obligés de rendre tous les ans compte de leur administration aux archevêques ou évêques du diocèse, ou aux archidiacres, quand ils font leur visite dans la paroisse. L'évêque peut commettre un ecclésiastique sur les lieux pour entendre le compte. Si l'évêque ou l'archidiacre ne font pas leur visite, & que l'évêque n'ait commis personne pour recevoir le compte, il doit être arrêté par le curé & par les principaux habitans, & représenté à l'évêque ou archidiacre, à la plus prochaine visite. Les officiers de justice & les principaux habitans doivent aussi, dans la règle, y assister; ce qui néanmoins ne s'observe pas bien régulièrement. Voyez l'édit de 1695; les loix ecclésiastiques; Favet, traité de l'abus; & le mot FABRIQUE. (A)

MARGUS, (Géographie ancienne.) nom d'une rivière d'Asie & d'Europe.

Le *Margus* d'Asie arrosoit le pays qui en prenoit le nom de *Margiane*. Ptolomée met la source de ce fleuve à 105<sup>d</sup>. de longit. & à 39<sup>d</sup>. de lat., & sa chute dans l'Oxus, à 102, 40 de longit. & à 43, 30 de lat.

Le *Margus* d'Europe est, selon M. de Lisle & le P. Hardouin, l'ancien nom de la Morave, rivière de Servie. Elle est nommée *Margis* par Pline, & c'est le *Moschius* de Ptolomée, liv. III, ch. ix, estropié dans les cartes qui accompagnent son livre. (D. J.)

MARI, f. m. (Jurisprudence.) est celui qui est joint & uni à une femme par un lien qui de sa nature est indissoluble.

Cette première idée que nous donnons d'abord de la qualité de *mari*, est relative au mariage en général, considéré selon le droit des gens, & tel qu'il est en usage chez tous les peuples.

Parmi les chrétiens, un *mari* est celui

qui est uni à une femme par un contrat civil, & avec les cérémonies de l'église. Le *mari* est considéré comme le chef de la femme, c'est-à-dire, comme le maître de la société conjugale.

Cette puissance du *mari* sur sa femme est la plus ancienne de toutes, puisqu'elle a nécessairement précédé la puissance paternelle, celle des maîtres sur leurs serviteurs, & celle des princes sur leurs sujets.

Elle est fondée sur le droit divin; car on lit dans la Genèse, *chap. iij*, que Dieu dit à la femme qu'elle seroit sous la puissance de son mari: *sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui*.

On lit aussi dans Esther, *ch. j*, qu'Assuérus ayant ordonné à ses eunuques d'amener devant lui Vasthi, & celle-ci ayant refusé & méprisé le commandement du roi son *mari*; Assuérus, grandement courroucé du mépris qu'elle avoit fait de son invitation & de son autorité, interrogea les sages, qui, suivant la coutume, étoient toujours auprès de lui, & par le conseil desquels il faisoit toutes choses, parce qu'ils avoient la connoissance des loix & des coutumes des anciens; de ce nombre étoient sept princes qui gouvernoient les provinces des Perses & des Medes: leur ayant demandé quel jugement on devoit prononcer contre Vasthi, l'un d'eux répondit, en présence du roi & de toute la cour, que non-seulement Vasthi avoit offensé le roi, mais aussi tous les princes & peuples qui étoient soumis à l'empire d'Assuérus; que la conduite de la reine seroit un exemple dangereux pour toutes les autres femmes, lesquelles ne tiendroient compte d'obéir à leurs *maris*; que le roi devoit rendre un édit qui seroit déposé entre les loix du royaume, & qu'il ne seroit pas permis de transgresser, portant que Vasthi seroit répudiée, & la dignité de reine transférée à une autre qui en seroit plus digne; que ce jugement seroit publié par tout l'empire, afin que toutes les femmes des grands, comme des petits, portassent honneur à leurs *maris*. Ce conseil fut goûté du roi & de toute la cour, & Assuérus fit écrire des lettres en diverses sortes de langues & de caractères, dans toutes les provinces de son empire, afin

que tous ses sujets pussent les lire & les entendre, portant que les *maris* étoient chacun princes & seigneurs dans leurs maisons. Vasthi fut répudiée, & Esther mise à sa place.

Les constitutions apostoliques ont renouvelé le même principe. S. Paul, dans *sa première aux Corinthiens, chap. xj*, dit que le *mari* est le chef de la femme, *caput est mulieris vir*: il ajoute que l'homme n'est pas venu de la femme, mais la femme de l'homme, & que celui-ci n'a pas été créé pour la femme, mais bien la femme pour l'homme; comme en effet il est dit en la Genèse, *faciamus ei adiutorium simile sibi*.

S. Pierre, dans son *épître I, chap. iij*, ordonne pareillement aux femmes d'être soumises à leurs maris: *mulieres subditæ sint viris suis*; il leur rappelle à ce propos, l'exemple des saintes femmes qui se conformoient à cette loi, entr'autres celui de Sara, qui obéissoit à Abraham, & l'appelloit son seigneur.

Plusieurs canons s'expliquent à peu près de même, soit sur la dignité, ou sur la puissance du *mari*.

Ce n'est pas seulement, suivant le droit divin, que cette prérogative est accordée au *mari*; la même chose est établie par le droit des gens, si ce n'est chez quelques peuples barbares où l'on tiroit au sort, qui devoit être le maître, du *mari* ou de la femme, comme cela se pratiquoit chez certains peuples de Scythie, dont parle Ælien, où il étoit d'usage que celui qui vouloit épouser une fille, se battoit auparavant avec elle; si la fille étoit la plus forte, elle l'emmenoit comme son captif, & étoit la maîtresse pendant le mariage; si l'homme étoit le vainqueur, il étoit le maître; ainsi c'étoit la loi du plus fort qui décidoit.

Chez les Romains, suivant une loi que Denis d'Halicarnasse attribuoit à Romulus, & qui fut insérée dans le code papyrien, lorsqu'une femme mariée s'étoit rendue coupable d'adultère, ou de quelqu'autre crime tendant au libertinage, son *mari* étoit son juge, & pouvoit la punir lui-même, après en avoir délibéré avec ses parens; au lieu que la femme n'avoit cependant pas seulement droit de mettre

la main sur son *mari*, quoiqu'il fût convaincu d'adultere.

Il étoit pareillement permis à un *mari* de tuer sa femme, lorsqu'il s'appercevoit qu'elle avoit bu du vin.

La rigueur de ces loix fut depuis adoucie par la loi des douze Tables. *Voyez ADULTERE & DIVORCE*, loi *Cornelia de adulteriis*, loi *Cornelia de ficariis*.

César, dans ses commentaires de *bello Gallico*, rapporte que les Gaulois avoient aussi droit de vie & de mort sur leurs femmes comme sur leurs enfans.

En France, la puissance maritale est reconnue dans nos plus anciennes coutumes, telles que celles de Toulouse, de Berri & autres; mais cette puissance ne s'étend qu'à des actes légitimes.

La puissance maritale a plusieurs effets.

Le premier, que la femme doit obéir à son *mari*, lui aider en toutes choses, & que tout ce qui provient de son travail est acquis au *mari*, soit parce que le tout est présumé provenir des biens & du fait du *mari*, soit parce que c'est au *mari* à acquitter les charges du mariage. C'est aussi la raison pour laquelle le *mari* est le maître de la dot; il ne peut pourtant l'aliéner sans le consentement de sa femme: il a seulement la jouissance des revenus; & en conséquence est le maître des actions mobilières & possessoires de sa femme.

Il faut excepter les paraphernaux, dont la femme a la libre administration.

Quand les conjoints sont communs en biens, le *mari* est le maître de la communauté; il peut disposer seul de tous les biens, pourvu que ce soit sans fraude: il oblige même sa femme jusqu'à concurrence de ce qu'elle ou ses héritiers amendent de la communauté, à moins qu'ils n'y renoncent.

Le second effet de la puissance maritale est que la femme est sujette à correction de la part de son *mari*, comme le décide le canon *placuit 33, quæst. 2*; mais cette correction doit être modérée, & fondée en raisons.

Le troisième effet est que c'est au *mari* à défendre en jugement les droits de sa femme.

Le quatrième est que la femme doit suivre son *mari* lorsqu'il le lui ordonne, en quel-

que lieu qu'il aille, à moins qu'il ne veuille la faire vaguer çà & là sans raison.

Le cinquième effet est qu'en matière civile, la femme ne peut ester en jugement, sans être autorisée de son *mari*, ou par justice, à son refus.

Enfin, le sixième effet est que la femme ne peut s'obliger sans l'autorisation de son *mari*.

Au reste, quelque bien établie que soit la puissance maritale, elle ne doit point excéder les bornes d'un pouvoir légitime; car si l'Écriture sainte ordonne à la femme d'obéir à son *mari*, elle ordonne aussi au *mari* d'aimer sa femme & de l'honorer; il doit la regarder comme sa compagne, & non comme une esclave; & comme il n'est permis à personne d'abuser de son droit, si le *mari* administre mal les biens de sa femme, elle peut se faire séparer de biens: s'il la maltraite sans sujet, ou même qu'ayant reçu d'elle quelque sujet de mécontentement, il use envers elle de sévices & mauvais traitemens qui excèdent les bornes d'une correction modérée, ce qui devient plus ou moins grave, selon la condition des personnes, en ce cas, la femme peut demander sa séparation de corps & de biens. *Voyez SÉPARATION*.

La femme participe aux titres, honneurs & privilèges de son *mari*; celui-ci participe aussi à certains droits de sa femme: par exemple, il peut se dire seigneur des terres qui appartiennent à sa femme; il fait aussi la foi & hommage pour elle: pour ce qui est de la souveraineté appartenante à la femme de son chef, le *mari* n'y a communément point de part. On peut voir à ce sujet la dissertation de Jean-Philippe Palthen, professeur de droit à Grypswald, de *marito reginæ*.

A défaut d'héritiers, le *mari* succède à sa femme, en vertu du titre *unde vir & uxor*. *Voyez SUCCESSION*.

Le *mari* n'est point obligé de porter le deuil de sa femme, si ce n'est dans quelques coutumes singulières, comme dans le ressort du parlement de Dijon, dans lequel aussi les héritiers de la femme doivent fournir au *mari* des habits de deuil. *V. AUTORISATION, DOT, DEUIL, FEMME, MARIAGE, OBLIGATION, PARAPHERNAL.* (A)

MARIABA, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes de l'Arabie heureuse, qui avoient encore d'autres noms pour les distinguer. *Mariaba* signifioit en Arabe une espece de *métropole*, une *ville* qui avoit la supériorité sur les autres; de-là vient que, dans le Chaldaïque & dans le Syriaque, *mara* signifie *seigneur*, *maître*. (*D. J.*)

MARIE GLACIES, (*Hist. nat.*) en Allemand *marienglass*, espece de talc en feuillets très-minces & aussi transparens que du verre, ainsi nommé parce qu'on le met au lieu de verre en quelques endroits d'Allemagne sur de petites boîtes qui renferment de petites figures de la Vierge-Marie. Voyez TALC; voyez RUSSIE (*verre de*).

MARIAGE, f. m. (*Théol.*) considéré en lui-même, & quant à sa simple étymologie, signifie *obligation*, *devoir*, *charge* & *fonction* d'une mere: *quasi matris munus* ou *munium*.

A le prendre dans son sens théologique & naturel, il désigne l'*union* volontaire & maritale d'un homme & d'une femme, contractée par des personnes libres pour avoir des enfans. Le *mariage* est donc, 1°. une union soit des corps, parce que ceux qui se marient s'accordent mutuellement un pouvoir sur leur corps; soit des esprits, parce que la bonne intelligence & la concorde doivent régner entr'eux. 2°. Une union volontaire, parce que tout contrat suppose par sa propre nature le consentement mutuel des parties contractantes. 3°. Une union maritale, pour distinguer l'union des époux d'avec celle qui se trouve entre les amis; l'union maritale étant la seule qui emporte avec elle un droit réciproquement donné sur le corps des personnes qui la contractent. 4°. L'union d'un homme & d'une femme, pour marquer l'union des deux sexes, le sujet du *mariage*. 5°. Une union contractée par des personnes libres. Toute personne n'est pas par sa propre volonté, & indépendamment du consentement de toute autre, en droit de se marier. Autrefois les esclaves ne pouvoient se marier sans le consentement de leurs maîtres, & aujourd'hui, dans les états bien policés, les enfans ne peuvent se marier sans le consentement de leurs parens ou tuteurs, s'ils sont mineurs, ou sans l'avoir requis, s'ils sont majeurs. Voyez MAJEURS & MINEURS.

6°. Pour avoir des enfans: la naissance des enfans est le but & la fin du *mariage*.

Le *mariage* peut être considéré sous trois différens rapports, ou comme contrat naturel, ou comme contrat civil, ou comme sacrement.

Le *mariage* considéré comme sacrement, peut être défini l'alliance ou l'union légitime par laquelle un homme & une femme s'engagent à vivre ensemble le reste de leurs jours comme mari & épouse, que Jesus-Christ a institué comme le signe de son union avec l'Eglise, & à laquelle il a attaché des graces particulieres pour l'avantage de cette société, & pour l'éducation des enfans qui en proviennent.

Le sentiment des catholiques à ce sujet, est fondé sur un texte précis de l'apôtre saint Paul, dans son *épître aux Ephésiens*, *ch. v.* & sur plusieurs passages des Peres qui établissent formellement que le *mariage* des Chrétiens est le signe sensible de l'alliance de Jesus-Christ avec son Eglise, & qu'il confere une grace particuliere, & c'est ce que le concile de Trente a décidé comme de foi, *sess. 24, can. 1.* On croit que Jesus-Christ éleva le *mariage* à la dignité de sacrement, lorsqu'il honora de sa présence les noces de Cana. Tel est le sentiment de saint Cyrille dans sa *lettre à Nestorius*, de saint Epiphane, *heres. 67*; de saint Maxime, *homél. 1, sur l'épiphanie*; de saint Augustin, *tract. 9, sur saint Jean*. Les protestans ne comptent pas le *mariage* au nombre des sacremens.

On convient que l'obligation de regarder le *mariage* en qualité de sacrement n'étoit pas un dogme de foi bien établi dans les douzieme & treizieme siècles. Saint Thomas, saint Bonaventure & Scot n'ont osé définir qu'il fût de foi que le *mariage* fût un sacrement. Durand & d'autres scolastiques ont même avancé qu'il ne l'étoit pas. Mais l'Eglise assemblée à Trente, a décidé la question.

Au reste, quand on dit que le *mariage* est un sacrement proprement dit de la loi de grace, on ne prétend pas pour cela que tous les *mariages* que les Chrétiens contractent, soient autant de sacremens. Cette prérogative n'est propre qu'à ceux qui sont célébrés suivant les loix & les cérémonies de l'Eglise. Selon quelques théologiens, il

Y a des *mariages* valides qui ne sont point sacremens , quoique Sanchez prétende le contraire. Un seul exemple fera voir qu'il s'est trompé. Deux personnes infidèles , mariées dans le sein du paganisme ou de l'hérésie , embrassent la religion chrétienne , le *mariage* qu'elles ont contracté subsiste sans qu'on puisse dire qu'il est un sacrement. La raison est qu'il ne l'étoit pas dans le moment de sa célébration , & qu'on ne le réhabilite point lorsque les parties abjurent l'infidélité. Les sentimens sont plus partagés sur les *mariages* contractés par procureur : on convient généralement qu'ils sont valides ; mais ceux qui leur refusent le titre de sacrement , comme Melchior Cano , *lib. VIII de loc. theologic. c. v.* , remarquent qu'il n'est pas vraisemblable que Jesus-Christ ait promis de donner la grace sanctifiante par une cérémonie à laquelle n'assiste pas celui qui devoit la recevoir , à laquelle il ne pense souvent pas dans le temps qu'on la fait. D'autres prétendent que ces *mariages* sont de vrais sacremens , puisqu'il s'y rencontre forme , matiere , ministre de l'Eglise , & institution de Jesus-Christ ; que d'ailleurs l'Eglise en juge , & par conséquent qu'elle ne les regarde pas comme de simples contrats civils.

Les Théologiens ne conviennent pas non plus entr'eux sur la matiere ni sur la forme du *mariage* considéré comme sacrement. 1°. L'imposition des mains du prêtre , le contrat civil , le consentement intérieur des parties , la tradition mutuelle des corps , & les parties contractantes elles-mêmes , sont autant de choses que différens scholastiques assignent pour la matiere du sacrement dont il s'agit. 2°. Il n'y a pas tant de division sur ce qui constitue la forme du *mariage* : les uns disent qu'elle consiste dans les paroles par lesquelles les contractans se déclarent l'un à l'autre qu'ils se prennent mutuellement pour époux ; & les autres enseignent qu'elle se réduit aux paroles & aux prières du prêtre.

Sur ces diverses opinions , il est bon d'observer , 1°. que ceux qui assignent pour la matiere du sacrement de *mariage* les personnes même qui s'épousent en face d'Eglise , confondent le sujet du sacrement avec la matiere du sacrement ; 2°. que ceux qui

prétendent que le consentement intérieur des parties , manifesté au dehors par des signes ou par des paroles , est la matiere du sacrement de *mariage* , ne font pas attention qu'ils confondent la matiere avec les dispositions qui doivent se trouver dans ceux qui se marient , ou , pour mieux dire , avec la cause efficiente du *mariage* ; 3°. que ceux qui soutiennent que la tradition mutuelle des corps est la matiere du *mariage* , confondent l'effet de ce sacrement avec sa matiere. 4°. Diré que le sacrement de *mariage* peut se faire sans que le prêtre y contribue en rien , c'est confondre le contrat civil du *mariage* avec le *mariage* considéré comme sacrement.

Le sentiment le plus suivi est que le sacrement de *mariage* a pour matiere le contrat civil que les deux parties font ensemble , & pour forme les prières & la bénédiction sacerdotale. La raison en est que tous les misseis , rituels , eucologes , que le P. Martenne a donnés au public , nous apprennent que les prêtres ont toujours béni les noces ; cette bénédiction a toujours été regardée comme le sceau qui confirme les promesses respectives des parties. C'est ce qui a fait dire à Tertullien , *lib. II, ad uxor.* , que les *mariages* des fideles sont confirmés par l'autorité de l'Eglise. Saint Ambroise parle dans une de ses lettres de la bénédiction nuptiale donnée par le prêtre , & de l'imposition du voile sur l'époux & sur l'épouse ; & le quatrieme concile de Carthage veut que les nouveaux mariés gardent la continence la premiere nuit de leurs noces , par respect pour la bénédiction sacerdotale.

De là il s'enfuit que les prêtres sont les ministres du sacrement de *mariage* , qu'ils n'en sont pas simplement les témoins nécessaires & principaux , & qu'on ne peut dire avec fondement que les personnes qui se marient s'administrent elles-mêmes le sacrement , par le mutuel consentement qu'elles se donnent en présence du curé & des témoins. Tertullien dit que les *mariages* cachés , c'est-à-dire , qui ne sont pas faits en présence de l'Eglise , sont soupçonnés de fornication & de débauche , *lib. de pudic. c. vj* ; par conséquent , dès les premiers temps de l'Eglise , il n'y avoit de conjonctions légitimes d'hommes & de femmes

qu'autant que les ministres de l'Eglise les avoient eux-mêmes benies & consacrées. Dans tous les autres sacremens les ministres sont distingués de ceux qui les reçoivent. Sur quel fondement prétend-on que le mariage seul soit exempt de cette règle ? Le concile de Trente a exigé la présence du propre curé des parties, & l'ordonnance de Blois a adopté sa disposition.

La fin du mariage est la procréation légitime des enfans qui deviendront membres de l'Eglise, & auxquels les peres & meres doivent donner une éducation chrétienne.

MARIAGE, s. m. (*Droit naturel.*) la première, la plus simple de toutes les sociétés, & celle qui est la pépinière du genre humain. Une femme, des enfans, sont autant d'otages qu'un homme donne à la fortune, autant de nouvelles relations & de tendres liens, qui commencent à germer dans son ame.

Par-tout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage, dit l'auteur de *l'Esprit des loix*. La nature y conduit toujours, lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance. Le charme que les deux sexes inspirent par leur différence, forme leur union ; & la priere naturelle qu'ils se font toujours l'un à l'autre en confirme les nœuds :

*O Vénus, ô mere de l'amour,*

*Tout reconnoît tes loix ! . . .*

Les filles, que l'on conduit par le mariage à la liberté, qui ont un esprit qui n'ose penser, un cœur qui n'ose sentir, des yeux qui n'osent voir, des oreilles qui n'osent entendre, condamnées sans relâche à des préceptes & à des bagatelles, se portent nécessairement au mariage : l'empire aimable que donne la beauté sur tout ce qui respire, y engagera bientôt les garçons. Telle est la force de l'institution de la nature, que le beau sexe se livre invinciblement à faire les fonctions dont dépend la propagation du genre humain, à ne pas se rebuter par les incommodités de la grossesse, par les embarras de l'éducation de plusieurs enfans, & à parager le bien & le mal de la société conjugale.

La fin du mariage est la naissance d'une

famille, ainsi que le bonheur commun des conjoints, ou même le dernier séparément, selon Wollaston. Quoi qu'il en soit, celui qui joint la raison à la passion, qui regarde l'objet de son amour comme exposé à toutes les calamités humaines, ne cherche qu'à s'accommoder à son état & aux situations où il se trouve. Il devient le pere, l'ami, le tuteur de ceux qui ne sont pas encore au monde. Occupé dans son cabinet à débrouiller une affaire épineuse pour le bien de sa famille, il croit que son attention redouble lorsqu'il entend ses enfans, pour l'amour desquels il n'épargne aucun travail, courir, sauter & se divertir dans la chambre voisine. En effet, dans les pays où les bonnes mœurs ont plus de force que n'ont ailleurs les bonnes loix, on ne connoît point d'état plus heureux que celui du mariage. " Il a pour sa part, dit Montagne, l'utilité, la justice, l'honneur & la constance. C'est une douce société de vie, pleine de fiance & d'un nombre infini de bons, de solides offices, & obligations mutuelles : à le bien façonner, il n'est point de plus belle piece dans la société. Aucune femme qui en s'avoué le goût, ne voudroit tenir lieu de simple maîtresse à son mari. "

Mais les mœurs qui dans un état commencent à se corrompre, contribuent principalement à dégouter les citoyens du mariage, qui n'a que des peines pour ceux qui n'ont plus de sens pour les plaisirs de l'innocence. Ecoutez ceci, dit Bacon. Quand on ne connoitra plus de nations barbares, & que la politesse & les arts auront éterné l'espèce, on verra dans les pays de luxe les hommes peu curieux de se marier, par la crainte de ne pouvoir pas entretenir une famille ; tant il en coûtera pour vivre chez les nations policées ! Voilà ce qui se voit parmi nous ; voilà ce que l'on vit à Rome, lors de la décadence de la république.

On fait quelles furent les loix d'Auguste, pour porter ses sujets au mariage. Elles trouverent mille obstacles ; & trente-quatre ans après qu'il les eut données, les chevaliers Romains lui en demanderent la révocation. Il fit mettre d'un côté ceux qui étoient mariés, & de l'autre ceux qui ne l'étoient pas : ces derniers parurent en plus grand nombre ; ce qui étonna les citoyens & les

confondit. Auguste avec la gravité des anciens censeurs, leur tint ce discours.

» Pendant que les maladies & les guerres  
 » nous enlèvent tant de citoyens, que de-  
 » viendra la ville si on ne contracte plus de  
 » mariages ? La cité ne consiste point dans  
 » les maisons, les portiques, les places pu-  
 » bliques : ce sont les hommes qui font  
 » la cité. Vous ne verrez point comme  
 » dans les fables sortir des hommes de des-  
 » sous la terre pour prendre soin de vos  
 » affaires. Ce n'est point pour vivre seuls  
 » que vous restez dans le célibat : chacun  
 » de vous a des compagnes de sa table &  
 » de son lit, & vous ne cherchez que la  
 » paix dans vos dérèglemens. Citez-vous  
 » l'exemple des vierges vestales ? Donc, si  
 » vous ne gardiez pas les loix de la pudicé,  
 » il faudroit vous punir comme elles.  
 » Vous êtes également mauvais citoyens,  
 » soit que tout le monde imite votre exem-  
 » ple, soit que personne ne le suive. Mon  
 » unique objet est la perpétuité de la répu-  
 » blique. J'ai augmenté les peines de ceux  
 » qui n'ont point obéi ; & à l'égard des ré-  
 » compenses, elles sont telles que je ne  
 » sache pas que la vertu en ait encore eu  
 » de plus grandes : il y en a de moindres  
 » qui portent mille gens à exposer leur vie ;  
 » & celles-ci ne vous engageroient pas à  
 » prendre une femme & à nourrir des en-  
 » fans. »

Alors cet empereur publia les loix nom-  
 mées *Pappia-Poppæa*, du nom des deux  
 consuls de cette année. La grandeur du  
 mal paroïssoit dans leur élection même :  
 Dion nous dit qu'ils n'étoient point mariés  
 & qu'ils n'avoient point d'enfans. Con-  
 stantin & Justinien abrogerent les loix pap-  
 piennes, en donnant la prééminence au  
 célibat ; & la raison de spiritualité qu'ils  
 en apportèrent impoisa bientôt la nécessité  
 du célibat même. Mais, sans parler ici  
 du célibat adopté par la religion catholi-  
 que, il est du moins permis de se récrier  
 avec M. de Montesquieu contre le célibat  
 qu'a formé le libertinage : « Ce célibat,  
 » où les deux sexes se corrompant par les  
 » sentimens naturels même, fuient une  
 » union qui doit les rendre meilleurs, pour  
 » vivre dans celle qui rend toujours pire.  
 » C'est une règle tirée de la nature, que

» plus on diminue le nombre des *maria-*  
 » ges qui pourroient se faire, plus on cor-  
 » rompt ceux qui sont faits ; moins il y a  
 » de gens mariés, moins il y a de fidélité  
 » dans les mariages, comme lorsqu'il y a  
 » plus de voleurs, il y a plus de vols. »

Il résulte de cette réflexion, qu'il faut  
 rappeler à l'état du mariage les hommes  
 qui sont sourds à la voix de la nature ;  
 mais cet état peut-il être permis sans le  
 consentement des peres & meres ? Ce  
 consentement est fondé sur leur puissan-  
 ce, sur leur amour, sur leur raison, sur  
 leur prudence, & les institutions ordinaires  
 les autorisent seuls à marier leurs enfans.  
 Cependant, selon les loix naturelles, tout  
 homme est maître de disposer de son  
 bien & de sa personne. Il n'est point de  
 cas où l'on puisse être moins gêné que  
 dans le choix de la personne à laquelle on  
 veut s'unir ; car qui est - ce qui peut ai-  
 mer par le cœur d'autrui, comme le dit  
 Quintilien ? J'avoue qu'il y a des pays  
 où la facilité de ces sortes de mariages sera  
 plus ou moins nuisible ; je sais qu'en An-  
 gleterre même les enfans ont souvent abusé  
 de la loi pour se marier à leur fantaisie,  
 & que cet abus a fait naître l'acte du  
 parlement de 1753. Cet acte a cru  
 devoir joindre des formes, des termes &  
 des gênes à la grande facilité des *mari-*  
 » ges ; mais il se peut que des contraintes  
 pareilles nuiront à la population. Toute  
 formalité restrictive ou gênante est des-  
 tructive de l'objet auquel elle est imposée :  
 quels inconvéniens si fâcheux a donc  
 produits dans la Grande-Bretagne, jus-  
 qu'à présent, cette liberté des mariages,  
 qu'on ne puisse supporter ? des dispropor-  
 tions de naissance & de fortunes dans l'u-  
 nion des personnes ? Mais qu'importent  
 les mésalliances dans une nation où l'éga-  
 lité est en recommandation, où la noblesse  
 n'est pas l'ancienneté de la naissance, où  
 les grands honneurs ne sont pas dus pri-  
 vativement à cette naissance, mais où la  
 constitution veut qu'on donne la noblesse  
 à ceux qui ont mérité les grands honneurs ?  
 L'assemblage des fortunes les plus dispropor-  
 tionnées n'est-il pas de la politique la  
 meilleure & la plus avantageuse à l'état ?  
 C'est cependant ce vil intérêt peut-être,

qui, plus que l'honnêteté publique, plus que les droits des peres sur leurs enfans, a si fort insisté pour anéantir cette liberté des *mariages*: ce sont les riches plutôt que les nobles qui ont fait entendre leurs imputations: enfin, si l'on compte quelques *mariages* que l'avis des parens eût mieux assortis que l'inclination des enfans (ce qui est presque toujours indifférent à l'état), ne sera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des *mariages* que le luxe des parens, le desir de jouir, le chagrin de la privation peut supprimer ou retarder, en faisant perdre à l'état les années précieuses & trop bornées de la fécondité des femmes?

Comme un des grands objets du *mariage* est d'ôter toutes les incertitudes des unions illégitimes, la religion y imprime son caractère, & les loix civiles y joignent le leur, afin qu'il ait l'authenticité requise de légitimation ou de réprobation. Mais pour ce qui regarde la défense de prohibition de *mariage* entre parens, c'est une chose très-délicate d'en fixer le point par les loix de la nature.

Il n'est pas douteux que les *mariages* entre les ascendans & les descendans en ligne directe ne soient contraires aux loix naturelles comme aux civiles; & l'on donne de très-fortes raisons pour le prouver.

D'abord le *mariage* étant établi pour la multiplication du genre humain, il est contraire à la nature que l'on se marie avec une personne à qui l'on a donné la naissance, ou médiatement ou immédiatement, & que le sang rentre pour ainsi dire dans la source dont il vient. De plus, il seroit dangereux qu'un pere ou une mere, ayant conçu de l'amour pour une fille ou un fils, n'abusassent de leur autorité pour satisfaire une passion criminelle, du vivant même de la femme ou du mari à qui l'enfant doit en partie la naissance. Le *mariage* du fils avec la mere confond l'état des choses: le fils doit un très-grand respect à sa mere; la femme doit aussi du respect à son mari; le *mariage* d'une mere avec son fils renverseroit dans l'un & dans l'autre leur état naturel.

Il y a plus: la nature a avancé dans les femmes le temps où elles peuvent avoir des enfans, elle l'a reculé dans les hommes; &

par la même raison, la femme cesse plutôt d'avoir cette faculté, & l'homme plus tard. Si le *mariage* entre la mere & le fils étoit permis, il arriveroit presque toujours que lorsque le mari seroit capable d'entrer dans les vues de la nature, la femme en auroit passé le terme. Le *mariage* entre le pere & la fille répugne à la nature comme le précédent; mais il y répugne moins parce qu'il n'a point ces deux obstacles. Aussi les Tartares qui peuvent épouser leurs filles, n'épousent-ils jamais leurs meres.

Il a toujours été naturel aux peres de veiller sur la pudeur de leurs enfans. Chargés du soin de les établir, ils ont dû leur conserver, & le corps le plus parfait, & l'ame la moins corrompue, tout ce qui peut mieux inspirer des desirs, & tout ce qui est le plus propre à donner de la tendresse. Des peres, toujours occupés à conserver les mœurs de leurs enfans, ont dû avoir un éloignement naturel pour tout ce qui pourroit les corrompre. Le *mariage* n'est point une corruption, dira-t-on; mais avant le *mariage*, il faut parler, il faut se faire aimer, il faut séduire; c'est cette séduction qui a dû faire horreur. Il a donc fallu une barriere insurmontable entre ceux qui devoient donner l'éducation, & ceux qui devoient la recevoir, & éviter toute sorte de corruption, même pour cause légitime.

L'horreur pour l'inceste du frere avec la sœur a dû partir de la même source. Il suffit que les peres & meres aient voulu conserver les mœurs de leurs enfans & leur maison pure, pour avoir inspiré à leur enfans de l'horreur pour tout ce qui pouvoit les porter à l'union des deux sexes.

La prohibition du *mariage* entre cousins germains a la même origine. Dans les premiers temps, c'est-à-dire, dans les âges où le luxe n'étoit point connu, tous les enfans restoient dans la maison & s'y établissoient: c'est qu'il ne falloit qu'une maison très-petite pour une grande famille, comme on le vit chez les premiers Romains. Les enfans de deux freres, ou les cousins germains, étoient regardés & se regardoient entr'eux comme freres. L'éloignement qui étoit entre les freres & sœurs pour le *mariage*, étoit donc aussi entre les cousins germains.

Que si quelques peuples n'ont point rejeté les *mariages* entre les peres & les enfans, les sœurs & les freres, c'est que les êtres intelligens ne suivent pas toujours leurs loix. Qui le diroit ! des idées religieuses ont souvent fait tomber les hommes dans ces égaremens. Si les Assyriens, si les Perles ont épousé leurs mères, les premiers l'ont fait par un respect religieux pour Sémiramis ; & les seconds, parce que la religion de Zoroastre donnoit la préférence à ces *mariages*. Si les Egyptiens ont épousé leurs sœurs, ce fut encore un délire de la religion Egyptienne qui consacra ces *mariages* en l'honneur d'Isis. Comme l'esprit de la religion est de nous porter à faire avec effort des choses grandes & difficiles, il ne faut pas juger qu'une chose soit naturelle, parce qu'une religion fausse l'a consacrée. Le principe que les *mariages* entre les peres & les enfans, les freres & les sœurs, sont défendus pour la conservation de la pudeur naturelle dans la maison, doit servir à nous faire découvrir quels sont les *mariages* défendus par la loi naturelle, & ceux qui ne peuvent l'être que par la loi civile.

Les loix civiles défendent les *mariages*, lorsque, par les usages reçus dans un certain pays, ils se trouvent être dans les mêmes circonstances que ceux qui sont défendus par les loix de la nature ; & elles les permettent lorsque les *mariages* ne se trouvent point dans ce cas. La défense des loix de la nature est invariable, parce qu'elle dépend d'une chose invariable ; le pere, la mere & les enfans habitant nécessairement dans la maison. Mais les défenses des loix civiles sont accidentelles ; les cousins germains & autres habitant accidentellement dans la maison.

On demande enfin quelle doit être la durée de la société conjugale selon le droit naturel, indépendamment des loix civiles : je réponds que la nature même & le but de cette société nous apprennent qu'elle doit durer très-long-temps. La fin de la société entre le mâle & la femelle n'étant pas simplement de procréer, mais de continuer l'espece, cette société doit durer du moins même, après la procréation, aussi long-temps qu'il est nécessaire pour la nourriture & la conservation des procréés, c'est-

à-dire, jusqu'à ce qu'ils soient capables de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. En cela consiste la principale & peut-être la seule raison, pour laquelle le mâle & la femelle humains sont obligés à une société plus longue que n'entretiennent les autres animaux. Cette raison est que la femme est capable de concevoir, & se trouve d'ordinaire grosse d'un nouvel enfant long-temps avant que le précédent soit en état de pourvoir lui-même à ses besoins. Ainsi le mari doit demeurer avec sa femme jusqu'à ce que leurs enfans soient grands & en âge de subsister par eux-mêmes, ou avec les biens qu'ils leur laissent. On voit que par un effet admirable de la sagesse du Créateur, cette regle est constamment observée par les animaux, même déstitués de raison.

Mais quoique les besoins des enfans demandent que l'union conjugale de la femme & du mari dure encore plus long-temps que celle des autres animaux, il n'y a rien, ce me semble, dans la nature & dans le but de cette union, qui demande que le mari & la femme soient obligés de demeurer ensemble toute leur vie, après avoir élevé leurs enfans & leur avoir laissé de quoi s'entretenir. Il n'y a rien, dis-je, qui empêche alors qu'on n'ait à l'égard du *mariage* la même liberté qu'on a en matiere de toute sorte de société & de convention ; de sorte que moyennant qu'on pourvoie d'une maniere ou d'autre à cette éducation, on peut régler d'un commun accord, comme on le juge à propos, la durée de l'union conjugale, soit dans l'indépendance de l'état de nature, ou lorsque les loix civiles sous lesquelles on vit n'ont rien déterminé là-dessus. Si de là il naît quelquefois des inconvéniens, on pourroit y en opposer d'autres aussi considérables, qui résultent de la trop longue durée ou de la perpétuité de cette société. Et après tout, supposé que les premiers fussent plus grands, cela prouveroit seulement que la chose seroit sujette à l'abus, comme la polygamie, & qu'ainsi, quoiqu'elle ne fût pas mauvaise absolument & de sa nature, on devoit s'y conduire avec précaution. (D. J.)

MARIAGE, *matrimonium*, *conjugium* ;

*connubium, nuptiæ, consortium, (Jurisprud.)* considéré en général, est un contrat civil & politique, par lequel un homme est uni & joint à une femme, avec intention de rester toujours unis ensemble.

Le principal objet de cette société est la procréation des enfans.

Le *mariage* est d'institution divine, aussi est-il du droit des gens & en usage chez tous les peuples, mais il s'y pratique différemment.

Parmi les chrétiens, le *mariage* est un contrat civil, revêtu de la dignité du sacrement de *mariage*.

Suivant l'institution du *mariage*, l'homme ne doit avoir qu'une seule femme, & la femme ne peut avoir qu'un seul mari. Il est dit dans la genèse que l'homme quittera son pere & sa mere pour rester avec sa femme, & que tous deux ne feront qu'une même chair.

Lamech fut le premier qui prit plusieurs femmes; & cette contravention à la loi du *mariage* déplut tellement à Dieu, qu'il prononça contre Lamech une peine plus sévère que celle qu'il avoit infligée pour l'homicide; car il déclara que la vengeance du crime de Lamech seroit poursuivie pendant soixante-dix-sept générations, au lieu que par rapport à Caïn il dit seulement que celui qui le tueroit, seroit puni sept fois.

Le droit civil défend la pluralité des femmes & des maris. Cependant Jules César avoit projeté une loi pour permettre la pluralité des femmes, mais elle ne fut pas publiée; l'objet de cette loi étoit de multiplier la procréation des enfans. Valentinien I voulant épouser une seconde femme outre celle qu'il avoit déjà, fit une loi portant qu'il seroit permis à chacun d'avoir deux femmes; mais cette loi ne fut pas observée.

Les empereurs Romains ne furent pas les seuls qui défendirent la polygamie. Athalaric, roi des Goths & des Romains, fit la même défense. Jean Métropolitain, que les Moscovites honorent comme un prophète, fit un canon, portant que si un homme marié quittoit sa femme pour en épouser une autre, ou que la femme changeât de même de mari, ils seroient

excommuniés jusqu'à ce qu'ils revinssent à leur premier engagement.

Gontran, roi d'Orléans, fut excommunié, parce qu'il avoit deux femmes.

La pluralité des femmes fut permise chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Egyptiens, les Perses; elle est encore d'usage chez les Païens, & particulièrement chez les Orientaux: ce grand nombre de femmes qu'ils ont, diminue la considération qu'ils ont pour elles, & fait qu'ils les regardent plutôt comme des esclaves que comme des compagnes.

Mais il n'y a jamais eu que des peuples barbares qui aient admis la communauté des femmes, ou bien certains hérétiques, tels que les Nicolaites, les Gnostiques & les Epiphaniistes, les Anabaptistes.

En Arabie, plusieurs d'une même famille n'avoient qu'une femme pour eux tous.

En Lithuanie, les femmes nobles avoient outre leurs maris plusieurs concubins.

Sur la côte de Malabar, les femmes des naïres, qui sont les nobles, peuvent avoir plusieurs maris, quoique ceux-ci ne puissent avoir qu'une femme.

Dans certains pays, le prince ou le seigneur du lieu avoit droit de coucher avec la nouvelle mariée la première nuit de ses noces. Cette coutume barbare qui avoit lieu en Ecosse, y fut abolie par Malcome, & convertie en une rétribution pécuniaire. En France, quelques seigneurs s'étoient arrogé des droits semblables; ce que la pureté de nos mœurs n'a pu souffrir.

Comme il n'y a rien de si naturel que le *mariage*, & si nécessaire pour le soutien des états, on doit toujours favoriser ces fortes d'établissens.

L'éloignement que la plupart des hommes avoient pour le *mariage*, soit par amour pour leur liberté, soit par la crainte des suites que cet engagement entraîne après soi, obligea dans certains temps de faire des loix contre le célibat. Voyez CÉLIBAT.

En France, les nouveaux mariés sont exempts de la collecte du sel pendant un an.

Quoique le *mariage* consiste dans l'union des corps & des esprits, le consentement des contractans en fait la base & l'essence, tellement que le *mariage* est valablement contracté, quoiqu'il n'ait point été consommé,

sommé, pourvu qu'au temps de la célébration l'un ou l'autre des conjoints ne fût pas impuissant.

Pour la validité du *mariage*, il ne faut en général d'autre consentement que celui des deux contractans, à moins qu'ils ne soient en la puissance d'autrui.

Ainsi les princes & les princesses du sang ne peuvent se marier sans le consentement du roi.

Dans le royaume de Naples, les officiers ne peuvent pareillement se marier sans la permission du roi; il est défendu aux évêques de souffrir qu'il se fasse de pareils *mariages* dans leur diocèse. Autrefois, en France, le gentilhomme qui n'avoit que des filles, perdoit sa terre s'il les marioit sans le consentement de son seigneur; & la mere en ayant la garde qui les marioit sans ce même consentement, perdoit les meubles. L'héritiere d'un fief, après la mort de son pere, ne pouvoit pas non plus être mariée sans le consentement de son seigneur: cet usage subsistoit encore du temps de saint Louis, suivant les établissemens ou ordonnances qu'il fit.

Les enfans mineurs ne peuvent se marier sans le consentement de leurs pere & mere.

Suivant le droit Romain, observé dans tous les parlemens de droit écrit, le *mariage* n'émancipe pas; mais dans toutes les coutumes, & dans les pays de droit écrit du ressort du parlement de Paris, le *mariage* opere une émancipation tacite.

Ceux qui n'ont plus leurs pere & mere & qui sont encore mineurs, ne peuvent se marier sans avis de parens; le consentement de leur tuteur ou curateur, ne suffit pas pour autoriser le *mariage*.

Pour la validité du *mariage*, il faut un consentement libre, c'est pourquoi le *mariage* ne peut subsister entre le ravisseur & la personne ravie.

On regarde comme un devoir de la part du pere de marier ses filles, & de les doter selon ses moyens; les filles ne peuvent cependant contraindre leur pere à le faire.

Le *mariage* parmi nous est quelquefois précédé de promesses de *mariage*, & ordinairement il l'est par des fiançailles.

Les promesses de *mariage* se font ou par des articles & contrats devant un notaire,

ou par des promesses sous seing privé.

Ces promesses, pour être valables, doivent être accompagnées de plusieurs circonstances.

La premiere, qu'elles soient faites entre personnes ayant l'âge de puberté, & qui soient capables de se marier ensemble.

La seconde, qu'elles soient par écrit, soit sous seing privé ou devant notaire. *L'art. vij de l'ordonnance de 1679*, défend à tous juges, même d'Eglise, d'en recevoir la preuve par témoins.

La troisieme, qu'elles soient réciproques & faites doubles entre les parties contractantes, quand il n'y en a point de minute.

La quatrieme, qu'elles soient arrêtées en présence de quatre parens de l'une & l'autre des parties, quoiqu'elles soient de basse condition; c'est la disposition de *l'art. vij de l'ordonnance de 1679*, ce qui ne s'observe néanmoins que pour les *mariages* de mineurs.

Quand une des parties contrevient aux promesses de *mariage*, l'autre la peut faire appeler devant le juge d'Eglise pour être condamnée à les entretenir.

Le chapitre *litteris* veut que l'on puisse contraindre par censures ecclésiastiques d'accomplir les promesses de *mariage*; c'est une décision de rigueur & de sévérité, fondée sur le parjure qu'encourent ceux qui contreviennent à leur foi & à leur serment; & pour obvier à ce parjure, on pensoit autrefois que c'étoit un moindre mal de contraindre au *mariage*; mais depuis, les choses plus mûrement examinées, l'on a trouvé que ce n'est point un parjure de résilier des promesses de *mariage*, on présume qu'il y a quelque cause légitime qu'on ne veut pas déclarer, & quand il n'y auroit que le seul changement de volonté, il doit être suffisant, puisque la volonté doit être moins forcée au *mariage* qu'en aucune autre action; c'est pour ce sujet qu'ont été faites les décrets, *præterea & requisivit*, par lesquels la liberté est laissée toute entiere pour contracter *mariage*, quelques promesses que l'on puisse alléguer.

Autrefois, dans quelques parlemens, on condamnoit celui qui avoit ravi une personne mineure à l'épouser, sinon à être pendu; mais cette jurisprudence, dont on a reconnu les inconveniens, est présente-

ment changée , on ne condamne plus à épouser.

Il est vrai qu'en condamnant une partie en des dommages & intérêts pour l'inexécution des promesses de *mariage* , on met quelquefois cette alternative *si mieux n'aime l'épouser* , mais cette alternative laisse la liberté toute entière de faire ou ne pas faire le *mariage*.

Les peines apposées dans les promesses de *mariage* sont nulles , parce qu'elles ôtent la liberté qui doit toujours accompagner les *mariages* ; on accorde néanmoins quelquefois des dommages & intérêts selon les circonstances ; mais si l'on avoit stipulé une somme trop forte , elle seroit réductible , parce que ce seroit un moyen pour obliger d'accomplir le *mariage* , soit par l'impossibilité de payer le dédit , soit par la crainte d'être ruiné en le payant.

Les fiançailles sont les promesses d'un *mariage* futur qui se font en face de l'église ; elles sont de bienséance & d'usage , mais non pas de nécessité ; elles peuvent se contracter par toutes sortes de personnes , âgées du moins de sept ans , du consentement de ceux qui les ont en leur puissance. Voyez FIANÇAILLES.

Le contrat civil du *mariage* est la matière , la base , le fondement & la cause du sacrement de *mariage* , c'est pourquoi il doit être parfait en soi pour être élevé à la dignité de sacrement ; car Dieu n'a pas voulu sanctifier toute conjonction , mais seulement celles qui se font suivant les loix reçues dans la société civile , de manière que quand le contrat civil est nul , par le défaut de consentement légitime , le sacrement n'y peut être attaché.

Le contrat ne produit jamais d'effets civils , lorsqu'il n'y a point de sacrement : il arrive même quelquefois que le contrat ne produit point d'effets civils , quoique le sacrement soit parfait ; savoir , lorsque le contrat n'est pas nul par le défaut de consentement légitime , mais par le défaut de quelque formalité requise par les loix civiles , qui n'est pas de l'essence du *mariage* , suivant les loix de l'église.

Toute personne qui a atteint l'âge de puberté , peut se marier.

Les loix avoient défendu le *mariage* d'un

homme de 60 ans & d'une femme de 50 ; mais Justinien leva cet obstacle , & il est permis à tout âge de se marier.

On peut contracter *mariage* avec toutes les personnes , à l'égard desquelles il n'y a point d'empêchement.

Ces empêchemens sont de deux sortes ; les uns empêchent seulement de contracter *mariage* , lorsqu'il n'est pas encore célébré ; les autres , qu'on appelle *dirimans* , sont tels qu'ils obligent de rompre le *mariage* , lors même qu'il est célébré. Voyez EMPÊCHEMENT.

L'ordonnance de Blois & l'édit de 1697 enjoint aux curés & vicaire de s'informer soigneusement de la qualité de ceux qui veulent se marier ; & en cas qu'ils ne les connoissent pas , de s'en faire instruire par quatre personnes dignes de foi , qui certifieront la qualité des contractans ; & s'ils sont enfans de famille , ou en la puissance d'autrui , il est expressément défendu aux curés & vicaires de passer outre à la célébration des *mariages* , s'il ne leur apparoit du consentement des pere , mere , tuteur & curateur , sur peine d'être punis comme fauteurs du crime de rapt.

Il est aussi défendu , par l'ordonnance de Blois , à tous tuteurs d'accorder ou consentir le *mariage* de leurs mineurs , sinon avec l'avis & consentement de leurs plus proches parens , tant paternels que maternels , sur peine de punition exemplaire.

Si les parties contractantes sont majeurs de 25 ans accomplis , le défaut de consentement des pere & mere n'opere pas la nullité du *mariage* ; mais les parties , quoique majeurs de 25 ans , sont obligés de demander par écrit le consentement de leurs pere & mere , & à leur défaut , de leurs aïeul & aïeule , pour se mettre à couvert de l'exhérédation , & n'être pas privés des autres avantages qu'ils ont reçus de leurs pere & mere , ou qu'ils peuvent espérer en vertu de leur contrat de *mariage* ou de la loi.

Il suffit aux filles majeures de 25 ans de requérir ce consentement , sans qu'elles soient obligées de l'attendre plus longtemps : à l'égard des garçons , ils sont obligés d'attendre ce consentement jusqu'à 30 ans , autrement ils s'exposent à l'exhé-

rédation , & à toutes les peines portées par les ordonnances.

Néanmoins quand la mere est remariée , le fils , âgé de 25 ans , peut lui faire les sommations respectueuses.

Les enfans mineurs des pere & mere qui sont sortis du royaume sans permission & se sont retirés dans les pays étrangers , peuvent en leur absence contracter *mariage* sans attendre ni demander le consentement de leurs pere & mere , ou de leurs tuteurs & curateurs , qui se sont retirés en pays étrangers , à condition néanmoins de prendre le consentement ou avis de six de leurs plus proches parens ou alliés , tant paternels que maternels ; & à défaut de parens on doit appeller des amis. Cet avis de parens doit se faire devant le juge du lieu , le procureur d'office présent.

La déclaration du 5 juin 1635 défend à toutes personnes de consentir , sans la permission du roi , que leurs enfans , ou ceux dont ils sont tuteurs ou curateurs , se marient en pays étrangers , à peine des galeres perpétuelles contre les hommes , de bannissement perpétuel pour les femmes , & de confiscation de leurs biens.

Suivant les ordonnances , la publication des bans doit être faite par le curé de chacune des parties contractantes avec le consentement des pere , mere , tuteur ou curateur : s'il sont enfans de famille , ou en la puissance d'autrui , & cela par trois divers jours de fêtes , avec intervalle compétent , on ne peut obtenir dispense de bans , sinon après la publication du premier , & pour cause légitime.

Quand les mineurs qui se marient demeurent dans une paroisse différente de leurs pere & mere , tuteurs ou curateurs , il faut publier les bans dans les deux paroisses.

On doit tenir un fidele registre de la publication des bans , des dispenses , des oppositions qui y surviennent , & des mainlevées qui en sont données par les parties , ou prononcées en justice.

Le défaut de publication de bans entre majeurs n'annule pourtant pas le *mariage*.

La célébration du *mariage* , pour être valable , doit être faite publiquement en

présence du propre curé ; c'est la disposition du concile de Trente , & celle des ordonnances de nos rois ; & suivant la dernière jurisprudence , il faut le concours des deux curés.

Pour être réputé paroissien ordinaire du curé qui fait le *mariage* , il faut avoir demeuré pendant un temps suffisant dans la paroisse ; ce temps est de six mois pour ceux qui demeuroient auparavant dans une paroisse de la même ville , ou dans le même diocèse , & d'un an pour ceux qui demeuroient dans un autre diocèse.

Lorsqu'il survient des oppositions au *mariage* , le curé ne peut passer outre à la célébration , à moins qu'on ne lui en apporte main-levée.

Outre les formalités dont on a déjà parlé , il faut encore la présence de quatre témoins.

Enfin , c'est la bénédiction nuptiale qui donne la perfection au *mariage* ; jusquelà , il n'y a ni contrat civil , ni sacrement.

Les juges d'église sont seuls compétens pour connoître directement des causes de *mariage* par voie de nullité , pour ce qui est purement spirituel & de l'essence de sacrement.

Cependant tous juges peuvent connoître indirectement du *mariage* , lorsqu'ils connoissent ou du rapt par la voie criminelle , ou du contrat par la voie civile.

Lorsqu'on appelle comme d'abus de la célébration du *mariage* , le parlement est le seul tribunal qui en puisse connoître.

Le *mariage* une fois contracté valablement , est indissoluble parmi nous , car on ne connoît point le divorce ; & quand il y a des empêchemens dirimans , on déclare que le *mariage* a été mal célébré , en sorte qu'à proprement parler , ce n'est pas rompre le *mariage* , puisqu'il n'y en a point eu de valable.

La séparation même de corps ne rompt pas non plus le *mariage*.

L'engagement du *mariage* est ordinairement précédé d'un contrat devant notaire , pour régler les conventions des futurs conjoints.

Ce contrat contient la reconnoissance de ce que chacun apporte en *mariage* , & les

avantages que les futurs conjoints se font réciproquement.

Dans presque tous les pays il est d'usage que le futur époux promet à sa future épouse un douaire ou un autre gain nuptial, pour lui assurer la subsistance après la mort de son mari; autrefois les *mariages* se conclusent à la porte du *mouffier* ou église; tout se faisoit sans aucun écrit, & ne subsistait que dans la mémoire des hommes; de là tant de prétextes pour annuler les *mariages*, & pour se séparer.

On stipuloit le douaire à la porte de l'église; & c'est de là que vient l'usage qui s'observe présentement dans l'église, que le futur époux, avant la bénédiction nuptiale, dit à sa future: *Je vous doue du douaire qui a été convenu entre vos parens & les miens*, & lui donne, en signe de cet engagement, une pièce d'argent. Suivant le manuel de Beauvais, le mari dit en outre à sa femme: *Je vous honore de mon corps*, &c.

Il n'est pas nécessaire que le *mariage* ait été consommé, pour que la femme gagne son douaire, si ce n'est dans quelques coutumes singulières, qui portent expressément, que la femme gagne son douaire au coucher; comme celle de Normandie, celle de Ponthieu, & quelques autres: on n'exige pourtant pas la preuve de la consommation; elle est présumée dans ce cas, dès que la femme a couché avec son mari.

C'est au mari à acquitter les charges du *mariage*; & c'est pour lui aider à les soutenir, que les fruits de la dot lui sont donnés.

Les seconds, troisièmes & autres *mariages* sont sujets à des loix particulières, dont nous parlerons au mot SECONDES NOCES.

Sur le *mariage* en général, voyez le liv. V du code de Paris, le *tit. 2 jusqu'au 27 inclusivement*; le liv. IV des décrétales; les nouvelles 117, 140; l'édit de Henri IV, de février 1556; l'ordonnance d'Orléans, *art. 3*; l'ordonnance de Blois, *art. 40 & suiv.*; l'édit de Melun, *art. 25*; l'édit de Henri IV, de 1606, *art. 12*; l'ordonnance de Louis XIII, de 1629, *art. 39 & 269*; la déclaration de 1639; l'édit du mois de

mars 1697; les mémoires du clergé, *tom. V*; les loix ecclésiastiques de *d'Hericourt*; la bibliothèque canonique; celle de *Bouchel*; & celle de *Jovet*; le dictionnaire de *Brillon*, au mot *mariage*; & les auteurs qui ont traité du *mariage*, dont il donne une longue liste.

Il y a encore plusieurs observations à faire sur certains *mariages*, dont nous allons donner des notions dans les subdivisions suivantes. (A)

MARIAGE ABUSIF, est celui dans la célébration duquel on a commis quelque contravention aux saints canons ou ordonnances du royaume, voyez ABUS, & ce qui a été dit ici du *mariage* en général.

MARIAGE ACCOMPLI signifie celui qui est célébré en face de l'Église; par le contrat de *mariage* les parties contractantes promettent se prendre en légitime *mariage*, & ajoutent ordinairement qu'il sera accompli incessamment. (A)

MARIAGE AVENANT en Normandie est la légitime des filles; non mariées du vivant de leurs père & mère; leur part se règle ordinairement au tiers de la succession, *art. 256 de la cout.* & en quelque nombre qu'elles soient, elles ne peuvent jamais demander plus que le tiers; mais s'il y a plus de frères que de sœurs, en ce cas les sœurs n'auront pas le tiers, mais partageront également avec leurs frères puînés, *art. 269 de la cout.*, parce que soit en bien noble ou en roture, soit par la coutume générale ou par la coutume de Caux, jamais la part d'une fille ne peut être plus forte, ni excéder la part d'un cadet puîné. Sur la manière dont le *mariage avenant* doit être liquidé, voyez *Routier sur la cout. de Normandie, liv. IV, ch. iv, sect. iv.* (A)

MARIAGE CACHÉ ou SECRET, est celui dans lequel on a observé toutes les formalités requises, mais dont les conjoints cherchent à ôter la connoissance au public en gardant entr'eux un extérieur contraire à l'état du *mariage*, soit qu'il n'y ait pas de cohabitation publique, ou que demeurant ensemble, ils ne se fassent pas connoître pour mari & femme.

Avant la déclaration du 26 novembre 1639, ces sortes de *mariages* étoient absolument nuls à tous égards, au lieu que sui-

vant cette déclaration , ils sont réputés valables *quoad fœdus & sacramentum*.

Mais quand on les tient cachés jusqu'à la mort de l'un des conjoints , ils ne produisent point d'effets civils ; de sorte que la veuve ne peut prétendre ni communauté , ni douaire , ni aucun des avantages portés par son contrat de *mariage* , les enfans ne succèdent point à leurs pere & mere.

On leur laisse néanmoins les qualités stériles de veuve & d'enfans légitimes , & on leur adjuge ordinairement une somme pour alimens ou une pension annuelle.

Les *mariages* cachés sont différens des *mariages* clandestins , en ce que ceux-ci sont faits sans formalités , & ne produisent aucun effet civil ni autre. Voyez Sœfve , tom. I , cent. iv , ch. xxvij , & tom. II , ch. lvij & lxxj. Augeard , tom. I , ch. lj & lx , & ci-après MARIAGE CLANDESTIN. (A)

MARIAGE CÉLÉBRÉ , c'est lorsque l'homme & la femme qui sont convenus de s'épouser , ont reçu de leur propre curé la bénédiction nuptiale. Voyez MARIAGE CONTRACTÉ.

MARIAGE CHARNEL se dit par opposition au *mariage* spirituel ; on l'appelle *charnel* , parce qu'il comprend l'union des corps aussi-bien que celle des esprits. Voyez ci-après , MARIAGE SPIRITUEL.

MARIAGE PER COEMPTIONEM , étoit une des trois formes de *mariages* usités chez les Romains , avant qu'ils eussent embrassé la religion chrétienne : cette forme étoit la plus ancienne & la plus solennelle , & étoit beaucoup plus honorable pour la femme , que le *mariage* qu'on appelloit *per usum* ou *per usucapionem*.

On appelloit celui-ci *mariage per coemptionem* , parce que le mari achetant solennellement sa femme , achetoit aussi conséquemment tous ses biens ; d'autres disent que les futurs époux s'achetoient mutuellement ; ce qui est de certain , c'est que pour parvenir à ce *mariage* ils se demandoient l'un & l'autre , savoir , le futur époux à la future , si elle vouloit être sa femme , & celle-ci demandoit au futur époux s'il vouloit être son mari ; & suivant cette forme , la femme passoit en la main de son mari , c'est à-dire , en sa puissance ou en la puissance de celui auquel il étoit lui-même sou-

mis. La femme ainsi mariée étoit appellée *justa uxor* , *tota uxor* , *mater - familias* ; les cérémonies de cette sorte de *mariage* sont très - bien détaillées par M. Terrasson , dans son *Hist. de la jurisprudence rom.* Voyez aussi Loiseau du *déguerpiem.* liv. II , ch. iv , n. 5 ; & Gregorius Tolofanus , in *syntagm. juris* , lib. IX , cap. v , n. 24 , *usucapionem*.

MARIAGE PAR CONFARRÉATION , *per confarreationem* , étoit une forme de *mariage* usitée chez les Romains du temps du paganisme ; elle fut introduite par Romulus : les futurs époux se rendoient à un temple où l'on faisoit un sacrifice en présence de dix témoins ; le prêtre offroit entr'autres choses un pain de froment & en disperçoit des morceaux sur la victime ; c'étoit pour marquer que le pain , symbole de tous les autres biens , seroit commun entre les deux époux & qu'ils seroient communs en biens ; ce rit se nommoit *confarreationem*. La femme par ce moyen étoit commune en biens avec son mari , lequel néanmoins avoit l'administration : lorsque le mari mourroit sans enfans , elle étoit son héritière ; s'il y avoit des enfans , la mere partageoit avec eux : il paroît que dans la suite cette forme devint particuliere aux *mariages* des prêtres. Voyez Loiseau , du *déguerpiem.* liv. II , ch. iv , n. 5. Voyez Gregorius , in *syntag. jur.* liv. IX , ch. v , n. 7 , & M. Terrasson , *Hist. de la jurispr. rom.* (A)

MARIAGE CLANDESTIN , est celui qui est célébré sans y observer toutes les formalités requises pour la publicité des *mariages* , comme lorsqu'il n'y a pas le concours des deux curés , ou qu'il n'y a pas eu de publication de bans , ou du moins une dispense pour ceux qui n'ont pas été publiés.

Ces sortes de *mariages* sont nuls , du moins quant aux effets civils , ainsi les enfans qui en proviennent sont incapables de toutes successions directes & collatérales.

Mais la clandestinité ne fait pas toujours seule annuler un *mariage* , on le confirme quelquefois *quoad fœdus* , ce qui dépend des circonstances , & néanmoins ces sortes de *mariages* ne produisent jamais d'effets civils. Voyez la *biblioth. can.* tom. II , page 78. (A)

MARIAGE DE CONSCIENCE , c'est un *mariage* secret ou dépourvu des formalités & conditions qui sont requises pour la publicité des *mariages* , mais qui ne sont pas essentielles pour la légitimité du contrat fait en face d'église , ni pour l'application du sacrement à ce contrat ; on les appelle *mariages de conscience* , parce qu'ils sont légitimes devant Dieu , & dans le for intérieur , mais ils ne produisent point d'effets civils. Ces sortes de *mariages* peuvent quelquefois tenir un peu des *mariages* clandestins ; il peut cependant y avoir quelque différence , en ce qu'un *mariage de conscience* peut être célébré devant le propre curé , & même avec le concours des deux curés & avec la dispense de bans ; c'est plutôt un *mariage* caché qu'un *mariage* clandestin.

Il y a aussi des *mariages* qui semblent n'être faits que pour l'acquit de la conscience , & qui ne sont point cachés ni clandestins , comme les *mariages* faits *in extremis*. Voyez MARIAGE IN EXTREMIS. (A)

MARIAGE CONSOMMÉ , c'est lorsque depuis la bénédiction nuptiale les conjoints ont habité ensemble.

Le *mariage* quoique non-consommé n'en est pas moins valable , pourvu qu'on ait observé toutes les formalités requises , & que les deux conjoints fussent capables de le consommer.

Un tel *mariage* produit tous les effets civils , tels que la communauté & le douaire ; il y a néanmoins quelques coutumes , telles que celle de Normandie , qui par rapport au douaire , veulent que la femme ne le gagne qu'au coucher ; mais ces coutumes ne disent pas qu'il soit nécessaire précisément que le *mariage* ait été consommé.

Le *mariage* n'étant pas encore consommé , il est résolu de plein droit , quand l'une des deux parties entre dans un monastère approuvé & y fait profession religieuse par des vœux solennels , auquel cas celui qui reste dans le monde peut se remarier après la profession de celui qui l'a abandonné. Voyez le titre des décrétales , de *conversione conjugatorum*. (A)

MARIAGE CONTRACTÉ , n'est pas la convention portée par le contrat de *mariage* , car ce contrat n'est proprement

qu'un simple projet , tant que le *mariage* n'est pas célébré , & ne prend sa force que de la célébration ; le *mariage* n'est contracté , que quand les parties ont donné leur consentement en face d'église , & qu'ils ont reçu la bénédiction nuptiale.

MARIAGE DISSOUS , est celui qui a été déclaré nul ou abusif ; c'est très-improprement que l'on se sert du terme de *dissolution* , car le *mariage* une fois valablement contracté est indissoluble ; ainsi par le terme *dissous* , on entend un prétendu *mariage* que l'on a jugé nul.

MARIAGE DISTINCT , DIVIS OU SÉPARÉ , dans le duché de Bourgogne , signifie la *dot* ou *mariage* préfix , distinct & séparé du reste du bien des pere & mere qui ont doté leurs filles , au moyen duquel *mariage* ou dot elles sont exclues des successions directes , au lieu qu'elles n'en sont pas exclues quand le *mariage* n'est pas divis , comme quand leur dot ou *mariage* leur est donné en avancement d'hoirie & sur la succession future. Voyez la cout. de Bourgogne , tit. de *success.* (A)

MARIAGE DIVIS. Voyez l'article ci-dessus.

MARIAGE OU DOT , ce que les pere & mere donnent en dot à leurs enfans en faveur de *mariage* est souvent appelé par abréviation le *mariage des enfans*. (A)

MARIAGE PAR ÉCHANGE , c'est lorsqu'un pere marie sa fille dans une maison où il choisit une femme pour son fils , & qu'il subroge celle-ci à la place de sa propre fille pour lui succéder. Ces sortes de *mariages* sont principalement usités entre personnes de condition servile , pour obtenir plus facilement le consentement du seigneur ; il en est parlé dans la coutume de Nivernois , chap. xviii , art. xxxj , qui porte que gens de condition servile peuvent marier leurs enfans par échange. Voyez *Gloss.* de M. de Lauriere , au mot *échange*. (A)

MARIAGE ENCOMBRÉ , terme usité en Normandie pour exprimer une dot mal aliénée ; c'est lorsque la dot de la femme a été aliénée par le mari sans le consentement de la femme , ou par la femme sans l'autorisation de son mari. Le bref de *mariage* *encombré* , dont il est parlé dans la coutume

de Normandie , *art. dxxxvij* , équipole , dit cet article , à une réintégrand pour remettre les femmes en possession de leurs biens , moins que duement aliénés durant leur *mariage* ; ainsi qu'elles avoient lors de l'aliénation ; cette action possessoire doit être intentée par elles ou leurs héritiers dans l'an de la dissolution du *mariage* , sauf à eux à se pourvoir après l'an & jour par voie propriétaire , c'est-à-dire , au pétitoire. *Voyez* Bafnage & les autres commentateurs sur cet *article dxxxvij*.

**MARIAGE INCESTUEUX** , est celui qui est contracté entre des personnes parentes dans un degré prohibé , comme les pere & mere avec leurs enfans ou petits-enfans , à quelque degré que ce soit , les freres & sœurs , oncles , tantes , neveux & nieces , & les cousins & cousines jusques & compris le quatrième degré.

Il en est de même des personnes entre lesquelles il y a une alliance spirituelle , comme le parrain & la filleule , la marraine & le filleul , le parrain & la mere de l'enfant qu'il a tenu sur les fonds , la marraine & le pere de l'enfant. *Voyez* INCESTE.

**MARIAGE IN EXTREMIS** , est celui qui est contracté par des personnes dont l'une ou l'autre étoit dangereusement malade de la maladie dont elle est décédée.

Ces *mariages* ne laissent pas d'être valables lorsqu'ils n'ont point été précédés d'un concubinage entre les mêmes personnes.

Mais lorsqu'ils ont été commencés *ab illicitis* , & que le *mariage* n'a été contracté que dans le temps où l'un des futurs conjoints étoit à l'extrémité , en ce cas ces *mariages* , quoique valables quant à la conscience , ne produisent aucuns effets civils ; les enfans peuvent cependant obtenir des alimens dans la succession de leur pere.

Avant l'ordonnance de 1639 , un *mariage* célébré *in extremis* , avec une concubine , dont il y avoit même des enfans , étoit valable , & les enfans légitimés par ce *mariage* , & capables de succéder à leurs pere & mere ; mais l'*art. vij* de cette ordonnance déclare les enfans nés de femmes que les peres ont entretenues , & qu'ils épousent à l'extrémité de la vie , incapables

de toutes successions , tant directes que collatérales. (A)

FOR - MARIAGE. *Voyez ci-devant* à la lettre F , le mot FOR-MARIAGE.

**MARIAGE DE LA MAIN GAUCHE** , c'est une espece particuliere de *mariage* qui est quelquefois pratiquée en Allemagne par les princes de ces pays ; lorsqu'ils épousent une personne de condition inférieure à la leur , ils lui donnent la main gauche au lieu de la droite. Les enfans qui proviennent d'un tel *mariage* sont légitimes & nobles , mais ils ne succèdent point aux états du pere , à moins que l'empire ne les réhabilite. Quelquefois le prince épouse ensuite sa femme de la main droite , comme fit le duc Georges-Guillaume de Lunebourg-à-Zell , qui épousa d'abord de la main gauche une demoiselle Françoisse , nommée Eléonore de Miers , du pays d'Aunis , & ensuite il l'épousa de la main droite. De ce *mariage* naquit Sophie-Dorothée , mariée à son cousin Georges , électeur d'Hanovre , & roi d'Angleterre , qui se sépara d'elle. *Voyez le tableau de l'empire Germanique , pag. 138.* (A)

**MARIAGE A LA GOMINE** ; on appelloit ainsi les prétendus *mariages* que quelques personnes faisoient autrefois , sans bénédiction nuptiale , par un simple acte , par lequel les parties déclaroient au curé qu'ils se prenoient pour mari & femme : ces sortes d'actes furent condamnés dans les assemblées générales du clergé de 1670 & 1675 ; & par un arrêt du parlement du 5 septembre 1680 , il fut défendu à tous notaires de recevoir de pareils actes , ce qui fut confirmé par une déclaration du 15 juin 1669 , *Voyez les mémoires du clergé , tom. V , p. 720 , & suiv. & l'abrégé desdits mémoires , p. 852.* (A)

**MARIAGE A MORTGAGE** , ce n'étoit pas un *mariage* contracté *ad morganaticam* , comme l'a cru M. Cujas sur la loi 26<sup>e</sup>. *in fine , ff. de verb. oblig.* c'étoit un *mariage* en faveur duquel une terre étoit donnée par le pere ou la mere à leurs enfans , pour en percevoir les fruits jusqu'à ce qu'elle eût été rachetée. Pierre de Fontaines en son conseil , *chap. 15 , n<sup>o</sup>. 24* , dit que quand on a donné à la fille une terre en *mariage* , cela n'est pas contre la coutume , pourvu

que cette terre revienne au père en cas de décès de la fille sans enfans ; mais que si l'on a donné à la fille des deniers en *mariage*, & une pièce de terre à *mortgage* pour les deniers ; que si la fille meurt sans enfans, la terre doit demeurer pour la moitié du nombre (de la somme) au mari ou à son héritier, selon ce qui a été convenu par le contrat. Voyez Boutillier, dans sa *Somme*, liv. I, tit. lxxviiij, pag. 458 ; Loisel dans ses *Institutes*, liv. III, tit. vij, art. ij & iij. (A)

MARIAGE A LA MORGANATIQUE, *ad morganaticam* ; on appelle ainsi en Allemagne les *mariages* dans lesquels le mari fait à sa femme un don de noces, qui dans le langage du pays s'appelle *morgengabe*, de *morgen* qui veut dire *matin*, & de *gabe* qui signifie *don*, *quasi matutinalis donum*. Depuis, par corruption, on l'a appelé *morgingab* ou *morgincap*, *morghanba* ou *morghangeba*, *morganegiba*, & enfin *morganaticum*, & les *mariages* qui étoient accompagnés de ce don, *mariage à la morganatique*. Suivant Kilianus, & le *Speculum saxonicum*, ce don se faisoit par le mari le jour même des noces avant le banquet nuptial ; mais suivant un contrat de *mariage* qui est rapporté par Galland dans son *traité de franc-aleu*, ce don nuptial se faisoit après la première nuit des noces, *quasi ob præmium defloratæ virginis*. Ce don consistoit dans le quart des biens présents & à venir du mari, du moins tel étoit l'usage chez les Lombards. Voyez le *Spicilege* d'Achery, tome XII, page 153, & le *Gloss.* de Ducange, au mot MORGAGENIBA. (A)

MARIAGE NUL, on appelle ainsi, quoique improprement, une conjonction à laquelle on a voulu donner la forme d'un *mariage*, mais qui n'a point été revêtue de toutes les conditions & formalités requises pour la validité d'un tel contrat, comme quand il y a quelque empêchement dirimant dont on n'a point eu de dispense, ou qu'il n'y a point eu de publication de bans, ou que le *mariage* n'a point été célébré en présence du propre curé, ou par un prêtre par lui commis. On dit que cette expression, *mariage nul*, est impropre ; en effet, ce qu'on entend par *mariage nul* n'est point un *mariage*, mais une conjonc-

tion illicite & un acte irrégulier. Voyez ce qui a été dit du *mariage* en général, & l'article suivant. (A)

MARIAGE NUL QUANT AUX EFFETS CIVILS SEULEMENT ; on entend par-là celui qui, suivant les loix ecclésiastiques, est valable *quoad fædus & vinculum*, mais qui, suivant les loix politiques, est nul quant au contrat civil. Il y a trois cas où les *mariages* sont ainsi valables quant au sacrement, & nuls quant aux effets civils ; savoir ; 1°. lorsque le *mariage* a été tenu caché pendant toute la vie de l'un des conjoints ; 2°. les *mariages faits in extremis*, lorsque les conjoints ont vécu ensemble en mauvais commerce avant le *mariage* ; 3°. les *mariages* contractés par des personnes mortes civilement.

MARIAGE PAR PAROLES DE PRÉSENT : on entendoit par-là ceux où les parties contractantes, après s'être transportées à l'église & présentées au curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, sur son refus, déclaroient l'un & l'autre, en présence des notaires qu'ils avoient amenés à cet effet, qu'ils se prenoient pour mari & femme, dont ils requéroient les notaires de leur donner acte.

Ces sortes de *mariages* s'étoient introduits d'après le droit-canon, où l'on fait mention de *sponsalibus quæ de præsentibus vel futuro fiunt*, & où il est dit que les promesses de *præsentibus matrimonium imitantur*, qu'étant faites après celles de *futuro*, tollunt ea, c'est-à-dire, que celui qui s'est ainsi marié postérieurement par paroles de présent est préféré à l'autre, mais que les promesses de *futuro* étant faites après celles de *præsentibus*, ne leur dérogent & nuisent en rien. Ces promesses de *futuro* sont appelées *fides pactionis*, celles de *præsentibus*, *fides consensûs*.

Le droit civil n'a point connu ces promesses appelées *sponsalia de præsentibus*, mais seulement celles qui se font de *futuro*. Voyez M. Cujas sur le titre de *sponsalibus & matrim.* lib. IV. *Decretal.* tit. j.

Cependant ces sortes de *mariages* n'ont pas laissé de se pratiquer long-temps en France, il y a même d'anciens arrêts qui les ont jugés valables, notamment un arrêt du 4 février 1576, rapporté par

Theveneau dans son *Commentaire sur les ordonnances*.

L'ordonnance de Blois, *art. xliv*, défendit à tous notaires, sous peine de punition corporelle, de passer ou recevoir aucunes promesses de *mariage par paroles de présent*.

Cependant, soit qu'on interprêtât différemment cette ordonnance, ou que l'on eût peine à se soumettre à cette loi, on voyoit encore quelques *mariages par paroles de présent*.

Dans les assemblées générales du clergé tenues en 1670 & 1675, on délibéra sur les *mariages* entre catholiques & huguenots, faits par un simple acte, au curé, par lequel, sans son consentement, les deux parties lui déclarent qu'ils se prennent pour mari & femme; il fut résolu d'écrire une lettre à tous les prélats, pour les exhorter de faire une ordonnance synodale, portant excommunication contre tous ceux qui assisteroient à de pareils *mariages*, & que l'assemblée demanderoit un arrêt faisant défenses aux notaires de recevoir de tels actes.

Les évêques donnerent en conséquence des ordonnances synodales conformes à ces délibérations, & le 5 Septembre 1680, il intervint un arrêt de règlement, qui défendit à tous notaires, à peine d'interdiction, de passer à l'avenir aucuns actes par lesquels les hommes & les femmes déclareroient qu'ils se prennent pour maris & femmes, sur les refus qui leur seront faits par les archevêques & évêques, leurs grands vicaires, ou curés, de leur conférer le sacrement de *mariage*, à la charge par lesdits prélats, leurs grands-vicaires, & curés, de donner des actes par écrit qui contiendront les causes de leur refus lorsqu'ils en seront requis.

Il se présenta pourtant encore, en 1687, une cause au parlement sur un *mariage* contracté *par paroles de présent*, par acte du 30 juillet 1679, fait en parlant à M. l'évêque de Soissons. L'espèce étoit des plus favorables, en ce qu'il y avoit eu un ban publié & dispense des deux autres. La célébration du *mariage* n'avoit été arrêtée que par une opposition qui étoit une pure chicane; on avoit traîné la procédure en lon-

Tome XXI.

gueur pour fatiguer les parties; depuis le prétendu *mariage*, le mari étoit mort; il y avoit un enfant. Cependant, par arrêt du 29 août 1687, il fut fait défenses à la femme de prendre la qualité de veuve, & à l'enfant de prendre le titre de légitime; on leur accorda seulement des alimens.

La déclaration du 15 juin 1697, ordonna que les conjonctions des personnes qui se prétendent mariées en conséquence des actes qu'ils auront obtenus, du consentement réciproque avec lequel ils se seront pris pour mari & femme, n'emporteront aucuns effets civils en faveur des prétendus conjoints & des enfans qui en peuvent naître, lesquels seront privés de toutes successions directes & collatérales; & il est défendu à tous juges, à peine d'interdiction, & même de privation de leurs charges, d'ordonner aux notaires de délivrer des actes de cette nature, & à tous notaires de les délivrer sous les peines portées par cette déclaration. *Voyez les Mémoires du clergé, tome V, p. 767. (A)*

MARIAGE PRÉCIPITÉ est celui qu'une veuve contracte avant l'année révolue depuis le décès de son précédent mari.

On le regarde comme *précipité*, soit *propter incertitudinem prolis*, soit à cause des bienséances qu'une veuve doit observer pendant l'an du deuil. *Voyez DEUIL & SECONDES NOCES. (A)*

MARIAGE PRÉSOMPTIF, *voyez ci-après MARIAGE PRÉSUMÉ. (A)*

MARIAGE PRÉSUMÉ ou PRÉSOMPTIF, *matrimonium ratum & præsumptum*. On appelloit ainsi les promesses de mariage de *futuro*, lesquelles étant suivies de la copule charnelle, étoient réputées ratifiées & former un *mariage présumé*.

Alexandre III qui siégeoit dans le xje. siècle, semble en quelque sorte avoir approuvé les mariages présumés, *per consensum & copulam*, au *ch. xiiij & xv de sponsalib. & matrim.* mais il paroît aux endroits cités, que dans l'espèce il y avoit eu quelques solemnités de l'église observées, & que *sponsalia præcesserant*; c'étoient d'ailleurs des cas singuliers dont la décision ne peut donner atteinte au droit général.

En effet, Honorius III qui siégeoit dans

M

le xij<sup>e</sup>. siècle, témoigne assez que l'on ne reconnoissoit alors pour *mariages* valables que ceux qui étoient célébrés en face d'église, & où les époux avoient reçu la bénédiction nuptiale.

Ce fut Grégoire IX, successeur d'Honorius, qui décida le premier que les promesses de *mariage* futur, *sponsalia de futuro*, acquéroient le titre & l'effet du *mariage*, lorsqu'elles étoient suivies de la copule charnelle.

Mais comme l'église avoit toujours détesté de tels *mariages*, que les conciles de Latran, & ensuite celui de Trente, les ont déclarés nuls & invalides, & que les édits & ordonnances de nos rois les ont aussi déclarés non-valablement contractés : l'église ni les tribunaux ne reconnoissent plus de telles conjonctions pour des *mariages* valables ; elles sont même tellement odieuses, que la seule citation faite devant l'official, *in casu matrimonii rati & præsumpti*, est toujours déclarée abusive par les parlemens. Voyez Fevret, *traité de l'abus*, tome I, liv. 5, ch. ij, n. 36 & suiv. (A)

**MARIAGE PAR PROCUREUR** ; ce que l'on entend par ces termes n'est qu'une cérémonie qui se pratique pour les *mariages* des souverains & princes de leur sang, lesquels font épouser par procureur la princesse qu'ils demandent en *mariage*, lorsqu'elle demeure dans un pays éloigné de celui où ils font leur séjour.

Le fondé de procuration & la future épouse vont ensemble à l'église, où l'on fait toutes les mêmes cérémonies qu'aux *mariages* ordinaires. Il étoit même autrefois d'usage qu'après la cérémonie la princesse se mettoit au lit, & qu'en présence de toute la cour, le fondé de procuration étant armé d'un côté, mettoit une jambe bottée sous les draps de la princesse. Cela fut ainsi pratiqué lorsque Maximilien d'Autriche, roi des Romains, épousa par procureur Anne de Bretagne ; & néanmoins, au préjudice de ce *mariage* projeté, elle épousa depuis Charles VIII, roi de France, dont Maximilien fit grand bruit, ce qui n'eut pourtant point de suite.

Comme les sacremens ne se reçoivent point par procureur, ce que l'on appelle ainsi *mariage par procureur* n'est qu'une

cérémonie & une préparation au *mariage* qui ne rend pas le *mariage* accompli : tellement que la cérémonie de la bénédiction nuptiale se réitere lorsque les deux parties sont présentes en personnes, ce qui ne se feroit pas si le *mariage* étoit réellement parfait. On peut voir dans le *mercure de France de 1739*, & autres mémoires du temps, de quelle maniere se fit le *mariage* de Madame avec l'infant don Philippe, que M. le duc d'Orléans étoit chargé de représenter dans la cérémonie du *mariage*. La première cérémonie se fit dans la chapelle de Versailles. M. le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, demanda au duc d'Orléans si, comme procureur de don Philippe infant d'Espagne, il prenoit madame Louise Elizabeth de France pour sa femme & légitime épouse. Il fit pareille question à la princesse, & il est dit qu'il leur donna la bénédiction nuptiale. Néanmoins on trouve ensuite que la princesse étant arrivée à Alcalá, le 25 octobre suivant, & ayant été conduite dans l'appartement de la reine, le patriarche des Indes lui donna, & à l'infant don Philippe, dans la chambre de la reine, la bénédiction nuptiale en présence de leurs majestés & des princes & princesses de la famille royale. (A)

**MARIAGE PROHIBÉ** est celui qui est défendu par les canons ou par les ordonnances du royaume. (A)

**MARIAGE** appellé *RATUM ET PRÆSUMPTUM*. V. **MARIAGE PRÉSUMÉ**.

**MARIAGE RÉCHAUFFÉ**, c'est ainsi qu'en quelques provinces, comme en Berry, l'on appelle vulgairement les seconds mariages. Voyez Bœnius, *consil.* 40, & le *glossaire* de M. de Lauriere, au mot *mariage*. (A)

**MARIAGE RÉHABILITÉ**, c'est lorsque le *mariage* est célébré de nouveau pour réparer ce qui manquoit au premier pour sa validité. Le terme de *réhabilitation* semble impropre, en ce que les vices d'un *mariage* nul ne peuvent être réparés qu'en célébrant un autre *mariage* avec toutes les formalités requises : de maniere que le premier *mariage* ne devient pas pour cela valable, mais seulement le second. Cependant un *mariage* qui étoit valable quant au for intérieur, peut être *réhabilité* pour lui donner les effets civils, mais il ne produit toujours ces effets

que du jour du second mariage valablement contracté. Voyez les regles générales qui ont été expliquées en parlant des mariages en général. (A)

MARIAGE ROMPU s'entend ou d'un simple projet de mariage dont l'exécution n'a pas suivi, ou d'un prétendu mariage dont la nullité a été prononcée, ou qui a été déclaré abusif. (A)

MARIAGE, SECOND, TROISIEME, ou autre subséquent, voyez ci-après, au mot NOCES l'art. SECONDES NOCES. (A)

MARIAGE SECRET, voy. MARIAGE CACHÉ.

MARIAGE SOLEMNEL. On entendoit par-là chez les Romains celui qui se faisoit *per coemptionem*, à la différence de celui qui se faisoit seulement *per usum*, ou par *usucapion*. Parmi nous on entend par mariage *solemnel*, celui qui est revêtu de toutes les formalités requises par les canons & par les ordonnances du royaume. (A)

MARIAGE SPIRITUEL s'entend de l'engagement qu'un évêque contracte avec son église & un curé avec sa paroisse. En général le sacerdoce est considéré comme un mariage spirituel; ce mariage est appelé spirituel par opposition au mariage charnel. Voy. cap. ij, extra de translatione episcop. Berault sur la coutume de Normandie, article 382, & le traité des matières bénéficiales de M. Fuet, page 254.

MARIAGE SUBSÉQUENT. On entend par-là celui qui suit un précédent mariage, comme le second à l'égard du premier, ou le troisième à l'égard du second, & ainsi des autres. Le mariage subséquent a l'effet de légitimer les enfans nés auparavant, pourvu que ce soit *ex soluto & soluta*. Voy. BATARD & LÉGITIMATION. (A)

MARIAGE A TEMPS. Le divorce qui avoit lieu chez les Romains, eut lieu pareillement dans les Gaules depuis qu'elles furent soumises aux Romains; c'est apparemment par un reste de cet usage qu'anciennement en France, dans des temps de barbarie & d'ignorance, il y avoit quelquefois des personnes qui contractoient mariage pour un temps seulement. M. de Varillas trouva dans la bibliothèque du roi parmi les manuscrits, un contrat de mariage fait dans l'Armagnac en 1297 pour sept ans,

entre deux nobles, qui se réservoient la liberté de le prolonger au bout de sept années s'ils s'accordoient l'un de l'autre; & en cas qu'au terme expiré ils se séparassent, ils partageroient par moitié les enfans mâles & femelles provenus de leur mariage; & que si le nombre s'en trouvoit impair, ils tireroient au sort à qui le surnuméraire écheroit.

Il se pratique encore dans le Tonquin que quand un vaisseau arrive dans un port, les matelots se marient pour une saison; & pendant le temps que dure cet engagement précaire, ils trouvent, dit-on, l'exactitude la plus scrupuleuse de la part de leurs épouses, soit pour la fidélité conjugale, soit dans l'arrangement économique de leurs affaires. Voy. l'essai sur la polygamie & le divorce, traduit de l'Anglois de M. Hume, inséré au mercure de février 1757, p. 45. (A)

MARIAGE PAR USUCAPION ou PER USUM, étoit une forme de mariage usitée chez les Grecs & chez les Romains du temps du paganisme. Le mari prenoit ainsi une femme pour l'usage, c'est-à-dire, pour en avoir des enfans légitimes; mais il ne lui communiquoit pas les mêmes privilèges qu'à celle qui étoit épousée solennellement. Ce mariage se contractoit par la cohabitation d'un an. Lorsqu'une femme maîtresse d'elle-même avoit demeuré pendant un an entier dans la maison d'un homme sans s'être absentée pendant trois nuits, alors elle étoit réputée son épouse, mais pour l'usage de la cohabitation seulement: c'étoit une des dispositions de la loi des douze tables.

Ce mariage, comme on voit, étoit bien moins solennel que le mariage *per coemptionem* ou *par confarréation*: la femme qui étoit ainsi épousée étoit qualifiée *uxor*, mais non pas *mater-familias*; elle contractoit un engagement à la différence des concubines, qui n'en contractoient point, mais elle n'étoit point en communauté avec son mari ni dans sa dépendance.

Le mariage par *usucapion* pouvoit se contracter en tout temps & entre toutes sortes de personnes: une femme que son mari avoit instituée héritière à condition de ne se point remarier, ne pouvoit pas contracter de mariage solennel sans perdre la

succession de son mari, mais elle pouvoit se marier *par usucapion*, en déclarant qu'elle ne se marioit point pour vivre en communauté de biens avec son mari, ni pour être sous sa puissance, mais seulement pour avoir des enfans. Par ce moyen elle étoit censée demeurer veuve, parce qu'elle ne faisoit point partie de la famille de son nouveau mari, & qu'elle ne lui faisoit point part de ses biens, lesquels conséquemment passaient aux enfans qu'elle avoit eus de son premier mariage. *Voy. ci-devant l'art. MARIAGE PER COEMPTIONEM*, & les auteurs cités en cet endroit. (A)

*MARIAGE des Romains (Hist. Rom.)* le mariage se célébroit chez les Romains avec plusieurs cérémonies scrupuleuses qui se conservèrent long-temps, du moins parmi les bourgeois de Rome.

Le mariage se traitoit ordinairement avec le pere de la fille ou avec la personne dont elle dépendoit. Lorsque la demande étoit agréée & qu'on étoit d'accord des conditions, on les mettoit par écrit, on les scelloit du cachet des parens, & le pere de la fille donnoit le repas d'alliance; ensuite l'époux envoyoit à sa fiancée un anneau de fer, & cet usage s'observoit encore du temps de Pline; mais bientôt après on n'osa plus donner qu'un anneau d'or. Il y avoit aussi des négociateurs de mariages auxquels on faisoit des gratifications illimitées, jusqu'à ce que les empereurs établirent que ce salaire seroit proportionné à la valeur de la dot. Comme on n'avoit point fixé l'âge des fiançailles avant Auguste, ce prince ordonna qu'elles n'auroient lieu que lorsque les parties seroient nubiles; cependant dès l'âge de dix ans on pouvoit accorder une fille, parce qu'elle étoit censée nubile à douze.

Le jour des noces on avoit coutume en coiffant la mariée, de séparer les cheveux avec le fer d'une javeline, & de les partager en six tressés à la maniere des vestales, pour lui marquer qu'elle devoit vivre chastement avec son mari. On lui mettoit sur la tête un chapeau de fleurs, & par dessus ce chapeau une espece de voile, que les gens riches enrichissoient de pierreries. On lui donnoit des souliers de la même couleur du voile, mais plus élevés que

la chaussure ordinaire, pour la faire paroître de plus grande taille. On pratiquoit anciennement chez les Latins une autre cérémonie fort singulière, qui étoit de présenter un joug sur le col de ceux qui se fiançoient, pour leur indiquer que le mariage est une sorte de joug: & c'est de là, dit-on, qu'il a pris le nom de *conjugium*. Les premiers Romains observoient encore la cérémonie nommée *confarréation*, qui passa dans la suite au seul mariage des pontifes & des prêtres. *Voyez CONFARRÉATION*.

La mariée étoit vêtue d'une longue robe blanche ou de couleur de safran, semblable à celle de son voile; sa ceinture étoit de fine laine nouée du nœud herculéen qu'il n'appartenoit qu'au mari de dénouer. On feignoit d'enlever la mariée d'entre les bras de sa mere pour la livrer à son époux, ce qui se faisoit le soir à la lueur de cinq flambeaux de bois d'épine blanche, portés par de jeunes enfans qu'on nommoit *pueri lauti*, parce qu'on les habilloit proprement & qu'on les parfumoit d'essences: ce nombre de cinq étoit de regle en l'honneur de Jupiter, de Junon, de Vénus, de Diane, & de la déesse de Persuasion. Deux autres jeunes enfans conduisoient la mariée, en la tenant chacun par une main, & un troisieme enfant portoit devant elle le flambeau de l'hymen. Les parens faisoient cortège en chantant *hymen, ô hyménée*. Une femme étoit chargée de la quenouille, du fuseau & de la cassette de la mariée. On lui jetoit sur la route de l'eau lustrale, afin qu'elle entrât pure dans la maison de son mari.

Dès qu'elle arrivoit sur le seuil de la porte, qui étoit ornée de guirlandes de fleurs, on lui présentoit le feu & l'eau, pour lui faire connoître qu'elle devoit avoir part à toute la fortune de son mari. On avoit soin auparavant de lui demander son nom, & elle répondoit *Caïa*, pour certifier qu'elle seroit aussi bonne ménagere que *Caïa Cæcilia*, mere de Tarquin l'ancien. Aussi-tôt après on lui remettoit les clefs de la maison, pour marquer sa juridiction sur le ménage; mais en même temps on la prioit de s'asseoir sur un siege couvert d'une peau de mouton avec sa laine,

pour lui donner à entendre qu'elle devoit s'occuper du travail de la tapisserie, de la broderie, ou autre convenable à son sexe : ensuite on faisoit le festin de noces. Dès que l'heure du coucher étoit arrivée, les époux se rendoient dans la chambre nuptiale, où les matrones qu'on appelloit *pronuba* accompagnoient la mariée & la mettoient au lit génial, ainsi nommé, parce qu'il étoit dressé en l'honneur du génie du mari.

Les garçons & les filles en quittant les époux leur souhaitoient mille bénédictions, & leur chantoient quelques vers fescennins. On avoit soin cette première nuit de ne point laisser de lumière dans la chambre nuptiale, soit pour épargner la modestie de la mariée, soit pour empêcher l'époux de s'apercevoir des défauts de son épouse, au cas qu'elle en eût de cachés. Le lendemain des noces, il donnoit un festin où sa femme étoit assise à côté de lui sur le même lit de table. Ce même jour les deux époux recevoient les présens qu'on leur faisoit, & offroient de leur côté un sacrifice aux dieux.

Voilà les principales cérémonies du *mariage* chez les Romains ; j'ajouterai seulement deux remarques : la première que les femmes mariées conservoient toujours leur nom de fille, & ne prenoient point celui du mari. On sait qu'un citoyen Romain qui avoit séduit une fille libre, étoit obligé par les loix de l'épouser sans dot, ou de lui en donner une proportionnée à son état ; mais la facilité que les Romains avoient de disposer de leurs esclaves, & le grand nombre de courtisanes rendoit le cas de la séduction extrêmement rare.

2°. Il faut distinguer chez les Romains deux manières de prendre leurs femmes : l'une étoit de les épouser sans autre convention que de les retenir chez soi ; elles ne devenoient de véritables épouses que quand elles étoient restées auprès de leurs maris un an entier, sans même une interruption de trois jours : c'est ce qui s'appelloit un *mariage* par l'usage, *ex usu*. L'autre manière étoit d'épouser une femme après des conventions matrimoniales, & ce *mariage* s'appelloit de vente mutuelle, *ex coemptione* : alors la femme donnoit à son

mari trois as en cérémonie, & le mari donnoit à sa femme les clefs de son logis, pour marquer qu'il lui accordoit l'administration de son logis. Les femmes seules qu'on épousoit par une vente mutuelle, étoient appellées meres de famille, *matresfamilias*, & il n'y avoit que celles-là qui devinssent les uniques héritières de leurs maris après leur mort.

Il résulte de là que chez les Romains le *matrimonium ex usu*, ou ce que nous nommons aujourd'hui *concubinage*, étoit une union moins forte que le *mariage* de vente mutuelle ; c'est pourquoi on lui donnoit aussi le nom de demi-mariage, *semi-matrimonium*, & à la concubine celui de demi-femme, *semi-conjux*. On pouvoit avoir une femme ou une concubine, pourvu qu'on n'eût pas les deux en même temps : cet usage continua depuis que par l'entrée de Constantin dans l'église, les empereurs furent chrétiens. Constantin mit bien un frein au concubinage, mais il ne l'abolit pas, & il fut conservé pendant plusieurs siècles chez les chrétiens : on en a une preuve bien authentique dans un concile de Tolède, qui ordonne que chacun, soit laïque, soit ecclésiastique, doive se contenter d'une seule compagne ou femme, ou concubine, sans qu'il soit permis de tenir ensemble l'une & l'autre..... Cet ancien usage des Romains se conserva en Italie, non-seulement chez les Lombards, mais depuis encore quand les François y établirent leur domination. Quelques autres peuples de l'Europe regardoient aussi le concubinage comme une union légitime : Cujas assure que les Gascons & autres peuples voisins des Pyrénées n'y avoient pas encore renoncé de son temps (*D. J.*)

**MARIAGE LÉGITIME, & NON LÉGITIME, (*Hist. & droit Rom.*)** Les *mariages légitimes* des enfans chez les Romains, étoient ceux où toutes les formalités des loix avoient été remplies. On appelloit *mariages non légitimes* ceux des enfans qui, vivant sous la puissance paternelle, se marioient sans le consentement de leur pere. Ces mariages ne se cassoient point lorsqu'ils étoient une fois contractés ; ils étoient seulement destitués des effets de droit qu'ils auroient eu s'ils eussent été autorisés par l'approbation du pere : c'est ainsi que Cujas

explique le passage du jurifconsulte Paul, dont voici les paroles : *eorum qui in potestate patris sunt, sine voluntate ejus, matrimonia jure non contrahuntur, sed contracta non solvuntur*. Mais il y a tout lieu de croire que le jurifconsulte Romain parle seulement du pouvoir ôté aux peres de rompre le mariage de leurs enfans encore sous leur puissance, lors même qu'ils y avoient donné leur consentement. On peut voir là-dessus les notes de M. Schulting, page 300 de sa *Jurisprudencia antè-Justiniana*. Pour ce qui est de l'*uxor injusta*, dont il est parlé dans la loi 23, § 2, *dig. ad. leg. Juliani de adulter*. Cujas lui-même semble s'être retracté dans un autre endroit de ses observations, où il conjecture qu'il s'agit dans cette loi, d'une femme qui n'a pas été épousée avec les formalités ordinaires, *quæ non solemniter accepta est aquâ & igne : observ. lib. VI, cap. xvj.* : car chez les anciens Romains quand on avoit omis ces formalités, qui consistoient dans ce que l'on appelloit *confarreatio & coemptio*, une fille, quoiqu'elle eût été menée dans la maison de celui qui en vouloit faire sa femme, n'étoit pourtant pas censée pleinement & légitimement mariée ; elle n'étoit pas encore entrée dans la famille, & sous la puissance du mari ; ce qui s'appelloit *in manum viri convenire* : elle n'avoit pas droit de succéder à ses biens, ou entièrement, ou par portion égale avec les enfans procréés d'eux : il falloit, pour suppléer à ce défaut de formalités requises, qu'elle eût été un an complet avec son mari, sans avoir dé couché trois nuits entières, selon la loi des XII tables, qu'Aulu-Gelle, *Noct. attic. lib. III, cap. ij.* & Macrob. *Saturnal, lib. I, cap. xij.*, nous ont conservée. Jusques-là donc cette femme étoit appelée *uxor injusta*, comme le président Brisson l'explique dans son traité, *ad leg. jul. de adulteris* ; c'est-à-dire, qu'elle étoit bien regardée comme véritablement femme, & nullement comme simple concubine ; en sorte cependant, qu'il manquoit quelque chose à cette union pour qu'elle eût tous les droits d'un mariage légitime. Mais tout mariage contracté sans le consentement du pere, ou de celui sous la puissance de qui le pere étoit lui-même, avoit un vice

qui le rendoit absolument nul & *illégitime* ; de même que les mariages incestueux, ou le mariage d'un tuteur avec sa pupille, ou celui d'un gouverneur de province avec une provinciale, &c. (D. J.)

MARIAGE DES HÉBREUX, (*Hist. des Juifs.*) Les mariages se firent d'abord chez les Hébreux avec beaucoup de simplicité, comme on peut le voir dans le livre de Tobie ; 1<sup>o</sup>. Tobie demande en mariage Sara fille de Raguel ; on la lui accorde ; 2<sup>o</sup>. le pere prenant la main droite de sa fille, la met dans la main droite de l'époux, ancienne coutume ou cérémonie dans les alliances ; 3<sup>o</sup>. le pere écrit le contrat & le cachette ; 4<sup>o</sup>. un festin suit ces engagements : 5<sup>o</sup>. la mere mene la fille dans une chambre destinée aux époux ; 6<sup>o</sup>. la mere pleure, & la fille aussi ; la mere, parce qu'elle se sépare de sa fille : & la fille, parce qu'elle va être séparée de sa mere ; 7<sup>o</sup>. le pere bénit les époux, c'est-à-dire, fait des vœux pour eux ; cela étoit fort simple ; mais l'essentiel s'y trouve. Ces festins nuptiaux duroient sept jours, coutume ancienne. Dans la suite des temps les mariages des Juifs furent chargés de cérémonies. Voyez NOCES DES HÉBREUX. (D. J.)

MARIAGE DES TURCS, (*Hist. moderne*). Le mariage chez les Turcs, dit M. de Tournesort, qui en étoit fort bien instruit, n'est autre chose qu'un contrat civil que les parties peuvent rompre ; rien ne paroît plus commode : néanmoins, comme on s'ennuieroit bientôt parmi eux du mariage, aussi-bien qu'ailleurs ; & que les fréquentes séparations ne laisseroient pas d'être à charge à la famille, on y a pourvu sagement. Une femme peut demander d'être séparée d'avec son mari s'il est impuissant, adonné aux plaisirs contre nature, ou s'il ne lui paie pas le tribut, la nuit du jeudi au vendredi, laquelle est consacrée aux devoirs du mariage. Si le mari se conduit honnêtement, & qu'il lui fournisse du pain, du beurre, du riz, du bois, du café, du coton, & de la soie pour filer des habits, elle ne peut se dégager d'avec lui. Un mari qui refuse de l'argent à sa femme pour aller aux bains deux fois la semaine, est exposé à la séparation ; lorsque la femme irritée renverse sa pantoufle en présence du juge,

cette action désigne qu'elle accuse son mari d'avoir voulu la contraindre à lui accorder des choses défendues. Le juge envoie chercher pour lors le mari, le fait bâtonner, s'il trouve que la femme dise la vérité, & casse le *mariage*. Un mari qui veut se séparer de sa femme, ne manque pas de prétextes à son tour; cependant la chose n'est pas si aisée que l'on s'imagine.

Non seulement il est obligé d'affurer le douaire à sa femme pour le reste de ses jours; mais supposé que par un retour de tendresse il veuille la reprendre, il est condamné à la laisser coucher pendant 24 heures avec tel homme qu'il juge à propos: il choisit ordinairement celui de ses amis qu'il connoît le plus discret; mais on assure qu'il arrive quelquefois que certaines femmes qui se trouvent bien de ce changement, ne veulent plus revenir à leur premier mari. Cela ne se pratique qu'à l'égard des femmes qu'on a épousées. Il est permis aux Turcs d'en entretenir de deux autres sortes; savoir, celles que l'on prend à pension, & des esclaves; on loue les premières, & on achete les dernières.

Quand on veut épouser une fille dans les formes, on s'adresse aux parens, & on signe les articles après être convenu de tout en présence du *cadi* & de deux témoins. Ce ne sont pas les pere & mere de la fille qui dotent la fille, c'est le mari: ainsi, quand on a réglé le douaire, le *cadi* délivre aux parties la copie de leur contrat de *mariage*: la fille de son côté n'apporte que son trousseau. En attendant le jour des noces, l'époux fait bénir son *mariage* par le prêtre; & pour s'attirer les graces du ciel, il distribue des aumônes, & donne la liberté à quelque esclave.

Le jour des noces, la fille monte à cheval couverte d'un grand voile, & se promene par les rues sous un dais, accompagnée de plusieurs femmes, & de quelques esclaves, suivant la qualité du mari; les joueurs & les joueuses d'instrumens sont de la cérémonie: on fait porter ensuite les nippes, qui ne sont pas le moindre ornement de la marche. Comme c'est tout le profit qui en revient au futur époux, on affecte de charger des chevaux & des chameaux de plusieurs coffres de belle apparence, mais

souvent vuides, ou dans lesquels les habits & les bijoux sont fort au large.

L'épousée est ainsi conduite en triomphe par le chemin le plus long chez l'époux, qui la reçoit à la porte: là ces deux personnes, qui ne se sont jamais vues, & qui n'ont entendu parler l'une de l'autre que depuis peu, par l'entremise de quelques amis, se touchent la main, & se témoignent tout l'attachement qu'une véritable tendresse peut inspirer. On ne manque pas de faire la leçon aux moins éloquens; car il n'est guere possible que le cœur y ait beaucoup de part.

La cérémonie étant finie, en présence des parens & des amis, on passe la journée en festin, en danses, & à voir les marionnettes; les hommes se réjouissent d'un côté, & les femmes de l'autre. Enfin la nuit vient, & le silence succède à cette joie tumultueuse. Chez les gens aisés la mariée est conduite par un eunuque dans la chambre qui lui est destinée; s'il n'y a point d'eunuques, c'est une parente qui lui donne la main, & qui la met entre les bras de son époux.

Dans quelques villes de Turquie il y a des femmes dont la profession est d'instruire l'épousée de ce qu'elle doit faire à l'approche de l'époux, qui est obligé de la déshabiller piece à piece, & de la placer dans le lit. On dit qu'elle récite pendant ce temps-là de longues prieres, & qu'elle a grand soin de faire plusieurs nœuds à sa ceinture, en sorte que le pauvre époux se morfond pendant des heures entières avant que ce dénouement soit fini. Ce n'est d'ordinaire que sur le rapport d'autrui qu'un homme est informé si celle qu'il doit épouser est belle ou laide.

Il y a plusieurs villes où le lendemain des noces, les parens & les amis vont dans la maison des nouveaux mariés prendre le mouchoir ensanglanté, qu'ils montrent dans les rues, en se promenant avec des joueurs d'instrumens. La mere ou les parentes ne manquent pas de préparer ce mouchoir, à telle fin que de raison, pour prouver, en cas de besoin, que les mariés sont contents l'un de l'autre. Si les femmes vivent sagement, l'alcoran veut qu'on les traite bien, & condamne les maris qui en usent autre-

ment, à réparer ce péché par des aumônes, ou par d'autres œuvres pies qu'ils sont obligés de faire avant que de se réconcilier avec leurs femmes.

Lorsque le mari meurt le premier, la femme prend son douaire, & rien de plus. Les enfans dont la mere vient de decéder, peuvent forcer le pere de leur donner ce douaire. En cas de répudiation, le douaire se perd, si les raisons du mari sont pertinentes; sinon le mari est condamné à le continuer, & à nourrir les enfans.

Voilà ce qui regarde les femmes légitimes: pour celles que l'on prend à pension, on n'y fait pas tant de façon. Après le consentement du pere & de la mere, qui veulent bien livrer leur fille à un tel, on s'adresse au juge, qui met par écrit que ce tel veut prendre une telle pour lui servir de femme, qu'il se charge de son entretien, & de celui des enfans qu'ils auront ensemble, à condition qu'il la pourra renvoyer lorsqu'il le jugera à propos, en lui payant la somme convenue, à proportion du nombre d'années qu'ils auront été ensemble. Pour colorer ce mauvais commerce, les Turcs en rejettent le scandale sur les marchands chrétiens, qui, ayant laissé leurs femmes dans leurs pays, en entretiennent à pension dans le Levant. A l'égard des esclaves, les Mahométans, suivant la loi, en peuvent faire tel usage qu'il leur plaît; ils leur donnent la liberté quand ils veulent, ou ils les retiennent toujours à leur service. Ce qu'il y a de louable dans cette vie libertine, c'est que les enfans que les Turcs ont de toutes leurs femmes, héritent également des biens de leur pere; avec cette différence seulement, qu'il faut que les enfans des femmes esclaves soient déclarés libres par testament: si le pere ne leur fait pas cette grace, ils suivent la condition de leur mere, & sont à la discrétion de l'aîné de la famille. (D. J.)

**MARIAGE.** (*Médec. Diète.*) Nous ne prenons ici le mariage que dans le point particulier de son exécution physique, de sa consommation, où les deux sexes confondus dans des embrassemens mutuels, goûtent des plaisirs vifs & permis qui sont augmentés & terminés par l'éjaculation réciproque de la semence, cimentés &

rendus précieux par la formation d'un enfant.

Ainsi nous n'envisagerons le mariage que sous le point de vue où il est synonyme à *coït*; & nous avons à dessein renvoyé, à cet article présent, tout ce que nous avons à dire sur cette matiere; parce que le mariage, regardé comme convention civile, politique, religieuse, est, suivant les mœurs, les préjugés, les usages, les loix, la religion reçue, le seul état où le *coït* soit permis, la seule façon d'autoriser & de légitimer cette action naturelle. Ainsi toutes les remarques que nous aurons occasion de faire ici sur le mariage, ne regarderoient, chez des peuples qui auroient d'autres mœurs, d'autres coutumes, une autre religion, &c. que l'usage du *coït*, ou l'acte vénérien. En conséquence nous comprenons le mariage dans la classe des choses non naturelles, comme une des parties de la diete ou de la gymnastique. On peut considérer dans le mariage ou le *coït* légitime, 1°. l'excrétion de la semence; 2°. le mécanisme de cette excrétion; 3°. les plaisirs qui y sont attachés; 4°. enfin, les suites particulières qu'elle a dans les femmes; savoir, la grossesse & l'accouchement: c'est de l'examen comparé de ces différentes considérations qu'on doit déduire les avantages ou les inconvéniens du mariage.

1°. Toute secretion semble, dans l'ordre de la nature, exiger & indiquer l'excrétion de l'humeur séparée; ainsi l'excrétion de la semence devient, suivant ces mêmes loix, un besoin, & sa retention un état contre nature, souvent cause de maladie, lorsque cette humeur a été extraite, préparée, travaillée par les testicules devenus actifs, & qu'elle a été perfectionnée par son séjour & son accumulation dans les vésicules séminales. Alors les parties organiques de cette excrétion en marquent la nécessité par un accroissement plus prompt, par une démangeaison continuelle, par un feu secret, une ardeur qui les embrase, par des érections fréquentes involontaires. De là naissent ces desirs violens, mais indéterminés, cet appétit naturel qu'on voudroit satisfaire; mais quelquefois on n'en connoît pas les moyens, souvent on n'ose pas les employer.

employer. Toutes ces sensations inaccoutumées attirent, occupent, absorbent l'esprit, en altèrent les fonctions, plongent le corps dans un état de langueur insupportable, jusqu'à ce qu'instruit par la nature, on ait recours au remède spécifique en se mariant, ou que la pléthore de semence portée à un point excessif, n'en détermine l'excrétion; mais il arrive quelquefois que, par un séjour trop long, elle s'altère, se corrompt, & occasionne des accidens très-fâcheux. Les hommes plus libres, moins retenus, peut-être moins sensibles, sont moins incommodés que les femmes; il est rare que leur esprit en soit dérangé. Le plus souvent on n'observe dans ceux qui gardent sévèrement la continence, que des priapismes, des démangeaisons affreuses, des tumeurs dans les testicules, &c. accidens légers que l'évacuation de la semence fait cesser à l'instant.

Les filles dans qui les aiguillons sont plus précoces & plus pressans, les passions plus vives, la retenue plus nécessaire, sont bien plus incommodées de la trop longue rétention de la semence; & ce qui me paroît encore contribuer à augmenter le nombre & la gravité des symptomes qu'attire la privation du *mariage*, c'est que non seulement elles desirent l'évacuation de leur semence; mais en outre la matrice appete avec avidité la semence de l'homme; & quand ces deux objets ne sont pas remplis, elles tombent dans ce délire chlorotique, également funeste à la santé & à la beauté, biens que le sexe regarde comme les plus précieux; elles deviennent foibles, languissantes, mélancoliques, &c. D'autres fois, au contraire, les impressions que la semence trop abondante & trop active fait sur les organes, & ensuite sur l'esprit, sont si fortes, qu'elles l'emportent sur la raison. L'appétit vénérien, parvenu à ce degré de violence, demande d'être satisfait; il les jette dans ce délire furieux connu sous le nom de *fureur utérine*. Dès-lors, emportées hors d'elles-mêmes, elles perdent de vue toutes les loix de la pudeur, de la bienséance, cherchent par toutes sortes de moyens à assouvir la violence de leur passion; elles ne rougissent point d'attaquer les hommes, de les attirer par les postures les plus indécentes & les invitations les

plus lascives. Tous les praticiens conviennent que les différens symptomes de vapeurs ou d'affections hystériques qui attaquent les filles ou les veuves, sont une suite de la privation du *mariage*. On peut observer en effet que les femmes, sur-tout bien mariées, en sont ordinairement exemptes; & que ces maladies sont très-communes dans ces vastes maisons qui renferment un grand nombre de filles qui se sont obligées par devoir & par état de garder leur virginité. Le *mariage* est dans tous ces cas utile, ou même nécessaire pour prévenir tous ces accidens; il peut même, quand ils sont déjà formés, les dissiper; & c'est souvent le seul secours dont l'efficacité soit assurée. Tous les marriaux, les fondans, les soporatifs sont ordonnés sans succès à une fille chlorotique. Les médecins sont souvent obligés de faire marier ces malades, & le succès du remède constate la bonté du conseil. Il en est de même de ces filles qui sont dans les accès d'une fureur utérine; c'est en vain qu'on les baigne, qu'on les gorge de tisanes nitrées, d'émulsions; leur délire ne peut s'appaier que par l'excrétion de l'humeur dont l'abondance & l'activité l'ont déterminé. Il est mille occasions où le coit légitimé par le *mariage* n'est pas possible; & la religion ne permet pas alors d'imiter l'heureuse témérité de Rolink, qui ne voyant d'autre ressource pour guérir une fille dangereusement malade, que de procurer l'excrétion de la semence, au défaut d'un mari se servit, dans ce dessein, d'un moyen artificiel, & la guérit entièrement.

Ce moyen ne sera peut-être pas goûté par des censeurs rigides, qui croient qu'il ne faut jamais faire un mal dans l'espérance d'un bien. Je laisse aux théologiens à décider si, dans pareils cas, une pollution, qui ne seroit nullement déterminée par le libertinage, mais par le besoin pressant, est un crime, ou s'il n'est pas des circonstances où de deux maux il faut éviter le pire. Il paroît assez naturel que dans certains cas extrêmes, on fait céder toute autre considération à celle de rendre la santé.

Il paroît par-là que le *mariage*, simplement considéré comme favorisant & déterminant l'excrétion de la semence, est très-

avantageux à l'un & l'autre sexes. C'est dans cet état seul où la santé peut être la plus complète, & où elle résulte de l'exercice, non-seulement possible, mais actuel de toutes les fonctions. Dans tous les temps, les loix politiques fondées sur celles de la nature, ont encouragé le *mariage* par des récompenses ou des distinctions accordées à ceux qui en subissoient le joug, & par des punitions ou un déshonneur qu'elles attachoient à ceux qui s'y soustrayoient. La stérilité ou le célibat étoit chez les Juifs une espèce d'opprobre; les célibataires étoient; chez les anciens chrétiens, jugés indignes des charges de la magistrature. Les Romains couronnoient ceux qui avoient été mariés plusieurs fois. Et d'un autre côté, les Spartiates, peuples gouvernés par des loix dont la sagesse sera à jamais célèbre, instituèrent une fête où ceux qui n'étoient point mariés étoient fouettés par des femmes; & de nos jours, le célibat n'est honoré que parce qu'il est devenu un point de religion. L'on a vu cependant le *mariage* & la fécondité excités & récompensés par des pensions, par des diminutions d'impôts.

Mais comme l'excrétion de semence retenue peut être nuisible, de même si elle est immodérée, elle devient la source de maladies très-férieuses. Voyez MANUSTUPRATION. Le *mariage* influe à un tel point sur la santé, que s'il est modéré, il contribue beaucoup à la rendre florissante & à l'entretenir. Son entière privation n'est pas indifférente; & son usage déordonné ou son abus a pareillement ses inconvénients; il ne peut produire que de mauvais effets, lorsqu'il est célébré à la suite d'une maladie, pendant la convalescence, après des pertes excessives, dans un état d'épuisement. Galien rapporte l'histoire d'un homme, qui commençant à se relever d'une maladie férieuse coucha avec sa femme, & mourut la même nuit.

Sennert remarque très-judicieusement que le *mariage*, très-salutaire à une chlorétique, lui deviendra pernicieux, s'il y a chez elle un fonds de maladie indépendante, s'il y a une lésion considérable dans les viscères. On peut assurer en général que le *mariage* est nuisible, lorsqu'il n'est pas déterminé par l'abondance ou l'activité de

l'humeur féminale: c'est ce qui arrive principalement aux vieillards, & aux jeunes gens qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté. Tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière, se sont mis à la torture pour tâcher de déterminer exactement l'âge le plus propre au *mariage*; mais on trouve dans leurs écrits beaucoup de variétés. Les uns fixent ce terme à l'âge de quatorze ans; d'autres, fondés sur quelques exemples rares de personnes qui ont eu des enfans à huit & dix ans, avancent ce terme; il en est qui le reculent jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. Ce désaccord qu'on observe dans ces différentes décisions, vient de la variété qu'il y a réellement dans la chose; car il est très-certain que des personnes sont en état de se marier à un âge où d'autres sont aussi insensibles aux plaisirs de l'amour qu'incapables de les goûter. Le climat, le tempérament, l'éducation même, une idiosyncratie particulière contribuent beaucoup aux différences. D'ailleurs il faut, sur-tout dans les hommes, distinguer le temps où la sécrétion de la semence commence à se faire, de celui où ils sont propres à soutenir les fatigues du *mariage*; & dans ce cas le trop de promptitude nuit toujours plus qu'un délai, même poussé trop loin. Dans les premiers temps de la puberté, la semence est encore aqueuse, sans force & sans activité; d'ailleurs repompée dans le sang, elle contribue à l'éruption des poils, à la force, à la vigueur mâle qui doit caractériser l'homme. Le temps auquel il peut la répandre sans danger & avec succès, n'est point fixé; il n'y a même aucun signe assuré qui le dénote, si ce n'est la cessation de l'accroissement, le bon état des parties de la génération, les érections fréquentes, & les desirs violens. Il ne faut pas confondre ici les desirs ou l'appétit vénérien, qui naissent d'un véritable besoin, qui sont l'effet naturel d'une irritation locale, avec ces cupidités folles, ces passions déordonnées qui proviennent d'une imagination dérégulée, d'un libertinage outré qu'on voit souvent dans de jeunes gens, trop instruits avant de sentir, & chez des vieillards qui tâchent de ranimer leurs feux languissans. Le temps de la nubilité est

beaucoup mieux marqué dans les femmes : il est pour l'ordinaire plus précoce. L'évacuation menstruelle est le signe ardemment désiré qui désigne leur maturité ; & il n'y a point non plus de temps généralement fixé pour cette évacuation. Elle commence plutôt dans les climats chauds, dans les villes, dans les tempéramens vifs, bilieux, &c. que dans les climats froids, à la campagne, & dans les tempéramens mous, pituiteux, &c. Le temps qu'elle dure est à-peu-près le même dans tous les sujets ; de façon que celles qui ont commencé à être réglées tard, cessent de même. La cessation du flux menstruel est le signe assuré qui fait connoître que les femmes ne sont plus propres au *mariage*. Les hommes n'en ont d'autres marques que la flaccidité des parties qui en sont les instrumens, & l'extinction des desirs ; ce qui arrive ordinairement lorsque le froid de la vieillesse vient glacer les membres, & que le corps desséché commence à décroître ; mais la vieillesse vient plus ou moins promptement dans les différens sujets. C'est sans raison que quelques auteurs ont prétendu en déterminer le commencement à cinquante ou soixante ans ; on voit tous les jours des personnes épuisées par les débauches, avoir avant cet âge toutes les incommodités d'une vieillesse avancée ; tandis que d'autres ayant vécu dans la sobriété, satisfont avec modération à tous leurs besoins, & ne laissent pas d'être jeunes, quoique chargés d'années ; ils sont long-temps capables de donner, même dans l'âge qui chez quelques-uns est vieillesse décrépite, des marques incontestables de virilité. Il n'est pas rare de voir des sexagénaires avoir des enfans ; il y a même des exemples d'hommes qui sont devenus pères à quatre-vingt-dix & cent ans. Uladisslas, roi de Pologne, fit deux garçons à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Félix Platerus raconte que son grand-père engendra à cent ans. Hoffman fait mention d'un homme qui à l'âge de cent deux ans a eu un garçon, & deux ans après une fille. Ces faits, quelque possibles qu'ils soient, sont toujours surprenans, & par-là même douteux, d'autant mieux qu'ils ne sont pas susceptibles de tous les genres de

preuves, & qu'ils ne sont fondés que sur la fragile vertu d'une femme  *mariée*  à un vieillard ; ils ne peuvent manquer de trouver des incrédules, persuadés que souvent on est entouré d'enfans dont on se croit le père. Ce qui peut cependant en augmenter la vraisemblance, c'est qu'on a vu des femmes, déjà vieilles, à l'âge de soixante ans, devenir enceintes & accoucher heureusement.

Ainsi on doit défendre le *mariage* aux hommes qui sont réellement vieux, à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de puberté, à ceux en qui elle ne s'est pas manifestée par les signes exposés ; il est même plus prudent d'attendre encore quelques années ; il est rare qu'avant vingt ans un homme puisse sans danger subir le joug d'un *mariage* continué ; & à moins de maladie, à vingt-cinq ans il peut en soutenir les fatigues prises avec modération. Une fille pourroit être mariée dès l'instant qu'elle a eu ses règles ; l'excrétion de la semence qui est très-petite ne l'affoiblit que très-peu ; mais il y a d'autres considérations tirées de l'état de grossesse & de l'accouchement, qui demandent du délai. Cependant si quelques accidens survenoient dépendans de la privation du *mariage*, il faudroit sans crainte des événemens l'accorder aussi-tôt : rarement on est incommodé de ce que la nature demande avec empressement. Un médecin sage & prudent peut dans pareils cas trouver des expédiens, & les combiner de façon qu'il n'en résulte que de l'avantage.

II. Le mécanisme de l'excrétion de la semence, c'est-à-dire, l'état de constriction, de resserrement, de saisissement général qui la précède, l'accompagne & la détermine, mérite quelques réflexions particulières : il est certain que toute la machine concourt à cette évacuation, tout le corps est agité de mouvemens convulsifs ; & c'est avec raison que Démocrite a appelé le *mariage* dans le sens que nous le prenons, une épilepsie passagère ; il n'est pas douteux que cette concussion universelle ne soit très-propre à ranimer la circulation engourdie, à rétablir une transpiration dérangée, à dissiper certaines affections nerveuses ; elle porte principalement sur les nerfs & sur le cerveau. Les médecins observateurs rappor-

tent plusieurs exemples de goutte, d'épilepsie, de passion hystérique, de maux d'estomac habituels, de veilles opiniâtres dissipées par le *mariage*; & nous lisons dans Pline qu'un médecin avoit éprouvé l'efficacité de ce secours dans le traitement & la guérison des fievres quartes: cependant il faut observer que la lassitude & la faiblesse suivent cet exercice; que le sommeil doux & tranquille qui succede, en est souvent l'effet; qu'on a vu quelquefois l'épilepsie passagere de Démocrite continuer & devenir très-réelle. Un homme, au rapport de M. Didier, avoit un violent paroxisme d'épilepsie toutes les fois qu'il remplissoit le devoir conjugal. Cette vive émotion est très-funeste à ceux qui ont eu des blessures, qui ont souffert des hémorragies considérables: elle peut faire rouvrir les vaisseaux par lesquels l'hémorragie s'est faite, donner aux plaies un mauvais caractère, occasioner quelquefois des métastases dangereuses, &c. Fabrice de Hilden raconte qu'un homme à qui on avoit coupé la main gauche, voulut lorsque la blessure fut presque guérie, prendre avec sa femme les plaisirs autorisés par le *mariage*: celle-ci, instruite par le chirurgien, refuse de se prêter aux instances de son mari, qui dans les efforts qu'il fit pour la vaincre, ne laissa pas d'éjaculer: à l'instant la fièvre se déclare; il survient des délires, des convulsions, & le malade mourut au quatrième jour. *Obs. chirurgicales, centurie v, xxv.*

III. Si les plaisirs du *mariage* ont quelque inconvenient, c'est d'exciter par cet attrait puissant à en faire un usage immodéré, & à tomber dans les accidens qui suivent une trop grande excretion de semence: ainsi ces plaisirs sont une des premières causes des maladies qu'excite l'excès dans le *mariage*; mais ils en sont en même temps l'antidote, & l'on peut assurer que plus les plaisirs sont grands, moins l'abus en est nuisible. Nous avons déjà remarqué après Sanctorius, dans un autre article, voyez MANUSTUPRATION, que cette joie pure, cette douce consolation de l'esprit qu'entraînent les plaisirs attachés au *mariage*, rétablissent la transpiration du cœur, servent infiniment à diminuer la faiblesse, la langueur, qui sans cela suivroient

l'excretion de la semence, & contribuent beaucoup à la promptre réparation des pertes qu'on vient de faire; il n'est pas douteux que les bons effets produits par le *mariage* ne dépendent principalement des plaisirs qu'on y goûte, & du contentement inexprimable d'avoir satisfait une passion, un appétit qui faisoit naître des desirs violens. Et-il possible de concevoir un état plus favorable à l'homme que celui du plaisir? La sérénité est peinte sur son front, la joie brille dans ses yeux; son visage frais & coloré annonce une satisfaction intérieure; tout le corps est agile & dispos, les mouvemens s'exécutent avec prestesse; l'exercice de toutes les fonctions est facile; la transpiration est augmentée; les mouvemens du cœur sont libres & uniformes. Cette situation du corps n'est-elle pas le plus haut degré de la santé? N'a-t-on pas eu raison de regarder dans tous les temps ces plaisirs comme le remede le plus assuré contre la mélancolie? Y a-t-il en effet rien de plus propre à dissiper la tristesse & la misanthropie qui en sont les caracteres? C'est dans cette idée qu'on avoit donné à la courtisane Neëa le surnom d'*Anticyre*, île célèbre par sa fertilité en hellebore, parce qu'elle avoit un secret plus assuré que ce remede fameux, dont l'efficacité avoit été constatée par la guérison radicale de plusieurs mélancoliques.

Les personnes du sexe, plus sensibles aux impressions du plaisir, en ressentent aussi davantage les bonseffets. On voit des chloériques languissantes, malades, pâles, défigurées, dès qu'elles sont mariées, sortir rapidement de cet état de langueur, acquérir de la santé, des couleurs, de l'embonpoint, prendre un visage fleuri, animé; il y en a même qui, naturellement laides, sont devenues après le *mariage* extrêmement jolies. L'hymen fit cette heureuse métamorphose dans la femme d'Ariston, qui, suivant ce qu'en raconte Pausanias, surpassoit étant vierge, toutes les filles de Sparte en laideur, & qui dès qu'elle fut femme, devint si belle, qu'elle auroit pu disputer à Hélène le prix de la beauté. Georges Psaalmanaazar assure que cette métamorphose est assez ordinaire aux filles de son pays de l'île Formose; les femmes qui ont

goûté ces plaisirs en supportent bien plus impatiemment la privation que celles qui ne les connoissent pas par expérience. Saint Jérôme & saint Thomas ont avancé gratuitement que les filles se faisant une idée trop avantageuse des plaisirs du *mariage*, les souhaitoient plus ardemment que les veuves. La fausseté de cette assertion est démontrée par un observation fréquente, qui fait voir que les accidens, les symptomes d'hystéricité sont plus multipliés, plus fréquens & plus graves chez les veuves que chez les filles; on pourroit aussi fixer, s'il en étoit besoin, un argument de quelque poids, de la façon dont les unes & les autres se conduisent.

IV. Enfin, la grossesse & l'accouchement sont les dernières choses qu'il y ait à considérer dans le *mariage*; ce sont des suites qui n'ont lieu que chez les femmes; quoique la grossesse soit d'abord annoncée & souvent accompagnée pendant plusieurs mois de beaucoup d'incommodités, il est rare qu'elle soit nuisible; le cas le plus à craindre est celui des maladies aiguës qui peuvent se rencontrer dans ce temps; Hippocrate a décidé mortelles les maladies aiguës qui surviennent aux femmes enceintes, & il est certain qu'elles sont très-dangereuses; mais du reste tous les accidens qui dépendent de l'état même de grossesse, tels que les vomissemens, les dégoûts, les fantaisies, les veilles, &c. se dissipent après quelques mois, ou d'eux-mêmes, ou avec une saignée; & quand ils persisteroient jusqu'à l'accouchement, ils n'ont ordinairement aucune mauvaise suite; on peut même avancer que la grossesse est plutôt avantageuse: les femmes qui paroissent les plus foibles, languissantes, malades, sont celles souvent qui s'en trouvent mieux; ces langueurs, ces indispositions se dissipent. On voit assez fréquemment des femmes qui sont presque toujours malades, hors le temps de leur grossesse; dès qu'elles sont enceintes, elles reprennent la santé, & rien ne peut l'altérer, ni la suspension de l'évacuation menstruelle, ni le poids incommode de l'enfant; ce qui paroît vérifier l'axiome reçu chez le peuple que la grossesse purge, & que l'enfant attire les mauvaises humeurs. D'un autre côté, les femmes

stériles sont toujours valétudinaires, leur vie n'est qu'un temps d'indispositions. Il y a lieu de penser que le dérangement qui empêche la fécondité, y contribue aussi en quelque chose; il n'en est pas de même de l'accouchement, qui dans l'état le plus naturel ne laisse pas d'exiger un travail pénible, d'affoiblir considérablement, & qui peut, par la moindre cause, devenir laborieux & amener un danger pressant. Les femmes qui ont fait beaucoup d'enfans sont plutôt vieilles, épuisées; elles ne vivent pas long-temps, & sont assez ordinairement sujettes à beaucoup d'incommodités; ce qui arrive bien plus sûrement si elles ont commencé trop jeunes à faire des enfans. D'ailleurs, les accouchemens sont encore dans ce cas-ci bien plus difficiles, les parties de la génération ne sont pas assez ouvertes, assez souples; elles ne prêtent pas assez aux efforts que l'enfant fait pour sortir; l'accouchement est bien plus laborieux, & les accidens qui le suivent plus graves. Cette seule raison suffit pour déconseiller le *mariage* aux personnes trop jeunes, à celles qui sont trop étroites. Il y a aussi des femmes encore moins propres au *mariage*, chez qui quelque vice de conformation rend l'accouchement extrêmement dangereux; ou même impossible. Telles sont les bossues, qui à cause de la mauvaise structure de la poitrine, ne peuvent pas faire les efforts suffisans pour chasser le fœtus; il n'est pas rare de les voir mourir succombant à ces efforts; il en est de même des phthisiques, qui ont la respiration fort gênée, & peu propre à souffrir & à aider le mécanisme de l'accouchement. Ces personnes risquent non-seulement leur santé & leur vie en contractant le *mariage*, mais encore se mettent dans le cas de donner le jour à de malheureuses créatures, à qui elles transmettent leurs mauvaises dispositions, & à qui elles préparent par-là une vie des plus désagréables. Il arrive quelquefois que des femmes dont la matrice est mal conformée, deviennent enceintes; mais quand le terme de l'accouchement est venu, le fœtus ne trouve point d'issue, l'orifice de la matrice est de travers, tourné en arrière, de côté; il ne répond point au conduit & à l'ouverture du vagin, ou bien il est entièrement

fermé par quelque cicatrice ou par quelque indisposition naturelle. Il faut pour lors en venir à l'opération césarienne ; cruelle ressource, mais indispensable, & préférable à l'expédient sûrement mortel de laisser le fœtus dans la matrice, *certa desperatione potior est incerta salus* : d'ailleurs, on peut espérer de sauver l'enfant, & la vie de la mere qui éprouve cette opération, n'est pas entièrement désespérée ; autrement on abandonne la mere & l'enfant à une mort inévitable. Lorsque ces vices de conformation sont connus, ils doivent être des motifs assez pressans pour empêcher les femmes de se marier ; ce n'est ni dans l'excrétion de la semence ni dans la grossesse qu'est le danger ; mais il est assuré à l'accouchement. Ainsi le mariage peut être très-salutaire à certains égards, & nuisible considéré dans d'autres ; on voit par là de quelle importance il est d'en bien examiner & d'en comparer l'action, les effets & les suites dans les différens sujets pour en tirer des regles de conduite avantageuses. Il nous paroît inutile de chercher dans l'état de nourrice de nouvelles considérations, quoique l'allaitement de l'enfant paroisse exigé par la tendresse maternelle, conseillé par la nature, indiqué par la sécrétion du lait, par les risques qu'on court à le dissiper, & la fièvre qui s'excite pour le faire perdre : c'est une chose dont on peut se dispenser, & nous voyons tous les jours les personnes riches se soustraire à ce devoir, moins par la crainte d'altérer leur santé, que dans la vue d'éviter les peines, les embarras, les veilles, que l'état de nourrice occasionne sûrement. On croit assez communément que les personnes délicates qui ont la poitrine foible, ne peuvent pas nourrir sans s'incommoder ; c'est une regle assez reçue chez le peuple, que l'allaitement usé, épuisé, qu'il dessèche la poitrine ; on peut assurer que de toutes les excrétions, c'est celle du lait qui affoiblit le moins. Cette humeur préparée sans dépense, presque point animalisée, peut être répandue même en très-grande quantité, sans que le corps s'en ressente aucunement ; & cela est sur-tout vrai pendant la première année qui se passe après l'accouchement. Lorsque le lait devient vieux, il

est plus lymphatique, moins propre aux enfans nouveau-nés ; son excrétion est plus forcée, & par conséquent plus sensible dans la machine. Je suis très-persuadé que des femmes qui continuent par l'appât du gain, trop long-temps, le métier de nourrice, risquent beaucoup de s'incommoder, & nuisent considérablement aux enfans qu'elles allaitent ; mais ce qui prouve encore mieux que l'état de nourrice contenu dans les justes bornes, n'a pour l'ordinaire aucun inconvénient, aucune suite fâcheuse, & qu'il est plutôt salutaire, c'est qu'on voit presque toujours les nourrices fraîches, bien portantes, ayant très-bon appétit, & jouissant de beaucoup d'embonpoint ; mais quand même il seroit vrai que l'allaitement pût altérer la santé, il ne pourroit pas être un motif suffisant pour empêcher un mariage, d'ailleurs salutaire, par la seule raison que les femmes n'y sont pas indispensablement asservies. (m)

MARIAGE, (*Soierie*) il se dit de deux fils tordus ensemble qui faisoient soaire.

MARIAME, ou MARIAMME, selon Arrien, & *Marriammia* par Etienne le géographe, (*Géogr. ancienne*) ville ancienne de Phénicie dans la Cassiotide, selon Ptolomée, *L. V, chap. xv* ; elle a été épiscopale. Pline en appelle les habitans *Marriammitani*.

MARIANA, (*Géogr.*) ville & colonie Romaine de l'île de Corse, ainsi nommée de la colonie que Marius y mena, comme Séneque & Pline nous l'apprennent. On voit encore les ruines de cette ville, qui portent toujours son nom. Elles sont dans la partie septentrionale de l'île, à trois milles de sa côte orientale.

MARIANDYNIENS, *Mariandyni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Asie dans la Bithynie ; ils habitoient aux environs d'Héraclée, entre la Bithynie & la Paphlagonie, & donnoient le nom au golfe où tombe le fleuve Sangar. Ce furent eux qui adoptèrent les premiers, & communiquèrent le culte d'Adonis à toute l'Asie mineure.

MARIANES (LES ÎLES), autrement LES ÎLES DAS VELAS, LES ÎLES DES LARRONS, (*Géogr.*) îles de l'Océan oriental, à l'extrémité occidentale de la mer du sud. Elles occupent un espace d'environ cent lieues, depuis Guan, qui est la plus

grande & la plus méridionale de ces îles, jusqu'à Urac, qui est la plus proche du tropique. Magellan les découvrit en 1521, & Michel Lopez de Legaspi fit la cérémonie d'en prendre possession, en 1565, au nom de Philippe II, roi d'Espagne. Enfin, en 1677, les Espagnols, à la sollicitation des Jésuites, subjuguèrent réellement ces îles, dont le P. de Gobien a fait l'histoire à sa manière. Elles étoient fort peuplées avant l'arrivée des Espagnols; on dit que Quan, Rota & Tinian, qui sont les trois principales îles *Marianes*, contenoient plus de cinquante mille habitans. Depuis ce temps-là Tinian est totalement dépeuplée, & on n'a laissé que deux ou trois cents Indiens à Rota pour cultiver le riz nécessaire à nourrir les habitans de Guan; en sorte qu'il n'y a proprement que cette dernière île qu'on puisse dire habitée, & qui toute entière contient à peine quatre mille âmes en trente lieues de circuit. On peut en croire le lord Anson, qui y étoit en 1746.

Cependant les montagnes des îles *Marianes*, chargées d'arbres presque toujours verts, & entrecoupées de ruisseaux qui tombent dans les plaines, rendent ce pays agréable. Ses insulaires sont d'une grande taille, d'une épaisse & forte corpulence, avec un teint basané, mais d'un brun plus clair que celui des habitans des Philippines. Ils ont la plupart des cheveux crépus; le nez & les lèvres grossés. Les hommes sont tout nus, & les femmes presque entièrement. Ils sont idolâtres, superstitieux, sans temples, sans autels, & vivent dans une indépendance absolue.

On compte douze ou quatorze îles *Marianes*, situées du 14 au 20 degré de latitude septent. Le P. Morales, jésuite, en a évalué la position seulement par estime; mais voyez la carte de la partie septentrionale de l'Océan pacifique, que l'amiral Anson a jointe à son voyage.

**MARIANUM PROMONTORIUM**, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'île de Corse, selon Ptolomée, *l. III, c. ij*, qui le place à l'extrémité de la côte occidentale, en tirant vers le midi. Ce promontoire s'appelle à présent, *il Capo di casa Barbarica*.

**MARIANUS MONS**, (*Géogr. anc.*)

montagne d'Espagne que Ptolomée, *l. II, c. iv*, place dans la Bétique. On convient que ce sont les montagnes de Sierra-Morena. On lit *Ariani* au lieu de *Mariani* dans quelques exemplaires de Plin. Le manuscrit de la bibliothèque royale écrit *Hareni montes*; le nom moderne *las Areas Gordas*, qu'on donne au pays, approche fort de celui du manuscrit.

**MARICA**, (*Mythol.*) déesse de Minturne. Il en est parlé dans le septième livre de l'Énéide :

*Et nymphâ genitum Laurente Maricâ.*

Servius dit sur ce passage : *est autem Marica, dea littoris Minturnensium, juxta Lirim fluvium*. Elle avoit un bois sacré, qui menoit de Minturne à la mer. On prétend que *Marica* est la même que Circé, parce qu'à l'égard de son bois sacré, on observoit la loi de ne laisser rien sortir de tout ce qui y étoit entré; idée qu'on prit en faveur de Circé, pour compatir à la douleur de cette déesse au sujet de l'abandon d'Ulysse.

**MARICA SYLVA**, (*Géog. anc.*) bois ou forêt d'Italie, dans la Campanie, sur le chemin de *Suessa Aurunca*. Cette forêt étoit dans le voisinage de la ville de Minturne, vers l'embouchure du fleuve Liris.

Tite-Live appelle cette forêt, *Maricæ lucus*, bois sacré de *Marica*, parce qu'on lui portoit une vénération singulière, & qu'on observoit sur-tout avec soin, de n'en laisser rien sortir de tout ce qui y étoit entré. On juge de cet usage, que la nymphe *Marica*, qui présidoit à ce bois, étoit la même que Circé; & la coutume de ne laisser rien sortir de son bois, s'étoit sans doute établie, pour compatir à la douleur qu'éprouva cette déesse, de la désertion d'Ulysse. D'ailleurs, Lactance nous dit positivement que Circé fut appelée *Maricæ* après sa mort. Ainsi c'est de Circé qu'il faut entendre ce vers du VII livre de l'Énéide :

*Hunc Fauno & nymphâ genitum Laurente  
Maricâ*

*Accepimus.*

Il y avoit auprès de son bois un marais :

nommé par Plutarque *Maricæ paludes*. C'est dans ce marais que Marius vint se cacher, pour éviter les gens de Sylla qui le poursuivoient. Il étoit alors âgé de plus de soixante-dix ans, & passa toute la nuit enseveli dans la bourbe. A peine en sortoit-il au point du jour, pour gagner les bords de la mer, & pour s'embarquer, qu'il fut reconnu par des habitans de Minturne, & mené par eux en prison dans leur ville, la corde au cou, tout nu & tout couvert de fange. Lui, Marius, ainsi conduit! Oui, Marius lui-même, qui avoit été six fois consul, & qui, quelques années auparavant, s'étoit vu le maître d'une partie du monde. Exemple mémorable de l'instabilité des grandeurs humaines! Nous verrons la suite non moins singulière de cet événement, à l'article MINTURNE. (D. J.)

MARICHS, ou *Merisch*, (Géogr.) rivière de la Transylvanie. Elle a sa source dans des montagnes au nord de cette province; court du nord au sud, ensuite de l'est à l'ouest, & se décharge dans la Teyffe auprès de Seyedin. Cette rivière est le *Marisus* de Strabon, le *Marus* de Tacite, & le *Maris* d'Hérodote. Dans la suite on lui donna le nom de *Marisus*, & les Hongrois l'appellent à présent *Maros*. (D. J.)

MARICI, (Géogr. anc.) peuples d'Italie, qui, selon Pline, bâtirent la ville de *Ticenum*. Merula prétend qu'ils avoient leur demeure aux environs d'Alexandrie de la Paille. (D. J.)

MARIDUNUM, (Géogr. anc.) ville de l'île d'Albium, que Ptolomée donne aux Démetes: c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Meridunum*. On croit que c'est aujourd'hui *Caermarthen*. (D. J.)

MARIE, Chevaliers de sainte Marie, (Hist. mod.) c'est le nom de plusieurs ordres de chevalerie, comme *sainte Marie* du Chardon. V. CHARDON. *Sainte Marie* de la Conception. V. CONCEPTION. *Sainte Marie* de l'Éléphant. V. ELEPHANT. *Sainte Marie* & *Jésus*, *sainte Marie* de Lorette, *sainte Marie* de Mont-Carmel. V. CARMEL. *Sainte Marie* de Teutonique. V. TEUTONIQUE, &c.

MARIE aux Mines, sainte, ou MARKIRCK, (Géogr.) petite ville de France dans la haute-Alsace. La rivière de Lebel la

partage en deux. Elle a pris son nom de quelques pauvres mines d'argent, qu'on a crues admirables. Long. 25, 2; lat. 48, 26. (D. J.)

MARIE, SAINTE (Géogr.) ville d'Espagne dans l'Andalousie, sur la Guadalété, à 4 lieues N. E. de Cadix, 4 S. O. de Xérés de la Fontera. Long. 22, 2; lat. 36, 35. (D. J.)

MARIE, SAINTE (Géogr.) ville de l'Amérique méridionale dans l'Audience de Panama. Elle fut bâtie par les Espagnols, lorsqu'ils eurent découvert les riches mines d'or qu'elle a dans son voisinage. Les Anglois la prirent quelque temps après. Elle est au fond du golfe de Saint-Michel, à l'embouchure de la rivière de Sainte-Marie, qui est navigable, & la plus large de celles qui se jettent dans ce golfe. Long. 299, 5; lat. 7. (D. J.)

MARIE, SAINTE (Géogr.) ville de l'Amérique dans la province de Mariland, sur la rivière de Saint-Georges. Elle appartient aux Anglois, & est la demeure des principaux officiers de ce canton. (D. J.)

MARIE, SAINTE (Géogr.) île de l'Océan, aux environs de l'Afrique, à 5 milles de Madagascar. On lui donne 11 lieues de long sur 2 de large. Son terroir fertile est semé de riz, est coupé de petites rivières, & bordé de rochers. Il y pleut presque toujours. On trouve sur ses côtes du corail & de l'ambre gris. Elle n'est habitée que par 4 ou 500 negres. Long. 63; lat. mérid. 26, 30. (D. J.)

MARIE, SAINTE (Géogr.) petite île d'Angleterre, la principale des Sorlingues, avec un bon havre. Elle a 3 lieues de tour. Long. 22, 25; lat. 50, 2. (D. J.)

MARIE, amertume de la mer, (Hist. sacrée) sœur de Moïse & d'Aaron, fille d'Amram & de Jocabed, naquit vers l'an du monde 2424, environ douze ou quinze ans avant son frere Moïse. Lorsque celui-ci, qui venoit de naître, fut exposé sur le bord du Nil, Marie, qui s'y trouva, s'offrit à la fille de Pharaon pour aller chercher une nourrice à cet enfant. La princesse ayant agréé ses offres, Marie courut chercher sa mere, à qui l'on donna ce jeune Moïse à nourrir. On croit que Marie épousa Hur, de la tribu de Juda, mais on ne voit pas qu'elle

qu'elle en ait eu des enfans. Après le passage de la mer Rouge & la destruction entière de l'armée de Pharaon, *Marie* se mit à la tête des femmes de sa nation, & entonna avec elles le fameux cantique *Cantemus Domino*, pendant que Moïse le chantoit à la tête du chœur des hommes. Lorsque Séphora, femme de ce dernier, fut arrivée dans le camp, *Marie* eut quelques démêlés avec elle, intéressa, dans son parti, Aaron, & l'un & l'autre murmurèrent contre Moïse. Dieu en fut irrité, & il frappa *Marie* d'une lepre fâcheuse, dont il la guérit à la prière de Moïse, après l'avoir cependant condamnée à demeurer sept jours hors du camp. Elle mourut l'an 2552 au campement de Cadès, dans le désert de Sin, où elle fut enterrée; & Eusèbe dit que de son temps on voyoit encore son tombeau à Cadès. *Exod. xv, nombre xx, 26.*

(+)

MARIEBOË, *habitaculum Mariae*, (Géog.) ville de Danemarck, dans l'île de Laaland, au bord d'un lac fort poissonneux: c'est le siege du tribunal commun à cette île & à celle de Falster; & c'étoit autrefois celui d'une très-riche abbaye, convertie en bailliage, l'an 1623. (D. G.)

MARIES, f. f. (*Hisp. mod.*) fêtes ou réjouissances publiques qu'on faisoit autrefois à Venise, & dont on tire l'origine de ce qu'autrefois les Istriens, ennemis des Vénitiens, dans une course qu'ils firent sur les terres de ceux-ci, étant entrés dans l'église de Castello, en enleverent des filles assemblées pour quelque mariage, que les Vénitiens retirèrent de leurs mains après un sanglant combat. En mémoire de cette action, qui s'étoit passée au mois de février, les Vénitiens instituerent dans leur ville la fête dont il s'agit. On l'y célébroit tous les ans, le 2 de février, & cet usage a subsisté trois cents ans. Douze jeunes filles des plus belles, magnifiquement parées, accompagnées d'un jeune homme qui représentoit un ange, couroient par toute la ville en dansant; mais les abus qui s'introduisirent dans cette cérémonie, la firent supprimer. On en conserva seulement quelques traces dans la procession que le doge & les sénateurs font tous les ans, à pareil jour, on se rendant en troupe à l'église de Notre-

Tome XXI.

Dame. Jean-Baptiste Egnat. *exemp. illust. virg.*

MARIÉE, RIME, (*Poésie Franç.*) on appelle, en terme de poésie Française, des *rimes mariées*, celles qui ne sont point séparées les unes des autres, dont les deux masculines se suivent immédiatement, & les deux féminines de même, telles qu'on les voit dans les élégies & le poëme épique. Corneille dit dans son examen de l'Andromede, qu'il se glisse plus d'autres vers en prose que de ceux dont les *rimes* sont toujours *mariées*. Je ne fais si Corneille ne se trompe pas dans son jugement: quoi qu'il en soit, les *rimes mariées* s'appellent autrement des *rimes plates*. (D. J.)

MARIÉE, ou JEU DE LA GUIMBARDE, le nom que porte ce jeu marque assez l'enjouement & les divertissemens qu'il procure. Le mot de *guimbarde* ne signifie autre chose qu'une danse fort amusante, & remplie de postures fort plaisantes. On appelle encore ce jeu *la mariée*, parce qu'il y a un mariage qui en fait l'avantage principal. On peut jouer à ce jeu depuis cinq jusqu'à huit personnes & même neuf. Si l'on est huit ou neuf, l'on prendra un jeu de cartes entier; mais si l'on n'est que cinq ou six, l'on ôtera jusqu'aux six ou sept, pourvu qu'il reste assez de cartes pour faire un talon de quelque grosseur. Quand on a pris des jetons à un nombre & d'une couleur fixés par les joueurs, l'on a cinq petites boîtes quarrées, dont l'une sert pour la *guimbarde*, l'autre pour le roi, l'autre pour le fou, la quatrième pour le mariage, & la cinquième. Voyez chacun de ces termes à leur article. Chacun ayant mis un jeton dans chaque boîte, celui qui doit faire, bat, & donne à couper les cartes à l'ordinaire, puis en distribue cinq aux joueurs par trois & deux, & tourne la première du talon, qui est la triomphe. Après qu'on a reçu ses cinq cartes, & qu'on connoît la triomphe, chacun voit dans son jeu, s'il n'a pas l'une des cartes dont nous avons parlé ci-dessus; s'il a tous ces avantages à la fois, ce qui peut arriver, il tireroit pour ses cœurs, supposé que son point fût le plus haut, la boîte qui lui est due, pour le roi, pour la dame & pour le valet, leurs boîtes, & l'autre pour le mariage; mais

O

s'il n'avoit que quelques-uns de ces jeux , il tireroit ce qui est dû à ceux qu'il auroit , obfervant d'abaiffier fon jeu avant que de rien tirer.

Le premier qui est à jouer commence par telle carte de fon jeu qu'il juge à propos; le reste se fait comme à la triomphe, chacun jouant pour soi , & tirant aux mains , autant qu'il est possible , afin de gagner le fonds.

Outre le mariage de la *guimbarde* , il y en a encore d'autres qui se font , ou lorsque la dame de quelque couleur que ce soit , tombe sur le roi de cette couleur , ou lorsqu'ils sont tous deux rassemblés dans la même main. Celui qui a un mariage assemblé en jouant les cartes , gagne un jeton sur chaque joueur , excepté de celui qui a jeté la dame; mais quand le mariage se trouve tout fait dans la main , sans qu'il ait été besoin de jouer , personne n'est dispensé de payer le jeton dû au gagnant : si ce mariage se gagne par triomphe , c'est-à-dire , si le roi , la dame d'une même couleur sont coupés avec de la triomphe , il n'y a que les deux joueurs qui ont jeté le roi & la dame qui paient chacun un jeton à celui qui les a coupés.

Il n'est pas permis d'employer ni la *guimbarde* , ni le roi , ni son fou à couper un mariage.

Qui a le grand mariage , c'est-à-dire , la dame & le roi de cœur en main , tire un jeton de chacun en jouant les cartes , outre les boîtes qui leur sont dûes séparément , comme premières triomphe & comme mariage; mais quand le roi est levé par la *guimbarde* , on ne leur en donne qu'un , non plus que pour le fou , qui se paie au contraire lui , lorsque le roi ou la *guimbarde* l'ont pris sur le jeu. Les mariages ne se font en jouant , que lorsque le roi & la dame de même couleur tombent immédiatement l'un après l'autre , autrement le mariage ne vaut pas. Mais celui qui a la dame d'un roi joué , ne peut la retenir sous peine de payer à chaque joueur un jeton , pour avoir rompu le mariage. Celui qui renonce doit le même droit aux joueurs , ainsi que celui qui , pouvant forcer ou couper une carte jouée , ne le fait pas. Celui qui donne mal est condamné à payer un

jeton à chacun , & à refaire. Si le jeu est faux , le coup n'est bon que lorsqu'il est achevé. Les précédens passent comme tels. Il n'est pas permis de jouer à la *guimbarde* avant son tour , sous peine d'un jeton d'amende pour chaque joueur.

MARIEN , (*Géogr.*) c'étoit un des cinq royaumes qui composoient l'île Hispaniola , lorsque Christophe Colomb la découvrit. (*D. J.*)

MARIENBERG , (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Misnie , au cercle d'Erftbourg , près d'Anneberg. Les mines d'argent qui sont dans le voisinage ont été cause de sa fondation , par Henri , duc de Saxe , en 1519. Elle est entre des montagnes , à 10 lieues de Dresde , & appartient à l'électeur de Saxe. *Long.* 31 , 27 ; *lat.* 51 , 10 , (*D. J.*)

MARIENBOURG , (*Géogr.*) petite ville démantelée des Pays-bas François , dans le Hainaut , au pays d'entre Sambre & Meuse. Elle avoit été bâtie en 1542 par Marie , reine de Hongrie , sœur de Charles-Quint. Elle est à 4 lieues de Rocroy. *L.* 22 , 5 ; *l.* 50 , 4 (*D. J.*)

MARIENBURG , (*Géogr.*) ancienne & forte ville de la Pologne , dans la Prusse royale , capitale du Palatinat de même nom , avec un château. Elle a été bâtie par les chevaliers de l'ordre Teutonique. Les Suédois la prirent en 1616 ; mais elle revint par la paix à la Pologne. Elle est sur un bras de la Vistule , appelé *Nagot* , à 4 lieues S. O. d'Elbing , 6 S. E. de Dantzick. *L.* 37 , 10 ; *l.* 54 , 6. (*D. J.*)

MARIEN-GROSCHEN , (*Commerce.*) monnoie d'argent qui a cours dans le pays de Brunswick & de Lunebourg , qui fait la trente-sixième partie d'un écu d'Empire , c'est-à-dire , environ deux sous monnoie de France.

MARIENSTADT , en Latin *Marifladium* , (*Géogr.*) petite ville de Suede , dans la Westrogothie , sur le lac Wener , à 14 lieues S. E. de Carlestadt , 65 S. O. de Stockholm. *L.* 32 ; *l.* 58 , 38.

MARIENTHAL ou MERGENTHEIN , (*Géogr.*) petite ville en Franconie , où elle fait la résidence du grand-maître de l'ordre Teutonique. L'armée de M. de Turenne y fut battue en 1645. Elle est sur le

Tauber , à 6 lieues S. O. de Wurtsbourg , 9 N. de Hall. *Long.* 27 , 24 ; *lat.* 49 , 35. ( *D. J.* )

MARIENWERDER , ( *Géogr.* ) ville du royaume de Prusse au cercle de Hockerland , dans la partie occidentale de la Poméranie , au confluent du Nagot & de la Liebe. *Longitude* 37 , 10 ; *latit.* 53 , 42. ( *D. J.* )

MARI-GALANTE , f. f. ( *Géogr.* ) île de l'Amérique , appartenante à la France ; elle est située au vent de celles des Saintes , à 18 lieues au nord de la Martinique , & à 3 ou 4 de la pointe des salines de la grande terre de la Guadalupe. Cette île est presque ronde & peut avoir 18 lieues de tour ; ses bords sont fort escarpés dans certaines parties ; mais les montagnes qui couvrent l'intérieur du pays sont moins hautes que celles des hautes îles ; la terre y produit du sucre , du café , beaucoup de coton & quantité de maïs & de légumes , elle n'est pas bien pourvue de rivières ; à cela près cette île est très-agréable.

MARIGNAN , ( *Géogr.* ) *Melignanum* , petite ville d'Italie , au duché de Milan , remarquable par la victoire que François I remporta aux environs de cette place , en 1515 , sur le duc de Milan & les Suisses réunis. *Marignan* est sur le Lambro , à 4 lieues S. E. de Milan , 5 N. E. de Pavie , 5 N. O. de Lodi. *Long.* 26 , 45 ; *lat.* 45 , 20. ( *D. J.* )

MARIGOT , f. m. ( *Terme de relation.* ) Ce mot signifie en général , dans les îles de l'Amérique , un lieu où les eaux de pluie s'assemblent & se conservent. ( *D. J.* )

MARILAND , ( *Géogr.* ) province de l'Amérique septentrionale , bornée au sud par la Virginie , E. par l'Océan Atlantique , N. par la nouvelle Angleterre & la nouvelle Yorck , O. par la rivière de Patowneck.

Le golfe de Chosepeak qui est navigable 70 lieues , & par où les vaisseaux entrent en Virginie & *Mariland* , traverse cette dernière province par le milieu ; le terroir en est très-fertile , on y cultive beaucoup de tabac qui est d'un grand débit en Europe. On y trouve les mêmes animaux , oiseaux , poissons , fruits , plantes , racines & gommés , qu'en Virginie.

Les naturels du pays ont le teint basané , les cheveux noirs , plats & pendans. Ils sont partagés en tribus , indépendantes les unes des autres. Ce que les Anglois possèdent est divisé en dix cantons , & comme ils ont accordé la liberté de religion à tous les chrétiens qui voudroient s'aller établir à *Mariland* , ils ont fait en peu de temps de nombreuses recrues , & des commencemens des villes avantageusement situées pour le commerce. On nomme *Sainte-Marie* , le lieu le plus considérable & la résidence du gouverneur.

MARILAND est situé entre le 37e. degré 50 minutes , & le 40 de *lat.* septentrionale. Les chaleurs y sont modérées , tant par les vents que par les pluies , & l'hiver y est peu durable. ( *D. J.* )

MARIMBA , ( *Luth.* ) instrument de percussion fort en usage parmi les peuples d'Angola , de Matamba & de quelques autres contrées.

Le *marimba* est formé de seize calebasses de différentes grandeurs , bien rangées entre deux planches. L'embouchure de chaque calebasse est couverte d'une petite tranche d'un bois rouge & sonore , nommée *tanilla*. C'est sur ces tranches mêmes , longues d'environ un empan , que le musicien frappe avec deux petites baguettes , le *marimba* étant suspendu à son cou par une courroie. On prétend que le son de cet instrument a quelque ressemblance avec celui d'une orgue. Au reste , le *marimba* me paroît une espece de *balafo*. Voyez BALAFO , ( *Luth.* ) & ce dernier n'est qu'un claquebois plus ingénieux que le nôtre. ( *F. D. C.* )

MARIN , SEL. Voyez MARIN , acide. ( *Chymie.* ) Voyez SEL MARIN.

MARIN , acide , ( *Chymie.* ) Voyez à l'article SEL MARIN.

MARIN , adj. ( *Marine.* ) se dit d'un homme qui va sur mer , & qui est attaché au service de la marine.

MARINS , CORPS , ( *Hist. nat. Minéralogie.* ) nom que l'on donne dans l'histoire naturelle aux coquilles , coraux ou lithophytes , aux poissons , &c. que l'on trouve enfouis & pétrifiés dans le sein de la terre. Voyez l'article FOSSILES.

MARINADE , f. f. ( *Cuisine.* ) c'est une

faumure ou une sauce , composée ordinairement de sel , de vinaigre , &c. où l'on ajoute quelquefois un peu d'épices ; elle sert à assaisonner & à conserver les mets , les fruits , &c.

On prend aussi ce mot substantivement pour un fruit , une racine , une feuille , ou toute autre matière végétale , que l'on a préparés dans une *marinade* pour s'en servir comme d'une sauce , &c. Voyez SALADE.

On marine avec de l'huile & du vinaigre mêlés ensemble , des artichaux , des mousserons , espèce de champignons , des fruits d'épine-vinette , des asperges , des fèves , &c. des boutons de genêt , des capres & des olives. Voyez CAPRES , &c.

MARINAI , (*Géogr.*) ou MARIANARI , ou PLANINA , montagne de la Turquie en Europe , à l'orient de l'Albanie , au midi de la Serbie & de la Bulgarie , & au nord de la Macédoine : les anciens l'appelloient *croton* ou *scardus*. Le Drin , la Morave & le Vardar qui est l'Accius des anciens , y prennent leur source. (*D. J.*)

MARINE , f. f. (*Marine.*) On entend par ce mot tout ce qui a rapport au service de la mer , soit pour la navigation , la construction des vaisseaux , & le commerce maritime ; soit par rapport aux corps des officiers militaires , & ceux employés pour le service des ports , arsenaux & armées navales : ainsi cet article renvoie à une infinité d'autres qui regardent les différentes parties de la *marine*.

L'histoire de la *marine* est encore un renvoi de cet article , mais qui jetteroit trop loin ; il suffit d'indiquer ici quelques livres qui peuvent donner des connoissances sur cette histoire , tels que l'*histoire générale de la marine* ; *histoire navale d'Angleterre* , de Lediard ; *histoire de la navigation & du commerce des anciens* , par M. Huet ; *dissertation concernant la navigation des anciens* , du chevalier Arbutnot ; *hydrographie* , du P. Fournier ; *de re navali* , Laz. Baif ; *de militia navali veterum* , Joannis Cheseri ; *orbis maritimi historia generalis* , C. B. Marisali ; &c.

La *marine* fut presque oubliée en France après la mort de Charlemagne : depuis ce regne , les seigneurs particuliers avoient

leurs amiraux , nommés *patrimoniaux*. Elle commença à renaître sous S. Louis , le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'amiral. La guerre avec l'Angleterre rendit la *marine* plus considérable sous Charles V , par les soins de son amiral Jean de Vienne. Les regnes suivans laisserent la *marine* dans l'oubli , ainsi que le commerce , dont il n'étoit seulement pas question ; mais l'un & l'autre reparurent sous le ministère du cardinal de Richelieu , & ont été portés beaucoup plus loin par M. Colbert sous le regne de Louis XIV.

Il y auroit beaucoup de choses à faire pour la perfection de notre *marine* ; l'objet est important , & nous avons pensé qu'on liroit ici avec plaisir un extrait d'un petit ouvrage fort solide & fort rare , intitulé *Réflexions d'un citoyen sur la marine*. Cet ouvrage est d'un habitant de Dieppe , fils d'un libraire. Cet enfant , dégoûté du métier de son pere , s'est fait corsaire , a servi sur des vaisseaux de roi , a commandé des bâtimens qui lui appartenoient , & parle ici d'une chose qu'il fait ou qu'il doit savoir. Condamné au repos par les pertes qu'il a faites dans cette dernière guerre , il s'est mis à écrire ses réflexions & à les imprimer. Il a présenté son ouvrage au ministre qui a approuvé ses vues : l'édition en a été supprimée , & cet extrait est fait sur un des trois exemplaires qui existent.

Il n'y a point , à proprement parler , de guerre maritime défensive.

Dans les temps de guerre , il faut que les bâtimens soient tous armés offensivement.

Sur les mers , on se cherche sans se trouver , on se trouve sans se chercher. L'audace , la ruse & le hasard décident des succès.

Se contenter de couvrir ses possessions , & n'armer qu'à cet effet , c'est précisément jouer avec le hasard de perdre , sans avoir jamais celui de gagner.

*De la cause des maladies sur les vaisseaux , & des moyens d'y remédier.* On attribue assez légèrement les maladies des équipages , au climat & aux mauvais vivres.

J'ai servi , dit l'auteur , sous M. le duc

d'Anville, dans son expédition sur les côtes d'Acadie; notre équipage étoit composé de six cents hommes.

Après un séjour d'un mois dans la baie de *Chibouctou*, aujourd'hui *Hallifax*, à peine restoit-il assez de monde pour manœuvrer, nous n'étions plus que deux cents en arrivant à l'Orient. Ce ne fut point l'influence du climat qui causa ce ravage; car il n'y eut aucune proportion entre le nombre des officiers malades & celui des matelots. Les vivres n'y contribuèrent point; car il ne mourut presque personne à bord des vaisseaux marchands, approvisionnés de la même manière que les vaisseaux de roi.

D'où naît la différence?

1. Du peu de soin qu'on a des équipages à bord des vaisseaux de guerre.

2. Du peu d'aïssance forcé par la quantité des domestiques, provisions & bestiaux, embarqués pour la commodité de l'état-major.

3. De la mal-propreté d'entre les ponts, dont on n'ouvre presque jamais les sabords, malgré l'air infecté par les bestiaux, & respiré par ceux que leur triste sort y renferme.

Sans les soins de l'officier, le soldat périroit de misère. Sans ces soins, le matelot est encore plus malheureux: il reçoit dans les ports ses avances, qu'il dissipe. Il s'embarque presque nu; la punition suit de près la faute; mais il n'y a pas de remède.

Point de facilité de pourvoir aux besoins; on n'endure pas sans suite fâcheuse, le froid & la misère. Le scorbut naît, & se répand dans tout l'équipage.

Il faut donc embarquer des hardes, pour en fournir au matelot. L'écrivain, personnage oisif, fera note de ce qui lui sera délivré, pour être retenu sur ses gages au département.

Il faut au matelot le petite perruque de peau d'agneau, la veste un peu ample, le petit buffle en sombre-veste, & le manteau à la Turquie avec le capuchon.

Un matelot bien équipé néglige de changer de linge & d'habit, se couche mouillé au sortir du quart, & gagne par sa paresse le scorbut, comme un autre par manque de vêtement.

Dans la *marine* Française le matelot appar-

tient uniquement à l'état. S'il meurt, il est remplacé sans qu'il en coûte à l'officier; pourquoi celui-ci veillera-t-il à sa conservation?

Faites des réglemens tant qu'il vous plaira; le seul bon, c'est celui qui liera l'officier par son intérêt, faites donc des soldats matelots. Qu'un matelot ne puisse périr sans qu'il en coûte un homme à l'officier de *marine*.

On a trois cents mille hommes de troupes de terre. Il faut trente mille matelots; mais il les faut enrégimentés. Qu'ils soient répartis dans la Bretagne, la Provence & le pays d'Aunis, & qu'en un clin d'œil ils puissent être rassemblés.

Que les compagnies soient recrutées, ou de matelots ou de novices.

Sur une compagnie de cent hommes, il faudroit en ordonner viint-cinq qui n'eussent point navigué.

Comme ils travailleront dans les ports aux armemens, désarmemens & entretiens des navires, il leur faut une forte paie.

Qu'il y ait des sergens, gens expérimentés dans la manœuvre.

Que ces sergens représentent à bord les officiers-mariniers.

Qu'ils aient inspection & sur le devoir & sur l'entretien, comme il se pratique dans les troupes de terre.

Que les capitaines gardent leurs compagnies, tant qu'ils ne seront que lieutenans de vaisseaux.

Le soldat de *marine* est un peu mieux que le matelot, on s'aperçoit qu'il est protégé; mais il est encore mal. Pourquoi? C'est que l'officier convaincu qu'on lui retirera la compagnie, pour peu qu'il avance, s'y regarde comme étranger. Il n'y voit qu'un moyen d'augmenter sa paie, il fait bien qu'en quelque mauvais état qu'elle soit, son confrere la recevra sans discuter.

Qu'on débute par créer cinq ou six régimens, comme je les propose, & l'on verra l'effet de l'intérêt personnel.

S'il est difficile de changer à ce point les usages, je demande seulement que les commissaires des classes fassent des escouades de huit hommes.

Que ces hommes soient commandés par un officier-marinier.

Que cet officier visite les hardes avant le départ.

Qu'en campagne cette troupe ait ses hamacs tendus l'un à côté de l'autre.

Qu'elle soit tenue proprement ; qu'on rase ceux qui auront de la vermine ; qu'on fasse changer les hardes, quand elles seront mouillées ; qu'on les oblige à les mettre au sec ; qu'on leur donne du linge une fois la semaine ; que le linge sale soit lavé ; qu'on fasse des revues ; qu'on punisse les nonchalans ; qu'au retour, les escouades soient visitées par le commissaire des classes ; que le commissaire rende compte au secrétaire d'état, &c.

Après l'expédient de l'incorporation, point de plus sûr moyen de prévenir les maladies.

Autre inconvénient dans les vaisseaux de guerre ; le gaillard d'avant est occupé par les cuisines ; le gaillard d'arrière par les gardes-marine, les domestiques & l'office ; l'entre-pont, par les canonniers & les soldats ; entre les ponts, des canonniers sont à leur aisé, les officiers-mariniers enfermés avec de la toile ; au milieu de ces entre-ponts est un grand parc aux moutons ; le reste est pour le matelot, c'est-à-dire, que les trois quarts de l'équipage, la classe la plus nécessaire est entassée dans la partie la plus étroite & la moins commode de l'entre-pont. C'est de ce lieu aussi dangereux que dégoûtant, de cette étuve qu'il va à la pluie, au vent & à la grêle, serrer une voile au haut d'un mât. Quel tempérament peut résister à ces alternatives subites de chaleur & de froid ?

Joignez à cela les viandes salées, quelquefois le manque d'eau.

Si l'on se proposoit d'engendrer le scorbut, s'y prendroit-on mieux ?

Le poste qui convient au matelot est sous le gaillard d'arrière ; il est à portée de son service ; il est en plein air ; plus de vicissitudes extrêmes ; l'office sera aussi-bien à l'entre-pont que sous le gaillard.

Que les matelots malades soient descendus en entre pont dans un lieu destiné à cet effet ; qu'on écarte de-là les valétudinaires : que dans ce poste les sabords puissent rester ouverts plus long-temps : que si cela ne se peut, on y ouvre deux fenêtres

plus élevées ; que les sains & les malades ne restent plus confondus ; que rien ne serve de prétexte au chirurgien ; que les visites soient exactes ; qu'il soit à portée de reconnoître les fainéans, &c.

Qu'on excite les matelots à l'amusement dans le beau temps ; qu'il y ait toujours à bord d'un vaisseau quelque instrument ; celui qui rira de cette attention n'a pas d'humanité ; la vie de la mer est mélancolique ; la musique & la danse sont les principaux moyens dans les voyages de la côte de Guinée, d'entretenir la santé des negres.

Lorsqu'on sera dans le cas de retrancher d'eau les équipages, qu'on ordonne aux capitaines de se défaire des trois quarts de leurs moutons, volailles, sous les peines les plus graves ; l'aissance de sept à huit personnes continuent de condamner à mort ou à la maladie cinq à six cents hommes non moins utiles.

Qu'on tienne la main à l'exécution de l'ordonnance de balayer tous les jours, d'ouvrir les sabords, lorsque le temps le permet ; de laver deux fois le jour les parcs aux moutons, les cages à volailles, &c., de jeter de l'eau & de frotter soir & matin le dernier pont, les tillacs entre les ponts, &c.

Mais encore une fois comment espérer ces attentions, sans l'intérêt personnel de l'officier ?

Il faut retirer de l'entre-pont le parc aux moutons, loger le bétail en haut, ou s'en priver. Ce lieu sert d'asyle au grand nombre de l'équipage, & il ne reçoit de jour que par les écoutilles.

Faites faire branle bas deux fois par semaine, pour laver & frotter plus aisément entre les ponts.

Mais sans un arrangement tendant à intéresser l'officier au salut du matelot, n'attendez pas que ces choses se fassent.

*Du moyen d'avoir des matelots.* Je fais ce que je dis : un matelot n'est pas aussi difficile à faire qu'on pense. Lorsque le cœur est guéri du mal de mer, il ne faut plus que quelque temps de pratique ; deux mois pour le tout.

Une galere échoue sur les côtes de l'Italie ; les Romains construisent des bâtimens sur ce modele : en trois mois des matelots sont

dressés ; une flotte est équipée, & les Carthagiens battus sur mer.

L'art du matelot est autre chose à présent, d'accord ; mais le pis, c'est que nous ne sommes pas des Romains.

Nous avons perdu beaucoup de matelots ; cependant il en reste plus qu'il n'en faut pour en former.

Qu'on essaie ce que feront cent hommes de mer dans un vaisseau de guerre, où le reste de l'équipage n'aura jamais navigué, en deux mois de croisière, je ne demande que ce temps.

Les hommes les moins robustes sont guéris en huit ou quinze jours du mal de mer.

Après ce repos, qu'on fasse monter sans cesse les novices dans les haubans & sur les vergues, avec d'autres qui leur montrent à prendre un ris & à ferrer une voile.

Dans un autre temps, qu'on leur apprenne à faire des amarrages.

Cela fait, il ne s'agit plus que de les bien commander ; mais où prendre ces novices ? Dans le tirage d'une milice de jeunes hommes depuis 16 jusqu'à 30 ans, sans égard à la taille.

Pour ne pas dévaster les côtes, faites ce tirage sur toutes les provinces.

Une cinquantaine de corvettes répandues depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, pourroient commencer ces novices pendant l'hiver.

Exercez ceux qu'on n'embarquera pas dans vos ports ; qu'ils amarrent, grèent, dégrèent, & fassent le service du canon & du mousquet.

Donnez-leur pour sergens des matelots instruits, pour officiers des pilotes marchands.

Tout le métier consiste à savoir soutenir sur & avec des cordages.

Il n'est pas rare que des gens qui n'avoient point navigué, soient devenus sur les corsaires d'assez bons matelots, après une course de deux mois ; quoique les capitaines qui ne les avoient pris que pour soldats, ne les eussent pas instruits.

Dans la plupart des vaisseaux Anglois, combien de gens qui n'ont jamais vu la mer ! Lisez là dessus les feuilles de l'état politique de l'Angleterre.

Rien de plus étrange que l'usage de renvoyer les équipages après la campagne.

C'est ou économie ou justice.

Mauvaise économie de renvoyer des matelots pour en faire revenir autant deux mois après.

Justice cruelle que de le forcer, en ne lui payant au désarmement qu'un mois ou deux de la campagne qu'il vient de faire, d'aller en course, de monter sur d'autres bâtimens, & de gagner de quoi soutenir sa femme & ses enfans.

Fausse politique d'annoncer toujours à l'ennemi par les levées, la quantité de vaisseaux qu'on veut armer.

Et puis l'attente des équipages traîne les armemens en longueur : les uns restent malades sur les routes ; les autres, excédés de la fatigue du voyage, ne peuvent s'embarquer, ou languissent sur le vaisseau. Ceux qui profitent du congé pour suivre les corsaires, sont pris. Il y en a qui de désespoir se vendent à l'ennemi pour deux ou trois cents livres, & sont perdus pour la patrie.

Les flottes Espagnoles sont pleines de matelots François.

Jusqu'à ce jour, les classes ont eu une peine infinie à satisfaire aux levées ordonnées, quoique modiques. Qu'a-t-on fait ? On a renvoyé au service les matelots qui en revenoient.

Abandonner la *marine*, ou retenir pendant l'hiver dix mille matelots : point de milieu.

Dix mille, indépendamment de ceux qui sont employés en Amérique & aux Indes.

Avec ces dix mille hommes prêts, on équipe en quinze jours trente vaisseaux de guerre.

Occupez ces hommes à terre, partie à l'entretien des navires, partie à l'exercice du canon & du mousquet dans les ports de Bretagne & d'Aunis.

Qu'ils apprennent la charpente & le calfatage ; l'espoir d'apprendre ces métiers les attirera au service.

Ces métiers appris ils subsisteront, & les salaires exorbitans de ceux qui y vaquent diminueront.

*De la nécessité de croiser contre le commerce*

*Anglois.* S'il faut croiser, l'hiver est la saison la plus avantageuse pour la puissance la plus foible : autre raison d'entretenir des matelots dans cette saison.

Vous encouragez à la course, cela ne suffit pas ; il faut des vaisseaux de guerre pour soutenir l'armateur.

Défendre la course ou la soutenir, point de milieu.

Que font tout l'hiver des vaisseaux de guerre dans des ports ? Quel risque pour eux sur la mer ? Les nuits sont longues, les escadres peu à craindre, les coups de vent les dispersent.

Douze vaisseaux de guerre croisant au premier méridien depuis 45 jusqu'à 50 degrés de latitude, feront plus de mal à l'ennemi en hiver, que toutes nos forces réunies ne lui en peuvent faire en été.

On n'a point armé à cet effet, & nos corsaires ont presque tous été pris.

Les matelots étant devenus rares, on a interdit cette navigation, & l'ennemi a commercé librement.

Pourquoi les armateurs se font-ils soutenir sous Louis XIV ? Par les escadres qui croisoient.

Mais les forces de l'ennemi n'étoient pas alors aussi considérables : fausse réponse. Duguai & Barth étoient à la mer & interceptoient des flottes à l'Anglois & au Hollandois combinés.

De quoi s'agit-il ? De savoir où croisent à-pen-près les escadres, & de les éviter si on n'est pas en force pour les combattre.

Et nos vaisseaux de guerre ne font-ils pas fortis de Brest, & n'y font-ils pas revenus malgré les escadres Angloises qui croisoient sur Ouessant ?

Combien de vaisseaux Anglois croisent seuls !

Sont-ce leurs escadres qui ont pris nos corsaires ? L'ennemi les a détruits, en envoyant contre eux séparément quelques vaisseaux de ligne, & quelques frégates d'une certaine force.

Comment les flottes de l'Anglois sont-elles convoyées ? Emploiera-t-il à cet effet une douzaine de vaisseaux de guerre pour chacune ? bloquera-t-il Brest, l'Orient, Rochefort ? Avec toutes ces dépenses, il

ne nous empêcheroit pas d'appareiller, quand nous en aurions le dessein.

C'est au commerce Anglois seul qu'il faut faire la guerre : point de paix solide avec ce peuple, sans cette politique. Il ne faut pas songer à devenir puissant, mais dangereux.

Que l'idée d'une guerre avec nous fasse trembler le commerce de l'ennemi ; voilà le point important.

L'ennemi a fait dans la guerre de 1744. des assurances considérables sur nos vaisseaux marchands ; dans celle-ci peu, & à des primes très-onéreuses. Pourquoi cela ? C'est qu'ils ont pensé que la guerre de terre seroit négliger la *marine*, & ils ont eu raison.

J'entends sans cesse parler de la dette nationale Angloise, quelle sottise ! Qui est-ce qui est créancier de l'état ? est-ce le rentier ? Non, non, c'est le commerçant ; & le commerçant prêtera, je vous en réponds, tant qu'il ne sera pas troublé.

Vous voulez que le crédit de l'ennemi cesse ; & au lieu de poursuivre le créancier, vous le laissez en repos.

Prenez à l'Anglois une colonie, il menacera ; ruinez son commerce, il se révoltera.

L'ennemi s'applique à ruiner notre *marine* marchande ; c'est qu'il juge de nous par lui.

Sans commerce maritime, nous en serions encore puissans ; lui, rien. Ses escadres empêcheront-elles de desirer, d'exporter nos denrées, nos vins, nos eaux-de-vie, nos soieries ? Lui-même les prendra malgré toute la sévérité de ses réglemens.

La *marine* de l'ennemi n'existe que par sa finance ; & sa finance n'a d'autre fonds que son commerce. Faisons donc la guerre à son commerce, & à son commerce seul ; employons-là l'hiver & nos vaisseaux ; soyons instruits du départ de ses flottes ; ayons quelques corvettes en Amérique, &c.

Vous voilà donc pirates, dira-t-on. Sans doute : c'est le seul rôle qui nous convienne.

Tant que vous vous bornerez au soutien de vos colonies, vous serez dupes ; & vos matelots passeront à une nation qui est toujours

toujours en croisière, d'une nation qui n'y est jamais.

Croisez, envoyez vos vaisseaux de ligne en course, & vous aurez de grands marins; vous resserrerez l'étendue des escadres ennemies; vous l'attaquerez dans son endroit sensible, & vous le contraindrez à la paix.

*Des officiers de marine.* Ici c'est la noblesse seule qui commande la *marine*; en Angleterre, quiconque a du talent.

Ici, après trente ans de paix, des gens qui n'ont jamais navigué osent se présenter: c'est un grand mal qu'ils osent. En Angleterre, ce sont toujours des hommes qui ont été employés sur des bâtimens marchands.

Le gentilhomme marin ne s'honore point de la connoissance de son métier: voilà le pis.

Peut-être saura-t-il le pilotage: pour l'art du matelot, il le dédaigne; sa fortune n'y est pas attachée, & son ancienneté & ses protections parleront pour lui.

Il se propose ou de ne combattre qu'avec des forces supérieures, ou de réparer l'ignorance par la bravoure. Quelle erreur! ce brave ne fait pas que son ignorance lui lie les mains. J'en ai vu, j'en ai vu de ces braves mains-là liées, & jen pleurois.

L'ignorance est le tombeau de l'émulation.

Dans la *marine* marchande, un armateur ne se choisira qu'un capitaine expérimenté; dans la *marine* royale, on suppose tous les officiers également habiles.

Nos équipages sont toujours les plus nombreux; il faut donc aborder, & depuis Duguay, on ne fait plus ce que c'est.

Duguay avec son *François* de 40 canons, aborda & prit des villes ambulantes.

Le grand nombre nuit dans un combat au canon.

C'est manquer à l'état que de ne pas combattre vergue à vergue un ennemi d'un tiers moins fort en nombre; mais pour exécuter un abordage, il ne suffit pas d'être brave, il faut encore être un grand marin: le niera-t-on?

Mais est-ce dans le combat seulement que la science de toutes les parties du métier de la mer est nécessaire à l'officier?

Et l'économie des armemens, & la consommation & la qualité des matières, & la connoissance des rades, &c. &c. tout ce qui est des agrès, des accidens, &c. n'est-il pas de sa compétence?

Pour ceux qui savent, les pilotes n'ont qu'une autorité précaire: que l'officier puisse donc se passer de ses conseils, ou les recevoir sans humeur.

Des corsaires sont sortis de nos ports avec 300 hommes d'équipage, parmi lesquels il n'y avoit pas 50 hommes de mer. Oui; mais l'habileté de ceux-ci suppléoit à tout.

Mépriser la connoissance du service du matelot, c'est dire, je suis fait pour commander, moi; mais que m'importe le bien ou le mal exécuté?

L'ordonnance dit, *les gardes embarqués serviront comme soldats*; il falloit dire *comme matelots*: Barth a été matelot.

En Angleterre, le garde-marine fait le service de matelot; il indique le travail & l'exécute: le nôtre a toutes sortes de maîtres à terre; en mer il ne fait rien.

Ce jeune homme ignora toute sa vie les côtes: c'est le gouvernement qui le veut, en donnant le commandement des frégates & corvettes à convoier ou à croiser, à des officiers de fortune. On lui donne un pilote côtier, & ne vaudroit-il pas mieux qu'il pût s'en passer?

On compte 1200 officiers de *marine*; l'ordonnance en met six sur les vaisseaux du premier & du second rang, quatre sur les frégates, & trois sur les corvettes. Voilà de quoi armer en officiers 240 bâtimens que nous n'avons pas. Pourquoi donc ne les donne-t-on pas aux marchands? C'est qu'ils sont mauvais. C'est ainsi que la cour aide le mépris des officiers, & elle ne sauroit faire autrement. D'un autre côté, elle avilit les officiers marchands, en leur refusant des dignités & des grades qu'ils méritent. Quel déshonneur peut faire à un gentilhomme la confraternité d'un homme de mérite?

Que l'officier de *marine* serve le marchand, s'il le juge à propos; au moins le ministre ne doit pas plus le lui défendre que le lui imposer.

Qu'on passe sans obstacle de l'un à l'autre

service. Il faut réformer le corps des pilotes hauturiers, & le remplacer par un certain nombre d'enseignes de vaisseaux de la *marine* marchande. il en fera embarqué deux sur chaque vaisseau, l'un pour inspecteur de la partie du maître, l'autre du pilotage.

Que les gardes-marine servent de pilotes à bord des vaisseaux sous ces inspecteurs.

Les officiers de fortune sont presque tous sur les mêmes bâtimens, il faut les disperser.

Je ne parle point des encouragemens, il en faut par-tout; c'est la même chose pour les châtimens.

*De la protection du commerce des colonies.* Qu'on ne craigne rien: la noblesse dédaignera toujours le commerce; & le négociant aimera toujours la fortune, ne fût-ce que pour obtenir un jour le droit de mépriser le principe de son élévation.

Ayez une marine marchande, mais que votre premier soin soit de la couvrir.

Quand on déclare qu'on ne donnera aucun convoi aux bâtimens marchands; c'est exactement le envoyer à l'ennemi.

L'ennemi en prend tant qu'il veut, & puis l'état à la paix lui porte le reste de ses fonds pour les racheter. Voilà ce qui nous arrivera.

Ce ne sont point vos vaisseaux marchands qui ont entretenu de vivres vos colonies. Laissez donc ce prétexte, & retenez ces vaisseaux dans vos ports, ou les protégez s'ils en sortent.

Ce sont les neutres & les corsaires d'Amérique qui ont pourvu à vos colonies.

Que si vous n'avez point de convoi à donner, sachez-le du moins de longue main, afin que vos négocians avides bâtissent des frégates propres à bien courir & à se défendre.

Si vous accordez aux neutres le trafic dans vos colonies, on y portera peu de vivres, & beaucoup de marchandises seches; & vous acheverez de les ruiner, à moins que l'ennemi ne vous secoure en se jetant sur les neutres, comme il a fait mal-adroitement.

Voulez-vous rendre au commerce quelque activité, retenez les bâtimens non conf-

truits pour se défendre & bien courir, & établissez une chambre d'assurance, de solvabilité non suspecte, à 25 pour cent l'aller aux colonies, & autant le retour.

Voulez-vous faire le mieux, donnez seulement à douze frégates un vaisseau de convoi.

Comptez les frégates parties seules à seules, arrivées & revenues, & jugez de l'avantage de cette prime que je propose.

Mais, dira-t-on, nos corsaires faits pour la marche, ont bien été pris; c'est qu'il y a bien de la différence entre celui qui va à la rencontre, & celui qui l'évite.

Les dépenses considérables pour les équipages en Amérique, suffisent pour suspendre les armateurs; & puis à peine nos marchands sont-ils arrivés aux colonies, que les matelots désertent. Les uns vont en course; les autres se font acheter à des prix exorbitans. Un capitaine, au moment de son départ, est obligé de compter à un matelot jusqu'à mille livres pour la simple traversée.

Republiez les ordonnances sur la désertion, aggravez les peines pour la désertion du service marchand; punissez les corsaires qui débaucheront ces équipages, &c.

Les vaisseaux du roi enlèvent en Amérique tous les matelots du commerce, s'ils en ont besoin. Il n'y a point de règle là dessus, & il arrive souvent qu'un marchand ainsi dépouillé ne peut plus appareiller.

On ne peut trop affaiblir l'autorité confiée, à mesure qu'elles s'éloignent du centre. C'est une loi de la nature physique toujours enfreinte dans la nature morale.

Question difficile à décider: les escadres envoyées aux colonies depuis la guerre, y ont-elles été dépêchées pour protéger le commerce, ou pour le faire? Ici on dit pour protéger, là bas on démonte pour commercer.

Plus la défense est éloignée, & l'ennemi proche, plus la sécurité doit être grande. Si on eût fait au cap Breton ce que les Anglois ont fait à Gibraltar, le cap Breton seroit à prendre; il n'y falloit que trois mille hommes, mais pourvoir à ce qu'on ne pût les réduire que par famine.

S'il faut substituer sans cesse des escadres à des fortifications, tout est perdu.

L'ennemi peuploit ses colonies septentrionales; il falloit peupler la Louisiane & le Canada; & le Canada seroit encore à nous.

Quand je pense à l'union de nos colons, & aux dissensions continuelles des colons ennemis, je me demande comment nous avons été subjugués; & c'est au ministère à se répondre: je l'ai mis sur la voie.

Encore une fois, nos colonies bien fortifiées & soutenues par un commerce protégé, & 60 vaisseaux de ligne dirigés contre le commerce de notre ennemi, & l'on verra la suite de cette politique.

*Des invasions.* 300 lieues de côtes à garder exigent une marine respectable.

Depuis S. Jean-de-Luz jusqu'à Dunkerque sans marine, tout est ouvert.

Qui est-ce qui défendra des côtes? Des vaisseaux? Abus, abus: ce sont des troupes de terre; on armera cent cinquante mille hommes pour épargner.

Cependant les riverains seront ravagés, & on ne songera point à les dédommager.

On armera cent cinquante mille hommes, & il est clair que vingt-cinq vaisseaux de ligne dans Brest, & 15 mille hommes sous cette place suffisent pour arrêter tout, excepté la prédilection pour les soldats de terre.

O mes concitoyens! presque toutes vos côtes sont défendues par des rochers; l'approche en est difficile & dangereuse; votre ennemi a contre lui tous les avantages de la nature des lieux, & vous ne voulez pas vous en apercevoir.

L'expédition des vos escadres concertées & rendues presque en même temps à Louisbourg en 1757, les suites que pouvoit avoir cette expédition, ne vous apprendront-elles point ce que vous ferez au loin, quand vous aurez du sens & de la raison?

Et croyez-vous que si vous menacez sans cesse les côtes de l'ennemi (& vous les tiendriez en échec à peu de frais), il persistera à les garder? Le pourroit-il quand il le voudroit?

Menacez ses côtes, n'attaquez que son commerce, entretenez dans Brest une escadre toujours armée, montrez des hommes

armés & prêts à mettre à la voile, cela suffit: on exécute quelquefois ce qui n'étoit qu'une menace. La menace dans les grandes choses se confond toujours avec le projet. A la longue, où l'on s'endort sur le péril, ou las de veiller, on se résout à tout pour le faire cesser.

Si des navires de transport ajoutent à l'inquiétude; une bonne fois pour toutes, ayez-en, & la moindre expédition contre les pingues de Hull & d'Yarmouth vous en procureront plus qu'il ne vous en faut; & vous vous passerez de ces affrètemens faits avec des particuliers, qui ont dû vous coûter des sommes immenses. Voyez en 1756 la terreur répandue sur toutes les côtes de l'ennemi; cependant qu'étiez-vous alors?

*Conclusion.* La suite n'est qu'une récapitulation abrégée de l'ouvrage, à laquelle nous nous en serions tenus, si les vues de l'auteur avoient été publiées, & si nous n'avions craint que restreintes à un petit nombre d'exemplaires qui peuvent aisément se perdre, il n'en fût plus question dans dix ans. Quoi qu'il en arrive, elles se trouveront au moins déposées dans ces feuilles.

L'idée de l'incorporation des matelots par bataillons n'est pas nouvelle. Le roi de Danemark entretient 10000 matelots à son service.

Il est certain que dans les voyages aux pays chauds la mortalité est moindre que sur les vaisseaux de roi dans les campagnes de Louisbourg & du Canada, moindre encore sur les vaisseaux marchands, quelques trajets qu'ils fassent.

Je crois avec l'auteur que des miliciens de 20 à 30 ans serviront mieux que des gens classés qu'on compte pour des matelots.

Quant aux officiers de plume, l'auteur remarque seulement qu'il faut ou payer comptant les fournisseurs, ou être exact aux termes des paiemens. Sans quoi surachat nécessaire.

Pourquoi un capitaine dans un armement ne seroit-il pas maître tout-à-fait de son navire?

Pourquoi au désarmement le soin est-il abandonné aux officiers de plume ou de port?

Pourquoi en tout temps un vaisseau n'a-t-il pas son capitaine, son état major, & une vingtaine de matelots responsables de son dépérissement ?

Pourquoi des navires défarmés sont-ils gardés par ceux que leur entretien intéresse le moins ?

Aussi-tôt que la quille d'un vaisseau est en place, pourquoi le capitaine ne feroit-il pas nommé chargé de l'emploi des munitions, de l'inspection dans le défarmement sur le grument & ses dépendances, &c. ?

Pourquoi le magasin général ne délivreroit-il pas sur ses reçus ?

Pourquoi ne pas encourager l'économie par des gratifications ?

C'est alors qu'on verra resservir des voiles & des cordages rebutés.

Sans une autre administration que celle qui est, il faut que la dissipation, le dépérissement & le pillage aient lieu.

On croit que le défarmement fréquent produit une grande économie ; oui on le croit : mais cela est-il ? J'en fais là dessus plus que je n'en dis.

Mais si le rétablissement de notre marine fera toujours à l'ennemi un prétexte de guerre, je demande, faut-il ou ne faut-il pas la rétablir ? S'il faut la rétablir, est-ce dans la paix qui sera enfreinte au premier symptôme de vie ? Est-ce dans le temps même de la guerre, où l'on est au pis-aller ?

MARINE, (*Peinture.*) on nomme *marines*, ces tableaux qui représentent des vues de mer, des combats, des tempêtes, des vaisseaux & autres sujets marins. Le Lorrain, ce grand maître dans les paysages, a fait aussi des merveilles dans ses *marines*. Salvator Rosa, peintre & graveur Napolitain, s'est distingué dans ses combats de mer, comme dans ses sujets de caprice. Adrien Van-Der-Kabel a montré beaucoup de talens dans ses peintures *marines* ; c'est dommage qu'il se soit servi de mauvaises couleurs que le temps a entièrement effacées. Corneille Vroom & Backyfen ses compatriotes lui sont supérieurs à tous égards ; mais les Van-Der-Velde, sur-tout le fils Guillaume, ont fait des merveilles. Ce sont les peintres de *marines* qui méritent

la palme sur tous leurs compétiteurs. Les artistes d'Angleterre excellent aujourd'hui dans ce genre ; il ne faut pas s'en étonner, tout ce qui a rapport à la navigation intéresse extrêmement les Anglois. C'est presque une mode chez eux que de faire peindre un vaisseau de guerre que l'on montoit glorieusement dans une action périlleuse ; & c'est en même temps un monument flatteur qu'ils peignent avec plaisir. (*D. J.*)

MARINÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit des lions & des autres animaux auxquels on donne une queue de poisson, comme aux sirenes.

Imhof en Allemagne, de gueules au lion *mariné* d'or.

MARINELLA (*SANTA*), *Géog.* petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, patrimoine de S. Pierre, à six milles de Civita-Vecchia, avec un port ruiné. *Long.* 29, 30 ; *lat.* 42, 10.

MARINGOUIN, f. m. (*Histoire naturelle.*) espèce de cousin fort commun en Amérique, & fort incommode. Cet insecte s'engendre dans les eaux croupies ; il n'est d'abord qu'un petit ver presque aussi délié qu'un cheveu, & long comme un grain de blé. Lorsque les *maringouins* se sont métamorphosés, & qu'ils ont des ailes, ils prennent l'essor en si grand nombre, qu'ils obscurcissent les endroits où ils passent. Ils volent principalement le matin & le soir, deux heures après le coucher du soleil : ils sont fort importuns par leur bourdonnement. Lorsqu'ils peuvent s'attacher sur la chair, ils causent une douleur vive, sucent le sang, & s'en remplissent au point de ne pouvoir presque plus voler. Les sauvages des Antilles se préservent de ces insectes par le moyen de la fumée en allumant du feu sous leurs lits. Les sauvages du Brésil font des réseaux de fil de coton, dont les carrés sont assez petits pour arrêter ces insectes qui ont de grandes ailes. Les François emploient ce même moyen, qui est bien préférable à la fumée. *Hist. gén. des Ant. par le P. Tertre, tome II, pag. 286.*

MARINIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie selon l'itinéraire d'Antonin, qui la met sur la route de Jovia à Sirmium.

Lazius croit que c'est *Castra Marciana*, d'Ammien Marcellin, & ajoute qu'on nomme aujourd'hui ce lieu *Margburg*. (D. J.)

MARINIER, s. f. (*Marine.*) on appelle ainsi en général un homme qui va à la mer, & qui sert à la conduite, à la manœuvre du vaisseau. On donne ce nom en particulier à ceux qui conduisent les bateaux sur les rivières.

MARINO (CONTRÉE DE), *Géogr.* ce pays s'étend du levant au couchant, entre la mer de l'Eglise au midi, & la campagne de Rome au nord. La terre de Labour la borne à l'orient, & le Tibre à l'occident. Terracine & Nettuno en sont les seules villes; c'est un pays mal-sain & dépeuplé. (D. J.)

MARINO (SAN), *Géog.* bourg d'Italie sur le grand chemin de Rome à Naples, avec titre de duché. *Marino* est, à ce qu'on croit, l'ancien *Ferentinum*. On l'appella depuis *Villa Mariana*, à cause que Marius y avoit une maison de plaisance. Dans le voisinage étoient, à main droite, les maisons de campagne de Muréna, de Lucullus & de Cicéron; & un peu plus bas celles de Pontius & de plusieurs autres Romains, qui avoient choisi cette agréable situation pour leurs lieux de plaisance. Les choses ont bien changé de face; cependant le bourg de *San Marino*, capitale de la république de son nom, créée ses magistrats & ses officiers sous la protection du pape. Elle est en même temps la résidence de l'évêque de Montefeltro. *Longitude*, 30, 4; *latitude*, 43, 58. (D. J.)

MARINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie que Strabon met dans l'Ombrie; elle se nomme aujourd'hui *S. Marini* ou *S. Marino*. (D. J.)

MARIOÏA, (*Géog.*) montagne d'Espagne au royaume de Valence, dans le voisinage de la ville d'Alcoy. Elle abonde en plantes médicinales; & toute la campagne des environs est arrosée de fontaines qui la fertilisent. (D. J.)

MARJOLAINE, s. f. *marjolina*. (*Bot.*) genre de plante qui ne diffère de l'origan qu'en ce que ses têtes sont plus rondes, plus courtes & composées de quatre rangs

de feuilles posées comme des écailles. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

La *marjolaine vulgaire*, en anglois, *the common sweet majoram*, *majorana vulgaris*, de C. B. P. 224, de Tournefort J. R. *Hist.* 299, & de Ray, *Hist.* 538, est la principale espèce de ce genre de plante, rempli de parties subtiles, actives, salines, aromatiques & huileuses.

Les racines de cette petite plante sont fort menues. Ses tiges sont hautes depuis six jusqu'à dix pouces, grêles, ligneuses, le plus souvent carrées, un peu velues & un peu rougeâtres, partagées en plusieurs rameaux; autour des rameaux poussent des feuilles opposées, de la figure de celles de l'origan vulgaire, mais plus petites, couvertes d'un duvet blanc, d'une odeur pénétrante, d'une saveur un peu âcre, un peu amère, aromatique & agréable.

Il naît, autour du sommet de la tige, des épis ou petites têtes écailleuses, plus arrondies que dans l'origan, plus ferrées & plus courtes, composées de quatre rangs de feuilles placées en manière d'écailles, & velues. D'entre ces feuilles sortent de très-petites fleurs blanchâtres, d'une seule pièce, en gueule dont la levre supérieure est redressée, arrondie, échancrée, & l'intérieure divisée en trois segments.

Il s'élève du calice un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur, en manière de clou, & comme accompagné de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de petites graines arrondies, rousses, cachées dans une capsule, qui seroit de calice à la fleur.

Cette plante vient en Espagne, en Italie, & dans les parties méridionales de la France. On la cultive beaucoup dans les jardins. On l'emploie en médecine & dans les alimens, pour les rendre plus agréables. Enfin, les chymistes tirent par la distillation de la *marjolaine* desséchée, une huile essentielle, d'une odeur très-vive, utile dans les maladies des nerfs. Hoffman a remarqué que si on rectifie cette huile par une nouvelle distillation, elle laisse encore après elle beaucoup de lie résineuse. (D. J.)

MARJOLAINE, (*Pharmacie & Matière méd.*) on se sert indifféremment dans les

boutiques de deux sortes de *marjolaines*; favoir, la grande ou vulgaire, & la *marjolaine* à petites feuilles.

Les feuilles & les sommités fleuries de ces plantes, l'eau aromatique, & l'huile essentielle qu'on en retire par la distillation, sont d'usage en médecine.

La *marjolaine* a toutes les propriétés communes aux plantes aromatiques de la classe des labiées de Tournefort; elle est stomachique, cordiale, diaphorétique, emménagogue, nervine, tonique, apéritive, béchique, &c.

Celle-ci a été particulièrement recommandée dans l'enchiffrement & dans la perte de l'odorat. Artman prétend que cette plante a une vertu secrète contre cette dernière maladie. On a vanté encore la poudre des feuilles de *marjolaine* comme un excellent sternutatoire. On a attribué la même vertu à l'eau distillée, aussi-bien qu'à la décoction des feuilles. Cette eau est mise d'ailleurs au nombre des eaux céphaliques & nervines. On peut assurer avec autant de fondement, qu'elle possède la plupart des autres qualités que nous avons attribuées à la plante même, c'est-à-dire, à l'infusion des feuilles ou des sommités.

L'huile essentielle de *marjolaine* a une odeur très-vive & très-pénétrante; elle a été fort louée comme très-bonne dans la paralysie & dans les maladies des nerfs, soit prise intérieurement à la dose de deux ou trois gouttes, sous la forme d'*oleo-saccharum*, soit en en frottant la nuque du cou & l'épine du dos. Cette huile entre dans la composition de la plupart des baumes apoplectiques, qui sont recommandés par différens auteurs.

Les fleurs & les sommités fleuries de *marjolaine* entrent dans un grand nombre de compositions officinales, dont les vertus sont analogues à celles que nous avons accordées à cette plante, & dont elle fait par conséquent un ingrédient utile.

L'huile d'olive, dans laquelle on fait infuser des sommités fleuries de *marjolaine*, se charge réellement des parties véritablement actives de cette plante; favoir, de son huile essentielle, & de sa partie aromatique; mais si l'on vient à cuire jusqu'à consommation de l'humidité, selon l'art, ces principes

volatils & actifs se dissipent au moins en très-grande partie; & la matière qui reste ne possède plus guere que les vertus de l'huile d'olive altérée par la coction. Voyez HUILE (b)

MARIONNETTE, s. f. (*Méchan.*) les *marionnettes* sont de petites figures mobiles de carton, de bois, de métal, d'os, d'ivoire, dont se servent les bateleurs pour amuser le peuple, & quelquefois aussi ce qu'on appelle les honnêtes gens.

Leur invention est bien ancienne. Hérodote les connoissoit déjà, & les nomme des statues mobiles par des nerfs. Dans les banquetts de Xénophon, Socrate demande à un charlatan, comment il pouvoit être si gai dans une profession si triste. Moi, répond celui-ci, je vis agréablement de la folie des hommes dont je tire bien de l'argent, avec quelques morceaux de bois que je fais remuer. Aristote n'a pas dédaigné de parler de ces figures humaines, tendues, dit-il, avec des fils, qui leur font mouvoir les mains, les jambes & la tête. On trouve, dans le premier livre de Platon sur les loix, un beau passage à ce sujet: c'est un Athénien qui dit que les passions produisent, dans nos corps, ce que les petites cordes exécutent sur les figures de bois; elles remuent tous nos membres, continuent-ils, & les jettent dans des mouvements contraires, selon qu'elles sont opposées entre elles.

L'usage de ces figures à ressort ne passait-il pas, avec le luxe de l'Asie, & la corruption de la Grece, chez les Romains, vainqueurs de ces peuples ingénieux? Rien n'est plus vrai; car il en est quelquefois question dans les auteurs Latins. Horace parlant d'un prince ou d'un grand, qui se laisse conduire au caprice d'une femme ou d'un favori, le compare à ces jouets dont les ressorts vont au gré de la main qui tient le fil. " Vous, dit-il, n'êtes-vous pas " l'esclave d'un autre? Idole de bois, c'est " un bras étranger qui met en jeu tous " vos ressorts! "

*Tu mihi qui imperitas, aliis servis miser atque*

*Duceris, ut nervis alienis mobile lignum.*

*Sat. 7, liv. II, v. 81.*

Ecoutez l'arbitre des plaisirs de Néron.  
 « Tandis que nous étions à boire, dit Pétrone au festin de Trimalcion, un esclave » apporte un squelette d'argent, dont les » muscles & les vertèbres avoient une flexi- » bilité merveilleuse. On le mit deux fois » sur la table; & cette statue ayant fait » d'elle-même des mouvemens & des gri- » maces singulieres, Trimalcion s'écria : » voilà donc ce que nous ferons tous quand » la mort nous aura plongés dans la tombe. » Sans doute que le squelette de Pétrone étoit mu par des poids, des roues, des ressorts intérieurs, comme les automates de nos artistes.

L'empereur Marc Antonin parle deux ou trois fois dans ses ouvrages de ces sortes de statues mobiles à ressort, & s'en sert de comparaison pour des préceptes de morale. Semblablement Favorinus, si vanté par Aulu-Gelle, voulant prouver la liberté de l'homme, & son indépendance des astres, dit que les hommes ne seroient que de pures machines à faire jouer, s'ils n'agissoient pas de leur propre mouvement, & s'ils étoient soumis à l'influence de ces astres.

En un mot, toutes les expressions dont les Grecs & les Romains se servent, indiquent qu'ils connoissoient, aussi-bien que les modernes, ces figures mobiles que nous appellons *marionnettes*. Les *neuroplesta* d'Hérodote, de Xénophon & autres, c'est-à-dire, des machines à nerfs & à ressort; les *mobilia ligna nervis alienis* d'Horace; les *catenationes mobiles* de Pétrone; les *ligneolæ hominum figuræ* d'Apulée rendent parfaitement ce que les Italiens entendent par *gelliburatini*, les Anglois par *the puppets*, & les François par *marionnettes*.

Ce spectacle semble fait pour notre nation. Jean Brioché, arracheur de dents, nous le rendit agréable dans le milieu du dernier siècle. Il est vrai que dans le même temps un Anglois trouva le secret de faire mouvoir les *marionnettes* par des ressorts, & sans employer des cordes; mais nous préférâmes les *marionnettes* de Brioché, à cause des plaisanteries qu'il leur faisoit dire. Enfin, Fanchon, ou François Brioché, immortalisé par Despréaux, se rendit encore plus célèbre que son pere dans ce noble métier. (D. J.)

MARIONNETTES, en terme de Cardeur, sont deux montans de bois plantés à la tête du rouet sur chaque bord du banc, & garnis de deux fraseaux de jonc ou de paille qui se traversent parallèlement à la position de la roue.

MARIONNETTE, s. f. (*Art d'ourdiff.*) piece de bois mobile à laquelle sont attachés les fraseaux de tous les rouets. Voyez FRASEAUX.

MARIPENDAM, (*Bot. exot.*) arbrisseau de la nouvelle Espagne, qui s'éleve à la hauteur de six à sept piés; sa tige est cendrée, ses feuilles sont vertes & portées sur de longs pédicules rougeâtres; son fruit croît en grappes, on en recueille les boutons, on en exprime le jus, on le fait épaisir, & on s'en sert pour déterger les ulcères. (D. J.)

MARIQUES (LES), *Géographie ancienne*, peuple d'Italie. Voyez MARICI, (D. J.)

MARIQUITES, (*Géograph.*) peuples errans, sauvages & barbares de l'Amérique méridionale au Bresil. M. de Lisle les met à l'orient de Fernambuc, & au nord de la riviere de S. François. (D. J.)

MARITAL, adject. (*Jurisprud.*) se dit de quelque chose qui a rapport au mari, comme la puissance *maritale*. Voyez PUISSANCE.

MARITIMA (COLONIA), *Géographie ancienne*, ville de la Gaule Narbonoise. On prétend que c'est aujourd'hui MARTEGUE. (D. J.)

MARITIME, adj. (*Marins.*) épithete qu'on donne aux choses qui regardent la marine. Ainsi, on dit une place *maritime*, des forces *maritimes*, &c.

MARISA, (*Géog.*) riviere de la Romanie. Elle a sa source au pié du mont Hémus, & finit par se jeter dans le golfe de Mégarisse, vis-à-vis l'île Samandrachi. On la dit navigable depuis son embouchure jusqu'à Philippopoli. Cette riviere est l'*Etrus* des anciens. (D. J.)

MARIZAN, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la province de Gutz, au royaume de Fez. Elle est fort haute & fort froide; ses habitans sont béréberes. Ils vivent dans des huttes faites de branches d'arbres ou sous des nattes de joncs plantées sur des

pieux. Ce sont de vrais sauvages, errans dans leurs montagnes, & ne payant de tributs à personne,

MARK ou MERK, (*Géograph.*) riviere de la baronnie de Breda, dans les états de la généralité, aux Pays-Bas Hollandois. Elle a sa source dans le duché de Hoogstraten, & son embouchure dans le Volkerak, où elle tombe sous le nom de *Dimtel*. (*D. G.*)

MARKEN, (*Géog.*) île des Provinces-Unies, dans le Zuidersee, sur les côtes de la Nord-Hollande, proche de Monnikendam. Elle est fort petite, n'ayant pas deux lieues de circuit, & ne renfermant qu'un seul village : l'on donne le surnom de *Goudzee, mer dorée*, à la portion du Zuidersee qui environne cette île. (*D. G.*)

MARKUS FALVA, MARKSDORF, (*Géog.*) petite ville de la Haute-Hongrie, dans le comté de Zips; elle est munie d'un château, & elle appartient à la famille de Mariafi. (*D. G.*)

MARLE, (*Géographie.*) petite ville de France en Picardie, avec titre de comté, sur la Serre, dans la Thiérache, à 3 lieues de Guise, 37 N. E. de Paris. *Long.* 21, 26, 16; *lat.* 49, 44, 24. (*D. J.*)

MARLIE ou MARLI, f. m. (*Art d'ourdiss. & soierie.*) le *marli* quoique fabriqué sur un métier, tel que ceux qui servent à faire l'étoffe unie, néanmoins est un ouvrage de mode ou d'ajustement, qui dérive de la gaze unie. On distingue deux sortes de *marlis*; savoir, le *marli* simple & le *marli* double, auquel on donne le nom de *marli d'Angleterre*.

Le *marli* simple est monté comme la gaze, & se travaille de même, avec cette différence néanmoins qu'on laisse plus ou moins de dents vuides au peigne, pour qu'il soit à jour.

Le *marli* le plus grossier est composé de 16 fils chaque pouce; ce qui fait 352 fils qui ne sont point passés dans les perles, & pareille quantité qui y sont passés deux fois, en supposant l'ouvrage en demi-aune de large.

Le *marli* fin est composé de vingt fils par pouce; ce qui fait quatre cents quarante fils passés en perle, & pareille quantité qui ne le sont pas. Une chaîne ourdie

pour un *marli* fin, doit contenir huit cents quatre-vingts fils seulement roulés sur une même enfule; & le *marli* le plus grossier, 704 de même.

Chaque dent du peigne contient un fil passé en perle, & un fil qui ne l'est pas, quant à celles qui sont remplies, parce qu'on laisse des dents vuides pour qu'il soit à jour.

Suivant cette disposition, le *marli* grossier contient neuf points de ligne de distance d'un fil à l'autre, & le *marli* fin, 7 points à-peu-près.

Lorsque l'ouvrier travaille le *marli*, il passe deux coups de navette qui se joignent, & laisse une distance d'une ligne & demie pour les deux autres coups qui suivent de même, & successivement continue l'ouvrage de deux coups en deux coups; de façon qu'il représente un carré long ainsi qu'il est représenté par la figure du *marli* grossier. Le *marli* plus fin est de 13 points environ; ce qui revient à-peu-près à une hauteur qui forme le double de la largeur. Il semble que l'ouvrage auroit plus de grace, si le carré étoit parfait, mais aussi il reviendroit plus cher, parce qu'il prendroit plus de trame.

La soie destinée pour cet usage n'est point montée, c'est-à-dire, qu'elle est grese, ou telle qu'elle sort du cocon. Elle est teinte en cru pour les *marlis* de couleur; & pour ceux qui sont en blanc, on n'emploie que de la soie grese, qui est naturellement blanche. On ne pourroit travailler ni le *marli*, ni la gaze, si la soie étoit cuite ou préparée comme celle qui est employée dans les étoffes de soie.

Le *marli* croisé ou façon d'Angleterre, est bien différent du *marli* simple. Il est composé d'une chaîne qui contient la même quantité de fils du *marli* grossier, c'est-à-dire, 704 environ, qui sont passés sur quatre lisses, comme les taffetas, dont deux fils par dents de celles qui sont remplies, & à même distance de 9 points de ligne au moins chaque dent. Cette chaîne doit être tendue pendant le cours de la fabrication de l'ouvrage, autant que sa qualité peut le permettre; elle est roulée sur une enfule.

Indépendamment de cette chaîne, il faut un poil contenant la moitié de la quantité des

des fils de la chaîne, qui doit être roulé sur une ensuple séparée.

Le poil contient 352 fils; cette quantité doit faire 704 perles, parce que les fils y sont passés deux fois. En les passant au peigne, il faut une dent de deux fils de chaîne simplement, sans aucun fil de poil, de façon que le poil ourdi ne compose que la moitié de la chaîne.

La façon de passer les fils de poil dans les perles est si singulière, qu'il seroit très-difficile d'en donner une explication sans la démontrer.

Le poil de cet ouvrage doit être extraordinairement lâche, ou aussi peu tendu que le poil d'un velours, afin que le fil puisse se prêter à tous les mouvemens qu'il est obligé de faire pour former la croisure; de sorte que le poids qui le tient tendu, & qui est très-léger, doit être passé de façon qu'il puisse monter à fur & à mesure qu'il s'emploie.

Il faut quatre lissés à perle pour passer le poil; savoir, deux demi-lissés & deux lissés entières: ces quatre lissés doivent être attachées ou suspendues devant le peigne, sans quoi la croisure ne pourroit pas se faire dans l'ouvrage, parce qu'elle seroit contrariée par les dents de ce peigne. Ces quatre lissés, qui sont posées sur des lissérons extraordinairement minces, sont arrêtées par une baguette de fer de la longueur de la poignée du battant dans un espace de six lignes, ou un demi-pouce environ. Cette précaution est nécessaire, afin que quand l'ouvrier a passé son coup de navette, & qu'il tire le battant à soi pour faire joindre la trame, les lissés à perle qui devancent le peigne ne soient pas arrêtés à l'ouvrage, & puissent avancer & reculer de la même façon, & faire le même mouvement du peigne.

Tous les fils de poil doivent être passés dessous les fils de la chaîne, afin que les derniers puissent lever alternativement pour arrêter la trame, sans contrarier le poil par la croisure ordinaire du taffetas pendant le cours de la fabrication.

Chaque lissé doit contenir 176 perles, tant celles qui sont entières, que celles qui ne le sont pas; de façon que les quatre lissés doivent avoir la quantité de 704 perles; ce qui fait le double des fils de poil, parce que chaque fil doit être passé alternativement dans la

perle d'une demi-lisse, & dans celle d'une lisse entiere.

Les quatre lissés à perle doivent être attachées de manière qu'elles puissent lever comme celles d'un satin.

Chacune des lissés entières doit être placée de façon que la perle se trouve entre les deux fils de la chaîne, tant de ceux qui n'ont point de fil de poil dans le milieu que de ceux qui en ont.

Des deux fils de poil qui sont dans une même dent, entre les deux fils de chaîne, le premier à gauche doit être placé dans la perle de la lisse entiere qui est entre les deux fils de la dent qui n'a que deux fils de chaîne à gauche, & de-là être repassé dans la perle de la demi-lisse qui doit répondre aux deux fils de la dent où sont les fils de poil.

Le second fil de poil de la même dent doit être passé dans la perle de la demi-lisse qui répond aux deux fils qui n'ont point de poil à droite, & de là être repassé dans la perle de la seconde lisse entiere à gauche.

Chacun des fils de poil qui est passé dans la perle d'une demi-lisse, doit passer sous le fil de la lisse entiere, tant à droite qu'à gauche, & embrasser sa maille; c'est ce qui fait la croisure.

Le *marli figuré* ou *croisé* se travaille avec deux marches, sur chacune desquelles on passe un coup de navette qui est la même, en observant de ne faire joindre chaque coup de trame qu'autant qu'on veut donner de hauteur au carreau.

La première marche fait lever la première & la troisième lisse de chaîne, & la deuxième & troisième lisse de poil. La seconde marche fait lever la deuxième & quatrième de chaîne, & la première & quatrième de poil, ainsi en continuant par la première & deuxième marche jusqu'au plein & la hauteur du carré, quand le *marli* est à grands carreaux.

On met une troisième marche pour faire du plein, quand le *marli* est à grands carreaux, pour lors on passe une navette garnie d'une trame cuite de cinq à six brins, six coups de suite; savoir, le premier sur la première marche, le second sur la deuxième le troisième coup sur la première; le quatrième sur la troisième, le cinquième coup

sur la premiere, & le sixieme enfin sur la troisieme.

Cette troisieme marche fait lever les deux lisses entieres du poil, & deux lisses de la chaîne, différentes des deux que fait lever la premiere marche.

C'est par inadvertance qu'on a inséré qu'on laissoit des dents vuides au peigne pour que le *marli* fût à jour. Il est vrai que la chose pourroit être possible si le peigne étoit fin, & qu'on n'en eût pas d'autre; mais si on le faisoit faire exprès, on le demanderoit avec le nombre de dents convenables, & suivant la quantité de fils dont la chaîne est composée, en observant que cette quantité de dents fût égale à celle de la moitié des fils de la chaîne, comme, par exemple, sur une chaîne de 704 fils, le peigne ne doit contenir que 352 dents, ainsi des autres.

MARLI, *s. f.* en terme de *Planeur*, c'est un petit bouge qu'on remarque au-dessous de la moulure d'une piece, & au dessus de l'arrête. *Voyez* ARRETE.

MARLIN, *s. m.* (*Taill.*) espece de hache à fendre du bois. Elle est faite comme le gros marteau à frapper des ferruriers, taillandiers, &c. avec cette différence qu'au lieu de la panne, c'est un gros tranchant, comme il est pratiqué aux cognées des bûcherons; l'autre extrémité est une tête. Cet outil sert aux boulangers, bouchers, &c.

MARLOW, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de basse Saxe, dans le duché de Mecklenbourg, sur le Reckenits, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. *Long.* 30. 40. *lat.* 53, 53. (*D. J.*)

MARLY, (*Géogr.*) maison royale. située entre Versailles & Saint-Germain, dans un vallon à l'extrémité d'une forêt de même nom. Les jardins sont de le Nôtre, & les bâtimens ont été élevés sur les des fins & par les soins de Mansard. Nous ne verrons plus renaitre de si beaux morceaux d'architecture & de goût, le temps en est passé. *Marly* est à quatre lieues de Paris, *Long.* 17, 45', 41"; *lat.* 48, 51', 38". (*D. J.*)

MARMANDE, (*Géog.*) ville de France en Guienne. Elle est sur la Garonne, à 6 lieues d'Agen, 12 de Bordeaux, 140 S. O. de Paris. *Long.* 17, 50; *lat.* 44, 35.

*Marmande* est remarquable pour avoir été la patrie de François Combefis, Dominicain, qui s'est distingué par son érudition théologique. Il a publié plusieurs opuscules des peres Grecs, des additions à la bibliothèque des peres en 3 vol. in-fol., une bibliothèque des prédicateurs en 8 vol. in-fol., & d'autres ouvrages. Il est mort à Paris en 1679, à 74 ans. (*D. J.*)

MARMARA, ou MARMORA, (*Géog.*) nom de quatre îles d'Asie dans la mer de Marmora, à laquelle elles donnent le nom. La plus grande appelée *Marmara*, a environ 12 lieues de circuit, & une ville de son nom. Ces quatre îles abondent en bled, en vin, en fruits, en coton, en pâturages & en bestiaux. Elles sont situées au 38<sup>d</sup>. & environ 35' de *lat. septent.*, & à l'orient d'été d'Héraclée.

La mer de *Marmora*, ou mer Blanche, est un grand golfe entre l'Hellepont & la mer Noire; c'est ce que les anciens appelloient *Propontide*. (*D. J.*)

MARMARES, (*Géogr. anc.*) peuples des frontieres de la Cilicie du côté de l'Assyrie. Diodore de Sicile, *liv. XVII, chap. xxxviii*, remarque qu'ils furent assez hardis pour attaquer Alexandre le Grand, & que ce prince fut obligé de les assiéger dans leurs retraites au milieu des rochers; mais lorsqu'ils se virent prêts à être forcés, ils mirent le feu à leurs cabanes, traverserent de nuit le camp même des Macédoniens, & se retirerent dans les montagnes voisines. (*D. J.*)

MARMARIQUE, (*Géogr. anc.*) grande contrée d'Afrique, entre l'Egypte & les Syrtés, mais qui n'a pas toujours eu le même nom, & dont les bornes ont beaucoup varié. Ptolomée, *liv. IV, chap. v*, commence la *Marmarique*, à la Cyrénaïque du côté du couchant, & met entre elle & l'Egypte le Nome de Lybie. Strabon dit que les *Marmarides* joignoient l'Egypte, & s'étendoient jusqu'à la Cyrénaïque; étant bornés au nord par la Méditerranée. (*D. J.*)

MARMELADE, *s. f.* (*Pharmac.*) confiture faite du jus des fruits, ou de fruits mêmes, comme de prune, d'abricot, de coïn, &c. qu'on fait bouillir dans du sucre jusqu'à consistance. *Voyez* CONFITURE.

La *marmelade* de coïn est un peu astringente, & agréable à l'estomac.

Toutes ces *marmelades* sont excellentes lorsque le sucre n'y domine point, que les sucres ou les fruits sont bien cuits; elles sont des remèdes excellens dans le dévoiement, dans les pertes, & dans le relâchement des fibres.

**MARMANTEAU**, f. m. (*Eaux & Forêts.*) c'est un bois de haute futaie qui est conservé & qu'on ne taille point. On l'appelle quelquefois *bois de touche*, lorsqu'il sert à la décoration d'un château ou d'une terre.

**MARMITE**, f. f. (*Cuisine.*) est un ustensile de cuisine, de fer, de fonte, ou de cuivre, profond, & fermé d'un couvercle. On en voit qui ont trois piés, & ce sont plus communément celles de fer ou de fonte, & d'autres qui n'en ont point, comme celles de cuivre.

**MARMITE**, (*Hydr.*) est un coffre ou rambour de plomb qui se met au milieu d'un bassin, orné de plusieurs jets dardans, soudés sur un tuyau, tournant autour du centre rempli d'un groupe de figures. (K)

**MARMITE A FEU**, *terme & outil de Ferblantier.* Cette *marmite* est de fonte, d'un pié & demi de circonférence, dans laquelle les Ferblantiers mettent de la cendre & du charbon de bois pour faire chauffer les fers à souder.

**MARMOROIDES**, f. f. (*Hist. nat. Minéral.*) nom générique sous lequel quelques auteurs désignent des pierres qui ont de la ressemblance avec les marbres.

M. Dacosta comprend sous ce nom les pierres, qui, par leur tissu, leur nature & leur propriété, ressemblent aux marbres, mais qui diffèrent en ce que les *marmoroides* ne forment point comme eux de couches ou de bancs suivis, mais se trouvent par masses détachées dans des couches d'autres substances. V. Em. Mandez Dacosta *natural history of fossils I, p. 242.* (---)

**MARMOT, DENTALE, DANTALE, DENTÉ**, (*Hist. nat.*) poisson de mer qui ressemble à la daurade par la forme du corps, par le nombre & la position des nageoires & des aiguillons, & même par les couleurs; il en diffère par la tête qui est plate, il a dans chaque mâchoire quatre dents plus longues que les autres. Rondelet, *hist. des poiss. prem. part. liv. V, ch. xix. V. DAURADE.* (poisson.)

**MARMOTTE**, f. f. *mus alpinus*, (*Hist. nat.*) quadrupède qui a depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue environ treize pouces de longueur; celle de la queue est de six pouces & demi. Comme le lièvre & le lapin il a le museau court & gros, la tête alongée & un peu arquée à l'endroit du front; les oreilles sont très-courtes, à peine paroissent-elles au dessus du poil, qui a peu de longueur sur la tête, excepté à l'endroit des joues où il est beaucoup plus long. La levre du dessous est plus courte que celle du dessus; le corps est gros & fort étoffé; les jambes sont courtes & le paroissent encore davantage parce qu'elles ne sont jamais bien étendues. Le sommet de la tête, le dessus du col, les épaules, le dos & les flancs sont noirs avec des teintes de gris & de cendré, les côtés de la tête ont du gris & du noirâtre; les oreilles sont grises: le bout du museau, le dessous de la mâchoire inférieure & du cou, les jambes de devant, le dessous & les côtés de la poitrine, le ventre, la face intérieure de la cuisse & de la jambe, & les quatre piés ont une couleur rousse mêlée de noir, de gris, & même de cendré; la croupe & la face extérieure de la cuisse & de la jambe sont d'une couleur brune & roussâtre; la queue est mêlée de cette dernière couleur & de noir.

La *marmotte* prise jeune s'appivoise plus aisément qu'aucun autre animal sauvage; on l'apprend à tenir un bâton, à gesticuler, à danser, &c. Elle mord, lorsqu'elle est irritée; elle attaque les chiens, elle ronger les meubles, les étoffes, & même le bois. Elle se tient souvent assise, & elle marche sur les piés de derrière. Elle porte à sa gueule ce qu'elle saisit avec ceux de devant, & mange debout comme l'écureuil. Elle court assez vite en montant; elle grimpe sur les arbres; elle monte entre deux parois de rochers; c'est des *marmottes*, dit-on, que les Savoïards ont appris à grimper pour ramoner les cheminées. Elles mangent de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes potagères, des choux, des hannetons, des sauterelles, &c. Elles aiment le lait, & le boivent en grande quantité en marmottant, c'est-à-dire, en faisant comme le chat une espèce de mug,

mure de contentement : elles ne boivent que très-rarement de l'eau & refusent le vin. La *marmotte* a la voix d'un petit chien ; mais lorsqu'elle est irritée ou effrayée , elle fait entendre un sifflement si perçant & si aigu qu'il blesse le tympan. Cet animal seroit assez bon à manger , s'il n'avoit , comme le rat , sur-tout en été , une odeur très-forte & désagréable que l'on ne peut masquer que par des assaisonnemens très-forts. Il se plaît dans la région de la neige & des glaces , que l'on ne trouve que sur les plus hautes montagnes , il est sujet plus qu'un autre , à s'engourdir par le froid ; il se retire en terre à la fin de septembre , ou au commencement d'octobre pour n'en sortir qu'au commencement d'avril. Sa retraite est grande , moins large que longue , & très-profonde : c'est une espece de galerie faite en forme d'Y , dont les deux branches ont chacune une ouverture , & aboutissent toutes deux à un cul-de-sac qui est le lieu du séjour. Il est non-seulement jonché , mais tapissé fort épais de mousse & de foin ; les *marmottes* en font ample provision pendant l'été. Elles demeurent plusieurs ensemble & travaillent en commun à leur habitation ; elles s'y retirent pendant l'orage , pendant la pluie , & dès qu'il y a quelque danger ; elles n'en sortent même que dans les beaux jours. L'une fait le guet , & dès qu'elle aperçoit un homme , un chien , un aigle , &c. , elle avertit les autres par un coup de sifflet , & ne rentre elle-même que la dernière. Lorsque ces animaux sentent les approches de la saison qui doit les engourdir , ils ferment les deux portes de leur domicile , ils sont alors très-gras ; quelques-uns pèsent jusqu'à vingt livres ; ils le sont encore trois mois après ; mais ils deviennent maigres à la fin de l'hiver. Il n'est pas sûr qu'ils soient toujours engourdis pendant sept ou huit mois ; aussi les chasseurs ne vont les chercher dans leur caveau que trois semaines ou un mois après que les issues sont murées , & ils n'ouvrent leur retraite que dans le temps des grands froids ; alors ils les trouvent tellement assoupis , qu'ils les emportent aisément ; mais , lorsqu'il fait un vent chaud , les *marmottes* se réveillent au premier bruit , & creusent plus loin en terre pour se cacher. Ces ani-

maux ne produisent qu'une fois l'an , les portées ordinaires sont de trois ou quatre petits ; ils ne vivent que neuf ou dix ans. On trouve les *marmottes* sur les Alpes , les Apennins , les Pyrénées , & sur les plus hautes montagnes de l'Allemagne. On distingue plusieurs autres especes de *marmottes* , savoir , le bobak , ou *marmotte* de Pologne , le mouax , ou *marmotte* de Canada ; le cavia , ou *marmotte* de Bahama ; & le cuicer , ou *marmotte* de Strasbourg. *Hist. nat. gén. & part. Tome VIII. V. QUADRUPÈDE.*

On demande comment les *marmottes* , les loirs , qui sont plusieurs mois sans prendre de nourriture , ont cependant le ventre rempli de graisse : voici comme on explique ce phénomène. Dans les animaux qui font amas de graisse , il se trouve des membranes redoublées , & comme feuilletées : ces membranes diversement collées les unes aux autres par certains endroits , & séparées par d'autres , forment une infinité de petits sacs , où aboutissent de petites glandes , par lesquelles la partie huileuse du sang est filtrée. Il y a lieu de croire que les veines ont aussi de petites bouches ouvertes dans ces mêmes petits sacs , & qu'elles y reçoivent cette substance huileuse , pour la porter avec les restes du sang dans le ventricule droit du cœur , lorsqu'il se rencontre des besoins extraordinaires.

Les *marmottes* au lieu d'un épiploon , qui est unique dans les autres animaux , en ont trois ou quatre les uns sur les autres ; ces épiploons ont leurs veines qui retournent dans la veine cave , comme pour reprendre dans les aqueducs , qui portent au cœur la matière du sang , & pour lui envoyer dans l'indigence la matière que les sacs membraneux qui contiennent la graisse ont en réserve , & qu'ils ont reçue des artères , pendant que le corps de l'animal avoit plus de nourriture qu'il ne lui en falloit pour réparer les dissipations ordinaires.

**MARMOU TIER** ou MAURMUN-TIER , ( *Géogr.* ) en Latin *Mauri civitas* ; petite ville de France , dans la basse Alsace , à une lieue de Saverne , avec une abbaye de bénédictins , qui a pris son nom d'un de ses abbés , nommé *Maurus*. Elle fut cependant fondée par saint Firmin , vers l'an 725. Cette abbaye occupe le tiers de la

ville, & par conséquent cette ville est misérable. *Long.* 25, 2 ; *lat.* 48, 44.

Il y a une autre abbaye de *Marmoutier* en France, qui est aussi sous la règle de saint Benoît, & qui a été fondée dans la Touraine, près de la Loire, à une lieue de Tours. Cette abbaye est bien autrement célèbre que celle de la basse Alsace. C'est S. Martin qui établit ce monastère en 371. On le fait passer pour le premier & le plus ancien de ceux qui sont en occident. Aussi l'a-t-on nommé par excellence, *majus monasterium*, d'où l'on a fait en notre langue *Marmoutier*. Le revenu est de 16 mille livres de rente, & celui des moines de 18 mille. Les bâtimens ont été superbement rétablis dans ces derniers temps; enfin en 1737, cette abbaye en partie a été réunie à l'archevêché de Tours. (*D. J.*)

**MARNAUX.** f. m. pl. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Marennes, est un rets qui sert à faire la pêche des oiseaux. Ce sont les mêmes filets que les pêcheurs de la pointe du Basck nomment *marécags*; les pièces en ont trente à quarante brasses jusqu'à cinquante de long, & trois brasses de chute; elles sont amarrées sur de hauts pieux plantés à la côte, à l'embouchure des petites gorges & basses marécageuses.

Les temps les plus favorables pour faire cette pêche avec succès sont les nuits noires & obscures, & les grands froids, & encore durant les motures & les tempêtes; les filets sont composés de fil très-fin, & les mailles ont depuis quatre pouces jusqu'à sept ou huit pouces en carré; le rets est tenu volant, & caché, pour donner lieu aux oiseaux qui s'y prennent de s'engager d'avantage en se débattant pour se pouvoir échapper.

**A. N. MARNE (LA) Géographie.** *Matrona*. Rivière de France qui prend sa source dans le Bassigny, passe par la Généralité de Châlons, de Soissons, & de Paris, & se jette dans la Seine un peu au dessus de Charenton.

**MARNE**, f. f. *Hist. nat. Minéralogie & Economie rustique*) *marga*, c'est une terre calcaire, légère; peu compacte, qui perd sa liaison à l'air, qui fait effervescence avec les acides, en un mot qui ne diffère de la craie,

que parce qu'elle n'est point si dense ni si solide qu'elle. *V. CRAIE.*

Rien de plus confus que les descriptions que les naturalistes nous donnent de la *marne*; leurs définitions de cette substance ne s'accordent nullement; ils lui assignent des propriétés qui lui sont entièrement étrangères, ou du moins qu'elle n'a que par son mélange accidentel avec d'autres substances & sur-tout avec des terres argileuses; c'est aussi ce mélange qui semble avoir induit en erreur la plupart des naturalistes; il est causé que Wallerius & beaucoup d'autres ont placé la *marne* au rang des argiles, c'est-à-dire, des terres qui se durcissent au feu; propriété qui ne convient point à la *marne* comme telle, mais qui ne peut lui être attribuée qu'en raison de la portion d'argile ou de glaise avec laquelle elle se trouve quelquefois mêlée. On sent aussi que c'est au mélange de la *marne* avec l'argile, qu'est due la propriété de se vitrifier que quelques auteurs lui attribuent; en effet, nous savons que l'argile mêlée avec une terre calcaire devient vitrifiable, quoique séparées, la première de ces terres ne fait que se durcir par l'action du feu, & que la seconde se change en chaux. En un mot il est constant que la *marne* est une terre calcaire qui fait effervescence avec les acides, qui ne diffère de la craie que parce que la première est moins liée ou moins solide que la dernière; c'est comme terre calcaire qu'elle a la propriété de fertiliser les terres; & M. Pott, dans sa *Lithogéognose*, a fait remarquer avec beaucoup de raison qu'il falloit bien distinguer dans la *marne*, sa partie constituante, par laquelle elle est propre à diviser les terres & à contribuer à la croissance des végétaux, des parties accidentelles, telles que la glaise, le sable, &c.

Si l'on fait attention à la distinction qui vient d'être faite, on sentira que c'est avec très-peu de raison que la *marne* a été placée par plusieurs auteurs au rang des terres argileuses; on verra que rien n'est moins exact que de donner le nom de *marne* à des terres à pipes, à des terres dont on fait de la porcelaine, à des terres propres à fouler les étoffes, à des terres qui se durcissent dans le feu, &c.; toutes ces terres ont des pro-

priétés qui ne conviennent qu'aux vraies argiles.

C'est aussi, faute d'avoir eu égard à ces distinctions, que les auteurs Anglois surtout nous parlent de la *marne* d'une manière si confuse & si contradictoire; en effet, les uns nous disent que rien n'est plus avantageux que la *marne* pour rendre fertiles les terrains sablonneux; d'autres au contraire prétendent que cette terre est propre à fertiliser les terres glaises trop denses & trop compactes: il est aisé de voir qu'une même terre n'est point propre à remplir des vues si opposées. Nous allons tâcher de faire disparaître ces contradictions qui ne viennent que de ce qu'on n'a point assez connu la nature de la substance dont on parloit, & nous remarquerons en passant que cela prouve combien on peut être trompé, quand on ne consulte que le coup-d'œil extérieur des substances du regne minéral.

Si la terre que l'on trouve est sèche, en poussière, peu liée, & soluble dans les acides, c'est-à-dire, calcaire, ce sera de la vraie *marne* proprement dite; alors elle sera propre à fertiliser les terrains trop gras & trop pesans, parce qu'elle les divisera; elle écartera les unes des autres les parties tenaces de la glaise; par là elle la rendra plus perméable aux eaux dont la libre circulation contribue essentiellement à la croissance des végétaux. D'un autre côté, si ce qu'on appelle *marne* est une terre purement glaiseuse & argileuse; ou du moins une pierre calcaire mêlée d'une grande partie d'argile ou de glaise; alors elle sera propre à fertiliser les terrains maigres & sablonneux, elle leur donnera plus de liaison; propriété qui sera due à la partie argileuse.

Une vraie *marne*, c'est-à-dire, celle qui est calcaire & précisément de la nature de la craie, sera très-propre à bonifier un terrain humide & bas, qui suivant l'expression assez juste du laboureur, est *aigre* & *froid*; cette aigreur ou cette acidité vient du séjour des eaux & des plantes qu'elles ont fait pourrir dans ces sortes d'endroits: alors la vraie *marne* étant une terre calcaire, c'est-à-dire, absorbante & alcaline, sera propre à se combiner avec les

parties acides qui dominoient dans un tel terrain, & qui nuisoient à sa fertilité. Par la combinaison de cet acide avec la *marne*, il se formera, suivant le langage de la Chymie, des sels neutres qui peuvent contribuer beaucoup à favoriser la végétation.

Il est donc important de savoir, avant toute chose, ce que c'est que l'on appelle *marne*, de s'assurer si celle que l'on trouve dans un pays est pure & calcaire, ou si c'est à de l'argile ou de la terre mêlée d'argile que l'on donne le nom de *marne*. Pour s'éclaircir là-dessus, on n'aura qu'à l'essayer avec de l'eau forte, ou simplement avec du vinaigre: si la terre s'y dissout totalement, ce sera une marque que c'est de la *marne* pure, véritable & calcaire; s'il ne s'en dissout qu'une portion, & qu'en mettant une quantité suffisante de dissolvant, il reste toujours une partie de cette terre qui ne se dissout point, ce sera un signe que la *marne* étoit mêlée d'argile ou de glaise. S'il ne se dissout rien du tout, ce sera une preuve que la terre que l'on a trouvée est une vraie argile ou glaise, à qui l'on ne doit par conséquent point donner le nom de *marne*.

Il faudra aussi consulter la nature des terrains que l'on voudra *marrer* ou mêler avec de la *marne*; il y en a qui étant déjà calcaires, spongieux par eux-mêmes, ne demandent point à être divisés davantage; dans ce cas, la vraie *marne* calcaire ne doit pas leur convenir; on réussira mieux à fertiliser de pareils terrains, en leur joignant de la glaise ou de l'argile. Voyez GLAISE.

En général, on peut dire que la *marne* fertilise en tant qu'elle est calcaire, c'est-à-dire, en tant qu'elle est composée de particules faciles à dissoudre dans les eaux, & propres à être portées par ces mêmes eaux, en molécules déliées, à la racine des plantes dans lesquelles ces molécules passent pour contribuer à leur accroissement.

La *marne* varie pour la couleur; il y en a de blanche, de grise, de rougeâtre, de jaune, de brune, de noire, &c. ces couleurs sont purement accidentelles & ne viennent que des substances minérales étrangères avec lesquelles cette terre est mêlée. ( --- )

*Observations sur les propriétés particulières de la marne.*

La marne est une terre compacte, grasse au toucher, qui se décompose d'ordinaire à l'air, comme les terres calcaires; qui se durcit au feu, comme les argiles; qui se vitrifie plus aisément que les argiles à cause du mélange, & qui fait toujours plus ou moins aisément effervescence avec les acides végétaux ou minéraux, & lorsqu'elle y a trempé, elle prive ces liqueurs de leur acidité. Telles sont les propriétés générales des *marnes*; nous verrons les propriétés particulières dans la description des diverses espèces. Voyez ARGILE, GLAISE; BOL.

Dans le *Dictionnaire universel des fossiles*, on distingue sept espèces de marne.

*Division oryctologique.* La marne à porcelaine, tendre, blanche, légère, que le feu change en verre demi-transparent. Voyez le livre publié en Suede en 1743. *Manière de trouver dans le royaume des argiles, dont on puisse tirer de l'utilité.*

La terre à pipes, absorbante, légère, gristite, qui blanchit au feu, & y prend une croûte de verre.

La marne crétacée, qui se durcit plus ou moins à l'air, plus rude au toucher, qui se calcine au feu.

La marne à foulons, ou stéatite, ou smectite, savonneuse, absorbante, soluble dans l'eau, feuilletée, se décomposant à l'air, se durcissant au feu, si utile aux drapiers & pour l'engrais des terres.

La marne cubique, qui se leve par feuillets, & se divise en morceaux à peu près cubiques, fusible à l'air qui la décompose. Il y en a de toutes couleurs. Elle est propre aussi à fertiliser les terres.

La marne périssable, sablonneuse, tofeuse, qui se durcit à l'air, inutile pour les amendemens des terres.

La marne vitrifiable tient des parties martiales ou ocracées; elle est de toutes les couleurs.

Mendès da Costa suit les mêmes divisions que l'auteur du *Dictionnaire universel*.

Hill, très-étendu sur les *marnes*, ne les distingue que par les couleurs qui sont toujours accidentelles; blanchâtres, de dix

fortes; bleuâtres, de trois fortes; jaunâtres, de quatre fortes; rougeâtres, de cinq fortes; brunâtres, de trois fortes; verdâtres, de deux fortes; noirâtres, de trois fortes.

Les *marnes coquillières* ne forment point une espèce à part, parce que ces dépôts de la mer se trouvent ou testacées ou pétrifiées, ou minéralisées dans plusieurs des espèces que nous venons d'exposer; c'est donc aussi un accident. Voyez *Usages des montagnes*, dans le *Recueil de traités sur l'histoire naturelle de la terre*.

On voit donc que la marne n'est point une terre homogène, mais mixte, composée d'argile plus ou moins fine & pure, & de matières calcaires, crétacées, sablonneuses, martiales, ocracées, &c.

La marne sert, comme l'on voit, pour amender les terres, à cause de sa partie calcaire, & parce qu'elle est propre à attirer le nitre de l'air.

Les Anglois en font grand usage, & à cet égard, ils en distinguent de six sortes:

*Division économique.* 1. Sous des lits de marne crétacée, inutile pour l'engrais, on trouve souvent des masses de *marnes* argileuses, éparfées, & ne formant point de couches suivies. Les Anglois nomment *clay-marle*, *marne argileuse* ou *argile marneuse*, cette espèce d'argile mêlée de terre & de pierres calcaires. Mills dit qu'on en trouve quelquefois à trois piés de profondeur, sous le sable; souvent aussi plus bas, sous de l'argile. On trouve quelquefois encore d'excellente marne verdâtre, sous des lits de marne crétacée.

2. Il y a de la marne brune, veinée de bleu, & mêlée de petites pierres calcaires, que l'on rencontre assez ordinairement au dessous d'un banc, soit d'argile, soit de terre noirâtre, à sept ou huit piés de profondeur, & dont l'extraction est difficile. Miller dit que dans la province de Chester, on désigne cette substance par le nom de *cowshut marle*. L'auteur des *Elémens du commerce* pense que ce terme signifie terre à bauge, & dès-lors, dit-il, c'est une espèce de glaise. L'on voit dans cette même province, près des eaux courantes & sur le penchant des collines, une marne plus ou moins teinte de bleu, que Miller regarde comme une sorte d'ardoise. Elle se définit

facilement à la gelée ou à la pluie. Son nom Anglois est composé de ceux d'*ardoise* & de *marne*.

3. Dans le premier volume des *Elémens du commerce*, il est encore fait mention d'une glaise brune tirant sur le bleu, appelée indifféremment dans le comté d'York *clay* & *marle*, c'est-à-dire, *argile* & *marne*. L'auteur dit que cette glaise y est d'un très-grand usage pour amender les terres maigres, légères & sablonneuses, & qu'elle se trouve ordinairement sur le penchant des collines, sous une couche de sable, à la profondeur de quatre à cinq piés. C'est une vraie glaise ou argile, dont on fait de très-bonne brique.

Il faut observer ici que les termes de *glaise*, d'*argile* & de *marne* sont souvent synonymes, ou employés indistinctement par les auteurs qui ont écrit sur l'agriculture.

4. Le penchant des collines, & certains terrains humides ou marécageux mêlés de sable léger, contiennent quelquefois une *marne* brune, compacte & fort grasse. Elle est assez ordinairement à deux ou trois piés au dessous de la superficie de ces terres marécageuses. Les Anglois lui donnent plusieurs dénominations qui indiquent que cette substance est solide & qu'on ne l'obtient qu'en fouillant : *peat marle*, *delvingt marle*.

5. Celle qu'ils appellent *steel*, *marne acrine*, ou *marne dure*, suivant les *Elémens du commerce*, se tire souvent du fond des puits, & quelquefois se trouve à trois piés au dessous des terrains sablonneux, ou à une plus grande profondeur sous de l'argile. Elle se brise comme d'elle-même en morceaux cubiques. C'est ce que disent MM. Miller & Mills.

6. Il y a dans le voisinage de certaines mines de charbon, une *marne* qui se délite en feuilles minces que l'on seroit tenté de prendre pour des feuilles de papier grisâtre : aussi les Anglois l'appellent-ils *papermarle*. L'extraction de cette *marne* donne beaucoup de peine. Serait-ce ce que l'auteur des *Elémens du commerce* nomme *écaille de savon*, & qu'il dit être cendré ?

Outre les couleurs que l'on vient d'indiquer comme propres à désigner des espèces de *marnes* propres à fertiliser, il y en a de

grise, de marbrée, & peut-être encore d'autres ; quelques auteurs parlent même de *marne* noirâtre. J'en ai vu près de Lausanne, près de Meringue dans le pays de Hasly, & ailleurs.

Les caractères généraux de la vraie *marne* fertilisante sont indépendans de la couleur. Ce sont des sels ou des parties métalliques qui la colorent, & c'est la matière calcaire qui, mêlée avec la terre grasse, lui donne la propriété de fertiliser les terres.

Voici les caractères des *marnes* propres à amender les terres. 1°. Il faut que l'air, ainsi que l'humidité, fasse germer & fuser la *marne*, comme on voit qu'il arrive en pareil cas à la chaux. 2°. Le soleil la réduit en poudre, principalement lorsqu'il survient une petite pluie après quelques jours de chaleur. 3°. Quand la *marne* est parfaitement sèche, elle ne se tient pas en masse, en quoi elle est facile à distinguer de l'argile ; au contraire, elle se montre alors fort tendre & disposée à se désunir : ainsi on ne peut la travailler. 4°. La gelée l'arténue & la divise aussi promptement que l'eau peut le faire. 5°. Elle fermente plus ou moins vivement avec le vinaigre & les autres acides, comme l'eau-forte &c. ; ce que fait aussi la chaux. La *marne* détruit les acides. 6°. La *marne* qui a demeuré exposée à l'air pendant quelque temps, paroît ensuite fort souvent comme couverte de sel blanc très-fin ; ce que l'on observe de même à la surface de la terre où l'on a mêlé de cet engrais, suivant la remarque de M. Mills. 7°. Plus la *marne* est pure, plus vite elle se décompose dans l'eau & le vinaigre, & y forme un précipité de poudre impalpable, en envoyant même avec bruit, quantité de jets d'air à la surface de la liqueur. 8°. M. Home indique encore pour caractère de la *marne*, qu'elle donne un poli brillant aux instrumens dont on se sert pour la fouiller : 9°. qu'au sortir même de la marnière, elle a une saveur douce & onctueuse. 10°. Lorsqu'on rompt une pièce de *marne*, elle présente souvent des traits qui ont quelque régularité, comme cubiques. 11°. La force du feu la prive de ses vertus anti-acide & dissoluble.

Le *Recueil* publié pour l'année 1761, par la société d'agriculture de la généralité de Tours, rapporte entre les observations du bureau

bureau du Mans, que l'eau-forte agit sur différentes natures de pierres qui ne sont pas de la nature des calcaires, & qu'ainsi l'indication du vinaigre pour connoître la bonne *marne*, n'est rien moins que certaine. Mais c'est toujours un très-bon moyen de distinguer la *marne* d'avec la simple argile. Enfin, Palissy dit qu'on distingue la *marne* par la qualité d'être grasse, ferme, & par son poids. Une terre qui possédera le plus complètement ces divers caractères, devra passer pour la meilleure *marne*.

Voici encore quelques expériences qui serviront à reconnoître, & à faire usage de la *marne*.

1°. M. Duhamel rapporte des expériences qu'il a faites sur deux especes de *marnes*: l'une verte & grasse, c'est-à-dire, douce au toucher; l'autre blanche & crayonneuse. Toutes deux ont fusé & se sont réduites en poudre, étant seulement déposées dans un lieu humide; mais la grasse plus promptement. Celle-ci s'est encore plutôt fondue dans l'eau: & M. Duhamel observe qu'elles furent plus vite dissoutes par ce menstrue, que par la simple humidité. Tous les acides attaquèrent vivement ces deux substances: au lieu qu'ils n'eurent sur la glaise qu'une action presque insensible. Enfin, la glaise ayant rougi au feu, & s'étant cuite comme la brique, ces *marnes* ne firent que s'y durcir. Mais un feu plus considérable vitrifie la *marne* grasse, même dans un creuset, tandis que la crayonneuse ne se vitrifie ni calcina.

2°. Plusieurs autres physiciens se sont occupés des moyens de bien analyser la *marne*. Mais la diversité que présentent les résultats de leurs expériences, semble indiquer une sorte d'équivoque dans les noms des substances soumises aux épreuves chimiques. Ainsi M. Home dit avoir reconnu que la *marne* en général est composée de chaux & d'argile diversément combinées selon les especes, & que ce même mélange est ordinairement à-peu-près de trois parties d'argile sur une de chaux. Ce médecin d'Edimbourg avoit procédé sur de la *marne* pierreuse & sur de l'argileuse: l'une & l'autre nullement propres, selon lui, à faire des briques, ou à se vitrifier, la chaux s'opposant à ces deux productions.

Tome XXI,

3°. M. Duvergé pense que toutes les *marnes* ont pour base une terre calcaire, dont les molécules sont rapprochées & réunies par un gluten qui leur est propre, & que ce médecin, membre du bureau d'agriculture de Tours, semble désigner sous le nom de *matiere grasse*, onctueuse, saline, très-subtile, qui change subitement en verd la couleur du syrop violet: il ajoute en note, au même endroit, que c'est le sel alkali qui rend la *marne* grasse au toucher. M. Home insinue que ce sont les parties huileuses de l'argile qui se retrouvent dans les analyses de la *marne*.

Selon M. Duvergé, la *marne* pure ne se durcit pas au feu, & il en conclut qu'elle ne contient point d'argile.

Cet auteur reconnoît deux especes de *marne* argileuse: l'une qu'il qualifie de *terrestre*, est une terre grasse, molle, douce au toucher, qui éclate au feu, qui s'y durcit, qui se divise dans l'eau & s'y débarrasse même singulièrement de toute autre substance que de la terre calcaire avec laquelle elle reste toujours intimement attachée. Il y a des argiles qui sont blanches, d'autres grises, de jaunes & de bleues. La terre à foulon est dans la classe des blanches: l'essence de cette terre est d'être une argile pure; mais son mélange avec la terre calcaire lui fait acquérir le caractère des *marnes*.

La seconde espece de *marne* argileuse porte le titre de *sablonneuse*, dans le mémoire de M. Duvergé. Il observe qu'elle n'est pas si grasse, ni si onctueuse que la première; qu'elle se durcit aussi moins au feu; qu'elle est plus friable, plus légère; & qu'elle fait effervescence beaucoup plus vivement avec les acides. Cette effervescence est due, dit-il, soit à l'alliance de ces *marnes* avec le fer, soit aux substances alkalines qui entrent dans leur composition.

Ce que l'auteur nomme *marne pierreuse*, & dont les propriétés ne sont bien sensibles qu'après la calcination, comprend certaines ardoises, le spath, la craie, le marbre. Cependant il met dans cette classe une *marne* qui se divise facilement, qui contient du sable, des coquilles de toute espece, & qui, sans être passée au feu, fait avec les acides une effervescence aussi

R

vive que les *marnes* les plus pures. Aussi dit-il que c'est la meilleure de ce genre.

Une autre classe comprend les *saluns* & les *maniers*. Les *saluns* contiennent très-peu de terre, beaucoup plus de sable & quantité de débris de coquilles, dont on distingue très-bien les formes & les cannelures; on en trouve même beaucoup d'entieres: ces substances sont réunies par un gluten favonneux, & contiennent en outre un sel qui paroît tenir beaucoup plus du sel marin que de tout autre.

Les *maniers* sont composés de sable, de coquillages, de madrépores, de coraux & de sel, dont la nature paroît être à-peu-près la même que celle des *saluns*.

Tant les *maniers* que les *saluns* ne se durcissent pas au feu; au contraire ils y deviennent friables; mais alors leur effervescence avec les acides est moindre.

4°. M. Mills suppose que la *marne* qui se rencontre sous des lits de sable ou de gravier, est formée des parties tant végétales qu'animales, qui anciennement demeurées à la surface du sol, ont pénétré dans son intérieur; mais que d'autres *marnes* qui sont principalement un mélange de coquilles, soit entieres, soit altérées & de terre extrêmement fine, proviennent presque toujours d'anciens lits de rivières ou de grandes masses d'eau stagnante. Pour ce qui est de la *marne* presque toute calcaire, & où l'on n'apperçoit aucun vestige de coquilles, cet auteur pense qu'elle est composée d'une terre extrêmement fine, que les pluies ont intimement mêlée avec des particules salines & huileuses, émanées des plantes & des animaux. Il fonde son opinion sur les routes que l'on trouve souvent dans le sable & le gravier, & qui répondent au lit de *marne*, laquelle est toujours plus parfaite à une grande profondeur, qu'à la superficie du lit.

5°. Comme rien n'est plus convenable que de réunir les principes & les caractères d'un engrais aussi précieux que l'est la *marne*, on trouve, dans le *recueil de la société économique* de Berne, là-dessus des observations très-intéressantes de M. Bertrand, Bourgeois & d'autres.

6°. Un artiste a fait diverses épreuves sur deux *marnes* grises d'ardoises, prises

à près de trois lieues de distance l'une de l'autre, dont l'une, qui a le grain fin, est très-douce au toucher & se dissout très-promptement à l'air; l'autre a le grain plus grossier, & est plus rude à la main & se dissout plus difficilement sur les prés.

7°. On a pris trois tasses de porcelaine, & dans chacune on a mis deux onces de *marne* grossièrement pulvérisée. Dans la première on a versé cent gouttes d'esprit de nitre, & quand elle a commencé à fermenter, on y a ajouté de l'eau fraîche. L'ébullition a été forte, la tasse s'est remplie d'écume & a jeté beaucoup de fumée. Dans l'espace de quelques minutes, la *marne* a été parfaitement dissoute.

Dans la seconde tasse, on a fait les mêmes opérations avec de l'esprit de vitriol; la même fermentation a eu lieu; mais la *marne* ne s'est point dissoute, elle s'est épaissie considérablement.

Enfin, dans une troisième tasse, on a versé une once de vinaigre distillé. L'ébullition a été la même après l'addition de l'eau fraîche. La *marne* ne s'est pas dissoute; elle s'est formée en petits grains, comme du plomb de chasse.

Deux heures après, on a versé de nouveau dans la première tasse, quatre-vingt-quinze gouttes d'esprit de nitre; dans la seconde, autant d'esprit de vitriol; & dans la troisième, du vinaigre distillé; après une nouvelle ébullition, il y a eu les mêmes résultats qu'à la première opération.

Dans trois autres tasses, on a fait exactement les mêmes essais & en mêmes doses; les résultats ont été les mêmes: d'où l'on peut conclure que, quoique ces deux espèces de *marne* paroissent un peu différentes à la vue, au tact & dans l'usage, elles peuvent avoir les mêmes effets pour la végétation, avec cette différence pourtant que l'effet de la *marne* la plus dure est beaucoup plus long à proportion de sa lenteur à se dissoudre. On a joint les quatre onces de *marne* contenues dans les deux tasses qui avoient été imbibées d'esprit de nitre; on les a lessivées & évaporées par le feu, où on en a tiré demi-once d'un sel nitreux qui a pétillé sur le charbon comme le nitre, & qui en a les

aiguilles. Cet effet n'est pas surprenant, l'esprit de nitre n'étant autre chose que du salpêtre dégagé de sa terre, en sorte que lorsqu'on y joint quelque terre que ce soit, pourvu qu'elle puisse s'y dissoudre, il retourne en salpêtre.

Il restoit encore à faire quelque essai sur la substance de la *marne*. On en a pris une piece qui étoit encore dure, tirée nouvellement de la marnière; on l'a pilée, lavée, lessivée: les lotions filtrées n'ont produit aucune espece de sel.

Voici le résultat des différens essais précédens. Premièrement on a vu que la *marne* ne s'amalgame, ni avec l'esprit du vitriol, ni avec le vinaigre distillé, qui sont de très-forts acides; au contraire, ils ont produit un magnat ou une coagulation. La *marne* s'est parfaitement dissoute avec l'esprit de nitre; d'où l'on peut conclure que quand même elle ne contiendrait en elle-même aucun sel, elle s'imbiberait & attirerait l'esprit universel ou le nitre, si propre à fertiliser les terres. En second lieu, la *marne* qui se dissoudra le mieux & le plus promptement avec l'esprit de nitre, sera la meilleure, en ce qu'elle attirera plus abondamment l'esprit universel répandu dans toute l'atmosphère. En troisième lieu, la *marne* ne paraît être qu'une simple matrice qui, comme une éponge, s'imbibe du nitre & des sels répandus dans l'air; puisqu'elle tirée récemment de la mine, elle n'a donné aucun sel, & que celle au contraire qui a été tirée de la même mine, après avoir été fusée à l'air, fournit un peu d'un sel bitumineux. En quatrième lieu, si la *marne*, comme simple matrice, est propre à attirer le nitre de l'air, elle fera d'un effet continu pour la végétation, parce que, le faisant passer dans la terre par l'effet des pluies, elle pourra s'en imprégner de nouveau. Ceci est pleinement justifié par les terres dont les salpêtriers ont tiré le salpêtre: étant exposées pendant un certain nombre d'années à l'air & au vent de la bise & du nord, & abritées par des murs du côté du midi, elles s'imbibent d'un nouveau salpêtre, qu'on en tire en les travaillant comme la première fois. Des remarques précédentes, il semble qu'on pourroit conclure que l'usage de la *marne*,

couverte par la charrue dans des champs graveleux ou de terre légère, seroit inutile; parce que, ne jouissant pas de l'air à plein, elle ne pourroit pas attirer le nitre ou l'esprit universel, & s'en imbiber. Cependant l'expérience prouve l'effet de cette méthode; ce que l'on doit attribuer à la nature spongieuse de la *marne*: elle s'imbibe de l'eau qui a pénétré la superficie du sel; elle la conserve, & rafraîchit les racines des plantes. Sans ce secours, cette eau fructifiante auroit coulé plus bas, ou se seroit évaporée à la première chaleur. Ensu, la *marne* produit un effet si sensible, si prompt & même si soutenu pour la végétation, qu'il est difficile de se persuader qu'elle n'ait d'autre qualité que celle d'attirer à soi l'esprit universel. Ne peut-on pas présumer qu'elle contient des sels ou des sulfures que l'art n'a pas pu encore découvrir? Il semble que la nature se voile à nos yeux: nous n'en connoissons que les effets: le *quomodo* est pour nous une énigme toujours inexplicable.

8°. Quelques naturalistes prétendent que la *marne* est le résultat d'un mélange de craie, de coquilles réduites en poudre, de l'animal qui habitoit ces coquillages, d'argile & de sable. Wallerius croit que c'est un composé d'argile & de chaux: tout cela peut être vrai de certaines *marnes*, mais non de toutes les especes. J'ai vu des *marnes* répandues sur un pré, qui exhaloient une odeur de soufre & du putridité insupportable, lorsqu'elles étoient échauffées par le soleil. D'autres encore attribuent la fertilité de la *marne* aux alkalis qu'elle contient. J'ai vu des *marnes*, parmi lesquelles on trouvoit des morceaux de craie gros comme le pouce, & en assez grande quantité.

*Conclusion générale de pratique.* Malgré l'espece de confusion que produit la diversité d'opinions sur la nature de la *marne*, on voit toujours les auteurs se réunir sur les marques caractéristiques indiquées ci-devant pour distinguer essentiellement les *marnes* d'avec tout autre genre de substance. Lors donc que ces épreuves simples & faciles assurent que l'on a entre les mains une *marne* quelconque, il ne s'agit plus que d'examiner à quelle sorte de terre elle sera utile, & dans quelle quantité il convient de l'employer,

pour que son effet soit sensible & durable.

La *marne* crétacée, soit blanche, soit rouge, a ordinairement un effet prompt, mais qui ne se soutient pas.

Entre les argileuses, la bleue est quelquefois meilleure que la jaune, & son effet dure plus long-temps.

Nous avons déjà dit qu'il y a d'excellente *marne* verdâtre.

Toutes les *marnes* pierreuses, employées sans calcination, mais seulement exposées à l'action de l'air, à la pluie & au soleil, plus ou moins de temps, à proportion de leur degré de dureté, font un engrais qui dure très-long-temps: mais comme leur action est lente, & qu'elle ne remplit pas assez promptement les desirs du laboureur, souvent il préfère les *marnes* grasses, plus aisément fusibles.

Dans Staffordshire, province méridionale d'Angleterre, on estime beaucoup, pour amender les terres à grains, une *marne* bleue & moëlleuse qui se trouve ordinairement aux mêmes endroits & à la même profondeur que celle que nous avons désignée sous le n<sup>o</sup>. 2; mais on y préfère la *marne* grise pour les pâturages.

L'espece n<sup>o</sup>. 2. de notre division économique, est regardée comme excellente par les Anglois de la province de Chester.

Par-là même que le n<sup>o</sup>. 3 est une *marne* fort grasse & compacte, on est persuadé dans le comté de Stafford qu'elle est propre à amender les terrains de sable, pourvu que l'on y en répande beaucoup plus que d'autre espece de *marne*.

M. Mills dit que l'on regarde généralement l'ardoiseuse n<sup>o</sup> 2, comme la meilleure espece de *marne*, & qu'elle a un effet très-durable.

Il rapporte, d'après M. Markham, que les Anglois du Suffex, qui n'ont que quatre especes de *marnes*, font grand cas de la bleue, puis de la jaune, & après elle, de celle qui est d'un gris-brun; regardant la rouge comme un engrais que l'on est obligé de renouveler fréquemment.

D'autre côté, Evelyu préfère la *marne* rouge à celles qui sont blanches ou bleues, ou d'un gris brun, pour les sables légers & les terres seches. Il paroît par la suite du

discours, qu'il pense que c'est la plus grasse & la plus prompte à se résoudre.

Selon M. Mortimer, la *marne* du Suffex approche beaucoup de la terre à foulon, & ainsi est très-grasse.

M. Duvergé veut que les *marnes* qui font le moins d'effervescence avec les acides, soient préférées aux autres pour amender les terres légères, entr'autres les sablonneuses & les graveleuses, dont ces *marnes* rendent les particules plus liées, & dès-là plus susceptibles d'une humidité habituelle. En effet, ces sortes de *marnes* tiennent plus de la nature de l'argile.

Une *marne* sablonneuse qu'il a tirée des environs du Chinon, est, selon lui, une des bonnes especes de *marne* qu'il y ait, parce qu'elle contient tout à la fois beaucoup de gros graviers, & que la substance marneuse qu'elle renferme, est très-active; ce qui la rend propre à améliorer toutes les especes de terres fortes, froides & argileuses.

Il dit encore que la *marne* pure, essentiellement bonne pour amender les glaises & autres terres froides, détruit aussi la mouffe des prés bas & marécageux, & fert à les dessécher quand l'humidité superflue n'y est pas habituelle.

Ce médecin fait observer qu'il y a dans la Touraine quelques argiles qui ont beaucoup d'analogie avec la *marne*, & qu'on les confond assez souvent avec elle. Il les en distingue, parce qu'elles ne fermentent pas avec les acides, qu'elles se durcissent au feu, & même qu'après en être sorties, elles font feu avec l'acier. Il indique comme telles, 1<sup>o</sup>. la *Pierre de l'arc* ou *Pierre ollaire*, qui étant grasse & savonneuse sans être tenace, est dès-là très-propre à donner de la consistance & de l'onctuosité aux terres légères & sablonneuses. Une seconde espece d'argile pure, que l'on prend pour de la *marne*, se trouve dans le cœur des rochers à couches; aussi la nomme-t-on *medulla saxorum*, moëlle de rochers: M. Duvergé ne la définit pas davantage. Mais on trouve, dans la seconde édition de M. Home, un assez grand détail sur un fossile qui a l'apparence & plusieurs propriétés de la *marne*, & que quelques auteurs nomment *savon de roche*, tant à cause de sa ressemblance avec le savon, que de ce qu'il se rencontre souvent parmi des rochers,

M. Home dit en avoir beaucoup trouvé ailleurs dans les terres, & il en donne l'analyse : d'où il conclut que le savon de roche contient près d'un tiers d'argile, beaucoup plus de sable & une huile pesante.

Quelques expériences qu'il a faites en petit pour connoître les effets de ce savon, relativement à la végétation de l'orge & à la qualité des terres, lui ont donné pour résultat, 1°. que cette substance, soit seule, soit mêlée avec une terre extrêmement maigre, n'est point favorable à l'orge ; 2°. que ce grain réussit dans du mélange d'argile très-fort, avec un tiers de savon de roche.

M. Home parle encore d'une substance couleur de plomb brunâtre, qui se trouve souvent dans une même couche avec la meilleure *marne*, & qui rend stériles, pendant nombre d'années, les terres où on la met, faute de la connoître.

La différente qualité des *marnes* doit donc diriger sur la manière de les employer comme amendement. Quand on a une *marne* crétacée, on peut la répandre par petits tas sur le champ que l'on veut améliorer, aussitôt qu'on l'a tirée de sa mine. Il en est de même de la *marne* coquillière, & de toute autre qui se tire en moëllon.

Selon M. Duvergé, non seulement les *marnes* pures doivent être employées tout de suite, mais encore enfouies par un labour, sans les laisser exposées à l'air. Pour ce qui est des saluns, il observe qu'au sortir de la salunière, on les enfouit de même, dès le mois de septembre. Les maniers quoiqu'approchant de la nature du salun, communiquent au vin un goût de terroir, si on les emploie tout de suite : c'est pourquoi, lorsqu'on a des vignes plantées dans des terres fortes & froides, les vigneron Tourangeaux laissent les maniers exposés à l'air durant quelque temps ; puis, dans la saison des vendanges, ils les mêlent par couches avec du marc de raisin ; & au printemps, ils transportent ce mélange dans les vignes, surtout pour fumer les provins.

Cette pratique est relative à celle que proposent MM. Peltreau & Duvergé, pour améliorer en général tous les fumiers. MM. Duhamel & Patullo conseillent de semblables mélanges, où les parties calcaires entrent pour beaucoup. On voit pareille-

ment dans le premier volume des *Elémens du commerce*, qu'il y a des cultivateurs qui mêlent une voiture de *marne* avec deux ou trois, soit de fumier, soit de vase ou de terreau, pour les répandre ensuite.

Quand on se sert de *marne* argileuse, on a coutume de la laisser mûrir à l'air, au moins pendant un an, avant de l'enfouir.

Pour ce qui est de la proportion ou quantité de *marne* qu'il convient de mettre sur chaque arpent de terre, plus cet article a paru essentiel, moins on a pu jusqu'à présent se réunir à son égard. Les uns croient avoir éprouvé qu'en général une trop grande quantité de *marne* brûle les terres, & les stérilise pour long-temps ; ce qui peut venir de ce que l'on en applique mal les diverses especes ; car en Angleterre on ne connoît d'inconvénient à trop *marnier* que la dépense, qui va néanmoins en quelques cantons jusqu'à vingt louis l'arpent.

On ne peut douter que la considération des diverses especes & natures des *marnes* ne doive influer sur la proportion de cet amendement. Nous avons déjà indiqué des raisons propres à justifier le choix que l'on fait entre ces substances relativement à l'amélioration des terres chaudes ou de celles qui sont froides. Comme il y a des degrés intermédiaires entre ces deux extrêmes, il semble que l'expérience que l'on a sur la qualité d'un sol & sur celle de telle ou telle autre especes de *marne*, doive déterminer ensemble la quantité & la qualité de cet amendement, avec le plus ou moins de sécheresse ou d'humidité que l'on observe dans le sol.

Nombre de cultivateurs ne sont pas assez sûrs de leurs connoissances, pour hasarder de *marnier* tout d'un coup abondamment ; ils aiment mieux répandre cet amendement avec retenu, & comme pour l'éprouver ; se réservant à en ajouter, si la première quantité leur paroît trop foible : du moins est-on bien fondé à prendre une semblable précaution, lorsque l'on voit que la *marne* prodiguée d'abord, sur-tout dans les terres fortes, est très-sujette à priver d'une première récolte ; que ses effets ne deviennent alors sensibles qu'au bout de trois ou quatre ans ; & que pendant l'hiver de la première année, la terre paroît comme moussueuse, on peut-être couverte de cette fleur semblable

à du sel blanc, dont nous avons parlé, & est quelquefois cinq à six ans abondante en ponceau, pour toute production. C'est pourquoy l'on trouve des personnes qui, ayant bien réfléchi sur les opérations d'agriculture, donnent pour regles 1°. de mettre dans une terre légère la quantité de *marne* qui peut lier suffisamment ensemble les particules de cette terre; 2°. de proportionner la dose de *marne*, dans les terres fortes, au plus ou moins de cohésion qu'il faut détruire entre les molécules. Ainsi l'usage que l'on fait du falun en Touraine, est d'en mettre vingt-cinq tombereaux par arpent dans les pures glaises, & un peu moins dans des argiles moins froides, plus mêlées de sable ou de gravier, & où l'on reconnoît, par des épreuves, considérablement de terre capable de se dissoudre dans l'eau.

M. Mills cite un M. Lummis, qui répand communément deux cents voitures de *marne* sur la valeur d'un arpent de terre. On demandera quelle est l'espece de la *marne* qu'il emploie, la qualité de sa terre, & les effets qui en résultent.

Evelyn dit qu'une terre maigre & appauvrie veut être toute couverte de *marne* grasse.

L'auteur des *Elémens du commerce* dit que l'espece de glaise dont j'ai fait mention ci-dessus, est communément répandue à la quantité de cent voitures par acre; ce qui est à-peu-près un arpent de terre légère; qu'elle reste en mottes, à la surface, durant trois ou quatre ans: que dès la première année le champ rapporte de belle orge & en quantité, mais qui a une mauvaise couleur: que cet engrais a un effet sensible pendant quarante-deux ans, &c.

Suivant l'observation de M. Duhamel, six chariots attelés de quatre chevaux & chargés de *marne* coquillière ou autre *marne* en moëllon, suffisent pour fertiliser un arpent de terre; mais il en faut quinze ou vingt, lorsque c'est une *marne* fort argileuse. Ce cultivateur attentif ajoute que, suivant la qualité des *marnes*, on répand quelquefois depuis vingt-cinq jusqu'à trente-cinq tombereaux de *marne* par arpent. Mais il regarde comme très-essentiel, de mettre la *marne* argileuse dans des terres légères,

& la *marne* graveleuse dans les terres très-fortes.

Le *recueil* de la société d'agriculture de Tours fait mention d'expériences, par lesquelles M. Peltreau est parvenu à obtenir des récoltes abondantes dans une terre blanche, froide & naturellement compacte, la première année même qu'il y a répandu un mélange de *marne* & de fumier, après avoir laissé ces deux substances disposées par couches alternatives se perfectionner mutuellement. Il y a des personnes qui prétendent que si l'on *marne* avant l'hiver, la première récolte de grains est aussi bonne que les suivantes.

M. Duvergé a encore fourni dans ce même *recueil* un tableau d'affinités, où il présente les succès que l'on peut se promettre, d'après nombre d'épreuves faites pour s'instruire des qualités & proportions des *marnes* les plus convenables aux divers sortes de terres de sa province. Il y conseille beaucoup de combiner la *marne* avec le fumier, & d'allier souvent une *marne* avec une autre.

Quelques auteurs ont voulu faire entendre que l'Angleterre a sur les autres pays l'avantage de posséder une grande quantité de *marne*. Cette assertion vague, & dont l'appréciation demanderoit une comparaison presque impossible à exécuter, & d'ailleurs certainement inutile, seroit capable d'occasionner une sorte de découragement, ou au moins de négligence. Il est cependant connu que par-tout où l'on a un peu examiné le terrain, on a trouvé des *marnes* de toutes les especes; & que si quelque endroit en manque, c'est qu'on ne s'est pas avisé d'en chercher, ni même de réfléchir, & de faire quelque épreuve sur les terres qui se sont présentées.

Nous n'avons que des marques fort incertaines pour juger, par la surface des terres, si elles renferment de la *marne*. Le vrai moyen de s'en assurer, est de sonder le terrain, en différens endroits, avec la tarière ou sonde qu'on emploie pour chercher les mines de charbon fossile; ou bien on peut faire des puits pour connoître la différente nature des lits que l'on percera. En examinant même celle des différens lits qui se trouvent dans les puits anciennement

fouillés, on y acquerra aussi des connoissances utiles à cet égard, pourvu qu'ils ne soient pas revêtus de maçonnerie.

Il y a de la *marne* qui est si voisine de la superficie, que le soc l'entame. Quand on rencontre sous la terre fertile une terre grise & sablonneuse, qui a l'apparence de la potasse, on soupçonne que l'on rencontrera de la *marne* à une petite profondeur. L'on en trouve souvent au dessous d'un banc de glaise bleuâtre & infertile. Enfin, il y en a ordinairement dans les endroits où la pierre est calcaire: mais ces indices, encore incertains, manquent absolument quand la *marne* existe à douze, quinze, trente, quarante toises de profondeur.

Dans tout pays où il y a de la craie & de la pierre à chaux, il doit y avoir de la *marne*. On peut encore découvrir les marnières sans aucun frais, en examinant les collines où les terres sont coupées ou éboulées, les bords des ruisseaux où le terrain est escarpé. On prétend qu'on trouve souvent de la *marne* dans des marais desséchés; les joncs qui y croissent en sont un indice. Si, en labourant, on fait sortir un sable gris ou une terre stérile & bleuâtre, mais favorable, ou une pierre à chaux grasse au toucher, c'est un indice qu'il y a une marnière.

Quant à la manière d'employer la *marne*, il est manifeste qu'elle doit varier suivant le climat, l'espece de sol qu'on veut marnier & l'espece de *marne* qu'on a, & enfin l'espece de production du terrain. Voici quelques observations à cet égard.

1°. Suivant la pratique assez générale, qui répand la valeur de trois toises cubes de *marne* par arpent, les frais de la fouille & de la voiture doivent être estimés, dans chaque pays & chaque lieu, selon la variation de ces quatre choses, la profondeur de la *marne*, l'éloignement des terres, le prix des journées, & la facilité d'avoir des manœuvres.

2°. M. Duhamel fait observer que, dans l'usage où l'on est de marnier à la fois presque toutes les terres d'une ferme, ce sont les propriétaires qui en font les frais, attendu qu'un fermier ne risquerait pas cette dépense considérable, dont le produit est beaucoup plus long que les baux ordinaires;

au lieu que l'on pourroit obliger les fermiers à marnier tous les ans un trentième de leurs terres, en leur accordant quelque diminution sur le prix de la ferme: par ce moyen ils ne seroient plus dans le cas de supporter une mauvaise récolte qui fait presque toujours la première année de *marne*, parce qu'on la répand sur toutes les terres ensemble, & qu'on ne fume pas à proportion. Le fermier qui ne marneroit qu'un petit lot de terre, pourroit le fumer abondamment, & toutes ses terres seroient ainsi entretenues dans un état de fertilité sans interruption.

3°. On trouve dans le *recueil économique* de la société de Berne, diverses expériences sur l'usage de la *marne*. Sur les mauvais terrains, graveleux & sauvages, on a mis jusqu'à trois cents chariots de cet engrais par chaque arpent, & la moitié quand le terrain est meilleur. Mais auparavant, il faut rompre la terre au mois de mai, & pour que le sillon se renverse mieux, il faut enlever la terre des trois raies du champ, qu'on fait transporter au haut; de cette façon l'oreille de la charrue renverse entièrement le gazon. Pendant l'année, il faut transporter la *marne* sur la pièce, qui se trouve ainsi par-tout pétrie, menuisée, coupée & brisée par les roues des chariots & les pieds des chevaux.

Au printemps suivant, on donne un second labour transversal, s'il est possible; ce qui sert à mêler bien la *marne* & à en unir la surface. Si le terrain est penchant, il faut biner en biaisant, de manière que les raies du second labour ne tombent pas sur celles du premier. On sème sur ce terrain ainsi préparé, de l'avoine, des pois ou des poisettes, mais jamais de l'orge, du seigle ou du froment. Immédiatement après la récolte, on laboure le champ, & ensuite, au mois de septembre, on y répand dix chars de fumier par arpent. On donne un nouveau labour, & on y sème du froment qui a trempé pendant douze heures dans l'égout du fumier.

Si le terrain amendé est aride, graveleux & sec, on emploie par arpent, ou pose, six mesures de vingt livres pesant qui, après avoir trempé, en font huit. Si le terrain a été travaillé autrefois, on n'en

met que cinq ; si la terre est noire , meuble & légère , on n'emploie que quatre mesures. Avec ces précautions , on rend très-fertiles des terres fort mauvaises de leur nature.

En donnant un nouveau coup de charrue après la récolte du froment , on peut , en septembre , y semer de nouveau , ou attendre au printemps suivant , pour y semer du froment barbu ou de printemps , que nous nommons *primavau*.

Si au contraire on veut établir du sainfoin ou *esparcette* , on sème , au mois de mars , de l'avoine avec le sainfoin ; on emploie pour cela huit mesures d'avoine par pose , & dix mesures de sainfoin. Cet exposé est fondé sur une épreuve constante. On a aussi semé le sainfoin au mois de mars sur le froment , lorsqu'il étoit à la hauteur de cinq à six pouces. De cette manière il a très-bien réussi.

On peut aussi mettre la *marne* sur le sainfoin à la troisième année : il en faut au moins cinquante chars par arpent.

Si , au bout de huit , dix , douze ans , le sainfoin ne jette plus que de foibles tiges , il faut le couvrir , au mois de septembre ou d'octobre , d'environ un doigt de *marne* qu'on épanche tout de suite , crainte qu'un gros tas n'échauffe les plantes & ne les fasse périr.

On observe que la *marne* doit être voiturée à mesure qu'on la tire de la mine , & qu'on l'étend sur le sol en brisant les grosses pièces. Enfin , il est certain qu'on se trompe en accusant la *marne* de rendre stériles les terrains après les avoir fertilisés pendant un temps ; puisqu'il y a près de quarante ans qu'on n'a marné des terres : la *marne* , il y a dix ans , ne travailloit plus ; on fit labourer le terrain , qui , ramené à la superficie , a produit à nouveaux frais comme la première fois. C'est là un fait certain.

On peut avec succès répandre de la *marne* sur les prés naturels qui produiront du trefle en abondance.

D'autres disent que , de quelque nature que soit la *marne* , il faut , pour l'ordinaire , l'exposer à l'air par monceaux avant l'hiver ; le soleil , la gelée , les pluies , la neige la décomposent. Il faut ensuite la répandre sur les champs ou sur les prés ,

où elle peut servir d'engrais pour cinq , pour dix , quinze , vingt , même jusqu'à trente années ; elle produit ordinairement plus la seconde & la troisième année que la première. Sans doute qu'elle est encore trop tenace , ou qu'elle n'est pas encore bien mêlée. Il ne faut donc pas se rebuter , si quelquefois on ne voit pas des effets prompts & sensibles , la première ou la seconde année qu'elle a été répandue.

Voici encore quelques observations qui ont été faites en Suisse. 1°. La prudence exige qu'on fasse des expériences en petit , sur-tout si le terrain qu'on veut marnier est argileux ; mais s'il est léger & sablonneux , la *marne* ne sauroit jamais lui nuire. 2°. Si la *marne* est mêlée de morceaux de roc ou de pierres calcaires , on peut presque toujours la mettre dans les vignes auxquelles elle sert d'engrais. Ce roc calcaire , tantôt jaunâtre , tantôt blanchâtre , sert souvent de couverture à un lit de *marne* , il en est lui-même composé. On l'emploie aussi avec succès dans les endroits marécageux. 3°. La *marne* , mêlée de fable , est souvent couverte d'un lit de fable ou de pierre arenacée. Celle-ci est utile dans les terres fortes , elle peut aussi servir dans les jardins de terre froide. 4°. Pour employer la *marne* sur les prés , on y procède ainsi dans le comté de Neuchâtel , du moins pour l'ordinaire. D'abord on laboure les prés , & pendant deux ans on y sème successivement du froment & de l'orge ; on engraisse bien le terrain à la troisième année avec le fumier , & on sème de l'avoine mêlée de sainfoin ou de luzerne ; ou , si l'on veut , à la troisième année , l'on sème encore du froment , & au printemps de la quatrième année on répand le sainfoin ou la luzerne sur la neige , lorsqu'elle se fond , & qu'il n'en reste que fort peu sur la terre. Le sainfoin , appelé en Suisse comme en Dauphiné *esparcette* , & ailleurs *pélagra* , en latin *onobrichis* , se sème dans les terrains secs ou graveleux , ou sur les collines ; & la luzerne , en latin *medica* , se sème sur les terrains humides , sans être marécageux. La pièce ne se *marne* pas encore cette année-là , parce que cette terre compacte étoufferait les jeunes plantes ; mais on attend l'année suivante , qui est la cinquième. Le

*sainfoin*

fainfoin est coupé en fleur , & ensuite le regain ; mais l'on n'y fait point pâturer la troisième herbe , crainte que le bétail n'arrache les jeunes plantes ; alors sur la fin de l'automne on mène environ quatre-vingts chars de *marne* , bien décomposée & réduite en poudre , par arpent : on la répand , autant exactement qu'il est possible , & on l'étend avec le rateau ; il faut qu'il y en ait environ un pouce sur le terrain. On comprend aisément que tout cela doit être fait par un temps sec. L'année suivante , qui est la sixième , on laisse mûrir la graine de la luzerne ou du fainfoin , & on ne les fauche qu'après que ces graines commencent à tomber d'elles-mêmes , & en coupant le foin , il s'en sème suffisamment pour garnir les places vuides de l'esparcetièrre ou de la luzernière ; & la graine qui reste attachée à la plante , achève de se mûrir à la grange. À la septième & à la huitième on fauche en fleur ; à la neuvième en graine ; dès-lors on peut faucher deux années en fleurs , & une année en graine. Un arpent de fainfoin , ménagé de la sorte , peut durer en valeur au moins pendant vingt & jusqu'à trente ans. Telle est à-peu-près la méthode qu'on suit généralement dans le comté de Neufchâtel. Enfin , dans certains lieux , la *marne* sablonneuse & la *marne* pierreuse se répandent sur le terrain au sortir de la mine ; mais on fait passer une année à l'air & en petits monceaux , la *marne* argileuse ; & lorsqu'on répand ensuite cette *marne* , on met la même quantité du fumier qu'on y auroit mis sans cela ; mais dès-lors on n'y en remet que tous les cinq ou six ans , selon la nature du terroir & des productions.

Comme l'usage de la *marne* est très-important dans l'agriculture , & que rien n'est plus propre à instruire que les diverses observations , on peut consulter sur cet objet les ouvrages qui en ont parlé , *dictionn. universel des fossiles* , art. *marne* ; *œconomische nachrichten* , tom. I & III ; Mortimer , *the wole art of husbandry* , du Puis d'Emportés , *gentilhomme cultivateur* ; *journal éconon. de Saxe* , tome IV ; *Leipziger Sammlung* , tom. VII , IX , XII ; *le moyen de devenir riche* , &c. de Bernard Palissy. Paris , 1636.

Tome XXI.

Les anciens avoient déjà connu & recommandé l'usage de la *Marne*. Plinè en attribue la première idée aux Gaulois & aux Bretons. *Hist. nat. lib. XVII, cap. 6.* Columelle parle aussi de cet usage ancien. On ne peut donc douter de l'utilité de la *marne* pour fertiliser les terres. ( *B. C.* )

MARNIERE , f. f. (*Econ. Rust.*) est le lieu ou la mine d'où l'on tire la *marne*. V. MARNE.

MARNOIS , f. m. (*Marine*) ce sont des bateaux de médiocre grandeur qui viennent de Brie & de Champagne jusqu'à Paris sur la Marne & sur la Seine.

MARO & GÉMÉLICOLES , (*Géogr. anc.*) montagnes de la Sicile ainsi nommées par Plinè , *liv. III, ch. viij.* Solin & d'autres géographes leur donnent le nom commun de *Nebrodes*. La montagne *Maro* s'appelle aujourd'hui *Madonia* , & celle de Gémelli *Monte di mele*.

MAROC , EMPIRE DE , (*Géogr.*) grand empire d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie , formé des royaumes de Maroc , de Fez , de Taflet , de Sus , & de la province de Dara. *Voy. M. de Saint-Olon.*

Cet empire peut avoir 250 lieues du nord au sud , & 104 de l'est à l'ouest ; il est borné du côté du nord par la Méditerranée , à l'orient & à l'occident par la mer Atlantique , & au midi par le fleuve Dara. Les chrétiens cependant tiennent quelques places sur les côtes ; les Espagnols ont du côté de la Méditerranée Ceuta , Meilila & Orans ; les Portugais possèdent Magazan sur l'Océan.

Tout le reste appartient à l'empire de *Maroc* , qui se forma dans le dernier siècle. Le fameux Mouley-Archi , roi de Taflet , & Moula-Ismaël son frère , réunirent les royaumes de *Maroc* , de Fez , de Talifet & de Sus , la vaste province de Dara sous une même puissance.

Ainsi cet empire , qui comprend une partie de la Mauritanie , fut mis autrefois par Auguste sous le seul pouvoir de Juba. Il est peuplé des anciens Maures , des Arabes Bédouins qui suivirent les califes dans leurs conquêtes , & qui vivent sous des tentes comme leurs aïeux , des Juifs chassés par Ferdinand & Isabelle , &

des noirs qui habitent par delà le mont Atlas.

On voit dans les campagnes, dans les maisons, dans les troupes, un mélange de noirs & de métis.

Ces peuples, dit M. de Voltaire, trafiquent de tout temps en Guinée; ils alloient par les déserts, aux côtes où les Portugais vinrent par l'Océan. Jamais ils ne connurent la mer que comme l'élément des pirates. Enfin, toute cette vaste côte de l'Afrique, depuis Damiette jusqu'au mont Atlas, étoit devenue barbare, dans le temps que nos peuples septentrionaux, autrefois plus barbares encore, sortoient de ce triste état pour tâcher d'atteindre un jour à la politesse des Grecs & des Romains. (D. J.)

MAROC *royaume de*, (Géogr.) royaume d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie. Il est borné au nord par le fleuve Ommirabi, à l'orient par le mont Atlas, au midi par la riviere de Sus, & au couchant par l'Océan occidental. Ce royaume s'étend le long de la côte, depuis l'embouchure de la riviere de Sus, que les anciens appelloient *Suriga*, jusqu'à la ville d'Azamor.

Les forces de ce royaume sont peu redoutables par mer, parce que le nombre des bâtimens qu'il équipe en mauvais ordre, n'est ordinairement que d'une douzaine, de 15 à 20 pieces de canon mal servies. S'ils font des prises, le roi en a sa moitié, mais il prend tous les esclaves en payant 50 écus pour chacun de ceux qui ne sont pas compris dans sa moitié.

Les forces de terre ne valent pas mieux que celles de mer, parce qu'elles n'ont ni armes ni discipline.

Quoique le royaume de *Maroc* soit divisé en sept provinces assez grandes, il est cependant très-peu peuplé, à cause de son terrain sablonneux & ingrat, qui ne permet pas l'abondance des grains & des bestiaux; il produit seulement une grande quantité de cire & d'amandes qui se débitent en Europe.

On compte dans tout ce royaume 25 à 30 mille cabanes d'adouards, qui font 80 à 100 mille hommes payant annuellement au roi la dîme de leurs biens depuis l'âge de 15 ans. Un adouard est une espèce de

village ambulant composé de quelques familles Arabes, qui campent sous des tentes tantôt dans un lieu, tantôt dans l'autre; chaque adouard a son marabout & son chef, qui est élu. Rien n'est comparable à la misère & à la malpropreté de ces Arabes.

Le roi de *Maroc* prend le titre de *grand chérif*, c'est-à-dire, de premier successeur de Mahomet, dont il prétend descendre par Aly & par Fatime, gendre & fille de ce faux prophète.

Sa religion, pleine de superstitions, est fondée sur l'Alcoran, que les Maures & les Arabes expliquent à leur manière, selon l'interprétation de Mélich.

Quoique les esclaves chrétiens appartiennent au roi, ils n'en sont pas moins malheureux par la rudesse de leurs travaux, leur mauvaise nourriture, les lieux fouterrains où on les fait coucher.

Les Juifs, quoique utiles & en grand nombre dans cet état, y sont rançonnés comme autrefois parmi les chrétiens.

Les alcaïdes gouvernent le royaume sous l'autorité du chérif, car il n'a ni cour de justice, ni conseil particulier, ni ministre; il est l'auteur, l'interprete & le juge de ses loix. Dans son royaume de *Maroc*, comme à la Chine, il donne le droit à l'empire par son testament en faveur de celui de ses enfans qu'il lui plaît de nommer, ou même d'un autre sujet pour son successeur. Ainsi les partis peuvent se former pendant la vie du monarque; & s'il ne fait point de testament, ou s'il ne laisse point de nomination par son testament, tout se trouve préparé à la division & aux guerres civiles.

J'ajoute que le roi de *Maroc*, malgré son despotisme, reconnoît en matière de religion l'autorité supérieure du Moufti & de ses prêtres; il n'a pas le pouvoir de les déposer, quoiqu'il ait celui de les établir: cependant s'ils mettoient obstacle à ses desseins, sa vengeance seroit sûre & leur perte inévitable, à moins qu'ils ne le détronassent au même moment. (D. J.)

MAROC, *province de*, (Géogr.) c'est la principale des sept provinces du royaume de même nom, & qui forme une figure triangulaire au milieu des autres.

Cette province se nommoit autrefois *Bocano Hemero*, & sa capitale étoit l'ancienne ville d'Agmet, d'où les Lumptunes ou Almoravides vinrent fondre dans le pays. Ils y bâtirent ensuite la ville de *Maroc*, pour être le siège de leur empire & la capitale non seulement de la province, mais encore de toute la partie occidentale de la Mauritanie Tangitane.

Les habitans de cette province ont hors des montagnes un terrain abondant en froment, en orge, en millet & en dattes; ils sont dans les villes assez bien vêtus à leur mode, mais les montagnards sont misérables, parce qu'ils ne recueillent qu'un peu d'orge sous la neige. (D. J.)

MAROC, (Géogr.) capitale du royaume & de la province de même nom; c'est une grande ville, la mieux située de toute l'Afrique, dans une belle plaine, à cinq ou six lieues du mont Atlas, environnée des meilleures provinces de la Mauritanie Tangitane. On croit que c'est l'ancienne *Bocanum Hemerum*, où il y avoit un évêché avant la domination des Maures. Elle a été bâtie par Abu Téchifien, premier roi des Almoravides, environ l'an 1052, & 454 de l'hégire. Elle est fermée de bonnes murailles faites à chaux & à sable, avec une forteresse du côté du midi; mais cette ville a bien déchu de son ancienne splendeur, & ne contient pas aujourd'hui 25 mille âmes. Sa forteresse & sa mosquée, autrefois si fameuses, ne sont plus rien. *Maroc* est à environ 100 lieues S. O. de Fez, 50 N. E. de Sus. Long. 10, 50; lat. 30, 32. (D. J.)

MAROC, f. m. (Draps.) serges qui se fabriquent à Rouen. Voyez l'article MANUFACTURE EN LAINE.

MAROCOSTINES, (Pharmacie.) pilules *marocostines*; c'est un extrait cathartique composé des drogues suivantes.

Prenez gomme ammoniacque une once & demie; myrrhe, six gros; aloès, une livre; agaric, six gros; rhubarbe, trois onces; safran, une demi-once; costus, six gros; bois d'aloès, deux gros; feuilles de lentisque, une demi-once: faites une décoction des six derniers ingrédients dans deux livres de suc de rose de damas, & dans une quantité suffisante d'eau com-

munne. Exprimez le tout fortement: ajoutez ensuite la gomme ammoniacque & la myrrhe dissoute dans quatre onces de vinaigre de squille avec l'aloès. Donnez au tout une consistance convenable par évaporation.

Ce remède est apéritif; il s'ordonne depuis quinze grains jusqu'à deux scrupules. C'est un grand atténuant & défobstrucitif.

MAROGNA, (Géogr.) c'est l'ancienne *Maronça*, petite ville de Turquie dans la Romanie: l'archevêque de Trajanopoli y fait sa résidence. Elle est située proche la mer, à 28 lieues S. O. d'Andrinople, 60 S. O. de Constantinople. Long. 43, 16; lat. 40, 56. (D. J.)

MAROK, f. m. (Hist. nat.) oiseau que l'on trouve en Ethiopie & en Abissinie: on le nomme aussi *oiseau de miel*, à cause de l'instinct qui lui fait découvrir le miel des abeilles sauvages, qu'elles cachent avec soin ou sous la terre ou dans les creux de quelques arbres. Lorsque le *marok* a découvert un de ces trésors cachés, il en avertit les voyageurs par son cri, & lorsqu'il est parvenu à s'en faire suivre, il bat des ailes & fait un ramage agréable sur l'endroit où le miel est renfermé. On a soin d'en laisser quelque portion pour le guide, qui est fort avide de s'en nourrir.

MARON, f. m. terme de relation. On appelle *marons* dans les îles Françaises les negres fugitifs qui se sauvent de la maison de leurs maîtres, soit pour éviter le châtement de quelque faute, soit pour se délivrer des injustes traitemens qu'on leur fait. La loi de Moïse ordonnoit que l'esclave à qui son maître auroit cassé une dent seroit mis en liberté; comme les chrétiens n'acquiescent pas les esclaves dans ce dessein, ceux-ci, accablés de travaux ou de punitions, s'échappent par-tout où ils peuvent, dans les bois, dans les montagnes, dans les falaises, ou autres lieux peu fréquentés, & en sortent seulement la nuit pour chercher du manioc, des patates, ou autres fruits dont ils subsistent. Mais selon le *code noir*, c'est le code de marine en France, ceux qui prennent ces esclaves fugitifs, qui les remettent à leurs maîtres, ou dans les prisons, ou entre les mains des officiers de quartier, ont cinq cents livres de sucre de récompense. Il y a plus: lorsque les *Marons*

refusent de se rendre, la loi permet de tirer dessus ; si on les tue, on en est quitte en faisant sa déclaration par serment. Pourquoi ne les tueroit-on pas dans leur fuite, on les a bien achetés ? Mais peut-on acheter la liberté des hommes, elle est sans prix ? Voyez *ESCLAVAGE, Droit nat. Morale, Religion.*

Au reste, j'oubliois de dire une chose moins importante, l'origine du terme *maron* : ce terme vient du mot Espagnol *simaran*, qui signifie un *singe*. Les Espagnols qui les premiers habiterent les îles de l'Amérique, crurent ne devoir pas faire plus d'honneur à leurs malheureux esclaves fugitifs, que de les appeller *singes*, parce qu'ils se retiroient comme ces animaux au fond des bois, & n'en fortoient que pour cueillir les fruits qui se trouvoient dans les lieux les plus voisins de leur retraite. (D. J.)

MARONÉE, *Maronea*, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace entre le fleuve Nestus & la Chersonese. Il paroît par des médailles qu'elle reconnoissoit Bacchus pour son protecteur, à cause de l'excellence du vin de son territoire, déjà renommé dès le temps d'Homere, puisque c'étoit-là qu'Ulysse avoit pris celui dont il enivra le cyclope. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Marogna*, située près du lac Bouron. Plinè dit qu'elle avoit été bâtie par Maron l'Egyptien, qui suivit Osiris ou Bacchus dans ses conquêtes. (D. J.)

MARONIAS, (*Géogr. anc.*) ou MARRONIAS, ville de Syrie. Ptolomée la place dans la Chalcydie, & les modernes à environ 12 lieues d'Antioche, elle devint un évêché. (D. J.)

MARONITES, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) nom qu'on donne à une société de chrétiens du rit Syrien, qui sont soumis au pape & dont la principale demeure est au mont Liban. Leur langue vulgaire est l'Arabe.

On ne convient pas de leur origine ; les uns prétendent que c'étoit un nom de sectes qui embrassèrent le parti des Monothélites, & d'autres assurent qu'ils n'ont jamais été dans le schisme. Un savant *maronite*, Fauste Nairon professeur en Arabe à Rome, a fait l'apologie de sa nation

& de l'abbé Maron, dont les *Maronites* tirent leur nom. Il prétend que les disciples de ce Maron qui vivoit vers l'an 400, se répandirent dans toute la Syrie où ils bâtirent plusieurs monasteres. Quoi qu'il en soit, les *Maronites* ont un patriarche qui réside au monastere de Cannubin au mont Liban, à 10 lieues de Tripoli. Il prend la qualité de patriarche d'Antioche. Son élection se fait par le clergé & par le peuple selon l'ancienne discipline de l'Eglise. Il a sous lui quelques évêques qui résident à Damas, à Alep, à Tripoli, & dans quelques autres lieux où se trouvent des *Maronites*.

Les ecclésiastiques qui ne sont pas évêques peuvent tous se marier avant l'ordination. Leurs moines sont pauvres, retirés dans le coin des montagnes, travaillant de leurs mains, cultivant la terre, & ne mangeant jamais de chair ; mais ils ne font point de vœux.

Les prêtres ne disent pas la messe en particulier ; ils la disent tous ensemble, étant tous autour de l'autel, & ils assistent le célébrant qui leur donne la communion. Les laïques n'observent que le carême, & ne commencent à manger dans ces jours-là que deux ou trois heures avant le coucher du soleil. Ils ont plusieurs autres coutumes sur lesquelles on peut consulter avec précaution la relation du pere Dandini jésuite, écrite en Italien, traduite par M. Simon avec des remarques critiques. (D. J.)

MARONI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la France équinoxiale qu'elle borne à l'occident. C'est la riviere la plus considérable du pays, elle a un cours de 60 à 80 lieues, & se décharge dans la mer à environ 45 lieues de l'embouchure de la Caienne. (D. J.)

MARONIER. Voyez MARRONIER.

MAROQUIN. Voyez MARROQUIN.

MAROSTICA, (*Géog.*) petite ville, ou même bourg d'Italie, dans le patrimoine du S. Siege ; son air est pur, le pays admirable, fertile en toutes sortes de fruits, & particulièrement en cerises, qui sont les plus belles d'Italie. On n'y voit que sources & fontaines, le Boffa passe au milieu, & le Silano à un mille plus loin. C'est la patrie de Prosper Alpin, qui s'est fait une haute réputation par ses ouvrages de médecine &

de botanique. Il mourut à Padoue en 1616, âgé de 63 ans. (D. J.)

**MAROTIQUE**, adj. (*Litt.*) dans la poésie Française se dit d'une manière d'écrire particulière, gaie, agréable, & tout à la fois simple & naturelle. Clément Marot, valet-de-chambre du roi François I, en a donné le modèle, & c'est de lui que ce style a tiré son nom. Ce poète a eu plusieurs imitateurs, dont les plus fameux sont la Fontaine & Rousseau.

La principale différence qui se rencontre entre le style *marotique* & le style burlesque, c'est que le *marotique* fait un choix, & que le burlesque s'accommode de tout. Le premier est le plus simple, mais cette simplicité a sa noblesse, & lorsque son siècle ne lui fournit point des expressions naturelles, il les emprunte des siècles passés. Le dernier est bas & rampant, & va chercher dans le langage de la populace des expressions proscrites par la décence & par le bon goût. L'un se dévoue à la nature, mais il commence par examiner si les objets qu'elle lui présente sont propres à entrer dans ses tableaux, n'y en admettant aucun qui n'apporte avec soi quelque délicatesse & quelque enjouement. L'autre donne pour ainsi dire tête baissée dans la bouffonnerie, & adopte par préférence tout ce qu'il y a de plus extravagant ou de plus ridicule. Voyez BURLESQUE.

Après des caractères si disparates & si marqués, il est étonnant que des auteurs célèbres tels que Balzac, Voiture, le P. Vauvassier, aient confondu ces deux genres, & il ne l'est pas moins qu'on prodigue encore tous les jours le nom de style *marotique* à des ouvrages écrits sur un ton qui n'en a que la plus légère apparence. Des auteurs s'imaginent avoir écrit dans le goût de Marot lorsqu'ils ont fait des vers de la même mesure que les siens, c'est-à-dire, de dix syllabes, parsemés de quelques expressions gauloises, sous prétexte qu'elles se rencontrent dans le poète, dans S. Gelais, Belleau, &c. Mais ils ne font pas attention, 1<sup>o</sup>. que ce langage suranné ne sauroit par lui-même prêter des grâces au style, à moins qu'il ne soit plus doux, ou plus énergique, plus vif ou plus coulant que le langage ordinaire, & que souvent dans ces poésies

*marotiques* on emploie un mot par préférence à un autre, non parce qu'il est réellement meilleur, plus expressif, plus sonore, mais parce qu'il est vieux. 2<sup>o</sup>. Que Marot écrivoit & parloit très purement pour son siècle, & qu'il n'a point ou presque point employé d'expressions vieilles relativement à son temps; que par conséquent si ses poésies ont charmé la cour de François I, ce n'est point par ce langage prétendu Gaulois, mais par leur tour aisé & naturel. 3<sup>o</sup>. Qu'un mécanisme arbitraire, une forme extérieure ne sont point ce qui caractérise un genre de poésie, & qu'elle doit être marquée par une sorte de sceau dépendant du fond même des sujets qu'elle embrasse & de la manière dont elle les traite. De ces trois observations il résulte que l'élégance du style *marotique* ne dépend ni de la structure du vers, ni du vieux jargon mêlé souvent avec affectation à la langue ordinaire, mais de la naïveté, du génie & de l'art d'assortir des idées riantes avec simplicité. Ce n'est pas que le vieux style n'ait son agrément quand on fait l'employer à propos: peut-être a-t-on appauvri notre langue sous prétexte de la polir, en en bannissant certains vieux termes fort énergiques, comme l'a remarqué la Bruyère, & que c'est la faire rentrer dans son domaine que de les lui rendre, parce qu'ils sont bons & non parce qu'ils sont antiques. Des idées simples sans être communes, naïves sans être basses, des tours unis sans négligence, du feu sans hardiesse, une imitation constante de la nature, & le grand art de déguiser l'art même; voilà ce qui fait le fond de ce genre d'écrire, & ce qui cause en même temps la difficulté d'y réussir. *Principes pour la lecture des poètes, tome I, page 56 & suiv.*

**MAROTIQUE**, adjectif. (*Belles-Lettres. Poésie.*) Depuis que Pascal & Corneille, Racine & Boileau ont épuré & appauvri la langue de Marot & de Montagne, quelques-uns de nos poètes regrettant la grâce naïve des anciens tours qu'elle avoit perdus, l'heureuse liberté de supprimer l'article, une foule de mots injustement bannis par le caprice de l'usage, & quelques inversions faciles qui sans troubler le sens rendoient l'expression plus vive & plus

piquante, essayèrent en écrivant dans le genre de Marot d'imiter jusqu'à son langage ; mais comme pour manier avec grace un style naïf, il faut être naïf soi-même, & que rien n'est plus rare que la naïveté, la Fontaine est le seul poëte qui ait excellé dans cette imitation. Boileau n'accordoit guere que ce mérite à la Fontaine. Boileau n'avoit pas reçu de la nature l'organe avec lequel on sent les beautés simples & touchantes de notre divin fabuliste. Rousseau dans l'épigramme a très-bien réussi à imiter le style de Marot ; mais dans l'épître familière il a fait de ce style un jargon bizarre & pénible très-éloigné du naturel.

Il est à souhaiter qu'on n'abandonne pas ce langage du bon vieux temps : il perpétue le souvenir & il peut ramener l'usage des anciens tours qui avoient de la grace, & des anciens mots qui doux à l'oreille avoient un sens clair & précis : la Bruyere en a réclamé quelques-uns ; il y en a un bien plus grand nombre & l'on feroit un joli dictionnaire de ceux qu'on a eu tort d'abandonner & de laisser vieillir, tels que *selon*, *selonne*, *selonnie* ; *courtoise* & *courtois* ; *loyal*, *déloyal*, *loyauté* ; *servage*, *alléger*, *allégeance*, *discors*, *perdurable*, *animeux*, *zromperesse*, *esmoi*, *charmresse*, *oblivieux* ; *brandir*, *concéder*, *dévaler*, *pâtir* ; *dolent*, *douloir*, *blême*, *blémir*, &c.

L'ancienne langue François étoit un arbre qu'il falloit émonder, mais qu'on a mutilé peut-être, & il n'est personne, qui en lisant Montagne, ne reproche à la délicatesse du goût d'avoir été trop loin, d'autant moins excusable dans cet excès de sévérité, qu'elle n'a pas été fort éclairée, & qu'en retranchant des rameaux utiles, elle en a laissé un grand nombre d'infructueux. (M. MARMONTEL.)

MAROTTI, f. m. (Bot. exot.) arbre du Malabar, à feuilles de laurier. Il porte un fruit rond, oblong, contenant un noyau large, dur & jaunâtre, qui renferme dix ou onze amandes. On en tire une huile d'usage dans la galle & autres maladies de la peau. (D. J.)

MAROUCHIN, f. m. (Hist. des drog.) nom vulgaire qu'on donne au pastel de la plus mauvaise qualité, & qui n'a pas plus de force que le vouede de Normandie.

On le fait de la dernière récolte, & du marc des feuilles de la plante qui produit cette drogue si nécessaire pour les teintures en bleu. Voyez INDIGO & PASTEL. (D. J.)

MAROUFLER, v. act. en Peinture, c'est enduire le revers d'un tableau peint en huile sur toile, avec de la couleur, & particulièrement avec de la terre d'ombre qu'on a fait bouillir, & qu'on applique sur un mur, ou sur du bois. Cela les garantit un temps du dommage que l'humidité pourroit y causer.

MAROUTE LA, (Botan.) c'est l'espece de *camomille*, que les botanistes nomment *camomille puante*, *chamælum fetidum* off. Ses racines sont fibreuses ; ses tiges sont cylindriques, vertes, cassantes, succulentes & partagées en plusieurs rameaux. Elles sont plus grosses & s'élevent plus haut que celles de la *camomille* commune. Ses feuilles sont aussi plus grandes, & d'un verd foncé. Ses fleurs sont semblables à celles de la *camomille* ordinaire pour la couleur & pour la figure. Toute cette plante jette une odeur forte, bitumineuse, & est rarement d'usage. Elle rougit un peu le papier bleu, d'où l'on voit qu'elle contient un sel essentiel ammoniacal, enveloppé dans beaucoup d'huile grossiere & fétide. Matthiolo dit que cette espece de *camomille* est d'une telle âcreté qu'elle ulcere la peau. On peut s'en servir en fumigation, dans la passion hystérique. (D. J.)

MAROUTE ou *camomille puante*, (Mat. méd.) La décoction de *maroute*, selon Tragus, est très-salutaire pour la passion hystérique. On l'emploie en demi-bain, en fomentation & en fumigation. Cette plante est si âcre, dit Matthiolo, qu'elle ulcere la peau ; ce qui fait que ceux qui sont leurs nécessités dans les champs, & qui s'effluent ensuite avec cette plante, sont tourmentés peu de temps après d'une ardeur insupportable. Geoffroy, *Matiere méd.*

MARPACH, (Géogr.) petite ville d'Allemagne en Suabe, au duché de Wirtemberg, sur le Necker, entre Hailbron & Schorndorff. Long. 26, 57 ; lat. 49, 9. (D. J.)

MARPESSUS, (Géogr. anc.) ville de

la Phrygie dans le mont Ida , aux environs du fleuve Ladon. (D. J.)

MARPOURG , (Géogr.) ville d'Allemagne au landgraviat de Hesse-Cassel, dont elle est la capitale , avec une université fondée en 1526.

*Marpourg* n'étoit anciennement qu'une forteresse des Mattiaques , que Ptolomée , liv. II , chap. xj , appelle *Mattiacum*. Elle a été autrefois libre & impériale ; mais les landgraves de Hesse la soumièrent à leur obéissance.

Elle est dans un pays agréable , sur la Lohu , à 14 lieues S. O. de Waldeck , 18 N. E. de Francfort , 19 S. O. de Cassel. L. 26 , 28 ; l. 50 , 42.

Quoique cette ville soit une université , elle n'est pas féconde en gens de lettres , & je ne connois guere que Frédéric Sylburge qui mérite d'être nommé. C'étoit , il est vrai , un des savans hommes du xvj siecle , dans la connoissance de la langue Greque , comme le prouve sa Grammaire & autres ouvrages , où son érudition en ce genre n'est pas douteuse. Il eut grande part au trésor de cette langue morte , donné sous le nom d'Henri Etienne , & mourut à Heidelberg en 1569 , à la fleur de son âge. (D. J.)

MARPURG , (Géogr.) ville d'Allemagne , dans la basse - Styrie. Lazuis pense que c'est le *Castra Marciana* d'Ammien Marcellin , & c'est ce qu'il seroit bien embarrassé de prouver. Cette petite ville est sur la Drave , à 9 milles de Gratz. Long. suivant Street , 33 , 26 ; lat. 48 , 50. (D. J.)

MARQUAIRE , (Géogr.) ville des Indes , sur la côte de Malabar au royaume de Calicut. Elle est peuplée , marchande , & a un port avec des forts qui en défendent l'entrée. Voyez Pylard , voyage aux Indes orientales. (D. J.)

MARQUE , s. f. (Gramm.) signe naturel ou artificiel auquel on distingue une chose d'une autre. V. aux art. suiv. différentes acceptions de ce mot.

MARQUE , (Hist. mod.) lettres de marque , ou lettres de représailles , ce sont des lettres accordées par un souverain , en vertu des-

quelles il est permis aux sujets d'un pays de faire des représailles sur ceux d'un autre , après qu'il a été porté par trois fois , mais inutilement , des plaintes contre l'agresseur à la cour dont il dépend. Voyez LOIX & LETTRES.

Elles se nomment ainsi du mot Allemand *marcke* , limite , frontière , comme étant *jus concessum in alterius principis marchas seu limites transeundi sibi jus faciendi* , un droit de passer les limites ou frontières d'un autre prince , & de se faire justice à soi-même. Voyez REPRÉSAILLES.

MARQUES , (Marine.) ce sont des indices qui sont à terre , comme des montagnes , clochers , moulins à vent , arbres , &c. & qui servent aux pilotes à reconnoître les passes , les entrées de ports ou de rivières , les dangers , &c. On appelle aussi *marques* les tonnes & les balises qu'on met en mer pour ce même usage.

MARQUE , (Comm.) dans le commerce & dans les manufactures , c'est un certain caractère qu'on frappe ou qu'on imprime sur différentes sortes de marchandises , soit pour montrer le lieu où elles ont été fabriquées , & pour désigner les fabricans , qui les ont faites , soit pour témoigner qu'elles ont été vues par les officiers ou magistrats chargés de l'inspection de la manufacture , soit enfin pour faire voir que les droits auxquels elles sont sujettes ont été acquittés , conformément à l'ordonnance.

Tels sont les draps & les toiles , les cuirs , les ouvrages de coutellerie , le papier , la vaisselle , les poids , les mesures , qui doivent être marqués.

*Marque* est aussi un signe ou un caractère particulier dont se servent les commerçans , qui n'est connu que d'eux , & par lesquels ils se rappellent le prix que leur a coûté la marchandise à laquelle il se trouve.

Ces *marques* , qu'on appelle aussi *numéros* , se prennent arbitrairement ; mais ordinairement on les choisit dans les lettres de l'alphabet , chacune se rapportant à un certain chiffre qu'il signifie constamment. Elles sont d'un si grand usage dans le commerce , que le lecteur ne désapprouvera pas sans doute que nous insérions ici une petite table qui

pourra servir de modele pour leur construction.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M
10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	20

Un exemple suffira pour comprendre l'usage de cette table : supposons, par exemple, que je voulusse écrire sur une piece d'étoffe qu'elle a coûté 37 f. 6 d. par aune, je mettrois une M. pour 20 f. une L pour 10 f. une H pour 7 f. & un G pour 6 d. de façon que les différentes lettres écrites à la suite l'une de l'autre, en observant de séparer toujours les deniers & les sous des livres, formeroient cette *marque*, M. L.H. G. qui signifieroient 37 f. 6 d. ou 1 l. 17 f. 6 d.

Remarquez que les marques peuvent varier à l'infini, en faisant correspondre une autre suite de caracteres numériques à la même suite des lettres, ou réciproquement.

MARQUE, *en terme de Boutonnier*, est un instrument de fer carré, terminé d'un bout par cinq pointes, quatre aux angles, & une au milieu beaucoup plus longue que les autres. Chacune des angulaires marque l'endroit où l'on doit faire le trou pour passer la corde à boyau, & la grande entre dans celui du milieu qui est déjà fait.

MARQUE, *en terme de Cirier*, c'est un instrument de cuivre ou autre matiere, gravé d'une fleur de lis, ou de quelqu'autre ornement dont on veut décorer les cierges.  
V. CACHET.

MARQUES, *en terme d'épinglier*, ne sont autres que des signes imprimés en rouge sur le papier qui enveloppe les épingles à demi-milliers, à l'aide desquels il est aisé de reconnoître l'ouvrier, ou qui a fait les épingles, ou plutôt le marchand qui les fait faire, & les débite en gros, chacun ayant ses *marculieres*, & mettant son nom.

MARQUES, (*Maréchal*) signes naturels qui donnent à connoître l'âge ou la bonté des chevaux. C'est une bonne *marque* lorsqu'un cheval trépigne, qu'il bat du pié, & mange avidement son avoine. Les balzanes

sont de bonnes *marques* dans un cheval. Il se dit plus particulièrement de la *marque* noire appelée *germe de fève*, qui lui vient à l'âge d'environ cinq ans, dans les creux des coins, & qui s'efface vers les huit ans, & alors on dit qu'ils ne marquent plus & qu'ils rasent.

*Marque* est aussi un instrument des haras qu'on applique tout rouge sur la cuisse d'un cheval, pour qu'il s'y imprime mieux.

MARQUE, (*Imprimerie*) les compagnons imprimeurs nomment *marque*, un pli qu'ils font à une feuille de papier, de dix mains en dix mains. Cette *marque* leur sert à compter le papier qu'on leur donne à tremper, & leur fait connoître ce qu'ils peuvent avoir imprimé & ce qui leur reste à imprimer du nombre désiré.

MARQUE, (*Rubanier*) est un fil de chaîne, de couleur apparente, & différente de la soie de chaîne, & qui doit continuer tout le long de l'ouvrage sur une des lisières, pour faire voir qu'il est tramé de fil quoique travaillé sur soie, ou tramé de soie quoique sur chaîne de fil. L'ouvrage dépourvu de cette *marque* est dans le cas de la prohibition, & conséquemment saisissable, & l'ouvrier puni.

MARQUE, (*Coutelier*) se dit aussi par quelques ouvriers en fer, d'un morceau d'acier trempé, à l'extrémité duquel on a gravé un objet quelconque en relief, que l'ouvrier imprime en quelque endroit de la piece, à froid ou à chaud, & qui y reste après qu'elle est achevée. Chaque particulier a sa *marque*. Il est défendu de travailler à la *marque* d'un autre. Cette *marque* désigne l'ouvrier. Si son ouvrage est bon, il achalande sa boutique & sa *marque*; & lorsqu'il vient à mourir, sa *marque* se vend quelquefois une somme assez considérable. On dit que les ouvriers couteliers de Paris s'acharnent à décrier la coutellerie des provinces qu'on apporte ici, & que pour cet effet ils ruinent & gâtent l'ouvrage au raccommodage. Les provinciaux n'ont qu'une ressource contre cette méchanceté; c'est de prendre la *marque* des ouvriers de Paris, afin de confondre la marchandise qu'ils vendent dans leur boutique, avec celle qu'ils envoient ici.

\* MARQUE, (*Lingerie*) Ou appelle ainsi les lettres & les chiffres que l'on coud sur

sur le linge, & qui sont destinées à faire connoître aux blanchisseuses à qui il appartient. Ces marques ne se font qu'au moyen d'un seul point nommé le *point croisé*. Voyez l'article LINGERE. La seule règle pour faire ce point régulier est de compter les fils ; or, comme la toile est composée de fils qui se croisent carrément, on doit compter pour chaque point deux fils d'un sens & autant de l'autre, c'est-à-dire, deux fils de droite à gauche, & deux de haut en bas ; alors après avoir arrêté le nœud on mène l'aiguille en diagonale, traversant les quatre fils du bas en haut, & on croise la seconde diagonale par-dessus la première ; ce qui forme une croix de saint André qu'on appelle le *point croisé*.

MARQUE, (Orfèvre. Monn.) On entend par *marque* sur la monnoie l'image ou l'effigie du prince ; c'est cette *marque* qui lui donne cours dans le commerce. Les directeurs & graveurs des monnoies mettent sur les monnoies chacun une *marque* particulière qu'ils choisissent à leur gré. Quand ces officiers sont reçus, ils sont obligés de déclarer, par un acte en bonne forme, de quelle *marque* ils prétendent se servir ; il s'en tient registre, & ils ne peuvent la changer sans permission.

On met une *marque* sur les ouvrages d'or & d'argent, qui se fait tant avec le poinçon du maître qui a fabriqué les ouvrages, qu'avec le poinçon de la communauté, pour faire connoître la bonté du titre. (+)

§ MARQUÉ, adj. (terme de Blason.) se dit des points qui se trouvent sur diverses pièces de l'écu, & particulièrement de ceux qui paroissent sur les dés à jouer.

De Morant de la Resse de Bordes en Bourgogne ; de gueules à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe de deux dés à jouer de même, marqués de sable, celui à dextre de quatre points, celui à senestre de cinq points.

Le Peinteur fleur des Rufflets en Normandie ; d'azur à l'ancre d'argent, le trabs d'or, accotée de deux dés à jouer du second émail, marqués de sable, le premier de cinq points, l'autre de six. (G. D. L. T.)

MARQUEFAVE, (Géogr.) petite ville de France dans le haut Languedoc, au diocèse de Rieux. Il y a un couvent d'Augustins, & un prieuré de l'ordre de Fontevault. Long. 18, 50 ; lat. 36, 10.

Tome XXI.

MARQUER, v. act. (Gramm.) c'est imprimer un signe, une marque. Voyez l'article MARQUE.

MARQUER, (Comm.) signifie appliquer ou mettre une marque artificielle à une chose pour la reconnoître. Les marchands *marquent* leurs ballots de marchandises, leurs bois, leurs bestiaux, leurs étoffes, &c. Voyez MARQUE.

*Marquer* signifie aussi *faire une marque*, une empreinte par autorité publique : ainsi l'on dit, *marquer* la monnoie, *marquer* la vaisselle d'or ou d'argent au poinçon de la ville. On *marque* l'étain fin par dessous, & l'étain commun par dessus l'ouvrage.

Les commis des aides vont *marquer* les vins dans les caves & celliers pour la sûreté des droits du roi. Les manufacturiers & ouvriers doivent faire *marquer* leurs étoffes d'or, d'argent, de soie, de laine, &c. dans les bureaux, halles & autres lieux où les maîtres, jurés, gardes ou ergards des corps & communautés en doivent faire la visite. Dans ce dernier sens, on dit *plomber* & *ferrer* les étoffes ; ce qui signifie la même chose que *marquer*. Dict. du commerce.

MARQUER, (Monn. Orfèvre.) *Marquer* la monnoie, c'est y mettre la marque ou empreinte du prince, soit son effigie ou telle autre marque qui lui donne cours dans le commerce. *Marquer* la vaisselle ou autres ouvrages d'or & d'argent, c'est y mettre le poinçon du maître qui les a travaillés, avec le poinçon qui indique le titre.

On *marque* aussi les espèces sur la tranche, & l'on a inventé pour cette opération une machine aussi simple qu'ingénieuse, qui consiste en deux lames d'acier faites en forme de règles épaisses environ d'une ligne, sur lesquelles sont gravées ou les légendes, ou les cordonnets, moitié sur l'une & moitié sur l'autre. Une de ces lames est immobile & fortement attachée avec des vis sur une plaque de cuivre, qui est elle-même à une table ou établi de bois fort épais : l'autre lame est mobile, & coule sur la plaque de cuivre par le moyen d'une manivelle & d'une roue ou de pignon de fer dont les dents s'engrènent dans d'autres espèces de dents qui sont sur la superficie de la lame coulante.

Le flacon, placé horizontalement entre ces deux lames, est entraîné par le mouvement

T

de celle qui est mobile ; en sorte que lorsqu'il a fait un demi-tour, il se trouve entièrement marqué. Cette *machine* est si facile, qu'un seul homme peut marquer vingt mille flacons en un jour. L'invention de marquer sur la tranche vient d'Angleterre. (+)

MARQUER, *en terme de Boutonnier*, c'est imprimer la marque des quatre pointes au milieu du moule, pour y faire les quatre trous destinés à recevoir la corde à boyau.

MARQUER, (*Coutelier.*) Voyez l'article MARQUE.

MARQUER, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval dont on connoît encore l'âge aux dents ; on dit, ce cheval *marque* encore. *Marquer un cheval*, c'est lui appliquer la marque sur quelque partie du corps. Voyez MARQUE.

MARQUER ou TRACER, (*Menuisier.*) c'est chez les Menuisiers, Charpentiers, ou autres artistes semblables, tirer des lignes sur une planche ou une piece de bois, pour que le compagnon la coupe suivant ce qu'elle est tracée. On dit tracer sur une planche les irrégularités d'un mur. Cela se fait facilement en présentant la rive d'une planche de bout contre le mur, ou la piece dont vous voulez avoir le courbe ou le défaut ; de sorte qu'elle forme un angle avec ladite face ; puis vous prenez un compas ouvert, suivant la plus grande distance qui se trouve entre la rive de votre planche & la face dont vous voulez avoir l'irrégularité ; ensuite, commençant par le haut, il faut porter une des pointes contre la face irrégulière, & l'autre pointe sur votre planche : la pointe qui porte sur la planche tracera, la conduisant en descendant la pointe contre le mur irrégulier, l'irrégularité de votre piece ou muraille, & par ce moyen vos pieces se joindront parfaitement.

MARQUER, *terme de paumier*, c'est compter le jeu des joueurs, soit au billard ou à la paume. Le jeu se *marque* à la paume en faisant sur le carreau une raie de droite à gauche avec de la craie : on en fait une autre perpendiculaire à la première ; & des deux côtés de celle-ci, on *marque* autant de barres que les joueurs ont de jeu.

Au billard, les points de chaque joueur se *marquent* sur une espece de palette de

bois percée de deux rangées de trous, de 16 trous chacune.

MARQUÉTERIE, *s. f.* (*Art méchan.*) Sous le nom de *marqueterie*, l'on entend l'art d'assembler proprement & avec délicatesse, des bois, métaux, verres & pierres précieuses de différentes couleurs, par plaques, bandes & compartimens, sur d'autres beaucoup plus communs, pour en faire des meubles, bijoux, & tout ce qui peut contribuer à l'embellissement des appartemens. Il en est de trois sortes : la première consiste dans l'assemblage des bois rares & précieux de différentes especes, des écailles, ivoires & autres choses semblables, quelquefois par compartimens de bandes d'étain, de cuivre, & autres métaux, sur de la menuiserie ordinaire, non seulement pour en faire des armoires, commodes, bibliotheques, bureaux, secretaires, guéridons, tables, écritaires, piés & boîtes de pendules, piédestaux, escablons pour porter des antiques, consoles & tablettes propres à déposer des porcelaines, bijoux, &c. mais aussi pour des lambris, plafonds, parquets, & tout ce qui peut servir d'ornement aux plus riches appartemens des palais & autres maisons d'habitation : la seconde, dans l'assemblage des émaux & verres de différentes couleurs ; & la troisième, dans l'assemblage des pierres & marbres les plus précieux, qu'on appelle plus proprement *mosaïques*, voyez cet article. Ceux qui travaillent à la première espece de *marqueterie* se nomment *Menuisiers de placage*, parce qu'outre qu'ils assemblent les bois comme les Menuisiers d'assemblage, ils les plaquent par dessus de feuilles très-minces de bois de différente couleur, & les posent les uns contre les autres par compartimens avec de la colle forte, après les avoir taillés & contournés avec la scie, suivant les dessins qu'ils veulent imiter. On les appelle encore *Ebénistes*, parce qu'ils emploient le plus souvent des bois d'ébene. Ceux qui travaillent à la seconde sont appelés *Emailleurs*, voyez cet article, & ceux qui travaillent à la dernière sont les *Marbriers*. Voyez cet article.

L'art de *marqueterie* est selon quelques-uns fort ancien : l'on croit que son origine qui étoit fort peu de chose dans son commencement, vient d'Orient, & que les

Romains l'emportèrent en Occident avec une partie des dépouilles qu'ils tirèrent de l'Asie. Anciennement on divisoit la *marqueterie* en trois classes. La première qu'on appelloit *μεγαλογραφία* étoit la plus estimée ; on y voyoit des figures des dieux & des hommes. La seconde représentoit des oiseaux & autres animaux de toute espece ; & la troisième, des fleurs, des fruits, des arbres, paysages, & autres choses de fantaisie. Ces deux dernières étoient appellées indifféremment *ρῶδογραφία*. Cet art n'a pas laissé que de se perfectionner en Italie vers le quinzième siècle ; mais depuis le milieu du dix-septième, il a acquis en France toute la perfection que l'on peut desirer. Jean de Veronne, contemporain de Raphaël, & assez habile peintre de son temps, fut le premier qui imagina de teindre les bois avec des teintures & des huiles cuites qui les pénétraient. Avant lui, la *marqueterie* n'étoit, pour ainsi dire, autre chose que du blanc & du noir ; mais il ne la poussa que jusqu'à représenter des vues perspectives qui n'ont pas besoin d'une si grande variété de couleurs. Ses successeurs enchérèrent sur la manière de teindre les bois, non seulement par le secret qu'ils trouverent de les brûler plus ou moins sans les consumer, ce qui servit à imiter les ombres, mais encore par la quantité des bois de différentes couleurs vives & naturelles que leur fournit l'Amérique, ou de ceux qui croissent en France dont jusqu'alors on n'avoit point fait usage.

Ces nouvelles découvertes ont procuré à cet art les moyens de faire d'excellens ouvrages de pièces de rapport, qui imitent la peinture au point que plusieurs les regardant comme de vrais tableaux, lui ont donné le nom de *peinture en bois*, *peinture & sculpture en mosaïque*. La manufacture des Gobelins, établie sous le règne de Louis XIV, & encouragée par ses libéralités, nous a fourni les plus habiles ébénistes qui ont paru depuis plusieurs années, du nombre desquels le fameux Boule, le plus distingué, est celui dont il nous reste quantité de si beaux ouvrages : aussi est-ce à lui seul, pour ainsi dire, que nous devons la perfection de cet

art ; mais depuis ce temps-là la longueur de ces sortes d'ouvrages les a fait abandonner.

On divise la *marqueterie* en trois parties. La première est la connoissance des bois propres à cet art ; la seconde, l'art de les assembler & de les joindre ensemble par plaques & compartimens, mêlés quelquefois de bandes de différens métaux sur de la menuiserie ordinaire, & la troisième, la connoissance des ouvrages qui ont rapport à cet art.

*Des bois propres à la marqueterie.* Presque toutes les sortes de bois sont propres à la *marqueterie* ; les uns sont tendres & les autres fermes. Les premiers se vendent à la pièce ; & les seconds à la livre à cause de leur rareté.

Les bois tendres qu'on appelle ordinairement *bois François*, ne sont pas les meilleurs ni les plus beaux, mais aussi sont-ils les plus faciles à travailler, raison pour laquelle on en fait les fonds des ouvrages (a). Ceux que l'on emploie le plus souvent à cet usage sont le sapin, le châtaignier, le tilleul, le frêne, le hêtre, & quelques autres très-légers ; les bois de noyer blanc & brun, de charme, de cormier, de buis, de poirier, de pommier, d'alizier, de merizier, d'acacia, de psalm, & quantité d'autres, s'emploient refendus avec les bois des Indes aux compartimens de placage ; mais il faut avoir grand soin d'employer cette sorte de bois bien secs ; car comme ils se tourmentent beaucoup, lorsqu'ils ne sont pas parfaitement secs, quels mauvais effets ne feroient-ils pas, si lorsqu'étant plaqués, ils venoient à se tourmenter !

Les bois fermes, appelés *bois des Indes* parce que la plupart viennent de ces pays, sont d'une infinité d'especes plus rares & plus précieuses les unes que les autres ; leurs pores sont fort ferrés ; ce qui les rend très-fermes & capables d'être refendus très-minces. Plusieurs les appellent tous indifféremment *bois d'ébène*, quoique l'ébène proprement dit soit presque seul de couleur noire, les autres ayant chacun leur nom particulier. On en comprend néanmoins, sous ce

(a) Les fonds des ouvrages de *marqueterie* sont les ouvrages même non plaqués.

nom, de noir, de rouge, de verd, de violet, de jaune, & d'une infinité d'autres couleurs nuancées de ces dernières.

L'ébène noir est de deux especes; l'une qui vient de Portugal, est parsemée de taches blanches; l'autre qui vient de l'île Maurice, est plus noire & beaucoup plus belle.

Le grenadil est une espece d'ébène que quelques-uns appellent *ébène rouge*, parce que son fruit est de cette couleur; mais le bois est d'un brun foncé tirant sur le noir veiné de blanc; ceux qui sont vraiment rouges sont le bois rose, & après lui le maienbeau, le chacaranda, le bois de la Chine qui est veiné de noir, & quelques autres; le bois de fer approche beaucoup du rouge, mais plus encore du brun.

Les ébenes verts sont le calembour, le gaïac, & autres; mais cette dernière espece beaucoup plus foncée, dure & pesante, est mêlée de petites taches brillantes.

Les ébenes violets sont l'amarante; l'ébène palissante, celui qu'on appelle *violette*, & autres; mais le premier est plus beau, les autres approchant beaucoup de la couleur brune.

Les ébenes jaunes sont le clairesbourg, dont la couleur approche beaucoup de celle de l'or, le cedre, différens acajous, & l'olivier, dont la couleur tire sur le blanc.

Il est encore une infinité d'autres ébenes de différentes couleurs nuancées plus ou moins de ces dernières.

*Des assemblages.* On entend par assemblages de *marqueterie*, non seulement l'art de réunir & de joindre ensemble plusieurs morceaux de bois pour ne faire qu'un corps; mais encore celui de les couvrir par compartimens de pieces de rapport. Les uns se font carrément à queue d'aronde en onglet, en fausse coupe, &c. comme on peut le voir dans la Menuiserie où ces assemblages sont traités fort amplement. Les autres se font avec de petites pieces de bois rendues très-minces, découpées de différentes manieres selon le dessin des compartimens, & collées ensuite les unes contre les autres.

Cette dernière sorte d'assemblage en laquelle consiste principalement l'art de *marqueterie*, se fait de deux manieres: l'une est

lorsque l'on joint ensemble des bois, ivoires ou écailles de différentes couleurs; l'autre lorsque l'on joint ces mêmes bois, ivoires ou écailles avec des compartimens ou filets d'étain, de cuivre, & autres.

La première se divise en deux especes: l'une lorsque les bois divisés par compartimens, représentent simplement des cadres, des panneaux, & quelquefois des fleurs d'une même couleur; l'autre lorsqu'indépendamment des cadres & des panneaux d'une ou plusieurs couleurs, ces derniers représentent des fleurs, des fruits, & même des figures qui imitent les tableaux. L'une & l'autre consistent premièrement à teindre une partie des bois que l'on veut employer & qui ont besoin de l'être, pour leur donner des couleurs qu'ils n'ont pas naturellement; les uns en les brûlant leur donnent une couleur noirâtre qui imite les ombres; les autres les mettent pour cet effet dans du sable extrêmement chauffé au feu; d'autres se servent d'eau de chaux & de sublimé; d'autres encore d'huile de soufre: cependant chaque ouvrier a sa maniere & des drogues particulieres pour la teinte de ses bois, dont il fait un grand mystere: deuxièmement, à réduire en feuilles d'environ une ligne d'épaisseur tous les bois que l'on veut employer dans un placage: troisièmement, ce qui est le plus difficile & qui demande le plus de patience & d'attention, à contourner ces feuilles avec la scie, suivant la partie du dessin qu'elles doivent occuper en les ferrant dans différens étaux, que l'on appelle aussi *âne*. Cela se fait en pratiquant d'abord sur l'ouvrage même un placage de bois de la couleur du fond du dessin. On y trace ensuite le dessin dont on supprime les parties qui doivent recevoir des bois d'une autre couleur que l'on ajuste alors à force, pour les faire joindre parfaitement: quatrièmement enfin, à les plaquer les unes contre les autres avec de la colle-forte, en se servant des marteaux à plaquer.

La seconde maniere avec compartimens d'étain, de cuivre, ou autres métaux, est de deux sortes: l'une est celle dont le bois forme les fleurs & autres ornemens auxquels l'étain ou le cuivre sert de fond. L'autre est au contraire celle dont le cuivre

ou l'étain font les fleurs & autres ornemens auxquels le bois, l'écaille ou l'ivoire sert de fond; l'une & l'autre s'ajustent de la même maniere que celle en bois, mais ne se peut coller comme le bois avec de la colle-forte, qui ne prend point sur les métaux, mais bien avec du mastic.

*Des ouvrages de marqueterie.* La *marqueterie* étoit fort en usage chez les anciens. La plus grande richesse de leurs appartemens ne consistoit qu'en meubles de cette espece; ils ne se contentoient pas d'en faire des meubles, ils en faisoient des lambris, des parquets, des plafonds; ils en revêtoient leurs pieces de curiosité; ils en faisoient même des vases & des bijoux de toute espece, qu'ils considéroient comme autant d'ornemens agréables à la vue. Mais depuis que les porcelaines & les émaux les plus précieux ont succédé à toutes ces choses, la *marqueterie* a beaucoup diminué de son luxe. Néanmoins on voit encore dans les appartemens des châteaux de Saint-Cloud & de Meudon, des cabinets de curiosité, & dans beaucoup de maisons d'importance, quantité de meubles & bijoux revêtus de ces sortes d'ouvrages.

Dans tous les meubles faits de *marqueterie*, ceux dont on fait le plus d'usage sont les commodes, d'une infinité de formes & grandeurs. Ce meuble se place ordinairement dans les grandes pieces entre deux croisées, adossé aux trumeaux, & est composé de plusieurs tiroirs plus grands ou plus petits les uns que les autres, selon l'usage que l'on en veut faire, divisés extérieurement de cadres & de panneaux de bois de placage de différentes couleurs: ces commodes sont surmontées de tables de *marqueterie*, subdivisées par compartimens de différens dessins, & plus ordinairement de tables de marbre, beaucoup moins sujettes aux taches.

Après les commodes sont les armoires à l'usage des lingers, ou bas d'armoires, à l'usage des antichambres, salles à manger, &c. on les fait, comme tous les autres meubles, en noyer simplement, avec portes carrées ou cintrées par le haut, & pilastres, subdivisées de panneaux, & de cadres, ou par compartimens de placage,

avec portes & pilastres ornés de bases & corniches.

Les ouvriers en *marqueterie* font des chassis d'écran, des tables, dites de nuit; des *chiffonnières*, des bibliothèques à l'usage des cabinets avec portes de treillage & corniches ornées de différens compartimens de *marqueterie* en bois; d'autres bibliothèques formant une espece de lambris de hauteur & d'appui, ornées de pilastres; des secretaires composés de plusieurs tiroirs; des tables appellées *bureaux*, & d'autres appellées toilettes; des coins, ou especes d'armoires légères faites pour être suspendues dans les angles des appartemens; des coffres, des jeux de dames, des consoles de différente espece; des piédestaux, des boîtes de pendules, des parquets de *marqueterie* en bois; des lambris de *marqueterie* en bois dans le goût des lambris de menuiserie, &c.

*Outils propres à la marqueterie.* L'on se servoit autrefois de l'outil à onde pour faire des moulures; mais depuis qu'on a supprimé ces sortes d'ornemens, on a aussi supprimé l'outil qui les faisoit. Il est composé d'une forte boîte, longue d'environ six à sept piés, montée sur deux tréteaux d'assemblage, retenus ensemble par une grande traverse; sur la boîte est arrêtée une roue dentée, mue par une manivelle faisant aller & venir une crémaillere; sur laquelle est arrêtée une travée qui tient la piece de bois qui doit recevoir la moulure de l'outil de fer aciéré. Un sommier inférieur monte & descend à la hauteur que l'on juge à propos, par le secours d'une vis à écrou dans un sommier supérieur, assemblé à tenons & mortoises dans quatre montans ou jumelles arrêtées solidement sur la boîte.

L'âne est une espece d'étau composé de deux jumelles, dont celle à charniere par en-bas, appuie contre la premiere, pour ferrer l'ouvrage par l'extrémité d'un arc-boutant, aussi à charniere, arrêté à une corde ou chaîne qui est retenue par en bas à une pédale à charniere, par une de ses extrémités, sur laquelle on met le pié lorsque l'on veut ferrer l'ouvrage. *Voyez ANE.*

On emploie un autre âne composé, comme le précédent, de jumelles, dont l'une, à charniere par en bas, est appuyée

par l'extrémité d'un arc-boutant, dont l'autre est prise dans une crémaillère retenue à une chaîne ou corde, arrêtée par son extrémité inférieure à une pédale, faisant charnière dans chacun de deux des piés de la table.

On se sert d'une presse, espece d'établi monté sur deux tréteaux composés de montans & traverses, dans lequel sont arrêtées deux vis & leurs écrous, serrant la piece entre laquelle & l'établi on place les pieces de bois que l'on veut refendre, ou autres ouvrages pour les travailler.

Il est une presse beaucoup plus solide que la précédente, étant arrêtée dans le plancher par des montans & arcs-boutans, sur lesquels est assemblé à tenons & mortoises un formier, entre lequel & la piece de bois horizontale ferrée avec les vis, par le secours des manivelles, on place la piece de bois que l'on veut refendre, qui par en bas traverse le plancher.

L'établi est l'instrument le plus nécessaire aux ouvriers de *marqueterie*; ils y font tous leurs ouvrages. Sur cet établi est un valet de fer, qui passant par des trous semés çà & là sur l'établi, est fait, pour qu'en frappant dessus, il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler. L'établi est composé d'une grande & forte planche d'environ cinq à six pouces d'épaisseur, sur environ deux piés & demi de large, & dix à quinze piés de long, posée sur quatre piés assemblés à tenons & mortoises dans l'établi avec des traverses ou entretoises, dont le dessous est revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers déposent leurs outils, rabots & autres instrumens dont ils n'ont pas besoin dans l'instant qu'ils travaillent. Sur un côté de l'établi se trouve une petite planche clouée qui laisse un intervalle entre l'un & l'autre pour placer les fermoirs, ciseaux, limes, &c. & presque au milieu est un trou carré, dans lequel on place un tampon de même forme que le trou, ajusté à force, sur lequel est enfoncé un crochet de fer à pointe d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde, & denté, qui sert d'arrêt aux planches & autres pieces de bois, lorsqu'on les rabote. Ce tampon peut monter & descendre à coups de maillet,

selon l'épaisseur des planches ou pieces de bois que l'on veut travailler. Il y a un autre arrêt de bois posé sur le côté de l'établi, qui sert lorsque l'on en rabote de larges sur leurs champs, en les posant le long de l'établi, & les fixant dessus par le moyen d'un valet à chaque bout.

La scie à refendre est composée d'un châssis de bois assemblé dans ses angles à tenons & mortoises, d'une scie dentée, retenu par en-bas à une coulisse glissant à droite & à gauche le long de la traverse du châssis, & par en-haut dans une pareille coulisse glissant aussi à droite & à gauche le long d'une autre traverse. Cette coulisse est percée d'un trou, au travers duquel passe une clavette en forme de coin qui bande également la scie. Cet instrument se manœuvre horizontalement par deux hommes qui la tiennent chacun par une de ses extrémités.

On appelle *scie à débiter*, celle qui sert à scier de gros bois ou planches; elle est composée d'un fer de scie denté, retenu par ses extrémités à deux traverses séparées par une entretoise qui va de l'une à l'autre: les deux bouts des traverses sont retenus par une ficelle ou corde, à laquelle un bâton appelé en ce cas *gareau*, fait faire plusieurs tours, qui faisant faire la bascule aux traverses, font par-là bander la scie, ce qui la tient ferme, & c'est ce qu'on appelle la *monture d'une scie*.

Une autre scie s'appelle *scie tournante*; sa monture ressemble à celle de la précédente scie; ses deux extrémités sont retenues à deux especes de clous ronds en forme de tourelle, qui la font tourner tant & si peu que l'on veut; ce qui sans cela gêneroit beaucoup lorsque l'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *scie à renon* ne differe de la *scie à débiter* que par la légèreté, & en ce cas, beaucoup plus commode; elle sert pour de petits ouvrages pour lesquels la grande seroit trop embarrassante.

La scie, dite *scie de marqueterie*, présente un fer extrêmement petit, afin de se procurer par-là un passage facile dans les ouvrages délicats; elle est arrêtée par un bout à une petite moufle à vis & écrou

dans le manche de la scie qui traverse l'extrémité de la monture de fer, & par l'autre, à une semblable moufle à vis, avec écrou à oreille, traversant l'autre extrémité de la monture.

La *scie à main*, ou *égoïne*, sert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus forte que les autres, n'ayant point de monture comme elles pour la soutenir; son extrémité inférieure est à pointe enfoncée dans un manche de bois.

Les *maillets* sont de plusieurs grosseurs, selon la délicatesse plus ou moins grande des ouvrages; les uns & les autres servent également à frapper sur le manche de bois des ciseaux; on se sert du *maillet* pour cela plutôt que du marteau, pour plusieurs raisons; la première est que quoique beaucoup plus gros, il est quelquefois moins pesant; la seconde, qu'il a plus de coup; la troisième, & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciseaux; ce n'est autre chose qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui se fendent difficilement), arrondi ou à pan, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

Les marteaux à plaquer sont faits exprès, & ne servent pour ainsi dire qu'à cela; chacun d'eux est de fer aciéré par chaque bout, dont l'un se nomme la *tête*, & l'autre la *panne à queue d'aronde*, très-large & mince, percé au milieu d'un œil ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois un peu long.

L'instrument appelé par les ouvriers *triangle anglé*, mais plus proprement *équerre en onglet*, est plus épais par un bout que par l'autre, & son épaulement, ainsi que ses deux extrémités, sont disposés selon l'angle de quarante-cinq degrés; son usage est pour janger les bâtis des cadres ou panneaux lorsqu'on les assemble, afin qu'étant coupés par leurs extrémités à quarante-cinq degrés, ils puissent faire, étant assemblés, un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

La *fausse équerre*, ou *sauterelle*, prend des angles de différente ouverture.

Une équerre de bois assemblée, à tenon & mortoise, prend des angles droits.

Une autre équerre de bois employée aux mêmes usages que la précédente, est appelée improprement par les ouvriers, *triangle carré*, mais plus commode: elle en diffère en ce qu'une branche est plus épaisse que l'autre, & que par-là l'épaulement posant le long d'une planche, donne le moyen de tracer plus facilement l'autre côté d'équerre.

La pointe à tracer est aciérée par un bout, & à pointe par l'autre, entrant dans un manche de bois.

L'instrument appelé *compas*, est fait pour prendre des intervalles égaux.

L'instrument appelé *vilbrequin*, est fait pour percer des trous; c'est une espèce de manivelle composée d'un manche en forme de tourelle, que l'on tient ferme & appuyé sur l'estomac; le côté opposé est quarré & un peu plus gros que le corps de cet instrument, & est percé d'un trou aussi quarré de la même grosseur que celui qui lui est commun, portant du même côté un tenon quarré de la même grosseur que le trou dans lequel il entre; & de l'autre une petite mortoise, dans laquelle entre la tête de la meche. Cet instrument avec sa meche est appelé *vilbrequin*, & sans meche est appelé *fût de vilbrequin*.

La meche faite pour percer des trous, est évuidée dans la partie inférieure, pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

Le fraisoir quarré est fait pour fraiser des trous par la fraise aciérée, l'autre côté étant joint au fût de vilbrequin, ou à un tourne-à-gauche.

Le fraisoir à huit pans par la fraise, le rend plus doux lorsque l'on s'en sert.

Le marteau sert à enfoncer les clous, chevilles, broches, & autres choses qui ne peuvent se frapper avec le maillet; il est percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois, qui est toujours fort court chez les ouvriers de *marqueterie*, comme chez les menuisiers, & qui pour cela a moins de coup, & n'en est pas plus commode.

La *tenaille* ou *triquoise* est composée de deux bascules qui répondent aux deux mâchoires, par le moyen d'une espèce de charnière en tourniquet; leur usage est

d'arracher des clous, chevilles, & autres choses semblables, en serrant les deux branches l'une contre l'autre.

Le compas à verge fait en grand le même effet du petit compas, & sert aux mêmes usages; il est ainsi appelé à cause de sa verge quarrée de bois dont il est composé; cette verge porte environ depuis cinq piés jusqu'à dix à douze piés de long, sur laquelle glissent deux planchettes, percées chacune d'un trou quarré de la grosseur de la verge; leur partie inférieure est armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou se rapprochant font l'effet des pointes de compas, & la partie supérieure d'une vis pour les fixer sur la verge où on le juge à propos.

Le *sergent* est composé d'une grande verge de fer quarrée d'environ dix à douze lignes de grosseur, condée d'un côté avec un talon recourbé, & d'une coulisse aussi de fer, portant une vis qui sert à ferrer les ouvrages que l'on colle ensemble; l'autre bout de la verge est renforcé pour empêcher la coulisse de sortir.

Le rabot d'une forme longue appelé *varlope*, sert à dresser & corroyer de longues planches; la partie de dessous, ainsi qu'à toutes les autres especes de rabots, doit être bien dressée à la règle; pour s'en servir on emploie les deux mains, la droite de laquelle on tient le manche de la varlope, & l'autre avec laquelle on appuie sur sa volute; il est percé dans son milieu d'un trou qui se rétrécit à mesure qu'il approche du dessous, & fait pour y loger une especie de lame de fer appelée *fer du rabot*, qui porte un taillant à biseau & aciééré, arrêté avec le secours d'un coin à deux branches dans le rabot: chaque ouvrier a deux varlopes, dont l'une appelée *riflard*, sert à corroyer; & l'autre appelée *varlope*, sert à finir & polir les ouvrages; aussi cette dernière est-elle toujours la mieux conditionnée.

Le rabot connu sous ce nom, à cause de sa forme & de sa grosseur, est percé comme la varlope d'un trou pour y loger son fer & son coin.

La *demi-varlope* s'appelle *varlope à onolet*, non qu'elle serve plutôt que les autres rabots pour des assemblages en onolet, mais seule-

ment à cause de sa forme qui tient une moyenne proportionnelle entre la varlope & le rabot; son fer & son coin ne diffèrent en rien de ceux de varlopes & rabots.

Le rabot appelé *guillaume*, à l'usage des plate bandes, & autres ouvrages de cette especie, differe des autres en ce que son fer placé au milieu comprend toute sa largeur.

Le rabot armé de fer dessous, & quelquefois par les côtés, dont le fer & le coin sont très-inclinés, sert à corroyer les ouvrages de placage.

Il en est une infinité d'autres de toute especie, dont les fûts sont de buis, ou autres bois durs, d'autres en partie dont les fers de différentes formes sont quelquefois bretelés.

Le *couteau à trancher* coupe proprement les bois de placage; il est composé d'un tranchoir & d'un fer aciééré à pointe par un bout, dans un long manche.

Le *fer crochu*, condé en effet par chaque bout, porte un tranchant aciééré.

Le polissoir de jonc est fait pour polir les ouvrages.

Le *trusquin*, ou *guilboquet*, est composé d'une tige percée sur sa longueur d'une mortoise, au bout de laquelle est une petite pointe faite pour tracer, & d'une planchette, percée d'un trou quarré, traversé sur son épaisseur d'un autre trou plat au travers duquel passe une clavette de bois en forme de coin pour fixer l'une & l'autre ensemble; cet instrument sert à tracer des paralleles en le glissant le long des planches.

Le trusquin plus fort que le précédent, sert aux mêmes usages, mais differe en ce que la clavette passe à côté de la tige au lieu de la traverser.

Le ciseau appelé *fermoir*, parce qu'il n'a aucun biseau, sert, avec le secours du maillet, à dégrossir les bois; ce ciseau s'élargit en s'amincissant du côté du taillant; l'autre bout qui est à pointe entre dans un manche de bois.

Le ciseau appelé ainsi à cause de son biseau, sert à toute sorte de choses.

Le ciseau appelé *bec d'âne*, ou *ciseau de lumiere*, sert à faire des mortoises qu'on appelle *lumières*.

La *gouge*, dont le taillant est arrondi & évuidé dans son milieu, sert pour toutes les parties rondes.

La tariere pointue est faite pour percer des trous par la meche évuidée, en la tournant par le tourne-à-gauche.

La petite presse faite pour ferrer les ouvrages collés; est composée d'un chassis renforcé de jumelles, à l'extrémité duquel est une vis.

L'instrument appelé *racloir* est composé d'une petite lame d'acier, dont les angles horizontaux sont fort aigus, arrêtée dans l'épaisseur d'une piece de bois. Cet instrument sert à racler les ouvrages que l'on veut polir.

Le *tourne-vis* sert à tourner les vis; il entre à pointe dans un manche de bois.

L'instrument appelé *tire-fond*, à vis, en bois aciééré par un bout, porte par l'autre un anneau pour le pouvoir tourner facilement.

Les ouvriers industrieux dans la *marqueterie*, comme dans les autres parties, ont toujours l'art de composer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils se servent ordinairement, & aussi plus propres aux ouvrages qu'ils font. *M. LUCOTE.*

MARQUETTE, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; elle se jette à la bande de l'est du lac des Illinois: son embouchure est par les 43<sup>d</sup>. 49' de latitude septentrionale. (*D. J.*)

MARQUEUR, s. m. (*Comm.*) celui qui marque. *Marqueur* de Monnoie. *Marqueur* de draps, de serges, de toiles, de fer, de cuir, &c. c'est celui qui appose à ces marchandises la marque prescrite par les ordonnances & réglemens.

MARQUEURS DE MESURES. On nomme en Hollande *jurés maîtres marqueurs de mesures*, de petits officiers établis pour faire la marque ou étalonnage des mesures qui servent dans le commerce. Leur principale fonction est de jauger & mesurer les vaisseaux qui sont sujets au droit de last-geldt ou droit de last, & d'en délivrer l'acte de mesurage, qu'on nomme autrement *lettre de marque*. *Voyez* LAST-GELDT.

Ces officiers sont tenus de faire le jau-

geage par eux-mêmes, & de ne pas s'en rapporter au calcul que pourroient leur présenter les capitaines, maîtres ou propriétaires desdits vaisseaux, à peine de déposition de leur emploi. *Dictionnaire de Commerce.*

MARQUEUR, terme de *Paumier*, qui signifie garçon ou compagnon qui marque les chasses, compte les jeux, & rend aux joueurs tous les services nécessaires par rapport au jeu de paume & au billard.

Suivant les statuts des maîtres paumiers, les *marqueurs* doivent être apprentis ou compagnons du métier: ce sont quelquefois de pauvres maîtres qui en font les fonctions. *Voyez* PAUMIER.

MARQUIS, s. m. (*Hist. mod.*) & par quelques vieux auteurs Gaulois MARCHIS; ce qui est plus conforme au terme de la basse latinité *marchio*: sur quoi, *Voyez* MARCHE & MARGGRAVE.

Les princes de la maison de Lorraine prenoient la qualité de *ducs* & de *marchis de Loherrene*, comme on le voit dans le codicile de Thibaut III, de l'an 1312, dans un autre de 1320, & dans le testament du duc Jehan I, de 1377.

Quoique les noms de *marchis*, *marquis* & *marggrave*, signifient originairement la même chose, un *seigneur commandant sur la frontiere*, ils ont acquis avec le temps une signification bien différente.

Un *marggrave* est un prince souverain, qui jouit de toutes les prérogatives attachées à la souveraineté, & les *marggraves* ne se trouvent que dans l'empire d'Allemagne.

Il y a quelques *marquis* ou marquisats en Italie, comme Final; en Espagne, comme le marquisat de Villena, possédé par le duc d'Escalona. Il n'y en a point en Danemarck, en Suede & en Pologne.

Enfin, le titre de *marquis* en France est une simple qualification que le souverain confere à qui il veut, sans aucun rapport à la signification primitive; & le marquisat n'est autre chose qu'une terre ainsi nommée par une patente, soit qu'on en ait été gratifié par le roi, soit qu'on en ait acheté la patente pour de l'argent.

Sous Richard, en 1385, le comte d'Oxford fut le premier qui porta le titre

de *marquis* en Angleterre, où il étoit alors inusité. (D. J.)

**MARQUISE**, f. f. (*Artificier.*) Les Artificiers appellent ainsi une fusée volante d'environ un pouce de diametre, selon M. d'O, & de dix-sept lignes suivant M. de Saint-Remi. La double *marquise* a quatorze lignes, selon le premier, & dix-neuf suivant le second.

**MARR**, (*Géog.*) province maritime d'Ecosse, située pour la plus grande partie entre le Don & la Dée, avec titre de comté. Elle abonde en blé, légumes, bétail, poisson & gibier. Aberden en est la capitale; c'est pour cela qu'on l'appelle autrement *the shire of Aberdeen*. Ce qu'il y a de plus curieux pour un physicien dans cette province, est une sorte de pierres fragiles que les habitans appellent *Elfaraw heards*. Elles sont longues de quelques lignes, minces aux bords, & se produisent en quelques heures de temps. Comme les voyageurs en trouvent quelquefois dans leurs bottes & dans leurs habits, ces pierres se formeroient-elles dans l'air par des exhalaisons du pays? (D. J.)

**MARRA**, (*Géog.*) ville de Syrie au voisinage d'Ama; elle est commandée par un sângiac, & n'a rien de remarquable que le han où on loge; il est tout couvert de plomb, & peut loger huit cents hommes avec leurs chevaux. Au milieu du han est une mosquée, une belle fontaine, & un puits profond de quarante-deux toises depuis le haut jusqu'à la superficie. (D. J.)

**MARRON**, (*Botaniqu.*) fruit du marronnier, voyez l'article MARRONIER.

**MARRON**, (*Diete & Mat. méd.*) Voyez CHATAIGNES, (*Diete & Mat. méd.*)

**MARRONS**, mines en (*Hist. nat. Minéralogie.*) les naturalistes nomment mines en marrons ou mines en rognons, celles qui se trouvent par masses détachées, répandues çà & là dans une roche, au lieu de former des filons suivis & continus. On les nomme aussi mines égarées ou mines en nids, *minera nidulantes*; cette maniere de trouver les mines n'est point la plus avantageuse pour l'exploitation; mais elle annonce le voisinage des filons, ou que l'endroit où l'on trouve ces marrons est propre à la formation des métaux. Il ne faut point confondre ces mines

en marrons avec les mines par fragmens, qui ont été arrachées des filons par la violence des eaux & qui ont été arrondies par le roulement: les premières se trouvent dans la roche même où elles ont été formées, au lieu que les dernières ont été transportées quelquefois fort loin de l'endroit où elles ont été produites. Voyez MINES. (—)

**MARRON**, (*Pyrotechnie.*) c'est une sorte de pétard ou de boîte cubique, de carton fort, & à plusieurs doubles. On remplit ce pétard de poudre grenée, pour produire une grande détonation qu'on augmente comme aux fauciflons, en fortifiant le cartouche par une enveloppe de ficelle trempée dans de la colle-forte; ainsi ces deux artifices ont le même effet & ne diffèrent que dans leur figure.

Un marron se fait avec un parallélogramme de carton, dont l'un des côtés est à l'autre, comme 3 à 5, pour que l'on puisse y former 15 carrés égaux entr'eux, 3 sur une face & 5 sur l'autre: on le plie ensuite en forme de cube qu'on remplit de poudre.

On en fait d'aussi grands & d'aussi petits qu'on veut; on y proportionne le carton, la grosseur & le nombre des rangs de ficelle dont on les couvre.

Les gros marrons contiennent ordinairement une livre de poudre, tiennent lieu de boîte de métal, que l'on tire dans les réjouissances publiques, & font au moins autant de bruit. Il faut y placer au lieu d'étoupille: un petit porte-feu de composition lente, afin d'avoir le temps de s'en éloigner, pour éviter les éclats, qui sont dangereux lorsqu'on leur donne cette grosseur.

Les petits marrons servent à garnir des fusées pour faire une belle escopéterie; leur effet est particulièrement beau dans les grandes caisses, lorsqu'on en garnit une partie des fusées qui les composent. On les couvre souvent de matières combustibles, afin qu'ils brillent aux yeux avant que d'éclater; alors on les appelle *marrons luisans*: leur effet est à peu près le même que celui des étoiles à pétards.

**MARRON**, (*Imprimerie.*) terme usité dans l'imprimerie, & connu de certains auteurs. Ce n'est point un terme d'art, mais on entend par ce mot un ouvrage imprimé furtivement, sans approbation, sans privi-

lege, ni nom d'imprimeur. On est toujours blâmable de se prêter à l'impression & au débit de pareils ouvrages.

MARRON, (*Maréch.*) poil de cheval ayant la couleur d'un marron, c'est une nuance du poil bay. Voyez BAY.

MARRONNIER, f. m. (*Bot.*) grand arbre du même genre que le châtaignier, dont il ne diffère que par son fruit que l'on nomme *marron*, qui est plus gros & de meilleur goût que la châtaigne. On multiplie le *marronnier* par la greffe sur le châtaignier, & il se cultive de même. Voyez CHATAIGNIER.

MARRONNIER D'INDE, *hippocastanum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; le pistil s'éleve hors du calice, & devient dans la suite un fruit qui s'ouvre en plusieurs parties; ce fruit contient des semences semblables à des châtaignes. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

MARRONNIER D'INDE, *hippocastanum*, grand arbre qui nous est venu de Constantinople il y a environ cent cinquante ans, & que l'on ne cultive que pour l'agrément. Cet arbre prend de lui-même une tige droite & fait une tête assez régulière; son tronc devient fort gros. Dans la jeunesse de l'arbre son écorce est lisse & cendrée; lorsqu'il est dans sa force, elle devient brune & un peu gercée. Sa feuille est grande, composée de cinq ou sept folioles rassemblées au bout d'une longue queue en forme d'une main ouverte; la verdure en est charmante au printemps. L'arbre donne ses fleurs dès la fin d'avril; elles sont blanches, chamarrées d'une teinte rougeâtre; & elles sont répandues sur de longues grappes en pyramides: ces grappes viennent au bout des branches, se soutiennent dans une position droite, & leur quantité semble couvrir la tête de l'arbre. Les fruits qui succèdent sont des marrons, renfermés dans un brou épineux comme celui des châtaignes. Ce *marronnier* est d'un tempérament dur & robuste, d'un accroissement prompt & régulier; il réussit dans toutes les expositions; il se soutient dans les lieux ferrés & ombragés à force de s'élever: tous les terrains lui conviennent, à l'exception pourtant de ceux qui sont trop secs & trop

superficiels; il ne craint pas l'humidité à un point médiocre; ses racines ont tant de force qu'elles passent sous les pavés & percent les murs: enfin, il n'exige ni soin ni culture. Telles sont les qualités avantageuses qui ont fait rechercher cet arbre pendant plus de cent années. Mais depuis quelque temps son regne s'est affaibli par la propreté & la perfection qui se sont introduites dans les jardins. On convient que le *marronnier* est d'une grande beauté au printemps; mais l'agrément qu'il étale ne se soutient pas dans le reste de l'année. Même avant la fin de mai le *marronnier* est souvent dépouillé de ses feuilles par les hannetons; d'autres fois les chaleurs du mois de juin font jaunir les feuilles, qui tombent bientôt après avec les fruits avortés par la grande sécheresse; il arrive souvent que les feuilles sont dévorées au mois de juillet par une chenille à grands poils qui s'engendre particulièrement sur cet arbre; mais on se plaint sur-tout de la mal-propreté qu'il cause pendant toute la belle saison; d'abord au printemps par la chute de ses fleurs, & ensuite des coques hérissées qui enveloppent le fruit; après cela par les marrons qui se détachent peu à peu; enfin, par ses feuilles qui tombent en automne: tout cela rend les promenades impraticables, à moins d'un soin continuel. Ces inconvéniens sont cause qu'on n'admet à présent cet arbre que dans des places éloignées & peu fréquentées: il a de plus un grand défaut; il veut croître isolé; & il refuse de venir lorsqu'il est ferré & mêlé parmi d'autres arbres: mais le peu d'utilité de son bois est encore la circonstance qui le fait le plus négliger.

Le seul moyen de multiplier cet arbre est d'en semer les marrons, soit après leur maturité au mois d'octobre, ou au plus tard au mois de février. Avec peu de recherches sur la qualité du terrain, un soin ordinaire pour la préparation, & avec la façon commune de semer en pépinière, les marrons lèveront aisément au printemps. Ils seront en état d'être transplantés à demeure au bout de cinq ou six ans; mais ils ne donneront des fleurs & des fruits qu'à environ douze ans. Cette transplantation se doit faire pour le mieux en automne, encore durant l'hiver, tant qu'il ne gèle pas, même

à la fin de février, & pour le plus tard au commencement de mars. On suppose pour ces derniers cas que l'on aura les plants à portée de soi; car, s'il faut les faire venir de loin, il y aura fort à craindre que la gelée n'endommage les racines; dès qu'elles en sont frappées, l'arbre ne reprend pas.

Il faut se garder de retrancher la tête du *marronnier* pendant toute sa jeunesse, ni même lors de la transplantation, cela dérangerait son accroissement & le progrès de sa tige; ce ne sera que dans la force de l'âge qu'on pourra le tailler sur les côtés pour dégager les allées & en rehausser le couvert. Par ce moyen l'arbre se fortifie, ses branches se multiplient, son feuillage s'épaissit, l'ombre se complète, l'objet annonce pendant du temps sa perfection, & prend peu à peu cet air de grandeur qui se fait remarquer dans la grande allée des jardins du palais des Tuileries à Paris.

Le *marronnier* est plus propre qu'aucun autre arbre à faire du couvert, à donner de l'ombre, à procurer de la fraîcheur; on l'emploiera avec succès à former des avenues, des allées, des quinconces, des salles, des groupes de verdure, &c. Pour planter des allées de *marronniers*, on met ces arbres à la distance de quinze, dix-huit & vingt piés, selon la qualité du terrain & la largeur de l'allée. On en peut aussi faire de bonnes haies, en les plantant à quatre piés de distance; mais on ne doit pas l'employer à garnir des massifs ou des bosquets, parce qu'il se dégrade & dépérit entre les autres arbres, à moins qu'il ne domine sur eux. Cet arbre souffre de fortes incisions sans inconvénient, & même de grandes mortuosités; on a vu en Angleterre des palissades dont les piéces de support étoient infixées dans le tronc des *marronniers*, sans qu'il parût après plusieurs années que cela leur causât de dommage. Cet arbre prend tout son accroissement au mois de mai en trois semaines de temps: pendant tout le reste de l'année, la seve n'est employée qu'à fortifier les nouvelles pousses, à former les boutons qui doivent s'ouvrir l'année suivante, à perfectionner les fruits, & à grossir la tige & les branches.

Quoique le bois de *marronnier* ne soit pas

d'une utilité générale & immédiate, on peut cependant en tirer du service. Il est blanc, tendre, mollasse & filandreux; il sert aux menuisiers, aux tourneurs, aux boisseliers, aux sculpteurs, même aux ébénistes, pour des ouvrages grossiers & couverts, soit par du placage ou par la peinture. Ce bois n'est sujet à aucune vermoulure, il reçoit un beau poli, il prend aisément le vernis, il a plus de fermeté & il se coupe plus net que le tilleul, & par conséquent il est de meilleur service pour la gravure. Ce bois n'est un peu propre à brûler que quand il est verd.

Les marrons d'inde présentent un objet bien plus susceptible d'utilité. M. le président Bon a trouvé que ce fruit peut servir à nourrir & à engraisser tant le gros & menu bétail que les volailles de toutes sortes, en prenant seulement la précaution de faire tremper pendant quarante-huit heures dans la lessive d'eau passée à la chaux vive, les marrons après les avoir pelés & coupés en quatre. Ensuite on les fait cuire & réduire en bouillie pour les donner aux animaux. On peut garder ces marrons toute l'année, en les faisant peler & sécher, soit au four ou au soleil. Par un procédé un peu différent, la même expérience a été faite avec beaucoup de succès & de profit. *Voyez le Journal économique, octobre 1751.* Mais M. Ellis, auteur Anglois qui a fait imprimer en 1738 un traité sur la culture de quelques arbres, paroît avoir trouvé un procédé plus simple pour ôter l'amertume aux marrons d'inde, & les faire servir de nourriture aux cochons & aux daims. Il fait remplir de marrons un vieux tonneau mal relié qu'on fait tremper pendant trois ou quatre jours dans une rivière: nulle autre préparation. Cependant on a vu des vaches & des poules manger de ce fruit dans son état naturel & malgré son amertume. Mais il y a lieu de croire que cette amertume fait un inconvénient, puisqu'on a remarqué que les poules qui mangeoient des marrons sans être préparés ne pondoient pas. Ce fruit peut servir à faire de très-bel amydon, de la poudre à poudrer & de l'huile à brûler; il est vrai qu'on en tire peu & qu'elle rend une odeur insupportable. Mais sans qu'il y ait ce dernier inconvénient, un seul marron d'inde peut

servir de lampe de nuit : il faut le peler, le faire sécher, le percer de part en part avec une vrille moyenne, le faire tremper au moins vingt-quatre heures dans quelque huile que ce soit, y passer une petite meche, le mettre ensuite nager dans un vase plein d'eau, & allumer la meche le soir; on est assuré d'avoir de la lumière jusqu'au jour. On en peut faire aussi une excellente pâte à dégraisser les mains & les piés : il faut peler les marrons, les faire sécher, les piler dans un mortier couvert, & passer cette poudre dans un tamis très-fin. Quand on veut s'en servir, on jette une quantité convenable de cette poudre dans de l'eau qui devient blanche, savonneuse & aussi douce que du lait; le fréquent usage en est très-salutaire, & la peau en contracte un lustre admirable. Voyez pour ces deux dernières propriétés le *Journal économique*, septembre 1752. Les marrons d'Inde ont encore la propriété de favonner & blanchir le linge, de dégraisser les étoffes, de lessiver le chanvre, & on en peut faire, en les brûlant, de bonnes cendres pour la lessive. V. le *Journal économique*, décembre 1757. Enfin, ils peuvent servir à échauffer les poëles, & les maréchaux s'en servent pour guérir la pousse des chevaux : on fait grand usage de ce remède dans le Levant; c'est ce qui a fait donner au *marronnier d'Inde* le nom latin *hippocastanum*, qui veut dire *châtaigne de cheval*. On prétend que l'écorce & le fruit de cet arbre sont un fébrifuge qu'on peut employer au lieu du quinquina dans les fièvres intermittentes; on assure même que quelques médecins ont appliqué ce remède avec succès.

On ne connoît qu'une seule espece de *marronnier d'Inde*, dont il y a deux variétés, l'une à feuilles panachées de jaune, & l'autre de blanc. Il est difficile de se procurer & de conserver ces variétés; car, quand on les greffe sur des *marronniers* vigoureux, il arrive souvent que les feuilles de la greffe perdent leur bigarture en reprenant leur verdure naturelle; d'ailleurs, on voit dans ces variétés plus que dans aucun autre arbre panaché, une apparence de foiblesse & de maladie qui en ôte l'agrément.

MARRONNIER à fleurs rouges, *pavia*, petit arbre qui nous est venu de la Caroline en Amérique, où on le trouve en grande

quantité dans les bois. Quoiqu'il ait une très-grande ressemblance à tous égards avec le *marronnier d'Inde*, si ce n'est qu'il est plus petit & plus mignon dans toutes ses parties, les botanistes en ont cependant fait un genre différent du *marronnier d'Inde*, par rapport à quelque différence qui se trouve dans les parties de sa fleur. Ce petit *marronnier* ne s'éleve au plus qu'à douze ou quinze piés : il fait une tige droite, une jolie tête; ses boutons sont jaunâtres en hiver sans être glutineux comme ceux du *marronnier d'Inde*; la forme des feuilles est la même; mais elles sont plus petites, lisses & d'un verd plus tendre. Ses fleurs sont d'une couleur rouge assez apparente, elles sont répandues autour d'une grappe moins longue, moins fournie que dans l'autre *marronnier*; mais elles paroissent un mois plus tard. Les fruits qui leur succèdent sont de petits marrons d'une couleur jaune enfumée, & le brou qui leur sert d'enveloppe n'est point épineux. L'arbre en produit peu; encore faut-il que l'année soit favorable. Ce *marronnier* est robuste, & quoiqu'il soit originaire d'un climat plus méridional, nos fâcheux hivers ne lui causent aucun dommage. Il se plaît dans toutes sortes de terrains, il réussit même dans les terres un peu seches, il se multiplie aisément, & il n'exige qu'une culture fort ordinaire. On peut élever cet arbre de semences, de branches couchées, & par la greffe en approche ou en écusson sur le *marronnier d'Inde*; la greffe en écusson réussit très-aisément, & souvent elle donne des fleurs dès la seconde année. Il faut le semer de la même façon que les châtaignes, il donnera des fleurs au bout de cinq ans. Les branches couchées se font au printemps; elles font des racines suffisantes pour être transplantées l'automne suivante, si l'on a eu la précaution de les marcotter. Les arbres que l'on éleve de semence viennent plus vite, sont plus grands & plus beaux, & donnent plus de fleurs & de fruits que ceux que l'on éleve de deux autres façons. *Art. de M. D'AUBENTON, subdélégué.*

Après avoir lu le bel article de M. D'AUBENTON sur le *marronnier*, le lecteur ne sera peut-être pas fâché de jeter les yeux sur celui de M. le baron DE TSCHOUDI.

MARRONNIER D'INDE, (*Bot. Jard.*) en

Latin *ascalus*. Linn. *hippocastanum*. Tournef. en Anglois *horse chesnut*, & en Allemand *rosskastanie*.

*Caractere générique.*

Les fleurs qui naissent en épis portent des pétales inégaux ; dans le *marronnier d'Inde* commun elles ont sept étamines ; dans le pavia elles en ont huit. Le calice devient dans le premier une capsule épineuse, dans le second une capsule unie à deux ou trois loges, contenant autant de fruits coriacés ressemblant à de vrais marrons.

*Especies.*

1. *Marronnier d'Inde* très-élevé, à feuilles rudes, & à bouquets de fleurs amples & serrées. *Marronnier d'Inde* commun.

*Hippocastanum altissimum, foliis rugosis spicis amplis confertisque. Hort. Colomb. asculus floribus heptandris.*

*Common horse chesnut-tree.*

2. *Marronnier d'Inde* à feuilles unies & à bouquets de fleurs peu serrées. *Marronnier d'Inde* à fleurs rouges. Pavia.

*Hippocastanum foliis glabris, spicis minimè confertis. Hort. Colomb.*

*Red flowering horse chesnut-tree.*

3. *Marronnier d'Inde* laitieux à gros boutons & à bois puant. Pavia à fleurs jaunes.

*Hippocastanum lactescens, gemmis majoribus, ligno foetido.*

*Yellow flowering chesnut-tree.*

Comment le *marronnier*, ce bel arbre, est-il tombé dans le mépris ? il est devenu trop commun : n'y a-t-il donc de beau que ce qui est rare ? L'union de ces deux idées est la plus fautive combinaison que l'homme ait jamais faite : cet orgueil de jouir exclusivement devrait bien être corrigé par son impuissance ; il est dans la nature que les belles & bonnes choses deviennent bientôt communes. La rose, cette reine des fleurs, fut long-temps confinée dans les jardins de Midas ; maintenant elle ne dédaigne pas de se pencher près de la cabane du pauvre ; & malheur aux productions qui demeurent long-temps rares ! Que cette idée au contraire est juste & douce qui ajoute un prix aux belles choses de ce que plus d'hommes

en jouissent ! On est bien assuré qu'elles sont véritablement belles, lorsque tous s'accordent à les admirer, & cette beauté devient touchante lorsqu'on pense qu'elle cause aux autres le même plaisir qu'elle nous donne. J'aime la violette à cause de son odeur, & parce qu'elle pare nos gazons ; si j'avois un excellent fruit, je me hâterois de le partager, afin de le manger sans regret.

Je faisois ces réflexions à l'ombre d'un de mes *marronniers* fleuris : le bel arbre ! son tronc droit, couvert d'une écorce unie, s'éleve à plus de soixante piés : sa cime pyramidale est terminée par une seule fleche : ses branches rameuses & régulières s'étendent au loin, mais régulièrement : elles sont chargées d'un nombre prodigieux de feuilles ; ces feuilles sont composées de sept lobes de sept à huit pouces de long & assez larges, qui partent en s'inclinant du bout d'un pédicule long & robuste : elles forment par leur réunion un feuillage riche & impénétrable aux rayons du soleil : ce feuillage se distribue en plusieurs masses, que des coups de lumière détachent à l'œil par l'opposition des fortes ombres qui les environnent : ces ombres encore plus obscures dans le fond de la touffe, font paroître nettement le contour élégant de chaque feuille : les bouquets des fleurs ressortent avec éclat sur ce beau fond de verdure : ces bouquets sont formés en pyramide & ont près d'un pié de hauteur, ils sont composés d'un nombre prodigieux de fleurs assez grandes ; ces fleurs sont d'un blanc pur, & marquées d'un rouge vif & d'un beau jaune : ces pyramides fleuries s'élevent du bout de chaque branche menue parallèlement à la cime ; elles sont tellement espacées qu'on ne pourroit avec la main les distribuer d'une manière plus agréable : il se trouve entre chacune assez de fond pour les empêcher de se confondre ; elles en ressortent & se détachent mieux aux regards.

Je connois quatre variétés du *marronnier d'Inde* commun ; l'un a dans ses feuilles des lobes marqués de blanc, & d'autres entièrement blancs ; un autre *marronnier* est panaché de jaune. J'en ai trouvé un superbe sur le rocher des jardins de Luneville : il est plus robuste que le commun de toutes ses parties, il pousse de plus gros bourgeons ;

ses épis sont bien plus longs, plus ferrés, les fleurs plus larges & marquées d'une tache rouge, plus grande & plus éclatante; enfin, il y a une variété dont la fleur est seulement teinte de jaune & marquée de rouge: ces variétés s'écussonnent très-aisément sur le *marronnier d'Inde* commun: la troisième est incomparablement la plus belle, & doit être préférée dans la composition des bosquets de mai.

La culture du *marronnier d'Inde* est trop connue & trop facile pour nous y arrêter long-temps; nous nous bornons à recommander de conserver les marrons l'hiver dans du sable: vers le mois de mars on les arrosera pour les faire germer; on cassera le bout de la radicule avant de les planter dans la pépinière; d'où ils ne bougeront plus que pour être transplantés aux lieux de leur demeure, ce qui peut se faire au bout de six ou sept ans; plus on les plante jeunes, plus ils viennent vite & forts.

Le pavia croît naturellement dans la Caroline, où il ne s'éleve guère qu'à douze pieds; ses branches sont rares, divergentes & irrégulières; la vieille écorce est grise; celle des bourgeons est verdâtre & unie; les boutons qui les terminent sont gros & pointus; les écailles sont mêlées de gris, de verd & d'un rouge tendre; les feuilles sont composées de cinq ou six lobes pendans, d'un verd clair & d'une consistance assez mince: les fleurs naissent en épis lâches au bout des branches, ils sont composés de six ou sept fleurs d'un assez beau rouge; ces fleurs sont composées de quatre pétales, dont celui de derrière s'éleve & est bien plus grand que les autres; ce qui donne à la fleur du pavia l'aspect d'une fleur labiée; il leur succède de petits marrons qui sont enfermés dans une capsule unie.

Les pavias fleurissent ordinairement vers la fin de mai; ils sont très-propres à orner les bosquets de ce mois; il faut les placer dans le fond des massifs comme de grands buissons, ou sur les devants d'allées très-étroites, comme de très-petits arbres: on peut les semer de la même manière que le *marronnier*; on le greffe sur cet arbre: ceux qu'on obtient par les semis sont d'une plus lente croissance, mais ils durent long-temps; ceux qu'on greffe croissent plus vite &

viennent plus hauts, sur-tout si on pose l'écusson à la hauteur de six ou sept piés; mais au bout d'un certain nombre d'années, ils dépérissent & deviennent difformes par la disproportion de grosseur entre le sujet & la greffe: cet écusson se fait en août & reprend très-aisément; le meilleur temps pour transplanter les pavias, c'est la fin de mars, peu de jours avant qu'ils poussent.

Le pavia à fleurs jaunes, qui est notre n<sup>o</sup>. 3, est encore assez rare en France; nous l'avons tiré de Londres: ses bourgeons sont bien plus gros & plus droits que ceux du pavia, l'écorce en est grise & unie, les boutons qui les terminent sont prodigieusement gros & couverts d'écailles purpurines à leur base; ce qui donne à cet arbre un aspect assez agréable & fort singulier lorsqu'ils s'enflent & se développent; les feuilles naissantes sont d'un verd rougeâtre; développées elles sont d'un verd tendre, leurs lobes sont plus larges que ceux des feuilles du pavia; la sève est laiteuse & fétide, les épis naissent au bout des branches, ils sont droits, ferrés, & presque aussi gros que ceux du *marronnier d'Inde* commun; les fleurs sont d'un jaune de paille, & marquées d'une tache orangé pâle; elles sont plus grandes, & les pétales en sont un peu plus étendus que dans le pavia; il leur succède des marrons d'une médiocre grosseur, couverts d'une capsule unie; cet arbre s'écussonne fort aisément sur le *marronnier d'Inde* commun: on juge par la force que prend la greffe, qu'il doit devenir plus grand & plus fort que le pavia; cependant comme il fleurit dès la seconde année, il ne paroît pas qu'il doive jamais former un grand arbre. (*M. le baron de Tschoudi.*)

*Nous ajouterons ici des observations utiles de M. DE TSCHOUDI, sur la manière d'élever les châtaigniers dont les marronniers ne sont qu'une espece.*

1<sup>o</sup>. Lorsqu'on veut élever des *châtaigniers* en pépinière, il faut stratifier les *châtaignes* pendant l'hiver dans de longues caisses plates, emplies de sable frais. Si cette opération se fait en décembre, les *châtaignes* feront germées pour le mois de mars; si l'on attend au commencement de janvier, elles

le feront pour les premiers jours d'avril; enfin, si l'on diffère jusqu'au mois de février, leur germe sera développé pour le mois de mai. Ce dernier parti est le plus sûr dans les pays sujets aux gelées printanieres; on peut au reste retarder ou hâter leur germination selon le besoin, en leur donnant plus ou moins d'humidité, suivant l'état où on les trouve quand on les visite, & il faut les visiter souvent.

Je suppose ici le choix de la terre fait, & je me contente de dire qu'elle ne doit être ni glaiseuse, ni rouge & compacte, ni trop mêlée d'un sable sec; je suppose aussi la pépinière effondrée, nettoyée & préparée: on apporte les caisses sur le terrain, alors on tire l'une après l'autre les *châtaignes* germées, on casse le petit bout de la radicule, & on les plante contre de petits bâtons, à trois ou quatre pouces de profondeur, dans des lignes distantes de deux piés & demi, & à deux piés les unes des autres dans le sens des rangées.

Cette opération faite, on rejette la terre par dessus, mais ayant soin de laisser une petite cavité pour y arrêter l'humidité, en recouvrant toutefois exactement les *châtaignes*; une seule qui se montreroit, ou même les mauvaises qu'on a rebutées, si l'on négligeoit de les enlever, amèteroiènt tous les mulots du canton. Ces *châtaignes* ainsi châtrées & plantées donneront au bout de six à sept ans, moyennant une culture convenable, des sujets de sept ou huit piés de haut, pourvus d'un bel empatement de racines, & faciles à la reprise: c'est ce dont j'ai une expérience suffisante.

2°. Il ne faut jamais couper la fleche des *châtaigniers* en les transplantant, mais on peut rapprocher les principales branches latérales à cinq ou six pouces du tronc, un peu au dessus d'un bouton. Le mieux est d'élaguer en juin ceux qu'on se propose de transplanter en automne; les blessures seront alors bien recouvertes; car ces arbres pleins de sève font vite des bourlets, & comme ils n'auront que quelques menues branches, & rien à souffrir de la serpette, ils reprendront mieux & feront plus de progrès.

3°. Les marronniers ne sont que des variétés du *châtaignier* venues de graine, seulement perpétuées, peut-être un peu per-

fectionnées par la greffe, mais non pas dues entièrement à cette opération, comme quelques auteurs l'ont avancé. Voyez à cet égard l'article ARBRE. Ces marronniers ont eux-mêmes plusieurs variétés, & il n'en est peut-être pas une qui n'ait un mérite particulier; c'est pourquoi nous invitons les cultivateurs à s'attacher à les connoître. Lorsque j'étois en Valteline, on m'a dit qu'on ne pouvoit y cultiver le gros marron sphérique, parce que la fleur en est trop tardive, pour que le fruit ait le temps d'y mûrir; c'est cependant un climat approchant de celui du Languedoc. Il se trouve dans le Limousin un marron fort estimé, qu'on y appelle *nouffillat*: il est un peu allongé & n'est pas anguleux: le plus gros de tous les marrons se désigne sous le nom de *marron de Lyon*, quoiqu'il ne vienne pas du Lyonnais.

Pour se procurer ces variétés, il faut en faire venir des branches en hiver, en recommandant qu'on les enveloppe dans de la mousse & qu'on les enferme dans une bourriche. D'abord qu'elles sont arrivées, on doit les planter à un pouce de profondeur contre un mur exposé au nord; à la fin d'avril, ou au commencement de mai, on en tirera des scions pour les enterrer fort bas sur des *châtaigniers* de deux ou trois pouces de tour: on assure les entes avec un enduit de terre grasse, mêlée de bouze de vache, dont on forme une poupée recouverte d'étoupe; malgré cette attention, il s'en faut bien qu'elles reprennent toutes: ainsi il faut en faire un grand nombre pour en voir quelques-unes; celles-ci suffiront pour en tirer des écussons: on les fait à la pousse, c'est-à-dire, au printemps; mais je suis aussi parvenu à en faire reprendre en œil dormant pendant l'été, moyennant les précautions suivantes.

Choisissez les sujets qui poussent le moins; saisissez le temps que la sève se ralentit, c'est-à-dire, la fin de juillet; prenez de préférence vos écussons au bout des branches qui sont anguleuses: levez-les de force avec de la soie; faites la fente une fois plus longue qu'il ne faut, pour écouler le surabondant de la sève, & sur vingt de ces écussons; vous pourrez vous promettre la réussite de deux ou trois au moins.

\* MARRONS ou NOYAUX, (terme de chauffournier.)

*Chaufournier.*) On appelle ainsi le centre ou cœur d'une pierre sortant du four à chaux, sans avoir été calciné, quoique le pourtour de la pierre l'ait été.

**MARROQUIN**, f. m. ou **MAROQUIN** (*Art. méch.*) peau de bouc ou de chevre, ou d'un autre animal à peu près semblable, appelé *menon*, qui est commun dans le Levant, laquelle a été travaillée & passée en sumac ou en galle, & qu'on a mise ensuite en telle couleur qu'on a voulu : on s'en sert beaucoup pour les tapisseries, pour les reliures des livres, &c.

On dérive ordinairement ce nom de *Maroc*, royaume de Barbarie dans l'Afrique, d'où l'on croit que l'on a emprunté la maniere de fabriquer le *marroquin*.

Il y a des *marroquins* de Levant, de Barbarie, d'Espagne, de Flandre, de France, &c. Il y en a de rouges, de noirs, de jaunes, de bleus, de violets, &c. Les différentes manieres de fabriquer les *marroquins* noirs & de couleurs, ont paru si curieuses, qu'on a cru que le public ne seroit pas fâché de les trouver ici.

*Maniere de fabriquer le marroquin noir.* Ayant fait d'abord sécher les peaux à l'air, on les met tremper dans des baquets remplis d'eau claire, où elles restent trois fois vingt-quatre heures ; on les en retire, & on les étend sur un chevalet de bois semblable à celui dont se servent les tanneurs, sur lequel on les brise avec un grand couteau destiné à cet usage. On les remet après cela tremper dans des baquets où l'on a mis de nouvelle eau que l'on change tous les jours jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que les peaux soient bien revenues. Dans cet état, on les jette dans un plain, qui est une espece de grande cuve de bois ou de pierre remplie d'eau dans laquelle on a fait éteindre de la chaux qu'on a bien remuée, & où elles doivent rester pendant quinze jours.

Il faut néanmoins avoir soin de les en retirer, & de les y remettre chaque jour soir & matin ; après quoi on les jettera dans une cuve pleine de nouvelle chaux & de nouvelle eau de laquelle on les retire & où on les remet encore soir & matin pendant quinze autres jours. Ensuite on les rince bien dans l'eau claire, les unes après les autres ; on leur ôte le poil sur le chevalet

avec le couteau ; & on les jette dans une troisième cuve de laquelle on les retire & où on les met soir & matin pendant encore dix-huit jours. On les met après cela dans la riviere pendant douze heures pour les faire boire ; d'où étant sorties bien rincées, elles sont placées dans des baquets où elles sont pilonnées avec des pilons de bois, en les changeant deux fois d'eau. On les étend ensuite sur le chevalet pour les écharner avec le couteau ; après quoi on les remet dans des baquets de nouvelle eau, d'où on les retire pour leur donner une nouvelle façon du côté de la fleur, pour être rejetées ensuite dans des baquets dont les eaux ont été auparavant changées. Après quoi on les jette dans un baquet particulier dont le fond est percé de plusieurs trous, dans lequel elles sont foulées pendant une heure, en jetant de temps en temps de l'eau fraîche par dessus à mesure qu'on les foule. Ensuite on les étend sur le chevalet, & on les ratifse des deux côtés ; on les remet boire dans les baquets toujours remplis de nouvelle eau claire ; & lorsqu'elles y ont suffisamment bu, on les en retire pour les coudre tout autour en forme de sacs, en sorte que les jambes de derriere qui ne sont point cousues, leur servent comme d'embouchure pour y pouvoir faire entrer une mixtion dont il sera parlé ci-après.

Les peaux ainsi cousues, sont mises dans une cuve appelée *confit*, remplie d'eau tiède, où l'on a bien fait fondre & dissoudre de l'excrément de chien ; on a soin d'abord de les y bien retourner avec de longs bâtons l'espace d'une demi-heure ; après quoi on les y laisse reposer pendant douze heures ; d'où étant retirées, elles sont bien rincées dans de l'eau fraîche. Ensuite on les remplit au moyen d'un entonnoir, d'une préparation d'eau & de sumac mêlés ensemble, & échauffés presque à bouillir ; à mesure qu'elles se remplissent, on en lie les jambes de derriere pour en fermer l'embouchure. En cet état on les descend dans le vaisseau où est l'eau & le sumac, & on les y remue pendant quatre heures. On les en retire, & on les entasse l'une sur l'autre. Après quelque temps on les change de côté, & on continue de la sorte jusqu'à ce qu'elles soient bien égouttées. Cela fait, on les retire & on

les remplit une seconde fois de la même préparation ; on les coud de nouveau , & on les remue pendant deux heures ; on les met en pile , & on les fait égoutter comme la première fois. On leur donne encore après cela un semblable apprêt , à la réserve qu'on ne les remue seulement que pendant un bon quart-d'heure. Les laissant ensuite jusqu'au lendemain matin qu'on les retire de la cuve de bois , on les découd , on en ôte le sumac qui est dedans , on les plie en deux de la tête à la queue , le côté du poil en dehors ; & on les met les unes sur les autres sur le chevalet , pour achever de les égoutter , les étendre , & les faire sécher. Lorsqu'elles sont bien seches , on les foule aux piés deux à deux ; puis on les étend sur une table de bois pour en ôter avec un couteau fait exprès toute la chair & le sumac qui peut y rester. Enfin , on les frotte superficiellement d'huile du côté du poil , & ensuite on les lave du même côté avec de l'eau.

Lorsque les peaux ont reçu leur huile & leur eau , on les roule & on les tord bien avec les mains , pour les étendre après cela sur la table , la chair en dessus ; ce qui se fait avec une estire semblable à celle des corroyeurs. Ayant été ainsi retournées de l'autre côté qui est celui de la fleur , on passe fortement par dessus avec une poignée de jonc , pour en faire sortir , autant qu'il est possible , toute l'huile qui peut être encore dedans ; on leur donne alors la première couche de noir du côté de la fleur , par le moyen d'un paquet de crin tortillé qu'on trempe dans une sorte de teinture de noir appelé *noir de rouille* , parce qu'il a été préparé avec de la biere , dans laquelle on a jeté de vieilles ferrailles rouillées. Lorsqu'elles sont à demi seches , ce qu'on fait en les pendant à l'air par les jambes de derriere , on les étend sur la table , où avec une paumelle de bois on les tire des quatre côtés pour en faire sortir le grain , par dessus lequel on donne une légère couche d'eau ; puis on les lisse à force de bras avec une lisse de jonc faite exprès.

Etant lissées , on leur donne une seconde couche de noir , & on les met sécher. Elles reviennent encore sur la table , & pour lors on se sert d'une paumelle de liege pour leur

relever le grain ; & après une légère couche d'eau , on les lisse de nouveau ; & pour leur relever le grain une troisième fois , on se sert d'une paumelle de bois.

Après que le côté de la fleur a reçu toutes ces façons , on les pare du côté de la chair avec un couteau bien tranchant destiné à cet usage , & on frotte vivement le côté de la fleur ou du poil avec un bonnet de laine , leur ayant auparavant donné une couche de lustre qui est fait de jus d'épinevinette , de citron ou d'orange. Enfin , tous ces divers apprêts se finissent en relevant légèrement le grain pour la dernière fois avec la paumelle de liege ; ce qui acheve de les perfectionner & de les mettre en état d'être vendues & employées.

*Maniere de préparer le marroquin rouge.*

On met tremper les peaux dans de l'eau de riviere pendant vingt-quatre heures , & lorsqu'elles en ont été retirées , on les étend sur le chevalet sur lequel on les brise avec le couteau ; on les remet ensuite tremper de nouveau pour quarante-huit heures dans l'eau de puits ; on les brise encore sur le chevalet. Après avoir été trempées pour la dernière fois , elles sont jetées dans le plain pendant trois semaines ; tous les matins on les retire du plain , & on les y rejette pour les disposer à être pelées. Les peaux ayant été retirées pour la dernière fois du plain , on les pele avec le couteau sur le chevalet ; & lorsque le poil en a été entièrement abattu , on les jette dans des baquets remplis d'eau fraîche , dans laquelle elles sont bien rincées pour être ensuite écharnées avec le couteau , tant du côté de la chair que du côté de la fleur. Après quoi on les rejette dans les baquets , passant ainsi alternativement des baquets sur le chevalet & du chevalet dans les baquets jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que les peaux rendent l'eau claire. Dans cet état on les met dans l'eau tiède avec le sumac , comme ci-dessus , & quand elles y ont resté l'espace de douze heures , on les rince bien dans de l'eau claire , & on les ratiffe des deux côtés sur le chevalet. On les pilonne dans des baquets jusqu'à trois fois , & à chaque fois on les change d'eau ; on les tord ensuite , & on les étend sur le chevalet , & on les passe les unes après les autres dans une auge

remplie d'eau, dans laquelle on a fait fondre de l'alun.

Etant ainsi alunées, on les laisse égoutter jusqu'au lendemain; on les tord; ensuite on les détire sur le chevalet; & on les plie uniment de la tête à la queue, la chair en dedans. C'est alors qu'on leur donne la première teinture, en les passant les unes après les autres dans un rouge préparé avec de la laque mêlée de quelques ingrédients, qui ne sont bien connus que des seuls marroquiniens. On y revient autant de fois qu'il est nécessaire, pour que les peaux puissent être parfaitement colorées. Après quoi on les rince bien dans l'eau claire; puis on les étend sur le chevalet où elles restent à égoutter l'espace de douze heures; ensuite on les jette dans une cuve remplie d'eau, dans laquelle on a mis de la noix de galle blanche, pulvérisée & passée au tamis; & on les y tourne continuellement pendant un jour entier avec de longs bâtons. On les en retire, & on les suspend, rouge contre rouge & blanc contre blanc, sur une longue barre de bois posée sur le travers de la cuve où elles passent toute la nuit.

Le lendemain l'eau de galle étant bien brouillée, on remet les peaux, de façon qu'elles en soient entièrement couvertes. Au bout de quatre heures, on les relève sur la barre; & après les avoir bien rincées les unes après les autres, on les tord & on les détire; ensuite on les étend sur une table, où on les frotte du côté de la teinture les unes après les autres, avec une éponge imbibée d'huile de lin.

Après cette opération, on les pend par les jambes de derrière, à des clous à crochet où on les laisse sécher à forfait.

Ensuite on les roule au pié le rouge en dedans; on les pare pour en ôter toute la chair & la galle qui pourroit y être restée attachée. Puis on prend une éponge imbibée d'eau claire dont on mouille légèrement les peaux du côté du rouge; après quoi les étendant sur le chevalet, on les y lisse à deux différentes reprises avec un rouleau de bois bien poli: après cette dernière façon, le *marroquin* est en état d'être vendu.

Les *marroquins* jaunes, violets, bleus,

verts, &c. se préparent de même que les rouges, à la seule couleur près. *Chambers.*

**MARROQUINER**, terme d'art, qui signifie *façonner* le marroquin, ou les peaux de veau & de mouton à la façon de marroquin, pour qu'elles paroissent être de véritables peaux de marroquin.

**MARROQUINERIE**, f. f. art de faire le marroquin; on appelle aussi de ce nom le lieu où on fabrique ces sortes de cuirs; marroquinerie se dit encore des cuirs passés en marroquin.

**MARROQUINIER**, f. m. (*Art méch.*) ouvrier qui fabrique le marroquin ou d'autres peaux en façon de marroquin; ce terme convient également, & au maître manufacturier qui conduit les ouvrages de marroquinerie, & à l'artisan qui les fabrique. M. de la Lande a décrit l'art du *marroquinier* dans la collection des arts & métiers, publiée par l'académie des sciences.

**MARRUBE**, *marrubium*, f. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée: la levre supérieure est relevée & fendue en deux parties & l'inférieure en trois; le pistil sort du calice, & tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou; il est accompagné de quatre embryons qui deviennent autant de semences arrondies & contenues dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

On vient de lire les caractères du marrube: mais il faut ajouter que de toutes les plantes qui portent ce nom chez les botanistes, il y en a deux principalement connues en médecine, le marrube blanc & le marrube noir, & que ces deux plantes ne font point du même genre.

Le marrube blanc, en latin *marrubium album*, vulgare, C. B. P. 230 J. R. H. 102, en Anglois *the common white horehound*, est la principale espèce du genre ici caractérisé.

Sa racine est simple, ligneuse, garnie de plusieurs fibres; ses tiges sont nombreuses, hautes d'un pié & plus, velues, carrées, branchues, garnies de feuilles, opposées deux à deux à chaque nœud, arrondies, blanchâtres, crénelées à leur bord, ridées, portées sur des queues assez longues.

Les fleurs naissent en grand nombre autour de chaque nœud, disposées par anneaux sans pédicule, ou sur des pédicules très-courts : leur calice est velu, cannelé, & chaque cannelure se termine par une petite pointe. Ces fleurs sont très-petites, blanchâtres, d'une seule piece en gueule, dont la levre supérieure est redressée & a deux cornes, & l'inférieure est partagée en trois.

Le pistil qui s'éleve du calice est attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons. Ces embryons, quand la fleur est tombée, se changent en autant de graines oblongues, cachées dans une capsule qui seroit de calice ; les anneaux des fleurs sortent des aisselles des feuilles, quoiqu'ils paroissent environner la tige.

Toute cette plante a une odeur forte & désagréable. Elle vient naturellement, & est très-commune dans les grands chemins, sur les bords des champs, dans des terres incultes, & sur les décombres : elle est toute d'usage. On la regarde comme apéritive & propre à dissoudre puissamment les humeurs visqueuses. C'est un des principaux remèdes dans l'asthme humoral & dans les maladies chroniques qui viennent d'un mucilage épais, glutineux & tenace. (D. J.)

MARRUBE AQUATIQUE, *Lycopus*, (Botan.) genre de plante à fleur monopétale, labiée & à peu près en forme de cloche ; car on distingue à peine la levre supérieure des parties qui composent la levre inférieure ; de sorte que cette fleur paroît au premier coup-d'œil partagée en quatre parties. Il s'éleve du calice un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur, comme un clou ; ce pistil est accompagné de quatre sortes d'embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

MARRUBE NOIR, (Botan.) ou *marrube puant*, *marrubium nigrum*, J. B. 3, 318, *ballote*, J. R. H. 185, genre de plante, caractérisée au mot BALLOTE.

Sa racine est ligneuse, fibreuse. Il en sort plusieurs tiges, hautes d'une ou deux coudées,

velues, couvertes d'un duvet court, carénées, creusées, branchues, rougeâtres, garnies de feuilles, opposées deux à deux sur chaque nœud, semblables à celles de la mélisse ou plutôt de l'ortie rouge, plus arrondies & plus noires, cotonneuses, molles, ridées.

Ses fleurs naissent par anneaux sur les tiges, & plusieurs en nombre sur un pédicule commun, qui sort de l'aisselle des feuilles. Elles sont d'une seule piece, en gueule ; la levre supérieure est creusée en cueilleron, & l'inférieure est partagée en trois parties, dont celle du milieu est plus grande, en forme de cœur, de couleur pourpre pâle, rayée de lignes de couleur plus foncée.

Les calices sont cannelés, oblongs, partagés en cinq segmens aigus. Il sort de chaque calice un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de petites graines, longues, noirâtres quand elles sont mûres, cachées dans une capsule en forme de tuyau, à cinq angles découpés en cinq pointes égales, & qui seroit de calice à la fleur.

Cette plante a l'odeur de l'ortie puante, elle naît sur les décombres, le long des chemins & des haies : elle est toute d'usage extérieurement pour résoudre & déterger. On la prend rarement à l'intérieur, à cause de son odeur fétide & de sa saveur désagréable. (D. J.)

MARRUBE NOIR ou BALLOTE, (Mat. méd.) les feuilles de marrube noir, pilées seules ou avec du miel, passent pour guérir les ulcères froids, les gales, les dartres malignes, & les croûtes suppurées de la tête des enfans. Ce remède est fort peu usité, quoiqu'on puisse raisonnablement croire aux vertus que nous venons de rapporter.

Cette plante n'est d'aucun usage pour l'intérieur, à cause de son odeur puante & de son goût désagréable ; on pourroit cependant en tirer peut-être quelque secours dans les maladies hystériques & hypocondriaques, contre lesquelles J. Rai la recommande. (b)

MARRUBE BLANC, (Mat. méd.) les

feuilles & les sommités fleuries de marrube blanc qui ont une odeur aromatique très-agréable, & un goût un peu amer, sont les parties de cette plante qui sont d'usage en médecine. Elles possèdent véritablement les vertus généralement observées dans les plantes aromatiques légèrement amères, c'est-à-dire, qu'elles sont apéritives, incisives, diurétiques, diaphorétiques, stomachiques, utérines, béchiques, &c.

Le marrube blanc a été particulièrement recommandé contre la rétention des vuidanges & des regles, pour faciliter la sortie du fœtus ou de l'arrière-faix, comme excellent dans l'asthme, & même dans l'hydropisie. Plusieurs auteurs graves sont surtout favorables aux vertus de cette plante, contre la jaunisse & le skirrhe du foie, & ils appuient leur sentiment sur des observations.

Plusieurs autres célèbrent aussi cette plante, comme utile dans les coliques néphrétiques & dans le calcul : Forestus prétend, au contraire, avoir observé qu'elle nuisoit plutôt qu'elle n'étoit utile dans les maladies des reins, & qu'il falloit par conséquent s'en abstenir, lorsque ces organes étoient affectés. Dioscoride avoit déjà fait cette remarque.

Il faut peut compter, dit Juncker, sur les éloges qu'on a donnés au marrube blanc, dans le traitement de la goutte, de la phthisie & de la morsure des animaux enragés.

On l'ordonne en infusion dans du vin blanc ou dans de l'eau, à la dose d'une poignée sur une pinte de liqueur que l'on donne par verrée. On peut faire prendre aussi les feuilles séchées & réduites en poudre à la dose d'un gros, dans de l'eau ou dans du vin.

L'eau distillée de marrube blanc possède les qualités les plus communes des eaux distillées aromatiques; voyez EAUX DISTILLÉES; ses qualités particulières, si elle en a, sont peu connues.

On prépare avec le marrube blanc un sirop simple par la distillation, voyez SIROP; cette préparation contient toutes les parties vraiment médicamenteuses de la plante, & en possède par conséquent toutes les vertus. On trouve dans quelques pharmacopées modernes, un sirop simple de marrube de

*Præparatio*; mis au rang de ceux qui doivent être préparés par l'infusion des feuilles sèches des plantes dans leurs propres eaux distillées, *in propriis aquis*, & par la cuite ordinaire qui dissipe dans l'opération particulière dont nous parlons, la moitié de la liqueur employée; de pareilles préparations sont des monstres, dans l'art, des productions ridicules de l'ignorance la plus inconséquente. Voyez SIROP.

Le marrube blanc entre dans plusieurs compositions officielles de la pharmacopée de Paris; savoir, le sirop d'armoïse, l'eau générale, l'orviétan ordinaire, l'hiere de coloquinte, le mondificatif d'ache & la thériaque. (b)

Tournefort & Boerhaave comptent six espèces de ce genre de plante, ainsi nommée, parce que ses feuilles ont quelque rapport avec celles du marrube; mais aucune des espèces ne demande de description particulière; on en cultive rarement dans les jardins de botanique, & seulement pour la variété & la couleur bleue de leurs fleurs, qui naissent en guirlande épaisse. Les Anglois appellent cette plante *the bastard horehound*. (D. J.)

MARRUBIASTRUM, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée; la levre supérieure est creusée en cuiller, & l'inférieure divisée en trois cannelures. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ce genre de plante diffère du galéopsis, par le port de la fleur. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

MARS, *s. m. en Astronomie*, est une des cinq planètes & des trois supérieures, qui est placée entre la terre & Jupiter. Voyez PLANETE.

Son caractère est ♂; sa moyenne distance du soleil à la terre :: 1524 : 1000, & son excentricité est à la même moyenne distance du soleil à la terre :: 141 : 100. L'inclinaison de son orbite, c'est-à-dire, l'angle formé par le plan de son orbite & celui de l'écliptique, est d'un degré 52 min.; le temps périodique dans lequel il fait sa révolution autour du soleil, est

de 686 jours 23 heures; cependant les Astronomes varient un peu entr'eux sur ces différens élémens, comme nous le verrons plus bas. Sa révolution autour de son axe se fait en 24 heures 40 min.

Pour le diametre de *Mars*, voyez **DIA-METRE**.

*Mars* a des phases différentes, selon ses différentes situations, à l'égard de la terre & du soleil; car il paroît plein dans ses oppositions & ses conjonctions; parce qu'alors tout l'hémisphère qu'il nous présente est éclairé par le soleil. Mais dans ses quadratures, nous ne voyons qu'une partie de l'hémisphère qui nous regarde, l'autre n'étant point éclairée, parce qu'elle n'est point tournée du côté du soleil.

Dans la situation acronique de cette planète, c'est-à-dire, lorsqu'elle est en opposition avec le soleil, elle se trouve alors deux fois plus près du soleil; phénomène qui a beaucoup servi à faire tomber absolument l'hypothèse de Ptolomée. Voyez **ACRONIQUE**.

De plus, la distance de *Mars* à la terre étant alors beaucoup moindre que celle du soleil, sa parallaxe doit être deux ou trois fois plus grande que celle du soleil; ce qui fait que quoique la parallaxe du soleil soit très-difficile à déterminer, à cause de sa petitesse, on peut la déterminer plus exactement par le moyen de la parallaxe de *Mars*.

Or, depuis plus d'un siècle les Astronomes ont recherché cette parallaxe avec beaucoup de soin: en France elle fut d'abord trouvée presque insensible, par la comparaison que M. Ricard fit de ces observations avec celles de M. Richer qui fut envoyé à l'île de Caienne en 1672, comme on le voit dans les observations & les voyages de l'académie royale des sciences publiés en 1693; mais dans la suite, feu M. Cassini a cru devoir établir cette parallaxe, tant sur ses propres observations que sur d'autres qui avoient été faites à Caienne, d'environ  $\frac{1}{4}$  ou  $\frac{1}{3}$  de min.; ce qui donne la parallaxe de *Mars* réduite à l'horizon d'environ 25 min. Selon M. Hook, & après lui M. Flamstead, la parallaxe de cette planète est tout au plus de 30 secondes. *Inst. Astr.*

Le docteur Hook observa, en 1664; plusieurs taches sur le disque de *Mars*, & comme elles avoient un mouvement, il en conclut que la planète tournoit autour de son centre. En 1666, M. Cassini observa plusieurs taches sur les deux faces ou hémisphères de *Mars*, & il trouva, en continuant ses observations avec grand soin, que ces taches se mouvoient peu à peu d'orient en occident, & qu'elles revenoient dans l'espace de 24 heures 40 min. à leur première situation. Voyez **TACHES**.

*Mars* paroît toujours rougeâtre & d'une lumière trouble, d'où plusieurs astronomes ont conclu qu'il est environné d'une atmosphère épaisse & nébuleuse.

Comme *Mars* tient sa lumière du soleil, qu'il tourne autour de lui, & qu'il a ses phases, ainsi que la lune, il peut aussi paroître presque dichotome, lorsqu'il est dans ses quadratures avec le soleil, ou dans son périégée; mais il ne paroît jamais en croissant comme les planètes inférieures. Voyez **PHASES**.

La distance de cette planète au soleil, est à celle du soleil à la terre, suivant ce qu'on a déjà dit, environ :: 1  $\frac{1}{2}$  à 1, ou comme 3 à 2; de façon que si on étoit placé dans *Mars* on verroit le soleil d'un tiers moins grand qu'il ne nous paroît ici, & par conséquent le degré de lumière & de chaleur que *Mars* reçoit du soleil, est moins grand que le degré qu'on en reçoit sur la terre, en raison de 4 à 9. Voyez **QUALITÉ**. Cette proportion peut néanmoins varier sensiblement, eu égard à la grande excentricité de cette planète.

La période ou l'année de *Mars*, suivant qu'on l'a déjà observé, est presque deux fois aussi grande que la nôtre; & son jour naturel ou le temps que le soleil y paroît sur l'horizon (sans faire attention aux crépuscules), est presque par-tout égal à la nuit, parce que son axe est presque perpendiculaire au plan de son orbite. Par cette même raison, il paroît que dans un même lieu de sa surface il ne peut y avoir que fort peu de variété de saisons, & presque point de différence de l'été à l'hiver, quant à la longueur des jours & à la chaleur. Néanmoins des lieux situés en différentes latitudes, c'est-à-dire, à différentes distan-

ces de son équateur, recevront différens degrés de chaleur, par rapport à l'inclinaison différente des rayons du soleil sur l'horizon, comme il nous arrive à nous-mêmes lorsque le soleil est dans l'équinoxe ou dans les tropiques.

M. Grégory fait en sorte de rendre raison par-là des bandes qu'on remarque dans Mars, c'est-à-dire, de certaines barres ou filets qu'on y voit & qui y sont placés parallèlement à son équateur; car comme parmi nous le même climat reçoit, en des saisons différentes, différens degrés de chaleur, & qu'il en est autrement dans Mars, le même parallèle devant toujours recevoir un degré de chaleur presque égal, il s'enfuit de là que ces taches peuvent vraisemblablement se former dans Mars & dans son atmosphère, comme la neige & les nuages se forment dans le nôtre, c'est-à-dire, par les intensités du chaud & du froid constamment différentes en différens parallèles, & que ces bandes peuvent venir à s'étendre en cercles parallèles à l'équateur ou au cercle de la révolution diurne. Ce même principe donneroit aussi la solution du phénomène des bandes de Jupiter, cette planète ayant ainsi que Mars un équinoxe perpétuel.

On voit souvent dans Mars de grandes taches disparoître après quelques années ou quelques mois, tandis qu'on y en voit d'autres se former & subsister plusieurs mois, plusieurs années. Ainsi il faut qu'il se fasse dans Mars d'étranges changemens, puisqu'ils sont si sensibles à une telle distance, & que la surface de la terre soit bien tranquille en comparaison de celle de Mars; car à peine s'est-il fait, depuis 4000 ans, quelques changemens sensibles sur la surface de notre globe. Nos terres, nos grandes chaînes de montagnes, nos mers n'offrent que des changemens qui ne seroient point apperçus de Mars avec les meilleures lunettes. Il faut néanmoins que la terre ait eu des révolutions considérables; car enfin, des arbres enfoncés à de fort grandes profondeurs, des coquillages & des squelettes de poissons ensevelis sous les terres & dans les montagnes, en sont d'assez bonnes preuves. *M. FORMEY.*

Outre la couleur rougeâtre de Mars, on

prétend avoir encore une autre preuve qu'il est couronné d'une atmosphère. Lorsqu'on voit quelques-unes des étoiles fixes près de son corps, elles paroissent alors extrêmement obscures & presque éteintes.

Si on imaginoit un œil placé dans Mars, il verroit à peine mercure, excepté sur le disque du soleil ou dans la conjonction avec cet astre, c'est-à-dire, lorsque mercure passe sur le soleil, & qu'il nous paroît alors à nous-mêmes en forme de taches. Un spectateur placé dans Mars verroit Vénus à la même distance du soleil que mercure nous paroît, & la terre à la même distance que nous voyons Vénus; & quand la terre seroit en conjonction avec le soleil & fort près de cet astre, le même spectateur placé dans Mars verroit alors ce que M. Cassini a apperçu dans Vénus, c'est-à-dire, que la terre lui paroît en croissant, ainsi que la lune son satellite.

Dans la planète de Mars, on observe beaucoup moins d'irrégularités par rapport à son mouvement, que dans Jupiter & dans Saturne: l'excentricité de son orbite est constante, au moins sensiblement, & le mouvement de son aphélie est égal & uniforme; aussi est-ce de toutes les planètes celle dont le mouvement de l'aphélie est le mieux connu, & que M. Newton a choisie pour en déduire le mouvement des aphélies des planètes inférieures. Supposant avec Kepler la moyenne distance de Mars au soleil de 152350 parties, dont la moyenne distance du soleil à la terre en contient 100000, l'excentricité de Mars sera, suivant M. le Monnier, de  $\frac{1}{7} \frac{111}{1000}$ . Kepler fait aussi la plus grande équation du centre de  $10^{\circ} 37' \frac{1}{2}$ , laquelle ayant été vérifiée, s'est trouvée conforme aux observations, comme il paroît par le résultat des recherches faites à ce sujet, & publié il y a trente ans par MM. Cassini & Maraldi.

La détermination du lieu de l'aphélie par M. de la Hire, qui le place en 1701 à  $0^{\circ} 35' 35''$  de la vierge, s'accorde assez avec ce qui se trouve dans les mémoires de l'académie des sciences de l'année 1706, où l'on assure que par les observations du lieu de Mars, faites alternativement proche l'aphélie & le périhélie, on a reconnu qu'il

falloit le supposer de 20 minutes moins avancé que selon les tables rudolphines.

M. Newton ayant pris vraisemblablement un milieu entre les deux résultats du mouvement de l'aphélie de Mars, donnés par Kepler & par Bouillaud, l'établit de  $1^{\circ} 58' \frac{1}{2}$  en 100 ans, c'est-à-dire, de  $35'$  plus grand que selon la précession des équinoxes ; il l'a ensuite établi de  $33' 20''$  : mais il semble que le mouvement de cet aphélie pourroit être mieux connu en y employant les plus récentes observations comparées à celles de Tycho & du dernier siècle. M. de la Hire a déterminé le lieu du nœud de Mars pour 1701, au  $8 17^{\circ} 25' 20''$  ; cependant la détermination rapportée dans le volume de l'académie de 1706 paroît encore plus exacte : elle place le lieu du nœud ascendant à  $85 17^{\circ} 13' \frac{1}{2}$ . On ne connoît pas néanmoins encore assez le mouvement du nœud de Mars pour assurer s'il est fixe dans le ciel étoilé, ou s'il a un mouvement réel, soit direct, soit rétrograde. La plupart des astronomes depuis Kepler lui donnent un mouvement rétrograde relativement aux étoiles fixes ; il n'y a guere que les conjonctions prises de cette planete aux étoiles zodiacales qui puissent conduire à décider cette question.

L'inclinaison de son orbite au plan de l'écliptique, est assez connue, à cause que dans l'opposition de cette planete au soleil, sa latitude géométrique est très-grande. Kepler l'a déterminée de  $1^{\circ} 50' 30''$  ; Bouillaud de  $1^{\circ} 51' 4''$  ; Stréet de  $1^{\circ} 52' 00''$  ; M. de la Hire,  $1^{\circ} 51' 00''$ . Nous avons pris  $1^{\circ} 52'$  qui est à peu près moyenne entre toutes ces déterminations ; cependant M. Cassini fait l'inclinaison de  $1^{\circ} 50' 45''$ . Tout ceci est tiré des *institutions astronomiques* de M. le Monnier. Il y a une remarque singuliere à faire sur cette planete : la terre a un satelite ; jupiter, environ cinq fois aussi loin du soleil que la terre, en a quatre ; & saturne, près de deux fois aussi loin que jupiter, en a cinq, sans compter l'anneau qui lui tient lieu de plusieurs satelites pour l'éclairer pendant la nuit. L'esprit systématique, la commodité des analogies, & le penchant que nous avons à faire agir la nature selon nos vues & nos besoins, n'ont pas manqué de persuader à bien des philo-

sophes, que les satelites avoient été donnés aux planetes les plus éloignées du soleil, comme un supplément à la lumiere affoiblie par l'éloignement, & qu'ils leur avoient été donnés en d'autant plus grand nombre, qu'elles étoient plus éloignées de cet astre. Mais la planete de Mars vient rompre ici la chaîne de l'analogie, étant beaucoup plus loin du soleil que nous, & n'ayant point de satelite, du moins n'a-t-on pu lui en découvrir aucun jusqu'ici, quelque soin que l'on se doit donner pour cela. M. de Fontenelle fait cette remarque dans la pluralité des mondes, & il ajoute que si Mars n'a point de satelite, il faut qu'il ait quelque chose d'équivalent pour l'éclairer pendant ses nuits. Il conjecture que la matiere qui compose cette planete, est peut-être d'une nature semblable à celle de certains phosphores, & qu'elle conserve pendant la nuit une partie de la lumiere qu'elle a reçue durant le jour. Voilà de ces questions sur lesquelles il est permis, faute de faits, de penser également le pour & le contre. (O)

MARS, en Chronologie, est le troisieme mois de l'année, selon la maniere ordinaire de compter. Voyez MOIS & AN.

Ce mois étoit le premier mois parmi les Romains. On conserve encore cette maniere de compter dans quelques calculs ecclésiastiques, en particulier lorsqu'il s'agit de compter le nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'incarnation de Notre-Seigneur, c'est-à-dire, depuis le 25 de mars.

En Angleterre, le mois de mars est, à proprement parler, le premier mois, la nouvelle année commençant au 25 de ce mois-là. Les Anglois le comptent néanmoins comme le troisieme, pour s'accommoder à la coutume de leurs voisins, & il en résulte seulement qu'à cet égard on parle d'une façon, & que l'on écrit de l'autre. Voyez AN.

En France, on a commencé l'année à Pâque jusqu'en 1564 ; de sorte que la même année avoit ou pouvoit avoir deux fois le mois de mars, & on disoit *mars devant Pâque*, & *mars après Paque*. Lorsque Pâque arrivoit dans le mois de mars, le commencement du mois de mars étoit d'une année & la fin d'une autre.

C'est Romulus qui divisa l'année en dix mois,

mois, donna le premier rang à celui-ci, qu'il nomma du nom de *Mars* son pere. Ovide dit néanmoins que les peuples d'Italie avoient déjà ce mois avant Romulus, & qu'ils le plaçoient fort différemment : les uns en faisoient le troisieme, d'autres le quatrieme, d'autres le cinquieme & d'autres le sixieme ou même le dixieme de l'année. C'étoit en ce mois que l'on sacrifioit à Anna Perenna, qu'on commençoit les comices, que l'on faisoit l'adjudication des baux & des fermes publiques ; que les femmes servoient à table les esclaves & les valets, comme les hommes le faisoient aux saturnales ; que les vestales renouvelloient le feu sacré. Le mois de *mars* étoit sous la protection de Minerve, & il a toujours eu 31 jours. Le mois de *mars* passoit pour être malheureux pour les mariages, aussi-bien que le mois de mai. Numa changea l'ordre institué par Romulus, & fit commencer l'année au premier janvier : l'année se trouva ainsi de douze mois, dont janvier & février étoient les premiers. C'est dans le mois de *mars* vers la fin, que le printemps commence, le soleil entrant au signe du belier. *Chambers.*

**MARS**, (*Mythol.*) le dieu des batailles, étoit, selon Hésiode, fils de Jupiter & de Junon. Bellone sa sœur conduisoit son char ; la Terreur & la Crainte, *φόβος* & *δένος*, que la Fable fait ses deux fils, l'accompagnoient.

Tout le monde connoît, d'après Homere, les principales aventures de *Mars* ; 1°. son jugement au conseil des douze dieux pour la mort d'Allyrotius, fils de Neptune : *Mars* le défendit si bien qu'il fut absous. 2°. La mort de son fils Ascalaphus, tué au siege de Troie, qu'il courut venger lui-même ; mais Minerve le ramena du champ de bataille, & le fit asseoir malgré sa fureur. 3°. Sa blessure par Diomede, dont la même déesse conduisoit la pique : *Mars* en la retirant jeta un cri épouvantable, tel que celui d'une armée entiere qui marche pour charger l'ennemi. Le médecin de l'Olympe mit sur sa blessure un baume qui le guérit sans peine, car dans un dieu il n'y a rien de mortel. 4°. Enfin, les amours de *Mars* & de Vénus sont chantés dans l'Odyssée ; les captifs mis en liberté par Vulcain lui-même

*Tome XXI.*

qu'on déshonoroit, s'envoleroient, l'un dans la Thrace & l'autre à Paphos. C'est au sujet de cette aventure que Lucrece adresse ces beaux vers à Venus :

*Hunctu, diva, tuo recubantem corpore sancto,  
Circumfusa super, suaveis ex ore loquelas  
Funde.*

« Dans ces momens heureux, que livrée  
» à ses embrassemens vous le tenez entre  
» vos bras sacrés, employez, belle déesse,  
» pour adoucir son caractère, quelques-unes  
» de ces douces paroles dont le charme est si  
» ravissant. »

Je laisse à l'abbé Bannier l'application de toutes ces fictives fabuleuses ; j'aime mieux m'occuper des faits.

Les anciens monumens représentent *Mars* sous la figure d'un grand homme armé d'un casque, d'une pique, & d'un bouclier, tantôt nu, tantôt avec l'habit militaire, même avec un manteau sur les épaules, quelquefois barbu, mais assez souvent sans barbe. *Mars* vainqueur paroît portant un trophée, & *Mars* gradivus, dans l'attitude d'un homme qui marche à grands pas.

Il me semble que le culte de *Mars* n'a pas été fort répandu chez les Grecs ; car Pausanias qui fait mention de tous les temples des dieux & de toutes les statues qu'ils avoient dans la Grece, ne parle d'aucun temple de *Mars*, & ne nomme que deux ou trois de ses statues, en particulier celle de Lacédémone, qui étoit liée & garrottée, afin que le dieu ne les abandonnât pas dans les guerres qu'ils auroient à soutenir. Mais son culte triomphoit chez les Romains, qui regardoient ce dieu comme le pere de Romulus, & le protecteur de leur empire. Parmi les temples qu'il eut à Rome, celui qu'Auguste lui dédia après la bataille de Philippe, sous le nom de *Mars vengeur*, passoit pour le plus célèbre. Vitruve remarque que les temples de *Mars* étoient de l'ordre dorique, & qu'on les plaçoit ordinairement hors des murs, afin que le dieu fut là comme un rempart, pour délivrer les murs des périls de la guerre. Cependant dans la ville d'Halicarnasse, le temple de ce dieu fut érigé au milieu de la forteresse. Les saliens, prêtres de *Mars*, formoient à Rome

Y

un college sacerdotal très - confidérable. *Voyez SALIENS.*

Le gramen, le coq & le vautour lui étoient confacrés. On lui immoloit d'ordinaire le taureau, le verrat & le belier.

Il y a une infcription qui prouve qu'on le mettoit quelquefois dans la classe des divinités infernales ; & à qui cetitre convenoit-il mieux qu'à un dieu meurtrier, dont le plaisir étoit de repeupler fans cesse de nouveaux habitans le royaume de Pluton ?

Les principaux noms qu'il portoit font expliqués dans cet ouvrage ; mais le plus ingénieux de tous est celui qu'Homere lui donne, en l'appellant *Alloprofallos*, inconstant, dévoué tantôt à un parti, tantôt à l'autre. Lycophon le nomme *cruentis pastum præliis* ; car, dit-il, le carnage est sa nourriture. (*D. J.*)

MARS, (*Littér.*) c'étoit le premier mois de l'année chez les Romains ; quoiqu'il eût pris son nom du dieu Mars, on l'avoit mis sous la protection de Minerve.

Les calendes de ce mois étoient remarquables par plusieurs cérémonies. On allumoit le feu nouveau sur l'autel de Vesta : on ôtoit, dit Ovide, les vieilles branches de laurier, & les vieilles couronnes tant de la porte du roi des sacrifices, que des maisons des flamines & des haches des consuls, pour en substituer de nouvelles. Le même jour on célébroit les matronales & les ancillies, ou la fête des boucliers sacrés. Le 6, arrivoient les fêtes de Vesta ; le 14, les équiries : le 15, la fête d'Anna-Perenna ; le 17, les libérales, & le 19, la grande fête de Minerve, appelée les *quinquaries*, qui duroient cinq jours ; enfin, le 25 on célébroit les hilaries.

On trouve ce mois personnifié sous la figure d'un homme vêtu d'une peau de louve, parce que la louve étoit confacrée au dieu Mars. « Il est aisé, dit Aufone, de reconnoître ce mois par la peau de louve dont il est ceint ; c'est le dieu Mars lui-même qui la lui a donnée ; le bouc pétulant, l'hirondelle qui gazouille, le vaisseau plein de lait & l'herbe verdoyante, nous annoncent dans ce mois le printemps qui commence à renaître. » (*D. J.*)

MARS, temple de ; (*Architect. anc.*) On voit encore aujourd'hui quelques vestiges de

cet ancien temple dans un endroit de Rome appelé la *place des prêtres*, entre la rotonde & la colonne antonine. Sa forme étoit péripetere, c'est-à-dire, qu'il étoit environné d'allées en forme de cloître. Sa maniere étoit pignostile ou à colonnes pressées. Palladio a donné le plan de tout l'édifice d'après une aile qui de son temps subsistoit encore presqu'entière. (*D. J.*)

MARS, FER, ou ACIER, REMEDES MARTIAUX, (*Matiere médicale & Chymie pharmaceutique.*) Les remedes que la Médecine tire du fer, font, 1°. le fer en substance, ou la limaille de fer ; 2°. ses différentes chaux ; savoir, la rouille de fer, le safran appelé *apéritif*, & le safran appelé *astringent* ; le safran de mars antimonié de Stahl, l'æthiops martial de Lemery le fils, & la terre douce de vitriol : 3°. les sels neutres martiaux, sous forme concrete, ou sous forme liquide ; savoir, le vitriol de mars & le sel de riviere, qui est un véritable vitriol de mars ; le tartre martial ou chalybé, le sirop, l'extrait de mars & la boule d'acier ; les teintures martiales tirées par les acides végétaux, & même les teintures ordinaires tirées par l'esprit-de-vin, qui sont des dissolutions de sels martiaux, ou qui ne sont rien ; enfin, la teinture martiale alcaline de Stahl : 4°. les fleurs martiales appelées aussi *ens martis*, & mars *diaphorétique* : 5°. les eaux martiales ordinaires, c'est-à-dire, non vitrioliques ; l'eau appelée *extinctionis fabricorum*, c'est-à-dire, dans laquelle les forgerons éteignent le fer rougi au feu, & les liqueurs aqueuses dans lesquelles on fait éteindre à dessein des morceaux de fer rouillés & rougis au feu.

La limaille de fer ou d'acier qu'on emploie sans qu'elle soit calcinée ni rouillée, telle qu'elle nous vient des ouvriers qui polissent le fer, doit être broyée sur le porphyre jusqu'à ce qu'elle soit réduite dans l'état d'alkool, ou poudre très-subtile.

Les différentes chaux de mars se préparent de la maniere suivante : 1°. la rouille se fait d'elle-même, comme tout le monde fait, il n'y a qu'à la détacher en ratissant légèrement du fer, où elle s'est formée, & la porphyriser, si on veut la porter à un état de plus grande ténuité. Ce remede n'est proprement qu'une même chose avec le suivant, qui est beaucoup plus usité.

*Safran de mars* appellé *apéritif* : prenez limaille de fer ou lames de fer , telle quantité qu'il vous plaira ; la limaille vaut mieux , parce qu'elle hâte l'opération ; prenez donc de la limaille par préférence , exposez-la à la rosée , ou arrosez-la de temps en temps avec de l'eau de pluie , jusqu'à ce qu'elle soit convertie en rouille , que vous alkooliférez sur le porphyre. Les anciens Chymistes ont exigé expressément & exclusivement la rosée , & même la rosée du mois de mai ; voyez avec combien de fondement à l'article ROSÉE , (Chymie.) Voilà pourquoi ce safran de *mars* est ordinairement prescrit dans les livres de Médecine , sous le nom de *safran de mars* préparé à la rosée de Mai , *Maiali rore*.

*Safran de mars* , appellé plus communément *astringent qu'apéritif* , préparé par le soufre : prenez limaille de fer récente & non rouillée , & fleurs de soufre , parties égales ; faites-en une pâte avec suffisante quantité d'eau ; placez cette pâte dans un vaisseau convenable , & laissez-la fermenter pendant cinq ou six heures ; alors calcinez la matière à un feu violent , la remuant très-souvent avec une spatule de fer. Le soufre commencera par se brûler , & immédiatement après la matière paroitra noire , & en continuant à la calciner à grand feu en remuant assidument la matière pendant environ deux heures , elle prendra une couleur rouge foncée qui annonce que l'opération est achevée. Cette opération ne differe point réellement du colcothar artificiel , ou vitriol martial très-calciné. Voyez VITRIOL.

*Safran de mars* appellé *astringent* : les chymistes ont donné sous ce nom diverses chaux de *mars* , ou pour mieux dire des chaux de *mars* préparées de diverses façons , mais communément par la calcination proprement dite. Le safran de *mars* astringent , de la pharmacopée de Paris , est préparé le plus simplement , & par cela même le mieux qu'il est possible ; ce n'est autre chose que de la limaille de fer calcinée par la réverbération pendant plusieurs heures , & jusqu'à ce qu'elle soit réduite en une poudre rouge qu'on lave plusieurs fois , qu'on seche & qu'on porphyrise. L'utilité de ces fréquentes lotions n'est certainement pas fort évidente ; cependant elle pourroit peut-être servir à

titre d'imbibition pour réduire en safran ou en rouille quelques parties de fer qui pourroient avoir échappé à la calcination.

*Safran de mars antimonie* : prenez huit onces de limaille de fer , & seize onces d'antimoine crud , mettez l'un & l'autre dans un creuset , & poussez le feu jusqu'à la fusion parfaite des matières ; ajoutez alors , ce qu'on auroit pu faire également dès le commencement de l'opération , deux ou trois onces de sel de tartre , ou de cendres gravelées. Lorsque la matière sera bien en fusion , versez-la dans un cône chauffé & graissé , le régule se précipitera , & il se formera au dessus des scories brillantes & de couleur brune ; séparez ces scories , concassez-les grossièrement , & les exposez ensuite à l'ombre dans un lieu humide , par exemple , dans une cave , elles y tomberont bientôt d'elles-mêmes en poussière ; jetez cette poudre dans l'eau froide ou tiède , & l'y agitez fortement. Laissez ensuite reposer la liqueur pour donner lieu aux parties les plus grossières de tomber au fond ; cela fait , versez par inclination l'eau trouble qui surnage , reversez de nouvelle eau sur le marc , & répétez cette manœuvre jusqu'à ce que l'eau ressorte aussi claire qu'on l'a employée. Rassemblez ensemble toutes vos lotions , & les laissez s'éclaircir d'elles-mêmes ; ce qui arrive à la longue par le dépôt qui se forme d'un sédiment très-fin & très-subtil : pour abréger , on peut filtrer la liqueur ; faites sécher votre sédiment , ou ce qui sera resté sur le filtre ; c'est une poudre rougeâtre de couleur de brique pilée : vous n'en aurez qu'une très-petite quantité , comparaison faite avec ce qui vous restera de la partie grossière des scories , après qu'elles auront été épuisées de tout ce qu'elles peuvent fournir par le lavage. Faites sécher cette poudre , & la mettez ensuite à détonner dans un creuset avec le triple de son poids de salpêtre ; édulcorez avec de l'eau la masse rouge qui vous restera après la détonation. Decantez ou filtrez la liqueur , vous aurez un sédiment d'un rouge pâle , qui étant desséché , se réduira en poudre très-fine & très-subtile ; ce sera le safran de *mars* antimonie apéritif de Stahl.

Cette description est celle que M. Baron a donnée dans ses additions à la chymie de

Lemeri, d'après la dissertation de Stahl sur les remèdes martiaux, insérée dans son *opuscule*.

*Æthiops martial* : prenez la quantité qu'il vous plaira de limaille d'acier bien pure, mettez-la dans un pot de terre non vernissé, ou dans un vaisseau de verre ou de porcelaine ; versez dessus ce qu'il faut d'eau claire pour qu'elle surpasse la limaille de trois ou quatre travers de doigt ; remuez le mélange tous les jours avec une spatule de fer, & ayez soin d'ajouter de nouvelle eau pour en entretenir toujours la même hauteur au dessus de la limaille ; celle-ci à la longue perdra sa forme brillante & métallique, & se réduira en une poussière très-fine, aussi noire que l'encre ; c'est ce qui lui a fait donner le nom d'*æthiops*. C'est cette poussière même qui étant desséchée & porphyrisée, forme l'*æthiops martial*. Addition à la chimie de Lemeri, par M. Baron, d'après le mémoire de Lemeri fils ; *mém. de l'acad. royale des Sciences*, 1735. Il est remarqué avec raison dans la pharmacopée de Paris, que cette opération peut être considérablement hâtée, si l'on traite la limaille de fer par la machine de la garaye. Voyez HYDRAULIQUE, (*Chymie*.)

La chaux martiale que les Chymistes appellent terre douce de vitriol, n'est autre chose que du colcothar convenablement édulcoré. Voyez VITRIOL.

Quant au vitriol de mars & au sel de rivière, voyez VITRIOL.

*Tartre martial* : prenez tartre blanc en poudre, ou mieux encore, crème de tartre en poudre une livre, limaille de fer brillante, c'est-à-dire, non rouillée & très-fine, porphyrisée pour le mieux, trois ou quatre onces ; une proportion exacte n'est pas nécessaire ici, parce qu'on ne se propose point d'unir tout ce fer au tartre, & que la portion de fer qui n'est point dissoute, reste sur la chauffe. Faites bouillir ces matières dans une marmite de fer avec environ douze livres d'eau pendant environ une demi-heure, ou jusqu'à ce que le tartre soit fondu, & qu'il se soit suffisamment empreint de fer ; passez la liqueur chaudement à la chauffe, & placez la dans un vaisseau convenable loin du feu pour *crystalliser*. Après cette première cristallisation, décantez la liqueur surna-

geante, faites-en évaporer à-peu-près la moitié sur le feu, remettez-la à cristalliser, & enfin réitérez ces évaporations & ces cristallisations, jusqu'à ce que vous n'obteniez plus de cristaux. Prenez tous vos cristaux, faites-les bien sécher au soleil, ou à une chaleur artificielle équivalente, & serrez-les pour l'usage. Ce sel est bien éloigné de l'état neutre, le tartre n'y est pas saoulé de fer à beaucoup près ; aussi la plupart de ses propriétés chymiques sont-elles peu changées. Il est par exemple fort peu soluble, comme dans son état pur ou nu ; au lieu que lorsqu'il est parfaitement *neutralisé* avec le fer, comme il l'est dans la préparation suivante, il devient très-soluble.

*Teinture de mars tartarisée, ou sirop de mars, & extrait de mars tartarisé* : prenez douze onces de limaille de fer, trente-deux onces de beau tartre blanc, faites bouillir ce mélange dans une grande marmite, ou dans un chaudron de fer, avec douze ou quinze livres d'eau de pluie, pendant douze heures ; remuez de temps en temps la matière avec une spatule de fer, & ayez soin de mettre d'autre eau bouillante dans le chaudron à mesure qu'il s'en consumera ; laissez ensuite reposer le tout, & vous verrez qu'il demeurera dessus une liqueur noire, qu'il faut filtrer, & la faire évaporer dans une terrine de grès au feu de sable, jusqu'à consistance de sirop : vous en aurez quarante-quatre onces. Lemeri, *cours de Chymie*.

Quand le mélange a bouilli quelque temps, il s'épaissit comme une bouillie, il se gonfle, & il passeroit par dessus les bords de la marmite, si on n'y prenoit garde ; il faut donc dans ce temps-là beaucoup modérer le feu : c'est aussi là le temps d'ajouter de nouvelle eau bouillante. Si après avoir filtré la teinture, on met bouillir derechef le marc resté sur le filtre dans de nouvelle eau comme devant, on en retirera encore de la teinture, mais en moindre quantité. On peut même, en réitérant plusieurs fois ce procédé, dissoudre la plus grande partie de la limaille de fer qui restera, & la réduire en teinture. Lemeri, *cours de chymie*.

Cette teinture est fort sujette à moisir & à se décomposer. On y ajoute ordinairement

une petite quantité d'esprit - de - vin ; par exemple , celle d'environ deux onces sur la quantité ci-dessus mentionnée , pour prévenir cette altération. M. Baron pense qu'on la prévien droit plus efficacement , si on employoit à sa préparation la crème de tartre au lieu de tartre blanc , dont les impuretés occasionent très-vraisemblablement , selon lui , cette moisissure. Cela peut être ; cependant on connoît en chymie plus d'un sel neutre sujet à moisir , dans la composition duquel n'entre aucun principe chargé d'impuretés ; & d'un autre côté , ces impuretés moisissantes du tartre ne paroissent pas en être véritablement séparées par l'opération qui le convertit en crème de tartre. La crème de tartre est un acide encore fort impur ; au reste il faut tenter. Le même chymiste soupçonne encore , il assure même que le plus sûr moyen de prévenir l'inconvénient dont nous parlons ; c'est de réduire le temps de l'ébullition à une ou deux heures , ou encore mieux , de ne point faire bouillir du tout le mélange ; & il pense encore que cette réforme non seulement empêcheroit de consumer du charbon en pure perte , mais même qu'elle contribueroit à la perfection de la préparation , puisque la longue ébullition occasionne la décomposition du tartre , & le rend par là moins propre à dissoudre le fer. Je ne suis certainement pas pour les longues ébullitions ; cependant je ne saurois penser que la longue ébullition soit ici aussi nuisible , & même aussi inutile que M. Baron l'avance ; car , 1<sup>o</sup>. la décomposition que le tartre peut éprouver dans cette ébullition n'est pas démontrée ; & quand même le tartre s'altéreroit réellement ; ce seroit plutôt avec profit qu'avec domnage , ce seroient les impuretés qui s'en détacheroient ; il se réduiroit tout au plus à l'état de crème de tartre. 2<sup>o</sup>. On ne voit point pourquoi une liqueur claire , chymiquement homogène , une vraie lessive ou dissolution chymique déposée par la filtration , seroit plus altérable , parce qu'elle auroit été produite par une longue ébullition. Il est très-vraisemblable au contraire , que si cette ébullition trop prolongée nuisoit à la perfection de l'opération , ce seroit seulement en détruisant son propre ouvrage ; c'est-à-dire ,

en décomposant sur la fin de l'opération le sel neutre qu'elle auroit précédemment formé ; mais alors les débris de cette décomposition resteroient sur le filtre , & la lessive filtrée ne seroit ni plus ni moins constante. 3<sup>o</sup>. Une heure d'ébullition ou la digestion à un degré de chaleur inférieure , paroît absolument insuffisante ici , puisque demi-heure d'ébullition ne fait qu'imprégner légèrement le tartre des particules du fer dans la préparation du tartre chalybé ; car ce dernier sel qui diffère tant par le degré de la saturation de celui dont il est ici question , ne doit cette différence qu'à la brièveté de l'ébullition qu'on emploie pour le préparer.

Si l'on réduit la teinture du sirop ci-dessus décrit en consistance de miel épais , cette préparation prendra le nom d'*extrait de mars* , & elle fera un peu plus de garde.

La *boule martiale de mars* ou *d'acier* est une matière qui ne diffère des précédentes que par l'excès de tartre , & parce qu'il n'y a qu'une très-petite portion des deux ingrédients employés qui soit réellement combinée. Mais comme c'est précisément cette portion qui passe dans l'eau ou dans les liqueurs dans lesquelles on fait infuser cette boule pour l'usage , il est clair que la partie utile & employée de la *boule martiale* est exactement semblable au sel neutre martial tartareux dont nous venons de parler. La préparation de ces boules est décrite sous le mot **BOULE DE MARS**. Voyez cet article.

Les teintures martiales tirées avec les acides végétaux fermentés ou non fermentés , tels que le vinaigre , le vin du Rhin qui est acidule , le suc de citron , &c. ne diffèrent que par le moindre degré de saturation , de consistance , & de concentration de la teinture de *mars* tartarisée , avec laquelle elles ont d'ailleurs la plus grande analogie.

Les teintures spiritueuses réellement chargées de fer ne sont , comme nous l'avons déjà insinué , que des dissolutions de sels neutres martiaux par l'esprit-de-vin. La teinture de Ludovic , & la teinture de Mynsicht , qui sont les seules que la Pharmacopée de Paris ait adoptées , sont , la première une dissolution légère de sirop

de *Mars*, à la préparation duquel on a employé le vitriol martial à la place de la limaille de fer, *v. VITRIOL*; & la seconde, qu'une dissolution de fleurs martiales. *V. la suite de cet article.*

*Teinture martiale alcaline de Stahl.* Ayez de bonne eau-forte, dans laquelle vous jetterez du fil d'acier, peu à la fois, & à différentes reprises, jusqu'à ce qu'il ne se fasse plus de dissolution; ce que vous reconnoîtrez, lorsqu'en ajoutant de nouveau fil de fer, il ne s'excitera aucun mouvement dans la liqueur, & que ce fil restera dans son entier; alors vous ferez sûr d'avoir une dissolution de sel dans l'esprit de nitre, aussi chargée qu'il est possible de l'avoir, & telle qu'il la faut pour la réussite du reste de l'opération. Prenez ensuite de l'huile de tartre par défaillance, ou une lessive de cendres gravelées la plus chargée qu'il se peut, & bien filtrée. Laissez tomber dans cette liqueur alcaline quelques gouttes de votre dissolution de fer; elles iront d'abord au fond, mais l'effervescence de l'acide avec l'alcali les ramènera bientôt à la surface sous la forme d'écume; remuez le mélange pour faire rentrer cette écume dans la liqueur; l'acide nitreux qui tenoit le fer en dissolution, abandonnera ce métal pour s'unir avec ce qu'il lui faut d'alcali pour reproduire du nitre, tandis que le reste de la liqueur alcaline saisira le fer devenu libre, & en fera la dissolution: continuez à ajouter ainsi successivement & goutte à goutte, de la solution de fer par l'esprit de nitre, jusqu'à ce que la liqueur ait pris une couleur rouge de sang très-foncée; ce qui est une marque que l'alcali est bien chargé de fer. Il ne s'agit plus présentement que de séparer cette dissolution alcaline de fer d'avec le nitre régénéré qui s'y trouve confondu; c'est ce qui arrive quelquefois de soi-même, si la dissolution du fer dans l'acide nitreux est bien concentrée, ou si l'on fait cette opération dans un lieu frais, ou dans un temps froid; car alors le nitre se précipite en aiguilles très-fines; mais on peut accélérer cette séparation, en soumettant le mélange à une légère évaporation. Lorsque tout le nitre est précipité, on décante la liqueur, & l'on a par-là une teinture alcaline martiale,

c'est-à-dire, une dissolution de fer par un alkali dans toute sa pureté. Le procédé dont on vient de donner la description, est tiré entièrement de l'*opusculum* de Stahl. *Additions au cours de chymie* de Lemery, par M. Baron.

*Fleurs martiales.* Pulvérissez & mêlez ensemble exactement douze onces de limaille de fer, & huit onces de sel armoniac bien sec: mettez le mélange dans une cucurbite de terre, capable de résister au feu nu, & dont il n'y ait qu'un tiers au plus de rempli: placez-la dans un fourneau, & garnissez-en le tour avec quelques petits morceaux de brique & du lut, pour empêcher que le feu ne s'éleve trop: adaptez sur la cucurbite un chapiteau avec un petit récipient, & luttez exactement les jointures: laissez la matiere en digestion pendant vingt-quatre heures, puis donnez dessous la cucurbite un feu gradué, il distillera premièrement une liqueur dans le récipient, puis il s'élevera des fleurs qui s'attacheront au chapiteau, & sur les bords de la cucurbite; continuez un feu assez fort, jusqu'à ce qu'il ne monte plus rien; laissez alors refroidir le vaisseau, & le délutez, vous trouverez dans le récipient une once & demie d'une liqueur semblable en tout à l'esprit volatil du sel armoniac ordinaire, mais d'une couleur un peu jaunâtre; ramassez les fleurs avec une plume; vous en trouverez deux onces & deux dragmes: elles sont jaunâtres, d'un goût salé vitriolique, très-pénétrant; gardez-les dans une bouteille de verre bien bouchée, ce sont les fleurs martiales. Ces fleurs ne sont autre chose que la substance même du sel armoniac empreinte du *mars*, & sublimée par la force du feu; elles ne tiennent leur couleur jaune que d'une portion du fer qu'elles ont enlevé, elles ne sont non plus alcalines que le sel armoniac même. Si on les mêle avec du sel de tartre, elles rendent une odeur subtile & urineuse, pareille à celle qui vient du mélange du même sel avec le sel armoniac. Lemery, *cours de chymie.*

Il reste au fond de la cucurbite après la sublimation des fleurs, une matiere fixe & noirâtre, qui est composée en partie d'un sel neutre, formé par l'union du fer avec l'esprit acide du sel armoniac, & en

plus grande partie de fer superflu, c'est-à-dire, qui n'a été ni sublimé, ni dissous. C'est de cette précipitation du sel armoniac opérée par le fer, qu'est provenu l'alkali volatil qui s'est élevé pendant l'opération que nous venons de décrire. *Voyez SEL ARMONIAC; SUBSTANCES MÉTALLIQUES, PRÉCIPITATION & RAPPORT.*

Quant aux eaux minérales *martiales*, voyez MINÉRALES (eaux): les liqueurs aqueuses dans lesquelles on éteint du fer rougi au feu, doivent aussi y être rapportées, comme nous l'avons déjà insinué, en rangeant ces liqueurs dans la même division que les eaux *martiales*.

Les préparations *martiales* tiennent un rang distingué dans la classe des remèdes. Le fer est le remède par excellence des maladies chroniques, qui dépendent des obstructions. Toulson dit, dans une dissertation sur l'usage médicinal du fer, que les médecins n'ont pas proposé le manger comme une ressource plus assurée contre la faim, que le fer contre les obstructions.

Une opinion médicinale assez générale sur les médicamens *martiaux*, est encore la distinction qu'on a faite anciennement de leurs vertus en apéritive & astringente.

Un dogme plus récent, c'est que ces remèdes diffèrent considérablement en activité, selon qu'ils sont plus ou moins disposés à être dissous par les humeurs digestives, ou du moins à passer avec elles dans les secondes voies: & ces différences se déduisent de trois sources principales, 1°. de leur état de dissolution actuelle par quelque menstrue approprié, ou de l'état contraire que les chymistes appellent *nu*, *libre* ou *pur*. Cette différence se trouve entre les sels neutres *martiaux*, & les liqueurs salines *martiales* d'une part, & la limaille, les safrans, l'æthiops *martial* de l'autre. 2°. La faculté de passer dans les secondes voies du fer libre ou nu, est déduite de sa pulvérisation ou division extrême; & la qualité contraire, la prétendue impossibilité de passer dans les secondes voies, de la grossièreté de ses parties, c'est-à-dire, de la pulvérisation imparfaite. 3°. Enfin, l'insolubilité du fer dans les

premières voies mêmes, chargées de sucs acides, est attribuée à son état de calcination, ou privation de phlogistique; & la solubilité du fer dans ces sucs est par conséquent réservée au seul fer entier, c'est-à-dire, chymiquement inaltéré.

Nous observerons sur ces différentes opinions, 1°. que l'usage des remèdes *martiaux* ne sauroit être aussi général contre les obstructions, même les plus évidentes, les plus décidées. Stahl observe (dans la dissertation déjà citée), que ces remèdes sont souvent utiles dans les maladies chroniques légères, ou dans les suites peu rebelles de ces maladies; *chronicorum reliquiis tenerioribus*; mais qu'on ne peut les regarder comme une ressource assurée & solide contre les maladies chroniques graves; & même que leur usage imprudent peut causer des accidens soudains & funestes. Il faut avouer cependant que l'expérience prouve que les remèdes *martiaux* sont presque spécifiques dans les maladies de la matrice. *Voyez MATRICE (maladie de la)*. Leur singulière vertu pour provoquer les règles est établie par une suite d'observations si constante, qu'il ne reste ici aucun lieu au doute. Il est vrai aussi que la suppression des règles est ordinairement une maladie chronique légère. Les remèdes *martiaux* convenablement administrés, sont aussi très-bien dans les fleurs blanches, & même dans le flux immodéré des règles, les autres pertes des femmes, & généralement dans tous les flux contre nature dépendans de relâchement, tels que certaines diarrhées, la diabète, la queue des gonorrhées virulentes, &c. *Voyez ces articles & RELACHEMENT (Médecine), HÉMORRHAGIE & REGLES (Médecine)*. Ceci nous conduit naturellement à dire un mot de cette contrariété apparente d'action dans un remède qui est en même temps apéritif & astringent.

Les médecins chymistes modernes les plus éclairés, Ettmüller, Stahl, Cartheuser, &c. conviennent généralement que le fer, & toutes ses préparations indistinctement, n'ont qu'une seule & unique vertu; favoir, la vertu qu'ils ont appelée *tonique, fortifiante, roborante, excitante, astringente*; & que ce n'est que relativement à l'état

particulier du sujet qui use de ces remèdes qu'ils produisent tantôt l'effet appelé *apéritif*, & tantôt l'effet appelé spécialement *astringent* ou *styptique*. Ils avouent pourtant que certaines matières *martiales*, telles que le vitriol, & sur-tout son eau mere, le colcothar, &c. sont éminemment styptiques, & doivent être regardées comme occupant l'extrême degré d'énergie dans l'ordre de ces remèdes. Tous les autres dont nous avons fait mention, sont seulement astringens toniques.

L'extrême division du fer, soit calciné, soit non calciné, paroît véritablement utile. Il est démontré, par la couleur noire, que tous les remèdes *martiaux*, & même ceux qu'on prend sous forme de dissolution, donnent aux excréments, que la plus grande partie de ces remèdes ne passe pas dans les secondes voies.

Il paroît donc convenable de favoriser, autant qu'on peut, ce passage par l'atténuation des parties du remède, & même par leur division absolue, c'est-à-dire, leur dissolution dans un menstrue convenable.

Mais il n'est certainement pas exact de regarder les chaux *martiales*, le fer dépouillé de phlogistique comme insoluble par les acides des premières voies, & moins encore d'imaginer que cette dissolution est nécessaire pour que le fer passe dans le sang, ou du moins pour qu'il exerce un effet médicamenteux. Il est démontré, au contraire, que les acides les plus foibles, tels que les acides végétaux & la crème de tartre, attaquent la rouille du fer, & que Lemery qui l'emploie dans la préparation de son tartre chalybé, ne manque pas pour cela son opération. Il est prouvé aussi par l'observation, que la rouille de fer & le safran de *mars* le plus calciné, dont le peuple use très-communément, agissent véritablement, soit qu'il y ait des acides dans les premières voies, soit qu'il n'y en ait point. Nous croyons cependant que s'il n'est pas absolument nécessaire, il est cependant meilleur, plus convenable de se servir, par préférence, de l'æthiops *martial*, & de la teinture de *mars* tartarisée; mais presque sans distinction de l'action de l'absence ou de la présence des acides dans les premières voies.

Il est généralement reçu chez les vrais médecins, que le *mars* doit être donné à très-petite dose; car ce remède est vif, actif, vraiment irritant & échauffant; il élève le pouls; il cause une espèce de fièvre, qui, quoiqu'elle doive être regardée comme un effet salutaire, comme un bien, doit cependant être contenue dans de justes bornes. La dose de safran, de la limaille, de l'æthiops *martial*, &c. ne doit pas être portée au delà de cinq ou six grains. Celle de toutes les teintures peut être beaucoup plus considérable, parce que sans en excepter la teinture tartarisée, le fer y est contenu en une très-foible proportion. Elle peut être d'une ou de plusieurs dragmes. Au reste il n'y a en ceci aucune règle générale; la dose des teintures doit être déterminée sur leur degré de saturation & de concentration. La teinture alcaline de Stahl fait, par exemple, une exception à la règle générale que nous venons d'établir; elle est très-*martiale*; elle ne peut être prescrite que par gouttes.

Les fleurs *martiales* étant composées de fer, & d'une autre substance assez active & dominante, savoir, le sel armoniac; le médecin doit avoir principalement égard dans leur administration à cet autre principe. Voyez SEL ARMONIAC. La dose ordinaire de ces fleurs est d'un demi gros.

Le tartre martial ou chalybé est le plus foible de tous les remèdes officinaux tirés du fer. On pourroit le donner sans danger jusqu'à une dose considérable, si la crème de tartre elle-même n'exigeoit d'être donnée à une dose assez modérée. Voyez TARTRE. On le donne communément à un gros.

Les eaux martiales sont encore infiniment plus foibles. Il est assez connu qu'on en prend plusieurs pintes sans danger. Voyez MINÉRALES (eaux.)

Les remèdes *martiaux* solides se donnent communément avec d'autres remèdes sous forme de bol, d'opiat, &c. ou se réduisent seuls sous la même forme avec des excipients appropriés, comme conserve, marmelade des fruits, &c. ils sont trop dégoûtans pour la plupart, lorsqu'on les prend en poudre dans un liquide.

Les sels *martiaux* tartarisés doivent être donnés dissous dans des liqueurs simples, &

& qui ne les alterent point, comme l'eau & le vin. Lorsqu'on les fait fondre dans des décoctions d'herbes ou de racines, ils s'y décomposent en très-grande partie; ils troublent ces liqueurs qui en prennent le nom de *bouillons noirs*, & ils les rendent abominables au goût.

Le fer entre dans quelques préparations pharmaceutiques officinales; par exemple, dans l'opiat méfentérique, la poudre d'acier, les pillules & tablettes d'acier de la pharmacopée de Paris, l'emplâtre opodeltoch, & l'emplâtre styptique, &c. On prépare encore pour l'usage extérieur un baume auquel le fer donne son nom, mais dont il est un ingrédient assez inutile. Ce baume est connu sous le nom de *baume chalibé*, & plus communément sous celui de *baume d'aiguilles*; il est fort peu usité, & paroît propre à fort peu de chose. Il en est fait mention au mot NITRE, en parlant de l'action de l'acide nitreux sur les huiles. (b)

**MARSA**, (*Géogr.*) petite ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la feigneurie de la Goulette, & dans l'endroit même où étoit l'ancienne Carthage; mais on n'y compte que quelques centaines de maisons, une mosquée, & un college fondé par Muley-Mahomet. Qui reconnoîtroit ici la rivale de Rome?

**MARSAILLE**, (*Géogr.*) en Italien *Marsaglia*; plaine de Piémont, connue seulement par la bataille qu'y gagna M. de Catinat, le 4 octobre 1693, contre Victor Amédée II, duc de Savoie. (D. J.)

**MARSAIQUES**, f. f. (*Pêche.*) terme de pêche, espece de filet dont on se sert pour pêcher le hareng. Il est ainsi nommé dans certaines contrées, parce que c'est dans le mois de mars que ce poisson paroît ordinairement. Ces rets diffèrent des seines qui sont flottantes, en ce qu'ils sont sédentaires, sur le fond de la mer ainsi que les folles. Voyez SOLEES dont les *marfaiques* sont une espece.

Les mailles de ce filet n'ont que 10 à 11 lignes en carré.

On fait cette pêche ordinairement près de terre; pour cela on jette une ancre à la mer pesant deux ou trois livres, on y frappe le bout du filet qui est fait de fil délié. La tête est soutenue de flottés de liege, & le

bas est pierré; sur cette premiere ancre on frappe une bouée, afin de la pouvoir relever. A l'autre extrémité de cette tiffure de rets, composée de douze à quinze pieces, est une autre ancre avec une semblable bouée. On établit le filet un bout à la mer & l'autre à la côte, afin de croiser la marée, de même que l'on dispose les seines flottantes. On laisse ainsi la *marfaique* au fond de l'eau pendant quelques jours, après quoi on la vient relever & retirer le hareng qui peut s'y être pris, les autres poissons ne pouvant s'y arrêter, excepté les petites roblottes ou jeunes maquereaux. Cette pêche dure tout le temps que le poisson reste à la côte, qui est ordinairement les mois de janvier, février, mars & avril.

On tend encore ce même filet à la côte de deux manieres différentes, flottés & non flottés, comme on fait les cibaudieres & autres filets simples, comme on l'a déjà observé.

**MARSAL**, (*Géogr.*) en Latin moderne *Marsallum*, autrefois *Bodatium*; ville de France en Lorraine, avec titre de châtellenie, remarquable par ses salines. Elle est dans des marais de difficile accès proche la Seille, à 7 lieues N. E. de Nanci. Voyez Longuerue, t. II, pag. 174. Long. 24, 28; lat. 48, 46.

**MARSALA**, (*Géogr.*) ancienne & forte ville de Sicile dans le val de Mazzara, proche la mer. Elle est bâtie des ruines de l'ancienne Lilybaum, à 21 lieues S. O. de Palerme, 5 N. de Mazzara. Long. 30, 23; lat. 37, 52. (D. J.)

**MARSAN**, (*Géogr.*) ou le *Mont-de-Marfan*, petite ville de France en Gascogne, bâtie vers l'an 1140. C'est la capitale d'un petit pays de même nom; fertile en vin & en seigle, & de plus un des anciens vicomtés mouvans du comté de Gascogne, sur lequel voyez Longuerue & Piganiol. La ville est sur la riviere de Midouze dans l'endroit où elle commence à être navigable, à 10 lieues de Dax. Long. 26, 56; lat. 44, 2.

Le *Mont-de-Marfan* a été illustré par la naissance de Dominique de Gourmes, un de ces vaillans hommes nés pour les belles & glorieuses entreprises. Ayant été très-

maltraité par les Espagnols qui égorgerent une colonie de François établis sur les côtes de la Floride, il équipa trois vaisseaux à ses dépens en 1567, descendit à la Floride même, prit trois forts aux Espagnols, & les tailla en pieces. De retour en France, au lieu d'y recevoir la récompense de ses exploits, il eut bien de la peine à sauver sa tête des poursuites de l'ambassadeur d'Espagne. La reine Elisabeth, touchée du sort de ce brave homme, résolut d'employer avec gloire l'épée qu'il offroit à son service; mais il mourut en 1593, en se rendant à Londres pour y prendre le commandement d'une escadre qui lui étoit destinée.

MARSAQUI-VIR, (*Géogr.*) ou MAR-SALQUI-VIR, ville forte & ancienne d'Afrique dans la province de Béni-Arax, au royaume de Trémecén, avec un des plus beaux, des plus grands & des meilleurs ports d'Afrique. Les Portugais, en 1501, tenterent de surprendre cette place, & furent eux-mêmes surpris par les Maures. Les Espagnols ne furent pas plus heureux cinq ans après. Cette ville est bâtie sur un roc proche la mer, à une lieue d'Oran. Quelques auteurs se sont persuadés qu'elle doit sa fondation aux Romains; mais il faudroit en même-temps indiquer le nom qu'ils lui donnerent. *Long.* 27, 25; *latitude* 35, 40. (*D. J.*)

MARSAUT, f. m. (*Jardinage.*) *salix caprea lati-folia*. Cet arbrisseau sauvage, aquatique, monte assez haut. Il a le bois blanc, la feuille ronde d'un verd clair, les fleurs jaunes; & il se multiplie de marcottes & de jetons. C'est une espece du saule; & on dit le saule marceau, le saule osier.

MARSCHEVAN, f. m. (*Chronot.*) mois des Hébreux. C'étoit le second de l'année civile & le huitieme de l'année sainte. Il n'a que vingt-neuf jours & répond à la lune d'Octobre.

Le sixieme jour de ce mois, les Juifs jeûnent à cause que Nabuchodonosor fit crever les yeux à Sédécias, après avoir fait mourir ses enfans en sa présence.

Le dix-neuvieme, le lundi, jeudi & lundi suivans sont jeûnes, pour expier les

fautes commises à l'occasion de la fête des Tabernacles.

Le vingt-troisieme est fête en mémoire des pierres de l'autel profané par les Grecs, qu'on cacha en attendant qu'il parût un prophete qui déclarât ce qu'on devoit en faire. *I. Macc.* 46.

Le vingt-cinq étoit aussi fête en mémoire de quelques lieux occupés par les Chutéens, & dont les Israélites, de retour de la captivité, se remirent en possession. *Calend. des Juifs, à la tête du dictionn. de la Bible* du P. Calmet, t. I.

MARSEILLE, (*Géogr.*) *Maffilia*, ancienne & forte ville maritime de France en Provence, la plus riche, la plus marchande & la plus peuplée de cette province, avec un port, un ancien évêché suffragant d'Arles, & une fameuse abbaye sous le nom de S. Victor.

Cette ville fondée cinq cents ans avant J. C. par des Phocéens en Ionie, fut dès son origine une des plus trafiquantes de l'occident. Issus d'ancêtres, les premiers de la nation Greque qui eussent osé risquer des voyages de long cours, & dont les vaisseaux avoient appris aux autres la route du golfe Adriatique & de la mer Tyrrhénienne, les Marseillois tournerent naturellement leurs vues du côté du commerce.

Un port avantageux sur la Méditerranée, des voisins qu'ils méprisoient peut-être comme barbares, & dont sans doute ils craignoient la puissance, leur firent envisager le parti du trafic maritime pour être l'unique moyen qu'ils eussent de subsister & de s'enrichir.

Comme tous les vents, les bancs de la mer, la disposition des côtes ordonnent de toucher à Marseille, elle fut fréquentée par tous les vaisseaux, & devint une retraite nécessaire au milieu d'une mer orageuse. Mais la stérilité de son terroir, dit Justin, *liv. XLIII, chap. III*, déterminâ ses citoyens au commerce d'économie. Il fallut qu'ils fussent laborieux pour suppléer à la nature; qu'ils fussent justes pour vivre parmi les nations barbares qui devoient faire leur prospérité; qu'ils fussent modérés pour que leur état restât toujours tranquille; enfin, qu'ils eussent des mœurs frugales pour qu'ils pussent vivre d'un

négoce qu'ils conserveroient plus sûrement lorsqu'il seroit moins avantageux.

Le gouvernement d'un seul a d'ordinaire pour objet de commerce le dessein de procurer à la nation tout ce qui peut servir à sa vanité, à ses délices, à ses fantaisies ; le gouvernement de plusieurs se tourne davantage au commerce d'économie : aussi les Marseillois qui s'y livrerent, se gouvernerent en république à la maniere des villes Greques.

Bientôt ils eurent d'immenses richesses, dont ils se servirent pour embellir leur ville, & pour y faire fleurir les arts & les sciences. Non-seulement Marseille peut se vanter de leur avoir donné l'entrée dans les Gaules, mais encore d'avoir formé une des trois plus fameuses académies du monde, & d'avoir partagé son école avec Athenes & Rhodes. Aussi Pline la nomme la maîtresse des études, *magistrum studiorum*. On y venoit de toutes parts pour y apprendre l'éloquence, les belles-lettres & la philosophie. C'est de son sein que sont sortis ces hommes illustres vantés par les anciens, Télon & Gigarée son frere, excellens géometres ; Pithéas sur-tout, fameux géographe & astronome, dont on ne peut trop admirer le génie ; Castor, savant médecin, & plusieurs autres. Tite-Live dit que Marseille étoit aussi polie que si elle avoit été au milieu de la Grece ; & c'est pourquoi les Romains y faisoient élever leurs enfans.

Rivale en même temps d'Athenes & de Carthage, peut-être qu'elle doit moins sa célébrité à une puissance soutenue pendant plusieurs siècles, à un commerce florissant, à l'alliance des Romains, qu'à la sagesse de ses loix, à la probité de ses habitans, enfin, à leur amour pour les sciences & pour les arts.

Strabon, tout prévenu qu'il étoit en faveur des villes d'Asie, où l'on n'employoit que marbre & granit, décrit Marseille comme une ville célèbre, d'une grandeur considérable, disposée en maniere de théâtre ; autour d'un port creusé dans les rochers. Peut-être même étoit-elle encore plus superbe avant le regne d'Auguste sous lequel vivoit cet auteur ; car en parlant de Cyzique, une des belles villes Asiaticques,

il remarque qu'elle étoit enrichie des mêmes ornemens d'architecture qu'on avoit autrefois vus dans Rhodes, dans Carthage & dans Marseille.

On ne trouve aujourd'hui aucuns restes de cette ancienne magnificence. En vain y chercheroit-on les fondemens des temples d'Apollon & de Diane, dont parle le même Strabon : on fait seulement que ces édifices étoient sur le haut de la ville. On ignore aussi l'endroit où Pithéas fit dresser sa fameuse aiguille pour déterminer la hauteur du pôle de sa patrie ; mais on connoît les révolutions qu'ont éprouvées les Marseillois.

Ils firent de bonne heure une étroite alliance avec les Romains, qui les aimerent & les protégèrent beaucoup. Leur crédit devint si grand à Rome, qu'ils obtinrent la révocation d'un décret du sénat, par lequel il étoit ordonné que Phocée en Ionie seroit rasée jusqu'aux fondemens, pour avoir tenu le parti de l'imposteur Aristonique qui vouloit s'emparer du royaume d'Attale. Les Marseillois, par reconnaissance, donnerent lieu à la conquête de la Gaule Trifalpine, en ouvrant la porte ; mais ils furent subjugués par Jules César, pour avoir embrassé le parti de Pompée.

Après avoir perdu leur puissance, ils renoncèrent à leurs vertus, à leur frugalité, & s'abandonnerent à leurs plaisirs, au point que les mœurs des Marseillois passèrent en proverbe, si l'on en croit Athénée, pour désigner celles de gens perdus dans le luxe & la mollesse. Ils cultivèrent encore toutefois les sciences, comme ils l'avoient pratiqué depuis leur premier établissement ; & c'est par eux que les Gaulois se défirent de leur première barbarie. Ils apprirent l'écriture des Marseillois, & en répandirent la pratique chez leurs voisins ; car César rapporte que le registre des Helvétiens, qui fut enlevé par les Romains, étoit écrit en caractère Grec, qui ne pouvoit être venu à ce peuple que de Marseille.

Les Marseillois dans la suite quitterent eux-mêmes leur ancienne langue pour le Latin ; Rome & l'Italie ayant été subjuguées dans le v siècle par les Hérules, Marseille tomba sous le pouvoir d'Enric, roi des Wisigoths, & de son fils Alaric, après la mort duquel Théodose, roi des Ostrogoths

s'empara de cette ville & du pays voisin. Ses successeurs la cédèrent aux rois Mérovingiens, qui en jouirent jusqu'à Charles-Martel. Alors le duc Moronte s'en rendit le maître, & se mit sous la protection des Sarrazins. Cependant ce prince étant pressé vivement par les François, se sauva par mer, & Marseille obéit aux Carlovingiens, puis aux rois de Bourgogne, & finalement aux comtes d'Arles.

Ce fut sous le regne de Louis l'aveugle, & le gouvernement d'Hugues, comte d'Arles, que les Sarrazins qui s'étoient établis & fortifiés sur les côtes de Provence, ruinerent toutes les villes maritimes, & spécialement Marseille.

Elle eut le bonheur de se rétablir sous le regne de Conrad le Pacifique. Ses gouverneurs, qu'on appelloit vicomtes, se rendirent absolus sur la fin du x siecle. Guillaume, qui finit ses jours en 1004, fut son premier vicomte propriétaire. Hugues Geofroi, un de ses descendans, laissa son vicomté à partager également entre cinq de ses fils. Alors les Marseillois acquirent insensiblement les portions des uns & des autres, & redevinrent république libre en 1226.

Ils ne jouirent pas long-temps de cet avantage. Charles d'Anjou, frere de S. Louis, étant comte de Provence, ne put souffrir cette république. Il fit marcher en 1262, une armée contre elle & la soumit; cependant ses habitans se sont maintenus jusqu'à Louis XIV dans plusieurs grands privileges, & entr'autres dans celui de ne contribuer en rien aux charges de la province.

Cette ville a continué, pendant tant de siecles, d'être l'entrepôt ordinaire, & des marchandises de la domination Françoisise, & de celles qui s'y transportoient des pays étrangers. C'est dans son port qu'on débarquoit le vin de Gaza, en Latin *Gazetum*, si renommé dans les Gaules du vivant de Grégoire de Tours; & le commerce étoit alors continuel de Marseille à Alexandrie.

Enfin, l'an 1660, Louis XIV étant allé en Provence, subjuga les Marseillois, leur ôta leurs droits & leurs libertés, bâtit une citadelle au dessus de l'abbaye de S. Victor, & fortifia la tour de S. Jean, qui est vis-à-vis de la citadelle à l'entrée du port. On sait que c'est dans ce port que se retirent les

galeres, parce qu'elles y sont abritées des vents du nord-ouest.

Cependant Marseille est restée très-commerçante; & même les prérogatives dont elle jouit, ont presque donné à cette ville, & aux manufactures méridionales de la France, le privilege exclusif du commerce du Levant; sur quoi il est permis de douter si c'est un avantage pour le royaume.

Personne n'ignore que cette ville fut défolée en 1720 & 1721, par le plus cruel de tous les fléaux. Un vaisseau venu de Seyde, vers le 15 Juin 1720, y apporta la peste, qui de-là se répandit dans presque toute la province. Cette violente maladie enleva, dans Marseille seule, cinquante à soixante mille ames.

Son église est une des plus anciennes des Gaules; les Provençaux ont soutenu avec trop de chaleur qu'elle a été fondée par le Lazare, qu'avoit ressuscité J. C.; & le parlement d'Aix dans le siecle dernier, condamna au feu un livre de M. de Launoy, où ce savant critique détruit cette tradition par les preuves les plus fortes.

Les trois petites îles fortifiées, situées à environ une lieue de Marseille, sont stériles, & ne méritent que le nom d'écueils. Il est singulier qu'on les ait prises pour les Stoëchades des anciens.

Marseille est proche de la mer Méditerranée, à six lieues S. O. d'Aix, douze N. O. de Toulon, seize S. E. d'Arles, trente-cinq S. O. de Nice, cent soixante-six S. E. de Paris. *Long. 22, 58, 30; lat. 43, 19, 30.*

Eraстothene & Hipparque conclurent autrefois, d'une observation de Pithéas, que la distance de Marseille à l'équateur étoit de 43 deg. 17. min. Cette *lat.* a été vérifiée par Gassendi, par Cassini & par le P. Feuillée. On voit qu'elle differe peu de celle que nous venons de fixer, d'après MM. Lieutaud & de la Hire.

Il est bien glorieux à Marseille d'avoir donné le jour à ce même Pithéas, le plus ancien de tous les gens de lettres qu'on ait vus en occident, & dont Plinè fait une mention si honorable: il florissoit du temps d'Alexandre le Grand. Astronome sublime & profond géographe, il a porté ses spéculations à un point de subtilité, où

les Grecs qui se vantoient d'être les inventeurs de toutes les sciences, n'avoient encore pu atteindre.

Cet écrivain en prose & en vers, si délicat & si voluptueux, qui fut l'arbitre des plaisirs de Néron, Pétrone en un mot étoit de Marseille. Mais comme j'aurai lieu de parler de lui plus commodément ailleurs, je passe à quelques modernes dont Marseille est la patrie; car quoique cette ville s'occupe principalement du commerce, elle a cependant produit aux xvij siècle des hommes célèbres dans les sciences & les beaux arts.

Le chevalier d'Arvius, mort en 1701, s'est illustré par ses voyages, par ses emplois, & par son érudition orientale.

Le P. Feuillée, minime, s'est distingué par son journal d'observations astronomiques & botaniques, en 3 vol. in-4°. imprimés au Louvre.

Jules Mascaron, évêque de Tullés & puis d'Agen, où il finit sa carrière en 1603, à 69 ans, prononça des oraisons funebres qui balancerent d'abord celles de Bossuet; mais il est vrai qu'aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet étoit un grand homme.

Charles Plumier, un des habiles botanistes de l'Europe, fit trois voyages aux îles Antilles pour herbosifier. Il alloit une quatrième fois en Amérique dans la même vue, lorsqu'il mourut près de Cadix, en 1706. On connoît ses beaux ouvrages sur les plantes d'Amérique, & son traité de l'art de tourner, qu'il avoit appris du P. Maignan, religieux minime comme lui.

Antoine de Ruffi, mort conseiller d'état en 1689, a pardevers lui trop de titres honorables pour que je supprime son nom. Auteur d'une bonne histoire de Marseille & des comtes de Provence, il joignit l'intégrité la plus délicate à sa vaste érudition. Étant membre de la sénéchaussée de sa patrie, & se reprochant de n'avoir pas assez approfondi la cause d'un plaideur dont il étoit rapporteur, il lui remit la somme de la perte de son procès.

Honoré d'Urfé, le cinquième de six fils, & le frère de six sœurs, s'est rendu fameux par son roman de l'Astrée. Il épousa, dit M. de Voltaire, Diane de Châteaumorand séparée de son frère, de laquelle il étoit

amoureux, & qu'il a déguisée dans son roman sous le nom d'Astrée & de Diane, comme il s'y est caché lui-même sous ceux de Céladon & de Sylvandre. Il mourut en 1625, à 58 ans.

Il faut réserver l'article du Puget, né à Marseille, au mot SCULPTEUR MODERNE, à cause de son mérite éminent dans ce bel art. (D. J.)

Il y a à Marseille une académie des Belles-lettres. Elle fut établie en 1726 par lettres-patentes du roi sous la protection de feu M. le maréchal duc de Villars, gouverneur de Provence, & adoptée en même temps par l'académie Française, à laquelle elle envoie pour tribut annuel un ouvrage de sa composition, en prose ou en vers. Les objets que se propose cette académie sont l'Eloquence, la Poésie, l'Histoire & la Critique. Toute matiere de controverse sur le fait de la religion y est interdite. Les académiciens sont au nombre de vingt, & ont trois officiers, un directeur, un chancelier & un secretaire. Le sort renouvelle tous les ans les deux premiers, mais le secretaire est perpétuel. Le directeur est chef de la compagnie pendant son année d'exercice, il porte la parole & recueille les voix. Le chancelier tient le sceau de l'académie, & fait l'office de trésorier. Le secretaire écrit les lettres au nom de l'académie, fait l'éloge historique des académiciens qui meurent, & supplée le directeur & le chancelier en leur absence. L'académie a vingt associés étrangers, dont chacun est obligé de lui envoyer tous les ans un ouvrage de sa composition, & qui ont droit de séance dans l'académie lorsqu'ils sont présens. Il leur est permis de travailler pour le prix fondé par M. le maréchal de Villars, à moins qu'ils ne viennent s'établir à Marseille. Ce prix étoit donné tous les ans par la libéralité du protecteur, mais il le fonda en 1733, par un contrat de rente annuelle de 300 livres qui doivent être employées en une médaille d'or qu'on donne tous les ans à un ouvrage en prose ou en vers alternativement, dont l'académie propose le sujet. Cette médaille qui portoit d'abord d'un côté le nom du protecteur, & au revers la devise de l'académie, porte maintenant d'un côté le buste, & au revers la devise du maréchal de Villars.

Le duc de Villars son fils lui a succédé dans la place de protecteur.

L'académie de Marseille s'assemble tous les mercredis, depuis trois heures après midi jusqu'à cinq, dans la salle que le roi lui a accordé à l'arsenal; ses vacances durent depuis la S. Louis jusqu'au premier mercredi après la S. Martin. Elle tient tous les ans le 25 août une assemblée publique où elle adjuge le prix. Elle accorde la vétérançe à ceux des académiciens qui vont se domicilier hors de Marseille, ou à qui leur âge & leurs infirmités ne permettent plus d'assister aux assemblées, & quoiqu'on les remplace par de nouveaux sujets; ils ont toujours droit de séance & voix consultative aux assemblées. Il faut avoir les deux tiers des suffrages pour être élu académicien ou associé, & les électeurs doivent être au moins au nombre de douze. En 1734, l'académie obtint du roi la permission de s'associer dix personnes versées dans les sciences; telles que la Physique, les Mathématiques, &c. La devise de l'académie est un phénix sur son bûcher renaissant de sa cendre aux rayons d'un soleil naissant, avec ces mots pour ame, *primis renascor radiis*, par allusion à cette académie de Marseille, si fameuse dans l'antiquité, & qui est en quelque sorte ressuscitée au commencement du regne de Louis XV, dont le soleil est l'emblème. *Morery.*

MARSESES, LES, (*Géogr. anc.*) en Latin *Marfi*, anciens peuples d'Italie aux environs du lac Fucin, aujourd'hui le lac de Célano. On croit communément qu'ils avoient les Vestins au nord, les Pélignes & les Samnites à l'orient, le Latium au midi, & les Sabins à l'occident.

Les anciens leur donnoient une origine fabuleuse: les uns les faisoient venir d'Asie avec Marfyas le Phrygien qu'Appollon vainquit à la lyre; & d'autres les faisoient descendre d'un fils d'Ulysse & de Circé. On ajoutoit qu'ils ne craignoient point les morsures des serpens, & qu'ils savoient s'en garantir par certaines herbes & par les enchantemens.

Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les *Marses* étoient très-braves & dignes de jouir de la liberté; dès qu'ils se virent accablés de contributions, & frustrés de l'es-

pérance du droit de bourgeoisie Romaine dont on les avoit flattés, ils résolurent de l'obtenir à la pointe de l'épée. Pour y parvenir ils se liguerent l'an de Rome 663, avec les Picentiens, les Pélignes, les Samnites, & les autres peuples d'Italie. On donna à cette guerre le nom d'*italique*, ou de guerre des Marses, & les Romains y perdirent deux consuls & deux batailles en deux années consécutives.

Les Marses devinrent ensuite la meilleure infanterie des Romains, & donnerent lieu au proverbe que rapporte Appien, que l'on ne peut triompher d'eux ni sans eux. Aujourd'hui le pays des anciens Marses fait partie de l'Abruzze septentrionale, autour du lac de Célano, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

MARSI, MARSACI, MASACI, MARSATII, (*Géogr. anc.*) peuples de la Germanie, compris premièrement sous le nom de peuples Istævons, qui du temps de César habitoient au delà du Rhin. Du temps de Drusus ils habitoient au bord du Rhin. On est fondé à leur assigner les terres qui se trouvent entre le premier bras du Rhin & l'Issel, jusques vers Batavodurum; du moins les pays que l'on donne aux Sicambres, aux Usipiens, aux Frisons & aux Bructeres, ne permettent pas de placer ailleurs les Marsi de Germanie. (*D. J.*)

MARSICO-NUOVO, (*Geogr.*) *Marficum*, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché suffragant de Salerne. Elle est au pié de l'Apennin, proche l'Agri, à 2 lieues de *Marsico-vetere*, bourg de la Basilicate, à 11 milles S. O. de Cirenza, 20 S. E de Salerne. *Long.* 33, 24; *lat.* 40 22. (*D. J.*)

MARSIGNI, (*Géogr. anc.*) peuple de Germanie, que Tacite met avec les Gothini, les Osi & les Buri, au dessus des Marcomans & des Quades, vers l'orient d'été: ils habitoient des forêts & des montagnes, mais nous n'en favons pas davantage. (*D. J.*)

MARSILLIANE, s. f. (*Marine.*) bâtiment à poupe carrée, qui a le devant fort gros, & qui porte jusqu'à quatre mâts, dont les Vénitiens se servent pour naviguer dans le golfe de Venise & le long des côtes

de Dalmatie ; son port est d'environ 700 tonneaux.

**MARSOUIN, COCHON DE MER**, f. m. (*Hist. nat. Id.*) poisson cétacée, qui ne diffère du dauphin qu'en ce qu'il a le corps plus gros & moins long, & le museau plus court & plus obtus. Rondelet, *Hist. des poiss.* I, part. I, liv. XVI, chap. vj. Voyez **DAUPHIN, POISSON, & CÉTACÉE**.

Les Anglois appellent *porpesse* ou *porpoïse* ce grand poisson cétacée, qu'il ne faut pas confondre avec le dauphin. Le lecteur trouvera sa description fort étendue dans Ray, & dans les *Transact. philosoph.* n<sup>o</sup>. 74, & n<sup>o</sup>. 231. Nous en avons encore une description particulière du docteur Edouard Tyson, imprimée à Londres en 1680, in-4<sup>o</sup>. c'est la description d'un *marfouin* femelle, dont la longueur étoit de quatre à cinq piés. Ce poisson a 48 dents très-aiguës à chaque mâchoire, & l'anatomiste de Gresham lui a découvert l'organe de l'ouïe ; il lui a compté 73 côtes de chaque côté. Ses nageoires sont placées horizontalement, & non pas verticalement comme dans les autres poissons ; sa chair est de fort mauvais goût.

On pêche le *marfouin* avec le barguot, qui est un gros javelot joint au bout d'un bâton. La graisse ou l'huile qu'on en tire est d'usage pour les tanneries, les savonneries, &c. On a fait vraisemblablement le mot François *marfouin*, du Latin *marinus* *fus*, cochon de mer. (*D. J.*)

**MARSOUIN**, (*Pêche.*) les pêcheurs du mont Farville, lieu dans le ressort de l'amirauté de Barfleur, ont inventé de grands filets, inusités dans toutes les autres amirautés ; ils les ont fabriqués pour la pêche des *marfouins*, qui abondent tellement à leur côte que ces poissons y mangent tous les autres qui y sont passagers, ou qui y séjournent ordinairement, ou qui y restent en troupes, & que les *marfouins* viennent chercher entre les rochers où ces poissons se retirent pour les éviter ; d'où ils les chassent & en rendent leurs côtes stériles.

Les pêcheurs, pour tâcher de prendre des *marfouins*, ont fait des rets formés de gros fils semblables à de moyennes lignes, avec des mailles de la grandeur des contremailles ou hameaux fixés par l'ordonnance

de 1681 de neuf pouces en carré ; le filet a environ cinq à six brasses de chute ou de hauteur, & quarante à cinquante brasses de longueur.

Lorsque les pêcheurs aperçoivent de haute mer à la côte des *marfouins* dans les petites anses que forment les pointes des rochers, ils amarrent le bout de leurs filets à une des roches, & portent le reste au large avec une de leurs chaloupes, en formant une espèce d'enceinte, & ils arrêtent l'autre bout du filet à une autre roche, en sorte que les *marfouins* s'y trouvent de cette manière enclavés, & restent à sec lorsque la mer vient à s'en retirer ; les *marfouins* franchissent quelquefois le filet en s'élançant ; mais il faut observer qu'ils ne le foncent jamais ; quand ils trouvent quelque obstacle & qu'ils ont la liberté de nager, ils tournent autour du rets qu'ils côtoient jusqu'à ce qu'ils se trouvent à sec.

**MARSTRAND**, (*Géogr.*) petite, mais ancienne ville d'étape du royaume de Suede, dans la Gothie occidentale, au fief de Bahus, sur la mer du nord. Elle est pourvue d'un excellent port, où l'on entre par le septentrion & par le midi, & où l'on est protégé par l'importante forteresse de Karlstein. Cette ville est dans les diètes la vingt-unième de son ordre. (*D. G.*)

**MARSYAS**, (*Mythol.*) cet homme dont les poètes ont fait un Silène, un satyre, joignoit beaucoup d'esprit à une grande industrie. Il étoit natif de Phrygie, & fils de Hyagnies. Il fit paroître son génie dans l'invention de la flûte, où il fut rassembler tous les sons, qui auparavant se trouvoient partagés entre les divers tuyaux du chalumeau.

On fait la dispute qu'il eut avec Apollon en fait de musique, & quelle en fut l'histoire. Cependant si l'on en veut croire Fortuneio Liceti, *Marsyas* écorché par Apollon n'est qu'une allégorie. « Avant » l'invention de la lyre, dit-il, la flûte » l'emportoit sur tous les autres instrumens » de musique, & enrichissoit par conséquent ceux qui la cultivoient ; mais » si-tôt que l'usage de la lyre se fut introduit, comme elle pouvoit accompagner le chant du musicien même qui

» la touchoit , & qu'elle ne lui défiguroit  
 » point les traits du visage comme faisoit  
 » la flûte , celle-ci en fut notablement  
 » décréditée , & abandonnée en quelque  
 » sorte aux gens de la plus vile condition ,  
 » qui ne firent plus fortune par ce moyen.  
 » Or , ajoute Liceti , comme dans ces an-  
 » ciens temps la monnoie de cuir avoit  
 » cours , & que les joueurs de flûte ne  
 » gagnoient presque rien , les joueurs de  
 » lyre leur ayant enlevé leurs meilleures  
 » pratiques , les poëtes feignirent qu'Apol-  
 » lon , vainqueur de Marfyas , l'avoit écor-  
 » ché. Ils ajouterent que son sang avoit  
 » été métamorphosé en un fleuve qui por-  
 » toit le même nom , & qui traversoit la  
 » ville de Célenes , où l'on voyoit dans  
 » la place publique , dit Hérodote , la  
 » peau de ce musicien suspendue en forme  
 » d'outre ou de ballon ; d'autres assurent  
 » que le désespoir d'avoir été vaincu fit  
 » qu'il se précipita dans ce fleuve & s'y  
 » noya. » Comme les eaux de ce fleuve  
 paroissoient rouges , peut-être à cause de  
 son sable , la fable dit qu'elles furent teintes  
 du sang de Marfyas.

L'ancienne musique instrumentale lui  
 étoit redevable de plusieurs découvertes.  
 Il perfectionna sur-tout le jeu de la flûte  
 & du chalumeau , qui avant lui étoient  
 simples. Il joignit ensemble , par le moyen  
 de la cire & de quelques autres fils , plu-  
 sieurs tuyaux ou roseaux de différentes  
 longueurs , d'où résulta le chalumeau com-  
 posé ; il fut aussi l'inventeur de la double  
 flûte , dont quelques-uns cependant font  
 honneur à son pere : ce fut encore lui qui  
 pour empêcher le gonflement du visage si  
 ordinaire dans le jeu des instrumens à vent ,  
 & pour donner plus de force au joueur ,  
 imagina une espece de ligature ou de ban-  
 dage composé de plusieurs courroies , qui  
 affermissent les joues & les levres , de  
 façon qu'elles ne laissoient entre celles-ci  
 qu'une petite fente pour y introduire le bec  
 de la flûte.

Les représentations de Marfyas déco-  
 roient plusieurs édifices. Il y avoit dans la  
 citadelle d'Athenes , une statue de Minerve ,  
 qui châtioit le satyre Marfyas , pour s'être  
 approprié les flûtes que la déesse avoit re-  
 jetées avec mépris. On voyoit à Mantinée ,

dans le temple de Latone , un Marfyas  
 jouant de la double flûte , & il n'avoit point  
 été oublié dans le beau tableau de Polygnote ,  
 qui représentoit la descente d'Ulyffe aux  
 enfers. Servius témoigne que les villes libres  
 avoient dans la place publique une statue  
 de Marfyas , qui étoit comme un symbole  
 de leur liberté , à cause de la liaison in-  
 time de Marfyas pris pour Silene avec  
 Bacchus , connu des Romains sous le nom  
 de *Liber*. Il y avoit à Rome , dans le Forum ,  
 une de ces statues , avec un tribunal dressé  
 tout auprès , où l'on rendoit la justice.  
 Les avocats qui gagnoient leur cause avoient  
 soin de couronner cette statue de Marfyas ,  
 comme pour le remercier du succès de leur  
 éloquence , & pour se le rendre favorable ,  
 en qualité d'excellent joueur de flûte ; car  
 on fait combien le son de cet instrument  
 & des autres influoit alors dans la déclama-  
 tion , & combien il étoit capable d'animer  
 les orateurs & les acteurs ; enfin , on voyoit  
 à Rome , dans le temple de la Concorde ,  
 un Marfyas garrotté , peint de la main de  
 Zeuxis. ( *D. J.* )

MARSYAS , ( *Géogr.* ) fleuve de l'Asie  
 mineure , aux environs de la Phrygie ou  
 de la Troade. Il sortoit de la même source  
 que le Méandre , & après avoir traversé  
 la ville Célane , ils se partageoient , &  
 prenoient chacun leur nom. ( *D. J.* )

MARTAGON , f. m. *lilium floribus  
 reflexis montanum* , ( *Jardinage.* ) est une  
 plante bulbeuse , qu'on peut regarder  
 comme une espece de lis ; du haut d'une  
 tige de deux piés s'élevent des ramilles où  
 viennent des fleurs dont les feuilles sans  
 queue sont recourbées en s'ouvrant , & se  
 frisent : il en sort de petits brins avec leurs  
 chapiteaux , dont celui du milieu est plus  
 élevé ; ils fleurissent l'été.

Ses couleurs sont variées ; on en voit  
 de jaunes , de pourprées , de blanches , de  
 rouges.

Le martagon demande la culture des  
 lis , peu de soleil , & à être replanté si-tôt  
 que ses caïeux sont détachés.

MARTAVAN , ou MARTABAN ,  
 ( *Géogr.* ) royaume d'Asie , dans la presque-  
 île au delà du Gange , sur le golfe de  
 Bengale. L'air y est sain , & le terroir fertile  
 en riz & en toutes sortes de fruits. On dit  
 qu'il

qu'il y a des mines de fer, de plomb, d'acier & de cuivre. On y fait ces vases de terre nommés *martavanes*, dont quelques-uns contiennent jusqu'à deux pipes. On en use beaucoup dans l'Inde, parce que le vin, l'eau & l'huile s'y conservent parfaitement bien. Ils sont fort recherchés des Portugais, qui s'en servent dans leurs navires pour les Indes. Ce royaume appartient présentement au roi de Siam, qui s'en est emparé, & l'a réduit en province. Sa capitale se nomme *Martavan*. (D. J.)

MARTAVAN, (Géog.) ville d'Asie, dans la presqu'île au-delà du Gange, capitale de la province de *Martavan*, à laquelle elle donne son nom. Elle est peuplée, riche, & la bonté de son port y contribue beaucoup. Long. 115, 25; lat. 25, 35. (D. J.)

MARTE, MARTES, f. f. (Hist. nat.) animal quadrupede, qui ne diffère de la fouine que par les couleurs du poil; aussi les Latins comprennent-ils l'un & l'autre sous le nom de *martes*. La *mart*e est plus sauvage que la fouine: on l'a appelée *mart*e sauvage, ou *mart*e des sapins, pour la distinguer de la fouine, qui a été désignée par les noms de *mart*e domestique, ou *mart*e des hêtres; mais les *martes* & les fouines se trouvent dans toutes sortes de forêts, même dans celles où il n'y a ni sapins ni hêtres. Les *martes* sont originaires du climat du nord, où elles se trouvent en très-grand nombre; il y en a peu dans les climats tempérés, & on n'en voit aucune dans les pays chauds. Il y a quelques *martes* en France. Cet animal a un duvet de couleur cendrée, légèrement teinté de couleur de lilas sur la plus grande partie de sa longueur, & de couleur fauve très-claire & presque blanchâtre à l'extrémité; les poils longs & fermes sont de la même couleur que le duvet sur la moitié de leur longueur, le reste est luisant & de couleur brune mêlée de roux; le bout du museau, la poitrine, les quatre jambes & la queue ont une couleur brune, noirâtre, très-légèrement teinté de fauve; la gorge, la partie inférieure du cou, & la partie antérieure de la poitrine, sont de couleur mêlée de blanc & d'orange sale plus ou moins apparent à différens aspects; il y a au milieu de cette couleur deux

petites taches brunes placées, l'une sur la gorge, & l'autre entre le cou & la poitrine. La *mart*e parcourt les bois, grimpe au dessus des arbres, vit de chair, & détruit une quantité prodigieuse d'oiseaux, dont elle suce les œufs. Elle prend les écureuils, les mulots, les lerots, &c. Lorsqu'elle est prête à mettre bas, elle s'empare du nid d'un écureuil, d'un duc, d'une buse, ou des trous de vieux arbres, habités par des pies de bois & d'autres oiseaux. La *mart*e met bas au printemps; la portée n'est que de deux ou trois. Les *martes* sont aussi communes dans l'Amérique que dans le nord de l'Europe & de l'Asie. Hist. nat. gén. & part. tome VII. Voyez QUADRUPÈDE.

MARTE ZIBELINE, *martes zibelina*, (Hist. nat.) animal quadrupede, un peu plus petit que la *mart*e. Il n'en diffère que par les couleurs du poil; la gorge est grise, la partie antérieure de la tête & les oreilles sont d'un gris blanchâtre; tout le reste de l'animal est de couleur fauve obscure. Sa fourrure est bien plus précieuse que celle de la *mart*e. Voyez Rai, *synops. anim. quadr.*

On distingue deux sortes de *martes*; savoir, les *martes communes* & les *martes zibelines*.

Les peaux des *martes communes* sont partie du commerce de la pelleterie. On les tire de divers pays, mais sur-tout du Canada, de Prusse & de Biscaye.

Les *martes zibelines*, autrement *fouris de Moscovie*, sont des espèces de fouines très-sauvages, qui ne vivent que dans les vastes forêts. Leur peau est garnie d'un poil doux, lustré, tirant sur le noir, & assez long; on en fait des fourrures très-précieuses. Ces animaux se trouvent principalement dans la Laponie & dans la Sibérie, où on les tue à coup de fusil pour le profit du czar de Moscovie, qui emploie à cette chasse les criminels condamnés, & y envoie même quelquefois des régimens entiers.

Les *martes zibelines* s'achètent par caisses assorties de dix masses ou timbres, depuis le numéro 1 jusqu'au numéro 10, qui vont toujours en diminuant de beauté depuis le premier numéro jusqu'au dernier.

La masse est composée de vingt paires, ou quarante peaux.

Les *martes zibelines* qui se voient en France, sont presque toutes tirées de Hollande, d'Angleterre ou de Hambourg. Les marchands merciers & les pelletiers en font tout le commerce. Les premiers en gros; mais les pelletiers leur donnent quelques apprêts pour les rendre plus douces & plus belles, & en font des manchons, palatines & autres fourrures précieuses qu'ils vendent dans leurs boutiques. Les *martes zibelines* se nomment aussi *hermelines*, *armelines*, *zobelles*, *zobelines*, *zybelines* & *sebelines*. Voyez le dictionnaire du commerce.

**MARTEAU, POISSON JUIF**, ou **ZIGENE, JOUZIOU**, en latin *libella*, (*Hist. nat.*) poisson de mer auquel on a donné le nom de *marteau*, parce qu'il ressemble beaucoup par sa forme à un vrai marteau. Il a la tête beaucoup plus large que longue, les yeux placés à chacune des extrémités latérales; la bouche est grande & garnie de trois rangs de dents larges, pointues, fortes & dirigées vers les côtés; les ouïes sont apparentes & situées sur les côtés du corps; la langue est large. Ce poisson a deux nageoires auprès des ouïes, & deux près de la queue, qui est fourchue; le dos est noir, & le ventre blanc. Sa chair n'est pas bonne à manger, elle a une mauvaise odeur, elle est dure & d'un mauvais goût. *Hist. des poiss. part. I, liv. XIII, ch. x.* Voyez **POISSON CÉTACÉE**.

**MARTEAU**, f. m. (*Art méchan.*) instrument de fer ou de bois, qui sert à frapper ou à battre. Il est nécessaire à presque tous les ouvriers. Il y a la tête ou le *marteau* proprement dit, & le manche. On distingue à la tête, la panne, ou gros bout, carré, ou rond & plat, l'œil & la queue. Voyez les articles suivans.

**MARTEAU**, en Anatomie, signifie un des os de l'oreille, ainsi nommé à cause de la ressemblance qu'il a avec un *marteau*. Quelques-uns assurent qu'il fut premièrement découvert par Alexandre Achillinus, quoique d'autres aient attribué mal-à-propos cette découverte à Carpi. Voyez Douglas, *bibliot. anat. page 48.* Voyez aussi **OREILLES**.

**MARTEAU D'ARME**, (*Art milit.*) c'est un *marteau* emmanché d'un long manche,

dont on se servoit anciennement dans les combats.

La différence, dit le pere Daniel, qu'il y avoit entre le mail ou maillet, & le *marteau d'arme*, est que le revers du maillet étoit carré, ou un peu arrondi par les deux bouts, & que le *marteau d'arme* avoit un côté carré & arrondi, & l'autre en pointe ou tranchant. (Q)

**MARTEAU**, (*Hydr.*) voyez **OUTIL de Fontainier**, au mot **FONTAINIER**.

**MARTEAU**, (*Marine.*) c'est une piece de bois plate, percée au milieu, & qui passe par la fleche de l'arbalette. Voyez **ARBALETTE**.

**Marteau à dents**. *Marteau* fourchu qui sert à arracher les clous quand on construit ou qu'on radoube un bâtiment.

**MARTEAU**, *outil d'arquebusier*; ce *marteau* n'a rien de particulier, & est comme celui de plusieurs autres ouvriers. Les arquebusiers s'en servent à différens usages, & en ont de plus petits.

**MARTEAU A FRAPPER DEVANT**, *outil d'arquebusier*; ce *marteau* est fait comme le gros *marteau* des ferruriers, & sert aux arquebusiers pour forger quelques grosses pieces de fer. Ce *marteau* tire son nom de ce que c'est un garçon qui le tient & qui est devant l'enclume pour frapper, pendant qu'un autre est de l'autre côté qui tient le fer à forger d'une main, & que de l'autre il frappe à son tour avec le *marteau* à main.

**MARTEAU A MAIN**, *outil d'arquebusier*; ce *marteau* est un peu moins gros que le *marteau* à frapper devant, & a le manche plus court: il sert aux arquebusiers pour forger des pieces de moyenne grosseur, & quand ils forgent seuls.

**MARTEAU A EMBOUTIR**, (*Bijout.*) c'est un *marteau* dont la plane est convexe, & qui sert à creuser un vase sur une espeece de moule qui a la même forme & qu'on appelle *dé*. Voyez **DÉ**.

**MARTEAU A SERTIR**, en terme de *Bijoutier*, est un *marteau* très-petit, ayant une tranche & une plane, la panne arrondie en goutte de suif & la tranche obtuse, avec une inclination de demi-cercle, dont on se sert pour rabattre les sertissures d'une garniture sur un caillou ou autre chose

quelconque. On se sert le plus souvent de la panne pour ne pas maltraiter la ferrure qui est un morceau d'or fort mince ; on ne se sert de la tranche que pour faire obéir les endroits qui résistent trop à la plane, & où on ne peut pas s'en servir commodément, parce que la tranche du *marteau* faisant une cavité, il faut ensuite l'atteindre à la lime ; & que, s'il y en avoit plusieurs ou qu'elles fussent profondes, on courroit risque en l'atteignant de trop affoiblir les parties voisines, & d'ôter la solidité de la ferrure.

**MARTEAU**, (*Bourellier.*) les bourelliers se servent de deux sortes de *marteaux* ; l'un qu'ils appellent simplement *marteau*, & l'autre qu'ils nomment *marteau ferre-attache*.

Le *marteau simple* des bourelliers est fait à-peu-près comme celui des selliers, mais un peu plus gros. La masse en est un peu allongée pour sa grosseur, arrondie par un bout & un peu aplatie par l'autre ; toute la masse est un peu courbée en dedans. Le manche de ce *marteau* est de bois d'environ dix pouces de longueur, arrondi par en bas, & un peu plus gros que par-tout ailleurs.

Le *marteau ferre-attache* est tout de fer, masse & manche. La masse en est droite, arrondie des deux côtés, moins longue & plus grosse que celle du *marteau simple*. Le manche qui est aussi de fer, a un pié & demi de longueur, & se sépare par le bout en deux parties qui sont un peu écartées & qui se recourbent en dedans. On s'en sert pour la couture des soupentes. Comme les soupentes se cousent avec des lanieres de cuir au lieu de fils, ces lanieres n'obéissent point, & ainsi la couture seroit naturellement lâche. Pour la serrer comme il faut, on commence par aplatiser le point en frappant dessus avec la masse, & ensuite on tortille le bout de la lanierie autour du manche, & on le fait passer entre les deux crochets recourbés ; ce qui donne à l'ouvrier beaucoup plus de facilité pour tirer la lanierie & serrer le point.

**MARTEAU**, *terme & outil de Ceinturier*, qui lui sert pour rogner le superflu de leurs ouvrages, & pour river.

Ce *marteau* a d'un côté une tête carrée,

& de l'autre, est fait en forme de hachette fort tranchante.

**MARTEAU**, *terme & outil de Chainetier*, qui leur sert pour joindre exactement le bout des *S* des chaînes contre le milieu de la dernière *S*.

Ce *marteau* n'a rien de particulier, a une panne carrée & l'autre bout plat, avec un manche assez court.

**MARTEAU A POLIR**, *terme & outil de Chainetier* ; c'est un *marteau* dont les deux bouts sont carrés, qui peut avoir un pouce de surface. Ils l'appellent *marteau à polir*, parce que quand leur ouvrage est presque fait, ils en corrigent les défauts avec ce *marteau*, dont la surface des panes est assez unie pour qu'ils ne craignent point de rayer ou gâter leur ouvrage.

**MARTEAU GROS**, *outil de Charron* ; c'est un morceau de fer carré d'un bout & plat de l'autre bout, qui est plus mince & un peu recourbé, fendu par le milieu formant une fourchette, au milieu duquel est un œil où se place un manche assez gros, & long de deux piés & demi. Les charrons s'en servent pour chasser des chevilles de bois ou de fer, &c.

**MARTEAU MOYEN**, *outil de Charron* ; c'est un *marteau* dont un pan est carré de la largeur de deux pouces, l'autre pan est plat, fendu & un peu recourbé ; au milieu est un œil où se place le manche qui est long de dix-huit pouces, & gros à proportion. Les charrons s'en servent pour des ouvrages un peu moins forts.

**MARTEAU**, (*Charpentier.*) il sert aux charpentiers pour faire entrer les chevilles de fer qu'ils sont obligés d'employer dans certains ouvrages.

**MARTEAU**, (*Chaudronnier.*) les chaudronniers ont diverses sortes de *marteaux*, entr'autres, le *marteau rond*, le *marteau à panne*, le *marteau à planer* & le *marteau à river*.

Le *marteau rond* n'a qu'un côté, mais qui est long de plus d'un pié, avec son diamètre d'environ un pouce. Il sert à enlever les chaudrons, c'est-à-dire, à en faire le fond sur la grande bigorne.

Le *marteau à planer* n'a pareillement qu'un côté ; mais la masse en est large, plate, unie & fort pesante : c'est avec lui qu'on

plane les chaudrons, en les battant sur l'enclume pour les rendre plus minces.

Le *marteau* à panne a deux côtés, & , à la pesanteur près, il est semblable à celui des ferruriers. Il sert à faire les bords des chaudrons.

Le *marteau* à river est un petit *marteau* ordinaire avec lequel les chaudronniers rivent leurs clous de cuivre, soit sur la bigorne d'établi, soit contre l'enclumeau. *Voyez* ENCLUMEAU.

Ces quatre sortes de *marteaux* servent aussi aux ferblantiers.

MARTEAU DE BOIS, (*Chaudronnier.*) il leur sert à fermer les cors-de-chasse, les trompettes & autres ouvrages, & à dresser leur cuivre, &c.

MARTEAU A REPASSER, (*Chaudronnier.*) il leur sert à polir l'ouvrage quand il est plané. *Voyez* REPASSER.

MARTEAU, (*Cloutier.*) le *marteau* des cloutiers est un peu différent des *marteaux* ordinaires. Sa masse est un carré long, & le trou par où on l'emmanche n'est pas placé précisément au milieu de la masse, mais vers une de ses extrémités. Les cloutiers ont deux *marteaux* qui ne diffèrent que par la grosseur de la masse, & dont ils se servent selon le plus ou moins de délicatesse des ouvrages qu'ils font.

MARTEAU, (*Cordonnier.*) il lui sert à attacher les clous & les chevilles de bois sous le talon.

MARTEAU, (*Coutelier.*) les *marteaux* du coutelier sont les mêmes que ceux du taillandier & du ferrurier. *Voyez* l'article COUTELIER.

MARTEAU A ARDOISE, (*Couvreur.*) il sert à tailler l'ardoise, & à la percer ou piquer pour faire les trous des clous.

MARTEAU A PLAQUER, (*Ebéniste.*) dont se servent les ébénistes; il ne diffère du *marteau* ordinaire qu'en ce que la panne est beaucoup plus large; on s'en sert pour appliquer les plaques en les colant.

MARTEAU D'ENLEVURE DU FORGEUR, (*Eperonnier.*) en terme d'*éperonnier*, se dit d'un *marteau* à tranche & à panne de la grosseur ordinaire, dont le forgeron se sert lorsqu'il est question d'enlever des branches ou des embouchures

d'un barreau. *Voyez* FORGEUR, EMBOUCHURES & BRANCHES.

MARTEAU D'ENLEVURE A RABATRE, en terme d'*éperonnier*, est le *marteau* dont l'ouvrier, qui est sur le côté du forgeron & frappe en rabattant, se sert. Il est plus pesant que le *marteau* du forgeron, & de devant. *Voy.* MARTEAU DU FORGEUR & MARTEAU DE DEVANT.

MARTEAU D'ENLEVURE DE DEVANT, parmi les *éperonniers* se dit d'un *marteau* du forgeron, qui tire son nom de la place que l'ouvrier qui s'en sert occupe vers l'enclume.

MARTEAU A PANNER, en terme d'*Eperonnier*, se dit d'un *marteau* d'une médiocre grosseur, dont la panne est fort mince: elle peut être ronde ou carrée, & on s'en sert pour panner. *Voyez* PANNER.

MARTEAU, *outil de Ferblantier.* Ce *marteau* est gros environ d'un pouce, a un pan rond & la face extrêmement unie. L'autre pan est plat, castré, & un peu mince; il sert aux ferblantiers à plusieurs usages.

MARTEAU A EMBOUTIR, *outil de Ferblantier.* Ce *marteau* est courbe en dedans, & forme un quart de cercle, au milieu duquel est un œil dans lequel se pose un manche de bois de la longueur d'environ un pié. Les gouges ou pans de ce *marteau*, sont toutes rondes, & il a les faces faites en tête de diamant uni & rond; il sert aux ferblantiers pour emboutir, c'est-à-dire, pour faire prendre à un morceau de fer-blanc la figure d'une boule coupée par le milieu.

MARTEAU A PLANER & A REDRESSER, *outil de Ferblantier.* Ce *marteau* est un morceau de fer de la longueur de six ou huit pouces, rond de deux pans, & gros dans sa circonférence d'environ un pouce & demi; les deux faces de ce *marteau* sont fort unies. Les ferblantiers s'en servent pour planer & redresser les morceaux de fer-blanc qu'ils emploient.

MARTEAU A RÉPARER, *outil des Ferblantiers.* Ce *marteau* tire son nom de son usage; il est fait à-peu-près comme le *marteau* à emboutir, excepté que le pan de ce *marteau* a les faces longues & plates; il y en a aussi qui les ont demi-rondes, &c.

Ils servent tous à réparer les inégalités que le *marteau* à emboutir a formées sur la piece que l'on travaille.

**MARTEAU**, *outil de Fourbisseur*; ce *marteau* est long de six pouces, rond & plat d'un côté, & plat & carré de l'autre. Il sert aux fourbisseurs pour chasser les gardes d'épées dans la soie avec la chasse-poignée, pour les assujettir au corps des lames.

**MARTEAU**, *outil de Gainier*; c'est un *marteau* de la grosseur d'un pouce, dont un pan est rond, & l'autre est plat, qui sert aux gainiers à différens usages. Ils en ont aussi qui ne sont pas plus gros qu'un tuyau de plume, & qui servent pour assujettir les clous d'ornement.

**MARTEAU**, (*Horlogerie.*) les horlogers en ont de plusieurs especes, d'établi qui sont d'une moyenne grosseur; ils en ont à deux têtes & à tête ronde, pour river de tranchant, pour redresser des pieces trempées & un peu revenues: enfin, ils en ont de bois & de cuivre pour frapper sur des pieces sans les gâter.

**MARTEAU**, *terme d'Horlogerie*, signifie en général la piece qui, dans les horloges de toutes especes, frappe sur le timbre.

On distingue dans un *marteau* la tête, la tige & la queue. La tête est cette partie par laquelle il frappe sur le timbre; la tige, celle sur laquelle il est monté, & la queue une espece d'aile ou de palette, par laquelle la roue de la sonnerie le fait mouvoir; mais tous les *marteaux* n'étant pas faits de même, cette distinction de parties ne peut avoir lieu que pour quelques-uns.

Pour qu'un *marteau* soit bien disposé, il faut qu'avec une puissance donnée il puisse frapper le plus grand coup. La premiere regle pour cet effet, c'est qu'il soit aussi pesant, & que son centre de percussion soit aussi éloigné de celui de son mouvement, qu'il est possible. La seconde, c'est qu'il rencontre le timbre dans une perpendiculaire, qui passeroit par ces deux centres. Les *marteaux* dont on se sert dans les horloges, les pendules, les réveils, les montres à répétition, &c. sont faits de différentes façons. Voyez HORLOGE, PENDULE, RÉPÉTITION, PERCUSSION, &c.

**MARTEAU**, *outil des Facteurs d'orgue*, est un *marteau* à deux têtes rondes, dont la face est très-polie & bien dressée, qui leur sert à planer sur un tas les feuilles de plomb ou d'étain qu'ils ont coulées sur le coutil.

**MARTEAU**, (*Maçonnerie.*) est un instrument de fer, de la même forme à peu près que les *marteaux* ordinaires; il en differe en ce que les panes ou extrémités de la tête sont brettelées ou dentées. C'est de cet outil dont on se sert pour tailler la pierre; on le nomme plus communément *hache*.

*Manier le marteau*, se dit d'un habile tailleur de pierre: *cet homme manie bien le marteau*.

**MARTEAU A SERTIR**, en *terme de Metteur en œuvre*; c'est une petite masse de fer plate, tantôt ronde, tantôt carrée, montée sur un brin de baleine plat, ou sur une branche d'acier assez longue; ce qui lui donne plus de coup. On l'appelle *marteau à sertir*, parce que son principal usage est de *sertir*. Voyez SERTIR.

**MARTEAU**, *ancien terme de Monnoyage*, exprimoit la manutention des monnoies avant la découverte du laminoir & du balancier. V. MONNOIE AU MARTEAU.

**MARTEAU A BOUGES**, (*Orfèvre.*) sont des *marteaux* dont les tranches plus ou moins épaisses sont fort arrondies; ils prennent ce nom de leur usage, servant à former les bouges des pieces d'orfèvrerie: ces *marteaux* sont tantôt minces, tantôt carrés, tantôt ronds, &c. selon les bouges qu'on a à travailler.

**MARTEAU A ACHEVER**, en *terme d'orfèvre en grosserie*, est un *marteau* à tranche arrondie, dont on se sert pour commencer à enfoncer une piece. Voyez ENFONCER.

**MARTEAU A DEVANT**, en *terme d'orfèvre en grosserie*, c'est un gros *marteau* à tranche & à panne, ainsi nommé, parce qu'il n'y a que ceux qui forgent sur le devant de l'enclume qui s'en servent.

**MARTEAU DE BOIS**, en *terme d'orfèvre en grosserie*, est un *marteau* qui ne differe du *marteau* de fer que par son usage, qui est de dresser une piece sur laquelle les *marteaux* de fer ont imprimé leurs coups.

*Voyez* DRESSER. Ils font ou de buis ou de frêne.

**MARTEAU A RETRAINDRE**, (*Orfevre.*) est parmi les orfèvres en grosserie un *marteau* tranchant par les deux bouts, mais d'une tranche un peu arrondie, afin d'étendre la matière sans la couper, ou marquer des coups trop profonds. *Voyez* RETRAINDRE.

**MARTEAU DE PAVEUR**, (*Art. méch.*) il diffère des autres *marteaux*, en ce que la partie depuis l'œil jusqu'à la tête est plus longue qu'à l'ordinaire, & est façonnée à huit pans. La partie depuis l'œil jusqu'à la pointe s'appelle *pioche* : elle est en forme de feuille de sauge. Elle sert à remuer le sable ou la terre avant que de pousser le pavé. Pour faire ce *marteau*, le taillandier prend une barre de fer carrée, de grosseur convenable; il perce l'œil à la distance du bout nécessaire pour pouvoir y fonder la pioche : il fonde la pioche. Il en fait autant à la tête, & il achève ensuite le *marteau* comme ses autres ouvrages. Il faut savoir que la tête & la pioche sont acérées.

**MARTEAU A BOUGES**, en *terme de Planeur*, sont des *marteaux* dont la panne est tant soit peu arrondie, pour creuser la piece & former le bouge.

**MARTEAU A MARLIE**, en *terme de Planeur*, signifie un *marteau* à bouge, dont la panne est arrondie proportionnellement à la grandeur de la marlie.

**MARTEAU A PLANER**, en *terme de Planeur*, est un *marteau* qui sert à effacer les coups trop sensibles des *marteaux* tranchans de la forge. Ils ont la panne fort unie & plate.

**MARTEAU A BATTRE LES LIVRES**. Cet outil des *relieurs* doit être de fer, ayant la tête plus menue que le bas, que l'on nomme la *platine*; cette platine doit être toute des plus polies.

**MARTEAU A ENDOSSER** est un *marteau* ordinaire, avec cette différence que la queue n'en doit pas être fendue. Il sert aussi à cogner les ficelles.

**MARTEAU**, (*Serrurerie.*) c'est l'instrument dont ils se servent pour donner la forme première à froid ou à chaud à leurs ouvrages.

Ils en ont pour la forge à main, de panne

& de traverse; ils ont dix-neuf à vingt-deux lignes en carré par la tête, & sept à huit pouces de long.

Les *marteaux* de devant, ou de ceux qui sont placés à la forge devant l'enclume, sont aussi de deux fortes, à panne & à traverse, & ont vingt-huit à vingt-neuf lignes en carré par la tête, sur fix à sept pouces de long.

Ils sont tous emmanchés de bois de cornouillier, de deux piés & demi de long ou environ.

Le *marteau à panne* a cette partie parallèle au manche.

Le *marteau à traverse* a sa panne perpendiculaire au manche.

Si le forgeron se propose de diminuer ou d'élargir, ou d'allonger une partie de sa barre, il fait servir la panne.

S'il fait la diminuer sans l'élargir, celui qui frappe devant prend un *marteau* à panne, & ceux qui sont à ses côtés, chacun un *marteau* de traverse.

S'il s'agissoit au contraire d'élargir, le frappeur du milieu prend un *marteau* de traverse, & les deux autres des *marteaux* à panne.

Lorsque le forgeron a réduit la piece à la largeur convenable, il dit de *tête*, & tous les batteurs retournent leurs *marteaux*.

Le *marteau* du forgeron est toujours le même que celui de l'ouvrier qui frappe devant; il est seulement plus petit.

Le *marteau à bigorner* est à panne, mais plus petit que le *marteau* à main. Il prend son nom de la partie de l'enclume où l'on travaille quand on s'en sert.

Le *marteau à tête plate* est ordinairement à deux têtes, il sert à planer & à redresser les pieces qui sont minces & qui ont une certaine étendue, comme les platines des targettes; elles en deviennent plus faciles à blanchir à la lime, & sont plus achevées au cas qu'elles doivent rester noires.

**MARTEAU**, (*Taillandier.*) Les *marteaux* du taillandier sont les mêmes que ceux du coutelier & du ferrurier; mais c'est lui qui en pourvoit tous les ouvriers. Il prend un ou plusieurs morceaux de fer qu'il fonde; il en forme le corps du *marteau*, il acière ensuite la tête & la panne; il perce l'œil,

il lime ensuite son ouvrage , le trempe , & finit par le polir au grès.

**MARTEAU DU TAILLEUR DE PIERRE** ; il y en a de formes & de noms différens : l'un s'appelle *pioche* , & il y a la pioche pour la pierre dure , & la pioche pour la pierre tendre. La première a son extrémité pointue , la seconde l'a en tranche. L'autre , *hache* ; la hache a les deux extrémités tranchantes , mais une de ces extrémités est à dents ou dentelée. Pour les forger , on prend une barre de fer plate , de longueur convenable , à l'extrémité de laquelle on soude une mise de la largeur de la barre & de la longueur que doit avoir la partie du *marteau* comprise depuis l'œil jusqu'au tranchant. Cette mise sera prise encore assez forte pour donner , quand elle sera fendue , l'épaisseur nécessaire à l'œil. On prend ensuite une autre barre de fer de la même largeur & épaisseur que la première ; à l'extrémité de celle-ci , on soude une seconde mise de la solidité de la première. Lorsque ces deux pièces sont ainsi préparées , on fait chauffer les parties de l'une & de l'autre barres où les mises ont été soudées ; lorsqu'elles sont assez chaudes , on les applique l'une sur l'autre pour les faire prendre & les corroyer ensemble. Notez que les deux mises ne doivent point se toucher à l'endroit où l'œil doit être formé , & que là il doit rester un vuide entr'elles. Lorsque cette partie du *marteau* est ainsi faite , on travaille à l'autre de la même manière , on finit l'œil avec un mandrin ; l'œil achevé , on forme le tranchant : pour cet effet on ouvre le bout avec la tranche , & dans cette ouverture l'on insère une bille d'acier que l'on nomme *aciérure* : on en fait autant à l'autre bout. Lorsque le forgeron aciére une partie , il la finit tout de suite : cela fait , il répare au *marteau* , à la lime ; il trempe , & l'ouvrage est à sa fin , &c.

**MARTEAU** , ( *Vitrier.* ) Le *marteau* des vitriers est de même que celui des tapissiers , mais plus fort.

**MARTEL** , ( *Géogr.* ) petite ville de France dans le Quercy , élection de Cahors , sur la Dordogne. Long. 18 , 18 ; lat. 45 , 4. ( *D. J.* )

**MARTELAGE** , f. m. ( *Jurisprudence.* )

terme d'eaux & forêts qui signifie la *marque* que font les officiers avec un marteau sur certains arbres , tels que sont les chablis & arbres de débit , & lorsqu'ils font l'affiète des ventes , les piés corniers , tournans , & arbres de lisière , les baliveaux & autres arbres de réserve. Le garde-marteau doit faire le *martelage* en personne. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts , titre 7 , articles 3 & 4 , & en divers autres endroits. Voyez aussi GARDE-MARTEAU. ( *A* )

**MARTELET** , f. m. ( *Histoire natur.* )

Voyez MARTINET & MOUTARDIER.

**MARTELET** , ( *Couv. & autres artif.* )

est un petit marteau avec un long manche de bois , qui sert aux couvreurs pour tailler la tuile.

**MARTELET** , ( *ancien terme de monnoyage.* ) c'étoit un marteau ou seconde espèce de flétoir ; il étoit beaucoup plus léger que la masse , & servoit à arrondir les carreaux , ou plutôt à en adoucir les pointes.

**MARTELET** , ( *Orfèvrerie.* ) petit marteau dont les orfèvres se servent pour travailler les ouvrages délicats.

**MARTELEUR** , f. m. ( *Art méchan.* ) ouvrier occupé au marteau dans les grosses forges. Voyez l'article FORGES.

**MARTELINÉ** , f. f. *terme de Fonderie.* est un marteau d'acier pointu par un bout , & qui a plusieurs dents de l'autre , avec lequel celui qui polit l'ouvrage sortant de la fonte , abat la crasse qui se fait sur le bronze par le mélange de quelques parties de la potée avec le métal.

**MARTELINÉ** , ( *Sculpture.* ) est un petit marteau qui a des dents d'un côté en manière de doubles pointes , fortes & forgées carrément pour avoir plus de force , & qui se termine en pointe par l'autre bout.

La *marteline* doit être de bon acier de carme. Les sculpteurs s'en servent à gruger le marbre , particulièrement dans les endroits où ils ne peuvent s'aider des deux mains pour travailler avec le ciseau & la masse.

**MARTELÉES** , ( *Vénerie.* ) il se dit des fientes ou fumées de bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillon au bout.

*Marteler* se dit , en Fauconnerie , des oiseaux de proie quand ils font leurs nids.

**MARTELLEMENT** , f. m. ( *Musique.* )

forte d'agrément du chant françois. Lorsque descendant diatoniquement d'une note sur une autre par un trill, on appuie avec force le son de la première note sur la seconde, tombant ensuite sur cette seconde note par un seul coup de gosier; on appelle cela faire un *martellement*. Voyez *fig. 4, pl. VII de Musiq.*

Loulié dans ses *Elémens de Musique*, appelle *martellement* un autre agrément, & il en distingue trois sortes: le simple qu'il marque *V*, le double qu'il marque *W*, enfin le triple qu'il marque *VVV*. Voyez les effets de ces trois différens *martellemens*, *fig. 7, pl. XII de Musiq. Suppl. des planches.*

On appelle aussi *martellement* un balancement continu du doigt sur la corde d'un violon, sans ôter le doigt de dessus cette corde; ce qui produit un effet assez semblable au tremblant de l'orgue. Pour les instrumens à vent, on balance le doigt sur le trou qui forme le ton, mais sans jamais le fermer; au reste le *martellement* n'est bon que sur des tenues. (*F. D. C.*)

MARTHE; SAINTE, (*Géogr.*) province de l'Amérique méridionale, sur la côte de terre ferme, vers le levant. Elle a 70 lieues de long, sur presque autant de large: il y fait extrêmement chaud du côté de la mer du nord, mais le dedans du pays est assez froid, à cause des hautes montagnes qui l'environnent. On y trouve des salines, des oranges, des grenades, des limons, & quelques mines d'or. Les Espagnols possèdent seulement une partie de cette province, dont *Sainte-Marthe* la capitale étoit assez considérable du temps que les flottes d'Espagne y abordèrent; mais ce n'est plus à présent qu'un village de trente maisons. *Long. de ce village 303, 45, 30; lat. 11, 26, 40.* Mémoire de l'académie des Sciences 1729.

MARTHE, *Sainte*, (*Géogr.*) ou SIERRA NÉVEDA, montagne de la nouvelle Espagne dans la zone torride, à 60 lieues de la mer. Cette montagne passe pour une des plus hautes du monde: on lui donne une lieue d'élévation & 30 à 40 de circuit. Son sommet est toujours couvert de neige: on l'aperçoit, dit-on, quand le temps est serein, du cap de Tibérin, situé dans l'île de S. Domingue, qui en est à 150 lieues; mais on

ne l'aperçoit sans doute qu'en imagination! Le pié de cette montagne est habité par des peuples de si petite taille, qu'ils peuvent passer pour des pygmées. *Long. 323; lat. 8. (D. J.)*

MARTIA, (*Littérat.*) épithète que les Romains donnerent à Junon; cette déesse avoit à Rome un temple sous le nom de *Juno Martia*, Junon mere de Mars. (*D. J.*)

MARTIAL, adj. (*Gram.*) né pour la guerre. Ainsi l'on dit, cet homme a l'ame *martiale*; tels étoient le grand Condé, Charles XII, Alexandre.

MARTIAL, *aethiops*, (*Mat. méd.*) Voyez MARS.

MARTIALE, COUR, (*Hist. mod. d'Angl.*) c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre le conseil de guerre, établi pour juger la conduite des généraux, des amiraux, & la décision est quelquefois très-sévère.

La coutume de juger sévèrement, & de bétrir les généraux malheureusement, dit M. de Voltaire, a passé de la Turquie dans les états chrétiens. L'empereur Charles VI en a donné deux exemples dans la dernière guerre contre les Turcs; guerre qui passoit dans l'Europe pour avoir été plus mal conduite encore dans le cabinet, que malheureuse par les armes. Les Suédois, depuis ce temps-là, condamnerent à mort deux de leurs généraux, dont toute l'Europe plaignit la destinée, & cette sévérité ne rendit pas leur gouvernement ni plus respectable, ni plus heureux au dedans. Enfin, l'amiral Matthews succomba dans le procès qui lui fut fait après le combat naval, contre les deux escadres combinées de France & d'Espagne, en 1744.

Il paroît, continue notre historien philosophe, que l'équité exigeroit que l'honneur & la vie d'un général ne dépendît pas d'un mauvais succès. Il est sûr qu'un général fait toujours ce qu'il peut, à moins qu'il ne soit traître ou rebelle, & qu'il n'y a guere de justice à punir cruellement un homme qui a fait tout ce que lui permettoient ses talens: peut-être même ne seroit-il pas de la politique, d'introduire l'usage de poursuivre un général malheureux; car alors ceux qui auroient mal commencé

une campagne au service de leur prince, pourroient être tentés de l'aller finir chez les ennemis. (D. J.)

**MARTIALE**, fleur, (*Matiere méd.*)  
Voyez MARS.

**MARTIANA SYLVA**, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, qu'on nomme vulgairement *sehwarzwald*, & en François *forêt noire*. On croit que c'est la même que Ptolomée appelle *eremus Helvetiorum*. Voyez HERCYNIE. (D. J.)

**MARTIATUM**, onguent, (*Pharmacie & matiere médicale externe*). Cet onguent est composé d'huile d'olive, dans laquelle on a fait macérer pendant trois jours un grand nombre de matieres végétales, dont la plus grande partie contient une huile essentielle, dont l'huile d'olive se charge très-bien, & qu'elle peut retenir pendant le cours de la préparation, attendu qu'on n'y emploie que la chaleur du bain-marie. Quoique cette préparation soit à cet égard conforme aux regles de l'art, on peut observer cependant, 1°. que quelques substances végétales parfaitement inodores, telles que les feuilles de sureau & les semences d'ortie, doivent être rejetées comme inutiles; 2°. qu'au lieu de prendre scrupuleusement un certain nombre de plantes spécifiées dans les dispensaires, on peut prendre indistinctement quelques poignées de calices de fleurs, de feuilles ou de semences, très-riches en huile essentielle: ainsi donc on prendra d'huile d'olive aromatisée par une suffisante infusion de ces substances, hachées ou pilées, par exemple, huit livres: on la passera avec forte expression; on fondra dans la colature à la chaleur du bain-marie, de cire jaune deux livres, de graine d'oie, d'ours, & de moëlle de cerf, de chacun, quatre onces, (si l'artiste veut renoncer à la magnificence de ces deux derniers ingrédients, il peut leur substituer sans scrupule de bon sain-doux ou de l'huile de laurier, selon la réforme de Lémery) de stirax liquide deux onces, de belle gomme élémi une once. Passez encore & mêlez à la colature de baume liquide du Pérou deux onces, d'huile butireuse de noix muscade demi-once, de baume de copahu & de mastic en poudre de chacun une once:

Tomé XXI.

remuez jusqu'à ce que la matiere se refroidisse, & vous aurez votre onguent.

N. B. que si, au lieu du mastic en poudre, on employoit cette résine sous la forme de ce que Hoffinan appelle *baume liquide de mastic*, (*Voyez MASTIC*) on auroit un composé plus égal & plus élégant.

Cet onguent est très-précieux, il est formé par la réunion de plusieurs matieres éminemment vulnéraires, balsamiques, résolatives, fortifiantes; ce qui le rend propre à appaiser les douleurs des membres, à dissiper les tumeurs appellées *froides*, à remédier aux contractions de membres récentes, &c.; il doit son nom à un médecin nommé *Martianus*, qui en est l'inventeur; car il s'est appellé d'abord *unguentum Martiani*, & ensuite *martiatum* par corruption; dénomination qui a fait tomber souvent même des gens de l'art dans l'erreur d'imaginer que la base de cet onguent étoit quelque préparation *martiale*. On le trouve aussi désigné dans quelques livres sous le nom d'*unguentum adjutorium*. (b)

**MARTIAUX**, JEUX (*Antiq. Rom.*) *ludi martiales*; ils furent appellés *martiaux*, comme ceux institués en l'honneur d'Apollon, furent appellés *apollinaires*. Les Romains les célébrerent d'abord dans le cirque le 13 de mai, & dans la suite le premier d'août, parce que c'étoit le jour auquel on avoit dédié le temple de Mars. On faisoit dans ces jeux des courses à cheval & des combats d'hommes contre les bêtes, deux choses qui s'accordent à merveille avec la fête du dieu de la guerre. Voyez JEUX. (D. J.)

**MARTICLES** ou LIGNES DE TRÉLINGAGES, (*Marine.*) petites cordes disposées par branches ou pattes en façon de fourches, qui viennent aboutir à des poulies appellées *araignées*; la vergue d'artimon a des *marticles* qui lui tiennent lieu de balancines. Ces *marticles* prennent l'extrémité d'en haut de la vergue, se terminent à des araignées, & vont répondre par d'autres cordes au chouquet du perroquet d'artimon. Au bout de chaque *marticle* est une étrope par où passe une poulie, sur laquelle est frappé le martinet de la vergue, qui sert pour l'appliquer. L'étai des perroquets de beaupré se termine aussi par des

B b

*marticles* sur l'éperon de misaine. *V. MARINE*, *Pl. I.*, les *marticles* de la vergue d'artimon qui est cotée 107, & les *marticles* de l'étai de beaupré, coté 105.

*Marticles*, ce sont aussi de petites cordes qui embrassent les voiles qu'on ferle. (*Z.*)

**MARTIGNY**, (*Géogr.*) *Martiniacum*, & en Allemand *Martinacli*, bourg du bas Vallais, sur la rivière de Dranse, qui se jette dans le Rhône, à quelques centaines de pas de ce lieu. Il est situé dans une plaine, près des ruines d'*Octodurus*, qui étoit la principale place des Véragres, & une des anciennes cités des Gaules. Quelques auteurs prétendent que *Martigny* soit *Octodurus* même, on y a du moins trouvé des inscriptions Romaines. Les évêques du Vallois y résidoient, avant que les guerres l'eussent ruiné. *Martigny* est à 5 lieues de Lyon, & à 4 de Saint-Mauris. *Long.* 25, 24; *lat.* 46, 22. (*D. J.*)

**MARTIGUES**, (*Géogr.*) petite ville de France, en Provence; c'est une place maritime, à l'occident de Marseille, située entre la mer & l'étang dit de *Berre* ou de *Martigues*, à l'endroit même où cet étang se dégorge dans la mer.

Cette ville jusqu'à l'an 1266, s'est appelée *Saint-Genes*, en latin *castrum Sancti Genesii*; elle dépend avec son territoire pour le spirituel, de l'archevêché d'Arles, & les archevêques d'Arles en ont eu long-temps le haut domaine.

Elle fut réunie au comté de Provence par Louis d'Anjou l'an 1381. Le roi René l'érigea en vicomté, & le donna à son neveu Charles du Maine. Henri IV en fit une principauté, en faveur de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur. La fille unique de cette princesse épousa le duc de Vendôme, dont le petit-fils est mort en Espagne sans enfans en 1712. Le maréchal de Villars a acheté cette principauté en 1714. *Long.* de *Martigues*, 23, 3; *lat.* 43, 28.

J'imagine que tous les chevaliers de Malthe savent que le premier instituteur & grand-maître de leur ordre, Gérard Thom ou plutôt Gérard Tenque, étoit né à *Martigues*. Il administroit l'hôpital de Jérusalem en 1099, lorsque Godefroi de Bouillon prit cette ville, & l'année suivante Tenque

fonda son ordre, qu'il gouverna saintement jusqu'à sa mort, arrivée en 1121. Il eut Raimon Dupuy pour successeur. (*D.-J.*)

**MARTIGUES**, *étang de*, (*Géogr.*) cet étang est sur la côte de Provence, entre Marseille & le Rhône; on le nomme aussi l'étang de Berre, & le vulgaire l'appelle indifféremment l'étang, la mer, ou le golfe de Martigues. Il a quatre ou cinq lieues de long depuis la tour de Bouc, autrefois d'Embouc, c'est-à-dire, de l'embouchure qui est tournée vers le levant, jusqu'à Berre, & deux lieues de large. Il est navigable par-tout, & a depuis quatre jusqu'à quatorze brasses de profondeur. Le sel qui se fait sur le bord de cet étang est très-bon, & en telle quantité, qu'on en fournit la Provence, & des cantons de provinces voisines. (*D. J.*)

**MARTIN-PÊCHEUR**, **PÊCHEUR**, **MERLE D'EAU**, **ASTRE**, **MAMIER**, **DRAPIER**, *f. m. aspedo, ispida*, (*Hist. nat. Orn.*) oiseau qui pèse une once un quart; il a six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; l'envergeure est de dix pouces, le bec a près de deux pouces de longueur: il est épais, fort, droit, pointu & noir, à l'exception de l'angle que forment les deux branches de la pièce de dessous, qui est blanchâtre. Dans la plupart des *martins-pêcheurs*, la partie supérieure du bec déborde un peu la partie inférieure; il y en a au contraire qui ont la partie inférieure plus longue que la partie supérieure. La langue est courte, large, pointue; le dedans de la bouche est jaunâtre; les narines sont oblongues.

Le menton est blanc, mêlé d'un peu de roux; le milieu du ventre est d'un roux pâle; le bas-ventre, les côtés & les plumes qui sont sous la queue sont de couleur rouffée foncée, de même que celles qui sont sous les ailes. Les plumes de la poitrine sont d'une couleur rouffée encore plus foncée, & leur extrémité est légèrement teinte de gris. Il y a une large bande qui va depuis le cou jusqu'à la queue en passant au milieu du dos, qui est d'une très-belle couleur bleue peu foncée, mais fort éclatante. Quand on oppose l'oiseau au jour, cette

couleur prend une teinte de verd. Si on regarde de fort près ces plumes bleues, on apperçoit sur quelques-unes une petite bande noire transversale. Le dessus de la tête est d'un noir verdâtre avec des bandes transversales bleues : il y a entre les narines & les yeux une tache roussie ; on en voit une autre au delà des yeux de même couleur ; & plus bas sur les côtés du cou, une autre beaucoup plus grande de couleur blanche roussâtre ; au dessous de ces taches, il y a une bande de couleur bleue verdâtre. Chaque aile a vingt-trois grandes plumes, dont les trois premières sont les plus longues ; toutes les grandes plumes, & celles du premier rang qui le recouvrent, ont les barbes extérieures bleues, & les intérieures brunes. Les plumes des autres rangs sont d'un verd foncé, excepté la pointe qui est bleue ; cette pointe bleue n'est pas marquée sur les plus petites plumes qui sont près de la côte de l'aile : les grandes plumes de l'épaulé qui s'étendent sur les deux côtés du dos sont d'un verd brun. La queue est courte, elle n'a qu'un pouce & demi de longueur ; elle est composée de douze plumes, toutes d'une couleur bleue obscure ; le tuyau est noir. Les pattes sont courtes, noirâtres par devant, & rougeâtres par derrière, de même que la plante des pieds.

On dit qu'on trouve dans le nid de cet oiseau jusqu'à neuf petits. Willughby dit en avoir vu cinq dans un creux d'une demi-aune de profondeur sur la rive d'une petite riviere. Willughby, voyez OISEAU.

MARTIN, *Saint-(Géogr.)* île de l'Amérique septentrionale, l'une des Antilles du golfe de Mexique, au N. O. de l'île de Saint-Barthelemi, & au S. O. de l'Anguille. On lui donne dix-huit lieues de tour, mais elle n'a ni port ni rivieres ; quelques François & quelques Hollandois en jouissent en commun. *Long. 325 ; lat. 28, 20. (D. J.)*

MARTINET, MARTELET, f. m. *hirundo agrestis Plinii sive rustica, (Hist. nat. Ornithol.)* oiseau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & neuf pouces huit lignes d'envergure. La tête est plate & le bec est très-aplati, comme dans l'hirondelle ; il a les trois

huitièmes d'un pouce de largeur à sa racine, & il se termine en pointe. La mâchoire supérieure est un peu plus longue que l'inférieure. Cet oiseau a le dedans de la bouche jaunâtre, la langue fourchue, & l'iris des yeux couleur de noisette. Les ongles sont blancs, les pattes sont petites & recouvertes jusqu'aux ongles d'une espèce de duvet blanc ; ce caractère sert à faire distinguer très-aisément le *martinet* des autres oiseaux de son genre.

Le *martinet* a de même que l'hirondelle, la tête, le cou, le dos, la queue & les ailes d'un bleu foncé & pourpré ; cependant cette couleur est plus obscure dans le *martinet*. Le croupion, le ventre & la poitrine sont très-blancs ; la couleur du menton est moins blanche. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile ; les six ou sept plumes qui se trouvent placées après la dixième sont crénelées, & plus larges que les extérieures ; les intérieures ont la pointe blanche. La queue est moins fourchue que celle de l'hirondelle ; les plumes extérieures sont les plus longues ; elles ont deux pouces trois lignes de longueur, & celles du milieu seulement un pouce neuf lignes. Le *martinet* ne fait pas, comme l'hirondelle, son nid dans les cheminées, mais sous les fenêtres & sous les entablemens des toits. Willughby, *Ornithol. Voyez OISEAU.*

MARTINET, GRAND, voyez MOUTARDIER.

MARTINET-PECHEUR, (*Ornith.*) voyez MARTIN-PECHEUR.

MARTINET, f. m. (*Marine.*) c'est la corde ou manœuvre qui commence à la poulie ; nommée *cap de mouton*, laquelle est au bout des marticles. Elle sert à faire hausser ou baisser la vergue d'artimon. Voyez MARINE, *planche première, ce martinet* coté 49 ; & le *martinet* de l'avant, coté 23.

*Martinet*, c'est encore un nom général qu'on donne aux marticles, à la maque, & aux araignées. (K)

MARTINET, c'est ainsi qu'on appelle dans les *grosses forges* une espèce d'usine. Voyez l'art. GROSSE FORGE. Ce nom a été donné à ces usines du marteau qui y travaille.

MARTINET, (*Papeterie.*) c'est ainsi

qu'on appelle un gros marteau qui se meut par la force des roues d'un moulin. Il y a des *martinets* dans les moulins à papier, à tan, &c.

MARTINIENES, CHRONIQUE, (*Hist. Littér.*) ouvrage ainsi nommé, parce que presque toute la première partie est une traduction de la chronique Latine de Martin le Polonois, dominicain, qui florissoit en Italie au milieu du treizième siècle. Cet auteur écrivit en deux colonnes, mettant d'un côté les papes depuis saint Pierre, & sous chacun l'histoire de sa vie & les événemens ecclésiastiques arrivés de son temps; de l'autre, les empereurs Romains depuis Auguste, avec un extrait de quelques-unes de leurs actions, & les principaux événemens civils & politiques.

Cette chronique a été conduite par l'auteur jusqu'en 1276; il mourut l'année suivante dans le temps qu'il venoit d'être nommé à l'archevêché de Gnesne en Pologne, par le pape Nicolas III; son ouvrage fut fort estimé durant le reste du siècle, & on en fit plusieurs copies: celles qui furent faites les dernières ont à la tête du livre, immédiatement après le prologue, une histoire abrégée depuis la création du monde, dans laquelle l'auteur s'étend principalement sur le peuple Romain.

Il ne s'écoula pas cinquante ans, qu'un autre auteur entreprit une seconde chronique, en adoptant celle de Martin, qu'il continua jusqu'à son temps: il fut suivi par deux autres écrivains, qui poussèrent leurs recherches vers l'an 1400. Voilà ce qui forme le premier volume des *chroniques martinienes*: le second volume de ces *chroniques* ne porte le nom de *martinienes* que parce qu'il est joint au premier volume, dont le prologue, l'histoire Romaine, & le plus grand nombre des faits, sont tirés de l'ouvrage de Martin le Polonois. Il est certain que presque tout ce qui est contenu dans ce second volume n'a jamais été écrit qu'en François: il forme un recueil de différens morceaux qui regardent l'histoire de France, à quelques articles près; c'est une espèce de chronique du royaume & de nos rois, depuis l'an 1400, jusqu'à l'an 1500.

On doit à Antoine Verard, libraire à

Paris, l'édition unique de cette collection; qu'il donna un peu après l'an 1500; & cette édition des *chroniques martinienes* est d'autant plus estimable, que les chroniques Latines dont elles sont la traduction, n'ont jamais été imprimées.

Voici le titre qui est à la tête de tout l'ouvrage, & qui regarde les deux volumes joints ensemble: " la *chronique martinienne* " de tous les papes qui furent jamais, & " finit au pape Alexandre dernier, décédé " en 1503, & avec ce, les additions de " plusieurs chroniqueurs, c'est à savoir " de messire Ververon, chanoine de Liege, " monseigneur le chroniqueur Castel, mon " seigneur Gaguin, général des Mathurins, " & autres. "

La dernière édition Latine de la chronique de Martinus Polonus est faite à Cologne en 1616, *in-folio*. L'imprimé de Martinus forme deux colonnes, l'une des papes pour l'histoire ecclésiastique, & l'autre des empereurs pour l'histoire politique de l'empire & des royaumes. On trouve deux exemplaires des *chroniques martinienes* à la bibliothèque du roi. Quoiqu'il y ait autant de chapitres dans ces chroniques, qu'il y a eu de papes depuis saint Pierre jusqu'à Clément V, cet ouvrage n'est pas pour cela une simple chronique des souverains pontifes; c'est une histoire abrégée de l'église, des empereurs Romains, & des rois de France, jusques à l'an 1315; tous les faits différens y sont rapportés sous l'article de chaque pape. La continuation des *chroniques martinienes* est de Bernard Guidonis, mort en 1331. Le second volume de la *chronique martinienne*, ainsi qualifiée par l'imprimeur Verard, vers l'an 1500, est un ramas de différens livres manuscrits concernant l'histoire de France.

Nous avons cru devoir parler ici de cet ouvrage, parce qu'il est fort rare, que le P. le Long n'en a donné aucune notice, & que cependant il contient des fragmens de l'histoire de France qu'on ne trouve pas ailleurs. Ceux qui voudront s'en instruire à fond peuvent consulter le mémoire de M. l'abbé le Bœuf sur les *chroniques martinienes*, inséré dans le *recueil de l'académie des inscriptions*, tome XX, in-4°. (D. J.) MARTINGALE, f. f. (*Maréchallerie*.)

courroie de cuir qui s'attache d'un côté à la fangle du cheval sous le ventre, & de l'autre à la muselière, pour l'empêcher de lever ou de secouer la tête.

**MARTINIÈRE**, (LA) *Géogr. Hist. Litt.* Nous avons trop d'obligation au savant géographe Bruzen de la *Martinière*, pour ne pas dire un mot d'un village, dont il a rendu le nom célèbre.

La *Martinière* est un hameau de la paroisse de Saint-Arnoul sur Caudebec en haute Normandie; du bailliage de Caux & vicomté de Caudebec, érigé en fief relevant du roi: la Roquette, sur la même paroisse, fut érigée en huitième fief de Haubert, relevant du comté de Maulevrier; l'un & l'autre, par lettres-parentes de février 1623, en faveur de Louis de la *Martinière*, maître des comptes à Rouen, un des ancêtres de notre illustre géographe, né à Dieppe, mort à la Haie en 1746, âgé de 83 ans. On a publié à Paris, en 1768, la quatrième édition de son grand *Dictionn. Géogr.* en 6 vol. in-fol. (C)

**MARTINIQUE**, ILE DE LA, f. f. (*Géogr.*) c'est la principale des Antilles Françaises; elle est située par les 14<sup>d</sup>. 43' & 9" de latitude au nord de l'équateur, & sa longitude diffère occidentalement de 63<sup>d</sup>. 18' 45" du méridien de l'observatoire de Paris; ce qui fait 4<sup>h</sup>. 13' & 15" de différence.

Cette île peut avoir 60 lieues de circuit, sa longueur est d'environ 25, sur une largeur inégale, étant découpée par de grandes baies, au fond desquelles sont de belles anses de sable, & de très-bons ports couverts par de longues pointes qui avancent beaucoup en mer; les rivages de l'île sont défendus par des rochers & des falaises qui en rendent l'aspect formidable; quant à l'intérieur du pays, il est occupé par de très-hautes montagnes, dont les intervalles forment de grands vallons remplis d'épaisses forêts, & arrosés d'un grand nombre de rivières & de torrens, dont l'eau est communément excellente.

Quoique le climat par son excessive chaleur, soit souvent funeste aux étrangers intempérans, ceux qui y sont accoutumés y jouissent d'une aussi parfaite santé qu'en aucun lieu du monde; la terre y produit

abondamment des cannes à sucre, du café, du coton, de la casse, du manioque, des fruits délicieux, & une prodigieuse quantité de plantes & de beaux arbres, dont le bois, les résines & les gommes ont des propriétés qui peuvent être utilement employées tant en médecine que dans les arts mécaniques. La culture du sucre a fait négliger celle de l'indigo, du rocou & du tabac; on commence depuis quelques années à reprendre avec succès celle du cacao, dont les arbres, par une espèce d'épidémie, étoient presque tous morts en 1728.

La colonie que M. Dofnambuc, gouverneur de l'île de Saint-Christophe, fit passer à la *Martinique*, en 1635, s'est considérablement augmentée, malgré les guerres qu'elle fut obligée de soutenir contre les sauvages, & les difficultés de défricher un pays rempli de serpens venimeux & d'insectes fort incommodes.

La *Martinique* est aujourd'hui très-florissante; sa ville capitale, que l'on nomme le *Fort-Royal*, est avantageusement située près d'un excellent port couvert d'une péninsule entièrement occupée par une grande citadelle, où réside ordinairement le gouverneur-général; mais le lieu le plus considérable de l'île, tant par son étendue que par son commerce & par ses richesses, est le fort Saint-Pierre, distant du *Fort-Royal* d'environ sept lieues. Sa situation s'étend en partie sur des hauteurs au pié d'une chaîne de montagnes, & en partie sur les bords d'une grande plage courbée en croissant, au devant de laquelle est une spacieuse rade, où nombre des vaisseaux expédiés de tous les ports du royaume abordent continuellement, excepté depuis le 15 de juillet jusqu'au 15 d'Octobre, temps de l'hivernage, que ces vaisseaux vont passer dans le carénage du *Fort-Royal* pour être plus en sûreté contre les ouragans & les ras de marée, très-fréquens pendant cette saison.

Dans la partie orientale de l'île, sont situés le bourg & le fort de la Trinité, au fond d'un grand cul-de-sac, dans lequel les vaisseaux peuvent mouiller à l'abri des vents pendant la saison de l'hivernage; ce lieu est beaucoup moins considérable que les précédens. Outre ces trois principaux

endroits, l'île est très-bien garnie dans toute sa circonférence d'un bon nombre de jolis bourgs, dont plusieurs jouissent d'une agréable situation.

Les habitans de la *Martinique*, quoique moins opulens que ceux de Saint-Dominique, sont presque tous riches; ils aiment le faste & la dépense; leur affabilité envers les étrangers trouve peu d'exemple ailleurs; ils sont naturellement généreux & très-braves. On n'ignore pas la réputation que les corsaires de la *Martinique* se sont acquise pendant les guerres qui se sont succédées contre les ennemis de l'état. *M. LE ROMAIN.*

MARTIN-VAS, (*Géogr.*) île de la mer du Nord, entre la côte des Cafres & celle du Brésil, environ sous le troisième degré de *long.* & sous le 20°. de *latitude.* Elle est très-montueuse & sans habitans. (*D. J.*)

MARTIOBARBULE, f. m. (*Art milit.*) ancienne arme des Romains. C'étoit aussi le nom d'une sorte de milice, formant un corps de douze mille hommes. Les *martio-barbules* ne nous sont guère connus.

MARTOIRE, f. f. (*Serrur.*) c'est un marteau à deux pannes, qui sert à relever les brisemens.

MARTOLOIS, LES (*Géogr.*) espèce de voleurs fameux du dernier siècle, dans la Hongrie & l'Esclavonie. Il y a eu de tout temps en divers royaumes des compagnies de voleurs, auxquels on a donné des noms dont il ne faut pas chercher les étymologies. De pareils voleurs en Cilicie s'appelloient autrefois *isauri*, en Angleterre *scoti* dans les Pyrénées *bandoliers*, en Dalmatie *uscochi*, en Esclavonie *martilosi*, & par les François *martolois*. On pourroit y joindre les Cosaques de Pologne & de Moscovie.

MARTORANO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, avec un évêché suffragant de Corenza. Elle est à trois lieues de la mer, 6 S. de Cosenza. *Long.* 34, 22; *lat.* 39, 8.

MARTORELO, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne dans la Catalogne, au confluent de la Noya & du Lobregat, à 4 lieues

de Barcelone. *Long.* 29, 45; *lat.* 41, 25. (*D. J.*)

MARTYR, f. m. (*Théol.*) celui qui souffre des peines, des supplices & même la mort pour la défense de la vérité de l'Évangile.

Le mot *martyr* est Grec, *μαρτυρ*, & signifie proprement *témoin*. On le donne par excellence à tous ceux qui souffrent la mort pour la vérité de l'évangile.

Autrefois ceux qui étoient exilés pour la foi, & qui mouraient dans les guerres de religion, étoient tenus pour martyrs. Du temps de S. Augustin & de S. Epiphane, on donnoit le titre de martyrs aux confesseurs qui avoient souffert quelques tourmens pour J. C., encore qu'on ne leur eût pas ôté la vie.

C'est la pensée de Tertullien dans son apologétique. *Plures efficitur, quoties metimur à vobis; semen est sanguis Christianorum*, cap. l.

On compte 19 mille 700 martyrs qui souffrirent le martyre à Lyon avec S. Irénée, sous l'empire de Sévère; 6666 soldats de la légion thébéenne que la persécution fit périr dans les Gaules. Le P. Papebrock compte 16 mille martyrs abyssins, & 150 mille autres sous le seul Dioclétien.

Dodwel avoit fait une dissertation exprès pour montrer que le nombre des martyrs qui ont souffert sous les empereurs Romains est très-médiocre. Il prétendoit que ce qu'on en trouve dans les peres se réduisoit à peu de chose, & que si l'on excepte Néron & Domitien, les autres empereurs avoient fait peu de martyrs. Le P. Ruinard a montré au contraire que l'on n'a point enflé le catalogue des martyrs. Le carnage fut grand, & la persécution sanglante sous les premiers empereurs, en particulier sous Dioclétien.

Le P. Papebrock, dans ses *acta sanctorum*, en compte un nombre presque infini. Il n'y a presque point de religion qui n'ait eu ses martyrs, si l'on prend le titre de martyrs dans un sens général pour ceux qui meurent pour la défense de leur religion, soit vraie, soit fautive. Mais les théologiens catholiques soutiennent, après les peres, que ce nom ne convient qu'à ceux qui perdent la vie pour la vérité de l'évangile dans l'unité

de l'église catholique ; ainsi ils le refusent à ceux qui meurent pour le nom de Jésus-Christ , mais dans le schisme ou dans l'hérésie. Leur maxime capitale sur cette matière est que ce n'est point le supplice qu'on souffre , mais la cause pour laquelle on souffre qui constitue les martyrs. *Martyrem non facit pœna, sed causa.* Ce que S. Augustin explique très-bien dans ce passage , en parlant des donatistes qui vantoient la constance de leurs prétendus martyrs. *Jaçant fallaciter innocentiam suam , & quam non possunt à Domino accipere , ab hominibus quaerunt martyrum gloriam. Veri autem martyres illi sunt de quibus Dominus ait : beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam ; non ergo qui propter iniquitatem & propter christianæ unitatis impiam divisionem , sed qui propter justitiam persecutionem patiuntur , hi martyres veri sunt...* *Ideò in psalm. xlij , vox illa intelligenda est verorum martyrum volentium se discerni à martyribus falsis : judica me , Deus , & discerne causam meam de gente non sancta : non dicit , discerne pœnam meam , sed discerne causam meam. Potest enim esse impiorum similis pœna , sed dissimilis est martyrum causa. S. August. epist. l. veter. edit.* Ce qui a fait dire à S. Cyprien , dans son livre de l'unité de l'église , qu'un schismatique peut bien être massacré pour la défense de certaines vérités , mais non pas couronné : *talis occidi potest , coronari non potest.* Ou il faut admettre ces principes , ou confondre le fanatisme avec la religion.

On conservoit anciennement avec soin les actes des souffrances & de la mort des martyrs qui avoient versé leur sang pour la défense de la religion chrétienne. Cependant , malgré toute la diligence qu'on y apportoit , il nous est resté peu de ces actes. Eusebe composa un martyrologe pour réparer ces pertes ; mais il n'a point passé jusqu'à nous , & ceux que l'on a rétablis depuis sont très-suspects. Voyez MARTYROLOGE.

L'ère des martyrs est une ère que l'Égypte & l'Abyssinie ont suivie & suivent encore , & que les mahométans mêmes ont souvent marquée depuis qu'ils sont maîtres de l'Égypte. On la prend du commencement de Dioclétien , qui fut l'an de Jésus-

Christ 302 ou 303. L'ère des martyrs s'appelle aussi l'ère de Dioclétien.

MARTYRE, s. m. *martyrium*, (Théol.) témoignage rendu à Jésus-Christ & à sa religion , & scellé par la mort de celui qui le rend ; ou , si l'on veut , la mort endurée par un chrétien dans l'unité de l'église pour avoir confessé la foi de Jésus-Christ ; car on distinguoit les martyrs des confesseurs. On donnoit ce dernier nom aux chrétiens qui ayant été tourmentés pour la foi , avoient cependant survécu à la persécution , & on appelloit proprement martyrs , ceux qui avoient donné leur vie pour l'évangile.

Voici quelles étoient les principales & les plus ordinaires circonstances du martyre , selon M. Fleury.

La persécution commençoit d'ordinaire par quelque édit qui défendoit les assemblées des chrétiens , & condamnoit à de certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas sacrifier aux idoles. Il étoit permis de fuir la persécution , de s'en racheter même par argent , pourvu qu'on ne dissimulât point sa foi. Mais les règles de l'église défendoient de s'exposer soi-même au martyre , ni de rien faire qui pût irriter les païens & attirer la persécution ; comme de briser leurs idoles , mettre le feu aux temples , dire des injures à leurs dieux , ou attaquer publiquement leurs superstitions. Ce n'est pas qu'il n'y ait des exemples de saints martyrs qui ont fait des choses semblables , & de plusieurs entre autres qui se sont dénoncés eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples singuliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime générale étoit de ne point tenter Dieu , & d'attendre en patience que l'on fût découvert & interrogé juridiquement pour rendre compte de sa foi.

Quand les chrétiens étoient pris , on les menoit devant le magistrat , qui les interrogeoit juridiquement , assis sur son tribunal. S'ils nioient qu'ils fussent chrétiens , on les renvoyoit d'ordinaire sur leur parole , parce que l'on savoit bien que ceux qui l'étoient véritablement ne le nioient jamais , ou dès lors cessôient de l'être. Quelquefois , pour s'en assurer , on leur faisoit faire quelque acte d'idolâtrie. S'ils confessoient qu'ils fussent chrétiens , on s'efforçoit de vaincre

leur constance, premièrement par la persuasion & par les promesses, puis par les menaces & enfin par les tourmens.

Les supplices ordinaires étoient, étendre sur un chevalet par des cordes attachées aux piés & aux mains, & tirées de deux bouts avec des poulies; ou pendre par les mains, avec des poids attachés aux piés; battre de verges, ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes, nommés *scorpions*, ou de lanieres de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir sous les coups. D'autres étant étendus, on leur brûloit les côtés, & on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer; en sorte que souvent on découvroit les côtes jusqu'aux entrailles, & le feu entrant dans le corps, étouffoit les patients. Pour rendre ces plaies plus sensibles, on les frottoit quelquefois de sel & de vinaigre; & on les rouvroit lorsqu'elles commençoient à se fermer.

Pendant ces tourmens, on interrogeoit toujours. Tout ce qui se disoit ou par le juge ou par les patients, étoit écrit mot pour mot par des greffiers, & il en demuroit des procès verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les officiers de justice; car comme les anciens avoient l'art d'écrire par notes abrégées, ils écrivoient aussi vite que l'on parloit, & rédigeoient précisément les mêmes paroles qui avoient été dites, faisant parler directement les personnages; au lieu que dans nos procès-verbaux tous les discours sont en tierce personne, & rédigés suivant le style du greffier. Ce sont ces procès verbaux recueillis par les Chrétiens, qui forment les actes que nous avons des martyrs. Voyez ACTES, SCRIBES, NOTAIRES.

Dans ces interrogatoires, on pressoit souvent les chrétiens de dénoncer leurs complices, c'est-à-dire, les autres chrétiens, surtout les évêques, les prêtres, les diacres, & de livrer les saintes écritures. Ce fut particulièrement dans la persécution de Dioclétien, que les païens s'attachèrent à faire périr les livres des Chrétiens, persuadés que c'étoit le moyen le plus sûr d'abolir leur religion. Ils les recherchèrent avec soin, & en brûlèrent autant qu'ils en purent saisir. Mais sur toutes ces sortes de

questions, les chrétiens gardoient un secret aussi profond que sur les mystères. Ils ne nommoient jamais personne, & ils disoient que Dieu les avoit instruits, & qu'ils portoient les saintes écritures gravées dans leur cœur. On nommoit *traditeurs* ou *traîtres*, ceux qui étoient assez lâches pour livrer les saintes écritures, ou pour découvrir leurs frères ou leurs pasteurs. Voyez TRADITEURS.

Après l'interrogatoire, ceux qui persisteroient dans la confession du christianisme, étoient envoyés au supplice; mais plus souvent on les remettoit en prison pour les éprouver plus long-temps, & les tourmenter à plusieurs fois, si toutefois les prisons n'étoient pas encore une espèce de tourmens; car on y renfermoit les martyrs dans les cachots les plus noirs & les plus infects, on leur mettoit les fers aux piés & aux mains; on leur mettoit au cou de grandes pièces de bois, & des entraves aux jambes pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant posé sur le dos; quelquefois on semoit le cachot de têts de pots de terre ou de verre cassé, & on les y étendoit tout nus & tout déchirés de coups; quelquefois on laissoit corrompre leurs plaies, & on les laissoit mourir de faim & de soif; quelquefois on les nourrissoit & on les pansoit avec soin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laisser parler à personne, parce qu'on savoit qu'en cet état ils convertissoient beaucoup d'infidèles, souvent jusqu'aux geoliers & aux soldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur constance; un pere, une mere, une femme, des enfans, dont les larmes & les discours tendres étoient une espèce de tentation, & souvent plus dangereux que les tourmens. Mais ordinairement les diacres & les fideles visitoient les martyrs pour les soulager & les consoler.

Les exécutions se faisoient ordinairement hors des villes; & la plupart des martyrs, après avoir surmonté les tourmens, ou par miracle, ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Quoiqu'on trouve dans l'histoire ecclésiastique divers genres de mort par lesquels les païens en

ont fait périr plusieurs, comme de les exposer aux bêtes dans l'amphithéâtre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer avec une pierre au cou, de les faire traîner par des chevaux ou des taureaux indomtés, de les écorcher vifs, &c. Les fideles ne craignoient point de s'approcher d'eux dans les tourmens, de les accompagner jusqu'au supplice, de recueillir leur sang dans des linceuls ou avec des éponges, de conserver leurs corps ou leurs cendres, n'épargnant rien pour les racheter des mains des bourreaux, au risque de souffrir eux-mêmes le *martyre*. Quant aux martyrs, & dans les tourmens, & au moment même de la mort, s'ils ouvroient la bouche, ce n'étoit que pour louer Dieu, implorer son secours, édifier leurs freres. Voilà les hommes que les incrédules ne rougissent pas de nous donner pour des entetés, des fanatiques & même des séditions justement punis, des hommes qui ne savoient que souffrir, mourir, & bénir leurs persécuteurs. *Fleury, mœurs des chrétiens, part. II, n<sup>o</sup>. xix, xx, xxj, xxij.*

**MARTYRES, LES** (*Géogr.*) petites îles de l'Amérique septentrionale, comptées entre les Lucaies, ou plutôt ce sont des rochers situés au sud du cap de la Floride, à la hauteur de 25 degrés. Ils sont disposés en rang, est & ouest. On leur a donné ce nom de l'image qu'ils représentent quand on les découvre de loin en mer; il semble que ce soient des hommes empalés: & ils sont diffamés par plusieurs naufrages. (*D. J.*)

**MARTYROLOGE**, *f. m.* (*Théologie.*) liste ou catalogue des martyrs: ce mot vient de *μαρτυρ*, témoin, & de *λεγω*, dico, discours. D'autres disent de *λέγω*, colligo, je ramasse. *Voyez MARTYR.*

Le *martyrologe*, a proprement parler, ne contient que le nom, le lieu & le jour du martyre de chaque saint. Toutes les sectes ont aussi des livres de l'histoire de leurs martyrs, qu'ils ont aussi appellés *martyrologes*. Cette coutume de dresser des *martyrologes* est empruntée des païens, qui inscrivoient le nom de leurs héros dans leurs fastes pour conserver à la postérité l'exemple de leurs belles actions. Baronius

donne au pape Clément la gloire d'avoir introduit l'usage de recueillir les actes des martyrs. *Voyez ACTES.*

Le *martyrologe* d'Eusebe de Césarée a été l'un des plus célèbres de l'ancienne Eglise. Il fut traduit en latin par S. Jérôme; mais les savans conviennent qu'il ne se trouve point.

Celui qu'on attribue à Bede dans le viij<sup>e</sup> siècle, est assez suspect en quelques endroits. On y remarque le nom de quelques saints qui ont vécu après lui. Le ix<sup>e</sup> siècle fut très-fécond en *martyrologes*. On y vit paroître celui de Florus, soudiacre de l'église de Lyon, qui ne fit pourtant que remplir les vuides du *martyrologe* de Bede: celui de Wandelbertus, moine du diocèse de Treves: celui d'Usuard, moine François, qui le composa par l'ordre de Charles le Chauve; c'est le *martyrologe* dont l'Eglise Romaine se sert ordinairement: celui de Pabanus Maurus, qui est un supplément à celui de Bede & de Florus, composé vers l'an 845: celui de Notkerus, moine de S. Gal, publié en 894.

Le *martyrologe* d'Adon, moine de Ferrieres en Gatinois, puis de Prom, dans le diocèse de Treves, & enfin archevêque de Sienne, est une suite & un descendant du Romain, si l'on peut parler ainsi. Car voici comme le P. du Sollier marque sa généalogie.

Le *martyrologe* de S. Jérôme est le grand Romain. De celui-là on a fait le petit Romain imprimé par Roswici. De ce petit Romain avec celui de Bede, augmenté par Florus, Adon a fait le sien, en ajoutant à ceux-là ce qui y manquoit. Il le compila à son retour de Rome en 858. Le *martyrologe* de Nevelon, moine de Corbie, écrit vers l'an 1089, n'est proprement qu'un abrégé d'Adon, avec les additions de quelques saints. Le P. Kirker parle d'un *martyrologe* des Koptes, gardé aux Maronites à Rome. On a encore divers autres *martyrologes*, tels que celui de Notger, surnommé le Begue, moine de l'abbaye de S. Gal en Suisse, fait sur celui d'Adon; le *martyrologe* d'Augustin Belin, de Padoue; celui de François Maruli, dit *Maurolicus*; celui de Vander Meulen, autrement *Molanus*, qui rétablit le texte d'Usuard, avec de

favantes remarques. Galerini, protonotaire apostolique, en dédia un à Grégoire XIII, mais qui ne fut point approuvé. Celui que Baronius donna ensuite accompagné de notes, fut mieux reçu & approuvé par le pape Sixte V, & il a depuis passé pour le *martyrologe* moderne de l'église Romaine. M. l'abbé Chastelain, si connu par son érudition, donna, en 1709, un texte du *martyrologe* Romain, traduit en François, avec des notes, & avoit entrepris un commentaire plus étendu sur tout le *martyrologe*, dont il a paru un volume.

Quant à la différence qui se trouve dans les narrations de quelques *martyrologues*, & au peu de certitude des faits qui y sont quelquefois rapportés, voici quelles en sont les causes. 1°. La malignité des hérétiques, ou le zèle peu éclairé de quelques chrétiens des premiers temps, qui ont supposé des actes. 2°. La perte des actes véritables arrivée dans la persécution de Dioclétien, ou occasionnée par l'invasion des Barbares; actes auxquels on en a substitué d'autres, sans avoir de bons mémoires. 3°. Les falsifications commises par les hérétiques. 4°. La crédulité des légendaires, & leur audace à fabriquer des actes à leur fantaisie. 5°. La dévotion mal entendue des peuples, qui a accredité plusieurs traditions ou incertaines, ou fausses, ou suspectes. 6°. La timidité des bons écrivains, qui n'ont osé choquer les préjugés populaires. Il est vrai pourtant que, depuis la renaissance des lettres, & les progrès qu'a fait la critique, les Bollandistes, MM. de Launoy, de Tillemont, Baillet, & plusieurs autres, ont purgé les vies des saints de plusieurs traits, qui, loin de tourner à l'édification des fideles, servoient de matière à plaisanterie aux hérétiques, ou aux libertins. Dom Thierry Ruinart nous a donné, entr'autres, deux petits volumes sous le titre d'*Actes sinceres des martyrs*, qui, dans leur simplicité, portent tous les caractères de la vérité, & respirent un certain goût de l'antique, qui montre qu'on ne les a pas composés à dessein d'enfler les faits, & de surprendre la crédulité du lecteur.

Les protestans ont aussi leurs *martyrologues*; savoir, en anglois, composé par J. Fox, Bray & Clarck; si l'on peut donner ce titre à l'histoire du supplice de quel-

ques fanatiques, que la reine Marie fit punir pour leurs emportemens.

*Martyrologe* se dit aussi d'un registre, ou rôle d'une sacristie, où sont contenus les noms des saints & des martyrs, tant de l'église universelle, que des particuliers de la ville du diocèse à pareil jour. On le dit aussi des tableaux qui sont dans les grandes sacristies, qui contiennent le mémoire des fondations, obits ou prières, & messes qui se doivent dire chaque jour.

**MARTYROPOLE**, *Martyropolis* (*Géogr. anc.*) ville de la grande Arménie, dans la partie de cette province, appelée *Sophanene*, sur le bord du fleuve Nymphius, proche de la frontière des Perses. Justinien la fit fortifier de son temps, comme on peut le lire dans Procope, *liv. III, ch. ij. (D.J.)*

**MARVA**, (*Géogr.*) montagne des Indes dans les états du Mogol. Elles commencent près d'Amandabat, s'étendent plus de 70 lieues vers Ayra, & plus de 100 vers Onyen. (*D.J.*)

**MARVAN**, (*Géogr.*) ville du Couhestan près du Hamadam. Elle est située, selon l'historien de Timur-bec, à 84 de long. sous les 35; 30; de latit. (*D.J.*)

**MARVEJOLS** ou **MARVEJOULS** ou **MARVEGE**, (*Géogr.*) ville de France en Languedoc, & la seconde du Gévaudan. Le duc de Joyeuse la prit sur les calvinistes en 1586; & la ruina si bien, qu'elle ne s'est guere rétablie. Elle est cependant située dans un beau vallon, arrosé par la rivière de Colange, à 4 lieues N. O. de Mende, 112 S. E. de Paris. *Long. 20, 58. lat. 44, 35. (D.J.)*

**MARUM**, f. m. (*Botan.*) on donne le nom de *marum* à deux plantes qui appartiennent à deux genres différens. Le vrai *marum*, ou celui de Cortufus, est une espèce de chamædris. L'autre *marum*, ou *marummaftich* est une espèce de thymbra.

Le vrai *marum*, est le *chamædris maritima*, *incana fructescens, foliis lanceolatis*, de Tournefort, I. R. H. 205.

C'est une plante de la hauteur d'un pié, dont la racine est fibreuse, & qui diffère des autres espèces de chamædris, 1°. par ses tiges ligneuses, blanches & velues, 2°. par ses feuilles, semblables à un fer de lance;

longues de quatre lignes, larges de deux, d'un verd gai, blanches en dessous, d'une saveur âcre & amere, d'une odeur forte & aromatique agréable, qui porte aussi-tôt aux nerfs de la membrane pituitaire, & cause l'éternument.

Ses fleurs sont entieres, & naissent des aisselles des feuilles; elles sont d'une piece, purpurines, en gueule. Les étamines occupent la place de la levre supérieure; la levre inférieure est divisée en cinq parties, dont celle du milieu est plus ample, & creusée en cuilleron.

Leur calice est semblable à ceux des autres chamædris; il est cotonneux, blanchâtre. Il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur; il est comme accompagné de quatre embryons, qui se changent en autant de graines arrondies, semblables à celles des chamædris, renfermées dans une capsule qui seroit de calice à la fleur.

Cette plante est cultivée par les curieux; mais son odeur est tellement agréable aux chats, qu'elle les attire de tous côtés dans les jardins où on la cultive. Elle les rend comme insensés, & les brûle des feux de l'amour; de sorte qu'ils mordent le *marum*, se roulent dessus, l'humectent de salive, & le fouillent quelquefois. En un mot, on a bien de la peine à conserver cette plante dans des jardins, à moins qu'on ne la renferme dans des cages de fer.

On emploie rarement le *marum* de Cortufus dans les boutiques, cependant il ne tient pas le dernier rang parmi les plantes aromatiques. On tire de ses feuilles une huile essentielle, dont l'odeur est très-agréable, & qui est recherchée par les Hollandois.

Le *marum-mastic* est l'espece de thymbra, nommée par Tournefort *thymbra hispanica*, *majoranæ folio*, I. R. H. 197. C'est une petite plante ligneuse, qui jette beaucoup de branches divisées en plusieurs rameaux. Les racines sont menues, ligneuses. Ses feuilles sont semblables à celles du serpolet, mais cendrées, d'une odeur qui approche en quelque façon de celle du mastic, & d'une saveur âcre.

Au sommet des rameaux, & un peu au dessous, sont de petites têtes cotonneuses, qui les embrassent en maniere d'anneaux.

Il en sort de petites fleurs blanchâtres, semblables à celles du thym, d'une seule piece, en gueule; la levre supérieure est redressée & échancrée, & l'inférieure est partagée en trois parties.

Toute cette plante a une odeur agréable, mais un peu forte; elle vient d'elle-même en Espagne, & dans les pays chauds. On la cultive dans nos jardins. (D. J.)

MARUM, vrai *marum*, ou *marum cortusi*, (*Chymie & mat. méd.*) les feuilles de *marum* étant froissées entre les doigts exhalent un principe volatil aromatique pénétrant, qui excite l'éternument, qui pique les yeux, même à une distance de quelques pouces: elles ont une saveur âcre, piquante & amere; elles fournissent par la distillation une huile essentielle, comme la plupart des autres plantes aromatiques, & une eau distillée très-chargée d'un principe mobile, actif & aromatique.

On fait rarement usage du *marum* en médecine; il n'est cependant inférieur en vertu à aucune autre plante de sa classe, qui est celle des labiées de Tournefort. La vivacité de sa partie volatile peut faire penser au contraire, qu'il seroit plus efficace que la plupart de ces plantes, comme stomachique, diaphorétique, diurétique, emménagogue, béchique, apéritif, tonique, aphrodisiaque, &c.

Cette dernière qualité est peut-être indiquée par l'effet que cette plante produit sur les chats, qui sont attirés de très-loin par son odeur, qui se jettent dessus avec une espece de fureur, qui s'y roulent, qui la mordent, la déchirent, & qui finissent par y répandre leur semence.

Les sommités fleuries du *marum* entrent dans les trochiques hedicroy, & dans l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (b)

MARUM MASTIC, (*Mat. méd.*) cette plante a une odeur agréable, mais forte; on lui attribue les mêmes vertus qu'au vrai *marum*; & en effet, elle doit posséder au moins les vertus génériques de la classe à laquelle appartiennent l'une & l'autre. V. MARUM. (b)

MARUVIUM, (*Géogr. anc.*) *Maruvium* dans Denis d'Halicarnasse & Strabon; *Maruzium* dans Silius Italicus, & *Marru-*

bium dans d'autres. Virgile est pour cette dernière orthographe, suivant ce vers de l'Enéide, liv. VII, v. 750.

*Quin & Marrubiâ venit de gente sacerdos.*

C'étoit une ville d'Italie dans le Latium, & la capitale des Marfes. Il en est parlé dans une inscription de Reynesius, sous le beau titre de *splendidissima civitas*. (D.J.)

MARZA, (Géogr.) nom que les Maltois ont donné à divers ports de leurs îles. Ainsi *marza* Muset, *marza* Scala, *marza* Siroco, est le port Muset, le port Scala, le port Siroco; il ne s'agit souvent que d'entendre un terme pour ne pas faire des bévues. )D.J.)

MAS, f. m. (Jurisprud.) dans la basse latinité, *mansus*, *mansa* & *mansum*, signifie en général demeure, habitation. Il s'entend communément d'un tenement ou héritage main-mortable, composé d'une maison de paysan avec une quantité de terres labourables, prés & autres héritages, qui sont tenus par une personne de condition servile: en d'autres endroits, on dit *mex* ou *meix*. Voyez ci-devant MAIN-MORTE.

MAS ou MASE, f. m. (Com.) espece de petit poids dont on se sert à la Chine, particulièrement du côté de Canton, pour peser & distribuer l'argent dans le négoce. Le *mas* se divise en dix condorins: dix *mas* font un tael. Voyez TÆL. Le *mas* est aussi en usage dans plusieurs endroits des Indes orientales, mais sur différens piés; il sert à peser l'or & l'argent. Dictionnaire de comm. (G)

MASACI, (Géogr. anc.) anciens peuples de la Germanie, qui prirent aussi le nom de *Marfi*. Voyez MARSII.

MASARANDIBA, f. m. (Bot. exot.) espece de cerisier du Brésil, assez semblable aux nôtres, excepté que le fruit qu'il produit n'est pas rond comme nos cerises. Ce fruit contient un noyau fort dur, plein d'un suc laiteux assez agréable. Les habitans du Brésil l'expriment, & s'en servent en émulsion contre la toux, l'enrouement, & autres maladies de la gorge ou de la poitrine. (D.J.)

MASBAT, (Géogr.) îles de la mer des Indes, & l'une des Philippines, d'en-

viron 30 lieues de tour; les Espagnols la prirent en 1569. Les ports en sont fort commodes. Elle est habitée par des Indiens, tributaires des Espagnols: ses bords sont enrichis d'ambre gris, qu'y jettent les courans du canal qui s'y termine. (D.J.)

MASBOTHÉEN ou MASBUTHÉEN, f. m. (Théol.) nom d'une secte, ou plutôt de deux, car Eusebe, ou plutôt Hégésippe qu'il cite, fait mention de deux sortes de *Masbothéens*. Les uns sont l'une des sept sectes qui sortirent du Judaïsme, & troublerent l'Eglise. Elle fut ainsi nommée de *Masbothée* qui en fut l'auteur: les autres étoient une des sept sectes judaïques avant Jesus-Christ.

Ce mot vient de l'hébreu, *schabat*, *reposer*, & signifie des *gens oisifs*, des *gens de repos*, les *tranquilles*, les *oisifs*; Eusebe en parle comme s'ils avoient été ainsi appellés du nom de *Masbothée*, chef de leur secte: mais il est bien plus probable que leur nom est hébreu ou plutôt caldaïque, & signifie la même chose que *sabbataire* en notre langue, c'est-à-dire, qui font profession de garder le sabbat.

De Valois croit qu'il ne faut point confondre ces deux especes de *Masbothéens*; puisque les derniers étoient secte Juive du temps de Jesus-Christ, & que les premiers sont des hérétiques qui en étoient descendus. Rufin les distingue même par leurs noms: il appelle la secte judaïque *Masbuthéens*, & les hérétiques qui en étoient venus *Masbuthéaniens*. Les *Masbuthéens* étoient une branche des Simonien. Dict. de Trévoux.

MASCARADE, f. f. (Hist. mod.) troupe de personnes masquées ou déguisées, qui vont danser & se divertir sur-tout en temps de carnaval: ce mot vient de l'italien *mascarata*, & celui-ci de l'Arabe *mascara*, qui signifie, *raillerie*, *bouffonnerie*.

Je n'ajoute qu'un mot à cet article, c'est Granacci qui composa le premier & qui fut le premier inventeur des *mascarades*, où l'on représente des actions héroïques & sérieuses. Le triomphe de Paul Emile lui servit de sujet, & il y acquit beaucoup de réputation: Granacci avoit été élevé de Michel-Ange, & mourut l'an 1543.

**MASCAREIGNE**, (*Géogr.*) ou l'île de Bourbon, île d'Afrique dans l'Océan éthiopique, à l'orient de l'île de Madagascar. Elle peut avoir 15 lieues de long, 10 de large & 40 de tour. Elle fut découverte par un Portugais de la maison de Mascarenhas. Les François s'y établirent en 1672; c'est l'entrepôt des vaisseaux de la compagnie des Indes. Elle est fertile, l'air y est sain, les rivières poissonneuses, & les montagnes pleines de gibier. On recueille sur le rivage de l'ambre gris, du corail, des coquillages; mais la fréquence & la violence des ouragans y désolent tous les biens qui sont sur la terre. *Long.* 73, 30; *lat. mérid.* 20, 30. (*D. J.*)

**MASCARET**, *f. m.* (*Mar.*) reflux violent de la mer dans la rivière de Dordogne, où elle remonte avec beaucoup d'impétuosité: c'est la même chose que ce qu'on appelle *la barre* sur la rivière de Seine, & en général le nom que l'on donne à la première pointe du flot qui, proche de l'embouchure des rivières, fait remonter le courant & le repousse vers la source.

**MASCARON**, *f. m. en Architect.* est une tête ridicule & faite à fantaisie, comme une grimace qu'on met aux portes des grottes, fontaines; ce mot vient de l'Italien *mascharone*, fait de l'Arabe *mascharo*, bouffonnerie.

**MASCATE**, (*Géog.*) petite ville d'Asie sur la côte de l'Arabie heureuse, avec une citadelle sur un rocher. Elle est habitée par des Maures, des Indiens, des Juifs; & quelques Portugais. *Long.* 75, 25; *lat.* 23, 30. (*D. J.*)

**MASCON**, (*Géogr.*) ville de France en Bourgogne. *Voyez* MACON.

**MASCROKITHA**, (*Musiq. instr. des Hébreux.*) Dom Calmet & Bartolocius prennent ce mot pour le nom *flûte* en général. Kicher en fait une espèce d'orgue, & ajoute que ce pourroit bien être la syringue ou flûte de Pan; mais comme, contre son ordinaire, il ne cite aucune autorité en sa faveur, nous ne mettrons ici ni sa description, ni sa figure. (*F. D. C.*)

**MASCULIN**, *INE*, *adj.* (*Gramm.*) ce mot est usité en grammaire dans bien des sens qu'il faut distinguer.

1°. Par rapport aux noms on distingue

le genre *masculin*. C'est la première des deux ou trois classes, dans lesquelles on a rangé les noms assez arbitrairement pour servir à déterminer le choix des terminaisons des mots qui ont aux noms un rapport d'identité. *Voyez* GENRE.

2°. Il y a certaines terminaisons que l'on nomme *masculines*: ce sont celles que l'usage donne dans chaque langue aux adjectifs pour indiquer leur relation à un nom *masculin*, afin de mieux remarquer le rapport d'identité qui est entre les deux mots, *voyez* IDENTITÉ. On a même étendu cette dénomination aux terminaisons des noms indépendamment du genre dont ils sont effectivement: ainsi le nom *methodus*, qui est du genre féminin, a une terminaison *masculine*, parce qu'elle est la même que celle de l'adjectif *bonus*, qui désigne la corrélation à un nom *masculin*; au contraire *poeta*, qui est du genre *masculin*, a une terminaison féminine, parce qu'elle est la même que celle de l'adjectif *bona* qui marque le rapport à un nom féminin. C'est la même chose en François, le nom *vigueur* avec une terminaison *masculine* y est du genre féminin; le nom *poème* avec une terminaison féminine y est du genre *masculin*.

3°. On distingue dans nos rimes des rimes *masculines* & des féminines. *Voyez* FÉMININ & RIME.

**MASCULIN**, (*Astrolog.*) nom que les Astrologues donnent à certains signes du zodiaque. Ils divisent ces signes en *masculins* & en féminins, eu égard aux qualités actives, chaudes & froides, qu'ils appellent *masculines*, & aux qualités passives, sèches & humides, qu'ils nomment *féminines*. Sur ces principes purement imaginaires ils comptent parmi les planètes *masculines* le soleil, jupiter, saturne & mars, & parmi les féminines la lune & vénus; mercure participe de ces deux qualités, & est, pour ainsi dire, hermaphrodite; dans les signes, le belier, la balance, les gémeaux, le lion, le sagittaire & le verseau, sont masculins; l'écrevisse, le capricorne, le taureau, la vierge, le scorpion & les poissons sont féminins.

**MASCULIT**, *f. m.* (*Marine*) chaloupe des Indes, dont les bordages sont

couverts avec du fil, de l'herbe, & dont la mouffe fait le calfatage.

MAS-D'AZIL, *Mansum azilii.* (Géogr.) petite ville démantelée de France au comté de Foix, dans un beau vallon, sur le torrent de la Rife, à 3 lieues de Pamiers, & à 4 de S. Lizier de Conserans. Elle étoit autrefois fort peuplée, mais elle n'offre que des masures, depuis la révocation de l'édit de Nantes. Long. 29, 26; lat. 43, 9.

MASENO, (Géogr.) vallée de la Valrelaine, qui s'étend du nord au sud des deux côtés de la petite rivière *Maseno*, qui lui donne son nom: cette vallée a des bains d'eaux minérales, qu'on nomme *Bagni de Maseno*; l'eau en est tiède & claire, elle charie du feu, de l'alun, du nitre & du soufre.

MASKESIPI, (Géogr.) rivière de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle France. Elle se jette dans le lac supérieur à la bande du sud, près de l'île de S. Michel. (D. J.)

MASLES ou MALES, (Marine.) ce sont des pentures qui entrent dans des anneaux, & qui forment la ferrure du gouvernail. V. MARINE, Planche VI, figure. 73.

MASOLACUM, MANSOLACUM, (Géogr. Hist. du moyen âge.) ancienne maison royale de la première race de nos rois, dans le Senonois. Dom Michel Germain avoue dans le catalogue des palais de nos rois, qu'il n'a pu découvrir quel est ce lieu. Dom Ruinart, en publiant Frédégaire, déclare qu'il ne le connoît pas davantage; l'auteur du IV<sup>e</sup> livre de la *Diplomatique*, dit *ignotus mihi Mansolaci situs*.

Cette terre, distinguée par un palais royal, mérite bien qu'on la tire de l'obscurité; ceux d'entre les curieux qui aiment à suivre dans l'histoire la marche des princes, ne peuvent regarder comme indifférens dans la géographie les lieux où ils se retiroient quelquefois, soit pour y chasser, soit pour y tenir leurs états ou parlement, ou y faire quelque action éclatante. *Masolacum* est dans ce cas. Ce fut là que Clotaire II fit comparoître, l'an 613, devant lui la patrice Alethée, lequel n'ayant pu se purger des crimes dont il étoit

accusé, fut condamné à périr par le glaive.

Dagobert I, étant mort, ce fut aussi à Masolac que les seigneurs de Neustrie & de Bourgogne, en 637, s'assemblerent pour proclamer roi son fils Clovis. Ces faits sont attestés par Frédégaire, auteur du temps, & depuis par Aimoin. Mais où étoit situé le Masolac? Le savant M. le Beuf, qui a vu les lieux, croit que c'est Maslay à une lieue de Sens, sur les limites de la Bourgogne & de la Neustrie. Ammon, archevêque de Sens, se servant de la rencontre d'un grand nombre d'évêques assemblés en ce lieu, en 657, leur fit signer un privilège concernant l'abbaye de saint Pierre-le-vif, il est daté *Mansolaco ante dominicâ*. Clotaire III y étoit la troisième année de son règne. Il y vint encore la huitième, & c'est de là que fut daté un diplôme de confirmation de la terre de Larrey à l'abbaye de S. Benigne de Dijon, qu'on trouve dans Perard à l'an 627, mais qui doit être à l'an 660, comme D. Mabillon l'a fait remarquer: *datum Masolago in palatio nostro*.

Si depuis ce temps on ne trouve plus aucune mention du palais de Maslay, c'est qu'il fut peut-être détruit par les guerres des Sarrasins au siècle suivant; mais le nom de sa première destination est toujours resté au village où il étoit situé; des deux Maslay qui sont presque contigus, il y en a un qui est appelé *Masley-le-Roi*. Ces deux endroits sont à l'orient de Sens sur la Vanne, & peu éloignés de la forêt d'Othe qui étoit alors très-vaste. Dans un martyrologe de la cathédrale de Sens, on voit en 955 une Hermengarde, dame de Maslay, de *Masliaco*: le grand Maslay est nommé dans un historien de Sens, contemporain du roi Robert, *villa cui nomen Masliacus major*. Le moine Clavius rapporte que Henri I, voulant obliger les Senonois de recevoir Gelduin qu'il leur avoit donné pour évêque, vint en 1032 assiéger Sens, & fit camper son armée au grand Maslay, *in villa quæ Masliacus major dicitur castra posuit*. Ces témoignages prouvent qu'au X<sup>e</sup> & XI<sup>e</sup> siècles, on disoit *Masliacus*, qui étoit une expression moins éloignée de *Masolacus*; mais dans les siècles suivans, on commença à altérer

ee mot de plus en plus. Un titre du XIII<sup>e</sup> siecle fait mention du maire de Maslay-le-Vicomte, & de l'église de Maslay-le-Roi: *majori de Masleio vice-comitis, & ecclesie de Masleio regis*. Au XIV<sup>e</sup> siecle, on écrivoit *Maalay*, comme de *Braiacum* on a fait Bray, de *Loriacum*, Loray, & Seignelai de *Seligniacum*.

La châteltenie de Mâlay-le-Roi fut échangée par Philippe-le-Bel, avec Marie, comtesse de Sancerre, & l'échange ratifié par Philippe-le-Long en 1318, en faveur de Thibaud & Louis de Sancerre: cette châteltenie est composée de sept villages, & releve des comtes de Joigny, depuis que Philippe V céda cette mouvance à Jean, comte de Joigny, en 1317, pour avoir celle de Château-Raynard qui étoit à ce comte. Je ne fais, dit M. le Beuf, si ce que Nicole Gilles, Belleforet & Chappuis, prennent pour un retranchement fait à Maslay par les Anglois au XIV<sup>e</sup> siecle, ne seroit pas un vestige de l'enceinte du château de nos rois de la premiere race, ou du terrain qui fut occupé par les troupes du roi Henri I, lorsqu'elles camperent à Mâlay. Mâlay-le-Vicomte a été de la commune de Sens jusqu'à Louis-le-Gros; c'est aujourd'hui une prévôté royale. *Voyez t. I, Dissert. de M. le Beuf. (C)*

MASOLES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme une milice de la Croatie, qui est obligée de se tenir prête à marcher en cas d'invasion de la part des Turcs. Au lieu de solde, on assigne des morceaux de terre à ceux qui servent dans cette milice, mais leurs officiers reçoivent une paie.

MASORE, s. f. (*Critiq. Hébraïq.*) terme Hébreu, qui signifie *tradition*; la *masore* est un travail fait sur la Bible par quelques savans juifs, pour empêcher l'altération, & pour servir de *haie* à la loi, comme ils disent, pour la défense de tous les changemens qui pourroient y arriver: ce travail consiste à avoir compté avec une exactitude minutieuse les versets, les mots & les lettres du texte, en avoir marqué toutes les diversités pour en fixer la lecture, afin qu'il ne s'altérât plus. Ils ont nommé ce travail *masore* ou *tradition*, comme si ce n'étoit autre chose qu'une tradition qu'ils eussent

reçue de leurs peres. *Voyez MASORETHES.*

On varie sur l'origine de la *masore*: quelques-uns la rapportent à Esdras & aux membres de la grande synagogue qui vivoient de son temps; d'autres prétendent qu'elle est l'ouvrage des rabbins qui enseignoient dans la fameuse école de Tibériade au cinquieme siecle; enfin, le sentiment le plus général est que la *masore* n'est l'ouvrage ni d'un docteur, ni d'un siecle. Les rabbins de Tibériade y ont travaillé les premiers, & d'autres rabbins après eux à diverses reprises jusqu'aux xj & xij siecles, où l'on y mit la dernière main. (*D. J.*)

MASORETHES, s. m. (*Théologie rabinique.*) les *Masorethes* étoient des gens dont la profession consistoit à transcrire l'écriture, à faire des remarques de critique, & à enseigner à la lire comme il falloit. Cette espece de critique qu'ils enseignoient, est ce que les Juifs appellent la *masore*.

Mais cet art & la tradition sur laquelle il étoit fondé, n'alloient pas plus loin que la lecture de l'écriture-sainte & du texte Hébreu. Il y avoit une autre tradition pour l'interprétation de l'écriture.

Celle dont il s'agit ici, qui regardoit seulement la véritable maniere de lire, étoit une affaire à part, qu'ils prétendoient avoir été établie aussi-bien que l'autre par une constitution de Moïse sur la montagne de Sinai; car ils croyoient que quand Dieu lui donna la loi, il lui apprit premièrement la véritable maniere de la lire, & secondement la véritable explication; & que l'une & l'autre de ces choses furent transmises à la postérité par la tradition orale pendant un grand nombre de générations, jusqu'à ce qu'enfin on écrivit cette maniere de lire, en se servant pour cela d'accens & de points voyelles; comme l'explication fut aussi enfin écrite dans la *Misna* & la *Gémare*. Ils appellent la premiere de ces choses la *masore*, qui signifie la *tradition*; & l'autre la *cabale*, qui signifie la *réception*.

Mais dans le fond ces deux mots reviennent à la même chose, & marquent une connoissance qui passe d'une génération à l'autre par voie de tradition. Comme alors l'un donne & l'autre reçoit, l'art de la lecture a pris le nom qui marque cette action.

de donner ; & celui de l'explication a eu en partage celui qui marque celle de recevoir.

Au reste, ceux qui ont composé la mafque que nous avons, ont porté à un excès ridicule leur amour pour des minuties ; le chef-d'œuvre de leur critique a été de compter le nombre des versets, & jusqu'à celui des mots & des lettres de chaque livre du vieux testament, de marquer le verset, le mot, & la lettre du milieu de chacun de ces livres. Le reste de leurs observations n'est pas plus relevé, quoi qu'en dise M. Simon, dans son *Histoire critique du vieux testament*.

MASOX ou MASOXER - THAL, (*Géogr.*) c'est-à-dire, communauté de la vallée de *Masox*. C'est le nom de la huitième & dernière communauté générale de la ligue grise : cette communauté est composée de la vallée de *Masox* & de celle de *Galanca*. Elle est divisée en quatre parties, qu'on appelle *escadres*, & chaque escadre comprend un certain nombre de villages. L'étendue de pays possédée par cette communauté est assez grande ; mais la plupart des endroits en sont stériles.

MASPHA, (*Géogr. sacrée.*) nom d'une petite ville de la Palestine dans la tribu de Juda, & d'une autre dans la tribu de Gad. *Maspha* signifie un lieu élevé, d'où l'on découvre de loin une hauteur ; & c'est là sans doute l'origine du nom des deux petites villes dont nous venons de parler. (*D. J.*)

MASQUE DE THÉÂTRE, (*Hist. du théâtre des anciens.*) en Grec *πρωτόπων*, en Latin *persona*, partie de l'équipage des acteurs dans les jeux scéniques.

Les *masques de théâtre* des anciens étoient une espèce de casque qui couvroit toute la tête, & qui outre les traits du visage, représentoit encore la barbe, les cheveux, les oreilles, & jusqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur coëffure.

Du moins, c'est ce que nous apprennent tous les auteurs qui parlent de leur forme, comme Festus, Pollux, Aulugelle ; c'est aussi l'idée que nous en donne Phèdre, dans la fable si connue du *masque* & du renard ;

*Personam tragicam forte vulpes viderat, &c.*

C'est d'ailleurs un fait dont une infinité de bas-reliefs & de pierres gravées ne nous permettent point de douter.

Il ne faut pas croire cependant que les *masques de théâtre* aient eu tout d'un coup cette forme ; il est certain qu'ils n'y parvinrent que par degrés, & tous les auteurs s'accordent à leur donner de foibles commencemens. Ce ne fut d'abord, comme tout le monde sait, qu'en se barbouillant le visage, que les premiers acteurs se déguisèrent ; & c'est ainsi qu'étoient représentées les pièces de Thespis :

*Quæ canerent agerentve, peruncti fœcibus ora.*

Ils s'avisèrent dans la suite de se faire des espèces de *masques* avec des feuilles d'arction, plante que les Grecs nomment à cause de cela *πρωτόπων* ; ce qui étoit aussi quelquefois nommé *personata* chez les Latins, comme on le peut voir par ce passage de Pline : *quidam arction personatam vocant, cujus folio nullum est latius* ; c'est notre grande bardane.

Lorsque le poëme dramatique eut toutes ses parties, la nécessité où se trouverent les acteurs de représenter des personnages de différent genre, de différent âge, & de différent sexe, les obligea de chercher quelque moyen de changer tout d'un coup de forme & de figure, & ce fut alors qu'ils imaginèrent les *masques* dont nous parlons ; mais il n'est pas aisé de savoir qui en fut l'inventeur. Suidas & Athénée en font honneur au poëte Chœrile, contemporain de Thespis ; Horace, au contraire, en rapporte l'invention à Eschile.

*Post hunc personæ pallæque repertor honestæ, Æschilus. . . .*

Cependant Aristote, qui en devoit être un peu mieux instruit, nous apprend au cinquième chapitre de sa poétique, qu'on ignoroit, de son temps, à qui la gloire en étoit due.

Mais quoique l'on ignore par qui ce genre de *masques* fut inventé, on nous a néanmoins conservé le nom de ceux qui en ont mis les premiers au théâtre quelque espèce particulière. Suidas, par exemple, nous apprend

apprend que ce fut le poëte Phrynicus, qui exposa le premier masque de femme au théâtre, & Néophon de Sicyone, celui de cette espèce de domestique que les anciens chargeoient de la conduite de leurs enfans, & d'où nous est venu le mot de *pédagogue*. D'un autre côté, Diomedé assure que ce fut un Rosius Gallus, qui le premier porta un masque sur le théâtre de Rome, pour cacher le défaut de ses yeux qui étoient bigles.

Athénée nous apprend aussi qu'Æschile fut le premier qui osa faire paroître sur la scène des gens ivres dans sa pièce des Cabires; & que ce fut un acteur de Mégare nommé Maison, *Μαῖσος*, qui inventa les masques comiques de valet & de cuisinier. Enfin nous lisons dans Pausanias, que ce fut Æschile qui mit en usage les masques hideux & effrayans dans sa pièce des Euménides; mais qu'Euripide fut le premier qui s'avisa de les représenter avec des serpens sur leur tête.

La matière de ces masques au reste ne fut pas toujours la même; car il est certain que les premiers n'étoient que d'écorce d'arbres.

*Oraque corticibus sumunt horrenda cavatis.*

Et nous voyons dans Pollux, qu'on en fit dans la suite de cuir; doublés de toile, ou d'étoffe; mais, comme la forme de ces masques se corrompoit aisément, on vint, selon Hétychius, à les faire tout de bois; c'étoient les Sculpteurs qui les exécutoient d'après l'idée des Poëtes, comme on le peut voir par la fable de Phèdre que nous avons déjà citée.

Pollux distingue trois sortes de masques de théâtre; des comiques, des tragiques & des satyriques: il leur donne à tous dans la description qu'il en fait, la difformité dont leur genre est susceptible, c'est-à-dire des traits outrés & chargés à plaisir, un air hideux ou ridicule, & une grande bouche béante, toujours prête, pour ainsi dire, à dévorer les spectateurs.

On peut ajouter à ces trois sortes de masques, ceux du genre orchestrique, ou des danseurs. Ces derniers, dont il nous reste des représentations sur une infinité de mo-

numens antiques, n'ont aucun des défauts dont nous venons de parler. Rien n'est plus agréable que les masques des danseurs, dit Lucien; ils n'ont pas la bouche ouverte comme les autres, mais leurs traits sont justes & réguliers; leur forme est naturelle, & répond parfaitement au sujet. On leur donnoit quelquefois le nom de masques muets, *ορχηστικά καὶ ἀφωνα προσωπεῖα*.

Outre les masques de théâtre, dont nous venons de parler, il y en a encore trois autres genres, que Pollux n'a point distingués, & qui néanmoins avoient donné lieu aux différentes dénominations de *προσωπεῖον*, *μορμολύκειον*, & *γοργόπειον*; car, quoique ces termes aient été dans la suite employés indifféremment, pour signifier toutes sortes de masques, il y a bien de l'apparence que les Grecs s'en étoient d'abord servis, pour en désigner des espèces différentes; & l'on en trouve en effet, dans leurs pièces, de trois sortes, dont la forme & le caractère répondent exactement au sens propre & particulier de chacun de ces termes.

Les premiers & les plus communs étoient ceux qui représentoient les personnes au naturel; & c'étoit proprement le genre qu'on nommoit *προσωπεῖον*. Les deux autres étoient moins ordinaires; & c'est pour cela que le mot de *προσωπεῖον* prit le dessus, & devint le terme générique. Les uns ne servoient qu'à représenter les ombres; mais comme l'usage en étoit fréquent dans les tragédies, & que leur apparition ne laissoit pas d'avoir quelque chose d'effrayant, les Grecs les nommoient *μορμολύκειον*. Enfin, les derniers étoient faits exprès, pour inspirer la terreur, & ne représentoient que des figures affreuses, telles que les Gorgones & les Furies; & c'est ce qui leur fit donner le nom de *γοργόπειον*.

Il est vraisemblable que ces termes ne perdirent leur premier sens, que lorsque les masques eurent entièrement changé de forme, c'est-à-dire du temps de la nouvelle comédie: car jusques-là, la différence en avoit été fort sensible. Mais dans la suite tous les genres furent confondus; les comiques & les tragiques ne différencèrent plus que par la grandeur, & par le plus ou le moins de difformité; il n'y eut que les masques des danseurs qui conservèrent leur

premiere forme. En général la forme des masques comiques portoit au ridicule, & celle des masques tragiques à inspirer la terreur. Le genre satyrique fondé sur l'imagination des poëtes, représentoit par ses masques, les Satyres, les Faunes, les Cyclopes, & autres monstres de la fable. En un mot, chaque genre de poésie dramatique avoit des masques particuliers, à l'aide desquels l'acteur paroïssoit aussi conforme qu'il le vouloit, au caractère qu'il devoit soutenir. De plus, les uns & les autres avoient plusieurs masques qu'ils changeoient selon que leur rôle le requeroit.

Mais comme c'est la partie de leurs ajustemens qui a le moins de rapport à la maniere de se mettre de nos acteurs modernes, & à laquelle par conséquent nous avons le plus de peine à nous prêter aujourd'hui, il est bon d'examiner en détail, quels avantages les anciens tiroient de leurs masques; & si les inconvéniens étoient effectivement aussi grands qu'on se l'imagine du premier abord.

Les gens de théâtre parmi les anciens, croyoient qu'une certaine physionomie étoit tellement essentielle au personnage d'un certain caractère, qu'ils pensoient que pour donner une connoissance complete du caractère de ce personnage, ils devoient donner le dessin du masque propre à le représenter. Ils plaçoient donc après la définition de chaque personnage, telle qu'on a coutume de la mettre à la tête des pieces de théâtre, & sous le titre de *Dramatis personæ*, un dessin de ce masque; cette instruction leur sembloit nécessaire. En effet, ces masques représentoient non-seulement le visage, mais même la tête entiere, ou ferrée, ou large, ou chauve, ou couverte de cheveux, ou ronde ou pointue. Ces masques couvroient toute la tête de l'acteur; & ils paroïssent faits, comme en jugeoit le singe d'Esopé, pour avoir de la cervelle. On peut justifier ce que nous disons, en ouvrant l'ancien manuscrit de Térence, qui est à la bibliothèque du Roi, & même le Térence de madame Dacier.

L'usage des masques empêchoit donc qu'on ne vît souvent un acteur déjà flétri par l'âge, jouer le personnage d'un jeune homme amoureux & aimé. Hyppolite, Hercule &

Nestor, ne paroïssent sur le théâtre; qu'avec une tête reconnoissable à l'aide de sa convenance avec leur caractère connu. Le visage sous lequel l'acteur paroïssoit, étoit toujours assorti à son rôle, & l'on ne voyoit jamais un comédien jouer le rôle d'un honnête homme, avec la physionomie d'un fripon parfait. Les compositeurs de déclamation, c'est Quintilien qui parle, lorsqu'ils mettent une piece au théâtre, savent tirer des masques même le pathétique. Dans les tragédies, Niobé paroît avec un visage triste, & Médée nous annonce son caractère, par l'air atroce de sa physionomie. La force & la fierté sont dépeintes sur le masque d'Hercule. Le masque d'Ajax est le visage d'un homme hors de lui-même. Dans les comédies, les masques des valets, des marchands d'esclaves, & des parasites, ceux des personnages d'hommes grossiers, de soldat, de vieille, de courtisane, & de femme esclave, ont tous leur caractère particulier. On discerne par le masque, le vieillard austere d'avec le vieillard indulgent; les jeunes gens qui sont sages, d'avec ceux qui sont débauchés; une jeune fille d'avec une femme de dignité. Si le pere, des intérêts duquel il s'agit principalement dans la comédie, doit être quelquefois content, & quelquefois fâché, il a un des sourcils de son masque froncé, & l'autre rabattu, & il a une grande attention à montrer aux spectateurs, celui des côtés de son masque, lequel convient à sa situation présente.

On peut conjecturer que le comédien qui portoit ce masque, se tournoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour montrer toujours le côté du visage qui convenoit à sa situation actuelle, quand on jouoit les scenes où il devoit changer d'affection, sans qu'il pût changer de masque derriere le théâtre. Par exemple, si ce pere entroit content sur la scene il présentoit d'abord le côté de son masque, dont le sourcil étoit rabattu, & lorsqu'il changeoit de sentiment, il marchoit sur le théâtre, & il faisoit si bien, qu'il présentoit le côté du masque, dont le sourcil étoit froncé, observant dans l'une & dans l'autre situations, de se tourner toujours de profil. Nous avons des pierres gravées qui représentent de ces masques à double visage, & quantité qui représentent de

simples masques tout diversifiés. Pollux en parlant des masques de caracteres, dit que celui du vieillard qui joue le premier rôle dans la comédie, doit être chagrin d'un côté, & ferein de l'autre. Le même auteur dit aussi, en parlant des masques des tragédies, qui doivent être caractérisés, que celui de Thamiris, ce fameux téméraire que les Muses rendirent aveugle, parce qu'il avoit osé les défier, devoit avoir un œil bleu, & l'autre noir.

Les masques des anciens mettoient encore beaucoup de vraisemblance dans ces pieces excellentes où le nœud naît de l'erreur, qui fait prendre un personnage pour un autre personnage, par une partie des acteurs. Le spectateur qui se trompoit lui-même, en voulant discerner deux acteurs, dont le masque étoit aussi ressemblant qu'on le vouloit, concevoit facilement que les acteurs s'y méprissent eux-mêmes. Il se livroit donc sans peine à la supposition sur laquelle les incidens de la piece sont fondés, au-lieu que cette supposition est si peu vraisemblable parmi nous, que nous avons beaucoup de peine à nous y prêter. Dans la représentation des deux pieces que Moliere & Regnard ont imitées de Plaute, nous reconnoissons distinctement les personnes qui donnent lieu à l'erreur, pour être des personnages différens. Comment concevoir que les autres acteurs qui les voient encore de plus près que nous puissent s'y méprendre ? Ce n'est donc que par l'habitude où nous sommes de nous prêter à toutes les suppositions établies sur le théâtre par l'usage, que nous entrons dans celles qui font le nœud de l'Amphitruon & des Ménechmes.

Ces masques donnoient encore aux anciens la commodité de pouvoir faire jouer à des hommes ceux des personnages de femmes, dont la déclamation demandoit des poulmons plus robustes que ne le sont communément ceux des femmes, sur-tout quand il falloit se faire entendre en des lieux aussi vastes que les théâtres l'étoient à Rome. En effet, plusieurs passages des écrivains de l'antiquité, entre autres le récit que fait Aulugelle de l'aventure arrivée à un comédien nommé Polus, qui jouoit le personnage d'Electre, nous apprennent que les anciens distribuoient souvent à des hom-

mes des rôles de femme. Aulugelle raconte donc, que ce Polus jouant sur le théâtre d'Athenes le rôle d'Electre dans la tragédie de Sophocle, il entra sur la scene en tenant une urne où étoient véritablement les cendres d'un de ses enfans qu'il venoit de perdre. Ce fut dans l'endroit de la piece où il falloit qu'Electre parût tenant dans ses mains l'urne où elle croit que sont les cendres de son frere Oreste. Comme Polus se toucha excessivement en apostrophant son urne, il toucha de même toute l'assemblée. Juvenal dit, en critiquant Néron, qu'il falloit mettre aux piés des statues de cet empereur des masques, des thyrses, la robe d'Antigone, enfin, comme une espece de trophée, qui conservât la mémoire de ses grandes actions. Ce discours suppose manifestement que Néron avoit joué le rôle de la scene d'Étéocle & de Polinice dans quelque tragédie.

On introduisit aussi, à l'aide de ces masques, toutes sortes de nations étrangères sur le théâtre, avec la physionomie qui leur étoit particuliere. Le masque du Batave aux cheveux roux, & qui est l'objet de votre risée, fait peur aux enfans, dit Martial.

*Rusi persona Batavi*

*Quem tu derides, hæc timet ora puer.*

Ces masques donnoient même lieu aux amans de faire des galanteries à leurs maîtresses. Suétone nous apprend que lorsque Néron montoit sur le théâtre pour y représenter un dieu ou un héros, il portoit un masque fait d'après son visage; mais lorsqu'il y représentoit quelque déesse ou quelque héroïne, il portoit alors un masque qui ressembloit à la femme qu'il aimoit actuellement. *Heroum deorumque, item heroidum, personis effectis ad similitudinem oris sui, & feminæ prout quamque diligeret.*

Julius Pollux qui composa son ouvrage pour l'empereur Commode, nous assure que dans l'ancienne comédie greque, qui se donnoit la liberté de caractériser & de jouer les citoyens vivans, les acteurs portoit un masque qui ressembloit à la personne qu'ils représentoient dans la piece. Ainsi, Socrate a pu voir sur le théâtre d'Athenes un-acteur qui portoit un masque qui lui

ressembloit, lorsqu'Aristophane lui fit jouer un personnage sous le propre nom de Socrate dans la comédie des Nuées. Ce même Pollux nous donne, dans le chapitre de son livre que je viens de citer, un détail curieux sur les différens caractères des masques qui servoient dans les représentations des comédies, & dans celles des tragédies.

Mais d'un autre côté, ces masques faisoient perdre aux spectateurs le plaisir de voir naître les passions, & de reconnoître leurs différens symptômes sur le visage des acteurs. Toutes les expressions d'un homme passionné nous affectent bien; mais les signes de la passion qui se rendent sensibles sur son visage, nous affectent beaucoup plus que les signes de la passion qui se rendent sensibles par le moyen de son geste, & par la voix. Cependant les comédiens des anciens ne pouvoient pas rendre sensibles sur leur visage les signes des passions. Il étoit rare qu'ils quittassent le masque, & même il y avoit une espèce de comédiens qui ne le quittoient jamais. Nous souffrons bien, il est vrai, que nos comédiens nous cachent aujourd'hui la moitié des signes des passions qui peuvent être marquées sur le visage. Ces signes consistent autant dans les altérations qui surviennent à la couleur du visage, que dans les altérations qui surviennent à ses traits. Or, le rouge qui est à la mode depuis cinquante ans, & que les hommes mêmes mettent avant que de monter sur le théâtre, nous empêche d'apercevoir les changemens de couleur, qui dans la nature font une si grande impression sur nous. Mais le masque des comédiens anciens cachoit encore l'altération des traits que le rouge nous laisse voir.

On pourroit dire en faveur de leur masque, qu'il ne cachoit point au spectateur les yeux du comédien, & que les yeux sont la partie du visage qui nous parle le plus intelligiblement. Mais il faut avouer que la plupart des passions, principalement les passions tendres, ne sauroient être si bien exprimées par un acteur masqué, que par un acteur qui joue à visage découvert. Ce dernier peut s'aider de tous les moyens d'exprimer la passion que l'acteur masqué peut employer, & il peut encore faire voir des signes des passions dont l'autre ne sauroit s'aider.

Je croirois donc volontiers, avec l'abbé du Bos, que les anciens qui avoient tant de goût pour la représentation des pièces de théâtre, auroient fait quitter le masque à tous les comédiens, sans une raison bien forte qui les en empêchoit; c'est que leur théâtre étant très-vaste & sans voûte ni couverture solide, les comédiens tiroient un grand service du masque, qui leur donnoit le moyen de se faire entendre de tous les spectateurs, quand d'un autre côté ce masque leur faisoit perdre peu de chose. En effet, il étoit impossible que les altérations du visage que le masque cache, fussent aperçues distinctement des spectateurs, dont plusieurs étoient éloignés de plus de douze ou quinze toises du comédien qui récitoit.

Dans une si grande distance, les anciens retiroient cet avantage de la concavité de leurs masques, qu'ils servoient à augmenter le son de la voix; c'est ce que nous apprennent Aulugelle & Boëce qui en étoient témoins tous les jours. Peut-être que l'on plaçoit dans la bouche de ces masques une incrustation de lames d'airain ou d'autres corps sonores, propres à produire cet effet. On voit par les figures des masques antiques qui sont dans les anciens manuscrits, sur les pierres gravées, sur les médailles, dans les ruines du théâtre de Marcellus, & de plusieurs autres monumens, que l'ouverture de leur bouche étoit excessive. C'étoit une espèce de gueule béante qui faisoit peur aux petits enfans.

*Tandemque redit ad pulpita notum*

*Exodium, cum personæ pallentis hiatum,*

*In gremio matris formidat rusticus infans.*

Juven. sat. iij.

Or, suivant les apparences les anciens n'auroient pas souffert ce désagrément dans les masques de théâtre, s'ils n'en avoient point tiré quelque grand avantage; & ce grand avantage consistoit sans doute dans la commodité d'y mieux ajuster les cornets propres à renforcer la voix des acteurs. Ceux qui récitent dans les tragédies, dit Prudence, se couvrent la tête du masque de bois, & c'est par l'ouverture qu'on y a

ménagée, qu'ils font entendre au loin leur déclamation.

Tandis que le *masque* servoit à porter la voix dans l'éloignement, ils faisoient perdre, par rapport à l'expression du visage, peu de chose aux spectateurs, dont les trois quarts n'auroient pas été à portée d'appercevoir l'effet des passions sur le visage des comédiens, du moins assez distinctement pour les voir avec plaisir. On ne fauroit démêler ces expressions à une distance de laquelle on peut néanmoins discerner l'âge, & les autres traits les plus marqués du caractère d'un *masque*. Il faudroit qu'une expression fût faite avec des grimaces horribles, pour être sensible à des spectateurs éloignés de la scene, au delà de cinq ou six toises.

Ajoutons une autre observation, c'est que les acteurs des anciens ne jouoient pas comme les nôtres, à la clarté des lumieres artificielles qui éclairent de tous côtés, mais à la clarté du jour, qui devoit laisser beaucoup d'ombres sur une scene où le jour ne venoit guere que d'en haut. Or, la justesse de la déclamation exige souvent que l'altération des traits dans laquelle une expression consiste, ne soit presque point marquée; c'est ce qui arrive dans les situations où il faut que l'acteur laisse échapper, malgré lui, quelques signes de sa passion.

Enfin, les *masques* des anciens répondoient au reste de l'habillement des acteurs, qu'il falloit faire paroître plus grands & plus gros que ne le sont les hommes ordinaires. La nature & le caractère du genre satirique demandoit de tels *masques* pour représenter des satyres, des faunes, des cyclopes, & autres êtres forgés dans le cerveau des Poètes. La tragédie sur-tout en avoit un besoin indispensable, pour donner aux héros & aux demi-dieux cet air de grandeur & de dignité, qu'on supposoit qu'ils avoient eu pendant leur vie. Il ne s'agit pas d'examiner sur quoi étoit fondé ce préjugé, & s'il est vrai que ces héros & ces demi-dieux avoient été réellement plus grands que nature; il suffit que ce fût une opinion établie, & que le peuple le crût ainsi, pour ne pouvoir les représenter autrement sans choquer la vraisemblance.

Concluons que les anciens avoient les

*masques* qui convenoient le mieux à leurs théâtres, & qu'ils ne pouvoient pas se dispenser d'en faire porter à leurs acteurs, quoique nous ayons raison à notre tour de faire jouer nos acteurs à visage découvert.

Cependant l'usage des *masques* a subsisté long-temps sur nos théâtres, en changeant seulement la forme & la nature des *masques*. Plusieurs acteurs de la comédie Italienne sont encore masqués, plusieurs danseurs le sont aussi. Il n'y a pas même fort long-temps qu'on se servoit communément du *masque* sur le théâtre François, dans la représentation des comédies, & quelquefois même dans la représentation des tragédies.

Plusieurs modernes ont tâché d'éclaircir cette partie de la littérature qui regarde les *masques de théâtre* de l'antiquité. Savaron y a travaillé dans ses notes sur Sidonius Apollinaris. L'abbé Pacichelli en a recherché l'origine & les usages dans son traité de *mascheris seu larvis*. M. Boindin en a fait un système très-suivi par un excellent discours inséré dans les mémoires de littérature. Enfin, un savant Italien, Ficonorius (Franciscus), a recueilli sur ce même sujet des particularités curieuses dans sa dissertation Latine de *larvis scenicis, & figuris comicis antiq. rom.* imprimée à Rome en 1750, in-4<sup>o</sup>. avec fig. mais malgré toutes les recherches des littérateurs & des antiquaires, il reste encore bien des choses à entendre sur les *masques*; peut-être que cela ne seroit point, si nous n'avions pas perdu les livres que Denis d'Halicarnasse, Rufus, & plusieurs autres écrivains de l'antiquité, avoient écrit sur les théâtres, & sur les représentations: ils nous auroient du moins instruits de beaucoup de choses que nous ignorons, s'ils ne nous avoient pas tout appris.

Le P. Labbe dérive le mot de *masque* de *masca*, qui, dit-il, signifie proprement une forcier dans les loix lombardes, l. I. tit. XI, § 9, *strix quæ dicitur masca*. « En Dauphiné, en Savoie, & en Piémont, » continue-t-il, on appelle encore les » forcieres de ce nom, & d'autant qu'elles » se déguisent, nous avons appelé *masques*

» les faux visages ; & de là les *mascarades.* »  
(D. J.)

MASQUES, f. m. (*Hydr.*) Voyez DE-GUILLEUX.

MASQUES, terme de Chirurgie, nom qu'on donne à un bandage qui sert principalement pour les brûlures du visage. Il est ainsi nommé par rapport à sa figure ; c'est un morceau de linge auquel on fait quatre ouvertures qui répondent à celles des yeux, du nez & de la bouche. Voyez la figure 6. Planche XXVII. Cette piece de linge est fendue à six chefs, qui se croisent postérieurement & s'attachent au bonnet. (Y)

MASQUE, terme d'Architecture, est une tête d'homme ou de femme, sculptée & placée à la clef d'une arcade, dont les attributs & le caractère répondent à l'usage de l'édifice. Quoique cette sorte d'ornement soit assez d'usage dans les bâtimens, je pense que l'on devrait préférer les clefs ou consoles : quelque bien sculptés que soient ces *masques*, ils ne présentent jamais qu'un objet imparfait, en n'offrant qu'une partie du corps humain ; cette mutilation ne me semble tolérable qu'à une maison de chasse, à un chenil, à une boucherie, & où ils font un attribut de l'extérieur du bâtiment à l'usage de l'intérieur, soit par des abattis de bêtes fauves ou domestiques.

Quelque plaisir que l'on puisse avoir de considérer une belle tête dans un claveau, le pié & la main me semblent des parties presque aussi belles, & cependant il paroît ridicule de les placer ou de les admettre dans une décoration, affectant de les faire passer à travers la muraille, telle qu'une main armée qui montre au public la salle d'un maître d'escrime : de plus, le claveau d'un arcade doit tenir les vouffoirs de part & d'autre en équilibre, & sa solidité ne peut procurer à l'esprit l'illusion d'un espace libre pour contenir la tête d'une statue, ce qui annonce plutôt un dérèglement d'imagination que de l'ordre, du génie & de l'invention.

La plupart des Architectes apportent pour raison que ce ne sont que des *masques* moulés sur la nature qu'on affecte de mettre sur les claveaux des arcades, & non la représentation réelle ; mais il n'en est pas

moins vrai que cette fiction est vicieuse & ces effigies désagréables, soit que l'on y place des têtes d'une forme élégante ou hideuse ; car plus elles seront d'un beau choix, plus elles paroîtront foumettre l'humanité à la servitude & au supplice ; enfin, plus on affectera d'y placer des *masques* chimiques, tels qu'il s'en voit dans un grand nombre de bâtimens de réputation, & plus, ce me semble, on tombe dans le défaut d'allier les contraires, puisque cette espece de sculpture qui n'annonce que de l'extravagance, s'unit mal avec la pureté, l'élégance & la beauté des proportions de l'architecture qu'on y remarque avec admiration.

MASQUE, (*Arquebus.*) on appelle ainsi un des poinçons ou ciselets dont les Arquebusiers, Armuriers, Eperonniers, Fourbisseurs, & autres semblables ouvriers ciseleurs se servent pour leurs ciseleurs.

Ces poinçons sont gravés en creux, & représentent diverses têtes d'hommes, de femmes, d'anges, de lions, de léopards, de chiens, &c. suivant la fantaisie du graveur. Ils sont courts & d'un morceau bien acié, afin de mieux supporter le coup de marteau qu'on donne dessus, quand on veut en imprimer le relief sur le métal qu'on a entrepris de ciseleur.

Après que le *masque* est frappé, on le recherche & on le répare avec divers autres ciselets tranchans ou pointus comme sont les gouges, les frisons, les poinçons, les filières, &c.

MASQUES, (*Peinture.*) ce sont des visages ou faces humaines sans corps, dont les peintres & les sculpteurs font usage pour orner leurs ouvrages. On appelle *mascarons* les gros *masques* de sculpture. Les *masques* ont ordinairement l'air hideux ou grotesque.

MASQUÉ, en terme de Blason, se dit d'un lion qui a un masque.

MASQUER, v. act. (*Jardinage.*) On dit *masquer* une basse-cour, un bâtiment, une montagne, ou quelque aspect désagréable, quand on plante au devant un rideau de charmille ou un bois.

MASSA, (*Géog. anc.*) Il y a beaucoup de petits lieux dans les anciens auteurs, nommés *massa*, avec un surnom qui les

distingue les uns des autres. Mais il faut remarquer que ces petits lieux ne désignent ordinairement qu'un village, un hameau, où le seigneur d'un lieu logeoit les esclaves destinés à l'agriculture. On en trouvera les exemples dans Ortelius, qui les a rassemblés, dans Ducange. On a dit avec le temps dans le même sens, *masa*, *masada*, *masagium*, *masum*, *masio*; & c'est de ce dernier mot estropié que nos ancêtres ont fait le mot de *maison*. (D. J.)

MASSA-CARRÉRA, (Géogr.) ville d'Italie, capitale du petit pays de même nom en Toscane, dans la Lunéigiane, avec titre de principauté, que possèdent les princes de la maison de Cibo. *Massa* est renommée par ses carrières de marbre. Elle est située dans une belle plaine, à une lieue de la mer, 4 S. E. de Sarzane, 10 N. O. de Pise, 22 N. O. de Florence. Long. 27, 45; lat. 44, 1 (D. J.)

MASSACRE, f. m. (Gramm.) c'est l'action de tuer impitoyablement ceux sur lesquels on a quelque avantage qui les a mis sans défense. Il ne se dit guere que d'une troupe d'hommes à une autre. Le *massacre* de la saint Barthélemi, l'opprobre éternel de ceux qui le conseillèrent, de ceux qui le permirent, de ceux qui l'exécutèrent, & de l'homme infame qui a osé depuis en faire l'apologie. Le *massacre* des Innocens. Le *massacre* des habitans d'une ville.

MASSACRE, rivière du (Géogr.) ou rivière de *Monte-Christo*; rivière dans la partie de l'île de Saint-Domingue qui est aux François: les Espagnols veulent que cette rivière sépare leurs terres de celles des François du côté de cette montagne. On l'appelle *rivière du massacre*, parce que les deux peuples en sont souvent venus aux mains sur son rivage. (D. J.)

MASSACRE, f. m. en *Vénerie* & en *Blason*, se dit d'une tête de cerf, de bœuf, ou de quelqu'autre animal, quand elle est décharnée.

MASSACRE, f. m. (terme de Blason.) ramure d'un cerf avec une partie du crâne décharnée.

La plupart des auteurs nomment *massacre*, une rencontre de cerf, ce qu'il ne faut pas confondre.

De Meschatain de la Faye, en Bourbonnois; d'*azur au massacre d'or, au chef d'argent*.

De Villemor de Crané, de la Denifiere, proche Troies en Champagne; d'*azur au massacre d'or, accompagné en chef d'une molette d'éperon de même*. (G. D. L. T.)

MASSADA, (Géogr. sacrée.) forteresse de la Palestine, dans la tribu de Juda, à l'occident de la mer Morte ou du lac Asphaltite, sur un rocher escarpé, & où l'on ne pouvoit que très-difficilement monter. Herode le Grand fortifia cette place, & la rendit presque imprenable.

Après la dernière guerre des Juifs contre les Romains, Eléazar, chef des Sicaires, s'empara de *Massada*. Flavius Sylva que l'empereur Titus avoit laissé dans la Judée, y assiégea Eléazar; celui-ci, dit Joseph, *hist. de la guerre des Juifs*, l. VII, c. xxviii, voyant qu'il ne pouvoit plus tenir contre l'armée Romaine, persuada à tous les Juifs qu'il avoit avec lui de se tuer l'un l'autre, & que le dernier vivant mettroit le feu au château. Ce projet fut exécuté; deux femmes qui s'étoient cachées dans des aqueducs avec cinq enfans, raconterent ce fait le lendemain aux Romains. (D. J.)

MASSÆSYLIENS, LES, (Géog. anc.) *Massæsylii*, peuple de l'Afrique propre. Peut-être que les peuples nommés *Massæsyli*, *Massæ-Liby*, *Massagetæ* ont pris cette addition de *massa* dans la langue grecque, du mot *μασσω* qui signifie *toucher*. Supposez que cette conjecture soit bonne, ce mot joint au nom d'un peuple, signifieroit un peuple qui confine à celui qui est nommé; par exemple, les *Massæ-Sylii* seroient un peuple ainsi nommé à cause des Syliens dont ils étoient voisins. (D. J.)

MASSAFRA, (Géog.) petite, mais forte ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante. Elle est au pié de l'Apennin, & quelques-uns la prennent pour l'ancienne Messapie. Long. 34, 55; lat. 40, 50. (D. J.)

MASSAGETES, LES, (Géog. anc.) *Massagetæ*, ancien peuple que les historiens, sur-tout les Grecs, ont placé diversément; il y a tout lieu de croire que c'étoient des branches d'une seule & même nation qui s'étoit étendue, & dont les parties dispersées

en divers lieux de l'Asie, formerent autant de peuples. Les *Massagetes* de Pomponius Méla & d'Etienne le géographe, étoient des peuples Scythes. La plupart s'avoisinerent des Parthes & des Saces ou Saques, & se disperserent entre la mer Caspienne & la Tartarie indépendante, où est maintenant le pays des Usbecks & le Khorasan. Pline, l. VI. c. xix. en parlant de ces peuples, dit, *multitudo eorum innumera, & que cum Parthis ex æquo degat.* Les *Massagetes* de Ptolomée étoient un peuple de la Margiane, au midi des Derbices. Les *Massagetes* de Procope sont les mêmes que les Huns. (D. J.)

MASSALIEN, f. m. (*Théolog.*) nom d'anciens sectaires qui ont été ainsi appellés d'un mot hébreu qui signifie *priere*, parce qu'ils croyoient qu'il falloit toujours être en priere.

Les Grecs les nomment *Euchites* *Ευχίται*, qui signifie la même chose en leur langue. Voyez EUCHITE.

Saint Epiphane distingue deux sortes de *Massaliens*, savoir, les anciens & les nouveaux.

Les premiers ne sont, selon lui, ni Juifs, ni chrétiens, ni samaritains; mais des gentils qui reconnoissent plusieurs dieux n'adoroient cependant aucun d'eux: ils n'adoroient qu'un seul dieu qu'ils appellent le *Tout-Puissant*. Ces anciens *Massaliens*, dit le même saint Epiphane, qui sont sortis des Gentils, ont fait bâtir en quelques lieux des oratoires semblables à nos églises. Ils s'y assemblent pour prier & pour chanter des hymnes en l'honneur de Dieu. Ces églises sont éclairées de flambeaux & de lampes. Cette description que saint Epiphane a faite des anciens *Massaliens* approche si fort de la vie des Esséniens, que Scaliger a prétendu qu'on ne devoit point les distinguer de ceux-ci. Voyez ESSÉNIENS.

À l'égard des autres *Massaliens* qui étoient chrétiens de profession, ils ne faisoient que de naître au temps de saint Epiphane. Ils prétendoient que la priere seule suffisoit pour être sauvé. Plusieurs moines qui aimoient à vivre dans l'oïveté, & qui ne vouloient point travailler, se jetterent dans le parti des *Massaliens*. *Dictionnaire de Trévoux.*

A cette oïveté déjà si condamnable ils ajoutoient plusieurs erreurs très-pernicieuses: savoir, que le jeûne & les sacremens n'étoient d'aucune efficace; que la priere seule leur donnoit la force de surmonter les tentations, qu'elle chassoit le démon & effaçoit les péchés que le baptême n'avoit fait que couper, pour ainsi dire, sans les extirper. Ils ajoutoient que chaque homme avoit deux ames, l'une céleste, & un démon que la priere chassoit; qu'ils voyoient la Trinité de leurs yeux corporels; qu'ils parvenoient à la ressemblance avec Dieu & à l'impeccabilité. Ils s'attribuoient le don de prophétie & des inspirations particulières du Saint-Esprit, dont ils se persuadoient de ressentir la présence dans leurs ordinations (car ils avoient des évêques & des prêtres); alors ils se mettoient à danser, disant qu'ils dansoient sur le diable, ce qui leur fit donner le nom d'*enthousiastes* ou de *possédés*. Ils eurent aussi celui de *saccophores*, parce qu'ils se revêtoient d'un sac, mais non pas tous; car on leur reproche aussi d'avoir porté des robes magnifiques, & donné dans une mollesse à peine supportable dans des femmes. Les empereurs firent des loix contre eux; leurs conversions simulées & leurs fréquentes rechûtes engagèrent les évêques, assemblés dans un concile en 427, à défendre qu'on les reçût dans l'Eglise, de l'indulgence de laquelle ils avoient tant de fois abusé. Saint August. de *heres. f. c. lvij.* Theodoret, *hæretic. fabul. liv. IV.* Baronius *ad ann. Christ. 362, num. 34, 35.* &c.

MASSALIOTICUM OSTIUM, (*Géogr. anc.*) c'est le nom que les anciens ont donné à l'embouchure la plus orientale du Rhône, & par conséquent la plus voisine de Marseille. C'est ce qu'on appelle dans le pays le *Gras de Passon*, ou le *grand Gras*. (D. J.)

MASSA-LUBRENSE, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au Royaume de Naples dans la terre de Labour, avec un évêché suffragant de Soriente, dont le revenu est établi sur le passage des caïlles, car les hommes ont imaginé que tous les êtres de la nature leur appartenoient. *Massa-Lubrense* est située sur un rocher escarpé de tous côtés, & presque environné de la mer, à 2 lieues S. O. de Soriente,

Soriente , 7 S. O. de Naples. *Long.* 31 , 58 ; *lat.* 40 , 40. ( *D. J.* )

MASSANE ou VOLTIGLOLE , f. f. ( *Marine.* ) terme usité pour les galeres. C'est le cordon de la poupe qui sépare le corps de la galere de l'aislade de poupe. *Voyez* MARINE , *Planche III. fig. 2.* le dessin de la poupe de la galere réale.

MASSANE , ( *Géogr.* ) haute montagne des Pyrénées vers le Roussillon. Elle a 408 toises de hauteur. ( *D. J.* )

MASSANKRACHES , ( *Hist. mod.* ) c'est ainsi qu'on nomme dans le royaume de Camboya , situé aux Indes orientales , le premier ordre du clergé , qui commande à tous les prêtres , & qui est supérieur même aux rois. Les prêtres du second ordre se nomment *nassendeches* qui sont des especes d'évêques qui sont égaux aux rois , & qui s'assieient sur la même ligne qu'eux. Le troisieme ordre est celui de *mitres* ou prêtres , qui prennent séance au dessous du souverain ; ils ont au dessous d'eux les *chainyses* & les *sazes* , qui sont des prêtres d'un rang plus bas encore.

MASSAPÉE f. f. ( *Marine.* ) instrument qui sert à mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSA VETERNENSIS , ( *Géog.* ) misérable petite ville d'Italie , dans le Siennois en Toscane , avec un évêché suffragant de Sienne. Elle est sur une montagne proche la mer , à 18 lieues S. O. de Sienne. *Long.* 28 , 35 ; *lat.* 43 , 5. ( *D. J.* )

MASSE ; *rypha* , ( *Botan.* ) genre de plante à fleur sans pétales , composée de plusieurs étamines , disposées en épi. Ces étamines sont stériles ; les embryons se trouvent à la partie inférieure de l'épi , & deviennent des semences dans la suite. Tournefort , *inst. rei herb.* *Voyez* PIANTE.

MASSE , f. f. ( *Phyf.* ) en Méchanique , est la quantité de matiere d'un corps. *Voyez* CORPS & MATIERE. La *masse* se distingue par-là du volume qui est l'étendue du corps en longueur , largeur & profondeur. *Voyez* DENSITÉ & VOLUME.

On doit juger de la *masse* des corps par leur poids ; car M. Newton a trouvé par des expériences fort exactes , que le poids des corps étoit proportionnel à la quantité de matiere qu'ils contiennent.

*Tome XXI.*

Ce grand géometre ayant suspendu à des fils ou verges d'égal longueur , des poids égaux de différentes matieres , comme d'or , de plomb , renfermés dans des boîtes égales , & de même matiere , a trouvé que tous ces poids faisoient leurs oscillations dans le même temps. Or la résistance étoit égale pour tous , puisque cette résistance n'agissoit que sur des boîtes égales qui les renfermoient. Donc la cause motrice de ce poids y produisoit la même vitesse ; donc cette cause étoit proportionnelle à la *masse* de chaque poids ; donc la pesanteur qui étoit la cause motrice , étoit dans chaque poids oscillant proportionnelle à la *masse*.

Ainsi les *masses* de deux corps également pesans sont égales. Il n'en est pas de même de la densité qu'il ne faut pas confondre avec la *masse* ; car un corps a d'autant moins de densité qu'il a moins de *masse* sous un même volume ; en sorte que si deux corps sont également pesans , leurs densités sont en raison réciproque de leurs volumes , c'est-à-dire , que si l'un a deux fois plus de volume que l'autre , il est deux fois moins dense. *Voyez* l'article DENSITÉ , où vous trouverez une formule pour comparer les *masses* , les volumes & les densités des differens corps.

Il s'en faut de beaucoup que la *masse* ou la quantité de matiere des corps n'occupe tout le volume de ces mêmes corps. L'or , par exemple , qui est le plus pesant de tous les corps , étant réduit en feuilles minces , donne passage à la lumiere & à differens fluides , qui prouve qu'il y a beaucoup de pores & d'interstices entre ses parties. Or l'eau est 19 fois moins pesante que l'or ; ainsi en supposant même qu'un pié cube d'or n'eût point du tout de pores , il faut convenir qu'un pié cube d'eau contient 18 fois au moins plus de pores & de vuide que de matiere propre. ( *O* )

MASSE , ( *Hydraul.* ) On dit une *masse* de terre , de sable , de glaise , de terre franche , quand on y pratique quelque piece d'eau , ce qui épargne de faire des corrois. ( *K.* )

MASSE , ( *Pharmacie.* ) c'est ainsi qu'on appelle la quantité totale & informe d'un remede composé , destiné à être divisé en

E e

plusieurs doses & à être appliqué ou donné sous une forme particulière.

C'est ainsi qu'on dit une *masse* de pilules, une *masse* d'emplâtres, de la matière toute préparée de ces remèdes, à laquelle il ne manque pour la première, que d'être formée en pilules, & pour la seconde, que d'être étendue sur des morceaux de linge d'une certaine figure, ou bien formée en magdaléons. (b)

MASSE, (*Marine.*) pièce de bois, longue d'environ 42 piés, qui sert à tourner le gouvernail d'un bateau foncet.

MASSE, (*Com.*) amas, assemblage de plusieurs choses, soit qu'elles soient de différente nature, soit qu'elles soient de même espèce. Ce terme a différentes acceptions dans le commerce, dont nous allons donner les plus générales.

*Masse* se dit d'une certaine quantité de marchandises semblables, que l'usage a fixées à un certain poids ou à un certain nombre, pour en faciliter le débit. Ainsi l'on dit des soies en *masse*, des plumes d'autruche en *masse*, des pellereries en *masse*. Voyez SOIE, PLUMES, PELLETERIES.

*Masse* se dit aussi dans la Jurisprudence du commerce, d'un capital que l'on fait de tous les effets mobilières d'un marchand ou de plusieurs marchands associés qui ont mal fait leurs affaires, pour être partagés à leurs créanciers, au sou la livre.

*Masse* se dit aussi en fait de gabelles, d'une quantité de sel provenant d'une même voiture, qu'on met en un seul tas dans les greniers à sel ou les dépôts, pour y être vendue & distribuée au public. On fait aussi des *masses* de sels confisqués. *Dictionn. de commerce.*

MASSE ou CHAISE, (*Monnoy.*) monnoie d'or. Philippe-le-Bel fit faire des *chaises* ou *cadieres*, comme on parloit alors, qu'on appelloit aussi *royaux durs*. Cette monnoie n'étoit qu'à 22 karats, & pesoit 5 deniers 12 grains trébuchans. Elle fut appelée *masse*, à cause que le roi y tenoit une *masse* de la main droite. On la nomma *chaise*, parce que le roi y étoit assis dans une chaise. Enfin on donna à cette espèce le nom de *royal dur*, parce que n'étant qu'à 22 karats, elle étoit moins pliable que les monnoies d'or fin.

Les successeurs de Philippe-le-Bel firent aussi des *masses* ou *chaises* d'or. Celles de Philippe de Valois étoient d'or; & pesoient 3 deniers 16 grains. Les premières que Charles VI fit faire, pesoient 4 deniers 18 grains, & étoient pareillement d'or fin; mais il en fit aussi frapper d'autres qui n'étoient qu'à 22 karats. Sous Charles VI elles furent d'un moindre poids & d'un moindre titre, puisqu'elles n'étoient qu'à 16 karats, & du poids de 2 deniers 29 grains  $\frac{1}{2}$ . (D. J.)

MASSE, (*Architect.*) terme dont on se sert en Architecture, pour exprimer l'ensemble des parties principales aussi-bien que la grandeur des édifices. On dit: les avant-corps du palais du Luxembourg font de belles *masses*; toute la façade de Versailles, du côté du jardin, fait une belle *masse*.

On se sert aussi de cette expression, par rapport à la sculpture: cette figure, ce groupe, ce trophée est bien *massé*.

*Masse* de carrière, se dit d'un tas de plusieurs lits de pierre, les uns sur les autres dans une carrière, tels que la nature les a placés. En latin *moles saxea*.

MASSE, *outil de Bourrelier*, c'est une espèce de gros marteau de fer, fort pesant & carré, à manche court, dont ces ouvriers se servent pour battre & aplatisir les cuirs qu'ils emploient aux différens usages de leur métier.

MASSE DE FER, (*Charpent.*) elle sert aux Charpentiers pour emmancher à force certains assemblages qu'il faut justes & ferrés.

MASSE, *outil de Charron*, c'est un morceau de fer, long de six pouces, carré, plat sur ses deux pans, au milieu duquel est un œil où se place un manche assez gros, & long de deux piés & demi. Les Charrons s'en servent pour chasser les raies dans les mortaises des moyeux.

MASSE DE FER, (*Cordonnier.*) elle sert à battre les semelles de fouliers. C'est une *masse* ordinaire qui pèse trois ou quatre livres.

MASSE, en terme de *Graveur en pierres fines*, se dit d'un morceau de pierre qu'on leve d'un endroit pour y graver en creux toutes les parties dans le détail. Lever la *masse* d'un œil, c'est proprement ébaucher l'œil

ou marquer sa place, sans entrer dans aucun détail des parties.

**MASSE**, *terme de billard*, c'est un instrument dont les joueurs se servent pour pousser une bille contre une autre. La *masse* est un morceau de bois ou d'ivoire, d'un doigt d'épaisseur, de trois bons doigts de largeur, & d'autant de longueur; elle est courbe; & n'est pas si large par en haut que par en bas. Au bout de la *masse* est une mortaise dans laquelle on fait entrer un manche de bois tourné, long de trois piés, & d'un doigt de diametre. La *masse* a dans son milieu en dessus, une raie marquée qui sert au joueur à prendre sa visée.

**MASSE DE LUMIERE**, se dit en *Peinture* de la réunion de plusieurs lumieres particulieres qui n'en font qu'une. *Masse* d'ombres est de même la réunion de plusieurs petites ombres. Voyez CLAIR-OBSCUR, LARGE, PEINDRE-LARGE.

On dit de belles *masses*, de grandes *masses*; jamais les objets ne font de beaux, de grands effets dans un tableau, s'ils ne font compris sous de grandes *masses* de lumieres & d'ombres.

**MASSE DE PLUMES**, (*Plumassier*.) on appelle ainsi en termes de Plumassier un paquet de cinquante plumes d'autruches blanches & fines, car il n'y a que celles-là qui se vendent en *masse*; les autres moins précieuses se vendent au cent.

**MASSE**, (*Sculpt.*) c'est un gros marteau avec lequel les Sculpteurs dégrossissent leurs ouvrages en frappant sur les ciseaux.

**MASSE DE TRAME**, *terme de marchand de soie*. La *masse de trame* est composée de six, huit, à dix matceaux, lesquels sont enfilés à un petit écheveau de soie, & ensuite arrêtés & fixés au moyen d'une boucle que l'on fait à l'écheveau. Cette façon de plier les soies n'est en usage que dans les soies d'Avignon, du Vivarès & du Dauphiné. Voyez MATTEAUX.

**MASSES**, f. f. (*Tailland.*) especes de marteaux qui sont fabriqués par les Taillandiers, & à l'usage des Charrons & des Carriers. Ceux-ci s'en servent pour fendre les blocs de pierre.

**MASSE**, f. f. *virga, æ*, (*terme de Blason*.) figure d'un bâton orné en haut, garni d'or ou d'argent qu'on porte devant le roi en

quelques cérémonies & devant le chancelier.

On porte aussi des *masses* devant le recteur de l'université de Paris, quand il va avec les quatre facultés aux processions & autres cérémonies.

De Nay de Richécourt, en Lorraine, d'azur à deux *masses d'argent*, emmanchées d'or, passées en sautoir. (G. D. L. T.)

**MASSEL**, TERRE BOLAIRE DE, (*Hist. nat.*) terre d'un beau rouge, grasse & douce au toucher, adhérente à la langue; elle est très-pure; elle se trouve à *Massel* en Silésie.

Le plomb natif de *Massel* a fort embarrassé les minéralogistes. Ce sont des grains de plomb pur, semblables à de la dragée, qui ont été trouvés dans une butte de sable en Silésie, dans le voisinage de cette ville. On ne fait quelle est leur origine, & si on doit regarder des grains de plomb comme produits par la nature ou par l'art: ces grains sont blancs à l'extérieur comme de la céruse; & M. de Justi croit que c'est accidentellement qu'ils ont été enfouis dans cet endroit, qui ne paroît point de nature à les avoir produits. (—)

**MASSELOTTE**, f. f. en *terme de Fonderie*, est une superfluité de métal qui se trouve aux moules des pieces de canon & des mortiers, après qu'ils ont été coulés; car il faut toujours mettre plus de métal qu'il n'en est besoin pour ce que l'on a à fondre. Quand on coule la piece, la volée en bas, la *masselotte* se trouve à la culasse: c'est le métal le dernier fondu: on le scie lorsqu'on répare la piece. Voyez VOLÉE, CULASSE, &c.

**MASSE-MORE**, f. f. (*Marine*.) c'est du biscuit pilé dont on nourrit les bestiaux sur un vaisseau, quand on n'a rien autre chose à leur donner.

**MASSEPAIN**, f. m. en *terme de Confiseur*, ce sont des especes de pains d'une pâte d'amande & de sucre, à peu-près comme celle des biscuits; on en fait avec la marmelade de presque tous les fruits, dans chaque saison.

**MASSERANO**, (*Géogr.*) petite place d'Italie enclavée dans le Piémont, entre le Verceillois, & le Biellois; c'est la capitale d'un petit état de même nom, avec titre

de principauté. Elle est sur une montagne, à huit lieues N. O. de Verceil, dix-huit N. É. de Turin. *Long.* 25, 40; *lat.* 45, 32. (D. J.)

**MASSETER**, f. m. *terme d'Anatomie*, est un muscle triangulaire à deux têtes, & qui sert à tirer la mâchoire inférieure en haut lorsqu'on mange. *Voyez* MACHOIRE.

Le *masseter* est gros & court, il vient de l'arcade zygomatique & de l'os de la pommette, & s'insère dans le bord intérieur de la mâchoire inférieure, depuis son angle extrême jusqu'à son milieu. Ses fibres s'étendent en trois directions différentes; celles qui viennent du zygoma s'avancent obliquement jusqu'au milieu de la branche de la mâchoire; celles qui partent de l'os de la pommette croisent celle-là, & les fibres qui sont au milieu vont perpendiculairement depuis leur origine jusqu'à leur insertion. *Voyez* *Planc. anat. (Myolog.)*

**MASSETERIQUE**, adj. *en Anatomie*, nom d'une artère qui se distribue au *masseter* & qui est produite par la carotide externe. *Voyez* CAROTIDE.

**MASSIA**, (*Hist. mod. Culte.*) c'est le nom que les Japonnois donnent à de petits oratoires ou chapelles bâties en l'honneur des dieux subalternes; elles sont desservies par un homme appelé *canusi*, qui s'y tient pour recevoir les dons & les offrandes des voyageurs dévots qui vont invoquer le dieu. Ces *canusi* sont des séculiers à qui les kuges ou prêtres de la religion du Sintos, par un défintéressement assez rare dans les hommes de leur profession, ont abandonné le soin & le profit des chapelles & même des mia ou temples.

**MASSIAC**, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, sur la rivière d'Alagnon, entre Brioude & Murat. *Long.* 21, 6; *lat.* 45, 22.

**MASSICOT**, f. m. (*Chimie & Peinture.*) c'est ainsi qu'on nomme une chaux de plomb d'une couleur jaune, dont les peintres se servent pour peindre en jaune.

Lorsqu'on fait fondre du plomb, il se forme à sa surface une poudre grise qui est une véritable chaux de ce métal; si après avoir enlevé cette poudre grise on l'expose à un feu plus violent, elle devient

jaune, & c'est là ce qu'on appelle *massicot*. On peut encore le faire d'une autre façon. On n'aura qu'à prendre de la céruse, c'est-à-dire, du plomb dissous par le vinaigre; on en remplira de vieux canons de pistolets; on bouchera ces canons avec de la terre glaise, & on les mettra dans le feu où on les tiendra rouges pendant quatre ou cinq heures, au bout desquelles le *massicot* sera fait.

Quelques auteurs distinguent trois espèces de *massicot*; le blanc, le jaune & le doré. Ces trois espèces sont trois chaux de plomb, qui ont éprouvé des degrés de feu différents. *Voyez* PLOMB.

On donne aussi quelquefois le nom de *massicot* ou de *massicho* à une composition qui sert de base à la couverte ou aux vernis dont on couvre la faïence & la poterie de terre. C'est une espèce de verre fait avec du sable fin, de la soude ou de la potasse. On y mêle ensuite soit de la chaux d'étain, soit de la litharge, soit du plomb, suivant différentes proportions. On applique ce mélange en poudre sur les poteries que l'on veut vernisser, & on les expose dans un fourneau, pour que cette composition en se fondant s'applique sur le vaisseau. *Voyez* POTERIE. (—)

**MASSIER**, f. m. (*Gram. Hist. mod.*) celui qui porte une masse, *voyez* MASSE. Le recteur de l'université a ses *massiers*; le chancelier a les siens; le roi est précédé de *massiers* aux processions de l'ordre; les cardinaux ont des *massiers* à cheval devant eux en leurs entrées; deux *massiers* tiennent la bride du cheval du pape, & le conduisent lorsqu'il sort en cérémonie.

**MASSIF**, adj. ce qui est gros & solide; ce terme est opposé à *menu & délicat*. *Voyez* SOLIDITÉ.

C'est ainsi que nous disons qu'un bâtiment est trop *massif*, pour marquer que les murs en sont trop épais; qu'un mur est *massif*, pour marquer que les jours & les ouvertures en sont trop petites à proportion du reste.

On appelle *massif*, en Architecture toute bâtisse de moellon, de pierre, de brique, faite en fondation, sans qu'il y ait de cave, pour porter un ou plusieurs murs, colonnes, piliers, perron & autres.

**MASSIF**, f. m. (*Hydraul.*) s'entend d'un corroi de glaise ou d'une chemise de ciment qui sert à retenir les eaux dans les bassins. *Voy.* CONSTRUCTION DES BASSINS.

**MASSIFS** sont ordinairement des bandes de gazon que l'on pratique de la largeur de deux ou trois piés, entourées des deux côtés d'un sentier ratissé d'un pié de large, & fable de rouge. Ces *massifs* prennent naissance de la borderie d'un parterre, où ils se contournent en volutes, d'où sortent des palmettes, des nilles & de becs de corbin; quand ils le répètent, ils composent les compartimens des parterres.

**MASSIN**, (*Hist. mod. Jurisprud.*) c'est le nom que l'on donne dans l'île de Madagascar aux loix auxquelles tout le monde est obligé de se conformer: elles ne sont point écrites; mais étant fondées sur la loi naturelle, elles sont passées en usage, & il n'est permis à personne de s'en écarter. Ces loix sont de trois sortes: celles que l'on nomme *massin-dili* ou loix du commandement, sont celles qui sont faites par le souverain; c'est sa volonté fondée sur la droite raison, par laquelle il est obligé de rendre la justice, d'accommoder les différends, de distribuer des peines & des récompenses. Suivant ces loix, un voleur est obligé de rendre le quadruple de ce qu'il a pris; sans cela il est mis à mort, ou bien il devient l'esclave de celui qu'il a volé.

*Massin-poch*, sont les loix & usages que chacun est obligé de suivre dans la vie domestique, dans son commerce, dans sa famille.

*Massin-tane*, sont les usages, les coutumes ou les loix civiles, & les réglemens pour l'agriculture, la guerre, les fêtes, &c. Il ne dépend point du souverain de changer les loix anciennes, & dans ce cas il rencontreroit la plus grande opposition de la part de ses sujets, qui tiennent plus qu'aucun autre peuple aux coutumes de leurs ancêtres. Cependant il regne parmi eux une coutume sujette à de grands inconvéniens, c'est qu'il est permis à chaque particulier de se faire justice à lui-même, & de tuer celui qui lui a fait tort.

**MASSINGO**, (*Hist. nat.*) espece de graine assez semblable au millet, excepté qu'elle est plus grande & plus ferme, qui

sert à la nourriture des habitans du royaume de Congo en Afrique. On dit qu'elle est très-bonne au goût, mais elle produit des flatuosités & des coliques sur les Européens, qui n'ont point l'estomac aussi fort que les negres.

**MASSINISSA**, (*Hist. anc.*) fils de Gela; roi des Massiliens, parvint au trône qu'avoit usurpé le meurtrier de presque toute sa famille. Les Numides se rangerent en foule sous ses drapeaux, & il remporta une victoire qui le rendit paisible possesseur de l'héritage de ses ancêtres. Il usa avec modération de sa prospérité, & pouvant punir l'usurpateur Lacumaces, il eut la générosité de lui pardonner, & de lui rendre tous ses biens. Syphax, roi des Maffesyliens & allié des Romains, prévoyant sa grandeur future, le dépouilla de ses états. *Massinissa* vaincu, se retira sur le mont Balbus, d'où il ne descendoit que pour faire des courses sur les terres de son ennemi. Syphax lui opposa un de ses meilleurs généraux qui le contraignit de se retirer sur le sommet de la montagne, où il fut assiégé. *Massinissa*, après une vigoureuse résistance, se sauva avec quatre soldats qui avoient survécu à leurs compagnons. Il se retira dans une caverne où il ne subsista que de brigandages; mais, ennuyé de sa retraite, il eut l'audace de reparoître sur les frontieres de son royaume, où, rassemblant une armée de six mille hommes de pié & de deux mille chevaux, il rentra en possession de ses états. Syphax avec des troupes supérieures marcha contre lui, l'action fut sanglante, & la valeur fut obligée de céder à la supériorité du nombre. *Massinissa* vaincu se retira avec soixante & dix cavaliers, entre les frontieres des Carthinois & des Garamanthes, où l'arrivée de la flotte Romaine le rétablit dans son royaume. Ce prince étoit devenu l'ennemi des Carthinois qui lui avoient enlevé sa chere Bérénice. Cette princesse qui unissoit tous les talens aux charmes les plus touchans, lui avoit été promise; mais le sénat de Carthage contraignit son pere Afrubal de la donner à Syphax. *Massinissa*, indigné de cet outrage, se jeta dans les bras des Romains. Ce fut par leur secours qu'il se rendit maître du royaume de Syphax, &

qu'après la bataille de Sama, il dicta des conditions humiliantes aux Carthaginois qu'il obligea de lui payer cinq mille talens. Après une autre victoire qu'il remporta sur eux, il fit passer sous le joug leurs soldats, & les força de rappeler leurs bannis qui s'étoient réfugiés dans ses états. Il étoit âgé de quatre-vingt-dix ans, lorsqu'il termina cette guerre. Avant de mourir, il donna son anneau à l'ainé des cinquante-quatre fils qui lui survécurent, & dont il n'y avoit que trois nés d'un mariage légitime. Le commencement de sa vie n'eut qu'un tissu d'infortunes; mais sur la fin de son règne, chaque jour fut marqué par des prospérités. Son royaume s'étendoit depuis la Mauritanie jusqu'aux bornes occidentales de la Cyrénaïque. La guerre dont il fut occupé, ne l'empêcha point de civiliser ses peuples dont il fut le conquérant & le législateur. Il étoit d'un tempérament robuste, & il conserva sa vigueur jusqu'à une extrême vieillesse, puisqu'étant mort à quatre-vingt-dix ans, il laissa un fils qui n'en avoit que quatre. Il fut redevable de cette santé inaltérable à sa frugalité, & à l'habitude des fatigues. Il restoit à cheval pendant plusieurs jours & plusieurs nuits de suite. Le lendemain d'une victoire remportée sur les Carthaginois, on le trouva dans sa tente mangeant un morceau de pain bis. (T—N.)

**MASSIQUE, MONT**, *Massicus mons* (Géogr. anc.) coteau ou monticule de la Campanie, aux environs de Sinuesse. Il s'y recueilloit beaucoup de vin & il étoit excellent. Martial en fait l'éloge, *épigr.* 57, l. XII, dans ce vers.

*De Sinuessanis venerunt Massica praelis.*

Horace le vante aussi dans sa première ode, & dit que quand il est vieux il rappelle le goût du buveur.

*Est qui nec veteris pocula Massici  
Spernit.*

Le vin *massique* se nomme aujourd'hui *massicano*, & le coteau *monte di Dracone*. Ce coteau est dans la terre de Labour, qui fait partie de l'Italie méridionale.

**MASSOLAC**, *massolacum*, (Géogr.) un des anciens palais des rois de France. Ce fut dans ce palais que Clotaire II fit comparaître devant lui en 613, le patrice Aléthée, & le fit condamner à périr par le glaive. Ce fut encore à *Massolac* qu'après la mort du roi Dagobert I, les seigneurs de Neustrie & de Bourgogne s'assemblèrent pour proclamer roi son fils Clovis. Dom Germain & dom Ruinart ont laissé indécidé la situation de ce palais; cependant bien des raisons portent à croire que l'endroit où il étoit bâti doit être *Maslay*, à une lieue de Sens, vers l'orient, sur la petite rivière de Vanne. On croit qu'il fut détruit par les Sarrasins; mais le nom un peu altéré *Mafiliacus pagus*, pour *Massolacum pagus*, *Maslay*, est resté aux deux villages contigus, dont l'un s'appelle *Maslay-le-Roy*, & l'autre *Maslay-le-vice-comte*. (D. J.)

**MASSOURE**, *Maffora*, (Géogr.) petite ville d'Egypte près de Damiette, fameuse par le sanglant combat qui s'y livra entre l'armée de S. Louis & celle des Sarrasins en 1249. Robert, comte d'Artois, frère du roi, homme avide de gloire & d'un naturel bouillant, y fut tué & fut cause de la perte de la bataille. Le roi y fut fait prisonnier & Damiette enlevée.

Eudes, duc de Bourgogne, fut pris; le sire de Brancion, gentilhomme Bourguignon, fut tué sous les yeux de son prince. Tout le monde connoît la réponse d'un vieux chevalier à la reine, femme de S. Louis, qui vouloit qu'on lui ôtât la vie, si les Sarrasins se rendoient maîtres de Damiette. Le grand amiral des galères, le sire de Joinville, n'hésita pas à convenir aux ennemis qu'ils n'ont pas l'honneur d'être cousins du roi, quoique la conservation de leurs jours semblât être attachée à déguiser la vérité. Geoffroi de Sargines dit qu'il aimeroit mieux que les Sarrasins les eussent tous tués & pris, qu'il leur fût reproché d'avoir laissé le roi en gage. (C.)

**MASSUE**, s. f. (Littér.) On sait que chez les anciens c'étoit une sorte d'arme lourde & grosse par un bout, hérissée de plusieurs pointes. Personne n'ignore encore que c'est le symbole ordinaire d'Hercule, parce que ce héros ne se servoit que d'une *massue* pour combattre les monstres & les

tyrans. Après le combat qu'il foutint contre des géans, il consacra sa *massue* à Mercure : la fable ajoute qu'elle étoit de bois d'olivier sauvage, qu'elle prit racine & devint un grand arbre. On donne aussi quelquefois la *massue* à Thésée. Euripide dans ses *supplianzes* appelle la *massue* de ce héros épidaurienne, parce qu'au rapport de Plutarque, Thésée en dépouilla Périphète, qu'il tua dans Epidaure, & il s'en servit depuis, comme fit Hercule de la peau du lion de Nemée. (D. J.)

MASSYLIENS, f. m. pl. (*Géogr. anc.*)

Les Numides qui occupoient une grande étendue de côtes en Afrique sur la Méditerranée, se divisoient en deux nations nombreuses, les *Massyli* & les *Massylici*.

Ceux-là confinoient au domaine de Carthage, ceux-ci à la Mauritanie. Au temps de la deuxième guerre punique, les premiers avoient pour roi Massinissa, si constamment uni aux Romains; & les autres, Syphax qui fut dépouillé de son royaume, à cause de son attachement aux Carthaginois. Les Romains en gratifièrent Massinissa qui remit toute la nation Numide sous sa puissance. La Numidie répond en grande partie au royaume d'Alger. *Géorg. de Virg. p. 274. (C.)*

MASTIC, LE, f. m. (*Hist. des drog.*) en latin *mastiche*, *mastix* ou *resina lentiscana*. Offic. *ῥηῖν ὀξυῖνον καὶ μαστίχην*. Dioscor. *mastech* arab.

Résine sèche, transparente, d'un jaune pâle, en lames ou en grumeaux, de la grosseur d'un petit pois ou d'un grain de riz, fragile, qui se casse sous la dent, & s'amollit cependant par la chaleur comme de la cire, s'enflamme sur les charbons, répand une odeur agréable, & a un goût légèrement aromatique, résineux & un peu astringent.

Cette gomme résineuse découle du lentisque des îles de l'Archipel par incision, & Bellon même assure que les lentisques ne donnent de résine que dans l'île de Scio. Cependant ceux d'Égypte en produisoient autrefois, puisque Galien recommande le *mastic* d'Égypte. Quelques-uns disent qu'il en découle aussi des lentisques d'Italie, & Gassendi, dans la vie de Peiresc, ouvrage excellent en son genre, où l'on trouve cent

choses curieuses qu'on n'y attend point, remarque que du côté de Toulon, il y a des ces arbres qui rendent quelques grains de *mastic*. Il est pourtant vrai que tout celui que l'on débite aujourd'hui ne vient que des îles de l'Archipel, & en particulier de celle de Scio.

On croit communément que c'est la culture seule qui rend ces arbres propres à fournir du *mastic*; mais c'est une erreur, puisqu'il se trouve dans Scio même beaucoup de lentisques qui ne produisent presque rien, & qui néanmoins sont aussi beaux que les autres; il faut donc attribuer la raison de ce phénomène à une tiffure particulière des racines & des bois qui varie considérablement dans les individus de même espèce. On a beau tailler & cultiver les lentisques de Toulon, ils ne fournissent point de *mastic*. Combien y a-t-il de pins dans nos forêts qui ne donnent presque pas de résine, quoiqu'ils soient de même espèce que ceux qui en fournissent beaucoup? Ne voit-on pas la même chose parmi ces sortes de cedres, *cedrus folio cupressi major, fructu flavescens*, de C. B. P. dont on tire l'huile de cade?

L'expérience donc a fait connoître que c'étoit la seule qualité des espèces de lentisque qui produisoit le *mastic*; & que la meilleure précaution que l'on pouvoit prendre pour en avoir beaucoup, étoit de conserver & de provigner les seuls lentisques qui naturellement en donnent beaucoup.

C'est pour cette raison que ces arbres ne sont pas alignés dans les champs, mais qu'ils sont disposés par pelotons ou bosquets, écartés fort inégalement les uns des autres. L'entretien de ces arbres ne demande aucun soin; il n'y a qu'à les bien choisir & les faire multiplier, en couchant en terre les jeunes tiges.

On émonde seulement quelquefois les lentisques dans le mois d'octobre, ou pour mieux dire, on décharge leurs troncs des nouveaux jets qui empêcheroient le succès des incisions. Du reste, on ne laboure pas la terre qui est au dessous: on arrache seulement les plantes qui y naissent; on balaye proprement le terrain pour y recevoir le *mastic*; & il est nécessaire qu'il soit dur & bien applani.

Peut-être que si on suivoit la même méthode en Candie, en Italie, en Provence, on trouveroit plusieurs lentisques qui répandroient du *masfic*, comme ceux de Scio.

On commence dans cette île les incisions des lentisques le premier jour du mois d'août ; on coupe en travers & en plusieurs endroits l'écorce des troncs, avec de gros couteaux, sans toucher aux jeunes branches. Dès le lendemain de ces incisions, on voit distiller le suc nourricier par petites larmes dont se forment peu-à-peu les grains de *masfic* ; ils se durcissent sur la terre, & composent souvent des plaques assez grosses : c'est pour cela que l'on balaie avec soin le dessous de ces arbres. Le fort de la récolte est vers la mi-août, pourvu que le temps soit sec & serein ; si la pluie détrempe la terre, elle enveloppe toutes ces larmes & c'est autant de perdu : telle est la première récolte du *masfic*.

Vers la fin de septembre, les mêmes incisions en fournissent encore, mais en moindre quantité : on le passe au sas pour en séparer les ordures ; & la poussière qui en sort s'attache si fort au visage de ceux qui y travaillent, qu'ils sont obligés de se laver avec de l'huile.

Ils ne mériteroient pas d'être plaints pour ce léger accident, si du moins il leur revenoit quelque petite portion de leur récolte ; mais on ne juge pas que cela soit équitable dans les pays soumis au grand-seigneur. Tout le produit des fonds lui appartient avec la propriété des fonds ; si quelqu'un vend la terre, les arbres qui fournissent la résine de *masfic* sont réservés pour sa hauteffe, c'est-à-dire, qu'on ne peut rien vendre. Quand un habitant est surpris portant du *masfic* de sa récolte dans quelque village, il est condamné aux galères & dépouillé de tous ses biens. Nous en usons à-peu-près de même pour le sel.

On n'accorde aux habitans des lieux où l'on recueille cette résine, que la prérogative de porter la sèssè blanche autour de leur turban, de même que les Turcs ; prérogative peut-être consolante pour des peuples qui croient avoir quelque faveur, quand le prince cesse de lever sa main pour les anéantir.

Les lentisques semblent faits pour la gloire du sultan, qui jouit des pays où ces arbres donnent le *masfic* sans culture. En effet, puisqu'il est propriétaire du fonds de la terre, il en résulteroit infailliblement pour lui la perte du *masfic*, s'il falloit cultiver les arbres ; car dans ces lieux-là l'abandon des terres à cultiver est toujours certain : on ne répare point, on n'améliore point, on ne plante point, on tire tout de la terre, on ne lui rend rien.

La récolte entière du *masfic* est destinée pour la capitale de l'empire, & par conséquent la plus grande partie pour le ferrail. Le sultan ne voit, n'envisage que le palais où il est renfermé, & dont il se trouve pour ainsi dire le premier prisonnier ; c'est à ce palais qu'il rapporte ses inclinations, ses loix, sa politique, ses plaisirs : c'est là qu'il tient ses sultanes & ses concubines, qui consomment presque tout le *masfic* de l'Archipel.

Elles en mâchent principalement le matin à jeun, pour s'amuser, pour affermir leurs gencives, pour prévenir le mal de dents, pour le guérir, ou pour rendre leur haleine plus agréable. On jette aussi des grains de *masfic* dans des caissettes pour des parfums, ou dans le pain avant que de le mettre au four. On l'emploie encore pour le mal d'estomac, pour arrêter les pertes de sang ; & on en délivre aux femmes du ferrail à proportion de leur crédit & de leur autorité.

C'est quelquefois un aga de Constantinople qui se rend dans les îles de l'Archipel, pour recevoir le *masfic* dû au grand-seigneur, ou bien on charge de cette commission le cadi de Scio : alors le douanier va dans trois ou quatre des principaux villages ; & fait avertir les habitans des autres de porter leur contingent. Tous ces villages ensemble doivent 286 caisses de *masfic*, lesquelles pèsent cent mille vingt-cinq ocques, c'est-à-dire, en total 300 mille 625 livres à 16 onces pour livre ; car l'ocque ou ocos est un poids de Turquie qui pèse trois livres deux onces poids de Marseille.

Outre cela, comme les loix qui ôtent la propriété de fonds ne diminuent point la cupidité des grands, l'aga, le cadi de Scio,

Scio, préposé pour recevoir le *maftic*, comme dans sa recette les vexations & les injustices dont il est capable, par la grande raison qu'il croit n'avoir rien en propre que ce qu'il vole.

Ordinairement il retire de droits pour sa portion trois caiffes de *maftic* du poids de 80 ocques chacune; il revient aussi une caiffe à l'écrivain qui tient les registres de ce que chaque particulier doit fournir de *maftic*: l'homme du douanier qui le pèse, en prend une poignée sur la part de chaque particulier; & un autre commis qui est encore au douanier, en prend autant pour la peine qu'il a de reffasser cette part. Il me semble voir les manœuvres des commis ambulans aux fermes & aux gabelles.

Les habitans qui ne recueillent pas assez de *maftic* pour payer leur contingent, en achètent ou en empruntent de leurs voisins qui ont eu plus de bonheur; finalement, ceux qui en ont de reste, le gardent pour l'année suivante, ou le vendent secrètement. Quelquefois ils s'en accommodent avec le douanier, qui le prend à une piastre l'ocque, & le vend deux à trois piastres.

C'est apparemment de la levée personnelle du cadî & des douaniers que nous revient par cascades le peu de *maftic* de Scio que nous avons en Europe; il est beaucoup plus gros & d'un goût plus balsamique que celui du Levant que l'on reçoit par la voie de Marseille. Cependant ce dernier est presque le seul que l'on apporte en France par la même voie de Marseille. On calcule qu'il nous en revient environ 70 à 80 quintaux chaque année, à raison de 70 sous la livre pesant, dont nous faisons la consommation ou le débit.

Il faut remarquer que les négocians du Levant qui l'envoient, mettent toujours le plus commun au fond, le médiocre au milieu, & le bon dessus. Ils ne veulent jamais le vendre l'un sans l'autre.

L'on peut acheter à Smyrne pour l'Europe, tous les ans, environ 300 caiffes de *maftic*, pesant chaque caiffe un quintal un tiers.

Il faut choisir le *maftic* en grosses larmes, blanc, pâle ou citrin, net, transparent, sec, fragile, odorant, craquant, & qui

étant un peu mâché devienne sous la dent comme de la cire blanche: on l'appelle *maftic en larmes*. On ne fait aucun cas de celui qui est noir, verd, livide ou impur.

On vend chez les droguistes, sous le nom de *maftic en sorte*, quelques masses résineuses, sèches, grossières, faites de *maftic* commun & d'autres résines; mais elles sont entièrement rejetées pour la médecine. Quelques ouvriers en emploient, & nomment *maftic*, leur ciment ou composition faite de méchant *maftic*, de poudre de briques, de cire & de résine, dont les lapidaires se servent pour tenir les pierres quand ils les taillent, les sculpteurs pour rejoindre les pièces d'une statue, & les vitriers pour coller leurs carreaux de verre ou leurs glaces aux croisées.

Il y a encore un *maftic* noir qu'on apporte d'Egypte, dont on prétend qu'on peut se servir pour sophistiquer le camphre.

On pré suppose, par l'analyse du *maftic*, qu'il est composé de beaucoup d'huile épaisse, de sel acide, de très-peu de sel alkali & de terre, & qu'il contient fort peu de parties subtiles & volatiles.

Les anciens médecins le recommandent pour beaucoup de maux; c'est pourquoi il entre dans une infinité de compositions galéniques, d'onguens & d'emplâtres. Les Allemands en tirent une eau, une huile simple, une huile distillée, un esprit, avec l'esprit-de-vin, & en font aussi des pilules. On juge bien qu'il donne de grandes vertus à toutes ces préparations.

Quelques-uns de nos modernes ne sont pas plus sages que les anciens, dans les propriétés vagues qu'ils attribuent au *maftic*, pour guérir les diarrhées, la colique, le vomissement, le flux de sang. Comme ces maladies dépendent d'une infinité de causes différentes, il faudroit du moins spécifier les occasions où le *maftic* est recommandable dans ces maladies.

On doit reconnoître en général qu'il est légèrement aromatique & astringent, & qu'il peut convenir lorsqu'il faut dessécher, affermir & fortifier les fibres des viscères qui sont trop humides, trop lâches & trop foibles: il peut encore quelquefois adoucir l'acrimonie des humeurs, soit en développant les pointes des sels, soit en humectant les mem-

branes. Etant mâché, il resserre & affermit les gencives, parce qu'il est astringent; si on le mâche long-temps, il excite la salive; propriété qu'il partage avec tout ce qui se mâche long-temps. Il se dissout également dans les liquides aqueux & huileux.

On dit qu'appliqué sur la région ombilicale, il arrête les diarrhées, & qu'il guérit le mal de dents étant mis sur les tempes; mais on répète si souvent ces sortes d'expériences sans succès, qu'on devroit bien en être détrompé.

On l'emploie dans les poudres dentifrices, & il y convient, comme aussi dans quelques emplâtres, céras ou onguens astringens.

Cependant le principal usage qu'on en fait est dans les arts. Les orfèvres en mêlent avec de la térébenthine & du noir d'ivoire, qu'ils mettent sous les diamans pour leur donner de l'éclat. On s'en sert aussi beaucoup dans la composition des vernis; cet art moderne industrieusement inventé pour lustre, colorer, conserver le papier, les tableaux, & tant d'ouvrages différens de sculpture ou de menuiserie. Peut-être que le vernis si précieux de la Chine n'est autre chose qu'une espèce de résine qui, comme le *maftic*, dégoutte de quelque arbre naturellement ou par incision. (D.J)

**MASTIC**, *Maftic pour le verre cassé*. Prenez de la fleur de chaux, broyée avec du blanc d'œuf.

Le lait de figuier est très-excellent pour le même effet, & il peut rendre la pâte plus fine & plus coulante.

Je crois que du suc d'ail y pourroit aussi être mêlé, & qu'il rendroit la pâte plus fine, plus coulante & plus forte.

Un *maftic* de limaille d'acier, de vinaigre, de verre pilé & de sel, fait une concrétion tout-à-fait indissoluble à l'eau. *Perr. Essais de Phys.*, t. IV, p. 340. (Article tiré des papiers de M. DE MAIRAN.)

**MASTIC, TERRE**, (*Hift. nat.*) espèce de terre bolaire qui se trouve dans l'île de Chio. Ce nom singulier lui a, dit-on, été donné, parce que cette terre se trouve dans un pays où se trouve aussi le *maftic*.

**MASTIC**, f. m. (*Hydr.*) est une composition chaude de poudre de brique, de poix résine, & de cire, avec laquelle on

attaché un corps avec un autre. Ce *maftic* est fort en usage dans les conduites de grès. Il y en a qu'on n'emploie que froid; ce qui l'a fait nommer *maftic à froid*.

**MASTICATION**, (*Anatomie.*) C'est la mâchoire inférieure seule, qui est mobile dans le plus grand nombre d'animaux. Il est vrai que dans les lézards la mâchoire supérieure n'étant guère plus pesante, ni plus grosse que l'inférieure, s'élève & est retirée en arrière avec la tête entière, quand l'animal ouvre la gueule. Dans plusieurs oiseaux, & dans les serpens, la mâchoire supérieure est une pièce détachée du crâne; elle est mobile comme l'inférieure. Dans l'homme elle est inséparable du crâne, qui a dû être immobile pour assurer l'intégrité du cerveau. Dans l'homme même cependant la tête entière peut être tirée en arrière & en dessus, quand la mâchoire inférieure est bien affermie; elle l'est même sans cette condition, & elle parcourt en arrière l'espace de six lignes au moins, en pesant & se mouvant sur les condyles de la mâchoire inférieure.

Je n'entreprends pas ici de détruire cette mâchoire supérieure, dont la structure est extrêmement compliquée; mais l'articulation sur laquelle la mâchoire inférieure exécute ses mouvemens, entre essentiellement dans mon plan.

L'os des tempes a une éminence à la racine du zygoma, qui regarde en arrière, & qui est presque transversale. Cette éminence a sur son bord une facette articulaire incrustée d'un cartilage, dont les extrémités sont élevées & placées l'une en dedans & l'autre en dehors, & dont la partie moyenne, mais un peu antérieure, est enfoncée: dans l'adulte elle regarde en arrière, & par sa partie inférieure un peu en dessous: dans le fœtus elle est horizontale.

Derrière cette facette il y a une fosse considérable, dont l'extrémité postérieure se termine à une éminence, qui borne l'extrémité antérieure du conduit auditore. Cette fosse est absolument sans cartilage, & sa plus petite partie est seule renfermée dans la capsule de l'articulation.

Le condyle de la mâchoire inférieure ne touche pas la facette articulaire. Il y a entre lui & cette facette un ménisque excavé des

deux côtés, ovale, alongé d'une nature moyenne entre le ligament & le cartilage; sa face appliquée au condyle de la mâchoire est également creusée, & le bord s'éleve: du côté de l'os des tempes le bord est plus relevé en forme de cylindre; les deux côtés sont épais, la partie moyenne est plus mince & presque transparente, on l'a même vue usée & percée à jour. Cette cavité ne répond qu'à la facette cartilagineuse de l'éminence articulaire.

Les bords relevés du ménisque portent, & devant l'éminence de l'os des tempes, & derrière elle. Quand la mâchoire inférieure a été tirée en arrière, & que les dents inférieures sont avancées derrière les supérieures, alors le bord élevé du ménisque s'applique à la fosse temporale. Mais la mâchoire inférieure abandonnée à elle-même reprend sa place & va toucher l'éminence. C'est pour cela que la partie antérieure du condyle a seule une croûte cartilagineuse, qui manque à la partie postérieure.

Le ménisque est fortement adhérent à la capsule de l'articulation, & des fibres du ptérygoïdien extérieur s'attachent à sa partie latérale antérieure. Le ménisque est plus libre du côté de l'os des tempes.

La description que j'ai donnée de l'articulation de la mâchoire inférieure, répond à celle que M. Rau en a donnée. Je n'ignore pas que de grands anatomistes donnent davantage à la fosse temporale, & y mettent le siège de l'articulation des deux mâchoires. Mais j'ai parlé d'après la nature même, en laissant les parties dans leur place naturelle.

Je ne dois pas séparer de l'articulation les ligamens qui l'assurent & la bornent. Outre la capsule, il y a le ligament latéral attaché à l'os des tempes, au dessous & plus postérieurement que l'articulation de la mâchoire entre l'angle & le condyle au dessus du muscle ptérygoïdien externe.

Une glande mucilagineuse est placée dans une fossette de l'os temporal; d'autres grains muqueux plus petits sont dispersés dans le contour du ménisque. Cette mucosité est nécessaire pour diminuer le frottement, que j'ai vu malgré ce secours détruire la croûte cartilagineuse de l'os des tempes,

que je trouvois dans la cavité, toute séparée & divisée en grenaille.

La mâchoire inférieure dont je viens de décrire l'articulation, est formée par deux os semblables, liés ensemble par des membranes, mais qui se soudent dans l'adulte & ne font plus qu'un os.

Sa figure est en général parabolique; la pointe de la courbe est antérieure, les deux lignes s'écartent & s'appliquent à la mâchoire supérieure.

Sa face postérieure est creusée & lisse: elle a sous les dents une éminence assez longue presque parallèle, & au dessous de cette éminence un enfoncement lisse, que partage à la symphyse une éminence inégale.

Derrière les alvéoles des dents la mâchoire se couvre, s'éleve en arrière, & finit par deux apophyses.

L'antérieure passe derrière l'apophyse zygomatique: elle est plane & se termine par une convexité, qu'on appelle *coronoïde*, sous laquelle la mâchoire a une échancrure qui conduit à l'autre apophyse.

Celle-ci qui est postérieure, & qu'on appelle *condyloïde*, est plus dure & plus solide; elle devient plus épaisse en montant, & se termine par une tête articulaire large, qui finit par deux petites éminences, de manière que son extrémité extérieure est un peu antérieure, & son extrémité intérieure un peu postérieure. Cette tête est couverte d'une croûte cartilagineuse convexe, qui s'aplanit en arrière.

Toute la mâchoire a une croûte osseuse extérieure, & une cellulosité intérieure en forme de diploë. Une grande partie de la mâchoire renferme d'ailleurs un canal, dont l'ouverture placée sous la séparation des deux apophyses, est large & déchirée, elle s'ouvre dans la face interne de la mâchoire, & une ligne remarquable en descend vers la partie antérieure de cet os.

Le mouvement de la mâchoire est ou droit ou latéral. Elle descend, & la bouche s'ouvre, ou par le mouvement des condyles, ou même sans ce mouvement. Elle peut descendre pendant que les condyles reposent; la pointe de la parabole descend seule alors. Les condyles peuvent aussi concourir pour faire un plus grand mouvement; ils sont portés

alors en avant, & le ménisque avance un peu au delà de la facette articulaire, & plus en devant.

La mâchoire peut encore être portée en avant sans descendre : elle peut se luxer, quand ce mouvement est trop grand, & elle tombe alors sous l'éminence transversale & plus en devant. Elle peut être tirée en arrière, mais ce mouvement est plus petit : elle reste toujours appliquée à la partie postérieure de l'éminence transversale, & descend presque perpendiculairement. Ce mouvement peut être plus grand, & le ménisque appuie alors par son bord élevé postérieur sur la fosse temporale même.

Le mouvement latéral s'exécute de différentes manières. La mâchoire est abaissée, un condyle reste à sa place, & l'autre est tiré au devant de l'éminence transversale vers l'endroit auquel on veut qu'elle se porte. Tous les deux condyles peuvent concourir à ce mouvement, & l'un d'eux peut être tiré en devant & à côté, & l'autre en arrière. Les deux condyles peuvent être tirés en avant, & le reste de la mâchoire en arrière.

J'ai déjà fait mention du mouvement de la tête en arrière ; mouvement qui concourt à l'ouverture de la bouche.

Les instrumens du mouvement de la mâchoire sont les muscles releveurs, les abaisseurs & les rotateurs.

Des releveurs le plus grand est le temporal, moins épais & moins étendu dans l'homme que dans aucun quadrupède, le volume du cerveau n'ayant pas permis que les côtés du crâne fussent aplatis, & la cavité rétrécie par ces muscles.

L'origine du temporal est en demi-cercle, il s'attache depuis l'extrémité extérieure de l'orbite à la partie latérale de l'os frontal, au pariétal par un arc très-considérable, au dessous de cet arc à l'os des tempes, à celui du front, au sphénoïde, à l'os de la pommette & à l'apophyse zygomatique. La circonférence de toute cette attache produit une membrane cellulaire ferrée sans être tendineuse, qui couvre le temporal & qui est attachée à l'os zygomatique, & à l'angle externe de l'orbite. Cette membrane produit un grand nombre de fibres charnues, & sur-tout au dessus de l'arcade zygomati-

que. Ces fibres vont se joindre aux chairs du temporal.

Les fibres charnues de ce muscle se réunissent en forme de rayons ; les antérieures se portent un peu en arrière, les postérieures en devant : elles forment un tendon rayonné comme une étoile, couvert en arrière & en devant de chairs : ce tendon passe sous l'arcade zygomatique ; qui est creusée pour ce passage : il reçoit souvent des fibres de cette arcade, & va s'attacher à l'apophyse coronéide de la mâchoire inférieure à son bord antérieur, fort peu au bord postérieur & à ses faces interne & externe, en partie aussi à l'échancrure fémi-lunaire, qui est entre les deux apophyses.

Il relève la mâchoire inférieure, quand on veut mordre ; il la retire en même temps un peu en arrière & l'élève plus directement, quand son action se réunit avec celle du masséter.

Le masséter pourroit être regardé comme deux, & même comme trois muscles, quoique leur séparation ne soit pas assez marquée par une cellulose graisseuse continue. Tous ces muscles sont attachés à l'apophyse zygomatique ; ils descendent & forment une chair épaisse même dans l'homme.

Le muscle masséter extérieur, ou curané, est le plus grand ; il provient de l'os de la mâchoire supérieure, de celui de la pommette & de l'apophyse zygomatique ; il descend un peu en arrière, il est mêlé de fibres tendineuses ; il imprime des aspérités & des enfoncemens à la mâchoire inférieure, & s'y attache depuis l'alvéole de la dernière dent molaire, jusqu'à l'angle de la mâchoire.

Le masséter interne ou profond naît de la partie de l'apophyse zygomatique, qui appartient à l'os des tempes, de l'os de la pommette, & du bord & de sa face postérieure & de l'origine du temporal. Un tendon fort luisant paroît à la surface de ce muscle, il descend fort peu en arrière & même quelquefois en avant, & s'attache au dessus du muscle superficiel, à la partie inférieure du condyle de la mâchoire, à la racine de l'apophyse coronéide & au dessous de cette apophyse. La partie postérieure de ce muscle n'est recouverte que par les tégu-

mens ; le reste est couvert du masséter cutané , & ne peut pas en être séparé sans l'endommager.

La partie la plus extérieure de la portion postérieure du masséter , est quelquefois assez distincte & couverte d'un tendon particulier : elle vient de l'apophyse zygomatique , & s'attache à l'échancrure sémilunaire & au condyle de la mâchoire.

Le masséter se confond quelquefois avec le temporal , il élève la mâchoire pour mordre ; il peut abaisser la tête , quand la mâchoire est affermie.

Le ptérygoïdien interne est assez parallèle au masséter , & se confond quelquefois avec lui sur le bord de la mâchoire. Il s'attache à la fosse qui sépare les deux ailes ptérygoïdiennes , à la face externe de l'apophyse interne de ce nom , à la racine de son crochet , à l'os du palais même , qui complète la partie inférieure de la fosse. Il descend presque en ligne droite derrière la mâchoire inférieure , en déclinant un peu en arrière , & s'attache à la mâchoire inférieure sous l'apophyse condyloïde jusqu'à la dent molaire la plus postérieure.

Il élève la mâchoire & la meut de l'autre côté , mais légèrement ; je veux dire que le muscle du côté droit la tire à gauche. Il déprime la tête comme le masséter.

La force des muscles releveurs de la mâchoire est étonnante. Il y a des gens qui cassent un osselet de pêche avec les dents : cet osselet ne se rompt que par un poids de trois cents livres , dont il est pressé. Mais les dents molaires étant placées plus en avant , que l'insertion des muscles , dont nous venons de parler , ces muscles perdent de leur force dans la proportion de la proximité de leur attache au point d'appui. Si la différence est d'un cinquième de la longueur de la mâchoire , la force de ses muscles , par cette considération seule , sera de 450 l. Elle est même plus grande , si le calcul est plus exact.

Le ptérygoïdien extérieur ne tire pas son nom , comme bien d'autres muscles , de sa situation voisine de la surface. Il est le plus caché des muscles de la mâchoire. Ce muscle est difficile , & demande une description détaillée. Sa tête inférieure est mieux connue & plus grosse : elle s'attache à la face

extérieure de l'aile ptérygoïdienne extérieure , à l'os du palais , qui complète la fosse ptérygoïdienne , à la partie de l'os sphénoïde , qui forme la fente sphénomaxillaire , & à l'os sphénoïde. La direction de cette tête du muscle est en avant ; elle s'attache à un enfoncement de l'apophyse condyloïde , sous la tête de la mâchoire inférieure , & au commencement de l'échancrure sémilunaire.

La tête supérieure ou temporale descend plus qu'elle ne se porte en avant. Elle est attachée à l'épine de la grande aile , à la partie de la fosse temporale , qui est formée par les grandes ailes , jusqu'à une éminence de cette fosse , & de cette éminence même. La dernière de ces attaches se confond avec le muscle temporal. Les fibres inférieures sont plus transversales , les supérieures vont en devant en descendant en même temps. Le muscle s'attache à l'enfoncement sous le condyle & à l'échancrure sémilunaire : quelques fibres s'attachent même au ménisque , & à la capsule de l'articulation.

Ce muscle tire le condyle & le ménisque en avant , & tourne le menton du côté opposé. Quand les deux muscles de ce nom agissent ensemble , ils tirent la mâchoire en avant. Il élève un peu la mâchoire.

Les abaisseurs de la mâchoire sont en grand nombre. Le principal est sans doute le digastrique , muscle compliqué , & dont la description mérite un détail.

Il est attaché à une fosse de l'apophyse mamillaire , & derrière cette apophyse. Le premier ventre va presque transversalement en avant , en descendant un peu. Il forme un tendon robuste , qui passe souvent entre les deux queues du muscle stylohyoïdien , fait un coude , se réfléchit à quelque distance de l'os hyoïde , & s'attache à cet os , à l'endroit où la base s'unit à la corne par des fibres cellulaires luisantes & presque tendineuses. D'autres fibres également tendineuses forment , en se croisant avec celles du côté opposé , une arcade qui s'attache à une bonne partie du muscle mylohyoïdien , & s'y colle fortement.

La direction du second ventre du digastrique va en remontant en avant , & en dedans. Cette partie du muscle est simple quelquefois & souvent double & triple. Des

portions vont quelquefois s'attacher à la mâchoire inférieure : j'ai vu d'autres fois les deux digastriques se confondre pour ne faire qu'un muscle. Ordinairement il s'attache à la face postérieure & inégale du menton, à côté de la symphyse ; d'autres fibres se mêlent au mylohyoïdien.

Ce muscle a des fonctions différentes à raison de ses attaches, & de leur résistance. Quand la mâchoire inférieure est élevée & affermie, il en rapproche sans doute l'os hyoïde & le larynx. Mais quand les muscles releveurs sont relâchés, il ouvre la bouche, abaisse la mâchoire, & tire en même temps l'os hyoïde, le larynx & la langue en arrière & en haut.

Quand la mâchoire est parfaitement affermie, il peut tirer entr'elle la tête entière, & la faire descendre en arrière.

Le second ventre seul peut abaisser la mâchoire de concert avec les muscles qui abaissent l'os hyoïde.

Les muscles qui s'acquittent de cette fonction, concourent à abaisser la mâchoire comme le géniohyoïdien, le génioglosse, le mylohyoïdien, qui participe à cette action, quand la mâchoire est relâchée & l'os hyoïde déprimé par les muscles, que je vais nommer, le sternohyoïdien, le coracohyoïdien, le sternothyroïdien.

On ne peut pas exclure du nombre des abaisseurs de la mâchoire, le cutané du cou. Je m'en suis clairement aperçu en appliquant la main au cou ; pendant que j'ouvrais la bouche, je sentoais l'action du muscle : Albinus n'en convient pas, mais l'expérience ne doit pas craindre l'autorité.

C'est un muscle fort étendu & fort mince, qui est placé sous la peau & sous un lit de graisse assez mince attachée à la peau. Ses fibres inférieures se répandent sur le haut de la poitrine ; elles couvrent la surface du pectoral, du deltoïde & du trapeze.

Je ne crois pas qu'elles s'attachent aux os.

Ramassées dans un seul plan, ces fibres se portent en avant & couvrent les muscles & les gros vaisseaux du cou : le muscle droit est un peu écarté du muscle gauche dans sa partie inférieure, il l'atteint plus haut & le croise même au menton.

Dans le visage, les fibres les plus extérieures sont presque transversales, elles se

perdent sur le masseter & sur la parotide. Les plus intérieures viennent jusqu'à l'angle des lèvres ; les secondes se confondent avec le triangulaire : quelques fibres des plus inférieures s'attachent aux enveloppes membraneuses de la mâchoire inférieure, depuis la symphyse en dehors & jusqu'au bord opposé au triangulaire ; les plus intérieures se perdent sur le carré.

Ce muscle agit plus sur les lèvres inférieures qu'il abaisse, & moins sur la mâchoire. Quand le visage est bien affermi, il peut élever la peau du cou.

La mâchoire, portée en avant par le ptérygoïdien, peut être tirée en arrière par le digastrique, le stylohyoïdien, & même par le géniohyoïdien & par le génioglosse. (H. D. G.)

MASTICATION, f. f. (*Physiolog.*) La *mastication* ou l'action par laquelle on mâche, est une atténuation des alimens dans la bouche, qui se fait, & par le broiement des dents, & par le détrempelement de la salive. Le principal objet de cette opération sont les alimens solides qui doivent être atténués, afin que l'augmentation de leurs surfaces donne plus de prise aux forces digérantes. Ce qu'on mâche plus pour le plaisir que pour se nourrir, comme par exemple les aromates, n'est que le second objet de la *mastication*.

Pour atténuer les alimens solides & les diviser en plusieurs particules, il faut les mordre. Voyez MORDRE

L'action de mordre consiste à écarter la mâchoire inférieure, & à la presser ensuite fortement contre la mâchoire supérieure, afin que les alimens solides puissent être coupés par les huit dents incisives des deux mâchoires entre lesquelles ils sont pris.

Les alimens mordus & divisés sont resserrés entre les surfaces larges & pierreuses des dents molaires pour y recevoir l'action du broiement. Ce resserrément se fait, 1<sup>o</sup>. par la contraction principalement du muscle buccinateur, qui applique les joues aux dents molaires & à leur siege externe ; par l'action de l'orbiculaire des lèvres dont l'usage est de rider, rétrécir, fermer la bouche ; par l'action du zygomatique qui, tirant les lèvres obliquement en haut, presse fortement la partie supérieure de la joue

voisine du buccinateur contre les gencives des dents molaires supérieures, & contre ces dents mêmes; par l'action du releveur commun des levres qui les tirant en haut, les applique ainsi qu'une partie des joues aux dents & aux gencives qui sont en cet endroit; par l'action des deux releveurs propres de la levre supérieure qui, agissant ensemble, resserrent ladite levre contre les gencives & contre les dents antérieures supérieures, quand la bouche est fermée par son sphincter; par l'action de l'abaïsseur & du releveur propre des deux levres; enfin, par l'action du peucier qui meut & ride les régumens, & qui applique les joues & les muscles placés sous lui aux mâchoires & aux dents molaires.

Si ces muscles agissent tous ensemble, les joues & les levres sont tellement appliquées contre les gencives & les dents, qu'il ne tombe aucune partie de ce qu'on mange & de ce qu'on boit entre les joues, entre la surface extérieure des dents & des parties antérieures des gencives, au lieu que les alimens sont poussés en divers lieux, lorsque ces muscles n'agissent que tour-à-tour.

Les alimens sont donc alors resserés ou comprimés au même endroit par la langue, qui est un muscle d'une extrême volubilité en tous sens, & qui se meut avec une facilité prodigieuse vers tous les points du dedans de la bouche. C'est par le moyen de ces muscles qu'elle détermine les alimens solides entre les molaires, & ce qu'on mange & ce qu'on boit vers le gosier.

Pour peu que l'on fasse attention au mouvement successif des muscles moteurs de la mâchoire, à leur façon d'ouvrir & de comprimer en devant, latéralement & en arriere, on sera convaincu sans peine que les muscles des joues, des levres, de la langue, peuvent broyer les alimens dans l'écartement qui se trouve entre les dents, & dans celui qui laissent les dents qu'on a perdues. Par tous ces mouvemens, les alimens sont brisés, atténués, mêlés, délayés, lubrifiés, & deviennent fluides par le mélange de la salive, de la liqueur de la bouche, & de la mucosité du palais & du gosier.

Les alimens étant donc atténués par le

mouvement de la *mastication*, la salive qui s'exprime par cette même action se mêle exactement avec eux, & contribue à les assimiler à la nature du corps dont ils doivent être la nourriture. *Voyez CHYLE. (D. J.)*

**MASTICATOIRE**, f. m. (*Thérapeutique & Pharmacie.*) espece d'apophlegmatisme par la bouche, ou de remede propre à exciter une évacuation par les excrétoires de la bouche, c'est-à-dire, les différentes glandes salivaires. L'action simple & mécanique de la mastication, l'action de mâcher à vuide, ou de mordre un corps tenace ou plus ou moins résistant, qui ne répand dans la bouche aucun principe médicamenteux, suffit pour faire couler abondamment la salive. Le mouvement de la langue & des joues employé à rouler dans la bouche un corps dur, poli & insoluble, détermine aussi cette excretion: ainsi un morceau de cire ou de carton, un petit peloton de linge mâché pendant un certain temps, ou de petites boules de verre ou d'ivoire roulées dans la bouche peuvent être regardées comme des especes de *masticatoires*, quoique ce mot ne puisse convenir à la rigueur qu'à ce qui est mordu ou mâché; mais ce sont des *masticatoires* faux ou mécaniques. Les vrais *masticatoires* sont des matieres qui ont une certaine solidité qui ne peuvent point se dissoudre entièrement dans la bouche, & dont le goût est âcre & vis, tels que les racines de pyrette, de gingembre, de roseau aromatique, d'iris, d'aulnée, &c. le poivre, le cardamome, la semence de nielle, les feuilles de tabac & de bétouine, le mastic, &c.

On peut donner à mâcher un seul de ces remedes, & l'on a alors un *masticatoire* simple, ou bien en mêler plusieurs sous forme de tablettes pour faire un *masticatoire* composé.

On regarde ces remedes comme très-utiles dans les maladies catarrales de tous les organes de la tête, telles que les fluxions sur les dents, les yeux, les oreilles, les engorgemens séreux des amygdales, les affections soporeuses, la paralysie, &c. l'action de ces remedes est absolument analogue aux autres especes d'apophlegmatismes par la bouche, tels que les gargarismes irritans &

la fumée du tabac. Elle a beaucoup de rapport encore avec celle des errhins. *V. ERRHINS.*

Les *masticatoires* ne peuvent être regardés que comme des secours d'un ordre inférieur, mais cependant dont l'usage continué est souvent très-efficace, principalement contre les affections catarreuses de la tête. Ce genre de remèdes est presque absolument inusité aujourd'hui. C'est à l'habitude de fumer & à celle du tabac pris par le nez qu'on a recours pour produire la même évacuation. (*b*)

**MASTIGADOUR**, *f. m. (Maréchal.)* espece de mors uni, garni de patenôtres & d'anneaux, qu'on met dans la bouche du cheval, pour lui exciter la salive & lui rafraîchir la bouche. Il est composé de trois moitiés de grands anneaux faites en demi-ovales d'inégale grandeur, les plus petites étant renfermées dans la plus grande, qui doit avoir un demi-pié de hauteur. Le *mastigadour* est monté d'une têtère & de deux longues ou rênes.

On dit qu'un cheval est au *mastigadour*, lorsqu'on lui met la tête entre deux piliers, la croupe tournée vers la mangeoire.

**MASTIGOPHORE** ou **PORTE-VERGE**, *f. m. (Littér. Grecq.)* espece d'huissier des hellanodices, préposés aux jeux publics de la Grece.

Les loix qui concernoient la police des jeux publics étoient observées d'autant plus exactement, que l'on punissoit avec sévérité ceux qui n'y obéissoient pas. C'étoit ordinairement la fonction des *mastigophores*, lesquels, par l'ordre des hellanodices ou agonothetes, & même quelquefois à la priere des spectateurs, frapportoient de verges les coupables.

Pour mériter ce châtement, il suffisoit qu'un athlete entrât mal-à-propos en lice en prévenant le signal ou son rang. Si l'on s'apercevoit de quelque collusion entre deux antagonistes, c'est-à-dire qu'ils paroissent vouloir s'épargner réciproquement en combattant avec trop de négligence, on leur impositoit la même peine. On ne faisoit pas meilleur quartier à ceux qui, après avoir eu l'exclusion pour les jeux, ne laissoient pas d'y paroître; ne fût-ce que pour réclamer une palme qu'ils prétendoient

leur appartenir, quoiqu'ils l'eussent gagnée sous un nom emprunté.

La sévérité des agonothetes Grecs à châtier les fautes ou la prévarication des athletes, se faisoit extrêmement redouter de ceux qui vouloient se donner en spectacle dans les jeux publics; & lorsque les courtisans de Néron l'exhorterent de paroître aux jeux olympiques pour y disputer le prix de la musique, il leur donna pour excuse la crainte qu'il avoit des *mastigophores*; mais pour s'en délivrer, il eut d'abord soin de gagner leurs bonnes grâces, & plus encore de corrompre tout ensemble ses juges & ses antagonistes à force d'honnêtetés & de présens. C'est par ce moyen qu'il vint à bout de se délivrer de la juste appréhension que lui inspiroit sa foiblesse. Suétone nous apprend cette anecdote: *Quam autem trepidè anxieque certaverit, dit-il en parlant de cet empereur, quantà adversariorum æmulatione, & quo metu judicum, vix credi potest. Adversarios si qui arte præcellerint, corrumpere solebat; judices autem, priusquam inciperet, reverendissimè alloquebatur.*

Il est donc vrai qu'on punissoit les athletes qui corrompoient leurs adversaires par argent, & les concurrens qui s'étoient laissés corrompre; mais quel agonothete eût osé sévir contre Néron? On ne pend point un homme qui a cent mille écus de rente, dit à l'oreille du maréchal de Villars un partisan dont il vouloit faire justice, pour s'être enrichi dans la campagne du plus pur sang des peuples; & en effet il ne fut point pendu. (*D. J.*)

**MASTILLY**, *f. m. (Comm.)* mesure dont on se sert à Ferrare, ville d'Italie, pour les liquides. Le *mastilly* contient huit sèches. *V. Dictionnaire de Commerce.*

**MASTIQUER**, (*Gram.*) c'est unir par le mastic. *Voyez l'article MASTIC.*

**MASTOÏDE**, *adj. en Anatomie*, est la même chose que *mamillaire*. *Voyez MAMILLAIRE.*

Le mot vient du Grec *μασος*, *mamelle*, & de *ειδος*, *image*, *figure*.

**MASTOÏDE** se dit aussi des apophyses du corps qui ressemblent à des mamelles, & qui naissant d'une base large, se terminent par une extrémité obtuse.

**MASTOÏDIEN**, *adj. en Anatomie*, se dit

dit en différentes parties relatives à l'apophyse mastoïde. Voyez MASTOÏDE.

Le trou *mastoïdien* postérieur est celui qui est le plus remarquable de tous ceux qui s'observent à la partie postérieure de l'apophyse mastoïde.

Le muscle *mastoïdien* antérieur, voyez STERNO-DEÏDO-MASTOÏDIEN.

Le muscle *mastoïdien latéral*, voyez COMPLEXUS.

Le muscle *mastoïdien* postérieur, voyez SPLENIUS.

MASTOU, s. m. (*Pêche.*) ce terme est usité dans l'amirauté de Bretagne. Ce sont de petites planches d'un pié en carré; on y a pratiqué en dessus un rebord qui suit les contours & marque la forme du pié, & ajusté deux barres en croix qui traversent d'un angle à l'autre. On affermit cette machine sous le pié avec une courroie de cuir ou de corde, à-peu-près comme les sauvages du Canada attachent sous leurs piés leurs raquettes pour aller sur la neige. Avec ces *mastous*, les pêcheurs parcourent librement les fonds vaseux sans enfoncer; ils se soutiennent en même temps avec leurs fouannes qu'ils ont à leurs mains.

MASTRICHT ou MAESTRICHT, (*Géogr.*) ancienne, grande, belle & forte ville des Pays-bas. Elle est enclavée d'un côté de la Meuse dans l'évêché de Liege & le comté de Vroenhove; de l'autre côté de la même rivière, elle est enclavée dans le pays de Fanquemont, & dans le comté de Gronsvelt, fief de l'empire.

Le nom latin de *Mastricht* est *Trajectum ad Mosam*, & c'est ce que signifie en flamand *Maestricht*, parce que la Meuse s'appelle *Maes* dans cette langue, & que le mot *Trajectum* a été corrompu en *Treïctum* ou *Trictum*; aussi Monstrelet l'appelle-t-il en françois la ville de *Treet*. *Mastricht* signifie donc *trajet sur la Meuse*, & les Romains l'appelloient *Trajectum superius*, *trajet supérieur*, pour la distinguer de *Trajectum inferius*, qui est *Utrecht* sur un bras du Rhin.

*Mastricht* est une ville fort ancienne, qui étoit autrefois comprise dans le royaume d'Austrasie. Pendant long-temps elle n'a reconnu d'autre souverain que l'empereur; ensuite les ducs de Brabant posséderent cette

Tome XXI.

seigneurie; que les évêques de Liege leur disputèrent; enfin, l'Espagne la céda aux états généraux par le traité de Munster.

Elle a éprouvé plusieurs fois les malheurs de la guerre, & a soutenu six sièges considérables depuis 1579 jusqu'à ce jour. Louis XIV la prit en 1673, & la rendit en 1678 aux Provinces-Unies par le traité de Nimegue.

C'est une des plus fortes places, & la principale clef de la république sur la Meuse. Elle est gouvernée conjointement par leurs hautes puissances & par l'évêque de Liege; mais leurs hautes puissances y ont une juridiction prééminente. On compte 12 à 13 mille habitans dans cette ville, sans y comprendre la garnison, dont les états généraux ont seuls le droit. *Mastricht* est sur la Meuse, qui la sépare en deux parties; l'une qu'on nomme proprement *Mastricht* sur la rive gauche de cette rivière, & l'autre *Wick* sur la rive droite. Sa distance est à 5 lieues N. E. de Liege, 6 E. d'Aix-la-Chapelle, 22 E. de Bruxelles, 19 S. O. de Cologne. Long. 23, 20; lat. 50, 50. (*D. J.*)

MASULIPATAN, (*Géogr.*) petite ville mal bâtie, mais très-peuplée, des Indes, sur la côte de Coromandel dans les états du Mogol. Ses toiles peintes sont les plus estimées de toutes celles de l'orient. Il s'y fait un commerce prodigieux, & plusieurs nations d'Europe y ont des comptoirs. La chaleur y est cependant insupportable aux mois d'août, de mai & de juin. Les habitans ne mangent d'aucune chose qui ait vie; ce qui joint à la grande fertilité du pays, fait que tout y est presque pour rien. *Masulipatan* est à l'embouchure de la Crisna, à environ 80 lieues de Golconde. Long. 99; lat. 26, 30.

MAT, adj. (*Art méch.*) il se dit des métaux dont on a laissé la surface sans éclair, en ne la brunissant pas. Il y a des substances naturellement *mattes*, & qui cessent de l'être par art; il y en a qui sont éclatantes & qu'on *amattit*; il y en a qu'on ne peut faire briller, d'autres qu'on ne peut empêcher de briller; on dit aussi des couleurs qu'elles sont *mattes*, lorsqu'elles n'ont aucun luisant; tels sont la terre d'ombre & le massicot. Un tableau seroit *mat*, sans

G g

le vernis & sans l'huile dont on délaie les couleurs.

MAT, adj. & subst. (*Jeu d'échecs.*) il se dit du coup qui finit la partie, le roi étant mis en prise d'une pièce, & ne pouvant ou se remuer du tout, alors le *mat* est étouffé; ou se remuer sans se mettre en prise ou de la même pièce ou d'une autre: si un joueur donne échec au roi, & que cet échec *matte*, sans que le joueur s'en soit apperçu, on dit que le *mat* est *aveugle*.

MAT & MATS, f. m. (*Marine.*) grosses & longues pièces de bois arrondies qui s'élevaient presque perpendiculairement sur le vaisseau, pour porter les vergues & les voiles. Le *mât* de beaupré doit être excepté de cette règle, puisqu'il est pointé à l'avant sous un angle d'environ 45 degrés. Les *mâts* sont fortifiés & soutenus par des manœuvres qui sont les haubans & les étais. Les *mâts* majeurs sont les quatre *mâts* qui se lèvent immédiatement sur le pont.

Les grands vaisseaux ont quatre *mâts*; savoir, un vers la poupe, qu'on appelle *mât d'artimon* (*Mar. Pl. I. coté W.*); le second au milieu, nommé *grand mât*, coté X; le troisième vers la proue, on l'appelle *mât de misaine*, ou *mât d'avant*, coté Y; le quatrième se nomme *mât de beaupré*, coté Z: on ajoute quelquefois à ces quatre *mâts* un cinquième, c'est un double artimon. Voyez aussi ces mêmes *mâts* dans la deuxième figure de la première Planche, coté 38, 60, 95 & 24.

Chaque *mât* est divisé en deux ou trois parties ou brisures, qui portent aussi le nom de *mât*, & qu'on distingue vers le tenon, depuis les barres de hune jusqu'aux chouquets, qui sont les endroits où chaque *mât* est assemblé avec l'autre; car le chouquet affermit la brisure par en haut, & par en bas elle est liée & entretenue par une clef ou grosse cheville de fer, forgée à quatre pans. Le *mât* qui est enté sur le *mât* d'artimon, s'appelle *mât de perroquet d'artimon*, ou simplement *perroquet d'artimon*, *perroquet de foule* ou *perroquet de fougue*. Le *mât* qui est enté sur le grand *mât*, se nomme le *grand mât de hune*; & on nomme le *grand mât de perroquet*, ou simplement *perroquet*, celui qui est enté sur celui-ci. On donne le nom de *mât de hune d'avant* au *mât* qui est

enté sur le *mât* de misaine, & le *mât* qui est enté sur ce *mât* de hune, s'appelle *mât de perroquet de misaine*, de *perroquet d'avant*, ou simplement *perroquet de misaine*, de même que la voile qui y est attachée; enfin, *mât de perroquet de beaupré*, ou simplement *perroquet de beaupré*, *tourmentin* & *petit beaupré* sont les noms du *mât* qui est enté sur le beaupré. Voyez MARINE, Pl. I, fig. 2 & fig. 2.

Les *mâts* des plus grands vaisseaux sont souvent de plusieurs pièces; & outre le soin qu'on prend de les bien assembler, on les surlie encore avec de bonnes cordes, & on y met des jumelles pour les renforcer. Voyez JUMELLES. On les peint aussi assez souvent par le bas, & on les frotte de goudron, sur-tout par le haut, autour des hunes & de tout le toit, afin de les conserver: leurs piés de même que les tours sont taillés en exagone ou octogone.

Le grand *mât* est posé à-peu-près au milieu du vaisseau dans l'endroit où se trouve la plus grande force du bâtiment. Le *mât* d'artimon est éloigné autant qu'il est possible de celui-ci, afin de donner à la voile la plus grande largeur, pourvu qu'il y ait cependant assez d'espace pour manœuvrer aisément derrière ce *mât*, & pour faire jouer la barre du gouvernail. Pour avoir une règle à cet égard qui conserve tous ces avantages, les constructeurs partagent toute la longueur du vaisseau en cinq parties & demie, & placent ce *mât* entre la première partie & la seconde, à prendre de l'arrière à l'avant. Cette même règle sert pour placer le *mât* de misaine, & cette place est à la cinquième partie de la longueur, à prendre de l'avant à l'arrière. Le pié de ce *mât* ne porte pas sur le plafond, à cause de la rondeur de l'avant qui l'en empêche, mais il est posé sur l'assemblage de l'étrave & de la quille. Comme le *mât* de beaupré est entièrement hors du vaisseau, sa place n'est point fixée. Voyez BEAUPRÉ. Dans leur position, le grand *mât* & le *mât* d'artimon penchent un peu vers l'arrière, afin de faire carguer le vaisseau par-là, & de le faire mieux venir au vent.

La règle qu'on suit généralement pour les proportions des *mâts*, est de leur donner autant de piés de hauteur, qu'il y en a en

deux fois la largeur & le creux du vaisseau : ainsi 30 piés de large & 10 piés de creux, qui font 40 piés, étant doublés, on a 80 piés pour la hauteur du grand *mât*, qui est le plus haut, parce qu'il est placé où est la plus grande force du vaisseau, & où il peut le plus contribuer à l'équilibre. Les autres *mâts* sont plus bas que celui-ci. Le *mât* de misaine est ordinairement d'une dixieme partie plus court que le grand *mât*. La hauteur de celui d'artimon n'a que les trois quarts de celle du grand *mât*, & la hauteur du *mât* de beaupré est égale aux trois huitiemes de la longueur du vaisseau. On proportionne aussi l'épaisseur des *mâts* au creux du vaisseau. On leur donne un pié d'épaisseur dans l'étambraie, par chaque six piés de creux qu'a le bâtiment, & on donne à l'épaisseur du toît les trois quarts de celle du *mât* dans l'étambraie. A cet endroit les *mâts* sont un peu plus épais qu'au dessous, à cause des manœuvres qui y passent.

A l'égard de l'épaisseur des *mâts* de hune, on la regle sur celle des tours des *mâts* sur lesquels ils sont entés, & cette regle consiste à leur donner les cinq sixiemes parties.

Enfin, pour ne rien omettre d'essentiel dans cet article, j'ajoute que les hauts *mâts*, en y comprenant les bâtons des pavillons, se mettent bas par les trous d'entre les barres de hune de devant, & que les Anglois les baissent par derriere, quoique cela soit plus difficile. C'est à un maître de vaisseau d'Enchuisse, nommé Krein Wouterz, qu'on doit la maniere d'attacher ainsi les *mâts* pour les amener quand on veut, & pour les remettre de même avec une égale facilité. On mâte un vaisseau en enlevant les *mâts* avec des machines à mâter, des grues, des allèges; & quoiqu'ils soient déjà arborés, on ne laisse pas quelquefois de les changer de place, en coupant les étambraies, en se servant de coins pour les repousser, & en les tirant par le moyen des étais & des galaubans.

Les plus beaux *mâts* viennent de Norwege ou de Biscaye. On en tire aussi du mont Liban & de la mer Noire, qui sont estimés.

Voici un détail particulier de la position

des *mâts* & de leurs proportions, tiré de l'architecture navale que j'ai citée en plusieurs endroits.

Le milieu du diametre du grand *mât* est placé en arriere du milieu du vaisseau de 5 lignes  $\frac{1}{2}$  par pié de la longueur totale.

Le devant du *mât* d'artimon est placé entre la cinquieme & sixieme partie de la longueur totale.

Il y a des constructeurs qui placent l'avant du grand *mât* plus à l'arriere qu'au milieu, d'autant de fois 4 lignes qu'il y a de piés dans cette longueur.

*Exemple* pour un vaisseau de 74 canons.

Longueur de l'étrave à l'étambort, 154 piés 8 pouces multipliés par 4 lignes, produit 4 piés 8 pouces 6 lignes 8 points.

A l'égard de la longueur du grand *mât*, pour les vaisseaux depuis le premier jusqu'au quatrieme rang, on lui donne 2 fois  $\frac{1}{2}$  la plus grande largeur du vaisseau. Pour les vaisseaux du cinquieme rang, on ajoute 3 piés à la longueur ci-dessus, & 6 piés pour les frégates qui n'ont qu'un pont. *Exemple* : le maître bau a 42 piés, la longueur du grand *mât* fera donc de 105 piés. Plusieurs constructeurs prennent, pour avoir la longueur du grand *mât*, deux fois la longueur du maître bau, à quoi ils ajoutent le creux; ce qui fait la même chose que si l'on suivoit la méthode précédente, quand le creux est égal à la moitié de la largeur. Le plus grand diametre d'un *mât* est au premier pont, où on lui donne autant de pouces que le  $\frac{1}{3}$  de la plus grande longueur du *mât* a de piés. *Exemple*.

Le grand *mât* a de longueur 105 piés.

Le  $\frac{1}{3}$  de 105 est de 35 piés.

Ainsi le plus grand diametre du grand *mât* de ce vaisseau aura 35 pouces, ou 2 piés 11 pouces.

Le petit diametre du grand *mât* est au bout, où se place le chouquet, & il a en cet endroit les  $\frac{2}{3}$  du grand diametre.

Le diametre du grand *mât* étant de deux piés onze pouces.

Le petit diametre sera d'un pié onze pouces quatre lignes.

D'autres constructeurs trouvent le grand diametre en prenant deux fois la largeur du vaisseau, & une fois le creux; ils divisent cette somme par trois, & le nombre

du quotient indique le diametre du *mât* en pouces; ce qui revient à ce qu'on a dit plus haut.

*Exemple.* Largeur 43 piés. Doublée, 86 piés. Creux, 21 piés. Total, 107 piés.

Ce total 107 piés est la longueur du grand *mât* qu'il faut diviser par trois; il vient au quotient  $35\frac{2}{3}$ ; ce qui indique que le grand *mât* doit avoir 35 pouces 8 lignes de diametre au niveau du premier pont.

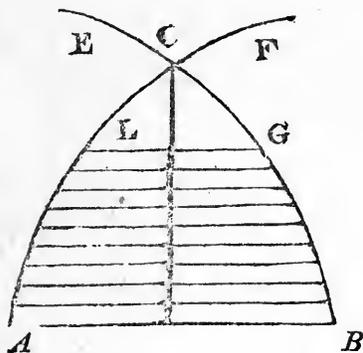
Le thon qui est la partie du *mât* comprise depuis le chouquet-jusqu'aux barres de hune, a de longueur  $\frac{1}{3}$  de celle du *mât*.

*Exemple.* La longueur du grand *mât* de 105 piés divisés par 9.

Le quotient qui indique la longueur du thon, est de 11 piés 8 pouces.

*Méthodes pour trouver les diametres moyens entre le plus grand & le plus petit.*

On trouve les diametres moyens entre le plus grand qui est au premier pont, & le plus petit qui est au chouquet, en tirant la ligne *AB* égale au grand diametre.



Le compas ouvert de *AB*, décrivez de *A* l'arc *BE*, & du point *B* l'arc *AF*; ces deux arcs se couperont au point *C*; de ce point abaissez une perpendiculaire à la ligne *AB*; tracez ensuite parallèlement à *AB*, la ligne *LG*, égale au plus petit diametre; de façon qu'elle touche par ses extrémités les deux arcs *AF* en *BE*; divisez la longueur du *mât* en un certain nombre de parties égales, en 9 si l'on veut;

partagez de même sur votre figure, la distance comprise entre les lignes qui marquent les diametres, en autant de parties égales que vous voudrez, 9 par exemple; par des lignes paralleles également éloignées les unes des autres, & ces lignes vous indiqueront les diametres moyens entre le plus grand *AB*, & le plus petit *LG*; ainsi la distance comprise entre *AB* & *LG* est partagée en 9 parties égales: & qu'on ait partagé de même la longueur du *mât* en 9 parties égales, la premiere parallele après *AB* fera le diametre du *mât* à la premiere division; la deuxieme parallele fera le diametre du *mât* à la deuxieme division, &c.

Le *mât* de misaine se place sur l'extrémité du brion, son diametre en arriere; par cette position son avant est à-peu-près à la dixieme partie de la longueur totale.

La longueur du *mât* de misaine est égale à celle du grand *mât*, moins le thon du même grand *mât*.

La longueur du grand *mât* est de 105 piés, dont il faut soustraire la longueur du thon de 11 piés 8 pouces.

Reste pour la longueur totale du *mât* de misaine 93 piés 4 pouces.

Son grand diametre se prend comme celui du grand *mât* au premier pont; il est égal à autant de pouces que le  $\frac{1}{3}$  de la longueur a de piés.

Longueur du *mât* de misaine, 93 piés 4 pouces, dont le  $\frac{1}{3}$  est 31 piés 1 pouce 4 lignes; ce qui donne pour le diametre du *mât* de misaine à son gros bout 31 pouces 1 ligne 4 points.

Son diametre au petit bout, à l'endroit du chouquet, est les deux tiers du grand diametre, 31 pouces 1 ligne 4 points, dont les deux tiers sont 20 pouces 8 lignes 10 points.

Connoissant le plus grand & le plus petit diametre, on aura les diametres moyens en opérant comme pour le grand *mât*.

Mais plusieurs constructeurs trouvant que par cette méthode le *mât* de misaine est trop foible, se contentent de faire son diametre de 2 pouces plus petit que celui du grand *mât*.

On aura la place du *mât* d'artimon, en portant depuis la perpendiculaire de la rablure de l'étrambort en avant, les  $\frac{2}{3}$  de la

plus grande largeur du vaisseau sur la ligne du premier pont, ayant soin de mettre son épaisseur en avant.

Le *mât d'artimon* a sa carlingue ou son pié sur le premier pont, & il finit vis-à-vis de la grande hune : si l'on ôte du grand *mât* la partie qui est dans la calle & son thon, on aura donc la longueur du *mât d'artimon*.

Grand *mât*, 105 piés, dont il faut ôter le thon & le creux, 32 piés 8 pouces.

Longueur du *mât d'artimon*, 72 piés 4 pouces. Le grand diamètre du *mât d'artimon* est au niveau du second pont ; il a autant de pouces que le  $\frac{1}{3}$  de sa longueur a de piés.

Longueur du *mât d'artimon*, 72 piés 4 pouces ; le tiers, 24 piés 1 pouce 4 lignes.

Ainsi le diamètre de ce *mât* aura 24 pouces 1 ligne 4 points.

Le petit diamètre a les  $\frac{2}{3}$  du grand, 16 pouces 10 points  $\frac{2}{3}$ .

Les diamètres moyens comme dans les précédens, ou bien les diamètres du *mât d'artimon*, sont les  $\frac{2}{3}$  de celui du grand *mât*.

La carlingue ou le couffin du *mât* de beaupré, est au premier pont ; il est placé à trois ou quatre pouces du *mât* de misaine. Ainsi le pié du *mât* de beaupré est souvent très-peu éloigné du *mât* de misaine ; il porte sur un couffin de 25 à 26 pouces de haut ; sa pointe, à 35 degrés ou à-peu-près, passe sous le bau qui sert de seuils aux portes de proue, & va passer à un pouce & demi ou deux pouces du bout de l'étrave, à laquelle il ne doit jamais toucher, de peur que dans les mouvemens de tangage, il n'ébranlât cette piece sur laquelle toutes les parties de l'avant sont assemblées.

Néanmoins il y en a qui font porter le beaupré sur la contre-étrave & sur la moitié de l'étrave en dedans ; l'autre moitié en dehors ne touche à rien, y ayant ordinairement un pouce ou un pouce & demi de jour entre le bout extérieur de l'étrave & le beaupré. On observera que le pié du beaupré a une dent, pour l'empêcher de tomber de dessus son couffin.

La longueur du beaupré est égale à une fois & demie le maître bau,

Longueur du maître bau, 42 piés.

Longueur du beaupré, 63 piés.

Son grand diamètre se mesure vis-à-vis du bout de l'étrave ; & pour l'avoir, on prend une moyenne proportionnelle entre le grand diamètre du grand *mât*, & le diamètre du *mât* de misaine.

Le petit diamètre est égal à demi du grand.

Diamètre du grand *mât*, 35 pouces.

Diamètre du *mât* de misaine, 31 pouces : une ligne quatre points.

Le total de ces deux est 66 pouces une ligne quatre points ; donc le grand diamètre du beaupré est 33 pouces & huit points ; & le diamètre du petit bau, 16 pouces 6 lignes 4 points.

*MAT d'un brin*, (*Marine.*) c'est un *mât* fait d'un seul arbre. Le beaupré & les *mâts* de hune sont d'une seule piece.

*Mât forcé*, *mât* qui a souffert un effort & qui est en danger de se rompre dans l'endroit où il est endommagé.

*Mât jumellé, jumellé, reclanpé, ou renforcé*, *mât* fortifié par des jumelles ou pieces de bois liées tout autour avec des cordes, de distance en distance, pour empêcher qu'il n'éclate & ne rompe.

*MAT*, f. m. (*terme de Blason.*) meuble de l'écu qui représente un *mât* de navire avec une voile & des cordages des deux côtés ; le haut est terminé par une girouette.

*Mât désarmé* est celui qui n'a point de voile.

Le *mât* signifie les voyages sur mer.

Dumas à Paris ; *d'azur au mât d'or mouvant du bas de l'écu, la voile & la girouette d'argent.* (*G. D. L. T.*)

*MATACA* ou *MATANCA*, (*Géogr.*) baie sur la côte septentrionale de l'île de Cuba en Amérique, entre la baie de la Havane & le vieux détroit de Bahama. Les flottes des gallions y viennent ordinairement faire de l'eau en retournant en Espagne. C'est aussi là que Pieter Hein, amiral de Hollande, les attaqua en 1627, les prit, & enrichit son pays des richesses dont ils étoient chargés. La baie de *Matataca* est à 14 lieues de la Havane. *Long.* 296 ; *lat.* 25. (*D. J.*)

*MATACON*, f. m. (*Gram. Hist. nat.*)

espece de noisette dont on fait du pain à Madagascar.

**MATADORS**, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit en 1714, une compagnie de deux cents hommes que leverent ceux de Barcelone qui refuserent opiniâtrément de reconnoître le roi Philippe V pour leur souverain : le but de l'établissement de cette milice, ou de ces brigands, étoit de massacrer tous ceux de leurs concitoyens qui favorisoient le parti de ce prince.

**MATADORS**, (*jeu.*) au jeu de quadrille sont les premiers atouts de chaque couleur, comme l'as de pique, l'as de trefle & le deux de pique ou de trefle en noir, & le sept de cœur ou de carreau en rouge. Quoique à proprement parler il n'y ait que trois *matadors*, on ne laisse pas de donner aussi ce nom à toutes les triomphes qui suivent sans interruption ces trois premiers *matadors*; & lorsqu'elles leur sont jointes ainsi, on les paie comme eux.

**MATAFIIONS**, f. m. (*Marine.*) ce sont de petites cordes semblables à des aiguillettes, dont on se sert pour attacher les moindres pieces.

**MATAGARA**, (*Géogr.*) montagne d'Afrique dans la province de Catz, au royaume de Fez. Cette montagne qui est très-haute & très-escarpée, n'est éloignée de Tezar que de deux lieues. Des Béréberes d'entre les Zénètes l'habitent, & ne paient aucun tribut au roi de Fez, ni au gouverneur de Tezar. Marmol dit que ces Béréberes n'ont pu jamais être soumis par la force des armes; qu'ils cultivent beaucoup de vignes, qu'ils recueillent quantité de blés, & nourrissent force troupeaux dans cette montagne. Il ne faut pas la confondre avec le mont *Matagara*, qui est dans le royaume de Trémecen; cette dernière montagne n'apporte par sa froideur, que de l'orge & des carrogues. (*D. J.*)

**MATAGASSE**, (*Hist. nat.*) Voyez PIE GRIECHE.

**MATAGESSE**, (*Hist. nat.*) Voyez PIE GRIECHE.

**MATALONI**, (*Géogr.*) petite ville moderne du royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec titre de duché. C'est presque l'endroit où étoit *Galatia*, colonie de Sylla sur la voie Appienne. Elle est à

4 milles de Caferte au N. & à 8 milles d'Averfes. (*D. J.*)

**MATAMORS**, (*Hist. mod. économ.*) c'est ainsi que l'on nomme des especes de puits ou de cavernes faites de main-d'hommes, & taillées dans le roc, dans lesquelles les habitans de plusieurs contrées de l'Afrique serrent leur froment & leur orge, comme nous faisons dans nos greniers. On assure que les grains se conservent plusieurs années dans ces magasins souterrains, qui sont disposés de maniere que l'air peut y circuler librement, afin de prévenir l'humidité. L'entrée de ces conduits est étroite, ils vont toujours en s'élargissant, & ont quelquefois jusqu'à 30 piés de profondeur. Lorsque les grains sont parfaitement secs, on bouche l'entrée avec du bois que l'on recouvre de fable.

**MATAN**, (*Géogr.*) ou **MACTAN**, île de l'Océan oriental, & l'une des Philippines: les habitans ont secoué le joug des Espagnols, & ont recouvré leur liberté. Ce fut dans cette île que Magellan fut tué en 1501, presque en y débarquant. (*D. J.*)

**MATANCE**, BAIE DE (*Géogr.*) *baia de Matanca*; grande baie de l'île de Cuba sur la côte septentrionale, à 14 lieues à l'est de la Havane, & de la pointe d'Iraque; cette baie a 2 lieues de large.

*Matanca* veut dire *tuerie*; les Espagnols ont apparemment dépeuplé les habitans de ces cantons, par leurs massacres. (*D. J.*)

**MATAPAN**, PROMONTOIRE DE, (*Géogr.*) promontoire de la Morée, dans la partie méridionale, entre le golfe de Cochinchine à l'orient, & le golfe de Coton à l'occident. De tous les promontoires de la Morée, celui de *Matapan* avance le plus dans la mer. On l'appelloit autrefois *promontorium Tænarium*; & c'est dans les entrailles de ce promontoire que se trouve l'entrée de Ténare, dont l'ouverture affreuse a donné lieu aux poètes de dire que c'étoit la gueule de l'enfer. (*D. J.*)

**MATARA**, f. m. (*Com.*) mesure pour les liquides dont on se sert en quelques lieux de Barbarie. Le *matara* de Tripoli est de 42 rotolis. Voyez **ROTOLI**, *Dictionnaire de comm.*

**MATARAM**, (*Géogr.*) empire com-

posé de plusieurs provinces, dans la partie orientale de l'île de Java. Ces provinces sont au nombre de douze, gouvernées par des vice-rois; mais ces vice-rois eux-mêmes ne paroissent qu'en posture de misérables esclaves devant l'empereur, dont le pouvoir est absolu.

Les voyageurs nous disent que ce prince a un grand nombre de concubines, dont il est toujours accompagné, entouré, servi & gardé. Ce sont les plus belles filles de ses états qu'on lui choisit par-tout, & auxquelles on apprend l'exercice des armes, à chanter, à danser & à jouer des instrumens.

Les tournois sont à la mode dans l'empire de *Mataram*; les plus beaux se font devant le palais de l'empereur, & les cavaliers s'y présentent à cheval, avec un bonnet à la Javanoise ou bien en forme de turban, & une fine toile de coton qui regne autour du corps de la ceinture en haut, car de la ceinture en bas, ils sont tout nus. Si-tôt que l'empereur arrive, on regarde attentivement ce qu'il porte sur la tête; si c'est un turban, tout le monde en prend un & met son bonnet dans sa poche; si c'est un bonnet, chacun en fait de même. Il me semble voir les finges de l'île de Robinson Crusoe, tantôt sans bonnets, & tantôt avec des bonnets qu'ils avoient pris. (*D. J.*)

**MATARAM**, (*Géogr.*) ville d'Asie, autrefois capitale de l'empire de ce nom, dans l'île de Java. Elle seroit forte par sa situation & les montagnes qui l'environnent; mais elle est tombée en ruine, depuis que le siege du royaume a été transféré sur la fin du dernier siecle à Cartafoura. *Long.* 229; *lat. mérid.* 7, 55. (*D. J.*)

**MATARO**, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, remarquable par ses verreries; elle est sur la Méditerranée, à 14 lieues S. O. de Gironne, 6 lieues N. E. de Barcelonne. *Long.* 20, 20; *lat.* 41, 32. (*D. J.*)

**MATASSE**, *s. f.* foies en pelotes, & non filées. Il se dit aussi du coton.

**MATATOU**, *s. m.* (*terme de relation.*) meuble des Caraïbes: c'est une espece de corbeille carrée, plus ou moins grande, & qui n'a point de couvercle. Le fond en est plat & uni; les bords ont trois ou quatre pouces d'élevation, les coins sont portés sur

quatre petits bâtons qui excèdent de trois à quatre pouces la hauteur des bords; ils se terminent en boule, ou sont coupés à quatre pans. Ils servent de piés au *matatou*, & s'enchaînent dans les angles. On lui donne depuis huit jusqu'à douze pouces de hauteur, au-dessous du fond du *matatou*, pour l'élever de terre à cette hauteur. Le fond & les côtés sont travaillés d'une maniere si ferrée, qu'on peut remplir d'eau le *matatou*, sans craindre qu'elle s'écoule, quoique cette corbeille ne soit faite que de roseaux ou de queues de lataniers.

Les *matatous* servent de plats aux Caraïbes; ils portent dans un *matatou* leur cassave qu'ils font tous les jours, & qui est bien meilleure en sortant de dessus la platine, quand elle est sèche & roide. Ils mettent sur un autre *matatou* la viande, les poissons, les crabes, en un mot leur repas avec un coui plein de pimentade, c'est-à-dire, de suc de manioque bouilli, dans lequel ils ont écrasé quantité de piment avec du jus de citron. C'est là leur sauce favorite pour toutes sortes de viandes & de poissons; elle est si forte, qu'il n'y a guere que des Caraïbes qui puissent la goûter. (*D. J.*)

**MATCOMECK**, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Iroquois & autres sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à un dieu qu'ils invoquent pendant le cours de l'hiver.

**MATCOWITZ**, (*Géog.*) petite ville forte de la haute-Hongrie, au comté de Scépus, sur une montagne. Les impériaux la prirent en 1684. (*D. J.*)

**MATÉ EN CARAVELLE**, (*Marine.*) c'est n'avoir que quatre mâts dans un vaisseau, sans mâts de hune.

**MATÉ EN CHANDELIER**, c'est avoir les mâts fort droits & presque perpendiculaires au fond du vaisseau.

**MATÉ EN FOURCHES ou A CORNE**, c'est porter à la demi-hauteur de son mât une corne qui est posée en saillie sur l'arrière, & sur laquelle il y a une voile appareillée; de sorte que cette corne est une véritable vergue. Cette sorte de mât convient principalement aux yachts, aux quaiches, aux boyers & autres semblables bâtimens. *Voyez MARINE*, *Pl. XII. fig. 1.* & *Pl. XIII. fig. 2.*

**MATÉ EN GALERE** ; c'est n'avoir que deux mâts, sans mât de hune.

**MATÉ EN HEU**, sorte de mâture qui consiste à n'avoir qu'un mât au milieu du vaisseau, qui sert aussi de mât de hune avec une vergue qui ne s'appareille que d'un bord.

**MATÉ EN SEMALE** ; c'est avoir au pied du mât un boute-dehors au basting qui prend la voile de travers par son milieu. Voyez **MARINE**, Pl. XIV, fig. 2.

**MATÉ**, (*Diete.*) c'est du maïs cuit à l'eau, jusqu'à ce que le grain s'ouvre ; c'est la nourriture la plus ordinaire des Indiens du Pérou, qui le préfèrent au pain. Ils mangent aussi du macha, qui n'est autre chose que de l'orge rôti, jusqu'à ce qu'il se réduise en farine. Le maïs grillé de la même manière se nomme *Camcha*.

**MATELAS**, f. m. la partie du lit sur laquelle on étend les draps. C'est un grand & large coussin de courtin, de toile de coton ou de toile, qui est rempli de laine ou de plume, & qui occupe toute l'étendue du lit.

**MATELASSER**, v. act. (*Gramm.*) c'est rembourrer de laine, de soie & de coton, & pour ainsi dire garnir de petits matelas.

**MATELASSIER**, f. m. (*Gram. art. méchaniq.*) ouvrier qui carde la laine ou le coton, ou qui trie la plume destinée à des matelas, & qui fait aussi les matelas & les sommiers de crin, ou d'autre matière.

**MATELOT**, f. m. *vaisseau matelot*, *vaisseau second*, (*Marine.*) Il y a deux sortes de vaisseaux à qui on donne le nom de *matelot* : premièrement, dans certaines armées navales, on associe deux à deux les vaisseaux de guerre pour se prêter du secours mutuellement en cas de besoin, & ces vaisseaux sont *matelots* l'un de l'autre ; cette façon n'est pas ordinaire. Secondement, dans toutes les armées navales, les officiers généraux qui portent pavillon, comme amiral, vice-amiral, & chaque commandant d'une division ont chacun deux vaisseaux pour les secourir, l'un à leur avant appelé *matelot de l'avant*, & l'autre à leur arrière appelé *matelot de l'arrière*, ou *second de l'arrière*. Quelquefois quand l'amiral tient

la mer, il n'y a que lui qui par prérogative ait deux vaisseaux seconds ; & les autres pavillons n'en ont que chacun un.

**MATELOT**, f. m. (*Marine.*) c'est un homme de mer qui est employé pour faire le service d'un vaisseau. Ce qui regarde les fonctions, les engagements, & les loyers & salaires des *matelots*, se trouve dans l'ordonnance de 1681, liv. II, tit. 7, & liv. III, tit. 4.

Chaque *matelot* est obligé d'aller à son tour sur l'ordre du capitaine, faire la sentinelle sur la hune pendant le jour, & on fait quelque gratification à celui qui découvre quelque une des choses qu'il importe de savoir, comme vue de terres, de vaisseau, &c.

*Matelots gardiens*. Il y en a huit entretenus sur les vaisseaux du premier rang, six sur ceux du second rang, & quatre sur ceux du quatrième & cinquième rangs, desquels gardiens il y en a toujours le quart qui sont calfats ou charpentiers. Les *matelots gardiens* étant dans le port couchent à bord, & sont divisés pendant le jour pour le service du port, en trois brigades égales.

**MATELOT**, (*Marine.*) il est bon *matelot*, se dit d'un officier ou tout autre qui entend bien le métier de la mer, & qui fait bien la manœuvre.

**MATELOTAGE**, f. m. (*Marine.*) c'est le salaire des matelots.

**MATELOTTE**, f. f. (*Cuisin.*) manière d'accommoder le poisson frais. Ce ragoût, qui est fort à la mode dans les auberges situées sur les bords de la rivière, se fait avec du sel, du poivre, des oignons, des champignons & du vin.

**MATER UN VAISSEAU** ; (*Marine.*) c'est garnir un vaisseau de tous ses mâts.

**MATERA**, (*Mythol.*) c'est un des surnoms de Minerve, à laquelle étoient consacrées les piques, & en l'honneur de laquelle on en suspendoit quelquefois autour de ses autels & de ses statues. (*D. J.*)

**MATERA**, (*Géogr.*) ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché suffragant de Cirenza. Elle est sur le Canapro, à 11 lieues S. O. de Bari, 13 E. de Cirenza, 14 N. O. de Tarente. Long. 34, 28 ; lat. 40, 45. (*D. J.*)

**MATEREAU**

**MATEREAU** ou **MATEREL**, (*Marine.*) c'est un petit mât ou un bout de mât.

**MATÉRIALISTES**, s. m. (*Théol.*) nom de secte. L'ancienne église appelloit *matérialistes* ceux qui, prévenus par la Philosophie qu'il ne se fait rien de rien, recouroient à une matiere éternelle sur laquelle Dieu avoit travaillé, au lieu de s'en tenir au système de la création, qui n'admet que Dieu seul, comme cause unique de l'existence de toutes choses. *Voyez* MONDE & MATIERE.

Tertullien a solidement & fortement combattu l'erreur des *matérialistes* dans son traité contre Hermogène, qui étoit de ce nombre.

On donne encore aujourd'hui le nom de *matérialistes* à ceux qui soutiennent, ou que l'ame de l'homme est matiere, ou que la matiere est éternelle, & qu'elle est Dieu; ou que Dieu n'est qu'une ame universelle répandue dans la matiere, qui la meut & la dispose, soit pour produire les êtres, soit pour former les divers arrangemens que nous voyons dans l'univers. *Voyez* SPINOSISTES.

**MATÉRIAUX**, terme d'*Architecture*, ce sont toutes les matieres qui entrent dans la construction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois & le fer. Latin, *materia*, selon Vitruve.

**MATÉRIEL**, ELLE, adj. (*Phys.*) se dit de tout ce qui appartient à la matiere; ainsi on dit principe *matériel*, substance *matérielle*, &c. *Voyez* MATIERE.

**MATERNEL**, adj. (*Gramm.*) relatif à la qualité de mere. On dit l'amour *maternel*, la langue *maternelle*.

**MATEUR**, s. m. (*Marine.*) c'est un ouvrier qui travaille aux mâts des vaisseaux, & qui fait toutes les proportions qu'ils doivent avoir, la maniere de les placer, &c.

**MATHÉMATICIEN**, ENNE, (*Mathématiques.*) se dit d'une personne versée dans les Mathématiques. *Voyez* MATHÉMATIQUES, & l'article GÉOMÉTRIE.

**MATHÉMATIQUE** ou **MATHÉMATIQUES**, s. f. (*ordre encyclop. entend. , raison, philosophie ou science de la nature , Mathématiques.*) c'est la science qui a pour

Tome XXI,

objet les propriétés de la grandeur en tant qu'elle est calculable ou mesurable. *Voyez* GRANDEUR, CALCUL, MESURE, &c.

*Mathématiques* au pluriel est beaucoup plus usité aujourd'hui que *Mathématique* au singulier. On ne dit guere la *Mathématique*, mais les *Mathématiques*.

La plus commune opinion dérive le mot *Mathématique* d'un mot Grec, qui signifie science; parce qu'en effet, on peut regarder, selon eux, les *Mathématiques*, comme étant la science par excellence, puisqu'elles renferment les seules connoissances certaines accordées à nos lumieres naturelles; nous disons à nos lumieres naturelles, pour ne point comprendre ici les vérités de foi, & les dogmes théologiques. *Voyez* FOI & THÉOLOGIE.

D'autres donnent au mot *Mathématique* une autre origine, sur laquelle nous n'insisterons pas, & qu'on peut voir dans l'*histoire des Mathématiques* de M. Montucla, pag. 2 & 3. Au fond, il importe peu quelle origine on donne à ce mot, pourvu que l'on se fasse une idée juste de ce que c'est que les *Mathématiques*. Or, cette idée est comprise dans la définition que nous en avons donnée; & cette définition va être encore mieux éclaircie.

Les *Mathématiques* se divisent en deux classes. La premiere, qu'on appelle *Mathématiques pures*, considère les propriétés de la grandeur d'une maniere abstraite: or, la grandeur sous ce point de vue, est ou calculable ou mesurable: dans le premier cas, elle est représentée par des nombres; dans le second, par l'étendue: dans le premier cas, les *Mathématiques pures* s'appellent *Arithmétiques*; dans le second, *Géométrie*. *Voyez* les mots ARITHMÉTIQUE & GÉOMÉTRIE.

La seconde classe s'appelle *Mathématiques mixtes*; elle a pour objet les propriétés de la grandeur concrete, en tant qu'elle est mesurable ou calculable; nous disons de la grandeur concrete, c'est-à-dire, de la grandeur envisagée dans certains corps ou sujets particuliers. *Voyez* CONCRET.

Du nombre des *Mathématiques mixtes*, sont la mécanique, l'optique, l'astronomie, la géographie, la chronologie, l'ar-

chitecture militaire, l'hydrostatique, l'hydraulique, l'hydrographie ou navigation, &c. Voyez ces mots. Voyez aussi le système figuré des connoissances humaines, qui est à la tête de cet ouvrage, & l'explication de ce système, immédiatement à la suite du discours préliminaire; toutes les divisions des *mathématiques* y sont détaillées; ce qui nous dispense de les rappeler ici.

Nous avons plusieurs cours de *mathématiques*: le plus estimé est celui de M. Wolf, en 5 vol. in-4°. mais il n'est pas exempt de fautes. Voyez COURS & ÉLÉMENTS DES SCIENCES. A l'égard de l'histoire de cette science, nous avons à présent tout ce que nous pouvons désirer sur ce sujet, depuis l'ouvrage que M. Montucla a publié en deux volumes in-4°. sous le titre d'*histoire des mathématiques*, & qui comprend jusqu'à la fin du xvij<sup>e</sup>. siècle.

Quant à l'utilité des *mathématiques*, voyez les différens articles déjà cités; & surtout les articles GÉOMÉTRIE & GÉOMÉTRIE. (A)

Nous dirons seulement ici, que si plusieurs écrivains ont voulu contester aux *mathématiques* leur utilité réelle, si bien prouvée par la préface de l'histoire de l'académie des sciences, il y en a eu d'autres qui ont cherché dans ces sciences des objets d'utilité frivoles ou ridicules. On peut en voir un léger détail dans l'*histoire des mathématiques* de M. Montucla, tome I, p. 37 & 38. Cela me rappelle le trait d'un chirurgien, qui, voulant prouver la nécessité que les chirurgiens ont d'être lettrés, prétend qu'un chirurgien qui n'a pas fait sa rhétorique, n'est pas en état de persuader à un malade de se faire saigner lorsqu'il en a besoin.

Nous ne nous étendrons pas ici davantage sur ces différens sujets, non plus que sur les différentes branches des *mathématiques*, pour ne point répéter ce que nous avons déjà dit, ou ce que nous dirons ailleurs. Voyez aussi l'article PHYSICO-MATHÉMATIQUES.

Différentes branches des *mathématiques* se divisent encore en spéculatives & pratiques. Voyez ASTRONOMIE, GÉOMÉTRIE, &c. (O)

MATHÉMATIQUE, adj. se dit de ce qui a rapport aux opérations, ou aux spécula-

tions *mathématiques*; ainsi on dit un calcul *mathématique*, une démonstration *mathématique*, &c. Voyez DEMONSTRATION, &c.

MATHÉO, SAN, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne en Arragon, fondée par le roi D. Jayme, en 1237, sur les frontières de la Catalogne. Elle est dans un terroir fertile, & arrosée de quantité de fontaines; mais, ce sont les habitans qui lui manquent. (D. J.)

MATHIAS, successeur de Rodolphe II, (*Histoire d'Allemagne, de Hongrie & de Bohême.*) XXXIII<sup>e</sup> empereur depuis Conrad premier, XXVII<sup>e</sup> roi de Hongrie, XXXVII<sup>e</sup> roi de Bohême, naquit l'an 1557, de Maximilien II & de Marie d'Espagne. L'ambition qui l'avoit porté à la révolte contre Rodolphe, son frere, qui fut contraint de lui céder la Hongrie, la Bohême, & presque tous ses autres états héréditaires, sembloit l'éloigner du trône impérial. Une nation amoureuse de son indépendance, ne devoit regarder qu'en tremblant un prince qui avoit usurpé plusieurs couronnes. Cependant il parvint à réunir tous les suffrages dans une assemblée qui se tint à Francfort (13 juin 1612): on croit qu'il ne dut son élévation qu'à l'or qu'il avoit eu l'adresse de semer; d'ailleurs, le voisinage des Turcs, comme l'ont remarqué plusieurs écrivains, sembloit exiger l'élection d'un prince de la maison d'Autriche assez puissant pour leur opposer une barrière. Les états, dans la crainte qu'il ne leur donnât des chaînes, ajoutèrent quelques articles à la capitulation de Charles-Quint. La cérémonie de son sacre fut recommencée en faveur de la reine Anne, sa femme. On ne peut passer sous silence cette particularité, parce que c'étoit un honneur dont n'avoient pas joui les femmes de ses prédécesseurs. On remarque encore que les députés des états de Bohême furent admis dans l'assemblée lors du serment de *Mathias*. Dans les diètes précédentes, on s'étoit contenté de leur notifier les conclusions des électeurs. Cette faveur fut érigée en droit en 1708, après des contestations bien vives, & depuis ce temps les rois de Bohême jouirent de toutes les prérogatives des autres électeurs. La Hongrie étoit toujours exposée aux incursions des Turcs voisins de ses frontières; le sultan

désavouoit leurs brigandages ; mais les Hongrois n'en étoient pas moins malheureux. Les cantons qui confinoient à ces brigands, étoient devenus déserts : *Mathias*, pour arrêter le mal, demanda du secours aux états d'Allemagne. Les princes catholiques, toujours affectionnés au sang Autrichien qui leur avoit toujours été favorable, y consentirent avec zèle, & donnerent leur part de la contribution ; mais les princes protestans trouverent des prétextes pour ne point suivre leur exemple. Le principal fut que ceux de leur communion perdoient tous les procès qu'ils portoit à la chambre impériale, où les juges catholiques formoient le plus grand nombre. L'union évangélique & l'union catholique que la succession de Juliers & de Cleves avoit occasionées sous le regne de Rodolphe II, subsistoient encore. Il est vrai qu'elles ne se livroient pas à ces animosités, à ces violences, suites ordinaires des guerres de religion ; mais il falloit beaucoup de ménagement pour qu'elles ne devinssent pas la source des plus grands désordres. L'empereur, au lieu de chercher à se venger du refus que les princes protestans venoient de lui faire essuyer, mit tous ses soins à les adoucir. Il consentit même à réformer la chambre impériale dont ils avoient eu plus d'une fois raison de se plaindre. Cette conduite diminua la haine des deux ligues : elles ne prirent qu'un médiocre intérêt à la succession de Juliers qui les avoit fait naître ; ainsi la guerre entreprise pour cette succession, guerre qui sembloit embraser l'Europe, ne fut plus qu'une de ces querelles qui de tous temps avoient divisé quelques principautés sans détruire l'harmonie du corps Germanique. Un traité conclu à Sand, entre l'électeur de Brandebourg & le Palatin de Neubourg pour le partage de la succession de Juliers, sembloit rétablir le calme dans cette partie de l'Allemagne. On avoit réglé le mariage de la fille de l'électeur de Brandebourg avec le jeune Palatin de Neubourg-Wolffgang ; mais un soufflet que l'électeur donna au Palatin, occasiona une nouvelle rupture. Wolffgang furieux d'un affront aussi sanglant, mais trop foible pour en tirer vengeance par lui-même, se fit catholique pour s'attacher le parti Espagnol dans les pays-Bas. L'électeur de son côté

se fit calviniste, & mit les états généraux dans son parti. Tel est l'empire de l'ambition sur les princes. La religion, si chère aux peuples, n'est souvent pour eux qu'un prétexte pour favoriser leurs intérêts. Cependant *Mathias* faisoit des préparatifs contre les Turcs. La principauté de Transilvanie, vacante par la mort de Gabriel Battori, qui venoit de se tuer pour ne pas survivre à la honte de sa défaite, offroit un nouveau motif de guerre. Un bacha avoit donné cette principauté à Bethlenn-Gabor, & cette province, obéissante à son nouveau-souverain, sembloit à jamais perdue pour la maison d'Autriche. Achmet, dans l'âge de l'ambition, & maître absolu d'un empire qui, sous les Soliman II & les Mahomet II, avoit menacé toute la terre de son joug, causoit à *Mathias* les plus vives alarmes. Il craignoit que le sultan, déjà maître de la plus belle partie de la Hongrie, n'entreprît de la lui enlever toute entière : mais la vaste étendue de l'empire Ottoman qui depuis si long-temps répandoit la terreur dans les états chrétiens, fut ce qui les sauva. Les Turcs étoient perpétuellement en guerre avec les Perses, dont le pays fut tant de fois l'écueil de la prospérité des Romains : les Géorgiens, les Mingréliens indisciplinés, & d'autres barbares les inquiétoient par leurs continuelles révoltes, & infestoient les côtes de la mer Noire. Les Arabes si redoutables sous les successeurs du prophète, & qui, avant d'être soumis aux Turcs, jamais n'avoient subi de joug étranger, étoient difficiles à gouverner. Il arrivoit souvent que quand on craignoit une nouvelle inondation de Turcs, ils étoient obligés de conclure une paix désavantageuse. D'ailleurs, les sultans avoient beaucoup dégénéré : autrefois uniquement sensibles à la gloire, ils étoient toujours à la tête de leurs armées ; mais depuis Selim II, fils indigne du grand Soliman, ils restoient dans l'enceinte du ferrail, où, livrés à des plaisirs grossiers, ils se déchargeoient du poids de la couronne sur des ministres choisis par le caprice d'un eunuque insensible aux prospérités de l'état. Achmet se montra peu jaloux de suivre les projets de ses prédécesseurs sur la Hongrie, & conclut avec *Mathias* un traité déshonorant. Il consentit à restituer Canise,

Agria, Albe-Royale, Piste & Bude, place plus importante que les trois autres : ainsi l'empereur tira beaucoup plus d'avantages de la stupide indifférence du sultan, qu'il n'eût pu s'en promettre de la guerre la plus laborieuse. Il est vrai qu'il renonça aux prétentions de sa couronne sur la Transilvanie. Cette province resta à Bethlenn-Gabor qui la gouverna sous la protection de la Porte. Les dernières années de ce règne se passèrent en négociations & en intrigues, occasionnées par le défaut de postérité dans *Mathias*. L'impératrice Anne ne lui avoit donné aucun héritier, & plusieurs princes briguoient l'honneur de lui succéder. Philippe III, roi d'Espagne, desiroit que le choix tombât sur l'archiduc Ferdinand, arrière-fils de Ferdinand I, par Charles, duc de Stirie. Ce choix devoit plaire aux électeurs, parce que si l'empire se perpétuoit dans la maison d'Autriche, au moins il sortoit de l'ordre des successions, puis que l'empereur avoit encore plusieurs freres qui, si les loix du sang eussent été écoutées, avoient plus de droits au trône que Ferdinand : *Mathias* se laissa persuader par Philippe ; il engagea Albert & Maximilien, les freres, à renoncer à ses trois couronnes, & les assura toutes à Ferdinand qui déploya sur le trône impérial la même autorité que s'il eût été sur celui de France ou d'Espagne. *Mathias* mourut peu de temps après : il étoit âgé de soixante-treize ans ; il en avoit régné sept. On attribue sa mort à la perte de Clesel, évêque de Viemie, son premier ministre, enlevé par les ordres secrets de Ferdinand, dont il blâmoit le caractère impérieux. Il est sans doute honteux pour ce prince d'avoir eu l'ambition de troubler les dernières années du règne de Rodolphe II, son frere, & de lui ravir les royaumes de Hongrie & de Bohême. Au reste il se comporta avec beaucoup de modération sur le trône. Il avoit des talens, & souvent il en cacha l'éclat pour ne point alarmer les grands qui auroient pu en craindre l'abus, & lorsqu'en mourant il remit son sceptre à Ferdinand qui étoit nourri dans les mœurs Espagnoles, & qui aimoit le despotisme, il lui dit que s'il vouloit passer des jours heureux, il devoit rendre sa domination presqu'insensible. Il eut un fils

naturel connu dans l'histoire sous le nom de dom *Mathias d'Autriche*. Ce fut cet empereur qui érigea la charge de directeur-général des postes en fief de l'empire. Comme *Mathias* s'étoit rendu suspect, les électeurs, avant de le couronner, ajouterent plusieurs articles importans à la capitulation de Charles-Quint. L'union électoral fut érigée en loi fondamentale. Ces sept princes unis étoient une hydre bien redoutable pour un empereur. Cette capitulation obligeoit encore *Mathias* & ses successeurs, 1°. de réunir à l'empire les fiefs d'Italie qui en étoient aliénés, c'étoit ordonner de perpétuer la guerre en Italie ; 2°. d'employer les subsides fournis par les états au seul usage pour lequel ils étoient accordés ; 3°. elle permettoit aux électeurs d'élire un roi des Romains, quand ils le jugeroient utile & nécessaire, même malgré l'opposition de l'empereur. Elle contenoit encore plusieurs articles, mais ceux-ci sont les plus dignes de remarque. (*M. Y.*)

MATHIOLE, *Mathiola*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée, & en forme d'entonnoir ; son calice devient dans la suite un fruit arrondi qui contient un noyau rond, dans lequel il y a une amande de la même forme. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MATIANE, *Matiana*, (*Géogr. anc.*) contrée d'Asie entre l'Arménie & la Médie, mais qu'on range plutôt sous la dernière de ces deux provinces. Hérodote dit que le Gynde avoit sa source dans les montagnes *Matianes*, par où il entend les montagnes de cette même contrée. Dans un autre endroit, il appelle *Matiane* le pays traversé par le grand chemin, qui conduisoit de l'Arménie à la ville de Suze, en passant près de Gynde. *Voyez*, si vous voulez, les *Mém. de l'acad. des Insç. t. XI, in-12. p. 531. (D. J.)*

MATIERE, s. f. (*Métaph. & Phys.*) substance étendue, solide, divisible, mobile & passible, le premier principe de toutes les choses naturelles, & qui par ses différens arrangemens & combinaisons, forme tous les corps. *Voyez* CORPS.

Aristote établit trois principes des choses ; la *matiere*, la forme, & la privation. Les

Cartésiens ont rejeté celui-ci , & d'autres rejettent les deux derniers.

Nous connoissons quelques propriétés de la *matiere* ; nous pouvons raisonner sur sa divisibilité , sa solidité , &c. Voyez DIVISIBILITÉ.

Mais quelle en est l'essence , ou quel est le sujet où les propriétés résident ? C'est ce qui est encore à trouver. Aristote définit la *matiere* , ce qui est *nec quid* , *nec quantum* , *nec quale* , ni aucune chose déterminée ; ce qui a fait penser à plusieurs de ses disciples , que la *matiere* n'existoit point. Voyez CORPS.

Les Cartésiens prennent l'étendue pour l'essence de la *matiere* ; ils soutiennent que puisque les propriétés dont nous venons de faire mention sont les seules qui soient essentielles à la *matiere* , il faut que quelques-unes d'elles constituent son essence , & comme l'étendue est conçue avant toutes les autres , & qu'elle est celle sans laquelle on n'en pourroit concevoir aucune autre , ils en concluent que l'étendue constitue l'essence de la *matiere* ; mais c'est une conclusion peu exacte : car selon ce principe , l'existence de la *matiere* , comme l'a remarqué le docteur Clarké , auroit plus de droit que tout le reste à en constituer l'essence ; l'existence ou le *τὸ εἶναι* étant conçu avant toutes les propriétés , & même avant l'étendue.

Ainsi puisque le mot *étendue* paroît faire naître une idée plus générale que celle de la *matiere* , il croit que l'on peut avec plus de raison appeler essence de la *matiere* , cette solidité impénétrable qui est essentielle à toute *matiere* , & de laquelle toutes les propriétés de la *matiere* découlent évidemment. Voyez ESSENCE , ÉTENDUE , ESPACE , &c.

De plus , ajoute-t-il , si l'étendue étoit l'essence de la *matiere* , & que par conséquent la *matiere* & l'espace ne fussent qu'une même chose , il s'ensuivroit de là que la *matiere* est infinie & éternelle , que c'est un être nécessaire , qui ne peut être ni créé ni anéanti ; ce qui est absurde : d'ailleurs , il paroît , soit par la nature de la gravité , soit par les mouvemens des comètes , soit par les vibrations des pendules , &c. que l'espace vuide & non résistant est distingué

de la *matiere* , & que par conséquent la *matiere* n'est pas une simple étendue , mais une étendue solide , impénétrable , & douée du pouvoir de résister. Voyez VUIDE , ÉTENDUE.

Plusieurs des anciens philosophes ont soutenu l'éternité de la *matiere* , de laquelle ils supposoient que tout avoit été formé , ne pouvant concevoir qu'aucune chose pût être formée de rien. Platon prétend que la *matiere* a existé éternellement , & qu'elle a concouru avec Dieu dans la production de toutes choses , comme un principe passif , ou une espece de cause collatérale. Voyez ÉTERNITÉ.

La *matiere* & la forme , principes simples & originaux de toutes choses , composoient selon les anciens certaines natures simples qu'ils nommoient *éléments* , des différentes combinaisons desquelles toutes les choses naturelles étoient formées. Voyez ÉLÉMENT.

Le docteur Woodward semble d'une opinion peu éloignée de celle-là. Il prétend que les parties de la *matiere* sont originairement & réellement différentes les unes des autres ; que la *matiere* au moment de sa création a été divisée en plusieurs ordres ou genres de corpuscules différens les uns des autres en substance , en gravité , en dureté , en flexibilité , en figure , en grandeur , &c. & que des diverses compositions & combinaisons de ces corpuscules , résultent toutes les variétés des corps tant dans la couleur que dans la dureté , la pesanteur , le goût , &c. Mais M. Newton veut que toutes ces différences résultent des différens arrangemens d'une même *matiere* qu'il croit homogène & uniforme dans tous les corps.

Aux propriétés de la *matiere* qui avoient été connues jusqu'ici , M. Newton en ajoute une nouvelle ; savoir , celle d'attraction , qui consiste en ce que chaque partie de la *matiere* est douée d'une force attractive , ou d'une tendance vers toute autre partie , force qui est plus grande dans le point de contact que par-tout ailleurs , & qui décroît ensuite si promptement , qu'elle n'est plus sensible à une très-petite distance. C'est de ce principe qu'il détruit l'explication de la cohésion des particules des corps.

Voyez COHÉSION. Voyez aussi ATTRAC-TION.

Il observe que tous les corps, & même la lumière & toutes les parties les plus volatiles & fluides, semblent composés de parties dures; de sorte que la dureté peut être regardée comme une propriété de toutes *matieres*, & qu'au moins la dureté de la *matiere* lui est aussi essentielle que son impénétrabilité; car tous les corps dont nous avons connoissance, sont tous ou bien durs par eux-mêmes, ou capables d'être durcis: or, si les corps composés sont aussi durs que nous les voyons quelquefois, & que cependant ils soient très-poreux, & composés de parties placées seulement les unes auprès des autres, les parties simples qui sont destituées de pores, & qui n'ont jamais été divisées, seront encore bien plus dures; de plus, de telles parties dures ramassées en un monceau pourront à peine se toucher l'une l'autre, si ce n'est en un petit nombre de points; & ainsi il faudra bien moins de force pour les séparer, qu'il n'en faudroit pour rompre un corpuscule solide, dont les particules se toucheroient par-tout, sans qu'on imaginât de pores ni d'interstices qui pussent en affaiblir la cohésion. Mais ces parties si dures étant placées simplement les unes auprès des autres, & ne se touchant qu'en peu de points, comment, dit M. Newton, seroient-elles si fortement adhérentes les unes aux autres sans le secours de quelque cause, par laquelle elles fussent attirées ou pressées les unes vers les autres?

Cet auteur observe encore que les plus petites parties peuvent être liées les unes aux autres par l'attraction la plus forte, & composées de parties plus grosses & d'une moindre vertu, & que plusieurs de celles-ci peuvent par leur cohésion en composer encore de plus grosses, dont la vertu aille toujours en s'affaiblissant, & ainsi successivement jusqu'à ce que la progression finisse aux particules les plus grosses, desquelles dépendent les opérations de chymie & les couleurs des corps naturels, & qui par leur cohésion composent les corps de grandeur sensible. Si le corps est compacte, & qu'il plie ou qu'il cede intérieurement à la pression, de maniere qu'il revienne en-

suite à la première figure, il est alors élastique. Voyez ELASTIQUE. Si les parties peuvent être déplacées, mais ne se rétablissent pas, le corps est alors malléable, ou mou; que si elles se meuvent aisément entr'elles, qu'elles soient d'un volume propre à être agitées par la chaleur, & que la chaleur soit assez forte pour les tenir en agitation, le corps sera fluide; & s'il a de plus l'aptitude de s'attacher aux autres corps, il sera humide: les gouttes de tout fluide, selon M. Newton, affectent une figure ronde par l'attraction mutuelle de leurs parties, de même qu'il arrive au globe de la terre & à la mer qui l'environne; sur quoi voyez COHÉSION. Les particules des fluides qui ne sont point attachées trop fortement les unes aux autres, & qui sont assez petites pour être fort susceptibles de ces agitations qui tiennent les liqueurs dans l'état de fluidité, sont les plus faciles à séparer & à raréfier en vapeurs; c'est-à-dire, selon le langage des chymistes, qu'elles sont volatiles, qu'il ne faut qu'une légère chaleur pour les raréfier, & qu'un peu de froid pour les condenser: mais les parties plus grosses, qui sont par conséquent moins susceptibles d'agitation, & qui tiennent les unes aux autres par une attraction plus forte, ne peuvent non plus être séparées les unes des autres que par une forte chaleur, ou peut-être ne le peuvent-elles point du tout sans le secours de la fermentation; ce sont ces deux dernières especes de corps que les chymistes appellent *fixe*. M. Newton observe encore que tout considéré, il est probable que Dieu, dans le moment de la création, a formé la *matiere* en particules solides, massives, dures, impénétrables, mobiles, de volumes, de figures, de proportions convenables, en un mot, avec les propriétés les plus propres à la fin pour laquelle il les formoit; que ces particules primitives étant solides, sont incomparablement plus dures qu'aucun corps poreux qui en soit composé; qu'elles le sont même à un tel point, qu'elles ne peuvent ni s'user ni se rompre, n'y ayant point de force ordinaire qui soit capable de diviser ce que Dieu a fait indivisé dans le moment de la création. Tant que les particules continuent à être entières, elles peuvent com-

poser des corps d'une même nature & d'une même texture. Mais si elles pouvoient venir à s'user ou à se rompre, la nature des corps qu'elles composent changeroit nécessairement. Une eau & une terre composées de particules usées par le temps, & de fragmens de ces particules, ne seroient plus de la même nature que l'eau & la terre composées de particules entières, telles qu'elles l'étoient au moment de la création; & par conséquent pour que l'univers puisse subsister tel qu'il est, il faut que les changemens des choses corporelles ne dépendent que des différentes séparations, des nouvelles associations, & des divers mouvemens des particules permanentes; & si les corps composés peuvent se rompre, ce ne sauroit être dans le milieu d'une particule solide, mais dans les endroits où les particules solides se joignent en se touchant par un petit nombre de points.

M. Newton croit encore que ces particules ont non-seulement la force d'inertie, & sont sujettes aux loix passives de mouvemens qui en résultent naturellement, mais encore qu'elles sont mues par de certains principes actifs, tel qu'est celui de la gravité, ou celui qui cause la fermentation & la cohésion des corps; & il ne faut point envisager ces principes comme des qualités occultes qu'on suppose résulter des formes spécifiques des choses, mais comme des loix générales de la nature, par lesquelles ces choses elles-mêmes ont été formées. En effet, les phénomènes nous en découvrent la vérité, quoique les causes n'en aient point encore été découvertes. Voyez FERMENTATION, GRAVITATION, ELASTICITÉ, DURETÉ, FLUIDITÉ, SEL, ACIDE, &c.

Hobbes, Spinoza, &c. soutiennent que tous les êtres dans l'univers sont matériels, & que toutes leurs différences ne viennent que de leurs différentes modifications, de leurs différens mouvemens, &c. ainsi ils imaginent qu'une *matiere* extrêmement subtile, & agitée par un mouvement très-vif, peut penser. Voyez à l'article AME, la réfutation de cette opinion. Sur l'existence de la *matiere*, voyez les articles CORPS & EXISTENCE, Chambers.

MATIERE SUBTILE, est le nom que les

Cartésiens donnent à une *matiere* qu'ils supposent traverser & pénétrer librement les pores de tous les corps, & remplir ces pores de façon à ne laisser aucun vuide ou interstice entr'eux. Voyez CARTÉSIANISME. Mais en vain ils ont recours à cette machine pour étayer leur sentiment d'un plein absolu, & pour le faire accorder avec le phénomène du mouvement, &c. en un mot, pour la faire agir & mouvoir à leur gré. En effet, s'il existoit une pareille *matiere*, il faudroit, pour qu'elle dût remplir les vuides de tous les autres corps, qu'elle fût elle-même entièrement destituée de vuide, c'est-à-dire, parfaitement solide, beaucoup plus solide, par exemple, que l'or, & par conséquent, qu'elle fût beaucoup plus pesante que ce métal, & qu'elle résistât davantage (voyez RESISTANCE;) ce qui ne sauroit s'accorder avec les phénomènes. Voyez VUIDE.

M. Newton convient néanmoins de l'existence d'une *matiere subtile*, ou d'un milieu beaucoup plus délié que l'air, qui pénètre les corps les plus densés, & qui contribue ainsi à la production de plusieurs des phénomènes de la nature. Il déduit l'existence de cette *matiere* des expériences de deux thermometres renfermés dans deux vaisseaux de verre, de l'un desquels on a fait sortir l'air, & qu'on porte tous deux d'un endroit froid en un endroit chaud. Le thermometre qui est dans le vuide devient chaud, & s'éleve presque aussi-tôt que celui qui est dans l'air, & si on les reporte dans l'endroit froid, ils se refroidissent, & s'abaissent tous deux à peu près au même point. Cela ne montre-t-il pas, dit-il, que la chaleur d'un endroit chaud se transmet à travers le vuide par les vibrations d'un milieu beaucoup plus subtil que l'air, milieu qui reste dans le vuide après que l'air en a été tiré? & ce milieu n'est-il pas le même qui brise & réfléchit les rayons de lumière, &c.? Voyez LUMIERE, Chambers.

Le même philosophe parle encore de ce milieu ou fluide subtil, à la fin de ses principes. Ce fluide, dit-il, pénètre les corps les plus densés; il est caché dans leur substance; c'est par sa force & par son action que les particules des corps s'attirent à de très-petites distances, & qu'elles s'attachent.

fortement quand elles sont contiguës ; ce même fluide est aussi la cause de l'action des corps électriques, soit pour repousser, soit pour attirer les corpuscules voisins ; c'est lui qui produit nos mouvemens & nos sensations par ses vibrations, qui se communiquent depuis l'extrémité des organes extérieurs jusqu'au cerveau, par le moyen des nerfs. Mais le philosophe ajoute qu'on n'a point encore une assez grande quantité d'expériences pour déterminer & démontrer exactement les loix suivant lesquelles ce fluide agit.

On trouvera peut-être quelque apparence de contradiction entre la fin de cet article, où M. Newton semble attribuer à une *matiere* subtile la cohésion des corps ; & l'article précédent, où nous avons dit après lui que l'attraction est une propriété de la *matiere*. Mais il faut avouer que M. Newton ne s'est jamais expliqué franchement & nettement sur cet article ; qu'il paroît même avoir parlé en certains endroits autrement qu'il ne pensoit. Voyez GRAVITÉ & ATTRACTION. Voyez aussi ETHER & MILIEU ÉTHERÉ, au mot MILIEU. (O)

MATIERE IGNÉE ou MATIERE DE FEU, principe que quelques chymistes emploient dans l'explication de plusieurs effets, surtout pour rendre raison de l'augmentation de poids que certains corps éprouvent dans la calcination. Ceux qui ont fait le plus d'usage de ce principe, & qui l'ont mis le plus en vogue, conviennent qu'il n'est pas démonstratif par lui-même, comme le sel, l'eau, &c. mais ils prétendent seulement qu'il l'est par les conséquences : donnons-en un exemple. Lorsqu'on fait fondre vingt livres de plomb dans une terrine plate qui n'est pas vernie, & qu'on agite ce plomb sur le feu avec une spatule jusqu'à ce qu'il soit réduit en poussière, on trouve après une longue calcination, que quoique par l'action du feu il se soit dissipé une grande quantité de parties volatiles du plomb, ce qui devoit diminuer son poids, cette poudre, ou cette chaux de plomb, au lieu de peser moins que le plomb ne pesoit avant la calcination, occupe un plus grand espace, & pèse beaucoup plus ; car au lieu de peser vingt livres, elle en pèse vingt-cinq. Que si au contraire on revivifie cette chaux par

la fusion, son volume diminue, & le plomb se trouve alors moins pesant qu'il n'étoit avant qu'on l'eût réduit en chaux ; en un mot, on ne trouve que dix-neuf livres de plomb. Or, ce n'est ni du bois ni du charbon qu'on a employé dans cette opération, que le plomb en se calcinant a pu tirer ces cinq ou six livres de poids ; car on a fait calciner plusieurs matieres au foyer du verre ardent, dont feu M. le régent a fait présent à l'académie, & on a trouvé également que le poids augmentoit. L'air n'a pu non plus se condenser durant l'opération, en une assez grande quantité dans les pores du plomb, pour y produire un poids si considérable ; car pour condenser un volume d'air du poids de cinq livres dans un espace cubique de quatre à cinq pouces de hauteur, il faudroit employer un poids énorme. On a donc conclu que cette augmentation de poids ne pouvoit procéder que des rayons du soleil qui se sont concentrés dans la *matiere* exposée à leur action pendant tout le temps que dure l'opération, & que c'étoit à la *matiere* condensée de ces rayons de lumiere qu'il falloit attribuer l'excès de pesanteur qu'on y observoit ; & pour cet effet on a supposé que la *matiere* qui sert à nous transmettre la lumiere & la chaleur, l'action du soleil ou du feu, étoit pesante, qu'elle étoit capable d'une grande condensation, qu'elle se condensoit en effet prodigieusement dans les pores de certains corps, sans y être contrainte par aucun poids ; que la chaleur, qui raréfie universellement toutes les autres *matieres*, avoit néanmoins la propriété de condenser celle-ci, & que la fissure des corps calcinés, quoique très-foible, avoit nonobstant cela la force de retenir une *matiere* qui tend à s'étendre avec une telle force, qu'une livre de cette *matiere* contenue dans les pores de cinq livres de plomb, étant dans son état naturel, devoit nécessairement occuper un espace immense, puisque la pesanteur de cette *matiere*, dans son état naturel, est absolument insensible ; que c'étoit ensuite cette *matiere de feu*, condensée dans les sels alkalis, qui produisoit en nous ce goût vif & perçant que nous y éprouvons, & dans les fermentations cette ébullition qui nous étonne, ces couleurs vives que les différentes

différentes *matieres* prennent en se précipitant; en un mot, que c'étoit à cette *matiere de feu* qu'on devoit attribuer conformément les effets les plus délicats de la Chymie, & que sans être obligé d'entrer dans aucune autre discussion, il suffisoit d'avoir remarqué que ces effets avoient quelque relation à ceux que le feu produit communément, sans qu'on sache comment, ni qu'on soit obligé de le dire; cela suffisoit, dis-je, pour rapporter tous les effets à cette cause: voilà bien des hypothèses précaires. Les Chymistes ont-ils donc constaté, par quelque expérience sensible, ce poids prétendu des rayons du soleil? ont-ils éprouvé que la *matiere* qui reste dans le récipient de la machine du vuide, lorsqu'on a pompé l'air grossier, & qui contient certainement la *matiere* de la lumière, puisque nous voyons les objets qui y sont renfermés, tenoit le vis-argent suspendu dans le barometre à la moindre hauteur, ou plutôt pour employer le moyen infailible que M. Newton nous a donné pour juger du poids des fluides: ont-ils senti quelque résistance que la *matiere* de la lumière fasse à un globe pesant qui la traverse, qui ne doit être attribuée à l'air grossier? S'ils n'ont rien fait de tout cela, on peut conclure que la *matiere ignée*, considérée comme un amas prodigieux de lumière pesante, condensée, & réduite en un petit espace, est une pure chimere.

Selon les remarques très-détaillées de M. Boerhaave, l'air contient dans ses pores un grand nombre de molécules pesantes, de l'eau, de l'huile, des sels volatils, &c. A l'égard de l'eau, on fait de quelle façon, quelque quantité que ce soit de sel de tartre, exposé à l'air, se charge en fort peu de temps d'un poids égal de molécules d'eau. Cette *matiere* pesante est donc contenue dans les pores de l'air. La présence des molécules de soufre, de sels, &c. n'est pas plus difficile à constater. Sans recourir à aucun alambic, on n'a qu'à se trouver en rase campagne dans un temps d'orage, y lever les yeux au ciel pour y voir ce grand nombre d'éclairs qui brillent de toutes parts: ce sont des feux, ce sont des souffres allumés, ce sont des sels volatils, personne n'en peut disconvenir; & si dans la moyenne

région, dans la région des nuées, l'air se trouve chargé de molécules d'huile, de sel, &c. à plus forte raison en sera-t-il chargé & comme imbibé dans le lieu où nous respirons, puisque ces *matieres* pesantes sortant de la terre, n'ont pas pu s'élever si haut, sans avoir passé par les espaces qui nous séparent des nues, & sans s'y être arrêtées en plus grande abondance que dans ces régions élevées. D'ailleurs, ne voit-on pas avec quelle facilité, & à la moindre approche du feu, le vis-argent même, qui est une *matiere* si pesante, se répand dans l'air; & qui peut douter après cela que l'air ne contienne dans ses pores un très-grand nombre de particules pesantes? Mais, dira-t-on, l'huile ne s'évapore point, elle ne se mêle que très-difficilement avec l'air; n'est-ce pas plutôt là une preuve que l'air en est abondamment fourni, & qu'il n'en peut recevoir dans ses pores plus qu'il n'en a déjà reçu? D'ailleurs, l'esprit-de-vin, exposé à l'air, ne s'affoiblit-il pas continuellement, & les molécules de l'huile qu'il contient ne s'y répandent-elles pas sans cesse? Lorsque les molécules de l'huile n'ont pas été développées jusqu'à un certain point, elles sont trop pesantes & trop fortement comprimées l'une contre l'autre par l'action élastique de la *matiere* éthérée pour être détachées l'une de l'autre par l'action dissolvante de l'air. Ainsi l'huile commune ne s'évapore pas; mais lorsque par l'action du feu les molécules de l'huile se sont développées & détachées l'une de l'autre dans les pores de l'eau qui les contient, elles se répandent dans l'air avec facilité, parce qu'elles sont devenues beaucoup plus légères. Quelle impossibilité y a-t-il donc, après qu'on a vu que l'air pouvoit fournir facilement vingt livres d'eau à vingt livres de sel de tartre, & qu'il les leur fournissoit en effet en peu de temps; que le même air puisse fournir à vingt livres de plomb pendant tout le temps que dure la calcination, je ne dis pas vingt livres de molécules d'eau, que l'action du feu éloigne & chasse des pores de l'air, qui environne le vase dans lequel on calcine le plomb, mais seulement cinq livres de molécules de *matieres* plus denses, plus pesantes, & en même temps plus subtiles,

qui étoient contenues dans les pores de l'air parmi ces mêmes molécules d'eau, lesquelles n'étant plus soutenues dans ces pores par les molécules de cette eau, que le feu en a éloignées, se dégageront des pores de l'air par leur propre pesanteur, viendront se joindre aux molécules du plomb, dont elles augmenteront le poids & le volume? est-ce qu'il est plus difficile de concevoir que l'air fournisse à vingt livres de plomb un poids de cinq livres, qu'il ne l'est que le même air fournisse à une même quantité de sel de tartre le poids de vingt livres? C'est tout le contraire, puisque ce poids est quadruple du précédent. On concevra donc enfin distinctement, qu'à mesure qu'on calcinera vingt livres de plomb, l'ardeur du feu échauffera l'air voisin du vase qui contient la *matiere*, qu'elle en éloignera toutes les molécules d'eau que cet air peut contenir dans ses pores, & que les molécules de cet air étant devenues plus grandes, leur vertu dissolvante aura diminué; d'où il suit que les molécules des autres *matieres* plus pesantes qui y sont en même temps contenues, cessant d'y être soutenues, tomberont sur la superficie du plomb; qu'ensuite ce volume d'air s'étant promptement raréfié; & étant devenu plus léger que celui qui est au dessus, montera & cédera sa place avec la même vitesse à un nouvel air, qui déposera de la même façon sur le plomb les molécules pesantes qu'il contient, & ainsi de suite; si bien qu'en fort peu de temps toutes les parties de l'air contenu dans un grand espace, pourront, par cette mécanique simple & intelligible, s'approcher successivement l'une après l'autre du plomb que l'on calcine, & déposer les molécules pesantes que cet air contient dans ses pores.

Dans l'expérience dont il s'agit principalement ici, à mesure qu'on bat le plomb avec une spatule, cette poussière répandue dans l'air s'y insinue, & comme ses particules ne sont pas adhérentes les unes aux autres, elles s'attachent facilement à la superficie des molécules du plomb, formant une espèce de croûte sur les superficies de ces molécules, qui les empêche de se réunir, & qui réduit le plomb à paroître sous la forme d'une poudre impalpable. Par où l'on

voit que le feu ou les rayons de lumière réunis au foyer d'une loupe, ne fournissent ici qu'un grand mouvement qui définit les parties du métal, en calcinant les souffres qui les lient entr'elles, & laissent aux particules pesantes, qui viennent des pores de l'air, & qui n'ont pas la même viscosité, la liberté d'environner les molécules du plomb, & de réduire ce métal en poudre. Et si dans la révivification de cette chaux de plomb, il arrive que non-seulement elle perde le poids qu'elle avoit acquis, mais qu'on trouve au contraire le plomb qui en renaît encore plus léger que n'étoit celui qu'on avoit d'abord employé, ne voit-on pas que cela ne vient que de ce que les particules pesantes & subtiles que le plomb a reçues de l'air durant la calcination, & qui enveloppant les particules de ce métal, l'avoient réduit en poudre & en avoient augmenté le poids & le volume, s'unissant aux molécules onctueuses du suif que l'on joint à la *matiere* dans cette opération, ou que la flamme même leur fournit, se volatilisent de nouveau, & se répandent dans l'air d'où elles étoient venues? De sorte que ce nouveau plomb destitué de cette *matiere* & des souffres grossiers qu'il a perdus dans l'opération, doit peser moins qu'il ne pesoit avant qu'on l'eût réduit en chaux; ce qui arriveroit dans toutes les *matieres* que l'on calcine, si le poids des particules qui s'exhalent durant la calcination, n'excéderoit pas quelquefois le poids de celles qui viennent s'y joindre. Voyez FEU, CHALEUR & FEU ÉLASTIQUE. Article de M. FORMEY.

MATIERE, SUJET, (*Gramm.*) la *matiere* est ce qu'on emploie dans le travail; le *sujet* est ce sur quoi l'on travaille.

La *matiere* d'un discours consiste dans les mots, dans les phrases & dans les pensées. Le *sujet* est ce qu'on explique par ces mots, par ces phrases & par ces pensées.

Les raisonnemens, les passages de l'écriture sainte, les caractères des passions, & les maximes de morale sont la *matiere* des sermons; les mystères de la foi & les préceptes de l'évangile en doivent être le *sujet*. *Synonymes* de l'abbé Girard (*D. J.*)

MATIERE MORBIFIQUE, (*Médec.*) on a donné le nom de *matiere morbifique* à

toute humeur étrangere ou altérée, qu'on a cru se mêler au sang, & y devenir le germe, le levain, la cause de quelques maladies. Les maladies excitées par ces humeurs nuisibles ou déplacées, ont été appellées *maladies avec matiere*, ou *humorales*. Suivant les théories vulgaires, dès que la *matiere morbifique* est dans le sang, elle y produit une altération plus ou moins prompte, selon le degré d'énergie qu'elle a, & différente, selon le vice particulier de l'humeur. Boerhaave a prodigieusement multiplié, diversement combiné, & très-méthodiquement classé les prétendus vices des humeurs, de façon à établir pour chaque maladie une *matiere morbifique* particulière; il a cru appercevoir dans le sang & les humeurs qui circulent dans les vaisseaux formés d'un corps organique, les mêmes altérations qui auroient pu leur arriver par différens mélanges, ou par leur dégénération spontanée, laissées à elles-mêmes & en repos dans des vaisseaux ouverts exposés à l'action de l'air: ainsi il a substitué à l'histoire & à l'évaluation juste des phénomènes de la nature sa propre maniere de les concevoir; de là sont venues ces divisions minutieuses & ces classes nombreuses de *vices simples & spontanées des humeurs*, de *viscosité glutineuse*, *spontanée*, de *diverses acrimonies mécaniques*, *salines*, *huileuses & savonneuses*, & de celles qui résultoient de la différente combinaison des quatre especes; ces subdivisions ultérieures d'*acrimonie saline & muriatique ammoniacale*, *acide*, *alkalescente*, *fixe*, *volatile*, *simple ou composée*, d'*acrimonie huileuse*, *spiritueuse*, *saline*, *terrestre & acre*, &c. Les humoristes modernes ont retenu beaucoup de ces vices; ils ont prétendu que l'on en observoit toujours quelqu'un dans toutes les maladies, & qu'il n'y en avoit point sans *matiere*, sans altération propre & primitive des humeurs; & c'est sur cette idée purement théorique qu'est fondée la regle générale sur l'usage prétendu indispensable des évacuans. Quelques-uns ont jugé que la sueur & la transpiration retenues ou dérangées, fournissoient toujours la *matiere morbifique*, qui jetoit les premiers fondemens de la maladie; d'autres, en plus grand nombre, ont pensé que la *matiere morbifique* dans toutes les maladies aiguës,

n'étoit autre chose que des humeurs viciées qui se préparoient & s'accumuloient dans l'estomac par une suite de mauvaises digestions, d'où elles étoient versées par la voie des veines lactées continuellement ou périodiquement dans la masse des humeurs, & y produisoient d'ordinaire un épaisissement considérable, qui, suivant eux, déterminoit la fièvre, l'accès ou le redoublement. En conséquence, dans le traitement des maladies aiguës, ils ont eu principalement en vue d'épuiser le foyer de ces humeurs, & d'en tarir la source; c'est d'une théorie aussi fautive qu'insuffisante, qu'a pris naissance un des dogmes fondamentaux de la médecine pratique la plus accréditée; c'est qu'il faut dans les maladies aiguës purger au moins tous les deux jours; le peu de succès répond à l'inconséquence du précepte; & il est très-certain qu'il seroit moins indifférent & plus nuisible, s'il étoit exécuté aussi efficacement qu'il est vivement recommandé, & qu'on s'empresse de le suivre avec ponctualité. Les anciens médecins chymistes ont aussi prétendu que toutes les maladies étoient avec *matiere*; ils en attribuoient l'origine à des ferments morbifiques indéterminés, mais pas plus obscurs ni plus incertains que la *matiere morbifique* des mécaniciens modernes. Les éclectiques, pour soutenir les droits de leur *ame ouvrière*, se sont accordés sur ce point avec les humoristes, persuadés que l'ame étoit la cause efficiente de toutes les maladies, & qu'elle n'agissoit pas sans motif; ils se sont vus contraints de recourir toujours à un vice humoral, à une *matiere morbifique* qui excitoit le courroux & déterminât les effets de ce principe aussi spirituel que bienfaisant. L'absurdité de l'humorisme trop généralisé, & la connoissance assurée de quelques affections purement nerveuses ont fait tomber quelques médecins dans l'excès opposé: ils ont conclu de quelques faits particuliers bien constatés, au général, & n'ont pas fait difficulté d'avancer qu'il n'y avoit point de maladies avec *matiere*; & que tous ces vices des humeurs n'étoient que des suppositions chymériques, que le dérangement des solides étoit seul capable de produire toutes les différentes especes de maladies; & partant

de cette idée, ils ont bâti un nouveau système pratique; les émoulliens, relâchans, narcotiques, leur ont paru les secours les plus indiqués par l'état de spasme & de constriction toujours supposé dans les solides; ils ont borné à ces remèdes, diversement combinés, toute leur *matière* médicale. On voit par-là, & c'est ce qui est le plus préjudiciable à l'humanité, que toutes ces variétés de théorie ont produit des changemens qui ne peuvent manquer d'être nuisibles dans la pratique: on ne s'est pas contenté de déraisonner, on a voulu faire des applications, & l'on a rendu les malades victimes d'une bizarre imagination. Il s'est enfin trouvé des médecins sages, qui, après avoir mûrement & sans préjugé pesé les différentes assertions, & sur-tout consulté la nature, ont décidé qu'il y avoit des maladies où les nerfs seuls étoient attaqués, & on les appelle *nerveuses*. Voyez ce mot. Que d'autres étoient avec *matière*, c'est-à-dire, dépendoient de l'altération générale des humeurs, opérée par la suppression de quelques excretions, & qui ne peut se guérir sans une évacuation critique; elles sont connues sous le nom de *maladies humorales*. Voyez cet article. Telles sont toutes les fièvres putrides simples ou inflammatoires, quelques autres maladies aiguës, toutes les maladies virulentes, contagieuses, &c. Les maladies chroniques sont presque toutes absolument nerveuses dans leur origine, dépendent du désordre trop considérable & de la lésion sensible de quelque viscère; mais ces vices ne peuvent pas subsister long-temps sans donner lieu à quelque altération dans les humeurs, qu'on observe toujours quand la maladie a fait quelque progrès. (M)

MATIERE MÉDICALE, (*Thérapeutique.*) ensemble, total, système des corps naturels qui fournissent des médicamens. V. la fin de l'art. MÉDICAMENT. (b)

MATIERE PERLÉE DE KRUGER. (*Chym. & Mat. méd.*) qu'on appelle encore *magistère d'antimoine*. Les chimistes modernes donnent ce nom à une poudre blanche, subtile, qui se précipite des lotions de l'antimoine diaphorétique, soit d'elle-même, soit par l'addition d'un acide, & principalement de l'acide vitriolique.

La nature de ce précipité n'a point été encore déterminée par les chimistes; car sans compter les définitions évidemment fausses, telle que celle de Boerhaave, qui le nomme un *soufre fixe d'antimoine*, les idées qu'en donnent Mender & Hoffman ne paroissent rien moins qu'exactes. Le premier avance que "cette poudre n'est rien" autre chose qu'une chaux fine de régule," & Hoffman qui observe qu'on obtient cette *matière perlée* en une quantité très-considérable (cet auteur dit que les lotions de la masse provenue de douze onces de régule d'antimoine, & de deux livres de nitre détonnés ensemble, lui ont fourni cinq onces de cette *matière*), croit que cette *matière* est beaucoup moins fournie par la substance réguline, que par le nitre qui a été changé en terre par la force de la calcination, & par la mixture de l'acide vitriolique. Hoffman, *observ. phys. chym. livre III; observ. iv.*

Lémery qui, aussi-bien que Mender, a retiré ce précipité des lotions du régule d'antimoine préparé avec l'antimoine entier, dit au contraire qu'on n'obtient qu'un peu de poudre blanche, qu'il regarde comme la partie d'antimoine diaphorétique la plus détachée, c'est-à-dire, apparemment divisée.

M. Baron pense que "ce n'est autre chose" pour la plus grande partie, que la terre "que le nitre fournit en se décomposant, & se changeant en alkali par la violence de la calcination; ou, ce qui est la même chose, qu'elle provient en très-grande partie des débris de l'alkali fixe du nitre; & qu'on explique aisément par-là pour-quoi cette *matière* se réduit difficilement en régule par l'addition des *matières* inflammables; c'est que la quantité de terre réguline qui lui reste unie, n'est presque rien, comparaison faite à ce qu'elle contient de la terre du nitre fixé." *Notes sur la chym. de Lémery, art. antim. diaphoret.*

Nous observerons sur toutes ces opinions, 1°. qu'il est vraisemblable que la *matière perlée* est composée en partie des débris terreux du nitre alkalisé, & qu'ainsi M. Mender dit trop généralement que ce n'est autre chose qu'une chaux fine de

régule; 2°. que cette terre nitreuse ne peut point cependant en constituer la plus grande partie; car ces débris terreux du nitre devroient se trouver en plus grande quantité dans l'antimoine diaphorétique lavé, que dans ses lotions. Or, l'antimoine diaphorétique n'en contient point; car il ne fait aucune effervescence avec les acides; ce qui seroit, s'il étoit mêlé de terre nitreuse, que les acides dissolvent avec effervescence. 3°. Que les cinq onces de *matiere perlée* que Hoffman a tirée de sa lessive (qui ne contenoit que de l'alkali fixe & du nitre entier, puisqu'il avoit préparé son antimoine diaphorétique avec le régule d'antimoine), paroissent avoir été principalement du tartre vitriolé; ce qui n'est certainement point la méprise d'un chymiste bien expérimenté: mais enfin ce ne peut avoir absolument été que cela; & l'on est d'autant plus fondé à s'arrêter à cette idée, que la lotion ou lessive qu'a employée Hoffman, doit avoir été très-rapprochée, s'il est vrai, comme il le dit, que l'acide vitriolique en ait détaché des vapeurs d'acide nitreux, & qu'il a employé d'ailleurs un acide vitriolique concentré. 4°. Si la *matiere perlée* est véritablement composée en très-grande partie de terre alkaline nitreuse, cette terre n'y est point nue, mais elle est combinée avec l'acide vitriolique sous forme de sélénite; ce que Hoffman paroît avoir connu lorsqu'il a dit que le nitre étoit changé en terre par la calcination & la mixtion avec l'acide vitriolique; & par conséquent il n'est point indifférent à la nature de la *matiere perlée*, qu'on emploie à sa préparation l'acide vitriolique, ou un autre acide; car s'il résulte de la combinaison de l'acide employé avec la terre nitreuse un sel neutre très-soluble, toute cette terre restera suspendue dans la lessive, à la faveur de cette nouvelle combinaison, comme elle s'y soutenoit auparavant par le moyen de l'alkali fixe, ou des sels neutres auxquels elle étoit attachée. Nous concluons de toutes ces observations, qui ne sont que des conjectures, 1°. que nous avons été fondés à avancer que la nature de la *matiere perlée* étoit encore ignorée des chymistes; 2°. qu'elle pouvoit être déterminée cependant par un petit nombre d'expériences simples; 3°. enfin, que sa vertu

médicinale étoit parfaitement ignorée *a priori*. Or, comme la connoissance *a posteriori*, ou l'observation médicinale manque aussi presque absolument, & que le peu qu'on fait sur cette matiere porte à croire que c'est là un remede fort innocent, ou même fort inutile, nous pensons qu'on peut sans scrupule en négliger l'usage. (b)

MATIERES (TRANSPORT DES), *Finances*. on entend par ce mot de *matieres*, la sortie des especes ou lingots d'or ou d'argent hors d'un pays, qu'on porte dans un autre, pour acquitter la balance de ce qu'on doit dans le commerce. Prouvons que la liberté de ce transport ne peut ni ne doit être empêchée dans un état commerçant.

La défense de transporter les especes ou *matieres*, ne les empêche point d'être transportées. Les Espagnols ont fait des loix très-rigoureuses contre le transport des especes & *matieres*; mais comme les denrées & manufactures étrangères consommées en Espagne, montoient à une plus grande somme que les denrées & les manufactures étrangères consommées en pays étrangers, & qu'une grande partie des effets envoyés en Amérique appartenoit aux étrangers, la valeur de ces effets, & la balance due par l'Espagne, ont été transportées en especes ou *matieres*; & de tout ce qui a été apporté des Indes, très-peu est resté aux Espagnols, malgré les défenses qu'on a pu faire.

Il est inutile de défendre le transport des especes ou *matieres*; quand il n'y a point de balance due, alors ce transport cesse; quand une balance est due, cette défense n'est pas le remede propre à ce mal.

Le meilleur est d'être plus industrieux ou plus ménager, de faire travailler davantage le peuple, ou l'empêcher de tant dépenser.

Prétendre empêcher le transport des especes & *matieres*, tant qu'une balance est due, c'est vouloir faire cesser l'effet, quoique la cause dure. Rendre le peuple plus industrieux, diminuer la dépense, &c. fait cesser le mal, en levant la cause; par ce moyen le commerce étranger peut être rendu avantageux, & les especes ou *matieres* des étrangers seront apportées dans le pays; mais tant qu'une balance est due

aux étrangers, il n'est guère praticable ni juste d'empêcher le transport des especes ou *matieres*.

De plus, la défense de transporter les especes ou *matieres* est préjudiciable à l'état; elle fait monter le change; le change affecte le commerce étranger & augmente la balance, qui est causée que les especes sont transportées; ainsi en augmentant la cause, elle augmente le transport.

L'Angleterre même, quoique plus éclairée que la France sur le fait de la monnoie, est mal conseillée au sujet du transport des especes & *matieres*; l'Angleterre défend ce transport, & son commerce en souffre par ce moyen; car pendant la guerre, le change alors continue d'être considérablement à son désavantage. *V. ESPECES, OR, ARGENT, MONNOIE, COMMERCE, CHANGE, MANUFACTURE (D. J.)*

*MATIERE*, (*Monn.*) A la Monnoie, on appelle ainsi une masse de métal, soit d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, soit à fabriquer ou monnoyé, de quelque titre & poids que ce soit.

Il y a des états où l'or & l'argent monnoyé, comme non monnoyé, sert au dehors comme à l'intérieur à commercer; on le trafique comme marchandise, comme des étoffes, des toiles, &c.

Les sentimens sur le trafic de l'or & de l'argent sont bien opposés. Voici là-dessus ce que pense un auteur étranger. " Ce commerce est d'un si grand avantage pour une nation, que les états qui le défendent, ne peuvent jamais être regardés comme considérables; car il est plus avantageux de transporter, d'envoyer chez l'étranger de l'or & de l'argent monnoyés que non monnoyés, puisque dans le premier cas on gagne l'avantage de la fabrication. "

Cette réflexion tombe d'elle-même; car l'étranger achete le métal au titre, ainsi ce gain est une chimere. En France, loin de regarder ce commerce des especes monnoyées comme avantageux pour l'état, il est expressément défendu sous peine capitale. Ce crime se nomme *billonnage*. *Voy. BILLONNAGE.*

Les orfèvres ne peuvent non plus fondre des *matieres* monnoyées, de quelque nature

qu'elles soient, ou de quelque pays qu'elles viennent, à l'exception des piastres qui ont un cours libre dans le commerce.

*MATIERES*, terme de riviere, pieces de bois en travers, posées sur les plats-bords d'un bateau foncet.

*MATILICATES*, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie que Pline, *liv. III, ch. xiv*, place dans l'Ombrie. C'est aujourd'hui *Matelica*, bourg dans la marche d'Ancone sur le Sano, entre San-Severino à l'orient, & Nibbiano à l'occident. (*D. J.*)

*MATILALCUIA*, (*Hist. mod. superft.*) c'est le nom que les Mexicains donnoient à la déesse des eaux.

*MATIN*, *f. m.* (*Astron.*) est le commencement du jour ou le temps du lever du soleil. *Voyez JOUR*. Les astronomes comptent le matin, *mand*, de minuit à midi. Ainsi on dit qu'une éclipse a commencé à onze heures du *matin*, &c.

Les différens peuples font commencer le *matin* à différentes heures. Cela dépend de leurs différentes manieres de compter les heures. Mais la façon la plus commune est de le commencer à minuit. Ainsi on peut distinguer, pour ainsi dire, deux sortes de *matins*; l'un qu'on peut appeller *réel*, commence avec la lumière du jour; l'autre qu'on peut nommer *civil* ou *astronomique*, commence à minuit ou à une autre heure fixe, selon l'usage du pays où l'on est. *V. HEURE.*

L'étoile du *matin* est la planète de Vénus, quand elle est occidentale au soleil; c'est-à-dire, lorsqu'elle se leve un peu avant lui. Dans cette situation, les Grecs l'appellent *phosphorus*, & les Latins *lucifer*. *Voyez VÉNUS.*

*Crépuscule du matin. V. CRÉPUSCULE, Chamb.*

*MATIN (LE), Médec.*

*Des nuits l'inégale courriere  
S'éloigne & pâlit à nos yeux;  
Chaque astre au bout de sa carriere  
Semble se perdre dans les cieux.  
Des bords habités par le Maure  
Déjà les heures de retour,  
Ouvrent lentement à l'Aurore  
Les portes du palais du jour.*

Quelle fraîcheur ! L'air qu'on respire  
 Est le souffle délicieux  
 De la Volupté qui soupire  
 Au sein du plus jeune des Dieux.  
 Déjà la colombe amoureuse  
 Vole du chêne sur l'ormeau ;  
 L'amour cent fois la rend heureuse,  
 Sans quitter le même rameau.  
 Triton sur la mer applanie  
 Promène sa conque d'azur ,  
 Et la nature rajeunie  
 Exhale l'ambre le plus pur.  
 Au bruit des Faunes qui se jouent  
 Sur les bords tranquilles des eaux ,  
 Les chastes Naiades dénouent  
 Leurs cheveux tressés de roseaux.  
 Dieux , qu'une pudeur ingénue  
 Donne de lustre à la beauté !  
 L'embarras de paroître nue  
 Fait l'attrait de la nudité.  
 Le flambeau du jour se rallume ,  
 Le bruit renaît dans les hameaux ,  
 Et l'on entend gémir l'enclume  
 Sous les coups pesans des marteaux.  
 Le regne du travail commence ;  
 Monté sur le trône des airs ,  
 Soleil , annonce l'abondance  
 Et les plaisirs à l'univers.  
 Venez , &c. &c. &c.

*Œuvres mêlées de M. le cardinal DE BERNIS.*

Cette partie du jour qui offre à l'imagination du poète ces images riantes, matière des descriptions agréables, n'est point indifférente pour le médecin ; attentif à examiner & à recueillir les phénomènes de la nature, il ne perd aucune occasion de lire dans ce livre intéressant ; il n'examine tous ces changemens, toutes ces actions, que pour en retirer des lumières dont il prévoit l'utilité ; il laisse au physicien oisif spéculateur, le soin de remonter aux causes des phénomènes qu'il observe, de

les combiner, d'en montrer l'enchaînement. Pour lui, il met ses observations en pratique, & tourne toujours ses réflexions vers l'intérêt public, le mobile & le but le plus noble de ses travaux, en même temps qu'il en est la récompense la plus flatteuse. Le médecin observe que dans l'état de santé le corps est plus léger, plus dispos le *matin* que le soir, les idées en conséquence plus nettes, plus vives, plus animées. Le sommeil précédent n'est pas seul capable de produire cet effet ; puisqu'on l'éprouve bien moins, ou même pas du tout, lorsqu'on pousse le sommeil bien avant dans le jour. Il est vrai aussi que cet effet est bien plus sensible, lorsqu'on a passé la nuit dans un sommeil tranquille & non interrompu. Le retour du soleil sur l'horizon, le vent léger d'orient qui excite alors les vapeurs retombées, une douce humidité qui couvre & imbibe la terre, tous ces changemens survenus dans l'atmosphère doivent nécessairement faire quelque impression sur nos corps, voyez ASTRES (INFLUENCE DES). Quoi qu'il en soit, ces changemens sont constans & universels ; les plantes, les animaux, l'homme ; en un mot, tout ce qui vit, tout ce qui sent, les éprouve. Ici se présente naturellement la réponse à une question célèbre ; savoir, s'il est utile à la santé de se lever *matin*. Le raisonnement & l'expérience s'appuient mutuellement pour faire conclure à l'affirmative. La nuit est le temps destiné au repos, & le *matin* le temps le plus propre au travail ; la nature semble avoir fixé les bornes & le temps du sommeil ; les animaux qui ne suivent que ses ordres, & qui sont dépourvus de cette raison superbe que nous vantons tant, & qui ne sert qu'à nous égarer en nous rendant sourds à la voix de la nature, les animaux, dis-je, sortent de leur retraite dès que le soleil est prêt à paroître ; les oiseaux annoncent par leur ramage le retour de la lumière ; les sauvages, les paysans, qu'une raison moins cultivée & moins gâtée par l'art rapproche plus des animaux, suivent en cela une espèce d'instinct ; ils se lèvent très-*matin*, & ce genre de vie leur est très-avantageux. Voyez avec quelle agilité ils travaillent, combien leurs forces s'accroissent, leur

santé se fortifie, leur tempérament devient robuste, athlétique; ils se procurent une jeunesse vigoureuse, & se préparent une longue & heureuse vieillesse. Jetez ensuite les yeux sur cette partie des habitans de la ville, qui fait de la nuit le jour, qui ne se conduit que par les modes, les préjugés, les usages, la raison ou ses abus. Ces personnes poussent les veilles jusque bien avant dans la nuit, se couchent fort tard, goûtent un sommeil peu tranquille, passent beaucoup plus de temps dans le lit que ces payfans, dorment quelquefois davantage; mais quand elles se levent, inquietes, fatiguées, nullement ou peu refaites d'un sommeil semblable, elles ne sentent point cette douce fraîcheur du *matin*, elles n'éprouvent point cette légèreté qu'il semble qu'on prenne alors avec l'air qu'on respire. Voyez en même temps combien leur santé est foible, leur tempérament délicat; la même inconséquence dans les autres actions de la vie devient la source féconde des maux variés dont elles sont sans cesse attaquées.

On demande en second lieu, si le *matin* n'est pas le temps le plus propre pour remplir les devoirs conjugaux. Les auteurs partagés sur cet article, pour ce qui regarde l'homme, assurent que tous les temps sont à-peu-près égaux pour la femme, & qu'elle peut vaquer à ce devoir agréable lorsqu'elle veut, & dans tous les temps, parce qu'elle desire plus vivement que l'homme, qu'elle perd moins dans l'acte, & qu'elle n'en est pas aussi fatiguée. Comme ces sacrifices trop fréquens épuisent l'homme, & que même lorsqu'ils sont modérés, il en éprouve une lassitude & une espece de langueur, on a prétendu assigner un temps de la journée, qu'on a cru plus propre à l'exercice de cette fonction. Les uns ont pensé que c'étoit quatre ou cinq heures après chaque repas; d'autres ont voulu qu'on attendit plus long-temps; les uns, comme Hermogene, ont préféré le jour, assurant que la nuit les plaisirs de l'amour sont plus doux, & que le jour ils sont plus salutaires. D'autres ont donné la préférence à la nuit, disant qu'ils sont d'autant moins nuisibles, qu'ils sont plus agréables. Ceux qui croient le soir plus favorable

que le *matin*, se fondent sur ce qu'alors les alimens sont digérés, le corps bien refait, les pertes réparées, & qu'après cela le sommeil peut dissiper la lassitude qui en pourroit résulter; au lieu que le *matin*, disent-ils, l'estomac est rempli de crudités; c'est le temps du travail, il est à craindre que cet exercice ne diminue l'aptitude à remplir les autres. Ceux enfin qui prétendent que le *matin* est de tous les temps de la journée celui qu'on doit choisir préférablement à tout autre, disent que le soir les alimens ne sont pas digérés, ou s'ils le sont, que les sécrétions ne sont pas faites, que la quantité de semence n'est pas augmentée; au lieu que le *matin* la dernière coction, pour parler avec Hippocrate, est achevée; le corps est dans cet état d'égalité qui résulte de l'harmonie & du bien-être de toutes les parties, que le sommeil précédent a rendu le corps agile & dispos; que le *matin*, semblable au printemps, est plus commode & plus sûr pour la génération; qu'alors aussi les desirs sont plus vifs; que c'est une erreur de croire que, quand on se porte bien, l'estomac soit plein de matieres crues & pituiteuses. Et ils soutiennent après Santorius, que les plaisirs du mariage modérés dégagent & rendent légers, loin de fatiguer; mais qu'au cas qu'on ressentit quelque lassitude, il étoit tout simple de se rendormir un peu. Ils citent l'exemple des payfans vigoureux & robustes, qui sont des enfans aussi bien constitués, & qui, lassés des travaux de la journée, s'endorment dès qu'ils sont au lit, & ne remplissent leurs devoirs conjugaux que le *matin*, à leur réveil. Enfin, ils n'ont qu'à faire observer que les oiseaux choisissent presque tous ce temps, qu'ils témoignent leurs plaisirs par leur chant, &c. &c. &c. Cette opinion paroît assez vraisemblable, & mériteroit d'être adoptée, si dans des affaires de cette nature, il falloit consulter des loix & observer des regles, & non pas suivre ses desirs & profiter des occasions.

L'influence & les effets du *matin* sont encore bien plus sensibles dans l'état de maladie où le corps est bien plus impressionnable. On observe dans presque toutes les fièvres, & pour mieux dire, dans toutes les

les maladies , que le malade est pour l'ordinaire moins mal le *matin* que le soir. Presque tous les redoublemens se font le soir , & il n'est pas nécessaire pour les exciter , que le malade ait mangé ; car soit qu'il ait fait des excès ou observé la diete la plus exacte , ils n'en reviennent pas moins dans ce temps plus ou moins forts ; la nuit est alors mauvaise , troublée , & le redoublement ne se dissipe que vers le lever du soleil. Alors le malade est plus tranquille , il s'affoupit & se livre à un sommeil d'autant plus agréable , qu'il a été plus attendu. Voyez ASTRES ( INFLUENCE DES ).

La considération de cette tranquillité que procure le *matin* à la plus grande partie des malades , n'est pas une simple spéculation ; elle est d'une grande utilité & d'un usage fréquent dans la pratique. Lorsqu'on a quelque remede à donner , & que l'on peut choisir le temps , on préfere le *matin* ; c'est le temps d'élection de la journée , comme le printemps l'est dans l'année ; on ne le manque que lorsque la nécessité pressante oblige d'administrer les secours à toute heure. Le *matin* est le temps où l'on purge , où l'on fait prendre les apozemes , les opiates , les eaux minérales , &c. C'est aussi celui que le medecin éclairé fait choisir au chirurgien manouvrier pour faire les opérations , quand le mal n'est pas de nature à exiger des secours pressans. En un mot , le *matin* est le *temps d'élection* , toutes les heures peuvent être le *temps de nécessité*. ( m )

MATIN , ( Critique sacrée. ) ce mot se prend d'abord dans l'écriture pour le commencement ou la premiere partie du jour artificiel , qui est distingué en trois , *vesperè* , *manè* , & *meridiè* ; il se prend en ce premier sens dans ce passage : *væ tibi, terra, cujus rex puer est , & cujus principes manè comedunt*. Eccles. 10 , 16 , 20 Il se prend aussi pour le jour artificiel tout entier : *factumque est vesperè & manè dies unus*. Genes. 1 , 5. Le jour naturel se fit du *matin* qui est le *jour artificiel* , & du soir qui se met au commencement , parce qu'il précéda le jour artificiel qui commence par le *matin* , & se compte d'un lever du soleil à un autre ; c'est pour cela que les Juifs commençaient leur jour par le soir , à *vespera*

*in vesperam* : ce mot se met souvent pour *promptement* ; vous m'exaucerez le *matin* , c'est-à-dire , de bonne heure. Il désigne la diligence avec laquelle on fait quelque chose : le Seigneur dit qu'il s'est levé de grand *matin* , pour inviter son peuple à retourner à lui , *manè consurgens conversatus sum , & dixi : audite vocem meam*. Jér. 11 , 7. ( D. J. )

MATINE , ( Géogr. anc. ) *Matinum* , ville maritime des Salentins sur la mer Ionienne , dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la *terre d'Otrante*. Lucain & Pline parlent des *Matini* , peuples de la Pouille. Horace distingue *matinum litus* , *matina palus* , *matina cacumina* ; mais tous ces noms paroissent corrompus , il faut lire *Bantini* , *Bantinum* , *Bantina*. ( D. J. )

MATINE , s. f. *horæ maturinæ* , *officium nocturnum* , ( Liturg. ) c'est le nom que l'on donne vulgairement à la premiere partie de l'office ecclésiastique composé de trois nocturnes , & qu'on récite ou la veille des fêtes , ou à minuit , ou le matin.

Ceux qui ont traité des offices ecclésiastiques , fondent la convenance ou la nécessité de cette priere de la nuit sur ces paroles du Psalmiste , *mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi* : & de là vient l'usage établi dans plusieurs cathédrales , chapitres & communautés de religieuses , de commencer les *matines* à minuit.

On trouve dans l'Histoire ecclésiastique divers monumens très-anciens qui attestent cette coutume de prier la nuit. Les constitutions attribuées aux Apôtres ordonnent aux fideles de prier au chant du coq , parce que le retour du jour rappelle les enfans de la lumiere au travail & à l'œuvre du salut. Cassien *de cant. noct.* nous apprend que les moines d'Egypte récitoient douze pseaumes pendant la nuit , & y ajoutoient deux leçons tirées du nouveau Testament. Dans les monasteres des Gaules , selon le même auteur , on chantoit dix - huit pseaumes & neuf leçons ; ce qui se pratique encore le dimanche dans le bréviaire Romain. Saint Epiphane , saint Basile , saint Jean-Chrysostome , & plusieurs autres peres Grecs font une mention expresse de l'office de la nuit.

En Occident , on n'a pas été moins exact sur cette partie de la priere publique

qui fut , dit-on , introduite par saint Ambroise pendant la persécution que lui suscita l'impératrice Justine , arienne , & mere de Valentinien le jeune. Le quatrieme concile de Carthage veut qu'on prive des distributions les clercs qui manquent sans raison aux offices de la nuit. Saint Ilidore , dans son livre des offices ecclésiastiques , appelle celui de la nuit *vigiles & nocturnes* , & celui du matin *matines* ou *laudes*.

On voit dans la regle de saint Benoît une grande conformité avec ce qui se pratique aujourd'hui dans toute l'Eglise. L'office de la nuit y commence par *Deus , in adiutorium* , &c. ensuite le *pséaume venite* , l'hymne , six *pséaumes* qui doivent être récités à deux chœurs , le verset & la bénédiction de l'abbé ; ensuite trois leçons entre lesquelles on chante des répons ; au dernier on ajoute *gloria Patri* ; ensuite six autres *pséaumes* & une leçon de l'apôtre par chœur. Le dimanche , on lisoit huit leçons ; puis on ajoutoit aux douze *pséaumes* trois cantiques de l'ancien Testament , trois leçons du nouveau avec les versets & le *te Deum*. Ensuite l'abbé lisoit une leçon de l'Evangile ; ce qui étoit suivi d'une hymne après laquelle on chantoit *matines* , c'est-à-dire , ce que nous appellons aujourd'hui *laudes*. Voyez LAUDES. Thomassin , *discip. ecclésiastiq. part. I , liv. I , ch. xxxiv & suiv.*

Dans la plupart des bréviaires modernes excepté dans le Romain pour le dimanche , les *matines* sont composées du *Deus , in adiutorium* , d'un verset nommé *invitatoire* , du *pséaume venite* , d'une hymne. Ensuite suivent trois nocturnes composés de neuf *pséaumes* sous trois ou neuf antiennes selon la solemnité plus ou moins grande , trois ou neuf leçons précédées chacune d'une courte oraison dite *bénédiction* , & suivies chacune d'un répons. A la fin du troisieme nocturne , on dit dans les grandes fêtes & les dimanches , excepté l'avant & le carême , le cantique *te Deum* que suit un verset nommé *sacerdotal* , après quoi l'on chante *laudes*. Voyez LAUDES , RÉPONS , VERSET , LEÇON , &c.

MATIR ou AMATIR , ( *Grav.* ) en terme de Ciseleur , Graveur en creux & en relief , c'est rendre matte une partie de l'ou-

vrage en la frappant avec le matoir ( voyez MATOIR ) , qui répand sur l'ouvrage un grain uniforme qui détache les parties mâtées des autres qui sont polies.

MATIR , LIME A , c'est un outil dont se servent les Graveurs en relief & en creux pour former les grains du matoir , voyez MATOIR , en le frappant dessus : les grains du matoir sont plus ou moins serrés , selon que la lime dont on s'est servi pour les former est plus ou moins grosse.

MATIR , terme d'Orfevre. Voyez AMATIR.

MATISCO , ( *Géogr. anc.* ) ville des Gaules dans le pays des *Æduens*. Jules-César , *de bello Gal. l. VII , c. xc* , est le premier qui en fasse mention , & il la place sur la Saône. Le même nom de cette ville se trouve sur la table de Peutinger & l'itinéraire d'Antonin. On ne peut guere douter que ce ne soit Mâcon. Voyez MACON. ( *D. J.* )

MATITES , f. f. ( *Hist. nat.* ) nom donné par quelques Naturalistes à des pierres qui sont en mamelons , ou qui ont la forme du bout d'un teton. On croit que ce sont des pointes d'oursins qui ont fait des empreintes dans de certaines pierres , d'autant plus qu'il y a des oursins qui ont des mamelons.

MATMANSKA , ( *Géogr.* ) île du détroit qui sépare le Japon du pays d'Yesso , ou de Kamtschatka. C'est l'île de Matsumay des Japonois. ( *D. J.* )

MATOBA , f. m. ( *Hist. nat. Bot.* ) espece de palmier d'Afrique , fort commun dans les royaumes de Congo & d'Angola , dont les habitans tirent par incision une liqueur ou une espece de vin extrêmement acide.

MATOIR , f. m. *outil d'Arquebusier* ; c'est un petit ciseau de la longueur de deux pouces , & gros à proportion , qui n'est pas fort aigu , qui sert aux Arquebusiers pour matir deux pieces de fer jointes ensemble. Cela se fait en posant la piece que l'on veut matir dans l'étau , & en frappant dessus avec le matoir & le marteau , & mâchant un peu ; cela efface la raie des deux pieces jointes & soudées ensemble.

MATOIRS , en terme de Bijoutier , sont des ciselets dont l'extrémité est taillée en

petits points ronds & durs ; leur usage est pour amahir & rendre bruts les ornemens de reliefs qui se trouvent sur les ouvrages , & les détacher du champ qui est ou brunis ou poli , ou pour amahir & rendre bruts les champs qui entourent des ornemens brunis ou polis : cette variété détache agréablement , & forme un contraste qui relève l'éclat des parties polies , & séduit l'œil des amateurs.

**MATOIR** , ( *Ciseleur* . ) petit outil avec lequel ceux qui travaillent de damasquinerie , ou d'ouvrages de rapport , amatisent l'or. C'est un ciselet dont l'extrémité inférieure qui porte sur l'ouvrage , est remplie de petits points faits par des tailles comme celles d'un lime douce. Il y en a de différentes grandeurs.

**MATOIR** , ( *Graveur* . ) sorte de ciselet , dont se servent les Graveurs en relief & en creux , est un morceau d'acier de 2 ou 3 pouces de long , dont un bout est arrondi & sert de tête pour recevoir les coups de marteau ; l'autre bout est grené. On donne cette façon à cet outil en le frappant sur une lime , les dents de la lime entrent dans le *matoir* , & y font autant de trous ; on le trempe ensuite , pour que les trous ne se rebouchent point.

On se sert de cet outil pour frapper sur différentes parties des ouvrages de ciselure , qu'on ne veut pas qui soient lissées & polies : cet outil y répand un grain uniforme , qui sert à distinguer ces parties de celles qui sont polies & brunies.

**MATOIR** , en terme d'*Orfèvre en grosserie* , est un ciselet dont l'extrémité est matte , & fait sur l'ouvrage une sorte de petits grains , dont l'effet est de faire sortir le poli , & d'en relever l'éclat. *Voyez* POLIMENT.

Pour faire le *matoir* , on commence par lui donner la forme que l'ouvrage demande ; puis pour le rendre propre à *matir* , on s'y prend de trois façons différentes ; les deux premières se font avant que de le tremper , avec un marteau dont la surface se taille en grain , & dont on frappe le bout du *matoir* ; de la seconde façon , l'on prend un morceau d'acier trempé , on le casse , & quand le grain s'en trouve bien , on s'en sert

pour former la surface du *matoir* ; la troisième , on trempe son morceau d'acier destiné à être *matoir* , & on le frappe sur un grès , & l'on obtient un *matte* plus rare & plus clair.

**MATRALES** , f. f. plur. *matralia* , ( *Antiq. Rom.* ) fêtes qu'on célébroit à Rome le 11 Juin en l'honneur de la déesse *Matura* , que les Grecs nommoient *Ino*. Il n'y avoit que les dames Romaines qui fussent admises aux cérémonies de la fête , & qui pussent entrer dans le temple ; aucune esclave n'y étoit admise , à l'exception d'une seule , qu'elles y faisoient entrer , & la renvoyoient ensuite après l'avoir légèrement souffletée en mémoire de la jalousie que la déesse *Ino* , femme d'*Athamas* , roi de *Thebes* , avoit justement conçue pour une de ses esclaves que son mari aimoit passionnément. Les dames Romaines observoient encore une autre coutume fort singulière ; elles ne faisoient des vœux à la déesse que pour les enfans de leurs freres ou sœurs , & jamais pour les leurs , dans la crainte qu'ils n'éprouvassent un sort semblable à celui des enfans d'*Ino* ; c'est pour cela qu'*Ovide* , liv. VI de ses *fastes* , conseille aux femmes de ne point prier pour leurs enfans une déesse qui avoit été trop malheureuse dans les siens propres : elles offroient à cette déesse en sacrifice un gâteau de farine , de miel & d'huile , cuit sous une cloche de terre. Le poëte appelle ces sacrifices *flaviliba* , des libations rousses. *Voyez* *Plutarque* , *quæst. Rom.* & le *dict. des antiq.* de *Pitiscas*. ( *D. J.* )

**MATRAMAUX** ou **FOLLES** , terme de *Pêche* , voyez *FOLLE* , que l'on nomme *matramaux* , dans le ressort de l'amirauté de *Bordeaux* ; ce filet est simple , c'est-à-dire , qu'il n'est point travaillé ou composé de trois rets appliqués l'un sur l'autre.

**MATRAS** , f. m. ( *Art militaire. Armes.* ) c'étoit une espèce de trait beaucoup plus long que les fleches , beaucoup plus gros , & armé au bout , au lieu de pointe , d'un gros fer arrondi pour fracasser le bouclier , la cuirasse , & les os de celui contre lequel on le tiroit avec de grosses arbalètes , que l'on bandoit avec des resioits. *Voyez* *fig. S* , *planche I* , *Art milit.*

armes & machines de guerre , *Suppl. des pl.* ( V )

**MATRAS**, f. m. ( *Chymie.* ) espece de vaisseau de verre , en bouteille sphérique , armé d'un cou cylindrique , long & étroit ( *voyez les planches de Chymie.* ) , dont on se sert comme récipient dans les distillations ( *voyez DISTILLATION & RÉCIPIENT* ) ; qu'on emploie aux digestions & aux circulations ( *voyez DIGESTION & CIRCULATION* , *Chymie* ) , soit bouché avec une vessie ou un parchemin , ou bien ajusté avec un autre *matras* , en appareil de vaisseau de rencontre ( *voyez RENCONTRE* , *Chymie* ) , & qui sert enfin de vaisseau inférieur , ou contenant dans la distillation droite étant recouvert d'un chapiteau. *Voyez les Planches de Chymie.* ( b )

**MATRICAIRE**, f. f. *matricaria* , ( *Botan.* ) genre de plante à la fleur en rose , le plus souvent radiée. Le disque de cette fleur est composé de plusieurs fleurons , & la couronne de demi-fleurons , soutenus sur des embryons par un calice demi-sphérique , dont les feuilles sont disposées comme des écailles. Les embryons deviennent dans la suite des semences oblongues & attachées à la couche. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naissent par petits bouquets , & que les feuilles sont profondément découpées & disposées par paires. Tournefort , *Inst. rei herb.* *Voyez PLANTE.*

Tournefort compte douze especes de ce genre de plante , dont la principale est l'espargoute , ou la *matricaire* commune , *matricaria vulgaris* , seu *fativa* , C. B. P. 133. J. R. H. 493. en Anglois , *the common garden feverfew.*

Sa racine est blanche , garnie de plusieurs fibres : ses tiges sont hautes d'une coudée & demie , roides , cannelées , lisses , assez grosses , remplies d'une moëlle fongueuse : ses feuilles sont nombreuses , d'un verd-gai , d'une odeur fortée , amere , placées sans ordre ; elles sont comme composées de deux ou trois paires de lobes , rangés sur une côte mitoyenne ; ces lobes sont larges & divisés en d'autres plus petits , dentelés à leur bord.

Il sort vers les sommités des tiges , & de l'aisselle des feuilles , de petits rameaux sur

lesquels naissent , aussi-bien qu'aux sommets des tiges , plusieurs petites fleurs portées sur des pédicules oblongs , rangées comme en parasols & radiées ; leur disque est rempli de plusieurs fleurons jaunâtres , & la couronne de demi-fleurons blancs , portés sur des embryons de graines , & renfermés dans un calice écailléux & semi-sphérique. Quand les demi-fleurons de la couronne sont fanés , le milieu du disque se renfle , & les embryons se changent en autant de petites graines oblongues , cannelées , sans aigrette , attachées sur une couche au fond du calice.

Toute cette plante a une odeur désagréable & vive. On la cultive dans les jardins , ainsi que d'autres especes du même genre , à cause de la beauté de leurs fleurs. Les Médecins , en particulier , font un grand usage de la *matricaire commune* ; car elle tient un rang éminent dans la classe des plantes utérines & hystériques. ( *D. J.* )

**MATRICAIRE**, ( *Mat. méd.* ) toute cette plante a une odeur désagréable & vive : ses feuilles & les sommités fleuries sont souvent d'usage.

La *matricaire* tient un rang distingué parmi les plantes hystériques. On la donne en poudre depuis un demi-serupule jusqu'à deux , ou son suc exprimé & clarifié jusqu'à une once ou deux ; sa décoction & son infusion à la dose de quatre onces. Elle fait couler les regles , les lochies , & elle chasse l'arriere-faix ; elle appaise les suffocations utérines , & calme les douleurs qui surviennent après l'accouchement.

La *matricaire* produit utilement tout ce que les carminatifs & les amers peuvent procurer ; elle dissipe les vents , elle fortifie l'estomac , aide la digestion. Cette plante ou son suc exprimé chasse les vers de même que la centauree & l'absynthe : on emploie utilement sa décoction dans les lavemens , sur-tout pour les maladies de la matrice.

On la prescrit extérieurement dans les fomentations avec la camomille ordinaire , ou avec la camomille romaine , bouillie dans de l'eau ou dans du vin , pour l'inflammation de la matrice & les douleurs qui viennent après l'accouchement dans les retardemens des lochies , & dans cer-

tains cas de regles douloureuses. Geoffroy, *Mat. med.*

On garde dans les boutiques une eau distillée des fleurs de *matricaire*, qui possède quelques-unes des vertus de la plante; savoir, celles qui dépendent de son principe aromatique. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Les feuilles & les fleurs de *matricaire* entrent dans toutes les compositions officinales, hystériques, anti-spasmodiques & emménagogues, telles que le syrop d'aromaise, les trochisques hystériques, &c. (b)

MATRICE, en Anatomie, est la partie de la femelle de quelque genre que ce soit, où le fœtus est conçu, & ensuite nourri jusqu'au temps de la délivrance. *Voyez* FŒTUS, CONCEPTION, GÉNÉRATION, &c.

Les anciens Grecs appelloient la *matrice* μήτρα, de μήτηρ mere; c'est pourquoi les maux de *matrice* sont souvent nommés maux de mere. Ils l'appelloient aussi υστέρη, parce qu'elle est le plus bas des viscères dans sa situation; ils la nommoient aussi quelquefois φύσις, nature, & vulva, vulve, du verbe vulvo; plier, envelopper, ou de vulvæ, portes.

Platon & Pythagore regardoient la *matrice* comme un animal distinct, renfermé dans un autre. Paul d'Egine observe qu'on peut ôter la *matrice* à une femme sans lui causer la mort, & il y a des exemples de femmes qui ont long-temps vécu après qu'on la leur avoit ôtée. Rhasis & Paré remarquent que des femmes ont été guéries de certaines maladies par l'extirpation de la *matrice*. En 1669, on produisit à l'académie royale des sciences de Paris un enfant qui avoit été conçu hors de la *matrice*, & n'avoit pas laissé de croître de la longueur de six pouces. *Voyez* EMBRYON, FŒTUS.

La *matrice* dans les femmes est située dans le bassin, ou la capacité de l'hypogastre, entre la vessie & l'intestin rectum, & s'étend jusqu'aux flancs: elle est entourée & défendue par différens os; en devant, par l'os pubis; en arriere, par l'os sacrum; de chaque côté, par l'os des îles & l'os ischium: sa figure ressemble un peu à celle d'un flacon applati, ou d'une poire seche. Dans les femmes enceintes, elle s'étend &

prend diverses formes, suivant les divers temps & les diverses circonstances de la grossesse: elle a plusieurs membranes, arteres, veines, nerfs & ligamens, & elle est tissue de plusieurs différentes sortes de fibres.

Les anatomistes divisent la *matrice* en fond ou partie large, & en col ou partie étroite: sa longueur depuis l'extrémité de l'un jusqu'à l'extrémité de l'autre, est d'environ trois pouces: sa largeur dans son fond est d'environ deux pouces & demi, & son épaisseur de deux: elle n'a qu'une cavité, à moins qu'on ne veuille distinguer la cavité de la *matrice* de celle de son cou. Celle-ci est très-petite, & contiendroit à peine une feve: elle est fort étroite, sur-tout dans les vierges, & son extrémité supérieure, c'est-à-dire, celle qui regarde le fond de la *matrice*, se nomme *orifice interne*. Elle s'ouvre dans les femmes grosses, principalement aux approches de l'accouchement. L'extrémité opposée, ou inférieure du cou de la *matrice*, c'est-à-dire, celle qui regarde le vagin, se nomme *orifice externe*. Elle déborde un peu, & ressemble en quelque façon au gland du membre viril. *Voyez nos planches d'anatomie.*

La substance de la *matrice* est membraneuse & charnue: elle est composée de trois membranes ou tuniques, ou seulement de deux, selon quelques-uns, qui refusent ce nom à la substance du milieu. La tunique externe, appelée aussi *commune*, vient du péritoine, & se trouve formée de deux lames, dont l'extérieure est assez unie, & l'intérieure est raboteuse & inégale. Cette tunique enveloppe toute la *matrice*, & l'attache à l'intestin rectum, à la vessie, &c. La tunique moyenne est très-épaisse, & composée de fibres fortes, disposées en divers sens. Quelques-uns croient qu'elle contribue à l'exclusion du fœtus, & d'autres, qu'elle sert seulement à rétablir le ressort de la *matrice* après une distension violente: la tunique interne est nerveuse.

La *matrice* est attachée au vagin par son cou. Postérieurement & antérieurement elle est attachée à la vessie par sa tunique commune: ses côtés sont attachés à d'autres parties, mais son fond est libre, afin de pouvoir s'étendre & se dilater plus aisément:

ses ligamens sont au nombre de quatre , deux qu'on nomme *larges* , & deux qu'on nomme *ronds* , à cause de leur figure. Les ligamens larges sont membraneux , lâches & mous ; c'est pourquoi quelques-uns les ont comparés aux ailes d'une chauve-fouris , & les ont nommés *alæ vesperilionum*. Les ligamens ronds sont d'un tissu plus ferme , & composés d'une double membrane , enveloppée de ses artères , veines , nerfs & vaisseaux lymphatiques. Les vaisseaux sanguins , tant des ligamens larges que des ronds , font une grande partie de ce qu'on nomme *leur substance*. Ces deux sortes de ligamens servent à maintenir la *matrice* dans une situation droite : ils peuvent être facilement endommagés par les sages-femmes maladroites. *Voyez* LIGAMENT.

De chaque côté du fond de la *matrice* naît un conduit qui s'ouvre dans ce viscere par un petit orifice , mais qui devient plus large à mesure qu'il avance , & qui , vers son extrémité , se rétrécit de nouveau. Cette extrémité qui se trouve près des ovaires est libre , & s'épanouit derechef en forme d'un feuillage rond & frangé. Fallope qui découvrit le premier cette expansion , la compara à l'extrémité d'une trompette ; c'est pourquoi tout le conduit a été nommé *trompe de Fallope* : il est composé d'une double membrane ; les veines & les artères y sont en très-grand nombre , sur-tout les dernières , qui , par différentes ramifications & différens contours , forment la principale substance des deux conduits. Le docteur Wharton donne des valvules aux trompes de Fallope , mais les autres anatomistes les nient. *Voyez* TROMPE DE FALLOPE.

Cette partie que Platon comparoit à un animal vivant , douée d'un sentiment merveilleux , est presque toujours unique ; cependant Julius Obséquens dit qu'on a vu autrefois à Rome une femme qui avoit une *matrice* double. Riolan en cite deux autres exemples ; l'un d'une femme ouverte dans les écoles des lombards , en 1599 , & l'autre dans une femme qu'il avoit lui-même disséquée en 1615 , en présence de plusieurs personnes. Bauhin rapporte aussi qu'il a vu une fois la *matrice* partagée en

deux portions par une cloison mitoyenne. On lit dans l'*Histoire de l'Académie des sciences* un cinquième exemple de deux *matrices* dans un même sujet , observées par M. Littre en 1705 ; chacune n'avoit qu'une trompe & un ovaire , qu'un ligament large & qu'un ligament rond. Enfin , je trouve dans la même *Histoire de l'Académie des sciences* , année 1743 , une sixième observation tout-à-fait semblable à celle de M. Littre de deux *matrices* dans une femme morte en couches , vues par M. Cruger , chirurgien du roi de Danemarck.

Quelquefois l'orifice interne de l'utérus n'est point percé. Fabrice d'Aquapendente dit qu'il a vu ce vice de conformation dans une fille âgée de quatorze ans , qui en pensa mourir , parce que ses regles ne pouvoient percer ; il fit à cette partie une incision longitudinale , qui donna cours au flux menstruel , & rendit cette fille capable d'avoir des enfans.

Dans le temps de l'accouchement , la *matrice* , qui est alors extrêmement tendue , peut se déchirer , soit à son fond , soit à ses côtés , soit sur-tout à son cou , qui ne peut soutenir une si grande dilatation , & qui devient très-mince dans le temps de travail. M. Grégoire , accoucheur , a dit à l'Académie des sciences , qu'en trente ans il avoit vu ce funeste accident arriver seize fois. *Histoire de l'Académie des sciences* , année 1724.

On demande si la *matrice* peut tellement se renverser , que son fond tombe du dedans en dehors par l'orifice interne jusqu'au delà du vagin. De Graaf juge la chose impossible dans les vierges , parce que l'orifice interne est alors trop étroit pour livrer le passage : mais il croit ce fait très-possible dans les accouchemens , lorsque l'arrière-faix adhère fortement à la *matrice* , & qu'un accoucheur , ou la sage-femme , soit par ignorance , ou par imprudence , venant à le tirer violemment , entraîne en même temps le fond de la *matrice* , & en cause le renversement. Cette faute fait périr bientôt la malade , si on ne la secourt très-promptement. *Voyez* de nouvelles preuves de la réalité de ce fait dans les *observations anatomiques* de Ruysch. (D. J.)

*Observations de M. le baron de HALLER  
sur la matrice.*

Les quadrupedes à sang chaud ont une véritable *matrice* ; les autres animaux ont quelque chose d'analogue , ou n'ont qu'un conduit pour les œufs , au lieu de cet organe.

Dans la femme , & en général dans les quadrupedes , la *matrice* est placée dans une cavité particuliere , qui fait une espece d'appendice de l'abdomen. Devant elle est la vessie , derriere elle est le rectum ; sa situation n'est pas entièrement perpendiculaire , le fond penche un peu en arriere , & le cou en devant. Quelquefois , & dans la grossesse sur-tout l'obliquité est plus grande , & la *matrice* élevée alors au dessus du pubis , que le vagin n'affermir plus que très-foiblement , peut s'incliner avec beaucoup de liberté en avant , en arriere , & de l'un ou de l'autre côté. Le gros intestin rempli de vent ou de matiere peut contribuer à jeter la *matrice* d'un côté ; mais la cause principale de l'obliquité est l'attache irréguliere du placenta , qui , collé au côté droit ou gauche à la partie antérieure ou postérieure de la *matrice* , & la faisant grossir par-tout où il s'attache , l'entraîne par son poids du côté où il est attaché lui-même. Devenir à regardé l'obliquité de la *matrice* , comme la principale cause de l'accouchement difficile. Nous ne la regardons que comme une cause possible ; & la cause générale des mauvais accouchemens nous paroît la disproportion de la tête du fœtus aux détroits du bassin.

Dans le fœtus & dans l'enfant encore tendre , le bassin a peu de profondeur , la *matrice* est plus longue à proportion , & s'éleve au dessus du contour supérieur du bassin ; les ovaires reposent alors sur les os des îles. Avec l'âge , le bassin devient plus profond , l'utérus y est entièrement renfermé & les ovaires avec lui. Dans la grossesse , la *matrice* acquiert un volume très-considérable , elle sort en grande partie du bassin , & remonte jusqu'au colon transversal , & jusqu'à l'estomac : après la délivrance , elle reprend son ancien volume , & revient dans le bassin.

La figure de la *matrice* distingue la femme de presque tous les quadrupedes. Il n'y a que quelques singes , où elle soit à peu près aussi simple que dans l'espece humaine. L'utérus est arrondi par le haut , & terminé par un cintre assez plat dans la vierge , sans aucune division. Dans le quadrupede & dans la cavale , aussi bien que dans les autres especes , la *matrice* est profondément partagée en deux parties égales.

Il y a cependant quelques traces de la structure commune , qui se conservent dans l'espece humaine. Il arrive assez souvent que la *matrice* soit divisée par une cloison , & même entièrement double avec deux paires de trompes & d'ovaires ; j'ai vu cette structure dans une fille de qualité. Mais sans en appeler à des cas extraordinaires , il y a dans toutes les filles sous l'âge une éminence assez marquée , formée par une substance même de la *matrice* , & qui la divise légèrement à la vérité en deux parties semblables & égales.

La figure de l'utérus de la femme a été comparée au corner , dont on se sert pour scarifier. Son corps est elliptique ; & le grand arc est horizontal ; la ligne supérieure est cintrée , les côtés sont convergens & convexes en dehors. L'extrémité inférieure se continue au cou. En général , la *matrice* est aplatie , elle est plus convexe cependant du côté du rectum ; ses bords latéraux sont émincés & presque en tranchant.

Le cou de l'utérus est assez cylindrique , beaucoup plus long dans la vierge tendre , & plus court dans la femme qui a mis au monde des enfans. Sa longueur est perpendiculaire ; il est un peu plus dilaté au dessus de son orifice qui est un peu plus étroit. Le vagin embrasse la partie la plus large du cou au dessus de l'orifice , de maniere que le cou se prolonge dans le vagin , & qu'il y est contenu. Il s'y plonge obliquement , il est plus alongé & débordé davantage antérieurement , de maniere que le petit vallon , qui entoure ce cou , est moins profond dans cette partie antérieure , & l'est davantage dans la postérieure. Les occupations de la journée & la situation perpendiculaire du corps le font descendre. Dans la grossesse il descend dans les premiers

mois, remonte depuis le milieu du troisième mois, devient toujours plus court & s'efface presque entièrement vers le temps de la délivrance.

L'angle de l'utérus avec le vagin est constant. C'est une erreur de quelques accoucheurs de croire que l'axe de l'utérus se continue naturellement avec l'axe du vagin; ces deux axes font un angle obtus; le vagin se porte beaucoup plus en avant, & approche davantage de la ligne horizontale.

La cavité de la *matrice* n'a pas la même figure que son corps: j'appelle *cavité* pour me conformer à l'usage, un simple plan de contact entre les faces antérieure & postérieure de la *matrice*. Cette cavité est presque triangulaire; les trois lignes du triangle font un peu courbes & convexes en dehors, elles le deviennent davantage par la fécondité. La ligne supérieure est la plus courte, elle conduit aux trompes, vers lesquelles la cavité de l'utérus forme comme deux appendices. La pointe répond au cou de la *matrice*. Cette cavité devient ronde dans la grossesse.

La cavité du cou est longue, & en général cylindrique, elle s'élargit un peu au dessus de l'orifice. Cet orifice se trouve sur le bourrelet prolongé du cou de la *matrice*; il est transversal, fort étroit dans la vierge, & même en tout temps à l'exception des derniers temps de la grossesse. Il est toujours ouvert, à moins qu'il ne soit fermé par quelque membrane contre nature; ce qui arrive assez souvent.

Avec cette ouverture naturelle il est assez étonnant que l'eau & l'air même puissent se ramasser dans la cavité de la *matrice*, & y former des vents, & même une hydro-pisie.

La structure de la *matrice* est assez particulière dans l'espèce humaine; car, dans les animaux, elle est analogue à celle de l'œsophage.

La membrane externe est le péritoine même, qui remonte le long de la *matrice* depuis la vessie, & redescend derrière elle au rectum. Comme le péritoine n'atteint la *matrice* que fort au dessus de l'orifice, une partie de ce viscère est sans membrane externe, & n'est couvert que par une cel-

lulosité pleine de vaisseaux. Le péritoine est attaché à la substance de la *matrice* par un tissu assez serré.

La substance de la *matrice* est épaisse & cellulaire, spongieuse & abreuvée d'humours; elle se détache en lames par la macération & par les maladies; son épaisseur est extrême, aucun animal n'en approche; le cou est moins épais. Le tissu en est très-serré & très-dur dans la vierge, il se relâche & devient beaucoup plus flexible dans la grossesse. Il est vrai qu'alors les veines de la substance de la *matrice* se gonflent extrêmement & en font l'épaisseur. C'est elles qui empêchent la *matrice* de s'amincir dans le temps qu'elle se dilate; son épaisseur ne diminue pas en général par la grossesse, elle augmente même à la partie où le placenta est attaché.

Dans la vierge, on ne distingue aucune fibre musculaire dans la *matrice*, elle est très-différente en cela de l'utérus des animaux à quatre piés, qui généralement est un véritable muscle aussi irritable & aussi vif dans ses mouvemens que les intestins; il s'agite lui-même, & rampe quand on l'a détaché du corps.

La *matrice* de la femme est cependant certainement irritable. Elle se contracte avec beaucoup de force dans l'accouchement; les accoucheurs se plaignent qu'elle ôte le mouvement aux doigts & à la main même. Elle se contracte de même autour de la tête de l'enfant, & l'empêche de s'avancer. Un autre phénomène fort connu, c'est la vitesse avec laquelle la *matrice* reprend après la délivrance le petit volume auquel elle étoit bornée avant la grossesse. Après la section césarienne, elle se contracte en peu de temps; c'est la seule ressource qu'ait la médecine pour fermer les plaies des énormes vaisseaux que cette opération nous force de diviser.

Le mouvement musculaire de l'utérus est facile à démontrer: il n'en est pas de même des fibres qui sont les organes de ce mouvement. Quoiqu'on les aperçoive mieux sans doute dans une femme nouvellement accouchée, ou morte sans se délivrer, il est toujours très-difficile de les ramener à un certain ordre, de séparer les plans, & de distinguer les paquets musculaires qu'elles

composent.

composent. Elles sont naturellement réticulaires comme dans le cœur, & ne sont pas distinguées par des cellulosités assez marquées.

Si j'en dois croire mes recherches & celles de quelques anatomistes expérimentés, on ne peut pas y distinguer des plans exacts; il y a des fibres transversales, il y en a de longitudinales, elles sont même alternativement de l'une & de l'autre de ces directions, qui elles-mêmes ne répondent pas exactement à leur dénomination, & qui sont obliques en différens sens.

On comprendroit assez que les fibres longitudinales raccourcissent la matrice & en dilatent l'orifice, & que les transversales compriment la cavité, & ferment ce même orifice. Mais il est très-difficile de croire que ces fibres mêlées & liées ensemble en mille manieres puissent agir les unes sans les autres. Je croirois plus probable, qu'à l'exemple du cœur, toutes les fibres de la matrice se réunissent à en rétrécir la cavité.

La membrane interne de la matrice est une continuation de l'épiderme, elle renaît comme elle, elle est lisse dans la fille & dans la femme hors de l'état de la grossesse; elle devient plus vasculaire & plus rouge un mois avant la délivrance. On a rejeté l'existence de cette membrane, mais elle est très-visible dans une femme accouchée.

La surface intérieure du cou de l'utérus n'est pas aussi simple que celle du corps. Elle est ouvragée d'une manière très-élégante, sur-tout dans la vierge encore jeune. Elle est pleine de plis placés d'une manière très-agréable, & nés d'un redoublement de la membrane interne, qui en les formant devient plus dure & presque cartilagineuse.

Je crois qu'on peut rapporter ces plis à deux especes de palmes, l'une antérieure & l'autre postérieure. C'est une éminence parallèle à l'axe, qui partage toute la longueur du col, & qui se continue avec l'éminence qui partage le corps de la matrice.

De cette éminence se détachent de côté & d'autre des plis élevés, parallèles entr'eux & qui sont avec l'éminence principale, des

angles demi-droits; leur direction est en dehors & en dessus; il y a environ quinze de ces plis, dentelés par le bord qui est tranchant, convexes contre le corps de la matrice, concaves contre le vagin.

Ces plis élevés sont séparés par des plis parallèles: ils diminuent de hauteur en s'écartant du tronc, & finissent par de petites branches qui se joignent à celles de l'autre palme; ils sont d'ailleurs moins élevés à mesure qu'ils approchent de l'orifice. De petits plis réunissent les principaux plis parallèles.

L'orifice de la matrice est pareillement fillonné intérieurement, & crenelé par son bord. Toutes ces dentelures, ces palmes & ces plis s'effacent dans la grossesse avancée, & renaissent après la délivrance; mais leur première régularité ne se rétablit jamais.

La matrice est arrosée par deux especes d'humeurs, sans parler du sang. J'ai vu constamment dans la matrice des filles en bas-âge une liqueur muqueuse, séreuse & blanchâtre, & quelquefois très-ressemblante à du lait. On trouve une humeur toute pareille dans la matrice des femmes de trente-six ans ou au delà, & elle s'écoule naturellement sous le nom de *fleurs blanches*; je parle de l'espece la plus bénigne & la plus naturelle dont l'humeur est absolument sans odeur & sans âcreté.

L'autre humeur qui se produit dans la matrice de la femme, & dans celle des quadrupèdes, est une véritable mucosité transparente, souvent rougeâtre, qui abonde sur-tout dans la grossesse, & qui remplit le col de la matrice.

La liqueur blanchâtre paroît bien être l'humeur naturelle des vaisseaux, qui sous de certaines circonstances rendent du sang; c'est apparemment une liqueur artérielle, qui s'exhale par de petits vaisseaux entr'ouverts.

La mucosité est séparée dans les lacunes du col de l'utérus, placées entre les plis valvuleux, & dans le fond des plis réticulaires de ce col. J'ai vu six ou sept de ces lacunes ouvertes du côté de l'orifice, composées & rameuses, & pleines d'une mucosité qu'on pouvoit exprimer: on y put introduire une soie. On les aperçoit le mieux

dans les femmes accouchées ou qui sont mortes sans être délivrées.

Je n'ai jamais vu de glandes dans la matrice de la femme.

On ignore encore la véritable nature des vésicules, que l'on trouve très-souvent attachées à la surface interne du col de l'utérus, de l'orifice même. Ces vésicules sont rondes, transparentes, sans orifice apparent & remplies d'une mucofité limpide; elles ont quelquefois des pédicules. Je crois ne les avoir vues que dans les femmes, à l'exclusion des vierges & des jeunes filles: ce ne sont certainement pas les véritables œufs desquels sort le nouvel animal: d'autres auteurs les regardent comme quelque chose d'accidentel; elles se trouvent cependant presque constamment à un certain âge.

De toutes les parties de la matrice, le col est celle qui change le moins par la conception.

La description de la matrice seroit incomplete sans celle de ses ligamens & de ses trompes.

Les ligamens larges sont le péritoine même, qui de la vessie s'éleve de toute la largeur du bassin, fait une espece de cloison entre sa cavité antérieure & la postérieure, redescend contre lui-même, & va couvrir le rectum. La partie mitoyenné de cette lame du péritoine est la tunique même de la matrice; les parties latérales portent le nom de *ligamens larges*, les deux pages du péritoine y sont unies par une cellulofité, dans laquelle il y a beaucoup de vaisseaux, mais aucune fibre musculaire.

On a regardé comme des ligamens particuliers un rebord du péritoine, qui de la matrice se porte au rectum & l'embrasse.

Les ligamens ronds sont des replis du péritoine doublés de cellulofité, & qui renferment quelques vaisseaux. Ce ligament sort de chaque côté de la matrice vuide de ses angles, sous la trompe, un peu plus antérieurement. Il se porte en dehors à l'anneau des muscles du bas-ventre, arrive au haut de la cuisse un peu moins bas que le pénis, & s'y disperse: il est fort des vaisseaux qui communiquent avec l'épigastrique. Plusieurs auteurs ont cru

parmi la cellulofité y reconnoître des fibres musculaires, qu'ils ont cru pouvoir déprimer la matrice, dans le coït, & la porter au devant de la liqueur fécondante.

Comme le fond de la matrice s'étend beaucoup dans la grossesse, le ligament rond y paroît sortir de la partie inférieure de cet organe. On a remarqué qu'il se gonfle dans cet état & que ses vaisseaux deviennent plus gros.

Le ligament de la trompe, auquel on a donné le nom d'*aile de chauve souris*, est un détachement du ligament large. La lame antérieure de ce ligament remonte par dessus la trompe, descend contre elle-même, fait la lame postérieure de ce même ligament, passe par dessus le ligament de l'ovaire, & le couvre même, & au côté extérieur de cet ovaire; & après en avoir gagné le bord supérieur, redescend par sa face postérieure & par celle de son ligament, & se rend au rectum. Une partie du même ligament remonte par dessus la trompe, se porte en-arrière & en dedans, fait une espece d'aile qui est plus large dans sa partie moyenne, & plus étroite dans l'extrémité extérieure & intérieure. Elle joint la trompe à l'ovaire.

La duplicature de ce ligament est remplie de vaisseaux & de nerfs.

La trompe de Fallope est différente dans l'espece humaine, de ce qu'elle est dans l'animal. Dans celui-ci, la matrice se partage en deux cavités, l'extrémité de chacune d'elles diminue insensiblement, devient un canal extrêmement mince, & s'attache à l'ovaire par le pavillon de son extrémité. Dans l'espece humaine, la matrice est simple, & la trompe est un canal conique, qui s'implante dans chaque angle du corps de la matrice. Deux membranes forment ce canal: l'intérieure est la plus longue. Entre ces membranes il y a de la cellulofité, & un nombre immense de vaisseaux rouges. Le canal entier est reçu entre les deux feuillets du ligament large.

La partie de la trompe qui s'ouvre dans une espece d'appendice de la cavité de la matrice, est extrêmement étroite; elle se dilate en s'écartant, & se rétrécit un peu avant de s'ouvrir, l'ouverture est un peu

plus étroite que ne l'étoit la trompe avant de s'épanouir. Une cellulofité extérieure la replie & lui donne quelque chose de tortueux.

La direction en est extrêmement variable, rien ne la fixe; en général cependant elles vont en dehors, & se replient à la fin, & leurs orifices font contournés l'un contre l'autre.

La membrane interne de la trompe est molle & pulpeuse, sillonnée par des lignes parallèles, fans être musculées. Dans l'espece humaine ces plis se prolongent au delà de la membrane extérieure, & forment ce qu'on appelle le *pavillon*. C'est un ornement frangé & découpé, beaucoup plus large que n'est la trompe, & dont une des dentelures les plus longues s'attache à l'ovaire.

Je ne connois à la trompe ni valvule ni sphincter. On avoit placé la valvule à l'ouverture utérine, & le sphincter à celle qui communique avec la cavité du bas-ventre.

On appelle *ovaires* à cause de leur ressemblance avec les ovaires des oiseaux, ce que les anciens appelloient les *testicules* de la femme. Leur nouveau nom leur peut convenir à cause des vésicules, qui effectivement ont beaucoup de rapport aux œufs des poissons: les quadrupedes ont cependant de plus que les autres animaux, une substance cellulaire molle & abondante, dans laquelle ces vésicules sont comme enchâssées.

L'ovaire a son ligament, qui est le bord épaissi & doublé d'une cellulofité filamenteuse du ligament large, & qui est placé entre la matrice & l'ovaire. On l'a regardé comme un canal, mais il est certainement rempli du tissu cellulaire. L'ovaire est encore attaché par l'aile de chauve-souris.

Cet ovaire s'élève du bord supérieur du ligament large plus postérieurement que la trompe; sa membrane extérieure est le péritoine, qui porte le nom de *ligament large*; il monte jusqu'au bord supérieur de l'ovaire, redescend de même, & l'enferme dans sa duplicature. La base repose sur la cellulofité comprise entre les lames du ligament large, c'est par-là qu'entrent les vaisseaux.

Dans le fœtus, les ovaires sont plus élevés & placés hors du bassin; ils y sont plats, larges & lissés: dans la femme adulte ils ont la figure d'un œuf coupé par la moitié, mais applati: sa surface est inégale & souvent pleine de petites fentes. La situation est transversale.

L'intérieur est formé par des vésicules; & par une cellulofité succulente & formée en lames.

Les vésicules ne paroissent pas dans le fœtus humain; leur nombre est inégal & beaucoup plus grand dans les animaux multipares. Je ne crois pas qu'elles passent le nombre de quarante dans la femme.

Elles sont encastrées, comme je l'ai dit; dans la substance cellulaire de l'ovaire, & elles débordent plus ou moins, mais sans jamais être libres, comme elles le sont dans les oiseaux. Leur grandeur est inégale.

Chaque vésicule a deux membranes, que j'ai quelquefois séparées, l'interne est pulpeuse & vasculaire. La cavité est remplie par une humeur limpide, mais qui prend de la consistance comme les sucs albumineux par la chaleur, par l'alcool, ou par les acides concentrés. Elles sont trop constantes pour être regardées comme des hydattides.

Je ne parlerai pas ici des corps jaunes qui ne sont qu'une suite de la conception, & une véritable dégénération des vésicules. Mais on trouve dans les ovaires des femmes qui ont eu des enfans, les restes de ces corps jaunes, des especes de squirres, qui ressemblent à du sang caillé, & qui ne s'effacent jamais.

Les arteres de la matrice sont nombreuses. Les premières sont les spermatiques, dont les troncs se portent aux ovaires & à leur base. Leurs branches intérieures & postérieures vont dans l'ovaire même, & se distribuent aux vésicules. Mais les principales, les plus extérieures & les plus antérieures de ces arteres passent par les ailes de chauve-souris, fournissent des vaisseaux innombrables à la trompe, atteignent l'angle supérieur de la matrice, descendent le long de ses côtés, & communiquent par de grosses branches avec les arteres de la matrice & du vagin; elles font aussi des

arcades avec les branches analogues du côté opposé. Quelques filets de ces mêmes artères vont au ligament rond, sortent du bas-ventre, & communiquent avec des branches de l'artere épigastrique.

Les plus grosses des artères de la matrice proviennent de l'hypogastrique. L'utérine naît ou du tronc même ou de celui de la honteuse : elle donne deux branches au bas de la vessie, & quelques filets à l'uretre & au ligament rond. Le tronc atteint l'utérus à l'extrémité du col, ses branches remontent & descendent le long de cet organe en serpentant : elles communiquent du côté droit au gauche, & de la partie antérieure à la postérieure, & s'unissent avec les branches des spermaticques. Des branches vont au ligament des trompes, & y communiquent encore avec les spermaticques. Il y a quelquefois une seule artere principale de la trompe, qui en suit toute la longueur. D'autres branches plus grosses se perdent dans la substance de la matrice. Un tronc considérable va au vagin, & le suit jusqu'aux parties extérieures de la génération. Ce tronc donne quelques branches à la vessie, à l'uretre, au rectum. Elles communiquent avec la vaginale propre & avec l'hémorrhoidale moyenne.

L'artere honteuse ne se distribue qu'aux parties extérieures de la génération.

Les veines de la matrice naissent également des spermaticques & de l'hypogastrique. Elles ressemblent en général aux artères, mais les veines spermaticques font un réseau plus compliqué, qui porte le nom de *pampiniforme*. Leurs branches vont à l'ovaire & à la matrice, comme celles des artères du même nom. Quelquefois la veine spermaticque va droit au clitoris, & peut être regardée comme la principale veine de la matrice : elle donne alors des branches à la vessie & au vagin.

La veine utérine principale, simple ou double, naît d'un plexus formé par de grosses branches des veines hypogastriques.

Les branches de la veine utérine & leurs anastomoses sont à peu près les mêmes que celles des artères du même nom. Elles n'ont point de valvules.

Dans l'intérieur de la matrice, les artères exhalent une liqueur séreuse : on connoît

deux manieres, par lesquelles elles répandent cette humeur. La premiere ce sont des flocons, que M. Ferrein appelle *vaisseaux blancs*, très-petits hors du temps de la grossesse, qu'on a cependant injectés quelquefois, & poussé la matiere jusque dans la cavité de la matrice. Ce sont apparemment ces mêmes petites artères, qui, grossies par l'effet de la grossesse, deviennent les artères serpentinees décrites par Albinus.

On a quelques traces de ces artères colorées par le chyle. M. Astruc a même cru voir une vésicule lactée, dont les vaisseaux de cette couleur se répandoient en forme d'étoiles.

On trouve entre ces flocons de petits pores dans la matrice, par lesquels on peut faire exhaler l'eau, le mercure même, dans la cavité de cet organe.

Les veines de la matrice communiquent avec la cavité aussi bien que les artères : les liqueurs injectées dans leurs troncs s'infiltrent par des pores de la tunique interne. Il y a plus, on a vu une liqueur colorée poussée dans la cavité, sortir par les troncs veineux des ligamens larges.

Tout devient plus apparent dans la grossesse. Les veines de la matrice y augmentent en grosseur, & paroissent faire plusieurs plans de réseaux appliqués les uns sur les autres, tous formés par de gros troncs, sans branches capillaires, & dont les membranes sont très-fines. C'est ce qu'on a appelé *sinus de la matrice*, & regardé comme des réservoirs différens des veines, creusés dans la substance même de cet organe.

Ces veines s'ouvrent dans la cavité par des orifices ordinairement assez fins, mais qui sont quelquefois très-gros, & qui laissent passer le sang avec facilité, aussi-bien que la liqueur, qu'on aura seringuée par les veines. Les artères qui communiquent avec les veines de la matrice, s'ouvrent de même dans ces sinus.

Les sinus particuliers, & les culs-de-sac décrits par M. Astruc, paroissent être la même chose que nos veines, mais envisagées d'un point de vue particulier.

On a vu dans les animaux des vaisseaux lymphatiques dans la matrice & dans les

ovaires. Ils sont très-visibles dans la vache pleine , où je les ai vus de la grosseur du petit doigt. On n'est pas bien sûr qu'ils aient jamais été vus dans la femme.

Les nerfs supérieurs de la *matrice* partent du plexus rénal. Un gros nerf s'en détache , accompagne le paquet spermatique , reçoit quelques filets du tronc du symphatique , & va à l'ovaire.

D'autres nerfs partent du plexus méfocologique , du tronc intercostal , & des nerfs spermatiques : ils forment un plexus , qui descend le long de la surface intérieure de l'aorte , & fait un réseau sur le cartilage , qui joint la dernière vertèbre des lombes au *sacrum*. Il part de ce réseau des branches considérables , dont les unes vont à la trompe & à l'ovaire , dans la duplicature du ligament large , & les autres plus grosses encore à la *matrice*. Le même plexus s'unit à la quatrième paire du *sacrum* , & donne des branches considérables à la *matrice* & au vagin.

On a cru dans les derniers temps que le sentiment de la *matrice* étoit fort obtus. On a cru avoir observé ce défaut de sensibilité dans l'opération Césarienne , & sur des *matrices* renversées. Peut-être ces *matrices* étoient-elles gangrenées. Je me souviens d'avoir vu de très-grands symptômes , des défaillances , & la mort même survenir à une blessure de la *matrice* ; son déchirement est ordinairement funeste à la femme en peu de minutes. D'habiles accoucheurs ont trouvé l'orifice de cet organe très-sensible. Les femmes jettent les hauts cris , disent-ils , dès qu'on le touche. D'autres femmes ont été assez sincères pour avouer le contraire. (H. D. G.)

*Suffocation de MATRICE. Voyez SUFFOCATION.*

*Speculum MATRICIS. Voyez SPECULUM.*

MATRICE , se dit aussi des endroits propres à la génération de végétaux , des minéraux & des métaux.

Ainsi la terre est la *matrice* où les graines poussent. Les marcaillites sont regardées comme les *matrices* des métaux. *Voyez FOSSILE , MINERAL , MARCASSITE , &c.*

MATRICE , se dit figurément de différentes choses , où il paroît une espèce de

génération & où certaines choses semblent acquérir un nouvel être , ou du moins une nouvelle manière d'être. De ce genre sont les moules où l'on met les caractères d'Imprimerie , & ceux dont on se sert pour frapper les monnoies & les médailles , & qu'on appelle *coins*. *Voyez COIN & MONNOYAGE.*

MATRICE , *maladies de la, (Médecine.)* c'est bien avec raison qu'Hippocrate a dit , que la *matrice* étoit la source , la cause & le siege d'une infinité de maladies : elle joue en effet un grand rôle dans l'économie animale ; le moindre dérangement de ce viscère est suivi d'un désordre universel dans toute la machine ; on pourroit assurer qu'il n'est presque point de maladie chez les femmes où la *matrice* n'ait quelque part ; parmi celles qui dépendent principalement de sa lésion , il y en a qui sont générales , connues sous les noms particuliers de fureurs , suffocations utérines , vapeurs , passion hystérique & maladies qui , quoiqu'elles ne soient pas excitées par un déplacement réel de la *matrice* , comme quelques anciens l'ont prétendu , sont le plus souvent occasionées & entretenues par quelque vice considérable dans cette partie que les observations anatomiques démontrent , & qui donnent lieu à ce sentiment. *Voyez* tous ces articles séparés. Les autres maladies sont spécialement resstreintes à cette partie , ou locales ; le vice de la *matrice* qui les constitue est apparent , & forme le symptôme principal : dans cette classe nous pouvons ranger toutes celles qui regardent l'évacuation menstruelle , qui sont ou seront traitées à l'article REGLES , *voyez ce mot* ; ensuite la chute ou descente , l'hernie , l'hydropisie , l'inflammation , l'ulcère , le squirre , & enfin le cancer de la *matrice* ; nous allons exposer en peu de mots ce qu'il y a de particulier sur ces maladies , relativement à leur siege dans cette partie.

*Chûte ou descente de matrice , prolapsus uteri , ὑστέριου προσθίσις.* La *matrice* dans l'état naturel est soutenue par plusieurs ligamens à l'extrémité du vagin , à une certaine distance qui varie dans différens sujets de l'entrée de la vulve ; il arrive quelquefois que la *matrice* descend dans le vagin , en occupe tout l'espace , quelquefois même

elle s'étend en dehors & pend entre les cuisses. Quelques auteurs uniquement fondés sur leur expérience ( tels sont Kerkringius , Van-Roonhuysen , Van-Meeckren , &c. ) ont refusé de croire que la descente de *matrice* pût avoir lieu ; on pourroit leur opposer une foule d'observations qui constatent évidemment ce fait : on peut consulter à ce sujet Fabricius de Hildan , Mauriceau , Deventer , Diemberbroek , Stalpart , Van-Derwiël , &c. & tous ceux qui ont traité des accouchemens & des maladies des femmes ; il est vrai que quelquefois la descente du vagin peut en imposer ; on peut même prendre des tumeurs polypeuses , attachées à l'orifice de la vulve , pour la chute de la *matrice* , comme Seger rapporte s'y être trompé lui-même. Meeckren a aussi une observation semblable ; mais les ouvertures des cadavres confirment encore ce fait. Graaf , Blasius assurent avoir ouvert des femmes dans lesquelles ils trouverent effectivement la *matrice* déplacée , & presque entièrement contenue dans le vagin ; & Jean Bauhin rapporte qu'il avoit pris une véritable descente de *matrice* pour un corps étranger , & qu'il ne connut sa méprise que par l'ouverture du cadavre ; mais ce qui doit ôter tout sujet de doute , c'est qu'on a quelquefois emporté la *matrice* ainsi descendue ; Amboise Paré raconte avoir détaché une *matrice* qui pendoit dehors le vagin ; cette opération rétablit la santé à la malade ; mais étant morte d'une autre maladie quelques années après , on l'ouvrit , l'on ne trouva point de *matrice* ; on peut voir des observations semblables dans Berenger , Langius , Mercurialis , Duret , & plusieurs autres , qui tous assurent avoir extirpé la *matrice* sans suite fâcheuse. J'ai connu un chirurgien qui , en accouchant une dame , emporta la *matrice* , & la faisoit voir comme une pièce curieuse , bien éloigné de penser que ce fût effectivement elle ; cet accident coûta cependant la vie à la malade.

La descente de *matrice* est accompagnée de différens symptômes , suivant qu'elle est plus ou moins complète , qui servent à nous la faire reconnoître ; lorsque la *matrice* n'est descendue que dans le vagin , on s'en aperçoit en y introduisant les doigts , on

sent l'orifice interne de la *matrice* se présenter d'abord à l'ouverture ; le devoir & les plaisirs du mariage sont à charge , insipides , douloureux , difficiles ou impossibles à remplir. Il y a outre cela une difficulté d'uriner , d'aller à selle , la *matrice* déplacée comprimant la vessie & le rectum ; on sent aussi pour l'ordinaire des douleurs , des tiraillemens aux lombes , partie où vont s'implanter les ligamens larges ; ces douleurs se terminent aussi quelquefois à l'extérieur de la vulve , aux aînes ; & lorsque la *matrice* est entièrement tombée , on peut par la vue se convaincre de l'état de la maladie ; il faut , pour ne pas se tromper , être bien instruit de la figure de la *matrice* ; il arrive quelquefois que la *matrice* en tombant ainsi se renverse , c'est-à-dire , que l'orifice reste en dedans du vagin , tandis que la partie intérieure du fond se présente au dehors ; dans ces circonstances , on pourroit , comme il est arrivé plus d'une fois , la confondre avec quelque tumeur , quelque concrétion polypeuse ; mais un bon anatomiste ne risque pas de tomber dans cette erreur , surtout s'il fait attention que les tumeurs augmentent insensiblement , au lieu que cette descente se fait subitement toujours à la suite d'un accouchement laborieux , & par la faute d'un mauvais chirurgien , ou d'une sage-femme inhabile. D'ailleurs , il suinte continuellement de la *matrice* quelque sérosité jaunâtre ou sanguinolente. Plusieurs auteurs ont pensé que cette maladie étoit spécialement affectée aux femmes mariées , qu'on ne l'observoit jamais chez les jeunes filles , parce que , disent-ils , les ligamens sont trop forts , la *matrice* trop serrée & trop ferme ; mais ce mauvais raisonnement est démontré faux par quelques observations : Mauriceau dit avoir vu la *matrice* pendre entre les cuisses de la grosseur de la tête d'un enfant dans deux filles , qui portoient cette incommodité depuis sept ans ; il vint à bout malgré cela de la remettre heureusement. *Observation xcviij.* Il y a même dans quelque auteur un exemple d'une jeune enfant de trois ou quatre ans atteinte de cette maladie. Pour ce qui regarde le renversement de la *matrice* , il est très-certain qu'il est particulier aux femmes nouvellement accouchées.

Les causes de cet accident consistent dans un relâchement, ou dans la distraction, & même le déchirement & la rupture totale des ligamens qui retiennent la *matrice* attachée & suspendue; le relâchement est principalement occasioné par l'état cachectique, chlorétique, par les fleurs blanches, par l'hydropisie; c'est pourquoi Bartholin remarque que les femmes hydropiques sont très-sujettes à la chute de *matrice*. Ces causes sont favorisées par la grosseïse; l'enfant qui est alors dans la *matrice* en augmente le poids, & la fait tendre nécessairement vers les parties inférieures; les personnes enceintes risquent cette maladie lorsqu'elles font des exercices violens, qu'elles font de grands efforts pour lever des fardeaux pesans, pour aller à la selle, pour vomir, tousser, éternuer, &c. lorsqu'elles dansent & sautent beaucoup, lorsqu'elles font des voyages un peu longs dans des voitures mal suspendues qui cahotent beaucoup, &c. Mais de toutes les causes, celle qui est la plus fréquente & la plus dangereuse, c'est l'accouchement laborieux & opéré par un chirurgien maladroit, qui ébranlera, secouera vivement la *matrice*, tirera sans ménagement les vaisseaux ombilicaux, & voudra détacher par force l'arrière-faix; par-là il entraînera la *matrice* en bas, tiraillant ou déchirant ses ligamens, ou il la renversera, & même, ce qui est le plus fâcheux, il emportera tout-à-fait la *matrice*.

Lorsque la descente est incomplète, cette maladie est plus incommode que dangereuse; elle est, outre cela, un obstacle au coït, & par conséquent à la génération; elle trouble par-là une des fonctions les plus intéressantes & la plus agréable; on a cependant vu quelquefois des femmes concevoir dans cet état. Lorsque la *matrice* est tout-à-fait tombée, il est à craindre qu'il ne se forme un étranglement qui amène l'inflammation & la gangrene; l'action de l'air sur des parties qui n'y sont point accoutumées peut être fâcheuse; néanmoins les deux filles dont Mauriceau nous a laissé l'histoire, gardoient depuis sept ans cette descente sans autre incommode, étoient très-bien réglées, & il n'en est pas de même lorsque la *matrice* est renversée; l'inflammation & la gangrene suivent de près l'ac-

cident, & la mort est ordinairement prochaine: les descentes qu'occasionne un défaut dans l'accouchement, sont accompagnées d'un danger beaucoup plus prompt & plus pressant que les autres; enfin, lorsqu'elle a lieu dans les filles qui le sont réellement, elle est plus opiniâtre & plus difficile à réduire, à cause que les parties par lesquelles on doit faire rentrer la *matrice*, naturellement fort étroites, n'ont pas encore été élargies.

Dès qu'on s'apperçoit de la descente de *matrice*, il faut tâcher de la réduire; mais on doit auparavant examiner si elle est bien saine, sans inflammation & gangrene: car si on en appercevoit quelques traces, il faudroit, avant de la remettre, y faire quelques légères scarifications avec la pointe de la lancette, & la fomentier avec des décoctions de quinquina, de scordium, l'eau-de-vie camphrée, ou autres antiseptiques, ce qu'on pourra continuer quand elle sera resserrée: avant d'essayer la réduction, il faut avoir attention, pour la faciliter, de faire uriner la femme, de la faire aller du ventre par un léger lavement s'il est nécessaire; après quoi on la fait coucher sur le dos, la tête fort basse, & les fesses élevées; on prend la *matrice*, qu'on enveloppe d'un linge fort souple, & l'on tâche, par de légères secouffes de côté & d'autre, de la repousser en dedans; on a soin auparavant d'oindre ces parties d'huile d'amandes douces, de beurre, ou de graisse bien fraîche, &c. Roderic à Castro, auteur connu par un excellent traité sur les maladies des femmes, conseille, pour faire rentrer la *matrice* d'en approcher un fer rouge, comme si on vouloit la brûler; il assure qu'alors la *matrice* se retire avec impétuosité; & pour prouver l'efficacité de ce remède, il cite le succès qu'il a eu dans une descente de boyau, qui fut réduit tout de suite par cet ingénieux artifice. Quand la *matrice* est bien réduite, il faut en prévenir la rechûte, & la contenir par un pessaire qu'on introduira simplement dans le vagin, & non pas dans la *matrice*, comme le prétend ridiculement Rouffet: ces pessaires seront percés pour laisser passer les excréments de la *matrice*, & pour laisser le moyen d'injecter quelque liqueur astringente, comme la décoction

du plantin , de grenades , les eaux de forge , &c. pour fortifier la *matrice* ; d'ailleurs la femme peut alors user du coït , quoiqu'elle doive s'en abstenir , & même engendrer , comme il conſte par des observations. Si la deſcente eſt une ſuite d'un relâchement occasioné par un état chlorétique , cachectique , d'hydropiſie , &c. , il faut user des remedes qui ſont convenables dans ces maladies , & ſur-tout inſiſter ſur les martiaux. On peut même fortifier les reins par des fomentations aſtringentes , &c. Si une femme enceinte eſt ſujette à cet accident , il faut qu'elle agiſſe très-peu , qu'elle reſte preſque toujours au lit , ou couchée dans une bergere ; & lorsqu'on les accouche , il faut que le chirurgien , ou la ſage-femme à chaque douleur loutienne l'orifice de la *matrice* , en même temps qu'elle tâche d'attirer en dehors la tête de l'enfant ; ſans cette précaution on riſque d'entraîner la *matrice* avec l'enfant. Il arrive quelquefois que la *matrice* ayant reſté trop long-temps dehors , eſt étranglée dans quelque partie ; l'inflammation ſe forme , le volume augmente , la gangrene ſurvient ; alors ou la réduction eſt impoſſible , ou elle eſt dangereuſe ; il n'y a pas d'autre parti à prendre que de couper entièrement la *matrice* ; il ne manque pas d'observations qui ſont voir qu'on peut faire cette opération , ſans mettre la vie de la malade dans un danger évident. On a quelquefois pris la *matrice* pour une tumeur , on l'a extirpée en conféquence , ſans qu'il en ſoit réſulté aucun accident fâcheux ; l'art peut imiter & ſuivre ces heureux haſards ; mais il ne doit le faire que dans une extrême néceſſité ; & lorsqu'elle eſt bien décidée , il ne faut pas balancer à recourir à ce remede , le ſeul qui puiſſe avoir quelque heureux ſuccès , ſans examiner ſcrupuleuſement ſ'il eſt infaillible. *Nihil intereſt*, dit Ceſe , *an ſatis tutum præſidium ſit , quod unicum eſt.*

*Hernie de la matrice , hystérocele , υσφοκιλια.* La plus légère teinture d'anatomie ſuffit pour faire ſentir combien il eſt difficile que la *matrice* ſoit portée hors du péritoine , & ſur-tout par les anneaux des muſcles du bas-ventre , pour y former une hernie ; mais les raïſonnemens les plus plauſibles ne ſauroient détruire un fait , &

quelque impoſſible que paroïſſe un tel déplacement de la *matrice* , il eſt certain qu'on en a vu quelques exemples. Sennert raconte que la femme d'un tonnelier , dans les premiers mois de ſa groſſeſſe , aidant à ſon mari à courber des perches , reçut un violent coup à l'aîne gauche de cette perche , qui , étant lâchée , ſe remettoit par ſon élaſticité ; il ſurvint immédiatement après une tumeur , qui augmenta tous les jours , de façon à mettre un obſtacle à ſa réduction. Lorsque le terme de l'accouchement arriva , il ne fut pas poſſible de tirer l'enfant par les voies ordinaires ; on fut obligé d'en venir à l'opération céſarienne , qu'on pratiqua ſur la tumeur. Cette opération fut avantageuſe à l'enfant , & préjudiciable à la mere , dont elle accéléra la mort d'ailleurs inévitable. *Inſtitut. medic. lib. II, part. I, cap. ix.* Mauriceau dit avoir vu dans une femme groſſe de ſix mois & demi , une hernie ventrale ſi conſidérable , que la *matrice* & l'enfant étoient preſqu'entièrement contenus dans cette tumeur , qui s'élevoit prodigieuſement par-deſſus le ventre. *Liv. III, ch. xv.*

Pour concevoir comment cette hernie peut ſe former , il faut faire attention que cette maladie eſt particulière aux femmes enceintes , qu'alors la *matrice* augmentant en volume , force les enveloppes extérieures du bas-ventre , les contraint de ſe dilater ; il peut arriver alors que le péritoine , peu ſuſceptible d'une pareille dilatation , ſe rompe ; que les faiſceaux charnus qui compoſent les muſcles du bas-ventre s'écartent , & donnent ainſi paſſage à la *matrice* alors diſtendue. Cette rupture peut plutôt avoir lieu vers le nombril & aux aînes , parce que ces endroits ſont les parties les plus foibles du ventre ; ces cauſes dépendantes de la *matrice* ſont beaucoup aidées par les efforts violents , les vomiffemens continuels , des éternuſemens fréquens , des chûtes , des coups , ou autre cauſe violente , & enfin par la vanité & l'imprudencce de quelques femmes qui , pour paroître de plus belle taille , ou pour cacher leur groſſeſſe , ſe ferment trop la poitrine & le ventre , & empêchent par là la *matrice* de s'étendre également de tous côtés , & la pouſſent avec plus de force vers les parties inférieures.

Si l'on ne remédie pas tout de suite à cet accident, il peut devenir dangereux; outre qu'il est difforme, incommode, la source d'indigestions, de vomissemens, de vapeurs, &c. l'étranglement peut amener l'inflammation, la gangrene, & obliger de recourir à l'opération incertaine, & toujours très-périlleuse du bubonocele; ou enfin, pour tirer l'enfant dans le temps de l'accouchement à l'opération césarienne, dont les risques ne sont pas moins pressans; l'hernie peut aussi être funeste à l'enfant dont elle gêne l'accroissement, & que le mauvais état de la *matrice* ne peut manquer d'incommoder.

La réduction est le seul remède curatif qu'il convient d'employer lorsque l'hernie est bien décidée; on empêche ensuite, par un bandage approprié, le retour de l'hernie; il faut aussi que les femmes elles-mêmes y concourent par leur régime: lorsqu'elles ont à craindre pareils accidens, elles ne doivent porter aucun habillement qui leur serre trop le ventre & la poitrine, & surtout éviter ces corps tissus de baleine, qui ne peuvent prêter aucunement, où la vanité a emprisonné leur taille aux dépens même de leur aisance & de leur santé. Il faut aussi qu'elles s'abstiennent de tout exercice violent, de tout effort subit & considérable, & bien plus qu'elles gardent tout-à-fait le lit, si leurs affaires le leur permettent. Si, lorsque le terme de l'accouchement est venu, la réduction n'étoit pas faite, & que l'hernie étant totale l'enfant ne pût sortir par les voies ordinaires, il ne faut pas balancer à tenter l'opération césarienne, dont le succès, quand elle est faite à temps, est presque toujours assuré pour l'enfant, quoiqu'elle soit funeste à la mère; parce que dans ces circonstances, sans cette opération, la mort de la mère est assurée; avec elle, elle n'est que probable. Je crois qu'il seroit à propos, lorsqu'on est obligé d'en venir à ces extrémités, en même temps qu'on a fait la section des tégumens & de la *matrice* pour avoir l'enfant, de débrider les parties du péritoine qui forment l'étranglement; par cette double opération, qui ne seroit pas plus cruelle, on pourroit remettre la *matrice* & guérir l'hernie.

*Hydropisie de matrice.* Les hydropisies se  
Tome XXI.

forment dans la cavité de la *matrice*, comme dans les autres parties du corps, par l'épanchement & la collection des sérosités qui y sont retenues par le renversement & l'obstruction de l'orifice interne de la *matrice*, ou qui sont renfermées dans de petites poches particulières qu'on nomme *hydatides*. C'est ainsi que Pechlin, *observ. 19*, trouva la *matrice* d'une femme morte enceinte, toute parsemée d'hydatides. Tulpius, *observ. 45, lib. IV*, raconte qu'une femme portoit dans les deux cornes de la *matrice*, plus de neuf livres d'eau très-limpide, renfermée dans de semblables vessies. Moriceau a une observation curieuse touchant une femme à qui il tira une *mole* très-considérable, qui n'étoit qu'un tissu de petites vésicules remplies d'eau, qui étoient implantées à une masse de chair confuse, *obs. 177*. Ces eaux se ramassent quelquefois si abondamment dans la *matrice*, qu'elles la dilatent, distendent les tégumens du bas-ventre, & en imposent pour une véritable grossefle. Vesale dit avoir fait l'ouverture d'une femme, dans la *matrice* de laquelle il y avoit plus de soixante mesures d'eau, de trois livres chacune. On lit dans Schenckius plusieurs observations semblables. Il raconte entr'autres qu'on trouva dans une femme la *matrice* si prodigieusement dilatée par la grande quantité d'eau qu'elle renfermoit, qu'elle auroit pu contenir un enfant de dix ans; ce sont ses termes, *observ. lib. IV, observ. 6*. Fernel nous a laissé l'histoire d'une femme, chez qui l'évacuation menstruelle étoit précédée d'un écoulement abondant de sérosité, au point qu'elle en remplissoit six ou sept grands bassins. *Patholog. lib. VI, cap. xv*. On peut cependant distinguer l'hydropisie de la *matrice*, d'avec la véritable grossefle.

- 1°. Par l'état des mamelles qui, chez les femmes enceintes, sont dures, élevées, rebondies & rendent du lait; chez les hydro-piques, sont flasques, molles & abattues.
- 2°. Par la couleur du visage qui, dans celles-ci est mauvaise, pâle, jaunâtre, livide.
- 3°. Par l'enflure du ventre qui, dans l'hydropisie, est uniforme, plus molle & plus arrondie, & ne laisse appercevoir au tact qu'un flottement d'eau sans mouvement sensible qui puisse être attribué à l'enfant; au lieu que dans la grossefle, le ventre se

porte plus en pointe vers le devant, & l'on sent après quelques mois remuer l'enfant. On peut ajouter à cela les accidens qui accompagnent l'hydropisie; tels sont la langueur, lassitude, difficulté de respirer, petite quantité d'urine, qui dépose un sédiment rouge & briqueté; & tous ces signes combinés ne devoient, ce semble, laisser aucun lieu de méconnoître ces maladies. On voit cependant tous les jours des personnes qui espèrent & font espérer un enfant à des meres crédules, qui s'imaginent aussi être enceintes, parce qu'elles le souhaitent ardemment, & qui ne sont qu'hydropiques; d'autres qui traitent d'hydropiques des femmes réellement enceintes. J'ai connu un médecin qui, donnant dans cette erreur, prescrivait à une femme grosse de violens hydragogues, dont le succès fut tel que la prétendue hydropique accoucha au huitième mois d'un enfant qui ne vécut que quelques heures, au grand étonnement de l'expérimenté médecin. Il arrive quelquefois aussi que cette hydropisie soit compliquée avec la grossesse; la sérosité se ramasse alors autour des membres de l'enfant. Mauriceau fait mention d'une femme enceinte qui voida beaucoup d'eau par la *matrice* quelques semaines avant d'accoucher, & ce qui démontra que cet écoulement étoit une suite d'hydropisie, & n'étoit pas produit par les eaux de l'enfant, c'est le délai de l'accouchement; & d'ailleurs c'est qu'en accouchant cette femme, il trouva les membranes formées & remplies à l'ordinaire, *observ. 9.* Le même auteur en rapporte d'autres exemples semblables; *livre I, chapitre xxij & observ. 29, 60, &c.* Cette hydropisie ne se connoît guere que par l'évacuation de ces eaux, ou par l'enflure prodigieuse du ventre, accompagnée de quelques symptomes d'hydropisie, combinés avec les signes qui caractérisent la grossesse.

L'hydropisie de la *matrice* peut dépendre des mêmes causes que les collections d'eau dans les autres parties; quelquefois elle n'en est qu'une suite, d'autres fois elle est déterminée par un vice particulier de ce viscere, par les obstructions, les skirrhes, par la suppression des regles, les fleurs blanches, par les tumeurs, l'hydropisie des ovaires, &c.

mais il ne suffit pas que la sérosité vienne en plus grande abondance aborder à la *matrice*; il faut, pour former l'hydropisie, qu'elle soit retenue dans sa cavité, ou dans des vésicules, ou dans la *matrice*, son orifice étant fermé par sa propre constriction, par quelque tumeur, par le resserrement voluptueux qui arrive aux femmes dans le moment qu'elles conçoivent; la *matrice* voulant alors garder exactement la semence qu'elle a pompée avec avidité, se ferme. L'imperforation du vagin de la *matrice* par un hymen trop fort, peut produire le même effet.

Outre le danger commun à toutes les hydropisies, cette espece a cela de particulier qu'elle est un obstacle à la génération; elle cause la stérilité; si elle ne se forme qu'après la conception, ces eaux gênent pour l'ordinaire l'accroissement de l'enfant, l'affoiblissent; & elles indiquent d'ailleurs un vice dans la *matrice*, dont l'enfant doit nécessairement se ressentir.

Lorsque l'hydropisie de la *matrice* n'est point compliquée avec la grossesse, il faut tâcher de relâcher l'orifice interne de la *matrice*, par des bains, des fomentations, des fumigations, des injections; si ces remèdes ne suffisent pas, on peut y porter la main ou même les instrumens nécessaires; la seule dilatation de cet orifice suffit pour évacuer les eaux, lorsque l'hydropisie n'est pas enkistée ou vésiculaire. Si l'hymen s'opposoit à leur évacuation, il n'y a qu'à le couper; cette simple opération guérit quelquefois entièrement l'hydropisie. Lorsque les eaux se sont écoulées, on peut prévenir un nouvel épanchement, par l'usage des légers astringens, & sur-tout des martiaux, qui sont ici spécifiques. Si l'eau est renfermée dans des hydatides, l'ouverture de l'orifice de la *matrice* est superflue; on ne doit attendre la guérison que d'un repompement qui peut être opéré par la nature, par les purgatifs hydragogues, par les apéritifs, par les diurétiques, &c. qui en même temps dissipent cette sérosité surabondante, par les selles ou les urines, &c. Si cette hydropisie se rencontre dans une femme enceinte, elle se termine ordinairement par l'accouchement; ainsi on doit éviter tout remède violent; dans ces circonstances; ne tenter

aucune dilatation de la *matrice* ; il faut seulement faire observer un régime exact, dessiccatif à la malade : on peut aussi lui faire user de quelque apéritif léger, & surtout des préparations de fer les moins énergiques, telles que le tartre chalybé, la teinture de mars, &c.

Il y a quelquefois dans la *matrice* des collections d'air & de sang, qui ressemblent à des hydropisies, & qui en imposent pour la grossesse ; on peut les en distinguer par les signes que nous avons détaillés un peu plus haut, en parlant de l'hydropisie. Mais il est bien difficile de s'assurer de la nature de ces collections ; on ne les connoît le plus souvent que lorsqu'elles se dissipent ; l'air en sortant avec précipitation, fait beaucoup de bruit ; il reste quelquefois emprisonné pendant bien des années, chez quelques femmes il sort par intervalles : on en a vu chez qui cette éruption sonore & indécente étoit habituelle & involontaire ; elle se faisoit brusquement, sans qu'elles en fussent prévenues par aucune sensation ; ce qui les exposoit à des confusions toujours désagréables. Ces femmes sont presque dans le cas de celles dont il est parlé dans la folle allégorie des bijoux indiscrets. J'ai connu une jeune dame attaquée d'un cancer à la *matrice*, qui rendoit fréquemment des vents par-là. Cette éruption, à ce qu'elle m'a assuré, la soulageoit pendant quelque temps. Ces vents seroient-ils, dans ce cas, produits ou développés par la putréfaction ? Leur origine est dans les autres occasions extrêmement obscure. Lorsque les vents sont renfermés dans la *matrice*, on n'a pour leur donner issue qu'à en dilater l'orifice ; c'est ordinairement la nature qui opère cet effet : on a vu quelquefois les purgatifs forts & les lavemens irritans, donnés dans d'autres vues, procurer l'expulsion de ces vents ; ce pourroit être un motif pour s'en servir dans ce cas. Si l'éruption est habituelle, elle est incurable, ou suit le sort de la maladie qui la produit & l'entretient. Le sang se ramasse dans la *matrice*, lorsque son orifice ou celui du vagin est fermé ; alors le sang menstruel, fourni par les vaisseaux, mais n'étant point évacué, se ramasse. Sa quantité augmente tous les mois ; le ventre s'éleve quelquefois au point de faire naître des doutes sur la

grossesse : cette méprise est de grande conséquence, parce qu'elle peut flétrir la réputation de filles très-sages, ou laisser des femmes dans une funeste sécurité. Un vice qui donne assez ordinairement lieu à cette maladie, est la membrane de l'hymen qui n'est point percée, & qui est quelquefois double. Un fameux médecin de Montpellier, professeur dans la célèbre université de cette ville (M. Fize), me racontoit il y a quelques mois, qu'il avoit été appelé pour examiner une jeune fille qu'on avoit soupçonnée de grossesse, jusqu'à ce qu'elle eut passé le dixième mois, avec une enflure considérable du ventre qui augmentoit encore. En visitant cette fille, il s'aperçut qu'elle étoit imperforée ; il ne douta plus alors que cette tumeur ne fût occasionée par le sang menstruel retenu : il ordonna en conséquence, au chirurgien présent, de couper cette membrane. Cette section donna issue à une quantité prodigieuse de sang, aussi fluide, rouge & naturel que celui qu'on tire de la veine, & c'est là le seul secours convenable dans ce cas, quand on est bien assuré de sa réalité. S'il n'y a qu'une simple obstruction ou resserrement à l'orifice de la *matrice*, il faut se servir des moyens propres à corriger ces vices, si l'on est assez heureux pour les connoître : le plus souvent la solution de cette maladie, est l'ouvrage de la nature.

*Inflammation de la matrice.* Cette maladie est peu connue, les médecins modernes en font rarement mention ; les anciens s'y font un peu plus arrêtés. Paul d'Egine en donne une description fort détaillée, *lib. III. cap. 64.* Les symptômes qui la caractérisent sont, suivant cet auteur, une fièvre ardente, une chaleur vive, une douleur aiguë, rapportée à la région de la *matrice*, aux aînes, aux lombes, à l'hypogastre, suivant que l'inflammation occupe les parties latérales, postérieures ou antérieures de la *matrice* ; à ces symptômes se joignent l'extrême difficulté d'uriner, douleur à la tête, à la base des yeux, aux mamelles, qui s'étend de là au dos & aux épaules, aux jointures des mains, des doigts, &c. les mouvemens irréguliers du cou, nausées, vomissement, hoquet, défaillance, convulsions, délire, &c. la langue est sèche, le pouls est petit,

ferré, tel en un mot que celui qui est connu sous le nom de poulx inférieur; l'orifice de la *matrice* paroît dur & reserré; les douleurs de la *matrice* augmentent par la pression ou par les mouvemens de la malade.

Les causes les plus ordinaires de cette inflammation, sans parler ici des générales, voyez INFLAMMATION, sont les coups, les blessures, la suppression des regles ou des vuidanges dans les nouvelles accouchées, le froid, des passions d'ame vives & subites, quelque corps étranger, comme l'arrière-faix resté après l'accouchement en entier ou en partie dans la *matrice*, un fœtus mort y séjournant trop long-temps, un accouchement laborieux, &c.

L'inflammation de la *matrice* est une maladie très-dangereuse, tous les accidens qui l'accompagnent sont grands; il est rare qu'elle se termine par la résolution, le plus souvent elle dégénere en ulcere, en skirrhe ou en gangrene, terminaisons toutes très-funestes. Cette maladie met la femme dans un danger beaucoup plus imminent si elle est nouvellement accouchée ou enceinte; dans ce premier cas, dit Hippocrate, l'érysipele (ou inflammation) est mortelle. *Aphor. 43, lib. V.* « Le hoquet, le vomissement, la convulsion, le délire & l'ex-trême tension du ventre en une femme » accouchée, qui a une inflammation de » *matrice*, sont tous signes avant-coureurs » de la mort ». Mauriceau, *Aphor. 264.*

Les remedes qui conviennent dans cette maladie sont ceux à-peu-près que nous avons ordonnés dans l'inflammation & les maladies inflammatoires; on ne doit pas trop compter sur les saignées; une, deux & peut-être trois, ne peuvent qu'être avantageuses; mais trop réitérées, elles pourroient devenir nuisibles. Frédéric Hoffman raconte qu'un médecin ayant fait saigner sept fois, dans l'espace de six jours, une dame qui avoit une inflammation à la *matrice*, d'abord après la septième saignée, ses yeux s'obscurcirent, & elle tomba dans une défaillance mortelle. *Oper. tome II, sect. 2, cap. x.* Les purgatifs sont encore moins convenables. Mauriceau qui, quoique chirurgien, mérite d'en être cru sur cette matiere à cause de sa longue expé-

rience, assure que *les purgatifs sont pernicieux à la femme qui a une inflammation de matrice.* *Aphor. 263.* Ainsi on doit se restreindre à l'usage intérieur des tempérans, calmans, anti-phlogistiques & légers emménagogues, tels que la liqueur minérale anodine d'Hoffman, le nître, le borax, le sel sédatif, le castor, le camphre, &c. Les lavemens adoucissans, rafraîchissans, peuvent avoir quelque effet; on peut aussi appliquer avec succès, ou du moins sans inconvénient, des fomentations avec l'eau vulnérable: les incessus ou bains de piés, les demi-bains sont de tous les emménagogues ceux qui conviennent le mieux. Si quelque corps étranger est resté dans la *matrice*, il faut l'en retirer au plutôt. L'inflammation loin d'être un motif de différer l'extraction de quelque morceau d'arrière-faix retenu, ou d'un fœtus mort, comme plusieurs ont prétendu, doit au contraire faire accélérer cette opération, quoique la *matrice* dont l'orifice est dur & ferré, y apporte un plus grand obstacle; mais l'inflammation & l'obstacle augmenteroient continuellement si on laissoit persister la cause qui l'a produite & qui l'entretient.

*Ulcere de la matrice.* L'inflammation de la *matrice* ordinairement superficielle, ne se termine que rarement en abcès; lorsqu'elle supure, elle dégénere en ulcere, qui semble n'être qu'un abcès imparfait, dont l'entière formation est prévenue par la rupture trop prompte des vaisseaux. L'ulcere est quelquefois aussi une suite des fleurs blanches invétérées, d'une excoriation faite pendant un accouchement laborieux; il peut aussi être le produit du virus vénérien, & je crois que dans ce temps-ci cette cause est la plus fréquente. Frédéric Hoffman assure que les femmes qui font beaucoup usage du lait, & celles qui ne peuvent satisfaire leur appétit vénérien, pour l'ordinaire fort grand, sont les plus sujettes à cette maladie. C'est à l'éconlement du pus par le vagin qu'on connoît sûrement l'ulcere de la *matrice*. On peut même aussi s'assurer de sa présence, & s'instruire de la partie qu'il occupe, par le tact & même la vue, au moyen du *speculum* de la *matrice*. Les personnes qui en sont attaquées ressentent des douleurs dans cette partie, sont

tristes, languissantes, abattues, sans force, sans appétit : la fièvre, les frissons, les défaillances, &c. surviennent quelquefois. Si l'ulcère occupe les parties antérieures, il est accompagné de strangurie, de dysurie, &c. il excite au contraire le ténésme, s'il a son siège aux parties postérieures. L'ulcère de la *matrice* se guérit rarement, il consume insensiblement la malade; il entraîne ordinairement à sa suite la fièvre lente, le marasme, & enfin la mort. Une des causes fréquentes de l'incurabilité de ces ulcères, est la mauvaise méthode qu'on suit dans leur traitement; ce n'est ordinairement qu'avec des rafraîchissans, des affaiblissans, & sur-tout des laitages, qu'on attaque cette maladie; cependant suivant la remarque d'Hoffman, le lait dispose plutôt à ces ulcères qu'il ne les guérit. Il est d'ailleurs certain que ce remède si célèbre affadit, épaisit & énerve entièrement le sang, & s'oppose par-là à la guérison des ulcères; aussi peut-on s'apercevoir que les ulcères extérieurs, soumis à la vue, sont mous, baveux, fardés, & ont beaucoup de peine à se cicatrifer tant qu'on use du lait: on doit appliquer cette observation à ceux qui sont dans l'intérieur, & compter un peu moins dans leur curation, sur les propriétés si vantées, mais si peu constatées, du lait & autres médicamens semblables. Les remèdes qu'on doit regarder comme plus appropriés, sont les décoctions vulnéraires, balsamiques, les baumes, les eaux minérales, sulfureuses, celles de Barrege, de Bannière, de saint Laurent, &c. prises intérieurement & injectées dans la *matrice*. Les succès répétés qu'ont eu ces eaux dans la guérison d'autres ulcères, même intérieurs, nous sont des garans assurés de leur efficacité dans le cas présent. Quant aux injections, il faut avoir attention qu'elles ne soient pas astringentes, car alors elles seroient extrêmement pernicieuses, & risqueroient de rendre l'ulcère carcinomateux. Si l'ulcère est vénérien, on doit avoir plus d'espérance pour sa guérison, parce que nous connoissons un spécifique sûr pour détruire ce virus: le même remède réussiroit peut-être dans les autres cas. Du moins lorsqu'il n'est pas permis au médecin de prendre tous les éclaircissemens nécessaires,

il doit, si la malade veut s'y résoudre, en venir sans crainte à ce remède; d'autant mieux qu'il y a peu d'occasions où les soupçons qu'on pourroit avoir ne soient bien fondés. La meilleure façon d'employer le mercure, c'est sous forme d'onguent en friction; l'usage intérieur est quelquefois nuisible, & toujours très-incertain, de quelque façon qu'on le déguise.

*Squirrhe de la matrice.* Le squirrhe de la *matrice* est ordinairement la suite de l'inflammation traitée par les remèdes trop froids, astringens, &c. ou il est précédé & comme préparé par des engorgemens, des embarras qui se forment peu-à-peu dans le tissu de ce viscere, qui augmentent insensiblement par un régime peu exact, & qui acquierent enfin la dureté squirrheuse; quelquefois la *matrice* grossit prodigieusement, excite une tumeur considérable à l'hypogastre. On a vu des *matrices* dans ce cas-là qui étoient monstrueuses, qui pesoient jusqu'à trente & quarante livres: la maladie pour lors se connoît facilement. Quelquefois au contraire le squirrhe n'occupe qu'une petite partie, le col, par exemple, ou l'orifice; dans ces circonstances la *matrice* n'est pas trop tuméfiée, on s'aperçoit cependant de cette tumeur par le fait, en appuyant la main sur le ventre, ou en introduisant le doigt sur le col de la *matrice*: on sent alors son corps grossi, dur, inégal; l'orifice interne est aussi plus résistant & plus court que dans l'état ordinaire. Cette maladie est souvent occasionnée par un dérangement dans l'excrétion menstruelle, & elle en est ordinairement accompagnée: le cours des règles est ou supprimé ou plus abondant, & toujours irrégulier. Les femmes qui approchent de cinquante ans & qui sont sur le point de perdre tout-à-fait leurs règles, sont assez sujettes à cette maladie. Lorsque le squirrhe se forme, il excite des symptômes plus graves, jette la machine dans un plus grand désordre que lorsqu'il est formé; pendant qu'il se prépare, la femme est dans un malaise presque continuel, sans cesse attaquée de vapeurs, de suffocation, de palpitation, &c. & lorsqu'il est décidé, tous ces symptômes cessent: il semble être le fruit d'un mouvement critique, & former un dépôt salutaire.

On peut rapporter au squirre de la *matrice* son ossification, dont il y a quelques exemples. Un de mes anciens condisciples & amis, M. Desgaulx, docteur en médecine de l'université de Montpellier, a donné une observation très-curieuse touchant une *matrice* ossifiée, *Journal de médecine, année 1759, mois d'octobre, page 336*. Elle étoit, assurément, enveloppée d'une membrane mince, à peu près comme le périoste, qui recouvroit une substance osseuse, lisse & polie dans la partie extérieure, presque semblable à celle des os du crâne: cette substance n'étoit point continue, elle paroïssoit séparée par une partie tendineuse dans son milieu; la partie extérieure étoit solide, résistoit aux différens coups, & rendoit le même son que les os: elle auroit pu supporter la scie & le trépan... Après la crôte osseuse, qui avoit environ deux lignes d'épaisseur, étoit une espèce de diploë aussi solide que celui qu'on trouve dans les condylomes des os de la cuisse; quelques glandes du vagin paroissent aussi ossifiées. La personne de qui on avoit tiré cette *matrice* avoit eu dans sa jeunesse les pâles-couleurs, après cela une fièvre intermittente: elle ressentit ensuite des douleurs à la *matrice*, qui furent enfin terminées par le squirre de la *matrice* qui s'ossifia à la longue, & augmenta au point qu'elle pesoit huit livres & demie. André Cnoëffell rapporte qu'on trouva dans une jeune veuve la *matrice* entièrement cartilagineuse; l'ossification ne seroit-elle qu'un progrès du squirre, ou plutôt un durcissement propre aux parties nerveuses, musculieuses? on voit les gros vaisseaux près de leur embouchure devenir d'abord durs, squirreux, & enfin par succession de temps osseux.

Lorsque le squirre de la *matrice* est encore dans le commencement, dans l'état simple d'engorgement, d'embaras, les symptômes sont plus graves, le danger paroît pressant, mais il est moins certain, la guérison est plus facile; lorsqu'au contraire il est formé, quelquefois il rétablit la santé, mais le plus souvent il dégénere en cancer, ou donne lieu à des hydropisies funestes; il est d'ailleurs pour l'ordinaire incurable: alors il ne demande aussi aucun remède; ceux qui paroïtroient les plus indiqués, tels que les

apéritifs énergiques, stimulans, les eaux minérales, &c. sont les moins convenables; ils le font dégénérer plutôt en cancer, ou hâtent l'hydropisie. C'est pourquoi la malade doit s'en tenir à un régime exact, s'abstenir de viandes salées, épicées, des exercices violens, des veilles trop longues, & sur-tout du coït: par ce moyen elle pourra sans autre incommodité porter son squirre pendant de longues années. Quelques observations font voir que les martiaux ne doivent point être compris dans la règle que nous avons établie. Zacutus Lusitanus assure avoir vu des obstructions dures comme des pierres, *lapidosas durities*, ramollies & fondues par leur usage. Il raconte avoir guéri par leur moyen une femme qui avoit à la *matrice* une tumeur squirreuse, dure, indolente, de la grosseur d'une courge, qu'il avoit inutilement combattue par les sudorifiques, fomentations, cataplasmes, onguens & autres remèdes aussi peu efficaces. *Prax. medic. admirab. lib. II, observ. 88*. Si l'engorgement ne fait que commencer, les apéritifs résineux, les emménagogues, les fondans, les eaux minérales, peuvent être employés avec succès.

*Cancer de la matrice.* Le squirre de la *matrice* dégénere en cancer, lorsqu'il est traité par des remèdes trop actifs, échauffans, incendiant le sang; lorsque la femme qui en est attaquée ne garde aucun régime, fait un usage immodéré des liqueurs ardentés, spiritueuses, aromatiques, des alimens salés, épicés; qu'elle pousse les veilles fort avant dans la nuit, & sur-tout quand toutes ces causes sont aidées & déterminées par une disposition héréditaire, naturelle ou acquise. Cette funeste dégénération s'annonce par des douleurs extrêmement aiguës, rapportées à l'endroit de la *matrice* qui paroïssoit auparavant squirreux, & qu'on observe toujours dur & inégal: les malades y ressentent dans certains temps comme des piqûres d'aiguille ou des traits de flamme qui les dévorent, ainsi qu'elles s'expriment, & que me le disoit une jeune dame atteinte de cette cruelle maladie, à la violence de laquelle elle a succombé. Je ne me rappelle qu'avec horreur le souvenir de l'état affreux dans lequel la jetoient les douleurs violentes dont elle étoit tourmen-

tée; la fièvre lente, avec frissons & redoublemens, est une suite assez ordinaire de cette maladie, de même que les défaillances, les enflures, &c. Tant que le cancer est fermé, il ne se manifeste que par ces symptômes; mais lorsque sur la fin il vient à s'ouvrir, il donne issue à une sanie noirâtre extrêmement âcre, qui s'échappe par la vulve & excorie en passant tout l'intérieur du vagin. Il semble dans cette maladie que la lympe éprouve la même altération que le sang dans la gangrene ou dans l'état scorbutique qui en est le commencement: la corruption est quelquefois si grande, qu'il s'y engendre des vers, comme Mauriceau & autres l'ont observé.

Cette maladie, si terrible en elle-même, l'est encore plus par ses suites, qui sont toujours des plus fâcheuses. Elle ne se termine que par la mort, qui arrive souvent trop lentement selon les desirs de la malade, qui semble l'attendre avec indifférence & même avec plaisir, comme le terme de ses peines. Elle est quelquefois précédée par des enflures, des syncopes fréquentes, des cours de ventre colliquatifs, marasme, &c. Le cancer de la *matrice* est l'écueil de la médecine: elle ne peut fournir aucune espèce de secours propres, je ne dis pas à guérir, mais même à pallier cette maladie, à en arrêter les progrès: elle élude l'action molle des remèdes adoucissans, inefficaces, & les médicamens actifs héroïques l'aigrissent. Il est plus à propos de ne pas médicamenter les cancers cachés, dit Hippocrate; car déstitués de remèdes, les malades vivent plus longtemps. *Aphor. 38. lib. VI.* L'extirpation, secours pour l'ordinaire utile dans celui qui attaque les mamelles, n'est pas permise dans celui qui a son siège à la *matrice*; on n'a pas même la ressource de pouvoir y appliquer des remèdes extérieurs. Il est bien douloureux pour un médecin de voir un malade dans l'état le plus affreux, sans avoir le moindre secours à porter; & il est bien désespérant pour un malade de se trouver dans ce cas. Cependant pour qu'un médecin ne reste pas oisif spectateur des progrès de la maladie, il peut amuser & consoler la malade en lui prescrivant de petits remèdes indifférens, incapables de pouvoir opérer le moindre effet sensible sur le sang:

c'est ici le cas où les laitages pourroient être employés, si on peut les soutenir; ils sont très-propres à bien remplir cette vue; mais il est rare que leur usage sympathise avec celui des narcotiques, dont on doit sans cesse enivrer la malade, pour lui dérober une partie de son mal, pour calmer la vivacité de ses douleurs. Le plus grand service qu'on puisse lui rendre dans ces cruelles circonstances, est de la rendre insensible. (*m*)

*MATRICE*, en *Minéralogie*, est un synonyme de *miniere*. On nomme ainsi la pierre ou la substance dans laquelle un minéral a été reçu, formé & élaboré. C'est ainsi qu'on dit que le quartz est ordinairement la *matrice de l'or*. Une mine déjà formée peut servir de *matrice* ou de réceptacle à une autre mine dont la formation est postérieure. Presque toutes les pierres peuvent devenir des *matrices* métalliques; mais celles qui sont les plus propres à cet usage, sont les quartz & le spath. *Voyez ces articles & l'article MINIERE.* (—)

*MATRICE*, s. f. (*Comm.*) se dit des étalons ou originaux des poids & mesures qui sont gardés par des officiers publics dans des greffes ou bureaux, & qui servent pour étalonner les autres. *Voyez ÉTALON & ÉTALONNER. Dictionn. de commerce.*

*MATRICES*, (*Fondeur de caractère d'Imprim.*) servant à fondre les caractères d'imprimerie, sont de petits morceaux de cuivre rouge, longs de quinze à dix-huit lignes, & de la largeur proportionnée à la lettre qui est formée.

Il faut des *matrices* pour toutes les lettres, signes, figures, &c. qui se jettent en moule pour servir à l'impression, parce que c'est dans la *matrice* que se forme la figure qui laissera son empreinte sur le papier.

La *matrice* se place à un extrémité du moule, entre les deux registres qui la retiennent; le métal ayant passé le long du moule où le corps se forme, vient prendre la figure qui est dans ladite *matrice*. *Voyez MOULE.*

La *matrice* se fait avec un poinçon d'acier sur lequel est gravée la lettre ou autre figure dont on veut la former. Ce poinçon étant trempé, c'est-à-dire, l'acier ayant pris sa dureté par l'action du froid & du chaud,

on l'enfonce à coups de marteau dans le morceau de cuivre poli & préparé pour cela; & y ayant laissé son empreinte, on lime ce cuivre jusqu'au degré de proportion qu'il doit avoir pour que la *matrice* soit parfaite, afin que, cette *matrice* étant placée au moule, la lettre se forme sur son corps dans la place & proportion où elle doit être. *Voy.* POINÇON, REGISTRE.

**MATRICES**, (*Grav.*) Les graveurs en relief & en creux appellent *matrices* les quarrés qui sont formés & frappés avec des poinçons gravés en relief.

**MATRICES**, à la monnoie, sont des morceaux d'acier bien trempés & gravés en creux avec les trois especes de poinçons.

Les *matrices* sont hautes de 4 à 5 pouces, quarrées & rondes par le haut, avec des entailles angulaires.

*Voyez* la façon de graver ou empreindre les *matrices*, à l'article POINÇON DE MONNOYAGE.

Il n'y a qu'une *matrice*, appelée la *primitive*, de chaque espece pour toutes les monnoies du royaume; c'est le graveur général qui la conserve, & c'est de cette *matrice* qu'émanent les quarrés que l'on envoie & dont on se sert dans toutes les monnoies du royaume.

**MATRICES**, en Teinture, se dit des cinq couleurs simples dont toutes les autres dérivent ou sont composées; savoir, le blanc, le bleu, le rouge, le fauve ou couleur de racine, & le noir. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

**MATRICULE**, f. f. (*Jurisprudence.*) est un registre dans lequel on inscrit les personnes qui entrent dans quelque corps ou société.

Il est fait mention dans les auteurs ecclésiastiques de deux sortes de *matricules*, l'une où l'on inscrivoit les ecclésiastiques, l'autre étoit la liste des pauvres qui étoient nourris aux dépens de l'église.

Présentement le terme de *matricule* s'entend principalement du registre où l'on inscrit les avocats, à mesure qu'ils sont reçus. On appelle aussi *matricule*, l'extrait qui leur est délivré de ce registre, & qui fait mention de leur réception.

Il y avoit aussi autrefois des procureurs *matriculaires*; c'est-à-dire, qui n'avoient qu'une simple *matricule* ou commission du juge pour postuler; présentement ils sont érigés en titre d'office dans toutes les juridictions royales.

Un huissier se dit *immatriculé* dans une juridiction, c'est-à-dire, reçu & inscrit sur la *matricule* du siege.

Les payeurs de rentes de l'hôtel-de-ville de Paris tiennent aussi une espece de *matricule* ou registre, où ils écrivent le nom des rentiers & nouveaux propriétaires des rentes, & pour cette inscription, on leur paie un droit d'*immatricule*. (*A*)

**MATRICULE DE L'EMPIRE**, (*Hist. mod. & droit public.*) c'est ainsi qu'on nomme dans l'empire d'Allemagne le *registre* sur lequel sont portés les noms des princes & états de l'empire, & ce que chacun d'eux est tenu de contribuer dans les charges publiques de l'empire, & pour l'entretien de la chambre impériale ou du tribunal souverain de l'empire. Cette *matricule* est confiée aux soins de l'électeur de Mayence, comme garde des archives de l'empire. Il y a plusieurs *matricules* de l'empire qui ont été faites en différens temps; mais celle qu'on regarde comme la moins imparfaite, fut faite dans la diete de Worms, en 1521. Depuis on a souvent proposé de la corriger, mais jusqu'à présent ces projets n'ont point été mis à exécution. (—)

**MATRONALES**, (*Litt. rom.*) *matronalia*, *matronales feriae*, fêtes que les gens mariés célébroient religieusement à Rome le premier jour de mars; les femmes, en mémoire de ce qu'à pareil jour les Sabines qui avoient été enlevées par les Romains firent la paix entre leurs maris & leurs peres; & les hommes, pour attirer la faveur des dieux sur leur mariage. Ovide vous indiquera les autres causes de l'institution des *matronales*; je me contenterai de dire qu'on les célébroit avec beaucoup de plaisir & de pompe.

Les femmes se rendoient le matin au temple de Junon, & lui présentoient des fleurs, dont elles étoient elles-mêmes couronnées. Les poëtes aimables n'oublioient pas de leur en rappeler la mémoire. Ovide leur

leur recommande expressement de ne jamais perdre courage :

*Ferte deæ flores , gaudet florentibus herbis*

*Hæc dea ; de tenero cingite flore caput.*

Les dames Romaines de retour à la maison y passioient le reste du jour extrêmement parées , & y recevoient les félicitations & les présens que leurs amis & leurs maris leur offroient ou leur envoioient , comme pour les remercier encore de cette heureuse médiation qu'elles avoient faite autrefois. Les hommes mariés ne manquoient pas dans la matinée du même jour de se rendre au temple de Janus , pour lui faire aussi leurs sacrifices & leurs adorations.

La solemnité finissoit par de somptueux festins que les maris donnoient à leurs épouses , car cette fête ne regardoit que les gens mariés ; c'est pour cela qu'Horace écrivoit à Mécène , *ode viij, liv. III.* " Mécène , " vous êtes sans doute surpris de ce que " vivant dans le célibat , je me mets en " frais pour le premier jour de mars , dont " la solemnité n'interesse que les personnes " engagées dans le mariage : vous ne savez " pas à quoi je destine ces corbeilles de " fleurs , ce vase plein d'encens , & ce " brasier que j'ai placés sur un autel revêtu " de gazon ; la reconnoissance le veut & " l'exige. A pareil jour , Brutus me garantit de la chute d'un arbre dont je " pensai être écrasé , &c. " :

*Martiis cælebs quid agam-calendis ,*

*Quid velint flores , &c.*

Dans cette fête des *matronales* , les dames accordoient à leurs servantes les mêmes privilèges dont les esclaves jouissoient à l'égard de leurs maîtres dans les saturnales : *in martio matronæ servis suis cænas ponebant , sicut saturnalibus domini.* En un mot , c'étoit un jour de joie pour le sexe de tout rang & de tout étage. ( *D. J.* )

MATRONE , f. f. ( *Hist. anc.* ) signifioit parmi les Romains une femme , & quelquefois aussi une mere de famille.

Il y avoit cependant quelque différence

Tome XXI.

entre *matrone* & *mere de famille*. Servius dit que quelques auteurs la font consister en ce que *matrona* étoit une femme qui n'avoit qu'un enfant , & *mater-familias* , une femme qui en avoit plusieurs ; mais d'autres , & en particulier Aulugelle , prétendent que le nom de *matrona* appartenoit à toute femme mariée , soit qu'elle eût des enfans , soit qu'elle n'en eût point , l'espérance & l'attente d'en avoir suffisant pour faire accorder à une femme le titre de mere , *matrona* ; c'est pour cela que le mariage s'appelloit *matrimonium*. Cette opinion a été aussi soutenue par Nonius.

MATRONE , ( *Jurisprud.* ) qu'on appelle vulgairement *sage-femme* , est celle qui est reçue & approuvée pour aider les femmes enceintes dans leurs accouchemens. On ordonne en justice qu'une femme ou fille sera vue & visitée par des *matrones* pour constater son état. Voyez SAGE-FEMME. ( *A* )

MATROUM , ( *Musiq. des anc.* ) air de flûte inventé par *Marfyas* , à ce que l'on dit. On s'en servoit pendant la fête de *Cybele* , mere des dieux , d'où lui vient son nom , suivant Pausanias. ( *F. D. C.* )

MATSUMAY , ( *Géogr.* ) ville & port de mer d'Yesso , ou de Kamtschatka , & capitale d'une principauté du même nom , tributaire de l'empereur du Japon. *Long. 156, 30 ; lat. 50, 40.* ( *D. J.* )

MATSURI , ( *Hist. mod.* ) c'est le nom que les Japonois donnent à une fête que l'on célèbre tous les ans en l'honneur du dieu que chaque ville a choisi pour son patron. Elle consiste en spectacles que l'on donne au peuple , c'est-à-dire , en représentations dramatiques , accompagnées de chants & de danses & de décorations qui doivent être renouvelées chaque année.

Le clergé prend part à ces réjouissances , & se trouve à la procession dans laquelle on porte plusieurs bannières antiques , une paire de fouliers d'une grandeur démesurée , une lance , un panache de papier blanc , & plusieurs autres vieilleries qui étoient en usage dans les anciens temps de la monarchie. La fête se termine par la représentation d'un spectacle dramatique.

MATTE , f. f. ( *Métallurgie.* ) c'est ainsi

qu'on nomme dans l'art de la fonderie la *substance métallique* chargée de soufre, qui résulte de la première fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fusion. Comme il s'en faut beaucoup que cette matière soit un métal pur, & comme, outre le métal que l'on a voulu tirer de la mine qui le contenoit, elle renferme plusieurs autres substances étrangères qu'il est essentiel d'en dégager, on est obligé de faire passer la *matte* par plusieurs travaux subléquens.

Lorsqu'on fait fondre une mine d'argent, après avoir commencé par la torrifier ou la griller, on est obligé de lui joindre ou du plomb ou de la mine de plomb, à moins que la mine que l'on traite ne fût déjà par elle-même unie avec de la mine de plomb. Pendant la fusion, ce plomb se charge de l'argent que la mine contenoit, & de plus il se charge encore des parties arsenicales, sulfureuses, ferrugineuses, cuivreuses, &c. s'il s'en est trouvé dans la mine; ce mélange de plomb, d'argent, de soufre, de fer, d'arsenic, &c. se nomme *matte* de plomb & d'argent.

Si l'on traite de la mine de cuivre, quoiqu'on l'ait préalablement torrifiée ou grillée, il est impossible qu'on en ait dégagé entièrement les parties ferrugineuses, sulfureuses & arsenicales dont elle étoit composée; la matière fondue qui résulte de cette première fonte, se nomme en allemand *rohstein* ou *matte crue*, ou *pietre crue*, ou première *matte*.

Pour dégager la *matte crue* des parties étrangères qui s'y trouvent jointes, on la grille de nouveau, en arrangeant ces *matte*s dans des hutes de maçonnerie, dont le sol est formé de pierres dures, sur lequel on pose horizontalement des morceaux de bois de chêne que l'on allume; par-là le feu achève de dégager les parties étrangères & volatiles qui étoient restées unies avec le métal dans la *matte*. Quelquefois on est obligé de réitérer jusqu'à cinq ou six fois, & même plus, ce grillage de la *matte*, suivant qu'elle est plus ou moins impure, avant que de pouvoir la remettre au fourneau de fusion; alors on obtient du cuivre noir avec une nouvelle *matte* que l'on nomme *matte seconde* ou *matte moyenne*, en alle-

mand *spurstein*, que l'on est obligé de faire griller encore un grand nombre de fois. Voyez l'article CUIVRE. (—)

MATTEAU DE SOIE, terme de Marchand de soie; le *matteau de soie* est composé de quatre, cinq, six à huit échevaux; on les tord & les plie de façon qu'ils ne se dérangent point.

MATTEES, s. f. pl. (Littérat.) *Mattea*, gen. æ, f. Suéton. *Mattia*, gen. æ, f. Martial. Mets friand.

Il paroît que c'étoit un service composé de mets délicats, hachés & assaisonnés d'épiceries. Ce mot est tiré du grec, & signifie toutes sortes de viandes délicates, tant poisson qu'autres. Voyez Suétone, dans la vie de Caligula, ch. xxxvij. & Athénée, liv. XII. (D. J.)

MATTHIEU, ÉVANGILE DE SAINT ou SELON SAINT, (Théol.) livre canonique du nouveau Testament, contenant l'histoire de la vie de Jesus-Christ, écrite par saint *Matthieu*, apôtre, & l'un des quatre évangélistes. Voyez APÔTRE & ÉVANGÉLISTE.

Saint *Matthieu* étoit fils d'Alphée, galiléen de naissance, juif de religion & publicain de profession. Les autres évangélistes l'appellent simplement *Lévi*, qui étoit son nom hébreu; pour lui il se nomme toujours *Matthieu*, qui étoit apparemment le nom qu'on lui donnoit dans sa profession de publicain qu'il quitta pour suivre Jesus-Christ. Voyez PUBLICAIN.

Cet apôtre écrivit son évangile en Judée, avant que d'en partir pour aller prêcher dans la province qui lui avoit été assignée; que quelques-uns croient être le pays des Parthes & d'autres l'Ethiopie; les fideles de la Palestine l'ayant prié de leur laisser par écrit ce qu'il leur avoit enseigné de vive voix. On ajoute que les Apôtres l'en sollicitèrent aussi, & qu'il l'écrivit vers l'an 41 de l'ère vulgaire; huit ans après la résurrection de Jesus-Christ, comme le marquent tous les anciens manuscrits grecs, quoique plusieurs écrivains, entr'autres saint Irénée, assurent que cet évangile ne fut composé que pendant la prédication de saint Pierre & de saint Paul à Rome, ce qui revient à l'an 61 de l'ère commune.

L'opinion la plus générale est que cet ouvrage fut d'abord écrit en syriaque, c'est-à-

dire , en hébreu de ce temps-là , mêlé de syriaque & de chaldéen pour le fond de la langue , mais dont les caracteres étoient hébreux : *chaldaico syroque sermone , sed hebraicis litteris scriptum* , dit saint Jérôme , *lib. III. adv. Pelag. cap. j.* & il fut longtemps en usage parmi les Juifs convertis au christianisme : mais les Chrétiens n'ayant pas conservé ce dépôt avec assez de fidélité , & ayant osé y faire quelques additions , d'ailleurs les Ebionites l'ayant notablement altéré , il fut abandonné par les églises orthodoxes qui s'attachèrent à l'ancienne version grecque , faite sur l'hébreu ou syriaque peu de temps après saint *Matthieu*. Du temps d'Origene , l'évangile hébreu des Chrétiens hébraïsans ne passoit déjà plus pour authentique , tant il avoit été altéré cependant il demeura assez long-temps dans sa pureté entre les mains des Nazaréens , auxquels saint Jérôme , ne reproche point , comme aux Ebionites , de l'avoir corrompu. Au reste le vrai évangile hébreu de saint *Matthieu* ne subsiste plus , que l'on sache , en aucun endroit. Car ceux que Sébastien Munster & du Tillet ont fait imprimer sont modernes , & traduits en hébreu sur le latin ou sur le grec. Quelques modernes comme Grotius , M. Huet , & Mille dans ses prolégomenes , ont avancé que l'évangile syriaque de saint *Matthieu* , qui est imprimé à part & dans les polyglottes , étoit le texte original ; mais ceux qui l'ont examiné avec plus de soin remarquent que cette traduction est faite sur le grec.

La version grecque de cet évangile , qui passe aujourd'hui pour l'original , a été faite dès les temps apostoliques. Quant à la traduction latine , on convient qu'elle est faite sur le grec , & n'est guere moins ancienne que la grecque même , mais l'auteur de l'une & de l'autre est inconnu.

Quelques modernes comme Erasme , Calvin , Ligfoot , Witaker , Schmith , Casaubon , le Clerc , &c. soutiennent que saint *Matthieu* écrivit en grec , & que ce que l'on dit de son prétendu original hébreu est faux & mal-entendu. Car , disent-ils , les Peres comme Origene , saint Epiphane , & saint Jérôme n'en parlent pas d'une manière uniforme ; ils le citent , mais sans lui donner autant d'autorité qu'ils auroient dû

faire si c'eût été un original. Si l'on en avoit eu cette idée , l'auroit-on laissé périr dans l'église ? Si saint *Matthieu* avoit écrit en hébreu , trouveroit-on dans son ouvrage l'interprétation des noms hébreux en grec ? Y citeroit-il l'Écriture , comme il la cite , suivant les Septante ? La langue grecque étoit alors commune dans tout l'Orient , dans tout l'Empire , à Rome même , puisque saint Paul écrit en grec aux Romains , saint Pierre & saint Jacques écrivent dans la même langue aux Juifs dispersés en Orient , & saint Paul aux hébreux de la Palestine. Enfin , pendant que tous les autres auteurs du nouveau Testament ont écrit en grec , pourquoi veut-on que saint *Matthieu* seul ait écrit en hébreu ?

Mais ces raisons ne sont pas sans réplique. Car 1°. les anciens témoignent que saint *Matthieu* avoit écrit en hébreu , & ils le disent pour avoir vu & consulté cet évangile écrit en cette langue. Si leur témoignage n'est pas uniforme , c'est qu'il y avoit deux sortes d'évangile attribué à saint *Matthieu* : l'un pur & entier , dont ils ont parlé avec estime ; l'autre altéré , qu'il ont jugé faux & apocryphe. 2°. On convient que la langue grecque étoit vulgaire en Palestine , mais il n'en est pas moins vrai que le commun du peuple y parloit ordinairement hébreu , c'est-à-dire , un langage mêlé de chaldaique & de syriaque. Saint Paul ayant été arrêté dans le temple , harangua la multitude en hébreu , *act. XXI. v. 4.* 3°. Les noms hébreux , expliqués en grec dans saint *Matthieu* , prouvent que le traducteur est grec & l'original hébreu. 4°. Saint *Matthieu* ne cite que dix passages de l'ancien Testament , dont sept sont plus approchans du texte hébreu que de la version des Septante , & les trois autres ne paroissent conformes aux septante que parce que dans ces passages les Septante eux-mêmes sont conformes au texte hébreu. 5°. La perte de l'original ne détruit pas la preuve de son existence , les églises l'abandonnerent insensiblement , parce que les Ebionites le corrompoient , le grec qui étoit demeuré pur fut conservé & regardé comme seul authentique. Voilà pourquoi l'on négligea l'hébreu , mais s'ensuit-il de là qu'il n'ait pas existé ? 6°. Quoique les autres Apôtres aient

écrit en grec aux Juifs de la Palestine , & à ceux qui étoient dispersés en Orient , on n'en sauroit conclure que saint *Matthieu* n'ait pas écrit en hébreu pour ceux de la Palestine qui parloient l'hébreu vulgaire plus communément que le grec. Enfin , on ne prétend pas que saint *Matthieu* ait absolument été obligé d'écrire en hébreu , mais il s'agit de savoir s'il y a écrit. Or c'est un fait attesté par tous les anciens dont plusieurs ont vu son original & ont été très-capables d'en juger , comme Origene , Eusebe , saint Jérôme. Oppose-t-on des conjectures à des faits attestés ? Il paroît donc constant que l'évangile de saint *Matthieu* a été primitivement écrit en hébreu vulgaire.

Le but de saint *Matthieu* dans son évangile a été , selon le vénérable Pierre Damien , de montrer que Jesus-Christ étoit le Messie. Pour cela il montre par ses miracles qu'il est le Christ , que Marie sa mere est Vierge , que Jesus-Christ n'est point venu pour détruire la loi , mais pour l'accomplir , & que ses miracles vraiment divins sont des preuves incontestables de sa mission. On remarque dans saint *Matthieu* une assez grande différence dans l'arrangement des faits , depuis le *chap. liv. v. 22* , jusqu'au *chap. xiv. v. 23* , d'avec l'ordre que suivent les autres évangélistes , mais cela ne préjudicie en rien à la vérité de ces faits. On a attribué à saint *Matthieu* quelques ouvrages apocryphes , comme le *livre de l'enfance de Jesus-Christ* , condamné par le pape Gelase , une *liturgie éthiopienne* , & l'évangile selon les hébreux dont se servoient les Ebionites , c'est-à-dire , un évangile altéré dont le fond étoit de saint *Matthieu* , mais non les parties surajoutées. Calmet , *dictionn. de la Bible* , tom. III. pag. 646. & suiv.

MATTIAQUES , LES , ( *Géogr. anc.* ) *Mattiaci* , peuple de la Germanie , qui tiroient leur nom de *Mattium* ou *Mattiacum* , capitale du pays des Cattes. Les bains d'eau chaude appellés anciennement *aquæ mattiacæ* , se trouvoient chez les peuples *Mattiaques*. On nomme aujourd'hui ces bains *Weisbaden* , & comme leur situation est connue , il n'est pas besoin d'autre preuve pour établir la demeure des *Mattiaques* ; ils habitoient donc sur le Rhin , dans le

pays que les Ubiens avoient abandonné , se on que Tacite , *liv. I , ch. lvj* , le fait entendre. ( *D. J.* )

MATTIOLA , ( *Botan.* ) nom d'un genre de plante dont voici les caractères , selon Linnæus. Le calice particulier de la fleur est cylindrique , court , droit , & subsiste après la chute de la fleur , la fleur est monopétale , faite en long tuyau qui s'élargit insensiblement , & forme une gueule avec une bordure unie. Les étamines sont cinq filamens pointus , plus courts que la fleur. Le germe du pistil est arrondi & placé au dessous du calice : le stile est très-délié , & celui du pistil est gros & obtus. Le fruit à noyau est sphérique , contenant une seule loge. La graine est oiseuse , arrondie , & renferme un noyau de même figure. ( *D. J.* )

MATULI , s. m. ( *Comm.* ) mesure des liquides dont on se sert en quelques villes de Barbarie. Le *matuli* de Barbarie est de trente deux rotolis. Voyez ROTOLIS. *dict. de Comm.*

MATUMA , s. m. ( *Hist. nat.* ) espèce de serpent aquatique , qui se trouve dans les fleuves du Brésil , & qui ne sort jamais de l'eau ; on en rencontre qui ont 25 ou 30 piés de long. Ils ont les dents d'un chien , sont très-voraces , & attaquent les hommes & les animaux. Les couleurs de sa peau sont de la plus grande beauté , & c'est à son exemple , dit-on , que les sauvages du pays se peignent le corps de différentes couleurs.

MATURATIFS , adj. ( *Pharm.* ) remèdes propres à aider la formation de la matiere purulente. Tels sont les oignons de lis , la levure de biere , le vieux levain , la bouse de vache , les gommés & les résines , les plantes émoullientes & leurs pulpes. Et enfin , ce terme se dit de tous les remèdes qui peuvent hâter la coction , l'atténuation , la préparation des humeurs nuisibles & génératrices des maladies , pour ensuite les rendre plus faciles à être expulsées. Voyez SUPPURATION.

MATURATION des fruits ( *Chym.* ) L'altération spontanée qui fait passer les suc de certains fruits , des fruits charnus , pulpeux , mous , de l'état d'immaturation , c'est-à-dire , de verdure , d'acidité ,

d'âpreté, d'acéribité, quelquefois de causticité, comme dans la figue, à l'état de maturité, c'est-à-dire, de douceur; cette altération, dis-je, doit être rangée parmi les especes de fermentations, voyez FERMENTATION. J'ai appelé cette altération spontanée: ce qui suppose que pendant qu'un fruit l'éprouve, il ne reçoit rien du dehors, qu'il doit être considéré comme isolé par rapport à l'arbre auquel il tient quelquefois encore. En effet, non-seulement l'analogie déduite de la maturation des fruits détachés des tiges qui les ont produits, & qui est singulièrement remarquable dans le melon, la poire, la nefle, &c. fait conjecturer que le fruit ne tire plus rien de l'arbre lorsque l'ouvrage de la maturation s'accomplit; mais plusieurs observations concourent à appuyer cette idée; le fruit ne grossit plus, la queue ou pédicule se desseche, ou du moins se flétrit, &c. Enfin, la loi générale des fermentations qui ne procedent convenablement que dans les liqueurs qui sont isolées, solitaires, *sui juris*, fournit une induction très-forte en faveur de cette opinion.

La maturation a cela de commun avec la putréfaction, qu'elle peut survenir à des sucS enfermés en très-petite quantité dans de petites cellules distinctes; & elle differe en cela de la fermentation vineuse & de l'acéteuse, en ce que ces dernieres ne s'excitent jamais que dans des volumes considérables de liqueur; voyez VIN & VINAIGRE; aussi les fruits passent-ils de la maturation à la putréfaction, & jamais à l'état vineux ou à l'état acéteux.

La théorie particuliere de la maturation, qui, comme on voit, est toute chymique, n'a été ni exposée, ni suivie, ni même ou à peine mise au rang des objets chymiques. Elle est pourtant très-curieuse & très-intéressante par la circonstance de présenter un des phénomènes les plus sensibles de l'économie végétale, & par conséquent d'ouvrir la porte de cette partie du sanctuaire chymique. Savoir ce que c'est positivement que le sel acide, acéribé, astringent, ou le suc résineux des fruits verts; par quelle succession de changemens ces corps se changent en corps doux; quel principe

des premieres substances s'altère réellement; quel autre passe *immué* du suc verd dans le suc doux, &c. ce sont là des connoissances chymiques d'un ordre supérieur; tant en soi, que comme source de lumière ultérieure pour l'analyse végétale transcendante; du moins me promettrai-je beaucoup de ces notions, si je continuois un jour mes travaux sur les végétaux.

L'état de vapidité & l'amertume que contractent les fruits meurtris, qui est le produit d'une autre especes de fermentation, est encore un phénomène dont la théorie chymique est du même ordre que la précédente, & à laquelle elle est nécessairement liée. (b)

MATURE, f. f. (*Marine.*) ce mot se prend ou pour l'assemblage des mâts d'un vaisseau, voyez MAT, ou pour l'art & la science de mâter les vaisseaux.

Le mât est destiné à porter la voile, & la voile à transmettre au vaisseau l'action du vent; & comme on suppose qu'un navire en mouvement est enfin parvenu à une vitesse uniforme, il faut que l'action du vent soit égale & directement opposée à l'action de la résistance de l'eau, parce que l'une de ces actions tend à accélérer le mouvement du vaisseau, & la seconde au contraire à le ralentir. Or, de là il s'ensuit que le mât doit être placé, s'il n'y en a qu'un, dans l'endroit où la direction du choc de l'eau coupe la quille; s'il y a plusieurs mâts, on les mettra de part & d'autre du point où la quille est coupée par la direction du choc de l'eau, & on observera en même temps de disposer les voiles de maniere qu'il y ait entr'elles un parfait équilibre, voyez VOILE. Ceux qui désireront sur ce sujet un plus grand détail, peuvent consulter les pieces de MM. Bouguer & Camus, sur la matiere des vaisseaux, & le *traité du navire*, de M. Bouguer, p. 417. (O)

MATURITÉ, f. f. (*Jardin.*) c'est la coction du suc nourricier qui se fait au dedans des fruits par la chaleur de la terre, & qui de durs qu'ils étoient, rend leur substance plus tendre & plus agréable au goût. C'est le temps que le fruit paroît propre à cueillir & bon à manger: ce temps

varie, selon la qualité de la terre & l'exposition des fruits. " La Quintinie, *tome II*, " *page 198*, ne peut souffrir les gens qui " tâtonnoient les fruits, soit sur l'arbre, " soit cueillis, & qui, pour trouver un " fruit à leur goût, en gâtent cent avec " l'impression violente de leur malhabile " ponce. "

Les pêches sont mûres quand elles ont acquis leur grosseur, une couleur rouge d'un côté & jaune de l'autre : elles doivent, ainsi que la poire, obéir au ponce, quand il les presse doucement du côté de la queue.

La figue doit se détacher de l'arbre sans résistance.

Il faut que la prune quitte sa queue & soit un peu ridée de ce côté-là.

Aux poires & aux prunes, la queue se détache de l'arbre, & leur reste pour ornement.

Aux melons, outre la couleur & le sentiment du ponce, il faut encore l'odorat & l'écorce bien brodée.

La couleur jaune des poires d'hiver est la vraie marque de leur *maturité*.

Les pommes de même, étant bien jaunes & un peu ridées, dénotent qu'elles sont mûres.

Les apis changent leur verd, les calvilles deviennent plus légères & leurs pepins sonnent quand on les secoue : celles qui ne paroissent point telles, ainsi que les épines d'hiver & la louise-bonne, sont connoître leur *maturité* par leurs rides.

Les abricots l'annoncent par leur couleur dorée, ceux qui sont à plein vent prennent plus de couleur & de goût ; mais étant en espaliers, ils deviennent & plus gros & plus beaux.

Les oranges sont ordinairement seize mois à mûrir ; le beau doré de leur couleur vous invite à les cueillir.

**MATURITÉ**, (*Médecine.*) On se sert de ce même terme par analogie, en parlant de quelque chose qui arrive à son juste degré de perfection. C'est ainsi que dans les maladies, on dit que la matière morbifique est parvenue à sa *maturité* ; ce qui veut dire que la matière est au degré d'atténuation & de perfection pour en faciliter la crise ou l'expulsion.

C'est de cette *maturité* dont il est parlé dans l'aphorisme d'Hippocrate, où il est dit qu'il faut évacuer les matières cuites, & non celles qui sont crues.

On doit attendre cette *maturité* ou la procurer, avant d'employer les remèdes évacuans de l'humeur morbifique, ce qui se fait en y préparant la nature par les saignées.

*Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

**MATUTA**, (*Mythologie.*) divinité des Romains. Cette déesse, la même que Leucothoé, étoit Ino, sœur de Sémélé, mère de Bacchus, s'il en faut juger, dit Plutarque, par la cérémonie de ses sacrifices ; car entre autres particularités, les dames Romaines, en célébrant sa fête, faisoient entrer au milieu de son temple, une seule de leurs esclaves, lui donnoient quelques soufflets, & la chassoient ensuite du temple avec ignominie. J'en ai dit la raison au mot *Matronales* : c'est le roi Servius Tullius qui bâtit le premier un temple à Rome à la déesse *Matuta* ; le consul Camille le rétablit dans sa dictature, & le dédia vers l'an 362 de Rome. *Voyez* Tite-Live, *liv. V* ; Vossius, *liv. I, c. xiiij*, *liv. VII, c. x* ; Pitiscus *lex antiq. roman.* & le mot *MATRONALES*. (*D. J.*)

**MAUBEUGE**, *Malbodium*, (*Géograph.*) ville de la Flandre Française, avec un illustre chapitre de chanoinesses, qui doivent prouver 32 quartiers de noblesse paternelle & maternelle. La plupart des villages de la prévôté de *Maubeuge*, dépendent de l'abbessé qui en a la juridiction spirituelle & temporelle. *Maubeuge* fut cédée à la France par le traité de Nimègue, en 1678. Elle est fortifiée à la Vauban, & est sur la Sambre, à cinq lieues S. de Mons, sept S. E. de Valenciennes, 16 S. O. de Bruxelles, 46 N. E. de Paris. *Longitude 21, 35 ; latitude 50, 15.*

**MAUBILE**, LA, (*Géog.*) grande rivière de l'Amérique septentrionale, dans la Louisiane. Elle prend sa source dans les montagnes qui bornent le pays des Illinois, traverse plus de 200 lieues de pays, & se rend dans le golfe du Mexique, à la baie de la *Maubile*.

Cette baie est située sur les côtes de la Louisiane, & a trente lieues de profondeur. Les François ont fondé leur principale

colonie de la Louisiane, à la côte de l'ouest de la baie *Maubile*, & ils y ont bâti le fort Louis. Ce même côté est habité de plusieurs nations, des Maubiliens, Chicachas, des Tomez, de quelques Apalaches, & Chattes. (*D. J.*)

MAUBOUGE, f. m. (*Commerce.*) droit d'entrée qui se leve en Normandie & en d'autres lieux sur les boissons qui entrent & qui sont brassées dans les villes & lieux où il y a foires ou marchés. Les boissons sujettes au droit de *maubouge*, sont la biere, le cidre & le poiré. *Dictionnaire de Commerce.*

*Maubouge* est aussi le nom d'un droit qui en quelques lieux est dû sur tous les animaux qui ont l'ongle ou corne des piés fendus, comme les bœufs, vaches, moutons, &c. On l'appelle à Paris *droit de pié fourché*. Voyez PIÉ FOURCHÉ. *Dictionnaire de Commerce.*

MAUDIRE, v. act. (*Gram.*) c'est prononcer sur quelqu'un, ou contre quelque chose, la malédiction. Voyez MALÉDICTION.

MAVELAGONGUE, IA, où MAWILGANGE, (*Géographie.*) autrement la riviere de Trinquilimal, riviere de l'île de Ceylan, coupée par des rochers & des chûtes d'eau, qui l'empêchent d'être navigable. (*D. J.*)

MAUGERE, f. f. (*Marine.*) ce sont des bourfes de cuir, ou de grosse toile goudronnée, longues d'environ un pié, & qui ressemblent à des manches ouvertes par les deux bouts, pour mettre à chaque dalot, & servir à l'écoulement des eaux qui sont sur les tillacs, sans que l'eau de la mer puisse entrer dans le vaisseau, parce que les vagues applatissent la *maugere* contre le bordage.

MAUGES, LES, (*Géogr.*) ou le pays de *Mauges*, petite contrée de France dans l'Anjou, qui la borne au septentrion. Elle a l'élection de Saumur à l'orient, & le duché de Retz à l'occident: c'est un pays montagneux & très-pauvre.

MAULÉON, (*Géogr.*) petite ville de France en Poitou, chef d'une élection au diocèse de la Rochelle, avec une célèbre abbaye. *Mauléon* est situé près du ruisseau de l'Oint, à 18 lieues N. E. de la Ro-

chelle, & 20 N. O. de Poitiers. *Longitude* 26, 50; *lat.* 46, 52.

MAULÉON DE SOULE, (*Géog.*) petite ville de France, en Gascogne, capitale du pays de *Soule*, à huit lieues S. O. de Pau, 16 S. E. de Dax, 172 de Paris. *Long.* 26, 46; *lat.* 43, 12.

Henri Sponde naquit à *Mauléon* en 1568, & eut pour parrain Henri de Bourbon, depuis roi de France, sous le nom de Henri IV, fut élevé dans le calvinisme, & changea comme ce prince de religion, ce qui lui valut l'évêché de Pamiers.

Il a abrégé & continué les annales de Baronius, jusqu'en 1640: il est mort à Toulouse en 1643. La meilleure édition de ses œuvres, est celle de la Noue, à Paris, en six volumes *in-folio*.

MAULI, (*Géogr.*) riviere du royaume de Sicile, dans la vallée de Noto: elle passe à Raguse, & va se jeter dans la mer au port de Mazzarelli; c'est pour cela qu'on l'appelle quelquefois *Fiume di Ragusa*: c'est l'*Herminius* des anciens.

MAUMAQUES, (*Géogr.*) village du diocèse de Soissons, situé entre Compiègne & Noyon, dans la plaine un peu au delà de Choisy-sur-Aine. Les premiers rois de France y avoient un palais, & dom Germain semble être très-fondé à appliquer à ce lieu tout ce que l'on dit de l'ancien Mamacas, ou Mamaccas. La forêt de Lezque, en Latin *Lisica*, mal nommée de *Laigle*, est tout proche de *Maumaques*; ce qui en rendoit le séjour agréable à nos rois. (*D. J.*)

MAUND, (*Hist. mod.*) ancienne mesure dans l'Angleterre. Voyez HARRIS.

MAVONDRE, (*Hist. nat. Botaniq.*) racine qui croît dans l'île de Madagascar; elle est de la grosseur d'un œuf de poule; sa peau est amere, mais le dedans a le goût des marrons.

MAUNE, f. m. (*Commerce.*) poids dont on se sert dans les états du Mogol. Il pese 55 liv. d'Angleterre, ou 50 liv. de Paris. *Diç. de Comm.*

MAURE CAP, ou CAVESSE DE MAURE, (*Maréchallerie.*) Voyez CAP.

MAURE, SAINTE, (*Géogr.*) petite ville de France en Touraine, au diocèse de Tours, à sept lieues de cette ville, 59 S. O.

de Paris. *Longitude* 18<sup>d</sup>. 16', 45"; *latitude* 47<sup>d</sup>. 6', 39".

MAURE, SAINTE, (*Géogr.*) île de la mer Ionienne, entre la basse Albanie & l'île de Céphalonie. Elle a environ 10 lieues de circuit, & contient quelques ports. Les Vénitiens l'ont enlevée aux Turcs en 1684: mais ceux-ci la reprirent en 1715, en détruisirent les fortifications, & l'abandonnèrent.

MAURES, LES, (*Géog. anc. & mod.*) en Latin *Mauri*, peuples d'Afrique, qui selon les temps ont eu une étendue plus ou moins considérable.

Sous les Romains, on appelloit *Maures*, les habitans naturels des trois Mauritanies. Ces peuples abandonnèrent à ces maîtres du monde toutes les côtes de leur pays, & leur payerent des tributs, pour posséder en paix leurs campagnes. Ils en agirent de même avec les Vandales qui inonderent l'Afrique, & se cantonnèrent dans l'intérieur du pays vers les montagnes; mais ils goûtèrent le christianisme que les Vandales avoient répandu dans leurs climats. Avec le temps, les califes de Bagdat ayant fait de grandes conquêtes le long de la Méditerranée en Afrique, les Sarrasins qui s'y étendirent, y porterent le musulmanisme.

Les *Maures* étant ainsi devenus mahométans, à l'exemple des Sarrasins leurs maîtres, seroient vraisemblablement demeurés en Afrique, si le comte Julien ne les eût point appellés en Espagne. Dès qu'ils eurent connu l'heureux climat de l'Hespérie, ils s'y fixèrent, s'y multiplièrent, la remplirent de leurs compatriotes, & leur général n'agissant pas long-temps au nom du calife, se fit souverain lui-même. On fait comme les rois d'Espagne ont repris peu à peu sur les *Maures*, les royaumes qu'ils avoient fondés très-prompement. Ces Africains chassés d'Espagne, retournerent en Afrique, & continuèrent d'y exercer le mahométisme.

Il faut aujourd'hui distinguer les pays des *Maures* où ils dominent, de ceux où ils jouissent seulement d'une liberté qui n'est guere différente de la servitude. Les *Maures*, par exemple, sont les maîtres aux royaumes de Maroc & de Fez, qui

répondent à la Mauritanie Tingitane des anciens; mais il n'en est pas de même à Alger, la milice composée de Turcs & de renégats, y a la souveraine puissance. Voyez MAURITANIE.

MAURIAC, *Mauriacum*, (*Géograph.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, chef-lieu d'une élection particulière. Elle est près de la Dordogne, & des frontières du Limousin, à 11 lieues S. E. de Tulle. *Long.* 29, 59; *lat.* 45, 29. (*D. J.*)

MAURICE, SAINT, (*Histoire moderne.*) ordre militaire de Savoie. Amé ou Amédée VIII, premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques seigneurs de sa cour, institua cet ordre de chevalerie, tant pour honorer la mémoire de ce saint martyr, que pour conserver celle de sa lance & de son anneau, qu'on garde précieusement dans la maison de Savoie, & qui sont les principales marques de cet ordre.

L'instituteur ordonna que les chevaliers porteroient une longue robe & un chaperon de couleur avec la ceinture d'or, le bonnet & les manches de camelot rouge, & sur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du général ou grand-maître, qui devoit être en broderie d'or.

Philibert Emmanuel obtint du pape Grégoire XIII, en 1572, que l'ordre de saint-Lazare seroit réuni à celui de *saint-Maurice*. La destination de ces chevaliers, selon la bulle de ce pontife, est de combattre pour la foi & pour la défense du saint-siège.

Par cette réunion, les chevaliers de saint-Lazare ont changé leur croix verte en une croix blanche pommetée. Le manteau de cérémonie de l'ordre de *saint-Maurice*, est de taffetas incarnat doublé de blanc, avec un cordon & une houpe de soie blanche & verte. La casaque & la cote d'armes sont de damas incarnat chargées devant & derrière de la croix de l'ordre en broderie. Guichenon, *Hist. de Savoie*, Favin, *Théâtre d'honneur & de chevalerie*.

La marque de l'ordre est une croix à huit pointes de sinople, la croix de *saint-Maurice* pommetée & bordée d'or, émaillée de blanc par-dessus. Les chevaliers peuvent porter

porter le ruban de telle couleur qu'ils souhaitent.

**MAURICE, Pile**, (*Géogr.*) île d'Afrique située vers le 21 degré de lat. méridionale, près de l'île Mascaren'has. Les Hollandois y aborderent en 1598, & lui donnerent son nom de celui du prince d'Orange, qui étoit amiral des Provinces-Unies. Les Portugais l'appellent *ilha do Cerno*; j'ignore pourquoi; car ce n'est point l'île de *Cerné* dont Pline fait mention. L'île *Maurice* a environ 15 lieues de tour, avec un bon havre, des montagnes fort élevées, toujours couvertes d'arbres verts, du poisson en abondance, des vaches, des veaux marins, toutes sortes d'oiseaux; l'air en est pur, le terrain fertile, & cependant c'est un lieu qui reste désert.

**MAURICE, Saint**, (*Géogr.*) petite ville de Savoie dans la Tarentaire, sur l'Isère, au piés du petit S. Bernard, entre Moustier & Aourte. *Long.* 24, 35; *lat.* 45, 40.

**MAURICE**, (*Hist. Rom.*) quoique Romain d'origine, naquit dans la Capadoce où sa famille s'étoit établie. Il avoit commencé par être notaire, mais il se dégoûta des fonctions paisibles & sédentaires. Il s'enrôla dans la milice comme simple soldat. Sa valeur & sa capacité l'élevèrent au commandement des armées, & aux premières dignités de l'empire. Et Tibère Constantin voulant se l'attacher par des bienfaits lui donna sa fille Constantine en mariage. Il parvint à l'empire l'an 585 de Jésus-Christ. Les Perses faisoient alors de fréquentes incursions sur les terres des Romains. Maurice envoya contre eux son beau-pere Philippicus qui éprouva des prospérités & des revers. La fin de cette guerre fut glorieuse à Maurice qui rétablit sur le trône Cosroës que ses sujets en avoit fait descendre. Les Perses, humiliés & punis, n'insulterent plus les provinces de l'empire. Mais des ennemis plus redoutables, parce qu'ils étoient plus cruels, porterent la dévotion. Les Lombards, maîtres d'une partie de l'Italie, y exerçoient les plus cruelles vexations; Maurice les affoiblit & les mit dans l'impuissance de nuire. Les Huns, après avoir essuyé de fréquentes défaites, furent contraints de se renfermer dans leurs déserts. Les Abares firent une longue résis-

tance. Maurice, pour délivrer l'empire de ce peuple de brigands, consentit à leur payer annuellement cent mille écus. Fiers d'avoir les Romains pour tributaires, ils eurent plus de confiance dans leurs forces; & sans foi dans les traités, ils recommencèrent leurs ravages. Maurice en tua cinquante mille dans différens combats sans pouvoir les rebuter. Ils furent plus sensibles au sort de leurs prisonniers qui étoient tombés au pouvoir des Romains. Ils consentirent à se retirer sur leurs terres à condition qu'on leur rendroit leurs compagnons captifs, & ils s'engagerent à leur tour à remettre les Romains qu'ils avoient en leur pouvoir. Ces conditions furent exactement remplies par Maurice; mais le roi des Abares, infidèle à ses promesses, au lieu de renvoyer ses prisonniers, les fit tous passer au fil de l'épée. Maurice, indigné de cette infidélité, fit de grands préparatifs pour porter la guerre dans le pays des Abares. Ce dessein fut déconcerté par la rébellion de Phocas qui fut proclamé empereur par l'armée dont Maurice lui avoit confié le commandement. Ce dangereux rival qui des plus bas emplois étoit parvenu aux premiers honneurs de la guerre, le poursuivit jusqu'à Chalcédoine où il se saisit de sa personne. L'infortuné Maurice, après avoir vu égorger ses deux fils, eut la tête tranchée. Toute sa famille fut enveloppée dans ce carnage. Il s'étoit rendu odieux à la milice qu'il payoit mal, & qui souvent manquoit du nécessaire. Ce fut un simple soldat qui l'arrêta pour se venger du refus qu'il avoit fait de lui payer sa solde. Jamais empereur n'avoit poussé aussi loin son avarice. Il vécut pauvre pour mourir riche: on remarqua que le desir d'accumuler avoit toujours été le vice dominant des empereurs nés dans la pauvreté. Il étoit dans la soixante-fixième année de son âge lorsqu'il perdit la vie. Il en avoit passé vingt sur le trône avec la réputation d'un grand capitaine. Il eut de la piété, & protégea le christianisme dont il pratiqua religieusement les maximes. On n'eut à lui reprocher que son avarice. Ce fut sous son regne que les Mahométans commencèrent à se faire connoître par leurs missionnaires guerriers. (T—N.)

**MAURIENNE**, (*Géogr.*) vallée dans

la Savoie. Elle a environ 20 lieues de longueur de l'orient à l'occident, depuis Charbonnières jusqu'au mont Cenis (*Alpes cottiennes* des anciens) qui la sépare du Piémont vers l'orient. Mais cette vallée est très-étroite, parce qu'elle est resserrée de toutes parts par les Alpes. Grégoire de Tours qui vivoit dans le vij siècle, est le premier des auteurs subsistans qui ait parlé de cette vallée, qu'il appelle *Mauriana*. Il nous apprend qu'elle étoit du diocèse de Turin, & dans la dépendance de cette ville.

Tout ce pays ayant été cédé par les Lombards à Gontran roi de France, il fonda un évêché à Maurienne, soumis à la métropole de Vienne. Sous Rodolphe III, Humbert, surnommé *aux blanches mains*, fut créé comte de Maurienne par ce prince, qui y joignit le comté de Savoie. Les successeurs d'Humbert se qualifièrent simplement de comtes de Maurienne, & préférèrent ce titre à celui de comtes de Savoie, *Savoga*; aussi ont-ils été enterrés dans l'église de S. Jean de Maurienne. Ensuite peu à peu le nom de Savoie l'a emporté sur celui de Maurienne; de sorte que quand l'empereur Sigismond créa duc le comte Amédée, ce fut la Savoie & non pas la Maurienne qu'il érigea en duché.

*MAURIPENSIS PAGUS*, (*Géogr.*) c'étoit, selon M. le Bœuf, une contrée de la Brie & de la Champagne, étendue le long du rivage droit de la Seine, après que cette rivière a reçu l'Ionne. Quelques-uns ont écrit *Morivensis*, & même *Morvisinus*. M. de Valois a souvent confondu le *pagus Mauripensis* avec le *pagus Heripensis*, le Herpois, nommé depuis le *Hurepois*.

*MAURIS*, ou *MOURIS*, ou *MURRI*, (*Comm.*) toiles de coton qui viennent de la côte de Coromandel. Il y en a de fines, de grossières, de larges, d'étroites, de blanches & de rouges. Toutes les pièces de ces toiles ont douze aunes de long sur diverses largeurs; savoir, les fines larges, une aune trois quarts; les étroites de même qualité, une aune un quart; les grossières blanches, une aune trois quarts; & les rouges, une aune cinq huitièmes.

Dans les ventes que la compagnie de Hollande fait de ces toiles, les lots ou *cavelins* sont tous d'une balle contenant

cent pièces. En 1720, les *mauris* fines larges revenoient depuis 11 florins 7 huitièmes, jusqu'à 12 florins 3 huitièmes la pièce; les étroites depuis 9 florins, jusqu'à 10; les grossières blanches, 6 florins 3 quarts, & les rouges depuis 6 florins 5 huitièmes, jusqu'à 6 florins 7 huitièmes. En 1748, nov. ces dernières de la côte de 7 florins 1 quart, à 7 florins 3 huitièmes mesure de Hollande la pièce. Cette sorte de toile diffère un peu de celle qu'on nomme *percale*, qui n'a que dix aunes deux tiers de longueur, sur une aune & demie de largeur.

Les Hollandois écrivent ce mot *mouris*, parce que la diphtongue *ou* a le même son chez eux que *au* en François.

Les Danois les nomment *murri*. En 1761, les *murris* de douze aunes & demie Danoise, d'une aune sept huitièmes de large, à une aune un quart de large, se sont vendues R. 4, deux troisièmes à R. 5. (+)

*MAURITANIE*, (*Géogr. anc.*) en Latin *Mauretania*, comme portent la plupart des anciens monumens, & non *Mauritania*.

Grande contrée d'Afrique, en partie sur la mer Méditerranée, en partie sur l'Océan occidental. Anciennement elle n'obéissoit qu'à un seul roi. Bocchus y régnoit du temps de la guerre de Jugurtha. Ses héritiers la divisèrent en deux royaumes, qui furent réunis en un seul sous Juba, & sous son fils Ptolomée, par la libéralité d'Auguste; c'est pour cela qu'Horace l'appelle *Jubæ rellus*. Ensuite l'empereur Claude ayant subjugué les Maures, pour les punir du meurtre du roi Ptolomée, partagea ce vaste état en deux provinces, dont celle qui étoit à l'occident fut nommée *Mauritanie tingitane*, & celle qui étoit à l'orient fut appelée *Mauritanie césariense*; enfin, dans la suite, il se forma une troisième province, à laquelle on donna le nom de *Mauritanie Sitifense*.

La *Mauritanie tingitane*, *tingitana*, tiroit son nom de la ville de Tingis, métropole de la province. C'étoit en quelque manière la Mauritanie propre; car la Mauritanie césariense étoit renfermée pour la plus grande partie dans la Numidie des Marsilyliens. Cette province étoit bornée au nord

par le détroit d'Hercule, aujourd'hui de Gibraltar, & par la mer Méditerranée; à l'orient par le fleuve Malva; au midi par le mont Atlas, & au couchant par l'Océan atlantique.

La Mauritanie césariense, que le fleuve Malva séparoit de la Mauritanie tingitane, étoit à l'occident de la Mauritanie sitifense; mais avant que celle-ci fût formée, elle la comprenoit toute entière, & s'étendoit jusqu'au fleuve Ampsaga, qui la bornoit à l'orient. Si ville capitale étoit *Julia caesarea*, qui lui donnoit son nom. Les royaumes de Trémecen & de Couco, & le pays d'Alger font la Mauritanie césariense.

Ptolomée vous donnera le nom des villes & des peuples de la Mauritanie tingitane & césariense.

La Mauritanie sitifense étoit bornée au nord par la mer Méditerranée; à l'orient par une ligne tirée de l'embouchure du fleuve Ampsaga jusqu'à la ville appellée *Maximianum oppidum*; à l'occident par la Mauritanie césariense; les bornes du midi font assez incertaines.

La notice épiscopale d'Afrique vous indiquera les noms des évêchés des trois Mauritanies, si vous en êtes curieux.

Il paroît que l'ancienne Mauritanie contenoit toute la partie occidentale de la Barbarie, où sont à présent les royaumes de Trémecen, de Ténez, d'Alger, de Bugie, de Fez & de Maroc. (*D. J.*)

**MAUROMIDIE**, (*Géogr.*) cap sur la côte de la Morée, à la distance d'environ 2 lieues du cap de Calogréa. On l'appelloit autrefois le promontoire *Arrenius*.

**MAURS**, (*Géogr.*) petite ville de France en Auvergne, élection d'Aurillac. C'est le chef-lieu d'une des quatre prévôtés qui composent les états de la haute Auvergne, qu'on ne convoque plus.

**MAUSOLÉE**, *f. m.* (*Littér.*) on appelle *mausolées*, ces tombeaux magnifiques

*Où se perdent les noms de maîtres de la terre,  
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre;  
Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont  
plus de flatteurs;*

*Et tombent avec eux d'une chute commune,  
Tous ceux que la fortune  
Faisoit leurs serviteurs.*

Ce n'est pas qu'on n'ait élevé quelquefois de superbes tombeaux à d'illustres citoyens qui avoient bien mérité de leur patrie; mais il faut avouer que ce cas est fort rare. Il me semble que les Hollandois font de tous les peuples modernes, ceux qui se font les plus distingués par leur reconnaissance en ce genre, & en même temps ceux qui ont fait paroître le plus de bon goût dans les ouvrages de cette nature. Les mausolées qu'ils ont élevés à leurs amiraux, les représentent à nos yeux tels qu'ils étoient, & sont enrichis de couronnes rostrales, accompagnées d'ornemens convenables; comme de festons d'herbes marines, de coquillages & de corail, qui ont un juste rapport avec toute l'ordonnance.

Personne n'ignore l'origine du nom de mausolée; il vient du tombeau qu'Artémise, reine de Carie, fit bâtir en l'honneur du roi Mausole son époux. Ce monument, unique dans l'univers, subsista plusieurs siècles, & faisoit le plus bel ornement de la ville d'Halicarnasse. Il a été mis au nombre des sept merveilles du monde, tant pour sa grandeur & la noblesse de son architecture, que par la quantité & l'excellence des ouvrages de sculpture dont il étoit enrichi. Les Grecs & les Romains ne se lassioient point de l'admirer; & Pline en a laissé une description complète, dont il paroît que la vérité ne sauroit être contestée.

L'étendue de ce mausolée étoit de 63 piés du midi au septentrion; les faces avoient un peu moins de largeur, & son tour étoit de 411 piés. Il avoit 36 piés de haut, & renfermoit 36 colonnes dans son enceinte. Scopas entreprit la partie de l'orient, & Timothée celle du midi; Léocarés exécuta la partie du couchant, & Bryaxis celle du septentrion. Tous quatre passioient pour les plus célèbres sculpteurs qui fussent alors. Artémise, dans le court intervalle de son regne, n'eut pas le plaisir de voir cet ouvrage conduit à sa perfection;

mais Idriéus en poursuivit l'entreprise , & les quatre artistes eurent la gloire de la consommer. On doute encore aujourd'hui , dit Pline , lequel d'eux a le mieux réussi , *hodieque certant manus* , pour me servir de son expression. Pithis eut l'honneur de se joindre à eux , & éleva une pyramide au dessus du maufolée , sur laquelle il posa un char de marbre ; attelé de quatre chevaux. *Voyez* de plus grands détails dans Pline , *liv. XXXIV* , & dans Vitruve , *liv. VII*.

Les Latins adoptèrent le nom de maufolée , & le donnerent à tous les tombeaux somptueux , comme Pausanias nous l'apprend. C'est ainsi que l'on appelle le superbe monument qu'Auguste fit faire pendant son fixieme consulat , entre le chemin de Flaminius & le Tibre ; pour y être enterré avec les siens. Strabon , *liv. V* , *pag. 236* , nous en a laissé la description. Il dit que c'étoit un tertre élevé sur une base de marbre blanc , & couvert jusqu'au haut d'arbres toujours verts ; qu'à la cime de ce tertre il y avoit une statue de bronze d'Auguste ; qu'en bas l'on voyoit les tombeaux de ce prince , de ses parens & de ses domestiques ; & que derriere l'édifice il y avoit un grand bosquet avec des promenades admirables.

Enfin , le nom de maufolée est celui que Florus donne aux tombeaux des rois d'Egypte , dans lequel , dit-il , Cléopatre s'enferma , & se fit mourir. La langue Française a adopté le nom de maufolée dans le même sens que lui donnoient les Romains : elle appelle maufolées les tombeaux des rois. (*D. J.*)

MAUTERN , (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne , dans le cercle d'Autriche , au quartier de Vienne , sur le Danube : elle appartient à l'évêque de Passau ; & elle est remarquable par le long pont qui la joint avec la ville de Stein de l'autre côté du fleuve , de même que par la bataille que les Hongrois y gagnèrent sur les Autrichiens , l'an 1484. (*D. J.*)

MAUVAIS , adj. (*Gramm.*) c'est l'opposé de *bon*. On donne ce nom à tout ce qui n'a pas les qualités relatives à l'usage qu'on se propose de faire d'une chose , à l'utilité qu'on en attend , à l'idée qu'on en a , &c.

MAUVE , (*Hist. natur.*) *Voyez* MOUTETTE.

MAUVE , *malva* , (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale , en forme de cloche ouverte , & profondément découpée. Il s'éleve du fond de cette fleur un tuyau pyramidal chargé le plus souvent d'étamines. Le pistil sort du calice ; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur & au tuyau pyramidal ; & il devient dans la suite un fruit applati , arrondi , & quelquefois pointu : ce fruit est le plus souvent enveloppé du calice de la fleur , & composé de plusieurs capsules , qui sont si fortement adhérentes tout autour de l'axe , que chaque strie du fruit reçoit une capsule , comme s'ils étoient articulés ensemble. Chaque capsule est remplie d'une semence semblable pour l'ordinaire à un rein. Ajoutez aux caracteres de la mauve que les feuilles sont découpées moins profondément que celles de l'alcée , & sont moins velues & moins blanches que celles de la guimauve. Tournefort , *inst. rei herb. Voy. PLANTE*.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante qui est très-étendu ; car Tournefort en compte 49 espèces , au nombre desquelles il y en a trois d'usage en médecine. Nous ne devons pas oublier de les nommer ici , la *mauve ordinaire* , la *petite mauve* , & celle qu'on appelle la *rose d'outremer* , ou le frémier , *malva rosea* , dont nous ferons un article à part.

La *mauve ordinaire* est nommée par J. Bauhin , Tournefort & autres , *malva vulgaris* , *flore majore* , *folio sinuato*.

Sa racine est simple , blanche , peu fibreuse , plongée profondément dans la terre , d'une saveur douce & gluante. Il sort de la même racine plusieurs tiges hautes d'une à deux coudées , cylindriques , velues , remplies de moëlle , branchues , & à peu près de la grosseur du petit doigt. Ses feuilles sont arrondies , placées par intervalle sur les tiges , & portées sur de longues queues. Les feuilles du bas de la tige sont un peu découpées , & celles du haut le sont davantage. Elles sont d'un verd foncé , crenelées à leurs bords , couvertes d'un duvet court , & que l'on aperçoit à peine.

Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles ,

plusieurs en nombre , portées sur de longs pédicules , grêles & velus ; elles sont amples , d'une seule piece , en cloche évasée , partagées presque jusqu'au bas en cinq segmens de la figure d'un cœur , purpurines , rayées de lignes de couleur foncée , & quelquefois elles sont de couleur blanche.

Il sort du fond de la fleur un tuyau pyramidal , chargé d'étamines purpurines , porté sur un double calice , dont l'intérieur est divisé en cinq parties , & marqué de cinq lignes saillantes.

Le calice extérieur est partagé en trois segmens. Il s'éleve du fond du calice un pistil attaché à la partie inférieure & au tuyau de la fleur , lequel se change ensuite en un fruit plat , orbiculaire , semblable à un bouton enveloppé du calice intérieur de la fleur.

Ce fruit est composé de plusieurs graines de figure de reins , environnées chacune d'une capsule propre , membraneuse , tellement attachée à un poinçon fongueux & cannelé , que chaque cannelure reçoit une capsule en maniere d'articulation.

Cette plante vient d'elle-même le long des haies & des chemins , dans les lieux incultes , & sur les décombres : ses feuilles , ses fleurs & ses graines sont d'un très-grand usage.

La petite mauve est nommée par J. Bauhin & Tournefort , *malva vulgaris* , *stora minore* , *foliorotundo*. Toutes les parties de cette espece de mauve sont plus petites que celle de la précédente. Sa racine cependant n'est pas plongée moins profondément dans la terre , & on a peine à l'en arracher. Ses tiges sont plus grêles , plus foibles , plus penchées , plus menues & d'un duvet plus court ; la tige du milieu s'éleve & est souvent droite.

Ses feuilles sont plus petites , plus arrondies , & celles qui sont au sommet sont moins découpées , d'ailleurs elles sont plus noirâtres , & en même temps couvertes d'un duvet cendré ; mais la principale différence consiste dans les fleurs , qui sont beaucoup plus petites & d'un pourpre blanchâtre , rayé de lignes purpurines.

Cette plante n'est pas moins fréquente que la précédente ; elle vient dans les mêmes endroits. On se sert en Médecine de

l'une & de l'autre indifféremment. Le suc de la mauve est composé d'un sel essentiel ammoniacal , si bien uni à une quantité d'huile & de flegme , qu'ils forment ensemble un suc mucilagineux , qui est détruit par le feu dans l'analyse ; cependant c'est de cette substance glutineuse que dépend la principale vertu de la mauve.

Cette plante étoit autrefois d'un grand usage parmi les alimens , & tenoit presque en fait d'herbage le premier rang sur les tables : on n'en fait point de cas aujourd'hui ; on la relegue chez les apothicaires ; & selon les apparences , notre nation ne sera pas la première à la ressusciter dans les cuisines. ( D. J. )

MAUVE SAUVAGE, ( *Botan.* ) la mauve sauvage , ou alcée , *alcea vulgaris* , ne diffère de la mauve & de la guimauve cultivées , que par la découpeure de ses feuilles ; & c'est au défaut des deux autres plantes qu'on emploie celle-ci. Son suc est moins visqueux que celui de la mauve ordinaire.

MAUVE DES JUIFS, ( *Botan. exot.* ) c'est le nom vulgaire d'un genre de plante différent de celui de la mauve. Les botanistes appellent ce genre de plante *corchorus* , & on la caractérise sous ce mot ; voyez donc CORCHORUS.

Ce genre de plante renferme quatre especes toutes étrangères , que l'on ne voit que dans quelques jardins de curieux , mais la principale est commune en Egypte & en Syrie , où elle sert en aliment , selon le rapport de Rauwolf dans ses voyages. ( D. J. )

MAUVE, ( *Pharmacie & Mat. méd.* ) on emploie indifféremment en Médecine deux especes de mauves ; savoir , la mauve à grandes fleurs & à feuilles découpées , & la mauve à petites fleurs & à feuilles rondes.

Toutes les parties de la mauve sont d'usage en médecine , & principalement les feuilles.

Cette plante étoit comptée autrefois parmi les alimens ; les anciens en usoient très-fréquemment pour se rendre le ventre libre , on ne la mange plus aujourd'hui , elle est même presque absolument inusitée en médecine pour l'intérieur , à l'exception de la conserve qu'on prépare avec les fleurs ;

qui même n'est pas un remède fort employé.

On emploie les feuilles & les fleurs de mauve très-frequeument dans les cataplasmes & dans les décoctions pour les lavemens & les fomentations. Cette plante est regardée comme éminemment émolliente, elle tient le premier rang parmi les plantes qu'on a appellées *émollientes par excellence*. Voy. **EMOLLIENTES, plantes.**

On se sert en effet avec succès à l'extérieur des décoctions de mauve, ou de l'herbe entière réduite en pulpe, contre les tumeurs inflammatoires des parties extérieures, & même contre celles des viscères du bas-ventre, & principalement de la vessie. On applique très-communément les feuilles & les fleurs de mauve sous forme de cataplasme sur la région de ce viscère dans les ardeurs & les rétentions d'urine. Les auteurs de matière médicale semblent avoir reconnu dans la mauve une vertu spécifique contre les maladies des voies urinaires; car ils s'accordent assez à prescrire dans ce cas son suc, sa décoction, l'infusion de ses fleurs, un sirop préparé avec le suc de ses feuilles & de ses fleurs, une conserve préparée avec les mêmes fleurs, & même une eau distillée de toute la plante.

Tous ces remèdes, à l'exception du dernier, peuvent être réellement utiles dans ces cas; mais ce ne sont ici que des propriétés communes à toutes les substances mucilagineuses. Voyez **MUCILAGE**.

La décoction de mauve donnée en lavement, relâche & ramollit très-utilement le ventre, calme les douleurs des intestins dans la dysenterie, le ténisme, certaines coliques, &c. ce sont encore ici les propriétés génériques des substances mucilagineuses. Voyez **MUCILAGE**.

Cette partie vraiment médicamenteuse de la mauve, le mucilage, se détruit dans cette plante par le progrès de la végétation, ou plutôt passe des feuilles & des fleurs dans la semence. Les feuilles des mauves en graine ne contiennent plus qu'une substance acerbé styptique, dont un des principes est un acide assez développé pour se manifester par la couleur rouge qu'il produit dans ses feuilles. Il faut donc avoir attention de n'employer aux usages médi-

cinaux que nous avons indiqués, que la mauve qui commence à donner des fleurs.

Les semences de mauve possèdent à peu près les mêmes vertus que les feuilles & les fleurs, on les emploie cependant fort rarement aux mêmes usages; elles entrent dans quelques compositions officinales, adoucissantes & pectorales, dans le sirop d'armoises, & le sirop de tortue, par exemple, & elles ne sont point des ingrédients inutiles de ces préparations.

La conserve de fleurs de mauve est recommandée non seulement dans les maladies des conduits urinaires, comme nous l'avons déjà observé, mais encore dans les maladies de la poitrine. (v)

**MAUVESIN**, (*Géogr.*) ville démantelée de France en Armagnac, capitale du vicomté de Fezenzaguel. (*D. J.*)

**MAUVIETTE**, (*Hist. nat.*) Voyez **ALOUETTE**.

**MAUVIETTE**, s. f. (*Chasse.*) ce sont de petits oiseaux qui ressemblent aux alouettes; pour les manger, on les plume, mais on ne les vuide point: on appelle à Paris *mauviettes* les alouettes mêmes.

**MAUVIS**, **TRASTE**, **TOURET**, **CALENDROTTE**, **BOUSSEQUEUE-LONG**, *turdus, iliacus, sive illas* aut *tilas*, (*Hist. nat.*) oiseau qui est de la grosseur de la grive ou un peu plus petit. Il ne pèse que deux onces & demie; il a huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue: les pattes sont aussi longues que la queue: le bec a un pouce de longueur, la pièce du dessus est brune, & celle du dessous est en partie brune & en partie jaune; la langue est dure & divisée en plusieurs filamens à son extrémité; le dedans de la bouche est jaune, l'iris des yeux est de couleur de noisette obscure; les cuisses & les pattes sont d'une couleur de chair pâle. Le doigt extérieur tient au doigt du milieu à sa naissance. Toute la face supérieure de cet oiseau ressemble beaucoup à celle de la grive ordinaire. Les petites plumes qui recouvrent la face inférieure des ailes, & les côtés dessous les ailes, sont de couleur orangée, & cette marque fait distinguer le mauvis de la grive, qui a du jaune au lieu d'orangé sur les plumes: le ventre & la

poitrine font blancs comme dans la litorne ; la gorge est jaunâtre avec des taches brunes qui sont au milieu de chaque plume. Il y a de pareilles taches sur les cotés du corps, mais toutes ces taches sont plus petites & en moindre nombre que dans la grive ordinaire ; on voit au dessus des yeux une longue tache ou bande d'un blanc jaunâtre, qui s'étend depuis les yeux jusque derrière la tête ; chaque aile a dix-huit grandes plumes, comme dans toutes les autres especes de grives & presque dans tous les autres petits oiseaux ; elles sont d'une couleur châtain ou rouille plus foncée que le reste du plumage ; mais les couleurs de ces plumes varient. Il y a des oiseaux de cette espece, dont le bord extérieur des grandes plumes est blanchâtre, d'autres ont ces mêmes plumes entièrement brunes. La pointe de la seconde plume & des huit dernières est blanche ; l'avant-dernière & la dernière des grandes plumes de l'aile a la pointe blanchâtre, de même que celle des dernières plumes du premier rang qui recouvre les grandes, à commencer d'après la dixième : la queue a trois pouces & demi de longueur, & elle est composée de douze plumes. On trouve dans l'estomac de cet oiseau des insectes, des limaçons, &c. Il est passager, comme la litorne ; ces deux especes d'oiseaux arrivent & partent dans les mêmes temps. Willughby, *Ornith. Voy.*

## OISEAU.

MAWARALNAHAR, LE, (*Géogr.*) ce nom est Arabe, & signifie au delà du fleuve ou plutôt au delà du lac d'Arall, que nous nommons *la mer bleue* ; mais il se prend en géographie pour la Transoxane des anciens, c'est-à-dire, pour le pays situé au delà, ou, pour mieux parler, au nord & nord-est de l'Oxus, & à l'orient de la mer Caspienne. Nous appellons cette vaste contrée *le pays des Usbecks*, nation qui la possède aujourd'hui, & dont les princes prétendent tirer leur origine de Ginghiskan.

La partie de cette province la plus célèbre dans les histoires orientales est la vaste campagne appelée *Sogd*, de laquelle la Sogdiane des anciens a pris son nom. Elle a environ 40 de nos lieues en longueur & 20 en largeur. Samarcande en est la capitale ; mais on y compte plusieurs autres

villes considérables : on y trouve aussi des mines d'or & d'argent.

La province de *Mawaralnahar* fut conquise par les Arabes dans les années de l'Hégire 87, 88 & 89. Ensuite elle tomba sous la puissance des Khowaresmiens, qui en jouirent jusqu'à Ginghiskan. Tamerlan en chassa les successeurs de ce conquérant ; & la postérité de Tamerlan en fut dépouillée par Schalbek, sultan des Usbecks, l'an 904 de l'Hégire.

Il faut lire ici d'Herbelot, ou la description de cette province, par Abulféda. (*D. J.*)

MAX D'OR, (*Comm.*) monnoie d'or qui a cours dans l'électorat de Baviere, & qui vaut 4 thalers ou écus d'empire, & 8 gros, c'est-à-dire, environ 16 liv. 6 sous argent de France.

MAXENCE (MARCUS VALERIUS), (*Hist. Rom.*) fils de l'empereur Maximien, fut proclamé empereur par les gardes prétoriennes qui conservoient un précieux souvenir des bienfaits de son pere. Il profita de l'absence de Galere Maximien qui étoit occupé dans la guerre d'Illyrie. Il abandonna le soin de cette province pour venir combattre en Italie son rival encore mal affermi. Mais il fut informé dans sa marche que ses troupes étoient résolues de passer dans le camp de son ennemi. Il entra dans l'Illyrie, tandis que Sévere, qu'il avoit adopté, soutenoit la guerre dans l'Italie où il ne put rassembler les restes épars de son parti. *Maxence* l'assiégea dans Ravenne où il l'obligea de se rendre après lui avoir promis la vie : mais ce vainqueur perfide ne l'eut pas plutôt en son pouvoir qu'il lui fit trancher la tête. Maximien, dégoûté de la vie que ses démêlés avec son fils lui avoient rendu odieuse, s'étrangla ; & sa mort laissa *Maxence* sans concurrent à l'empire. L'Afrique qui jusqu'alors avoit refusé de le reconnoître, se rangea sous son obéissance. Il y commit tant de cruautés, que les peuples implorèrent l'assistance de Constantin pour briser leur joug. Ce prince avoit alors le gouvernement des Gaules. Il se rendit aux vœux des personnes les plus considérables de Rome qui le sollicitoient de se charger de l'empire. Il entre dans l'Italie où les vieux soldats s'empresrent de se ranger sous ses enseignes.

Les villes lui ouvrent leurs portes, & le reçoivent comme leur libérateur. Le tyran, alarmé de ses progrès, reconnut trop tard qu'il avoit un rival redoutable. Il sortit de Rome résolu de terminer la querelle par une bataille. La fortune qui l'avoit jusqu'alors favorisé, lui fit éprouver un humiliant revers. Il fut entièrement défait, & comme il se précipitoit dans sa fuite, il tomba dans le Tibre avec son cheval, & fut englouti sous les eaux en 315, après un regne de six ans. Il avoit fait éclater sa haine contre les chrétiens que Constantin à son avènement à l'empire favorisa par un édit. Sa mémoire fut en horreur aux Romains qu'il avoit accablés d'impôts; exacteur impitoyable, il confisquoit par avarice les biens de ceux qui n'avoient d'autres crimes que d'être riches; & pour justifier ces usurpations, il leur supposoit des crimes qui les faisoient condamner à la mort. Il n'eut aucune des vertus de son pere. Il étoit lent à concevoir des projets, & lâche dans l'exécution. Sa physionomie sinistre manifestoit les vices de son cœur. Son esprit foible & borné étoit incapable de gouverner un grand empire, sur-tout dans ces temps orageux. Il croyoit en imposer par un orgueil insultant qui le fit encore plus détester que l'assemblage de tous ses crimes. (T—N.)

**MAXILLAIRE**, adj. (*Anatomie.*) se dit de quelques parties relatives aux mâchoires. Voyez **MACHOIRE**.

Les glandes *maxillaires* sont au nombre de deux, situées chacune à côté de la face interne de l'angle de la mâchoire inférieure. Il part de la partie postérieure interne de ces glandes un conduit, qu'on appelle *conduit salivaire* de Warthon, & *conduit salivaire* inférieur.

Ces conduits viennent gagner le frein de la langue, où ils se terminent par deux orifices séparés, & quelquefois par un seul commun. Voy. **LANGUE & FREIN**, &c.

L'artere maxillaire inférieure est cette branche de la carotide externe qui se distribue aux glandes maxillaires sublinguales, &c. Voyez **CAROTIDE**.

L'artere maxillaire externe est cette branche de la carotide externe qui passe antérieurement sur le milieu de la mâchoire inférieure à côté du menton; ce qui lui

fait donner le nom d'*artere mentonniere*; elle monte sous la pointe du muscle triangulaire vers l'angle des levres où elle produit deux rameaux, dont l'un se distribue à la levre supérieure, & l'autre à la levre inférieure: ces rameaux vont après plusieurs contours s'anastomoser avec de semblables rameaux du côté opposé; l'artere maxillaire va ensuite à côté des narines où elle jette quelques rameaux, & vient enfin gagner le grand angle où elle produit plusieurs rameaux qui se distribuent au muscle orbiculaire des paupieres, &c. l'un de ces rameaux se porte le long de la partie latérale interne de l'œil, & va s'anastomoser avec une branche de la carotide interne; on l'appelle dans ce trajet *artere angulaire*.

L'artere *maxillaire* interne vient de la carotide externe vis-à-vis du condyle de la mâchoire inférieure. Entre les petits rameaux qu'elle produit, elle se partage en trois rameaux principaux. Le premier va passer dans l'orbite par la fente *sphéno-maxillaire*, & s'appelle *artere sphéno-maxillaire*, qui se distribue aux narines postérieures par le trou sphéno-palatin, à la dure-mere par la fente sphénoïdale, où elle communique avec l'artere épineuse, à la mâchoire supérieure par le canal orbitaire, & communique à sa sortie par le trou orbitaire inférieur avec l'artere angulaire.

Le second rameau se glisse dans le canal de la mâchoire inférieure, se distribue aux dents, & vient communiquer à sa sortie par le trou mentonnier antérieur avec l'artere *maxillaire* externe.

Le troisieme rameau va gagner le trou épineux de la sphénoïde, & se distribue à la dure-mere; on l'appelle *artere sphéno-épineuse*, ou *artere épineuse*; elle prend quelquefois son origine au dessous de la laringée, quelquefois du premier des trois rameaux de la maxillaire interne. Voyez **LARINGÉE**.

Les nerfs maxillaires sont de six branches de la cinquieme paire auxquels on donne ce nom. Voyez **NERF & TRIGÉMEAUX**.

Les os maxillaires ou les grands os de la mâchoire supérieure sont au nombre de deux, situés l'un à côté de l'autre à la partie antérieure & moyenne de la face.

On peut distinguer dans chacun de ces

os, lorsqu'ils sont en situation, cinq faces, une antérieure un peu latérale externe. On remarque, 1°. dans sa partie moyenne la fosse *maxillaire*: 2°. vers son bord supérieur une portion inférieure & interne de l'arcade orbitaire, qui se termine à la partie latérale externe, à une apophyse appelée *orbitaire* ou *apophyse malaire*, à la partie latérale interne, à l'apophyse montante ou apophyse nasale au dessous, & à la partie moyenne de cette arcade du trou orbitaire inférieur ou orifice antérieur du canal orbitaire; 3°. son bord inférieur qui cache la face inférieure, & qui est percé de plusieurs trous, nommés *alvéoles*; c'est ce qui lui a fait donner le nom d'*apophyse alvéolaire*. 4°. Son bord latéral interne est divisé en deux par l'échancrure nasale à la partie supérieure de laquelle se trouve l'apophyse nasale, & à sa partie inférieure l'épine des narines, située au dessus de la partie latérale interne de l'arcade alvéolaire. 5°. Son bord latéral externe, c'est un petit arc compris entre la partie inférieure des apophyses malaire & alvéolaire.

La face supérieure est légèrement concave, triangulaire, & forme la portion inférieure de l'orbite.

On remarque, 1°. à sa partie moyenne une fissure ou fêlure du dessus du canal orbitaire: cette fissure se termine presque à l'angle postérieur de cette face par une gouttière, à l'extrémité de laquelle on a donné le nom de *trou orbitaire postérieur*; 2°. entre l'angle postérieur & l'apophyse malaire, une échancrure; 3°. entre ce même angle & l'apophyse montante, un bord échancré à sa partie antérieure pour recevoir l'os unguis.

La face postérieure est renfermée entre l'angle postérieur de la face supérieure, la partie postérieure de l'apophyse malaire, & l'extrémité postérieure de l'arcade alvéolaire.

On y remarque une grosse tubérosité percée de plusieurs trous.

La face inférieure est inégalement concave, & forme une portion de la voûte du palais.

On voit à sa partie latérale interne & antérieure un demi-canal, qui avec un pareil du côté opposé, forme le trou incisif.

La face latérale interne est inégalement concave, & forme une partie des fosses nasales.

On remarque, 1°. l'ouverture du sinus *maxillaire*, voyez SINUS MAXILLAIRE, qui est une cavité creusée sous l'orbite dans l'épaisseur de l'os; il a plus ou moins étendue, & il en a tant quelquefois, qu'il communique avec les fosses alvéolaires; il communique avec les fosses nasales par des ouvertures qui sont beaucoup plus élevées que le fond du sinus, & sont situées à la partie postérieure du conduit lacrymal entre le cornet inférieur de l'os ethmoïde & celui du nez: 2°. une gouttière ou portion du conduit nasal entre la partie antérieure de cette ouverture & la partie postérieure de l'apophyse montante; 3°. une échancrure à la partie inférieure de ce sinus pour recevoir l'os du palais, & sur cette échancrure postérieurement, un petit trou pour recevoir la petite apophyse de la portion ptéridienne de l'os du palais, & une demi-gouttière qui, avec celle de la face postérieure du plan vertical de l'os du palais, forme un des trous palatins postérieurs; 4°. une ligne taillante & transversale, située sur la partie inférieure de l'apophyse montante, & sur laquelle l'extrémité antérieure du cornet inférieur du nez est posée; 5°. une crête située à la partie latérale externe plus élevée à sa partie antérieure, & continue avec l'épine des narines; 6°. un trou situé à la partie latérale externe de la portion la plus élevée de la crête, & qui aboutit au demi-canal de la face inférieure.

Cet os est articulé avec tous les os de la mâchoire supérieure, avec l'os sphénoïde, l'ethmoïde & le coronal. V. SPHÉNOÏDE, &c. & nos *Pl. d'Anat.*

MAXIMES, s. f. (*Gram.*) règle, principe, fondement de quelque art ou science.

MAXIME perfide, (*Hist. mod.*) se dit principalement d'une proposition avancée par quelques uns du temps de Cromwel; savoir, qu'il étoit permis de prendre les armes au nom du roi contre la personne même de sa majesté, & contre ses commissaires: cette *maxime* fut condamnée par un statut de la quatorzième année du règne de Charles II, c. *iiij.*

MAXIMES, (*Art milit.*) ce sont dans la fortification les regles ou les préceptes qui servent à la disposition & à l'arrangement des ouvrages qui lui appartiennent. Voyez les principales de ces *maximes* au mot FORTIFICATION.

MAXIME en *Musique*, adj. est le nom qu'on donne à une sorte de semi-ton qui fait la différence du semi-ton mineur au ton majeur, & dont le rapport est de 25 à 27. On appelle aussi *dièse maxime*, l'intervalle qui se trouve entre le *si* non tempéré & son dièse. Voyez DIESE. Enfin, on appelle *comma maxime*, ou *comma de Pythagore*, celui dont le rapport est de 524288 à 531441. Il est l'excès du *si* dièse produit par la progression triple, comme douzième quinte de l'*ut* sur le même *ut* élevé au degré correspondant. Voyez TEMPERAMENT.

Le *comma* est un petit intervalle qui se trouve en quelques cas entre deux sons différens sous le même nom par des progressions différentes. On en distingue trois : le *comma maxime* dont nous venons de parler ; le mineur dont la raison est de 2215 à 2048 ; ce qui est la quantité dont le *si* dièse, que donne la quatrième quinte du *sol* dièse, pris comme tierce majeure de *mi*, est surpassé par l'*ut* naturel qui lui correspond. Le *comma* est la différence du semi-ton moyen au semi-ton majeur. 2°. Le *comma majeur* est celui qui se trouve entre le *mi* produit par la progression triple comme quatrième quinte, en commençant par *ut* & le même *mi* ou sa réplique considérée comme tierce majeure de cet *ut*. La raison en est de 80 à 81 ; c'est le *comma* ordinaire, & il est la différence du ton majeur au ton mineur.

*Maxime*, par rapport au temps, est une note faite en carré long, avec une queue au côté droit ; de cette manière  ; &

qui vaut huit mesures à deux temps, c'est-à-dire, deux longues, & quelquefois trois, selon le mode. Voyez MODE. Cette sorte de note n'est plus d'usage depuis qu'on sépare les mesures par des barres, & qu'on marque avec des liaisons les tenues ou

continuités de sons. Voyez BARRES, MESURES.

MAXIME, (*Histoire Rom.*) général de l'armée Romaine en Angleterre, se concilia l'affection des légions mécontentes de Gratien qui leur avoit préféré un corps d'Alains pour veiller à la sûreté de sa personne. Ses soldats le proclamèrent empereur, & leur exemple fut suivi par les légions des Gaules. Gratien marcha contre lui, & comme il se préparoit à le combattre, il se vit abandonné par ses soldats, & réduit à prendre honteusement la route d'Italie. Il fut assassiné à Lyon, & *Maxime* eut la cruauté de lui refuser les honneurs de la sépulture. La mort de son rival ne le laissa point possesseur paisible de l'empire. Valentinien, frère de Gratien, se réfugia avec sa mere auprès de Théodose qui commandoit dans l'orient. *Maxime*, maître de l'Italie, la regarda comme un pays de conquête. Il y commit toutes sortes de cruautés & de brigandages. Les soldats, à l'exemple de leur chef, profanèrent les temples & maltraitèrent les citoyens. Il chercha les moyens de séduire Théodose à qui il fit les plus éblouissantes promesses. Mais celui-ci, plus politique que lui, l'amusa par des négociations artificieuses qui lui donnerent le temps d'assembler une armée & d'équiper une flotte. *Maxime* qui s'étoit flatté de lui en imposer en mettant en mer quelques vaisseaux, essuya une honteuse défaite. Son armée de terre fut mise en déroute sous les murs d'Aquilée qui fut prise d'assaut, *Maxime*, abandonné de ses soldats, fut amené chargé de chaînes aux pieds de son vainqueur qui s'attendrissant sur son malheur, lui reprocha ses crimes, & eut la générosité de les lui pardonner. Mais ses soldats à qui il étoit devenu odieux, murmurèrent de cette indulgence ; & craignant qu'il ne se relevât de sa chute, ils lui tranchèrent la tête en 388. Valentinien qui lui avoit disputé l'empire pendant sept ans, avoit établi sa domination dans l'occident. Tandis qu'il s'endormoit à Vienne dans une fausse sécurité, il fut trahi par deux de ses officiers, Eugene & Arbogaste, qui l'étranglèrent dans son lit ; c'étoient ces ministres de sang qui avoient massacré Gratien. Pressés par leurs remords & sans espoir de pardon, ils se précipite-

rent dans la mer pour se soustraire à l'infamie d'un juste supplice.

MAXIME II ( PETRONE ), sénateur & consul Romain, jouit d'une grande considération dans l'exercice de ses fonctions pacifiques. Tant qu'il ne fut qu'homme privé, sa vie n'offrit rien à la censure. Riche de toutes les connoissances qui rendent un particulier aimable & essentiel, il apporta dans le commerce de la vie civile les vertus qui en font la sûreté, & les talens qui en font les agrémens. L'amour qu'il sentit pour Euxodie le rendit ambitieux & criminel. Il épousa la veuve de ce prince infortuné, & dans une ivresse d'amour, il lui découvrit que le desir de la posséder l'avoit porté à assassiner Valentinien. Euxodie, saisie d'horreur, appelle secrettement Genéric en Italie. Ce roi des Vandales se rendit d'abord à des vœux qui flattoient son ambition. Il entre avec son armée dans Rome où *Maxime* croyoit n'avoir d'ennemis que ses remords. Ce lâche empereur au lieu de lui opposer de la résistance, ne voit d'autres moyens que la fuite. Ses soldats s'offrent en vain d'exposer leur vie pour protéger la sienne. Il n'est susceptible que de crainte; & tandis qu'il les sollicite à être les compagnons de sa fuite, ils l'assommerent à coups de pierres, l'an 455. Il n'avoit régné que deux mois & quelques jours. ( T--- N ).

MAXIMIACUM, ( Géogr. ) endroit de la Franche-Comté, où S. Lautein, un des plus anciens moines du pays des Sequanois, établit un monastere de 40 moines à la fin du v siècle. Ce n'est ni *Monay* auprès de S. Lautein, ni *Menay* auprès d'Arbois, comme l'a cru dom Mabillon, parce que ces deux prieurés sont plus nouveaux. Seroit-ce *Mesmay* dans le bailliage de Quingey; du moins cette idée s'accorde avec le nom Latin, qui a dû être *Maximiacum*, qu'on a d'abord écrit *Maixmay*, & ensuite *Mesmay*. ( D. J. )

MAXIMIANOPOLIS, ( Géogr. ) nom donné par les auteurs à plusieurs villes; savoir, à une ville de la Palestine, à une ville épiscopale de la Pamphylie, à une ville de la Thrace dans la Médie, & à une ville d'Egypte dans la haute Thébaïde. ( D. J. )

MAXIMIEN HERCULE, ( Hist. Rom. )

né de parens obscurs, n'eut d'autres ressources pour subsister que la profession des armes. Il fut redevable de son élévation à Dioclétien, témoin de sa valeur & son compagnon dans son apprentissage de guerre. *Maximien*, associé à l'empire par la faveur de son ancien ami, n'oublia jamais qu'il étoit son bienfaiteur. Il eut pour lui la docilité d'un enfant qui obéit sans réplique aux ordres d'un pere chéri. Son bienfaiteur lui donna le département de l'Afrique & de la Gaule dont il appaisa les tumultes populaires, autant par sa sagesse que par ses armes. Ses succès lui méritèrent les honneurs du triomphe qui lui furent décernés conjointement avec Dioclétien. Il éprouva quelques revers dans la Bretagne qu'il fut obligé d'abandonner à Carausus qui l'avoit envahie. Cette honte fut effacée dans le sang de Julianus qui avoit fait soulever l'Afrique. Les Maures vaincus par ses armes furent transplantés dans d'autres contrées. *Maximien*, sollicité par Dioclétien qui se dépouilla de la pourpre, suivit son exemple, & dégoûté des embarras des affaires, il voulut jouir de lui-même, dans le loisir de la vie privée; mais fatigué du poids de son inutilité, il reprit la pourpre à la sollicitation de son fils. Soit par dégoût des grandeurs, ou par mauvaise volonté contre son fils, il l'obligea de s'exhérer & de se réduire à la condition de simple particulier. Le peuple & l'armée se souleverent contre cette injustice. *Maximien* n'eut d'autre ressource que de se réfugier dans les Gaules où commandoit Constantin qui avoit épousé Faustine sa fille. Son caractère inquiet & remuant ne put se ployer sous les volontés d'un gendre, & ce fut pour s'en débarrasser qu'il engagea sa fille à se rendre complice du meurtre de son époux. Faustine saisie d'horreur parut disposée à commettre ce crime pour le prévenir: Constantin averti par elle fit coucher dans son lit un de ses eunuques, que les meurtriers massacrerent au milieu des ténèbres. Constantin survint accompagné de ses gardes. Il reprocha à son beau-pere l'énormité de son crime, & ne croyant pas devoir le laisser impuni, il ne lui laissa que le choix de son supplice. *Maximien*, désespéré d'avoir manqué son coup, s'étrangla à l'âge de 60 ans dont il en avoit régné

vingt-un. Quoiqu'il eût toutes les qualités d'un grand capitaine, il en ternit l'éclat par les vices qui font les grands scélérats. Son élévation ne put corriger la rusticité de ses mœurs féroces. Toutes ses actions rappelleroient qu'il étoit né barbare & sans éducation. Il eut l'avarice & la cupidité d'un publicain. Sa figure étoit aussi rebutante que son caractère.

MAXIMIEN II fut surnommé l'*Arménien*, parce qu'étant né de parens pauvres, il avoit passé sa jeunesse à garder les troupeaux. Ce fut par sa valeur que de simple soldat, il parvint aux premiers grades de la guerre. La faveur des soldats le rendit nécessaire à Dioclétien, qui le créa César, en lui faisant épouser sa fille Valéria. Tant qu'il n'avoit eu qu'un commandement subordonné, il s'étoit acquis la réputation d'un grand capitaine : il démentit cette idée dans la guerre contre les Goths & les Perses qui le vainquirent dans plusieurs combats. Ses défaites furent imputées à son incapacité. Dioclétien l'obligea de marcher à pié à la suite de son char avec tous les attributs de la dignité impériale. Sensible à cette humiliation, il demanda le commandement d'une nouvelle armée pour réparer la honte de ses anciennes défaites. Plus heureux ou plus sage, il remporta une victoire complète sur Narsès qui lui abandonna son camp, ses femmes & ses enfans. Le vainqueur usa avec humanité de sa victoire ; la famille de Narsès n'essuya aucune des humiliations de la captivité : mais il ne lui rendit la liberté qu'à condition qu'on restitueroit toutes les provinces situées en deçà du Tigre, que les Perses avoient envahies. Il succomba sous le poids de ses prospérités. Saïsi d'un fol orgueil, il prit le titre de fils de Mars. Dioclétien qui l'avoit méprisé, commença à le craindre, & quelque temps après il se détermina à se démettre de l'empire. *Maximien* après cette abdication monta sur le trône & prit le titre d'Auguste, qu'il déshonora par ses cruautés. Les peuples furent accablés d'impôts, & ceux qui furent dans l'impuissance de les payer, furent exposés à la voracité des bêtes féroces : ce fut contre les chrétiens qu'il exerça le plus de cruautés. Toutes les calamités qui affligèrent l'empire leur furent imputées. L'âge

qui tempère les passions, ne fit qu'aigrir sa cruauté. Tous les sujets de l'empire furent obligés à donner une déclaration de leurs biens, & ceux qui furent convaincus d'inexactitude, furent punis par le supplice de la croix. Les indigens furent accusés de cacher leurs trésors, & sur cette fausse idée, ils furent jetés dans le Tibre. Ces exécutions barbares le rendirent odieux aux peuples. Maxence, appelé par les vœux des Romains, le força de quitter l'Italie. Les chagrins épuisèrent ses forces ; il tomba malade, & son corps couvert d'ulcères ne fut plus qu'une plaie. Ce tyran qui dans la santé avoit bravé les dieux & leurs ministres, devint superstitieux en sentant sa fin approcher. Il invoqua toutes les divinités du paganisme qui n'apportèrent aucun soulagement à ses maux. Il adressa ensuite ses vœux au Dieu des Chrétiens qui rejeta ses prières. Il mourut au milieu des douleurs les plus aiguës qui furent le châtement anticipé de ses excès monstrueux. Son extérieur déceloit les vices cachés de son ame. Il étoit d'une taille gigantesque & chargé d'embonpoint. Sa voix forte & discordante ne se faisoit entendre que pour faire des menaces ou dicter des arrêts de mort. Les lettres qu'il dédaigna, ne lui prêtèrent point leur secours pour adoucir sa férocité. Il mourut l'an 311. (T---N.)

MAXIMILIEN I, Archiduc d'Autriche, (*Hist. d'Allemagne.*) XXVIIIe. empereur depuis Conrad, naquit le 22 mars l'an 1459, de Frédéric le Pacifique, & d'Eléonore de Portugal, & fut élu roi des Romains en 1486 le 16 février : il succéda à son pere l'an 1493, & mourut le 12 Janvier 1519.

Le commencement du règne de ce prince offre un mélange de prospérités & de revers. Son mariage avec la princesse Marie, fille & héritière de Charles le Téméraire, le mit en état de figurer avec les plus puissans potentats de l'Europe, même avant qu'il parvint au trône de l'empire. Ce mariage fut une source de guerres entre les maisons de France & d'Autriche. Au nombre des provinces qui formoient l'opulente succession de Charles, on comptoit le Cambresis, l'Artois, le Hainaut, la Franche-Comté, & la Bourgogne. La France prétendoit avoir un droit de suzeraineté sur ces provinces.

Louis XI, que l'on déteste comme homme, mais que l'on admire comme roi, devoit commencer par se saisir des deux Bourgognes, & de plusieurs places dans l'Artois & le Hainaut. La France, foible & malheureuse sous le regne des prédécesseurs de Louis, parce qu'elle étoit toujours divisée & ennemie de ses rois, se rendoit redoutable sous un prince qui avoit l'art de se faire obéir, & qui au risque d'éprouver des remords, commettoit indifféremment tous les crimes, pourvu qu'ils fussent avoués par la politique. *Maximilien* savoit ce qu'il avoit à craindre d'un semblable ennemi; persuadé que les troupes de la princesse son épouse étoient insuffisantes, il implora les princes Allemands qui, mécontents de l'empereur son pere, lui refuserent des secours. Les Liégeois seuls embrassèrent son parti. Aidé de ces nouveaux alliés dont la fidélité lui étoit d'autant moins suspecte qu'il connoissoit leur aversion pour la domination Françoisé, *Maximilien* prit plusieurs places importantes, battit les François à Guinegatte; cette victoire ne fut pas décisive. Louis XI eut l'adresse de lui en dérober tout le fruit en le forçant de lever le siege de Téronane. La mort de Marie arrivée sur ces entrefaites fournit de nouveaux alimens à cette guerre. *Maximilien* fut regardé comme un étranger, & les états, sur-tout ceux de Flandre, lui contestèrent la tutelle & la garde noble du prince Philippe, son fils, & de la princesse Marguerite, sa fille. Cette nouvelle contestation étoit en partie l'effet des intrigues de la cour de France. Elle se termina à l'avantage de *Maximilien*: ce prince fut déclaré tuteur de Philippe, son fils; on lui fit cependant quelques conditions. Il se déchargea alors des soins de la guerre de France sur ses généraux, & alla à Francfort où les princes de l'empire lui donnerent le titre de roi des Romains. La mort de Louis XI, arrivée peu de temps avant qu'il eût obtenu cette nouvelle dignité, sembloit lui promettre des succès heureux du côté de la Flandre où étoit le théâtre de la guerre; mais le peu de discipline qu'il entretenoit parmi ses troupes, excita une rumeur universelle. Les parens de la princesse défunte, qui se voyoient éloignés des affaires, & de la personne de

Philippe, favorisoient l'esprit de révolte. Ils persuaderent aux Flamands, naturellement ennemis du gouvernement arbitraire, qu'il tendoit à introduire le despotisme, & à le perpétuer dans sa personne. Sur ce bruit qu'autorisoient des actes d'une sévérité nécessaire, il se vit tout-à-coup arrêté dans Bruges; on le traita avec beaucoup de déférence & de respect, mais on fit le procès à ses partisans. Il y en eut dix-sept de décapités par l'ordre des états généraux. Il y avoit bien trois mois qu'il étoit dans les fers, lorsque l'empereur Frédéric s'approcha avec une armée, & menaça les rebelles. Les états ne se laissèrent cependant pas abattre, ils se préparèrent à le recevoir. L'empereur & le roi des Romains, qui connoissoient les suites d'une guerre civile, signèrent un traité qui les obligeoit à faire sortir de la Flandre toutes les troupes Allemandes, & à faire la paix avec Charles VII, roi de France. On a demandé pourquoi le ministère du jeune Charles VIII ne profita pas d'une si heureuse conjoncture. Mais outre que ce ministère étoit foible, il étoit occupé d'une négociation importante. *Maximilien* avoit formé le projet d'épouser la duchesse de Bretagne, afin de pouvoir prescrire la France de tous les côtés; il l'avoit même épousée par procureur; il s'agissoit donc de rompre, ou plutôt d'empêcher la consommation de ce mariage, & de faire épouser la duchesse au roi de France, au lieu de la princesse Marguerite qu'on lui avoit destinée. Cette négociation réussit au grand bonheur de la France qui auroit eu les Bretons pour ennemis, & pour ennemis incommodes, au lieu qu'elle put se flatter de les avoir bientôt pour sujets. Le roi des Romains, pour se dispenser d'exécuter les conditions du traité que les Flamands ses sujets lui avoient imposées, alla faire la guerre à Ladislas Jagellon qui conservoit la basse Autriche engagée à la couronne de Hongrie pour les frais d'une guerre ruineuse. Il reprit cette province, & força Ladislas à renouveler leur traité que Frédéric le Pacifique avoit fait avec Mathias. Ce traité qui forçoit Ladislas à reconnoître *Maximilien* pour son successeur aux royaumes de Hongrie & de Bohême, pourvu qu'il ne laissât point d'héritier, préparoit de loin

ces deux états à obéir à la maison d'Autriche. Il avoit à peine conclu cet important traité, qu'on lui apprit que sa prétendue femme, Anne de Bretagne, venoit de consumer un mariage plus réel avec Charles VIII; il en conçut un secret dépit, mais ayant surpris Arras, il profita de cette conquête pour conclure une paix avantageuse. Le roi de France lui céda la Franche-Comté en pleine souveraineté, l'Artois, le Charolois & Nogent, à condition d'hommage. On doit observer que *Maximilien* n'agissoit que comme régent & tuteur de Philippe son fils, titulaire de ces provinces, comme représentant Marie de Bourgogne. Il faut avouer, dit un moderne, que nul roi des Romains ne commença plus glorieusement sa carrière que *Maximilien*. La victoire de Guenegaste sur les François, l'Autriche reconquise, la prise d'Arras & l'Artois gagné d'un trait de plume le couvroient de gloire. Frédéric le Pacifique mourut ( 1493 ) peu de temps après la conclusion de ce traité si avantageux à sa maison. L'empire fut peu sensible à cette mort; il y avoit long-temps que le roi des Romains l'avoit éclipsé. *Maximilien* lui succéda sans contradiction, & s'approcha de la Croatie & de la Carniole, que menaçoient les Turcs, gouvernés alors par Bajazet II, successeur du redoutable Mahomet, conquérant de Constantinople & destructeur de l'empire d'Orient. Il épousa à Inspruk, à la honte de l'Allemagne & de sa maison, la niece de Louis Sforce, surnommé le *Maure*, auquel il donna l'investiture de Milan. Louis le Maure avoit usurpé ce duché sur Jean Galeas Sforce, son neveu, après l'avoir fait empoisonner. Ni l'amour, ni l'honneur ne préféderent à ce mariage; l'empereur ne fut ébloui que par les sommes que lui apporta sa nouvelle épouse; cinq cents mille florins d'or firent disparaître l'intervalle immense qui étoit entre ces deux maisons. Charles VIII passa dans le même temps en Italie; il y alloit réclamer le royaume de Naples, en vertu du testament de Charles d'Anjou, comte de Provence, qui prenoit toujours le titre de roi des deux Siciles, depuis long-temps enlevées à sa maison. Il fut reçu à Rome dans un appareil qui approchoit de la pompe d'un triomphe. Louis

Sforce, le même qui venoit de s'allier à *Maximilien*, lui avoit fourni des secours d'hommes & d'argent. Les succès de Charles furent rapides; il entra dans Naples, précédé de la terreur du nom François; mais sa vanité qui lui fit prendre le double titre d'empereur & d'Auguste dont les princes d'Allemagne étoient seuls en possession, lui prépara un retour funeste. *Maximilien* le vit avec un œil jaloux, il se liguavec la plupart des princes de l'Europe pour lui faire perdre les noms pompeux qu'il avoit eu l'indiscrétion de prendre. Le pape qui lui avoit fait une réception magnifique, Louis Sforce qui avoit facilité les succès, & les Vénitiens, ceux-ci sur-tout, trembloient de voir s'élever en Italie une puissance rivale de la leur; ils conspirèrent pour chasser le conquérant. Ferdinand d'Aragon & Isabelle de Castille entrèrent dans cette ligue, qui força Charles de repasser en France, & d'abandonner Naples & ses autres conquêtes en moins de cinq mois. L'empereur, après avoir obligé Charles de sortir de l'Italie, y entra à son tour; mais il fut si mal accompagné qu'il n'y fit rien de mémorable: il n'avoit que mille chevaux & cinq à six mille lansquenets; ce qui ne suffisoit pas pour faire perdre à l'Italie l'idée de son indépendance. Il repassa les Alpes, au bruit de la mort de Charles VIII, & fit une irruption sur les terres de France du côté de la Bourgogne. *Maximilien* persistoit à réclamer, pour son fils, toute la succession de Marie. Louis XII rendit plusieurs places au jeune prince qui fit hommage-lige entre les mains du chancelier de France dans Arras pour le Charolois, l'Artois & la Flandre, & l'on convint de part & d'autre de s'en rapporter au parlement de Paris sur le duché de Bourgogne. Cette anecdote est bien honorable pour Louis XII; rien ne peut donner une plus haute idée de sa justice; c'étoit le reconnoître incapable de corrompre un tribunal sur lequel il avoit tout pouvoir. Louis XI n'eût point inspiré cette confiance, plus flatteuse pour la nation que vingt victoires. L'empereur, après avoir ainsi réglé ce différend, jeta un coup-d'œil sur les Suisses qui se donnoient de grands mouvemens pour enlever à la maison d'Autriche le reste des

domaines qu'elle possédoit dans leur pays. Il tâchoit de ramener par les voies de la douceur l'esprit d'une nation que la hauteur de ses orgueilleux ancêtres avoit aliéné. Toutes ses tentatives furent infructueuses ; les états assemblés dans Zurik s'écrierent tout d'une voix , qu'il ne falloit point avoir de confiance dans *Maximilien*. La guerre devint inévitable , & les Autrichiens ayant été vaincus dans trois batailles , l'empereur fut obligé de rechercher la paix , & de reconnoître l'indépendance des cantons qui furent depuis au nombre de treize par la réunion des villes de Basle , de Schaffhouse & d'Appenzel , qui se fit l'année suivante ( 1500 ). Cette guerre contre la Suisse l'empêcha de s'opposer aux progrès de Louis XII en Italie ; mais la perfidie des princes de cette contrée le servit mieux que n'auroient fait les Allemands , s'il eût pu les employer. Cependant pour jouir en quelque sorte des victoires de Louis qui lui demandoit l'investiture de Milan , conquis sur Louis Sforce , son oncle , il mit une condition à son agrément ; savoir , que Louis consentiroit au mariage de Claude , sa fille , avec Charles , son arriere-fils ; c'étoit s'y prendre de bonne heure , Charles étoit à peine dans sa deuxième année. On prétend que le dessein de *Maximilien* , dans ce projet de mariage , étoit de faire passer un jour le Milanois & la Bretagne à ce petit-fils , prince qui d'ailleurs eut une destinée si brillante. Cet empereur qui travailloit avec tant d'assiduité à élever sa maison , n'avoit que des titres pour lui-même ; il n'avoit aucune autorité en Italie , & n'avoit que la préséance en Allemagne. Ce n'étoit qu'à force de politique qu'il pouvoit exécuter les moindres desseins. L'Allemagne étoit d'autant plus difficile à gouverner , que les princes instruits par ce qui se passoit en France , craignoient que l'on n'abolît les grands fiefs. Les électeurs firent une ligue , & résolurent de s'assembler tous les deux ans pour le maintien de leurs privilèges. Cette rivalité entre le chef & les membres de l'empire flattoit sensiblement le pape & les principautés d'Italie qui conservoient encore le souvenir de leur ancienne servitude. Frédéric , son pere , avoit fait ériger l'Autriche en archiduché ; il voulut le faire déclarer électorat , & il ne put

réussir. Malgré les contradictions que *Maximilien* éprouvoit dans son pays , sa réputation s'étendoit dans le Nord. Le roi Jean , chancelant sur le trône de Danemarck , de Suede & de Norwege , eut recours à son autorité : *Maximilien* ne manqua pas de faire valoir les droits que ce prince lui attribuoit : il manda aux états de Suede qu'ils eussent à obéir , qu'autrement il procéderoit contre eux selon les droits de l'empire : il ne paroît cependant pas que jamais ils en eussent été sujets ; mais , comme le remarque M. de Voltaire , ces déférences dont on voit de temps en temps des exemples , marquent le respect que l'on avoit toujours pour l'empire. On s'adressoit à lui quand on croyoit en avoir besoin , comme on s'adressa souvent au saint siege pour fortifier des droits incertains. La minorité de Philippe avoit suscité bien des guerres à *Maximilien* ; la mort prématurée de ce prince en excita de nouvelles. Il laissoit un fils enfant ; c'étoit Charles de Luxembourg dont nous avons déjà parlé , & qui est mieux connu sous le nom de *Charles-Quint*. Les Pays-Bas refusoient de reconnoître l'empereur pour régent ; Les états alléguoient pour prétexte que Charles étoit François , comme étant né à Gand , capitale de la Flandre , dont Philippe , son pere , avoit fait hommage au roi de France. *Maximilien* multiplia en vain tous ses efforts pour engager les provinces à se soumettre , elles refusèrent avec opiniâtreté pendant dix-huit mois ; mais enfin elles reçurent pour gouvernante la princesse Marguerite , fille chérie de *Maximilien* : cependant l'empereur faisoit toujours des vœux pour reprendre quelque autorité en Italie , où dominoient deux grandes puissances , savoir , la France & Venise , & une infinité de petites qui se partageoient entre l'une & l'autre , suivant que leurs intérêts l'exigeoient. Ce fut pour satisfaire cet ardent désir qu'il entra dans la fameuse ligue de Cambrai , formée par Jules II , plus fameuse encore contre la république de Venise assés fiere pour braver tous les princes de l'Europe qui avoient conjuré sa ruine. Louis XII , qui devoit la protéger , ne put résister à l'envie de l'humilier , & de se venger de quelques secours qu'elle avoit fournis à ses

ennemis : il entra dans la ligue, ainsi que le roi d'Espagne qui vouloit reprendre plusieurs villes qu'elle lui avoit enlevées, & auxquelles il avoit renoncé par un traité. Il seroit trop long d'entrer dans le détail de cette guerre ; il nous suffit de faire connoître quelle étoit la politique qui faisoit agir ces princes, & de montrer quelle en fut l'issue. Jules qui en avoit été le premier moteur, & qui rassembloit tant d'ennemis autour de Venise, ne vouloit qu'abaïsser cette république, mais non pas la détruire. Elle perdit dans une seule campagne les riches provinces que lui avoient à peine acquises deux siècles de la politique la plus profonde & la mieux suivie. Réduite au plus déplorable état, elle s'humilia devant le pontife qui conspira dès-lors avec Ferdinand pour la relever & la délivrer des François, ses ennemis les plus redoutables. Louis XII, généreux & plein de valeur, ne connoissoit pas cette sage défiance si utile à ceux qui sont nés pour gouverner ; il fut successivement joué par le pape & par l'empereur. Ses états d'Italie furent frappés des mêmes coups qu'il venoit de porter à la république. *Maximilien* qui se gouvernoit uniquement par des vues d'intérêt, & qui cédoit toujours aux conjonctures, se déclara contre lui, dès qu'il cessa de le redouter ou d'en espérer, & donna à Maximilien Sforce, fils de Louis le Maure, l'investiture du duché de Milan pour lequel Louis XII lui avoit payé, trois ans auparavant, cent soixante mille écus ; mais ce dont *Maximilien* ne se doutoit pas, c'est que Jules II travailloit sourdement pour le perdre lui-même. Ce prince, abusé par de feintes négociations, comptoit tellement sur l'amitié du pape, qu'il lui proposoit de bonne foi de le prendre pour collègue au pontificat : on a fait des railleries sur cette proposition ; mais si *Maximilien* avoit réussi, c'étoit l'unique moyen de relever l'empire d'occident, en réunissant les deux pouvoirs. Devenu légat de Jules II, comme son collègue, il l'eût facilement enchaîné comme empereur ; mais c'étoit s'abuser étrangement que de s'imaginer pouvoir tromper à ce point Jules, le plus fier & le plus délié des pontifes après Léon X, son successeur ; d'ailleurs, les princes chrétiens étoient trop

éclairés sur leurs vrais intérêts, pour qu'on puisse les soupçonner de l'avoir souffert, eux qui tant de fois avoient rampé devant les papes, lors même qu'ils étoient dépourvus de toute puissance temporelle. *Maximilien* n'est donc blâmable que pour avoir proposé un projet qui lui eût attiré sur les bras toute l'Europe. Malgré le refus de Jules, il prenoit souvent le titre de souverain pontife que les Césars avoient toujours porté avec celui d'empereur. Ces deux titres réunis sembloient rendre éternelle la domination de ces hommes fameux, lorsque les barbares du nord vinrent briser cette puissance formidable, qui tenoit l'univers à la chaîne. Le saint siege ayant vaqué par la mort de Jules II, *Maximilien* voulut y monter, après avoir essayé de le partager. Il acheta la voix de plusieurs cardinaux ; mais le plus grand nombre lui préféra le cardinal Julien, qui, né du sang des Médicis, déploya sous le nom de Léon X, tout le génie des Côme & des Laurens qui avoient illustré cette maison, à laquelle l'Europe doit ses plus belles connoissances. Animé du même amour de la gloire, mais avec plus de finesse dans les vues, & plus d'aménité dans le caractère que Jules dont il avoit été le conseil, il suivit le même plan, & voyant Venise presque abattue, il se ligua contre Louis XII, avec Henri VIII, roi d'Angleterre, Ferdinand le Catholique & l'empereur dont il devoit consommer la perte, après qu'il auroit réduit le roi de France. Cette ligue fut conclue à Maline (5 avril 1513), en partie par les soins de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas ; cette princesse avoit eu beaucoup de part à celle de Cambrai. L'empereur devoit se saisir de la Bourgogne ; le roi d'Angleterre, de la Normandie, & le roi d'Espagne qui avoit récemment usurpé la Navarre sur Jean d'Albret, devoit envahir la Guienne : ainsi Louis, qui, peu de temps auparavant, battoit les murs de Venise, & parcouroit l'Italie dans l'appareil d'un triomphateur, se vit réduit à se défendre dans ses états contre les mêmes puissances qui avoient facilité ses succès ; si, au lieu d'entrer dans la ligue de Cambrai, il se fût réuni avec les Vénitiens, il partageoit avec eux le domaine

de l'Italie, & probablement son auguste maison régneroit encore au-delà des Alpes. Cependant cette puissante ligue se dissipa d'elle-même, dès qu'on eut ravi à la France, sans crainte de retour, ce qu'elle possédoit en Italie. *Maximilien* joua dans cette guerre un rôle bien humiliant pour le premier prince de la chrétienté; il sembloit moins l'allié de Henri VIII, que le sujet de ce prince; il en recevoit chaque jour une solde de cent écus; elle eût été de cent mille, qu'il n'eût pas été plus excusable de la recevoir: un empereur devoit se montrer avec plus de dignité. Il accompagna Henri à la fameuse journée de Guinegaste, appelée la *journée des éperons*; & dans un âge mûr il parut en subalterne dans ces mêmes lieux où il avoit commandé & vaincu dans sa jeunesse. Les grands événemens qui s'accomplirent en Europe sur la fin de son regne, n'appartiennent point à son histoire; il ne fut que les préparer. On peut consulter les *articles* LOUIS XII, FRANÇOIS I, CHARLES-QUINT, auxquels appartiennent ces détails intéressans. *Maximilien* mourut à Urelz, dans la haute Autriche; il étoit dans la soixantième année de son âge, & la vingt-cinquième de son regne. Il fut vanté dans le commencement de son regne comme un prince qui réunissoit dans le plus éminent degré les qualités brillantes du héros & toutes les vertus du sage. C'est le sort de tous les souverains qui succèdent à des princes foibles; ce n'est pas qu'on veuille obscurcir son mérite. On avoue qu'il n'étoit pas sans capacité, & qu'il en falloit avoir pour se soutenir dans ces temps orageux. A le considérer comme homme privé, l'histoire a peu de défauts à lui reprocher; il étoit doux, humain, bienfaisant; il connoit les charmes de l'amitié; il honora les savans, parce qu'il avoit éprouvé par lui-même ce qu'il en coûtoit pour l'être. A le considérer comme prince, il n'avoit pas cette majesté qui imprime un air de grandeur aux moindres actions; ses manières simples dégénéroient quelquefois en bassesse; il ne savoit ni user de sa fortune ni supporter les revers; léger & impétueux, un caprice lui faisoit abandonner des entreprises commencées avec une extrême chaleur. Son imagination enfantoit les plus

grands projets, & son inconstance ne lui permettoit pas d'en suivre aucun. Allié peu sûr, il fut ennemi peu redoutable; aimant prodigieusement l'argent, il le dépensoit avec prodigalité; il fut rarement l'employer à propos, & l'on blâme, sur-tout les moyens dont il usa pour s'en procurer. Il effaça Frédéric, son pere, de son vivant, & il fut effacé lui-même par Charles-Quint; son arriere-fils: il faut cependant convenir que son regne offriroit moins de taches, s'il eût été le maître d'un état plus soumis. Quand il jetoit un coup-d'œil sur la France obéissante & amoureuse de ses rois, il avoit coutume de dire que s'il avoit deux fils, il voudroit que le premier fût dieu, & le second roi de France. Marie de Bourgogne, sa première femme, lui donna trois enfans; savoir, Philippe, Marguerite & François; il n'en eut point de Blanche-Marie Sforce, mais il en eut un très-grand nombre de ses maîtresses. On distingue George qui remplit successivement les évêchés de Brixin, de Valence & de Liege.

Quant à ce qui pouvoit influer sur le gouvernement, on remarque une promesse aux états de ne faire aucune alliance au nom de l'empire sans leur consentement: c'est la première loi qui borna l'autorité des empereurs à cet égard: il proscrivit les duels & tous les défis particuliers; la peine du ban impérial fut prononcée contre les infracteurs de cette salutaire ordonnance, qui ne fut pas toujours suivie; & l'on érigea un tribunal suprême qui devoit connoître des différends qui avoient coutume d'arriver entre les états.

Tant que les souverains d'Allemagne n'avoient point été à Rome, ils ne prenoient que le titre de roi des Romains; *Maximilien* changea cet usage, & se fit donner le titre d'empereur élu, que prirent tous ses successeurs. Des auteurs lui attribuent l'abolition du jugement secret; mais cet honneur appartient incontestablement à Frédéric-le-Pacifique, son pere. Son regne est fameux par la découverte du nouveau monde, découverte si fatale à ses habitans. (T—N.)

MAXIMILIEN II, successeur de Ferdinand I, (*Histoire d'Allemagne.*) XXXI<sup>e</sup>. empereur depuis Conrad I, né en 1527

de l'empereur Ferdinand I & de l'impératrice Anne de Hongrie, couronné roi des Romains en 1562, élu empereur à Francfort, le 24 novembre de la même année, sacré roi de Hongrie en 1563.

Les commencemens du regne de *Maximilien II* n'offrent rien qui appartienne à l'histoire de ce prince. Il tâcha de concilier les différentes sectes qui diviserent la chrétienté, ou plutôt à les rappeler toutes à l'ancien culte; toutes ses tentatives furent infructueuses. Ces détails concernent l'histoire ecclésiastique, & il en est suffisamment parlé aux articles des différentes sectes. Il eut cependant la guerre à soutenir contre les Turcs, toujours gouvernés par le célèbre Soliman II, la terreur & l'effroi des Hongrois sous ses prédécesseurs. La Transilvanie fut la cause de cette guerre. La maison d'Autriche vouloit y entretenir un gouverneur, depuis que Ferdinand avoit acquis cette province de la veuve de Jean Sigismond pour quelques terres dans la Silésie. Le fils de Sigismond, mécontent de l'échange qu'avoit fait sa mere, avoit reparu dans la Transilvanie, & s'y soutenoit par la protection des Turcs. Les commencemens de cette guerre furent heureux: les Autrichiens se signalerent par la prise de Tokai; mais cette conquête ayant alarmé Soliman, ce généreux sultan, chargé d'années, se fit porter devant Rigith, dont il ordonna le siege. Le brave comte de Serin, que sa valeur rendit cher à ses ennemis mêmes, défendoit cette place importante. *Maximilien* devoit le secourir à la tête d'une armée de près de cent mille hommes levés dans ses différens états; mais il n'osa s'approcher de l'endroit où étoit le danger. Le comte de Serin, se voyant abandonné, montra autant de courage que l'empereur montrait de pusillanimité. Au lieu de rendre la ville aux Turcs; ce qu'il eût pu faire sans honte, puisqu'il étoit impossible de la conserver, il la livra aux flammes dès qu'il vit l'ennemi sur la breche, & se fit tuer en en disputant les cendres. Le grand visir, admirateur de son courage & de sa résolution héroïque, envoya la tête de cet illustre comte à *Maximilien*, & lui reprocha d'avoir laissé périr un guerrier si digne de vivre. Ce siege fut mémorable par la mort

du sultan, qui précéda de quelques jours celle du comte de Serin. *Maximilien* pouvoit profiter de la consternation que devoit répandre parmi les Turcs la perte d'un aussi grand chef; il ne fit aucun mouvement, & retourna sur ses pas sans même avoir vu l'ennemi. La tranquillité de l'Allemagne fut encore troublée par un gentilhomme de Franconie, appelé *Grombak*. C'étoit un scélérat proscrit pour ses crimes, qui cherchoit à tirer avantage du ressentiment de l'ancienne maison électoral de Saxe, dépouillée de son électorat par Charles-Quint. Il s'étoit réfugié à Gotha, chez Jean Frédéric, fils de Jean Frédéric, auquel la bataille de Mülberg avoit été si funeste. Il s'insinua dans l'esprit de ce duc, dont il fomenta le ressentiment, & l'engagea à déployer l'étendard de la révolte. La fin de cette guerre fut fatale à ses auteurs: *Grombak* périt sur l'échafaud avec ses complices, principalement pour avoir formé une conspiration contre Auguste, électeur de Saxe, chargé de faire exécuter contre lui l'arrêt de sa proscription. Frédéric, aussi malheureux que son pere, fut relégué à Naples, & son duché de Gotha fut donné à son frere Jean Guillaume. Un magicien, aposté par *Grombak*, lui avoit promis une destinée bien différente. Cet imposteur lui avoit fait croire qu'il parviendroit à l'empire dont il dépouillerait *Maximilien*. La chrétienté étoit menacée du plus grand orage qu'elle eût eslué. Les troubles auxquels jusqu'alors elle avoit été en proie, s'étoient apaisés par l'autorité des conciles; mais celui de Trente fut méconnu par les luthériens & les autres sectaires: les orthodoxes mêmes en rejetoient plusieurs canons; on ne voyoit point de possibilité de réunir les esprits; tous les princes étoient partagés: Philippe II, qui comptoit pour rien le sang des hommes, & qui le répandit toujours dès que ses plus légers intérêts l'exigerent; Pie V, ce pontife inflexible, & la reine Catherine de Médicis avoient conspiré la ruine des calvinistes; & ce projet s'exécutoit en Flandre, en France, en Espagne, par les crimes & les armes de toute espece. *Maximilien II* vouloit qu'on laissât vivre les peuples au gré de leur conscience, jusqu'à ce qu'on pût les ramener par la voie de la persuasion. Si

Histoire peint ce prince sans valeur & sans talens dans l'art de la guerre, elle doit les plus grands éloges à sa modération, dans un temps de fanatisme & de discorde, où des rois, égarés par un faux zèle & dévorés par l'ambition, se fouilloient d'injustices & d'assassinats. Il avoit coutume de dire : *le sang humain qui rougit les autels, n'honore pas le pere commun des hommes.* On est étonné d'entendre M. de Voltaire, cet apôtre du tolérantisme, faire un crime à *Maximilien* d'avoir refusé de seconder le barbare Philippe, dont les ministres égorgéient sans pitié les malheureux habitans des Pays-Bas. Philippe étoit son cousin; mais *Maximilien* dans ses sujets voyoit des enfans, & dans tous les chrétiens des freres. Cet empereur, au lieu de céder à la voix d'une cruelle intolérance, permit aux Autrichiens qu'on ne pouvoit ramener, de suivre la confession d'Ausbourg. Le pape, que cette conduite offensoit, saisit toutes les occasions de le mortifier. Il reçut la plainte de Côme II, duc de Florence, qui disputoit l'honneur du pas à celui de Ferrare, & conféra le titre de grand-duc à Côme. C'étoit un attentat contre les droits de l'empire, qui ne permettoient pas au saint Siege d'en conférer les dignités, ni de connoître des différends qui s'élevoient entre les possesseurs des grands fiefs. L'empereur ne manqua pas de réclamer. Il tint ensuite plusieurs diètes; celle de Spire fut la plus mémorable. Les enfans du duc de Gotha y obtinrent les biens qu'il possédoit avant les troubles qu'avoit occasioné la révolte. *Maximilien* y conclut une paix avec Sigismond Lapolski, vaivode de Transylvanie, qu'il reconnut pour souverain de cette province, & Sigismond renonça à toutes ses prétentions sur la Hongrie : il quitta même le titre de roi qu'il avoit conservé jusqu'alors. On corrigea, ou plutôt on voulut corriger différens abus qui s'étoient glissés dans la monnoie. Les privilèges de Lubec y furent confirmés. Cette ville riche & commerçante avoit déjà beaucoup perdu de sa splendeur. Les Vénitiens, en guerre avec les Turcs qui leur enlevoient chaque jour quelque possession, firent une ligue avec le roi d'Espagne & le pape. Ils sollicitèrent l'empereur d'y entrer; mais il aimoit trop la

paix pour rompre avec les Ottomans. La mort de Sigismond II, dernier roi de Pologne, du sang des Jagellons, donna naissance à une infinité de brigues. *Maximilien* fit des tentatives secrètes pour faire élire Ernest son fils : il vouloit se faire prier; & cette vanité, déplacée sans doute, puisqu'une couronne vaut bien la peine d'être demandée, fut cause que le duc d'Anjou lui fut préféré. Il s'en consola, en assurant l'empire à Rodolphe II, son fils, qu'il fit reconnoître pour roi des Romains. L'abdication du duc d'Anjou qui repassa en France, où il étoit appelé par la mort de Charles IX, lui donna l'espoir de réussir dans ses premiers projets sur la Pologne; mais la faction opposée lui causa une mortification bien grande : elle couronna Jean Batori, vaivode de Transylvanie, qui, pour assurer ses droits, épousa la sœur de Sigismond II. Le czar de Moscovie s'offrit à seconder son ressentiment, & à faire la guerre au nouveau roi, qui mit la Porte dans ses intérêts. *Maximilien* refusa ses services, prévoyant qu'il les paieroit de la Livonie : il ne vouloit pas trahir à ce point les intérêts de l'empire, qui avoit des droits sur cette province. Il se préparoit cependant à déclarer la guerre à Batori, traité à la cour de Vienne d'usurpateur & de tyran, mais qui possédoit les qualités d'un roi. *Maximilien* mourut au moment qu'il alloit allumer les premiers feux de cette guerre. Il laissa un nom cher aux gens de bien, mais méprisé de ces cœurs barbares qui n'estiment un prince que la foudre à la main, & qui n'admirent que les grands succès, qui sont bien plus souvent les fruits du crime que de la vertu. La bulle d'or faisoit une loi aux empereurs de savoir quatre langues; *Maximilien* en parloit six. Ce prince honora les lettres, & récompensa les artistes dans tous les genres. Quiconque se distingua par quelque chef-d'œuvre, éprouva ses largesses. Il eut plusieurs enfans de son mariage avec l'impératrice Marie, sœur de Philippe II. Ceux qui lui survécurent, furent Rodolphe qui lui succéda à l'empire; Ernest qu'il vouloit placer sur le trône de Pologne, & qui fut gouverneur des Pays-Bas; Ferdinand; Matthias, qui régna après Rodolphe II; Maximilien, qui fut grand-maître de l'ordre

Teutonique; Albert, qui, après avoir été successivement vice-roi de Portugal, cardinal, & archevêque de Toledé, épousa l'infante Isabelle qui lui apporta les Pays-Bas en dot; & Venceffas. L'Archiduchesse Anne, l'aînée de ses filles, fut mariée à Philippe II, sous qui s'opéra la révolution à laquelle la Hollande doit sa liberté. Elisabeth la cadette fut mariée à Charles IX, dont la main égarée par une mere coupable, deshónora l'auguste sang des Bourbons qui l'animoit. (*M—Y.*)

**MAXIMIN (SAINT)**, *Sancti Maximini Fanum*, (*Géog.*) petite ville de France en Provence, au diocèse d'Aix. Il y a dans cette ville une église de Dominicains qu'on visitoit beaucoup autrefois, parce que ces religieux prétendent y posséder les reliques de sainte Marie-Magdeleine, & l'on juge bien qu'ils défendent cette idée avec beaucoup de chaleur; mais la croyance des reliques s'évanouit à mesure que la religion s'éclaire. La ville de *Saint-Maximin* ne devient pas florissante. Elle est sur la riviere d'Argens, à 6 lieues S. E. d'Aix, 8 N. de Toulon, 170 S. E. de Paris. *Long.* 23, 42; *lat.* 43, 30. (*D. J.*)

**MAXIMUM**, f. m. ou *plus grand*, en *mathématiques*, (*Géogr.*) marque l'état le plus grand où une quantité variable puisse parvenir, eu égard aux loix qui en déterminent la variation.

Le *maximum* est par-là opposé au *minimum*. Voyez **MINIMUM**.

*Méthode de maximis & de minimis.* La méthode qui en porte le nom est employée par les mathématiciens pour découvrir le point, le lieu ou le moment où une quantité variable devient la plus grande ou la plus petite qu'il est possible, eu égard à la loi de variation.

Si les ordonnées d'une courbe croissent ou décroissent jusqu'à un certain terme, passé lequel elles commencent au contraire à décroître ou croître; les méthodes qui peuvent servir à déterminer les *maxima* & *minima* de ces ordonnées, c'est-à-dire leurs plus grands ou plus petits états, seront donc des méthodes de *maximis* & *minimis*. Or, lorsqu'il s'agit de déterminer les *maxima* & *minima* de quelque quantité que ce soit, qui croisse ou décroisse, jusqu'à un cer-

tain terme, on peut se représenter toujours ces quantités comme des ordonnées de courbe; & ainsi les méthodes qu'on peut suivre dans tous les cas possibles, se réduisent à celles qui enseignent à déterminer les *maxima* & *minima* des ordonnées des courbes.

Supposons qu'il faille déterminer ce *maximum* ou *minimum* d'une quantité variable ou fluente quelconque, qui entre dans une équation donnée & a deux variables aussi quelconques; la règle prescrit de trouver d'abord les fluxions, & de supposer ensuite  $= 0$  la fluxion de la variable ou fluente qui doit devenir un *maximum*. Par ce moyen, on formera par-là une nouvelle équation en fluente seulement, parce qu'elle ne contiendra d'abord qu'une seule fluxion, par laquelle on pourra la diviser; & cette équation en fluentes étant combinée avec la proposée pour faire disparaître une de leurs variables, donnera une résultante déterminée; d'où l'on tirera, selon qu'on le jugera à propos, ou la position du *maximum* cherché, ou sa quantité. Eclaircissions cette méthode par deux exemples.

Nous supposerons dans le premier, qu'il s'agit de déterminer les plus grandes ou plus petites ordonnées d'une courbe algébrique. Puisque dans les courbes qui ont un *maximum* ou *minimum*, la tangente *TM* change enfin en *DE*, & devient parallèle à l'axe, *Pl. d'Anal. fig. 4 & 26*; il faut donc que dans le cas du *maximum* ou du *minimum* la soutangente *PT* devienne infinie. Mais cette soutangente  $PT = \frac{y dx}{dy}$ ; donc  $\frac{y dx}{dy} = \infty$ , c'est-à-dire, (au moins *y* restant fini; ce qui fait le seul cas du *maximum* ou *minimum* proprement dit) que  $dx = \infty$  par rapport à *dy*, ou bien que  $dy = 0$  par rapport à *dx*. Nous prendrons donc l'équation des fluxions de la proposée, & négligeant tous les termes affectés de *dy*, que nous devons faire en effet  $= 0$ , nous diviserons les autres termes par la seule fluxion *dx* qu'ils contiendront, & nous ferons de plus ce quotient de cette division égal à zéro; cela donnera une nouvelle équation fluente à comparer avec la proposée, pour en tirer au moyen de

leurs réductions en une seule, une résultante en  $x$  ou en  $y$  seulement, selon qu'on l'aimera le mieux, laquelle servira à découvrir ou la valeur de  $x$  convenable au *maximum* ou *minimum* cherché, ou bien la valeur elle-même de ce *maximum* ou *minimum*; faut à employer, lorsque les circonstances indiqueront de le faire, des moyens abrégés au lieu de la réduction de deux équations en une seule.

Supposons en second lieu, qu'il faille couper une droite  $AB$  (fig. 6) au point  $D$ , de manière que le rectangle des deux parties  $AD$  &  $DB$  se trouve être le plus grand qu'il soit possible de construire de la sorte. Nous nommerons  $AB$ ,  $a$ ,  $DA$ ,  $x$ ;  $BD$  fera donc  $a - x$  &  $AD \times DB = ax - x^2$  sera la quantité qui doit être un *maximum*; sa différentielle ou sa fluxion doit donc être  $= 0$ ; or si nous nommons  $y$  la quantité variable qui doit devenir un *maximum*, nous aurons

engénéral . . .  $ax - x^2 = y$ .

Donc l'équation de fluxion sera . . .  $adx - 2x dx = dy$ .

Et négligeant  $dy$  qui est  $= 0$ , . . .  $adx - 2x dx = 0$ .

Et par conséquent  $a - 2x = 0$ .

Où bien enfin  $x = \frac{1}{2} a$ .

De sorte qu'il n'y a, pour résoudre le problème, qu'à couper la ligne  $AB$  en deux parties égales; donc le carré de la moitié de  $AB$  est plus grand que tout le rectangle qu'on pourroit faire de deux autres parties quelconques de  $AB$ , lesquelles prises ensemble seroient égales à  $AB$ .

On trouve dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris* de 1706, un mémoire de M. Guisnée, qui contient plusieurs éclaircissements sur cette méthode. Ce mémoire, qui peut être utile à certains égards, n'est pas exempt d'erreurs. Elles ont été relevées par M. Saurin, dans un mémoire imprimé en 1723.

La méthode de *maximis* & *minimis* est fondée sur un principe bien simple. Quand une quantité va d'abord en croissant, & ensuite en décroissant, sa différence est d'abord positive, & ensuite négative; c'est le contraire si elle va d'abord en décroissant, & ensuite en croissant: or, une quantité qui passe du positif au négatif, ou

du négatif au positif, doit dans le passage être  $= 0$  ou  $=$  à l'infini. Le passage par zéro est le plus ordinaire; c'est pour cela que la règle la plus commune pour trouver les *maxima* & les *minima*, est de faire la différentielle  $= 0$ ; mais il y a aussi des cas où il faut faire la différentielle  $= \infty$ . Il est vrai que dans ces derniers cas il y a de plus un point de rebroussement à l'endroit du *maximum* ou du *minimum*. Voyez fig. 5. Ainsi on peut dire que les vrais points de *maximum* ou de *minimum*, considérés comme des points simples & qui n'ont aucune propriété, sont ceux où  $dy = 0$ .

Cependant le cas de  $dy = 0$  ne donne pas nécessairement un *maximum* ou un *minimum*; car  $dy = 0$  indique seulement que la tangente est parallèle à l'axe, comme  $dy = \infty$  indique seulement que la tangente est perpendiculaire à ce même axe. Or, si le point où la tangente est parallèle à l'axe, étoit un point d'inflexion, comme cela peut arriver dans plusieurs cas, alors il est aisé de voir que l'ordonnée passant par le point où  $dy = 0$ , ne seroit ni un *maximum* ni un *minimum*. Pour éclaircir

ces difficultés, supposons  $\frac{dx}{dy} = Z$ , & imaginons une nouvelle courbe qui ait  $Z$  pour ordonnée, & pour abscisses les abscisses  $X$  de la première. On remarquera que pour qu'il y ait un *maximum* ou un *minimum* au point où  $z = 0$ , il faut que les ordonnées  $z$  au dessus & au dessous de ce point, soient de différens signes; c'est-à-dire, que si on transporte en ce point l'origine des coordonnées, voyez COURBES & TRANSFORMATION DES AXES, & qu'on nomme les coordonnées nouvelles  $u$  &  $t$ , au lieu de  $x$  &  $z$ , il faut que l'équation en  $u$  & en  $t$  soit telle que quand  $u$  est infiniment petite, soit positive, soit négative, on ait  $um = At^n$ ,  $m$  &  $n$  étant des nombres entiers positifs & impairs, voyez REBROUSSEMENT. Or, cela se peut reconnoître par la règle du parallélogramme de M. Newton. Voyez SÉRIE ou SUITE, & PARALLÉLOGRAMME.

Dans tout autre cas que celui des nombres  $m$  &  $n$  impairs, le point où  $z = 0$  ne sera point un *maximum*: de plus, pour

distinguer si ce point donne un *maximum* ou un *minimum*, il n'y a qu'à voir si  $\zeta$  est positif ou négatif avant d'être  $= 0$ . Dans le premier cas, l'ordonnée sera un *maximum*; elle sera un *minimum* dans le second; or, le premier cas aura lieu si  $A$  est négatif, & le second s'il est positif.

Voilà pour le calcul de  $dy = 0$ . A l'égard du calcul de  $dy = \infty$ , nous observerons d'abord que c'est une façon de parler très-impropre, que de faire une différentielle  $= \infty$ , puisqu'une différentielle est une quantité infiniment petite, ou considérée comme telle. Voyez DIFFÉRENTIELLE. Ce n'est point  $dy$  qu'on fait  $= \infty$ ; c'est le rapport de  $dy$  à  $dx$  ou  $\zeta$ : or, dans ce cas, il faut que l'équation en  $u$  & en  $t$  soit telle que quand  $u$  est infiniment petite, soit positive, soit négative, on ait  $u m = A t n$ ,  $m$  exprimant un nombre négatif impair, &  $n$  un nombre positif impair. Voyez BRANCHE.

Nous ne faisons ici que donner l'esprit de la méthode. Ceux qui désireront un plus grand détail, peuvent recourir à l'analyse des courbes de M. Cramer, où cette matière est bien traitée. Voyez le ch. xj de cet ouvrage. Souvent au reste la nature du problème seul, sans aucune considération, indique si  $dy = 0$ , donne réellement un point de *maximum* ou de *minimum*, & si c'est le premier cas ou le second. Par exemple, si on propose de trouver un point dans un demi-cercle, tel que le produit des deux lignes menées de ce point aux extrémités du diamètre, soit un *maximum*, on voit bien que la solution de ce problème donnera en effet un *maximum*, & de plus que ce sera un *maximum*, & non pas un *minimum*; car la quantité qu'on cherche est évidemment égale à 0 à chacune des deux extrémités du diamètre; & cette quantité est toujours réelle entre ces deux extrémités: donc il y a un ou plusieurs points où elle est nécessairement dans la plus grande valeur possible: car cela doit arriver nécessairement à une quantité qui part de 0, & qui y retourne.

Il y a encore une attention à faire dans la recherche du *maximum* ou du *minimum*, c'est qu'après avoir trouvé l'équation en  $x$ ,

qui donne l'abscisse répondant au point cherché, il faut voir non-seulement si cette valeur de  $x$  est réelle, mais encore si étant substituée dans l'équation de la courbe, elle donne pour  $y$  une valeur réelle; sans ces deux conditions, il n'y a point de vrai *maximum* ni *minimum*. Voyez ÉQUATION, ÉVANOUIR, IMAGINER, RACINE, COURBE, &c.

Nous citons ici l'article ÉVANOUIR, parce qu'il fournit des méthodes sûres pour faire évanouir telle inconnue qu'on juge à propos d'un certain nombre d'équations, & que par conséquent il sera très-utile dans cette recherche: car on a, 1°. l'équation de la courbe en  $x$  & en  $y$ ; 2°. l'équation du *maximum* aussi en  $x$  & en  $y$ . Je suppose dans cette équation  $a$  au lieu de  $x$ , &  $b$  au lieu de  $y$ , & par la comparaison des deux équations, on aura la valeur de  $a$ , & celle de  $b$ , par deux équations qui n'auront chacune que  $x$  ou  $y$  d'inconnues. 3°. On a de plus une équation entre  $x$  &  $\zeta$ , en faisant  $\frac{dy}{dx} = 0$  dans l'équation différentielle de la courbe. Ensuite on a  $u = x - a$ , &  $y = \zeta - b$ : ce qui donnera une nouvelle équation en  $u$  & en  $t$ , de laquelle on peut aussi évanouir  $a$  &  $b$ , si on le juge à propos. En un mot on combinera ces équations entre elles, de la manière qu'on jugera la plus facile & la plus expéditive pour parvenir à la solution du problème; & l'article ÉVANOUIR, ainsi que toutes les remarques précédentes, fournissent pour cela différens moyens. (O)

*Conditions de maximum pour des fonctions, dont la valeur est indéterminée.*

Les géomètres du siècle dernier ont résolu plusieurs problèmes particuliers de ce genre, tels que celui du solide de la moindre résistance, de la brachistochrone, des isopérimètres. M. Euler a le premier donné une méthode générale pour le cas où il n'y a que deux variables, où une de leurs différences est supposée constante, & où la fonction contient un nombre indéfini de signes d'intégration, ou bien est donnée par une équation du premier ordre.

Cette méthode est fondée sur la considé-

tation des lignes courbes. M. de la Grange en a donné une autre qui est purement analytique, n'a pas besoin qu'on suppose une des différences constante, s'étend aux équations d'un ordre quelconque, & à un nombre quelconque de variables. Depuis ce temps, M. le chevalier Borda a donné, dans les *mémoires de l'Académie des sciences*, pour l'année 1767, une méthode qui lui est propre, & qui partage avec celle de M. Euler l'avantage de donner les formules pour les équations aux différences finies. M. Euler a résolu les mêmes problèmes que M. de la Grange, par une nouvelle méthode analytique. Enfin, MM. Fontaine & de la Place ont donné des formules pour le même problème; mais leurs méthodes n'ont en elles-mêmes rien de particulier. J'ai fait de mon côté plusieurs remarques sur cette matière, dans mes différens essais sur le calcul intégral.

Je vais donner ici l'esprit de la méthode de M. de la Grange; le détail seroit déplacé dans un ouvrage comme celui-ci.

1°. Soit  $fZ$  une fonction qui doit être un *maximum* ou un *minimum*,  $Z$  étant fonction de  $x, y, z, dx, dy, dz, \&c.$  & aucune différentielle n'étant supposée constante. On aura à cause de la propriété du *maximum*,  $\frac{dfZ}{dx} = 0, \frac{dfZ}{dy} = 0, \frac{dfZ}{dz} = 0, \&c.$  & de même pour chaque variable. Il ne faut donc plus que trouver ces valeurs, soit  $B = fZ, dB = dfZ = f dZ$ , ou  $dB = dZ$ . Si cela posé, on cherche les valeurs de  $\frac{dB}{dx}, \frac{dB}{dy}, \&c.$  on les trouvera au moyen des équations suivantes,

$$\frac{dB}{dx} + \frac{d \cdot dB}{d \cdot dx} = \frac{dZ}{d \cdot dx}$$

$$\frac{dB}{dy} + \frac{d \cdot dB}{d \cdot dy} = \frac{dZ}{d \cdot dy}$$

& ainsi de suite, il en sera de même pour chaque variable; on aura donc les valeurs cherchées: mais ces valeurs ne peuvent être données par cette manière, à moins qu'un terme  $\int V dx + V' dy, \&c.$  qui reste sous le signe après la comparaison de  $dB$  avec  $f dZ$ , ne soit nul, & il doit l'être en général, quelles que soient les

variables; donc on aura entre elles les équations  $V = 0, V' = 0, \&c.$  or,

$$V = \frac{dZ}{dx} - \frac{d \cdot dB}{d \cdot dx}$$

$$V' = \frac{dZ}{dy} - \frac{d \cdot dB}{d \cdot dy}, \&c.$$

donc on aura, en égalant à zéro ces formules qui sont données, les équations générales du *maximum*, & les équations aussi données  $\frac{dB}{dx} = 0, \&c. \frac{dB}{dy}, \&c.$  en donneront les conditions particulières.

2°. Si  $Z$  contenoit  $fZ'$ , on auroit dans la différence de  $Z$  un terme de la forme  $Ld fZ'$ : or, par l'article précédent, on aura  $d fZ'$  en différence de  $Z'$ , & un terme de la forme  $fP dx$ , pour chaque variable. Il y aura donc dans la formule qui reste sous le signe un terme  $fL fP dx = SH - fLP dx$ .

3°. Si  $Z$  est donné par une équation différentielle  $V = 0$ , on fera  $dV = 0, fAdV = B, fA'B = B'$ , jusqu'à ce qu'on ait la valeur de  $dZ$  qui doit être égale à zéro; or, à chaque intégration on aura une équation pour déterminer  $A, A', \&c.$  & la formule qui devient égale à zéro en même temps que  $dZ$ , rentre dans l'article précédent:

4°. Les équations entre les variables étant en même nombre qu'elles, si aucune différentielle n'est supposée constante, on trouvera que si la proposée est telle que  $Z$  étant du premier degré d'infiniment petits, il ne contienne que des différences de  $\frac{dy}{dx}, \frac{dz}{dx}, \&c.$  multipliés par  $dx$ , le nombre des équations se réduira toujours à une de moins, & qu'ainsi on aura définitivement une équation possible entre deux variables quelconques. Dans les autres cas, il y aura définitivement une équation différentielle à une seule variable; alors ce problème a été mal proposé, & il y aura dans la solution une nouvelle variable dont la différence est constante, & multiplie quelquefois  $Z$  pour que  $fZ$  soit fini; & il faudra déterminer cette variable par les conditions du problème, sans quoi il resteroit indéterminé. Voyez là dessus les recherches de M. de la Grange & de M. de la Place.

Le problème peut encore rester indéterminé lorsque dans des cas particuliers le nombre des équations se trouve diminué, ou qu'en intégrant celles qui restent entre deux variables on en introduit une troisième.

5°. Si l'on a une équation entre les  $d x$ ,  $d y$ ,  $d z$ , &c. en suivant les règles ordinaires pour la recherche du *maximum*, on éliminera une de ces différences dans la valeur de  $d f Z$ , & on égalera à zéro les coefficients des autres.

6°. Si c'est entre  $z$ ,  $y$ ,  $x$ ,  $d z$ ,  $d y$ ,  $d x$ , &c. qu'on a une équation, on cherchera par l'article premier une équation entre  $d z$ ,  $d y$ ,  $d x$ , & on la substituera pour éliminer une de ces différences de la formule  $S A d z + B d y + C d x = 0$ .

7°. Si au lieu de supposer  $d z$ ,  $d y$ ,  $d x$ , indépendans les uns des autres ou donnés par une équation connue, on se contenteroit de supposer qu'ils eussent entre eux la relation qui doit naître des équations du problème, on trouvera que faisant  $A' d z + B' d y + C' d x = 0$ , on aura  $A \frac{B'}{A'} - B = 0$ ,  $A \frac{C'}{A'} - C = 0$ , & à cause de  $A' d z + B' d y + C' d x = 0$ ,  $d z + \frac{B'}{A'} d y + \frac{C'}{A'} d x = 0$ .

8°. Si  $Z$  contenoit  $\varphi$ ,  $\varphi$  étant une fonction inconnue de  $x$ ,  $y$ ,  $z$ , on auroit pour  $\varphi$  une équation aux différences partielles.

9°. La partie des coefficients de  $d x$  qui n'est pas sous le signe  $f$ , & les coefficients de  $d d x$ , &c. ne sont nuls que pour les points extrêmes de l'intégrale  $f Z$ . Ainsi, lorsque pour ce point on a des équations entre les  $d x$ ,  $d d x$ , &c.  $d y$ ,  $d d y$ , &c. il faut comme dans l'article cinq, éliminer autant de ces différences qu'on a de conditions. Le problème seroit toujours possible indépendamment de ces conditions, parce que les coefficients sont toujours en moindre nombre que les arbitraires de l'intégrale définitive. Il y a quelque différence dans la manière dont M. de la Grange & M. le chevalier Borda traitent les équations de ces points extrêmes; mais cette différence est moins dans le fond de la méthode que

dans la manière de considérer les questions proposées: aussi lorsque ces deux géomètres appliquent chacun leur méthode à la brachistochrone dont les points extrêmes appartiennent à deux surfaces données, les résultats ne sont différens que parce que l'un suppose nulle au commencement de la brachistochrone la vitesse que l'autre y suppose finie.

10°. Pour expliquer la méthode de l'article précédent aux fonctions qui contiennent des différences finies, soit  $\Sigma Z$  un *maximum*, on aura  $\frac{d \Sigma Z}{d x} = 0$ ,  $\frac{d \Sigma Z}{d \Delta x} = 0$ , & ainsi de suite; & pour chaque variable, on fera ensuite  $\Sigma Z = B$ ,  $\Delta B = Z$ ,  $d \Delta B = d Z$ , & on trouvera  $\frac{d Z}{d \Delta x} = \Delta$ ,  $\frac{d B}{d x} + Q$ ,  $Q$  étant la différence de  $\Delta B$  prise en ne regardant comme variables que les  $\Delta x$  introduits par la différentiation; or, faisant  $\Delta B = B + \Delta B - B$ , il est clair que  $Q = d. \frac{B + \Delta B}{d x}$ , d'où  $\frac{d Z}{d \Delta x} = \Delta \frac{d B}{d \Delta x} + d. \frac{B + \Delta B}{d x}$ , & ainsi de suite. Par ce moyen, on trouvera les valeurs cherchées de  $\frac{d B}{d x}$ ,  $\frac{d Z}{d y}$ , &c. & on égalera à zéro la quantité qui dans la comparaison de  $\Delta B$  avec  $\Sigma Z$  sera restée sous le signe, & qui est  $\frac{d Z}{d x} - \Delta \frac{d(B + \Delta)}{d x}$  pour la variable  $x$ , & de même pour chacune des autres; le reste comme pour les différences infiniment petites. Voyez le deuxième appendice de M. de la Grange, & les *mémoires de l'académie*, pour l'année 1770.

Il y a d'autres hypothèses telles que celles des différences partielles de toutes les espèces pour lesquelles on peut proposer les mêmes questions; mais je me contenterai de renvoyer au premier appendice de M. de la Grange, au mémoire de M. de Borda, à un mémoire de M. Monge, & à celui que j'ai imprimé dans le vol. de 1770. Le principe fondamental est le même qu'ici, article premier, par exemple, si on veut que  $f S Z$  soit un *maximum*,  $f$ ,  $S$ , désignant des intégrales prises par rapport à  $x$  ou  $y$  seulement, &  $Z$  ne contenant que  $x$ ,  $y$ ,  $z$ ,  $\frac{d z}{d x}$ ,  $\frac{d z}{d y}$ ,  $\frac{d d z}{d x^2}$ , &c. on fera égal

à zéro la partie du coefficient de  $dZ$  qui restera sans les deux signes  $fS$  en comparant  $dB$  &  $fS$  de  $Z$ . (o)

MAXON, (*Hist. nat.*) V. MUGE.

MAY, (*Géogr.*) île d'Ecosse, à l'embouchure du Forth. Elle a un bon havre; on y trouve quantité de poissons, de gibier, & de gras pâturages. Ses rochers à l'est la rendent inaccessible. *L.* 15, 22, *lat.* 56, 23. (D. J.)

MAYAGUANA, (*Géogr.*) petite île de l'Amérique septentrionale, & l'une des Lucayes, à douze lieues vers le nord-est des Caïcos. On lui donne 20 milles de cours, entre le sud-est & le nord-ouest. *L.* 305; *lat.* sept. 22, 25. (D. J.)

MAYEN, (*Géogr.*) *Magniacum*, petite, mais ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, & dans l'électorat de Treves, sur la rivière de Nette: elle renferme un château, avec une église collégiale; & elle donne son nom à une grande préfecture qui renferme encore les petites villes de Montreuil & de Kayserfesch, & 50 à 60 autres lieux. (D. J.)

MAYBERG, (*Géogr.*) montagne d'Allemagne, une de celles qui séparent l'Autriche de la Moravie; elle est fameuse par la bonté & la quantité d'herbes salutaires qu'elle produit. (D. G.)

MAYENCE, L'ELECTORAT DE, (*Géogr.*) il renferme une étendue plus considérable que l'archevêché. La plus grande partie de cet électorat est entre le Palatinat & Treves autour du Rhin, où sont *Mayence*, Bingen & Hochst. Il comprend le Rhingaw & la Bergstrasse. Il a dans le Palatinat Gersheim & Sobenheim. Il a en Franconie le long du Mein une lisière, en Thuringe Erfurt, capitale, Leisfeld; enfin dans la Hesse, Fritzlar & Amonébourg. (D. J.)

MAYENCE, l'archevêché de, (*Géogr.*) pays d'Allemagne sur le Rhin, appartenant à l'archevêché de *Mayence*. Le pays qui comprend ce diocèse est fort bon. On le divise en deux parties; celle qui est le long du Rhin s'appelle le *Rhingaw*, est fort peuplée & fertile en bons vins; celle qui est du côté de la Franconie s'étend le long du Mein, & comprend les bailliages de Hochst, de Steinheim, & d'Aschaffenburg, le comté de Königstein, & une

partie de celui de Reineck: la manière dont se fait l'élection de l'archevêque de *Mayence*, ses titres, ses prérogatives ne sont pas des choses qui nous intéressent ici. (D. J.)

MAYENCE, (*Géogr.*) ancienne & considérable ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, capitale de l'archevêché & de l'électorat de ce nom, avec une université fondée en 1477, & un archevêché érigé en 747.

Serrarius qui a beaucoup écrit sur cette ville, croit qu'elle a été fondée, ou du moins considérablement agrandie, dix ans avant la naissance de J. C. par Claudius-Drusus-Germanicus, beau-fils de l'empereur Auguste, & frère de Tibère. Il est certain que les Romains en firent une de leurs places d'armes, & que Drusus y séjourna long-temps.

Dans les écrits Latins *Mayence* est nommée *Magotia*, *Moguntia*, *Moguntiacum*; elle est appelée *Mentz* par les Allemands.

Quoique cette ville ne soit pas la plus féconde d'Allemagne en hommes de lettres, il y a néanmoins beaucoup d'apparence que l'invention de l'imprimerie y a pris naissance. Serrarius dit qu'on y conserve encore le premier essai de Guttemberg.

*Mayence* a joui assez long-temps de plusieurs grands privilèges qui la rendoient florissante; mais en 1462, Adolphe, comte de Nassau, s'en empara & lui ôta sa liberté, de sorte que de ville impériale elle devint ville de province. Dans la suite des temps, les Suédois, les Impériaux & les François s'en sont rendus maîtres plusieurs fois. Elle est à présent retournée sous la domination de ses archevêques, qui ont été déclarés par la bulle d'or, les premiers entre les électeurs; foible consolation pour ses habitants!

Cette ville est à la vérité fortifiée, mais elle n'est pas en état de faire une longue défense, à cause des hauteurs qui la commandent. Elle est située sur la rive gauche du Rhin vers l'endroit où ce fleuve reçoit le Mein, & où est un fort bâti par Gustave Adolphe, dont il porte le nom, & un pont de bateaux.

Sa distance est à 7 lieues N. O. de Worms, 6 S. E. de Francfort, 27 N. E.

de Treves, 32 N. E. de Strasbourg, 30 S. E. de Cologne. *L.* selon Cassini, 25, 51', 30" ; *l.* 49, 54. (*D. J.*)

MAYENNE, (*Bot.*) plante exotique, autrement & mieux nommée mélongene. *V.* MÉLONGENE (*Bot.*) La mélongene, *melongena*, est placée par les botanistes dans le genre des plantes à fleur monopétale, en forme de rosette, profondément découpée. Le pistil qui sort du calice est attaché au milieu de la fleur comme un clou, & devient dans la suite un fruit charnu & rempli de semences, semblables pour l'ordinaire à un rein. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MAYENNE, (*Géogr.*) *Meduana juchelli*, ville de France dans le Maine, avec titre de duché-pairie, érigé en 1573 en faveur de Charles de Lorraine. Elle est sur le Maine, à 15 lieues N. O. du Mans, 17 N. E. de Rennes, 22 N. d'Angers, 52 S. O. de Paris. *Long.* 17 ; *lat.* 48, 18. (*D. J.*)

MAYEQUES, *s. m. plur.* (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit chez les Mexicains un ordre d'hommes tributaires, à qui il n'étoit point permis de posséder de terres en propre ; ils ne pouvoient que les tenir en reutes ; il ne leur étoit point permis de quitter une terre pour en prendre une autre, ni de jamais abandonner celle qu'ils labouroient. Les seigneurs avoient sur eux la juridiction civile & criminelle ; ils ne servoient à la guerre que dans les nécessités pressantes, parce que les Mexicains favoient que la guerre ne doit point faire perdre de vue l'agriculture.

MAYEUR, (*Jur.*) signifie dans quelques provinces ce qu'on appelle ailleurs *maire*. *V.* MAIRE.

MAYO ou MAY, (*Géogr.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il est borné à l'est par le comté de Roscommon, à l'ouest & au nord par l'Océan occidental, & au sud par le comté de Galway. Ce comté a 58 milles de long & 44 de large. Il abonde en bestiaux, en bêtes fauves, & en miel. *May*, situé sur la rivière de May, en est le chef-lien, à 25 lieues de Dublin. *Long.* 7, 55 ; *lat.* 53, 40. (*D. J.*)

MAYO, *île*, ou L'ILE de MAY, (*Géogr.*)

l'une des îles du Cap-Verd, au midi occidental de l'île de Bonneville, & à l'Orient de celle de San-Iago. *Mayo* n'a environ que 7 lieues de circonférence. Elle est reconnue de loin par deux montagnes d'une hauteur considérable, & elle est renommée par sa vaste saline, où les vaisseaux de diverses nations, sur-tout des Anglois, vont chercher du sel, qui ne coûte que la voiture, depuis la saline distante d'un demi mille jusqu'au bord de la mer. *L.* 356, 10 ; *l. sept.* 15, 10. (*D. J.*)

MAYON, (*Comm.*) en Siamois *Seling*, monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours dans les états du roi de Siam. Il est la quatrième partie du tical, qui vaut trois livres quatre sous six deniers, monnoie de France, à prendre l'once d'argent à six liv. dix sous, en sorte que le *mayon* est de seize sous deux deniers de la même monnoie. (+)

MAYONQUE, (*Géogr.*) volcan de l'île de Luçon, l'une des Philippines, qui jette presque continuellement des flammes. (*D. J.*)

MAYOTTE, ÎLE, (*Géogr.*) *Mayota insula*, c'est la plus méridionale des îles Comores. Elle est située, selon M. de Lisle dans le canal de Mozambique.

MAZA, *s. m.* (*Médecine.*) espèce de pain d'orge, fait avec de la farine d'orge grillé, humectée de quelque liquide ; c'étoit la nourriture du petit peuple, qui le mangeoit cru avec le defrutum ou le miel : le liquide étoit l'oxymel, l'hydromel, le posea, ou l'eau. Hippocrate regarde le *maza* comme humectant, & conseille d'en user au printemps plutôt que du froment, comme plus doux & moins nourrissant.

MAZAGAN, (*Géogr.*) *Mazacanum*, place forte d'Afrique, sur la frontière de la province de Duquela, au royaume de Maroc. Elle a été fortifiée par les Portugais à qui elle appartient. L'Océan la ferme d'un côté, & elle a de l'autre un fossé large & profond, dont l'eau monte avec celle de la mer. *L.* 9, 50 ; *lat.* 33, 5. (*D. J.*)

MAZANDERAN ou MAZANDRAN, (*Géogr.*) ville de Perse, qui a donné son nom à une province située au midi de la mer Caspienne. *Voyez* sur cette province

les voyages d'Oléarius & de Pietro della Valle ; car ils l'étendent & la bornent un peu différemment. *Long.* de la capitale, 68, 30 ; *lat.* 39, 45. (D. J.)

MAZANGRAN, (*Géogr.*) ville. d'Afrique, dans la province de Trémecen, à une demi-lieue de la mer, & à 13 lieues d'O-ran, vers le levant. *Long.* selon Ptolomée, 30, 30 ; *lat.* 33, 45. (D. J.)

MAZANOMON, subst. m. (*Litt.*) le *mazanomon*, chez les Romains, étoit originairement un grand rond de bois, sur lequel on mettoit des gâteaux, *maza*. Ensuite ce mot fut employé pour signifier un grand plat, un grand bassin où l'on présentoit plusieurs sortes de viandes. Horace, en décrivant le repas que l'avare Nafidienus s'avisâ de donner à Mécene, repas dont les viandes étoient ou gâtées, ou mal choisies, ou mal apprêtées, dit :

*Deinde sequuti*

*Mazanomo pueri magno discernpta ferentes*

*Membra gruis, sparsæ sale multo non sine farre.*

« Ensuite deux valets nous servirent un grand bassin, où il y avoit une grue dépecée, & bien saupoudrée de sel & de farine, &c. » (D. J.)

MAZARA, VAL DE, (*Géogr.*) grande contrée de la Sicile, dont elle occupe la partie occidentale. Elle est baignée de tous côtés par la mer, excepté à l'orient, & elle est coupée par diverses rivières. Leander a donné une description fort détaillée de cette vallée. (D. J.)

MAZARA, (*Géogr.*) ancienne ville de Sicile, capitale du val de *Mazara*, sur la côte occidentale de l'île, à l'embouchure de la rivière du même nom. Elle fut bâtie des ruines de Selunte, si l'on en croit Volterranus, & donna son nom à toute la vallée. Son territoire est également étendu & fertile. Elle est située à 10 lieues S. de Trapani, 22 S. O. de Palerme ; son évêché est suffragant de cette dernière ville. *Long.* 30, 14 ; *lat.* 37, 42. (D. J.)

MAZARIKAN, (*Hist. nat. Botaniq.*) plante des Indes orientales, dont la fleur est verte comme la plante qui la produit.

MAZARINO, (*Géogr.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, près de la rivière de la Terra-nova. Quelques-uns ont imaginé que c'est l'ancienne *Maçorium*, dont parle Hérodote, *liv. VII, ch. cliij* ; mais ce qui est plus sûr & moins important, c'est qu'elle a donné son nom à la famille dont étoit le cardinal Mazarin. *Long.* 32, 46 ; *lat.* 36, 51. (D. J.)

MAZERES, (*Géogr.*) en Latin *castrum Mazeris*, petite ville de France dans le comté de Foix ; les comtes de Foix y avoient anciennement un château où ils faisoient leur résidence. *Long.* 19, 17 ; *lat.* 43, 15. (D. J.)

MAZETTE, f. f. (*Maréchal.*), on appelle ainsi un cheval ruiné qu'on ne sauroit faire aller, ni avec le fouet, ni avec l'éperon.

MAZICES ou MAZICI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Mauritanie Césariense, dont parle Ptolomée & Ammien-Marcellin. (D. J.)

MAZIL, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent aux princes qui leur sont tributaires lorsqu'ils sont dépossédés de leurs états.

MAZOVIE, ou MASSAW, ou MAS-SUREN, (*Géogr.*) en Latin *Mazovia*, province considérable de Pologne dans la haute Pologne. Elle confine au nord avec la Prusse, à l'orient avec la Lithuanie, au midi avec la petite Pologne, & au couchant avec la grande Pologne. Elle est divisée en quatre parties, qui sont les palatinats de Mazovie, de Plosko, de Podlachie, & ce territoire de Dobrzin. La Vistule sépare cette province en deux, & y reçoit les rivières de Buck & de Naren.

La *Mazovie* a pris son nom de Masos, échançon de Miécisslas II, roi de Pologne, qui s'empara d'une partie de la province, & qui en fut ensuite dépouillé vers l'an 1040.

Le palatinat propre de *Mazovie* est gouverné par un palatin qui a sous lui sept castellans.

Pour le spirituel, la *Mazovie* est régie par les évêques de Posnanie, de Plosko & de Lucko.

Cette province est divisée en douze territoires ; Varsovie en est la capitale.

MAZULA, (*Géogr. anc.*) ou MAXULA,

comme écrit Pline , ville dans l'Afrique propre. Ptolomée y compte deux villes de ce nom ; l'une sur la côte , à laquelle il donne le titre de colonie , & l'autre un peu dans les terres. ( *D. J.* )

MAZULIT , *f. m.* ( *Marine.* ) chaloupe des Indes dont les bordages sont cousus avec du fil d'herbes , & dont les calfatages sont de mousse.

## M E

MÉACO ou MIACO , ( *Géogr.* ) grande & célèbre ville impériale dans l'île ou presqu'île de Niphon au Japon , dont elle étoit autrefois la capitale. Le dairi , c'est-à-dire , l'empereur ecclésiastique , y fait sa résidence avec une ombre d'autorité religieuse , pour le consoler de la véritable , dont l'empereur séculier l'a dépouillé.

Méaco est le grand magasin de toutes les manufactures du Japon , & la principale ville de commerce. Elle est bâtie régulièrement , & toutes ses rues sont coupées à angles droits. On y trouve toutes les marchandises les plus riches & les plus précieuses. On y comptoit en 1675 , par un dénombrement fait du peuple distingué par religions , plus de six mille âmes. Kœmpfer vous donnera toute la description de cette ville ; c'est cet habile & fidele voyageur qu'il faut ici consulter. Le pere Riccioli établit une double position de Méaco ; savoir , long. 156<sup>d</sup> 24' , ou 157 , 23 ; lat. 35 , 45 ou 36. ( *D. J.* )

MÉAGE , *f. m.* ( *Comm.* ) On appelle droit de méage dans quelques villes de Bretagne , un droit qu'on paie à l'entrée desdites villes , & qui fait une partie de leurs deniers communs & patrimoniaux. Le méage qui se paie à Nantes est de deux sous par muid de sel , de bled , de vin , &c. , passant par la ville , tant montant que baissant. *Dict. de Comm.* ( *G* )

MÉAN , *f. m.* ( *Salines.* ) cinquieme reservoir d'un marais salant. Il a environ vingt-deux piés de large , & il est coupé d'espace en espace par de petites chauffées.

MÉANDRE , LE , ( *Géogr. anc.* ) en Latin *Mæander* , riviere d'Asie dans l'Ionie , fameuse chez les anciens par la quantité de tours & de détours qu'elle fait avant que

d'arriver à son embouchure. Le nom moderne est le *Madre* , voyez MADRE.

Pline , *liv. V , ch. xxix* , dit que le Méandre baigne quantité de villes , se charge de beaucoup de rivières , arrose les campagnes d'un limon qui y porte la fertilité , & se jette dans la mer à dix stades de Milet. Il ajoute qu'il a tant de détours dans sa course , qu'il semble remonter vers le pays d'où il vient.

Mais nous n'avons rien de plus joli ni de plus poétique à ce sujet , que la peinture qu'en a faite Ovide dans ses métamorphoses , *l. VIII , v. 163* & suivans :

*Non secus ac liquidus Phrygiis Mæander  
in arvis*

*Ludit , & ambiguo lapsu refluitque , fluitque ,  
Decurrensque sibi venturas aspicit undas ,  
Et nunc ad fontes , nunc in mare versus  
apertum*

*Incertas exercet aquas.*

Voici la traduction de Thomas Corneille.

*Ainsi , comme incertain du chemin qu'il faut  
prendre ,*

*Serpente avec ses eaux le sinueux Méandre.*

*On diroit à le voir descendre & retourner ,*

*Qu'au devant de lui-même il cherche à les mener.*

*A peine a-t-il coulé vers la mer qui l'appelle ,*

*Qu'amoureux de sa source , il remonte vers elle ?*

*Et rompt en tant de lieux son cours mal assuré ,*

*Qu'il semble en tournoyant qu'il se soit égaré.*

Plutarque , dans son livre des rivières , parle des sinuosités du Méandre comme d'une chose unique ; mais il se trompe : M. de Tournefort nous assure au contraire qu'il s'en fait bien que les contours du Méandre approchent de ceux que la Seine fait au dessous de Paris. ( *D. J.* )

MÉANDRITE , *subst. f.* ( *Histoire nat. Minéralog.* ) c'est le nom que quelques naturalistes donnent à une espèce de madrépore fossile , plus connue sous le nom de *cerveau de Neptune*. C'est un corps d'une forme orbiculaire , dont la surface est rem-

remplie de fillons tortueux qui lui donnent le coup-d'œil d'un méandre ou labyrinthe, ou plutôt celui des vagues ou des ondulations. Les naturalistes en ont distingué plusieurs espèces, suivant les différences qu'ils ont remarquées dans les fillons que l'on voit à leur surface. Comme on a toujours cherché à multiplier les noms dans l'histoire naturelle, on en a donné un grand nombre au corps dont nous parlons, empruntés des ressemblances qu'on y trouvoit ou qu'on croyoit y trouver. C'est ainsi qu'on l'a nommé *cerebites*, *erotylus*, *placenta coralloidea*, *coralloide*, *undulatus*, *kymatites*, &c.

MEAO, (*Géogr.*) petite île de la mer des Indes, entre les Moluques, au couchant de Ternate, avec un bon havre. Le clou de girofle n'y réussissoit pas moins qu'aux Moluques. *Longitude* 144, 40 ; *lat.* 1, 12.

MEATES, *Mæata*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'île de la grande Bretagne, dont Zonare & Dion Cassius font mention dans la vie de Sévere. Ils étoient auprès du mur qui coupoit l'île en deux parties. Cambden pense que c'est le Northumberland.

MEAUX, (*Géogr.*) ancienne ville de France, capitale de la Brie, avec un évêché suffragant de Paris. Le chœur de la cathédrale passe pour un chef-d'œuvre.

L'ancien nom latin de *Meaux* est *Gatumum*, que Ptolomée place sous le peuple *Meldæ*. Elle a eu le sort de quantité d'autres villes qui ont quitté leur vrai nom pour prendre celui de leur peuple. On a dit avec le temps, *Meldarum* ou *Meldorum urbs*, & enfin *Meldi* ou *Meldæ*.

Le territoire de *Meaux* étoit d'abord de la Belgique, ensuite de la Gaule Lyonnaise, enfin il appartient à la province de Sens, qui a été la métropole de *Meaux* jusqu'à la fin de l'année 1622, que Paris fut érigé en métropole.

Cette ville avoit une grande considération sous la première race de nos rois de France, & devint la première où le calvinisme prit faveur, & par conséquent une de celles qui ont le plus souffert des tristes guerres sacrées.

Elle est dans un pays fertile en blé, en

prairies & en bétail, sur la *Marne*, à 4 lieues N. O. de Coulommiers, 7 N. O. de Rozay, 8 S. E. de Senlis, 10 N. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 20<sup>d.</sup> 24', 45'' ; *lat.* 48, 57', 36'' (D. J.)

MECAXOCHITL, f. m. (*Histoire des drogues.*) petit poivre long d'Amérique, que les habitans du pays mettent dans leur chocolat. Le chevalier Hans-Sloane l'appelle en latin *piper longum*, *humilius*, *fructu ex summitate caulis propendente*. Il croît dans la nouvelle Espagne, & l'on n'en trouve que chez les droguistes curieux.

Hernandez décrit la plante qui le porte comme étant une plante sarmenteuse longue de deux empan, à feuilles larges, grasses, arrondies, odoriférantes & acrimonieuses au goût. Ses tiges sont rondes, lisses & entortillées ; il en part des pédicules unis qui rampent sur terre ; à l'origine de chaque feuille sortent des racines fibreuses & filamenteuses. Le fruit ressemble beaucoup à du poivre long. (D. J.)

MECELLAT, (*Géogr.*) petite province d'Afrique sur la côte de la Méditerranée, à 12 lieues E. de Tripoli ; sa capitale est, selon les apparences, la *Macomada* d'Antonin, autrefois le siège d'un évêché, & maintenant un village. (D. J.)

MECHANÆUS, (*Mythol.*) surnom de Jupiter ; il signifie celui qui bénit les entreprises des hommes, du verbe *μηχανεύωμαι*, j'entreprends. Il y avoit à Argos au milieu de la ville, un cippe de bronze d'une grandeur médiocre, qui soutenoit la statue de Jupiter *Méchanæen*. Ce fut devant cette statue que les Argiens, avant que d'aller au siège de Troie, s'engagerent tous par serment à périr plutôt que d'abandonner leur entreprise. (D. J.)

MECHANCETÉ, f. f. & MECHANT, adj. (*Morale.*) nouveau terme fait pour notre nation en particulier, & qu'il faut définir. C'est une espèce de médifance débitée avec agrément & dans le goût du bon ton. Il ne suffit pas de nuire, il faut surtout amuser, sans quoi le discours le plus méchant retombe plus sur son auteur que sur celui qui en est le sujet.

La *méchancté* dans ce goût, dit l'auteur des mœurs, se trouve aujourd'hui l'ame de certaines sociétés de notre pays, & a

cessé d'être odieuse sans perdre son nom : c'est même une mode ; cependant les éminentes qualités n'auroient pu jadis la faire pardonner , parce qu'elles ne peuvent jamais rendre autant à la société que la *méchanceté* lui fait perdre , puisqu'elle en sape les fondemens ; & qu'elle est par-là , sinon l'assemblage , du moins le résultat des vices. Aujourd'hui la *méchanceté* est réduite en art : elle tient communément lieu de mérite à ceux qui n'en ont point d'autre , & souvent leur donne de la considération dans plusieurs cotteries. Les petits *méchans* subalternes se signalent ordinairement sur les étrangers que le hasard leur adresse , comme on sacrifioit autrefois dans quelques contrées ceux que leur mauvais sort y faisoit aborder. Les *méchans* du haut étage s'en tiennent à leurs compatriotes , & les sacrifient impitoyablement au moindre trait heureux qui se présente à leur esprit , & qui peut porter coup. C'est ainsi qu'en un seul jour ils flétrissent la réputation de plusieurs personnes , qui n'ont d'autre tort que d'en être connues. La vertu tremble à leur aspect , & la médisance leur prête ses couleurs les plus odieuses ; mais qu'ils sachent qu'à l'instant qu'ils amusent , leur *méchanceté* les fait détester des honnêtes gens. Tout le monde devoit encore s'accorder à les tourner en ridicule. Je ne crois pas qu'en général les François soient nés avec ce caractère de *méchanceté* qu'on leur reproche ; naturellement touchés de la vertu , ils la respecteroient si l'exemple & la coutume n'étoient les tyrans de tous leurs usages. (D. J.)

**MECHANICIEN**, f. m. (*Médec.*) on appelle de ce nom ceux d'entre les médecins modernes qui , après la découverte de la circulation du sang , & l'établissement de la philosophie de Descartes , ayant secoué le joug de l'autorité , ont adopté la méthode des géomètres dans les recherches qu'ils ont faites sur tout ce qui a rapport à l'économie animale , en tant qu'ils l'ont regardée comme une production de mouvemens de différente espece , fournis à toutes les loix de la mécanique , selon lesquelles se font toutes les opérations des corps dans la nature.

Dans cette idée , le corps animal , par conséquent le corps humain , est considéré

comme une véritable machine ; c'est-à-dire , comme un corps composé , dont les parties sont d'une telle sorte de matière , de figure & de structure , que par leur connexion , elles sont susceptibles de produire des effets déterminés pour une fin préétablie.

Les *Mécaniciens* ont vu , dans cette machine animée , des soutiens ou appuis , dans les piés qui servent à porter tout le corps ; des colonnes ou piliers , dans les jambes qui peuvent le soutenir dans une situation perpendiculaire ; des voûtes , dans l'assemblage des os de la tête , de la poitrine ; des poutres , dans la position des côtes ; des coins , dans la figure des dents ; des leviers , dans l'usage des os longs ; des puissances appliquées à ces leviers , dans le jeu des muscles ; des poulies de renvoi , dans la destination des anneaux cartilagineux des grands angles des yeux ; des forces de pressoir , dans l'action de l'estomac sur les alimens ; le mécanisme des soufflets , dans celui de la respiration ; l'action d'un piston , dans celle du cœur ; l'effet des cribles , des filtres , dans la surface des vaisseaux , qui distribuent les fluides à travers les orifices des vaisseaux plus petits & de genre différent , dont elles sont percées ; des réservoirs , dans la vessie urinaire , dans la vésicule du fiel ; enfin , des canaux de différens calibres , dans les différens conduits qui contiennent des fluides , qui ont un cours ; ce qui particulièrement a fait regarder le corps animal , comme une véritable machine hydraulique , dont les effets sont produits , renouvelés , conservés par des forces semblables à celles du coin , du ressort , de l'équilibre , de la pompe , &c.

De ces considérations introduites dans la théorie de la Médecine , il s'ensuivit qu'elle parut avoir pris une face entièrement nouvelle , un langage absolument différent de celui qui avoit été tenu jusqu'alors. Quelques idées chimiques se joignirent d'abord à ces nouveaux principes. Pour trouver une puissance motrice dans la machine construite , on eut recours à la matière subtile , à des ferments pour produire des expansions , des ébullitions , des effervescences dans les fluides , qui pussent être des causes d'impulsion , de mouvement progressif , propres à

retenir selon les loix mécaniques , hydrauliques , la circulation , le cours de la masse des humeurs distribuées dans leurs différens canaux.

Mais l'hypothese de Descartes & de ses sectateurs sur le principe du mouvement circulatoire , ayant été combattue & détruite par Lower , cet auteur y en substitua une autre , qui fut adoptée par Baglivi , & qui a eu beaucoup de partisans ; dans laquelle il établissoit une réciprocation d'action systaltique & diastaltique entre les fibres élastiques de la substance du cœur , & celles des membranes du cerveau : mais comme dans une machine susceptible de résistances , de frottemens entre les parties qui la composent , l'équilibre & le repos succéderaient nécessairement bientôt à un pareil principe de mouvement , & que d'ailleurs l'expérience anatomique a appris que le cœur peut continuer à avoir du mouvement indépendamment du cerveau , cette opinion de Lower a resté sans fondement : on a cru pouvoir y suppléer par l'influence du fluide nerveux attiré dans les fibres du cœur par l'action stimulante , irritante d'un seul volume de sang , en tant qu'il dilate , qu'il force les parois de cet organe musculenx.

Mais dans ce système , qui est celui de Vieussens , & qui a été long-temps celui de l'école de Montpellier , la cause première de cette influence du fluide nerveux , quelque modification qu'on lui suppose , restant inconnue , & toutes les explications physiques & mécaniques que l'on en a données , paroissant insuffisantes , les sibiliciens & tous les medecins autocratiques ont prétendu qu'elle devoit être attribuée à une puissance intelligente , selon eux ; la nature , qui n'est pas différente de l'ame même , sans avoir égard à ce que le cœur séparé du corps est encore susceptible de mouvemens contractiles , répétés ; mais comme ce prétendu principe moteur ne s'accorde point avec les faits & les observations , on en est venu à faire convenir Sthaal même , que la recherche des causes du mouvement automatique dans le corps humain , est une recherche stérile , en même temps que l'on a avoué que les ressorts du mécanisme ne peuvent en fournir le principe , qu'il

semble que l'on ne peut trouver qu'en le cherchant dans une cause physique , telle que l'irritabilité , cette qualité mobile de la matiere animée , sur laquelle on a des observations incontestables , & dont les principaux organes de la circulation paroissent particulièrement doués , de maniere qui paroît propre à concilier tous les phénomènes ; mais une qualité de cette nature supposeroit toujours une première cause qui nous est inconnue. Voyez IRRITABILITÉ.

Cependant , dit Boerhaave , (*comment. in propr. instit. § 40*) si les différentes parties du corps animal ont réellement du rapport avec les instrumens mécaniques , tels que ceux qui ont été mentionnés ci-devant , elles ne peuvent être mises en action , que selon les mêmes loix de mouvement , qui conviennent à cet instrument ; car toutes les forces des organes consistent dans leurs mouvemens , & ces mouvemens , par quelque cause qu'ils soient produits , ne peuvent se faire que selon les loix générales de la mécanique , quoique ces causes soient inconnues ; parce que ce n'est pas des causes dont il s'agit à cet égard , mais d'effets qui ne peuvent qu'être soumis à ces loix.

Combien ne se fait-il pas de mouvemens dans la nature qui sont très-grands , très-multipliés , mais dont nous ignorons les causes ! cependant ces mouvemens se font selon les loix communes à tout ce qui est matiere. Quoiqu'on ne connoisse pas la cause du magnétisme , on ne laisse pas d'observer que ses effets s'operent d'une maniere fixe & invariable , que l'on peut saisir , & qui étant bien connue , sert de regle dans l'application que l'on peut en faire pour multiplier les phénomènes , les expériences.

Il en est de même du corps humain ; il produit des effets dont les causes sont très-obscurés : mais après tout , ces effets se réduisent à mettre en mouvement des fluides dans des vaisseaux qui reçoivent & distribuent , comme des pompes foulantes , à élever des poids par le moyen de cordes mises en jeu , &c. ce qui ne fait que des opérations semblables à celles qui se font par des causes purement mécaniques ; ces opérations sont soumises aux mêmes loix du

mouvement qui leur sont communes avec tous les corps.

Les élémens des fluides sont des molécules solides ; s'ils sont mis en mouvement, ce ne peut être que d'après les mêmes loix qui reglent les mouvemens de tous les solides ; & l'action d'un fluide quelconque, considéré par rapport à sa masse, est la somme du mouvement de chacune des particules qui la forment.

Mais quoiqu'on ne puisse pas disconvenir que ces loix générales sont observées dans tous les mouvemens de l'économie animale, elles ne sont pas les seules qui en déterminent la regle. Les vaisseaux du corps humain ne sont pas des corps fermes, d'une résistance invincible, comme les canaux des machines inanimées : ceux-là sont composés de parties flexibles, élastiques, susceptibles d'allongement, d'extension, de raccourcissement, de contraction, alternatives. Nos fluides ne sont pas un liquide pur, homogène, comme est censé l'être le fluide des machines hydrauliques ; ils sont composés d'un mélange d'eau, de sel, d'huile & de terre, qui sont des parties susceptibles de s'attirer, de se repousser sensiblement entr'elles, selon les différens degrés d'affinité, de force, de cohésion dont elles sont douées les unes par rapport aux autres ; en sorte que comme les fluides du corps humain sont en conséquence assujettis à des loix qui leur sont propres, outre celles qui leur sont communes avec les fluides en général, dont ils s'éloignent à proportion de la différence qu'il y a entre l'eau & nos liqueurs ; de même nos vaisseaux sont soumis à d'autres loix qu'à celles qui conviennent à des canaux inflexibles, dans lesquels sont tenus des fluides incompressibles.

Ainsi il est des phénomènes dans le corps humain dont on ne peut point rendre raison par les seuls principes mécaniques, hydrauliques ou hydrostatiques : ainsi il n'est pas étonnant que l'événement n'ait pas répondu à l'attente de ceux qui croient pouvoir regarder toutes les opérations de l'économie animale, au moins à l'égard des fonctions vitales, comme les simples effets d'une machine hydraulique ; parce que le corps humain est une machine d'un genre bien différent, en tant qu'elle est susceptible de

mouvemens accidentels, dépendans de la volonté, & que le principe de ces mouvemens, ainsi que la plupart de ceux qu'on observe dans l'économie animale, paroît n'avoir rien de commun avec celui des mouvemens que l'on observe dans les machines inanimées.

Donc, quoique le corps humain ait plusieurs rapports qui lui sont communs avec les autres corps dans la nature, il ne s'en suit pas moins qu'il faut distinguer ce qu'il a de propre & de relatif à des loix particulières ; qu'on ne peut saisir que d'après l'observation des phénomènes de l'économie animale, dans l'état de santé & dans celui de maladie ; en sorte qu'on ne peut user de trop de précaution pour faire une juste application des principes de la simple mécanique, à la physique du corps humain, pour éviter de tomber dans les erreurs où sont tombés la plupart des médecins *mécaniciens* de ce siècle, qui ayant voulu ne considérer l'homme que comme un être corporel, relativement à sa qualité d'animal, ont cru très-mal-à-propos trouver l'exemple du véritable mouvement perpétuel dans la disposition physique & mécanique de ses parties, comme dans la colombe de Roger Bacon ; d'où ils croient pouvoir déduire la cause & les effets de tous leurs mouvemens, de toutes leurs actions.

Mais, comme on y trouve un assemblage de causes plutôt qu'une cause unique, leur concours ne nous permet pas d'apprécier séparément leurs produits ; toutes se contrebalancent & se combattent les unes les autres ; elles déguisent réciproquement la part qu'elles ont aux différentes actions : c'est ce qui rend si difficile de connoître, d'apprécier, d'estimer les poids & les mesures de la nature, & de les exprimer par des nombres.

Cependant, dit l'illustre M. de Senac, dans la préface de son *traité du cœur*, dont nous extrairons ici quelques réflexions sur l'abus de l'application de la mécanique à la théorie de la médecine, tout a été soumis au calcul ; la manie de calculer est devenue, parmi la plupart des médecins éclairés de ce siècle, une maladie épidémique : la raison & les égaremens sont des remèdes inutiles. On a calculé la quantité du sang, le nombre des

bre des vaisseaux capillaires, leurs diamètres, leur capacité, la force du cœur & de la circulation, l'écoulement de la bile, le jet de l'urine; on a poussé l'extravagance si loin en ce genre, qu'on a entrepris de fixer les doses des remèdes par les ordonnées d'une courbe, dont les divers segmens représentent la durée de la vie humaine; c'est ainsi qu'on ne peut éviter de donner dans le ridicule, lorsqu'on veut traiter, avec un esprit géométrique, des matières qui n'en sont pas susceptibles; c'est ainsi que les uns élevent la force du cœur jusqu'à celle d'un poids de trois millions de livres, que d'autres la réduisent à la force d'un poids de huit onces.

Croiroit-on, continue notre auteur, que des physiciens célèbres, tels que Borelli & Keill, que des physiciens guidés par les principes d'une science qui porte avec elle la lumière & la certitude, aient vu, dans ces principes, des conséquences si opposées? Ce ne sont pas en général les calculs qui sont faux, ils ne pechent que parce qu'ils ne sont appuyés que sur de fausses suppositions.

Ces écrivains, par leurs erreurs, ont préparé à leurs critiques une victoire facile. Michelotti & Jurin ont méprisé la géométrie de Borelli, si estimable néanmoins dans la plus grande partie de son traité *de motu animalium*, celle de Morland & de Keill: d'autres ont censuré ces critiques si éclairés sur les fautes des autres, & si aveuglés sur leurs propres défauts. Voilà donc la géométrie armée contre la géométrie, sans qu'on puisse faire retomber sur cette science la honte de ces dissentions, qui ne regarde que les physiciens qui en ont abusé, comme on abuse de la raison, sans qu'on puisse jamais en conclure qu'il faut la rejeter & n'en plus faire usage.

L'application de la géométrie est plus difficile que la géométrie même: peut-être que dans mille ans on pourra en appliquer les principes aux phénomènes de la nature; encore même y en a-t-il dont on peut assurer qu'ils s'y refuseront toujours.

Mais, de toutes les sciences physiques auxquelles on a prétendu appliquer la géométrie, il paroît qu'il n'y en a pas où elle puisse moins pénétrer que dans la médecine.

Avec le secours de la géométrie, les médecins seront sans doute des physiciens plus exacts; c'est-à-dire, que l'esprit géométrique qu'ils prendront dans la géométrie, leur sera plus utile que la géométrie même; ils éviteront des fautes grossières, dans lesquelles ils tomberoient sans ce secours: en quoi ce jugement peut parfaitement se concilier avec celui d'Hippocrate, dans sa lettre à son fils Thessalus, où il lui recommande l'étude de la géométrie, comme d'une science qui sert non seulement à rendre l'esprit juste, mais de plus à l'éclairer & à le rendre propre à discerner tout ce qu'il importe de savoir dans la médecine.

Il n'en est pas moins vrai de dire que les médecins qui, en traitant de leur art, ne parlent que de mécanique, & hérièrent leurs ouvrages de calculs, ne font le plus souvent qu'en imposer aux ignorans, qui regardent les figures & les calculs, auxquels ils ne comprennent rien, comme le sceau de la vérité; qui est ordinairement si éloignée des ouvrages dans lesquels ils croient qu'elle est manifestée. Ces auteurs profonds se parent d'une science étrangère à leur art; &, sans le soupçonner, ils s'exposent au mépris des vrais géomètres. N'est-ce pas un contraste frappant que la hardiesse avec laquelle les médecins calculent, & la retenue avec laquelle les plus grands géomètres parlent des opérations des corps animés?

Suivant M. d'Alembert, dans son admirable ouvrage sur l'hydrodynamique, le mécanisme du corps humain, la vitesse du sang, son action sur les vaisseaux se refusent à la théorie; on ne connoît ni le jeu des nerfs, ni l'élasticité des vaisseaux, ni leur capacité variable dans les différens individus, ainsi que la consistance, la ténacité du sang & les degrés de chaleur dans les différens organes.

Quand chacune de ces choses seroit connue, ajoute cet auteur célèbre, la grande multitude des élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraisemblablement à des calculs impraticables; c'est un des cas les plus composés d'un problème, dont le plus simple est fort difficile à résoudre.

Lorsque les effets de la nature sont trop

complicqués pour pouvoir être fournis à nos calculs, l'expérience est le seul guide qui nous reste ; nous ne pouvons nous appuyer que sur des inductions tirées d'un nombre de faits. Il n'appartient qu'à des physiciens oisifs de s'imaginer qu'à force d'algebre & d'hypothesés, ils viendront à bout de dévoiler les ressorts du corps humain.

De telles raisons d'un si grand poids n'excusent pas cependant l'ignorance de ceux qui, sans le secours de la géométrie, croient pouvoir pénétrer dans le mécanisme du corps humain ; tous leurs pas seront marqués par des erreurs grossières ; ils ne sauroient apprécier les objets les plus simples ; tout ce qui aura quelque rapport avec la solidité, l'étendue des surfaces, l'équilibre, les forces mouvantes, le cours des liqueurs, sera un écueil pour eux : si la géométrie ne nous ouvre pas les secrets de la nature dans les corps animés, elle est un préservatif nécessaire ; c'est un flambeau qui, en éclairant nos pas, nous empêche de faire des chûtes honteuses, qui en occasioneroient bien d'autres. Les erreurs sont plus fécondes que la vérité ; elles entraînent toujours avec elles une longue suite d'égaremens.

On ne peut donc décrier que l'abus des mathématiques dans la médecine, & non pas les mathématiques elles-mêmes ; parce que ce seroit proscrire les ouvrages de ce siecle les plus sàvans, & qui en général répandent le plus de lumière sur la théorie de l'art ; tels sont ceux des Bellini, Borelli, Malpighi, Michelotti, Valsalva, Baglivi, Lancisi, Pitcarn, Keill, Jurin, Bianchi, Freind, Boerhaave, Sauvage, Lamure, Hamberger, Halles, Haller, &c.

Voyez les dissertations de Michelotti, Strom, Boerrhaave, sur l'article *du raisonnement mécanique dans la théorie de la médecine*. Voyez MÉDECINE, ÉCONOMIE ANIMALE, NATURE, &c. M. D'AUMONT.

MÉCHANICIEN, f. m. (*Math.*) c'est celui qui s'occupe de l'étude de la mécanique, & qui en recule les limites. Voyez MÉCANIQUE. On appelle encore *méchanicien*, un artiste appliqué à la construction de machines en général. Un machiniste est un *méchanicien* ; un horloger est un *mécha-*

*nicien* ; un faiseur d'automates est un *méchanicien* ; c'est dans cette dernière signification qu'on appella *méchanicien* Architas, & que nous appellons *méchaniciens* M. Vaucanson & le célèbre M. Jaquet Droz de la Chaux-de-Fond, près de Neuchâtel. (*D. F.*)

MÉCANIQUE, f. f. (*Ordre encycl. ent. raison. phil. ou scienc. science de la nat. Mathém. Mathém. mixt. Mécanique.*) partie des mathématiques mixtes, qui considère le mouvement & les forces motrices, leur nature, leurs loix & leurs effets dans les machines. Voyez MOUVEMENT & FORCE. Ce mot vient du grec *μηχανή*, *machine* ; parce qu'un des objets de la *mécanique* est de considérer les forces des machines, & que l'on appelle même plus particulièrement *mécanique* la science qui en traite.

La partie des *mécaniques* qui considère le mouvement des corps, en tant qu'il vient de leur pesanteur, s'appelle quelquefois *statique*, (*voyez GRAVITÉ, &c.*) par opposition à la partie qui considère les forces mouvantes & leur application, laquelle est nommée par ces mêmes auteurs *mécanique*. Mais on appelle plus proprement *statique*, la partie de la *mécanique* qui considère les corps & les puissances dans un état d'équilibre, & *mécanique* la partie qui les considère en mouvement. Voyez STATIQUE. Voyez aussi FORCES MOUVANTES, MACHINE, EQUILIBRE, &c.

M. Newton, dans la *préface de ses Principes*, remarque qu'on doit distinguer deux sortes de *mécaniques*, l'une pratique, l'autre rationnelle ou spéculative, qui procède dans ses opérations par des démonstrations exactes ; la *mécanique* pratique renferme tous les arts manuels qui lui ont donné leur nom. Mais comme les artistes & les ouvriers ont coutume d'opérer avec peu d'exactitude, on a distingué la *mécanique* de la géométrie, en rapportant tout ce qui est exact à la géométrie & ce qui l'est moins à la *mécanique*. Ainsi cet illustre auteur remarque que les descriptions des lignes & des figures dans la géométrie, appartiennent à la *mécanique*, & que l'objet véritable de la géométrie est seulement d'en démontrer les propriétés, après en avoir supposé la description. Par conséquent,

ajoute-t-il, la géométrie est fondée sur des pratiques *mécaniques*, & elle n'est autre chose que cette pratique de la *mécanique* universelle, qui explique & qui démontre l'art de mesurer exactement. Mais comme la plupart des arts manuels ont pour objet le mouvement des corps, on a appliqué le nom de *géométrie* à la partie qui a l'étendue pour objet, & le nom de *mécanique* à celle qui considère le mouvement. La *mécanique* rationnelle, prise en ce dernier sens, est la science des mouvements qui résultent de quelque force que ce puisse être, & des forces nécessaires pour produire quelque mouvement que ce soit. M. Newton ajoute que les anciens n'ont guère considéré cette science que dans les puissances qui ont rapport aux arts manuels; savoir, le levier, la poulie, &c. & qu'ils n'ont presque considéré la pesanteur que comme une puissance appliquée au poids que l'on veut mouvoir par le moyen d'une machine. L'ouvrage de ce célèbre philosophe, intitulé *Principes mathématiques de la Philosophie naturelle*, est le premier où on ait traité la *mécanique* sous une autre face & avec quelque étendue, en considérant les loix de la pesanteur, du mouvement, des forces centrales & centrifuges, de la résistance des fluides, &c. Au reste, comme la *mécanique* rationnelle tire beaucoup de secours de la géométrie, la géométrie en tire aussi quelquefois de la *mécanique*, & l'on peut par son moyen abrégé souvent la solution de certains problèmes. Par exemple, M. Bernouilli a fait voir que la courbe que forme une chaîne, fixée sur un plan vertical par ses deux extrémités, est celle qui forme la plus grande surface courbe, en tournant autour de son axe; parce que c'est celle dont le centre de gravité est le plus bas. Voyez dans les *Mém. de l'acad. des Scienc. de 1714*, le mémoire de M. Varignon, intitulé, *Réflexions sur l'usage que la mécanique peut avoir en géométrie*. Voyez aussi CHAINETTE.

MÉCANIQUE, adj. signifie ce qui a rapport à la *mécanique*, ou qui se règle par la nature & les loix du mouvement. Voyez MOUVEMENT.

Nous disons dans ce sens, *puissances mé-*

*chaniques, propriétés ou affections mécaniques, principes mécaniques.*

Les *affections mécaniques* sont les propriétés de la matière qui résultent de sa figure, de son volume & de son mouvement actuel. Voyez MATIERE & CORPS.

Les *causes mécaniques* sont celles qui ont de telles affections pour fondement. Voyez CAUSE.

*Solutions mécaniques*, ce sont celles qui n'emploient que les mêmes principes. Voyez SOLUTION.

*Philosophie mécanique*, c'est la même qu'on appelloit autrefois *corpufculaire*, c'est-à-dire, celle qui explique les phénomènes de la nature, & les actions des substances corporelles par les principes *mécaniques*; savoir, le mouvement, la pesanteur, la figure, l'arrangement, la disposition, la grandeur ou la petitesse des parties qui composent les corps naturels. Voyez CORPUSCULE & CORPUSCULAIRE, ATTRACTION, GRAVITÉ, &c.

On donnoit autrefois le nom de *corpufculaire* à la philosophie d'Epicure, à cause des atomes dont ce philosophe prétendoit que tout étoit formé. Aujourd'hui les Newtoniens le donnent par une espèce de dérision à la philosophie cartésienne, qui prétend expliquer tout par la matière subtile, & par des fluides inconnus, à l'action desquels elle attribue tous les phénomènes de la nature.

*Puissances mécaniques*, appelées plus proprement forces mouvantes, sont les six machines simples auxquelles toutes les autres, quelque composées qu'elles soient, peuvent se réduire, ou de l'assemblage desquelles toutes les autres sont composées. Voyez PUISSANCE & MACHINE.

Les *puissances mécaniques* sont le levier, le treuil, la poulie, le plan incliné, le coin & la vis. Voyez les articles qui leur sont propres, BALANCE, LEVIER, &c. On peut cependant les réduire à une seule; savoir, le levier, si on en excepte le plan incliné qui ne s'y réduit pas si sensiblement. M. Varignon a ajouté à ces six machines simples, la *machine funiculaire*, ou les poids suspendus par des cordes, & tirés par plusieurs puissances.

Le principe dont ces machines dépen-

dent est le même pour toutes , & peut s'expliquer de la manière suivante.

La quantité de mouvement d'un corps est le produit de sa vitesse, c'est-à-dire, de l'espace qu'il parcourt dans un temps donné, par sa masse; il s'ensuit de là que deux corps inégaux auront des quantités de mouvement égales, si les lignes qu'ils parcourent en même temps sont réciproquement proportionnelles à leurs masses, c'est-à-dire, si l'espace que parcourt le plus grand, dans une seconde par exemple, est à l'espace que parcourt le plus petit dans la même seconde, comme le plus petit corps est au plus grand. Ainsi supposons deux corps attachés aux extrémités d'une balance ou d'un levier, si ces corps ou leurs masses sont en raison réciproque de leurs distances de l'appui, ils feront aussi en raison réciproque des lignes ou arcs de cercle qu'ils parcourroient en même temps, si l'on faisoit tourner le levier sur son appui; & par conséquent ils auroient alors des quantités de mouvement égales, ou, comme s'expriment la plupart des auteurs, des momens égaux.

Par exemple, si le corps *A* (*Pl. méch. fig. 4*) est triple du corps *B*, & que dans cette supposition on attache les deux corps aux deux extrémités d'un levier *AB*, dont l'appui soit placé en *C*, de façon que la distance *BC* soit triple de la distance *AC*, il s'ensuivra de là qu'on ne pourra faire tourner le levier sans que l'espace *BE*, parcouru par le corps situé en *B* se trouve triple de l'espace *AD* parcouru en même temps par le corps élevé en *A*, c'est-à-dire, sans que la vitesse de *B* ne devienne triple de celle de *A*, ou enfin sans que les vitesses des deux corps dans ce mouvement soient réciproques à leurs masses. Ainsi les quantités de mouvement des deux corps seront égales; & comme ils tendent à produire des mouvemens contraires dans le levier, le mouvement du levier deviendra par cette raison absolument impossible dans le cas dont nous parlons; c'est-à-dire, qu'il y aura équilibre entre les deux corps. Voyez EQUILIBRE, LEVIER & MOUVEMENT.

De là ce fameux problème d'Archimede,

*datis viribus, datum pondus movere.* En effet, puisque la distance *CB* peut être accrue à l'infini, la puissance ou le moment de *A* peut donc aussi être supposé aussi grand qu'on voudra par rapport à celui de *B*, sans empêcher la possibilité de l'équilibre. Or, quand une fois on aura trouvé le point où doit être placé le corps *B* pour faire équilibre au corps *A*, on n'aura qu'à reculer un peu le corps *B*, & alors ce corps *B*, quelque petit qu'il soit, obligera le corps *A* de se mouvoir. Voyez MOMENT. Ainsi toutes les *mécaniques* peuvent se réduire au problème suivant!

Un corps *A* avec sa vitesse *C*, & un autre corps *B* étant donnés, trouver la vitesse qu'il faut donner à *B*, pour que les deux corps aient des momens égaux. Pour résoudre ce problème, on remarquera que puisque le moment d'un corps est égal au produit de sa vitesse, par la quantité de matière qu'il contient, il n'y a donc qu'à faire cette proportion,  $B : A :: C :$  à un quatrième terme, & ce sera la vitesse cherchée qu'il faudra donner au corps *B*, pour que son moment soit égal à celui de *A*. Aussi dans quelques machines que ce soit, si l'on fait en sorte que la puissance ou la force ne puisse agir sur la résistance ou le poids, ou les vaincre actuellement sans que dans cette action les vitesses de la puissance & du poids soient réciproques à leur masse, alors le mouvement deviendra absolument impossible. La force de la puissance ne pourra vaincre la résistance du poids, & ne devra pas non plus lui céder; & par conséquent la puissance & le poids resteront en équilibre sur cette machine, & si on augmente tant soit peu la puissance, elle enlèvera alors le poids; mais si on augmentoit au contraire le poids, il entraîneroit la puissance.

Supposons, par exemple, que *AB* soit un levier, dont l'appui soit placé en *C*, & qu'en tournant autour de cet appui, il soit parvenu à la situation *a, C, b*, (*fig. 1 Méchan.*) la vitesse de chaque point du levier aura été évidemment, dans ce mouvement, proportionnelle à la distance de ce point à l'appui ou centre de la circulation. Car les vitesses de chaque point sont comme les arcs que ces points ont décrits en même

temps, lesquels font d'un même nombre de degrés. Ces vitesses font donc aussi contr'elles comme les rayons des arcs de cercles par chaque point du levier, c'est-à-dire, comme les distances de chaque point à l'appui.

Si l'on suppose maintenant deux puissances appliquées aux deux extrémités du levier, & qui fassent tout à la fois effort pour faire tourner ses bras dans un sens contraire l'un à l'autre, & que ces puissances soient réciproquement proportionnelles à leur distance de l'appui, il est évident que le moment ou effort de l'une pour faire tourner le levier en un sens sera précisément égal au moment de l'autre pour le faire tourner en sens contraire. Il n'y aura donc pas plus de raison, pour que le levier tourne dans un sens que dans le sens opposé. Il restera donc nécessairement en repos, & il y aura équilibre entre les deux puissances: c'est ce qu'on voit tous les jours, lorsqu'on pèse un poids avec une romaine. Il est aisé de concevoir par ce que nous venons de dire, comment un poids d'une livre peut sur cette machine faire équilibre avec un poids de mille livres & davantage.

C'est par cette raison qu'Archimede ne demandoit qu'un point fixe hors de la terre, pour l'enlever. Car, en faisant de ce point fixe l'appui d'un levier, & mettant la terre à l'extrémité d'un des bras de ce levier, il est clair qu'en alongeant l'autre bras, on parviendroit à mouvoir le globe terrestre avec une force aussi petite qu'on voudroit. Mais on sent bien que la proposition d'Archimede n'est vraie que dans la spéculation; puisqu'on ne trouvera jamais ni le point fixe qu'il demandoit, ni un levier de la longueur nécessaire pour mouvoir le globe terrestre.

Il est clair encore par-là que la force de la puissance n'est point du tout augmentée par la machine, mais que l'application de l'instrument diminue la vitesse du poids dans son élévation ou dans sa traction, par rapport à celle de la puissance dans son action; de sorte qu'on vient à bout de rendre le moment d'une petite puissance égal, & même supérieur à celui d'un gros poids, & que par-là on parvient à faire

enlever ou traîner le gros poids par la petite puissance. Si, par exemple, une puissance est capable d'enlever un poids d'une livre, en lui donnant dans son élévation un certain degré de vitesse, on ne fera jamais, par le moyen de quelque machine que ce puisse être, que cette même force puisse enlever un poids de deux livres, en lui donnant dans son élévation la même vitesse dont nous venons de parler. Mais on viendra facilement à bout de faire enlever à la puissance le poids de deux livres, avec une vitesse deux fois moindre, ou, si l'on veut, un poids de dix mille livres, avec une vitesse dix mille fois moindre.

Plusieurs auteurs ont tenté d'appliquer les principes de la *mécanique* au corps humain; il est cependant bon d'observer que l'application des principes de la *mécanique* à cet objet ne se doit faire qu'avec une extrême précaution. Cette machine est si compliquée, que l'on risque souvent de tomber dans bien des erreurs, en voulant déterminer les forces qui la font agir; parce que nous ne connoissons que très-imparfaitement la structure & la nature des différentes parties que ces forces doivent mouvoir. Plusieurs médecins & physiciens, sur-tout parmi les Anglois, sont tombés dans l'inconvénient dont je parle ici. Ils ont prétendu donner, par exemple, les loix du mouvement du sang, & de son action sur les vaisseaux; & ils n'ont pas pris garde que pour réussir dans une telle recherche, il seroit nécessaire de connoître auparavant une infinité de choses qui nous sont cachées, comme la figure des vaisseaux, leur élasticité, le nombre, la force & la disposition de leurs valvules, le degré de chaleur & de ténacité du sang, les forces motrices qui le poussent, &c. Encore, quand chacune de ces choses seroit parfaitement connue, la grande quantité d'éléments qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroient vraisemblablement à des calculs impraticables. V. LE DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

MÉCANIQUE, (*Mathém.*) est encore d'usage en mathématiques, pour marquer une construction ou solution de quelque problème qui n'est point géométrique, c'est-à-dire, dont on ne peut venir à bout

par des descriptions de courbes géométriques. Telles sont les constructions qui dépendent de la quadrature du cercle. Voyez CONSTRUCTION, QUADRATURE, &c. V. aussi GÉOMÉTRIQUE.

*Arts mécaniques. V. ART.*

*Courbe mécanique*, terme que Descartes a mis en usage pour marquer une courbe qui ne peut pas être exprimée par une équation algébrique. Ces courbes sont par-là opposées aux courbes algébriques ou géométriques. V. COURBE.

M. Leibnitz & quelques autres les appellent *transcendantes* au lieu de *mécaniques*, & ils ne conviennent pas avec Descartes qu'il faille les exclure de la géométrie.

Le cercle, les sections coniques, &c. sont des courbes géométriques, parce que la relation de leurs abscisses à leurs ordonnées est exprimée en termes finis. Mais la cycloïde, la spirale, & une infinité d'autres sont des courbes *mécaniques*, parce qu'on ne peut avoir la relation de leurs abscisses à leurs ordonnées que par des équations différentielles, c'est-à-dire, qui contiennent des quantités infiniment petites. V. DIFFÉRENTIELLE, FLUXION, TANGENTE, EXPONENTIELLE, &c. (O)

Les vérités fondamentales de la *mécanique*, en tant qu'elle traite des loix du mouvement, & de l'équilibre des corps, méritent d'être approfondies avec soin. Il semble qu'on n'a pas été jusqu'à présent fort attentif, ni à réduire les principes de cette science au plus petit nombre, ni à leur donner toute la clarté qu'on pouvoit desirer; aussi la plupart de ces principes, ou obscurs par eux-mêmes, ou énoncés & démontrés d'une manière obscure, ont-ils donné lieu à plusieurs questions épineuses. En général on a été plus occupé jusqu'à présent à augmenter l'édifice, qu'à en éclairer l'entrée, & on a pensé principalement à élever, sans donner à ses fondemens toute la solidité convenable.

Il nous paroît qu'en applanissant l'abord de cette science, on en reculeroit en même temps les limites, c'est-à-dire, qu'on peut faire voir tout à la fois, & l'inutilité de plusieurs principes employés jusqu'à présent par les mécaniciens, & l'avantage qu'on peut tirer de la combinaison des

autres, pour le progrès de cette science; en un mot, qu'en réduisant les principes on les étendra. En effet, plus ils seront en petit nombre, plus ils doivent avoir d'étendue, puisque l'objet d'une science étant nécessairement déterminé, les principes en doivent être d'autant plus féconds, qu'ils sont moins nombreux pour faire connoître au lecteur les moyens par lesquels on peut espérer de remplir les vues que nous proposons, il ne sera peut-être pas inutile d'entrer ici dans un examen raisonné de la science dont il s'agit.

Le mouvement & ses propriétés générales sont le premier & le principal objet de la *mécanique*; cette science suppose l'existence du mouvement; & nous la supposons aussi comme avouée & reconnue de tous les physiciens. A l'égard de la nature du mouvement, les philosophes sont au contraire fort partagés là-dessus. Rien n'est plus naturel, je l'avoue, que de concevoir le mouvement comme l'application successive du mobile aux différentes parties de l'espace indéfini que nous imaginons comme le lieu des corps; mais cette idée suppose un espace dont les parties soient pénétrables & immobiles; or, personne n'ignore que les Cartésiens (secte à la vérité fort affoiblie aujourd'hui) ne reconnoissent point d'espace distingué des corps, & qu'ils regardent l'étendue & la matière comme une même chose. Il faut qu'en partant d'un pareil principe, le mouvement seroit la chose la plus difficile à concevoir, & qu'un cartésien auroit peut-être beaucoup plutôt fait d'en nier l'existence, que de chercher à en définir la nature. Au reste, quelque absurde que nous paroisse l'opinion de ces philosophes, & quelque peu de clarté & de précision qu'il y ait dans les principes métaphysiques sur lesquels ils s'efforcent de l'appuyer, nous n'entreprendrons point de la réfuter ici: nous nous contenterons de remarquer que pour avoir une idée claire du mouvement, on ne peut se dispenser de distinguer au moins par l'esprit deux sortes d'étendues; l'une qui soit regardée comme impénétrable, & qui constitue ce qu'on appelle proprement *les corps*; l'autre, qui étant considérée simplement comme étendue, sans examiner si elle est pénétrable

ou non, soit la mesure de la distance d'un corps à un autre, & dont les parties envisagées comme fixes & immobiles, puissent servir à juger du repos ou du mouvement des corps. Il nous sera donc toujours permis de concevoir un espace indéfini comme le lieu des corps, soit réel, soit supposé, & de regarder le mouvement comme le transport du mobile d'un lieu dans un autre.

La considération du mouvement entre quelquefois dans les recherches de la géométrie pure; c'est ainsi qu'on imagine souvent les lignes droites ou courbes engendrées par le mouvement continu d'un point, les surfaces par le mouvement d'une ligne, les solides enfin par celui d'une surface. Mais il y a entre la *mécanique* & la géométrie cette différence, non seulement que dans celle-ci la génération des figures par le mouvement est pour ainsi dire arbitraire & de pure élégance, mais encore que la géométrie ne considère dans le mouvement que l'espace parcouru, au lieu que dans la *mécanique* on a égard de plus au temps que le mobile emploie à parcourir cet espace.

On ne peut comparer ensemble deux choses d'une nature différente, telles que l'espace & le temps: mais on peut comparer le rapport des parties du temps, avec celui des parties de l'espace parcouru. Le temps par sa nature coule uniformément, & la *mécanique* suppose cette uniformité. Du reste, sans connoître le temps en lui-même, & sans avoir de mesure précise, nous ne pouvons représenter plus clairement le rapport de ses parties, que par celui des portions d'une ligne droite indéfinie. Or, l'analogie qu'il y a entre le rapport des parties d'une telle ligne, & celui des parties de l'espace parcouru par un corps qui se meut d'une manière quelconque, peut toujours être exprimée par une équation. On peut donc imaginer une courbe, dont les abscisses représentent les portions du temps écoulé depuis le commencement du mouvement, les ordonnées correspondantes désignant les espaces parcourus durant ces portions de temps: l'équation de cette courbe exprimera non le rapport des temps aux espaces, mais si on peut parler ainsi,

le rapport du rapport que les parties de temps ont à leur unité, à celui que les parties de l'espace parcouru ont à la leur. Car l'équation d'une courbe peut être considérée, ou comme exprimant le rapport des ordonnées aux abscisses, ou comme l'équation entre le rapport que les ordonnées ont à leur unité, & le rapport que les abscisses correspondentantes ont à la leur.

Il est donc évident que par l'application seule de la géométrie & du calcul, on peut, sans le secours d'aucun autre principe, trouver les propriétés générales du mouvement, varié suivant une loi quelconque. Mais comment arrive-t-il que le mouvement d'un corps suive telle ou telle loi particulière? C'est sur quoi la géométrie seule ne peut rien nous apprendre; & c'est aussi ce qu'on peut regarder comme le premier problème qui appartienne immédiatement à la *mécanique*.

On voit d'abord fort clairement qu'un corps ne peut se donner le mouvement à lui-même. Il ne peut donc être tiré du repos que par l'action de quelque cause étrangère. Mais continue-t-il à se mouvoir de lui-même, ou a-t-il besoin pour se mouvoir de l'action répétée de la cause? Quelque parti qu'on pût prendre là-dessus, il sera toujours incontestable que l'existence du mouvement étant une fois supposée sans aucune autre hypothèse particulière, la loi la plus simple qu'un mobile puisse observer dans son mouvement, est la loi d'uniformité, & c'est par conséquent celle qu'il doit suivre.

Le mouvement est donc uniforme par sa nature; j'avoue que les preuves qu'on a données jusqu'à présent de ce principe, ne sont peut-être pas fort convaincantes. On verra à *Particle* FORCE D'INERTIE, les difficultés qu'on peut y opposer, & le chemin que j'ai pris pour éviter de m'engager à les résoudre. Il me semble que cette loi d'uniformité essentielle au mouvement considéré en lui-même, fournit une des meilleures raisons sur lesquelles la mesure du temps, par le mouvement uniforme, puisse être appuyée. Voyez UNIFORME.

La force d'inertie, c'est-à-dire, la propriété qu'ont les corps de persévérer dans leur état de repos ou de mouvement, étant

une fois établie, il est clair que le mouvement qui a besoin d'une cause pour commencer au moins à exister, ne sauroit non plus être accéléré ou retardé que par une cause étrangère. Or, quelles sont les causes capables de produire ou de changer le mouvement dans les corps? Nous n'en connoissons jusqu'à présent que de deux sortes; les unes se manifestent à nous en même temps que l'effet qu'elles produisent, ou plutôt dont elles sont l'occasion: ce sont celles qui ont leur source dans l'action sensible & mutuelle des corps, résultante de leur impénétrabilité; elles se réduisent à l'impulsion & à quelques autres actions dérivées de celles-là: toutes les autres causes ne se font connoître que par leur effet, & nous en ignorons entièrement la nature: telle est la cause qui fait tomber les corps pesans vers le centre de la terre, celle qui retient les planetes dans leurs orbites, &c.

Nous verrons bientôt comment on peut déterminer les effets de l'impulsion & des causes qui peuvent s'y rapporter: pour nous en tenir ici à celles de la seconde espece, il est clair que lorsqu'il est question des effets produits par de telles causes, ces effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoissance de la cause, puisqu'ils ne peuvent être déduits; sur quoi voyez ACCÉLÉRATRICE.

Nous n'avons fait mention jusqu'à présent, que du changement produit dans la vitesse du mobile par les causes capables d'altérer son mouvement; & nous n'avons point encore cherché ce qui doit arriver, si la cause motrice tend à mouvoir le corps dans une direction différente de celle qu'il a déjà. Tout ce que nous apprend dans ce cas le principe de la force d'inertie, c'est que le mobile ne peut tendre qu'à décrire une ligne droite, & à la décrire uniformément: mais cela ne fait connoître ni sa vitesse, ni sa direction. On est donc obligé d'avoir recours à un second principe, c'est celui qu'on appelle *la composition des mouvemens*, & par lequel on détermine le mouvement unique d'un corps qui tend à se mouvoir suivant différentes directions à la fois avec des vitesses données. Voyez COMPOSITION DU MOUVEMENT.

Comme le mouvement d'un corps qui change de direction, peut être regardé comme composé du mouvement qu'il avoit d'abord, & d'un nouveau mouvement qu'il a reçu, de même le mouvement que le corps avoit d'abord, peut être regardé comme composé du nouveau mouvement qu'il a pris, & d'un autre qu'il a perdu. De-là il s'ensuit que les loix du mouvement, changé par quelques obstacles que ce puisse être, dépendent uniquement des loix du mouvement, détruit par ces mêmes obstacles. Car il est évident qu'il suffit de décomposer le mouvement qu'avoit le corps avant la rencontre de l'obstacle, en deux autres mouvemens, tels que l'obstacle ne nuise point à l'un, & qu'il anéantisse l'autre. Par-là on peut non seulement démontrer les loix du mouvement changé par des obstacles insurmontables, les seules qu'on ait trouvées jusqu'à présent par cette méthode; on peut encore déterminer dans quel cas le mouvement est détruit par ces mêmes obstacles. A l'égard des loix du mouvement changé par des obstacles qui ne sont pas insurmontables en eux-mêmes, il est clair, par la même raison, qu'en général il ne faut déterminer ces loix, qu'après avoir bien constaté celles de l'équilibre. Voyez EQUILIBRE.

Le principe de l'équilibre joint à ceux de la force d'inertie & du mouvement composé, nous conduit donc à la solution de tous les problèmes où l'on considère le mouvement d'un corps, en tant qu'il peut être altéré par un obstacle impénétrable & mobile, c'est-à-dire, en général par un autre corps à qui il doit nécessairement communiquer du mouvement pour conserver au moins une partie du sien. De ces principes combinés, on peut donc aisément déduire les loix du mouvement des corps qui se choquent d'une manière quelconque, ou qui se tirent par le moyen de quelque corps interposé entr'eux, & auquel ils sont attachés: loix aussi certaines & de vérité aussi nécessaire, que celles du mouvement des corps altéré par des obstacles insurmontables, puisque les unes & les autres se déterminent par les mêmes méthodes.

Si les principes de la force d'inertie, du mouvement composé, & de l'équilibre, sont

sont essentiellement différens l'un de l'autre, comme on ne peut s'empêcher d'en convenir ; & si d'un autre côté, ces trois principes fussent à la *mécanique*, c'est avoir réduit cette science au plus petit nombre de principes possible, que d'avoir établi sur ces trois principes toutes les loix du mouvement des corps dans des circonstances quelconques, comme j'ai tâché de le faire dans mon traité.

A l'égard des démonstrations de ces principes en eux-mêmes, le plan que l'on doit suivre pour leur donner toute la clarté & la simplicité dont elles sont susceptibles, a été de les déduire toujours de la considération seule du mouvement, envisagé de la manière la plus simple & la plus claire. Tout ce que nous voyons bien distinctement dans le mouvement d'un corps, c'est qu'il parcourt un certain espace, & qu'il emploie un certain temps à le parcourir. C'est donc de cette seule idée qu'on doit tirer tous les principes de la *mécanique*, quand on veut les démontrer d'une manière nette & précise ; en conséquence de cette réflexion, le philosophe doit, pour ainsi dire, détourner la vue de dessus les causes motrices, pour n'envisager uniquement que le mouvement qu'elles produisent ; il doit entièrement proscrire les forces inhérentes au corps en mouvement, êtres obscurs & métaphysiques, qui ne sont capables que de répandre les ténèbres sur une science claire par elle-même. Voyez FORCE.

Les anciens, comme nous l'avons déjà infimé plus haut, d'après M. Newton, n'ont cultivé la *mécanique* que par rapport à la statique ; & parmi eux Archimede s'est distingué sur ce sujet par ses deux traités de *æquiponderantibus*, &c. *incidentibus humido*. Il étoit réservé aux modernes, non-seulement d'ajouter aux découvertes des anciens touchant la statique, voyez STATIQUE, mais encore de créer une science nouvelle sous le titre de *mécanique* proprement dite, ou de la science des corps en mouvement. On doit à Stevin, mathématicien du prince d'Orange, le principe de la composition des forces que M. Varignon a depuis heureusement appliqué à l'équilibre des machines ; à Galilée, la théorie de l'accélération, voyez ACCÉLÉRATION &

DESCENTE ; à MM. Huyghens, Wren & Wallis, les loix de la percussion, voyez PERCUSSION & COMMUNICATION DU MOUVEMENT ; à M. Huyghens les loix des forces centrales dans le cercle ; à M. Newton, l'extension de ces loix aux autres courbes & au système du monde, voyez CENTRALE & FORCE ; enfin aux géometres de ce siècle la théorie de la dynamique. Voyez DYNAMIQUE & HYDRODYNAMIQUE. (O)

MÉCHANISME, f. m. (*Phys.*) se dit de la manière dont quelque cause mécanique produit son effet ; ainsi on dit le *mécanisme* d'une montre, le *mécanisme* du corps humain.

MÉCHANISME, f. m. (*Médec.*) Le *mécanisme* des mouvemens du corps humain fait sans doute l'objet des vœux les plus pressés du véritable médecin. S'il étoit connu, si l'on savoit les causes corporelles qui produisent la digestion, la circulation, les autres facultés animales, on pourroit dans leur dérangement ou déterminer le remède qui rétablirait les mouvemens dans l'état conforme à la nature, ou du moins démontrer que ce rétablissement est impossible.

Malheureusement nous sommes fort éloignés de connoître ce *mécanisme*. Il n'y a presque que l'œil, où l'on connoisse avec précision & la fonction de l'organe & la structure de ses parties, & la manière dont chaque partie s'acquitte de sa destination.

C'est le triomphe de la physiologie, malheureusement c'est presque le seul.

Des auteurs hardis, mais pleins de talens, n'ayant que légèrement observé les phénomènes, pris à la hâte quelques mesures, admis même des principes hasardés, ont voulu calculer les mouvemens de plusieurs parties du corps animal, & en assigner les causes mécaniques. Il n'est pas étonnant qu'ils y aient mal réussi.

Il faudroit certainement, avant que d'aspirer à la découverte de la cause mécanique d'un mouvement, connoître bien exactement le phénomène & l'organe. Comme tout est lié dans le corps animal, il faudroit encore connoître & les organes analogues & leurs phénomènes. Pour parler avec solidité des mouvemens

du cœur, il faudroit connoître & les fiens & ceux des autres muscles, & sa structure & celle des muscles : cela mene bien loin. Il faudroit encore connoître les phénomènes & la structure des nerfs, ceux des artères, ceux du tissu cellulaire, de la fibre charnue, les phénomènes dépendans de la volonté, & ceux qui n'en dépendent point. En un mot avant d'entreprendre d'expliquer le mouvement du cœur, il faudroit qu'une grande partie de la physiologie & de l'anatomie fine fût constatée, & conduite à un degré de perfection qu'elle n'a pas atteint encore.

M. de Sauvages lui-même, lui qui d'ailleurs a réfuté fort heureusement plusieurs hypothèses, a cru démontrer, que le mouvement du cœur naît de l'ame, parce que la vitesse du liquide nerveux dans les petits tuyaux des nerfs du cœur, ne peut sans doute qu'être très-petite, puisqu'elle ne peut être que la vitesse même imprimée au sang par le cœur, mais diminuée par les frictions & les autres causes qui retardent le sang dans les petits vaisseaux. M. de Sauvages oublie dans ce moment, qu'il pouvoit y avoir une cause du mouvement du cœur différente de celle des liqueurs, & que cet organe infiniment irritable produisoit lui-même des contractions, très-indépendantes du mouvement imprimé par le cœur au sang du cerveau, ou à la liqueur des nerfs.

Si les médecins mécaniciens n'ont pas réussi dans les recherches qu'ils ont faites sur plusieurs fonctions animales, on pouvoit les blâmer; mais il ne falloit pas décourager les physiciens de ces recherches dont le succès peut être incertain & difficile, mais qui rapprocheront la médecine de sa perfection, dès qu'ils seront fondés sur la connoissance exacte des phénomènes & de la structure. (H. D. G.)

MECHE, f. f. (Gram.) matiere combustible qu'on place dans une lampe, au centre d'une chandelle ou d'un flambeau qu'on allume, qui brûle & qui éclaire, abreuvée de l'huile, de la cire ou du suif qui l'environne. La meche se fait ou de coton, ou de filasse, ou d'alun de plume ou même d'amianté, &c.

MECHE DE MAT, (Marine) cela se dit

du tronc de chaque piece de bois, depuis son pié jusqu'à la hune.

MECHE DE GOUVERNAIL, (Marine.) c'est la premiere piece de bois qui en fait le corps.

MECHE D'UNE CORDE, (Mar.) c'est le touron de fil de carret qu'on met au milieu des autres tourons pour rendre la corde ronde.

MECHE, (Art milit.) c'est un bout de corde allumée qui sert pour mettre le feu au canon, aux artifices, &c. on s'en sert aussi pour mettre le feu aux brûlots. La meche se fait de vieux cordages battus, que l'on fait bouillir avec du soufre & du salpêtre, & qu'on remet en corde grossiere après l'avoir fait sécher.

On compte 50 livres de meche par mois pour l'entretien des meches & bâtons à meche dans un vaisseau, & on compte que chaque livre de meche doit brûler trois fois vingt-quatre heures.

MECHE, f. f. (Art milit.) c'est dans l'art militaire une maniere de corde, faite d'étoupes de lin ou d'étoupes de chanvre, filée à trois cordons, chaque cordon recouvert de pur chanvre séparément. Son usage est, quand elle est une fois allumée, d'entretenir long-temps le feu pour le communiquer ou aux canons ou aux mortiers par l'amorce de poudre qui se met à la lumière ou au bassinet d'un mousquet.

MECHE, outil d'Arquebuser. C'est une baguette de fer ronde de la grosseur d'un demi-pouce, longue de quatre piés & demi, & faite en gouge par en bas & tranchante des deux côtés. Le haut est carré & un peu plus gros pour mettre dans le vilbrequin; les arquebusiers s'en servent pour percer le trou qui est en dessous & dedans la crosse du fusil, où s'enfonce le bout de la baguette par en-bas; ils se servent aussi de meches plus courtes, mais faites de la même façon.

MECHE, terme de corderie; ce sont des brins de chanvre qui se trouvent au centre d'un fil, qui ne sont presque point tortillés, & autour desquels les autres se roulent. C'est un défaut considérable dans un fil que d'avoir une meche.

MECHE D'UNE CORDE, (Corderie.) est un toron que l'on met dans l'axe des cordes

qui ont plus de trois torons , & autour duquel les autres se roulent.

Les cordiers n'ont point de regle certaine pour déterminer la grosseur que doit avoir la *meche* qu'ils placent dans l'axe de leurs cordages ; ils suivent pour l'ordinaire l'ancien usage qu'ils tiennent de leurs maîtres. M. Duhamel enseigne dans son *traité de la corderie* , que dans les aussières à quatre torons , la *meche* doit être la sixième partie d'un toron ; & que dans celles de six torons la *meche* doit être égale à un toron entier.

Il ne suffit pas de savoir la grosseur qu'on doit donner aux *meches* , il faut encore savoir placer la *meche*. Pour cela , on fait passer cette *meche* par un trou de tariere , qui traverse l'axe du toupin , & on l'arrête seulement par un de ses bouts à l'extrémité de la grande manivelle du quarré , de façon qu'elle soit placée entre les torons qui doivent l'envelopper. Moyennant cette précaution , la *meche* se place toujours dans l'axe de l'aussière , & à mesure que le toupin avance vers le chantier , elle coule dans le trou qui le traverse , comme les torons coulent dans les rainures qui sont à la circonférence du toupin.

Il y a des cordiers qui , pour mieux rassembler les fils des *meches* , les commettent & en font une véritable aussière à deux ou trois torons. Mais M. Duhamel prétend , dans son art de la corderie , qu'il est beaucoup mieux de ne point commettre les *meches* , & qu'il suffit de les tordre en même temps , & dans le même sens que les torons. Voyez l'article CORDERIE.

MECHE , terme de perruquier ; c'est ainsi que ces ouvriers appellent une petite pincée de cheveux qu'ils prennent à la fois lorsqu'ils font une coupe de cheveux. On coupe les cheveux par *meches* , afin qu'ils soient plus égaux par la tête , & qu'ainsi il y ait moins de déchet. Voyez CHEVEUX.

MECHE , ( *Venerie.* ) on fait sortir les renards de leurs terriers avec des *meches* , & voici comme on s'y prend ; on prend des bouts de *meche* de coton , grosse comme le petit doigt , qu'on trempe , & qu'on laisse imbiber dans de l'huile de soufre , & qu'on roule ensuite dans du soufre fondu , où l'on a mêlé du verre pilé , qui en rou-

gissant fait brûler mieux le soufre ; avant qu'ils soient refroidis , on les roule dans l'orpin en poudre , autrement dit *arsenic jaune* , puis on fait une pâte liquide de vinaigre très-fort avec de la poudre à canon , on trempe les *meches* dedans pour y faire un enduit de cette composition , ensuite on met tremper de vieux linges pendant un jour dans de l'urine d'homme , gardée depuis long-temps , on en enveloppe chaque *meche* ; quand on veut s'en servir on l'allume , & on l'enfonce dans les terriers , & la composition & le linge , tout se brûle ensemble ; on laisse les trous du terrier , sur lesquels le vent frappe , débouchés , pour que le vent refoule dans les terriers la fumée que la *meche* produit ; on bouche tous les trous au dessous du vent , à l'exception de celui par où on met la *meche* , qui doit être aussi au dessous du vent ; il n'y a rien dans le terrier qui résiste à cette *meche* , & les renards sortent , & on les prend avec des panneaux ; lorsqu'on veut les chasser avec des chiens courans , on fait fumer les terriers la veille ; car ils ne rentrent pas de long-temps dans les terriers fumés.

MECHED , ( *Géogr.* ) autrement METCHED , ou MESZAT , ville de Perse dans le Korassan ; Scha-Abas y bâtit une superbe mosquée , & fit publier en habile politique , qu'il s'y faisoit de grands miracles : son but étoit par-là de décréditer le pèlerinage de la Mecque. ( *D. J.* )

MECHOACAN , LE ( *Botan.* ) racine d'une espèce de lisérons d'Amérique. Elle est nommée *bryonna* , *mechoacana* , *alba* , dans C. B. P. 297. *Jeuca* Margr. 41. & Pison 153.

C'est une racine blanche , coupée par tranches , couverte d'une écorce ridée ; elle est d'une substance où l'on distingue à peine quelques fibres , d'un goût douçâtre , avec une certaine âcreté qui ne se fait pas sentir d'abord , & qui excite quelquefois le vomissement.

Cette racine a des bandes circulaires comme la brione ; mais elle en diffère en ce qu'elle est plus visqueuse , plus pesante , & qu'elle n'est pas fongueuse ni rousâtre , ni amère , ni puante. On l'appelle *méchoacan* , du nom de la province de l'Amérique méridionale , où les Espagnols l'ont d'abord

trouvée au commencement du xvj siecle ; mais on nous en apporte aujourd'hui de plusieurs autres contrées de cette même Amérique méridionale, comme de Nicaragua, de Quito, du Brésil, & d'autres endroits.

Cette racine étoit inconnue aux Grecs & aux Arabes ; c'est sur-tout Nicolas Monard qui l'a mise en usage au commencement du xvj siecle, & nous savons de Margrave, témoin oculaire, que c'est la racine d'un liferon d'Amérique, dont voici la description.

Il pousse en terre une fort grosse racine d'un pié de long, partagée le plus souvent en deux, d'un gris foncé ; ou brun en dehors, blanche en dedans, laiteuse & résineuse. Il jette des tiges farmenteuses, grimpantes, anguleuses, laiteuses, garnies de feuilles alternes, tendres, d'un verd foncé, sans odeur, de la figure d'un cœur, tantôt avec des oreillettes, tantôt sans oreillettes, longues d'un, de deux, de trois, ou de quatre pouces, ayant à leur partie inférieure une côte, & des nervures élevées. Les fleurs sont d'une seule piece en cloche, de couleur de chair pâle, purpurines intérieurement. Le pistil se change en une capsule qui contient des graines noirâtres, de la grosseur d'un pois, triangulaires & applaties.

Les habitans du Brésil cueillent les racines au printemps, les coupent tantôt en tranches circulaires, tantôt en tranches oblongues, les ensilent, & les font sécher. Ils tirent aussi de cette racine une fécule blanche, qu'ils nomment *lait*, ou fécule de *méchoacan* ; mais cette fécule reste dans le pays, les Européens n'en font point curieux. Ils emploient la seule racine, qui purge modérément. On accuse même sa lenteur à agir, & la grande dose qu'il en faut donner ; d'ailleurs, il s'agit d'avoir le *méchoacan* récent, car sa vertu ne se conserve pas trois années.

Ainsi la racine du *méchoacanica*, qu'Hernandez a décrit sous le nom de *tachache*, diffère du *méchoacan* de nos boutiques ; 1<sup>o</sup>. parce que sa racine brûle la gorge, & que notre *méchoacan* est presque insipide ; 2<sup>o</sup>. parce que la plante qu'il décrit sous le nom de *méchoacanica*, est différente du con-

*volvulus americanus*, ou liferon d'Amérique de Margrave. (D. J.)

MÉCHOACAN, (*Mat. méd.*) On trouve sous ce nom dans les boutiques une racine appelée aussi quelquefois *rhubarbe blanche*, coupée par tranches, d'une substance peu compacte, couverte d'une écorce ridée, marquée de quelques bandes circulaires, d'un goût un peu âcre & brûlant lorsqu'on la roule long-temps dans la bouche, grise à l'extérieur, & blanche, ou d'un jaune pâle à l'intérieur. On nous l'apporte dans cet état de l'Amérique méridionale, & principalement de l'île de *Méchoacan* qui lui a donné son nom.

Il faut choisir le *méchoacan* récent, aussi compacte qu'il est possible, d'un blanc jaunâtre, & rejeter celui qui est trop blanchâtre, léger, carié, molasse, & mêlé de morceaux de racine de brione, avec laquelle on le trouve assez souvent falsifié. Cette dernière racine est facile à distinguer, à son goût amer, & son odeur puante & nauséuse.

Le *méchoacan* contient, selon l'analyse de Cartheuser, une portion considérable d'une terre subtile, blanchâtre & comme farineuse, (c'est-à-dire, d'une fécule farineuse, analogue à celle de brione, & de quelques autres racines, voyez FÉCULE), très-peu de résine ; savoir, demi-serapule sur une once, & quantité assez considérable de substance gommeuse-saline, c'est-à-dire, de matière extractive, voyez EXTRAIT ; savoir, trois gros sur une once.

Cette racine purge doucement donnée en poudre à la dose de demi-once jusqu'à une, dans une liqueur appropriée. Ce remède est peu employé ; on lui préfère, avec juste raison, le jalap, qui purge aussi plus doucement qu'on ne le pense communément, mais plus efficacement que le *méchoacan*, auquel il est d'ailleurs très-analogue, étant la racine d'une plante de même genre. Voyez JALAP, *Histoire nat. bot.* JALAP, *Mat. méd.* MÉCHOACAN, *Hist. nat. bot.*

On apporte quelquefois des Indes, sous la forme de petit pain, une certaine matière qu'on prétend être préparée en épaississant sur le feu, une liqueur qui a découlé par incision de la plante de *méchoacan*. M. Boul-

duc le pere a donné l'examen de cette substance dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, année 1711; il a trouvé que ce prétendu suc concret n'étoit autre chose qu'une fécule absolument privée de toute vertu purgative, & parfaitement analogue à celle qu'il retira d'une liqueur exprimée du *méchoacan* infusé pendant plusieurs jours dans l'eau: le même auteur a trouvé que la liqueur séparée par inclination de la fécule, purgeoit assez bien, de même que la décoction du *méchoacan*; mais encore un coup, on a très-rarement recours à ce purgatif, qui est trop foible pour la plupart des sujets. (b)

MECHOACAN, (*Géogr.*) province de la nouvelle Espagne dans l'Amérique septentrionale. C'est la troisième des quatre provinces qui composent le Mexique propre. Elle a 80 lieues de tour, & produit tout ce qui est nécessaire à la vie; son nom de *Méchoacan* signifie une *pêcherie*, parce qu'elle abonde en certains poissons excellens à manger. Thomas Gage a fait une description un peu romanesque des coutumes de ses anciens habitans; c'est assez pour nous de dire que Valladolid, évêché, en est la principale ville. (D. J.)

MECKELBOURG, LE DUCHÉ DE (*Géogr.*) contrée d'Allemagne dans la basse-Saxe, avec titre de duché, entre la mer Baltique, la Poméranie, la Marche de Brandebourg, le pays de Saxe Lawembourg, & le Holstein. Elle est très-fertile en bled, en pâturages, en venaison, & en gibier. Elle tire son nom d'une ville autrefois très-florissante, *Mégalopolis*, & à présent réduite à une seule maison.

Ce duché a 3<sup>d</sup> 13' d'étendue en longitude, suivant M. de Lisle; il se divise en six provinces particulières. 1°. Le Mecklembourg propre. 2°. Le comté de Schwerin, qui appartient à la branche aînée des ducs. 3°. La Wandalie. 4°. La seigneurie de Rosloch. 5°. La principauté de Schewerin. 6°. La seigneurie de Stutgard.

Les premiers habitans de ce pays-là furent les Vandales, peuple qui s'étendit fort loin. Ils en sortirent, & n'y laisserent que peu de monde, ce qui donna lieu aux Wendes de s'en emparer. Ces Wendes ou Slaves étoient un peuple partagé en divers corps, à pen-

près comme les hordes des Tartares: ces corps prirent des noms différens. On les appella selon leur position, *Obotrites*, *Herules*, *Warnaves* ou *Warins*, *Tollenses*, *Circipanes*, & *Rhédariens*. Enfin, les Obotrites engloutirent ces différentes nations. Aujourd'hui la vraie capitale du duché de Meckelbourg est Gustow. L'article de ce duché dans la *Martinière*, est aussi savant qu'exact. (D. J.)

MECKENHEIM, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du bas-Rhin, & dans la partie supérieure de l'archevêché de Cologne, sur l'Erft; c'est le chef lieu d'un bailliage, qui renferme entr'autres la petite ville de Reimbach. (D. G.)

MECODYNAMIQUE, adj. (*Navig.*) côté *mécodynamique* en navigation, est ce qu'on appelle autrement *lieues mineures de longitude*, ou *milles de longitude*. V. MILLES DE LONGITUDE.

MECOMPTE, f. m. (*Com.*) défaut de supputation, erreur de calcul; ainsi on dit, il y a du *mécompte* en cette addition, en cette regle, pour faire entendre que le calcul n'en est pas juste, & qu'on s'y est trompé.

*Mécompte* signifie aussi ce qui manque au compte de quelque somme. Il y a du *mécompte* à mon argent.

*Mécompte* se dit encore du mauvais succès d'une entreprise, d'une affaire de commerce. J'ai trouvé du *mécompte* dans la vente de mes grains, &c. *dict. de Comm.* (G)

MECOMPTE, se tromper, se méprendre dans son calcul.

MECON, LE, (*Géogr.*) riviere de l'Inde au delà du Gange; elle a sa source au pays de Boutan dans la Tartarie, reçoit des noms différens, selon les contrées qu'elle arrose, & prend enfin celui d'*Onbéquaumé*, avant que de se jeter dans la mer. Elle a cela de commun avec toutes les grandes rivières de ces cantons-là, qu'elle se déborde comme le Nil, & couvre les campagnes voisines. (D. J.)

MECONITES, f. f. (*Hist. nat.*) c'est la même pierre que l'on appelle *ammites*, *oolites*, *pisolitus*; elle est composée d'un amas de petits corps marins, ou de coquilles semblables à des graines, liés par un

suc lapidifique. Quelques auteurs ont voulu faire passer cette pierre pour des œufs de poissons pétrifiés. Voyez AMMITES & OOLITES.

MECONIUM, f. m. (Pharmacie.) le mot vient du Grec *μικρον*, pavot, est le suc de pavot, tiré par expression, & séché. V. PAVOT.

Le *méconium* diffère de l'opium, en ce que le dernier coule de lui-même, après une incision faite aux têtes de pavot; au lieu que le premier se tire par expression des têtes, des feuilles, & même de toutes les parties de la plante pilées & pressées ensemble. V. OPIUM.

MECONIUM, (Médecine.) est aussi un excrément noir & épais, qui s'amasse dans les intestins des enfans durant la grossesse.

Il ressemble en couleur & en consistance à la pulpe de casse. On trouve aussi qu'il ressemble au *méconium*, ou suc de pavot, d'où lui vient son nom.

MECONNOISSABLE, MECONNOISSANCE, MÉCONNOISSANT, MÉCONNOÏTRE, (Gram.) *méconnoissable*, qu'on a peine à reconnoître tant il est changé, soit en bien, soit en mal; la petite vérole l'a rendu *méconnoissable*. *Méconnoissance* n'est guère d'usage, cependant on le trouve dans Patru pour synonyme à *ingratitude*. *Méconnoissant* ne s'est guère pris que dans le même sens. *Méconnoître* a la même acception, & d'autres encore: on dit, les vilains enrichis *méconnoissent* leurs parens; les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il est facile de le *méconnoître*; en quelque situation qu'il plaise à la fortune de vous élever, ne vous *méconnoissez* point.

MECONTENT, MECONTENTE, MECONTENTÉ, MECONTENTE-MENT, (Gram.) termes relatifs à l'impression que notre conduite laisse dans les autres; si cette impression leur est douce, ils sont contents; si elle leur est pénible, ils sont *mécontents*. Quelle que soit la justice d'un souverain, il fera des *mécontents*. On ne peut guère obliger un homme qu'en lui accordant la préférence sur beaucoup d'autres, dont on fait ordinairement autant de *mécontents*. Il faut moins craindre de *mécontenter* que

d'être partial. Les ouvriers sont presque tous des malheureux, qu'il y auroit de l'inhumanité à *mécontenter*, en retenant une partie de leur salaire. Il est difficile qu'un *mécontentement* qui n'est pas fondé, puisse durer long-temps. Quand on s'est fait un caractère d'équité, on ne *mécontente* qu'en s'en écartant; quand au contraire, on est sans caractère, on *mécontente* également en faisant bien ou mal. Les hommes n'ayant plus de règle que leur intérêt, à laquelle ils puissent rapporter votre conduite, ils se rappellent les injustices que vous avez commises, ils trouvent fort mauvais que vous vous aviez d'être équitable une fois à leurs dépens, & leurs murmures s'élevaient.

MECQUE, LA, (Géogr.) ancienne ville d'Asie dans l'Arabie heureuse, & dans la province d'Hygiaz. Les Mahométans l'appellent *Omm-Aleora*, la mere des villes; selon M. Thevenot, elle est à-peu-près grande comme Marseille, mais pas le quart aussi peuplée; cependant elle est non seulement fameuse pour avoir donné la naissance à Mahomet, & à cause que les sectateurs de ce faux prophète y vont en grand pèlerinage, comme nous le verrons dans la suite; mais encore parce qu'elle avoit un temple qui dans l'ancien paganisme n'étoit pas moins révéré des Arabes que celui de Delphes l'étoit des Grecs.

Ceux qui avoient la présidence de ce temple étoient d'autant plus considérés qu'ils possédoient, comme aujourd'hui, le gouvernement de la ville. Aussi Mahomet eut la politique, dans une trêve qu'il avoit conclue avec les Mecquois ses ennemis, d'ordonner à ses adhérens, le pèlerinage de la *Mecque*. En conservant cette coutume religieuse, qui faisoit subsister le peuple de cette ville, dont le terroir est des plus ingrats, il parvint à leur imposer sans peine le joug de sa domination.

La *Mecque* est la métropole du mahométisme, à cause de son temple ou kiabé, *maison sacrée*, qu'ils disent avoir été bâtie dans cette ville par Abraham; & ils en sont si persuadés, qu'ils feroient empaler quiconque oseroit nier qu'il n'y avoit point de ville de la *Mecque* du temps d'Abraham. Ce kiabé, que tant de voyageurs ont

décrit, est au milieu de la mosquée appelée *haram* par les Turcs ; le puits de Zenzem, si respecté des Arabes, est aussi dans l'enceinte du haram.

La ville, le temple, la mosquée & le puits, sont sous la domination d'un skérif, ou, comme nous écrivons, shérif, prince souverain comme celui de Médine, & tous deux descendans de la famille de Mahomet ; le grand-seigneur, tout puissant qu'il est, ne peut les déposer qu'en mettant à leur place un prince de leur sang.

La *Mecque* est située dans une vallée ingrate, entre des montagnes stériles, à 90 lieues S. O. de Médine, & 40 milles de la mer Rouge, où est Gidda ou Jodda, qu'on appelle le port de la *Mecque*. *Longitude*, selon de Lisle, 60, 10 ; *lat.* 21, 40.

MÉCRAN, LE, (*Géogr.*) province de Perse aux confins de l'Indoustan, entre le Kerman au couchant, le Seyestan au nord, le pays de l'Inde au levant, & la mer au midi. Il répond à la Gédrosie des anciens, & est toute environnée de déserts & de terres sablonneuses. Nous n'en connoissons que la côte, & encore si peu, que c'est comme si nous n'en connoissions rien.

MÉCIBERNA, (*Géogr. anc.*) lieu de Macédoine, à 20 stades d'Olinthe, selon Suidas, dans le golfe qui en prenoit le nom ; *Mécycberneus sinus*, appelé présentement le golfe d'Aiomana. (*D. J.*)

MÉDAILLE, f. f. (*art numismat.*) *numisma* dans Horace, pièce de métal frappée & marquée, soit qu'elle ait été monnaie ou non. Nous traiterons de tout ce qui regarde l'art *numismatique*, au mot *science des médailles*. Voyez cet article.

MÉDAILLER, f. m. (*Gramm.*) il se dit d'une collection de médailles ; & se dit aussi des tiroirs où on les conserve.

MÉDAILLISTE, f. m. (*Gramm.*) il se dit de celui qui s'est appliqué à l'étude des médailles. Il se dit aussi de celui qui en a beaucoup ramassé. Il est aussi facile d'avoir bien des médailles & de n'y rien entendre, que d'avoir beaucoup de livres & d'être un ignorant.

MÉDAILLON, (*Art numismat.*) médaille d'une grandeur extraordinaire, & communément d'un beau travail. Nous avons emprunté des Italiens le mot de

*médailon* pour exprimer une grande médaille, comme le mot de *salon* pour signifier une grande salle.

La plupart des antiquaires prétendent que les *médallons* n'étoient pas des monnoies courantes, du moins chez les Romains ; mais qu'on les frappoit comme des monumens publics, pour répandre parmi le peuple, dans les cérémonies des jeux & des triomphes, ou pour donner aux ambassadeurs & aux princes étrangers. Ces pièces étoient nommées par les Latins *missilia*.

Il y a des *médallons* d'or, d'argent & de bronze, & comme ceux d'or sont fort rares, les particuliers qui en possèdent, se contentent de les mettre à la tête de l'or ou de l'argent, pour faire l'honneur de leur cabinet.

Le cardinal Gaspard Carpegna est un des premiers qui se soit attaché à former une suite de *médallons*. Cependant dans la première édition de son recueil, on en fit graver seulement 23, & on donna la description de 45. Dans la suite cette collection s'étant fort augmentée, dans la seconde édition, à laquelle on ajouta les observations de M. Buonarotti, on en fit graver jusqu'à 129. M. Vaillant en a décrit environ 450, depuis César jusqu'à Constance, qu'il avoit vus dans différens cabinets de France & d'Italie. On publia à Venise, il y a quelques années, sans date, & sans nom de ville ni d'imprimeur, un autre recueil de *médallons* sous le titre de *Numismata ærea selectiora maximi moduli, à museo Pisano olim corrario*. Il s'y trouve environ 229 *médallons* gravés en 92 planches.

Les chartreux de Rome avoient une très-belle collection de *médallons*, qu'ils avoient aussi fait graver ; mais cette collection ayant été vendue à l'empereur, les plaques sont passées avec les originaux, dans le cabinet de S. M. impériale ; & on a supprimé toutes les épreuves qui avoient été tirées, mais qui n'avoient pas encore été distribuées ; en sorte que ces gravures sont aujourd'hui d'une extrême rareté, je n'en ai vu qu'un seul exemplaire à la grande chartreuse.

Dans le siècle passé on fit graver plus de 400 *médallons* qui se trouvoient alors

dans le cabinet du roi : le nombre en a été extrêmement augmenté depuis ce temps-là, & il vient de l'être tout récemment par l'acquisition que le roi a faite de tous ceux de M. le maréchal d'Estrées. Cette suite comprend tous les *médaillons* qui avoient appartenu à l'abbé de Camps ; outre ceux qui avoient paru avec des explications de M. Vaillant, & qui n'alloient qu'à 140, dont j'ai vu des épreuves tirées. M. l'abbé de Rothelin en avoit aussi une suite assez considérable. Ainsi on pourroit aujourd'hui, sans sortir de Paris, exécuter le projet de M. Morel, c'est-à-dire, faire graver plus de mille *médaillons* ; & le cabinet du roi suffiroit seul pour fournir ce nombre, & peut-être davantage.

Il est vraisemblable que l'intention de ceux qui faisoient frapper ces *médaillons* n'étoit pas qu'ils servissent de monnoies ; nous pensons cependant que lorsque ces pieces avoient rempli leur premiere destination, & qu'elles étoient distribuées, on leur donnoit un libre cours dans le commerce, en réglant leur valeur à proportion de leur poids & de leur titre. C'est du moins ce que M. de la Bastie croit en pouvoir induire des contre-marques qu'il a observées sur plusieurs *médaillons*, telles que sur deux de Caracalla, & sur une de Macrin. Ces trois *médaillons* sont Grecs, & il est certain que les *médaillons* Grecs étoient de vraies monnoies. Or, selon toute apparence, les Romains suivirent l'exemple des Grecs, & mirent aussi leurs médailles au nombre des pieces de monnoie courante. Enfin cette explication nous paroît la seule qui puisse concilier les différens sentimens des antiquaires sur cette matiere.

On a avancé comme un principe fixe, que les colonies n'ont jamais battu de *médaillons*, mais c'est une erreur : M. Vaillant a fait graver un *médaillon* d'Auguste, frappé à Sarragosse, un de Livie, frappé à Patras, un de Tibere, frappé à Turiaso, aujourd'hui Tarascona, en Espagne, & un autre d'Auguste, frappé à Cordoue ; comme on l'apprend de la légende *colonia patricia*.

On ne trouve que très peu de *médaillons* d'argent battus en Italie qui soient du poids de quatre dragmes. Il n'y a eu que les Grecs qui nous aient donné communément

des *médaillons* de ce volume, soit de leurs villes, soit de leurs rois, soit des empereurs. M. Vaillant rapporte dans son dernier ouvrage un Hadrien de ce même poids. Nous avons les Vespasiens avec l'époque E TER NUM ISP, & M. Patin cite des *médaillons* de Constantius & de Constant d'un beaucoup plus grand volume, mais d'une bien moindre épaisseur. Il y a dans le cabinet du roi un Verus d'argent parfaitement beau.

Les antiquaires font beaucoup plus de cas des *médaillons* que des médailles ordinaires, parce que leurs revers représentent communément ou des triomphes, ou des jeux, ou des édifices, ou des mommens historiques, qui sont les objets qu'un vrai curieux recherche davantage, & qu'il trouve avec plus de satisfaction. Ainsi l'on doit bien de la reconnoissance à ceux qui nous ont fait connoître les *médaillons* de leurs cabinets. Erizzo a commencé à nous en faire voir, M. Tristan en a fait graver plusieurs, M. Patin nous en a donné de fort beaux dans son trésor, M. Carcavi a mis au jour ceux du cabinet du roi, & M. l'abbé de Camps publia les siens quelque temps après, avec les belles explications de M. Vaillant.

Le recueil des *médaillons* de M. l'abbé de Camps parut sous ce titre : *selectiora numismata in ære maximi moduli, à museo, III. D. Francisci de Camps, abbatis sancti Marcelli, &c. concisè interpretationibus per D. Vaillant D. M. &c. illustrata.* Paris 1695, in-4°. Mais pour réunir tout ce que nous avons de mieux écrit sur les *médaillons*, il faut joindre à ce recueil, *scelta de medaglioni più rari, nella B B a. dell' eminentissimo & reverend. principe, il signor card. Gasparo Carpegna, Rom. 1679, in-4°.* Les explications sont de Jean-Pierre Bellori. Dans la suite le nombre des *médaillons* du cardinal Carpegna ayant été fort augmenté, on les donna de nouveau au public avec les observations du Sénateur Philippe Buonarotti ; *osservazioni istoriche sopra alcuni medaglioni antichi : all' altezza serenissima di Cosimo III, grand duca di Toscana, Rom. 1698, grand in-4°, c'est un excellent ouvrage. (D. J.)*

MEDAMA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la grande Grece, au pays des

des Locres, sur la côte. Pline, *livre III, chap. v*, la nomme *Medma*; le P. Hardouin croit que c'est *Rofferno*. (D. J.)

**MÉDECIN**, f. m. (*Méd.*) est celui qui professe & qui exerce la médecine après des études convenables de cette science; c'est par-là qu'il est distingué du charlatan. Voyez **CHALATAN & MÉDECINE**. On distingue les médecins en anciens & en modernes. Voyez **MÉDECINS ANCIENS**, car les modernes sont assez connus. (D. J.)

**MÉDECINE**, f. f. (*Art & Science.*) La *médecine* est l'art d'appliquer des remèdes dont l'effet conserve la vie saine, & redonne la santé aux malades. Ainsi la vie, la santé, les maladies, la mort de l'homme, les causes qui les produisent, les moyens qui les dirigent, sont l'objet de la *médecine*.

Les injures & les vicissitudes d'un air aussi nécessaire qu'inévitable, la nature des alimens solides & liquides, l'impression vive des corps extérieurs, les actions de la vie, la structure du corps humain, ont produit des maladies dès qu'il y a eu des hommes qui ont vécu comme nous vivons.

Lorsque notre corps est affligé de quelque mal, il est machinalement déterminé à chercher les moyens d'y remédier, sans cependant les connoître. Cela se remarque dans les animaux, comme dans l'homme, quoique la raison ne puisse point comprendre comment cela se fait; car tout ce qu'on fait, c'est que telles sont les loix de l'auteur de la nature, desquelles dépendent toutes les premières causes.

La perception désagréable ou fâcheuse d'un mouvement empêché dans certains membres, la douleur que produit la lésion d'une partie quelconque, les maux dont l'ame est accablée à l'occasion de ceux du corps, ont engagé l'homme à chercher & à appliquer les remèdes propres à dissiper ces maux, & cela par un désir spontané, ou à la faveur d'une expérience vague. Telle est la première origine de la *médecine*, qui, prise pour l'art de guérir, a été pratiquée dans tous les temps & dans tous les lieux.

Les histoires & les fables de l'antiquité nous apprennent que les Assyriens, les Chaldéens, & les mages, sont les pre-

miers qui aient cultivé cet art, & qui aient tâché de guérir ou de prévenir les maladies; que de là la *médecine* passa en Egypte, dans la Lybie Cyrénaïque, à Crotone, dans la Grece où elle fleurit, principalement à Gnides, à Rhodes, à Cos & en Epidauré.

Les premiers fondemens de cet art sont dûs, 1°. au hasard; 2°. à l'instinct naturel; 3°. aux événemens imprévus. Voilà ce qui fit d'abord naître la *médecine* simplement empirique.

L'art s'accrut ensuite, & fit des progrès; 1°. par le souvenir des expériences que ces choses offrirent; 2°. par la description des maladies, des remèdes & de leur succès, qu'on gravoit sur les colonnes, sur les tables, & sur les murailles des temples; 3°. par les malades qu'on exposa dans les carrefours & les places publiques, pour engager les passans à voir leurs maux, à indiquer les remèdes s'ils en connoissoient, & à en faire l'application. On observa donc fort attentivement ce qui se présentoit. La *médecine* empirique se perfectionna par ces moyens, sans cependant que ses connoissances s'étendissent plus loin que le passé & le présent; 4°. on raisonna dans la suite analogiquement, c'est-à-dire, en comparant ce qu'on avoit observé avec les choses présentes & futures.

L'art se perfectionna encore davantage, 1°. par les médecins qu'on établit pour guérir toutes sortes de maladies, ou quelques-unes en particulier; 2°. par les maladies dont on fit une énumération exacte; 3°. par l'observation & la description des remèdes, & de la manière de s'en servir. Alors la *médecine* devint bientôt propre & héréditaire à certaines familles & aux prêtres qui en retiroient l'honneur & le profit. Cependant cela même ne laissa pas de retarder beaucoup ses progrès.

1°. L'inspection des entrailles des victimes; 2°. la coutume d'embaumer les cadavres; 3°. le traitement des plaies, ont aidé à connoître la fabrique du corps sain, & les causes prochaines ou cachées, tant de la santé & de la maladie, que de la mort même.

Enfin, les animaux vivans qu'on ouvroit pour les sacrifices, l'inspection attentive

des cadavres de ceux dont on avoit traité les maladies, l'histoire des maladies, de leurs causes, de leur naissance, de leur accroissement, de leur vigueur, de leur diminution, de leur issue, de leur changement, de leurs événemens; la connoissance, le choix, la préparation, l'application des médicamens, leur action & leurs effets bien connus & bien observés, semblerent avoir presqu'entièrement formé l'art de la *médecine*.

Hippocrate, contemporain de Démocrite, fort au fait de toutes ces choses, & de plus, riche d'un excellent fonds d'observations qui lui étoient propres, fit un recueil de tout ce qu'il trouva d'utile, en composa un corps de *médecine*, & mérita le premier le nom de *vrai médecin*, parce qu'en effet outre la *médecine* empirique & analogique qu'il favoit, il étoit éclairé d'une saine philosophie, & devint le premier fondateur de la *médecine* dogmatique.

Après que cette *médecine* eût été longtemps cultivée dans la famille d'Asclépiade, Arétée de Cappadoce en fit un corps mieux digéré & plus méthodique; & cet art se perfectionna par les différens succès des temps, des lieux, des choses; de sorte qu'après avoir brillé sur-tout dans l'école d'Alexandrie, il subsista dans cet état jusqu'au temps de Claude Galien.

Celui-ci ramassa ce qui étoit fort épars, & fut éclaircir les choses embrouillées; mais comme il étoit honteusement asservi à la philosophie des péripatéticiens, il expliqua tout suivant leurs principes; & par conséquent s'il contribua beaucoup aux progrès de l'art, il n'y fit pas moins de dommage, en ce qu'il eut recours aux élémens, aux qualités cardinales, à leurs degrés, & à quatre humeurs par lesquelles il prétendoit avec plus de subtilité que de vérité, qu'on pouvoit expliquer toute la *médecine*.

Au commencement du septième siècle on perdit en Europe presque jusqu'au souvenir des arts. Ils furent détruits par des nations barbares qui vinrent du fond du nord, & qui abolirent avec les sciences tous les moyens de les acquérir, qui sont les livres.

Depuis le ix jusqu'au xiii siècle, la *mé-*

*decine* fut cultivée avec beaucoup de subtilité par les Arabes, dans l'Asie, l'Afrique & l'Espagne. Ils augmentèrent & corrigèrent la matière médicale, ses préparations, & la chirurgie. A la vérité ils infectèrent l'art plus que jamais des vices galéniques, & presque tous ceux qui les ont suivis ont été leurs partisans. En effet, les amateurs des sciences étoient alors obligés d'aller en Espagne chez les Sarrasins, d'où revenant plus habiles, on les appelloit *Mages*. Or, on n'expliquoit dans les académies publiques que les écrits des Arabes; ceux des Grecs furent presque inconnus, ou du moins on n'en faisoit aucun cas.

Cette anarchie médicinale dura jusqu'au temps d'Emmanuel Chrysoloras, de Théodore Gaza, d'Argyropyle, de Lascaris, de Démétrius Chalcondyle, de George de Trébisonde, de Marius Myfurus, qui les premiers interpréterent à Venise & ailleurs des manuscrits grecs, tirés de Byzance, firent revivre la langue grecque, & mirent en vogue les auteurs grecs vers l'an 1460. Comme l'imprimerie vint alors à se découvrir, Alde eut l'honneur de publier avec succès les œuvres des médecins grecs. C'est sous ces heureux auspices que la doctrine d'Hippocrate fut ressuscitée & suivie par les François. Arnaud de Villeneuve, Raymond Lulle, Basile Valentin, Paracelse, introduisirent ensuite la chimie dans la *médecine*. Les anatomistes ajoutèrent leurs expériences à celles des chymistes. Ceux d'Italie s'y dévouèrent à l'exemple de Jacques Carpi, qui se distingua le premier dans l'art anatomique.

Tel fut l'état de la *médecine* jusqu'à l'immortel Harvey, qui renversa par ses démonstrations la fausse théorie de ceux qui l'avoient précédé, éleva sur ses débris une doctrine nouvelle & certaine, & jeta glorieusement la base fondamentale de l'art de guérir. Je viens de parcourir rapidement l'histoire de cet art, & cet abrégé succinct peut suffire à la plupart des lecteurs; mais j'en dois faire un commentaire détaillé en faveur de ceux qui ont mis le pié dans le temple d'Esculape.

La *médecine* ne commença sans doute à être cultivée que lorsque l'intempérance, l'oisiveté, & l'usage du vin multipliant

Les maladies, firent sentir le besoin de cette science. Semblable aux autres, elle fleurit d'abord chez les Orientaux, passa d'Orient en Egypte, d'Egypte en Grece, & de Grece dans toutes les autres parties du monde. Mais les Egyptiens ont si soigneusement enveloppé leur histoire d'emblèmes, d'hieroglyphes, & de récits merveilleux, qu'ils en ont fait un chaos de fables, dont il est bien difficile d'extraire la vérité; cependant Clément d'Alexandrie nous apprend que le fameux Hermès avoit renfermé toute la philosophie des Egyptiens en quarante-deux livres, dont les six derniers concernant la *médecine*, étoient particulièrement à l'usage des pastophores, & que l'auteur y traitoit de la structure du corps humain en général, de celle des yeux en particulier, des instrumens nécessaires pour les opérations chirurgicales, des maladies & des accidens particuliers aux femmes.

Quant à la condition & au caractère des médecins en Egypte, à en juger sur la description que le même écrivain en a faite à la suite du passage cité, ils composoient un ordre sacré dans l'état: mais pour prendre une idée juste du rang qu'ils y tenoient, & des richesses dont ils étoient pourvus, il faut savoir que la *médecine* étoit alors exercée par les prêtres, à qui, pour soutenir la dignité de leur ministère & satisfaire aux cérémonies de la religion, nous lisons dans Diodore de Sicile qu'on avoit assigné le tiers des revenus du pays. Le sacerdoce étoit héréditaire, & passoit de pere en fils sans interruption: mais il est vraisemblable que le college sacré étoit partagé en différentes classes, entre lesquelles les embaumeurs avoient la leur; car Diodore nous assure qu'ils étoient instruits dans cette profession par leurs peres, & que les peuples qui les regardoient comme des membres du corps sacerdotal, & comme jouissant en cette qualité d'un libre accès dans les endroits les plus secrets des temples, réunissoient à leur égard une grande estime à la plus haute vénération.

Les médecins payés par l'état ne retiroient en Egypte aucun salaire des particuliers: Diodore nous apprend que les choses étoient sur ce pié, au moins en temps de guerre, mais en tout temps ils secouroient sans

intérêts un égyptien qui tomboit malade en voyage.

L'embaumeur avoit différens statuts à observer dans l'exercice de son art. Des regles établies par des prédécesseurs qui s'étoient illustrés dans la profession, & transmises dans des mémoires authentiques, fixoient la pratique du médecin: s'il perdoit son malade en suivant ponctuellement les loix de ce code sacré, on n'avoit rien à lui dire; mais il étoit puni de mort, s'il entreprenoit quelque chose de son chef, & que le succès ne répondit pas à son attente. Rien n'étoit plus capable de ralentir les progrès de la *médecine*; aussi la vit-on marcher à pas lents, tant que cette contrainte subsista. Aristote après avoir dit, *chap. ij, de ses questions politiques*, qu'en Egypte le médecin peut donner quelque secours à son malade le cinquieme jour de la maladie; mais que s'il commence la cure avant que ce temps soit expiré, c'est à ses risques & fortunes; Aristote, dis-je, traite cette coutume d'indolente, d'inhumaine, & de pernicieuse, quoique d'autres en fissent l'apologie.

Par ce que nous venons de dire de la dignité de la *médecine* chez les Egyptiens, de l'opulence de leurs médecins, & de la singularité de leur pratique, il est aisé de juger que les principes de l'art & l'exigence des cas déterminoient beaucoup moins que des loix écrites. De-là nous pouvons conclure que leur théorie étoit fixée, que leur profession demandoit plus de mémoire que de jugement, & que le médecin transgressoit rarement avec impunité les regles prescrites par le code sacré.

Quant à leur pathologie, ils rapportèrent d'abord les causes des maladies à des démons, dispensateurs des biens & des maux; mais dans la suite ils se guérirent de cette superstition, par les occasions fréquentes qu'eurent les embaumeurs de voir & d'examiner les visceres humains. Car les trouvant souvent corrompus de diverses façons, ils conjecturèrent que les substances qui servent à la nourriture du corps sont elles-mêmes la source de ces infirmités. Cette découverte & la crainte qu'elle inspira, donnèrent lieu aux régimes, à l'usage des clysters, des boissons purgatives, de

l'abstinence d'alimens, & des vomitifs : toutes choses qu'ils pratiquoient dans le dessein d'écarter les maladies, en éloignant leurs causes.

Les usages variant selon l'intérêt des peuples & la diversité des contrées, les Egyptiens, sans être privés de la chair des animaux, en usoient plus sobrement que les autres nations. L'eau du Nil, dont Plutarque nous apprend qu'ils faisoient grand cas, & qui les rendoit vigoureux, étoit leur boisson ordinaire.

Hérodote ajoute que leur sol étoit peu propre à la culture des vignes ; d'où nous pouvons inférer qu'ils tiroient d'ailleurs les vins qu'on servoit aux tables des prêtres & des rois. Le régime prescrit aux monarques égyptiens, peut nous donner une haute idée de la tempérance de ces peuples. Leur nourriture étoit simple, dit Diodore de Sicile, & ils buvoient peu de vin, évitant avec soin la réplétion & l'ivresse ; en sorte que les loix qui régloient la table des princes, étoient plutôt les ordonnances d'un sage médecin, que les institutions d'un législateur. On accoutumoit à cette frugalité les enfans dès leur plus tendre jeunesse.

Au reste, ils étoient très-attachés à la propreté, en cela fideles imitateurs de leurs prêtres qui, selon Hérodote, ne passoient pas plus de trois jours sans se raser le corps, & qui, pour prévenir la vermine & les effets des corpuscules empestés, qui pouvoient s'exhaler des malades qu'ils approchoient, étoient vêtus dans les fonctions de leur ministère d'une toile fine & blanche. Nous lisons encore dans le même auteur, que c'étoit la coutume universelle chez les Egyptiens d'être presque nus ; ou légèrement couverts, de ne laisser croître leurs cheveux que lorsqu'ils étoient en pèlerinage, qu'ils en avoient fait vœu, ou que quelques calamités désoloient le pays.

Cent ans après Moïse, qui vivoit 1530 ans avant la naissance de Jésus-Christ, Mélampe, fils d'Amythaon & d'Aglaïde, passa d'Argos en Egypte, où il s'instruisit dans les sciences qu'on y cultivoit, & d'où il rapporta dans la Grece ce qu'il avoit appris de la théologie des Egyptiens & de leur *médecine*, par rapport à laquelle il y a trois faits à remarquer. Le premier c'est qu'il

guérit de la folie les filles de Prætus, roi d'Argos, en les purgeant avec l'ellébore blanc ou noir, dont il avoit découvert la vertu cathartique, par l'effet qu'il produisoit sur ses chèvres après qu'elles en avoient brouté. Le second, c'est qu'après leur avoir fait prendre l'ellébore, il les baigna dans une fontaine chaude. Voilà les premiers bains pris en remèdes, & les premières purgations dont il soit fait mention. Le troisieme fait concerne l'argonaute Iphiclus, fils de Philacus. Ce jeune homme, chagrin de n'avoir pas d'enfans, s'adressa à Mélampe, qui lui ordonna de prendre pendant dix jours de la rouille de fer dans du vin, & ce remède produisit tout l'effet qu'on en attendoit. Ces trois faits nous suggerent deux réflexions.

La premiere, que la *médecine* n'étoit pas alors aussi imparfaite qu'on le pense communément ; car, si nous considérons les propriétés de l'ellébore, & sur-tout de l'ellébore noir dans les maladies particulieres aux femmes, & l'efficacité des bains chauds à la suite de ce purgatif, nous conviendrons que les remèdes étoient bien sagement prescrits dans le cas des filles de Prætus. D'ailleurs, en supposant, comme il est vraisemblable, que l'impuissance d'Iphiclus provenoit d'un relâchement des solides & d'une circulation languissante des fluides, je crois que pour corriger ces défauts en rendant aux parties leur élasticité, des préparations faites avec le fer étoient tout ce qu'avec les connoissances modernes on auroit pu ordonner de mieux. 2<sup>e</sup>. Quant aux incantations & aux charmes dont on accuse Mélampe de s'être servi, il faut observer que ce manège est aussi ancien que la *médecine*, & doit vraisemblablement sa naissance à la vanité de ceux qui l'exerçoient, & à l'ignorance des peuples à qui ils avoient affaire. Ceux-ci se laissoient persuader par cet artifice, que les médecins étoient des hommes protégés & favorisés du ciel. Que s'ensuivoit-il de ce préjugé ? c'est qu'ils marquoient en tout temps une extrême vénération pour leurs personnes, & que dans la maladie ils avoient pour leurs ordonnances toute la docilité possible. L'on commençoit l'incantation : le malade prenoit les potions qu'on lui prescrivait comme

des choses essentielles à la cérémonie ; il guériffoit, & ne manquoit pas d'attribuer au charme l'efficacité des remèdes.

L'histoire nous apprend que Théodamas, fils de Mélampe, hérita des connoissances de son pere, & que Polyidus, petit-fils de Mélampe, succéda à Théodamas dans la fonction de médecin : mais elle ne nous dit rien de leur pratique.

Après Théodamas & Polyidus, le centaure Chiron exerça chez les Grecs la *médecine* & la Chirurgie ; ces deux professions ayant été long-temps réunies. Ses talens supérieurs dans la *médecine* de l'homme & des bestiaux, donnerent peut-être lieu aux poètes de seindre qu'il étoit moitié homme & moitié animal. Il parvint à une extrême vieillesse, & quelques citoyens puissans de la Grece lui confierent l'éducation de leurs enfans. Jason, le chef des Argonautes, ce héros de tant de poëmes & le sujet de tant de fables, fut élevé par Chiron. Hercule, non moins célèbre, fut encore un de ses élèves. Un troisieme disciple fut Aristée, qui paroît avoir assez bien connues productions de la nature, & les avoir appliquées à de nouveaux usages : il passe pour avoir inventé l'art d'extraire l'huile des olives, de tourner le lait en fromage, & de recueillir le miel. M. le Clerc lui attribue de plus la découverte du laser & de ses propriétés. Mais de tous les élèves de Chiron, aucun ne fut plus profondément instruit de la science médicale, que le grec Esculape qui fut mis au nombre des dieux, & qui fut trouvé digne d'accompagner dans la périlleuse entreprise des Argonautes, cette troupe de héros à qui l'on a donné son nom. *Voyez son article* au mot MÉDECIN.

Les grecs s'emparerent de Troie 70 ans après l'expédition des Argonautes, 1194 avant la naissance de Jesus-Christ, & la fin de cette guerre est devenue une époque fameuse dans l'histoire. Achille qui s'est tant illustré à ce siege par sa colere & ses exploits, élevé par Chiron, & conséquemment instruit dans la *médecine*, inventa lui-même quelques remèdes. Son ami Patrocle n'étoit pas sans doute ignorant dans cet art, puisqu'il pansa la blessure d'Euripile : mais on conçoit bien que Podalire & Machaon, fils d'Esculape, surpasserent dans cette

science tous les Grecs qui assisterent au siege de Troie. Quoiqu'Homere ne les emploie jamais qu'à des opérations chirurgicales, on peut conjecturer que nés d'un pere tel qu'Esculape, & médecins de profession, ils n'ignoroient rien de ce qu'on savoit alors en *médecine*.

Après la mort de Podalire, la *médecine* & la chirurgie cultivées sans interruption dans sa famille, firent de si grands progrès sous quelques-uns de ses descendans, qu'Hippocrate, le dix-septieme en ligne directe, fut en état de pousser ces deux sciences à un point de perfection surprenant.

Depuis la prise de Troie jusqu'au temps d'Hippocrate, l'antiquité nous offre peu de faits authentiques & relatifs à l'histoire de la *médecine* : cependant dans ce long intervalle de temps, les descendans d'Esculape continuerent sans doute leur attachement à l'étude de cette science.

Pythagore qui vivoit, à ce qu'on croit, dans la soixantieme olympiade, c'est-à-dire, 520 ans ou environ avant la naissance de J. C. après avoir épuisé les connoissances des prêtres Egyptiens, alla chercher la science jusqu'aux Indes : il revint ensuite à Samos qui passe pour sa patrie ; mais la trouvant sous la domination d'un tyran, il se retira à Crotonne, où il fonda la plus célèbre des écoles de l'antiquité. Celse assure que ce philosophe hâta les progrès de la *médecine* ; mais, quoi qu'en dise Celse, il paroît qu'il s'occupa beaucoup plus des moyens de conserver la santé que de la rétablir, & de prévenir les maladies par le régime que de les guérir par les remèdes. Il apprit sans doute la *médecine* en Egypte, mais il eut la foiblesse de donner dans les superstitions qui jusqu'alors avoient infecté cette science ; car cet esprit domine dans quelques fragmens qui nous restent de lui.

Empédocle, son disciple, mérite plus d'éloges. On dit qu'il découvrit que la peste & la famine, deux fléaux qui ravageoient fréquemment la Sicile, y étoient l'effet d'un vent du midi, qui soufflant continuellement par les ouvertures de certaines montagnes, infectoit l'air & séchoit la terre ; il conseilla de fermer ces gorges, & les calamités dis-

parurent. On trouve dans un ouvrage de Plutarque, qu'Empédocle connoissoit la membrane qui tapissoit la coquille du limaçon dans l'organe de l'ouïe, & qu'il la regardoit comme le point de réunion des sons & l'organe immédiat de l'ouïe. Nous n'avons aucune raison de croire que cette belle découverte anatomique ait été faite avant lui. Quant à sa physiologie, elle n'étoit peut-être guere mieux raisonnée que celle de son maître; cependant, par une conjecture aussi juste que délicate, il assura que les graines dans la plante étoient analogues aux œufs dans l'animal, ce qui se trouve confirmé par les expériences des modernes.

Acron étoit compatriote & contemporain d'Empédocle : j'en parlerai au mot *MÉDECINE*.

Alcméon, autre disciple de Pythagore, se livra tout entier à la *médecine*, & cultiva si soigneusement l'anatomie, qu'on l'a soupçonné de connoître la communication de la bouche avec les oreilles, sur ce qu'il assura que les chevres respiroient en partie par cet organe.

Après avoir exposé les premiers progrès de la *médecine* en Egypte & dans la Grece, nous jetterons un coup d'œil sur l'état de cette science chez quelques autres peuples de l'antiquité, avant que de passer au siecle d'Hippocrate, qui doit attirer tous nos regards.

Les anciens Hébreux, stupides, superstitieux, séparés des autres peuples, ignorans dans l'étude de la physique, incapables de recourir aux causes naturelles, attribuoient toutes leurs maladies aux mauvais esprits, exécuteurs de la vengeance céleste : de là vient que le roi Asa est blâmé d'avoir mis sa confiance aux médecins, dans les douleurs de la goutte aux piés dont il étoit attaqué. La lepre même, si commune chez ce peuple, passoit pour être envoyée du ciel; c'étoient les prêtres qui jugeoient de la nature du mal, & qui renfermoient le patient, lorsqu'ils espéroient le pouvoir guérir.

Les maladies des Egyptiens, dont Dieu promet de garantir son peuple, sont ou les plaies dont il frappa l'Egypte avant la sortie des Israélites de cette contrée, ou les maladies endémiques du lieu; comme l'aveugle-

ment, les ulcères aux jambes, la phthisie; l'éléphantiasis, & autres semblables qui y regnent encore.

On ne voit pas que les Hébreux aient eu des médecins pour les maladies internes, mais seulement pour les plaies, les tumeurs, les fractures, les meurtrissures, auxquelles on appliquoit certains médicamens, comme la résine de Galaad, le baume de Judée, la graine & les huiles; en un mot, l'ignorance où ils étoient de la *médecine*, faisoit qu'ils s'adressoient aux devins, aux magiciens, aux enchanteurs, ou finalement aux prophètes. Lors même que notre Seigneur vint dans la Palestine, il paroît que les Juifs n'étoient pas plus éclairés qu'autrefois; car dans l'évangile, ils attribuent aux démons la cause de la plupart des maladies. On y lit, par exemple, *Luc xiiij, v. 16*, que le démon a lié une femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans.

Les gymnosophistes, dont parle Strabon; se méloient beaucoup de *médecine* en orient, & se vantoient de procurer par leurs remèdes la naissance à des enfans, d'en déterminer le sexe, & de les donner aux parens, mâles ou femelles, à leur choix.

Chez les Gaulois, les druides, revêtus tout ensemble du sacerdoce, de la justice & de l'exercice de la *médecine*, n'étoient ni moins trompeurs, ni plus éclairés que les gymnosophistes. Pline dit qu'ils regardoient le gui de chêne comme un remède souverain pour la stérilité, qu'ils l'employoient contre toutes sortes de poisons, & qu'ils en consacroient la récolte par quantité de cérémonies superstitieuses.

Entre les peuples orientaux qui se disputent l'antiquité de la *médecine*, les Chinois, les Japonois, & les habitans du Malabar, paroissent les mieux fondés. Les Chinois assurent que leurs rois avoient inventé cette science long-temps avant le déluge; mais quelle que soit la qualité de ceux qui l'exercerent les premiers dans ce pays-là, nous ne devons pas avoir une opinion fort avantageuse de l'habileté de leurs successeurs: ils n'ont d'autre connoissance des maladies que par des observations minutieuses sur le pouls, & recourent pour la guérison à un ancien livre, qu'on pourroit appeller le *code de la médecine Chinoise*, & qui prescrit les

remèdes de chaque mal. Ces peuples n'ont point de chymie ; ils sont dans une profonde ignorance de l'anatomie , & ne faignent presque jamais. Ils ont imaginé une espece de circulation des fluides dans le corps humain, d'après un autre mouvement périodique des cieux , qu'ils disent s'achever cinquante fois dans l'espace de 24 heures. C'est sur cette théorie ridicule que des Européens ont écrit que les Chinois avoient connu la circulation du sang long-temps avant nous. Leur pathologie est aussi pompeuse que peu sentée : c'est cependant par elle qu'ils déterminent les cas de l'opération de l'éguille , & de l'usage du moxa ou coton brûlant. Ces deux pratiques leur sont communes avec les Japonois , & ne different chez ces deux peuples, qu'en quelques circonstances légères dans la maniere d'opérer. En un mot, leur théorie & leur pratique, toute ancienne qu'on la suppose, n'en est pas pour cela plus philosophique ni moins imparfaite.

On dit que les bramines ont commencé à cultiver la *médecine*, en même temps que les prêtres Egyptiens ; mais ce qu'il y a de sûr , c'est que depuis tant de siècles ils n'en ont pas avancé les progrès. Jean-Ernest Grudler Danois, qui fit le voyage du Malabar en 1708 , nous apprend que toute la *médecine* de ces peuples étoit contenue dans un ouvrage misérable , qu'ils appellent en leur langue *vagadastirum*. Le peu qu'ils ont de théorie est plein d'erreurs & d'absurdités. Ils divisent les maladies en huit especes différentes ; & comme c'est pour eux une étude immense , chaque médecin se doit borner à un genre de maladie, & s'y livrer tout entier. Le premier ordre des médecins est composé de ceux qui traitent les enfans ; le second, de ceux qui guérissent de la morsure des animaux venimeux ; le troisieme , de ceux qui savent chasser les démons , & dissiper les maladies de l'esprit ; le quatrieme, de ceux qu'on consulte dans le cas d'impuissance , & dans ce qui concerne la génération ; le cinquieme , pour lequel ils ont une vénération particuliere, est composé de ceux qui préviennent les maladies ; le sixieme de ceux qui soulagent les malades par l'opération de la main ; le septieme , de ceux qui retardent les effets de la

vieillesse , & qui entretiennent le poil & les cheveux ; le huitieme , de ceux qui s'occupent des maux de tête & des maladies de l'œil. Chaque ordre a son dieu tutélaire , au nom duquel les opérations sont faites , & les remèdes administrés. Cette cérémonie est une partie du culte qu'on lui rend. Le vent préside aux maladies des enfans ; l'eau à celles qui proviennent de la morsure des animaux venimeux ; l'air à l'exorcisme des démons ; la tempête à l'impuissance ; le soleil aux maladies de la tête & des yeux.

La saignée n'est guere d'usage chez eux , & les clysteres leur sont encore moins connus. Le médecin ordonne & prépare les remèdes , dans lesquels il fait entrer de la siente & de l'urine de vache , en conséquence de la vénération profonde que leur religion leur prescrit pour cet animal. Au reste , personne ne peut exercer la *médecine* sans être inscrit sur le registre des bramines , & personne ne peut passer d'une branche à une autre. Il est à présumer sur l'attachement presque invincible que tous ces peuples marquent pour leurs coutumes , qu'ils ne changeront pas si-tôt la pratique de leur *médecine* pour en adopter une meilleure , malgré la communication qu'ils ont avec les Européens.

Je ne puis finir l'histoire de la *médecine* des peuples éloignés , sans observer que de tous ceux dont les mœurs nous sont connues par des relations authentiques , il n'y en a point chez qui cette science ait été traitée avec plus de sagesse , sans science , que chez les anciens Américains.

Antonio de Solis assure , en parlant de Montézuma , empereur du Mexique , qu'il avoit pris des soins infinis pour enrichir ses jardins de toutes les plantes que produisoit ce climat heureux ; que l'étude des médecins se bornoit à en savoir le nom & les vertus ; qu'ils avoient des simples pour toutes sortes d'infirmités , & qu'ils opéroient des cures surprenantes , soit en donnant intérieurement les suc qu'ils en exprimoient , soit en appliquant la plante extérieurement. Il ajoute que le roi distribuoit à quiconque en avoit besoin , les simples que les malades faisoient demander ; & que satisfait de procurer la guérison à quelqu'un , ou persuadé qu'il étoit du devoir d'un prince de veiller

à la santé de ses sujets, il ne manquoit point de s'informer de l'effet des remèdes.

Le même auteur raconte, que dans la maladie de Cortès, les médecins Américains appellés, usèrent d'abord de simples, doux & rafraîchissans pour suspendre l'inflammation, & qu'ensuite ils en employèrent d'autres pour mûrir la plaie, & cela avec tant d'intelligence, que Cortès ne tarda pas à être parfaitement guéri. Quoi qu'il en soit, c'est des Américains que nous tenons deux de nos remèdes les plus efficaces, le quinquina & l'ipécacuanha, tandis que nos subtils physiciens ne connoissent guere de la vertu des plantes qui croissent en Europe, que ce qu'ils en ont lu dans Dioscoride.

Mais il est temps de rentrer en Grece; pour y reprendre l'histoire de la *médecine*, où nous l'avons laissée, je veux dire au siècle d'Hippocrate, qui de l'aveu de tout le monde, éleva cette science au plus haut degré de gloire. On se rappellera sans doute que ce grand homme naquit à Cos, la première année de la 80<sup>e</sup> olympiade, 30 ans avant la guerre du Péloponese, & environ 460 ans avant la naissance de Jesus-Christ.

Conserver aux hommes la santé, soit en prévenant, soit en écartant les maladies, c'est le devoir du médecin; or, le mortel capable de rendre noblement ce service à ceux qui l'invoquent, honore son état, & peut s'asseoir à juste titre entre les fils d'Apollon.

Quelles que soient les idées du vulgaire, les personnes instruites n'ignorent point combien il est difficile d'acquérir le degré de connoissance nécessaire pour exercer la *médecine* avec succès.

Le chemin qui conduit, je ne dis pas à la perfection, mais à une intelligence convenable dans l'art de guérir, est rempli de difficultés presque insurmontables. Ceux qui le pratiquent sont souvent dans une grande incertitude sur la nature des maladies; leurs causes relatives sont cachées dans une obscurité qu'il sera bien difficile de jamais découvrir: mais y parvint-on un jour, une connoissance suffisante de la vertu des remèdes manquoit encore; d'ailleurs chacune

des parties de la *médecine* est d'une étendue supérieure à la capacité de l'esprit humain; cependant le parfait médecin devrait les posséder toutes.

Est-ce à l'expérience, est-ce au raisonnement conséquent que la *médecine* doit ses plus importantes découvertes? Qui des deux doit-on prendre pour guide? Ce sont des questions qui méritent d'être agitées, & qui l'ont été suffisamment. Il s'est heureusement trouvé des hommes d'un mérite supérieur qui ont montré la nécessité de l'une & de l'autre, les grands effets de leur conspiration, la force de ces deux bras réunis, & leur foiblesse, lorsqu'ils sont séparés.

Avant que la *médecine* eût la forme d'une science, & fût une profession, les malades encouragés par la douleur, sortirent de l'inaction, & cherchèrent du soulagement dans des remèdes inconnus; les symptômes qu'ils avoient eux-mêmes éprouvés, leur apprirent à reconnoître les maladies. Si par hasard, ou par une réunion de circonstances favorables, les expédiens auxquels ils avoient eu recours avoient produit un effet salutaire, l'observation qu'ils en firent fut le premier fondement de cet art, dont on retira dans la suite de grands avantages. De là vinrent & la coutume d'exposer les malades sur les places publiques, & la loi qui enjoignoit aux passans de les visiter, & de leur indiquer les remèdes qui les avoient soulagés en pareil cas.

La *médecine* fit ce second pas chez les Babyloniens & chez les Chaldéens, ces anciens fondateurs de presque toutes les sciences; de là passant en Egypte, elle sortit entre les mains de ses habitans industrieux de cet état d'imperfection. Les Egyptiens couvrirent les murs de leurs temples de descriptions de maladies & de recettes; ils chargerent des particuliers du soin des malades: il y eut alors des médecins de profession; & les expériences qui s'étoient faites auparavant sans exactitude, & qui n'avoient point été rédigées, prirent une forme plus commode pour l'application qu'on en pouvoit faire à des cas semblables.

Cependant les hommes convaincus que l'observation des maladies & la recherche des remèdes ne suffisoient pas pour perfectionner

fectionner la *médecine* avec une rapidité proportionnée au besoin qu'ils en avoient, eurent recours à cette raison dont ils avoient reconnu long-temps auparavant l'importance dans la distinction & la cure des maladies; mais on préfera, comme il n'arrive que trop souvent en pareil cas, les conjectures rapides de l'imagination à la lenteur de l'expérience, & l'on sépara follement deux choses qu'il falloit faire marcher de pair, la théorie & les faits. Qu'en arriva-t-il? C'est que sans égard pour la sûreté de la pratique, on établit la *médecine* sur des spéculations spécieuses & fausses, subtiles & peu solides.

L'éloquence des rhéteurs & les sophismes des philosophes ne tinrent pas long-temps contre les gémissens des malades; l'art de préconiser la méthode n'en prévint point les suites fatales: après qu'on avoit démontré que le malade devoit guérir, il ne laissoit pas de mourir. L'insuffisance de la raison n'étonnera point ceux qui considèrent les choses avec impartialité. La santé & les maladies sont des effets nécessaires de plusieurs causes particulières, dont les actions se réunissent pour les produire; mais l'action de ces causes ne deviendra jamais le sujet d'une démonstration géométrique, à moins que l'essence de chacune en particulier ne soit connue, & qu'on n'ait déduit de cette comparaison les propriétés & les forces résultantes de leur mélange. Or, l'essence & les propriétés de chacune ne se manifestent que par leurs effets; c'est par les effets seuls que nous pouvons juger des causes; la connoissance des effets doit donc précéder en nous le raisonnement. Mais qui peut assurer un médecin, de quelque profondeur de jugement qu'il soit doué, qu'un effet est l'entière opération de telle & telle cause? Pour en venir là, il faudroit distinguer & comparer une infinité de circonstances, pour la plupart si déliées, qu'elles échappent à toute la sagacité de l'observateur. D'ailleurs, telle est la variété prodigieuse des maladies, tel est le nombre des symptômes dans chacune d'elles, que la courte durée de la vie, la foiblesse de notre esprit & de nos sens, les difficultés que nous avons à surmonter, les erreurs dont nous sommes capables, & les

distractions auxquelles nous sommes exposés, ne permettent jamais de rassembler assez de faits pour fonder une théorie générale, un système qui s'étende à tout.

Il s'ensuit de là, qu'il faut se remplir des connoissances des autres, consulter les vivans & les morts, feuilleter les ouvrages des anciens, s'enrichir des découvertes modernes, & se faire de la vérité une règle inviolable & sacrée. Le vrai médecin ne s'instruira qu'avec ceux qui ont suivi la nature, qui l'ont peinte telle qu'elle est, qui avoient trop d'honneur pour appuyer une théorie favorite par des faits imaginés, & que des vues intéressées n'engagerent jamais à altérer les événemens, soit en y ajoutant, soit en en retranchant quelque circonstance. Voilà les fontaines sacrées dans lesquelles il ne descendra jamais trop souvent.

Depuis que la *médecine* est une science, tel a été le bonheur du monde, qu'elle a produit de temps à autre quelques mortels estimables, qui n'ont goûté que la lumière & la vérité. Elle ne faisoit que de naître lorsqu'Hippocrate parut; & malgré l'éloignement des temps, elle est encore toute brillante des lumières qu'elle en a reçues. Hippocrate est l'étoile polaire de la *médecine*. On ne le perd jamais de vue sans s'exposer à s'égarer. Il a représenté les choses telles qu'elles sont. Il est toujours concis & clair. Ses descriptions sont des images fidelles des maladies, grace au soin qu'il a pris de n'en point obscurcir les symptômes & l'événement: il n'est question chez lui, ni de qualité première, ni d'être fictifs. Il a su pénétrer dans le sein de la nature, prévoir & prédire ses opérations, sans remonter aux principes originels de la vie. La chaleur innée & l'humeur radicale, termes vuides de sens, ne souillent point la pureté de ses ouvrages. Il a caractérisé les maladies, sans se jeter dans les distinctions inutiles des espèces, & dans des recherches subtiles sur les causes. Ceux qui pensent qu'Hippocrate a donné dans les acides, les alkalis, & les autres imaginations de la Chymie, sont des visionnaires plus dignes d'être moqués que d'être réfutés: cet esprit, aussi solide qu'élevé, méprisa toutes les vaines spéculations.

Non moins impartial dans ses écrits qu'énergique dans sa diction, & vif dans ses peintures, il n'omet aucune circonstance, & n'assure que celles qu'il a vues. Il expose les opérations de la nature; & le desir d'accréditer ou d'établir quelque hypothèse, ne les lui fait ni altérer ni changer. Tel est le vrai, l'admirable, je dirois presque le divin Hippocrate. Il n'est pas étonnant que ses expositions des choses, & ses histoires des maladies aient mérité dans tous les âges l'attention & l'estime des savans.

On peut joindre à ce grand homme, Arétée de Cappadoce, & Rufus d'Ephèse, qui, à son exemple, ne se sont illustrés dans l'art de guérir, qu'en observant inviolablement les loix de la vérité. Presque tous leurs successeurs, jusqu'au temps de Galien, abandonnerent cette voie sacrée. Quand on vient à peser, dans la même balance, les travaux des autres médecins de la Grece avec ceux d'Hippocrate, qu'on les trouve imparfaits & défectueux! Les uns, dévoués en aveugles à des sectes particulières, en épousèrent les principes, sans s'embarasser s'ils étoient vrais ou faux. D'autres se sont occupés à déguiser les faits, pour les faire quadrer avec les systèmes. Plusieurs plus sincères, mais se trompant également, négligerent les mêmes faits, pour courir après les causes imaginaires des maladies & de leurs symptômes.

Ce n'est pas assez que de la pénétration dans un médecin, & de l'impartialité dans ses écrits, il lui faut encore un style simple & naturel, une diction pure & claire. Il lui est toutefois plus important d'être médecin, qu'orateur. Toutes les phrases brillantes, toutes les périodes, toutes les figures de la rhétorique ne valent pas la santé d'un malade. S'attacher trop à polir son discours, c'est trop chercher à faire parade de son esprit dans des matières de cette importance. Un usage affecté de termes extraordinaires, une élocution pompeuse ne sont capables que d'embrouiller les choses, & d'arrêter le lecteur. Un étalage d'érudition, une énumération des sentimens tant anciens que modernes, les recherches subtiles des maladies, & la connoissance des antiquités médicales ne constituent point la *médecine*. Ce n'est point avec ce qui peut plaire

à des gens de lettres, qu'on fixera l'attention d'un homme dont le devoir est de conserver la santé, de prévenir les maladies, & qui ne lit que pour apprendre les différens moyens de parvenir à ces fins. Plein de mépris pour les productions futiles de l'éloquence & du bel esprit, lorsque ces talens déplacés tendront moins à avancer la *médecine*, qu'à briller à ses dépens, il aura sans cesse sous les yeux le style simple d'Hippocrate. Il aimera mieux entendre & voir la pure nature dans ses écrits, que de se repaître des fleurs d'un rhéteur, ou de l'érudition d'un savant : le mérite particulier du grand médecin de Cos, c'est le jugement & la clarté.

La plupart des auteurs qui l'ont suivi ne font que se prêter eux-mêmes, & se copier les uns les autres : la seule chose qu'on y trouve, & qu'on n'y cherchoit point, c'est une compilation d'antiquités, de fables ou d'histoires inutiles au sujet, sans parler de la barbarie de leur langage, occasionnée par une vaine ostentation de la connoissance de différens idiomes. Il n'y en a presque aucun qui ait eu en vue l'honneur & les progrès de la *médecine*. D'un côté les Arabes & les commentateurs de Galien, semblent s'être piqués de barbarie dans le style ; au contraire, les interprètes d'Hippocrate ont négligé les faits, pour se trop livrer à la diction : de là vient qu'on n'entend point les uns, & qu'on n'apprend rien dans les autres.

Mais Hippocrate ne l'emporta pas sur tous ses collègues par le mérite seul de sa composition : c'est par une infatigable contention d'esprit à envisager les choses dans les jours les plus favorables ; c'est par une exactitude infinie à épier la nature, & à s'éclaircir sur ses opérations ; c'est par le désintéressement généreux, avec lequel il a communiqué ses lumières & ses ouvrages, aux hommes, que cet ancien, considéré d'un œil impartial, paroît supérieur même à la condition humaine : son mérite ne laissera point imaginer qu'il puisse avoir de rivaux ; rival lui-même d'Apollon, il avoit porté tant de diligence dans les observations, qu'il étoit parvenu à fixer les différens progrès des maladies, leur état présent, leurs révolutions à venir, & à en prédire l'évène-

ment. Si nous considérons les distinctions délicates qu'il établit entre les accidens qui naissent de l'ignorance du médecin & de la négligence ou de la dureté des gardes-malades, & les symptomes naturels de la maladie, nous prononcerons sans balancer, que de tous ceux qui ont cultivé la *médecine*, soit avant, soit après lui, aucun n'a montré autant de pénétration & de jugement.

Il y a plus : les travaux réunis de tous les médecins qui ont patu depuis l'enfance de la *médecine*, jusqu'à aujourd'hui, nous offrieroient à peine autant de phénomènes & de symptomes de maladies, qu'on en trouve dans ce seul auteur. Il est le premier qui ait découvert que les différentes saisons de l'année étoient les causes des différentes maladies qu'elles apportent avec elles, & que les révolutions qui se font dans l'air, telles que les chaleurs brûlantes, les froids excessifs, les pluies, les brouillards, le calme de l'atmosphère, & les vents, en produisent un grand nombre. Il a compté entre les causes des maladies endémiques, la situation des lieux, la nature du sol, le mouvement ou l'amas des eaux, les exhalaïsons de la terre, & la position des montagnes.

C'est par ces connoissances qu'il a préservé des nations, & sauvé des royaumes de maladies qui, ou les menaçoient, ou les affligeoient ; & semblable au soleil, il a répandu sur la terre une influence vivifiante. C'est en examinant les mœurs, la nourriture & les coutumes des peuples, qu'il remonta à l'origine des maladies qui les désoloient : c'étoit beaucoup pour les contemporains, d'avoir possédé un tel homme, mais il est devenu par ses écrits le bienfaiteur de l'univers. Il nous a laissé ses observations jusque dans les circonstances les plus légères ; détail futile au jugement des esprits superficiels, mais détail important aux yeux pénétrants des esprits solides & des hommes profonds.

Son traité de *aere, locis & aquis*, est un chef-d'œuvre de l'art. Je ne dirai pas qu'il a posé dans cet ouvrage les fondemens de la *médecine*, mais qu'il a poussé cette science presque au même point de perfection où nous la possédons. C'est là qu'on voit ce savant & respectable vieillard, décrivant

avec la dernière exactitude les maladies épidémiques, avertissant ses collègues d'avoir égard, non-seulement à la différence des âges, des sexes, & des tempéramens, mais aux exercices, aux coutumes, & à la manière de vivre des malades, & décidant judicieusement que la constitution de l'air ne suffit pas pour expliquer pourquoi les maladies épidémiques sont plus cruelles pour les uns que pour d'autres. C'est là qu'on le trouve occupé à décrire l'état des yeux & de la peau, & à réfléchir sur la volubilité ou le bégaiement de la langue, sur la force ou la foiblesse de la voix du malade, déterminant par ces symptomes son tempérament, la violence de la maladie, & sa terminaison. C'est là que l'on se convaincra que jamais personne ne fut plus exact qu'Hippocrate dans l'exposition des signes diagnostiques, dans la description des maladies caractérisées par ces signes, & dans la prédiction des événemens.

Mais s'il savoit découvrir la nature, observer les symptomes, & suivre les révolutions des maladies, & s'ignoroit pas les secours nécessaires dans tous ces cas. Il n'étoit ni téméraire dans l'application des médicamens, ni trop prompt à juger de leurs effets : il ne s'enorgueillissoit point lorsque les choses répondoient à son attente, & on ne lui voit point la mauvaise honte de pallier le défaut du succès, lorsque les remèdes ont trompé ses espérances : mais c'est un malheur auquel il étoit rarement exposé, son adresse maîtrisoit, pour ainsi dire, le danger : les maladies sembloient aller d'elles-mêmes où il avoit le dessein de les amener ; c'étoit avec un petit nombre de remèdes dont l'expérience lui avoit fait connoître le pouvoir, & dont la préparation faisoit tout le prix, qu'il opéroit ces prodiges. Moins curieux de connoître un plus grand nombre de médicamens, que d'appliquer à propos ceux qu'il connoissoit, c'étoit à cette dernière partie qu'il donnoit son attention.

Imitateur & ministre de la nature, pour ne point empiéter sur ses fonctions, ni la troubler dans ses exercices, il distingue dans les maladies différens périodes, & dans chaque période des jours heureux & malheureux. Il hâtoit ou réprimoit l'action

des matieres morbifiques, selon les circonstances ; il les conduisoit à la coction par des moyens doux & faciles ; il les évacuoit, lorsqu'elles étoient cuites, par les voies auxquelles elles se déterminoient d'elles-mêmes, ne se chargeant que de leur faciliter la sortie, & de ne la permettre qu'à temps.

Après qu'il eut appris, soit par hasard, soit par adresse, à discerner les remedes salutaires des moyens nuisibles, & découvrit la maniere & le temps que la nature employoit à se débarrasser par elle-même des maladies, il fixa par des regles sures l'usage des médicamens. Ce ne fut que quand ces médicamens eurent été éprouvés par une longue suite d'expériences journalieres & de cures heureuses, qu'il se crut en état d'indiquer les propriétés des végétaux, des animaux & des minéraux ; ce qu'il exécuta en joignant à ses instructions un détail des précautions nécessaires dans la pratique, détail capable d'effrayer ceux qui seroient tentés de se mêler des fonctions du médecin, sans en avoir la science & les qualités. Voilà l'unique méthode de traiter la *médecine* avec gloire, & de procurer aux hommes tous les secours qu'ils peuvent attendre de leurs semblables. Voilà la méthode qu'Hippocrate a transmise dans ses écrits, & dont sa pratique a démontré les avantages.

Dans les maladies chroniques, la *médecine* d'Hippocrate se bornoit au régime, à l'exercice, aux bains, aux frictions, & à un très-petit nombre de remedes. On a beau vanter les travaux des modernes, il ne paroît pas qu'ils en sachent en ceci plus que cet ancien, qu'ils aient une méthode plus raisonnée de traiter ces maladies, & qu'ils s'en tirent avec plus de succès. Il est des médecins, je le fais, qui ont alors recours à un grand nombre de remedes ; entre lesquels il y en a de violens : mais je doute que ce soit avec satisfaction pour eux, & avec avantage pour le malade ; car on a mis en question, & avec justice, si en le guérissant par ces moyens, ils n'avoient point attaqué sa constitution & abrégé sa vie, en lui procurant un mal plus incurable que celui qu'il avoit. Je ne prétends pas proscrire dans tous les cas l'usage des reme-

des violens : il y a des maladies qui demandent des secours prompts & proportionnés à leur violence ; c'est ce qu'Hippocrate n'ignoroit pas : mais il n'y avoit recours que lorsque les moyens les plus doux devoient être insuffisans, ou demeuroient sans effet.

Il savoit par expérience que dans les maladies violentes, la nature faisoit elle-même la plus grande partie de l'ouvrage, & qu'elle étoit presque toujours assez puissante pour préparer la matiere morbifique, la cuire, amener une crise, & l'expulser ; car il faut qu'un malade passe par tous ces états pour arriver à la santé. En conséquence de ces idées, sans troubler la nature dans ses opérations salutaires par une confusion de remedes, ou faire le rôle de spectateur oisif, il se contentoit de l'aider avec circonspection, d'avancer la préparation des humeurs & leur coction, & de modérer les symptomes quand ils étoient excessifs ; & lorsqu'il s'étoit assuré de la maturité des matieres, & de l'influence de la nature pour les expulser, il s'occupoit à lui donner, pour ainsi dire, la main, & à la conduire où elle vouloit aller, en favorisant l'expulsion par les voies auxquelles elle paroïssoit avoir quelque tendance.

Voici les maximes principales par lesquelles Hippocrate se conduisoit. Il disoit en premier lieu, que les contraires se guérissent par les contraires, c'est-à-dire, que, supposé que de certaines choses soient opposées les unes aux autres, il faut employer les unes contre les autres. Il explique ailleurs cet aphorisme en cette maniere : la plénitude guérit les maladies causées par l'évacuation, & réciproquement l'évacuation celles qui viennent de plénitude ; le chaud détruit le froid, & le froid éteint la chaleur.

2°. Que la *médecine* est une addition de ce qui manque, & une soustraction de ce qui est superflu ; axiome expliqué par le suivant. Il y a des sucus ou des humeurs qu'il faut chasser du corps en certaines rencontres, & d'autres qu'il y faut reproduire.

3°. Quant à la maniere d'ajouter ou de retrancher, il avertit en général, qu'il ne faut ni vider, ni remplir tout d'un coup, trop vite, ni trop abondamment ; de même

qu'il est dangereux de refroidir subitement, & plus qu'il ne faut, tout excès étant ennemi de la nature.

4°. Qu'il faut tantôt dilater & tantôt resserrer; dilater ou ouvrir les passages par lesquels les humeurs se vident naturellement, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment ouverts, ou qu'ils s'obstruent. Resserrer au contraire, & rétrécir les canaux relâchés, lorsque les sucres qui y passent n'y doivent point passer, ou qu'ils y passent en trop d'abondance. Il ajoute qu'il faut quelquefois adoucir, endurcir, amollir; d'autres fois épaissir, diviser & subtiliser; tantôt exciter, réveiller; tantôt engourdir, arrêter; & tout cela relativement aux circonstances, aux humeurs & aux parties solides.

5°. Qu'il faut observer le cours des humeurs, savoir d'où elles viennent, où elles vont; en conséquence les détourner, lorsqu'elles ne vont point où elles doivent aller; les déterminer d'un autre côté, comme on fait les eaux d'un ruisseau, ou en d'autres occasions les rappeler en arrière, attirant en haut celles qui se portent en bas, & précipitant celles qui tendent en haut.

6°. Qu'il faut évacuer par des voies convenables, ce qui ne doit point séjourner, & prendre garde que les humeurs qu'on aura une fois chassées des lieux où elles ne devoient point aller, n'y rentrent de rechef.

7°. Que lorsqu'on suit la raison, & que le succès ne répond pas à l'attente, il ne faut pas changer de pratique trop aisément ou trop vite, sur-tout si les causes sur lesquelles on s'est déterminé subsistent toujours: mais comme cette maxime pourroit induire en erreur, la suivante lui servira de correctif.

8°. Qu'il faut observer attentivement ce qui soulage un malade, & ce qui augmente son mal; ce qu'il supporte aisément, & ce qui l'affoiblit.

9°. Qu'il ne faut rien entreprendre à l'aventure; qu'il vaut mieux ordinairement se reposer que d'agir. En suivant cet axiome important, si l'on ne fait aucun bien, au moins on ne fait point de mal.

10°. Qu'aux maux extrêmes, il faut quel-

quefois recourir à des remèdes extrêmes: ce que les médicamens ne guérissent point, le fer le guérit; le feu vient à bout de ce que le fer ne guérit point: mais ce que le feu ne guérit point, sera regardé comme incurable.

11°. Qu'il ne faut point entreprendre les maladies désespérées, parce qu'il est inutile d'employer l'art à ce qui est au dessus de son pouvoir.

Ces maximes sont les plus générales, & toutes supposent le grand principe que c'est la nature qui guérit.

Hippocrate connoissoit aussi tout ce que nos médecins savent des signes & des symptômes des maladies, & c'est de lui qu'ils le tiennent. Ils lui sont encore obligés des maximes les plus importantes sur la conservation de la santé. Nous apprenons de lui qu'elle dépend de la tempérance & de l'exercice. Il est impossible, dit-il, que celui qui mange continue de se bien porter, s'il n'agit. L'exercice consume le superflu des alimens, & les alimens réparent ce que l'exercice a dissipé. Quant à la tempérance, il la recommande tant à l'égard de la boisson, du manger & du sommeil, que dans l'usage des plaisirs de l'amour. Ces deux règles sur lesquelles les modernes ont fait cent volumes, sont tellement sûres, que si tous les hommes étoient assez sages pour les mettre en pratique, la science de guérir deviendroit presque inutile; car, excepté les maladies endémiques, épidémiques & accidentelles, les autres seroient en petit nombre, si l'intempérance ne les multiplioit à l'infini.

Telles que des sources limpides & pures, les préceptes d'Hippocrate ne sont point mêlés de faussetés, ni souillés par des rodomontades. Comme leur auteur étoit également éclairé, & exempt de toute vanité, on y reconnoît par-tout le ton de la modestie. Non content des instructions que ses ancêtres lui avoient laissées, & de la science qu'il avoit puisée chez les nations étrangères, il étudia avec une ardeur infatigable les opinions & les sentimens des autres médecins. Il y avoit alors un temple renommé à Gnide, dont les murs étoient ornés de tables, sur lesquelles on avoit inscrit les observations les plus importantes,

concernant les maladies & la santé des hommes. Il ne manqua pas de les visiter, & de transcrire pour son usage tout ce qu'il y trouva d'inconnu pour lui.

Entre les moyens dont il se servit pour augmenter le fonds des connoissances qu'il avoit ou reçues de ses ancêtres, ou recueillies chez les peuples éloignés, il y en a un d'une espece singuliere, & qui lui fut propre. Il envoya Theffalus son fils aîné dans la Theffalie, Draco le plus jeune sur l'Hellespont, Polybe son gendre dans une autre contrée; & il dispersa une multitude de ses élèves dans toute la Grece, après les avoir instruits des principes de l'art & leur avoir fourni tout ce qui leur étoit nécessaire pour la pratique. Il leur avoit recommandé à tous de traiter les malades, quels qu'ils fussent, dans les lieux de leur mission; d'observer la terminaison des maladies; de l'avertir exactement de leurs especes & de l'effet des remedes; en un mot, de lui envoyer une histoire fidelle & impartiale des événemens. C'est ainsi qu'il rassembla en sa faveur toutes les circonstances qui pouvoient concourir à la formation d'un médecin unique.

Peu d'auteurs ont embrassé toutes les maladies qui ont paru dans une seule ville. Hippocrate a pu traiter de toutes celles qui désolent les villages, les villes & les provinces de la Grece. Cela seul suffisoit sans doute pour lui donner la supériorité sur ceux qui avoient exercé & qui exercerent dans la suite la même profession, mais sans avoir les mêmes ressources que lui, & sans être placés dans des circonstances aussi favorables.

Telle étoit, en un mot, l'étendue des lumieres d'Hippocrate, que les plus savans d'entre les Grecs, les plus polis d'entre les Romains, & les plus ingénieux d'entre les Arabes n'ont que confirmé sa doctrine, en la répétant dans leurs écrits. Hippocrate a fourni aux Grecs tout ce que Dioclès, Arétée, Rufus l'Ephésien, Soranus, Galien, Aeginete, Trallien, Aësius, Oribase ont dit d'excellent. Celse & Pline, les plus judicieux d'entre les Romains, ont eu recours aux décisions d'Hippocrate, avec cette vénération qu'ils avoient pour les oracles; & les Arabes n'ont été que les copistes d'Hip-

pocrate, j'entends toutes les fois que leurs discours sont conformes à la vérité.

Enfin, que dirai-je de plus à l'honneur de ce grand homme, si ce n'est qu'il a servi de modele à presque tout ce qu'il y a eu de savans médecins depuis son siecle, ou que les autres se sont formés sur ceux qui l'avoient pris pour modele? Son mérite ne demeura pas concentré dans l'étendue d'une ville ou d'une province: il se fit jour au loin, & lui procura la vénération des Theffaliens, des insulaires de Cos, des Argiens, des Macédoniens, des Athéniens, des Phocéens & des Doriens. Les Illyriens & les Pœoniens le regarderent comme un dieu, & les princes étrangers invoquerent son assistance. Les nations opulentes honorerent sa personne, & le récompenserent de ses services par de magnifiques présens, & l'histoire nous apprend que ses successeurs dans l'art de guérir ont acquis, en l'imitant, la confiance des rois & des sujets, & sont parvenus au comble de la gloire, des honneurs & de l'opulence en marchant sur ses traces.

Il laissa deux fils, Theffalus & Draco, qui lui succéderent dans l'exercice de la médecine, avec une fille qu'il maria à Polybe un de ses élèves. Theffalus l'aîné a fait le plus de bruit. Galien nous apprend qu'il étoit en haute estime à la cour d'Archelaüs, roi de Macédoine, dans laquelle il passa la plus grande partie de sa vie. Quant à Draco, frere de Theffalus, on n'en fait aucune particularité, si ce n'est qu'il eut un fils nommé Hippocrate, qui fut médecin de Roxane, femme d'Alexandre le Grand. Polybe paroît encore s'être acquis le plus de réputation, suivant le témoignage de Galien.

Les premiers médecins qui se soient illustrés dans leur profession, après Hippocrate, ses fils & son gendre, furent Dioclès de Caryste, Praxagore de la secte des dogmatiques, Chrïsippe de Gnide, Erasistrate & son contemporain Hérophile, voy. leurs articles. C'est assez de remarquer ici que ce fut au temps d'Erasistrate & d'Hérophile, si l'on s'en rapporte à Celse, que la médecine, qui jusqu'alors avoit été exercée avec toutes ses dépendances par une seule personne, fut partagée en trois parties, dont

chacune fit dans la suite l'occupation d'une personne différente. Ces trois branches furent la diététique, la pharmaceutique & la chirurgique. On seroit porté à croire que Celse a voulu caractériser les trois professions, par lesquelles la *médecine* s'exerce aujourd'hui; celle des médecins, celle des chirurgiens, & celle des apothicaires: mais ces choses n'étoient point alors sur le même pié que parmi nous; car, par exemple, les plaies, les ulcères & les tumeurs étoient le partage des médecins pharmaceutiques, à moins que l'incision ne fût nécessaire.

On vit après la mort d'Erasistrate & d'Hérophile une révolution dans la *médecine* bien plus importante, ce fut l'établissement de la secte empirique. Elle commença avec le xxxviii siècle, environ 287 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Celse nous apprend, dans la préface de son premier livre, que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'avisa de soutenir qu'il est nuisible de raisonner en *médecine*, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience; qu'il défendit ce sentiment avec chaleur, & que d'autres l'ayant embrassé, il se trouva chef de cette secte. D'autres nomment au lieu de Sérapion, *Philinus de Cos*, disciple d'Hérophile. Quoi qu'il en soit, le nom d'*empirique* ne dérive point d'un fondateur ou d'un particulier qui se soit illustré dans cette secte, mais du mot Grec *εμπυρια*, *expérience*.

On connoît assez les différentes révolutions que les théories imaginaires en se succédant ont occasionées dans la *médecine*, & les influences qu'elles ont eues sur la pratique. On ne conçoit pas moins que les dogmatiques & les empiriques, en disputant les uns contre les autres, ne s'écartèrent jamais de la fin ordinaire qu'on se propose dans les disputes, je veux dire la victoire, & non la recherche de la vérité; aussi la querelle fut longue, quoique le sujet en fût très-simple. Les dogmatiques prétendoient-ils qu'on ne pouvoit jamais appliquer les remèdes, sans connoître les causes premières de la maladie: certes, s'ils avoient raison, les malades & les médecins seroient dans un état bien déplorable. D'un autre côté, n'est-il pas constant que les maladies ont des causes purement

mécaniques, qu'il importe à la *médecine* de les connoître, que le médecin habile les découvre souvent, & qu'alors il ne balance point dans le choix & l'application des remèdes.

Il est inutile de nous arrêter à parler des défenseurs de la nouvelle secte empirique, entre lesquels Héraclide le Tarentin se distingua; je ne parlerai pas non plus de la théorie & de la pratique d'Asclépiade, qui paroît avoir mis trop de confiance dans son esprit, & s'être formé des monstres pour justifier son adresse à les combattre: mais je dois dire quelque chose de la secte fondée par Thémison qui prit l'épithète de méthodique, parce que le but qu'il se proposa étoit de trouver une méthode qui rendît l'étude & la pratique de la *médecine* plus aisées. Voici en peu de mots quels étoient ses principes.

1°. Il disoit que la connoissance des causes n'étoit point nécessaire, pourvu qu'on connût bien l'analogie ou les rapports mutuels des maladies, qu'il réduisoit à deux ou trois especes: celles du premier genre naissoient du resserrement; celles du second genre provenoient du relâchement; & celles du troisième, de l'une & de l'autre de ces causes.

2°. Il rejetoit la connoissance des causes occultes avec les empiriques, & admettoit avec les dogmatiques l'usage de la raison.

3°. Il comptoit pour rien toutes les indications que les dogmatiques tiroient de l'âge du malade, de ses forces, de son pays, de ses habitudes, de la saison de l'année, & de la nature de la partie malade.

4°. Les méthodiques disoient qu'on doit s'attacher à guérir les maladies par les choses les plus simples, par celles dont nous faisons usage dans la santé, telles que l'air que nous respirons, & les nourritures que nous prenons. Les anciens médecins s'étoient occupés à en connoître les avantages: les méthodiques les surpassèrent encore dans cette étude; ils prirent des soins tout particuliers pour rendre l'air que le malade respairoit, tel qu'ils le supposoient devoir être: pour contribuer à sa guérison; & comme ils ne distinguoient que deux sortes de

maladies, des maladies de relâchement & des maladies de resserrement, toute leur application tendoit à procurer au malade un air resserant ou relâchant, selon le besoin.

Pour avoir un air relâchant, ils choisissoient des chambres bien claires, fort grandes, & médiocrement chaudes: au contraire, pour donner au malade un air resserant, ils le faisoient placer dans des appartemens plus éclairés & fort frais. Non contents de distinguer les lieux tournés au septentrion ou au midi, ils faisoient descendre les malades dans des grottes & des lieux souterrains. Ils faisoient étendre sur les planchers des feuilles & des branches de lentisque, de vignes, de grenadier, de myrte, de saules, de pin. Ils arrosoient les chambres d'eau fraîche. Ils se servoient de soufflets & d'éventails; en un mot, ils n'oublioient rien de ce qui peut donner de la fraîcheur à l'air. Il faut, disoient-ils, avoir plus de soin de l'air qu'on respire que des viandes qu'on mange; parce qu'on ne mange que par intervalles, au lieu qu'on respire continuellement, & que l'air entrant sans cesse dans le corps, & pénétrant jusque dans les plus petits interstices, resserre ou relâche plus puissamment que les aliments, qu'ils régloient aussi sur leurs principes; car ils s'étoient soigneusement appliqués à distinguer les viandes & les boissons qui relâchent de celles qui resserrent.

5°. Les méthodiques, ou du moins les plus éclairés, ne faisoient aucun usage des spécifiques; ces remèdes étant pour la plupart incertains & composés d'ingrédients, dont les malades n'usoient point dans la santé.

6°. Ils bannirent aussi de la *médecine* les forts purgatifs, parce qu'ils étoient persuadés que ces remèdes attaquoient l'estomac & relâchoient le ventre, & que par conséquent en guérissant d'une maladie, ils en causoient une autre. Cependant ils ordonnoient des clystères, mais d'une espèce émolliente. Ils rejetoient les narcotiques & les caustiques; mais ce qui distinguoit particulièrement les méthodiques, c'étoit leur abstinence de trois jours qu'ils faisoient observer aux malades dans le commencement de leurs maladies.

7°. Les méthodiques n'admettant que deux genres de maladies, le genre resserré & le genre relâché, ils n'avoient besoin que de deux espèces de remèdes, les uns qui relâchassent, & les autres qui resserraient. C'est au choix & à l'application de ces remèdes qu'ils donnoient une attention particulière.

8°. Entre les remèdes relâchans, la saignée tenoit chez eux le premier rang; ils saignoient dans toutes les maladies qui dépendent du genre resserré, & même dans celles qu'ils comprennoient sous le genre mêlé, lorsque le resserrement prévaloit sur le relâchement.

9°. Ils faisoient un grand usage des ventouses, tantôt avec scarifications, tantôt sans scarifications; ils y joignoient les sangsues. Quant aux autres moyens de relâcher dont ils se servoient, ils consistoient en fomentations faites avec des éponges trempées dans de l'eau tiède, & en des applications extérieures d'huile chaude & de cataplasmes émolliens, sans oublier le régime par rapport aux choses naturelles.

10°. Ils n'étoient pas moins occupés à trouver des moyens de ressermer. On a vu de quelle manière ils s'y prenoient pour rendre l'air astringent & rafraîchissant. Ils tournoient encore à cette fin autant qu'ils le pouvoient la nourriture & les exercices.

Ce système de *médecine* eut un grand nombre de défenseurs; entr'autres Theffalus élève de Thémison, Sonarus d'Ephèse, Cœlius-Aurelianus, Moschion, dont nous avons un traité des maladies des femmes, Vindictianus qui vécut sous l'empereur Valentinien, Théodorus, Priscianus son disciple, &c. Voyez les articles de chacun d'eux sous le mot MÉDECINS ANCIENS.

La secte méthodique ne finit qu'à Gariopontus, qui vivoit dans le même temps que Pierre Damien, c'est-à-dire, dans le xj siècle: mais Prosper Alpin, au commencement du xvij siècle, fit un nouvel effort pour ressusciter le système des méthodiques, en publiant son excellent ouvrage de *medicina methodica*. Baglivi écrivit ensuite sur le même sujet, & dans les mêmes vues. Enfin, Boerhaave a exposé, éclairci & augmenté ce système avec toute la profondeur de son génie, en sorte que les neuf pages in-12 que ce système occupe dans ses aphorismes

rismes, imprimés en 1709, ont été commentés dans une multitude prodigieuse de volumes.

Quoique Thémiffon eût fait un grand nombre de disciples, & que sa secte se soit soutenue si long-temps, cependant plusieurs de ses contemporains & de ses successeurs immédiats ne l'embrassèrent point. Les uns demeurèrent fermes dans le parti des dogmatiques, & continuèrent de suivre Hippocrate, Hérophile, Erasistrate & Asclépiade; les autres s'en tinrent à l'empirisme. La dissention même qui régnoit entre les méthodiques donna naissance à de nouveaux systèmes, & leur secte poussa deux branches; savoir, l'épisyntétique & l'éclectique, ainsi qu'il paroît par le livre intitulé *Introduction*, qui est attribué à Galien. Comme le terme *épisyntétique* est tiré du mot grec, qui signifie *entasser* ou *assembler*, l'on est tenté de conjecturer que les médecins ainsi nommés réunissoient les principes des méthodiques avec ceux des empiriques & des dogmatiques, & que leur système étoit un composé des trois autres. Le mot *éclectique*, qui veut dire *choisissant*, nous fait entendre sans peine que dans la secte eclectique on faisoit profession de choisir & d'adopter ce qu'on pensoit que les autres sectes avoient enseigné de mieux.

Le système des pneumatiques, imaginé par Athénée, & qui eut peu de partisans, consistoit à établir un cinquième principe, qu'ils nomment *esprit*, lequel recevant quelque altération, cause diverses maladies. Cette opinion théorique ne mérite pas de nous arrêter, parce que les pneumatiques ne formèrent point de secte distinguée; que d'ailleurs leur pratique étoit la même que celle des anciens médecins, tant dogmatiques qu'empiriques, & qu'elle s'accordoit à quelques égards avec celle des méthodiques. Si le livre de *statibus* étoit véritablement d'Hippocrate, on pourroit dire que ce grand homme avoit conçu le premier le système d'Athénée. Cependant l'auteur de ce livre, quel qu'il soit, est à coup sûr un médecin dogmatique. Arétée, qui semble avoir admis le cinquième principe des pneumatiques, suivit aussi généralement dans sa pratique celle des methodi-

Tome XXI.

ques; lisez, je ne dis pas son article, mais ses ouvrages; ils en valent bien la peine.

Quoique Celse n'ait fondé aucune secte particulière, il a écrit en Latin de la *médecine* si judicieusement & avec tant de pureté, qu'il n'est pas permis de le passer sous silence.

Il est vraisemblable qu'il naquit sous le regne d'Auguste, & qu'il écrivit au commencement du regne de Tibere; c'est ce qu'on peut inférer d'un passage de Columelle qui vivoit du temps de Claude, & qui parle de Celse comme d'un auteur qui avoit écrit avant lui, mais qu'il avoit vu. Corneille Celse, dit-il, notre contemporain, a renfermé dans cinq livres tout le corps des beaux arts; & ailleurs, Julius Atticus & Corneille Celse sont deux écrivains célèbres de notre âge. Quintilien remarque aussi que Celse avoit écrit non-seulement de la *médecine*, mais de tous les arts libéraux; cependant de tous ses ouvrages il ne nous reste que ceux qui concernent la *médecine*, & quelques fragmens de la rhétorique.

Toute la *médecine* de cet auteur judicieux est renfermée dans huit livres, dont les quatre premiers traitent des maladies internes, ou de celles qui se guérissent principalement par la diète; le cinquième & le sixième, des maladies externes; à quoi il a ajouté diverses formules de médicamens internes & externes. Le septième & le huitième parlent des maladies qui appartiennent à la chirurgie.

Hippocrate & Asclépiade sont les principaux guides que Celse a choisis, quoiqu'il ait emprunté plusieurs choses de ses contemporains: il suit le premier, lorsqu'il s'agit du pronostic & de plusieurs opérations de chirurgie. Il va même jusqu'à traduire sur cette matière Hippocrate mot à mot, d'où il a acquis le surnom d'Hippocrate Latin. Quant au reste de la *médecine*, il paroît s'être conformé à Asclépiade, qu'il cite comme un bon auteur, & dont il convient avoir tiré de grands secours. Voilà ce qui a donné lieu à quelques-uns de compter Celse entre les méthodiques. Mais quand il ne seroit pas évident par la manière dont il parle des trois sectes principales qui partageoient la *médecine* de son temps, qu'il

Y y

n'en embrasse aucune en particulier, on n'auroit qu'à conférer sa pratique avec celle des méthodiques pour se garantir ou pour sortir de cette erreur. En un mot, si Celse ne se déclara pas pour la secte éclectique, il est du moins certain qu'il en suivit les principes, choisissant avec beaucoup d'esprit ce qui lui paroïssoit meilleur dans chaque secte & dans chaque auteur. On en peut juger par ses écrits qui sont entre les mains de tout le monde; il seroit inutile par cette seule raison d'en faire ici l'analyse; mais je ne puis m'empêcher de rapporter le conseil qu'il donne pour la conservation de la santé, & qui seul peut suffire pour faire connoître son génie & ses lumières.

Un homme né, dit-il, d'une bonne constitution, qui se porte bien & qui ne dépend de personne, doit ne s'assujettir à aucun régime & ne consulter aucun médecin. Pour diversifier sa maniere de vivre, qu'il demeure tantôt à la campagne, tantôt à la ville, mais plus souvent à la campagne. Il navigera, il ira à la chasse, il se reposera quelquefois & prendra fréquemment de l'exercice; car le repos affoiblit & le travail rend fort. L'un hâte la vieillesse, l'autre prolonge la jeunesse. Il est bon qu'il se baigne tantôt dans l'eau chaude, & tantôt dans l'eau froide; qu'il s'oigne en certain temps, & qu'il n'en fasse rien en un autre; qu'il ne se prive d'aucune viande ordinaire; qu'il mange en compagnie & en particulier; qu'il mange en un temps un peu plus qu'à l'ordinaire; qu'en un autre il se regle; qu'il fasse plutôt deux repas par jour qu'un seul; qu'il mange toujours assez, & un peu moins que sa faim. Cette maniere de s'exercer & de se nourrir est autant nécessaire que celle des athlètes est dangereuse & superflue. Si quelques affaires les obligent d'interrompre l'ordre de leurs exercices, ils s'en trouvent mal; leurs corps deviennent replets, ils vieillissent promptement, & tombent malades.

Voici ses préceptes pour les gens mariés: on ne doit ni trop rechercher, ni trop fuir le commerce des femmes; quand il est rare, il fortifie; quand il est fréquent, il affoiblit beaucoup; mais comme la fréquence ne se mesure pas tant ici par la répétition des actes, qu'elle s'estime par l'âge, le tempé-

rament & la vigueur, il suffit de savoir là-dessus que le commerce qui n'est suivi ni de douleur, ni de la moindre débilité, n'est pas inutile; il est plus sûr la nuit que le jour. Il faut en même temps se garder de veiller, de se fatiguer, & de manger trop incontinent après. Enfin, toutes les personnes d'une forte santé doivent observer, tant qu'ils jouiront de cet heureux état, de ne pas user mal-à-propos des choses destinées à ceux qui se portent mal.

Je ne me propose point de discuter l'état de la *médecine* chez les Romains. Il est vraisemblable qu'ils n'ont pas été absolument sans médecins au commencement de leur république; mais il y a apparence que jusqu'à la venue d'Archagatus à Rome l'an 575 de la fondation de cette ville, ils ne s'étoient servis que de la *médecine* empirique, telle que les premiers hommes la pratiquoient; c'est cette *médecine* qui étoit si fort du goût de Caton, & de laquelle il avoit écrit le premier de tous les Romains; mais le regne de Jules-César fut favorable à ceux de cette profession. Jules-César, dit Suétone, donna le droit de la bourgeoisie de Rome à tous ceux qui exerçoient la *médecine*, & à ceux qui enseignoient les arts libéraux, afin qu'ils demeurassent plus volontiers dans cette ville, & que d'autres vinsent s'y établir. Il n'en falloit pas davantage pour attirer un grand nombre de médecins dans cette capitale du monde, où ils trouvoient d'ailleurs des moyens de s'enrichir promptement.

En effet, dès que la profession de *médecine* fut ouverte aux étrangers comme aux Romains, tous ceux qui se sentoient quelque ressource dans l'esprit, ou des espérances de faire fortune, ne manquèrent pas de l'embrasser à l'exemple d'Asclépiade qui avoit abandonné le métier ingrat de la rhétorique pour devenir médecin. Les uns se faisoient chirurgiens, d'autres pharmaciens, d'autres vendeurs de drogues & de fards, d'autres herboristes, d'autres compositeurs de *médecine*, d'autres accoucheurs, &c.

Auguste, successeur de Jules-César, favorisa les médecins, de même que les autres gens de lettres, sur-tout depuis qu'Antonius Musa l'eut guéri d'une maladie opiniâtre par le secours des bains froids. Cette cure valut

à Musa, outre de grandes largesses qui lui furent faites par l'empereur & par le sénat, le privilege de porter un anneau d'or; privilege qu'il obtint pour ses confreres, qui furent encore exemptés de tous impôts en sa considération. Suétoine ajoute que le sénat fit élever à Musa une statue d'airain, que l'on mit à côté de celle d'Esculape.

Cependant la condition servile d'Antoine Musa, avant tous les honneurs dont il fût revêtu, a persuadé quelques modernes qu'il n'y avoit que des esclaves qui exerçassent la *médecine* à Rome sous le regne des premiers empereurs, & même assez long-temps après. On ne peut pas nier qu'il n'y ait eu quantité d'esclaves *médecins*, ou qu'on appelloit tels, & qui exerçoient toutes ou quelques parties de cet art; cependant je n'en voudrois pas conclure qu'il n'y eût point à Rome de médecin d'une autre condition. Ce ne furent point des esclaves qui introduisirent la *médecine* dans cette capitale du monde, ce furent des Grecs d'une condition libre, tels qu'étoient Archagatus & Asclépiade. Si le médecin Artorius, qui fut pris avec Jules César par des pirates, avoit été de condition servile, il semble que Plutarque auroit eu mauvaise grace de l'appeler *l'ami de César*; mais il y a un passage de Cicéron qui prouve, ce me semble, que la *médecine* étoit de son temps regardée à Rome comme un art que les personnes libres pouvoient exercer sans se dégrader. Les arts, dit-il, qui demandent une grande connoissance, ou qui ne sont pas d'une médiocre utilité, comme la *médecine*, comme l'architecture, comme tous les autres arts qui enseignent des choses honnêtes, ne déshonorent point ceux qui les exercent, lorsqu'ils sont d'une condition à laquelle ces professions conviennent. *Offic. l. I, c. xliij.*

Il est vrai qu'on vit à Rome & ailleurs un très-grand nombre d'esclaves *médecins*, soit qu'ils eussent appris leur profession étant déjà esclaves, soit qu'étant nés libres, ils fussent tombés par malheur dans l'esclavage: mais de quelque condition qu'aient été les *médecins* qui succéderent à ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, ils ne se distinguèrent les uns ni les autres par aucun ouvrage intéressant; la plupart ne s'occupèrent que de leur fortune, & les historiens ne parlent

avec éloge que d'Andromachus, médecin de Néron, & de Rufus d'Ephese qui vécut sous Trajan.

Galien qui naquit à Pergame sous le regne d'Adrien environ la 131<sup>e</sup> année de l'ère chrétienne, se distingua singulièrement dans cette profession par sa pratique & par ses ouvrages.

Pour connoître l'état de la *médecine* lorsque Galien parut, il faut se rappeler que les sectes dogmatiques, empiriques, méthodiques, épisyntétiques, pneumatiques & éclectiques, subsistoient encore. Les méthodiques étoient en crédit, & l'emportoient sur les dogmatiques affoiblis par leur division; les uns tenant pour Hippocrate ou Praxagore, les autres pour Erasistrate ou pour Asclépiade. Les empiriques étoient les moins considérés. Les éclectiques les plus raisonnables de tous, puisqu'ils faisoient profession d'adopter ce que chaque secte avoit de bon, sans s'attacher particulièrement à aucune, n'étoient pas en grand nombre. Quant aux épisyntétiques & aux pneumatiques, c'étoient des especes de branches du parti des méthodiques.

Galien proteste qu'il ne veut embrasser aucune secte, & traite d'esclaves tous ceux de son temps qui s'appelloient *Hippocratiques*, *Praxagoréens*, & qui ne choisissent pas indistinctement ce qu'il y avoit de bon dans les écrits de tous les *médecins*. Là dessus, qui ne le croiroit éclectique? Cependant Galien étoit pour Hippocrate préférablement à tout autre, ou plutôt il ne suivoit que lui: c'étoit son auteur favori; & quoiqu'il l'accusé en plusieurs endroits d'obscureté, de manque d'ordre, & de quelques autres défauts, il marque une estime particulière pour sa doctrine, & il confesse qu'à l'exclusion de tout autre, il a posé les vrais fondemens de cette science. Dans cette idée, loin de rien emprunter des autres sectes, ou de tenir entr'elles un juste milieu, il composa plusieurs livres pour combattre ce qu'on avoit innové dans la *médecine*, & rétablit la pratique & la théorie d'Hippocrate. Plusieurs *médecins* avoient commenté cet ancien, avant que Galien parût; mais celui-ci prétend que la plupart de ceux qui s'en étoient mêlés, s'en étoient mal acquittés. Il n'étoit point éloigné de se croire le

feul qui l'eut jamais bien entendu. Cependant les favans ont remarqué qu'il lui donne assez souvent de fausses interprétations.

Les défauts de Galien sont trop connus de tous les habiles médecins, pour m'arrêter à les exposer; on ne peut cependant disconvenir que son système ne soit la production d'un homme d'esprit, doué d'une imagination des plus brillantes. Il montre ordinairement beaucoup de lumieres & de sagacité, quand il commente quelques points de la doctrine d'Hippocrate sur la connoissance ou la cure des maladies; mais il fait pitié quand il nous entretient des quatre éléments, des qualités premières, des esprits, des facultés & des causes occultes.

Pour ce qui regarde son anatomie, il a laissé sur cette matiere, deux ouvrages qui l'ont immortalisé. L'un que nous n'avons pas complet, est intitulé, *Administration anatomique*; l'autre a pour titre *De l'usage des parties du corps humain*; c'est un livre admirable digne d'être étudié par tous les physiciens. On voit en parcourant ces deux traités, que leur auteur infatigable possédoit toutes les découvertes anatomiques des siècles qui l'avoient précédé, & que trompé seulement par la ressemblance extérieure de l'homme avec le singe, il a souvent attribué à l'homme ce qui ne regardoit que le singe; c'est presque le seul reproche qu'on puisse lui faire.

Les médecins Grecs qui vinrent après lui, suivirent généralement sa doctrine, & s'en tinrent au gros de la méthode de leur prédécesseur. Les plus distingués d'entr'eux sont Oribase, Aëtius, Alexandre Trallian, Paul Eginete, Actuarius & Myrepsus. Nous parlerons de tous sous le mot MÉDECIN, quoiqu'il n'y ait presque rien de nouveau qui leur appartienne en propre dans leurs écrits. Quelques auteurs encore moins estimables, quoique nommés par les historiens, n'ont été que les sectateurs aveugles de ceux-ci, & ne méritent pas même d'être placés à côté d'eux. Presque tous, au lieu de se piquer de recherche & d'industrie, ont employé leur temps à décrire & à vanter un nombre infini de compositions ridicules. La médecine en a été surchargée; la pratique en est devenue plus incertaine, & ses progrès en ont été retardés.

Ce qu'on vient de dire des derniers médecins Grecs, n'est pas moins vrai des médecins Arabes. Ceux-ci ont toutefois la réputation d'avoir introduit dans la médecine l'usage de quelques plantes, & particulièrement de quelques purgatifs les plus doux, tels que la manne, les tamarins, la casse, les mirobolans, la rhubarbe & le séné qui est un cathartique plus fort. Ils firent encore entrer le sucre dans les compositions médicinales; d'où il arriva qu'elles se reproduisirent sous une infinité de formes inconnues aux anciens, & d'un très-petit avantage à leurs successeurs. C'est à eux que la médecine doit les sirops, les juleps, les conserves & les confectons. Ils ont aussi transmis à la médecine l'usage du musc, de la muscade, du macis, des clous de girofle, & de quelques autres aromates dont se sert la cuisine, & qui sont d'un usage aussi peu nécessaire à la médecine, que celui des pierres précieuses pilées, & des feuilles d'or & d'argent. Enfin, ils ont eu connoissance de la chymie & de l'alchymie; mais ils méritent par quelque endroit d'être lus, je veux dire pour avoir décrit avec une grande exactitude quelques maladies que les anciens n'ont pas connues, telles que la petite vérole, la rougeole & le spina ventosa.

Il est certain que dans la décadence des lettres en Europe, les Arabes ont cultivé toutes les sciences; qu'ils ont traduit les principaux auteurs, & qu'il y en a quelques-uns qui étant perdus en Grec, ne se retrouvent que dans les traductions Arabes. Ce fut le calife Almanfor qui donna le premier à ses sujets le goût des sciences; mais Almamon, cinquième calife, favorisa plus qu'aucun autre les gens de lettres, & anima dans sa nation la curiosité d'apprendre les sciences, que les Grecs avoient si glorieusement cultivées.

Alors les Arabes firent un grand cas de la médecine étrangere, & écrivirent plusieurs ouvrages sur cette science. Parmi ceux qui s'y distinguèrent, on compte Joanna, fils de Méluach, qui mourut l'an de J. C. 819; Haly-Abbas, Rhafès, Ezarhagni, Etrabarani, Avicenne, Méluach ou Mélué, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-El-Baitar, Avenzoar, Averrhoës &

Albucaſis. Jean Léon l'Africain peut fournir aux curieux l'abrégé hiſtorique de leur vie; car je ne dirai qu'un mot de chacun ſous l'article MÉDECIN.

Si des régions du monde que les Arabes éclairoient, nous paſſons à la partie occidentale de l'Aſie, nous ſerons affligés de la barbarie qui s'y trouvoit, & qui y regne ſans interruption, depuis que tout ce pays eſt ſoumis à l'empire des Turcs, avec les îles de l'Archipel autrefois ſi floriffantes.

En effet, que penſer de la *médecine* d'un état, où l'on admet à peine le premier médecin du prince pour traiter des femmes qui ſont à l'agonie? Encore ce docteur ne peut-il les voir, ni en être vu; il ne lui eſt permis de tâter de pouls qu'au travers d'une gaze ou d'un crêpe, & bien ſouvent il ne ſauroit diſtinguer ſi c'eſt l'artere qui bat, ou le tendon qui eſt en contraction: les femmes même qui prennent ſoin de ces malades ne ſauroient lui rendre compte de ce qui eſt arrivé dans le cours de la maladie, car elles s'enfuient bien vite, quand il vient, & il ne reſte autour du lit que les eunuques pour empêcher le médecin de regarder la malade, & pour lever ſeulement les coins du pavillon de ſon lit, autant qu'ils le jugent néceſſaire pour laiſſer paſſer le bras de cette moribonde. Si le médecin demandoit à voir le bout de la langue ou à tâter quelque partie, il ſeroit poignardé ſur le champ. Hippocrate, avec toute ſa ſcience, eût été bien embarrasſé, s'il eût eu à traiter des muſulmanes; pour moi qui ai été nourri dans ſon école, & ſuivant ſes maximes, écrivoit M. de Tournefort dans le dernier ſiècle, je ne ſavois quel parti prendre chez les grands ſeigneurs du Levant, quand j'y étois appellé, & que je tra-verſois les appartemens de leurs femmes, qui ſont faits comme les dortoirs de nos religieuſes, je trouvois à chaque porte un bras couvert de gaze qui avançoit par un trou fait exprès. Dans les premières viſites, continue-t-il, je croyois que c'étoient des bras de bois ou de cuivre deſtinés pour éclairer la nuit; mais je fus bien ſurpris quand on m'avertit qu'il falloit guérir les perſonnes à qui ces bras appartenoient.

Revenons donc à notre Europe, & voyons

ſi la *médecine* des Arabes qui vint à s'y introduire ſur la fin des ſiècles d'ignorance, nous a été plus avantageuſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle a occaſioné dans la ſuite des temps, la plus grande révolution qui ſoit arrivée, tant dans la théorie que dans la pratique de cette ſcience.

M. Boerhaave a penſé qu'après que les Arabes eurent goûté la chymie & l'alchymie, ils portèrent dans ces ſciences leur façon métaphorique de ſ'exprimer, donnant aux moyens de perfectionner les métaux, les noms des différentes *médecines*: aux métaux imparfaits, des noms de *maladies*; & à l'or, celui d'*homme vigoureux & ſain*. Les ignorans prenant à la lettre ces expreſſions figurées, ſuppoſèrent que par des préparations chymiques, on pouvoit changer les métaux en or, & rendre la ſanté au corps. Ils firent d'autant plus aisé-ment cette ſuppoſition, qu'ils s'apperçurent que les ſcories des plus vils métaux étoient déſignées dans les auteurs Arabes par le mot de *lepre*, une des plus incurables maladies. On appella du nom de *Pierre philoſophale*, ou de *Don-Aroth*, cette préparation chymique capable de produire ces merveilleux effets; & ceux qui en poſſédoient le ſecret furent nommés *adeptes*.

Vers le commencement du treizième ſiècle, la chymie vint à pénétrer en Europe, ſoit par le retour des croiſés, ſoit par la traduction que l'empereur Frédéric II fit faire dans ce temps-là de quelques livres Arabes en Latin.

Albert le Grand, né dans la Suabe, & Roger Bacon, né dans la province de Sommerſet, en Angleterre, en 1214, goûtèrent cette ſcience, tenterent de l'introduire en Europe, & ils y réuſſirent; mais ce ne fut que ſur la fin du même ſiècle qu'Arnauld de Villeneuve, né, dit-on, dans l'île de Maïorque en 1235, fit ſervir la chymie à la *médecine*. Il trouva l'eſprit-de-vin, l'huile de jthérébenthine, & quelques autres compositions. Il s'apperçut que ſon eſprit-de-vin étoit ſuſceptible du goût & de l'odeur des végétaux; & de là vinrent toutes les eaux compoſées dont les boutiques de nos apothicaires ſont pleines, & dont on peut dire en général, qu'elles ſont plus lucratives

pour les distillateurs, que salutaires aux malades.

Basile Valentin, moine bénédictin, qui florissoit au commencement du quinzieme siecle, établit le premier comme principe chymique des mixtes, le sel, le mercure & le soufre. Il a décrit le sel volatil huileux dont Sylvius Dele-Boë a parlé avec tant d'éloges, & dont il s'est fait honneur, ainsi que de quelques autres découvertes moins anciennes. Le même Basile Valentin est le premier qui ait donné l'animoine intérieurement, & qui ait trouvé le secret de le préparer.

Sur la fin du même siecle, parut en Europe ce fatal présent qui naît de la communication des amours de gens gâtés. Au retour de Christophe Colomb, dont les soldats & les matelots apportèrent cette maladie d'Hispaniola en 1492, elle fit en Europe des progrès si rapides, qu'elle devint en peu d'années la plus commune parmi les peuples, & la plus lucrative pour les médecins.

Cependant cette maladie si remarquable dans l'histoire de la *médecine* par sa naissance, l'est encore par la multitude des remèdes nouveaux ou préparés d'un façon nouvelle, dont l'art s'est enrichi à son occasion. Tels sont le gaïac, dont on commença à se servir en 1527; la squine, qu'on ne connut en Europe qu'en 1535, & la falsépareille : mais le remède le plus important, & qui changea, pour ainsi dire, la face des choses, ce fut le mercure.

Ce minéral fut connu dans toute l'Europe en 1498, & fut employé presque aussi-tôt dans la cure des maux vénériens. On l'appliqua extérieurement à l'exemple des Arabes, qui avoient prescrit l'usage du vis-argent dans les maladies cutanées, longtemps avant qu'il fût question de la maladie d'Amérique. Comme cette maladie attaquoit aussi la peau cruellement, on conjecturoit qu'on pourroit employer contre elle le mercure avec quelque succès. Paracelse fut un des premiers qui ait eu le secret de l'administrer intérieurement, & d'opérer des cures surprenantes avec ce seul remède.

Tous les médecins connoissent plus ou moins Paracelse; il naquit près de Zurich

en 1493, & se fit pendant sa vie la plus haute réputation dans l'exercice de son art. On le comprendra d'autant plus aisément, que le langage de la *médecine* étoit encore en Europe un composé barbare de Latin, de Grec & d'Arabe. Galien commandoit aussi despotiquement dans les écoles médicales, qu'Aristote sur les bancs de la philosophie. La théorie de l'art étoit uniquement fondée sur les qualités, leurs degrés, & les tempéramens. Toute la pratique se bornoit à saigner, purger, faire vomir, & donner des clysters; c'est tout ce qu'on fut adopter des écrits du médecin de Pergame.

Paracelse, éclairé sur les propriétés du mercure & de l'opium, guérissoit avec ces deux *arcanes*, les maux vénériens, ceux de la peau, la lepre, la gale, les hydropisies légères, les diarrhées invétérées, & d'autres maladies incurables pour ses contemporains, qui ne connoissoient point le premier de ces remèdes, & qui regardoient l'autre comme un réfrigérant du quatrieme degré.

D'ailleurs, il avoit voyagé par toute l'Europe, en Russie, dans le levant, avoit assisté à des sieges & à des combats, & avoit suivi des armées en qualité de médecin: il professa pendant deux ans la *médecine* à Bâle, & composa plusieurs ouvrages qu'on vanta d'autant plus qu'ils étoient inintelligibles. Il est vrai que les écrits qui portent son nom, sont en si grand nombre & d'un caractère si différent entr'eux, qu'on ne peut s'empêcher d'en attribuer la plus grande partie à ses disciples. Mais on regarde généralement comme originaux, le traité des minéraux, celui de la peste, celui de *longa vita* & l'*archidoxa medicinae*. Le dernier de ces livres contient quelques découvertes, dont les chymistes qui lui succéderent immédiatement se firent honneur. Le lithontriptique & l'alcahest de Van-Helmont en sont visiblement tirés. On met encore au nombre des écrits de Paracelse, les livres de *arte rerum naturalium*.

Je me garderai bien de faire l'analyse des ouvrages de cet homme extraordinaire. Ceux qui auront la patience de les parcourir, s'appercevront bientôt qu'il avoit l'imagination dérégulée, & la tête remplie d'idées

chimériques. Il donna dans les rêveries de l'astrologie, de la géomancie, de la chiromancie, & de la cabale, tous arts dont l'ignorance des temps où il vivoit, entretenoit la vogue. Il n'a rien omis de tout ce qui pouvoit le faire passer pour un magicien, un forcier; mais il a joué de malheur, on ne l'a pris que pour un fourbe. Il se vantoit d'un remède universel, & malgré la promesse qu'il avoit faite de prolonger sa vie à une durée égale à celle de Mathusalem, par le moyen de son élixir, il mourut au cabaret, dans la quarante-huitième année de son âge, au bout d'une maladie de quelques jours.

Cependant entre les absurdités dont ses ouvrages sont remplis, on trouve quelques bonnes choses, & qui ont servi aux progrès de la *médecine*. On ne peut disconvenir qu'il n'ait attaqué avec succès les qualités premières, le chaud, le sec, le froid, & l'humide; c'est lui qui a commencé à détromper les médecins, & à leur ouvrir les yeux sur le faux d'un système qu'on suivoit depuis le temps de Galien. Il osa le premier traiter la philosophie d'Aristote, de *fondement de bois*; & l'on peut dire qu'en découvrant le peu de solidité de cette base, il donna lieu à ses successeurs d'en poser une plus solide.

Son opinion touchant les semences qu'il suppose avoir toutes existé dès le commencement, est adoptée aujourd'hui par de très-habiles gens, qui n'ont que le mérite de l'avoir exposée d'une manière plus vraisemblable. Ce qu'il a avancé sur les principes chymiques, le sel, le soufre, & le mercure, a ses usages dans la physique & dans la *médecine*. On ne peut encore disconvenir qu'il n'eût une grande connoissance de la matière médicale, & qu'il n'eût travaillé sur les végétaux & les minéraux. Il avoit fait un grand nombre d'expériences; mais il eut la vanité ridicule de cacher les découvertes auxquelles elles l'avoient conduit, & de se vanter de secrets qu'il ne posséda jamais.

La censure que le chancelier Bacon a portée de ce personnage singulier & de ses sectateurs, est très-juste. Si les paracelsistes, dit-il, s'accorderent, à l'exemple de leur maître, dans les promesses qu'ils firent

au monde, c'est qu'ils étoient unis ensemble par un même esprit de vertige qui les dominoit. Cependant en errant en aveugles, à travers les dédales de l'expérience, ils tomberent quelquefois sur des découvertes utiles; ils cherchoient en tâtonnant (car la raison n'avoit aucune part dans leurs opérations), & le hasard leur mit sous la main des choses précieuses. Ils ne s'en tinrent pas là: tout couverts de la cendre & de la fumée de leurs laboratoires, ils se mirent à former des théories. Ils tenterent d'élever sur leurs fourneaux un système de philosophie; ils s'imaginèrent que quelques expériences de distillations leur suffisoient pour cet édifice immense; ils crurent que des séparations & des mélanges, la plupart du temps impossibles, étoient les seuls matériaux dont ils avoient besoin; plus imbécilles que des enfans qui s'amusent à construire des châteaux de cartes.

Le fameux Van-Helmont parut 90 ans après Paracelse, & marcha sur ses traces, mais en homme savant, qui d'ailleurs avoit employé sa vie à examiner par la chymie les fossiles & les végétaux. Ses opinions se répandirent promptement dans toute l'Europe. La *médecine* ne connut d'autres remèdes que ceux que la chymie préparoit; & les productions de cet art passèrent pour les seuls moyens qu'on pût employer avec succès à conserver la vie & la santé. Ce qui acheva de mettre les préparations chymiques en réputation, furent les leçons que Sylvius Dele-Boë dicta peu de temps après à Leyde à un auditoire fort nombreux. Ce professeur prenant à tâche d'accréditer cet art, ne cessoit de vanter ses merveilles; son éloquence, son exemple, & son autorité firent toute l'impression qu'il en pouvoit attendre. Otho Tachénus, partisan enthousiaste du mérite de la chymie, défendit sa gloire par trois traités aussi travaillés que profonds, & la chymie n'eut plus d'adversaires.

Tout le monde se tint pour convaincu que la nature opere en chymiste; que la vie de l'homme est son ouvrage; que les parties du corps sont ses instrumens; en un mot, qu'elle produit par des voies purement chymiques tout ce que la variété infinie des mouvemens fait éclore dans le corps hu-

main. Les écoles des universités ne retentissoient que de ces propositions, & les écrits des médecins en étoient remplis.

C'est, disoient-ils, par leur acidité que de certaines liqueurs corrodent les métaux; c'est donc un acide qui dissout les alimens dans l'estomac. Les acides sont extraits par le feu, & si on les mêle avec les huiles des aromates qui sont extrêmement âcres, il se fait une violente effervescence; l'acidité du chyle produira donc la chaleur naturelle, en se mêlant avec le baume du sang; s'il arrive que le chyle & le sang soient l'un & l'autre fort âcres, alors il y aura fièvre ardente.

On fait que le nitre, le sel marin, & particulièrement le sel ammoniac, refroidissent l'eau; c'est donc, ajoutoit-on, à ces matieres qu'il faut attribuer le frisson de la fièvre. Les exhalaisons du vin en ébullition en se portant dans un vaisseau placé au-dessus d'elles, nous offrent, continuoient-ils, une image de la génération des esprits dans notre corps. Les acides mêlés avec les alkalis produisent une fermentation d'une violence capable de briser les vaisseaux qui les contiennent; c'est ainsi que le chyle occasionne, par son mélange avec le sang, des effervescences dans les ventricules du cœur, & produit toutes les maladies aiguës & chroniques. Ce système extravagant qui devint le fondement de plusieurs pratiques fatales au genre humain, régnoit encore dans les écoles françoises il n'y a pas long-temps; on craignoit pour sa vie le duel des acides & des alkalis dans le corps, autant qu'un combat sur mer contre les Anglois.

Comme un beau soleil dissipe les brouillards qui sont tombés sur l'horizon, de même au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle Guillaume Harvey dissipa tous les vains fantômes de la *médecine*, par sa découverte immortelle de la circulation du sang. Elle a seule répandu la lumière sur la vie, la santé, le plus grand nombre de maladies, & a jeté dans le monde les vrais fondemens de l'art de guérir.

Depuis que les médecins ont connu cette circulation, ainsi que la route du chyle, ils sont mieux en état d'expliquer la transformation des alimens en sang, & l'origine des maladies. La démonstration des vaisseaux

lymphatiques, des veines lactées, du canal thorachique, répand du jour sur les maladies qui naissent du vice des glandes, de la lymphé, ou d'une mauvaise nutrition. Les découvertes de Malpighi sur les poumons, & celles de Bellini sur les reins, peuvent servir à mieux entendre l'origine & les causes des maladies dont ces parties sont attaquées; telles que la phthisie, l'hydro-pisie, & les douleurs néphrétiques. Le travail de Glisson, de Bianchi, & de Morgagni, sur la structure du foie, conduit au traitement éclairé des maladies de cet organe.

Les recherches aussi belles que curieuses de Sanctorius sur la *médecine statique*, ont dévoilé les mystères de la transpiration insensible, ses avantages, & les maladies de sa diminution, de sa suppression, dont on n'avoit auparavant aucune connoissance.

Depuis que les médecins sont instruits de la manière dont le sang circule dans les canaux tortueux de l'utérus, les maladies de cette partie, de même que celles qui proviennent de l'irrégularité des règles, sont plus faciles à comprendre & à traiter. La connoissance de la distribution des nerfs & de leur communication, a jeté de la lumière sur l'intelligence des affections spasmodiques, hypocondriaques & hystériques, dont les symptômes terribles effraient un peu moins.

Depuis que Swammerdam & de Graaf, après eux Cowper, Morgagni, Sanctorini, & une infinité d'autres habiles gens ont examiné la structure des parties de la génération de l'un & de l'autre sexe, les maladies qui y surviennent ont été, pour ainsi dire, soumises aux jugemens de nos sens, & leurs causes rendues palpables.

Enfin, personne n'ignore les avantages que retire la physiologie des travaux de plusieurs autres modernes, comme, par exemple, des traités de Lower, de Lancisi, & de Sénac sur le cœur; des descriptions de Duverney & de Valsava, sur l'organe de l'ouïe; des belles observations d'Havers sur les os, & sur-tout des ouvrages admirables de Ruysch.

Mais c'est à Boerhaave qu'est due la gloire d'avoir posé, au commencement de ce siècle,

siècle, les vrais & durables fondemens de l'art de guérir. Ce génie profond & sublime, nourri de la doctrine des anciens, éclairé par ses veilles des découvertes de tous les âges, également versé dans la connoissance de la mécanique, de l'anatomie, de la chimie & de la botanique, a porté, par ses ouvrages, dans la *médecine* des lumières qui en fixent les principes, & qui lui donnent un éclat que l'espace de trois mille ans n'avoit pu lui procurer.

Cependant les nations savantes de l'Europe ne pratiquent pas toutes cette *médecine* avec la même gloire. Déjà l'Italie, qui la première a retiré cette science des ténèbres, & qui l'a illustrée par le plus grand nombre d'excellens ouvrages, semble se reposer sur les lauriers qu'elle a moissonnés. Les Hollandois sont encore plus intéressés par la nature de leur climat à cultiver noblement une science qu'ils tiennent de leur illustre compatriote; mais la facilité que tout le monde a dans les sept Provinces-Unies d'exercer la profession de *médecine*, l'avilissement où elle est à divers égards, les foibles émolumens qu'en retirent ceux qui la pratiquent avec honneur, donnent lieu de craindre que sa beauté n'y soit ternie du matin au soir; comme une fleur de leurs jardins que flétrit le premier brouillard.

On aime beaucoup la *médecine* en Allemagne, mais on aime encore davantage les remèdes chimiques & pharmaceutiques qu'elle dédaigne: on travaille, on imprime sans cesse dans les académies Germaniques des écrits sur la *médecine*; mais ils manquent de goût, & sont chargés d'un fatras d'érudition inutile & hors d'œuvre.

La France est éclairée des lumières de l'anatomie & de la chirurgie, deux branches essentielles de l'art qui y sont poussées fort loin: ce pays devoit encore être animé à la culture de la *médecine* par l'exemple des Jacotius, des Duret, des Houllier, des Baillou, des Fernel, des Quesnay; car il est quelquefois permis de citer les vivans. Cependant peu de médecins de ce grand royaume marchent sur les traces de ces hommes célèbres qui les ont précédés. Je crois entrevoir que la fausse méthode des académies, des écoles médicales; l'exem-

ple, la facilité d'une routine qui se borne à trois remèdes; la mode, le goût des plaisirs, le manque de confiance de la part des malades; l'envie qu'ils ont de guérir promptement; les manières & le beau langage qu'on préfère à l'érude & au savoir; la vanité, le luxe d'imitation; le desir de faire une fortune rapide... je ne veux point développer toutes les causes morales & physiques de cette triste décadence.

C'est donc en Angleterre ou, pour mieux parler, dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne, que la *médecine* fleurit avec le plus de gloire: elle y est perfectionnée par la connoissance des autres sciences qui y concourent; par la nature du gouvernement; par le goût de la nation; par son génie naturel & studieux; par les voyages; par l'honneur qu'on attache à cette profession; par les émolumens qui l'accompagnent; par l'aïssance de ceux qui s'y destinent; enfin, par la vraie théorie de Boerhaave, qui a formé tous les médecins des îles Britanniques. Puissent-ils ne point changer cette théorie en empirisme, ne point s'écarter de la pratique de leur maître, & de la conduite du vertueux Sydenham leur compatriote!

*O mes fils! gardez-vous de suivre d'autres loix!*

Je serois fort aise si je pouvois inspirer quelque passion pour l'honnête profession d'une science utile & nécessaire: les sages ont dit que tel étoit l'éclat de la vérité, que les hommes en étoient éblouis lorsqu'elle se monroit à eux toute nue: mais ce n'est point la *médecine* qui se présente ainsi. On cherchera vainement les moyens de la perfectionner, tant que la véritable théorie ne sera pas cultivée, & tant que ceux qui en exerceront la pratique la corrompront par leur ignorance ou leur avarice.

L'étendue de cette théorie, dit très-bien M. Quesnay, dont je vais emprunter les réflexions, demande de la part des médecins une étude continuelle & des recherches pénibles; mais ces travaux sont si longs & si difficiles, que la plupart les négligent, & qu'ils tâchent d'y suppléer par des conjectures qui rendent souvent l'art de guérir plus nuisible aux hommes qu'il ne leur est utile.

Les médecins peu intelligens ou peu instruits, ne distinguent pas assez les effets des remèdes d'avec ceux de la nature; & les événemens qu'ils interprètent diversement, reglent ou favorisent les différentes méthodes qui se sont introduites dans la *médecine*. Il y a des praticiens qui, trop frappés des bons ou des mauvais succès, & trop dominés par leurs propres observations, restent assujettis à l'empirisme, & ne suivent de méthode que celle qu'il leur suggere. Il y en a d'autres encore plus nombreux, qui moins attentifs ou même moins sensibles au sort des malades, s'abandonnent aveuglément aux pratiques les plus communes & les plus adoptées par leurs confrères & par le public.

Toutes les nations ont de ces pratiques vulgaires autorisées par des succès apparens, & plus encore par des préjugés qui les perpétuent & qui en voilent les imperfections. On craint en Allemagne de verser le sang, on le prodigue en France: on pensoit différemment autrefois: toutes les nations de l'Europe suivoient unanimement la pratique d'Hippocrate; mais le public, séduit par la réputation de quelques médecins entreprenans qui introduisoient de nouvelles méthodes, s'y prête, s'y accoutume, & même y applaudit. Une telle prévention subjugue les praticiens peu éclairés, peu courageux, ou peut-être trop mercenaires, & les assujettit à des pratiques qui ne sont autorisées que par l'usage & par la réputation des médecins qui les suivent, & dont l'expérience paroît les confirmer.

On ne sauroit comprendre combien ces préjugés ont retardé les progrès de la *médecine*; ils sont si dominans en tout pays, qu'on entreprendroit en vain de les dissiper. On ne doit donc pas se proposer de réformer les opinions populaires qui décident de la pratique de la *médecine* & du mérite des médecins. Ainsi je n'aurai en vue que quelques hommes de probité qui veulent exercer dignement leur profession, sans se laisser entraîner par l'exemple, la renommée & l'amour des richesses.

L'exercice le plus multiplié ne nous assure ni du mérite ni de la capacité des médecins. La variété & l'inconstance de leur pratique est au contraire une preuve dé-

cisive de l'insuffisance de cet exercice pour leur procurer des connoissances. En effet, le long exercice d'un praticien qui ne peut acquérir par l'étude les lumières nécessaires pour l'éclairer dans la pratique, qui se regle par les événemens, ou se fixe à la méthode la plus accréditée dans le public; qui toujours distrait par la multitude des malades, par la diversité des maladies, par les importunités des assistans, par les soins qu'il donne à sa réputation, ne peut qu'entrevoir confusément les malades & les maladies; un médecin privé de connoissances, toujours dissipé par tant d'objets différens, a-t-il le temps, la tranquillité, les lumières pour observer & pour découvrir la liaison qu'il y a entre les effets des maladies & leurs causes?

Fixé à une pratique habituelle, il l'exerce avec une facilité que les malades attribuent à son expérience: il les entretient dans cette opinion favorable par des raisonnemens conformes à leurs préjugés; & par le récit de ses succès, il parvient même à les persuader que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le savoir ne peut former qu'un médecin spéculatif, ou, pour parler leur langage, un médecin de cabinet.

Il y a des auteurs instruits dans la théorie, & qui, étant attentifs à des observations répétées où ils ont remarqué constamment les mêmes faits dans quelques points de pratique, sont parvenus à former des dogmes particuliers qu'on trouve dispersés dans leurs ouvrages: tels sont les Hilden, les Mercatus, les Riviere, &c. mais ces dogmes sont ordinairement peu exacts & peu lumineux.

D'autres ont porté plus loin leurs travaux; ils ont rassemblé les connoissances que leur érudition, leur propre expérience & la physique de leur temps ont pu leur fournir, pour enrichir les différentes matières qu'ils ont traitées: tels sont plus ou moins les Celse, les Æginetes, les Avicenne, les Albucasis, les Chauliac, les Paré, les Aquapendente, les Duret, les Houllier, les Sennert, &c. Mais dans les temps que ces grands maîtres s'appliquoient à étendre la théorie par les connoissances qui naissent de la pratique, les autres sciences qui doivent

éclairer ces connoissances faisoient peu de progrès. Ainli les productions de ces médecins doivent être fort imparfaites.

Quelques auteurs se sont attachés à étendre & à perfectionner la théorie de certaines maladies : tels ont été les Baillou, les Pison, les Engalenus, les Bennet, les Magatus, les Severinus, les Wepfer, &c. qui, par leurs recherches & par leurs travaux, ont enrichi de nouvelles connoissances la théorie des maladies qu'ils ont traitées. Il semble même qu'en n'embrassant ainsi que des parties de la théorie, on pourroit davantage en hâter les progrès; mais toutes les maladies ont entre elles tant de liaison, que l'accroissement des connoissances sur une maladie dépend souvent entièrement du concours de celles que l'on acquiert de nouveau sur les autres maladies, & cet accroissement dépend aussi du progrès des sciences qui peuvent éclairer cette théorie.

Enfin, il y a une autre classe de grands maîtres, qui est d'un ordre supérieur à celles dont nous venons de parler, & qui se réduit à un très-petit nombre d'hommes. Elle comprend les vrais instituteurs de la théorie de la *médecine*, qui cultivent en même temps les différentes sciences nécessaires pour former cette théorie, & qui rassemblent & concilient de nouveau les connoissances qu'elles peuvent leur fournir pour former les principes d'une doctrine plus étendue, plus exacte & plus lumineuse; ce sont des architectes qui recommencent l'édifice des fondemens; qui ne se servent des productions des autres que comme des matériaux déjà préparés; qui ne s'en rapportent pas simplement au jugement de ceux qui les ont fournis; qui en examinent eux-mêmes toute la solidité, toute la valeur & toutes les propriétés; qui en rassemblent beaucoup d'autres qu'on n'a pas encore employés, & qui par des recherches générales & une grande pénétration, en découvrent eux-mêmes un grand nombre, dont l'utilité regle & détermine l'usage des autres. C'est par de tels travaux qu'Hippocrate, Arétée, Galien & Boerhaave ont formé la théorie de la *médecine*, ou l'ont fait reparoître dans un plus grand jour, & l'ont élevée successivement à de plus hauts degrés de perfection.

C'est par ces productions plus ou moins étendues de tant d'auteurs qui ont concouru aux progrès de la théorie de la *médecine*, que nous reconnoissons tous les avantages de l'expérience : nous y voyons par-tout que ses progrès dépendent de l'accroissement des connoissances qu'on peut puiser dans la pratique de cet art; que ces connoissances doivent être éclairées par la physique du corps humain; que cette physique tire elle-même des lumières d'autres sciences qui naissent aussi de l'expérience; & qu'ainli l'avancement de la théorie qui peut guider dans la pratique, dépend de l'accroissement de tous ces différens genres de connoissances, & des travaux des maîtres qui cultivent la *médecine* avec gloire.

Mais les praticiens de routine, assujettis sans discernement aux méthodes vulgaires, loin de contribuer à l'avancement de la *médecine*, ne font qu'en retarder les progrès; car le public les présente ordinairement aux autres médecins comme des modèles qu'ils doivent imiter dans la pratique; & ce suffrage aveugle & dangereux vient à bout de séduire des hommes sages. *Extr. de la préf. du diction. de Méd. traduite par M. Diderot, de l'Angl. du D. James. (D. J.)*

MÉDECINE, parties de la, (*Science.*) La *médecine*, comme je l'ai déjà dit, est l'art de conserver la santé présente & de rétablir celle qui est altérée; c'est la définition de Galien.

Les modernes divisent généralement la *médecine* en cinq parties; 1°. la physiologie, qui traite de la constitution du corps humain, regardé comme sain & bien disposé. *Voyez* **PHYSIOLOGIE.**

2°. La pathologie, qui traite de la constitution de nos corps considérés dans l'état de maladie. *Voyez* **PATHOLOGIE.**

3°. La sémiotique, qui rassemble les signes de la santé ou de la maladie. *Voyez* **SÉMIOTIQUE.**

4°. L'hygiène, qui donne des règles du régime qu'on doit garder pour conserver la santé. *Voyez* **HYGIÈNE.**

5°. La thérapeutique, qui enseigne la conduite & l'usage de la diète ainli que des remèdes, & qui comprend en même temps la chirurgie. *Voyez* **THÉRAPEUTIQUE.**

Cette distribution est aussi commode pour apprendre que pour enseigner, elle est conforme à la nature des choses qui forment la science médicinale, & d'ailleurs est usitée depuis long-temps par tous les maîtres de l'art. M. Boerhaave l'a suivie dans des institutions de *médecine*, qui comprennent toute la doctrine générale de cette science.

Il expose d'abord dans cet ouvrage admirable, 1°. les parties ou la structure du corps humain; 2°. en quoi consiste la vie; 3°. ce que c'est que la santé; 4°. les effets qui en résultent. Cette première partie s'appelle *physiologie*; & les objets de cette partie qu'on vient de détailler, se nomment communément *choses naturelles*, ou conformes aux loix de la nature.

Dans la seconde partie de son ouvrage, il fait mention, 1°. des maladies du corps humain vivant; 2°. de la différence des maladies; 3°. de leurs causes; 4°. de leurs effets. On nomme cette partie *pathologie*, en tant qu'elle contient la description des maladies; *æthiologie pathologique*, lorsqu'elle traite de leurs causes; *nosologie*, quand elle explique leurs différences; enfin, *symptomatologie*, toutes les fois qu'elle expose les symptômes, les effets ou les accidens des maladies. Cette partie a pour objet les choses contraires aux loix de la nature.

Il examine dans la troisième partie, 1°. quels sont les signes des maladies; 2°. quel usage on en doit faire; 3°. comment on peut connoître par des signes dans un corps sain & dans un corps malade, les divers degrés de la santé ou de la maladie. On appelle cette partie *sémiotique*. Elle a pour objet les choses naturelles, non naturelles, & contre nature.

Il indique dans la quatrième partie, 1°. les remèdes; 2°. leur usage. Comme c'est par ces remèdes qu'on peut conserver la vie & la santé, on donne pour cette raison à cette quatrième partie de la *médecine*, le nom d'*hygiène*. Elle a pour objet principalement les choses qu'on appelle *non naturelles*.

M. Boerhaave donne dans la cinquième partie, 1°. la matière médicale; 2°. la préparation des remèdes; 3°. la manière de s'en servir pour rétablir la santé & guérir les maladies. Cette cinquième partie de la

*médecine*, se nomme *thérapeutique*, & elle comprend la diète, la pharmacie, la chirurgie, & la méthode curative.

Enfin, l'auteur développe dans des aphorismes particuliers les causes & la cure des maladies; ces deux ouvrages renferment toute la science d'Esculape en deux petits volumes *in-12*, *scientiâ graves*, qui joints aux beaux commentaires de MM. Haller & Van-Swieten, forment une bibliothèque médicinale presque complète:

*Apolline nati,*

*Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.*

*Tum diros ægro pelletis corpore morbos.*

(D. J.)

MÉDECINE LÉGALE, *medicina forensis, juridica*. C'est l'art d'appliquer les connoissances & les préceptes de la *médecine*, aux différentes questions de droit civil, criminel & canonique, pour les éclaircir ou les interpréter convenablement.

L'art de faire des rapports ou des relations en justice n'est qu'une partie de la *médecine légale*, & l'on peut reprocher à ceux qui s'y sont bornés, d'avoir substitué à une science étendue & transcendante par sa nature & son objet, l'exercice technique d'une seule de ses parties. On définit les rapports de *médecine*: "un acte public & authentique" que, par lequel des médecins & leurs "ministres titrés rendent témoignage, "ou font la narration dans un écrit signé "d'eux, de tout ce que leur art & leurs "lumières leur ont fait connoître par l'examen & la visite d'un sujet qu'on leur "présente, pour, en éclairant les juges, "faire foi en justice." Ce point de vue n'embrasse point tous les cas où la *médecine* & ses différentes parties viennent au secours des loix. L'objet essentiel de la législation étant le bonheur des hommes, soit dans la vie civile, soit dans la vie privée, on sent l'immensité des rapports qui naissent entre la jurisprudence & la *médecine*. *Legum scientiæ atque medicinæ sunt veluti quâdam cognatione conjunctæ, ut qui jurisperitus est, idem quoque sit medicus*, dit Tiraqueau. Un axiome en législation qui est commun à tous les siècles, c'est de recourir, selon les

cas, aux experts en tout genre pour prendre leur avis. *Quacumque in arte peritis credendum est* (August. Barbofa); & les législateurs eux-mêmes ont souvent énoncé cet avis comme motif de la loi ou du jugement. Telle est la loi *septimo mense*, ff. *de statu hominum, propter auctoritatem doctissimi viri Hippocratis*.

Dans la difette des preuves positives qui sont du ressort de la magistrature, on consulte les médecins & les chirurgiens pour établir par des preuves scientifiques, l'existence d'un fait qu'on ne sauroit connoître que par ce moyen. Leur décision devient alors la base du jugement, & doit en garantir la certitude & la justice. *Medici propriè non sunt testes, sed est magis iudicium quàm testimonium*. Balde sur la loi *eadem* 2, ff. *de fessis & dilationibus*, n°. 4.

Les loix canoniques, civiles & criminelles, présentent une foule de cas de cette espece, & l'ordre naturel des matieres sembleroit exiger qu'un traité dogmatique de *médecine légale* contint séparément tout ce qui a rapport au droit canonique, au droit civil & au droit criminel; mais ce qui est très-distinct en jurisprudence ne l'est pas autant en *médecine*; le médecin & le chirurgien experts ont les mêmes objets à discuter dans les questions de droit canonique ou de droit criminel, & c'est moins à l'ordre établi par les jurisconsultes qu'il faut avoir égard, qu'à l'ordre naturel des matieres.

Les rapports de la *médecine* avec la jurisprudence ont été établis par des jurisconsultes & des médecins dont les noms sont respectables. Voyez parmi les jurisconsultes, l'empereur Justin. *novell. 3 & novell. 9*; l'empereur Léon, *nova constitut. præmia Befold. Vinc. Carrar, Musæus, Stryke, &c.* parmi les médecins *Amman, Bohn, Fort. fidelis, Caspar à Reies, Strobelberger, Zachies, Bartolin*.

La *médecine légale* a pour objet la vie des hommes, la conservation, la santé, la maladie, la mort, les différentes lésions & les facultés de l'ame & du corps considérées physiquement: elle décide souvent des questions d'où dépendent la vie, la fortune, l'honneur ou le salut spirituel des citoyens.

L'extrême importance de ces objets inf-

pire une sorte d'effroi par l'inattention générale: nous laissons à nos voisins le soin de s'éclairer dans les démarches les plus délicates; les auteurs qui traitent de la *médecine légale*, restent enfouis parmi nous dans la poussière des bibliothèques; & sans quelques événemens mémorables qui nous rappellent le danger de l'ignorance, on oublieroit qu'il est en *médecine* un genre d'étude relatif à la législation.

On n'enseigne aucune part en France l'art de faire les rapports en justice, & comme s'il étoit moins important d'avoir des notions sur cet article, que de connoître les familles des animaux & des plantes, & d'analyser avec méthode les curiosités étrangères, on exige des jeunes médecins qu'ils ne soient jamais surpris dans un cabinet d'histoire naturelle; mais on ne les sonde point sur des connoissances dont la privation peut coûter la vie ou l'honneur aux citoyens.

Tant de motifs réunis m'excitent à réveiller l'attention de mes pareils: je vais tracer dans cet article l'analyse d'un ouvrage immense, laissant au temps à perfectionner l'entreprise; & je me féliciterai, si après avoir ouvert une carrière intéressante, mes efforts en excitent d'autres à la parcourir. Puisse un de ces génies, faits pour porter la lumière par-tout où ils pénètrent, travailler pour le bonheur & la sûreté des hommes, en détaillant avec précision les différens objets dont j'ai à parler! Je me crois en droit de dire avec le célèbre Bohn, que la partie de la *médecine* qui concerne les rapports en justice, n'a point été suffisamment cultivée, eu égard à sa difficulté & à son importance. Je renfermerai dans cet article, 1°. tout ce qu'il y a d'utile à connoître dans l'histoire & les progrès de la *médecine légale*, avec la notice des meilleurs auteurs qui en ont traité.

2°. Les connoissances requises pour être nommés experts en justice.

3°. Les qualités nécessaires dans les experts.

4°. Les différentes précautions à observer pour bien rapporter.

5°. Les différentes especes de relations ou rapports.

6°. Les objets sur lesquels les médecins

doivent établir leur rapport, & jusqu'où leur ministère s'étend.

7°. Le plan d'un traité de *médecine légale* qui ne contiendrait que l'essentiel.

8°. Les questions à élager, ou dont la discussion est oiseuse ou impossible.

*Origine & progrès de la médecine légale.*

A mesure que les connoissances se répandirent dans les sociétés policées, leur influence se porta sur les loix; plusieurs d'entr'elles n'avoient pour fondement dans l'origine que des préjugés barbares qu'on avoit pris pour la règle du juste & de l'injuste; mais les hommes s'éclairant sur leurs vrais intérêts, sentirent que le sublime ouvrage de la législation ne pouvoit être porté à son plus haut point de perfection, que par le concours de toutes les connoissances. Comme il est peu d'objets dans la vie civile & privée sur lesquels les loix n'aient statué, le pénible emploi de juge exigea pour être dignement rempli, des connoissances préliminaires qui par leur nombre excédoient les forces de l'humanité. On partagea le travail, & chacun put être juge & ministre de la loi dans la partie qu'il possédoit; l'avis du particulier avoué par le magistrat, fut revêtu de la sanction publique & devint un jugement; on prit même des précautions pour ne pas s'exposer aux erreurs funestes de l'ignorance; la loi exigea qu'on recourût à des gens *probatae artis & fidei*, & l'on eut le plus souvent des experts jurés.

Telle est l'origine de la *médecine légale*; née du besoin comme tous les arts, elle fut long-temps dans un état d'imperfection qui ne permit pas qu'on la désignât par un nom particulier: elle paroît même encore dans son enfance, & quoique l'histoire sacrée & profane attestent qu'on a quelquefois recouru aux médecins ou à leurs ministres pour décider divers cas, il s'est écoulé bien des siècles avant qu'on se soit occupé du soin d'extraire un corps de doctrine de ces différentes décisions. Tout ce qu'on retrouve dans l'antiquité, se borne à des usages autorisés par les loix, & déduits des notions imparfaites qu'on avoit de la *médecine*; les signes de la virginité, ceux des vertus de la semence virile, l'animation du fœtus dont parlent les livres saints (le *Deutéronome*, la *Genèse*, l'*Exode*); la loi Egyptienne, qui,

au rapport de Plutarque, affranchissoit de toute peine afflictive les femmes enceintes, celle qui imposoit à leurs médecins l'obligation de ne traiter les maladies que par la méthode adoptée dans les livres canoniques (*Diodore de Sicile*), & quelques autres exemples qu'il seroit aisé de multiplier, sont autant de preuves de cette imperfection dont j'ai parlé.

Les Romains furent plus exacts & leurs loix mieux raisonnées; l'opération césarienne prescrite après la mort des femmes enceintes, & l'examen du cadavre des blessés autorisé publiquement pour faciliter la découverte des crimes, sont des témoignages authentiques de l'influence de la *médecine* sur leur législation. Voyez Plutarque, Suétone, Tacite. Tout se borna néanmoins à l'application de quelques connoissances vagues dans des cas rares ou qu'on exigeoit rarement; ce ne fut que lors de la publication de l'ordonnance criminelle de l'empereur Charles-Quint, qu'on sentit la nécessité d'une *médecine légale* qui eût forme de doctrine (Bernier, Kannegiesser). Les canons, les décrétales exigèrent souvent le rapport des médecins & de leurs ministres, les juriconsultes en firent sentir la nécessité & l'utilité; la tradition les fit insensiblement adopter, & les ordonnances de nos rois publiées postérieurement à celle de Charles-Quint, érigerent cette coutume en loi.

Il resta peu à desirer à cet égard du côté de la législation; l'avis des experts en *médecine* devint une source de lumières pour les juges; mais par une suite de la lenteur de nos progrès vers la raison, les experts eux-mêmes ne s'aperçurent point qu'ils avoient contracté l'obligation de s'éclairer pour éclairer les autres. Les connoissances vulgaires parurent suffire; en exerçant une partie de la *médecine*, on se crut en état de résoudre les questions médico-légales qui la concernoient. Tout suppot de cette profession répondit avec confiance lorsqu'il fut interrogé; l'inattention étoit excusée par la rareté des occasions où d'autres connoissances eussent été nécessaires, & l'extrême imperfection des rapports diminua nécessairement leur force dans l'esprit des magistrats.

Il est vrai que la *médecine légale* est fondée

sur les principes pratiques & rationnels de la médecine en général; mais les praticiens versés dans la connoissance empirique ou historique de la médecine, faisoient difficilement le point de vue philosophique ou rationnel, sous lequel on doit considérer les questions médico-légales; d'ailleurs, ces questions sont souvent subordonnées à des usages autorisés par les jurisconsultes ou par la coutume, & presque toutes ne peuvent être bien déduites ou éclaircies par les principes de médecine, qu'à l'aide d'une étude ou d'un travail particulier constamment ignoré de la foule des médecins & de leurs suppôts. Nous verrons ailleurs que l'histoire des rapports faits dans les causes les plus célèbres, prouve qu'il ne suffit pas d'être bon praticien pour être bon expert ou bon juge en médecine légale.

Ce fut sur-tout en Allemagne & en Italie qu'on cultiva avec succès cette branche importante de l'art de guérir. Les plus habiles médecins, enrichis des connoissances acquises par une longue pratique, & munis de toutes celles qui s'acqueroient par l'étude des sciences accessoires à la médecine, posèrent les premiers fondemens de la médecine légale, en publiant différens traités qui contenoient les décisions raisonnées des plus célèbres facultés. Tels sont les traités de Fortunatus Fidelis *de relationibus medicorum, addito iudicio*. 4°. Leipsic (qui parut ensuite sous le nom supposé de Thomæ Reinesii *schola jurisconsultorum medica*).

Pauli Ammann, *irenicum Numæ Pompilii cum Hippocrate*. 8°. Francfort & Leipsic.

Joannis Bohnii *de officio medici duplici, clinici nimirum ac forensis*. 4°. Leipsic.

Pauli Ammann, *medicina critica sive de-cisoria*. 4°. Erford.

Mich. Boudewins *ventilabrum medico-theologicum*. 4°. Anvers.

Michaelis Bernard. *Valentini corpus juris medico-legale constans pandectis, novellis & authenticis iatrico-forensibus*. fol. Francfort.

Paul. Zacchiæ *quæstiones med. legales*. Lugd. fol.

Cæsar à Reies *campus elysius jucundarum quæstionum*. fol. Bruxelles,

Roderic à Castro *medicus politicus*. 4°. Hambourg.

Plus récemment encore on a vu publier les traités suivans.

Herman. Frid. Teichmeyer *institut. medicinæ legalis vel forensis*. 4°. Liene.

Ottomar, *Gœlicke medicina forensis*. 4°.

Mich. Alberti *system. jurisprudentiæ medicæ*. 4°. 6 volumes.

Joannis-Francis. Læw. *theatrum medico-juridicum*. 4°. Nuremberg.

Hebenstreit *anthropologia forensis*. 8°. Leipsic.

Frideric. Bærner *institut. medicinæ legalis*. 8°. Wirtemberg.

Gottieb. Henrici Kannegiesseri *institut. medicinæ legalis*. 8°. Hall. de Magdebourg.

On peut joindre à ces traités généraux, les traités particuliers suivans.

Feldmann *de cadavere inspiciendo*. 4°. Groningue.

Bohn *de renuntiatione vulnerum*. 8°.

Gottof. Welschii *iudicium vulnerum lethali-um*.

Et une foule de dissertations particulières sur divers objets de médecine légale, publiées en différens temps.

Lors même que tous ces ouvrages eurent fixé l'attention publique & prouvé la nécessité d'un nouveau genre d'étude, on sembloit ignorer en France que la médecine eût des rapports avec la législation; & si l'on excepte ce qu'a dit Ambroise Paré sur les rapports des cadavres, & les deux traités de Nicolas Blegny & de Devaux sur l'art de faire les rapports en chirurgie, nous n'avons rien qui puisse annoncer qu'on s'en est occupé. Ces derniers traités ne sont que de pures compilations informes, bornées au formulaire des rapports; & si l'on découvre quelquefois des observations fondées sur les principes de l'art, elles sont presque toujours défigurées par l'absurde superstition ou par les erreurs les plus grossières.

L'examen des plaies sur les vivans & sur les cadavres, est sans contredit la source la plus fréquente des rapports qu'on fait en justice. On établit en France des experts jurés, tirés pour l'ordinaire du corps des chirurgiens, parce qu'on leur supposoit toutes les connoissances requises pour bien rapporter sur un objet qui tenoit à leur

profession ; & l'on ne vit pas que pour décider si une plaie étoit mortelle par elle-même ou par accident, il falloit connoître l'économie animale sur tous ses points de vue, & sur tout quelle étoit l'influence de tous les accidens sur le principe de vie. On s'habituait à consulter les mêmes experts sur d'autres objets qui les concernoient de moins près, & leurs décisions presque toujours mal conçues dégoûtèrent les juges, ou les laisserent dans une incertitude cruelle.

L'usage de recourir aux chirurgiens pour les rapports en justice, fit qu'on s'accoutuma à regarder cette partie de la *médecine* comme une simple fonction attachée à l'exercice de la chirurgie. Les seuls chirurgiens écrivirent sur l'art de rapporter, & les médecins peu jaloux de revendiquer ce qui leur appartenoit, peut-être même ignorant l'extrême importance de cette partie, ne firent jamais aucun effort pour s'éclairer & rentrer dans leurs droits.

Le peu d'avantage que fournirent les rapports, excita les magistrats à joindre le plus souvent un médecin aux chirurgiens experts; on s'attendit à voir les uns s'éclairer par les autres, & les connoissances physiques parurent devoir guider les opérations mécaniques, & présumer aux conséquences qu'on en déduisoit. Mais la même négligence qui empêchoit les médecins de s'instruire sur les rapports de leur profession avec les loix, rendit cette association infructueuse; & le médecin expérimenté d'ailleurs, fut presque toujours étranger dans une partie sur laquelle il n'avoit jamais réfléchi.

C'est à ces considérations qu'il faut attribuer le peu de dignité ou d'importance dont la *médecine légale* jouit parmi nous; son état d'obscurité explique pourquoi les médecins instruits ont dédaigné de s'en occuper, & le défaut de bons traités a souvent fait penser aux magistrats qu'ils espéroient en vain de tirer des médecins des lumières qui leur épargnassent une partie de la peine. On peut même ajouter que les juges moins instruits que les médecins, de l'espece de certitude qu'il faut attribuer aux notions médicales, évaluent imparfaitement les décisions qu'on leur présente, & sont souvent trompés sur le mérite des experts.

Il importe peu à celui qui ne considère

que le bien de l'humanité, de tracer les limites qui séparent deux professions qui s'occupent du soin de guérir : les privilèges obtenus par la chirurgie en France, sont l'éloge de ceux qui l'exercent; ils ont sans doute bien mérité de la nation, puisqu'elle les a récompensés; & s'ils réunissent jamais aux connoissances purement chirurgicales, celles qui les élèveront au dessus de la classe des simples opérateurs, ils seront tels que je les desire. Cette révolution n'est pas éloignée; plusieurs chirurgiens célèbres ont fait voir parmi nous qu'ils étoient munis de toutes les connoissances accessoires qui conviennent à ceux qui s'occupent de l'art de guérir : on a de tout temps exigé ces connoissances des médecins, qu'on finisse par les exiger des chirurgiens nommés pour les rapports; ils ne différeront des médecins eux-mêmes que par le nom, & le public sera servi utilement.

Dans le peu d'écrits que nous avons sur la matière dont il est question dans cet article, il faut bien distinguer quelques mémoires ou consultations particulières publiées dans ces derniers temps. MM. Bouvart, Petit & Louis ont fait voir dans quelques causes célèbres, qu'il ne nous manquoit que les occasions pour faire ce qu'ont fait nos voisins: il seroit à souhaiter que ces auteurs multipliasent leurs productions dans ce genre, elles pourroient servir de modele aux autres, & les provinces participeroient à cet égard aux ressources qu'on ne trouve guere jusqu'à présent que dans la capitale.

Parmi les ouvrages cités, ceux qu'on peut lire ou consulter avec le plus de fruit, sont Zacchias, Valentini, Alberti, & le traité particulier de Bohn sur les rapports des plaies. Les détails dans lesquels ces auteurs sont entrés, & les observations dont ils ont enrichi leurs traités, sont d'une extrême utilité dans une science dont l'objet principal est de faire une juste application des principes connus. Les traités d'Hebenstreit, de Bœrner & de Kannegieffer ont leur mérite sans doute, comme on le verra ci-après; mais ils offrent plus d'embarras dans cette application, & moins de ressources pour les vues.

L'un des plus parfaits parmi ces ouvrages, est celui de Zacchias qui n'a rien oublié d'utile

inutile & qui a tout présenté avec méthode & clarté ; mais outre qu'il y a beaucoup à élaguer ou à corriger dans ces questions , il a plus écrit pour les juriscultes & les juges que pour les médecins : il n'étoit pas assez anatomiste pour la plupart des questions qu'il traite , & la physique de son temps n'avoit pas acquis les ressources que nous avons dans le nôtre.

On ne peut se dissimuler que dans le temps présent les experts qui fouillent dans les auteurs anciens pour appuyer leur avis , ou pour y puiser des motifs de décision , adoptent souvent avec une bonne foi merveilleuse jusqu'aux absurdités qu'ils y trouvent. Est-ce paresse ou habitude ? C'est ce que je laisse à décider.

*Des connoissances qu'on doit exiger dans un expert.* Il faut éviter l'excès de quelques auteurs qui , en détaillant les connoissances qui conviennent au médecin nommé pour les rapports , finissent par exiger l'universalité de science , & demandent par-là la chose impossible. Mais en évitant l'exagération , il est toujours évident que parmi les différentes parties de la médecine , dont l'exercice exige le plus de talens & de connoissances variées , la *médecine légale* est celle qui en exige le plus. L'extrême variété des objets sur lesquels on a des rapports à faire , impose la nécessité de réunir une foule de connoissances qu'on n'acquiert que par l'expérience aidée du génie. " Tous les réglemens , dit M. Verdier , qui ont établi la nécessité des rapports , les ont confiés à ceux qui avoient quelque caractère ; quelques-uns même en ont formellement exclu tous les autres. Ces dispositions ont été particulièrement énoncées pour les chirurgiens dans les articles 32 des statuts des chirurgiens de Paris , de 1699 , & 27 de ceux de Versailles. " *Les rapports des personnes non approuvées , ne pourront faire aucune foi en justice , nonobstant tous arrêts , brevets , lettres-patentes , privilèges , édiits ou autres titres à ce contraires , qui seront à cet effet révoqués ; & il sera défendu à tous juges d'y avoir égard.* " La loi a voulu , par cette précaution , qu'on n'eût recours pour la confection des rapports , en quelque manière que ce soit , qu'à ceux qui ont

» donné des preuves authentiques & juridiques de leur capacité , dans le genre d'art ou de science dont la connoissance est nécessaire pour décider la question. " C'est donc par la nature de la question qu'il faut juger des connoissances requises pour la traiter ; mais comme le médecin juré a le droit exclusif de faire les rapports sur tous les objets , il suit qu'il ne peut s'en acquitter sans reproche , s'il ne réunit tout ce qu'il est essentiel de savoir.

La division de la médecine en médecine proprement dite , en chirurgie & en pharmacie , établit trois genres d'artistes dont les travaux diffèrent ; mais les médecins ayant pour domaine de leur profession , les connoissances de la nature , du pronostic & de la curation de toutes les maladies ; du caractère & de la vertu de tous les moyens propres à les combattre , avec les sciences auxiliaires qui conduisent à celles qui sont renfermées dans l'art de guérir , leur ministère s'étend sur tous les rapports , de quelque nature qu'ils soient & quel que soit leur objet. Les autres professions doivent reconnoître dans leurs rapports les bornes qui leur sont prescrites dans leur pratique ; & c'est sur l'expérience que chaque expert a acquise dans la profession qu'il exerce , qu'il faut mesurer le degré de foi qu'on attache à sa décision. (*Voyez ci-dessous* ). Il est aisé de sentir par ces raisons combien il est absurde de prétendre , avec l'auteur de *l'art de faire les rapports en chirurgie* , que la matière & l'ouvrage de toute espèce de rapports , est un droit patrimonial qui appartient aux chirurgiens à l'exclusion des médecins eux-mêmes : la création des médecins royaux dans différens lieux du royaume eut pour objet de remédier à l'abus en détruisant cette prétention , & par-tout où une pareille création n'a pas eu lieu , le juge est en droit de nommer celui que les lumières & l'expérience lui indiquent être le plus propre à remplir les vues de la loi.

La connoissance exacte de toutes les parties du corps humain , & l'expérience des dissections sont absolument indispensables dans un expert nommé aux rapports. C'est par l'exacte connoissance des os , de leurs cartilages , de leurs ligamens , des mem-

branes qui les recouvrent ou qui les lient, qu'on peut reconnoître les causes & les suites des fractures, des dislocations ou des autres lésions accidentelles ou intérieures de ces parties. Les muscles, les vaisseaux, les nerfs sont aussi importans à connoître, soit dans leur nombre & leur disposition, soit dans leur volume & leurs usages particuliers. La disposition & le volume relatif des différens visceres, leurs usages dans l'économie animale, & le degré d'importance de leurs fonctions sont des notions plus essentielles encore; elles se lient à des notions d'un ordre différent, qui se tirent de la physiologie; & cet usage raisonné des différens organes, qui constitue ce qu'on appelle la *physiologie* ou la physique des corps animés, doit être déduit des faits positifs ou des analogies les plus séveres.

Il faut donc qu'un expert se garantisse de l'esprit de système dans le choix de ses opinions; il ne doit être dans son rapport que le partisan de la vérité; & si l'on ne peut, sans injustice, exiger d'un homme qu'il étende ses vues au-delà du cercle de ses connoissances, du moins sera-t-il coupable d'avoir donné pour certain ce qu'une entiere persuasion, fondée sur des connoissances vraies, ne lui aura pas démontré. « La connoissance des maladies chirurgicales », dit M. Devaux, lui est absolument nécessaire pour en expliquer dans ses rapports l'essence, les signes, les accidens & le pronostic; & la pratique sur tout cela lui est nécessaire encore plus que la théorie. » On peut en dire autant des maladies en général tant internes qu'externes: il en est peu, même des plus simples, qui ne se compliquent avec des accidens qui dépendent de la lésion ou de la correspondance des organes principaux; l'habitude de les reconnoître, de les juger & de les traiter, est un préliminaire essentiel pour en dresser le rapport. C'est encore par cette habitude qu'il se met en état de déterminer l'ordre & le temps de leur guérison pour juger si les secours précédemment employés ont été administrés méthodiquement.

On s'aperçoit d'avance de l'impossibilité de bien connoître la structure & l'usage des parties des corps animés dans l'état sain

& dans l'état malade, si l'on n'est d'ailleurs suffisamment pourvu des connoissances physiques qui peuvent servir de guide. Qu'on jette un coup-d'œil sur l'hygiène & ses différentes branches, qu'on parcoure les divers points de physiologie les plus reçus ou le plus communément avoués, & l'on verra que la bonne & saine physique est un flambeau dont la lumière s'applique à tout entre les mains du sage observateur. Je n'ai garde de donner à cette application de la physique en médecine, l'extension outrée que tant d'auteurs lui ont donnée; je fais qu'il est dangereux de vouloir tout soumettre au calcul ou aux loix connues du mouvement, & les égaremens de ces auteurs justifient sans doute la réserve des autres; mais je ne m'éleve que contre l'ignorance absolue des faits physiques, dont la connoissance est un élément nécessaire pour traiter les malades ou pour conserver la santé des sains. Il ne me seroit pas difficile d'en citer des exemples, & la suite de cet article mettra cette vérité dans son évidence.

L'étude particulière de la matiere médicale ou de l'histoire & des vertus des médicamens simples, est une partie de la pharmacologie dont un expert doit s'être longtemps occupé. Outre le traitement des malades que le juge confie souvent à ses soins, il est quelquefois appelé pour dire son avis sur les vertus de certains remedes, sur leur emploi, leurs doses, le moment de leur exhibition, sur leurs effets sur le corps, selon les différentes circonstances, sur leurs indications & contre-indications. La nature des médicamens composés, leur préparation, leur choix, leur conservation qui sont du ressort de la pharmacie, sont encore des objets sur lesquels les experts ont à prononcer. On ne peut se flatter de bien évaluer l'effet de tous ces secours sur le corps humain, si l'on n'a pénétré dans ces différens détails; & quoique le plus souvent on associe aux médecins, selon les cas, les artistes préposés pour la préparation de ces remedes, ils sont toujours censés résumer, avec connoissance de cause, les différens points sur lesquels ces artistes ont décidé.

Une connoissance suffisante des premiers

éléments de chymie est encore plus importante, si j'ose le dire, & l'on ne peut qu'attendre plus de secours de l'expert-juré qui seroit chymiste. Nous avons appris dans ces derniers temps, que la bonne chymie purgée du fatras inintelligible des premiers fondateurs de cet art, est l'un des moyens les plus propres à éclaircir la physique qu'on appelle *corpufculaire*. L'exacte connoissance & la bonne préparation des médicamens est due à la chymie, & c'est par l'analyse qu'on lui doit, qu'il nous est quelquefois possible de découvrir la nature des corps que nous cherchons à connoître. Les substances venimeuses tirées du regne minéral, les mauvaises qualités des alimens solides & liquides, ne peuvent être bien connues que par son secours; & l'expert juré que le magistrat autorise à cette recherche, trouve, s'il est chymiste, mille expédiens pour découvrir, lorsque tout autre seroit dans l'inaction & présumerait la chose impossible.

Je ne dirai pas qu'il faut que le médecin expert soit philosophe, parce que cette expression, dont le sens est indéfini à beaucoup d'égards, pourroit être mal interprétée, & sembleroit peut-être trop exiger; mais s'il est démontré que le dégagement des préjugés absurdes qui ont cours parmi le peuple, est une circonstance requise pour bien raisonner, il me paroît que nul expert ne pourra mériter ce titre, s'il ne porte dans sa profession cet esprit de doute qui bannit l'enthousiasme, & qui ne donne accès qu'à la lumière des faits. Ce seroit un grand service à rendre à l'humanité, que d'éclairer la médecine d'un rayon de la vraie philosophie, qui a tant fait de progrès dans le dernier siècle & dans le nôtre, & à laquelle toutes les sciences ont de si grandes obligations!

Il ne seroit pas inutile que l'expert-juré connût les articles des ordonnances qui le concernent, & la forme judiciaire qui a rapport à son ministère, pour ne pas tomber dans des erreurs ou des inconséquences dangereuses. On peut aussi pécher par omission en *médecine légale*, & ces omissions peuvent être de la dernière importance.

Le défaut de toutes ces connoissances a

souvent produit ou occasioné des meurtres juridiques, dont les exemples sont sans nombre. C'est l'ignorance qui fait chérir le merveilleux, & qui fait trouver des miracles par-tout. Sans recourir aux temps qui nous ont précédés, & dont la barbarie est un monument d'humiliation pour l'humanité, nous voyons encore de nos jours l'absurde crédulité trouver place dans les hommes les plus faits pour être instruits: il n'y a pas long-temps qu'une femme fit croire à un médecin de réputation que sa sœur avoit accouché d'un poisson. (Roëderer, *differt.* couronnée à Pétersbourg.) On croit encore aux forciers dans plusieurs lieux de ce royaume, & les têtes les mieux organisées d'ailleurs, ont peine à se garantir de la contagion de l'exemple. Un chirurgien n'a pas rougi en dernier lieu, de certifier qu'une femme enforcélée avoit accouché de plusieurs grenouilles. Ces exemples, qui ne sont que ridicules, eussent offert des scènes sanglantes dans des temps où les cours souveraines étoient moins éclairées; mais les tribunaux subalternes & les premiers juges dans les petits lieux, sont souvent peu avancés en fait de raison; un mauvais rapport, un rapport inconséquent les détermine, ils peuvent vexer l'innocence, ou laisser le coupable impuni. C'est la demi-science toujours présomptueuse, qui donne au faux ou à l'incertain l'apparence du vrai ou de l'évident. Zacchias rapporte que deux barbiers nommés pour examiner un cadavre qu'on avoit trouvé dans la terre de Monticelli, dans l'ancien pays des Sabins, conclurent que cet homme avoit été étranglé de force avec les mains, ou avec une corde ou toute autre chose semblable. Comme à cette disposition se joignoient encore des indices d'inimitié entré cette personne & quelques autres hommes, le juge prétendoit que c'étoit à ces hommes qu'il falloit attribuer le meurtre de celui dont on avoit trouvé le cadavre; son accusation étoit principalement fondée sur le rapport des deux barbiers. Zacchias, consulté en second lieu, prouva que parmi les signes rapportés par ces deux ignorans, il n'y en avoit aucun qui annonçât violence extérieure, & qu'ils pouvoient tous être l'effet d'une suffocation par cause interne. A ces raisons se

joignoit une nouvelle considération bien importante dans ces circonstances : il régnoit alors dans ce pays une espece d'épidémie qui tuoit très-prompement , & les impressions que cette maladie laissoit sur les cadavres de ceux qui en mouraient , étoient parfaitement semblables à celles que les deux barbiers avoient alléguées dans leur rapport , & qu'ils avoient cru désigner une violence extérieure. Mais pourquoi remonter si haut pour citer des exemples des funestes effets qu'a pu produire l'ignorance ? Notre siecle nous en présente d'assez mémorables. On retire d'un puits , aux environs de Maramet , le cadavre d'une fille , qu'on reconnoît pour Elisabeth Sirven , absente depuis quelques jours de la maison de son pere. Le juge fait dresser le rapport de ce cadavre par un médecin & un chirurgien , & l'on assure qu'il trouva cette relation si confuse , qu'il fut dans la nécessité d'en faire dresser une seconde pour être remise au greffe. Dans celle-ci ils déclaroient avoir trouvé une écorchure à la main , la tête ébranlée , avec un peu de sang caillé vers le cou & point d'eau dans l'estomac ; d'où ils concluoient qu'on avoit tordu le cou à cette fille , & qu'elle n'avoit été précipitée dans le puits qu'après avoir été mise à mort par la torsion. J'ai prouvé ailleurs combien ce rapport étoit absurde , & dans l'exposé des faits , & dans les conséquences qu'on en a déduites. Je ne le présente ici que comme un des monumens les plus tristes que l'ignorance ait jamais produits en faveur de la prévention.

C'est enfin l'ignorance qui fait commettre aux médecins experts des erreurs meurtrieres dans leur pratique , lorsqu'ils sont préposés par les juges pour traiter des blessés ou pour décider du traitement fait par d'autres.

*Des qualités nécessaires dans les experts.*  
Ces qualités sont des vertus morales , & tiennent au caractère & aux mœurs , ou sont des distinctions acquises par des grades & des titres. Les premières sont importantes & conviennent à tous les hommes , mais plus essentiellement à ceux qui disposent quelquefois de la fortune ou de la vie de leurs pareils. La plus exacte probité , l'impartialité , la défiance de soi-même & de

ses lumieres , l'application la plus opiniâtre & l'attention la plus réfléchie sont des vertus que le médecin expert doit posséder. Il doit observer la plus grande circonspection dans ses pronostics & dans ses jugemens , & cette même prudence lui devient nécessaire dans toutes les opérations ; ce fut sans doute la malheureuse prévention qui aveugla l'expert nommé pour le rapport du cadavre d'Elisabeth Sirven ; on a écrit que ce médecin croyoit fermement que les synodes des protestans enseignoient la doctrine du parricide : il faut tout craindre de ceux qui se laissent saisir par l'esprit de vertige qui entraîne le peuple , ou qui sont accessibles au fanatisme.

La seconde espece de qualités concerne l'état ou la profession de l'expert , & le grade ou les titres dont il doit être revêtu.

Les trois classes d'artistes qui se partagent l'exercice de la *médecine* , ont un district assez bien séparé , pour qu'il soit possible d'être expert dans une partie , & parfaitement ignorant sur les deux autres : il n'y a que le seul médecin dont la profession suppose la connoissance des deux autres branches de son art , & qui rassemble tout ce qui concerne l'art de guérir pour le diriger vers un même but. Qu'on se rappelle les connoissances requises dans l'expert-juré aux rapports , & l'on verra que le médecin est par état celui des artistes qui les réunit le plus souvent. Mais comme le chirurgien & l'apothicaire sont plus particulièrement dévoués , l'un aux opérations & aux connoissances de la pharmacie , l'autre aux pansemens , incisions , opérations & accouchemens , il s'ensuit que leur témoignage est nécessaire par-tout où la question à éclaircir est relative à ces objets ; la pratique qui leur est familiere , les rend propres à bien observer & à bien décrire , & le médecin qui résume ce qu'ils ont vu & ce qu'il a vu lui-même , en déduit légitimement les conséquences. C'est pour cela , dit M. Santeuil , " que l'usage dans les cas chirurgicaux » a toujours été de ne nommer , pour faire » un rapport , qu'un médecin avec deux » chirurgiens. Ces derniers sont comme les » témoins de l'état du malade , & le mé- » decin comme juge par sa décision , fixe » principalement le jugement du magistrat.

» C'est un usage, dit M. Verdier, qui a  
 » été suivi dans toutes les juridictions  
 » bien réglées, en conséquence des dis-  
 » positions des ordonnances & arrêts,  
 » rappelés dans l'article susdit de l'ordon-  
 » nance de 1670; & conformément à cet  
 » usage la jurisprudence françoise ne re-  
 » garde en matiere criminelle les rapports  
 » qui ne sont faits que par des chirur-  
 » giens, que comme dénonciatifs, c'est-  
 » à-dire, comme des avertissemens dont les  
 » juges tirent eux-mêmes les conséquences,  
 » faute de pouvoir recourir à des médecins.»

Cette disposition, confirmée par l'usage & autorisée par les ordonnances, est propre à prévenir les abus qui arrivent souvent dans les petits lieux, où des chirurgiens inexperts, en qui la présomption tient lieu de science, s'immiscent à faire des rapports sur mille objets qu'ils ignorent. Car, dans les grandes villes, il est assez ordinaire d'en trouver en qui la variété & l'étendue des connoissances ne laisse rien à desirer, & qui sont souvent propres à redresser des médecins peu expérimentés & trop confians. On trouve aussi dans ces mêmes villes des apothicaires qui s'élançant au-delà du cercle de leur pratique pharmaceutique, dirigent leur attention & leurs travaux sur des objets de chymie transcendante qui les élevent bien au dessus du commun des médecins. Ces artistes sont des maîtres dont l'avis est respectable & doit entraîner les suffrages; mais cette ressource n'est pas commune, & la loi doit étendre son influence sur tous les lieux habités.

En suivant ces principes, on voit l'inconvénient qu'il y auroit d'admettre indistinctement pour la confection des rapports, tout homme exerçant l'une des parties de la médecine. On distingue en effet les médecins, chirurgiens & apothicaires gradués ou avoués par des corps, reçus par chef-d'œuvre, de ceux qui n'ont d'autre titre que l'opinion ou l'habitude d'exercer. Tout artiste reçu & adopté par un corps est censé avoir donné des preuves suffisantes de capacité, & cette présomption ne peut convenir à celui qui est sans aveu. On voit même dans les corps différentes classes d'artistes dont la capacité n'est pas la même. Les chirurgiens distinguent des maîtres reçus

par chef-d'œuvre ou par des examens réitérés, dont les connoissances sont reconnues s'étendre sur tous les cas chirurgicaux: les autres reçus sur la légère expérience, & destinés principalement pour les petits lieux, ne sont examinés que pour la forme, & les lettres qui leur sont expédiées leur enjoignent d'appeler un maire de la communauté pour leur donner conseil dans les opérations décisives, à peine de nullité. Il est évident, dit le même M. Verdier, que de tels artistes n'ont pas l'expérience requise par les loix pour la rédaction des rapports.

La confusion qui régnoit dans les ordonnances, n'avoit pas permis de prévoir cette différence dans la capacité des artistes d'une même profession; & avant l'édit de 1692, les titres du premier médecin lui permettoient de commettre des médecins & chirurgiens aux rapports dans toutes les bonnes villes & autres lieux du royaume, selon qu'il avisera bon être. Il pouvoit choisir indifféremment dans ces lieux les chirurgiens les plus capables, pour assister aux rapports & visites des malades & blessés. Mais les articles 133 des chirurgiens de Paris, de 1699, 66 de ceux de Versailles de 1719, 83 de ceux des provinces de 1730, portent que l'ouverture des cadavres ne pourra être faite que par des maîtres de la communauté.

Le ministère des sages-femmes est encore subordonné à des regles plus étroites. Leur inexpérience sur tout ce qui n'est pas manœuvre d'accouchement, est cause qu'elles ne peuvent faire leurs visites qu'en présence des médecins & des chirurgiens; elles font leur rapport conjointement ou séparément avec eux, selon que l'arrêt ou la sentence qui les nomme leur enjoint d'agir de concert ou séparément. Les exemples ont prouvé que l'expérience la plus longue, lorsqu'elle n'est pas éclairée d'aïl- leurs, ne met pas à l'abri des fautes les plus graves. Telle est la matrone dont parle Bohn; elle assuroit en présence de ce médecin accoucheur qu'une femme qui étoit dans les douleurs, étoit prête à accoucher d'un fœtus mâle très-vivant, assurant qu'elle l'avoit senti exécuter différens mouvemens dans l'utérus, & qu'elle en avoit distingué le sexe. Bohn tira l'enfant après

des peines infinies, & vit que c'étoit une fille à demi pourrie, morte sans doute depuis long-temps. Tel est l'exemple qui arriva à Paris en 1665 : les nommés *Bourcier*, veuve *Laudiere*, & *Marie Garnier*, ayant déclaré par leur rapport, qu'il n'y avoit aucune marque de grossesse dans une femme criminelle qui fut exécutée en conséquence, & qui néanmoins se trouva grosse de trois à quatre mois lors de la dissection de son cadavre : " pour raison de quoi ces matrones jurées furent interdites, décrétées, ajournées, & sévèrement blâmées & admonestées par le magistrat, tant sur leur impéritie, que sur leur témérité à décider avec trop de hardiesse sur un fait incertain & sur lequel il faut convenir que les plus habiles peuvent se méprendre. " *Voyez GROSSESSE (signe de).*

Outre la qualité de gradué ou de maître dans l'une des professions de la *médecine*, la loi a encore exigé un titre particulier dans l'expert nommé aux rapports; & l'on voit que ce titre, dans l'origine, n'est qu'une précaution de plus pour s'assurer du choix & de la capacité du sujet. Les médecins & chirurgiens royaux, dans les lieux où il y en a, sont préposés, *exclusivement à tous autres*, pour tous les rapports juridiques. La charge dont ils sont revêtus suppose qu'on s'est assuré de leur suffisance pour l'exercer; mais leur droit, quoique exclusif pour les rapports judiciaires, n'ôte point aux autres maîtres dans la même profession celui de faire des rapports *dénonciatifs* à la requête des parties *qui n'ont point formé d'action*, comme on peut le voir par l'édit de 1692, par l'arrêt du parlement de Paris du 10 mars 1728.

Ces charges de médecins & chirurgiens royaux sont à la nomination du premier médecin & du premier chirurgien du roi, dans les lieux où il n'y a point de faculté de médecine ou de college de chirurgie; & l'on sent qu'à la rigueur ce n'est que la réputation & l'expérience du sujet qui décide son choix. Dans les lieux où il y a faculté ou college, la charge de médecin royal ou chirurgien juré est accordée au corps lui-même, qui nomme celui de ses membres qui doit répondre à toutes réquisitions du juge; & l'on ne peut se dissimuler

que cet emploi qui n'est que pénible, ne soit confié aux plus jeunes ou aux moins experts.

Il y a encore des qualités qui, jointes à celle de médecin & de chirurgien, ne leur permettent pas de faire un rapport; ce qui arrive (dit l'auteur de la jurisprudence de la médecine en France) " toutes les fois que telle qualité pouvant faire présumer dans un médecin ou chirurgien, des raisons de léser ou de favoriser ceux pour ou contre qui seroit fait leur rapport, pourroit être un motif légitime de récusation; tels sont les médecins ou chirurgiens qui pourroient être à la fois avocats ou procureurs. " Un arrêt du parlement de Provence, du 23 mai 1677, porte que *le procureur juridictionnel étant chirurgien, ne pourroit faire en cette qualité de chirurgien, un rapport de blessures, aux causes de ceux qu'il auroit accusés.* Un semblable arrêt du parlement de Paris, du 11 janvier 1687, permit à un substitut de procureur fiscal & procureur postulant, étant chirurgien, d'exercer sa fonction de chirurgien, *à la charge qu'il ne pourroit délivrer aucun rapport en justice, pour ceux dont il seroit ou auroit été procureur, soit dans les procès criminels où lesdits rapports seroient délivrés, soit dans d'autres procès civils ou criminels.* Voyez rapport en justice, où sera traitée cette partie de la *médecine légale.*

**MÉDECINS ANCIENS, ( Médec. )** nous entendons sous ce titre les principaux *médecins* Grecs, Romains & Arabes, qui ont vécu jusqu'à la découverte de l'imprimerie. Comme leur histoire & la connoissance de leurs ouvrages sont essentiellement liés à la science de la médecine, nous avons eu soin dans notre discours sur ce mot, d'y faire les renvois nécessaires à celui-ci, & nous avons suivi cette méthode pour plus d'agrément & de netteté.

Nous commencerons ici leur article en indiquant simplement leurs noms par ordre de dates; mais, pour la commodité du lecteur, nous suivrons l'ordre alphabétique dans les détails qui les concernent. Nous ne parlerons point des *médecins* qui ont fleuri depuis le célèbre Harvey, c'est-à-dire, depuis le commencement du dix-septième

siecle, 1°. parce qu'ils sont assez connus; 2°. parce que nous avons déjà nommé, en traitant de la médecine, ceux qui ont contribué davantage à l'avancement de cette science; 3°. parce qu'enfin les autres n'appartiennent pas essentiellement au but de ce dictionnaire.

Voici donc les anciens *médecins* grecs & Romains, rangés à-peu-près suivant l'ordre des temps qu'ils ont vécu, du moins pour la plus grande partie; car je ne puis pas répondre pour tous, de mon ordre chronologique.

Esculape, Machaon & Podalyre, Démocrite de Crotonne, Acron, Alcmæon, Ægimius, Hérodicus de Sélymbre, Hippocrate, Démocrite d'Abdere, Dioclès de Caryste, Praxagore, Chrissippe de Cnide, Erasistrate, Herophile, Callianax, Philinus de Cos, Serapion grec, Héraclide le Tarentin, Asclépiade, Thémison, Ælius Promotus, Artorius, Æmilius Macer, Musa, Euphorbe, Ménécrate, Celse, Scribonius Largus, Andromachus, Arétée, Symmachus, Thessalus, Rufus d'Éphèse, Quintus, Galien, Athénée, Agathinus, Archigene, Soranus, Cælius Aurélianus, Oribaze, Aëtius, Vindicianus, Priscianus, Alexandre Trallian, Moschion, Paul Eginete, Théophile, Protospatrius, Palladius, Gariopontus, Actuarius, Myresfus.

Les *médecins* arabes qui suivirent, sont : Joanna Haly-Abbas, Abulhusen Ibnu-Telmid, Rhazès, Ezarharagni, Etrabarani, Avicenne, Mésué, Sérapion, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-el-Baitar, Avenzoar, Averrhoès, Albu-casis.

Les auteurs Européens qui introduisirent la chymie dans la médecine, sont :

Albert le Grand, Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, Basile Valentin, Paracelse & Van-Helmont, dont nous avons déjà parlé aux *mois MÉDECINE & CHYMIE*.

Je passe maintenant aux détails particuliers qui concernent les anciens, & je suivrai l'ordre alphabétique des noms de chacun, pour la plus grande commodité des *médecins* lecteurs.

*Abaris*, prêtre d'Apollon l'Hyperboréen, est un Scythe qu'on dit avoir été versé dans la médecine, & qu'on donne pour

l'auteur de plusieurs talismans admirables. Les uns placent *Abaris* avant la guerre de Troie, d'autres le renvoient au temps de Pythagore; mais tout ce qu'on en raconte est entièrement fabuleux.

*Abulhusen-Ibnu-Telmid*, habile médecin Arabe, chrétien, de la secte des Jacobites, naquit à Bagdad. Il composa un ouvrage sur toutes les maladies du corps humain; cet ouvrage intitulé *elmalihî*, c'est-à-dire, la *vraie réalité*, fut présenté au soudan, & valut à l'auteur la place de médecin de ce prince, dans laquelle il acquit beaucoup d'honneur & de richesses. Il mourut l'an de l'hégyre 384, & de Jésus-Christ 994.

*Acésias*, médecin grec, dont nous ne savons autre chose sinon qu'il étoit si malheureux dans l'exercice de sa profession, que lorsqu'on parloit de quelqu'un qui avoit échoué dans une entreprise, on disoit communément en proverbe *Acésias îrsalo*. *Acésias* s'en est mêlé. Il en est parlé dans les proverbes d'Aristophane.

Athénée fait mention d'un *Acésias* que l'on met au nombre des auteurs qui ont traité de la manière de faire des conferves, lequel, à ce que prétend Fabricius, est différent de celui dont il s'agit ici.

*Acron* naquit à Agrigente, & fut contemporain d'Empedocle; il exerça la médecine quelque temps avant Hippocrate; il passa pour avoir pratiqué cette science avec beaucoup de succès, & l'empirisme le revendique comme un de ses sectateurs. Plutarque dit qu'*Acron* se trouva à Athenes lors de la grande peste qui ravagea ce pays au commencement de la guerre du Péloponèse, & qu'il conseilla aux Athéniens d'allumer dans les rues de grands feux, dans le dessein de purifier l'air. On raconte le même fait d'Hippocrate; c'est quelquefois la coutume des anciens d'attribuer à plusieurs grands médecins les cures remarquables & les actions singulieres d'un seul. Les modernes ont donné dans une erreur assez semblable au sujet de découvertes qui avoient été faites, ou de choses qui avoient été dites plusieurs siècles avant qu'ils existassent.

*Actuarius*. Ce n'est point le véritable nom de Jean, fils de Zacarias, écrivain grec des derniers siècles. Tous les médecins de

la cour de Constantinople porterent ce titre, qui par une distinction dont nous ne connoissons point la cause, & dont nous ne pouvons rendre raison, demeura si particulièrement attaché à l'écrivain dont il s'agit ici, qu'à peine le connoît-on sous un autre nom que sous celui d'Actuarius.

La seule circonstance de sa vie qui soit parvenue jusqu'à nous, c'est qu'il fut honoré de ce titre; & ses ouvrages sont des preuves suffisantes qu'il le méritoit; qu'en l'élevant à cette dignité on rendit justice à son habileté, & qu'elle seule l'en rendit digne.

Les six livres de thérapeutique qu'il écrivit pour l'usage du grand chambellan qui fut envoyé en ambassade dans le nord, quoique composés comme il nous l'apprend en fort peu de temps, & destinés à l'utilité particulière de l'ambassadeur, contiennent, au jugement du docteur Freind, une compilation judicieuse des écrivains qui l'ont précédé, & quelques observations qu'on n'avoit point faites avant lui, comme on peut voir dans la section de la palpitation du cœur. Il en distingue de deux sortes; l'une provient de la plénitude ou de la chaleur du sang, c'est la plus commune. Les vapeurs sont la cause de l'autre. Il indique la maniere de les distinguer, en remarquant que celle qui naît de plénitude est toujours accompagnée d'inégalité dans le pouls; ce qui n'arrive point dans celle qui provient de vapeurs. Il conseille dans cette maladie la purgation & la saignée; & cette pratique a été suivie par les plus grands médecins de ces derniers siècles.

Fabricius le place au temps d'Andronic Paléologue, aux environs de l'an 1300, ou, selon d'autres, de l'an 1100; mais aucun écrivain de ces siècles n'en ayant parlé, il est difficile de fixer le temps auquel il a vécu. Nous n'avons d'autres connoissances de son éducation, de ses sentimens & de ses études, que celles que nous pouvons tirer de ses ouvrages.

Il a exposé fort au long la doctrine des urines dans sept traités, & il finit son discours par une sortie fort vive contre ceux qui exerçant sur les connoissances & la vérité une espece de monopole, ne peuvent souffrir qu'on en fasse part au public, & ne

voient que d'un œil chagrin les hommes se familiariser avec des lumieres qui leur sont utiles.

Actuarius aimoit les systèmes & les raisonnemens théoriques; il a composé les ouvrages suivans.

Sept livres sur les urines qui n'ont jamais été publiés en grec: Ambrosius Leo Nolanus les a traduits en latin, dont Goupylus a revu la traduction, & on les a imprimés in-8°. Ils se trouvent dans l'*Artis medicæ principes* de Henri Estienne.

Six livres de thérapeutique qui n'ont jamais paru en grec: Ruellius a traduit en latin le cinquième & le sixième, & sa version a été imprimée à Paris. L'ouvrage entier a été traduit par Henricus Mathisius. On trouve sa version dans l'*Artis medicæ principes*.

Goupylus fit paroître en grec à Paris deux livres du même auteur, l'un des affections, & l'autre de la génération des esprits animaux, sous le titre commun, *περί ενεργειῶν καὶ παθῶν τῆ ψυχικῆ πνεύματι, καὶ τῆς κατ' αὐτὸν διαίτης*.

On trouve dans l'*Artis medicæ principes* une traduction latine de l'ouvrage précédent; elle est de Julius Alexandrinus Tridentinus; elle a été aussi imprimée séparément, *Parisiis, apud Morellum, in-8°.* & *Lugduni, apud Joannem Tornesium, 1556, in-8°.*

Ses traités de *venæ sectione, de diæta, ses regales & commentarii in Hippocratis aphorismos*, sont demeurés en manuscrit.

Adrien. Depuis que les médecins ont lu dans Aurélius Victor, que cet empereur possédoit la médecine, ils ont trouvé leur profession trop honorée pour ne pas le mettre dans leur bibliographie médicinale. Ils l'ont fait inventeur d'un antidote qui porte son nom, & dont la préparation se trouve dans Aetius Tetrab. IV, *serm. I, cap. 208*. Cependant il tomba de bonne heure dans une hydropisie si fâcheuse, qu'il prit le parti de se donner la mort, ne voyant aucune espérance de guérison. Il reconnut dans ces derniers momens qu'il n'avoit consulté que trop de médecins. *Hinc illa infelicis monumenti inscriptio, turbâ se medicorum perisse*, dit Plin: paroles qui sont devenues une espece de proverbe, dont

dont les hommes, & sur-tout les princes, ne profitent pas assez.

*Ægimius.* C'est le premier *médecin* qui ait écrit expressément sur le pouls, si nous en croyons Galien. Il étoit de Vêlie; mais nous ne savons dans quel siècle il a vécu. Le Clerc croit qu'il a précédé Hippocrate, & son opinion est très-vraisemblable. Le traité d'*Ægimius* sur le pouls, étoit intitulé *περὶ παλμῶν*, *des palpitations*; ce qui prouve que l'auteur de ce traité étoit très-ancien, puisqu'il existoit sans doute avant que les autres termes, dont les auteurs de *médecine* se sont ensuite servi pour exprimer la même chose, fussent inventés.

*Ælius Promotus.* Il paroît qu'il y a deux *médecins* de ce nom; l'un fut disciple d'Ostanes, roi de Perse, & accompagna Xerxès en Grece.

L'autre exerça la médecine à Alexandrie, & vécut du temps de Pompée. Il a écrit un traité *περὶ ἰσθίων καὶ δηλητηρίων κατὰ μάκρον*, *des poisons, & des médicamens mortels*. Gemer & Tiraqueau disent qu'on voit dans quelques bibliothèques Italiennes, cet ouvrage en manuscrit: Mercurialis & Fabricius assurent qu'il est au Vatican.

*Æmilius Macer*, poète de Véronne, vécut sous le regne d'Auguste. Il est contemporain d'Ovide, mais un peu plus âgé que lui, comme il paroît par ces vers d'Ovide:

*Sape suas volucres legit mihi grandior ævo,  
Quæque nocet serpens, quæ juvat herba,  
Macer.*

L'on fait de là qu'il avoit écrit des oiseaux, des serpens & des plantes. Le Clerc prétend qu'il n'avoit parlé que des végétaux qui servoient d'antidote aux poisons qui faisoient la matière de son poëme. Servius dit que le même auteur avoit écrit aussi des abeilles.

C'est par la matière de son poëme qu'*Æmilius Macer* a obtenu une place entre les auteurs de médecine. Ses ouvrages ont été perdus. Ceux qui portent son nom passent, parmi les savans, pour supposés; ils ont été écrits, à ce qu'on dit, par un certain Obodonus.

Tome XXI.

*Æschrion*, médecin Grec de la secte empirique, dont nous savons seulement qu'il étoit très-versé dans la connoissance de la matière médicale, & qu'il eut part à l'instruction de Galien, qui nous a laissé la description d'un remède contre la morsure d'un chien enragé, qu'il tenoit de lui & qu'il estime très-efficace; ce remède se fait tous les jours, & passe pour une découverte moderne: c'est une préparation de cendres d'écrevisses, de gentiane & d'encens infusés dans de l'eau. Son emplâtre de poix, d'opopanax & de vinaigre, appliqué sur la plaie, étoit plus senté.

*Ætius.* Il paroît qu'il y a eu trois *médecins* de ce nom; & qu'ils ont tous trois mérité que nous en disions quelque chose.

Le premier est *Ætius Sicanus*. C'est de ses écrits qu'on dit que Galien a tiré le livre *de atra bile*, qu'on lui attribue.

Le second est *Ætius* d'Antioche, fameux par les différens états qu'il embrassa successivement: il cessa d'être vigneron pour devenir orfèvre; il quitta le tablier d'orfèvre pour étudier la médecine, abandonna cette science pour prendre les ordres sacrés, & devint évêque vers l'an 361. Il embrassa & soutint l'Arianisme avec beaucoup de zèle & d'habileté.

Le troisième *Ætius* fut *Ætius* d'Amida, dont nous possédons les ouvrages. On croit qu'il vécut sur la fin du iv<sup>e</sup>. siècle, ou au commencement du v<sup>e</sup>. Tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'il étudia la médecine en Egypte & en Céléfyrie, Il paroît par deux endroits de ses ouvrages (Tetrab. II, *serm. IV, cap. 50*, & Tetrab. IV, *serm. I, cap. 22*) qu'il étoit chrétien; mais d'une telle crédulité, que sa foi faisoit peu d'honneur à sa religion. Cependant cet auteur mérite la considération des *médecins*, en ce qu'il leur a conservé dans ses collections quelques pratiques importantes, qui sans lui auroient été inmanquablement perdues. Il ne s'est pas seulement enrichi d'Oribase, mais de tout ce qui lui convenoit dans la thérapeutique de Galien, dans Archigene, Rufus, Dioscoride, Soranus, Philagrius, Possidonius & quelques autres, dont les noms se trouvent avec éloge dans l'histoire de la médecine.

Il ne nous reste des ouvrages d'*Ætius*

B b b

imprimés en Grec, que les deux premiers tetrabibles, ou les huit premiers livres, qui ont paru chez Alde à Venise, en 1524, *in-fol.* On dit que le reste est en manuscrit dans quelques bibliothèques. Janus Cornarius traduisit & publia l'ouvrage entier à Bâle, en 1542. On le trouve dans la collection des *artis medicæ principes* de Henri Etienne.

*Agatarchides* surnommé Gnidien, vivoit sous Ptolémée Philométor, qui régnoit environ cent trente ans avant Alexandre le Grand. Il n'étoit pas *médecin* de profession, mais il avoit composé entre autres ouvrages qui sont tous perdus, une histoire des pays voisins de la mer rouge, dans laquelle il parle d'une maladie endémique de ces peuples, qui consistoit dans de petits animaux (*dracunculosis*) qui s'engendroient dans les parties musculuses des bras & des jambes, & y causoient des ulcères.

*Agathinus*, *médecin* dont il est parlé dans Galien, dans Cælius Aurélianus & dans Aëtius. Il a composé différens traités sur Pellébores, le pouls & divers autres sujets. Il étoit de la secte pneumatique, & par conséquent partisan d'Athénée. Suidas nous apprend qu'il avoit été maître d'Archigène, qui exerça la médecine à Rome, sous l'empire de Trajan. Ses ouvrages sont perdus.

*Albucasis*, *médecin* Arabe de la fin du x<sup>e</sup>. siècle. Suivant Fabricius il est connu sous le nom de *Alfa haravius*; il a composé un ouvrage appelé *al-tasrif*, ou méthode de pratique, qui est effectivement un livre fort méthodique, mais qui ne contient rien qu'on ne trouve dans les ouvrages de Rhazès. Quoiqu'on suppose communément qu'il vivoit vers l'an 1085, on a tout lieu de croire qu'il n'est pas si ancien; car en traitant des blessures, il décrit les fleches dont se servent les Turcs, & l'on sait qu'on ne les connoissoit point avant le milieu du douzième siècle. Après tout Albucasis est le seul des anciens qui ait décrit & enseigné l'usage des instrumens qui conviennent à chaque opération chirurgicale; il a même soin d'avertir le lecteur de tous les dangers de l'opération, & des moyens qu'on peut employer pour les écarter, ou les diminuer. On a imprimé les ouvrages d'Albucasis en

latin à Venise, en 1500, *in-folio*; à Strasbourg, en 1532, *in-folio*. & à Bâle avec d'autres auteurs, en 1541, *in-folio*.

*Alexandre Trallian*, c'est-à-dire, de Tralles, ville de Lydie, où il naquit dans le sixième siècle, d'un pere qui étoit *médecin* de profession. Après la mort de ce pere, il continua d'étudier sous un autre *médecin*, & compila son ouvrage qui lui procura tous les avantages d'une grande réputation; en entrant dans la pratique de la médecine, il mérita cette réputation par l'étendue de ses connoissances. C'est en effet le seul auteur des derniers siècles des lettres, qu'on puisse appeller un auteur original. Sa méthode est claire & exacte, & son exactitude se remarque sur-tout dans ses détails des signes diagnostiques. Quant à sa manière de traiter les maladies, elle est ordinairement assez bien raisonnée, accompagnée du détail de la succession des symptômes & de l'application des remèdes. Il s'est écarté fréquemment de la pratique reçue de son temps, & paroît le premier qui ait introduit l'usage du fer en substance dans la médecine: mais malgré ses connoissances & son jugement, il n'a pas été exempt de certaines foiblesses dont on avoit tout lieu d'espérer que sa raison & son expérience l'auroient garanti. Il poussa la crédulité fort loin, & donna dans les amulettes & les enchantemens; tant les causes de l'erreur peuvent être étranges chez les hommes qui ne savent pas se garantir des dangers de la superstition! Peut-être que sans ce fanatisme, Trallian ne le céderoit guere qu'à Hippocrate & à Arétée.

Nous avons une traduction de ses ouvrages par Albanus Taurinus, imprimée à Bâle *apud Henricum Petri* 1532 & 1542 *in-fol.* Guinterius Andarnacus en a donné une autre à Strasbourg, en 1549 *in-8°*. & *Lugduni* 1575, *cum Joannis Molinæi annotationibus*. On trouve cette traduction entre les *Artis medicæ principes*, donné par Etienne. Nous avons aussi une édition de Trallian en Grec, *Parisiis apud Robertum Stephanum*, 1548 fol. *cum castigationibus Jacobi Goupilii*. Enfin, la meilleure édition de toutes les œuvres d'Alexandre a paru à Londres *Græcè & Latine* 1732, 2 vol. *in-fol.*

*Alexion* fut un *médecin* qui vivoit du temps de Cicéron & d'Atticus. Ces deux illustres personnages paroissent l'avoir honoré d'une grande amitié. Il mourut avant Cicéron, & il en fut extrêmement regretté, comme on voit par ce que Cicéron même en écrit à Atticus. » Nous venons de perdre *Alexion*; quelle perte! Je ne peux vous exprimer la peine que j'en ressens. Mais si je m'en afflige, ce n'est point par la raison qu'on croit communément que j'ai de m'en affliger; la difficulté de lui trouver un digne successeur. A qui maintenant aurez-vous recours, me dit-on? qui appellerez-vous dans la maladie? comme si j'avois grand besoin de *médecin*, ou comme s'il étoit si difficile d'en trouver? Ce que je regrette, c'est son amitié pour moi, sa bonté, sa douceur; ce qui m'afflige, c'est que toute la science qu'il possédoit, toute sa sobriété ne l'aient point empêché d'être emporté subitement par la maladie. S'il est possible de se consoler dans des événemens pareils, c'est par la seule réflexion que nous n'avons reçu la naissance qu'à condition que nous nous soumettrions à tout ce qui peut arriver de malheureux à un homme vivant. » *Epist. Attico, lib. XV, epist. j.* Sur cet éloge que Cicéron fait d'*Alexion*, on ne peut qu'en concevoir une haute estime, & regretter les particularités de sa vie qui nous manquent.

*Alexippe* fut un des *médecins* d'Alexandre le Grand, qui lui écrivit, au rapport de Plutarque, une lettre pleine d'affection, pour le remercier de ce qu'il avoit tiré *Peucestas* d'une maladie fort dangereuse.

*Andreas*, ancien *médecin* dont parle Celse dans la préface de son cinquième livre. *Andreas*, dit-il, *Zenon* & *Apollonius* surnommé *Mus*, ont laissé un grand nombre de volumes sur les propriétés des purgatifs. *Asclépiade* banni de la pratique la plupart de ces remèdes, & ce ne fut pas sans raison, ajoute Celse; car toutes ces compositions purgatives étant mauvaises au goût, & dangereuses pour l'estomac, ce *médecin* fit bien de les rejeter, & de se tourner entièrement du côté de la partie de la médecine qui traite les maladies par le régime.

*Andromachus* naquit en Crète, & vécut sous le regne de Néron, comme on en peut juger par son poëme de la thériaque dédié à cet empereur. La seule chose qui nous reste de ce *médecin*, c'est un grand nombre de descriptions de médicamens composés, qui étoient en partie de son invention. Il nous reste encore aujourd'hui le poëme Grec en vers élégiaques qu'il dédia à Néron, où il enseigne la maniere de préparer cet antidote, & où il désigne les maladies auxquelles il est propre. Ce remède eut tant de faveur à Rome, que quelques empereurs le firent composer dans leur palais, & prirent un soin particulier de faire venir toutes les drogues nécessaires, & de les avoir bien conditionnées. On suit encore aujourd'hui assez scrupuleusement par-tout la description de la thériaque du *médecin* de Néron, quoiqu'elle soit pleine de défauts & de superfluités. De savans *médecins* ont été curieux d'examiner quand, comment on en vint à ces sortes de compositions, & combien insensiblement on en augmenta les ingrédients. Je renvoie là-dessus le lecteur à l'excellente histoire de la *médecine* de M. le Clerc.

*Apollonides*, *médecin* de Cos, vivoit dans la 75<sup>e</sup> olympiade. Il n'est connu que par une aventure qui le fit périr malheureusement, & qui ne fait honneur ni à sa mémoire, ni à sa profession. *Amithys*, veuve de *Mégabise*, & sœur d'*Artaxerxès Longue-main*, eut une maladie pour laquelle elle crut devoir consulter *Apollonides*. Celui-ci abusant de la confiance de la princesse, obtint ses faveurs, en lui persuadant que la guérison de son mal en dépendoit; cependant *Amithys* voyant tous les jours sa santé déperir, se repentit de sa faute, & en fit confidence à la reine sa mere. Elle mourut peu de temps après, & le jour de sa mort, le *médecin* *Apollonides* fut condamné à être enterré viv.

*Archagathus*, *médecin* célèbre parmi les Romains, qui, selon quelques auteurs, fit le premier connoître la *médecine* à Rome; c'est Plin lui-même, *liv. XXXIX, c. j.*, qui nous apprend qu'*Archagathus*, fils de *Lysanias* du Péloponèse, fut le premier *médecin* qui vint à Rome sous le consulat de *Lucius Æmilius*, & de *Marcus Livius*,

l'an 535 de la fondation de la ville. Il ajoute qu'on lui accorda la bourgeoisie, & que le public lui acheta gratuitement une boutique pour y exercer sa profession; qu'au commencement on lui avoit donné le surnom de *guérisseur* de plaies, *vulnerarius*; mais que peu de temps après, la pratique de couper & de brûler dont il se servoit, ayant paru cruelle, on changea son surnom en celui de *bourreau*; & l'on prit dès-lors une grande aversion pour la *médecine*, & pour ceux qui l'exerçoient.

Il paroitra surprenant que les Romains se soient passés si long-temps de médecins; & l'on opposé à l'autorité de Pline celle de Denis d'Halicarnasse, qui dit, *livre X*, que la peste ravageant Rome l'an 391 de sa fondation, les médecins ne suffisoient pas pour le nombre des malades. Il y avoit donc des médecins à Rome plus de 200 ans avant l'époque marquée par Pline, & comme il y en a eu de tout temps chez les autres peuples. Ainsi pour concilier ces deux auteurs, il faut entendre des médecins étrangers, & particulièrement des Grecs, tout ce que Pline en dit. Les Romains jusqu'à la venue d'Archagathus, usèrent de la simple *médecine* empirique, qui étoit si fort du goût de Caton, & de laquelle il étoit le premier des Romains qui en eût écrit.

Il n'est pas étrange que les Romains n'aient point eu de connoissance de la *médecine* rationnelle, jusqu'à la venue d'Archagathus, puisqu'ils ont d'ailleurs beaucoup tardé à cultiver les autres sciences & les beaux arts. Cicéron nous apprend qu'ils avoient dédaigné la philosophie jusqu'à son temps.

*Archigenes* vivoit sous Trajan, pratiqua la *médecine* à Rome, & mourut à l'âge de 63 ans, après avoir beaucoup écrit sur la physique & sur la *médecine*. Suidas qui nous apprend ce détail, ajoute qu'*Archigenes* étoit d'Apanée en Syrie, & que son père s'appelloit *Philippe*.

Juvénal parle beaucoup d'*Archigenes*, entre autres, *satire VI, vers 236*:

*Tunc corpore sano*

*Advocat Archigenem, onerosaque pallia jactat,*  
*Quot Themisum agros.*

Et dans la satire XIV, vers 52:

*Ocyus Archigenem quare, atque eme quod*  
*Mithridates*

*Composuit.*

Juvénal ayant vécu jusqu'à la douzième année d'Adrien, a été contemporain d'*Archigenes*; la manière dont il en parle, fait voir la grande pratique qu'avoit ce médecin.

Mais ce n'est pas sur le seul témoignage de Juvénal, que la réputation d'*Archigenes* est établie; il a encore en sa faveur celui de Galien, témoignage d'autant plus fort, que cet auteur est du métier, & qu'il n'est point prodigue de louanges pour ceux qui ne sont pas de son parti. " *Archigenes*, " dit-il, a appris avec autant de soin que " personne, tout ce qui concerne l'art de " la *médecine*; ce qui a rendu avec justice " recommandable tous les écrits qu'il a " laissés, & qui sont en grand nombre; " mais il n'est pas pour cela irrépréhensible " dans ses opinions, &c. " *Archigenes* avoit embrassé la secte des pneumatiques & des méthodiques, c'est-à-dire, qu'il étoit proprement de la secte ecclésiastique.

*Arétée* vivoit, selon Wigan, sous le règne de Néron, & avant celui de Domitien; comme Aetius & Paul Eginete le citent, il est certain qu'il les a précédés. C'est un auteur d'une si grande réputation, que les médecins ne sauroient trop l'étudier. Il adopta les principes théoriques des pneumatiques, & suivit généralement la pratique des méthodiques; ses ouvrages sur les maladies ne permettent pas d'en douter. Il employa le premier les cantharides en qualité de vésicatoires, & eut pour imitateur *Archigenes*. " Nous nous servons du " cataplasme où elles entrent, dit ce dernier " dans Aetius, parce qu'il produit de grands " effets, pourvu que les petits ulcères de- " meurent ouverts, & qu'ils fluent; mais " il faut avec soin garantir la vessie par " l'usage du lait, tant intérieurement " qu'extérieurement. "

*Arétée* n'avoit pas moins de modestie que de savoir, comme il paroît par son détail d'une hydropisie vésiculaire, dont les autres médecins n'avoient point parlé.

il rapporte ailleurs le cas d'une maladie encore plus rare. " Il y a, dit-il, une espece de manie dans laquelle les malades se déchirent le corps, & se font des incisions dans les chairs, & se font des incisions dans les chairs, poussés à cette pieuse extravagance par l'idée de se rendre plus agréables aux dieux qu'ils servent, & qui demandent d'eux ce sacrifice. Cette espece de fureur ne les empêche pas d'être sentés sur d'autres sujets: on les guérit tantôt par le son de la flûte, tantôt en les enivrant; & dès que leur accès est passé, ils sont de bonne humeur, & se croient initiés au service de Dieu. Au reste, continue-t-il, ces sortes de maniaques sont pâles, maigres, décharnés, & leur corps demeure long-temps affoibli des blessures qu'ils se font faites. »

Ce n'est point ici le lieu de parler de l'anatomie d'Arétée; il suffit de remarquer qu'il a coutume de commencer chaque chapitre par une courte description anatomique de la partie dont il va décrire les maladies.

Junius Publius Crassus mit au jour une traduction latine de cet illustre médecin, à Venise, en 1552, *in-4°*; mais l'édition Greque de Goupylus, faite à Paris en 1554, *in-8°*, est préférable à tous égards. Elle a été suivie dans les *artis medicæ principes* de Henri-Etienne, en 1567, *in-fol.* Dans la suite des temps, Jean Wigan fit paroître à Oxford en 1723, *in-folio*, une exacte & magnifique édition d'Arétée: cette édition ne cede le pas qu'à celle de Boerhaave, publiée *Lugd. Bat.* 1735, *in-fol.*

Artorius, que Cælius Aurélianus a cité comme successeur d'Asclépiade, est vraisemblablement le même médecin que celui que Suétone & Plutarque ont appelé l'ami d'Auguste, & qui sauva la vie à cet empereur à la bataille de Philippe, en lui conseillant (apparemment d'après les desirs des militaires éclairés) de se faire porter sur le champ de bataille tout malade qu'il étoit, ou qu'il feignoit d'être. Ce conseil fut heureusement suivi par Auguste; car s'il fût demeuré dans son camp, il seroit infailliblement tombé entre les mains de Brutus, qui s'en empara pendant l'action. Quoiqu'Artorius ne se soit point illustré dans son art par aucun ouvrage, tous ceux

qui ont écrit l'histoire de la médecine, en ont fait mention avant moi.

*Asclépiade*, médecin d'une grande réputation à Rome pendant la vie de Mithridate, c'est-à-dire, vers le milieu du siècle xxxix. Cet *Asclépiade* n'étoit pas de la même famille des *Asclépiades*, c'est-à-dire, des enfans d'*Asclépius*, qui est le nom Grec d'*Esculape*; nous en parlerons tout à l'heure dans un article à part. Il s'agit ici d'*Asclépiade*, qui remit en crédit dans Rome la médecine qu'*Archagatus* médecin Grec y avoit fait connoître environ 100 ans auparavant.

*Asclépiade* étoit de Pruse en Bithinie, & vint s'établir à Rome à l'imitation d'un grand nombre d'autres Grecs qui s'étoient rendus dans cette capitale du monde, dans l'espérance d'y faire fortune. *Asclépiade*, pour se mettre en crédit, condamna les remèdes cruels de ses prédécesseurs, & n'en proposa que de fort doux, disant avec esprit, qu'un médecin doit guérir des malades promptement & agréablement; méthode charmante, s'il étoit possible de n'ordonner rien que d'agréable, & s'il n'y avoit ordinairement du danger à vouloir guérir trop vite.

Ce nouvel *Esculape* ayant réduit toute la science d'un médecin à la recherche des causes des maladies, changea de face l'ancienne médecine. Il la borna, selon *Pline*, à cinq chefs, à des remèdes doux, à l'abstinence des viandes, à celle du vin en certaines occasions, aux frictions, & à la promenade: il inventoit tous les jours quelque chose de particulier pour faire plaisir à ses malades.

Il imagina cent nouvelles sortes de bains; & entre autres des bains *suspendus*; en sorte qu'il gagna, pour ainsi dire, tout le genre humain, & fut regardé comme un homme envoyé du ciel. Quoique tous ces éloges partent de l'esprit de *Pline*, qui n'est guere de sang-froid quand il s'agit de louer ou de blâmer, il est vrai cependant que le témoignage de l'antiquité, est presque tout à l'avantage d'*Asclépiade*. *Apulée*, *Scribonius Largus*, *Sextus Empiricus*, & *Celse* en font beaucoup de cas; mais pour dire quelque chose de plus; il étoit tout ensemble le médecin & l'ami de *Cicéron*,

qui vante extrêmement son éloquence; ce qui prouve que ce médecin n'avoit pas quitté son métier de rhéteur, faute de capacité.

Malheureusement les écrits d'Asclépiade ne sont pas parvenus jusqu'à nous; & c'est une perte, parce que, s'ils n'étoient pas utiles aux médecins, ils serviroient du moins aux philosophes à éclaircir les écrits que nous avons d'Épicure, de Lucrece, & de Démocrite. Il ne faut pas confondre notre Asclépiade avec deux autres de ce nom cités par Galien, & dont l'un se distingua dans la composition des médicaments appelés en Grec *pharmaca*.

*Asclépiades, Aselepiadæ*; c'est ainsi qu'on a nommé les descendans d'Esculape, qui ont eu la réputation d'avoir conservé la médecine dans leur famille sans interruption. Nous en saurions quelque chose de plus particulier, si nous avions les écrits d'Eratosthenes, de Phérérides, d'Apollodore, d'Arius de Tharse, & de Polyanthus de Cyrene, qui avoient pris le soin de faire l'histoire de ces descendans d'Esculape. Mais quoique les ouvrages de ces auteurs se soient perdus, les noms d'une partie des Asclépiades se sont au moins conservés, comme le justifie la liste des prédécesseurs d'Hippocrate, dix-huitième descendant d'Esculape. La généalogie de ce grand homme se trouve encore toute dans les historiens. On pensera sans doute que cette généalogie est fabuleuse; mais outre qu'on peut répondre qu'elle est tout aussi authentique que celle de la plupart de nos grands seigneurs, il est du moins certain qu'on connoissoit avant Hippocrate, diverses branches de la famille d'Esculape, outre la sienne; & que celle d'où ce célèbre médecin sortoit, étoit distinguée par le surnom d'*Asclépiades Xébrides*, c'est-à-dire, *Xébrus*.

On comptoit trois fameuses écoles établies par les Asclépiades: la première étoit celle de Rhodes; & c'est aussi celle qui manqua la première, par le défaut de cette branche des successeurs d'Esculape; ce qui arriva, selon les apparences, long-temps avant Hippocrate, puisqu'il n'en parle point comme il fait de celle de Gnide, qui étoit la troisième, & de celle de Cos, la seconde.

Ces deux dernières florissoient en même temps que l'école d'Italie, dont étoient Pythagore, Empédocle, & d'autres philosophes médecins, quoique les écoles Grecques fussent plus anciennes. Ces trois écoles, les seules qui firent du bruit, avoient une émulation réciproque pour avancer le progrès de la médecine. Cependant Galien donne la première place à celle de Cos, comme ayant produit le plus grand nombre d'excellens disciples; celle de Gnide tenoit le second rang, & celle d'Italie le troisième. Hérodote parle aussi d'une école d'Asclépiades établie à Cyrene, où Esculape avoit un temple. Enfin, le même historien fait mention d'une école de médecine qui régnoit à Crotone, patrie de Démocede. Voyez DÉMOCEDE.

On connoît la méthode des *Asclépiades* de Gnide par quelques passages d'Hippocrate, dont on peut recueillir, 1°. que ces médecins se contentoient de faire une exacte description des symptômes d'une maladie, sans raisonner sur les causes, & sans s'attacher au pronostic; 2°. qu'ils ne se servoient que d'un très-petit nombre de remèdes, qu'eux & leurs prédécesseurs avoient sans doute expérimentés. L'élatérium, qui est un purgatif tiré du concombre sauvage, le lait & le petit lait faisoient presque toute leur médecine.

À l'égard des médecins de Cos, on peut aussi dire que si les *prænotiones Coacæ* qui se trouvent parmi les œuvres d'Hippocrate, ne sont qu'un recueil d'observations faites par les médecins de Cos, comme plusieurs anciens l'ont cru: il paroît que cette école suivoit les mêmes principes que celle de Gnide; & qu'elle s'attachoit peu à la médecine raisonnée, c'est-à-dire, à celle qui travaille à rechercher les causes cachées des maladies, & à rendre raison de l'opération des remèdes.

Quoi qu'en dise Galien, les Asclépiades n'avoient pas fait encore de grands progrès dans l'anatomie avant le temps d'Hippocrate; mais la pratique de l'art leur fournissoit tous les jours des occasions de voir sur des corps vivans, ce qu'ils n'avoient pu découvrir sur les morts, lorsqu'ils avoient à traiter des plaies, des ulcères, des tumeurs, des fractures, & des dislocations.

*Athénée*, natif d'Attalie, ville de Cilicie, fut le premier fondateur de la secte pneumatique. Ce médecin parut après Thémison, après Archigène, & fleurit un peu de temps après Plin. Il pensoit que ce n'est point le feu, l'air, la terre & l'eau qui sont les véritables élémens; mais il donnoit ce nom à ce qu'on appelle les *qualités premières* de ces quatre corps, c'est-à-dire, au chaud, au froid, à l'humide, & au sec; enfin, il leur ajoutoit un cinquième élément, qu'il appelloit *esprit*, lequel, selon lui, pénétroit tous les corps, & les conservoit dans leur état naturel. C'est la même opinion des stoïciens que Virgile insinue dans ce vers de son *Ænéide*, l. VI:

*Principio cœlum ac terras, camposque liquentes,  
Lucentemque globum lunæ, titaniaque astra,  
Spiritus intus alit: totamque insusa per artus  
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.*

Athénée appliquant ce système à la médecine, croyoit que la plupart des maladies surviennent, lorsque l'esprit dont on vient de parler, souffre le premier quelque atteinte; mais comme les écrits de ce médecin, à l'exception de deux ou trois chapitres qu'on trouve dans les recueils d'Oribaze, ne sont pas venus jusqu'à nous, on ne sait guère ce qu'il entendoit par cet *esprit*, ni comment il convenoit qu'il souffre. On peut seulement recueillir de sa définition du pouls, qu'il croyoit que cet *esprit* étoit une substance qui se mouvoit d'elle-même, & qui mouvoit le cœur & les artères. Galien prétend qu'aucun des médecins de ce temps-là n'avoit si universellement écrit de la médecine qu'Athénée.

*Avenzoar*, médecin Arabe, moins ancien qu'Avicenne, & qui a précédé Averrhoès qui le comble d'éloges dans plus d'un endroit de ses ouvrages. Il naquit, ou du moins il demouroit à Séville, capitale de l'Andalousie, où les califes mahométans faisoient pour lors leur résidence. Il vécut beaucoup au delà de cent ans, & jouit d'une santé parfaite jusqu'au dernier moment de sa vie, quoiqu'il eût essuyé bien des traitemens barbares de la part d'Haly, gouverneur de Séville. Il paroît par son livre nom-

mé *thaiſſer*, qu'il avoit la direction d'un hôpital, & qu'il fut souvent employé par le miramamolin. Il montre dans le même ouvrage beaucoup de savoir & de jugement. Il paroît mépriser toutes les subtilités des sophistes, & regarder l'expérience comme le guide le plus sûr que l'on puisse suivre dans la pratique de la médecine. Mais attaché en même temps à la secte dogmatique, il raisonne avec bon sens sur les causes & les symptômes des maladies. Enfin, comme il prend Galien pour son guide dans la théorie médicale, il ne perd aucune occasion de le citer. Son livre *thaiſſer* ou *théisir*, c'est-à-dire, *rectificatio medicationis & regiminis*, a été imprimé à Venise en 1496 & 1514 in-fol. On l'a réimprimé avec son antidotaire, & les collections d'Averrhoès, *Lugduni*, 1532, in-8°.

*Averrhoès* vivoit peu de temps après Avenzoar, puisqu'il nous apprend lui-même qu'il étoit en liaison avec ses enfans. Il mourut à Maroc vers l'an 600 de l'hégire, & ses ouvrages l'ont rendu célèbre dans toute l'Europe. Il naquit à Cordoue, fut élevé dans la jurisprudence, à laquelle il préféra l'étude des mathématiques. Il seconda par son application les talens qu'il tenoit de la nature, & se rendit encore fameux par sa patience & sa générosité. Il composa par ordre du miramamolin de Maroc, son livre sur la médecine sous le nom de *collection*, parce que de son aveu, c'est un simple recueil tiré des autres auteurs; mais il y fait un grand usage de la philosophie d'Aristote, qui étoit son héros. Il paroît être le premier auteur qui ait assuré qu'on ne peut pas avoir deux fois la petite vérole. Bayle a recueilli un grand nombre de passages dans différens auteurs au sujet d'*Averrhoès*; mais comme il n'a pas cru devoir consulter les originaux pour son dessein, il n'est pas surprenant qu'il ait commis autant de méprises qu'il a fait de citations.

Les ouvrages d'*Averrhoès* sont intitulés *Collectaneorum de re medica, Lugduni*, 1537. in fol. *Venetis apud Juntas*, 1552, fol. & son commentaire sur Avicenne, a aussi vu le jour, *Venetis*, 1555, in-fol.

*Avicenne*, fils d'Aly, naquit à Bochara, dans la province de Korasan, vers l'an 980, & passa la plus grande partie de sa vie à

Ispahan; il fit des progrès si rapides dans l'étude des mathématiques & de la médecine, que sa réputation se répandit de toutes parts; mais son savoir ne put le détourner des plaisirs, ni des maladies qu'ils lui procurerent; il mourut à l'âge de cinquante-six ans, en 1036, à Médine. Néander n'a fait qu'un roman de la vie de cet auteur.

Le fameux canon d'*Avicenne* a été si goûté dans toute l'Asie, que divers auteurs Arabes des douzième & treizième siècles, l'ont commenté dans ce temps-là: la doctrine de cet auteur prit aussi grand crédit dans toute l'Europe, & s'est soutenue jusqu'au rétablissement des lettres; cependant ses ouvrages ne renferment rien de particulier qui ne se trouve dans Galien, dans Rhazès, ou Haly Abbas.

Ils ont été imprimés un grand nombre de fois à Venise, & entre autres *apud Juntas*, en 1608, *in-fol. 2. vol.* C'est la meilleure édition, il est inutile d'indiquer les autres.

*Cælius Aurelianus*, médecin méthodique, a écrit en Latin. Il paroît à son style, qui est assez particulier, qu'il étoit Africain; ce que le titre de son ouvrage acheve de confirmer. Il y est appelé *Cælius Aurelianus Siccensis*; or Sicca étoit une ville de Numidie.

Nous n'avons rien de certain sur le temps auquel il a vécu; mais je croirois que ce ne fut pas long-temps après Soranus, dont il se donne pour le traducteur; cependant, ce qui prouveroit qu'il ne doit point être regardé comme un simple copiste des œuvres d'autrui, c'est qu'il a lui-même composé plusieurs ouvrages, comme il le reconnoît, savoir, sur les causes des maladies, sur la composition des médicamens, sur les fièvres, sur la chirurgie, sur la conservation de la santé, &c.

Il ne nous est resté des écrits de cet auteur que ceux dont il fait honneur à Soranus; mais heureusement ce sont les principaux. Ils sont intitulés *des maladies aiguës & chroniques*, & renferment la manière de traiter selon les règles des méthodiques, toutes les maladies qui n'exigent point le secours de la chirurgie. Un autre avantage qu'on en retire, c'est qu'en réfutant les sentimens des plus fameux médecins de l'antiquité, cet auteur nous a conservé des extraits de leur pratique, qui seroit entièrement inconnue,

si l'on en excepte celle d'Hippocrate, le premier dont il a parlé, & dont il rapporte néanmoins quelques passages qui ne se trouvent point dans ses œuvres tels que nous les avons.

Les deux premières éditions qui aient paru de *Cælius Aurelianus*, sont celles de Paris de l'année 1529, *in-fol.* qui ne contient que les trois livres *des maladies aiguës*; & celle de Bâle de la même forme, où l'on ne trouve que les cinq livres *des maladies chroniques*. Jean Sicard qui a donné cette édition, croyoit que les livres *des maladies aiguës* avoient été perdus avec les autres ouvrages de Cælius. La troisième édition, qui est aussi *in-fol.* est celle d'Aldus de 1547, où *Cælius* est joint à d'autres auteurs, & où il n'y a plus que les cinq livres dont on vient de parler. Dalechamp a fait imprimer ce même auteur complet, à Lyon, en 1567, chez Rouillé *in-8<sup>o</sup>.* avec des notes marginales; mais il ne s'est pas nommé. Une des dernières éditions de cet auteur est celle de Hollande, *Amsterdam 1722, in-4<sup>o</sup>.* je crois même que c'est la meilleure.

*Callianax*, sectateur d'Hérophile, n'est connu dans l'histoire de la médecine que par son peu de douceur pour les malades qui le consultoient. Galien & Palladius rapportent à ce sujet, qu'un certain homme qui l'avoit appelé pour le traiter d'une maladie dangereuse, lui demanda s'il pensoit qu'il en mourût; alors Callianax lui répondit durement par ce vers d'Homère:

*Patroclus est bien mort, qui valoit plus que vous.*

*Celse* naquit à Rome selon toute apparence, sous le regne d'Auguste, & écrivit ses ouvrages sous celui de Tibère. On lui donne dans la plupart des éditions de ses œuvres le surnom d'*Aurelius*, sur ce que tous les mauvais écrits portent le titre suivant, *A. Cornelii Celsi artium libri VI.* Il n'y a qu'une édition d'Aldus Manutius, qui change *Aurelius* en *Aulus*, & peut-être avec raison; car le prénom *Aurelius* étant tiré de la famille *Aurelia*, & celui de *Cornelius* de la famille *Cornelia*, ce seroit le seul exemple qu'on eût de la jonction des noms de deux familles différentes.

Je m'embarasse peu de la question si *Celse*

Celse a pratiqué la médecine ou non. C'est assez de savoir qu'il en parle en maître de l'art, & comme il juge sagement de tout ce qui appartient tant à la pratique, qu'à la théorie de la médecine, cela nous doit suffire. Ce qui sert encore à augmenter notre bonne opinion en faveur de cet homme célèbre, c'est qu'il avoit traité lui seul de tous les arts libéraux, c'est-à-dire, qu'il s'étoit chargé d'un ouvrage que plusieurs personnes auroient eu beaucoup de peine à exécuter. Cette entreprise parut si belle à Quintilien, qu'il ne peut s'empêcher de déclarer que cet auteur méritoit que l'on crût qu'il avoit su tout ce qu'il faut savoir sur chacune des choses dont il a écrit. *Dignus vel ipso proposito, ut illum scisse omnia illa credamus.* Ce jugement de Quintilien est d'autant plus remarquable, qu'il traite formellement Celse d'homme médiocre, relativement aux grands génies de la Grece & de l'Italie.

Enfin Celse a été fort estimé dans le siècle où il a vécu, & dans les âges suivans pour ses écrits de médecine; Columelle son contemporain le met au rang des illustres auteurs du siècle.

On ne peut en particulier faire trop de cas de la beauté de son style; c'est sur quoi nous avons une ancienne épigramme où l'on introduit Celse parlant ainsi de lui-même :

*Dictantes medici quandoque & Apollinis artes  
Musas Romano jussimus ore loqui.  
Nec minus est nobis per pauca volumina fama,  
Quam quos nulla satis bibliotheca capit.*

» J'ai contraint les muses à dicter en latin  
» l'art du dieu de la médecine, & je n'ai  
» pas moins acquis de réputation par le  
» petit nombre de volumes que j'ai com-  
» posés, que ceux dont les bibliothèques  
» contiennent à peine les ouvrages. »

Une des premières éditions de Celse, si ce n'est pas la première, se fit à Venise, *apud Joh. Rubeum*, 1493, *in-fol.*; ensuite *ibid. apud Phil. Pinzi*, en 1497; troisièmement *apud Aldum*, 1524, *in-fol.* depuis lors à Paris. Parmi les *medici principes* d'H. Etienne, 1567, *in-fol. Lugd. Batav. curâ*  
Tome XXI.

*ant. Vander Linden, apud Joh. Elsevir*, 1659, *in-12.* & 1665, *in-12.* Ce sont là deux jolies éditions qui ont été suivies par celle de Th. J. *ab Almeloveen*, Amst. 1687, *in-12.*; ensuite par celle de Wedelius, avec une grande table des matières, *Jenæ* 1713, *in-8°.* Il est inutile de citer les autres éditions, qui ont facilité par-tout la lecture de cet excellent auteur.

*Chrisippe* de Gnide vivoit sous le regne de Philippe, pere d'Alexandre le Grand, & fut un des premiers qui se déclarerent contre la médecine expérimentale. Pline l'accuse d'avoir bouleversé par son babil les sages maximes de ceux qui l'avoient précédé dans sa profession. Il désapprouvoit la saignée, usoit rarement des purgatifs, & leur substituoit les clysteres & les vomitifs. Ses écrits, déjà fort rares du temps de Galien, ne sont pas venus jusqu'à nous.

*Criton* contemporain de Martial, & dont il parle dans une de ses épigrammes, *lib. II, epig. 62*, est apparemment le même qui est souvent cité par Galien, comme ayant très-bien écrit de la composition des médicaments. Il avoit en particulier épuisé la matière des cosmétiques, c'est-à-dire, des compositions pour l'embellissement, pour teindre les cheveux, la barbe, & toutes les diverses especes de fards. Héraclide de Tarente en avoit déjà dit quelque chose; mais les femmes ne s'étoient pas encore portées à l'excès où elles étoient parvenues de ce côté-là dans le siècle de Criton, qui d'ailleurs étoit médecin de cour, & qui defiroit de s'y maintenir.

*Démocède*, fameux médecin de Crotonne, vivoit en même temps que Pythagore. Ce médecin, à ce que dit Hérodote, ayant été chassé par la sévérité de son pere, qui s'appelloit Calliphon, vint premièrement à Égine, & ensuite à Athenes, où il fut en grande estime. De là il passa à Samos, où il eut occasion de guérir Polycrate, roi de cette île, & cette guérison lui valut deux talens d'or, c'est-à-dire, environ six mille livres sterlings. Quelque temps après ayant été fait prisonnier par les Perses, il cachoit sa profession; mais on le découvrit, & on l'engagea à donner son ministère au soulagement du roi Darius, qui

n'avoit aucun repos d'une dislocation de l'un des piés. Il traita aussi la reine Aroffa, femme du même Darius, d'un cancer qu'elle avoit au sein. Hérodote ajoute que Démocede ayant réuissi dans ces deux cures, reçut de très-riches présens, & s'acquit un si grand crédit auprès du roi, qu'il le faisoit manger à sa table. Cependant il eut la liberté de retourner en Grece, sous la promesse de servir d'espion; mais il s'y fixa tout-à-fait, se garda bien de jouer ce rôle infame, & épousa une fille du fameux Milon son compatriote. On ne fait aucune autre particularité de la médecine de Démocede, ni de celle des autres *médecins* de Crotoné.

*Démocrate* d'Abdere voyagea beaucoup, & se plut à faire des expériences; mais il y a long-temps que nous avons perdu ses ouvrages, & ce que l'histoire nous apprend de sa vie & de ses sentimens, est plein d'incertitude. On fait seulement, à n'en pouvoit douter, qu'il étoit d'Abdere en Thrace, qu'il descendoit d'une famille illustre, & que ce fut dans de longs & pénibles voyages, où le porta l'ardeur insatiable de s'instruire, qu'il employa sa jeunesse, & dissipa son riche patrimoine. Revenu dans sa patrie, âgé, fort savant & très-pauvre, il rassembla toutes ses observations, & écrivit ses livres, dans lesquels on a prétendu qu'il avoit traité de l'anatomie & de la chymie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est l'auteur, ou du moins le restaurateur de la philosophie corpusculaire, que les méthodiques appliquèrent ensuite à la médecine. Hippocrate vint un jour le voir à Abdere; & charmé de ses lumieres, il conserva toute sa vie pour lui la plus grande estime. *Voyez ci-après Hippocrate.*

*Dioclès*, de Cariste, suivit de près Hippocrate quant au temps, & se fit une réputation des plus célèbres. Il passa pour auteur d'une lettre que nous avons, & qui est adressée à Antigonus, roi d'Asie; ce qui marqueroit qu'il vivoit sous le regne de ce successeur d'Alexandre. Ses ouvrages cités par Athénée se sont perdus, ainsi que celui intitulé, *des maladies*, dont Galien rapporte un fragment. Il possédoit, ajoutet-il, autant que personne l'art de guérir, & exerça la médecine par principe d'hu-

manité, & non comme la plupart des autres *médecins*, par intérêt ou par vaine gloire: il a écrit le premier de la maniere de disséquer les corps.

*Empédocle*, disciple de Pythagore, & philosophe d'un grand génie, étoit d'Agri-gente en Sicile, & florissoit aux environs de la 84<sup>e</sup>. olympiade, ou 430 ans avant la naissance de Jesus-Christ. Il faisoit un tel cas de la médecine, qu'il élevoit presque au rang des immortels ceux qui excelloient dans cet art. Il étoit en cela bien éloigné des idées du fameux Héraclite, qui disoit que les grammairiens pourroient se vanter d'être les plus grands foux, s'il n'y avoit point de *médecins* au monde.

*Erasistrate*, disciple de Chrisippe de Gnide, étoit de Julis dans l'île de Cée, & fut inhumé sur le mont Mycale, vis-à-vis de Samos. Il tient un rang distingué entre les anciens *médecins*, par son esprit, par ses systêmes, ses talens & ses ouvrages, dont nous devons regretter la perte: il florissoit sous le regne de Séleucus Nicanor; l'histoire suivante en est la preuve.

Antiochus devint éperdument amoureux de Stratonice, seconde femme de Séleucus son pere. Les efforts qu'il fit pour dérober cette passion à la connoissance de ceux qui l'environnoient, le jeterent dans une langueur mortelle. Là dessus Séleucus appella les *médecins* les plus experts, entre lesquels fut Erasistrate, qui seul découvrit la vraie cause du mal d'Antiochus. Il annonça à Séleucus, que l'amour étoit la maladie du prince; maladie, ajouta-t-il, d'autant plus dangereuse, qu'il est épris d'une personne dont il ne doit rien espérer. Séleucus surpris de cette nouvelle, & plus encore de ce qu'il n'étoit point au pouvoir de son fils de se satisfaire, demanda qui étoit donc cette personne qu'Antiochus devoit aimer sans espoir. C'est ma femme, répondit Erasistrate. Hé quoi! reprit Séleucus, causerez-vous la mort d'un fils qui m'est cher, en lui refusant votre femme? Seigneur, reprit le *médecin*, si le prince étoit amoureux de Stratonice, la lui céderez-vous? Sans doute, reprit Séleucus avec serment. Eh bien, lui dit Erasistrate, c'est d'elle-même dont Antiochus est épris. Le roi tint sa parole, quoiqu'il eût déjà de Stratonice un enfant.

Aucun anatomiste n'ignore qu'Érasistrate poussa cette science concurremment avec Hérophile, à un haut degré de perfection. Ils connurent les premiers les principaux usages du cerveau & des nerfs, du moins les usages que les anatomistes ont depuis assignés à ces parties. Érasistrate découvrit en particulier dans les chevreaux les vaisseaux lactés du mésentère. Il fit aussi la découverte des valvules du cœur. Galien vous instruira de sa pratique; c'est assez de dire ici que sectateur de Chrissippe son maître, il désapprouvoit la saignée & les purgatifs, les lavemens acrés, & les vomitifs violens. Il n'employoit aussi que les remèdes simples, méprisant avec raison ces compositions royales & tous ces antidotes que ses contemporains appelloient *les mains des dieux*. Il étoit assez éloigné de la secte des empiriques; jugeant nécessaire la recherche des causes dans les maladies des parties organiques, & dans toute maladie en général. Le livre qu'il composa sur ce sujet n'est pas parvenu jusqu'à nous, ainsi que ses autres écrits, dont Galien & Cœlius Aurélianus ne nous ont conservé que les titres. Sa franchise mérite des éloges; car il avouoit ingénument au sujet de cette espèce de faim qu'on ne peut rassasier, & qu'il appelle *boulimia* (terme qu'il employa le premier), qu'il ignoroit pourquoi cette maladie régnoit plutôt dans le grand froid que dans les chaleurs. C'est Aulu-Gelle, *liv. XVI, chap. iij*, qui rapporte ce trait de la vie d'Érasistrate. Petrus Castellanus raconte que cet illustre médecin, accablé dans la vieillesse des douleurs d'un ulcère qu'il avoit au pié, & qu'il avoit vainement tenté de guérir, s'empoisonna avec le suc de ciguë, & en mourut.

*Esculape* est ce grand médecin sur le compte duquel on a débité tant de fables, qu'il est maintenant impossible de les séparer de la vérité. Pausanias & d'autres auteurs comptent jusqu'à soixante-trois temples qu'on lui avoit élevés dans la Grece & les colonies Greques. Les peuples y accouroient de toutes parts pour être guéris de leurs maladies; ce que l'on faisoit apparemment par des moyens fort naturels, mais qu'on déguisoit adroitement par mille cérémonies aux malades, qui ne manquoient

pas d'attribuer leur guérison à la protection miraculeuse du dieu. Une vérité que l'on apperçoit au travers de toutes les fables que les Grecs ont débitées sur le compte d'Esculape, c'est que ce fut un des bienfaiteurs du genre humain, & qu'il dut les autels qu'on lui éleva, aux efforts heureux qu'il fit pour donner à la médecine, imparfaite & grossière avant lui, une forme plus scientifique & plus régulière. Ses principes passèrent aux Asclépiades, ses descendans, jusqu'à Hippocrate, qui y mit le sceau de l'immortalité.

Pour ne nous en rapporter ici qu'aux gens du métier, je croirois que d'après le témoignage de Celse & de Galien, on pourroit former quelques conjectures assez approchantes de la vérité sur le compte d'Esculape. Il paroît d'abord qu'il fut fils naturel de quelque femme d'un rang distingué, qui le fit exposer sur une montagne située dans le territoire d'Epidaure, pour cacher sa faute, & qu'il tomba entre les mains d'un berger, dont le chien l'avoit découvert. La mere de cet enfant retrouvé se chargea secrettement de son éducation, & le fit remettre à Chiron, qui étoit dans ce temps-là les enfans de la Grece, qui étoient de quelque naissance. Esculape profita de l'occasion de s'avancer à la gloire par le chemin que Chiron lui ouvroit, & où il étoit entraîné par son génie. La médecine fit son étude favorite, & il parvint dans cet art à un si haut point d'intelligence, que ses compatriotes lui donnerent le surnom d'Esculape, emprunté de celui qui avoit inventé la médecine en Phénicie. L'obscurité de sa naissance, jointe à ses lumieres en médecine, engagerent ses compatriotes à lui donner Apollon pour pere, & à le désirer lui-même après sa mort.

*Etrabarani*, médecin Arabe, naquit dans une province du Chorazan. Il fut médecin du sultan Thechm, roi de Chazna, ville d'Asie, située sur les frontieres de l'Inde. Il composa un livre de médecine, fort vanté chez les Arabes, intitulé *le Paradis de la prudence*, & qui contient des observations concernant l'art de guérir, avec un détail des propriétés des plantes, des animaux & des minéraux. Il mourut à

Chazna, l'an de l'hégire 474, & de J. C. 1081.

*Eudeme*. Il y a eu plusieurs médecins de ce nom; le premier étoit vendeur d'antidote, *pharmacopola*; le second étoit un médecin de Chio, que l'ellébore ne pouvoit pas purger; le troisieme étoit anatomiste, contemporain d'Hérophile, ou de ses disciples; le quatrieme avoit décrit en vers la composition d'une espece de thériaque dont usoit Antiochus Philométor, & cette description étoit gravée sur la porte du temple d'Esculape; le cinquieme dont parle Cœlius Aurelianus, est le même que l'adultere de Livie, qui est appelé par Tacite, *l'ami & le médecin* de cette princesse, & qui empoisonna Drusus son époux. Tacite ajoute que cet Eudeme faisoit parade de posséder beaucoup de secrets, afin de paroître plus habile dans son art; maxime qui a réussi à plusieurs médecins destitués de talens nécessaires pour se faire distinguer en se conduisant avec franchise: le sixieme Eudem étoit un médecin méthodique, disciple de Thémison, sous le regne de Tibere, peut-être est-ce le même que l'Eudeme de Tacite. On trouve encore dans Galien, un Eudeme qu'il appelle *l'ancien*, & dont il rapporte quelques compositions de médicamens. Athénée cite un Eudeme, Athénien, qui avoit écrit touchant les herbes: enfin, Apulée parle d'un Eudeme qui avoit traité des animaux. On ne sauroit dire si ces derniers sont différens des quatre ou cinq premiers.

*Euphorbus*, frere d'Antonius Musa, médecin chéri d'Auguste, devint aussi médecin d'un prince qui se plaisoit à la médecine; ce prince étoit Juba, second du nom, roi de Numidie, celui qui épousa Sélène, fille d'Antoine & de Cléopatre. Entre les livres que Juba lui-même avoit écrits, ceux où il traitoit de la Lybie & de l'Arabie, lesquels il dédia à Caius César, petit-fils d'Auguste, contenoient plusieurs choses curieuses concernant l'histoire naturelle de ces pays-là; par exemple, il y décrivait exactement, à ce que dit Pline, l'arbre qui porte l'encens. Euphorbe ne laissa point d'ouvrage.

*Ezrahagui*, médecin Arabe, composa un ouvrage de médecine, semblable au canon

d'Avicenne: les médecins mahométans en font même à présent un grand cas. Il mourut à l'âge de cent un an, l'an de l'hégire 404, & de J. C. 1013.

*Galien* (*Claude*) étoit de Pergame, ville de l'Asie mineure, fameuse à divers égards, & particulièrement par son temple d'Esculape. Il est né vers l'an 131 de Jesus-Christ, environ la 15<sup>e</sup>. année du regne d'Adrien. Il paroît par ses écrits qu'il a vécu sous les empereurs Antonin, Marc-Aurele, Lucius-Verus, Commode & Sévere.

Il embrassa la médecine à l'âge de 17 ans, l'étudia sous plusieurs maîtres, & voyagea beaucoup. Il fut dans la Cilicie, dans la Palestine, en Crete, en Chypre, & ailleurs. Il demeura quelque temps à Alexandrie, capitale de l'Egypte, où florissoient encore toutes les sciences. A l'âge de 28 ans il revint d'Alexandrie à Pergame, & traita les blessures de nerfs des gladiateurs avec beaucoup de succès; ce qui prouve que Galien entendoit aussi-bien la chirurgie que la médecine.

Il se rendit à Rome à l'âge de 32 ans, eut le bonheur de plaire à Sergius Paulus, préteur, à Séverus, qui étoit alors consul, & qui fut depuis empereur, & à Boëthius, homme consulaire, dont il guérit la femme, qui lui fit un présent de quatre cents pieces d'or; mais son mérite & son habileté lui firent tant d'ennemis parmi les autres médecins de Rome, qu'ils le contraignirent de quitter cette ville, après y avoir séjourné quelques années.

Cependant, au bout de quelque temps, Marc-Aurele le rappella dans la capitale, où il écrivit entr'autres livres celui de l'usage des parties du corps humain. Il est vrai que craignant extrêmement l'envie des médecins de cette ville, il se tenoit le plus qu'il pouvoit à la campagne, dans un lieu où Commode, fils de l'empereur, faisoit son séjour. On ne fait point combien de temps Galien demeura à Rome pour la seconde fois, ni même s'il y passa le reste de sa vie, ou s'il retourna en Asie: Suidas dit seulement que ce médecin vécut 70 ans.

Le grand nombre de livres qui restent de sa plume, sans parler de ceux qui se sont perdus, prouve bien que c'étoit un

homme d'un prodigieux travail, & qui écrivoit avec une facilité singulière. On comptoit plus de cinq cents livres de sa main sur la seule médecine; mais nous apprenons de lui, qu'une partie de tant d'ouvrages périt de son temps, par un incendie qui consuma le temple de la Paix à Rome, où ces mêmes ouvrages étoient déposés.

Tous les anciens ont eu pour Galien la plus grande estime; & Eusebe qui a vécu environ cent ans après lui, dit que la vénération qu'on portoit à ce médecin, alloit jusqu'à l'adoration. Trallien, Oribase, Aëtius, & sur-tout Paul Eginete, n'ont fait presque autre chose que de le copier; & tous les médecins Arabes se sont conduits de même. Il est pourtant certain qu'il eut pendant sa vie un grand parti à combattre, & la médecine d'Hippocrate qu'il entreprit de rétablir, ne triompha pas apparemment de la secte méthodique, ni des autres.

Nous avons deux éditions Grecques de Galien; l'une d'Alde, donnée en 1525, en deux volumes *in-folio*: l'autre plus correcte d'André Cratandrus, de Jean Hervagius, & de Jean Bebelius, parut en 1538, en cinq volumes *in-folio*.

Quant aux éditions latines, il y en a eu grand nombre. On a plusieurs traductions de Galien en cette langue. On en a donné une à Lyon en 1536, *in-folio*, elle est de Simon Colinceus. La même a paru en 1554, beaucoup plus correcte & avec de grandes augmentations; c'est Jean Frellonius qui l'a mise au jour. Il y en a une autre édition de Jean Frébonius, à Bâle, en 1541. La même reparut en 1561, avec une préface de Conrad Gesner, dans laquelle il est parlé avec beaucoup de jugement de Galien, de ses ouvrages, & de ses différens traducteurs.

Il y en a une troisième des Juntes, qui ont donné à Venise dix éditions de Galien; la première est *in-8°*, en 1641; & les autres *in-folio* dans les années suivantes; la neuvième ou dixième, car ces deux éditions ne diffèrent point, sont les plus complètes & les meilleures.

Nous ne connoissons qu'une seule édition de Galien qui soit Grecque & Latine; elle a

été donnée à Paris en 1639, sous la direction de René Chartier, en treize volumes *in-fol*. Cet élégant ouvrage contient, non-seulement les écrits de Galien, mais encore ceux d'Hippocrate, & quelques autres anciens médecins. La traduction en est correcte & fidelle, elle a été faite sur la comparaison des textes dans les différentes éditions & dans les manuscrits.

*Gariopontus* a été mal jugé pour beaucoup plus ancien qu'il ne l'est effectivement; car puisque Pierre Damien, élevé au cardinalat en 1057, en parle comme d'un homme qu'il avoit vu, il en résulte que ce médecin vivoit au xj<sup>e</sup>. siècle. On peut croire qu'il étoit du nombre de ceux qui composoient l'école de Salerne. René Moreau, dans ses prolégomenes sur cette école, cite un passage dans lequel il est appelé *Warimpotus*. Il adopta le système des méthodiques, & a écrit sept livres de pratique dans ce goût-là, mais d'un style barbare. Il traite dans les cinq premiers livres de la plupart des maladies, & les fièvres sont la matière des deux derniers. Cet ouvrage parut à Lyon, *Lugduni apud Blanchardum*, en 1516 & 1526, *in-4°*. sous le titre de *Passionarii Galeni de ægritudinibus, à capite ad pedes*. Ensuite il a été imprimé à Bâle *apud Henr. Petri* 1531, *in-4°*. & 1536 *in-8°*. sous le titre suivant: *De morborum causis accidentibus & curationibus, libri octo*.

*Glaucias*, disciple de Sérapion, c'est-à-dire, médecin empirique, est souvent cité par Galien, qui dit qu'il avoit commenté le sixième livre des épidémiques d'Hippocrate. Il fait aussi l'éloge de quelques-uns de ses médicamens. Pline en parle dans son hist. nat. liv. XXII. ch. xxij.

*Haly-Abbas*, médecin Arabe, passoit de son temps pour un homme d'un savoir si surprenant, qu'on l'appelloit le Mage. Il publia vers l'an 980 son livre intitulé *almaleci*, qui renferme un système complet de toute la médecine, & c'est le système dont les Arabes font l'éloge le plus pompeux. Etienne d'Antioche traduisit cet ouvrage en Latin en 1127. Il est vrai que si l'on avoit à choisir quelque système de médecine fondé sur la doctrine des Arabes, celui qui a été fait par Haly-Abbas paroît moins confus, plus intelligible & plus lié que tous les

autres, sans même excepter celui d'Avi- & Rhasès en a pris bien des choses.

La traduction d'Etienne d'Antioche dont je viens de parler est intitulée *Regalis dispositionis theoricæ libri decem, & practicæ libri decem, quos Stephanus ex Arabica in Latinam linguam transtulit. Venetiis 149<sup>e</sup>, regal. fol. Lugd. 1523, in-4<sup>o</sup>.*

*Héraclide* le Tarentin fut le plus illustre de tous les sectateurs de Sérapion, fondateur de l'empirisme. Galien fait grand cas d'un ouvrage qu'il avoit composé sur la chirurgie. Nous lisons dans le même auteur qu'*Héraclide* avoit commenté tous les ouvrages d'Hippocrate; *Cælius Aurélianus* cite aussi les livres d'*Héraclide* sur les maladies internes; mais aucun des écrits de ce médecin ne nous est parvenu.

*Hermogene*. Il y a deux médecins de ce nom; l'un sectateur d'Erasistrate, a pu vivre du temps d'Adrien, un peu avant Galien, qui en parle; l'autre plus ancien, est celui contre lequel Lucile fit en Grec l'épigramme dont le sens est: "Diophante ayant vu" en songe le médecin Hermogene, ne se réveilla jamais, quoiqu'il portât un pré-servatif sur lui." Martial, en imitant cette épigramme, attribue la même chose à un autre médecin qu'il appelle Hermocrate, & qui est peut-être un nom supposé; quoique l'épigramme de Martial n'ait pas la finesse & la brièveté de celle de Lucile, on voit pourtant qu'elle part d'une bonne main. La voici:

*Lotus nobiscum est hilaris, cœnavit & idem;*

*Inventus mane est mortuus Andragoras.*

*Tam subitæ mortis causam, Faustine,*  
*requiris?*

*In somnis medicum viderat Hermocratem.*

"Andragoras, après avoir fait un très-bon" souper avec nous, fut trouvé mort le" matin dans son lit. Ne me demandez" point, Faustine, la cause d'une mort" aussi prompte; il avoit eu le malheur" de voir en songe le médecin Hermo-  
"crate."

*Hérodicus* ou *Prodicus* de Sélymbre, naquit quelque temps avant Hippocrate, & fut contemporain de ce prince de la médecine.

Platon le fait inventeur de la gymnastique médicinale, c'est-à-dire, de l'art de prévenir ou de guérir les maladies par l'exercice. Si cette idée est vraie, on pourroit regarder Hérodicus comme le maître d'Hippocrate en cette partie.

*Hérophile* naquit à ce qu'on croit à Carthage, & vécut sous Ptolémée Soter. Il étoit contemporain d'Erasistrate, un peu plus âgé que lui, & tous deux se distinguèrent également dans l'anatomie humaine. Galien dit d'Hérophile qu'il étoit consommé dans les diverses parties de la médecine, mais sur-tout dans l'anatomie. Il découvrit le premier les nerfs proprement dits; il donna aux parties de nouveaux noms, qui ont presque tous été conservés. C'est lui qui a imposé les noms de *réine* & d'*arachnoïde* à deux tuniques de l'œil; celui de *pressoir* ou de *torcular* à l'endroit où les sinus de la dure-mère viennent s'unir; celui de *parastates* à ces glandes qui sont situées à la racine de la verge, &c. Il cultiva beaucoup la chirurgie & la botanique, & fit le premier entre les anciens dogmatiques, un grand usage des médicaments simples & composés.

La doctrine du pouls acquit sous lui de grands progrès; il ne s'écarta point dans la cure des maladies, ni par rapport à la conservation de la santé, des sentimens d'Hippocrate; cependant il écrivit contre les pronostics de ce grand homme, qu'on avoit rarement attaqué, & toujours avec peu de succès. Hérophile ne fut pas plus heureux que les autres, ses ouvrages n'ont point passé jusqu'à nous.

*Hippocrate* descendoit d'Esculape au dix-huitième degré, & étoit allié à Hercule par sa mère au vingtième degré. Il naquit à Cos la première année de la lxx<sup>e</sup>. olympiade, 458 ans avant la naissance de Jésus-Christ, & la cinquième année du règne d'Artaxerxès Longue-main. Il étoit digne contemporain de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, & d'autres grands hommes qui ont illustré la Grèce.

Son grand-père Hippocrate & son père Héraclide qui n'étoient pas seulement d'habiles médecins, mais des gens versés en tout genre de littérature, ne se contenterent pas de lui apprendre leur art; ils l'instruisirent encore dans la logique, dans la physique,

dans la philosophie naturelle, dans la géométrie & dans l'astronomie. Il étudia l'éloquence sous Gorgias le rhéteur, le plus célèbre de son temps.

L'île de Cos, lieu de sa naissance, est très-heureusement située. Il y avoit long-temps que ses ancêtres l'avoient rendue fameuse par une école publique de *médecine* qu'ils y avoient fondée. Il eut donc toutes les commodités possibles pour s'initier dans la théorie de la *médecine*, sans être obligé d'abandonner sa patrie; mais comme c'est à l'expérience à perfectionner dans un médecin ce qu'il tient de l'étude, les plus grandes villes de la Grece n'étant pas fort peuplées, il suivit le précepte qu'il donne aux autres; il voyagea. «Celui qui veut être médecin,» dit-il, doit nécessairement parcourir les provinces étrangères; car l'ignorance est une compagne fort incommode pour un homme qui se mêle de guérir les maladies; elle le gêne & la nuit & le jour.»

Il parcourut la Macédoine, la Thrace & la Thessalie: c'est en voyageant dans ces contrées qu'il recueillit la plus grande partie des observations précieuses qui sont contenues dans ses épidémiques. Il vit toute la Grece, guérissant en chemin faisant non-seulement les particuliers, mais les villes & les provinces. Les Illyriens le sollicitèrent par des ambassadeurs de se transporter dans leur pays, & de les délivrer d'une peste cruelle qui le ravageoit. Hippocrate étoit fort porté à secourir ces peuples; mais s'étant informé des vents qui dominoient dans l'Illyrie, de la chaleur de la saison, & de tout ce qui avoit précédé la contagion, il conclut que le mal étoit sans remède. Il fit plus: prévoyant que les mêmes vents ne tarderoient pas à faire passer la peste de l'Illyrie dans la Thessalie, & de la Thessalie en Grece, il envoya sur le champ ses deux fils, Thessalus & Draco, son gendre Polybe, & plusieurs de ses élèves en différens endroits, avec les instructions nécessaires. Il alla lui-même au secours des Thessaliens; il passa dans la Doride, dans la Phocide & à Delphes, où il fit des sacrifices au dieu qu'on y adoroit; il traversa la Béotie, & parut enfin dans Athenes, recevant par-tout les honneurs dus à Apollon. En un mot, il fit en Grece, pour me servir des termes

de Callimaque, l'office de cette panacée divine, dont les gouttes précieuses chassent les maladies de tous les lieux où elles tombent.

Dans une autre occasion plus pressante encore, il délivra la ville d'Athenes, selon quelques historiens, de cette grande peste qui causa dans l'Attique des ravages inouis, que Thucydide, qui en fut le témoin oculaire, a si bien décrits, & que Lucrece a chantés dans la suite. On dit qu'il n'employa pour remèdes généraux que de grands feux qu'il fit allumer dans toutes les rues, & dans lesquels il fit jeter toutes sortes d'ingrédients aromatiques, afin de purifier l'air; méthode pratiquée long-temps avant lui par les Egyptiens.

Telle fut sa réputation, que la plupart des princes tenterent de l'attirer à leur cour. Il fut appelé auprès de Perdiccas, roi de Macédoine, qu'on croyoit attaqué de consumption; mais après l'avoir bien examiné, il découvrit que son mal étoit causé par une passion violente dont il brûloit pour Hila, qui étoit la maîtresse de son pere.

On prétend, dans les pieces ajoutées aux œuvres d'Hippocrate, & dont je ne garantis point l'authenticité; on prétend, dis-je, dans ces pieces, qu'Artaxerxès lui offrit des sommes immenses & des villes entières pour l'engager à passer en Asie, & à dissiper une peste qui désoloit & ses provinces & ses armées; il ordonna qu'on lui comptât d'avance cent talens (quarante-cinq mille livres sterlings); mais Hippocrate regardant ces richesses comme les présens d'un ennemi & l'opprobre éternel de sa maison s'il les acceptoit, les rejeta, & répondit au gouverneur de l'Hellespont qui les lui offroit de la part d'Artaxerxès: «Dites à votre maître que je suis assez riche; que l'honneur ne me permet pas de recevoir ses dons, d'aller en Asie, & de secourir ses ennemis de la Grece.»

Quelqu'un lui représentant dans cette occasion qu'il faisoit mal de refuser une fortune aussi considérable que celle qui s'offroit, & qu'Artaxerxès étoit un fort bon maître, il répondit: *je ne veux point d'un maître, quelque bon qu'il soit.*

Le sénat d'Abdere le pria de se transporter dans la solitude de Démocrite, &

de travailler à la guérison de ce sage, que le peuple prenoit pour un fou. On sait ce qu'en dit l'histoire :

*Hippocrate arriva dans le temps  
Que celui qu'on disoit n'avoir raison ni sens,  
Cherchoit dans l'homme ou dans la bête  
Quel siege a la raison, soit le cœur, soit la tête.  
Sous un ombrage épais, assis près d'un ruisseau  
Les labyrinthes d'un cerveau  
L'occupoient. Il avoit à ses pieds maint volume,  
Et ne vit presque pas son ami s'avancer,  
Attaché selon sa coutume. . . . .*

Lorsque les Athéniens furent sur le point d'attaquer l'île de Cos, Hippocrate, plein d'amour pour sa patrie, se rendit en Thessalie, invoqua contre les armes de l'Attique, des peuples qu'il avoit délivrés de la peste, souleva les états circonvoisins, & en même temps envoya son fils Thestalus à Athenes pour écarter la tempête qui menaçoit son pays. Le pere & le fils réussirent : en peu de jours la Thessalie & le Péloponèse furent en armes, prêts à marcher au secours de Cos ; & les Athéniens, soit par crainte, soit par reconnaissance pour Hippocrate, abandonnerent leur projet.

Ce grand homme, qui sembla aux dieux méprisa les richesses, aima la vérité & fit du bien à tout le monde, ne désira qu'une longue vie en parfaite santé, du succès dans son art, & une réputation durable chez la postérité. Ses souhaits ont été accomplis dans toute leur étendue : on lui a rendu même pendant sa vie des honneurs qu'aucun Grec n'avoit reçus avant lui. Les Argiens lui éleverent une statue d'or ; les Athéniens lui décernerent des couronnes, le maintinrent lui & ses descendants dans le pritanée, & l'initierent à leurs grands mysteres ; marque de distinction dont Hercule seul avoit été honoré : enfin, il a laissé une réputation immortelle. Platon & Aristote le vénèrent comme leur maître, & ne dédaignerent pas de le commenter. Il a été regardé de tout temps comme l'interprete le plus fidele de la nature ; & il conservera, selon les apparences, dans les siècles à venir, une gloire & une réputation que

plus de deux mille deux cents ans ont laissées sans atteinte.

Il mourut dans la Thessalie la seconde année, disent quelques auteurs, de la cvij<sup>e</sup>. olympiade, 349 ans avant la naissance de J. C. & fut inhumé entre Larisse & Gortone. Ce petit nombre de particularités de la vie d'Hippocrate sont suffisantes pour se former une idée de son caractère.

Je n'ajouterai que de courts détails sur quelques éditions de ses ouvrages.

La premiere édition Greque parut à Venise chez Aldé, en 1526, *in-fol.* La seconde à Bâle, par Forbenius, en 1538, *in-fol.* La premiere édition Latine, faite sur l'Arabe, vit le jour à Venise en 1493, *in-fol.* Il en parut une autre traduction sur les manuscrits Grecs du Vatican à Rome en 1549, *in-fol.* La version de Janus Cornarius vit le jour à Venise en 1545, *in-8<sup>o</sup>.*, & à Bâle en 1553, *in-fol.* La version Latine d'Anutius Fœsius parut à Francfort en 1596, *in-8<sup>o</sup>.*

On compte entre les éditions, Greques & Latines, 1<sup>o</sup>. celle de Jérôme Mercurialis, à Venise 1588, *in-fol.* 2<sup>o</sup>. Celle d'Anutius Fœsius, à Francfort *typis Wechelianis* 1595, *in-fol.* 1621, 1645, & la même à Genève 1657, *in-fol.* 3<sup>o</sup>. De Van-der-Linden, avec la version de Cornarius, à Leyde en 1665, 2 vol. *in-8<sup>o</sup>.* 4<sup>o</sup>. De René Charlier, avec les ouvrages de Galien, à Paris 1679, 13 vol. *in-fol.*

On a imprimé 22 traités d'Hippocrate avec la version de Cornarius, des tables & des notes, à Bâle en 1579, *in-fol.*, & cette édition est maintenant fort rare.

On a tout sujet de croire, suivant plusieurs témoignages des auteurs orientaux, qu'il s'étoit fait en Arabe des traductions d'Hippocrate dès les premiers temps d'Almanzor & d'Almamon : mais la version qui a effacé toutes les autres a été celle de Honain, fils d'Isaac, qui fut en grande réputation sous le calife Einnotewakel. Ce prince commença son regne l'an 232 de l'hégire, de Jesus-Christ 846, & mourut l'an de l'hégire 247, & de Jesus-Christ 861. Cet Honain fut disciple de Jean, surnommé fils de Masowia.

Les historiens remarquent que Honain entreprit de nouvelles traductions des livres Grecs,

Grecs, parce que celles de Sergius étoient fort défectueuses. Gabriel, fils de Boët-Jechua, autre fameux médecin, l'exhorta à ce travail, qu'il fit avec tant de succès, que sa traduction surpassa toutes les autres. Sergius avoit fait les siennes en Syriaque; & Honain, qui avoit demeuré deux ans dans les provinces où on parloit Grec, alla ensuite à Balsora où l'Arabe étoit le plus pur; & s'étant perfectionné dans cette langue, il se mit à traduire.

La plupart des traductions Arabes d'Hippocrate & de Galien portent son nom; & les Hébraïques faites il y a plus de 700 ans, l'ont été sur la sienne. Honain est donc le plus considérable interprete d'Hippocrate; & c'est de lui que les Arabes ont tiré tout ce qu'ils ont d'érudition sur l'histoire de la médecine.

Il y avoit encore dans ce temps-là deux traductions d'Hippocrate: l'une Syriaque, & l'autre Arabe. La première passoit pour un second original, & pour avoir été conférée avec les éditions Syriaques, qui sont fort rares depuis plusieurs siècles, à cause que le Syriaque est devenu une langue savante qui n'a plus été d'usage que parmi les chrétiens, & qui ne s'apprend plus que par étude. On peut juger par ce détail qu'il ne faut pas attendre de grands secours des Arabes pour la révision des textes Grecs.

Nous pouvons encore conclure de là qu'il seroit difficile de découvrir chez les orientaux quelque chose qui servît à l'histoire d'Hippocrate, de plus que ce qu'en disent les Grecs & les Latins. Cependant les Arabes ont des vies de cet ancien médecin, & ils en parlent comme d'un des plus grands hommes qui aient existé; c'est ce qu'on lit dans les deux seules versions qui soient imprimées: la première est d'Eutychieus ou Sahid, patriarche d'Alexandrie; l'autre est de Grégoire, surnommé Albufarage, qui étoit métropolitain de Takrit, ville d'Arménie, & qui a vécu jusqu'au treizième siècle: mais on ne trouve ni dans l'une ni dans l'autre aucun trait qui ait un fondement solide.

En échange nos médecins, entr'autres Brasavolus, Jacotius, Marinellus, Martianus & Mercurialis, ont fait d'excellens

Tome XXI.

commentaires sur Hippocrate. Voici les titres de leurs ouvrages.

Brasavolus, Antonius Musa, *in aphorismos Hippocratis commentarius*; Ferraria; 1594, in-4°. *In libros de ratione victus in morbis acutis, commentaria*; Venetiis, 1546, in-fol.

Jacotius (Desiderius), *commentariorum, ad Hippocratis coaca præfagia libri tredecim*; Lugd. apud Guil. Rovillium, 1576, in-fol.

Marinellus (Joannes), *commentaria in Hippocratis opera*; Venet. apud Valgrifium, 1575, in-fol. ed. prima & optima: ibidem; 1619, in-fol. Vicentia, 1610, in-fol.

Martianus (Prosper), *Hippocrates conf. nationibus explicatus*; Patavii, 1719, in-fol.

Mercurialis (Hieronymus), *commentarii in Hippocratis prognostica*; Venet. 1597, in-fol. *In Hippocratis aphorismos*; Bonon. 1619, in-fol.

*Ibnu-el-Baitar*, médecin Arabe, naquit à Malaga en Andaloufie. Pour se perfectionner dans la connoissance des plantes, il parcourut l'Afrique & presque toute l'Asie. A son retour de l'Inde par le Caire, il devint médecin de Saladin, premier soudan d'Egypte; &, après la mort de ce prince, il retourna dans sa patrie où il finit ses jours l'an de l'hégire 594, & de Jesus-Christ 1197. Il a composé un ouvrage sur les propriétés des plantes, sur les poisons, & sur les animaux.

*Ibnu-Thophail*, médecin Arabe, naquit à Séville dans l'Andaloufie, d'une famille noble: mais ses parens ayant été dépouillés de leurs biens pour avoir pris parti dans une rébellion contre leur prince, il fut obligé de se jeter du côté de la médecine. Averrhoès, Rabbi Moïse l'Egyptien, & beaucoup d'autres vinrent prendre de ses leçons; il mourut l'an de l'hégire 571, & de Jesus-Christ 1175. C'est le même qu'Abu-Becr, Ebn-Thophail, l'auteur d'un ouvrage ingénieux & bien écrit, publié par le docteur Pocock, en Arabe & en Latin, sous le titre de *philosophus*, *ἰσοψιδαντος*, imprimé à Oxford, en 1671, réimprimé plusieurs fois depuis, & traduit en d'autres langues.

*Ibnu-Zohar*, d'origine Arabe, naquit en Sicile dans le cinquième siècle, & devint

D d d

médecin du roi de Maroc. Il exerça son art sans intérêt pour les gens dont la fortune étoit médiocre, mais il acceptoit les présens des princes & des rois. Il a eu un fils célèbre par des ouvrages de médecine, & pour disciple Averrhoès qui le laissa bien loin derrière lui. Il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans, l'an de l'hégire 564, & de Jesus-Christ 1168.

*Joanna*, Chaldéen de nation & chrétien de religion, de la secte de Nestorius, est un fameux médecin Arabe par le crédit qu'il eut sous le célèbre Almamon, calife de Bagdad, qui fit tant de bien à la littérature en rassemblant les meilleurs ouvrages en médecine, en physique, en astronomie, en cosmographie, &c. ; & en les faisant traduire. Joanna fut chargé de présider aux traductions des auteurs Grecs, & ce fut alors qu'on mit pour la première fois en langue Arabesque les ouvrages de Galien & ceux d'Aristote. Il mourut à la quatre-vingtième année de son âge, l'an de l'hégire 284, & de Jesus-Christ 819.

*Isaac*, fils d'Erram, médecin juif, naquit à Damas, étudia à Bagdad, & fut médecin de Zaïde, viceroi d'Afrique. Il a fait un livre sur la cure des poisons, & est mort l'année de l'hégire 183, & de Jesus-Christ 799.

*Lucius Apulée*, de Madaure, ville d'Afrique, vivoit sous les empereurs Adrien, Antonin le Débonnaire, & Marc Aurele. Sa mere nommée *Salvia* étoit de la famille de Plutarque, & de celle du philosophe Sextus. Après avoir étudié à Athenes la philosophie de Platon, il étudia la jurisprudence à Rome, & s'acquît même de la réputation dans le barreau ; mais il reprit ensuite la philosophie, & fit en Grec des livres de *questions naturelles* & de *questions médicales*. On met au nombre de ses écrits un livre intitulé, *des remèdes tirés des plantes* ; livre qui nous reste & qui est écrit en Latin, mais on n'est pas certain qu'il soit de lui. Les deux plus anciennes éditions de cet ouvrage chargé de remèdes superstitieux, sont l'édition de Paris, de 1528, *in-fol.* & celle de Bâle de la même année, aussi *in-fol.* La cinquième édition de toutes les œuvres prétendues d'Apulée de Madaure, est à Lyon en 1587, *in-8°*.

son livre de *l'âne d'or*, est tout plein de contes magiques, quoique ce ne soit qu'un jeu d'esprit, dont le sujet même n'est pas de l'invention d'Apulée.

*Machaon*, étoit frere aîné de Podalyre, tous deux fils d'Esculape ; mais il paroît par Homere, que Machaon étoit plus estimé que Podalyre, & qu'on l'appelloit préférentiellement pour panser les grands de l'armée. Ce fut Machaon qui traita Ménélais blessé par Tindare, en essuyant premièrement le sang de sa blessure, & en y appliquant ensuite des remèdes adoucissans, comme faisoit son pere. Ce fut aussi Machaon qui guérit Philoctete, qui avoit été rendu boiteux pour s'être laissé tomber sur le pied une fleche trempée dans le fiel de l'hydre de Lerne, présent ou dépôt que lui avoit remis Hercule en mourant.

Les deux freres étoient tous deux soldats aussi-bien que médecins, & Machaon semble avoir été fort brave. Il fut une fois blessé à l'épaule dans une sortie que firent les Troyens ; & il fut enfin tué dans un combat singulier qu'il eut contre Nirée, ou, selon d'autres, contre Euripyle, fils de Telephe. Machaon & Podalyre sont aussi mis au nombre des amans d'Helene. La femme de Machaon s'appelloit *Anticlea*, elle étoit fille de Dioclès, roi de Messénie ; il en eut deux fils qui posséderent le royaume de leur aïeul, jusqu'à ce que les Héraclides, au retour de la guerre de Troye, se furent emparés de la Messénie & de tout le Péloponese. On ne sait si Machaon étoit roi par lui-même, ou s'il tenoit cette dignité de sa femme : mais Homere l'appelle en deux ou trois endroits, *pasteur des peuples*, qui est le titre qu'il donne à Agamemnon, & aux autres rois.

Quant à Podalyre, comme il revenoit du siege de Troye, il fut poussé par une tempête sur les côtes de Carie, où un berger qui le reçut, ayant appris qu'il étoit médecin, le mena au roi Darnetus dont la fille étoit tombée du toit d'une maison. Il la guérit en la saignant des deux bras, ce qui fit tant de plaisir à ce prince, qu'il la lui donna en mariage avec la Chersonese. Podalyre eut de son mariage, entr'autres enfans, Hippolochus dont Hippocrate descendoit.

Au reste, la saignée de Podalyre est le premier exemple de ce remede que l'histoire nous offre. On en trouve le récit dans Etienne de Byfance.

*Ménécrate.* Il y a eu plusieurs Ménécrates, mais nous ne parlerons que du Ménécrate qui vivoit sous le regne de Tibere, un peu après Antonius Musa. Il mourut sous Claude, comme il paroît par une inscription Greque qui se trouve à Rome, & qui est rapportée par Grutérus & par Mercurialis. Il est nommé par cette inscription *médecin des Césars*, ce qui marque qu'il l'avoit été de plusieurs empereurs.

Galien nous apprend que Ménécrate avoit fait un très-bon livre sur la composition des medicamens, dont le titre étoit *autocrator hologrammatos*, c'est-à-dire, *l'empereur dont les mots sont écrits*. Ce titre n'est pas aussi ridicule qu'il le paroît, car quant au mot *autocrator*, ou empereur, il y a divers exemples chez les anciens de cette maniere d'intituler des livres. Le mot *hologrammatos* marquoit que l'auteur avoit écrit tout au long les noms & le poids, ou la quantité de chaque simple, pour éviter les erreurs qu'on pourroit faire en prenant une lettre numérale pour une autre, ou en expliquant mal une abréviation.

Cette particularité prouve que les médecins avoient déjà la coutume d'écrire en mots abrégés, & de se servir de chiffres ou de caracteres particuliers, comme quelques-uns de nos médecins font aujourd'hui, & à mon avis, fort mal-à-propos. Ménécrate avoit raison de condamner cette nouvelle mode, & de montrer le bon exemple à suivre.

C'est lui qui a inventé l'emplâtre que l'on appelle *diachylon*, c'est-à-dire, composé de fucs, & qui est un des meilleurs de la pharmacie.

*Mésuach* ou *Mésué*, chrétien, de la secte des Jacobites ou demi-Eutychiens, naquit, selon Léon l'Africain, à Maridin, ville située sur les bords de l'Euphrate, étudia la médecine à Bagdad, & fut disciple d'Avicenne. Il exerça son art au Caire, il y jouit de la bienveillance du calife, & y acquit de la réputation & des richesses. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an de l'hégire 406, & de Jesus-Christ 1015.

Le docteur Freind croit que Mésué est né à Nisabur, & qu'il écrivit ses ouvrages, *de medicamentis & morbis internis*, en langue Syriaque. Ils ont paru pour la première fois en Latin, avec des notes de Pierre de Apono, à Venise, en 1494, *in-fol.* ensuite à Paris, *apud Valgrifum*; 1575, *in-fol.* & enfin *Venet. apud Juntas*, 1589 & 1623, *in-fol.* qui sont les deux meilleures éditions.

*Mofchion*, médecin Grec méthodique qui floriffoit dans le cinquieme siecle, a fait un livre sur les maladies des femmes, qui nous est parvenu. Il a paru en Grec, par les soins de Gaspard Wolph, à Bâle, *apud Thom. Guarinum*, 1566, *in-4°*. On l'a inséré, en Grec & en Latin, *in Gynaeciorum libris*, de Spacchius; *Argentinae*, 1597, *in-fol.*

*Musa* (*Antonius*) a été le plus fameux de tous les médecins qui ont vécu sous le regne d'Auguste, parce qu'il guérit cet empereur dangereusement malade, en lui conseillant de se baigner dans de l'eau froide, & même d'en boire; cette cure mit ce remede fort en vogue, & valut au médecin de grandes largeffes, & des honneurs distingués. Pline parle en trois endroits des remedes qui guérissent Auguste. Dans le premier (*liv. XXIX, ch. j.*), il dit que ce prince fut rétabli par un remede contraire, c'est-à-dire, opposé à ceux qui avoient été pratiqués. Dans le second (*liv. XVIII, ch. xv*), il avance qu'Auguste avoit mandé dans quelques-unes de ses lettres, qu'il s'étoit guéri par le moyen de l'orobe. Et dans le troisieme (*liv. XIX, ch. viij*), Pline attribue la même chose à l'usage des laitues; peut-être que ces trois remedes avoient été employés dans la même maladie, ou dans d'autres.

On ne trouve rien d'ailleurs de remarquable dans l'histoire sur la médecine de Musa. Il traitoit les ulceres en faisant manger de la chair de vipere. Galien parle de quelques livres qu'il avoit écrits sur les medicamens. On lui a attribué un petit livre *de la bétouine* qui nous est resté, & que l'on soupçonne avoir été tiré de l'herbier d'Apulée. Mais Horace & Virgile ont immortalisé ce médecin dans leurs poésies. Il

avoit un frere nommé *Euphorbus*, dont nous avons dit un mot ci-dessus.

*Myrepfus* (*Nicolaus*), médecin Grec d'Alexandrie, qui vivoit, à ce qu'on croit, sur la fin du douzieme siecle, dans le temps que la barbarie couvroit encore la terre. Il n'est connu que par un livre des médicaments, divisé en quarante-huit sections, traduit du Grec en Latin par Léonard Fuchsius, & imprimé à Bâle, chez Oporin, en 1549, *in-fol.* Il se trouve parmi les *medici principes* d'Henri Etienne, publiés en 1567, *in-fol.*

*Oribase* naquit à Pergame, & devint professeur à Alexandrie. Eunapius, médecin auquel il dédia ses quatre livres de *Euporistis*, &c., en fait les plus grands éloges, & dit qu'il contribua beaucoup à élever Julien à l'empire; ce qui lui mérita sa confiance, comme cela paroît par une des lettres de cet empereur. Oribase jouissoit d'une fortune éclatante dans le temps qu'Eunapius écrivit cette histoire, c'est-à-dire, l'an 400 de Jésus-Christ.

Oribase écrivit soixante-dix livres de collections selon Photius, & soixante-douze selon Suidas. Il n'en reste que les quinze premiers, & deux autres qui traitent de Panatomie. Il s'est perdu quelques traités de cet auteur. Freind remarque que sa diction est extrêmement variée, ce qui jette de la lumière sur ses écrits. Il paroît que c'étoit un homme d'esprit & un médecin expérimenté, qui a donné dans plusieurs cas des regles de pratique fort bien raisonnées. Ses ouvrages ont paru à Bâle, en 1557, *in-8°.* & dans les *Medici principes* d'Henri Etienne, à Paris, 1567, *in-fol.* Mais la meilleure édition est *Græcè & Latinè, cum notis G. Dundas, Lugd. Bat. 1735, in-4°.*

*Palladius*, médecin d'Alexandrie, où il fut élevé & où il naquit vraisemblablement. Il est de beaucoup postérieur à Galien & à Ætius. Il nous reste de lui, 1°. *scholia in librum Hippocratis de fracturis*, apud Wekel, 1595. *in-fol.* 2°. *Breves interpretationes sexti libri de morbis popularibus Hippocratis.* Basileæ, 1581. *in-4°.* 3°. *De febribus synopsis.* Paris, 1646. *in-4°.* Les commentaires de ce médecin sur le livre des fractures d'Hippocrate sont peu de chose: il a mieux réussi dans ses interprétations sur

les livres des épidémies. Son traité des fièvres est bon & court, mais tout ce qu'il en dit paroît être emprunté d'Ætius.

*Paracelse*, ou, pour le nommer par tous les noms fastueux qu'il s'arrogea, *Aureolus*, *Philippus Paracelsus*, *Theophrastus Bombast ad Hoppenheim*, naquit en 1493 à Einsidlen, village situé à deux milles de Zurich. Il apprit sous Fugger Schwartz, les opérations spagiriques, & s'attacha à tous ceux qui avoient de la réputation dans l'art. Il ne s'en tint pas là; il voyagea dans toutes les contrées de l'Europe, & commença indistinctement avec les médecins, les barbiers, les gardes-malades, & les prétendus forciers.

Après avoir visité les mines d'Allemagne à l'âge de vingt ans, il passa en Russie, & fut fait prisonnier par des Tartares qui le conduisirent au Cham. Il eut ensuite l'avantage d'accompagner le fils de ce prince à Constantinople, où il dit avoir appris, à l'âge de vingt-huit ans, le secret de la pierre philosophale, qu'il ne posséda jamais.

La réputation qu'il se fit par quantité de cures, engagerent les magistrats de Bâle à lui donner un honoraire considérable pour professer la médecine dans leur ville. Il y fit des leçons en 1527, ordinairement en langue allemande, car il favoit fort mal le latin. Il eut un grand nombre de disciples, & communiqua quelques-uns de ses secrets à deux ou trois d'entr'eux; cependant il ne séjourna que deux ans à Bâle, & se mit à parcourir l'Alsace avec Oporinus, qui finalement mécontent de lui, le quitta. Paracelse continua d'errer de lieu dans un autre, dormant peu, ne changeant presque jamais de linge ni d'habit, & étant presque toujours ivre. Enfin en 1541 il tomba malade dans une auberge à Saltzbourg, où il mourut dans la quarante-huitieme année de son âge. Voici son portrait en raccourci, tiré de la préf. du dictionn. de méd. traduct. de M. Diderot.

» Paracelse est un des plus singuliers  
» personnages que nous présente l'Histoire  
» littéraire: visionnaire, superstitieux,  
» crédule, crapuleux, entêté des chimères  
» de l'astrologie, de la cabale, de la magie,  
» de toutes les sciences occultes; mais  
» hardi, présomptueux, enthousiaste, fa-

» natrique, extraordinaire en tout, ayant su  
 » se donner éminemment le relief d'homme  
 » passionné pour l'étude de son art (il avoit  
 » voyagé à ce dessein, consultant les savans,  
 » les ignorans, les femmelettes, les bar-  
 » biers, &c.), & s'arrogant le singulier  
 » titre de prince de la médecine, & de  
 » monarque des *arcanes*, &c.»

Sa vie dont il faut se défier, a été donnée par Oporien. Ses ouvrages, qui sont pour la plupart supposés & de la main de ses disciples, ont été recueillis à Francfort, sous le titre de *Paracelsi operum medico-chimicorum, sive paradoxorum tomi duodecim*. Francof. apud Palthænios, 1603, 12 vol. in-4°. Ils ont été ensuite réimprimés à Genève plus exactement & plus complètement en 1658, 3 vol. in-fol.

*Paul Eginete*, Paulus Ægineta, exerçoit la médecine dans le vi<sup>e</sup> siècle. Le frontispice de la première édition de ses ouvrages porte en grec : »voilà les ouvrages de Paul » né à Ægine, qui a parcouru la plus » grande partie du monde, » & cette inscription contient la seule particularité de sa vie qui nous soit connue. Quant à ses ouvrages, Paul *Eginete* est au sentiment du docteur Freind, un de ces écrivains infortunés à qui l'on n'a point rendu justice, & qu'on n'a point estimés ce qu'ils valent ; cependant, quand on l'a lu attentivement, on s'aperçoit qu'il avoit mûrement discuté la pratique des anciens, & qu'il étoit fondé en raisons dans ce qu'il en a admis ou rejeté. Il fait mention dans ses *opérations chirurgicales*, de quelques opérations qui paroissent avoir été ignorées de ses prédécesseurs, telle est celle de la bronchotomie. Il paroît encore avoir bien connu les maladies particulières aux femmes, ce qui le fit surnommer Paul *alkayabeli*, c'est-à-dire, l'accoucheur. Les Arabes le nomment *Bulos-Alæginiathi*. Herbelot dit qu'il vivoit sous l'empereur Héraclius, & du temps que régnoit Omar second calife des Musulmans, qui mourut l'an de l'hégire 23. ou l'an 645 de J. C.

Ses ouvrages qu'on a traduits anciennement en arabe, sont divisés en sept livres, & ils ont été plusieurs fois imprimés en grec. La première édition est celle d'Alde en 1528. La seconde parut à Bâle en 1558,

chez André Cratander. On en a trois traductions latines, l'une d'Albanus Taurinus, l'autre d'Andernacus, & la troisième de Cornarius, avec de bonnes remarques : la meilleure édition est *Lugduni, 1589 in-8°*.

*Philinus* de Cos, disciple d'Hérophile, contemporain de Sérapion d'Alexandrie, passa dans l'esprit de quelques-uns, pour être l'auteur de la secte empirique qui s'établit 287 ans avant J. C. Athénée nous apprend qu'il avoit fait des commentaires sur Hippocrate ; mais il ne dit point par quel secret il vint à bout de fonder une secte.

*Podalyre*. Voyez ci-dessus *Machaon*.

*Praxagore* est le troisième médecin qui se soit fait connoître avec distinction après Hippocrate & Dioclès. Il étoit de l'île de Cos, & de la famille des Asclépiades ; avec cette particularité, qu'il fut le dernier de cette race, qui se signala dans la médecine.

*Priscianus* (*Theódorus*), médecin méthodique, disciple de Vindicianus, vivoit sous les regnes de Gratien & de Valentinien II, vers l'an 370. Il écrivit en latin les quatre livres que nous avons de lui. Le premier est intitulé *logicus*, quoiqu'il ne contienne rien moins que des raisonnemens philosophiques ; au contraire, l'auteur se déchaîne dans la préface, contre les médecins qui raisonnent ; mais il faut aussi dire qu'on ignore d'où vient qu'on a substitué dans l'édition d'Italie ce titre de *logicus* à celui d'*euphoriston*, ou des remèdes faciles à trouver, qu'il porte dans l'édition de Bâle.

Priscianus dédie ce premier livre à son frere Timothée, ainsi que le second où il traite des maladies aiguës & des maladies chroniques. C'est ce second livre qui pourroit porter le titre de *logicus*, car il est plein de raisonnemens.

Le troisième intitulé *Gynæcia*, ou des maladies des femmes, est dédié à une femme nommée *Victoria* dans l'édition d'Alde, & *Salvina* dans celle de Bâle.

Le quatrième intitulé *de physica scientia*, est adressé à un fils de l'auteur, nommé *Eusebe*. Il ne s'agit point de physique dans cet ouvrage ; c'est une compilation de

médicamens empiriques, dont quelques-uns sont fort superstitieux. La fin du livre traite de quelques questions physiologiques, comme de la nature de la semence, des fonctions animales, &c. le tout d'une manière barbare.

La première édition des œuvres de Priscien s'est faite à Strasbourg en 1532. On lui donne dans cette édition pleine de fautes (comme l'a remarqué Reinesius qui a expliqué plusieurs endroits de cet auteur dans ses leçons,) le nom de *Quintus Horatianus*, & le titre d'*archiater*. La seconde édition s'en fit la même année à Bâle sous le nom de *Theodorus Priscianus*; mais le quatrième livre ne se trouve point dans cette édition. Enfin Aldus ou ses fils, en donnèrent une troisième édition en 1547, dans laquelle ils réunirent ses œuvres à celles de tous les anciens médecins qui ont écrit en latin. Il ne porte point dans l'édition d'Aldus, le titre d'*archiater*. Le troisième de cet auteur, qui traite des maladies des femmes, a été inséré par Spachius dans un recueil d'ouvrages sur la même matière. Nous avons un livre intitulé *Diæta*, attribué à un ancien médecin nommé *Theodore*, & que Reinesius croit être le même que *Theodorus Priscianus*.

*Quintus*, médecin grec, vivoit vers l'an 100 de J. C. Il passoit pour le plus grand médecin de son temps, & un des plus exacts anatomistes. Galien lui marque dans ses écrits beaucoup de considération, quoiqu'il fût dans des principes tout-à-fait opposés aux siens. Car *Quintus* disoit en railant, que le froid, le chaud, le sec & l'humide, étoient des qualités dont la connoissance appartenoit plutôt aux baigneurs qu'aux médecins, & qu'il falloit laisser aux teinturiers l'examen de l'urine. Galien lui donne encore un bon mot au sujet des drogues qui entrent dans la thériaque. Il disoit que ceux qui, faute d'avoir de véritable cinnamome, mettent dans cet antidote le double de casia, font la même chose, que si quelqu'un manquant de vin de Falerne, buvoit le double de quelque méchant vin frelaté; ou que manquant de bon pain, il mangeât le double de pain de son.

*Rhasès* est un des plus grands & des plus laborieux médecins arabes. On l'appelle

encore *Albubécar-Muhamede*, que Léon l'Africain écrit *Abubacar*. Il nous apprend en même temps, qu'il étoit Persan, de la ville de Ray, située dans le Korazan, où il fut chargé de l'intendance d'un hôpital. Il étudia la médecine à Bagdad, d'où il vint au Caire; du Caire il passa à Cordoue, à la sollicitation d'Almanzor homme puissant, riche & savant, viceroy de la province. Il pratiqua son art avec succès dans tout le pays, donna le premier l'histoire de la petite vérole, devint aveugle à l'âge de 80 ans, & mourut l'an de l'hégire 401, & de J. C. 1010, à l'âge d'environ 90 ans.

Nous avons de lui un ouvrage célèbre parmi les Arabes, divisé en douze livres, & qui a pour titre *Elcavi*, en latin, *Libri continentes*, ou le *continens*, qu'on suppose un abrégé de toute la médecine réduite en systèmes; dix livres, dédiés à Almanzor; six livres d'aphorismes, & quelques autres traités. Ses ouvrages intitulés *Rhasis opera exquisitiora*, ont paru *Brixia* 1486, *Venetis* 1497, *in-fol.* Ibid 1509, 2 vol. *in regali fol.* & finalement *Basilea*, apud Henric. Petri 1544, *in-fol.*, cette dernière édition passe pour la meilleure de toutes.

*Rufus*, d'Ephèse, vivoit sous l'empereur Trajan, & mérite d'être compté entre les plus habiles médecins; mais la plupart de ses écrits, cités par Suidas, ne nous sont pas parvenus. Il ne nous reste qu'un petit traité des noms grecs des diverses parties du corps, & un autre des maladies des reins & de la vessie, avec un fragment où il est parlé des médicamens purgatifs. On recueille du premier de ses ouvrages, que toutes les démonstrations anatomiques se faisoient dans ces temps-là sur des bêtes.

Les trois livres de *Rufus Ephesius*, sur les noms grecs des parties du corps humain, furent publiés par Goupylus, à Paris 1554, *in-8° typis regis, ex officina Turnebi*. Ils ont été réimprimés parmi les *medici Principes* d'Etienne, 1567 *in-fol.* Il est de même de son livre des maladies des reins & de la vessie: ainsi que son fragment des médicamens purgatifs. Enfin tous ses ouvrages ont paru *græcè & latinè, Londini, 1726 in-4° cum notis & commentario Gul. Clinch.* & c'est-là la meilleure édition.

*Scribonius Largus*, médecin romain, qui vivoit sous les empereurs Claude & Tibere; il nous reste de lui un recueil de la composition des médicamens, qui est souvent cité dans Galien. Il l'avoit dédié à Julius Callistus, celui de tous les affranchis de Claude qui étoit le plus en faveur. Il le remercie dans la préface de son ouvrage, de ce qu'il a bien voulu prendre la peine de présenter son traité latin à l'empereur. Le nom de ce médecin marque qu'il étoit Romain & de la famille Scribonia. Je fais qu'on peut objecter qu'il avoit emprunté ce nom de la même famille, à l'imitation des autres étrangers; mais si cela étoit, il auroit joint son nom propre à ce dernier.

Son livre de *compositione medicamentorum*, a été imprimé par les soins de Ruellius, Paris. 1528, in-fol. à Bâle, en 1529, in-8°. à Venise, apud Aldum, 1547, in-fol. parmi les *artis medicæ principes* d'Henri Etienne; & finalement Patavii, 1657, in-4°. & c'est la meilleure édition.

*Sérapion*. Les médecins connoissent deux Sérapion, un d'Alexandrie, l'autre Arabe.

Sérapion d'Alexandrie étoit postérieur à Erasistrate, & antérieur à Héraclide de Tarente. Celse le donne pour fondateur de la secte empirique. Cælius Aurelianus parle assez souvent de ses remèdes. Galien nous dit qu'il ne ménageoit pas Hippocrate dans ses ouvrages, où l'on remarquoit d'ailleurs la bonne opinion qu'il avoit de son savoir faire, & son mépris excessif pour tout ce qu'il y avoit eu de grands médecins avant lui.

Sérapion, Arabe, n'a fleuri que sur la fin du ix<sup>e</sup>. siècle, entre Mesué & Rhasès. Ses ouvrages ne méritent aucun éloge. Ils ont paru sous le nom de *Practica* à Venise; apud oëtav. Scotum, en 1497, in-fol.; ensuite apud Juntas, Andrea Alpage interprete, 1550, in-fol., & finalement *Argentinae* 1531, in-fol., avec les opuscules d'Averrhoès, de Rhasès, & autres, curâ Otton. Brusfelrii.

*Soranus*, il y a eu quatre ou cinq médecins de ce nom. Le premier d'Ephèse, étoit le plus habile de tous les médecins méthodiques, & celui qui mit la dernière main à la méthode; c'est du moins le jugement qu'en porte Cælius Aurelianus, qui étoit de

la même secte; mais ce qui augmente beaucoup sa gloire, c'est qu'il a été considéré par les médecins mêmes qui n'étoient pas de son parti, comme par Galien. Il vivoit sous les empereurs Trajan & Adrien, & après avoir long-temps demeuré à Alexandrie, il vint pratiquer la médecine à Rome, sous le regne des deux empereurs qu'on vient de nommer. Ses écrits se sont perdus, mais on les retrouve dans Cælius Aurelianus qui reconnoît ingénument, que tout ce qu'il a mis au jour n'est qu'une traduction des ouvrages de Soranus.

Le second de même nom étoit Ephésien, ainsi que le grand méthodique; mais il a vécu long-temps après lui. Suidas parle de divers livres de médecine de ce second Soranus, entre autres d'un qui étoit intitulé *des maladies des femmes*. C'est apparemment de ce livre qu'a été tiré le fragment Grec qui a pour titre de *la matrice & des parties des femmes*, fragment mis au jour par Turnebe dans le siècle passé. C'est ce second Soranus qui a écrit la vie d'Hippocrate que nous avons.

Le troisième Soranus étoit de Malles en Cilicie, & porte le surnom de *Malotes*.

L'auteur de la vie d'Hippocrate cite un quatrième Soranus, qui étoit, dit-il, de l'île de Cos.

On trouve dans les priapées de Sciopius, des lettres de Marc-Antoine, à Q. Soranus; & de celui-ci à Marc-Antoine; de Cléopâtre au même Soranus, & de Soranus à Cléopâtre. Dans ces lettres l'on demande & l'on donne des remèdes contre l'incontinence. Ce sont des pièces visiblement supposées.

*Symmachus* florissoit sous le regne de Galba; il falloit qu'il eût une réputation éclatante, de la manière dont Martial son contemporain le représente, suivi d'un grand nombre d'étudiens en médecine, qu'il menoit avec lui chez les malades. L'épigramme du poète à ce sujet est fort bonne; c'est la neuvième du l. V.

*Languēbam: sed tu comitatus protinus ad me  
Venisti centum, Symmache, discipulis;  
Centum me tetigere manus aquilone gelatæ;  
Non habui febrem, Symmache, nunc habeo.*

*Thémison* de Laodicée fut disciple d'Asclépiade, & vécut peu de temps avant Celse, c'est-à-dire, sous le regne d'Auguste. Il est célèbre dans l'histoire de la médecine, pour avoir fondé la secte méthodique, quoiqu'en fait de pratique il ne se soit pas écarté des règles de son maître. Il appliqua le premier l'usage des sang-sues dans les maladies, pour relâcher de plus en plus. Galien nous apprend aussi, qu'il donna le premier la description du diacode, remède composé du suc & de la décoction des têtes de pavot & de miel. Il avoit encore inventé une composition purgative appelée *hiera*. Enfin, il avoit écrit sur les propriétés du plantin, dont il s'attribuoit la découverte. Dioscorius prétend qu'il fut un jour mordu par un chien enragé, & qu'il n'en guérit qu'après de grandes souffrances. Pline en fait un éloge pompeux; car il le nomme *summus auctor*, un très-grand auteur. Le Thémison, à qui Juvenal reproche le nombre des malades qu'il avoit tués dans une automne, *quot Themison ægros autumnis occiderit uno*, ne paroît pas être celui dont il s'agit ici. Il est vraisemblable que le poëte satirique a eu en vue quelque médecin méthodique de son temps, qu'il appelle Thémison, pour cacher son véritable nom.

*Téophile*, surnommé *Protaspatharius*, médecin Grec, qui vécut, selon Fabricius, sous l'empereur Héraclius, & selon Friend, seulement au commencement du iv<sup>e</sup>. siècle. Il étoit certainement chrétien, & est fort connu des anatomistes par ses quatre livres de la structure du corps humain, dans lesquels on dit qu'il a fait un excellent abrégé de l'ouvrage de Galien sur l'usage des parties. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler; il suffit de dire que les ouvrages anatomiques de *Téophile* ont été publiés à Paris en Grec & en Latin, en 1556, in-8<sup>o</sup>. Nous avons son petit livre de *urinis & excrementis*, publié pour la première fois d'après des manuscrits de la bibliothèque d'Oxford, *Lugdun. Batav.* 1703, in-8<sup>o</sup>. pag. 271, *Græcè & Latinè*.

*Theffalus*, disciple de Thémison, vivoit sous Néron, environ 50 ans après la mort de son maître.

Il étoit de Tralé en Lydie, & fils d'un

cardeur de laine, chez lequel il fut élevé parmi des femmes, si l'on en croit Galien. La bassesse de sa naissance, & le peu de soin qu'on avoit pris de son éducation ne firent que retarder ses progrès dans le chemin de la fortune. Il trouva le moyen de s'introduire chez les grands: il fut adroitement profiter du goût qu'il leur connut pour la flatterie: il obtint leur confiance & leurs faveurs par les viles complaisances auxquelles il ne rougit point de s'abaisser; enfin il joua à la cour un personnage fort bas: ce n'est pas ainsi, dit Galien, que se conduisirent ces descendants d'Esculape, qui commandoient à leurs malades comme un prince à ses sujets. Theffalus obéit aux siens, comme un esclave à ses maîtres. Un malade vouloit-il se baigner, il le baignoit; avoit-il envie de boire frais, il lui faisoit donner de la glace & de la neige. A ces réflexions, Galien ajoute que Theffalus n'avoit qu'un trop grand nombre d'imitateurs; d'où nous devons conclure qu'on distinguoit alors, aussi-bien qu'aujourd'hui, la fin de l'art, & la fin de l'ouvrier.

Pline parle de ce médecin, comme d'un homme fier, insolent, & qui étoit, dit-il, si plein de la bonne opinion de son mérite, qu'il prit le titre de *vainqueur des médecins*, titre qu'il fit graver sur son tableau qui est sur la voie appienne. Jamais bachelier, continue l'historien, n'a paru en public avec une suite plus nombreuse. *Liv. XIX, chap. j.*

C'est dommage que Theffalus ait fait voir tant de défauts, car on ne peut douter qu'il n'eût de l'esprit & des lumières. Il composa plusieurs ouvrages, introduisit l'abstinence de trois jours pour la cure des maladies, fut l'inventeur de la métasynergie, qui paroît être une doctrine judicieuse; & pour tout dire, défendit, amplifia, & rectifia si considérablement les principes de Thémison, qu'il en fut surnommé l'*instaurateur de la méthode*.

*Thograi*, médecin Arabe, philosophe, rhéteur, alchimiste, poëte & historien. Il naquit à Hispahan en Perse. Ses talens l'éleverent à la dignité de premier ministre du prince Maschud, frere du soudan d'Asie. Il amassa dans ce poste des richesses immenses; mais son maître s'étant révolté

contre

contre son frere, il fut pris; & *Thograi* son ministre, dépouillé de tout ce qu'il possédoit, fut attaché à un arbre, & percé à coups de fleches, l'an de l'hégire 515, & de Jesus-Christ 1112. Outre ses œuvres historiques & poétiques, il a laissé un ouvrage intitulé *le rapt de la nature*, il y traite de l'alchymie.

*C. Valgius* fut le premier des médecins romains après Pompeius Lenæus & Caton, qui écrivit de l'usage des plantes dans la *médecine*; cependant Pline, qui a fait cette remarque, ajoute que cet ouvrage étoit très-médiocre, quoique l'auteur passât pour être savant.

*Veclius Valens*, médecin méthodique, qui eut avec Messaline, femme de l'empereur Claude, la même familiarité qu'Eudeme avoit eue avec Livie, est cité par Pline comme auteur d'une nouvelle secte. Il y a néanmoins de l'apparence que sa doctrine n'étoit autre chose que celle de Thémison, déguisée par quelques changements, qu'il fit à l'exemple des autres méthodiques, & dans le même dessein, je veux dire, de s'ériger en fondateur de secte. Pline ajoute que Valens étoit éloquent, & qu'il acquit une grande réputation dans son art. Il est vraisemblable que ce Valens est le même que celui que Cælius Aurelianus appelle *Valens* le physicien.

*Vindicamus*, médecin grec de la secte des méthodiques, vivoit vers l'an 370 de Jesus-Christ & devint premier médecin de l'empereur Valentinien. Nous n'avons de lui qu'une seule lettre sur la *médecine*, *epistola de medicinâ*: elle est imprimée à Venise, *cum antiquis medicis*, chez Alde 1547, in-folio, page 86.

*Xénophon*, médecin de Claude, fut si avant dans sa faveur, que cet empereur obligea le sénat à faire un édit, par lequel on exemptoit, à la considération du médecin, les habitans de l'île de Cos de tous impôts pour toujours. Cette île étoit la patrie de Xénophon, qui se disoit de la race des Asclépiades, ou des descendans d'Esculape. Mais ce bienfait n'empêcha pas ce méchant homme, qui avoit été gagné par Agrippine, de hâter la mort de son prince, en lui mettant dans le gosier pour

*Tome XXI.*

le faire vomir, une plume enduite d'un poison très-prompt. Il faut bien distinguer le *Xénophon* dont on vient de parler, d'avec le disciple d'Erasistrate.

Voilà la liste des médecins célèbres de l'antiquité dont parle l'histoire, & je ne doute point que le mérite de leur pratique, j'entends le mérite de la pratique des sectateurs d'Hippocrate & de Thémison, ne l'emporte sur celle des modernes, en prodiguant moins les remèdes dans les maladies, en voulant moins accélérer les guérisons, en observant avec plus de soin les indications de la nature, en s'y prêtant avec plus de confiance, & en se bornant à partager avec elle l'honneur de la guérison, sans prétendre s'en arroger la gloire.

J'ajoute cependant, pour conclure ce discours, & celui de la *médecine*, que si l'on vient à peser mûrement le bien qu'ont procuré aux hommes, depuis l'origine de l'art jusqu'à ce jour, une poignée de vrais fils d'Esculape, & le mal que la multitude immense de docteurs de cette profession a fait au genre humain dans cet espace de temps; on pensera sans doute qu'il seroit beaucoup plus avantageux qu'il n'y eût jamais eu de médecins dans le monde. C'étoit le sentiment de Boerhaave, l'homme le plus capable de décider cette question, & en même temps le médecin qui, depuis Hippocrate, a le mieux mérité du public. (*D. J.*)

MÉDECINE, ce mot est quelquefois synonyme de *remède* ou *médicament*. C'est dans ce sens qu'il est employé dans cette expression, *médecine universelle*, c'est-à-dire, *remède universel*. Voy. MÉDECINE UNIVERSELLE. Mais on entend plus communément, dans le langage ordinaire, par le mot *médecine*, employé dans le sens de remède, une espèce particulière de remède; savoir, les purgatifs & principalement même une potion purgative. (*b*)

MÉDECINE UNIVERSELLE, (*Médec. & Chym.*) c'est-à-dire, *remède universel*, ou à tous maux; chimere dont la recherche a été toujours subordonnée à celle de la pierre philosophale, comme ne faisant qu'un seul & même être avec la pierre philosophale. Voyez PIERRE PHILOSOPHALE. (*b*)

Eee

MÉDECINE MAGIQUE, V. ENCHANTEMENT, *médecine.*

MÉDÉE, (*Hist. grec. & Mythol.*) cette fille d'Hécate & d'Aëtes, roi de Colchide, joue un trop grand rôle dans la fable, dans l'histoire & dans les écrits des poètes, pour supprimer entièrement son article.

Pausanias, Diodore de Sicile & autres historiens, nous peignent cette princesse comme une femme vertueuse, qui n'eut d'autre crime que d'aimer Jason, qui l'abandonna lâchement, malgré les gages qu'il avoit de sa tendresse, pour épouser la fille de Créon; une femme qui, étant en Colchide, sauva la vie de plusieurs étrangers que le roi vouloit faire périr, & qui ne s'enfuit de sa patrie que par l'horreur qu'elle avoit des cruautés de son père: enfin, une reine abandonnée, persécutée, qui, après avoir eu inutilement recours aux gages des promesses de son époux, fut obligée de passer les mers pour chercher un asile dans les pays éloignés.

Les Corinthiens inviterent *Médée* à venir prendre chez eux possession d'un trône qui lui étoit dû; mais ces peuples inconstans, soit pour venger la mort de Créon dont ils accusoient cette princesse, ou pour mettre fin aux intrigues qu'elle formoit pour assurer la couronne à ses enfans, les lapiderent dans le temple de Junon, où ils s'étoient réfugiés. Ce fait étoit encore connu de quelques personnes, lorsque Euripide entreprit de l'altérer faussement en donnant sa tragédie de *Médée*. Les Corinthiens lui firent présent de cinq talens, pour l'engager de mettre sur le compte de *Médée* le meurtre des jeunes princes dont leurs aïeux étoient coupables. Ils se flatterent avec raison, que cette imposture s'accréditeroit par la réputation du poète, & prendroit enfin la place d'une vérité qui leur étoit peu honorable: en effet, les tragiques qui suivirent, se conformant à Euripide, inventèrent à l'envi tous les autres crimes de l'histoire fabuleuse de *Médée*; les meurtres d'Abstyrtes, de Pélidas, de Créon & de sa fille, l'empoisonnement de Thésée, &c.

Cependant, ceux qui ont chargé cette reine de tant de forfaits, n'ont pu s'empêcher de reconnoître que, née vertueuse, elle n'avoit été entraînée au vice que par

une espèce de fatalité, & par le concours des dieux, sur-tout de Vénus, qui persécuta sans relâche toute la race du Soleil, pour avoir découvert son intrigue avec Mars. De là ces fameuses paroles d'Ovide: *Video meliora, proboque, deteriora sequor*: paroles que Quinault a si bien imitées dans ces deux vers:

*Le destin de Médée est d'être criminelle ;  
Mais son cœur étoit fait pour aimer la  
vertu.*

Outre Euripide qui choisit pour sa première pièce de présenter sur la scène la vengeance que *Médée* tira de l'infidélité de Jason, Ovide avoit composé une tragédie sur ce sujet, qui n'est pas venue jusqu'à nous, & dont Quintilien nous a conservé ce seul vers si connu:

*Servare potui, perdere an possim, rogas ?*

« Si j'ai pu le sauver, ne puis-je le détruire ? »

On dit que Mécénas avoit aussi traité ce sujet à sa manière; mais il ne nous reste que la *Médée* de Sénèque. Nous avons parmi les modernes la tragédie de Louis Dolce en italien, & en françois celle du grand Corneille. (*D. J.*)

MÉDÉE, *Pierre de*, (*Hist. nat.*) *medea*; nom donné par Pline à une pierre noire, traversée par des veines d'un jaune d'or, qui, selon lui, suinte une liqueur de couleur de safran, & qui a le goût du vin.

MEDELLIN, (*Géog.*) en latin *metellinum*, ancienne ville d'Espagne, dans l'Estremadure, avec titre de comté; elle est dans une campagne fertile, sur la Guadiana. *Long.* 12, 42; *lat.* 38, 46.

Quintus Cæcilius Metellus, consul romain, en est regardé comme le fondateur, & l'on prétend que c'est du nom de ce consul qu'elle a été appelée *Metellinum*. Quoi qu'il en soit, c'est la patrie de Fernand Cortez, qui conquit le Mexique. Mais, dit M. de Voltaire, dans le *tom. III de son essai sur l'histoire*, quel fut le prix des services inouis de Cortez? celui qu'eut Colomb; il fut persécuté, & le même évêque Fonseca, qui avoit contribué à

faire renvoyer le découvreur de l'Amérique chargé de fers, voulut faire traiter de même le vainqueur du Mexique : enfin, malgré les titres dont Cortez fut décoré dans sa patrie, il y fut peu considéré, à peine put-il obtenir audience de Charles-Quint. Un jour il fendit la presse qui entourait le coche de l'empereur, & monta sur l'étrier de la portiere. Charles demanda quel étoit cet homme ? *C'est*, répondit Cortez, *celui qui vous a donné plus d'états, que vos peres ne vous ont laissé de villes.* (D. J.)

**MÉDELPADIE**, LA, (Géog.) *Medelpadia*, province maritime de Suede, sur le golfe de Bothnie, dans la Scandinavie; elle est hérissée de montagnes, de forêts, & est arrosée de trois rivières, dont la plus septentrionale la traverse dans toute sa longueur, & s'appelle *Indal*. *Sundswald* en est la capitale.

**MEDEMBLICK**, (Géogr.) ville des Provinces-Unies dans la Westfrise, sur le Zuyderzée. Les historiens du pays ont appelé cette ville *Medemleek*, à cause d'un lac de ce nom, que traversoit la rivière *Hissa*. *Alting* dit que *medem* signifie *des prairies* chez les Frisons, & c'est de là peut-être que le mot anglois *meadow*, une prairie, tire son origine.

Le lac dont on vient de parler, est présentement confondu avec le Zuyderzée, qui auroit bientôt absorbé la ville même, sans les belles & fortes digues qui en font la sûreté. La rivière *Hissa* est apparemment le *Lesc*, ruisseau souvent confondu avec les canaux pratiqués, mais qui reparoit encore avec son nom au sud de *Wogum*, en tirant vers *Hoorn*.

*Medemblick* a essuyé ses malheurs, comme d'autres villes; elle fut prise en 1517 par les Gueldrois, qui la brûlerent; & incendiée en 1556. Elle a réparé ses pertes, & a creusé de beaux canaux pour mettre les navires à couvert. Elle a la seconde chambre de la compagnie des Indes orientales, possède un peu plus du cinquième du total du fonds de la compagnie entière, & envoie ses députés aux états de la province, où elle a la dix-septième voix. Elle est sur la mer avec un bon havre, à 3 lieues d'*Enkhuisen*, 3 lieues & demie de *Hoorn*, autant

d'*Almaar*, & 9 N. O. d'*Amsterdam*. Long. 22, 28; lat. 52, 47. (D. J.)

**MÉDENA**, (Géog. anc.) ancien nom de la ville aujourd'hui nommée *Newport*, dans l'île de *Wight*, sur la côte d'Angleterre.

**MÉDÉNIENS**, en latin *Medeni*, en grec *Μεδίνοι*, (Géog. anc.) ancien peuple de l'Afrique propre, selon *Ptolomée*, liv. IV, chap. iij. Ils avoient une ville du temps de *Bélisaire*, nommée *Medene* ou *Midene*, & qui étoit située aux confins de la Numidie & de l'Afrique, non loin de *Ma-daure*.

**MÉDÉON**, (Géog. anc.) nom commun à deux villes de Grèce; l'une, dont parlent *Homere* & *Strabon*, étoit en *Béotie*; l'autre étoit en *Phocide*, assez près d'*Anticyre*, dans le golfe *Criséen*. Cette dernière fut détruite par le roi *Philippe* durant la guerre sacrée.

**MEDES**, (Géog.) peuples de *Médie*. Voyez *MÉDIE*.

Les anciens auteurs grecs confondent les noms des *Medes* & des *Perfes*, à cause que ces peuples vinrent à ne composer proprement qu'une nation qui vivoit sous les mêmes souverains, & selon les mêmes loix. Les rois de *Médie* avant *Cyrus*, petit-fils d'*Achéménés*, étoient vrais *Medes*; mais depuis que cette race fut éteinte, les noms de *Mede* & de *Médie* se perpétuerent avec honneur sous les *Perfes*, ou *Achéménides*. *Ecbatane* capitale de *Médie*, étoit aussi bien que *Suze*, la résidence du roi de *Perse*. Il passoit l'été dans la première, & l'hiver dans l'autre; son royaume pouvoit donc également s'appeller *Médie* ou *Perse*, & ses sujets *Perfes* ou *Medes*. Ces derniers même depuis la jonction des deux monarchies, conserverent dans la Grèce l'éclat de leur nom, & la haute réputation de leurs armes, comme on le voit dans *Hérodote*, liv. VI. (D. J.)

**MEDIÆ**, *murus*, (Géog. anc.) mur dans l'*Assyrie* entre le *Tigre* & l'*Euphrate*, au dessus de *Babylone* & d'*Opire*. *Xénophon*, liv. I, chap. iij, en parle ainsi dans la retraite des dix mille. On arriva au *mur de la Médie*, qui a quelque cent piés de haut, vingt d'épaisseur, & s'étend, à ce qu'on dit, au-delà de vingt lieues. Il est

tout bâti de briques liées ensemble avec du bitume, comme les murs de Babylone, dont il n'est pas fort éloigné. (*D. J.*)

**MEDIALES**, adj. (*Ecrit.*) se dit dans l'écriture, de certaines lettres qui ne se placent bien effectivement qu'au milieu des mots, comme *f* ainsi faite, *d*, *r*, *p*, &c.

**MEDIAN**, (*Comm.*) monnoie d'or qui se frappe à Tremeux, ville & port des villes de Barbarie. Il faut cinquante aspres pour faire un *médian*; deux *médians* font un *dian*, qu'on nomme autrement *bian*. Ces deux especes sont fabriquées par les monnoyeurs du dey d'Alger, dont elles portent le nom, avec quelques lettres arabes. (-)

**MEDIANA**, (*Géog. anc.*) nom d'une ville d'Asie dans l'Orrhoëne, & d'une ville épiscopale d'Afrique, dans la Mauritanie sitifense. (*D. J.*)

**MEDIAN**, **ANE**, adj. *en Anatomie*, c'est ainsi que l'on appelle un nerf du bras & une veine.

Ce nerf est situé entre le nerf musculocubital & le nerf cubital. Il naît de l'union de la sixième paire cervicale avec les deux paires précédentes, & de la septième avec la première paire dorsale: il descend avec l'artere brachiale le long du bras; & ayant passé avec elle par-dessous l'aponévrose du biceps, il descend entre les muscles, sublime & profond, tout le long de la partie interne de l'avant-bras; il jette dans ce trajet plusieurs filets, & vient ensuite passer sous le ligament transversal du poignet dans la paume de la main, où il donne plusieurs rameaux au pouce, au doigt index, au doigt du milieu, au doigt annulaire.

La veine *médiane* est formée par la réunion de la céphalique & de la basilique dans le pli du coude. Ce n'est pas une veine particulière; ou une troisième veine du bras, comme croient quelques auteurs, mais une simple branche de la basilique, qui s'étendant sur la partie interne du coude, s'unit à la céphalique, & forme une veine commune, appelée *médiane*, & par les Arabes *veine noire*. Voyez nos *Planches d'Anat.*

La *médiane* céphalique est la branche la plus courte des deux qui s'unissent à la céphalique vers le pli du bras. Voyez **CÉPHALIQUE**.

La *médiane* céphalique descend obliquement vers le milieu du pli du bras sur les tégumens & par-dessus le tendon du biceps, où elle s'unit à une pareille branche tordue de la veine basilique, appelée *médiane basilique*. Voyez **BASILIQUE**.

**MEDIANOCHE**, s. f. (*Gramm.*) terme qui nous vient d'Italie; c'est un repas qui se fait la nuit, après un bal ou un autre divertissement, au passage d'un jour maigre à un jour gras.

**MEDIANTE**, s. f. (*Musique.*) est en musique, la corde ou le son qui partage en deux tierces l'intervalle de quinte qui se trouve de la tonique à la dominante. L'une de ces tierces est toujours majeure, & l'autre mineure; quand la tierce majeure se trouve au grave, c'est-à-dire, entre la *médiane* & la tonique, le mode est toujours majeur; mineur, quand la tierce majeure est à l'aigu, & la mineure au grave. Voyez **MODE**, **TONIQUE**, **DOMINANTE**. (*S*)

**MEDIASTIN**, s. m. *en Anatomie*, est une cloison formée par la rencontre des deux sacs qui tapissent la poitrine, & servent à diviser le thorax & les poumons en deux parties, à soutenir les viscères & à empêcher qu'ils ne tombent d'un côté du thorax dans l'autre. Voyez **THORAX**, &c.

Il vient du sternum, & traversant tout droit le milieu du thorax jusqu'aux vertèbres, il partage en deux cette cavité. Les deux lames dont il est composé, s'écartent en bas pour loger le cœur & le péricarde: l'œsophage, l'aorte & différens nerfs passent dans cette duplicature, qui semble leur former des especes de loges par l'écartement & le rapprochement de ses membranes en certains endroits. Il reçoit des branches de veines & d'arteres des mammaires, des diaphragmatiques & des intercostales; ses branches sont nommées *mediastines*: ses nerfs viennent de la huitième paire & des diaphragmatiques; il y a aussi quelques vaisseaux lymphatiques qui se déchargent dans le canal thorachique.

Le *mediastin* divise en deux le thorax dans sa longueur.

Le *mediastin* sert à retenir les lobes du poumon, qui seroient tombés l'un sur l'autre, quand nous aurions été couchés sur les côtés; la circulation & la respiration eussent

souffert de cette compression : de plus , il étoit à propos que l'œsophage ne fût pas flottant , & qu'il ne pût être comprimé par le poids des poumons ; la nature attentive a d'abord réuni les lames du médiastin pour y enfermer l'aorte & l'azigos , ensuite elle les a séparées pour embrasser l'œsophage ; mais le cœur sur-tout n'avoit-il pas besoin d'un lien qui l'affermât dans sa position , & qui lui formât pour ainsi dire une caisse qui l'empêchât de flotter & qui soutint un peu l'effort des poumons ? Voyez CŒUR , POU MON , &c.

*M. le baron de HALLER , ayant fait des additions à cet article , nous nous ferions un scrupule de priver nos lecteurs du plaisir de le suivre dans ses réflexions.*

**MÉDIASTIN** , s. m. (*Anat.*) c'est une duplicature des pleures qui tapissent toute la capacité de la poitrine , laquelle partage cette cavité en deux parties oblongues & inégales pour loger les deux lobes du poumon.

La pleure est enveloppée en dehors d'une cellulofité qui l'attache aux parties voisines. Ces deux sacs sont un peu inégaux ; celui du côté droit est plus large , parce que la pleure est attachée à la partie droite du sternum au-delà de la ligne mitoyenne. Le sac gauche est le plus long , parce que le foie diminue du côté droit la longueur de la poitrine. Ces sacs ont quelque chose d'elliptique : mais ils sont aplatis par devant , & beaucoup plus convexes par derrière. Ils sont plus étroits en haut & à la partie inférieure du cou ; car ils remontent à près d'un pouce au dessus de la clavicule. Leur plus grande largeur est vers la sixième côte. Leur extrémité inférieure est comme tronquée , de manière que chaque sac est beaucoup plus court par devant , & se prolonge considérablement vers les vertèbres. Ils sont en général beaucoup plus courts dans le fœtus , & plus longs dans l'homme adulte.

Le *médiastin* est l'adossement de ces deux sacs : ils sont appliqués l'un à l'autre à la partie supérieure , moyenne & antérieure de la poitrine ; ils se quittent dans la partie inférieure , s'éloignent l'un de l'autre &

laissent un grand intervalle. Leur adossement se fait par le tissu cellulaire , extérieur de la pleure , qui remplit cet intervalle. La pleure a moins de solidité par-tout où elle forme le *médiastin*.

Pour parler plus distinctement , on appelle *médiastin* antérieur , l'adossement des deux sacs de la pleure , qui est entre le sternum & le péricarde : c'est celui dont parlent généralement les auteurs , le même dans lequel on a vu naître des abcès , qui ont forcé les chirurgiens à trépaner le sternum. Ce *médiastin* est oblique : les deux lames sont plus éloignées à la première côte ; elles sont rapprochées vers la seconde. Depuis cette côte , la lame droite descend ou du bord gauche du sternum ; ou même du cartilage de la seconde côte : elle est perpendiculaire jusqu'à la cinquième : elle revient alors au bord gauche du sternum. Quand on perceroit par conséquent le milieu du sternum , on ne pénétreroit pas dans la cavité du *médiastin* , ce seroit la cavité droite de la poitrine que l'on ouvrirait. Il est vrai qu'il y a de la variété dans l'origine de la lame droite du *médiastin* & que dans d'autres sujets elle est plus à droite : & la cavité de la poitrine qu'on ouvre la première , devient la plus ample , parce que l'air la gonfle.

La lame gauche du *médiastin* descend du cartilage de la première côte ; elle se rapproche quelquefois du sternum à la seconde côte & descend de son bord , ou bien elle continue de descendre du cartilage : elle atteint le diaphragme à la cinquième & à la sixième côte & s'y attache près de la pointe du cœur. La lame droite n'en est pas éloignée à cette place.

L'intervalle des deux lames est occupé par le thymus , & par une graisse qu'on a vu s'augmenter jusqu'au point de devenir funeste.

Les deux lames servent de membrane extérieure au péricarde , & elles sont très-fines à sa surface.

Pour exposer la structure du *médiastin* postérieur , moins connu & plus embarrassé , je commence par la lame gauche du *médiastin* antérieur. Elle quitte le thymus pour se porter en arrière entre le poumon de son côté & l'artere souclavière ; elle est

collée au conduit artériel, elle pose sur l'arcade de l'aorte, & sert de membrane extérieure à cette artère pulmonaire. En passant par toute la largeur de l'aorte, elle se continue avec la pleure, qui tapisse la partie postérieure & supérieure de la poitrine, elle est alors la lame gauche du *mediastin* postérieur. Le bronche gauche & des glandes bronchiales remplissent la cavité postérieure du *mediastin*.

La suite du *mediastin*, celle qui occupe la partie moyenne de la poitrine, se continue avec la membrane extérieure du poumon.

Mais la pleure qui tapisse les vertèbres & les côtes, s'éleve du côté gauche de l'aorte & s'attache au poumon; c'est après l'avoir revêtu qu'elle se continue avec la lame antérieure.

La partie inférieure de la pleure s'éleve aussi du dos au poumon, passé par la surface de la veine pulmonaire gauche supérieure, par celle du bronche gauche & de l'artère pulmonaire gauche, & se continue par le bord de cette artère avec le *mediastin* antérieur.

La lame droite du *mediastin* antérieur s'enfoncé à la droite de la veine cave & de l'azygos, entre le poumon & l'artère souclavière, par la surface de la veine cave, & se continue avec la partie postérieure de la pleure.

Inférieurement cette même lame passe sous la veine pulmonaire droite inférieure, & se continue au *mediastin* postérieur. L'extrémité supérieure de cette lame est attachée à l'artère pulmonaire droite, l'inférieure à la veine pulmonaire gauche & au diaphragme; elle y arrive du côté droit de la veine cave.

Entre ces deux extrémités la lame droite du *mediastin* tapisse le poumon, comme le fait la lame gauche sous la veine pulmonaire droite; la lame antérieure passe par la surface de la veine-cave, de l'œsophage & du péricarde pour continuer au *mediastin* postérieur.

Si l'on vouloit commencer la description du *mediastin* par sa partie postérieure, il faudroit dire que la lame droite du *mediastin* s'éleve au côté droit de l'œsophage & de la sixième côte, de l'endroit où se partage

la trachée, & qu'elle enferme l'œsophage & ensuite la trachée & ses glandes. Dans la partie supérieure de la poitrine, la pleure s'éleve par le côté droit de la veine cave, pour se continuer avec la lame antérieure du *mediastin*. (H. D. G.)

MEDIASTINE, (*Anatom.*) c'est le nom des artères & des veines, qui se distribuent au *mediastin*. Voyez MÉDIASTIN.

MEDIASTITICUS, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit autrefois le premier magistrat à Capoue. Il avoit dans cette ville la même autorité que le consul à Rome. On abolit cette magistrature, lorsque Capoue quitta le parti des Romains pour se soumettre à Annibal.

MEDIAT, adj. (*Gramm.*) terme relatif à deux extrêmes; il se dit de la chose qui les sépare. Ainsi la substance est genre à l'égard de l'homme, mais ce n'est pas le genre *mediat*. Il a sur moi une puissance *mediate*, c'est-à-dire, que c'est de lui que la tiennent ceux qui l'exercent immédiatement sur moi.

MÉDIATS, (*Hist. Jurispr.*) c'est ainsi que dans l'empire d'Allemagne on nomme ceux qui ne possèdent point des fiefs qui relevent immédiatement de l'empire; on les nomme aussi *landsasses*. Voyez cet article.

MÉDIATEUR, s. m. (*Théol.*) celui qui s'entremet entre deux contractans, ou qui porte les paroles de l'un à l'autre pour les lui faire agréer.

Dans les alliances entre les hommes où le saint nom de Dieu intervient, Dieu est le témoin & le *mediateur* des promesses & des engagements réciproques que les hommes prennent ensemble.

Lorsque Dieu voulut donner sa loi aux Hébreux, & qu'il fit alliance avec eux à Sinai, il fallut un *mediateur* qui portât les paroles de Dieu aux Hébreux & les réponses des Hébreux à Dieu, & ce *mediateur* fut Moïse.

Dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Eglise chrétienne, Jésus-Christ a été le *mediateur* de rédemption entre Dieu & les hommes; il a été le répondant, l'hostie, le prêtre & l'entremetteur de cette nouvelle alliance. *Mediator Dei & hominum homo Christus Jesus*,

*Tim. xj, 5.* Saint Paul dans son épître aux Hébreux, relève admirablement cette qualité de *médiateur* du nouveau testament qui a été exercée par Jésus-Christ.

Outre ce seul & unique *médiateur de rédemption*, les catholiques reconnoissent pour *médiateurs d'intercession* entre Dieu & les hommes, les prêtres & les ministres du Seigneur, qui offrent les prières publiques & les sacrifices au nom de toute l'Eglise. Ils donnent encore le même nom aux saints personnages vivans, aux prières desquels ils se recommandent, aux anges qui portent ces prières jusqu'au trône de Dieu, aux saints qui regnent dans le ciel & qui intercedent pour les fideles qui sont sur la terre. Et cette expression ne déroge en rien à l'unique & souveraine médiation de J. C. ainsi que nous le reprochent les protestans, qui, comme on voit, abusent à cet égard du nom de *médiateur*. (G)

**MÉDIATEUR**, s. m. (*Politique.*) lorsque des nations se font la guerre pour soutenir leurs prétentions réciproques, on donne le nom de *médiateur* à un souverain ou à un état neutre, qui offre ses bons offices pour ajuster les différends des puissances belligérantes, pour régler à l'amiable leurs prétentions, & pour rapprocher les esprits des princes que les fureurs de la guerre ont souvent trop aliénés pour écouter la raison, ou pour vouloir traiter de la paix directement les uns avec les autres. Pour cet effet, il faut que la *médiation* soit acceptée par toutes les parties intéressées; il faut que le *médiateur* ne soit point lui-même engagé dans la guerre que l'on veut terminer; qu'il ne favorise point une des puissances aux dépens de l'autre; en un mot, il faut que faisant en quelque façon les fonctions d'arbitre & de conciliateur, il se montre équitable, impartial & ami de la paix. Le rôle de conciliateur est le plus beau qu'un souverain puisse jouer; aux yeux de l'homme humain & sage, il est préférable à l'éclat odieux que donnent des victoires sanguinaires, qui sont toujours des malheurs pour ceux mêmes qui les remportent, & qui les achètent au prix du sang, des trésors & du repos de leurs sujets.

**MÉDIATEUR**, (*Hist. de Constant.*) en grec *μεσάζων*. On nommoit *médiateur*, *μεσάζων* sous les empereurs de Constan-

tinople, les ministres d'état; qui avoient l'administration de toutes les affaires de la cour; leur chef ou leur président s'appelloit le *grand médiateur*, *μεγας μεσάζων*; & c'étoit un poste de grande importance. (D. J.)

**MÉDIATEUR**, (*Jeu.*) au jeu de ce nom, c'est un roi que demande à l'un des joueurs un autre joueur qui peut faire six levées à l'aide seule de ce roi. Il joue seul, & gagne seul alors, & donne pour le roi qu'il demande telle carte de son jeu qu'il veut à celui qui le lui remet, & une fiche ou deux, s'il joue en couleur favorite.

Ce jeu est, à proprement parler, un quadrille, où pour corriger en quelque façon, ou plutôt pour étendre à tous les joueurs, l'avantage considérable de pouvoir jouer avec leur jeu au préjudice même du premier en cartes, on a ajouté à la manière ordinaire de jouer le quadrille, celle de le jouer avec le *médiateur* & la couleur favorite, ce qui rend ce jeu beaucoup plus amusant: au reste, cette petite addition ne change rien à la manière ordinaire de jouer le quadrille, il y faut le même nombre de cartes, elles ont la même valeur; & c'est la même quantité de personnes qui jouent. Celui qui demande en appelant dans la couleur favorite, a la préférence sur un autre qui auroit demandé avant lui en couleur simple. Celui qui demande avec le *médiateur*, a la préférence sur un autre qui demanderoit simplement, en ce cas il doit faire six mains seul pour gagner. Celui qui demande avec le *médiateur* dans la couleur favorite, doit avoir la préférence sur un autre qui demande avec le *médiateur* dans une des autres couleurs. Celui qui joue sans prendre dans une autre couleur que la favorite, aura la préférence sur celui qui ne jouera que le *médiateur*, ou qui auroit demandé; le sans prendre en couleur favorite a la préférence sur tous les autres jeux. Voyez SANS-PRENDRE. A l'égard de la manière de jouer le *médiateur*, elle est la même que celle du jeu de quadrille ordinaire, tant pour celui qui demande en appelant un roi, soit dans la couleur favorite, soit en couleur simple, que pour celui qui joue sans prendre en couleur favorite, ou autrement. La seule différence qu'il y

ait dans ces deux jeux, est lorsqu'un des joueurs demande le *médiateur*, alors il est obligé de jouer seul, & de faire fix levées comme s'il jouoit sans prendre. Celui qui a demandé le *médiateur*, doit, s'il n'est pas premier, jouer de la couleur de son roi, parce qu'il est à préférer qu'il a plusieurs cartes de la couleur de ce roi qui, par ce moyen, peut être coupé. Il faut observer aussi de ne point jouer dans le roi appelé quand l'homme est dernier en carte, ou qu'il ne peut jouer dans la couleur de son roi, parce que par-là on feroit l'avantage de son jeu : & que quand on le couperoit, il pourroit ne mettre qu'une basse carte, & le garder pour quand il auroit fait tomber tous les atous. Le jeu se marque par celui qui mêle en mettant devant lui le nombre de fiches qu'on est convenu, qui est de deux ordinairement pour le jeu, & de quatre pour les matadors que ceux qui les ont tirent entr'eux, deux pour spadille, & un pour chacun des autres. Ceux qui ont gagné par demande en couleur simple, reçoivent six jetons chacun de chaque joueur, & chacun une fiche ; s'ils perdent par remise, ils perdent quatre jetons de consolation, & six si c'est par codille. Si le roi appelé fait deux mains, il ne doit point payer ni bête ni consolation : ceux qui gagnent dans la couleur favorite par demande simple, se font payer chacun douze jetons des deux autres joueurs, ils en donnent huit s'ils perdent par remise, & douze par codille.

Celui qui a gagné avec le *médiateur*, doit recevoir seize jetons de chacun ; s'il perd par remise, il en doit donner quatorze à chacun, & seize par codille. Celui qui a gagné en jouant dans la couleur favorite avec le *médiateur*, doit recevoir de chacun trente-deux jetons, & doit en donner vingt-huit à chaque joueur s'il perd par remise, & trente-deux par codille.

Celui qui a gagné sans prendre dans une autre couleur que la favorite, doit recevoir vingt-six jetons de chacun ; s'il perd par codille, il paiera pareil nombre à tous les joueurs, & vingt-quatre par remise.

Celui qui gagne sans prendre dans la

couleur favorite, doit recevoir cinquante-deux jetons de chacun ; il en paie pareil nombre aux joueurs s'il perd codille, & quarante-huit s'il perd par remise : pour la vole en couleur simple deux fiches, en favorite quatre ; pour la vole avec le *médiateur* en simple trois fiches, & six en favorite ; pour la vole & le sans-prendre ordinaire quatre fiches, en couleur favorite huit fiches. On paie deux jetons pour chaque matador, & quatre en couleur favorite. Il y a des maisons où l'on paie deux fiches pour spadille, & une pour chacun des autres matadors. Il y a même des personnes qui ne comptent point les matadors, & qui veulent que l'on donne une fiche pour tous ceux qu'on peut avoir, & deux quand on les a dans la couleur favorite. Il faut encore observer qu'on peut jouer le *médiateur* & annoncer la vole, & que celui qui demande le *médiateur* & annonce la vole, doit l'emporter sur celui qui a demandé le *médiateur* sans l'annoncer, parce qu'il est à préférer que celui qui annonce ainsi la vole, doit avoir dans son jeu de quoi faire neuf levées, ou tout au moins huit avec une dame dont il demande le roi, & parce qu'il risque de perdre la vole annoncée, si son roi est coupé, comme cela peut arriver ; de même celui qui peut entreprendre la vole avec le secours d'un *médiateur*, doit l'emporter sur celui qui a de quoi jouer sans prendre. Quant aux bêtes & à leurs paiemens, rien de plus facile à concevoir ; toute bête augmente de vingt-huit sur celle qui est déjà faite ; la première, par exemple, est vingt-huit ; la seconde, de cinquante-six ; la troisième, de quatre-vingt-quatre, & ainsi des autres. La plus haute se paie toujours la première. Ce jeu, comme on le voit, étant bien mené & bien entendu, ne peut être que fort amusant.

**MEDIATION**, f. f. (*Geom.*) selon certains auteurs anciens d'arithmétique, est la division par 2, ou lorsqu'on prend la moitié de quelque nombre ou quantité. Ce mot n'est plus en usage : on se sert plus communément de celui de *bipartition*, qui n'est pas lui-même trop usité ; & lorsqu'il s'agit de lignes, on dit *bissection*. Voyez **BISSECTION**.

**MÉDIATION**, (*Astron.*) *culmination*, signifie

signifie le passage par le méridien. (*M. DE LA LANDE.*)

**MÉDIATION**, f. f. (*Musiq. d'église.*) partage de chaque verset d'un psaume en deux parties, l'une psalmodiée ou chantée par un côté du chœur, & l'autre par l'autre, dans les églises catholiques. (*S*)

**MEDICAGO**, (*Botan.*) genre de plante à fleur papilionacée; le pistil sort du calice, & devient, quand la fleur est passée, un fruit plat, arrondi, en forme de faux, & qui renferme une semence à peu près de la figure d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

M. de Tournefort compte quatre espèces de ce genre de plante, dont la plus commune se nomme *medicago, annua, trifolii facie*. Les feuilles naissent au nombre de trois sur une queue, comme un treille ordinaire; sa fleur est légumineuse, soutenue par un corner, dentelée; lorsque cette fleur est passée, le pistil devient un fruit aplati, plus large que l'ongle du pouce, coupé en fraise, & composé de deux lames appliquées l'une sur l'autre, qui renferment quelques semences de la figure d'un petit rein. (*D. J.*)

**MEDICAL**, adj. (*Gramm.*) qui appartient à la médecine: ainsi l'on dit *matiere médicale*, & l'on entend par cette expression la collection de toutes les substances que la médecine emploie en médicamens. L'étude de la matiere médicale est une branche très-importante de la médecine. Les médecins étrangers me semblent plus convaincus de cette vérité que les nôtres.

**MEDICAMENT**, f. m. (*Thérapeutique.*) ou **REMEDE**; ces deux mots ne font cependant point toujours synonymes. Voyez **REMEDE**.

On appelle *medicament* toute matiere qui est capable de produire dans l'animal vivant des changemens utiles, c'est-à-dire, propres à rétablir la santé, ou à en prévenir les dérangemens, soit qu'on les prenne intérieurement, ou qu'on les applique extérieurement.

Cette diversité d'application établit la division générale des médicamens en externes & en internes. Quelques pharmacologistes ont ajouté à cette division un troisième membre; ils ont reconnu des médicamens

moyens: mais on va voir que cette dernière distinction est superflue. Car ce qui fonde essentiellement la différence des médicamens internes & des externes, c'est la différence étendue de leur action. Les internes étant reçus dans l'estomac, & étant mis ainsi à portée de passer dans le sang par les voies du chyle, & de pénétrer dans toutes les routes de la circulation, c'est-à-dire, jusque dans les plus petits organes & les moindres portions des liqueurs, sont capables d'exercer une opération générale, d'affecter immédiatement la machine entière. Les externes se bornent sensiblement à une opération particulière sur les organes extérieurs; ils ne méritent véritablement ce titre, que lorsque leur opération ne s'étend pas plus loin; car si l'on introduit par les pores de la peau un remède qui pénètre, par cette voie, dans les voies de la circulation, ou seulement dans le système parenchymateux & cellulaire; ou si un remède appliqué à la peau produit sur cet organe une *affection* qui se communique à toute la machine, ou à quelque organe intérieur, ce médicament se rapproche beaucoup du caractère propre des médicamens internes. Ainsi les bains, les frictions & les fumigations mercurielles, les vésicatoires, la fomentation avec la décoction de tabac qui purge ou fait vomir, ne sont pas proprement des remèdes externes, ou du moins ne méritent ce nom que par une circonstance peu importante de leur administration. Il seroit donc plus exact & plus lumineux de distinguer les remèdes, sous ce point de vue, en universels, & en topiques ou locaux. Les médicamens appellés *moyens* se rangeroient d'eux-mêmes sous l'un ou sous l'autre chef de cette division. On a ainsi appellé ceux qu'on portoit dans les diverses cavités du corps qui ont des orifices à l'extérieur; les lavemens, les gargarismes, les injections dans la vulve, dans l'uretre, les narines, &c. étoient des médicamens moyens. Il est clair que si un lavement, par exemple, purge, fait vomir, réveille d'une affection soporeuse, &c. il est remède universel; que si au contraire il ne fait que ramollir des excréments ramassés & durcis dans les gros intestins, déterger un ulcère de ces parties, &c. il est véritablement topique.

Une seconde division des médicamens, c'est celle qui est fondée sur leur action mécanique, c'est-à-dire, dépendante du poids, de la masse, de l'effort, de l'impulsion, &c. & de leur action appelée *physique*, c'est-à-dire, *occulte*, & qui sera chimique si jamais elle devient manifeste. L'action mécanique est sensible, par exemple, dans le mercure coulant donné dans le volutus, pour forcer le passage intercepté du canal intestinal, comme dans la flagellation, les ligatures, les frictions sèches, la succion des ventouses, &c.; l'action occulte est celle d'un purgatif, d'un diurétique, d'un narcotique quelconque, &c; c'est celle d'une certaine liqueur, d'une telle poudre, d'un tel extrait, &c. qui produit dans le corps animal des effets particuliers & propres, que telle autre liqueur, telle autre poudre, tel autre extrait mécaniquement, c'est-à-dire, sensiblement identique, ne sauroit produire. Cette action occulte est la vertu médicamenteuse proprement dite: les corps qui agissent mécaniquement sur l'animal, portent à peine, ne portent point même pour la plupart le nom de médicament, mais sont & doivent être confondus dans l'ordre plus général des secours médicaux ou remèdes, en prenant ce dernier mot dans son sens le plus étendu. *Voyez* REMEDE.

En attendant que la chimie soit assez perfectionnée pour qu'elle puisse déterminer, spécifier, démontrer le vrai principe d'action dans les médicamens, les médecins n'ont absolument d'autre source de connoissance sur leur action, ou pour mieux dire sur les effets, que l'observation empirique.

Quant à l'affection, à la réaction du sujet, du corps animal, aux mouvemens excités dans la machine par les divers médicamens, à la *serie*, la succession des changemens qui amènent le rétablissement de l'intégrité & de l'ordre des fonctions animales, c'est-à-dire, de la santé; la saine théorie médicale est, ou du moins devroit être tout aussi muette & aussi modeste que la chimie raisonnable l'est sur la cause de ces changemens, considérée dans les médicamens; mais les médecins ont beaucoup discoursu, raisonné, beaucoup théorisé sur

cet objet, parce qu'ils discourent sur tout. Le succès constant malheureux de toutes ces tentatives théoriques est très-remarquable, même sur le plus prochain, le plus simple, le plus sensible de ces objets; savoir leur effet immédiat, le vomissement, la purgation, la sueur, &c. ou plus prochainement encore l'irritation. Que doit-ce être sur l'action élective des médicamens, sur leur pente particulière vers certains organes, la tête, les reins, la peau, les glandes salivaires, &c., ou si l'on veut leur affinité avec certaines humeurs, comme la bile, l'urine, &c.; car quoiqu'on ait outré le dogme de la détermination constante des divers remèdes vers certains organes, & qu'il soit très-vrai que plusieurs remèdes se portent vers plusieurs couloirs en même temps, ou vers différens couloirs dans différentes circonstances; que le même médicament soit communément diurétique, diaphorétique & emménagogue, & que le kermès minéral, par exemple, produise selon les diverses dispositions du corps, ou par la variété des doses, le vomissement, la purgation, la sueur ou les crachats; il est très évident cependant que quelques remèdes affectent constamment certains parties; que les cantharides & le nitre se portent sur les voies des urines; le mercure sur les glandes salivaires, l'aloès sur la matrice & les vaisseaux hémorroïdaux, &c: encore un coup, tout ce que la théorie médicale a établi sur cette manière est absolument nul, n'est qu'un pur jargon; mais nous le répétons aussi, l'art y perd peu, l'observation empirique bien entendue suffit pour l'éclairer à cet égard.

Relativement aux effets immédiats dont nous venons de parler, les médicamens sont divisés en altérans, c'est-à-dire, produisant sur les solides ou sur les humeurs des changemens cachés, ou qui ne se manifestent que par des effets éloignés, & dont les médecins ont évalué l'action immédiate par des conjectures déduites de ces effets, & en évacuans. L'article ALTÉRANT ayant été omis, nous exposerons ici les subdivisions dans lesquelles on a distribué les médicamens de cette classe, & nous renverrons absolument aux articles particuliers, parce que les généralités ne nous paroissent pas propres à in-

revoir sur cette matiere. Les différens *aliments* ont été appellés émolliens, délayans, relâchans, incraissans, apéritifs, incisifs, fondans, détersifs, astringens, absorbans, vulnéraires, échauffans, rafraîchissans, fortifiens, cordiaux, stomachiques, toniques, nervins, antispasmodiques, hystériques, céphaliques, narcotiques, tempérans ou sédatifs, répercutifs, suppuratifs, sarcotiques ou cicatrisans, dessicatifs, escarrotiques, corrosifs. (*Voyez ces articles.*)

La subdivision des évacuans est exposée au mot **EVACUANT**. (*Voyez cet article.*)

Les médicamens sont encore distingués en doux ou benins, & en actifs ou forts; ces termes s'expliquent d'eux-mêmes. Nous observerons seulement que les derniers ne diffèrent réellement des poisons que par la dose, & qu'il est même de leur essence d'être dangereux à une trop haute dose. Car l'action vraiment efficace des médicamens réels doit porter dans la machine un trouble vif & soudain, & dont par conséquent un certain excès pourroit devenir funeste. Aussi les anciens désignoient-ils par un même nom, les médicamens & les poisons; ils les appelloient indistinctement *pharmaca*. Les médicamens benins, innocens, exercent à peine une action directe & véritablement curative. Souvent ils ne font rien; quand ils sont vraiment utiles, c'est en disposant de loin & à la longue, les organes ou les humeurs à des changemens qui sont principalement opérés par l'action spontanée, naturelle de la vie, & auxquels ces remèdes doux n'ont par conséquent contribué que comme des moyens subsidiaires très-subordonnés; au lieu qu'encore un coup, les médicamens forts bouleversent toute la machine, & la déterminent à un changement violent, forcé, soudain.

Il y a encore des médicamens appellés *alimenteux*. On a donné ce nom & celui d'aliment médicamenteux, à certaines matieres qu'on a crues propres à nourrir & à guérir en même temps, par exemple, à tous les prétendus incraissans, au lait, &c. *Voyez INCRASSANS, LAIT & NOURRISSANS.*

Les médicamens sont distingués enfin, eu égard à certaines circonstances de leur préparation, en simples & composés, officinaux,

magistraux & secrets (*voyez ces articles.*); en chymiques & galéniques. *Voyez l'article PHARMACIE.*

La partie de la médecine qui traite de la nature & de la préparation des médicamens, est appellée *pharmacologie*, & elle est une branche de la thérapeutique (*voyez PHARMACOLOGIE & THÉRAPEUTIQUE*); & la provision, le trésor de toutes les matieres premières ou simples, dont on tire les médicamens, s'appelle *matiere medicale*. Les trois regnes de la nature (*voyez REGNE, Chymie*) fournissent abondamment les divers sujets de cette collection, que les pharmacologistes ont coutume de diviser selon ces trois grandes sources; ce qui est un point de vue plus propre cependant à l'histoire naturelle de ces divers sujets, qu'à leur histoire médicinale, quoiqu'on doive convenir que chacun de ces regnes imprime à ces produits respectifs un caractère spécial qui n'est pas absolument étranger à leur vertu médicamenteuse. (*b*)

**MÉDICAMENTEUSE, PIERRE.** *V. sous le mot PIERRE, pierre médicamenteuse.*

**MÉDICAMENTEUX, (Régule d'antimoine.)** *Voyez RÉGULE MÉDICINAL, sous le mot ANTIMOINE.*

**MÉDICINAL, adj. (Gram.)** qui a quelque propriété relative à l'objet de la médecine. C'est en ce sens qu'on dit une plante médicinale, des eaux médicinales.

**MÉDICINALES, Heures, (Malad.)** on nomme ainsi les temps du jour que l'on estime propres à prendre les médicamens ordonnés par les médecins. On en reconnoît ordinairement quatre; savoir, le matin à jeun, une heure environ avant le dîner, quatre heures environ après dîner, & enfin le temps de se coucher: voilà à peu près comme on règle les momens de prendre des médicamens dans les maladies qui ne demandent pas une diete austere, telles que les fievres intermittentes, les maladies chroniques; mais dans les maladies aiguës, les temps doivent être réglés par les symptomes & l'augmentation de la maladie, sans aucun égard aux *heures médicinales*. Outre cela, lorsqu'un malade dort & repose d'un sommeil tranquille, il ne faut pas le tirer.

de son sommeil pour lui faire prendre une potion ou bol.

Les heures médicinales dépendent encore de l'action & de la qualité des remèdes, comme aussi du tempérament des malades & de leur appétit, de leur façon de digérer, & de la liberté ou de la paresse que les différens organes ont chez eux à exercer leurs fonctions.

**MÉDICINIER**, f. m. (*Ricinoides Bot.*) genre de plante à fleur en roîe, qui a plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice composé de plusieurs feuilles, & stérile. L'embryon naît sur d'autres parties de la plante; il est enveloppé d'un calice, & devient dans la suite un fruit partagé en trois capsules remplies d'une semence oblongue. Tournesfort, *inst. rei appendix herb.* Voyez PLANTE.

**MÉDICINIER**, (*Botan.*) **PIGNON**, en Latin *varrheedia folio subrotundo, fructu luteo*; arbuscule de l'Amérique dont le bois est fibreux, coriace, mol & léger; ses branches s'entrelacent facilement les unes dans les autres; elles sont garnies de feuilles larges, presque rondes, un peu anguleuses à leur extrémité & sur les côtes; ces feuilles sont attachées à de longues queues, qui étant séparées des branches, répandent quelques gouttes d'un suc blanchâtre, visqueux, causant de l'âcreté étant mis sur la langue, & formant sur le linge de très-vilaines taches rousses qui ne s'en vont point à la lessive; cet arbre s'emploie à faire des haies & des clôtures de jardin. Les fleurs du *médecinier* viennent par bouquets; elles sont composées de plusieurs pétales d'une couleur blanchâtre, tirant sur le verd, disposés en espèce de rose, & couvrant un pistil qui se change en un fruit rond, de la grosseur d'un œuf de pigeon, couvert d'une peau épaisse, verte, lisse, & qui jaunit en mûrissant: ce fruit renferme deux & quelquefois trois pignons oblongs, couverts d'une petite écorce noire un peu chagrinée, sèche, cassante, renfermant une amande très-blanche, très-délicate, ayant un goût approchant de celui de la noisette, mais dont il faut se méfier; c'est un des plus violens purgatifs de la nature, agissant par haut & par bas. Quelques habitans des îles s'en servent pour

leurs negres, même pour eux; quatre ou cinq de ces pignons mangés à jeun & précipités dans l'estomac par un verre d'eau, produisent l'effet de trois ou quatre grains d'émétique. On peut en tirer une huile par expression & sans feu, dont deux ou trois gouttes mises dans une tasse de chocolat ne lui communiquent aucun goût, & purgent aussi-bien que les pignons; mais cette épreuve ne doit être tentée que par un habile & très-prudent médecin. *M. LE ROMAIN.*

**MÉDICINIER d'Amérique**, (*Bot. exot.*) Voyez **RICIN** & **RIGINOIDE d'Amérique**. (*Botan.*)

**MÉDICINIER d'Espagne**. (*Botan. exot.*) Voyez la description de cette plante sous le mot **RICIN**. Voyez **PIGNON D'INDE**.

**MÉDICINIER**, (*Mat. méd.*) *Ricinoides*; ricin d'Amérique, pignon de Barbarie.

La graine de cette plante est un purgatif émétique des plus violens, même à une très-foible dose; par exemple, à celle de trois ou quatre de ces semences avalées entières, en sorte qu'on ne peut guere l'employer sans danger. Voyez **PURGATIF**.

On retire de ces semences une huile par expression, que les auteurs assurent être puissamment résolutive & discussive. L'infusion des feuilles de *médecinier* est aussi un puissant émétique, dont les negres font usage en Amérique. (*B.*)

**MÉDICINIER d'Espagne**, (*Mat. méd.*) Voyez **PIGNON D'INDE**.

**MÉDIE**, (*Géogr. anc.*) *Media*, grand pays d'Asie, dont l'étendue a été fort différente, selon les divers temps.

La *Medie* fut d'abord une province de l'empire des Assyriens, à laquelle Cyaxarès joignit les deux Arménies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide & l'Ibérie: ensuite les Scythes s'emparèrent de la *Medie*, & y régnerent vingt-huit ans. Après cela, les *Medes* se délivrèrent de leur joug; enfin, la *Medie* ayant été confondue de nouveau dans l'empire de Cyrus, ou, ce qui est la même chose, dans la monarchie des Perses, tomba sous la puissance d'Alexandre. Depuis les conquêtes de ce prince, on distingua deux *Médies*, la grande & la petite, autrement dite la *Medie* Atropatene.

La grande *Medie*, province de l'empire

des Perses, étoit bornée au nord par des montagnes qui la séparent des Cadusiens & de l'Hyrcanie : elle répond, selon M. de l'Isle, à l'Arac-Agémie, au Tabristan & au Laurestan d'aujourd'hui.

La *Médie* Atropatene, ainsi nommée d'Atropatos qui la gouverna, avoit au nord la mer Caspienne, & au levant la grande *Médie*, dont elle étoit séparée par une branche du mont Zagros. Cette petite *Médie* répond présentement à la province d'Adirbeïtzan, & à une lisière habitée par les Turcomans, entre les montagnes de Curdistan & l'Irac-Agémie. (D. J.)

MÉDIE (*Pierre de*), *lapis medus* ou *medinus*, (*Hist. nat.*) pierre fabuleuse qui, dit-on, se trouvoit chez les Medes ; il y en avoit de noires & de vertes ; on lui attribuoit différentes vertus merveilleuses, comme de rendre la vue aux aveugles, de guérir la goutte en la faisant tremper dans du lait de brebis, &c. Voyez Boece de Boot.

MEDIMNE, f. m. (*Mesure antique.*) *μεδίμνος* ; c'étoit une mesure de Sicile, qui, selon Budée, contient six boisseaux de bled, & qui revient à la mesure de la mine de France ; mais j'aime mieux, en traduisant les auteurs Grecs & Latins, conserver le mot *medimne*, que d'employer le terme de *mine* qui est équivoque. M. l'abbé Terrasson met toujours *medimne* dans sa traduction de Diodore de Sicile. (D. J.)

MEDINA-CÉLI, (*Géogr.*) en Latin *Methymna caelestis*, ancienne ville d'Espagne dans la vieille Castille, autrefois considérable, & n'ayant aujourd'hui que l'honneur de se dire capitale d'un duché de même nom, érigé en 1491. Elle est sur le Xalon, à 4 lieues d'Espagne N. E. de Siguença, 20 S. O. de Sarragosse. Long. 25, 26 ; lat. 41, 25. (D. J.)

MEDINA DEL CAMPO, (*Géogr.*) en Latin *Methymna-Campestris*, ancienne ville d'Espagne, au royaume de Léon. Cette ville jouit d'un terroir admirable, & de grands privilèges ; elle est sur le torrent de Zapardiel, à 12 lieues S. E. de Zamora, 10 S. O. de Valladolid, 25 N. O. de Madrid. Long. 23, 25 ; lat. 41, 42.

C'est la patrie de Balthazard Alamos, &

de Gomez Pereyra, médecin du seizième siècle.

Alamos partagea la confiance & la disgrâce d'Antoine Pérez, secrétaire d'état, sous Philippe II. On le retint onze ans en prison, & ce fut pendant sa captivité qu'il composa sa traduction estimée de Tacite, en Espagnol ; elle parut à Madrid en 1614.

Mais Pérez se fit une toute autre réputation par son amour des paradoxes ; né dans un pays où la liberté de philosophe est presque aussi rare qu'en Turquie, il osa franchir cette contrainte, & mit au jour un ouvrage dans lequel non seulement il attaqua Galien sur la fièvre, & Aristote sur la matière première ; mais il établit que les bêtes sont des machines, & qu'elles n'ont point l'ame sensitive qu'on leur attribue. Je vous renvoie sur ce point à ce que Bayle en dit dans son *Dictionnaire*. (D. J.)

MÉDINA DE LAS TORRES, (*Géogr.*) en Latin *Methymna Turrium*, petite ville d'Espagne, dans l'Estramadure, au pied d'une montagne, proche de Badajoz. Longitude 21, 27 ; lat. 38, 35. (D. J.)

MEDINA-DEL-RIO-SECO, (*Géogr.*) en Latin *Methymna Fluvii Sicci* : quelques auteurs la prennent pour le *Forum Egarorum*, ancienne ville d'Espagne, au royaume de Léon, avec titre de duché, qui est dans la maison d'Henriquez, issue de la famille royale : elle est située dans une plaine abondante en pâturages, à 6 lieues O. de Palencia, 11 de Valladolid & de Zamora, 15 S. E. de Léon. Long. 23, 2 ; lat. 42, 8. (D. J.)

MEDINA-SIDONIA, (*Géogr.*) en Latin *Affidonia* ou *Affindum*, ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie ; elle est sur une montagne, à 15 lieues de Gibraltar, 20 S. O. de Séville, 9 E. de Cadix. Long. 22, 20 ; lat. 36, 25. (D. J.)

MEDINE, (*Géogr.*) *Methymna*, ville de la presqu'île d'Arabie dans l'Arabie heureuse : le mot *Medinah* signifie en Arabe une ville en général, & ici la ville par excellence, parce que Mahomet y établit le siège de l'empire des Musulmans, & qu'il y mourut ; on l'appelloit auparavant *Latreb*.

Au milieu de *Médine*, est la fameuse

mosquée où les Mahométans vont en pèlerinage, & dans les coins de cette mosquée, sont les tombeaux de Mahomet, d'Abubecker & d'Omar : le tombeau de Mahomet est de marbre blanc à plate terre, relevé & couvert comme celui des sultans à Constantinople. Ce tombeau est placé dans une tourelle ou bâtiment rond, revêtu d'un dôme que les Turcs appellent *Turbé* : il regne autour du dôme une galerie, dont on prétend que le dedans est tout orné de pierres précieuses d'un prix inestimable ; mais on ne peut voir ces richesses que de loin & par des grilles.

Abulfeda nous a donné les distances de *Médine* aux principaux lieux de l'Arabie : c'est assez de dire qu'elle est à 10 stations de la Mecque, & à 25 du Caire. Ces stations ou journées sont de 30 milles arabiques. *Médine* est gouvernée par un schérif qui se dit de la race de Mahomet, & qui est souverain indépendant. L'enceinte de cette ville ne consiste qu'en un méchant mur de brique ; son terroir est humide, & ses environs abondent en palmiers. *Long.* 57, 30 ; *lat.* 25. (D. J.)

**MÉDIOCRITÉ**, f. f. (*Morale*) état qui tient le juste milieu entre l'opulence & la pauvreté ; heureux état au dessus du mépris & au dessous de l'envie ! C'est aussi l'état dont le sage se contente, sachant que la fortune ne donne qu'un vernis de bonheur à ses favoris, & que travailler à augmenter ses richesses sans une vraie nécessité, c'est travailler à augmenter ses inquiétudes. Aveugles mortels, que l'avarice, l'ambition & la volupté amorcent par de vains appas jusqu'aux bords du tombeau ! vous qui empoisonnez les plaisirs bornés d'une vie passagère par des soins toujours renaissans, & par des peines inutiles ! vous qui méprisez les tranquilles douces de la *mediocrité*, qui demandez plus au destin que la nature exige de vous, & qui prenez pour des besoins ce que la folie vous suggère ! croyez-moi ; une étoile rayonnante ne rend pas heureux : un collier de diamans n'enrichit pas le cœur. Tous les biens & les joies des sens consistent dans la santé, la paix & le nécessaire ; la *mediocrité* possède ce nécessaire : elle maintient la santé par la tempérance soumise à ses loix, &

la paix est sa compagne inséparable. *Auream quisquis mediocritatem . . . . (D. J.)*

**MEDIOLANUM** *Insubriæ*, (*Géogr. anc.*) ville d'Insubrie, aujourd'hui *Milan* ; elle est très-ancienne, & la première que les Gaulois aient bâtie en Italie ; car *Mediolanum est un nom* Gaulois commun à plus d'un lieu : sur quoi je remarque que toutes les villes ainsi nommées sont dans un terroir fertile & avantageux. Tacite la met entre les plus fortes places de la Gaule Cispadane. Il paroît, par une lettre de Pline le jeune, *liv. IV, ép. 23*, que les études y florissoient. Aufonne a enchéri dans les vers suivans, *de claris urbibus* :

*Et Mediolani mira omnia, copia rerum ;  
Innumeræ cultæque domus, facunda  
virovum  
Ingenia & mores læti.*

Il est du moins certain que Milan a été regardée comme la métropole d'Italie par rapport aux affaires ecclésiastiques. Trajan y fit bâtir un palais ; Hadrien, les Antonins, sur-tout Théodose & Constantin, y séjournèrent long-temps. Théodoric, roi des Goths, & Pepin, roi d'Italie, y moururent. Saint Grégoire, pape, donna à l'archevêque de Milan la prérogative de consacrer les rois d'Italie. Enfin, Milan avoit tous les édifices publics des grandes villes, un arène, un théâtre où l'on représentait des comédies ; un hippodrome pour les courses de chevaux ; un amphithéâtre où l'on se battoit contre les bêtes féroces ; des thermes, un panthéon, & autres superbes édifices.

On fait l'aventure de César avec les magistrats de Milan. Plutarque rapporte que ce grand capitaine traversant Milan, & voyant au milieu de cette ville une statue de bronze de Brutus parfaitement ressemblante & d'un travail exquis, il appella les magistrats ; & jetant les yeux sur la statue, il leur reprocha que la ville manquoit au traité qu'elle avoit fait avec lui, en recélant un de ses ennemis dans ses murailles. Les magistrats confondus ne furent que répondre pour se justifier ; mais César prenant un ton plus doux, leur dit de laisser cette statue, & les loua de ce qu'ils étoient fideles

à leurs amis julque dans les disgraces que la mauvaife fortune leur faifoit éprouver.

Pour ce qui regarde l'état aétuel de cette ville, voyez MILAN. (D. J.)

**MEDIOLANUM** *Ordovicum*, (Géog. anc.) ancienne ville de l'île de la Grande-Bretagne ou d'Albion, au pays des Ordovices, felon Ptolomée, *liv. II, ch. iij.* Les favans d'Angleterre ne s'accordent point fur le nom moderne de cet endroit. David Powel penfe que c'est *Mataval*; Cambden croit que c'est *Lan-vehling*; enfin, M. Gale a encore plus de raifon de conjecturer que c'est *Meivod*, où d'ailleurs l'on a détéréré des marques d'antiquité qui concourent à juftifier la conjecture.

**MÉDIOMANUM**, (Géogr. anc.) ancien lieu de la Grande-Bretagne fur la route de *Segontium*, qui eft Caernarvon. M. Gale conjecture que c'est *Mainturog* en Mériorshire.

**MEDIOMATRICES**, LES, (Géogr. anc.) en Latin *Mediomatrici*; ancien peuple de la Gaule Belgique qui étoit allié du peuple Romain. Sanfon dit d'eux que du temps de Céfar, outre le diocèfe de Metz, ils occupoient encore celui de Verdun d'un côté, & que de l'autre ils s'avanzoient vers le Rhin; cependant bientôt après, ils firent un peuple en chef. (D. J.)

**MÉDISANCE**, f. f. (Morale) médire, c'est donner atteinte à la réputation de quelqu'un, ou en révélant une faute qu'il a commife, ou en découvrant les vices fecrets; c'est une aétion de foi-même indifférente. Elle eft permife & quelquefois même néceffaire, s'il en réfulte un bien pour la perfonne qu'on accufe, ou pour celles devant qui on la dévoile: ce n'eft pas la précifément médire.

On entend communément par *médifance* une satire maligne lâchée contre un abfent, dans la feule vue de le décrier ou de l'avilir. On peut étendre ce terme aux libelles diffamatoires, *médifances* d'autant plus criminelles, qu'elles font une impreflion plus forte & plus durable. Auffi chez tous les peuples policés en a-t-on fait un crime d'état qu'on y punit févèrement.

On médit moins à préfent dans les cercles qu'on ne faifoit les fiecles paffés, parce qu'on y joue davantage. Les cartes ont plus fauvé

de réputations, que n'eût pu faire une légion de miffionnaires attachés uniquement à prêcher contre la *médifance*; mais enfin on ne joue pas toujours, & par conféquent on médit quelquefois.

Une trop grande fenfibilité à la *médifance* entretient la malignité, qui ne cherche qu'à ailliger.

**MÉDITATION**, f. f. (Gramm.) opération de l'efprit qui s'applique fortement à quelque objet. Dans la *méditation* profonde, l'exercice des fens extérieurs eft fufpendu, & il y a peu de différence entre l'homme entièrement occupé d'un feul objet, & l'homme qui rêve, ou l'homme qui a perdu l'efprit. Si la méditation pouvoit être telle que rien ne fût capable d'en distraire, l'homme méditatif n'appercevant rien, ne répondant à rien, ne prononçant que quelques mots décousus qui n'auroient de rapports qu'aux différentes faces fous lesquelles il confidéreroit fon objet; rapports éloignés que les autres ne pourroient lier que rarement, il eft certain qu'ils le prendroient pour un imbécille. Nous ne fommes pas faits pour méditer feulement, mais il faut que la méditation nous difpofe à agir, ou c'eft un exercice méprifable. On dit, cette queftion eft épineufe, elle exige une longue méditation. L'étude de la morale qui nous apprend à connoître & à remplir nos devoirs, vaut mieux que la méditation des chofes abftraites. Ce font des oififs de profefion qui ont avancé que la vie méditative étoit plus parfaite que la vie aétive. L'humeur & la mélancolie font compagnes de la méditation habituelle: nous fommes trop malheureux pour obtenir le bonheur en méditant; ce que nous pouvons faire de mieux, c'eft de gliffer fur les inconvéniens d'une exiftence telle que la nôtre. Faire la méditation chez les dévots, c'eft s'occuper de quelque point important de la religion. Les dévots diftinguent la méditation de la contemplation; mais cette diftinction même prouve la vanité de leur vie. Ils prétendent que la méditation eft un état difcurfif, & que la contemplation eft un aète fimple permanent, par lequel on voit tout en Dieu, comme l'œil difcerne les objets dans un miroir. A s'en tenir à cette diftinction, je vois qu'un méditatif

est souvent un homme très-inutile, & que le contemplatif est toujours un insensé. Il y a cette distinction à faire entre méditer un projet & méditer sur un projet, que celui qui médite un projet, une bonne, une mauvaise action, cherche les moyens de l'exécution; au lieu que la chose est faite pour celui qui médite sur cette chose; il s'efforce seulement à la connoître, afin d'en porter un jugement sain.

**MEDITERRANÉE**, f. f. (*Géogr.*) signifie cette vaste mer qui s'étend entre les continens de l'Europe & de l'Afrique, qui communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar, voyez **GIBALTAR**, & qui mouille jusqu'à l'Asie en formant le Pont-Euxin & les Palus Méotides. Voy. **MER**.

La *méditerranée* s'appelloit autrefois la *mer de Grece* & la *grande mer*; elle est maintenant partagée en différentes divisions qui portent différens noms. A l'occident de l'Italie, elle s'appelle la *mer de Toscane*. près de Venise, la *mer Adriatique* ou le *golfe de Venise*; vers la Grece, la *mer Ionique*, ou *Égée*, ou l'*Archipel*. Entre l'Hellepont & le Bosphore, elle se nomme *mer Blanche*, parce que la navigation en est facile, & pardelà, *mer Noire*, à cause que la navigation en devient alors difficile.

Sur la communication de l'Océan avec la *méditerranée*, entreprise exécutée sous le regne de Louis XIV, voyez **CANAL ARTIFICIEL**. *Chambers*.

**MEDITRINALES**, adj. (*Hist. anc.*) fêtes que les Romains célébroient en automne, le 11 d'octobre, dans lesquelles on goûtoit le vin nouveau & l'on en buvoit aussi du vieux par maniere de médicament, parce qu'on regardoit le vin non seulement comme un confortatif, mais encore comme un antidote puissant dans la plupart des maladies. On faisoit aussi en l'honneur de *Méditrina*, déesse de la médecine, des libations de l'un & de l'autre vins. La première fois qu'on buvoit du vin nouveau, on se servoit de cette formule, selon Festus: *vetus novum vinum bibo, veteri novo morbo medior*; c'est-à-dire, je bois du vin vieux, nouveau; je remédie à la maladie vieille, nouvelle; paroles qu'un long usage avoir consacrées, & dont l'omission eût passé pour un présage funeste. (G)

**MÉDITULLIUM**, (*Anat.*) est un terme Latin employé par quelques anatomistes pour signifier le diploé, autrement cette substance spongieuse qui se trouve entre les deux tables du crâne, & dans les interstices de tous les os qui ont des lames. Voyez **OS**, **CRANE**.

**MEDIUM**, terme de philosophie mécanique; c'est la même chose que *fluide* ou *milieu*. Ce dernier est beaucoup plus usité. Voyez **MILIEU**.

**MEDIUM**, f. m. (*Musique*) lieu de la voix également distant de ces deux extrémités au grave & à l'aigu. Le haut est plus éclatant; mais il est toujours presque forcé: le bas est grave & majestueux; mais il est plus sourd. Un beau *médium* auquel on suppose une certaine latitude donne les sons les mieux nourris, les plus mélodieux, & remplit le plus agréablement l'oreille. V. **SON**. (S)

**MÉDIUS FIDIUS**, (*Mythol.*) divinité qui présidoit à la foi donnée. Plaute *in asin.* dit, *per deum Fidium, credis jurato mihi?* Ainsi voyez **FIDIUS**.

**MEDMA**, (*Géogr. anc.*) ville maritime d'Italie, au pays des Brutiens. Strabon & Pomponius Mela disent *Médama*. Quelques modernes croient que c'est la *Nicotera* d'Antonin qui subsiste encore; d'autres, comme le P. Hardouin, pensent que c'est présentement *Bosserno*, ville de la Calabre ultérieure: mais celle-ci est trop dans les terres pour avoir été un port de mer.

**MEDNIKI**, (*Géogr.*) en Latin *Mednicia*; ville épiscopale de Pologne dans la Samogitie, sur la riviere de Wirwitz. *Long. 42; lat. 55, 40.*

**MÉDOACUS**, (*Géogr. anc.*) rivières d'Italie, toutes deux du même nom, n'ayant qu'une embouchure commune dans la bouche la plus septentrionale du Pô. On les distinguoit par les surnoms de grande & petite, *major* & *minor*. Le *Médoacus major* est présentement la Brenta, & le *Médoacus minor* est la Bachiglione.

**MÉDOBREGA**, (*Géogr. anc.*) & *Mundobriga* dans l'itinéraire d'Antonin; ancienne ville d'Espagne dans la Lusitanie, près du mont Herminius, qui s'appelle aujourd'hui *monte Arminno*: la même ville prit ensuite le nom de la montagne, & s'appelle

s'appella *Aramenha*. Elle est ruinée ; mais Refende dans ses *antiquités*, dit qu'on en voyoit encore de son temps les ruines près de Marvaon dans l'Alentéjo , à peu de distance de Portalegre.

MÉDOC, (*Géogr.*) par les anciens *Medulicus pagus* ; nos ancêtres ont écrit *Médouc* : contrée de France en forme de presqu'île , entre l'Océan & la Garonne , en Guienne dans le Bordelais. Aufone appelle la côte de Médoc *litus Medulorum*. Ses huîtres avoient alors une grande réputation.

*Ostrea Baianis certantia quæ Medulorum , Dulcibus in stagnis , restui maris æstus opimat.*

Les Romains les nommoient *ostrea Burdigalensis* , parce qu'ils les tiroient de Bordeaux : on les servoit à la table des empereurs. Sidonius Apollinaris les nomme *medulica supellex* ; & les gens de bonne chere qui en faisoient leurs délices , *medulicæ supellectilis epulones* :

Le bourg de l'Esparre est le principal lieu du pays de *Médoc* ; mais c'est au village de Soulac qu'on prend à présent les huîtres de *Médoc*. V. sur ce pays Duchesne dans son *chapitre du duché de Guienne*. (*D.J.*)

MÉDOC, *cailloux de*, (*Hist. nat.*) On donne ce nom à des fragmens de crystal de roche qui se trouvent sous la forme de cailloux roulés & d'une figure ovale , dans un canton de la Gascogne que l'on appelle *pays de Médoc*. Quelques personnes ont cru que ces pierres approchoient du diamant , mais elles ne diffèrent aucunement du vrai crystal de roche , & se taillent avec la même facilité. On en fait des boutons & d'autres petits ornemens. (—)

MÉDRASCHIM, f.m. (*Théol. rabbin.*) c'est , dit M. Simon , le nom que les Juifs donnoient aux commentaires allégoriques sur l'écriture-sainte , & principalement sur le pentateuque : ils le donnent même généralement à tous les commentaires allégoriques , car *medraschim* signifie *allégorie*. (*D. J.*)

MÉDRESE, f. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à des académies ou grandes écoles que les sultans font bâtir à côté de leurs jamis ou grandes mosquées. Ceux

qui sont préposés à ces écoles se nomment *muderis* : on leur assigne des pensions annuelles proportionnées aux revenus de la mosquée. C'est de ces écoles que l'on tire les juges des villes , que l'on nomme *mollas* ou *molahs*.

MÉDUA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume d'Alger , dans une contrée abondante en blé & en troupeaux , à 50 lieues S. O. d'Alger. La milice de cette ville y tient garnison. *Long. 22, 12 ; lat. 33, 25.* (*D.J.*)

MEDULLA SAXORUM, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une substance calcaire ou à une espèce de craie fluide qui fuint quelquefois au travers des fentes de la terre , & qui se durcit ensuite : c'est la même chose que le *lac lunæ* ou lait de la lune , ou que le guhr blanc. (—)

MÉDULLAIRE, adj. *huile médullaire*, est la partie la plus fine & la plus subtile de la moëlle des os. Voyez MOËLLE & HUILE.

Cette huile , selon la remarque du docteur Harvers , ne passe pas dans les os par des conduits , mais par de petites vésicules accumulées en lobules distincts , & revêtues des différentes membranes qui enveloppent la moëlle. Toutes ces vésicules sont formées de la tunique extérieure des artères , & l'huile médullaire passe de l'une à l'autre jusqu'à ce qu'elle parvienne à la superficie de l'os. Mais la partie de cette *huile* , qui va aux articulations , s'y rend par des conduits qui traversent l'os , & qui sont faits exprès pour cela.

L'usage de l'huile *médullaire* est , ou commun à tous les os , dont il conserve la température , & qu'il empêche d'être trop cassans ; ou particulier aux articulations , auxquelles il est d'un grand secours , 1°. pour lubrifier les extrémités des os , & rendre leur mouvement plus libre & plus aisé ; 2°. pour empêcher les extrémités des os de s'échauffer par le mouvement ; 3°. pour empêcher les articulations de s'user par le frottement des os les uns contre les autres ; 4°. pour lubrifier les ligamens des articulations , & les empêcher de devenir secs & roides , & entretenir la flexibilité des cartilages.

La substance *médullaire* du cerveau paroît

composée de fibres creuses, dont l'origine est dans les extrémités des artérioles, & la fin dans les nerfs; elle a un peu plus de consistance que la substance corticale. V. CORTICALE & CERVEAU.

MEDULLE, MONT, LE (*Géogr. anc.*) en latin *Medullius mons*, montagne d'Espagne dans la Cantabrie, au dessus du Minho: Garibay croit que le nom moderne est *Manduria*; mais voici un fait d'histoire bien étrange. Quand le *mont Médulle*, dit Florus, l. IV, chap. xij, fut assiégé par les Romains, & que les Barbares virent qu'il ne leur étoit pas possible de résister long-temps, ils se firent tous mourir à l'envi les uns des autres dans un repas, par le fer, ou par le poison qu'on tire des ifs; & c'est ainsi qu'ils se déroberent à une soumission qu'ils regardoient comme une captivité. (D. J.)

MÉDULLI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie dans les Alpes; leur pays est présentement une partie de la Savoie, & s'appelle la *Maurienne*. (D. J.)

MÉDULLIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Tite-Live, Denis d'Halycarnasse & Pline en parlent; mais elle ne subsistoit plus du temps de ce dernier écrivain. (D. J.)

MÉDUS, (*Géogr. anc.*) le fleuve *Médus*, ou le fleuve des Medes, *Medum flumen*, comme dit Horace, *ode ix, l. II*, est vraisemblablement l'Euphrate. Il séparoit les deux empires des Parthes & des Romains. Il y avoit aussi le fleuve *Médus* en Perse, qui venoit de la Médie, & tomboit dans l'Araxe. *In Araxem à Parataxis labentem Medus influit à Media decurrens*, dit Strabon, liv. XV, p. 729. L'Araxe dans lequel ce fleuve se décharge, est celui qui tombe dans le sein Perlique. (D. J.)

MÉDUSE, f. f. (*Mythol.*) une des trois Gorgones, & celle-là même sur laquelle l'histoire a inventé le plus de fictions qui se contredisent. Mais pour ne rien répéter à ce sujet, nous renvoyons le lecteur à l'article GORGONES.

Nous ajouterons seulement que la sculpture, la peinture & la gravure ont pris les mêmes libertés que les poètes dans la représentation de *Méduse*, dans la plupart des anciens monumens; cette Gorgone

lance des regards effroyables au milieu de la terreur & de la crainte; il en est d'autres où elle n'a point ce visage affreux & terrible. Il se trouve même des *Méduses* très-gracieuses, gravées sur l'égide de Minerve, ou séparément. On connoît une *Méduse* antique assise sur un rocher, accablée de douleur de voir que non-seulement ses beaux cheveux se changent en serpens; mais que ces serpens rampent sur elle de tous côtés, & lui entortillent les bras, les jambes & le corps. Elle appuie tristement la tête sur la main gauche; la noblesse de son attitude, la beauté & la douceur de son visage fait qu'on ne peut la regarder sans s'intéresser à son malheur. On oublie en ce moment la peinture qu'en fait Hésiode, & les explications que MM. le Clerc & Formont nous ont données de la fable des filles de Phorcus. (D. J.)

MEDWAY, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre dans la province de Kent. Elle passe par Maidstone, Rochester, Chatham, & se jette dans la Tamise. Le chevalier Blackmore en fait une jolie peinture:

*The fair Medwaga that with wanton pride  
Forms silver mazes wit her crooked tide,  
Its nobler streams in wreathing volumes flows  
Still forming ready Islands, as it gows.*

Comme la *Medway* est fort profonde, on s'en sert pour mettre en sûreté les gros vaisseaux de guerre en hiver, l'entrée de cette riviere étant défendue par le fort Sheerneys. (D. J.)

MEDZIBOR, ou MITTELWALD, (*Géogr.*) ville de la Silésie Prussienne, dans la principauté d'Oels, au cercle de Bernstadt, & aux frontières de Pologne. Elle renferme un palais, avec une église & une école évangélique, & c'est le chef-lieu d'une seigneurie vendue au prince du pays, dans le xvi<sup>e</sup>. siècle par la famille de Leschinsky. (D. G.)

MÉFAIRE, (*Droit cout. de France.*) M. le Fevre Chantereau explique ainsi ce vieux terme. « Si le seigneur vexoit intolérablement son vassal, & manquoit à la protection qu'il lui devoit, il *méfaisoit*, » c'est-à-dire, qu'il perdoit la seigneurie.

» qu'il avoit sur son vassal & sur son fief ;  
 » qu'il relevoit à l'avenir non du seigneur  
 » dominant , mais du seigneur souverain ,  
 » qui est celui de qui releve le seigneur  
 » dominant ; donc , ajoute notre juriscôn-  
 » sulte , les mots de *commise* de fief & de  
 » *méfaire* , sont relatifs ; & toutes les fois  
 » qu'ils sont employés dans les actes , ils  
 » concluent autant l'un que l'autre la feu-  
 » dalité , &c. » (D.J.)

MEFAIT , s. m. (*Jurisprud.*) action  
 contraire au bon ordre & aux loix. Ainsi  
*méfaire* , c'est faire une action de cette  
 nature.

Ce terme n'est plus en usage que dans le  
 style de pratique.

MÉFIANCE , s. f. (*Gramm. & Moral.*)  
 c'est une crainte habituelle d'être trompé.  
 La défiance est un doute que les qualités  
 qui nous seroient utiles ou agréables , soient  
 dans les hommes ou dans les choses ou en  
 nous-mêmes. La *méfiance* est l'instinct du  
 caractère timide & pervers. La défiance est  
 l'effet de l'expérience & de la réflexion. Le  
 méfiant juge des hommes par lui-même , &  
 les craint ; le défiant en pense mal , & en  
 attend peu. On naît méfiant , & pour être  
 défiant , il suffit de penser , d'observer , &  
 d'avoir vécu. On se méfie du caractère &  
 des intentions d'un homme ; on se défie  
 de son esprit & de ses talens.

MÉFIER (SE) , SE DÉFIER , v. n.  
 (*Gramm. Synon.*) Ces deux mots marquent  
 en général le défaut de confiance en quel-  
 qu'un ou en quelque chose , avec les diffé-  
 rences suivantes.

1. *Se méfier* exprime un sentiment plus  
 foible que *se défier*. Exemple. *Cet homme*  
*ne me paroît pas franc , je m'en méfie ;*  
*cet autre est un fourbe avéré , je m'en*  
*défie.*

2. *Se méfier* , marque une disposition  
 passagère , & qui pourra cesser ; *se défier* ,  
 est une disposition habituelle & constante.  
 Exemple. *Il faut se méfier de ceux qu'on*  
*ne connoît point encore , & se défier de*  
*ceux dont on a été une fois trompé.*

3. *Se méfier* appartient plus au sentiment  
 dont on est affecté actuellement ; *se défier* ,  
 tient plus au caractère. Exemple. *Il est pres-*  
*que également dangereux dans la société de*  
*n'être jamais méfiant , & d'avoir le caractère*

*défiant ; de ne se méfier de personne , &*  
*de se défier de tout le monde.*

4. On se méfie des choses qu'on croit , on  
 se défie de celles qu'on ne croit pas. Exem-  
 ple. *Je me méfie que cet homme est un frip-*  
*pon , & je me défie de la vertu qu'il affecte.*  
*Je me méfie qu'un tel dit du mal de moi ;*  
*mais quand il en dirait du bien , je me*  
*défierois de ses louanges.*

5. On se méfie des défauts , on se défie  
 des vices. Exemple. *Il faut se méfier de*  
*la légèreté des hommes , & se défier de*  
*leur perfidie.*

6. On se méfie des qualités de l'esprit , on  
 se défie de celles du cœur. Exemple. *Je me*  
*méfie de la capacité de mon intendant , &*  
*je me défie de sa probité.*

7. On se méfie dans les autres d'une bonne  
 qualité qui est réellement en eux , mais dont  
 on n'attend pas l'effet qu'elle semble pro-  
 mettre ; on se défie d'une bonne qualité qui  
 n'est qu'apparente. Exemple. Un général  
 d'armée dira. *Je n'ai point donné de bataille*  
*cette campagne , parce que je me méfiois*  
*de l'ardeur que mes troupes témoignent , &*  
*qui n'auroit pas duré long-temps , & que je*  
*me défiois de la bonne volonté apparente*  
*de ceux qui devoient exécuter mes ordres.*

8. Au contraire , quand il s'agit de soi-  
 même , on se méfie d'une mauvaise qualité  
 qu'on a , & l'on se défie d'une bonne qua-  
 lité dont on n'attend pas tout l'effet qu'elle  
 semble promettre. Exemple. *Il faut souvent*  
*se méfier de sa foiblesse , & se défier quel-*  
*quefois de ses forces mêmes.*

9. La méfiance suppose toujours qu'on  
 fait peu de cas de celui qui en est l'objet ;  
 la défiance suppose quelquefois de l'estime.  
 Exemple. *Un général habile doit quelquefois*  
*se méfier de l'habileté de ses lieutenans , &*  
*se défier toujours des mouvemens qu'un*  
*ennemi actif & rusé fait en sa présence.*

10. Il n'y a aucun de ces synonymes de  
 la bonté duquel je me défie ; mais je me  
 méfie que vous cherchez à les critiquer.  
 (O)

MÉGABYSE , (*Mythol.*) nom des prê-  
 tres de Diane d'Ephèse ; les *Mégabyfes* , ou  
*Mégalobyses* , étoient eunuques ; une déesse  
 vierge ne vouloit pas d'autres prêtres , dit  
 Strabon. On leur portoit une grande con-  
 sidération , & des filles vierges partageoient

avec eux l'honneur du sacerdoce ; mais cet usage changea suivant le temps & les lieux. (D. J.)

**MÉGAHÉTÉRIARQUE**, f. m. (*Hist. du bas empire.*) nom d'une dignité à la cour des empereurs de Constantinople. C'étoit l'officier qui commandoit en chef les troupes étrangères de la garde de l'empereur ; & son vrai nom, dit M. Fleury, étoit *mégahétairiaque*. (D. J.)

**MÉGALASCLÉPIADES**, (*Mythol.*) c'est-à-dire, les grandes *asclépiades*, ou *asclépiés* ; fêtes qu'on célébroit à Epidauré en honneur d'Esculape. *Ἀσκληπίου*, est le nom Grec du dieu de la médecine, à qui tout le monde rendoit hommage. (D. J.)

**MÉGALARTIES**, f. m. pl. (*Hist. anc. & Myth.*) fêtes que l'on célébroit à l'honneur de Cérès dans l'île de Délos. Elles étoient ainsi nommées d'un grand pain qu'on portoit en procession. *Mégas* signifie en Grec *grand*, & *artos*, *pain*, dont on fit *mégalarties*.

**MÉGALÉSIE**, (*Antiq. Rom.*) *megalésia*, fêtes instituées à Rome l'an 550 de la fondation, en l'honneur de Cybele, ou de la grande mere des dieux. Les oracles sibyllins marquoient, au jugement des décemvirs, qu'on vaincroit l'ennemi, & qu'on le chasseroit d'Italie, si la mere Idéenne étoit apportée de Pessinunte à Rome. Le sénat envoya des ambassadeurs au roi Attalus, qui les reçut humainement, & leur fit présent de la statue de la déesse, qu'ils desiroient d'avoir. Cette statue apportée à Rome fut reçue par Scipion Nasica, estimé le plus homme de bien de la république. Il la mit, le 12 avril, dans le temple de la Victoire, sur le mont Palatin. Ce même jour, on institua la *mégalésie*, avec des jeux qu'on appella *mégalésiens*. V. MÉGALÉSIENS, *jeux*. (D. J.)

**MÉGALÉSIENS, jeux**, (*Ant. Rom.*) *ludi megalenses*. On les nommoit aussi les grands jeux, non-seulement parce qu'ils étoient magnifiques, mais encore parce qu'ils étoient dédiés aux grands dieux, c'est-à-dire, à ceux du premier ordre & particulièrement à Cybele, appelée par excellence la *grande déesse*, *μεγαλη*. Les dames Romaines dansoient à ces jeux devant l'autel de Cybele.

Les magistrats y assistoient revêtus d'une robe de pourpre ; la loi défendoit aux esclaves de paroître à ces augustes cérémonies, & pendant qu'on les célébroit, plusieurs prêtres Phrygiens portoient en triomphe, dans toutes les rues de Rome, l'image de la déesse.

On représentoit aussi sur le théâtre, pendant ces solennités, des comédies choisies. Toutes celles de TERENCE furent jouées aux jeux *mégalésiens*, excepté les Adelpes, qui le furent aux jeux funebres de Paul Emilé, & le Phormion, qui le fut aux jeux Romains. Les Ediles donnoient d'ordinaire ce divertissement au peuple pendant six jours, & ils y joignoient des festins où régnoit la magnificence & la somptuosité, sur la fin de la république (D. J.)

**MÉGALOGRAPHIE**, f. f. (*Peinture.*) terme qui se dit des peintures dont le sujet est grand, telles que sont les batailles, ainsi que *lyparographie* se dit des peintures viles & des sujets bas, tels que des animaux, des fruits, &c.

**MÉGALOPOLIS**, (*Géogr. anc.*) Ptolomée, Pausanias, & Etienne le Géographe écrivent *Mégalepolis*. Polybe écrit indifféremment, *Mégale-polis* & *Mégalepolis*. Strabon écrit seulement *Mégalopolis* en un seul mot. Ses habitans sont appelés par Tite-Live *Mégalopolites*, & *Mégalopolitani*.

*Mégalopolis* étoit une ville du Péloponèse dans l'Arcadie, qui se forma sous les auspices d'Epaminondas, de diverses petites villes rassemblées en une seule, après la bataille de Leuctres, afin d'être plus en état de résister aux Lacédémoniens. On nomme aujourd'hui cette ville *Léontari*, selon Sophian & de Witt. M. Fourmont prétend que ce n'est point *Léontari* qui tient la place de *Mégalopolis*, mais un méchant village d'environ 150 maisons, la plupart habitées par des mordates.

Quoi qu'il en soit, *Mégalopolis* a été la patrie de deux grands personnages, qui méritent de nous arrêter quelques momens ; je veux parler de Philopamen & de Polybe son tendre élève.

Philopamen se montra l'un des plus habiles & des premiers capitaines de l'antiquité. Il ressuscita la puissance de la Grece,

à mesure qu'elle vint croître sa réputation. Les Achéens l'éluirent huit fois pour leur général & ne cessèrent de l'admirer. Il eut une belle preuve de la haute considération qu'on lui portoit, lorsqu'il vint un jour par hasard à l'assemblée des jeux néméens, au moment que Pylade chantoit ces deux vers de Timothée,

*C'est lui qui couronne nos têtes*

*Des fleurons de la liberté.*

Tous les Grecs en se levant jetèrent les yeux sur Philopæmen, avec des acclamations, des battemens de mains, des cris de joie, qui marquoient assez leurs espérances de parvenir sous ses ordres à leur premier degré de bonheur & de gloire. Mais cet illustre guerrier, en chargeant Dinocrate, qui s'étoit emparé d'un poste important, eut son cheval abattu sous lui, & tomba presque sans vie. Les ennemis le relevèrent, comme si c'eût été leur général, & le conduisirent à Messène, où Dinocrate acheva ses jours par le poison.

Les Achéens ne différèrent pas la vengeance de cet attentat, & le tyran se donna la mort, pour éviter sa juste peine. L'on tira de Messène le corps de Philopæmen, on le brûla, & l'on porta ses cendres à *Mégalopolis*.

Toutes les villes du Péloponèse lui discernèrent les plus grands honneurs par des décrets publics, & lui érigèrent par-tout des statues & des inscriptions. Son convoi funèbre fut une sorte de pompe triomphale. Polybe, âgé de 22 ans, portoit l'urne, & Lycortas, son pere fut nommé général des Achéens, comme le plus digne de succéder au héros qu'ils pleuroient.

Ce fut à ces deux écoles de Philopæmen & de Lycortas, que notre historien prit ces savantes leçons de gouvernement & de guerre qu'il a mises en pratique. Après avoir été chargé des plus grandes négociations auprès des Ptolomées, rois d'Égypte, il fut long-temps détenu à Rome dans la maison des Emiles, & forma lui-même le destructeur de Carthage & de Numance. Quel pupille, & quel maître! Notre ame s'élève en lisant ces beaux conseils qu'il lui donnoit, ces sentimens de générosité & de ma-

gnanimité qu'il tâchoit de lui inspirer, & dont le pupille fit un si bel usage. C'est encore aux conseils de Polybe que Démétrius fut redevable du trône de Syrie. Génie supérieur, il cherchoit dans les règles de la prudence, de la politique & de la guerre, la cause des événemens. Il traitoit la fortune de chimère, & ne croyoit point à ces divinités qui avoient des yeux sans voir, & des oreilles sans entendre.

Il composa la plus grande partie de son histoire dans la maison même des Emiles, qui lui donnerent tous les mémoires qu'il desira. Scipion l'emmena au siège de Carthage, & lui fournit des vaisseaux pour faire le tour de la mer Atlantique. Toutes les villes du Péloponèse adoptèrent le code des loix dont il étoit l'auteur, & les Achéens, en reconnoissance, lui érigèrent, de son vivant, plusieurs statues de marbre. Il mourut l'an de Rome 624, à l'âge de 82 ans, d'une blessure qu'il s'étoit faite en tombant de cheval.

Il avoit composé son histoire universelle en quarante-deux livres, dont il ne nous reste que les cinq premiers, avec des fragmens des douze livres suivans. Quel dommage que le temps nous ait enlevé des annales si précieuses! Jamais historien ne mérita mieux notre confiance dans ses récits, & jamais homme ne porta plus d'amour à la vérité. Pour la politique, il l'avoit étudiée toute sa vie; il avoit géré les plus grandes affaires, & avoit gouverné lui-même.

Les géographes ont encore raison de partager avec les politiques & les généraux d'armées, la douleur de la perte de son histoire. Si l'on doit juger de ce que nous n'avons pas par ce qui nous en reste, ses descriptions de villes & de pays font d'un prix ineffimable, & n'ont été remplacées par aucun historien.

On desireroit qu'il eût fait moins de réflexions & de raisonnemens; mais il réfléchit avec tant de sagesse, il raisonne si-bien, il discute les faits avec tant de sagacité, qu'il développe chaque événement jusque dans la source. On lui reproche aussi ses digressions, qui sont longues & fréquentes; mais elles sont utiles & instructives. Enfin, Denis d'Halicarnasse critique

son style raboteux ; mais c'est que Polybe s'occupoit de plus grandes choses, que du nombre & de la cadence de ses périodes ; & c'est encore parce que Denis ne prisoit dans les autres, que ce qu'il possédoit lui-même davantage. Après tout, nous avons en François une excellente traduction de Polybe, avec un savant commentaire militaire, qui passeront l'un & l'autre à la postérité. (D. J.)

MEGAMETRE, (*Astron.*) instrument propre à mesurer les distances de plusieurs degrés entre les astres. Son nom tiré du Grec annonce qu'il sert pour des distances plus grandes que les micrometres qui vont rarement à un degré ; cet instrument fut décrit en 1767 par M. de Charnières, dans un ouvrage intitulé, *mémoires sur les observations des longitudes*, publiés par ordre du roi à l'imprimerie royale. Ce jeune officier, le premier de la marine qui ait montré la connoissance & l'habitude des longitudes par le moyen de la lune, a donné ensuite en 1772 la théorie & la pratique des longitudes en mer, où l'on trouve plus en détail la description du *mégametre* ; cet instrument ne diffère pas sensiblement de l'héliometre imaginé en 1748 par M. Bouguer, & dont on trouve la figure & la description, dans la *planche XIX d'astronomie* ; il sert principalement à l'observation des longitudes en mer par le moyen des distances de la lune aux étoiles qui en sont voisines, c'est-à-dire, au dessous de 10 degrés, tandis que l'octant ou quartier de réflexion ne peut guère servir que pour les distances qui sont au-delà de 10<sup>d</sup>. la lumière de la lune suffisant pour effacer celle des étoiles, dans cet instrument où l'on ne peut pas mettre de lunettes aussi fortes que dans le *mégametre*. Nous apprenons en 1773 que sur la frégate l'*Oiseau* destinée pour les terres australes, où M. de Charnières est embarqué avec M. d'Agelet, jeune astronome choisi pour cette expédition, l'on observe assidument les longitudes par le moyen du *mégametre*, & qu'on s'en trouve très-bien pour la conduite du vaisseau. (M. DE LA LANDE.)

MÉGARA, pl. (*Littér.*) Μέγαρα. Les Grecs appelloient μέγαρον un grand édifice, de μέγαιον, j'envie, je respecte. Μέγαρα,

dit Pausanias, est le nom qu'on donnoit dans l'Attique aux premiers temples de Cérés, parce qu'ils étoient plus grands que les bâtimens ordinaires, & qu'ils étoient propres à exciter la jalousie ou la vénération. (D. J.)

MÉGARA, (*Géogr. anc.*) il y a plusieurs villes de ce nom, 1<sup>o</sup>. *Mégara*, ville de Grece dans l'Achaïe, voyez MÉGARE; 2<sup>o</sup>. *Mégara* ville de Sicile, sur la côte orientale de l'île, dans le golfe de Mégare, au nord de Syracuse. Elle avoit été appelée auparavant *Hybla*. 3<sup>o</sup>. Etienne le géographe place une *Mégara* en Macédoine, une autre dans la Molosside, une autre en Illyrie, & une quatrième dans le royaume de Pont. 4<sup>o</sup>. *Mégara*, ville de Syrie, dans la dépendance d'Apamée, selon Strabon ; 5<sup>o</sup>. *Mégara*, ville du Péloponèse, selon Aristote. (D. J.)

MEGARADA ou BAGRADA, (*Géog.*) rivière d'Afrique, au royaume de Tunis. Elle a sa source dans la montagne de Zeb, qui sépare le royaume de Tunis de celui d'Alger, prend son cours du midi au nord oriental, passe à Tunis, & va se jeter dans la mer. (D. J.)

MÉGARE, (*Géogr. anc.*) ville de Grece, dont il importe de parler avec plus d'étendue que de coutume.

La ville de *Mégare* étoit située dans l'Achaïe. Elle étoit la capitale du pays connu sous le nom de la *Mégarique*, ou *Mégaride*, *Mégaris*, au fond du golfe Saronique, entre Athenes & Corinthe, à 20 milles d'Athenes, à 40 de Thespies, ville de la Béotie, & à 12 d'Eleusis, ville de l'Attique. Son territoire étoit bas, enfoncé, & abondant en pâturages.

La *Mégarique* ou *Mégaride* s'étendoit entre le golfe Saronique, au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & jusqu'à l'isthme de Corinthe. Les Latins, tant poètes qu'historiens, qui ont suivi les Grecs, appellent la ville *Megara* au singulier féminin, ou *Megara* au neutre pluriel.

Il faut d'abord observer avec les anciens géographes, qu'il y avoit une ville de *Mégare* en Syrie, une au Péloponèse, une en Thessalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, une enfin dans la Molosside.

Nous n'entrons dans aucun détail sur la fondation & les révolutions de la ville de *Mégare* en Sicile, qui fut bâtie par une colonie des Mégariens de l'Achaïe, sur les ruines de la ville d'Hybla, fameuse par l'excellence de son miel. Nous dirons seulement que s'il se trouve dans le cabinet des antiquaires des médailles, avec l'inscription *Μεγαρων* (Angeloni & Goltzius en rapportent chacun une), qui soient antérieures aux temps des empereurs Romains; elles sont de la colonie de *Mégare* en Sicile, qui porte une ancre pour revers, comme *Mégare* de l'Achaïe. Les habitans de cette dernière étoient surnommés *Νισαίοι Μεγαροίσι Νισσῆαι*, & Théocrite les distingue de ceux de Sicile, en disant d'eux qu'ils étoient maîtres de l'art de naviger.

Les historiens, suivant leur coutume ordinaire, ne sont point d'accord sur l'origine du nom de la ville de *Mégare* en Achaïe, ni sur celle de son fondateur; mais peu nous importe de savoir si ce sont les Héraclides qui du temps de Codrus bâtirent *Mégare*; si c'est Mégarus, fils de Neptune, & protecteur de Nisus; ou bien encore Mégaree, fils d'Apollon. Selon Pausanias, c'est Apollon lui-même qui prêta son ministère à la construction des murailles de cette ville. Elles ont été plus souvent renversées & détruites que celles de Troie qui se vantoit du même honneur. Je pense que Pausanias ne croyoit pas plus que nous qu'Apollon eût bâti *Mégare*, quoiqu'on l'engagea, pour le lui persuader, à observer le rocher sur lequel ce dieu déposoit sa lyre pendant le temps de son travail, & qui rendoit, disoit-on, un son harmonieux, lorsqu'on le frappoit d'un caillou.

Il y a plus d'apparence que le nom de *Mégare* fut donné à cette ville, à cause de son premier temple bâti par Car, fils de Phoronée, à l'honneur de Cérés. Eustathe nous apprend que les temples de cette déesse étoient simplement appelés *Μεγαρα*. Ce temple attiroit une si grande quantité de pèlerins, que l'on fut obligé d'établir des habitations pour leur servir de retraite & de reposoir, dans les temps qu'ils y apportent leurs offrandes. C'est ce temple dédié à Cérés, sous la protection de laquelle étoient les troupeaux de moutons dont

Diogene fait mention, quand il dit qu'il aimeroit mieux être belier d'un troupeau d'un Mégarien; que d'être son fils; parce que ce peuple négligeoit de garantir ses propres enfans des injures de l'air, pendant qu'il avoit grand soin de couvrir les moutons, pour rendre leur laine plus fine & plus aisée à mettre en œuvre. Du moins. Plutarque fait ce reproche aux Mégariens de son siècle.

La ville de *Mégare* étoit encore célèbre par son temple de Diane, surnommée *la Protectrice*, dont Pausanias vous fera l'histoire, à laquelle, selon les apparences, il n'ajoutoit pas grande foi.

On assure que le royaume de Mégaride fut gouverné par douze rois, depuis Clifon, fils de Lélex, roi de Lélégie, jusqu'à Ajax, fils de Télamon, qui mourut au siège de Troie, de sa propre main, & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait présent, en considération de sa valeur.

Après cet événement, ce royaume devint un état libre & démocratique, jusqu'au temps que les Athéniens s'en rendirent les maîtres. Ensuite les Héraclides enlevèrent aux Athéniens cette conquête, & établirent le gouvernement aristocratique.

Alors les Mégariens, presque toujours occupés à se défendre contre des voisins plus puissans qu'eux, devoient troupes auxiliaires des peuples auxquels leur intérêt les attachoit, tantôt d'Athènes, tantôt de Lacédémone & tantôt de Corinthe; ce qui ne manqua pas de les mettre aux prises alternativement avec les uns ou les autres.

Enfin les Athéniens, outrés de l'ingratitude des Mégariens, dont ils avoient pris la défense contre Corinthe & Lacédémone, leur interdirent l'entrée des ports & du pays de l'Attique, & ce décret fulminant alluma la guerre du Péloponèse.

Pausanias dit que le héraut d'Athènes, étant allé sommer les Mégariens de s'abstenir de la culture d'une terre consacrée aux déesses Cérés & Proserpine, on massacra le héraut pour toute réponse. L'intérêt des dieux, ajoute Plutarque, servit aux Athéniens de prétexte; mais la fameuse Aspasié de Milet, que Périclès aimoit éperdument, fut la véritable cause de la rupture des

Athéniens avec *Mégare*. L'anecdote est bien singulière.

Les Mégariens, par repréfailles de ce qu'une troupe de jeunes Athéniens ivres avoient enlevé chez eux Sémélé, courtisane célèbre dans Athènes, enleverent deux courtisanes de la suite d'Aspasie. Une folle passion, lorsqu'elle possède les grandes ames, ne leur inspire que les plus grandes foiblesses. Péricles épousa la querelle d'Aspasie outragée, & avec le pouvoir qu'il avoit en main, il vint facilement à bout de persuader ce qui lui plut. On publia contre les Mégariens un décret foudroyant. On défendit tout commerce avec eux, sous peine de la vie : l'on dressa un nouveau formulaire de serment, par lequel tous les généraux s'engageoient à ravager deux fois chaque année les terres de *Mégare*. Ce décret jeta les premières étincelles, qui peu-à-peu allumerent la guerre du Péloponèse. Elle fut l'ouvrage de trois courtisanes. Les plus grands événemens ont quelquefois une origine assez honteuse ; j'en pourrois citer des exemples modernes, mais il est encore de trop bonne heure pour oser les hasarder.

Enfin, il paroît que la ville de *Mégare* n'eût de consistance décidée, qu'après qu'elle fut devenue colonie Romaine par la conquête qu'en fit Quintus Cecilius Metellus, surnommé le *Macédonien*, lorsque Alcamede fut obligé de retirer les troupes auxiliaires qu'il avoit amenées à *Mégare*, & qu'il les transporta de cette ville à Corinthe. Passons aux idées qu'on nous a laissées des Mégariens.

Ils n'étoient pas estimés ; les auteurs Grecs s'étendent beaucoup à peindre leur mauvaise foi ; leur goût de plaisanterie avoit passé en proverbe, & il s'appliquoit à ces hommes si communs parmi nous, qui sacrifient un bon ami à un bon mot : illusion de l'esprit qui cherche à briller aux dépens du cœur ! On comparoit aussi les belles promesses des Mégariens aux barillets de terre de leurs manufactures ; ils impossoient à la vue par leur élégance, mais on ne s'en servoit point, & on les mettoit en réserve dans les cabinets des curieux, parce qu'ils étoient aussi minces que fragiles. Les larmes des Mégariens furent encore regar-

dées comme exprimées par force, & non par de vrais sentimens de douleur, d'où vient qu'on en attribuoit la cause à l'ail & à l'oignon de leur pays.

Les femmes & les filles de *Mégare* n'étoient pas plus considérées par leur vertu, que les hommes par leur probité ; leur nom servoit dans la Grèce à désigner les femmes de mauvaise vie.

L'imprécation usitée chez les peuples voisins, que personne ne devienne plus sage que les Mégariens, n'est vraisemblablement qu'une dérision, ou qu'une déclaration de l'opinion qu'on avoit du peu de mérite de ce peuple. Je crois cependant qu'il entroit dans tous ces jugemens beaucoup de partialité, parce que la politique des Mégariens les avoit obligés d'être très-inconstans dans leurs alliances avec les divers peuples de la Grèce.

Cependant je ne tirerois pas la défense de leur piété & de leur religion, du nombre & de la magnificence des temples & des monumens qu'ils avoient élevés à l'honneur des dieux & des héros, quoique Pausanias seul m'en fournit de grandes preuves. Il faudroit même copier plusieurs pages de ce célèbre historien, pour avoir une idée des belles choses en ce genre, qui se voyoient encore de son temps à *Mégare* ; mais lui-même n'a pu s'empêcher de rabattre souvent la vanité des Mégariens, par la critique judicieuse de la plus grande partie des monumens qu'ils affectoient de faire voir. Il en démontre même quelquefois la fausseté, par des preuves tirées des anachronismes, ou du peu de vraisemblance, en comparant leurs traditions avec les monumens historiques.

Quoi qu'il en soit, les Mégariens négligerent jamais la culture des beaux arts & de la philosophie. D'abord il est sûr que la peinture & la sculpture étoient chez eux en grande considération. Théocosme, qui avoit acquis un nom célèbre en sculpture, étoit de cette ville. Il travailla conjointement avec Phidias, aux ornemens du temple de Jupiter Olympien.

La poésie n'étoit pas moins honorée à *Mégare*. Théognis, né dans cette ville, & qui florissoit 548 ans avant J. C., peut servir de preuve. Le temps nous a conservé quelques-uns

quelques-uns de ses ouvrages. Henri Etienne les a recueillis avec ceux des autres poètes, dans son édition de 1566.

Mais c'est Euclide, fondateur de la secte Mégarique, qui fit le plus d'honneur à sa patrie. Il vivoit 390 ans avant l'ere chrétienne, & près de cent ans avant le grand géometre du même nom, qui étoit natif d'Alexandrie. Euclide le Mégarien avoit tant d'amour pour Socrate dont il étoit disciple, qu'il se déguisoit en femme, & se rendoit presque toutes les nuits de Mégare à Athenes, pour voir & pour entretenir ce philosophe, malgré les peines décernées par les Athéniens, contre tout citoyen de Mégare qui mettroit le pié dans leur ville.

On rapporte un mot de lui, qui peint une ame tendre & sensible. Entendant son frere qui lui disoit dans la colere: » Que je » meure si je ne me venge! Et moi, répli- » qua-t-il, je mourrai à la peine, si je ne » puis calmer votre transport, & faire en » sorte que vous m'aimiez encore plus que » vous n'avez fait jusqu'ici. »

Ebulide son successeur étoit aussi de Mégare. Il eut la gloire d'attirer à lui Démosthene, de le former, de l'exercer; & de lui apprendre à prononcer la lettre R, que la conformation de ses organes de la voix, & la négligence de son éducation, l'avoient empêché d'articuler jusqu'alors.

Enfin, Stilpon qui florissoit vers la 120<sup>e</sup>. olympiade, ou 314 ans avant Jésus-Christ, étoit natif de Mégare. Son éloquence entraîna presque toute la Grece dans la secte Mégarique. C'est de lui que Cicéron dit à l'honneur de la philosophie, qu'étant porté par son tempérament à l'amour du vin & des femmes, elle lui avoit appris à dompter ces deux passions. Ptolomée Soter s'étant emparé de Mégare, fit tous ses efforts pour l'emmenner en Egypte, & lui remit une grosse somme d'argent, pour le dédommager de la perte qu'il pouvoit avoir faite dans le siege de la ville. Stilpon renvoya la plus grande partie du présent, & resta dans sa patrie. C'est dommage qu'une secte qui eut pour chefs de si grands maîtres, ait enfin dégénéré en disputes frivoles.

Mais, me demandera peut-être quelqu'un, qu'est devenue votre ville de Mégare qui produisoit des artistes, des poètes, &

Tome XXI.

des philosophes illustres dans le temps même qu'elle étoit en butte au mépris & aux traits fatiriques de ses voisins, qui l'ont tant de fois saccagée & renversée? Je réponds que Mégare conserve toujours son nom, avec une légère altération: on la nomme aujourd'hui Mégra, espece de village habité seulement par deux ou trois cents malheureux Grecs. Ce village est situé à l'est du duché d'Athenes, dans une vallée, au fond de la baie du golfe de Corinthe, qui se nomme à présent *Livadostro*, & au sud-est du golfe Saronique, qu'on appelle le *golfe Engia*.

On y trouve encore quelques inscriptions & restes d'antiquités. Son territoire est assez fertile dix lieues à la ronde. Il y a une tour dans cet endroit, où logeoit ci-devant un vayvode que des corsaires prirent, & depuis lors aucun Turc n'en a voulu. Les pauvres Grecs de Mégra craignent eux-mêmes tellement les pirates, qu'à la vue de la moindre barque, ils plient bagage, & se sauvent dans les montagnes. Ils gagnent leur vie à labourer la terre, & les Turcs, à qui elle appartient en propre, leur donnent la moitié de la récolte. *Long. 41, 27; lat. 38, 10. (D. J.)*

MÉGARE, *Pierre de*, (*Hist. nat.*) *lapis megaricus*, nom donné par quelques naturalistes à des pierres entièrement composées d'un amas de coquilles.

MÉGARIQUE, *secte*, (*Hist. de la Philosophie.*) Euclide de Mégare fut le fondateur de cette secte, qui s'appella aussi *l'éristique*; *mégarique*, de la part de celui qui présidoit dans l'école, *éristique*, de la maniere contentieuse & sophistique dont on y disputoit. Ces philosophes avoient pris de Socrate l'art d'interroger & de répondre; mais ils l'avoient corrompu par la subtilité du sophisme, la frivolité des sujets. Ils se propoisoient moins d'instruire que d'embarasser; de montrer la vérité, que de réduire au silence. Ils se jouoient du bon sens & de la raison. On compte parmi ceux qui excellèrent particulièrement dans cet abus du temps & des talens Euclide, ce n'est pas le géometre, Ebulide, Alexinus, Euphante, Apollonius Cronus, Diodore Cronus, Ichtias, Clinomaque & Stilpon; nous allons dire un mot de chacun d'eux.

H h h

Euclide de Mégare reçut de la nature un esprit prompt & subtil. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude. Il avoit lu les ouvrages de Parménide, avant que d'entendre Socrate. La réputation de celui-ci l'attira dans Athenes. Alors les Athéniens, irrités contre les habitans de Mégare, avoient décerné la mort contre tout Mégarien qui oseroit entrer dans leur ville. Euclide, pour satisfaire sa curiosité, sans exposer trop indiscrettement sa vie, sortoit à la chûte du jour, prenoit une longue tunique de femme, s'enveloppoit la tête d'un voile, & venoit passer la nuit chez Socrate. Il étoit difficile que la maniere facile & paisible de philosopher de ce maître plût beaucoup à un jeune homme aussi bouillant. Aussi Euclide n'eut guere moins d'empressement à le quitter, qu'il en avoit montré à le chercher. Il se jeta du côté du barreau. Il se livra aux sectateurs de l'éléatisme, & Socrate qui le regrettoit sans doute, lui disoit :

» Ô Euclide, tu fais tirer parti des sophistes, » mais tu ne fais pas user des hommes. »

Euclide, de retour à Mégare, y ouvrit une école brillante, où les Grecs, amis de la dispute, accoururent en foule. Socrate lui avoit laissé toute la pétulance de son esprit, mais il avoit adouci son caractère. On reconnoît les leçons de Socrate dans la réponse que fit Euclide à quelqu'un qui lui disoit dans un transport de colere : je veux mourir, si je ne me venge. Je veux mourir, reprit Euclide, si je ne t'apaise, & si tu ne m'aimes comme auparavant.

Après la mort de Socrate, Platon & les autres disciples de Socrate, effrayés, cherchèrent à Mégare un asyle contre les suites de la tyrannie. Euclide les reçut avec humanité, & leur continua ses bons offices jusqu'à ce que le péril fut passé, & qu'il leur fut permis de reparoître dans Athenes.

On nous a transmis peu de choses des principes philosophiques d'Euclide. Il disoit dans une argumentation : l'on procede d'un objet à son semblable ou à son dissemblable. Dans le premier cas, il faut s'assurer de la similitude ; dans le second, la comparaison est nulle.

Il n'est pas nécessaire dans la réfutation d'une erreur de poser des principes contraires ; il suffit de suivre les conséquences

de celui que l'adversaire admet ; s'il est faux, on aboutit nécessairement à une absurdité.

Le bien est un, on lui donne seulement différens noms.

Il s'exprimoit sur les dieux & sur la religion avec beaucoup de circonspection. Cela n'étoit guere dans son caractère ; mais le sort malheureux de Socrate l'avoit apparemment rendu sage. Interrogé par quelqu'un sur ce que c'étoient que les dieux, & sur ce qui leur plaisoit le plus : Je ne sais là-dessus qu'une chose, répondit-il, c'est qu'ils haïssent les curieux.

Eubulide le Milésien succéda à Euclide. Cet homme avoit pris Aristote en aversion, & il n'échappoit aucune occasion de le décrier : on compte Démosthene parmi ses disciples. On prétend que l'orateur d'Athenes en apprit entre autres choses à corriger le vice de sa prononciation. Il se distingua par l'invention de différens sophismes dont les noms nous sont parvenus. Tels sont le menteur, le caché, l'électre, le voilé, le forte, le cornu, le chauve : nous en donnerions des exemples s'ils en valoient la peine. Je ne sais qui je méprise le plus, ou du philosophe qui perdit son temps à imaginer ces inepties, ou de ce Philetas de Cos, qui se fatigua tellement à les résoudre qu'il en mourut.

Clinomaque parut après Eubulide. Il est le premier qui fit des axiomes, qui en disputa, qui imagina des catégories, & autres questions de dialectique.

Clinomaque partagea la chaire d'Eubulide avec Alexinus, le plus redoutable sophiste de cette école. Zénon, Aristote, Menedeme, Stilpon, & d'autres, en furent souvent impatientés. Il se retira à Olympie, où il se proposoit de fonder une secte, qu'on appelleroit du nom pompeux de cette ville, *Polympique*. Mais le besoin des choses de la vie, l'intempérie de l'air, l'insalubrité du lieu dégoûtèrent ses auditeurs ; ils se retirèrent tous, & le laissèrent là seul avec un valet. Quelque temps après, se baignant dans l'Alphée, il fut blessé par un roseau, & il mourut de cet accident. Il avoit écrit plusieurs livres que nous n'avons pas, & qui ne méritent guere nos regrets.

Alexinus, ou si l'on aime mieux, Eubu-

lide, eût encore pour disciple Euphante. Celui-ci fut précepteur du roi Antigone. Il ne se livra pas tellement aux difficiles minuties de l'école éristique, qu'il ne se réservât des momens pour une étude plus utile & plus sérieuse. Il composa un ouvrage de l'art de régner qui fut approuvé des bons esprits. Il disputa dans un âge avancé le prix de la tragédie, & ses compositions lui firent honneur. Il écrivit aussi l'histoire de son temps. Il eut pour condisciple Apollonius Cronus, qu'on connoît peu. Il forma Diodore, qui porta le même surnom & qui lui succéda. On dit de celui-ci, qu'embarrassé par Stilpon en présence de Ptolomée Soter, il se retira confus, se renferma pour chercher la solution des difficultés que son adversaire lui avoit proposées, & qui lui avoient attiré de l'empereur le surnom de Cronus, & qu'il mourut de travail & de chagrin. Ceuton & Sextus Empyricus le nomment cependant parmi les plus fiers logiciens. Il eut cinq filles, qui toutes se firent de la réputation par leur sagesse & leur habileté dans la dialectique. Philon, maître de Carnéade, n'a pas dédaigné d'écrire leur histoire. Il y a eu un grand nombre de Diodores & d'Euclides, qu'il ne faut pas confondre avec les philosophes de la secte *mégarique*. Diodore s'occupa beaucoup des propositions conditionnelles. Je doute que ses regles valussent mieux que celles d'Aristote & les nôtres. Il fut encore un des sectateurs de la physique atomique. Il regardoit les corps comme composés de particules indivisibles, & les plus petites possibles, finies en grandeur, infinies en nombre; mais leur accordoit-il d'autres qualités que la figure & la position, c'est ce qu'on ignore, & par conséquent si ces atomes étoient ou non les mêmes que ceux de Démocrite.

Il ne nous reste d'Ichthias que le nom; aucun philosophe de la secte ne fut plus célèbre que Stilpon.

Stilpon fut instruit par les premiers hommes de son temps. Il fut auditeur d'Euclide, & contemporain de Thrasimaque, de Diogene le Cynique, de Pasiclès le Thébain, de Dioclès & d'autres qui ont laissé une grande réputation après eux. Il ne se distingua pas moins par la réforme des penchans

vicieux qu'il avoit reçus de la nature, que par ses talens. Il aima dans sa jeunesse les femmes & le vin. On l'accuse d'avoir eu du goût pour la courtisane Nicarete, femme aimable & instruite. Mais on sait que de son temps les courtisanes fréquentoient assez souvent les écoles des philosophes. Laïs assistoit aux leçons d'Aristipe, & Aspasia fait autant d'honneur à Socrate qu'aucun autre de ses disciples. Il eut une fille qui n'imita pas la sévérité des mœurs de son pere, & il disoit à ceux qui lui parloient de sa mauvaise conduite: » je ne suis pas » plus déshonoré par ses vices qu'elle n'est » honorée par mes vertus. » Quelle apparence qu'il eût osé s'exprimer ainsi, s'il eût donné à sa fille l'exemple de l'incontinence qu'on lui reprochoit! Le refus qu'il fit des richesses que Ptolomée Soter lui offroit après la prise de Mégare, montre qu'il fut au dessus de toutes les grandes tentations de la vie. » Je n'ai rien perdu, disoit-il à ceux qui lui demandoient l'état de ses biens, pour qu'ils lui fussent restitués, après le pillage de sa patrie, par Démétrius, fils d'Antigone; » il me reste mes connoissances & mon éloquence. » Le vainqueur fit épargner sa maison & se plut à l'entendre. Il avoit de la simplicité dans l'esprit, un beau naturel, une érudition très-étendue. Il jouissoit d'une si grande célébrité, que s'il lui arrivoit de paroître dans les rues d'Athènes, on sortoit des maisons pour le voir. Il fit un grand nombre de sectateurs à la philosophie qu'il avoit embrassée. Il dépeupla les autres écoles. Métrodore abandonna Théophraste pour l'entendre; Clitarque & Simmias & Aristote; & Peonius, Aristide. Il entraîna Phrasidenus le péripatéticien, Alcinius, Zénon, Cratès, & d'autres. Les dialogues qu'on lui attribue ne sont pas dignes d'un homme tel que lui. Il eut un fils appelé Dryton ou Brisson qui cultiva aussi la philosophie, & qu'on compte parmi les maîtres de Pirrnon. Les subtilités de la secte éristique conduisent naturellement au scepticisme. Dans la recherche de la vérité, on part d'un fil qui se perd dans les ténèbres, & qui ne manque guere d'y ramener, si on le suit sans discussion. Il est un point intermédiaire où il faut savoir s'arrêter; & il semble

que l'ignorance de ce point ait été le vice principal de l'école de Mégare & de la secte de Pirron.

Il nous reste peu de choses de la philosophie de Stilpon, & ce peu encore est-il fort au dessous des talens & de la réputation de ce philosophe.

Il prétendoit qu'il n'y a point d'universaux, & que ce mot, *homme*, par exemple, ne signifioit rien d'existant. Il ajoutoit qu'une chose ne pouvoit être le prédicat d'une autre, &c.

Le souverain bien selon lui, c'étoit de n'avoir l'âme troublée d'aucune passion.

On le soupçonnoit dans Athenes d'être peu religieux. Il fut traduit devant l'aréopage, & condamné à l'exil pour avoir répondu à quelqu'un qui lui parloit de Minerve, » qu'elle n'étoit point fille de » Jupiter, mais bien du statuaire Phidias. » Il dit une autre fois à Cratès qui l'interrogeoit sur les présens qu'on adresse aux dieux, & sur les honneurs qu'on leur rend : » étourdi, quand tu auras de ces questions » à me faire, que ce ne soit pas dans les rues. » On raconte encore de lui un entretien en songe avec Neptune, où le dieu ne pouvoit être traité aussi familièrement que par un homme libre de préjugés. Mais de ce que Stilpon faisoit assez peu de cas des dieux de son pays, s'ensuit-il qu'il fut athée? Je ne le crois pas.

MEGARIS, (*Géogr. anc.*) île sur la côte d'Italie; Plin la place entre Naples & Pauphipe. On l'appelle aujourd'hui l'île de l'Œuf, à cause de sa figure ovale: & la forteresse qui est dessus, se nomme le château de l'Œuf.

MEGARISE, GOLFE, (*Géogr.*) en Latin *Megarisenus sinus*, *Melanus*, ou *Cardianus sinus*; golfe qui fait une partie de l'Archipel, & qui s'étend le long de la côte de la Romanie, depuis la presqu'île de ce nom, jusqu'à l'embouchure de la Marisa.

MEGARSUS, ou MAGARSUS, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de Cilicie, près du fleuve Pyrame; 2°. d'une rivière de Scythie, selon Strabon; 3°. d'un fleuve de l'Inde, selon Denis le Periégète. (*D. J.*)

MEGELLE, f. f. (*Hist. mod.*) c'est

l'assemblée des grands seigneurs à la cour de Perse, soit que le sophi les appelle pour des choses de cérémonie, soit qu'il ait besoin de leur conseil dans des affaires importantes & secretes. Les *mégelles* ont été de tous les temps impénétrables.

MEGERE, (*Mythol.*) une des furies, la troisieme de ces déesses inexorables, dont l'unique occupation étoit de punir le crime, non-seulement dans les enfers, mais même dès cette vie, poursuivant sans relâche les scélérats par des remords qui ne leur donnoient aucun repos, & par des visions effrayantes, qui leur faisoient souvent perdre la raison. Voyez FURIES.

Le nom de Mégere, dit Servius, marquoit son envie d'exécuter la vengeance céleste, puisqu'il vient de *μεγαίρω*, *invideo*, ou de *μεγαλη ἐπις*, *magna contentio*.

Au moment qu'il s'agissoit de faire mourir quelqu'un, c'étoit ordinairement de Mégere que les dieux se servoient, comme nous le voyons dans le douzieme livre de l'Enéide, lorsque Turnus doit perdre la vie; & dans Claudien, qui a employé la même furie à trancher les jours de Rufin. (*D. J.*)

MEGERE, f. f. (*Commerce.*) mesure de grains dont on se sert à Castres en Languedoc. Quatre *mégères* font l'émine, & deux émines le septier de cette ville; on divise la mégere en quatre boisseaux. Voyez EMINE, SEPTIER, BOISSEAU. *Dictionnaire de commerce.* (G)

MEGESVAR, ou MEDGIES, (*Géogr.*) & par les Allemands MIDWISW, ville de Transylvanie sur le Kokel, chef-lieu d'un comté de même nom; elle est renommée par ses excellens vins. Long. 42, 55; lat. 46, 50. (*D. J.*)

MEGG, f. m. (*Milice des Turcs.*) arme de pointe en forme de broche (marquée F, Pl. XVIII) avec laquelle les Turcs poursuivent l'ennemi à cheval pour le percer à quelque distance. Le *megg* (F. Pl. II, *Art milit. Milice des Turcs, sup. des Planches.*) étoit fort en usage chez les Turcs de Hongrie, sur-tout pour aller en parti, & ils l'attachoient à la selle, sans oublier le sabre. Cette dernière arme est commune à l'infanterie & à la cavalerie; elle pend au côté avec un cordon de soie. L'on

prend garde sur-tout que les sabres recourbés ne puissent embarrasser qui que ce soit , pour cela on met la pointe en bas. (V)

MÉGIE, f. f. (*Art méchan.*) art de préparer les peaux de moutons; nous l'avons décrit à l'article CHAMOISEUR. *Voyez cet article.*

MÉGILLAT, ou MEGILLOTS, f. m. (*Théol.*) terme Hébreu qui signifie rouleau: les Juifs donnent le nom de *Mégillots* à ces cinq livres, l'*Ecclesiaste*, le *Cantique des Cantiques*, les *Lamentations*, *Rhut* & *Esther*. C'est ce qu'ils nomment les *cinq mégillots*. *Voyez ROULEAU.*

MÉGISSERIE, f. f. (*Comm.*) négoce qui se fait des peaux de moutons, &c. passées en mégie.

On appelle aussi *mégisserie*, le métier des ouvriers qu'on appelle *mégissiers*; ce qui comprend encore le négoce des laines, que leurs statuts leur permettent de faire.

MÉGISSIER, f. m. (*Art méchan.*) celui qui prépare les peaux de moutons, d'agneaux, de chevres, lorsqu'elles sont délicates & fines. *Voyez GANT, PEAU, &c.*

Ce sont aussi les *mégissiers* qui préparent les peaux dont on veut conserver le poil ou la laine, soit pour être employés à faire de grosses fourrures, ou pour d'autres usages. Ils apprennent aussi quelques cuirs propres aux bourelliers, & font le négoce des laines.

Ce sont encore les *mégissiers* qui donnent les premières préparations au parchemin & au vélin avant qu'ils passent entre les mains du parcheminier.

La communauté des *mégissiers* de la ville de Paris est assez considérable: ses anciens statuts sont de l'année 1407, & ont été depuis confirmés & augmentés par François I, en 1517, & encore par Henri IV, au mois de décembre 1594.

Suivant ces statuts, un maître ne peut avoir qu'un apprenti à la fois, & les aspirans ne peuvent être reçus maîtres qu'après six ans d'apprentissage, & après avoir fait un chef-d'œuvre, qui consiste à passer un cent de peaux de moutons en blanc.

Les fils de maîtres sont dispensés de faire l'apprentissage; mais on ne les dispense pas du chef-d'œuvre.

La communauté des maîtres *mégissiers*

est régie par trois maîtres jurés; on en élit deux tous les ans dans une assemblée générale des maîtres, & le prévôt de Paris reçoit leur serment.

Les autres articles des statuts contiennent des réglemens au sujet du commerce des laines, que les *mégissiers* ont droit de faire. *Diction. de commerce.*

MÉGISTA, (*Géogr. anc.*) île de la mer de Lycie, selon Plin & Ptolomée. Il en est aussi fait mention sur une médaille rapportée par Goltzius.

MEHAIGNE, (*Géogr.*) petite riviere des Pays-Bas: elle a sa source dans le comté de Namur, & se perd dans la Meuse.

MEHEDIE, (*Géogr.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Trémecen, à 15 lieues d'Alger, en tirant vers le midi. Elle fut bâtie anciennement par une colonie Romaine, comme on le voit par des restes d'antiquités & d'inscriptions qui se trouvent dans ses ruines. C'est maintenant une forteresse, où le dey d'Alger tient un gouverneur avec une garnison pour défendre le pays contre les Arabes (*D. J.*)

ME HERCULES, (*Hist. anc.*) jurement des hommes par Hercule: *me Hercules*, est la même chose que *ita me Hercules juvet*. Les femmes ne juroient point par Hercule; ce dieu ne leur étoit point propice; une femme lui avoit refusé un verre d'eau, lorsqu'il avoit soif; les artifices d'une femme lui coûtèrent la vie; c'étoit le dieu de la force, & les femmes sont foibles. On fit dans les premiers siècles de l'Eglise un crime aux chrétiens de jurer par *Hercule*.

MEHUN - SUR - LOIRE, (*Géogr.*) petite ville de France dans l'Orléanois, élection de Beaugency; on l'appelle en Latin *Magdunum*, *Maidunum*, *Medinum* & *Maudunum*; il y avoit anciennement un château qui donnoit son nom à la ville *castrum Magdunense*, mais il fut détruit par les Vandales vers l'an 409. Cette ville a toujours éprouvé dans les guerres le sort d'Orléans, dont elle est à quatre lieues. *Long. 29, 27; lat. 47, 59.*

Mais sa principale illustration lui vient d'avoir donné naissance à Guillaume de Lorris qui vivoit sous saint Louis, & à Jean Clopinel ou Jean de Méhun, qui florissoit sous Philippe le Bel vers l'an 1300. Le pre-

mier commença le fameux roman de la Rose, ouvrage imité de l'art d'aimer d'Ovide, & 40 ans après, le second le continua. (D. J.)

MÉHUN-SUR-YEVRE ou MÉUN-SUR-YEVRE, (Géogr.) en Latin *Macedunum*, ancienne ville de France dans le Berry, dans une plaine fertile sur l'Yevre, à 4 lieues de Bourges, 42 S. O. de Paris. Long. 29, 50; latit. 47, 8.

Charles VII avoit fait bâtir dans cette ville un château, où il finit sa carrière, le 21 juillet 1461, âgé de 58 ans. Il s'y laissa mourir de faim, par la crainte que Louis XI ne l'empoisonnât: ce prince aimable ne fut malheureux que par son pere & par son fils. Il eut l'avantage de conquérir son royaume sur les Anglois, & de rentrer dans Paris, comme y entra depuis Henri IV. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, & tous deux ont pardonné; mais Henri IV gagna ses états par lui-même, au lieu que Charles VII ne fut, pour ainsi dire, que le témoin des merveilles de son regne: la fortune se plut à les produire en sa faveur, tandis qu'aux piés de la belle Agnès il consumoit ses plus belles années en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire très-importante après le fâcheux succès de la bataille de Verneuil, le roi, très-occupé d'une fête qu'il vouloit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en pensoit: je pense, dit la Hire, qu'on ne sauroit perdre son royaume plus gaiement.

Ragneau (François) qui florissoit sur la fin du xvj<sup>e</sup>. siecle, étoit né à *Méhun-sur-Yevre*. Il est auteur d'un grand commentaire sur la coutume de Berry, & d'autres ouvrages semblables estimés de nos jurisconsultes. (D. J.)

MEIBOMIUS, conduits de *Meibomius*, (Anat.) cet auteur a découvert de nouveaux vaisseaux qui prennent leur chemin vers les paupieres; ce qui lui a donné occasion d'écrire une lettre à l'Angelot sur cette découverte; on les appelle les conduits de *Meibomius*. Voyez ŒIL. Son ouvrage est intitulé: *Meibom. de fluxu humorum ad oculum*, Helmst. 1687.

MEIDUBRIGA, (Géogr. anc.)

c'est la même ville que *Médobrega*, dont nous avons parlé ci-dessus. Voyez en l'article. (D. J.)

MEIGLE, f. m. (Econom. rust.) outil de vigneron, composé d'un fer large du côté du manche, & se terminant en pointe. On s'en sert beaucoup à Chabli.

MEIMAC, (Géogr.) petite ville de France dans le Limoulin, à 7 lieues de Tullés, entre la Vesere & la Dorgogne, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, fondée en 1080. Long. 28, 50; lat. 45, 20. (D. J.)

MEIN, f. m. (Comm.) poids des Indes, qu'on nomme autrement *man*. Le *mein* d'Agra, capitale des états du grand Mogol, dont Surate est la ville du plus grand commerce, est de soixante ferres, qui font 57 livres  $\frac{1}{2}$  de Paris. Voyez MAN. Dict. de commerce. (G)

MEIN, le, (Géogr.) en Latin *Mænus*, grande riviere d'Allemagne. Il prend ses deux sources au marquisat de Culmbach sur les confins de la Bohème, dans les mêmes montagnes d'où sortent la Sala & l'Egra, qui vont se perdre dans l'Elbe, l'une au nord, l'autre à l'orient, & le Nab qui coulant vers le midi porte ses eaux au Danube.

Les deux sources du *Mein* sont distinguées par les surnoms de *weis*, blanc, & de *roth*, rouge. La plus septentrionale est le *Mein-blanc*, & la plus méridionale est le *Mein-rouge*; tous deux se joignent à Culmbach; le *Mein* arrose l'évêché de Bamberg; celui de Wurtzbourg baigne l'électorat de Mayence, passé à Aschaffembourg, à Sclingstad, à Hanau, à Francfort, & va finalement se dégorger dans le Rhin à la porte de Mayence. Le *Mein* a été long-temps écrit *Moyn*. (D. J.)

MEINAU, (Géogr.) jolie petite île d'Allemagne, dans le lac de Bodmer ou d'Uberlingen, en Suabe; elle produit du vin & du grain, & elle appartient, à titre de commanderie, à l'ordre teutonique, faisant partie du bailliage d'Alsace & de Bourgogne. (D. G.)

MEINUNGEN ou MEININGEN, (Géogr.) ville d'Allemagne dans le cercle de Franconie, & dans le pays de Henneberg, sur la riviere de Werra: elle est en-

vironnée de montagnes, & renferme un château, une église paroissiale, une école Latine, une maison d'orphelins, une autre de correction, & une très-belle fabrique de bafins. L'an 1681, elle devint le lieu de résidence des ducs de Saxe, surnommés de *Meinungen*, elle présida ainsi à la portion de la contrée qui appartient à ces princes, & qui comprend huit bailliages. A raison de cette portion, il faut payer à l'empire 55 florins 16 creutzers  $\frac{1}{4}$ , pour les mois Romains, & 64 rixdallers 39 creutzers, pour la chambre de Wetzlar. (D. G.)

MEISSEN, (Géogr.) en Latin *Misna*, *Misnia*, & *Misena*, considérable ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, capitale du Margraviat de Misnie, auquel elle donne le nom; elle appartenait autrefois à son évêque, qui étoit suffragant de Prague; mais les électeurs de Saxe ont sécularisé cet évêché. Ce fut en 928 que l'empereur Henri fit bâtir *Meissen*, & qu'il établit le marquisat de Misnie. Aujourd'hui *Meissen* est luthérienne. Elle reçoit son nom du ruisseau qu'on appelle la *Meisse*, qui y tombe dans l'Elbe sur lequel cette ville est située, à 3 milles S. E. de Dresde, 9. S. E. de Leipzick, 15 S. E. de Wittemberg, 80 N. O. de Vienne. Long. 32, 25; lat. 52, 23.

MEIX, f. m. (Droit cout. Franç.) ce vieux terme est particulier aux coutumes des deux Bourgognes & à celle de Nivernois, où le *meix* signifie non seulement la maison qu'habite le main-mortable & l'homme de condition servile, mais encore les héritages qui sont sujets à main-morte & qui accompagnent la maison. Ainsi l'art. 4 du tit. IX de la coutume du duché de Bourgogne porte qu'un *meix* assis en lieu de main-morte & entre *meix* main-mortable, est réputé de semblable condition que sont les autres *meix*, s'il n'y a titre & usances au contraire. (D. J.)

MEKKIEMES, (Hist. mod.) nom que les Turcs donnent à une salle d'audience, où les causes se plaident & se décident. Il y a à Constantinople plus de vingt de ces *mekkiemes*.

MÉLA ou MELLA, (Géogr. anc.) dans Virgile, liv. IV, v. 277, rivière de la

Gaule Transpadane, dont la source est au mont Brennus. Elle passe au couchant de Brescia, & à quelque distance de la ville; d'où vient que Catulle, *carmin. LXII*, v. 32, dit:

*Flavus quam molli præcurrit flumine Mela  
Brixia, Veronæ mater amata meæ.*

En effet, *Méla* tombe dans l'Oglio aux confins du Bressian, du Crémonefê & du Mantouan. Cette rivière garde encore son nom & sa source au couchant du lac d'Idro aux confins du Trentin; elle se perd dans l'Oglio auprès & au dessus d'Ostiano. (D. J.)

MÉLA, (Géogr.) MILA par Marmol, & MILEUM dans Antonin, ancienne ville d'Afrique, au pays d'Alger. Elle est remarquable par deux conciles qui s'y sont tenus; le premier, en 402; le second en 416: l'un & l'autre est nommé *concilium milevitanum*. Saint Optat a été évêque de cette ville; aussi est-il qualifié *milevitanus episcopus* à la tête de ses œuvres, dont M. Dupin a donné la meilleure édition en 1700, in-fol. Ce grand ennemi des Donatistes mourut vers l'an 380. (D. J.)

MELAMPYRUM, (Botan.) en François *blé de vache*, genre de plante à fleur en masque, monopétale, anomale, & divisée en deux levres; la levre supérieure est en forme de casque, & l'inférieure n'est pas découpée. Il sort du calice un pistil qui tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou; ce pistil devient dans la suite un fruit ou une coque qui s'ouvre en deux parties; cette coque est divisée en deux loges par une cloison, & remplie de semences qui ressemblent à des grains de froment. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

MELANAGOGUE, (Thérapeutique.) signifie dans la doctrine des anciens remèdes, qui purge la mélancolie. Voyez MÉLANCOLIE, HUMEUR & PURGATIF. (b)

MELANCHLŒNES, LES, (Géogr. anc.) en Latin *Melanchlœni*, ancien peuple de la Sarmatie Asiatique, selon Pline, l. V, c. ix, qui les place dans les terres entre le Palus Mæotide & le Volga. Hérodote dit:

« Tous les *Mélanchlœnes* portent des habits noirs , & c'est de là que leur vient leur nom ; ce sont les seuls entre les Sarmates qui se nourrissent de chair humaine. » (D. J.)

MELANCOLIE, f. f. (*Economie animale.*) c'est la plus grossière, la moins active & la plus susceptible d'acidité de toutes nos humeurs. Voyez HUMEUR.

La *mélancolie* étoit, selon les anciens, froide & sèche; elle formoit le tempérament froid & sec. Voyez TEMPÉRAMENT.

MELANCOLIE, f. f. c'est le sentiment habituel de notre imperfection. Elle est opposée à la gaieté qui naît du contentement de nous-mêmes: elle est le plus souvent l'effet de la foiblesse de l'ame & des organes: elle l'est aussi des idées d'une certaine perfection, qu'on ne trouve ni en soi, ni dans les autres, ni dans les objets de ses plaisirs, ni dans la nature: elle se plaît dans la méditation qui exerce assez les facultés de l'ame pour lui donner un sentiment doux de son existence, & qui en même temps la dérobe au trouble des passions, aux sensations vives qui la plongeroient dans l'épuisement. La *mélancolie* n'est point l'ennemi de la volupté; elle se prête aux illusions de l'amour, & laisse favoriser les plaisirs délicats de l'ame & des sens. L'amitié lui est nécessaire, elle s'attache à ce qu'elle aime, comme le lierre à l'ormeau. Le Féti la représente comme une femme qui a de la jeunesse & de l'embonpoint sans fraîcheur. Elle est entourée de livres épars, elle a sur la table des globes renversés & des instrumens de mathématiques jetés confusément: un chien est attaché aux pieds de la table, elle médite profondément sur une tête de mort qu'elle tient entre ses mains. M. Vien l'a représentée sous l'emblème d'une femme très-jeune, mais maigre & abattue: elle est assise dans un fauteuil, dont le dos est opposé au jour; on voit quelques livres & des instrumens de musique dispersés dans sa chambre, des parfums brûlent à côté d'elle; elle a sa tête appuyée d'une main, de l'autre elle tient une fleur, à laquelle elle ne fait pas attention; ses yeux sont fixés à terre, & son ame toute en elle-même ne reçoit

des objets qui l'environnent aucune impression.

MELANCOLIE RELIGIEUSE, (*Théol.*) tristesse née de la fausse idée que la religion proscrie les plaisirs innocens, & qu'elle n'ordonne aux hommes pour les sauver, que le jeûne, les larmes & la contrition du cœur.

Cette tristesse est tout ensemble une maladie du corps & de l'esprit, qui procède du dérangement de la machine, de craintes chimériques & superstitieuses, de scrupules mal-fondés & de fausses idées qu'on se fait de la religion.

Ceux qui sont attaqués de cette cruelle maladie regardent la gaieté comme le partage des réprouvés, les plaisirs innocens comme des outrages faits à la Divinité, & les douceurs de la vie les plus légitimes, comme une pompe mondaine, diamétralement opposée au salut éternel.

L'on voit néanmoins tant de personnes d'un mérite éminent, pénétrées de ces erreurs, qu'elles sont dignes de la plus grande compassion, & du soin charitable que doivent prendre les gens également vertueux & éclairés, pour les guérir d'opinions contraires à la vérité, à la raison, à l'état de l'homme, à sa nature, & au bonheur de son existence.

La santé même qui nous est si chère, consiste à exécuter les fonctions pour lesquelles nous sommes faits avec facilité, avec constance & avec plaisir; c'est détruire cette facilité, cette constance, cette alacrité, que d'exténuer son corps par une conduite qui le mine. La vertu ne doit pas être employée à extirper les affections, mais à les régler. La contemplation de l'Être suprême & la pratique des devoirs dont nous sommes capables, conduisent si peu à bannir la joie de notre ame, qu'elles sont des sources intarissables de contentement & de sérénité. En un mot, ceux qui se forment de la religion une idée différente, ressemblent aux espions que Moïse envoya pour découvrir la terre promise, & qui par leurs faux rapports, découragèrent le peuple d'y entrer. Ceux au contraire, qui nous font voir la joie & la tranquillité qui naissent de la vertu, ressemblent aux espions qui rapportent des fruits délicieux, pour engager

le peuple à venir habiter le pays charmant qui les produisoit. (D. J.)

**MÉLANCOLIE**, f. f. (*médecine.*) *μελανχολία*, est un nom composé de *μελαν* noire, & *χολη*, bile, dont Hippocrate s'est servi pour désigner une maladie qu'il a crue produite par la bile noire dont le caractère générique & distinctif est un délire particulier, roulant sur un ou deux objets déterminément, sans fièvre ni fureur, en quoi elle diffère de la manie & de la frénésie. Ce délire est joint le plus souvent à une tristesse insurmontable, à une humeur sombre, à la misanthropie, à un penchant décidé pour la solitude; on peut en compter autant de sortes qu'il y a de personnes qui en sont atteintes; les uns s'imaginent être des rois, des seigneurs, des dieux; les autres croient être métamorphosés en bêtes, en loups, en chiens, en chats, en lapins: on appelle le délire de ceux-ci *lycanthropie*, *cynanthropie*, *gallanthropie*, &c. voyez ces mots; & en conséquence de cette idée, ils imitent ces animaux & suivent leur genre de vie; ils courent dans les bois, se brûlent, se battent avec les animaux, &c. on a vu des mélancoliques qui s'abtenoient d'uriner dans la crainte d'inonder l'univers & de produire un nouveau déluge. Trallian raconte qu'une femme tenoit toujours le doigt levé dans la ferme persuasion qu'elle soutenoit le monde; quelques-uns ont cru n'avoir point de tête, d'autres avoir le corps ou les jambes de verre, d'argile, de cire, &c. il y en a beaucoup qui ressentant de la gêne dans quelque partie, s'imaginent y avoir des animaux vivans renfermés.

Il y a une espèce de *mélancolie* que les Arabes ont appelée *kutabuk*, du nom d'un animal qui court toujours de côté & d'autre sur la surface de l'eau; ceux qui en sont atteints sont sans cesse errans & vagabonds: le délire qui est diamétralement opposé à celui-là, est extrêmement rare. Sennert dit lui-même ne l'avoir pas pu observer dans le cours de sa pratique: Un médecin de l'électeur de Saxe, nommé *Janus*, raconte qu'un pasteur tomba dans cette espèce de *mélancolie*; il restoit dans l'état & la situation où il s'étoit mis jusqu'à ce que ses amis l'en tirassent; lorsqu'il étoit une fois

assis, il ne se seroit jamais relevé; il ne parloit pas, ne faisoit que soupirer, étoit triste, abattu, ne mangeoit que lorsqu'on lui mettoit le morceau dans la bouche, &c. on peut rapporter à la *mélancolie*, la nostalgie ou maladie du pays, le fanatisme & les prétendues possessions du démon. Les mélancoliques sont ordinairement tristes, pensifs, rêveurs, inquiets, constans dans l'étude & la méditation, patients du froid & de la faim; ils ont le visage austère, le sourcil froncé, le teint basané, brun, le ventre constipé. Forestus fait mention d'un mélancolique qui resta trois mois sans aller du ventre, *lib. II, observ. 43*, & on lit dans les mémoires de Pétersbourg, *tom. I, pag. 368*, l'histoire d'une fille aussi mélancolique, qui n'alla pas à la selle de plusieurs mois. Ils se comportent & raisonnent sensément sur tous les objets qui ne sont pas relatifs au sujet de leur délire.

Les causes de la *mélancolie* sont à peu près les mêmes que celles de la manie; voyez ce mot: les chagrins, les peines d'esprit, les passions, & sur-tout l'amour & l'appétit vénérien non satisfait, sont le plus souvent suivis de délire mélancolique; les craintes vives & continuelles manquent rarement de la produire: les impressions trop fortes que font certains prédicateurs trop outrés, les craintes excessives qu'ils donnent des peines dont notre religion menace les infracteurs de sa loi, sont dans des esprits foibles des révolutions étonnantes. On a vu à l'hôpital de Montelimar plusieurs femmes atteintes de manie & de *mélancolie* à la suite d'une mission qu'il y avoit eu dans cette ville; elles étoient sans cesse frappées des peintures horribles qu'on leur avoit inconfidément présentées; elles ne parloient que désespoir, vengeance, punition, &c. & une entr'autres ne vouloit absolument prendre aucun remède, s'imaginant qu'elle étoit en enfer, & que rien ne pouvoit éteindre le feu dont elle prétendoit être dévorée. Et ce ne fut qu'avec une extrême difficulté que l'on vint à bout de l'en retirer, & d'éteindre ces prétendues flammes. Les dérangemens qui arrivent dans le foie, la rate, la matrice, les voies hémorroïdales, donnent souvent lieu à la *mélancolie*. Le long usage d'alimens austères, endurcis par

le fel & la fumée, les débauches, le commerce immodéré avec les femmes, dispose le corps à cette maladie, quelques poisons lents produisent aussi cet effet; il y en a qui excitent aussi-tôt le délire mélancolique. Plutarque (dans la vie d'Antoine) rapporte que les soldats d'Antoine passant par un désert, furent obligés de manger d'une herbe qui les jeta tous dans un délire qui étoit tel, qu'ils se mirent tous à remuer, à tourner, à porter les pierres du champ; vous les eussiez vus couchés par terre, occupés à défricher & transporter ces rochers, & peu de temps après mourir en vomissant de la bile; le vin fut, au rapport de cet auteur, le seul antidote salutaire.

Quelques médecins, très-mauvais philosophes, ont ajouté à ces causes l'opération du démon; ils n'ont pas hésité à lui attribuer des *mélancolies* dont ils ignoroient la cause, ou qui leur ont paru avoir quelque chose de surnaturel; ils ont fait comme ces auteurs tragiques, qui ne sachant comment amener le dénouement de leur pièce, ont recours à quelque divinité qu'ils font descendre à propos pour la terminer.

Les ouvertures des cadavres de personnes mortes de cette maladie, ne présentent aucun vice sensible dans le cerveau auquel on puisse l'attribuer; tout le dérangement s'observe presque toujours dans le bas-ventre, & sur-tout dans les hypocondres, dans la région épigastrique; le foie, la rate, l'utérus paroissent principalement affectés, & semblent être le principe de tous les symptômes de la manie; parcourons pour nous en convaincre, les différentes observations anatomiques qu'on a faites dans le cas présent. 1<sup>o</sup>. Bartholin a trouvé la rate extrêmement petite & les capsules atrabillaires considérablement augmentées, *centur. 2, hist. 38*. Riviere a vu l'épiploon rempli de tumeurs squirreuses, noirâtres, dans un chanoine de Montpellier, mélancolique, *lib. XIII, cap. ix*. Mercatus écrit que souvent les vaisseaux méseraïques sont variqueux, carcinomateux, engorgés, distendus par un sang noirâtre. Wolfrigel a fait la même observation, *miscellan. curios. ann. 1670*. Antoine de Pozzis raconte qu'on trouva dans le cadavre d'un prince mort mélancolique, le mésentère engorgé,

parsemé de varices noirâtres, le pancréas obstrué, la rate fort grosse, le foie petit, noir & squirreux, les reins contenant plus de cent petits calculs, &c. *ibid. ann. 4, observ. 29*. Enfin, nous remarquerons en général, que très-souvent les cadavres des mélancoliques examinés, nous font voir un dérangement considérable dans le bas-ventre; dans les uns les viscères ont paru grossis, monstrueux, dans d'autres extrêmement petits, flétris ou manquant absolument; dans ceux-ci, durs, squirreux; dans ceux-là, au contraire, ramollis, tombant en dissolution: dans la plupart on les a vus de même que l'estomac, le cœur & le cerveau, inondés d'un sang noirâtre ou d'une humeur noire, épaisse, gluante comme de la poix, que les anciens appelloient *atrabile* ou *mélancolie*; on peut consulter à ce sujet Bartholin, Dodonée, Lorchius, Hoehstetter, Blazius, Hoffman, &c. Considérant toutes ces observations, & les causes les plus ordinaires de cette maladie, l'on ne seroit pas éloigné de croire que tous les symptômes qui la constituent sont le plus souvent excités par quelque vice dans le bas-ventre, & sur-tout dans la région épigastrique. Il y a tout lieu de présumer que c'est là que réside ordinairement la cause immédiate de la *mélancolie*, & que le cerveau n'est que sympathiquement affecté; pour s'assurer qu'un dérangement dans ces parties peut exciter le délire mélancolique, il ne faut que faire attention aux loix les plus simples de l'économie animale, se rappeler que ces parties sont parfemées d'une grande quantité de nerfs extrêmement sensibles, considérer que leur lésion jette le trouble & le désordre dans toute la machine, & quelquefois est suivie d'une mort prochaine; que l'inflammation du diaphragme détermine un délire frénétique, connu sous le nom de *parafrénésie*; & enfin, il ne faut que savoir que l'empire & l'influence de la région épigastrique sur tout le reste du corps, principalement sur la tête, est très-considérable; ce n'est pas sans fondement que Van-Helmont y avoit placé un archée, qui de là gouvernoit tout le corps, les nerfs qui y sont répandus lui servoient de rênes pour en diriger les actions.

Des faits que nous avons cités plus haut,

on pourroit aussi déduire que la bile noire ou atrabile que les anciens croyoient embarrassée dans les hypocondres, n'est pas aussi ridicule & imaginaire que la plupart des modernes l'ont pensé : outre ces observations, il est constant que des mélancoliques ont rendu par les selles & le vomissement des matieres noirâtres, épaisses comme de la poix, & que souvent ces évacuations ont été salutaires ; on lit dans les mélanges des curieux de la nature, *decad. 1, ann. 6, pag. lxxxij*, une observation rapportée par Dolé, d'un homme qui fut guéri de la *mélancolie* par une sueur bleuâtre qui sortit en abondance de l'hypocondre droit. Schmid *ibid.* raconte aussi que dans la même maladie, un homme fut beaucoup soulagé d'une excréation abondante d'urine noire. Mais comment & par quel mécanisme, un pareil embarras dans le bas-ventre peut-il exciter ce délire, symptôme principal de *mélancolie* ? C'est ce que l'on ignore. Il nous suffit d'avoir le fait constaté, une recherche ultérieure est très-difficile, purement théorique & de nulle importance : il seroit ridicule de dire avec quelques auteurs, que les esprits animaux étant infectés de cette humeur noire, en sont troublés, perdent leur nitidité & leur transparence, & en conséquence l'ame ne voit plus les objets que confusément, comme dans un miroir terni ou à travers d'une eau bourbeuse.

Cette maladie est trop bien caractérisée par l'espece de délire qui lui est propre, pour qu'on puisse la méconnoître, on peut même la prévoir lorsqu'elle est prête à se décider ; les symptômes qui la précédent sont à peu près les mêmes que nous avons rapportés à l'article MANIE, voyez ce mot. Si la tristesse & la crainte durent longtemps, c'est un signe de *mélancolie* prochaine, dit Hippocrate : le même auteur remarque, que si quelque partie est engourdie & que la langue devienne incontinent, cela annonce la *mélancolie* ; *aphor. 23, lib. VI. &c.*

La *mélancolie* est rarement une maladie dangereuse, elle peut être incommode, désagréable, ou au contraire plaisante, suivant l'espece de délire ; ceux qui se croient rois, empereurs, qui s'imaginent goûter quelque plaisir, ne peuvent qu'être fâchés

de voir guérir leur maladie ; c'est ainsi qu'un homme qui s'imaginait que tous les vaisseaux qui arrivoient à un port lui appartenoient, fut très-fâché ayant rattrapé son bon sens, d'être défabulé d'une erreur aussi agréable. Tel étoit aussi le mélancolique dont Horace nous a transmis l'histoire, qui étant seul au théâtre, croyoit entendre chanter de beaux vers & voir jouer des tragédies superbes ; il étoit fâché contre ceux qui lui avoient remis l'esprit dans son affiette naturelle, & qui le privoient par-là de ce plaisir.

*Post occidistis, amici,  
Non servastis, ait ; cui sic extorta voluptas,  
Et demptus per vim mentis gratissimus error.*

Epiſt. 2, lib. II.

Il n'en est pas de même de ceux qui pensent être transformés en bêtes, qui ont des délires tristes, inquiets ; celui, par exemple, qui s'abstenoit de piffer crainte d'inonder le monde, risquoit beaucoup pour sa santé & pour sa vie, en retenant un excrément dont le séjour dans la vessie ou la suppression peut occasioner des maladies très-fâcheuses. Le délire, dit Hippocrate, qui roule sur les choses nécessaires, est très-mauvais en général : il est à craindre que les vices du bas-ventre n'empirent, que la bile noire ne se forme & n'engorge ces vaisseaux & même se mêle avec le sang, l'épilepsie succédant aussi quelquefois à la *mélancolie*. Les transports ou métastases des maladies mélancoliques, dit Hippocrate, sont dangereuses au printemps & à l'automne ; elles sont suivies de même, de convulsions, de mortification ou d'aveuglement, *aphor. 56, lib. II* : il y a beaucoup à espérer que la *mélancolie* sera dissipée si le flux hémorroïdal, les varices surviennent ; les déjections noires, la galle, les différentes éruptions cutanées, l'éléphantiasis sont aussi, suivant Hippocrate, d'un très heureux augure.

Il faut dans la curation de la *mélancolie*, pour que le succès en soit plus assuré, commencer par guérir l'esprit & ensuite attaquer les vices du corps, lorsqu'on les connoît ; pour cela il faut qu'un médecin

prudent s'attire à attirer la confiance du malade, qu'il entre dans son idée, qu'il s'accommode à son délire, qu'il paroisse persuadé que les choses sont telles que le mélancolique les imagine, & qu'il lui promette ensuite une guérison radicale, & pour l'opérer, il est souvent obligé d'en venir à des remèdes singuliers; ainsi lorsqu'un malade croira avoir renfermé quelque animal vivant dans le corps, il faut faire semblant de l'en retirer; si c'est dans le ventre, on peut, par un purgatif qui secoue un peu vivement, produire cet effet, en jetant adroitement cet animal dans le bassin, sans que le malade s'en aperçoive; c'est ainsi que certains charlatans, par des tours de souplesse semblables, abusent de la crédulité du peuple, & passent pour habiles à faire sortir des vipères ou autres animaux du corps. Si le mélancolique croit l'animal dans sa tête, il ne faut pas balancer à faire une incision sur les tégumens, le malade comptera pour rien les douleurs les plus vives, pourvu qu'on lui montre l'animal dont la présence l'incommode si fort; cette incision a cet autre avantage, que souvent elle fait cesser les douleurs de tête qui en imposent au malade pour un animal, & sert de cauteré toujours très-avantageux.

On voit, dans les différens recueils d'observations, des guérisons aussi singulieres. Un peintre, au rapport de Tulpus, croyoit avoir tous les os du corps ramollis comme de la cire, il n'osoit en conséquence faire un seul pas; ce médecin lui parut pleinement persuadé de la vérité de son accident; il lui promit des remèdes infaillibles, mais lui défendit de marcher pendant six jours, après lesquels il lui donnoit la permission de le faire. Le mélancolique pensant qu'il falloit tout ce temps aux remèdes pour agir & pour lui fortifier & endurcir les os, obéit exactement, après quoi il se promena sans crainte & avec facilité.

Il fallut user d'une ruse pour engager celui dont nous avons parlé plus haut à piffer: on vint tout effarouché lui dire que toute la ville étoit en feu, qu'on n'avoit plus espérance qu'en lui pour empêcher la ville d'être réduite en cendre; il fut ému de cette raison & urina, croyant fortement par-là d'arrêter l'incendie. Il est aussi quelquefois

à propos de contrarier ouvertement leurs sentimens, d'exciter en eux des passions qui leur fassent oublier le sujet de leur délire: c'est au médecin ingénieux & instruit à bien saisir les occasions. Un homme croyoit avoir des jambes de verre, & de peur de les casser, il ne faisoit aucun mouvement, il souffroit avec peine qu'on l'approchât; une servante avisée lui jeta exprès contre les jambes du bois: le mélancolique se met dans une colere violente, au point qu'il se leve & court après la servante pour la frapper. Lorsqu'il fut revenu à lui, il fut tout surpris de pouvoir se soutenir sur ses jambes, & de se trouver guéri. Trallian raconte qu'un médecin dissipa le délire mélancolique d'un homme qui s'imaginait n'avoir point de tête, en lui mettant dessus une balle de plomb dont le poids douloureux lui fit appercevoir qu'il en avoit une. On doit avoir vis-à-vis des mélancoliques l'attention de ne rien dire qui soit relatif au sujet de leur délire: par ce moyen ils l'oublient souvent eux-mêmes; ils raisonnent alors, & agissent très-sensément sur tout le reste; mais dès qu'on vient à toucher à cette corde, ils donnent de nouveaux signes de folie. On doit aussi écarter de leur vue les objets qui peuvent les réveiller. Un de ces mélancoliques qui s'étoit figuré qu'il étoit lapin, raisonnait cependant en homme très-sensé dans un cercle; lorsque malheureusement un chien entroit dans la chambre, alors il semettoit à fuir & alloit se cacher promptement sous un lit pour éviter les poursuites du chien. On peut dans ce cas-là occuper l'esprit de ces personnes ailleurs, l'amuser, le distraire par des bals, des spectacles, & sur-tout par la musique, dont les effets sont merveilleux.

Pour ce qui regarde le corps, les secours dont l'efficacité est la mieux constatée, sont ceux qu'on tire de la diete; ils sont préférables à ceux que la pharmacie nous offre, & encore plus à ceux qui viennent de la chirurgie. Je prends ici le mot *diete* dans toute son étendue, pour l'usage des six choses non naturelles; & on doit interdire aux mélancoliques des viandes endurcies par le sel & la fumée, les liqueurs ardentes, mais non pas le vin, qui est un des grands anti-mélancoliques, qui fortifie & réjouit l'estomac.

les viandes les plus légères, les plus faciles à digérer, sont les plus convenables : les fruits d'été bien mûrs sont très-salutaires. On doit beaucoup attendre dans cette maladie du changement d'air, du retour du printemps, des voyages, de l'équitation, des frictions sur le bas-ventre, des exercices vénériens, sur-tout quand leur privation a occasionné la maladie, & encore plus de la jouissance d'un objet aimé, &c. ; la maladie du pays exige le retour dans la patrie ; il est dangereux de différer trop tard ce remède spécifique : on est quelquefois obligé d'en venir, malgré ces secours, à quelques remèdes ; on doit bien se garder d'aller recourir à ces bizarres compositions qui portent les noms fastueux d'*exhilarans*, *anti-mélancoliques*, &c., ces remèdes semblent n'être faits que pour en imposer, *ad fucum & pompam*, comme on dit. Les seuls remèdes vraiment indiqués, sont ceux qui peuvent procurer le flux hémorroïdal ou le rappeler, les apéritifs salins, le nitre, le sel de Glauber, le sel de seignette, le tartre vitriolé, &c. les mariaux, les fondans aloétiques, hémorroïdaux, hépatiques, les savonneux sur-tout : ces médicamens variés suivant les indications, les circonstances, les cas, & prudemment administrés, sont très-efficaces dans cette maladie, & la guérissent radicalement. Il est quelquefois aussi à propos de purger ; il faut, suivant l'avis d'Hippocrate, *aphor. 9, liv. IV*, insister davantage sur les purgatifs cathartiques, même un peu forts ; & parmi ceux-là il faut choisir ceux que les observateurs anciens ont regardés comme spécialement affectés à la bile noire, & qui sont connus sous le nom de *mélanagogues* ; tels sont, parmi les doux ou médiocres, les mirobolans Indiens, le polyode, l'épithime, le séné ; parmi les forts, on compte la pierre d'Arménie, lazuli, la coloquinte, l'hellébore noir, &c.

MELANDRIN, (*Hist. nat.*) poisson de mer. On le confond souvent avec le fargo auquel il ressemble beaucoup par la forme du corps & par la position & le nombre des nageoires. Le corps est presque entièrement noir, le tour de la tête a une couleur violette ; & les dents sont petites & aiguës. Ce poisson diffère du fargo en ce qu'il n'a pas la queue fourchue ; sa

chair est ferme & assez nourrissante. Rondelet, *Hist. des poissons*, I. part. liv. V, chap. vij. Voyez SARGO, poisson.

MELANGE, f. m. (*Gram.*) il se dit de l'agrégation de plusieurs choses diverses. Le vin de cabaret est un *mélange* pernicieux à la santé. La société est un *mélange* de sots & de gens d'esprit. On donne le titre de *mélanges*, à un recueil d'ouvrages composé sur des sujets divers. Le *mélange* des animaux produit des monstres & des mulets. On ne s'est pas occupé du *mélange* des espèces.

MÉLANGE, (*Pharm.*) c'est une opération de pharmacie, soit chymique, soit galénique, qui consiste à unir ensemble plusieurs simples, soit solides, soit liquides, ou plusieurs drogues par elles-mêmes composées ; comme lorsqu'on fait un opiat avec la thériaque, la confection hyacinthe & le catholicon double. Ce *mélange* doit être raisonné ; car il faut joindre des remèdes qui soient analogues, & dont l'union fasse un effet plus énergique ; c'est ainsi que les sels joints au séné tirent mieux sa teinture, & que les alkalis joints aux graisses aident à diviser les corps gras & à les rendre miscibles à l'eau & plus efficaces, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur.

Le *mélange* est faux & nuisible, lorsqu'on emploie des médicamens qui n'ont nulle analogie, ou qui se détruisent. On peut reprocher ce défaut à plusieurs compositions galéniques, quoique fastueuses & faites avec beaucoup d'appareil ; on a même fait ce jugement il y a long-temps de la thériaque d'Andromachus.

Les poudres diamargariti froides & chaudes, les espèces diambra & autres, sont des preuves plus que suffisantes de ce que nous avançons. On peut dire que dans ces *mélanges* on souffle tout à la fois le chaud & le froid. Voy. PHARMACIE à l'article PRÉPARATION.

MÉLANGE, terme de chapellerie, qui se dit de la quantité de chaque matière qui entre dans la composition d'un chapeau, & que l'on mêle ensemble ; par exemple, du poil de lapin avec du castor, de la laine de mouton avec celle des agneaux, &c. Voyez CHAPEAU.

MÉLANGE, se dit en Peinture, des teintes

qu'on fait en mêlant les couleurs sur la palette avec un couteau, & sur la toile avec le pinceau, c'est-à-dire, en les fondant ensemble. On ne dit point, des couleurs bien *mêlées*, mais des couleurs bien fondues.

MELANGE, en terme de *Potier*, est proprement l'action de mêler la terre avec du sable, du ciment, ou du mâche-fer. Le journaliste fait toujours son *mélange* avec du mâche-fer. Voyez *FOURNALISTES*.

MELANGE, f. m. (*Musique des anciens*.) une des parties de l'ancienne mélodie, appelée *agogé* par les Grecs, laquelle consiste à savoir entrelacer & mêler à propos les modes & les genres. Voy. *MELOPÉE*. (S)

MELANI MONTES, (*Géogr. anc.*) en Grec *μελανα ὄρη*, chaîne de montagnes que Ptolomée place dans l'Arabie pétrée; ce sont les mêmes montagnes que l'écriture-sainte nomme *Oreb* & *Sinai*.

MELANIDE, adj. f. (*Mythol.*) surnom qu'on a donné quelquefois à Vénus, & qu'on a formé du Grec *μέλας*, ténèbres, parce que cette déesse aime le silence de la nuit, dans la recherche de ses plaisirs.

MELANIPPIUM FLUMEN, (*Géogr. anc.*) riviere d'Asie dans la Pamphylie; elle étoit consacrée à Minerve, au rapport de Quintus-Calaber, *liv. III*.

MELANO-SYRIENS, LES, *Melano-Syrii*, (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire, *Syriens-noirs*. On appelloit de ce nom les habitans de la véritable Syrie, au delà du mont Taurus, pour les distinguer des *Leuco-Syriens*, c'est-à-dire, *Syriens-blancs*, qui habitoient dans la Cappadoce, vers le Pont-Euxin. (D. J.)

MELANTERIE, f. f. (*Hist. nat. Minérale*.) nom donné par quelques auteurs anciens à une substance minérale, sur laquelle les sentimens des naturalistes ont été très-partagés. Il y a tout lieu de croire que ce qu'ils ont voulu désigner par-là n'est autre chose qu'une espèce de terre ou de pierre de couleur noire, chargée d'un vitriol qui s'est formé par la décomposition des pyrites. C'est ce que M. Henckel a fait voir dans sa *pyritologie*; ainsi la *mélantérie* peut être définie une pierre noire chargée de vitriol. (—)

MELANTHII, (*Géogr. anc.*) écueil de

la mer Icarienne, auprès de Samos. Strabon en parle, *liv. XIV*, pag. 636. Le nom moderne est *Furni*, selon Niger, & *Fornelli*, selon d'autres. (D. J.)

MELAS, (*Médec.*) tache de la peau, superficielle, noirâtre, de couleur de terre d'ombre. Cette tache est exempte de douleur & d'excoriation, & la couleur de la peau n'y est altérée qu'à sa surface. Elle paroît peu différer des taches livides de quelques scorbutiques. Voyez *LENTILLES*. (Y)

MELAS, (*Géogr. anc.*) ce mot est Grec, & signifie *noir*; & parce que les fleuves dont le cours est lent, ou dont le fond est obscur, paroissent avoir les eaux noires, les anciens ont appelé bien des rivières du nom de *Melas*. Il y en avoit une en Arcadie, une en Achaïe, une en Boétie, une en Migdonie, une en Macédoine, une en Pamphylie, une en Thessalie, & une en Thrace, dont le nom moderne est *Sulduth*; enfin, une en Cappadoce; on l'appelle aujourd'hui *Carafon*.

MELAS, *Sinus*, (*Géogr. anc.*) golfe de Thrace, à l'embouchure de la riviere de même nom. L'île de Samo-Thrace étoit à l'entrée; la ville de Cardia étoit au fond du golfe. Cette ville de Cardia s'appelle aujourd'hui *Mégarisse*, & donne son nom au golfe. L'île de Samandrachi est la Samo-Thrace des anciens. (D. J.)

MELASSE, f. f. (*Mat. méd.*) c'est cette matière graisseuse & huileuse, mais fluide, qui reste du sucre après le raffinage, & à laquelle on n'a pu donner, en la faisant brûler, une consistance plus solide que celle du sirop; on l'appelle aussi pour cela *sirop de sucre*.

Cette *mélasse* est à proprement parler l'eau-mère du sucre, ou la féculé du sucre qu'on n'a pu faire cristalliser, ni mettre en forme de pain.

Quelques-uns font de cette eau-mère une eau-de-vie qui est fort mal-saine.

Il s'est trouvé des empiriques qui ont fait usage de ce prétendu sirop pour différentes maladies, qu'ils donnoient sous un nom emprunté; ce qui a mis ce remède en vogue pendant quelque temps.

Les gens de la campagne des environs des villes où se fait le raffinage du sucre, usent

beaucoup de cette sorte de sirop ; ils en mangent ; ils en mettent dans l'eau ; ils en font une espèce de vin , & s'en servent au lieu de sucre ; quelques épiciers en frelatent leur eau-de-vie. *Voyez SUCRE.*

**MELAZZO** ou **MELASSO**, (*Géogr.*) ancienne ville de la Turquie Asiatique , dans la Natolie. C'est l'ancienne *Mylasa* où l'on voyoit encore dans le dernier siècle de beaux monumens d'antiquité , entre autres un petit temple de Jupiter , un grand temple dédié à Auguste , & la belle colonne érigée en l'honneur de Ménander , fils d'Euthydeme , un de ses plus célèbres citoyens. *Long.* 45 , 30 ; *lat.* 37 , 23.

**MELCA**, μέλις, (*Pharm.*) ce terme est Latin, selon Galien , & signifie une sorte louable d'aliment rafraîchissant , humectant , & en usage chez les Romains. C'est une espèce d'oxgala , ou de lait reposé & mêlé avec du vinaigre bouillant. *Gorræus.*

**MELCARTHUS**, (*Mythol.*) dieu des Tyriens , en l'honneur duquel les habitans de Tyr célébroient tous les quarante ans avec une grande pompe les jeux quinquennaux ; *voyez QUINQUENNAUX.*

*Melcarthus* est composé de deux mots Phéniciens , *mélec* & *kartha* , dont le premier signifie *roi* & le second *ville* , c'est-à-dire , le roi , le seigneur de la ville. Les Grecs trouvant quelque conformité entre le culte de ce dieu à Tyr , & celui qu'on rendoit dans la Grece à Hercule , s'imaginèrent que c'étoit la même divinité ; & en conséquence ils appellerent le dieu de Tyr , l'*Hercule* de Tyr : c'est ainsi qu'il est nommé par erreur dans les *Macchabées* d'après l'usage des Grecs.

Il y a beaucoup d'apparence que *Melcarthus* est le *Baal* de l'écriture , dont Jézabel apporta le culte de Tyr chez les Israélites ; car comme *mélec-cartha* en Phénicien , signifie le *roi* de la ville , pareillement *baal-cartha* dans la même langue , veut dire le *seigneur* de la ville ; & comme dans l'écriture *baal* tout seul signifie le *dieu* de Tyr , *mélec* se trouve aussi signifier le *seul* le même *dieu*. *Hésychius* dit *βαλίκου* , τὸν Ἡρακλῆα ἢ Ἄρκαθῆσιον ; *Malic* , nom d'Hercule chez les *Amathusiens* : or , les *Amathusiens* étoient une colonie des Tyriens en Chypre. *Voy.* si vous voulez de plus grands détails , San-

chonation *apud Euseb. de præpar. evang. I.* Bocharti *Phaleg. part. 2, lib. I, c. xxxiv, & lib. II, c. ij*, Selden , *de diis Syriis* ; & Fulleri , *miscellan. III, xvij. (D. J.)*

**MELCHISEDECH**, *roi de justice*, (*Hist. sacr.*) roi de Salem , & prêtre du Très-Haut , vint à la rencontre d'Abraham ; victorieux de Chodorlahomor , jusque dans la vallée de Savé ; il le bénit , & selon l'explication des peres , il offrit pour lui le pain & le vin du sacrifice au Seigneur. *Genes. xiv, 28, 29.* Abraham voulant reconnoître en lui la qualité de prêtre du Seigneur , lui offrit la dîme de tout ce qu'il avoit pris sur l'ennemi. Il n'est plus parlé dans la suite de *Melchisédech* ; & l'écriture ne nous apprend rien , ni de son pere , ni de sa généalogie , ni de sa naissance , ni de sa mort. *Ep. aux Hébreux VII. (+)*

**MELCHISEDECIENS**, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anciens sectaires , qui furent ainsi appelés parce qu'ils étoient *Melchisédech* au dessus de toutes les créatures , & même au dessus de *Jesús-Christ*.

L'auteur de cette secte étoit un certain *Théodote* , banquier , disciple d'un autre *Théodote* , corroyeur , en sorte que les *Melchisédecien*s ajoutèrent seulement à l'hérésie des *Théodotien*s ce qui regardoit en particulier *Melchisédech* qui étoit , selon eux , la grande & excellente vertu. *Dict. de Trév.*

Cette hérésie fut renouvelée en Egypte , sur la fin du troisieme siècle , par un nommé *Hierax* , qui soutenoit que *Melchisédech* étoit le *Saint-Esprit* , abusant pour cet effet de quelques passages de l'épître aux *Hébreux*.

On connoît une autre sorte de *Melchisédecien*s plus nouveaux qui paroissent être une branche des *Manichéens*. Ils ont pour *Melchisédech* une extrême vénération. Ils ne reçoivent point la circoncision , & n'observent point le sabbat. Ils ne sont proprement ni juifs , ni païens , ni chrétiens , & demeurent principalement vers la *Phrygie*. On leur a donné le nom d'*Atingani* , comme qui diroit gens qui n'osent toucher les autres de peur de se souiller. Si vous leur présentez quelque chose , ils ne le recevront pas de votre main ; mais si vous le mettez à terre , ils le prendront ; & tout de même

ils ne vous présenteront rien avec la main , mais ils le mettront à terre , afin que vous le preniez. Cedren. Zonar. Scalig. *ad Euseb.* , page 240.

Enfin , on peut mettre au nombre des Melchisédecien<sup>s</sup> ceux qui ont soutenu que Melchisédech étoit le fils de Dieu , qui avoit apparu sous une forme humaine à Abraham : sentiment qui a eu de temps en temps des défenseurs , & entre autres Pierre Cunæus dans son livre *de la république des Hébreux*. Il a été réfuté par Christophe Schlegel , & par plusieurs autres auteurs qui ont prouvé que Melchisédech n'étoit qu'un pur homme , par les textes mêmes qui paroissent les plus favorables à l'opinion contraire. C'est ce qu'on peut voir au long dans la *dissertation* du pere Calmet sur Melchisédech.

MELCHITES, s. m. pl. (*Hist. ecclési.*) c'est le nom qu'on donne aux sectaires du Levant , qui ne parlent point la langue Grecque , & qui ne diffèrent presque en rien des Grecs , tant pour la croyance que pour les cérémonies.

Ce mot est la même chose dans la langue Syriaque que *royalistes*. Autrefois ce nom fut donné aux catholiques par les hérétiques , qui ne voulurent point se soumettre aux décisions du concile de Chalcédoine , pour marquer par-là qu'ils étoient de la religion de l'empereur.

On nomme cependant aujourd'hui *Melchites* , parmi les Syriens , les Cophtes ou Egyptiens , & les autres nations du Levant , ceux qui , n'étant point de véritables Grecs , suivent néanmoins leurs opinions. C'est pourquoi Gabriel Sionite , dans son traité de la religion & des mœurs des Orientaux , leur donne indifféremment le nom de Grecs & de Melchites. *Voyez GREC*.

Il observe encore qu'ils sont répandus dans tout le Levant , qu'ils nient le purgatoire , qu'ils sont ennemis du pape , & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui se soient si fort déclarés contre sa primauté ; mais ils n'ont point là-dessus , ni sur les articles de leur croyance , d'autres sentimens que ceux des Grecs schismatiques.

Ils ont traduit en langue Arabe l'eucologe des Grecs , & plusieurs autres livres de l'office ecclésiastique. Ils ont aussi dans la même langue les canons des conciles , & en

ont même ajouté de nouveaux au concile de Nicée , qu'on nomme ordinairement les *canons Arabes* , que plusieurs savans traitent de supposés. Ces mêmes canons Arabes sont aussi à l'usage des Jacobites & des Maronites. *Voyez CANONS. Dict. de Trév.*

MELECHER, s. m. (*Hist. anc.*) idole que les juifs adorent. *Melecher* fut , selon les uns , le soleil ; la lune , selon d'autres. Ce qu'il y a de certain , c'est que les femmes lui offroient un gâteau signé d'une étoile , & que les Grecs faisoient à la lune l'offrande d'un pain sur lequel la figure de cette planète étoit imprimée.

MELEK, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la basse Autriche , sur le Danube. Elle est ancienne , & a plusieurs choses qui la rendent remarquable.

Cluvier veut qu'on l'ait d'abord appelée *Nomaleck* , d'où le nom moderne s'est formé par une abréviation assez ordinaire chez toutes les nations. Quoi qu'il en soit , elle appartient présentement à la fameuse abbaye des bénédictins , qui commande la ville & les campagnes des environs ; je dis qui commande , parce qu'elle est bien fortifiée , & qu'elle a su se défendre en 1619 des attaques de l'armée des états d'Autriche ligués contre elle , avec la Bohême. Cette abbaye ne relève que du saint siege ; & quoique l'abbé qui en est seigneur aujourd'hui , n'ait plus ni les richesses , ni la puissance dont jouissoient ses prédécesseurs avant les guerres de religion , il conserve encore la préséance dans toutes les diètes du pays.

Lazius prétend que les bénédictins ont été établis généralement à *Melek* par Léopold II & Albert III , qui leur cédèrent le château où ils résidoient eux-mêmes.

C'est dans leur église , la plus riche de l'Autriche , qu'est le tombeau de Colmann , prince du sang des rois d'Ecosse , qui , passant en équipage de pèlerin pour se rendre à Jérusalem , fut arrêté par le gouverneur du pays , & pendu comme espion en 1014.

*Meleck* est bâtie au bas d'une colline , à 12 milles d'Allemagne de Vienne. *Long.* 33 , 25 ; *lat.* 48 , 15. (*D. J.*)

MELDELA, LA, (*Géogr.*) en Latin moderne , *Meldula* , petite place d'Italie , dans

dans la Romagne. Elle appartient à son propre prince, qui est de la maison Pamphili, & est à 3 lieues S. de Forli, 41 de Ravenne. *Long.* 29, 45; *lat.* 44, 23. (D. J.)

**MELDI**, (*Géogr. ancien.*) peuples du diocèse de Meaux: la cité de Meaux est très-ancienne: M. de Longuerue dit que Pline est le premier auteur qui en ait parlé; mais Strabon qui écrivoit sous Auguste, en fait mention en son *IV<sup>e</sup>. livre*. Pline donne aux *Meldi* le nom de *liberi*; c'est-à-dire, qu'ils étoient au nombre de ces peuples qui, ayant causé moins de peine aux Romains, lors de la conquête des Gaules, avoient en récompense conservé leur liberté, & étoient gouvernés suivant leurs loix, & par leurs propres magistrats. Ptolomée donne le nom de *Latinum* à la capitale de ce peuple. Le pays de Brie dont Meaux est aussi la capitale, étoit autrefois une vaste forêt nommée *Briegius salus*, qui pouvoit fournir des bois propres à la construction des navires. Aujourd'hui même c'est par la Marne que descendent les bois dont on construit à Rouen les grands bateaux, qui ont quelquefois 30 toises de long, & les bois pour la marine au Havre. C'est à Saint-Dizier sur la Marne qu'on met ces bois en brèles, qui descendent jusqu'à Charenton, & de-là par la Seine jusqu'à son embouchure au Havre. On peut donc croire que les bâtimens fabriqués à Meaux, *in Meldis*, pour le transport des troupes de César au *portus Iccius*, étoient portés jusqu'à Harfleur, que M. l'abbé Belley croit être le *Caracotinum præsidium*, la forteresse des Romains, ou plutôt leur port sur la Lezarde dans le vallon, le *præsidium* étant sur le côteau au château de Crétin, à mille toises de Harfleur. C'est de ce port, selon M. Bonamy, que les 40 navires de César, construits à Meaux, partirent pour se rendre au port *Iccius*, qu'il dit être *Wissand*, & qui furent repoussés par un vent contraire (*Bel. Gal. l. V.*) M. d'Anville prétend que ces vaisseaux avoient été construits sur la Somme, l'Authie & la Canche, & place les *Meldi* au nord de *Wissand*, dans un canton voisin de Bruges, appelé *Meld-felt*, ou vulgairement *Maldeghem-velt*, qui signifie *Mel-dicus campus*. M. Bonamy déclare qu'il n'a

Tome XXI.

trouvé ces *Meldi* de Flandre dans aucun auteur ancien ni moderne, & pense que les *Meldi* de César sont les habitans de Meaux, très-ancienne ville sur la Marne, qu'il ne faut point dépayser, ni chercher dans un canton de Flandre voisin de Bruges: onze des manuscrits de César à la bibliothèque du roi, & les plus anciens portent *in Meldis*; deux seulement du *XV<sup>e</sup>. siècle* ont *in Belgis*: dans tous les manuscrits d'Angleterre, comme on le voit dans les éditions de Davitz, on lit *Meldis*. *Voy. Histoire de l'Académie des belles-lettres, tome XV, édition in-12, 1773, p. 297. (C)*

**MELDORP**, (*Géogr.*) ancienne ville d'Allemagne, au duché de Holstein, dans la Dithmarse, proche la Milde & la mer, à 5 milles S. de Tonningen, 3 S. O. de Lunden, 12 N. O. de Hambourg. *Long.* 54, 10; *lat.* 42, 32, selon les géographes du pays. (D. J.)

**MÉLÈCÉ**, (*Géog.*) ou **MÉLÈCEY** en Bourgogne près de Châlons sur Saône, c'est un village, mais j'en parle à cause de sa grande ancienneté: il se nommoit *ager Miliacensis* dans le septième siècle. Cuffet, dans son histoire de Châlons, donne la description d'un temple des anciens Gaulois, qui subsistoit encore de son temps en ce lieu. Dom Jacques Martin a observé que la figure de cet édifice tenoit le milieu entre le rond & le carré. (D. J.)

**MÉLEDA**, (*Géogr.*) en latin *Melita*, par les Esclavons *Mlit*; île de Dalmatie, dans le golfe de Venise. Elle appartient à la république de Raguse, a 10 lieues de long, abonde en poisson, vin, orangers & citronniers. Il y a une fameuse abbaye de Bénédictins. C'est dans cette île que saint Paul fut mordu d'une vipère, selon l'opinion de quelques critiques; & d'autres en plus grand nombre prétendent que c'étoit à Malte. *Long.* 35<sup>d.</sup> 28', 38"; *lat.* 42<sup>d.</sup> 41', 46'. (D. J.)

**MÉLER**, v. act. (*Gramm.*) c'est faire un mélange, voyez l'article MÉLANGE. *Méler au jeu*, c'est battre les cartes, afin qu'elles ne se retrouvent pas dans l'ordre où elles étoient. *Méler du vin*, c'est le frelater. *Méler une serrure*, c'est en embarrasser les ressorts: *se mêler*, se dit aussi de certains

Kkk

fruits, lorsque la maturité les colore; il ne faut pas *se mêler* ordinairement d'une affaire étrangère, on s'expose à faire dire de soi: *de quoi se mêle-t-il?* Dieu a si sagement *mêlé* la peine au plaisir, que l'homme ignore si la vie est un bien ou un mal. Il se *mêle* d'un méchant métier.

**MÉLER UN CHEVAL, (Maréchal.)** en terme de manège, c'est, à l'égard du cavalier, le mener de façon qu'il ne sache ce qu'on lui demande. Un cheval de tirage est *mêlé*, lorsqu'il embarrasse ses jambes dans les traits qui s'attachent à la voiture.

**MELÈS, (Géogr. anc.)** petite rivière d'Asie, près de Smyrne, dans l'Ionie. A la source de cette rivière, dit Pausanias, est une grotte dans laquelle on pense qu'Homère composa son Iliade; c'est du moins de cette tradition que ce poète a pris le surnom de *Méléjigène*, & c'est aussi sur ce fondement que Tibulle disoit :

*Posse Meletæas nec mallem vincere chartas.*  
(D. J.)

**MÉLESE, larix, (Botan.)** genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs sommets & stérile. L'embryon naît entre les feuilles du jeune fruit, & devient une semence foliacée, cachée sous les écailles qui sont attachées à l'axe, & qui composent le fruit. Ajoutez aux caractères de ce genre que les feuilles naissent par bouquet. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez*

**PLANTE.**  
**MÉLESE, f. m. larix, (Botan.)** grand arbre qui se trouve communément dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées, & de l'Apennin, dans le Canada, dans le Dauphiné, en France, & particulièrement aux environs de Briançon. C'est le seul des arbres résineux qui quitte ses feuilles en hiver: il donne une tige aussi droite, aussi forte & aussi haute que les sapins, avec lesquels il a beaucoup de ressemblance à plusieurs égards. La tête de l'arbre se garnit de quantité de branches qui s'étendent & se plient vers la terre; les jeunes rameaux sont souples comme un osier, & tout l'arbre en général a beaucoup de flexibilité. Son écorce est épaisse, crevassée, & rouge en dedans, comme celles de la plupart des

arbres résineux. Au commencement du printemps cet arbre a un agrément singulier: d'abord les jeunes branches de la dernière année se chargent de fleurs mâles ou chatons écaillés, de couleur de soufre, rassemblés en un globule; les fleurs femelles paroissent ensuite à d'autres endroits des mêmes branches: ce sont de petites pommes de pin, écailleuses, d'une vive couleur de pourpre violet, de la plus belle apparence: puis viennent les feuilles d'un verd tendre des plus agréables; elles sont rassemblées plus ou moins en nombre de quarante ou soixante, autour d'un petit mamelon. L'arbre produit des cônes qui contiennent la semence; ils sont en maturité à la fin de l'hiver, mais il faut les cueillir avant le mois de mars, dont le hâle les fait ouvrir, & les graines qui sont très-menues & très-légères, tombent bientôt & se dispersent. Le *mélese* est si robuste, qu'il résiste à nos plus grands hivers. Son accroissement est régulier; il se plaît dans les lieux élevés & exposés au froid, sur les croupes des hautes montagnes tournées au nord, dans des places incultes & stériles. Il vient aussi dans un terrain sec & léger; mais il se refuse au plat pays, aux terres fortes, crétacées, sablonneuses, à l'argile & à l'humidité. Il lui faut beaucoup d'air & de froid; il n'exige aucune culture, lorsqu'il est placé à demeure.

Cet arbre n'est point aisé à multiplier: on ne peut en venir à bout qu'en semant ses graines après les avoir tirées des cônes: pour y parvenir on expose les cônes au soleil ou devant le feu; on les remue de temps en temps; les écailles s'ouvrent peu à peu, & les graines en sortent. On peut les semer dès le commencement de mars; mais la saison dans ce mois étant sujette aux alternatives d'une humidité trop froide, ou d'un hâle trop brûlant, qui font pourrir ou dessécher les graines, il vaut beaucoup mieux attendre les premiers jours d'avril. Et comme cette graine leve difficilement, & que les plants qui en viennent, exigent des précautions pour les garantir des gelées pendant les premières années, il sera plus convenable de la semer dans des caisses plates ou terrines, que de les risquer en pleine terre. On le répète encore, & on ne peut trop le

redire, il est très-difficile de faire lever la graine de *mélese*, & de conserver pendant la première année les jeunes plants qui en sont venus. Faites préparer un assemblage de terres de différentes qualités, en sorte pourtant que celles qui sont légères dominent; ce mélange servira à remplir les caisses ou terrines jusqu'à un pouce près du bord. Après que les graines y seront semées, faites-les recouvrir d'un pouce de terreau très-pourri, très-léger, très-fin; faites-les placer contre un mur ou une palissade à l'exposition du levant, & recommandez de ne les arroser que modérément dans les grandes sécheresses: les graines leveront au bout d'un mois; prescrivez de nouveaux soins pour l'éducation des jeunes plants. La trop grande ardeur du soleil & les pluies trop abondantes peuvent également les faire périr: on pourra les garantir du premier inconvénient en suppléant quelque abri, & les sauver de l'autre en inclinant les terrines pour empêcher l'eau de séjourner. Il faudra serrer les caisses ou terrines pendant l'hiver, & ne les sortir qu'au mois d'avril lorsque la saison sera bien adoucie; car rien de si contraire aux jeunes plants d'arbres résineux, que les pluies froides, les vents desséchans, & le hâle brûlant qu'on éprouve ordinairement au mois de mars. On pourra un an après les mettre en pépinière, dans une terre meuble & légère, vers la fin de mars ou le commencement d'avril, lorsqu'ils sont sur le point de pousser. On aura soin de conserver de la terre autour de leurs racines en les tirant de la caisse, de les garantir du soleil & des vents, jusqu'à ce qu'ils aient poussé, & de les soutenir & dresser avec de petites baguettes, parce qu'ils s'inclinent volontiers & se redressent difficilement, si on les a négligés. Au bout de trois ans, on pourra les transplanter à demeure sur la fin du mois d'octobre, lorsque les feuilles commencent à tomber. Ils réussissent rarement lorsqu'ils ont plus de deux piés, ou deux piés & demi de hauteur, à moins qu'on ne puisse les enlever & les transporter avec la motte de terre. Ces arbres viennent lentement pendant les cinq premières années; mais dès qu'ils ont pris de la force, ils poussent vigoureusement, & souvent ils s'élevent à 80 piés. On peut les tailler &

leur retrancher des branches sans inconvénient, avec l'attention néanmoins d'en laisser à l'arbre plus qu'on ne lui en retranche.

Le bois de *mélese* est d'un excellent service; il est dur, solide, facile à fendre. Il y en a de rouge & de blanc; ce qui dépend de l'âge de l'arbre: le rouge est le plus estimé; aussi est-ce le plus âgé. Il est propre aux ouvrages de charpente & à la construction des petits bâtimens de mer; on le préfère au pin & au sapin pour la menuiserie. Ce bois est d'une grande force & de très-longue durée; il ne tombe pas en vermoulure; il ne contracte point de gerfure; il pourrit difficilement, & on l'emploie avec succès contre le courant des eaux. Il est bon à brûler, & on en fait du charbon qui est recherché par ceux qui travaillent le fer. On se sert de l'écorce des jeunes *méleses*, comme de celle du chêne, pour tanner les cuirs.

Le *mélese* est renommé pour trois productions; la manne, la résine & l'agaric.

La manne que l'on trouve sur le *mélese*, se forme en petits grains blancs, mollaftes, glutineux, que la transpiration rassemble pendant la nuit sur les feuilles de l'arbre, au fort de la seve, dans les mois de mai & juin. Les jeunes arbres sont couverts de cette matière au lever du soleil, qui la dissipe bientôt. Plus il y a de rosée, plus on trouve de manne; elle est aussi plus abondante sur les arbres jeunes & vigoureux. C'est ce que l'on appelle *la manne de Briançon*, qui est la plus commune & la moins estimée des trois espèces de manne que l'on connoît. On ne l'emploie qu'à défaut de celle de Syrie & de celle de Calabre.

On donne le nom de *térébenthine*, à la résine que l'on fait couler du *mélese*, en y faisant des trous avec la tarière. On tire cette résine depuis la fin de mai jusqu'à la fin de septembre. Les arbres vigoureux en donnent plus que ceux qui sont trop jeunes ou trop vieux. Un *mélese* dans la force de l'âge peut fournir tous les ans sept à huit livres de térébenthine pendant quarante ou cinquante ans. C'est dans la vallée de S. Martin & dans le pays de Vaudois en Suisse, que s'en fait la plus grande récolte, & c'est à Briançon ou à Lyon qu'on la porte

vendre. On trouvera sur ce sujet un détail plus circonstancié dans *le traité des arbres* de M. Duhamel, au mot *larix*.

L'agaric est une espèce de champignon qui croît sur le tronc du *mélese*. On croyoit que cette production étoit une excroissance, une tumeur causée par la maladie, ou la foiblesse de l'arbre : mais M. Tournefort considérant l'agaric comme une plante, l'a mis au nombre des champignons ; & M. Micheli a prétendu depuis avoir vu dans l'agaric des fleurs & des semences. On distingue encore un agaric mâle, & un agaric femelle. On ne fait nul cas du premier ; mais le second est d'usage en médecine ; c'est un purgatif qui étoit estimé des anciens, & qui l'est fort peu à présent. *Voy. AGARIC.*

Outre le *mélese* ordinaire auquel on doit principalement appliquer ce qui vient d'être dit, on connoît encore quelques espèces de cet arbre ; savoir :

*Le mélese à fruit blanc* : c'est la couleur des petits cônes naissans qui en fait toute la différence. Ils sont d'un blanc très-éclatant, au lieu que ceux du *mélese* ordinaire sont d'une couleur pourpre très-vive. On peut encore ajouter que les feuilles de l'espèce à fruit blanc sont d'un verd plus clair & plus tendre.

*Le mélese du Canada, ou le mélese noir* : ses feuilles sont moins douces au toucher & d'un verd moins clair ; cet arbre est encore bien peu connu en France.

*Le mélese d'Archangel* : tout ce qu'on en fait, c'est qu'il donne ses feuilles trois semaines plutôt que le *mélese* ordinaire, & que ses branches sont plus minces & plus disposées par leur flexibilité à s'incliner vers la terre. *M. D'AUBENTON le subdélégué.*

*Observations sur la culture du Mélese, par M. le Baron DE TSCHOUDY.*

MÉLESE, (*Bot. Jard.*) en latin *larix*, en anglois *larels-tree*, en allemand *lercheubaum*.

*Caractère générale.*

Les fleurs mâles & les fleurs femelles naissent sur le même arbre, à quelque dis-

tance les unes des autres. Les fleurs mâles sont disposées en chatons écailleux ; les fleurs femelles sont groupées sous une forme conique ; elles sont dépourvues de pétales, & n'ont qu'un petit embryon qui devient une semence ailée dont il s'en trouve deux sous chaque écaille du cône.

*Especies.*

1. *Mélese* à feuilles vernaies, à cône obtus.

*Larix foliis deciduis, conis ovatis obtusis.* Mill.

*Common larels-tree.*

2. *Mélese* à petits cônes lâches & à écorce brune. *Mélese* noir d'Amérique.

*Larix conis minimis laxis, cortice nigricante.* Hort. Colomb.

*Black American larels.*

3. *Mélese* à feuilles plus longues & à plus gros cônes. *Mélese* de Sibérie.

*Larix foliis longioribus, conis majoribus.* Hort. Colomb.

*Syberian larels.*

4. *Mélese* nain.

*Larix nana.*

*Dwafs larels.*

5. *Mélese* à feuilles aiguës & hivernales, cedre du Liban.

*Larix foliis acutis hibernantibus.* Mill.

*Cedar of Libanus.*

Le *mélese* n°. 1 couronne les pointes les plus élevées des Alpes, là où bientôt sous un froid aussi âpre que celui du pôle arctique, vont s'élever ces monceaux énormes de glace que le soleil éclaire depuis tant de siècles sans les fondre. Il est vrai que du sein de ces neiges qui recouvrent des rochers, ils demeurent petits & chétifs, & que leurs troncs tortus, inclinés, raboteux, leurs branches fatiguées ou rompues marquent les efforts des vents despotes des champs de l'air dans ces hautes contrées, & contre lesquels ils ont à lutter sans cesse.

C'est sur le bas des côteaux, dans les plus profondes vallées, que ces arbres droits & vigoureux élançant leur cime superbe pour chercher un air libre, parviennent à une hauteur qui étonne. Il en est dont les nuages ceignent la tête, ou que l'œil voit à peine se terminer dans le vague des airs. Cet

arbre est si propre à l'architecture navale, qu'on a trouvé un vaisseau construit avec son bois encore entier, dans des sables où il étoit engravé depuis des siècles. Cet arbre dont le bois aussi docile, aussi droit & plus long que celui du sapin, résiste à l'action de l'air & de l'eau, & mieux que le chêne, dont on fait des corps de fontaines, du merrain & des chassis de vitre excellens, auquel les plus grands peintres ont confié les chefs-d'œuvre de leurs pinceaux; cet arbre qui procure une excellente térébenthine, & l'agaric dont l'art de guérir fait un si sûr usage; cet arbre enfin, dont la verdure riante & fraîche, & parsemée de glands de corail (s'il m'est permis de ne pas priver mes idées de leurs couleurs), fournit aux premiers regards du soleil printanier, & qui la conserve riche & belle jusqu'aux approches de l'hiver, est un de ceux qui croissent le plus vite, qui se multiplient le plus aisément, & qui s'accroissent le mieux de toutes les terres & de toutes les situations.

Si l'on jette sur le *mélèse* un coup-d'œil plus rapproché, on lui trouve bien des agrémens de détails. Ses feuilles filamenteuses sont attachées & groupées comme une houppe élargie autour des boutons latéraux de ses jeunes branches souples & déliées, dont plusieurs, qui tombent négligemment, sont balancées par le moindre souffle de l'air agité; quoique sa tête soit pyramidale, elle ne laisse pas que de s'étendre en parasol par le bas, & la prodigieuse quantité de ses rameaux garnis de feuilles procurent un ombrage agréable. L'écorce des branches est d'une belle couleur d'olive coupée de losange d'une teinte chamois, & si unie qu'elle paroît avoir été vernissée.

Cet arbre commence à verdier de bas en haut comme les montagnes où il croît; il a déjà toute sa verdure, que le bourgeon qui doit continuer sa fleche, repose encore dans les langes du bouton qui la termine. Doué, pour ainsi dire, d'un instinct de prévoyance, il ne s'élanche de leur sein qu'au moment où le printemps, environné de fleurs, ne craint plus ces fâcheux retours de l'hiver qui les ont flétries sous les premiers pas. Ce n'est qu'à la fin de mai qu'il commence à

pousser pour s'élever & s'étendre; & la seve agit avec force jusqu'à la fin de septembre; aussi plusieurs *mélèses* de mes bosquets ont-ils souvent jeté des fleches de cinq piés dans cet espace de temps.

Le *mélèse* noir d'Amérique paroît ne devoir atteindre qu'au demi-tiers de la hauteur du premier. Son écorce est d'un brun noir; ses feuilles sont d'un verd bleuâtre, tendre & glacé de blanc, d'une aménité charmante. Ses cônes, d'abord purpurins, ne sont pas aussi gros de plus de deux tiers que ceux du n<sup>o</sup>. 1. Ils sont plus obtus, & les écailles en sont lâches. Le *mélèse* de Sibérie porte de plus gros cônes; son écorce est d'un brun-jaune; son feuillage est d'un ton plus jaunâtre que celui du *mélèse* commun. A l'égard du *mélèse* nain, on le distingue aisément par ses rameaux déliés & pendans, & la foible constitution que son premier aspect annonce.

On trouve sur les catalogues anglois un *mélèse* appelé *horizontal*, qui, dit-on, trace du pié; nous ignorons si c'est une variété ou une véritable espece. Nous sommes dans le même doute à l'égard d'un *mélèse* qui nous est venu parmi la foule de ceux que nous avons obtenus d'une prodigieuse quantité de grains amassés dans les Alpes du pays des Grisons; il ne verdoie qu'environ quinze jours après les autres. Ses houppes de feuilles sont plus rares; les feuilles sont une fois plus longues & très-pendantes, ce qui lui donne un air de délabrement plus singulier qu'agréable.

Entrons dans quelques détails sur la culture de ces arbres.

Quoique les cônes du *mélèse* attachés à l'arbre ouvrent d'eux-mêmes leurs écailles vers la fin de mars par l'action réitérée des rayons du soleil, cependant je n'ai pu parvenir à les faire ouvrir dans un four médiocrement échauffé. On est contraint de lever les écailles les unes après les autres avec un couteau pour en tirer la graine; à moins que, déjà pourvu de *mélèses* fertiles, on n'attende pour la semer le moment où elle est près de s'échapper de ses entraves, moment qui, indiqué par la nature, doit être sans doute le plus propre à leur prompt & sûre germination; il est plusieurs méthodes de faire des semis de *mélèses*, qui sont

adaptées aux buts qu'on se propose. Ne voulez-vous élever de ces arbres qu'un petit nombre, dans la vue seulement d'en garnir des bosquets & d'en former des allées, semez dans de petites caisses de sept pouces de profondeur; remplissez ces caisses d'une bonne terre fraîche & onctueuse, mêlée de sable & de terreau; unissez bien la superficie; répandez ensuite les graines assez épais; couvrez-les de moins d'un demi-pouce de sable fin mêlé de terreau tamisé de bois pourri, devenu terre. Serrez ensuite avec une planchette unie. Enterrez ces caisses dans une couche de fumier récente. Arrosez-les de temps à autre avec un goupillon; ombragez-les de paillassons pendant le plus chaud du jour; diminuez graduellement cet ombrage vers la fin de juillet, & le succès de vos graines sera très-certain. Si vous voulez multiplier cet arbre en plus grande quantité, semez avec les mêmes attentions ou dans de longues caisses enterrées au levant ou au nord, ou sous l'ombre de quelques hauts arbres, ou bien en pleine terre dans des lieux frais sans être humides; ayant toujours soin de procurer un ombrage artificiel, lorsque des feuillées voisines n'y suppléeront pas.

L'ombre est plus essentielle encore aux *mélèses* enfans qu'aux sapins & aux pins, quoique dans la suite ils s'en passent plus aisément.

Le troisième printemps, un jour doux, nébuleux ou pluvieux du commencement d'avril, vous tirerez ces petits arbres du semis, ayant attention de garder leurs racines entières & intactes, & de les planter dans une planche de terre commune bien façonnée à un pié les unes des autres en tous sens. Vous en formerez trois rangées de suite que vous couvrirez de cerceaux sur lesquels vous poserez de la fane de pois. Vous ajusterez, en plantant, contre la racine de chacun un peu de la terre du semis. Vous ferrerez doucement avec le pouce autour du pié; après la plantation, & y appliquerez un peu de mousse, ou de menue litière, & vous arroserez de temps à autre jusqu'à parfaite reprise. Deux ans après, vos *mélèses* auront deux piés & demi de haut, ou trois piés. C'est l'instant de les planter à demeure; plus forts, ils ne

repr prendroient pas si-bien & ne végéteroient pas à beaucoup près si vite. Vous les enlèverez en motté & les placerez là où vous voudrez les fixer, ayant soin de mettre de la menue litière autour de leurs piés. Vous pouvez en garnir des bosquets, en former des allées, ou en planter des bois entiers sur des côteaux, au bas des vallons, & même dans des lieux incultes & arides, où peu d'autres arbres réussiroient aussi bien; la distance convenable à mettre entr'eux est de douze ou quinze piés: mais pour les défendre contre les vents qui les fatiguent beaucoup & les font plier jusqu'à terre, vous pouvez les planter d'abord à six piés les uns des autres, sauf à en ôter de deux un dans la suite; ce qui vous procurera une coupe de très-belles perches. La même raison doit engager à planter les bois de *mélèse*, tant qu'on pourra, dans les endroits les plus bas & les plus abrités contre la furie des vents. On sent bien que dans les bosquets & les allées il faudra soutenir les *mélèses* avec des tuteurs pendant bien des années.

Ce seroit en vain qu'on tenteroit de grands semis de *mélèse* à demeure par les méthodes ordinaires: la tenacité des terres empêcheroit la graine de lever. Les foibles plantules qui pourroient paroître, seroient ensuite étouffées par les mauvaises herbes, ou dévorées par les rayons du soleil. Nous ne connoissons que deux moyens praticables. Plantez des haies de saule marsault à quatre piés les unes des autres, & dirigées de manière à parer le midi & le couchant: tenez constamment entr'elles la terre nette d'herbes. Lorsque les haies auront six piés de haut, creusez une rigole au milieu de leur intervalle que vous remplirez de bonne terre légère mêlée de sable fin. Semez par-dessus, & recouvrez les graines d'un demi-pouce de terre encore plus légère mêlée de terreau. Si l'été est un peu humide, ce semis leverà à merveille, & vos soins se borneront à le nettoyer d'herbes avec soin. Vous ôterez successivement les années suivantes les petits arbres surabondans; lorsqu'ils pourront se passer d'ombre, vous arracherez les marsaults; le produit de leur coupe paiera vos frais; & vous aurez un bois de *mélèse*.

Autre méthode : je suppose des landes, des brossailles, un terrain en herbe, ou une côte rasé, il n'importe : vous aurez des caisses de bois ou des paniers d'osier brun, sans fond, d'un pié en carré ; vous les planterez à quatre piés en tout sens les uns des autres ; vous les remplirez d'un mélange de terre convenable, & y semerez une bonne pincée de semences de *mélèse*. Il vous sera facile d'ombrager les paniers avec deux cerceaux croisés, sur lesquels vous mettrez des roseaux ou telle autre couverture légère qui fera le plus à votre portée. Par les temps secs, il sera possible, surtout dans le voisinage des eaux, d'arroser ces paniers, autour desquels vous tiendrez net d'herbes un cercle d'un pié de rayon, à prendre des bords. Vous en userez dans la suite comme il a été dit dans la méthode première.

Les *mélèses* qui viendront en bois, étant d'abord fort rapprochés les uns des autres, n'auront pas besoin du tout d'être élagués ; la privation du courant d'air fera périr dans la suite leurs branches latérales. A l'égard de ceux plantés à de grandes distances, voici comme il faudra s'y prendre pour former un tronc nu : vous les laisserez, durant trois ou quatre années après la plantation, se livrer à tout le luxe de leur croissance : les branches latérales inférieures, en arrêtant la sève vers le pié, le fortifiera singulièrement : ensuite, au mois d'octobre, tandis que la sève ralentie ne laissera exsuder de térébenthine que ce qu'il en faudra pour garantir les blessures de l'action de la gelée, vous couperez près de l'écorce, l'étage des branches les plus inférieures ; & vous vous contenterez, à l'égard de celui qui est immédiatement au dessus, de le retrancher jusqu'à quatre ou cinq pouces du corps de l'arbre. Ces chicots végéteront foiblement, tandis que les plaies d'en bas se refermeront ; l'automne suivante, vous les couperez près de l'écorce, & formerez de nouveaux chicots au dessus, vous continuerez ainsi d'année en année, jusqu'à ce que votre arbre ait six piés de tige nue ; alors vous le laisserez trois ou quatre ans dans cette proportion : le temps révolu, vous pourrez continuer d'élaguer, jusqu'à ce que votre arbre

ait la figure que vous voulez lui donner.

Tout ce que nous avons dit des femis, de l'institution & du régime des *mélèses*, convient aux pins ou aux sapins : nous nous bornerons dans les articles de ces deux genres au traitement particulier que demandent certaines especes.

Nous avons multiplié les *mélèses* par les marcottes, particulièrement le *mélèse* noir d'Amérique ; nous avons couché les branches en juillet, en faisant une coche à la partie inférieure de leur courbure ; ces marcottes bien soignées se sont trouvées bien enracinées la troisième automne ; quelques boutures faites en septembre de l'année dernière ont poussé des bourgeons & se soutiennent encore. Un de mes voisins a planté ce printemps de ces cônes de *mélèses*, que des branches percent par leur axe ; les branches ont poussé & étoient assez vigoureuses la dernière fois que je les ai vues.

Enfin, les especes rares se greffent, en approche sur le *mélèse* commun : j'ai deux *mélèses* noirs d'Amérique que j'ai ainsi greffés, & qui sont d'une vigueur & d'une beauté étonnantes ; ils sont une fois plus gros & plus hauts que les individus de cette especes qui vivent sur leurs propres racines. Les plus petites especes doivent se greffer sur le *mélèse* noir : je ne doute pas que les pins & les sapins ne puissent se multiplier aussi par cette voie, en faisant un choix convenable des especes les plus disposées à contracter entr'elles cette alliance.

Les anciens botanistes ont distingué dans le *mélèse*, n<sup>o</sup>. 1, celui à fleur blanche, & celui à fleur rouge ; mais ce ne sont que des variétés féminales ; à l'égard de la couleur de leur bois, elle dépend du sol où ils croissent. Le *mélèse* de Sibérie & le *mélèse* nain poussent encore plutôt que les autres : ils demandent plus d'ombre & de fraîcheur dans leur jeunesse.

Les *mélèses* se taillent très-bien : on en forme sous le ciseau des pyramides superbes, & il seroit aisé de leur donner, comme aux ifs, toutes les figures qu'on voudroit imaginer : on en forme des palissades qu'on peut élever aussi haut qu'on veut : plantez

des *mélèfes* de trois ou quatre piés de haut , à quatre ou cinq piés les uns des autres ; taillez-les sur les deux faces de bas en haut , bientôt ils se joindront par leurs branches latérales , & formeront une tenture verte des plus riches & des plus agréables à la vue. Si vous voulez jouir vite , plantez les plus jeunes à un pié & demi de distance ; il ne faut les tailler qu'une fois , & choisir le mois d'octobre , temps où la sève ralentie ne se perd plus par les coupures : ceci convient également aux sapins épicéas dont on forme aussi de belles palissades. Les *mélèfes* seroient très-propres à couvrir des cabinets & des tonnelles : la terre que ces arbres semblent préférer , quoiqu'ils n'en rebutent aucune , est une terre douce & onctueuse , couleur de noisette ou rouge. Le cedre du Liban est un véritable *mélèfe* ; si on lui a laissé le nom de *cedre* , qui n'appartient qu'aux arbres baccifères , du genre des genévriers , ce n'est que par respect pour une dénomination antique & consacrée par les livres saints : on s'est fait de cet arbre une idée fautive , lorsqu'on a cru qu'il étoit d'une hauteur prodigieuse ; il est bien plus remarquable par sa grosseur énorme & par l'extrême étendue de ses branches , que par son élévation. Maundrel , un des derniers voyageurs qui aient visité le Liban , n'y en a plus trouvé que seize , dont la masse étonnante témoigna qu'ils avoient vu s'écouler les siècles ; il en mesura un qui avoit douze verges de tour , les branches s'étendoient à une distance incroyable ; c'est pourquoi le roi prophète dit qu'un peuple florissant s'étendra comme un cedre du Liban : un autre voyageur leur donne une grosseur bien plus considérable.

Cet arbre imposant ne se trouve nulle part spontanée que sur le mont Liban , où il croît parmi les neiges qui le couvrent une grande partie de l'année ; c'est de cette seule forêt que sont descendues ces masses énormes qui ont servi à la construction du temple de Jérusalem. Ce bois incorruptible a été trouvé sain au bout de deux mille ans dans le temple d'Apollon , à Utique , où il s'est vu profané. La statue de Diane , au temple d'Éphèse , étoit de cedre du Liban ; sa sciure étoit un des ingrédients qui servoient à embaumer les corps en

Egypte , & l'on en tiroit une huile propre à la conservation des livres.

Cet arbre si majestueux , dont la verdure est perpétuelle , & dont les branches immenses , touffues , plates & horizontales , ressemblent , quand le vent les balance , à des nuages qu'il chasse devant lui ; cet arbre si utile enfin , croît d'autant mieux que la terre est plus stérile , & donneroit à nos montagnes nues un vêtement superbe & précieux.

L'écorce du cedre de Liban est unie , épaisse , spongieuse & noueuse , à l'insertion des branches ; les feuilles sont disposées comme celles des *mélèfes* ; les cônes sont aussi gros que la plus grosse pomme , & affectent la figure d'un baril ; les écailles sont coriacées , larges , se recouvrent à quelques lignes près , & sont exactement closes ; la semence ressemble à celle du sapin à feuilles d'if : on ne peut la tirer des cônes qu'en les perçant par leur axe avec un fer pointu qu'on chasse à coups de marteau ; sont-ils percés , on les jette dans l'eau , & on les y laisse quelques heures pour les amollir , alors on leve aisément les écailles , & on en tire les graines ; mais cette opération ne doit se faire qu'au moment de les semer : elles se conservent saines plusieurs années dans les cônes.

Les graines se sement dans le même temps & de la même manière que celles des *mélèfes* , & les mêmes soins leur conviennent en général. Voici les attentions particulières qu'il faut observer. 1°. La terre ne doit être mêlée d'aucune espèce de terreau ni de terre noire de potager ; la meilleure est un sable fin & gras , mêlé de terre franche & douce. 2°. Il faut couvrir les caisses d'un filet , pour garantir du bec des oiseaux les tendres plantules , lorsqu'elles jaillissent du sein de la graine. 3°. Au mois de juillet , c'est-à-dire , deux mois après sa germination , on transplantera la moitié des petits cedres ; chacun dans un pot particulier , qu'on tiendra ombragé jusqu'à parfaite reprise , & qu'on enterrera ensuite contre un mur , au nord. 4°. Ces pots & ces caisses passeront les deux premiers hivers sous une caisse vitrée ; mais on les tirera au commencement de mars pour les remettre au même

même endroit d'où on les a tirés. Vers la mi-avril, on remettra, chacun dans un pot, ce qui sera resté de petits cedres dans les caiffes; on continuera ce traitement en leur donnant fuccellivement de plus grands pots, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être plantés à demeure, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils aient un pié & demi de haut: on les plantera avec la motte moulée par les pots; il faut arroser très-sobrement les semis & les jeunes plantules, tant qu'elles sont tendres; elles se pourrissent très-aisément rez-terre; il faudra même garantir les caiffes des pluies avec des cloches, si elles sont trop abondantes ou trop fréquentes: on m'a mandé qu'on s'étoit bien trouvé de la méthode suivante d'élever ces arbres.

On plante trois ou quatre semences dans un petit pot, qu'on enterre dans une couche faite contre un mur exposé au nord; lorsqu'il pleut on tire ces pots de terre, & on les tient inclinés. Dès que le cedre du Liban est une fois planté au lieu de sa demeure, il ne demande plus d'autre soin que de tenir la terre nette d'herbes à l'entour, & de dresser contre un tuteur sa fleche qui est disposée à s'incliner & à se tourmenter.

Nous avons fait reprendre le cedre du Liban de boutures faites en juillet & en septembre, & de marcottes couchées dans les mêmes mois. (*M. le Baron DE TSCHOUDY.*)

MÉLESE, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale, comme lui fournissant une espece de manne connue dans les boutiques sous le nom de *manne de Briançon*, ou de *mélese*, & une espece de térébenthine communément appelée *térébenthine de Venise*. Voyez MANNE & TÉRÉBENTHINE. (b)

MELET ou SAUCLES, (*Hist. nat.*) poisson fort long, relativement à sa grosseur qui n'excede pas celle du petit doigt; il a le dos épais, le ventre plat, les yeux grands & la bouche petite & sans dents. La couleur du ventre est argentée; le dos est brun, & le tour de la tête en partie jaune & en partie rouge comme dans la sardine. Il a deux nageoires auprès des ouies, une de chaque côté, deux autres

*Tome XXI.*

sous le ventre placées plus en arriere; une autre grande nageoire située immédiatement au dessous de l'anus; & deux sur le dos; toutes ces nageoires sont blanches; le corps de ce poisson est transparent; on voit seulement une ligne obscure lorsqu'on le regarde à contre-jour, ou lorsqu'il est cuit. Cette ligne s'étend sur les côtés du corps depuis la tête jusqu'à la queue: le *melet* est de bon goût, il a la chair assez ferme. Rondelet. *Hist. des poiss. prem. part. liv. VII, chap. IX. Voyez POISSON.*

MELETETIQUE, (*Musiq. inst. des anc.*) suivant Solinus, c'étoit la même flûte que celle qu'on appelloit en latin *vasca*: apparemment qu'elle étoit d'une exécution plus facile que les autres flûtes; car il ajoute que les musiciens s'en servoient pour faire leurs premiers essais: d'autres veulent que la flûte *méletétique* soit la même que la *phonasca* ou *phonasca* dont les musiciens se servoient pour diriger les tons de la voix, & que Quintilien appelle *tonorion*: en forte que probablement la plagiule, la flûte appelée *vasca*, celle surnommée *phonasca*, la *méletétique* & le *tonorion* ne sont qu'une seule & même flûte. (*F. D. C.*)

MELETTE, voyez NADELLE.

MELFI, (*Géogr.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, avec un château sur une roche, le titre de principauté & un évêché suffragant de la Cerenza, mais exempt de sa juridiction. Il ne faut pas la confondre avec Amalfi. Elle est à quatre milles de l'Offante, 15 N. O. de Conza, 65 N. E. de Naples. *Long. 33, 25; lat. 42, 2. (D. J.)*

MELIANTHE, f. f. *melianthus*, (*Bot. exot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, composée de quatre pétales disposés tantôt en éventail, & tantôt en forme de cône. Le pistil sort du calice, qui est découpé profondément en plusieurs parties inégales, & devient dans la suite un fruit tétragone & ressemblant à une vessie: ce fruit est divisé en quatre loges, & contient des semences arrondies. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

M. de Tournefort compte trois especes de ce genre de plante, qui ne different qu'en grandeur: les Botanistes l'appellent *melian-*

L 11

*thus Africanus*, à cause de son origine Africaine.

Cette plante s'éleve en général à la hauteur de sept à huit piés, toujours verte, & en vigueur. Sa tige est de la grosseur d'un, deux ou trois pouces, ronde, cannelée, rude au toucher, noueuse, solide, rougeâtre.

Ses feuilles sont faites, & à-peu-près rangées comme celles de la pimprenelle, mais cinq ou six fois aussi grandes, lisses, nerveuses, dentelées profondément tout autour, de couleur de verd de mer, d'une odeur forte, puante, assoupissante, d'un goût herbeux, un peu styptique.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige disposées en épis, d'un noir rougeâtre, attachées à de petits pédicules rouges, couverts d'un fin coton, portant sous la fleur une feuille de la grandeur de l'ongle, quelquefois purpurine, quelquefois d'un purpurin verdâtre.

Ces fleurs sont irrégulières, à quatre pétales, disposées en main ouverte, ou en cône, soutenues par un calice découpé jusqu'à la base en cinq parties inégales, & contenant au fond un suc mielleux rouge-noir, doux, vineux & fort agréable.

Quand la fleur est passée, le pistil devient un fruit vésiculaire, gros comme celui du nigella, membraneux, relevé de quatre coins, & divisé en quatre loges, qui renferment des semences rondettes, noirâtres, luisantes comme celles de la pivoine.

La racine de cette plante est vivace, grosse, branchue, ligneuse, rampante profondément en terre, & s'étendant beaucoup.

La *mélianthe* est originaire d'Afrique : M. Herman, professeur en botanique à Leyde, l'a fait connoître en Europe, & lui a donné son nom, qui signifie *fleur miellée*, parce que sa fleur est pleine d'un suc miellé qu'elle distille.

On cultive cette plante en Europe dans les jardins des botanistes curieux, sur-tout en Angleterre; elle y fleurit, & y perfectionne ses graines. Miller vous apprendra sa culture, qui n'est même pas difficile. (D.J.)

MELIAPOUR, ou MELIAPOR,

(Géogr.) ville célèbre de l'Inde, en deçà du Gange, sur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate. On l'appelle aussi *S. Thomé*; quoiqu'à proprement parler, *Méliapour* & *S. Thomé* soient plutôt deux villes contiguës qu'une seule: *Méliapour* n'est habitée que par des Indiens & des Mahométans, au lieu qu'il y a beaucoup d'Arméniens & quelques Portugais à *Saint-Thomé*. *Méliapour* est nommée par les Indiens *Mailabourain*, c'est-à-dire, *ville des paons*, parce que les princes qui y régnoient portoient un paon pour armes. Aurengzeb, ayant conquis le royaume de Golconde; est aujourd'hui maître de *Méliapour* & de *Saint-Thomé*, où les Portugais ont eu long-temps un quartier considérable. Long. 98, 30; Lat. 13, 10.

MELIBÆE, (Géogr. anc.) en latin *Melibœa*, ancienne ville de Thrace, dans la Thessalie, au pié du mont Ossa, & au dessus de Démétriade, comme le prouve un passage de Tite-Live, livre XLIV; chap. xiiij.

MELIBÆUS MONS, LE, (Géogr. anc.) ancien nom d'une montagne de la Germanie, dont César parle, de bello Gallico, lib. VI. cap. x. Il est assez vraisemblable que *Blocberg* est le nom moderne du *Melibæus* des anciens. Il est dans le Hartz, nom qui conserve encore quelque chose de celui d'Hercynie. Les Cattes, voisins de *Melibæus*, *Catti*, *Melibæi*, étoient les Cattes limitrophes des Chérusques. (D.J.)

MELICA, f. f. (Gram. Hist. nat. Bot.) blé battu; c'est une espèce de millet qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de huit ou dix piés, & quelquefois de treize, semblables à celles des roseaux, grosses comme le doigt, noueuses, remplies d'une moëlle blanche. De chaque nœud il sort des feuilles longues de plus d'une coudée, larges de trois ou quatre doigts, semblables aussi à celles des roseaux; ses fleurs sont petites, de couleur jaune, oblongues, pendantes; elles naissent par bottes ou bouquets, longs presque d'un pié, larges de quatre à cinq pouces. Lorsqu'elles sont passées, il leur succede des semences presque rondes, plus grosses du double que celles du millet ordinaire, de couleur tantôt jaune ou roussâtre, tantôt noire. Ses racines sont

fortes & fibreuses; la *méllica* aime les terres grasses & humides; on la cultive en Espagne, en Italie, & en d'autres pays chauds. Les paysans nettoient le grain, & l'ayant fait moudre, ils en pétrissent du pain friable, lourd & peu nourrissant; on en engraisse la volaille & les pigeons en Toscane; on fait de la moëlle des tuyaux un remède pour les écrouelles. Gaspard Bauhin désigne cette plante par cette phrase, *millium arundinaceum, subrotundo semine, torgo nominatum.*

MELICERIS, f. m. (*Chirurgie.*) est une tumeur enfermée dans un kiste, & contenant une matière qui ressemble à du miel, d'où lui vient son nom. Elle est sans douleur, & ressemble beaucoup à l'athérome & au stéatome. *Voyez* ATHÉROME & STÉATOME.

Le *méliceris* est une espèce de loupe. *Voyez* LOUPE. (Y)

MELICERTE, (*Myth.*) fils d'Athamas, roi de Thebes & d'Ino, fuyant avec sa mère les fureurs de son père, se précipita dans la mer, mais un dauphin le reçut sur son dos, & le porta dans l'isthme de Corinthe, sur le rivage près de Cromion, où Sisiphe, beau-père de Laërte, l'ayant trouvé exposé, le fit enterrer honorablement; & changeant son nom en celui de *Palémon*, il institua en son honneur les jeux isthmiques. *Mélicerte* fut honoré principalement dans l'île de Ténédos, où l'on porta la superstition jusqu'à lui offrir des enfans en sacrifice. (+)

MELICRATE, (*Chymie, diète, mat. méd.*) est la même chose qu'hydromel. *V.* HYDROMEL, & MIEL.

MELIO, ou MÉLIS, (*Marine.*) *Voy.* TOILE.

MELIKTU-ZIZIAR, on PRINCE DES MARCHANDS, f. m. (*Hist. mod. & comm.*) On nomme ainsi en Perse celui qui a l'inspection générale sur le commerce de tout le royaume, & particulièrement sur celui d'Ispham. C'est une espèce de prévôt des marchands, mais dont la juridiction est beaucoup plus étendue que parmi nous.

C'est cet officier qui décide & qui juge de tous les différends qui arrivent entre marchands; il a aussi inspection sur les tisserands & les tailleurs de la cour sous le

nazir, aussi-bien que le soin de fournir toutes les choses dont on a besoin au ferrail: enfin il a la direction de tous les courtiers & commissionnaires qui sont chargés des marchandises du roi, & qui en font négoce dans les pays étrangers. *Voyez* NAZIR & SERRAIL. *Dictionn. de Comm.* (G)

MELILLE, *Melilla*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle tire son nom de la quantité de miel qu'on trouve dans son terroir. Les Espagnols la prirent en 1496, & y bâtirent une citadelle; mais cette ville est retournée aux Maures. Elle est près de la mer, à 30 lieues de Trémecen. *Long.* 25, 35; *Lat.* 34, 58. (D. J.)

MELILOT, f. m. *melilotus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée: le pistil sort du calice & devient, quand sa fleur est passée, une capsule découverte, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas enveloppée du calice de la fleur comme dans le trefle. Cette capsule contient une ou deux semences arrondies. Ajoutez aux caractères de ce genre, que chaque pédicule porte trois feuilles. *Tournefort, inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte 15 espèces de *mélilots*, auxquelles on peut joindre celle qui est représentée dans les *mémoires de l'académie de Petersbourg, tome VIII, page 279.* Elle y est nommée *melilotus, siliquâ membranacâ, compressâ*; & elle est venue de graines cueillies en Sibérie. Mais c'est assez de décrire ici le *mélilot* commun à fleurs jaunes, qu'on appelle vulgairement *mirlirôt*; c'est le *melilotus Germanicus* de C. B. P. & des I. R. H. 407, en Anglois *the common ou german melilot.*

Sa racine est blanche, pliante, garnie de fibres capillaires fort courtes, plongées profondément dans la terre; ses tiges sont ordinairement nombreuses, quelquefois elle n'en a qu'une; elles sont hautes d'une coudée ou d'une à deux coudées, lisses, cylindriques, cannelées, foibles, cependant creuses, branchues, revêtues de feuilles qui viennent par intervalles au nombre de trois sur une même queue, grêles & longues d'un pouce & demi; ces feuilles sont oblongues, légèrement dentellées, & comme rangées à leur bord, lisses d'un verd foncé.

Ses fleurs naissent sur de longs épis qui

fortent des aisselles des feuilles: elles sont clair-femées, légumineuses, petites, jaunes, à quatre pétales, portées sur des pédicules courts très-menus; il leur succede des capsules ou gouffes fort courtes, simples, pendantes, ridées, nues, c'est-à-dire, qui ne sont pas cachées dans le calice, comme dans le trefle; noires quand elles sont mûres; elles renferment chacune une ou deux graines arrondies, jaunâtres, d'une faveur légumineuse.

Cette plante verte n'a presque point d'odeur; mais quand elle est sèche, elle en a une très-pénétrante: elle croît en abondance dans les haies, les buissons & parmi les blés; elle est d'usage étant fleurie. On s'en sert extérieurement pour amollir, résoudre, digérer. On tire de ses fleurs une eau distillée qui s'emploie dans les parfums. (D. J.)

MÉLILOT, ou MIRLIROT, (Pharm. & Mat. méd.) Les sommités fleuries de *mélilot* sont employées très-fréquemment dans les décoctions pour les lavemens carminatifs & adoucissans, & pour les fomentations résolatives & discutives: on les applique en cataplasmes, étant cuites dans de l'eau avec les plantes & les semences émoussées, sur les tumeurs inflammatoires, dont on prétend qu'elles arrêtent les progrès ou qu'elles procurent la maturation. Quelques auteurs ont recommandé l'application extérieure de ces fomentations ou de ces cataplasmes, comme étant très-utile contre les affections inflammatoires des viscères, & particulièrement contre la pleurésie. V. aux articles INFLAMMATION, PLEURÉSIE & TOPIQUE, quel fond on peut faire sur les secours de ce genre.

Le suc ou l'infusion des fleurs de *mélilot* ont été recommandés dans les ophthalmies douloureuses.

On emploie rarement le *mélilot* à l'intérieur; quelques auteurs ont recommandé cependant l'infusion & la décoction de ses fleurs contre les inflammations du bas-ventre, les douleurs néphrétiques & les fleurs blanches.

On garde dans quelques boutiques une eau distillée & chargée d'un petit parfum léger qui ne peut lui communiquer que très-peu de vertu médicinale.

Le *mélilot* a donné son nom à son emplâtre dont l'usage est assez fréquent, & dont voici la composition.

*Emplâtre de mélilot de la Pharmacopée de Paris.* Prenez des sommités de *mélilot* fleuries & fraîches, trois livres; hachez-les & jetez-les dans quatre livres de suif de bœuf fondu; cuisez jusqu'à la consommation presque entière de l'humidité; exprimez le suif fortement, & mêlez-y de résine blanche six livres, de cire jaune trois livres, & votre emplâtre est fait. (b)

MELINDE, *Melindum*, (Géogr.) royaume d'Afrique sur la côte orientale de l'Éthiopie, au Zanguebar. Les Portugais y ont un fort, à cause qu'ils font le commerce de cette côte, le long de laquelle il y a des îles considérables. Tout le pays est arrosé de plusieurs rivières. (D. J.)

MELINE, f. f. (Hist. anc. des fossiles.) *melinum*, n. Celf. Vitruv.

Vitruve dit que la *meline* étoit un métal; il parle comme les anciens, qui appelloient indifféremment *métal* tout ce qui se tiroit de la terre; car la *meline* étoit une vraie terre alumineuse, & de couleur jaune, selon Dioscoride. Pline lui donne une couleur blanche, & Servius une couleur fauve: mais les modernes s'en tiennent au sentiment de Dioscoride; & ce que les peintres appellent *ocre de rut*, approche fort de la description que cet auteur fait de la terre *meline*. Galien nomme sous ce titre divers emplâtres qui devoient apparemment ce nom à leur couleur jaune. (D. J.)

MELINET-CERINTHE, f. f. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée & profondément découpée. Cette fleur est fermée dans quelques espèces, & ouverte dans d'autres. Le pistil sort du calice, qui est tétragone; il tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou, & il devient dans la suite un fruit composé de deux coques, qui se divisent en deux loges dans lesquelles on trouve une semence pour l'ordinaire oblongue. Tournefort, *inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

MELINUM, (Hist. nat. Peinture.) Les anciens donnoient ce nom à une terre très-blanche dont les peintres se servoient dans leurs ouvrages pour peindre en blanc. On

nous dit que cette terre étoit légère ; douce au toucher , friable entre les doigts , & qu'elle coloroit : jetée dans l'eau , elle faisoit un petit bruit ou une espece de sifflement ; elle s'attachoit à la langue , & fondoit comme du beurre dans la bouche. C'est de cette terre que l'on se servoit anciennement pour le blanc dans la peinture ; depuis , on lui a substitué le blanc de céruse , qui a l'inconvénient de jaunir. M. Hill prétend que le *melinum* ou la terre dont on vient de parler , est exempte de ce défaut , & demeure toujours blanche ; ce qui mérite d'être examiné.

Le nom de cette terre annonce qu'on la trouvoit dans l'île de *Melos* ou *Milo* ; mais d'après la description qu'on en donne , il paroît que nous n'avons pas besoin de l'aller chercher si loin , puisque nous avons des terres blanches qui ont tous les caracteres qui viennent d'être rapportés ; il s'agit seulement de savoir si elles prendroient corps avec l'huile , qualité nécessaire pour servir dans la peinture. (—)

**MÉLIORATION**, f. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) en terme de palais signifie toute impense que l'on a faite pour rendre un héritage meilleur , comme d'avoir réparé les bâtimens , d'y avoir ajouté quelque nouvelle construction ; d'avoir fumé , marné , ou amendé autrement les terres ; d'avoir fait des plants d'arbres fruitiers ou de bois. Voyez FRUITS , IMPENSES , RESTITUTION. (A)

**MÉLISSÉ**, *Melissa*, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée : la levre supérieure est relevée , arrondie , & divisée en deux parties , & l'inférieure en trois. Le pistil sort du calice , & il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur ; ce pistil est accompagné de quatre embryons , qui deviennent autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre , que les fleurs naissent dans les aisselles des feuilles , & qu'elles ne sont pas entièrement verticillées. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

M. de Tournefort compte six especes de ce genre de plante , dont les deux princi-

pales sont la *mélisse* des jardins & la *mélisse* des bois.

La *mélisse* des jardins ou la *mélisse* cultivée , *melissa hortensis* des botanistes , en Anglois *the common garden baum* , pousse ses tiges à la hauteur de deux piés , carrées , presque lissés , rameuses , dures , roides , fragiles ; ses feuilles sont oblongues , d'un verd brun , assez semblables à celles du calament ou du baume des jardins , luisantes , hérissées d'un petit poil foilet , dentelées sur les bords , d'une odeur de citron fort agréable , & d'un goût un peu âcre.

Des aisselles des feuilles sortent des fleurs verticillées qui ne forment point d'anneaux entiers autour de la tige , mais sont placées ordinairement au nombre de six , trois d'un côté & trois de l'autre ; elles sont en gueule , petites , blanches , ou d'un rouge pâle : chacune d'elles est un tuyau découpé par le haut en deux levres , soutenu par un long calice velu , tubuleux , divisé en deux parties.

Quand la fleur est passée , il lui succede quatre semences jointes ensemble , presque rondes ou oblongues , enfermées dans le calice de la fleur. On cultive la *mélisse* dans les jardins : elle fleurit en juin , juillet & août ; l'hiver elle se seche sur la surface de la terre , mais sa racine ne périt point. Elle est ligneuse , longue , fibreuse & rampante.

La *mélisse* des jardins est d'un grand usage en médecine ; Gaspard Hoffman conseille de la cueillir au printemps pour les boutiques , avant que la fleur paroisse , parce que dès qu'elle vient à fleurir , elle sent la punaise. Elle contient beaucoup d'huile exaltée & de sel essentiel.

La *mélisse* des bois , la *mélisse* sauvage , la *mélisse* bâtarde ou la *mélisse* puante (car elle porte tous ces noms) , est celle que Tournefort appelle *melissa humilis* , *sylvestris* , *latifolia* , *maximo flore* , *purpurascens* , I. R. H. 193 , *laminium montanum* , *melissæ folio* , par C. B. P. 231.

Elle vient dans les bois & diffère de la précédente par ses tiges , beaucoup plus basses & moins rameuses ; par ses feuilles plus velues , plus longues ; par ses fleurs très-grandes , & par son odeur qui n'est point agréable. Ses racines sont si sembla-

bles à celles de l'aristolocle menue, que plusieurs apothicaires les confondent. Ses fleurs naissent dans des calices oblongs & velus; elles sont grandes, toutes tournées en devant, sans odeur, assez semblables à celles du *lamium*, mais plus grandes, d'un blanc purpurin ou d'un pourpre clair; quelquefois la crête de la fleur est entière, & quelquefois taillée comme un cœur. Sa graine est grosse, noirâtre & inégale. (D. J.)

MÉLISSE, (*Chymie, Pharm. & Mat. méd.*) *mélisse* des jardins ou citronnelle. Cette plante contient un esprit aromatique & une huile essentielle: ce dernier principe est contenu dans cette plante en assez petite quantité; mais en revanche les pharmacologistes lui accordent tant de subtilité, qu'ils l'ont comparé aux esprits qui animent le corps humain. Pour parler plus raisonnablement des vertus de la *mélisse* & de ses principes volatils, il faut se contenter de dire que c'est à ces principes qu'elle doit toutes ses qualités médicinales, du moins dans l'emploi ordinaire; car la teinture qu'on peut en retirer par l'application de l'esprit-de-vin, n'est empreinte d'aucun autre principe utile que de son huile essentielle: une autre substance qui constitue manifestement la principale partie du produit que M. Cartheuser a retiré de cette plante par l'esprit-de-vin, ne paroît être autre chose que la partie colorante verte, commune à toutes les plantes, qui ne paroît douée d'aucune vertu médicamenteuse. L'infusion théiforme, beaucoup plus usitée que la teinture, ou qui est, pour mieux dire, le seul remède magistral que nous tirons de la *mélisse*, doit sa principale vertu au principe aromatique; car l'extrait léger dont cette infusion se charge, n'a ni âpreté, ni amertume, ni aucune autre qualité sensible par laquelle on puisse évaluer l'action de ce remède.

La *mélisse* tient un rang distingué parmi les remèdes cordiaux, stomachiques, carminatifs, céphaliques & utérins. L'observation prouve cependant que la longue liste de maux contre lesquels les auteurs la célèbrent, doit être restreinte aux légères affections de tête, qui dépendent essentiellement d'un vice de l'estomac, à être essayée

à son tour dans les douleurs & les foiblesses d'estomac, dans les coliques intestinales légères; dans les dispositions aux affections mélancoliques & hystériques, & enfin dans les affections nerveuses peu graves. En un mot, c'est ici un secours fort léger, sur lequel il ne faut pas assez compter pour négliger d'en employer de plus efficaces.

L'emploi officinal de la *mélisse* est beaucoup plus étendu, & ce sont toujours principalement ses principes volatils qu'on se propose de mettre en œuvre. On prépare une eau distillée simple de l'herbe & des fleurs: elle donne son nom à une eau spiritueuse composée, & qui est aussi connue sous celui d'*eau des Carmes*, & dont nous allons donner la description. Son huile essentielle est gardée dans les boutiques, du moins dans les boutiques les mieux pourvues. On fait un sirop de ses sommités séchées, & ses feuilles entrent dans le sirop d'armoise, qui doit être préparé par le moyen de la distillation aussi-bien que le précédent. On fait une conserve de ses fleurs; ses feuilles entrent dans la composition de plusieurs eaux distillées aromatiques, telles que l'eau générale de la pharmacopée de Paris, l'eau de lait alexitere, l'eau prophylactique, & son eau distillée simple dans l'eau impériale & dans l'eau divine ou admirable de la pharmacopée de Paris, qui est une liqueur spiritueuse, ratafia dont le goût ne doit pas être bien admirable.

*Eau spiritueuse de mélisse composée*, ou *eau des Carmes*, selon la description de Lemery. Prenez des feuilles de *mélisse* tendres, vertes, odorantes, nouvellement cueillies, six poignées; de l'écorce de citron extérieure jaune, deux onces; de la muscade & de la coriandre, de chacune une once; de la cannelle & des girofles, de chacune demi-once: pilez & concassez bien les ingrédients, mêlez-les ensemble; & les ayant mis dans une cucurbitte de verre ou de grès, versez dessus du vin blanc & de l'eau-de-vie, de chacune deux livres; bouchez bien le vaisseau, & laissez la matière en digestion pendant trois jours; mettez la ensuite distiller au bain-marie, vous aurez une eau aromatique spiritueuse, fort propre pour les maladies hystériques, pour les maladies du cerveau, pour fortifier le cœur, l'estomac,

pour les palpitations, pour les foiblesses, pour résister au venin: la dose en est depuis une dragme jusqu'à une once. Lemery, *cours de chymie*. Le commentateur de Lemery ajoute en note sur cette préparation l'avis suivant: " Il faut savoir que cette » prétendue eau de *mélisse* est la si fameuse » eau des Carmes dont le public s'obstine » sans fondement à vouloir attribuer le » secret à ces religieux, quoique ce ne soit » de leur part qu'une usurpation sur la » profession des apothicaires, qui font tous » en état de la préparer aussi belle & aussi » bonne, &c. »

L'eau de *mélisse* spiritueuse composée est un des ingrédients les plus ordinaires des potions cordiales les plus usitées. (b)

MÉLISSE, *Melissa*, (Géogr. anc.) nom d'une ville de Libye, 2°. d'un bourg de la grande Grece, 3°. d'un village de Péloponèse au territoire de Corinthe, &, 4°. d'un autre village en Phrygie, célèbre par le tombeau d'Alcibiade, qui y fut inhumé après qu'il y eut péri par les embûches que lui tendit Pharnabazé. Plutarque nous a donné la vie curieuse de ce fameux Athénien; mais il a oublié un trait qui le peint d'après nature. Etant encore jeune, il vint rendre visite à Périclès son oncle, qu'il trouva plongé dans une profonde rêverie; il lui en demanda la raison. " C'est, » dit Périclès, que je ne trouve pas le » moyen de rendre mon compte du trésor » sacré. Eh bien, imaginez-en quelqu'un, » lui répondit le jeune Alcibiade avec vivacité, pour vous dispenser de le rendre. » Cet avis fut malheureusement suivi, & dès-lors Périclès hafarda de s'enfvelir plutôt sous les ruines de la république que sous celles de sa maison.

MÉLITA, (Géogr. anc.) nom Latin de l'île & de la ville de Malte. Cicéron le dit, *in qua insula Melita, eodem nomine, oppidum est*. Ovide appelle cette île fertile:

*Fertilis est Melite, sterili vicina Cosyra.*

Mais c'étoient les habitans qui la fertilisoient; ils y travailloient aussi les laines avec beaucoup de goût, car c'est là-dessus que porte l'épithete de *lanigera*, dont Silius Italicus l'honore. Scylax & Ptolomée ont trop

approché cette île de l'Afrique, à laquelle ils la donnoient, au lieu que les Romains, qui la connoissoient beaucoup mieux, la regardoient comme une annexe de la Sicile, dont elle est en effet bien plus voisine.

MELITÆNSES, (Géogr. anc.) peuples de la Thessalie dans la Phthiotide. Strabon nomme leur ville principale *Pyrrhæ*, & Pline *Melitæa*.

MELITE, (Géogr. anc.) Μελίτη, quartier d'Athènes de la tribu Cécropide. Il y avoit dans ce quartier plusieurs temples, un à Hercule, un à Eurisaces, un à Mélanippe, fils de Thésée, un à Diane où l'on enterroit ceux qui étoient morts de la main du bourreau, &c. Enfin, Thémistocle, Phocion & les acteurs des tragédies y avoient leurs palais.

MELITENE, (Géogr. anc.) contrée d'Asie dans la Cappadoce, & ensuite dans la petite Arménie. Son chef-lieu en prit le nom, & devint une ville célèbre dans l'histoire ecclésiastique; parce que S. Polieucte y fut le premier martyrisé, en 257. De plus, c'est le lieu de la naissance de saint Mélece, évêque d'Antioche au iv<sup>e</sup>. siècle. Cet endroit se nomme aujourd'hui *Malahthiah*. (D. J.)

MELITES, (Hist. nat.) Quelques auteurs ont donné ce nom au bois de frêne pétrifié.

MELITHIA, (Littérat.) gâteaux faits avec du miel, & qu'on offroit à Trophonius. (D. J.)

MELITITES, s. f. (Hist. anc.) nom donné par les anciens auteurs lithologes à une espèce d'argile compacte, d'un blanc tirant sur le jaune & semblable à la couleur du miel. On s'en servoit autrefois intérieurement, & on la regardoit comme un soporatif; on l'appliquoit aussi extérieurement pour la guérison des ulcères.

Le nom de *mélitites* a aussi été donné par quelques auteurs à une espèce d'ourfine arrondie comme une pomme. (—)

MELITO ou MILETO, (Géogr.) *Mileus*; petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Reggio, mais exempt de sa juridiction. Elle est sur une montagne, à 16 milles N. E. de Reggio, 20 S. O. de Cozenza. Un tremblement de

terre la maltraita cruellement en 1638. *Long.* 34, 9, *lat.* 38, 36. (D. J.)

**MELLA**, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule, selon Servius, célèbre commentateur de Virgile, par où il faut entendre la Gaule Cisalpine. En vain chercheroit-on le fleuve *Mella* au-delà des Alpes; nous avons observé que la partie septentrionale de l'Italie étoit appelée proprement *Gaule*. Le *Mella* sort du mont Brennus sur les frontières du Trentin, passe auprès de Bresse, autrefois *Bricia*, & se jette dans l'Ollies, aujourd'hui *Ozlio*: c'est dans les prairies qu'arrose le *Mella*, qu'on trouve l'amellum, plante qui tire son nom du fleuve & dans laquelle Virgile trouve un remède assuré contre les malheurs des abeilles. *Géorg. l. IV, v. 278. Hujus odorato...* quoiqu'il fait décrit avec soin, on ne la reconnoît pas aujourd'hui; on est partagé entre l'*aster atticus*, la camomille & la mélisse. *Géorg. Virg. page 179.* (C)

**MELLARIA**, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique, auprès de la mer; elle est entièrement ruinée. Le P. Hardouin dit que le lieu où elle étoit, se nomme présentement *Milarese*. M. Conduit, gentilhomme Anglois, qui a fait bien des recherches dans le pays, pense que *Mellaria* étoit située dans le val de Vacca, canton qui produit d'excellent miel, ainsi que d'autres lieux sur la même côte, qui en tirent également leur nom. (D. J.)

**MELLARIUM**, f. m. (*Mythologie*) vaisseau rempli de vin qu'on portoit dans les fêtes de la bonne déesse. On lui faisoit des libations de ce vin qu'on n'appelloit point *vin*, mais *lait*; & le vaisseau étoit appelé *mellarium*.

**MELLE**, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Poitou, au midi de S. Maixant. Elle contient deux paroisses, & c'est le siège d'une justice royale. *Long.* 17, 25; *lat.* 46, 30. (D. J.)

**MELLEUM MARMOR**, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une espèce de marbre d'un jaune clair, de la couleur du miel. On en trouve, dit-on, en plusieurs endroits d'Italie.

**MELLI**, (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au midi de la rivière de Gambie. Il est borné au nord-ouest par les

Biafares, au nord-est & à l'est par les Sonfors, au sud par les Feloupes de Sierra-Lionne, & au couchant par les Mallons, qui le séparent de la mer: nous n'en avons aucune relation satisfaisante, la moitié du monde nous est inconnue. (D. J.)

**MELLINGEN**, (*Géogr.*) ville dans la partie basse des bailliages libres en Suisse. L'histoire de cette ville est à-peu-près la même que celle de Bremgarten, & des bailliages libres. C'est le passage de la Rufs; & le péage que la ville se fait payer est très-lucratif pour elle, onéreux aux marchands. Cette ville a deux advoyers, un petit & un grand conseil. Toutes les charges sont à la nomination de la ville. Ces conseils jugent toutes les affaires civiles & criminelles de leur district. Il y a appel au syndicat qui s'assemble annuellement à Baden. La bourgeoisie s'assemble aussi deux fois par an, & elle exerce quelques droits, par exemple, celui de recevoir de nouveaux bourgeois. Les habitans sont de la religion catholique Romaine.

La ville donne son nom à un des chapitres dans lequel le diocèse de Constance est partagé. (H)

**MELLONIA**, (*Mythologie.*) divinité champêtre qui, disoit-on, prenoit sous sa protection les abeilles & leur ouvrage. Parmi des peuples dont le miel faisoit la grande richesse, il falloit une divinité protectrice de cette denrée, & sévère vengeresse de quiconque la voleroit, ou gâteroit les ruches d'un autre. (D. J.)

**MELLONA**, f. f. (*Mythol.*) déesse de la récolte du miel.

**MELLUSINE**, f. f. (*Blason.*) en terme de blason on donne le nom de *mellusine* à une figure mi-échevelée, demi-femme & demi-serpent, qui se baigne dans une cuve, où elle se mire & se coëffe; on ne se sert de ce terme que pour les cimiers. Les maisons de Lusignan & de S. Gelais portent pour cimier une *mellusine*. (D. J.)

**MELNICK**, (*Géogr.*) petite ville de Bohême, au confluent de l'Elde & du Muldan, à 4 milles N. au dessous de Prague. *Long.* 30, 18; *lat.* 50, 22. (D. J.)

**MELOCACTUS**, (*Bot. exot.*) genre de plante à fleur monopétale; campaniforme

forme, tubulée, profondément découpée, & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit mou, ressemblant à une olive, charnu & rempli d'une petite semence. Ce fruit est surmonté d'un chapiteau dans plusieurs especes. Tournefort, *Inst. rei herb. appendix. Voyez* PLANTE.

Le *melocactus*, ou le melon à chardons, comme disent les Anglois, *melon thistle*, en Latin, par nos botanistes *melocactus*, *melocardnus*, termes qui désignent la même chose, une pomme, un melon hérissé de piquans, à cause que cette plante Américaine a quelque ressemblance à une pomme, à un melon garni d'épines. Elle est pleine de suc, & toute armée de pointes anguleuses ou polygonales. Sa fleur est monopétale, en cloche, tubuleuse, nue, divisée en plusieurs segmens placés sur l'ovaire, & garnie en dedans d'un grand nombre d'étamines. Son ovaire dégénere en un fruit pulpeux, rempli d'une multitude de semences.

On trouve de plusieurs especes de *melocactes* dans les Indes occidentales; mais nous n'en connoissons que deux en Europe, qui même ne different que par leur grosseur; savoir, le grand & le petit *melocacte*. *Melocactus Americana major*, & *melocactus minor*.

C'est une des plus merveilleuses plantes de la nature, & en même temps de la forme la plus étrange & la plus bizarre de l'aveu des connoisseurs. Il n'y a rien qui lui ressemble dans le regne végétal de l'Europe. Aussi les curieux qui la possèdent, la conservent précieusement; & ceux qui la voient, du premier coup-d'œil la prennent pour un ouvrage de l'art, fait à dessein d'amuser le peuple. Mais voici sa description, faite par le P. Pluvier, qui prouvera ce que j'avance.

Elle présente une grosse masse ovale, garnie d'épines robustes, ou, si l'on aime mieux, un gros melon tout hérissé de piquans & planté immédiatement sur la terre. Elle naît ordinairement ou sur les rochers, ou dans des lieux secs & arides, de même que nos grandes jombardes.

Sa racine ressemble quelquefois à la corne d'un bœuf; mais ordinairement c'est un corps de plusieurs grosses fibres blanches,

Tome XXI.

ligneuses & branchues, d'où il sort immédiatement une masse, souvent plus grosse que la tête d'un homme. On en voit de plusieurs figures; les unes rondes comme des boules, les autres ovales, & d'autres presque en pain de sucre. La surface extérieure est toute cannelée à la façon de nos melons; mais les côtes sont plus fréquentes, plus relevées. Elles ne sont point arrondies, mais taillées comme en dos d'âne, & toutes ondées par divers plis. Dans l'entre-deux des plis, on remarque sur le dos un écusson coronneux, d'où sortent ordinairement deux aiguillons très-pointus, roides, presque osseux, blancs, mais rouges par la pointe.

Il y a toujours un de ces aiguillons plantés perpendiculairement au centre de l'écusson. Les autres sont arrangés en rayons tout autour de la base. Le plus bas de tous est la moitié plus grand que les autres; leur longueur ordinaire est depuis demi-pouce, jusqu'à un pouce & demi.

La peau extérieure de cette masse est fort unie, d'un verd foncé, & toute picotée de petits points un peu plus clairs en façon de miniature. Son intérieur est massif & sans vuide, charnu, d'une substance blanche, succulente, un peu plus ferme que celle du melon, & d'un goût tant soit peu acide.

Du sommet de cette masse, il sort une maniere de colonne ou cylindre, haut d'environ un pié, & épais de trois à quatre pouces. Le dedans de cette colonne est charnu, de même que la masse, l'espace d'environ deux pouces. Le reste est un composé d'un coton très-blanc & très-fin, mêlé d'une infinité de petites épines subtiles, piquantes, rouges, dures, quoique pliables comme les foies dont on fait les vergettes à nettoyer les habits. Le sommet de cette colonne est arrondi comme la coëffe d'un chapeau, & comparté le plus agréablement du monde, en façon d'un réseau formé de plusieurs rayons courbés, qui se croisent de droite à gauche, & de gauche à droite, du centre à la circonférence.

Dans chaque losange que composent ces rayons ainsi croisés, on voit sortir une fleur d'un rouge très-vif, faite en tuyau,

M m m

évasée, & fendue en plusieurs pointes en façon de couronne. Dans quelques especes de plantes, ces fleurs sont doubles, c'est-à-dire, composées de plusieurs tuyaux les uns dans les autres. Elles ont ordinairement trois à quatre lignes de diametre, & portent toutes sur un embryon qui devient ensuite un fruit rouge comme de l'écarlate, poli, mou, de la grosseur & figure presque d'une olive. Sa chair est fort tendre, succulente, blanche, d'un goût très-agréable. Elle est remplie de quantité de petites semences noires, chagrinées & presque aussi grosses que la semence du pavot.

Quand ce fruit est mûr, il sort de soi-même du dedans de sa niche, où il étoit entièrement caché; & quand il commence à sortir, vous diriez que c'est un rubis enchâssé dans les piquans de cette colonne.

On voit quantité de ces plantes dans l'île Saint-Christophe, du côté des salines. On en voit dans toute l'Amérique de différentes especes; mais les deux especes mentionnées ci-dessus sont presque les seules que nous connoissons en Europe.

Cette plante croît communément dans les rochers des Indes occidentales, d'où elle sort par les ouvertures qui se trouvent dans ces rochers, & par conséquent reçoit très-peu de nourriture du terroir. Elle ne prospere point quand elle est transplantée dans un autre terrain, à moins que ce terrain ne soit un roc, ou élevé du sol ordinaire par un amas de pierres & de décombres.

La grande espece abonde à la Jamaïque, d'où on l'envoie en Angleterre, mais elle y arrive rarement en bon état; ceux qui la transportent l'humectent trop, & la pourrissent pour vouloir la mieux conserver. La meilleure méthode pour la transporter saine, est de la tirer entiere des lieux où elle croît; de choisir les plus jeunes plantes par préférence aux vieilles; de les emballer séparées dans une large caisse avec du foin ou de la paille sèche, & de les préserver de la moisissure & des vers dans le trajet.

Quand on les veut apporter toutes plantées dans des tonneaux, alors la bonne façon est de remplir d'abord les tonneaux de blocailles, d'y mettre en même temps

les plantes, de ne point les arroser dans le passage; mais au contraire de les préserver de l'humidité. Arrivées en Europe, il faut promptement les ôter des tonneaux, les remplacer dans des pots, remplis en partie de moëllon & en partie de sable. L'on plongera ces pots dans un lit chaud de poudre menue d'écorce de chêne, pour aider les plantes à prendre racine. On les laissera dans ce lit jusqu'au mois d'octobre; ensuite on les remettra dans une bonne serre au lieu le plus chaud & le plus sec, pour y rester pendant tout l'hiver. Au printemps on les remettra de nouveau dans un lit de tan, & dans un lieu chaud à l'abri de l'air froid. On observera de ne les point arroser, parce que la valeur du tan suffit à leur entretien.

Malgré ces précautions, cette plante a bien de la peine à croître dans nos climats; cependant on a trouvé le moyen de la multiplier par les graines mêmes qu'elle donne en Europe. Alors on sème les graines dans des pots de décombres, qu'on couvre artificiellement tant de blocailles, que de sable de mer. On plonge ensuite ces pots dans un lit chaud de tan; & avec beaucoup de soins la plante commence à pousser au bout de dix à douze semaines; mais comme elle croît très-lentement, & qu'elle n'attrappe un peu de grandeur qu'au bout de cinq ou six ans, cette méthode très-ennuyeuse & fautive est rarement mise en pratique.

Miller, ayant remarqué les inconvéniens de cette méthode, en a imaginé une autre qui lui a fort bien réussi. Quand la tête, ou la couronne qui se forme sur le sommet de la plante, a souffert quelque injure, il arrive que la plante pousse plusieurs têtes de côté; Miller a donc enlevé diverses de ces têtes, les a plantées dans des pots remplis de blocailles & de sable de mer, & a plongé ces pots dans un lit chaud de poudre d'écorce de chêne: par ce moyen, la plante a pris parfaitement racine, & est devenue fort belle dans le cours d'un an. On observera seulement de ne pas planter les jeunes têtes immédiatement après qu'on les a coupées de dessus les vieilles, parce que la partie blessée se pourriroit; c'est pourquoi il faut avoir soin, après les avoir coupées,

de les mettre à part dans une ferre chaude pendant une quinzaine de jours , pour consolider leur blessure.

Le fruit de cette plante se mange en Amérique ; il a une acidité agréable , qui plaît beaucoup aux habitans de ces pays chauds. (D. J.)

**MELOCALENI**, (Géogr. anc.) peuple des Alpes. Pline, liv. III, ch. xx, les place entre Tergeste & Pola. Lazius croit que leur principale habitation est aujourd'hui Mengelstat. (D. J.)

**MELOCHIE** f. f. *corchorus*, (Hist. nat. Bot.) genre de plante décrit sous le nom de *corchorus*. Voyez ce mot.

**MELOCORCOPALI**, f. f. (Hist. nat. Bot. exot.) arbre des Indes occidentales, assez semblable au coignassier. Il porte un fruit fait comme le melon à côtes , mais plus petit , d'un goût agréable , qui tient de celui de la cerise , & qui est tant soit peu cathartique. C'est le *corcopal* de Thevet. (D. J.)

**MÉLODIE**, f. f. *en Musique*, est l'arrangement successif de plusieurs sons , qui constituent ensemble un chant régulier. La perfection de la *mélodie* dépend des règles & du goût. Le goût fait trouver de beaux chants ; les règles apprennent à bien moduler : il n'en faut pas davantage pour faire une bonne *mélodie*.

Les anciens resserroient plus que nous le sens de ce mot : la *mélodie* n'étoit chez eux que l'exécution du chant : sa composition s'appelloit *mélopée* : l'une & l'autre s'appelle chez nous *mélodie*. Mais comme la constitution de nos chants dépend entièrement de l'harmonie , la *mélodie* ne fait pas une partie considérable de notre musique. Voyez HARMONIE, MÉLOPÉE, &c. Voyez aussi l'article FONDAMENTALE sur cette question , si la *mélodie* vient de l'harmonie. (S)

*Recherches sur les vrais principes de la Mélodie.*

La *mélodie* est une succession de sons tellement ordonnés selon les loix du rythme & de la modulation , qu'elle forme un sens agréable à l'oreille ; la *mélodie* vocale s'appelle *chant* ; & l'instrumentale vocale , *Symphonie*.

L'idée du rythme entre nécessairement dans celle de la *mélodie* : un chant n'est un chant qu'autant qu'il est mesuré ; la même succession de sons peut recevoir autant de caractères , autant de *mélodies* différentes , qu'on peut la scander différemment , & le seul changement de valeur de notes peut défigurer cette même succession au point de la rendre méconnoissable. Ainsi , la *mélodie* n'est rien par elle-même , c'est la mesure qui la détermine , & il n'y a point de chant sans le temps. On ne doit donc pas comparer la *mélodie* avec l'harmonie , abstraction faite de la mesure dans toutes les deux , car elle est essentielle à l'une , & non pas à l'autre.

La *mélodie* se rapporte à des principes différens , selon la manière dont on la considère. Prise par les rapports des sons & par les règles du mode , elle a son principe dans l'harmonie ; puisque c'est une analyse harmonique qui donne les degrés de la gamme , les cordes du mode , & les loix de la modulation , uniques élémens du chant. Selon ce principe , toute la force de la *mélodie* se borne à flatter l'oreille par des sons agréables , comme on peut flatter la vue par d'agréables accords de couleurs : mais prise pour un art d'imitation par lequel on peut affecter l'esprit de diverses images , émouvoir le cœur de divers sentimens , exciter & calmer les passions , opérer , en un mot , des effets moraux , qui passent l'empire immédiat des sens , il lui faut chercher un autre principe : car on ne voit aucune prise par laquelle la seule harmonie , & tout ce qui vient d'elle , puisse nous affecter ainsi.

Quel est ce second principe ? Il est dans la nature ainsi que le premier ; mais pour l'y découvrir , il faut une observation plus fine , quoique plus simple , & plus de sensibilité dans l'observateur. Ce principe est le même qui fait varier le ton de la voix , quand on parle , selon les choses qu'on dit & les mouvemens qu'on éprouve en les disant. C'est l'accent des langues qui détermine la *mélodie* de chaque nation ; c'est l'accent qui fait qu'on parle en chantant , & qu'on parle avec plus ou moins d'énergie , selon que la langue a plus ou moins d'accent. Celle dont l'accent est plus marqué doit

donner une *mélodie* plus vive & plus passionnée ; celle qui n'a que peu ou point d'accent, ne peut avoir qu'une *mélodie* languissante & froide, sans caractère & sans expression. Voilà les vrais principes ; tant qu'on en sortira, & qu'on voudra parler du pouvoir de la musique sur le cœur humain, on parlera sans s'entendre ; on ne saura ce qu'on dira.

Si la musique ne peint que par la *mélodie*, & tire d'elle toute sa force, il s'en suit que toute musique qui ne chante pas, quelque harmonieuse qu'elle puisse être, n'est point une musique imitative, & ne pouvant ni toucher, ni peindre avec ses beaux accords, l'assè bientôt les oreilles, & laisse toujours le cœur froid. Il suit encore que, malgré la diversité des parties que l'harmonie a introduites, & dont on abuse tant aujourd'hui, si-tôt que deux *mélodies* se font entendre à la fois, elles s'effacent l'une l'autre, & demeurent de nul effet, quelque belles qu'elles puissent être chacune séparément : d'où l'on peut juger avec quel goût les compositeurs François ont introduit à leur opéra l'usage de faire servir un air d'accompagnement à un chœur ou à un autre air ; ce qui est comme si on s'avisait de réciter deux discours à la fois, pour donner plus de force à leur éloquence. *Voyez* UNITÉ DE MÉLODIE, (*Musiq.*) (S.)

MÉLODIE *oratoire*, (*Art oratoire.*) accord successif des sons, dont il n'existe à la fois qu'une partie, mais partie liée par ses rapports avec les sons qui précèdent & qui suivent, comme dans le chant musical, où les sons sont placés à des intervalles aisés à saisir : c'est le ruisseau qui coule.

La *mélodie* du discours consiste dans la manière dont les sons simples ou composés sont assortis & liés entr'eux pour former des syllabes ; dans la manière dont les syllabes sont liées entre elles pour former un mot ; les mots entr'eux pour former un membre de période : ainsi de suite.

Toutes les langues sont formées de voyelles, de consonnes & de diphthongues, qui sont des combinaisons de voyelles seulement. On a fait ensuite les syllabes, qui sont des combinaisons des voyelles avec les consonnes. De ces combinaisons primordiales du langage, les peuples ont formé

leurs mots, qu'ils ont figurés au gré de certaines loix, que l'usage, l'habitude, l'exemple, le besoin, l'art, l'imagination, les occasions, le hazard ont introduites chez eux. C'est ainsi que de sept notes, les musiciens ont composé non-seulement différens airs, mais différentes espèces, différens genres de musique.

Ceux qui ont traité de la *mélodie*, nous disent que les lettres doivent se joindre entre elles d'une manière aisée, qu'il faut éviter le concours trop fréquent des voyelles, parce qu'elles rendent le discours mou & flottant ; celui des consonnes, parce qu'elles le rendent dur & scabreux ; le grand nombre de monosyllabes, parce qu'elles lui ôtent la consistance ; celui des mots longs, parce qu'ils le rendent lâche & traînant ; il faut varier les chûtes, éviter les rimes, mettre d'abord les plus petites phrases, ensuite les grandes ; enfin, il faut, dit-on, que les consonnes & les voyelles soient tellement mêlées & assorties, qu'elles se donnent par retour les unes aux autres, la consistance & la douceur ; que les consonnes appuient, soutiennent les voyelles ; & que les voyelles à leur tour, lient & polissent les consonnes ; mais tous ces préceptes demandent une oreille faite à l'harmonie. Ils ne doivent pas être toujours observés avec bien du scrupule ; c'est au goût à en décider. Il suffit presque que le goût soit averti qu'il y a là-dessus des loix générales, afin qu'il soit plus attentif sur lui-même. (D. J.)

MÉLODIEUX, adj. (*Musiq.*) qui donne de la *mélodie* ; *mélodieux*, dans l'usage, se dit des sons agréables, des voix sonores, des chans doux & gracieux, &c. (S)

MELON, *melo*, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, ouverte, profondément découpée, & entièrement semblable à celle du concombre. Il y a deux sortes de fleurs dans cette plante, les unes n'ont point d'embryon & sont stériles, les autres sont fécondes & placées sur un embryon, qui devient dans la suite un fruit, le plus souvent ovoïde, lisse ou couvert de rugosités. Ce fruit se divise en trois loges, qui semblent se subdiviser chacune en deux autres. Ces loges contiennent des semences

oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.*  
PLANTE.

Tournefort compte sept especes de *melon*, entre lesquelles nous nous contenterons de décrire l'espece commune, que les botanistes nomment *melo vulgaris*.

Cette plante pousse sur terre des tiges longues, sarmenteuses, rudes au toucher. Ses feuilles ressemblent entièrement à celles du concombre; elles sont seulement un peu plus petites, plus arrondies, & moins anguleuses. Des aisselles des feuilles naissent des fleurs jaunes, semblables à celles du concombre, nombreuses, dont les unes sont stériles, & les autres fertiles. A ces dernières fleurs succèdent des fruits, qui sont, au commencement, un peu velus, mais qui perdent leur coton en grandissant.

Il y a beaucoup de variété dans ce fruit, tant par rapport à la couleur de l'écorce & de la pulpe, au goût & à l'odeur, que par rapport à la figure, à la grosseur, & à d'autres particularités semblables. Les uns sont plus gros que la tête d'un homme, les autres sont de médiocre grosseur, & les autres petits. Les uns sont de forme allongée, les autres ovale, arrondie, renflée; les uns lisses, les autres différemment brodés, ou cannelés. Tous sont couverts d'une écorce assez dure & épaisse, de couleur verte, cendrée, jaune, &c.

Leur chair est tendre, moëlleuse, humide, glutineuse, blanche, jaunâtre, verdâtre, ou rougeâtre, d'une odeur suave, d'un goût doux comme du sucre, & fort agréable. L'intérieur du fruit est divisé en trois principales loges, chacune desquelles semble être subdivisée en deux autres. Ces loges sont remplies d'un grand nombre de semences, presque ovales & aplaties, blanches, revêtues chacune d'une écorce dure comme du parchemin, & contenant une amande très-blanche, douce, huileuse, savoureuse. Les loges où sont enchâssées les semences, & qui font le cœur du *melon*, sont composées d'une moëlle liquide, rougeâtre & d'un bon goût.

On cultive cette plante sur des couches dans les jardins pour l'excellence de son fruit; & cette culture, si perfectionnée de nos jours, demande cependant quelques

remarques particulieres; sur quoi voyez  
MELON; *Agricult. (D. J.)*

MELON, (*Agricult.*) Quoique la culture des *melons* soit très-perfectionnée, MM. Bradley & Miller y reprennent encore des pratiques, qui, pour être d'un usage presque universel, n'en sont pas moins contraires aux loix de la nature.

1°. Lorsqu'un *melon* ou un concombre est en fleur, plusieurs jardiniers ont coutume d'en ôter toutes les fausses fleurs, qui, disent-ils, ne manqueraient pas d'affoiblir la plante; mais si ce sont des fleurs mâles qu'ils ôtent, comme il est vraisemblable, ce sont elles que la nature a destinées pour la propagation du fruit.

2°. Ils ont l'habitude de coucher les différentes branches courantes à égale distance les unes des autres, & de les soulever très-souvent pour appercevoir le jeune fruit; mais cet usage lui fait beaucoup de tort, parce que les vaisseaux qui portent le suc dans le fruit sont tendres, & sujets à se froisser, pour peu qu'on le dérange de l'endroit où il croît naturellement, de sorte qu'il arrive que par cette seule raison, il ne croît, ni ne prospère.

3°. C'est encore une erreur d'exposer le jeune fruit au soleil, en écartant les feuilles qui en sont voisines, dans le dessein de mieux faire croître le fruit; mais la chaleur immédiate du soleil n'est nécessaire que pour faire mûrir le fruit, & non pour son accroissement; car les rayons du soleil tombant directement sur une plante, en dessèchent & resserrent les vaisseaux; de sorte que la sève ne trouvant pas un passage libre, il est impossible qu'elle remplisse la plante si promptement & si abondamment qu'elle le feroit, si ses vaisseaux étoient larges & ouverts, comme ils le sont toujours à l'ombre.

Pour ce qui regarde les graines, il faut s'en procurer de bons *melons* nés dans quelques jardins éloignés; car si on sème la graine de ceux de son propre jardin, elle ne manque guere de dégénérer. Il faut garder cette graine deux ou trois ans avant que de la semer. Si l'on ne peut avoir des graines de deux ou trois ans, & qu'on soit obligé d'en semer de plus fraîches, il faut les tenir dans un endroit chaud à une

distance du feu pendant deux mois , afin de leur ôter leurs parties aqueuses , & pour lors cette graine est aussi bonne , que si on l'avoit gardée deux ou trois ans. Il est parlé dans *les transf. phil. n<sup>o</sup>. 475 , sect. 6* , de graines de *melon* qui avoient 33 ans , & qui ont produit de très-bons *melons* ; & dans *les mêmes Transf. n<sup>o</sup>. 464* , de graines de *melon* de 43 ans , qui ont donné du fruit.

Une chose très importante dans la culture du *melon* , est d'enlever exactement les mauvaises herbes , & retourner la surface de la terre sur laquelle les branches rampent ; car leurs racines sont tendres , & poussent toujours en longueur aussi loin que les branches.

Si l'on veut avoir des *melons* de bonne odeur , il ne faut point laisser de concombre auprès , de crainte que leur duvet mâle ne soit emporté par le vent sur les fleurs des *melons* , & ne les fasse tourner en fruit : ce qui donneroit à coup sûr au *melon* ainsi produit , le goût de concombre , selon que la farine y seroit tombée en plus ou moins grande quantité.

Quand le *melon* est mûr , il faut le couper de bon matin , avant que le soleil l'ait échauffé , en observant de conserver à ce *melon* deux pouces de tige , pour ne lui rien ôter de son parfum ; mais si l'on ne doit manger un *melon* qu'au bout de deux ou trois jours , il faut le cueillir avant qu'il soit parfaitement mûr , autrement il se trouveroit passé.

Si l'on desire de transplanter le *melon* d'une couche dans une autre , il faut faire cette transplantation dans des corbeilles d'osier , ouvertes de tous côtés , qui aient deux pouces d'ouverture par en haut , & quatre de profondeur , parce que les racines en liberté , s'ouvrent un passage à travers la corbeille dans la terre voisine de la couche , qu'on couvre de paille & de paillassons pendant la nuit.

M. de la Quintinie a le premier publié , il y a déjà presque 80 ans , dans *les Transf. philos.* la vraie culture des *melons* ; & personne en France n'a depuis lors renchéri sur sa méthode , quoiqu'on ait cultivé cette plante beaucoup plus communément que du temps de cet habile jardinier. Nos

*melons* sont en général assez médiocres , plus gros que favorables ; j'en excepte bien ceux des parties méridionales de ce royaume , qui viennent , pour ainsi dire , d'eux-mêmes , & sans soin ; ceux-ci sont admirables & pour le goût & pour la graine. (D. J.)

*Melons.* M. Triewald indique , dans les mémoires de l'académie de Stockholm , une méthode dont il s'est servi avec succès pour entretenir les couches où l'on fait venir des *melons* dans une chaleur égale , & plus durable que celles que ces couches ont ordinairement. Pour cet effet , il fit faire dans son jardin des tas d'écorces de bois semblables à celles dont se servent les tanneurs ; il fit couvrir ces tas avec de la paille , afin qu'ils ne fussent point exposés à se geler pendant l'hiver : lorsqu'il fut question de remplir les couches à *melons* , on étendit également ces écorces au fond , de l'épaisseur d'environ un pié ; on mit par dessus de la paille légèrement : lorsque cette paille eut commencé à se pourrir , ou à se consumer , & à s'affaïsser , on remit encore une couche d'écorces d'environ deux piés d'épaisseur , jusqu'à ce que les couches eussent la hauteur requise ; on mit encore de la paille par dessus , & lorsqu'elle eut commencé à se pourrir , on couvrit le tout avec du terreau ordinaire dont on se sert communément pour les couches. M. Triewald assure que par cette méthode il est parvenu à entretenir dans ses couches une chaleur égale jusque bien avant dans l'automne , & elles lui ont produit de très-bons *melons* , même dans une saison avancée , à la suite du printemps qui avoit été très-froid.

MELON , (*Diète & mat. Méd.*) on ne mange guere à Paris , & dans les provinces septentrionales de la France que le *melon* commun , à chair rougeâtre ou orangée ; mais dans les provinces méridionales de ce royaume , on mange encore le *melon* blanc , ou à chair blanche , c'est-à-dire , presqu'entièrement semblable à celle d'une poire , mais tirant sur le verdâtre , & qu'on appelle communément *melon d'Espagne* , & le *melon* d'eau , qui a la chair d'un rouge vineux très-foncé.

Le *melon* commun & le *melon* blanc ont la chair également fondante ; celle du *melon*

d'eau l'est infiniment davantage ; c'est peut-être la plus aqueuse de toutes les substances végétales organisées. Ce n'est presque que de l'eau. Les qualités diétiques de ces trois espèces de fruit sont exactement les mêmes ; la dernière diffère seulement des deux premières quant au degré de ces qualités, c'est-à-dire, en ce qu'un certain volume de *melon* d'eau doit être regardé comme répondant à peine à un volume trois fois moindre de *melon* commun, ou de *melon* blanc.

Le *melon* fournit un aliment agréable, aisé à digérer, rafraîchissant, humectant, défalérant. Les habitans des pays chauds, où ils sont excellens, trouvent une grande ressource dans leur usage journalier contre l'influence du climat. Dans ces pays, on en mange presque à tous les repas ; & on les fait rafraîchir en les faisant tremper tout entiers dans de l'eau de puits, ou en les couvrant de glace. Il est rare qu'ils causent des accidens. Ils ne lâchent pas même aussi souvent le ventre qu'on pourroit le penser, en considérant leur analogie avec d'autres fruits de la même famille, tels que la coloquinte & le concombre sauvage, & en partant d'après l'observation de la vertu très-purgative du *melon* lui-même, dans le pays où il croît naturellement & sans culture. J'ai vu un malade qui en mangeoit un par jour, tandis qu'il prenoit des eaux minérales purgatives, sans en être incommodé. On a cependant vu quelquefois que ce fruit mangé avec excès, sur-tout par les personnes qui n'y sont point accoutumées, & dans les climats moins chauds, a causé des coliques, suivies quelquefois de dysenteries ou de cours de ventre opiniâtre. Mais il n'est pas possible de déterminer quels sont les sujets qui doivent s'abstenir de l'usage du *melon*. Il faut s'en rapporter à cet égard aux tentatives de chacun ; & heureusement ces tentatives ne sont pas dangereuses. On croit communément que le *melon* est moins dangereux lorsqu'on le mange avec du sel, & qu'on boit par-dessus du bon vin un peu copieusement. Il n'est pas clair que ce soit là un assaisonnement salutaire ; mais il est certain qu'il est au moins fort agréable.

La semence du *melon* commun est une

des quatre semences froides majeures. *Voy. SEMENCES FROIDES.*

Cette confiture si commune, qu'on nous vend sous le nom d'*écorce verte de citron*, est l'écorce préparée d'une espèce de gros *melon*, qui croît en Italie. Cette confiture est en général pesante à l'estomac, & de difficile digestion. (b)

MELONS PÉTRIFIÉS, (*Hist. nat.*) nom donné très-improprement par quelques voyageurs & naturalistes, à des pierres d'une forme ovale ou sphéroïde ; en un mot, de la forme des *melons* ; il y en a depuis la grosseur d'un œuf de poule jusqu'à celle des plus gros *melons*, ces *melons* sont unis à leur surface & d'une couleur qui est ou grisâtre ou brune & ferrugineuse ; on les trouve sur le mont-Carmel, dans une couche de grès d'un gris couleur de cendre, dont ils se détachent assez aisément. Quand on vient à les casser, on y trouve une cavité plus ou moins régulière, qui est entièrement couverte de petits cristaux brillans & transparens, dont les sommets sont vers le centre de la cavité. On dit que la pierre même paroît être de la nature du marbre ; elle est d'une couleur jaunâtre, prend très-bien le poli, & ressemble assez au marbre de Florence ; à proportion de la grosseur de la pierre, elle a tantôt un pouce, tantôt un demi-pouce d'épaisseur ; & quelquefois la pierre totale est enveloppée dans une autre croûte plus mince, qui ressemble en quelque façon à l'écorce du fruit.

Les moines qui habitent le mont-Carmel, disent aux voyageurs, que c'est par miracle que ces pierres ont été formées ; & ils racontent, que lorsque le prophète Elie vivoit sur cette montagne, voyant un jour passer un laboureur chargé de *melons* auprès de sa grotte, il lui demanda un de ces fruits ; mais ayant répondu que ce n'étoient point des *melons*, mais des pierres qu'il portoit, le prophète, pour le punir, changea les *melons* en pierres.

Au reste, ces prétendus *melons pétrifiés* ne ressemblent point parfaitement à de vrais *melons* ; on n'y remarque point les côtes, ni la queue ou tige ; & le merveilleux cessera, lorsqu'on fera attention que l'on rencontre, en une infinité d'endroits,

des cailloux & d'autres pierres, arrondis à l'extérieur, dans lesquelles on trouve des cavités remplies de crysiaux, & quelquefois même de l'eau. Ainsi les *melons pétrifiés* du mont-Carmel ne doivent être regardés que comme des corps produits suivant l'ordre ordinaire de la nature. (—)

MELON, *terme de Perruquier*, est une sorte d'étui, à peu près de la forme d'un melon, qui s'ouvre par le milieu, & dont les personnes qui voyagent se servent pour enfermer leurs perruques, sans qu'elles soient gâtées. Les *melons* sont ordinairement faits de carton battu & recouvert d'une peau : ce sont les gainiers qui les fabriquent.

MELONGENE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort compte douze espèces de ce genre de plante; mais ses variétés ne consistent que dans la différente grandeur, forme, & couleur du fruit, ou dans les piquans dont il est armé.

Nous n'avons donc besoin que de décrire ici l'espèce commune nommée par le même Tournefort, *melongena, fructu oblongo, violaceo. Inst. rei herb. 151.*

Sa racine, qui est fibreuse & peu profonde, pousse une tige ordinairement simple, d'environ un pié de haut, de la grosseur du doigt, cylindrique, rougeâtre, couverte d'un certain duvet qui s'en peut aisément détacher. Elle jette des rameaux nombreux, & placés sans ordre, qui partent des aisselles des feuilles.

Ses feuilles sont de la grandeur de la main, & même plus grandes, assez ressemblantes aux feuilles de chêne, sinuées ou plissées sur les bords, mais non crenelées ou dentelées, vertes & couvertes superficiellement d'une certaine poudre blanche comme de la farine. Elles sont portées sur de grosses queues, longues d'un empan; leurs nervures sont rougeâtres comme la tige, & quelquefois épineuses.

A l'opposite des feuilles, sortent des fleurs, tantôt seules, tantôt deux à deux ou trois à trois, sur la même tige ou la même branche. Ces fleurs sont des rosettes à cinq pointes, en façon d'étoile, amples, sinuées, blanchâtres ou purpurines, toute-

nues par des calices hérissés de petites épines rougeâtres, & divisés en cinq segments pointus. Quand les fleurs sont passées, il leur succede des fruits, environ de la grosseur d'un œuf ou d'un concombre, & selon l'espèce, oblongs, cylindriques, ou ovoïdes, solides, lisses, de couleur violette, jaune, purpurine, blanche, noire, ou verdâtre, doux au toucher, remplis d'une pulpe ou chair succulente. Ces fruits contiennent plusieurs semences blanchâtres, applaties, qui ont pour l'ordinaire la figure d'un petit rein, & ressemblent assez à la graine du poivre d'Inde.

Il est vraisemblable que la *melongene* est le *bedingian* des Arabes, le *tongu* des habitans d'Angola, & le *belingel* des Portugais. Quelques botanistes modernes, comme Dodonée, Gérard, Lonicer & Gerner, ont nommé le fruit de cette plante *mala insana*, des pommes dangereuses, ou mal saines, ou propres à rendre fou. Cependant ce fruit n'est nullement mal-faisant, comme il paroît par l'usage continuel qu'en font les Espagnols, les Italiens, & les habitans de la côte de Barbarie dans leurs salades & leurs ragoûts. Les habitans des Antilles les font bouillir après les avoir pelées; ensuite ils les coupent par quartiers, & les mangent avec de l'huile & du poivre. Les Anglois leur trouvent un goût insipide; les botanistes qui s'embarassent peu du goût des fruits, cultivent la *melongene* par pure curiosité. (D. J.)

MELONGENE, (*Diète.*) Le fruit de cette plante se mange très-communément en été & en automne, dans les provinces méridionales de France. La manière la plus usitée de les apprêter, c'est de les partager longitudinalement par le milieu, de faire dans leur chair de profondes entailles, qui ne percent cependant point la peau, de les saupoudrer de sel & de poivre, de les couvrir de mie de pain & de persil hâché, de les arroser avec beaucoup d'huile, & de les faire cuire avec cet assaisonnement au four ou sur le gril. On les coupe aussi par tranches longitudinales; après les avoir pelées, on les couvre d'une pâte fine, & on en prépare des beignets à l'huile. On les mange aussi au jus comme les cardes, avec du mouton sous la forme du ragoût populaire

laire qu'on appelle *haricot* à Paris & aux environs.

Ce fruit a fort peu de goût par lui-même, mais il fournit une base très-convenable aux divers assaisonnemens dont nous venons de parler.

Presque tous les auteurs, en y comprenant le continuateur de la matière médicale de Geoffroy, conviennent que la *melongene* est un aliment non-seulement froid & insipide, mais aussi mauvais que les champignons; qu'il excite des vents, des indigestions, & des fièvres, &c. Tous ces auteurs se trompent: on en mange à Montpellier, par exemple, pendant quatre mois consécutifs, autant au moins que de petits pois à Paris, dans le même temps, c'est-à-dire presque deux fois par jour dans la plus grande partie des tables: les étrangers surtout les trouvent très-appétissantes, & en mangent beaucoup. On en trouve dans plusieurs potagers de Paris, depuis quelques années, & j'ai vu beaucoup de personnes qui connoissoient ce mets, en faire apprêter plusieurs fois, & en faire manger à beaucoup de personnes, pour l'estomac desquelles c'étoit un aliment insolite; & je puis assurer que je n'ai jamais vu l'usage de ce fruit suivi de plus d'accidens que la nourriture la plus innocente. (b)

**MELONNIERE**, f. f. (*Jardinage.*) est l'endroit du jardin où s'élèvent les melons; il est ordinairement renfoncé & soutenu par des murs ou entouré de brises-vent de paille. Les couches qu'on y forme servent non-seulement à élever les plantes les plus délicates, mais elles fournissent tout le terreau si nécessaire dans les jardins.

**MELOPÉE**, f. f. *Μελοποιία*, (*Musique.*) étoit dans la musique grecque; l'art ou les règles de la composition du chant, dont l'exécution s'appelloit *melodie*, voyez ce mot.

Les anciens avoient diverses règles pour la manière de conduire le chant, par degrés conjoints, disjoints ou mêlés, en montant ou en descendant. On en trouve plusieurs dans Aristoxène qui dépendent toutes de ce principe, que dans tout système harmonique, le quatrième ou le cinquième son après le son fondamental, on doit toujours frapper la quarte ou la quinte juste, selon

que les tétracordes sont conjoints ou disjoints; différence qui rend un mode quelconque authentique ou plagal, au gré du compositeur.

Aristide Quintilien divise toute la *mélopée* en trois espèces qui se rapportent à autant de modes, en prenant ce nom dans un nouveau sens. La première étoit l'*hypatoïde* appellée ainsi de la corde *hypate*, la principale ou la plus basse; parce que le chant régnant seulement sur les sons graves, ne s'éloignoit pas de cette corde, & ce chant étoit approprié au mode tragique. La seconde espèce étoit la *mesoïde*, de *mesé*, la corde du milieu, parce que le chant rouloit sur les sons moyens, & celle-ci répondoit au mode nomique consacré à Apollon. Et la troisième s'appelloit *netoïde*, de *neté*, la dernière corde ou la plus haute: son chant ne s'étendoit que sur les sons aigus, & constituoit le mode dithyrambique ou bacchique. Ces modes en avoient d'autres qui leur étoient en quelque manière subordonnés, tels que l'érotique ou amoureux, le comique, & l'encomiastique destiné aux louanges. Tous ces modes étant propres à exciter ou à calmer certaines passions, influoient beaucoup dans les mœurs: & par rapport à cette influence, la *mélopée* se partageoit encore en trois genres; savoir, 1°. Le *systaltique*, ou celui qui inspiroit les passions tendres & amoureuses, les passions tristes & capables de resserrer le cœur, suivant le sens même du mot grec. 2°. Le *diastaltique*, ou celui qui étoit propre à l'épanouir en excitant la joie, le courage, la magnanimité, & les plus grands sentimens. 3°. L'*ésuchastique*, qui tenoit le milieu entre les deux autres, c'est-à-dire, qui ramenoit l'âme à un état de tranquillité. La première espèce de *mélopée* convenoit aux poésies amoureuses, aux plaintes, aux lamentations, & autres expressions semblables. La seconde étoit réservée pour les tragédies & les autres sujets héroïques. La troisième, pour les hymnes, les louanges, les instructions. (S)

**MELOPEPO**, (*Botan.*) genre de plante qui diffère des autres cucurbitacées, en ce que son fruit est rond, strié, anguleux, divisé le plus souvent en cinq parties, & rempli de semences aplaties & attachées

à un placenta spongieux. Tournefort, *inf. rei herb.* Voyez PLANTE.

**MELOPHORE**, adj. (*Litt. Grecque.*) surnom de Cérès, qui signifie celle qui donne des troupeaux. Cérès *mélaphore* avoit à Mégare un temple sans toit. Le mot *mélaphore* est formé de *μῆλον*, brebis, & de *φέρω*, je porte. (*D. J.*)

**MELOS**, (*Géogr. anc.*) nom commun à quelques lieux; 1°. *Melos*, petite île de l'Archipel, dont le nom moderne est *Milo*; 2°. *Melos*, ville de Thessalie; 3°. *Melos*, ville située à l'extrémité de l'Espagne, auprès des colonnes d'Hercule. (*D. J.*)

**MÉLOS**, terre de, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une terre qui se trouve dans l'île de *Melos* dans l'Archipel. On dit qu'elle est d'un blanc tirant sur le gris, sèche, friable, & un peu liée. Il y a tout lieu de croire que c'est une espèce de marne. Les anciens l'appelloient *terra melia*; il ne faut point la confondre avec la terre qu'ils nommoient *melinum*. Voyez cet article. (—)

**MÉLOS**, (*Musiq. des anc.*) douceur du chant. Il est difficile de distinguer dans les auteurs grecs le sens du mot *mélodie*. Platon dans son *Protagoras*, met le *mélôs* dans le simple discours, & semble entendre par-là le chant de la parole. Le *mélôs* paroît être ce par quoi la mélodie est agréable. Ce mot vient de *miel*. (*S.*)

**MELOTE**, f. f. (*Antiq. eccl.*) Cè mot purement grec, *μῆλotes*, se prend en général, selon Henri Etienne, pour la peau de toutes sortes de quadrupèdes à poil ou à laine, mais il désigne en particulier une peau de mouton ou une peau de brebis avec sa toison: car *μῆλον* signifie *brebis*. Les premiers anachoretés se couvroient les épaules avec une *mélote*, & erroient ainsi dans les déserts. Par-tout où la vulgate parle du manteau d'Elie, les Septante disent la *mélote* d'Elie. M. Fleury, dans son *histoire ecclésiastique*, rapporte que les disciples de S. Pacôme portoient une ceinture, & dessus la tunique une peau de chevre blanche, nommée en grec *μῆλotes*, qui couvroit les épaules. Il ajoute qu'ils gardoient l'une & l'autre à table & au lit; mais que, quand ils venoient à la communion, ils ôtoient la *mélote* &

la ceinture, & ne gardoient que la tunique. (*D. J.*)

**MELOUÉ**, ou **MELAVE**, (*Géogr.*) petite ville de la haute Egypte, sur la riviere occidentale du Nil, presque vis-à-vis d'Anfola, à 4 lieues d'Infine, qui est l'Antinopolis des anciens. Long. 49, 30; lat. 27, 30. (*D. J.*)

**MELPES**, (*Géograph. anc.*) riviere de la grande Grece, auprès du promontoire Palinure, selon Pline, *lib. III, cap. v.* Le nom moderne est la *Molpa*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. (*D. J.*)

**MELPOMENE**, (*Mythol.*) une des neuf muses. Son nom signifie *attrayante*, & les poètes la font présider en particulier à la tragédie.

*Dans une scene intéressante ,  
Retraçant d'illustres malheurs ,  
Vois Melpomene gémissante  
De nos yeux arracher des pleurs !  
Sur l'ame vivement atteinte  
La compassion & la crainte  
Font d'utiles impressions ,  
Et l'affreuse image du crime  
Dont le coupable est la victime ,  
Du cœur purge les passions.*

On représente *Melpomene* avec un visage sérieux, tenant le poignard d'une main, & des sceptres de l'autre.

*La Pitié la suit gémissante ;  
La Terreur, toujours menaçante ,  
La soutient d'un air éperdu.  
Quel infortuné faut-il plaindre ?  
Ciel ! quel est le sang qui doit teindre  
Le fer qu'elle tient suspendu ?*

Cependant cette muse, sous le nom de laquelle on nous peint le vrai caractère du tragique; cette muse, dis-je, qu'on a tant de raisons d'admirer, n'est autre chose, dans Horace que la poésie même, le feu, l'harmonie, & l'enthousiasme: l'art & l'étude peuvent bien les régler, mais la nature seule en fait présent à ceux à qui elle destine ses lauriers; & sans le don de ses faveurs, on ne méritera jamais le beau nom de poète. (*D. J.*)

**MELPUM**, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie dans l'Insubrie. Elle ne subsistoit déjà plus du temps de Plin. On soupçonne que c'est *Melzo*, bourg du Milanéz. (*D. J.*)

**MELTE**, f. f. (*Jurispr.*) terme usité dans quelques coutumes pour signifier l'étendue de la juridiction d'un juge. Voyez **DISTRICT & RESSORT**.

**MELTIANUS PAGUS**, (*Géogr. du moyen âge.*) le Multien ou Mulcien, qui avoit pour chef-lieu Meaux en Brie, *Meldi*. C'est apparemment tout le territoire qui obéissoit sous la première race de nos rois à des comtes particuliers; car Grégoire de Tours dit que Guérpin & Gondebaud furent successivement comtes de ce canton, qu'il appelle *comitatum Meldensem*. Les gestes de Dagobert disent *territorium Melodicum*, & les capitulaires de Charlemagne *Melcianum*, & le placent *inter Pagos Parisiacum & Melidunensem*. Dans le partage de Louis le Débonnaire il est nommé *Meltianus*; par Charles le Chauve *Melcianus*; & par Nithard *Miliciacus*.

Le Multien en-delà de la Marne touche au Valois, *Vadensis*, & au Soissonnois.

L'autre partie du Multien, entre la Marne & la Seine, est de la Celtique, dans la Brie, *in Pago Briengenfi*, & confine au Parisien & au Senonois.

Dans le Multien, au nord de la ville de Meaux, est le petit pays de la Goëlle (*Goëlla regiuncula*), dont le lieu principal est le bourg & comté de *Dammartin en Goëlle*; proche les bois, est une ferme qui dépend de l'abbaye de Chambre-Pontaine, qui n'a point d'autre nom que celui de *Goëlle*. Peut-être ce nom vient-il d'un seigneur qui l'aura donné à sa terre; on voit un *Goëlus de Ivriaco*, fils de Robert d'Ivry, & d'Hildeburge, comtesse de Meulan, qui a fait beaucoup de bien à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.

La *Gallevalle* est un autre petit canton, *Calivassinus Pagellus*. Ce nom vient, non de *Gallia Vetus*, comme l'ont dit quelques-uns, mais de *Vadicasses*, peuples dont la principale partie s'étend aujourd'hui dans le diocèse de Châlons, & en partie dans celui de Soissons & celui de Meaux. Voyez *Ad. de Valois, Not. Gal. & Hist. de Meaux, t. I, page 620, in-4<sup>o</sup>.* (C)

**MELTRISCHSTATT**, (*Géogr.*) ou **MELLERSTATT**, en Latin moderne, *Melristadium*, ville ruinée d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, chef-lieu d'un bailliage de même nom, sur le Strat. Elle est renommée par la bataille qui s'y donna entre l'empereur Henri IV & Rodolphe duc de Suabe. (*D. J.*)

**MELULE**, (*Géogr.*) *Mellulus*, grande rivière d'Afrique au royaume de Fez. Elle sort du mont Atlas, & se rend dans le Mulnya qui est le *flumen Malva* des anciens, qui séparoit les deux Mauritanies, la Tingitane & la Césarienne; de même le Mulnya sépare aujourd'hui les royaumes de Fez & d'Alger. (*D. J.*)

**MELUN**, (*Géogr.*) ville de France dans le Hurepoix, aux confins du Gâtinois, sur la Seine, à dix lieues au dessus de Paris, à quatre au dessous de Fontainebleau, & à quatorze de Sens.

Cette ville est fort ancienne; & si l'on en croit ses citoyens, elle a servi de modèle pour bâtir celle de Paris. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la figure & la situation de ces deux places sont parfaitement semblables. La rivière de Seine forme une île à *Melun*, & coupe la ville en trois parties: l'une du côté de la Brie qui est la ville, celle de l'île qui est la cité, & celle qui touche le Gâtinois.

L'ancien nom de *Melun* est *Melodunum*; elle est nommée *Metiosedum*, dans les commentaires de César, dit le savant abbé de Longuerue; mais cet habile homme auroit eu bien de la peine à le prouver, & pour n'en pas dire ici davantage, voyez **METIOSEDUM**. *Melun* étoit autrefois dans le territoire des Sénonois; aussi est-elle encore du diocèse de Sens.

On avoit cru voir dans cette ville les vestiges d'un temple consacré à Isis. Mais après avoir mieux regardé, il s'est trouvé, que ce qu'on y montre sous ce nom, sur le bord de l'île vers le nord, à côté de l'église de Notre-Dame, n'est qu'un reste de salle des chanoines de ce lieu, & son antiquité ne paroît pas remonter plus haut que le règne du roi Robert. C'est un bâtiment de forme carrée longue, dont il n'y a plus que les quatre murs.

*Melun* a été assiégé & pris plusieurs fois par les Anglois & le duc de Bourgogne. Les habitans en chassèrent les premiers, & y reçurent les troupes de Charles VII. Ce prince, par reconnaissance leur accorda de beaux privilèges, dont il ne leur reste que les lettres-patentes en date du dernier février 1432. Le bailliage & le siege présidial de *Melun* se gouvernent par une coutume particulière appelée la *coutume de Melun*, qui fut rédigée en 1560. Long. 20, 26; lat. 48, 33.

Cette ville a été le tombeau de deux de nos rois & la patrie d'un homme qui fut le précepteur de deux autres, après avoir commencé par l'être des enfans d'un particulier (de M. Bouchetel) secrétaire d'état. On fait que je veux parler de Jacques Amyot, qui, de très-basse naissance, parvint aux plus éminentes dignités.

La traduction des amours de *Théagene & de Chariclée* qu'il mit au jour en 1549, en fut l'origine. Elle le fit connoître à la cour, & Henri II lui donna pour lors l'abbaye de Bellozane en 1551; il fut nommé pour aller à Trente, & y prononça, au nom du roi, cette protestation si hardie & si judicieuse, que l'on ne cesse de lire avec plaisir dans les actes de ce concile. Peu de temps après son retour d'Italie, il fut choisi par Henri II pour être le précepteur de ses enfans. Ce fut à la reconnaissance de ses augustes élèves, qu'il dut sa fortune. Charles IX le fit évêque d'Auxerre & grand aumônier. Henri III lui donna le cordon bleu, qu'à sa considération il attacha pour toujours à la grande aumônerie. Enfin il mourut comblé de célébrité, de gloire & d'années en 1593, étant presque octogénaire.

(\*) Pour parler exactement, les *membranes* ne sont pas formées par des fibres entrelacées : ces fibres même leur sont étrangères. Les *membranes* sont composées essentiellement des petites lames du tissu cellulaire entrelacées irrégulièrement. Une *membrane* macérée dans de l'eau, la boit, se gonfle, & devient éponge; séchée de nouveau, elle conserve les petites cavités entre les lames & paroît une écume séchée.

Si les *membranes* n'ont point de fibres, elles n'ont aucune irritabilité, il ne leur reste que la force morte, par laquelle les élémens tendent à se rapprocher, & cette force se conserve plusieurs jours après la mort.

Essentiellement les *membranes* sont sans nerfs & sans sentiment : si elles en paroissent avoir, elles doivent cette apparence à des nerfs qui rampent sur leur surface. On a cherché avec le plus grand soin des nerfs sur la dure-mère où ils seroient aisés à voir, parce qu'on peut la découvrir presque entièrement sans la blesser, & il est avéré qu'il n'y en a pas le moindre filet. Mais des nerfs peuvent

Son principal ouvrage est sa traduction de toutes les œuvres de Plutarque, dont nous avons deux éditions très-belles par Vascosan, l'une *in-fol.* & l'autre *in-8°*.

Les graces du style la firent réussir avec avidité, quoiqu'elle soit souvent infidèle; & malgré les changemens arrivés dans la langue, on la lit toujours avec plaisir. Les vies des hommes illustres ont été traduites plusieurs fois depuis Amyot, mais sa traduction est toujours restée seule entre les mains de tout le monde, & celle même de M. Dacier, qui parut en 1722, ne l'a point fait oublier.

Disons un mot des rois Robert & Philippe, morts à *Melun*. Le premier y finit sa carrière le 20 juin 1031, à soixante ans. On fait tout ce que ce prince éprouva de Grégoire V au sujet de son mariage avec Berthe. Il fallut qu'il obéît; & même ensuite combien de pèlerinages ne se crut-il pas obligé de faire à Rome?

Le roi Philippe termina ses jours à *Melun*, âgé de cinquante-sept ans, le 29 juillet 1108. Son regne célèbre par sa longueur, le fut sur-tout par plusieurs grands événemens, où ce monarque ne prit point de part; de sorte qu'il parut d'autant plus méprisable à ses sujets, que le siecle étoit plus fécond en héros. (D. J.)

MEMARCHURE, f. f. (*Maréchal.*) on appelle ainsi l'effort qu'un cheval se donne au paturon, en posant son pié à faux. Voyez PATURON.

MEMBRANE, f. f. (*Anat.*) c'est une espece de peau mince, flexible, formée de diverses sortes de fibres entrelacées ensemble, & qui sert à couvrir ou à envelopper certaines parties du corps. Voyez CORPS. & PARTIE. (\*)

Les *membranes* du corps sont de différentes sortes, & ont différens noms ; tels sont le périoste, la plevre, le péricarde, le péritoine, &c. Voyez-les chacun dans son article, &c. tels sont aussi la *membrane adipeuse*, la *membrane charnue*, la *membrane* appelée *nichitans*.

Les *membranes* des vaisseaux se nomment *tuniques*, & celles qui couvrent le cerveau, portent le nom particulier de *meninges*. Voyez TUNIQUE & MENINGES.

Les fibres des *membranes* leur donnent une élasticité, au moyen de laquelle elles peuvent se contracter, & embrasser étroitement les parties qu'elles enveloppent ; & ces fibres étant nerveuses, leur donnent un sentiment exquis, qui est la cause de leur contraction : ainsi elles ne peuvent guere souffrir les médicamens âcres, & se réunissent difficilement quand elles sont blessées. Elles sont garnies de quantité de petites glandes qui séparent une humeur propre à humecter les parties qu'elles renferment. L'épaisseur & la transparence des *membranes* sont cause qu'on y apperçoit mieux que dans aucune autre partie du corps, les ramifications des vaisseaux sanguins, dont les divisions infinies, les tours & les détours en mille manieres, les fréquentes anastomoses, non-seulement des veines avec les arteres, mais aussi des veines avec les veines, & des arteres avec les arteres, forment un réseau très-délicat qui couvre toute la *membrane*, & qui est très-agréable à voir. Voyez VAISSEAU, &c.

L'usage des *membranes* est de couvrir & envelopper les parties, & de les fortifier, de les garantir des injures extérieures, de conserver la chaleur naturelle, de joindre une partie à l'autre, de soutenir les petits vaisseaux & les nerfs qui s'étendent dans leurs duplicatures, d'empêcher les humeurs de retourner dans leurs vaisseaux, comme les valvules empêchent le sang de retourner au cœur & dans les veines, d'empêcher le chyle de retourner dans le canal torachique,

& la lympe dans les vaisseaux lymphatiques. Voyez VALVULE, &c.

Les anatomistes avancent généralement qu'il y a une *membrane* commune à tous les muscles : l'aponévrose que l'on voit à plusieurs, les a jetés dans cette erreur ; car si on y fait bien attention, on ne trouvera point de pareille *membrane*.

La *membrane* propre des muscles est celle qui couvre immédiatement toutes les fibres d'un muscle en général & chacune en particulier, & qui y est étroitement attachée. Il y a une autre *membrane*, appelée *membrane commune des vaisseaux*, qui est fort mince, & qui accompagne presque tous les vaisseaux. On doit au reste remarquer que toutes ces *membranes* ne sont que des dépendances du tissu cellulaire, & qu'elles sont formées par ce tissu. Voyez CELLULAIRE, VAISSEAU, VEINE, ARTERE, &c.

Toutes ces *membranes* reçoivent des arteres, des veines & des nerfs, des parties dont elles sont le plus proche.

MEMBRANE commune des muscles.

MEMBRANE propre des muscles.

MEMBRANE commune des vaisseaux.

V. MEMBRANE.

MEMBRANE adipeuse. V. ADIPEUSE.  
MEMBRANE charnue. V. CHARNUE.  
MEMBRANE du tympan. V. TYMPAN & TROU.

MEMBRANE allantoïde. V. ALLANTOÏDE.

MEMBRANE des yeux. V. YEUX.

MEMBRANE VELOUTÉE, en Anatomie, c'est la *membrane* ou *tunique* interne de l'estomac & des intestins. Voyez ESTOMAC & INTESTINS.

On voit sur la surface intérieure de cette *membrane* ou *tunique*, un nombre infini de fibrilles, qui s'élevent perpendiculairement dans toute la substance, que quelques-uns

ramper sur une *membrane*, comme le font les nerfs inercostaux sur la plevre. Leur blessure ou leur lésion quelconque, peut être prise pour celle de la *membrane*.

Il n'y a point de glandes dans les *membranes*. La liqueur fine qui suinte de leur surface, vient des arteres, dont les plus petites branches s'ouvrent dans les grandes cavités & y répandent une lympe. (H. D. G.)

prétendent ne servir qu'à défendre l'estomac contre les humeurs acrimonieuses ; mais M. Drake les regarde comme des conduits excrétoires des glandes qui sont au-dessous, que quelques-uns appellent un *parenchime*, & qu'on a déjà rejeté : mais elles sont vraiment les organes par lesquels la plus grande partie de l'humeur qui est déchargée dans l'estomac & des intestins est séparée, & ces fibrilles sont les conduits immédiats par lesquels l'humeur est portée.

MEMBRANE, (*Jardinage.*) est la peau ou l'enveloppe des chairs & autres parties d'un fruit.

MEMBRANEUX, EUSE, *adject. en Anatomie*, épithète qui se donne à différentes parties qui ont quelque rapport avec la membrane. *Voyez* MEMBRANE.

C'est dans ce sens qu'on a appelé un des muscles de la jambe, le *demi-membraneux*.

Ce muscle est situé à la partie postérieure & interne de la cuisse ; il s'attache supérieurement par un tendon très-plat & large à la partie latérale interne de la tubérosité de l'os ischion au-dessous du biceps & du demi-nerveux ; son tendon plat & large se continue jusqu'environ la partie moyenne de la cuisse : c'est ce qui l'a fait nommer *demi-membraneux* ; ensuite redevenant charnu, il va s'attacher à la partie postérieure & supérieure & interne du tibia par un tendon court.

MEMBRE, *s. m. en Anatomie*, sont les parties extérieures qui viennent du tronc ou corps d'un animal, comme les branches viennent du tronc d'un arbre. *Voyez* CORPS.

Les médecins divisent le corps en trois régions ou ventres, qui sont la tête, la poitrine & le bas-ventre, ou abdomen ; & en extrémités, qui sont les *membres*. *Voyez* EXTRÉMITÉ.

MEMBRE, (*Mythol.*) chaque *membre* ou *portion du corps*, étoit autrefois consacré & voué à quelque divinité ; la tête à Jupiter, la poitrine à Neptune, la ceinture à Mars, l'oreille à la Mémoire, le front au Génie, la main droite à la Foi ou Fidélité, les genoux à la Miséricorde, les sourcils à Junon, les yeux à Cupidon, ou, selon d'autres, à Minerve ; le derrière de l'oreille

droite à Nemesis, le dos à Pluton, les reins à Vénus, les piés à Mercure, les talons & les plantes des piés à Thétis, les doigts à Minerve, &c.

MEMBRE, *en Grammaire*, se dit des parties d'une période ou d'une pensée. *Voyez* PÉRIODE & PENSÉE.

MEMBRES D'UNE ÉQUATION, (*Alg.*) ce sont les deux parties séparées par le signe = ; ainsi dans  $a + b = c$ ,  $a + b$  est un *membre* &  $c$  l'autre. Dans  $x^2 + a x x - c^2 = 0$ ,  $x^2 + a x x - c^2$  est le premier *membre*, &  $0$  l'autre : les termes d'une équation sont les différentes parties de chaque *membre* ; par exemple, ici  $x^2 + a x x - c^2$ , &c. sont trois termes. *Voyez* ÉQUATION & TERME. (O)

MEMBRE, (*Arch.*) s'entend de toute moulure en particulier, ou bien d'une des parties de l'entablement, d'un chapiteau, d'une base, piédestal, imposte, archivolt, chambranle, &c. servant à la décoration tant extérieure qu'intérieure. On dit, ce *membre* d'architecture est trop fort ou trop foible, par rapport à la colonne, à la porte, à la croisée, &c.

MEMBRES D'UN VAISSEAU, (*Mar.*) on appelle *membre* dans un vaisseau, toute grosse pièce de bois qui entre dans sa construction, comme varangues, alonges, genoux, &c.

MEMBRE, (*Peinture.*) on dit que les *membres* d'une figure sont bien proportionnés, lorsqu'il n'y en a point de trop gros ni de trop petits par comparaison avec les autres. On ne se sert guère de ce terme. On dit *des parties bien proportionnées*.

MEMBRE, *s. m. (terme de Blas.)* patte de devant d'un griffon, ou patte d'un autre oiseau, détachée du corps de l'animal ; elle se pose en barre ; vous remarquerez qu'au lieu du terme *membre*, on se sert du terme *patte* ; ce dernier terme s'emploie pour les lions, ours & autres animaux quadrupèdes, mais on nomme *membres* les pattes des oiseaux détachées de leurs corps, & *membres* les mêmes pattes jointes au corps des oiseaux, lorsqu'elles se trouvent d'émail différent. Les griffons étant *moitié aigle, moitié lion*, les pattes de devant sont nommées *membres*, & celles de derrière *pattes*.

*Armé* se dit des griffes, lorsqu'elles sont d'un autre émail que le *membre*.

Gaufreteau de Puynormand, en Guienne; *d'azur à trois membres de griffon d'or*.

Bourdeille d'Archiac, de Matha, en Périgord; *d'or à deux membres de griffon de gueules, armé d'azur*.

**MEMBRÉ, ÉE**, adj. (*terme de Blas.*) se dit des pattes ou *membres* d'aigles, de cygnes, & autres oiseaux, quand ils se trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

Les termes *membre* & *membre* viennent du latin *membrum*, partie, piece détachée.

Dubois d'Espinau, de Piron, en Normandie; *d'or à une aigle de sable, membrée de gueules*.

Foissy de Crenay, de Villemareuil, de Moteux, en Champagne; *d'azur au cygne d'argent, becqué & membré d'or*. (*G. D. L. T.*)

**MEMBRETTO**, dans l'*Architecture*, est le terme italien pour dire *pilastre*, qui porte un arc. Ils sont souvent cannelés, mais ils n'ont jamais plus de 7 ou 9 cannelures. On s'en sert souvent pour orner les chambranles des portes & des cheminées, les fronts des galeries, & pour porter les corniches & les frises de boiserie.

**MEMBRON**, *terme de Plomberie*, c'est ainsi qu'on appelle la troisième piece qui compose les enfaitemens de plomb qu'on met au faite des bâtimens qui sont couverts en ardoise; cette piece est faite en forme de quart de rond, & se place au bas de la bavette. Voyez **ENFAITEMENT**.

**MEMBRURE**, f. f. (*Com.*) sorte de mesure dont on se sert sur les ports pour mesurer la voie de bois de corde.

La *membrure* doit avoir quatre piés de haut & quatre piés de large.

**MEMCEDA**, f. f. (*Commerce.*) mesure des liquides dont on se sert à Mocha en Arabie; elle contient trois chopines de France ou trois pintes d'Angleterre: 40 *memcedas* font un *teman*. Voyez **TEMAN**. *Dictionnaire de Comm.*

**MEMINA**, f. m. (*Histoire naturelle.*) Voyez **MENIMA**.

**MEMINI**, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise. Pline, *liv. III, ch. iv*, donne ce nom aux habitans de la ville & du territoire de Carpentras. (*D. J.*)

**MEMMEL ou MEMELBURG**, (*Géog.*) en latin moderne *Memelium*, ville forte, & château de la Prusse Polonoise, sur la riviere de Tangé, près de la mer Baltique, bâtie en 1250, à 48 lieues N. E. de Dantzic, 81 N. de Varsovie. *Long.* 39, 25; *lat.* 55, 50. (*D. J.*)

**MEMMINGEN**, (*Géog.*) *Druſomagus*, ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans l'Algow. Les Suédois la prirent en 1634, les Bavarois en 1703, & les Impériaux la même année. Elle est dans une plaine fertile & agréable, à 6 lieues d'Ulm, 10 d'Augsbourg, à quelque distance de l'iller. Ses habitans sont Luthériens. Son commerce consiste en toiles, étoffes & papier qu'on y fabrique. *Long.* 27, 50; *lat.* 47, 58. (*D. J.*)

**MEMNONES**, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie sous l'Égypte, selon Ptolomée, *liv. IV, chap. viij*, qui les place près de Méroé. (*D. J.*)

**MEMOIRE, SOUVENIR, RES-SOUVENIR, RÉMINISCENCE**, (*Syn.*)

ces quatre mots expriment également l'attention renouvelée de l'esprit à des idées qu'il a déjà apperçues. Mais la différence des points de vue accessoires qu'ils ajoutent à cette idée commune, assigne à ces mots des caractères distinctifs, qui n'échappent point à la justesse des bons écrivains, dans le temps même qu'ils s'en doutent le moins: le goût, qui sent plus qu'il ne discute, devient pour eux une sorte d'instinct, qui les dirige mieux que ne feroient les raisonnemens les plus subtils, & c'est à cet instinct que sont dues les bonnes fortunes qui n'arrivent qu'à des gens d'esprit, comme le disoit un des écrivains de nos jours qui méritoit le mieux d'en trouver, & qui en trouvoit très-fréquemment.

La *mémoire* & le *souvenir* expriment une attention libre de l'esprit à des idées qu'il n'a point oubliées, quoiqu'il ait discontinué de s'en occuper: les idées avoient fait des impressions durables, on y jette un coup-d'œil nouveau par choix, c'est une action de l'ame.

Le *ressouvenir* & la *réminiscence* expriment une attention fortuite à des idées que l'esprit avoit entièrement oubliées & perdues de vue : ces idées n'avoient fait qu'une impression légère, qui avoit été étouffée ou totalement effacée par de plus fortes ou de plus récentes ; elles se représentent d'elles-mêmes, ou du moins sans aucun concours de notre part ; c'est un événement où l'ame est purement passive.

On se rappelle donc la *mémoire* ou le *souvenir* des choses quand on veut ; cela dépend uniquement de la liberté de l'ame ; mais la *mémoire* ne concerne que les idées de l'esprit ; c'est l'acte d'une faculté subordonnée à l'intelligence, elle sert à l'éclairer : au lieu que le *souvenir* regarde les idées qui intéressent le cœur ; c'est l'acte d'une faculté nécessaire à la sensibilité de l'ame, elle sert à l'échauffer.

C'est dans ce sens que l'auteur du *Pere de famille* a écrit : *Rapportez tout au dernier moment, à ce moment où la mémoire des faits les plus éclatans ne vaudra pas le souvenir d'un verre d'eau présenté par humanité à celui qui avoit soif.* (Epit. dédic.)

On peut dire aussi dans le même sens, qu'une ame bienfaisante ne conserve aucun *souvenir* de l'ingratitude de ceux à qui elle a fait du bien ; ce seroit se déchirer elle-même & détruire son penchant favori : cependant elle en garde la *mémoire*, pour apprendre à faire le bien ; & c'est le plus précieux & le plus négligé de tous les arts.

On a le *ressouvenir* ou la *réminiscence* des choses quand on peut ; cela tient à des causes indépendantes de notre liberté. Mais le *ressouvenir* ramene tout à la fois les idées effacées & la conviction de leur préexistence ; l'esprit les reconnoît : au lieu que la *réminiscence* ne réveille que les idées anciennes, sans aucune réflexion sur cette préexistence ; l'esprit croit les connoître pour la première fois.

L'attention que nous donnons à certaines idées, soit pour notre choix, soit par quelque autre cause, nous porte souvent vers des idées toutes différentes, qui tiennent aux premières par des liens très-déliés & quelquefois même imperceptibles. S'il n'y a entre ces idées que la liaison accidentelle qui peut venir de notre manière de voir,

ou si cette liaison est encore sensible nonobstant les autres liens qui peuvent les attacher l'une à l'autre ; nous avons alors par les unes le *ressouvenir* des autres ; nous reconnoissons les premières traces : mais si la liaison que notre ancienne manière de voir a mise entre ces idées, n'a pas fait sur nous une impression sensible, & que nous n'y distinguons que le lien apparent de l'analogie ; nous pouvons alors n'avoir des idées postérieures qu'une *réminiscence*, jouir sans scrupule du plaisir de l'invention, & être même plagiaire de bonne-foi ; c'est un piège où maints auteurs ont été pris.

Il y a en latin quatre verbes qui me paroissent assez répondre à nos quatre noms françois, & différer entr'eux par les mêmes nuances ; savoir, *meminisse*, *recordari*, *memorari* & *reminisci*.

Le premier a la forme & le sens actif, & vient, comme tout le monde fait, du vieux verbe *meno*, dont le prétérit par reduplication de la première consonne, est *memini* ; *meminisse*, se rappeler la *mémoire*, ce qui est en effet l'action de l'esprit.

Le second a la forme & le sens passif, *recordari*, se recorder, ou plutôt être recordé, recevoir au cœur une impression qu'il a déjà reçue anciennement, mais la recevoir par le *souvenir* d'une idée touchante : si ce verbe a la forme & le sens passif, c'est que, quoique l'esprit agisse ici, le cœur y est purement passif, puisque son émotion est une suite nécessaire & irrésistible de l'acte de *mémoire* qui l'occasionne ; & il y a une sorte de délicatesse à montrer de préférence l'état conséquent du cœur, vu d'ailleurs qu'il indique suffisamment l'acte antérieur de l'esprit, comme l'effet indique assez la cause d'où il part : *Tua in me studia & officia multum tecum recordere*, dit Cicéron à Trébonius (*Epist. famil. xv. 24.*) & comme s'il avoit eu le dessein formel de nous faire remarquer dans ce *recordere* l'esprit & le cœur, il ajoute : *non modo virum bonum me exultimabis*, ce qui me semble désigner l'opération de l'esprit simplement ; *verum etiam te à me amari plurimum judicabis*, ce qui est dit pour aller au cœur.

Les deux derniers *memorari*, être averti par une *mémoire* accidentelle & non spontanée

tancée, avoir le *ressouvenir*, & *reminisci*, être ramené aux anciennes notions de l'esprit, en avoir la *réminiscence*; ces deux derniers, dis-je, ont la forme & le sens passif, quoi qu'en disent les traducteurs ordinaires, à qui la dénomination du verbe déponent mal entendue en a imposé; & ce sens passif a bien de l'analogie avec ce que j'ai observé sur le *ressouvenir* & la *réminiscence*.

Au reste, malgré les conjectures étymologiques, peut-être seroit-il difficile de justifier ma pensée entièrement par des textes précis: mais il ne faudroit pas non plus pour cela la condamner trop; car si l'euphonie a amené dans la diction des fautes même contre l'analogie & les principes fondamentaux de la grammaire, selon la remarque de Cicéron (*Orat. n. 47.*) *Imperatum est a consuetudine ut peccare suavitatis causâ liceret*; combien l'harmonie n'aura-t-elle pas exigé des sacrifices de la justice qui décide du choix des synonymes! Dans notre langue même, où les loix de l'harmonie ne sont pas à beaucoup près si impérieuses que dans la langue Latine, combien de fois les meilleurs écrivains ne sont-ils pas obligés d'abandonner le mot le plus précis, & de lui substituer un synonyme modifié par quelque correctif, plutôt que de faire une phrase mal sonnante, mais juste! (*B. E. R. M.*)

MÉMOIRE, f. f. (*Métaphysique.*) il est important de bien distinguer le point qui sépare l'imagination de la *mémoire*. Ce que les philosophes en ont dit jusqu'ici est si confus, qu'on peut souvent appliquer à la *mémoire* ce qu'ils disent de l'imagination, & à l'imagination ce qu'ils disent de la *mémoire*. Locke fait lui-même consister celle-ci en ce que l'ame a la puissance de réveiller les perceptions qu'elle a déjà eues, avec un sentiment qui dans ce temps-là la convainc qu'elle les a eues auparavant. Cependant cela n'est point exact; car il est constant qu'on peut fort bien se souvenir d'une perception qu'on n'a pas le pouvoir de réveiller.

Tous les philosophes sont ici tombés dans l'erreur de Locke. Quelques-uns qui prétendent que chaque perception laisse dans l'ame une image d'elle-même, à peu près comme un cachet laisse son empreinte,

ne font pas exception; car que seroit-ce que l'image d'une perception qui ne seroit pas la perception même? La méprise en cette occasion vient de ce que, faute d'avoir assez considéré la chose, on a pris pour la perception même de l'objet quelques circonstances ou quelque idée générale qui en effet le réveillent.

Voici donc en quoi différent l'imagination, la *mémoire* & la *réminiscence*; trois choses que l'on confond assez ordinairement. La première réveille les perceptions mêmes; la seconde n'en rappelle que les signes & les circonstances; & la dernière fait reconnaître celles qu'on a déjà eues.

Mais pour mieux connoître les bornes posées entre l'imagination & la *mémoire*, distinguons les différentes perceptions que nous sommes capables d'éprouver, & examinons quelles sont celles que nous pouvons réveiller, & celles dont nous ne pouvons nous rappeler que les signes, quelques circonstances ou quelque idée générale. Les premières donnent de l'exercice à l'imagination, & les autres à la *mémoire*.

Les idées d'étendue sont celles que nous réveillons le plus aisément, parce que les sensations d'où nous les tirons sont telles que, tant que nous veillons, il nous est impossible de nous en séparer. Le goût & l'odorat peuvent n'être point affectés; nous pouvons n'entendre aucun sens & ne voir aucune couleur; mais il n'y a que le sommeil qui puisse nous enlever les perceptions du coucher. Il faut absolument que notre corps porte sur quelque chose, & que ses parties pesent les unes sur les autres. De-là naît une perception qui nous les représente comme distantes & limitées, & qui, par conséquent, emporte l'idée de quelque étendue.

Or, cette idée, nous pouvons la généraliser en la considérant d'une manière indéterminée. Nous pouvons ensuite la modifier & en tirer, par exemple, l'idée d'une ligne droite ou courbe. Mais nous ne saurions réveiller exactement la perception de la grandeur d'un corps, parce que nous n'avons point là-dessus d'idée absolue qui puisse nous servir de mesure fixe. Dans ces occasions, l'esprit ne se rappelle que les noms de *pié*, de *toise*, &c. avec une

idée de grandeur d'autant plus vague que celle qu'il veut se représenter est plus considérable.

Avec le secours de ces premières idées, nous pouvons, en l'absence des objets, nous représenter exactement les figures les plus simples: tels sont des triangles & des carrés: mais que le nombre des côtés s'augmente considérablement, nos efforts deviennent superflus. Si je pense à une figure de mille côtés & à une de 999, ce n'est pas par des perceptions que je les distingue, ce n'est que par les noms que je leur ai donnés: il en est de même de toutes les notions complexes; chacun peut remarquer que, quand il en veut faire usage, il ne se retrace que les noms. Pour les idées simples qu'elles renferment, il ne peut les réveiller que l'une après l'autre, & il faut l'attribuer à une opération différente de la *mémoire*.

L'imagination s'aide naturellement de tout ce qui peut lui être de quelque secours. Ce sera par comparaison avec notre propre figure que nous nous représenterons celle d'un ami absent, & nous l'imaginerons grand ou petit, parce que nous en mesurons en quelque sorte la taille avec la nôtre. Mais l'ordre & la symétrie sont principalement ce qui aide l'imagination, parce qu'elle y trouve différens points auxquels elle se fixe & auxquels elle rapporte le tout. Que je songe à un beau visage, les yeux ou d'autres traits qui m'auront le plus frappé, s'offriront d'abord, & ce sera relativement à ces premiers traits que les autres viendront prendre place dans mon imagination. On imagine donc plus aisément une figure à proportion qu'elle est plus régulière; on pourroit même dire qu'elle est plus facile à voir, car le premier coup-d'œil suffit pour s'en former une idée. Si au contraire elle est fort irrégulière, on n'en viendra à bout qu'après en avoir longtemps considéré les différentes parties.

Quand les objets qui occasionent les sensations de goût, de son, d'odeur, de couleur & de lumière, sont absens, il ne reste point en nous de perception que nous puissions modifier pour en faire quelque chose de semblable à la couleur, à l'odeur & au goût, par exemple, d'une orange.

Il n'y a point non plus d'ordre, de symétrie qui vienne ici au secours de l'imagination. Ces idées ne peuvent donc se réveiller qu'autant qu'on se les est rendues familières. Par cette raison, celles de la lumière & des couleurs doivent se tracer le plus aisément, ensuite celles des sons. Quant aux odeurs & aux saveurs, on ne réveille que celles pour lesquelles on a un goût plus marqué. Il reste donc bien des perceptions dont on peut se souvenir, & dont cependant on ne se rappelle que les noms. Combien de fois même cela n'a-t-il pas lieu par rapport aux plus familières, où l'on se contente souvent de parler des choses sans les imaginer.

On peut observer différens progrès dans l'imagination. Si nous voulons réveiller une perception qui nous est peu familière, telle que le goût d'un fruit dont nous n'avons mangé qu'une fois, nos efforts n'aboutiront ordinairement qu'à causer quelque ébranlement dans les fibres du cerveau & de la bouche; & la perception que nous éprouverons ne ressemblera point au goût de ce fruit: elle seroit la même pour un melon, pour une pêche, ou même pour un fruit dont nous n'aurions jamais goûté. On en peut remarquer autant par rapport aux autres sens. Mais quand une perception est familière, les fibres du cerveau accoutumées à fléchir sous l'action des objets obéissent plus facilement à nos efforts; quelquefois même nos idées se retracent sans que nous y ayons part, & se présentent avec tant de vivacité, que nous y sommes trompés & que nous croyons avoir les objets sous les yeux; c'est ce qui arrive aux fous & à tous les hommes quand ils ont des songes.

On pourroit, à l'occasion de ce qui vient d'être dit, faire deux questions: la première, pourquoi nous avons le pouvoir de réveiller quelques-unes de nos perceptions: la seconde, pourquoi, quand ce pouvoir nous manque, nous pouvons souvent nous rappeler au moins les noms ou les circonstances.

Pour répondre d'abord à la seconde question, je dis que nous ne pouvons nous rappeler les noms ou les circonstances qu'autant qu'ils sont familiers. Alors ils

rentrent dans la classe des perceptions qui sont à nos ordres , & dont nous allons parler en répondant à la première question , qui demande un plus grand détail.

La liaison de plusieurs idées ne peut avoir d'autre cause que l'attention que nous leur avons donnée , quand elles se sont présentées ensemble. Ainsi les choses n'attirant notre attention que par le rapport qu'elles ont à notre tempérament , à nos passions , à notre état , ou , pour tout dire en un mot , à nos besoins ; c'est une conséquence que la même attention embrasse tout à la fois les idées des besoins & celles des choses qui s'y rapportent , & qu'elle les lie.

Tous nos besoins tiennent les uns aux autres , & l'on en pourroit considérer les perceptions comme une suite d'idées fondamentales auxquelles on rapporteroit toutes celles qui sont partie de nos connoissances. Au-dessus de chacun s'éleveroient d'autres suites d'idées qui formeroient des especes de chaînes , dont la force seroit entièrement dans l'analogie des signes , dans l'ordre des perceptions , & dans la liaison que les circonstances , qui réunissent quelquefois les idées les plus disparates , auroient formée. A un besoin est liée l'idée de la chose qui est propre à le soulager ; à cette idée est liée celle du lieu où cette chose se rencontre ; à celle-ci , celle des personnes qu'on y a vues ; à cette dernière , les idées des plaisirs ou des chagrins qu'on en a recus , & plusieurs autres. On peut même remarquer qu'à mesure que la chaîne s'étend , elle se subdivise en différens chaînons , en sorte que plus on s'éloigne du premier anneau , plus les chaînons s'y multiplient. Une première idée fondamentale est liée à deux ou trois autres ; chacune de celles-ci , à un égal nombre ; ou même à un plus grand , & ainsi de suite.

Ces suppositions admises , il suffiroit , pour se rappeler les idées qu'on s'est rendues familières , de pouvoir donner son attention à quelques-unes de nos idées fondamentales auxquelles elles sont liées. Or , cela se peut toujours , puisque tant que nous veillons , il n'y a point d'instant où notre tempérament , nos passions & notre état n'occasionent en nous quel-

ques-unes de ces perceptions , que j'appelle *fondamentales*. Nous y réussirions avec plus ou moins de facilité , à proportion que les idées que nous voudrions nous retracer , tiendroient à un plus grand nombre de besoins , & y tiendroient plus immédiatement.

Les suppositions que je viens de faire ne sont pas gratuites. J'en appelle à l'expérience , & je suis persuadé que chacun remarquera qu'il ne cherche à se ressouvenir d'une chose , que par le rapport qu'elle a aux circonstances où il se trouve , & qu'il y réussit d'autant plus facilement , que les circonstances sont en grand nombre , ou qu'elles ont avec elle une liaison plus immédiate. L'attention que nous donnons à une perception qui nous affecte actuellement , nous en rappelle le signe ; celui-ci en rappelle d'autres , avec lesquels il a quelque rapport ; ces derniers réveillent les idées auxquelles il sont liés ; ces idées retracent d'autres signes ou d'autres idées , & ainsi successivement.

Je suppose que quelqu'un me fait une difficulté , à laquelle je ne fais dans le moment de quelle maniere satisfaire. Il est certain que , si elle n'est pas solide , elle doit elle-même m'indiquer ma réponse. Je m'applique donc à en considérer toutes les parties , & j'en trouve qui , étant liées avec quelques-unes des idées qui entrent dans la solution que je cherche , ne manquent pas de les réveiller. Celles-ci , par l'étroite liaison qu'elles ont avec les autres , les retracent successivement , & je vois enfin tout ce que j'ai à répondre.

D'autres exemples se présenteront en quantité à ceux qui voudront remarquer ce qui arrive dans les cercles. Avec quelque rapidité que la conversation change de sujet , celui qui conserve son sang-froid , & qui connoit un peu le caractère de ceux qui parlent , voit toujours par quelle liaison d'idées on passe d'une matiere à une autre. J'ai donc droit de conclure que le pouvoir de réveiller nos perceptions , leurs noms ou leurs circonstances , vient uniquement de la liaison que l'attention a mise entre ces choses , & les besoins auxquels elles se rapportent. Détruisez cette liaison , vous détruisez l'imagination & la *mémoire*.

Le pouvoir de lier nos idées à ses inconvéniens , comme ses avantages. Pour les faire appercevoir sensiblement , je suppose deux hommes ; l'un chez qui les idées n'ont jamais pu se lier ; l'autre chez qui elles se lient avec tant de facilité & tant de force , qu'il n'est plus le maître de les séparer. Le premier seroit sans imagination & sans mémoire ; il seroit absolument incapable de réflexion , ce seroit un imbécille. Le second auroit trop de mémoire & trop d'imagination ; il auroit à peine l'exercice de sa réflexion , ce seroit un fou. Entre ces deux excès , on pourroit supposer un milieu , où le trop d'imagination & de mémoire ne nuiroit pas à la solidité de l'esprit , & où le trop peu ne nuiroit pas à ses agrémens. Peut-être ce milieu est-il si difficile , que les plus grands génies ne s'y sont encore trouvés qu'à peu près. Selon que différens esprits s'en écartent , & tendent vers les extrémités opposées , ils ont des qualités plus ou moins incompatibles , puisqu'elles doivent plus ou moins participer aux extrémités qui s'excluent tout-à-fait. Ainsi ceux qui se rapprochent de l'extrémité où l'imagination & la mémoire dominent , perdent à proportion des qualités qui rendent un esprit juste , conséquent & méthodique ; & ceux qui se rapprochent de l'autre extrémité , perdent , dans la même proportion , des qualités qui concourent à l'agrément. Les premiers écrivent avec plus de grace , les autres avec plus de suite & de profondeur. Lisez l'*essai sur l'origine de connoissances humaines* , d'où ces réflexions sont tirées.

MÉMOIRES , (*Littér.*) terme aujourd'hui très-usité , pour signifier des histoires écrites par des personnes qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires. Ces sortes d'ouvrages , outre quantité d'événemens publics & généraux , contiennent les particularités de la vie , ou les principales actions de leurs auteurs. Ainsi nous avons les *mémoires* de Comines , ceux de Sully , ceux du cardinal de Retz , qui peuvent passer pour de bonnes instructions pour les hommes d'état. On nous a donné aussi une foule de livres sous ce titre. Il y a contre tous les écrits en ce genre une prévention générale , qu'il est très-difficile de déraciner

de l'esprit des lecteurs , c'est que les auteurs de ces *mémoires* , obligés de parler d'eux-mêmes presque à chaque page , aient assez dépouillé l'amour-propre & les autres intérêts personnels pour ne jamais altérer la vérité ; car il arrive que dans des *mémoires* contemporains partis de diverses mains , on rencontre souvent des faits & des sentimens absolument contradictoires. On peut dire encore que tous ceux qui ont écrit en ce genre , n'ont pas assez respecté le public , qu'ils ont entretenu de leurs intrigues , amourettes , & autres actions qui leur paroissent quelque chose , & qui sont moins que rien aux yeux d'un lecteur sensé.

Les Romains nommoient ces sortes d'écrits en général *commentarii*. Tels sont les commentaires de César , une espèce de journal de ses campagnes ; il seroit à souhaiter qu'on en eût de semblables de tous les bons généraux.

On donne aussi le nom de *mémoires* aux actes d'une société littéraire , c'est-à-dire , au résultat par écrit des matières qui y ont été discutées & éclaircies ; nous avons en ce genre les *mémoires* de l'académie des sciences & ceux de l'académie des inscriptions & belles-lettres ; le caractère de ces sortes d'écrits est l'élégance & la précision , une méthode qui ramène au sujet tout ce qui peut l'éclaircir , & qui en écarte avec le même soin tout ce qui est étranger. Ces deux qualités regnent dans la plupart des pièces qui composent les recueils dont nous venons de parler , & font suffisamment l'éloge des sociétés savantes qui leur ont donné le jour.

MÉMOIRE , (*Jurispud.*) signifie la bonne ou mauvaise réputation qu'on laisse après soi. On fait le procès au cadavre ou à la *mémoire* des criminels de lèse-majesté divine ou humaine , de ceux qui ont été tués en duel , ou qui ont été homicides d'eux-mêmes , ou qui ont été tués en faisant rébellion à justice avec force ouverte ; & pour cet effet on nomme un curateur au cadavre ou à la *mémoire* du défunt. Voyez le titre *XXII de l'ordonnance criminelle*.

La veuve , les enfans & parens d'un condamné par sentence de contumace , qui

sera décédé avant les cinq ans, à compter du jour de son execution, peuvent appeler de la sentence, à l'effet de purger la *mémoire* du défunt, s'ils prétendent qu'il a été condamné injustement. *Voyez le titre XXVII de Pardonance criminelle.* On brûle le procès de ceux qui ont commis des crimes atroces, pour effacer la *mémoire* de leur crime. (A)

**MÉMOIRE, ou FACTUM, (Jurisprud.)** est aussi un écrit qui est ordinairement imprimé, contenant le fait & les moyens d'une cause, instance ou procès. *Voyez FACTUM.* (A)

**MÉMOIRE DES FRAIS, (Jurisprud.)** est un état des frais, déboursés, vacations & droits dus à un procureur par la partie. Ce *mémoire* differe de la déclaration de dépens, en ce que celle-ci est signifiée au procureur adverse, & que l'on n'y comprend que les frais qui entrent en taxe; au lieu que dans le *mémoire* des frais, le procureur comprend en général tout ce qui lui est dû par la partie, comme les ports de lettres & autres faux-frais, & ce qui lui est dû pour les pertes, soins & vacations extraordinaires, & autres choses qui n'entrent point en taxe. *Voyez DÉPENS.* (A)

**MÉMOIRE, en termes de commerce,** écrit sommaire qu'on dresse pour soi-même, ou qu'on donne à un autre pour se souvenir de quelque chose.

On appelle aussi quelquefois *mémoire* chez les marchands & chez les artisans, les parties qu'ils fournissent à ceux à qui ils ont vendu de la marchandise, ou livré de l'ouvrage.

Ces *mémoires* ou parties, pour être bien dressés, doivent non-seulement contenir en détail la nature, la qualité & la quantité des marchandises fournies, ou des ouvrages livrés à crédit, mais encore l'année, le mois & le jour du mois qu'ils l'ont été, à qui on les a donnés, les ordres par écrit, s'il y en a, les prix convenus, ou ceux qu'on a dessein de les vendre, enfin les sommes déjà reçues à compte. *Voyez PARTIES.*

Les marchands, négocians & banquiers appellent *agenda* les *mémoires* qu'ils dressent pour eux-mêmes, & qu'ils portent toujours sur eux, & conservent le nom de *mémoires* à ceux qu'ils donnent à leurs garçons & facteurs, ou qu'ils envoient à leurs

correspondans ou commissionnaires. *Voyez AGENDA.*

Les *mémoires* que les commissionnaires dressent des marchandises qu'ils en voient à leurs commettans, se nomment *factures*, & ceux dont ils chargent les voituriers qui doivent les conduire, se nomment *lettres de voiture.* *Voyez FACTURE & LETTRES DE VOITURE, & le Dict. de comm. (v)*

**MEMORIAL, f. m. (Comm.)** livre qui sert comme de mémoire aux marchands, négocians, banquiers & autres commerçans, pour écrire journallement toutes leurs affaires, à mesure qu'ils viennent de les finir.

Ce *mémorial* est proprement une espece de journal qui n'est pas au net; aussi l'appelle-t-on quelquefois *brouillard* ou *brouillon.* *Voyez BROUILLON.*

Ce livre, tout informe qu'il est, est le premier & peut-être le plus utile de tous ceux dont se servent les marchands, étant comme la base & le fondement des autres dont il conserve & fournit les matieres. Quant à la maniere de le tenir, *voyez l'article LIVRE, & le Dict. de comm. (D. J.)*

**MEMPHIS, (Géogr. anc.)** ville considérable d'Egypte, située à 15 mille pas au dessus du commencement du Delta ou de la séparation du Nil, sur la rive gauche de ce fleuve, peu loin des pyramides; & la capitale du nome auquel elle donnoit son nom.

Cette ville appelée par les Egyptiens *Menuf* ou *Migdol*, & par les Hébreux *Moph*, étoit anciennement célèbre. Nabuchodonosor la ruina; mais elle se rétablit; car du temps de Strabon, elle étoit grande, peuplée & la seconde ville d'Egypte, qui ne le cédoit qu'à Alexandrie.

Ces ruines ne sont plus que des masures fort peu distinctes, & qui continuent jusque vis-à-vis du vieux Caire. Parmi ces ruines est le bourg de Geze: cependant on voyoit autrefois dans *Memphis* plusieurs temples magnifiques, entr'autres celui de Vénus, & celui du dieu Apis. Il n'en reste plus de vestiges. Canope y étoit adoré comme le dieu des eaux, ou du moins comme la divinité du Nil. Les Egyptiens se fondent sur ce qu'il est représenté dans les anciens monumens sous la forme de vases, dans lesquels on

conservoit l'eau sacrée pour les libations & les sacrifices.

Ce Canope, amiral de la flotte d'Osiris, dont la capacité étendit beaucoup la gloire de son maître, mérita les honneurs de l'apothéose, & l'on dit après sa mort qu'il résidoit dans l'étoile qui porte son nom.

**MEMPHITE**, f. f. (*Hist. nat.*,) nom donné par les anciens à une pierre qui, mise en macération dans du vinaigre, engourdissoit les membres au point de rendre insensible à la douleur, & même à celle de l'amputation. On la trouvoit, dit-on, près de Memphis en Egypte.

On a aussi donné quelquefois le nom de *memphite* à une espèce d'onyx ou de camée, composée de plusieurs petites couches, dont l'inférieure est noire & la supérieure blanche. Voyez Wallerius, *Minéralogie*. (—)

**MEMPHITIS**, (*Géogr. anc.*) nome ou canton d'Egypte, au dessus du Delta, à l'occident du Nil. Il prenoit son nom, suivant Ptolomée, *liv. IV, chap. v*, de Memphis sa capitale.

**MENALAGOGUE**, (*Médec.*) espèce de purgatif, selon la division des anciens, eru propre à évacuer la mélancolie ou bile noire. Voyez PURGATIF & HUMEUR, *Médecine*.

**MENACE**, f. f. (*Gramm. & Moral.*) c'est le signe extérieur de la colère ou du ressentiment. Il y en a de permises; ce sont celles qui précèdent l'injure, & qui peuvent intimider l'agresseur & l'arrêter. Il y en a d'illicites; ce sont celles qui suivent le mal. Si la vengeance n'est permise qu'à Dieu, la menace qui l'annonce est ridicule dans l'homme. Licite ou illicite, elle est toujours indécente. Les termes *menace* & *menacer* ont été employés métaphoriquement en cent manières diverses. On dira très-bien, par exemple, lorsque le gouvernement d'un peuple se déclare contre la philosophie, qu'il est mauvais, il menace le peuple d'une stupidité prochaine. Lorsque les honnêtes gens sont traduits sur la scène: c'est qu'ils sont menacés d'une persécution plus violente; on cherche d'abord à les avilir aux yeux du peuple, & l'on se sert, pour cet effet, d'un Anite, d'un Milite, ou de quelqu'autre person-

nage diffamé, qui n'a nulle considération à perdre. La perte de l'esprit patriotique menace l'état d'une dissolution totale.

**MENÆ**, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile, selon Ptolomée, *liv. III, chap. iv*, qui la place dans les terres entre *Nectum* & *Paciorus*. Fazel la nomme *Ménée*, & *Niger Calategironne*.

**MENADE**, (*Littérat.*) c'est-à-dire, furieuse, de *μειναι*, être en fureur. Le surnom de *ménades* fut donné aux bacchantes, parce que dans la célébration des mystères de Bacchus, elles ne marchent que comme des prêtresses agitées de transports furieux. Dans ces fêtes elles couroient toutes échevelées, tenant le thyrsé à la main, & faisant retentir de leurs cris insensés, ou du bruit de leurs tambours, les rives de l'Hebre & les montagnes de Rhodope jusqu'à l'Imare. (*D. J.*)

**MÉNAGE**, **MÉNAGEMENT**, **ÉPARGNE**, (*synon.*) On se sert du mot de *ménage* en fait de dépense ordinaire; de celui de *ménagement* dans la conduite des affaires; & de celui d'*épargne*, à l'égard des revenus. Le *ménage* est le talent des femmes; il empêche de se trouver court dans le besoin. Le *ménagement* est du ressort des maris; il fait qu'on n'est jamais dérangé. L'*épargne* convient aux pères; elle sert à amasser pour l'établissement de leurs enfans. (*D. J.*)

**MÉNAGER**, on dit en *Peinture* qu'il faut être *ménager* de grands clairs & de grands bruns, parce qu'ils produisent de plus grands effets lorsqu'ils ne sont point prodigués.

**MÉNAGERIE**, f. f. (*Gram.*) bâtiment où l'on entretient pour la curiosité un grand nombre d'animaux différens. Il n'appartient guère qu'aux souverains d'avoir des *ménageries*. Il faut détruire les *ménageries*, lorsque les peuples manquent de pain; il seroit honteux de nourrir des bêtes à grands frais; lorsqu'on a autour de soi des hommes qui meurent de faim.

**MENAGYRTHES**, f. m. pl. (*Littér.*) Les prêtres de Cybele furent ainsi nommés & avec raison, parce qu'ils alloient tous les mois demander des aumônes pour la grand-mère; & pour en obtenir, ils n'épargnoient point les tours de souplesse; c'est ce que

signifie le mot Grec *ménagyrthe*, composé de *μῶν*, *mois*, & *ἀγυρῆς*, *charlatan*, charlatan de tous les mois ; combien y en a-t-il qui le font de tous les jours ! (D. J.)

**MENAY**, (*Détroit de Menay*.) Il sépare l'Angleterre, d'avec l'île d'Anglesey, Voyez ANGLESEY. Cette dernière a 24 mille<sup>s</sup> d'Angleterre en longueur, & 14 en largeur ; elle contient environ 74 paroisses. Son terroir est fertile en grain & en fourrage. Il y a des mines de cuivre, & d'ocre rouge verd, & bleu ; l'on y trouve aussi une sorte d'argile très-blanche qui fert au même usage que le cimolé. Cette île a un député au parlement.

**MÉNALE**, (*Géogr. anc.*) en Latin *Mænalus*, *Mænaliū*, *Mænalius mons*, montagne du Péloponèse dans l'Arcadie. Pausanias, in *Arcad.* c. xxxvj ; Plin, l. IV, c. vj, & Strabon, l. VIII, p. 338, en parlent. La fable en a fait le théâtre d'un des travaux d'Hercule. Il attrapa, dit-elle, sur cette montagne la biche aux pieds d'airain & aux cornes d'or, biche si légère à la course, que personne, avant ce héros, n'avoit pu l'atteindre. Le mont *Ménale* ne manqua pas d'être particulièrement consacré à Diane, parce que c'étoit un terrain admirable pour la chasse. Virgile n'a point oublié son éloge dans ses églogues.

*Mænalus argutumque nemus, pinosque loquentes  
Semper habet, semper pastorum ille audit amores.*

Cette montagne étoit fort habitée, & avoit plusieurs bourgs *Alea*, *Pallantium*, *Helisson*, *Dipæa*, &c. dont les habitans passèrent à Mégalopolis. Le principal de ces bourgs se nommoit *Μαίνων*, *Mænaliū oppidum* ; mais Pausanias dit que de son temps on n'en voyoit plus que les ruines. (D. J.)

**MENALIPPÏE**, f. f. (*Ant. grég.*) Fête qu'on célébroit à Sycione en l'honneur de Ménalippe, une des maîtresses de Neptune : c'étoit une manière adroite de faire sa cour au dieu des eaux, & d'encenser ses autels.

**MENAM**, (*Géogr.*) Gervaise nomme

ainsi la principale des trois rivières qui traversent le royaume de Siam, & elle en baigne la capitale. Il en donne une description fort étendue dans son *Histoire de Siam*, partie VII, chap. ij ; j'y renvoie les curieux.

**MENANCABO**, (*Géogr.*) ville des Indes, capitale du royaume de ménom, dans l'île de Sumatra. (D. J.)

**MENANDRIENS**. f. m. (*Hist. ecclési.*) nom de la plus ancienne secte des gnostiques. Ménandre, leur chef, étoit disciple de Simon le magicien, magicien comme lui, & ayant les mêmes sentimens. Voyez SIMONIENS & GNOSTIQUES.

Il disoit que personne ne pouvoit être sauvé, s'il n'étoit baptisé en son nom. Il avoit un baptême particulier qui devoit, selon lui, rendre immortel dès cette vie, & préserver de la vieillesse ceux qui le recevoient. Ménandre, selon saint Irénée, publioit qu'il étoit cette première vertu inconnue à tout le monde, & qu'il avoit été envoyé par les anges pour le salut du genre humain.

Il se vançoit, dit le même saint, d'être plus grand que son maître ; ce qui est contraire à ce qu'avance Théodoret, qui fait Ménandre d'une vertu inférieure à celle de Simon le magicien, qui prenoit le nom de la grande vertu. Voyez SIMONIENS. *Dict. de Trévoux*.

**MENAPIENS**, LES, *Menapii*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, qui avoient des bourgades sur l'une & l'autre rives du Rhin, & qui s'étendoient encore entre la Meuse & l'Escaut. Ils occupoient, selon Sançon, la partie la plus méridionale de l'ancien diocèse d'Utrecht, & les pays où sont Middelbourg en Zélande, Anvers, Bois-le-Duc en Brabant, Ruremonde en Gueldres, & le duché de Cleves, sur l'un & l'autre cotés du Rhin. (D. J.)

**MENARICUM**, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule Belgique. Antonin la met sur la route de Castellum à Cologne, à 11 milles de la première, & à 19 de la seconde. On croit que c'est aujourd'hui Mergen, en François *Merville*, village de Flandre sur la Lys. (D. J.)

**MENCAULT** ou MANCAUD, f. m.

(Comm.) mesure dont on se sert en quelques endroits de Flandre, entr'autres à Landrecy, le Quesnoy, & Casteau, &c.

A Landrecy, le *mencault* de froment pese, poids de marc, 97 livres, de méteil 94, de seigle 90, & d'avoine 72. Il faut remarquer que pendant sept mois de l'année, qui sont depuis y compris août jusqu'à & y compris février, le *mencault* d'avoine se mesure comble à Landrecy, & fait sept boisseaux  $\frac{1}{4}$  mesure de Paris, ou onze rations, comme disent les munitionnaires, & que pendant les autres cinq mois il se mesure à la main tierce, c'est-à-dire, ras, & ne faisant que six boisseaux  $\frac{2}{3}$  mesure de Paris; ou dix rations. A Saint-Quentin le setier contient quatre boisseaux mesure de Paris; il faut deux *mencaults* pour un setier: ainsi le *mencault* est de deux boisseaux mesure de Paris. Au Quesnoy, le *mencault* de froment pese 80, de méteil 76, de seigle 97, & d'avoine 71. A Casteau-Cambresis, le *mencault* de froment pese 75, de méteil 78, de seigle 72, d'avoine 60; le tout poids de marc comme à Landrecy. *Dictionnaire de Commerce.*

MENCHECA, (Géogr.) montagne d'Afrique fort élevée & fort rude. Elle est dans le royaume de Fez, & est couverte d'épaisses forêts; ses habitans sont des Béréberes Zénètes, qui maintiennent leur liberté par leur valeur & leur position. (D. J.)

MENCIO, en Latin *Mincius*, (Géogr.) riviere d'Italie en Lombardie; elle sort du lac de Garda, forme celui de Mantoue, se jette dans le Po près de sa chute. (D. J.)

MENDE, en Latin *vicus Mimaterfis*, (Géogr.) ancienne petite ville de France, capitale du Gévaudan avec un évêché suffragant d'Albi. Ses fontaines & les clochers de la cathédrale sont tout ce qu'elle a de remarquable. Elle est située sur le Lot, à 15 lieues S. O. du Puy, 28 N. E. d'Albi, 120 S. de Paris; son évêché vaut 4000 l. de rentes. *Long.* 2.<sup>d</sup>, 9', 30"; *lat.* 44.<sup>d</sup>. 30' 4". (D. J.)

MENDÈS f. m. (Mythol. Egypt.) *Mendès* étoit le dieu Pan même que les Egyptiens honoroient sous l'hiéroglyphe du

bouc; au lieu que chez les Grecs & les Romains on le représentoit avec le visage & le corps d'homme, ayant seulement les cornes, les oreilles, & les jambes ressemblantes à celles d'un bouc.

C'étoit, dit Strabon, à *Mendès*, ville d'Egypte, que le dieu Pan étoit particulièrement honoré. On juge bien que les Mendésiens n'avoient garde d'immoler en sacrifice ni bouc, ni chevre, eux qui croyoient que leur dieu *Mendès* se cachoit souvent sous la figure de ces animaux. (D. J.)

MENDÈS, (Géogr. anc.) ville ancienne de l'Egypte: Ptolomée, l. IV, c. v, parle d'une des embouchures du Nil nommée *mendésienne*, *ostium mendesianum*. Il parle aussi d'un nome appelé *mendésien*, & dont il fait *thimus* la métropole. (D. J.)

MENDIANT, f. m. (Econom. politiq.) gueux ou vagabond de profession, qui demande l'aumône par oisiveté & par fainéantise, au lieu de gagner sa vie par le travail.

Les législateurs des nations ont toujours eu soin de publier des loix pour prévenir l'indigence, & pour exercer les devoirs de l'humanité envers ceux qui se trouveroient malheureusement affligés par des embrasemens, par des inondations, par la stérilité, ou par les ravages de la guerre; mais convaincus que l'oisiveté conduit à la misère plus fréquemment & plus inévitablement que toute autre chose, ils l'assujettirent à des peines rigoureuses. Les Egyptiens, dit Hérodote, ne souffroient ni *mendiants* ni fainéans sous aucun prétexte. Amasis avoit établi des juges de police dans chaque canton, pardevant lesquels tous les habitans du pays étoient obligés de comparoître de temps en temps, pour leur rendre compte de leur profession, de l'état de leur famille, & de la manière dont ils l'entretenoient; & ceux qui se trouvoient convaincus de fainéantise, étoient condamnés comme des sujets nuisibles à l'état. Afin d'ôter tout prétexte d'oisiveté, les intendans des provinces étoient chargés d'entretenir chacun dans leur district; des ouvrages publics, où ceux qui n'avoient point d'occupation, étoient obligés de travailler. *Vous êtes des gens de loisir*, disoient leurs

leurs commissaires aux Israélites, en les contraignant de fournir chaque jour un certain nombre de briques; & les fameuses pyramides sont en partie le fruit des travaux de ces ouvriers qui seroient demeurés sans cela dans l'inaction & dans la misere.

Le même esprit régnoit chez les Grecs. Lycurgue ne souffroit point de sujets inutiles; il régla les obligations de chaque particulier, conformément à ses forces & à son industrie. Il n'y aura point dans notre état de *mendiant* ni de vagabond, dit Platon; & si quelqu'un prend ce métier, les gouverneurs des provinces les feront sortir du pays. Les anciens Romains, attachés au bien public, établirent pour une premiere fonction de leurs censeurs, de veiller sur les *mendians* & les vagabonds, & de faire rendre compte aux citoyens de leur temps. *Cavebant ne quis otiosus in urbe oberraret.* Ceux qu'ils trouvoient en faute étoient condamnés aux mines ou autres ouvrages publics. Ils se persuaderent que c'étoit mal exercer sa libéralité que de l'exercer envers des *mendians* capables de gagner leur vie. C'est Plaute lui-même qui débite cette sentence sur le théâtre. *De mendico malè meretur qui dat ei quod edat aut bibit; nam & illud quod dat perdit, & producit illi vitam ad miseriam.* En effet, il ne faut pas que dans une société policée, des hommes pauvres, sans industrie, sans travail, se trouvent vêtus & nourris; les autres s'imaginoient bientôt qu'il est heureux de ne rien faire, & resteroient dans l'oisiveté.

Ce n'est donc pas par dureté de cœur que les anciens punissoient ce vice, c'étoit par un principe d'équité naturelle; ils portoient la plus grande humanité envers leurs véritables pauvres qui tomboient dans l'indigence, ou par la vieillesse, ou par des infirmités, ou par des événemens malheureux. Chaque famille veilloit avec attention sur ceux de leurs parens ou de leurs alliés qui étoient dans le besoin, & ils ne négligeoient rien pour les empêcher de s'abandonner à la mendicité qui leur paroissoit pire que la mort: *malum mori quàm mendicare*, dit l'un d'eux. Chez les Athéniens, les pauvres invalides recevoient tous les jours du trésor public deux oboles pour leur entretien. Dans la plupart des sacrifices il y avoit une

portion de la victime qui leur étoit réservée; & dans ceux qui s'offroient tous les mois à la déesse Hécate par les personnes riches, on y joignoit un certain nombre de pains & de provisions; mais ces sortes de charités ne regardoient que les pauvres invalides, & nullement ceux qui pouvoient gagner leur vie. Quand Ulysse, dans l'équipage de *mendiant*, se présente à Eurimaque, ce prince le voyant fort & robuste, lui offre du travail & de le payer; sinon, dit-il, je t'abandonne à ta mauvaise fortune. Ce principe étoit si bien gravé dans l'esprit des Romains, que leurs loix portoient, qu'il valoit mieux laisser périr de faim les vagabonds, que de les entretenir dans leur fainéantise. *Potius expedit, dit la loi, inertes fame perire, quàm in ignavia fovere.*

Constantin fit un grand tort à l'état, en publiant des édits pour l'entretien de tous les chrétiens qui avoient été condamnés à l'esclavage, aux mines, ou dans les prisons, & en leur faisant bâtir des hôpitaux spacieux, où tout le monde fut reçu. Plusieurs d'entre eux aimèrent mieux courir le pays sous différens prétextes, & offrir aux yeux les stigmates de leurs chaînes, ils trouverent le moyen de se faire une profession lucrative de la mendicité, qui auparavant étoit punie par les loix. Enfin, les fainéans & les libertins embrassèrent cette profession avec tant de licence, que les empereurs des siècles suivans furent contraints d'autoriser par leurs loix les particuliers à arrêter tous les *mendians* valides, pour se les approprier en qualité d'esclaves ou de serfs perpétuels. Charlemagne interdit aussi la mendicité vagabonde, avec défense de nourrir aucun *mendiant* valide qui refuseroit de travailler.

Des édits semblables contre les *mendians* & les vagabonds, ont été cent fois renouvelés en France, & aussi inutilement qu'ils le seront toujours, tant qu'on n'y remédiera pas d'une autre maniere, & tant que des maisons de travail ne seront pas établies dans chaque province, pour arrêter efficacement les progrès du mal. Tel est l'effet de l'habitude d'une grande misere, que l'état de *mendiant* & de vagabond attache les hommes qui ont eu la lâcheté de l'embrasser; c'est par cette raison que ce métier,

école du vol, se multiplie & se perpétue de pere en fils. Le châtement devient d'autant plus nécessaire à leur égard, que leur exemple est contagieux. La loi les punit par cela seul qu'ils sont vagabonds & sans aveu. Pourquoi attendre qu'ils soient encore voleurs, & se mettre dans la nécessité de les faire périr par les supplices? Pourquoi n'en pas faire de bonne-heure des travailleurs utiles au public? Faut-il attendre que les hommes soient criminels, pour connoître de leurs actions? Combien de forfaits épargnés à la société, si les premiers dérèglemens eussent été réprimés par la crainte d'être renfermés pour travailler, comme cela se pratique dans les pays voisins!

Je fais que la peine des galeres est établie dans ce royaume contre les *mendians* & les vagabonds; mais cette loi n'est point exécutée, & n'a point les avantages qu'on trouveroit à joindre des maisons de travail à chaque hôpital, comme l'a démontré l'auteur des considérations sur les finances.

Nous n'avons de peines intermédiaires entre les amendes & les supplices que la prison. Cette dernière est à charge au prince & au public, comme aux coupables; elle ne peut être que très-courte, si la nature de la faute est civile. Le genre d'hommes qui s'y exposent, la méprisent, elle sort promptement de leur mémoire; & cette espece d'impunité pour eux éternise l'habitude du vice, ou l'enhardit au crime.

En 1614 l'excessive pauvreté de nos campagnes, & le luxe de la capitale y attirerent une foule de *mendians*; on défendit de leur donner l'aumône, & ils furent renfermés dans un hôpital fondé à ce dessein. Il ne manquoit à cette vue que de perfectionner l'établissement, en y fondant un travail; & c'est ce qu'on n'a point fait. Ces hommes que l'on resserre seront-ils moins à charge à la société, lorsqu'ils seront nourris par des terres à la culture desquelles ils ne travaillent point? La mendicité est plus à charge au public par l'oïveté & par l'exemple, que par elle-même.

On n'a besoin d'hôpitaux fondés que pour les malades & pour les personnes que l'âge rend incapables de tout travail. Ces

hôpitaux sont précisément les moins rentés; le nécessaire y manque quelquefois, & tandis que des milliers d'hommes sont richement vêtus & nourris dans l'oïveté, un ouvrier se voit forcé de consommer dans une maladie tout ce qu'il possède, ou de se faire transporter dans un lit commun avec d'autres malades, dont les maux se compliquent au sien. Que l'on calcule le nombre des malades qui entrent dans le cours d'une année dans les hôtels-dieu du royaume, & le nombre des morts, on verra si dans une ville composée du même nombre d'habitans, la peste feroit plus de ravage.

N'y auroit-il pas moyen de verser aux hôpitaux des malades la majeure partie des fonds destinés aux *mendians*? & seroit-il impossible, pour la substance de ceux-ci, d'affermir leur travail à un entrepreneur dans chaque lieu? Les bâtimens sont construits, & la dépense d'en convertir une partie en atelier, seroit assez médiocre. Il ne s'agiroit que d'encourager les premiers établissemens. Dans un hôpital bien gouverné, la nourriture d'un homme ne doit pas coûter plus de cinq sous par jour. Depuis l'âge de dix ans les personnes de tout sexe peuvent les gagner; & si l'on a l'attention de leur laisser bien exactement le sixieme de leur travail, lorsqu'il excédera les cinq sous, on en verra monter le produit beaucoup plus haut. Quant aux vagabonds de profession, on a des travaux utiles dans les colonies, où l'on peut employer leurs bras à bon marché. (D. J.)

MENDIANT, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) mot consacré aux religieux qui vivent d'aumônes, & qui vont quêter de porte en porte. Les quatre ordres *mendians* qui sont les plus anciens, sont les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers & les Augustins. Les religieux *mendians* plus modernes, sont les Capucins, Récollets, Mimimes, & plusieurs autres, dont vous trouverez l'histoire dans le pere Hélier, & quelques détails généraux au mot ORDRE RELIGIEUX. (D. J.)

MENDICITÉ, s. f. (*Econom. politiq.*) C'est une chose honteuse & funeste dans un état que d'y souffrir des mendians. L'aumône, louable dans ses principes, n'en est pas moins quelquefois l'aliment de la fainéantise

& de la débauche. Dans une grande partie de l'Europe, les enfans des villageois s'habituent, au sortir du berceau, à ce vil métier de mendiens. Comment tirer de là un peuple honnête & laborieux? Rien de plus malheureux sans doute, rien dont on s'occupe moins.

Il est pourtant vrai que tout homme qui n'a rien au monde, & à qui on défend de mendier, a droit de demander à vivre en travaillant. Toutes les fois donc qu'une loi s'oppose à la mendicité, il faut qu'elle soit précédée d'un appareil de travaux publics qui occupent l'homme & le nourrissent; il faut qu'en l'arrachant à l'oisiveté, on le dérobe à la misère. Sans cela on le réduiroit aux plus cruelles extrémités, & l'état seroit responsable des crimes que la nécessité conseilleroit, & que le désespoir feroit commettre.

Alexandre ayant vaincu Darius, fit mettre aux fers les Athéniens & les Thébains qui se trouvoient avoir déserté chez les Perses; mais il ne punit pas de même les Thébains, parce que nous ne leur avons laissé, dit-il, ni villes à habiter, ni terres à labourer.

Il y a trois états dans la vie qui sont dispensés du travail, l'enfance, la maladie & l'extrême vieillesse; & le premier devoir du gouvernement est de leur assurer à tous les trois des asyles contre l'indigence: je ne dis pas seulement des asyles publics, tristes & pitoyables ressources des vieillards, des enfans & des malades abandonnés; mais des asyles domestiques, c'est-à-dire, une honnête aisance dans l'intérieur d'une famille laborieuse, & en état, par son travail, de subvenir à leurs besoins.

Mais ces trois états exceptés, l'homme n'a droit de vivre que du fruit de ses peines, & la société ne lui doit que les moyens d'exister à ce prix; mais ces moyens elle les lui doit: ce n'est pas assez de dire au misérable qui tend la main, *vas travailler*; il faut lui dire, *viens travailler*.

A quoi, me dira-t-on? *quelles sont les ressources pour occuper & pour nourrir cette foule d'hommes oisifs?* Cette difficulté sera de quelque poids, lorsque toutes les branches de l'agriculture, de l'industrie & du commerce, seront pleinement en vigueur, & que dans les campagnes, dans les ate-

liers, dans les manufactures, dans les armées, il ne restera aucun vuide. Mais tant qu'il y aura dans un état des terres incultes ou négligées, des besoins publics tributaires de l'industrie des étrangers, des flottes sans matelots, des armées qui enlèvent la fleur & l'espérance des campagnes, des fortifications à réparer, des canaux à creuser, des ports & des rivières à nettoyer sans cesse, des chemins à entretenir sans le secours ruineux des corvées, des arsenaux & des magasins à pourvoir d'un immense appareil de guerre & de marine; ce sera une question insensée que de demander à quoi employer les mendiens.

*Mais en les employant, dit-on, il faut que l'état les nourrisse.* La réponse est simple: l'état les nourrit sans les employer, & l'aumône faite à l'homme oisif & lâche fera le salaire de l'homme utilement & honnêtement occupé. (A. A.)

MENDICITÉ. *Quelles sont les causes de la mendicité & les moyens de la supprimer?* Tel est le sujet d'un prix proposé par M. Linguet dans les annales du 15 février 1778.

Tandis que l'orage gronde, (c'est M. Linguet qui parle) & que la philosophie de nos jours, au lieu de l'appaiser, élève des vapeurs qui le rendront peut-être plus terrible, sera-t-il permis à un simple particulier de faire ses efforts pour soulager ou même prévenir, autant qu'il est en lui, une partie des calamités qu'il prévoit?

La mendicité est aujourd'hui un des plus redoutables fléaux qui tourmentent l'Europe, & sa propagation n'a pas de principe plus actif que la guerre. Les ravages qu'elle produit, les impôts qu'elle nécessite, le ralentissement de la circulation & du commerce, la cessation des travaux, l'augmentation du prix des denrées qui en font l'effet indispensable, se font sentir, sur-tout aux classes indigentes: deux cents mille hommes se pressent sur un seul point pour s'y déchirer avec fureur; mais un million d'autres souffre & périt lentement par les sacrifices de toute espèce qu'il faut faire pour armer, vêtir, nourrir, mouvoir les premiers. On ne compte que ceux que le ter moissonne avec éclat: la misère en tue au loin bien plus que les batailles.

Et la paix même n'est pas un remède à cette mortalité obscure. L'homme opulent se renferme pendant la tempête ; quand elle est cessée , il reparoît avec toutes ses ressources. L'interruption momentanée de son travail ne lui donne que plus d'activité , pour réparer ses pertes , & plus de moyens pour y réussir.

Mais le manouvrier , l'artisan , toujours voisin de la pauvreté , s'il a une fois connu la détresse , ne s'en relève jamais : ses gains dans les conjonctures les plus favorables n'étant équivaleus , au plus , qu'à sa subsistance journalière , le premier moment où il est obligé d'anticiper sur une si foible rétribution , est un arrêt de mort pour lui & pour sa famille. Les dix sous qu'il emprunte aujourd'hui pour ne pas mourir de faim , sont un fardeau meurtrier qui va toujours en augmentant de pesanteur jusqu'à ce qu'il y succombe. Chaque morceau de pain qu'il distribue à ses enfans le jour où il ne gagne pas de quoi le payer , est une portion de sa propre chair dont il les gratifie , puisque c'est son existence de demain qu'il consume d'avance , pour conserver la leur : il ne reste bientôt , à lui & à eux , d'autre asyle que la mendicité , gouffre terrible où s'engloutissent les vertus , la population , & toutes les espérances d'un état.

La politique , distraite par d'autres objets qu'elle croit plus importans , dédaigne celle-ci. Comme les mendiens sont isolés & lâches , parce que presque toujours

*L'opprobre avilit l'ame & flétrit le courage.* ils ne lui inspirent point d'effroi ; comme ils disparaissent bientôt , rongés par le libertinage , par la crapule , ou fondus dans les hôpitaux , leur perte ne lui donne ni regrets ni remords. Quand ils se multiplient au point de lui choquer la vue , ou de lui causer de l'inquiétude , la maréchaussée l'en débarrasse : des édits effrayans les repoussent dans des maures où on ne leur assigne rien pour vivre ; mais où on leur présente la captivité , la mort même pour châtement s'ils en sortent. Il seroit difficile de nombrer les maux qui résultent de cette cruelle inadvértance.

La nature a , dit-on , placé dans chaque climat des remèdes propres contre toutes

les maladies dont elle en a fait le département. Si notre constitution politique actuelle nous dévoue aux angoisses inséparables de la mendicité , ne peut-on pas se flatter d'en tirer aussi le spécifique capable d'en adoucir les ravages ? C'est à le chercher que de vrais philosophes devroient s'appliquer.

On s'en occupe. Je vois , par les lettres que je reçois de toutes parts , que ce que j'en ai dit , dans quelques-uns des numéros de cet ouvrage , a fait une vive sensation sur les ames sensibles & honnêtes : on m'a communiqué plusieurs plans de régie , institués en différens lieux pour le soulagement des pauvres : celle qui s'est établie dans la paroisse de *Saint-Sulpice à Paris* , par exemple , m'a paru infiniment honorable pour le pasteur bienfaisant qui en a été le premier fondateur , & pour les associés qui concourent aujourd'hui à le soutenir : j'ai reçu , à cet égard , des détails qui m'ont inspiré le plus profond respect pour le chef spirituel de l'administration de cette paroisse , & les coopérateurs vertueux qui secondent son zele.

J'ai rendu compte des succès qu'a eus en *Flandre* l'activité humaine & patriotique d'un officier municipal d'*Ath* , & des mesures prises à *Rheims* , ma patrie , dans les mêmes vues.

Ces tentatives méritent la reconnoissance du genre humain , & elles sont d'autant plus admirables , qu'elles n'ont eu d'autre mobile que l'amour du bien , comme d'autre instrument que la persuasion : ceux qui les ont hasardées n'ayant pas la ressource efficace du pouvoir , n'ont pu vaincre les obstacles qu'à force de zele , de patience , de sacrifices même en tout sens , dont l'unique récompense étoit le témoignage de leur cœur.

Mais dans une épidémie universelle , il ne suffit pas de quelques cures locales pour tranquilliser les citoyens à qui le repos commun est cher. Ne seroit-il pas possible de découvrir une méthode générale , qui pût , sous la protection des loix , éteindre doucement , & ensuite écarter à jamais cette lepre pestilentielle de la mendicité ?

Je crois qu'on peut y parvenir : j'avois même rédigé un plan qui me paroissoit propre à produire cet effet ; mais me dé-

fiant de mes lumieres, je prends le parti d'inviter tous les amis de l'humanité, qui ont fait des spéculations sur cet objet, à concourir pour éclairer mon zele.

La proposition seulé est, sans doute, capable d'enflammer le leur : je les supplie de permettre cependant qu'en ouvrant une lice, j'y joigne un motif d'émulation. La providence ayant fait fructifier mon travail, cette légère offrande est une dette que je paie; & le vainqueur fera toujours le maître d'employer le prix même de sa victoire au soulagement de ceux à qui il aura consacré ses méditations.

Ces idées m'ont enhardi à faire déposer chez M. Baron *le jeune*, notaire, *rue de Condé à Paris*, cinquante louis, pour être remis à l'auteur du meilleur ouvrage *sur les causes de la MENDICITÉ, & les moyens de la supprimer*.

Je ne prétends pas être le juge des solutions de ce grand & intéressant problème. Ce n'est pas dans le deuil d'un exil qu'il faut aspirer à des fonctions aussi délicates. D'ailleurs, dans aucun temps je n'aurois l'orgueil de songer à les remplir. Dans la nécessité de chercher des arbitres, j'ose croire que le public sera content de mon choix.

S'il s'agissoit de *littérature*, c'est à des *gens de lettres* que je me ferois adressé; s'il étoit question de *dogme*, c'est à des *théologiens* uniquement dévoués à cette étude : mais puisque c'est l'humanité souffrante dont on doit plaider la cause, devant qui pourroit elle être portée avec plus de confiance, que devant ses consolateurs nés, devant des hommes dont le ministère spécial & toujours scrupuleusement rempli, est de la défendre, de la soulager, devant MM. les CURÉS de PARIS ?

Leurs lumieres, la noblesse de leurs sentimens sont connues; ils ont l'habitude de voir les maux & d'y remédier. Personne ne peut mieux qu'eux apprécier les méthodes qui seront proposées pour les prévenir. Je leur écris, pour les supplier, au nom de la vertu qu'ils pratiquent avec tant d'affection, de ne se pas refuser à cet arbitrage.

Voici les conditions du concours.

Il ne s'agit pas ici de style. La clarté, la solidité des idées, la justesse des raisonnemens doivent être le premier, & pour-

ront être le seul mérite des ouvrages communiqués.

D'ici au premier juillet les philosophes humains, qui voudront bien entrer dans cette carrière, auront la bonté de faire tenir leurs ouvrages, francs de port, à l'un de MM. les *curés de Paris*, à leur choix. Je ne puis trop les inviter à ressembler leurs idées, autant qu'il se pourra sans les affoiblir, afin de ne pas exposer ces pasteurs respectables à consumer, dans l'examen de la théorie, un temps qu'ils consacrent avec tant de fruit à la pratique.

Chacun pourra indifféremment se faire connoître, ou cacher son nom. Comme ce n'est pas ici une affaire de cabale, ni d'intérêt, & que d'ailleurs, auprès d'un *aréopage* comme celui que j'ai choisi, les sollicitations ne seront pas à redouter, on n'aura pas besoin du voile de l'*incognito*. Les pieces qui ne seroient pas signées, auront au moins une marqué qui puisse servir à les distinguer, & porteront de plus le nom de celui de MM. les CURÉS à qui elle aura été adressée.

Quand ils auront bien voulu porter un jugement, les 50 louis seront délivrés, par M. *Baron*, à la personne qui lui présentera la piece jugée la meilleure, & la déclaration de celui de MM. les CURÉS qui l'aura reçue.

Cette piece entiere, & des extraits de toutes celles que les juges en trouveront dignes, seront imprimés avec les noms des auteurs, s'ils ne le défendent pas, dans un même volume. Je ferai les frais de l'édition, & le bénéfice en sera tout entier remis à MM. les *curés de Paris*, qui voudront bien l'employer à des charités absolument soumises à leur prudence. C'est une maniere de les payer du travail que leur occasionera cet examen, dont j'ose croire que leur délicatesse ne s'offensera pas.

Je me tiendrois fort honoré d'entrer dans ce concours : mais bien des raisons m'en empêchent. Une des plus essentielles, c'est que la plupart de mes idées sur ce sujet seront saisies, sans doute, par les hommes éclairés, qui, à ce que j'espère, voudront bien s'en occuper, & développées, rendues par eux beaucoup mieux, qu'elles ne le pourroient être par moi. Si cependant il en restoit, dans mes matériaux, quelqu'une qui leur échappât, & qui pût être utile, je

me flatte qu'on me pardonnera de les joindre à tous ces monumens d'une philosophie bienfaisante. Je les placerois à la fin du recueil : mais j'ose dans tous les cas , demander la permission d'en faire la préface.

Comme le mal dont nous cherchons le remede , est de tous les pays , il n'y en aura aucun d'exclus ; mais aussi , comme il ne faut pas faire pour les juges un sujet de fatigue d'un acte de complaisance , & que des langues *françoise* ou *latine* , au moins une des deux doit être familiere aux spéculateurs capables de s'occuper de ces matieres , on ne recevra que les mémoires écrits dans l'un de ces deux idiomes.

Je crois devoir inviter les spéculateurs généreux dont ce problème échauffera l'imagination , à ne pas perdre de vue une considération essentielle : c'est que , pour rendre leur travail utile , ils doivent songer sur-tout à adapter leurs systêmes à l'état actuel des choses , à la forme du gouvernement qui prévaut aujourd'hui dans l'*Europe* : c'est-à-dire , à ce qu'on appelle très-improprement *monarchie* , quoique , hors le *Danemarck* & la *Prusse* , il n'y ait pas une seule de nos administrations à qui ce nom convienne. Nous avons des *aristocraties* qui en approchent plus ou moins , des gouvernemens mixtes , qui n'ont pas les avantages attachés aux nuances tranchantes de la politique , & ont , comme la plupart des mélanges , tous les inconvéniens des simples dont ils sont composés : mais voilà comme nous sommes. Quand un sujet cacochyme est tourmenté d'une maladie aiguë , ce n'est pas à lui faire un autre tempérament que le médecin travaille ; c'est à tirer parti , pour le sauver , des ressources que laisse encore sa mauvaise constitution : ménageons ceux qui peuvent faire le mal , si nous ne voulons pas qu'ils nous empêchent de faire le bien.

Le gouvernement qui s'occupe aujourd'hui avec plus d'activité que jamais , de tout ce qui peut augmenter la sécurité & l'aisance des peuples , a tâché de prévenir tous les maux de la *mendicité*. Le 30 juillet 1777 , le roi a donné une ordonnance dans laquelle , après avoir renouvelé les loix qui la proscrivent , & notamment les déclarations du 18 juillet 1724 , & 3 août 1764 , il veut que tous les mendiens de

l'un & l'autre sexes , vagabonds ou domiciliés , prennent un état , emploi , profession ou métier , qui leur procure les moyens de subsister , & ordonne que tous les mendiens qui après le délai seront trouvés , soit dans les campagnes , soit dans les grandes routes , soit dans les rues des villes ou villages , soit aux portes des maisons , des lieux publics ou dans les églises , & notamment aux portes ou auberges , soient arrêtés & conduits dans les prisons.

L'administration avoit déjà pris , depuis plusieurs années , des mesures pour détruire la *mendicité*. Elle avoit établi des ateliers de charité pour occuper les pauvres valides. Elle avoit donné des secours aux hôpitaux , pour les mettre en état de recevoir les pauvres invalides : mais ces précautions contre le libertinage & les crimes mêmes , suite ordinaire de la *mendicité* , ayant été infructueuses , l'on a cru nécessaire d'enchaîner la licence des perturbateurs de la sécurité publique , & l'ordonnance que nous venons de citer est moins un acte de sévérité que de justice.

Cette ordonnance renouvelle les sages précautions renfermées dans la déclaration du roi , concernant les *mendiens* & gens sans aveu , donnée à Compiègne , le 3 août 1764. Cette déclaration mérite d'être conservée , & il est de notre devoir de la transcrire.

LOUIS , par la grace de Dieu , roi de France & de Navarre ; à tous ceux qui ces présentes lettres verront , salut. Les plaintes que nous recevons sans cesse des désordres commis dans les différentes provinces de notre royaume , par les vagabonds & gens sans aveu , dont le nombre paroît se multiplier chaque jour , nous ayant paru mériter toute notre attention , nous nous sommes fait rendre compte des dispositions des ordonnances qui ont été données sur cette matiere , soit par nous , soit par les rois nos prédécesseurs ; & nous avons reconnu que la peine du bannissement n'étoit pas capable de contenir des gens dont la vie est une espèce de bannissement volontaire & perpétuel , & qui chassés d'une province passent avec indifférence dans une autre , où , sans changer d'état , ils continuent à commettre les mêmes excès. C'est pour remédier efficacement à un si grand mal , que

nous avons résolu de l'attaquer jusque dans sa source, en substituant à la peine du bannissement, celle des galeres à temps pour les valides, & celle d'être renfermés pendant le même terme, pour ceux que leur âge ou leurs infirmités, ou leur sexe ne permettront pas de condamner aux galeres. Cette rigueur nous a paru d'autant plus nécessaire, que ce n'est que par la sévérité des peines que l'on peut espérer de retenir ceux que l'oisiveté & la fainéantise pourroient engager à continuer ou à embrasser un genre de vie qui n'est pas moins contraire à la religion & aux bonnes mœurs, qu'au repos & à la tranquillité de nos sujets. A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons dit, déclaré & ordonné; & par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit :

Art. I. Les vagabonds & gens sans aveu, mendiants & non mendiants, seront arrêtés & conduits dans les prisons du lieu où se trouvera établi le siege de la maréchaussée d'où dépendra la brigade qui en aura fait la capture; & leur procès leur sera fait & par fait en dernier ressort par les prévôts de nos cousins les maréchaux de France ou leurs lieutenans, & en leur absence par les assessors en la maréchaussée, & par eux jugés conjointement avec les officiers des bailliages ou sénéchaussées dans le ressort desquels est situé ledit siege de maréchaussée, le tout conformément à notre déclaration du 5 février 1731, & sans préjudicier à la compétence des présidiaux concernant lesdits vagabonds & gens sans aveu, suivant les dispositions des articles 7, 8 & 9 de notre dite déclaration, lesquels seront exécutés suivant leur forme & teneur.

II. Seront réputés vagabonds & gens sans aveu, & condamnés comme tels, ceux qui depuis six mois révolus n'auront exercé ni profession ni métier, & qui n'ayant aucun état, ni aucun bien pour subsister, ne pourront être avoués, ou faire certifier de leurs bonnes vie & mœurs par personnes dignes de foi.

III. Les vagabonds & gens sans aveu qui seront arrêtés dans les deux mois, à compter

du jour de la publication de notre présente déclaration, seront condamnés aux peines portées par nos précédentes ordonnances & déclarations; & à l'égard de ceux qui seront arrêtés, passé ledit délai, ils seront condamnés encore qu'ils ne fussent prévenus d'aucun autre crime ou délit, savoir, les hommes valides de seize ans & au dessus, jusqu'à soixante-dix ans commencés, à trois années de galeres, & ceux de soixante-dix ans & au dessus, ainsi que les infirmes, les filles ou femmes, à être enfermés pendant le même temps de trois années, dans l'hôpital le plus prochain, le tout sans préjudice de plus grande peine, suivant l'exigence des cas : à l'égard des enfans qui n'auroient pas atteint l'âge de seize ans, ils seront envoyés dans lesdits hôpitaux pour y être instruits, élevés & nourris, sans néanmoins qu'ils puissent être mis en liberté que par nos ordres.

IV. Lesdits vagabonds & gens sans aveu, de l'un & de l'autre sexes, seront tenus, à l'expiration du terme de leur condamnation, de choisir un domicile fixe & certain, & par préférence celui de leur naissance, & de s'y occuper de quelque métier ou travail qui les mette en état de subsister, sans néanmoins qu'ils puissent s'établir dans notre bonne ville de Paris, & à dix lieues de notre résidence, aux peines portées par nos ordonnances.

V. Dans les cas où lesdits particuliers seroient arrêtés de nouveau, & convaincus d'avoir repris le même genre de vie, ils seront condamnés, savoir, les hommes valides au dessous de 70 ans, à neuf années de galeres, & en cas de récidive aux galeres à perpétuité, & les hommes de 70 ans & au dessus, les infirmes, femmes & filles, à être enfermés pendant le même temps de neuf années, dans l'hôpital le plus prochain, & en cas de récidive, à perpétuité.

VI. Pourront les septuagénaires dont le terme de la détention sera expiré, demander à rester dans les hôpitaux où ils auront été enfermés, auquel cas ils ne pourront être congédiés.

VII. Les hommes, femmes & filles, & les enfans de l'un & de l'autre sexes, qui auront été renfermés ou placés dans les hôpitaux, en vertu de notre présente déclaration, & les septuagénaires qui auront

demandé à y demeurer, seront nourris & entretenus aux frais des hôpitaux de la province où ils auront été arrêtés ou jugés, au cas qu'il y ait, dans lesdits hôpitaux, maisons de force & de correction actuellement existantes.

VIII. A l'égard des provinces où il n'y aura pas de maisons de force, lesdits vagabonds, gens sans aveu & autres, condamnés, par arrêt ou jugement en dernier ressort, à être renfermés, seront reçus dans les hôpitaux de charité ou maisons de force des provinces les plus voisines, & ils y seront nourris & entretenus à nos frais. Vou-lons en conséquence que le montant de leur dépense soit payé & remboursé de trois mois en trois mois auxdits hôpitaux ou maisons de force, par les fermiers de notre domaine, en vertu des exécutoires qui seront expédiés au nom du receveur ou trésorier desdits hôpitaux, par les intendans & commissaires départis de notre conseil dans les provinces. Si donnons, &c.

MENDIP-HILLS, (*Géogr.*) en latin *minarii montes*, hautes montagnes d'Angleterre dans le comté de Sommerset. (*D. J.*)

MENDOLE, f. f. ou CAGAREL, INSOLE, SCAVE, (*Hist. nat. Ichiol.*) poisson de mer écailleux, ressemblant à la bogue par le nombre & la position des nageoires; voyez BOGUE. Il en diffère par les yeux qui sont plus petits, & en ce qu'il a le corps plus large & moins alongé. La *mendole* a une grande tache presque ronde sur les côtés du corps, & les dents petites; elle change de couleur selon les différentes saisons; elle est blanche en hiver, tandis qu'au printemps & en été elle a sur le corps, & principalement sur le dos & sur la tête, des taches bleues éparées, & plus ou moins apparentes. Dès le commencement du frai, les couleurs du mâle changent & deviennent obscures; alors sa chair répand une odeur fétide & a un mauvais goût; au contraire la femelle est meilleure à manger lorsqu'elle a le corps plein d'œufs: la ponte se fait en hiver. Rondelet, *Hist. des poiss. première partie, liv. V, chap. xiiij. V. POISSON.*

MENDRISIO, (*Géogr.*) petit pays d'Italie dans le Milanez, avec titre de bailliage. C'est le plus méridional de ceux

que les Suisses possèdent en Italie. Il est entre le lac de Lugano & celui de Come; il n'a pas trois lieues de longueur sur deux de largeur, & contient cependant & des bourgs & des villages, avec *Mendris* ou *Mendrisio* qui en est le chef-lieu. (*D. J.*)

MENE, f. f. (*Mythol.*) déesse invoquée par les femmes & par les filles. Elle présidoit à l'écoulement menstruel. *Mené* ou *lune*, c'est la même chose. On lui sacrifioit dans le dérangement des règles.

MENEAU, f. m. (*Architecture.*) c'est la séparation des ouvertures des fenêtres ou grandes croisées. Autrefois on les défiguroit par des croissillons, comme on en voit encore au Luxembourg & autres bâtimens. Ils avoient quatre à cinq pouces d'épaisseur. On appelle *faux meneaux*, ceux qui ne s'assemblent pas avec le dormant de la croisée & qui s'ouvrent avec le guichet.

MENÉE, f. f. (*Gramm.*) pratique secrète & artificieuse, où l'on fait concourir un grand nombre de moyens sourds, & par conséquent honteux, au succès d'une affaire dans laquelle on n'a pas le courage de se montrer à découvert. Les gens à *menée* sont à redouter: on est ou leur instrument ou leur victime.

MENÉE, f. f. (*Hist. ecclés.*) livre à l'usage des Grecs. C'est l'office de l'année divisé par mois.

MENÉE, terme dont les *horlogers* se servent en parlant d'un engrenage; il signifie le *chemin* que la dent d'une roue parcourt depuis le point où elle rencontre l'aile du pignon, jusqu'à celui où elle la quitte. Il se dit encore du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre lorsqu'elle pousse la palette. Voyez DENT, ENGRENAGE, ENGRENER & ÉCHAPPEMENT.

MENÉE, (*Vénerie.*) *belle menée*, c'est-à-dire, qu'un chien a la voie belle & chassée de bonne grace.

*Menée* est aussi la droite route du cerf fuyant, & on dit, suivre la *menée*, être toujours à la *menée*; on dit qu'une bête est mal *menée*, quand elle est lasse pour avoir été long-temps poursuivie & chassée, & lors elle se laisse approcher.

MENEGGERE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, que l'itinéraire d'Antonin met entre *Théveste* & *Cilium*. (*D. J.*)

MÉNÉHOULD,

**MÉNÉHOULD**, SAINTE, (*Géogr.*) *sanctæ Manechildis fanum*, ancienne ville de France en Champagne, la principale de l'Argonne, avec titre de comté, & un château sur un rocher. Elle a soutenu plusieurs sièges en 1038, en 1089, en 1436, en 1590; & elle servit de retraite au prince de Condé, aux ducs de Bouillon & de Nevers, en 1614. Le marquis de Praslin la prit en 1616, les Espagnols en 1652, & Louis XIV, en 1653. Ses fortifications ont été démolies, & un incendie arrivé en 1719, a comblé son désastre. Elle est dans un marais, entre deux rochers, sur l'Aisne, à 10 lieues N. E. de Châlons, 9 S. O. de Verdun, 15 S. E. de Rheims, 44 N. E. de Paris. *Long.* 22, 34; *lat.* 49, 10. (*D. J.*)

**MÉNÉLAÏES**, (*Littér. grec.*) fête qui se célébroit à Téraphnée en l'honneur de Ménélas, qui y avoit un monument héroïque. Les habitans de cette ville de Laconie prétendoient qu'Hélène & lui y étoient inhumés dans le même tombeau; du moins, dans lestroyennes d'Eurypide, Ménélas se reconcilie de bonne foi avec sa belle infidelle, & la ramene à Lacédémone. (*D. J.*)

**MÉNÉLAUS**, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Egypte, & la capitale d'un nome appelé *Ménélaïes* par Pline, *l. V. c. ix.* (*D. J.*)

**MENER**, **REMENER**, **AMENER**, **RAMENER**, **EMMENER**, **REMMENER**. (*Gramm.*) *Mener*, signifie conduire d'un lieu où on est en un lieu où on n'est pas; *remener*, c'est conduire une seconde fois au même lieu: comme *menez-moi* aux Tuileries, *remenez-moi* encore ce soir aux Tuileries, & vous m'obligerez. *Amener*, c'est conduire au lieu où on est: *ramener*, c'est conduire une seconde fois au lieu où on est: il m'a amené aujourd'hui son cousin, & il m'a promis de me le ramener demain. *Emmener* se dit quelquefois quand on veut se défaire d'un homme; comme *emmenez* cet homme. Il signifie d'ordinaire mener en quelque lieu; mais alors on ne nomme jamais l'endroit; exemple voilà un homme que les archers *emmenent*. *Remmener*, c'est emmener une seconde fois; comme les archers *remmenent* encore ce

prisonnier. Lorsqu'on nomme le lieu, il faut dire, voilà un homme que les archers *menent* au fort-l'évêque; les archers *remmenent* cet homme en prison pour la seconde fois. (*D. J.*)

**MENER**, parmi les *Horlogers*, signifie l'action de la dent d'une roue, qui pousse l'aile d'un pignon. *Voy.* **MÈNE**, **DENT**, **ENGRENAGE**, **ENGRENER**, &c.

**MENER**, (*Maréchal.*) se dit du pié de devant du cheval qui part le premier au galop. Lorsqu'un cheval galope sur le bon pié, c'est le pié droit de devant qui mene. *Mener un cheval en main*, c'est le conduire sans être monté dessus.

**MENER LES VERGES**, (*Soierie.*) c'est dégager les fils dans l'envergure pour réculer les verges qui les séparent.

**MENESTHEI PORTUS**, (*Géog. anc.*) port de l'Espagne bétique selon Strabon & Ptolomée. C'est aujourd'hui *puerto de Sancta-Maria*. Pline connoît ce lieu, & le nomme *Bæsippo*. (*D. J.*)

**MENESTREL**, *s. m.* (*Musique.*) on appelloit autrefois *menestrels* ceux qui faisoient & exécutoient la musique sur les paroles des troubadours. (*F. D. C.*)

**MENETRIER**, voyez **GAÏAN**.

**MENEUR & MENEUSE**, (*Econ. rustiq.*) homme ou femme qui mene les enfans en nourrice, & qui vient recevoir leurs mois, & donner de leurs nouvelles aux parens.

**MENEUR DE BILLETTES**, *terme de Verrierie.* Voyez **BILLETTE**.

**MENEUSE DE TABLE**, *terme de Cartier*; c'est ainsi qu'on nomme une *fille de boutique* qui trie les cartes après qu'elles ont été coupées, & qui en forme des jeux.

**MENFLOTH**, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique sur le Nil; les Romains la ruinèrent, & les Arabes la rétablirent en partie. Ptolomée met cette ville dans la province d'Afrodite, à 61° 20 de *long.* & à 27° 20 de *latit.* (*D. J.*)

**MENI**, *s. m.* (*Hist. anc.*) idole que les Juifs adorerent. On prétend que c'est le Mercure des païens. On dérive son nom de *manoh*, *numérarii*, & l'on en fait le dieu des Commerçans. D'autres disent que le *Meni* des Juifs fut le *Mena* des Arméniens & des Egyptiens, la lune ou le

soleil. Il y a sur cela quelques autres opinions qui ne sont ni mieux ni plus mal fondées.

MÉNIAMBE, (*Musiq. des anc.*) nome de cithare des Grecs, qui s'accompagnoit avec des flûtes, ou que l'on exécutoit sur des flûtes. Pollux. *Onomast. liv. IV, chap. x.* (*F. D. C.*)

MÉNIANE, f. f. (*Architect. rom.*) mot purement latin, *menianum*, dans Vitruve, espece de balcon ou de galerie avec une faillie hors de l'édifice. Ce mot tire son origine de Ménius, citoyen romain, qui le premier fit poser des pieces de bois sur une colonne. Ces pieces de bois faisant fallie hors de sa maison, lui donnoient moyen de voir ce qui se passoit dans les lieux voisins. Son esprit lui suggéra cette idée par l'amour des spectacles. Comme il étoit accablé de dettes, & qu'il fut obligé de vendre sa maison à Caton & à Flaccus consuls, pour y bâtir une basilique, il leur demanda de s'y réserver une colonne, avec la permission d'y élever un petit toit de planches, où lui & ses descendans pussent avoir la liberté de voir les combats de gladiateurs. La colonne qu'il ajusta fut appelée *méniane*; & dans la suite, on donna ce même nom à toutes les faillies de bâtimens qu'on fit, à l'imitation de celle de Ménius.

Il ne faut pas confondre les colonnes *ménianes* avec les colonnes *medianes* dont parle aussi Vitruve. Ces dernières, *columnæ medianæ*, sont les deux colonnes du milieu d'un porche, qui ont leur entre-colonne plus large que les autres.

Les Italiens de nos jours nomment *ménianes* les petites terrasses, où l'on voit souvent les femmes du commun exposées au soleil, pour sécher leurs cheveux après les avoir lavés. (*D. J.*)

MENIANTE, f. f. (*Botan.*) *meniantes*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée. Il sort du calice un pistil qui est attaché, comme un clou, à la partie postérieure de la fleur; ce pistil devient dans la suite un fruit ou une coque le plus souvent oblongue, composée de deux pieces & remplie de semences arrondies. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

MENIANTE, TREFLE D'EAU ou DE MARAIS. (*Mat. Méd.*) Les feuilles & la racine de cette plante sont fort vantées prises en décoction, contre la goutte & le scorbut, & principalement contre cette dernière maladie.

Il ne faut pas croire cependant avec les continuateurs de la matière médicale de Geoffroy, que cette plante contienne un alkali volatil libre, comme les plantes crucifères de Tournefort, qui sont regardées comme les antiscorbutiques par excellence.

Le trefle d'eau est un amer, qu'on mêle très-utilement à ce titre avec les plantes antiscorbutiques alkalines, dans le traitement du scorbut de terre. Voyez SCORBUT. C'est encore comme amer qu'on s'en sert avec avantage pour prévenir ou pour éloigner les accès de la goutte.

On prépare un extrait & un sirop simple de *meniante*, qui contiennent les parties médicamenteuses de cette plante; & que les malades peuvent prendre beaucoup plus facilement que la décoction, dont la grande amertume est insupportable pour le plus grand nombre de sujets.

Le trefle d'eau est recommandé encore dans les pâles-couleurs, les suppressions des règles, dans les fièvres quartes, l'hydropisie, & les obstructions invétérées.

Toutes ces vertus lui sont communes avec le chardon-bénit, le houblon, la fumeterre, la chicorée amère, la racine de grande gentiane, de fraxinelle, &c. Voyez tous ces articles. (*d*)

MENIANUM, f. m. (*Histoire anc.*) balcon. Lorsque Casus Menius vendit sa maison aux censeurs Caton & Flaccus, il se réserva un balcon soutenu de colonne, d'où lui & ses descendans pussent voir les jeux. Ce balcon étoit dans la huitième région. Il l'appella *menianum*, & on le désigna dans la suite par la colonne qui le soutenoit; on dit *columna mensa* pour le *menianum*. Les Italiens ont fait leur mot *mignani* du mot *menianum* des anciens. Voyez MÉNIANE.

MENIL-LA-HORGNE, (*Géog. Hist. Litt.*) village de Lorraine, près de Commerci, diocèse de Toul, remarquable par la naissance de D. Augustin Calmet en 1672, Bénédictin de Saint-Vannes en

1688, abbé de Léopold en 1718 ensuite de Senones en 1728, où il est mort en 1757, après avoir refusé un évêché. Ses vertus ne le cédoient point à ses lumieres. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur l'écriture sainte, dans lesquels on remarque une vaste érudition; *l'histoire ecclésiastique & civile de Lorraine*, en trois volumes *in-fol.* & réimprimée en six, est la meilleure qu'on ait publiée de cette province: il a aussi donné la *Bibliothèque des auteurs Lorrains*, un volume *in-fol.* ses dissertations sur les esprits, les revenans; les vampires sont une compilation de rêveries faites par un vieillard octogénaire. Voici son épithaphe composée par lui-même:

HIC JACET FR. AUGUSTINUS CALMET  
NATIONE LOTHARUS,  
RELIGIONE CATHOLICO ROMANUS,  
PROFESSIONE MONACHUS,  
NOMINE ABBAS,  
MULTA LEGIT, SCRIPSIT, ORAVIT,  
UTINAM BENE! (C.)

MENIMA, (*Hist. nat.*) animal quadrupede de l'île de Ceylan, qui ressemble parfaitement à un daim, mais qui n'est pas plus gros qu'un lievre; il est gris & tacheté de blanc; sa chair est un manger délicieux.

MENIN, *f. m.* (*Hist. mod.*) ce terme nous est venu d'Espagne, où l'on nomme *meninos*, c'est-à-dire, *mignons* ou *favoris*, de jeunes enfans de qualité placés auprès des princes, pour être élevés avec eux, & partager leurs occupations & leurs amusemens.

MENIN, (*Géog.*) en flamand *Menéen*, ville des Pays-bas dans la Flandre. Le seigneur de Montigni la fit fermer de murailles, en 1578; elle a été prise & reprise plusieurs fois. Les Hollandois étoient les maîtres de cette place par le traité de Baviere de 1715, & y mettoient le gouverneur & la garnison. *Menin* a fleuri jusqu'en 1744, que Louis XV s'en empara, & en fit raser les fortifications. C'est à présent un endroit misérable. Elle est sur le Lis, entre Armentieres & Courtrai, à trois lieues de cette dernière ville,

autant de Lille & d'Ipres. *Long.* 20, 44, *lat.* 50, 49. (*D. J.*)

MENINGÉE, *f. f.* (*Anatomie.*) nom d'une artere qui se distribue à la dure-mere sur l'os occipital, & aux lobes voisins du cerveau, est une branche de la vertébrale. Voyez CERVEAU, MENIN & VERTEBRALE.

MENINGES, *μνινγες*, (*Anatomie.*) ce sont les membranes qui enveloppent le cerveau. Voyez CERVEAU.

Elles sont au nombre de deux: les Arabes les appellent *meres*; c'est de-là que nous les nommons ordinairement *dure-mere*, & *pie-mere*. L'arachnoïde est considérée par plusieurs anatomistes comme la lame externe de la pie-mere. Voy. DURE-MERE & PIE-MERE.

MENINGOPHILAX, *f. m.* (*Chirur.*) instrument de chirurgie dont on se sert au pansement de l'opération du trépan. Il est semblable au couteau lenticulaire, excepté que sa tige est un cylindre exactement rond, & n'a point de tranchant. Sa lentille, qui est située horizontalement à son extrémité, doit être très-polie pour ne pas blesser la dure-mere. L'usage de cet instrument est d'enfoncer un peu avec sa lentille la dure-mere, & de ranger la circonférence du sindon sous le trou fait au crâne par la couronne du trépan. Voy. la fig. 16. *Pl. XVI.* On peut avoir une lentille à l'extrémité du stilet, dans l'étui de poche, & supprimer le *meningophilax* du nombre des instrumens non portatifs.

*Meningophilax* est un mot grec, qui signifie *gardien des meninges*; il est composé de *μνινγες*, génit. *μνινγγος*, *membrana meninx*, membrane meninge, & de *φύλαξ*, *custos*, gardien.

On peut aussi se servir pour les pansemens du trépan d'un petit levier aplati par ses bouts. *Pl. XVI, fig. 17.* (Y)

MENIPPÉE, (*Littérat.*) *satyre menippée*, sorte de satyre mêlée de prose & de vers. Voyez SATYRE.

Elle fut ainsi nommée de Menippe Gadarien, philosophe cynique, qui, par une philosophie plaisante & badine, souvent aussi instructive que la philosophie la plus sérieuse, tournoit en raillerie la plupart des choses de la vie auxquelles notre ima-

gination prête un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage étoit en prose & en vers, mais les vers n'étoient que des parodies des plus grands poètes. Lucien nous a donné la véritable idée du caractère de cette espece de satyre, dans son dialogue intitulé *la Néromancie*.

Elle fut aussi appelée *varronienne* du savant Varron, qui en composa de semblables, avec cette différence, que les vers qu'on y lisoit étoient tous de lui, & qu'il avoit fait un mélange de grec & de latin. Il ne nous reste de ces satyres de Varron que quelques fragmens, le plus souvent fort corrompus, & les titres qui montrent qu'il avoit traité un grand nombre de sujets.

Le livre de Seneque sur la mort de l'empereur Claude, celui de Boëce de la consolation de la philosophie, l'ouvrage de Pétrone, intitulé *Satiricon*, & les Césars de l'empereur Julien, sont autant de *satyres ménippées*, entièrement semblables à celles de Varron.

Nos auteurs françois ont aussi écrit dans ce genre; & nous avons en notre langue deux ouvrages de ce caractère, qui ne cedent l'avantage ni à l'Italie, ni à la Grece. Le premier c'est le *Catolicon*, même plus connu sous le nom de *satyre ménippée*, où les états tenus à Paris par la ligue, en 1593, sont si ingénieusement dépeints, & si parfaitement tournés en ridicule. Elle parut, pour la première fois, en 1594; & on la regarde, avec raison, comme un chef-d'œuvre pour le temps. L'autre, c'est la *Pompe funebre de Voiture* par Sarrafin, où le sérieux & le plaisant sont mêlés avec une adresse merveilleuse. On pourroit mettre aussi au nombre de nos *satyres ménippées* l'ouvrage de Rabelais, si sa prose étoit un peu plus mêlée de vers, & si par des obscénités affreuses il n'avoit corrompu la nature & le caractère de cette espece de satyre. Il ne manque non plus que quelques mélanges de vers à la plupart des pieces de l'ingénieur docteur Swift, d'ailleurs, si pleines de sel & de bonne plaisanterie pour en faire de véritables *satyres ménippées*. *Disc. de M. Dacier, sur la satyre. Mém. de l'Ac. des bell. Lettres.*

*MENISPERMUM*, (*Bot. Jard.*) en anglois, *moonseed*.

*Caractere générique.*

La fleur consiste en six pétales oblongs & concaves, & en six étamines plus courtes que les pétales. Au haut des styles se trouvent trois embryons presque ovales, couronnés par des stigmates obtus & dentés. Les embryons deviennent trois baies ovales à une seule cellule, dont chacune contient une semence comprimée en forme de croissant.

*Especies.*

1. *Menisperme* dont les feuilles sont figurées en boucliers, arrondies & terminées en pointes.

*Menispermum foliis peltatis, subrotundis, angulatis. Hort. Cliff.*

*Climbing. moonseed of Canada.*

2. *Menisperme* à feuilles cordiformes & à lobes.

*Menisperme* à feuilles de lierre.

*Menispermum foliis cordatis, peltatis, lobatis. Flor. Virg.*

*Moonseed with an ivy leaf.*

3. *Menisperme* à feuilles cordiformes, velues par dessous.

*Menispermum foliis cordatis subtus villosis. Linn. Sp. pl.*

*Moonseed with hairy leaves on their under-side.*

Le *menispermum* n<sup>o</sup>. 1. est une plante ligneuse & grimpante; ses sarments grêles, couverts d'une écorce verd-rougeâtre & polie, se tourmentent singulièrement, lorsqu'ils manquent d'appui, au point que leurs fibres saillent en-dehors & qu'ils forment différentes révolutions en s'embrassant étroitement les uns & les autres; mais qu'ils puissent accrocher quelque support, ils s'y élèveront en serpentant à la hauteur d'environ quatorze piés: ils ne prennent leurs feuilles qu'à une certaine hauteur, de sorte qu'ils ne peuvent garnir que les voûtes des tonnelles & non les parois; mais qu'on les fasse grimper après les arbres dans les massifs, ils y feront un effet très-pittoresque par la touffe de feuillage qu'ils enlaceront dans leurs rameaux. Les feuilles sont larges, d'un verd gracieux & en grand nombre, le

pédicule est attaché au milieu, & leur forme singulière fait une variété piquante. Cette plante se multiplie aisément de marcottes; on en tire aussi des rejetons, & même en plantant quelqu'une de ses racines au printemps, elles pousseront des tiges: elles croissent naturellement au Canada, en Virginie, & dans plusieurs autres parties de l'Amérique septentrionale. On doit l'employer, ainsi que les deux espèces suivantes, dans la composition des bosquets d'été.

La seconde diffère de la première par ses feuilles qui sont échancrées en lobes comme celles du lierre. Comme la queue est attachée à la base de la feuille & non au milieu comme dans la première espèce, on n'y voit pas, comme dans celle-là, un ombilic dans la partie supérieure; on la multiplie & on l'emploie de même.

La troisième espèce croît en Caroline; elle est un peu délicate: il faut couvrir sa racine de litière l'hiver ou la planter contre un mur; ses tiges sont herbacées; ses racines ne deviennent pas boisées comme dans les premières, les feuilles ne sont pas moitié aussi larges que celles du n<sup>o</sup>. 2, elles sont entières. On la multiplie en partageant ses racines au printemps, un peu avant la végétation de la plante. Il faut la planter dans un sol léger & chaud, dans un terrain humide ses racines se pourrissent l'hiver. (*M. le Baron de Tschoudi.*)

**MENISQUE**, f. m. (*Optique.*) verre ou lentille concave d'un côté & convexe de l'autre, qu'on appelle aussi quelquefois *lunula*. Voyez LENTILLE & VERRE.

Nous avons donné à l'article LENTILLE une formule générale par le moyen de laquelle on peut trouver le foyer ou le point de réunion des rayons. Cette formule est 
$$z = \frac{-zaby}{ay+by-2ab}$$
, dans laquelle  $z$  marque la distance du foyer au verre,  $y$  la distance de l'objet au verre,  $a$  le rayon de la convexité tourné vers l'objet,  $b$  le rayon de l'autre convexité. Pour appliquer cette formule aux *menisques*, il faudra faire  $a$  négatif ou  $b$  négatif, selon que la partie concave sera tournée vers l'objet ou vers l'œil; ainsi on aura dans le premier cas

$$z = \frac{-zaby}{ay+by+2ab};$$

& dans le second,  $z = \frac{-zaby}{ay-by+2ab}$ : delà on tire les règles suivantes.

Si le diamètre de la convexité d'un *menisque* est égal à celui de la concavité, les rayons qui tomberont parallèlement à l'axe, redeviendront parallèles après les deux réfractions souffertes aux deux surfaces du verre.

Car soit  $a=b$  &  $y$  infinie; c'est-à-dire supposons les rayons des deux convexités égaux, & l'objet à une distance infinie, afin que les rayons tombent parallèles sur le verre; on aura dans le premier cas & dans le second  $z = \frac{-2a^2y}{ay+ay}$ : ce qui donne  $z$  infinie, & par conséquent les rayons seront parallèles en sortant, puisqu'ils ne se réuniront qu'à une distance infinie du verre.

Un tel *menisque* ne seroit donc propre ni à rassembler en un point les rayons de lumière, ni à les disperser; & ainsi il ne peut être d'aucun usage en Dioptrique. Voyez RÉFRACTION.

Voici la règle pour trouver le foyer d'un *menisque*, c'est-à-dire le point de concours des rayons qui tombent parallèles. Comme la différence des rayons de la convexité & de la concavité est au rayon de la convexité, ainsi le diamètre de la concavité est à la distance du foyer au *menisque*.

En effet, supposant  $y$  infinie, la première formule donne  $z = \frac{2ab}{-a+b}$ , & la seconde donne  $\frac{-2ab}{a-b}$ , qui donne dans le premier cas  $b-a : b :: -2a : z$ , & dans le second  $a-b : a :: -2b : z$ .

Par exemple, si le rayon de la concavité étoit triple du rayon de la convexité, la distance du foyer au *menisque* seroit alors, en conséquence de cette règle, égale au rayon de la concavité; & par conséquent le *menisque* seroit en ce cas équivalent à une lentille également convexe des deux côtés. Voyez LENTILLE.

De même si le rayon de la concavité étoit double de celui de la convexité, on trouveroit que la distance du foyer seroit égale au diamètre de la concavité; ce qui

rendroit le *menisque*, équivalent à un verre plan convexe. Voyez VERRE.

De plus, les formules qui donnent la valeur de  $\gamma$  font voir que le foyer est de l'autre côté du verre, par rapport à l'objet. Si  $b$  est plus petit que  $a$  dans le premier cas, & si  $b$  est plus grand que  $a$  dans le second; & au contraire si  $b$  est plus grand que  $a$  dans le premier cas; & plus petit que  $a$  dans le second, le foyer sera du même côté du verre que l'objet, & sera par conséquent virtuel, c'est-à-dire que les rayons sortiront divergens. Voyez Foyer.

Il s'en suit encore de cette même formule que le rayon de la convexité étant donné, on peut aisément trouver celui qu'il faudroit donner à la concavité pour reculer le foyer à une distance donnée.

Quelques géometres ont donné le nom de *menisque* à des figures planes ou solides, composées d'une partie concave & d'une partie convexe, à l'instar des *menisques* optiques. (O)

MÉNISQUES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) plaques rudes qu'on mettoit sur la tête des statues, afin que les oiseaux ne s'y reposassent point, & ne les gâtassent point de leurs ordures. C'est de-là que les auréoles de nos saints sont venues.

MENNONITE, f. m. (*Hist. eccl. mod.*) les chrétiens connus dans les Provinces-Unies, & dans quelques endroits de l'Allemagne, sous le nom *Mennonites*, ont formé une société à part, presque dès le commencement de la réformation. On les appella d'abord *Anabaptistes*; & c'est le nom qu'ils portent encore en Angleterre, où ils sont fort estimés. Cependant ce nom étant devenu odieux par les attentats des fanatiques de Munster, ils le quitterent dès-lors; & ils ne l'ont plus regardé depuis, que comme une sorte d'injure. Celui de *Mennonites* leur vient de Menno Frison, qui se joignit à eux, en 1536, & qui par sa doctrine, ses écrits, sa piété, sa sagesse, contribua plus qu'aucun autre à éclairer cette société, & à lui faire prendre ce caractère de simplicité dans les mœurs, par lequel elle s'est distinguée dans la suite, & dont elle se fait toujours honneur.

Les *Mennonites* furent exposés aux plus cruelles persécutions sous Charles-Quint. Les crimes que proscribit cet empereur par son placard de 1540, sont d'avoir, de vendre, donner, porter, lire des livres de Luther, de Zuingle, de Mélancton, de prêcher leur doctrine, & de la communiquer secrètement ou publiquement. Voici la peine portée contre ces crimes, & qu'il est sévèrement défendu aux juges d'adoucir, sous quelque prétexte que ce soit : les biens sont confisqués, les prétendus coupables condamnés à périr par le feu, s'ils persistent dans leurs erreurs : & s'ils les avouent, ils sont exécutés, les hommes par l'épée, & les femmes par la fosse; c'est-à-dire, qu'on les enterroit en vie : même peine contre ceux qui logent les *Anabaptistes*, ou qui sachant où il y en a quelques-uns de cachés, ne les décelent point. Les cheveux dressent à la tête quand on lit de pareils édits. Est-ce que la religion adorable de J. C. a pu jamais les inspirer?

Le malheur des *Mennonites* voulut encore qu'ils eussent à souffrir en divers lieux de la part des autres protestans, qui, dans ces commencemens, lors même qu'ils se croyoient revenus de beaucoup d'erreurs, retenoient encore celle qui pose que le magistrat doit sévir contre des opinions de religion, comme contre des crimes.

Mais la république des Provinces-Unies a toujours traité les *Mennonites*, assez peu différemment des autres protestans. Tout le monde sait quelle est leur façon de penser. Ils s'abstiennent du serment; leur simple parole leur en tient lieu devant les magistrats. Ils regardent la guerre comme illicite; mais si ce scrupule les empêche de défendre la patrie de leurs personnes; ils la soutiennent volontiers de leurs biens. Ils ne condamnent point les charges de magistrature; seulement pour eux-mêmes, ils aiment mieux s'en tenir éloignés. Ils n'administrent le baptême qu'aux adultes, en état de rendre raison de leur foi. Sur l'eucharistie, ils ne diffèrent pas des réformés.

À l'égard de la grace & de la prédestination, articles épineux, sur lesquels on se partage encore aujourd'hui, soit dans

l'église romaine, soit dans le protestantisme, les *Mennonites* rejettent les idées rigides de S. Augustin, adoptées par la plupart des réformateurs, sur-tout par Calvin, & suivent à-peu-près les principes radoucis que les Luthériens ont pris de Mélancthon. Ils professent la tolérance, & supportent volontiers dans leur sein des opinions différentes des leurs, dès qu'elles ne leur paroissent point attaquer les fondemens du christianisme, & qu'elles laissent la morale chrétienne dans sa forme. En un mot, les successeurs de fanatiques sanguinaires sont les plus doux, les plus paisibles de tous les hommes, occupés de leur négoce, de leurs manufactures, laborieux, vigilans, modérés, charitables. Il n'y a point d'exemple d'un si beau, si respectable, & si grand changement; mais, dit M. de Voltaire, comme les *Mennonites* ne font aucune figure dans le monde, on ne daigne pas s'apercevoir s'ils sont méchans ou vicieux. (D. J.)

MENOIS, (Hist. nat.) nom donné par quelques auteurs à une pierre semblable au croissant de la lune, que Boot conjecture être un fragment de la corne d'Ammon.

MENOLOGUE, f. m. (Hist. eccl.) ce mot est grec, il vient de *μην*, mois, & de *λογος*, discours. C'est le martyrologe ou le calendrier des grecs, divisé par chaque mois de l'année. Voyez MARTYROLOGE & CALENDRIER.

Le *ménologue* ne contient autre chose que les vies des saints en abrégé pour chaque jour pendant tout le cours de l'année, ou la simple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites. Il y a différentes sortes de *menologues* chez les Grecs. Il faut remarquer que les Grecs, depuis leurs schismes, ont inféré dans leurs *ménologues* le nom de plusieurs hérétiques, qu'ils honorent comme des saints. Baillet parle fort au long de ces *ménologues* dans son discours sur l'histoire de la vie des Saints. Dict. de Trévoux.

MENON, f. m. (Hist. nat.) animal terrestre à quatre piés, qui ressemble à-peu-près au bouc ou à la chevre. On le trouve assez communément dans le Le-

vant; & on fabrique le marroquin avec sa peau. Voyez MARROQUIN.

MENOSCA, (Géog. anc.) ville d'Espagne chez les Vardules. On croit assez généralement que c'est aujourd'hui la ville d'*Orea* ou *Orio* dans le Guipuscoa. (D. J.)

MENOTTE, f. m. (Gram.) lien de corde ou de fer que l'on met aux mains des malfaiteurs, pour leur en ôter l'usage.

MENOVIA, (Géog. anc.) ancienne ville d'Angleterre avec évêché suffragant de Cantorbéry, dans la partie méridionale du pays de Galles, au Comté de Pembroch; elle a été ruinée par les Danois, & n'est plus aujourd'hui qu'un village: cependant le juge épiscopal subsiste toujours sous le nom de *Saint David*. (D. J.)

MENOYE, (Géog.) petite rivière de Savoie. Elle vient des montagnes de Boège, & se jette dans l'Arve au-dessous du pont d'Ertrambières (D. J.)

MENS, (Mythol.) c'est-à-dire l'esprit, la pensée, l'intelligence. Les Romains en avoient fait une divinité qui suggéroit les bonnes pensées, & détournoit celles qui ne servent qu'à séduire. Le préteur T. Ottacilius voua un temple à cette divinité, qu'il fit bâtir sur le Capitole, lorsqu'il fut nommé duumvir. Plutarque lui en donne un second dans la huitième région de Rome. Ce dernier étoit celui qui fut voué par les Romains, lors de la consternation où la perte de la bataille d'Alia & la mort du consul C. Flaminius, jetterent la république. On consulta, dit Tite-Live, les livres des Sibylles, & en conséquence, on promit de grands jeux à Jupiter, & deux temples; savoir, l'un à Vénus Erycine, & l'autre au bon Esprit, *Menti*. (D. J.)

MENSAIRES, f. m. pl. (Hist. anc.) officiers qu'on créa à Rome, au nombre de cinq, l'an de cette ville 402, pour la première fois. Ils tenoient leurs séances dans les marchés. Les créanciers & les débiteurs comparoisoient là; on examinoit leurs affaires; on prenoit des précautions pour que le débiteur s'acquittât, & que son bien ne fût plus engagé aux particuliers, mais seulement au public qui avoit

pourvu à la sûreté de la créance. Il ne faut donc pas confondre le *mensarii* avec les *argentarii* & les *nummularii* : ces derniers étoient des especes d'usuriers qui faisoient commerce d'argent. Les *mensarii*, au contraire, étoient des hommes publics qui devenoient ou quinquivirs ou triumvirs ; mais se faisoit *argentarius* & *nummularius* qui vouloit. L'an de Rome 356, on créa à la requête du tribun du peuple M. Minucius, des triumvirs & des *mensaires*. Cette création fut occasionnée par le défaut d'argent. En 538, on confia à de pareils officiers les fonds des mineurs & des veuves ; & en 542, ce fut chez des hommes qui avoient la fonction des *mensaires*, que chacun alloit déposer sa vaisselle d'or & d'argent & son argent monnoyé. Il ne fut permis à un sénateur de se réserver que l'anneau, une once d'or, une livre d'argent ; les bijoux des femmes, les parures des enfans & cinq mille *asses*, le tout passoit chez les triumvirs & les *mensaires*. Ce prêt, qui se fit par esprit de patriotisme, fut remboursé scrupuleusement dans la suite. Il y avoit des *mensaires* dans quelques villes d'Asie ; les revenus publics y étoient perçus & administrés par cinq prêteurs, trois questeurs & quatre *mensaires* ou *trapezetes* ; car on leur donnoit encore ce dernier nom.

MENSE, f. f. (*Jurisprud.*) du latin *mensa* qui signifie *table*. En matière ecclésiastique, se prend pour la part que quelqu'un a dans les revenus d'une église. On ne parloit point de *menses* tant que les évêques & les abbés vivoient en commun avec leur clergé ; mais depuis que les supérieurs ont voulu avoir leur part distincte & séparée de celle de leur clergé, on a distingué dans les cathédrales la *mensé* épiscopale & celle du chapitre ; dans les abbayes on a distingué la *mensé* abbatiale & la *mensé* conventuelle, qui est la part de la communauté.

Outre les deux *menses* de l'abbé & du couvent, il y a le tiers lot destiné pour les réparations de l'église & des lieux régulier.

La distinction de *menses* n'est que pour l'administration des revenus ; elle n'ôte pas à l'abbé l'autorité naturelle qu'il a sur

les religieux ; & l'aliénation des biens qui sont de l'une ou l'autre *mensé*, ne peut être faite sans le consentement réciproque des uns & des autres.

Dans quelques monasteres il y a des *menses* particulieres, attachées aux offices claustraux ; dans d'autres on a éteint tous ces offices, & leurs *menses* ont été réunies à la *mensé* conventuelle.

On entend par *menses monacales*, les places de chaque religieux ; ou plutôt la pension destinée pour l'entretien & la nourriture de chaque religieux. Cette portion alimentaire n'est due que par la maison de la profession ; & pour la posséder, il faut être religieux profès de l'ordre. Le nombre de ces *menses* est ordinairement réglé par les partages & transactions faites entre l'abbé & les religieux ; de manière que l'abbé n'est tenu de fournir aux religieux que le nombre de *menses* qui a été convenu, autrement il dépendroit des religieux de multiplier les *menses* monacales ; un officier claustral, retenant sa *mensé*, résignerait son office à un nouveau religieux ; celui-ci à un autre, & c'est au résignataire à attendre qu'il y ait une *mensé* vacante pour la requérir.

Anciennement les *menses* monacales étoient fixées à une certaine quantité de vin, de blé, d'avoine. Les chapitres généraux de Cluny, de 1676 & 1678, ordonnent que la *mensé* de chaque religieux demeure fixée à la somme de trois cents liv. en argent, & que les prieurs auront une double *mensé*.

Dans les abbayes qui ne sont imposées aux décisions que par une seule cote, c'est à l'abbé seul à l'acquitter ; on présume que la *mensé* conventuelle n'a point été imposée.

Dans celles où l'abbé & les religieux ont leurs *menses* séparées, la *mensé* conventuelle doit être imposée séparément de celle de l'abbé ; & les religieux doivent acquitter leur cote sans pouvoir la répéter sur leur abbé, quoiqu'il jouisse du tiers lot.

Lorsque les revenus d'un monastere soumis à la juridiction de l'évêque, ne sont pas suffisans pour entretenir le nombre de religieux suffisans pour soutenir les exer-

cices de la régularité, les saints décrets, les ordonnances autorisent l'évêque à éteindre & supprimer la *mensse* conventuelle, & en appliquer les revenus en œuvres pies plus convenables aux lieux, aux circonstances, & sur-tout à la dotation de séminaires. Voyez la *bibliot. can. tom. I, pag. 12.* Bouchet, *verbo Mensse.* Carondas, *liv. XIII. rép. ij. Les mémoires du clergé & le dictionn. des arrêts,* au mot *Mensse.*

**MENSONGE**, s. m. (*Morale.*) fausseté déshonnête ou illicite. Le *mensonge* consiste à s'exprimer, de propos délibéré, en paroles ou en signes, d'une manière fautive, en vue de faire du mal, ou de causer du dommage, tandis que celui à qui on parle a droit de connoître nos pensées, & qu'on est obligé de lui en fournir les moyens, autant qu'il dépend de nous. Il paroît de-là que l'on ne *ment* pas toutes les fois qu'on parle d'une manière qui n'est pas conforme, ou aux choses, ou à nos propres pensées; & qu'ainsi la vérité logique, qui consiste dans une simple conformité de paroles avec les choses, ne répond pas toujours à la vérité morale. Il s'enfuit encore que ceux-là se trompent beaucoup, qui ne mettent aucune différence entre *mentir* & *dire une fausseté*. Mentir est une action déshonnête & condamnable, mais on peut dire une fausseté indifférente; on en peut dire une qui soit permise, louable & même nécessaire: par conséquent une fausseté, que les circonstances rendent telle, ne doit pas être confondue avec le mensonge, qui décele une ame foible, ou un caractère vicieux.

Il ne faut donc point accuser de *mensonge*, ceux qui emploient des fictions ou des fables ingénieuses pour l'instruction, & pour mettre à couvert l'innocence de quelqu'un, comme aussi pour appaiser une personne furieuse, prête à nous blesser: pour faire prendre quelques remèdes utiles à un malade; pour cacher les secrets de l'état, dont il importe de dérober la connoissance à l'ennemi; & autres cas semblables, dans lesquels on peut se procurer à soi-même, ou procurer aux autres une utilité légitime & entièrement innocente.

Mais toutes les fois qu'on est dans une

obligation manifeste de découvrir fidèlement ses pensées à autrui, & qu'il a droit de les connoître, on ne sauroit sans crime ni supprimer une partie de la vérité, ni user d'équivoques ou de restrictions mentales; c'est pourquoi Cicéron condamne ce romain qui, après la bataille de Cannes, ayant eu d'Annibal la permission de se rendre à Rome, à condition de retourner dans son camp, ne fut pas plutôt sorti de ce camp, qu'il y revint, sous prétexte d'avoir oublié quelque chose, & se crut quitte par ce stratagème de sa parole donnée.

Concluons que si le *mensonge*, les équivoques & les restrictions mentales sont odieuses, il y a dans le discours des faussetés innocentes, que la prudence exige ou autorise; car de ce que la parole est l'interprète de la pensée, il ne s'enfuit pas toujours qu'il faille dire tout ce que l'on pense. Il est au contraire certain que l'usage de cette faculté doit être soumis aux lumières de la droite raison, à qui il appartient de décider quelles choses il faut découvrir ou non. Enfin, pour être tenu de déclarer naïvement ce qu'on a dans l'esprit, il faut que ceux à qui l'on parle, aient droit de connoître nos pensées. (*D. J.*)

**MENSONGE OFFICIEUX**: un certain roi, dit Mustadin Sadi dans son *Rosarium politicum*, condamna à la mort un de ses esclaves, qui ne voyant aucune espérance de grace, se mit à le maudire. Ce prince qui n'entendoit point ce qu'il disoit, en demanda l'explication à un de ses courtisans. Celui-ci qui avoit le cœur bon & disposé à sauver la vie au coupable, répondit: « Seigneur, ce misérable dit que » le paradis est préparé pour ceux qui » moderent leur colere, & qui pardon- » nent les fautes; & c'est ainsi qu'il im- » plore votre clémence. » Alors le roi pardonna à l'esclave, & lui accorda sa grace. Sur cela un autre courtisan d'un inéchant caractère, s'écria qu'il ne convenoit pas à un homme de son rang de mentir en présence du roi, & se tournant vers ce prince: « Seigneur, dit-il, » je veux vous instruire de la vérité; ce » malheureux a proféré contre vous les

» plus indignes malédictions, & ce seigneur vous a dit un *mensonge* formel. » Le roi s'apercevant du mauvais caractère de celui qui tenoit ce langage, lui répondit : « Cela se peut; mais son *mensonge* » vaut mieux que votre vérité, puisqu'il » a tâché, par ce moyen, de sauver un » homme, au lieu que vous cherchez à le » perdre. Ignorez-vous cette sage maxime, que le *mensonge* qui procure du » bien, vaut mieux que la vérité qui cause » du dommage ? » Cependant, auroit dû ajouter le prince, qu'on ne me mente jamais.

*MENSORES*, (*Antiq. romain.*) c'étoient des fourriers & maréchaux-des-logis, qui avoient le soin d'aller marquer les logis quand l'empereur vouloit se rendre dans quelque province; & quand il falloit camper, ils dressoient le plan du camp, & assignoient à chaque régiment son quartier.

Les *mensores* désignoient aussi les arpenteurs, les architectes & les experts des bâtimens publics; enfin ceux qui pourvoyoient l'armée de grain, se nommoient *mensores frumentarii*. (*D. J.*)

*MENSTRUES*, *catamenia*, (*Médecine.*) ce sont les évacuations qui arrivent chaque mois aux femmes qui ne sont ni enceintes ni nourrices. Voyez *MENSTRUUEL*. On les appelle ainsi de *mensis*, mois, parce qu'elles viennent chaque mois. On les nomme aussi *siens*, *regles*, *ordinaires*. Voyez *REGLES*.

Les *menstrues* des femmes sont un des plus curieux & des plus embarrassans phénomènes du corps humain. Quoiqu'on ait formé différentes hypothèses pour l'expliquer, on n'a encore presque rien de certain sur cette matière.

On convient universellement que la nécessité de fournir une nourriture suffisante au fœtus pendant la grossesse, est la raison finale de la surabondance de sang qui arrive aux femmes dans les autres temps. Mais voilà la seule chose dont on convienne. Quelques-uns non contents de cela, prétendent que le sang menstruel est plutôt nuisible par sa qualité, que par sa quantité; ce qu'ils concluent des douleurs que plusieurs femmes ressentent aux approches des

regles. Ils ajoutent que sa malignité est si grande, qu'il gâte les parties des hommes par un simple contact; que l'haleine d'une femme qui a ses règles, laisse une tache sur l'ivoire, ou un miroir; qu'un peu de sang menstruel brûle la plante sur laquelle il tombe & la rend stérile; que si une femme grosse touche de ce sang, elle se blesse; que si un chien en goûte, il tombe dans l'épilepsie, & devient enragé. Tout cela, ainsi que plusieurs autres fables de même espèce, rapportées par de graves auteurs, est trop ridicule pour avoir besoin d'être réfuté.

D'autres attribuent les *menstrues* à une prétendue influence de la lune sur les corps des femmes. C'étoit autrefois l'opinion dominante; mais la moindre réflexion en auroit pu faire voir la fausseté. En effet, si les *menstrues* étoient causées par l'influence de la lune, toutes les femmes de même âge & de même tempérament, auroient leurs règles aux mêmes périodes & révolutions de la lune; & par conséquent en même temps; ce qui est contraire à l'expérience.

Il y a deux autres opinions qui paroissent fort probables, & qui sont soutenues avec beaucoup de force, & par quantité de raisons. On convient de part & d'autre que le sang menstruel n'a aucune mauvaise qualité; mais on n'est pas d'accord sur la cause de son évacuation. La première de ces deux opinions est celle du docteur Bohn & du docteur Freind, qui prétendent que l'évacuation menstruelle est uniquement l'effet de la pléthore. Voyez *PLÉTHORE*.

Freind qui a soutenu cette opinion avec beaucoup de force & de netteté, croit que la pléthore est produite par une surabondance de nourriture, qui peu-à-peu s'accumule dans les vaisseaux sanguins; que cette pléthore a lieu dans les femmes, & non dans les hommes, parce que les femmes ont des corps plus humides, des vaisseaux & sur-tout leurs extrémités plus tendres, & une manière de vivre moins active que les hommes; que le concours de ces choses fait que les femmes ne transpirent pas suffisamment pour dissiper le superflu des parties nutritives, lesquelles

s'accroissent au point de distendre les vaisseaux, & de s'ouvrir une issue par les artères capillaires de la matrice. La pléthore arrive plus aux femmes, qu'aux mâles des animaux qui ont les mêmes parties, à cause de la situation droite des premières, & que le vagin & les autres conduits se trouvent perpendiculaires à l'horizon, en sorte que la pression du sang se fait directement contre leurs orifices, au lieu que dans les animaux, ces conduits sont parallèles à l'horizon, & que la pression du sang se fait entièrement contre leurs parties latérales; l'évacuation, suivant le même auteur, se fait par la matrice plutôt que par d'autres endroits, parce que la structure des vaisseaux lui est plus favorable, les artères de la matrice étant fort nombreuses, les veines faisant plusieurs tours & détours, & étant par conséquent plus propres à retarder l'impétuosité du sang. Ainsi, dans un cas de pléthore les extrémités des vaisseaux s'ouvrent facilement, & l'évacuation dure jusqu'à ce que les vaisseaux soient déchargés du poids qui les accabloit.

Telle est en substance la théorie du docteur Freind, par laquelle il explique d'une manière très-mécanique & très-philosophique, les symptômes des *menstrues*.

A ce qui a été dit, pourquoi les femmes ont des *menstrues* plutôt que les hommes, on peut ajouter, selon Boerhaave, que dans les femmes l'os sacrum est plus large & plus avancé en-dehors, & le coccyx plus avancé en dedans, les os innominés plus larges & plus élevés, leurs parties inférieures, de même que les éminences inférieures du pubis, plus en dehors que dans les hommes. C'est pourquoi la capacité du bassin est beaucoup plus grande dans les femmes, & néanmoins dans celles qui ne sont pas enceintes, il n'y a pas beaucoup de choses pour remplir cette capacité. De plus, le devant de la poitrine est plus uni dans les femmes que dans les hommes, & les vaisseaux sanguins, les vaisseaux lymphatiques, les nerfs, les membranes & les fibres sont beaucoup plus lâches: de là vient que les humeurs s'accroissent plus aisément dans toutes les

cavités, les cellulées, les vaisseaux, &c. & celles-ci plus sujettes à la pléthore.

D'ailleurs, les femmes transpirent moins que les hommes, & arrivent beaucoup plutôt à leur maturité. Boerhaave ajoute à tout cela la considération du tissu mol & pulpeux de la matrice, & le grand nombre de veines & d'artères dont elle est fournie intérieurement.

Ainsi, une fille en santé étant parvenue à l'âge de puberté, prépare plus de nourriture que son corps n'en a besoin; & comme elle ne croît plus, cette surabondance de nourriture remplit nécessairement les vaisseaux, sur-tout ceux de la matrice & des mamelles, comme étant les moins comprimés. Ces vaisseaux seront donc plus dilatés que les autres, & en conséquence les petits vaisseaux latéraux s'évacuant dans la cavité de la matrice, elle sera emplie & distendue; c'est pourquoi la personne sentira de la douleur, de la chaleur, & de la pesanteur autour des lombes, du pubis, &c. en même temps les vaisseaux de la matrice seront tellement dilatés, qu'ils laisseront échapper du sang dans la cavité de la matrice; l'orifice de ce viscère se ramollira & se relâchera & le sang en sortira. A mesure que la pléthore diminuera, les vaisseaux seront moins distendus, se contracteront davantage: retiendront la partie rouge du sang, & ne laisseront échapper que la sérosité la plus grossière, jusqu'à ce qu'enfin il ne passe que la sérosité ordinaire. De plus il se prépare, dans les personnes dont nous parlons, une plus grande quantité d'humeur, laquelle est plus facilement reçue dans les vaisseaux une fois dilatés: c'est pourquoi les *menstrues* suivent différents périodes en différentes personnes.

Cette hypothèse, quoique très-probable, est combattue par le docteur Drake, qui soutient qu'il n'y a point de pareille pléthore, ou qu'au moins elle n'est pas nécessaire pour expliquer ce phénomène. Il dit que si les *menstrues* étoient les effets de la pléthore, les symptômes qui en résultent, comme la pesanteur, l'engourdissement, l'inaction, surviendroient peu-à-

peu , & se feroient sentir long - temps avant chaque évacuation ; que les femmes recommenceroient à les sentir aussi - tôt après l'écoulement , & que ces symptomes augmenteroient chaque jour : ce qui est entièrement contraire à l'expérience ; plusieurs femmes dont les *menstrues* viennent régulièrement & sans douleur , n'ayant pas d'autre avertissement , ni d'autre signe de leur venue , que la mesure du temps ; en sorte que celles qui ne comptent pas bien , se trouvent quelquefois surprises , sans éprouver aucun des symptomes que la pléthore devoit causer. Le même auteur ajoute , que dans les femmes même , dont les *menstrues* viennent difficilement , les symptomes , quoique très-fâcheux & très-incommodes , ne ressembloit en rien à ceux d'une pléthore graduelle. D'ailleurs , si l'on considère les symptomes violens qui surviennent quelquefois dans l'espace d'une heure ou d'un jour , on sera fort embarrassé à trouver une augmentation de pléthore assez considérable pour causer en si peu de temps un si grand changement. Selon cette hypothèse , la dernière heure avant l'écoulement des *menstrues* n'y fait pas plus que la première , & par conséquent l'altération ne doit pas être plus grande dans l'une que dans l'autre , mettant à part la simple éruption.

Voilà en substance les raisons que le docteur Drake oppose à la théorie du docteur Freind , laquelle , nonobstant toutes ces objections , est encore , il faut l'avouer , la plus raisonnable & la mieux entendue qu'on ait proposée jusqu'ici.

Ceux qui la combattent ont recours à la fermentation , & prétendent que l'écoulement des *menstrues* est l'effet d'une effervescence du sang. Plusieurs auteurs ont soutenu ce sentiment , particulièrement les docteurs Charleton , Graaf & Drake. Les deux premiers donnent aux femmes un ferment particulier , qui produit l'écoulement , & affecte seulement , ou du moins principalement la matrice. Graaf , moins précis dans ses idées , suppose seulement une effervescence du sang produite par un

ment , ni comment il agit. La surabondance soudaine du sang a fait croire à ces auteurs , qu'elle provenoit de quelque chose d'étranger au sang , & leur a fait chercher dans les parties principalement affectées , un ferment imaginaire , qu'aucun examen anatomique n'a jamais pu montrer ni découvrir , & dont aucun raisonnement ne prouve l'existence. D'ailleurs , la chaleur qui accompagne cette surabondance les a portés à croire qu'il y avoit dans les *menstrues* autre chose que de la pléthore , & que le sang éprouvoit alors un mouvement intestinal & extraordinaire.

Le docteur Drake enchérit sur cette opinion d'un ferment , & prétend non-seulement qu'il existe , mais encore qu'il a un réservoir particulier. Il juge par la promptitude & la violence des symptomes , qu'il doit entrer beaucoup de ce ferment dans le sang en très-peu de temps , & par conséquent , qu'il doit être tout prêt dans quelques réservoirs , où il demeure sans action , tandis qu'il n'en sort pas. Le même auteur va encore plus loin , & prétend démontrer que la bile est ce ferment , & que la vésicule du fiel en est le réservoir. Il croit que la bile est très-propre à exciter une fermentation dans le sang , lorsqu'elle y entre dans une certaine quantité ; & comme elle est contenue dans un réservoir qui ne lui permet pas d'en sortir continuellement , elle y demeure en réserve , jusqu'à ce qu'au bout d'un certain temps la vésicule étant pleine & distendue , & d'ailleurs comprimée par les viscères voisins , lâche sa bile , qui s'insinuant dans le sang par les vaisseaux lactées , peut y causer cette effervescence qui fait ouvrir les artères de la matrice. *Voyez FIEL.*

Pour confirmer cette doctrine , Drake ajoute que les femmes d'un tempérament bilieux ont leurs *menstrues* plus abondantes ou plus fréquentes que les autres , & que les maladies manifestement bilieuses sont accompagnées de symptomes qui ressemblent à ceux des femmes dont les *menstrues* viennent difficilement. Si on objecte que sur ce pié-là les hommes devoient avoir des *menstrues* comme les femmes , il répond que les hommes n'abondent pas

en bile autant que les femmes, par la raison que les pores dans les premiers étant plus ouverts, & donnant issue à une plus grande quantité de la partie séreuse du sang, laquelle est le véhicule de toutes les autres humeurs, il s'évacue par conséquent une plus grande quantité de chacune de ces humeurs dans les hommes que dans les femmes, dont les humeurs superflues doivent continuer de circuler avec le sang, ou se ramasser dans des réservoirs particuliers comme il arrive en effet à la bile. Il rend de même raison pourquoi les animaux n'ont point de *menstrues*; c'est que ceux-ci ont des pores manifestement plus ouverts que les femmes, comme il paroît par la quantité de poil qui leur vient, & qui a besoin pour pousser d'une plus grande cavité & d'une plus grande ouverture des glandes que lorsqu'il n'en vient point. Il y a néanmoins quelque différence entre les mâles & les femelles des animaux, c'est que celles-ci ont aussi leurs *menstrues*, quoique pas si souvent ni sous la même forme, ni en même quantité que les femmes.

L'auteur ajoute que les divers phénomènes des *menstrues*, soit en santé, soit en maladie, s'expliquent naturellement & facilement par cette hypothèse, & aussi bien que par celle de la pléthore, ou d'un ferment particulier.

La racine d'ellébore noir & le mars, sont les principaux remèdes pour faire venir les règles. Le premier est presque infailible, & même dans plusieurs cas où le mars n'est pas seulement inutile, mais encore nuisible, comme dans les femmes pléthoriques auxquelles le mars cause quelquefois des mouvemens hystériques, des convulsions, & une espèce de fureur utérine : au lieu que l'ellébore atténue le sang & le dispose à s'évacuer sans l'agiter. Ainsi quoique ces deux remèdes provoquent les *menstrues*, ils le font néanmoins d'une manière différente; le mars les provoque en augmentant la vélocité du sang, & en lui donnant plus d'action contre les artères de la matrice, & l'ellébore en le divisant & le rendant plus fluide. Voyez ELLÉBORE & CHALIBÉ.

*Les évacuations périodiques du sexe,*

*dépendent d'une pléthore générale qui, déterminée à la matrice, y fait les principaux efforts pour se décharger.*

On donne le nom de menstrue, à une évacuation périodique de sang qui se fait dans le sexe, depuis l'âge de puberté jusqu'à celui auquel elles cessent de faire des enfans. Cette évacuation est essentielle & commune à toutes les nations. Lery en a excepté celle des Topinambours; mais les voyageurs modernes confirment unanimement, que dans les régions les plus chaudes & dans les pays les plus froids, en Groenlande & entre les Samojedes, le sexe est assujetti à cette commune loi.

Les animaux ont une évacuation utérine muqueuse & quelquefois sanglante; elle est en quelque manière périodique, puisqu'elle est liée à de certaines saisons de l'année. Mais ces évacuations diffèrent essentiellement de celle de la femme, parce qu'elles sont liées à la chaleur qui les force à admettre le mâle, au lieu que dans la vierge les règles sont accompagnées de bien des incommodités qui la rendent très-indifférente, & que d'ailleurs elles sont attachées naturellement au mois solaire.

On dit que les singes femelles sont sujets aux mêmes évacuations périodiques naturelles à la femme. On a restreint ensuite cette loi aux singes, dont les fesses sont sans poil. Je ne fais si ces observations sont bien constatées; il me paroîtroit alors vraisemblable que les singes qui marchent droit, eussent dans cette évacuation une analogie avec l'espèce humaine, dont sans doute cette classe de singes se rapproche le plus.

Il y a des individus dans notre espèce que la nature paroît avoir privilégiés, qui ne sont point sujets à l'empire des mois, & qui cependant ne sont pas stériles.

Naturellement ces évacuations ne paroissent qu'avec la puberté, marquée par le gonflement du sein. Cette époque est différente suivant le climat : elle est plus précoce vers le Gange & dans le Coromandel : elle se rapproche de la douzième année dans les climats méridionaux de l'Europe, en Suisse même; elle est un peu plus reculée vers le Nord.

Il y a des exceptions ici comme presque

par-tout. On a vu des filles de deux ou trois ans réglées comme leurs meres. Nous avons vu dans un village du voisinage, une fille de neuf ans accoucher heureusement.

Mais les faits de cette espee sortent des regles. Le temps ordinaire de ces évacuations precede de peu d'années la fin de l'accroissement.

Elles n'accompagnent pas les femmes jusqu'au terme naturel de leur vie : souvent un écoulement laiteux commence à paroître dès la trente-sixieme année de leur âge : la régularité périodique se dérange après la quarantieme, & même beaucoup plutôt, dans les pays où ces évacuations ont été plus précoces. On a des exemples cependant, que les femmes ont été réglées & fécondes long-temps après ce terme. On en a où les évacuations périodiques sont revenues dans une vieillesse extrême. Il m'a paru que ce retour a été souvent funeste ; peut-être étoit-ce plutôt une hémorrhagie qu'une évacuation naturelle.

Ces mêmes évacuations cessent de paroître ordinairement dans la grossesse, presque toujours dès la premiere période, & c'est la marque la plus ordinaire par laquelle les femmes reconnoissent qu'elles sont enceintes. Il y a cependant des femmes chez lesquelles les évacuations périodiques se sont soutenues pendant toute la grossesse.

Les nourrices ne sont pas également dispensées de ce tribut. J'en ai vu, & très-souvent, qui ont nourri sans déroger à leurs regles.

La premiere fois qu'une fille est assujettie à cette évacuation, elle est annoncée par plusieurs incommodités. Avant la parfaite puberté, elles sentent un poids & une distension dans les reins, des coliques, des chaleurs, des douleurs de tête, un pouls plus animé, quelques pustules cutanées. Le premier écoulement est laiteux, le sang s'y mêle, & bientôt il paroît seul.

La durée des regles est de trois jours à sept ; la période exactement d'un mois solaire, lorsqu'elle est dans sa régularité ; la quantité de trois, quatre ou cinq onces &

au-delà dans les tempéramens sanguins, & dans les femmes passionnées & qui se nourrissent abondamment.

Les incommodités qui precedent l'écoulement périodique, cessent avec lui, & ne reviennent que quelques jours avant la nouvelle période.

Le sang que perd le sexe, est pur & sans corruption ; s'il s'en mêle, c'est à la malpropreté, ou bien à la mauvaise santé de la femme qu'on doit attribuer ce vice. C'est un ancien préjugé qui, depuis les premiers temps du monde & chez tous les peuples, a fait regarder ce sang comme un poison.

La source de ce sang est bien certainement la matrice. Il n'est pas impossible que dans quelques cas particuliers, elle ait été dans le vagin même ; mais on a vu dans la matrice le sang épanché & les orifices ouverts, par lesquels on pouvoit l'exprimer. On l'a vu sortir de l'orifice de la matrice renversée.

Il n'est pas également sûr si ce sont les arteres qui versent ce sang, ou si ce sont les veines. On a vu dans une personne morte pendant les regles, les sinus veineux ouverts, comme ils le sont après la délivrance, & le sang en est sorti quand on a pressé la matrice.

D'un autre côté, les arteres exhalent certainement une sérosité, & l'injection artérielle suit la même route & pénètre dans la cavité de la matrice.

Peut-être l'une & l'autre de ces routes est-elle ouverte au sang des regles ; je croirois cependant que la plus conforme à la nature est celle des arteres.

La cause de cet écoulement périodique a occupé de tout temps les physiologistes. Aristote l'a attribué à l'influence de la lune ; il a cru que sa période répondoit au décroissement de cette planete. Cette hypothese a dominé dans les écoles ; elle a même été renouvelée par un habile homme ; c'est M. Mead.

Il étoit cependant bien aisé de se convaincre que la lune est innocente de cette perte de sang. Comme sa période naturelle répond aux mois solaires, elle differe entièrement des mois lunaires, & l'écoulement ne peut que tomber successivement

sur toutes les phases imaginables de la lune.

Un médecin ne peut ignorer que chaque jour de l'année un nombre de femmes est sujet à cette évacuation. Il seroit contradictoire que l'apogée & le périgée, la lune nouvelle & la pleine lune, & toutes les phases intermédiaires, eussent le même effet sur le sang.

On fait d'ailleurs, par l'usage général du barometre, qu'aucune phase de la lune n'influe sur la pesanteur de l'air ; que des vaisseaux infiniment plus fins que n'est un tuyau de barometre, n'en peuvent pas être affectés. On a reconnu dans toute l'Europe, que la lune n'a aucune influence sur la végétation.

Une autre hypothese a été renouvelée par M. le Cat, avec un léger changement dans le nom. On a attribué l'écoulement périodique à un ferment qui, accumulé dans la matrice, irrite & retarde le mouvement du sang. On a recherché dans ce ferment la cause du desir naturel qui porte l'un des sexes à desirer l'autre.

Les évacuations périodiques sont certainement indépendantes de la fermentation voluptueuse : elles sont amenées par des douleurs insupportables dans bien des femmes, & par des coliques qui certainement excluent ces desirs. Elles regnent également dans les filles sages & dans des vierges qui ne connoissent pas de desirs.

Si le sang se répandoit par l'effet d'un ferment quelconque, dont le siege seroit dans la matrice, ce seroit cet organe seul qui souffriroit de l'action d'un ferment, & qu'aucun écoulement ne soulageroit. Mais ce n'est pas la matrice seule qui souffre de la rétention ; le sang fait un effet général sur toutes les parties du corps animal. Il rompt les vaisseaux de la tête, de la peau, des gencives, de la mamelle ; en un mot, son action n'est pas bornée à la matrice, elle s'étend sur tout le système des vaisseaux.

Pour découvrir la cause des regles, il faut en détailler les phénomènes, les causes, les obstacles, les suites.

On trouve dans la matrice même des marques de pléthore particuliere ; elle grossit, les vaisseaux se gonflent.

Les causes qui accélèrent les évacuations périodiques, se réduisent à la pléthore générale, à la pléthore particuliere de la matrice & à l'accélération du sang.

Les passions violentes, des plantes âcres, l'usage du fer qui augmente les forces de la circulation, la chaleur du climat, précipitent cet écoulement & le ramènent.

La pléthore, les alimens succulens & recherchés, la vie voluptueuse, le rappellent souvent avant le terme & au bout de quinze jours.

Les causes qui déterminent le sang à la matrice, accélèrent de même & rappellent les regles : la vapeur de l'eau chaude, les lave-piés, la saignée aux malléoles. On a fait là-dessus une expérience en Ecoffe, qui se lie à nos vues. On a exposé la personne à la vapeur de l'eau chaude ; on a serré les deux cuisses ; le sang de l'artere iliaque, repoussé par cette ligature, s'est porté à la matrice : la douleur, le sentiment de plénitude s'est fait appercevoir dans la région de la matrice, & l'écoulement s'est rétabli.

Les regles sont retardées ou supprimées par le froid du climat, par des passions désagréables & de longue durée, par la mauvaise nourriture, l'usage des rafraîchissans, les maladies de langueur, les saignées réitérées, les évacuations de toute espece, la transpiration poussée à l'excès, les abcès. Les causes qui détournent le sang de la matrice, font le même effet, & le froid, surtout des piés, qui renvoie le sang aux parties supérieures.

Les effets des regles supprimées se manifestent dans la matrice même ; ils corrompent la masse du sang, détruisent l'appétit, & donnent les pâles couleurs. Le sang, retenu dans les vaisseaux, cause des douleurs de tête violentes, des convulsions, des maux de dents : dans ceux de la poitrine il cause un échauffement dans les poumons, le crachement de sang, l'éthisie même. Il force les vaisseaux dans toute l'étendue du corps, se fait jour par les chemins les plus extraordinaires, par les pores de la peau, les larmes, les gencives ; il rompt même les veines, celles

du pié sur-tout, mais quelquefois celles du visage.

Tous ces symptomes que je viens de nommer, s'évanouissent quand on rappelle la nature à ses canaux naturels; le crachement de sang, les convulsions, l'épilepsie même, cedent à la décharge rétablie.

Tous ces faits réunis paroissent prouver que les évacuations périodiques du sexe dépendent d'une pléthore générale qui, déterminée à la matrice, y fait ses principaux efforts pour se décharger. Il nous reste à découvrir ce que cet organe a de particulier, qui détermine la pléthore à se faire jour plutôt par ses vaisseaux que par toute autre ouverture.

En général, des expériences faites dans le plus grand détail, ont fait voir que dans les animaux femelles, les arteres iliaques sont plus lâches & plus distensibles que dans les mâles. Que les veines au contraire, qui sont liées à la matrice, ont plus de solidité que dans le mâle.

M. le Cat a nié que l'aorte inférieure ait à la veine-cave une plus grande proportion dans le sexe. Cet auteur aimoit ses hypothèses & y sacrifioit. Il est impossible que la femme n'ait les arteres inférieures plus grandes, elle qui a un viscere de plus dans le bassin, & dont le corps est beaucoup plus large d'un ischion à l'autre que ne l'est celui du mâle. Mais cette remarque même doit nous empêcher de faire servir à l'explication de la cause des regles, ce diametre supérieur de l'aorte abdominale du sexe : ayant plus de parties à nourrir, elle doit être plus large; & il ne suit pas de la supériorité de son calibre, que les parties qu'elle arrose soient plus surchargées de sang, qu'elles ne le sont dans l'homme.

C'est sur la différente proportion de la solidité des arteres & des veines, qu'il faut fixer son attention. Plus molles, les arteres cedent au courant du sang, & en reçoivent davantage, en supposant les forces impulsives les mêmes. Plus dures, les veines se refusent davantage au retour du sang de la matrice. Elle reçoit donc plus de sang & & en renvoie moins.

La pléthore particuliere de la matrice a

donc une cause manifeste dans la structure des vaisseaux qui y amènent le sang & qui l'en rapportent. Les veines de la matrice se gonflent plus que celles de toute autre partie du corps humain, & dans le temps des regles & dans la grossesse. C'est un fait avéré.

La pléthore générale du sexe paroît dépendre de la mollesse générale du tissu cellulaire & des arteres. Elle se détermine à la matrice au temps de la puberté par la dilatation successive du bassin, qui n'est parfaite qu'à cette époque. On fait que le bassin du fœtus n'a presque aucune profondeur, & qu'il est très-petit. Le sang repoussé par la ligature des arteres ombilicales, se jette dans les autres branches du tronc qui produit ces arteres; il fait épanouir peu-à-peu les vaisseaux extrêmement petits des visceres du bassin; ce n'est que vers la douzieme année que les arteres exhalantes de la matrice ont acquis le diametre nécessaire pour admettre des globules de sang. Les climats chauds, en ajoutant à la vitesse du pouls, accélèrent aussi cette dilatation, & rendent l'évacuation précoce.

Vers la même année, l'accroissement est presque fini, les épiphyyses à peu-près endurcies, & les vaisseaux des extrémités bornés par les os, ne croissent plus en longueur. Le sang, dont l'abondance se consumoit à produire l'allongement des vaisseaux, est invité par la mollesse des arteres du bassin à se jeter dans la matrice; il y est retenu par la résistance des veines, il fait effort contre les orifices; il parvient peu-à-peu à les ouvrir & à se faire jour dans la cavité.

Les animaux ont généralement les vaisseaux beaucoup plus robustes que les hommes; c'est un fait que j'ai vérifié sur un grand nombre d'espèces. Aussi leurs vaisseaux ne s'ouvrent-ils presque jamais, ni dans les narines, ni dans les branches des vaisseaux hémorrhoidaux. Leur matrice est beaucoup moins spongieuse que dans la femme; ses veines ne se gonflent pas jusqu'à former des sinus, & elles se délivrent sans perdre de sang dans la même proportion que dans l'espèce humaine.

Dans les hommes, la pléthore ne se porte

porté pas au bassin, il n'y a aucune matrice faite pour recevoir le sang, les artères de ces parties sont moins lâches, & le sang superflu s'évacue par les narines. L'homme agit généralement davantage, & une partie de ses humeurs se perd par la transpiration.

Il n'est pas difficile d'expliquer la cause par laquelle les évacuations périodiques cessent dans les femmes grosses & après un certain âge. Dans celles-là, les orifices de l'humeur exhalante du sang & du sang menstruel, sont bouchés par l'application de la membrane externe du chorion; dans celles-ci, les vaisseaux de la matrice sont rétrécis, & toute sa substance est devenue dure: le sang ne se porte plus avec la même facilité dans un vaisseau devenu calleux, il ne peut plus s'ouvrir un passage à travers des vaisseaux dont la résistance est triplée, sans que les forces du cœur aient pris des accroissemens.

Il n'est pas aussi aisé de donner la raison du terme exact dans lequel l'évacuation reparoît dans une femme bien constituée; mais ce seroit trop exiger d'un physiologiste, que de lui demander la raison qui fait éclore le poulet le 21<sup>e</sup> jour, qui fait accoucher le femme à neuf mois, & qui rend chaque espece de femelle fidelle au terme fixé par la nature pour sa délivrance. Il suffit de savoir en général, que la pléthore épuisée par l'évacuation, a besoin d'un certain temps pour renaître & pour dilater des vaisseaux qui ne laisseroient échapper qu'une sérosité, & qui fournissent du sang après un certain degré de dilatation.

C'est donc dans la pléthore générale du sexe, & dans la pléthore particulière de la matrice que nous plaçons la cause de l'évacuation périodique.

Nous n'ignorons pas les nombreuses objections qu'on a faites contre ce système. En voici les principales.

Toutes les filles, toutes les femmes, ne sont pas pléthoriques. Et pourquoi ne le seroient-elles pas toutes, comme elles ont certainement toutes les vaisseaux moins forts & le tissu cellulaire plus lâche que les mâles? Elles sont plus ou moins pléthoriques; de-là des regles précoces ou

tardives, abondantes ou de peu d'onces. Si des femmes foibles & languissantes ont des regles, c'est que les vaisseaux de la matrice plus foibles encore, cedent à l'impulsion du sang avec plus de facilité. L'évacuation est l'effet de la supériorité de l'impulsion sur la résistance. On a dit que des saignées réitérées ne diminuoient pas les regles. L'affoiblissement qu'elles produisent, doit certainement les diminuer, & l'expérience le confirme. Mais des saignées médiocres ne diminuent pas la pléthore, elles l'augmentent même en diminuant la résistance des vaisseaux. (H. D. G.)

Le respect dû aux efforts salutaires de la nature, porte à ne faire aucun remède actif, à ne placer sur-tout aucun évacuant pendant l'écoulement des *menstrues*; & il faut avouer que cette inaction est autorisée par l'expérience; mais il n'est aucune regle sans exception, & celle-ci en souffre de très-importantes: elles sont fondées sur un précepte qu'on ne méprise jamais impunément, & comme *semper urgentiori succurrendum*, il est des circonstances où l'on doit en quelque sorte perdre de vue les *menstrues*, pour suivre la principale indication que présentent les maladies; telles sont celles où se trouvent les malades attaqués de fievres aiguës, & sur-tout de fievres inflammatoires ou d'inflammations particulières de quelques parties intéressantes à la vie.

Quoique les vomitifs & les purgatifs soient capables de troubler le cours des regles, de l'augmenter ou de le diminuer, soit par l'irritation qui accompagne leur effet, soit par l'évacuation qu'ils procurent, on est parvenu à les moins redouter qu'autrefois dans les maladies putrides; & l'on se permet souvent d'y avoir recours, sur-tout aux vomitifs, malgré l'écoulement des *menstrues*; mais il est un autre genre d'évacuans, la saignée, contre lequel un préjugé puissant s'éleve encore, & l'on trouve même des praticiens accrédités qui regarderoient comme un crime de l'ordonner ou de la pratiquer en de pareilles circonstances, & qui seroient sur-tout révoltés de faire alors une saignée au bras; cependant il est certain

que ce remède est souvent d'une importance si grande, qu'en se refusant à l'employer, on fait courir le plus grand risque aux malades. Le raisonnement le plus décisif en convaincra tous ceux qui voudront se dépouiller des préjugés, l'expérience & l'observation se réunissent pour le démontrer; & quoique le médecin, comme le physicien, ne doit point céder à l'autorité, il n'est pas hors de propos de faire remarquer que ce moyen vient encore attaquer le préjugé contraire à l'usage de la saignée dans le temps même des règles, lorsque la maladie exige ce remède.

Tulpius, la Motte, l'ont employée avec succès pendant le cours même des lochies; évacuation infiniment plus considérable que les règles, & conséquemment qui auroit dû rendre plus timides. Vanswieten loue leur courage, & atteste, pag. 35 du troisième vol. de ses *Comm.* sur Boerhaave, 5, 890, qu'il a fait saigner au bras, avec le plus grand succès, des malades attaquées de pleurésie pendant l'écoulement des *menstrues*, & même pendant celui des lochies. M. Dehaen pense absolument de même; & dans le *chap. 6* de la quatrième partie du *ratio medendi*, pag. 167 du deuxième volume, recommande à ses élèves de ne jamais hésiter à la pratiquer en circonstances semblables.

Il y auroit bien de la vanité à prétendre ajouter à la force de ces autorités en citant mon expérience; mais j'ose dire, avec la vérité que tout médecin doit au public, que j'ai plusieurs fois suivi, avec le plus grand succès, l'exemple de ces célèbres praticiens, & que souvent les saignées du bras pratiquées, soit dans le temps des règles, soit dans le temps des lochies, sur des malades attaquées de pleurésie ou de dépôts inflammatoires, n'ont pas même dérangé le cours de ces évacuations. La raison de cet effet de la saignée, en des circonstances aussi critiques, & de la nécessité de l'employer, sera facilement saisie par tous ceux qui voudront suivre le raisonnement des auteurs, & sur-tout celui de M. Dehaen, à l'endroit cité.

Toutes les fois, dit ce célèbre praticien,

que l'état des filles ou des femmes malades exige une évacuation sanguine considérable, il seroit ridicule de compter sur celle qui se fait par les parties génitales, soit dans les lochies, soit dans les *menstrues*.

En effet, les *menstrues* les plus abondantes donnent à peine une demi-livre de sang en plusieurs jours; il est beaucoup de filles & de femmes qui n'en perdent alors que six, cinq & même trois onces; peut-on croire que cette évacuation suffira dans une inflammation, dont la résolution exige souvent que l'on tire plus de quatre livres de sang?

Avant de déduire cette conséquence lumineuse, M. Dehaen s'étoit assuré, par des expériences décisives, de la quantité de sang que perdent les femmes dans les occasions désignées; il invite les incrédules à répéter ces expériences. Je n'aurois pas manqué de répondre à ses invitations, si j'eusse eu le moindre doute sur la bonté du précepte qu'il confirme; mais j'étois déjà persuadé, & je souhaite que tous les médecins puissent l'être comme moi, que dans les maladies inflammatoires on doit ne pas être détourné de la saignée par la présence des règles ou des lochies; que si la nature de la partie enflammée exige la saignée du bras, on ne doit pas craindre de la prescrire, & que cependant on fera bien de saigner au pied, si le choix du vaisseau est indifférent. (MM.)

MENSTRUE & ACTION MENS-TRUELLE, ou DISSOLVANT & DISSOLUTION, (*Chymie.*) le mot *menstrue* a été emprunté par les Chymistes du langage alchimique. Il est du nombre de ceux auxquels les philosophes hermétiques ont attaché un sens absolument arbitraire, ou du moins qu'on ne peut rapprocher des significations connues de ce mot que par des allusions bizarres & forcées.

On entend communément par dissolution chymique la liquéfaction, ou ce qu'on appelle dans le langage ordinaire la fonte de certains corps concrets par l'application de quelques liqueurs particulières; tel est le phénomène que présente le sel,

le sucre, la gomme, &c. dissous ou fondus dans l'eau.

Cette idée de la dissolution est inexacte & fautive à la rigueur, comme nous l'avons déjà remarqué à l'article CHYMIE, voyez cet article CHYMIE, parce qu'elle est incomplète & trop particulière. Nous l'avons crue cependant propre à représenter ce grand phénomène chymique de la manière la plus sensible, parce que dans les cas auxquels elle convient, les agens chymiques de la dissolution operent avec toute leur énergie, & que leurs effets sont aussi manifestes qu'il est possible. Mais, pour rectifier cette notion sur les vérités & les observations que fournit la saine Chymie, il faut se rappeler :

1<sup>o</sup>. Que les corps que nous avons appelés *agrégés*, voyez article CHYMIE, sont des amas de particules continues, arrêtées dans leur position respective, leur assemblage, leur système par un lien ou une force quelconque, que j'ai appelé *rapport de masse*, & que les Chymistes appellent aussi *union agrégative* ou *d'agrégation*.

2<sup>o</sup>. Que cet état d'agrégation subsiste sous la consistance liquide & même sous la vaporeuse, & qu'un même corps en passant de l'état concret à l'état liquide, même à celui de vapeur, n'est altéré, tout étant d'ailleurs égal, que dans le degré de vicinité de ses parties intégrantes, & dans le plus ou le moins de laxité de son lien agrégatif.

3<sup>o</sup>. Il faut savoir que dans toute dissolution les parties intégrantes du corps dissous s'unissent chymiquement aux particules du *menstrue*, & constituent ensemble de nouveaux composés stables, constans, que l'art fait manifester de diverses manières, & qu'il est un terme appelé *point de saturation*, voyez SATURATION, au delà duquel il n'y a plus de mixtion, voyez MIXTION, ni par conséquent de dissolution, circonstance qui constitue l'essence de la dissolution parfaite : c'est ainsi que de la dissolution ou de l'union en proportion convenable de l'alkali fixe & de l'acide nitreux résulte le sel neutre, appelé *nitre*. Il faut se rappeler encore à ce propos que les

divers principes qui constituent les composés chymiques, sont retenus dans leur union par un lien ou une force, que les Chymistes appellent *union mixtive* ou *de mixtion*, & qui quoique dépendant très-vraisemblablement du même principe que l'union agrégative, s'exerce pourtant très-diversément, comme il est prouvé dans toute la partie dogmatique de l'article CHYMIE, voyez cet article.

4<sup>o</sup>. De quelque manière qu'on retourne l'application mutuelle, le mélange, l'intromission des deux corps naturellement immiscibles, jamais la dissolution n'aura lieu entre de tels corps : c'est ainsi que de l'huile d'olive qu'on versera sur du sel marin qu'on fera bouillir sur ce sel, qu'on battra avec ce sel, dans laquelle on broiera ce sel, dans laquelle on introduira ce sel aussi divisé qu'il est possible précédemment dissous sous forme liquide, c'est ainsi, dis-je, que l'huile d'olive ne dissoudra jamais le sel marin.

5<sup>o</sup>. On doit remarquer que la dissolution, c'est-à-dire l'union intime de deux corps a lieu de la même manière, & produit un nouvel être exactement le même, soit lorsque le corps appelé à *dissoudre* est concret, soit lorsqu'il est en liqueur, soit lorsqu'il est dans l'état de vapeur ; ainsi de l'eau ou un certain acide seront convertis chacun dans un corps exactement le même, lorsqu'ils seront imprégnés de la même quantité de sel alkali volatil, soit qu'on l'introduise dans le *menstrue* sous la forme d'un corps solide, ou bien sous celle d'une liqueur, ou enfin sous celle d'une vapeur. Il faut savoir cependant que l'union de deux liqueurs miscibles, dont l'une est l'eau pure, a un caractère distinctif bien essentiel, savoir que cette union a lieu dans toutes les proportions possibles des quantités respectives des deux liqueurs, ou ce qui est la même chose, que cette union n'est bornée par aucun terme, aucun point de saturation. Aussi n'est-ce pas là une vraie dissolution, l'eau ne dissout point proprement un liquide aqueux, composé tel qu'est tout liquide, composé miscible à l'eau ; elle ne fait que l'étendre ; c'est-à-dire entrer en agrégation avec l'eau li-  
quésante du liquide aqueux composé. Ceci

recevra un nouveau jour de ce qui est dit de la liquidité empruntée au mot LIQUIDITÉ (Chymie), voyez cet article, & de l'état des mixtes artificiels dans la formation desquels entre l'eau à l'article MIXTION, voyez cet article.

6°. Il est indifférent à l'essence de la dissolution que le corps dissous demeure suspendu dans le sein de la liqueur dissolvante, ou ce qui est la même chose, soit réduit dans l'état de liquidité. Il y a tout aussi bien dissolution réelle dans la production d'un amalgame solide, dans celle du tartre vitriolé formé par l'effusion de l'huile de vitriol ordinaire sur l'alkali fixe concret, ou sur l'huile de tartre ordinaire, dans l'ossa de Vanhelmont, dans la préparation du précipité blanc, &c. quoique les produits de ces dissolutions soient des corps concrets, que dans la préparation d'un sirop, d'un bouillon, &c. quoique ces dernières dissolutions restent sous forme liquide.

Enfin il est des corps qui ne peuvent être dissous tant qu'ils sont en masse solide, & même d'autres que leur dissolvant propre n'attaque point, encore qu'ils soient dans l'état de liquidité, & qui ont besoin pour obéir à l'action d'un menstrue d'avoir été déjà divisés jusques dans leurs corpuscules primitifs par une dissolution précédente. C'est ainsi que le mercure crud ou en masse n'est point dissous par l'acide du sel marin, qui exerce facilement sa vertu menstruelle sur ce corps lorsqu'il a été précédemment dissous par l'acide nitreux. Voyez MERCURE, Chymie. Il est facile de déduire de ces principes l'idée vraie & générale de la dissolution, de reconnoître qu'elle n'est autre chose qu'une mixtion artificielle, c'est-à-dire, que l'union mixtive déterminée par l'apposition artificielle de deux substances diverses & appropriées ou miscibles.

Il est encore aisé d'en conclure que les explications mécaniques que certains Physiciens ont données de ce phénomène, & dont le précis est exposé, article CHYMIE, tombent d'elles-mêmes par ces seules observations; car enfin ces explications ne portant que sur la disgrégation & liquéfaction des corps concrets, & ces changemens

étant purement accidentels & très-secondaires lors même qu'ils ont lieu, il est évident que ces explications ne peuvent qu'être insuffisantes. D'ailleurs la nécessité de l'appropriation ou rapport des sujets de la dissolution & l'union intime, ou la mixtion qui en est la suite, dérangent absolument toutes ces spéculations mécaniques; il n'est pas possible à quelque torture qu'on se mette pour imaginer des proportions de molécules, d'interstices, de figures, &c. d'attribuer aux instrumens mécaniques un choix pareil à celui qu'on observe dans les dissolutions; & il est tout aussi difficile de résoudre cette objection victorieuse, savoir l'union de l'instrument avec le sujet sur lequel il a agi, car les instrumens mécaniques se séparent dès que leur action a cessé, des corps qu'ils ont divisés, selon que leur diverse pesanteur, ou telle autre cause mécanique agit diversement sur ces différens corps. C'est une des raisons par lesquelles Boerhaave qui a d'ailleurs beaucoup trop donné aux causes mécaniques dans sa théorie de l'action menstruelle, voyez *elementa chimiæ, pars altera, de menstruis*, infirme les explications purement mécaniques. Cet auteur observe aussi avec raison qu'un instrument mécanique, un coin, par exemple, ne peut point agir en se promenant doucement (*sola levi circumnataione*) autour du corps à diviser, qu'il doit être chassé à coups redoublés, & que certainement on ne trouve point cette cause impulsive dans des particules nageant paisiblement dans un fluide, *in particulis molli fluido placidè circumfusis omni causâ adigente carentibus*, &c.

La cause de la dissolution est donc évidemment l'exercice de la propriété générale des corps que les Chymistes appellent *miscibilité, affinité, rapport*, &c. voyez RAPPORT, ou, ce qui revient au même, la tendance à l'union mixtive, voyez encore MIXTION.

Si cette tendance est telle que l'union agrégative des sujets de la dissolution en puisse être vaincue, la dissolution aura lieu, quoique ces sujets ou du moins l'un d'eux soit dans l'état de l'agrégation la plus stable, c'est-à-dire qu'il soit concret

ou solide. Il arrivera au contraire quelquefois que la force du lien agrégatif sera supérieure à la force de miscibilité ; & alors la dissolution ne pourra avoir lieu , qu'on n'ait vaincu d'avance la résistance opposée par l'union agrégative , en détruisant cette union par divers moyens. Ces moyens les voici : 1°. il y en a un qui est de nécessité absolue ; savoir , que l'un des sujets de la dissolution soit au moins sous la forme liquide ; car on voit bien , & il est confirmé par l'expérience , que des corps concrets , quand même ils seroient réduits dans l'état d'une poudre très-subtile , ne sauroient se toucher assez immédiatement pour que leurs corpuscules respectifs se trouvassent dans la sphère d'activité de la force mixtive. Cette force qui est à cet égard la même que celle que les Physiciens appellent *attraction de cohésion* , ne s'exerce , comme il est assez généralement connu , que dans ce qu'on appelle le *contact* , & qu'il ne faut appeler qu'une *grande proximité*. Voyez l'article CHYMIE.

C'est cette condition dans le *menstrue* que les Chymistes ont entendue , lorsqu'ils ont fait leur axiome , *corpora* , ou plutôt *menstrua non agunt nisi sint soluta*.

La liquidité sert d'ailleurs à éloigner du voisinage du corps ; à dissoudre les parties du *menstrue* , à mesure qu'elles se sont chargées & saturées d'une partie de ce corps , & en approcher successivement les autres parties du *menstrue* : car il ne faut pas croire que la liquidité consiste dans une simple oscillation , c'est-à-dire dans des éloignemens & des rapprochemens alternatifs & uniformes de ces parties. Tout liquide est agité par une espèce de bouillonnement ; le feu produit dans son sein des tourbillons , des courans , comme nous l'avons déjà insinué à l'article CHYMIE , & quand même cette assertion ne seroit point prouvée d'ailleurs , elle seroit toujours démontrée par les phénomènes de la dissolution. Au reste , la liquidité contribue de la même manière à la dissolution ; elle est une condition parfaitement semblable , soit qu'elle réside dans un corps naturellement liquide sous la température ordinaire de notre atmosphère , ou qu'elle soit procurée par un degré très-fort de feu

artificiel , ou , pour s'exprimer plus chymiquement , que cette liquidité soit aqueuse , mercurielle ou ignée. Il faut remarquer seulement que les *menstrues* qui jouissent de la liquidité aqueuse , sont tous , excepté l'eau pure , composés de l'eau liquéfiante & d'un autre corps , lequel est proprement celui dont on considère l'action menstruelle : en sorte que dans l'emploi de ces *menstrues* aqueux composés , il faut distinguer une double dissolution ; celle du corps à dissoudre par le principe spécifique du *menstrue* aqueux composé , les corpuscules acides , par exemple , répandus dans la liqueur aqueuse composée , appelée *acide vitriolique* , & la dissolution par l'eau du nouveau corps résultante de la première dissolution. Voyez LIQUIDITÉ , Chymie.

Lorsque les Chymistes emploient des *menstrues* , doués de la liquidité aqueuse , ils appellent de tels procédés , *procédés par la voie humide* ; & ils nomment *procédés par la voie sèche* , ceux dans lesquels le *menstrue* employé éprouve la liquidité ignée ou la fusion. Voyez l'article VOIE SECHE & VOIE HUMIDE.

C'est l'état ordinaire de liquidité propre à certaines substances chimiques qui leur a fait donner spécialement le nom de *menstrues* ou de *dissolvans* ; car on voit bien par la doctrine que nous venons d'exposer , que cette qualité ne peut pas convenir à un certain nombre d'agrégés seulement , qu'au contraire tous les agrégés de la nature sont capables d'exercer l'action menstruelle , puisqu'il n'en est point qui ne soient nuisibles à d'autres corps , & que d'ailleurs l'action menstruelle est absolument réciproque , que l'eau ne dissout pas plus le sucre que le sucre ne dissout l'eau. Cette distinction entre le corps à dissoudre & le dissolvant , que les Chymistes ont conservée , n'a donc rien de réel , mais elle est aussi sans inconvénient : & elle est très-commode dans la pratique , en ce qu'elle sert à énoncer d'une façon très-abrégée l'état de la liquidité de l'un des réactifs , & l'état ordinairement concret de l'autre. Sous ce dernier point de vue , l'acception commune du mot *menstrue* , ne signifie donc autre chose qu'une

liqueur capable de s'unir ou de subir la mixtion avec un sujet chymique quelconque ; & les liqueurs étant en effet naturellement disposées à s'associer à un grand nombre de corps , méritent de porter par préférence le titre de *dissolvant*.

On a grossi pourtant la liste des *menstrues* de quelques corps qu'on a aussi assez communément sous la forme concrète ; tels sont l'un & l'autre alkali , quelques acides , comme la crème de tartre & le sel de succin , le soufre , quelques verres métalliques , le plomb , la litharge , le foie de soufre ; mais outre que ces corps soit très-facilement ou liquefiables ou fusibles , ils ont d'ailleurs mérité le titre de *dissolvant* par l'étendue de leur emploi. On trouvera aux articles particuliers les propriétés & les rapports divers de tous ces différens *menstrues* , que nous croyons très-inutile de classer , & sur l'histoire particulière desquels on doit consulter aussi la savante dissertation que le célèbre M. Pott a publiée sur cette matière , sous le titre de *historia partic. corporum solutionis*. Voy. par exemple , EAU , HUILE , SEL , SOUFRE , &c.

La seconde condition , sinon essentielle , du moins le plus souvent très-utile pour faciliter la dissolution , c'est que le *menstrue* soit plus ou moins échauffé par une chaleur artificielle : cette chaleur augmente la liquidité , c'est-à-dire la rapidité des courans & la laxité de l'agrégation du *menstrue*. Il est nécessaire dans quelques cas particuliers que cette liquidité soit portée jusqu'à son degré extrême , c'est-à-dire , l'ébullition , & quelquefois même que l'un & l'autre sujet de la dissolution soit réduit en vapeurs. Le mercure n'est point dissous , par exemple , par l'acide vitriolique , à moins que cette liqueur acide ne soit bouillante ; & l'acide marin qui ne dissout point le mercure tant que l'un & l'autre corps demeurent sous forme de liqueur , s'unit facilement à ce corps , & forme avec lui le sublimé corrosif , s'ils se rencontrent étant réduits l'un & l'autre en vapeurs. Au reste le feu n'agit absolument dans l'affaire de la dissolution que de la manière que nous venons d'exposer ; il ne faut point lui prêter la propriété de produire des chocs , des collisions , des

ébranlemens par l'agitation qu'il produit dans les parties du liquide. Cette prétention seroit un reste *puérile & routinier* des *miseres* physiques que nous avons réfutées plus haut. Encore un coup , l'effet de cette agitation se borne à amener *mollement* les parties du liquide dans le voisinage de celles du corps concret. Tout ceci est déjà insinué à l'article CHYMIE.

Un troisième moyen de favoriser les dissolutions , est quelquefois de *lâcher* le lien agrégatif des liquides salins en faisant ce qu'on appelle communément les *affoiblir* , c'est-à-dire en les étendant dans une plus grande quantité de la liqueur à laquelle ils doivent leur liquidité , savoir l'eau. Voyez LIQUIDITÉ , Chymie. C'est ainsi que l'acide nitreux concentré n'agit point sur l'argent , & que l'acide nitreux foible , c'est-à-dire plus aqueux , dissout ce métal.

Quatrièmement , on supplée au mouvement de liquidité , ou on accélère ses effets en secouant , roulant , battant , agitant , avec une spatule , un mouffoir , quelques brins de paille , &c. le liquide dissolvant.

Cinquièmement enfin , on dispose les corps concrets à la dissolution de la manière la plus avantageuse , en rompant d'avance leur agrégation par les divers moyens mécaniques ou chymiques , en les pulvérisant , les rapant , les laminant , grenillant , &c. les pulvérisant philosophiquement , les calcinant , les réduisant en fleurs , & quelquefois même en les fondant ou les divisant autant qu'il est possible par une dissolution préliminaire. Il est nécessaire , par exemple , de fondre le succin pour le rendre dissoluble , dans une huile par expression même bouillante ; & l'acide marin n'attaque l'argent que lorsque ce métal a été préalablement dissous par l'acide nitreux.

Les Chymistes admettent ou du moins distinguent trois especes de dissolutions : celle qu'ils appellent *radicale* , la dissolution *entiere* ou *absolue* , & la dissolution *partiale*.

La dissolution radicale est celle qui divise un corps jusque dans ses premiers principes , & qui laisse tous ces divers principes libres ou à nu véritablement séparés les uns des autres & du *menstrue* qui a opéré leur séparation. Une pareille dissolution n'a été

jusqu'à présent qu'une vaine prétention, & on peut légitimement soupçonner qu'elle fera fondée encore long-temps sur un espoir chimérique. L'agent merveilleux de cette prétendue dissolution, est ce que les chymistes ont appellé *alkahest* ou *dissolvant universel*. Voyez ALKAHEST. On trouvera une idée très-claire & très-précise de cette prétendue propriété de l'alkahest dans la *physique souterraine* de Becher, *liv. I, sect. 3. ch. iv. n.º. 10 & 11.*

La dissolution entiere ou absolue est celle que subissent des sujets dont la substance entiere, inaltérée, *indivise*, est dissoute, mêlée, unie : c'est celle qui a lieu entre le sucre & l'eau, l'acide & l'alkali, l'esprit-de-vin & une résine pure, &c.

Enfin, la dissolution partielle est celle dans laquelle le *menstrue*, appliqué à un certain corps composé ou à un simple mélange par confusion (voyez CONFUSION, *Chymie*), ne dissout qu'un des principes de ce composé, ou l'un des matériaux de ce mélange. La dissolution de l'acide vitriolique, qui est un des principes de l'alun par l'alkali fixe, tandis que ce *menstrue* ne touche point à la terre, qui est un autre principe de l'alun, fournit un exemple d'une dissolution partielle de la première espece, & cette opération est connue dans l'art sous le nom de *précipitation*, voyez PRÉCIPITATION, *chymie*. La dissolution d'une résine répandue dans un bois par l'esprit-de-vin qui ne touche point au corps propre du bois, fournit un exemple d'une dissolution partielle de la seconde espece, & cette opération est connue dans l'art sous le nom d'*extraction*, voyez EXTRACTION. L'effervescence est un accident qui accompagne plusieurs dissolutions, & qui étant évaluée avec précision, doit être rapportée à la classe des précipitations. V. EFFERVESCENCE & PRÉCIPITATION.

Les usages, tant philosophiques que pharmaceutiques, diététiques, économiques, &c. de la dissolution chymique, sont extrêmement étendus : c'est cette opération qui produit les lessives ou liqueurs salines de toutes les especes, les sels neutres, les sirops, les baumes artificiels, les foies de soufre, soit simples, soit mé-

talliques : les amalgames, les métaux soufrés par art, le savon, les pierres précieuses artificielles, le verre commun, le vernis, &c. Les usages & les effets du même ordre de la dissolution partielle, ne sont pas moins étendus, mais celle-ci offre de plus le grand moyen, le moyen principal fondamental des recherches chymiques : en un mot, l'emploi de ce moyen constitue l'analyse menstruelle. Voyez MENSTRUELLE, *analyse*.

On emploie quelquefois dans le langage chymique le mot de *dissolution*, comme synonyme à celui de *diacrese* ou *séparation* (v. SÉPARATION, *Chymie*), mais son usage dans ce sens, qui est beaucoup plus étendu que celui que nous lui avons donné dans cet article, est peu reçu.

Nous avons déjà dit ailleurs (voyez DISSOLUTION, *Chymie*) qu'on donnoit aussi le nom de *dissolution* aux liqueurs composées produites par la dissolution. (b)

MENSTRUEL, dans l'économie animale, se dit du sang que les femmes perdent chaque mois dans leurs évacuations ordinaires. V. MENSTRUES.

On peut définir le sang *menstruel*, un sang surabondant qui sert à la formation & à la nutrition du fœtus dans la matrice, & qui dans les autres temps s'évacue chaque mois. V. SANG.

De tous les animaux, il n'y a que les femmes & peut-être les femelles des singes qui aient des évacuations *menstruelles*.

Hippocrate dit que le sang *menstruel*, rougit la terre comme le vinaigre ; Plin & Columelle ajoutent qu'il brûle les herbes, fait mourir les plantes, ternit les miroirs, & cause la rage aux chiens qui en goûtent. Mais tout cela est fabuleux, car il est certain que ce sang est le même que celui des veines & des arteres. Voyez SANG.

Selon la loi des Juifs, une femme étoit impure tant que le sang *menstruel* couloit : l'homme qui la touchoit dans cet état, ou les meubles qu'elle touchoit elle-même, étoient pareillement impurs. *Levit. chap. xv.*

Je n'ajouterai qu'une seule remarque à cet article. Quand le sang *menstruel*

accumulé ne peut couler par les voies qui lui sont destinées, la nature plus forte que tout, lui ouvre des routes également étonnantes & extraordinaires. Les Médecins ont vu le sang *menstruel* se frayer un passage par toutes les parties du corps, à travers les pores de la peau du visage, des joues, par des blessures & des ulcères, par le sommet de la tête, les oreilles, les paupières, les yeux, les narines, les gencives, les alvéoles, les lèvres, la veine jugulaire, les poumons, l'estomac, le dos; par les abcès sur les côtes, par les mamelles, l'aîne, la vessie, le nombril, les vaisseaux hémorroïdaux, les jambes, les cuisses ulcérées, par le talon, le pié, les orteils; par le bras, la main, les doigts & le pouce.

Je n'entre point ici dans l'énumération de ces parties au hasard. Les curieux qui voudront se convaincre de la vérité de ce que j'avance, en trouveront les faits observés dans les écrits des auteurs suivants; dans Amatus Lusitanus, les ouvrages de Bartholinus, Bennet, Bergerus, Binningerus, Blancard, Blasius, Blegny, Bonet, Borellus, Brendelius, Roderic à Castro, Dionis, Dolæus, Dodonæus, Donatus, Fabrice de Hilden, Fabrice d'Acquapendente, Fernel, Forestus, Gochelius, de Graaf, Hagendorf, Harderus, Helwigius, Highmor, Hoechsteter, Maurice & Frédéric Hoffmann, Hollerius, Horstius, Kerkringius, Langius, Laurentius, Lemnius, Lentilius, Lotichius, Mercatus, Michaelis, Masitanus, Nenterus, Palfyn, Panarolus, Paré, Paullini, Peclinus, Peyrus, Platerus, Ricclius, Riolan, Riverius, Rulandus, Ruyfchius, Salmuthus, Schenckius, Sennert, Solenander, Spachius, Spindler, Stalpart, Vander-Wiel, Sylvius, Timæus, Tupius, Velschius, Verduc, Verheyen, Vezarscha, Wedelius, Zacutus Lusitanus, les actes de Berlin, de Copenhague, des curieux de la nature, les transactions de Londres, les mémoires de l'académie des Sciences. Il étoit impossible de joindre les citations sans y consacrer une vingtaine de pages.

Si une femme chez les Hébreux a ce qui lui arrive tous les mois, elle sera

impure pendant sept jours, dit le *Lévitique*, xv, 19, 20, 21, &c. tout ce qu'elle touchera pendant ces sept jours sera souillé, & ceux qui toucheront son lit, ses habits ou son siege, seront impurs jusqu'au soir, laveront leurs habits, & useront du bain pour se purifier. Si pendant le temps de cette incommodité un homme s'approche d'elle, il sera souillé pendant sept jours, & tous les lits où ils auront dormi seront aussi souillés. Que s'il s'en approche avec connoissance, & que la chose soit portée devant les juges, ils seront tous deux mis à mort. Les anciens chrétiens regardoient aussi cet écoulement naturel au sexe comme une souillure. Les femmes grecques s'abstiennent encore aujourd'hui d'aller à l'église pendant ce temps: quelques indiens ne souffrent pas alors leurs femmes dans leurs maisons.

Les négresses de la côte d'Or passent pour souillées pendant leurs incommodités lunaires, & sont forcées de se retirer dans une petite hutte à une certaine distance. Au royaume de Congo c'est un usage qui subsiste pour les filles lorsque leurs infirmités lunaires commencent pour la première fois, de s'arrêter dans le lieu où elles se trouvent, & d'attendre qu'il arrive quelqu'un de leur famille pour les reconduire à la maison paternelle: on leur donne alors deux esclaves de leur sexe pour les servir dans un logement séparé, où elles doivent passer deux ou trois mois, & s'assujettir à certaines formalités, comme de ne parler à aucun homme, de se laver plusieurs fois pendant le jour, & de se frotter d'un onguent particulier. Celles qui négligeroient cette pratique, se croiroient menacées d'une stérilité perpétuelle, quoique l'expérience leur ait fait souvent connoître la vanité de cette superstition.

On fait que toutes ces fausses idées sont le fruit de l'ignorance, & qu'une femme qui se porte bien ne rend point un sang *menstruel* différent de celui qui circule dans les artères du reste du corps, excepté que par son séjour dans les vaisseaux de l'utérus, il ait acquis quelque corruption.

Il ne faut pas non plus ajouter foi aux exemples

exemples qu'on rapporte de femmes qui ont eu leurs regles à 65, 70, 80, 90 ans : les récits de filles nubiles à quatre ou cinq ans ne sont pas plus vrais ; & l'académie des sciences n'auroit jamais dû transcrire dans son histoire des contes aussi ridicules. (D. J.)

**MENSTRUELLE**, analyse, Chymie, ou analyse par combinaison, par précipitation, par extraction, par intermède : c'est ainsi que les chymistes modernes appellent la voie de procéder à l'examen chymique des corps, en séparant par ordre leurs principes constitutifs par le moyen de la dissolution partielle & successive. V. **MENSTRUE**, Chymie. On trouvera un exemple plus propre à donner une idée de cette analyse, que toutes les généralités que nous pourrions en exposer ici, à l'article **VÉGÉTAL**, Chymie.

Après avoir considéré le tableau de ce travail particulier, on s'apercevra facilement qu'il peut servir de modele à l'examen de tous les corps naturels, & principalement de ceux qui sont très composés, tels que les végétaux & les animaux, sujets sur lesquels on emploie cette analyse avec le plus de succès, & l'on se convaincra sans peine des avantages qu'a cette méthode moderne sur l'emploi du feu seul que l'ancienne chymie mettoit en œuvre pour l'examen des mêmes corps ; car on retire par le secours de cette analyse des principes réellement hypostatiques ou préexistans, & évidemment inaltérés : ces principes sont en grand nombre ou très-variés en comparaison des produits de l'analyse à feu seul. Ces avantages suffiroient pour mériter la préférence à l'analyse menstruelle, puisque les défauts tant reprochés à l'ancienne analyse se réduiroient précisément à l'altération ou même à la création des produits ou principes qu'elle manifestoit, au petit nombre & à l'uniformité de ses produits. Mais un titre de prééminence plus essentiel encore pour l'analyse menstruelle, c'est la régularité de sa marche, de sa méthode : elle attaque par rang, comme nous l'avons déjà insinué, les différens ordres de combinaison du corps qu'elle se propose d'examiner, en commençant

Tome XXI.

par les matériaux les plus grossiers, les plus sensibles ; au lieu que l'analyse par la violence du feu atteint tout d'un coup les derniers ordres de combinaison. Cette différence peut être représentée par la comparaison d'un mur formé de pierres & de mortier, & recrépit ou enduit d'une couche de plâtre, dont on sépareroit les matériaux en enlevant d'abord la couche de plâtre, dont il seroit recouvert, détachant ensuite les pierres une à une, & les séparant du mortier ; prenant ensuite successivement chacun de ces matériaux, séparant, par exemple, la pierre que je suppose coquillière, en coquilles & en matière qui leur seroit de mastic naturel ; le mortier en chaux & en sable, &c. & voilà l'image de la marche de l'analyse menstruelle. Celle de l'analyse par la violence du feu seul, seroit à-peu-près représentée par la destruction soudaine & confuse de ce mur, le broiement d'un pan entier du plâtre, de la pierre, du mortier pêle-mêle, &c. (b)

**MENSURABILITÉ**, f. f. (Géom.) c'est l'aptitude ou la propriété qu'a un corps, de pouvoir être appliqué à une certaine mesure, c'est-à-dire de pouvoir être mesuré par quelque grandeur déterminée. V. **MESURE** & **MESURER**.

**MENTAGRA**, (Médec.) je suis obligé de conserver le mot latin *mentagra* ; c'étoit une espèce de dartre lépreuse de mauvaise qualité, qui selon le rapport de Pline, liv. XXVI, chap. j, parut pour la première fois à Rome sous le regne de Claude ; elle commençoit par le menton, d'où elle prit son nom, s'étendoit successivement aux autres parties du visage, ne laissoit que les yeux de libres, & descendoit ensuite sur le cou, sur la poitrine, & sur les mains. Cette maladie ne faisoit pas craindre pour la vie, mais elle étoit extrêmement hideuse ; Pline, de qui nous tenons ce récit, ajoute que les femmes, le menu peuple & les esclaves, n'en furent point atteints, mais seulement les hommes de la première qualité.

On fit venir, continue cet auteur, des médecins d'Égypte, qui est un pays fertile en semblables maux. La méthode qu'on suivoit généralement pour la cure,

T t t

étoit de brûler ou de cauteriser en quelques endroits jusqu'aux os pour éviter le retour de la maladie ; mais ce traitement faisoit des cicatrices aussi difformes que le mal étoit laid. Galien parle d'un Pamphile qui guérissoit cette dartre sans employer les cauterés, & qui gagna beaucoup d'argent par ses remèdes. Manilius Cornutus, gouverneur d'Aquitaine, composa avec le médecin qui entreprit de le guérir, pour une somme marquée dans Pline de cette manière, *HS. CC.* Cette ligne mise au dessus de deux *C*, indiqueroit qu'il faut entendre deux cents mille grands sesterces qui font environ deux millions de livres. Mais comme cette somme paroît follement excessive, pour avoir été le salaire de la guérison d'une simple maladie, où d'ailleurs la vie ne se trouvoit point en danger ; le P. Hardouin a sans doute raison de croire, qu'il faut entendre seulement deux cents sesterces, c'est-à-dire environ vingt mille livres, ce qui est toujours une récompense magnifique.

On prétend que sous le pontificat de Pélage II dans un été qui suivit l'inondation du Tibre, il parut à Rome une espèce de dartre épidémique que les médecins n'avoient jamais vue, & qui tenoit des caractères de la *mentagra*, dont Pline a donné la description. Mais il ne faut pas s'y tromper, la maladie qui ravagea Rome sous le pape Pélage, & dont lui-même périt, étoit une peste si violente, que souvent on expiroit en éternuant ou en bâillant ; c'est de-là qu'est venu, selon quelques historiens, la coutume de dire à celui qui éternue, *Dieu vous bénisse*, & celle de faire le signe de la croix sur la bouche lorsqu'on bâille, coutume qui subsiste encore parmi le petit peuple. (D. J.)

**MENTAL**, (*Gramm.*) qui s'exécute dans l'entendement ; verbal ou qu'on profère au dehors est son opposé ; il y a l'raison *mentale*, la restriction *mentale*. Voyez l'article RESTRICTION.

**MENTAVAZA**, (*Hist. nat.*) oiseau de l'île de Madagascar, il est de la grosseur d'une perdrix ; son plumage est gris, son bec est long & recourbé ; il se tient sur le sable

des côtes de la mer ; sa chair est un manger très-délicat.

**MENTEITH**, (*Géogr.*) petite province d'Ecosse, qui confine à l'orient avec celle de Fife. Le fleuve Forth la sépare au midi de la province de Sterling, & elle a celle de Lennox à l'occident ; elle prend son nom de la rivière de Theith qui l'arrose, se jette dans le Forth. Sa longueur est de treize lieues, & sa largeur de quatre. Dublin sur l'Allan en est la capitale, & la seule ville. (D. J.)

**MENTESA**, (*Géogr. anc.*) il y avoit deux villes de ce nom en Espagne ; l'une dont les habitans étoient nommés *Mentesani Oretani*, & l'autre *Mentesani Bastuli* ; on ne trouve plus de trace de ces villes. (D. J.)

**MENTES-ILI**, (*Géog.*) contrée d'Asie dans la Natolie, suivant M. de Lisle ; elle est bornée au nord par l'Aidin-Ili, à l'orient par le pays de Macri, au midi par le golfe de Macri, & à l'occident par l'Archipel. (D. J.)

**MENTHE**, f. f. *mentha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée ; la levre supérieure est voûtée, & l'inférieure est divisée en trois parties ; cependant ces deux levres sont partagées de façon que cette fleur paroît au premier coup-d'œil divisée en quatre parties. Il s'éleve du calice un pistil qui est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur ; ce pistil a quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

La médecine retire tant d'utilité de la menthe, & l'odeur de ce genre de plante qui tient du baume & du citron, plaît si généralement, qu'on en cultive dans les jardins de botanique presque toutes les espèces ; mais il suffira de décrire ici la menthe la plus commune de nos jardins.

La menthe ordinaire est appelée par C. Bauhin, *mentha hortensis*, *verticillata*, *ocymii* odore, C. B. p. 227, c'est-à-dire menthe des jardins verticillée, à odeur de basilic ; en anglois *the verticillated gardenmint*, *With the smell of basil*.

Sa racine est traçante & garnie de

fibres, qui s'étendent au loin de toutes parts. Elle pousse des tiges à la hauteur d'un pié & demi, quarrées, un peu velues, roides & rougeâtres. Ses feuilles sont arrondies, opposées deux à deux, d'une odeur forte, assez semblables à celles du moyen basilic; mais plus longues, plus pointues, & plus dentelées au bout de la tige.

Des aisselles des feuilles naissent des anneaux ferrés de petites fleurs en gueule purpurine, qui forment un épi, & sont découpées en deux levres courtes, fendues de maniere que ces fleurs semblent découpées à quatre segmens, parce que les deux levres paroissent à peine.

Quatre graines menues succèdent à chaque fleur, dont le pistil est plus haut que dans le pouliot-thym, & d'une couleur plus pâle. Toute la plante a une agréable odeur, balsamique, aromatique; elle fleurit en Juillet & Août.

La menthe frisée ou crépue, *mentha crispa*; *verticillata*, de C. B. p. 227, s'éleve pour l'ordinaire à trois-piés, & ne differe de la précédente que par ses feuilles qui sont ridées, crépues & comme gaudronnées.

La menthe à épi & à feuilles étroites, par C. Bauhin, *mentha angustifolia*, *spicata*, C. B. p. 227. a ses fleurs qui forment au haut de la tige & des branches, un épi allongé. Elles sont disposées en gueule, découpées en deux levres, blanchâtres, fermées de petits points rouges. L'odeur de cette espece est forte, son goût est âcre & aromatique.

La menthe aquatique, en latin *mentha rotundifolia*, *palustris*, seu *aquatica major*, de C. B. p. 227. se plaît dans les lieux humides. Ses fleurs sont ramassées en grosses têtes arrondies, & d'un pourpre lavé. Chaque fleur a quatre étamines saillantes à sommets, d'un rouge plus foncé. Les graines sont menues & noirâtres. Cette espece de menthe est d'une odeur fort pénétrante.

La menthe aquatique à larges feuilles, est la même plante que presque tous les Botanistes nomment pouliot, pouliot royal: *pulegium*, *pulegium regium*, & par Tournefort, *mentha aquatica*, sive *pulegium*

*vulgare*, I. R. H. 189. en anglois, *the common penny-royal*.

Ses feuilles approchent de celles de l'origan; elles sont douces au toucher, noirâtres, d'un goût brûlant. Ses fleurs sont de couleur bleuâtre ou purpurine, quelquefois blanches & quelquefois d'un rouge-pâle. Cette plante croît abondamment dans les lieux humides, fleurit en Juillet & Août; & comme elle est plus aromatique quand elle est en fleur, c'est alors qu'il la faut cueillir. Son odeur est très-pénétrante, sa saveur très-âcre, & très-amere; la Médecine en fait un grand usage.

La menthe sauvage ou le menthaître, *mentha sylvestris*, *rotundiore folio*, de C. B. p. 227, vient sans culture, répand une odeur plus forte, mais moins agréable que celle des menthes cultivées.

La menthe de quelque espece qu'elle soit, contient une grande quantité d'huile subtile, confortative, & amie des nerfs, cependant la vertu qu'elle a de fortifier le ton de l'estomac & des intestins, d'arrêter le hoquet, le vomissement, la diarrhée, qui naissent de l'affoiblissement des viscères, n'est pas seulement due à l'huile dont on vient de parler; mais encore à un principe terrestre, quelque peu astringent. On tire de la menthe une eau simple, un esprit & une huile distillée, qu'on trouve dans les boutiques. (D. J.)

MENTHE, (*Chymie*, *Pharmacie*, & *Mat. medic.*) menthe crépue des jardins: cette plante est très-aromatique, & a une saveur âcre & amere; elle donne dans la distillation une bonne quantité d'huile essentielle, qui est d'abord jaune, qui prend bientôt une couleur rougeâtre, & qui devient enfin d'une rouge très-foncée. M. Cartheuser a retiré d'un livre de feuilles seches de menthe, cueillie dans le temps convenable, c'est-à-dire, lorsqu'elle commence à montrer quelques fleurs, environ trois gros d'huile; ce qui est beaucoup. L'eau distillée qu'on en retire dans la même opération est très-chargée de parties aromatiques, sur-tout lorsqu'elle a été convenablement cohobée; on peut en retirer aussi une eau distillée essentielle, très-chargée

des mêmes principes. Voyez EAU DISTILLÉE.

C'est aux principes volatils dont nous venons de faire mention, que la *menthe* doit évidemment ses qualités médicamenteuses ; car M. Cartheuser n'a retiré de cette plante qu'un extrait qui n'annonce aucune activité, & une teinture qui étant rapprochée n'a fourni qu'une très-petite quantité d'un principe résineux.

La *menthe* tient un rang distingué, peut-être même le premier rang parmi les remèdes stomachiques ; c'est son eau distillée que l'on emploie principalement pour cette vertu : ainsi deux onces de bonne eau de *menthe* font un secours presque assuré pour arrêter le vomissement, fortifier l'estomac, en appaiser les douleurs. On la donne encore dans les mêmes cas en infusion, principalement dans le vin à la dose d'une ou de deux pincées ; l'eau distillée & l'infusion de *menthe* font aussi de très-grands remèdes contre les coliques venteuses, les coliques & les autres affections hystériques, & la suppression des règles ; elles sont aussi très-efficaces contre les vers.

L'application de la *menthe* en forme de cataplasme sur les mamelles est donnée par plusieurs auteurs comme un remède éprouvé, pour résoudre le lait coagulé dans ces parties ; quelques gouttes d'huile essentielle soit seule, soit mêlée à un peu d'huile d'olive, peut en tempérer l'âcreté qui seroit capable d'enflammer la peau ; cette espèce d'épithème, dis-je, est recommandée contre les foiblesses d'estomac & le vomissement habituel. Une pareille application sur la région hypogastrique passe pour capable de rétablir l'écoulement des règles ; l'huile par infusion qu'on prépare avec cette plante, possède à-peu-près les mêmes vertus que le mélange dont nous venons de parler, mais dans un degré inférieur. Cette huile par infusion est véritablement chargée des principes médicamenteux de la plante ; elle doit être mise au rang des remèdes extérieurs puissamment résolutifs & propres à appaiser les douleurs.

On trouve dans les boutiques un syrop simple de *menthe*, qui, s'il est préparé

comme il doit l'être par la distillation, possède les vertus réunies de l'infusion & de l'eau distillée, considérablement affoiblies cependant par le sucre, ce qui le rend moins propre aux usages principaux & essentiels de la *menthe*.

Les feuilles de cette plante entrent dans l'orviétan, l'eau vulnérable, l'eau de lait alexitere, l'eau générale, l'élixir de vitriol, la poudre contre la rage ; la plante sèche entre dans les tablettes stomachiques, les fleurs dans le vinaigre porphyraïque, & le baume tranquille ; le suc dans l'emplâtre de bétoine, le syrop dans les pilules *sine quibus*, l'huile essentielle dans le baume nervin & l'emplâtre stomachal. (b)

*Nota*, c'est par inadvertence qu'on a renvoyé de l'art. EAUX DISTILLÉES à celui-ci, pour y trouver dans la description de l'eau de *menthe* composée, un exemple d'une eau distillée composée, proprement dite. L'eau de *menthe*, composée des boutiques, est spiritueuse comme l'eau de melisse composée, & toutes les eaux distillées composées, usuelles.

MENTHE SAUVAGE, (*Matière méd.*) *menthastra*. La *menthe sauvage* tue les vers comme les autres *menthes* ; elle est utile dans l'asthme, peut provoquer les mois, & contre la dureté de l'ouïe. Elle entre aussi dans les bains utérins & nervins ; plusieurs appliquent dans la sciatique cette plante pilée en manière de cataplasme sur la partie malade : on assure qu'elle y excite des vessies, qui venant à crever, calment la douleur. Tournefort dans son *histoire des plantes* des environs de Paris, dit que la tisane de cette *menthe* est bonne pour les vapeurs. *Suite de la matière médicale* de Geoffroy.

Les Médecins ne se servent presque point de cette plante, quoiqu'elle soit très-bonne contre les vers ; cette vertu est prouvée par l'expérience constante des paysans de plusieurs provinces qui en font prendre le suc à leurs enfans attaqués de vers, avec beaucoup de succès, & qui la leur appliquent aussi pilée sur l'estomac dans le même cas, moins utilement que beaucoup de médecins ne feront tentés de le penser.

Cette plante entre dans l'électuaire de baies de laurier & dans les trochisques de myrrhe. (b)

MENTHE-COQ, (*Botan.*) espece de tanaïsie, connue sous les noms vulgaires de *menthe-coq*, *herbe de coq*, ou *coq des jardins*, *costus hortorum* des boutiques ; mais par Tournefort, *tanacetum hortense*, *foliis & odore menthæ*.

La racine de cette petite plante est aussi assez semblable à celle de la *menthe*, oblique, ronde, garnie de plusieurs fibres. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, cannelées, velues, rameuses, de couleur pâle ; ses feuilles sont oblongues, approchantes de celles de la *passerage*, dentelées dans leurs bords, de la même couleur que les tiges, rarement découpées, d'une odeur forte & agréable, d'un goût amer & aromatique.

Ses fleurs naissent comme celles de la tanaïsie en bouquets, ou petites ombelles, aux sommets des tiges & des branches, ramassées & jointes ensemble en rond, d'une couleur jaune dorée. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des semences menues & sans aigrette, oblongues, applaties, enfermées dans le fond du calice de la fleur.

Cette plante se trouve dans presque tous les jardins où l'on se plaît à la cultiver, & où elle se multiplie fort aisément. Elle fleurit en été, mais assez tard, & subsiste enfin jusqu'à la fin de l'automne. On tire quelquefois de cette plante une eau distillée, & une huile par infusion, qu'on nomme improprement *huile de baume*. (D. J.)

MENTHE-COQ, (*Mat. méd.*) *coq*, *herbe du coq*, *coq des jardins*, *grand baume*. Cette plante a beaucoup d'analogie avec la tanaïsie & avec l'absynthe, auxquelles on la substitue quelquefois dans tous les cas.

Mais elle est principalement & particulièrement connue comme servant à préparer une huile par infusion, appelée à Paris *huile de baume*, qui est un remède populaire & domestique des plaies & des contusions, & qui vaut autant, mais non pas mieux que toute autre huile par infusion, chargée du parfum & de l'huile

essentielle d'une ou de plusieurs plantes aromatiques.

L'*herbe du coq* est employée aussi quelquefois à titre d'assaisonnement dans quelques ragoûts vulgaires.

Elle entre dans l'onguent martiatum & dans le baume tranquille. (b)

MENTION, f. f. (*Gram.*) témoignage ou de rapport par écrit ou de vive voix. Combien de grands hommes dont les noms sont tombés dans l'oubli, & à qui nous ne donnons ni larmes ni regrets, parce qu'il ne s'est trouvé aucun homme sacré qui en ait fait *mention*. Cet homme sacré, c'est le poète ou l'historien. Il y a tel personnage aujourd'hui qui se promet de longues pages dans l'histoire, & qui n'y occupera pas une ligne si elle est bien faite. Qu'a-t-il fait pour qu'on transmette son nom à la postérité ? Il y en a tel autre qui ne s'est signalé que par des forfaits, qui seroit trop heureux s'il pouvoit se promettre de mourir tout entier, & qu'on ne fera non plus *mention* de lui que s'il n'eût pas existé.

MENTON, f. m. (*Anatomie.*) c'est la partie moyenne de la mâchoire inférieure. Voyez MACHOIRE.

MENTON, (*Jardinage*) ce sont les trois feuilles de la fleur d'iris qui s'inclinent vers la terre. V. IRIS.

MENTON, (*Maréchal.*) on appelle ainsi dans le cheval la partie de la mâchoire inférieure qui est immédiatement sous la barbe. Voyez BARBE.

MENTON, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la principauté de Monaco. Elle est près de la mer, sur la côte occidentale de la riviere de Genes, à 3 lieues de Vintimiglia, & 2 de Monaco, dont elle dépend depuis 1346, que Charles Grimaldi, gouverneur de Provence & amiral de Genes, en fit l'achat. Long. 25. 10. lat. selon le perc Laval, 43<sup>d</sup>. 44'. 45". (D. J.)

MENTONNIERE, adj. en Anatomie, se dit des parties relatives au menton.

Le trou *mentonnier* antérieur. Le trou *mentonnier* postérieur. Voyez MACHOIRE.

L'artere *mentonniere*. V. MAXILLAIRE.

MENTONNIERE, (*Docimastique.*) on nomme ainsi une plaque de fer, placée

horizontalement au-devant & au-bas de l'entrée de la moufle dans le fourneau d'essai. Cette plaque sert à supporter des charbons ardents qu'on met à cette entrée ou bouche, lorsqu'on veut augmenter, par ce moyen, la chaleur intérieure de la moufle. On y pose aussi les essais, pour les refroidir lentement à mesure qu'on les retire. *Tiré du schulier de M. Heliot.*

**MENTZELE**, *menzelia*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice dont le pistil devient dans la suite un fruit en forme de tuyau membraneux & rempli de petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez PLANTE.

**MENU**, adj. (*Gram.*) terme relatif à la masse. C'est l'opposé de *gros* & de *grossier*. On réduit les corps en poudres *menues* ou *grossières*. On dit, ces parties de l'édifice sont trop *menues*; alors il est synonyme à *maigre*. Voyez, dans les articles suivans, d'autres acceptions de ce mot.

**MENUES DÎMES.** (*Jurisprud.*) Voyez au mot DÎMES l'article MENUES DÎMES.

**MENUS PLAISIRS** ou simplement **MENUS**, (*Hist. mod.*) c'est chez le roi le fonds destiné à l'entretien de la musique tant de la chapelle que du concert de la reine, aux frais des spectacles, bals, & autres fêtes de la cour.

Il y a un intendant, un trésorier, un contrôleur, & un caissier des *menus*, dont chacun en droit soi est chargé de l'ordonnance des fêtes, d'en arrêter, viser & payer les dépenses.

**MENU**, (*Comm.*) on entend par ce terme, dans les bureaux du convoi à Bordeaux, toutes les marchandises généralement quelconques qui doivent droit au convoi, & qui se chargent sur les vaisseaux à petites parties.

On appelle *registre du menu* un des registres du receveur du convoi, où on enregistre toutes ces marchandises & les droits qu'elles paient.

On nomme aussi *issue du menu* les droits de sortie, qui sont dûs pour les marchandises qui sortent en petite quantité.

Les entrées du sel au menu se disent aussi à Bordeaux du sel blanc qui ne passe pas un quart.

La sortie du sel au menu est quand le sel qui sort ne passe pas une mine. *Dict. de Commerce.*

**MENU**, en terme de Commerce, signifie quelquefois la même chose que *détail*. Ce marchand trafique tant en gros qu'en menu. *Détail* est plus usité. Voyez DÉTAIL, *Dict. de Commerce.*

**MENU**, en terme de pain d'épicer, désigne tous les ouvrages faits de pâte à menu, depuis la valeur d'un liard jusqu'à deux sous.

**MENU**, en terme de Diamantaire, ce sont des diamans fort petits, qu'on taille néanmoins en rose ou en brillant comme les autres, avec cette différence qu'on les taille à moins de pans, ce qui fait des roses simples & des brillans simples.

**MENUS DROITS**, (*Chasse.*) ce sont les oreilles d'un cerf, les bouts de sa tête quand elle est molle, le musle, les din tiers, le franc boyau, & les nœuds qui se levent seulement au printemps & dans l'été; c'est le droit du roi.

**MENUET**, subst. m. (*Danse.*) sorte de danse que l'abbé Broffard prétend nous venir originairement du Poitou. Il dit que cette danse est fort gaie; & que le mouvement en est fort vite. Ce n'est pas tout-à-fait cela. Le caractère du *menuet* est une noble & élégante simplicité, le mouvement en est plus modéré que vite; & l'on peut dire que le moins gai de tous les genres de danses, usités dans nos bals, est le *menuet*. C'est autre chose sur le théâtre.

La mesure du *menuet* est à trois temps qu'on marque par le 3 simple, ou par le  $\frac{3}{4}$ , ou par le  $\frac{3}{8}$ . Le nombre de mesures de l'air, dans chacune de ses reprises, doit être quatre ou un multiple de quatre, parce qu'il en faut autant pour achever le pas du *menuet*; & le soin du musicien doit être de faire sentir, par des chûtes ou cadences bien marquées, cette division par quatre, pour aider l'oreille du danseur & le maintenir en cadence. (S)

Le *menuet* est devenu la danse la plus usitée, tant par la facilité qu'on a à la

danfer, qu'à cause de la figure aisée que l'on y pratique, & dont on est redevable au nommé Pécour, qui lui a donné toute la grace qu'il a aujourd'hui, en changeant la forme S qui étoit sa principale figure, en celle d'un Z, où les pas comptés pour le figurer, contiennent toujours les danseurs dans la même régularité.

Le *menuet* est composé de quatre pas, qui n'en font qu'un par leur liaison. Ce pas a trois mouvemens, & un pas marché sur la pointe du pié. Le premier mouvement est un demi-coupé du pié droit & un du gauche; le second, un pas marché du pié droit sur la pointe avec les jambes étendues; & le troisieme est qu'à la fin de ce pas on laisse poser doucement le talon droit à terre pour laisser plier son genou, qui, par ce mouvement, fait lever la jambe gauche qu'on passe en avant, en faisant un demi-coupé échappé, & ce troisieme mouvement fait le quatrieme pas du *menuet*. Voyez COUPÉ.

MENUF, f. m. (*Econ. Rustiq.*) espece de lin qui croit en Egypte, & qui se vend au Caire. Son prix est de 7 à 8 piaftres le quintal de cent-dix rosols. Voyez ROSOLS.

Il y a des toiles appellées *menuf*. Elles ont 83 piés de longueur, & se vendent 83 meidens la piece, ou un meiden le pic. Voyez MEIDEN & PIC. *Dictionn. de Commerce.*

MENUISE, f. f. (*Venerie.*) c'est la plus petite espece de plomb à giboyer. Elle est au dessus de la dragée, & ne se tire qu'aux petits oiseaux. La *menuise* s'appelle aussi *cendrée*.

MENUISERIE, f. f. (*Art. méchan.*) De la *menuiserie* en général. Sous le nom de *Menuiserie*, l'on comprend l'art de tailler, polir & assembler avec propreté & délicatesse les bois de différente espece pour les menus ouvrages; comme les portes, les croisées, les cloisons, les parquets, plafonds, lambris, & toutes les especes de revêtement dans l'intérieur des appartemens, faites en bois. Ce mot vient

de *minutarius* ou *minutiarius*; pour ce que l'ouvrier emploie des menus bois, débités (a) par planches, ou autres pieces d'une grosseur médiocre, corroyées & polies avec des rabots & autres instrumens, & qu'il travaille en petit en comparaison du charpentier dont les ouvrages sont en gros bois, comme poutres, solives, chevrons, sablières, &c. charpentés avec la coignée & parés seulement avec la besaigné. Quelques-uns nomment encore ainsi ceux qui travaillent en petit, comme chez les orfèvres & les potiers d'étain, ceux qui font des boucles, anneaux, crochets; &c. opposés aux vaisselles & autres ouvrages qu'ils appellent *grosserie*. En général on donne plus communément ce nom à ceux qui travaillent aux menus ouvrages en bois.

La *menuiserie* se divise en deux classes: l'une où l'on emploie les bois de différentes couleurs, débités par feuilles très-minces, qu'on applique par compartimens sur de la *menuiserie* ordinaire, & à laquelle on donne plus communément le nom d'*ébéniserie* ou de *marqueterie*. [L'autre qui a pour objet la décoration & les revêtissemens des appartemens, pour laquelle la connoissance du dessin est nécessaire, se fournit dans les bâtimens par les menuisiers à la toise courante ou superficielle, selon qu'il est spécifié par les devis & marchés faits avec eux. Les ouvriers qui travaillent à la premiere, se nomment *menuisiers de placage* ou *ébénistes*; & ceux qui travaillent à la seconde, se nomment *menuisiers d'assemblage* ou seulement *menuisiers*.

On divise encore cette dernière en trois différentes especes. La premiere est la connoissance des bois propres à ces sortes d'ouvrages; la seconde en est l'assemblage; & la troisieme est l'art de les profiler & de les joindre ensemble, pour en faire des lambris propres à décorer l'intérieur des appartemens.

*Des bois propres à la menuiserie.* Les bois dont on se sert pour la *menuiserie* sont le plus communément le chêne, le

(a) Débiter des planches ou pieces de bois, c'est les refendre ou scier sur leur longueur.

sapin, le tilleul, le noyer & quelques autres. On se sert encore quelquefois de bois d'orme, de frêne, de hêtre, d'aune, de bouleau, de châtaignier, de charme, d'érable, de cormier, de peuplier, de tremble, de pin & d'une infinité d'autres de différente espece; mais de tous ces bois employés le plus ordinairement par les tourneurs en bois, les uns sont rares, les autres sont trop durs ou trop tendres; & d'autres enfin sont trop foibles, trop petits, & n'ont aucune solidité. Il y a encore des bois de couleur fort durs qu'on appelle *ebene*, mais ils ne sont employés que pour l'ébénisterie & la marqueterie.

Le chêne est de deux especes : l'une que l'on appelle *chêne* proprement dit, se trouve dans toutes les terres fraîches, sur-tout lorsqu'elles sont un peu sablonneuses. On l'emploie pour les gros ouvrages; comme portes cochères, chartières, d'écurie, de cuisine, &c. & pour les chassis des autres portes & croisées qui ont besoin de solidité. Ce bois seul a la qualité de se durcir dans l'eau sans se pourrir. L'autre espece de chêne, que l'on nomme bois de Vauge & qui vient du pays de ce nom en Lorraine, est plus tendre que le précédent, & sert pour les lambris, sculptures & autres ouvrages de propreté & de décoration.

Le bois de sapin qui est beaucoup plus léger, plus tendre, plus difficile à travailler & plus cassant que ce dernier, sert aussi quelquefois pour les lambris en pieces peu importantes, & qui n'ont pas besoin d'une si grande propreté.

Le bois de tilleul est aussi fort tendre & fort léger; peu solide à la vérité dans ses assemblages, mais se travaillant mieux & plus proprement que tous les autres bois. C'est pourquoi on ne s'en sert que pour des modèles; aussi est-il d'un usage excellent pour ces sortes d'ouvrages.

Tous les bois propres à la *menuiserie*, qui se vendent chez les marchands de bois, se débitent ordinairement dans les chantiers (b) ou forêts de chaque province; & arrivent à Paris tous débités par planches de différentes dimensions; dont la longueur differe de trois en trois piés, depuis six jusqu'à environ vingt & un; & l'épaisseur à proportion, en variant de trois en trois lignes depuis six lignes, épaisseur des planches de six piés de long qu'on appelle *voliches*, jusqu'à cinq à six pouces, épaisseur des planches qui servent aux tables de cuisine & aux établis de menuisiers & d'ébénistes. Mais les menuisiers intelligens, & qui peuvent faire une certaine dépense, ont soin d'en prendre sur les ports de la Rapée ou de l'hôpital, à Paris, dont ils font une provision qu'ils placent dans leurs chantiers par piles les unes sur les autres, entrelacées de lattes, afin que l'air puisse circuler dans l'intérieur, & que l'humidité puisse facilement s'évaporer. Ils couvrent ensuite ces piles de quelques mauvaises planches en talut, pour faire écouler les eaux, & observent d'entretenir cette quantité de bois, & de n'employer que celui qui a séché pendant cinq ou six ans. Aussi les menuisiers qui ne sont pas en état de faire cette dépense, & qui l'achètent chez les marchands à mesure qu'ils en ont besoin, sont très-sujets à faire de mauvais ouvrages; ce qu'ils peuvent, à la vérité, éviter lorsqu'ils ont affaire à des marchands de bonne foi, ou en achetant chez leurs confreres, lorsqu'ils en trouvent d'assez complaisans pour leur en vendre.

Pour que le bois soit de bonne qualité, il faut qu'il soit de droit fil, c'est-à-dire que toutes les fibres soient à-peu-près parallèles aux deux bords des planches, qu'il n'ait aucun nœud vicieux (c), tampon (d), aubier (e), malandre (f),

(b) On appelle ordinairement *chantier*, un lieu à découvert & très-vaste où l'on dispose les matériaux propres à faire des ouvrages.

(c) Un nœud dans une planche est originairement la naissance d'une branche de l'arbre que l'on a débité. Cet endroit est toujours très-dur, & sans aucune solidité ni propreté.

(d) Un tampon dans une planche est le closoir d'un trou formé ordinairement par un nœud.

(e) L'aubier est la partie entre l'écorce & le fort du bois. C'est la poussie de la dernière année, qui comme nouvelle, est par conséquent plus tendre.

(f) Malandre est une espece de fente qui s'ouvre d'elle-même dans le bois lorsqu'il sèche.

flache (g), fistule (h), ou galle (i) : on le distingue selon ses especes, selon ses défauts, & selon ses façons.

*Du bois selon ses especes.* On appelle *bois de chêne* ruste ou dur, celui qui a le plus gros fil & dont on se sert dans la charpenterie & dans la *menuiserie*, pour les châssis des portes & croisées, qui ont besoin d'une certaine solidité.

Bois de chêne tendre, est celui qui est gras & moins poreux que le précédent, qui a fort peu de fils, & qu'on emploie dans la *menuiserie* pour les lambris, profils, moulures, sculptures & autres ouvrages de propre. On l'appelle encore *bois de Vauge* ou de Hollande.

Bois précieux & dur, est un bois très-rare, de plusieurs especes & de différentes couleurs, qui reçoit un poli très-luisant, & qu'on emploie le plus souvent dans l'ébénisterie & la marqueterie.

Bois légers, sont des bois blancs dont on se sert au lieu de chêne, tels que le tilleul, le sapin, le tremble & autres qu'on emploie dans les planchers, cloisons, &c. pour en diminuer le poids.

Bois sain & net, est un bois qui n'a aucun nœud, malandres, galles, fistules, &c.

*Du bois selon ses défauts.* On appelle *bois blanc*, celui qui est de même nature que l'aubier, & qui se corrompt facilement.

Bois carié ou vicié, celui qui a des malandres, galles ou nœuds pourris.

Bois gelif, celui que l'excès du froid ou du chaud a fait fendre ou gerfer.

Bois noueux ou nouaillieux, celui qui a beaucoup de nœuds qui le font casser lorsqu'il est chargé de quelques fardeaux, ou lors même qu'on le débite.

Bois qui se tourmente celui qui se déjette (k), ou se caussine (l) lorsqu'il seche plus d'un côté que de l'autre, dans un endroit que dans un autre.

Bois rouge, celui qui s'échauffé & est sujet à se pourrir.

Bois roulé, celui dont les cernes ou fibres sont séparées, & qui ne faisant pas corps, n'est pas propre à débiter.

Bois tranché, celui dont les fibres sont obliques & traversantes, & qui coupant la piece l'empêchent de résister à la charge.

Bois verimoulu, celui qui est piqué de vers.

*Du bois selon ses façons.* On appelle *bois bouge* ou bombé, celui qui est courbé en quelques endroits.

Bois corroyé, celui qui est corroyé avec le rabot, ou la varlope.

Bois d'échantillon, celui qui est d'une grosseur ordinaire, tel qu'il se trouve dans les chantiers des marchands.

Bois de sciage, celui qui est propre à refendre, & que l'on débite pour cela avec la scie, *fig.* 125, pour des planches, voliches, &c.

Bois flache, celui dont les arrêtes ne sont pas vives, & où il y a du déchet pour le dresser ou l'équarrir. Les ouvriers appellent *cautibai*, celui qui n'a du flache que d'un côté.

Bois gauche ou deversé, celui qui n'est pas droit selon ses angles & ses côtés.

Bois lavé, celui dont on a ôté tous les traits de la scie avec le rabot, ou la varlope.

Bois méplat, celui qui a beaucoup moins d'épaisseur que de largeur, telles que des membrures de *menuiserie*, &c.

Bois tortueux, celui dont les fibres sont courbées, & qui pour cela n'est propre qu'à faire des parties circulaires.

Bois vif, celui dont les arrêtes sont vives, & dont il ne reste ni écorce, ni aubier, ni flache.

*Des assemblages de menuiserie.* On entend par assemblage de *menuiserie* l'art de réunir & de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble, pour ne faire qu'un corps.

(g) Flache est un manque de bois dans un ouvrage fini, comme lorsque l'on emploie des planches ou des bois trop étroits, il en reste une partie qui n'a point été travaillée.

(h) Fistule est toute espece de coups de marteau, de ciseau, ou autres choses semblables, donnés mal à-propos, qui font autant de cavités dans les ouvrages finis.

(i) Galles sont des mangeures de vers.

(k) Un bois déjetté est celui qui, après avoir été bien dressé, devient gauche.

(l) Caussiné ressemble, à peu de chose près au précédent,

Il y en a de plusieurs especes; on les nomme assemblements quarrés, à bouement, à queue d'aronde, à clé, ou onglet, ou anglet, à rainure, à emboîture.

Il est si essentiel à un menuisier de savoir bien assembler, c'est-à-dire, de posséder l'art de réunir & de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble pour ne faire qu'un même corps, que nous avons cru devoir parler de toutes les manieres d'assembler, parce que leurs ouvrages ne sont parfaits qu'autant qu'ils y sont relatifs.

L'*assemblage quarré* se fait de deux façons, en taillant deux morceaux de bois par le bout, chacun de la moitié de leur épaisseur, & en les retenant avec des chevilles & de la colle forte appliquée toute chaude; ou en faisant entrer un tenon & une mortaise si juste l'un dans l'autre, qu'on les cheville sans avoir besoin de les coller, afin que s'il falloit les démonter dans la suite, on n'eût que les chevilles à ôter pour les séparer.

L'*assemblage à bouement* se fait comme celui de la seconde espece dont nous venons de parler; excepté que les *moulures*, ou les cadres des paremens, sont taillées à onglet. Cet assemblage se divise en *simple*, lorsqu'il n'a de moulure que par un côté; en *double*, lorsqu'il y a une moulure de chaque côté: & en *bouement double de chaque côté*, lorsque les moulures sont doubles des deux côtés.

L'*assemblage à queue d'aronde* differe des précédens, en ce que les tenons s'élargissent en approchant de leurs extrémités, qu'ils comprennent toute l'épaisseur du bois; & que les mortaises sont faites comme les tenons. Cet assemblage se divise en trois especes, en *queue d'aronde simple*, quand on veut empêcher les bois qui sont posés en place, de se déranger; en *queue d'aronde perdue*, lorsque les tenons sont perdus dans l'épaisseur du bois, & qu'ils se trouvent recouverts par un joint à onglet; & en *queue d'aronde percée*, lorsque le tenon entre dans la mortaise, & traverse l'épaisseur du bois.

L'*assemblage à clé* n'est autre chose que des mortaises percées, dans une desquelles on chasse à force, d'un côté, une espece

de tenon, collé, chevillé, & retenu à demeure; & de l'autre on cheville seulement un tenon pour démonter plus facilement cet assemblage quand on le juge nécessaire.

L'*assemblage à onglet ou anglet*, est une espece d'*assemblage quarré*, plus long à faire, & moins solide que les autres. Il y en a de deux fortes; l'extrémité du bois de la premiere est taillée quarrément d'un côté, & à onglet de l'autre; la seconde est simplement à tenons & à mortaises dans l'angle.

L'*assemblage en adent*, ou *assemblage à rainure & languette*, est composé de ces deux choses faites avec des *bouvets*, qui sont des rabots propres à cela.

L'*assemblage en emboîture* a de distance en distance une rainure percée de mortaises, dans lesquelles s'ajustent des clés qui sont chevillées pour retenir plusieurs planches assemblées à rainure & à languette.

L'habileté d'un menuisier consiste en ce que tous ces assemblements soient si parfaitement faits, & que toutes les pieces qui les composent soient si bien réunies ensemble, qu'elles ne laissent aucun vuide entr'elles, & ne paroissent faire qu'un même tout, quoique composé de plusieurs parties.

*Des lambris.* Les lambris de menuiserie sont très-en usage, & d'une plus grande utilité en France & dans les pays voisins du nord que dans les pays chauds; car dans ceux-là ils échauffent les pieces, les rendent seches, & conséquemment salubres, & habitables peu de temps après leur construction; au lieu que dans ceux-ci, ils font perdre une partie de la fraîcheur des appartemens, & les insectes en abondance s'y amassent & s'y multiplient. Ils n'ont pas le seul avantage d'économiser des meubles dans les pieces d'une moyenne grandeur, & dans celles qui sont les plus fréquentées: ils ont encore celui de corriger leurs défauts; comme des irrégularités, biais, enclaves, causés par des tiraux de cheminées, murs mitoyens, ou par la décoration extérieure des bâtimens, sur lesquels on adosse des armoires, dont les guichets conservent la même symmétrie que le reste des lambris.

Les bâtis (*m*) qui contiennent les panneaux, doivent former des compartimens de moulures & de quadres, proportionnés, séparés par d'autres plus étroits, que l'on nomme *pilastres*; en observant d'éviter les petites parties, défaut fort commun autrefois, où l'on employoit tous les bouts de bois; de sorte qu'il y avoit des panneaux si petits qu'ils étoient élégis à la main sans aucun assemblage; & les plus grands étoient de mairrain, de cinq à six lignes d'épaisseur: mais maintenant que l'on tient le bois plus long & plus épais, on assemble plusieurs ais l'un contre l'autre, à clé, ou à rainure & languette que l'on colle ensemble. On les assemble aussi à rainure & languette dans leurs bâtis, mais bien loin d'y être collés, ils y sont placés à l'aise, afin que si ceux sur-tout qui ont beaucoup de largeur, venoient à se tourmenter, ils ne pussent se fendre ni s'éclater.

*Des lambris en particulier.* Sous le nom de *lambris*, on comprend les différens compartimens de *menuiserie* servant à revêtir les murailles, tels que dans l'intérieur des appartemens, les portes à placards, simples & doubles, les armoires, buffets, cheminées, trumeaux de glaces, tablettes de bibliothèques, & dans la plupart des églises, des retables, tabernacles, crédences d'autels, bancs, formes, confessionnaux, œuvres, chaires de prédicateurs, tribunes, porches, &c. On les réduit à deux especes principales, l'une qu'on appelle *lambris d'appui*, & l'autre *lambris à hauteur de chambre*, ou seulement *lambris de hauteur*.

La première ne se place que dans le pourtour intérieur des salles, chambres & pieces tapissées, & n'ont que deux piés & demi à trois piés & demi de hauteur. Ils servent à revêtir les murs au dessous des tapisséries pour les garantir de l'humidité des planchers & du dossier des sieges.

La seconde sert à revêtir les murs des

appartemens dans toute leur hauteur depuis le dessus du carreau ou du parquet jusqu'au dessous de la corniche.

La continuité & ressemblance des mêmes panneaux dans un même lambris, tel qu'on le pratiquoit autrefois, ne produisoit rien de fort agréable aux yeux: on y a introduit peu à peu des tableaux, pilastres, &c. de distance à autre, disposés symétriquement & correspondans à leurs parties opposées, le choix des moulures & des ornemens que l'on y distribue maintenant à propos & avec délicatesse, ne coucourent pas moins à en augmenter la richesse & l'agrément, jusqu'à le disputer même avec les plus beaux ouvrages de ciselure les plus recherchés. Les formes des quadres que l'on infère dans les panneaux se varient à l'infini, selon le goût des décorateurs; mais il faut leur donner peu de relief, ainsi qu'aux parties de lambris qui forment des avant-corps, & il est fort défagréable de voir des ressauts trop marqués dans une même continuité de lambris. On avoit coutume autrefois de diviser les panneaux dans leur hauteur, par des especes de frises (*n*): ce que l'on peut faire cependant lorsque les planchers des pieces sont d'une trop grande élévation, & on ne connoissoit alors que les formes quarrées. Mais depuis que la *menuiserie* s'est perfectionnée, on a reconnu que les grands panneaux faisoient un plus bel effet; & il n'y a plus maintenant de forme, quelque irrégulière qu'elle soit tant sur les plans que sur les élévations, que l'on ne puisse exécuter facilement; on s'étudie même tous les jours à en imaginer de nouvelles: tellement que quelques uns sont tombés dans un défaut opposé de trop chantourner leurs panneaux, au point qu'ils placent ces frivolités jusques dans les pieces qui demandent le plus de gravité; mais ce qui augmente encore la richesse de ces nouveaux lambris, ce sont les glaces que l'on y infère, & que l'on place sur des trumeaux

(*m*) Un bâti de panneaux est le chassis sur lequel il est assemblé.

(*n*) Le mot *frise*, tiré de l'architecture, est la partie de l'entablement entre l'architrave & la corniche.

en face des croisées, des cheminées, & sur les cheminées même.

Les lambris d'appui se mesurent à la toise courante, en les contournant partout, sans avoir égard à la hauteur, & les lambris de hauteur à la toise superficielle, en multipliant la hauteur par le pourtour.

*Des moulures.* Le choix des moulures, leurs proportions & leurs exécutions, sont trois choses absolument nécessaires pour la perfection des lambris. La première, qui dépend de la capacité du décorateur, consiste à n'employer que les moulures relatives à cet art, & qui ont ordinairement plus de délicatesse que celles de la pierre, tant parce qu'elles se soutiennent mieux, que parce qu'elles sont plus près des yeux des spectateurs. Celles qui y sont le plus particulièrement affectées, sont les baguettes, les boudins, les quart-de-ronds, le caret, les talons, doussines, bec-de-corbins, &c. qui en quelque situation qu'ils soient, se présentent toujours avantageusement, & qui pour cette raison réussissent toujours dans la composition des profils des cadres qui se voient de différens côtés; leur proportion demande aussi beaucoup de précision de la part du décorateur; car il est essentiel qu'elles soient d'une grandeur convenable à celle des cadres & des panneaux auxquels elles servent de bordure, que les plus délicates ne se trouvent pas trop petites; car lorsqu'elles sont couvertes de plusieurs couches de peinture, elles se confondent, & ne sont plus qu'un amas de profils qu'on ne peut distinguer, & dont on ne peut voir la beauté: que les profils des chambranles des portes aient beaucoup plus de faille que ceux des cadres de leurs vantaux, rien ne rendant la *Menuiserie* plus massive, que lorsque ce qui est contenu a plus de relief que ce qui contient.

La troisième, qui est l'exécution, & qui n'a pas moins besoin de l'attention du même décorateur, dépend plus particulièrement de l'ouvrier, raison pour la-

quelle il faut choisir le plus habile, & exiger de lui qu'il les pousse (o) avec beaucoup de propreté; qu'il ait soin de bien arrondir les moulures circulaires, de bien dresser celles qui sont plates, & de rendre leurs arrêtes bien vives.

Tous ces différens profils se réduisent à trois principaux: la première, que l'on appelle *cadre ravallé*; la seconde, *cadre élégi*, & la troisième, *cadre embreuvé*: on leur donne encore les noms de *bouemens simples & doubles*; on les appelle *bouement simple*, lorsqu'elles ne sont composées que d'une grosse moulure, soit doussine, bec-de-corbin, ou autres; & *bouement double*, lorsque cette même moulure est doublée; *bouement à baguette*, lorsqu'elle est accompagnée d'une baguette; à boudin, à doussine, à talon, lorsqu'elle est accompagnée d'un boudin, d'une doussine ou d'un talon.

Il faut remarquer que ces cadres doivent être tous pris dans l'épaisseur des bâtis, & jamais plaqués; ce qui les rend alors beaucoup plus solides.

La première se distingue lorsque la moulure a été prise dans l'épaisseur du bois, & qu'elle ne les désaffleure point. La seconde, lorsque n'entamant point l'épaisseur du bois, elle semble être apposée dessus, & la troisième, lorsqu'elle se trouve prise moitié dehors, & moitié dans l'épaisseur du bois.

*Des portes.* Les portes de *Menuiserie* sont, comme on le fait, faites pour fermer les communications des lieux dans d'autres, tant pour leur sûreté, que pour empêcher l'air extérieur d'y entrer; mais leur usage étant assez connu, il suffit d'en distinguer les espèces; les unes placées dans l'intérieur des bâtimens, servent à communiquer de pièces en pièces dans un appartement; les autres placées dans les dehors, servent à communiquer de l'extérieur à l'intérieur des maisons, des avant-cours aux principales, de celles-ci aux basses cours, & autres, &c. Les premières sont appellées à *parement simple*,

(o) En terme de menuiserie on ne dit point *faire une moulure*, mais *la pousser*; & cela parce qu'elle se fait en poussant les rabots ou bouvets.

& à *parement double* : l'une, lorsqu'elles ne font parement que d'un côté, c'est-à-dire, lorsqu'elles ne sont ornées de quadres & de panneaux que d'un côté ; l'autre, lorsqu'elles font parement des deux côtés, c'est-à-dire lorsqu'elles sont ornées de quadres & de panneaux des deux côtés ; elles se divisent en deux especes, l'une que l'on nomme *porte à placard simple*, porte ordinairement de largeur depuis deux piés jusqu'à trois piés & demi, sur six à huit piés de hauteur, & n'a qu'un seul vantaïl (p) composé de deux panneaux, environné chacun d'un quadre, embrevé ou élégi, pris dans l'épaisseur d'un bâtis, qui regne autour desdits panneaux, & une traverse allant d'un bâtis à l'autre, faite pour interrompre la trop grande hauteur d'un panneau, qui dans une porte qui va & vient journellement, ne pourroit pas se soutenir ; la seconde que l'on appelle à *placard double*, differe de cette dernière, en ce qu'elle a deux vantaux ; les grands appartemens exigeant des portes d'une proportion relative à leur grandeur, on est obligé par conséquent d'en faire de très-larges & très-hautes, dont la largeur est communément depuis quatre jusqu'à six piés, & la hauteur depuis sept jusqu'à dix piés ; & pour éviter l'embarras que ces grandes portes causeroient dans les appartemens, on les fait en deux morceaux, c'est-à-dire à deux vantaux, dont l'un sert pour entrer & sortir ordinairement, & les deux ensemble en cas de cérémonie. Ces vantaux sont ornés de quadres & de panneaux en proportion avec leur hauteur, & quelquefois aussi de sculpture comme le reste du lambris. La troisième espece de porte se nomme *coupée* dans le lambris, & sert à dégager des salles de compagnie, chambres à coucher, &c. dans des garde-robes, toilettes, arriere-cabinets, & autres pieces de commodité voisines de ces grandes pieces. Ces especes de portes ne sont autre chose qu'une portion du lam-

bris coupée. Dans l'endroit où arrive la porte, il faut observer pour cacher les joints de la porte de les faire rencontrer, autant qu'il est possible, dans les assemblages des quadres avec leurs bâtis. Cette portion de lambris coupée a besoin pour se soutenir d'être plaquée & attachée avec de grandes vis sur une autre porte de *menuiserie* suffisamment forte ; & de cette maniere les joints étant bien faits, on ne s'apperçoit pas qu'il y ait de porte dans cette partie de lambris.

La seconde espece de porte sont les portes cocheres de plusieurs especes, de basses-cours, charretieres, bâtardes, bourgeoises, d'écurie battantes à un & à deux vantaux, de cuisine, d'office, de cave, &c.

Toutes ces sortes de portes se font de deux especes, les unes que l'on nomme *d'assemblage* lorsqu'elles sont distribuées de quadres & de panneaux, & sans assemblage, lorsqu'il n'y a ni quadres ni panneaux.

Les portes cocheres se varient à l'infini, selon le goût & l'endroit où elles doivent être placées ; elles ont ordinairement depuis sept piés & demi jusqu'à neuf piés & demi, & quelquefois dix piés de largeur, sur douze à vingt piés de hauteur. Il y en a de circulaires ou en plein cintre, de quarrées, de bombées, & de surbaissées en forme d'anse de panier. De ce nombre, les unes s'ouvrent depuis le haut jusques en-bas ; les autres ne s'ouvrent que jusqu'au-dessous du linteau, & la partie supérieure reste dormante ; ce n'est pas que les unes & les autres ne puissent s'ouvrir indifféremment depuis le haut jusqu'en-bas, ou seulement jusqu'au-dessous du linteau ; mais cette dernière maniere sert à procurer le moyen de placer dans la partie dormante la croisée d'un entre-sol, alors on est obligé de placer le linteau, qui tient lieu d'imposte (q), beaucoup plus bas que le centre de la partie circulaire, lieu où l'on a coutume

(p) Un vantaïl de porte est ce que le vulgaire appelle *battant de porte*.

(q) Imposte est un ornement d'architecture placé dans toutes les arcades à la retombée du cintre & au même niveau que son centre.

de le placer. De ces cinq especes de portes cocheres, les trois premieres se placent souvent aux entrées principales des palais, hôtels, & grandes maisons; les deux dernieres sont le plus souvent admises à cause de leurs formes, aux entrées de maisons particulieres de peu d'importance, ou de basses-cours; chacune d'elles a de chaque côté une petite porte, que l'on appelle *guichet*, qui est dormant d'un côté & ouvrant de l'autre, à l'usage des gens de piés, la grande porte ne s'ouvrant que pour le passage des voitures, ou en cas de cérémonie. Ces guichets sont composés d'un bâtis qui regne tout autour d'un quadre, d'un panneau, & d'une table faillante, couronnée d'une moulure. Celui qui est dormant est assemblé à rainure & languette dans le bâtis de la grande porte, & celui qui ne l'est pas entre tout entier dans une feuillure qui regne autour du même bâtis.

Toutes ces portes sont susceptibles plus ou moins de richesses & d'ornemens de sculpture, comme on peut les faire simplement & sans aucun assemblage, selon l'importance plus ou moins grande des lieux où elles sont placées.

Les portes charretieres se font aussi à deux vantaux comme les portes cocheres, mais de deux manieres: l'une est un composé de plusieurs planches de bateaux (r) de même longueur, posées l'une contre l'autre, & retenues par derriere avec deux, trois ou quatre traverses de bois de deux à trois pouces d'épaisseur sur six à huit pouces de largeur, attachées avec de forts clous de distance en distance; l'autre est aussi un composé de plusieurs planches de chêne, assemblées à rainure & languette, & retenues comme la première, avec deux, trois, ou quatre traverses, entaillées à queue d'aronde dans l'épaisseur des planches: dans ces deux manieres on ajoute à ces traverses deux ou trois autres posées obliquement en forme de support, attachées aussi avec de forts clous, & cela pour soutenir chaque van-

tail, qui ne manqueroit pas de s'affaïffer par la pesanteur; ces especes de portes servent de fermetures aux basses-cours, granges, fermes, & autres, par où passent toutes les especes de charrettes d'où elles tirent leurs noms.

Les portes bâtardes, qui ont depuis cinq jusqu'à sept piés de largeur sur dix à quatorze piés de hauteur, sont appellées ainsi parce qu'elles tiennent le milieu entre les portes cocheres & les portes bourgeoises d'allées, &c. Elles servent ordinairement d'entrée aux maisons bourgeoises, & autres où l'on ne fait passer aucune voiture; ces portes s'ouvrent à deux vantaux, & sont décorées à-peu-près comme les portes cocheres, c'est-à-dire de bâtis, de quadres, de panneaux, & d'une table couronnée d'une moulure; elles sont aussi ornées quelquefois de sculpture: on les fait circulaires, quarrées, bombées ou lambrillées comme les autres, en les faisant aussi ouvrir, tantôt depuis le haut jusqu'en bas, & tantôt depuis le dessous du linteau, & la partie supérieure décorée de quadres & de panneaux reste dormante.

Les portes bourgeoises sont ordinairement à un seul vantail de trois à quatre piés de large sur sept à neuf piés de haut, & servent d'entrée aux maisons particulieres bourgeoises & à loyer; elles sont composées d'un bâtis, d'un quadre, d'un panneau, & d'une table faillante, couronnée d'une moulure.

Les portes d'écuries qui ont depuis trois jusqu'à cinq piés de large sur sept à dix piés de haut, se font à un & à deux vantaux fort simples & sans moulures, mais elles ne peuvent avoir moins de trois piés de largeur, puisqu'il faut que les chevaux y passent.

Les portes battantes se font à deux vantaux, & à un seul, l'une & l'autre se placent dans l'intérieur des bâtimens, derriere les portes à placard des vestibules, anti-chambres, salles à manger, &c. pour empêcher l'air extérieur de s'y introduire,

(r) On appelle *planches de bateaux*, celles qui proviennent des débris des vieux bateaux qui transportent des provisions.

sur-tout pendant l'hiver ; ces portes sont ferrées de manière à pouvoir se fermer toujours d'elles-mêmes , raison pour laquelle on les appelle *battantes* ; ce n'est autre chose qu'un châssis assemblé quarrément avec des traverses , aussi assemblées quarrément , sur lesquelles on tend une étoffe que l'on attache avec des clous dorés : les portes de cuisine , d'office , de caves , &c. se font de différentes manières ; les unes se font de plusieurs planches assemblées à rainure & languette , avec une emboîture par en haut & par en bas ; les autres sans assemblage de rainure & languette avec deux emboîtures en haut & en bas , & une traverse dans le milieu , assemblées à queue d'aronde dans l'épaisseur de la porte , ou posées seulement dessus , attachées avec de forts clous ; d'autres avec une seule emboîture par en haut , & deux traverses ; d'autres enfin avec trois traverses ; ces deux dernières sont beaucoup mieux lorsqu'elles sont placées dans des lieux humides , parce que l'eau qui coule perpétuellement de haut en bas pourroit facilement & en fort peu de temps les emboîtures.

*Des croisées & de leurs volets.* Sous le nom de *croisée* on entend toute espèce d'ouvertures dans les murs , faites pour procurer du jour dans l'intérieur des appartemens ; ce mot étoit beaucoup plus significatif autrefois que l'on faisoit des croisées en pierre , dans le milieu de ces ouvertures , telles que l'on en voit encore au palais des Tuileries , du Louvre , du Luxembourg , & ailleurs ; mais depuis ce temps on a trouvé le moyen de substituer le bois à la pierre , & on en a conservé le nom.

Une croisée est donc maintenant , non seulement l'ouverture faite dans le mur pour procurer le jour , mais encore la réunion de tous les châssis de bois qu'elle contient , & qui servent tant à la sûreté du lieu , qu'à empêcher l'air extérieur d'entrer dans l'intérieur , & par conséquent y procurer plus de chaleur.

Lorsque la croisée se trouve d'une trop grande élévation , on place alors quatre châssis à verre , deux au dessus & deux au dessous d'un linteau orné en dehors d'une moulure en bec de corbin , & de

l'autre de feuillure dessus & dessous , sur laquelle viennent battre les châssis ; on donne de hauteur aux premiers environ la moitié ou les deux tiers de la largeur de la croisée.

Les volets servent à la sûreté des dedans pendant le même temps , à éviter les vents coulis , & à supprimer le grand jour du matin : pour empêcher que leur trop grande saillie n'embarrasse dans les appartemens , on les brise dans leur milieu sur leur hauteur , à moins que les murs ne se trouvent d'une assez grande épaisseur pour qu'ils puissent se loger dans leur embrasement ; chaque partie brisée est composée d'un châssis qui ferme d'un côté à recouvrement sur les châssis à verre , & de l'autre est assemblée à rainure & languette , ils sont chacun divisés de deux ou trois traverses ; ornés comme le châssis de quarrés ravallés & de panneaux.

La croisée est plus proprement appelée *fenêtre* , du latin *fenestra* ou *fenestro* , ouvrir ; quoique l'on confonde ces deux mots ensemble , elle diffère de la première en ce qu'elle s'ouvre des deux côtés à coulisse , & qu'elle ne descend que jusqu'à deux piés & demi à trois piés hauteur d'appui , au lieu que l'autre s'ouvre à deux vantaux comme une porte , & qu'elle descend jusqu'à environ un pié de la superficie du plancher inférieur. La fenêtre est ordinairement composée d'un châssis dormant & de quatre autres châssis à verre , dont les deux supérieurs sont dormants , & les deux inférieurs s'ouvrent à coulisse par dessus les deux autres ; cette coulisse n'est autre chose qu'une rainure ou feuillure pratiquée dans le châssis dormant , & l'autre dans le châssis à verre , & qui s'emboîtant l'un dans l'autre , forment une coulisse. Chacun d'eux est divisé par de petits bois.

*Des portes croisées , vitrées , &c.* Il est encore des portes ou croisées qui participent des unes & des autres , & qui servent aux deux usages en même temps , raison pour laquelle on leur donne le nom de *portes croisées*. On les nomme *portes* parce qu'elles servent à communiquer de l'intérieur des salons , galeries , & autres pièces semblables , dans les vestibules ,

périfiles, jardins, &c. & on les nomme aussi *croisées* parce qu'elles servent en même temps à éclairer l'intérieur de ces mêmes pieces. On en fait comme de toutes autres especes de portes, de quarrées, de circulaires, de bombées, surbaissées, &c. elles s'ouvrent comme les portes-cocheres, quelquefois depuis le haut jusqu'en-bas, & quelquefois jusqu'au dessous du liuteau, & le chassis à verre, de quelque forme qu'il soit, reste dormant.

Les portes vitrées, sont aussi des portes qui servent d'entrée à des cabinets, garde-robes, &c. & qui servent en même temps à leur donner du jour. La différence de celle-ci aux autres, est que l'une prend son jour de l'intérieur des pieces pour le procurer dans celles de commodités, au lieu que l'autre le prend directement des dehors. Elle est composée d'un chassis à verre qui regne tout autour, dont l'intervalle est divisé de petits bois, & la partie inférieure, jusqu'à environ trois piés de hauteur, est divisée de panneaux & de quadres.

*Des cloisons de menuiserie.* Les cloisons de *menuiserie* servent comme toutes les autres à séparer plusieurs pieces les unes des autres, pour en faire des pieces purement de commodités. Si ces cloisons ont l'avantage de charger très-peu les planchers à cause de leur légèreté & de leur peu d'épaisseur, elles ont aussi pour cette raison l'inconvénient que d'une piece à l'autre l'on entend tout ce qui s'y passe; c'est pourquoi on prend quelquefois le parti d'y faire un bâtis enduit de plâtre. Ces cloisons sont composées de plusieurs planches bien ou peu dressées, & corroyées selon l'importance du lieu & la dépense que l'on peut faire, posées l'une contre l'autre, ou assemblées à rainure & languette, emboîtées dans une coulisse en-haut & en-bas, & sur laquelle on pose de la tapisserie, lambris de *menuiserie*, &c.

*Des jalousies.* Les jalousies servent de fermeture aux croisées, contribuent à la sûreté des dedans, à ne point ôter entièrement le jour, & à empêcher d'être aperçu des dehors. On les fait à un & à deux vantaux, selon la largeur des

croisées, & elles sont composées chacune d'un chassis assemblé quarrément par des angles à tenon & à mortaise, d'une, deux ou trois traverses assemblées aussi de même manière, & de plusieurs planches très-minces & très-étroites qu'on appelle *lattes* ou *voliches*, posées à trois ou quatre pouces de distance l'une de l'autre, & inclinées à-peu-près selon l'angle de quarante-cinq degrés.

Depuis peu l'on a imaginé, par le moyen d'une ferrure, d'incliner ces lattes ou voliches tant & si peu que l'on vouloit, & c'est ce qui a donné lieu à d'autres jalousies qui prennent toute l'épaisseur du tableau de la croisée, & qui s'enlèvent toutes entières jusqu'à son sommet. Ce n'est autre chose qu'une certaine quantité de pareilles lattes ou voliches dont la longueur est la largeur de la croisée, suspendues de distance en distance sur des especes d'échelles de forts rubans attachés par en haut, sur des planches qui touchent au sommet du tableau de la croisée, & qui y sont à demeure, sur lesquelles sont placées des poulies qui renvoient les cordes avec lesquelles on les enleve, & de cette maniere on peut donner à ces voliches tant & si peu d'inclinaison qu'on juge à-propos. Ces sortes de jalousies ne se tiennent pas directement à la *menuiserie*, parce qu'elles sont composées de fer & de bois; aussi toutes les especes d'ouvriers intelligens en font, & les font mieux les uns que les autres.

*Des fermetures de boutique.* La fermeture de boutique est composée de plusieurs planches assemblées à clé ou à rainure & languette, avec une emboîture par en-haut & par en-bas, & qui se brisent en plusieurs endroits selon la commodité des Commerçans. On les divise quelquefois comme les lambris de cadre & de panneau, selon l'importance des maisons où elles sont placées.

*Du Parquet.* C'est un assemblage de *menuiserie*, qui sert à paver ou, pour parler plus exactement, à couvrir le sol des appartements. Ce parquet est composé de plusieurs quarrés, environnés chacun de quatre bâtis, assemblés par leurs extrémités, & à tenon & à mortaise. Chacun de ces quarrés

quarrés est divisé de plusieurs autres bâtis croisés également, assemblés à tenon & à mortaise par leurs extrémités, & dirigés vers les angles du quarré. La distance de ces petits bâtis se trouve remplie d'un autre petit quarré, assemblé dans son périmetre avec les petits bâtis à rainure & languette.

Cette forme de parquet la plus commune se fait ordinairement en bois de chêne, & est assez en usage en France pour rendre les appartemens plus secs & par conséquent plus salubres. On peut encore en faire de plusieurs autres manieres, & leur donner diverses formes telles que des cercles ou polygones, ou autres figures circonscrites ou inscrites autour, ou dans d'autres quarrés, cercles ou polygones, divisés aussi de bâtis de différentes formes. Ces sortes de parquets se font en bois de chêne seulement ou recouvert de marqueterie, c'est-à-dire, de bois précieux débité par feuilles très-minces; ouvrage relatif à l'ébénisterie.

Pour rendre les appartemens plus secs & plus sains, & éviter en même temps la dépense du parquet, on se sert de planches assemblées bout-à-bout par leurs extrémités, c'est-à-dire, posées l'une contre l'autre, & rainure & languette sur leurs longueurs; ce qu'on appelle *planchéier*. Cette maniere qui ne contribue pas moins que le parquet à la salubrité des appartemens, n'est pas si propre à la vérité; mais ne monte pas à beaucoup près à une si grosse dépense.

Tous ces parquets ou planchers se posent & s'attachent, avec des clous ou des broches (*f*), sur des lambourdes (*t*) d'environ quinze à dix-huit pouces de distance l'une de l'autre, dont l'intervalle se remplit de poussier de charbon de cendre ou de machefer (*u*), sur-tout dans les lieux humides, pour empêcher que cette même humidité ne fasse déjeter ces parquets ou planchers.

*Observation sur les outils de Menuiserie.*

Il faut remarquer, avant que de parler des outils propres à la *menuiserie*, que dans tous les arts & professions les ouvriers se servent le plus souvent, & même autant qu'il est possible pour leurs outils, des matériaux qu'ils ont chez eux & qui semblent leur coûter peu: par exemple, ceux qui emploient le fer, les font de fer; ceux qui emploient le bois comme les Menuisiers & autres, les font de bois: ce qui en effet leur coûte beaucoup moins & leur est aussi utile.

*Des outils propres à la menuiserie.* L'équerre de bois, assemblée à tenon & à mortaise, faite pour prendre des angles droits.

Une autre équerre de bois employée aux mêmes usages & appelée improprement par les Menuisiers *triangle quarré*, plus commode que la précédente, elle diffère en ce que la première branche est plus épaisse que la seconde branche, & que par-là l'épaulement posant le long d'une planche, donne le moyen de tracer l'autre côté d'équerre.

*La fausse équerre ou sauterelle*, est faite pour prendre différentes ouvertures d'angles.

*Le triangle angle*, mais plus proprement *équerre en onglet*, est plus épaisse par un bout que par l'autre, & son épaulement ainsi que ses deux extrémités sont disposés selon l'angle de quarante-cinq degrés. Son usage est pour jauger les bâtis des cadres qui environnent les panneaux de lambris lorsqu'on les assemble, afin que les bouts des deux bâtis étant coupés à quarante-cinq degrés, ils fassent ensemble un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

*Les maillets.* On en fait de plusieurs grosseurs, selon la délicatesse plus ou moins grande des ouvrages: les uns & les autres servent également à frapper sur le manche de bois. On s'en sert pour cela plutôt que du marteau, pour plusieurs raisons: la première, c'est que, quoique plus gros, il est quelquefois moins pesant; la seconde,

(*f*) Des broches sont des especes de clous ronds, longs & sans tête.

(*t*) Des lambourdes sont des pieces de bois de charpente de 4 pouces sur 6 pouces de grosseur.

(*u*) Le mache-fer est ce qui sort des forges où l'on use du charbon de terre.

cu'il a plus de coup (x); la troisieme & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciseaux. Ce n'est autre chose qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui se fendent difficilement), arrondi ou à pans coupés, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

Le marteau sert à enfoncer des clous, chevilles, broches, ferres & autres choses qui ne peuvent se frapper avec le maillet; une partie de ce marteau est de fer, il est percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois qui est toujours fort court chez les Menuisiers, & qui, pour cette raison a moins de coup, & n'en est pas plus commode.

Le *trusquin* est composé d'un morceau de bois quarré d'environ un pié de long, portant par un bout une petite pointe de fer ou d'acier, qui sert à tracer, & d'une planchette d'environ un pouce d'épaisseur, percée dans son milieu d'un trou quarré, bien juste à la grosseur du bois, qui passe au-travers, & sur lequel elle glisse d'un bout à autre: pour l'y fixer, on perce dans son épaisseur un trou méplat, qui rencontre celui du milieu, & qui avec une espece de clavette de bois en forme de coin, serre l'un & l'autre ensemble, & fixe la planchette au point que l'on desire: cette même planchette fait une base que l'on fait glisser le long des planches, déjà dressées d'un côté, & dont la petite pointe trace les paralleles de la largeur que l'on juge à-propos.

Le compas est fait pour prendre des intervalles égaux.

Les *tenailles* ou *triquoises*, sont composées de deux bascules qui répondent aux deux machoires par le moyen d'une espece de charniere ou tourniquet; leur usage est d'arracher des clous, chevilles, & autres choses semblables; en ferrant les deux branches l'une contre l'autre.

La *scie à cheville*, est dentelée des deux

côtés, à pointe par un bout, & enfoncée dans un manche de bois qui sert à élargir des mortaises très-minces, à approfondir des rainures, ou à d'autres usages.

Le *trusquin d'assemblage* ou *guiltoquet*, est plus petit & fait différemment que les autres, il est composé d'une tige, percée sur la longueur d'une mortaise, au bout de laquelle est la petite pointe faite pour tracer, & d'une planchette percée aussi d'un trou quarré dans le milieu, traversé dans le milieu sur son épaisseur d'un autre trou plat, au-travers de laquelle à la mortaise de la tige passe une clavette de bois en forme de coin pour fixer l'une & l'autre ensemble.

La *boîte à recaller* sert pour les assemblages en onglet, on passe dans son intérieur les bâtis que l'on veut assembler, en coupant d'un côté ce qui passe la boîte, aussi ce côté est-il disposé selon l'angle de 45 degrés.

Le ciseau appelé *fermoir*, avec le secours du maillet sert à couper le bois pour le dégrossir, ce qui s'appelle encore *ébaucher*, ce ciseau s'élargit en s'amincissant du côté du taillant qui a deux biseaux (y); l'autre bout qui est à la pointe, entre dans un manche de bois.

Le biseau proprement dit sert à toute espece d'ouvrage, & differe du précédent en ce que le biseau du taillant est tout d'un côté.

Le *ciseau de lumiere* sert le plus souvent à faire des mortaises, qu'on appelle aussi *lumières*.

Le *fermoir à nez rond* differe du fermoir, en ce que son taillant, aussi à biseau des deux côtés, se trouve à angle aigu d'un côté, & par conséquent à angle obtus de l'autre.

Le ciseau appelé *bec d'âne*, sert communément aux mortaises, & il se trouve de différente épaisseur, selon celle des mortaises; ce ciseau differe des précédens en ce qu'il est beaucoup plus étroit & beaucoup plus épais.

(x) On dit qu'un maillet, un marteau, a plus de coup qu'un autre, lorsqu'avec un poids égal, le coup qu'il donne fait plus d'effet.

(y) Le biseau d'un ciseau est une partie inclinée qui en fait le taillant.

Le ciseau appelé *gouge*, dont le taillant s'arrondit, est évidé dans son milieu; il sert pour toutes les parties rondes.

La gouge appelée *grain d'orge*, dont le taillant retourne quarrément, & forme un angle un peu aigu, sert pour toutes sortes d'angles.

Du côté de la pointe de chacun de ces différens ciseaux est un arrafement qui empêche que cette pointe n'entre trop avant dans le manche, à mesure qu'on la frappe, ce qui causeroit en peu de temps sa destruction.

Le *quarelette d'Allemagne*, est ainsi nommée, parce que ces sortes de limes viennent du pays de ce nom, telles qu'on les vend chez les clincaillers au paquet, chacun de une, deux, trois, quatre, cinq, six, &c. Cette lime, à pointe par un bout, entre dans un manche de bois, & sert à dresser & adoucir des parties de *menuiserie* où le rabot & le ciseau ne sauroient pénétrer.

La lime appelée *rape* differe de la précédente par la taille, en ce que celle-là est taillée avec de ciseaux plats, & celle-ci rustiquée avec des poinçons, elle est faite non pour limer, mais pour raper & ébaucher des ouvrages où l'on ne sauroit employer le rabot ni le ciseau.

La rape taillée de la même maniere que la dernière, & appelée *queue de rat*, à cause de sa forme, sert à raper dans des trous ronds, soit pour les arrondir, les rendre ovales, ou leur donner la forme que l'on juge à-propos.

On se sert encore, si l'on veut, de limes & de rapés de différentes formes & grosseurs, selon le besoin que l'on en a, comme de ciseaux que les ouvriers intelligens composent, font eux-mêmes, ou font faire, selon les ouvrages qu'ils ont à exécuter.

Le rabot appelé *scie à enrafer*, est une petite scie attachée avec des clous ou des vis, sur une espece de rabot, qui, lui-même sur sa longueur, est entaillé par-dessous à moitié, ou selon une mesure requise, & qui en glissant le long des planches déjà dressées; forme une rainure de l'épaisseur de la petite scie.

Le *Reglet*, fait pour dégauchir les

planches, est composé d'une tige de bois quarré d'environ deux, trois ou quatre piés de long, le long de laquelle glissent deux planchettes, aussi de bois, d'environ un pouce d'épaisseur, percées chacune d'un trou quarré dans leur milieu, bien ajusté à la grosseur de la tige de bois; on peut encore, si l'on veut, pratiquer par-dessous de petites ouvertures, pour les empêcher de toucher dans le milieu.

Le *villebrequin*, fait pour percer des trous, est une espece de manivelle, composée d'un manche, en forme de touret, que l'on tient ferme & appuyé sur l'estomac; le côté opposé est quarré, & un peu plus gros que le corps de cet instrument, & percé d'un trou aussi quarré, dans lequel entre un petit morceau de bois quarré, de la même grosseur que celui qui lui est voisin, portant du même côté un tenon quarré de la même grosseur que le trou dans lequel il entre, & de l'autre une petite mortaise dans laquelle entre la tête de la meche: cet instrument avec sa meche est appelé *villebrequin*, & sans meche est appelé *fût de villebrequin*.

La meche est faite pour percer des trous, sa partie inférieure est évidée pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

*Des scies.* Il y a plusieurs especes de scies. La scie à refendre est composée d'un chassis de bois, assemblé dans ses angles à tenon & à mortaise, d'une scie à grosses dents, retenue par en bas dans un tasseau, qui glisse à droite & à gauche le long de la traverse du chassis, & par en-haut, dans un pareil tasseau, qui glisse aussi à droite & à gauche le long d'une pareille traverse; le trou quarré de ce tasseau se trouve toujours assez grand pour le pouvoir caller lorsqu'il s'agit de bander la scie, ou, ce qui vaut mieux, on perce au-dessus un autre trou, au travers duquel passe une clavette en forme de coin, qui bande également la scie; l'extrémité supérieure de ce même tasseau se trouve encore percée d'un autre trou au-travers duquel on passe un bâton, qui sert à la manœuvrer

quelquefois par un seul homme , quelquefois par deux ; mais dans le premier cas elle est beaucoup plus fatigante : lorsqu'elle est manœuvrée par un seul homme , il la tient des deux mains , en les écartant à droite & à gauche par les bâtis montans du chaffis ; lorsqu'elle est manœuvrée par deux , le second monte sur l'établi , & la tient des deux mains par le bâton ; elle sert à refendre ou débiter des planches retenues avec des valets sur l'établi.

La scie appelée *scie à débiter* , sert à scier de gros bois ou planches ; elle est composée d'une scie dentelée , retenue par les deux extrémités , à deux traverses , séparées par une entretoise qui va de l'une à l'autre. Les deux bouts des traverses sont retenus par une ficelle ou corde , à laquelle un bâton appelé en ce cas *gareau* , fait faire plusieurs tours , & par-là font bander la scie ; ce qui la tient plus ferme , & c'est ce qu'on appelle *monture de scie*.

La *scie tournante*. Sa monture ressemble à la précédente , les deux extrémités de la scie sont retenues à deux especes de clous ronds en forme de touret , qui la font tourner tant & si peu que l'on veut ; ce qui sans cela , gêneroit beaucoup lorsqu'on a de longues planches , ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *scie à tenon* , est faite de même manière que la *scie à débiter* , excepté qu'elle est plus légère , & en cela beaucoup plus commode ; elle sert pour de petits ouvrages , ou autres , qui n'ont pas besoin de la grande , qui , par sa pesanteur , est plus embarrassante.

La scie appelée *scie à main* , ou *égoine* , sert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer ; elle doit être un peu plus épaisse , n'ayant point de monture , comme les autres , pour se soutenir ; son extrémité inférieure est à pointe enfoncée dans un manche de bois.

*Des rabots*. L'instrument appelé simplement *rabot* , est connu sous ce nom à cause de sa forme & de sa grosseur : la partie de dessous , ainsi qu'à toutes

les autres especes de rabots , doit être bien dressée à la regle. Celui-ci est percé dans son milieu d'un trou qui se rétrécit à mesure qu'il approche du dessous , & fait pour y loger une espece de lame de fer appelée *fer de rabot* , qui porte un taillant à biseau acié , arrêté avec le secours d'un coin à deux branches dans le rabot : cet instrument sert à unir , dresser ou raboter les bois.

La *varlope* plus grosse & plus longue que le rabot , en a la forme. Pour s'en servir , on emploie les deux mains , de l'une on tient son manche , de l'autre on appuie sur la volute ; chaque ouvrier en a deux , dont l'une appelée *riflar* sert pour ébaucher , & l'autre mieux conditionnée & appelée *varlope* , sert pour finir & polir les ouvrages.

Le *feuilleret* differe du rabot , en ce que son fer & son coin se placent par le côté , & que par dessous il porte une feuillure ; cet instrument sert pour faire des feuillures d'où il tire son nom. Voyez GUILLAUME , VARLOPE , RIFLAR.

Le *bouvet simple* , a un côté plus haut que l'autre , afin de pouvoir glisser le long du bord des planches ; l'intervalle de ces deux bords est à rainure , ce qui , avec la manière dont le fer est fait , procure le moyen de former une rainure sur le bord de ces mêmes planches.

Le *bouvet double* , est disposé de manière , lui & son fer , qu'en faisant comme le précédent la rainure , il fait de plus & en même temps une languette à côté , d'où il a été appelé *double*.

On se sert d'une infinité de mouchettes , que l'on nomme *mouchette à talon* ; à *baguette* , à *douffine* , à *bec-de-corbin* , à *bouement double* , *simple* , &c. selon les moulures que l'on veut pousser , & dont les fers sont faits de même.

Le *compas à verge* , fait en grand le même effet du petit compas , il sert aux mêmes usages , il est ainsi appelé à cause de la verge quarrée de bois dont il est composé ; cette verge porte environ depuis cinq ou six piés jusqu'à quelquefois dix & douze piés , le long de laquelle glissent deux planchettes percées chacune d'un trou quarré de la grosseur de la

verge ; leur partie inférieure est armée chacune d'une pointe pour tracer , qui en s'éloignant ou se rapprochant , font l'effet des pointes de compas ; & la partie supérieure d'une vis pour les fixer sur la verge où on le juge à propos.

Le *sergent* est composé d'une grande verge de fer quarrée , d'environ dix ou douze lignes de grosseur , coudée d'un côté avec un talon recourbé , & d'une coulisse aussi de fer avec un talon aussi recourbé , l'autre bout de la verge est renfoncé de peur que la coulisse ne sorte.

Quelquefois au lieu d'un talon , on y place une vis avec une tête à pignon , qui fait que l'on peut ferrer les planches autant qu'on le veut sans ébranler leurs assemblages.

L'établi , la chose la plus nécessaire aux Menuisiers , & sur lequel ils font tous leurs ouvrages , est avec le valet , le seul instrument que les maîtres Menuisiers fournissent à leurs compagnons , qui sont obligés de se fournir de tous les autres outils.

Cet établi est composé d'une grande & forte planche d'environ cinq à six pouces d'épaisseur , sur environ deux piés & demi de large , & dix à quinze piés de long , posée sur quatre piés , assemblés à tenon & à mortaise dans l'établi avec des traverses ou entretoises , dont le dessous est revêtu de planches clouées les unes contre les autres , formant une enceinte où les ouvriers mettent leurs outils , rabots & autres instrumens dont ils n'ont pas besoin dans le temps qu'ils travaillent ; sur un côté de l'établi se trouve une petite planche clouée qui laisse un intervalle entre l'une & l'autre , pour placer les fermails , ciseaux , limes , &c. ; à l'opposite & presque au milieu est un trou quarré , dans lequel se trouve un tampon , de même forme que le trou ajusté à force , sur lequel est enfoncée une piece de fer , coudée & à pointe d'un côté , & de l'autre à queue d'aronde & dentelée , qui sert d'arrêt aux planches & autres pieces de bois lorsqu'on les rabote ; ce tampon peut monter & descendre à coups de maillet , selon l'épaisseur de ces planches ou pieces de bois que l'on veut travailler ; un arrêt de bois posé sur

le côté de l'établi , sert lorsque l'on en rabote de grandes sur leurs côtés en les posant le long de l'établi , en les y fixant par le moyen d'un valet à chaque bout.

Ce valet qui est de fer & qui passe par des trous semés çà & là sur l'établi , est fait pour qu'en frappant dessus il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler.

Les ouvriers les plus industrieux dans la *Menuiserie* , comme dans toutes les autres professions , ont toujours l'art de composer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils se servent ordinairement , & aussi plus propres aux ouvrages qu'ils ont à faire.

**MENUISERIE D'ÉTAIN** , ( *Potier d'étain* . ) sous ce terme on entend presque tout ce qui se fabrique en étain , excepté la vaisselle & les pots : les moules qui ont des vis , comme les seringues , boules au ris , &c. ou des noyaux de fer ; comme les moules de chandelle , se dépouillent avec un *tourne-à-gauche* , le reste se fait comme à la poterie d'étain. *Voyez* POTERIE D'ÉTAIN & ACHEVER.

**MENUSSE** ou **CHERRON** *terme de pêche* ; sorte de petit poisson que l'on pêche pour servir d'appât aux pêcheurs à la ligne ou corde de toutes les sortes. Cette pêche se fait avec une chauffe de toile , *Voyez* CHAUSSE ; mais celle-ci est menée par deux hommes qui la traînent sur les tables & au-devant de la marée. *Voyez* CHERRON.

**MENU-VAIR** , ( *Blason* . ) le *menu-vair* étoit une espece de panne blanche & bleue , d'un grand usage parmi nos peres. Les rois de France s'en servoient autrefois au lieu de fourrures ; les grands seigneurs du royaume en faisoient des doublures d'habit , des couvertures de lit , & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte , qu'étant allé voir le seigneur d'Entrache qui avoit été blessé , il le trouva enveloppé dans son couvertoir de *menu-vair*. Les manteaux des présidens à mortier , les robes des conseillers de la cour , & les habits de cérémonie des hérauts d'armes en ont été doublés jusqu'au quinzieme siecle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement ; il fut défendu aux ribaudes d'en porter , aussi-bien

que des ceintures dorées, des robes à collets renversés, des queues & boutonnières à leurs chaperons, par un arrêt de l'an 1420.

Cette fourrure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & le ventre blanc. C'est le *sciuro vario* d'Aldrovandi; & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturalistes latins le nomment *varius*, soit à cause de la diversité des deux couleurs grise & blanche, ou par quelque fantaisie de ceux qui ont commencé à blasonner. Les Pelletiers nomment à présent cette fourrure *petit-gris*.

On la diversifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appelloit *grand-vair* ou *petit-vair*. Le nom de panne imposé à ces sortes de fourrures, leur vint de ce qu'on les composa de peaux cousues ensemble, comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. On conçoit de-là que le *vair* passa dans le blason, & en fit la seconde panne, qui est presque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine est presque toujours d'argent ou de sable.

§ MENU-VAIR, f. m. (*terme de Blason.*) fourrure faite de pieces d'argent en forme de cloches renversées sur un champ d'azur; elle diffère de la fourrure de *vair*; en ce qu'elle est plus serrée, ayant six tires; les première, troisième & cinquième ont six cloches; les deuxième, quatrième & sixième en ont cinq; & deux demies aux extrémités.

D'Auvans, à Lille en Flandre; *menu-vair*.

§ MENU-VAIRE, (*terme de Blason.*) menu-vair, d'autres émaux que d'argent & d'azur ensemble.

De Guines de Bonieres, de Souatres, en Artois; *menu-vairé d'or & d'azur*. (G. D. L. T.)

MENYANTHE, (*Botan.*) plante encore plus connue sous le nom de trefle de marais, *trifolium palustre*; voyez donc TREFLE DE MARAIS. (D. J.)

MEONIE, (*Géog. anc.*) *Mæonia*; contrée de l'Asie mineure, autrement appelée *Lydie*. Voyez LYDIE.

La capitale de cette province portoit aussi le nom de *Méonie*, *Mæonia*; elle étoit au pié du Tmolus, du côté opposé

à Sardes. La rivière s'appelloit *Mæonos*; & les peuples *Mæones* ou *Mæonii*, les Méons, les Méoniens. (D. J.)

MEPHITIS, f. f. (*Phys.*) est le nom latin des exhalaisons minérales, appelées *mouphettes*, voyez EXHALAISON.

MEPLAT, adj. *terme d'artiste*. Il désigne la forme des corps qui ont plus d'épaisseur que de largeur. Les Peintres le prennent dans un sens un peu différent. Voyez MEPLAT. (*Peint.*)

MEPLAT, (*Peinture.*) se dit en Peinture & en Sculpture des muscles qui ont un certain plat; tel que seroit le côté d'une orange qu'on auroit appuyée sur un plan uni.

MÉPLATE *maniere*, (*Gravure*) la maniere *méplate* consiste dans des tailles un peu tranchées & sans adoucissement. On se sert de cette maniere pour fortifier les ombres & en arrêter les bords. Voyez GRAVURE. (D. J.)

MEPPEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dépendante de l'évêché de Munster. Elle est sur l'Ems, à 6 lieues N. de Linggen, 20 N. O. de Munster. Long. 25. 3. lat. 52. 45. (D. J.)

MEPRIS, f. m. (*Morale.*) L'amour excessif de l'estime fait que nous avons pour notre prochain ce *mépris*, qui se nomme *insolence*, *hauteur* ou *fierté*, selon qu'il a pour objet nos supérieurs, nos inférieurs ou nos égaux. Nous cherchons à abaisser d'avantage ceux qui sont au-dessous de nous, croyant nous élever à mesurer qu'ils descendent plus bas; ou à faire tort à nos égaux, pour nous ôter du pair avec eux; ou même à ravalier nos supérieurs, parce qu'ils nous font ombre par leur grandeur. Notre orgueil se trahit visiblement en ceci: car si les hommes nous sont un objet de *mépris*, pourquoi ambitionnons-nous leur estime? Ou si leur estime est digne de faire la plus forte passion de nos âmes, comment pouvons-nous les mépriser? Ne seroit-ce point que le *mépris* du prochain est plutôt affecté que véritable? Nous entrevoyons sa grandeur, puisque son estime nous paroît d'un si grand prix; mais nous faisons tous nos efforts pour la cacher, pour nous faire honneur à nous-mêmes.

De-là naissent les médisances, les calomnies, les louanges empoisonnées, la fa-

tyre, la malignité & l'envie. Il est vrai que celle-ci se cache avec un soin extrême, parce qu'elle est un aveu forcé que nous faisons du mérite ou du bonheur des autres, & un hommage forcé que nous leur rendons. De tous les sentimens d'orgueil, le *mépris* du prochain est le plus dangereux; parce que c'est celui qui va le plus directement contre le bien de la société, qui est la fin à laquelle se rapporte l'amour de l'estime.

**MEQUE, PÉLERINAGE DE LA** (*Hist. des Turcs.*) c'est un voyage à la *Meque* prescrit par l'alcoran. "Que tous ceux qui" peuvent le faire, n'y manquent pas," dit l'auteur de ce livre. Cependant le *pèlerinage* de la *Meque* est non-seulement difficile par la longueur du chemin, mais encore par rapport aux dangers que l'on court en Barbarie, où les vols sont fréquens, les eaux rares & les chaleurs excessives. Aussi par toutes ces raisons, les docteurs de la loi ont décidé qu'on pouvoit se dispenser de cette course, pourvu qu'on substituât quelqu'un à sa place.

Les quatre rendez-vous des pèlerins sont Damas, le Caire, Babylone & Zébir. Ils se préparent à ce pénible voyage par un jeûne qui suit celui du ramazan; & s'assemblent par troupes dans des lieux convenus. Les sujets du grand-seigneur qui sont en Europe, se rendent ordinairement à Alexandrie sur des bâtimens de Provence, dont les patrons s'obligent à voiturer les pèlerins. Aux approches du moindre vaisseau, ces bons musulmans, qui n'appréhendent rien tant que de tomber entre les mains des armateurs de Malte, baissent la bannière de France, s'enveloppent dedans, & la regardent comme leur asyle.

D'Alexandrie ils passent au Caire, pour joindre la caravane des Africains. Les Turcs d'Asie s'assemblent ordinairement à Damas; les Persans & les Indiens à Babylone; les Arabes & ceux des îles des environs, à Zébir. Les pachas qui s'acquittent de ce devoir, s'embarquent à Suez, port de la mer Rouge, à trois lieues & demi du Caire. Toutes ces caravanes prennent si bien leurs mesures, qu'elles arrivent la veille du petit bairam sur la colline d'Arafagd, à une journée de

la *Meque*. C'est sur cette fameuse colline qu'ils croient que l'ange apparut à Mahomet pour la première fois; & c'est là un de leurs principaux sanctuaires. Après y avoir égorgé des moutons pour donner aux pauvres, ils vont faire leurs prières à la *Meque*, & de là à Médine, où est le tombeau du prophète, sur lequel on étend tous les ans un poêle magnifique que le grand-seigneur y envoie par dévotion: l'ancien poêle est mis par morceaux; car les pèlerins tâchent d'en attraper quelque pièce, pour petite qu'elle soit, & la conservent comme une relique très-précieuse.

Le grand seigneur envoie aussi par l'intendant des caravanes, cinq cents sequins, un alcoran couvert d'or, plusieurs riches tapis, & beaucoup de pièces de drap noir, pour les tentures des mosquées de la *Meque*.

On choisit le chameau le mieux fait du pays, pour être porteur de l'alcoran: à son retour ce chameau, tout chargé de guirlandes de fleurs & comblé de bénédictions, est nourri grassement, & dispensé de travailler le reste de ses jours. On le tue avec solennité quand il est bien vieux, & l'on mange sa chair comme une chair sainte; car s'il mouroit de vieillesse ou de maladie, cette chair seroit perdue & sujette à pourriture.

Les pèlerins qui ont fait le voyage de la *Meque*, sont en grande vénération le reste de leur vie, absous de plusieurs sortes de crimes; ils peuvent en commettre de nouveaux impunément, parce qu'on ne sauroit les faire mourir selon la loi; ils sont réputés incorruptibles, irréprochables & sanctifiés dès ce monde. On assure qu'il y a des Indiens assez fots pour se crever les yeux, après avoir vu ce qu'ils appellent les saints lieux de la *Meque*; prétendant que les yeux ne doivent point après cela, être profanés par la vue des choses mondaines.

Les enfans qui sont conçus dans ce pèlerinage, sont regardés comme de petits saints, soit que les pèlerins les aient eus de leurs femmes légitimes, ou des aventuriers: ces dernières s'offrent humblement sur les grands chemins, pour travailler à une œuvre aussi pieuse. Ces en-

fans sont tenus plus proprement que les autres, quoiqu'il soit mal-aisé d'ajouter quelque chose à la propriété avec laquelle on prend soin des enfans par-tout le levant. (D. J.)

**MEQUINENÇA**, (Géog.) ancienne ville d'Espagne au royaume d'Arragon. Elle a été connue autrefois sous les noms d'*Ozogesa* & d'*Izofa*. Elle est forte par sa situation, & défendue par un château. Elle est au confluent de l'Èbre & de la Segre, dans un pays fertile & agréable, à 12 lieues N. E. de Tortose, 65 N. E. de Madrid. Long. 17. 55. lat. 41. 22. (D. J.)

**MER**, f. f. (Géog.) ce terme signifie ordinairement ce vaste amas d'eau qui environne toute la terre, & qui s'appelle plus proprement *Océan*. Voyez Océan.

*Mer* est un mot dont on se sert aussi pour exprimer une division ou une portion particulière de l'Océan, qui prend son nom des contrées qu'elle borde, ou d'autres circonstances.

Ainsi l'on dit, la *mer* d'Irlande, la *mer* Méditerranée, la *mer* Baltique, la *mer* Rouge, &c. Voyez MÉDITERRANÉE.

Jusqu'au temps de l'empereur Justinien, la *mer* étoit commune & libre à tous les hommes; c'est pour cela que les loix romaines permettoient d'agir contre toute personne qui en troubleroit une autre dans la navigation libre, ou qui gêneroit la pêche de la mer.

L'Empereur Léon, dans sa 56<sup>e</sup> nouvelle, a été le premier qui ait accordé aux personnes qui étoient en possession de terres, le privilège de pêcher devant leurs territoires respectifs exclusivement aux autres.

Il donna même une commission particulière à certaines personnes pour partager entr'elles le Bosphore de Thrace.

Depuis ce temps les princes souverains ont tâché de s'approprier la *mer* & d'en défendre l'usage public. La république de Venise prétend si fort être la maîtresse dans son golfe, qu'il y a tous les ans des épouffailles formelles entre le doge & la *mer* Adriatique.

Dans ces derniers temps les Anglois ont prétendu particulièrement à l'empire de la *mer* dans le canal de la Manche, & même à celui de toutes les *mers* qui envi-

ronnent les trois royaumes d'Angleterre; d'Ecosse & d'Irlande, & cela jusqu'aux côtes ou aux rivages des états voisins: c'est en conséquence de cette prétention que les enfans nés sur les *mers* de leur dépendance sont déclarés natifs d'Angleterre, comme s'ils étoient nés dans cette île même. Grotius & Selden ont disputé fortement sur cette prétention dans des ouvrages qui ont pour titre, *mare liberum*, la mer libre, & *mare clausum*, la mer interdite. Chambers.

**MER MÉDITERRANÉE**. Voyez MÉDITERRANÉE.

**MER NOIRE**. Voyez NOIRE.

**MER ROUGE**. Voyez ROUGE.

**MER CASPIENNE**. Voy. CASPIENNE & LAC.

Sur les différens phénomènes de la mer, voyez FLUX & REFLUX, MARÉE, VENT, COURANT, MOUSSONS, GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, LAC. Voyez aussi le discours de M. de Buffon sur la théorie de la terre, art. 8. 13. 19. On prouve dans ce discours, 1<sup>o</sup>. que les amas prodigieux de coquilles qu'on trouve dans le sein de la terre à des distances fort considérables de la mer, montre incontestablement que la mer a couvert autrefois une grande partie de la terre ferme que nous habitons aujourd'hui. *Hist. acad.* 1720. pag. 5. 2<sup>o</sup>. Que le fond de la *mer* est composé à-peu-près comme la terre que nous habitons, parce qu'on y trouve les mêmes matières, & qu'on tire de la surface du fond de la *mer* les mêmes choses que nous tirons de la surface de la terre. 3<sup>o</sup>. Que la *mer* a un mouvement général d'orient en occident qui fait qu'elle abandonne certaines côtes, & qu'elle avance sur d'autres. 4<sup>o</sup>. Qu'il est très-probable que les golfes & les détroits ont été formés par l'irruption de l'Océan dans les terres. Voyez CONTINENT & TERRAQUÉE. Voyez aussi DÉLUGE, MONTAGNE & FOSSILE. (O)

C'est une vérité reconnue aujourd'hui par les naturalistes les plus éclairés, que la *mer*, dans les temps les plus reculés, a occupé la plus grande partie du continent que nous habitons; c'est à son séjour qu'est dûe la quantité prodigieuse de coquilles, de squelettes de poissons, & d'autres corps

corps marins que nous trouvons dans les montagnes & dans les couches de la terre, dans des endroits souvent très-éloignés du lit que la mer occupe actuellement. Vainement voudroit-on attribuer ces phénomènes au déluge universel ; on a fait voir dans l'article FOSSILLES, que cette révolution n'ayant été que passagère, n'a pu produire tous les effets que la plupart des physiciens lui ont attribués. Au contraire, en supposant le séjour de la mer sur notre continent, rien ne sera plus facile que de se faire une idée claire de la formation des couches de la terre, & de concevoir comment un si grand nombre de corps marins se trouvent renfermés dans un terrain que la mer a abandonné. Voyez FOSSILLES ; TERRE, couches de la ; TERRE, révolution de la.

La retraite de la mer a pu se faire ou subitement, ou successivement, & peu-à-peu ; en effet, ses eaux ont pu se retirer tout-à-coup, & laisser à sec une portion de notre continent par le changement du centre de gravité de notre globe, qui a pu causer l'inclination de son axe. À l'égard de la retraite des eaux de la mer qui se fait successivement & par degrés insensibles, pour peu qu'on ait considéré les bords de la mer, on s'apperçoit aisément qu'elle s'éloigne peu-à-peu de certains endroits, que les côtes augmentent, & que l'on ne trouve plus d'eau dans des endroits qui étoient autrefois des ports de mer où les vaisseaux abordent. L'ancienne ville d'Alexandrie est actuellement assez éloignée de la mer ; les villes d'Arles, d'Aigues-mortes, &c. étoient autrefois des ports de mer ; il n'y a guère de pays maritimes qui ne fournissent des preuves convaincantes de cette vérité ; c'est sur-tout en Suede que ces phénomènes ont été observés avec le plus d'exactitude depuis quelques années, ils ont donné lieu à une dispute très-vive entre plusieurs membres illustres de l'académie royale des sciences de Stockholm. M. Dalin ayant publié une histoire générale de la Suede, très-estimée des connoisseurs, osa jeter quelques soupçons sur l'antiquité de ce royaume, & parut douter qu'il eût été peuplé aussi anciennement que l'avoient prétendu les historiens du nord qui l'ont

Tome XXI.

précédé ; il alla plus loin, & crut trouver des preuves que plusieurs parties de la Suede avoient été couvertes des eaux de la mer dans des temps fort peu éloignés de nous ; ces idées ne manquèrent pas de trouver des contradicteurs ; presque tous les peuples de la terre ont de tout temps été très-jaloux de l'antiquité de leur origine. On crut la Suede déshonorée parce qu'elle n'avoit point été immédiatement peuplée par les fils de Noé. M. Celsius, savant géometre de l'académie de Stockholm, inséra en 1743, dans le recueil de son académie, un mémoire très-curieux ; il y entre dans le détail des faits qui prouvent que les eaux ont diminué & diminuent encore journellement dans la mer Baltique, ainsi que l'Océan qui borne la Suede à l'occident. Il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de pilotes & de pêcheurs avancés en âge, qui attestent avoir trouvé dans leur jeunesse beaucoup plus d'eau en certains endroits qu'ils n'en trouvent aujourd'hui ; des écueils & des pointes des rochers qui étoient anciennement sous l'eau ou à fleur d'eau, sortent maintenant de plusieurs piés au-dessus du niveau de la mer ; on ne peut plus passer qu'avec des chaloupes ou des barques dans des endroits où il passoit autrefois des navires chargés ; des bourgs & des villes qui étoient anciennement sur le bord de la mer, en sont maintenant à une distance de quelques lieues ; on trouve des ancres & des débris de vaisseaux qui sont fort avancés dans les terres, &c. Après avoir fait l'énumération de toutes ces preuves, M. Celsius tente de déterminer de combien les eaux de la mer baissent en un temps donné. Il établit son calcul sur plusieurs observations qui ont été faites en différens endroits, il trouve entr'autres qu'un rocher qui étoit il y a 168 ans à fleur d'eau, & sur lequel on alloit à la pêche des veaux marins, s'est élevé depuis ce temps de 8 piés au-dessus de la surface de la mer. M. Celsius trouve que l'on marche à sec dans un endroit où 50 ans auparavant on avoit de l'eau jusqu'au genou. Il trouve que des écueils qui étoient cachés sous l'eau, dans la jeunesse de quelques anciens pilotes, & qui même étoient à deux piés de

Yyy

profondeur, sortent maintenant de 3 piés, &c. De toutes ces observations, il résulte, suivant M. Celsius, que l'on peut faire une estimation commune, & que l'eau de la mer baisse en un an de  $4\frac{1}{2}$  lignes, en 18 ans de 4 pouces & 5 lignes, en cent ans de 4 piés 5 pouces, en 500 ans de 22 piés 5 pouces, en mille ans de 45 piés géométriques, &c.

M. Celsius remarque, avec raison, qu'il seroit à souhaiter que l'on observât exactement la hauteur de certains endroits au-dessus du niveau de la mer, par ce moyen la postérité seroit à portée de juger avec certitude de la diminution de ses eaux; à sa priere, M. Rudman son ami, fit tracer en 1731 une ligne horizontale sur une roche appelée *swarthællen på wihcken*, qui se trouve à la partie septentrionale de l'île de Læsgrund, à deux milles au nord-est de Geste. Cette ligne marque précisément jusqu'où venoit la surface des eaux en 1731. Voyez les mémoires de l'académie de Suede, tom. V. année 1743. Il seroit à souhaiter que l'on fit des observations de ce genre sur toutes les côtes & dans les mers connues; cela jetteroit beaucoup de jour sur un phénomène très-curieux de la Physique, & dont jusqu'à présent l'on ne paroît s'être fortement occupé qu'en Suede.

La grande question qui partage maintenant les académiciens de Suede, a pour objet de savoir si la diminution des eaux de la mer est réelle; c'est-à-dire, si la somme totale des eaux de la mer diminue effectivement sur notre globe, ce qui paroît être le sentiment de M. Celsius, du célèbre M. Linnæus & de plusieurs autres: ou si, comme M. Browallius & d'autres le prétendent, cette diminution des eaux n'est que relative; c'est-à-dire, si la mer va regagner d'un côté ce qu'elle perd d'un autre. On sent aisément combien cette question est embarrassante: en effet, il faudroit un grand nombre d'observations faites dans toutes les parties de notre globe, & continuées pendant plusieurs siècles, pour la décider avec quelque certitude.

Il est constant que les eaux de la mer

s'élevent en vapeurs, forment des nuages & retombent en pluie; une partie de ces pluies rentre dans la mer, une autre forme des rivieres qui retombent encore dans la mer; de là il résulte une circulation perpétuelle qui ne tend point à produire une diminution réelle des eaux de la mer; mais, suivant M. Celsius, la partie des eaux qui abreuve les terres, & qui sert à la végétation, c'est-à-dire, à l'accroissement des arbres & des plantes, est perdue pour la somme totale des eaux, & cette partie, selon lui, peut se convertir en terre par la putréfaction des végétaux, sentiment qui a été soutenu par Van-Helmont, & qui n'est rien moins que démontré; le grand Newton, qui l'a adopté, en conclut que les parties solides de la terre vont en s'augmentant, tandis que les parties fluides diminuent & doivent un jour disparoître totalement, vu que, suivant ce savant géometre, notre globe tend perpétuellement à s'approcher du soleil; d'où il conjecture qu'il finira par se dessécher totalement, à moins que l'approche de quelque comete ne vienne rendre à notre planete l'humidité qu'elle aura perdue.

M. Celsius trouve encore une autre maniere d'expliquer la diminution des eaux de la mer; c'est que, selon lui, une partie des eaux se retire dans les cavités & les abymes qui sont au fond du lit de la mer; mais il ne nous dit point comment ces cavités se forment: il y a tout lieu de croire que c'est le feu qui fait place à l'eau, & que les eaux de la mer vont occuper les espaces qui ont été creusés par les feux souterrains dont l'intérieur de notre globe est perpétuellement consumé.

Il seroit très-important que l'on fit les observations nécessaires pour constater jusqu'à quel point ces idées peuvent être fondées; cela ne manqueroit pas de jeter beaucoup de lumieres sur la Physique & sur la Géographie, & sur la connoissance de notre globe. M. Celsius croit que la Scandinavie a été anciennement une île, & que le golfe de Bothnie communiquoit autrefois avec la mer Blanche par les marais aujourd'hui formés par l'Ulo-Elbe; ce sentiment s'accorde avec celui de Ptolomée & de plusieurs anciens géographes,

qui ont parlé de la Scandinavie comme d'une île.

Ce n'est point seulement dans le nord que l'on a observé que les eaux de la mer se retiroient & laissoient à sec une partie de son lit, les plus anciens historiens nous apprennent que l'île du Delta en Egypte, qui se trouve à l'embouchure du Nil, a été formée par le limon que ce fleuve a successivement déposé. Les voyageurs modernes ont observé que le continent gaignoit continuellement de ce côté. Les ruines du port de Carthage sont aujourd'hui fort éloignées de la mer. On a aussi remarqué que la Méditerranée se retiroit des côtes méridionales de la France vers Aigues-mortes, Arles, &c. & l'on pourroit conjecturer qu'au bout de quelques milliers d'années, cette mer disparaîtra totalement, comme M. Celsius présume que cela arrivera à la mer Baltique. On peut en dire autant de la mer Noire, de la mer Caspienne dont le fond doit nécessairement hausser par les dépôts qu'y font les grandes rivières qui vont s'y rendre.

Tout ce qui précède, nous prouve que les mers produisent sur notre globe des changemens perpétuels. Il y en a qui disparaissent dans un endroit; il n'en est pas moins certain qu'il s'en produit de nouvelles dans d'autres. C'est ainsi qu'a été formée la mer d'Harlem en Hollande, que l'on voit entre Harlem & Amsterdam, dont la formation qui est assez récente, est due à des vents violens qui ont poussé les eaux de la mer par-dessus les anciennes bornes, & qui par-là ont inondé un terrain bas d'où ces eaux n'ont point pu se retirer. Pline regarde la mer Méditerranée comme formée par une irruption pareille de l'Océan. Voici comme ce célèbre naturaliste s'exprime, au liv. III de son hist. natur. *Terrarum orbis universus in tres dividitur partes; Europam, Asiam & Africam; origo ab occasu solis & gaditano freto, quâ irrupens Oceanus atlanticus in maria interiora diffunditur.*

Il y a des mers, telles que la mer Caspienne, la mer morte, &c. qui se trouvent au milieu des terres, n'ont point de passages sensibles par où l'écoulement des eaux qu'elles reçoivent puisse se faire. Le P.

Kircher & plusieurs naturalistes ont soupçonné que leurs eaux s'écouloient par des conduits ou canaux souterrains par où elles se dégorgeoient dans l'Océan; & qu'il y avoit une espèce de liaison entre toutes les mers, qui fait qu'elles communiquent les unes avec les autres. Ces auteurs n'ont trouvé que ce moyen d'expliquer pourquoi ces mers ne débordent point, malgré les eaux des rivières qu'elles reçoivent continuellement; mais ils n'ont point fait attention que l'évaporation pouvoit être équivalente à la quantité d'eau que ces mers reçoivent journellement.

C'est au séjour des eaux de la mer sur de certaines portions de notre continent, qu'il faut attribuer la formation des mines de sel gemme ou de sel marin fossile que l'on trouve dans plusieurs pays qui sont maintenant très-éloignés de la mer. Des eaux salées sont restées dans des cavités d'où elles ne pouvoient sortir. Là, par l'évaporation, ces eaux ont déposé leur sel, qui, après avoir pris une consistance solide & concrète, a été recouvert de terre, & forme des couches entières que l'on rencontre aujourd'hui à plus ou moins de profondeur. Voy. l'article SEL GEMME.

Il n'est point si aisé de rendre raison de la salure des eaux de la mer, & d'expliquer d'où elle tire son origine. Un grand nombre de physiciens ont cru que l'on devoit supposer le fond de la mer rempli de masses ou de roches de sel que les eaux de la mer dissolvoient perpétuellement; mais on ne nous apprend point comment ces masses de sel ont été elles-mêmes formées.

Au reste, le célèbre Stahl regarde la formation du sel marin comme un des mystères de la nature que la chymie n'a point encore pu découvrir. En général, nous savons que les sels sont composés d'une terre atténuée & d'eau, & l'on pourroit présumer que le sel marin se génère continuellement dans la mer. Quelques physiciens ont cru que l'eau de la mer avoit été salée dès la création du monde. Ils se fondent sur ce que sans cela les poissons de mer, exigeant une eau salée, n'auroient pas pu y vivre, si elle n'avoit été salée dans son origine.

M. Cronstedt, de l'acad. des Sciences de Suede, remarque dans sa *minéralogie*, § 21, que l'eau de la *mer* tient en dissolution une quantité prodigieuse de terre calcaire, qui est saturée par l'acide du sel marin. C'est cette terre qui s'attache au fond des chaudières où l'on fait cuire l'eau pour obtenir le sel; elle a la propriété d'attirer l'humidité de l'air. Suivant cet auteur, c'est cette terre calcaire qui forme les coquilles, les écailles des animaux crustacés, &c. à quoi il ajoute qu'il peut arriver que la nature sache le moyen de faire de la chaux un sel alkali qui serve de base au sel marin.

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, il est constant que toutes les *mers* qui sont sur notre globe, ne sont point également salées. Dans les pays chauds & vers la ligne, l'eau de la mer est beaucoup plus salée que vers le nord: ce qui vient de la forte évaporation que la chaleur cause, & qui doit rapprocher & comme concentrer le sel. Des circonstances particulières peuvent encore concourir à faire que les eaux de la *mer* soient moins salées en quelques endroits qu'en d'autres: cela arrivera, par exemple, vers l'embouchure d'une rivière dont l'eau répérera la salure de la *mer* dans un grand espace; c'est ainsi qu'on nous dit que la *mer* Blanche n'est nullement salée à l'embouchure de la grande rivière d'Oby en Sibérie. D'ailleurs, il peut se faire qu'il y ait dans de certains endroits des sources, qui, en entrant dans la *mer* & en forçant du fond de son lit, adoucissent sa salure dans ces sortes d'endroits; mais c'est sans fondement que quelques personnes ont étendu cette règle, & ont prétendu que l'on trouvoit toujours de l'eau douce au fond de la *mer*. Voyez l'article suivant, MER, eau de la.

Outre la salure, les eaux de la *mer* ont ordinairement un goût bitumineux & dégoûtant qui révolte l'estomac de ceux qui veulent en boire. Il y a lieu de conjecturer que ce goût leur vient des couches de matières bitumineuses qui se trouvent dans le lit de la *mer*: à quoi l'on peut joindre la décomposition de la graisse que fournit une quantité immense d'animaux & de poissons de toute espèce,

qui vivent & meurent dans toutes les *mers*.

La salure & le mauvais goût des eaux de la *mer* empêchent de la boire. C'est pour remédier à cet inconvénient, que l'on est obligé d'embarquer de l'eau douce dans les vaisseaux; & lorsque les voyages sont fort longs, cette eau douce se corrompt, & les équipages se trouvent dans un très-grand embarras. Depuis longtemps on avoit inutilement cherché le moyen de dessaler l'eau de la *mer*. Enfin il y a quelques années que M. Appleby, chymiste anglois, a trouvé le secret de rendre cette eau potable; cette découverte lui a mérité une récompense très-considérable de la part du parlement d'Angleterre qui a fait publier son secret. Il consiste à mettre quatre onces de pierre à cauter & d'os calcinés sur environ vingt pintes d'eau de *mer*; on distille ensuite cette eau avec un alembic, & l'eau qui passe à la distillation est parfaitement douce. Cette expérience importante a été répétée avec succès par M. Rouelle. Pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, on adaptera les vaisseaux distillatoires à la cheminée de la cuisine d'un vaisseau, & sans augmentation de dépense, on pourra distiller continuellement de l'eau de *mer*, en même temps que l'on préparera les alimens des équipages.

Les eaux de la *mer* ont trois espèces de mouvemens. Le premier est le mouvement d'ondulation ou de fluctuation que les vents excitent à sa surface en produisant des flots ou des vagues plus ou moins considérables, en raison de la force qui les excite. Ce mouvement des flots est modifié par la position des côtes, des promontoires, des îles, &c. que les eaux agitées par les vents rencontrent.

Le second mouvement de la *mer* est celui que l'on nomme *courant*; c'est celui par lequel les eaux de la *mer* sont continuellement entraînées d'orient vers l'occident; mouvement qui est plus fort vers l'équateur que vers les poles, & qui fournit une preuve incontestable, que le mouvement de la terre sur son axe se fait d'occident vers l'orient. Ce mouvement dans

L'Océan commence aux côtes occidentales de l'Amérique, où il est peu violent; ce qui lui fait donner le nom de *mer pacifique*. Mais en partant de-là, les eaux dont le mouvement est accéléré, après avoir fait le tour du globe, vont frapper avec violence les côtes orientales de cette partie du monde, qu'elles romproient peut-être, si leur force n'étoit arrêtée par les îles qui se trouvent en cet endroit, & que quelques auteurs regardent comme des restes de l'Atlantide ou de cette île immense dont les anciens prêtres égyptiens, au rapport de Platon, ne parloient déjà que par tradition. Un auteur allemand moderne appelé M. *Popwits*, qui a publié en 1750, en sa langue, un ouvrage curieux, sous le titre de *recherches sur la mer*, présume que tôt ou tard la violence du mouvement de la *mer* dont nous parlons, forceroit un passage au travers de l'isthme de Panama, si ce terrain n'étoit rempli de roches qui opposent de la résistance aux entreprises de la *mer*; sur quoi il remarque que quelque tremblement de terre pourra quelque jour aider la *mer* à effectuer ce qu'elle n'a point encore pu faire toute seule.

Cette conjecture est d'autant mieux fondée que plusieurs exemples nous prouvent que la violence des eaux de la *mer* arrache & sépare des parties du continent, & fait des îles de ce qui étoit autrefois terre ferme. C'est ainsi qu'une infinité de circonstances prouvent que la grande Bretagne tenoit autrefois à la France; vérité qui a été mise dans un très-grand jour par M. Desmarets dans sa *dissertation sur l'ancienne jonction de l'Angleterre avec la France*, publiée il y a peu de temps. On ne peut guère douter non plus que la Sicile n'ait été séparée de la même manière de l'Italie, &c.

Le troisième mouvement de la *mer* est celui qui est connu sous le nom de la *marée* ou du *flux & reflux*; on n'en parlera point ici, vu que cet important phénomène a été examiné au long dans les *articles FLUX & MARÉE*.

Outre les trois espèces de mouvemens dont on vient de parler, il en est encore un autre sur lequel les physiciens ne sont

point tout-à-fait d'accord. Quelques auteurs prétendent que dans les détroits, tels que ceux de Gibraltar, du Sund & des Dardanelles, les eaux de la *mer* ont deux courans directement opposés, & que les eaux de la surface ont une direction contraire à celle des eaux qui sont au-dessous. Le comte de Marfigli a observé ces deux courans contraires au passage des Dardanelles, phénomène qui avoit déjà été remarqué dans le sixième siècle par l'historien Procope. Ces deux auteurs assurent que lorsque les pêcheurs jettent leurs filets dans ce détroit, la partie supérieure du filets est entraînée vers la Propontide ou *mer* de Marmora; tandis que la partie la plus enfoncée du filets se trouve emportée par le courant inférieur vers le pont Euxin ou la *mer* Noire. Le comte de Marfigli a constaté la même expérience avec une sonde de plomb attachée à une corde; quand il ne l'enfonçoit que de cinq ou six piés, la sonde étoit emportée vers la Propontide; mais lorsqu'il l'enfonçoit plus avant, il voyoit qu'elle étoit poussée vers le pont Euxin.

M. *Popwits* explique d'après ce phénomène, pourquoi les eaux de la *mer* Noire sont toujours également salées, malgré les rivières qu'elle reçoit. C'est que, suivant ces expériences, la Méditerranée fournit continuellement à la *mer* Noire par le détroit des Dardanelles, de l'eau salée, qu'elle reçoit elle-même de la même manière de l'Océan par le détroit de Gibraltar. Suivant le rapport du célèbre Ray, on a fait dans le Sund les mêmes expériences que dans le détroit des Dardanelles; & l'on a trouvé que les eaux de la *mer* Baltique fortoient à la partie supérieure, & que les eaux de l'Océan entroient dans la *mer* Baltique par-dessous les premières.

Comme plusieurs *mers* de notre globe sont placées au milieu du continent, & reçoivent de très-grandes rivières, sans que l'on apperçoive de passage par où leurs eaux puissent s'écouler, quelques auteurs ont cru qu'il falloit qu'il y eût des communications souterraines entre ces *mers* & l'Océan. C'est ainsi que l'on a cru qu'il y avoit une communication cachée sous terre

entre la mer Caspienne & l'Océan, entre la mer Morte & la Méditerranée, &c. On a cru sur-tout expliquer par-là pourquoi ces mers ne débordent point; peut-être que l'évaporation des eaux de ces mers est équivalente à la quantité des eaux que les rivières leur apportent. (-)

MER, *eau de la*, (Physique, Chymie.) L'eau de l'Océan & des autres mers diffère de l'eau pure par les principes étrangers dont elle est chargée, c'est-à-dire, par les différens sels qu'elle renferme, & par la substance sulfureuse qui produit son amertume, son onctuosité, & sa qualité phosphorique.

Nous ne nous étendrons point sur la nature du sel marin proprement dit, sur sa vertu septique, ou anti-septique, suivant la dose dans laquelle on le joint aux substances qui se putréfient. Voyez plus bas SEL MARIN.

On assure que ceux qui navigent sous la ligne s'aperçoivent que la mer est plus salée dans les climats où la chaleur du soleil est plus forte & plus propre à corrompre les fluides. Cependant d'habiles observateurs ont rapporté à Boyle que la gravité spécifique de l'eau de mer étoit la même que sous l'équateur, & au-delà du trentième degré de latitude. Il paroît par les observations de Swedenborg, que cite Wallerius dans son *Hydrologie*, p. 81, que la salure de la mer, dans le pays du nord & vers les pôles de la terre, diminue toujours très-sensiblement. On ne peut guère douter que les mers du nord ne gèlent, que parce qu'elles sont moins salées; car on a observé que le sel marin, le sel ammoniac, sont de tous les sels ceux dont les dissolutions se changent en glace le plus difficilement.

Wallerius rapporte ailleurs (*in tentam. chim. Hiérne, t. II. p. 227, note.*) que M. Palmstruck a constaté par des expériences faites dans le golfe de Bothnie, au temps des solstices & des équinoxes, que la salure de la mer diminue dans les grands jours, & augmente quand les jours deviennent plus courts. Le même M. Palmstruck assure que la mer est plus salée pendant le flux que pendant le reflux, & que sa salure est plus considérable à une plus

grande distance des côtes & à une plus grande profondeur. Cette dernière observation est conforme à celle du comte Marsigli; & quoiqu'elle ne s'accorde pas avec les expériences de Boyle, elle est d'une vérité sensible, puisque l'eau de la surface de la mer, ainsi que celle qui baigne les côtes, doit être beaucoup plus délayée par les eaux de pluies & des fleuves qui se jettent dans la mer.

C'est sans doute à cause que les sels des eaux de la surface de la mer sont plus lavés par des eaux pures, qu'ils sont plus acides. Ceci est prouvé, par ce que le comte Marsigli ayant mis des sels tirés de l'eau de mer superficielle, & des sels tirés de la même eau prise à une certaine profondeur, dans du papier bleu, il vit que ceux qui avoient été tirés de l'eau superficielle teignoient ce papier en rouge; & au contraire le sel des eaux profondes ne donnoit aucune impression de rougeur.

M. Hales a remarqué que des morceaux de papier bleu prenoient un œil rougeâtre; après avoir été trempés dans de la saumure de sel tiré de l'eau de mer; mais ils n'avoient point cette couleur, lorsqu'on les trempoit de même dans une forte saumure de sel commun; ce qui montre, dit M. Hales, que le sel imparfait d'eau de mer est en partie nitreux: mais cette conclusion ne semble pas assez juste, & ce fait prouve seulement que le sel de la première saumure étoit moins exactement neutralisé. De même on a expliqué, par ce principe nitreux, pourquoi l'eau de mer n'éteint pas la flamme ainsi que l'eau douce; mais il est plus naturel d'attribuer cet effet aux parties sulfureuses & bitumineuses.

On est mieux fondé à admettre un principe nitreux dans l'eau de la mer, parce que l'esprit de sel, tiré du sel de la mer, est un dissolvant de l'or, & parce que l'on a retiré de l'esprit nitreux de l'eau-mère des salines. L'origine de ce nitre n'est pas bien connue, il appartient sans doute aux plantes marines, il est développé, & rendu sensible par leur putréfaction.

J'ai appris de M. Venel qu'on voit beaucoup de sel de glauber très-distinct, &

très-bien crySTALLISÉ dans les tables des salines où on évapore l'eau de mer. Je ne connois point d'auteur qui ait fait cette remarque. Peut-être ce sel de glauber est-il formé dans les salines par la combinaison d'un acide aérien avec la base alcaline du sel marin : peut-être aussi l'existence des sels neutres, produits dans l'eau de la mer par l'acide nitreux & par l'acide vitriolique, doit-elle fortifier le soupçon si légitime qu'on a de l'identité radicale des acides nitreux.

L'eau de la mer est d'autant plus amère qu'on la puise à une plus grande profondeur. Il est très-probable qu'elle doit son amertume à un esprit huileux, volatil, de nature bitumineuse, dont elle est imprégnée. Car le comte Marfigli a publié dans son *Histoire physique de la mer*, p. 26. une table des proportions des sels communs & d'esprit de charbons, qui donnent à l'eau de citerne, outre la même pesanteur spécifique, le même goût salé & amer qu'à l'eau naturelle de la mer, superficielle ou profonde. Le même auteur a trouvé que l'eau de la mer, bien qu'elle ait été entièrement dépouillée de sel après beaucoup d'exactes & répétées distillations, conserve avec une amertume dégoûtante, quelque chose de visqueux & de gluant, qui s'attache aux côtés d'une bouteille dans laquelle on agite cette eau distillée, & ne se précipite au fond qu'avec peine lorsqu'on la laisse reposer : il a remarqué que cette substance onctueuse ne rend l'eau de la mer distillée en aucune façon plus pesante que l'eau insipide des citernes, ce qui prouve la grande volatilité de l'esprit bitumineux qui produit cette substance onctueuse. Cette volatilité est encore démontrée parce que l'esprit qu'employoit Marfigli, pour donner le goût amer à l'eau simplement salée, n'en altéroit point du tout le poids. Il faut observer néanmoins qu'on ne trouve point d'amertume, ni de goût de bitume, si l'on distille l'eau de mer qui ait été puisée seulement à quatre ou cinq pouces de la surface de la mer.

On n'est point d'accord sur l'origine de la salure des eaux de la mer : plusieurs auteurs pensent qu'elle est aussi ancienne que la mer même ; d'autres prétendent qu'elle

est due à la dissolution des rochers & des mines de sel gemme, que le bassin de la mer renferme en grande quantité suivant Varenius. Mais les Stallhiens conjecturent avec beaucoup de fondement, qu'il se produit chaque jour une nouvelle quantité de sel dans les eaux de la mer, puisque le sel est un mixte composé de terre & d'eau, & que rien n'empêche que ce mixte ne puisse être produit par la combinaison de l'eau avec le sable, le limon, les débris des coquillages, & de terre calcaire qui recouvre en plusieurs endroits le fond de la mer, dont les parties sont subtilisées par l'agitation de la mer & par la chaleur du soleil. Les cadavres resous d'une infinité de poissons, & le bitume de la mer ajoutent à ce produit une substance inflammable particulière, qui achève le caractère spécifique du sel marin. L'opinion des Stallhiens peut être confirmée par ce que Tavernier rapporte, que dans le royaume d'Assém on prépare un sel semblable au sel commun, en agitant fortement pendant dix à douze heures une dissolution du sel lixiviel des feuilles du figuier d'Adam, qu'on dépure des feces, & qu'on épaissit ensuite par la cuisson. Stahl (*fundam. Chim. part. II. p. 154.*) ne doute point qu'on ne pût retirer de même du sel commun des autres sels lixiviels.

Le comte Marfigli a vu en plusieurs endroits de la mer de Thrace du bitume flottant, qui paroît sur l'eau lorsqu'elle est calme. Il ajoute qu'on en trouve de même abondamment dans les mers des Indes orientales, sur-tout aux endroits où il y a quantité d'ambre gris. Il croit que l'eau de la mer se charge de cette substance en baignant des couches de bitume qui s'étendent dans son bassin, & qui se continuent avec des veines de charbons de terre & de jais dans les montagnes des rivages voisins. Cette cause ne paroît pas être universelle, mais elle ne doit pas être négligée. Boyle nous apprend que le bitume liquide, connu en Angleterre sous le nom de poix des barbades, coule des rochers de ces îles dans la mer. Hales dit qu'on pourroit attribuer en partie à des sources de pétroles l'origine du bitume de la mer.

M. Deslandes prétend que ces minieres

de bitume ne se trouvent point dans la mer , mais que l'onctuosité amere de l'eau de la mer vient d'une infinité de matieres pourries , bois , plantes , poissons morts , cadavres ; il remarque qu'un limon huileux enduit toujours les bords de la mer , & les rend si glissans qu'on a de la peine à s'y soutenir. On voit d'autant mieux comment les cadavres des poissons concourent à la production du bitume des eaux de la mer , qu'on a remarqué que la graisse de poisson est plus propre que les autres graisses à la réduction des terres cuivreuses.

Il paroît que le bitume qui furnage les eaux de la mer est produit par un acide vitriolique , sulfureux , semblable à celui des charbons , par l'acide marin plus développé à la surface de ces eaux , & qui se joint au pétrole & aux parties huileuses que fournissent les plantes marines & les poissons en se putréfiant.

On a essayé par un grand nombre de moyens de rendre l'eau de la mer potable. Pour y parvenir , il ne suffit pas de la dessaler , mais il faut encore lui ôter ce goût désagréable & bitumineux qu'elle conserve même après la distillation. Pline rapporte que les navigateurs se procuroient de l'eau douce en exprimant des peaux de moutons , qu'ils avoient étendues autour de leurs vaisseaux & qui avoient été humectées par les vapeurs de la mer ; ou , en descendant dans la mer des vases vuides & bien bouchés , ou des boules de cire creuses : mais le premier moyen étoit insuffisant , & on a observé que le second ne dessaloit pas entièrement l'eau marine. La filtration de l'eau de la mer à-travers le sable , ou la terre de jardin , n'a pas mieux réussi au comte Marigli.

On peut rapporter à ces moyens tous ceux dont on a fait usage avant que de connoître l'art de distiller. M. Hales fait entendre que les essais faits avant lui en Angleterre pour rendre l'eau de mer potable , se réduisoient uniquement à la distillation. Je suis surpris qu'il n'ait point parlé du procédé qu'a publié Lister dans les *Transactions philosophiques*. Il y propose , pour éviter l'empyreume ordinaire à l'eau de mer distillée , de placer l'alembic sur un vase rempli d'eau , ou d'algue , ou

d'autres plantes marines. M. Gautier , médecin de Nantes , avoit imaginé fort ingénieusement , pour perfectionner la distillation de l'eau de mer , un vaisseau distillatoire , dont la description se trouve dans le *Recueil des machines* approuvées par l'académie royale des Sciences , tom. III. nombre 189.

Nous n'avons rien de plus intéressant sur la maniere de rendre l'eau de mer potable , que les expériences de M. Hales ; ce grand physicien ayant distillé une quantité assez considérable d'eau de mer , il en fit diverses portions à mesure qu'elle sortoit de l'alembic. La premiere étoit belle , claire , & de très-bon goût , les dernieres étoient âcres & désagréables. M. Hales s'est assuré que l'eau de mer distillée renfermoit de l'esprit de sel , parce qu'on voit des nuages blancs & épais s'élever dans les différentes portions de cette eau , lorsqu'on y verse de la dissolution d'argent dans l'eau forte , parce qu'elle conserve & durcit la chair , & parce qu'elle se corrompt moins vite , & ne sent jamais aussi mauvais que l'eau commune. Cet esprit de sel , qu'on retire par une chaleur au-dessus du degré de l'eau bouillante , paroît à M. Hales n'être point l'esprit du sel marin parfait , mais sortir d'un sel beaucoup plus imparfait , âcre , impur & acide , dont l'eau de mer abonde.

M. Hales a trouvé d'abord que des alkalis fixes , très-forts , la chaux & divers absorbans , étant ajoutés à l'eau de mer distillée , sont très-propres à ôter les qualités nuisibles de cette eau dans une seconde distillation. On voit par-là que M. Appledy n'a rien imaginé de fort nouveau , lorsqu'il a proposé dernièrement , comme les nouvelles publiques l'ont rapporté , de dessaler l'eau de la mer par le moyen de la pierre infernale. Les Anglois donnent ce nom à la pierre à cauter , ou à l'alkali fixe combiné avec la chaux. Il paroît certain , quoique M. Hales ne fasse que le conjecturer , que les alkalis fixes , très-forts , ou aiguës par la chaux , peuvent fixer en partie le soufre désagréable de l'eau de mer , puisqu'on sait d'ailleurs que l'esprit de vin dissout plus de succin lorsque cet esprit est alkali-

lisé, & qu'il en extrait d'autant plus qu'il a été préparé avec un alkali caustique.

Enfin, les embarras d'une seconde distillation ont fait chercher à M. Hales, & découvrir un moyen très-avantageux de rendre l'eau de mer potable & saine. C'est de la laisser premièrement bien putréfier, & de la distiller lorsqu'elle sera revenue dans son état naturel : la distillation de cette eau produit les  $\frac{2}{3}$  d'une eau qui ne donne aucun nuage blanc lorsqu'on y verse de la solution d'argent, qui n'a guere plus de goût aduste que la meilleure eau de source distillée, qui, de même que l'eau de pluie, se putréfie, & laisse corrompre la chair qu'on y met, &c. jusqu'à ce que les  $\frac{2}{3}$  de la liqueur fussent distillés. M. Hales observa qu'aucun esprit de sel ne s'éleva de l'eau marine, mais aux  $\frac{2}{3}$  il parut, un pouce au dessus de la surface de l'eau, un cercle de sel blanchâtre, attaché aux parois intérieures de la retorte, qui croissoit de plus en plus.

M. Hales explique fort bien la théorie de sa méthode. Pendant que la putréfaction met en mouvement les sels & les sulfures de l'eau de mer, l'esprit de sel s'élève fort aisément dans la distillation de cette eau encore putride ; mais après la putréfaction les parties les plus grossières s'étant précipitées d'elles-mêmes, il faut beaucoup plus de chaleur pour élever l'esprit du sel imparfait de l'eau de mer qu'il n'en auroit fallu avant la putréfaction, & l'on peut par conséquent distiller une grande quantité de cette eau avant que l'esprit de sel commence à se lever & à s'y mêler. Je pense que Boyle employoit la putréfaction dans cette digestion particulière & fort longue, par laquelle il dit que le sel marin est amené au point que l'esprit de sel s'en élève sans aucune addition à un feu de sable modéré, & même que cet esprit passe avant le phlegme. Boyle, de origine & production volatilitatis, cap. iv.

Il nous reste à parler de la lumière que produisent les eaux de la mer pendant la nuit lorsqu'elles sont agitées. On a observé que dans certains temps & dans certaines mers il se produit plus facilement des points lumineux & même sans le secours de l'a-

gitation, & que ces points conservent leur lumière beaucoup plus long-temps. M. Vianelli, qui a été suivi de M. l'abbé Nollet & de M. Griselini, a prétendu que ces points lumineux sont des vers luisans de mer, dont il a fait dessiner & graver la figure. Mais M. le Roi, célèbre professeur en Médecine de l'université de Montpellier, a objecté contre ce système, dans un mémoire fort curieux, qui est imprimé au troisième volume des Mémoires approuvés par l'académie des Sciences, qu'on ne peut guere concevoir comment la proue d'un vaisseau seroit paroître constamment moins d'animaux, lorsqu'il fait route lentement que lorsqu'il va vite ; comment ces animaux, étant dans un vase avec de l'eau de mer, ou sur un mouchoir d'un tissu serré, bien étendu, & imbibé de cette eau, ne lueroient pour l'ordinaire que lorsqu'on agite cette eau, ou lorsqu'on frappe le mouchoir. M. Wallerius, dans ses notes sur Hierne, t. I, p. 80, a opposé depuis les mêmes raisons contre le sentiment de M. Vianelli. M. le Roi assure que si on coule de l'eau de mer au travers d'un cornet de papier, l'eau qui a passé ne donne plus d'étincelle. Il ajoute, qu'en regardant avec une loupe très-forte les étincelles, qu'on voyoit paroître dans l'obscurité sur les cornets par lesquels il avoit coulé de l'eau de mer, il n'a jamais pu découvrir sur ces papiers aucun corps qui approchât de l'animal décrit par M. Vianelli.

M. le commandeur Godehen a donné dans le même volume des Mémoires présentés à l'académie des Sciences, la figure & la description d'insectes lumineux qui laissent échapper une liqueur huileuse qui furnage l'eau de mer, & qui répand une lumière vive & azurée. On peut aussi consulter les amœnitates de Linnæus, volume troisième, p. 202. de noctilucâ marinâ. Mais il semble que ces insectes ne peuvent servir qu'à expliquer pourquoi la mer est beaucoup plus lumineuse en certains endroits, comme aux environs des îles Maldives & de la côte de Malabar ; & que les observations de M. le Roi que nous allons rapporter, peuvent seules fournir la cause générale du phénomène.

L'eau de la mer, exposée à l'air libre, perd en un jour ou deux la propriété de produire des étincelles, & même en un moment, si on la met sur le feu, quoique sans la faire bouillir. Cette propriété de l'eau de la mer se conserve un peu plus long-temps dans des vaisseaux fermés. Dans certains jours l'eau de la mer produit beaucoup plus d'étincelles qu'à l'ordinaire, & dans d'autres temps elle en donne à peine quelques-unes.

En mêlant dans l'obscurité un peu d'esprit de vin avec de l'eau récemment tirée de la mer, & contenue dans une bouteille, M. le Roi a observé que ce mélange produit des étincelles en plus grand nombre, & qui durent d'ordinaire plus long-temps que lorsqu'elles sont produites seulement par l'agitation. On produit aussi des étincelles par le mélange d'un grand nombre d'autres liqueurs acides, alkalines & autres avec l'eau de mer; mais aucune de ces liqueurs n'en fait paroître autant que l'esprit de vin. Après les étincelles qui sont excitées par ces mélanges, on ne peut plus en exciter de nouvelles d'aucune manière.

M. le Roi conclut de ces expériences intéressantes, que le phénomène général qu'on peut observer dans toutes les saisons, & vraisemblablement dans tous les pays, doit être attribué à une matière phosphorique qui brûle & se détruit lorsqu'elle donne de la lumière, & qui par conséquent se consume & se régénère continuellement dans la mer; que cette matière qui se porte naturellement à la surface de l'eau, est de telle nature que le contact d'un très-grand nombre de liqueurs la fait déflager, mais qu'elle ne fait déflager que les parties de cette matière; enfin, que cette matière ne passant pas à-travers le filtre, il est clair qu'elle n'est que suspendue dans l'eau de la mer, & qu'elle est par conséquent d'une nature huileuse ou bitumineuse.

On se persuadera encore davantage que la qualité lumineuse des eaux de la mer est attachée à leur bitume, si l'on fait attention à ce que le pere Bourzeis (*Lezures édifantes, volume V.*) dit avoir observé, que dans quelques endroits de l'Océan l'eau étoit si onctueuse qu'en y trem-

pant un linge on le retiroit tout gluant, & qu'en l'agitant rapidement dans cette eau il jetoit un grand éclat. Il remarque aussi, que le vaisseau traçoit après lui un sillon d'autant plus lumineux que cette eau étoit plus grassée. Enfin, il paroît que l'esprit de vin n'est si propre à extraire la substance phosphorique des eaux de la mer, que parce que l'acide du bitume de ces eaux est très-développé.

MER, (*Marine.*) ce mot s'emploie dans plusieurs sens par les marins: voici les principales expressions.

*Mettre à la mer*, c'est un vaisseau qui part & commence sa route.

*Mettre un vaisseau à la mer*, ou le *mettre à l'eau*, c'est-à-dire ôter le vaisseau de dessus les chantiers & le mettre à flot. Voyez LANCER.

*Mettre une escadre à la mer*, c'est la sortir du port.

*Mettre la chaloupe à la mer*, c'est ôter la chaloupe de dessus le tillac & la mettre dans l'eau.

*Tenir la mer*, c'est continuer sa navigation ou croisière sans entrer dans les ports ou rades.

*Tirer à la mer* ou *porter le cap à la mer*, c'est se mettre au large en s'éloignant de la terre.

*La mer est courte*, c'est-à-dire que les vagues de la mer se suivent de près les unes des autres.

*La mer est longue*, c'est-à-dire que les vagues de la mer se suivent de loin & lentement.

*La mer brise*, c'est lorsqu'elle bouillonne en frappant contre quelques rochers ou contre la terre.

*La mer mugit*, c'est lorsqu'elle est agitée & qu'elle fait grand bruit.

*La mer blanchit* ou *moutonne*, c'est-à-dire que l'écume des lames paroît blanche, de sorte que les vagues paroissent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de mer poussée par un vent frais.

*La mer étale*, c'est lorsqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour descendre.

*La mer rapporte*, c'est-à-dire que la grande marée recommence.

*La mer va chercher le vent*, c'est-à-

dire que le vent souffle du côté où va la mer.

*La mer va contre le vent*, ce qui arrive lorsque le vent change subitement après une tempête.

*La mer se creuse*, c'est-à-dire que les vagues deviennent plus grosses & s'élèvent davantage, que la mer s'enfle & s'irrite.

*La mer a perdu*, c'est-à-dire qu'elle a baissé.

*Il y a de la mer*, c'est-à-dire que la mer est un peu agitée.

*Il n'y a plus de mer*, c'est-à-dire que la mer est calme, ou qu'après qu'elle a été agitée elle s'adoucit ou se calme à cause que le vent a cessé.

*Grosse mer*, c'est l'agitation extraordinaire de la mer par les lames.

*La mer nous mange*, être mangé par la mer, c'est-à-dire que la mer étant extrêmement agitée, entre par les hauts dans le navire, soit étant à l'ancre, soit étant sans voiles.

MER D'AIRAIN, (*Critique sacrée.*) grande cuve que Salomon fit faire dans le temple, pour servir aux prêtres à se purifier avant & après les sacrifices. Ce vase étoit de forme ronde; il avoit cinq coupées de profondeur, dix de diamètre d'un bord à l'autre, & environ trente de circonférence. Le bord étoit orné d'un cordon, embelli de pommes & de boulettes, & de tête de bœufs en demi-relief. Il portoit sur un pié qui formoit comme une grosse colonne creuse appuyée sur douze bœufs disposés en quatre groupes, trois à trois, & laissant quatre passages pour aller tirer l'eau par des robinets attachés au pié du vase; *ij. Rois* 16, 17, 2; *Par.* 4. (*D. J.*)

MER, (*Mythol.*) non seulement la mer avoit des divinités qui présidoient à ses eaux, mais elle étoit elle-même une grande divinité personnifiée sous le nom d'Océan, auquel on faisoit de fréquentes libations. Lorsque les Argonautes furent prêts à mettre à la voile, Jason ordonna un sacrifice solennel, & chacun s'empressa de répondre à ses desirs. On éleva un autel sur le rivage, & après les oblations ordinaires, le prêtre répandit

dessus de la fleur de farine, mêlée avec du miel & de l'huile, immola deux bœufs aux dieux de la mer, & les pria de leur être favorables pendant leur navigation. Ce culte étoit fondé sur l'utilité qu'on en retiroit, sur les merveilles qu'on remarquoit dans la mer, l'incorruptibilité de ses eaux, son flux & reflux, la variété & la grandeur des monstres qu'elle enfante: tout cela produit l'adoration des dieux qu'on supposoit gouverner cet élément. (*D. J.*)

MER, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Blaisois, à une lieue de la Loire & à 4 de Blois & de Beaugency. Les Calvinistes avoient un temple dans cette ville, avant la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 18. 59. *lat.* 47. 35.

Jurieu (*Pierre*) professeur en théologie & ministre à Rotterdam, nâquit à Mer en 1637, & mourut en 1713, à 76 ans. Il s'est fait connoître par des écrits pleins d'esprit, de feu, & d'imagination, par des opinions chimériques sur le rétablissement du calvinisme en France en 1689; & ce que je trouve de plus blâmable, il ne cessa de persécuter Bayle, qui a vécu & qui est mort en sage. (*D. J.*)

MER D'ABEX, (*Géog.*) partie de la mer Rouge, le long des côtes de l'Abyssinie. (*D. J.*)

MER ADRIATIQUE, (*Géog.*) *Adriaticum mare*; ce grand golfe de la Méditerranée, qu'on nomme aussi *golfe de Venise*, s'enfonce du sud-sud-est, au nord-nord-ouest, entre l'Italie & la Turquie européenne, & s'étend depuis le 40<sup>d.</sup> de *lat.* jusqu'au 45<sup>d.</sup> 25'. Son nom latin vient de l'ancienne ville *Adria*, aujourd'hui *Atri*, sur les côtes de l'Abruzze septentrionale. Dans les *Actes des apôtres*, c. xxvij. v. 27. le nom *Adria*, ou *mer Adriatique*, se dit de la mer de Sicile, & de la mer Ionienne. (*D. J.*)

MER D'AFRIQUE, (*Géog.*) partie de la mer Méditerranée, entre les îles de Malte, de Sicile & d'Égypte, & le long des côtes de Barca & de Tripoli. (*D. J.*)

MER D'ARABIE, (*Géog.*) on appelle proprement ainsi la partie de l'Océan, qui est entre le cap Rafalgate & l'île de Zocotor. Les autres parties de la mer, qui sont

une presqu'île de l'Arabie , ont des noms particuliers , savoir , *le sein Persique* , *le golfe d'Ormus* , & *la mer Rouge* . Les anciens comprenoient la *mer d'Arabie* sous le nom d'*Erythræum mare*. ( *D. J.* )

MER ATLANTIQUE , ( *Géog.* ) Voyez au mot ATLANTIQUE. ( *D. J.* )

MER AUSTRALE , ( *Géog.* ) c'est la partie de l'Océan la plus méridionale. On a découvert qu'elle occupe un vaste espace , où l'on se figuroit des terres : cette fausse idée engageoit les navigateurs à passer le détroit de Magellan , avec bien des difficultés & des dangers. A présent qu'on a fait le tour de l'île de Feu , l'on fait qu'à la réserve d'un amas d'îles , il n'y a qu'une mer assez large au midi de ce détroit , que l'on évite pour entrer dans la mer du Sud. ( *D. J.* )

MER BALTIQUE , ( *Géog.* ) Voy. BALTIQUE. ( *D. J.* )

MER DE BASSORA , ( *Géog.* ) c'est la même que le golfe Persique. Voy. GOLFE PERSIQUE. ( *D. J.* )

MER BLANCHE. ( *Géog.* ) Voyez au mot BLANCHE. ( *D. J.* )

MER BLEUE , ( *Géog.* ) en latin moderne , *lacus Cæsius* , dans la langue du pays , *Arallnov* , c'est un grand lac d'eau salée , dans le pays auquel il donne son nom d'*Arall* , & qui fait partie du pays de Khowaresme , ou Mawaralnahal , province montueuse , sablonneuse , généralement stérile , mais ayant en plusieurs endroits des pâturages excellents pour les troupeaux : elle tire son nom du lac.

Ce lac qui sépare le pays d'*Arall* des provinces orientales de Khowaresme , est un des plus grands lacs de l'Asie septentrionale. Il a plus de 30 milles géographiques , ou 40 lieues en longueur du nord au sud , environ la moitié en largeur de l'est à l'ouest , & plus de quatre-vingts lieues d'Allemagne de tour. Ses eaux sont extrêmement salées. Il reçoit toutes les eaux de la rivière de Sirt , celles de Kefell , & d'autres rivières moins importantes ; cependant il ne s'éleve point au dessus de ses rives ordinaires , & l'on ne connoît aucun canal apparent par où ses eaux puissent s'écouler.

Les Kara-Kalpaks , qui occupent le

bord septentrional du lac d'*Arall* , conduisent en été les eaux de ce lac par le moyen de certaines rigoles , dans les plaines sablonneuses d'alentour ; & l'humidité de l'eau venant à s'exhaler peu à peu par la chaleur du soleil , laisse à la fin toute la surface de ces plaines couvertes d'une croûte d'un beau sel cristallisé , où chacun en va prendre sa provision de l'année , pour les besoins de son ménage. ( *D. J.* )

MER DU BRÉSIL , ( *Géog.* ) partie de l'Océan sur la côte du Brésil , le long de la côte orientale de l'Amérique , entre l'embouchure de l'Amazonne & celle de la rivière de la Plata. ( *D. J.* )

MER CARPATHIENNE , ( *Géog.* ) *Carpathium mare* , partie de la mer Méditerranée , entre l'Égypte & l'île de Rhodes ; elle avoit pris son nom de l'île de Scarpanto , que les Grecs nommoient *Carpathos* , & les Latins *Carpathus* . Elle a au nord la mer Icarienne , au midi celle d'Égypte , & au couchant celle de Candie & d'Afrique.

MER CASPIENNE , ( *Géog.* ) Voyez CASPIENNE. Je n'ajouterai que quelques lignes. Les anciens ont connu cette mer ; mais fort mal ; cependant Hérodote , *liv. I. chap. 203.* avoit très-bien remarqué qu'elle n'a aucune communication visible avec les autres ; & on en est revenu au sentiment d'Hérodote.

Pierre-le-Grand a fait faire une carte exacte de cette mer par des pilotes également habiles & hardis. M. Charles Vanverden a dressé cette carte , & M. de Lisse l'a réduite au méridien d'Astracan. Il n'y a point de gouffre dans la mer Caspienne , mais elle se décharge à sa partie orientale dans une autre petite mer de 15 lieues d'étendue. L'eau de cette dernière mer est d'une si grande salure , que les poissons de la mer Caspienne qui y entrent meurent peu de temps après. Cette mer n'a ni flux ni reflux , & ce ne sont que les vents qui la font monter ou baisser sur l'une ou l'autre côte : l'unique bon port qui soit sur cette mer , est le port de Mangustave , sur la côte orientale au pays de Kovaresme , au nord de l'embouchure de l'Aum : ce port est entre les mains des

Tartares , qui n'en font point d'usage. ( *D. J.* )

MER DE DANEMARK , ( *Géog.* ) On appelle ainsi la *mer* qui s'étend depuis l'Océan jusqu'à la *mer* Baltique , dont elle est en quelque façon le vestibule , entre la Norwege au nord , la Suede à l'orient , le Jutland au midi & au couchant. ( *D. J.* )

MER D'ESPAGNE , ( *Géog.* ) partie de la Méditerranée , le long de l'Espagne , depuis le cap de Creuze au pié des Pyrénées , jusqu'au détroit de Gibraltar. ( *D. J.* )

MER EGÉE , *Ægæum mare* , ( *Géog. anc.* ) cette partie de la Méditerranée que nous appellons *Archipel* , & qui s'étend entre la Turquie européenne & la Natolie , depuis le détroit des Dardanelles jusqu'à l'île de Candie. Cette *mer* a été nommée *Ægæum* , c'est-à-dire , *fluctuosum* , *procellosum* , à cause qu'au moindre vent ses flots bondissent comme des chevres. Les Grecs ont appelé *αἴγας* , *chevres* , ces flots écumans dont la *mer* est toute couverte dans un gros temps. Nous les appellons de même des *moutons* , & nous disons que la *mer* moutonne , quand elle est tourmentée par la tempête. Plusieurs îles de la *mer Egée* tiroient leur nom de la même cause , comme celle qu'on appelloit *Ægea* , aujourd'hui *les Fournis* , entre Nicaria & Samos. ( *D. J.* )

MER DE FRANCE , ( *Géog.* ) On appelle proprement ainsi la partie de l'Océan qui lave les côtes de France , depuis le cap de S. Mahé en Bretagne , jusqu'aux côtes d'Espagne , où commence la *mer* de Biscaye ; mais quand on dit les *mers* de France , on entend depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque sur l'Océan , toutes les côtes de Provence & de Languedoc sur la Méditerranée , dans le golfe de Lyon. ( *D. J.* )

MER DE GRECE , ( *Géog.* ) partie de la Méditerranée , le long des côtes de la Grece & de la Morée , depuis les îles de Sainte Maure , de Céphalonie , & de Zante , jusqu'à l'île de Cérigo. La côte orientale de la Grece est de la *mer* qu'on nomme *Archipel*. ( *D. J.* )

MER DE GROENLAND , ( *Géog.* ) partie de l'Océan , sur la côte des terres arctiques. La partie orientale du *Groenland* ,

que cette *mer* baigne , est devenue inaccessible par les glaces qui s'y sont accumulées avec le temps. Il y avoit autrefois sur cette côte , une colonie danoise qui a long-temps subsisté ; mais qu'on a été obligé d'abandonner depuis deux siècles , faute d'avoir pu en approcher. ( *D. J.* )

MER D'ÉMEN , ( *Géog.* ) partie de l'Océan ; le long des côtes de l'Arabie heureuse , entre la *mer* Rouge & le golfe d'Ormus. ( *D. J.* )

MER DES INDES , ( *Géog.* ) partie de l'Océan , le long des côtes méridionales de l'Asie , depuis la Perse jusqu'au golfe de Siam ; passé lequel commence l'Océan oriental qui coule le long de la Cochinchine , du Tonquin , & de la Chine. ( *D. J.* )

MER IONIENNE , ( *Géog.* ) Ce devoit être la *mer* qui lave les côtes d'Ionie dans l'Asie mineure. Mais le caprice de quelques géographes a voulu que l'on donnât très-improprement ce nom à la partie de la *mer* Méditerranée qui est entre la Grece , la Sicile , & la Calabre. Cependant nos navigateurs ont rejeté ce mot , & disent la *mer* de Grece , la *mer* de Sicile , la *mer* de Calabre , &c. ( *D. J.* )

MER DE MARMORA , ( *Géog.* ) nom moderne de la Propontide des anciens. Voyez PROPONTIDE. ( *D. J.* )

MER MÉDITERRANÉE , ( *Géog.* ) grande *mer* entre l'Europe , l'Asie & l'Afrique. Elle communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar. Elle est séparée de la *mer* rouge par l'Isthme de Suez , & de la *mer* de Marmora par le détroit des Dardanelles. Elle contient plusieurs grands golfes. Les principaux sont le golfe de Lyon , le golfe Adriatique , l'Archipel & le golfe de Barbarie. Elle renferme trois grandes presqu'îles : savoir l'Italie , la Grece & la Natolie. Ses principales îles sont Sicile , Sardaigne , Corse , Majorque , Minorque , Malte , Corfou , Céphalonie , Zante & Candie , outre cette multitude d'autres îles qui sont comprises dans la partie de cette *mer* qu'on appelle *Archipel*.

La meilleure carte de la *Méditerranée* que nous ayons , a été donnée par M. Guillaume de Lisle. Cette *mer* si connue de

tout temps par les nations les plus savantes, toujours couverte de leurs vaisseaux, traversée de tous les sens possibles par une infinité de navigateurs, s'est trouvée n'avoir que 860 lieues d'orient en occident, au lieu de 1160 qu'on lui donnoit; & c'est ce que M. de Lisse a rectifié par des observations astronomiques. Cependant non content de ces observations astronomiques, dont on vouloit se défier, il entreprit, pour ne laisser aucun doute, de mesurer toute cette mer en détail & par parties, sans employer ces observations, mais seulement les portulans & les journaux des pilotes, tant des routes faites de cap en cap, en suivant les terres, que de celles qui traversoient d'un bout à l'autre; & tout cela évalué avec toutes les précautions nécessaires, réduit & mis ensemble, s'est accordé à donner à la Méditerranée la même étendue que les observations astronomiques dont on vouloit se défier. (D. J.)

MER MORTE, (Géog.) ou MER DE SEL, ou mieux encore, LAC ASPHALTIDE, grand lac de la Palestine à l'embouchure du Jourdain. Sa longueur du N. au S. est d'environ 70 milles anglois, & sa largeur d'environ 18 milles. Le Jourdain & l'Arnon se jetoient dedans & s'y perdoient. On peut consulter sur ce lac, le P. Nau jésuite, dans son voyage de la Terre-sainte. (D. J.)

MER NOIRE, (Géog.) ou MER MAJEURE, connue des anciens sous le nom de Pont-Euxin. Voyez PONT-EUXIN.

Grande mer d'Asie, entre la Tartarie au nord, la Mingrélie, l'Imirette, le Gurriel & quelques provinces de l'ancienne Colchide, que possède aujourd'hui le turc. Elle a à l'orient la Natolie, au midi la Bulgarie, & la Romanie au couchant.

Cette mer reçoit plusieurs grands fleuves; savoir le Danube, le Borysthene, le Don, le Phase, le Cafalmac, l'Aitocza & la Zagarie.

Elle communique à la Propontide, autrement mer de Marmora, par le détroit de Constantinople, nommé le canal de la mer Noire, & par cette mer, avec l'Archipel. Elle communique encore par le détroit de Cassa, avec le Palus Méotide,

qui est une mer formée par le concours des eaux de la mer Noire, & du Don.

Les peuples qui habitent les bords de cette mer, sont ou sujets, ou tributaires de l'empire ottoman.

Le canal de la mer Noire, ou le bosphore de Thrace, comme disoient les anciens, a 16 milles & demi de longueur; commence à la pointe du ferrail de Constantinople, & finit vers la colonne de Pompée. Hérodote, Polybe & Strabon, lui donnent 120 stades d'étendue, lesquelles reviennent à 15 milles. Ils fixent le commencement de ce canal, entre Bizance & Chalcédoine, & le font terminer au temple de Jupiter, où est présentement le nouveau château d'Asie; mais cette différente manière de mesurer le canal est arbitraire & revient au même calcul.

Sa largeur, aux nouveaux châteaux où étoient autrefois les temples de Jupiter & de Sérapis, est depuis un mille jusqu'à deux. Son cours est si rapide entre les deux châteaux, qu'avec un vent du nord il n'y a point de bâtimens qui s'y puissent arrêter, & qu'il faut un vent opposé aux courans, pour les pouvoir remonter; cependant la vitesse des eaux diminue si sensiblement, que l'on monte & que l'on descend sans peine, lorsque les vents ne font pas violens.

Indépendamment des vents, il y a des courans fort singuliers dans le canal de la mer Noire; le plus sensible est celui qui en parcourt la longueur, depuis l'embouchure de la mer Noire, jusqu'à la mer de Marmora, qui comme on fait, est la Propontide des anciens. M. le comte de Marigli y a observé de petits courans, qui permettent aux bateaux de monter, tandis que d'autres bateaux descendent à la faveur du grand courant. Cependant cette diversité de courans ne doit point paroître merveilleuse, parce qu'on conçoit aisément qu'un cap trop avancé doit faire reculer les eaux qui se présentent dans une certaine direction; mais il est difficile de rendre raison d'un autre courant caché, que nous appellerons courant inférieur, lequel dans un endroit du grand canal, roule ses eaux dans une direction

contraire au courant qui lui est supérieur, comme le prouvent les filets des pêcheurs. Procope de Césarée, M. Gilles, M. le comte de Marigli & M. Tournefort en ont fait l'observation.

Il n'est pas plus aisé d'expliquer pourquoi le canal vuide si peu d'eau, sans que la *mer Noire* qui en reçoit une si prodigieuse quantité, en devienne plus grande. Cette *mer* reçoit plus de rivières que la Méditerranée; les plus grandes de l'Europe y tombent par le moyen du Danube, dans lequel se dégorge celles de Suabe, de Franconie, de Bavière, d'Autriche, d'Hongrie, de Moravie, de Carinthie, de Croatie, de Bosnie, de Serbie, de Transylvanie, de Valachie; celles de la Russie-noire & de la Podolie, se rendent dans la même *mer*, par le moyen du Niester; celles des parties méridionales & orientales, de la Pologne, de la Moscovie septentrionale, & du pays des Cosaques, y entrent par le Nieper ou Borysthène; le Tanais & le Coper ne passent-ils pas dans la *mer Noire*, par le Bosphore Cimmérien? les rivières de la Mingrelie, dont le Phaxe est la principale, se jettent aussi dans la *mer Noire*, de même que le Cafalmaq, le Sangaris & les autres fleuves de l'Asie-mineure, qui ont leur cours vers le nord: néanmoins le Bosphore de Thrace n'est comparable à aucune des rivières dont on vient de parler. Il est certain d'ailleurs que la *mer Noire* ne grossit pas, quoiqu'en bonne physique, un réservoir augmente quand sa décharge ne répond pas à la quantité d'eau qu'il reçoit. Il faut que la *mer Noire*, indépendamment de son évaporation par le soleil, se vuide & par des canaux souterrains qui traversent peut-être l'Asie & l'Europe, & par la dépense continuelle de ses eaux, lesquelles s'évaporent en partie, en partie s'abreuvent dans la terre, & s'écoulent bien loin des côtes.

Quelque rapide que soit le cours des eaux dans le canal de la *mer Noire*, elles n'ont pas laissé de se geler dans les plus grands hivers. Zonare assure qu'il y en eût un si rude sous Constantin Copronime, que l'on passoit à pié sur la glace, de Constantinople à Scutari; la glace

soutenoit même les charrettes. Ce fut bien autre chose en 401, sous l'empire d'Arcadius: la *mer Noire* fut gelée pendant 20 jours; & quand la glace fut rompue, on en voyoit passer devant Constantinople des morceaux effroyables.

D'un autre côté, quoi qu'en aient dit les anciens, & quoi qu'en pensent les Turcs de cette *mer*, qu'ils ont nommé *Noire*; elle n'a rien de noir que le nom; les vents n'y soufflent pas avec plus de furie, & les orages n'y sont guère plus fréquens que sur les autres *mers*. Il faut cependant pardonner les exagérations aux poètes anciens, & sur-tout aux chagrins d'Ovide; mais le fable de la *mer Noire* est de même couleur que celui de la *mer Blanche*, & ses eaux sont aussi claires; en un mot, si les côtes de cette *mer*, qui passent pour fort dangereuses, paroissent sombres de loin, ce sont les bois qui les couvrent, ou le grand éloignement qui leur donnent le coup d'œil noirâtre.

Valerius Flaccus, qui a décrit poétiquement le voyage des Argonautes, assure que le ciel de la *mer Noire* est toujours brouillé, & qu'on n'y voit jamais de temps bien formé; mais nos navigateurs qui ont couru cette *mer*, démentent hautement ce fameux poète latin.

On voyage tout aussi sûrement sur la *mer Noire*, que dans les autres *mers*, si les vaisseaux sont conduits par de bons pilotes. Les Grecs & les Turcs ne sont guère plus habiles que Tiphys & Nauplius, qui conduisirent Jason, Hercule, Thésée & les autres héros de la Grèce, jusques sur les côtes de la Colchide, la Mingrelie de nos jours.

On voit par la route qu'Apollonius de Rhodes leur fit tenir, que toute leur science aboutissoit, suivant le conseil de Phinée, ce roi de Thrace qui étoit aveugle, à éviter les écueils qui se trouvent sur la côte méridionale de la *mer Noire*, sans oser pourtant se mettre au large; c'est-à-dire, qu'il falloit n'y passer que dans le temps calme. Les Grecs & les Turcs ont presque les mêmes maximes. Ils n'ont pas l'usage des cartes marines, & sachant à peine qu'une des pointes de

la bouffole se tourne vers le nord, ils perdent la tête dès qu'ils perdent les terres de vue. Enfin ceux qui ont le plus d'expérience parmi eux, au lieu de compter par les rhumbs de vent, passent pour fort habiles lorsqu'ils savent que pour aller à Cassa, il faut prendre à main gauche en sortant du canal de la *mer noire*; que pour aller à Trébisonde, il faut se détourner à droite. A l'égard de la manœuvre, ils l'ignorent tout-à-fait, leur seule science consiste à ramer.

On a beau dire que les vagues de la *mer Noire* sont courtes, & par conséquent violentes, il est certain qu'elles sont plus étendues & moins coupées que celles de la *mer Blanche*, laquelle est partagée par une infinité de canaux qui sont entre les îles. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ceux qui naviguent sur la *mer Noire*, c'est qu'elle a peu de bons ports, & que la plupart de ses rades sont découvertes; mais ces ports seroient inutiles à des pilotes qui, dans une tempête, n'auroient pas l'adresse de s'y retirer.

Pour assurer la navigation de cette *mer*, toute autre nation que les Turcs formeroit de bons pilotes, repareroit les ports, y bâtiroit des moles, y établiroit des magasins; mais leur esprit n'est pas tourné de ce côté-là. Les Génois n'avoient pas manqué de prendre toutes ces précautions, lors de la décadence de l'empire des Grecs, & lorsqu'ils faisoient tout le commerce de la *mer Noire*, après en avoir occupé les meilleures places. Mahomet les en chassa, & depuis ce temps-là les Turcs ayant tout laissé ruiner par leur négligence, n'ont jamais voulu permettre aux Francs d'y naviger, quelques avantages qu'on leur ait proposés pour en obtenir la permission.

Les côtes de la *mer Noire* fournissent abondamment tout ce qu'il faut pour remplir les arsenaux, les magasins & les ports du grand seigneur. Comme elles sont couvertes de forêts & de villages, les habitans sont obligés de couper des bois & de les scier. Quelques-uns travaillent aux clous, les autres aux voiles, aux cordes & agrès nécessaires pour les felouques, caïques & saïques de sa hau-

teffe. C'est même de là que les sultans ont tiré leurs plus puissantes flottés, dans le temps de leurs conquêtes; & rien ne seroit plus aisé que de rétablir leur marine. Le pays est fertile, il abonde en vivres, comme blé, riz, viande, beurre, fromages, & les gens y vivent très-sobrement. (D. J.)

MER DU NORD, (*Géog.*) on appelle ainsi la partie de *mer* qui lave les côtes orientales de l'Amérique, depuis la ligne équinoxiale au midi, jusqu'à la *mer glaciale* au septentrion. Le golfe du Mexique fait partie de cette *mer*. Elle comprend un grand nombre d'îles: Terre-Neuve, les Açores, les Lucayes, Cuba, S. Domingue, la Jamaïque & les Antilles, sont les principales.

On appelle aussi *mer du nord*, la partie de l'Océan qui est entre l'Islande & la Norwege. (D. J.)

MER ROUGE, (*Géog.*) *Oceanus ruber* dans Horace; golfe de l'Océan méridional, qui sépare l'Afrique de l'Asie, & s'engage dans des terres entre la côte d'Abeck, l'Égypte & l'Arabie, depuis le détroit de Babel-Mandel, jusqu'à l'isthme de Suez.

Les anciens l'ont nommé *sinus Arabicus*, le golfe d'Arabie, parce que les Arabes en ont occupé les deux côtés. L'Écriture-sainte l'appelle la *mer du suph*, c'est-à-dire la *mer du junc*, à cause de la grande quantité de joncs, ou de moufle de *mer*, qui se trouve dans son fonds & sur ses bords. Les Turcs la nomment la *mer de Suez*, & plus communément la *mer de la Meque*, parce que cette ville, pour laquelle ils ont une singulière vénération, est située près de cette *mer*.

On est en peine de savoir d'où vient ce nom de *mer rouge*. Plin. *liv. VI. c. 28*, Strabon *liv. XVI. pag. 520*, & Quinte-Curce *liv. X.* avancent, sans aucune preuve, qu'on nomma cette *mer rouge*, en grec *Erythrea*, d'un certain roi Erythros qui régna dans l'Arabie. Les modernes ont à leur tour cherché plusieurs étymologies de ce nom, dont les plus savantes sont apparemment les moins vraies. Il en est de cette *mer*, comme de la *mer Blanche*, la *mer Bleue*, la

*mer Noire*, la *mer Vermeille*, la *mer Verte*, &c. le hasard, la fantaisie, ou quelque événement particulier, a produit ces noms bizarres, qui ont ensuite fourni matière à l'érudition des critiques.

Il est plus important de remarquer que l'on a quelquefois étendu le nom de *mer Rouge* au sein Persique & à la *mer des Indes*; faute de cette attention, les interprètes ont repris fort mal-à-propos plusieurs endroits des anciens auteurs qu'il n'ont pas entendus.

M. de Lisle place la situation de la *mer Rouge*, selon sa longueur, à 51 degrés du méridien de Paris. Abulféda a donné la description la plus détaillée & la plus exacte de cette *mer*, qu'il nomme *mer de Kolsam*, parce que cette ville est située à l'extrémité de la côte septentrionale, sous le 23. 45. de latitude.

Tout le monde fait le fameux miracle du passage de la *mer Rouge*, lorsque le Seigneur ouvrit cette *mer*, la dessécha, & y fit passer à pié sec les Israélites, au nombre de six cents mille hommes, sans compter les vieillards, les femmes & les enfans.

Divers critiques, versés dans la connoissance du génie des langues orientales, ont cru pouvoir interpréter simplement le texte de l'Écriture, quelque formel qu'il paroisse. Ils ont dit que Moÿse, qui avoit été long-temps sur la *mer Rouge* dans le pays de Madian, ayant observé qu'elle avoit son flux & reflux réglé comme l'Océan, avoit sagement profité du temps du reflux, pour faire passer le peuple Hébreu; & que les Egyptiens qui ignoroient la nature de cette *mer*, s'y étant témérairement engagés dans le temps du flux, furent enveloppés dans ses eaux, & périrent tous, comme dit l'historien sacré. C'est du moins ainsi que les prêtres de Memphis le racontaient, au rapport d'Artapané, *apud Euseb. præparat. lib. IV, cap. xvij.*

Joseph dans ses *antiq. liv. II. chap. dernier*, après avoir rapporté l'histoire du passage de la *mer Rouge*, telle que Moÿse l'a racontée, ajoute qu'on ne doit pas regarder ce fait comme impossible, parce que Dieu peut avoir ouvert un passage aux

Hébreux, à travers les eaux de cette *mer*, comme il en ouvrit un, long-temps après, aux Macédoniens conduits par Alexandre, lorsqu'ils passèrent la mer de Pamphlie. Or les historiens qui ont parlé de ce passage des Macédoniens, disent qu'ils entreurent dans la *mer*, & en côtoyerent les bords, en marchant tout le jour dans l'eau jusqu'à la ceinture. Arrien, *lib. I, de expeditione Alexandri*, remarque qu'on n'y sauroit passer quand le vent du midi souffle; mais que le vent s'étant changé tout-à-coup, donna aux soldats le moyen d'y passer sans péril. C'est peut-être la réflexion de Joseph qui a fait croire à quelques anciens, & à divers modernes, à S. Thomas par exemple, à Toftat, à Grotius, à Paul de Burgos, à Génébrard, à Vatable & à plus d'un rabin, que les Israélites ne passèrent pas la *mer Rouge* d'un bord à l'autre; mais seulement qu'ils la côtoyerent, & remonterent pendant le flux, de l'endroit où ils étoient à un autre endroit un peu plus haut, en faisant comme un demi-cercle dans la *mer*.

On ne manque pas de sçavans qui se sont attachés à réfuter cette opinion. Voyez les principaux commentateurs de l'Écriture sur l'*Exode, ch. xiv.* Voyez en particulier la dissertation de M. Leclerc, & celle de dom Calmet, sur le passage de la *mer Rouge.* (D. J.)

MER DE SICILE, (*Géog.*) quoique ce nom convienne à toute la *mer* dont la Sicile est environnée, on le donne principalement à celle qui est à l'orient & au midi, jusqu'à l'île de Malte. (D. J.)

MER DU SUD, (*Géog.*) vaste partie de l'Océan, entre l'Amérique & l'Asie. Elle a été découverte le 25 Septembre 1513, par Vasco Nulles de Balboa, espagnol. Comme la première fois que les Espagnols la navigerent, ils partoient d'Espagne pour le Pérou, & que par conséquent cette *mer* étoit au sud à leur égard, ils l'appellerent *mer du Sud*. Ils l'ont aussi nommée la *mer Pacifique*, à cause des grands calmes qui y regnent en certains temps & en certains parages.

Elle a un grand golfe que l'on appelle le *mer Vermeille*. Le golfe de Kamtchatka peut être aussi considéré comme faisant

partie de cette *mer*, sur-tout si on l'étend jusqu'au Japon & à la Chine, & que l'on y comprenne l'Océan oriental, les Philippines, &c.

La *mer du Sud* communique à l'Océan qui lave les côtes de l'Europe, 1°. par la *mer* des Indes, au midi de l'Afrique & de l'Asie; 2°. par la *mer* Glaciale, au nord de l'Asie & de l'Europe; 3°. par le détroit de Magellan; 4°. par le midi des îles qui sont au midi de ce détroit; 5°. enfin, il peut se faire qu'il y ait au nord de l'Amérique, par la baie de Hudson & par celle de Baffin, un passage vers cette *mer*.

Il y a long-temps qu'on tâche de découvrir le passage de la *mer* du nord à celle du sud par le nord-ouest. Les Espagnols instruits des tentatives fréquentes que les Anglois avoient déjà faites dans le seizième siècle, en furent alarmés, & prirent la résolution de le chercher eux-mêmes par la *mer du Sud*, dans la vue que s'il s'y en trouvoit effectivement un, de le fortifier si bien qu'ils en demeurassent les maîtres. Ils équipèrent pour cet effet quatre vaisseaux de guerre qu'ils mirent en *mer* le 3 Août 1640 au port de Callao, sous la conduite de Barthelemi de Fuente, alors amiral de la nouvelle Espagne. Cet homme célèbre n'a pas trouvé le passage qu'il cherchoit; mais les autres découvertes qu'il fit, jointes à celles des Russes en 1731, nous donnent la connoissance de presque toute la partie septentrionale de la *mer du Sud*, & le dénouement de la difficulté sur la manière dont le nord de l'Amérique a pu être peuplé, rien n'étant plus aisé que de franchir le détroit qui la sépare de l'Asie, du moins dans le temps des glaces où ce détroit est gelé.

Cependant les Anglois n'ont point encore abandonné l'espérance de trouver le passage à la *mer du Sud*, par le nord-ouest; & c'est un objet sur lequel le parlement a tâché d'encourager les recherches. Il promit par un acte passé en 1745 une récompense magnifique aux navigateurs de la Grande-Bretagne qui en feroient la découverte. Ceux qui proposeront des vues sur cette matière, sont dans le cas d'obtenir une gratification, quand même

leurs ouvertures n'auroient pas les degrés d'utilité qui sont spécifiés dans l'acte. Il suffit que leur système puisse être de quelque avantage au public, pour que les commissaires aient le droit de leur assigner une récompense proportionnée au mérite de leur travail.

MER DE TIBÉRIADE, (*Géogr.*) & dans saint Matthieu, c. iv, v. 18. *mer de Galilée*, à cause que la Galilée l'enveloppoit du côté du nord & de l'orient. On la nomme encore *lac de Genezareth*, ou de *Genezar*. Ce n'est en effet qu'un petit lac auquel Joseph, de *bello Judaïc. lib. III, cap. xviii*, donne environ douze milles de longueur, & deux de largeur; son eau étoit fort poissonneuse. S. Pierre, S. André, S. Jacques & S. Jean, qui étoient pêcheurs, exerçoient leur métier sur ce lac. Notre Seigneur y étoit souvent, Matth. xv, 29; Marc, j, 26; Jean, vj, 2; Luc, vj. Le Jourdain entroit dans ce lac, & en sortoit ensuite; mais il alloit se perdre dans le lac Asphaltide.

MER DE TOSCANE, (*Géogr.*) partie de la *mer* Méditerranée, le long des côtes occidentales d'Italie, depuis la rivière de Genes, jusqu'au royaume de Naples. Elle baigne les états du grand-duc, & l'état du saint-siège de ce côté-là. On y trouve l'île d'Elbe & quelques autres.

MER VERMEILLE, (*Géograph.*) grand golfe de l'Amérique septentrionale dans la *mer* du Sud, au midi occidental du nouveau Mexique, au couchant de la nouvelle Espagne, & au couchant septentrional de la presqu'île de Californie. M. de Lisle & le P. Kino, Jésuite, qui a fait le tour de cette *mer*, en ont donné la carte.

MER VERTE, (*Géographie.*) Les Géographes orientaux appellent ainsi la *mer* qui baigne les côtes de Perse & celles d'Arabie.

MER DE ZABACHE, (*Géographie.*) nom moderne de la *mer* que les anciens ont appelée *palus méotides*. Voyez ce mot. (*D. J.*)

MER, (*Archipel.*) On appelle *Archipel* une *mer* entrecoupée d'un grand nombre d'îles; aux *Archipels* dont nous avons parlé à l'article *Archipel*, on peut joindre les suivants. *L'Archipel d'Am-*

*boine* qui est à la partie septentrionale des îles Moluques & de l'océan des Indes, l'*Archipel des Moluques*, la partie septentrionale de ces îles. On appelle *Archipel des Papons*, cette partie de la mer des Indes qui s'étend à l'Orient vers le pays des Papons & la nouvelle Guinée; l'*Archipel du Maure*, celui qui s'étend vers le nord & l'est de l'île de Gilolo; *Archipel des Célébes*, les îles de Pater & celles qui sont à l'entrée du détroit de Macassar; *Archipel des Maldives*, la partie de l'océan des Indes qui est à l'ouest du Malabar; *Archipel de la Nouvelle-Yorck*, cette partie de la mer du nord entre le continent de la Nouvelle-Yorck & de l'île longue; *Archipel de Chiloe* & d'Ancud, cette partie qui baigne la partie méridionale de Chili, dans l'Amérique méridionale.

MER, f. f. *mare*, is. (terme de Blason.) La mer dans les armoiries se représente par des traits ou lignes courbes, qui figurent les ondes; elle remplit le quart de la hauteur de l'écu vers le bas, son émail particulier est l'argent; elle peut néanmoins être d'un autre émail.

Durand, à Paris; d'azur au rocher d'or, posé au milieu d'une mer d'argent, accompagné en chef de deux bouquets de trois roses chacun au second émail, les tiges & les feuilles de même. (G. D. L. T.)

MER lumineuse, (Physique Météor.) M. Rigaut, physicien de la marine, a présenté un mémoire à l'académie des sciences, où il démontre que depuis Brest jusqu'aux Antilles, la mer ne doit la lumière dont on voit briller ses eaux pendant la nuit, qu'à une immense quantité de petits polypes à peu près sphériques, presque aussi diaphanes que l'eau, ayant un quart de ligne de diamètre. Il a fait remplir à Calais un cuvier d'eau de mer lumineuse lorsqu'il faisoit obscur: il y a versé une chopine de vinaigre, ou un peu d'acide nitreux; alors il pouvoit lire une écriture fine à cette lumière. Les polypes sont plus nombreux sous la zone torride que sous la tempérée. (Journal des Savans, mars 1770.)

On jouit de ce spectacle le long des promenades de Naples. Les physiciens,

dit M. de Lalan le, ont cru expliquer ce phénomène singulier, en disant qu'il provenoit d'un insecte phosphorique: c'est le *nercis phosphoricus* de Linnæus: on le trouve en juin & juillet principalement: il est blanc, mou, de la grosseur d'un grain de blé. M. Grisenelli l'appelle la *scolopendre marine*. M. l'abbé Nollet qui a vu de ces animaux, en parle dans les mémoires de l'académie des Sciences, en l'année 1750, page 57. Il faut bien distinguer la lumière de ces insectes de celle qui est propre à l'eau de la mer, & que l'on apperçoit en tout temps, quand on l'agite avec force. Il y a des temps dans les pays chauds où l'on voit toute la surface de la mer briller sans interruption: le sable même qu'elle a mouillé est quelquefois lumineux: ce qui vient d'une huile phosphorique de la mer, ou de la matière électrique, ou de quelqu'autre cause semblable. Voyage d'Italie, tome VII, page 22; 1769. (C)

MER de l'ouest, (Géographie historique des découvertes.) Cette mer prétendue, que quelques savans Géographes ont placée sur leurs cartes, n'a d'autre fondement de son existence que certains récits attribués à des sauvages du Canada, & des relations de voyages, la plupart imaginaires, ainsi que leurs auteurs; mais sur-tout celle d'un certain Fuca, admise pour authentique par MM. Delisle & Buache qui lui font honneur de la découverte de cette mer. Voyez la 7<sup>e</sup>. & la 8<sup>e</sup>. cartes géographiques, Supplément des planches.

Ce Fuca étoit un Grec de Céphalonie qui, après avoir été fait prisonnier par les Anglois, on ne sait pourquoi, ni comment, ni dans quelle occasion, leur échappa, & alla en 1592, par les ordres du viceroi du Mexique, découvrir un passage au nord. A quarante-sept degrés il trouva un détroit dont l'entrée étoit d'environ quarante lieues. Il navigea vingt jours, sans aucun temps contraire, & avança si loin qu'il crut être dans la mer du nord. Il semble qu'il avoit achevé la découverte pour laquelle il avoit été envoyé. Cependant il ne put obtenir la récompense du viceroi. Mécontent, il vint en Espagne offrir ses services au roi même. Il ne réussit

pas. Il s'en retournoit dans sa patrie par Venise : il y trouva un Anglois nommé *Michel Locke*, qui le sollicita de se rendre auprès de la reine Elisabeth, lui faisant envisager une grande fortune s'il découvroit aux Anglois la route de la mer du sud par un passage au nord. Mais ce Grec, loin d'écouter un conseil qui flattoit à la fois son ambition & sa vengeance contre les Espagnols, préféra d'aller mourir de misère chez lui. Cette histoire paroît bien être une fable assez-mal imaginée.

On voit sur la carte VII, l'entrée de cette *mer* prétendue découverte par Fuca, en 1592 ; on y voit aussi une autre entrée découverte par Martin d'Aguillard, en 1603. Mais celui-ci ne la regarde point comme l'entrée d'un détroit, mais comme l'embouchure d'une rivière, dans laquelle il ne put entrer à cause de sa rapidité.

Malgré la fausseté presque évidente de la découverte de Fuca, quelques Géographes, pour en faire usage, ont prétendu unir cette *mer de l'ouest* avec le Michinipi, ou la grande eau par un détroit, & celle-ci avec la *mer* du nord par un autre détroit. Ils n'en font pas moins embarrassés à placer cette *mer de l'ouest*.

1°. Dans la carte tirée des manuscrits de feu M. Guillaume Delisle, de 1695, cette *mer* se trouve depuis le 40° degré jusques vers le 50° de latitude ; la longitude vers l'ouest n'est pas déterminée : mais vers l'est la *mer* finit à 281 degrés. Il y place Quivira, & tous les autres peuples connus par les relations des Espagnols ; les Xumanes, Japiés, Xabotaos ; après ceux-ci les Apaches Vaqueros ; enfin les Apaches Navaio, tous vers l'ouest, en ajoutant auprès de ces derniers, « fort étendus vers l'ouest, & à ce » qu'on croit, jusques au détroit d'Anian. » Il place ce détroit & le cap Mendocin, plutôt suivant les anciennes cartes que suivant les nouvelles, puisqu'il les place au 230°. Le Missouri ne se trouve pas sur cette carte.

2°. Dans celle qu'il a donnée au commencement de ce siècle, & dans celle de 1717, la latitude de la *mer de l'ouest* est conforme à la précédente : par contre il y a déjà adopté les nouvelles idées, en

marquant son entrée au-dessus du cap Blanc à 44 degrés. Quoique les longitudes ne s'y trouvent pas, on voit par la position de la Californie, nord-nord-ouest, & sud-sud-est, qu'il viendra aux environs de 250 degrés, comme les nouvelles cartes.

3°. M. le professeur Joseph-Nicolas Delisle, dans sa carte de 1750, place la *mer de l'ouest* entre 245 & 270 degrés de longitude : la latitude y est de 43 à 60 degrés. Le Missouri s'y trouve fort en abrégé, ne prenant en longitude que l'espace d'environ 18 degrés. Pour la rivière de l'ouest, on se garde bien de lui assigner une place, la *mer de l'ouest* en auroit été fort incommodée. Ce Michinipi, ou lac des Assinipoels, n'y a point de communication avec la *mer de l'ouest*, laquelle a à son nord-les prétendues découvertes de Fonte. Quivira est à l'est de Teguao, contre tout ce que les autres cartes en marquent. Celui-là est entre le 270° & 280° degré de longitude au nord de Missouri, au sud des Sioux. La place où Béering doit avoir abordé, 2 degrés plus au nord que Tschirikow, n'y est point indiquée.

4°. Dans la carte du même Géographe, de 1752, la *mer de l'ouest*, en y comprenant son entrée la plus occidentale, est depuis 245 & presque 270 de longitude, comme ci-dessus, & entre 43 & 52 & demi de latitude. Quivira, sur le bord oriental de cette *mer*. Teguao au sud de Quivira. Le Missouri jusqu'aux montagnes de Quivira, presque au bord de cette *mer*. Le Michinipi est changé en lac de Fonte, à 6 degrés plus au nord que celui de Christinaux. La côte abordée par Béering, selon quelques-uns, n'y est point marquée.

5°. La carte de M. Buache, du 9 août 1752, place cette *mer de l'ouest*, depuis 250 à 264 degrés de longitude, de 44 à 55 de latitude. De-là une communication à la grande eau ou Michinipi, entre 55 & 58 degrés, d'où cette grande eau, s'étend jusqu'au 63° degré.

Ceci peut suffire, parce que la plupart des autres géographes n'ont pas mis cette *mer de l'ouest* sur leurs cartes ; ou ils en ont copié la position sur les cartes de ceux que j'ai cités.

Ce que je viens de dire de la prétendue découverte de Fuca, je l'applique à celle de l'amiral de Fonte, dont la réalité a pourtant été soutenue, & mise dans un nouveau jour par un Anglois, nommé *Théodore Swyndrage*, dans un ouvrage qui a pour titre, *The great probability of a north-west passage, deduced from observations on the letter of admiral de Fonte* (*Voyez la carte VIII de géographie, Supplément des planches.*) Mais la relation de cet amiral se réfute par douze faits sur lesquels elle est appuyée, & qui sont autant de fondemens ruineux. Ce de Fonte, dit-il, ou de Fuente, s'il eût été Portugais, comme on le prétend, n'auroit pas été fait amiral du Pérou, par la cour d'Espagne, même dans un temps où celle-ci réunissoit le Portugal à sa domination. Si de Fonte étoit Espagnol & non Portugais, sa relation devoit être écrite dans sa langue nationale; or c'est une relation Portugaise que les Anglois ont publiée en 1708, d'une découverte faite en 1640. Les jésuites, à qui l'on doit plusieurs découvertes dans toutes les contrées de l'Amérique, ne citent nulle part le voyage de cet amiral qui parle lui-même de deux missionnaires de cette société qu'il a rencontrés dans sa route. Cette relation rassemble un amiral Portugais, un capitaine François, un pilote Anglois, employés par les Espagnols dans une expédition que ceux-ci vouloient, dit-on, cacher à toutes les nations de l'Europe. On cite une expédition des Anglois faite dans le même temps, sans qu'il en reste aucune trace en Angleterre, ni dans les archives de l'amirauté, ni dans la mémoire des hommes.

On prépare l'expédition de l'amiral de Fonte en si peu de temps, on lui fait parcourir tant de chemin, que ce voyage paroît visiblement contrové. Cet amiral a visité des nations innombrables qui parloient toutes une langue différente, & il n'avoit pour interprete que Permentiers, François, qui, dit-on, avoit vécu long-temps en Canada; mais l'histoire de ce Parmentiers est aussi inconnue en France, que l'est chez les Anglois le voyage de Shapley en Amérique, du temps de l'amiral de Fonte. On suppose à ces peu-

ples une douceur envers les Espagnols qui n'est pas compatible avec l'horreur que le nom seul de ces conquérans avoit répandue dans toute l'Amérique; cette douceur est démentie par la cruauté qu'on leur prête à l'égard de Shapley qui fut massacré, dit-on, par les Esquimaux. Des Indiens si humains pour les Espagnols qui leur ont fait tant de mal, auront-ils été si barbares contre des Anglois dont ils n'avoient point encore éprouvé d'injustice ni d'outrage? On parle d'un lac de Fonte qui, quoique situé au 70° degré de latitude, contenoit des îles couvertes de toutes sortes de fruits, de quadrupèdes, d'oiseaux & d'arbres. On cite un lac Velasco, que M. Delisle place au 82° degré de latitude, & ce lac d'eau douce, quoique environné de montagnes couvertes de glaces aussi anciennes que le monde, n'étoit point gelé; car s'il l'eût été, l'on n'auroit pu savoir qu'il étoit d'eau douce, puisque l'eau de mer devient douce quand elle est gelée. Enfin tous les auteurs contemporains ignorent ces découvertes de Fonte; les archives de la cour d'Espagne gardent un profond silence sur cette expédition: cependant les Espagnols ont constamment publié des relations vraies ou fausses des pays qu'ils ont découverts. Voilà certainement beaucoup plus de raisons qu'il n'en faut pour rejeter la relation de l'amiral de Fonte, comme absolument fausse & apocryphe.

On peut maintenant comparer les cartes de MM. Delisle & Buache avec la relation de Moncacht-Apé, & ensuite avec toutes celles des autres Sauvages.

Les Sauvages donnent huit cents lieues de cours au Missouri; il coule de l'ouest à l'est; le voyage de Moncacht-Apé a été, en suivant cette rivière, presque tout entier entre le quarante & quarante-deuxième degré de latitude; & la belle rivière qui doit avoir son cours vers l'ouest, aussi long que depuis cette longitude du milieu, le Missouri à l'est, c'est-à-dire de quatre cents lieues, étant supposée être vers le nord de deux, tout au plus trois degrés, se trouvera à quarante-quatre ou quarante-cinq. Que cette mer soit donc étendue jusqu'au soixante au cinquante-

deux & demi , ou seulement au cinquantieme degré de latitude , on voit bien que cela ne quadre pas avec le récit de Moncacht-Apé qui a passé toute cette longitude & latitude sans trouver aucune apparence de mer. Si l'on veut révoquer en doute cette relation , je ne m'y oppose pas , pourvu qu'on rejette aussi celles qu'on donne sous le nom de *de Fonte & de Fuca* , qui manquent de vraisemblance , tandis qu'elle se trouve parfaite dans celle de Moncacht-Apé. Du moins on convient que les sauvages sont unanimes sur l'étendue du cours du Missouri & de la riviere de l'ouest : l'on connoît d'ailleurs la latitude du Missouri , & il est certain que la belle riviere doit trouver sa latitude , puisque les relations donnent cinq à sept journées de distance de l'une à l'autre. Ainsi de toutes manieres la *mer de l'ouest* doit disparoître entièrement.

Avant que de quitter cette relation de Moncacht-Apé , donnons ici l'extrait de M. le Page , où l'on verra qu'il a été parfaitement dans mes idées sur cette *mer de l'ouest*.

» La nouvelle carte de M. Delisle fait  
 » la possibilité d'une continuité de terrain  
 » entre l'Asie & l'Amérique ; un canal  
 » qui n'est point sans île sépare l'Asie  
 » d'une terre qui ne peut être autre que  
 » l'Amérique. La traversée des Russes de  
 » l'Asie à l'Amérique , où ils ont abordé ,  
 » nous prouve que les terres peuvent s'é-  
 » tendre dans un sens conforme à celui de  
 » Moncacht-Apé ; & celle où ils ont  
 » touché en revenant , pourroit bien  
 » être celui des hommes barbus , qui  
 » alloient couper du bois jaune , à moins  
 » que l'on ne veuille supposer quelque île  
 » plus méridionale & plus voisine des  
 » îles du Japon , ces hommes ayant une  
 » ressemblance si marquée avec les Japo-  
 » nois & les Chinois.

» Au reste , je ne puis dissimuler que la  
 » partie de cette carte dressée sur l'extrait  
 » de la relation de l'amiral Espagnol de  
 » Fonte , ne s'accorde en aucune façon  
 » avec la relation que Moncacht-Apé m'a  
 » faite de son voyage. Le bon sens que  
 » je connus à cet homme , qui n'avoit ni  
 » ne pouvoit avoir aucun intérêt à m'en

» imposer , me fit ajouter foi à tout ce  
 » qu'il me dit ; & je ne puis me persuader  
 » autre chose , sinon qu'il alla sur les bords  
 » même de la mer du sud , dont la partie  
 » la plus septentrionale peut se nommer ,  
 » si l'on veut , *mer de l'ouest*. La belle  
 » riviere qu'il a descendue est un fleuve  
 » très-considérable que l'on n'aura point  
 » de peine à découvrir , lorsqu'une fois  
 » on sera parvenu aux sources du Missouri ;  
 » & je ne doute point qu'une semblable  
 » expédition , si elle étoit entreprise , ne  
 » fixât entièrement nos idées sur cette  
 » partie de l'Amérique septentrionale &  
 » sur la fameuse *mer de l'ouest* , dont on  
 » parle tant dans la Louisiane , & dont il  
 » paroît que l'on desire la découverte avec  
 » ardeur. Pour moi je suis porté à croire  
 » qu'elle n'existe qu'en imagination ; car  
 » enfin , où veut-on qu'elle soit ? Où la  
 » trouver ? Je ne vois aucune place dans  
 » tout l'univers que dans les rêveries de  
 » l'amiral de Fonte vers le nord-ouest de  
 » Santa-Fé. Mais supposons qu'il y ait  
 » quelque étendue de mer de ce côté qui  
 » entre dans la partie septentrionale de  
 » l'Amérique , cette *mer de l'ouest* doit  
 » être à présent bien resserrée dans ses  
 » bornes , depuis qu'on sait que le Mis-  
 » souri prend sa source à huit cents lieues  
 » du fleuve Saint-Louis , & qu'il y a un  
 » autre fleuve appelé *la belle riviere* , qui  
 » a un cours opposé & parallèle à celui du  
 » Missouri , mais au nord , & que cette  
 » belle riviere tombe à l'ouest dans une  
 » mer , dont la cote va gagner l'isthme  
 » dont on a parlé , & qui par cette des-  
 » cription n'annonce que la mer du sud ou  
 » Pacifique , & c'est-là la *mer de l'ouest* ,  
 » &c. »

Il n'est pas nécessaire d'accompagner ces remarques d'aucunes réflexions , chacun est à même d'en faire. Voyez les *Mémoires & Observations géographiques & critiques de M. ENGEL* , d'où cet article est tiré.

MERA , ( *Histoire nat. & Botan.* ) arbre de l'île de Madagascar , dont la feuille est semblable à celle de l'olivier. Son bois est très-dur , le cœur en est jaune , il n'a aucune odeur.

MÉRAN , ( *Géogr.* ) ancienne ville d'Allemagne , dans le Tirol , capitale de l'Est-

chland, sur le bord de l'Adige, à 5 lieues N. O. de Bolzano. *Longitude* 28, 28 ; *latitude* 46, 35.

MÉRAGUE ou MÉRAGA, (*Géogr.*) ville de Perse dans l'Azerbiane, renommée par l'excellence des fruits de son terroir. *Long.* 79, 5 ; *lat.* 37, 40.

MERCANTILLE, adj. (*Comm.*) ce qui a rapport à la profession de marchand. Ainsi on dit qu'un homme est de profession *mercantille*, pour exprimer qu'il se mêle de marchandise & de commerce. On dit aussi arithmétique *mercantille*, pour distinguer celle qui n'est propre qu'aux marchands d'avec celle des géomètres, algébriques, &c. *Dictionn. du Comm.*

MERCANTILLEMENT, adv. (*Commerce.*) se dit d'une manière mercantille. On l'emploie en ce sens dans le commerce. Il parle, il écrit, il s'exprime mercantillement, pour dire il s'exprime selon les maximes, les usages & avec les termes affectés aux négocians. *Dictionn. du Comm.*

MERCANTISTE, s. m. (*Commerce.*) terme dont on se sert quelquefois pour signifier un marchand. *Voyez* MARCHAND.

MERCANTORISTE, adj. (*Commerce.*) il se dit de la manière de parler d'un marchand. Ce style est *mercantoriste*, c'est-à-dire, plein d'expressions familières & affectées aux marchands. *Dictionnaire du Commerce.*

MERCELOT ou MERCEROT, s. m. (*Comm.*) petit mercier qui étale aux foires de village, ou qui porte à la campagne une balle ou panier de menue mercerie sur son dos, ou dans les rues de Paris une manette pendue à son cou, & remplie de peignes, couteaux, ciseaux, sifflets & autres petites marchandises ou jouets d'enfants qui se vendent à bon marché. *Dictionn. du Comm.*

MERCENAIRE, s. m. (*Gramm.*) s'il est pris comme une modification de l'ame, il signifie un caractère inspiré par un intérêt fardé, soit dans les mêmes sens qu'on dit des actions, des discours, des amitiés, des amours *mercenaires*.

*Mercenaire* se dit de tout homme dont on paie le travail. Il y a dans l'état des métiers qui sembleroient ne devoir jamais

être *mercenaires* ; ce sont ceux que récompense la gloire ou même la considération.

Machiavel prétend que les peuples sont corrompus sans ressource quand ils sont obligés d'entretenir des soldats *mercenaires*. Il est possible que les grands états s'en passent. Avant François I, il n'y avoit point eu en France des corps armés & stipendiés en tout temps. Si le citoyen ne veut pas être opprimé, il faut qu'il soit toujours en état de défendre lui-même ses biens & sa liberté. Depuis un siècle les troupes *mercenaires* ont été augmentées à un excès dont l'histoire ne donne pas d'idée. Cet excès ruine les peuples & les princes, il entretient en Europe entre les puissances une défiance qui fait plus entreprendre de guerres que l'ambition, & ce ne sont pas là les plus grands inconvéniens du grand nombre des troupes *mercenaires*.

MERCERIE, s. f. (*Comm.*) commerce de presque toutes sortes de marchandises. Un mercier est marchand de tout & faiseur de rien. Ce corps est très-nombreux ; c'est le troisième des six corps marchands ; il a été établi en 1407, par Charles VI.

MERCEZ, (*Géogr.*) rivière des Pays-Bas dans le Brabant. Elle prend sa source dans le comté de Hockstraten, & se perd dans la mer vis-à-vis l'île d'Overelakée.

MERCI, *les peres de la*, (*Hist. ecclésiast.*) Cet ordre qui prit naissance à Barcelone, en 1218, n'étoit au commencement qu'une congrégation de gentilshommes qui, pour imiter le zèle & la charité de saint Pierre de Nolafque, consacrerent une partie de leurs biens à la rédemption des captifs ; on fait avec quelle inhumanité ils étoient traités par des infidèles barbares, qui ne leur laissoient que l'alternative de mourir ou de changer de religion.

Le nombre de ces dignes chevaliers s'augmenta bientôt ; on les appelloit *les confreres de la congrégation de N. D. de Miséricorde*. Aux trois vœux ordinaires de religion, ils joignirent celui de sacrifier leurs biens, leur liberté & leur vie même pour le rachat des captifs. (Qu'il est sublime, qu'il est héroïque ce dernier vœu ! qu'il fait d'honneur à l'humanité !) Les succès rapides de cet ordre naissant engagerent Grégoire IV

à l'approuver en 1230, & il le mit sous la règle de saint Augustin en 1235. Clément V ordonna en 1308 que cet ordre fût régi par un religieux-prêtre; ce changement occasiona la division des clercs & des laïques; les chevaliers se séparèrent des ecclésiastiques, & insensiblement il n'y eut que ceux-ci qui furent admis dans l'ordre. (C)

MERCIER, f. m. (*Gramm. Comm.*) marchand qui ne fait rien & qui vend de tout. *Voyez l'article MERCERIE.*

MERCIE, (*Géograph.*) grande contrée d'Angleterre, qui eut anciennement le titre de royaume. Il porta d'abord le nom de *Middel-Angles*, c'est-à-dire, *Anglois-mitoyens*. Crida le premier de ses rois, fut couronné en 584.

Le royaume de *Mercie* étoit borné au nord par l'Humber, qui le séparoit du Northumberland. Il s'étendoit du côté du couchant jusqu'à la Saverne, au-delà de laquelle étoient les Bretons, ou Gallois. Du côté du midi, la Tamise le séparoit des trois royaumes saxons, de Kent, de Suffex & de Wessex; ainsi la *Mercie* étoit gardée de trois côtés par trois grandes rivières qui se jetoient dans la mer, & elles servoient comme de bornes à tous les autres royaumes par quelqu'un de ses côtés; c'est ce qui lui fit donner le nom de *Mercie*, du mot saxon *merk*, qui signifie borne.

On comptoit entre les principales villes de la *Mercie*, Lincoln, Nottingham, Warwick, Leicester, Coventry, Lichfield, Northampton, Worcester, Gloucester, Derby, Chester, Shrewsbury, Stafford, Oxford & Bristol.

Ce royaume le plus beau & le plus considérable de l'heptarchie, subsista sous dix-sept rois, jusqu'en 827, qu'Ecbert en fit la conquête.

MERCŒUR, (*Géograph.*) en latin moderne *Mercorium*, petite ville de France, en Auvergne, avec titre de duché érigé en 1569 par Charles IX, en faveur de Nicolas de Lorraine. M. le prince de Conti en est aujourd'hui le seigneur. *Mercœur* est situé au pied des montagnes près d'Ardes, à 8 lieues de Clermont. *Long. 20, 45; lat. 45, 46.* (D. J.)

MERCREDI, f. m. (*Chron. & Astrol.*) est le quatrième jour de la semaine chrétienne, & le cinquième de la semaine des Juifs. Il étoit consacré à Mercure chez les païens; c'est de là que lui est venu son nom *dies Mercurii*. Dans l'Eglise on l'appelle *feria quarta*.

MERCREDI DES CENDRES, (*Histoire ecclésiastique.*) c'est le premier jour du carême. On croit qu'il a été ainsi appelé de la coutume qu'avoient les pénitens dans les premiers siècles de se présenter ce jour-là à la porte de l'Eglise, revêtus de cilices & couverts de cendres. Aujourd'hui dans l'Eglise romaine, le célébrant, après avoir récité les psaumes pénitentiels & quelques oraisons qui ont rapport à la pénitence, bénit des cendres, & en impose sur la tête du clergé & du peuple qui les reçoit à genoux; & à chaque personne à laquelle il en donne, il dit ces paroles bien vraies; *memento, homo, quia pulvis es, & in pulverem reverteris.*

MERCURE, f. m. ♄ en *Astronomie*, est la plus petite des planètes inférieures, & la plus proche du Soleil. *Voyez PLANETE & SYSTEME.*

La moyenne distance de *Mercur*e au Soleil est à celle de notre Terre au Soleil, comme 387 est à 1000.

L'inclinaison de son orbite, c'est-à-dire, l'angle formé par le plan de son orbite avec le plan de l'écliptique, est de six degrés 52 minutes. Son diamètre est à celui de la Terre, comme 3 est à 4; par conséquent son globe est à celui de la Terre à peu près comme 2 est à 5. *Voyez INCLINAISON, DIAMETRE, DISTANCE, &c.*

Selon Newton, la chaleur & la lumière du Soleil sur la surface de *Mercur*e, sont sept fois aussi grandes qu'elles le sont au fort de l'été sur la surface de la Terre; ce qui, suivant les expériences qu'il a faites à ce sujet avec le thermomètre, suffiroit pour faire bouillir l'eau. Un tel degré de chaleur doit donc rendre *Mercur*e inhabitable pour des êtres de notre constitution; & si les corps qui sont sur sa surface ne sont pas tout en feu, il faut qu'ils soient d'un degré de densité plus grand

grand à proportion que les corps terrestres.  
*Voyez CHALEUR.*

La révolution de mercure autour du soleil se fait en 87 jours & 23 heures ; c'est-à-dire que son année est de 87 jours & 23 heures. Sa révolution diurne, ou la longueur de son jour n'est pas encore déterminée ; il n'est pas même certain s'il a ou s'il n'a point de mouvement autour de son axe.

Nous ne savons pas non plus à quelle variété de temps ou de saisons il peut être sujet, parce que nous ne connoissons point encore l'inclinaison de son axe sur le plan de son orbite. Sa densité, & par conséquent la gravitation des corps vers son centre, ne sauroit se déterminer exactement ; mais le grand chaud qu'il fait sur cette planète ne laisse pas douter qu'elle ne soit plus dure que la terre. *Voyez GRAVITÉ & DENSITÉ, &c.*

Mercure change de phases comme la lune, selon ses différentes positions avec le soleil & la terre. *Voyez LUNE.*

Il paroît plein dans ses conjonctions supérieures avec le soleil, parce qu'alors nous voyons tout l'hémisphère illuminé ; mais dans les conjonctions inférieures, on ne voit que l'hémisphère obscur ; sa lumière va en croissant, comme celle de la lune, à mesure qu'il se rapproche du soleil. *Voyez PHASE.*

Quelquefois à peine offre-t-il à nos yeux une petite trace lumineuse, parce qu'étant entre le soleil & la terre, il ne nous présente qu'une fort petite partie de son hémisphère éclairé. Quelquefois il est comme une espèce de petite lune dans son croissant, dans ses quartiers, &c. Quelquefois c'est une sorte de pleine lune ; son disque lumineux paroît entier ou presque entier, parce qu'étant au-dessous ou au-delà du soleil, il offre à nos yeux tout son hémisphère ou éclairé ou du moins presque tout. Si l'hémisphère ne paroît pas tout entier, c'est apparemment à cause de quelques inégalités de la planète ou de quelques parties peu propres à réfléchir la lumière. Si mercure étoit toujours entre le soleil & la terre, à peine montreroit-il à nos yeux une petite partie de son hémisphère éclairé. S'il étoit toujours dans une même distance, à droite ou à gauche, il ne paroît

*Tome XXI.*

troit jamais plein. S'il étoit toujours au-dessus du soleil, jamais on ne le verroit en forme de croissant, toujours il paroît rond ou presque rond ; il faut donc qu'il tourne autour du soleil ; le cercle qu'il décrit autour de cet astre environ en trois mois, est excentrique ; il est plus près du soleil dans quelques-uns de ses points, plus loin dans d'autres. Enfin mercure a son apogée & son périégée, & ce qui paroît d'abord surprenant, c'est qu'il se montre plus petit dans son périégée que dans son apogée, quoiqu'alors il soit plus près de nous. La raison en est pourtant sensible : c'est que dans son périégée, comme il est entre la terre & le soleil, à peine présente-t-il à nos yeux quelque partie de sa surface éclairée, & que dans son apogée il nous la montre entière ou presque entière, étant alors au-dessus du soleil qui se trouve entre la terre & lui. *M. FORMER.*

Le système de Ptolomée est faux ; car on apperçoit bien quelquefois mercure entre la terre & le soleil, & quelquefois au-delà du soleil ; mais jamais on ne voit la terre entre mercure & le soleil, ce qui devroit arriver, si les cieux de toutes les planètes renfermoient la terre dans leur centre, comme le suppose Ptolomée. *V. SYSTÈME.*

Le diamètre du soleil vu de mercure, doit paroître trois fois plus grand que de la terre, cette planète en étant trois fois plus proche que nous ne le sommes, & par conséquent son disque nous paroît trois fois plus grand que celui de la terre ; si nous étions dans cette planète, environ neuf fois plus grand qu'il ne nous paroît ici.

Sa plus grande élongation du soleil par rapport à nous, c'est-à-dire lors de l'écliptique compris entre le lieu du soleil & celui de mercure, ne passe jamais 28 degrés, *voyez ELONGATION* : ce qui fait qu'il est rarement visible, se perdant d'ordinaire dans la lumière du soleil ; ou, lorsqu'il est plus éloigné, dans le crépuscule. Les meilleures observations de cette planète sont celles qu'on en fait lorsqu'elle est vue sur le disque du soleil, car dans sa conjonction inférieure elle passe devant le soleil, comme une petite tache qui éclipe une petite partie de son corps,

*B b b b*

& qu'on ne sauroit observer qu'au télescope. La première observation de cette espèce a été faite par Gassendi en 1631, à Paris le 7 novembre. On trouve dans le recueil des ouvrages de ce célèbre philosophe un grand nombre d'autres observations de mercure, ainsi que des autres planetes. *Voyez* PASSAGE.

Les taches du soleil paroissent à un habitant de mercure traverser son disque, quelquefois en lignes droites d'orient en occident, & quelquefois décrire des lignes elliptiques. Comme les cinq autres planetes sont supérieures à mercure, leurs phénomènes paroissent aux habitans de mercure à-peu-près les mêmes que nous paroissent ceux de mars, de jupiter, & de saturne.

Il y a cependant cette différence que les planetes de mars, de jupiter & de saturne paroissent encore moins lumineuses aux habitans de mercure, qu'elles ne nous le paroissent, à cause que cette planete en est plus éloignée que nous. Vénus leur paroitra à-peu-près aussi éclatante qu'elle nous le paroît de la terre.

Un des meilleurs moyens de perfectionner la théorie de mercure est l'observation du passage de son disque sur le soleil. M. Picard a donné sur ce sujet un mémoire à l'académie en 1677, que M. le Monnier a publié dans ses institutions astronomiques. Le 3 mai 1661, l'auteur des tables carolines observa à Londres avec M. Huyghens le passage de mercure sur le soleil. En 1677, le 28 octobre, vieux style, M. Halley eut le premier l'avantage d'observer dans l'île de Sainte Hélenne l'entrée & la sortie de mercure sur le soleil; ce qui donnoit la position du nœud d'une manière beaucoup plus précise qu'on ne l'avoit établi par les observations de 1631 & 1661, ces deux premières n'étant pas d'ailleurs aussi complètes à beaucoup près qu'on pouvoit le désirer.

Cependant quoique mercure ait été vu encore deux fois depuis ce temps-là sur le soleil, ce n'a été qu'en 1723 que M. Halley s'est déterminé à publier les élémens des tables de cette planete, dont on peut dire que le mouvement est assez exactement connu aujourd'hui. On peut

s'en assurer en comparant ces élémens à deux autres observations du passage de mercure sur le soleil faites en 1736 & 1743, & qui ont été aussi complètes qu'on pouvoit le désirer.

Selon M. Newton, le mouvement de l'aphélie de mercure seroit beaucoup plus lent que ne supposent les Astronomes, ce qui ne doit pas nous étonner, mercure n'ayant jamais été si souvent ni si exactement observé que les autres planetes. Ce mouvement, suivant M. Newton, est d'environ 52" par an. Le mouvement du nœud, déterminé par M. Halley, d'après ses observations des passages de mercure par le soleil en cent ans, de 1°. 26'. 35". selon la suite des signes.

L'excentricité de cette planete est très-considérable, & sa plus grande équation du centre est, selon M. Halley, de 24°. 42'. 37". Cependant les Astronomes sont encore partagés là-dessus, & cet élément de sa théorie est celui qui paroît jusqu'à présent le moins connu. Il n'en est pas de même de l'inclinaison de son orbite au plan de l'écliptique, M. Halley l'a établie par des observations décisives & fort exactes de 6°. 69'. 20'.

M. Halley dans la dissertation qu'il a donnée sur l'observation du passage de mercure faite dans l'île de Sainte Hélenne en 1677, a prédit les différens passages qui doivent être observés jusqu'au xix siècle; suivant le calcul de cet astronome, mercure doit être vu dans le soleil proche de son nœud ascendant au mois d'octobre des années 1656, 1769, 1776, 1782, 1789, & proche de son nœud descendant au mois d'avril des années 1753, 1786, 1799. *Voyez* PASSAGE. *Chambers, Wolf, & Inst. astr. de M. le Monnier.*

M. le Monnier, dans l'assemblée publique de l'académie des Sciences d'après Pâque 1747, a lu un mémoire qui contient les élémens de la théorie de mercure, déterminés avec l'exactitude qu'on fait qu'il apporte dans l'astronomie. (O)

MERCURE, *en Physique*, se prend pour le mercure du barometre dans les expériences de Toricelli. *Voy.* BAROMETRE.

Quoique le mercure ne se soutienne

ordinairement dans le barometre qu'à la hauteur de 28 à 29 pouces, cependant M. Huyghens a trouvé que si on enferme le mercure, bien purgé dans un lieu bien fermé & à l'abri de toute agitation, il se soutiendra alors à la hauteur de 72 pouces, phénomène dont les Philosophes ont assez de peine à rendre raison. M. Muffchenbroeck, dans son *Essai de Physique*, l'attribue à l'adhésion du mercure aux parois du verre, & dit, pour appuyer son sentiment, que lorsqu'on secoue un peu le tuyau, le mercure se détache, & retombe à la hauteur de 29 pouces. *Voy. BAROMETRE. (O)*

**MERCURE ou VIF-ARGENT, (Hist. nat. Minéralogie, Chymie, Métallurgie & Pharmacie.)** en latin, *mercurius, argentum vivum, hydrargyrum*. Le mercure est une substance métallique fluide, d'un blanc brillant, semblable à de l'étain fondu; le mercure est, après l'or & la platine, le corps le plus pesant de la nature, cela n'empêche pas qu'il ne se dissipe entièrement au feu. Quelques auteurs placent le mercure au rang des métaux, d'autres le regardent comme un demi-métal; mais la fluidité qui le caractérise fait qu'il paroît n'appartenir ni aux métaux, ni aux demi-métaux, quoiqu'il ait des propriétés communes avec les uns & avec les autres. Il paroît donc plus naturel de le regarder comme une substance d'une nature particulière.

Le mercure se trouve en deux états différens dans le sein de la terre; ou il est tout pur & sous la forme fluide qui lui est propre, & alors on le nomme *mercure vierge*, parce qu'il n'a point éprouvé l'action du feu pour être tiré de sa mine; ou bien il se trouve combiné avec le soufre, & alors il forme une substance d'un rouge plus ou moins vif que l'on nomme *cinnabre*. *Voyez cet article*, où l'on a décrit les différentes especes de cinnabre, & la maniere dont on en tire le mercure; il nous reste donc simplement à parler ici du *mercure vierge*, & de la maniere dont il se trouve.

De toutes les mines de mercure connues en Europe, il n'en est point de plus remarquables que celles d'Ydria dans la

Carniole, qui appartient à la maison d'Autriche. Ces mines sont dans une vallée au pied de hautes montagnes, appellées par les Romains *Alpes Julix*. Elles furent découvertes par hasard en l'année 1497. On dit qu'un ouvrier qui faisoit des cuves de bois, ayant voulu voir si un cuvier qu'il venoit de finir étoit propre à tenir l'eau, le laissa un soir au bas d'une source qui couloit; étant revenu le lendemain & voulant ôter la cuve, il trouva qu'elle étoit si pesante, qu'il ne pouvoit point la remuer: ayant regardé d'où cette pesanteur pouvoit venir, il apperçut qu'il y avoit sous l'eau une grande quantité de mercure qu'il ne connoissoit point; il l'alla porter à un apothicaire qui lui acheta ce mercure pour une bagatelle, & lui recommanda de revenir lorsqu'il auroit de la même matiere; à la fin cette découverte s'ébruita, & on en avertit l'archiduc d'Autriche, qui se mit en possession de ces mines, dont les princes de cette maison se sont jusqu'à présent fait un revenu très-considérable.

Les mines d'Ydria peuvent avoir environ neuf cents piés de profondeur perpendiculaire; on y descend par des bures ou puits, comme dans toutes les autres mines; il y a une infinité de galeries sous terre, dont quelques-unes sont si basses, que l'on est obligé de se courber pour pouvoir y passer, & il y a des endroits où il fait si chaud que, pour peu qu'on s'y arrête, on est dans une sueur très-abondante. C'est de ces souterrains que l'on tire le *mercure vierge*; quelques pierres en sont tellement remplies, que lorsqu'on les brise, cette substance en sort sous la forme de globules ou de gouttes. On le trouve aussi dans une espece d'argile, & quelquefois l'on voit ce mercure couler en forme de pluie & suinter au travers des roches qui forment les voûtes des souterrains, & un homme a souvent été en état d'en recueillir jusqu'à 36 livres en un jour.

Quant à la mine de mercure ou roche qui contient le *mercure vierge*, on la brise avec des marteaux, & on en fait le lavage, ainsi que de l'argile qui en est chargée; à l'égard des pierres qui n'en contiennent qu'une petite quantité, on les

écrasé sous des pilons, & on les lave ensuite pour en dégager la partie terreuse & pierreuse la plus légère, & qui ne renferme plus de mercure; après quoi on porte cette mine lavée dans un magasin. On ne travaille dans les souterrains que pendant l'hiver, alors on amasse une grande provision de la mine, & pendant l'été on traite la mine préparée de la manière qui a été dite au fourneau: voici comment cette opération se faisoit au temps de M. Keyfsler; on mêloit la mine pulvérisée ou concassée avec partie égale de chaux vive, & on mettoit ce mélange dans des cornues de fer, auxquelles on adaptoit des récipients de terre bien luttés, pour que rien ne se perdît. On faisoit rougir fortement ces cornues; & lorsque par hasard il s'y faisoit une fente, on avoit soin de la boucher promptement avec de la glaise. Chaque fourneau contenoit depuis 60 jusqu'à 90 de ces cornues, & il y avoit ordinairement 10 ou 12 de ces fourneaux qui travailloient; on commençoit à les chauffer le matin à 5 heures, cela continuoit jusqu'à 2 heures de l'après-dinée; & à la fin de l'opération, les cornues ou retortes devenoient d'un rouge très-vif. Après la distillation, on trouvoit dans les récipients de terre outre le mercure une matière noire semblable à de la cendre, dont on retiroit encore beaucoup de mercure en la lavant avec de l'eau dans une auge de bois placée en pente; on réitéroit ce lavage tant que cette matière donnoit du mercure; & enfin lorsqu'elle n'en donnoit plus, on la remettoit encore en distillation dans les retortes avec un nouveau mélange de mine & de chaux. Mais depuis M. Keyfsler, le traitement a été changé, & actuellement on fait la distillation du mercure dans un fourneau semblable à celui dont les Espagnols se servent à Almaden.

Les ateliers, où l'on distille la mine de mercure, sont à quelque distance d'Ydria; lorsqu'on y travaille, on sent une odeur très-désagréable; il ne croît rien dans le voisinage, les bestiaux ne veulent point manger du foin qu'on y recueille, & les veaux que les payfans élèvent ne deviennent point grands; les ouvriers sont rele-

vés tous les mois, & le tour de chacun d'eux ne revient qu'une fois l'an. Ces ouvriers, ainsi que ceux des mines de mercure, sont sujets à des tremblemens & à des mouvemens convulsifs dans les nerfs, sur-tout ceux qui recueillent le mercure vierge; on les tire de-là au bout de quinze jours, & on les emploie au lavage de la mine qui se fait à l'air libre, ce qui les rétablit. Quelques-uns de ces ouvriers sont si pénétrés de mercure, que lorsqu'on les fait fumer, le mercure leur sort par les pores de la peau; en frottant une pièce d'or avec leurs doigts, ou la mettant dans leur bouche, on assure qu'elle devient blanche sur le champ.

Dans les ateliers d'Ydria, on distille tous les jours environ 35 quintaux de mine, qui donnent communément la moitié de leur poids en mercure; lorsque le débit va bien, on peut obtenir tous les ans jusqu'à 3000 quintaux de mercure distillé, & dans les mines on recueille environ 100 quintaux de mercure vierge. Le quintal de mercure se vendoit du temps de M. Keyfsler sur le pié de 150 florins d'Allemagne en gros, & la livre de mercure se vendoit sur le pié de 2 florins en détail, d'où l'on peut juger du produit de ces mines. C'est une compagnie hollandoise qui tire la plus grande partie de ce mercure; elle en prend 3000 quintaux par an.

Le mercure qui a été obtenu par la distillation se met dans des sacs de cuir épais, qui en contiennent chacun 150 livres, & quand il est question de le transporter, on met deux de ces sacs dans un tonneau que l'on remplit ensuite avec du son de farine de froment.

Ces détails sont tirés des voyages de Keyfsler, publiés en allemand, il a été témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte; cet auteur judicieux remarque qu'il est très-rare de trouver du cinnabre dans les mines d'Ydria, & comme les Alchimistes regardent le mercure comme l'origine & la base des autres métaux, il fait observer que l'on ne trouve aucuns autres métaux dans ces mines; cependant cette observation n'est point constante, & l'on trouve des mines de cinnabre qui sont jointes avec des mines d'autres métaux.

Les mines de mercure ne sont en général point communes ; mais sur-tout rien n'est plus rare que de trouver du mercure vierge dans le sein de la terre : cette mine d'Ydria doit donc être regardée comme une grande singularité ; cependant il y a déjà plusieurs années que l'on avoit découvert à Montpellier en Languedoc, que cette ville est bâtie sur une couche de glaise qui contient du mercure vierge. Cette découverte, à laquelle on n'avoit point fait beaucoup d'attention jusqu'à présent, a été suivie par M. l'abbé Sauvage. Ce savant amateur de l'histoire Naturelle soupçonna d'abord que c'étoit accidentellement que le mercure se trouvoit dans cette glaise, que c'étoit par hasard qu'il avoit été enfoncé dans des puits ou latrines ; mais à l'occasion d'une cave que l'on creusa, il eut lieu de se détromper, & il vit que cette glaise n'avoit jamais été remuée, & devoit être regardée comme une vraie mine de mercure vierge, dans laquelle cette substance formoit de petits rameaux cylindriques qui s'étendoient en différens sens ; & en écrasant les mottes de cette glaise, on voyoit le mercure en sortir sous la forme de petits globules très-brillans & très-purs. Il est fâcheux que cette mine de mercure se trouve précisément placée au-dessous de l'endroit où est bâtie la ville de Montpellier, ce qui empêche qu'on ne puisse l'exploiter ; peut-être qu'en creusant aux environs on retrouveroit la même couche d'argile ou de glaise dans des endroits où l'on pourroit tirer ce mercure plus commodément ; l'objet est assez considérable pour qu'on entreprenne des recherches à ce sujet.

La manière la plus ordinaire de trouver le mercure, c'est sous la forme de cinnabre : c'est ainsi qu'on le trouve à Almaden dans l'Éstramadoure en Espagne, & à Guancavelicu au Pérou. On rencontre aussi des mines de mercure en cinnabre en Syrie & en Hongrie, mais on ne les travaille point convenablement. On a trouvé une mine de cinnabre à Saint-Lo en Normandie, mais le produit n'en est point fort considérable jusqu'à présent. Il y a aussi des mines de cinnabre dans la principauté de Hesse-Hom-

bourg en Allemagne, & dans le Palatinat à Muchlandsberg, à trois lieues de Creutzenach, où il se trouve aussi du mercure vierge.

Les Alchimistes & les partisans du merveilleux font beaucoup plus de cas du mercure vierge, c'est-à-dire de celui qui se trouve pur dans le sein de la terre, que de celui qui a été tiré de la mine à l'aide du feu : mais c'est un préjugé qui n'est fondé sur aucune expérience valable : il est certain que le meilleur mercure que l'on puisse employer dans les opérations, soit de la Pharmacie, soit de la Métallurgie, est celui qui a été tiré du cinnabre : c'est ce qu'on appelle *mercure revivifié du cinnabre*.

Voici les propriétés du mercure lorsqu'il est pur. 1°. Il a l'éclat & le poids d'un métal, & c'est, à l'exception de l'or & de la platine, le corps le plus pesant de la nature. Son poids est à celui de l'eau comme 14 est à 1. 2°. Le mercure se bombe ou est convexe à sa surface ; il diffère de l'eau & des autres liquides en ce qu'il ne mouille point les doigts lorsqu'on les trempe dedans. 3°. C'est le corps le plus froid qu'il y ait dans la nature ; d'un autre côté il est susceptible de prendre très-promptement une chaleur plus forte que tous les autres fluides ; mais le degré de chaleur qui fait bouillir l'eau le dissipe & le volatilise entièrement. 4°. Le mercure ne se condense point par la gelée la plus forte, & elle ne le rend point solide. 5°. Le mercure n'a ni saveur ni odeur. 6°. Cette substance est d'une divisibilité prodigieuse ; il se partage en globules parfaitement sphériques, & l'action du feu le dissipe en vapeurs qui ne sont qu'un amas de globules d'une petitesse extrême, qui sont toujours du mercure qui n'a point été altéré. 7°. Le mercure a la propriété de dissoudre plusieurs métaux, & de s'unir intimement avec eux ; c'est ce qu'on nomme *amalgame* : il s'unit par préférence avec l'or, ensuite avec l'argent, avec l'étain, avec le plomb ; il ne s'unit que très-difficilement avec le cuivre, & point du tout avec le fer. Il s'unit avec le bismuth & forme un amalgame avec lui ; mais un phénomène très-singulier,

c'est que l'amalgame du bismuth joint à celui du plomb, fait que la combinaison des deux amalgames devient beaucoup plus fluide qu'auparavant, au point que de cette manière le plomb lui-même peut passer avec le mercure au-travers d'une peau de chamois. 8°. Le mercure se dissout par tous les acides, c'est-à-dire par l'acide vitriolique, l'acide nitreux, l'acide du sel marin; il se dissout aussi dans le vinaigre & dans les acides tirés des végétaux: mais il faut pour cela que son agrégation ait été rompue. 9°. Il se combine très-aisément avec le soufre, & forme avec lui une substance rouge que l'on appelle *cinnabre*, à l'aide de l'action du feu & de la sublimation. Voyez CINNABRE. 10°. Par la simple trituration on peut le combiner avec le soufre, ce qui donne une poudre noire que l'on appelle *éthiops minéral*. 11°. Le poids du mercure est plus considérable en hiver que dans l'été. M. Neumann a observé qu'un vaisseau qui étant rempli de mercure pesoit en été onze onces & sept grains, pesoit en hiver onze onces & trente-deux grains. 12°. Le mercure bien pur est privé de l'eau qu'il attire de l'air; mis dans un tube de verre & agité dans l'obscurité, il produit une lumière phosphorique ou plutôt électrique.

En l'année 1760, au mois de janvier, on a éprouvé à Pétersbourg un froid d'une rigueur excessive: cela a donné lieu à une découverte très-importante sur le mercure; on a trouvé qu'il étoit susceptible de se changer en une masse solide par la gelée. Pour cet effet on a trempé la boule d'un thermometre dans une espece de bouillie faite avec de la neige & de l'esprit de nitre fumant; en remuant ce mélange avec le thermometre même, le mercure s'est gelé & s'est arrêté au degré 500 du thermometre de M. de Lisle, qui répond au 183 de M. de Réaumur. Ce mercure ainsi gelé est plus pesant que celui qui est fluide, d'ailleurs il est ductile & malléable comme du plomb. La glace pilée ne peut point, dit-on, faire geler le mercure, qui ne va pour lors que jusqu'au 260 degré du thermometre de M. de Lisle. On n'a point encore pu vérifier ces

expériences dans d'autres pays de l'Europe.

La disposition que le mercure a à s'unir avec le plomb, l'étain & le bismuth, fait qu'à cause de sa cherté on le combine avec ces substances; il est donc nécessaire de le purifier avant que de s'en servir. On le purifie ordinairement avec du vinaigre & du sel marin, & on triture le mercure dans ce mélange: par ce moyen le vinaigre dissout les métaux avec lesquels le mercure est combiné, & il reste pur. Mais la manière la plus sûre de purifier le mercure, est de le combiner avec du soufre, & de mettre ce mélange en sublimation pour faire du cinnabre, que l'on met ensuite en distillation pour en obtenir le mercure.

Quant à la manière de purifier le mercure en le passant au travers d'une peau de chamois, elle est fort équivoque, puisque, comme on a vu, le bismuth fait que l'étain & le plomb passent avec lui au travers du chamois; cette manière de purifier le mercure ne peut donc que le dégager de la poussière ou de la crasse qu'il peut avoir contractées à l'extérieur. Le mercure qui a été falsifié avec d'autres substances métalliques, peut se reconnoître en ce qu'il ne se met point en globules parfaitement ronds; il coule plus lentement, & semble former une espece de queue à la surface des corps sur lesquels on le verse.

Plusieurs physiciens ont cru que le mercure contenoit beaucoup de particules d'air, mais c'est une erreur; & M. Rouelle a trouvé que ces prétendues particules d'air sont de l'eau dont on peut le dégager en le faisant bouillir; mais il en reprend très-promptement si on le laisse exposé à l'air, dont il attire fortement l'humidité. Borrichius a observé qu'une chaîne de fer poli s'étoit chargée de rouille après avoir séjourné pendant quelque temps dans du mercure. Raimond Lulle est le premier des Chimistes qui ait dit que le mercure contenoit de l'eau. On pourroit conjecturer que c'est à cette eau que contient le mercure, que sont dûs quelques-uns de ses effets dangereux, & peut-être est-ce de-là que vient la propriété qu'il a

d'exciter la salivation & d'attaquer le genre nerveux. Il seroit fort avantageux de n'employer que du mercure qui eût été privé de cette partie aqueuse. Les mauvais effets que le mercure produit souvent sur le corps humain, ont fait soupçonner à quelques chimistes qu'il contenoit une terre étrangère & arsenicale qu'ils ont appelée *nymphe*; & ils prétendoient l'en dépouiller, en le combinant avec les acides minéraux, dont ils le dégagoient ensuite pour y introduire une autre terre: par ce moyen ils avoient un mercure parfaitement pur, qu'ils ont nommé *mercure animé*, dont ils vantoient l'usage, tant dans la médecine que dans la Cryfopée; ils prétendoient que ce mercure dissolvoit l'or à parties égales, mais il perdoit ses propriétés lorsqu'on l'exposoit à l'air. C'est à l'expérience à faire connoître jusqu'à quel point toutes ces idées peuvent être fondées. Beccher, Stahl & Kenckel, les trois plus grands chimistes que l'Allemagne ait produits, regardent non-seulement le mercure comme une substance arsenicale, mais même comme un *arsenic fluide*.

Le célèbre M. Neumann définit le mercure un mixte, aqueux & terreux, *mixtum aqueo-terreum*, dans lequel il entre une portion du principe inflammable, & qui est chargé jusqu'à l'excès de la troisième terre de Beccher ou la *terre mercurielle*, qui est le principe à qui les métaux doivent leur fusibilité ou l'état de fluidité que leur donne l'action du feu. Quoiqu'il en soit de cette définition, il est certain que la facilité avec laquelle le feu dissipe & volatilise le mercure, fait qu'il est impossible de le décomposer & d'en faire une analyse exacte. Si on l'expose à l'action du feu dans des vaisseaux fermés, il se met en expansion & brise les vaisseaux. M. Rouelle a trouvé que cela vient de l'eau qui lui est jointe, vu qu'en le privant de cette eau il ne fait plus d'explosion. Si on l'expose au feu dans des vaisseaux ouverts, il se réduit en vapeurs ou en fumée: en l'exposant pendant long-temps à un feu doux, il se change en une poudre grise que, suivant la remarque de M. Rouelle, on a mal-à-propos regardée comme un chaux, puisqu'en donnant un degré de

chaleur plus fort, cette poudre reprend très-prompement la forme & l'éclat du mercure. Pour le changer en cette poudre grise, il suffit de l'enfermer dans une bouteille que l'on agitera fortement & long-temps; c'est ce qu'on appelle mercure précipité par lui-même.

Malgré la difficulté qu'il y a à connoître la nature du mercure, un grand nombre de chimistes l'ont regardé comme la base de tous les métaux, & ils ont prétendu que l'on pouvoit l'en tirer; opération qu'ils ont nommée *mercurification*; mais ils assurent que ce mercure tiré des métaux est d'une nature bien plus parfaite que le mercure ordinaire. Beccher admet dans tous les métaux un principe qu'il nomme *mercuriel*, à qui est due leur fusibilité.

Plusieurs chimistes ont prétendu avoir le secret de fixer le mercure, c'est-à-dire de lui joindre un nouveau principe qui lui ôte sa fluidité, & lui fit prendre une consistance solide telle que celle des autres métaux; c'est cette opération qu'ils ont nommée la *fixation du mercure*. Kunckel assure positivement avoir fixé le mercure en argent.

Les usages du mercure sont de deux especes; on peut les distinguer en mécaniques & en pharmaceutiques: un des principaux usages du mercure est dans la Métallurgie. En effet, comme le mercure a la propriété de s'unir avec l'or & l'argent, dans les pays où le bois manque & où ces métaux précieux se trouvent en abondance & tout formés ou natifs, on ne fait qu'écraser la roche qui les contient, & on la triture avec du mercure, qui se combine avec l'or & l'argent sans s'unir avec la pierre qui seroit de matrice ou de mine à ces métaux. Quand le mercure s'est chargé d'une quantité suffisante d'or ou d'argent, on met en distillation la combinaison ou l'amalgame qui s'est fait; par ce moyen on sépare le mercure, & l'or ou l'argent dont il s'étoit chargé reste au fond des vaisseaux. Telle est la méthode que l'on suit pour le traitement des mines d'or & d'argent de presque toute l'Amérique. Voyez OR.

Dans les monnoies on triture de la même manière avec du mercure les creufers

qui ont servi à fondre les métaux précieux, ainsi que les crasses résultantes des différentes opérations dans lesquelles il reste souvent quelque portion de métal que l'on ne veut point perdre. *Voyez LAVURE.*

Le mercure sert encore à étamer les glaces, ce qui se fait en l'amalgamant avec l'étain. *Voyez GLACES.* Il sert aussi pour dorer sur de l'argent, *voyez DORURE.* On l'emploie pour faire des baromètres; il entre dans la composition dont se fait l'espèce de végétation métallique que l'on nomme *arbre de Diane*, &c. On peut joindre à ces usages la propriété que le mercure a de faire périr toutes sortes d'insectes.

Si on enferme du mercure dans l'*œuf philosophique*, c'est-à-dire dans un vaisseau de verre qui ait la forme d'un œuf & pourvu d'un long cou; que l'on emplisse cet œuf jusqu'au tiers avec du mercure que l'on aura fait bouillir auparavant pour le priver de l'eau avec laquelle il est joint, on scellera hermétiquement ce vaisseau, & on lui donnera un degré de feu toujours égal, & capable de faire bouillir le mercure sans aller au-delà; on pourra faire durer cette opération aussi long-temps qu'on voudra, sans crainte d'explosion, & le mercure se convertira en une poudre rouge que l'on nomme *mercure précipité per se.*

En faisant dissoudre le mercure dans l'acide nitreux, & en faisant évaporer & cristalliser la dissolution, on aura un sel neutre très-corrosif, qui sera en cristaux semblables à des lames d'épées. Si on fait évaporer la dissolution jusqu'à siccité, en donnant un grand feu, on obtient une poudre rouge que l'on appelle *mercure précipité rouge.* Si on met peu-à-peu de l'alkali fixe dans la dissolution du mercure faite dans l'acide nitreux, & étendue de beaucoup d'eau, on obtient aussi une poudre ou un précipité rouge. Si au lieu d'alkali fixe on se sert de l'alkali volatil, le précipité, au lieu d'être rouge, sera d'un gris d'ardoise. M. Rouelle a fait dissoudre le précipité du mercure fait par l'alkali fixe dans l'acide du vinaigre, ce qui produit un vrai sel neutre; ce qui

arrive, parce que l'agrégation du mercure a été rompue.

Pour que l'acide vitriolique dissolve le mercure, il faut qu'il soit très-concentré & bouillant, alors la dissolution se fait avec effervescence: cette opération se fait dans une cornue bien lutée avec un récipient. Suivant M. Rouelle, il passe à la distillation de l'acide sulfureux volatil, & il reste dans la cornue une masse saline qui mise dans un grand volume d'eau s'y dissout, & laisse tomber une poudre jaune que l'on nomme *turbith minéral* ou *précipité jaune.*

Lorsque le mercure a été dissous dans l'acide nitreux, si l'on verse de l'acide du sel marin dans la dissolution, il se dégage une poudre blanche qui tombe au fond, c'est ce qu'on nomme *mercure précipité blanc.* M. Rouelle observe avec raison que c'est un vrai sel neutre, formé par la combinaison de l'acide du sel marin & du mercure, & que par conséquent c'est très-improprement qu'on lui donne le nom de *précipité.* De plus, l'acide du sel marin n'agit point sur le mercure, à moins qu'il n'ait été dissous, c'est-à-dire à moins que son agrégation n'ait été rompue.

Le sel marin combiné avec le mercure qui a été dissous dans l'esprit de nitre & mis en sublimation, s'appelle *sublimé corrosif*; si on triture le sublimé corrosif avec de nouveau mercure, & que l'on mette le mélange de nouveau en sublimation, on obtient, en réitérant trois fois cette trituration & cette sublimation, ce qu'on nomme le *mercure doux*, ou *aquila alba*, ou *panacée mercurielle.* Si on réitére ces sublimations un plus grand nombre de fois, on obtient ce qu'on appelle la *calomelle.*

En triturant exactement ensemble une partie de mercure & deux parties de soufre en poudre, on obtient une poudre noire que l'on nomme *éthiops minéral.*

Si l'on joint ensemble sept parties de mercure & quatre parties de soufre, on triturera ce mélange, on le fera sublimer, & on obtiendra par-là ce qu'on appelle le *cinnabre artificiel*; mais pour qu'il soit pur & d'une belle couleur, il faudra le sublimer de nouveau, parce qu'on lui avoit joint

joint d'abord une trop grande quantité de soufre.

En mêlant ensemble une livre de cinnabre pulvérisé & cinq ou six onces de limaille de fer, & distillant ce mélange dans une cornue à laquelle on adaptera un récipient qui contiendra de l'eau; on obtiendra le mercure qui étoit dans le cinnabre, sous sa forme ordinaire: cette opération s'appelle *revivification du cinnabre*. Voyez MINES (*travaux sur les.*)

Telles sont les principales préparations que la Chimie fait avec le mercure, tant pour les usages de la Médecine que pour les Arts. (—)

MERCURE, (*Principe de Chimie.*) le mercure que les Chimistes ont aussi appelé *esprit*, est un des trois fameux principes des anciens chimistes, & celui dont la nature a été déterminée de la manière la plus inexacte & la plus vague. Voyez PRINCIPES, *Chimie.* (b)

MERCURE, f. m. (*Minéralogie. Chimie.*) Voyez PHLOGISTIQUE.

MERCURE, (*Mat. med. & Pharm.*) ou remèdes mercuriels, tant simples que composés.

Les remèdes mercuriels communément employés en Médecine, sont le mercure courant, coulant ou crud; le mercure uni plus ou moins intimement au soufre; savoir, le cinnabre & l'éthiops minéral, plusieurs sels neutres ou liqueurs salines, dont le mercure est la base; savoir, le sublimé corrosif, le sublimé doux & mercure doux, ou *aquila alba*; le calomelas des Anglois, la panacée mercurielle, le précipité blanc & l'eau phagédénique, la dissolution de mercure & le précipité rouge, le turbith minéral ou précipité jaune, & le précipité verd. Toutes ces substances doivent être regardées comme simples en Pharmacie, voyez SIMPLE, *Pharmacie*. Les compositions pharmaceutiques mercurielles les plus usitées, dont les remèdes mercuriels sont l'ingrédient principal ou la base, sont les pilules mercurielles de la pharmacopée de Paris; les pilules de Belloste, les dragées de Keyser, le sucre vermifuge & l'opiate mésentérique de la pharmacopée de Paris, la pommade mercurielle, onguent napolitain ou on-

guent à frictions, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochisques escharotiques, les trochisques de minium, l'emplâtre de vigo, &c.

De ces remèdes quelques-uns s'emploient, tant intérieurement qu'extérieurement: quelques autres ne sont d'usage que pour l'intérieur; & enfin, il y en a qu'on n'applique qu'extérieurement.

Les premiers sont le mercure coulant, le cinnabre, le sublimé corrosif & le sublimé doux, le précipité rouge & le précipité verd.

Ceux de la seconde classe sont le mercure violet, l'éthiops minéral, le calomelas, la panacée, le précipité blanc, le turbith minéral, les pilules mercurielles, les pilules de Belloste, les dragées de Keyser, le sucre vermifuge & l'opiate mésentérique.

Et enfin, les derniers ou ceux qu'on n'applique qu'extérieurement sont la dissolution de mercure, l'eau phagédénique, la pommade mercurielle, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochisques escharotiques, les trochisques de minium, l'emplâtre de vigo.

Voyez à l'article MERCURE (*Chimie.*) quelle est la nature de tous ceux de ces remèdes que nous avons appelés *simples*. Voici la préparation des compositions mercurielles pharmaceutiques connues.

*Pilules mercurielles de la Pharmacopée de Paris*, prenez mercure revivifié du cinnabre une once, sucre en poudre deux gros, diagrede en poudre une once, résine de jalap & rhubarbe en poudre, de chacun demi-once; éteignez parfaitement le mercure dans un mortier de fer ou de marbre avec le sucre, un peu d'eau & une partie du diagrede: ensuite ajoutez la résine de jalap, le reste du diagrede & la rhubarbe; mêlez exactement en battant très-long-temps, faites une masse, &c.

La composition des pilules de Belloste n'est point publique; on croit avec beaucoup de fondement, qu'elles sont fort analogues aux précédentes.

Prenez du mercure, réduisez-le en poudre noire par la trituration. Distillez, remettez en poudre noire. Mettez cette poudre en un matras, versez dessus du

vinaigre autant que vous voudrez ; chauffez , même jusqu'à bouillir. Lorsque la liqueur se troublera par des nuages , décantez. A mesure que la liqueur décantée se refroidira , elle formera des crysiaux presque semblables à ceux du sel sédatif , le *mercure* y est saturé d'acide. Faites-en des pilules avec la manne , & ces pilules seront celles qu'on appelle *dragées de Keyser*.

*Sucre vermifuge* ; prenez *mercure* revivifié du cinnabre une once , sucre blanc deux onces ; broyez les ensemble dans le mortier de marbre , jusqu'à ce que le *mercure* soit parfaitement éteint.

*Opiate mésentérique* ; prenez gomme ammoniac demi-once , feuilles de séné six gros , *mercure* sublimé doux , racine d'atun & aloës succotrin de chacun deux gros ; poudre cornachine , rhubarbe choisie , de chacun trois gros ; limaille de fer préparée demi-once. Mettez en poudre ce qui doit être pulvérisé , & incorporez le tout avec suffisante quantité de syrop de pommes composé , faites une opiate.

*Nota* qu'on n'emploie quelquefois dans la préparation de cet onguent , qu'une partie de *mercure* sur les deux parties de sain-doux.

*Pommade mercurielle* ; prenez graisse de porc lavée & *mercure* crud , de chacun une livre ; mêlez jusqu'à ce que le *mercure* soit parfaitement éteint. Faites un onguent.

*Onguent gris* ; prenez graisse de porc lavée une livre , térébenthine commune une once , *mercure* crud deux onces. Faites un onguent selon l'art.

*Onguent mercuriel citrin pour la gale* : prenez *mercure* crud deux onces , esprit de nitre une quantité suffisante pour opérer la dissolution de *mercure*. Cette dissolution étant faite & la liqueur refroidie , prenez sain-doux deux livres , faites-le fondre à un feu doux , & mêlez-y peu-à-peu en agitant continuellement dans un mortier de bois votre dissolution de *mercure* ; jetez votre mélange dans des moules que vous aurez formés avec du papier , il s'y durcira bientôt , & vous aurez votre onguent sous forme de tablettes.

*Trochisques escharotiques* : prenez subli-

mé corrosif une partie , amydon deux parties , mucilage de gomme adragant suffisante quantité : faites des trochisques selon l'art.

*Trochisques de minium* : prenez minium demi-once , sublimé corrosif une once , mie de pain desséchée & réduite en poudre quatre onces , eau-rose suffisante quantité ; faites des trochisques selon l'art.

*Emplâtre de vigo*. Voyez sous le mot V160. Le plus ancien usage médicinal du *mercure* a été borné à l'application extérieure. Les anciens l'ont regardé comme un excellent topique contre les maladies de la peau ; mais ils ont cru que pris intérieurement il étoit un poison. Il est assez reçu que c'est sur l'analogie déduite de ses propriétés reconnues pour la guérison des maladies de la peau , que se fondèrent les premiers Médecins qui l'employèrent dans le traitement des maladies vénériennes , dont les symptômes les plus sensibles sont des affections extérieures. Tout le monde fait que cette tentative fut si heureuse , que le *mercure* fut reconnu dès-lors pour le vrai spécifique de la maladie vénérienne , & que cette propriété a été confirmée depuis par les succès les plus constans. L'usage principal essentiel fondamental du *mercure* & des diverses préparations mercurielles , c'est son administration contre la maladie vénérienne. Voyez MALADIE VÉNÉRIENNE.

Ce sont principalement tous ceux des remèdes ci-dessus énoncés que nous avons appelés *simples* , qui sont usités contre cette maladie. On trouvera à l'article auquel nous venons de renvoyer , les usages particuliers de chacun , leurs effets , leurs inconvéniens , la discussion de la préférence qui doit être accordée à leur application intérieure ou extérieure , & quant aux diverses especes de cette dernière , aux lotions , aux fumigations , aux onctions ou frictions ; & pour ce qui regarde la propriété singulière que possèdent les remèdes mercuriels d'exciter la salivation , il en sera traité à l'article *sialagogue*. Voy. SIALAGOGUE , &c.

Parmi les compositions particulières pharmaceutiques , celles qu'on emploie vulgairement au traitement général de la

maladie vénérienne, sont la pommade mercurielle, les pilules mercurielles & les dragées de Keyser. Les observations pratiques & nécessaires pour évaluer leurs bons & leurs mauvais effets, & pour diriger leur légitime administration, se trouveront aussi *au mot* MALADIE VÉNÉRIENNE.

Le second emploi des remèdes mercuriels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; c'est contre les maladies de la peau, & principalement contre les dartres & la gale. *Voyez* DARTRE, GALE ET MALADIE DE LA PEAU. Les pilules de Belloste jouissent de la plus grande réputation dans ces cas; il y a plusieurs observations fameuses de dartres très-malignes, guéries par leur usage continu, & entr'autres celle d'une maladie très-grave de ce genre parfaitement guérie chez un grand seigneur, déjà fort avancé en âge. L'onguent pour la gale que nous avons décrit ci-dessus, guérit cette maladie très-promptement & presque infaillement.

Une troisième propriété généralement reconnue des remèdes mercuriels, c'est leur efficacité contre les vers & les insectes qui s'engendrent dans le corps de l'homme, ou qui se logeant dans les parties de la peau qui sont recouvertes de poils lui causent diverses incommodités. *Voyez* VERS, VERMIFUGE, MORPION, POUX, & MALADIE PÉDICULAIRE.

Quatrièmement, les remèdes mercuriels dont l'action est tempérée sont de très-bons fondans, *voyez* FONDANS, & vraisemblablement fébrifuges en cette qualité; on a conjecturé que l'*anti-quarium* ou fébrifuge spécifique de Rivière étoit principalement composé de panacée mercurielle.

Cinquièmement, les remèdes mercuriels ont été proposés comme le véritable antidote de la rage, par de Sault célèbre médecin de Bordeaux; & ils fournissent réellement la principale ressource contre cette maladie. *Voyez* RAGE.

Sixièmement, le *mercure* est encore le souverain remède des affections écrouelleuses. M. Bordeu célèbre médecin de Paris, a proposé il y a environ dix ans dans une dissertation qui remporta le prix de l'académie de Chirurgie, un traite-

ment de cette maladie dont le *mercure* fait la base.

Septièmement, ceux d'entre les remèdes mercuriels dont nous avons dit que l'usage étoit borné à l'extérieur, & qui sont caustiques ou corrosifs; savoir la dissolution de *mercure* qu'on est obligé d'affoiblir avec de l'eau distillée, & qui s'appelle dans cet état *eau mercurielle*, l'eau phagédénique, les trochisques escharotiques, les trochiques de minium, sont, aussi-bien que le précipité rouge & le précipité verd, d'un usage très-ordinaire; lorsqu'on se propose de consumer de mauvaises chairs, d'agrandir des ouvertures, de détruire des verrues, d'ouvrir des loupes, & autres tumeurs de ce genre; soit que ces affections soient vénériennes, soit qu'elles ne le soient pas.

Enfin, le *mercure* crud est regardé comme le principal secours qu'on puisse tenter pour forcer les especes de nœufs des intestins, ou pour mieux dire la constriction quelconque qui occasionne la passion iliaque, *voy. ILIAQUE (Passion.)* On donne dans ce cas plusieurs livres de *mercure* coulant, & il est observé que le malade en rend exactement la même quantité, & que cette dose immense n'exerce dans le corps aucune action proprement médicalementeuse ou physique, pour parler le langage de quelques médecins. Il n'agit absolument que par son poids & par sa masse, que mécaniquement à la rigueur. Cette observation prouve 1°. de la manière la plus démonstrative, que le *mercure* est en soi, un des corps de la nature auquel on a été le moins fondé à attribuer une qualité vénéneuse. 2°. C'est principalement de cette expérience qu'on a inféré que le *mercure* crud ou coulant ne passoit pas dans les secondes voies. Le raisonnement est venu à l'appui de ce fait, & il a décidé que cette transmission étoit impossible, parce que le *mercure* n'étoit point soluble par les humeurs intestinales. La même théorie a statué aussi que le cinnabre & l'éthiops minéral (substances plus grossières & tout aussi peu solubles que le *mercure* coulant) n'étoient point reçues dans les vaisseaux absorbans des intestins. Cependant il est prouvé par des observa-

tions incontestables , que ces trois remèdes pris intérieurement ont procuré chacun plus d'une fois la salivation ; & quant au *mercure* coulant , c'est très-mal raisonner sans doute , que de conclure qu'une petite quantité ne peut point passer dans les secondes voies , & sur-tout lorsque cette petite quantité est confondue parmi d'autre matieres , comme dans les pilules mercurielles , &c. que de tirer cette conclusion , dis-je , de ce qu'une grande masse dont l'agrégation n'est point rompue n'y passe pas ; car l'union agrégative est un puissant lien , & sur-tout dans le *mercure*. D'ailleurs , l'efficacité d'une décoction de *mercure* contre les vers , voyez VERMIFUGE , prouve que le *mercure* peut imprégner les liqueurs aqueuses de quelque matiere médicameuteuse. (b)

MERCURE DE VIE , ou POWDRE D'ALGAROTH. ( *Chimie.* ) noms qu'on donne en Chimie , au beurre d'antimoine précipité par l'eau. Voyez à l'article ANTIMOINE.

MERCURE , ( *Mythol.* )

*Le dieu dont l'aile est si légère ,  
Et la langue a tant de douceur ,  
C'est Mercure.*

C'est celui de tous les dieux , à qui la Fable donne le plus de fonctions ; il en avoit de jour , il en avoit de nuit. Ministre & messager de toutes les divinités de l'Olympe , particulièrement de Jupiter son pere , il les servoit avec un zele infatigable , quelquefois même dans leurs intrigues amoureuses ou autres emplois peu honorables. Comme leur plénipotentiaire , il se trouvoit dans tous les traités de paix & d'alliance. Il étoit encore chargé du soin de conduire & de ramener les ombres dans les enfers. Ici , c'est lui qui transporte Castor & Pollux à Pallene. Là , il accompagne le char de Pluton qui vient d'enlever Proserpine. C'est encore lui qui assiste au jugement de Paris , au sujet de la dispute sur la beauté , qui éclata entre les trois déesses. Enfin , on fait tout ce que Lucien lui fait dire de plaisanteries sur la multitude de ses fonctions.

Il étoit le dieu des voyageurs , des marchands , & même des filous , à ce que dit le même Lucien , qui a rassemblé dans un de ses dialogues , plusieurs traits de filouterie de ce dieu. Mais les allégoristes prétendent que le vol du trident de Neptune , celui des fleches d'Apollon , de l'épée de Mars , & de la ceinture de Venus , signifient qu'il étoit habile navigateur , adroit à tirer de l'arc , brave dans les combats , & qu'il joignoit à ces qualités toutes les graces & les agréments du discours.

*Mercuré* , en qualité de négociateur des dieux & des hommes , porte le caducée , symbole de paix. Il a des ailes sur son pétafe , & quelquefois à ses piés , assez souvent sur son caducée , pour marquer la légèreté de sa course. On le représente en jeune homme , beau du visage , d'une taille dégagée , tantôt nu , tantôt avec un manteau sur les épaules , mais qui le couvre peu. Il est rare de le voir assis ; ses différens emplois au ciel , sur la terre , & dans les enfers , le tenoient toujours dans l'action. C'est pour cela que quelques figures le peignent avec la moitié du visage claire , & l'autre moitié noire & sombre.

La vigilance que tant de fonctions demandoient , fait qu'on lui donnoit un coq pour symbole , & quelquefois un belier ; parce qu'il est , selon Pausanias , le dieu des bergers. Comme il étoit la divinité tutélaire des marchands , on lui met à ce titre une bourse à la main , avec un rameau d'olivier , qui marque , dit-on , la paix , toujours nécessaire au commerce. Aussi les négocians de Rome célébroient une fête en l'honneur de ce dieu le 15 de Mai , auquel jour on lui avoit dédié un grand temple dans le grand cirque , l'an de Rome 675. Ils sacrifioient au dieu une truie pleine , & s'arrosoient de l'eau de la fontaine nommée *aqua Mercurii* , priant *Mercuré* de leur être favorable dans leur trafic , & de leur pardonner , dit Ovide , les petites supercherries qu'ils y feroient. C'est pourquoi son culte étoit très grand dans les lieux de commerce , comme , par exemple , dans l'île de Crete.

Ce dieu étoit aussi particulièrement honoré à Cyllene en Elide, parce qu'on croyoit qu'il étoit né sur le mont Cyllene situé près de cette ville. Pausanias dit qu'il y avoit une statue posée sur un piédestal, mais dans une posture fort indécente. Il avoit aussi un oracle en Achaïe qui ne se rendoit que le soir. Amphion est le premier qui lui ait élevé un autel. On offroit à ce dieu les langues des victimes, pour marque de son éloquence; comme aussi du lait & du miel, pour en exprimer la douceur.

C'est par ces beaux côtés qu'Horace nous le peint dans l'ode qu'il nous adresse :  
 » Petit-fils d'Atlas, divin *Mercur*, lui  
 » dit-il, c'est vous qui entreprîtes de  
 » façonner les premiers hommes, qui  
 » cultivâtes leur esprit par l'étude des  
 » sciences les plus propres à lui ôter sa  
 » première rudesse, & qui formâtes leur  
 » corps par les exercices capables de leur  
 » donner de la vigueur & de la grace;  
 » permettez-moi de chanter vos louan-  
 » ges. Vous êtes l'envoyé de Jupiter,  
 » l'interprete des dieux, & l'inventeur  
 » de la lyre, &c.

*Mercuri facunde, nepos Atlantis,  
 Qui seros cultus hominum recentum  
 Voce formasti catus, & decoræ  
 More palestræ :*

*Te canam, magni Jovis & deorum  
 Nuntium, curvæque lyræ parentem.*

*Od. ix. l. I.*

Les Mythologistes font *Mercur* pere de plusieurs enfans : ils lui donnent Daphnis qu'il enleva dans le ciel, le second Cupidon qu'il est de Vénus, Æthalide de la nymphe Eupolemie, Linus d'Uranie, & finalement Autolicus de Khioné. Mais le nom de ce dieu est véritablement d'origine égyptienne. Les anciens historiens nous parlent de *Mercur* II. égyptien, comme l'un des plus grands hommes de l'antiquité. Il fut surnommé *trismégiste*, c'est-à-dire, *trois fois grand*. Il étoit l'ame des conseils d'Osiris & de son gouvernement. Il s'appliqua à faire fleurir les arts & le commerce dans toute l'Égypte. Il acquit de profondes connois-

sances dans les Mathématiques; & surtout dans la Géométrie; & apprit aux Egyptiens la maniere de mesurer leurs terres dont les limites étoient souvent dérangées par les accroissemens du Nil, afin que chacun pût reconnoître la portion qui lui appartenoit. Il inventa les premiers caractères des lettres, & régla, dit Diodore, jusqu'à l'harmonie des mots & des phrases. Il institua plusieurs pratiques touchant les sacrifices & les autres parties du culte des dieux. Des ministres sacrés portoient les livres dans une procession solemnelle, qui se faisoit encore du temps de Clement d'Alexandrie. Ils se sont tous perdus; & nous apprenons de Jamblique qu'il étoit difficile de démêler les véritables ouvrages de *Mercur* trismégiste parmi ceux que les savans d'Égypte avoient publiés sous son nom.

Les fables qu'on débita dans la Grece sur *Mercur*, ont été cause que c'est un des dieux que les anciens ont le plus multiplié. Cicéron même dans son *III. liv. de nat. deor.* en admet cinq qui le réduisent à un seul, comme l'a prouvé M. Fourmont, dans les *Mém. de littér. tome X.* Celui que Cicéron appelle *fil* du Ciel, est le même que le fils de Jupiter; Ciel & Jupiter étant chez les Latins, deux noms différens de la même divinité. Celui que Cicéron appelle *Trophonius* fils de *Valens*, n'est aussi que le même personnage sous différens noms; *Valens* n'étant qu'une épithete de Jupiter, & *Trophonius* un surnom de *Mercur*. Le quatrième *Mercur* à qui Cicéron donne le Nil pour pere, ne peut être fils de *εουρῶν Νειλος*; parce que son culte étoit connu dans la Grece long-temps avant ce roi d'Égypte, & qu'une pareille filiation désigne plutôt chez les anciens, le lieu de la naissance que les paréns de qui les héros la tenoient. D'ailleurs ce quatrième *Mercur* n'est pas différent du cinquième, qui selon Cicéron, tua Argus, régna en Égypte, inventa les lettres, étoit révééré sous le nom de *Ἡρα*, fils de Kneph, qui n'étoit autre que le Jupiter des Grecs & autres peuples. Il résulte donc que les quatre *Mercur*s de Cicéron se réunissent avec son troisième *Mercur* fils de Maïa & de

Jupiter Ammon. De même, les trois meres que Cicéron donne à *Mercur*, n'en font qu'une seule. Je ne crois pas qu'on puisse rien objecter au sujet de Maïa. Comme elle étoit fille d'Atlas, on sent combien elle rapproche *Mercur* de l'Egypte. A l'égard de Phoronis, qui ne voit que c'est une épithete, pour signifier *pharaonide*, & marquer par-là que *Mercur* descendoit d'une maison qui régnoit, ou avoit régné dans le pays ? Quant aux principaux noms que les poëtes lui ont donnés, ils font autant de petits articles, dont l'explication se trouve dans cet ouvrage.

Au reste, on a trouvé à Langres, en 1642, dans les fondemens des anciens murs de cette ville, une consécration de monument que firent à *Mercur* surnommé *Moccus*, Lucius Masculus & Sedatia Blandula sa mere, pour l'accomplissement d'un vœu ; mais j'ignore ce que veut dire le surnom de *Moccus* donné à *Mercur* dans cette inscription. (D. J.)

MERCURE, (*Anubis*) (*Hist. d'Egypt.*) L'histoire fabuleuse d'Osiris fait mention d'*Anubis*, frere de ce roi conquérant, & selon d'autres, capitaine de ses gardes. Sa fidélité & sa vigilance à remplir ses devoirs, lui mériterent les honneurs de l'apothéose chez un peuple qui avoit la politique de désirer toutes les vertus. Il fut placé parmi les grands dieux de l'Egypte : son culte passa dans la Grece où il fut adoré sous le nom de *Mercur Trismégiste* ; avec lequel il n'avoit rien de commun que la patrie, & le caducée que l'un & l'autre tenoient en leur main. *Anubis* étoit représenté avec une tête de chien, symbole de la fidelité, qui est la vertu distinctive de cet animal. Comme il passoit aussi pour l'interprete des volontés des dieux infernaux & célestes, on le peignoit tantôt blanc, tantôt noir. Ceux qui le font frere d'Osiris & d'Apis, fondent leur opinion sur une très-ancienne inscription où Apis & *Anubis* sont désignés par le nom de *Syrhones*, c'est-à-dire, *Affociés au trône*. Quelques-uns ont confondu les simulacres d'*Anubis* avec les figures cynocéphales qui signifient tête de chien ; mais c'est une erreur réfutée par les naturalistes, qui ont reconnu que le

cynocéphale est un animal farouche qui a les yeux sur la poitrine. (T-N.)

MERCURES, (*Antiq. Greg.*) On nommoit *Mercures*, chez les Grecs, de jeunes enfans, de huit, dix à douze ans, qui étoient employés dans la célébration des mystères. Lorsqu'on alla consulter l'oracle de Trophonius, deux enfans du lieu, qu'on appelloit *mercures*, dit Pausanias, venoient vous froter d'huile, vous lavoient, vous nettoyoient, & vous rendoient tous les services nécessaires, autant qu'ils en étoient capables. Les Latins nommoient ces jeunes enfans *Camilli*, des *Camilles* ; parce que dans les mystères de Samothrace, *Mercur* étoit appelé *Casmillus*. C'est à quoi se rapporte cet endroit de Virgile :

..... *matrisque vocavit*  
*Nomine Casmillum, mutatâ parte Camillam.*

Stadius Tullianus, cité par Macrobe, observe que *Mercur* étoit nommé *Camillus*, & que les Romains donnoient le nom de *Camilles* aux enfans les plus distingués, lorsqu'ils servoient à l'autel. (D. J.)

MERCURE, s. m. titre d'une compilation de nouvelles & de pieces fugitives & littéraires, qui s'imprime tous les mois à Paris, & dont on donne quelquefois deux volumes, selon l'abondance des matieres.

Nous avons eu autrefois le *mercure* françois, livre très-estimé, & qui contient des particularités fort curieuses. Le *mercure* galant lui avoit succédé, & a été remplacé par celui qu'on nomme aujourd'hui *mercure de France*. Il tire ce nom de *mercure* dieu du Paganisme, qu'on regardoit comme le messager des dieux, & dont il porte à son frontispice, la figure empreinte, avec cette légende : *Quæ colligit, spargit. Voyez JOURNAL.*

MERCURE, dans l'Art héraldique ; marque la couleur pourpre dans les armoiries des princes souverains. Voyez POURPRE.

MERCURIALE, *mercurialis*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur sans pétale, & composée de plusieurs étamines soutenues par un calice. Cette fleur

est stérile. Les embryons naissent sur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent, dans la suite des fruits composés de deux capsules qui renferment chacune une semence arrondie. Tournef. *Inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

M. de Tournefort compte neuf especes de *mercuriales*, à la tête desquelles il met la mâle, la femelle & la sauvage.

La *mercuriale mâle* est nommée *mercurialis testiculata*, sive *mas Dioscoridis & Plinii*, par C. B. pere, & par Tournef. *Inst. rei herb. 534.* en anglois, *the masle mercurii.*

Elle a la racine tendre, fibreuse, annuelle, périssant après qu'elle a donné des fleurs & des graines. Elle pousse des tiges à la hauteur environ d'un pié, anguleuses, genouillées, lisses & rameuses. Ses feuilles ressemblent assez à celles de la pariétaire. Elles sont étroites, oblongues, unies, d'un verd-jaune-pâle, pointues, dentelées à leurs bords, d'une saveur nitreuse un peu chaude, & nauséabonde. D'entre les aisselles des feuilles sortent des pédicules courts & menus qui portent de petites bourfes, ou des fruits à deux capsules un peu applaties, rudes & velues, qui contiennent chacune une petite semence ovale ronde.

Cette plante est fort commune dans les cimetières, dans les jardins potagers, les vignobles, & les décombres. Elle est du nombre des cinq plantes émollientes; son suc est propre à faire tomber les verrues.

La *mercuriale femelle* ou à épi, est la *mercurialis spicata* seu *fœmina* des Botanistes. Cette *mercuriale* est toute semblable à la mâle, dans ses tiges, ses feuilles & ses racines; mais au lieu que la précédente ne fleurit point stérilement, celle-ci porte des fleurs à plusieurs étamines, soutenues par un calice à trois feuilles; ces fleurs sont ramassées en épis, & ne sont suivies ni de fruits ni de graines. Elle fleurit tout l'été, & périt l'hiver. On s'en sert indifféremment comme de la mâle; l'une & l'autre fournissent un sirop à la Médecine; cultivée dans les jardins, elles sont fort supérieures à nos épinars.

Dans leur description, j'ai suivi l'opi-

nion commune, en prenant la *mercuriale* stérile pour la femelle, & la fertile pour la mâle. Mais il est plus raisonnable d'appeller la stérile mâle, & la fertile femelle, & c'est ainsi qu'en pensent les meilleurs botanistes modernes.

La *mercuriale sauvage*, mâle ou femelle, *mercurialis montana*, *spicata* de Tournef. *Inst. rei herb. 534.* *cynorambe mas & fœmina*, *perennis*, de Ray, & de J. B. page 979, ne doit pas être confondue avec celles des boutiques; car il paroît qu'elle a une qualité somnifere & maligne. (D. J.)

MERCURIALE, (*Phar. & mat. m. d.*) *mercuriale mâle* & *mercuriale femelle*; on se sert indifféremment en Médecine, de l'une & de l'autre *mercuriale*.

Cette plante est apéritive, diurétique & légèrement laxative: elle est une des cinq plantes émollientes.

Elle est fort peu employée dans les prescriptions magistrales, pour l'usage intérieur; cependant quelques auteurs la recommandent en décoction, ou en bouillon avec un morceau de veau, pour tenir le ventre libre, principalement dans les menaces d'hydropisie, de rhumatisme, de cachexie, &c. Le miel *mercurial*, qui n'est autre chose qu'une espece de sirop simple préparé avec le suc de cette plante & le miel, possède à peu près les mêmes vertus. Mais ce sont des remèdes bien foibles, en comparaison du fameux sirop de longue vie, appelé aussi *sirop de mercuriale composé*, quoique le suc de cette plante n'en soit qu'un des ingrédients le moins actif. Ce sirop est fort recommandé pour les usages dont nous venons de faire mention, & il est réellement très-utile dans ce cas; mais il est évident que c'est à la racine de glayeur & à celle de gentiane, que ce sirop doit ses principales vertus. En voici la composition: Prenez de suc épuré de *mercuriale*, deux livres; des suc de bourache & de buglose, de chacun, demi-livre; de racine de glayeur ou iris, deux onces; de racine de gentiane, une once; de bon miel blanc, trois livres; de vin blanc douze onces: faites macérer dans le vin blanc pendant vingt-quatre heures

les racines pilées; passez-les; d'autre part, faites fondre le miel, mêlez-le aux suc; donnez quelques bouillons à ce mélange; écumez-le légèrement, & passez-le à la manche; mêlez les deux liqueurs, & les cuisez en consistance de sirop.

L'usage ordinaire de ce sirop se continue pendant environ une quinzaine de jours; & la dose en est d'environ deux cuillerées, que l'on prend trois ou quatre heures avant le repas. L'évacuation par les selles peu abondantes, mais soutenues que ce remède procure, & l'astiction légère que doit produire sur l'estomac l'extrait très-amer de la gentiane, l'ont fait regarder sur-tout comme un remède souverain pour rétablir les estomacs foibles, ruinés & chargés de glaires, & contre la migraine, & les vertiges, qui sont souvent dépendans de la sécheresse du ventre. La *mercuriale* s'emploie extérieurement dans les cataplasmes émolliens, rarement seule, plus souvent avec les autres plantes émollientes. Elle entre aussi assez communément avec les mêmes plantes dans la composition des lavemens émolliens & laxatifs. (b)

MERCURIALES, f. f. plur. (*Mythol.*) fête qu'on célébroit dans l'île de Crete en l'honneur de Mercure, avec une magnificence qui attiroit alors dans cette île un grand concours de monde, mais plus pour le commerce dont Mercure étoit le dieu, que pour la dévotion. La même fête se célébroit à Rome fort simplement le 14 Juillet. (*D. J.*)

MERCURIALES, (*Gram. Jurisprud.*) cérémonie qui a lieu dans les cours souveraines le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la S. Martin & de Pâque, où le président exhorte les conseillers à rendre scrupuleusement la justice, & blâme ou loue les autres membres subalternes de la magistrature, selon qu'ils ont bien ou mal rempli leurs fonctions. Les *mercuriales* ont été établies par les édits des rois Charles VIII, Louis XII, & Henri III.

MERCURIEL, ONGUENT, (*Pharm. & mat. méd.*) Voyez MERCURE & REMÈDES MERCURIAUX.

MERCURIELLE, terre (*Chimie.*) ou

troisième terre de Becher. Voyez TERRES DE BECHER (*les trois.*)

La terre mercurielle est, selon Becher, le principe le plus propre, le plus spécifique des mixtes, celui dans lequel réside leur caractère constitutif, ineffaçable, *immortalis quædam forma caracterisuum suum observans*. C'est à la présence de cette terre qu'il attribue la propriété qu'ont, selon un dogme chimique qu'il adopte formellement, les sels volatils des plantes & des animaux, arrachés même de ces substances par la violence du feu, de représenter l'image, *ideam*, des substances qui les ont fournies. La résurrection des animaux de leurs propres cendres, la régénération des plantes, des fleurs, est, selon lui, l'ouvrage de la terre mercurielle. Il rapporte l'expérience fort singulière d'un morceau de jaspe tenu en fusion dans un creuset fermé, dont la couleur abandonna entièrement la matière pierreuse, & alla s'attacher à la partie supérieure du creuset, & s'y disposer de la même manière qu'elle l'est sur le jaspe, tant pour la diversité des couleurs, que pour la distribution des veines & des taches: & c'est à la terre mercurielle qu'il attribue le transport, la migration de l'ame du jaspe, c'est ainsi qu'il nomme cette matière colorée. C'est cette terre qui donne la métallité aux métaux, c'est-à-dire leur mollesse, extensibilité, malléabilité, liquesibilité. Elle est la plus pénétrante & la plus volatile des trois terres: c'est elle qui, soit seule, soit unie à la seconde terre, que les chimistes modernes appellent *phlogistique*, forme les mouffetes, pousles ou vapeurs souterraines, qui éteignent la flamme des flambeaux & des lampes des mineurs; & qui les suffoquent eux-mêmes, ou les incommodent considérablement. Voyez GAS, EXHALAISON, MOUFFETE, POUSSE; c'est cette terre pure, nue & résoute, ou réduite en liqueur, qui est le véritable alkahest. Voyez ALKAHEST & MENSTRUE; cette liqueur est si pénétrante que si on la respire imprudemment, on est frappé comme de la foudre, accident qui arriva une fois à Becher, qui fut sur le point d'en périr.

La terre mercurielle se masque, *larvatur*, quelquefois dans les mines sous l'apparence d'une fumée ou d'une eau, & s'attache aussi quelquefois aux parois des galeries sous la forme d'une neige légère & brillante. La terre mercurielle est le principe de toute volatilité; elle est surabondante dans le mercure ordinaire, qu'elle met par cet excès dans l'état de *décomposition*. Voyez l'article MIXTION, & c'est par son accréation au corps métallique parfait, *absolutum*, qu'elle opere la mercurification. Voyez MERCURIFICATION. Elle est le premier être, *primum ens*, du sel marin. Quelques chymistes la regardent comme le principe de l'arsenic; les métaux cornés, les sels alkalis volatils & ammoniacaux lui doivent leur volatilité, &c. Ceux qui ont appelé ce principe *mercure*, & qui l'ont pris bonnement pour le mercure coulant ordinaire, ou même pour le mercure des métaux, se sont grossièrement trompés. Cette terre est appelée *mercurielle* au figuré; ce nom ne signifie autre chose, sinon qu'elle est volatile & fluide, *fluxilis*, comme le mercure.

Nous venons d'exposer sommairement les propriétés fondamentales & caractéristiques que Becher attribue à sa troisième terre. Le point de vue sous lequel ce profond & ingénieux Chymiste a considéré la composition des corps naturels, lorsqu'il s'est trouvé forcé à recourir à un pareil principe, est véritablement sublime, plein de génie & de sagacité: la chaîne, l'analogie, l'identité des phénomènes qu'il a rapprochés, qu'il a liés, en les déduisant de ce principe, est frappante, lumineuse, utile, avançant l'art. Mais enfin on est forcé d'avouer que ce n'est pourtant là qu'une coordination de convenance, qu'un système artificiel, & qu'elle fait tout au plus soupçonner ou désirer un principe quelconque. Stahl qui a tant médité le Becherianisme, & qui a été doué du génie éminent propre à en sonder les profondeurs & à en dévoiler les mystères, confesse & proteste, *confiteor & profiteor*, ce sont ses termes en dix endroits de son *Specimen becherianum*, que l'existence du principe mercuriel, & son influence dans les phénomènes que lui attribue Becher, ne sont

rien moins que démontrés; qu'il penche très-fort à se persuader que la troisième terre de Becher ne diffère qu'en nombre, & non pas en espèce, de la seconde terre, du phlogistique, c'est-à-dire, qu'une certaine quantité d'un même, seul & unique principe étant admise dans les mixtes, y produit les effets attribués aux phlogistiques; & qu'une quantité différente y produit les effets attribués à la terre mercurielle. Voyez MIXTION. Et enfin il promet en son nom, & en celui de tous les vrais chymistes, une éternelle reconnaissance à quiconque rendra simple, facile, *praticable* la doctrine de Becher sur cette troisième terre, comme il l'a fait sur la seconde, sur le phlogistique. (b)

MERCURIELLE, *eau ou liqueur*. Voyez sous le mot EAU & l'article MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIELLE, *liqueur ou huile*. Voyez MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIFICATION, (*Chymie.*) opération par laquelle on produit ou prétend produire du vrai mercure coulant, par une *transmutation* quelconque des autres substances métalliques en celle-ci.

Ce changement est une des promesses de l'alchymiste. Le produit de cette opération s'appelle *mercure* des métaux, & en particulier selon l'espèce, *mercurifier*, mercure d'or, d'argent, de plomb, &c. & ces produits sont non-seulement précieux en soi, mais plus encore parce qu'ils fournissent la matière propre & hypostatique, le sujet, la matrice du grand-œuvre.

Les chymistes antérieurs à Becher ont tous pensé que le mercure coulant étoit un principe essentiel de toute substance métallique, & que la conversion dont nous parlons étoit une vraie extraction. Becher a pensé que le mercure n'étoit point contenu actuellement dans les métaux, mais que le corps, le mixte métallique devoit recevoir une surabondance, un excès de l'un de ses principes; savoir, de la terre mercurielle pour être changée en mercure coulant. Selon cette opinion la *mercurification* se fait donc par augmen-

ration, par accréation, par composition, par synctese.

Stahl a prononcé sur la *mercurification* en particulier le même arrêt que sur le dogme de la terre mercurielle en général. *V.* la fin de l'article MERCURIELLE, terre, ce témoignage est très-grave, comme nous l'avons déjà observé en cet endroit. Mais on peut avancer que Stahl accorde même trop à cette doctrine, & sur-tout à l'affaire de la *mercurification* en particulier, en laissant le champ libre aux chymistes laborieux qui voudront entreprendre d'éclaircir cette matiere. Tout ce qui en a été écrit jusqu'à présent est si arbitraire quant au dogme, & si mal établi quant aux faits; la maniere de ces ouvrages est si alchimique, c'est-à-dire, si marquée par le ton affecté de mystere, & le vain étalage de merveilles, que tout bon esprit est nécessairement rebuté de cette étude. Je n'en excepte point les ouvrages de Becher sur cette matiere, qui a été sa prétention ou sa manie favorite, son véritable *donquichotisme*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, & de parler avec cette espece d'irrévérence d'un si grand homme. Le second supplément à sa physique souterraine que je me suis dix fois obstiné à lire sur la réputation de l'auteur, pendant le zele de mes premieres études, m'est autant de fois tombé des mains. Et supposé que les ouvrages de cette espece renferment réellement des immenses trésors de science, certes c'est acheter trop cher la science que de la poursuivre dans ces ténébreux abîmes. *Voyez* ce que nous avons déjà observé à ce sujet à l'article HERMÉTIQUE, *philosophie.* (b)

MERDIN, ( *Géogr.* ) les voyageurs écrivent aussi MARDIN, MEREDIN, MIRIDEN, ville d'Asie dans le Diarbeck, avec un château, qui passe pour imprenable; le terroir produit du coton en abondance. Elle appartient aux Turcs qui y ont un pacha avec garnison. *Merdin* est située à six lieues du Tigre, entre Mofoul & Bagdat, près d'Amed. *Longit.* selon M. Petit de la Croix, 62, 50; *lat.* 35, 15. (D. J.)

MERE, f. f. ( *Jurisprud.* ) est celle

qui a donné la naissance à un enfant.

Il y avoit aussi chez les Romains des *meres* adoptives; une femme pouvoit adopter des enfans quoiqu'elle n'en eût point de naturels.

On donne aussi le titre de *mere* à certaines églises, relativement à d'autres églises que l'on appelle leurs *filles*, parce qu'elles en ont été pour ainsi dire détachées, & qu'elles en sont dépendantes.

Pour revenir à celles qui ont le titre de *meres* selon l'ordre de la nature, on appelloit chez les Romains *meres-de-famille* les femmes qui étoient épousées *per coemptionem*, qui étoit le mariage le plus solennel; on leur donnoit ce nom parce qu'elles passioient en la main de leur mari, c'est-à-dire, en sa puissance, ou du moins en la puissance de celui auquel il étoit lui-même soumis, elles passioient en la famille du mari, pour y tenir la place d'héritier comme enfant de famille, à la différence de celle qui étoit seulement épousée *per usum*, que l'on appelloit *matrona*, mais qui n'étoit pas réputée de la famille de son mari.

Parmi nous on appelle *mere-de-famille* une femme mariée qui a des enfans. On dit en droit que la *mere* est toujours certaine, au lieu que le pere est incertain.

Entre personnes de condition servile, l'enfant suit la condition de la *mere*.

La noblesse de la *mere* peut servir à ses enfans lorsqu'il s'agit de faire preuve de noblesse des deux cotés, & que les enfans sont légitimes & nés de pere & *mere* tous deux nobles; mais si la *mere* seule est noble, les enfans ne le sont point.

Le premier devoir d'une *mere* est d'allaiter ses enfans, & de les nourrir & entretenir jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie, lorsque le pere n'est pas en état d'y pourvoir.

Elle doit prendre soin de leur éducation en tout ce qui est de sa compétence, & singulièrement pour les filles, auxquelles elle doit enseigner l'économie du ménage.

La *mere* n'a point, même en pays de droit écrit, une puissance semblable à celle que le droit romain donne aux

peres; cependant les enfans doivent lui être soumis, ils doivent lui porter honneur & respect, & ne peuvent se marier sans son consentement jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de majorité; ils doivent, pour se mettre à couvert de l'exhérédation, lui faire des sommations respectueuses comme au pere.

En général la *mere* n'est pas obligée de doter ses filles comme le pere, elle le doit faire cependant selon ses moyens, lorsque le pere n'en a pas le moyen; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action contre la *mere* non plus que contre le pere.

Lorsque le pere meurt laissant des enfans en bas âge, la *mere* quoique mineure est leur tutrice naturelle & légitime, & pour cet emploi elle est préférée à la grand-mere; elle peut aussi être nommée tutrice par le testament de son mari; le juge lui déferé aussi la tutelle. Voyez MINEUR & TUTELLE.

La tutelle finie, la *mere* est ordinairement nommée curatrice de ses enfans jusqu'à leur majorité.

Suivant la loi des douze tables, les enfans ne succédoient point à la *mere*, ni la *mere* aux enfans; dans la suite le préteur leur donna la possession des biens sous le titre *unde cognati*; enfin l'empereur Claude & le sénat consulte Tertyllien défererent la succession des enfans à la *mere*, savoir à la *mere in genere*, lorsqu'elle avoit trois enfans, & à la *mere affranchie* lorsqu'elle en avoit quatre. Il y avoit cependant plusieurs personnes qui étoient préférées à la *mere*, savoir les héritiers tiens ou ceux qui en tenoient lieu, le pere & le frere consanguin; la sœur consanguine étoit admise. Par les constitutions postérieures la *mere* fut admise à la succession de son fils ou de sa fille unique, & lorsqu'il y avoit d'autres enfans elle étoit admise avec les freres & sœurs du défunt. Par le droit des nouvelles elles furent préférées aux freres & sœurs qui n'étoient joints que d'un côté.

L'édit de S. Maur du mois de Mai 1567, appelé communément l'édit des *meres*, ordonna que les *meres* ne succédoient point en propriété aux biens pater-

nels de leurs enfans, qu'elles demeuroient réduites à l'usufruit de la moitié de ces biens avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faisoient pas partie. Cet édit fut enregistré au parlement de Paris, mais il ne fut pas reçu dans les parlemens de Droit écrit, si ce n'est au parlemens de Provence, & il a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui ordonne que les successions des *meres* à leurs enfans seront réglées comme elles l'étoient avant l'édit de S. Maur.

Suivant le Droit commun du pays coutumier, la *mere*, aussi-bien que le pere, succede aux meubles & acquêts de ses enfans décédés sans enfans ou petits-enfans; à l'égard des propres ils suivent leur ligne.

La *mere* fut admise à la succession de ses enfans naturels par le sénat consulte Tertyllien.

Pour ce qui est des successions des enfans à leur *mere*, ils ne lui succédoient point *ab intestat*; ce ne fut que par le sénat consulte Arphitien qu'ils y furent admis, & même les enfans naturels, ce qui fut depuis étendu aux petits-enfans.

En France la *mere* ne succede point à ses enfans naturels, & ils ne lui succèdent pas non plus si ce n'est en Dauphiné & dans quelques coutumes singulieres, où le droit de succéder leur est accordé réciproquement. Voyez les *inst.* de Just. liv. III, tit. iij. & iv. l'Institution d'Argou, tit. des bâtards. (A)

MERE DE DIEU, (*Théol.*) est une qualité que l'Eglise catholique donne à la sainte Vierge. Voyez VIERGE.

L'usage de la qualifier ainsi nous est venu des Grecs qui l'appelloient Θετοκος, que les Latins ont rendu par *Deipara* & *Dei genitrix*. Ce fut le concile d'Ephefe qui introduisit cette dénomination; & le cinquieme concile de Constantinople ordonna qu'à l'avenir on qualifieroit toujours ainsi la sainte Vierge. Ce décret donna occasion à de terribles disputes. Anastase, prêtre de Constantinople, dont Nestorius étoit patriarche, avança hautement dans un sermon, qu'on ne devoit absolument point appeller la Vierge Θετοκος. Ces paroles ayant causé un grand soulèvement

dans les esprits, le patriarche prit le parti du prédicateur, & appuya sa doctrine. V. NESTORIEN.

Mais quoiqu'on puisse absolument parler faire signifier à Θετόκος mere de Dieu Τίκειν & γεννᾶν signifiant quelquefois la même chose; ce qui a fait que les Latins l'ont traduit par *Dei genitrix*, aussi-bien que par *Deipara*; cependant les anciens Grecs qui appelloient la Vierge Θετόκος, ne l'appelloient pas pour cela μητέρα τῆ θεῆ, mere de Dieu. Ce ne fut qu'après que les Latins eurent traduit Θετόκος par *Dei genitrix*, que les Grecs traduisirent à leur tour *Dei genitrix* par μητέρα τῆ θεῆ; moyennant quoi les Grecs & les Latins s'accorderent à appeler la Vierge mere de Dieu.

Le premier, à ce que prétendent les Grecs, qui lui ait donné cette qualité est S. Léon; & cela, prétend S. Cyrille, parce que prenant les mots de *Seigneur & Dieu* pour synonymes, il jugeoit que sainte Elisabeth en appelant la sainte-Vierge mere de son Seigneur, avoit voulu dire mere de Dieu.

MERE - FOLLE, ou MERE - FOLIE, (*Hist. mod.*) nom d'une société facétieuse qui s'établit en Bourgogne sur la fin du xiv siècle ou au commencement du xv. Quoiqu'on ne puisse rien dire de certain touchant la première institution de cette société, on voit qu'elle étoit établie du temps du duc Philippe-le-bon. Elle fut confirmée par Jean d'Amboise, évêque de Langres, gouverneur de Bourgogne, en 1454: *festum fatuorum*, dit M. de la Mare, est ce que nous appellons la mere-folle.

Telle est l'époque la plus reculée qu'on puisse découvrir de cette société, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. Menestrier, qu'elle vient d'Engelbert de Cleves, gouverneur du duché de Bourgogne, qui introduisit à Dijon cette espece de spectacle; car je trouve, poursuit cet auteur, qu'Adolphe, comte de Cleves, fit dans ses états une espece de société semblable, composée de trente-six gentilshommes ou seigneurs qu'il nomma la *compagnie des fous*. Cette compagnie s'assembloit tous les ans au temps des vendanges. Les membres mangeoient tous ensemble, tenoient cour pléniere, & faisoient des divertissemens de

la nature de ceux de Dijon, élisant un roi & six conseillers pour présider à cette fête. On a les lettres-patentes de l'institution de la société des fous, établie à Cleves en 1381. Ces patentes sont scellées de 35 sceaux en cire verte, qui étoit la couleur des fous. L'original de ces lettres se conservoit avec soin dans les archives du comté de Cleves.

Il y a tant de rapport entre les articles de cette institution & ceux de la société de la mere-folle de Dijon, laquelle avoit, comme celle du comté de Cleves, des statuts, un sceau & des officiers, que j'embrasse volontiers le sentiment du P. Menestrier, qui croit que c'est de la maison de Cleves que la compagnie dijonnaise a tiré son origine; ajoutez que les princes de cette maison ont eu de grandes alliances avec les ducs de Bourgogne, dans la cour desquels ils vivoient le plus souvent.

La plupart des villes des Pays-bas dépendantes des ducs de Bourgogne, célébroient de semblables fêtes. Il y en avoit une à Lille sous le nom de *fête de l'épinette*, à Douai sous le nom de la *fête aux ânes*, à Bouchain sous le nom de *prévôt de l'étourdi*, & à Evreux sous celui de la *fête des couards*, ou *cornards*. Doutréman a décrit ces fêtes dans son histoire de Valenciennes; en un mot, il y avoit alors peu de villes qui n'eussent de pareilles bouffonneries.

La mere-folle ou mere-folie, autrement dite l'infanterie dijonnaise, en latin de ce temps-là, *mater fatuorum*, étoit une compagnie composée de plus de 500 personnes, de toutes qualités, officiers du parlement, de la chambre des comptes, avocats, procureurs, bourgeois, marchands, &c.

Le but de cette société étoit la joie & le plaisir. La ville de Dijon, dit le P. Menestrier, qui est un pays de vendanges & de vigneron, a vu long-temps un spectacle qu'on nommoit la mere-folle. Ce spectacle se donnoit tous les ans au temps du carnaval, & les personnes de qualité, déguisées en vigneron, chantoient sur des chariots des chansons & des satyres, qui étoient comme la censure publique des mœurs de ce

temps-là. C'est de ces chansons à chariots & à faties que venoit l'ancien proverbe latin, des chariots d'injures, *plausra injuriarum*.

Cette compagnie, comme nous l'avons déjà dit, subsistoit dans les états du duc Philippe - le - Bon avant 1454, puisqu'on en voit la confirmation accordée cette même année par ce prince. L'on voit aussi au trésor de la sainte chapelle du roi à Dijon, une seconde confirmation de la *mere-folle* en 1482, par Jean d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant en Bourgogne, & par le seigneur de Beaudricourt, gouverneur du pays; ladite confirmation est en vers françois.

Cette société de *mere folle* étoit composée d'infanterie. Elle tenoit ordinairement assemblée dans la salle du jeu de paume de la Poissonnerie, à la requisi-tion du Procureur - fiscal, dit *fiscal verd*, comme il paroît par les billets de convocation, composés en vers burlesques. Les trois derniers jours du carnaval, les membres de la société portoient des habillemens déguisés & bigarrés de couleur verte, rouge & jaune, un bonnet de même couleur à deux pointes avec des sonnettes, & chacun d'eux tenoit en main des marottes ornées d'une tête de fou. Les charges & les postes étoient distingués par la différence des habits; la compagnie avoit pour chef celui des associés qui s'étoit rendu le plus recommandable par sa bonne mine, ses belles manieres & sa probité. Il étoit choisi par la société, en portoit le nom, & s'appelloit la *mere-folle*. Il avoit toute sa cour comme un souverain, sa garde suisse, ses gardes à cheval, ses officiers de justice, des officiers de sa maison, son chancelier, son grand écuyer, en un mot toutes les dignités de la royauté.

Les jugemens qu'il rendoit s'exécutoient nonobstant appel, qui se relevoit directement au parlement. On en trouve un exemple dans un arrêt de la cour du 6 février 1579, qui confirme le jugement rendu par la *mere-folle*.

L'infanterie qui étoit de plus de 200 hommes, portoit un guidon ou étendard, dans lequel étoient peintes des têtes de

fous sans nombre avec leurs chaperons, plusieurs bandes d'or; & pour devise, *stultiorum infinitus est numerus*.

Ils portoient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte & jaune, de la même figure & grandeur que celui des ducs de Bourgogne. Sur ce drapeau étoit représentée une femme assise, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte & jaune, tenant en sa main une marotte à tête de fou, & un chaperon à deux cornes, avec une infinité de petits fous coëffés de même, qui sortoient par-dessous & par les fentes de la jupe. La devise pareille à celle de l'étendard, étoit bordée tout-autour de franges rouges, vertes & jaunes.

Les lettres - patentes que l'on expédioit à ceux que l'on recevoit dans la société, étoient sur parchemin, écrites en lettres de trois couleurs, signées par la *mere-folle*, & par le griffon verd, en sa qualité de greffier. Sur ces lettres - patentes étoit empreinte la figure d'une femme assise, portant un chaperon en tête, une marotte en main, avec la même inscription qu'à l'étendard.

Quand les membres de la société s'assembloient pour manger ensemble, chacun portoit son plat. La *mere-folle* (on fait que c'est le commandant, le général, le grand - maître) avoit cinquante suisses pour sa garde. C'étoient les plus riches artisans de la ville qui se prêtoient volontiers à cette dépense. Ces suisses faisoient garde à la porte de la salle de l'assemblée, & accompagnoient la *mere-folle* à pié, à la réserve du colonel qui montoit à cheval.

Dans les occasions solennelles, la compagnie marchoit avec de grands chariots peints, traînés chacun par six chevaux, caparaçonnés avec des couvertures de trois couleurs, & conduits par leurs cochers & leurs postillons vêtus de même. Sur ces chariots étoient seulement ceux qui récitoient des vers bourguignons, habillés comme le devoient être les personnages qu'ils représentoient.

La compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la ville, & les plus belles poésies se chan-

toient d'abord devant le logis du gouverneur, ensuite devant la maison du premier président du parlement, & enfin devant celle du maire. Tous étoient masqués, habillés de trois couleurs, mais ayant des marques distinctives suivant leurs offices.

Quatre hérauts avec leurs marottes, marchoient à la tête devant le capitaine des gardes; ensuite paroissoient les chariots, puis la *mere-folle* précédée de deux hérauts, & montée sur une haquenée blanche; elle étoit suivie de ses dames d'atour, de six pages & de douze valets de pié; après eux venoit l'enseigne, puis 60 officiers, les écuyers, les fauconniers, le grand veneur & autres. A leur suite marchoit le guidon, accompagné de 50 cavaliers, & à la queue de la procession le fiscal verd & les deux conseillers, habillés comme lui; enfin les suisses fermoient la marche.

La *mere-folle* montoit quelquefois sur un chariot fait exprès tiré par deux chevaux seulement, lorsqu'elle étoit seule; toute la compagnie précédait, ou suivait ce char, en ordre. D'autres fois on atteloit au char de la *mere-folle* douze chevaux richement caparaçonnés; & cela se faisoit toujours lorsqu'on avoit construit sur le chariot un théâtre capable de contenir avec la *mere-folle* des acteurs habillés suivant la cérémonie: ces acteurs récitoient aux coins des rues des vers français & bourguignons conformes au sujet. Une bande de violons & une troupe de musiciens étoient assis sur ce théâtre.

Si l'arrivoit dans la ville quelque événement singulier, comme larcin, meurtre, mariage bizarre, séduction du sexe, &c. pour lors le chariot & l'infanterie étoient sur pié, l'on habilloit des personnes de la troupe de même que ceux à qui la chose étoit arrivée, & on représentoit l'événement d'après nature. C'est ce qu'on appelle faire marcher la *mere-folle*, l'infanterie dijonnaise.

Si quelqu'un agrégé dans la compagnie s'en absentoit, il devoit apporter une excuse légitime, sinon il étoit condamné à une amende de 20 livres. Personne n'étoit reçu dans le corps que par la *mere-folle*,

& sur les conclusions du fiscal verd; on expédioit ensuite des provisions au nouveau reçu, qui lui coûtoient une pistole.

Quand quelqu'un se présentoit pour être admis dans la compagnie, le fiscal assis faisoit des questions en rimes, & le récipiendaire debout, en présence de la *mere-folle* & des principaux officiers de l'infanterie, devoit aussi répondre en rimes; sans quoi son agrégation n'étoit point admise. Le récipiendaire de grande condition, ou d'un rang distingué, avoit le privilège de répondre assis.

D'abord après la réception, on lui donnoit les marques de confrère, en lui mettant sur la tête le chapeau de trois couleurs & on lui assignoit des gages sur des droits imaginaires, ou qui ne produisoient rien, comme on le voit par quelques lettres de réception qui subsistent encore. Nous avons dit plus haut que la compagnie comptoit parmi ses membres des personnes du premier rang, en voici la preuve qui méritoit d'être transcrite.

*Acte de réception de Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, en la compagnie de la mere-folle de Dijon, l'an 1626.*

Les superlatifs, miréliquiques & scientifiques; l'opinant de l'infanterie dijonnaise, régent d'Apollon & des mules, nous légitimes enfans figuratifs du vénérable Bon-temps & de la marotte, ses petits-fils, neveux & arriere-neveux, rouges, jaunes, verts, couverts, découverts & forts-en-gueule; à tous fous, archi-fous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poètes de nature bizarres, durs & moïs, almanachs vieux & nouveaux, passés, présens & à venir, *salut*. Doubles pistoles, ducats & autres especes forgées à la portugaise, vin nouveau sans aucun mal-aïse, & chelme qui ne le vaudra croire, que haut & puissant seigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, maison & couronne de France, chevalier, &c. à toute outrance auroit son altesse honoré de sa présence les festus & guoguelus mignons de la *mere-folle*, & daigné requérir en pleine assemblée d'infanterie, être imma-

tricolé & récepturé, comme il a été reçu & couvert du chaperon sans péril, & pris en main la marotte, & juré par elle & pour elle ligue offensive & défensive, soutenir inviolablement, garder & maintenir folie en tous ses points, s'en aider & servir à toute fin, requérant lettres à ce convenables; à quoi inclinant, de l'avis de notre redoutable dame & mere, de notre certaine science, connoissance, puissance & autorité, sans autre information précédente, à plein confiant de S. A. avons icelle avec allégresse par ces présentes, *hurelu, burelu*, à bras ouverts & découverts, reçu & impatronisé, le recevons & impatronisons en notre infanterie dijonnaise, en telle sorte & maniere qu'elle demeure incorporée au cabinet de l'inteste, & généralement tant que folie durera, pour par elle y être, tenir & exercer à son choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité & puissance que le ciel, sa naissance & son épée lui ont acquis; prêtant S. A. main forte à ce que folie s'éternise, & ne soit empêchée, ains ait cours & décours, débit de sa marchandise, trafic & commerce en tout pays soit libre par tout, en tout privilègie; moyennant quoi, il est permis à S. A. ajouter, si faire le veut, folie sur folie, franc sur franc, *ante, sub ante, per ante*, sans intermission, diminution ou interlocutoire, que le branle de la mâchoire; & ce aux gages & prix de sa valeur, qu'avons assigné & assignons sur nos champs de Mars & dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ses mains, sans en être comptable. Donné & souhaité à S. A.

*A Dijon, où elle a été,  
Et où l'on boit à sa santé,  
L'an six cent mille avec vingt-six,  
Que tous les fous étoient assis.*

Signé par ordonnance des redoutables seigneurs buvans & folatiques, & contre-signé Deschamps, Mere, & plus bas, le Griffon verd.

Cependant, peu d'années après cette facétieuse réception du premier prince du

sang dans la société, parut l'édit sévère de Louis XIII, donné à Lyon le 21 Juin 1630, vérifié & enregistré à la cour le 5 Juillet suivant, qui abolit & abrogea sous de grosses peines, la compagnie, de la *mere-folle* de Dijon; laquelle compagnie de *mere-folle*, dit l'édit, est vraiment une *mere & pure folie*, par les désordres & débauches qu'elle a produits, & continue de produire contre les bonnes mœurs, repos & tranquillité de la ville, avec très-mauvais exemple.

Ainsi finit la société dijonnaise. Il est vraisemblable que cette société, ainsi que les autres confréries laïques du royaume, tiroient leur origine de celle qui vers le commencement de l'année se faisoit depuis plusieurs siècles dans les églises par les ecclésiastiques, sous le nom de la *fête des fous*. Voyez FETE DES FOUS.

Quoi qu'il en soit, ces sortes de sociétés burlesques prirent grande faveur & fleurirent long-temps au public un spectacle de récréation & d'intérêt, mêlé sans doute d'abus, mais faciles à réprimer par de sages arrêts du parlement, sans qu'il fût besoin d'ôter au peuple un amusement qui soulageoit ses travaux & ses peines. (D. J.)

MERE, (*Jardin.*) se dit d'une touffe d'ifs, de tilleuls & autres arbres qu'on a resserrés dans une pépinière, & dont on tire des boutures & marcottes; ce qui s'appelle une *mere*, parce qu'elle reproduit plusieurs enfans.

MERE-PERLE, MERE DES PERLES, MAIRE DES PERLES, *concha margaritifera jonst.* (*Hist. nat.*) on a donné le nom de *mere-perle* à une espèce de coquillage bivalve, du genre des huitres, parce qu'on y trouve beaucoup plus de perles que dans les autres coquillages; elles sont aussi plus grosses & plus belles. La *mere-perle* est grande, pesante, & de figure aplatie & circulaire; elle a la surface extérieure grise & inégale, l'intérieure est blanche ou de couleur argentée, unie & nacrée. On pêche ce coquillage dans les mers orientales. *Suite de la matière médicale, tom. I. Voyez PERLE, COQUILLE.*

MERECZ, (*Géog.*) ville du grand duché de Lithuanie, au confluent de la

Meretz & du Mémen, à 12 lieues N. E. de Grodno, 19 S. E. de Vilna. *Long.* 43. 2. *lat.* 53. 55:

MEREND, (*Géog.*) ville de Perse, dans l'Azerbiane, dont M. Petit de la Croix met la *long.* à 80, 50, & la *lat.* à 37, 55.

MERIDA, (*Géog.*) par les Latins, *Emerita Augusta*, ancienne, petite & forte ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille. Auguste la bâtit & y établit une colonie romaine, l'an de Rome 726. Il orna sa nouvelle ville d'un pont de pierre sur la Guadiana, qui fut emporté en 1610, de deux aqueducs, & il acheva un chemin qu'on avoit commencé de cette place à Cadix. On a des médailles qui prouvent tous ces faits. Vespasien y fit aussi de belles réparations.

Sous les Goths, *Mérida* tenoit le premier rang dans l'état & dans l'Eglise; car elle étoit la capitale de la Lusitanie, & la métropole des évêchés d'alentour. Les Maures en ont été les maîtres pendant 520 ans; elle leur fut enlevée en 1230.

Elle est située dans une vaste campagne, fertile en vins, en pâturages, en fruits admirables, & sur-tout en grains, à 14 lieues Espagnoles E. d'Elvas, 10 S. E. d'Alcantara, 40 S. O. de Madrid. *Long.* 12, 15; *lat.* 38, 45. (*D. J.*)

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, dans un terroir abondant en fruits, à 40 lieues N. E. de Pampelune. *Long.* 309, 17; *lat.* 8, 30.

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, capitale de la province d'Yucatan, la résidence de l'évêque & du gouverneur de cette province. Elle n'est cependant habitée que par quelques Espagnols, & par des Indiens, & est à 12 lieues de la mer. *Longit.* 289, 50; *lat.* 20, 10.

MERIDARCHÉ, *s. m.* (*Crit. sacr.*) emploi dont Alexandre Balis, roi de Syrie, honora Jonathas, frere de Judas Machabée, chef du peuple, général des troupes & grand sacrificateur. Grotius, dans son commentaire sur les Machabées, dit que cette charge approchoit de celle

d'*écuyer tranchant*, qu'un des électeurs a dans l'empire d'Allemagne. Mais le même Grotius, sur *S. Matt. xix. 28*, préfère une autre explication de ce terme, qui est celle de *gouverneur de province*, ou de *tribu*. Il est bien plus que vraisemblable que Jonathas fut nommé par Alexandre au gouvernement d'une province de l'empire de Syrie, qu'à celui de régler ce qui regardoit sa table. (*D. J.*)

MÉRIDIANI, (*Hist. anc.*) nom que les anciens Romains donnoient à une espece de gladiateurs qui se donnoient en spectacle, & entroient dans l'arene vers le midi, les bestiaires ayant déjà combattu le matin contre les bêtes.

Les *Méridiens* prenoient leur nom du temps auquel ils donnoient leur spectacle. Les *Méridiens* ne combattoient pas contre les bêtes, mais les uns contre les autres l'épée à la main. De-là vient que Sénèque dit que les combats du matin étoient pleins d'humanité, en comparaison de ceux qui les suivoient.

MÉRIDIEN, *s. m.* (*Astronomie.*) grand cercle de la sphere qui passe par le zénith & le nadir, & par les poles du monde, & qui divise la sphere du monde en deux hémispheres placés l'un à l'orient, & l'autre à l'occident. *Voyez* SPHERE. On peut définir encore plus simplement le *méridien*, en disant que c'est un cercle vertical *A Z B N*, *Pl. astro. I, fig. 6*, qui passe par les poles du monde *p, Q*. *Voyez* VERTICAL & CERCLE.

On l'appelle *méridien*, du mot latin *meridies*, midi, parce que lorsque le soleil se trouve dans ce cercle, il est ou midi ou minuit pour tous les endroits situés sous ce même cercle.

MÉRIDIEN, (*Géographie.*) c'est un grand cercle comme *P A Q D*, *Pl. géog. fig. 7*, qui passe par les poles de la terre pour *P, Q*, & par un lieu quelconque donné *Z*; de façon que le plan de tous les *méridiens* terrestres est toujours dans le plan du *méridien* céleste; d'où il s'ensuit 1°. que comme tous les *méridiens* entourent, pour ainsi dire, la terre, en se coupant aux poles, il y a plusieurs lieux situés sous le même *méridien*. 2°. Comme il est ou midi ou minuit toutes les

les fois que le centre du soleil est dans le *méridien* des cieux, & comme le *méridien* terrestre est dans le plan du céleste, il s'enfuit qu'il est au même instant ou midi ou minuit dans tous les lieux situés sous le même *méridien*. 3°. On peut concevoir autant de *méridiens* sur la terre, que de points sur l'équateur; de sorte que les *méridiens* changent à mesure que l'on change de longitude.

Premier *méridien*, est celui duquel on compte tous les autres en allant d'orient en occident. Le premier *méridien* est donc le commencement de la longitude. Voyez LONGITUDE.

C'est une chose purement arbitraire de prendre tel ou tel *méridien* pour premier *méridien*; aussi le premier *méridien* a-t-il été fixé différemment par différens auteurs en différentes nations, & en différens temps; ce qui a été une source de confusion dans la Géographie. La règle que les anciens observoient là-dessus étoit de faire passer le premier *méridien* par l'endroit le plus occidental qu'ils connussent: mais les modernes s'étant convaincus qu'il n'y avoit point d'endroit sur la terre qu'on pût regarder comme le plus occidental, on a cessé depuis ce temps de compter les longitudes des lieux, à commencer d'un point fixe.

Ptolomée prenoit pour premier *méridien*, celui qui passe par la plus éloignée des îles Fortunées, parce que c'étoit l'endroit le plus occidental qu'on connût alors. Depuis on recula le premier *méridien* de plus en plus, à mesure qu'on découvrit des pays nouveaux. Quelques-uns prirent pour premier *méridien*, celui qui passe par l'île Saint-Nicolas, près du cap-Verd; Hondius, celui de l'île Saint-Jacques; d'autres celui de l'île du Corbeau, l'une des Açores. Les derniers géographes, & sur-tout les Hollandois, l'ont placé au pic de Ténériffe; d'autres, à l'île de Palme, qui est encore une des Canaries; & enfin, les François l'ont placé par ordre de Louis XIII à l'île de Fer, qui est aussi une des Canaries.

On compte de cette île la longitude vers l'orient, en achevant le cercle, c'est-à-dire jusqu'au 360 degré qui vient joindre cette île à son occident. Il y a même

à cette occasion une ordonnance de Louis XIII, du premier juillet 1634, qui défend à tous pilotes, hydrographes, compositeurs & graveurs de cartes ou globes géographiques, " d'innover ni changer " l'ancien établissement des *méridiens*, ou " de constituer le premier d'iceux ailleurs qu'à la partie occidentale des îles " Canaries, conformément à ce que les " plus anciens & fameux géographes ont " déterminé, &c. " M. Delisle l'avoit d'abord conclu à 20 degrés cinq minutes de longitude occidentale par rapport à Paris, d'après les observations de messieurs Varin & Deshayes, faites en 1682 à Gorée, petite île d'Afrique, qui est à deux lieues du cap-Verd; mais il s'étoit arrêté ensuite au nombre rond de 20 degrés.

Il seroit sans doute plus sûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, & dont la position fût mieux constatée; tel, par exemple, que l'observatoire de Paris, & de compter ensuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du *méridien* de ce lieu jusqu'au 180 degré de part & d'autre; c'est ainsi que plusieurs astronomes & géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet usage n'est pas encore généralement établi, il seroit toujours important de connoître la véritable position de l'île de Fer par rapport à Paris, pour profiter d'une infinité d'observations & de déterminations géographiques, qui ont été faites relativement à cette île.

C'est la plus occidentale des Canaries qu'on croit être les îles Fortunées des anciens; & qui s'étendent peu-à-peu sur un même parallèle au nombre de sept. Ptolomée au contraire qui n'en comptoit que six, plaçoit toutes les îles Fortunées sur une même ligne du nord au sud, qu'il prenoit aussi pour le premier *méridien*, & il leur donnoit par conséquent à toutes la même longitude. De-là une infinité d'erreurs & d'équivoques dans nos premiers navigateurs; plusieurs d'entr'eux ayant pris indistinctement une de ces îles pour le point fixe d'où l'on devoit compter les longitudes de tous les autres lieux de la terre. M. le Monnier, dans les *Mémoires*

de l'acad. de 1742, place l'île de Fer à 20 degrés deux minutes 30 secondes, à l'occident de Paris. *Instit. astron.*

Sans faire attention à toutes ces règles purement arbitraires sur la position du premier *méridien*, les Géographes & constructeurs de cartes prennent allez souvent pour premier *méridien*, celui de leur propre ville, ou de la capitale de l'état où ils vivent; & c'est de là qu'ils comptent les degrés de longitude des lieux.

Les Astronomes choisissent dans leur calcul pour premier *méridien*, celui du lieu où ils font leurs observations. Ptolomée avoit pris celui d'Alexandrie; Tycho-Brahé, celui d'Uranibourg; Riccioli, celui de Boulogne; Flamsteed prend l'observatoire royal de Greenwich; & les Astronomes François l'observatoire royal de Paris. *Voyez OBSERVATOIRE.*

Comme c'est à l'horizon que toutes les étoiles se lèvent & se couchent, de même c'est au *méridien* qu'elles sont à leur plus grande hauteur; & c'est aussi dans le même *méridien* au-dessous de l'horizon, qu'elles sont dans leur plus grand abaiffement. Car puisque le *méridien* est situé perpendiculairement tant à l'égard de l'équateur, qu'à l'égard de l'horizon, il est évident de-là qu'il doit diviser en parties égales soit au-dessus, soit au-dessous de l'horizon, les segments de tous les cercles parallèles; & qu'ainsi le temps qui doit s'écouler entre le lever d'une étoile & son passage au *méridien*, est toujours égal à celui qui est compris entre le passage au *méridien* & le coucher. *Voyez CULMINATION.*

On trouve dans les Transactions philosophiques des observations qui porteroient à soupçonner que les *méridiens* varieroient à la longue. Cette opinion se prouve par l'ancienne méridienne de saint Pétrone de Boulogne, qui maintenant ne décline pas moins, dit-on, que de huit degrés du vrai *méridien* de la ville, & par celle de Tycho à Uranibourg, qui, selon M. Picart, s'éloigne de 16 minutes du *méridien* moderne. S'il y a en cela quelque chose de vrai, dit M. Vallis, ce doit être une suite des changemens des poles terrestres, changement qu'il faut vraisemblablement

attribuer à quelque altération dans le mouvement diurne, & non à un mouvement des points du ciel ou des étoiles fixes auxquelles répondent les poles de la terre.

En effet, si les poles du mouvement diurne restoient fixes au même point de la terre, les *méridiens* dont l'essence, pour ainsi dire, est de passer les poles, resteroient toujours les mêmes.

Mais cette idée que les *méridiens* puissent changer de position, semble détruite par les observations de M. de Chazelles, de l'académie des Sciences, qui étant en Egypte, a trouvé que les quatre côtés d'une pyramide construite 3000 ans auparavant, regardoient encore exactement les quatre points cardinaux; position qu'on ne sauroit prendre pour un effet du hasard. Il est bien plus naturel de penser, ou qu'il y a eu quelque erreur dans les opérations de Tycho, & dans la méridienne de Boulogne; ou ce qui est encore plus vraisemblable que le sol des endroits où ces méridiennes ont été tracées, sur-tout celle de Boulogne, peut avoir souffert quelque altération. *Voyez POLE.*

*Méridien* du globe ou de la sphere, c'est le cercle de cuivre dans lequel la sphere tourne & est suspendue; il est divisé en quatre quarts ou 360 degrés en commençant à l'équateur. C'est sur ce cercle & à commencer de l'équateur, qu'on compte dans le globe céleste la déclinaison australe & boréale du soleil & des étoiles fixes, & dans les globes terrestres la latitude des lieux nord & sud; il y a deux points sur ce cercle qu'on nomme *poles*; & celui de ses diamètres qui passe par ces deux points, est nommé l'*axe de la terre* dans le globe terrestre, ou l'*axe des cieux* dans le céleste; parce que c'est sur ce diamètre que la terre tourne.

On trace ordinairement 36 *méridiens* sur le globe terrestre, savoir de dix en dix degrés de l'équateur ou de longitude.

Les usages de ce cercle appelé *méridien*, sont d'arrêter par son moyen le globe à une certaine latitude, ou à une certaine hauteur de pole, ce qu'on appelle *réclifier le globe*, voyez GLOBE; de faire connoître la déclinaison, l'ascension droite,

la plus grande hauteur du soleil ou d'une étoile. *Voyez* encore l'article GLOBE.

MÉRIDIENNE, ou LIGNE MÉRIDIENNE, c'est une partie de la commune section du plan du méridien d'un lieu & de l'horizon de ce lieu. On l'appelle quelquefois *ligne du nord & sud*, parce que la direction est d'un pôle à l'autre. *Voyez* MÉRIDIEEN.

On appelle aussi en général *méridienne*, la commune section du méridien & d'un plan quelconque, horizontal, vertical ou incliné. *Voyez plus bas* MÉRIDIENNE D'UN CADRAN.

La *ligne méridienne* est d'un grand usage en Astronomie, en Géographie, en Gnomonique; toutes ces sciences supposent qu'on sache la tracer exactement; ce qui a fait que différens Astronomes se sont donné les plus grands soins & la plus grande peine pour en décrire avec la dernière précision. Une des plus fameuses autrefois étoit celle qu'avoit tracée M. Cassini sur le pavé de l'église de saint Pétrone à Boulogne. Au toit de l'église, 1000 pouces au-dessus du pavé, est un petit trou à travers lequel passe l'image du soleil; de façon que dans le moment où cet astre est au méridien, elle tombe toujours infailliblement sur la ligne, & elle y marque le progrès du soleil en différens temps de l'année, par les différens points où elle correspond en ces différens temps.

Quand cette *méridienne* fut finie, M. Cassini apprit aux Mathématiciens de l'Europe par un écrit public, qu'il s'étoit établi dans un temple un nouvel oracle d'Apollon ou du soleil, que l'on pouvoit consulter avec confiance sur toutes les difficultés d'Astronomie. On peut en voir l'histoire plus en détail dans l'éloge de cet astronome par M. de Fontenelle, *Histoire académique*, 1712. *Voyez* SOLSTICE & GNOMON.

A Paris les plus célèbres *méridiennes* de cette espèce sont celles de l'Observatoire de Paris, & de Saint-Sulpice. Dans toutes ces *méridiennes*, qu'on peut regarder comme des espèces d'instrumens, les plus grands dont les Astronomes se

soient servis, le *gnomon* proprement dit, est une ouverture d'environ un pouce de diamètre, pratiquée à la voûte, ou en quelque endroit de ces édifices, par où passent les rayons du soleil, dont l'image vient se projeter sur le plan horizontal de la *méridienne*: chez les anciens ce qu'on appelloit des *gnomons*, consistoit ordinairement en de grands obélisques élevés en plein air & dans quelque grande place, au sommet desquels étoit un globe, ou une figure quelconque, qui faisoit l'office de cette ouverture, & dont l'ombre tenoit lieu de l'image solaire, en cela inférieurs à nos *méridiennes*, puisque cette ombre ainsi environnée de la lumière du soleil ne pouvoit qu'être fort mal terminée, & d'autant plus mal, que le *gnomon* étoit plus grand, & le soleil plus bas, comme il arrive au temps du solstice d'hiver. *Voyez* GNOMON.

M. le Monnier nous a donné dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de 1743*, la description de la *méridienne* qu'il a tracée dans l'église de S. Sulpice, description que nous allons transcrire ici d'après l'historien de l'académie. Cette *méridienne* avoit été tracée il y avoit environ vingt ans par Henri Sully, fameux horloger anglois. L'ouverture en fut placée aux vitraux du bras méridional de la croisée à 75 piés de hauteur. Le mur opposé du bras septentrional n'en étoit intérieurement qu'à 180 piés; d'où il suit que l'image du soleil, qui passoit par cette ouverture, ne pouvoit porter sur la *ligne méridienne*, tracée horizontalement sur le pavé de l'église, que jusqu'au commencement de Novembre. Car on sait que le point de solstice d'hiver sur une pareille ligne à la latitude de Paris, s'éloigne du pié du style ou du *gnomon* de plus du triple de sa hauteur; ce qui donne plus de 225 ou 230 piés. Le soleil se peignoit donc alors sur le mur opposé; & la *méridienne* continuée devenoit une ligne verticale.

M. le Monnier ayant pris garde à cette espèce d'inconvénient, n'en a été frappé que pour le tourner au profit de l'astronomie. Il a fait hausser de 5 piés & reculer de 2 la grande plaque de métal, ce soleil

doré qui en portoit l'ouverture, ou plutôt il y en a substitué une autre, qui est scellée dans l'épaisseur du mur, & qui n'en débordé que pour présenter aux rayons du soleil l'ouverture d'un pouce de diamètre, ce qui la rend d'autant moins sujette à se dilater par le chaud, & à se resserrer par le froid, & l'on a entièrement supprimé le jour de la fenêtre. Cette ouverture est donc présentement à 80 piés de hauteur au-dessus du pavé de l'église. A la partie inférieure du mur septentrional, où répond désormais la portion verticale de la nouvelle *méridienne*, qui se trouve à 18 pouces vers l'occident de la précédente, on a encastré en saillie un obélisque de marbre blanc de 30 à 35 piés de hauteur, sur une base ou piédestal de 4 à 5 piés de largeur; & à la face antérieure & exactement verticale de cet obélisque, sur la *méridienne* qui la coupe par le milieu, sont gravées les transversales de 3 minutes, & leurs subdivisions de 5 en 5 secondes, qui répondent aux bords supérieurs & inférieurs du soleil au solstice d'hiver. Voici les avantages qui résultent de toute cette construction.

L'image du soleil qui se peint sur un plan horizontal vers le temps du solstice d'hiver, étant désalignée sur le grand axe de la projection, se trouve par-là mal bornée sur cet axe, donne une grande pénombre, & ne peut par conséquent qu'indiquer assez imparfaitement la hauteur apparente du soleil. Ici au contraire l'image du soleil est presque ronde à ce solstice, & sa projection qui est d'environ 20 pouces de diamètre en hauteur, approche d'autant plus d'être directe, qu'elle eût été plus oblique sur le plan horizontal; elle est aussi d'autant moins affoiblie par ses bords.

Cette image au solstice d'hiver parcourt deux lignes par seconde sur l'obélisque où elle monte à environ 25 piés au-dessus du pavé de l'église, & un peu plus de 3 lignes, lorsque le soleil étant au parallèle de Sirius, elle est descendue plus bas. Ainsi l'on y peut ordinairement déterminer le moment du

midi, en prenant le milieu entre le passage des deux bords, à moins d'une demi-seconde, ou même d'un quart de seconde.

On doit sur-tout se servir de ce grand instrument pour déterminer les ascensions droites du soleil en hiver, & le véritable lieu de cet astre dans son périégée, ou, ce qui revient au même, dans le périhélie de la terre, les divers diamètres dans les différentes saisons de l'année, les distances apparentes du tropique, ou du solstice d'hiver à l'équateur, & enfin s'assurer si l'obliquité de l'écliptique est constante ou variable.

Dans la partie horizontale de la *méridienne* qui est la plus étendue, se trouve marqué le solstice d'été avec les divisions qui en indiquent l'approche. Toute cette partie de la ligne, ainsi que la verticale sur l'obélisque, est indiquée par une lamé de cuivre de 2 lignes d'épaisseur, mise & enfoncée de champ dans le marbre.

Un inconvénient commun à toutes les *méridiennes* est que, par le peu de distance du point solsticial d'été au pié du stile, en comparaison de l'éloignement du point solsticial d'hiver, les divisions y sont extrêmement resserrées, & qu'il est d'autant plus difficile par-là d'y déterminer le temps & le point précis où le soleil y arrive. La *méridienne* de S. Sulpice n'est pas exempte de ce défaut, quant à la partie qui répond au solstice d'été & à son gnomon de 80 piés de hauteur: il y a plus; l'entablement de la corniche inférieure empêche le soleil d'y arriver, & en intercepte les rayons pendant plusieurs jours avant & après. Mais M. le Monnier a parfaitement remédié à tous ces défauts, & en a même tiré avantage par une seconde ouverture, qu'il a ménagée 5 piés plus bas que la première, & en-deçà vers le dedans de l'église, dans le même plan du *méridien*, & il y a ajusté & scellé un verre objectif de 80 piés de foyer, au moyen duquel l'image solaire projetée sur la partie correspondante de la *méridienne*, est exactement terminée & sans pénombre sensible. Cette partie est distinguée des autres par une grande table

quarrée de marbre blanc de près de 3 piés de côté. L'image du soleil n'y parcourt qu'environ  $1\frac{1}{2}$  ligne & 2 secondes ; mais aussi on l'y détermine par ses bords à un demi ou à un quart de seconde près. Ce qui produit le même effet ou approchant que si l'image bien terminée y parcourroit 3 ou 4 lignes en une seconde, ou si le point du solstice d'été étoit à la même distance que celui du solstice d'hiver ; ou enfin si l'on observoit avec un quart de cercle à lunette de 80 piés de rayon ; avantage qu'aucune *méridienne* que l'on connoisse n'a eu jusqu'ici. L'objectif qui constitue cette nouvelle ouverture, & qui est d'environ 4 pouces de diametre, est renfermé dans une boîte ou espece de tambour qui ferme à clef, & que l'on n'ouvre que quand il s'agit de faire l'observation du solstice.

Comme il est souvent difficile de trouver de grands objectifs d'une mesure précise, & telle qu'on la demande, on s'est servi de celui de 80 piés qu'on avoit, & qui étoit excellent, faute d'un de 82 à 83 piés qu'il auroit fallu employer pour un gnomon de 75 piés de hauteur : car c'est-là la distance du point solsticial d'été sur l'horizontale à l'objectif : mais le foyer de ces grands objectifs n'est pas compris dans des limites si étroites, qu'il ne rassemble encore fort bien les rayons de la lumiere à quelques piés de distance, plus ou moins, & l'essai qu'on a fait de celui-ci justifie cette théorie.

Ce que nous ne devons pas omettre, & ce qui est ici de la dernière importance, c'est la solidité de tout l'ouvrage, & surtout de cette partie de la *méridienne*, qui répond au solstice d'été, & à l'ouverture de 75 piés de hauteur. Rien n'est si ordinaire que de voir le pavé des grands vaisseaux tels que les églises, s'affaïsser par succession de temps. Cet accident a obligé plusieurs fois de retoucher à la fameuse *méridienne* de Saint-Petronne, & ce ne peut être jamais qu'avec bien de la peine, & avec beaucoup de risques pour l'accord & la justesse du tout ensemble. Mais on n'a rien de pareil à craindre pour la *méridienne* de Saint-Sulpice. Tout ce pavé fait partie d'une voûte

qui est soutenue sur de gros piliers ; & l'un de ces piliers qui se trouve, non sans dessein, placé sous le point du solstice d'été, soutient la table de marbre blanc sur laquelle sont tracées les divisions qui répondent à ce solstice, & aux temps qui le précèdent ou le suivent de près. On en avoit fixé la place à cet endroit, & pour cet usage, dès le temps qu'on a construit le portail méridional de S. Sulpice, & le mur où devoit être attaché l'objectif ; & comme les marbres, & sur-tout les marbres blancs viennent enfin à s'user sous les piés des passans, on a couvert celui-ci d'une grande plaque de cuivre, qu'on ne leve qu'au temps de l'observation. Toutes ces précautions, jointes à tant de nouvelles sources d'exactitude, font de la *méridienne* de S. Sulpice un instrument singulier, & l'un des plus utiles qui aient jamais été procurés à l'Astronomie. L'obélisque est chargé d'une inscription qui conservera à la postérité la mémoire d'un si bel ouvrage, & du célèbre astronome au soin duquel on en est redevable.

*Maniere de tracer une méridienne.* Nous supposons qu'on connoisse à peu près le sud, il faudra alors observer la hauteur *FE*, ( *Pl. astron. fig. 8.* ) de quelque étoile près du *méridien H Z R N* ; tenant alors le quart de cercle ferme sur son axe, de façon que le fil à plomb coupe toujours le même degré, & ne lui donnant aucun autre mouvement que de le diriger du côté occidental du *méridien*, on épiera le moment où l'étoile aura la même hauteur *fe* qu'auparavant ; enfin, on divisera en deux parties égales par la droite *HR* l'angle formé par les intersections des deux plans où le quart de cercle se sera trouvé dans le temps des deux observations avec l'horizon, & cette droite *HR* sera la *ligne méridienne*.

*Autre maniere.* Décrivez sur un plan horizontal & du même centre ( *fig. 9.* ) plusieurs arcs de cercle *BA*, *ba*, &c. Sur ce même centre *C* élevez un stile ou gnomon perpendiculaire à l'horizon, & d'un pié ou d'un demi-pié de long. Vers le 21 Juin, entre 9 & 11 heures

du matin , observez le point  $B, b$ , &c. où l'ombre du stile se terminera en différens instans , & des droites  $CB, Cb$ , décrivez des cercles. Observez ensuite l'après-midi les momens où l'ombre viendra couper de nouveau les mêmes cercles & les points  $A, a$ , où elle les coupera. Partagez ensuite les arcs de cercles  $AB, ab$ , en deux également aux points  $D, d$ , &c. & si la même droite  $CD$ , qui passe par le centre  $C$ , commun à tous les cercles , & par le milieu  $D$  d'un des arcs , passe aussi par le milieu  $d$ , &c. des autres arcs , ce sera la *méridienne* cherchée.

Tous ces cercles ainsi tracés servent à donner plus exactement la position de la *méridienne* , parce que les opérations réitérées , pour la déterminer sur plusieurs cercles concentriques , peuvent servir à corriger mutuellement.

Au reste , cette méthode n'est exacte qu'au temps des solstices , & sur-tout du solstice d'été , c'est-à-dire , vers le 21 Juin , comme nous l'avons prescrit : car dans toutes les autres saisons , la *méridienne* tracée déclinera de quelques secondes , soit à l'orient , soit à l'occident , à cause du changement du soleil en déclinaison , qui devient assez sensible , pour que cet astre , quoique à même hauteur , se trouve plus ou moins éloigné du *méridien* , le soir que le matin ; on corrigera donc cette erreur par les tables qui en ont été construites , ou en pratiquant les différentes méthodes que les Astronomes ont données pour cela. Voyez CORRECTION DU MIDI. (O)

Comme l'extrémité de l'ombre est un peu difficile à déterminer , il est encore mieux d'applatiser le stile vers le haut , & d'y percer un petit trou qui laisse passer sur les arcs  $AB, ab$ , une tache lumineuse au lieu de l'extrémité de l'ombre , ou bien on peut faire les cercles jaunes au lieu de les faire noirs , ce qui aidera à mieux distinguer l'ombre.

Divers auteurs ont inventé des instrumens & des méthodes particulières pour décrire des *méridiens* , ou plutôt pour déterminer des hauteurs égales du soleil à l'orient & à l'occident ; mais nous nous

abstiendrons de les décrire , parce que la première des méthodes que nous venons de donner suffit pour les observations astronomiques , ainsi que la dernière pour des occasions plus ordinaires.

Des méthodes que nous venons de décrire , il s'en suit évidemment que le centre du soleil est dans le plan de la *méridienne* , c'est-à-dire , qu'il est midi toutes les fois que l'ombre de l'extrémité du stile couvre la *méridienne*. De-là l'usage de la *méridienne* pour régler les horloges au soleil.

Il s'en suit encore que , si on coupe la *méridienne* par une droite perpendiculaire  $OU$ , qui passe par  $C$ , cette droite sera l'intersection du premier vertical avec l'horizon , & qu'ainsi le point  $O$  marquera l'orient , & le point  $U$  l'occident.

Enfin , si l'on élève un stile perpendiculaire à un plan horizontal quelconque , qu'on fasse un signal au moment où l'ombre d'un autre stile couvrira une *méridienne* tirée du pié de ce dernier stile dans un autre plan , & qu'on marque le point où répondra en ce moment l'extrémité de l'ombre du premier stile , la ligne qu'on pourra tirer par ce point & le pié du premier stile , sera la *méridienne* du lieu du premier stile.

MÉRIDIENNE D'UN CADRAN , c'est une droite qui se détermine par l'intersection du *méridien* du lieu avec le plan du cadran.

C'est la ligne de midi d'où commence la division des lignes des heures. Voyez CADRAN.

MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE , c'est un grand cercle qui passe par les poles de l'aimant , & dans le plan duquel l'aiguille magnétique , ou l'aiguille du compas marin se trouve. Voyez MAGNÉTISME , AIGUILLE , BOUSSOLE , DECLINAISON , VARIATION , COMPAS , &c.

Hauteur *méridienne* du soleil ou des étoiles , c'est leur hauteur au moment où elles sont dans le *méridien* du lieu où on les observe. Voyez HAUTEUR.

On peut définir la hauteur *méridienne* , un arc d'un grand cercle perpendiculaire à l'horizon , & compris entre l'horizon &

l'étoile, laquelle est supposée alors dans le *méridien* du lieu.

*Maniere de prendre les hauteurs avec le quart de cercle.* Supposons d'abord qu'on connoisse la position du *méridien*, on mettra exactement dans son plan le quart de cercle au moyen du fil-à-plomb, ou cheveu suspendu au centre. On pourra alors déterminer facilement les hauteurs *méridiennes* des étoiles, c'est-à-dire, qu'on pourra faire les principales des observations sur lesquelles roule toute l'Astronomie.

La hauteur *méridienne* d'une étoile pourra se déterminer pareillement, au moyen du pendule, en supposant qu'on connoisse le moment précis du passage de l'étoile par le *méridien*.

MÉRIDIENNE, f. f. (*Médecine. Hygiénne.*) On appelle ainsi le sommeil que l'on prend après midi. Presque tous les animaux dorment dès qu'ils sont rassasiés : c'est l'effet d'un instinct qui ne les trompe jamais. L'usage de ce sommeil est très-ancien ; on en peut juger par le passage de l'Odyssée d'Homere, où il est dit que Nestor dormoit après avoir mangé. Cet usage étoit très-commun à Rome ; Auguste, au rapport de Suétone, dormoit à la suite de son dîner ; Varron dit qu'il n'auroit pu vivre s'il n'eût partagé les jours de l'été par la *méridienne*.

Tous les peuples orientaux & méridionaux doivent après le dîner ; & plusieurs fondateurs d'ordres religieux prescrivirent ce sommeil à leurs disciples. On pourroit encore citer en faveur de la *méridienne*, l'exemple de plusieurs personnes très-éclairées qui ont éprouvé qu'elle contribuoit à leur santé ; tel étoit M. Dumoulin, ce médecin célèbre qui, malgré les fatigues auxquelles l'exposoit la confiance de la ville la plus peuplée (de Paris), est parvenu à un âge très-avancé.

Cependant l'utilité de ce sommeil est devenue un problème, & plusieurs médecins très-éclairés l'ont regardée comme chimérique ; ils sont allés même jusqu'à blâmer ce sommeil comme dangereux. Mais des préjugés ne les ont-ils pas égarés ? On a lieu de le présumer quand on ré-

fléchit aux effets que doit produire ce sommeil, & quand on voit que pour éloigner les inconvéniens qu'il peut avoir il ne faut que le renfermer dans de justes bornes, & ne le permettre qu'à certaines personnes, & dans des circonstances faciles à déterminer.

Ceux qui blâment la *méridienne* prétendent qu'elle nuit à la digestion ; ceux qui l'approuvent croient au contraire qu'elle la favorise ; & pour se convaincre de son utilité, il ne faut donc que s'assurer de l'effet qu'elle produit relativement à cette fonction.

La digestion qui commence dans l'estomac, se perfectionne dans le duodénum & les intestins, & s'acheve dans la masse humorale même par l'assimilation du chyle. Voyez DIGESTION.

S'il est évident que la *méridienne* peut favoriser l'une de ces trois digestions, & qu'en la renfermant dans de justes bornes, elle ne peut nuire à aucune des autres ; il le sera également que loin de devoir être proscrite, elle doit être admise comme très-avantageuse.

La première digestion, celle qui se fait dans l'estomac, est, selon Boerhaave, l'effet de la dissolution des alimens par les liqueurs gastriques, par la salive & sur-tout par le mélange du fluide nerveux qui y aborde en grande quantité. La chaleur du lieu rend cette dissolution facile, & la pâte alimentaire éprouve dans l'estomac un commencement de fermentation putride & acide.

Tout ce qui pourra entretenir dans l'estomac une chaleur modérée, y favoriser l'abord du fluide nerveux & la fermentation nécessaire, contribuera donc à la perfection de cette digestion. Or pendant le sommeil, la circulation, sur-tout dans les gros vaisseaux, se fait avec liberté, & la chaleur intérieure augmente en même proportion. La situation de l'estomac le fait participer à cette augmentation de chaleur, & la *méridienne*, en tant que sommeil, entretiendra dans ce viscere la chaleur nécessaire à la digestion.

Le fluide nerveux est employé pendant la veille à tant de fonctions, qu'il en résulte une déperdition considérable ; &

comme dans le sommeil il s'en fait une moindre consommation, il s'en dépose alors une plus grande quantité dans l'estomac. La *méridienne*, en économisant ce fluide précieux, sera encore, sous ce rapport, favorable à la première digestion.

Le repos est une condition si nécessaire à la fermentation, qu'elle n'a que difficilement lieu dans les vaisseaux continuellement balotés. La *méridienne* qui procurera ce repos important à l'estomac, favorisera donc ce mouvement intestinal sans lequel la digestion seroit imparfaite.

Mais il seroit à craindre que la fermentation ne fût portée trop loin; il faut que la pâte alimentaire, après avoir éprouvé un commencement de ce mouvement intestinal, passe dans le duodénum où le mélange du suc pancréatique & de la bile lui fait éprouver une autre modification. Quoique ce passage se fasse par le seul mouvement organique de l'estomac, il est avantageux qu'une légère agitation le facilite. Cette agitation est encore nécessaire pour que le chyle parcoure les petits intestins, & se présente aux orifices des vaisseaux qui absorbent le chyle; pour que ce chyle parcourant le système des glandes & des vaisseaux lactées se porte dans la souclavière; enfin pour que cette liqueur nourricière introduite dans la masse humorale s'y assimile par le jeu des vaisseaux. Si la *méridienne* étoit continuée trop longtemps, elle nuiroit à la seconde & à la troisième digestion.

Sa durée doit donc être limitée au temps nécessaire pour opérer la première ou tout au moins pour la porter au point où elle puisse s'achever facilement & sans le concours de toutes les circonstances dont la nécessité est presque indispensable dans les premiers momens. Il n'est pas possible de déterminer cette durée avec une précision mathématique, parce que les données de cette espèce de problème sont trop multipliées. Mais heureusement que cette précision n'est point d'une nécessité absolue; qu'on pourroit sans grand inconvénient faire une *méridienne* ou un peu trop courte ou un peu trop longue, & même s'y refuser, & que l'expérience

a répandu sur cet objet des lumières suffisantes. Elle a fait connoître que les personnes affoiblies par les maladies, par l'âge ou par les fatigues de l'esprit, digèrent plus lentement que celles qui jouissent d'une santé vigoureuse, qui sont à la fleur de leur âge, & exercent plus leur corps que leur esprit; que pendant l'hiver & dans les pays froids, la digestion se fait plus facilement qu'en été & dans les climats chauds; qu'un estomac, toutes choses étant égales, digère plus promptement une petite quantité d'alimens qu'une grande. Enfin que si dans quelques tempéramens & dans quelques circonstances la première digestion exige, pour être faite en partie, une ou deux heures & même plus, il en est d'autres dans lesquels cette fonction s'exécute avec tant de célérité, qu'avant la première heure la pâte alimentaire passe pour la plus grande partie dans les intestins; qu'ainsi la *méridienne* ne doit jamais excéder deux heures, que souvent il suffit d'y donner une heure & même un temps moins long. La saison, le climat, l'état des forces, la nature du travail auquel on se livre, la qualité & la quantité des alimens: voilà ce qui doit décider la durée de la *méridienne*.

D'ailleurs tous les hommes n'en ont pas un égal besoin; elle n'est pas également nécessaire dans tous les climats & dans toutes les saisons, & l'habitude en rend l'usage plus ou moins important.

Il est des hommes qui donnent tous les jours au sommeil plus de six à sept heures, espace de temps que la raison permet d'y employer, & la *méridienne* n'est point faite pour eux, parce que l'excès du sommeil est dangereux. Il en est qui, après avoir sacrifié une grande partie de la nuit à l'étude ou aux plaisirs, ne s'éveillent que lors que le soleil a déjà parcouru une partie de sa carrière, & ils ne doivent pas dormir après le dîner, à moins que ce repas ne soit beaucoup retardé; encore alors ce sommeil ne leur conviendra-t-il que très-rarement, parce qu'il sera trop rapproché de celui qu'on est disposé à prendre la nuit.

L'indigence, l'ambition, le louable desir

desir, de se rendre utile à la société, mille autres motifs aussi pressans, forcent la plupart des hommes à se refuser à ce sommeil, & l'habitude qu'ils en ont contractée le leur rend moins nécessaire. Tous peuvent cependant s'y livrer sans inquiétude, tous le doivent lorsque la chaleur excessive affoiblit considérablement leurs forces, lorsqu'ils ont surchargé leur estomac d'une grande quantité d'alimens, lorsque le sommeil de la nuit n'a été ni assez tranquille ni assez long; & il en est pour lesquels la *méridienne* est d'une importance qui leur impose l'obligation de la faire, sous peine de vivre dans la langueur, & de succomber à leurs maux.

De ce nombre sont les enfans, les vieillards & les valétudinaires; les uns, sur-tout dans le premier âge, ont besoin de croître, il leur faut un chyle très-parfait; les autres ont si peu de chaleur, si peu de fluide nerveux, que sans la *méridienne* leur digestion seroit très-difficile.

Le défaut de chaleur intérieure la rend très-utile aux phlegmatiques & aux pituiteux; elle est nécessaire aux gens de lettres, aux vaporeux & aux mélancoliques, à raison de la sécheresse de leurs fibres, à raison de la prodigieuse déperdition d'esprits animaux qu'ils font pendant la veille. Ce dernier motif doit engager également les voluptueux à y avoir recours.

Quelque avantageux cependant que le sommeil pris après le repas puisse être à ceux à qui il convient, les avantages qu'il est capable de procurer ne dépendent pas seulement de sa durée, mais encore du lieu dans lequel on s'y livre, de la situation que l'on garde pendant ce sommeil, & même de la manière dont on est habillé ou couvert.

L'estomac a deux ouvertures, l'une donne entrée aux alimens, l'autre leur livre passage dans les intestins. Ce n'est qu'après avoir été atténués par la fermentation & par les autres agens de la digestion, qu'ils doivent pénétrer dans le canal intestinal. Il faut donc qu'ils ne s'échappent point avant que cette atténuation ne soit faite; & l'estomac, pendant qu'elle s'opere, doit être dans une position qui oblige les alimens à y sé-

journer. L'orifice par lequel ils sortent de ce viscere est un peu supérieur à son fond; si l'on se couchoit horizontalement, la pâte alimentaire en seroit trop rapprochée, elle pourroit entrer dans le canal intestinal avant d'être assez digérée; d'ailleurs l'estomac seferoit trop sur les gros vaisseaux. La situation horizontale est donc à craindre; la perpendiculaire seroit beaucoup plus favorable, mais elle auroit l'inconvénient d'occasioner un tiraillement incommode, une compression nuisible. On doit lui préférer la position dans laquelle le corps est un peu incliné à l'horizon, parce qu'alors les alimens sont retenus dans le fond de l'estomac par leur propre poids, & que la pesanteur de ce viscere n'est plus fatigante.

Ceux qui voudront faire la *méridienne*, ne doivent donc pas se coucher sur un lit & parallèlement à l'horizon, mais s'asseoir sur une chaise ou sur un sofa, la tête haute, le corps légèrement penché en arriere, & même un peu tourné sur le côté gauche.

Dans cette situation l'estomac ne pèse point sur les gros vaisseaux qui rampent le long des vertebres, le cours du sang n'est point gêné, la liberté de la circulation est même ici d'une nécessité si indispensable, qu'il faudra ôter ou relâcher tous les liens dont la mode & l'usage nous embarrassent; il faut encore être modérément couvert, & choisir pour se livrer au sommeil un endroit ni trop chaud ni trop froid.

On sent aisément les motifs de ce conseil; on sent que dans un moment où une chaleur modérée est nécessaire, il seroit également dangereux de s'exposer à l'affoiblir ou à la trop augmenter.

On trouve dans le traité de Valverdes *De sanitate tuenda*, éd. de Paris, 1551, & que Castor Durante a presque copié entièrement dans un ouvrage qui a pour titre *Tesoro della sanità*, & dans les dialogues latins de George Pictorius, éd. de Paris, 1555, des détails précieux sur les précautions avec lesquelles on doit se livrer au sommeil de l'après-diner. Il en est même une bien importante sur laquelle ils insistent également, & qui

mérite qu'on y ait égard , c'est de ne pas éveiller brusquement ceux qui font la *méridienne*. On sent l'importance de ce conseil , quand on réfléchit à l'espece de commotion que donne la surprise.

En s'astreignant à suivre les regles prescrites pour l'usage de la *méridienne* , on n'aura nulle pesanteur , nulle douleur de tête ; nul engourdissement à craindre , accidens qu'on a quelquefois éprouvés en les négligeant , & qui ont autorisé plusieurs médecins à la proscrire. ( *M. M.* )

**MÉRIDIONAL**, adj. ( *Géog. & Astr.* ) distance méridionale en *navigation* , est la différence de longitude entre le méridien sous lequel le vaisseau se trouve , & celui dont il est parti. *Voyez* LONGITUDE.

*Parties , milles , ou minutes méridionales* dans la navigation , ce sont les parties dont les méridiens croissent dans les cartes marines à proportion que les paralleles de latitude décroissent. *Voyez* CARTE.

Le cosinus de la latitude d'un lieu étant égal au rayon , ou au demi-diametre du parallele de ce lieu , il s'ensuit de-là que dans une vraie carte marine , ou planisphere nautique , ce rayon étant toujours égal au rayon de l'équateur , ou au sinus de 90 degrés , les parties ou milles méridionales doivent y croître à chaque degré de latitude , en raison de secantes de l'arc compris entre cette latitude & le cercle équinoctial. *Voyez* CARTE DE MERCATOR , au mot CARTE.

C'est pour cela que dans les livres de navigation on forme les tables des parties méridionales par l'addition continue des secantes qu'on trouve calculées dans les mêmes livres ( *p. e. dans les tables de M. Jonas Moore* ) pour chaque degré & minute de latitude ; & ces parties servent tant à faire , & à graduer une carte marine , qu'à se conduire dans la navigation.

Pour en faire usage , il faut prendre en haut dans la table le degré de latitude , & dans la premiere colonne à gauche de la même table , le nombre des minutes ; & la case correspondante à ces deux endroits de la table , donnera les parties *méridionales*.

Lorsqu'on a les latitudes des deux en-

droits placés sous le méridien , & qu'on veut trouver les milles , ou les minutes méridionales qui marquent la distance de ces deux lieux , il faut d'abord observer si de ces deux lieux il n'y en auroit point un situé sous l'équateur , s'ils sont situés aux deux côtés opposés de l'équateur , ou si enfin ils se trouvent situés d'un même côté de l'équateur.

Dans le premier cas , les minutes méridionales qu'on trouvera immédiatement au-dessus du degré de latitude du lieu qui n'est pas dans l'équateur , seront la différence de latitude.

Dans le second cas , il faudra ajouter ensemble les minutes méridionales marquées au-dessous des latitudes des deux lieux pour avoir les minutes méridionales comprises entre ces deux lieux , ou la différence de latitude de ces deux lieux.

Dans le troisieme cas enfin , il faudra soustraire les minutes qui sont au-dessous d'un lieu des minutes qui sont au-dessous de l'autre. *Chambers.* ( *O* )

**MÉRIDIONAL**. *Cadrans méridionaux* , *voyez* CADRAN.

*Hémisphere méridional* , *voyez* HÉMISPHERE.

*Océan méridional* , *voyez* OCÉAN.

*Signes méridionaux* , *voyez* SIGNES.

**MÉRIGAL**, *f. m.* ( *Comm.* ) espece de monnoie d'or qui a cours à Sofola & au royaume de Monomotapa : elle pese un peu plus que la pistole d'Espagne.

**MÉRINDADE** , *f. f.* ( *Géog.* ) On donne ce nom en Espagne au district d'une juridiction , comme d'une châtellenie , d'un petit bailliage , & d'une prévôté dont le juge est appellé *mérino* ; & le *mérino*-mayor , c'est le roi. Le royaume de Navarre est divisé en six *mérindades*. ( *D. J.* )

**MÉRINDOL** , ( *Géogr.* ) village de Provence au diocese de Cavaillon , parlement d'Aix , viguerie d'Apt , près de la Durance , à trois lieues de Cavaillon : ce lieu , ainsi que celui de Cabrieres , étoit habité par des sectaires des anciens Vaudois.

On parloit déjà sous Louis XII de les exterminer ; mais ce prince humain y envoya l'illustre Laurent Bureau , bourguignon , son confesseur , prélat sage & éclair-

ré, pour les prêcher & les convertir, vers 1500.

François I, pressé par les moines & le cardinal de Tournon, qui étoit dur, ordonna de les détruire s'ils ne rentroient dans le sein de l'église. Le célèbre Chasteneuz, Autunois, alors premier président du parlement d'Aix, qui inclinoit à la douceur, empêcha toute la vie l'exécution de l'arrêt de mort du parlement d'Aix rendu le 18 novembre 1540, contre ces malheureux; mais après la mort de ce grand magistrat, Jean Meynier d'Opede, son successeur, poussé par les évêques & le vice-légat d'Avignon, marcha contre eux avec des troupes, brûla leurs villages, & fit passer les habitans au fil de l'épée.

Nous ne répéterons pas les scènes tragiques de cet événement cruel: elles ont été livrées à l'horreur de la postérité par un grand maître qui réunit les couleurs fortes de Rembrandt à la délicatesse du pinceau de Raphaël. Il n'y a plus dans ce village que quatre feux & demi de cadastre. (C.)

MERINGUES, f. f. *en terme de Confiseur*, c'est un petit ouvrage fort joli & fort facile à faire, ce sont des especes de massépains de pâte d'œufs dont on a séparé les blancs, de rapure de citron & de sucre fin en poudre. Au milieu des *meringues* on met un grain de fruit confit selon la saison, comme cerise, framboise, &c.

MÉRIONETSHIRE, (Géogr.) province d'Angleterre dans la partie septentrionale du pays de Galles, avec titre de comté, borné au nord par les comtés de Carnavan & de Denbigh; est, par celui de Montgomery; sud, par ceux de Radnov & de Cardighan; ouest, par la mer d'Irlande. On lui donne 108 milles de tour, & environ 500 mille arpens. C'est un pays montueux, où l'on fait un grand trafic de coton. La plus haute montagne de la Grande Bretagne, appelée *Kader-idris*, est dans cette province. (D. J.)

MÉRISIER, f. m. (Botan.) espece de cerisier sauvage à fruit noir, *cerasus sylvestris*, *fructu nigro*, I. B. 1. 220. *cerasus major*, *ac sylvestris*, *fructu subdulci*, *nigro colore inficiente*, C. B. P. 450.

C'est un grand arbre dont le tronc est

droit, l'écorce extérieure de couleur brune ou cendrée, tachetée & lisse; l'écorce intérieure est verdâtre. Son bois est ferme, tirant sur le roux; ses feuilles sont oblongues, plus grandes que celles du prunier, profondément crénelées, luisantes, un peu ameres.

Ses fleurs sortent plusieurs ensemble comme d'une même gaine, portées sur des pédicules courts, un peu rouges, semblables à celles des autres cerisiers; quand elles sont passées, il leur succede des fruits presque ronds, petits, charnus, doux, avec une légère amertume, agréables, remplis d'un suc noir qui teint les mains: nous nommons ces fruits *cerises noires*.

On les mange nouvellement cueillies; on en boit la liqueur fermentée & distillée; enfin on en tire une eau spiritueuse, soit en les arrosant de bon vin & les distillant après les avoir pilées avec les noyaux, soit en versant leur suc exprimé sur des cerises fraîchement cueillies & pilées, les laissant bien fermenter, jusqu'à ce qu'elles aient acquis une saveur vineuse: alors on les distille pour en tirer un esprit ardent; & c'est dans les proportions de force & d'agrément de cet esprit que consiste l'art des distillateurs qui en font commerce. (D. J.)

MÉRISIER, grand arbre qui se trouve dans les bois des pays tempérés de l'Europe, au Mississipi, dans le Canada, &c. Il fait une tige très-droite; il prend une grosseur proportionnée & uniforme: ses branches se rangent par gradation; elles s'étendent en largeur & se soutiennent. Son écorce est lisse, unie & d'un gris cendré assez clair. Ses feuilles sont belles, grandes, longues, dentelées, pointues, & d'un verd assez clair; mais elles deviennent d'un rouge foncé en automne avant leur chute. L'arbre donne au printemps une grande quantité de fleurs blanches qui ont une teinte légère de couleur pourpre; elles sont remplacées par des fruits charnus, succulens, d'un goût passable, qui renferment un noyau dans lequel est la semence. Il y a deux sortes de *merisiers*, l'un à fruit noir, qui est le plus commun; & l'autre à fruit rouge,

qui a le plus d'utilité relativement aux pépinières. Ces arbres sont agrestes, très-robustes; ils viennent assez promptement; ils subsistent dans les plus mauvais terrains; ils se plaisent dans les lieux élevés & exposés au froid, & ils réussissent très-aisément à la transplantation.

On multiplie le *merisier* en faisant semer les noyaux au mois de juillet dans le temps de la maturité du fruit; ils leveront au printemps suivant: on pourra même attendre jusqu'au mois de février pour les semer; mais si on n'avoit pas eu la précaution de les conserver dans du sable ou de la terre, ils ne leveroient qu'au second printemps. Les jeunes plants seront assez forts au bout de deux ans pour être mis en pépinière; ce qu'il faudra faire au mois d'octobre, avec la seule attention de couper le pivot & les branches latérales; mais il faut bien se garder de couper le sommet des arbres; ce retranchement leur causeroit du retard, & les empêcheroit de faire une tige droite. L'année suivante ils seront propres à servir de sujets pour greffer en écusson des cerisiers de basse tige; mais si l'on veut avoir des arbres greffés en haute tige, il faudra attendre la quatrième: c'est le meilleur sujet pour greffer toutes les espèces de bonnes cerises.

On peut se procurer des *merisiers* en faisant prendre dans les bois des plants de sept à huit piés de hauteur: le mois d'octobre ou celui de février sont les temps propres à la transplantation. Un auteur anglais, M. Ellis, assure qu'à quarante ans ces arbres sont à leur point de perfection; & il a observé que des *merisiers* dont il avoit fendu au mois d'avril l'écorce extérieure avec la pointe d'un couteau, sans blesser l'écorce intérieure, avoient pris plus d'accroissement en deux ou trois ans, que d'autres *merisiers* auxquels on n'avoit pas touché, n'avoient fait en quinze ans.

Le *merisier* est peut-être l'arbre qui réussit le mieux à la transplantation pour former du bois & pour garnir des places vuides. M. de Buffon, à qui j'ai vu faire de grandes épreuves dans cette partie, & qui a fait planter des arbres de toutes espèces pour mettre des terrains en bois,

y a fait employer entr'autres beaucoup de *merisiers*. Dans des terres très-fortes, très-dures, très-froides, couvertes d'une quantité extrême d'herbes sauvages, le *merisier* a été l'espèce d'arbre qui a le mieux réussi, le mieux repris, & le mieux profité, sans aucune culture. On observe que le terrain en question est environné de grandes forêts où il n'y a point de *merisiers*, & qu'on n'en trouve qu'à trois lieues de-là: ainsi on ne peut dire pour raison du succès que les *merisiers* étoient naturalisés dans le pays, qu'ils s'y plaisoient, ni que ce terrain dût leur convenir particulièrement, puisqu'il est bien acquis au contraire qu'il faut à cet arbre une terre légère, sablonneuse & pierreuse.

Le fruit de cet arbre, que l'on nomme *merise*; est succulent, extrêmement doux, bon à manger; les *merises* rouges sont moins douces que les noires: celles-ci sont d'un grand usage pour les ratafias; elles en font ordinairement la base. On en peut faire aussi de bonne eau-de-vie.

Le bois du *merisier* est rougeâtre, très-fort, très-dur; il est veiné, sonore & de longue durée; il est presque d'aussi bon service que le chêne pour le dedans des bâtimens. Sa couleur rouge devient plus foncée en le laissant deux ou trois ans sur la terre après qu'il est coupé; il est très-propre à faire des meubles, tant parce qu'il est veiné & d'une couleur agréable, qu'à cause qu'il prend bien le poli & qu'il est facile à travailler: en sorte qu'il est recherché par les Ebénistes, les Menuisiers, les Tourneurs, & de plus par les Luthiers.

Le *merisier* a donné une très-jolie variété, qui est à fleur double: on peut l'employer dans les bosquets, où elle sera d'un grand agrément au printemps; elle donne à la fin d'avril la plus grande quantité de fleurs très-doubles, qui sont d'une blancheur admirable. Cette variété ne porte point de fruit: on la multiplie aisément par la greffe en écusson sur le *merisier* ordinaire qui fait toujours un grand arbre; mais si l'on ne veut l'avoir que sous la forme d'un arbrisseau, il faudra la greffer aussi en écusson sur le cerisier sauvage dont le fruit est très-amer,

que l'on nomme à Paris *mahaleb*, en Bourgogne *canot* ou *quenot*, & à Orléans *canout*.

**MÉRITE**, *s. m.* (*Droit naturel.*) Le *mérite* est une qualité qui donne droit de prétendre à l'approbation, à l'estime & à la bienveillance de nos supérieurs ou de nos égaux, & aux avantages qui en sont une suite.

Le *démérite* est une qualité opposée qui, nous rendant digne de la désapprobation & du blâme de ceux avec lesquels nous vivons, nous force pour ainsi dire de reconnoître que c'est avec raison qu'ils ont pour nous ces sentimens, & que nous sommes dans la triste obligation de souffrir les mauvais effets qui en sont les conséquences.

Ces notions de *mérite* & de *démérite* ont donc, comme on le voit, leur fondement dans la nature même des choses, & elles sont parfaitement conformes au sentiment commun & aux idées généralement reçues. La louange & le blâme, à en juger généralement, suivent toujours la qualité des actions, suivant qu'elles sont moralement bonnes ou mauvaises. Cela est clair à l'égard du législateur; il se démentiroit lui-même grossièrement, s'il n'approuvoit pas ce qui est conforme à ses loix, & s'il ne condamnoit pas ce qui y est contraire; & par rapport à ceux qui dépendent de lui, ils sont par cela même obligés de régler là-dessus leurs jugemens.

Comme il y a de meilleures actions les unes que les autres, & que les mauvaises peuvent aussi l'être plus ou moins, suivant les diverses circonstances qui les accompagnent & les dispositions de celui qui les fait, il en résulte que le *mérite* & le *démérite* ont leurs degrés. C'est pourquoi, quand il s'agit de déterminer précisément jusqu'à quel point on doit imputer une action à quelqu'un, il faut avoir égard à ces différences; & la louange ou le blâme, la récompense ou la peine, doivent avoir aussi leurs degrés proportionnellement au *mérite* ou au *démérite*. Ainsi, selon que le bien ou le mal qui provient d'une action est plus ou moins considérable; selon qu'il y avoit plus ou

moins de facilité ou de difficulté à faire cette action ou à s'en abstenir; selon qu'elle a été faite avec plus ou moins de réflexion & de liberté; selon que les raisons qui devoient nous y déterminer ou nous en détourner étoient plus ou moins fortes, & que l'intention & les motifs en sont plus ou moins nobles, l'imputation s'en fait aussi d'une manière plus ou moins efficace, & les effets en sont plus avantageux ou fâcheux.

Mais pour remonter jusqu'aux premiers principes de la théorie que nous venons d'établir, il faut remarquer que dès que l'on suppose que l'homme se trouve par sa nature & par son état assujetti à suivre certaines règles de conduite, l'observation de ces règles fait la perfection de la nature humaine, & leur violation produit au contraire la dégradation de l'un & de l'autre. Or nous sommes faits de telle manière que la perfection & l'ordre nous plaisent par eux-mêmes, & que l'imperfection, le désordre & tout ce qui y a rapport nous déplaît naturellement. En conséquence nous reconnoissons que ceux qui répondant à leur destination sont ce qu'ils doivent & contribuent au bien du système de l'humanité, sont dignes de notre approbation, de notre estime, & de notre bienveillance; qu'ils peuvent raisonnablement exiger de nous ces sentimens, & qu'ils ont quelque droit aux effets qui en sont les suites naturelles. Nous ne saurions au contraire nous empêcher de condamner ceux qui par un mauvais usage de leurs facultés dégradent leur propre nature; nous reconnoissons qu'ils sont dignes de désapprobation & de blâme, & qu'il est conforme à la raison que les mauvais effets de leur conduite retombent sur eux. Tels sont les vrais fondemens du *mérite* & du *démérite*, qu'il suffit d'envisager ici d'une vue générale.

Si deux hommes sembloient à nos yeux également vertueux, à qui donner la préférence de nos suffrages? ne vaudroit-il pas mieux l'accorder à un homme d'une condition médiocre, qu'à l'homme déjà distingué, soit par la naissance, soit par les richesses? Cela paroît d'abord ainsi; cependant, dit Bacon, le *mérite*

est plus rare chez les grands que parmi les hommes d'une condition ordinaire, soit que la vertu ait plus de peine à s'allier avec la fortune, ou qu'elle ne soit guere l'héritage de la naissance : en sorte que celui qui la possède se trouvant placé dans un haut rang, est propre à dédommager la terre des indignités communes de ceux de sa condition. ( *D. J.* )

MÉRITE, en Théologie, signifie la bonté morale des actions des hommes, & la récompense qui leur est due.

Les Scholastiques distinguent deux sortes de mérite par rapport à Dieu ; l'un de congruité, l'autre de condignité, ou comme ils s'expriment, *meritum de congruo*, & *meritum de condigno*.

*Meritum de congruo*, le mérite de congruité est lorsqu'il n'y a pas une juste proportion entre l'action & la récompense : en sorte que celui qui récompense supplée par sa bonté ou par sa libéralité à ce qui manque à l'action ; tel est le mérite d'un fils par rapport à son pere, mais ce mérite n'est appelé mérite qu'improprement.

*Meritum de condigno*, le mérite de condignité est, quand il y a une juste estimation & une égalité absolue entre l'action & la récompense, comme entre le travail d'un ouvrier & son salaire.

Les prétendus Réformés n'admettent point de mérite de condignité ; c'est un des points entr'autres en quoi ils different d'avec les Catholiques.

Le mérite, soit de congruité, soit de condignité, exige diverses conditions, tant du côté de la personne qui mérite que du côté de l'acte méritoire & de la part de Dieu qui récompense.

Pour le mérite de condignité, ces conditions sont, de la part de la personne qui mérite, 1°. qu'elle soit juste, 2°. qu'elle soit encore sur la terre : de la part de l'acte méritoire, qu'il soit, 1°. libre & exempt de toute nécessité, même simple & relatif ; 2°. moralement bon & honnête ; 3°. surnaturel & rapporté à Dieu. Enfin, de la part de Dieu qui récompense, il faut qu'il y ait promesse ou obligation de couronner telle ou telle bonne œuvre.

Le mérite de congruité n'exige pas cette

derniere condition, mais il suppose dans la personne qui mérite qu'elle est encore en cette vie, mais non pas qu'elle soit juste, puisque les actes de piété par lesquels un pécheur se dispose à obtenir la grace, peuvent lui mériter de congruo ; 2°. de la part de l'acte, qu'il soit libre, bon & surnaturel dans son principe, c'est-à-dire fait avec le secours de la grace.

On ne peut pas mériter de congruo la premiere grace actuelle, mais bien la premiere grace sanctifiante & la persévérance ; mais on ne peut mériter celle-ci de condigno, non plus que la premiere grace sanctifiante, quoiqu'on puisse mériter la vie éternelle d'un mérite de condignité. Montagne, *traité de la grace, quest. viij. article 2. paragr. 2.*

MÉRITE MILITAIRE ( *l'ordre du* ), a été institué par Louis XV, le 10 mars 1759, en faveur des officiers de la religion protestante, qui servent en France.

Il y a trois grand-croix, quatre commandeurs & les chevaliers.

La marque distinctive de cet ordre est un ruban gros-bleu avec une croix d'or à huit pointes pommetées, & anglée de quatre fleurs de lis de même, au centre est une épée en pal, la pointe en haut ; & pour légende ces mots : *Pro virtute bellica*. Au revers est une couronne de laurier & cette légende : *Ludovicus XV instituit 1759.* ( *G. D. L. T.* )

MERKUFAT, f. m. ( *Hist. mod.* ) nom que les Turcs donnent à un officier qui est sous le *testerdar* ou grand trésorier ; sa fonction est de disposer des deniers destinés à des usages pieux. ( — )

MERLAN, f. m. ( *Hist. nat. Ichthyolog.* ) poisson de la mer océane ; il ressemble beaucoup au merlus, voyez MERLUS, par la forme du corps : il a les yeux grands, très-clairs & blancs, la bouche de moyenne grandeur, & les dents petites. Il differe du merlus en ce qu'il a trois nageoires sur le dos, tandis que le merlus n'en a que deux ; les côtés du corps sont marqués par une ligne longitudinale & tortueuse, qui s'étend depuis les ouïes jusqu'à la queue : le merlan mange de petits poissons, tels que les aphyes, les goujons, &c. & il les avale tout entiers ; sa chair est

légère , & très-facile à digérer. Rondelet , *Hist. des poissons part. I. liv. IX. chap. ix.* Voyez POISSON.

MÉRLE , f. m. *merula vulgaris* , (*Hist. nat. Ornith.*) oiseau qui est de la grosseur de la litorne , ou à-peu-près , il pèse quatre onces ; il a huit pouces neuf lignes de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des pattes , & neuf pouces huit lignes jusqu'au bout de la queue. Dans le mâle , cette longueur est de dix pouces & quelques lignes ; le bec a un pouce de long , il est en entier d'un jaune de saffran dans le mâle ; tandis que la pointe & la racine sont noirâtres dans la femelle ; le dedans de la bouche se trouve jaune dans l'un & l'autre sexe. Les mâles ont le bec noirâtre pendant la première année de leur âge , ensuite il devient jaune , de même que le tour des paupières : les vieux *merles* mâles sont très-noirs en entier ; les femelles & les jeunes mâles ont au contraire une couleur plutôt brune que noire , ils diffèrent encore des premiers en ce que la gorge est roussâtre , & la poitrine cendrée. Quand les *merles* sont jeunes , on ne peut distinguer les mâles d'avec les femelles. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile , la quatrième est la plus longue de toutes. La queue a quatre pouces deux lignes de longueur ; elle est composée de douze plumes toutes également longues , excepté l'extérieure de chaque côté qui est un peu plus courte ; les pattes ont une couleur noire ; le doigt extérieur & celui de derrière sont égaux. La femelle pond quatre ou cinq œufs d'une couleur bleuâtre , parsemés d'un grand nombre de petits traits bruns. Le mâle chante très-bien.

Cet oiseau construit l'extérieur de son nid avec de la mousse , du chaume , de petits brins de bois , des racines fibreuses , &c. il se sert de boue pour lier le tout ensemble ; il enduit l'intérieur de boue ; & au lieu de pondre ses œufs sur l'enduit , comme fait la grive , il le garnit de petits haillons , de poils & d'autres matières plus douces que la boue , pour empêcher que ses œufs ne se cassent & pour que les petits soient couchés plus mollement. Il aime à se laver & à vivre seul , il nettoie ses

plumes avec son bec. On trouve des *merles* blancs dans les Alpes sur le mont Apennin & sur les autres montagnes fort élevées. Willughby , *Ornith.* Voyez OISEAU.

MERLE BLEU ou MOINEAU SOLITAIRE , *passer solitarius dichus* ; oiseau qui est de la grosseur du *merle* , auquel il ressemble parfaitement par la forme du corps. Il a la tête & le cou fort gros ; le dessus de la tête est d'une couleur cendrée obscure , & le dos d'un bleu foncé & presque noir , excepté les bords extérieurs des plumes qui sont d'un blanc sale. Les plumes des épaules & celles qui recouvrent les grandes plumes des ailes ont la même couleur que le dos ; il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes qui sont toutes brunes , à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui est plus courte que les autres , parmi lesquelles il y en a quelques-unes qui ont la pointe blanche. La queue est longue d'une palme , & composée de douze plumes d'un brun presque noir. Toute la face inférieure de l'oiseau , c'est-à-dire la poitrine , le ventre & les cuisses , ont des lignes transversales , les unes de couleur cendrée , les autres noires , & d'autres blanches ; ces taches sont comme ondoyantes. La couleur du ventre ressemble à celle du coucou ; la gorge & la partie supérieure de la poitrine ne sont pas cendrées. On y voit au contraire des taches blanches avec un peu de roux ; le bec est droit , noirâtre , un peu plus long , un peu plus gros & plus fort que celui de la grive. Les pattes sont courtes & noires ; les piés & les ongles ont cette même couleur. L'oiseau sur lequel on a fait cette description , étoit femelle. Selon Aldrovande les mâles sont plus beaux , ils sont en entier d'une couleur bleue pourprée. Willughby dit avoir vu un mâle à Rome , dont le dos principalement étoit d'un bleu obscur pourpré. Le *merle* chante très agréablement , sa voix imite le son d'une flûte ; il apprend aisément à parler , il se plaît à être seul , il reste sur les vieux édifices. Willughby , *Ornith.* Voyez OISEAU.

MERLE A COLLIER , *merula torquata* , oiseau qui est de la grosseur du *merle* ordinaire , ou un peu plus gros , la face

supérieure du corps est d'une couleur brune noirâtre. On le distingue aisément du *merle*, en ce qu'il a au-dessous de la gorge un collier blanc de la largeur du doigt, & de la figure d'un croissant. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez OISEAU.*

**MERLE D'EAU**, *merula aquatica*, oiseau qui est un peu plus petit que le *merle* ordinaire; il a le dos d'une couleur noirâtre, mêlée de cendre, & la poitrine très-blanche; il fréquente les eaux, il se nourrit de poissons, & il plonge quelquefois sous les eaux, quoiqu'il ressemble par l'habitude du corps aux oiseaux terrestres, & qu'il ait les piés comme eux. Raii, *Synop. meth. Voyez OISEAU.*

**MERLE COULEUR DE ROSE**, *merula rosea*. Aldrov. oiseau qui est un peu plus petit que le *merle*; il a le dos, la poitrine & la face supérieure des ailes de couleur de rose ou de couleur de la chair. La tête est garnie d'une huppe; les ailes, la queue & la racine du bec sont noires, le reste du bec est de couleur de chair; les pattes sont d'une couleur jaune, semblable à-peu-près à celle du saffran. Cet oiseau se trouve dans les champs, & se tient sur le fumier. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez OISEAU.*

**MERLE**, **TOURD**, **ROCHAU**, *merula*, poisson de mer, assez ressemblant par la forme du corps à la perche de rivière; il est d'un bleu noirâtre; la couleur du mâle est moins foncée que celle de la femelle & tire plus sur le violet. Ce poisson a la bouche garnie de dents pointues & courbes, il reste sur les rochers, & il se nourrit de moufle, de petits poissons, d'oursins, &c. Aristote dit que la couleur des *merles* devient plus foncée, c'est-à-dire plus noire au commencement du printemps, & qu'elle s'éclaircit en été. Rondelet, *Histoire des poiss. part. I. liv. VI. chap. v.*

**MERLETTE**, f. f. dans le *Blason*, petit oiseau qu'on représente sans piés & même sans bec. On s'en sert pour distinguer les cadets des aînés. Il y en a qui l'attribuent en particulier au quatrième frère. *Voyez DIFFÉRENCE.*

Elles sont le plus souvent en nombre dans l'écu, & signifient les voyages d'outre-

mer, parce qu'on prétend que ces oiseaux passent la mer chaque année.

Du Bouchet de Villeflix, à Paris; d'argent à la merlette de sable, au chef d'azur chargé de trois besans d'or.

Guerna de Berenger, en Orléanois; d'argent à trois merlettes de sable.

Bongard d'Arfilly, à Bourges; de gueules à trois merlettes d'argent. (G. D. L. T.)

**MERLIN**, f. m. terme de *Corderie*, est une sorte de corde ou aussière composée de trois fils commis ensemble par le tortillement.

Le *merlin* se fabrique de la même manière que le bitord, à l'exception qu'on l'ourdit avec trois fils, au lieu que le bitord n'en a que deux, & que le toupin, dont on se sert pour le *merlin*, doit avoir trois rainures. *Voyez l'article CORDERIE.*

**MERLINER une voile**, (*Marine.*) c'est coudre la voile à la ralingue par certains endroits avec du *merlin*.

**MERLON**, f. m. en *Fortification*, est la partie du parapet entre deux embrasures. *Voyez PARAPET & EMBRASURE.* Ce mot vient du latin corrompu *merula* ou *merla*, qui signifie un *creneau*. Il a ordinairement 8 à 9 piés de long du côté extérieur du parapet, & 15 du côté de l'intérieur ou de la ville. Il a la même hauteur & la même épaisseur que le parapet. *Chambers.*

**MERLOU**, (*Géog.*) autrefois *Mello*, petite baronie de France en Picardie, au diocèse de Beauvais; elle a donné le nom à l'illustre maison de Mello, & appartient présentement à celle de Luxembourg. *Long. 20. latit. 49. 10. (D. J.)*

**MERLU** voyez **MERLE**.

**MERLUCHE**, voyez **MORUE**.

**MERLUCHE & MORUE**, (*Diète.*) voyez *l'article particulier POISSON SALÉ*, sous *l'article POISSON*, (*Diète.*)

**MERLUCLE**, voyez **MORUE**.

**MERLUS**, f. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson qui se trouve dans la haute mer, il croît jusqu'à une coudée & plus; il a les yeux grands, le dos d'un gris cendré, le ventre blanc, la queue plate, la tête allongée & aplatie. L'ouverture de la bouche est grande, & la mâchoire inférieure

rière un peu longue & plus large que la supérieure ; les deux mâchoires & le palais sont garnis de dents aiguës & courbées en arrière ; il y a aussi au fond de la bouche & de l'œsophage des os durs & raboteux ; l'anus est situé plus en avant que dans la plupart des autres poissons. Le *merlus* a deux nageoires près des ouïes, deux un peu au-dessous & plus près de la bouche, une longue qui s'étend depuis l'anus jusqu'à la queue, une sur le dos qui correspond à la précédente, & une plus petite placée près de la tête : il a sur les côtés du dos une ligne qui s'étend depuis les yeux jusqu'à la queue. Les *merlus* qui vivent dans l'eau pure en pleine mer ont la chair tendre & de bon goût, ceux au contraire qui restent dans les endroits fangeux, deviennent gluans & de mauvais goût. Le foie de ce poisson peut être comparé pour la délicatesse à celui du surmulet. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. liv. IX. chap. viij. Voy. POISSON.*

MERLUS, laite d'un, (*Science microscop.*) M. Leeuwenhoek, après avoir observé la laite ou le *semen d'un merlus* vivant au microscope, en conclut qu'il contient plus d'animalcules qu'il n'y a d'hommes vivans sur la surface de la terre dans un même temps ; car il calcule que cent grains de sable faisant le diamètre d'un pouce, il suit qu'un pouce cubique contiendrait un million de grains de sable ; & comme il a trouvé que la laite du *merlus* est d'environ quinze pouces cubiques, elle doit contenir quinze millions de quantités aussi grandes qu'un grain de sable ; mais si chacune de ces quantités contient dix mille de ces petits animaux, il doit y en avoir dans toute la laite cent cinquante mille millions.

Maintenant pour trouver avec quelque vraisemblance le nombre des hommes qui vivent sur toute la terre dans un même temps, il remarque que la circonférence d'un grand cercle est de 5400 milles de Hollande ; d'où il conclut que toute la surface de la terre contient 9, 276, 218 de ces milles carrés ; & supposant qu'un tiers de cette surface ou 3, 092, 072 milles est une terre sèche, & qu'il n'y a d'habité que les deux tiers de ce dernier nombre,

Tome XXI.

ou 2, 061, 382 milles ; supposant encore que la Hollande & la Westfrise ont 22 milles de longueur & 7 de largeur, ce qui fait 154 milles carrés, la partie habitable du monde sera 13, 385 la grandeur de la Hollande & Westfrise.

Si l'on suppose à présent que le nombre des habitans de ces deux provinces est d'un million, & que les autres parties du monde soient aussi peuplées que celle-là, (ce qui est hors de vraisemblance), il y aura 13, 385 millions d'ames sur toute la terre ; mais la laite de ce *merlus* contient 150, 000 millions de ces petits animaux, elle en contient donc dix fois plus qu'il n'y a d'hommes sur la terre.

On peut calculer d'une autre manière le nombre de ces petits animaux ; car l'auteur du *Speçtacle de la nature* dit que trois curieux ont compté avec toute l'attention dont ils ont été capables, combien il entroit d'œufs d'une *merlus* femelle dans le poids d'une drachme, & ils se sont trouvés d'accord dans les nombres qu'ils avoient mis par écrit ; ils pesèrent ensuite toute la masse, & prenant huit fois la somme d'une drachme pour chaque once qui contient huit drachmes, toutes les sommes réunies produisirent le total de 9 millions 334 mille œufs.

Supposons maintenant (comme le fait M. Leeuwenhoek par le *semen masculinum* des grenouilles) qu'il y a dix mille animaux petits dans la laite pour chaque œuf de la femelle, il s'en suit que puisque la laite de la femelle s'est trouvée contenir neuf millions 334 mille œufs, la laite du mâle contiendra 93 mille 440 millions de petits animaux ; ce qui, quoique bien au-dessous du premier calcul, est toujours sept fois autant que toute l'espèce humaine.

Pour trouver la grandeur comparative de ces petits animaux, M. Leeuwenhoek plaça auprès d'eux un cheveu de sa tête, lequel à travers de son microscope paroït avoir un pouce de largeur, & il trouva que ce diamètre pouvoit aisément contenir soixante de ces animaux ; par conséquent leurs corps étant sphériques, il s'en suit qu'un corps dont le diamètre ne seroit que de l'épaisseur de ce cheveu, en contiendrait 216 mille.

G g g g

Il observa finalement que lorsque l'eau où il avoit délayé la semence d'un *merlus* étoit exhalée, les petits corps de ces petits animaux se mettoient en piece, ce qui n'arrivoit point à ceux de la semence d'un belier. Il attribue cette différence à la plus grande consistance & fermeté du corps du belier, la chair d'un animal étant plus compacte que celle d'un poisson.

Dans la laite d'une autre sorte de *merlus*, nommé *jack* en anglois, on distingue au-moins dix mille petits animaux dans une quantité qui n'est pas plus grande qu'un grain de sable, qui sont exactement semblables en apparence à ceux du *merlus* ordinaire, mais plus forts & plus vifs. *V. Baker, Microscop. observations. (D. J.)*

**MERLUS**, (*Pêche.*) La pêche du *merlus* ne se pratique que dans la baie d'Audierne, à trois ou quatre lieues seulement au large; le poisson se tient ordinairement sur des fonds de sable un peu vaseux, il fuit les fonds durs & couverts de rochers; quand il est bien préparé, sa qualité ne differe guere de celle de l'Amérique, les chairs aux connoisseurs en paroissent un peu plus coriaces; la pêche commence à la fin d'Avril & finit à la saint Jean.

Les pêcheurs qui font cette pêche ont chacun plusieurs lignes; l'ain ou l'hameçon est garni d'un morceau de chair d'orphie ou d'aiguille que l'on pêche exprès pour cet usage; les rets sont dérivans; deux hommes de l'équipage nagent continuellement, parce qu'autrement les pêcheurs ne prendroient rien. La meilleure pêche se fait la nuit sur les fonds de trente brasses de profondeur.

Pour saler & faire sécher le *merlus*, on lui coupe la tête & on le fend par le ventre du haut en bas, on le met dans le sel pendant deux fois vingt-quatre heures, d'où on le retire pour le laver dans l'eau de mer, on l'expose à terre au soleil pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'il soit bien sec, après quoi on le met en grenier dans les magasins jusqu'à ce qu'on le porte à Bordeaux, pour y être vendu en paquets de deux cents livres pesant.

**MERLUSINE**, f. f. (*terme de Blason.*) sirene qui paroît dans une cuve; elle sert de cimier à la maison de la Ro-

chefoucaud & à quelques autres maisons.

L'origine de ce cimier vient d'une comtesse de Lufignem nommée Merlusine, laquelle étoit fort absolue & commandoit à tous ses vassaux avec une telle autorité, que lorsqu'elle leur envoyoit des lettres ou patentes scellées de son sceau ou cachet, sur lequel étoit gravée une sirene, il falloit obéir dans l'instant; & de-là les vassaux la nommerent *magicienne*.

Il y a un vieux roman, intitulé *Merlusine*, qui eut beaucoup de vogue en son temps. (*G. D. L. T.*)

**MERLUT**, f. m. (*Mégisserie.*) on appelle *peaux en merlut*, des peaux de boucs, de chevres & de moutons, en poil & laine, qu'on fait sécher à l'air sur des cordes, afin de pouvoir les conserver sans qu'elles se corrompent, en attendant qu'elles puissent se passer en chamois. *Voyez MÉGIE.*

**MEROCTE**, f. f. (*Hist. nat.*) pierre fabuleuse dont il est fait mention dans Pline, qui nous dit qu'elle étoit d'un verd de porreau, & fuintoit du lait.

**MÉROË**, ÎLE DE, (*Géog. anc.*) île ou plutôt presqu'île de la haute Egypte. Ptolomée, l. *IV. c. viij.* dit qu'elle est formée par le Nil qui la baigne à l'occident, & par les fleuves Astape & Astaboras qui la mouillent du côté de l'orient. Diodore & Strabon donnent à cette île 120 lieues de longueur sur 40 de large, & à la ville de Méroë 16 degrés 30' de latitude septentrionale.

Il n'y a rien de plus célèbre dans les écrits des anciens que cette île de Méroë, ni rien de plus difficile à trouver par les modernes. Si ce que les anciens en ont raconté est véritable, cette île pouvoit mettre en armes deux cents cinquante mille hommes, & nourrir jusqu'à quatre cents mille ouvriers. Elle renfermoit plusieurs villes, dont la principale étoit celle de Méroë qui servoit de résidence aux reines; je dis aux reines, parce qu'il semble que c'étoient des femmes qui régnoient dans ce pays-là, puisque l'histoire en cite trois de suite, & toutes ces trois s'appelloient *Candace*: Pline nous apprend que depuis long-temps ce nom étoit commun aux reines de Méroë.

Mais la difficulté de trouver cette île dans la Géographie moderne, est si grande, que le pere Tellez, jésuite, & autres, se sont laissé persuader qu'elle étoit imaginaire; cependant le moyen de révoquer en doute son existence, après tous les détails qu'en ont fait les anciens? Pline rapporte que Simonide y a demeuré cinq ans, & qu'après lui, Aristocréon, Bion & Basilis, ont décrit sa longueur, sa distance de Syene & de la mer Rouge, sa fertilité, sa ville capitale, & le nombre des reines qu'elle a eues pour souveraines. Ludolf, sans avoir mieux réussi que le pere Tellez à trouver cette île, n'a pas douté néanmoins qu'elle n'existât.

Les peres Jésuites qui ont été en Ethiopie, semblent convaincus que l'île de Méroé n'est autre chose que le royaume de Gojam, qui est presque tout entouré de la riviere du Nil; en forme de presqu'île; mais cette presqu'île qui fait le royaume de Gojam est formée par le Nil seul; point d'Astape, point d'Astaboras, je veux dire, aucune riviere que l'on puisse supposer être l'Astape & l'Astaboras, ce qui est contre la description que les anciens en ont faite. Ajoutez que la ville de Méroé, capitale du pays, étoit placée entre le 16 & le 17 degré de latitude septentrionale, & le royaume de Gojam ne passe pas le 13 degré.

L'opinion de M. de Lisle est donc la seule vraisemblable. Il conjecture que l'île de Méroé des anciens est ce pays qui est entre le Nil & les rivieres de Tacaze & de Dender, & il établit cette conjecture par la situation du pays, par les rivieres qui l'arrosent, par son étendue, par sa figure, & par quelques autres singularités communes à l'île de Méroé, & au pays en question. Voyez-en les preuves dans les *Mém. de l'acad. des Sc. ann. 1708*. Je remarquerai seulement que la riviere de Tacaze a bien l'air d'être en effet l'Astaboras des anciens, & le Dender d'être l'Astape, parce qu'il n'y a que ces deux rivieres, au-moins de quelque considération, qui entrent immédiatement dans le Nil du côté de l'orient. (D. J.)

MEROPE, (Astron.) est le nom que

les astronomes donnent à l'une des sept pleiades.

*Septima mortali Mérope, tibi Sysiphe nupsit,  
Pœnitæ & facti sola pudore laiet.*

Ovid. *Fast. lib. IV, v. 175.*

C'est ainsi qu'Ovide explique pourquoi on avoit coutume de dire qu'il y a sept pleiades, quoiqu'on n'en distingue que six à la vue simple. Au reste avec des lunettes on en distingue un bien plus grand nombre. Voy. PLEIADÉS, &c. (M. DE LA LANDE.)

MÉROPES, (Géog. anc.) anciens peuples de l'île de Cos, l'une des Sporades, voisine de la Doride. Elle fut appelée Μεροπης, de Mérops, l'un de ses rois, dont la fille nommée Cos ou Coos donna depuis son nom à cette île. Les Méropes de l'île de Cos étoient contemporains d'Hercule. Plutarque décrit une statue qu'ils avoient érigée dans l'île de Délos, en l'honneur d'Apollon. (D. J.)

MÉROPS, voyez GUÉPIER.

MÉROS, s. m. (Hist. nat. Ichthyol.) grand poisson d'Amérique, nommé par les Brésiliens *aigupuguacu*. Il a cinq ou six piés de long, une tête très-grosse, une gueule large, sans aucune dent. Ses nageoires sont au nombre de cinq, étendues sur toute la longueur du dos, presque jusqu'à la queue; leur partie antérieure est armée de pointes; la nageoire de la queue est très-large sur-tout à l'extrémité. Les écailles de ce poisson sont fort petites; son ventre est blanc; sa tête, son dos, & ses côtés sont d'un gris brun. (D. J.)

MÉROS ou MÉRUS, (Géog. anc.) montagne de l'Inde, selon Strabon, Théophraste, Élien, Méla, & autres. Elle étoit consacrée à Jupiter. Les anciens donnent des noms bien différens à cette montagne. Elle est appelée *Nysa* par Pline, l. VIII. c. xxxix. *Sacrum*, par Trogus; &, par Polien, *Tricoryphus*, à cause de ses trois sommets. (D. J.)

MÉROU, (Géog.) ville d'Asie en Perse, dans le Khorasan. Elle a produit plusieurs savans hommes; & Jacut assure qu'il y a vu trois bibliothèques, dans l'une desquelles il y avoit quelque mille volumes

manuscrits. L'agrément de sa situation, la pureté de son air, la fertilité de son terroir, & les rivières qui l'arrosent en font un séjour délicieux. Elle est assez également éloignée de Nichapour, de Hérat, de Balk, & de Bôcara. *Long.* 81. *lat.* 37. 40.

C'est dans cette ville que mourut en 1072 Alp-Arslan, second sultan de la dynastie des Selgincides, & l'un des plus puissans monarques de l'Asie. On y lit cette épitaphe sur son tombeau : " Vous » tous qui avez vu la grandeur d'Alp- » Arslan élevée jusqu'aux cieux, venez la » voir à Mérou ensevelie dans la poussière ». (*D. J.*)

MÉROUÉE, III<sup>e</sup> roi de France, (*Hist. de France.*) successeur de Clodion. L'origine de ce prince est incertaine : on fait seulement qu'il étoit fils de la femme de Clodion : on lui donnoit pour père une divinité de la mer : cette fable qui prouve la grossièreté des peuples qui l'adoptèrent, rendroit suspecte la vertu de la femme de Clodion, si l'on ne savoit quelle étoit la fainteté des mariages parmi les Francs, dans les temps voisins de leur origine : cette princesse put recourir à ce stratagème pour enchaîner la vengeance du roi qui devoit respecter dans cette adulation la maîtresse d'un dieu. Peut-être aussi que la reine avoit eu Mérouée d'un autre lit : & ce conte put être imaginé pour lui faire obtenir la préférence sur ses frères qui, dans cette supposition, avoient plus de droit à la couronne ( nous parlons ici par figure, car la couronne n'étoit point encore le symbole de la royauté parmi les Francs, ) auprès d'un peuple qui n'admettoit pour le gouverner que les princes du sang le plus illustre. Toujours est-il certain que Mérouée eut à soutenir une guerre longue & sanglante contre un fils de Clodion que l'histoire ne nomme pas, & qu'il ne parvint à l'exclure de la royauté qu'en faisant alliance avec les Romains : on a prétendu que Childéric, son fils, étoit allié à Rome cimenter les nœuds de cette alliance, qui prouve que les Francs dès lors offroient une puissance respectable. Cette conjecture est fondée sur le rapport de Priscus, qui dit avoir vu dans cette

ancienne capitale du monde un prince Franc, dont les traits conviennent assez au fils de Mérouée. Cette guerre civile excitée par la rivalité de ces princes, accéléra la chute de l'empire d'Occident & de celui d'Orient ; car celui-ci ne fut plus qu'un fantôme dès que l'autre fut détruit. Le fils de Clodion qui voyoit son ennemi soutenu par une puissance aussi formidable que les Romains, se mit sous la protection des Huns, les seuls peuples en état de les vaincre ; & telle fut la cause ou l'occasion de la fameuse invasion d'Attila dans les Gaules. Mérouée voulut en vain défendre Cologne contre un aussi terrible ennemi, il en fut chassé : cette ville fut brûlée, & Childéric son fils tomba au pouvoir du vainqueur. Des écrivains ont prétendu qu'il fut dépouillé du pays que les Francs occupoient au-delà du Rhin, & que son rival en resta paisible possesseur. Cette opinion est en quelque sorte justifiée ; les rois de Thuringe, dont parlent les écrivains de la première race, pouvoient bien descendre de ce prince. Au reste Mérouée fut bien dédommagé de cette perte après la défaite des Huns, à laquelle il eut beaucoup de part ; les Francs, à l'époque de sa mort, étoient en possession de Soissons, de Châlons, du Vermandois, d'Arras, de Cambrai, de Tournai, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, de Terouane & de Boulogne. Mérouée mourut en 457, après un règne d'environ dix ans, laissant ses états à Childéric son fils. L'histoire ne nous a pas conservé le nom de sa femme : elle est également muette sur celui de ses enfans. (*M--Y.*)

MÉROVINGIEN, subst. & adj. masc. (*Hist. de France.*) nom que l'histoire donne aux princes de la première race des rois de France, parce qu'ils descendoient de Mérouée. Cette race a régné environ 333 ans, depuis Pharamond jusqu'à Charles Martel, & a donné 36 souverains à ce royaume.

M. Gibert (*Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*) tire le mot de Mérovingien, de Marobodicus, roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & ont formé le nom de Mérouée par l'analogie.

de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire, après avoir essayé d'établir que le nom de *Mérovigien* ne fut connu que sous les commencemens de la deuxième race (ce que nie M. Gibert), dans un temps où il étoit devenu nécessaire de distinguer la famille régnante de celle à qui elle succédoit, rend à Mérovée, l'aïeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné son nom à la première race de nos rois; & sa raison, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, est que, suivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient seulement son parent, de *stirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée la filiation de cette race n'est plus interrompue. C'est un procès entre ces deux savans, & je crois que M. Freret le gagneroit. (D. J.)

\* MERRAIN ou MÉRAIN, f. m. (Tonnelier.) Les tonneliers donnent ce nom à des planches ordinairement fendues avec le coutre, qui servent à former les douves des tonneaux, fûts ou futailles.

MERS, LE (Géog.) quelques François disent, & mal-à-propos, la *Marche*; province maritime de l'Ecosse septentrionale, avec titre de comté. Elle abonde en blé & en pâturages. Elle est située à l'orient de la province de Tvedale, & au midi de celle de Lothian, sur la mer d'Allemagne. La rivière de Lauder donne le nom de *Lauderdale* à la vallée qu'elle arrose dans cette province. La famille de Douglas jouit aujourd'hui du comté de *Mers*. (D. J.)

MERSBOURG, (Géog.) en latin moderne *Martinopolis*; ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe en Misnie, avec un évêché suffragant de Magdebourg, aujourd'hui sécularisé. Elle appartient à l'électeur de Saxe. Henri I gagna près de cette ville, en 933, une fameuse bataille sur les Hongrois. Le comte de Tilly la prit en 1631, les Suédois ensuite, & depuis les Impériaux & les Saxons. Son évêché a été fondé par l'empereur Othon I. *Mersbourg* est sur la Sala, à 4 milles S. O. de Hall; 8 N. O. de Leipzick; 23 N. O. de Dresde. Long. 30. 2. lat. 51. 28. (D. J.)

MERSEY, (Géog.) rivière d'Angleterre. Elle a sa source dans la province d'Yorck, prend son cours entre les comtés de Lancastre au nord, & de Chester au midi, & finit par se rendre dans la mer d'Irlande, où elle forme le port de Liverpool. (D. J.)

MERTOLA, (Géog.) autrefois Myrtilis; ancienne petite ville de Portugal dans l'Alentéjo. Elle est forte par sa situation, & devoit être opulente du temps des Romains, si l'on en juge par des monumens d'antiquités, comme colonnes & statues qu'on y a déterrées. Cette ville fut prise sur les Maures par dom Sanche en 1239. Elle est auprès de la Guadiana, dans l'endroit où cette rivière commence à porter bateau, à 24 lieues S. d'Evora, 40 de Lisbonne. Long. 10. 20; lat. 37. 30. (D. J.)

MERVEILLE, f. f. (Hist. anc. Philol.) voyez MIRACLE, & l'article suivant MERVEILLES DU MONDE.

MERVEILLES DU MONDE, (Hist. anc.) On en compte ordinairement sept; savoir, les pyramides d'Egypte, les jardins & les murs de Babylone, le tombeau qu'Arthemise reine de Carie éleva au roi Mausole son époux, à Halycarnasse; le temple de Diane à Ephese; la statue de Jupiter Olympien, par Phidias; le colosse de Rhodes; le phare d'Alexandrie. Voy. PYRAMIDE, MAUSOLÉE, COLOSSE, &c.

MERVEILLES DU DAUPHINÉ, (Hist. nat.) On a donné ce nom à quelques objets remarquables que l'on trouve en France, dans la province de Dauphiné. L'ignorance de l'Histoire naturelle & la crédulité ont fait trouver du merveilleux dans une infinité de choses qui, vues avec des yeux non prévenus, se trouvent ou fausses ou dans l'ordre de la nature. Les *merveilles du Dauphiné* en fournissent une preuve. On en a compté sept à l'exemple des sept merveilles du monde.

1<sup>o</sup>. La première de ces merveilles est la *fontaine ardente*; elle se trouve au haut d'une montagne qui est à trois lieues de Grenoble, & à une demi-lieue de Vif. S. Augustin dit qu'on attribuoit à

cette fontaine la propriété singulière d'*éteindre un flambeau allumé, & d'allumer un flambeau éteint; ubi faces ardentes extinguuntur, & accenduntur extinctæ. De civitate Dei, l. XXI. c. vij.* Si cette fontaine a eu autrefois cette propriété, elle l'a entièrement perdue actuellement; l'on n'y voit quant-à-présent qu'un petit ruisseau d'eau froide; il est vrai que l'on assure que ce ruisseau a changé de cours, & qu'il passoit autrefois par un endroit d'où quelquefois on voyoit sortir des flammes & de la fumée occasionées suivant les apparences par quelque petit volcan ou feu souterrain qui échauffoit les eaux de ce ruisseau, & qui par le changement qu'il a pu causer dans le terrain, lui a fait changer de place.

2°. *La tour sans venin.* On a prétendu que les animaux venimeux ne pouvoient point y vivre, ce qui est contredit par l'expérience, vu qu'on y a porté des serpens & des araignées qui ne s'en sont point trouvés plus mal. Cette tour est à une lieue de Grenoble, au-dessus de Seyssins, sur le bord du Drac. Elle s'appelle *Pariset*. Autrefois il y avoit auprès une chapelle dédiée à S. Verain, dont par corruption on a fait *sans venin*.

3°. *La montagne inaccessible.* C'est un rocher fort escarpé, qui est au sommet d'une montagne très-élevée, dans le petit district de Trièves, à environ deux lieues de la ville de Die. On l'appelle le *mont de l'aiguille*. Aujourd'hui cette montagne n'est rien moins qu'inaccessible.

4°. *Les caves de Sassenage.* Ce sont deux roches creusées qui se voient dans une grotte située au-dessus du village de Sassenage, à une lieue de Grenoble. Les habitans du pays prétendent que ces deux caves se remplissent d'eau tous les ans au 6 de Janvier; & c'est d'après la quantité d'eau qui s'y amasse, que l'on juge si l'année sera abondante. On dit que cette fable a été entretenue par des habitans du pays qui avoient soin d'y mettre de l'eau au temps marqué. On

trouvè au même endroit les pierres connues sous le nom de *pierres d'hirondelle* ou de *pierres de Sassenage*. Voyez *HIRONDELLE*, ( *Pierre d'*).

5°. *La manne de Briançon*, que l'on détache des mélézes qui se trouvent sur les montagnes du voisinage, ce qui n'est rien moins qu'une *merveille*.

6°. *Le pré qui tremble*; c'est une île placée au milieu d'un étang, ou lac du territoire de Gap, appellé le *lac Pelhotier*. Il est à présumer que ce pré est formé par un amas de roseaux & de plantes mêlés de terre, qui n'ont point une consistance solide. On trouve des prairies tremblantes au-dessus de tous les endroits qui renferment de la tourbe. Voyez l'article *TOURBE*.

7°. *La grotte de Notre-Dame de la Balme*; elle ressemble à toutes les autres grottes, étant remplie de stalactites & de congélations, ou concrétions pierreuses. On dit que du temps de François I il y avoit un abîme au fond de cette grotte, dans lequel l'eau d'une rivière se perdoit avec un bruit effrayant; aujourd'hui ces phénomènes ont disparu.

Aux *merveilles* qui viennent d'être décrites, quelques auteurs en ajoutent encore d'autres; telles sont la *fontaine vineuse*, qui est une source d'une eau minérale qui se trouve à Saint-Pierre d'Argenson, elle a, dit-on, un goût vineux, & est un remède assuré contre la fièvre; ce goût aigret est commun à un grand nombre d'eaux minérales acidules. Le *ruisseau de Barberon* est encore regardé comme une *merveille* du Dauphiné; par la quantité de ses eaux on juge de la fertilité de l'année. Enfin on peut mettre encore au même rang les *eaux thermales de la motte*, qui sont dans le Graisivaudan, à cinq lieues de Grenoble sur le bord du Drac; elles sont, dit-on, très-efficaces contre les paralysies & les rhumatismes (---)

*MERVEILLE DU PEROU*, voyez *BELLE-DE-NUIT*.

*MERVEILLE, Pomme de (Botan. exot.)* c'est ainsi qu'on nomme en françois le

fruit du genre de la plante étrangere que les Botanistes appellent *momordica*. Voyez **MOMORDICA**.

**MERVEILLEUX**, adj. (*Littérai.*) terme consacré à la poésie épique, par lequel on entend certaines fictions hardies, mais cependant vraisemblables, qui étant hors du cercle des idées communes, étonnent l'esprit. Telle est l'intervention des divinités du Paganisme dans les poèmes d'Homere & de Virgile. Tels sont les êtres métaphysiques personifiés dans les écrits des modernes, comme la Discorde, l'Amour, le Fanatisme, &c. C'est ce qu'on appelle autrement *machines*. Voyez **MACHINES**.

Nous avons dit sous ce mot que même dans la *merveilleux*, le vraisemblable a ses bornes, & que le merveilleux des anciens ne conviendrait peut-être pas dans un poème moderne. Nous n'examinerons ni l'un ni l'autre de ces points.

1°. Il y a dans le *merveilleux* une certaine discrétion à garder, & des convenances à observer; car ce *merveilleux* varie selon les temps, ce qui paroît tel aux Grecs & aux Romains ne l'est plus pour nous. Minerve & Junon, Mars & Vénus, qui jouent de si grands rôles dans l'Iliade & dans l'Enéide, ne seroient aujourd'hui dans un poème épique que des noms sans réalité, auxquels le lecteur n'attacheroit aucune idée distincte, parce qu'il est né dans une religion toute contraire, ou élevé dans des principes tout différens. « L'Iliade est pleine de dieux & de combats, dit M. de Voltaire dans son *essai sur la poésie épique*; ces sujets plaisent naturellement aux hommes: ils aiment ce qui leur paroît terrible, ils sont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de forçiers qui les effraient. Il y a des fables pour tout âge; il n'y a point de nation qui n'ait eu les siennes ». Voilà sans doute une des causes du plaisir que cause le *merveilleux*; mais pour le faire adopter, tout dépend du choix, de l'usage & de l'application que le poète fera des idées reçues dans son siècle & dans sa nation, pour imaginer ces fictions qui frappent, qui étonnent & qui plaisent;

ce qui suppose également que ce *merveilleux* ne doit point choquer la vraisemblance. Des exemples vont éclaircir ceci: qu'Homere dans l'Iliade fasse parler des chevaux, qu'il attribue à des trépiés & à des statues d'or la vertu de se mouvoir, & de se rendre toutes seules à l'assemblée des dieux; que dans Virgile des monstres hideux & dégoûtans viennent corrompre les mets de la troupe d'Enée; que dans Milton les anges rebelles s'amuse à bâtir un palais imaginaire dans le moment qu'ils doivent être uniquement occupés de leur vengeance; que le Tasse imagine un perroquet chantant des chansons de sa propre composition: tous ces traits ne sont pas assez nobles pour l'épopée, ou forment du sublime extravagant. Mais que Mars blessé jette un cri pareil à celui d'une armée; que Jupiter par le mouvement de ses sourcils ébranle l'Olympe; que Neptune & les Tritons dégagent eux-mêmes les vaisseaux d'Enée enflés dans les Syrtes; ce *merveilleux* paroît plus sage & transporte les lecteurs. De-là il s'ensuit que pour juger de la convenance du *merveilleux*, il faut se transporter en esprit dans les temps où les Poètes ont écrit, épouser pour un moment les idées, les mœurs, les sentimens des peuples pour lesquels ils ont écrit. Le *merveilleux* d'Homere & de Virgile considéré de ce point de vue, sera toujours admirable: si l'on s'en écarte il devient faux & absurde; ce sont des beautés que l'on peut nommer *beautés locales*. Il en est d'autres qui sont de tous les pays & de tous les temps. Ainsi dans la *Lusiade*, lorsque la flotte portugaise commandée par Vasco de Gama, est prête à doubler le cap de Bonne-Espérance, appelé alors le *Promontoire des Tempêtes*, on aperçoit tout-à-coup un personnage formidable qui s'éleve du fond de la mer; sa tête touche aux nues; les tempêtes, les vents, les tonnerres sont autour de lui; ses bras s'étendent sur la surface des eaux. Ce monstre ou ce dieu est le gardien de cet océan, dont aucun vaisseau n'avoit encore fendu les flots. Il menace la flotte, il se plaint de l'audace des Portugais qui viennent lui disputer l'empire.

de ces mers ; il leur annonce toutes les calamités qu'ils doivent effuyer dans leur entreprise. Il étoit difficile d'en mieux allégorier la difficulté, & cela est grand en tout temps & en tout pays sans doute. M. de Voltaire, de qui nous empruntons cette remarque, nous fournira lui-même un exemple de ces fictions grandes & nobles qui doivent plaire à toutes les nations & dans tous les siècles. Dans le septième chant de son poëme, saint Louis transporte Henri IV en esprit au ciel & aux enfers ; enfin il l'introduit dans le palais des destins, & lui fait voir sa postérité & les grands hommes que la France doit produire. Il lui trace les caractères de ces héros d'une manière courte, vraie, & très-intéressante pour notre nation. Virgile avoit fait la même chose, & c'est ce qui prouve qu'il y a une sorte de *merveilleux* capable de faire par-tout & en tout temps les mêmes impressions. Or à cet égard il y a une sorte de goût universel, que le poëte doit connoître & consulter. Les fictions & les allégories, qui sont les parties du système *merveilleux*, ne sauroient plaire à des lecteurs éclairés, qu'autant qu'elles sont prises dans la nature, soutenues avec vraisemblance & justesse, enfin conformes aux idées reçues ; car si, selon M. Despréaux, il est des occasions où

*Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable,*

à combien plus forte raison, une fiction pourra-t-elle ne l'être pas, à moins qu'elle ne soit imaginée & conduite avec tant d'art, que le lecteur sans se défier de l'illusion qu'on lui fait, s'y livre au contraire avec plaisir & facilite l'impression qu'il en reçoit ? Quoique Milton soit tombé à cet égard dans des fautes grossières & inexcusables, il finit néanmoins son poëme par une fiction admirable. L'ange qui vient par l'ordre de Dieu pour chasser Adam du Paradis terrestre, conduit cet infortuné sur une haute montagne : là l'avenir se peint aux yeux d'Adam ; le premier objet qui frappe sa vue, est un homme d'une douceur qui le touche, sur lequel fond un autre homme féroce qui le massacre. Adam comprend alors

ce que c'est que la mort. Il s'informe qui sont ces personnes, l'ange lui répond que ce sont ses fils. C'est ainsi que l'ange met en action sous les yeux même d'Adam, toutes les suites de son crime & les malheurs de sa postérité, dont le simple récit n'auroit pu être que très-froid.

Quant aux êtres personifiés, quoique Boileau semble dire qu'on peut les employer tous indifféremment dans l'épopée,

*Là pour nous enchanter tout est mis en usage,  
Tout prend un corps, une ame, un esprit, un visage :*

il n'est pas moins certain qu'il y a dans cette seconde branche du *merveilleux*, une certaine discrétion à garder & des convenances à observer comme dans la première. Toutes les idées abstraites ne sont pas propres à cette métamorphose. Le péché par exemple, qui n'est qu'un être moral, fait un personnage un peu forcé entre la mort & le diable dans un épisode de Milton, admirable pour la justesse, & toutefois dégoutant pour les peintures de détail. Une règle qu'on pourroit proposer sur cet article, ce seroit de ne jamais entrelacer des êtres réels avec des êtres moraux ou métaphysiques ; parce que de deux choses l'une, ou l'allégorie domine & fait prendre les êtres physiques pour des personnages imaginaires, ou elle se dément & devient un composé bizarre de figures & de réalités qui se détruisent mutuellement. En effet, si dans Milton la mort & le péché préposés à la garde des enfers & peints comme des monstres, faisoient une scène avec quelque être supposé de leur espèce, la faute paroîtroit moins, ou peut-être n'y en auroit-il pas ; mais on les fait parler, agir, se préparer au combat vis-à-vis de Satan, que dans tout le cours du poëme, on regarde & avec fondement, comme un être physique & réel. L'esprit du lecteur ne bouleverse pas si aisément les idées reçues, & ne se prête point au changement que le poëte imagine & veut introduire dans la nature des choses qu'il lui présente, sur-tout lorsqu'il apperçoit entre elles un contraste marqué ; à quoi il faut ajouter qu'il en est

est de certaines passions comme de certaines fables, toutes ne font pas propres à être allégorisées ; il n'y a peut-être que les grandes passions, celles dont les mouvemens sont très-vifs & les effets bien marqués, qui puissent jouer un personnage avec succès.

2°. L'intervention des dieux étant une des grandes machines du *merveilleux*, les poètes épiques n'ont pas manqué d'en faire usage, avec cette différence que les anciens n'ont fait agir dans leurs poésies que les divinités connues dans leur temps & dans leur pays, dont le culte étoit au-moins assez généralement établi dans le paganisme, & non des divinités inconnues ou étrangères, ou qu'ils auroient regardé comme faussement honorées de ce titre : au-lieu que les modernes persuadés de l'absurdité du paganisme, n'ont pas laissé que d'en associer les dieux dans leurs poèmes, au vrai Dieu. Homère & Virgile ont admis Jupiter, Mars & Vénus, &c. Mais ils n'ont fait aucune mention d'Orus, d'Isis, & d'Osiris, dont le culte n'étoit point établi dans la Grèce ni dans Rome, quoique leurs noms n'y fussent pas inconnus. N'est-il pas étonnant après cela de voir le Camouens faire rencontrer en même tems dans son poème Jésus-Christ & Vénus, Bacchus & la Vierge Marie? Saint-Didier, dans son poème de Clovis, ressusciter tous les noms des divinités du paganisme, leur faire exciter des tempêtes, & former mille autres obstacles à la conversion de ce prince? Le Tasse a eu de même l'inadvertance de donner aux diables, qui jouent un grand rôle dans la Jérusalem délivrée, les noms de Pluton & d'Alecton. " Il est étrange, » dit à ce sujet M. de Voltaire dans son » *Essai sur la poésie épique*, que la plu- » part des poètes modernes soient tom- » bés dans cette faute. On diroit que » nos diables & notre enfer chrétien au- » roient quelque chose de bas & de ri- » dicule, qui demanderoit d'être enno- » bli par l'idée de l'enfer païen. Il est » vrai que Pluton, Proserpine, Rhada- » mante, Tiphphone, sont des noms » plus agréables que Belzebut & Asta- » roth : nous rions du mot de *diable*,

Tome XXI.

» nous respectons celui de *furie*, &c.»

On peut encore alléguer en faveur de ces auteurs qu'accoutumés à voir ces noms dans les anciens poètes, il ont insensiblement & sans y faire trop d'attention, contracté l'habitude de les employer comme des termes connus dans la fable & plus harmonieux pour la versification que d'autres qu'on y pourroit substituer. Raison frivole, car les poètes païens attachoient aux noms de leurs divinités quelque idée de puissance, de grandeur, de bonté relative aux besoins des hommes : or un poète chrétien n'y pourroit attacher les mêmes idées sans impiété ; il faut donc conclure que dans sa bouche le nom de Mars, d'Apollon, de Neptune ne signifient rien de réel & d'effectif. Or qu'y a-t-il de plus indigne d'un homme sensé que d'employer ainsi de vains sons, & souvent de les mêler à des termes par lesquels il exprime les objets les plus respectables de la religion? Personne n'a donné dans cet excès aussi ridiculement que Sannazar, qui dans son poème *de partu Virginis*, laisse l'empire des enfers à Pluton, auquel il associe les Furies, les Gorgones & Cerbere, &c. Il compare les îles de Crète & de Delos, célèbres dans la fable, l'une par la naissance de Jupiter, l'autre par celle d'Apollon & de Diane ; avec Bethléem, & il invoque Apollon & les Muses dans un poème destiné à célébrer la naissance de Jésus-Christ.

La décadence de la Mythologie entraîne nécessairement l'exclusion de cette sorte de *merveilleux* dans les poèmes modernes. Mais à son défaut, demande-t-on, n'est-il pas permis d'y introduire les anges, les saints, les démons, d'y mêler même certaines traditions ou fabuleuses ou suspectes, mais pourtant communément reçues?

Il est vrai que tout le poème de Milton est plein de démons & d'anges ; mais aussi son sujet est unique ; & il paroît difficile d'assortir à d'autres le même *merveilleux*. " Les Italiens, dit M. de » Voltaire, s'accoutument assez des » saints, & les Anglois ont donné beau- » coup de réputation au diable ; mais » des idées qui seroient sublimes pour

H h h h

» eux ne nous paroîtroient qu'extrava-  
 » gantes. On se moqueroit également,  
 » ajoute-t-il, d'un auteur qui emploie-  
 » roit les dieux du paganisme, & de  
 » celui qui se serviroit de nos saints.  
 » Vénus & Junon doivent rester dans  
 » les anciens poèmes grecs & latins. Sainte  
 » Genevieve, saint Denis, saint Roch,  
 » & saint Christophe, ne doivent se  
 » trouver ailleurs que dans notre lé-  
 » gende. »

» Quant aux anciennes traditions, il  
 » pense que nous permettrions à un au-  
 » teur françois qui prendroit Clovis pour  
 » son héros, de parler de la sainte am-  
 » poule qu'un pigeon apporta du ciel dans  
 » la ville de Rheims pour oindre le Roi,  
 » & qui se conserve encore avec foi dans  
 » cette ville; & qu'un Anglois qui chan-  
 » teroit le roi Arthur auroit la liberté  
 » de parler de l'enchanteur Merlin...  
 » Après tout, ajoute-t-il, quelque ex-  
 » cusable qu'on fût de mettre en œuvre  
 » de pareilles histoires, je pense qu'il  
 » vaudroit mieux les rejeter entière-  
 » ment : un seul lecteur sensé que ces  
 » faits rebutent, méritant plus d'être  
 » ménagé qu'un vulgaire ignorant qui les  
 » croit. »

Ces idées, comme on voit, réduisent à très-peu de choses les privilèges des poètes modernes par rapport au *merveilleux*, & ne leur laissent plus, pour ainsi dire, que la liberté de ces fictions où l'on personifie des êtres : aussi est-ce la route que M. de Voltaire a suivie dans sa *Henriade*, où il introduit à la vérité saint Louis comme le père & le protecteur des Bourbons, mais rarement & de loin-à-loin; du reste ce sont la Discorde, la Politique, le Fanatisme, l'Amour, &c. personifiés qui agissent, interviennent, forment les obstacles, & c'est peut-être ce qui a donné lieu à quelques critiques, de dire, que la *Henriade* étoit dénuée de fictions, & ressembloit plus à une histoire qu'à un poème épique.

Le dernier commentateur de Boileau remarque, que la poésie est un art d'illusion qui nous présente des choses imaginées comme réelles : quiconque, ajoute-t-il, voudra réfléchir sur sa propre expé-

rience se convaincra sans peine que ces choses imaginées ne peuvent faire sur nous l'impression de la réalité, & que l'illusion ne peut être complète qu'autant que la poésie se renferme dans la créance commune & dans les opinions nationales : c'est ce qu'Homère a pensé; c'est pour cela qu'il a tiré du fond de la créance & des opinions répandues chez les Grecs tout le *merveilleux*, tout le surnaturel, toutes les machines de ses poèmes. L'auteur du livre de Job, écrivant pour les Hébreux, prend ses machines dans le fond de leur créance; les Arabes, les Turcs, les Persans en usent de même dans leurs ouvrages de fiction, ils empruntent leurs machines de la créance mahométane & des opinions communes aux différens peuples du levant. En conséquence on ne sauroit douter qu'il ne fallût puiser le *merveilleux* de nos poèmes dans le fond même de notre religion, s'il n'étoit pas incontestable que,

*De la foi d'un chrétien les mystères terribles*

*D'ornemens égayés ne sont point susceptibles.*

Boileau, *Art. poét.*

C'est la réflexion que le Tasse & tous ses imitateurs n'avoient pas faite. Et dans une autre remarque il dit que les *merveilles* que Dieu a faites dans tous les temps conviennent très-bien à la poésie la plus élevée, & cite en preuve les cantiques de l'Écriture sainte & les psaumes. Pour les *fictions vraisemblables*, ajoute-t-il, qu'on imagineroit à l'imitation des *merveilles* que la religion nous offre à croire, je doute que nous autres François nous en accommodions jamais : peut-être même n'aurons-nous jamais de poème épique capable d'enlever tous nos suffrages, à moins qu'on ne se borne à faire agir les différentes passions humaines. Quelque chose que l'on dise, le *merveilleux* n'est point fait pour nous, & nous n'en voudrions jamais que dans des sujets tirés de l'Écriture-sainte, encore ne fera-ce qu'à condition qu'on ne nous donnera point d'autres *merveilles* que celles qu'elle décrit. En vain se fonderoit-on dans les sujets profanes sur le *merveilleux* admis dans

nos opéra : qu'on le dépouille de tout ce qui l'accompagne , j'ose répondre qu'il ne nous amusera pas une minute.

Ce n'est donc plus dans la poésie moderne qu'il faut chercher le *merveilleux* , il y seroit déplacé , & celui seul qu'on y peut admettre réduit aux passions humaines personnifiées , est plutôt une allégorie qu'un *merveilleux* proprement dit. *Princip. sur la lecture des Poètes , tome II. Voltaire , Essai sur la poésie épique , œuvres de M. Boileau Despréaux , nouvelle édit. par M. de Saint-Marc , tome II.*

*Observations sur l'article merveilleux.* On peut distinguer dans la poésie deux especes de *merveilleux*.

Le *merveilleux naturel* est pris , si j'ose dire , sur la dernière limite des possibles ; la vérité y peut atteindre , & la simple raison peut y ajouter foi. Tels sont les extrêmes en toutes choses , les événemens sans exemple , les caractères , les vertus , les crimes inouis , les jeux du hasard qui semblent annoncer une fatalité marquée , ou l'influence d'une cause qui préside à ces accidens ; telles sont les grandes révolutions dans le physique , les déluges , les tremblemens de terre , les bouleversemens qui ont changé la face du globe , ouvert un passage à l'Océan dans les profondes vallées qui séparent l'Europe de l'Afrique ou la Suède de l'Allemagne , rompu la communication du nord de l'Amérique & de l'Europe , englouti peut-être la grande île Atlantique , & mis à sec les bancs de sable qui forment l'Archipel de la Grèce & celui de l'Inde , peut-être aussi élevé si haut les volcans de l'ancien & du nouveau monde. Tels sont aussi , dans le moral , les grandes incursions & les vastes conquêtes , le renversement des empires , & leur succession rapide , sur-tout , lorsque c'est un seul homme dont le génie & le courage ont produit ces grands changemens ; tels sont par conséquent les caractères & les génies d'une force , d'une vigueur , d'une élévation extraordinaires. Tels sont enfin les événemens particuliers , dont la rencontre semble ordonnée par une puissance supérieure.

Aristote en donne pour exemple la chute

de la statue de Miris sur le meurtrier de Miris. Le théâtre grec est rempli de ces rencontres merveilleuses : tel est le sort d'Oreste cru meurtrier d'Oreste , & sur le point d'être immolé par Iphigénie , sa sœur ; tel est le sort d'Égisthe , cru meurtrier d'Égisthe , & sur le point d'être immolé par Merope , sa mere ; tel est le sort d'Œdipe , meurtrier de Laïus , son pere ; & cherchant lui-même à découvrir le meurtrier de Laïus.

L'histoire présente plusieurs de ces hazards , dont la poésie pourroit au besoin faire une sorte de prodige ; de ce nombre est la naissance d'Alexandre le même jour que fut brûlé le temple de Diane à Ephèse ; Carthage & Corinthe détruites dans une même année ; Prague emportée d'assaut le 28 novembre 1631 , par Jean-George , électeur de Saxe , & par escalade le même jour 28 novembre 1641 , par son arrière-petit-fils ; la pluie qui lave le visage de Britannicus à ses funérailles ; & y fait découvrir les traces du poison ; l'orage qu'il y eut à Pau le jour de la mort de Henri IV , où l'on dit que le tonnerre brisa les armes du roi sur la porte du château dans lequel ce prince étoit né , & qu'un taureau appelé *le roi des taureaux* , à cause de sa beauté , effrayé de ce coup de foudre , se tua en se précipitant dans les fossés du château : ce qui fit que dans toute la ville le peuple cria : *le roi est mort.*

Ces circonstances que l'on remarque dans les événemens publics , sont aussi quelquefois assez singulieres & assez frappantes dans les événemens particuliers pour y jeter du *merveilleux*. Telle seroit par exemple l'aventure de ce jeune guerrier qui , par amour , ayant mis sur son cœur les lettres de sa maîtresse le jour d'une bataille , reçut une balle au même endroit où il avoit mis ces lettres , & dut la vie à ce bouclier précieux.

De ce même genre de *merveilleux* sont toutes ces descriptions des poètes , où sans sortir des bornes de la nature , l'imagination renchérit tant qu'elle peut sur la réalité , ce qui fait de la fiction un continuel enchantement.

Le *merveilleux surnaturel* est l'entre-  
H h h h 2

mise des êtres qui n'étant pas soumis aux loix de la nature, y produisent des accidens au dessus de ses forces, ou indépendans de ses loix.

Il est dit dans l'article précédent : « Mi-  
» nerve & Junon, Mars & Vénus qui  
» jouent de si grands rôles dans l'*Illiade*  
» & dans l'*Enéide*, ne seroient aujourd'  
» d'hui dans un poëme épique que des  
» noms sans réalité, auxquels le lecteur  
» n'attacheroit aucune idée distincte, par-  
» ce qu'il est né dans une religion toute  
» contraire, ou élevé dans des principes  
» tout différens. Il est dit que la chute de la  
» mythologie entraîne nécessairement l'ex-  
» clusion de cette sorte de *merveilleux*,  
» & que l'illusion ne peut être complète  
» qu'autant que la poésie se renferme dans  
» la créance commune. Il est dit qu'en  
» vain se fonderoit-on, dans les sujets  
» profanes, sur le *merveilleux* admis dans  
» nos opéra, & que si on le dépouille de  
» tout ce qui l'y accompagne, on ose  
» répondre que ce *merveilleux* ne nous  
» amusera pas une minute.»

Ces spéculations démenties par l'expérience, ne sont fondées que sur une fausse supposition, savoir, que la poésie, pour produire son effet, demande une illusion complète.

Il est démontré qu'au théâtre, où le prestige poétique a tant de force & de charmes, non seulement l'illusion n'est pas entière, mais ne doit pas l'être; il en est de même à la lecture, sans quoi l'impression faite sur les esprits seroit souvent pénible & douloureuse. Voy. VRAI-SEMBLANCE.

Le lecteur n'a donc pas besoin que le *merveilleux* soit pour lui un objet de créance, mais un objet d'opinion hypothétique & passagère. C'est en poésie une donnée dont tous les peuples éclairés sont d'accord; tout ce qu'on y exige, ce sont les convenances ou la vérité relative; & celle-ci consiste à ne supposer dans un sujet que le *merveilleux* reçu dans l'opinion du temps & du pays où l'action s'est passée; en sorte qu'on ne nous donne à croire que ce que les peuples de ce temps-là ou de ce pays-là semblent avoir dû croire eux-mêmes. Alors par cette complaisance

que l'imagination veut bien avoir pour ce qui l'amule; nous nous mettons à la place de ces peuples; & pour un moment nous nous laissons séduire par ce qui les auroit séduits.

Ainsi autant il seroit ridicule d'employer le *merveilleux* de la mythologie ou de la magie, dans une action étrangère aux lieux & aux temps où l'on croyoit à l'une & à l'autre, autant il est raisonnable & permis de les employer dans les sujets auxquels l'opinion du temps & du pays les rend comme adhérentes. Et qui jamais a reproché l'emploi de la magie au Tasse; & à l'auteur du *Télémaque*, l'emploi du *merveilleux* d'Homère? Une piété trop délicate & trop timide pourroit seule s'en alarmer; mais ce que blâmeroit un scrupule mal entendu, le goût & le bon sens l'approuvent.

La seule attention qu'on doit avoir est de saisir bien au juste l'opinion des peuples à la place desquels on veut nous mettre, afin de ne pas faire du *merveilleux* un usage dont eux-mêmes ils seroient blessés. C'est ainsi, par exemple, qu'un poëte qui traiteroit aujourd'hui le sujet de la *Pharsale*, seroit obligé de faire ce qu'a fait Lucain, de s'interdire l'entremise des dieux dans la querelle de César & de Pompée. La raison en est qu'on ne se prête à l'illusion qu'autant qu'on suppose que les témoins de l'événement auroient pu s'y livrer eux-mêmes. Cette convention paroît singulière; & cependant rien n'est plus réel.

Il s'ensuit que dans les sujets modernes le *merveilleux* ancien ne peut être sérieusement employé; & c'est une perte immense pour la poésie épique.

Ce n'est pas que le *merveilleux* pour nous soit réduit, comme on l'a prétendu, à l'allégorie des passions humaines personnifiées. Avec de l'art, du goût & du génie, nos prophètes, nos anges, nos démons & nos saints peuvent agir décemment & dignement dans un poëme; & à la mal-adresse du Camouens, de Sannazar, de Saint-Didier, de Chapelain, &c. on peut opposer les exemples du Tasse, de Milton, de l'auteur d'*Athalie* & de celui de la *Henriade*.

Mais ce qui manque au *merveilleux* moderne, c'est d'être passionné. La divinité est inaltérable par essence, & tout le génie des poètes ne sauroit faire de Dieu qu'un homme, ce qui est une ineptie ou une impiété. Nos anges & nos saints, exempts de passions, seront des personnages froids, si on les peint dans leur état de calme & de béatitude, ou indécemment dénaturés, si on leur donne les mouvemens tumultueux du cœur humain.

Nos démons, plus favorables à la poésie, sont susceptibles de passions, mais sans aucun mélange ni de bonté, ni de vertu; une fureur plus ou moins atroce, une malice plus ou moins artificieuse & profonde, en deux mots le vice & le crime sont les seules couleurs dont on puisse les peindre.

Voilà les véritables raisons pour lesquelles on seroit insensé de croire pouvoir substituer, sans un extrême désavantage, le *merveilleux* de la religion à celui de la mythologie.

Les dieux d'Homere sont des hommes plus grands & plus forts que nature, soit au physique, soit au moral. La méchanceté, la bonté, les passions, les vices, les vertus, le pouvoir & l'intelligence au plus haut degré concevable, tout le système enfin du bien & du mal mis en action par le moyen de ces agens surnaturels; voilà le *merveilleux* favorable à la poésie. Mais quel effet produire sur l'âme des hommes, avec de pures intelligences, sans passions, ni vices, ni vertus, qui n'ont plus rien à espérer, à désirer, ni à craindre, & dont une tranquillité éternelle est l'immobile élément? Voyez aussi combien est absurde & puérile, dans le poème de Milton, le péril où il met les anges, & leur combat contre les démons?

Les deux magies rapprochent un peu plus le *merveilleux* de la religion de celui de la fable, en donnant aux deux puissances, infernale & céleste, des ministres passionnés, & dont il semble qu'on peut animer & varier les caractères; mais les magiciens eux-mêmes sont décidés bons ou méchants, par cela seul que le ciel, ou que l'enfer les seconde; & il n'est guere possible de les peindre que de l'une de ces deux couleurs. Les premiers poètes qui,

avec succès, ont employé cette machine, en doivent donc avoir usé tous les ressorts.

Quelle comparaison avec un système religieux, où non seulement les passions, les vertus, les talens, les arts, le génie, toute la nature intellectuelle & morale, mais les élémens, les saisons, tous les grands phénomènes de la nature physique, toutes les grandes productions avoient leurs dieux, plus ou moins dépendans, mais assez libres pour agir, chacun selon leur caractère?

Cet avantage des anciens sur les modernes est élégamment exprimé dans le poème de l'anti-Lucrece.

*O utinam, dum se regionibus infero sacris,  
Arentem in campum liceat deducere fontes  
Castalios, versis lata in viridaria dumis,  
Ac totam in nostros Aganippida fundere versus?  
Nec mihi, qua vestro quondam facondia vati,  
Non tam dulce melos, nec par est gratia cantus.  
Reddidit ille sua Graiorum somnia lingua;  
Nostra peregrina mandamus sacra loquelæ.  
Ille voluptatem & veneres, chæritumque choreas  
Carmine concelebrat; nos veri dogma severum:  
Triste sonant pulsa nostra testudine chordæ.  
Olli suppeditat dives natura leporis  
Quidquid habet, lætos summittens prodiga flores.  
Æneadum genitrix felicibus imperat arvis,  
Æreasque plagas recreat, pelagusque profundum.*

Quant aux personnages allégoriques, il faut renoncer à en faire jamais la machine d'un poème sérieux. On pourra bien les y introduire en épisodes passagers, lorsqu'on aura quelque idée abstraite, quelque circonstance morale à présenter sous des traits plus sensibles ou plus intéressans que la vérité nue, ou que celle-ci aura besoin d'un voile pour se montrer avec décence ou passer avec modestie. C'est ainsi que dans la *Henriade* la politique personnifiée est un ingénieux moyen de nous peindre la cour de Rome; c'est ainsi que dans le même poème, la peinture allégorique des vices rassemblés aux portes de l'enfer, est l'exemple le plus parfait de la vérité philosophique animée, embellie & rendue sensible aux yeux par la fiction :

*Là git la sombre envie , à l'œil timide & louche ,  
Versant sur des lauriers les poisons de sa bouche :  
Le jour blesse ses yeux dans l'ombre étincelans ;  
Triste amante des morts elle hait les vivans.  
Elle apperçoit Henri , se détourne & soupire.  
Auprès d'elle est l'orgueil , qui se plaît & s'admire ;  
La foiblesse au teint pâle , aux regards abattus,  
Tyran qui cede au crime & détruit les vertus ;  
L'ambition sanglante , inquiète , égarée ,  
De trônes , de tombeaux , d'esclaves entourée ;  
La tendre hypocrisie aux yeux pleins de douceur :  
(Le ciel est dans ses yeux , l'enfer est dans son cœur.)  
Le faux zèle étalant ses barbares maximes ,  
Et l'intérêt enfin , pere de tous les crimes.*

Les anciens ont eux-mêmes allégorisé quelques-unes de leurs épisodes , comme la ceinture de Vénus dans l'*Iliade* , & la jalousie de Turnus dans l'*Enéide*. Mais qu'on se garde bien de compter sur les personnages allégoriques , pour être constamment , comme les dieux d'Homere , les mobiles de l'action. Ces personnages ont deux défauts , l'un d'avoir en eux-mêmes trop de simplicité de caractère ; l'autre de n'avoir pas assez de consistance dans l'opinion.

J'oserois comparer un caractère poétique à un diamant qui n'a du jeu qu'autant qu'il a plusieurs faces , ou plutôt à un composé chymique dont la fermentation & la chaleur a pour cause la contrariété de ses éléments. Un caractère simple ne fermente jamais , il peut avoir de l'énergie & de l'impétuosité , mais il n'a qu'une impulsion sans aucune révolution en sens contraire & sur lui-même : l'envie fera toujours l'envie , & la vengeance la vengeance ; au lieu que le caractère moral de l'homme est composé , divers & changeant ; & des combats qu'il éprouve en lui-même résulte la variété & l'impétuosité de son action. Quel personnage allégorique peut-on imaginer jamais qui occupe la scène , comme le caractère d'Hermione ou celui d'Orosmane ?

Les dieux d'Homere , comme nous l'avons dit , sont des hommes passionnés ; au lieu que les personnages allégoriques sont des définitions personnifiées & immuables par essence.

D'un autre côté , l'opinion n'y attache

pas assez de réalité pour donner lieu à l'illusion poétique. Cette illusion n'est jamais complète ; mais lorsque le *merveilleux* a été réellement parmi les hommes un objet de créance , nous voulons bien pour un moment nous mettre à la place des peuples qui croyoient à ces fables , & dès-lors elles ont pour nous une espee de réalité ; mais les fictions allégoriques n'ont formé le système religieux d'aucun peuple du monde : on les voit naître çà & là de l'imagination des poètes , & on ne les regarde jamais que comme un jeu de leur esprit , ou comme une façon de s'exprimer symbolique & ingénieuse. L'allégorie ne peut donc jamais être la base du *merveilleux* de l'épopée , par la raison qu'en un simple récit elle ne fait jamais assez d'illusion. Ce n'est que dans le dramatique où l'objet présent en impose , qu'elle peut acquérir , par l'erreur des yeux , assez d'ascendant sur leur l'esprit ; & de-là vient que dans l'opéra d'*Armide* l'épisode de la haine fait toute son illusion.

Il n'y a donc plus pour nous que deux moyens d'introduire le *merveilleux* dans l'épopée : ou de le rendre épisodique , accidentel & passager , si c'est le *merveilleux* moderne ; & d'employer alors les vices , les vertus , les passions humaines , non pas allégoriquement , mais en réalité , à produire , animer & soutenir l'action ; ou , si l'on veut faire usage du *merveilleux* de la mythologie ou de celui de la magie , de prendre son sujet dans les temps & les lieux où l'on croyoit à ces prodiges. C'est ce qu'ont fait les deux hommes de génie à qui la France doit la gloire d'avoir deux poèmes épiques dignes d'être placés à côté des anciens. *VOYEZ VRAISEMBLANCE. (M. MARMONTEL.)*

MERVEROND , (*Géog.*) ville de Perse , située dans un très-beau territoire. Selon Tavernier , les géographes du pays la mettent à 88<sup>d</sup>. 40' de long. & à 34<sup>d</sup>. 30' de lat. (*D. J.*)

MERVILLE , (*Géogr.*) petite ville de la Flandre françoise , sur la Lys , à 3 lieues de Cassel. Elle appartient à la France depuis 1677. Long. 20 , 18 ; lat. 50 , 38.

MERUWE , (*Géogr.*) on nomme ainsi

cette partie de la Meuse, qui coule depuis Goreum jusqu'à la mer, & qui passe devant Dordrecht, Rotterdam, Schiedam, & la Brille. On appelle *vieille Meuse*, le bras de cette rivière qui coule depuis Dordrecht, entre l'île d'Ysselmonde, celle de Beyerland, & celle de Putten, & se joint à l'autre un peu au-dessous de Vlaedingen. (D. J.)

MERY-SUR-SEINE, (Géog.) petite ville de France dans la Champagne, à 5 lieues au-dessous de Troyes. Il y a un bailliage royal, & un prieuré de l'ordre de S. Benoît. Long. 21. 40. lat. 48. 15.

MERYCOLOGIE, en Anatomie, traité des glandes conglomérées; ce mot est composé du grec *μερυμα*, peloton, & *λογια*, traité, parce que les glandes conglomérées ressemblent à des pelotons: nous avons un livre in-40. de Peyer, imprimé en 1685, sous le titre de *Mirecologia*.

MES-AIR, (Maréchal.) air de manège qui tient du terre-à-terre & de la courbette. Voyez TERRE-A-TERRE & COURBETTE.

MESANGE, MESANGE-NONNETTE, f. f. (Hist. nat. Ichtiolog.) *fringillago*, seu *parus major*, oiseau qui est presque de la grandeur du pinson, à peine pèse-t-il une once; il a six pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue: l'envergeure est de huit pouces trois lignes; son bec est droit, noir, long d'un demi-pouce, & de médiocre épaisseur; les deux parties du bec sont d'égale longueur; la langue est large & terminée par quatre filamens: les pattes sont de couleur livide ou bleue; le doigt extérieur tient par le bas au doigt du milieu; la tête & le menton sont noirs: il y a de chaque côté au-dessous des yeux une large bande ou une grande tache blanche qui s'étend en arrière & sur les mâchoires; cette tache blanche est entourée par une bande noire; il y a sur le derrière de la tête une autre tache blanche qui est au-dessous de la couleur noire de la tête, & au-dessus de la couleur jaune du cou: les épaules, le cou, & le milieu du dos sont verdâtres ou d'un verd jaunâtre; le

croupion est de couleur bleuâtre, la poitrine & le ventre sont jaunes, & le bas-ventre est blanc. Il y a une bande ou un trait noir qui va depuis la gorge jusqu'à l'anus, en passant sur le milieu de la poitrine & du ventre. Les grandes plumes de l'aile sont brunes, à l'exception des bords qui sont blancs, ou en partie blancs & en partie bleus. Les bords extérieurs des trois plumes les plus prochaines du corps sont de couleur verdâtre; le premier rang des petites plumes de l'aile qui recouvrent les grandes & qui sont sur la partie de l'aile qui correspond à notre avant-bras, ont leurs extrémités blanches, ce qui forme une ligne transversale blanche sur l'aile; les plumes des autres rangs sont bleuâtres. La queue a environ deux pouces & demi de longueur, elle est composée de douze plumes qui ont toutes, à l'exception des extérieures, les barbes externes de couleur cendrée ou bleue, & les barbes intérieures de couleur noirâtre, la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes & la pointe de couleur blanche, la queue ne paroît pas fourchue, même quand elle est pliée; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, outre la première qui est fort courte. Willughby, voyez OISEAU.

MESANGE BLEUE, *parus caeruleus*, oiseau qui a le dessus de la tête de couleur bleue; ce sommet bleu est entouré d'un petit cercle blanc fait en forme de guirlande; au-dessous de ce cercle on en voit un autre de différentes couleurs qui entoure la gorge & le derrière de la tête, il est bleu par derrière & noir par devant; il y a de chaque côté de la tête une large marque blanche traversée par une petite bande noire qui commence à la racine du bec, qui passe sur les yeux, & qui se termine en arrivant au second cercle noir. Ces deux taches blanches se réunissent sur le bec; elles sont séparées en-dessous à l'endroit du menton qui est noir. Le dos est d'un verd jaunâtre, les côtés, la poitrine, le ventre sont de couleur jaune, à l'exception d'une bande de couleur blanchâtre qui passe sur le milieu de la poitrine, & qui se termine à l'anus. Le

mâle a le dessus de la tête d'un bleu plus foncé, cette couleur est plus pâle dans la femelle & dans les jeunes mâles. La pointe des plumes de l'aile qui sont les plus prochaines du corps, est blanche, & les bords extérieurs des premières sont blancs environ depuis le milieu jusqu'au dessus. Les petites plumes de l'aile qui recouvrent les grandes sont bleues, & ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne transversale sur l'aile. La queue a deux pouces de longueur, elle est de couleur bleue, à l'exception des bords de la plume extérieure de chaque côte qui sont blanchâtres. Le bec est court, fort & pointu : sa couleur est d'un brun noirâtre ; la langue est large & terminée par quatre filaments ; les piés sont de couleur livide ; le doigt de derrière tient au doigt du milieu à sa naissance.

Cet oiseau pèse trois gros. Il a environ quatre pouces deux lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trois pouces huit lignes jusqu'au bout des ongles. L'envergeure est de sept pouces quatre lignes. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, outre l'extérieure qui est très-courte. La queue est composée de douze plumes. *Willughby, voyez OISEAU.*

**MESANGE DES BOIS**, *parus ater Gesneri*, oiseau qui a sur le derrière de la tête une tache blanche, le reste de la tête est noir ; le dos a une couleur cendrée mêlée de verd, & le croupion est verdâtre ; les ailes & la queue sont brunes ; le bec est droit, arrondi & noir ; les pattes, les piés & les ongles ont une couleur bleuâtre. La *mesange des bois* est la plus petite de toutes les *mesanges* ; elle ne pèse que deux gros ; elle a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces & demi d'envergeure. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, & douze dans la queue, dont la longueur est d'un pouce trois quarts. *Willughby, Ornit.* Albin a donné à cet oiseau le nom de *mesange des bois*, parce qu'on le trouve beaucoup plus communément dans les forêts & dans les jeunes taillis que par-tout ailleurs. *Voyez OISEAU.*

**MESANGE HUPPÉE**, *parus cristatus*, *Ald.* oiseau qui a le bec court, un peu gros, & de couleur noirâtre ; la langue est large & divisée en quatre filaments ; les piés sont de couleur livide, les plumes du dessus de la tête sont noires & ont les bords blancs ; la huppe s'élève presque à la hauteur d'un pouce. Une bande noire qui commence derrière la tête entoure le cou comme un collier ; il y a une tache noire qui s'étend depuis la mâchoire inférieure jusqu'au collier, & une bande blanche qui est contiguë au collier & au menton ; on voit aussi au-delà des oreilles une tache ou ligne noire. Le milieu de la poitrine est blanc & les côtés sont un peu roussâtres. Les ailes & la queue ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs qui sont verdâtres. Le dos est d'un roux mêlé de verd. Cet oiseau ne pèse que deux dragmes & demie, il a quatre pouces sept lignes de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & sept pouces huit lignes d'envergeure ; les ailes ont chacune dix-huit grandes plumes ; on en compte douze dans la queue, sa longueur est de deux pouces. Le bec a un demi-pouce depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche. *Willughby, voyez OISEAU.*

**MESANGE DE MARAIS**, *parus palustris Gesneri*. Cet oiseau a la tête noire, les mâchoires blanches, le dos verdâtre & les piés de couleur livide. Il diffère de la *mesange des bois*, 1°. parce qu'il est plus gros ; 2°. parce qu'il a la queue plus grande ; 3°. parce qu'il n'a pas de tache blanche derrière la tête ; 4°. parce qu'il est plus blanc par-dessous ; 5°. parce qu'il a moins de noir sous le menton ; & enfin parce qu'il n'a point du tout de blanc à la pointe des petites plumes des ailes qui recouvrent les grandes.

Il pèse plus de trois gros ; il a quatre pouces & demi depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des ongles. L'envergeure est de huit pouces. Le nombre des grandes plumes des ailes & de la queue est le même que dans tous les petits oiseaux. Sa queue est longue de plus de deux pouces, elle est composée de douze plumes de même longueur. Il y a dans les

les ailes dix-huit grandes plumes, fans compter la premiere à l'extérieur qui est très-petite, selon Gesner. Le dos est roux tirant sur le cendré. *Willughby. Voyez OISEAU.*

**MESANGE A LONGUE QUEUE**, *parus caudatus Ald.* oiseau qui a le dessus de la tête de couleur blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec jusques derriere la tête en passant au-dessus des yeux: les mâchoires & la gorge sont blanches, la poitrine est de couleur blanche mêlée de brun, le ventre & les côtés sont couleur de châtaigne pâle, le dos & le croupion ont quelque teinte de cette même couleur, mais elle est mêlée de noir.

Les grandes plumes des ailes sont d'un brun obscur; les bords externes des plumes intérieures sont blancs. La structure singuliere de la queue de ce petit oiseau, le distingue de tous les autres, de quelque genre qu'ils soient. Les plumes extérieures sont les plus courtes, les autres qui suivent sont de plus en plus longues, jusqu'à celles du milieu qui sont beaucoup plus grandes; le bout & le milieu de la plume extérieure, de chaque côté, est comme dans la pie à longue queue, de couleur blanche seulement du côté extérieur du tuyau; dans celles qui suivent il y a moins de blanc; les troisiemes n'ont que la pointe blanche, & les autres sont tout-à-fait noires.

Le bec est court, fort & noir; la langue est large, fourchue & découpée en filamens; les yeux sont plus grands que dans les autres petits oiseaux, l'iris est de couleur de noisette, les poils de la paupiere sont de couleur jaunâtre; les narines sont couvertes de petites plumes, les pattes sont noirâtres, & les ongles noirs; celui du doigt de derriere est plus grand, comme dans presque tous les petits oiseaux.

Cet oiseau reste plus dans les jardins que sur les montagnes; il fait son nid comme le roitelet, & même avec plus d'art; il est vouté par le haut; il n'est ouvert que par un petit trou à l'un des côtés, qui sert de passage à l'oiseau: les œufs & les petits sont garantis par ce moyen de toutes les injures de l'air, du

vent, de la pluie & du froid; & pour qu'ils soient couchés plus mollement, ce nid est garni en dedans avec des plumes & de la laine, les dehors sont revêtus de mouffe & de laine entrelacées ensemble.

La femelle fait 10 ou 12 œufs d'une seule ponte. *Willughby. Voyez OISEAU.*

**MÉSARAIQUES, VAISSEAUX**, (*Anat.*) *Mésaraiques*, dans un sens général, sont les mêmes que les *mésentériques*. *Voyez MÉSENTERIQUES*. Dans l'usage ordinaire, *mésaraiques* se dit plus souvent des veines du mésentere, & *mésentériques* des arteres.

**MESARÆUM**, *mesaræum*, en Anatomie, est la même chose que mésentere. *Voyez MÉSENTERE.*

**MESARÆUM**, se dit aussi dans un sens plus limité d'une partie du mésentere, qui est attachée aux menus intestins.

La partie du mésentere qui est attachée aux gros intestins, se nomme *mésocolon*. *Voyez MESOCOLON.*

**MESCAL**, *f. m. (Comm.)* petit poids de Perse, qui fait environ la centieme partie d'une livre de France de seize onces; c'est le demi-dethem ou demi-dragme des Persans. Trois cents dethems ou six cents mescals, font le barman de Tauris, qui pese cinq livres quatorze onces de France. *Voyez BATMAN, Diction. de Comm. tom. III, pag. 362.*

**MESCHED**, (*Géogr.*) ville considérable de Perse, dans le Korasan, à 20 lieues de Nichapour. Elle est enceinte de plusieurs tours, & fameuse par le sépulcre d'Iman Rifa, de la famille d'Aly, l'un des douze saints de Perse; c'est dans une montagne près de *Mesched*, qu'on trouve les plus belles turquoises. Les tables géographiques de Nassir-Edden nomment cette ville *Thus*, & la placent à 92, 30 de long. & à 37, 0 de lat. (*D. J.*)

**MESE**, *f. f.* est dans l'ancienne musique, le nom de la corde la plus aiguë du second tetracorde. *Voyez MESON.* *Mese* signifie moyenne, & ce nom fut donné à cette corde, non pas, comme dit Brossard, parce qu'elle est mitoyenne & commune entre les deux octaves de l'ancien système, car elle portoit ce nom bien avant que le système eût acquis cette étendue; mais

parce qu'elle formoit précisément le milieu entre les deux premiers tétracordes dont ce système avoit d'abord été composé. (S)

MÈSE, ( *Géog. anc.* ) île de la mer Méditerranée sur la côte de la Gaule. Plin. *lib. III, cap. v*, la surnomme *Pomponiana*. C'est l'île de Portecroz, l'une des îles d'Hieres. (D. J.)

MÉSENTÈRE, f. m. en Anatomie, c'est un corps gras & membraneux, ainsi appelé parce qu'il est situé au milieu des intestins, qu'il attache les uns aux autres. Voyez INTESTINS. Ce mot vient du grec *μῆσος*, moyen, & *εἰστέρον*, intestin.

Le *mésentère* est presque d'une figure circulaire, avec une production étroite à laquelle la fin du colon & le commencement du rectum, sont attachés. Il a environ quatre doigts & demi de diamètre. Sa circonférence, qui est pleine de replis, est d'environ trois aunes. Les intestins sont attachés comme un bord à cette circonférence du *mésentère*, & ce bord est d'environ trois pouces de large. Voyez INTESTINS.

Le *mésentère* est lui-même fortement attaché aux trois premières vertèbres des lombes. Il est composé de trois lames; l'interne, sur laquelle sont placées les glandes & la graisse, les veines & les artères, & sa membrane propre. Les deux autres, qui couvrent chaque côté de la membrane propre, viennent du péritoine. Entre ces deux lames externes du *mésentère* se trouvent les branches de l'artère mésentérique supérieure & inférieure, qui portent le sang aux intestins; & les veines mesaraïques, qui sont des branches de la veine porte, fournissent le sang au foie. Ici les grosses branches des artères & des veines communiquent ensemble, & vont directement aux intestins, où étant accompagnées des nerfs qui viennent du plexus mésentérique, elles se divisent en une infinité de petites branches extrêmement fines, qui se répandent sur les tuniques des intestins. Les veines lactées & les vaisseaux lymphatiques vont de même sur le *mésentère*, qui est garni de plusieurs glandes conglobées, dont la plus considérable est au milieu du *mésentère*, & se nomme *pancreas d'Asellius*. Ces glandes reçoivent des veines

lactées la lymphe & le chyle. Voyez PANCREAS & LACTÉE.

On a divisé ordinairement le *mésentère* en deux parties, savoir le *mesaraëum* & le *mésocolon*; le premier appartenant aux intestins grêles, & le second aux gros intestins: mais cette division n'est pas fort importante.

L'usage du *mésentère* est premièrement, de ramasser les intestins dans un petit espace, afin que les vaisseaux qui portent le chyle aient peu de chemin à faire jusqu'au réservoir commun: secondement, de mettre à couvert ces vaisseaux & les vaisseaux sanguins: troisièmement, d'attacher & disposer tellement les intestins; qu'ils ne puissent s'embarasser les uns dans les autres, ce qui empêcheroit leur mouvement péristaltique.

*Additions à l'art. précédent.* Pour donner une idée distincte de ces parties, il faut commencer par le *mésocolon*; c'est la production du péritoine, à laquelle est attaché le gros intestin; & finir par le *mésentère*, autre production du même péritoine, qui s'attache aux intestins grêles.

Le péritoine ne couvre que la surface antérieure du rectum, auquel il est attaché par une cellulose remplie de graisse & de glandes, qui environne le reste de l'intestin.

A mesure que le rectum sort du bassin, le péritoine s'élève des lombes & des vaisseaux iliaques, passe devant le psoas & le rein gauche, & de-là renvoie une ample production double faite du péritoine, qui s'élève & du côté droit & du côté gauche, & qui forme deux lames séparées par une cellulose. Cette production s'attache au repli sémilunaire du colon, & l'embrasse de manière à en devenir la tunique extérieure, attachée à tout intestin à l'exception de la partie qui répond à l'intervalle des deux lames du *mésocolon*, & qui n'est attachée qu'au tissu cellulaire placé entre les lames. On pourroit appeler cette production le *mésocolon illiaque*. Il y a dans sa surface inférieure, vers la division de l'aorte, un enfoncement en forme de cul-de-sac.

Cette partie du *mésocolon* continue de

naître du péritoine devant le rein gauche ; mais elle devient beaucoup plus courte en remontant , & l'intestin est souvent attaché au péritoine , sans qu'il y ait aucune production libre entre les lombes & le colon. Le colon gauche est attaché à cette partie du mésocolon , qui s'étend jusqu'à la rate. C'est la lame gauche du mésocolon qui est la plus courte ; la lame droite , qui s'élève des vertèbres avec le tronc de l'artere mésocolique , est plus longue.

Depuis la rate , le mésocolon change de direction & se porte à droite en faisant un angle presque droit : il passe sous l'estomac & plus en arriere , sous le foie & plus en arriere , & atteint le rein droit. Sa direction est en général transversale : mais il y a très-souvent quelques irrégularités , & la partie moyenne descend plus que les deux extrémités. Cette partie du mésocolon forme comme une cloison imparfaite entre la cavité épigastrique & entre le reste du bas-ventre. Elle donne sous la rate un pli particulier vers la dixieme ou onzieme côte ; ce pli soutient la rate qu'il loge en quelque maniere dans sa cavité : un autre pli moins marqué s'élève du rein droit.

Il est un peu plus difficile de décrire le détail des deux lames. Je l'entreprendrai cependant , comme la chose est assez nouvelle & peu connue.

La lame supérieure du mésocolon transversal s'élève depuis le rein droit & la veine-cave , derriere le foie & à la droite du duodénum. Elle forme un cul-de-sac , dans lequel le péritoine qui couvre le rein droit , donne la membrane extérieure du duodénum , qui se continue à celle du colon.

Cette lame supérieure se continue avec la membrane extérieure du duodénum par une ligne qui descend obliquement le long du duodénum , à un demi-pouce de distance de la valvule du pylore , & plus à droite , à l'endroit où l'artere gastropiploïque droite naît de l'hépatique.

Elle s'attache , comme je viens de le dire , au duodénum , & au-delà de cet intestin à la lame inférieure du mésocolon transversal , à l'endroit où cette lame

commence à naître sous le pancréas. La lame supérieure continue de s'élever du péritoine , qui couvre antérieurement le pancréas , & qui part des premieres vertèbres des lombes. Cette partie du mésocolon est très-mince : elle se termine au pli qui soutient la rate.

La lame inférieure du même mésocolon transversal est plus forte & plus simple. Elle commence depuis le pli du péritoine qui du rein droit s'élève au foie , & depuis la surface de ce rein derriere le foie & ses vaisseaux : il y fait la partie postérieure de la porte de l'épiploon. Il passe de droite à gauche , & finit par faire la lame inférieure du pli qui soutient la rate.

C'est par le milieu du mésocolon transversal que le duodénum descend de l'épigastre à la cavité inférieure du bas-ventre : il passe par une espece de trou qui se forme de cette maniere : la lame supérieure se continue au-dessus du duodénum & acheve d'aller à gauche. C'est entre cette lame & la lame inférieure du mésocolon , née sous le duodénum , que cet intestin est renfermé , & le pancréas est contenu entre ces deux lames. La lame inférieure donne passage au duodénum par une échancrure sémilunaire.

On ne peut se dispenser d'avertir ici , que Vésale a donné le nom de *lame postérieure de l'épiploon* à toute la lame supérieure du mésocolon transversal qui provient au-dessus du pancréas. Cette mauvaise dénomination a répandu une obscurité presque indéchiffrable sur la description de ces parties & de leurs vaisseaux : elle est d'autant plus à rejeter , que l'épiploon a sa lame postérieure bien déterminée & entièrement différente.

Le mésocolon droit est court & descend depuis la pointe de la dernière côte & du pli qui s'élève du rein au foie , plus en devant que le rein & le carré des lombes , jusqu'au muscle iliaque de ce côté le long du rein : il soutient le colon droit.

Cette partie du mésocolon est quelquefois très-courte & presque nulle dans son milieu : elle soutient le cæcum & se continue avec le *mésentere* & avec le péritoine , qui s'élève depuis les vaisseaux

iliaques, vers lesquels un pli particulier & saillant attaché au cœcum, termine le mésentéron.

L'intestin vermiculaire a une espece de *mésentere* triangulaire, recourbé, qui se continue au mésentéron droit. Un autre petit ligament soutient l'artere mésentérique.

Je passe au *mésentere* pour en faire comprendre la continuation avec le mésentéron, il faut remarquer que la lame droite du mésentéron gauche se continue dans toute sa longueur avec la lame gauche du *mésentere*, qui descend depuis l'épigastre jusqu'à l'origine du jéjunum.

La lame inférieure du mésentéron transversal & la lame gauche du mésentéron droit se continuent pareillement avec le *mésentere*, depuis le milieu des vaisseaux iliaques jusqu'au passage des grands vaisseaux mésentériques, de la cavité de l'épigastre à celle du bas-ventre inférieur, & jusques à l'origine des vaisseaux coliques moyens.

Dans tout cet espace entre le mésentéron gauche & le droit, & sous le transversal de l'endroit où naît l'artere *mésentérique* jusqu'à l'origine de l'artere mésentérique, & depuis la première vertebre des lombes jusques à la troisième, le péritoine descend obliquement des corps des vertebres lombaires, il s'élargit en s'éloignant des vertebres, & forme la grande production qu'on appelle *mésentere*. Le péritoine s'y plie & replie sur lui-même & se termine en embrassant l'intestin grêle, sur la convexité duquel les deux lames du péritoine se continuent; car le péritoine s'élevant & de la partie droite & de la partie gauche des vertebres, forme le *mésentere* par deux lames semblables & égales.

Il est sans fibres, ses vaisseaux sont nombreux; mais fort petits; il n'a aucun nerf à lui qu'on puisse démontrer, & il paroît être insensible par des expériences faites sur des animaux vivans.

L'intervalle de ces deux lames est rempli par une cellulose continue avec la couche celluleuse extérieure du péritoine, & remplie de glandes & de vaisseaux de toute espece. Ce tissu mitoyen est plein de graisse dans l'homme.

Les glandes *mésentériques* sont de la classe des glandes lymphatiques, mollettes, ovales, applaties, couvertes d'une membrane simple: il y en a également dans le mésentéron & dans la cellulose qui embrasse la plus grande partie du rectum. Ces glandes ont beaucoup de petits vaisseaux; elles sont abreuvées dans le fœtus d'une sérosité blanchâtre & diminuent avec l'âge. Elles sont plus sujettes à se gonfler & à devenir skirreuses que la thyroïdienne même.

Dans les animaux carnivores, les glandes sont plus rapprochées & comme accumulées dans le centre du *mésentere* & autour du tronc de la grande artere. Jean Guinter, & Afelius après lui, ont pris ce monceau de glandes pour une glande unique, & l'ont appelé le *pancréas*; c'est une dénomination fautive, le véritable pancréas étant très-différent de nos glandes. Dans les animaux à sang froid, il y a à la même place une grande glande rouge qu'on appelle la *rate*. Les véritables glandes *mésentériques* sont disposées sur toute la surface du *mésentere* & du colon, & placées dans les angles formés par la ramification des vaisseaux.

Les vaisseaux *mésentériques* sont ou rouges ou lactées. Nous avons parlé de ces derniers à l'article LACTÉES. Les arteres *mésentériques* ont deux troncs principaux. L'artere *mésentérique*, communément dite *supérieure*, est la branche la plus considérable de l'aorte abdominale, dont elle sort immédiatement sous les cœliques: car il est très-rare qu'elle naisse d'un tronc commun. Elle naît de la surface antérieure de la grande artere entre les appendices du diaphragme, un peu à droite: elle descend vers la droite, derrière la première ligne du duodénum & derrière le pancréas. Elle donne dans ce trajet l'hépatique, ordinairement petite, mais quelquefois très-considérable, plusieurs arteres pancréatiques qui sont des anastomoses avec les branches de la cœlique, & qui donnent de petits filets au colon. Elle donne encore la duodénale gauche qui forme des arcades entr'elles, & avec les arteres du jéjunum; puis des duodénales droites qui font des arcades

avec la duodénale supérieure & avec l'inférieure. J'ai vu la première de ces arcades assez considérable, pour qu'on pût regarder la gastroépipléique droite comme une branche de la *mésentérique*. Toutes ces branches naissent de la *mésentérique* au dessus du méfocolon transversal.

L'artere *mésentérique* passe ensuite devant la troisième ligne du duodénum, elle se fait jour à travers le méfocolon transversal, comme je viens de le dire, par la porte que forme la lame inférieure recourbée autour du jéjunum naissant & attachée à cet intestin.

Arrivée à cette lame inférieure du méfocolon transversal, l'artere *mésentérique* donne une branche considérable, c'est la colique moyenne, & souvent une seconde branche, la colique droite. Cette artere moyenne traverse le méfocolon transversal & se partage en deux branches : celle qui va à droite fait une grande arcade avec la colique droite ou avec l'iléocolique, en se recourbant à droite, & de cette arcade il s'en forme d'autres redoublées, dont les dernières branches vont à l'intestin colon. La branche gauche fait une arcade encore plus considérable, en suivant la partie gauche du méfocolon transversal ; elle va s'unir avec une branche ascendante de l'artere méfocolique. C'est l'union la plus considérable entre deux troncs d'arteres qu'il y ait dans le corps de l'homme adulte.

L'artere colique droite est quelquefois double, & d'autres fois remplacée par la colique moyenne. Elle naît de la *mésentérique* sous la moyenne, & répond au reste du colon transversal & au colon droit ; elle finit par une arcade avec l'iléocolique.

L'iléocolique est la branche principale de la *mésentérique* : elle en sort sous le méfocolon transversal : elle se dirige obliquement vers la droite : elle donne quelquefois la colique droite ; ensuite l'appendiculaire, dont le tronc suit le *mésentère* particulier de l'intestin vermiculaire, & fournit des branches à toute la longueur de ce petit intestin.

La cœcale antérieure vient ensuite ; elle se porte au pli antérieur intercepté entre l'iléon & le colon, fait sur le colon

même une arcade avec la cœcale postérieure, & donne des branches au colon, à l'iléon & au cœcum.

La cœcale postérieure va au pli postérieur de l'iléon & du colon ; elle fait des anneaux avec la colique droite, la cœcale postérieure, l'appendiculaire & avec l'iléocolique. Ses branches vont au cœcum, au colon, à l'iléon & à l'intestin vermiculaire ; elle donne une branche à la valvule même.

Le reste de l'iléocolique fait d'un côté une arcade avec la cœcale postérieure, & de l'autre avec le tronc de la *mésentérique* ; elle appartient à l'iléon.

L'artere *mésentérique* fait une arcade en se portant à droite obliquement vers l'extrémité de l'iléon : elle donne de la face convexe de l'arc qu'elle forme une infinité d'arteres à l'immense longueur des intestins grêles. Les premières sont les plus courtes ; elles augmentent ensuite en longueur & diminuent contre l'extrémité de l'artere. Chacune de ces branches forme une arcade, qui présente sa face convexe à l'intestin, & qui de chaque côté s'anastomose avec sa voisine. Les branches qui partent de la convexité en font de plus petites, qui se continuent de même de chaque côté avec leurs voisines ; il se fait par-là des arcades qui, sans discontinuer, lient ensemble les branches intestinales depuis l'estomac jusqu'à l'anus. De nouvelles branches sorties de la convexité des précédentes sont des anastomoses semblables : le *mésentère* est divisé en petites portions entourées d'arteres & semblables à des îles ; j'ai vu six rangs de ces arcades les unes sur les autres.

Les dernières de ces arcades donnent des branches droites antérieures & postérieures, qui embrassent les deux convexités de l'intestin. *Voyez* INTESTIN.

L'artere *mésentérique* donne dans les animaux une branche au nombril : je l'ai vue dans l'homme, mais elle y est fort rare.

Une des qualités particulières de la *mésentérique* & de la méfocolique, c'est d'avoir leur tronc entièrement couvert d'un plexus nerveux.

L'artere méfocolique gauche est com-

munément appelée *mésentérique inférieure*, mais elle ne donne aucune branche au *mésentere*. Elle sort de l'aorte entre les artères rénales & la division de l'aorte, mais plus proche des rénales & de son côté gauche; elle descend à gauche, & donne tout de suite sa branche ascendante.

Cette artère, qui est considérable, monte devant le rein de son côté, suit le colon gauche jusqu'à l'angle sous la côte, & ensuite le colon transversal, & fait avec la colique moyenne la grande arcade intestinale qui quelquefois est double. Cette branche donne une artère au colon qui répond au milieu du rein, & qui fait une arcade avec les autres branches de l'ascendante, & une autre avec celles de la branche descendante, cette branche est très-courte.

La mésentérique donne au mésocolon iliaque deux & jusqu'à quatre branches, qui font des arcades & avec la branche ascendante, & entr'eux & avec les branches suivantes. Ces arcades sont doubles, triples, & même quelquefois quadruples: elles communiquent avec les spermaticques.

Le tronc de la mésentérique se trouve à droite, donne des branches moins considérables au colon, vient dans le bassin, s'attache à la face postérieure du rectum par deux branches longitudinales, qui vont jusqu'au sphincter, & qui communiquent avec les hémorrhoidales moyennes. Elles donnent quelquefois quelques petites branches au vagin, qui communiquent avec les virginales qui naissent des hypogastriques.

Pour les branches intestinales, voyez l'art. INTESTIN, (Anat.)

Le *mésentere* reçoit quelques petits filets de la spermaticque & de la capsulaire; ces branches répondent au duodénum, & communiquent avec les branches *mésentériques*. Le mésocolon a quelques petites branches de l'aorte même, ou des artères adipeuses ou même des urétriques.

Les veines compagnes des artères *mésentériques* & mésentériques appartiennent à la veine-porte. Nous avons montré ailleurs que la veine-cave ne donne aux intestins que quelques petits filets.

Les veines compagnes des artères *mésentériques* sont des branches de la veine-porte. La veine *mésentérique* principale est le tronc même de cette veine célèbre. Sa principale branche est la veine gastrocologique, dont la partie colique accompagne l'artère colique moyenne, & fait la grande arcade intestinale veineuse avec la veine mésentérique. Cette même veine donne les duodénales antérieures supérieures, qui sont dans la concavité de la courbure de cet intestin des arcades avec les premières duodénales & avec les branches de la *mésentérique* plus inférieurement que la gastrocologique. La gastrocologique donne encore le plus souvent la veine iléocolique.

La veine mésentérique ou colique gauche est encore une branche de la *mésentérique*, qui sort ou de l'angle de cette veine avec la splénique ou un peu au-delà de cette dernière veine, ou de la splénique même. Cette veine fait la grande arcade avec la colique moyenne. Elle donne quelquefois la dernière duodénale à cet intestin & au pancréas, & quelquefois une seconde colique moyenne.

Elle donne les branches du mésocolon gauche, du mésocolon iliaque & du rectum où elle communique avec les hémorrhoidales moyennes.

La veine *mésentérique* produit souvent elle-même l'iléocolique; elle sort de l'épigastre avec l'artère, & en accompagne en général les branches.

La première duodénale, qui est la postérieure, est une branche du tronc même de la veine-porte; elle suit la convexité de cet intestin, & fait une arcade avec la duodénale antérieure qui naît de la gastrocologique.

Toutes ces veines, nous l'avons déjà remarqué, manquent de valvules.

Le *mésentere* lui-même n'a que des nerfs presque imperceptibles. Ceux des intestins sont nommés dans l'article INTESTIN. (H. D. G.)

MESENTERIQUE, (Anat.) se dit d'un plexus ou réseau de nerfs, qui est formé par les branches ou ramifications de la huitième paire. Le grand plexus *mésentérique* est formé par la concurrence

des branches de plusieurs autres plexus, & envoie des filets de nerfs, qui se distribuent dans tout le mésentère; & s'entortillant diversement autour des vaisseaux mésentériques, les accompagnent jusqu'aux intestins. *Voyez PLEXUS.*

**MÉSENTÉRIQUES ou MESARAIQUES**, se dit de deux artères qui viennent de l'aorte descendante, & vont au mésentère.

L'une est la *mésentérique supérieure*, qui se distribue à la partie supérieure du mésentère; & l'autre, la *mésentérique inférieure*, qui se distribue à la partie inférieure. *Voy. nos Pl. d'Anat. & leur explic. voyez aussi ARTERE.*

Il y a aussi une *mésentérique* composée d'une infinité d'autres veines qui viennent du mésentère, laquelle avec la veine splénique qui vient du foie, forme la *veine-porte*.

Les Anatomistes reconnoissent aussi un nerf *mésentérique* qui vient de l'intercostal, & envoie plusieurs branches au mésentère. *Voyez NERF.*

**Omphalo-MÉSENTÉRIQUE. V. OMPHALO-Mésentérique.**

**MESERÉON**, (*Mat. méd.*) ou bois gentil, espèce de thymelée absolument semblable, quant aux propriétés médicinales, à une autre espèce de thymelée, appelée communément *garou*. *Voy. GAROU.*

**MESESTIMER**, v. act. (*Com.*) dans le commerce, c'est mépriser une marchandise, en faire peu de cas.

**MESFAIT**, f. m. (*Jurisprud.*) terme usité dans les procédures criminelles pour exprimer toute sorte de délit. (*A*)

**MESNIE ou MESGNIE**, f. f. (*Jurispr.*) famille, parenté. Terme usité dans les anciennes ordonnances, pour désigner les gens d'une même maison, comme femme, enfans ou serviteurs.

**MESICA**, (*Hist. nat. botan.*) arbre d'Afrique, fort commun dans le royaume de Congo, qui est de la grandeur d'un noyer, & dont le bois donne une résine ou gomme que l'on emploie dans les usages médicinaux.

**MESCHONDRIQUES**, en Anatomie, c'est ainsi que Boerhaave dans

son commentaire, appelle les fibres longitudinales & transverses qui unissent les cartilages de la trachée artère. *Voyez cet article.*

**MESOCOLON**, f. m. en *Anat.* est la partie du mésentère qui est attachée aux gros intestins, & particulièrement au colon, *voyez MÉSENTÈRE*. Le *mésocolon* est situé au milieu du colon, auquel il est attaché; sa partie inférieure l'est à une portion du rectum.

**MESOCOPE**, (*Musiq. instrum. des anc.*) espèce de flûte des Grecs, dont Pollux ne rapporte que le nom, *Gnomast. liv. IV, chap. x. (F. D. C.)*

**MÉSOCORE**, (*Antiq. Græq. & Rom.*) Les *mésocores*, *μεσοκορη*, étoient chez les Grecs les musiciens qui présidoient dans les concerts, & qui en dirigeoient la mesure, en la battant avec leurs pieds; c'est pour cela qu'ils avoient des espèces de patins de bois, *crupezia*, afin qu'ils pussent être mieux entendus.

Le *mésocora*, *mesocorus*, chez les Romains, étoit celui qui dans les jeux publics, donnoit le signal à-propos pour les acclamations, afin que tout le monde battît à la fois des mains.

Il ne faut pas confondre le *mésocore* avec le *mésocure*, *μεσοκουρος*; ce dernier mot désignoit une actrice de tragédie, qui avoit la moitié de la tête rasée. (*D. J.*)

**MES-OFFRIR**, (*Comm.*) faire des offres déraisonnables & bien au-dessous du prix que vaut une marchandise. *Dict. de Commerce.*

**MÉSODE**, f. f. (*Musique des anc.*) sorte de mélodie dont les chants rouloient sur les cordes moyennes, lesquelles s'appelloient aussi *mésoides*, de la mèse ou du tétracorde mésôn. (*S*)

**MÉSODES**, sons moyens ou pris dans le médium du système. *Voyez MÉLOPÉE & LÉPSIS. (Musiq.) (S)*

**MESOLABE**, f. m. (*Géom.*) instrument mathématique inventé par les anciens pour trouver mécaniquement deux moyennes proportionnelles; il est composé de trois parallélogrammes qui se meuvent dans une rainure, & se coupent en certains points. Eutocius en donne la figure dans son commentaire sur Archimède. *Voyez*

les articles **DUPLICATION & MOYENNE PROPORTIONNELLE.**

**MESOLOGARITHME**, subst. masc. (*Arithm.*) Kepler s'est servi de ce terme, pour exprimer les logarithmes des co-sinus & des co-tangentes; mais Neper appelle *antilogarithmes* les logarithmes des co-sinus, & *logarithmes différentiels*, *différentiales*, les logarithmes des co-tangentes; ces expressions ne sont plus usitées.

**MESON**, adj. est dans la musique des Grecs, le nom du second de leurs tetracordes, en commençant au grave; & c'est aussi le nom par lequel on distingue chacune de ses quatre cordes, de celles qui leur correspondent dans les autres tetracordes. Ainsi dans celui dont nous parlons, la première corde s'appelle *hypate-meson*, la seconde *parhypate-meson*, la troisième *lichanos-meson* ou *meson diatonois*, & la quatrième *mesé*. Voyez **SYSTÈME**.

*Meson* est le génitif pluriel de l'adjectif *μεσον*, *moyenne*, parce que le tetracorde *meson* occupe le milieu, entre le premier & le troisième; ou plutôt, parce que la corde *mesé* donne son nom à ce tetracorde, dont elle forme l'extrémité aiguë. (s)

**MESONYCTION**, (*Littérat.*) mot grec que les Latins traduisent par *medianox*, le milieu de la nuit. Ce terme est assez rare, même dans les auteurs grecs qui nous restent. Anacréon s'en sert comme adjectif au commencement de sa jolie chanson sur l'amour, en y ajoutant *ὑπαις*:

Μεσονυκτιος ὑπαις ὤραις.

Vers le milieu de la nuit.

Il paroît par M. Ducange, qu'on donna le nom de *mesonyctium* dans le bas empire grec, à un des offices de l'église, qui se récitoit vers le milieu de la nuit. Tel étoit chez les Païens le *privilegium* ordinaire des sacrifices; il consistoit proprement dans quelques prières nocturnes, que Constantin, au rapport d'Eusèbe, changea en celles que l'Eglise catholique appelle *matines*, & qui sont encore le *mesonyctium* de la plupart des moines. (D. J.)

**MÉSOPOTAMIE**, (*Géog. anc.*) *Me-*

*sopotamia*, vaste contrée de l'Asie, renfermée entre le Tigre & l'Euphrate; le mot grec *Μεσοποταμία*, signifie *un pays renfermé entre deux fleuves*. Le Tigre, dit Strabon, borne la *Mésopotamie* à l'orient, & l'Euphrate à l'occident; au nord le mont Taurus la sépare de l'Arménie, & l'Euphrate lorsqu'il a pris son cours vers l'orient, la baigne au midi.

Les Hébreux appellerent cette contrée, *Aram* ou *Aramasam*, & elle est fameuse dans l'écriture sainte, pour avoir été la première demeure des hommes, avant & après le déluge. Souvent l'écriture lui donne le nom de *Mésopotamie syrienne*, parce qu'elle étoit occupée par les Arméniens ou Syriens.

Nos historiens ont divisé la *Mésopotamie*, en diverses provinces, qu'ils appellent la *Mésopotamie propre*, l'*Osroene*, la *Mygdonie*, la *Sophimene* & l'*Arabie Scénite*.

Les différentes puissances qui posséderent des portions de la *Mésopotamie*, ont occasioné d'autres divisions de ce pays; par exemple, après les expéditions de Lucullus & de Pompée, la partie qui joint l'Euphrate fut presque toute occupée par les Romains, tandis que les Parthes possédoient presque tout ce qui étoit du côté du Tigre. Enfin, comme le succès des armes n'est pas toujours le même, plusieurs empereurs de Rome furent dépouillés de toutes les terres que leurs prédécesseurs avoient conquises au-delà de l'Euphrate.

Aujourd'hui, les Arabes nomment *Al-Gézirah*, le pays renfermé entre le Tigre & l'Euphrate, & ils le divisent en quatre parties, qu'ils appellent *diars* ou *quartiers*. Ces quatre quartiers sont celui de *Diarbek*, nommé vulgairement *Diarbek*, qui donne souvent son nom à toute la *Mésopotamie*. Le second est *Diar-Rabiat*, le troisième *Diar-Rachat*, & le quatrième *Diar-Moussal*.

Les villes capitales de ces quatre cantons, sont dans le premier quartier *Amida*, que les Turcs appellent *Carémit* & *Diarbek*; dans le second quartier, *Nisibe*; dans le troisième, *Racah*, que nos historiens nomment *Araça*; & dans le quatrième

même quartier, la ville célèbre de *Moufal* ou *Moful*. (D. J.)

MESOPYCNI, adj. (*Musiq. des anc.*)

Les anciens appelloient ainli, dans les genres épais, le second fon de chaque tétracorde; ainli les sons *mesopycni* étoient cinq en nombre. V. SON, SYSTÈME, TÉTRACORDE, (*Musiq.*) (S)

MESOTHENAR, en Anatomie, nom d'un muscle décrit sous le nom d'*anti-thenar*. Voyez ANTI-THENAR.

MESPILÉUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une espece d'échinistes ou d'ourfins pétrifiés, à cause de leur ressemblance avec la nefle.

MESQUIN, en Peinture, est une sorte de mauvais goût, où tout est chétif & amaigri, & où il regne un air de sécheresse qui ôte le caractère & l'effet à tous les objets. On dit, les ouvrages de ce peintre sont secs, *mesquins*; composition *mesquine*, caractère *mesquin*, *mesquinement* dessiné.

MESQUINERIE, f. f. (*Morale.*) dépense & épargne fardide; en effet, ce vice opposé à la *libéralité* paroît autant dans un avaro, lorsqu'il donne, que lorsqu'il épargne. Théophraste a fait un tableau vivant des *mesquins* de la Grece; il faut en transcrire ici quelques passages.

Cette espece d'avarice, dit-il, est dans les hommes une passion de vouloir ménager les plus petites choses, sans aucune fin honnête; c'est dans cet esprit, que quelques-uns faisant l'effort de donner à manger, lorsqu'ils ne peuvent l'éviter, comptent pendant le repas, le nombre de fois que chacun des conviés demande à boire. Ce sont eux encore dont la portion des prémices des viandes que l'on envoie sur l'autel de Diane, est toujours la plus petite. Ils apprécient les choses au-dessous de ce qu'elles valent, & de quelque bon marché qu'un autre en leur rendant compte, veuille se prévaloir, ils lui soutiennent toujours qu'il a acheté trop cher. Implacables à l'égard d'un valet qui aura laissé tomber un pot de terre, ou cassé par malheur quelque vase d'argile, ils lui déduisent cette perte sur sa nourriture. Ne prenez point l'habitude, disent-ils, à leurs femmes, de prêter votre sel, votre

Tome XXI.

orge, votre farine, ni même du cumin, de la marjolaine, & des gâteaux pour l'autel; car ces petits détails ne laissent pas de monter à la fin d'une année à une grosse somme. Ces fortes d'avares portent des habits qui leur sont trop courts & trop étroits: il se déchauffent vers le milieu du jour pour épargner leurs foulons; ils vont trouver les foulons pour leur recommander de se servir de craie dans la laine qu'ils leur ont donnée à préparer, afin, disent-ils, que leur étoffe se tache moins.

Plaute s'est aussi diverti à peindre dans le personnage d'Euction, un vieillard romain de la dernière *mesquinerie*. On peut voir les plaisans exemples qu'en alleguent deux cuisiniers, dans la piece intitulée *Aulularia*, act. ij. scen. 4. où l'un d'eux après quelques traits que l'autre lui en conçoit, s'écrie:

*Edepoi mortalem parçè parçum prædicas.*

Ce *parçè parçus* est une expression énergique, qui peint à merveille ce que nous nommons un *mesquin*, mot vraisemblablement tiré de l'italien *meschino*. (D. J.)

MESQUIS. On appelle *bazannes passées en mesquis*, celles qui ont été aprêtées avec du rédon au lieu de tan. Voyez BAZANNE.

MESQUITE, (*Bot. exot.*) arbre de l'Amérique, qui est grand & gros comme un chêne, à feuilles plus petites & d'un verd moins foncé. Il produit une gouffe semblable à celle de nos haricots, dans laquelle on trouve trois ou quatre graines plus grosses que nos féverolles. On seche ce fruit, & l'on s'en sert à faire de l'encre, à nourrir les bestiaux & quelquefois les hommes, du moins à ce qu'on en dit dans le *Journal de Trévoux*, novembre 1704, p. 1976.

MESSA, (*Géogr.*) on l'appelloit autrefois *Temese*, ancienne ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus, au pié de l'Atlas proche de l'Océan, dans un terrain abondant en palmiers, à 16 lieues O. de Sus. Long. 8. 40.; lat. 29. 20. (D. J.)

MESSAGER, f. m. chez les anciens Romains étoit un officier de justice; ce

kkkk

terme ne signifioit originaiement qu'un *messager* public ou un *serviteur* qui alloit avertir les sénateurs & les magistrats des assemblées qui devoient se tenir, & où leur présence étoit nécessaire.

Et comme dans les premiers temps de l'empire romain la plupart des magistrats vivoient à la campagne, & que ces *messagers* se trouvoient continuellement en route, on les appelloit *voyageurs*, de *via*, grand-chemin, *viatores*.

Avec le temps le nom de *viator* devint commun à tous les officiers des magistrats, comme ceux qu'on appelloit *lictores*, *accensi*, *scribæ*, *statores*, *præcones*, soit que tous ces emplois fussent réunis dans un seul, soit que le terme *viator* fût un nom général, & que les autres termes signifiaient des officiers qui s'acquittoient chacun en particulier de fonctions différentes, comme Aulu-Gelle semble l'insinuer, lorsqu'il dit que le membre de la compagnie des *viatores*, chargé de garotter un criminel condamné au fouet, s'appelloit *licteur*. V. *ACCENSI*, *SCRIBÆ*.

Quoi qu'il en soit, les noms de *lictor* & *viator* s'employoient indifféremment l'un pour l'autre : nous lisons aussi fréquemment : *Envoyer chercher ou avertir quelqu'un par un licteur ou par un viator*.

Il n'y avoit que les consuls, les préteurs, les tribuns & les édiles qui fussent en droit d'avoir des *viatores*. Il n'étoit pas nécessaire qu'ils fussent citoyens romains, & cependant il falloit qu'ils fussent de condition libre.

Du temps de l'empereur Vespasien il y eut encore une autre espece de *messagers*. C'étoient des gens préposés pour aller & venir d'Ostie à Rome prendre les ordres du prince, pour la flotte, & lui rapporter les avis des commandans. On les appelloit *messagers des galeres*, & ils faisoient leurs courses à pié.

MESSANA, ( *Géogr. anc.* ) ville de Sicile, la première qu'on rencontre en traversant de l'Italie dans cette île. Elle est située sur le détroit, comme le dit Silius Italicus, l. XIV. v. 295. *Incumbens Messana Fretis*. Diodore de Sicile observe qu'elle s'appelloit anciennement *Zancla*. Le nom de *Messana* lui vient, selon Stra-

bon, des Messéniens du Péloponèse, qui en furent les fondateurs.

Dans les écrivains grecs, le nom de *Messana* est indifféremment employé pour signifier cette colonie des Messéniens en Sicile, & leur ville capitale dans la Messénie au Péloponèse; mais les écrivains latins ont appelé *Messana* celle de Sicile, & *Messene* celle du Péloponèse.

Lorsque les Messéniens d'Italie, nommés par les latins *Messanienses*, eurent admis parmi eux les Mamertins, ils prirent le nom de ces derniers en reconnaissance du secours qu'ils en avoient reçu : voilà pourquoi Pline appelle les habitans de Messana *Mamertini*, & que Cicéron nomme leur ville *Mamertina civitas*; c'est aujourd'hui Messine. Voyez MESSINE. (D. J.)

MESSANZA, (*Musique.*) c'étoit une figure composée de quatre notes. Voyez FIGURE, (*Musique.*)

Quelques-unes de ces notes pouvoient rester sur le même ton, tandis que les autres étoient sur un autre ton; cette espece de *messanza* étoit de peu d'usage dans la musique vocale.

Mais la *messanza*, qui consistoit en notes diatoniques ou par saut, étoit fort en usage, & l'est encore, quoique le nom ne le soit pas. Le mot *messanza* paroît n'être pas italien, mais avoir été inventé à plaisir. (F. D. C.)

MESSANZA, (*Musique.*) on entendoit encore par ce mot la même chose que par le mot *quolibet*. (F. D. C.)

MESSAPIE, *Messapia*, (*Géogr. anc.*) contrée d'Italie, en forme de péninsule, qui avance dans la mer Ionienne, son isthme est entre Brindes & Tarente. Strabon dit qu'on appelloit encore cette péninsule *Japygia*, *Calabria* & *Salentina*, quoique le pays des Salentins n'en formât qu'une partie. (D. J.)

MESSE, s. f. terme de Religion, c'est l'office ou les prières publiques que l'on fait dans l'Eglise romaine lors de la célébration de l'Eucharistie. Nicod, après Baronius, dit que le mot *Messe* vient de l'hébreu *missach*, qui signifie *oblatum*, ou de *missa missorum*, parce qu'on mettoit en ce temps-là hors de l'Eglise les cathécumènes

& les excommuniés, lorsque le diacre disoit *ite missa est*, après le sermon & la lecture de l'Épître & de l'Évangile, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'assister à la consécration, & cette opinion est la seule véritable. Voyez CATHÉCUMENE. Ménage le fait venir de *missio, congé*; d'autres de *missa, envoi*, parce que la *Messe*, les prières des hommes qui sont sur la terre, sont envoyées & portées au ciel.

Les Théologiens disent que la *Messe* est une oblation faite à Dieu, où, par le changement d'une chose sensible, on reconnoît le souverain domaine de Dieu sur toutes choses en vertu de l'institution divine.

C'est dans le langage ordinaire la plus grande & la plus auguste des cérémonies de l'Eglise. C'est le sacrifice non-sanglant de la nouvelle loi, où l'on présente à Dieu le corps & le sang de son fils Jésus-Christ sous les especes du pain & du vin.

On donne des noms différens à la *Messe*, selon les différens rit, les différentes intentions, les différentes manières selon lesquelles on la dit, comme on va le voir.

*Messe ambrosienne*, c'est-à-dire du rit ambrosien, ou de l'Eglise de Milan.

*Messe anglicane*, selon le rit qui s'observoit autrefois dans l'Eglise d'Angleterre.

*Messe gallicane* est une *Messe* célébrée suivant l'ancien rit de l'Eglise de France.

*Messe greque* est une *Messe* célébrée suivant le rit grec en langue greque, & par un prêtre de cette nation.

*Messe latine*, celle qui se dit en latin dans l'Eglise latine, & selon le rit de cette Eglise.

*Messe mozarabique ou gothique* est celle qu'on célébroit autrefois en Espagne, & dont le rit est encore en usage dans les églises de Toledé & de Salamanque. On l'a nommée *mozarabique*, parce que les Arabes ont été maîtres de l'Espagne, & qu'on appelloit alors les Chrétiens de ce pays-là *mozarabes*, c'est-à-dire *mélés avec les Arabes*.

*Messe haute*, qu'on appelle aussi *grande Messe*, est celle qui se chante par des choristes, & que l'on célèbre avec diacre & soudiacre.

*Messe basse*, c'est celle qui se dit sans

chant, mais en récitant seulement les prières, sans diacre ni soudiacre.

*Messe de beaté*, ou de la Vierge, c'est celle que l'on offre à Dieu par l'entremise de la Vierge & sous son invocation.

*Messe commune*, ou de la communauté, celle qui se dit dans les monastères à certaine heure pour toute la communauté.

*Messe du Saint-Esprit*, celle que l'on célèbre au commencement de quelque solennité, ou d'une assemblée ecclésiastique qu'on commence par l'invocation du Saint-Esprit.

*Messe de fête*, comme de Noël, de Pâque, c'est celle qu'on dit ces jours-là, & dont les lectures sont conformes au temps où l'on est, & au mystère que l'on célèbre.

*Messe du jugement*, celle où l'on se purgeoit d'une calomnie par les preuves établies. Voyez PREUVES.

La *Messe pour la mort des ennemis* a été long-temps en usage en Espagne, mais on l'a abolie, parce que cette intention est contraire à la charité chrétienne.

*Messe des morts* ou de *requiem* est celle qu'on dit à l'intention des défunts, dont l'*introit* commence par *requiem*. Au xiiij<sup>e</sup> siècle, avant que de mener les coupables au supplice, on leur faisoit entendre une *Messe* des morts pour le repos de leurs âmes.

*Messe de paroisse* ou *grande Messe* est celle que le curé est obligé de faire chanter toutes les fêtes & dimanches pour ses paroissiens.

*Petite Messe* ou *Messe basse*, celle qui se dit à des autels particuliers avec moins de cérémonies.

La première *Messe* est celle que l'on dit dès le point du jour.

La *Messe* d'un saint est celle où l'on invoque Dieu par l'intercession d'un saint.

Il y a des *Messes* des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des pontifes, des vierges, &c.

*Messe du scrutin*, étoit une *Messe* qu'on disoit autrefois pour les cathécumènes le mercredi & le samedi de la quatrieme semaine de carême, lorsqu'on examinoit s'ils étoient disposés comme il faut pour recevoir le baptême.

On appelle *seche* la *Messe* où il ne se fait point de consécration, comme celle que dit un prêtre qui ne peut pas consacrer, à cause qu'il a déjà dit la *Messe*, comme témoigne Durandus; ou celle qu'on fait dire en particulier aux aspirans à la prêtrise, pour apprendre les cérémonies: c'est ainsi que l'appelle *Eckius*.

Le cardinal Bona dans son ouvrage de *rebus liturgicis*, lib. I. cap. xv. parle assez au-long de cette *Messe seche*, qu'il appelle aussi *Messe nautique*, *nautica*, parce qu'on la disoit dans les vaisseaux où l'on n'auroit pas pu consacrer le sang de Jesus-Christ sans courir risque de le répandre à cause de l'agitation du vaisseau, & il dit sur la foi de Guillaume de Nangis, que saint Louis dans son voyage d'outre-mer en faisoit dire ainsi dans le navire qu'il montoit. Il cite aussi Génébrard, qui dit avoit assisté à Turin en 1587 à une pareille *Messe* célébrée dans une église, mais après dîner & fort tard pour les funérailles d'une personne noble. Durand qui parle de ces *Messes*, assure très-distinctement qu'on n'y disoit point le canon ni les prières directement relatives à la consécration, puisqu'en effet le célébrant ne consacroit pas. Pierre le Chantre, qui vivoit en 1200, s'est élevé contre ces abus, aussi-bien qu'Estius, & le cardinal Bona remarque que la vigilance des évêques les a entièrement supprimées.

Le même Pierre le Chantre dans son ouvrage intitulé, *Verbum abbreviatum*, fait mention d'un autre abus, qu'il appelle *Messes* à deux & à trois faces, *Missa bifaciata*, *Missa trifaciata*; & voici comme il le décrit: Quelques prêtres, dit-il, mêloient plusieurs *Messes* en une; c'est-à-dire qu'ils célébroient la *Messe* du jour ou de la fête jusqu'à l'offertoire, puis ils en recommençoient une seconde, & quelquefois une troisième & une quatrième jusqu'au même endroit; ensuite ils disoient autant de secrettes qu'ils avoient commencé de *Messes*, mais pour toutes ils ne récitoient qu'une fois le canon, & à la fin ils ajoutoient autant de collectes qu'ils prétendoient avoir réuni de *Messes*. Il y avoit bien de l'ignorance & de la superstition dans cette conduite. Il y a apparence

que les exemples n'en ont pas été fréquens; puisque l'auteur dont nous venons de parler, est le seul qui en ait fait mention. Bingham, *Orig. ecclesiastiq. tom. VI. lib. XV. cap. iv. § 5.*

*Messe votive*, est une *Messe* autre que celle de l'office du jour, & qui se dit pour quelque raison ou quelque dévotion particulière.

*Messe des présanctifiés*, est celle dans laquelle on prend la communion de l'hostie consacrée les jours précédens, & réservée. Cette *Messe* est en usage ordinaire chez les Grecs, qui ne consacrent l'Eucharistie en carême que le samedi & le dimanche: chez les Latins, elle n'est plus en usage que le seul jour du vendredi-saint.

La *Messe* est composée de deux parties; la première, l'ancienne *Messe* des Catéchumenes; la seconde, qu'on nommoit *Messe des fideles*, comprenoit la célébration & la consécration de l'Eucharistie jointe à la communion qui, selon l'ancien usage, suit la consécration. A l'égard des oraisons particulières & des cérémonies que l'on emploie dans la célébration de la *Messe*, elles ont été différentes en différens temps & en divers Eglises, ce qui a composé diverses liturgies chez les Orientaux, & des *Messes* pour les différens pays occidentaux. Voyez LITURGIES.

MESSE du pape Jules, (*Peinture.*) merveilleux tableau de Raphaël: voici ce que M. l'abbé Dubos dit de ce tableau: Il est peint à fresque au-dessus & aux côtés de la fenêtre dans la seconde pièce de l'appartement de la signature au Vatican. Il suffit que le lecteur sache que cette peinture est du bon temps de Raphaël, pour être persuadé que la poésie en est admirable. Le prêtre qui doutoit de la présence réelle, & qui a vu l'hostie qu'il avoit consacré devenir sanglante entre ses mains pendant l'élévation, paroît pénétré de terreur & de respect.

Le peintre a très-bien conservé à chacun des assistans son caractère propre, mais sur-tout l'on voit avec plaisir le genre d'étonnement des suisses du pape, qui regardent le miracle du bas du tableau où Raphaël les a placés. C'est ainsi que ce grand artiste a su tirer une beauté poétique

de la nécessité d'observer la coutume en donnant au souverain pontife sa suite ordinaire.

Par une liberté poétique, Raphaël emploie la tête de Jules II pour représenter le pape devant qui le miracle arriva. Jules regarde bien le miracle avec attention, mais il n'en paroît pas beaucoup ému. Le peintre suppose que le souverain pontife étoit trop persuadé de la présence réelle pour être surpris des événemens les plus miraculeux qui puissent arriver sur une hostie consacrée. On ne sauroit caractériser le chef de l'Eglise, introduit dans un semblable événement, par une expression plus noble & plus convenable. Cette expression laisse encore voir les traits du caractère particulier de Jules II. On reconnoît dans son portrait l'affligeant obfinité de la Mirandole.

Enfin le coloris de ce tableau est très-supérieur au coloris des autres tableaux de Raphaël. Le Titien n'a point peint de chair où l'on voie mieux cette mollesse, qui doit être dans un corps composé de liquéurs & de solides. Les draperies paroissent de belles étoffes de laine & de soie que le tailleur viendroit d'employer. Si Raphaël avoit fait plusieurs tableaux d'un coloris aussi vrai & aussi riche, il seroit cité entre les plus excellens coloristes. (D. J.)

**MESSENE**, (*Géogr. anc.*) *Μεσσηνία*: il y avoit deux villes de ce nom; l'une dans le Péloponèse, dont nous allons parler; l'autre dans la Sicile, étoit l'ouvrage d'une colonie des Messéniens du Péloponèse dans le temps de leurs malheurs. Les Latins nomment cette dernière *Messana*, c'est Messine de nos jours. Voyez **MESSINE**.

La *Messène* du Péloponèse étoit une grande & puissante ville, située dans les terres sur une hauteur, capitale de la Messénie, & célèbre dans l'histoire par les longues & sanglantes guerres qu'elle soutint contre Lacédémone. Diodore de Sicile a fait la récapitulation de la guerre messénienne dans son XI livre, il faut le conférer avec Pausanias, & suppléer à l'un par l'autre.

*Messène* avoit été bâtie par Polycæon;

mais ayant été comme détruite par les désastres de la guerre, Epaminondas la rétablit, y appella les Messéniens épars de tous côtés, & la fortifia singulièrement; ses murailles ont fait l'étonnement de Pausanias. Cet auteur les met au dessus de celles d'Amphryfus, de Byzance & de Rhodes, qu'il avoit toutes vues de ses yeux. Il en restoit encore 38 tours dans leur entier en 1730. M. l'abbé Fourmont suivit pendant une heure de chemin la partie de ces murailles, qui comprenoit la moitié du mont Ithome, & d'une autre montagne qui lui est opposée à l'orient. Ces tours sont éloignées les unes des autres de 150 pas, ce qui forme une enceinte de cinq quarts de lieue au nord de la ville. La muraille s'étendoit encore davantage à l'occident & au midi dans des vallons où l'on croit voir les débris du stade, de beaucoup de temples & d'autres édifices publics.

Strabon, *liv. VIII. p. 391*, compare *Messène* à Corinthe, soit pour sa situation, soit pour ses fortifications; l'une & l'autre de ces villes étoient commandées par une montagne voisine, qui leur servoit de forteresse, savoir Ithome à *Messène*, & Acrocorinthus à Corinthe. Ces deux places en effet passioient pour être des postes si importants, que Démétrius voulant persuader à Philippe, père de Persée, de s'emparer du Péloponèse, lui conseilla de subjuguier Corinthe & *Messène*: vous tiendrez ainsi, disoit-il, le bœuf par les deux cornes.

Cette ville, selon Polybe, Elie & Lactance, a été la patrie d'un homme qui fit autrefois bien du bruit par sa critique des dieux du paganisme, je veux parler d'Evhémère, contemporain de Cassandre, roi de Macédoine, dont il fut fort aimé.

Il composa les vies des dieux, & supposa que ces vies avoient été réellement écrites par Mercure, & qu'il les avoit trouvées gravées, telles qu'il les donnoit, dans l'île de Panchée. Un morceau de ce genre, publié d'après des mémoires si respectables, devoit également curieux & intéressant par la nature des choses qu'il annonçoit, & par celle de la

nouveauté; l'ouvrage étoit intitulé, *Histoire sacrée*, titre convenable à un écrit tiré d'inscriptions originales.

Le dessein de l'auteur étoit de prouver que Cælus, Saturne, Jupiter, Neptune, Pluton, en un mot la troupe des grands Dieux, auxquels on avoit érigé tant de temples, ne différoient pas des autres mortels. Le monde, disoit-il, étoit alors dans son enfance; les premiers habitans ne se formoient pas des idées justes des objets, & leurs idées d'ailleurs étoient en très-petit nombre. Hors d'état de faire un usage étendu de leur raison, tout leur parut merveilleux & surnaturel. Les vastes & rapides conquêtes des grands capitaines éblouirent des nations entières. Il y en eut qui, plus sensibles aux bienfaits, ne purent voir sans étonnement des rois, qui sembloient n'être montés sur le trône que pour travailler au bonheur de leurs sujets, soit par l'utilité de leurs découvertes, soit par la sagesse de leur gouvernement; ainsi toutes les nations, comme de concert, se persuaderent que des personnes si supérieures en talens devoient cet avantage à une nature plus excellente que la leur, ils en firent des dieux. Tel étoit à-peu-près le système d'Evhémere sur l'origine du paganisme, & cet écrivain ingénieux, pour le mettre dans un plus beau jour, marquoit soigneusement les pays & les villes illustrées par les tombeaux de presque toutes les divinités, que les Théologiens & les Poètes avoient à l'envi honorées du titre pompeux d'immortels.

Dans la vue de porter le dernier coup à la religion païenne, il n'avoit passé sous silence aucun des faits qui pouvoient ouvrir les yeux au public sur tant de dieux différens adorés dans le monde. Athénée rapporte un trait du peu de ménagement de ce philosophe pour les dieux dans la personne de Cadmus, dont la nombreuse postérité avoit peuplé le ciel. Il assuroit que cet étranger étoit un cuisinier du roi de Sidon, & que séduit par les charmes d'Harmonie, une des musiciennes de la cour, il l'avoit enlevée & conduite dans la Béotie. Enfin il alla jusqu'à mettre au frontispice de son ouvrage un vers sanglant d'Euripide, qui, dit Plutarque, se

trouvoit dans une piece de ce poëte toute remplie d'impiétés.

Jamais livre publié contre une religion dominante ne parut plus dangereux que celui d'Evhémere, & jamais homme ne souleva tant de lecteurs contre sa doctrine. Cicéron lui-même, qui peut-être ne pensoit pas différemment du philosophe de *Messene*, se crut obligé dans son discours de la nature des dieux d'avertir que celui d'Evhémere conduisoit à l'extinction de toute religion. Il n'est donc pas étonnant que tant de gens aient traité cet auteur d'incrédule, d'impie, de sacrilege, & qui plus est d'athée; mais il paroît que son plus grand crime étoit d'avoir pénétré plus avant que le commun des hommes dans les vraies sources de l'idolâtrie. (D. J.)

MESSENE, (*Géogr. anc.*) île d'Asie entre le Tigre & l'Euphrate, qui après s'être joints & s'être avancés vers le midi, se séparent de nouveau, en sorte qu'avant que de tomber dans le golfe Persique, ils renferment dans leur bras cette grande île qu'on appelloit autrefois *Messene* ou *Mesene*, & qu'on nomme présentement *Chader*. Voyez là-dessus M. Huet dans son livre du *paradis terrestre*.

MESSENE, *Golfe de*, (*Géogr. anc.*) *Messeniacus sinus*, golfe dans la partie méridionale du Péloponèse, à l'occident du golfe de Laconie. Il est aussi nommé par Strabon *sinus Asinæus*, de la ville Asiné, située sur la côte; *sinus Thuriates*, de la ville de Thuria; *sinus Coronæus*, de la ville de Coron, & c'est même aujourd'hui le golfe de Coron.

MESSENIÉ, (*Géogr. anc.*) contrée du Péloponèse, au milieu de l'Elide & de l'Arcadie, & au couchant de la Laconie, dont anciennement elle faisoit partie. (D. J.)

MESSIE, *Messias*, s. m. (*Theol. & Hist.*) ce terme vient de l'hébreu, qui signifie *unxit*, *unctus*; il est synonyme au mot grec *christ*: l'un & l'autre sont des termes consacrés dans la religion, & qui ne se donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce souverain libérateur que l'ancien peuple juif attendoit, après la venue duquel il soupire encore, & que

nous avons en la personne de Jesus fils de Marie, qu'on regarde comme l'oint du Seigneur, le *Messie* promis à l'humanité. Les Grecs employoient aussi le mot d'*elcimmeros*, qui signifie la même chose que *christos*.

Nous voyons dans l'ancien Testament que le mot de *Messie*, loin d'être particulier au libérateur, après la venue duquel le peuple d'Israël soupiroit, ne l'étoit pas seulement aux vrais fideles serviteurs de Dieu, mais que ce nom fut souvent donné aux rois & aux princes idolâtres, qui étoient dans la main de l'Éternel les ministres de ses vengeances, ou des instrumens pour l'exécution des conseils de sa sagesse. C'est ainsi que l'auteur de l'ecclésiastique, *lxxviii. v. 8.* dit d'Elisée, *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam*: vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur, c'est pourquoi il envoya un prophete pour oindre Jehu roi d'Israël; il annonça l'onction sacrée à Hazaël, roi de Damas & de Syrie, ces deux princes étant les *Messies* du Très-Haut, pour venger les crimes & les abominations de la maison d'Achab. *IV. Reg. viii. 12. 13. 14.*

Mais au *xlv. d'Isaïe, v. 1.* le nom de *Messie* est expressément donné à Cyrus: ainsi a dit l'Éternel à Cyrus son oint, son *Messie*, duquel j'ai pris la main droite, afin que je terrasse les nations devant lui, &c.

Ezéchiël au *xxviii* de ses révélations, *v. 14.* donne le nom de *Messie* au roi de Tyr, il l'appelle aussi *Cherubin*. "Fils de l'homme, dit l'Éternel au prophete, prononce à haute voix une complainte sur le roi de Tyr, & lui dis: ainsi a dit le Seigneur l'Éternel, tu étois le sceau de la ressemblance de Dieu, plein de sagesse & parfait en beautés; tu as été le jardin d'Heden du Seigneur, (ou, suivant d'autres versions) tu étois toutes les délices du Seigneur; ta couverture étoit de pierres précieuses de toutes sortes, de sardoine, de topase, de jaspe, de chrysolite, d'onix, de béril, de saphir, d'escarboucle, d'émeraude & d'or; ce que savoient faire tes tambours & tes flûtes a été chez toi, ils

ont été tous prêts au jour que tu fus créé; tu as été un chérubin, un *Messie* pour servir de protection; je t'avois établi, tu as été dans la sainte montagne de Dieu; tu as marché entre les pierres flamboyantes; tu as été fait en tes voies dès le jour que tu fus créé, jusqu'à ce que la perversité ait été trouvée en toi."

Au reste, le nom de *messiach*, en grec *christ*, se donnoit aux rois, aux prophetes, aux grands-prêtres des Hébreux. Nous lisons dans le *I. des Rois, chap. xij. v. 3.* *Le Seigneur & son Messie sont témoins*, c'est-à-dire, *le Seigneur & le roi qu'il a établi*; & ailleurs, *ne touchez point mes oints*, & *ne faites aucun mal à mes prophetes*.

David, animé de l'esprit de Dieu, donne dans plus d'un endroit à Saül son beau-pere, il donne, dis-je, à ce roi réprouvé, & de dessus lequel l'esprit de l'Éternel s'étoit retiré, le nom & la qualité d'*oint*, de *Messie* du Seigneur: *Dieu me garde*, dit-il fréquemment, *Dieu me garde de porter ma main sur l'oint du Seigneur, sur le Messie de Dieu*.

Si le beau nom de *Messie*, d'*oint de l'Éternel* a été donné à ces rois idolâtres, à des princes cruels & tyrans, il a été très-souvent employé dans nos anciens oracles pour désigner visiblement l'oint du Seigneur, ce *Messie* par excellence, objet du desir & de l'attente de tous les fideles d'Israël; ainsi Anne, (*I. Rois, ij. v. 10.*) mere de Samuel, conclut son cantique par ces paroles remarquables, & qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi, puisqu'on fait que pour lors les Hébreux n'en avoient point: "Le Seigneur jugera les extrémités de la terre, il donnera l'empire à son roi, & relevera la corne de son Christ, de son *Messie*". On trouve ce même mot dans les oracles suivans, *ps. ij. v. 2. ps. xlv. 8. Jérém. iv. 20. Dan. ix. 16. Habac. iij. 13.* nous ne parlerons pas ici du fameux oracle de la *Gen. xlix. 19.* qui trouvera la place à l'article SYLO.

Que si l'on rapproche tous ces divers oracles, & en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au *Messie*, il en résulte quelques difficultés dont les Juifs se

font prévalus pour justifier ; s'ils le pouvoient , leur obstination.

On peut leur accorder que dans l'état d'oppression sous lequel gémissoit le peuple Juif , & après toutes les glorieuses promesses que l'Eternel lui avoit faites si soubvent , il sembloit en droit de soupirer après la venue d'un *Messie* vainqueur , & de l'envisager comme l'époque de son heureuse délivrance ; & qu'ainsi il est en quelque sorte excusable de n'avoir pas voulu reconnoître ce libérateur dans la personne du Seigneur Jesus , d'autant plus qu'il est de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'esprit , & d'être plus sensible aux besoins présens , que flatté des avantages à venir.

Il étoit dans le plan de la sagesse éternelle , que les idées spirituelles du *Messie* fussent inconnues à la multitude aveugle. Elles le furent au point , que lorsque le Sauveur parut dans la Judée , le peuple & ses docteurs , ses princes mêmes attendoient un monarque , un conquérant qui par la rapidité de ses conquêtes devoit s'assujettir tout le monde ; & comment concilier ces idées flatteuses avec l'état abjet , en apparence , & misérable de Jesus-Christ ? Aussi , scandalisés de l'entendre annoncer comme le *Messie* , ils le persécuterent , le rejeterent , & le firent mourir par le dernier supplice. Depuis ce temps-là ne voyant rien qui achemine à l'accomplissement de leurs oracles , & ne voulant point y renoncer , ils se livrent à toutes sortes d'idées chimériques.

Ainsi , lorsqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne , qu'ils ont senti qu'on pouvoit expliquer spirituellement , & appliquer à Jesus-Christ la plupart de leurs anciens oracles , ils se sont avisés de nier que les passages que nous leur alléguons , doivent s'entendre du *Messie* , tordant ainsi nos saintes-Ecritures à leur propre perte ; quelques-uns soutiennent que leurs oracles ont été mal entendus , qu'en vain on soupire après la venue du *Messie* , puisqu'il est déjà venu en la personne d'Ezéchias. C'étoit le sentiment du fameux Hillel : d'autres plus relâchés , ou cédant avec politique au temps & aux circonstances , prétendent que la croyance de la venue d'un *Messie* n'est point un

article fondamental de foi , & qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi , que ce dogme n'est ni dans le Décalogue , ni dans le Lévitique. C'est ainsi que le juif Albo disoit au pape , que nier la venue du *Messie* , c'étoit seulement couper une branche de l'arbre sans toucher à la racine.

Si on pousse un peu les rabbins des diverses synagogues qui subsistent aujourd'hui en Europe , sur un article aussi intéressant pour eux , qu'il est propre à les embarrasser , ils vous disent qu'ils ne doutent pas que , suivant les anciens oracles , le *Messie* ne soit venu dans les temps marqués par l'esprit de Dieu ; mais qu'il ne vieillit point , qu'il reste caché sur cette terre , & attend , pour se manifester & établir son peuple avec force , puissance & sagesse , qu'Israël ait célébré comme il faut le sabbat , ce qu'il n'a point encore fait , & que les Juifs aient réparé les iniquités dont ils se sont souillés & qui ont arrêté envers eux le cours des bénédictions de l'Eternel.

Le fameux rabbin Salomon Jarchy ou Raschy , qui vivoit au commencement du xij siècle , dit dans ses *Talmudiques* , que les anciens Hébreux ont cru que le *Messie* étoit né le jour de la dernière destruction de Jérusalem par les armées romaines ; c'est placer la connoissance d'un libérateur dans une époque bien critique , & , comme on dit , appeller le médecin après la mort.

Le rabbin Kimchy , qui vivoit au xij siècle , s'imaginait que le *Messie* dont il croyoit la venue très-prochaine , chasseroit de la Judée les chrétiens qui la possédoient pour lors. Il est vrai que les chrétiens perdirent la terre-sainte ; mais ce fut Saladin qui les vainquit , & les obligea de l'abandonner avant la fin du xij siècle. Pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs , & se fût déclaré pour eux , il est vraisemblable que dans leur enthousiasme ils en auroient fait leur *Messie*.

Plusieurs rabbins veulent que le *Messie* soit actuellement dans le paradis terrestre , c'est-à-dire , dans un lieu inconnu & inaccessible aux humains ; d'autres le placent dans la ville de Rome , & les Talmudistes veulent que cet oint du Très-Haut

haut soit caché parmi les lépreux & les malades qui sont à la porte de cette métropole de la chrétienté, attendant qu'Elie, son précurseur, vienne pour le manifester aux hommes.

D'autres rabbins, & c'est le plus grand nombre, prétendent que le *Messie* n'est point encore venu; mais leurs opinions ont toujours extrêmement varié, & sur le temps, & sur la manière de son avènement. Un rabbin David, petits-fils de Maimonides, consulté sur la venue du *Messie*, dit de grandes choses impénétrables pour les étrangers. On fait aujourd'hui ces mystères: il révéla qu'un nommé Pinéhas ou Phinéas, qui vivoit 400 ans après la ruine du temple, avoit eu dans sa vieillesse un enfant qui parla en venant au monde; que parvenu à l'âge de 12 ans, & sur le point de mourir, il révéla de grands secrets, mais énoncés en diverses langues étrangères, & sous des expressions symboliques. Ses révélations sont très-obscurcs, & sont restées long-temps inconnues, jusqu'à ce qu'on les ait trouvées sur les murailles d'une ville de Galilée, où l'on lisoit que le figuier pouvoit ses figues; c'est-à-dire, en langage bien clair, pour un enfant d'Abraham, que la venue du *Messie* étoit très-prochaine. Mais les figues n'ont pas encore poussé pour ce peuple également malheureux & crédule.

Souvent attendu dans des époques marquées par des rabbins, le *Messie* n'a point paru dans ce temps-là; il ne viendra sans doute point ni à la fin du vij millénaire, ni dans les autres époques à venir, qui ont été marquées avec aussi peu de fondement que les précédentes.

Aussi il paroît par la Gemarre (*Gemarr. Sanhed. tit. cap. xj.*) que les juifs rigides ont senti les conséquences de ces faux calculs propres à énerver la foi, & ont très-fagement prononcé anathème contre quiconque à l'avenir supputeroit les années du *Messie*: *Que leurs os se brisent & se carient, disent-ils; car quand on se fixe un temps, & que la chose n'arrive pas, on dit avec une criminelle confiance qu'elle n'arrivera jamais.*

D'anciens rabbins, pour se tirer d'em-

barras, & concilier les prophéties qui leur semblent en quelque sorte opposées entre elles, ont imaginé deux *Messies* qui doivent se succéder l'un à l'autre; le premier dans un état abjet, dans la pauvreté & les souffrances; le second dans l'opulence, dans un état de gloire & de triomphe; l'un & l'autre simple homme: car l'idée de l'unité de Dieu, caractère distinctif de l'Être suprême, étoit si respectée des Hébreux, qu'ils n'y ont donné aucune atteinte pendant les dernières années de leur malheureuse existence en corps de peuple: & c'est encore aujourd'hui le plus fort argument que les Mahométans pressent contre la doctrine des Chrétiens.

Sur cette idée particulière de deux *Messies*, que le savant docteur en Médecine, Aaron-Isaac Lééman de Slenwich, dans sa dissertation de *oraculis Judæorum*, avoue qu'après avoir examiné avec soin toutes choses, il seroit assez porté à croire que le *Christ des Nazaréens*, dont ils font, dit-il, follement un Dieu, pourroit bien être le *Messie* en opprobre qu'annonçoient les anciens prophètes, & dont le bouc Hazozel, chargé des iniquités du peuple, & proscrit dans les déserts, étoit l'ancien type.

A la vérité, les divisions des rabbins sur cet article, ne s'accordent pas avec l'opinion du savant docteur juif, puisqu'il paroît par Abnezra, que le premier *Messie*, pauvre, misérable, homme de douleur, & sachant ce que c'est que langueur, sortira de la famille de Joseph, & de la tribu d'Ephraïm, qu'Haziel sera son père, qu'il s'appellera *Nehémie*, & que malgré son peu d'apparence, fortifié par le bras de l'Éternel, il ira chercher, on ne fait pas trop où, les tribus d'Ephraïm, de Manassé & de Benjamin, une partie de celle de Gad; & à la tête d'une armée formidable, il fera la guerre aux Iduméens, c'est-à-dire, aux Romains & Chrétiens, remportera sur eux les victoires les plus signalées, renversera l'empire de Rome, & ramènera les Juifs en triomphe à Jérusalem.

Ils ajoutent que ses prospérités seront traversées par le fameux ante-christ, nommé *Armillius*; que cet *Armillius*,

après plusieurs combats contre Néhémie, fera vaincu & prisonnier; qu'il trouvera le moyen de se fauver des mains de Néhémie, qu'il remettra sur pié une nouvelle armée, & remportera une victoire complete; le *Messie* Néhémie perdra la vie dans la bataille, non par la main des hommes; les anges emporteront son corps pour le cacher avec ceux des anciens patriarches.

Néhémie vaincu & ne paroissant plus, les Juifs, dans la plus grande consternation, iront se cacher dans les déserts pendant quarante-cinq jours; mais cette affreuse désolation finira par le son éclatant de la trompette de l'archange Michel, au bruit de laquelle paroitra tout-à-coup le *Messie* glorieux de la race de David, accompagné d'Elie, & sera reconnu pour roi & libérateur par toute l'innombrable postérité d'Abraham. Armillius voudra le combattre; mais l'Eternel fera pleuvoir sur l'armée de cet ante-christ du soufre du feu du ciel, & l'exterminera entièrement: alors le second & grand *Messie* rendra la vie au premier; il rassemblera tous les Juifs, tant les vivans que les morts; il relevera les murs de Sion, rétablira le temple de Jérusalem sur le plan qui fut présenté en vision à Ezechiel, & fera périr tous les adversaires & les ennemis de sa nation; établira son empire sur toute la terre habitable; fondera ainsi la monarchie universelle, cette pompeuse chimere des rois profanes; il épousera une reine & un grand nombre d'autres femmes, dont il aura une nombreuse famille qui lui succédera; car il ne sera point immortel, mais il mourra comme un autre homme.

Il faut sur toutes ces incompréhensibles rêveries, & sur les circonstances de la venue du *Messie*, lire avec attention ce qui se trouve à la fin du *V<sup>e</sup> tome de la Bibliothèque rabbinique*, écrite par le Pere Charles-Joseph Imbonatus, ce que Batolung a compilé sur le même sujet dans le *tome I de la Bibliothèque des rabbins*, ce qu'on lit dans l'histoire des Juifs de M. Basnage, & dans les dissertations de dom Calmet.

Mais quelque humiliant qu'il soit pour

l'esprit humain de rappeler toutes les extravagances des prétendus sages sur une matière qui plus que toute autre en devoit être exempte, on ne peut se dispenser de rapporter en peu de mots les rêveries des rabbins sur les circonstances de la venue du *Messie*. Ils établissent que son avènement sera précédé de dix grands miracles, signes non équivoques de sa venue. *Vid. libel. Abkas Porhel.*

Dans le premier de ces miracles, il suppose que Dieu suscitera les trois plus abominables tyrans qui aient jamais existé, & qui persécuteront & affligeront les Juifs outre mesure. Ils feront venir des extrémités du monde des hommes noirs qui auront deux têtes, sept yeux étincelans, & d'un regard si terrible, que les plus intrépides n'oseroient paroître en leur présence; mais ces temps durs & fâcheux seront abrégés, sans quoi personne au monde ne pourroit ni résister, ni survivre à leur extrême rigueur; des pestes, des famines, des mortalités, le soleil changé en épaisnes ténèbres; la lune en sang, la chute des étoiles & des astres, des dominations insupportables, sont les miracles 2, 3, 4, 5 & 6: mais le 7e. est surtout remarquable: un marbre que Dieu a formé dès le commencement du monde, & qu'il a sculpté lui-même de ses propres mains, en figure d'une belle fille, sera l'objet de l'impudicité abominable des hommes impies & brutaux qui commettront toutes sortes d'abominations avec ce marbre; & de ce commerce impur, disent les rabbins, naîtra l'ante-christ Armillius, qui sera haut de dix aunes; l'espace d'un de ses yeux à l'autre, sera d'une aune; ses yeux extrêmement rouges & enflammés, seront enfoncés dans la tête; ses cheveux seront roux comme de l'or, & ses piés verts; Il aura deux têtes; les Romains le choisiront pour leur roi; il recevra les hommages des Chrétiens qui lui présenteront le livre de leur loi: il voudra que les Juifs en fassent de même; mais le premier *Messie* Néhémie, fils d'Huziel, avec une armée de 300 mille hommes d'Ephraïm, lui livrera bataille: Néhémie mourra, non par les mains des hommes: quant à Armillius, il s'avancera

vers l'Égypte, la subjuguera, & voudra prendre & assujettir aussi Jérusalem, &c.

Les trois trompettes restaurantes de l'archange Michel, seront les trois derniers miracles. Au reste, ces idées fort anciennes ne sont pas toutes à mépriser, puisqu'on trouve quelques-unes de ces diverses notions dans nos saintes-Ecritures, & dans les descriptions que J. C. fait de l'avènement du *Messie*.

Les auteurs sacrés, & le Seigneur Jésus lui-même, comparent souvent le regne du *Messie* & l'éternelle béatitude, qui en sera la suite pour les vrais élus, à des jours de noces, à des festins & des banquets, où l'on goûtera toutes les délices de la bonne chère, toute la joie & tous les plaisirs les plus exquis; mais les Talmudistes ont étrangement abusé de ces paraboles.

Selon eux, le *Messie* donnera à son peuple rassemblé dans la terre de Canaan un repas dont le vin sera celui qu'Adam lui-même fit dans le paradis terrestre, & qui se conserve dans de vastes celliers creusés par les anges au centre de la terre.

On servira pour entrée, le fameux poisson appelé le grand *léviathan*, qui avala tout d'un coup un poisson moins grand que lui, & qui ne laisse pas d'avoir trois cents lieues de long; toute la masse des eaux est portée sur le léviathan: Dieu au commencement en créa deux, l'un mâle & l'autre femelle; mais de peur qu'ils ne renversent la terre, & qu'ils ne remplissent l'univers de leurs semblables, Dieu tua la femelle, & la sala pour le festin du *Messie*.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce merveilleux repas le bœuf béhémoth, qui est si gros & si grand qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes très-vastes; il ne quitte point le lieu qui lui a été assigné; & l'herbe qu'il a mangée le jour recroît toutes les nuits, afin de fournir toujours à sa subsistance. La femelle de ce bœuf fut tuée au commencement du monde, afin qu'une espèce si prodigieuse ne multipliât pas, ce qui n'auroit pu que nuire aux autres créatures. Mais ils assurent que l'Éternel ne la sala pas, parce que la vache salée n'est pas un mets assez délicat pour un repas si

magnifique. Les Juifs ajoutent encore si bien foi à toutes ces rêveries rabbiniques, que souvent ils jurent sur leur part du bœuf béhémoth, comme quelques chrétiens impies jurent sur leur part du paradis.

Enfin l'oiseau bar-juchne doit aussi servir pour le festin du *Messie*; cet oiseau est si immense, que s'il étend les ailes, il offusque l'air & le soleil. Un jour, disent-ils, un œuf pourri tombant de son nid, renversa & brisa trois cents cedres les plus hauts du Liban, & l'œuf s'étant enfin cassé par le poids de sa chute, renversa soixante gros villages, les inonda & les emporta comme par un déluge. On est humilié en détaillant des chimères aussi absurdes que celles-là. Après des idées aussi grossières & si mal dirigées sur la venue du *Messie* & sur son origine, faut-il s'étonner si les Juifs, tant anciens que modernes, le général même des premiers chrétiens, malheureusement imbus de toutes ces chimériques rêveries de leurs docteurs, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de l'oint du Seigneur, & n'ont pas attribué la qualité de Dieu au *Messie*, après la venue duquel ils soupiraient? Le système des Chrétiens sur un article aussi important, les révolte & les scandalise; voyez comme ils s'expriment là-dessus dans un ouvrage intitulé *Judei lusitani quæstiones ad Christianos; quæst. I, ij, 3, 23*, &c. Reconnoître, disent-ils, un homme dieu, c'est s'abuser soi-même, c'est se forger un monstre, un centaure, le bizarre composé de deux natures qui ne sauroient s'allier. Ils ajoutent que les prophètes n'enseignent point que le *Messie* soit homme-dieu; qu'ils distinguent expressément entre Dieu & David; qu'ils déclarent le premier maître, & le second serviteur, &c. Mais ce ne sont-là que des mots vuides de sens, qui ne prouvent rien, qui ne contrarient point la foi chrétienne, & qui ne sauroient jamais l'emporter sur les oracles clairs & exprès qui fondent notre croyance là-dessus, en donnant au *Messie* le nom de Dieu. *Vide Isai. IX, vj, 45, 22, 35, 4. Jer. XXXIII, vj. Eccl. I. 4.*

Mais lorsque le Sauveur parut, ces prophéties, quelque claires & expresses

qu'elles fussent par elles-mêmes, malheureusement obscurcies par les préjugés sucés avec le lait, furent ou mal entendues ou mal expliquées; en sorte que Jesus-Christ lui-même ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les esprits, paroît extrêmement réservé sur l'article de sa divinité; il vouloit, dit saint Chrysostome, accoutumer insensiblement ses auditeurs à croire un mystere si fort élevé au dessus de la raison. S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action révolte & souleve tous ceux qui en sont les témoins; ses miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de sa divinité ceux même en faveur desquels il les opere. Lorsque devant le tribunal du souverain sacrificateur il avoue avec un modeste détour qu'il est fils de Dieu, le grand-prêtre déchire sa robe & crie au blasphème. Avant l'envoi du Saint-Esprit, ses apôtres ne soupçonnent pas même la divinité de leur cher maître; il les interroge sur ce que le peuple pense de lui; ils répondent que les uns le prennent pour Elie, les autres pour Jérémie, ou pour quelque autre prophete. Saint Pierre, le zélé saint Pierre lui-même, a besoin d'une révélation particulière pour connoître que Jesus est le Christ, le fils du Dieu vivant. Ainsi le moindre sujet du royaume des cieux, c'est-à-dire, le plus petit chrétien en fait plus à cet égard que les patriarches & les plus grands prophetes.

Les Juifs révoltés contre la divinité de Jesus-Christ, ont eu recours à toutes sortes de voies pour invalider & détruire ce grand mystere, dogme fondamental de la foi chrétienne; ils détournent le sens de leurs propres oracles, ou ne les appliquent pas au *Messie*. Ils prétendent que le nom de *Dieu* n'est pas particulier à la divinité, & qu'il se donne même par les auteurs sacrés aux juges, aux magistrats, en général à ceux qui sont élevés en autorité. Ils citent en effet un très-grand nombre de passages de nos saintes-Ecritures qui justifient cette observation, mais qui ne donne aucune atteinte aux termes clairs & exprès des anciens oracles qui regardent le *Messie*.

Enfin ils prétendent que si le Sauveur &

après lui les Evangelistes, les Apôtres & les premiers Chrétiens appellent Jesus *fils de Dieu*, ce terme auguste ne signifioit dans les temps évangeliques autre chose que l'opposé des fils de Bélial, c'est-à-dire, homme de bien, serviteur de Dieu, par opposition à un méchant, un homme corrompu & pervers qui ne craint point Dieu. Tous ces sophismes, toutes ces réflexions critiques n'ont point empêché l'église de croire la voix céleste & surnaturelle qui a présenté à l'humanité le *Messie* Jesus-Christ comme le *fils de Dieu*, l'objet particulier de la dilection du Très-Haut, & de croire qu'en lui habitoit corporellement toute plénitude de divinité.

Si les Juifs ont contesté à Jesus-Christ la qualité de *Messie* & sa divinité, ils n'ont rien négligé aussi pour le rendre méprisable, pour jeter sur sa naissance, sa vie & sa mort tout le ridicule & tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur cruel acharnement contre ce divin Sauveur & sa céleste doctrine; mais de tous les ouvrages qu'a produit l'aveuglement des Juifs, il n'en est sans doute point de plus odieux & de plus extravagant que le livre intitulé *Sepher toldos Jeshut*, tiré de la poussiere par M. Vagenteil, dans le second tome de son ouvrage intitulé, *Tela ignea*, &c.

C'est dans ce *Sepher toldos Jeshut*, recueil des plus noires calomnies qu'on lit des histoires monstrueuses de la vie de notre Sauveur, forgées avec toute la passion & la mauvaise foi que peuvent avoir des ennemis acharnés. Ainsi, par exemple, ils ont osé écrire qu'un nommé Panther ou Pandéra, habitant de Bethléem, étoit devenu amoureux d'une jeune coëffeuse qui avoit été mariée à Jochana, & qui sans doute dans ces temps-là & dans un aussi petit lieu que Bethléem, sentoit toute l'ingratitude de sa profession, & n'avoit rien mieux à faire que d'écouter ses amans: aussi, dit l'auteur de cet impertinent ouvrage, la jeune veuve se rendit aux sollicitations de l'ardent Panther qui la séduisit, & eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé Jesua ou Jesus. Le pere de cet enfant fut obligé de s'enfuir,

& se retira à Babylone : quant au jeune Jesus on l'envoya aux écoles; mais, ajoute l'auteur, il eut l'insolence de lever la tête, & de se découvrir devant les sacrificateurs, au lieu de paroître devant eux la tête voilée & le visage couvert, comme c'étoit la coutume : hardiesse qui fut vivement tancée; ce qui donna lieu d'examiner sa naissance, qui fut trouvée impure, & l'exposa bientôt à l'ignominie qui en est la suite.... :

Le jeune homme se retira à Jérusalem, où mettant le comble à son impiété & à sa hardiesse, il résolut d'enlever du lieu très-saint le nom de *Jehovah*. Il entra dans l'intérieur du temple; & s'étant fait une ouverture à la peau, il y cacha ce nom mystérieux : ce fut par un art magique & à la faveur d'un tel artifice, qu'il fit quelques prodiges. Il vint d'abord montrer son pouvoir surnaturel à sa famille, il se rendit pour cela à Bethléem, lieu de sa naissance, là il opéra en public divers prestiges qui firent tant de bruit qu'on le mit sur un âne, & il fut conduit à Jérusalem comme en triomphe. On peut voir dans les commentaires de dom Calmet une grande partie des rêveries de ce détestable roman.

L'auteur, parmi ses impostures, fait régner à Jérusalem une reine Helene & son fils Mombaz, qui n'ont jamais existé en Judée, à moins que cet auteur n'ait quelques notions confuses d'Hélène, reine des Adiabéniens, & d'Izates ou Mombaze son fils, qui vint à Jérusalem quelque temps après la mort de notre Sauveur. Quoiqu'il en soit, ce ridicule auteur dit que Jesus accusé par les lévites, fut obligé de paroître devant cette reine, mais qu'il fut la gagner par de nouveaux miracles; que les sacrificateurs étonnés du pouvoir de Jesus, qui d'ailleurs ne paroïssoit pas être dans leurs intérêts, s'assemblerent pour délibérer sur les moyens de le prendre; & qu'un d'entr'eux nommé Judas s'offrit de s'en saisir, pourvu qu'on lui permît d'apprendre le sacré nom de *Jehovah*, & que le college des sacrificateurs voulût se charger de ce qu'il y avoit de sacrilege & d'impie dans cette action, comme aussi de la terrible peine qu'elle méritoit. Le marché fut fait;

Judas apprit le nom ineffable, & vint ensuite attaquer Jesus, qu'il espéroit confondre sans peine. Les deux champions s'éleverent en prononçant le nom de *Jehovah*; ils tomberent tous deux, parce qu'ils s'étoient souillés. Jesus courut se laver dans le Jourdain, & bientôt après il fit de nouveaux miracles. Judas voyant qu'il ne pouvoit pas le surmonter comme il s'en étoit flatté, prit le parti de se ranger parmi ses disciples, d'étudier sa façon de vivre & ses habitudes, qu'il révéla ensuite à ses confreres les sacrificateurs. Un jour comme Jesus devoit monter au temple, il fut épié & saisi avec plusieurs de ses disciples; ses ennemis l'attachèrent à la colonne de marbre qui étoit dans une des places publiques : il y fut fouetté, couronné d'épines & abreuvé de vinaigre, parce qu'il avoit demandé à boire; enfin le sanhédrin l'ayant condamné à mort, il fut lapidé.

Ce n'est point encore la fin du roman rabbinique, le *sepher toldos Jeschut* ajoute que Jesus étant lapidé, on voulut le pendre au bois, suivant la coutume, mais que le bois se rompit, parce que Jesus, qui prévoyoit le genre de supplice, l'avoit enchanté par le nom de *Jehovah*; mais Judas plus fin que Jesus, rendit son maléfice inutile, en tirant de son jardin un grand clou, auquel son cadavre fut attaché.

Au reste, les contradictions qu'on trouve dans les ouvrages des Juifs sur cette matière, sont sans nombre & inconcevables; ils font naître Jesus sous Alexandre Jannæus, l'an du monde 3671, & la reine Helene qu'ils introduisent sans raison dans cette histoire fabuleuse, ne vint à Jérusalem que plus de cent cinquante ans après, sous l'empire de Claude.

Il y a un autre livre intitulé aussi *Toldos Jesu*, publié l'an 1705 par M. Huldric, qui suit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anacronismes & les fautes les plus grossières; il fait naître & mourir Jesus-Christ sous le regne d'Hérode le Grand; il veut que ce soit à ce prince qu'ont été faites les plaintes sur l'adultere de Panther & de Marie mere de Jesus; qu'en conséquence Hérode irrité de la fuite du coupable, se

foit transporté à Bethléem & en ait massacré tous les enfans.

L'auteur qui prend le nom de Jonathau, qui se dit contemporain de Jesus-Christ & demeurant à Jérusalem, avance qu'Hérode consulta, sur le fait de Jesus-Christ, les sénateurs d'une ville dans la terre de Césarée. Nous ne suivrons pas un auteur aussi absurde dans toutes ses ridicules contradictions.

Cependant c'est à la faveur de toutes ces odieuses calomnies que les Juifs s'entretennent dans leur haine implacable contre les Chrétiens & contre l'Évangile; ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux testament, & répandre des doutes & des difficultés sur le temps de la venue de notre Sauveur; tout annonce & leur entêtement & leur mauvaise foi.

Ahmed - ben - Cassam - al - Andacoufy, maure de Grenade, qui vivoit sur la fin de xvj<sup>e</sup> siècle; cite un manuscrit arabe de saint Cœcilius, archevêque de Grenade, qui fut trouvé avec seize lames de plomb gravées en caractères arabes, dans une grotte près de la même ville. Dom Pedro y Quinones, archevêque aussi de Grenade, en a rendu lui-même témoignage. Ces lames de plomb, qu'on appelle de Grenade, ont été depuis portées à Rome, où, après un examen qui a duré plusieurs années, elles ont enfin été condamnées, comme très-apocryphes, sous le pontificat d'Alexandre VII. Elles ne renferment que quelques histoires fabuleuses touchant la vie de la sainte vierge, l'enfance & l'éducation de Jesus-Christ son fils. On y lit entr'autres choses que Jesus-Christ encore enfant & apprenant à l'école l'alphabet arabe, interrogeoit son maître sur la signification de chaque lettre; & qu'après en avoir appris le sens & la signification grammaticale, il lui enseignoit le sens mystique de chacun de ces caractères, & lui révéloit ainsi d'admirables profondeurs. Cette histoire est sûrement moins ridicule que les prodiges rapportés dans l'évangile de l'enfance, & toutes les autres fables qu'ont imaginé en divers temps l'inimitié des uns, l'ignorance ou la fraude pieuse des autres.

Le nom de *Messie*, accompagné de

l'épithète de *faux*, se donne encore à ces imposteurs, qui dans divers temps ont cherché à abuser la nation juive, & ont pu tromper un grand nombre de personnes qui avoient la foiblesse de les regarder comme le vrai Christ, le *Messie* promis. Ainsi il y a eu de ces *faux Messies* avant même la venue du véritable oint de Dieu. *Act. apost. cap. v, vers. 34, 35, 36.* Le sage Gamaliel parle d'un nommé Theudas dont l'histoire se lit dans les antiquités judaïques de Joseph, *livre XX, chapitre ij.* Il se vantoit de passer le Jourdain à pié sec, il attira beaucoup de gens à sa suite par ses discours & ses prestiges; mais les Romains étant tombés sur sa petite troupe la dispersèrent, couperent la tête au malheureux chef, & l'exposèrent à Jérusalem aux outrages de la multitude.

Gamaliel parle aussi de Judas le galiléen, qui est sans doute le même dont Joseph fait mention dans le *12 chapitre du II livre de la guerre des Juifs*: il dit que ce fameux prophète avoit ramassé près de 30 mille hommes, mais l'hyperbole est le caractère de l'historien Juif: dès les temps apostoliques, *Act. Apost. chapitre viij, vers. 9*, l'on voit Simon le magicien qui avoit séduit les habitans de Samarie au point qu'ils le considéroient comme la *vertu de Dieu*.

Dans le siècle suivant, l'an 178, 179 de l'ère chrétienne, sous l'empire d'Adrien, parut le faux *Messie* Barchochebas à la tête d'une grosse armée; il parcourut la Judée, il y commit les plus grands défordres; ennemi déclaré des chrétiens, il fit périr ceux qui tomberent entre ses mains qui ne voulurent pas se circonciure de nouveau & rentrer dans le judaïsme.

Tinnius Rufus voulut d'abord réprimer les cruautés de Barchochebas, & arrêter les dangereux progrès de ce *faux messie*; l'empereur Adrien voyant que cette révolte pouvoit avoir des suites, y envoya Julius Severus, qui, après plusieurs rencontres, les enferma dans la ville de Bithur, qui soutint un siège opiniâtre, & fut enfin emportée. Barchochebas y fut pris & mis à mort, au rapport de saint Jérôme & de la chronique d'Alexandrie. Le nombre des

juifs qui furent tués ou vendus pendant & après la guerre de Barchochebas, est innombrable. Adrien crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles révoltes des juifs, qu'en leur défendant par un édit d'aller à Jérusalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville pour en défendre l'entrée au reste du peuple d'Israël.

Au rapport de quelques auteurs juifs, Coziba surnommé Barchochebas, fut mis à mort dans la ville de Byther par les gens de son propre parti, qui s'en défirent, parce, disent-ils, qu'il n'avoit pas un caractère essentiel du *Messie*, qui est de connoître par le seul odorat si un homme étoit coupable. Les juifs disent aussi que l'empereur ayant ordonné qu'on lui envoyât la tête de Barchochebas, eut la curiosité de voir son corps; mais que lorsqu'on voulut l'enlever, on trouva un énorme serpent autour de son col, ce qui effraya si fort ceux qui étoient venus pour prendre ce cadavre, qu'ils s'enfuirent; & le fait rapporté à Adrien, il reconnut que Barchochebas ne pouvoit perdre la vie que par la main de Dieu seul. Des faits si puérils & si mal concertés, ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Il paroît qu'Akiba s'étoit déclaré pour Barchochebas, & soutenoit hautement qu'il étoit le *Messie*. Aussi les disciples de ce fameux rabbin furent les premiers sectateurs de ce faux Christ; c'est eux qui défendirent la ville de Byther, & furent par l'ordre du général romain, liés avec leurs livres & jetés dans le feu.

Les juifs, toujours portés aux plus folles exagérations sur tout ce qui a rapport à leur histoire, disent qu'il périt plus de juifs dans la guerre de Byther qu'il n'en étoit sorti d'Égypte. Les crânes de trois cents enfans trouvés sur une seule pierre, les ruisseaux de sang si gros qu'ils entraînoient dans la mer, éloignée de quatre milles, des pierres du poids de quatre livres; les terres suffisamment engraisées par les cadavres pour plus de sept années, sont de ces traits qui caractérisent les historiens juifs, & font voir le peu de fonds qu'on doit faire sur leur narration. Ce qu'il y a de très-vrai, c'est que les Hébreux appel-

lent Adrien un second Nabuchodonosor, & prient Dieu dans leurs jeûnes & dans leurs prières d'imprécations (qui font aujourd'hui la majeure partie de leur culte); ils prient, dis-je, l'Éternel de se souvenir dans sa colère de ce prince cruel & tyran, qui a détruit quatre cents quarante synagogues très-florissantes; tant ce peuple, que Tite avoit presque détruit soixante ans auparavant, trouvoit de ressources pour renaître de ses cendres, & redevenir plus nombreux & plus puissant qu'il ne l'avoit été avant ses revers.

On lit dans Socrate, historien ecclésiastique, Socrate, *Historia ecclesiastica*, lib. II, capit. xxviii, que l'an 434 il parut dans l'île de Candie un *faux messie* qui s'appelloit Moïse, se disant être l'ancien libérateur des Hébreux envoyé du ciel pour procurer à sa nation la plus glorieuse délivrance; qu'à travers les flots de la mer il la reconduiroit triomphante dans la Palestine.

Les juifs candiots furent assez simples pour ajouter foi à ses promesses; les plus zélés se jetèrent dans la mer, espérant que la verge de Moïse leur ouvreroit dans la mer méditerranée un passage miraculeux. Un grand nombre se noyèrent; on retira de la mer plusieurs de ces misérables fanatiques; on chercha, mais inutilement, le séducteur, il avoit disparu, il fut impossible de le trouver, & dans ce siècle d'ignorance, les dupes se consolèrent, dans l'idée qu'assurément un démon avoit pris la forme humaine pour séduire les hébreux.

Un siècle après, savoir, l'an 530, il y eut dans la Palestine un *faux messie* nommé Julien; il s'annonçoit comme un grand conquérant qui à la tête de sa nation détruiroit par les armes tout le peuple chrétien. Séduits par les promesses, les juifs armés opprimèrent cruellement les chrétiens, dont plusieurs furent les malheureuses victimes de leur aveugle fureur. L'empereur Justinien envoya des troupes au secours des chrétiens: on livra bataille au faux christ; il fut pris & condamné au dernier supplice, ce qui donna le coup de la mort à son parti & le dissipa entièrement.

Au commencement du huitième siècle;

Serenus, juif espagnol, prit un tel ascendant sur ceux de son parti, qu'il fut leur persuader sa mission divine, pour être le *Messie* glorieux qui devoit établir dans la Palestine un empire florissant. Un grand nombre de crédules quitta patrie, biens, famille & établissemens pour suivre ce nouveau *messie* : mais ils s'aperçurent trop tard de sa fourberie ; & ruinés de fond en comble, ils eurent tout le temps de se repentir de leur fatale crédulité.

Il s'éleva plusieurs *faux messies* dans le douzieme siecle ; il en parut un en France duquel on ignore & le nom & la patrie. Louis le jeune sévit contre ses adhérens, il fut mis à mort par ceux qui se saisirent de sa personne.

L'an 1138 il y eut en Perse un *faux messie* qui fut assez bien lié sa partie, pour rassembler une armée considérable, au point de se hazarder de livrer bataille au roi de Perse. Ce prince voulut obliger les juifs de ses états de poser les armes, mais l'imposteur les en empêcha, se flattant des plus heureux succès. La cour négocia avec lui : il promit de désarmer si on lui remboursoit tous les frais qu'ils avoient faits. Le roi y consentit & lui livra de grandes sommes ; mais dès que l'armée du faux christ fut dissipée, les juifs furent contraints de rendre au roi tout ce qu'il avoit payé pour acheter la paix.

Le treizieme siecle fut fertile en *faux messies* : on en compte sept ou huit qui parurent en Arabie, en Perse, dans l'Espagne, en Moravie. Un d'eux qui se nommoit David-El-Ré, passe pour avoir été un très-grand magicien ; il fut séduire les juifs par ses prestiges, & se vit ainsi à la tête d'un parti considérable qui prit les armes en sa faveur ; mais ce *messie* fut assassiné par son propre gendre.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivoit au milieu du seizieme siecle, annonçoit la prochaine venue du *Messie*, né, à ce qu'il disoit depuis quatorze ans, & l'avoit vu, disoit-il, à Strasbourg, & gardoit avec soin une épée & un sceptre pour les lui mettre en main dès qu'il seroit en âge de combattre : il publioit que ce *messie*, qui dans peu se manifesteroit à sa nation, détruiroit

l'ante-christ, renverseroit l'empire des Turcs, fonderoit une monarchie universelle, & assembleroit enfin dans la ville de Constance un concile qui dureroit douze ans, & dans lequel seroient terminés tous les différends de la religion.

L'an 1624 Philippe Zieglerne parut en Hollande, & promit que dans peu il viendrait un *Messie*, qu'il disoit avoir vu, & qu'il n'attendoit que la conversion du cœur des Juifs pour se manifester.

En l'an 1666 Zabatheï Sevi, né dans Alep, se fit passer pour le *Messie* prédit par Zieglerne ; il ne négligea rien de ce qu'il falloit pour jouer un si grand rôle ; il étudia avec soin tous les livres hébreux, & s'en fit à lui-même l'application.

Il débuta par prêcher sur les grands chemins & carrefours, & au milieu des campagnes. Les Turcs se moquoient de lui, le traitoient de fou & d'insensé, pendant que ses disciples l'admiroient & l'exaltoient jusques aux nues. Il eut aussi recours aux prodiges, la philosophie n'en avoit pas encore défabulé dans ces temps-là : elle n'a pas même produit aujourd'hui cet heureux effet sur la multitude toujours portée au merveilleux. Il se vanta de s'élever en l'air, pour accomplir, disoit-il, l'oracle d'Isaïe, *xiv, vers. 14*, qu'il appliquoit mal-à-propos au *Messie*. Il eut la hardiesse de demander à ses disciples s'ils ne l'avoient pas vu en l'air, & il blâma l'aveuglement de ceux qui plus sinceres qu'enthousiastes osèrent lui assurer que non. Il paroît qu'il ne mit pas d'abord dans ses intérêts le gros de la nation juive, puisqu'il eut des affaires fort sérieuses avec les chefs de la synagogue de Smirne, qui prononcèrent contre lui une sentence de mort ; mais personne n'osant l'exécuter, il en fut quitte pour la peur & le bannissement.

Il contracta trois mariages, & n'en consumma point ; je ne fais dans quelle tradition il avoit pris que cette bizarre continence étoit un des respectables caracteres du libérateur promis. Après plusieurs voyages en Grece & en Egypte, il vint à Gaza, où il s'associa un juif nommé Nathan Lévi ou Benjamin. Il lui persuada de

de faire le personnage du prophete Elie , qui devoit précéder le Messie. Ils se rendirent à Jérusalem , où le faux précurseur annonça Zabatheï Sevy comme le Messie attendu. Quelque grossiere que fût cette trame , elle trouva des disciples : la populace juive se déclara pour lui ; ceux qui avoient quelque chose à perdre déclamerent contre lui & l'anathématiserent.

Sevy , pour fuir l'orage , se retira à Constantinople , & de-là à Smyrne. Natha-Levy lui envoya quatre ambassadeurs qui le reconnurent & le saluerent publiquement en qualité de Messie ; cette ambassade en imposa au peuple & même à quelques docteurs , qui donnant dans le piège , déclarerent Zabatheï-Sevy Messie & roi des Hébreux ; ils s'empreserent de lui porter des présens considérables , afin qu'il pût soutenir sa nouvelle dignité. Le petit nombre des Juifs sensés & prudens blâmerent ces nouveautés , & prononcèrent contre l'imposteur une seconde sentence de mort. Fier de ce nouveau triomphe , il ne se mit pas beaucoup en peine de ces sentences , très-assuré qu'elles resteroient sans effet , & que personne ne se hasarderoit à les exécuter. Il se mit sous la protection du cadi de Smyrne , & eut bientôt pour lui tout le peuple juif. Il fit dresser deux trônes , un pour lui , & l'autre pour son épouse favorite ; il prit le nom de *roi des rois d'Israël* , & donna à Joseph Sevy son frere , celui de *roi des rois de Juda*. Il parloit de la prochaine conquête de l'empire Ottoman comme d'une chose si assurée , que déjà il en avoit distribué à ses favoris les emplois & les charges ; il poussa même l'insolence jusqu'à faire ôter de la liturgie ou prieres publiques le nom de l'empereur , & à y faire substituer le sien. Il partit pour Constantinople ; les plus sages d'entre les Juifs sentirent bien que les projets & l'entreprise de Sevy pourroient perdre leur nation à la cour ottomane ; ils firent avertir sous main le grand-seigneur , qui donna ses ordres pour faire arrêter ce nouveau Messie. Il répondit à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit pris le nom & la qualité du roi , que c'étoit le peuple juif qui l'y avoit obligé.

Tome XXI.

On le fit mettre en prison aux Dardanelles ; les Juifs publierent qu'on ne l'épargnoit que par crainte ou par foiblesse. Le gouverneur des Dardanelles s'enrichit des présens que les juifs crédules lui prodiguerent pour visiter leur roi , leur Messie prisonnier , qui dans cet état humiliant conservoit tout son orgueil , & se faisoit rendre des honneurs extraordinaires.

Cependant le sultan , qui tenoit la cour à Andriouple , voulut faire finir cette pieuse comédie , dont les suites pouvoient être funestes : il fit venir Sevy ; & sur ce qu'il se disoit invulnérable , le sultan ordonna qu'il fût percé d'un trait & d'une épée. De telles propositions d'ordinaire déconcertent les imposteurs ; Sevy préféra les coups des muphtis & derviches à ceux des icoglans. Fustigé par les ministres de la loi , il se fit mahométan , & il vécut également méprisé des Juifs & des Musulmans : ce qui a si fort décrédité la profession de *faux messie* , que c'est le dernier qui ait fait quelque figure & paru en public à la tête d'un parti.

MESSIER , *s. m. (Gram.)* paysan commis à la garde des vignes.

MESSIER , (*Astron.*) constellation boréale qui se voit sur les nouveaux globes célestes de M. de la Lande : il l'a introduite à l'occasion de la comete de 1774 , découverte dans une partie du ciel où il y a beaucoup de petites étoiles , qui n'avoient aucun nom sur les cartes célestes.

On appelle messier , en François , celui qui est préposé à la garde des moissons ou des trésors de la terre ; ce nom semble naturellement se lier avec celui de M. Messier , notre plus infatigable observateur qui , depuis vingt ans , est comme préposé à la garde du ciel & à la découverte des cometes. M. de la Lande a cru pouvoir rassembler sous le nom de messier les étoiles sparsiles ou informes , situées entre cassiopée , céphée & la giraffe , c'est-à-dire entre les princes d'un peuple agriculteur & un animal destructeur des moissons : cette nouvelle constellation rappellera en même temps au souvenir & à la reconnaissance des astronomes à venir , le courage & le zele de celui dont elle porte le nom.

M m m m

M. l'abbé Boscovich, aussi célèbre par son talent pour la poésie latine, que par sa supériorité & son génie dans les mathématiques, voyant cette nouvelle constellation, écrivit au-bas le distique suivant :

*Sidera, non messes, messerius iste tuetur ;  
Certe erat ille suo dignus inesse polo.*

Les étoiles qui composent cette nouvelle constellation seront bientôt déterminées avec soin par M. Messier lui-même, qui observa leurs ascensions droites & leurs déclinaisons en 1776. Ce sont à-peu-près les mêmes étoiles que M. Lemonnier vient de rassembler sous le nom de *réenne*, dans l'édition in-4<sup>o</sup>. de l'Atlas céleste de Flamsteed, publiée à Paris chez Fortin, rue de la Harpe, près la rue de la Parcheminerie. Nous voudrions pouvoir parler aussi d'une nouvelle constellation que M. Poczobut, astronome du roi de Pologne, vient de consacrer à la gloire de ce prince bienfaiteur de l'Astronomie, sous le nom de *taureau royal de Ptniatousk*; mais l'ouvrage n'est point encore publié; nous savons seulement que cette constellation est située aux environs du taureau & de l'écu de Sobieski, constellation que le célèbre Hévélius avoit déjà consacrée à un roi de Pologne qui régnoit de son temps.

**MESSIEURS**, f. m. plur. titre d'honneur ou de civilité dont on se sert en parlant ou en écrivant à plusieurs personnes; c'est le pluriel de *monsieur*.

Les plaidoyers, les harangues commencent toujours par le mot de *messieurs*, qu'on répète souvent dans la suite du discours. On le dit aussi en parlant de tierces personnes; ainsi l'on dit *messieurs* du parlement, *messieurs* du conseil, *messieurs* des comptes, *messieurs* de ville.

Ce terme a pris droit de bourgeoisie depuis quelques années en Angleterre, où l'on s'en sert en plusieurs occasions.

**MESSIN, LE** (*Géog.*) ou le pays Messin; province de France dans les trois évêchés de Lorraine, entre le duché de Luxembourg, la Lorraine, & le duché de Bar. Il a pris son nom de Metz la capitale, qui l'a été des Médiomatrices; ceux ci, du temps de César, occupoient

un fort grand pays sur le Rhin; mais peu après, ils en furent délogés par les peuples germains *Tribocci*, *Vangiones*, & *Nemetes*. Ils ont toujours fait partie de la Gaule Belgique, & lorsque la Gaule Belgique fut divisée en deux provinces, ils furent compris dans la première, & mis sous la métropole de Treves.

Le climat du pays Messin est d'une fertilité médiocre, plus froid que chaud du côté des Ardenes, & peuplé d'habitans assez semblables pour les mœurs aux Allemands. Ses principales rivières sont la Moselle, & la Seille. (*D. J.*)

**MESSINE**, (*Géog.*) en latin *Messana*, mot auquel nous renvoyons le lecteur. Messine est une très-ancienne ville de Sicile, dans la partie orientale du Val de Démona sur la côte du Fare de Messine, vis-à-vis du continent de l'Italie, au midi occidental du fort de Faro.

Elle a un archevêché, une citadelle qui la commande, un vaste & magnifique port, qui la rendroit commerçante; si l'on savoit profiter de sa position; mais elle ne brille que par ses monastères. On y comptoit 80 mille habitans avant les vèpres siciliennes, on n'en compteroit pas aujourd'hui la moitié. Elle dispute avec Palerme le titre de capitale, le procès n'est point jugé, & le vice-roi de Sicile demeure six mois dans l'une, & six mois dans l'autre.

Elle est située sur la mer, au pié, & sur la pente de plusieurs collines qui l'entourent, à 40 lieues E. de Palerme, 17 N. E. de Catane, 100 S. E. de Rome, 60 S. E. de Naples. *Long.* selon de la Hire & des Places, 33, 47, 45"; *lat.* 38, 21.

Cette ville est la patrie de quelques gens de lettres, dont les noms obscurs ne doivent point entrer dans l'Encyclopédie; mais l'Italie a connu la peinture à l'huile par un de ses citoyens. Van-Eyk de Bruges, inventeur de cette peinture, en confia le secret à Antoine de Messine, de qui le Bellin sut l'arracher par stratagème, & alors ce ne fut plus un mystère pour tous les peintres. (*D. J.*)

**MESSINE, Fare de** (*Géogr.*) Voyez **FARE DE MESSINE.** (*D. J.*)

**MESTIVAGE** ou **MESTIVE**, f. m. (*Jurisprud.*) redevance en blé, droit qui se leve sur les blés que l'on moissonne. *Voyez le glossaire de Ducange, au mot mestivagium, & celui de Lauriere au mot mestive. (A)*

**MESTRES DE CAMP GÉNÉRAUX**, sont les deux premiers officiers de la cavalerie & des dragons après le colonel général de chacun de ces deux corps.

**MESTRE DE CAMP**, c'étoit autrefois le nom qui se donnoit au premier officier de chaque régiment d'infanterie & de cavalerie, lorsque chacun de ces deux corps avoit un colonel général; mais à présent qu'il n'y en a plus que dans la cavalerie & dans les dragons, il n'y a de mestre de camp que dans ces derniers corps. Ils y font ce que les colonels d'infanterie font dans leurs régimens. *Voyez COLONEL.*

**MESTRE**, (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne au grand mât d'une galere, *voyez GALERE*, qu'on appelle *arbre de mestre.*

**MESTRIANA**, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, selon l'Itinéraire d'Antonin. C'est aujourd'hui Mestri, bourgade de la basse-Hongrie, dans le comté de Vefprin, vers le lac de Balaton. (*D. J.*)

**MESUAGE**, f. m. (*Jurisprud.*) signifie manoir, & s'entend ordinairement d'une maison assise aux champs. Mesuage capital, c'est le chef manoir ou principal manoir. *Voyez l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxvj. xxxiv. le glossaire de Ducange, au mot messuagium, celui de Cowel, à la fin de ses institutes du droit anglois, & le gloss. de Lauriere, au mot mesuage. (A)*

**MESUE LAPIS**, (*Hist. nat.*) nom que l'on a donné au *lapis lazuli*. *Voyez cet article.*

**MESVE**, (*Géog.*) en latin *Massava*, connu dans l'histoire pour être nommé dans les tables Théodosiennes. Ce n'est point la Charité-sur-Loire, comme Samson l'a cru; mais c'est un village qui n'en est pas éloigné, & qui porte le nom de Mesve, qu'on écrivoit autrefois Maisve. Ce village, dont la cure est très-ancienne, est sur la Loire, à une lieue plus bas

que la Charité, à l'endroit où le ruisseau de Mazon se décharge dans cette riviere. (*D. J.*)

**MÉVENDRE**, v. act. (*Com.*) vendre une marchandise à moindre prix qu'elle ne coûte.

**MÉVENDU** ou **MÉVENDUE**, adj. une marchandise *mévendue* est celle qu'on vend beaucoup au-dessus de son juste prix.

**MÉVENTE**, f. f. vente à vil prix, sur laquelle il y a beaucoup à perdre. Il se trouve souvent de la *mévente* sur les marchandises sujettes à se gâter, ou qui ne sont plus de mode. Il est de la prudence d'un négociant de les vendre à temps. *Dictionnaire de Commerce.*

**MESUIUM**, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, que Ptolomée place entre *Lupia & Argelia*. On croit que c'est à présent *Meydemberg-sur-l'Elbe*. (*D. J.*)

**MESUMNIUM** ou **MESYMNIMUM**, (*Litt.*) nom que les anciens donnoient à une partie de leur tragédie, ou à certain vers qu'ils employoient dans leur tragédie. *Voyez TRAGÉDIE.*

Le *mesymnium* étoit un refrain tel qu'*io pæan! o dithyrambe, hymen, ô hymenée*, ou quelque autre semblable qu'on mettoit au milieu d'une strophe; mais quand il se trouvoit à la fin, on le nommoit *ephythnium*. *Voyez STROPHE & CHŒUR.*

**MESURAGE**, f. m. (*Géom.*) on appelle ainsi l'action de mesurer l'aire des surfaces, ou la solidité des corps. *Voyez MESURER & MESURE.*

**MESURAGE**, action par laquelle on mesure. On le dit aussi de l'examen qu'on fait si la mesure est bonne & juste. On dit en ce sens, je suis satisfait du mesurage de mon blé.

**MESURAGE**, signifie aussi le DROIT que les seigneurs prennent sur chaque mesure, aussi bien que les salaires qu'on paie à celui qui mesure.

Les blés qui s'achètent dans les marchés doivent le droit de mesurage; mais ceux qui s'achètent dans les greniers n'en doivent point, parce qu'on y fait soi-même le mesurage, & sans être obligé d'y appeler les officiers des seigneurs. Ce droit s'appelle aussi minage. *Voyez MINAGE. Dict. de Com.*

MESURE, *s. f. en Géométrie*, marque une certaine quantité qu'on prend pour unité, & dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogenes. *Voyez MESURER & NOMBRE.*

Cette définition est plus générale que celle d'Euclide, qui définit la mesure une quantité qui, étant répétée un certain nombre de fois, devient égale à une autre; ce qui répond seulement à l'idée d'une partie aliquote. *Voy. ALIQUOTÉ.*

La mesure d'un angle est un arc décrit du sommet *a*, (*Pl. géomet. fig. 10.*) & d'un intervalle quelconque entre les côtés de l'angle, comme *d f.* Les angles sont donc différens les uns des autres, suivant les rapports que les arcs décrits de leurs sommets, & compris entre leurs côtés, ont aux circonférences, dont ces arcs sont respectivement partie; & par conséquent ce sont ces arcs qui distinguent les angles, & les rapports des arcs à leur circonférence distinguent les arcs: ainsi l'angle *l a c* est dit du même nombre de degrés que l'arc *f d.* *Voyez au mot DEGRÉ* la raison pourquoi ces arcs sont la mesure des angles. *Voyez aussi ANGLE.*

La mesure d'une surface plane est un carré qui a pour côté un pouce, un pié, une toise, ou toute autre longueur déterminée. Les géometres se servent ordinairement de la verge carrée, divisée en cent piés carrés & les piés carrés en pouces carrés. *Voyez QUARRÉ.*

On se sert de mesures carrées pour évaluer les surfaces ou déterminer les aires des terrains, 1°. parce qu'il n'y a que des surfaces qui puissent mesurer des surfaces, 2°. parce que les mesures carrées ont toute la simplicité dont une mesure soit susceptible, lorsqu'il s'agit de trouver l'aire d'une surface.

La mesure d'une ligne est une droite prise à volonté, & qu'on considère comme unité. *Voyez LIGNE.*

Les Géometres modernes se servent pour cela de la toise, du pié, & de la perche, &c.

*Mesure de la masse*, ou quantité de matiere en mécanique, ce n'est autre chose que son poids; car il est clair que toute la matiere qui fait partie du corps,

& qui se meut avec lui, gravite aussi avec lui; & comme on a trouvé par expérience que les gravités des corps homogenes étoient proportionnelles à leurs volumes, il s'en suit de-là, que tant que la masse continuera à être la même, le poids sera aussi le même, quelque figure que le poids puisse recevoir, ce qui n'empêche pas qu'il ne descende plus difficilement dans un fluide sous une figure qui présentera au fluide une surface plus étendue; parce que la résistance & la cohésion d'un plus grand nombre de parties au fluide qu'il faudra déplacer, lui fera alors un plus grand obstacle. *Voyez POIDS, GRAVITÉ, MATIERE, RÉSISTANCE, &c.*

*Mesure d'un nombre*, en arithmétique, est un autre nombre qui mesure le premier, sans reste, ou sans laisser de fractions; ainsi 9 est mesure de 27. *Voyez NOMBRE & DIVISEUR.*

*Mesure d'un solide*, c'est un cube dont le côté est un pouce, un pié, une perche, ou une autre longueur déterminée.

*Mesure de la vitesse.* *Voyez VITESSE, & la fin du mot EQUATION. Chambers. (E)*

MESURES, *harmonie des (Géom.)* la mesure en ce sens (*modulus*) est une quantité invariable dans chaque système, qui a la même proportion à l'accroissement de la mesure d'une raison proposée, que le terme croissant de la raison a à son propre accroissement,

La mesure d'une raison donnée est comme mesure (*modulus*) du système dont elle est prise; & la mesure dans chaque système est toujours égale à la mesure d'une certaine raison déterminée & immuable, que M. Cotes appelle, à cause de cela, raison de mesure, *ratio modularis.*

Il prouve dans son livre intitulé, *Harmonia mensurarum*, que cette raison est exprimée par les nombres suivans: 2,7182818, &c. à 1, ou par 1 à 0,3678794, &c. De cette maniere, dans le canon de Briggs, le logarithme de cette raison est la mesure (*modulus*) de ce système; dans la ligne logarithmique, la soutangente donnée est la mesure du système; dans l'hyperbole, le parallélogramme contenu par une ordonnée à

l'asymptote & par l'abscisse du centre ; ce parallélogramme, dis-je, donné, est la *mesure* de ce système ; & dans les autres, la *mesure* est toujours une quantité remarquable.

Dans la seconde proposition, il donne une méthode particulière & concise de calculer le canon des logarithmes de Briggs, avec des règles pour trouver des logarithmes, & des nombres intermédiaires, même au-delà de ce canon.

Dans la troisième proposition, il bâtit tel système de *mesures* que ce soit, par un canon de logarithmes, non-seulement lorsque la *mesure* de quelque raison est donnée ; mais aussi sans cela, en cherchant la *mesure* du système par la règle susmentionnée.

Dans les quatrième, cinquième & sixième propositions, il quarré l'hyperbole, décrit la ligne logarithmique & équiangulaire spirale, par un canon de logarithmes : & il explique divers usages curieux de ces propositions dans les scholies. Prenons un exemple aisé de la méthode logométrique dans le problème commun de déterminer la densité de l'atmosphère. Supposée la gravité uniforme, tout le monde fait que si les hauteurs sont prises dans quelque proportion arithmétique, la densité de l'air sera à ces hauteurs en progression géométrique, c'est-à-dire, que les hauteurs sont les *mesures* des raisons des densités à ces hauteurs & au-dessous, & que la différence des deux hauteurs quelconques, est la *mesure* de la raison des densités à ces hauteurs.

Pour déterminer donc la grandeur absolue & réelle de ces *mesures*, M. Cotes prouve *à priori*, que la *mesure* (*modulus*) du système est la hauteur de l'atmosphère, réduite par-tout à la même densité qu'au-dessous. La *mesure* (*modulus*) est donc donnée, comme ayant la même proportion à la hauteur du mercure dans le baromètre, que la gravité spécifique de l'air, & par conséquent tout le système est donné : car, puisque dans tous les systèmes les *mesures* des mêmes raisons qui sont analogues entre elles, le logarithme de la raison de la densité de l'air dans deux hauteurs quelconques, sera à la me-

sure (*modulus*) du canon, comme la différence de ces hauteurs l'est à la susdite hauteur donnée de l'atmosphère égale par-tout.

M. Cotes définit les *mesures* des angles de la même manière que celles des raisons : ce sont des quantités quelconques, dont les grandeurs sont analogues à la grandeur des angles. Tels peuvent être les arcs ou secteurs d'un cercle quelconque, ou toute autre quantité de temps, de vitesse, ou de résistance analogue aux grandeurs des angles. Chaque système de ces *mesures* a aussi sa *mesure* (*modulus*) conforme aux *mesures* du système, & qui peut être calculée par le canon trigonométrique des sinus & des tangentes, de la même manière que les *mesures* des raisons par le canon des logarithmes ; car la *mesure* (*modulus*) donnée dans chaque système, a la même proposition à la *mesure* d'un angle donné quelconque, que le rayon d'un cercle a à un arc soutendu à cet angle ; ou celle que ce nombre constant de degrés, 57,2957795130, a au nombre de degrés de l'angle susdit.

À l'égard de l'avantage qui se trouve à calculer, sans la méthode de M. de Cotes, c'est que les *mesures* des raisons ou des angles quelconques, se calculent toujours d'une manière uniforme, en prenant des tables le logarithme de la raison, ou le nombre de degrés d'un angle, & en trouvant ensuite une quatrième quantité proportionnelle aux trois quantités données : cette quatrième quantité est la *mesure* qu'on cherche. (D. J.)

MESURE, règle originellement arbitraire, & ensuite devenue fixe dans les différentes sociétés, pour marquer soit la durée du temps, soit la longueur des chemins, soit la quantité des denrées ou marchandises dans le commerce. De-là on peut distinguer trois sortes de *mesures* : celle du temps, celle des lieux, celle du commerce.

La *mesure* du temps chez tous les peuples a été assez communément déterminée par la durée de la révolution que la terre fait autour de son axe, & de là les jours ; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, d'où l'on a compté par lunes ou par mois lunaires ; par celle

où le soleil paroît dans un des signes du zodiaque, & ce sont les mois solaires ; & enfin par le-temps qu'emploie la terre à tourner autour du soleil, ce qui fait l'année. Et pour fixer ou reconnoître le nombre des années, on a imaginé d'espace en espace des points fixes dans la durée des temps marqués par de grands événemens, & c'est ce qu'on a nommé époque.

La mesure des distances d'un lieu à un autre est l'espace qu'on parcourt d'un point donné à un autre point donné, & ainsi de suite, pour marquer la longueur des chemins. Les principales mesures des anciens, & les plus connues, étoient chez les Grecs, le *stade* ; chez les Perses, la *parasange* ; en Egypte, le *schoene* ; le *mille* parmi les Romains & la *lieue* chez les anciens Gaulois. Voyez tous ces mots sous leur titre pour connoître la proportion de ces mesures avec celles d'aujourd'hui.

Les Romains avoient encore d'autres mesures pour fixer la quantité de terres ou d'héritages appartenans à chaque particulier. Les plus connues sont la *perche*, le *climat*, le *petit acte*, l'*acte carré* ou *grand acte*, le *jugere*, le *verse* & l'*éredie*. Voyez PERCHE, CLIMAT, ACTE, &c.

A l'égard des mesures des denrées, soit seches, soit liquides, elles varioient selon les pays. Celles des Egyptiens étoient l'*artaba*, l'*paporrhina*, le *sayès*, l'*oephis*, l'*ionium* ; celles des Hébreux étoient le *corc*, le *hin*, l'*epha*, le *fat*, ou *satum*, l'*homer* & le *cab*. Les Perses avoient l'*achane*, l'*artaba*, la *capithe*. Chez les Grecs on mesuroit par *medimnes*, *chenices*, *septiers*, *oxibaphes*, *cotyles*, *cyathes*, *cueillerées*, &c. A Rome on connoissoit le *culeus*, l'*amphore*, le *conge*, le *septier*, l'*emine*, le *quartarius*, l'*acetabule* & le *cyathe*, sous lesquels étoient encore d'autres petites mesures en très-grand nombre. Voyez au nom de chacune ce qu'elle contenoit.

§ MESURE, ( *Géom. prat. Arpent.* ) La variété continuelle des mesures entre les différens pays, & même entre les différens villages d'une seule province, ont fait desirer de tout temps l'introduction d'une mesure universelle. La longueur du pendule simple, quantité invariable & facile à retrouver dans tous

les temps, semble donnée par la nature pour servir de mesure dans tous les pays. Mouton, astronome de Lyon, propoisoit pour mesure universelle un pié géométrique, *virgula geometrica*, dont un degré de la terre contenoit 600000 ; & pour en conserver la longueur à perpétuité, il remarquoit qu'un pendule de cette longueur faisoit 3959  $\frac{1}{2}$  vibrations en une demi-heure. *Observ. diametrorum*, 1670, pag. 433. Picard, en 1671, proposa une idée semblable. M. Huyghens, qui avoit imaginé en 1656 l'application du pendule aux horloges, en parla de même, *Horolog. oscillatorium* 1673, part. I, pag. 7. Part. IV, pag. 151, & la société royale de Londres se propoisoit de l'adopter. Amontons, *Mém. acad.* 1703, pag. 51 ; Bouguer, pag. 300, insisterent là-dessus. M. du Fay avoit fait agréer au ministre un projet de réglemant, que la mort de M. Orry & de M. du Fay a suspendu. M. de la Condamine, *Mém. acad.* 1747, pag. 189, a écrit sur la même matière & formé le même vœu. M. de la Condamine fait voir que le pendule équinoxial ou équatorial, qui est de 36 pouces 7 lignes  $\frac{1}{2}$ , mesure de Paris en employant la toise qui a servi au Pérou, devoit être adopté par préférence, comme étant une mesure plus naturelle & plus indépendante des précautions diverses de chaque pays. Par ce moyen la toise de Paris deviendroit plus longue de 14 lignes  $\frac{1}{2}$  : le degré de la terre sous la latitude de Paris, contiendrait 56143 toises astronomiques, au lieu de 57072 toises de Paris, que contient le degré du méridien entre Paris & Amiens.

M. d'Anville, de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, a publié en 1769 un *Traité des mesures itinéraires*, qui contient de savantes discussions sur les mesures itinéraires de tous les temps & de tous les pays. ( *M. DE LA LANDE.* )

MESURE, ( *Poésie latine.* ) une mesure est un espace qui contient un ou plusieurs temps. L'étendue du temps est d'une fixation arbitraire. Si un temps est l'espace dans lequel on prononce une syllabe longue, un demi-temps sera pour la syllabe breve. De ces temps & de ces

demi-temps sont composées les *mesures* ; de ces *mesures* sont composés les vers ; & enfin de ceux-ci sont composés les poèmes. Pié & *mesure* sont ordinairement la même chose.

Les principales *mesures* qui composent les vers grecs & latins , sont de deux ou de trois syllabes ; de deux syllabes qui sont ou longues , comme le spondée qu'on marque ainsi — ; ou breves , comme le pirrique 0 0 ; ou l'une breve & l'autre longue , comme l'iambe 0 — ; ou l'une longue & l'autre breve , comme le trochée — 0 . Celles de trois syllabes sont le dactyle — 0 0 , l'anapeste 0 0 — , le tribraque 0 0 0 , le molosse — — — .

Des différentes combinaisons de ces piés & de leur nombre , se sont formées différentes especes de vers chez les anciens.

1°. L'hexametre ou héroïque qui a six *mesures*.

2°. Le pentametre qui en a cinq.

1	2	3	4	5	6
<i>Principi-is obsta : sero medici-cina pa-ratur,</i>					
1	2	3	4	5	
<i>Cum mala-per lon gas invalu-ère moras.</i>					

3°. L'iambique dont il y a trois especes ; le diametre qui a quatre *mesures* qui se battent en deux fois , le trimetre qui en a six , le tetrametre qui en a huit.

4°. Les lyriques qui se chantoient sur la lyre ; telles sont les odes de Sapho , d'Alcée , d'Anacréon , d'Horace . Toutes ces fortes de vers ont non-seulement le nombre de leurs piés fixé , mais encore le genre de piés déterminé . *Principes de Littér. tom. I. (D. J.)*

MESURE, f. f. est en *Musique* une maniere de diviser la durée ou le temps en plusieurs parties égales . Chacune de ces parties s'appelle aussi *mesure* , & se subdivise en d'autres aliquotes qu'on appelle *temps* , & qui se marquent par des mouvemens égaux de la main ou du pié . Voyez BATTRE LA MESURE . La durée égale de chaque temps & de chaque *mesure* est remplie par une ou plusieurs notes qui passent plus ou moins vite en proportion inverse de leur nombre , & auxquelles on donne diverses figures pour marquer leur différente durée . Voyez VALEUR

DES NOTES . Dans la danse on appelle *cadence* la même chose qu'en musique on appelle *mesure* . Voyez CADENCE .

Bien des gens considérant le progrès de notre *Musique* , pensent que la *mesure* est de nouvelle invention ; mais il faudroit n'avoir aucune connoissance de l'antiquité pour se persuader cela . Non-seulement les anciens pratiquoient la *mesure* ou le *rhythme* , mais ils nous ont même laissé les regles qu'ils avoient établies pour cette partie . Voyez RHYTHME . En effet , pour peu qu'on y réfléchisse , on verra que le chant ne consiste pas seulement dans l'intonation , mais aussi dans la *mesure* , & que l'un n'étant pas moins naturel que l'autre , l'invention de ces deux choses n'a pas dû se faire en des temps fort éloignés .

La barbarie dans laquelle retomberent toutes les sciences , après la destruction de l'empire romain , épargna d'autant moins la *Musique* , que les Latins ne l'avoient jamais extrêmement cultivée ; & l'état d'imperfection où la laissa Guy d'Arezzo qui passe pour en être le restaurateur , nous fait assez juger de celui où il auroit dû la trouver .

Il n'est pas bien étonnant que le *rhythme* , qui servoit à exprimer la *mesure* de la poésie , fût fort négligé dans des temps où l'on ne chantoit presque que de la prose . Les peuples ne connoissoient guere alors d'autres divertissemens que les cérémonies de l'église , ni d'autre musique que celle de l'office ; & comme cette musique n'exigeoit pas ordinairement la régularité du *rhythme* , cette partie fut bientôt presque entièrement oubliée . On nous dit que Guy nota sa musique avec des points ; ces points n'exprimoient donc pas des quantités différentes , & l'invention des notes de différentes valeurs fut certainement postérieure à ce fameux musicien . Tout au plus peut-on supposer que dans le chant de l'église il y avoit quelque signe pour distinguer les syllabes breves ou longues & les notes correspondantes , seulement par rapport à la prosodie .

On attribue communément cette invention des diverses valeurs des notes à Jean des Murs , Chanoine de Paris , vers l'an 1330 . Cependant le P. Merienne , qui avoit lu les ouvrages de cet auteur ,

affûre n'y avoir rien trouvé qui pût confirmer cette opinion. Et en effet, si d'un côté l'usage de la *mesure* paroît postérieur à ce temps, il paroît certain d'autre part, que l'usage des notes de différentes valeurs étoit antérieur à ce même temps; ce qui n'offre pas de petites difficultés sur la manière dont pouvoient se mesurer ces valeurs. Quoi qu'il en soit, voici l'état où fut d'abord mise cette partie de la Musique.

Les premiers qui donnerent aux notes quelques regles de quantité, s'attachèrent plus aux valeurs ou durées relatives de ces notes, qu'à la *mesure* même, ou au caractère du mouvement; de sorte qu'avant l'invention des différentes *mesures*, il y avoit des notes au-moins de cinq valeurs différentes; savoir, la maxime, la longue, la breve, la semi-breve, & la minime. *Voyez ces mots.*

Dans la suite les rapports en valeur d'une de ces notes à l'autre, dépendirent du temps, de la prolation ou du mode. Par le mode on déterminoit le rapport de la maxime à la longue, ou de la longue à la breve; par le temps, celui de la longue à la breve, ou de la breve à la semi-breve, ou de la semi-breve à la minime. *Voy. MODE, PROLATION, TEMPS.* En général toutes ces différentes modifications se peuvent rapporter à la *mesure* double ou à la *mesure* triple, c'est-à-dire à la division de chaque valeur entière en deux ou trois temps inégaux.

Cette manière d'exprimer le temps ou la *mesure* des notes, changea entièrement durant le cours du dernier siècle. Dès qu'on eut pris l'habitude de renfermer chaque *mesure* entre deux barres, il fallut nécessairement proscrire toutes les especes de notes qui renfermoient plusieurs *mesures*; la *mesure* en devint plus claire, les partitions mieux ordonnées, & l'exécution plus facile; ce qui étoit fort nécessaire pour compenser les difficultés que la Musique acquéroit en devenant chaque jour plus composée.

Jusques-là la proportion triple avoit passé pour la plus parfaite; mais la double prit l'ascendant, & le *C.* ou la *mesure* à quatre temps, fut prise pour la base de

toutes les autres. Or la *mesure* à quatre temps se résout toujours en *mesure* en deux temps; ainsi c'est proprement à la *mesure* double qu'on a à faire rapporter toutes les autres, du moins quant aux valeurs des notes & aux signes des *mesures*.

Au lieu donc des maximes, longues, breves, &c. on substitua les rondes, blanches, noires, croches, doubles & triples croches (*voyez ces mots*), qui toutes furent prises en division sous-double; de sorte que chaque espece de note valoit précisément la moitié de la précédente; division manifestement défectueuse & insuffisante, puisqu'ayant conservé la *mesure* triple aussi-bien que la double ou quadruple, & chaque temps ainsi que chaque *mesure* devant être divisé en raison sous-double ou sous-triple, à la volonté du compositeur, il falloit assigner au plutôt conserver aux notes des divisions proportionnelles à ces deux genres de *mesure*.

Les Musiciens sentirent bientôt le défaut, mais au lieu d'établir une nouvelle division, ils tâcherent de suppléer à cela par quelque signe étranger; ainsi ne sachant pas diviser une blanche en trois parties égales, ils se sont contentés d'écrire trois noires, ajoutant le chiffre 3 sur celle du milieu. Ce chiffre même leur a enfin paru trop incommode; & pour tendre des pièges plus sûrs à ceux qui ont à lire leur musique, ils prennent aujourd'hui le parti de supprimer le 3, ou même le 6; de sorte que pour savoir si la division est double ou triple, il n'y a d'autre parti à prendre que de compter les notes ou de deviner.

Quoiqu'il n'y ait dans notre Musique que deux genres de *mesure*, on y a tant fait de divisions, qu'on en peut au moins compter seize especes, dont voici les signes.

2.  $\frac{2}{4}$   $\frac{6}{8}$   $\frac{6}{16}$  3.  $\frac{3}{2}$   $\frac{3}{4}$   $\frac{9}{8}$   $\frac{9}{16}$  3. *C.*  $\frac{12}{4}$   $\frac{12}{8}$   $\frac{12}{16}$   
*Voyez les exemples, Pl. de Musiq.*

De toutes ces *mesures*, il y en a trois qu'on appelle *simples*; savoir le 2, le 3 & le *C.*, ou quatre temps. Toutes les autres, qu'on appelle *doubles*, tirent leur dénomination & leurs signes de cette dernière, ou de la note ronde, & en voici la regle.

Le chiffre inférieur marque un nombre de notes de valeur égale, & faisant ensemble la durée d'une ronde ou d'une *mesure* à quatre temps; le chiffre supérieur montre combien il faut de ces mêmes notes pour remplir une *mesure* de l'air qu'on va noter. Par cette règle on voit qu'il faut trois blanches pour remplir une *mesure* au signe  $\frac{1}{2}$ ; deux noires pour celle au signe  $\frac{2}{4}$ ; trois croches pour celle au signe  $\frac{3}{8}$ , &c. Chacun peut sentir l'ineptie de tous ces embarras de chiffres; car pour quoi, je vous prie, ce rapport de tant de différentes *mesures* à celle de quatre temps qui leur est si peu semblable; ou pourquoi ce rapport de tant de différentes notes à une ronde, dont la durée est si peu déterminée? Si tous ces signes sont institués pour déterminer autant de mouvemens différens en especes, il y en a beaucoup trop; & s'ils le sont, outre cela, pour exprimer les différens degrés de vitesse de ces mouvemens, il n'y en a pas assez. D'ailleurs, pourquoi se tourmenter à établir des signes qui ne servent à rien, puisqu'indépendamment du genre de la *mesure* & de la division des temps, on est presque toujours contraint d'ajouter un mot au commencement de l'air, qui détermine le degré du mouvement?

Il est clair qu'il n'y a réellement que deux *mesures* dans notre musique, savoir à deux & trois temps égaux: chaque temps peut, ainsi que chaque *mesure*, se diviser en deux ou en trois parties égales. Cela fait une subdivision qui donnera quatre especes de *mesure* en tout; nous n'en avons pas davantage. Qu'on y ajoute si l'on veut la nouvelle *mesure* à deux temps inégaux, l'un triple & l'autre double, de laquelle nous parlerons au mot M U S I Q U E, on aura cinq *mesures* différentes, dont l'expression ira bien au-delà de celle que nous pouvons fournir avec nos seize *mesures*, & tous leurs inutiles & ridicules chiffres. (S)

*La mesure fait appercevoir à l'oreille la suite des sons & des mouvemens d'une espece déterminés, dont un certain nombre compose un pié rythm que.*

Il est très facile de sentir, mais d'autant plus difficile de reconnoître clairement,

que sans *mesure* ou sans une division exacte en temps égaux, des tons qui se succèdent ne sont susceptibles d'aucun chant. Il faut absolument, pour bien connoître la nature de la *mesure* & l'effet qu'elle produit, jeter un coup-d'œil sur l'origine de la musique, & particulièrement sur celle du chant. La musique est fondée sur la possibilité d'arranger une suite de tons indifférens par eux-mêmes, & chacun desquels n'exprime rien, en sorte qu'ils forment un langage passionné. (Dans le cours de cet article & de l'art. RHYTHME à nous donnerons l'épithete de passionné à tout ce qui exprime quelque passion. Nous sommes forcés de nous servir de cette expression, peu d'usage dans ce sens, pour éviter les circonlocutions.) Le principe une fois posé qu'aucun son n'exprime rien par lui-même, ce qui est véritablement le cas de tout son rendu par une corde, il faut nécessairement que l'expression & le sens qu'on trouve dans une suite de sons, provienne de la manière dont ils se suivent. On peut avec un petit nombre de sons, 6 ou 8, par exemple, produire une infinité de traits de chant, dont chacun fera ressentir quelque chose de différent, comme on le peut voir par les exemples *fig. 8, pl. XII de musiq. suppl. des plan. n.º. 1, 2, 3 & 4*, qui pourroient encore être changés & diversifiés de plusieurs manières.

Avec des traits de chants, qui, comme ceux-ci, diffèrent par la *mesure* & par le mouvement, on pourroit, en cas de besoin, faire une piece qui auroit quelque ressemblance avec le discours. Chaque trait de chant représenteroit, en quelque façon, une phrase du discours, & l'on pourroit au moins donner à ce discours assez d'expression, pour qu'on pût s'apercevoir quand une phrase exprime de la tranquillité ou de l'inquiétude, du contentement ou du chagrin, de la vivacité ou de l'abattement. Avec ces phrases, un bon compositeur pourroit préluder long-temps d'une manière agréable pour ses auditeurs, & même leur faire imaginer qu'ils entendent des gens qui parlent ensemble un langage, inconnu à la vérité,

mais non tout-à-fait inintelligible , puis- que l'on s'apercevrait quand les interlocuteurs s'expriment avec chaleur , avec tranquillité , avec gaieté , avec tendresse ou bien avec fureur. Cela ne formeroit pourtant pas un vrai chant : le chant demande nécessairement de l'unité , ou plutôt une uniformité continuelle dans le sentiment qu'il exprime. Voyez RHYTHME , ( *Musiq.* ). Comment peut-on y parvenir ? nécessairement par l'égalité du mouvement dans la suite des sons. Il semble , à la vérité , qu'on pourroit jouer , sans cette uniformité , une suite de phrases qui toutes feroient le même effet , qui exprimeroient , par exemple , de la gaieté ; mais on remarquerait bientôt que ce sentiment de gaieté change , & prend un caractère différent à chaque phrase , & que , par conséquent , le sentiment ne demeure pas toujours aussi uniforme que l'exige la durée soutenue du même sentiment , durée qui est le vrai but du chant. Il faut nécessairement une marche rythmique pour parvenir à ce but , comme nous le prouverons clairement dans l'art. RHYTHME , ( *Musiq.* ). Or , il n'y a d'autre marche rythmique que celle qui est composée de membres égaux. Il faut donc que le chant soit composé de sons distribués en membres égaux , afin que l'oreille soit frappée de l'uniformité du mouvement , & par-là même de l'uniformité du sentiment. Ces membres égaux doivent aussi être assemblés d'une manière uniforme , car sans cela , l'uniformité de sentiment cesseroit. Deux passages peuvent être de la même longueur , & différer cependant beaucoup de caractère. Les deux passages , *fig. 9 , pl. XII de musiq.* exécutés précisément dans le même temps , & en sorte que l'un durât exactement autant que l'autre , n'auroient pourtant pas l'uniformité requise dans une marche rythmique ; car l'un est composé de 3 mouvemens ( ou , si l'on veut , de 6 ) , & l'autre n'en contient que 4 , ce qui cause à l'oreille une confusion qui empêche de compter chaque mouvement ou chaque petit temps qui compose un pié rythmique ; calcul qui est cependant indispensable pour sentir le rythme , & qui exige nécessai-

rement l'égalité des temps qui composent chaque pié. Or , les membres égaux & uniformes composent ce que l'on nomme en musique la *mesure*. Son essence consiste donc en ce qu'elle excite l'oreille à découvrir dans la suite des sons , des mouvemens d'une espèce déterminée , & dont un certain nombre fixe compose un pié rythmique , qu'on appelle aussi *mesure*.

La *mesure* , comme nous le dirons dans l'art. RHYTHME , ( *Musiq.* ) a donc lieu , même lorsqu'il n'y a pas encore de différences dans le degré d'élevation ou d'abaissement , de vitesse ou de lenteur des sons ; mais les accens y sont indispensables : sans eux , l'oreille n'auroit aucun guide pour partager cette suite de sons en membres égaux & uniformes. Si donc nous avons une suite de tons égaux , tant pour leur intonation que pour leur valeur ,

comme  &c. il faut de nécessité , pour que l'oreille y découvre une *mesure* & un rythme , que cette suite de sons soit partagée par des accens en membres égaux & homogènes , comme



ou bien  &c. Dans le premier exemple , les membres sont de trois temps ou de trois mouvemens égaux , dont le premier se distingue des autres par l'accent. Dans le second , la suite des tons est divisée en membres de quatre mouvemens ou temps , dont le premier & le troisième sont distingués des autres ; le premier par un accent plus marqué , le troisième par un accent plus foible. Par ce moyen , l'oreille est entretenue dans un calcul continuel & soutenu , lequel produit aussi l'uniformité de la sensation , comme il est prouvé clairement dans l'article RHYTHME , ( *Musiq.* ). On comprend facilement que la répartition des sons en membres égaux , peut être faite de plusieurs manières , dont chacune a son caractère particulier , sur-tout , lorsqu'on y joint encore la différence des mouvemens. C'est delà que résultent les divers genres & les espèces différentes de *mesures* que nous allons examiner en détail.

L'expérience nous montre que les plus

célebres compositeurs admettent différentes sortés de *mesures*. Cependant comme il n'y a exactement que deux différentes especes de *mesures*, la paire & l'impair, il semble que les *mesures*, à 2, 4, 6, 8, &c. temps, forment les *mesures* paires, & celles à 3, 5, 7, 9, &c. les impaires, & qu'ainsi il est superflu d'admettre d'autres subdivisions. Cela seroit très-vrai s'il étoit possible de former une *mesure* paire de plus de quatre temps égaux, & de battre cette *mesure* sans se figurer une subdivision, qui la partage en parties, ou en d'autres *mesures*. Pour s'en convaincre on n'a qu'à répéter six temps égaux à plusieurs reprises, & l'on sentira d'abord qu'on les arrange ainsi

 , ou ainsi 

& qu'on en fait les piés de deux ou trois temps, que nous regardons comme les principaux, auxquels sont subordonnés les autres. Ce sont ces piés principaux, qui déterminent la *mesure*, & qui décident si elle est paire ou impaire; d'où il suit que le premier exemple de six temps revient à la *mesure* impaire de trois temps, & que le second, au contraire, revient à la *mesure* paire de deux temps. Si l'on vouloit compter de façon à marquer avec la même force chaque couple ou chaque ternaire de sons comme ici 

ou  , on auroit, dans le premier cas, trois *mesures* à deux temps, & dans le second deux *mesures* à trois temps, d'où il suit que la *mesure* en temps pair, ne peut contenir que deux, ou tout au plus quatre temps égaux; & que les *mesures* impaires au contraire, ne peuvent jamais contenir ni plus ni moins que trois temps, parce qu'une suite impaire de davantage seroit fatigante & incompréhensible, & qu'à cause de cela elle n'est point admise en musique.

On trouve, il est vrai, dans les *planches de musiq.* un exemple de *mesure* à cinq temps; mais, quoique M. Rousseau le trouve très-bien cadencé, nous n'y trouvons que de la confusion & de l'obscurité. Telemann, qui cherchoit la singularité, a

composé, dans des musiques d'église, des chœurs entiers dans la même *mesure*, & dans d'autres aussi chimériques & qui sont aussi fatigantes pour les musiciens que pour leurs auditeurs.

Il n'est pas plus possible de faire une *mesure* d'un seul temps, parce que ce temps sera toujours composé de plusieurs autres. Qu'on essaie de réciter de suite, & à égales distances, plusieurs monosyllabes longs, les seuls qui pussent prouver la nécessité de cette *mesure*, par exemple,

*Cieux, air, moi, dans, mais, fond.*

& l'on s'apercevra qu'il se trouve toujours entre un mot & l'autre un petit repos ou silence qui occupe juste la moitié de la distance d'un mot à l'autre, comme ici :



*Cieux, air, moi, dans, mais, fond.*

On le sentira encore mieux si en récitant on infère la particule copulative &, entre un de ces monosyllabes & l'autre; car l'on verra que le monosyllabe & la particule n'occupent pas plus de temps que les autres mots seuls, comme :



*Cieux, air, moi, dans, mais, &, fond.*

L'on appelle donc *triple* la *mesure* impaire, parce qu'elle ne peut être composée que de trois temps, & que toute autre *mesure* impaire est contraire & gênée.

Pour mettre toutes les *mesures* d'une espece d'un côté, & celles de l'autre d'un autre, il suffiroit donc de reconnoître une *mesure* à deux temps, & une à quatre pour les paires, & celle à trois pour les impaires: & en marquant exactement à la tête d'une piece quel doit être le mouvement, on auroit déterminé si cette piece doit être exécutée vite ou lentement. Il semble qu'on ne pourroit exiger rien de plus, quant à la *mesure* & au mouvement de chaque piece. Mais sans considérer que ce mouvement est susceptible d'une infinité de degrés de vitesse ou de lenteur, degrés impossibles à déterminer ni par des mots, ni par quelqu'autre signe ou man-

que, il faudroit encore employer quantité d'autres signes & d'autres mots nécessaires, pour expliquer toute l'exécution de la piece; c'est-à-dire, si elle doit être exécutée pesamment & avec force, ou plus légèrement & *mezzo forte*, ou tout-à-fait légèrement, car c'est delà que dépend tout le caractère de la piece. Il y a une différence infinie, & que tout le monde sent, entre une piece exécutée sur le violon avec de grands coups d'archet, ou avec la pointe de l'archet & délicatement. Nous parlons ici, non d'une exécution parfaite, mais seulement de celle que chaque piece doit avoir selon son caractère, & sans laquelle la musique seroit d'une monotonie plate & ennuyeuse. C'est ce caractère particulier à chaque piece qu'il faut bien reconnoître pour le saisir.

Les habiles musiciens sont accoutumés à peser sur les notes longues, comme les rondes & les blanches qu'ils jouent avec force, & à passer, au contraire, légèrement sur les notes courtes, comme les noires & les croches. Une piece donc dans laquelle il ne se rencontre que peu de noires, & où ces noires sont les notes les plus breves, un bon musicien l'exécutera pesamment & avec force, tandis qu'il exécutera avec légèreté une autre piece du même mouvement & de la même mesure, mais où les notes les plus longues sont des noires; c'est-à-dire, en un mot, qu'indépendamment de la mesure & du mouvement, le bon musicien règle le degré de force de chaque note sur sa valeur.

L'expérience rend encore le musicien habile à sentir le temps précis & naturel de chaque piece par le moyen de la valeur des notes qu'elle contient. Il exécutera, par exemple, une piece qui n'aura aucun signe, ou devant laquelle, ce qui revient au même, on n'aura mis que les mots *tempo giusto*; il l'exécutera, dis-je, plus lentement ou plus vite, & toujours dans le mouvement qu'il faut, suivant la valeur des notes qu'elle contient; il saura donner le véritable degré de force ou de légèreté aux notes, & il saura ajouter ou retrancher ce qu'il faut de cette force

& de cette légèreté, si la piece venoit à être marquée *adagio*, *andante*, *allegro*, &c. Ce que nous venons de dire montre l'avantage qui résulte de la subdivision de la mesure paire & de l'impair en différentes mesures, dont les temps principaux sont marqués par des notes plus longues ou plus breves; car, par-là, chaque mesure acquiert le mouvement qui lui est propre, & l'expression qui lui convient, en un mot son vrai caractère. Si donc une piece doit être exécutée légèrement, mais en même temps d'un mouvement lent, le compositeur doit, selon que son sujet demande plus ou moins de légèreté, choisir une mesure composée de temps plus ou moins longs, & employer les mots *andante*, *largo*, *adagio*, selon que la lenteur de la piece doit surpasser le mouvement naturel de la mesure; & au contraire, lorsqu'une piece doit être exécutée avec force; & néanmoins avec un mouvement vif, il fera choix d'une mesure composée de temps longs & convenables à l'exécution qu'exige la piece; mais il y ajoutera ces mots *vivace*, *allegro* & *presto*, &c. Un musicien habile, en jetant un coup-d'œil sur les notes qui composent une telle piece, sera en état d'exécuter selon les idées du compositeur, & de se rencontrer parfaitement avec lui, au moins avec autant de précision que s'il étoit guidé par les mots ou par les signes les plus clairs possibles.

Il étoit nécessaire de faire précéder ceci, pour montrer la nécessité des diverses sortes de mesures paires ou impaires, & pour faire sentir leur influence sur l'exécution & sur le mouvement. Peu de compositeurs sont en état de rendre raison du choix qu'ils ont fait de telle ou telle mesure, paire ou impaire, bien qu'ils sentent que la mesure qu'ils ont choisie, est la seule qui convenoit à leur piece: les autres qui, avec l'auteur de l'article MESURE, (*Musiq.*) regardent la multiplicité des mesures comme une invention arbitraire, & s'en formalisent, ou ne sont point sensibles à l'expression de chaque sorte de mesure, ou ne veulent pas l'avouer, & risquent en conséquence de composer des pieces qui, faute d'être écri-

tes dans la *mesure* convenable, seront exécutées tout autrement qu'ils ne l'ont pensé. Car enfin si chaque espece de *mesure* n'a pas quelque chose de particulier, d'où vient que tout musicien expérimenté sent d'abord quelle est la *mesure* d'une piece en l'entendant exécuter ?

Il est temps à présent de passer à l'examen de chaque sorte de *mesure*. Nous commencerons par les diverses *mesures* paires, & d'abord par celles à deux temps, qui sont :

1°. La *mesure* à deux temps, que l'on nomme aussi *alla-breve*, dont les temps sont composés chacun de deux noires, & qui se marque à la tête de la piece par ce signe , auquel on joint souvent le mot *alla-breve*. Cette *mesure* s'exécute avec force, mais le double plus vite que ne le porte la nature des notes dont elle est composée ; elle est propre aux expressions sérieuses & vives, elle est sur-tout très-convenable dans les fugues, & ne peut avoir dans ce style, & dans les mouvements qui lui sont propres, aucune note plus breve que des croches. Nous avons parlé de cette *mesure* dans l'article ALLA-BREVE, (*Musiq.*) Lorsque les compositeurs, pour s'épargner la peine de marquer toutes les *mesures*, notent deux, trois, quatre ou plus de *mesures* entre les barres qui marquent ordinairement chaque *mesure*, l'absence de l'*alla-breve* n'en est pas changée, & l'on accentue toujours la premiere note de chaque *mesure* plus fortement que les autres, pour marquer le frappé qui revient constamment après deux blanches, & pour déterminer la valeur des pauses ; valeur qui demeure toujours la même.

2°. La *mesure* de deux quatre ; celle-ci lorsque le mouvement particulier n'est pas marqué, a le même degré de vitesse que la *mesure* précédente ; mais on l'exécute beaucoup plus légèrement, & l'on peut y insérer des blanches, des noires, des croches, des doubles croches, & même des triples croches, mais en petit nombre. Cette *mesure* s'accorde avec toutes les passions légères & agréables, tempérée par les mots *andante*, *adagio*, &c. ou ren-

due plus vive par les mots *vivace*, *allegro*, &c. suivant que l'expression l'exige. Ces mots qu'on ajoute & ces différentes especes de notes qui composent la piece, déterminent le mouvement qu'on lui doit donner, tant dans cette *mesure* qu'en dans les autres. Si la piece est marquée  $\frac{2}{4}$  & *allegro*, & ne contient qu'un petit nombre de doubles croches, le mouvement est plus vif que si elle étoit remplie de doubles croches ; il en est de même dans les mouvements plus lents.

3°. La *mesure* de  $\frac{3}{4}$ . Cette *mesure* demanderoit une exécution des plus légères, & ne seroit propre que pour les expressions les plus vives des airs à danser ; car il est incontestable que tout bon violon exécutera l'exemple, *fig. 10, planche XII de Musiq.* beaucoup plus légèrement que s'il étoit noté avec des noires & dans la *mesure* à deux quatre. La *mesure* des deux huit n'est pas d'usage.

Chacune des *mesures*, dont nous venons de parler, contient deux temps. Or il est connu que tout temps se peut partager aussi facilement en trois autres temps qu'en deux, mais non en cinq ou en sept. De-là proviennent encore les *mesures* suivantes à deux temps, dont chacun est divisé en trois parties, & qui, par la nature, pour ainsi dire, sautillante du mouvement un, deux, trois, quatre, cinq, six,  sont en général d'un mouvement plus vif & d'une expression plus gaie que les précédentes. Telles sont :

1°. La *mesure* à  $\frac{6}{4}$  qui s'exécute avec autant de force que l'*alla-breve* à qui elle ressemble beaucoup par son mouvement sérieux & vif : elle est convenable dans les musiques d'église. On compte trois noires pour chaque temps de la *mesure*.

2°. La *mesure* de  $\frac{6}{8}$  légère & gracieuse dans l'exécution & dans le mouvement, comme celle de  $\frac{3}{4}$  ; les notes les plus breves qui s'y rencontrent sont des doubles croches.

3°. La *mesure* de  $\frac{6}{8}$ . Cette *mesure* demande la plus légère des expressions & le mouvement le plus vif ; elle souffre rarement des notes plus breves que des doubles croches. Jean-Sébastien Bach & Cou-

perin, qui, sans contredit, sont les plus exacts de tous les compositeurs, & qui n'auroient pas composé sans raison des fugues & d'autres pieces dans cette mesure, & dans d'autres qui à présent sont hors d'usage, confirment par-là même ce que nous avançons, c'est-à-dire que chaque mesure a une exécution & un mouvement qui lui est propre, & que par conséquent il n'est point indifférent dans quelle mesure on note & l'on exécute une piece.

Les mesures à quatre temps sont :

1°. La grande mesure à quatre temps dont les temps sont chacun d'un quart, & qui se marque ainsi  $\text{C}$ , ou encore mieux  $\frac{4}{4}$  pour la distinguer de la mesure ( $\text{C}$ ) : ses notes les plus breves sont des croches qui, de même que les noires ou les autres notes plus longues, doivent être exécutées sur le violon avec toute la force de l'archet, sans nuances de *piano* & de *forte*, mais en accentuant toujours comme il est nécessaire la première note de chaque mesure. Cette mesure à  $\frac{4}{4}$  par sa marche grave & pathétique, n'est propre que dans les musiques d'église, & principalement dans les chœurs & dans les fugues à plusieurs parties, & dont l'expression est magnifique & majestueuse : on a coutume de la marquer du mot *grave* pour distinguer son exécution & son mouvement de ceux de l'*alla-breve* ou de la petite mesure à quatre temps dont nous parlerons plus bas. Il y a des musiciens qui, au lieu de cette mesure, emploient celle de  $\frac{2}{4}$ , comme, au lieu de l'*alla-breve*, ils emploient la mesure de  $\frac{2}{2}$  ; où l'exécution forte se trouve encore mieux indiquée par les notes d'une valeur double ; mais la gêne de ces sortes de mesures composées chacune de deux rondes cause une telle confusion, principalement dans les pauses qui signifient, par exemple, tantôt une moitié, tantôt un quart de mesure, que l'on préfère les premières, & qu'elles sont le plus en usage.

2°. La petite mesure à  $\frac{4}{4}$  ou la mesure paire ordinaire. On la marque communément ainsi  $\text{C}$ , & elle se distingue de la précédente, tant par une exécution plus

légère, que par son mouvement qui est précisément le double plus vif. Les noires sont les notes principales, & on les marque toutes également dans l'exécution, hors qu'on accentue plus la première note, comme dans la grande mesure à quatre temps.

La petite mesure à quatre temps s'exécute



& non ; ce qui est précisément l'exécution propre à la mesure à quatre temps composés, dont nous parlerons dans la suite. Il arrive souvent, sur-tout dans les pieces d'un mouvement lent, que l'on confond ces deux sortes de mesure, & qu'on la bat également à deux temps, chacun de deux quarts, que l'on accentue comme on vient de dire. Au reste, cette mesure supporte toutes sortes de notes ; elle est d'un mouvement sérieux & posé, mais non grave & pesant, de sorte qu'elle est d'un grand usage, non-seulement dans les concerts & sur les théâtres, mais aussi dans les églises.

3°. La mesure de  $\frac{3}{4}$ . Couperin emploie de temps à autre cette mesure dans ses excellentes pieces de claveffin, pour indiquer que les croches ne doivent pas être exécutées comme dans la mesure à deux quarts, ainsi , mais d'une force égale ainsi : ce qui détermine aussi le mouvement de cette mesure, savoir qu'il n'est pas si lent que celui de la précédente, mais aussi moins vif que celui de la mesure à  $\frac{2}{4}$ . Ceci posé, tout le monde s'apercevra que l'exemple (fig. 2, pl. XII de Mus.) noté comme il l'est ici, a une expression différente de celle qu'il aura notée dans toutes les autres mesures qui peuvent lui être adaptées. Si chacun des quatre temps des deux dernières mesures se subdivise encore en trois parties, comme ci-dessus, il en résulte les deux sortes de mesures suivantes.

1°. La mesure de  $\frac{3}{8}$  &

2°. La mesure de  $\frac{3}{16}$ , dont l'exécution ; le mouvement naturel & le caractère se déterminent aisément par ce qui a été dit ci-dessus.

Les *mesures* impaires, ou, comme on les nomme, triples, ont de commun avec les *mesures* paires que l'exécution & le mouvement sont déterminés par les notes plus ou moins longues, propres à chaque sorte de *mesure*, c'est-à-dire, qu'on les joue avec force & lentement, quand les notes sont d'une grande valeur; légèrement & vivement quand elles sont d'une moindre valeur. En général, les *mesures* impaires, à cause de leur troisième temps, donnent plus de vivacité à toutes leurs expressions, & sont plus propres par-là que les *mesures* paires à exprimer les passions vives.

Ces *mesures* sont :

- 1°. La *mesure* de  $\frac{3}{2}$ .
- 2°. La *mesure* de  $\frac{3}{4}$ .
- 3°. Celle de  $\frac{3}{8}$ , à laquelle on peut ajouter :
- 4°. Celle de  $\frac{3}{16}$  bien que peu usitée, & qui par son exécution extrêmement légère & vive, seroit la plus propre à plusieurs contre-danses Angloises qu'on a coutume de noter  $\frac{3}{8}$ . Car dans le mouvement naturel de  $\frac{3}{8}$  ou du passe-pié, on sent encore, outre l'accent dans la première note de chaque *mesure*, le mouvement des autres temps. Cette *mesure* supporte aussi des doubles croches; mais les trois temps de la *mesure* à  $\frac{3}{16}$  se réduisent à un seul, & l'on ne peut compter qu'un à chaque frappé & non trois: c'est-là le cas des contre-danses Angloises, & de plusieurs autres pièces notées en  $\frac{3}{8}$ , & qui exigeant une exécution très-vive, ne peuvent supporter des doubles croches.

L'on divise les temps principaux des trois premières *mesures* précédentes, chacun en trois autres temps, comme dans les *mesures* paires; il en résulte encore les trois sortes de *mesures* triples suivantes.

- 1°. La *mesure* à  $\frac{3}{4}$  fournie par celle de  $\frac{3}{2}$ .
  - 2°. Celle de  $\frac{3}{8}$  fournie par celle de  $\frac{3}{4}$ .
  - 3°. Et celle de  $\frac{3}{16}$  fournie par celle de  $\frac{3}{8}$ .
- Cette dernière est d'un caractère beaucoup plus vif que les deux précédentes, qui sont cependant aussi plus propres que toute autre *mesure* à l'expression de la joie.

La *mesure* de  $\frac{3}{8}$ , composée de notes les plus longues, & demandant une excu-

tion forte, a encore une marche assez posée pour servir dans les églises.

La *mesure* de  $\frac{3}{4}$  est au contraire plus sautillante, & propre sur-tout aux pièces qui tiennent de la gigue.

La *mesure* de  $\frac{3}{8}$  est encore beaucoup plus sautillante, & beaucoup plus vive.

Toutes les espèces de *mesures* dont nous venons de parler sont d'une telle nature, que chaque *mesure* ne fait qu'un seul pié, composé de plusieurs parties, qui diffèrent entr'elles par leur longueur. A proprement parler, toute *mesure* paire a deux parties, dont la première est longue, & la seconde est courte ou breve.



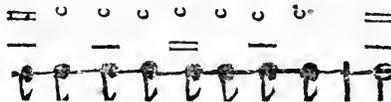
Ai - me - moi.

Lorsque les notes sont divisées en d'autres plus breves, par exemple, en noires dans l'*alla-breve*, la première note de la seconde partie de la *mesure*, a un accent plus marqué, & les noires sont entr'elles dans la même proportion que les parties de la *mesure*, par exemple,



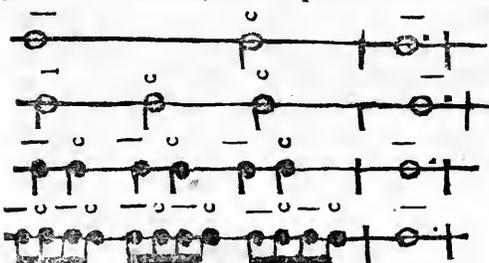
Traî - tre, rends - le moi.

Si la *mesure* est encore composée de plus petites parties, comme de croches, ces notes diffèrent en quantité intrinsèque, comme il suit.



Ce dernier exemple nous donne une idée juste des temps forts & foibles de la *mesure* paire. La première note a le plus de poids, parce qu'elle paroît sur le frappé de la *mesure*. Comme la note finale d'une pièce ou d'une période doit toujours être une note accentuée, elle ne peut dans toutes les *mesures* paires dont nous avons parlé, que tomber sur la première note de chaque *mesure*, & doit durer tout le long de la *mesure* pour rendre la cadence parfaite. En général les accens principaux

doivent être placés sur la première note de chaque mesure ; les moindres accens tombent sur la première note du second membre de la mesure ; & les tons sans accens, les notes des passages & très-courtes sur les autres parties de la mesure, suivent leur valeur intrinsèque. Il paroît par-là que les parties ou syllabes qui composent le pié en musique, sont beaucoup plus diversifiées par leur valeur intrinsèque, que celles du pié en poésie, & qu'un poète qui veut composer des vers pour la musique, doit avoir non-seulement égard à la longueur & à la brièveté des syllabes, mais encore aux accens des mots principaux, afin qu'ils soient toujours bien placés dans chaque vers. L'exemple suivant montre la diversité de la quantité intrinsèque des parties de la mesure, dans les mesures impaires.



La manière d'employer ces parties de la mesure, eu égard à leur diverse valeur, se comprend aisément à l'aide de ce que nous avons dit sur les mesures paires. Il faut cependant encore remarquer que dans la mesure à trois temps, le second temps peut être long, mais dans ce cas seul ; car ou la césure musicale tombe comme ici, sur la seconde partie de la mesure.

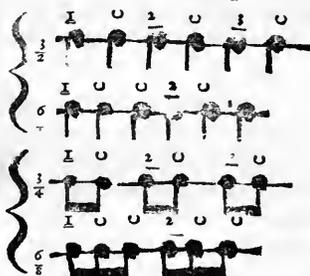


Ai me - moi cher a - mant.

Mais si le mouvement est vif, ou si la mesure est composée de temps triples, comme la mesure de  $\frac{1}{3}$  ou de  $\frac{1}{4}$  & les autres mesures qui en résultent, le triple a toujours la première quantité ; savoir — & les autres temps sont entr'eux selon qu'ils sont pairs ou impairs, par exemple.



Après ce que nous avons dit de la quantité intrinsèque des parties de la mesure, nous pouvons nous dispenser de prouver que la mesure de  $\frac{1}{4}$  diffère infiniment de celle de  $\frac{1}{2}$ , & celle de  $\frac{1}{8}$  de celle de  $\frac{1}{4}$  ; bien que chacune de ces mesures contienne le même nombre de notes de même espèce que l'autre différence qui ne vient que du différent poids qu'il faut donner à chaque espèce de mesure. L'exemple suivant rend cette diversité plus sensible.



Il nous reste encore maintenant à montrer :

- 1°. Comment on peut rassembler deux mesures & n'en faire qu'une :
  - 2° De quelle utilité sont les diverses sortes de mesures composées, &
  - 3°. En quoi elles diffèrent des simples.
- Pour se faire une idée claire de tout cela, qu'on essaie de marquer par des notes convenables les syllabes longues & breves, accentuées & non accentuées de ce vers.

Cherche à devenir vainqueur.

Comme toujours une syllabe longue est suivie d'une breve, il semble qu'il faille choisir une mesure à deux temps, par exemple, la mesure de deux quatre, & noter ces mots ainsi :



Cherche à de - ve - nir vainqueur.

Effectivement, ici chaque syllabe plus longue tombe sur le temps fort & les autres sur le temps foible de la mesure ; la note qui

qui termine la phrase musicale est sur le frappé, & le rythme est parfaitement exact. Mais observons que la syllabe *de* du mot *devenir* tombe sur le frappé de la mesure, quoiqu'elle ne soit que moyenne, & que la syllabe *queur* tombe aussi sur le frappé, tandis que *vain* tombe sur le levé, quoique les deux syllabes *vain* & *queur* ne diffèrent pas effectivement autant que les notes l'indiquent: il n'y a d'autre moyen pour éviter ces deux fautes de prosodie, que de réunir deux de ces mesures de deux quatre, & d'en faire une seule, comme



Cherche à de - ve - nir vainqueur.

Ici chaque syllabe a la place qui lui convient; les syllabes les plus longues *cher* & *nir* sont sur le frappé; les moyennes *de* & *queur* sur le levé, levé qui a cependant un accent marqué, à cause que la mesure est composée; enfin les syllabes breves *che*, *à*, *ve* & *vain* sont dans les temps les moins marqués de la mesure.

Pour achever de bien faire sentir ce que nous venons de dire, qu'on transpose la phrase

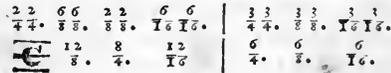


dans la mesure à quatre temps composée, & l'on s'apercevra d'abord que les mots *être* & *doux* perdent leur véritable accent.

Tout comme dans deux vers égaux, le mot principal se rencontre tantôt au commencement, tantôt au milieu & tantôt à la fin, de même dans deux traits de chant composés de notes de même valeur, & qui ont la même mesure & le même mouvement, l'accent peut se rencontrer en des places différentes. En poésie cela ne cause aucun changement dans la nature des vers; mais en musique cela détermine la mesure, laquelle marque la place de l'accent & sa valeur, qui sont inaltérables tant que la pièce continue dans la même mesure. Ainsi quand le chant est arrangé comme pour la mesure à deux temps, mais que l'accent principal ne se rencontre pas sur chaque première note de la mesure, & n'est sen-

sible que de deux en deux mesures, alors il faut écrire la pièce dans la mesure de quatre temps composée. Si l'exemple *fig. 12, Pl. XII de musique*, étoit notée dans la mesure de  $\frac{2}{4}$ , les notes marquées d'une croix (+) seroient trop accentuées, & le chant seroit, pour ainsi dire, mal déclamé dans l'exécution.

On voit clairement par-là de quelle utilité sont les mesures composées; les chiffres supérieurs désignent les mesures simples dont les mesures inférieures sont composées,



& bien que chacune de ces sortes de mesures composées soit simple dans d'autres circonstances, cependant les composées & les simples sont très-différentes entre elles, eu égard à leur propriété intrinsèque. La mesure simple ne fait en tout & par-tout qu'un seul pié, la note finale ne peut donc tomber que sur le premier temps de la mesure, & doit se faire sentir pendant toute la mesure. La mesure composée, au contraire, est partagée en deux parties ou en deux piés. La note finale tombe toujours sur la moitié de la mesure, & ne dure que pendant cette moitié. C'est donc une faute quand dans une pièce on trouve la note finale, tantôt sur le premier, tantôt sur le troisième temps de la mesure; cela ne peut arriver que lorsque l'on mêle mal-adroitement les deux sortes de mesures, ou que l'on manque le rythme. C'est encore une faute quand dans une mesure simple, la note finale d'un mode relatif, dans laquelle on est passé, ne dure pas toute la mesure, mais finit au milieu, & que la phrase musicale qui doit suivre, commence au milieu de cette mesure. Dans ce cas les barres qui séparent les mesures, & par conséquent aussi les accens sont mal placés, & la pièce, ou s'exécute à rebours, ou devient d'une exécution pénible pour le musicien, qui est contraint de chanter ou de jouer autrement que la pièce n'est notée.

Au reste, le mouvement & l'exécution des mesures composées sont les mêmes que pour les mesures simples dont elles résultent. Comme le mécanisme de la mesure

est la partie la plus importante , la plus difficile , mais en même temps la plus active de la musique , on conseille à ceux qui étudient la composition de s'exercer à faire des airs de danse , & de prendre pour modele les pieces des anciens musiciens françois , principalement de Couperin , modele presque inimitable de la maniere variée dont on peut employer les différentes especes de *mesures* , & observer exactement le rythme.

Cet article est tiré de la *Théorie générale des Beaux-Arts* , en forme de dictionnaire , par M. SULZER. Voyez RÉCITATIF , (*Musique*) à la fin de l'article. Je n'y ai fait d'autre changement que de substituer des mots françois de même mesure aux mots allemands mis en musique. Au reste , le lecteur comprendra facilement qu'en choisissant ces mots françois , on a fait uniquement attention à la quantité bien marquée des syllabes.

Dans un ouvrage intitulé *Musica modularia vocalis* , écrit en allemand par un musicien très-habile de cette nation , nommé *Printz* , & imprimé en 1678 , je trouve toutes les mesures divisées en deux , qu'il appelle *spondaïque* & *trochaïque*.

La mesure *spondaïque* , qui est celle à deux ou quatre temps , est divisée à l'ordinaire en *thesis* & *arsis*.

La mesure *trochaïque* , qui est celle à trois temps , est divisée effectivement en trois temps , dont le premier s'appelle *thesis* , le second *meson* , & le troisieme *arsis*.

La même division de mesure en *spondaïque* & *trochaïque* , se trouve encore dans *Zarlin*. ( *F. D. C.* )

MESURE LONGUE , (*Antiquité* , *Arts & Commerce* , ) mesure d'intervalle qui sert à déterminer les dimensions d'un corps , ou la distance d'un lieu ; ainsi la ligne qui est la douzieme partie d'un pouce , le pouce qui contient douze lignes , le pié douze pouces , le pas géométrique cinq piés , la toise six piés , &c. sont des *mesures longues*.

Pour justifier l'utilité de la connoissance de cette matiere , je ne puis rien faire de mieux que d'emprunter ici les observations de M. Freret , en renvoyant le lecteur à son traité sur les *mesures longues*. Il est inséré

dans le recueil de l'acad. des Inscriptions , tome XXIV.

L'histoire & l'ancienne géographie , dit le savant académicien que je viens de nommer , seront toujours couvertes de ténèbres impénétrables , si l'on ne connoît la valeur des *mesures* qui étoient en usage parmi les anciens. Sans cette connoissance , il nous sera presque impossible de rien comprendre à ce que nous disent les historiens grecs & romains , des marches de leurs armées , de leurs voyages , & de la distance des lieux où se sont passés les événemens qu'ils racontent ; sans cette connoissance , nous ne pourrons nous former aucune idée nette de l'étendue des anciens empires , de celle des terres qui faisoient la richesse des particuliers , de la grandeur des villes , ni de celle des bâtimens les plus célèbres. Les instrumens des arts , ceux de l'agriculture , les armes , les machines de guerre , les vaisseaux , les galeres , la partie de l'antiquité la plus intéressante & même la plus utile , celle qui regarde l'économique , tout en un mot deviendra pour nous une énigme , si nous ignorons la proportion de leurs *mesures* avec les nôtres.

Les *mesures creuses* , ou celles des fluides , sont liées avec les *mesures longues* ; la connoissance des poids est liée de même avec celle des *mesures creuses* ou de capacité ; & si l'on ne rapporte le poids de leurs monnoies à celui des nôtres , il ne sera pas possible de se former une idée tant soit peu exacte des mœurs des anciens , ni de comparer leur richesse avec la nôtre.

Cette considération a porté un très-grand nombre d'habiles gens des deux derniers siècles à travailler sur cette matiere. Ils ont ramassé avec beaucoup d'érudition , les passages des anciens qui concernent les divisions & les subdivisions des *mesures* usitées dans l'antiquité. Ils ont même marqué soigneusement la proportion qui se trouvoit entre diverses *mesures* des Grecs , des Romains & des nations barbares. Mais comme plusieurs ne nous ont point donné le rapport de ces *mesures* avec les nôtres , leur valeur ne nous est pas mieux connue ; il est vrai que quelques-uns ont déterminé ce rapport , mais ils l'ont fait avec si peu de solidité , que les évalua-

tions qui résultent de leurs hypothèses rendent incroyables les choses les plus naturelles, parce que dans leurs calculs, les villes, les pays, les monumens, les instrumens des arts, &c. devient d'une grandeur excessive. C'est dommage qu'on ne puisse excepter de ce nombre le savant Edouard Bernard, dans son livre de *ponderibus & mensuris*, & moins encore le fameux docteur Cumberland, mort en 1708 évêque de Petersborough. Il n'a manqué à M. Gréaves, dans son excellent livre écrit en anglois sur le pié romain, que de n'avoir pas étendu ses recherches aussi loin qu'il étoit capable de le faire.

Cependant pour remplir autant qu'il sera possible l'avidité curiosité des lecteurs sur les évaluations des *mesures longues*, nous nous proposons de joindre aux proportions établies par M. Freret, 1°. la table des *mesures longues* de diverses nations comparées au pié romain, par M. Gréaves; 2°. la table de la proportion du pié de Paris, avec les *mesures* des différentes nations, par le même auteur; 3°. la table de proportion de plusieurs *mesures* entre elles, par M. Picard; 4°. une table de *mesures longues* prises sur les originaux, par M. Auzout; 5°. la table de plusieurs *mesures longues* comparées avec le pié anglois, tirée de Harris & de Chambers; 6°. enfin nous donnerons des tables des *mesures longues* des Grecs, des Romains & de l'écriture-sainte, réduites aux *mesures* angloises.

*Proportions établies par M. Freret, entre les différentes mesures longues des anciens. Ces proportions sont marquées en dixièmes de doigt, ou en deux cents quarantièmes parties de la coudée égyptienne, autrement dite alexandrine, la plus grande de toutes.*

	dixièmes de doigt.
Coudée alexandrine, égyptienne,	
hébraïque, royale, &c. . . . .	240.
Pié, . . . . .	160.
Coudée babylonienne, grecque,	
italique, de Diodore, de Pline,	
&c. . . . .	200.
Pié, . . . . .	133. $\frac{2}{3}$ .
Coudée du pié romain dans Jo-	
sephe, . . . . .	192.

Pié romain, . . . . .	128.
Coudée de mesure ou olympi-	
que, dans Hérodote, . . . . .	175.
Pié, . . . . .	116. $\frac{2}{3}$ .

*Grandeur des différentes coudées & des différents piés, exprimée en dixièmes de lignes de pié de roi, par la mesure des pyramides.*

Selon Hérodote, . . .	}	Pié, . . . . .	1170. $\frac{241}{300}$ .
		Coudée, . . . . .	1755. $\frac{364}{300}$ .
Selon Diodore, . . .	}	Pié, . . . . .	1337. $\frac{841}{700}$ .
		Coudée, . . . . .	2006.
Selon Strabon, . . .	}	Pié, . . . . .	1570. $\frac{241}{300}$ .
		Coudée, . . . . .	2355. $\frac{404}{300}$ .

*Par la grandeur du devakh, ou coudée du Nilometre au Caire, de 2460 dixièmes de ligne.*

Coudée égyptienne, hébraïque,	
alexandrine, ptolémaïque, . . . . .	2460.
Pié de cette coudée, . . . . .	1640.
Coudée babylonienne, italique,	
grecque, de Diodore, de Columelle, Pline, &c. . . . .	2050.
Pié de cette coudée, . . . . .	1366. $\frac{2}{3}$ .
Coudée du pié romain employé	
par Joseph, . . . . .	1968.
Pié romain de cette coudée, . . . . .	1312.
Coudée de mesure, ou olympi-	
que d'Hérodote, . . . . .	1793. $\frac{1}{4}$ .
Pié de cette coudée, . . . . .	1195. $\frac{1}{2}$ .

*Grandeur différente des piés romains par les divers monumens.*

Sur le tombeau de Statilius, . . . . .	1312.
Sur le tombeau de Cornufutius, . . . . .	1303 ou 1315.
Sur le tombeau d'Æbutius, . . . . .	1315 ou 1318.
Piés de fer mesurés par Luca Petto, trois piés différents, . . . . .	1296. $\frac{12}{34}$ .
Un autre pié, . . . . .	1295.
Pié que Petto a fait graver au Capitole, comme la mesure du pié grec, . . . . .	1358.
Piés mesurés par Gréaves, . . . . .	1303.
Piés mesurés par Fabretti, . . . . .	1306.

*Pié romain établi par voie de raisonnement.*

Grandeur déduite de la mesure du Congius par Villalpandus, . . . 1331.  
 Par Riccioli, . . . . . 1306½.  
 Par M. Picard, . . . . . 1310.  
 Grandeur déduite de la mesure du mille romain par M. Cassini, pié d'arpentage, . . . . . 1320.  
 Pié romain gravé au Capitole, comme celui des anciens architectes, par Luca Petto, . . . . . 1307.  
 Pié romain, dont le palme moderne contient les trois quarts, . . 1318.

*Mesures différentes des Grecs. Mesure itinéraire des astronomes, d'Aristote, d'Hérodote, de Xénophon, &c.*

Dixiemes de ligne de pié de roi, piés, pouces, lignes.  
 Pié, . . . . . 740. . . 0. 6. 2.  
 Coudée, . . . . . 1111. . . 0. 9. 3⅙.  
 Orgye ou 4 coudées, . . . . . 3. 1. 0⅙.  
 Plethre, ou 100 piés, . . . . . 51. 4. 4.  
 Stade, . . . . . 61 pas, ou 308. 6. 11.

Il faut compter 1½ de ces stades au mille romain, & 1111⅙ au degré d'un grand cercle.

*Mesure de Ctésias, & celle qu'Archimede & Aristocréon ont employée pour la mesure de la terre.*

Dixiemes de ligne de pié de roi, piés, pouces, lignes.  
 Pié, . . . . . 987. . . 0. 8. 2⅙.  
 Coudée, . . . . . 1481. . . 0. 12. 4⅙.  
 Orgye ou 4 coudées, . . . . . 4. 1. 4⅙.  
 Plethre, ou 100 piés, . . . . . 66. 8. 8⅙.  
 Stade, . . . . . 82 pas, ou 411. 5. 4.

Il y avoit plus de 11 de ces stades au mille romain, & 833⅓ au degré d'un grand cercle.

*Mesure commune contenant 6/7 de la mesure olympique.*

Dixiemes de ligne de pié de roi, piés, pouces, lignes.  
 Pié, . . . . . 1025. . . 0. 7. 1⅙.  
 Coudée, . . . . . 1537⅔. . . 0. 10. 11.  
 Orgye ou 4 coudées, . . . . . 4. 3. 3⅙.  
 Plethre, . . . . . 71. 2. 2.

Stade . . . . . 85 pas, ou 427. 2. 8.  
 Il y avoit près de 11 de ces stades au mille, & 803 au degré d'un grand cercle.

*Mesure olympique d'Hérodote & d'Eratosthene, pour la mesure de la terre.*

Dixiemes de ligne de pié de roi, piés, pouces, lignes.  
 Pié, . . . . . 1196⅔. . . 0. 9. 11⅙.  
 Coudée, . . . . . 1795. . . 1. 2. 11⅙.  
 Orgye ou 4 coudées, . . . . . 4. 11. 10.  
 Plethre, . . . . . 83. 1. 1.  
 Stade, . . . . . 99 pas, ou 498. 7. 4.

Il y avoit un peu plus de 9 de ces stades au mille romain, & 694⅔ au degré d'un grand cercle.

*Mesure italique ou grecque de Columelle, Pline, &c. de Diodore, &c. babylonique d'Ezéchiel & d'Hérodote, &c.*

Dixiemes, piés, pouces, lignes.  
 Pié, . . . . . 1366⅔. . . 0. 11. 4⅙.  
 Coudée, . . . . . 2050. . . 1. 5. 1.  
 Orgye ou 4 coudées, . . . . . 5. 8. 4.  
 Plethre, . . . . . 94. 10. 4.  
 Stade, . . . . . 113 pas, ou 569. 5. 4.

Il y a huit de ces stades au mille romain, & 603 au degré d'un grand cercle.

*Mesure égyptienne, hébraïque de Joseph, samienne, alexandrine, des Ptolémées, du devarkh, de la géographie de Ptolomée & de Marin de Tyr, &c.*

Dixiemes, piés, pouces, lignes.  
 Pié, . . . . . 1640. . . 1. 1. 8.  
 Coudée, . . . . . 2460. . . 1. 8. 6.  
 Orgye, . . . . . 6. 10. 0.  
 Plethre, . . . . . 113. 10. 0.  
 Stade, . . . . . 116 pas, ou 683. 4. 0.

Il y avoit un peu moins de 7 de ces stades au mille romain, & moins de 502 stades au degré d'un grand cercle.

L'aroure, mesure d'arpentage, avoit pour chacun de ses quatre côtés 166 piés 8 pouces; son aire étoit de moins de 28000 piés quarrés, un peu plus grande que celle du *jugerum romain* & du demi-arpent de Paris.

*Mesures romaines anciennes.*

Pié des architectes par la mesure des anciens bâtimens, . . . . . 1307.  
 Pié gravé sur les tombeaux, . . . 1312.

Pié du palme romain moderne , 1318.  
 Pié de la mesure du mille romain ancien , déterminé , par M. Cassini , . . . . . 1320.

Pas ou 5 piés de cette mesure , 4 piés 7 pouc.  
*Aclus minimus* , espace de 4 piés romains de large sur 120 de long , fait 3 piés 8 pouces de roi sur 110 piés ; l'aire est de 403 piés de roi quarrés , & un restant.

*Clima* , espace de 60 piés en tout sens , ou de 55 piés de roi ; l'aire est de 3600 piés romains , & de 3025 piés de roi.

*Aclus quadratus* , de 120 piés en tout sens , ou de 110 piés de roi ; l'aire est de 14400 piés romains , ou de 12100 piés de roi. Cette mesure est le demi-jugerum , ou l'*arepennis* , c'est-à-dire l'arpent , mesure gauloise.

*Jugerum* , mesure de 120 piés sur 240 , ou de 110 piés de roi sur 220 ; l'aire est de 28800 piés romains , ou de 24200 piés de roi ; c'est le demi-arpent de Paris juste : puisqu'un cet arpent contient 48400 piés quarrés , & qu'il est quadruple de l'ancien *arepennis* des Gaulois.

Le mille romain ou les 5000 piés , font 916 pas 3 piés 4 pouces de roi , & les 75 milles , 68758 pas ; ce qui approche tellement de la mesure du degré d'un grand cercle , que l'on peut , sans aucune erreur , employer cette proportion , en réduisant les distances des itinéraires romains anciens , en degrés & en minutes géographiques.

Passons aux mesures longues des modernes , qui sont si différentes entr'elles , suivant les pays.

La mesure des longueurs en France , est la ligne ou grain d'orge , le pouce , le pié , la toise , qui étant multipliés , composent chacun , suivant leur évaluation , les pas , soit communs , soit géométriques , & les perches ; ceux-ci étant pareillement multipliés , font les arpents , les milles , les lieues , &c.

On met encore au nombre des mesures de longueur celles dont on se sert à mesurer les étoffes de soie , de laine , &c. les toiles , les rubans & autres semblables marchandises. A Paris & dans la plupart des provinces , on se sert de l'aune , qui

contient ; piés 7 pouces 8 lignes , ou une verge d'Angleterre ,  $\frac{2}{3}$ . L'aune de Paris se divise de deux manieres , savoir en moitié , tiers , sixieme & douzieme , ou en demi-aune , en quart , en huit & en seize , qui est la plus petite partie de l'aune , après quoi elle ne se divise plus. Voyez AUNE.

En Angleterre la mesure longue qui sert de regle dans le commerce , est la verge (*the yard*) , qui contient 3 piés , ou  $\frac{2}{3}$  de l'aune de Paris ; de sorte que neuf verges angloises font 7 aunes de Paris. Les divisions de la verge sont le pié , l'empan , le palme , le pouce , la ligne ; les multiples sont le pas , la brassè (*fathom*) , la perche (*pole*) , le stade (*furlong*) , dont huit font le mille.

Les mesures de longueur en Hollande , Flandre , Suede & une partie de l'Allemagne , sont l'aune , mais une aune différente dans tous ces pays de l'aune de Paris ; car l'aune de Hollande contient 1 pié de roi & 11 lignes , ou  $\frac{2}{3}$  de l'aune de Paris. L'aune de Flandre contient 2 piés 1 pouce 5 lignes & demie , c'est-à-dire  $\frac{7}{8}$  de l'aune de Paris.

Dans presque toute l'Italie , à Bologne , Modene , Venise , Florence , Lucques , Milan , Bergame , Mantoue , &c. c'est la brassè qui est en usage , mais qui est de différente longueur dans chacune de ces villes. A Venise elle contient 1 pié de roi 11 pouces 3 lignes , ou  $\frac{2}{3}$  de l'aune de Paris. A Lucques elle contient 1 pié de roi 9 pouces 10 lignes ; c'est-à-dire une demi-aune de Paris. A Florence la brassè contient 1 pié de roi 9 pouces 4 lignes , ou  $\frac{4}{5}$  de l'aune de Paris. A Bergame la brassè fait 1 pié de roi 7 pouces 6 lignes , ou  $\frac{2}{3}$  de l'aune de Paris.

La mesure longue de Naples est la canne , qui contient 6 piés de roi 10 pouces 2 lignes , c'est-à-dire une aune de Paris &  $\frac{2}{3}$ .

La mesure longue d'Espagne est la vare qui contient  $\frac{1}{2}$  de l'aune de Paris. En Aragon la vare fait une aune & demie de Paris , c'est-à-dire qu'elle contient 5 piés 5 pouces 6 lignes.

La mesure de longueur des Portugais est le cavedos & le varas. Le cavedos contient

2 piés 11 lignes, ou  $\frac{7}{8}$  de l'aune de Paris ; 106 varas font 100 aunes de Paris.

La *mesure longue* de Piémont & de Turin, est le raz, qui contient 1 pié de roi 9 pouces 10 lignes; c'est-à-dire à-peu-près demi-aune de Paris.

Les Moscovites ont deux *mesures de longueur*, l'arcin & la coudée. La coudée est égale au pié de roi 4 pouces 2 lignes; deux arcins font 3 coudées.

Les Turcs & les Levantins ont le pié qui contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, ou  $\frac{3}{4}$  de l'aune de Paris. Le cobre est la mesure des étoffes à la Chine; 10 cobres font 3 aunes de Paris. En Perse & dans quelques états des Indes, on se sert de la gueze, dont il y a deux especes; la gueze royale & la petite gueze: la gueze royale contient 2 piés de roi 10 pouces 11 lignes, ou  $\frac{7}{8}$  de l'aune de Paris; la petite gueze fait les deux tiers de la gueze royale. Le royaume de Pégu & quelques autres lieux des Indes, se servent du cando, qui est égal à l'aune de Venise; mais le cando de Goa est une longue mesure qui revient à 17 aunes de Hollande. La *mesure longue* des Siamois se nomme le *ken*, qui fait 3 piés de roi moins un pouce. Il ne s'agit plus maintenant que de transcrire les tables détaillées de Gréaves, de Picard & d'Azout.

*Table des mesures longues de diverses nations, comparées au pié romain par M. Gréaves.*

Supposant le pié romain du monument de Collutius à Rome, divisé en 1000 parties égales, les autres *mesures* sont en proportion avec ce pié en la maniere qui suit:

Le pié romain du monument de Collutius, . . . . .	1000.
Le pié romain du monument de Statilius à Rome, . . . . .	1005. 17.
Le pié romain de Villalpandus pris sur le congius de Vespasien, . . . . .	1019. 65.
L'ancien pié grec, qui étoit au romain comme 25 est à 24, . . . . .	1041. 67.
Le pié de roi de Paris, . . . . .	1104. 45.
Le pié d'Angleterre, . . . . .	1034. 13.
Le pié de Venise, . . . . .	1201. 65.

Le pié du Rhin de Snellius, . . . . .	1068. 25.
Le dérah ou coud. d'Egypte, . . . . .	1886. 25.
L'arish de Perse, . . . . .	3306. 10.
La grande pique des Turcs à Constantinople, . . . . .	2275. 8.
La petite pique des Turcs à Constantinople, est à la grande comme 31 est à 32.	
Le braccio, ou bras de Florence, . . . . .	198. 28.
Le braccio de Sienne pour tout, . . . . .	1282. 38.
Le braccio de Sienne pour la toile, . . . . .	2041. 37.
Le braccio de Naples, . . . . .	2171. 66.
La canne de Naples, . . . . .	7114. 79.
La vare d'Almería & de Cadix en Espagne, . . . . .	2854. 19.
Le palme des architectes à Rome, dont dix font la canne des mêmes architectes, . . . . .	759. 98.
Le palme du braccio des marchands & des tisserands à Rome. On voit sa mesure & sa forme sur un marbre au capitole, avec cette inscription, <i>curante lu poeto</i> , . . . . .	719. 24.
Le palme de Genes, . . . . .	842. 31.
L'aune d'Anvers, . . . . .	2360. 91.
L'aune d'Amsterdam, . . . . .	2345. 40.
L'aune de Leyde, . . . . .	2337. 13.

*Table de la proportion du pié de Paris, avec les mesures longues de différentes nations, par le même M. Gréaves.*

Le pié de roi de Paris divisé en 1068 parties, dont chacun des 12 pouces qui le composent en contiendra 89; les autres mesures seront en proportion avec le pié de Paris en la maniere qui suit:	
Le pié de Paris, . . . . .	1068.
Le pié romain du monument de Collutius, . . . . .	967.
Le pié romain du monument de Statilius, . . . . .	972.
Le pié romain de Villalpandus . . . . .	986.
Le pié grec, . . . . .	1007. $\frac{29}{100}$
Le pié d'Angleterre, . . . . .	1000.
Le pié de Venise, . . . . .	1162.
Le pié du Rhin de Snellius, . . . . .	1033.
Le dérah, ou la coudée	

d'Egypte , . . . . .	1824.
L'arish de Perse , . . . . .	3197.
La grande pique des Turcs à Constantinople , . . . . .	2200.
La petite pique des Turcs à Constantinople est à la grande comme 31 à 32.	
Le braccio de Florence , . . . . .	1913.
Le braccio de Sienne pour tout , . . . . .	1242.
Le braccio de Sienne pour la toile , . . . . .	1974.
Le braccio de Naples , . . . . .	6880.
La vare d'Almérie & de Cadix en Espagne , . . . . .	2760.
Le palme des architectes à Rome , . . . . .	732.
Le palme du braccio des marchands & destisserands à Rome , . . . . .	695. $\frac{1}{2}$ .
Le palme de Genes , . . . . .	815.
L'aune d'Anvers , . . . . .	2283.
L'aune d'Amsterdam , . . . . .	2268.
L'aune de Leyde , . . . . .	2260.

Table de proportion de plusieurs mesures longues entr'elles, par M. Picard.

Le pié de Paris supposé de . . . . .	720.
Le pié du Rhin ou de Leyde, observé par M. Picard, . . . . .	696.
La perche du Rhin contenant 12 piés.	
Le pié de Londres , . . . . .	675. $\frac{1}{2}$ .
Le pié danois observé par M. Picard , . . . . .	701. $\frac{2}{3}$ .
L'aune danoise contenant 2 piés.	
Le pié de Dantzick pris par proportion sur celui de Leyde du liv. I. de la félenographie d'Hévélius , . . . . .	636.
Le pié de Lyon sur une observation de M. Auzout , . . . . .	757. $\frac{2}{3}$ .
Le pié de Boulogne par M. Auzout , . . . . .	843.
Le braccio de Florence observé par le même, & par le pere Merfenne , . . . . .	1290.
Le pié de Suede , . . . . .	658. $\frac{1}{4}$ .
Le pié de Bruxelles , . . . . .	609. $\frac{1}{2}$ .
Le pié d'Amsterdam pris sur celui de Leyde, selon Snellius , . . . . .	629.

Le palme des architectes à Rome, observé par MM. Picard & Auzout , . . . . .	494. $\frac{1}{4}$ .
La canne des architectes contient dix palmes.	
Le pié romain du Capitole examiné par MM. Picard & Auzout , . . . . .	653 ou 653 $\frac{1}{2}$ .
Le même pris sur le pié grec , . . . . .	652.
Car ce nombre 652 pour le pié romain du Capitole, convient parfaitement avec le pié grec qui est 679, selon la proportion de 24 à 25; mais parce que, selon M. Gréaves, le pié d'Angleterre est au pié romain comme 1000 à 967, il s'ensuit que le pié romain est dans l'état qu'il est, de 653 parties plus $\frac{1}{3}$ .	
Le pié romain de Villalpandus, pris sur le Congius, selon Riccioli , . . . . .	665. $\frac{2}{3}$ .
Le pié romain du monument de Statilius , . . . . .	655. $\frac{1}{2}$ .
Le pié romain de la vigne Mattei , . . . . .	657. $\frac{1}{2}$ .
Le pié romain pris du palme, ou près de , . . . . .	658. $\frac{3}{4}$ .
Le pié romain tiré sur les pavés du Panthéon, en les supposant de dix piés romains , . . . . .	653.
Le pié romain tiré d'une bande de marbre du même pavé, en la supposant de trois piés romains , . . . . .	650.
Le pié romain pris sur les portes du même temple en les supposant de 20 piés romains de large , . . . . .	661. $\frac{1}{3}$ .
Le pié romain pris sur la pyramide de Cestius, en la supposant de 95 piés romains , . . . . .	653. $\frac{1}{2}$ .
Le pié romain pris sur le diametre des colonnes, tiré de l'arc de Septime Severe , . . . . .	653.
Le pié romain pris sur la bande de porphyre du pavé du Panthéon , . . . . .	653. $\frac{1}{3}$ .

Cette table est tirée des divers ouvrages de mathématique & de physique, par MM. de l'académie royale des Sciences à Paris, 1693, in-fol. pag. 367 & suiv.

Table de mesures longues prises sur les originaux, & comparées avec le pié du Châtelet de Paris, par M. Auzout.

Le pié de Paris divisé en 1440 parties égales, c'est-à-dire, chaque ligne en dix parties; c'est sur cette mesure que les suivantes sont réduites.

Le palme de Rome pris au Capitole, contient  $988 \frac{1}{2}$  ou 8 pouces 2 lignes  $8 \frac{1}{2}$  parties.

Celui des passets est quelquefois un peu plus grand, & fait 8 pouces 3 lignes. Le passet est une mesure de buis qui contient ordinairement 5 palmes, & qui est faite de plusieurs pieces jointes ensemble par des clous, pour pouvoir se plier & se porter commodément.

Le palme est divisé en 12 onces, & l'once en cinq minutes; ce qui fait 60 minutes au palme. On ne se sert point d'une plus petite division; 10 palmes font la canne qu'on nomme *d'architecte*.

Le pié romain que l'on nomme *ancien*, qui est celui de Lucas Poëtus pris au même lieu, contient 1306 ou 1307 parties. Il est un peu trop petit, puisque le palme devant être les trois quarts du pié, ou douze doigts des 16 qui composent tout le pié, il devoit contenir, suivant la première mesure, 1318 parties.

Il reste à Rome deux piés antiques sur des sépulcres d'architectes; l'un dans le jardin de Belvedere, & l'autre dans la vigne Mattei; quoique les divisions en soient inégales & mal faites, on peut pourtant supposer que le total en est bon. Celui de Belvedere contient 1311 parties, ou bien 10 pouces 11 lignes & 1 partie ou  $\frac{1}{7}$ ; & celui de la vigne Mattei en contient 1315, ou bien 10 pouces 11 lignes 5 parties  $\frac{1}{2}$  ligne; & comme ils peuvent être un peu diminués sur les bords, on peut les estimer égaux à 16 onces du palme moderne.

Par toutes ces mesures, on peut prendre l'aune de Paris pour 4 piés romains antiques.

Le pié grec pris au Capitole a 1358 parties; ou bien 11 pouces 3 lignes 8 parties, étant au romain comme 25 à 24, comme l'on déduit ordinairement de la différence

de leurs stades, dont l'une contenoit 600 piés, & l'autre 625; le pié romain étant 1306 ou 1307, le pié grec devoit être 1373. Si le romain étoit 1311, le grec seroit  $1365 \frac{1}{3}$ ; si le romain étoit 1315, le grec seroit  $1369 \frac{1}{4}$ , toujours plus grand que celui du Capitole marqué par Lucas Poëtus.

*Nota.* Le pié qui est à Belvedere sur le tombeau de T. Statilius Menfor, est divisé en palmes & en doigts; la division en est mal faite & grossiere, le pié qui est dans la vigne Mattei sur un autre tombeau de Costutius, n'est point divisé en doigts. Il est à croire que Lucas Poëtus avoit marqué le pié romain & le pié grec de juste proportion; mais qu'à force de prendre le pié romain, on l'a augmenté. Si le romain étoit 652, le grec seroit 679  $\frac{1}{2}$ .

Le palme de marchand, dont 8 font la canne, & qui sert à mesurer toutes les étoffes, a 1102 parties, ou bien 9 pouces 2 de ligne. La canne faisant justement 6 piés 1 pouce 6 lignes, elle revient à peu près à 1 aune 2 tiers de celle de Paris.

Le palme & la canne de Rome pour les marchands est précisément le pan & la canne dont on se sert à Montpellier.

Le palme de Naples pris sur l'original, a 1161 ou 1162 parties, ou bien 9 pouces 8 lignes 1 ou 2 parties.

La brassé de Florence prise à la mesure publique contre la prison, a 2580 ou 2581 parties; c'est-à-dire, 1 pié 9 pouces & 6 lignes, ou une partie davantage; mais le premier est plus juste.

Le pié de Bologne pris dans le palais de la Vicairerie, a 1686 parties, ou bien 1 pié 2 pouces & 6 parties.

Le braccio pris au même lieu, a 2826 parties, ou bien un pié 11 pouces 6 lignes; ce qui ne fait pas justement 5 piés de 3 bras, comme le suppose le P. Riccioli.

Le braccio de Modene a 2812  $\frac{1}{2}$  parties, ou bien 1 pié 11 pouces 5 lignes  $\frac{1}{4}$ .

Le braccio de Parme, pris auprès du dôme, a 2526 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 6 parties.

Le braccio de Lucques a 2615 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 9 lignes 5 parties.

Le braccio de Siëne, pris sur la canne publique qui est posée horizontalement sous la

la loge de l'hôtel-de-ville, & qui contient 4 bras, a 2667 parties ou bien 1 pié 10 pouces 2 lignes & 7 parties.

Le pié de Milan pris sur le traboco de bois, où on éprouve les *mesures*, a 1760 parties, ou bien 1 pié 2 pouces 8 lignes; & le bras dont le pié fait les deux tiers, a 2640 parties, ou bien 1 pié 10 pouces.

Le pié de Pavie pris sur la canne de fer qui est à la porte du dôme, a 2080 parties, ou bien 1 bien 5 pouces 4 lignes; & le bras dont il est les trois quarts, a 2780 parties, ou 1 pié 1 pouce 2 lignes.

Le pié de Turin pris sur le même de cuivre qui est dans l'hôtel-de-ville, a 2274 parties, ou 1 pié 6 pouces 11 lignes 4 parties.

Le pié de Lyon contient 1515 &  $\frac{1}{3}$  de parties, ou bien 1 pié 7 &  $\frac{3}{7}$ .

La toise contient 7 piés  $\frac{1}{2}$ .

L'aune de Lyon contient 3 piés 7 pouces 8 lignes & 3 parties; telles sont les *mesures* données par M. Auzout dans les divers ouvrages de MM. de l'académie royale des sciences, 1693, pages 368, 369 & 370.

*Table de différentes mesures longues comparées avec le pié anglois, divisé premièrement en 1000 parties égales, puis en pouces & en dixiemes parties de pouce.*

	Piés,	pouc.	d <sup>mes</sup> .
Le pié de Londres, . . .	1000		12.
Le pié de Paris, . . .	1068	04	0 8.
Le pié d'Amsterdam, . .	942	0	11 3.
Le pié de la Brille, . .	1103	1	1 2.
Le pié d'Anvers, . . .	946		11 3.
Le pié de Dort, . . .	1184	1	2 2.
Le pié du Rhin ou de			
Leyde, . . . . .	1033	1	0 4.
Le pié de Lorraine, . .	958		11 4.
Le pié de Malines, . .	919		11.
Le pié de Middelbourg, .	991		11 9.
Le pié de Strasbourg, . .	920		11.
Le pié de Bremen, . .	964		11 6.
Le pié de Cologne, . .	954		11 4.
Le pié de Francfort-sur-			
le-Mein, . . . . .	948		11 4.
Le pié d'Espagne, . . .	1001	1.	
Le pié de Toledé, . .	899		10 7.

Le pié romain, . . . . .	967		11 6.
L'ancien pié romain de			
Coslutius Statilius, . . . .	972		11 7.
Le pié de Bologne en			
Italie, . . . . .	1204	1	2 4.
Le pié de Mantoue, . .	1569	1	6 8.
Le pié de Venise, . . .	1162	1	1 9.
Le pié de Dantzick, . .	944		11 3.
Le pié de Copenhague, .	965		11 6.
Le pié de Prague, . . .	1026	1	0 3.
Le pié de Riga, . . . .	1831	1	9 9.
Le pié de Turin, . . .	1062	1	0 7.
Le pié grec, . . . . .	1007	1	0 1.
Le pié de Paris selon M.			
Bernard, . . . . .	1066.		
Le pié universel, . . .	1089.		
L'ancien pié romain, . .	970.		
Le pié de Bologne selon			
M. Auzout, . . . . .	1140.		
L'aune de Lyon, . . .	3976	3	11 7.
L'aune de Bologne, . .	2056	2	0 8.
L'aune d'Amsterdam, . .	2269	2	3 2.
L'aune d'Anvers, . . . .	2273	2	0 2.
L'aune du Rhin & de			
Leyde, . . . . .	2260	3	3 1.
L'aune de Francfort, . .	1826	1	9 9.
L'aune de Hambourg, . .	1905	1	10 8.
L'aune de Léipsick, . .	2260	2	3 1.
L'aune de Lubeck, . . .	1908	1	9 8.
L'aune de Nuremberg, . .	2227	2	3 3.
L'aune de Baviere, . .	954		11 4.
L'aune de Vienne, . . .	1053	1	0 6.
L'aune de Bologne, . .	2147	2	3 7.
L'aune de Dantzick, . .	1903	1	10 8.
L'aune ou braccio de			
Florence, . . . . .	1903	1	11.
Le palme d'Espagne ou			
de Castille, . . . . .	751		9.
La vare ou verge d'Es-			
pagne, contenant 4 palmes,	3001	3	0.
La vare de Lisbonne, . .	2750	2	9.
La vare de Gibraltar, . .	2760	2	9 1.
La vare de Toledé, . . .	2685	2	8 2.
Le palme de Naples, . .	361	2	9 6.
Le braccio de Naples, . .	2000	2	1 2.
La canne de Naples, . .	6880	6	10 5.
Le palme de Genes, . . .	380		9 6.
Le calamus de Milan, . .	6544	6	6 5.
La coudée de Parme, . .	1866	1	10 4.
La coudée de la Chine, .	1016	1	6 2.

La coudée du Caire, . . . . .	1824	1	9	9.
L'ancienne coudée de Babylone, . . . . .		1	6	$\frac{24}{1000}$ .
L'ancienne coudée grecque, . . . . .		1	6	$\frac{18}{1000}$ .
L'ancienne coudée romaine, . . . . .		1	5	$\frac{496}{1000}$ .
La pique de Turquie, . . . . .	2200	2	2	$\frac{4}{100}$ .
L'arish de Perse, . . . . .	3197	3	2	$\frac{1}{10}$ .

de l'écriture - sainte, réduites aux *mesures* d'Angleterre. Mais pour entendre ces tables de réduction, il faut se rappeler que les *mesures longues* d'Angleterre, sont le pouce, *inch*; le palme, *palm*; l'empan, *span*; le pié, *foot*; la coudée, *cubit*; la verge, *yard*; le pas, *pace*; la brasse, *fathom*; la perche, *pole*; la stade, *furlong*; le mille, *mile*.

Il me reste à donner les tables des *mesures longues* des Grecs, des Romains & Voici d'abord la table qui donne le contenu de ces diverses *mesures*.

Table des mesures longues d'Angleterre.

Inch.

3	Palm.									
9	3	Span.								
12	4	$1 \frac{1}{3}$	Foot.							
18	6	2	$1 \frac{1}{2}$	Cubit.						
36	12	4	3	2	Yard.					
60	20	$6 \frac{2}{3}$	5	$3 \frac{1}{3}$	$1 \frac{2}{3}$	Pace.				
72	24	8	6	4	2	$1 \frac{1}{3}$	Fathom.			
198	66	22	$16 \frac{1}{2}$	11	$5 \frac{1}{2}$	$3 \frac{3}{10}$	$2 \frac{3}{4}$	Pole.		
7920	2640	880	660	440	220	132	110	40	Furlong.	
63360	21120	7040	5280	3520	1760	1056	880	320	8	Mile.

Table des mesures longues de l'écriture, réduites à celles d'Angleterre.

							Engl.	Pace.	Inch.	Dec.
Digit.	.....							0	0	912.
4	Palm. ....							0	3	648.
12	3	Span. ....					0	10	944.	
24	6	3	Cubit. ....				1	9	888.	
96	24	6	2	Fathom. ....			7	3	552.	
144	36	12	8	$1\frac{1}{2}$	Ezekiel's reed. ....		10	11	328.	
192	48	16	8	2	$1\frac{1}{3}$	Arabian pole. ....	14	7	104.	
1920	480	160	80	20	$13\frac{1}{3}$	10	Schoenus. ....	145	11	04.

NOTA. *Digit* signifie un travers de doigt; *palm*, la palme; *span*, l'empan; *cubit*, la coudée; *fathom*, la brassé; *Ezekiel's reed*, la verge d'Ezéchiél; *Arabian pole*, la perche d'Arabie; *schœnus*, le schœne.

Table des mesures longues des Grecs, réduites à celles d'Angleterre.

Dactylus. . . . . Engl. Paces. Feet. Inch. Decs. @ 0 0, 75 54  $\frac{1}{4}$

4	Down.	Lichas.	Orthodoron.	Spishamus.	Pygmos, <i>coudeé.</i>	Pygon.	Pecus, <i>grande coudeé.</i>	Orgya.	Stadius Aulus, <i>fede.</i>	100	4	4	5.
10	2 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	4	100	100	4	4	5.
11	2 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	4	100	100	4	4	5.
12	3	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	4	100	100	4	4	5.
16	4	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	4	100	100	4	4	5.
18	4 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	4	100	100	4	4	5.
20	5	2	1 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	4	100	100	4	4	5.
24	6	2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	2	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	4	100	100	4	4	5.
96	24	9 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	8	5 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	4	4	100	100	4	4	5.
9600	2400	960	872 $\frac{1}{2}$	800	533 $\frac{1}{2}$	480	400	100	100	100	4	4	5.
76880	19200	7680	6981 $\frac{1}{4}$	6400	4266 $\frac{2}{3}$	3840	3200	800	8	100	4	4	5.

Table des mesures longues des Romains, réduites à celles d'Angleterre.

								Engl.	Paces.	Feet.	Inch.	Dec.
1 1/2	Uncia.	...	...	...	...	...	...	0	0	0,725 1/4		
4	3	Palmus minor.	...	...	...	...	...	0	0	2,901.		
16	12	4	Pes.	...	...	...	...	0	0	11,604.		
20	15	5	1 1/2	Palmipes.	...	...	...	0	1	2,505.		
24	18	6	1 1/2	1 1/2	Cubitus.	...	...	0	1	5,406.		
40	30	10	2 1/2	2	1 1/2	Gradus.	...	0	2	5, 01.		
80	60	20	5	4	3 1/2	2	Passus.	0	4	10, 02.		
10000	7500	2500	625	500	416 2/3	250	125	Stadium.	...	...	120	4, 4, 5.
80000	60000	20000	5000	4000	333 1/3	2000	1000	8	Milliarium.	...	967	0, 0.

MESURE CARRÉE, ( Antiquité, Arts & Com. ) les mesures carrées pour les surfaces se font en multipliant une mesure longue par elle-même. Ainsi les mesures carrées

de France sont réglées par douze lignes carrées dans un pouce carré, douze pouces dans le pié, vingt-deux piés dans la perche, &c cent perches dans l'arpent.

Les mesures carrées d'Angleterre se tirent de la verge contenant trente-six pouces multipliés par eux-mêmes; cette multiplication produit 1296 pouces carrés dans une verge carrée; ses divisions sont le pié & le pouce carrés; & ses multiples sont les pas, les

perches, les quartiers d'arpent (*rood*) & l'arpent (*acre*) qui contient 720 piés de long sur soixante & douze de large. Comme les mesures de la Grande-Bretagne sont fixes, nous allons donner une table de leur aire.

Table des mesures carrées d'Angleterre.

Pouces (*inches*).

144	Piés ( <i>feet</i> ).				
1296	9	Verges ( <i>yards</i> ).			
3600	25	2 $\frac{2}{3}$	Pas ( <i>paces</i> ).		
39204	272 $\frac{1}{4}$	30 $\frac{1}{4}$	10, 89	Perches ( <i>poles</i> ).	
156-8160	10890	1210	435, 6	40	$\frac{1}{4}$ d'arpent ( <i>rood</i> ).
6272640	43560	4840	1743, 6	160	4 Arpent ( <i>acre</i> ).

Le pléthron ou plethre des Grecs, contenoit, suivant les uns 1444, suivant les autres 10000 piés carrés; mais comme le plethre étoit différent selon les lieux & les temps, son aire ne peut être la même. L'aire de l'aroure des Egyptiens étoit un peu plus grande que celle du demi-arpent

de Paris. Nous avons déjà donné les aires de quelques mesures romaines en parlant des mesures longues. En voici la table générale réduite aux mesures d'Angleterre. Comme les Romains divisoient leur *jugerum* de la même manière que leur levre, le *jugerum* contenoit.

	Square Feet.	Scruples.	Roods.	Sq. Poles.	Sq. Feet.
As. . . . .	28800. . .	288. . .	2. . .	. . 18.	250,05.
Deunx. . . . .	26400. . .	264. . .	2. . .	. . 10.	183,85.
Dextans. . . . .	24000. . .	240. . .	2. . .	. . 02.	117,64.
Dodrans. . . . .	21600. . .	216. . .	1. . .	. . 34.	51,42.
Bes. . . . .	19200. . .	192. . .	1. . .	. . 25.	257,46.
Septunx. . . . .	16800. . .	168. . .	1. . .	. . 17.	291,25.
Semix. . . . .	14400. . .	144. . .	1. . .	. . 09.	125,03.
Quincunx. . . . .	12000. . .	120. . .	1. . .	. . 01.	58,82.
Triens. . . . .	9600. . .	96. . .	0. . .	. . 32.	264,85.
Quadrans. . . . .	7200. . .	72. . .	0. . .	. . 24.	198,64.
Sextans. . . . .	4800. . .	48. . .	0. . .	. . 16.	132,43.
Uncia. . . . .	2400. . .	24. . .	0. . .	. . 08.	66,21.

MESURE DES LIQUIDES, (*Antiq. Arts & Comm.*) les mesures creuses, ou mesures de contenance pour les liquides, sont celles

avec lesquelles on mesure toutes sortes de liqueurs, comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, la biere, &c. On y mesure

aussi d'autres corps fluides, particulièrement les huiles. Ces *mesures* sont différentes dans les divers états, & quelquefois dans les provinces & villes d'un même royaume.

*Mesures liquides d'Angleterre.* En Angleterre les *mesures cubiques* des liquides ont été prises originairement du poids de troy. Il a été établi dans ce pays-là, que huit livres de froment, poids de troy, bien séché, peseroient un galon *mesure* de vin, & que les divisions multiples serviroient de règle pour les autres *mesures*; cependant la coutume a introduit un nouveau poids, savoir, celui qu'on nomme *avoir-du-poids*, qui est plus foible que le poids de troy. L'étalon de cette *mesure* à Guildall, & qui sert de règle pour mesurer les vins, les eaux-de-vie, les liqueurs, les huiles, &c. est supposé contenir 231 pouces cubiques, & c'est sur cette supposition que les autres *mesures* de liquide ont été faites. Nous en donnerons la table ci-après, en y rapportant les *mesures* attiques, romaines & juives.

*Mesures liquides de France.* A Paris & dans une partie du royaume, ces *mesures*, à commencer par les plus petites, sont le *poisson*, le *demi-septier*, la *chopine*, la *pinte*, la *quarte* ou le *pot*, dont en les multipliant, on compose les *quartaux*, *demi-muids*, *demi-queues*, *muids*, *queues*, *tonneaux*, &c. Le *poisson* contient six pouces cubiques; deux *poissons* font le *demi-septier*; deux *demi-septiers* font le *septier* ou la *chopine*; deux *chopines* font la *pinte*; deux *pintes* font la *quarte* ou le *pot*; quatre *quartes* font le *septier* ou huit *pintes*; les trente-six *septiers* font le *muid*, qui se divise en *demi-muid* ou *feuillette*, contenant dix-huit *septiers*; *quart de muid*, contenant neuf *septiers*; & *demi-quart* ou huitième de *muid*, contenant quatre *septiers* & demi.

Du *quarteau* on a formé par augmentation les *mesures* usitées dans d'autres parties du royaume, comme la *queue*, qui est d'usage à Orléans, à Blois, &c. Elle contient un *muid* & demi de Paris, c'est-à-dire, 420 *pintes*; le *tonneau*, qui est d'usage à Bayonne & à Bordeaux, contient quatre *barils*, & est égal à trois *muids* de Paris, ou à deux *muids* d'Orléans; ainsi le *tonneau* à Bordeaux contient 864 *pintes*; & le *tonneau* d'Orléans 576.

*Mesures liquides de Hollande.* A Amsterdam les *mesures* des liquides sont, à commencer par les diminutions, les *mingles*, les *viertels*, les *stékans*, les *aukers* & les *awus*; & pour les huiles, la *tonne*. Le *mingle* ou *bouteille* contient deux livres quatre onces de marc, plus ou moins, suivant la pesanteur des liqueurs. Elle se divise en deux *pintes*, en quatre *demi-pintes*, en huit *musties* & en seize *demi-musties*; 777 *mingles* font le *tonneau*. Le *viertel* ou la *quarte*, est composé de 5 *mingles* &  $\frac{1}{2}$  de *mingle*. Le *viertel* de vin contient précisément six *mingles*; le *stékan* contient seize *mingles*; l'*auker* contient deux *stékans*, & les quatre *aukers* font le *awu*. Les *bottes* ou *pipes* d'huile contiennent depuis 20 jusqu'à 25 *stékans*, de 16 *mingles* chaque *stékan*.

*Mesures liquides d'Espagne.* L'Espagne a des *bottes*, des *robes*, des *azumbres* & des *quartaux*. La *botte* contient entre 36 & 37 *stékans* Hollandois, qui pesent environ mille livres. Elle est composée de trente *robes*, pesant chacune vingt-huit livres. Chaque *robe* est divisée en huit *azumbres*, & l'*azumbre* en quatre *quartaux*. La *pique* contient 18 *robes*.

Les *mesures liquides de Portugal* sont les *bottes*, les *almudes*, les *cavadas*, les *quatas*; & pour l'huile, les *alquiers* ou *cautars*. La *botte* portugaise est de 25 à 26 *stékans*; la *quata* est la quatrième partie du *cavada*; le *cavada* est de la même capacité que la *mingle* hollandoise; six *cavadas* font un *alquier*; deux *alquiers* une *almude*, & 26 *almudes* une *botte*.

*Mesures liquides d'Italie.* Rome mesure les liqueurs à la *branta*, au *rubbo* & au *boccale*. Le *boccale* contient un peu plus de la *pinte* de Paris; 7 *boccales* & demi font le *rubbo*, & 13 *rubbo* & demi font la *branta*; de sorte que la *branta* contient 96 *boccales*. Florence a ses *staros*, les *barils* & ses *fiascos*. Le *staro* contient 3 *barils*, & le *baril* 26 *fiascos*; le *fiasco* est à-peu-près égal à la *pinte* de Paris. A Vérone on se sert de la *bassa*, dont 16 font la *branta*; & la *branta* contient 96 *boccales*, ou 13 *rubbos* & demi. Les Vénitiens ont leur *amphora*, qui contient deux *bottas*; la *botta* contient quatre *bigoucios*, le *bigoucio* quatre *quartes*, la *quarte* 4 *tischauferas*.

La botte de Venise se divise encore en mastichios, dont 76 font leur amphora. A Ferrare on se sert du mastilly, qui contient 8 sechios, & les 6 sechios font l'urne. La Calabre & la Pouille ont leur pignatoli, & chaque pignatoli répond à la pinte de France. Trente-deux pignatolis font le staro, & dix staros font la salma.

*Mesures d'Allemagne.* Le fuder que nous nommons foudre, est la mesure dont on se sert presque par toute l'Allemagne, mais avec plusieurs différences dans la contenance & dans ses subdivisions, attendu les divers états de tant de princes & de tant de villes libres qui partagent ce pays. Le fuder est supposé la charge d'un chariot à deux chevaux. Deux fuders & demi font le roeder; six awus font le fuder; trente fertels font l'awu, & quatre mallems font le fertel. Ainsi le roeder contient 1200 mallems; le fuder 480; l'awu 80, & le fertel 41.

Il nous reste à donner les mesures de liquides d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons celles de la Grèce, de Rome & des Hébreux. Ce sera l'affaire de quatre tables.

MESURE ITINÉRAIRE, (*Géograph.*) on nomme en géographie mesures itinéraires, celles dont les différens peuples se sont servis ou se servent encore aujourd'hui pour évaluer les distances des lieux & la longueur des chemins. Si ces mesures avoient entre elles plus d'uniformité qu'elles n'en ont, & que les noms qui les expriment eussent un usage fixe qui exprimât toujours une valeur invariable, cette étude seroit assez courte; mais il s'en faut bien que les choses soient ainsi. Les noms de mille, de stade, de parasange, de lieue, ont été sujets à tant de variations, qu'il est très-pénible d'évaluer les calculs d'une nation ou d'un siècle, à ceux d'une autre nation ou d'un autre siècle. Cependant comme plusieurs savans ont pris cette peine, nous allons donner ici, d'après leurs travaux, une courte table géographique des principales mesures itinéraires anciennes & modernes, rapportées à un degré de l'équateur, ou à la toise de Paris.

Le mille hébraïque ou le chemin d'un jour de fabat de deux mille coudées, est égalé par S. Epiphane, à six stades romains.

Six cents de ces stades font un degré; donc le mille hébraïque est de 100 au degré.

Le stade égyptien est de 600 piés, selon Hérodote. Cet historien donne 800 piés de largeur à la base de la grande pyramide d'Egypte, qui, mesurée au pié de Paris, font 680 piés. Or, comme 800 font à 680, de même 600 piés qui font le stade d'Hérodote, font à 510 piés de Paris; donc le stade d'Hérodote est 85 toises de Paris, donc la parasange égyptienne évaluée à 30 stades, est de 2550 toises. Donc le schœne double de la parasange sera de 5100 toises, & les autres schœnes à proportion. Un degré de l'équateur est égal à 57060 toises. Divisez ce nombre par 85, qui est le nombre des toises contenues dans ce stade, il en résulte 671 stades, plus 25 toises pour le degré, & ainsi de la proportion de la parasange & du schœne. Donc 671 stades égyptiens, plus 25 toises, font un degré de l'équateur.

Trente de ces stades font la parasange égyptienne; car celle d'Arménie étoit de 40 stades.

Soixante de ces stades font le schœne d'Hérodote, ou l'ancien schœne.

Le grand schœne étoit double, & comprenoit 120 stades.

Le petit schœne du Delta, ou le demi-schœne, n'étoit que de 30 stades, ce n'est donc que la parasange changée de nom.

La parasange des Perses étoit anciennement égale à celle d'Egypte; ensuite elle fut bornée à 40 stades romains, & équivaloit par conséquent à cinq milles romains, dont 75 faisoient un degré. Donc la parasange des Perses étoit de 15 au degré.

Le stade d'Aristote, de Xénophon, &c. étoit de 1111 au degré.

Le stade romain étoit de 600 au degré.

Le mille romain, de 74 au degré.

L'ancienne lieue des Gaules & d'Espagne, contenant 1500 pas, étoit de 50 au degré.

La raste des Germains de 3000 pas romains, ou de 2 lieues gauloises, étoit de 25 au degré.

Les parasanges des Perses, 22 &  $\frac{2}{3}$  au degré.

Chez leurs successeurs, elles font de 19 moins  $\frac{2}{3}$  au degré.

Lis de la Chine est de 250 au degré.

Lieu du Japon, de 25 au degré.

Werstes de Russie, de 90 au degré.

Milles de la Bassé Egypte, de 110 au degré.

Cosses ou lieues de l'Indoustan, de 40 au degré.

Gos ou lieues de Coromandel, de 10 au degré.

Lieues communes de Hongrie, de 12 au degré.

Milles communs de Turquie, de 60 au degré.

Milles communs italiques, de 60 au degré.

Milles, pas géométriques, de 60 au degré.

Milles marins de l'Océan, de 60 au degré.

Milles marins de la Méditerranée, de 75 au degré.

Lieues géographiques de 4000 pas géométriques, de 15 au degré.

Lieues communes d'Allemagne, de 15 au degré.

Lieues d'Espagne, de 15 au degré.

Lieues marines de Hollande, de 15 au degré.

Lieues marines d'Espagne, de 17 & demi au degré.

Lieues marines d'Angleterre & de France, font composées de 2853 toises, & font de 20 au degré.

Lieues de Suede, de 1800 aunes de Suede chacune, & les 3 aunes font environ 5 piés & demi de Paris, font de 12 au degré.

Lieues de Prusse, de 16 au degré.

Lieues de Pologne, de 20 au degré.

Lieues communes des Pays-Bas font de 22 au degré.

Lieues communes de France de 3 milles romains, ou de 2282 toises, font de 25 plus 10 toises au degré.

Enfin, il y a des lieues de France de 34, de 28, de 26, de 24, de 23, de 21 & demi, & de 19 au degré. V. LIEUE.-(D. J.)

I. Table des mesures liquides d'Angleterre, qui sont d'usage pour mesurer les vins & eaux-de-vie.

Solid inches.

28	Pinch.							
231	8	Gallon.						
4158	144	18	Rundet.					
7276 $\frac{1}{2}$	252	31 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$	Barret.				
9702	336	42	2 $\frac{1}{3}$	1 $\frac{1}{2}$	Tierce.			
14553	504	63	3 $\frac{1}{3}$	2	1 $\frac{1}{2}$	Hogshead.		
19279	672	84	4 $\frac{2}{3}$	2 $\frac{2}{3}$	2	1 $\frac{1}{3}$ Punchion.		
29106	1008	126	7	4	3	2	1 $\frac{1}{2}$ Brett.	
58211	2016	252	14	8	6	4	3	2 Tun.

II. Table des mesures liquides des Grecs, réduites à celles d'Angleterre.

Cochlearion. . . . . Gall. Pints. Sol Inch. Dec.  $0 \frac{1}{16}$  0,0356  $\frac{1}{16}$ .

2	Chemc. . . . .								$0 \frac{1}{8}$	0,0712 $\frac{1}{2}$ .
$2 \frac{1}{2}$	$1 \frac{1}{4}$	Myffron. . . . .							$0 \frac{1}{4}$	0,089 $\frac{11}{16}$ .
5	$2 \frac{1}{2}$	2	Concha. . . . .						$0 \frac{1}{2}$	0,178 $\frac{11}{16}$ .
10	5	4	2	Cyathus. . . . .					$0 \frac{1}{2}$	0,356 $\frac{11}{16}$ .
15	$7 \frac{1}{2}$	6	3	$1 \frac{1}{2}$	Oxubaphon. . . . .				$0 \frac{1}{2}$	0,535 $\frac{1}{2}$ .
60	30	24	12	6	4	Coryle. . . . .			$0 \frac{1}{2}$	2, 141 $\frac{1}{2}$ .
120	60	48	24	12	8	2	Xeltes. . . . .		0	1 4, 283.
720	360	288	144	72	48	12	6	Chos. . . . .	0	6 25, 698.
8640	4320	3456	1728	864	576	144	72	12	Metretes. . . . .	10 2 19, 626.

III. Table des mesures liquides des Romains, réduites à celle d'Angleterre.

Gall. Pints, Sol Inch, Dec.  
 9 0 1/2 7,117 1/2.  
 0 0 1/2 0,794 1/2.

4	Cyathus . . . . .	2	Quartarius . . . . .	0	0 1/2	0,469 1/2.					
6	1 1/2	Acerabulum. . . . .	2	Hemina. . . . .	0	0 1/2	0,794 1/2.				
12	3	2	Quartarius. . . . .	0	0 1/2	1,409.					
24	6	4	2	Hemina. . . . .	0	0 1/2	2,818.				
48	12	8	4	2	Sextarius. . . . .	0	1	5,636.			
288	72	24	48	12	Congius. . . . .	0	7	4,942.			
1152	288	96	69	48	4	Urna. . . . .	3	4 1/2	5, 33.		
2304	576	192	384	96	8	2	Amphora. . . . .	7	1	10, 66.	
46080	11520	7680	3840	1920	160	40	20	Culeus. . . . .	143	3	,11095.

Q 555

IV. Table des mesures liquides des Hébreux, réduites à celles d'Angleterre.

						Gall. Pints. Sol. Inch.
Caph. . . . .						0 0 $\frac{1}{2}$ 0,177.
$1 \frac{1}{3}$	Log. . . . .					0 0 $\frac{5}{8}$ 0,211.
$5 \frac{1}{3}$	4	Cab. . . . .				0 3 $\frac{1}{3}$ 0,844.
16	12	3	Hin. . . . .			1 2 2,533.
3	24	6	2	Seah. . . . .		2 4 5,067.
96	72	18	6	3	Bath. epha. . . . .	7 4 15, 2.
960	720	180	60	30	10	Corom, chomer. . . . . 75 5 7,625.

MESURES RONDES, (*Ant. Arts & Com.*)  
 on appelle *mères rondes* ou *mesures des choses seches*, ceux qui servent à mesurer les grains, les grains, les légumes, les fruits secs, la farine, le sel, le charbon, &c. Ces mesures sont différentes dans les divers pays, & quelquefois dans 23 provinces d'un même royaume.

*Mesures rondes de France.* Elles sont faites de bois, & ce sont le *tron*, le *boisseau*, le *minot*, & leurs diminutions ou augmentation. De deux minots, on compose la *mine*; de deux mines le *septier*, & de plusieurs septiers, suivant les lieux, le *muid* ou le *tonneau*.

Le litron se divise en deux demi-litrons & en quatre quarts de litron. Le litron contient 36 pouces cubiques. *Voyez LITRON.*

Le boisseau est très-différent en France, change presque dans toutes les juridictions, & se nomme en plusieurs endroits *bichet*. *V. BOISSEAU.*

Le minot contient 3 boisseaux; il faut 4 minots pour faire 1 septier, & les 12 septiers font le muid; mais le minot dont on se sert pour mesurer le charbon & le sel, diffère en contenance de celui des grains. *V. MINOT.*

La mine n'est pas un vaisseau réel tel que le minot, qui serve de mesure de contenance, mais une estimation de plusieurs autres mesures; & cette estimation varie suivant les lieux & les choses. A Paris la mine de grains est composée de 6 boisseaux ou de 2 minots

radés, & sans grains sur bord. Il faut deux mines pour le septier, & 24 mines pour le muid. *V. MINE.*

Le septier est comme le minot, une estimation variable de plusieurs autres mesures. A Paris le septier se divise en 2 mines, & les 12 septiers font un muid. *V. SEPTIER.*

Le muid est semblablement une estimation variable de plusieurs autres mesures. A Paris le muid des grains qui se mesure radés, est composé de 12 septiers, qui font 18 muddes d'Amsterdam, & les 19 septiers font un last. *Voyez MUID.*

Le tonneau est une mesure ou quantité de grains, qui contient ou qui pèse plus ou moins, suivant les lieux du royaume. A Nantes le tonneau de grains contient 10 septiers, de 16 boisseaux chacun, & pèse 2200 à 2250 livres. Il faut 3 tonneaux de Nantes pour faire 28 septiers de Paris, & 13 muddes & demi d'Amsterdam. *V. TONNEAU.*

*Mesures rondes du nord, de Hollande.* En Hollande & dans le nord, on évalue les choses seches sur le pied du *last*, *lest*, *leth* ou *lecht*, ainsi appelé, selon la différente prononciation de ces peuples. En Hollande le last est égal à 19 septiers de Paris, ou à 38 boisseaux de Bordeaux. Le last de froment pèse ordinairement 4600 à 4800 livres poids de marc. Ce même last se divise en 27 muddes, le muddle en 4 *schepels*, le *schepel* en 4 *vierdevats*, & le *vierdevat* en 8 *kops*. *V. LAST.*

La mesure d'Archangel pour les grains, se nomme *chefford*; elle tient environ 3 boisseaux mesure de Rouen, & se subdivise en 4 parties.

*Mesures rondes d'Italie.* A Venise, Livourne, Lucques, &c. les choses seches se mesurent au *staro*. Le *staro* de Livourne pese ordinairement 54 livres; 112 *staros*  $\frac{2}{3}$  font le last d'Amsterdam, au lieu qu'il en faut 119 de Lucques. Le *staro* de Venise pese 128 livres gros poids; chaque *staro* contient 4 quartas; 35 *staros*  $\frac{1}{3}$ , ou 140 quartas  $\frac{4}{3}$  font le last d'Amsterdam. A Palerme on réduit les mesures des corps secs au *tomolo*, qui est le tiers du septier de Paris. Il faut 16 *tomolos* de Palerme pour la *salma*, & 4 *mondilis* pour le *tomoio*.

*Mesures rondes d'Espagne & de Portugal.* A Cadix, Bilbao & S. Sébastien, on mesure les choses seches au *fanega*; 23 *fanegas* de S. Sébastien font le tonneau de Nantes, ou 9

septiers & demi de Paris. Le *fanega* de Bilbao est un peu plus grand; il en faut 20 à 21 pour le tonneau de Nantes. Cinquante *fanegas* de Cadix font le last d'Amsterdam; chaque *fanega* pese 93  $\frac{1}{2}$  livres de Marseille. A Séville on mesure les choses seches par *anagro*. L'*anagro* contient un peu plus que la mine de Paris; 36 *anagros* font 19 septiers de Paris. A Bayonne on mesure les grains & sels par *couchas*; 30 *couchas* font le tonneau de Nantes, qui revient à 9 septiers & demi de Paris. A Lisbonne on mesure les grains par *fanegos* & par *alquieris*; 15 *fanegos* font le muid, & 4 *alquieris* font le *fanego*; 4 muids de Lisbonne font le last d'Amsterdam; 240 *alquieris* font 19 septiers de Paris.

Il nous reste à indiquer les mesures seches d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons les mesures seches de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce sera l'affaire de quatre tables.

I. Table des mesures d'Angleterre pour les choses seches.

Solid inch.

34 $\frac{1}{2}$	Pint.							
272 $\frac{1}{4}$	8	Gallon.						
544 $\frac{1}{2}$	16	2	Peck.					
2178	64	8	4	Bushel.				
1742	128	16	8	2	Strike.			
	256	32	16	4	2	Carnok ou coom.		
	512	64	32	8	4	2	Scam ou quarter.	
	3072	384	192	48	24	12	6	Way.
	5120	640	320	80	40	20	10	12 Last.

II. Table des mesures grecques pour les choses seches , réduites à celles d'Angleterre.

						Pecks.	Gall.	Pints.	Sol.	Inch.	Dec.
Cochlearion. . . . .						0	0	1	$\frac{1}{16}$	0,	276 $\frac{1}{16}$ .
10	Cyathus. . . . .					0	0	1	$\frac{1}{2}$	2,	763 $\frac{1}{2}$ .
15	1 $\frac{1}{2}$	Oxubaphon. . . . .				0	0	$\frac{1}{3}$	4,	144 $\frac{1}{4}$ .	
16	6	4	Cotyle. . . . .			0	0	0	16,	579.	
120	12	8	2	Xestès ou septier. . . . .		0	0	1	33,	158.	
180	18	12	3	1 $\frac{1}{2}$	Choinix. . . . .	0	0	1	$\frac{1}{2}$	15,	705 $\frac{1}{2}$ .
8640	854	576	144	72	48	Medimus. . . . .	4	0	1	5,	501.

III. Table des mesures romaines pour les choses seches , réduites à celles d'Angleterre.

						Pecks.	Gall.	Pints.	Sol.	Inch.	Dec.
Ligula. . . . .						0	0	0	$\frac{1}{72}$	0,	01.
4	Cyathus. . . . .					0	0	0	$\frac{1}{12}$	0,	04.
6	1 $\frac{1}{2}$	Acetabulum. . . . .				0	0	0	$\frac{1}{6}$	0,	06.
24	6	4	Hemina. . . . .			0	0	0	$\frac{1}{3}$	0,	24.
48	12	8	2	Sertarius. . . . .		0	0	1	0,	48.	
384	96	64	16	8	Semi-modius. . . . .	0	1	0	3,	84.	
768	192	128	32	16	2	Modius. . . . .	1	0	0	7,	68.

IV. Table des mesures hébraïques pour les choses seches , réduites à celles d'Angleterre.

						Pecks.	Gall.	Pints.	Sol.	Inck.	
Gachal. . . . .						0	0	$0\frac{17}{12}$	0,	031.	
20	Cab.					0	0	$2\frac{5}{8}$	0,	073.	
36	$1\frac{4}{7}$	Gomor.				0	0	$5\frac{1}{15}$	1,	211.	
120	6	$3\frac{1}{3}$	Seah.			1	0	1	4,	036.	
360	18.	10	3	Epha.		3	0	3	12,	107.	
800	90	50	15	5	Lettech.	16	0	0	26,	500.	
3600	180	100	30	10	2	Chomer ou coron.	32	0	1	18,	969.

( D. J. )

MESURE, (Gouvernement.) On conçoit bien que les peuples ne s'accorderont jamais à prendre de concert les mêmes poids & les mêmes mesures; mais la chose est très-possible dans un pays soumis au même maître. Henri I, roi d'Angleterre, fixa dans ses états les mêmes poids & les mêmes mesures; ouvrage d'un sage législateur, qu'il mit à fin dans son royaume, & qu'on a toujours inutilement proposé dans celui-ci. En 1321, Philippe - le - Long songeoit à l'exécuter quand il mourut. Louis XI eut depuis la même pensée; parce qu'il ne falloit, disoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une mesure. Ne nous objectez pas que cette idée n'est qu'un projet spécieux, rempli d'inconvéniens dans son exécution, & qui dans l'examen n'est qu'une peine inutile, une dispute de mots, parce que le prix des choses fuit bientôt leur poids & leur mesure. Mais ne seroit-il pas encore plus naturel d'éviter cette marche, de la prévenir, de simplifier & de faciliter le cours du commerce intérieur qui se fait toujours difficilement, lorsqu'il faut sans cesse avoir présent à son esprit ou devant les yeux, le tarif des poids & des mesures des diverses provinces d'un royaume, pour y ajuster ses opérations? ( D. J. )

MESURE, ( Pharm. ) Les apothicaires

se servent à présent par-tout des mesures communes qui sont en usage dans leur pays; les François ont leur pinte, les Anglois leur galon, les Allemands leur mesure, &c. voyez ces articles. Mais les doses de liqueurs se déterminent encore quelquefois dans les prescriptions des remèdes par quelques mesures moins exactement déterminées; savoir, par verrées, par cuillerées & par gouttes.

Les pharmacologistes exacts ont observé que ces dernières mesures, & même les mesures exactes, ne déterminoient avec une précision suffisante que les doses des liqueurs innocentes, telles que l'eau commune, les bouillons, les tisanes, la plupart des syrops, &c. mais que pour les remèdes actifs, il étoit beaucoup mieux d'en déterminer les doses par le poids que par la mesure.

On a fixé pourtant jusqu'à un certain point par le poids, la contenance du verre & de la cuillerée. Le verre contient environ six onces de décoction ou de potion, & la cuillerée environ une demi-once de liqueur aqueuse, & à-peu-près une once de syrop; la goutte est regardée comme pesant environ un grain.

Il y a outre cela certaines mesures, vaguement déterminées aussi, mais cependant avec une exactitude suffisante pour

certaines matieres solides, telles que des bois, des fleurs, des semences, &c. Ces *mesures* sont pour ces dernieres matieres, le fascicule, la poignée & la pincée. Le fascicule est ce que le bras plié en rond peut contenir; la poignée est ce que la main peut empoigner; & la pincée est ce qui peut être pris avec les trois doigts.

On désigne communément dans les formules toutes ces *mesures* par la lettre initiale, ou les lettres initiales de leur nom latin. On met *cyath.* pour verre, *cyathus*; *coc.* ou *cochl.* pour cuillerée, *cochlear*; *g.* ou *gut.* pour goutte, *gutta*; *f.* ou *fasc.* pour fascicule, *fasciculus*; *m.* ou *man.* pour poignée, *manipulus*; *p.* ou *pug.* pour pincée, *pugillum*.

On ordonne encore certains opiats par morceaux gros comme une noix, une noisette, un pois, &c. les poudres, par la quantité qu'il en peut tenir sur la queue d'une cuiller ou sur une piece de monnoie, &c.

#### V. DOSE.

Les anciens médecins Grecs, Latins & Arabes font mention d'un grand nombre de *mesures* qui ne sont plus usitées aujourd'hui en médecine, & dont l'immenfité ne permet pas même d'en exposer ici la nomenclature. On évalue suffisamment dans le plus grand nombre de passages des anciens les doses indiquées par ces diverses *mesures*, d'après la connoissance de l'activité du remede dont ils parlent. Que s'il y a quelquefois lieu de douter à cet égard en matiere grave, on peut consulter les traités exprès qu'en ont donné plusieurs auteurs, entre lesquels celui de Dominique Massarius, imprimé tout au long dans la Bibliotheque pharmaceutique de Manget, où il occupe vingt-cinq pages *in-fol.* peut être regardé comme suffisant pour le moins. Au reste, ce traité comprend aussi tout ce qui concerne les poids des anciens. (b)

MESURE, (*Comm.*) Ce mot en fait de trafic, désigne une certaine quantité ou proportion de quelque chose vendue, achetée, évaluée, échangée. Ainsi les *mesures* sont différentes selon les choses; c'est pourquoi on a formé des *mesures* d'intervalle pour les longueurs, des *mesures* carrées pour les surfaces, & des *mesures* solides

ou cubiques pour les capacités des choses seches ou liquides. Mais comme ces *mesures* sont très-différentes selon les pays, nous tâcherons de mettre de l'ordre dans ce vaste sujet, en traitant séparément des *mesures* longues, des *mesures* carrées, des *mesures* des liquides, & des *mesures* rondes pour les choses seches. En même temps, sous chacune de ces classes, nous parlerons des *mesures* anciennes qui nous intéressent beaucoup, & de leur réduction à celles d'Angleterre. (D. J.)

MESURE, (*Comm.*) se dit en général de tout ce qui peut servir de regle pour connoître & pour déterminer la grandeur, l'étendue ou la quantité de quelque corps.

Les *mesures* se divisent en *mesures* de longueur & *mesures* de contenance; & de celles-ci, les unes sont pour les choses seches, & les autres pour les liquides. Nous donnerons ici les noms des principales *mesures*, tant de longueur que de contenance, sans expliquer leurs différences, leurs proportions ou leurs évaluations, suivant les différens lieux & pays où elles sont en usage avec celles de Paris; parce que dans le cours de cet ouvrage, ces réductions & comparaisons se trouvent faites sous les noms de chaque *mesure* en particulier.

Les principales *mesures* de longueurs sont la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toise, qui multipliés, composent chacun selon leur valeur, les pas géométriques & communs, & les perches; & ceux-ci pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, &c.

On met aussi au nombre des *mesures* de longueurs, celles dont on se sert à mesurer les étoffes, toiles, rubans & autres semblables marchandises.

A Paris, & dans la plupart des provinces de France, on se sert de l'aune. Elle est aussi en usage à Amsterdam & dans toute la Hollande, en Flandre, en Brabant & dans une partie de l'Allemagne, à Stokolm & dans les autres villes de Suede, en quelques autres villes anféatiques, comme Dantzic & Hambourg; à Breslau, Saint-Gal, Geneve & Francfort; mais mais toutes ces aunes n'ont pas la même proportion & longueur. V. AUNE.

La canne est la *mesure* la plus connue dans le haut & bas Languedoc, particulièrement à Montpellier & à Toulouse : on s'en sert également en Provence, en Guienne, à Avignon, à Naples & en Sicile. *Voyez* CANNE.

La brassé est en usage presque par toute l'Italie, à Bologne, Modene, Venise, Florence, Lucques, Milan, Bergame & Mantoue. *Voyez* BRASSE.

A Turin, c'est le raz; en Angleterre & dans une partie de l'Espagne, la verge; le cavados & le veras en Portugal, la barre en Aragon, Castille & Valence; le pan ou empan qu'on nomme aussi *palme* à Genes & en quelques lieux du Languedoc; le picq à Constantinople, le Caire, Bofette, Seyde, Alexandrette, Alep, Alexandrie, l'île de Chypre & dans toutes les échelles du Levant. *Voyez* RAZ, VERGE, CAVEDOS, VERAS, BARRE, PAN, PALME, PICQ.

Les Moscovites ont deux *mesures* de longueurs, l'arcin & la coudée : il faut trois coudées pour deux arcsins. *Voyez* ARCIN & COUDEE.

Enfin le cobre est la *mesure* des étoffes à la Chine; la gueze celle de Perse & de quelques états des Indes; la vare celle de Goa & d'Ormus; le cando ou candi celle d'une partie des Indes, sur-tout du royaume de Pégu; on s'en sert aussi à Goa pour les toiles. Le miou, le keub, le fok, le ken, le voua, le fen, le jod & le roeneug, sont les *mesures* de Siam; le coiang de Camboye; l'ikiens du Japon; le pan sur quelques côtes de Guinée, particulièrement à Loango. *Voy. tous ces articles sous leurs titres.*

Les *mesures* de contenance pour les liquides, sont celles avec lesquelles on *mesure* des liqueurs; comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, le verjus, la biere : on y *mesure* aussi d'autres corps fluides, particulièrement toutes sortes d'huiles.

A Paris, & dans une partie de la France, ces *mesures*, à commencer par la plus petite, sont le poisson ou posson, le demi-septier, la chopine, la pinte, la quarte ou le pot, dont, en les multipliant, on compose les quarts, demi-muids,

queues; tonneaux, &c. *Voyez* POISSON, DEMI-SEPTIER, CHOPINE, PINTE, &c.

A Orléans, Blois, Nuis, Dijon, Mâcon, on *mesure* par queues; en Champagne par demi-queues; en Anjou par pipes ou buffars; en Provence par millerolles; à Bordeaux & dans le reste de la Guienne par tonneaux & barriques; à Nantes par poinçons. *Voy. QUEUE, DEMI-QUEUE, PIPE, &c.*

A Amsterdam, les *mesures* de liquides sont, à commencer par les diminutions, les mingles, les viertels ou verges, les stekans ou stekamens, les aukers & l'aem; & pour les huiles la tonne. *Voyez* MINGLE, VIERTEL, STEKAN, &c.

En Angleterre, on se sert de tonneaux, de barriques, de gallons, de firkins, de kilderkins & de hogsheads. *Voyez tous ces noms.*

L'Espagne *mesure* par bottes, robes, somniers, quarts.

En Portugal, on parle par bottes, almu-des, cavadas, quatas; & pour l'huile par alquiens, autrement cantars. *Voy. ALMUDE, ALQUIER, &c.*

En Italie, Rome *mesure* ses liqueurs à la brante, aux rubes & aux boccalis; Florence au star, au baril & aux fiasques; Vérone à la brante & aux bafrées; Venise à l'*amphora*, à la botte, au bigor, à la quarte & au tischaufferra; Ferrare au mastilly & au sechys; l'Estrie aussi au sechys & à l'*urna*; enfin la calabre & la Pouille au pignatolis, au star & à la salme.

A Tripoli, les *mesures* liquides sont les rotolis & le matli; à Tunis le matara & les rotolis. Les autres places de la côte de Barbarie se servent à-peu-près de la même *mesure*.

Le feoder est la *mesure* dont on se sert presque par toute l'Allemagne; mais il n'a pas dans toutes les diverses contrées de cette vaste partie de l'Europe les mêmes diminutions ou augmentations par-tout. En quelques lieux, le reoder est au dessus du feoder, & l'ame au dessous : cette dernière se divise en fertels & en massens. A Nuremberg les divisions du feoder sont en

hecmer & ensuite en masses; à Vienne les hecmer, les achtelins & les seilins font les diminutions du feoder : on y mesure aussi à la masse, au fertel ou schreve & au drichnink. A Ausbourg, la plus petite mesure est la masse; au dessous est le beson, puis le jé; la plus forte est le feoder. A Heidelberg, l'hame suit le feoder, puis vient la vertelle, & ensuite la masse. Enfin, c'est la même chose à Virtemberg, à la réserve que l'inne y tient la place que la vertelle occupe à Heidelberg.

En France, les mesures de contenance pour les choses seches qu'on nomme communément *mesures rondes*, sont celles qui servent à mesurer les grains, les graines, les légumes, les fruits secs, la farine, le sel, le charbon, &c. Elles sont de bois, & ce sont le boisseau, le minot & leurs diminutions. De deux minots on compose la mine; de deux mines le fetier, & de plusieurs fetiers suivant les lieux, le muid ou le tonneau.

A Paris, Abbeville, Calais, Narbonne, Soissons, Toulouze, &c. on compte par fetiers, aussi bien qu'à Revel & en plusieurs endroits d'Allemagne.

A Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence, Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, c'est par sacs; & à Amboise, Blois, Tours, la Rochelle, Bordeaux, Avignon, par boisseaux.

Le tonneau est la mesure de Beauvais, Brest, Nantes, Saint-Malo, Copenhague; les rases celle de Quimpercorentin, de Concarnau & de Pont-l'abbé; la rasiere celle d'Aire, de Lille, de Dunkerque & d'Ostende; la charge celle de Marseille, de Toulon, de Candie & de quelques îles de l'Archipel; le muid d'Orléans & de Rouen; l'année de Lyon & de Mâcon; la mine de Dieppe; l'éminet de Toulon; l'émine d'Auxonne, de Marseille, &c. aussi-bien que de Barbarie; la tonne & les perrées de Vannes & d'Avray; le quartier de Morlaix; le bichet de Verdun, de Baune, Châlons, Tournus, &c. le quartal de Dauphiné & de Bresse; le penel ou penaux de Franche-Comté; & la civadiere de Mesieres.

A Naples, on réduit les mesures des corps secs sur le pié du tomole ou tomolo; à Seville sur celui de l'anagros; à Tongres par muddes; à Anvers par vertels; à Amsterdam, Konisberg, Dantzik, & en Pologne par l'ast ou leth.

Il y a le star ou staro de Venise; le fanegue de Cadix, de Saint-Sébastien & de Bilbao en Espagne; le scheppel de Hambourg; l'alquier de Lisbonne; les conques de Bayonne & de Saint-Jean-de-Luz; le gallon, le pech, le comb, le carnok & la quartre de Londres.

A Briare, ville de France, connue par son canal, on mesure les grains par quartes. Celle de Moscovie se nomme *chefford*, & tient environ trois boisseaux mesure de Rouen: elle se subdivise en quatre parties, du moins celle d'Archangel, car elle n'est pas égale pour tout le pays.

La plupart des nations orientales, avec lesquelles nous trafiquons, vendent presque tout au poids, même les liqueurs, & n'ont presque point de mesures de contenance fixes. On peut pourtant mettre au nombre de ces dernieres chez les Siamois, pour les liquides, le coco & le canon; & pour les graines, le fat, le ferte & le cohi. Les Maures qui commercent avec nous au bastion de France, se servent des gautres pour mesurer les blés & autres grains que nous tirons d'eux.

Le bâton de jauge & la verge sont aussi des mesures pour estimer la quantité des liqueurs, dans les vaisseaux qui les renferment.

Les mesures pour les bois à brûler, sont la corde, la membrure, l'armeau & la chaîne.

La mesure pour l'arpentage des eaux & forêts de France, est réglée à raison de douze lignes pour pouce, douze pouces pour pié, vingt-deux piés pour perche, & cent perches pour arpent; ce qui n'a pourtant lieu que dans le mesurage des bois appartenans au roi: pour les particuliers, on se conforme à l'usage des lieux où les bois sont situés.

Les marchands, tant en gros qu'en détail, doivent, suivant l'ordonnance de 1673, avoir des mesures étalonnées. Voyez ÉTALON.

La diversité qui se rencontre en France sur les *mesures*, a toujours causé & cause encore souvent des contestations entre les marchands & négocians. Dès l'an 1321, Philippe V eut dessein de les rendre toutes uniformes dans son royaume, aussi bien que les poids; ce projet qu'on a souvent repris dans la suite, & nommément sous le ministère de M. Colbert, mais demeuré sans exécution, seroit-il aussi difficile qu'on le pense? L'utilité que le public en espère, devrait encourager le ministère à établir en ce point une police universelle. *Dictionn. de Comm. tom. III, pag. 367 & suiv.*

MESURE, (*Comm.*) nom général qu'on donne en quelques lieux de France, & particulièrement en Franche-Comté, à la *mesure* de contenance pour les grains: ce qui varie pour le poids.

A Besançon, par exemple, la *mesure* de froment pèse 36 livres poids de marc; celle de méteil, 35 livres; celle de seigle, 34; celle d'avoine, 32 livres.

A Gray, la *mesure* de froment pèse 40 livres, de méteil 39, de seigle 38 & d'avoine 30 livres.

A Dan, la *mesure* de froment pèse 38 livres, de méteil 36, & d'avoine 33. *Dictionnaire de Commerce, tom. III, pag. 372.*

MESURE DU QUAI, (*Commerce.*) on nomme ainsi au Havre-de-Grace une *mesure* de grains, composée de trois boisseaux. Cette *mesure* pour le froment pèse 151 liv. poids de marc; pour le méteil, 145 livres; & pour le seigle, 139 livres. *Idem, ibid.*

MESURE pour les raies, outil de Charbon, c'est un morceau de bois long de deux ou trois piés, qui est fait par en-haut comme une croisse, qui sert aux Charrons pour prendre la *mesure* des raies qu'ils veulent faire & les mettre à la longueur.

MESURE, en terme d'Épinglier, c'est la même chose que boîte. Voyez BOITE.

MESURE, être en, (*Escrime.*) c'est être à portée de frapper l'ennemi d'une estocade, & d'en être frappé. On appelle tirer de pié ferme, lorsqu'on détache une boîte en *mesure*, de sorte que tirer en *mesure*, ou tirer de pié ferme est la même

chose; puisque, dans l'un & l'autre cas, c'est allonger une estocade, sans qu'il soit nécessaire de remuer le pié gauche.

Pour connoître si l'on est en *mesure*, il faut que la pointe de votre épée puisse toucher la garde de celle de l'ennemi, étant en garde de part & d'autre.

MESURE, entrer en, (*Escrime.*) c'est approcher de l'ennemi par un petit pas en avant. Il se fait en avançant le pié droit d'environ sa longueur, & en faisant suivre autant le gauche.

MESURE, être hors, (*Escrime.*) c'est être trop éloigné de l'ennemi pour le frapper, & pour en être frappé. On connoît si l'on est hors de *mesure*, lorsqu'étant en garde de part & d'autre, & sans allonger le bras, la pointe de votre épée ne peut pas toucher la garde de l'épée de l'ennemi.

MESURE, rompre la, (*Escrime.*) c'est s'éloigner de l'ennemi par un petit pas en arrière. Il se fait en reculant le pié gauche d'environ sa longueur, & en faisant suivre autant le pié droit: on rompt ordinairement la *mesure* quand on n'est pas sûr de bien parer, & pour attirer l'ennemi.

MESURE, instrument d'usage dans les grosses forges. Il est synonyme à jauge. Voy. JAUGE & FORGES.

MESURE, au jeu de mail, est une espece de compas rond, pour marquer les différens poids que doivent avoir les bonnes boules de toutes grosseurs.

MESURE, en terme de Manège, se dit des temps, des mouvemens, des distances qu'il faut observer, comme des cadences, pour faire agréablement le manège.

C'est aussi un instrument destiné à faire connoître la hauteur du cheval depuis le haut du garot jusqu'au bas du pié de devant. Il consiste ordinairement en une chaîne de six piés de haut où chaque pié est distingué: la potence est une *mesure* plus certaine. Voyez POTENCE.

MESURES, en terme de Tisseur d'or, sont des anneaux ouverts plus ou moins, dans lesquels on passe le fil d'or pour en voir la grosseur.

MESURES, *terme de Tailleurs*, ce sont les longueurs & les grosseurs du corps, qu'ils prennent sur la personne même qui se fait habiller. Pour cet effet, ils ont une bande de papier ou de parchemin sur laquelle ils marquent par des crans les dimensions qu'ils ont prises; & cette bande se nomme aussi une *mesure*.

Voici les différentes opérations qu'il faut faire pour prendre la *mesure* d'un habit complet. On prend 1°. la longueur du derrière; 2°. celle de la taille depuis le collet jusqu'à la hanche; 3°. les écartures de derrière, c'est-à-dire, depuis une épaule jusqu'à l'autre; 4°. la longueur du devant; 5°. la largeur de la poitrine; 6°. la grosseur du corps sous les aisselles; 7°. la grosseur du ventre; 8°. la grosseur des hanches; 9°. la longueur de la manche; 10°. enfin la grosseur du bras. Voilà les *mesures* de l'habit.

Les mêmes dimensions servent pour la veste: mais pour avoir celles de la culotte, on *mesure* 1°. la grosseur du genou; 2°. la grosseur de la cuisse en bas; 3°. la même grosseur de la cuisse en haut; 4°. la grosseur de la ceinture; 5°. enfin la longueur de la culotte.

Toutes ces grosseurs se marquent par des crans qu'on fait avec des ciseaux sur la bande de parchemin: & au bout de cette bande les tailleurs écrivent le nom de la personne dont ils ont pris la *mesure*.

Chaque tailleur a une manière particulière de faire ces marques, de façon qu'ils auroient beaucoup de peine à connoître les *mesures* les uns des autres.

MESURE, *part. (Musiq.)* Ce mot répond à l'Italien *à tempo* ou *à batuta*, & s'emploie, sortant d'un récitatif, pour marquer le lieu où l'on doit commencer à chanter en mesure. (S)

MESURER, *verb. act. (Géométrie.)* Suivant la définition mathématique de ce mot, c'est prendre une certaine quantité, & exprimer les rapports que toutes les autres quantités de même genre ont avec celle-là.

Mais en prenant ce mot dans le sens populaire, c'est se servir d'une certaine mesure connue, & déterminer par-là l'étendue précise, la quantité ou capacité

de quelque chose que ce soit *Voyez* MESURE.

L'action de *mesurer* ou le mesurage en général fait l'objet de la partie pratique de la Géométrie. *Voyez* GÉOMÉTRIE. Les différentes portions d'étendue qu'on se propose de *mesurer*, ou auxquelles on applique la Géométrie pratique, sont donner à cette science différens noms; ainsi, l'art de *mesurer* les lignes ou les quantités géométriques d'une seule dimension, s'appelle *Longimétrie*. *Voyez* LONGIMÉTRIE.

Et quand ces lignes ne sont point parallèles à l'horizon, ce même art prend alors le nom d'*Altimétrie*. *Voyez* ALTIMÉTRIE. Et il s'appelle *Nivellement*, lorsqu'on ne se propose que de connoître la différence de hauteur verticale des deux extrémités de la ligne. *Voyez* NIVELLEMENT.

L'art de *mesurer* les surfaces reçoit aussi différens noms selon les différentes surfaces qu'on se propose de *mesurer*. Lorsque ce ne sont que des champs, on l'appelle alors *Géodésie* ou *Arpentage*. Lorsque ce sont d'autres superficies, il retient alors le nom générique d'*art de mesurer*. *Voyez* GÉODÉSIE & ARPENTAGE.

Les instrumens dont on se sert dans cet art, sont la perche, la chaîne, le compas, le graphometre, la planchette, &c. *Voyez* AIRE, CHAÎNE, COMPAS, &c.

L'art de *mesurer* les solides ou les quantités géométriques de trois dimensions, s'appelle *Stéréométrie*. *Voyez* STÉRÉOMÉTRIE. Et il prend le nom de *Jaugeage*, lorsqu'il a pour objet de *mesurer* les capacités des vaisseaux, ou les liqueurs que les vaisseaux contiennent. *Voyez* JAUGE.

Par la définition du mot *mesurer*, suivant laquelle la mesure doit être homogène à la chose à *mesurer*, c'est-à-dire, de même genre qu'elle; il est donc évident que dans le premier cas, ou lorsqu'il s'agit de *mesurer* des quantités d'une dimension, la mesure doit être une *ligne*, dans le second une *surface*, & dans le troisieme un *solide*. En effet, une ligne, par exemple, ne fauroit *mesurer* une surface, puisque *mesurer* n'est autre chose

qu'appliquer la quantité connue à l'inconnue, jusqu'à ce qu'à force de répétition, s'il en est besoin, l'une soit devenue égale à l'autre. Or, les surfaces ont de la largeur & la ligne n'en a point; & si une ligne n'en a point, quarante, cinquante, soixante lignes n'en ont pas non plus: on a donc beau appliquer une ligne à une surface; elle ne pourra jamais lui devenir égale ou la *mesurer*; & l'on prouvera évidemment de la même manière, que les surfaces qui n'ont point de profondeur, ne sauroient *mesurer* les solides qui en ont.

Nous voyons aussi par-là pourquoi la mesure naturelle de la circonférence d'un cercle est un arc, ou une partie de la circonférence de ce cercle. *Voyez ARC*. C'est qu'une ligne droite ne pouvant toucher une courbe qu'en un point, il est impossible qu'une droite soit appliquée immédiatement à une portion de cercle quelconque; ce qui est pourtant nécessaire, afin qu'une grandeur puisse être la mesure d'une autre grandeur. C'est pourquoi les Géomètres ont divisé les cercles en 360 parties, ou petits arcs qu'on nomme *degrés*. *Voyez ARC, CERCLE & DEGRÉ*.

L'art de *mesurer* les triangles, ou de parvenir à connoître les angles & les côtés inconnus d'un triangle, lorsqu'on y connoît déjà ou les trois côtés, ou bien deux côtés & un angle, ou bien enfin un côté & deux angles, s'appelle *Trigonométrie*. *Voyez TRIGONOMÉTRIE*.

L'art de *mesurer* l'air, sa pression, son ressort, &c. s'appelle *Aérométrie* ou *Pneumatique*. *Voy. AÉROMÉTRIE & PNEUMATIQUE. Chambers. (E)*

MESURER, (*Hydr.*) on dit *mesurer* le courant d'une rivière, c'est le jauger, *voyez JAUGE*; *mesurer* le contenu d'un bassin, c'est le toiser. *V. TOISER. (K)*

MESURER, c'est se servir d'une mesure certaine & connue pour déterminer & savoir précisément l'étendue, la grandeur ou la quantité de quelque corps, ou la capacité de quelque vaisseau.

La jauge est l'art ou la manière de *mesurer* toutes sortes de vaisseaux ou tonneaux à liqueurs, pour en connoître la

capacité, c'est-à-dire, le nombre de fethiers ou de pintes qu'ils contiennent. *Voy. JAUGE*.

*Mesurer* du blé, de l'avoine, de l'orge, du charbon, &c. c'est remplir plusieurs fois de ces choses une grande ou petite mesure fixée par la police & par les réglemens. On *mesure comble* quand on enfait le grain ou autre matière sèche sur la mesure; & *ras*, quand on racle les bords, en sorte que la chose *mesurée* n'excede pas les bords de la mesure.

En fait d'étoffes, de rubans, toiles, &c. on se sert plus ordinairement du mot *auner*, que de celui de *mesurer*. *Voyez AUNER*.

Dans le même sens, on dit en quelques endroits *verger & canner*, parce qu'on s'y sert de verges & de cannes. *Voyez VERGE & CANNE. Dictionnaire de Commerce.*

MESUREUR, s. m. (*Comm.*) celui qui mesure. *Voyez MESURER*. À Paris les *mesureurs* sont des officiers de ville établis en titre: il y en a de plusieurs espèces qui forment des communautés différentes, suivant leurs fonctions particulières. Les uns sont destinés pour mesurer les grains & farines; les autres les charbons de bois & de terre; les autres le sel, les aulx, oignons, noix & autres fruits; & les autres la chaux.

On leur donne à tous le nom de *jurés-mesureurs*, parce qu'ils sont obligés, lors de leur réception de jurer ou faire serment devant les prévôt des marchands & échevins, de bien & fidèlement s'acquitter du devoir de leur charge.

Les *jurés-mesureurs* de grains qui s'étoient multipliés par diverses créations jusqu'au nombre de 68, sous le regne de Louis XIV, furent supprimés en 1719, & leur office confié à 68 commis. Il consiste à mesurer les grains & farines, juger si ces marchandises sont bonnes & loyales, tenir registre du prix des grains, & en faire rapport au prévôt des marchands, ou au greffe de la ville. Leurs droits fixés par l'édit de Septembre 1719, sont d'une livre quatre sous par muid de farine, de douze sous par chaque muid de blé, de dix-huit sous par muid d'orge, de vesce,

de grenailles, & d'une livre quatre sous par chaque muid d'avoine; à proportion pour les petites mesures.

L'établissement des *mesureurs* de charbon est fort ancien; il en est fait mention dans les réglemens de police du roi Jean, en 1350, & sous Charles VI en 1415; sous Louis XIV, ils étoient au nombre de vingt-neuf. Ils furent supprimés en 1719, & remplacés par des commis nommés par le prévôt des marchands. Le devoir de ces commis est de mesurer tous les charbons de bois & de terre qui se vendent sur les ports & dans les places, de les contrôler, d'y mettre le prix, de recevoir les déclarations des marchands forains. Leurs droits ne sont que de deux sous par voie de charbon de bois, composée de deux minots, & de 15 s. pour chaque voie de charbon de terre de quinze minots. Ces commis étoient au nombre de vingt; mais les officiers en titre ont été rétablis par édit du mois de Juin 1730.

Les jurés-*mesureurs* de sel, qui ont aussi la qualité d'étalonneurs des mesures de bois & de compteurs de salines, ont pour principales fonctions, 1<sup>o</sup>. de faire le mesurage des sels dans les greniers & bateaux; 2<sup>o</sup>. de faire l'espalement ou étalonnement des mesures de bois sur les étalons ou mesures matrices; 3<sup>o</sup>. de compter les marchandises des salines quand on les décharge des bateaux, d'en prendre déclaration, enrégistrer la quantité & les noms des charretiers qui les enlèvent; 4<sup>o</sup>. de faire une visite une fois l'année chez les marchands qui font le regrat de grains, graines, fruits, légumes, &c. & de vérifier si leurs mesures sont justes. Ce sont les droits & privilèges que leur attribue l'ordonnance de la ville de Paris de l'an 1672.

La même ordonnance porte, que les jurés-*mesureurs* d'aulx, oignons, noix, noisettes, châtaignes, & autres fruits, auront des mesures de contenance marquées à la marque de l'année, pour mesurer toutes ces sortes de marchandises qui se vendent au minot, & en cas de défautuosité desdites marchandises, faire leur rapport au procureur du roi de la ville. Lorsque les regrattiers veulent ven-

dre de ces denrées au-delà du boiffeau; ils sont tenus d'appeler les jurés-*mesureurs*.

Les jurés-*mesureurs* & porteurs de chaux, qui avant leur suppression en 1719, étoient au nombre de deux *mesureurs*, deux contrôleurs, & trois porteurs, & que l'édit de Septembre de la même année, a réduits à deux *mesureurs*, contrôleurs & porteurs, doivent empêcher qu'il ne soit exposé en vente aucune chaux qui ne soit bonne & loyale, & n'en doivent point eux-mêmes faire commerce. Leurs droits sont de 15 s. par muid de chaux, composé de 48 minots; & pour les mesures au-dessous à proportion.

Il y a aussi des *mesureurs* de plâtre, qu'on nomme plus ordinairement *toiseurs*, qui sont tenus d'avoir de bonnes mesures, & d'empêcher qu'on ne vende des plâtres défectueux. Leurs offices d'abord supprimés en 1719, pour être exercés par des commis, ont été réablis en titre en 1730.

Les jaugeurs sont des *mesureurs* de futailles ou tonneaux à liqueur. Voy. JAU-GEURS. Les mouleurs de bois sont des *mesureurs* de bois à brûler. Voyez MOULEURS. Les auneurs de toile & étoffes de laine sont des *mesureurs* de ces sortes de marchandises. Voyez AUNEUR. *Dictionnaire de Commerce, tom. III, page 377 & suiv.*

METABOLE, s. f. (*Rhétor.*) figure de rhétorique, qui consiste à répéter une même chose, une même idée, sous des mots différens, *iteratio unius rei, sub varietate verborum*, dit Cassiodore. Il en donne pour exemple, ce passage d'un psaume. *Verba mea auribus percipe, Domine, intellige clamorem meum; intende aurem voci orationis meae.* « Seigneur, daignez m'entendre; écoutez-moi; prêtez une oreille attentive à mes accens. » Cette figure est très-commune dans Ovide, qui se plaît à redire la même chose de plusieurs manières; c'est une espèce de pléonafme, qui est le langage des passions. (*D. J.*)

METACAL, (*Poids égypt.*) Pocock dit que le *métacal* est un poids d'usage en Egypte pour peser les perles. Ce poids est égal à deux karats, & chaque karat quatre grains; seize karats font la drachme

& douze drachmes font l'once. (D. J.)

**METACARPE**, f. m. ou **METACARPIUM**, en Anatomie, est la partie de la main entre le poignet & les doigts. Voyez nos Planches d'Anatomie, voyez aussi MAIN. Ce mot vient du grec *μετα*, après & *καρπος*, main.

Le *metacarpe* est composé de quatre os qui répondent aux quatre doigts, & dont celui qui soutient l'index est le plus gros & le plus long. Tous ces os sont longs & ronds, un peu convexes néanmoins vers le dos de la main, un peu concaves & aplatis en dedans. Ils sont creux au milieu, & pleins de moëlle; ils se touchent les uns les autres à leurs extrémités, & laissent entre eux des espaces où sont placés les muscles interosseux. Voyez INTEROSSEUX.

A leur extrémité supérieure est un enfoncement pour recevoir les os du carpe; leur extrémité inférieure est ronde, & elle est reçue dans la cavité de la première phalange des doigts. Voyez DOIGT.

La partie interne du *metacarpe* se nomme la *paume de la main*, & la partie externe, le *dos de la main*. Voyez PAUME, &c.

**MÉTACARPIEN**, ou **GRAND HYPOTHENAR**, en Anatomie, voyez ABDUCTEUR.

**MÉTACATATROPA**, (Musiq. des anc.) Ce mot grec, composé de *meta* (après,) & de *catatropa* (course,) étoit la cinquième partie du mode des cithares, suivant la division de Terpandre (Pollux Onomast. liv. IV, chap. 9): la *metacatatropa* suivoit la *catatropa*. Voy. ce mot, (Musiq. des anc.) (F. D. C.)

**MÉTACHRONISME**, f. m. en Chronologie, marque une erreur dans le temps, soit par défaut, soit par excès. Voyez CHRONOLOGIE, ANACHRONISME. Ce dernier mot est aujourd'hui le seul usité.

**METAGEITNIES**, f. f. pl. (Aniq. grecq.) *μετα, εθνη*: ce mot ne se peut traduire que par une longue périphrase, fêtes où l'on célèbre le jour que l'on a quitté son pays, pour aller s'établir dans un pays voisin; *μετα, ad, γειτων, gen. voc, vicinus*. Les habitans de Méliete, bourg de l'Attique, avoient institué ces fêtes;

& voici à quelle occasion. Ils quitterent le bourg qu'ils habitoient, & sous les auspices d'Apollon, ils choisirent pour lieu de leur demeure un bourg voisin, nommé *Diomée*. Cette transmigration leur ayant été favorable, ils donnerent à Apollon l'épithète de *Metageitoios*, comme qui diroit *protecteur* de ceux qui abandonnent leur pays, pour se transplanter dans une contrée voisine. L'épithète du dieu donna le nom à ces fêtes, & ces fêtes le donnerent au mois durant lequel on les célébroit. (D. J.)

**MÉTAGEITNION**, (Aniq. grecq.) *μετα, εθνον*, second mois de l'année des Athéniens; il n'avoit que vingt-neuf jours, & répondoit, suivant l'ancien calendrier reçu précédemment en Angleterre, à la dernière partie de juillet & au commencement d'août. Les Béoliens se nommoient *panemus*, & le peuple de Syracuse *carnius*. Il reçut son nom des *metageitnies*, qui étoit une des fêtes d'Apollon. Voyez Potter, *Archæol. grecq. tom. I, pag. 414.* (D. J.)

**METAGONIUM**, (Géograph. anc.) promontoire d'Afrique, sur la côte de la Mauritanie tingitane, selon Strabon, liv. XVII. Castal l'appelle *cabo de tres forcas*, & Olivieri le nomme *cabo de tres arcas*. (D. J.)

**MÉTAL**, (Blason.) Voy. MÉTAUX.

**MÉTAL**, au pl. MÉTAUX (Hist. nat. Chymie & Métallurgie.) *metalla*. Ce sont des substances pesantes, dures, éclatantes, opaques, qui deviennent fluides & prennent une surface convexe dans le feu, mais qui reprennent ensuite leur solidité lorsqu'elles sont refroidies, qui s'étendent sous le marteau; qualités que les différens métaux ont dans des degrés différens.

On compte ordinairement six métaux; savoir, l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. Mais depuis peu quelques auteurs en ont compté un septième, que l'on nomme *platine* ou *or blanc*. Voyez PLATINE.

Il y a trois caractères principaux & distinctifs des vrais métaux; c'est 1°. la ductilité ou la faculté de s'étendre sous le marteau & de se plier, sur-tout lorsqu'ils sont froids; 2°. d'entrer en fusion

dans le feu, & 3<sup>o</sup>. d'avoir de la fixité au feu, & de n'en être point entièrement ou du moins trop promptement dissipés. Les substances qui réunissent ces trois qualités, doivent être regardées comme de vrais *métaux*. Il y a plusieurs substances minérales semblables en plusieurs points aux *métaux*, & qui ont une ou deux de ces propriétés; mais comme elles ne les ont point toutes, on les appelle *demi-métaux*; ces substances ont bien à l'extérieur le coup-d'œil des vrais *métaux*, mais elles se brisent sous le marteau, & l'action du feu les dissipe & les volatilise entièrement, quoiqu'elles aient la faculté d'entrer en fusion dans le feu. *Voyez l'art. DEMI-MÉTAUX.*

On divise les *métaux* en *parfaits* & en *imparfaits*. Les *métaux* parfaits sont ceux qui n'éprouvent aucune altération de la part du feu; après les avoir fait entrer en fusion, il ne peut point les calciner ou les changer en chaux, ni en dissiper aucune partie: l'air & l'eau ne produisent aucune altération sur les *métaux* parfaits; on en compte deux, qui sont l'or & l'argent; on appelle *métaux imparfaits* ceux à qui l'action du feu fait perdre leur éclat & leur forme métallique, & dont à la fin il vient à bout de détruire, de décomposer & même de dissiper une grande partie. Tels sont le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. L'air & l'eau sont en état d'altérer ces sortes de *métaux*.

Pour simplifier les choses, on peut dire que les *métaux* parfaits sont ceux à qui l'action du feu ne fait point perdre leur phlogistique ou la partie inflammable qui leur est nécessaire pour paroître sous la forme métallique qui leur est propre; au lieu que les *métaux* imparfaits sont ceux que le feu prive de cette partie. *Voyez PHLOGISTIQUE & voyez CHAUX MÉTALLIQUE.*

Les anciens Chimistes ont encore divisé les *métaux* en *solaires* & en *lunaires*. Suivant eux, les *métaux* solaires sont l'or, le cuivre & le fer; & les *métaux* lunaires sont l'argent, l'étain & le plomb. Les uns sont colorés; & les autres sont blancs. M. Rouelle a trouvé que cette distinction n'étoit point si chimérique que quel-

ques Chimistes l'ont cru; & les *métaux lunaires* ou blancs ont en effet des propriétés qui les distinguent des *métaux solaires* ou jaunes. *Voyez RAPPORT, table des.*

Enfin, l'or & l'argent ont été appelés *métaux précieux* ou *métaux nobles*; à cause du prix que les hommes ont attaché à leur possession: les autres *métaux* plus communs ont été appelés *métaux ignobles*; cependant, si l'on ne consultoit que l'utilité pour attacher du prix aux choses, on verroit que le fer devoit, sans difficulté, être regardé comme un métal plus précieux que l'or.

Les Alchimistes comptoient sept *métaux*, parce qu'ils joignoient le mercure aux six qui précèdent; ils croyoient aussi que chacun de ces sept *métaux* étoit sous l'influence d'une des sept planètes, ou bien, comme ils affectoient un style énigmatique, ils se sont servis des noms de planètes pour désigner les différens *métaux*. C'est ainsi qu'ils ont appelé l'or, *Soleil*; l'argent, *Lune*; le cuivre, *Vénus*; le fer, *Mars*; l'étain, *Jupiter*; le plomb, *Saturne*.

Quoique nous ayons dit que les *métaux* sont des corps pesans, ductiles, malléables & fixes au feu, il ne faut point croire qu'ils possèdent toutes ces qualités au même degré. C'est ainsi que pour le poids, l'or surpasse tous les *métaux*; le plomb tient le second rang; l'argent, le cuivre, le fer & l'étain viennent ensuite.

Il en est de même de la ductilité des *métaux*, elle varie considérablement. L'or possède cette qualité dans le degré le plus éminent; ensuite viennent l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, & enfin le plomb. A l'égard de la malléabilité ou de la faculté de s'étendre sous les coups de marteaux, le plomb & l'étain la possèdent plus que les autres *métaux*; ensuite vient l'or, l'argent, le cuivre, & enfin le fer, qui est moins malleable que tous les autres.

Une autre propriété générale des *métaux* est d'entrer en fusion dans le feu, & d'y prendre une surface convexe, sans qu'il soit besoin pour cela de leur joindre d'addition: mais tous ne se fondent point avec

avec la même facilité. Il y en a qui se fondent avec une très-grande promptitude à un degré de feu très-foible, & avant que de rougir; tels sont le plomb & l'étain: d'autres se fondent en même temps qu'ils rougissent, & exigent pour cela un feu beaucoup plus violent que les premiers; tels sont l'or & l'argent. Enfin, le cuivre & le fer demandent un feu d'une violence extrême, & rougissent longtemps avant que d'entrer en fusion. *Voyez FUSION.*

Les métaux sont dissous par différens menstrues ou dissolvans; il y a des dissolvans qui agissent sur les uns sans rien faire sur d'autres: c'est ainsi que l'esprit de nitre dissout l'argent, le cuivre, le fer, &c. sans agir sur l'or. Mais une vérité que M. Rouelle a découverte, c'est que tous les acides agissent sur les métaux; il faut pour cela que leur aggrégation ait été rompue, c'est-à-dire qu'ils aient été divisés en particules déliées. Cependant il est certain qu'il y a des métaux qui ont plus de disposition à se dissoudre dans un dissolvant, que d'autres métaux qui y sont pourtant déjà dissous; c'est ainsi que si de l'argent a été dissous par de l'esprit de nitre, en trempant du cuivre dans cette dissolution, le dissolvant quitte l'argent pour s'unir avec le cuivre; & alors on dit qu'un métal en a dégagé un autre. *Voyez DISSOLVANT & PRECIPITATION.*

La plupart des métaux & des demi-métaux ont la propriété de s'unir ou de s'amalgamer avec le mercure; mais cette union ne se fait point avec autant de facilité pour tous, & il y en a qui n'ont aucune disposition à s'amalgamer. *Voyez MERCURE.*

L'action du feu dilate tous les métaux, & leur fait occuper plus d'espace qu'ils n'en occupoient auparavant, lorsqu'ils étoient froids. La chaleur de l'atmosphère suffit aussi pour dilater les métaux, mais cette dilatation est plus insensible.

A l'exception de l'or & de l'argent, le feu fait perdre à tous les métaux leur éclat & leur forme métallique; il les change en une espèce de terre ou de cendre que l'on nomme *chaux métallique*: par cette calci-

Tome XXI.

nation, ils perdent leur liaison, ils changent & augmentent de poids; le plomb, par exemple, devient de la nature du verre; ils changent de couleur; ils sont rendus moins fusibles; ils ne sont plus sonores: ils ne sont plus en état de s'unir avec le mercure. Ces changemens s'opèrent plus ou moins promptement sur les différens métaux; mais on peut toujours rendre à ces cendres ou chaux leur première forme métallique, en leur joignant une matière grasse ou inflammable, & en les exposant de nouveau à l'action du feu. *Voyez l'article REDUCTION.* Les chaux des métaux, jointes avec la fritte, c'est-à-dire, avec la matière dont on fait le verre, la colore diversément, suivant la couleur propre à chaque métal. *Voyez EMAIL & VERRE.*

En fondant au feu les métaux, plusieurs s'unissent les uns aux autres, & forment ce qu'on appelle *alliages métalliques*; c'est ainsi que l'or s'unit ou s'allie avec l'argent & avec le cuivre; d'autres ne s'unissent point du tout par la fusion; tels sont le fer & le plomb. Il y a aussi des métaux qui s'unissent avec les demi-métaux; c'est ainsi que, par exemple, le cuivre s'unit avec le zinc, & forme le cuivre jaune ou laiton. Les métaux alliés par la fusion n'occupent point le même espace qu'ils occupoient, chacun pris séparément: il y en a dont le volume augmente par l'alliage, & d'autres dont le volume diminue. D'où l'on voit que le fameux problème d'Archimède, pour connoître l'alliage de la couronne d'Hiéron, étoit fondé sur une supposition entièrement fautive. Il en est de même des alliages des métaux avec les demi-métaux. *Voyez la métallurgie de M. Gellert, tome I. de la traduction françoise.*

La balance hydrostatique ne peut point non plus faire connoître exactement la pesanteur spécifique des métaux. Aussi voit-on que jamais deux hommes n'ont été parfaitement d'accord sur la pesanteur d'un métal: ces variations viennent, 1°. du plus ou du moins de pureté du métal que l'on a examiné; 2°. du plus ou du moins de pureté de l'eau que l'on a employée pour l'expérience; 3°. des différens degrés de chaleur de l'atmosphère qui influent considérable-

S s s s

ment sur les liquides, sans produire des effets si marqués sur des corps solides, tels que les *métaux*.

Telles sont les propriétés générales qui conviennent à tous les *métaux* : on trouvera à l'article de chaque *métal* en particulier, les caractères qui lui sont propres & qui le distinguent des autres. Voyez OR, ARGENT, FER, PLOMB, &c.

Les sentimens des anciens Alchimistes & des Physiciens spéculatifs, qui ont voulu raisonner sur la nature des *métaux*, ont été très-vagues & très-obscurés; ils regardoient le sel, le soufre & le mercure comme les élémens des *métaux*; ce systéme subsista jusqu'à ce que Beccher eût fait voir que ces trois prétendus principes sont eux-mêmes des corps composés, & par conséquent ne peuvent point être regardés comme des élémens; d'après ces réflexions, ce célèbre chimiste regarde les *métaux*, ainsi que tous les corps de la nature, comme composés de trois substances qu'il appelle *terres*. La première de ces terres est la terre saline ou *vitrescible*; la seconde est la terre grasse ou *inflammable*; & la troisième, est la *terre mercurielle* ou *volatile*. Suivant lui, ces trois terres entrent dans la composition de tous les *métaux*, & c'est de leur combinaison plus ou moins exacte & parfaite, que dépend la perfection des *métaux*, & leur différence ne vient que de ce que l'un de ces principes domine sur tous les autres, & des différentes proportions suivans lesquelles ils se trouvent combinés dans les *métaux*. Quoiqu'il soit très-difficile d'analyser les *métaux*, au point de faire voir ces trois principes distincts & séparés les uns des autres, Beccher s'efforce de prouver leur existence par des raisonnemens, & par des expériences qui doivent encore avoir plus de poids.

1°. Il prouve l'existence d'une terre vitrescible, par la propriété que tous les *métaux*, à l'exception de l'or & de l'argent, ont de se calciner au feu, c'est-à-dire, de se changer en une terre ou cendre, qui, exposée à un feu convenable, se convertit en un verre. Selon ce même auteur, cette terre vitrescible se trouve dans le caillou, dans le quartz, & c'est à

elle que les sels alkalis doivent la propriété qu'ils ont de se vitrifier.

2°. Le second principe constituant des *métaux* est, suivant Beccher, la terre onctueuse ou inflammable; elle corrige & tempère la siccité de la terre vitrescible, elle sert à lui donner de la liaison, & par cette terre, il a voulu désigner ce que l'on appelle le *principe inflammable* ou le *phlogistique des métaux*, dont on peut nier l'existence.

3°. Enfin, Beccher admet un troisième principe constituant des *métaux*, qu'il appelle la *terre mercurielle*; c'est cette dernière qu'il regarde comme la plus essentielle aux *métaux*, & qui leur donne la forme métallique. En effet, les deux principes ou terres qui précèdent, sont communs aux pierres, aux végétaux, &c. mais, selon lui, c'est la terre mercurielle, qui étant jointe avec les deux autres, donne aux *métaux* la ductilité qui leur est propre & qui les met dans l'état métallique, ou la métallicité.

Telle est la théorie de Beccher sur la nature des *métaux*; depuis elle a été adoptée, modifiée & expliquée par Stahl & par la plupart des Chimistes; il paroît néanmoins qu'il sera toujours très-difficile d'établir rien de certain sur une matière aussi obscure que celle qui s'occupe des élémens des corps; sur-tout si l'on considère que les parties simples & élémentaires échappent toujours à nos sens, qui sont pourtant les seuls moyens que la nature fournisse pour juger des êtres physiques.

Cela posé, il n'est point surprenant que les sentimens des Naturalistes soient si variés sur la formation des *métaux*; c'est encore une de ces questions que la nature semble avoir abandonnée aux spéculations & aux systémes des Physiciens. Il y a deux sentimens généraux sur cette formation; les uns prétendent que les *métaux* se forment encore journellement dans le sein de notre globe, & que c'est par la différente élaboration & combinaison de leurs molécules élémentaires qu'ils sont produits; on prétend, de plus, que ces molécules sont susceptibles d'être mûries & perfectionnées, & que par cette *maturation*, des substances

métalliques, qui dans leur origine étoient imparfaites, acquièrent peu-à-peu, & à l'aide d'une sorte de fermentation, un plus grand degré de perfection. Les Alchimistes ont enchéri sur ces idées, & ont imaginé un grand nombre d'expressions figurées, telles que celles de *semence* ou de *sperme mercuriel* & métallique, de *semence saline* & *vitriolique*, &c. termes obscurs & inintelligibles pour ceux mêmes qui les ont inventés.

Le célèbre Stahl croit que les *métaux* ont la même origine que le monde, & que les filons qui les contiennent ont été formés dès sa création; ce savant chimiste pense que dès les commencemens Dieu créa les *métaux* & les filons métalliques tels qu'ils sont actuellement; il se fonde sur la régularité qui se trouve dans la direction de ces filons, sur leur conformation, qui ne semble nullement être un effet du hasard, & sur leur marche qui n'est jamais interrompue que par des obstacles accidentels, que différentes révolutions arrivées à de certaines portions de la terre ont pu faire naître. *Voyez l'article FILONS.* Malgré l'autorité d'un si grand homme, il y a tout lieu de croire que les *métaux* & leurs mines se forment encore journellement; plusieurs observations semblent constater cette vérité, & nous convainquent que ces substances éprouvent dans le sein de la terre des décompositions qui sont suivies d'une reproduction nouvelle. *Voyez l'article MINES, mineræ.*

Les *métaux* se trouvent donc dans le sein de la terre; on les y rencontre quelquefois purs, c'est-à-dire, sous la forme métallique qui leur est propre, & alors on les nomme *métaux natus* ou *vierges*: mais l'état dans lequel les *métaux* se rencontrent le plus ordinairement, est celui de mines, c'est-à-dire, dans un état de combinaison, soit avec le soufre, soit avec l'arsenic, soit avec l'une & l'autre de ces substances à la fois; alors on dit qu'ils sont *minéralisés*. *Voyez MINERALISATION.* C'est dans ces deux états que les *métaux* sont dans les filons ou veines métalliques; leur combinaison avec le soufre & l'arsenic leur donne des formes, des couleurs & des qualités

très-différentes de celles qu'ils auroient s'ils étoient purs; l'on est donc obligé de recourir à plusieurs travaux pour les purifier, c'est-à-dire, pour les délivrer des substances avec lesquelles ils sont combinés, pour les séparer de la roche ou de la terre, à laquelle ils étoient attachés dans leurs filons, & pour les faire paroître sous la forme nécessaire pour servir aux différens usages de la vie. Ces travaux sont l'objet de la métallurgie. *Voyez METALLURGIE.*

Cependant les *métaux* ne se trouvent point toujours dans des filons suivis & réguliers; on les rencontre souvent, ainsi que leurs mines, soit mêlés dans les couches de la terre, soit répandus à sa surface, soit en masses roulées par les eaux, soit en paillettes éparées dans le sable des rivières & des ruisseaux. Il y a lieu de présumer que les *métaux* & leurs mines qui se trouvent en ces états, ont été arrachés des filons, & entraînés par la violence des torrens ou par quelqu'autre grande inondation ou révolution arrivées à notre globe; c'est par ces eaux que les *métaux* & les fragmens de leurs mines & de leurs matrices ont été portés dans des endroits souvent fort éloignés de ceux où ils avoient pris naissance. *Voyez MINES. (—)*

METAL, (*Électricité.*) de tous les corps que l'on regarde comme conducteurs, les meilleurs sont les métaux. On appelle conducteurs les corps au travers desquels le fluide électrique peut passer facilement. Je dis facilement, parce qu'il est des corps qui paroissent empêcher entièrement le passage de ce fluide, ou ne le point transmettre à un autre corps, & qui cependant dans de certaines circonstances deviennent de bons conducteurs; tels sont la glace, le charbon de bois & de pierre, dont M. Priesthley a fait voir le pouvoir conducteur. Le même répétant les expériences de M. Kennersley, sur le sujet dont nous parlons, nous a fait voir que tous les corps fort chauds, sont dans ce cas-là, sans en excepter l'air & le verre même.

Mais il n'est point de corps plus propres à devenir conducteurs que les *métaux*; & parmi ceux-ci l'on doit préférer

ceux qui sont les plus purs & les plus raffinés ; suivant les expériences de M. Wilke, le plomb est dans ce genre le plus mauvais des conducteurs. M. Priestley a prouvé, par de bonnes expériences, avec quelle facilité le feu électrique fond les métaux, & voici l'ordre qu'il a constamment observé. Le fer est celui qui fond le plus facilement, ensuite le laiton, le cuivre, l'argent & l'or ; de-là il suit que l'or est le plus parfait des conducteurs, pourvu que le métal le plus difficile à fondre soit le meilleur conducteur. Quant au pouvoir conducteur de l'eau & du terrain, on a de très-belles expériences faites en Angleterre en 1747, dont M. Warron nous a donné l'histoire. Voyez l'Histoire de l'électricité par M. Priestley, & les articles CONDUCTEURS, volume VIII, p. 860 & 864.

MÉTAL, dans l'artillerie, est la composition de différens métaux dont on forme celui du canon & des mortiers. Voyez CANON.

MÉTAL, les Fondateurs de cloches appellent ainsi la matière dont les cloches sont faites, qui est trois parties de cuivre rouge, & une d'étain fin. Voyez l'article FONTE DES CLOCHES.

MÉTALEPSE, f. f. (*Gram.*) ce mot est grec, μεταλήψις, composé de la préposition μετα, qui dans la composition marque changement, & de λαμβανω, capio ou concipio : la métalepse est donc un trope par lequel on conçoit la chose autrement que le sens propre ne l'annonce ; c'est le caractère de tous les tropes, voyez TROPE ; & les noms propres de chacun rendent presque tous la même idée, parce qu'en effet les tropes ne diffèrent entr'eux que par des nuances délicates & difficiles à assigner. Mais la métalepse, en particulier, est reconnue par M. du Marfais pour une espèce de métonymie, voyez METONYMIE ; & peut-être auroit-il été plus à propos de l'y rapporter, que de multiplier sans profit les dénominations. De quelque manière qu'il plaise à chacun d'en décider, ce qui concerne la métalepse ou l'espèce de métonymie, que l'on désigne ici sous ce nom, mérite d'être connu ; & personne ne peut le faire mieux connaître que M.

du Marfais : c'est lui qui va parler ici, jusqu'à la fin de cet article. Tropes, part. II, article 3.

» La métalepse est une espèce de métonymie, par laquelle on explique ce qui suit, pour faire entendre ce qui précède ; ou ce qui précède, pour faire entendre ce qui suit : elle ouvre, pour ainsi dire, la porte, dit Quintilien, afin que vous passiez d'une idée à une autre : *ex alio in alium viam præstat*, *Inft. VIII, 6.* c'est l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent ; & c'est toujours le jeu des idées accessoire dont l'une éveille l'autre.

» Le partage des biens se faisoit souvent, & se fait encore aujourd'hui, en tirant au sort. Josué se servit de cette manière de partager : *Cumque surrexissent viri, ut pergerent ad describendam terram, præcepit eis Josue dicens : circumcrite terram, & describite eam, ac revertimini ad me ; ut hic, coram Domino, in Silo vobis mittam sortem.* Josué XVIII. 8. Le sort précède le partage ; de-là vient que *sors*, en latin, se prend souvent pour le partage même, pour la portion qui est échue en partage ; c'est le nom de l'antécédent qui est donné au conséquent.

» *Sors* signifie encore jugement, arrêt ; c'étoit le sort qui decidoit chez les Romains, du rang dans lequel chaque cause devoit être plaidée. En voici la preuve dans la remarque de Servius, sur ce vers de Virgile, *Æn. v. 431.* *Nec verò hæc sine sorte datæ, sine judice sedes.* Sur quoi Servius s'exprime ainsi : *Ex more romano non audiebantur causæ nisi per sortem ordinatæ. Tempore enim quo causæ audiebantur, conveniebant omnes, unde & concilium : & ex sorte dierum ordinem accipiebant, quod post dies triginta suas causas exequerentur ; unde est, urnam movet.* Ainsi quand on a dit *sors* pour jugement, on a pris l'antécédent pour le conséquent.

» *Sortes* en latin, se prend encore pour un oracle ; soit parce qu'il y avoit des oracles qui se rendoient par le sort, soit parce que les réponses des oracles

» étoient comme autant de jugemens qui  
 » régloient la destinée, le partage, l'état de  
 » ceux qui les consultoient.

» On croit avant que de parler ; je crois,  
 » dit le prophete, & c'est pour cela que je  
 » parle : *credidi, propter quod locutus sum.*  
 » *Psal. CXV, 1.* Il n'y a point là de  
 » *métalepse* ; mais il y a une *métalepse*  
 » quand on se sert de *parler* ou *dire* pour  
 » signifier *croire*. *Direz-vous après cela*  
 » *que je ne suis pas de vos amis ? c'est-à-*  
 » *dire, croirez-vous ? aurez-vous sujet de*  
 » *dire ?* »

[ On prend ici le conséquent pour l'an-  
 tecedent. ]

» *Cedo* veut dire dans le sens propre, *je*  
 » *cede, je me rends* ; cependant par une *mé-*  
 » *talepse* de l'antecedent pour le consé-  
 » quent, *cedo* signifie souvent, dans les  
 » meilleurs auteurs, *dites* ou *donnez* : cette  
 » signification vient de ce que quand quel-  
 » qu'un veut nous parler, & que nous par-  
 » lons toujours nous-mêmes, nous ne lui  
 » donnons pas le temps de s'expliquer :  
 » *écoutez-moi*, nous dit-il, eh bien, je  
 » vous *cede*, je vous écoute, parlez : *cedo,*  
 » *dic.* Quand on veut nous donner quel-  
 » que chose, nous refusons souvent  
 » par civilité ; on nous presse d'accepter,  
 » & enfin nous répondons *je vous cede*,  
 » je vous obéis, je me rends, *donnez* ;  
 » *cedo, da* : *cedo* qui est le plus poli de ces  
 » deux mots, est demeuré tout seul dans le  
 » langage ordinaire, sans être suivi de *dic*  
 » ou de *da*, qu'on supprime par ellipse :  
 » *cedo* signifie alors ou l'un ou l'autre de  
 » ces deux mots, selon le sens ; c'est ce qui  
 » précède pour ce qui suit : & voilà pour-  
 » quoi on dit également *cedo*, soit qu'on  
 » parle à une seule personne ou à plusieurs ;  
 » car tout l'usage de ce mot, dit un an-  
 » cien grammairien, c'est de demander  
 » pour soi : *cedo, sibi poscit & est immo-*  
 » *bile. Corn. Fronto*, apud autores L. L.  
 » pag. 1335, verbo *CEDO*.

» On rapporte de même à la *métalepse*  
 » ces façons de parler, *il oublie les bienfaits*,  
 » c'est-à-dire, il n'est pas reconnoissant :  
 » *souvenez-vous de notre convention*, c'est-  
 » à-dire, observez notre convention : *Sei-*  
 » *gneur, ne vous ressouvenez point de nos*  
 » *fautes*, c'est-à-dire, ne nous en punissez

» point, accordez-nous-en le pardon : *je ne*  
 » *vous connois pas*, c'est-à-dire, je ne fais  
 » aucun cas de vous, je vous méprise,  
 » vous êtes à mon égard comme n'étant  
 » point : *quem omnes mortales ignorant*  
 » & *ludificant.* Plaut. *Amph. act. IV,*  
 » *sc. iij, 13.*

» *Il a été, il a vécu*, veut dire souvent  
 » *il est mort* ; c'est l'antecedent pour le con-  
 » séquent. *C'en est fait, madame, & j'ai*  
 » *vécu*, ( Rac. *Mithrid. act. V. sc. dern.* )  
 » c'est-à-dire, *je me meurs.*

» Un mort est regretté par ses amis ;  
 » ils voudroient qu'il fût encore en vie, ils  
 » souhaitent celui qu'ils ont perdu, ils le  
 » desirent : ce sentiment suppose la mort,  
 » ou du moins l'absence de la personne  
 » qu'on regrette. Ainsi *la mort, la perte* ou  
 » *l'absence*, sont l'antecedent, & *le desir,*  
 » *le regret*, sont le conséquent. Or en latin  
 » *desiderari*, être souhaité, se prend pour  
 » *être mort, être perdu, être absent* ; c'est  
 » le conséquent pour l'antecedent, c'est une  
 » *métalepse.* *Ex parte Alexandri triginta*  
 » *omnino & duo*, ou selon d'autres, *trecenti*  
 » *omnino, ex peditibus desiderati sunt* ( Q.  
 » Curt. III. 11. *in fin.* ) ; du côté d'Alexan-  
 » dre il n'y eut en tout que trois cents fan-  
 » tassins de tués, Alexandre ne perdit que  
 » trois cents hommes d'infanterie. *Nulla*  
 » *navis desiderabatur* ( Cæf. ) aucun vais-  
 » seau n'étoit désiré, c'est-à-dire, *aucun*  
 » *vaisseau ne périt*, il n'y eut aucun vaisseau  
 » de perdu. Je vous avois promis que je ne  
 » serois que cinq ou six jours à la campagne,  
 » dit Horace à Mécénas, & cependant j'y  
 » ai déjà passé tout le mois d'août. *Epist.*  
 » *I, vij.*

» *Quinque dies tibi pollicitus me rure*  
 » *futurum,*  
 » *Sextilem totum mendax desideror :*

» où vous voyez que *desideror* veut dire ;  
 » par *métalepse*, je suis absent de Rome, je  
 » me tiens à la campagne.

» Par la même figure, *desiderari* signifie  
 » encore *desicere, manquer*, être tel que  
 » les autres aient besoin de nous. Corné-  
 » lius Nepos, *Epam. 7*, dit que les Thé-  
 » bains, par des intrigues particulières,  
 » n'ayant point mis Epaminondas à la tête  
 » de leur armée, reconnurent bientôt le

» besoin qu'ils avoient de son habileté dans  
 » l'art militaire : *desiderari caepa est Epaminondæ diligentia*. Il dit encore, (*ibid.*  
 » 3.) que Ménéclide, jaloux de la gloire  
 » d'Epaminondas, exhortoit continuelle-  
 » ment les Thébains à la paix, afin qu'ils  
 » ne sentissent point le besoin qu'ils avoient  
 » de ce général : *hortari solebat Thebanos  
 » ut pacem bello anteferrent, ne illius im-  
 » peratoris opera desideraretur.*

» La métalepse se fait donc lorsqu'on  
 » passe, comme par degrés, d'une significa-  
 » tion à une autre : par exemple, quand  
 » Virgile a dit, *Eglogue I, 70.*

» *Post aliquot, mea regna videns mirabor,  
 » aristas.*

» après quelques épis, c'est-à-dire, après  
 » quelques années : les épis supposent le  
 » temps de la moisson, le temps de la mois-  
 » son suppose l'été, & l'été suppose la ré-  
 » volution de l'année. Les poètes prennent  
 » les hivers, les étés, les moissons, les au-  
 » tomnes, & tout ce qui n'arrive qu'une  
 » fois en une année, pour l'année même.  
 » Nous disons dans le discours ordinaire,  
 » *c'est un vin de quatre feuilles*, pour dire  
 » *c'est un vin de quatre ans*; & dans les cou-  
 » tumes (*cout. de Loudun tit. xiv, art 3.*)  
 » on trouve *bois de quatre feuilles*, c'est-  
 » à-dire, *bois de quatre années.*

» Ainsi le nom des différentes opéra-  
 » tions de l'agriculture se prend pour le  
 » temps de ces opérations, c'est le consé-  
 » quent pour l'antécédent; la moisson se  
 » prend pour le temps de la moisson, la  
 » vendange pour le temps de la vendange;  
 » *il est mort pendant la moisson*, c'est-à-  
 » dire, *dans le temps de la moisson*. La  
 » moisson se fait ordinairement dans le mois  
 » d'août, ainsi par métonymie ou méta-  
 » lepse, on appelle la moisson l'*août*, qu'on  
 » prononce l'*oû*; alors le temps dans lequel  
 » une chose se fait se prend pour la chose  
 » même, & toujours à cause de la liaison  
 » que les idées accessoires ont entre elles.

» On rapporte aussi à cette figure, ces  
 » façons de parler des poètes, par les-  
 » quelles ils prennent l'antécédent pour le  
 » conséquent, lorsqu'au lieu d'une descrip-

» tion, ils nous mettent devant les yeux  
 » le fait que la description suppose. O  
 » Ménalque ! si nous vous perdions, dit  
 » Virgile, *Eclog. IV, 19*, qui émailleroit  
 » la terre de fleurs ? qui feroit couler  
 » les fontaines sous une ombre verdoyan-  
 » te ? *Quis humum florentibus herbis spar-  
 » geret, aut viridi fontes induceret um-  
 » brá ?* c'est-à-dire, qui chanteroit la terre  
 » émaillée de fleurs ? qui nous en feroit  
 » des descriptions aussi vives & aussi riantes  
 » que celles que vous en faites ? qui nous  
 » peindroit, comme vous, ces ruisseaux  
 » qui coulent sous une ombre verte ?

» Le même poète a dit, *Ecl. VI, 6* ;  
 » que Silene enveloppa chacune des sœurs  
 » de Phaëton avec une écorce amère, &  
 » fit fortir de terre de grands peupliers :  
 » *Tum Phaëtoniadas musco circumdat  
 » amaræ corticis, atque solo proceras eri-  
 » git alnos* ; c'est-à-dire, que Silene  
 » chanta d'une manière si vive la méta-  
 » morphose des sœurs de Phaëton en peu-  
 » pliers, qu'on croit voir ce changement.  
 » Ces façons de parler peuvent aussi être  
 » rapportées à l'hypothèse. [Elles ne sont  
 » pas l'hypothèse, mais elles lui prêtent leur  
 » secours] (*B. E. R. M.*)

MÉTALLEITÉ, f. f. (*Chymie.*) ce  
 mot s'emploie quelquefois pour désigner  
 l'état des métaux lorsqu'ils ont la forme, la  
 ductilité, la pesanteur, l'éclat & les autres  
 propriétés qui les caractérisent; & alors le  
 mot de métalléité distingue cet état de celui  
 où sont les métaux quand ils sont privés de  
 ces propriétés, c'est-à-dire, quand ils sont  
 dans l'état de chaux, ou dans l'état de  
 mine. *Voyez MÉTAUX, MINES, MINÉ-  
 RALISATION.* (—)

MÉTALLIQUE, (*Chymie.*) ce mot  
 s'emploie comme substantif, ou comme  
 adjectif : comme substantif, on s'en sert  
 quelquefois pour désigner la partie de la  
 chymie qui s'occupe des travaux sur les  
 métaux ; alors c'est un synonyme de métal-  
 lurgie ; c'est ainsi que l'on dit, Agri-  
 cola a écrit un traité de métallique. *Voyez  
 MÉTALLURGIE.* Comme adjectif, le mot  
 métallique se joint au nom d'une subs-  
 tance de la nature des métaux ; c'est ainsi  
 qu'on dit les substances métalliques, les

mines métalliques, l'éclat métallique, &c. Voyez MÉTAUX. (—)

**MÉTALLIQUE**, en termes de médailles & d'antiquaires, se dit d'une histoire où l'on a justifié tous les grands événemens par une suite de médailles frappées à leur occasion.

Le P. Romaini a publié une histoire métallique des papes. La France métallique est un recueil de médailles imaginaires, par Jacques de Bie, graveur, qui prétend avoir tiré des cabinets de divers curieux, des monumens qui n'ont jamais existé. M. Bizot a aussi donné au public une histoire métallique de Hollande.

**MÉTALLISATION**, f. f. (*Chymie.*) expression dont quelques chymistes se servent pour désigner une opération par laquelle des substances qui n'avoient ni la forme, ni les propriétés métalliques, prennent cette forme, & se montrent dans l'état qui est propre aux métaux. On sent aisément que ce terme appartient à la *chymie transcendante*, & indique une transmutation, ou changement d'une substance dans une autre. V. TRANSMUTATION. Il est certain que la métallisation est un terme obscur & équivoque, qui a été souvent appliqué à des opérations où l'on a cru produire du métal, tandis qu'on n'avoit fait simplement qu'opérer une réduction. V. RÉDUCTION. (—)

**MÉTALLURGIE**, f. f. (*Chymie.*) c'est ainsi qu'on nomme la partie de la chimie qui s'occupe du traitement des métaux, & des moyens de les séparer des substances avec lesquelles ils sont mêlés & combinés dans le sein de la terre, afin de leur donner l'état de pureté qui leur est nécessaire pour pouvoir servir aux différens usages de la vie.

Si la nature nous présentait toujours les métaux parfaitement purs & dégagés de substances étrangères, au point d'avoir la ductilité & la malléabilité, rien ne seroit plus aisé que la *métallurgie*; cet art se borneroit à exposer les métaux à l'action du feu pour les faire fondre & pour leur faire prendre la forme que l'on jugeroit à propos. Mais il n'en est point ainsi, il est très-rare de trouver des métaux purs dans le sein de

la terre, & lorsqu'on en trouve de cette espece, ils sont ordinairement en particules déliées, & ils sont attachés à des terres ou à des pierres dont il faut les séparer avant que de pouvoir en former des masses d'une grandeur convenable aux usages auxquels on les destine.

L'état dans lequel on trouve le plus communément les métaux, est celui de mine; alors ils sont combinés avec du soufre ou avec de l'arsenic, ou avec l'un & l'autre à la fois: souvent dans cet état, plusieurs métaux se trouvent confondus ensemble, & toutes ces combinaisons sont si fortes qu'il n'y a que l'action du feu, appliqué de différentes manieres, qui puisse les détruire. Joignez à cela que ces mines qui contiennent les métaux, sont liées à des rochers & à des terres qu'il faut commencer par en séparer, avant que de les exposer à l'action du feu. Toutes ces différentes vues ont donné naissance à une infinité de travaux & d'opérations différentes, dont la connoissance s'appelle *métallurgie*.

On voit donc que la *métallurgie*, dans toute l'étendue de sa signification, embrasse toutes les opérations qui se font sur les métaux; par conséquent, elle comprend l'art d'essayer les mines, ou les substances qui contiennent des métaux, qui n'en est qu'une partie & un préliminaire nécessaire; cette partie s'appelle *docimastie* ou *l'art des essais*, & le terme de *métallurgie* se donne par excellence aux travaux en grand, sur les matieres minérales, du contenu desquelles on s'est assuré par la docimastie. Voyez DOCIMASTIE & ESSAI. Comme ces opérations préliminaires ont été suffisamment développées dans ces deux articles, nous ne parlerons ici que des travaux en grand, c'est-à-dire, de ceux qui se font sur un grand volume de mines.

Le travail du *métallurgiste* commence où celui du mineur finit. Voyez MINES. Lorsque le minerai a été détaché des filons, ou des couches qui le contenoient, on le porte à la surface de la terre dans les ateliers destinés aux opérations ultérieures, par lesquelles il doit passer. La premiere de ces opérations s'appelle le

*triage* ; elle consiste à briser le minerai à coups de marteau pour détacher, autant qu'il est possible, les substances qui contiennent du métal, de celles qui ne sont que de la pierre. *Voyez TRIAGE.*

Après que le minerai a été trié, on le porte au brocard, c'est-à-dire, à un moulin à pilons, où il est écrasé & réduit en poudre, *voyez PILONS.* Cette opération est suivie de celle qu'on appelle *lavage*, qui consiste à laver dans de l'eau le minerai qui a été écrasé, pour que l'eau entraînant les parties terrestres & pierreuses, & les sépare de celles qui sont métalliques & pesantes ; ces dernières tombent très-promptement au fond de l'eau à cause de leur poids qui est plus grand que celui des terres ou des pierres, *voyez LAVAGE.* Le minerai ainsi préparé, est appelé *schlich* par les Allemands.

Lorsque les mines sont fort chargées de soufre ou d'arsenic, soit avant, soit après les avoir écrasées, on les torréfie, c'est-à-dire, on les arrange par couches & sur du bois ou sur des charbons ; on allume ces charbons, & à l'aide d'un feu doux on dissipe peu-à-peu ces substances avec lesquelles ce métal étoit combiné, & le métal ayant plus de fixité au feu, reste. On est quelquefois obligé de répéter plusieurs fois cette opération sur le même minerai, à proportion qu'il est plus ou moins chargé de substances que l'on a intérêt de séparer du métal : cette opération se nomme *grillage*. *Voyez cet article.*

Il y a très-peu de minerais que l'on soit dispensé de griller, du moins légèrement, avant que de les faire fondre. Lorsqu'on s'en dispense, il faut que ces mines contiennent du métal très-pur ; on ne grille pas les mines d'or qui contiennent ce métal tout formé, non plus que celles qui contiennent de l'argent natif, comme sont les mines du Pérou, du Chili & du Potosi ; il n'est besoin que de les amalgamer avec le mercure, ou de les passer à la coupelle ; cependant Alonso Barba nous apprend que quelques-unes de ces mines mêmes ne peuvent s'amalgamer sans avoir été d'abord légèrement chauffées.

Ce n'est qu'après le grillage que l'on porte le minerai au fourneau de fonte ;

là on arrange la mine avec du charbon par couches alternatives, on donne un feu proportionné à la nature du minerai que l'on traite ; mais avant que de fondre le minerai, on est souvent obligé de lui joindre des matières propres à faciliter la fusion ; ces matières se nomment *fondans*, *voyez cet article* ; c'est à l'expérience du métallurgiste à décider quelles sont les matières les plus propres à faciliter la fusion de la mine qu'il traite, & à vitrifier les substances terreuses & pierreuses avec lesquelles elle est mêlée, *voyez l'article FONDANT & FUSION.* Pour en juger il faut beaucoup de lumières en Chimie, une connoissance parfaite de la nature des terres & des pierres, & des effets que leurs différens mélanges produisent dans le feu.

Les fourneaux de fusion doivent être analogues à la nature des mines & des métaux que l'on y doit traiter, & proportionnés, pour la hauteur & la capacité, à la durée & à l'intensité de la chaleur qu'on veut leur faire éprouver : cela est d'autant plus nécessaire, que certains métaux se fondant très-aisément, ne doivent, pour ainsi dire, que passer au travers du fourneau, tandis que d'autres, qui ne se fondent qu'avec beaucoup de peine, doivent y séjourner très-long-temps. Il y a des métaux, tels que le plomb & l'étain, que l'action du feu dissipe, ou calcine & change promptement en chaux, tandis que d'autres résistent plus fortement à son action. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans le détail de toutes ces différences, elles sont indiquées en parlant de chaque métal en particulier ; nous y renvoyons donc le lecteur. *Voyez CUIVRE, FER, ETAIN, PLOMB, &c.*

Il faut seulement observer en général que le fourneau de fusion soit construit de pierres qui résistent au feu, & qui ne soient point sujettes à se vitrifier ; il faut aussi prendre toutes sortes de précautions pour que ces fourneaux n'attirent point d'humidité du terrain sur lequel ils sont élevés ; c'est pour cela qu'on pratique en les construisant des conduits creux appelés *évents*, pour y laisser circuler l'air extérieur.

L'action

L'action du feu qui est allumé dans les fourneaux de fusion est augmentée par le vent des soufflets ; par là le minéral se fond, la partie métallique qu'il contenoit tombe dans un bassin formé au bas du fourneau avec un enduit de glaise & de charbon pilé ; à ce degré de chaleur les mines de plomb & d'étain ne sont pas long-temps à se fondre ; mais il n'en est point de même des mines de cuivre ou de fer qui sont infiniment plus difficiles à faire entrer en fusion. Quand on juge que la matiere est dans un état de fluidité convenable, on perce au bas du fourneau l'œil, c'est-à-dire, un trou qui pendant l'opération étoit bouché avec de la terre grasse ; alors la matiere devenue liquide, découle par cette ouverture dans un bassin qui est au devant du fourneau ; lorsqu'on traite de la mine d'étain, comme ce métal se calcine avec beaucoup de promptitude, on laisse l'œil toujours ouvert, afin qu'il puisse découler à mesure qu'il se fond, sans avoir le temps de se changer en chaux, ni de se dissiper. *Voy. ÉTAÏN.*

A la surface du métal fondu nagent des matieres vitrifiées que l'on nomme *scories* ; elles sont formées par les terres, les pierres, & les substances étrangères que l'action du feu a changées en une espece de verre, & dans lesquelles il reste encore souvent des parties métalliques qui y sont demeurées attachées. *Voyez SCORIES.* Ces scories peuvent encore servir de fondans dans la fonte d'un nouveau minéral.

La matiere fondue, produite par la premiere fonte, est rarement un métal pur, il est communément encore chargé de parties sulfureuses & arsenicales, & quelquefois de parties métalliques étrangères ; c'est ce mélange impur que l'on nomme *matte* ; on est souvent obligé, sur-tout quand on traite le cuivre, de faire passer cette matte par un grand nombre de feux différens, afin d'achever de dissiper & de détruire les substances étrangères & nuisibles avec lesquelles le métal est encore uni ; les feux se multiplient en raison du plus ou du moins de pureté de la matte : ces opérations se nomment le *grillage de*

*Tome XXI.*

*la matte.* *Voyez MATTE.* Ce qui reste après ces différens grillages est remis de nouveau au fourneau de fusion, où il passe par la même opération que la premiere fois, & produit encore une nouvelle matte ; mais cette seconde matte est plus dégagée des parties étrangères que la premiere fois.

Les travaux décrits en dernier lieu se pratiquent sur-tout pour le traitement du cuivre dont les mines sont les plus difficiles à travailler ; en effet les mines de cuivre sont communément chargées de soufre, d'arsenic, de parties ferrugineuses, & d'une portion d'argent plus ou moins grande, sans compter les pierres & terres qui lui servent de matrice ou de miniere ; d'où l'on voit que le métallurgiste a un grand nombre d'ennemis à combattre & à dissiper. Lorsque le cuivre contient une portion d'argent qui mérite qu'on fasse des frais pour la retirer, on lui joint du plomb, afin que ce métal qui a beaucoup de disposition à s'unir avec de l'argent s'en charge ; l'opération par laquelle on mêle du plomb avec le cuivre se nomme *rafraichissement.* *Voyez cet article.*

Lorsque le plomb a été fondu avec le cuivre dans le fourneau, l'on obtient un mélange de ces deux métaux que l'on nomme *œuvre* ; il s'agit alors de séparer le plomb qui s'est chargé de la portion d'argent contenue dans le cuivre, d'avec ce métal ; cela se fait par une opération particuliere que l'on nomme *liquation* ; on se sert à cet effet d'un fourneau particulier, sur lequel on place les masses ou pains de plomb & de cuivre ; le feu qu'on donne dans ce fourneau fait fondre le plomb qui s'est uni avec l'argent, il découle avec ce métal, & le cuivre étant plus difficile à fondre, reste sur le fourneau. *Voyez LIQUATION.*

Pour achever de séparer le plomb qui pourroit encore être resté avec le cuivre, on lui fait éprouver un nouveau feu dans un autre fourneau, que l'on nomme *fourneau de ressuage.* *Voyez RESSUAGE.*

Enfin le cuivre après avoir passé par toutes ces opérations & par des feux si

T t t

multipliés, n'est point encore parfaitement pur ; l'on est obligé, pour lui donner la dernière main, de le raffiner, c'est-à-dire, de l'exposer à un nouveau feu dans un nouveau fourneau. *Voyez RAFFINAGE.*

A l'égard du plomb qui s'est chargé de l'argent, on le sépare de ce métal par le moyen de la coupelle. *Voyez COUPELLE.*

Parmi les métaux, il n'y en a point de plus difficile à traiter que le cuivre & le fer ; cette difficulté vient, non seulement de ce que ces métaux résistent plus long temps que tous les autres à l'action du feu, & ont plus de peine à entrer en fusion, mais encore des matières étrangères qui se trouvent jointes à leurs mines. *Voyez l'article CUIVRE, & l'article FORGES & FER.*

Il est plus aisé de traiter les mines de plomb & d'étain ; cependant ces métaux sont quelquefois mêlés de substances étrangères qui ne laissent pas de rendre leur traitement difficile. C'est ainsi que l'étain est très-souvent mêlé de substances ferrugineuses & arsenicales que l'on a beaucoup de peine à en séparer ; joignez à cela que la pierre qui sert de mine ou de matrice à la mine d'étain, est très-réfractaire & n'entre point en fusion. *Voyez ETAIN.*

Les mines d'or sont communément fort aisées à traiter : comme ce métal n'est jamais minéralisé, c'est-à-dire n'est jamais combiné ni avec le soufre ni avec l'arsenic, il ne s'agit que d'écraser la gangue ou la roche qui le contient ; alors on lave cette mine pour dégager la partie pierreuse ou le sable d'avec la partie métallique ; on triture ce qui reste avec du mercure qui se charge de tout l'or, après quoi on dégage le mercure par la distillation. Mais les travaux sur l'or deviennent beaucoup plus difficiles lorsqu'il est répandu en particules, souvent imperceptibles dans un grand volume de matières étrangères, & lorsqu'il se trouve combiné avec d'autres substances métalliques. *Voy. OR, DÉPART, COUPELLE.*

A l'égard de l'argent, quand il se trouve tout formé, on le retire aussi par le moyen

de l'amalgame avec le mercure ; mais comme ce métal est souvent combiné dans d'autres mines, & sur-tout avec des mines de plomb qui en sont rarement tout-à-fait dépourvues, il faut des travaux & des précautions pour l'en retirer : de plus, l'argent est souvent minéralisé avec le soufre & l'arsenic, comme dans la mine d'argent nitreuse, dans la mine d'argent rouge, &c. alors il faut des soins pour le dégager de ces substances, & l'on ne peut point se contenter des amalgames. *Voyez ARGENT, COUPELLE, DÉPART.*

C'est sur-tout dans la séparation des métaux unis les uns avec les autres que brille tout l'art de la *Métallurgie*. En effet, il est très-rare de trouver des métaux entièrement purs ; l'or natif est presque toujours mêlé d'une portion d'argent ; l'argent est mêlé avec du plomb ; le cuivre est souvent mêlé avec du fer, & contient outre cela une portion d'argent, &c. Il a donc fallu imaginer une infinité de moyens, tant pour conserver les métaux que l'on avoit intérêt à garder, que pour détruire & dissiper ceux qui nuisoient à la pureté de ceux que l'on vouloit obtenir.

Les demi-métaux exigent aussi des traitemens différens, en raison de leur plus ou moins de fusibilité, de leur volatilité, & des autres propriétés qui les différencient. *Voyez BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, &c.*

Enfin tous les travaux de l'Alchimie qui ont pour objet les métaux, leur *amélioration*, leur *maturation*, leur *transmutation*, &c. sont du ressort de la *Métallurgie* ; ces travaux, sans peut-être avoir eu les succès que se promettoient ceux qui les ont entrepris, n'ont pas laissé de jeter un très-grand jour sur les sciences chymiques & métallurgiques.

On voit, dans ce qui précède, un tableau abrégé des travaux de la *Métallurgie* ; on verra par leur variété & par leur multiplicité, l'étendue des connoissances que cet art exige ; on sentira qu'il demande des notions exactes de la nature du feu, des propriétés des métaux, des mines, des terres, des pierres ; en un mot

on voit que cet art exige les connoissances les plus profondes dans la Chymie, & les notions les plus exactes des propriétés qu'ont les substances du regne minéral, soit seules, soit combinées entr'elles. Ces connoissances ne peuvent être que le fruit d'une longue expérience & des méditations les plus sérieuses auxquelles peut-être les physiciens spéculatifs ne rendent point toute la justice qu'elles méritent. En effet, comme la nature des mines varie presque à l'infini, il est impossible d'établir des regles constantes, invariables, applicables à tous les cas. Celles que l'on suit avec le plus grand succès dans un pays, ne réussissent point du tout dans un autre; il faut donc que le métallurgiste consulte les circonstances, la nature du minéral qu'il traite, les fondans qu'il est à propos de lui joindre. Il faut qu'il s'assure de la forme la plus avantageuse qu'il convient de donner à ses fourneaux, pour que le feu y agisse d'une façon qui convienne aux substances qu'on y expose. Il faut qu'il sache les moyens d'éviter la perte des métaux que la trop grande violence du feu peut souvent dissiper. Il faut qu'il sache ménager le bois, sur-tout dans les pays où il n'est point abondant: c'est de ces connoissances que dépend le succès des travaux métallurgiques, & sans l'économie ce seroit en vain que l'on se promettroit de grands profits de ces fortes d'entreprises.

L'étude de la *Métallurgie* ne doit donc point être regardée comme un métier; elle mérite au contraire toute l'attention du physicien chymiste, pour qui les différens travaux sur les métaux & sur les mines fourniront une suite d'expériences propres à faire connoître la vraie nature des substances du regne minéral. Il est vrai que souvent la *Métallurgie* est exercée par des gens foiblement instruits, sans vues, & peu capables de faire des réflexions utiles sur les phénomènes qui se passent sous leurs yeux; pour toute science ils n'ont qu'une routine, souvent fautive, & ne peuvent rendre raison de leur façon d'opérer, qu'en disant qu'ils suivent la voie qui leur a été tracée par leurs prédécesseurs: vainement attendroit-on

que des gens de cette espece perfectionnassent un art si difficile. Mais d'un autre côté, nous voyons combien la *Métallurgie* a fait de progrès, quand des hommes habiles dans la Chymie, tels que les Boucher, les Stahl, les Henckel, ont voulu lui prêter leurs lumieres. Ces grands physiciens se sont occupés sérieusement d'un art si utile; ils ont cherché à rendre raison des phénomènes que d'autres avoient vus sans y faire attention, ou du moins sans pouvoir en deviner les causes.

On ne peut douter de l'antiquité de la *Métallurgie*: le témoignage de l'Écriture-sainte prouve que cet art étoit connu même avant le déluge; elle nous apprend que Tubalcain eut l'art de travailler avec le marteau, & fut habile en toute sorte d'ouvrages d'airain & de fer. Gen. chap. iv. v. 22. D'où l'on voit que dès ces premiers temps du monde on connoissoit déjà les travaux sur les deux métaux les plus difficiles à traiter. Après le déluge cet art se répandit, & l'histoire profane nous apprend que Sémiramis employoit les prisonniers qu'elle avoit faits à la guerre, aux travaux des mines & des métaux.

La nécessité rendit les hommes industrieux, & les travaux de la *Métallurgie* s'étendirent chez un grand nombre de peuples. Il paroît que les Egyptiens avoient de très-grandes connoissances dans cet art; c'est ce que prouve sur-tout la destruction du veau d'or par Moïse, & son entière dissolution dans des eaux qu'il fit boire aux Israélites, opération que le célèbre Stahl attribue à l'*hepar sulphuris*, qui a la propriété de dissoudre l'or au point de le rendre miscible avec l'eau. Or l'Écriture nous apprend que ce législateur des Juifs avoit été élevé dans toutes les sciences des Egyptiens.

Le hazard a encore pu contribuer à faire découvrir aux hommes de différens pays la maniere de traiter les métaux; du bois allumé auprès d'un filon qui aboutissoit à la surface de la terre, a pu faire naître en eux les premières idées de la *Métallurgie*; les sauvages du Canada n'ont point même aujourd'hui d'autre méthode pour se procurer du plomb; enfin, les richesses & la quantité des métaux pré-

cieux que l'histoire tant sacrée que profane dit avoir été possédées par des peuples différens , dans l'antiquité la plus reculée , prouve l'ancienneté des travaux de la *Métallurgie*.

Mais cet art semble en Europe avoir sur-tout été cultivé par les peuples septentrionaux , de qui les Allemands l'ont appris. C'est chez ces peuples que la *Métallurgie*, exercée depuis un grand nombre de siècles , a pris un degré de perfection dont les autres nations n'ont point encore pu approcher. Ces travaux étoient des suites nécessaires de la quantité de mines de toute espece que la Providence avoit placées dans ces pays , & il étoit naturel que l'on tâchât de mettre à profit les richesses que la terre renfermoit dans son sein. Le goût pour la *Métallurgie*, fondé sur les avantages qui en résultent , ne s'est point affoibli chez les Suédois & les Allemands ; loin de diminuer , il a pris des accroissemens continuels : on ne s'est point rebuté de voir les mines devenir moins riches ; au contraire , on a redoublé de soins , & l'on a cherché des moyens de les traiter avec plus d'exactitude & d'économie. La plupart des princes ont favorisé les entreprises de ce genre , & les ont regardées comme une branche essentielle du commerce de leurs états. Ces soins n'ont point été inutiles ; personne n'ignore les grands revenus que la maison électorale de Saxe tire depuis plusieurs siècles des mines de la Misnie ; on connoît aussi les produits considérables que les mines du Hartz fournissent à la maison de Brunswick. A l'égard des Suédois , on connoît à quel point la *Métallurgie* fleurit parmi eux ; encouragés par le gouvernement , assistés des conseils d'une académie que l'utilité de sa patrie occupe plus que les objets de spéculation , cet art prend de jour en jour un nouveau lustre en Suede , & tout le monde fait que les métaux sont la branche principale du commerce de ce royaume.

C'est aussi de ces pays que nous sont venues les premières notions de cet art. George Agricola peut être regardé comme le fondateur de la *Métallurgie*. Il naquit à Glaucha en Misnie en 1494 ; il se livra

avec beaucoup de succès à l'étude des lettres grecques & romaines. Après avoir étudié la médecine en Italie , il alla l'exercer avec succès à Joachimstahl , & ensuite à Chemnitz , lieux fameux par leurs mines & par les travaux de la *Métallurgie*. L'occasion qu'il eut d'examiner par lui-même ces travaux , & de contempler la nature dans ses ateliers souterrains , lui fit naître l'envie de tirer l'art des mines & de la *Métallurgie* des ténèbres & de la barbarie où ils avoient été ensevelis jusqu'à son temps. En effet , les Grecs , les Romains & les Arabes n'en avoient parlé que d'une façon très-confuse & fort peu instructive. Agricola entreprit de suppléer à ce défaut ; c'est ce qu'il fit en publiant les ouvrages suivans :

- 1°. *Bermannus, seu Diagoli de rebus fossilibus.*
- 2°. *De causis subterraneorum, libri IV.*
- 3°. *De naturâ eorum quæ effluunt ex terrâ, lib. IV.*
- 4°. *De naturâ fossilium, lib. X.*
- 5°. *De mensuris & ponderibus, lib. V.*
- 6°. *De re metallicâ, libri XII.*
- 7°. *De pretio metallorum & monetis, libri II.*
- 8°. *De restituendis ponderibus & mensuris, liber I.*
- 9°. *Commentariorum, libri VI.*

Il commença à publier quelques-uns de ces ouvrages en l'année 1530 ; les autres furent mis au jour successivement. C'est sur-tout dans son traité de *re metallicâ*, qu'Agricola décrit avec la plus grande précision & dans le plus grand détail , les différentes opérations de la *Métallurgie*. Cet ouvrage a toujours depuis été regardé comme le guide le plus sûr de ceux qui veulent s'appliquer à cet art. Il est vrai que depuis Agricola , plusieurs hommes habiles ont fait des découvertes importantes dans la *Métallurgie* ; mais il aura toujours le mérite d'avoir aplani la voie à ses successeurs , & d'avoir tiré cet art du chaos où il étoit plongé avant lui.

Parmi ceux qui ont suivi Agricola , le célèbre Beccher occupe un rang distingué. Son ouvrage qui a pour titre *Physica subterranea*, a jeté un très-grand jour sur la connoissance des métaux. Quant

à son traité de la *Métallurgie*, il doit être regardé comme un ouvrage imparfait & le fruit de sa jeunesse : il est rempli des idées des anciens alchimistes, & Stahl en a fait un commentaire en allemand, dans lequel il a fait sentir les fautes de Beccher, qu'il a rectifiées par-tout où il en étoit besoin.

C'est sur-tout à Stahl que la *Métallurgie* a les plus grandes obligations : il porta dans cet art son génie pénétrant & ses lumières dans la Chymie. Ce grand homme rendit raison des différens phénomènes que les métaux présentent dans les différentes opérations par lesquelles on les fait passer. Nous avons de lui un traité latin fort abrégé, mais excellent de *Métallurgie* ; on le trouve à la suite de ses opuscules : d'ailleurs son traité du soufre, son *Specimen Becherianum*, & son commentaire sur la *Métallurgie* de Beccher, sont des ouvrages qui jettent un grand jour sur cette matière.

Plusieurs autres auteurs allemands ont donné des ouvrages utiles sur la *Métallurgie*. Celui de M. de Lœhneis, publié en allemand en un vol. in-fol. sous le titre de *Bericht vom Bergwerck*, ou *Description des travaux des mines*, est un ouvrage estimable à plusieurs égards. On peut en dire autant de celui de Balthazar Rœssler, qui porte le titre latin de *Speculum Metallurgie politissimum*, quoique l'ouvrage soit allemand. Il parut à Dresde en 1700, en un volume in-fol.

Jean-Chrétien Orschall, inspecteur des mines & fonderies du Landgrave de Hesse, mérite d'occuper une place distinguée parmi les *Métallurgistes* ; on a de lui plusieurs traités de *Métallurgie* qui sont très-estimables ; savoir, *Ars fusoria fundamentalis & experimentalis* ; le *Traité des trois merveilles* ; une *nouvelle Méthode pour la liquidation du cuivre*, & pour faire la macération des mines : tous ces ouvrages qui originairement ont été publiés en allemand, sont actuellement traduits en français.

Emmanuel Swedenborg suédois, a publié en latin trois vol. in-fol. sous le titre d'*Opera mineralia* ; dans les deux derniers volumes, il a rassemblé toutes les dif-

férentes méthodes de traiter le cuivre & le fer : son ouvrage ne peut être regardé que comme une compilation faite sans choix.

L'ouvrage le plus complet que les modernes nous aient donné sur la *Métallurgie*, est celui de Christophe-André Schlutter ; il a paru en allemand sous le titre de *Grundelicher unterricht von hüttem wercken*, & fut imprimé in-fol. à Brunswick en 1738. Il est accompagné d'un très-grand nombre de planches qui représentent les différens fourneaux qui servent aux travaux de la *Métallurgie*. La traduction française de cet important ouvrage a été publiée par M. Hellot de l'académie royale des sciences de Paris, sous le titre de la *Fonte des mines en 2 vol. in-4°*. Cependant il seroit à souhaiter que l'auteur eût joint des explications chimiques à ses descriptions, & qu'il eût donné les raisons des différentes opérations dont il parle ; cela eût rendu son livre plus intéressant & plus utile.

M. C. E. Geller a publié en 1751 un traité élémentaire de *Métallurgie*, dont j'ai donné la traduction française sous le titre de *Chymie métallurgique*, en 2. vol. in-12. à Paris chez Briasson.

Outre les auteurs principaux dont on vient de parler, l'Allemagne & la Suede en ont produit beaucoup d'autres qui ont donné plusieurs excellens ouvrages sur la *Métallurgie*, ou sur quelques-unes de ses parties. Parmi ces auteurs, on doit donner une place distinguée à Lazare Ercker, qui a suivi de près Agricola. On a de lui un ouvrage allemand fort estimé, sous le titre de *Aula subterranea*. On doit aussi mettre au rang des *Métallurgistes* ceux qui ont écrit sur la *Docimastie*, tels que Fachs, Schindler, Kieseling, Crammer, &c. Plusieurs autres chymistes & naturalistes ont contribué à jeter un très-grand jour sur l'art de travailler les métaux : tels sont sur-tout Kunckel, le célèbre Henckel, & son disciple Zimmermann. Nous avons encore parmi les auteurs vivans des hommes habiles qui ont rendu & qui rendent encore de très-grands services à la *Métallurgie* ; tels-

font le célèbre M. Pott ; qui dans la *Lithogéonose* fournit une infinité de vues excellentes pour le traitement des mines ; MM. Marggraf, Lehmann, de l'académie des sciences de Berlin, méritent, ainsi que M. Brandt, de l'académie de Suede, une place distinguée parmi les Métallurgistes modernes. (—)

MÉTAMBA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre fort commun en Afrique dans les royaumes de Congo, d'Angola & de Loango. On en tire une liqueur fort agréable & très-douce, mais moins forte que l'espece de vin que l'on tire des palmiers. Le bois sert à différens usages, & ses feuilles servent à couvrir les maisons & à les défendre de la pluie ; on fait aussi une espece d'étoffe de ces feuilles, qui font la monnoie courante du pays.

MÉTAMORPHISTES, f. m. (*Hist. eccléf.*) secte d'hérétiques du xij siecle, auxquels on a donné ce nom, parce qu'ils prétendoient que le corps de Jesus-Christ lors de son ascension, a été changé & métamorphosé en Dieu. Ce sont les mêmes que les Luthériens ubiquitaires. Voyez UBIQUITAIRES. On les a aussi nommés *Transformateurs*.

MÉTAMORPHOSE, f. f. (*Mythol.*) espece de fable, où communément les hommes seuls sont admis ; car il s'agit ici d'un homme transformé en bête, en arbre, en fleuve, en montagne, en pierre, ou tout ce qu'il vous plaira ; cependant cette regle reçoit plus d'une exception. Dans la *métamorphose* de Pyrame & de Thisbé, le fruit d'un mûrier est changé de blanc en noir. Dans celle de Coronis & d'Apollon, un corbeau babillard éprouve le même changement.

Les *métamorphoses* sont fréquentes dans la Mythologie ; il y en a de deux sortes, les unes apparentes, les autres réelles. La *métamorphose* des dieux, telle que celle de Jupiter en taureau, celle de Minerve en vieille, n'est qu'apparente, parce que ces dieux ne conservoient pas la nouvelle forme qu'ils prenoient ; mais les *métamorphoses* de Coronis en corneille, d'Arachné en araignée, de Lycaon en loup, étoient réelles, c'est-à-dire que les personnes ainsi changées restoient dans la

nouvelle forme de leur transformation ; c'est ce que nous apprend Ovide, lui qui nous a donné le recueil le plus complet & le plus agréable des *métamorphoses* mythologiques.

Comme la *métamorphose* est plus bornée que l'apologue dans le choix de ses personnages, elle l'est aussi beaucoup plus dans son utilité ; mais elle a plusieurs agrémens qui lui sont propres : elle peut, quand elle veut, s'élever à la sublimité de l'épopée, & redescendre à la simplicité de l'apologue. Les figures hardies, les descriptions brillantes ne lui sont point du-tout étrangères ; elle finit même toujours essentiellement par un tableau fidele des circonstances d'un changement de nature.

Pour donner à la *métamorphose* une partie de l'utilité des fables, un de nos modernes pense qu'on pourroit mettre dans tous les changemens qu'on feindroit un certain rapport d'équité, c'est-à-dire que la transformation fût toujours ou la récompense de la vertu, ou la punition du crime. Il croit que l'observation de cette regle n'altérerait point les agrémens de la *métamorphose*, & qu'elle lui procureroit l'avantage d'être une fiction instructive. Il est du moins vrai qu'Ovide l'a quelquefois pratiquée, comme dans sa charmante *métamorphose* de Philémon & de Baucis, & dans celle du barbare Lycaon, tyran d'Arcadie. (D. J.)

MÉTANÆA, (*Géog. eccléf.*) mot grec qui signifie *pénitence* ; ce nom fut donné à un palais de l'empereur Justinien, qu'il changea en monastere. Il y mit une troupe de femmes de Constantinople, qui, par la faim & la misere, se devoient aux embrassemens de toutes sortes d'inconnus. Justinien délivra ces sortes de femmes de leur état honteux de prostitution, en les délivrant de la pauvreté. Il fit du palais qu'il avoit sur le bord du détroit des Dardanelles un lieu de *pénitence*, dans lequel il les enferma, & tâcha, dit Procope, par tous les agrémens d'une maison de retraite, de les consoler en quelque sorte de la privation des plaisirs. (D. J.)

MÉTANGISMONITES, f. m. plur.

hérétiques, ainsi nommés du mot grec ἀγγεῖον, qui veut dire *vaisseau*. Ils disoient que le verbe est dans son pere, comme un vaisseau dans un autre. On ne fait point qui fut l'auteur de cette secte. S. Augustin, *her.* 57. Castro, *her.* 6. Pratéole.

MÉTANOEA, (*Hist. de l'église grecq.*) cérémonie religieuse qui est d'usage dans l'Eglise grecque. *Métanoea* signifie de *profondes inclinations* du corps; elles consistent à se pancher fort bas, & à mettre la main contre terre avant que de se relever. C'est une sorte de pénitence des Chrétiens grecs, & leurs confesseurs leur en prescrivent toujours un certain nombre, quand ils leur donnent l'absolution. Cependant quoique le peuple regarde ces grandes inclinations du corps comme des devoirs essentiels, il condamne les genuflexions, & prétend qu'on ne doit adorer Dieu que debout. Lorsqu'il m'arrivoit, dit M. la Guilliere, de trouver à Mistra des Grecs qui me reprochoient la genuflexion comme une hérésie, je leur fermois la bouche avec le bon mot d'un ancien lacédémonien un peu paraphrasé. Un étranger qui étoit venu voir la ville de Sparte, s'étant tenu fort long-temps sur un pié, pour montrer qu'il étoit infatigable dans les exercices du corps, dit à un lacédémonien : « Tu ne tiendrois pas si long-temps sur un pié. Non pas moi, répondit le spartiate; mais il n'y a point d'oïson qui n'en fit autant. » (D. J.)

MÉTAPA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcanie. Polybe, *l. V. c. vij*, dit qu'elle étoit située sur le bord du lac Triconide. (D. J.)

MÉTAPHORE, f. f. (*Gram.*) « c'est dit M. du Marfais, une figure, par laquelle on transporte, pour ainsi dire, la signification propre d'un nom (j'aurois mieux dire d'un mot) à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit. Un mot pris dans un sens *métaphorique* perd sa signification propre, & en prend une nouvelle qui ne se présente à l'esprit que par la comparaison que l'on fait entre le sens pro-

pre de ce mot, & ce qu'on lui compare : par exemple, quand on dit que *le mensonge se pare souvent des couleurs de la vérité*; en cette phrase, *couleurs* n'a plus de signification propre & primitive; ce mot ne marque plus cette lumière modifiée qui nous fait voir les objets ou blancs, ou rouges, ou jaunes, &c. il signifie *les dehors, les apparences*; & cela par comparaison entre le sens propre de *couleurs* & les dehors que prend un homme qui nous en impose sous le masque de la sincérité. Les couleurs font connoître les objets sensibles, elles en font voir les dehors & les apparences; un homme qui ment, imite quelquefois si bien la contenance & le discours de celui qui ne ment pas, que lui trouvant le même dehors, & pour ainsi dire les mêmes couleurs, nous croyons qu'il nous dit la vérité : ainsi comme nous jugeons qu'un objet qui nous paroît blanc est blanc, de même nous sommes souvent la dupe d'une sincérité apparente; & dans le temps qu'un imposteur ne fait que prendre les dehors d'homme sincère, nous croyons qu'il nous parle sincèrement.

Quand on dit *la lumière de l'esprit*, ce mot, de *lumière* est pris *métaphoriquement*; car comme la lumière dans le sens propre nous fait voir les objets corporels, de même la faculté de connoître & d'apercevoir, éclaire l'esprit & le met en état de porter des jugemens sains. L'écriture-sainte emploie une *métaphore* quand elle appelle *aveuglement* l'obscurcissement de la raison humaine dans l'homme corrompu, en la considérant par rapport aux objets qui intéressent son salut. II. *Corinth. IV. 4. Apoc. III. 17.* C'est une *métaphore* analogue à celle des ténèbres, dont elle fait un usage si fréquent, pour exprimer la même idée. *Eph. IV. XVIII.*

La *métaphore* est donc une espèce de trope; le mot dont on se sert dans la *métaphore*, est pris dans un autre sens que dans le sens propre; *il est*, pour ainsi dire, dans une demeure empruntée, dit un ancien, Festus, *verbo metaphoram* :

» ce qui est commun & essentiel à tous  
» les tropes.

» De plus, il y a une forte de com-  
» paraison ou quelque rapport équivalent  
» entre le mot auquel on donne un sens  
» métaphorique, & l'objet à quoi on veut  
» l'appliquer: par exemple, quand on dit  
» d'un homme en colere, *c'est un lion*,  
» lion est pris alors dans un sens mé-  
» taphorique; on compare l'homme en co-  
» lere au lion, & voilà ce qui distingue  
» la métaphore des autres figures. »

[ Le P. Lami dit dans sa rhétorique, *liv. II. ch. iij.* que tous les tropes sont des métaphores; car, dit-il, ce mot qui est grec, signifie translation; & il ajoute que c'est par antonomase qu'on le donne exclusivement au trope dont il s'agit ici. C'est que sur la foi de tous les Rhéteurs, il tire le nom μεταφορά des racines μετά & φέρω en traduisant μετά par trans, en sorte que le mot grec μεταφορά est synonyme au mot latin *translatio*, comme Cicéron lui-même & Quintilien l'ou traduit; mais cette préposition pouvoit aussi-bien se rendre par *cum*, & le mot qui en est composé, par *collatio*, qui auroit très-bien exprimé le caractère propre du trope dont il est question, puisqu'il suppose toujours une comparaison mentale, & qu'il n'a de justesse qu'autant que la similitude paroît exacte. Pour rendre le discours plus coulant & plus élégant, dit M. Warburton (*Essai sur les hiéroglyphes, t. I. part. I. § 13.*), la similitude a produit la métaphore, qui n'est autre chose qu'une similitude en petit. Car les hommes étant aussi habitués qu'ils le sont aux objets matériels, ont toujours eu besoin d'images sensibles pour communiquer leurs idées abstraites.

La Métaphore, dit-il plus loin, (*part. II. § 35.*) est due évidemment à la grossièreté de la conception. . . Les premiers hommes étant simples, grossiers & plongés dans le sens, ne pouvoient exprimer leurs conceptions imparfaites des idées abstraites, & les opérations réfléchies de l'entendement qu'à l'aide des images sensibles, qui, au moyen de cette application, devenoient métaphores. Telle est l'origine véritable de l'expression figurée, & elle ne vient point, comme on le suppose ordinairement, du feu

d'une imagination poétique. Le style des Barbares de l'Amérique, quoiqu'ils soient d'une complexion très-froide & très-flegmatique, le démontre encore aujourd'hui. Voici ce qu'un savant missionnaire dit des Iroquois, qui habitent la partie septentrionale du continent. Les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un discours vif & concis. Leur style est cependant figuré & tout métaphorique. (*Mœurs des sauv. amé-ric. par le P. Lafiteau, t. I. p. 480.*) Leur flegme a bien pu rendre leur style concis, mais il n'a pas pu en retrancher les figures. . . Mais pourquoi aller chercher si loin des exemples? Quiconque voudra seulement faire attention à ce qui échappe généralement aux réflexions des hommes, parce qu'il est trop ordinaire, peut observer que le peuple est presque toujours porté à parler en figures. ]

» En effet, disoit M. du Marfais,  
» (*Trop. part. I. art. j.*) je suis persuadé  
» qu'il se fait plus de figures un jour de  
» marché à la Halle, qu'il ne s'en fait en  
» plusieurs jours d'assemblées académi-  
» ques. »

[ Il est vrai, continue M. Warburton, que quand cette disposition rencontre une imagination ardente qui a été cultivée par l'exercice & la méditation, & qui se plaît à peindre des images vives & fortes, la métaphore est bientôt ornée de toutes les fleurs de l'esprit. Car l'esprit consiste à employer des images énergiques & métaphoriques en se servant d'allusions extraordinaires, quoique justes. ]

» Il y a cette différence, reprend M.  
» du Marfais, entre la métaphore & la  
» comparaison, que dans la comparaison  
» on se sert de termes qui font connoître  
» que l'on compare une chose à une autre;  
» par exemple, si l'on dit d'un homme  
» en colere qu'il est comme un lion, c'est  
» une comparaison; mais quand on dit  
» simplement, *c'est un lion*, la compa-  
» raison n'est alors que dans l'esprit & non  
» dans les termes, c'est une métaphore. »  
[ *Eoque distat, quod illa (la similitude) comparatur rei quam volumus exprimere; hæc (la métaphore) pro ipsâ re dicitur. Quint. Inst. VIII. 6. de Tropis.* ]

» Mesurer, dans le sens propre, c'est  
» juger

» juger d'une quantité inconnue par une  
 » quantité connue , soit par le secours du  
 » compas , de la regle , ou de quelque  
 » autre instrument , qu'on appelle *me-*  
 » *sure*. Ceux qui prennent bien toutes  
 » leurs précautions pour arriver à leurs  
 » fins , sont comparés à ceux qui mesu-  
 » rent quelque quantité ; ainsi on dit par  
 » *métaphore* qu'ils ont bien pris leurs mesu-  
 » res. Par la même raison , on dit que les  
 » personnes d'une condition médiocre ne  
 » doivent pas se mesurer avec les grands ,  
 » c'est-à-dire vivre comme les grands , se  
 » comparer à eux , comme on compare  
 » une mesure avec ce qu'on veut mesurer.  
 » On doit mesurer sa dépense à son revenu ,  
 » c'est-à-dire qu'il faut régler sa dépense  
 » sur son revenu ; la quantité du revenu  
 » doit être comme la mesure de la quan-  
 » tité de la dépense.

» Comme une clé ouvre la porte d'un  
 » appartement & nous en donne l'en-  
 » trée , de même il y a des connoissances  
 » préliminaires qui ouvrent , pour ainsi  
 » dire , l'entrée aux sciences plus profon-  
 » des : ces connoissances ou principes sont  
 » appelés *clés* par *métaphore* ; la gram-  
 » maire est la *clé* des sciences ; la logi-  
 » que est la *clé* de la philosophie. On dit  
 » aussi d'une ville fortifiée qui est sur une  
 » frontière , qu'elle est la *clé* du royaume  
 » me , c'est-à-dire que l'ennemi qui se  
 » rendroit maître de cette ville , seroit à  
 » portée d'entrer ensuite avec moins de  
 » peine dans le royaume dont on parle.  
 » Par la même raison , l'on donne le nom  
 » de *clé* , en terme de musique , à cer-  
 » taines marques ou caractères que l'on  
 » met au commencement des lignes de  
 » musique : ces marques font connoître le  
 » nom que l'on doit donner aux notes ;  
 » elles donnent , pour ainsi dire , l'entrée  
 » du chant.

» Quand les *métaphores* sont régulières ,  
 » il n'est pas difficile de trouver le rapport  
 » de comparaison. La *métaphore* est donc  
 » aussi étendue que la comparaison ; &  
 » lorsque la comparaison ne seroit pas juste  
 » ou seroit trop recherchée , la *métaphore*  
 » ne seroit pas régulière.

» Nous avons déjà remarqué que les  
 » langues n'ont pas autant de mots que

Tome XXI.

» nous avons d'idées ; cette difette de  
 » mots a donné lieu à plusieurs *méta-*  
 » *phores* : par exemple , le cœur tendre ,  
 » le cœur dur , un rayon de miel , les  
 » rayons d'une roue , &c. L'imagination  
 » vient , pour ainsi dire , au secours de  
 » cette difette ; elle supplée par les ima-  
 » ges & les idées accessoires aux mots  
 » que la langue ne peut lui fournir : & il  
 » arrive même , comme nous l'avons déjà  
 » dit , que ces images & ces idées accessoi-  
 » res occupent l'esprit plus agréablement  
 » que si l'on se servoit des mots propres , &  
 » qu'elles rendent le discours plus énergi-  
 » que : par exemple , quand on dit d'un  
 » homme endormi qu'il est enseveli dans  
 » le sommeil , cette *métaphore* dit plus que  
 » si l'on disoit simplement qu'il dort.  
 » Les Grecs surprirent Troie ensevelie dans  
 » le vin & dans le sommeil , ( *invadunt*  
 » *urbem somno vinoque sepultam* , *Æn.*  
 » *II. 265.* ) Remarquez 1°. que dans  
 » cet exemple *sepultam* a un sens tout  
 » nouveau & différent du sens propre.  
 » 2°. *Sepultam* n'a ce nouveau sens que  
 » parce qu'il est joint à *sommo vinoque* ,  
 » avec lesquels il ne sauroit être uni dans  
 » le sens propre ; car ce n'est que par une  
 » nouvelle union des termes que les mots  
 » se donnent le sens *métaphorique*. *Lumi-*  
 » *miere* n'est uni dans le sens propre qu'a-  
 » vec le feu , le soleil & les autres objets  
 » lumineux ; celui qui le premier a uni  
 » *lumiere* à *esprit* , a donné à *lumiere* un  
 » sens *métaphorique* , & en a fait un mot  
 » nouveau par ce nouveau sens. Je vou-  
 » drois que l'on pût donner cette interpré-  
 » tation à ces paroles d'Horace : (*art poét.*  
 » 47.)

» *Dixeris egregiè , notum si callida verbum*

» *Reddiderit junctura novum.*

» La *métaphore* est très-ordinaire ; en  
 » voici encore quelques exemples. On dit  
 » dans le sens propre , *s'enivrer de quelque*  
 » *liqueur* , & l'on dit par *métaphore* , *s'en-*  
 » *ivrer de plaisirs* ; la bonne fortune *enivre*  
 » les sots , c'est-à-dire qu'elle leur fait per-  
 » dre la raison , & leur fait oublier leur  
 » premier état.

» Ne vous enivrez point des éloges flatteurs

» Que vous donne un amas de vains admirateurs.

Boil. *Art poét. ch. iv.*

V V V V

» Le peuple qui jamais n'a connu la prudence,  
 » S'environoit follement de sa vaine espérance.

Henriade, ch. vij.

» Donner un frein à ses passions, c'est-  
 » à-dire n'en pas suivre tous les mouve-  
 » mens, les modérer, les retenir comme  
 » on retient un cheval avec le frein, qui  
 » est un morceau de fer qu'on met dans la  
 » bouche d'un cheval.

» Mézeraï, parlant de l'hérésie, dit  
 » qu'il étoit nécessaire d'arracher cette  
 » zizanie, (abrégé de l'hist. de Fr.  
 » François II.) c'est-à-dire, cette semence  
 » de division; zizanie est-là dans un sens  
 » métaphorique: c'est un mot grec Ζίζανιον,  
 » lolium, qui veut dire ivraie, mauvaise  
 » herbe qui croît parmi les blés & qui  
 » leur est nuisible. Zizanie n'est point en  
 » usage au propre, mais il se dit par mé-  
 » taphore pour discorde, méfintelligence,  
 » division; semer la zizanie dans une fa-  
 » mille.

» *Materia* (matière) se dit dans le sens  
 » propre de la substance étendue, considé-  
 » rée comme principe de tous les corps;  
 » ensuite on a appelé *matiere* par imita-  
 » tion & par métaphore ce qui est le sujet,  
 » l'argument, le theme d'un discours, d'un  
 » poème ou de quelqu'autre ouvrage d'es-  
 » prit. Le prologue du I. liv. de Phedre  
 » commence ainsi:

» *Æsopus autor, quam materiam reperit,*

» *Hanc ego polivi versibus senariis;*

» j'ai polie la matière, c'est-à-dire, j'ai donné  
 » l'agrément de la poésie aux fables qu'E-  
 » sope a inventées avant moi.

» Cette maison est bien riante, c'est-à-  
 » dire, elle inspire la gaieté comme les  
 » personnes qui rient. La fleur de la jeu-  
 » nesse, le feu de l'amour, l'aveuglement  
 » de l'esprit, le fil d'un discours, le fil des  
 » affaires.

» C'est par métaphore que les différen-  
 » tes classes ou considérations auxquelles  
 » se réduit tout ce qu'on peut dire d'un  
 » sujet, sont appelées *lieux communs* en  
 » rhétorique & en logique, *loci commu-  
 » nes*. Le genre, l'espece, la cause, les  
 » effets, &c. sont des *lieux communs*,  
 » c'est-à-dire que ce sont comme autant  
 » de cellules où tout le monde peut aller  
 » prendre, pour ainsi dire, la matière

» d'un discours & des argumens sur tou-  
 » tes fortes de sujets. L'attention que l'on  
 » fait sur ces différentes classes, réveille  
 » des pensées que l'on n'auroit peut-être  
 » pas sans ce secours. Quoique ces *lieux  
 » communs* ne soient pas d'un grand usage  
 » dans la pratique, il n'est pourtant pas  
 » inutile de les connoître; on en peut  
 » faire usage pour réduire un discours à  
 » certains chefs, mais ce qu'on peut dire  
 » pour & contre sur ce point n'est pas de  
 » mon sujet. On appelle aussi en Théologie  
 » par métaphore, *loci theologici*, les diffé-  
 » rentes sources où les théologiens puisent  
 » leurs argumens. Telles sont l'Écriture-  
 » sainte, la tradition contenue dans les  
 » écrits des SS. peres, des conciles, &c.  
 » En terme de Chymie, *regne* se dit par  
 » métaphore, de chacune des trois classes  
 » sous lesquelles les Chymistes rangent les  
 » êtres naturels. 1°. Sous le *regne animal*,  
 » ils comprennent les animaux. 2°. Sous  
 » le *regne végétal*, les végétaux, c'est-à-  
 » dire ce qui croît, ce qui produit, comme  
 » les arbres & les plantes. 3°. Sous le  
 » *regne minéral*, ils comprennent tout ce  
 » qui vient dans les mines.

» On dit aussi par métaphore que *la  
 » Géographie & la Chronologie sont les  
 » deux yeux de l'histoire*. On personnifie  
 » l'histoire, & on dit que la géographie  
 » & la chronologie sont, à l'égard de  
 » l'histoire, ce que les yeux sont à l'égard  
 » d'une personne vivante; par l'une elle  
 » voit, pour ainsi dire, les lieux, & par  
 » l'autre les temps; c'est-à-dire qu'un his-  
 » torien doit s'appliquer à faire connoître  
 » les lieux & les temps dans lesquels se sont  
 » passés les faits dont il décrit l'histoire.

» Les mots primitifs d'où les autres  
 » sont dérivés ou dont ils sont composés,  
 » sont appelés *racines* par métaphore: il  
 » y a des dictionnaires où les mots sont  
 » rangés par *racines*. On dit aussi par mé-  
 » taphore, parlant des vices ou des ver-  
 » tus, *jeter de profondes racines*, pour  
 » dire s'affermir.

» *Calus*, dureté, durillon, en latin  
 » *callum*, se prend souvent dans un sens  
 » métaphorique; *labor quasi callum quod-  
 » dam obducit dolori*, dit Cicéron, *Tusc.  
 » II. n. 15. seu 36*; le travail fait comme

» une espèce de *calus* à la douleur, c'est-  
 » à-dire que le travail nous rend moins  
 » sensibles à la douleur ; & au troisieme  
 » livre des *Tusculanes*, n. 22. *scct.* 53,  
 » il s'exprime de cette sorte : *Magis me*  
 » *moverant Corinthi subito adspectu parie-*  
 » *tinae, quam ipsos Corinthios, quorum*  
 » *animis diuturna cogitatio callum vetus-*  
 » *tatis obduxerat* ; je fus plus touché de  
 » voir tout-d'un-coup les murailles rui-  
 » nées de Corinthe, que ne l'étoient les  
 » Corinthiens mêmes, auxquels l'habi-  
 » tude de voir tous les jours depuis long-  
 » temps leurs murailles abattues, avoit  
 » apporté le *calus* de l'ancienneté, c'est-  
 » à-dire que les Corinthiens, accoutu-  
 » més à voir leurs murailles ruinées, n'é-  
 » toient plus touchés de ce malheur. C'est  
 » ainsi que *callere*, qui dans le sens propre  
 » veut dire *avoir des durillons*, être en-  
 » *durci*, signifie ensuite par extension  
 » & par *métaphore*, *savoir bien, connoître*  
 » *parfaitement*, en sorte qu'il se soit fait  
 » comme un *calus* dans l'esprit par rap-  
 » port à quelque connoissance. *Quo pacto*  
 » *id fieri soleat calleo*, ( *Ter. Heaut.*  
 » *act. III. sc. ij. v. 37.* ) la maniere dont  
 » cela se fait, a fait un *calus* dans mon  
 » esprit ; j'ai médité sur cela, je fais à  
 » merveille comment cela se fait ; je suis  
 » maître passé, dit madame Dacier. *Illius*  
 » *sensum calleo* ( *id. Adelph. act. IV. sc.*  
 » *j. v. 17.* ) j'ai étudié son humeur, je  
 » suis accoutumé à ses manieres, je fais  
 » le prendre comme il faut.

» *Vue* se dit au propre de la faculté de  
 » voir, & par extension de la maniere  
 » de regarder les objets : ensuite on donne  
 » par *métaphore* le nom de *vue* aux pen-  
 » sées, aux projets, aux desseins, *avoir*  
 » *de grandes vues*, *perdre de vue une en-*  
 » *treprise*, n'y plus penser.

» *Goût* se dit au propre du sens par le-  
 » quel nous recevons les impressions des  
 » saveurs. La langue est l'organe du *goût*.  
 » *Avoir le goût dépravé*, c'est-à-dire trou-  
 » ver bon ce que communément les au-  
 » tres trouvent mauvais, & trouver mau-  
 » vais ce que les autres trouvent bon.  
 » Ensuite on se sert du terme de *goût* par  
 » *métaphore*, pour marquer le sentiment  
 » intérieur dont l'esprit est affecté à l'oc-

» casion de quelque ouvrage de la nature  
 » ou de l'art. L'ouvrage plaît ou déplaît,  
 » on l'approuve ou on le désapprouve,  
 » c'est le cerveau qui est l'organe de ce  
 » goût-là. *Le goût de Paris s'est trouvé*  
 » *conforme au goût d'Athènes*, dit Ra-  
 » cine dans sa préface d'*Iphigénie*, c'est-  
 » à-dire, comme il le dit lui-même,  
 » que les spectateurs ont été émus à Paris  
 » des mêmes choses qui ont mis autre-  
 » fois en larmes le plus savant peuple de  
 » la Grece. Il en est du *goût* pris dans le  
 » sens figuré, comme du *goût* pris dans  
 » le sens propre.

» Les viandes plaisent ou déplaisent au  
 » *goût*, sans qu'on soit obligé de dire  
 » pourquoi ; un ouvrage d'esprit, une pen-  
 » sée, une expression plaît ou déplaît,  
 » sans que nous soyons obligés de péné-  
 » trer la raison du sentiment dont nous  
 » sommes affectés.

» Pour se bien connoître en mets &  
 » avoir un *goût* sûr, il faut deux choses ;  
 » 1<sup>o</sup>. un organe délicat ; 2<sup>o</sup>. de l'expé-  
 » rience, s'être trouvé souvent dans les  
 » bonnes tables, &c. on est alors plus en  
 » état de dire pourquoi un mets est bon  
 » ou mauvais. Pour être connoisseur en  
 » ouvrages d'esprit, il faut un bon juge-  
 » ment, c'est un effet de la nature ;  
 » cela dépend de la disposition des orga-  
 » nes, il faut encore avoir fait des obser-  
 » vations sur ce qui plaît ou sur ce qui dé-  
 » plaît ; il faut avoir su allier l'étude &  
 » la méditation avec le commerce des  
 » personnes éclairées, alors on est en état  
 » de rendre raison des regles & du *goût*.

» Les viandes & les assaisonnemens  
 » qui plaisent aux uns, déplaisent aux  
 » autres ; c'est un effet de la différente  
 » constitution des organes du *goût* : il y  
 » a cependant sur ce point un *goût* général  
 » auquel il faut avoir égard, c'est-à-dire  
 » qu'il y a des viandes & des mets qui sont  
 » plus généralement au *goût* des personnes  
 » délicates. Il en est de même des ouvra-  
 » ges d'esprit : un auteur ne doit pas se  
 » flatter d'attirer à lui tous les suffrages,  
 » mais il doit se conformer au *goût* général  
 » des personnes éclairées qui sont au fait.

» Le *goût*, par rapport aux viandes,  
 » dépend beaucoup de l'habitude & de

» l'éducation : il en est de même du goût  
 » de l'esprit ; les idées exemplaires que  
 » nous avons reçues dans notre jeunesse ,  
 » nous servent de règle dans un âge plus  
 » avancé ; telle est la force de l'éducation ,  
 » de l'habitude & du préjugé. Les organes  
 » accoutumés à une telle impression , en  
 » sont flattés de telle sorte , qu'une im-  
 » pression différente ou contraire les  
 » afflige : ainsi , malgré l'examen & les  
 » discussions , nous continuons souvent  
 » à admirer ce qu'on nous a fait admirer  
 » dans les premières années de notre vie ;  
 » & de-là peut-être les deux partis , l'un  
 » des anciens & l'autre des modernes. »

[ J'ai quelquefois oui reprocher à M.  
 du Marçais d'être un peu prolix ; & j'a-  
 voue qu'il étoit possible , par exemple ,  
 de donner moins d'exemples de la *méta-*  
*phore* , & de les développer avec moins  
 d'étendue : mais qui est-ce qui ne porte  
 point envie à une si heureuse prolixité ?  
 L'auteur d'un dictionnaire de langues ne  
 peut pas lire cet article de la *métaphore* sans  
 être frappé de l'exactitude étonnante de  
 notre grammairien , à distinguer le sens  
 propre du sens figuré , & à assigner dans  
 l'un le fondement de l'autre : & s'il le  
 prend pour modèle , croit-on que le dic-  
 tionnaire qui sortira de ses mains , ne vau-  
 dra pas bien la foule de ceux dont on ac-  
 cable nos jeunes étudiants sans les éclairer ?  
 D'autre part , l'excellente digression que  
 nous venons de voir sur le goût n'est-elle  
 pas une preuve des précautions qu'il faut  
 prendre de bonne heure pour former celui  
 de la jeunesse ? N'indique-t-elle pas même  
 ces précautions ? Et un instituteur , un  
 père de famille , qui met beaucoup au  
 dessus du goût littéraire des choses qui  
 lui sont en effet préférables , l'honneur ,  
 la probité , la religion , verra-t-il froids-  
 ment les attentions qu'exige la culture  
 de l'esprit , sans conclure que la formation  
 du cœur en exige encore de plus grandes ,  
 de plus suivies , de plus scrupuleuses ? Je  
 reviens à ce que notre philosophe a encore  
 à nous dire sur la *métaphore*. ]

» *Remarques sur le mauvais usage des*  
 » *métaphores*. Les *métaphores* sont défec-  
 » tueuses , 1<sup>o</sup>. quand elles sont tirées des  
 » sujets bas. Le P. de Colonia reproche à

» Tertullien d'avoir dit que le déluge uni-  
 » versel fut la lessive de la nature : *Ignobi-*  
 » *litatis vitio laborare videtur celebris illa*  
 » *Tertulliani metaphora , quâ diluvium*  
 » *appellat naturæ generale lixivium. De*  
 » *arte rhet.*

» 2<sup>o</sup>. Quand elles sont forcées , prises  
 » de loin , & que le rapport n'est point  
 » assez naturel , ni la comparaison assez  
 » sensible ; comme quand Théophile a  
 » dit : *Je baignerai mes mains dans les on-*  
 » *des de tes cheveux* : & dans un autre en-  
 » droit il dit que *la charrue écorche la*  
 » *plaine*. Théophile , dit M. de Bruyère ,  
 » ( *Caract. chap. j. des ouvrages de l'es-*  
 » *prit* ) charge ses descriptions , s'ape-  
 » fantit sur les détails ; il exagère , il  
 » passe le vrai dans la nature , il en fait  
 » le roman. On peut rapporter à la même  
 » espèce les *métaphores* qui sont tirées de  
 » sujets peu connus.

» 3<sup>o</sup>. Il faut aussi avoir égard aux con-  
 » venances des différens styles ; il y a des  
 » *métaphores* qui conviennent au style poé-  
 » tique , qui seroient déplacées dans le  
 » style oratoire. Boileau a dit , *ode sur la*  
 » *prise de Namur* :

*Accourez , troupe savante ;*  
*Des sons que ma lyre enfante*  
*Ces arbres sont réjouis.*

» On ne diroit pas en prose qu'une *lyre*  
 » *enfante des sons*. Cette observation a lieu  
 » aussi à l'égard des autres tropes : par  
 » exemple , *lumen* dans le sens propre ,  
 » signifie *lumière*. Les poètes latins ont  
 » donné ce nom à l'œil par métonymie ,  
 » Voyez MÉTONYMIE. Les yeux sont  
 » l'organe de la lumière , & sont , pour  
 » ainsi dire , le flambeau de notre corps.  
 » *Lucerna corporis tui est oculus tuus*. Luc,  
 » *xj. 34*. Un jeune garçon fort aimable  
 » étoit borgne ; il avoit une sœur fort  
 » belle qui avoit le même défaut : on leur  
 » appliqua ce distique , qui fut fait à une  
 » autre occasion sous le regne de Philippe  
 » II , roi d'Espagne :

» *Parve puer , lumen quod habes concede sorori ;*  
 » *Sic tu cæcus Amor , sic erit illa Venus.*

» où vous voyez que *lumen* signifie l'œil.

» Il n'y a rien de si ordinaire dans les  
 » poètes latins que de trouver *lumina* pour  
 » les yeux ; mais ce mot ne se prend point  
 » en ce sens dans la prose.

» 4°. On peut quelquefois adoucir une  
 » métaphore en la changeant en comparai-  
 » son, ou bien en ajoutant quelque cor-  
 » rectif : par exemple, en disant *pour ainsi*  
 » dire, *si l'on peut parler ainsi*, &c. *L'art*  
 » doit être, *pour ainsi dire*, enté sur la  
 » nature ; la nature soutient l'art & lui  
 » sert de base, & l'art embellit & perfec-  
 » tionne la nature.

» 5°. Lorsqu'il y a plusieurs métaphores  
 » de suite, il n'est pas toujours nécessaire  
 » qu'elles soient tirées exactement du  
 » même sujet, comme on vient de le voir  
 » dans l'exemple précédent : enté est pris  
 » de la culture des arbres ; soutient, base  
 » sont pris de l'Architecture : mais il ne  
 » faut pas qu'on les prenne des sujets op-  
 » posés, ni que les termes métaphoriques,  
 » dont l'un est dit de l'autre, excitent des  
 » idées qui ne puissent point être liées,  
 » comme si l'on disoit d'un orateur, *c'est*  
 » un torrent qui s'allume, au lieu de dire  
 » *c'est un torrent qui entraîne*. On a repro-  
 » ché à Malherbe d'avoir dit, *liv. II.*  
 » voyez les observ. de Ménage sur les poé-  
 » sies de Malherbe,

» Prends ta foudre, Louis, & va comme un lion.

» Il falloit plutôt dire, *comme Jupiter.*  
 » Dans les premières éditions du Cid,  
 » Chimene disoit, *act. III. sc. 4.*

*Malgré des feux si beaux qui rompent ma colere.*

» Feux & rompent ne vont point ensem-  
 » ble : c'est une observation de l'académie  
 » sur les vers du Cid. Dans les éditions sui-  
 » vantes on a mis *troublent* au lieu de *rom-*  
 » pent ; je ne fais si cette correction ré-  
 » pare la première faute.

» *Ecorce*, dans le sens propre, est la  
 » partie extérieure des arbres & des  
 » fruits, c'est leur couverture : ce mot  
 » se dit fort bien dans un sens métapho-  
 » rique pour marquer les dehors, l'appar-  
 » rence des choses. Ainsi l'on dit que les  
 » ignorans s'arrêtent à l'écorce, qu'ils s'at-  
 » tachent, qu'ils s'amusent à l'écorce. Re-  
 » marquez que tous ces verbes s'arrêtent,  
 » s'attachent, s'amusent, conviennent fort

» bien avec l'écorce pris au propre ; mais  
 » vous ne diriez pas au propre, *fondre*  
 » l'écorce ; *fondre* se dit de la glace ou du  
 » métal : vous ne devez donc pas dire au  
 » figuré *fondre l'écorce*. J'avoue que cette  
 » expression me paroît trop hardie dans  
 » une ode de Rousseau, *l. III. ode 6.* Pour  
 » dire que l'hiver est passé & que les glaces  
 » sont fondues, il s'exprime de cette sorte :

*L'hiver qui si long-tems a fait blanchir nos plaines,  
 N'enchaîne plus le cours des paisibles ruisseaux ;  
 Et les jeunes zéphirs, de leurs chaudes haleines,  
 Ont fondu l'écorce des eaux.*

» 6°. Chaque langue a des métaphores  
 » particulières qui ne sont point en usage  
 » dans les autres langues : par exemple,  
 » les Latins disoient d'une armée, *dex-*  
 » trum & *sinistrum cornu* ; & nous disons,  
 » *l'aile droite & l'aile gauche.*

» Il est si vrai que chaque langue a ses  
 » métaphores propres & consacrées par  
 » l'usage, que si vous en changez les ter-  
 » mes par les équivalens même qui en  
 » approchent le plus, vous vous rendez  
 » ridicule. Un étranger qui depuis devenu  
 » un de nos citoyens, s'est rendu célèbre  
 » par ses ouvrages, écrivant dans les  
 » premiers temps de son arrivée en France  
 » à son protecteur, lui disoit : *Monsei-*  
 » gneur, vous avez pour moi des boyaux de  
 » pere ; il vouloit dire *des entrailles.*

» On dit *mettre la lumière sous le boîs-*  
 » seau, pour dire cacher ses talens, les  
 » rendre inutiles. L'auteur du poëme de  
 » la Madeleine, *liv. VII. pag. 117*, ne  
 » devoit donc pas dire, *mettre le flam-*  
 » beau sous le nid. »

[ Qu'il me soit permis d'ajouter à ces  
 six remarques un septième principe que je  
 trouve dans Quintilien, *inst. VIII. vj.*  
 c'est que l'on donne à un mot un sens mé-  
 taphorique, ou par nécessité, quand on  
 manque de terme propre, ou par une  
 raison de préférence, pour présenter une  
 idée avec plus d'énergie ou avec plus de  
 décence : toute métaphore qui n'est pas  
 fondée sur l'une de ces considérations,  
 est déplacée. *Id facimus, aut quia necessè*  
*est, aut quia significantius, aut quia de-*  
*centius : ubi nihil horum præstabit, quod*  
*transfertur, improprium erit.*

Mais la *métaphore* assujettie aux loix que la raison & l'usage de chaque langue lui prescrivent, est non seulement le plus beau & le plus usité des tropes, c'en est le plus utile : il rend le discours plus abondant par la facilité des changemens & des emprunts, & il prévient la plus grande de toutes les difficultés, en désignant chaque chose par une dénomination caractéristique. *Copiam quoque sermonis auget permutando, aut mutuando quod non habet; quodque difficillimum est, præstat ne ulli rei nomen deesse videatur.* Quintil. *inst.* VIII. *vj.* Ajoutez à cela que le propre des *métaphores*, pour employer les termes de la traduction de M. l'abbé Colin, « est d'a- » giter l'esprit, de le transporter tout » d'un coup d'un objet à un autre; de le » presser, de comparer soudainement les » deux idées qu'elles présentent, & de » lui causer par les vives & promptes émo- » tions un plaisir inexprimable. » *Ex propter similitudinem transferunt animos & referunt, ac movent huc & illuc; qui motus cogitationis, celeriter agitated, per se ipse delectat.* Cicer. *orat. n. xxxjx.* seu 134. & dans la *traduct.* de l'abbé Colin, *ch. xjx.* » La *métaphore*, dit le P. Bou- » hours, *man. de bien penser, dialogue 2.* » est de sa nature une source d'agrémens; » & rien ne flatte peut-être plus l'esprit » que la représentation d'un objet sous » une image étrangère. Nous aimons, » suivant la remarque d'Aristote, à voir » une chose dans une autre : & ce qui ne » frappe pas de soi-même, surprend dans » un habit étranger & sous un masque. » C'est la note du traducteur sur le texte que l'on vient de voir. ] ( *B. E. R. M.* )

MÉTAPHYSIQUE, subst. f. c'est la science des raisons des choses. Tout a sa *métaphysique* & sa pratique : la pratique, sans la raison de la pratique, & la raison sans l'exercice, ne forment qu'une science imparfaite. Interrogez un peintre, un poète, un musicien, un géometre, & vous le forcerez à rendre compte de ses opérations, c'est-à-dire à en venir à la *métaphysique* de son art. Quand on borne l'objet de la *métaphysique* à des considérations vuides & abstraites sur le temps, l'espace, la matière, l'esprit, c'est une

science méprisable; mais quand on la considère sous son vrai point de vue, c'est autre chose. Il n'y a guere que ceux qui n'ont pas assez de pénétration qui en disent du mal.

MÉTAPLASME, f. m. μεταπλασις, *transformatio*, du verbe μεταπλάσσω, *transformo*; c'est le nom général que l'on donne en Grammaire aux figures de diction, c'est-à-dire aux diverses altérations qui arrivent dans le matériel des mots; de même que l'on donne le nom général de *tropes* aux divers changemens qui arrivent au sens propre des mots.

Le *métaplasme* ne pouvant tomber que sur les lettres ou les syllabes dont les mots sont composés, ne peut s'y trouver que par addition, par soustraction ou par immutation.

Le *métaplasme* par augmentation se fait ou au commencement, ou au milieu, ou à la fin du mot; d'où résultent trois figures différentes, la *prothese*, l'*épenthese* & la *paragoge*.

On rapporte encore au *métaplasme* par augmentation, la *diérese* qui fait deux syllabes d'une seule diphtongue : ce qui est une augmentation, non de lettres, mais de syllabes. Voyez PROTHESE, ÉPENTHESE, PARAGOGE, DIÉRESE.

Le *métaplasme* par soustraction produit de même trois figures différentes, qui sont l'*aphérese*, la *syncope* & l'*apocope*, selon que la soustraction se fait au commencement, au milieu, ou à la fin des mots; mais il se fait aussi soustraction dans le nombre des syllabes, sans diminution au nombre des lettres, lorsque deux voyelles qui se prononçoient séparément, sont unies en une diphtongue, c'est la *synérese*. Voyez APHÉRESE, SYNCOPE, APOCOPE & SYNE'RESE. Voyez aussi CRASE & SYNALEPHE, mots presque synonymes à *synérese*.

Le *métaplasme* par immutation donne deux différentes figures, l'*antithese*, quand une lettre est mise pour une autre, comme *olli* pour *illi*; & la *métathese*, quand l'ordre des lettres est transposé, comme *Hanovre* pour *Hanover*. Voyez ANTI-THÈSE & MÉTATHÈSE.

Voici toutes les espèces de *métaplasme*

allez bien caractérisées dans les fix vers techniques suivans :

*Prosthesis apponit capiti ; sed aphæresis aufert :*  
*synropa de medio tollit ; sed epenthesis addit :*  
*Abstrahit apocope fini ; sed dat paragoge :*  
*Constringit crasis ; distracta dicereffis effert :*  
*Antithesin mutata dabit tibi littera ; verum*  
*Littera si legitur transposita ; metathesis extat.*

Rien de plus important dans les recherches étymologiques que d'avoir bien présentées à l'esprit toutes les différentes espèces de *métaplasme*, non peut-être qu'il faille s'en contenter pour établir une origine, mais parce qu'elles contribuent beaucoup à confirmer celles qui portent sur les principaux fondemens, quand il n'est plus question que d'expliquer les différences matérielles du mot primitif & du dérivé. (B. E. R. M.)

**METAPONTE**, *Metapontum*, ou *Metapontium*, (Géog. anc.) ville d'Italie dans la grande Grèce, sur le golfe de Lucanie, aujourd'hui Tarente. Elle fut bâtie par les Pyliens & par Nestor leur chef, au retour de la guerre de Troie. Pythagore s'y retira de Crotona, & y finit ses jours. Hipparque l'astronome y dressa ses tables. Quelques géographes veulent que ce soit à présent *Felicio* dans la Calabre ultérieure ; d'autres pensent que c'est *Trébigazze* : enfin d'autres prétendent que c'est *Torré di Mare*. (D. J.)

**MÉTAPTOSE**, f. f. (Gramm.) de *μεταπιπτω*, changer en pis ou en mieux, signifie le *changement* d'une maladie en une autre, soit en pis, soit en mieux. On l'appelle *diadoche*, lorsque le changement se fait en mieux, & par le transport de la matière morbifique d'une partie noble dans une autre qui l'est moins ; ou *métastase*, quand le changement se fait en pis, & que la matière morbifique passe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant.

**MÉTARCHA**, (*Musiq. des anc.*) troisième partie du mode des cithares, suivant Terpandre : la *metarcha* suivoit l'*eparcheia*. V. *EPARCHEIA*, (*Musiq. des anc.*) (F. D. C.)

**MÉTARY**, f. f. (*Saline.*) ouvrière

occupée dans les fontaines salantes à détrempier le sel en grain avec de la muire, voyez **MUIRE**, à en remplir une écuelle ou moule de bois, & à la présenter à la *fassari*. Voy. **FASSARI & SALANTES FONTAINES**.

**METASTASE**, f. f. (*Méd.*) Ce mot est entièrement grec (*μεταστασι*) dérivé & formé de *μετατιθημι*, qui signifie *transporter, changer de place*. Il désigne, suivant le sens littéral & le plus reçu en médecine, un *transport* quelconque d'une maladie d'une partie dans une autre, soit qu'il se fasse du dehors en dedans, soit au contraire qu'il ait lieu du dedans au dehors. Quelques auteurs restreignent la signification de *métastase* au changement qui se fait en mal, lorsque la maladie passe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant. Ils en font une espèce de *métaptose*, *μεταπτοσις*, qui, suivant eux, est le mot générique qui signifie tout *changement* en mal ou en bien, donnant les noms de *διαδοχη* ou *διασθεσις* au transport salutaire qui arrive lorsque la maladie va d'une partie noble à une autre qui l'est moins ; mais le nom de *métastase* est le plus usité ; il est pris indifféremment dans presque tous les ouvrages de médecine, pour exprimer un changement quelconque fait dans le siège d'une maladie. Galien dit qu'*exactement* (*επιπρος*) la *métastase* est le *transport d'une maladie d'une partie dans une autre* (*comment. in aphor. 7, lib. V.*), & Hippocrate, dans cet aphorisme, s'en sert pour marquer un changement salutaire ou même une entière dissolution, lorsqu'il dit que les affections épileptiques, survenues avant l'âge de puberté, *souffrent une métastase* (*μεταστασιναι*), mais que celles qui viennent à vingt-cinq ans ne se *guérissent* jamais.

Les symptômes qui accompagnent la *métastase* varient extrêmement suivant l'espèce, la gravité de la maladie, l'état, la disposition, la situation, l'usage de la partie que la maladie quitte & de celle où elle va se déposer, & le dérangement qu'elle y occasionne. Si la *métastase* se fait du dedans au dehors, les symptômes de la maladie primitive cessent, les fonctions

des viscères affectés se rétablissent, & l'on apperçoit à l'extérieur des abcès, ulcères, éruptions cutanées, tumeurs, &c. On voit souvent des maladies invétérées de poitrine se terminer par des tumeurs aux testicules, des abcès aux jambes, des évacuations de pus par les urines; des migraines, des coliques néphrétiques se changent en goutte; à la mélancolie surviennent quelquefois des éruptions cutanées, des parotides *jugent* des fièvres malignes, &c. Lorsqu'au contraire la *métastase* se fait du dehors au dedans, les tumeurs disparaissent, s'effacent entièrement, les ulcères se ferment, les éruptions reurent, les abcès se dissipent, la goutte *remonte*, &c. mais à l'instant on voit succéder des symptômes très-multipliés & pour l'ordinaire très-presseurs. Il y a beaucoup d'observations qui font voir qu'en pareils cas les *métastases* ont déterminé des attaques d'apoplexie, d'épilepsie, des gouttes seréines, des toux opiniâtres, asthme suffoquant, dépôt dans la tête, la poitrine, le bas-ventre, hydropisie, ictere, cachexie, marasme, &c. il est inconcevable avec quelle rapidité ces *métastases* sont suivies des accidens les plus fâcheux & de la mort même. J'ai vu un homme qui avoit depuis long-temps un vieux ulcère à la jambe; peu satisfait de quelques applications indifférentes que je lui conseillois & qui entretenoient toujours l'écoulement de l'ulcère, il s'adresse à un chirurgien qui lui promet des secours plus efficaces; il réussit en effet à cicatrifer l'ulcère: mais à peine eut-il cessé de couler, que le malade tombe comme apoplectique avec une respiration stertoreuse; les forces paroissent épuisées, le pouls est petit, foible, fuyant sous le doigt. Appelé de nouveau pour voir ce malade, je fais à l'instant rouvrir l'ulcère, appliquer un caustique puissant aux deux jambes, mais en vain; le malade mourut: deux heures après, le cadavre ouvert, nous trouvâmes le pounon rempli de matiere purulente.

La maniere dont ces *métastases* s'operent est assez surprenante & obscure, pour fournir matiere à bien des disputes & à des discussions. Elle a beaucoup exercé les esprits des medecins dissertateurs: la plu-

part, suivant par habitude la théorie vulgaire qu'ils ont la paresse de ne pas approfondir, ont cru bonnement qu'il y avoit toujours un transport réel de la matiere qui avoit excité premièrement la maladie dans la partie où elle établissoit son nouveau siege; & qu'ainsi une tumeur extérieure disparaissant, ce sang coagulé qui la formoit, étoit porté dans la poitrine, par exemple, & excitoit dans les pounons une semblable tumeur. Ils ont avancé que ce transport étoit opéré par un repompement de cette matiere morbifique, par les vaisseaux absorbans qui la transmettoient aux vaisseaux sanguins, d'où elle étoit portée par le torrent de la circulation aux différentes parties du corps, & qu'en chemin faisant elle s'arrêtoit dans la partie la plus disposée à la recevoir. D'autres, frappés de la promptitude de cette opération, plus instruits des véritables loix de l'économie animale, moins embarrassés pour en expliquer les phénomènes, n'ont pu goûter un transport inutile, un repompement gratuit & souvent impossible; ils ont fait jouer aux nerfs tout le mécanisme de cette action: ainsi le transport d'un abcès d'une partie du corps à l'autre leur a paru opéré par un simple changement dans la direction du spasme suppuraire. Il est très-certain que pendant que la suppuration se forme, il y a dans toute la machine, & sur-tout dans la partie affectée, un état de gêne, d'irritation, de constriction, qui est très-bien peinte sur le pouls où l'on observe alors une roideur & une vibratilité très-marquée. La constriction spasmodique qui détermine dans la partie engorgée la suppuration, est formée & entretenue par un spasme particulier du diaphragme, qui, changeant & de place & de direction, produit le même effet dans une autre partie & fait ainsi changer de place un abcès: ce changement est beaucoup plus simple dans les maladies sans matiere, qui sont exactement nerveuses. Cette idée isolée & prise séparément, est ici dénuée des preuves qui résultent de l'ensemble de toutes les parties de l'ingénieux système, que l'auteur a proposé dans l'idée de l'homme physique & moral, & *institutions. ex. novo*

*Medicinæ conspectu.* Elle pourra paroître par-là moins vraisemblable; mais pour en appercevoir mieux la liaison & la justesse, le lecteur peut consulter les ouvrages cités & l'*art.* **ECONOMIE ANIMALE.** Je ne dissimulerai cependant pas qu'elle ne peut guere s'appliquer à une observation faite à l'hôpital de Montpellier: un malade avoit un abcès bien formé au bras, on appercevoit une fluctuation profonde, obscure; on néglige cependant de donner issue au pus, dans la nuit le malade tombe dans un délire violent, il meurt le matin, on l'ouvre, on trouve le cerveau inondé de pus; on disseque le bras où l'on avoit apperçu l'abcès, on n'y voit qu'un vuide assez considérable entre les muscles & l'os du bras. Il paroît par-là qu'il y a eu un transport réel de matiere, mais rien n'empêche que les nerfs n'y aient concouru; la maniere dont ils l'ont fait est fort difficile à déterminer. On voit aussi quelque chose de fort analogue dans les vomiques qui se vident entièrement par les urines; mais ce qui favorise encore l'idée que nous venons d'exposer, c'est une espece d'uniformité qu'on observe dans quelques *métastases*, qui a donné naissance aux mots vagues de *sympathie*, si souvent employés, rarement définis, & jamais expliqués: ainsi des douleurs néphrétiques se changent communément en goutte, des dartres repercutes portent sur la poitrine, une gale rentrée donne lieu à des hydropisies, un abcès à la poitrine se vuide par les jambes, une tumeur aux testicules survenant à la toux, la dissipe & disparoît à son tour quand la toux survient. Il y a bien d'autres exemples semblables qui mériteroient d'être examinés; & ce seroit un point d'une grande importance en médecine que de bien constater & classer la correspondance mutuelle des parties. Les *métastases* qui se font du dedans au dehors, sont des especes de crises, ouvrages de la nature; les causes qui les déterminent & leur maniere d'agir, sont tout-à-fait inconnues. On voit un peu plus clair sur les *métastases* qui se font des parties externes à l'intérieur; on fait qu'elles sont souvent la suite de l'application imprudente des repercussifs,

Tome XXI.

du froid, des remedes qui empêchent l'écoulement d'un ulcere, la formation des exantheses; elles sont aussi quelquefois excitées par des cardialgies, foibleffes, défaillances, par des passions d'ame, par des remedes internes qui changent la direction du spasme qui entretient ces affections extérieures, par un excès dans le manger qui, en augmentant le ton de l'estomac, produit le même effet, &c.

On peut déduire de-là quelques canons pratiques sur les *métastases*: 1°. qu'il faut seconder autant qu'il est possible celles qui se font au dehors, il est même des occasions où il faut tâcher de les déterminer; pour en venir sûrement à bout, il faudroit connoître la maniere de faire changer de direction aux forces phréniques, & les détourner vers l'organe extérieur ou vers quelque couloir approprié; au défaut de cette connoissance, nous sommes obligés d'aller à tâtons, guidés par un empirisme aveugle, souvent insuffisant. Dans les maladies de la tête, la *métastase* la plus heureuse est celle qui se fait par les selles; les purgatifs sont les plus propres à remplir cet objet: dans celles qui attaquent la poitrine, sur-tout les chroniques, la voie des urines & les abcès aux jambes sont les plus salutaires; on peut, par les diurétiques, & sur-tout par les vésicatoires, remplir la premiere vue, & imiter, par l'application des cauterés, les abcès aux jambes. Dans les affections du bas-ventre, le flux hémorrhoidal est le plus avantageux; on peut le procurer par les fondans hémorrhoidaux, aloétiques: dans quelques cas les maladies éruptives ont été une heureuse *métastase*, ici le hasard ou la nature peuvent plus que les remedes. 2°. Dans toutes les affections extérieures qui dépendent d'une cause interne; il faut éviter les remedes repercussifs, ou autres qui puissent empêcher la formation & l'étendue de la maladie; & si, par quelque cause imprévue, la maladie souffre une *métastase* toujours dangereuse, il faut tout aussi-tôt tâcher de la rappeler, 1°. en attaquant, s'il y a lieu, la cause qui l'a excitée, la foibleffe par les cordiaux, les excrétiens opposées par les astringens appropriés, le poids des alimens dans l'estomac

X x x

par l'émétique, &c. 2°. par des remèdes topiques qui puissent renouveler l'affection locale; ainsi on rappelle la goutte par des *incessus* chauds, par des épispastiques & les vésicatoires; si un ulcère fermé a donné lieu à la *métastase*, il ne faut que le rouvrir par un caustère mêlé avec du suppuratif; l'application des ventouses peut faire revenir une humeur, un abcès repercuté; les bains & les sudorifiques conviennent dans les maladies exanthématiques rentrées; pour ce qui regarde la gale, l'expérience m'a appris qu'il n'y avoit pas de meilleur remède que de la faire reprendre: une jeune fille qui à la suite d'une gale rentrée étoit devenue hydropique, fut par ce moyen guérie en peu de jours; il est très-facile de reprendre la gale en couchant avec une personne qui en soit attaquée: le même expédient pourroit, j'imagine, réussir dans les cas semblables de dartres qui, étant repercutées, font à l'intérieur beaucoup de ravages; personne n'ignore avec quelle facilité elles se communiquent en couchant ensemble. (m)

**MÉTASYNCRISE**, f. f. (*Méd.*) selon Theffalus, est un changement dans tout le corps, ou seulement dans quelques-unes de ses parties. Ce terme est relatif au sentiment d'Asclépiade touchant les corps des animaux, qu'il disoit avoir été formés par le concours des atomes, de même que le reste de l'univers.

**MÉTATARSE**, f. m. en *Anatomie*, est la partie moyenne du pié, située entre le tarse & les orteils. *Voy. nos Pl. d'Anatomie, & leur explication. Voy. aussi PIÉ.* Le mot vient du grec *μετα*, au-delà, & de *ταρος*, tarse. *Voyez TARSE.*

Le *métatarse* est composé de cinq os. Celui qui soutient le gros orteil, est le plus gros de tous; & celui qui soutient le second orteil; est le plus long. Les autres deviennent plus courts les uns que les autres. Les os du *métatarse* sont plus longs que ceux du métacarpe; mais ils leur ressemblent dans le reste, & sont articulés avec les orteils, comme les os du métacarpe le sont avec les doigts. *Voyez MÉTACARPE.*

**MÉTATEURS**, f. m. pl. (*Hist. anc.*)

c'étoient quelques centurions commandés par un tribun; ils précédoient l'armée & ils en marquoient le camp. On entendoit encore par ce mot des officiers subalternes qui partoient avant l'empereur, & qui alloient marquer son logis & celui de sa maison.

**MÉTATHESE**, f. f. (*Gram.*) *transpositio*; de *μετα*, trans, & *τιθημι*, pono. C'est un métaplasme par lequel les lettres dont un mot est composé, sont mises dans un ordre différent de l'arrangement primitif. C'est par *métatthese* que les Latins ont formé *anas* du grec *ωνισσα*, caro de *αραι*, forma de *απεινη*; l'ancien verbe *specio*, qui n'est plus usité que dans les composés *aspicio*, *conspicio*, *despicio*, *expicio*, *inspicio*, *perspicio*, *prospicio*, *respicio*, *suspicio*, &c. vient par la même voie, du grec *σκέτρο*. C'est de même par *métatthese* que les Espagnols disent *milagro* au lieu de *miraglo*, du latin *miraculum*; que les Allemands disent *operment* au lieu d'*orperment*, comme nous disons *orpiment* d'*auripigmentum*; & que nous-mêmes nous disons *troubler* pour *tourbler* de *turbare*, &c.

La principale cause de la *métatthese*, ainsi que des autres métaplasmes, c'est l'euphonie qui, dépendant immédiatement de l'organisation de chaque peuple, varie nécessairement comme les causes qui modifient l'organisation même. Je dis que c'est la principale cause; car quand Virgile a dit (*Æn. X. 394.*): *Nam tibi, Tymbre, caput evandrius abstulit ensis*; il a mis *Tymbre* pour *Tymber* qui est trois vers plus haut: & ce n'est, selon la remarque de Servius sur ce vers, que pour la mesure de son vers, *metri causâ*, qu'il s'est permis cette *métatthese*.

**MÉTATHESE**, (*Méd.*) transport ou changement de place d'une cause morbifique que l'on fait passer dans des parties où elle ne peut pas causer un grand dommage, lorsqu'on ne peut l'évacuer par les voies ordinaires.

**MÉTAURE**, LE, (*Géogr. anc.*) en latin *Metaurus*, nom commun à deux rivières d'Italie. L'une étoit dans le duché d'Urbain: on la nomme à présent *Metaura* ou *Mitro*. L'autre étoit dans l'Umbrie.

Pline, *lib. III, cap. v.*, & Strabon, *liv. VI, page 256*, parlent de cette dernière. Le P. Hardouin dit que c'est aujourd'hui le *Marro*. Elle a sa source sur les frontières de Toscane, vers le bourg de Borgo di San-Sepolcro, & sortant du mont Apennin, prend son cours vers l'orient, se grossit d'autres petites rivières, coule près de Fossombrone, & se jette dans le golfe de Venise, à quatre milles de Fano, du côté de Sinigallia (a). Son nom latin dans Pline, est *Metaurus*; mais Horace, dans une de ses odes, le fait adjectif & du genre neutre, en disant *Metaurum flumen*, comme il dit *Rhenum flumen, Medum flumen*. Pomponnius Mela nomme *Metaurum* une ville d'Italie qu'il donne aux Brutiens. (D. J.)

MÉTAUX ou MÉTAL, (*terme de Blason.*) Il y en a deux, l'or & l'argent.

La couleur jaune se nomme *or*.

La couleur blanche *argent*.

L'or, premier émail, se marque en gravure par nombre de petits points; il signifie richesse, force, foi, pureté, confiance.

L'argent, second émail, est tout blanc, c'est-à-dire, sans aucune tachure; il signifie innocence, blancheur, virginité.

C'est une règle du blason, de ne point mettre *métal* sur *métal*.

Châteaugiron de Launay en Bretagne; *d'or au chef d'azur*.

Bertrand de la Pérouse & Chamoffet,

qui ont donné plusieurs Présidens au Sénat de Chambery; *d'or au lion de sable, armé, lampassé, couronné de gueules*.

Payen de Courtelles en Champagne; *d'or à cinq triangles de gueules, flanqués d'azur*.

De la Coudre de Maurepas en Bourgogne; *d'azur à deux chevrons d'or, bordés de sable*.

Fontaine de la Neuville en Picardie; *d'or à trois écussons de vair bordés de gueules*.

Ricart de Joyeuse Garde en Provence; *d'or à greffon de gueules, au chef d'azur chargé d'une fleur de lys de champ*.

Orgerolles de Saint Paulques en Bourbonnois; *de gueules à la champagne d'or, au lion naissant de même sur gueules*.

Arbeng Valengin en Suisse & Bourgogne; *de gueules au pal chevronné d'or & de sable*.

Ayrault de Saint Thenis de Chemins en Anjou; *d'azur à deux chevrons d'or*.

Tenarre de Mommain à Paris; *d'azur à trois chevrons d'or*.

Lacourt de Basleroi, de Maltot, diocèse de Bayeux; *d'azur à trois cœurs d'or*.

Destampes de Valençay à Paris; *d'azur à deux girons d'or appointés en chevron au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules*.

Des Armoises en Lorraine; *gironné d'or & d'azur de 12 pièces*.

Destruches de Kulentahl à Paris; *d'or à la croix fourchettée de sable*.

(a) Cette rivière est célèbre par la victoire la plus importante, la plus complète & la plus singulière que les Romains aient jamais remportée. Ce fut 208 ans avant J. C. dans la deuxième guerre punique.

Asdrubal venoit de descendre des Alpes, & l'Italie étoit perdue, s'il parvenoit à se joindre à son frere Annibal qui étoit en quartier d'hiver dans le *Brutium*. Le consul Claudius Nero, après avoir remporté une victoire sur Annibal, laisse une petite partie de ses troupes dans son camp, en leur ordonnant d'allumer souvent des feux; il part secrètement & va se mettre sous les ordres du consul Livius son collègue, trop foible pour vaincre seul Asdrubal: ils surprennent le Carthaginois, lui tuent cinquante mille hommes, & Nero sans perdre un seul instant, retourne contre Annibal, jette dans son camp la tête d'Asdrubal, & donne ainsi aux ennemis la première nouvelle du malheur qui venoit de leur arriver. Ce fut alors qu'Annibal, prévoyant le sort inévitable de sa patrie, s'écria: » Malheureuse Carthage, qui pourroit résister à la rigueur de ses destins! » C'est cette belle expédition de Claudius Nero qu'Horace célébroit dans son ode à Drusus:

*Quid debeas, ô Roma, Neronibus*

*Testis Metaurum flumen & Asdrubal*

*Devictus, & pulcher fugatis*

*Ille dies Latio tenebris*

*Qui primus almâ risit adorat.* Liv. IV. Od. III.

Saluce de Champtein en Brie ; *d'argent au chef d'azur.*

Lavergue de Treffan de Monbazin en Languedoc ; *d'argent au chef de gueules chargé de trois coquilles du champ de l'écu.*

Avaugour du Bois, de Kergroais, en la même Province ; *d'argent au chef de gueules.*

D'Hallencourt de Dromenil en Picardie ; *d'argent à la bande de sable accotée de deux filets de même.*

La Garde de Chambonas en Languedoc ; *d'azur au chef d'argent.*

Dufranc d'Essertaun en Bourgogne ; *d'azur à trois basses d'argent, à la bande de gueules tranchantes sur les basses.*

La Balme du Tired en Bresse ; *de gueules à la bande d'argent bordée d'or, accompagnée de six besans du second émail.*

Aldart de Mignieres en Gâtinois ; *d'argent à la face cablée de gueules & de sinople, accompagnée en chef de deux étoiles du second émail & en pointe d'un croissant de même, sur la face un écusson du champ, chargé d'une main fenestre appaumée de gueules.*

Broffin de Meré en Touraine ; *d'argent au chevron d'azur.*

Grand Chambellan, Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, du souverain de Bouillon, &c. à Paris ; *écartelé au premier & quatrième quartiers, semé de France à la tour d'argent, qui est de la Tour d'Auvergne, au deuxième coté d'or à deux tourteaux de gueules, qui est de Boulogne ; au troisième coté d'or & de gueules, qui est de Turenne ; sur le tout d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople, qui est d'Auvergne.*

Ravaux de Lonnoy, en Champagne ; *d'argent au cheval gai de sable, au chef de même, chargé de trois molettes d'éperons du champ.*

MÉTAYER, *s. m. (Gramm. Econ. rust.)* celui qui fait valoir des terres ou une métairie, soit à prix d'argent, soit à moisson ou à moitié fruit, ou comme domestique au profit de son maître.

METE, *s. f. (Jurispr.)* du latin *meta* qui signifie *limite*. C'est un terme usité dans quelques coutumes & provinces pour exprimer le territoire d'une juridiction.

Le Juge, sergent ou autre officier, dit qu'il a fait tel acte *ès metes* de sa juridiction, c'est-à-dire, dans l'étendue de son territoire & dedans ses limites. On doit écrire *mete*, & non pas *mette*, comme l'écrivit le dictionnaire de Trévoux. (A)

METEDORES, *s. m. (Comm.)* terme espagnol particulièrement en usage à Cadix, où il signifie des especes de braves qui favorisent la sortie de cette ville aux barres d'argent que les marchands ont été obligés d'y faire débarquer à l'arrivée des gallions ou de la flotte des Indes.

Ces *metedores* sont les cadets des meilleures maisons du pays qui n'ont pas de bien, & qui moyennant un pour cent de tous les effets qu'ils sauvent aux marchands, s'exposent aux risques qui peuvent naître de cette contrebande.

Il y a aussi des *metedores* qui sauvent les droits des marchandises emballées, soit d'entrée, soit de sortie. Ils se partagent ordinairement en deux troupes, dont l'une attend au pied des remparts de la ville, les ballots que l'autre qui reste en dedans vient lui jeter par-dessus les murs. Chaque ballot a sa marque, pour être reconnu. On en use à-peu-près de même pour faire entrer des ballots de marchandises dans la ville. Il est vrai que pour sauver ces effets avec plus de sûreté, on a soin de gagner le gouverneur, le major, l'alcade de Cadix, même jusqu'aux sentinelles ; ce qui revient environ à dix-sept piastres par ballot. Les *metedores* gagnent ordinairement à chaque arrivée de la flotte ou des gallions, deux ou trois mille piastres chacun, qu'ils vont dépenser à Madrid où ils sont connus pour faire ce métier.

Outre ces *metedores*, il y a aussi des particuliers entre le peuple qui s'en mêlent ; mais les uns & les autres avec une si grande fidélité, que les étrangers n'ont jamais eu lieu de s'en plaindre. *Dictionn. de Commerce.*

METEIL, *s. m. (Econ. rust.)* c'est un grain moitié seigle & moitié froment. Le meilleur blé bisé d'année en année, & devient enfin *méteil*.

METELIN, (*Géog.*) île considérable de l'Archipel ; c'est l'ancienne Lesbos,

dont nous n'avons pas oublié de faire Particle.

L'île de *Mételin* est située au nord de Scio, & presqu'à l'entrée du golfe de Guereffo. Elle est le double plus grande que celle de Scio, & s'étend beaucoup du côté du Nord-Est. Il y a encore dans cette île plus de cent bourgs ou villages, sans compter Castro qui en est la capitale; cependant elle a été beaucoup plus peuplée autrefois, elle a produit un nombre étonnant d'hommes illustres. Eustathe remarque que cette île fut jadis appelée *Mytilene*, du nom de sa capitale: il est aisé de voir que de Mytilene on a fait *Mételin*.

Son terroir est fort bon; les montagnes y sont fraîches, couvertes de bois & de pins en plusieurs endroits, dont on tire de la poix noire, & dont on emploie les planches à la construction de petits vaisseaux. On y recueille de bon froment, d'excellente huile, & les meilleures figes de l'Archipel. Ses vins même n'ont rien perdu de leur première réputation.

Son commerce consiste seulement en grains, en fruits, en beurre & en fromage; cependant elle ne laisse pas de payer au grand seigneur dix-huit mille piastrès de caratseh.

Ses principaux ports sont celui de Castro ou de l'ancienne Mytilene, celui de Caloni, celui de Sigre, & sur-tout le port Iéro, connu par les Francs sous le nom de *port olivier*, qui passe pour un des plus grands & des plus beaux de la Méditerranée. *Long.* 43. 52. — 44. 31, *lat.* 39. 15.

Mais ce qui touche le plus les curieux qui se rendent exprès dans l'île de *Mételin*, ce sont ses richesses antiques qui fourniroient encore bien des connoissances aux savans.

M. l'abbé Fourmont qui visita cette île en 1729, qui promit d'en donner une exacte description, y trouva des monumens de l'antiquité la plus reculée, & y recueillit une vingtaine d'inscriptions singulieres échappées à Spon, Wheler, Tournefort, & autres voyageurs de cet ordre.

La plupart de ces inscriptions étoient antérieures à la puissance des Romains;

d'autres étoient de leur temps; & d'autres concernoient les Perfes, toutes de conséquence, à ce qu'assuroit M. l'abbé Fourmont, en ce qu'elles prouvoient des faits importants cités par quelques auteurs, ou parce qu'elles nous apprennent des choses dont ils n'ont fait aucune mention. C'est donc grand dommage que M. Fourmont n'ait point exécuté sa promesse. (*D. J.*)

MÉTELIS, (*Géogr. anc.*) ville d'Égypte à l'embouchure du Nil, capitale d'un nome auquel elle donnoit son nom. C'est présentement *Fulva* selon le P. Vanleb. (*D. J.*)

MÉTÉMPSYCOSE, f. f. (*Métaph.*) les Indiens, les Perfes, & en général tous les orientaux, admettoient bien la *métémpsycose* comme un dogme particulier, & qu'ils affectionnoient beaucoup; mais pour rendre raison de l'origine du mal moral & du mal physique, ils avoient recours à celui des deux principes qui étoit leur dogme favori & de distinction. Origene, qui affectoit un christianisme tout métaphysique, enseigne que ce n'étoit ni pour manifester sa puissance, ni pour donner des preuves de sa bonté infinie, que Dieu avoit créé le monde; mais seulement pour punir les ames qui avoient failli dans le ciel, qui s'étoient écartées de l'ordre. Et c'est pour cela qu'il a entremêlé son ouvrage de tant d'imperfections, de tant de défauts considérables, afin que ces intelligences dégradées, qui devoient être ensevelies dans les corps, souffrissent davantage.

L'erreur d'Origene n'eût point de suite; elle étoit trop grossiere pour s'y pouvoir méprendre. A l'égard de la *métémpsycose*, on abusa étrangement de ce dogme, qui souffrit trois especes de révolutions. En premier lieu les orientaux & la plupart des Grecs croyoient que les ames séjournoient tour-à-tour dans les corps des différens animaux, passaient des plus nobles aux plus vils, des plus raisonnables aux plus stupides; & cela suivant les vertus qu'elles avoient pratiquées, ou les vices dont elles s'étoient souillées pendant le cours de chaque vie. 2°. Plusieurs disciples de Pythagore & de Platon ajoutèrent que la même ame, pour surcroît de peine,

alloit encore s'enfvelir dans une plante ou dans un arbre, persuadé que tout ce qui végete a du sentiment, & participe à l'intelligence universelle. Enfin quand le Christianisme parut, & qu'il changea la face du monde en découvrant les folles impiétés qui y régnoient, les Celse, les Crescen, les Porphyre eurent honte de la maniere dont la *métempsychose* avoit été proposée jusqu'à eux; & ils convinrent que les ames ne sortoient du corps d'un homme que pour entrer dans celui d'un autre homme. Par-là, disoient-ils, on suit exactement le fil de la nature, où tout se fait par des passages doux, liés, homogenes, & non par des passages brusques & violens; mais on a beau vouloir adoucir un dogme monstrueux au fond, tout ce qu'on gagne par ces sortes d'adoucissemens, c'est de le rendre plus monstrueux encore.

**MÉTEMPSYCOSESISTES**, f. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) anciens hérétiques qui croyoient la métempsychose, conformément au système de Pythagore, ou la transmigration des ames. Voyez MÉTEMPSYCOSE.

**MÉTEMPTOSE**, f. f. en *Chron.* terme qui marque l'équation solaire à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tard. Ce mot vient du grec *μετα*, *post*, après, & *πίπτω*, *cado*, je tombe.

Il est opposé à celui de *proemptose*, qui marque l'équation lunaire, à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tôt.

Pour entendre la différence de ces deux mots, il faut se rappeler ce que nous avons dit à l'article EPACTE : sçavoir, que le cycle des épactes qui revient au bout de 19 ans, & qui fait retomber les nouvelles lunes aux mêmes jours, ne sauroit être perpétuel pour deux raisons; la première, parce qu'au bout de 300 ans environ, les nouvelles lunes arrivent un jour plutôt qu'elles ne doivent arriver, suivant le cycle de dix-neuf ans. La seconde, parce que de quatre années séculaires il n'y en a qu'une de bissextile, suivant le nouveau style; & que par conséquent dans les années séculaires qui ne

font point bissextiles, les nouvelles lunes doivent arriver un jour plus tard que l'épacte ne le donne. La *métemptose* est le changement qu'on fait au cycle des épactes dans les années séculaires non bissextiles: & la *proemptose* est le changement qu'on fait à ce cycle au bout de 300 ans, à cause du peu d'exactitude du cycle de 19 ans. On ne fait ces changemens qu'au bout de chaque siècle, parce que ce temps est plus remarquable & rend la pratique du calendrier plus aisée.

Pour pouvoir faire facilement ces changemens, on a construit deux tables. Dans la première on a disposé par ordre tous les cycles possibles des épactes, dont le premier commence à 30 ou \*, & finit à 18; & le dernier commence à 1, & finit à 19; ce qui fait en tout 30 cycles d'épactes, & on a mis à la tête de chacun de ces cycles différentes lettres de l'alphabet pour les distinguer. Ensuite on a construit une autre table des années séculaires; & à la tête de ces années on a mis la lettre qui répond au cycle des épactes dont on doit se servir durant le siècle par lequel chacune de ces années commence.

Ces lettres marquées ainsi au commencement de chaque cycle des épactes, s'appellent leur *indice*. Ainsi le cycle 22, 3, 14, &c. qui est le cycle des épactes pour ce siècle, est marqué de l'indice C, & ainsi des autres. Voyez EPACTE.

Cela posé, il y a trois regles pour changer le cycle des épactes. 1°. Quand il y a *métemptose*, *proemptose*, il faut prendre l'indice suivant ou inférieur; 2°. quand il y a *proemptose* sans *métemptose*, on prend l'indice précédent ou supérieur; 3°. quand il y a *proemptose* & *métemptose*, ou qu'il n'y a ni l'une ni l'autre, on garde le même indice. Ainsi en 1600 on avoit le cycle 23, 4, 15, &c. qui est marqué de l'indice D. En 1700 qui n'a point été bissextile, on a pris C. En 1800 il y aura *proemptose* & *métemptose*, & ainsi on retiendra l'indice C. En 1900 il y aura encore *métemptose*, & on prendra B qu'on retiendra en 2000, parce qu'il n'y aura ni l'une ni l'autre.

La raison de ces différentes opérations

est 1°. que la *métémpose* fait arriver la nouvelle lune un jour plus tard ; ainsi il faut augmenter de l'unité chaque chiffre du cycle des épactes. Car si l'épacte est, par exemple, 23, la nouvelle lune devroit arriver, suivant le calendrier des épactes, à tous les jours de chaque mois où le chiffre 23 est marqué. Mais à cause de l'année non bissextile, elle n'arrivera que le jour suivant qui a 24 ; ainsi il faudra prendre 24 au lieu de 23 pour épacte, & ainsi des autres.

2°. Quand il y a proemptose seulement, la nouvelle lune arrive réellement un jour plutôt que ne le marque le calendrier des épactes. Ainsi il faut alors diminuer chaque nombre du cycle d'une unité, par conséquent on prend le cycle supérieur,

3°. Quand il n'y a ni *métémpose* ni proemptose, on garde le cycle où l'on est, parce que l'épacte donne alors assez exactement la nouvelle lune ; & on garde aussi ce même cycle, quand il y a *métémpose* & proemptose, parce que l'une fait retarder la nouvelle lune d'un jour ; & l'autre la fait avancer d'autant : ainsi elles détruisent réciproquement leur effet. Voy. Clavius qui a fait le calcul d'un cycle de 301800 ans, au bout duquel temps les mêmes indices reviennent & dans le même ordre. Chambers. (O)

METEORE, f. m. (*Physiq.*) corps ou apparence d'un corps qui paroît pendant quelque temps dans l'atmosphère, & qui est formé des matières qui y nagent.

Il y en a de trois sortes : 1°. les *météores* ignées, composés d'une matière sulfureuse qui prend feu ; tels sont les éclairs, le tonnerre, les feux follets, les étoiles tombantes, & d'autres qui paroissent dans l'air. Voyez TONNERRE, FEU FOLLET, &c.

2°. Les *météores* aériens, qui sont formés d'exhalaisons. Voyez EXHALAISON.

3°. Les *météores* aqueux qui sont composés de vapeurs, ou de particules aqueuses ; tels sont les nuages, les arcs-en-ciel, la grêle, la neige, la pluie, la rosée, & d'autres semblables. Voyez NUAGE, ARC-EN-CIEL, GRÊLE, PLUIE, &c. Chambers.

METEORISME, f. m. (*Méd.*) μετεω-

ρισμος ; ce mot est dérivé de μετεω & αρω, qui signifie je leve, je suspends, d'où sont formés μετωωζω & μετωωρις. Hippocrate se sert souvent de cette expression pour désigner une respiration sublime qu'on appelle *athopnée*, des douleurs superficielles, profondes, &c. c'est ainsi qu'il dit πνευμα μετωωον αλγηλατα μετωωρα ; & il emploie le mot de *météorisme* pour exprimer une tumeur fort élevée (*Epid. liv. V.*), & il attache dans un autre endroit à ce mot une signification toute différente (*Coac. prænot. n°. 494.*), lorsqu'il l'applique à un malade qui se leve pour s'asseoir, & il en retire un bon signe quand il le fait d'une façon aisée. Dans les ouvrages récents de médecine on appelle plus proprement *météorisme* une tension & élévation douloureuse du bas-ventre, qu'on observe dans les fièvres putrides, & qui manque rarement dans celles qui sont strictement malignes ; ce symptôme en impose communément aux praticiens timides pour une inflammation du bas-ventre, & les empêche, ce qui dans bien des occasions n'est pas un mal, de donner des purgatifs un peu efficaces. Il est facile de distinguer le *météorisme* qu'on pourroit appeler *inflammatoire*, d'avec celui qui ne dépend vraisemblablement que d'un boursofflement des boyaux, occasionné par des vents ou par des matières vaporeuses, qui est propre aux fièvres malignes. Dans le *météorisme* inflammatoire le pouls est dur, ferré, convulsif ; les douleurs rapportées au bas-ventre sont extrêmement aiguës ; elles augmentent par la pression qu'on fait avec la main en palpant le ventre. Il y a assez ordinairement hocquet, constipation, &c. on peut encore tirer d'autres éclaircissements des causes qui ont précédé ; l'autre espèce de *météorisme* est pour l'ordinaire sans douleur, ou n'est accompagnée que d'une douleur légère, & qu'on ne rend sensible qu'en pressant ; le pouls n'a point de caractère particulier différent de celui qui est propre à l'état & au temps de la maladie. Dans celui-ci on peut sans crainte donner les remèdes qu'exige la maladie : les purgatifs loin de l'augmenter, le dissipent très-souvent ; les fomentations émollientes, que la routine

vulgaire a spécialement consacrées dans ce cas, sont absolument inutiles, & ne font que fatiguer & inquiéter à pure perte le malade : les huiles dont on les gorge dans la même vue, sont au moins très-inefficaces; ces remèdes sont moins déplacés dans le *météorisme* inflammatoire : les purgatifs forts, & sur-tout l'émétique, seroient extrêmement nuisibles, & même mortels : du reste, les remèdes vraiment curatifs ne diffèrent pas de ceux qui conviennent dans l'inflammation du bas-ventre. *Voyez INFLAMMATION & BAS-VENTRE, maladie du. (m)*

**MÉTÉORIQUE**, REGNE, (*Chym. & Mat. méd.*) *Voyez sous le mot* REGNE.

**MÉTÉOROLOGIE**, f. f. (*Physiq.*) est la science des météores, qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes especes, leurs apparences, &c. *Voy. MÉTÉORE.*

**MÉTÉOROLOGIQUE**, adj. (*Phys.*) se dit de tout ce qui a rapport aux météores, & en général aux différentes altérations & changemens qui arrivent dans l'air & dans le temps.

*Observations météorologiques* d'une année sont les observations de la quantité de pluie & de neige qui est tombée pendant cette année-là dans quelque endroit, des variations du barometre, du thermometre, &c. On trouve dans chaque volume des mémoires de l'académie des Sciences de Paris les observations météorologiques pour l'année à laquelle ce volume appartient. (O)

**MÉTÉOROLOGIQUES**, (*Instrumens.*) sont des instrumens construits pour montrer l'état ou la disposition de l'atmosphère, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, &c. comme aussi pour mesurer les changemens qui lui arrivent à ces égards, & pour servir par conséquent à prédire les altérations du temps, comme pluie, vent, neige, &c. Sous cette classe d'instrumens sont compris les barometres, les thermometres, les hygrometres, manometres, anémometres, qui sont divisés chacun en différentes especes. *Voyez les articles* BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, &c.

**MÉTÉOROMANCIE**, f. f. (*Divin.*)

divination par les météores; & comme les météores ignées sont ceux qui jettent le plus de crainte parmi les hommes, la *météoromancie* désigne proprement la divination par le tonnerre & les éclairs. Cette espece de divination passa des Toscans aux Romains, sans rien perdre de ce qu'elle avoit de frivole. Seneque nous apprend que deux auteurs graves, & qui avoient exercé des magistratures, écrivoient à Rome sur cette matiere. Il semble même que l'un d'eux l'épuisa entièrement, car il donnoit une liste exacte des différentes especes de tonnerres. Il circonstancioit & leurs noms & leurs pronostics qui s'en pouvoient tirer; le tout avec un air de confiance plus surprenant encore que les choses qu'il rapportoit. On eût dit, tant cette matiere *météorologique* lui étoit familiere, qu'il comptoit les tableaux de sa galerie, ou qu'il faisoit la description des fleurs de son jardin. La plus ancienne maladie, la plus invétérée, la plus incurable du genre humain, c'est l'envie de connoître ce qui doit arriver. Ni le voile obscur qui nous cache notre destinée, ni l'expérience journaliere, ni une infinité de tentatives malheureuses, n'ont pu guérir les hommes. Hé! se dépréviennent-ils jamais d'une erreur agréablement reçue? Nous sommes sur ce point aussi crédules que nos ancêtres; nous prêtons comme eux l'oreille à toutes les impostures flatteuses. Pour avoir trompé cent fois, elles n'ont point perdu le droit funeste de tromper encore. (D. J.)

**MÉTÉOROSCOPE**, f. f. (*Physiq.*) nom que les anciens Mathématiciens ont donné aux instrumens dont ils se servoient pour observer & marquer les distances, les grandeurs & la situation des corps célestes, dont ils regardoient plusieurs comme des météores.

On peut donner avec plus de justesse le nom de *météoroscope* aux instrumens destinés à faire les observations météorologiques. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUE. (O)

**METHER**, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Perse un des grands-officiers de la cour du roi, dont la fonction l'oblige à être toujours auprès de sa personne, pour lui présenter des

des mouchoirs lorsqu'il en a besoin ; ce sublime emploi est rempli par un eunuque, qui a communément le plus grand crédit.

MÉTHODE, f. f. (*Logique.*) la *méthode* est l'ordre qu'on suit pour trouver la vérité, ou pour l'enseigner. La *méthode* de trouver la vérité s'appelle *analyse* ; celle de l'enseigner, *synthèse*. Il faut consulter ces deux articles.

La méthode est essentielle à toutes les sciences, mais sur-tout à la Philosophie. Elle demande 1°. que les termes soient exactement définis ; car c'est du sens des termes que dépend celui des propositions, & c'est de celui des propositions que dépend la démonstration. Il est évident qu'on ne sauroit démontrer une thèse avant que son sens ait été déterminé. Le but de la Philosophie est la certitude : or il est impossible d'y arriver tant qu'on raisonne sur des termes vagues. 2°. Que tous les principes soient suffisamment prouvés : toute science repose sur certains principes. La Philosophie est une science ; donc elle a des principes. C'est de la certitude & de l'évidence de ces principes que dépend la réalité de la Philosophie. Y introduire des principes douteux, les faire entrer dans le fil des démonstrations, c'est renoncer à la certitude. Toutes les conséquences ressemblent nécessairement au principe dont elles découlent. De l'incertain ne peut naître que l'incertain, & l'erreur est toujours mere féconde d'autres erreurs. Rien donc de plus essentiel à la saine méthode que la démonstration des principes. 3°. Que toutes les propositions découlent, par voie de conséquence légitime, de principes démontrés : il ne sauroit entrer dans la démonstration aucune proposition, qui, si elle n'est pas dans le cas des axiomes, ne doive être démontrée par les propositions précédentes, & en être un résultat nécessaire. C'est la logique qui enseigne à s'assurer de la validité des conséquences. 4°. Que les termes qui suivent s'expliquent par les précédens : il y a deux cas possibles ; ou bien l'on avance des termes sans les expliquer, ou l'on ne les explique que dans la suite. Le premier cas peche con-

tre la première règle de la méthode ; le second est condamné par celle-ci. Se servir d'un terme & renvoyer son explication plus bas, c'est jeter volontairement le lecteur dans l'embarras, & le retenir dans l'incertitude jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'explication désirée. 5°. Que les propositions qui suivent se démontrent par les précédentes : on peut raisonner ici de cette façon. On vous avance des propositions dont la preuve ne se trouve nulle part, & alors votre démonstration est un édifice en l'air ; on vous renvoie la preuve de ces propositions à d'autres endroits postérieurs, & alors vous construisez un édifice irrégulier & incommode. Le véritable ordre des propositions est donc de les enchaîner, de les faire naître l'une de l'autre ; de manière que celles qui précèdent, servent à l'intelligence de celles qui suivent : c'est le même ordre que suit notre ame dans le progrès de ses connoissances. 6°. Que la condition sous laquelle l'attribut convient au sujet soit exactement déterminée ; le but & l'occupation perpétuelle de la Philosophie, c'est de rendre raison de l'existence des possibles, d'expliquer pourquoi telle proposition doit être affirmée, telle autre doit être niée. Or cette raison étant contenue ou dans la définition même du sujet, ou dans quelque condition qui lui est ajoutée, c'est au philosophe à montrer comment l'attribut convient au sujet, ou en vertu de sa définition, ou à cause de quelque condition ; & dans ce dernier cas, la condition doit être exactement déterminée. Sans cette précaution vous demeurez en suspens, vous ne savez si l'attribut convient au sujet en tout temps & sans condition, ou si l'existence de l'attribut suppose quelque condition, & quelle elle est. 7°. Que les probabilités ne soient données que pour telles, & par conséquent que les hypothèses ne prennent point la place des thèses. Si la Philosophie étoit réduite aux seules propositions d'une certitude incontestable, elle seroit renfermée dans des limites trop étroites. Ainsi il est bon qu'elle embrasse diverses suppositions apparentes qui approchent plus ou moins de la vérité, &

qui tiennent sa place en attendant qu'on la trouve : c'est ce qu'on appelle *des hypothèses*. Mais en les admettant il est essentiel de ne les donner que pour ce qu'elles valent, & de n'en déduire jamais de conséquence pour la produire ensuite comme une proposition certaine. Le danger des hypothèses ne vient que de ce qu'on les érige en thèses; mais tant qu'elles ne passent pas, pour ainsi dire, les bornes de leur état, elles sont extrêmement utiles dans la Philosophie. *Voyez cet article.*

Toutes ces différentes règles peuvent être regardées comme comprises dans la maxime générale, qu'il faut constamment faire précéder ce qui sert à l'intelligence & à la démonstration de ce qui suit. La méthode dont nous venons de prescrire les règles, est la même que celle des Mathématiciens. On a semblé croire pendant long-temps que leur méthode leur appartenait tellement, qu'on ne pouvoit la transporter à aucune autre science. M. Wolff a dissipé ce préjugé, & a fait voir dans la théorie, mais sur-tout dans la pratique, & dans la composition de tous ses ouvrages, que la méthode mathématique étoit celle de toutes les sciences, celle qui est naturelle à l'esprit humain, celle qui fait découvrir les vérités de tout genre. N'y eût-il jamais eu de sciences mathématiques, cette méthode n'en seroit pas moins réelle, & applicable par-tout ailleurs. Les Mathématiciens s'en étoient mis en possession, parce qu'ayant à manier de pures abstractions, dont les idées peuvent toujours être déterminées d'une manière exacte & complète, ils n'avoient rencontré aucun de ces obstacles à l'évidence, qui arrêtent ceux qui se livrent à d'autres idées. De-là un second préjugé, suite du premier; c'est que la certitude ne se trouve que dans les Mathématiques. Mais en transportant la méthode mathématique à la Philosophie, on trouvera que la vérité & la certitude se manifestent également à quiconque sait ramener tout à la forme régulière des démonstrations.

**MÉTHODE**; on appelle ainsi en *Mathématiques*, la route que l'on suit pour résoudre un problème; mais cette expression s'applique plus particulièrement à la

route trouvée & expliquée par un géomètre pour résoudre plusieurs questions du même genre, & qui sont renfermées comme dans une même classe; plus cette classe est étendue, plus la méthode a de mérite. Les méthodes générales pour résoudre à la fois par un même moyen un grand nombre de questions, sont infiniment préférables aux méthodes bornées & particulières pour résoudre des questions isolées. Cependant il est facile quelquefois de généraliser une méthode particulière, & alors le principal, ou même le seul mérite de l'invention, est dans cette dernière méthode. *Voyez FORMULE & DÉCOUVERTE. (O)*

**MÉTHODE**, (*Gramm.*) ce mot vient de grec *μῆθοδος*, composé de *μετα*, *trans* ou *per*, & du nom *ὁδός*, *via*. Une méthode est donc la manière d'arriver à un but *par la voie* la plus convenable: appliquez ce mot à l'étude des langues; c'est l'art d'y introduire les commençans par les moyens les plus lumineux & les plus expéditifs. De-là vient le nom de méthode, donné à plusieurs des livres élémentaires destinés à l'étude des langues. Tout le monde connoît les méthodes estimées du P. R. pour apprendre la langue grecque, la latine, l'italienne, & l'espagnole; & l'on ne connoît que trop les méthodes de toute espèce dont on accable sans fruit la jeunesse qui fréquente les collèges.

Pour se faire des idées nettes & précises de la méthode que les maîtres doivent employer dans l'enseignement des langues, il me semble qu'il est essentiel de distinguer 1<sup>o</sup>. entre les langues vivantes & les langues mortes; 2<sup>o</sup>. entre les langues analogues & les langues transpositives.

I. 1<sup>o</sup>. Les langues vivantes, comme le François, l'italien, l'espagnol, l'allemand, l'anglois, &c. se parlent aujourd'hui chez les nations dont elles portent le nom: & nous avons, pour les apprendre, tous les secours que l'on peut souhaiter; des maîtres habiles qui en connoissent le mécanisme & les finesses, parce qu'elles en sont les idiomes naturels; des livres écrits dans ces langues, & des interpretes sûrs qui nous

en distinguent avec certitude l'excellent , le bon , le médiocre & le mauvais : ces langues peuvent nous entrer dans la tête par les oreilles & par les yeux tout-à-la-fois. Voilà le fondement de la méthode qui convient aux langues vivantes , décidé d'une manière indubitable. Prenons , pour les apprendre , des maîtres nationaux : qu'ils nous instruisent des principes les plus généraux du mécanisme & de l'analogie de leur langue ; qu'ils nous la parlent ensuite & nous la fassent parler : ajoutons à cela l'étude des observations grammaticales , & la lecture raisonnée des meilleurs livres écrits dans la langue que nous étudions. La raison de ce procédé est simple : les langues vivantes s'apprennent pour être parlées , puisqu'on les parle ; on n'apprend à parler que par l'exercice fréquent de la parole , & l'on n'apprend à le bien faire , qu'en suivant l'usage , qui , par rapport aux langues vivantes , ne peut se constater que par deux témoignages inséparables , je veux dire le langage de ceux qui par leur éducation & leur état sont justement présumés les mieux instruits dans leur langue , & les écrits des auteurs que l'unanimité des suffrages de la nation caractérise comme les plus distingués.

2°. Il en est tout autrement des langues mortes , comme l'hébreu , l'ancien grec , le latin. Aucune nation ne parle aujourd'hui ces langues ; & nous n'avons , pour les apprendre , que les livres qui nous en restent. Ces livres mêmes ne peuvent pas nous être aussi utiles que ceux d'une langue vivante ; parce que nous n'avons pas , pour nous les faire entendre , des interpretes aussi sûrs & aussi autorisés , & que s'ils nous laissent des doutes , nous ne pouvons en trouver ailleurs l'éclaircissement. Est-il donc raisonnable d'employer ici la même méthode que pour les langues vivantes ? Après l'étude des principes généraux du mécanisme & de l'analogie d'une langue morte , débiterons-nous par composer en cette langue , soit de vive voix , soit par écrit ? Ce procédé est d'une absurdité évidente : à quoi bon parler une langue qu'on ne parle plus ? Et comment prétend-on ve-

nir à bout de la parler seul , sans en avoir étudié l'usage dans ses sources , ou sans avoir présent un moniteur instruit qui le connoisse avec certitude , & qui nous le montre en parlant le premier ? Jugez par-là ce que vous devez penser de la méthode ordinaire , qui fait de la composition des thèmes son premier , son principal , & presque son unique moyen. Voyez *ETUDE, & la Méch. des langues, liv. II. § j.* C'est aussi par-là que l'on peut apprécier l'idée que l'on proposa dans le siècle dernier , & que M. de Maupeou a réchauffée de nos jours , de fonder une ville dont tous les habitans , hommes & femmes , magistrats & artisans , ne parleroient que la langue latine. Qu'avons-nous à faire de savoir parler cette langue ? Est-ce à la parler que doivent tendre nos études ?

Quand je m'occupe de la langue italienne , ou de telle autre qui est actuellement vivante , je dois apprendre à la parler , puisqu'on la parle ; c'est mon objet : & si je lis alors les lettres du cardinal d'Osifat , la Jérusalem délivrée , l'Enéide d'Annibal Caro , ce n'est pas pour me mettre au fait des affaires politiques dont traite le prélat , ou des aventures qui constituent la fable des deux poèmes : c'est pour apprendre comment se sont énoncés les auteurs de ces ouvrages. En un mot , j'étudie l'italien pour le parler , & je cherche dans les livres comment on le parle. Mais quand je m'occupe d'hébreu , de grec , de latin , ce ne peut ni ne doit être pour parler ces langues , puisqu'on ne les parle plus ; c'est pour étudier dans leurs sources l'histoire du peuple de Dieu , l'histoire ancienne ou la romaine , la Mythologie , les Belles-Lettres , &c. La Littérature ancienne , où l'étude de la Religion , est mon objet : & si je m'applique alors à quelque langue morte , c'est qu'elle est la clé nécessaire pour entrer dans les recherches qui m'occupent. En un mot , j'étudie l'Histoire dans Hérodote , la Mythologie dans Homère , la Morale dans Platon ; & je cherche dans les grammaires , dans les lexiques , l'intelligence de leur langue , pour parvenir à celle de leurs pensées.

On doit donc étudier les langues vivantes, comme fin, si je puis parler ainsi; & les langues mortes, comme moyen. Ce n'est pas au reste que je prétende que les langues vivantes ne puissent ou ne doivent être regardées comme des moyens propres à acquérir ensuite des lumières plus importantes: je m'en suis expliqué tout autrement *au mot* LANGUE; & quiconque n'a pas à voyager chez les étrangers, ne doit les étudier que dans cette vue. Mais je veux dire que la considération des secours que nous avons pour ces langues doit en diriger l'étude, comme si l'on ne se proposoit que de les savoir parler; parce que cela est possible, que personne n'entend si bien une langue que ceux qui la savent parler, & qu'on ne sauroit trop bien entendre celle dont on prétend faire un moyen pour d'autres études. Au contraire, nous n'avons pas assez de secours pour apprendre à parler les langues mortes dans toutes les occasions; le langage qui résulteroit de nos efforts pour les parler ne serviroit de rien à l'intelligence des ouvrages que nous nous proposerions de lire, parce que nous n'y parlerions guère que notre langue avec les mots de la langue morte; par conséquent nos efforts seroient en pure perte pour la seule fin que l'on doit se proposer dans l'étude des langues anciennes.

II. De la distinction des langues en analogues & transpositives, il doit naître encore des différences dans la méthode de les enseigner, aussi marquées que celle du génie de ces langues.

1°. Les langues analogues suivent, ou exactement ou de fort près, l'ordre analytique, qui est, comme je l'ai dit ailleurs, (*voyez* INVERSION & LANGUE) le lien naturel, & le seul lien commun de tous les idiomes. La nature, chez tous les hommes, a donc déjà bien avancé l'ouvrage par rapport aux langues analogues, puisqu'il n'y a en quelque sorte à apprendre que ce que l'on appelle *la Grammaire & le Vocabulaire*, que le tour de la phrase ne s'écarte que peu ou point de l'ordre analytique, que les inversions y sont rares ou légères, & que les elliptes y sont ou peu fréquentes ou

faciles à suppléer. Le degré de facilité est bien plus grand encore, si la langue naturelle de celui qui commence cette étude, est elle-même analogue. Quelle est donc la méthode qui convient à ces langues? Mettez dans la tête de vos élèves une connoissance suffisante des principes grammaticaux propres à cette langue, qui se réduisent à-peu-près à la distinction des genres & des nombres pour les noms, les pronoms & les adjectifs, & à la conjugaison des verbes. Parlez-leur ensuite sans délai, & faites-les parler; si la langue que vous leur enseignez est vivante, faites-leur traduire beaucoup, premièrement de votre langue dans la leur, puis de la leur dans la vôtre: c'est le vrai moyen de leur apprendre promptement & sûrement le sens propre & le sens figuré de vos mots, vos tropes, vos anomalies, vos licences, vos idiotismes de toute espèce. Si la langue analogue que vous leur enseignez, est une langue morte, comme l'hébreu, votre provision de principes grammaticaux une fois faite, expliquez vos auteurs, & faites-les expliquer avec soin, en y appliquant vos principes fréquemment & scrupuleusement: vous n'avez que ce moyen pour arriver, ou plutôt pour mener utilement à la connoissance des idiotismes, où gissent toujours les plus grandes difficultés des langues. Mais renoncez à tout desir de parler ou de faire parler hébreu; c'est un travail inutile ou même nuisible, que vous épargnez à votre élève.

2°. Pour ce qui est des langues transpositives, la méthode de les enseigner doit demander quelque chose de plus; parce que leurs écarts de l'ordre analytique, qui est la règle commune de tous les idiomes, doivent y ajouter quelque difficulté, pour ceux principalement dont la langue naturelle est analogue; car c'est autre chose à l'égard de ceux dont l'idiome maternel est également transpositif; la difficulté qui peut naître de ce caractère des langues est beaucoup moindre, & peut-être nulle à leur égard. C'est précisément le cas où se trouvoient les Romains qui étudioient le grec, quoique M. Pluche ait jugé qu'il n'y avoit entre

leur langue & celle d'Athenes aucune affinité.

« Il étoit cependant naturel, dit-il dans la préface de la *Mécanique des Langues*, page vij. qu'il en coûtât davantage aux Romains pour apprendre le grec, qu'à nous pour apprendre le latin : car nos langues françoise, italienne, espagnole, & toutes celles qu'on parle dans le midi de l'Europe, étant forties, comme elles le sont pour la plupart, de l'ancienne langue romaine, nous y retrouvons bien des traits de celle qui leur a donné naissance : la latine au contraire ne tenoit à la langue d'Athenes par aucun degré de parenté ou de ressemblance, qui en rendît l'accès plus aisé. »

Comment peut-on croire que le latin n'avoit avec le grec aucune affinité ? A-t-on donc oublié qu'une partie considérable de l'Italie avoit reçu le nom de *grande Grece*, *magna Græcia*, à cause de l'origine commune des peuplades qui étoient venues s'y établir ? Ignore-t-on ce que Priscien nous apprend, *lib. V. de casibus*, que l'ablatif est un cas propre aux Romains, nouvellement introduit dans leur langue, & placé pour cette raison après tous les autres dans la déclinaison ? *Ablativus proprius est Romanorum, &... quia novus videtur à Latinis inventus, vestigium reliquorum casuum concessit.* Ainsi la langue latine au berceau avoit précisément les mêmes cas que la langue grecque ; & peut-être l'ablatif ne s'est-il introduit insensiblement, que parce qu'on prononçoit un peu différemment la finale du datif, selon qu'il étoit ou qu'il n'étoit pas complétement d'une préposition. Cette conjecture se fortifie par plusieurs observations particulières : 1°. le datif & l'ablatif pluriels sont toujours semblables : 2°. ces deux cas sont encore semblables au singulier dans la seconde déclinaison : 3°. on trouve *morte* au datif dans l'épithaphe de Plaute, rapportée par Aulu-Gelle, *Noct. Att. I. xxiv.* & au contraire on trouve dans Plaute lui-même, *oneri*, *furfuri*, &c. à l'ablatif ; parce qu'il y a peu de différence entre les voyelles *e* & *i*, d'où vient même que plusieurs noms de cette

déclinaison ont l'ablatif terminé des deux manières : 4°. le datif de la quatrième étoit anciennement en *u*, comme l'ablatif, & Aulu-Gelle, *IV. xvj.* nous apprend que César lui-même dans ses livres de l'Analogie, pensoit que c'étoit ainsi qu'il devoit se terminer : 5°. le datif de la cinquième fut autrefois en *e*, comme il paroît par ce passage de Plaute, *Mercur. I. j. 4. Amatores, qui aut nocti, aut die, aut soli, aut lunæ miserias narrant suas* : 6°. enfin l'ablatif en *á* long de la première, pourroit bien n'être long, que parce qu'il vient de la diphtongue *æ* du datif. La déclinaison latine offre encore bien d'autres traits d'imitation & d'affinité avec la déclinaison grecque. Voyez GÉNITIF, n. I.

Pour ce qui concerne les étymologies grecques de quantité de mots latins, il n'est pas possible de résister à la preuve que nous fournit l'excellent ouvrage de Vossius le pere, *Etymologicon linguæ latinæ* ; & je suis persuadé que de la comparaison détaillée des articles de ce livre avec ceux du *Dictionnaire étymologique de la langue françoise* par Ménage, il s'en suivroit qu'à cet égard l'affinité du latin avec le grec est plus grande que celle du françois avec le latin.

Je dirois donc au contraire qu'il doit naturellement nous en coûter davantage pour apprendre le latin, qu'aux Romains pour apprendre le grec ; car outre que la langue de Rome trouvoit dans celle d'Athenes les radicaux d'une grande partie de ses mots, la marche de l'une & de l'autre étoit également transpositive ; les noms, les pronoms, les adjectifs, s'y déclinoient également par cas ; le tour de la phrase y étoit également elliptique, également pathétique, également harmonieux ; la prosodie en étoit également marquée, & presque d'après les mêmes principes ; & d'ailleurs le grec étoit pour les Romains une langue vivante qui pouvoit leur être inculquée & par l'exercice de la parole, & par la lecture des bons ouvrages. Au contraire nos langues françoise, italienne, espagnole, &c. ne tiennent à celle de Rome, que par quelques racines qu'elles y ont empruntées ; mais elles n'ont au

surplus avec cette langue ancienne aucune affinité qui leur en rende l'accès plus facile ; leur construction usuelle est analytique ou très-approchante ; le tour de la phrase n'y souffre ni transposition considérable, ni ellipse hardie ; elles ont une prosodie moins marquée dans leurs détails, & d'ailleurs le latin est pour nous une langue morte, pour laquelle nous n'avons pas autant de secours que les Romains en avoient dans leur temps pour le grec.

Nous devons donc mettre en œuvre tout ce que notre industrie peut nous suggérer de plus propre à donner aux commençans l'intelligence du latin & du grec ; & j'ai prouvé, *article* INVERSION, que le moyen le plus lumineux, le plus raisonnable, & le plus autorisé par les auteurs mêmes à qui la langue latine étoit naturelle, c'est de ramener la phrase latine ou grecque à l'ordre & à la plénitude de la construction analytique. Je n'avois que cela à prouver dans cet *article* : j'ajoute dans celui-ci, qu'il faut donner aux commençans des principes qui les mettent en état le plus promptement qu'il est possible d'analyser seuls & par eux-mêmes ; ce qui ne peut être le fruit que d'un exercice suivi pendant quelque temps, & fondé sur des notions justes, précises, & invariables. Ceci demande d'être développé.

Personne n'ignore que la tradition purement orale des principes qu'il est indispensable de donner aux enfans, ne seroit en quelque sorte qu'effleurer leur ame : la légèreté de leur âge, le peu ou le point d'habitude qu'ils ont d'occuper leur esprit, le manque d'idées acquises qui puissent servir comme d'attaches à celles qu'on veut leur donner ; tout cela & mille autres causes justifient la nécessité de leur mettre entre les mains des livres élémentaires qui puissent fixer leur attention pendant la leçon, les occuper utilement après, & leur rendre en tout temps plus facile & plus prompte l'acquisition des connoissances qui leur conviennent. C'est sur-tout ici que se vérifie la maxime d'Horace, *Art. poët.* 180.

*Segnius irritant animos demissa per aures,  
Quàm qua sunt oculis subjecta fidelibus.*

On pourroit m'objecter que j'insiste mal-à-propos sur la nécessité des livres élémentaires, puisqu'il en existe une quantité prodigieuse de toute espèce, & qu'il n'y a d'embarras que sur le choix. Il est vrai que, grâces à la prodigieuse fécondité des faiseurs de rudimens, de particules, de méthodes, les enfans que l'on veut initier au latin ne manquent pas d'être occupés ; mais le font-ils d'une manière raisonnable, le font-ils avec fruit ? Je ne prendrai pas sur moi de répondre à cette question ; je me contenterai d'observer que presque tous ces livres ont été faits pour enseigner aux commençans la fabrique du latin, & la composition des thèmes ; que la méthode des thèmes tombe de jour en jour dans un plus grand discrédit, par l'effet des réflexions sages répandues dans les livres excellens des instituteurs les plus habiles, & des écrivains les plus respectables, M. le Fevre de Saumur, Vossius le pere, M. Rollin, M. Pluche, M. Chompré, &c. Qu'il est à désirer que ce discrédit augmente, & qu'on se tourne entièrement du côté de la version, tant de vive-voix que par écrit ; que l'un des moyens les plus propres à amener dans la méthode de l'institution publique cette heureuse révolution, c'est de poser les fondemens de la nouvelle méthode, en publiant les livres élémentaires dans la forme qu'elle suppose & qu'elle exige ; & qu'aucun de ceux qu'on a publiés jusqu'à-présent, ou du-moins qui sont parvenus à ma connoissance, ne peut servir à cette fin.

Dans l'intention de prévenir, s'il est possible, une fécondité toujours nuisible à la bonté des fruits, j'ajoute que les livres élémentaires, dans quelque genre d'étude que ce puisse être, sont peut-être les plus difficiles à bien faire, & ceux dans lesquels on a le moins réussi. Deux causes y contribuent : d'une part, la réalité de cette difficulté intrinsèque, dont on va voir les raisons dans un moment ; & de l'autre, une apparence toute contraire, qui est pour les plus novices un encouragement à s'en mêler, & pour les plus habiles, un véritable piège qui les fait échouer.

Il faut que ces élémens soient réduits aux notions les plus générales, & au nécessaire le plus étroit, parce que, comme le remarque très-judicieusement M. Pluche, il faut que les jeunes commençans voient la fin d'une tâche qui n'est pas de nature à les réjouir, & qu'ils n'en feroient que plus disposés à apprendre le tout parfaitement. Ces notions cependant doivent être en assez grande quantité pour servir de fondement à toute la science grammaticale, de solution à toutes les difficultés de l'analyse, d'explication à toutes les irrégularités apparentes; quoiqu'il faille tout-à-la-fois les rédiger avec assez de précision, de justesse & de vérité, pour en déduire facilement & avec clarté, en temps & lieu, les développemens convenables, & les applications nécessaires, sans surcharger ni dégoûter les commençans.

L'exposition de ces élémens doit être claire & débarrassée de tout raisonnement abstrait ou métaphysique, parce qu'il n'y a que des esprits déjà formés & vigoureux, qui puissent en atteindre la hauteur, en saisir le fil, en suivre l'enchaînement, & qu'il s'agit ici de se mettre à la portée des enfans, esprits encore foibles & délicats, qu'il faut soutenir dans leur marche, & conduire au but par une rempe douce & presque insensible. Cependant l'ouvrage doit être le fruit d'une métaphysique profonde, & d'une logique rigoureuse, sinon les idées fondamentales auront été mal vues; les définitions seront obscures, ou diffuses, ou fausses; les principes seront mal digérés ou mal présentés; on aura omis des choses essentielles, ou l'on en aura introduit des superflues; l'ensemble n'aura pas le mérite de l'ordre, qui répand la lumière sur toutes les parties, en en fixant la correspondance, qui les fait retenir l'une par l'autre en les enchaînant, qui les féconde en en facilitant l'application. Peut-être même faut-il à l'auteur une dose de métaphysique d'autant plus forte, que les enfans ne doivent pas en trouver la moindre teinte dans son ouvrage.

Ce n'est pas assez pour réussir dans ce genre de travail, d'avoir vu les principes un à un; il faut les avoir vus en corps, & les avoir comparés. Ce n'est pas assez de

les avoir envisagés dans un état d'abstraction, & d'avoir, si l'on veut, imaginé le système le plus parfait en apparence; il faut avoir essayé le tout par la pratique: la théorie ne montre les principes que dans un état de mort: c'est la pratique qui les vivifie en quelque sorte; c'est l'expérience qui les justifie. Il ne faut donc regarder les principes grammaticaux comme certains, comme nécessaires, comme admissibles dans nos élémens, qu'après s'être assuré qu'en effet ils fondent les usages qui y ont trait, & qu'ils doivent servir à les expliquer.

Afin d'indiquer à peu-près l'espece de principes qui peut convenir à la *méthode* analytique dont je conseille l'usage, qu'il me soit permis d'insérer ici un essai d'analyse, conformément aux vues que j'insinue dans cet *article*, & dans l'*article* INVERSION, & dont on trouvera les principes répandus & développés en divers endroits de cet ouvrage. On y verra l'application d'une *méthode* que j'ai pratiquée avec succès, & que toutes sortes de raisons me portent à croire la meilleure que l'on puisse suivre à l'égard des langues transpositives; je ne la propose cependant au public que comme une matière qui peut donner lieu à des expériences intéressantes pour la religion & pour la patrie, puisqu'elles tendront à perfectionner une partie nécessaire de l'éducation.

Quelques lecteurs délicats trouveront peut-être mauvais que j'ose les occuper de pareilles minuties, & d'observations pédantesques: mais ceux qui peuvent être dans ces dispositions, n'ont pas même entamé la lecture de cet *article*. Je puis continuer sans conséquence pour eux; les autres qui seroient venus jusqu'ici & qui seroient insensibles au motif que je viens de leur présenter, je les plains de cette insensibilité; qu'ils me plaignent, qu'ils me blâment, s'ils veulent, de celle que j'ai pour leur délicatesse; mais qu'ils ne s'offensent point, si traitant un point de grammaire, j'emprunte le langage qui y convient, & descends dans un détail minutieux, si l'on veut, mais important, puisqu'il est fondamental.

Je reprends le discours de la mere de Spurius Carvilius à son fils, dont j'avois

entamé l'explication (*article INVERSION*) d'après les principes de M. Pluche.

*Quin prodis, mi Spuri, ut quotiescumque gradum facies,*

*Toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.*

*Quin* est un adverbe conjonctif & négatif. *Quin*, par apocope, pour *quine*, qui est composé de l'ablatif commun *qui*, & de la négation *ne*; & cet ablatif *qui* est le complément de la préposition sous-entendue *pro* pour; ainsi *quin* est équivalent à *pro qui ne*, pourquoi ne ou ne pas; *quin* est donc un adverbe, puisqu'il équivaut à la préposition *pro* avec son complément *qui*; & cet adverbe est lui-même le complément circonstanciel de cause du verbe *prodis*. *Voy. RÉGIME.* *Quin* est conjonctif, puisqu'il renferme dans sa signification le mot conjonctif *qui*; & en cette qualité il sert à joindre la proposition incidente dont il s'agit (*voyez INCIDENTE*) avec un antécédent qui est ici sous-entendu, & dont nous ferons la recherche en temps & lieu: enfin *quin* est négatif, puisqu'il renferme encore dans sa signification la négation *ne* qui tombe ici sur *prodis*.

*Prodis* (tu vas publiquement) est à la seconde personne du singulier du présent indéfini (*Voyez PRÉSENT*) de l'indicatif du verbe *prodire*, *prodeo*, *is*, *ivi*, & par syncope, *ii*, *itum*, verbe absolu, actif (*voyez VERBE*) & irrégulier, de la quatrième conjugaison: ce verbe est composé du verbe *ire*, aller, & de la particule *pro*, qui dans la composition signifie *publiquement* ou *en public*, parce qu'on suppose à la préposition *pro* le complément *ore omnium*, *pro ore omnium* (devant la face de tous); le *d* a été inséré entre les deux racines par euphonie (*voyez EUPHONIE*) pour empêcher l'hiatus: *prodis* est à la seconde personne du singulier, pour s'accorder en nombre & en personne avec son sujet naturel, *mi Spuri*. *Voyez SUJET.*

*Mi* (mon) est au vocatif singulier masculin de *meus*, *a*, *eum*, adjectif hétéroclite de la première déclinaison. *Voyez PARADIGME.* *Mi* est au vocatif singulier masculin, pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom propre *Spuri*, auquel il a un rapport d'identité. *Voyez CONCORDANCE & IDENTITÉ.*

*Spuri* (*Spurius*) est au vocatif singulier de *Spurius*, *ii*, nom propre, masculin & hétéroclite de la deuxième déclinaison: *Spuri* est au vocatif, parce que c'est le sujet grammatical de la seconde personne, ou auquel le discours est adressé. *Voyez VOCATIF.*

*Mi Spuri* (mon *Spurius*) est le sujet logique de la seconde personne.

*Ut* (que) est une conjonction déterminative, dont l'office est ici de réunir à l'antécédent sous-entendu *hanc finem*, la proposition incidente déterminative, *quotiescumque gradum facies*, *toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem*.

*Quotiescumque* (combien de fois) est un adverbe conjonctif; comme adverbe, c'est le complément circonstanciel de temps du verbe *facies*; comme conjonctif, il sert à joindre à l'antécédent *toties* la proposition incidente déterminative *gradum facies*.

*Gradum* (un pas) est à l'accusatif singulier de *gradus*, *ûs*, nom masculin de la quatrième déclinaison; *gradum* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément objectif du verbe *facies*; & par conséquent il doit être après *facies* dans la construction analytique.

*Facies* (tu feras) est à la seconde personne du singulier du présent postérieur, *Voyez PRÉSENT*, de l'indicatif actif du verbe *facere* (faire) *cio*, *cis*, *feci*, *factum*, verbe relatif, actif & irrégulier, de la troisième conjugaison: *facies* est à la seconde personne du singulier, pour s'accorder en personne & en nombre avec son sujet naturel *mi Spuri*.

*Quotiescumque facies gradum* (combien de fois tu feras un pas) est la totalité de la proposition incidente déterminative de l'antécédent *toties*; & par conséquent l'ordre analytique lui assigne sa place après *toties*.

*Toties* (autant de fois) est un adverbe, complément circonstanciel de temps du verbe *veniat*.

*Toties quotiescumque facies gradum* (autant de fois combien de fois tu feras un pas) est la totalité du complément circonstanciel de temps du verbe *veniat*; & doit par conséquent venir après *veniat* dans la construction analytique.

*Tibi* (à toi) est au datif singulier masculin de *tu*, pronom de la seconde personne : *tibi* est au datif, parce qu'il est le complément relatif du verbe *veniat* ; après lequel il doit donc être placé dans la construction analytique : *tibi* est au singulier masculin pour s'accorder en nombre & en genre avec son co-relatif *Spurius*. Voyez PRONOM.

*Tuarum* (tiennes) est au génitif pluriel féminin de *tuus*, *a*, *um*, adj. de la première déclinaison, pour s'accorder en genre, en nombre & en cas avec le nom *virtutum*, auquel il a un rapport d'identité, & qu'il doit suivre dans la construction analytique.

*Virtutum* (des vaillances) est au génitif pluriel de *virtus*, *utis*, nom féminin de la troisième déclinaison, employé ici par une métonymie de la cause pour l'effet, de même que le mot français *vaillance* pour *action vaillante* : *virtutum* est au génitif, parce qu'il est le complément déterminatif grammatical du nom appellatif sous-entendu *recordatio*. Voyez GÉNITIF.

*Virtutum tuarum* (des vaillances tiennes) est le complément déterminatif logique du nom appellatif sous-entendu *recordatio*, & doit par conséquent suivre *recordatio* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de sous-entendu *recordatio* (le souvenir), qui est le nominatif singulier de *recordatio*, *ionis*, nom féminin de la troisième déclinaison : *recordatio* est au nominatif, parce qu'il est le sujet grammatical du verbe *veniat*.

*Recordatio virtutum tuarum* (le souvenir des vaillances tiennes) est le sujet logique du verbe *veniat*, & doit conséquemment précéder ce verbe dans la construction analytique.

*Veniat* (viene) est à la troisième personne du singulier du présent indéfini du subjonctif du verbe *venir* (*venir*) *io*, *is*, *i*, *tum*, verbe absolu, actif, de la quatrième conjugaison : *veniat* est à la troisième personne du singulier, pour s'accorder en nombre & en personne avec son sujet grammatical sous-entendu *recordatio* : *veniat* est au subjonctif, à cause de la conjonction *ut* qui doit être suivie du subjonctif quand elle lie une proposition

qui énonce une fin à laquelle on tend.

*In* (dans) est une préposition dont le complément doit être à l'accusatif, quand elle exprime un rapport de tendance vers un terme, soit physique, soit moral ; au lieu que le complément doit être à l'ablatif, quand cette préposition exprime un rapport d'adhésion à ce terme physique ou moral.

*Mentem* (l'esprit) est à l'accusatif singulier de *mens*, *tis*, nom féminin de la troisième déclinaison : *mentem* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément de la préposition *in*.

*In mentem* (dans l'esprit) est la totalité du complément circonstanciel de terme du verbe *veniat*, qui doit par conséquent précéder *in mentem* dans l'ordre analytique.

Voilà donc trois compléments du verbe *veniat* ; le complément circonstanciel de temps, *toties quotiescumque facies gradum* ; le complément relatif *tibi*, & le complément circonstanciel de terme, *in mentem* : tous trois doivent être après *veniat* dans la construction analytique ; mais dans quel ordre ? Le complément relatif *tibi* doit être le premier, parce qu'il est le plus court ; le complément circonstanciel de terme *in mentem* doit être le second, parce qu'il est encore plus court que le complément circonstanciel de temps *toties quotiescumque facies gradum* ; celui-ci doit être le dernier, comme le plus long. La raison de cet arrangement est que tout complément, dans l'ordre analytique, doit être le plus près qu'il est possible du mot qu'il complète : mais quand un même mot a plusieurs compléments, vu qu'alors ils ne peuvent pas tous être immédiatement après le mot complété, on place les plus courts les premiers, afin que le dernier en soit le moins éloigné qu'il est possible.

Ainsi, *ut recordatio virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (que le souvenir des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas), c'est la totalité de la proposition incidente déterminative de l'antécédent sous-entendu *hunc finem* : elle doit donc, dans

l'ordre analytique, être à la suite de l'antécédent *hunc finem*.

Il y a donc de sous-entendu *hunc finem*. *Hunc* (cette) est à l'accusatif singulier masculin de *hic*, *hæc*, *hoc*, adjectif de la seconde espece de la troisieme déclinaison. Voyez PARADIGME. *Hunc* est à l'accusatif singulier masculin pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom *finem*, auquel il a un rapport d'identité. *Finem* (fin) est à l'accusatif singulier masculin de *finis*, *is*, nom douteux de la troisieme déclinaison. Voyez GENRE, n. IV. *Finem* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément grammatical de la préposition sous-entendue *in* : *finem* est aussi l'antécédent grammatical de la proposition incidente déterminative, *ut recordatio tuarum virtutum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum*; & *hunc finem* (cette fin) en est l'antécédent logique.

*Hunc finem ut recordatio virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (cette fin que le souvenir des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est le complément logique de la préposition sous-entendue *in*, qui doit être après *in* par cette raison.

Il y a donc de sous-entendu *in* (à ou pour), qui est une préposition dont le complément est ici à l'accusatif, parce qu'elle exprime un rapport de tendance vers un terme moral.

*In hunc finem ut recordatio virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (à cette fin que le souvenir des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est la totalité du complément circonstanciel de fin du verbe *prodis*; donc l'ordre analytique doit mettre ce complément après *prodis*.

*Quin prodis*, in *hunc finem ut recordatio virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (pourquoi tu ne vas pas publiquement, à cette fin que le souvenir des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est la totalité de la proposition incidente

déterminative de l'antécédent sous-entendu *causam*, & doit conséquemment suivre l'antécédent *causam* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de sous-entendu *causam* (la cause), qui est à l'accusatif singulier de *causa*, *æ*, non féminin de la premiere déclinaison; *causam* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément objectif grammatical du verbe interrogatif sous-entendu *dic*.

*Causam quin prodis*, in *hunc finem ut recordatio virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (la cause pourquoi tu ne vas pas publiquement, à cette fin que le souvenir des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est le complément objectif logique du verbe interrogatif sous-entendu *dic*; & doit par conséquent être après ce verbe dans la construction analytique.

Il y a donc de sous-entendu *dic* (dis), qui est à la seconde personne du singulier du présent postérieur de l'impératif actif du verbe *dicere* (dire) *co*, *ais*, *xi*, *ctum*, verbe relatif, actif, de la troisieme conjugaison; *dic* est à la seconde personne du singulier pour s'accorder en personne & en nombre avec son sujet grammatical *Spuri* : *dic* est à l'impératif, parce que la mere de *Spurius* lui demande de dire la cause pourquoi il ne va pas en public, qu'elle l'interroge; & *dic* est le seul mot qui puisse ici marquer l'interrogation désignée par le point interrogatif, & par la position de *quin* adverbe conjonctif à la tête de la proposition écrite. *Dic*, au lieu de *dice*, par une apocope qui a tellement prévalu dans le latin, que *dice* n'y est plus usité, ni dans le verbe simple, ni dans ses composés.

*Spuri*, que l'on a déjà dit le sujet grammatical de la seconde personne, est donc le sujet grammatical du verbe sous-entendu *dic*; & par conséquent *mi Spuri* (mon *Spurius*) en est le sujet logique; donc *mi Spuri* doit précéder *dic* dans l'ordre analytique.

Voici donc enfin la construction analytique & pleine de toute la proposition : *mi Spuri*, *dic causam quin prodis*, in *hunc*

*finem ut recordatio virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum.*

En voici la traduction littérale qu'il faut faire à son élève mot à mot en cette manière : *mi Spuri* (mon Spurius), *dic* (*dis*) *causam* (*la cause*) *quin prodis* (pourquoi tu ne vas pas publiquement), *in hunc finem* (*à cette fin*) *ut* (que) *recordatio* (*le souvenir*) *virtutum tuarum* (des vaillances tiennes) *veniat* (viene) *tibi* (à toi) *in mentem* (dans l'esprit) *toties* (autant de fois) *quotiescumque* (combien de fois) *facies* (tu feras) *gradum* (un pas) ?

En reprenant tout de suite cette traduction littérale ; l'élève dira : *mon Spurius*, dis la cause *pourquoi tu ne vas pas publiquement*, à cette fin que le souvenir des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas ?

Pour faire passer ensuite le commençant, de cette traduction littérale à une traduction raisonnable & conforme au génie de notre langue, il faut l'y préparer par quelques remarques. Par exemple, 1<sup>o</sup>, que nous imitons les Latins dans nos tours interrogatifs, en supprimant, comme eux, le verbe interrogatif & l'antécédent du mot conjonctif par lequel nous débutons, voyez INTERROGATIF ; qu'ici par conséquent nous pouvons remplacer leur *quin* par *que ne*, & que nous le devons, tant pour suivre le génie de notre langue, que pour nous rapprocher davantage de l'original, dont notre version doit être une copie fidelle : 2<sup>o</sup>. qu'*aller publiquement* ne se dit point en François, mais que nous devons dire *paraître, se montrer en public* : 3<sup>o</sup>. que comme il seroit incident d'appeler nos enfans *mon Jaques, mon Pierre, mon Joseph*, il seroit indécent de traduire *mon Spurius* ; que nous devons dire comme nous dirions à nos enfans, *mon fils, mon enfant, mon cher fils, mon cher enfant*, ou du moins *mon cher Spurius* : 4<sup>o</sup>. qu'au lieu de *à cette fin que*, nous disions autrefois *à icelle fin que, à celle fin que* ; mais qu'aujourd'hui nous disons *afin que* : 5<sup>o</sup>. que nous ne sommes plus dans l'usage

d'employer les adjectifs *mien, tien, sien* avec le nom auquel ils ont rapport, comme nous faisons autrefois, & comme font encore aujourd'hui les Italiens, qui disent *il mio libro, la mia casa* (le mien livre, la mienne maison) ; mais que nous employons sans article les adjectifs possessifs prépositifs *mon, ton, son, notre, votre, leur* ; qu'ainsi au lieu de dire, *des vaillances tiennes*, nous devons dire *des tes vaillances* : 6<sup>o</sup>. que la métonymie de *vaillances* pour *actions courageuses*, n'est d'usage que dans le langage populaire, & que si nous voulons conserver la métonymie de l'original, nous devons mettre le mot au singulier, & dire *de ta vaillance, de ton courage, de ta bravoure*, comme a fait M. l'abbé d'Olivet, *Penf. de Cic. chap. xij. pag. 359* : 7<sup>o</sup>. que quand le souvenir de quelque chose nous vient dans l'esprit par une cause qui précède notre attention, & qui est indépendante de notre choix, il nous en souvient, & que c'est précisément le tour que nous devons préférer comme plus court, & par-là plus énergique ; ce qui remplacera la valeur & la brièveté de l'ellipse latine.

De pareilles réflexions amèneront l'enfant à dire comme de lui-même : *que ne parois-tu, mon cher enfant, afin qu'à chaque pas que tu feras, il te souviene de ta bravoure ?*

Cette méthode d'explication suppose, comme on voit, que le jeune élève a déjà les notions dont on y fait usage ; qu'il connoît les différentes parties de l'oraison, & celles de la proposition ; qu'il a des principes sur les métaphores, sur les tropes, sur les figures de construction, & à plus forte raison sur les règles générales & communes de la syntaxe. Cette provision va paroître immense à ceux qui sont paisiblement accoutumés à voir les enfans faire du latin sans l'avoir appris ; à ceux qui voulant recueillir sans avoir semé, n'approuvent que les procédés qui ont des apparences éclatantes, même aux dépens de la solidité des progrès ; & à ceux enfin qui avec les intentions les plus droites & les talens les plus décidés, sont encore arrêtés par un préjugé qui n'est que trop répandu, savoir que les enfans ne sont

point en état de raisonner, qu'ils n'ont que de la mémoire, & qu'on ne doit faire fonds que sur cette faculté à leur égard.

Je réponds aux premiers, 1<sup>o</sup>. que la multitude prodigieuse de regles & d'exceptions de toute espece qu'il faut mettre dans la tête de ceux que l'on introduit au latin par la composition des thèmes, surpasse de beaucoup la provision de principes raisonnables qu'exige la *méthode analytique*. 2<sup>o</sup>. Que leurs rudimens sont beaucoup plus difficiles à apprendre & à retenir, que les livres élémentaires nécessaires à cette *méthode*; parce qu'il n'y a d'une part que désordre, que fausseté, qu'inconséquence, que proximité; & que de l'autre tout est en ordre, tout est vrai, tout est lié, tout est nécessaire & précis. 3<sup>o</sup>. Que l'application des regles quelconques, bonnes ou mauvaises, à la composition des thèmes, est épineuse, fatigante, captieuse, démentie par mille & mille exceptions, & déshonorée non-seulement par les plaintes des savans les plus respectables & des maîtres les plus habiles, mais même par ses propres succès, qui n'aboutissent enfin qu'à la structure mécanique d'un jargon qui n'est pas la langue que l'on vouloit apprendre; puisque, comme l'observe judicieusement Quintilien, *aliud est grammaticè, aliud latinè loqui*: au lieu que l'application de la *méthode analytique* aux ouvrages qui nous restent du bon siècle de la langue latine, est uniforme & par conséquent sans embarras; qu'elle est dirigée par le discours même qu'on a sous les yeux, & conséquemment exempte des travaux pénibles de la production, j'ai presque dit de l'enfantement; enfin, que tendant directement à l'intelligence de la langue telle qu'on l'écrivoit, elle nous mene sans détour au vrai, au seul but que nous devons nous proposer en nous en occupant.

Je réponds aux seconds, à ceux qui veulent retrancher du nécessaire, afin de recueillir plutôt les fruits du peu qu'ils auront semé, sans même attendre le temps naturel de la maturité, que l'on affoiblit ces plantes & qu'on les détruit en

hâtant leur fécondité contre nature; que les fruits précoces qu'on en retire n'ont jamais la même faveur ni la même salubrité que les autres, si l'on a recours à cette culture forcée & meurtrière, & que la seule culture raisonnable est celle qui ne néglige aucune des attentions exigées par la qualité des sujets & des circonstances, mais qui attend patiemment les fruits spontanées de la nature secondée avec intelligence, pour les recueillir ensuite avec gratitude.

Je réponds aux derniers, qui s'imaginent que les enfans en général ne sont guere que des automates, qu'ils sont dans une erreur capitale & démentie par mille expériences contraires. Je ne leur citerai aucun exemple particulier; mais je me contenterai de les inviter à jeter les yeux sur les diverses conditions qui composent la société. Les enfans de la populace, des manœuvres, des malheureux de toute espece qui n'ont que le temps d'échanger leur sueur contre leur pain, demeurent ignorans & quelquefois stupides avec des dispositions de meilleur augure; toute culture leur manque. Les enfans de ce que l'on appelle la bourgeoisie honnête dans les provinces, acquiescent les lumieres qui tiennent au système d'institution qui a cours; les uns se développent plutôt, les autres plus tard, autant dans la proportion de l'empressement qu'on a eu à les cultiver, que dans celle des dispositions naturelles. Entrez chez les grands, chez les princes, des enfans qui balbutient encore y sont des prodiges, sinon de raison, du moins de raisonnement; & ce n'est point une exagération toute pure de la flatterie, c'est un phénomène réel dont tout le monde s'assure par soi-même, & dont les témoins deviennent souvent jaloux, sans vouloir faire les frais nécessaires pour le faire voir dans leur famille: c'est qu'on raisonne sans cesse avec ces embryons de l'humanité que leur naissance fait déjà regarder comme des demi-dieux; & l'*humeur singeresse*, pour me servir du vieux mais excellent mot de Montagne, l'*humeur singeresse*, qui dans les plus petits individus de l'espece humaine ne demande que des exemples pour s'évertuer, deve-

loppé aussi-tôt le germe de raison qui tient essentiellement à la nature de l'espece. Passez de-là à Paris, cette ville imitatrice de tout ce qu'elle voit à la cour, & dans laquelle, comme dit la Fontaine, *fab. III.*

*Tout bourgeois veut bâir comme les grands seigneurs,  
Tout petit prince a des ambassadeurs,  
Tout marquis veut avoir des pages :*

vous y verrez les enfans des bourgeois raisonner beaucoup plutôt que ceux de la province, parce que dans toutes les familles honnêtes on a l'ambition de se môdeler sur les gens de la premiere qualité que l'on a sous les yeux. Il est vrai que l'on observe aussi, qu'après avoir montré les prémices les plus flatteuses, & donné les plus grandes espérances, les jeunes parisiens retombent communément dans une sorte d'inertie, dont l'idée se grossit encore par la comparaison sourde que l'on en fait avec le début : c'est que les facultés de leurs parens les forcent de les livrer, à un certain âge, au train de l'infirmité commune; ce qui peut faire dans ces tendres intelligences une disparate dangereuse; & que d'ailleurs on continue, parce que la chose ne coûte rien, d'imiter par air les vices des grands, la mollesse, la paresse, la suffisance, l'orgueil, compagnes ordinaires de l'opulence, & ennemies décidées de la raison. Il y a peu de personnes au reste qui n'aient par-devers soi quelque exemple connu du succès des soins que l'on donne à la culture de la raison naissante des enfans; & j'en ai, de mon côté, qui ont un rapport immédiat à l'utilité de la *méthode* analytique telle que je la propose ici. J'ai vu par mon expérience, qu'en supposant même qu'il ne fallût faire fonds que sur la mémoire des enfans, il vaut encore mieux la meubler de principes généraux & féconds par eux-mêmes, qui ne manquent pas de produire des fruits dès les premiers développemens de la raison, que d'y jeter, sans choix & sans mesure, des idées isolées & stériles, ou des mots dépouillés de sens.

Je réponds enfin à tous, que la provision des principes qui nous sont nécessaires, n'est pas absolument si grande qu'elle

peut le paroître au premier coup d'œil, pourvu qu'ils soient digérés par une personne intelligente qui sache choisir, ordonner & écrire avec précision, & qu'on ne veuille recueillir qu'après avoir semé; c'est une idée sur laquelle j'insiste, parce que je la crois fondamentale.

Me permettra-t-on d'esquisser ici les livres élémentaires que suppose nécessairement la *méthode* analytique? Je dis d'abord les *livres élémentaires*, parce que je crois essentiel de réduire à plusieurs petits volumes la tâche des enfans, plutôt que de la renfermer dans un seul, dont la taille pourroit les effrayer : le goût de la nouveauté, qui est très-vif dans l'enfance, se trouvera flatté par les changemens fréquens de livres & de titres; le changement de volume est en effet une espece de délassement physique, ou du moins une illusion aussi utile; le changement de titre est un aiguillon pour l'amour-propre, qui se trouve déjà fondé à se dire, *je fais ceci*, qui voit de la facilité à pouvoir se dire bientôt, *je fais encore cela*, ce qui est peut-être l'encouragement le plus efficace. Je réduirois donc à quatre les livres élémentaires dont nous avons besoin.

1<sup>o</sup>. *Elémens de la grammaire générale appliquée à la langue françoise.* Il ne s'agit pas de grossir ce volume des recherches profondes & des raisonnemens abstraits des Philosophes sur les fondemens de l'art de parler; *piscis hic non est omnium.* Mais il faut qu'à partir des mêmes points de vue, on y expose les résultats fondamentaux de ces recherches, & qu'on y trouve détaillées avec justesse, avec précision, avec choix, & en bon ordre, les notions des parties nécessaires de la parole, ce qui se réduit aux élémens de la voix, aux élémens de l'oraison, & aux élémens de la proposition.

J'entends par les *élémens de la voix*, prononcée ou écrite, les principes fondamentaux qui concernent les parties élémentaires & intégrantés des mots, considérés matériellement comme des productions de la voix : ce sont donc les sons & les articulations, les voyelles & les consonnes, qu'il est nécessaire de bien distinguer; mais qu'il ne faut pas séparer ici,

parce que les signes extérieurs aident les notions intellectuelles ; & enfin les syllabes , qui sont , dans la parole prononcée , des sons simples ou articulés , & dans l'écriture , des voyelles seules ou accompagnées de consonnes. Voyez LETTRES , CONSONNE , DIPHTONGUE , VOYELLE , HIATUS , &c. & les articles de chacune des lettres. La matière que je présente paroît bien vaste ; mais il faut choisir & réduire ; il ne faut ici que les games des idées générales , & tout ce premier traité ne doit occuper que cinq ou six pages in-12. Cependant il faut y mettre les principaux fondemens de l'étymologie , de la prosodie , des métaplasmes , de l'orthographe , mais peut-être que ces noms-là mêmes ne doivent pas y paroître.

J'entends par les *éléments de l'oraison* , ce qu'on en appelle communément les parties , ou les différentes espèces de mots distinguées par les différentes idées spécifiques de leur signification ; savoir , le nom , le pronom , l'adjectif , le verbe , la préposition , l'adverbe , la conjonction & l'interjection. Il ne s'agit ici que de faire connoître par des définitions justes chacune de ces parties d'oraison , & leurs espèces subalternes. Mais il faut en écarter les idées de genres , de nombres , de cas , de déclinaisons , de personnes , de modes : toutes ces choses ne tiennent à la grammaire , que par les besoins de la syntaxe , & ne peuvent être expliquées sans allusion à ses principes , ni par conséquent être entendues que quand on en connoît les fondemens. Il n'en est pas de même des temps du verbe , considérés avec abstraction des personnes , des nombres & des modes ; ce sont des variations qui sortent du fond même de la nature du verbe , & des besoins de l'énonciation , indépendamment de toute syntaxe : ainsi il sera d'autant plus utile d'en mettre ici les notions , qu'elles sont en grammaire de la plus grande importance ; & quoiqu'il faille en écarter les idées des personnes , on citera pourtant les exemples de la première , mais sans en avertir. On voit bien qu'il sera utile d'ajouter un chapitre sur la formation des mots , où l'on parlera des primitifs

& des dérivés , des simples & des composés , des mots radicaux & des particulières radicales ; de l'insertion des lettres euphoniques , des verbes auxiliaires , de l'analogie des formations , dont on verra l'exemple de celles des temps , & l'utilité dans le système qui en facilitera l'intelligence & la mémoire. Je crois qu'en effet c'est ici la place de ce chapitre , parce que , dans la génération des mots , on n'en modifie le matériel que relativement à la signification. Au reste , ce que j'ai déjà dit à l'égard du premier traité , je le dis à l'égard de celui-ci : choisissez , rédigez , n'épargnez rien pour être tout-à-la-fois précis & clair. Voyez MOTS , & tous les articles des différentes espèces de mots ; voyez aussi TEMPS , PARTICULE , EUPHONIE , FORMATION , AUXILIAIRE , &c.

J'entends enfin par les *éléments de la proposition* , tout ce qui appartient à l'ensemble des mots réunis pour l'expression d'une pensée ; ce qui comprend les parties , les espèces & la forme de la proposition. Les parties , soit logiques , soit grammaticales , sont les sujets , l'attribut , lesquels peuvent être simples ou composés , complexes ou complexes , & toutes les sortes de compléments des mots susceptibles de quelque détermination. Les espèces de propositions nécessaires à connoître , & suffisantes dans ce traité , sont les propositions simples , composées , complexes & complexes , dont la nature tient à celle de leur sujet ou de leur attribut , ou de tous deux à la fois , avec les propositions principales , & les incidentes , soit explicatives , soit déterminatives. La forme de la proposition comprend la syntaxe & la construction. La syntaxe règle les inflexions des mots qui entrent dans la proposition , en les assujettissant aux loix de la concordance , qui émanent du principe d'identité , ou aux loix du régime qui portent sur le principe de la diversité : c'est donc ici le lieu de traiter des accidens des mots déclinaisons , les genres , les nombres , les cas pour certaines langues , & tout ce qui appartient aux déclinaisons ; les personnes , les modes , & tout ce qui constitue les

conjugaisons ; les raisons & la destination de toutes ces formes seront alors intelligibles, & conséquemment elles seront plus aisées à concevoir & à retenir : l'explication claire & précise de chacune de ces formes accidentelles, en en indiquant l'usage, formera le code le plus clair & le plus précis de la syntaxe. La construction fixée la place des mots dans l'ensemble de la proposition ; elle est analogue ou inverse : la construction analogue a des règles fixes qu'il faut détailler ; ce sont celles qui reglent l'analyse de la proposition : la construction inverse en a de deux sortes, les unes générales, qui découlent de l'analyse de la proposition, les autres particulières, qui dépendent uniquement des usages de chaque langue. Le champ de ce troisième traité est plus vaste que le précédent ; mais quoiqu'il comprenne tout ce qui entre ordinairement dans nos grammaires françoises, & même quelque chose de plus, si l'on saisit bien les points généraux, qui sont suffisans pour les vues que j'indique, je suis assuré que le tout occupera un assez petit espace, relativement à l'étendue de la matière, & que tout ce premier volume ne sera qu'un *in-12* très-mince. *Voyez* PROPOSITION, INCIDENTE, SYNTAXE, RÉGIME, INFLEXION, GENRE, NOMBRE, CAS, & les *articles* particuliers, PERSONNES, MODES & les *articles* des différents modes, DÉCLINAISON, CONJUGAISON, PARADIGME, CONCORDANCE, IDENTITÉ, CONSTRUCTION, INVERSION, &c.

Si je dis que ces élémens de la grammaire générale doivent être appliqués à la langue françoise, c'est que j'écris principalement pour mes compatriotes : je dirois à Rome qu'il faut les appliquer à la langue italienne ; à Madrid, j'indiquerois la langue espagnole ; à Lisbonne, la portugaise ; à Vienne, l'allemande ; à Londres, l'angloise ; par-tout la langue maternelle des enfans. C'est que les généralités sont toujours les résultats des vues particulières, & même individuelles ; qu'elles sont toujours très-loin de la plupart des esprits ; & plus loin encore de ceux des enfans ; & qu'il n'y a que

des exemples familiers & connus qui puissent les en rapprocher. Mais la *méthode* de descendre des généralités aux cas particuliers est beaucoup plus expéditive que celle de remonter des cas particuliers sans fruit pour la fin, puisqu'elle est inconnue, & que dans celle-là au contraire, on envisage toujours le terme d'où l'on est parti.

Je conviens qu'il faut beaucoup d'exemples pour affirmer l'idée générale, & que notre livre élémentaire n'en comprendra pas assez : c'est pourquoi je suis d'avis que dès que les élèves auront appris, par exemple, le premier traité des *élémens de la voix*, on les exerce beaucoup à appliquer ces premiers principes dans toutes les lectures qu'on leur fera faire, pendant qu'ils apprendront le second traité des *élémens de l'raison* ; que celui-ci appris, on leur en fasse pareillement faire l'application dans leurs lectures, en leur y faisant reconnoître les différentes sortes de mots, les divers temps des verbes ; &c. sans négliger de leur faire remarquer de fois à autre ce qui tient au premier traité ; enfin que quand ils auront appris le troisième, des *élémens de la proposition*, on les occupe quelque temps à en reconnoître les parties, les especes, & la forme dans quelque livre françois.

Cette pratique a deux avantages : 1<sup>o</sup>. celui de mettre dans la tête des enfans les principes raisonnés de leur propre langue, la langue qu'il leur importe le plus de savoir, & que communément on néglige le plus, malgré les réclamations des plus sages, malgré l'exemple des anciens qu'on estime le plus, & malgré les expériences répétées du danger qu'il y a à négliger une partie si essentielle ; 2<sup>o</sup>. celui de préparer les jeunes élèves à l'étude des langues étrangères ; par la connoissance des principes qui sont communs à toutes, & par l'habitude d'en faire l'application raisonnée. Il ne faudra donc point regarder comme perdu le temps qu'ils emploieront à ce premier objet, quoiqu'on ne puisse pas encore en tirer de latin : ce n'est point un détour ; c'est une autre route où ils apprennent des choses essentielles qui ne se trouvent point sur la route ordinaire : ce n'est point une perte, c'est

un retard utile, qui leur épargne une fatigue superflue & dangereuse, pour les mettre en état d'aller ensuite plus aisément, plus sûrement, & plus vite quand ils entreront dans l'étude du latin, & qu'ils passeront pour cela au second livre élémentaire.

2<sup>o</sup>. *Elémens de la langue latine*. Ce second volume supposera toutes les notions générales comprises dans le premier. & se bornera à ce qui est propre à la langue latine. Ces différences propres naissent du génie de cette langue, qui a admis trois genres, & dont la construction usuelle est transpositive; ce qui y a introduit l'usage des cas & déclinaisons dans les noms, les pronoms & les adjectifs: il faut les exposer de suite avec des paradigmes bien nets pour servir d'exemples aux principes généraux des déclinaisons; & ajouter ensuite des mots latins avec leur traduction, pour être déclinés comme le paradigme: on joindra aux déclinaisons grammaticales des adjectifs, la formation des degrés de signification, qui en est comme la déclinaison philosophique. L'usage des cas dans la syntaxe latine doit être expliqué immédiatement après; 1<sup>o</sup>. par rapport aux adjectifs, qui se revêtent de ces formes, ainsi que de celles des genres & des nombres, par la loi de concordance; 2<sup>o</sup>. par rapport aux noms & aux pronoms qui prennent tantôt un cas, & tantôt un autre, selon l'exigence du régime: & ceci, comme on voit, amènera naturellement, à propos de l'accusatif & de l'ablatif, les principaux usages des prépositions. Viendront ensuite les conjugaisons des verbes, dont les paradigmes, rendus les plus clairs qu'il sera possible, seront également précédés des règles de formation les plus générales, & suivis des verbes latins traduits pour être conjugués comme le paradigme auquel ils seront rapportés. Les conjugaisons seront suivies de quelques remarques générales sur les usages propres de l'infinitif, des gérondifs, des supins, & sur quelques autres latinismes analogues. Par-tout on aura soin d'indiquer les exceptions les plus considérables; mais il faut attendre de l'usage la connoissance des autres. Voilà toute

la matière de ce second ouvrage élémentaire, qui sera, comme on voit, d'un volume peu considérable. *Voyez* ceux des articles déjà cités qui conviennent ici: & spécialement **SUPERLATIF**, **INFINITIF**, **GÉRONDIF**, **SUPIN**.

On doit bien juger qu'il en doit être de ce livre, comme du précédent; qu'à mesure que l'enfant en aura appris les différens articles, il faudra lui en faire faire l'application sur du latin; l'accoutumer à y reconnoître les cas, les nombres, les genres, à remonter d'un cas oblique qui se présente au nominatif, & de-là à la déclinaison, d'un comparatif ou d'un superlatif au positif: puis quand il aura appris les conjugaisons, les lui faire reconnoître de la même manière, & se hâter enfin de l'amener à l'analyse telle qu'on l'a vue ci-devant; car cette provision de principes est suffisante, pourvu qu'on ne fasse analyser que des phrases choisies exprès. Mais j'avoue qu'on ne peut pas encore aller bien loin, parce qu'il est rare de trouver du latin sans figures ou de diction, ou de construction, & sans tropes, & que, pour bien entendre le sens d'un écrit, il faut au-moins être en état d'entendre les observations qu'un maître intelligent peut faire sur ces matières.

C'est pourquoi il est bon, pendant ces exercices préliminaires sur les principes généraux, de faire apprendre au jeune élève les fondemens du discours figuré dans le livre qui suit.

3<sup>o</sup>. *Elémens grammaticaux du discours figuré, ou traité élémentaire des métaplasmes, des tropes & des figures de construction*. Ce livre élémentaire se partage naturellement en trois parties analogues & correspondantes à celles du premier; & il appartient, comme le premier, à la grammaire générale: mais on en prendra les exemples dans les deux langues. Le traité des métaplasmes sera très-court, *Voyez* **METAPLASME**: les deux autres demandent un peu plus de développement, quoiqu'il faille encore s'attacher à y réduire la matière au moindre nombre de cas, & aux cas les plus généraux qu'il sera possible. Les définitions doivent en être claires, justes, & précises; les usages

usages des figures doivent y être indiqués avec goût & intelligence : les exemples doivent être choisis avec circonspection, non-seulement par rapport à la forme, qui est ici l'objet immédiat, mais encore par rapport au fond, qui doit toujours être l'objet principal. On trouvera d'excellentes choses dans le bon ouvrage de M. du Marçais sur les *tropes*, & sur l'*ellipse* en particulier, qui est la principale clé des langues, mais sur-tout du latin ; il faut consulter avec soin, & pourtant avec quelque précaution, la *Minerve* de Sanctius, & si l'on veut, le traité des ellipses de M. Grimm, imprimé en 1743 à Franfort & à Léipsic : j'observerai seulement que l'un & l'autre de ces auteurs donnent à-peu-près une liste alphabétique des mots supprimés par ellipses dans les livres latins ; & que j'aimerois beaucoup mieux qu'on exposât des règles générales pour reconnoître & l'ellipse & le supplément ; ce qui mé paroît très-possible en suivant à-peu-près l'ordre des parties de l'raison avec attention aux loix générales de la syntaxe. Voyez TROPES & les articles de chacun en particulier, CONSTRUCTION, FIGURE, &c.

Je suis persuadé qu'enfin avec cette dernière provision de principes, il n'y a plus guère à ménager que la progression naturelle des difficultés ; mais que cette attention même ne fera pas long-temps nécessaire : tout embarras doit disparaître, parce qu'on a la clé de tout. La seule chose donc, à mon avis nécessaire, c'est de commencer les premières applications de ces derniers principes sur la langue maternelle, & peut-être d'avoir pour le latin un premier livre préparé exprès pour le début de notre méthode : voici ma pensée.

3°. *Selectæ à probatissimis scriptoribus eclogæ*. Ce titre annonce des phrases détachées ; elles peuvent donc être choisies & disposées de manière que les difficultés grammaticales ne s'y présentent que successivement. Ainsi on n'y trouveroit d'abord que des phrases très-simples & très-courtes ; puis d'autres aussi simples, mais plus longues ; ensuite des phrases complexes qui en renfermeroient d'incidentes ;

Tome XXI.

& enfin des périodes ménagées avec la même gradation de complexité. Il faudroit y présenter les tours elliptiques avec la même discrétion, & ne pas montrer d'abord les grandes ellipses où il faut suppléer plusieurs mots.

Malgré toutes les précautions que j'insinue, qu'on n'aille pas croire que j'approuvassé un latin factice, où il seroit aisé de préparer cette gradation de difficultés. Le titre même de l'ouvrage que je propose me justifie pleinement de ce soupçon : j'entends que le tout seroit tiré des meilleures sources, & sans aucune altération ; & la raison en est simple. Je l'ai déjà dit : nous n'étudions le latin que pour nous mettre en état d'entendre les bons ouvrages qui nous restent en cette langue, c'est le seul but où doivent tendre tous nos efforts : c'est donc le latin de ces ouvrages même qui doit nous occuper, & non un langage que nous n'y rencontrerons pas ; nos premières tentatives doivent entamer notre tâche, & l'abrégé d'autant. Ainsi il n'y doit entrer que ce que l'on pourra copier fidèlement dans des auteurs de la plus pure latinité, sans toucher le moins du monde à leur texte ; & cela est d'autant plus facile, que le champ est vaste au prix de l'étendue que doit avoir ce volume élémentaire, qui, tout considéré, ne doit pas excéder quatre à cinq feuilles d'impression, afin de mettre les commençans, aussitôt après, aux sources mêmes.

Du reste, comme je voudrois que les enfans apprissent ce livre par cœur à mesure qu'ils l'entendroient ; afin de meubler leur mémoire de mots & de tours latins, il me semble qu'avec un peu d'art dans la tête du compilateur, il ne lui seroit pas impossible de faire de ce petit recueil un livre utile par le fond autant que par la forme : il ne s'agiroit que d'en faire une suite de maximes intéressantes, qui avec le temps pourroient germer dans les jeunes esprits où on les auroit jetées sous un autre prétexte, s'y développer, & y produire d'excellens fruits. Et quand je dis des maximes, ce n'est pas pour donner une préférence exclusive au style purement dogmatique : les bonnes

A a a a

maximes se peuvent présenter sous toutes les formes; une fable, un trait historique, une épigramme, tout est bon pour cette fin : la morale qui plaît est la meilleure.

Quel mal y auroit-il à accompagner ce recueil d'une traduction élégante, mais fidelle vis-à-vis du texte ? L'intelligence de celui-ci n'en feroit que plus facile ; & il est aisé de sentir que l'étude analytique du latin empêcheroit l'abus qui résulte communément des traductions dans la *méthode* ordinaire. On pourroit aussi, & peut-être seroit-ce le mieux, imprimer à part cette traduction, pour être le sujet des premières applications de la Grammaire générale à la langue françoise : cette traduction n'en seroit que plus utile quand elle se retrouveroit vis-à-vis de l'original : il seroit plutôt conçu ; la correspondance en seroit plutôt sentie ; & les différences des deux langues en seroient saisies & justifiées plus aisément. Mais dans ce cas le texte devroit aussi être imprimé à part, afin d'éviter une multiplication superflue.

J'ose croire qu'au moyen de cette *méthode*, & en n'adoptant que des principes de Grammaire lumineux, & véritablement généraux & raisonnés, on mena les enfans au but par une voie sûre & débarrassée non-seulement des épines & des peines inséparables de la *méthode* ordinaire, mais encore de quantité de difficultés qui n'ont dans les livres d'autre réalité que celle qu'ils tirent de l'inexactitude de nos principes, & de notre paresse à les discuter. Qu'il me soit permis, pour justifier cette dernière réflexion, de rappeler ici un texte de Virgile que j'ai cité à l'article INVERSION, & dont j'ai donné la construction telle que nous l'a laissée Servius, & d'après lui saint Isidore de Séville, *Enéide II. 348*. Voici d'abord ce passage avec la ponctuation ordinaire.

*Juvenes, fortissima, frustra,  
Pectora, si vobis, audentem extrema, cupido est  
Certa sequi; (qua sit rebus fortuna videtis :  
Excessere omnes, adytis arisque relictis,  
Di quibus imperium hoc steterat:) succurritis urbi  
Incensa : moriamur, & in media arma ruamus.*

On prétend que l'adverbe *frustra*, mis entre deux virgules dans le premier vers,

tombe sur le verbe *succurritis* du cinquième vers ; & la construction d'Isidore & de Servius nous donne à entendre que le second vers avec les deux premiers mots du troisième, sont liés avec ce qu'on lit dans le sixième, *moriamur & in media arma ruamus*. Mais, j'ose le dire hardiment, si Virgile l'avoit entendu ainsi, il se feroit mépris grossièrement ; ni la construction analytique, ni la construction usuelle du latin ou de quelque langue que ce soit, n'autorisent ni ne peuvent autoriser de pareils entrelacements, sous prétexte même de l'agitation la plus violente, ou de l'enthousiasme le plus irrésistible : ce ne seroit jamais qu'un verbiage reprehensible, & pour me servir des termes de Quintilien, *inst. VIII. 2, pejor est mistura verborum*. Mais rendons plus de justice à ce grand poète : il savoit très-bien ce qui convenoit dans la bouche d'Énée au moment actuel ; que des discours suivis, raisonnés & froids par conséquent, ne pouvoient pas être le langage d'un prince courageux qui voyoit sa patrie subjuguée, la ville livrée aux flammes, au pillage, à la fureur de l'ennemi victorieux, sa famille exposée à des insultes de toute espèce ; mais il savoit aussi que les passions les plus vives n'amentent point le phébus & le verbiage dans l'élocution ; qu'elles interrompent souvent les propos commencés, parce qu'elles présentent rapidement à l'esprit des torrens, pour ainsi dire, d'idées détachées qui se succèdent sans continuité, & qui s'associent sans liaison ; mais qu'elles ne laissent jamais assez de phlegme pour renouer les propos interrompus. Cherchons donc à interpréter Virgile sans torde en quelque manière son texte, & suivons sans résistance le cours des idées qu'il présente naturellement. J'en ferois ainsi la construction analytique d'après mes principes. (Je mets en parenthèse & en caractères différens les mots qui suppléent les ellipses.)

*Juvenes, pectora fortissima frustra, (dicite) si cupido certa sequi (me) audentem (tentare pericula) extrema est vobis ? videtis quæ fortuna sit rebus ; omnes di (à) quibus hoc imperium steterat excessere (ex) adytis, que (ex) aris relictis :*

(dicite igitur in quem finem) *succurritis urbi incensæ*? (hoc negotium unum, ut) *moriāmur* & (proinde ut) *ruamus in arma media*, (decet nos.)

Je conviens que cette construction fait disparaître toutes les beautés & toute l'énergie de l'original ; mais quand il s'agit de reconnoître le sens grammatical d'un texte, il n'est pas question d'en observer les beautés oratoires ou poétiques ; j'ajoute que l'on manquera le second point si l'on n'est d'abord assuré du premier, parce qu'il arrive souvent que l'énergie, la force, les images & les beautés d'un discours tiennent uniquement à la violation des loix minutieuses de la Grammaire, & qu'elles deviennent ainsi le motif & l'excuse de cette transgression. Comment donc parviendra-t-on à sentir ces beautés, si l'on ne commence par reconnoître le procédé simple dont elles doivent s'écarter ? Je n'irai pas me défier des lecteurs jusqu'à faire sur le texte de Virgile l'application du principe que je pose ici : il n'y en a point qui ne puisse la faire aisément ; mais je ferai trois remarques qui me semblent nécessaires.

La première concerne trois suppléments que j'ai introduits dans le texte pour le construire ; 1°. (dicite) *si cupido*, &c. Je ne puis suppléer *dicite* qu'en supposant que *si* peut quelquefois, & spécialement ici, avoir le même sens que *an* (voyez INTERROGATIF) ; or cela n'est pas douteux, & en voici la preuve : *an* marque proprement l'incertitude, & *si* désigne la supposition ; mais il est certain que quand on connoît tout avec certitude, il n'y a point de supposition à faire, & que la supposition nient nécessairement à l'incertitude : c'est pourquoi l'un de ces deux mots peut entrer comme l'autre dans une phrase interrogative : & nous trouvons effectivement dans l'Évangile, Matth. xij. 10, cette question : *Si licet sabbatis curare*? (est-il permis de guérir les jours de sabbat?) Et encore, Luc, xxij. 49. *Domine, si percutimus in gladio*? (Seigneur, frappons-nous de l'épée?) Et dans saint Marc, x. 2. *Si licet viro uxorem dimittere*? (est-il permis à un homme de renvoyer son épouse?) Ce que l'auteur

de la traduction vulgate a sûrement imité d'un tour qui lui étoit connu, sans quoi il auroit employé *an*, dont il a fait usage ailleurs. Ajoutez qu'il n'y a ici que le tour interrogatif qui puisse lier cette proposition au reste, puisque nous avons vu que l'explication ordinaire introduisoit un véritable galimatias. 2°. (Dicite igitur in quem finem) *succurritis urbi incensæ*? C'est encore ici le besoin évident de parler raison, qui oblige à regarder comme interrogative une phrase qui ne peut tenir au reste que par-là ; mais en la supposant interrogative, le supplément est donné tel ou à-peu-près tel que je l'indique ici. 3°. (Hoc negotium unum, ut) *moriāmur* & (proinde ut) *ruamus in arma media*, (decet nos) : les subjonctifs *moriāmur* & *ruamus* supposent *ut*, & *ut* suppose un antécédent. (Voyez INCIDENTE & SUBJONCTIF), lequel ne peut guère être que *hoc negotium* ou *hoc negotium unum* ; & cela même combiné avec le sens général de ce qui précède, nous conduit au supplément *decet nos*.

La seconde remarque, c'est qu'il s'ensuit de cette construction qu'il est important de corriger la ponctuation du texte de Virgile en cette manière :

*Juvenes, fortissima frustra  
Pectora, si vobis, audentem extrema cupido est  
Certa sequi? Quæ sit rebus fortuna videtis:  
Excessere omnes adytis arisque relictiis  
Di quibus imperium hoc fleterat. Succurritis urbi  
Incensæ? Moriāmur & in media arma ruamus.*

La troisième remarque est la conclusion même que j'ai annoncée en amenant sur la scène ce passage de Virgile, c'est que l'analyse exacte est un moyen infailible de faire disparaître toutes les difficultés qui ne sont que grammaticales, pourvu que cette analyse porte en effet sur des principes solides & avoués par la raison & par l'usage connu de la langue latine. C'est donc le moyen le plus sûr pour saisir exactement le sens de l'auteur, non-seulement d'une manière générale & vague, mais dans le détail le plus grand & avec la justesse la plus précise.

Le petit échantillon que j'ai donné pour essai de cette méthode, doit prévenir apparemment l'objection que l'on pourroit

me faire, que l'examen trop scrupuleux de chaque mot, de sa correspondance, de sa position, peut conduire les jeunes gens à traduire d'une manière contrainte & fervile, en un mot, à parler latin avec des mots françois. C'est en effet les défauts que l'on remarque d'une manière frappante dans un auteur anonyme qui nous donna en 1750 (à Paris chez Mouchet, 2 volumes in-12) un ouvrage intitulé: *Recherches sur la langue latine, principalement par rapport au verbe, & de la manière de le bien traduire*. On y trouve de bonnes observations sur des verbes & sur d'autres parties d'oraison; mais l'auteur, prévenu qu'Horace sans doute s'est trompé quand il a dit, *art. poét. 133, Nec verbum verbo curabis reddere, fidus interpres*, rend par-tout avec un scrupule insoutenable, la valeur numérique de chaque mot, & le tour latin le plus éloigné de la phrase françoise: ce qui paroît avoir influé sur sa diction, lors même qu'il énonce ses propres pensées: on y sent le latinisme tout pur; & l'habitude de fabriquer des termes relatifs à ses vues pour la traduction, le jette souvent dans le barbarisme. Je trouve, par exemple, à la dernière ligne de la page 780, *tome II. on ne les expose à tomber en des défiguremens du texte original ou même en des écarts du vrai sens; & vers la fin de la page suivante: En effet, après avoir proposé pour exemple dans son traité des études, & qu'il y a beaucoup exalté cette traduction.*

On pourroit penser que ceci seroit échappé à l'auteur par inadvertence; mais il y a peu de pages, dans plus de mille qui forment les deux volumes, où l'on ne puisse trouver plusieurs exemples de pareils écarts, & c'est par ce système qu'il défigure notre langue: il en fait une profession expresse dès la page 7 de son *épître qui sert de préface*, dans une note très-longue, qu'il augmente encore dans son *errata*, page 859, de ce mot de Furetiere: *Les délicats improuvent plusieurs mots par caprice, qui sont bien françois & nécessaires dans la langue*, au mot *improuver*; & il a pour ce système, sur-tout dans ses traductions, la fidélité la plus

religieuse: c'est qu'il est si attaché au sens le plus littéral, qu'il n'y a point de sacrifices qu'il ne fasse & qu'il ne soit prêt à faire pour en conserver toute l'intégrité.

Il me semble au contraire que je n'ai montré la traduction littérale qui résulte de l'analyse de la phrase, que comme un moyen de parvenir & à l'intelligence du sens, & à la connoissance du génie propre du latin: car loin de regarder cette interprétation littérale comme le dernier terme où aboutit la *méthode analytique*, je ramène ensuite le tout au génie de notre langue, par le secours des observations qui conviennent à notre idiome.

On peut m'objecter encore la longueur de mes procédés: ils exigent qu'on repasse vingt fois sur les mêmes mots, afin de n'omettre aucun des aspects sous lesquels on peut les envisager: de sorte que pendant que j'explique une page à mes élèves, un autre en expliqueroit au moins une douzaine à ceux qu'il conduit avec moins d'appareil. Je conviens volontiers de cette différence, pourvu que l'on me permette d'en ajouter quelques autres.

1°. Quand les élèves de la *méthode analytique* ont vu douze pages de latin, ils les savent bien & très-bien, supposé qu'ils y aient donné l'attention convenable; au lieu que les élèves de la *méthode ordinaire*, après avoir expliqué douze pages, n'en savent pas profondément la valeur d'une seule, par la raison simple qu'ils n'ont rien approfondi, même avec les plus grands efforts de l'attention dont ils sont capables.

2°. Les premiers voyant sans cesse la raison de tous les procédés des deux langues, la *méthode analytique* est pour eux une logique utile qui les accoutume à voir juste, & à voir profondément, à ne rien laisser au hasard. Ceux au contraire qui sont conduits par la *méthode ordinaire*, sont dans une voie ténébreuse, où ils n'ont pour guide que des éclairs passagers, que des lueurs obscures ou illusoires; où ils marchent perpétuellement à tâtons, & où, pour tout dire, leur intelligence s'abâtardit au lieu de se per-

fectionner, parce qu'on les accoutume à ne pas voir ou à voir mal & superficiellement.

3°. C'est pour ceux-ci une allure uniforme & toujours la même, & par conséquent c'est dans tous les temps la même mesure de progrès, aux différences près qui peuvent naître, ou des développemens naturels & spontanées de l'esprit ou de l'habitude d'aller. Mais il n'en est pas ainsi de la *méthode* analytique: outre qu'elle doit aider & accélérer les développemens de l'intelligence, & qu'une habitude contractée à la lumière est bien plus sûre & plus forte que celle qui naît dans les ténèbres, elle dispose les jeunes gens par degrés à voir tout d'un coup l'ordre analytique, sans entrer perpétuellement dans le détail de l'analyse de chaque mot; & enfin à se contenter de l'apercevoir mentalement, sans déranger l'ordre usuel de la phrase latine pour en connoître le sens. Ceci demande sur l'usage de cette *méthode* quelques observations qui en feront connoître la pratique d'une manière plus nette & plus explicite, & qui répandront plus de lumière sur ce qui vient d'être dit à l'avantage de la *méthode* même.

C'est le maître qui dans les commencemens fait aux élèves l'analyse de la phrase de la manière dont j'ai présenté ci-devant un modèle sur un petit passage de Cicéron: il le fait répéter ensuite à ses auditeurs, dont il doit relever les fautes, en leur en expliquant bien clairement l'inconvénient & la nécessité de la règle qui doit les redresser. Cette première besogne va lentement les premiers jours, & la chose n'est pas surprenante; mais la patience du maître n'est pas exposée à une longue épreuve: il verra bientôt croître la facilité à retenir & à répéter avec intelligence: il sentira ensuite qu'il peut augmenter un peu la tâche; mais il le fera avec discrétion, pour ne pas rebuter ses disciples: il se contentera de peu tant qu'il sera nécessaire, se souvenant toujours que ce peu est beaucoup, puisqu'il est solide & qu'il peut devenir fécond; & il ne renoncera à parler le premier qu'au bout de plusieurs semaines, quand il verra que les

répétitions d'après lui ne coûtent plus rien ou presque rien; ou quand il retrouvera quelques phrases de la simplicité des premières par où il aura débuté, & sur lesquelles il pourra effayer les élèves en leur en faisant faire l'analyse les premiers, après leur en avoir préparé les moyens par la construction.

C'est ici comme le second degré par où il doit les conduire quand ils ont acquis une certaine force. Il doit leur faire la construction analytique, l'explication littérale, & la version exacte du texte; puis quand ils ont répété le tout, exiger qu'ils rendent d'eux-mêmes les raisons analytiques de chaque mot: ils hésiteront quelquefois, mais bientôt ils trouveront peu de difficulté, à moins qu'ils ne rencontrent quelques cas extraordinaires; & je réponds hardiment que le nombre de ceux que l'analyse ne peut expliquer est très-petit.

Les élèves fortifiés par ce second degré, pourront passer au troisième, qui consiste à préparer eux-mêmes le tout, pour faire seuls ce que le maître faisoit au commencement, l'analyse, la construction, l'explication littérale, & la version exacte. Mais ici, ils auroient besoin, pour marcher plus sûrement, d'un dictionnaire latin-françois qui leur présentât uniquement le sens propre de chaque mot, ou qui ne leur assignât aucun sens figuré sans en avertir & sans en expliquer l'origine & le fondement. Cet ouvrage n'existe pas, & il seroit nécessaire à l'exécution entière des vues que l'on propose ici; & l'entreprise en est d'autant plus digne de l'attention des bons citoyens, qu'il ne peut qu'être très-utile à toutes les *méthodes*; il seroit bon qu'on y assignât les radicaux latins des dérivés & des composés, le sens propre en est plus sensible.

Exercés quelque temps de cette manière, les jeunes gens arriveront au point de ne plus faire que la construction pour expliquer littéralement & traduire ensuite avec correction, sans analyser préalablement les phrases. Alors ils seront au niveau de la marche ordinaire; mais quelle différence entr'eux & les enfans qui suivent la *méthode* vulgaire! Sans entrer dans

aucun détail analytique, ils verront pourtant la raison de tout par l'habitude qu'ils auront contractée de ne rien entendre que par raison: certains tours, qui sont essentiellement pour les autres des difficultés très-grandes & quelquefois insolubles, ou ne les arrêtent point du tout, ou ne les arrêtent que l'instant qu'il leur faudra pour les analyser: tout ce qu'ils expliqueront, ils le sauront bien, & c'est ici le grand avantage qu'ils auront sur les autres, pour qui il reste toujours mille obscurités dans les textes qu'ils ont expliqués le plus soigneusement, & des obscurités d'autant plus invincibles & plus nuisibles, qu'on n'en a pas même le soupçon: ajoutez-y que désormais ils iront plus vite que l'on ne peut aller par la route ordinaire, & que par conséquent ils regagneront en célérité ce qu'ils paroissent perdre dans les commencemens; ce qui assure à la *méthode* analytique la supériorité la plus décidée, puisqu'elle donne aux progrès des élèves une solidité qui ne peut se trouver dans la *méthode* vulgaire, sans rien perdre en effet des avantages que l'on peut supposer à celle-ci.

Je ne voudrois pourtant pas que, pour le prétendu avantage de faire voir bien des choses aux jeunes gens, on abandonnât tout-à-coup l'analyse pour ne plus y revenir: il convient, je crois, de les y exercer encore pendant quelque temps de fois à autre, en réduisant, par exemple, cet exercice à une fois par semaine dans les commencemens, puis insensiblement à une seule fois par quinzaine, par mois, &c. jusqu'à ce que l'on sente que l'on peut essayer de faire traduire correctement du premier coup sur la simple lecture du texte: c'est le dernier point où l'on amènera ses disciples, & où il ne s'agira plus que de les arrêter un peu pour leur procurer la facilité requise, & les disposer à saisir ensuite les observations qui peuvent être d'un autre ressort que de celui de la Grammaire, & dont je dois par cette raison m'abstenir de parler ici.

Je ne dois pas davantage examiner quels sont les auteurs que l'on doit lire par préférence, ni dans quel ordre il convient de les voir: c'est un point déjà examiné &

décidé par plusieurs bons littérateurs, après lesquels mon avis seroit superflu; & d'ailleurs ceci n'appartient pas à la *méthode* mécanique d'étudier ou d'enseigner les langues, qui est le seul objet de cet *article*. Il n'en est pas de même des vues proposées par M. du Marfais & par M. Pluche, lesquelles ont directement trait à ce mécanisme.

La *méthode* de M. du Marfais a deux parties, qu'il appelle la *routine* & la *raison*. Par la routine il apprend à son disciple la signification des mots tout simplement; il leur met sous les yeux la construction analytique toute faite avec les supplémens des ellipses; il met au-dessous la traduction littérale de chaque mot, qu'il appelle *traduction interlinéaire*: tout cela est sur la page à droite; & sur celle qui est à gauche, on voit en haut le texte tel qu'il est sorti des mains de l'auteur, & au-dessous la traduction exacte de ce texte. Il ne rend dans tout ceci aucune raison grammaticale à son disciple, il ne l'a pas même préparé à s'en douter; s'il rencontre *consilio*, il apprend qu'il signifie *conseil*; mais il ne s'attend ni ne peut s'attendre qu'il trouvera quelque jour la même idée rendue par *consilium*, *consilii*, *consilia consiliorum*, *consiliis*: c'est la même chose à l'égard des autres mots déclinaibles; l'auteur veut que l'on mène ainsi son élève, jusqu'à ce que frappé lui-même de la diversité des terminaisons des mêmes mots qu'il aura rencontrés, & des diverses significations qui en auront été les suites, il force le maître par ses questions à lui révéler le mystère des déclinaisons, des conjugaisons, de la syntaxe, qu'il ne lui a encore fait connoître que par instinct. C'est alors qu'a lieu la seconde partie de la *méthode* qu'il nomme la *raison*, & qui rentre a-peu-près dans l'esprit de celle que j'ai exposée: ainsi nous ne différons M. du Marfais & moi, que par la routine, dont il regarde l'exercice comme indispensablement préliminaire aux procédés raisonnés par lesquels je débute.

Cette différence vient premièrement de ce que M. du Marfais pense que dans les enfans, l'organe, pour ainsi dire, de la raison, n'est pas plus proportionné pour

suivre les raisonnemens de la *méthode* analytique, que ne le font leurs bras pour élever certains fardeaux: ce sont à-peu-près ses termes, (*méth. p. 22.*) quand il parle de la *méthode* ordinaire, mais qui ne peuvent plus être appliqués à la *méthode* analytique préparée selon les vues & par les moyens que j'ai détaillés. Je ne présente aux enfans aucun principe qui tienne à des idées qu'ils n'ont pas encore acquises; mais je leur expose en ordre toutes celles dont je prévois pour eux le besoin, sans attendre qu'elles naissent fortuitement dans leur esprit à l'occasion des secouffes, si je puis le dire, d'un instinct aveugle: ce qu'ils connoissent par l'usage non raisonné de leur langue maternelle me suffit pour fonder tout l'édifice de leur instruction; & en partant de-là, le premier pas que je leur fais faire en les menant comme par la main, tend déjà au point le plus élevé; mais c'est par une rempe douce & insensible, telle qu'elle est nécessaire à la foiblesse de leur âge. M. du Marçais veut encore qu'ils acquierent un certain usage non raisonné de la langue latine, & il veut qu'on les retienne dans cet exercice aveugle *jusqu'à ce qu'ils reconnoissent le sens d'un mot à sa terminaison* (*pag. 32.*) Il me semble que c'est les faire marcher long-temps autour de la montagne dont on veut leur faire atteindre le sommet, avant que de leur faire faire un pas qui les y conduise; & pour parler sans allégorie, c'est accoutumer leur esprit à procéder sans raison.

Au reste, je ne désapprouverois pas que l'on cherchât à mettre dans la tête des enfans bon nombre de mots latins, & par conséquent les idées qui y sont attachées; mais ce ne doit être que par une simple nomenclature, telle à-peu-près qu'est l'*indiculus universalis* du pere Pommei, ou telle autre dont on s'aviserait, pourvu que la propriété des termes y fût bien observée. Mais, je le répète, je ne crois les explications non raisonnées des phrases bonnes qu'à abâtardir l'esprit; & ceux qui croient les enfans incapables de raisonner, doivent pour cela même les faire raisonner beaucoup, parce qu'il ne manque en effet que de l'exercice à la fa-

culté de raisonner qu'ils ont essentiellement, & qu'on ne peut leur contester. Les succès de ceux qui réussissent dans la composition des thèmes, en sont une preuve presque prodigieuse.

C'est principalement pour les forcer à faire usage de leur raison que je ne voudrois pas qu'on leur mît sous les yeux, ni la construction analytique, ni la traduction littérale; ils doivent trouver tout cela en raisonnant: mais s'il est dans leurs mains, soyez sûr que les portes des sens demeureront fermées, & que les distractions de toute espece, si naturelles à cet âge, rendront inutile tout l'appareil de la traduction interlinéaire. J'ajoute, que pour ceux-mêmes qui seront les plus attentifs, il y auroit à craindre un autre inconvénient; je veux dire qu'ils ne contractent l'habitude de ne raisonner que par le secours des moyens extérieurs & sensibles; ce qui est d'une grande conséquence. J'avoue que dans la routine de M. du Marçais, la traduction interlinéaire & la construction analytique doivent être mises sous les yeux; mais en suivant la route que j'ai tracée, ces moyens deviennent superflus & même nuisibles.

Je n'insisterai pas ici sur la *méthode* de M. Pluche: outre ce qu'elle peut avoir de commun avec celle de M. du Marçais, je crois avoir suffisamment discuté ailleurs ce qui lui est propre. Voyez INVERSION. *B. E. R. M.*

MÉTHODE, *division méthodique des différentes productions de la nature, animaux, végétaux, minéraux, en classes, genres, especes, voyez CLASSE, GENRE, ESPECE.* Dès que l'on veut distinguer les productions de la nature avant de les connoître, il faut nécessairement avoir une *méthode*. Au défaut de la connoissance des choses, qui ne s'acquiert qu'en les voyant souvent, & en les observant avec exactitude, on tâche de s'instruire par anticipation sans avoir vu ni observé: on supplée à l'inspection des objets réels par l'énoncé de quelques-unes de leurs qualités. Les différences & les ressemblances qui se trouvent entre divers objets étant combinées, constituent des caractères distinctifs qui doivent les faire connoître;

on en compose une *méthode*, une sorte de gamme pour donner une idée des propriétés essentielles à chaque objet, & présenter les rapports & les contrastes qui sont entre les différentes productions de la nature, en les réunissant plusieurs ensemble dans une même classe en raison de leurs ressemblances, ou en les distribuant en plusieurs classes en raison de leurs différences. Par exemple, les animaux quadrupèdes se ressemblent les uns aux autres, & sont réunis en une classe distinguée, selon M. Linnæus, de celles des oiseaux, des amphibies, des poissons, des insectes & des vers, en ce que les quadrupèdes ont du poil, que leurs piés sont au nombre de quatre, que les femelles sont vivipares, & qu'elles ont du lait. Les oiseaux sont dans une classe différente de celle des quadrupèdes, des amphibies, des poissons, des insectes, & des vers, parce qu'ils ont des plumes, deux piés, deux ailes, un bec osseux, & que les femelles sont ovipares, &c.

La division d'une classe en genres & en especes ne seroit pas suffisante pour faire distinguer tous les caracteres différens des animaux compris dans cette classe, & pour descendre successivement depuis les caracteres généraux qui constituent la classe jusqu'aux caracteres particuliers des especes. On est donc obligé de former des divisions intermédiaires entre la classe & le genre; par exemple, on divise la classe en plusieurs ordres; chaque ordre en plusieurs familles ou tribus, légions, cohortes, &c. chaque famille en genres, & le genre en especes. Les caracteres de chaque ordre sont moins généraux que ceux de la classe, puisqu'ils n'appartiennent qu'à un certain nombre des animaux compris dans cette classe, & réunis dans un des ordres qui en dérivent. Au contraire, ces mêmes caracteres d'un ordre sont plus généraux que ceux d'une des familles dans lesquelles cet ordre est divisé, puisqu'ils ne conviennent qu'aux animaux de cette famille: il en est ainsi des caracteres, des genres, & des especes.

Plus il y a de divisions dans une distribution méthodique, plus elle est facile dans l'usage, parce qu'il y a d'autant

moins de branches à chaque division. Par exemple, en supposant que la classe des animaux quadrupèdes comprenne deux cents quarante especes, si elle n'étoit divisée qu'en deux genres, il y auroit cent vingt especes dans chacun de ces genres; il faudroit retenir de mémoire cent vingt caracteres différens pour distinguer chaque espece; ce qui seroit difficile; au contraire en divisant la classe en deux ordres, & chaque ordre en deux genres, il n'y aura plus que soixante especes dans chaque genre: ce seroit encore trop. Mais si la classe étoit divisée en deux ordres, chacun de ces ordres en trois ou quatre familles, chaque famille en trois genres, il n'y auroit que dix especes dans chaque genre, plus ou moins, parce que le nombre des branches ne se trouve pas toujours égal dans chaque division. Dans une classe ainsi divisée, les caracteres spécifiques ne sont pas assez nombreux dans chaque genre pour surcharger la mémoire & pour jeter dans la confusion dans l'énumération des especes. Par exemple, M. Klein a divisé les quadrupèdes en deux ordres, dont un comprend les animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés, & l'autre ceux qui ont des doigts & des ongles; chacun de ces ordres est subdivisé en quatre familles; la premiere de l'ordre des animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés est composée de ceux qui n'ont de la corne que d'une seule piece à chaque pié, & que l'on appelle *solidipedes*; les animaux qui ont la corne des piés divisée en deux pieces, & que l'on appelle *animaux à piés fourchus*, sont dans la seconde famille; le rhinocéros est dans la troisieme, parce que son pié est divisé en trois pieces; & l'éléphant dans la quatrieme, parce qu'il a le pié divisé en quatre pieces: la plus nombreuse de ces familles est celle des piés fourchus; elle est subdivisée en cinq genres.

On voit par ces exemples de quelle utilité les distributions méthodiques peuvent être pour les gens qui commencent à étudier l'histoire naturelle, & même pour ceux qui ont déjà acquis des connoissances dans cette science. Pour les premiers, une *méthode* est un fil qui les guide dans quelques

routes d'un labyrinthe fort compliqué ; & pour les autres, c'est un tableau représentant quelques faits qui peuvent leur en rappeler d'autres, s'ils les savent d'ailleurs.

Les objets de l'Histoire naturelle sont plus nombreux que les objets d'aucune autre science ; la durée complete de la vie d'un homme ne suffiroit pas pour observer en détail les différentes productions de la nature ; d'ailleurs pour les voir toutes il faudroit parcourir toute la terre. Mais supposant qu'un seul homme soit parvenu à voir, à observer, & à connoître toutes les diverses productions de la nature, comment retiendra-t-il dans sa mémoire tant de faits sans tomber dans l'incertitude, qui fait attribuer à une chose ce qui appartient à une autre ? Il faudra nécessairement qu'il établisse un ordre de rapports & d'analogies, qui simplifie & qui abrège le détail en les généralisant. Cet ordre est la vraie *méthode* par laquelle on peut distinguer les productions de la nature les unes des autres, sans confusion & sans erreur : mais elle suppose une connoissance de chaque objet en entier, une connoissance complete de ses qualités & de ses propriétés. Elle suppose par conséquent la science de l'Histoire naturelle parvenue à son point de perfection. Quoiqu'elle en soit encore bien-éloignée, on veut néanmoins se faire des *méthodes* avec le peu de connoissances que l'on a, & on croit pouvoir, par le moyen de ces *méthodes*, suppléer en quelque façon les connoissances qui manquent.

Pour juger des ressemblances & des différences de conformation qui sont entre les animaux quadrupedes, il faudroit avoir observé les parties renfermées dans l'intérieur de leur corps comme celles qui sont à l'extérieur ; & après avoir combiné tous les faits particuliers, on en retireroit peut-être des résultats généraux dont on pourroit faire des caractères de classes, d'ordres, de genres. &c. pour une distribution méthodique des animaux ; mais au défaut d'une connoissance exacte de toutes les parties internes & externes, les Méthodistes se sont contentés d'observer seulement quelques-unes des parties externes. M. Linnæus a établi la partie de sa *méthode* (*Système natureæ*), qui a rapport

aux animaux quadrupedes, par des observations faites sur les dents, les mamelles, les doigts ; de sorte qu'en combinant la position & la forme de ces différentes parties dans chaque espece d'animaux quadrupedes, il trouve des caractères pour les distribuer en six ordres, & chaque ordre en plusieurs genres. Avant de proposer une telle division, il auroit fallu prouver que les animaux qui se ressemblent les uns aux autres par les dents, les mamelles & les doigts, se ressemblent aussi à tout autre égard, & que par conséquent la ressemblance qui se trouve dans ces parties entre plusieurs especes d'animaux, est un indice certain d'analogie entre ces mêmes animaux : mais il est aisé de prouver au contraire que cet indice est très-fautif. Pour s'en convaincre il suffit de jeter les yeux sur la division du premier ordre de la *méthode* de M. Linnæus en trois genres, " qui ont pour caractères communs quatre dents incisives » dans chaque mâchoire, & les mamelles » sur la poitrine. Je suis toujours surpris » de trouver l'homme dans le premier » genre, immédiatement au-dessus de la » dénomination générale de quadrupedes, » qui fait le titre de la classe : l'étrange » place pour l'homme ! quelle injuste distribution, quelle fausse *méthode* met » l'homme au rang des bêtes à quatre » piés ! Voici le raisonnement sur lequel » elle est fondée. L'homme a du poil sur » le corps & quatre piés, la femme met » au monde des enfans vivans & non pas » des œufs, & porte du lait dans ses mamelles ; donc les hommes & les femmes » ont quatre dents incisives dans chaque » mâchoire & les mamelles sur la poitrine ; donc les hommes & les femmes » doivent être mis dans le même ordre, » c'est-à-dire au même rang, avec les » singes & les guenons, & avec les » mâles & les femelles des animaux » appellés *pareseux*. Voilà des rapports » que l'auteur a singulièrement combinés » pour acquérir le droit de se confondre » avec tout le genre humain dans la classe » des quadrupedes, & de s'associer les » singes & les *pareseux* pour faire plusieurs genres du même ordre. C'est ici » que l'on voit bien clairement que le

» méthodiste oublie les caractères essen-  
 » tiels, pour suivre aveuglément les con-  
 » ditions arbitraires de sa *méthode*; car  
 » quoi qu'il en soit des dents, des poils,  
 » des mamelles, du lait & du fœtus, il  
 » ne doit pas être confondu avec aucune  
 » espèce d'animal, & que par conséquent  
 » il ne faut pas le renfermer dans une  
 » classe de quadrupèdes, ni le comprendre  
 » dans le même ordre avec les singes & les  
 » paresseux, qui composent le second & le  
 » troisième genre du premier ordre de la  
 » classe des quadrupèdes dans la *méthode*  
 » dont il s'agit. " *Hist. nat. gen. & part. exp. des méth. tom. IV.*

On voit par cet exemple, à quel point l'abus des distributions méthodiques peut être porté; mais en parcourant plusieurs de ces *méthodes*, on reconnoît facilement que leurs principes sont arbitraires, puisqu'elles ne sont pas d'accord les unes avec les autres. L'éléphant que M. Klein range dans un même ordre avec les solipèdes, & les animaux à pié fourchu, qui tous ont un ou plusieurs sabots à chaque pié, se trouve dans la *méthode* de Rai, avec les animaux qui ont des doigts & des ongles. Et dans la *méthode* de M. Linnæus, l'éléphant a plus de rapport avec le lamantin, le paresseux, le tamandua & le lézard écailleux, qu'avec tout autre animal. L'auteur donne pour preuve de cette analogie le défaut de dents incisives à l'une ou l'autre des mâchoires, & la démarche difficile qui sont des caractères communs à tous ces animaux. Mais pourquoi l'auteur a-t-il donné la préférence à de tels caractères, tandis qu'il s'en présentoit tant d'autres, plus apparens & plus importans entre les animaux si différens les uns des autres? C'est parce qu'il a fait dépendre sa *méthode*, principalement du nombre & de la position des dents, & qu'en conséquence de ce principe, il suffit qu'un animal ait quelque rapport à un autre par les dents, pour qu'il soit placé dans le même ordre.

Ces inconvéniens viennent de ce que les *méthodes* ne sont établies que sur des caractères qui n'ont pour objet que quelques-unes des qualités ou des propriétés de chaque

animal. Il vient encore de ce vice de principe une erreur presque inévitable, tant elle est séduisante. Plus une *méthode* semble abrégér le temps de l'étude en applanissant les obstacles, & satisfaire la curiosité en présentant un grand nombre d'objets à la fois, plus on lui donne de préférence & de confiance. Les distributions méthodiques des productions de la nature, telles qu'elles sont employées dans l'étude de l'histoire naturelle, ont tous ces attraits; non-seulement elles font appercevoir d'un coup-d'œil les différens objets de cette science, mais elles semblent déterminer les rapports qu'ils ont entr'eux, & donner des moyens aussi sûrs que faciles pour les distinguer les uns des autres, & pour les connoître chacun en particulier. On se livre volontiers à ces apparences trompeuses; loin de méditer sur la validité des principes de ces *méthodes*, on se livre aveuglément à ces guides infidèles, & on croit être parvenu à une connoissance exacte & complète des productions de la nature, lorsque l'on n'a encore qu'une idée très-imparfaite de quelques-unes de leurs qualités ou de leurs propriétés, souvent les plus vaines ou les moins importantes. Dans cette prévention on néglige le vrai moyen de s'instruire, qui est d'observer chaque chose dans toutes ses parties, d'examiner autant qu'il est possible toutes ses qualités, & toutes ses propriétés. V. BOTANIQUE.

MÉTHODE, (*Arts & Sciences.*) en grec *μῆθοδος*, c'est-à-dire *ordre, règle, arrangement*. La *méthode* dans un ouvrage, dans un discours, est l'art de disposer ses pensées dans un ordre propre à les prouver aux autres, ou à les leur faire comprendre avec facilité. La *méthode* est comme l'architecture des Sciences; elle fixe l'étendue & les limites de chacune, afin qu'elles n'empiètent pas sur leur terrain respectif; car ce sont comme des fleuves qui ont leur rivage, leur source, & leur embouchure.

Il y a des *méthodes* profondes & abrégées pour les enfans de génie, qui les introduisent tout-d'un-coup dans le sanctuaire, & levent à leurs yeux le voile qui dérobe les mystères au peuple. Les *méthodes* classiques sont pour les esprits communs qui ne savent

pas aller seuls. On dit, à voir la marche qu'on suit dans la plupart des écoles, que les maîtres & les disciples ont conspiré contre les Sciences. L'un rend des oracles avant qu'on le consulte; ceux-ci demandent qu'on les expédie. Le maître, par une fausse vanité, cache son art; & le disciple par indolence n'ose pas le sonder; s'il cherchoit le fil, il le trouveroit par lui-même, marcheroit à pas de géant, & sortiroit du labyrinthe dont on lui cache les détours: tant il importe de découvrir une bonne *méthode* pour réussir dans les Sciences.

Elle est un ornement, non-seulement essentiel, mais absolument nécessaire aux discours les plus fleuris & aux plus beaux ouvrages. Lorsque je lis, dit Addison, un auteur plein de génie, qui écrit sans *méthode*, il me semble que je suis dans un bois rempli de quantité de magnifiques objets qui s'élevent l'un parmi l'autre dans la plus grande confusion du monde. Lorsque je lis un discours méthodique, je me trouve, pour ainsi dire, dans un lieu planté d'arbres en échiquier, où, placé dans ses différens centres, je puis voir toutes les lignes & les allées qui en partent. Dans l'un on peut roder une journée entière, & découvrir à tout moment quelque chose de nouveau; mais après avoir bien couru, il ne vous reste que l'idée confuse du total. Dans l'autre, l'œil embrasse toute la perspective, & vous en donne une idée si exacte, qu'il n'est pas facile d'en perdre le souvenir.

Le manque de *méthode* n'est pardonnable que dans les hommes d'un grand savoir ou d'un beau génie, qui d'ordinaire abondent trop en pensées pour être exacts, & qui à cause de cela même, aiment mieux jeter leurs perles à pleines mains devant un lecteur, que de se donner la peine de les enfilier.

La *méthode* est avantageuse dans un ouvrage, & pour l'écrivain & pour son lecteur. A l'égard du premier, elle est d'un grand secours à son invention. Lorsqu'un homme a formé le plan de son discours il trouve quantité de pensées qui naissent de chacun de ses points capitaux, & qui ne s'étoient pas offertes à son esprit, lorsqu'il n'avoit jamais examiné son sujet qu'en

gros. D'ailleurs, ses pensées mises dans tout leur jour & dans un ordre naturel, les unes à la suite des autres, en deviennent plus intelligibles, & découvrent mieux le but où elles tendent, que jetées sur le papier sans ordre & sans liaison. Il y a toujours de l'obscurité dans la confusion; & la même période, qui, placée dans un endroit auroit servi à éclairer l'esprit du lecteur, l'embarrasse lorsqu'elle est mise dans un autre.

Il en est à-peu-près des pensées dans un discours méthodique, comme des figures d'un tableau, qui reçoivent de nouvelles graces par la situation où elles se trouvent. En un mot, les avantages qui reviennent d'un tel discours au lecteur, répondent à ceux que l'écrivain en retire. Il conçoit aisément chaque chose, il y observe tout avec plaisir, & l'impression en est de longue durée.

Mais quelques louanges que nous donnions à la *méthode*, nous n'approuvons pas ces auteurs, & sur-tout ces orateurs méthodiques à l'excès, qui dès l'entrée d'un discours, n'oublent jamais d'en exposer l'ordre, la symmétrie, les divisions & les subdivisions. On doit éviter, dit Quintilien, un partage trop détaillé. Il en résulte un composé de pièces & de morceaux, plutôt que de membres & de parties. Pour faire parade d'un esprit fécond, on se jette dans la superfluité, on multiplie ce qui est unique par la nature, on donne dans un appareil inutile, plus propre à brouiller les idées qu'à y répandre de la lumière. L'arrangement doit se faire sentir à mesure que le discours avance. Si l'ordre y est régulièrement observé, il n'échappera point aux personnes intelligentes.

Les savans de Rome & d'Athènes, ces grands modèles dans tous les genres, ne manquoient certainement pas de *méthode*, comme il paroît par une lecture réfléchie de ceux de leurs ouvrages qui sont venus jusqu'à nous; cependant ils n'entrent point en matière par une analyse détaillée du sujet qu'ils alloient traiter. Ils auroient cru acheter trop cher quelques degrés de clarté de plus, s'ils avoient été obligés

de sacrifier à cet avantage les finesſes de l'art, toujours d'autant plus eſtimable, qu'il eſt plus caché. Suivant ce principe, loin d'étaler avec emphafe l'économie de leurs diſcours, ils ſ'étudioient plutôt à en rendre le fil comme imperceptible; tant la matiere de leurs écrits étoit ingénieufement diſtribuée, les différentes parties bien afforties enſemble, & les liaiſons habilement ménagées: ils déguifoient encore leur *méthode* par la forme qu'ils donnoient à leurs ouvrages; c'étoit tantôt le ſtyle épiftolaire, plus ſouvent l'uſage du dialogue, quelquefois la fable & l'allégorie. Il faut convenir à la gloire de quelques modernes, qu'ils ont imité avec beaucoup de ſuccès, ces tours ingénieux des anciens, & cette habileté délicate à conduire un lecteur où l'on veut, ſans qu'il ſ'apperçoive preſque de la route qu'on lui fait tenir. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**MÉTHODE**, (*Mathématiques.*) On diſtingue ordinairement dans les ſciences exactes deux ſortes de *méthodes*, l'analyſe & la ſynthèſe. Mais dans les mathématiques ces mots ont deux ſens, l'un qui eſt le même que celui qu'ils ont par-tout ailleurs; l'autre ne ſ'eſt introduit que depuis la révolution opérée par Descartes.

Par l'analyſe, on cherche une vérité inconnue: par la ſynthèſe on prouve une vérité énoncée. L'objet eſt différent; mais la *méthode* eſt la même. Toutes les opérations des mathématiques tendent à connoître deux expreſſions différentes d'une même quantité. Si une des deux expreſſions eſt donnée, & qu'on cherche l'autre, en ſuppoſant qu'on en connoît la forme, & les quantités dont elle doit être fonction, on a un problème à réſoudre. Si on connoît les deux expreſſions, il faut prouver qu'elles conviennent à une même choſe, & on a un théorème à démonſtrer.

Par exemple, cette propoſition dans la parabole, la ſoutangente eſt le double de l'abſciſſe, ſe réduit à ceci, lorsque  $y = ax$  la quantité  $y \frac{dx}{dy}$  eſt la même que la quantité  $2x$ . Et ce problème trouver la ſoutangente de la parabole, ſe réduit

à trouver quelle eſt lorsque  $y = ax$  l'expreſſion en  $x$  de  $y \frac{dx}{dy}$ . Si on examine enſuite la *méthode* employée à réſoudre le problème, on trouvera qu'elle conſiſte à donner à l'expreſſion connue la forme à laquelle on veut la rappeler par le moyen d'opérations convenables; & que la *méthode* pour démonſtrer le théorème, conſiſte à donner à une des deux expreſſions d'une même quantité, la même forme qu'avoit l'autre expreſſion, qu'à l'autre. On voit donc que la méthode doit être la même; qu'il n'y a de différence, qu'en ce qu'il y a deux problèmes qui répondent à chaque théorème, puisqu'on peut prendre à volonté chacune des deux expreſſions pour la rappeler à la forme de l'autre.

Ainſi, dans l'exemple que j'ai choiſi, on peut démonſtrer que lorsque  $y = ax$ ,  $y \frac{dx}{dy}$  &  $2x$  expriment une même quantité; ſoit en mettant  $y \frac{dx}{dy}$  ſous la forme d'une fonction de  $x$ ; ſoit en cherchant la valeur de  $\frac{y}{x}$  en  $\frac{dx}{dy}$ . Ainſi, lorsque l'on énonce un théorème, on ne fait qu'annoncer d'avance la ſolution déjà trouvée d'un des deux problèmes qui y répondent; & on préfère cette maniere, lorsque l'énoncé paroît plus précis ſous cette forme, & préſente une idée plus nette. Ainſi, dans les élémens de géométrie, on dit toujours le carré de l'hypothénuſe eſt égal à la ſomme des carrés des deux autres côtés parce que cela eſt plus ſimple, que de dire trouver l'expreſſion du carré de l'hypothénuſe par une fonction des deux autres côtés.

Puiſque chaque théorème peut être démontré également par la ſolution de deux problèmes, il eſt aiſé de voir que ſelon qu'on prend l'un ou l'autre, la démonſtration peut paroître avoir été ou n'avoir pas été la méthode qui a ſervi à trouver le théorème. En effet, de deux problèmes auxquels un théorème répond, il y en a ſouvent un qu'il a été beaucoup plus naturel de ſe propoſer; & c'eſt de la

solution de celui-là qu'on doit tirer la démonstration. Soit par exemple ce théorème, que dans le cercle les produits de deux lignes qui se coupent, sont toujours égaux, il peut être la solution d'un de ces deux problèmes, ou trouver dans le cercle le rapport qu'ont entr'eux les produits de ces lignes, ou bien trouver la courbe où ces produits sont égaux. Ainsi l'on voit que dans un traité sur le cercle, ce seroit la première démonstration qu'il faudroit choisir.

On donne encore le nom de *synthese* à la géométrie des anciens, & celui d'*analyse* à l'algebre littérale, employée par les modernes. Quelquefois ces deux *méthodes* ne différent, qu'en ce qu'on désigne dans l'une par deux lettres la même ligne que dans l'autre on désigne par une seule. Mais il y a en général entre ces *méthodes* des différences essentielles qui rendent celle des modernes fort préférable. Les opérations qu'on emploie dans la *méthode* des anciens, se font toutes sur des quantités déterminées, & par conséquent, elle conduit toujours à des solutions en nombre limité. Ainsi elles ne peuvent pas renfermer les quantités arbitraires qui, dans bien des problèmes, doivent rester dans les solutions. Par exemple, la solution synthétique que Newton a donnée des oscillations d'un fluide élastique, étoit légitime, mais elle n'étoit pas générale : elle supposoit déterminées des fonctions qui auroient dû rester arbitraires : & ce n'est que dans la solution que M. d'Alembert a donnée du problème des cordes vibrantes, qu'on a vu quelle étendue elle devoit avoir. *Voyez le tom. II. des Mémoires de l'académie de Turin, où M. de la Grange a examiné cet endroit des principes mathématiques.* L'analyse a encore un autre avantage, que toutes les solutions pratiques & approchées se font bien plus commodément par des tables arithmétiques que par des constructions : les erreurs inévitables y sont d'ailleurs plus aisées à apprécier, & en général on a préféré l'analyse dans les travaux immenses qu'on a faits sur le système du monde. Enfin, les opérations de la *synthese* sont plus compliquées, la marche plus difficile

à suivre, les résultats moins généraux. Elle demanderoit pour bien des problèmes un travail impraticable ; aussi a-t-elle été abandonnée de presque tous les géomètres, & elle n'a plus pour elle que le nom de Newton, qui s'en servit, dit-on, pour cacher la route qu'il avoit suivie, & qui, sûr de l'admiration des grands géomètres, avoit la foiblesse de vouloir encore étonner les esprits médiocres. Mais je ne saurois être de cet avis, soit parce que cette petite charlatanerie me paroît trop indigne de ce grand homme, soit parce qu'il est aisé de voir que les plus compliqués des problèmes qu'il a résolus, se réduisent à de doubles quadratures, dépendantes d'arcs, de cercles & de sinus ; & que ces doubles quadratures se pouvoient trouver par la géométrie des lignes, telle que Pascal & Huyghens avoient su l'employer.

L'astronomie conserve des descriptions géographiques & des constructions géométriques : mais un mathématicien habile a formé le projet de l'en débarrasser & de la rendre absolument analytique. Après avoir prouvé que ces solutions données par les constructions étoient inexactes, incertaines, fautive même, il leur a substitué des méthodes analytiques bien sûres ; & son ouvrage amenera sans doute dans l'astronomie pratique la révolution qui s'est déjà faite dans l'astronomie physique. (o)

**MÉTHODE CURATIVE, (Médecine)** ou traitement méthodique des maladies ; c'est-là l'objet précis d'une des cinq parties de la Médecine ; savoir de la Thérapeutique. *Voyez THERAPEUTIQUE.*

**MÉTHODIQUE.** On appelloit ainsi une secte d'anciens médecins, qui réduisoient toute la Médecine à un petit nombre de principes communs. *Voyez MÉDECINS.*

Les *Méthodiques* avoient pour chef Theffalus, d'où leur vint le nom de *Theffalici*. Galien combat leur doctrine avec force dans plusieurs de ses écrits, & soutient qu'elle détruit entièrement ce qu'il y a de bon dans cet art.

Quincy donne mal-à-propos le nom de *Méthodiques* aux Médecins qui suivent la

doctrine de Galien & des écoles, & qui guérissent avec des purgations & des saignées faites à propos, par opposition aux Empiriques & aux Chymistes, qui usent de remèdes violens & de prétendus secrets. *Voyez* EMPIRIQUE, CHYMI-TE, &c.

MÉTHODIQUES, adj. (*Hist. de la Médec.*) c'est le nom d'une secte fameuse d'anciens médecins, qui eut pour chef Thémison de Laodicée, lequel vivoit avant & sous le regne d'Auguste : il est regardé comme le fondateur du système des *Méthodistes*, dont Celse donne une si haute idée.

Ce fut la diversité d'opinions qui régna si long-temps entre les deux plus anciennes sectes de la Médecine, savoir les Dogmatiques & les Empiriques, avec les innovations faites dans cet art par Asclépiade, entièrement opposé à ces deux sectes, qui en fit éclore une nouvelle appelée *Méthodique*, par rapport à son but qui étoit d'étendre la méthode de connoître & de traiter les maladies, plus aisée dans la pratique, & de la mettre à la portée de tout le monde.

Les *Méthodistes* formoient la secte la plus ancienne des médecins organiques qui a fait le plus de progrès, & qui a le plus simplifié & généralisé les maladies organiques : ils faisoient consister les maladies dans le *resserrement* & le *relâchement* des solides (*strictum, laxum*) & dans le mélange de ces deux vices (*mixtum*.) Ils pensoient qu'on ne pouvoit guere acquérir de connoissances sur les causes des maladies, & qu'on pouvoit moins encore en tirer des indications. En effet, ils ne les tiroient que des maladies mêmes, telles qu'ils les concevoient & qu'elles pouvoient tomber sous les sens : en quoi ils différoient des médecins dogmatiques ou philosophes, qui raisonnoient sur les causes invisibles, & qui croyoient y appercevoir les indications qu'on avoit à remplir : ils ne différoient pas moins aussi à cet égard, des médecins empiriques qui ne tiroient les indications que des symptômes ou des accidens qu'ils observoient dans les maladies.

Ils étoient, ainsi que les Empiriques, très-exacts dans la description des mala-

dies, & ils suivoient Hippocrate dans la distinction des maladies aiguës & des maladies chroniques, & dans le partage de leur cours : savoir le commencement, le progrès, l'état & le déclin ; ils regardoient même ces distinctions comme ce qu'il y avoit de plus important dans la Médecine, réglant le traitement des malades, suivant le genre de leur maladie (c'est-à-dire, l'une de trois mentionnées ci-devant), quelle qu'en fût la cause, dont ils se mettoient peu en peine. Ils observoient quelle partie souffroit davantage, l'âge, le sexe du malade, ce qui avoit rapport à la nature du pays qu'il habitoit & à la saison de l'année. &c. lorsque la maladie avoit commencé, & tout cela sans avoir aucun recours à la Philosophie ou à l'Anatomie raisonnée.

Ils s'accordoient avec les Empiriques, en ce qu'ils rejetoient comme eux tout ce qui étoit obscur ; & avec les Dogmatiques, en ce qu'ils admettoient cependant un peu de raisonnement dans leur pratique pour établir l'idée du vice dominant, pourvu que le raisonnement fût fondé sur quelque chose de sensible. C'est pourquoi ils ne faisoient aucun cas des pores, des corpuscules d'Asclépiade, dont la doctrine n'étoit qu'imaginaire. *Voyez* EMPIRIQUE, DOGMATIQUE, MOLÉCULE, PORE.

Avec tout leur bon sens, ils étoient dans une grande erreur ; lorsqu'ils négligeoient les observations particulières, étant uniquement attachés aux maximes générales, & ne considérant dans les maladies, que ce qu'elles avoient de commun entr'elles. Car les rapports généraux dans les maladies ne sont pas plus l'objet du médecin, que ce qui s'y remarque de particulier en certains cas ; & ces particularités ne méritent pas moins d'attention de sa part, puisqu'il est absolument nécessaire de connoître l'espece particulière de chaque maladie.

C'est ce que Galien a bien fait sentir, *cap. iij. lib. III. acutorum*, au sujet d'une morsure de chien enragé. Si une telle plaie est traitée comme les plaies ordinaires, il est indubitable que le malade deviendra bientôt hydrophobe & furieux ; mais étant

traité comme ayant reçu cette plaie de la morsure d'un chien enragé, il peut être guéri.

Cependant les Méthodistes s'appliquoient fort soigneusement aux descriptions des maladies & à la recherche de leurs signes diagnostiques ; mais ce n'étoit que pour les rapporter selon qu'ils en jugeoient par ces signes, ou au resserrement ou au relâchement, ou à l'un & à l'autre ensemble : car lorsque les différentes especes de maladies étoient une fois fixées à devoir être regardées décidément comme un effet d'un de ces trois genres de lésion, elles ne leur paroissent plus exiger aucune autre attention particulière dans la pratique : leur cure se rapportoit tout simplement à la cause générale.

Ainsi on peut juger de-là combien cette secte de médecins a été pernicieuse à l'avancement de la Médecine : il faut convenir cependant que c'est elle qui a fait naître l'idée des maladies organiques, & qu'effectivement la doctrine de ces médecins renfermoit confusément quelque réalité que l'on pourroit trouver dans l'irritabilité & dans la sensibilité des parties solides de tous les animaux : mais ce n'est que d'une maniere trop générale, bien obscure & bien défectueuse que l'on peut entrevoir cette idée dans la doctrine des Méthodistes. Il ne faut jamais séparer, comme ils ont fait, la laxité & la rigidité des solides de leur action organique ; car ces vices produisent des effets fort différens, si cette action est vigoureuse, ou si elle est débile, ou si elle est spasmodique. C'est principalement par la connoissance de la puissance active des solides que l'on peut juger de leur état dans la santé & dans la maladie.

Il n'y avoit pas plus de cinquante ans que Thémisson avoit établi la secte *methodique*, lorsque Thessalus de Tralle en Lydie, parut avec éclat sous Néron. Il fut le premier qui étendit le système des Méthodistes, & il passa pour l'avoir porté à sa perfection ; il en étoit même regardé comme le fondateur, à en juger par ce qu'il dit de lui-même. Son imprudence étant si grande, selon Galien, *meth. medend. lib. I.* qu'il disoit souvent que ses

prédécesseurs n'avoient rien entendu, non plus que tous les médecins de son temps, dans ce qui concernoit la conservation de la santé & la guérison des maladies. Il prétendoit avoir tellement simplifié l'art de la médecine par sa *methode*, qu'il disoit quelquefois qu'il n'y avoit personne à qui il ne pût aisément enseigner en six mois toutes les connoissances & les regles de cet art.

Thessalus fut le premier qui introduisit, ou plutôt qui rétablit (car on prétend qu'Asclépiade est auteur de cette pratique) les trois jours d'abstinence, par le moyen desquels les Méthodistes vouloient dans la suite guérir toutes sortes de maladies.

Soranus d'Ephese, qui vécut d'abord à Alexandrie & ensuite à Rome, sous Trajan & Adrien, mit la dernière main au système de la secte des Méthodistes ; & il en fut le plus habile, selon Cœlius, qui en est aussi un des partisans les plus distingués.

Il étoit Africain, natif de Sicca, ville de Numidie : on l'a cru contemporain de Galien : on lui est redevable du long détail que l'on a conservé sur la doctrine de la secte *methodique*. C'est un écrivain très-exact, & tels étoient tous les Méthodistes. C'est de lui, sur-tout, que l'on fait qu'ils avoient beaucoup d'aversión pour les spécifiques, pour les purgatifs cathartiques (excepté dans l'hydropisie : car en ce cas, Thémisson lui-même purgeoit), pour les clysteres forts, pour les diurétiques, pour les narcotiques & pour tous les remèdes douloureux, tels que les cauterés, &c. Mais ils faisoient un grand usage des vomitifs, de la saignée, des fomentations & de toutes sortes d'exercices. Ils s'attachoient sur-tout à contenir les malades, comme faisoient Asclépiade, principalement par rapport à la maniere de se coucher, à la qualité de l'air & des alimens ; ayant parmi eux cette maxime, que les maladies devoient être guéries par les choses les plus simples, telles que celles dont on fait usage dans la santé, & qu'il ne falloit que les diversifier, suivant que les circonstances l'exigeoient.

Les Méthodistes furent encore célèbres long-temps après Cœlius ; & Sextus Empiricus les fait plutôt approcher des Pyrrhoniens ou Sceptiques en Philosophie que les Empiriques : mais il y eut enfin tant de variations parmi eux , & leur doctrine fut si fort altérée , que ce ne furent plus entr'eux que des disputes & des querelles qui firent éclorre deux nouvelles sectes , savoir , les *Episynthétiques* & les *Ecclectiques*.

Le chef des premiers , dont il n'a été rien dit dans ce Dictionnaire , fut Léonide d'Alexandrie qui vivoit quelque temps après Soranus. Il prétendoit avoir concilié les opinions & réuni les trois sectes dominantes ; savoir , celles des Dogmatiques , des Empiriques & des Méthodistes. C'est pour cette raison que lui & ses sectateurs furent appelés *Episynthétiques* , mot tiré d'un verbe grec qui signifie *entasser* ou *assembler* : c'est tout ce que l'on peut dire , n'ayant pas d'autres lumières sur ce sujet.

A l'égard des Ecclectiques , voyez ce qui en a été dit en son lieu.

Prosper Alpin aimoit tant la doctrine des Méthodistes , qu'il entreprit de faire revivre leur secte , comme il paroît par son livre de *Medicina methodica* , imprimé en 1611 , & dont il a paru depuis une nouvelle édition à Leyde en 1719.

Mais la nouvelle Philosophie commençoit à paroître dans le temps de cet auteur ; & chacun fut bientôt plus attentif à la découverte de la circulation du sang , au système de Descartes , qu'au soin de la chercher , d'estimer ce que les anciennes opinions , même les plus célèbres , pouvoient avoir de bon , d'avantageux pour l'avancement de la Médecine. Tel est le pouvoir de la nouveauté sur l'esprit humain !

Pour tout ce qui regarde plus en détail la secte *methodique* , il faut consulter l'*histoire de la Médecine* de Leclerc , celle de Barchusen , l'*état de la Médecine ancienne & moderne* , traduit de l'anglois de Clifton , les généralités de la Médecine , dans le *traité des fièvres continues* de M. Quesnay , &c. qui sont les différens ouvrages d'où on a extrait ce qui vient de

faire la matière de cet article : d'ailleurs , voyez MÉDECINE , FIBRE , MALADIE.

MÉTHODISTE , adj. (*Méd.*) On appelloit anciennement *methodistes* les médecins de la secte *methodique*. Voyez MÉTHODIQUE.

METHON , CYCLE DE , Voyez MÉTHONIQUE.

MÉTHONE , (*Géog. anc.*) Les Géographes distinguent plusieurs villes de ce nom dans la Grèce. 1°. *Méthone* de Messénie que Pausanias écrit *Mathon*. Quelques modernes veulent que ce soit aujourd'hui *Modon* , & d'autres *Mutune*. 2°. *Méthone* de Laconie , selon Thucydide. 3°. *Méthone* de l'Eubée , selon Etienne le géographe. 4°. *Méthone* de Thessalie. 5°. Enfin *Méthone* de Thrace à 40 stades de Pydné. Ce fut , dit Strabon (*in excerptis* , l. VII.) au siège de *Méthone* de Thrace , qu'Alfer , dont Philippe avoit refusé les services , lui tira une fleche de la place ; & sur cette fleche , pour signe de sa vengeance , il avoit écrit : *à l'œil droit de Philippe* ; cette fleche creva effectivement l'œil droit de ce Prince. Le siège fut long , & la résistance opiniâtre ; mais la ville se rendit finalement à discrétion. Philippe doublement irrité , la ruina de fond en comble , ne permit aux soldats que d'emporter leurs habits , & distribua les terres à ses troupes. (*D. J.*)

MÉTHONIQUE , ou MÉTONIQUE , adj. cycle *méthonique* , en *Chronologie* , est le cycle lunaire ou la période de 19 ans , qui s'appelle de la sorte de Méthon athénien , son inventeur. Voyez CYCLE & PÉRIODE.

Méthon , pour former cette période ou cycle de 19 ans , supposa l'année solaire de 365 jours 6 h. 18' 56" 50''' 31'''' 34v. & le mois lunaire de 29 j. 12 h. 45' 47" 26''' 48'''' 30 v.

Lorsque le cycle *méthonique* est révolu , les lunaïsons ou les pleines lunes reviennent au même jour du mois ; de façon que si les nouvelles & pleines lunes arrivent cette année à un certain jour , elles tomberont dans 19 ans , suivant le cycle de Méthon , précisément au même jour. Voyez LUNAISON.

C'est

C'est ce qui a fait qu'au temps du concile de Nicée, lorsqu'on eut réglé la manière de déterminer le temps de la Pâque, on inféra dans le calendrier les nombres du cercle *méthonique* à cause de leur grand usage; & le nombre du cycle pour chaque année, fut nommé le *nombre d'or* pour cette année. Voyez NOMBRE D'OR.

Cependant ce cycle a deux défauts; le premier, de ne pas faire l'année solaire assez grande; le second, d'être trop court, & de ne pas donner exactement les nouvelles lunes à la même heure, après 19 ans écoulés; de sorte qu'il ne peut fervir que pendant environ 300 ans, au bout desquels les nouvelles & pleines lunes rétrogradent d'environ un jour.

Calippus a prétendu corriger le cycle *méthonique*, en le multipliant par 4, & formant ainsi une période de 76 ans. Voyez PÉRIODE CALIPPIQUE, au mot CALIPPIQUE. (O)

METHYDRE, (*Géog. anc.*) *μεθυσπρον*, *Methidrium*, ville du Péloponèse en Arabie, ainsi nommée à cause de sa situation entre deux rivières, dont l'une s'appelloit *Malata*, & l'autre *Mylaon*. Orchomene, qui en fut le fondateur, la bâtit sur une éminence. Il y avoit proche de cette ville un temple de Neptune équestre, & une montagne qu'on furnommoit *Thaumafie*, c'est-à-dire, *miraculeuse*. On prétendoit que c'étoit-là que Cybele, enceinte de Jupiter, trompa Saturne, en lui donnant une pierre au lieu de l'enfant qu'elle mit au monde. On y montrait aussi la caverne de cette déesse, où personne ne pouvoit entrer que les seules femmes consacrées à son culte. *Méthydre* n'étoit plus qu'un village du temps de Pausanias, & il appartenoit aux Magalopolitains. Polybe, Thucydide, Xénophon & Etienne le géographe en font mention. (D. J.)

METHYMNE, (*Géogr. anc.*) en latin *Methymnus*, ville de la partie occidentale de l'île de Lesbos, sur la lisière du nord, vis-à-vis le *promontorium lectum*, aujourd'hui le cap *Babourou*; Ptolomée, *lib. V, c. ij*, la place entre le promontoire *Argenum* & la ville *Antissa*. Elle étoit célèbre par la bonté de ses vignobles, *uvâ*

*methymnæâ*, *palmitè methymnæo*, comme disent Horace & Virgile. Elle l'étoit encore par la naissance d'Arion, poète lyrique qui florissoit vers la 38<sup>e</sup>. olympiade. La fable assure qu'ayant été jeté dans la mer, il fut sauvé par un dauphin, qui le porta sur son dos jusqu'au cap de Ténare près de Lacédémone.

*Méthymne* subsistoit du temps de Pline; mais à présent on ne voit plus que ses ruines dans l'île de Mételin: & Strabon a si bien décrit la situation de toutes les anciennes villes de l'île de Lesbos, qu'on découvre aisément les endroits qu'elles occupoient, en parcourant le pays son livre à la main.

J'oublois de dire que nous avons encore des médailles grecques qui ont été frappées à *Méthymne*; & qu'il y avoit du temps de Pausanias entr'autres statues de poètes & de musiciens célèbres, celle d'Arion le méthymnéen, assis sur un dauphin. J'ajoute enfin que cette ville avoit pris son nom de *Méthymna*, qui étoit une fille de Macaris. (D. J.)

METICAL, f. m. (*Hist. mod. Com.*) monnoie fictive suivant laquelle on compte dans le royaume de Maroc en Afrique. Dans ce pays les marchands comptent par onces; chaque once vaut quatre *blankits*, & seize onces font un *métical*, qu'ils nomment aussi un *ducat d'or*: cependant dans le commerce on ne reçoit le vrai ducat que sur le pié de 17  $\frac{1}{2}$  onces. Le *blankit* vaut 20 *fluces*, monnoie de cuivre qui vaut environ un liard. Les Maroquins ont de plus une petite monnoie d'argent qui vaut environ 4 sous; mais que les Juifs ont grand soin de rogner; ce qui est cause qu'on ne peut recevoir cette monnoie sans l'avoir pesée.

METICHÉE, f. m. (*Hist. anc.*) tribunal d'Athènes. Il falloit avoir passé 30 ans, s'être fait considérer, & ne rien devoir à la caisse publique, afin d'être admis à l'administration de la justice. En entrant en charge, on juroit à Jupiter, à Apollon & à Cérés, de juger en tout suivant les loix; & dans le cas où il n'y auroit point de loi, de juger selon la conscience. Le *métichée* fut ainsi nommé de l'architecte *Metichius*.

**METIOSEDUM**, (*Geog. anc.*) lieu de la Gaule celtique, voisin de Paris, dont il est parlé dans César, *lib. VII, de bello Gallico*. Labinus général de l'armée romaine, voulant s'emparer de Paris, conduisit les troupes qu'il avoit à *Metiosedum*, vers cette ville en descendant la rivière, *secundo flumine transducit*. Ceux qui mettent *Metiosedum* au-dessous de Paris, se persuadent que c'étoit *Meudon*; d'autres imaginent que c'est *Melun*; mais M. le Bœuf par ses observations sur le *Metiosedum* de César, a prouvé l'erreur de ces deux opinions, sans oser décider quel est le lieu au dessus de Paris appelé *Metiosedum*. Il incline seulement à croire que ce pourroit être *Juvisy, Josedum*, mot qui semble avoir été abrégé de *Metiosedum*. (*D. J.*)

**METIER**, *s. m.* (*Gram.*) on donne ce nom à toute profession qui exige l'emploi des bras, & qui se borne à un certain nombre d'opérations mécaniques; qui ont pour but un même ouvrage, que l'ouvrier répète sans cesse. Je ne fais pourquoi on a attaché une idée vile à ce mot; c'est des *métiers* que nous tenons toutes les choses nécessaires à la vie. Celui qui se donnera la peine de parcourir les ateliers, y verra par-tout l'utilité jointe aux plus grandes preuves de la sagacité. L'antiquité fit des dieux de ceux qui inventerent des *métiers*; les siècles suivans ont jeté dans la fange ceux qui les ont perfectionnés. Je laisse à ceux qui ont quelque principe d'équité, à juger si c'est raison ou préjugé qui nous fait regarder d'un œil si dédaigneux des hommes si essentiels. Le poëte, le philosophe, l'orateur, le ministre, le guerrier, le héros, seroient tout nus; & manqueroient de pain sans cet artisan, l'objet de son mépris cruel.

On donne encore le nom de *métier* à la machine dont l'artisan se sert pour la fabrication de son ouvrage; c'est en ce sens qu'on dit le *métier* à bas, le *métier* à draps, le *métier* à tisserand.

Si nous expliquions ici toutes les machines qui portent ce nom, cet article renfermeroit l'explication de presque toutes nos planches; mais nous en avons renvoyé la plupart au nom des ouvriers

ou des ouvrages. Ainsi à bas, on a le *métier* à bas; à manufacture en laine, le *métier* à draps; à soierie, les *métiers* en soie; à gaze, le *métier* à gaze, & ainsi des autres.

**MÉTIER**, *terme & outil de Brodeur*, qui sert pour tenir l'ouvrage en état d'être travaillé. Cette machine est composée de deux gros bâtons quarrés, de la longueur de 3 à 4 piés; & de deux lattes, de la longueur de 2 piés & demi.

Les bâtons sont garnis tout du long en dedans, d'un gros canevas, attaché avec des clous pour y coudre l'ouvrage que l'on veut broder. Les deux bouts de chaque bâton sont creusés & traversés par 4 mortaises, pour y faire passer les lattes; ce qui forme une espèce de quarré long.

Les lattes sont de petites bandes de bois plat, percées de beaucoup de petits trous pour arrêter les bâtons & les assujettir au point qu'il faut.

**MÉTIER**, *en terme d'Épinglier*, est un instrument qui leur sert à frapper la tête de leurs épingles. Il est composé d'une planche assez large & épaisse, qui en fait la base, de deux montans de bois, liés ensemble par une traverse. Dans l'un de ces montans, qui est plus haut que l'autre d'environ un demi-pié, passe une bascule, qui vient répondre par une de ses extrémités au milieu de la traverse des montans, & s'y attache à la corde d'un contre-poids assez pesant; elle répond de l'autre bout à une planche qu'on abaisse avec le pié. Dans cette première cage sont 2 autres broches de fer, plantées sur la base du *métier*, & retenues dans la traverse d'en-haut. Au bas du contre-poids est une autre traverse de fer, qui coule le long de ces broches, & empêche que le contre-poids ne s'écarte du point sur lequel il doit tomber, qui est le trou du poinçon. Il y a dans ce contre-poids un têtioir pareil à celui de dessous, pour former la partie supérieure de la tête, pendant que celui-ci fait l'autre moitié, & par ce moyen la tête est achevée d'un seul coup.

**MÉTIER**, *est un terme de Brasserie*; il signifie la liqueur qu'on tire après qu'on a fait tremper ou bouillir avec la farine ou houblon; les premières opérations se

nomment *premiers métiers*, & les secondes *secondes métiers*; car on ne leur donne le nom de *biere*, que lorsqu'ils sont entonnés dans les pieces. Voyez BRASSERIE.

MÉTIER DU DRAPIER, voyez l'article MANUFACTURE EN LAINE.

MÉTIER A PERRUQUIER, est une machine dont les perruquiers se servent pour tresser les cheveux. Il est composé d'une piece de bois d'environ un pié & demi ou 2 piés de longueur, sur 4 pouces de largeur & 2 d'épaisseur; cette piece de bois se nomme la *barre*, & sert de base au *métier*. Aux deux extrémités de la barre sont deux trous circulaires, destinés à recevoir deux cylindres de bois d'un pouce & demi de diametre, & d'un pié & demi de hauteur, qui se placent dans une situation verticale & perpendiculaire à la barre. Ces 2 cylindres appellés les *montans*, servent à soutenir 3 brins de soie roulés sur eux par les extrémités, dans lesquels on entrelace les cheveux pour en former une tresse.

MÉTIER DE RUBANIER, est un chaffis sur lequel ces ouvriers fabriquent les rubans, &c. Le *métier* du rubanier est plus ou moins composé, suivant les ouvrages qu'on veut y fabriquer. Les rubans unis ne demandent pas tant de parties que les rubans façonnés; & ceux-ci beaucoup moins que les galons & tissus d'or & d'argent. Cependant comme les pieces principales & les plus essentielles de ces différens métiers sont à-peu-près les mêmes, on se contente de décrire ici un *métier* à travailler les galons & tissus d'or & d'argent, & les rubans façonnés de plusieurs couleurs; en faisant remarquer cependant les différences des uns & des autres, suivant que l'occasion s'en présentera. Le *métier* contient les parties suivantes.

1<sup>o</sup>. Le *chaffis*, ou comme on dit en terme plus propre le *bâti*, est composé de 4 piliers ou montans de bois, placés sur un plan parallélogramme, ou carré long. Quatre traverses aussi de bois, joignent ces piliers par en haut, & 4 autres traverses, dont celle de devant qui est un peu plus élevée s'appelle la *poitriniere*, les unissent à-peu-près au milieu de leur

hauteur: enfin il y a une 9<sup>e</sup>. traverse au bas du bâti pour mettre les piés de l'ouvrier, où sont attachées leurs marches qui font lever ou baisser les fils de la chaîne. Les piliers ont 6 ou 7 piés de hauteur, & sont éloignés l'un de l'autre de presque autant dans la partie la plus longue du parallélogramme, & seulement de 3 ou 4 piés dans la plus étroite.

2<sup>o</sup>. Le *chatelet*, c'est un chaffis de forme à-peu-près triangulaire, placé au haut du *métier*, & posé sur les deux plus longues traverses.

3<sup>o</sup>. Dans le *chatelet* sont renfermées 24 poulies de chaque côté, autant qu'il y a de marches sous les piés du fabricant. Les poulies servent à élever les lissérons par le raccourcissement des cordons.

4<sup>o</sup>. Les *tirans*, ce sont des ficelles qui étant tirées par les marches font monter les lissérons. Il y a 24 tirans, un tirant pour 2 poulies.

5<sup>o</sup>. Le *harnois*, qui est une suite de petites barres qui soutiennent les lissérons, & qui sont suspendues chacune à 2 cordons enroulés autour des poulies.

6<sup>o</sup>. Les *lissérons*, c'est un nombre de petits filets, bandés vers le bas par un poids, & qui ont vers leur milieu des bouclettes pour recevoir des ficelles transversales appellées *rames*.

7<sup>o</sup>. Les *platines*, ce sont des plaques de plomb ou d'ardoise qu'on suspend sous chaque baguette qui termine chaque ligne des lissérons. Quand le pié de l'ouvrier abandonne une marche, la platine fait retomber les lissérons que le tirant avoit haussés.

8<sup>o</sup>. Les *rames* sont des ficelles qui traversent les lissérons, & dont le jeu est le principal artifice de tout le travail de la rubanerie; comme la tire ou l'ordre des cordons qu'on tire pour fleuronner une étoffe, y produit l'exécution du dessin. Ici il ne faut point de second ouvrier pour tirer les cordons, les marches operent tout sous les piés du tissutier, parce qu'il a pris soin, par avance, de n'étendre au travers des lissérons que le nombre des rames qu'il faut pour prendre certains fils de la chaîne, & en laisser d'autres. Ces rames sont attachées à l'extrémité du

*métier* ; elles montent sur des roulettes qu'on appelle le *porte-rame* de derriere , traversent les bouclettes de certains lifférons , & passent entre les autres lifférons sans tenir aux bouclettes ; de-là elles arrivent au *porte-rame* de devant , qui est pareillement composé de petites roulettes pour faciliter le mouvement des rames. Celles-ci enfin sont attachées en-devant à d'autres ficelles qui tombent perpendiculairement à l'aide d'un fuseau de plomb au bas , & qu'on nomme *liffes* ou *remises*. Les rames ou ficelles transversales ne peuvent être haussées ou baissées par l'un ou l'autre des lifférons , qu'elles ne tirent & ne fassent monter quelques liffes de devant : or celles-ci ont aussi leurs bouclettes vers la main de l'ouvrier. Certains fils de la chaîne passent dans une bouclette , d'autres passent à côté. Il y a des liffes qui saisissent tour-à-tour les fils dont la couleur est uniforme ; on les nomme *liffes de fond* , parce qu'elles produisent le fond de l'étoffe & la couleur qui soutient tous les ornemens : les autres liffes élèvent par leurs bouclettes des fils de différentes couleurs ; ce qui par l'alternative des points pris ou laissés , des points qui couvrent la trame , ou qui sont cachés dessous , rendent le dessin ou l'ornement qu'on s'est proposé.

9°. Le *battant* , c'est le chaffis qui porte le *rot* , pour frapper la trame. Dans ce *métier* ce n'est point l'ouvrier qui frappe , il ne fait que repousser avec la main le *battant* qui , tenant à un ressort , est ramené de lui-même ; ce qui soulage le *rubanier*.

10°. Le *ton* ou *bandoir du battant* , c'est une grosse noix , percée de plusieurs trous dans sa rondeur , & traversée de 2 cordes qui tiennent de part & d'autre au *métier* ; cette noix sert à bander ces deux cordes par une cheville qu'on enfonce dans un de ces trous , & qui mene la noix à discrétion. Deux cordons sont attachés d'un bout à cette cheville , & de l'autre aux 2 barres du *battant* qui , par ce moyen , est toujours amené contre la trame.

11°. Les *remises* ou *liffes* , ce sont les liffes de devant qui par leurs bouclettes , saisissent certains fils de la chaîne , & lais-

sent tous les autres , selon l'arrangement que l'ouvrier a conformé aux points de son dessin.

12°. Les *fuseaux* qui roidissent les remises ; ils sont de fer , ont environ un pié de longueur & un quarteron de pesanteur. Les fuseaux en roidissant les remises , font ouvrir la chaîne & la referment.

13°. Les *bretelles* , ce sont deux liffes de drap qu'on passe entre ses bras pour les soutenir , parce qu'en travaillant on est obligé de se tenir dans une posture gênante , & qu'on n'est presque pas assis.

14°. Le *siège* ou *banc* sur lequel l'ouvrier est assis , c'est une planche ou banc de 3 piés de haut , & à demi penché vers le *métier* , de sorte que l'ouvrier est presque debout.

15°. Le *marcchepié*.

16°. La *poitriniere* , est une traverse qui passe d'un montant à l'autre à l'endroit de la poitrine de l'ouvrier. A cette *poitriniere* est attaché un rouleau sur lequel passe le ruban pour aller gagner l'ensuple un peu plus bas.

17°. La *broche* ou *boulon* qui enfile les vingt-quatre marches.

18°. Les *marches* , dans les rubans unis il ne faut que 2 , 3 , ou 4 marches.

19°. Les *las* ou *attaches* qui unissent les marches aux lames.

20°. Les *lames* , qui sont de petites barres de bois qui haussent ou baissent comme les marches , & qui étant arrêtées sur une même ligne d'un côté & de l'autre , tiennent les lifférons dans un niveau parfait aux momens de repos.

21 & 22°. L'*ensuple* de devant , & celles de derriere ; celles-ci sont des rouleaux sur lesquels sont roulés les fils de la chaîne : il y a autant d'ensuples de derriere qu'il y a de fils de couleurs différentes. L'*ensuple* de devant sert à rouler l'ouvrage à mesure qu'il se fabrique.

23°. Les *potenceaux* qui soutiennent les ensuples.

24°. Les *bâtons de retour*.

25°. La *planchette*.

26°. L'*échelette* ou les *roulettes des retours*.

27°. Les *boutons des retours*.

Ce qu'on appelle les *retours* est encore un moyen de ménager plus de variété dans l'ouvrage, & de faire revenir les mêmes variétés, outre celles qu'on ménage par le jeu alternatif des lifférons, & par le changement de trame en prenant une autre navette.

Il y a communément trois bâtons de retour ; mais on peut en employer davantage. Ils sont attachés sur un boulon en forme de bascule, & ayant un poids pendu à un de leurs bouts, ils enlèvent l'autre dès qu'ils sont libres ; l'ouvrier a auprès de lui plusieurs boutons arrêtés, par le moyen desquels il peut tirer des cordes, qui en passant par les tournans de l'échelle, vont gagner le bout supérieur des bâtons de retour. Un de ces bâtons tiré par le bouton, s'abaisse, & en passant rencontre la planchette qui est mobile sur deux charnières, & qui cède pour les laisser descendre. Quand la tête du bâton est arrivée plus bas que la planchette, celle-ci, rendue à elle-même, reprend toujours sa première place ; & elle assujettit alors la tête du bâton qui demeure arrêtée. Si on en tire une autre qui déplace la planchette, le premier se trouve libre & s'échappe. Le second tiré par la corde, demeurant un instant plus bas que la planchette, se trouve pris & arrêté par le retour de la planchette dans sa position naturelle : tel est le jeu des boutons & des bâtons de retour ; en voici l'effet. Au dessus précisément, au milieu de ces bâtons ou bascules, est un anneau de métal ou de fil, auquel on fait tenir tant de rames ou de ficelles transversales qu'on juge à propos ; quand un bâton de retour est tiré & abaissé, les rames qui tiennent à sa boucle sont roidies : c'est donc une nécessité que les lifférons, dans les bouclettes desquels ces rames ont été enfilées, les élèvent avec eux ; ce qui fait monter certaines liffes ou remises auxquelles ces rames sont attachées, & conséquemment certains fils de la chaîne, par préférence à d'autres. Quand l'ouvrier tire un autre retour, il laisse échapper & remonter le premier. Les rames qui tiennent à l'anneau du bâton remonté, deviennent lâches, & les lifférons vont &

viennent sans les bander, sans les hausser. Ces rames délévées ne produisent donc point d'effet ; celles d'un autre bâton ayant produit le leur, c'est à un troisième qui dormoit à s'éveiller. Tous ces effets forment une suite de différentes portions de fleurs ou autres figures, qui revenant toujours les mêmes, produisent des figures complètes, toujours les mêmes, & justement appellées des retours.

Lorsqu'après que le *métier* est monté, l'ouvrier veut travailler, il se place au-devant sur le siège, penché de manière qu'il est presque debout. Il appuie sa poitrine sur la traverse du *métier*, appelée la *poitrinière* ; & pour ne point retomber en-devant, il se passe par-dessous les bras deux bretelles pour le soutenir : ces bretelles sont attachées par un bout à la traverse d'en-haut, & de l'autre à la poitrinière.

MÉTIER, (*Soierie.*) Voyez l'article MÉTIER DE RUBANIER.

Dans les ouvrages extrêmement composés il y a jusqu'à 50 ou 60 livres pesant de fuseaux attachés aux lifettes pour les faire retomber. Ce poids considérable doit être levé presque en totalité par le pié gauche, toutes les fois que l'ouvrier en aura levé du pié droit une partie, quelquefois très-petite, d'autres fois plus considérable, mais toujours bien moins considérable que la quantité qu'il leve avec le pié gauche, puisque c'est de ce pié que seront levées toutes les fois du fond ; au lieu que le droit ne levant que la figure qui s'exécute sur l'ouvrage, n'opère très-souvent que de petites levées par la marche des vingt-marches du pié droit. (car elles sont dans cet ordre, vingt du pié droit pour la figure, & quatre du pié gauche pour le fond) ; pendant cette petite levée toutes les fois de chaîne restent en bas : mais après un coup de navette lancé à travers cette levée, le fond venant à lever par une des quatre marches du pié gauche ; ce fond chargé, comme nous l'avons dit plus haut, rend cette levée d'une lourdeur extraordinaire, qui est considérablement diminuée par le moyen du bricoteau ou des deux bricoteaux qui font l'office d'un levier encore

aidé du poids d'une pierre ; c'est donc avec raison que la bascule qui passe par l'enfourchement est d'inégale longueur. Cette nécessité n'a pas besoin d'être prouvée. Dans certains ouvrages ce bricoteau leve encore les quatre autres lisses du devant qui portent les rames de lissières, & qui sont levées alternativement par chacune des quatre marches du pié gauche ; dans ce cas ces quatre hautes lisses sont à claire voie ; c'est-à-dire qu'elles n'ont qu'une très-petite quantité de mailles distribuées sur les deux bouts de leurs lissérons. Les rames qui forment les lissières y étant seules passées, le sont en cet ordre. Si la première rame fait un pris sur la première haute lisse, elle fera un laissé sur la seconde, un pris sur la troisième, & un laissé sur la quatrième ; la seconde au contraire de la première, fera un laissé sur la première haute lisse, un pris sur la seconde, un laissé sur la troisième, & un pris sur la quatrième ; ainsi des autres rames de lisière : ces quatre hautes lisses ne portant que les rames que l'on vient d'expliquer, n'ayant besoin que de quelques mailles sur les extrémités, doivent par conséquent laisser un grand vuide entr'elles, qui donne passage à la grande quantité de rames de figure, qui vient aboutir sur les différens rouleaux & à travers les différentes grilles du porte-rame de devant. Si l'on faisoit de l'ouvrage en plain, c'est-à-dire qu'on ne représentât qu'un même fond sans aucune figure, il n'y auroit pour lors besoin que de deux lisses, dont la seconde porteroit comme la première, un poids à chacune des deux extrémités de leurs deux lissérons ; ce poids composé d'un ou de plusieurs fuseaux, serviroit à faire tomber la lisse qui baisse ; mais la chaîne est passée dans ces deux lisses en cette sorte. Le premier brin est passé dans les deux premières mailles de la première lisse ; le second brin est passé dans les deux premières mailles de la seconde lisse, & toujours de même de l'un à l'autre ; par conséquent il y auroit toujours une moitié de la chaîne qui leveroit par le moyen de la lisse dans laquelle cette moitié se trouve ainsi passée : or c'est à travers ces levées égales que la navette

qui porte la trame est lancée. Ce coup de navette qui reçoit sur lui un coup de battant pendant que le pas est encore ouvert, est ce qu'on appelle *duitte*. (Voyez *DUITTE*.) Ce pas est formé par l'ouverture de l'autre, où la même chose se fait encore & toujours de même. Cette égalité de répartition de chaîne est bien différente dans les ouvrages figurés ; car c'est de la quantité de chaîne plus ou moins considérable qui leve, que dépend la formation des différentes parties du dessin.

Supposez une navette revêtue de soie & une autre navette couverte de filé. Si lorsque le pas qui fait le fond est ouvert où presque toute la chaîne est levée, on lance la navette du filé, ce coup se trouveroit absorbé & comme enlevé sous la grande quantité de soie qui le couvrirait, & ce seroit beaucoup de filé de perdu ; mais lorsque le pas de figure sera ouvert, pendant que le fond est en bas, le coup de la navette du filé qui va y être lancé, se trouvera presque tout à découvert. On aura par ces diverses opérations le développé du dessin : il y a une double nécessité de la seconde navette de soie ; car la soie qu'elle contient occupant bien moins d'espace que le filé, & étant toujours placée entre deux coups de filé qui en occupent plus qu'elle, la liaison du tout est plus aisée à se faire par les coups des battans ; dans ce cas où deux navettes sont lancées comme ici l'une après l'autre, l'ouvrier reçoit l'une entre les doigts *index* & *medius*, & l'autre navette est reçue entre ce même *medius* & l'annulaire, tantôt d'une main tantôt de l'autre ; de même, comme il arrive quelquefois, s'il y en avoit trois qui allaient alternativement, il recevrait la troisième entre l'annulaire & l'auriculaire ; il n'en peut conduire davantage, n'ayant que ces trois ouvertures : lorsqu'il y a plus de navettes, puisqu'il y en a quelquefois jusqu'à vingt-six, celles qui ne travaillent pas, sont posées jusqu'à leur tour sur le carton.

**MÉTIER DE TISSERAND**, machine à l'usage du tisserand, & qui lui sert à tisser plusieurs brins de fil pour en faire une pièce de toile. Les tisserands ont des métiers plus ou moins composés, suivant les

différentes especes qu'ils ont à fabriquer. Les toiles ouvrées, damassées, &c. demandent des métiers plus garnis que les toiles unies. Voici la maniere dont le métier simple de tisserand est construit. Le chassis est composé de quatre montans de cinq piés de haut, qui forment un quarré de sept piés en tout sens. Ces quatre montans sont joints les uns aux autres par quatre traverses en haut, & quatre autres en bas qui sont à la hauteur de deux piés. Au bout du métier, à la hauteur d'environ trois piés, est un rouleau de bois porté sur deux man-tonets; ce rouleau s'appelle l'*ensuple de derriere*, sur laquelle sont roulés les fils de la chaîne que l'on veut tisser. Sur le devant, à la même hauteur, est un autre rouleau appelé la *poitriniere*, parce que le tisserand, en travaillant, appuie sa poitrine dessus. Ce rouleau sert à recevoir la toile à mesure qu'elle se fabrique. Audessous de la poitriniere est un autre rouleau de bois appelé le *déchargeoir*, sur lequel on roule la toile fabriquée pour en décharger la poitriniere. Au milieu du métier, dans une position perpendiculaire, est la chassé ou battant, qui est suspendu au porte-chassé, & dans laquelle, par en bas, est insinué le peigne ou rot; derriere la chassé sont les lames soutenues par en haut par le porte-lame & par les pouliots: au bas du métier, immédiatement sous les piés du tisserand, sont les marches; enfin derriere les lames sont placés les verges & le carton. Voyez l'explication de tous ces termes, chacun à leur article. Voyez aussi l'article TISSERAND EN TOILE.

METIS; f. f. (*Mythol.*) METIS, ce mot signifie la Prudence. Les anciens mythologistes en ont fait une déesse, dont les lumieres étoient supérieures à celles des dieux même. Jupiter l'épousa, c'est-à-dire, selon Apollodore, qu'il fit paroître beaucoup de prudence dans toute sa conduite. (*D. J.*)

METKAL ou MITKAL, f. m. (*Com.*) petits poids dont se servent les Arabes: il faut douze metkals pour faire une once. *Dict. de Com. tom. III, page 383.*

METL, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Espagne, qui croît sur-tout très-abondamment au Mexique.

C'est un arbrisseau que l'on plante & cultive à-peu-près de la même maniere que la vigne; ses feuilles different les unes des autres, & servent à différens usages: dans leur jeunesse, on en fait des confitures, du papier, des étoffes, des nattes, des ceintures, des fouliers, des cordages, du vin, du vinaigre & de l'eau-de-vie. Elles sont armées d'épines si fortes & si aiguës, qu'on en fait des especes de scies propres à scier du bois. L'écorce brûlée est excellente pour les blessures, & la résine ou gomme qui en sort, est, dit-on, un remede contre toute sorte de poison. Quelques auteurs croient que cette plante est la même que celle que quelques voyageurs ont décrite sous le nom de *maghey* & qu'on dit être semblable à la joubarbe, & non un arbrisseau. Carreri dit que ses feuilles donnent un fil dont on fait une espece de dentelle & d'autres ouvrages très-déliçats. Lorsque cette plante est âgée de six ans, on en ôte les feuilles du milieu pour y former un creux, dans lequel se rassemble une liqueur que l'on recueille chaque jour de grand matin; cette liqueur est aussi douce que du miel, mais elle acquiert de la force. Les Indiens y mettent une racine qui la fait fermenter comme du vin, & qui la rend très-propre à enivrer: c'est cette espece de vin qu'on nomme *pulque* ou *poulcré*. On peut en distiller une eau-de-vie très-forte. Les Indiens buvoient le *pulque* avec tant d'excès, que l'usage en fut défendu par les Espagnols en 1692, quoique les droits qu'ils en retiroient, montassent jusqu'à cent dix mille piastres par année; mais l'inutilité de la défense l'a fait lever en 1697.

METLING ou MOTTILING, (*Géog.*) ville forte, & château d'Allemagne dans la Carniole, sur le Kulp. Quelques géographes croient que c'est la *Meclaria* des anciens. *Long. 33, 35; lat. 45, 58.*

MÉTOCHE, f. m. dans l'ancienne Architecture, terme dont s'est servi Vitruve pour marquer l'espace ou intervalle entré deux denticules. Voyez DENTICULE.

Baldus observe que dans une ancienne copie manuscrite de cet auteur, on trouve le mot *metatomme*, au lieu de *metoche*: c'est-ce qui donne occasion à Daviler de

soupçonner que le texte de Vitruve est corrompu ; ce qui lui fait conclure qu'il ne faut pas dire *métoche*, mais *métatomme*, c'est-à-dire, *section*.

**MÉTOCIE**, f. m. (*Hist. anc.*) tribut que les étrangers paioient pour la liberté de demeurer à Athenes. Il étoit de 10 ou 12 drachmes. On l'appelloit aussi *énorchion* ; mais ce dernier mot est l'*habitation* des Latins, désignant plutôt un loyer qu'un tribut. Le *métocie* entroit dans la caisse publique ; l'*énorchion* étoit payé à un particulier propriétaire d'une maison.

**MÉTOCIES**, f. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes célébrées dans Athenes à l'honneur de Thésée, & en mémoire de ce qu'il les avoit fait demeurer dans une ville où il les avoit rassemblés tous, des douze petits lieux où ils étoient auparavant dispersés.

**MÉTOICIEN**, (*Littér. grec.*) on appelloit *métoicien*, *Μετοίκου*, les étrangers établis à Athenes. Ils payoient un tribut à la république, un impôt nommé *Μετοίκων* ; cet impôt étoit par année de 12 drachmes pour chaque homme, & de 6 drachmes pour chaque femme. La loi les obligeoit encore de prendre un patron particulier qui les protégeât, & qui répondît de leur conduite. On nommoit ce patron *Μετοικόφυλαξ*. Le polémarque, l'un des neuf archontes, prononçoit sur les prévarications que les *métoiciens* pouvoient commettre.

Rien n'est plus sensé que les réflexions de Xénophon sur les moyens qu'on avoit d'accroître les revenus de la république d'Athenes, en faisant des loix favorables aux étrangers qui viendroient s'y établir. Sans parler, dit-il, des avantages communs que toutes les villes retiennent du nombre de leurs habitans, ces étrangers, loin d'être à charge au public, & de recevoir des pensions de l'état, nous donneroient lieu d'augmenter nos revenus, par le paiement des droits attachés à leur qualité. On les engageroit efficacement à s'établir parmi nous, en leur ôtant toutes ces especes de marques publiques d'infamie, qui ne servent de rien à un état ; en ne les obligeant point, par exemple, au danger de la guerre, & à porter dans les troupes une armure particulière ; en

un mot, en ne les arrachant point à leur famille & à leur commerce ; ce n'étoit donc pas assez faire en faveur des étrangers, que d'instituer une fête de leur nom, *Μετοικια*, comme fit Thésée pour les accoutumer au joug des Athéniens, il falloit sur-tout profiter des conseils de Xénophon, & leur accorder le terrain vuide qui étoit renfermé dans l'enceinte des murs d'Athenes, pour y bâtir des édifices sacrés & profanes.

Il n'y avoit point dans les commencemens de distinction chez les Athéniens entre les étrangers & les naturels du pays ; tous les étrangers étoient promptement naturalisés, & Thucydide remarque que tous les Platéens le furent en même temps.

Cet usage fut le fondement de la grandeur des Athéniens ; mais à mesure que leur ville devint plus peuplée, ils devinrent moins prodigues de cette faveur, & ce privilege s'accorda seulement dans la suite à ceux qui l'avoient mérité par quelque service important. (*D. J.*)

**MÉTONOMASIE**, f. f. (*Litt. mod.*) c'est-à-dire *changement de nom*. Les savans des derniers siècles se sont portés avec tant d'ardeur à changer leur nom, que ce changement dans des personnes de cette capacité, méritoit qu'on fit un mot nouveau pour l'exprimer. Ce mot même devoit être au dessus des termes vulgaires ; aussi l'a-t-on puisé chez les Grecs, en donnant à ce changement de nom celui de *métonomafie*. M. Baillet dit que cette mode se répandit en peu de temps dans toutes les écoles, & qu'elle est devenue un des phénomènes les plus communs de la république des Lettres. Jean-Victor de Rossi abandonna son nom, pour prendre celui de Janus Nicius Erythræus ; Matthias Francwitz prit celui de Flaccus Illiricus ; Philippe Scharzerd prit celui de Mélancthon ; André Hozen prit celui d'Oslander, &c. enfin, un allemand a fait un gros livre de la liste des *métonomasiens* ou des *pseudonymes*. (*D. J.*)

**MÉTONYMIE**, f. f. le mot de *métonymie* vient de *μετα*, qui dans la composition marque *changement*, & de *ὄνομα* nom ; ce qui signifie *transposition* ou *changement* de nom, un nom pour un autre.

En ce sens cette figure comprend tous les autres tropes ; car dans tous les tropes , un mot n'étant pas pris dans le sens qui lui est propre , il réveille une idée qui pourroit être exprimée par un autre mot. Nous remarquerons dans la suite ce qui distingue la *métonymie* des autres tropes.

Voyez SYNECDOQUE.

Les maîtres de l'art restreignent la *métonymie* aux usages suivans.

I. *La cause pour l'effet.* Par exemple : *vivre de son travail*, c'est-à-dire *vivre de ce qu'on gagne en travaillant*.

Les Païens regardoient Cérés comme la déesse qui avoit fait sortir le blé de la terre , & qui avoit appris aux hommes la maniere d'en faire du pain ; ils croyoient que Bacchus étoit le dieu qui avoit trouvé l'usage du vin ; ainsi ils donnoient au blé le nom de *Cérés* , & au vin le nom de *Bacchus* : on en trouve un grand nombre d'exemples dans les poètes.

Virgile, *Æn. I. 219.* a dit, *du vieux Bacchus*, pour du vin vieux :

*Implentur veteris Bacchi.*

Madame Deshoulières a fait une ballade, dont le refrain est,

*L'Amour languit sans Bacchus & Cérés :*

c'est la traduction de ce passage de Terence, *Eun. IV. 6. Sine Cerere & Libero friget Venus* : c'est-à-dire qu'on ne songe guère à faire l'amour, quand on n'a pas de quoi vivre.

Virgile, *Æn. I. 181.* a dit :

*Tum Ceream corruptam undis cerealiaque arma Expediunt fessi rerum.*

Scarron dans sa traduction burlesque, *liv. I.* se sert d'abord de la même figure ; mais voyant bien que cette façon de parler ne seroit point entendue en notre langue, il en ajoute l'explication :

*Lors fut des vaisseaux descendu*

*Toute la Cérés corrompue ;*

*En langage un peu plus humain,*

*C'est ce de quoi l'on fuit du pain.*

Ovide, a dit, *Trist. IV. v. 4.* qu'une lampe prête à s'éteindre, se rallume quand on y verse *Pallas* :

*Cujus ab alloquiis anima hæc moribunda revixit,*

*Ut vigil infusâ Pallade flamma solet :*

Tome XXI.

*Pallas*, c'est-à-dire, *de l'huile*. Ce fut *Pallas*, selon la fable, qui la première fit sortir l'olivier de la terre, & enseigna aux hommes l'art de faire de l'huile ; ainsi *Pallas* se prend pour l'huile, comme *Bacchus* pour le vin.

On rapporte à la même espèce de figure les façons de parler où le nom des dieux du paganisme se prend pour la chose à quoi ils présidoient, quoiqu'ils n'en fussent pas les inventeurs. *Jupiter* se prend pour l'air, *Vulcain* pour le feu. Ainsi pour dire, où vas-tu avec ta lanterne ? *Plaute* a dit, *Amph. I. j. 185. Quò ambulat tu, qui Vulcanum in cornu conclusum geris?* (Où vas-tu, toi qui portes *Vulcain* enfermé dans une corne ?) Et *Virgile*, *Æn. V. 662. furit Vulcanus* : & encore au *I. liv. des Géorgiques*, voulant parler du vin cuit ou du raisiné que fait une ménagère de la campagne, il dit qu'elle se sert de *Vulcain* pour dissiper l'humidité du vin doux :

*Aut dulcis musti Vulcanò decoquit humorem. v. 295.*

*Neptune* se prend pour la mer ; *Mars*, le dieu de la guerre, se prend souvent pour la guerre même, ou pour la fortune de la guerre, pour l'événement des combats, l'ardeur, l'avantage des combattans. Les historiens disent souvent qu'on a combattu avec un *Mars* égal, *æquo Marte pugnatum est*, c'est-à-dire, avec un avantage égal ; *incipiti Marte*, avec un succès douteux ; *vario Marte*, quand l'avantage est tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

C'est encore prendre la cause pour l'effet, que de dire d'un général ce qui, à la lettre, ne doit être entendu que de son armée : il en est de même lorsqu'on donne le nom de l'auteur à ses ouvrages ; il a lu *Cicéron*, *Horace*, *Virgile*, c'est-à-dire, les ouvrages de *Cicéron*, &c. *Jésus-Christ* lui-même s'est servi de la *métonymie* en ce sens, lorsqu'il a dit, parlant des Juifs, *Luc. xvj. 29. Habent Moïsen & prophetas*, ils ont *Moïse* & les prophètes, c'est-à-dire, ils ont les livres de *Moïse* & ceux des prophètes.

On donne souvent le nom de l'ouvrier à l'ouvrage : on dit d'un drap que c'est un *Van-Robais*, un *Roufféau*, un *Pagnon*, c'est-à-dire, un drap de la manufacture

D d d d

de Van-Robais, ou de celle de Rousseau, &c. C'est ainsi qu'on donne le nom du peintre au tableau: on dit, j'ai vu un beau *Rembrant*, pour dire un beau tableau fait par le Rembrant. On dit d'un curieux en estampes, qu'il a un grand nombre de *Callots*, c'est-à-dire, un grand nombre d'estampes gravées par Callot.

On trouve souvent dans l'écriture-sainte, *Jacob*, *Israël*, *Juda*, qui sont des noms de patriarches, pris dans un sens étendu pour marquer tout le peuple juif. M. Fléchier, *Oraif. fun. de M. de Turenne*, parlant du sage & vaillant Machabée, auquel il compare M. de Turenne, a dit: "Cet homme qui réjouissoit *Jacob* » par ses vertus & par ses exploits. » *Jacob*, c'est-à-dire le peuple juif.

Au lieu du nom de l'effet, on se sert souvent du nom de la cause instrumentale qui sert à le produire: ainsi, pour dire que quelqu'un écrit bien, c'est-à-dire, qu'il forme bien les caractères de l'écriture, on dit qu'il a une belle main. La plume est aussi une cause instrumentale de l'écriture, & par conséquent de la composition; ainsi plume se dit par *métonymie*, de la manière de former les caractères de l'écriture, & de la manière de composer. Plume se prend aussi pour l'auteur même: c'est une bonne plume, c'est-à-dire, c'est un auteur qui écrit bien; c'est une de nos meilleures plumes, c'est-à-dire, un de nos meilleurs auteurs.

Style signifie aussi par figure la manière d'exprimer les pensées. Les anciens avoient deux manières de former les caractères de l'écriture. L'une étoit *pingendo*, en peignant les lettres ou sur des feuilles d'arbres, ou sur des peaux préparées, ou sur la petite membrane intérieure de l'écorce de certains arbres: (cette membrane s'appelle en latin *liber*, d'où vient *livre*), ou sur de petites tablettes faites de l'arbrisseau *papyrus*, ou sur de la toile, &c. Ils écrivoient alors avec de petits roseaux, & dans la suite ils se servirent aussi de plumes comme nous.

L'autre manière d'écrire des anciens étoit *incidendo*, en gravant les lettres sur des lames de plomb ou de cuivre, ou bien sur des tablettes de bois enduites de cire.

Or, pour graver les lettres sur ces lames ou sur ces tablettes, ils se servoient d'un poinçon qui étoit pointu par un bout & applati par l'autre: la pointe servoit à graver, & l'extrémité aplatie servoit à effacer; & c'est pour cela qu'Horace dit, *I. Sat. x. 72. stylum vertere*, tourner le style, pour dire effacer, corriger, retoucher à un ouvrage. Ce poinçon s'appelloit *stylus*, de *stans*, *columna*, *columella*; petite colonne; tel est le sens propre de ces mots: dans le sens figuré, il signifie la manière d'exprimer les pensées. C'est en ce sens que l'on dit le style sublime, le style simple, le style médiocre, le style soutenu, le style grave, le style comique, le style poétique, le style de la conversation, &c. Voyez *STYLE*.

*Pinceau*, outre son sens propre, se dit aussi quelquefois par *métonymie*, comme plume, style: on dit d'un habile peintre, que c'est un savant pinceau.

Voici encore quelques exemples tirés de l'écriture-sainte, où la cause est prise pour l'effet. *Si peccaverit anima, ... portabit iniquitatem suam*, *Levit. V. 1.* elle portera son iniquité, c'est-à-dire, la peine de son iniquité. *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei. Mich. VII. 9* où vous voyez que par la colere du Seigneur, il faut entendre la peine qui est une suite de la colere. *Non morabitur opus mercenarii tui apud te usque mane*, *Levit. XIX. 13.* opus, l'ouvrage, c'est-à-dire, le salaire, la récompense qui est due à l'ouvrier à cause de son travail. Tobie a dit la même chose à son fils tout simplement, *iv. 15. Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, & merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat.* Le prophète Osée dit, *iv. 8.* que les prêtres mangeront les péchés du peuple, *peccata populi mei comedent*, c'est-à-dire, les victimes offertes pour les péchés.

II. L'effet pour la cause. Comme lorsqu'Ovide, *Metamorph. XII. 513*, dit que le mont Pélion n'a point d'ombres, *non habet Pelion umbras*; c'est-à-dire qu'il n'a point d'arbres, qui sont la cause de l'ombre; l'ombre qui est l'effet des arbres, est prise ici pour les arbres mêmes.

Dans la *Genese*, xxv. 23, il est dit de Rébecca, que deux nations étoient en elle; *dux gentes sunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividuntur*; c'est-à-dire, Esäü & Jacob, les peres des deux nations; Jacob des Juifs, Esäü des Iduméens.

Les Poëtes disent la *päle mort*, les *pâles maladies*; la mort & les maladies rendent pâle; *pallidamque Pyrenen*, *Perf. prol. la pâle* fontaine de *Pyrene*; c'étoit une fontaine consacrée aux muses: l'application à la poésie rend pâle, comme toute autre application violente. Par la même raison Virgile a dit: *Æn. VI. 275.*

*Pallentes habitant morbi, tristisque senectus:*

& Horace, *I. Od. iv. pallida mors*. La mort, la maladie & les fontaines consacrées aux muses ne sont point pâles, mais elles produisent la pâleur: ainsi on donne à la cause une épithete qui ne convient qu'à l'effet.

III. *Le contenant pour le contenu*. Comme quand on dit, *il aime la bouteille*, c'est-à-dire, *il aime le vin*. Virgile dit, *Æn. I. 743* que, Didon ayant présenté à Bitias une coupe d'or pleine de vin, Bitias la prit; & *se lava, s'arrosa de cet or plein*; c'est-à-dire, de la liqueur contenue dans cette coupe d'or:

*Ille impiger hausit*

*Spumantem pateram & pleno se proluuit auro:*

*Auro* est pris pour la coupe; c'est la matiere pour la chose qui en est faite (voyez SYNECDOQUE), ensuite la coupe est prise pour le vin.

Le ciel où les anges & les saints jouissent de la présence de Dieu, se prend souvent pour Dieu même: *implorer le secours du ciel*; *grace au ciel*; *pater, peccavi in cælum & coram te*, (mon pere, j'ai péché contre le ciel & contre vous) dit l'enfant prodigue à son pere, (*Luc, ch. xv. 18*) le ciel se prend aussi pour les dieux du paganisme.

*La terre se tut* devant Alexandre, (*I. Machab. j. 3*) *siluit terra in conspectu ejus*; c'est-à-dire, les peuples de la terre se soumirent à lui. *Rome désapprouva* la conduite d'Appius, c'est-à-dire, les Romains désapprouverent. . .

Lucrece a dit (*V. 1250*) que les chiens de chasse mettoient une forêt en mouvement; *sepire plagis saltum, canibusque ciere*: où l'on voit qu'il prend la forêt pour les animaux qui sont dans la forêt.

Un nid se prend aussi pour les petits oiseaux qui sont encore au nid.

*Carcer* (prison) se dit en latin d'un homme qui mérite la prison.

IV. *Le nom du lieu* où une chose se fait, se prend pour la chose même. On dit un *caudebec*, au lieu de dire un *chapeau* fait à Caudebec, ville de Normandie.

On dit de certaines étoffes, c'est une *marseille*, c'est-à-dire, une étoffe de la manufacture de Marseille: c'est une *perse*, c'est-à-dire, une toile peinte qui vient de Perse.

A propos de ces sortes de noms, j'observerai ici une méprise de M. Ménage, qui a été suivie par les auteurs du Dictionnaire universel, appelé communément *Dictionn. de Trév.* c'est au sujet d'une sorte de lame d'épée qu'on appelle *olinde*: les olindes nous viennent d'Allemagne, & sur-tout de la ville de *Solingen*, dans le cercle de Westphalie: on prononce *Solingue*. Il y a apparence que c'est du nom de cette ville que les épées dont je parle ont été appellées des *olindes* par abus. Le nom d'*Olinde*, nom romanesque, étoit déjà connu comme le nom de *Sylvie*; ces sortes d'abus sont assez ordinaires en fait d'étymologie. Quoi qu'il en soit, M. Ménage & les auteurs du Dictionnaire de Trévoux n'ont point rencontré heureusement, quand ils ont dit que *les olindes ont été ainsi appellées de la ville d'Olinde dans le Brésil*, d'où ils nous disent que *ces sortes de lames sont venues*. Les ouvrages de fer ne viennent point de ce pays-là: il nous vient du Brésil une sorte de bois que nous appellons *brésil*; il en vient aussi du sucre, du tabac, du baume, de l'or, de l'argent, &c. mais on y porte le fer de l'Europe, & sur-tout le fer travaillé.

La ville de Damas en Syrie, au pied du mont Liban, a donné son nom à une sorte de *fabres* ou de *couteaux* qu'on y fait: *il a un vrai damas*, c'est-à-dire, un sabre ou un couteau qui a été fait à Damas. On donne aussi le nom de *damas* à une

forte d'étoffe de soie, qui a été fabriquée originairement dans la ville de Damas; on a depuis imité cette sorte d'étoffe à Venise, à Genes, à Lyon, &c. ainsi on dit *damas de Venise, de Lyon, &c.* On donne encore ce nom à une sorte de prune, dont la peau est fleurie de façon qu'elle imite l'étoffe dont nous venons de parler.

*Faïance* est une ville d'Italie dans la Romagne: on y a trouvé la maniere de faire une sorte de vaisselle de terre vernissée qu'on appelle de la *faïance*; on a dit ensuite par *métonymie*, qu'on fait de fort belles *faïances* en Hollande, à Nevers, à Rouen, &c.

C'est ainsi que le *Lycée* se prend pour les disciples d'Aristote, ou pour la doctrine qu'Aristote enseignoit dans le Lycée. Le *Portique* se prend pour la Philosophie que Zénon enseignoit à ses disciples dans le Portique. . . *on ne pense point ainsi dans le Lycée*, c'est-à-dire, que les disciples d'Aristote ne sont point de ce sentiment. . . *le Portique n'est pas toujours d'accord avec le Lycée*, c'est-à-dire, que les sentimens de Zénon ne sont pas toujours conformes à ceux d'Aristote. Rousseau, pour dire que Cicéron dans sa maison de campagne méditoit la Philosophie d'Aristote & celle de Zénon, s'explique en ces termes: (*liv. II. od. iij.*)

*C'est-là que ce romain, dont l'éloquente voix  
D'un joug presque certain saurait sa république,  
Fortifioit son cœur dans l'étude des loix  
Et du Lycée & du Portique.*

Académus laissa près d'Athènes un héritage où Platon enseigna la Philosophie. Ce lieu fut appelé *académie*, du nom de son ancien possesseur; de-là la doctrine de Platon fut appelée *l'académie*. On donne aussi par extension le nom d'*académie* à différentes assemblées de savans, qui s'appliquent à cultiver les Langues, les Sciences, ou les beaux Arts.

Robert Sorbon, confesseur & aumônier de saint Louis, institua dans l'université de Paris cette fameuse école de Théologie, qui, du nom de son fondateur, est appelée *forbonne*: le nom de *forbonne* se prend aussi par figure pour les docteurs de *forbonne*, ou pour les sentimens qu'on y enseigne: *la forbonne enseigne que la*

*puissance ecclésiastique ne peut ôter aux rois les couronnes que Dieu a mises sur leurs têtes, ni dispenser leurs sujets du serment de fidélité.* Regnum meum non est de hoc mundo. Joann. xvij. 36.

V. *Le signe pour la chose signifiée.*

*Dans ma vieillesse languissante,  
Le sceptre que je tiens pese à ma main tremblante:*

(*Quin. Phaët. II. v.*) c'est-à-dire, je ne suis plus dans un âge convenable pour me bien acquitter des soins que demande la royauté. Ainsi le *sceptre* se prend pour l'autorité royale; le *bâton de maréchal de France*, pour la dignité de maréchal de France; le *chapeau de cardinal*, & même simplement le *chapeau*, se dit pour le cardinalat.

L'*épée* se prend pour la profession militaire; la *robe*, pour la magistrature & pour l'état de ceux qui suivent le barreau. Corneille dit dans le *Menteur*: (*act. I. sc. j.*)

*À la fin j'ai quitté la robe pour l'épée.*

Cicéron a dit que les armes doivent céder à la robe:

*Cedant arma togæ; concedat laurea linguæ;*

C'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, (*orat. in Pison. n. lxxij. aliter xxx.*) que la paix l'emporte sur la guerre, & que les vertus civiles & pacifiques sont préférables aux vertus militaires: *more poetarum locutus hoc intelligi volui, bellum ac tumultum paci atque otio concessurum.*

» La lance, dit Mézerai, (*Hist. de*  
» *Fr. in-fol. tom. III. pag. 900.*) étoit  
» autrefois la plus noble de toutes les  
» armes dont se servissent les gentils-  
» hommes françois: la quenouille  
étoit aussi plus souvent qu'aujourd'hui  
entre les mains des femmes. De-là on dit  
en plusieurs occasions *lance* pour signifier  
un *homme*, & *quenouille* pour marquer une  
*femme*. *Fief qui tombe de lance en que-  
nouille*, c'est-à-dire, qui passe des mâles  
aux femmes. *Le royaume de France ne  
tombe point en quenouille*, c'est-à-dire,  
qu'en France les femmes ne succèdent  
point à la couronne: mais les royaumes  
d'Espagne, d'Angleterre & de Suede,  
tombent en *quenouille*; les femmes peu-

vent aussi succéder à l'empire de Moscovie.

C'est ainsi que du temps des Romains les *faiscéaux* se prenoient pour l'autorité consulaire ; les *aigles romaines* pour les armées des Romains qui avoient des aigles pour enseignes. L'aigle qui est le plus fort des oiseaux de proie, étoit le symbole de la victoire chez les Egyptiens.

Saluste a dit que Catilina, après avoir rangé son armée en bataille, fit un corps de réserve des autres enseignes, c'est-à-dire, des autres troupes qui lui restoient : *reliqua signa in subsidiis arctius collocat.*

On trouve souvent dans les auteurs latins *pubes*, poil follet, pour dire la *jeunesse*, les *jeunes gens* : c'est ainsi que nous disons familièrement à un jeune homme, *vous êtes une jeune barbe*, c'est-à-dire, vous n'avez pas encore assez d'expérience. *Canities*, les cheveux blancs, se prend aussi pour la *vieillesse*. *Non deduces canitiam ejus ad inferos.* (III. Reg. ij. 6.) *Deductis canos meos cum dolore ad inferos.* (Gen. xlij. 38.)

Les divers symboles dont les anciens se sont servis, & dont nous nous servons encore quelquefois pour marquer ou certaines divinités, ou certaines nations, ou enfin les vices & les vertus, ces symboles, dis-je, sont souvent employés pour marquer la chose dont ils sont le symbole. Boileau dit dans son ode sur la prise de Namur :

*En vain au lion belgique  
Il voit l'aigle germanique  
Uni sous les léopards :*

Par le *lion belgique*, le poète entend les Provinces-Unies des Pays-Bas, par l'*aigle germanique*, il entend l'Allemagne ; & par les *léopards*, il désigne l'Angleterre, qui a des léopards dans ses armoiries.

*Mais qui fait enfler la Sambre  
Sous les jumeaux effrayés ? (id. ibid.)*

Sous les *jumeaux*, c'est-à-dire, à la fin du mois de mai & au commencement du mois de juin. Le roi assiégea Namur le 26 de mai 1692, & la ville fut prise au mois de juin suivant. Chaque mois de l'année est désigné par un signe, vis-à-vis duquel le soleil se trouve depuis le 21 d'un mois ou environ, jusqu'au 21 du mois suivant.

*Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo, Libraque, scorpius, arcitenens, caper, amphora, pisces.*

*Aries*, le belier, commence vers le 21 du mois de mars, ainsi de suite.

» Les villes, les fleuves, les régions,  
» & même les trois parties du monde  
» avoient autrefois leurs symboles, qui  
» étoient comme des armoiries par lesquelles  
» les on les distinguoit les unes des autres.»  
Montf. *Antiq. explic. tom. III. p. 283.*

Le trident est le symbole de Neptune : le paon est le symbole de Junon : l'olive ou l'olivier est le symbole de la paix & de Minerve, déesse des beaux Arts : le laurier étoit le symbole de la victoire ; les vainqueurs étoient couronnés de laurier, même les vainqueurs dans les Arts & dans les Sciences, c'est-à-dire, ceux qui s'y distinguoient au-dessus des autres. Peut-être qu'on en usoit ainsi à l'égard de ces derniers, parce que le laurier étoit consacré à Apollon, dieu de la poésie & des beaux Arts. Les poètes étoient sous la protection d'Apollon & de Bacchus ; ainsi ils étoient couronnés quelquefois de laurier, & quelquefois de lierre : *doctarum edera præmia frontium.* Horat. I. od. I. xxix.

La palme étoit aussi le symbole de la victoire. On dit d'un saint qu'il a remporté la palme du martyre : il y a dans cette expression une *métonymie* ; *palme* se prend pour *victoire* ; & de plus l'expression est métaphorique, la victoire dont on veut parler, est une victoire spirituelle.

» A l'autel de Jupiter, dit le pere de  
» Montfaucon, (*Ant. expl. tom. II. p.*  
» 229.) on mettoit des feuilles de hêtre :  
» à celui d'Apollon, de laurier : à celui  
» de Minerve, d'olivier : à l'autel de Vé-  
» nus, de myrthe : à celui d'Hercule, de  
» peuplier : à celui de Bacchus, de lierre :  
» à celui de Pan, des feuilles de pin.»

VI. *Le nom abstrait pour le concret. . .*  
*Un nouvel esclavage se forme tous les jours pour vous*, dit Horace, II. od. viij. 28, c'est-à-dire, vous avez tous les jours de nouveaux esclaves : *tibi servitus crescit nova.* *Servitus* est un abstrait, au lieu de *servi* ou *novi amatores qui tibi serviant.* *Invidia major*, (*ib. xx.*) au-dessus de l'envie, c'est-à-dire, triomphant de mes envieux.

*Custodia*, garde, conservation, se prend en latin pour ceux qui gardent: *noctem custodia ducit insomnem. Æn. IX. 266.*

*Spes*, l'espérance, se dit souvent pour ce qu'on espère: *spes quæ differtur affligit animam. Prov. XIII. 12.*

*Petitio*, demande, se dit aussi pour la chose demandée: *dedit mihi Dominus petitionem meam. I. Reg. 1. 27.*

C'est ainsi que Phèdre a dit, *I. fab. 3. tua calamitas non sentiret*, c'est-à-dire, *tu calamitosus non sentires: tua calamitas* est un terme abstrait, au lieu que *tu calamitosus* est le concret. *Credens colli longitudinem*, (*ib. 8.*) pour *collum longum*: & encore (*ib. 23.*) *corvi stupor*, qui est l'abstrait, pour *corvus stupidus*, qui est le concret. Virgile a dit de même, (*Georg. I. 243.*) *ferrum rigidum*, qui est le concret, au lieu de *ferrum rigidum*, qui est le concret.

VII. *Les parties du corps* qui sont regardées comme le siège des passions & des sentimens intérieurs, se prennent pour les *sentimens mêmes*. C'est ainsi qu'on dit *il a du cœur*, c'est-à-dire, du courage.

Observez que les anciens regardoient le cœur comme le siège de la sagesse, de l'esprit, de l'adresse: ainsi *haber cor* dans Plaute, (*Perse, act. IV. sc. iv. 71.*) ne veut pas dire comme parmi nous, elle a du courage, mais elle a de l'esprit: *si est mihi cor*, *id. Mostel. act. I. sc. ij. 3.* si j'ai de l'esprit, de l'intelligence: *vir cordatus*, veut dire en latin *un homme de sens*, qui a un bon discernement. Cornutus, philosophe stoïcien, qui fut le maître de Perse, & qui a été ensuite le commentateur de ce poète, fait cette remarque sur ces paroles, *sum petulanti splene cachinno*, de la première satyre: *Physici dicunt homines splene ridere, felle irasci, jecore amare, corde sapere, & pulmone jacari*. Aujourd'hui on a d'autres lumières.

Perse dit (*in prol.*) que le *ventre*, c'est-à-dire, la faim, le besoin, a fait apprendre aux pies & aux corbeaux à parler.

La *cervelle* se prend aussi pour l'esprit, le jugement. O la belle tête, s'écrie le renard dans Phèdre; quel dommage, elle n'a point de cervelle! *ô quanta species, inquit, cerebrum non habet!* (*I. 7.*) On dit d'un étourdi que c'est une tête sans cer-

velle. Ulysse dit à Euryale, selon la traduction de Mad. Dacier, (*odyss. tom. II. pag. 13.*) *jeune homme, vous avez tout l'air d'un écervelé*; c'est-à-dire, comme elle l'explique dans ses savantes remarques, *vous avez tout l'air d'un homme peu sage*. Au contraire quand on dit, *c'est un homme de tête*, c'est une bonne tête, on veut dire que celui dont on parle est un habile homme, un homme de jugement. *La tête lui a tourné*, c'est-à-dire, qu'il a perdu le bon sens, la présence d'esprit. *Avoir de la tête*, se dit aussi figurément d'un opiniâtre. *Tête de fer*, se dit d'un homme appliqué sans relâche, & encore d'un entêté.

La *langue*, qui est le principal organe de la parole, se prend pour la parole: *c'est une méchante langue*, c'est-à-dire, c'est un médisant: *avoir la langue bien pendue*, c'est avoir le talent de la parole, c'est parler facilement.

VIII. *Le nom du maître* de la maison se prend aussi pour la maison qu'il occupe: Virgile a dit: (*Æn. II. 322.*) *jam proximus ardet Ucalegon*, c'est-à-dire, le feu a déjà pris à la maison d'Ucalégon.

On donne aussi aux pièces de monnoie le nom du souverain dont elles portent l'empreinte. *Ducentos philippos reddere aureos*, (*Plaut. bacchid. IV. ij. 8.*) qu'elle rende deux cents philippes d'or: nous dirions deux cents louis d'or.

Voilà les principales espèces de *métonymie*. Quelques-uns y ajoutent la *métonymie* par laquelle on nomme ce qui précède pour ce qui suit, ou ce qui suit pour ce qui précède; c'est ce qu'on appelle *l'antécédent pour le conséquent*, ou *le conséquent pour l'antécédent*: on en trouvera des exemples dans la métalepse, qui n'est qu'une espèce de *métonymie* à laquelle on a donné un nom particulier (*Voyez MÉTALEPSE*); au lieu qu'à l'égard des autres espèces de *métonymie*, dont nous venons de parler, on se contente de dire, *métonymie* de la cause pour l'effet, *métonymie* du contenant pour le contenu, *métonymie* du signe, &c.

*Cet article est tiré entièrement du livre des tropes de M. du Marfais.*

METOPE, f. m. *terme d'Architecture*, c'est l'intervalle ou carré qu'on laisse

entre les triglyphes de la frise de l'ordre dorique. *V. aussi TRIGLYPHE & FRISE.* Ce mot est originairement grec, & signifie dans cette langue la distance d'un trou à un autre, ou d'un triglyphe à un autre, parce que les triglyphes sont supposés être des solives ou poutrelles qui remplissent des trous, de *μετα*, *inter*, entre, & *ων*, *foramen*, trou.

Les anciens ornoient autrefois les *métopes* d'ouvrages sculptés, comme de têtes de bœuf, & autres choses qui servoient aux sacrifices des païens; c'est parce qu'il y a beaucoup de difficulté à bien disposer les *métopes* & les triglyphes dans la juste symétrie que demande l'ordre dorique, que plusieurs architectes jugent à propos de ne se servir de cet ordre que pour des temples.

Demi-*métope* est l'espace un peu moindre que la moitié d'un *métope*, à l'encoignure de la frise dorique.

METOPON, (*Géogr. anc.*) promontoire au voisinage de Constantinople. Il est près de Péra: on le nomme aujourd'hui *Acra spanonina*. (*D. J.*)

METOPOSCOPIE, f. f. l'art de découvrir le tempérament, les inclinations, les mœurs, en un mot, le caractère d'une personne par l'inspection de son front ou des traits de son visage. Ce mot est composé du grec, *μετωπον*, *front*, & de *σκοπειω*, *je considère*.

La *métoposcopie* n'est qu'une partie de la physionomie, car celle-ci fonde ses conjectures sur l'inspection de toutes les parties du corps. L'une & l'autre sont fort incertaines, pour ne pas dire entièrement vaines, rien n'étant plus vrai que ce qu'a dit un poète, *fronti nulla fides*. Voyez *PHYSIONOMIE*.

Ciro Spontoni qui a traité de la *métoposcopie*, dit que l'on peut distinguer sept lignes au front, & qu'à chaque ligne préside une planète; saturne à la première, jupiter à la seconde, & ainsi des autres. On peut juger de-là combien de rêveries on peut débiter sur les personnes dont on veut juger par la *métoposcopie*. (*G.*)

METOYERIE, f. f. en *Architecture*, est toute limite qui sépare deux héritages contigus, appartenans à deux propriétaires. Ainsi on dit que deux voisins sont

en *métoyerie*, lorsque le mur qui sépare leurs maisons est mitoyen.

METRE, f. m. (*Litt.*) en poésie, c'est tout pié ou mesure qui entre dans la composition des vers. Voyez *PIÉ*, *VERS*, *MESURE*. Aristide définit le *metre*, un système de piés composés de syllabes différentes & d'une étendue déterminée. Dans ce sens, *metre* veut dire à-peu-près la même chose qu'une sorte de vers en général, *genus carminis*, & on le trouve employé de la sorte dans les auteurs latins, pour désigner une cadence différente de celle de la prose qu'on nomme *rhythme*. Voyez *RHYTHME*.

*Metre* n'est pas proprement un mot françois; il a pourtant lieu dans le style-marotique pour signifier des vers.

METRETE, f. f. (*Hist. eccléf.*) du grec *μετρητης* sorte de mesure. L'auteur de la vulgate emploie le nom de *metreta* dans deux endroits de sa traduction de l'ancien testament; savoir, *I. paralip. c. xj. v. 10.* & *c. iv. v. 5.* mais dans l'un & dans l'autre endroit l'hébreu porte *bathe* qui étoit une grande mesure creuse, contenant vingt-neuf pintes, chopine, demi-septier, un poisson & un peu plus mesure de Paris. La *metrete* des Grecs contenoit, selon quelques auteurs, cent livres, & selon d'autres quatre-vingt-dix livres de liqueur; mais comme la livre d'Athènes étoit un peu moindre que celle de Paris, ces quatre-vingt-dix livres se peuvent réduire à soixante livres de France; ce qui revient à-peu-près au *bathe* des hébreux. Voyez *BATHE*. *Dict. de la bible*.

METRICOL ou MITRICOL, f. m. (*Comm.*) petit poids de la sixième partie d'une once; les apothicaires & droguistes portugais s'en servent dans les Indes orientales; au-dessous du *mitricol* est le *mitricoli*, qui ne pèse que la huitième partie d'une once. *Dict. de Commerce*.

METRICOLI ou MITRICOLI, petit poids dont on se sert à Goa, pour peser les drogues de la Médecine. *V. l'art. précédent*.

METRIQUE, adj. (*Littér.*) art *métrique*, *ars metrica*. C'est la partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre & la différence des piés qui doivent entrer dans les vers.

C'est ce qu'on appelle autrement *prosodie*.  
Voyez QUANTITÉ, PROSODIE, VERS,  
&c.

METRIQUE, vers *métrique*. On appelle ainsi certains vers assujettis à un certain nombre de voyelles, longues ou breves, tels que les vers grecs & latins. Voyez QUANTITÉ.

Capellus observe, que le génie de la langue hébraïque ne peut s'accommoder de cette distinction de longues & de breves; elle n'a pas lieu non plus dans les langues modernes, du moins jusqu'à faire une règle fondamentale de poésie. Voyez HÉBREU & VERSIFICATION.

MÉTRIQUE, adj. (*Musique des anc.*) La musique *métrique*, selon Aristide Quintilien, est la partie de la musique en général qui a pour objet les lettres, les syllabes, les piés, les vers & le poëme; & il y a cette différence entre la *métrique* & la *rhythmique*, que la première ne s'occupe que de la forme des vers; & la seconde, de celle des piés qui les composent, ce qui peut même s'appliquer à la prose; d'où il suit que les langues modernes peuvent encore avoir une musique *métrique*, puisqu'elles ont une poésie, mais non pas une musique *rhythmique*, puisque leur poésie n'a plus de piés. Voyez RHYTHME. (S)

METRO, LE, (*Géogr.*) rivière d'Italie, dans la Marche d'Ancone. Elle a sa source dans l'Apennin, prend son cours d'occident en orient, & va se jeter dans la mer Adriatique, auprès de Fano; c'est le *metaurus* de Pline, liv. III. ch. xiv. (D.J.)

METROCOMIE, f. f. *terme de l'hist. de l'ancienne Eglise*, qui signifie un *bourg* qui en a d'autres sous sa juridiction, il vient du grec *μητηρ mere* & de *κωρη, bourg, village*. Ce que les métropoles étoient parmi les villes, les *métrocomies* l'étoient parmi les bourgs à la campagne: les anciennes *métrocomies* avoient un chorévêque ou doyen rural, c'étoit son siege ou sa résidence. Voyez MÉTROPOLE, CHORÉVÊQUE.

METROLITE, f. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs, pour désigner les pierres qui se sont formées dans des coquilles. Voyez NOYAU.

METROMANIE, f. f. *fureur de faire des vers*. Nous avons une excellente comédie de M. Pyron sous ce titre; elle a introduit le mot de *métromanie* dans la langue, comme le Tartuffe y introduisit autrefois celui de *tartuffe*, qui devint, depuis le chef-d'œuvre de Moliere, synonyme à *hypocrite*.

METROMETRE, f. f. (*Musiq.*) machine à déterminer le mouvement d'une pièce de musique. Il faut avoir un pendule, jouer le morceau, & accourir ou allonger le pendule, jusqu'à ce qu'il fasse exactement une de ses oscillations, tandis qu'on joue ou qu'on chante une mesure, & écrire au commencement de l'air, la longueur du pendule.

METROON, (*Litt. grec.*) nom du temple de la mere des dieux à Athenes, où se conservoient les actes publics. Favorin marquoit dans un de ses ouvrages, au rapport de Diogene Laerce, lib. II. qu'on y gardoit les pièces du procès de Socrate. Vossius a fait une grande bévue sur ce sujet; il a cru que *μητρόων* étoit le titre d'un livre. Il est étonnant qu'un habile homme comme Vossius, s'y soit trompé. (D. J.)

METRONOME, f. m. (*Antiq. grec.*) Les *métronomes*, *μητρονομοι*, étoient chez les Athéniens des officiers qui avoient l'inspection sur toutes les mesures, excepté sur celles de blé. Il y avoit cinq *métronomes* pour la ville, & dix pour le pyrée qui étoit le plus grand marché de toute l'Attique. Voyez Potter, *Archæol. lib. I. c. xv. tom. I. p. 83.* (D. J.)

METROPOLE, f. f. (*Jurispr.*) dans sa juste signification veut dire, *mere ville* ou *ville principale* d'une province. Mais en matière ecclésiastique, on entend par *métropole* une église archiépiscopale; on donne aussi le titre de *métropole* à la ville où cette Eglise est située, parce qu'elle est la capitale d'une province ecclésiastique.

Usserius & de Marca prétendent, que la distinction des *métropoles* d'avec les autres églises est de l'institution des Apôtres; mais il est certain que son origine ne remonte qu'au troisième siècle, elle fut confirmée par le concile de Nicée, on prit

prit modele sur le gouvernement civil : l'empire romain ayant été divisé en plusieurs provinces , qui avoient chacune leur *métropole* , on donna le nom & l'autorité de *métropolitain* aux évêques des villes capitales de chaque province , tellement que dans la contestation entre l'évêque d'Arles & l'évêque de Vienne , qui se prétendoient respectivement métropolitains de la province de Vienne , le concile de Turin décida que ce titre appartenoit à celui dont la ville seroit prouvée être la *métropole* civile.

Comme le préfet des Gaules résidoit à Tours , à Treves , à Vienne , à Lyon ou à Arles ; il leur communiquoit aussi tour-à-tour le rang & la dignité de *métropole*. Cependant tous les évêques des Gaules étoient égaux entr'eux ; il n'y avoit de distinction que celle de l'ancienneté. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'au cinquieme siecle , & ce fut alors que s'éleva la contestation dont on a parlé.

Dans les provinces d'Afrique , excepté celles dont Carthage étoit la *métropole* , le lieu où résidoit l'évêque le plus âgé , devenoit la *métropole* ecclésiastique.

En Asie , il y avoit des *métropoles* de nom seulement , c'est-à-dire , sans suffragans ni aucun droit de métropolitain ; telle étoit la situation des évêques de Nicée , de Chalcedoine & de Beryte , qui avoient la préséance sur les autres évêques & le titre de métropolitains , quoiqu'ils fussent eux-mêmes soumis à leurs métropolitains.

On voit par-là que l'établissement des *métropoles* est de droit positif & qu'il dépend indirectement des souverains ; aussi comme plusieurs évêques obtenoient par l'ambition , des rescrits des empereurs , qui donnoient à leur ville le titre imaginaire de *métropole* , sans qu'il se fit aucun changement ni démembrement de province , le concile de Chalcedoine dans le canon XII , voulut empêcher cet abus qui causoit de la confusion dans la police de l'Eglise. Voyez l'histoire des métropoles , par le P. Cantel , & ci-après MÉTROPOLITAIN. (A)

MÉTROPOLITAIN , s. m. (*Jurispr.*) est l'évêque de la ville capitale d'une

province ecclésiastique ; cependant quelques évêques ont eu autrefois le titre de *métropolitain* , quoique leur ville ne fût pas la capitale de la province. Voyez ci-devant MÉTROPOLE.

Présentement les archevêques sont les seuls qui aient le titre & le droit de *métropolitain* ; ils ont en cette dernière qualité une juridiction médiante & de ressort sur les diocèses de leur province , indépendamment de la juridiction immédiate qu'ils ont comme évêques dans leur diocèse particulier.

Les droits de *métropolitain* consistent 1°. à convoquer les conciles provinciaux , indiquer le lieu où il doit être tenu , bien entendu que ce soit du consentement du roi ; c'est à eux à interpréter par provision les décrets de ces conciles , & à absoudre des censures & peines décernées par les canons de ces conciles.

2°. C'est aussi à eux à indiquer les assemblées provinciales qui se tiennent pour nommer des députés aux assemblées générales du clergé ; ils marquent le lieu & le temps de ces assemblées , & ils y président.

3°. Ils peuvent établir des grands-vicaires , pour gouverner les diocèses de leur province qui sont vacans , si dans huit jours après la vacance du siege le chapitre n'y pourvoit.

4°. Ils ont inspection sur la conduite de leurs suffragans , tant pour la résidence que pour l'établissement ou la conservation des séminaires. Ils sont aussi juges des différends entre leurs suffragans & les chapitres de ces suffragans.

5°. Ils peuvent célébrer pontificalement dans toutes les églises de leur province , y porter le pallium , & faire porter devant eux la croix archiepiscopale.

6°. L'appel des ordonnances & sentences des évêques suffragans , de leurs grands-vicaires & officiaux , va au *métropolitain* , tant en matiere de juridiction volontaire que contentieuse , & le *métropolitain* doit avoir un official pour exercer cette juridiction *métropolitaine*.

7°. Quand un évêque suffragant a négligé de conférer les bénéfices dans les six mois de la vacance , ou du temps qu'il

a pu en disposer , si c'est par dévolution , le *métropolitain* a droit d'y pourvoir.

8°. Les grands-vicaires du *métropolitain* peuvent , en cas d'appel , accorder des *visa* à ceux auxquels les évêques suffragans en ont refusé mal-à-propos , donner des dispenses , & faire tous les actes de la juridiction volontaire , même conférer les bénéfices vacans par dévolution , si le *métropolitain* leur a donné spécialement le droit de conférer les bénéfices.

9°. Suivant l'usage de France , les bulles du jubilé sont adressées au *métropolitain* , qui les envoie à ses suffragans.

Le *métropolitain* assistoit autrefois à l'élection des évêques de sa province , confirmoit ceux qui étoient élus , recevoit leur serment : mais l'abrogation des élections & le droit que les papes se sont insensiblement attribué pour la conservation , ont privé les métropolitains de ces droits. Ils ont aussi perdu par non-usage celui de visiter les églises de leur province. Voyez Ferret , *Tr. de Pabus , les Loix ecclésiastiques , tit. des métropolitains , les Mémoires du clergé , & aux mots ARCHEVÊQUE , OFFICIAL , PRIMAT. (A)*

MÉTROPOLIS , ( *Géogr. anc.* ) les géographes nomment douze à treize villes de ce nom ; savoir , deux en Phrygie , deux en Thessalie , une en Lydie , une en Isaurie , une en Acarnanie , une en Doride , une dans le Pont , une dans la Sarmatie européenne , une en Scythie , une en Eubée , & finalement une en Ionie. M. Spon cite deux médailles contorniates de cette dernière , sur lesquelles il s'est persuadé de trouver Solon. L'imagination des antiquaires est très-féconde ; ne les privons point du seul plaisir qui leur reste.

MÉTROVISA ou MITROVITZ , ( *Géogr.* ) ville de Hongrie sur la Save , au comté de Sirmium , entre Rastha vers le midi & Krfatz vers l'orient. On voit dans ce lieu , selon M. le comte de Marsilly , beaucoup de monumens d'antiquité ; ce qui le porte à croire que les Romains y avoient envoyé une grande colonie , & que c'étoit peut-être dans cet endroit qu'étoit bâtie la célèbre métropole , nommée *Sirmium*. ( *D. J.* )

MÉTROUM , f. m. ( *Hist. anc.* ) est général un temple consacré à Cibeles ; mais en particulier celui que les Athéniens élevèrent à l'occasion d'une peste , dont ils furent affligés pour avoir jeté dans une fosse un des prêtres de la mere des dieux.

METS , ( *Géogr.* ) ancienne & forte ville de France , capitale du pays Messin , avec une citadelle , un parlement & un évêché suffragant de Treves. Son nom latin est *Divodurus , Divodurum Mediomatricorum , civitas Mediomatricorum* , comme il paroît par Tacite , par Ptolomée , par la table de Peutinger , & par l'itinéraire d'Antonin. Peut-être que les sources des fontaines que cette ville a dans ses fossés , ont occasionné le nom de *Divodurum* , qui veut dire , *eau de fontaine* ; du moins , selon M. de Valois , *diu* en langue gauloise est une *fontaine* , & *dur* signifie de *l'eau*.

Quoi qu'il en soit , dans le quatrième siècle , cette ville commença à prendre le nom du peuple *Mediomatrici* , & ce nom fut adopté par les écrivains jusqu'à l'onzième siècle. Néanmoins dès le commencement du cinquième , le nom du peuple *Mediomatrici* & le nom de la ville furent changés en celui de *Mets* ou *Metæ* , dont l'origine est inconnue.

*Mets* étoit illustre sous l'empire romain ; car Tacite , ( *Hist. liv. IV.* ) lui donne le titre de *socia civitas* , ville alliée , & Ammien Marcellin l'estimoit plus que Treves sa métropole.

En effet , *Mets* est une des premières villes des Gaules qui déposant son ancienne barbarie , se soit policée à la manière des Romains , & d'après leur exemple. Elle se signala par de magnifiques ouvrages , & donna à ses rues les mêmes noms que portoient les rues de Rome les plus fréquentées , comme nous l'apprenons des inscriptions du pays. Elle avoit un amphithéâtre , ainsi qu'un beau palais dont parle Grégoire de Tours , & qui a servi dans la suite de demeure aux rois d'Austrasie pendant environ 170 ans. Elle fit construire ce bel aqueduc , dont les arches traversant la Moselle , s'élevoient plus de cent piés au-dessus du courant de la rivière ; ouvrage presque égal à ce qui

s'étoit jamais fait de plus magnifique en Italie dans ce genre.

Mais cette ville, après avoir été très-florissante, fut entièrement ruinée par les Huns lorsqu'ils envahirent les Gaules sous Atila.

Les Francs, sous Childeric, s'emparèrent des pays de *Mets* & de Treves, & y dominoient du temps de Sidonius Apollinaris. Clovis en resta le maître, ainsi que des pays voisins. Elle continua d'être le siege des rois de la France orientale ou d'Austrasie, & devint encore plus considérable que sous les Romains, parce que ces rois d'Austrasie étendoient leur domination jusqu'en Saxe & en Pannonie. Les habitans de *Mets* les reconnerent pour leurs maîtres. Après eux, ils agréèrent pour souverains les empereurs allemands, qui conquirent le royaume d'Austrasie.

Il est vrai que les évêques & les comtes qui étoient gouverneurs héréditaires de *Mets* y eurent beaucoup d'autorité, mais les empereurs seuls jouissoient du suprême domaine. Si les prélats de cette ville y battoient monnoie, ce droit leur étoit commun avec d'autres évêques & avec plusieurs abbés en France, qui pour cela ne prétendoient pas être souverains. Enfin il est constant que sous Charles-Quint *Mets* étoit une ville impériale libre, qui ne reconnoissoit pour chef que l'empereur.

Les choses étoient en cet état l'an 1552, lorsqu'Henri II, par brigue & par adresse, s'empara de *Mets* & s'en établit le protecteur. Charles-Quint assiégea bientôt cette ville avec une puissante armée, mais il fut contraint d'en lever le siege par la défense vigoureuse du duc de Guise. Cependant les évêques de *Mets* admirèrent la souveraineté des empereurs, reçurent d'eux les investitures, & leur rendirent la foi & hommage. Cet arrangement subsista jusqu'à l'an 1633, que Louis XIII se déclara seigneur souverain de *Mets*, Toul & Verdun, & du temporel des trois évêchés; ce qui fut confirmé par le traité de Westphalie en 1648. On ne réserva que le droit métropolitain sur ces évêchés à l'archevêque de Treves, électeur de l'empire.

Il faut observer qu'il y a 200 ans que

*Mets* étoit trois fois plus grande qu'elle n'est aujourd'hui. Elle ne contient guere actuellement que 20 mille ames.

Son évêché subsiste depuis le commencement du iv siecle, & c'est un des plus considérables qui soient à la nomination du roi. L'évêque prend le titre de prince du saint empire, & jouit de 90 mille livres de rente; son diocèse contient environ 620 paroisses.

*Mets* est la seule ville du royaume où les Juifs aient une synagogue & où ils soient soufferts ouvertement. On eut bien de la peine en 1565 à accorder cette dernière grace, comme on s'exprimoit alors, à deux seules familles juives; mais le besoin a engagé d'étendre insensiblement la tolérance, ensorte qu'en 1698 on comptoit dans *Mets* 300 familles juives, dont l'établissement, confirmé par Louis XIV, a produit de grands avantages au pays. C'est assez de remarquer, pour le prouver, que pendant la guerre de 1700, les Juifs de *Mets* ont remonté la cavalerie de chevaux, & ont fait naître en ce genre un commerce de plus de 100 mille écus de bénéfice par an à l'état. Il falloit donc, en tolérant les Juifs, n'y point joindre de clause infamante qui éloignât les principaux d'entr'eux de se réfugier à *Mets*; telle est la condition qu'on leur a imposée de porter des chapeaux jaunes, pour les distinguer odieusement; condition inutile à la police, contraire à la bonne politique, & qui, pour tout dire, tient encore de la barbarie de nos aïeux.

Les appointemens du gouverneur de *Mets* sont de 24 mille livres par an, les revenus de la ville de 100 mille, & sa dépense fixe de 50 mille.

Le pays se régit par une coutume particulière, qu'on nomme *la coutume de Mets*; & ce qui est fort singulier, c'est que cette coutume n'a jamais été ni rédigée, ni vérifiée.

*Mets* est située entre Toul, Verdun & Treves, au confluent de la Moselle & de la Seille, à 10 lieues de Toul, autant de Nancy N. O. 12 S. de Luxembourg, 13 E. de Verdun, 19 S. O. de Treves, 72 N. E. de Paris. Long. selon Cassini, 23, 42, 45; lat. 49, 7, 7.

Les citoyens de cette ville ne se font pas extrêmement distingués dans les sciences ; cependant Ancillon , Duchat , Ferri & Foés les ont cultivées avec honneur.

Ancillon ( David ) & son fils Charles , mort à Berlin en 1727 , ont eu tous deux de la réputation en belles-lettres.

Duchat ( Jacob le ) a fait voir dans ses écrits beaucoup de connoissance de nos anciens usages & des vieux termes de notre langue ; on lui doit la meilleure édition de Rabelais. Il est mort à Berlin en 1735 , à 78 ans.

Ferri ( Paul ), en latin *Ferrius* , fit à 20 ans un *Catéchisme de réformation* , auquel le célèbre Bossuet crut devoir répondre. Ferri étoit l'homme le plus disert de sa province ; la beauté de sa taille , de son visage & de ses gestes relevoient encore son éloquence. Il est mort de la pierre en 1669 , & on lui trouva plus de 80 pierres dans la vessie.

Foés , en latin *Foesius* ( Anutius ) , décède en 1596 à 68 ans , est un des grands littérateurs qu'ait eu l'Europe , en fait de médecine grecque. Les médecins lui doivent la meilleure interprétation qu'ils aient en latin des œuvres d'Hippocrate , dont la bonne édition parut à Geneve en 1657 , *in-fol.* ( D. J. )

Cette ville a encore donné le jour à Sébastien Le clerc , dessinateur du cabinet du roi , qui s'est rendu célèbre par ses gravures en petit , & à Abraham Fabert , maréchal de France , mort en 1663 , dont le P. Barre , chanoine régulier de sainte Genevieve , a publié la vie en 1752 , en 2 vol. *in-12.*

Ayant battu les troupes de Galas , entrées en Champagne , il trouva leur camp couvert d'officiers & de soldats Autrichiens blessés & mourans. Un françois qui avoit l'ame féroce dit tout haat : « Il faut achever les malheureux qui ont massacré nos camarades dans la retraite de Mayence. Voilà le conseil d'un barbare , » reprit Fabert , cherchons une vengeance plus noble & plus digne de notre nation. » Aussi tôt il fit donner du secours & des provisions aux malades , & les fit transporter à Mézieres , où la plu-

part recouvrèrent la santé. Ce seul trait eint une belle ame.

On a établi à *Mets* , en 1760 , une académie royale des sciences & des arts ; le parlement en a été transféré à Nanci en 1771 , sous le titre de *Conseil-Supérieur*.

Les PP. bénédictins de Saint-Vannes viennent de donner au public les deux premiers volumes *in-4°* d'une histoire de *Mets* fort intéressante , & nous en promettent encore deux autres.

Jean-Fr. de Maucombe , officier dans le régiment de Ségur , né à *Mets* en 1735 , a donné des romans & autres pieces frivoles ; celle qui lui fait le plus d'honneur est l'histoire de Nîmes , qu'il a resserrée avec art dans un petit volume *in-8°* 1767. Il en auroit fait de même pour plusieurs villes du royaume , s'il n'avoit été tracassé pour celle-ci. Une personne de mauvaise volonté écrivit à la cour que cette histoire bien écrite favorisoit les protestans , & lui fit perdre sa place à Nîmes. Ce savant avoit une ame sensible & un excellent caractère , & faisoit le bonheur d'une mere tendre qui perdit en 1768 ce fils chéri ,

*Digne de plus de vie & d'un autre destin.*

( C. )

**METTEUR-EN-ŒUVRE**, s. m. est le nom que prennent des orfèvres qui ne s'appliquent qu'à monter les pierres sur l'or ou sur l'argent. Ils ont les mêmes loix que ceux qu'on appelle *grossiers* , ou qui font les plus gros ouvrages de l'orfèvrerie ; ils sont du même corps & de la même communauté. Ils ont les mêmes droits & les mêmes privileges.

L'art du *Metteur-en-œuvre* est sur-tout connu en Allemagne , en Flandre , en France & en Angleterre. Mais il n'y a guere , dans ce dernier pays , que les Allemands & les François qui exercent la *mise en œuvre* avec réputation. Quant aux Allemands & aux François , on croit communément que les premiers travaillent plus finement & plus régulièrement ; mais le goût françois , universellement goûté , rend aux derniers ce qu'ils perdent du côté de l'habileté & de l'adresse. Les *Metteurs-en-œuvre* ne different des bijoutiers qu'en ce qu'ils ne font que monter les pierres fines

ou fausses sur des bagues, des colliers, des pendans ou autres ornemens de cette espece, au lieu que les autres font & enjolivent des tabatieres, étuis, pommes de cannes, boîtes de montres, &c.

**METTEURS A PORT**, *terme de rivières.* Voyez BOUT-A-PORT.

**METTRE**, v. act. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions, qui toutes ont quelque rapport au lieu & à la situation dans le lieu : exemples, *mettre un fat en place, mettre en apprentissage un enfant, mettre des troupes sur pié, mettre à la loterie, se mettre au travail, mettre en couleur, mettre à mort, mettre bas, mettre hors, mettre à couvert, mettre à mal, mettre une chose en quelque endroit, &c.* Voyez les articles suivans.

**METTRE**, *appointement à*, (*Jurisp.*) Voyez ce qui a été dit au mot APPOINTEMENT. On peut ajouter que dans ces appointemens l'instruction est fort sommaire ; le procureur ne donne ordinairement qu'une seule requête ou inventaire de production, & tous les frais ne doivent pas passer une certaine somme. On appointe à *mettre* dans les matieres provisoires. Voyez ce qui en est dit dans le praticien de Couchot, *tome II. à la fin. (A)*

**METTRE**, (*Marine.*) ce mot est employé dans *la marine* à certains usages particuliers.

*Mettre à la voile*, c'est appareiller & sortir d'un port ou d'une rade.

*Mettre les voiles dedans*, c'est ferler & plier toutes les voiles, sans en avoir aucune qui soit déployée.

*Mettre la grande voile à l'échelle*, c'est amarrer le point de cette voile vis-à-vis de l'échelle par où on monte à bord, ou bien au premier des grands haubans.

*Mettre les basses voiles sur les cargues*, c'est se servir de cargues pour trousser les voiles par en-bas.

*Mettre à terre*, c'est descendre du monde ou autre chose du vaisseau, à terre.

*Mettre à bord*, c'est tirer ou porter dans le vaisseau.

*Mettre un matelot à terre*, c'est le débarquer & le renvoyer quand il ne fait pas son devoir.

*Mettre une ancre en place*, c'est l'amener dans la place où elle doit être au côté de l'avant du vaisseau.

*Mettre le linguet*, c'est *mettre* la piece de bois, nommée *linguet* ou *élinguet*, contre une des fulées ou taquets du cabestan, pour l'empêcher de dévirer ou de retourner en arriere.

**METTRE**, (*Comm.*) terme qui a différentes significations dans le commerce.

*Mettre ses effets à couvert*, se dit ordinairement en mauvaise part d'un négociant qui détourne ce qu'il a de meilleur & de plus précieux, dans le dessein d'une banqueroute frauduleuse. Voyez BANQUEROUTE.

*Mettre au dessus d'un autre*, c'est enchérir sur le prix qui a été offert d'une marchandise dans une vente publique.

*Mettre*, signifie quelquefois *s'enrichir*, comme quand on dit *mettre sou sur sou* ; & quelquefois avancer ou dépenser pour la part qu'on prend dans une société ou entreprise de commerce. J'ai dépensé cent mille écus à cette manufacture, je n'y veux plus rien *mettre*.

*Mettre de bon argent contre du mauvais*, c'est faire des avances ou dépenses sans espérance de les retirer.

*Mettre* avec le pronom positif, signifie *s'appliquer*, *s'employer*. Ce jeune homme a eu raison de se *mettre* au commerce, il y réussit. *Dict. de Comm.*

**METTRE A FRUIT**, (*terme de Jardinier.*) Il se dit d'un arbre qui, après avoir été long-temps sans donner de fruit, commence à en produire. Le robine-sur-franc, les bourdons-sur-franc & quelques autres especes de poirier sont très-difficiles à *mettre à fruit* ou à se *mettre à fruit*. Le beuré & le poirier d'orange d'été, au contraire, se mettent aisément à fruit. (+)

**METTRE L'AME** ; les *Boisseliers* se servent de ce terme pour signifier l'action par laquelle ils garnissent les soufflets d'une sorte de soubape de cuir, par laquelle l'air s'introduit dans le soufflet quand on l'ouvre, & sort par la douille, quand on le ferme.

**METTRE EN TENON**, *en terme de Boisselier*, c'est retenir les deux extrémités du corps du seau dans un tenon ou

espece de pincés de bois pour les clouer plus facilement ensemble.

**METTRE EN SOIE**, *en terme de Bourronnier*, c'est couvrir des morceaux de vélin découpés à l'emporte-pièce, d'une soie qui s'étend dessus à mesure qu'on l'amène avec la bobine que l'on tient en sa main, montée sur une brochette à lier, voyez **BROCHETTE A LIER**. En même temps que la soie couvre le vélin, elle assujettit la cannetille sur ses bords, en se fixant sur chacun de ses crans. Voy. **CANNETILLE**.

**METTRE EN CHANTIER**, *chez les Charpentiers*, c'est lorsqu'on peut travailler une pièce de bois, la poser sur deux autres pièces de bois qu'on nomme *chantiers*.

**METTRE LES BOIS EN LEUR RAISON**, *chez les Charpentiers*, c'est poser les pièces de bois qui doivent servir à un édifice, sur les chantiers, chaque morceau en son lieu.

**METTRE UNE PIÈCE DE BOIS** sur son roide ou sur son fort, (*Charpentier*.) c'est lorsqu'elle est courbe mettre le bombement en contre-haut ou par-dessus.

**METTRE EN TRAIN**, *terme d'Imprimerie*, c'est mettre une forme sur la presse, & la situer de façon qu'elle se trouve juste sous le milieu de la platine, l'arrêter avec des coins, abaisser dessus la frisquette pour couper ce qui pourroit mordre, & coller aux endroits qui pourroient barbouiller, faire la marge, placer les pointures, faire le registre, & donner la tierce. Voyez **FRISQUETTE**, **REGISTRE**, **TIERCE**.

**METTRE**, se dit, *en terme de manège*, des façons de dresser ou de manier un cheval. Ce cheval est propre à *mettre* aux courbettes, à caprioles, aux airs relevés. Voyez **COURBETTE**, **AIR**.

*Mettre un cheval au pas, au trot*, c'est le faire aller au pas, au trot, au galop. Voyez **PAS**, **TROT**, **GALOP**. *Mettre un cheval dedans*, c'est-à-dire, le dresser, le mettre dans la main & dans les talons. On dit aussi *mettre un cheval sous le bouton*, pour dire le tenir en état par le moyen du bouton des rênes qu'on abaisse, comme si le cavalier étoit dessus.

*Mettre un cheval hors d'haleine*, c'est le faire courir au-delà de ses forces. *Mettre sur le dos*. Voyez **VOLTE**. *Mettre sur les hanches*. Voyez **ASSEOIR**. *Mettre au vert*. Voyez **VERT**. *Mettre au filet*, c'est lui tourner le cul à la mangeoire pour l'empêcher de manger, & lui mettre un filet dans la bouche. *Mettre sur le crotin*, c'est mettre du crotin mouillé sous les pieds de devant du cheval. *Mettre dans les piliers*, c'est attacher un cheval avec un caveffon aux piliers du manège, pour l'accoutumer sur les hanches. *Mettre la lance en arrêt*, c'est disposer la lance comme il est expliqué au mot *lance*. Voyez **LANCE**. *Mettre la gourmette à son point*. Voyez **POINT**. *Mettre un rassis*. Voyez **RASSIS**. *Mettre ses dents*, se dit d'un cheval à qui les dents qui succèdent à celles de lait, commencent à paroître. *Mettre bas*. Voyez **POULINER**.

**METTRE EN FUT**, *chez les Menuisiers*, c'est monter le fer d'un outil de la classe des rabots, varlopes, sur son bois qu'on appelle *fût*.

**METTRE EN CIRE**, opération du *Metteur-en-œuvre* qui consiste à ranger sur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage, l'ordre & l'inclinaison qu'elles doivent avoir toutes montées pour les souder ensemble avec succès : comme il y a fort peu d'ouvrages de *Metteurs-en-œuvre*, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, &c. qui ne soient composés d'un nombre considérable de pièces séparées, l'ouvrier prépare d'abord séparément chaque partie, & lorsqu'elles sont toutes disposées il prend une plaque de tôle sur laquelle il y a un bloc de cire, auquel il donne la forme de son dessin, & le mouvement qui lui convient ; sur ce bloc ramolli il arrange chaque partie selon l'ordre, l'élevation & le mouvement qui est propre à chacune d'elles : de cette opération dépend souvent la bonne grace d'un ouvrage, parce qu'il ne sort plus de-là que pour être arrêté par la soudure, & que cette dernière opération une fois faite, il n'est plus possible d'en changer la disposition.

**METTRE EN TERRE**, opération du *Metteur-en-œuvre*, qui suit celle de la

mise en cire. Lorsque toutes les piéces d'un ouvrage sont arrangées sur la cire, telles que nous l'avons dit ci-dessus, on le couvre totalement d'une terre apprêtée exprès, & déliée avec un peu de sel pour y donner plus de consistance, de l'épaisseur d'environ un pouce; on la fait sécher à très-petit feu, sur de la cendre chaude; & lorsque cela est entièrement sec & cuit, on fait fondre la cire qui est dessous; on enlève cette terre qu'on fait recuire pour brûler le reste de la cire, & sur le dessous des chatons, & entre ces chatons, qui restent alors totalement à découvert, l'ouvrier pose les grains d'argent nécessaires pour joindre toutes les parties ensemble, & les paillons de soudure, que l'on couvre de borax, & en cet état on porte le tout au feu de la lampe, & on arrête ainsi par la soudure, toutes les parties qui ne sont plus qu'un tout; alors on casse la terre, & l'ouvrier continue ses opérations.

**METTRE EN ŒUVRE**, l'art de mettre en œuvre est l'art de monter les pierres fines ou fausses, & les diamans, &c. sur l'or & l'argent.

**METTRE AU BLEU**, c'est un terme de *Plumassier*, qui signifie l'opération par laquelle on met les plumes dans de l'eau bleue faite avec de l'indigo, comme celle dont on se sert pour le linge.

**METTRE EN PRESSE**. Voy. PRESSE.

**METTRE LES FICELLES A LA COLLE**, (*Relieur.*) quand les ficelles sont épointées, on prend un peu de colle de pâte dans ses doigts, & l'on en met aux ficelles; on dit *mettre les ficelles à la colle*. Voyez TORTILLER, COUDRE.

**METTRE EN MAIN**, terme de *Fabrique des étoffes de soie*, mettre en main la soie, c'est la préparer pour la mettre en teinture; pour la *mettre en main*, on défait les matreaux que l'on enfle à une cheville, qui fait partie de l'outil qu'on appelle *mettage en main*. On choisit la soie, écheveau par écheveau, pour en séparer les différentes qualités; ensuite quand il y a une certaine quantité d'écheveaux, je veux dire trois ou quatre, suivant leur grosseur, on en fait une pantine que l'on tord, & à laquelle on fait une boucle; on met au-

tour de cette flotte un fil que l'on noue, afin que le teinturier ne les confonde pas quand il les défait pour les reindre.

Quand il y a quatre pantines de faites, on les tord ensemble, & ces quatre pantines de soie unies ensemble s'appellent communément *une main de soie*.

**METTRE SUR LE POT**, en terme de *Raffineur*, c'est emboîter la tête du pain sur un pot d'une grande proportionnée à la forme qui le contient, & propre à recevoir le premier sirop qui en découle.

**METTRE BAS ou QUITTER SON BOIS**, c'est ce que le cerf fait au printemps.

**METYCHIUM**, (*Antiq. grec.*) nom d'un des cinq principaux tribunaux civils d'Athènes; les quatre autres étoient l'Héliode, le Parasbyte, le Trigonum & le tribunal des Arbitres. Le *Metychium* tiroit son nom de l'architecte Metychius, qui fut l'ordonnateur du bâtiment où les juges s'assembloient. On le nommoit aussi *Barrachium* & *Phonikoum*, soit à cause des peintures dont il étoit orné, soit parce qu'il étoit tendu de rouge. (*D. J.*)

**METZCUITLAtl**, (*Hist. nat.*) nom que suivant François Ximenez, les Mexicains donnent à une pierre qui ressemble à la pierre spéculaire ou au gypse en lames, mais qui est un vrai talc, vu que l'action du feu ne produit aucun changement sur elle. Cette pierre est d'un jaune d'or tirant un peu sur le pourpre. Voyez de Laet, *de gemmis & lapidibus*.

**METZENSEIF**, (*Géogr.*) nom de deux villes de la haute Hongrie, dans le comté d'Abaujvar, lesquelles se distinguent par les épithètes de haute & de basse, & ont été bâties l'une & l'autre par des colonies saxonnnes. Elles sont chacune d'une vaste enceinte, & peuplées toutes deux d'agriculteurs & de mineurs. (*D. G.*)

**METZILOTHAIM**, (*Musiq. instr. des Hébr.*) Cet instrument des Hébreux étoit probablement une espèce de cloche ou de bassin qui en tenoit lieu. Le mot, à en juger par l'usage qu'on en fait en divers endroits du vieux Testament, doit être le nom général des cloches. Quelques interpretes prétendent que c'étoit ce qu'on appelle aujourd'hui *sonnance*. (*F. D. C.*)

MEVANIA, (*Géogr. anc.*) ville dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv. III, ch. j*, la donne aux Vilumbres qui habitoient la partie orientale de l'Umbrie : ses habitans sont appellés *Mevenates* par Plinè. Cette ville étoit renommée par la quantité de bêtes à cornes blanches, qu'on y élevoit pour les sacrifices, & c'est ce que prouve ce vers de Lucain :

*Tauriferis ubi sese Mevania campis  
Explicat, liv. I. v. 473.*

MEVAT, (*Géog.*) province des Indes, dans les états du grand-mogol.

MEUBLES, *mobilia*, (*Gramm. & Jurisprud.*) sont toutes les choses qui peuvent se transporter facilement d'un lieu à un autre sans être détériorées, tels que les habits, linges & hardes, les *meubles* meublans, c'est-à-dire, les *meubles* qui servent à garnir les maisons, tels que les lits, tapissèries, chaises, tables, ustensiles de cuisine, les livres, papiers, &c. tels sont aussi les bestiaux, volailles, ustensiles de labour, de jardinage & autres ; l'argent comptant, les billets & obligations pour une somme à une fois payer ; les bijoux, pierreries, la vaisselle d'argent, les glaces & tableaux, lorsque ces *meubles* ne sont point attachés pour perpétuelle demeure.

Les matériaux préparés & amenés sur le lieu pour bâtir, sont aussi réputés *meubles*, tant qu'ils ne sont point employés.

Il en est de même des presses d'imprimerie, des moulins sur bateaux, des pressoirs qui se peuvent désassembler, du poisson en boutique ou réservoir, & des pigeons en volière destinés pour l'usage de la maison.

C'est ainsi que le bois coupé, le blé, foin ou grain foyé ou fauché, est réputé *meuble*, quoiqu'il soit encore sur le champ & non transporté.

Il y a même des choses qui sont réputées *meubles* par fiction, quoiqu'elles ne le soient pas encore en effet.

Tels sont dans certaines coutumes les fruits naturels ou industriels, lesquels sont réputés *meubles* après le temps de la ma-

turité ou coupe ordinaire, quoiqu'ils ne soient pas encore séparés du fonds. Voyez les *coutumes de Rheims, Bourbonnois, Normandie.*

Les fruits pendans par les racines sont aussi réputés *meubles*, relativement aux conjoints.

Un immeuble est réputé *meuble* en tout ou en partie, en vertu d'une clause d'ameublissement.

En Artois, les catheux secs, qui sont les bâtimens, & les catheux verts, qui sont les arbres, sont réputés *meubles* dans les succèssions.

Il y a au contraire des *meubles* qui dans certains cas sont réputés immeubles, tels que les deniers provenans du rachat d'une rente appartenante à un mineur. *Coutume de Paris, article 94.*

Les actions sont *meubles* ou immeubles selon leur objet : si l'action tend à avoir quelque chose de mobilier, elle est *meuble* ; si elle a pour objet un immeuble, elle est de même nature.

Dans quelques coutumes, comme Rheims & autres, les rentes constituées sont *meubles*, quoique suivant le droit commun elles soient réputées immeubles.

Les *meubles* suivent la personne & le domicile, c'est-à-dire, qu'en quelque lieu qu'ils se trouvent de fait, ils sont toujours régis par la loi du domicile, soit pour les succèssions, soit pour les dispositions que l'on en peut faire.

Il faut excepter le cas de déshérence & de confiscation, dans lequel les *meubles* appartiennent à chaque seigneur haut-justicier, dans le territoire duquel ils sont trouvés.

Le plus proche parent est héritier des *meubles*, ce qui n'empêche pas que l'on n'en puisse disposer autrement.

Celui qui est émancipé, a l'administration de ses *meubles*.

La plupart des coutumes permettent à celui qui est marié ou émancipé ayant l'âge de vingt ans, de disposer de ses *meubles*, soit entre-vifs ou par testament.

Il est permis, suivant le droit commun, de léguer tous ses *meubles* à un autre qu'à l'héritier présomptif, sauf la légitime pour ceux qui ont droit d'en demander une.

Il y a aussi quelques coutumes qui restreignent la disposition des *meubles* quand le testateur n'a ni propres ni acquêts.

On dit en Droit que *mobilium vilis est possessio*; ce qui ne signifie autre chose, sinon que l'on n'a pas communément le même attachement pour conserver ses *meubles* en nature comme pour ses immeubles.

Suivant le droit romain, les *meubles* sont susceptibles d'hypothèque aussi bien que les immeubles; non-seulement ils se distribuent par ordre d'hypothèque entre les créanciers, lorsqu'ils sont encore dans la possession du débiteur; mais ils peuvent être suivis par hypothèque lorsqu'ils passent entre les mains d'un tiers.

Dans les pays coutumiers on tient pour maxime que les *meubles* n'ont point de suite par hypothèque; ce qui semble n'exclure que le droit de suite entre les mains d'un tiers; néanmoins on juge aussi qu'ils ne se distribuent point par ordre d'hypothèque, quoiqu'ils soient encore entre les mains du débiteur: c'est le premier saisissant qui est préféré sur le prix.

Il y a néanmoins des créanciers privilégiés qui passent avant le premier saisissant, tel que le nanti du gage.

Il y a des *meubles* non-saisissables, suivant l'ordonnance, savoir, le lit & l'habit dont le faisi est vêtu, les bêtes & ustensiles de labour. On doit aussi laisser au faisi une vache, trois brebis ou deux chevres; & aux ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, leurs meubles destinés au service divin ou servans à leur usage nécessaire, & leurs livres, jusqu'à cinquante écus. *Voyez l'ordonnance de 1667, titre 33.*

*Voyez* aux Institutes le titre de *rerum divisione*, & au mot IMMEUBLE, HÉRITIER, HYPOTHEQUE & SUITE.

MEUBLE, adj. (*Jardinage.*) On dit, quand on a labouré une terre, qu'elle est *meuble*, c'est-à-dire qu'elle est propre à recevoir la semence qui lui convient.

MEUBLES, s. m. plur. (*terme de Blason.*) Besans, tourteaux, quintefeuilles, annelets, molettes d'éperons, billets, croissans, étoiles, animaux pédetres, volatiles, reptiles, tours, châteaux, arbres, arbrisseaux, fleurs, fruits, &

Tome XXI.

généralement tout ce qui peut se trouver dans les armoiries, soit qu'il y ait des pièces honorables ou non.

Toutes ces choses sont nommées *meubles*, parce qu'elles garnissent le champ de l'écu.

*Positions des meubles d'armoiries.*

Un seul; se pose au centre du champ.

Deux; l'un sur l'autre.

Trois; d'eux & un.

Quatre; aux quatre cantons.

Cinq; en sautoir.

Six; trois, deux & un.

Sept; trois, trois & un.

Huit; en orle.

Neuf; trois, trois, trois.

Si les *meubles* de l'écu se trouvent posés d'une autre manière, il faut nommer la position en blasonnant.

Renouard de Villayer en Bretagne; *d'argent à une quintefeuille de gueules.*

Montesquiou d'Artagnan en Bigorre; *d'or à deux tourteaux de gueules.*

Carruel de Mercy, diocèse d'Evreux; *d'argent à trois merlettes de sable.*

De Lahaye de Bonneville proche Amiens; *d'argent à quatre croissans de gueules.*

Chappel de Curby en Bourgogne; *d'or à cinq merlettes de sables.*

Regnier de Guerchy, de Nangis, à Paris; *d'azur à six besans d'argent.*

Bruneau de la Rabastellière en Poitou; *d'argent à sept poules de sable créées & membrées d'or.*

De Chemilly en Anjou; *d'or à huit merlettes de gueules.*

Du Boisvilly de la Villehervé en Bretagne; *de gueules à neuf étoiles d'or.*

De Gournay de Marcheville de Sécourt en Lorraine; *de gueules à trois tours d'argent en bande.*

De Vigneulles de Maixé, du Mesnil en la même province; *d'azur à cinq annelets d'argent, 2, 2, & 1.*

De Pattau de Laborie en Rouergue & en Languedoc; *d'azur à trois croissans d'argent en pal. (G. D. L. T.)*

Il est des *meubles* d'armoiries que l'on appelle antiques. *Voyez* le mot ANTIQUE. Les Lions & les Léopards couronnés dans les armoiries, ont presque tou-

F f f f

jours une couronne à pointe sur leur tête. C'est pourquoi l'on ne dit pas en blasonnant un Lion ou un Léopard couronné à l'antique ; on dit seulement que ces animaux sont couronnés, en exprimant les émaux. Il n'en est pas de même des autres animaux : quand ils ont une couronne il faut nommer l'espèce de couronne si elle est antique ou moderne.

Morel de Putanges en Normandie ; *d'or au lion de synople couronné d'argent.*

Gartoule de Bellefontes à Castres ; *d'azur au dauphin d'or, couronné d'une couronne antique.* On peut dire aussi couronné à l'antique.

De Vasservas en Artois ; *d'azur à trois aiguères antiques d'or.*

L'ancre est aussi un meuble d'armoiries ; il représente l'ancre d'un navire, la tige se nomme *stanguè*, la traverse en haut *trabe*, & le cable, *gumene* ; mais on n'exprime les choses en blasonnant que lorsqu'elles sont d'un autre émail que l'ancre qui est le symbole de l'espérance & de la fermeté.

Lancry des Bains, diocèse de Beauvais ; *d'or à trois ancres de sable.*

Dufossé de la Motte Valleville à Paris ; *d'azur à l'ancre accompagnée de quatre étoiles, le tout d'or.* (G. D. L. T.)

Le casque est un meuble d'armoiries qui représente le casque d'un guerrier ; il paroît de profil ou de front.

Le casque désigne l'homme de guerre.

Catin de Vilotte de Richemont en Bourgogne & en Bresse ; *d'azur au casque d'argent posé de front, au chef de même, chargé de trois merlettes de sable.*

Titon de Villegenou à Paris ; *de gueules au chevron d'or accompagné de trois casques d'argent, deux en chef de profil, celui à fenestre contourné, un en pointe de front.* (G. D. L. T.)

On compte aussi parmi les meubles d'armoiries le *chapeau* ; il est représenté à bords abattus.

Les anciens ont pris le *chapeau* pour l'hyéroglyphe de la liberté ; on en voit sur plusieurs médailles avec cette légende, *libertas publica* ; parce que lorsqu'ils affranchissoient leurs esclaves, ils leur donnoient le *chapeau*.

Capelli à Avignon ; *d'argent au chapeau de sable.*

Les clés sont un des principaux meubles d'armoiries.

Une clé seule se pose en pal, le paneton en haut tourné à dextre ; si elle étoit dans une autre position, il faudroit l'exprimer en blasonnant.

Deux clés sont adossées, ou affrontées, ou en sautoir.

Trois clés, deux & une.

La clé désigne la sûreté.

D'Antin de Saint-Pé-de-Hon en Bigorre ; *d'or, à une clé de sable, couronnée d'une couronne ducale de même.*

Chevalier de la Coindardière du Tais, de Saulx en Poitou ; *de gueules à trois clés d'or.* François, Chevalier de Saulx, occupa le premier le siège épiscopal d'Alais, érigé par bulle d'Innocent XII, datée du 16 Mai 1694 ; les lettres-patentes du Roi pour cette érection, sont du mois de Juin suivant ; Sa Majesté avoit choisi François, Chevalier de Saulx, à cause de son talent merveilleux pour la conversion des hérétiques dans le temps des troubles des Cévennes, qui continuoit encore, & ne finit qu'en 1701. (G. D.)

La comète est aussi un meuble d'armoiries.

Elle paroît dans l'écu en forme d'étoile à huit rais, dont un inférieur à fenestre, s'étend en bande ondoyante, & se termine en pointe ; ce qui forme une espèce de queue qui, pour être dans une proportion convenable, doit avoir trois fois la longueur des autres rais.

Commeau de la Serné en Bourgogne ; *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois comètes d'argent.*

Les écrevisses sont des meubles employés fréquemment dans les armoiries. (Voyez ÉCREVISSÉS, *blason*.)

Boucher de Montaux de Baroches en Bourgogne ; *d'argent à trois écrevisses de gueules.*

Parmi les meubles on compte le champ qui porte une émanche & le champ émanché. Voyez ÉMANCHÉ.

Exemples du champ qui porte une émanche : En chef. De Gantes, en Provence & en Flandre, originaire de Languedoc,

porte d'azur à l'émanche d'or de quatre pièces, en chef.

*En pointe.* Thomaseau de Cursay, en Anjou & en Berry, porte de sable, à l'émanche d'argent de cinq pièces, en pointe de l'écu.

*En bande.* N..... porte d'or à l'émanche d'argent de quatre pièces en bande.

*En barre.* De Perfil, porte de gueules, à l'émanche d'argent de quatre pièces, en barre.

*En pal.* Ehinger en Suabe, porte de sable, à l'émanche d'or de deux pièces, en pal. (PALLIOT.)

*En faces-à-dextres.* Burckersdof, en Misnie, porte de gueules, à l'émanche d'argent de trois pièces, mouvantes à dextre. (PALLIOT.)

*En faces-Senestrées.* Holman de Fontenay à Orléans, originaire du pays de Cleves, porte, d'argent, à l'émanche de cinq pièces de gueules, mouvantes à senestre. (PALLIOT.)

*Parti-oppoſé.* Ottemberger en Suabe, porte parti au 1. coupé d'argent, à l'émanche de sable de trois pièces, mouvante de la pointe; & au 2. les mêmes champ & émanche, mouvans du chef. (MÉNESTRIER., pag. 143.)

*Contr'émanche.* Quiqueran de Beaujeu en Provence, porte parti au 1. d'or, à l'émanche d'azur de deux pièces mise en pointe; & au 2. d'azur à l'émanche d'or de deux pièces, mise en chef. (Armorial de Provence.)

*Mal-déployée.* Aquin en Dauphiné, porte d'azur, à l'émanche mal-déployée d'argent de quatre pièces, mise en chevrons. (MÉNESTRIER, pag. 131.)

*Mal-déployée inverse.* Mallify porte d'azur, à l'émanche mal-déployée d'or de trois pièces, mise en chevrons renversés. (PALLIOT, pag. 547.)

*Emanche avec manche mal-taillée.* Herpin du Coudray en Berry, porte d'argent à deux manches mal-taillées de gueules rayées en sautoir du champ, & une émanche de sable de trois pièces, en chef. PALLIOT, pag. 446.

*Exemples du champ-émanché.*

*Fascé-émanché.* Zande, au Rhin, porte émanché de sable & d'argent de six pièces.

Parce qu'il y a autant de partitions de sable qu'il y en a d'argent; savoir, une demi-partition de sable, une d'argent, une de sable, une d'argent, une de sable, & une demi d'argent; le sable posé en chef, est pour cela nommé le premier. (PALLIOT, pag. 266.)

*Fascé-émanché-à-dextre.* Landas, en Flandre, porte fascé-émanché de gueules & d'argent de dix pièces, mouvantes à dextre.

Outre que le gueules est mouvant à dextre, sa première partition couvre le bord du chef; c'est pourquoi il est nommé le premier. (PALLIOT, pag. 546.)

*Fascé-émanché-senestré.* Mallendorf, en la Marche, porte fascé-émanché de sable & d'argent de six pièces, mouvantes à senestre.

Le sable est nommé le premier, pour les mêmes raisons que ci-dessus. (PALLIOT, p. 546.)

*Tranché-émanché.* Scursdorf, en Bavière, porte tranché-émanché d'argent & de gueules de huit pièces. (PALLIOT, pag. 266.)

*Emanché-mal-déployé.* Kaisersstul, en Allemagne, porte émanché d'argent & de gueules de huit pièces, mouvantes du chef, de senestre & de la pointe, aboutissantes au milieu du flanc dextre de l'écu. (PALLIOT, page 547.)

Les fermaux sont des especes de boucles rondes tirant sur l'ovale; dont anciennement l'on faisoit des présens aux gens de considération.

De Lavallée Fosse en Bretagne, de gueules à trois fermaux d'argent.

De Kersamon de Coetmerets de Rossemou en la même province; de gueules au fermaill en losange d'argent.

De Courbon de Blenac en Saintonge; d'azur à trois fermaux d'or, posés en pal, deux & un. Il est nécessaire de dire deux & un parce qu'on pourroit croire qu'ils seroient en pal l'un sur l'autre. Voyez FERMAIL. vol. XIV. 6.

Les fusées sont aussi un meuble d'armoiries qui se trouvent accolées & posées en face, en bande ou d'une autre maniere.

Cecillon du Coquet à Nantes; d'azur à trois fusées d'or.

De Voisins-de-Brugueirolles, d'Alzau;

proche Carcassonne; *d'argent à trois fusées de gueules accolées en face.*

De Lajaille des Blonnieres, de Marilly en Touraine; *d'or à cinq fusées de gueules accolées en bande.*

De Mesmay en Franche-Comté; *d'azur à la fasce d'or chargée d'une losange de gueules.*

*Grillet*, meuble d'armoiries, qui représente un grelot. On voit des *grillots* en quelques écus & plus fréquemment aux colliers des levriers, & aux jambes des oiseaux de proie; lorsque ces *grillots* sont d'un autre émail que l'oiseau, on l'appelle *grilletté*.

De Kermaffemem en Bretagne; *de synople à trois grillots d'or.*

Terson de Paleville à Revel, proche Lavaur; *d'azur au dextrochère d'argent, tenant un faucon de même, bequé & membré de gueules, chaperonné & grilletté d'or.*

*Gringollé*, *ée*, meuble d'armoiries qui représente une croix ou autre pièce, dont les extrémités finissent en tête de serpens.

Pigeaule de la Maliciere en Bretagne, *d'azur à la croix d'argent, gringollée d'or en maniere d'ancre.*

Les *sacs* ou *bandes* sont des meubles d'armoiries très-communs.

Maillé Breze en Normandie; *fascé, enté, ondoyé d'or & de gueules.*

MEUDON, (Géog.) en latin *Medo* dans les anciens titres; maison royale de France sur un coteau qui s'élève dans une plaine aux bords de la Seine, à deux lieues de Paris. Nicolas Sanfon, M. Chatelain, M. de Valois, Cellarius, Wesseling, & M. de la Martiniere, se font tous trompés en prenant *Meudon* pour le *Metiofedum* dont parle César au *VII liv.* de la guerre des Gaulés. Voyez *METIOSEDUM.* (D. J.)

MEVELEVITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de dervis ou de religieux turcs, ainsi nommés de Mevéleva, leur fondateur. Ils affectent d'être patiens, humbles, modestes & charitables: on en voit à Constantinople conduire dans les rues un cheval chargé d'outres ou de vases remplis d'eau pour la distribuer aux pauvres. Ils gardent un profond

silence en présence de leurs supérieurs & des étrangers, & demeurent alors les yeux fixés en terre, la tête baissée & le corps courbé. La plupart s'habillent d'un gros drap de laine brune: leur bonnet, fait de gros poil de chameau tirant sur le blanc, ressemble à un chapeau haut & large qui n'auroit point de bords. Ils ont toujours les jambes nues & la poitrine découverte, que quelques-uns se brûlent avec des fers chauds en signe d'austérité. Ils se ceignent avec une ceinture de cuir, & jeûnent tous les jeudis de l'année, Guer, *mœurs des Turcs*, tom. I.

Au reste, ces *mevélevites*, dans les accès de leur dévotion, dansent en tournoyant au son de la flûte, sont grands charlatans, & pour la plupart très-débauchés. Voyez *DERVIS.*

MEULAN, *Mellentum*, ou *Medlimum*, (Géog.) petite ville de l'île de France, bâtie en forme d'amphithéâtre sur la Seine. C'est une ville ancienne, puisque dans les premiers siècles de la monarchie elle a été le partage d'un fils de France, que l'on nommoit le comte Galeran de *Meulan*. Elle est régie conjointement avec Mantes par une même coutume particulière, qui fut rédigée en 1556. Sa situation est à 3 lieues de Mantes & de Poissy, & à 8 au dessous de Paris. Long. 19. 32. lat. 49. 1. (D. J.)

MEULE, s. f. (*Art. méchaniq. & Gramm.*) bloc de pierre, d'acier ou de fer taillé en rond, & destiné à deux usages principaux, émoudre ou aiguïser les corps durs, ou les broyer. On broie au moulin les graines avec des *meubles* de pierre; on aiguïse les instrumens tranchans chez les Couteliers & les Taillandiers à la *meule* de pierre. On fait les *meules* à broyer de pierre dure: celles à aiguïser, de pierre qui ne soit ni dure ni tendre. Pour tailler les premières, on se sert d'un moyen bien simple: on va à la carrière, on coupe en rond la *meule* de l'épaisseur & du diamètre qu'on veut lui donner, en sorte qu'elle soit toute formée, excepté qu'elle tient à la masse de pierre de la carrière par toute sa surface inférieure, qu'il s'agit de détacher; travail qui seroit infini si

On n'eût trouvé le moyen de l'abrégé, en formant tout autour une petite excavation prise entre la *meule* même & le banc de la carrière, & en enfonçant à coups de masse dans cette excavation de petits coins de bois blanc; quand ces coins sont placés, on jette quelques seaux d'eau: l'eau va imbiber ces coins de bois; ils se renflent, & telle est la violence de leur renflement, que le seul effort suffit pour séparer la *meule* du banc auquel elle tient, malgré sa pesanteur, & malgré l'étendue & la force de son adhésion au banc. Les *meules* à aiguïser des Taillandiers & des Fourbisseurs, sont les plus grandes qui s'emploient: plus un instrument plat, plus la *meule* doit être grande; car plus elle est grande, plus le petit arc de sa circonférence sur lequel l'instrument est appliqué tandis qu'on l'aiguïse, approche de la ligne droite. Il y a des *meules* à aiguïser de toutes grandeurs: elles sont de grès ni trop tendre ni trop dur; trop tendre, il prendroit trop facilement l'eau dans laquelle la *meule* trempe en tournant: la *meule* s'imbiberait jusqu'à l'arbre sur lequel elle est montée, & la force centrifuge suffiroit pour la séparer en deux, accident où la perte de la *meule* est le moins à craindre: l'ouvrier peut en être tué. Si elle ne se fend pas, elle s'use fort vite. Trop dure, & par conséquent d'un grain trop petit & trop ferré, elle ne prend pas sur le corps dur & ne l'use point. Il est important que la *meule* sur laquelle on émoude trempe dans l'eau par sa partie inférieure: sans cela le frottement de la pièce sur elle échaufferoit la pièce au point qu'elle bleuiroit & seroit détremée. Les *meules* des Diamantaires sont de fer, &c.

**MEULE de moulin, (Antiq.)** Les *meules de moulin* de l'antiquité que l'injure des temps a conservées, sont toutes petites & fort différentes de nos *meules* modernes. Thoresby rapporte qu'on en a trouvé deux ou trois en Angleterre parmi d'autres antiquités romaines, qui n'avoient que vingt pouces de long & autant de large. Il est très-vraisemblable que les Egyptiens, les Juifs & les Romains ne se servoient point

de chevaux, de vent ou d'eau, comme nous faisons, pour tourner les *meules*, mais qu'ils employoient à cet ouvrage pénible leurs esclaves & leurs prisonniers de guerre; car Samson étant prisonnier des Philistins, fut condamné dans sa prison à tourner la *meule*. Il est expressément défendu dans l'Écriture de les mettre en gage. Les Juifs désignoient le grand poids de l'affliction d'un homme, par l'expression proverbiale d'une *meule* qu'il portoit à son cou; ce qui ne peut guère convenir qu'à l'espèce de petite *meule* que le hasard a fait découvrir dans ces derniers temps. (D. J.)

**MEULE, outil de Charron.** Cette *meule* est à-peu-près semblable à celle des Taillandiers, est montée sur un châssis, & est mue par une barre de fer faite en manivelle. Elle sert aux Charrons pour donner le fil & le tranchant à leurs outils.

**MEULE, en terme de Cloutier d'épingle;** est une roue d'acier trempé montée sur deux tampons, voyez TAMPONS, & mise en mouvement par une autre grande roue de bois tournée par toute la force d'un homme, & placée vis-à-vis la *meule* à quelque distance. Cette *meule* est couverte d'un châssis de planches des deux côtés & au-dessus, d'où pend un carreau de verre pour garantir l'ouvrier des parcelles de fer enflammées que la *meule* détache des clous qu'on y affine. Voyez AFFINER.

**MEULE à l'usage des Couteliers.** Voyez l'article COUTELIER.

**MEULE, en terme d'Épinglier,** est une roue de fer en plein tailladée sur les surfaces en dents plus ou moins vives, selon l'usage auquel on l'emploie. L'ébauchage exige qu'elles soient plus tranchantes, & l'affinage en demande de plus douces. Ces *meules* sont d'un fer bien trempé; quand elles sont trop usées, on les remet au feu; on lime ce qui reste de dents jusqu'à ce que la place soit bien égale, & on les refait ensuite avec un ciseau d'acier fort aigu, sur des traits qu'on marque au compas & à la règle. Les *meules* sont montées dans un billot percé à jour & en quarré sur des pivots où leur arbre joue; elles tombent à l'aide

d'une espece de roue de rouet, dont la corde vient se rendre sur une noix de l'arbre de la *meule*. Le billot n'est point ouvert par en-haut; il y a vis-à-vis du côté de la *meule* un établi ou maniere de sellette, plus haute derriere l'ouvrier que vers le billot: l'ouvrier y est assis les jambes croisées en-dessous à la maniere des Tailleurs.

**MEULE**, *terme de Fondeur de cloches*, est un massif de maçonnerie dans lequel on assujettit un piquet de bois sur lequel tourne comme sur un pivot une des branches du compas de construction qui sert à construire le moule d'une cloche. *Voyez* FONTE DES CLOCHES.

**MEULE de foin**, (*Jardinage.*) est une grande élévation d'herbes que l'on arrange & que l'on tripe ou foule pour former une pyramide sur laquelle l'eau roule, & l'on dit que le foin est fanné quand il est ammeulé.

**MEULE**. Les *Miroitiers-Lunetiers* ont des *meules* de grès qu'ils tirent de Lorraine, sur lesquelles ils arrondissent la circonférence des verres des lunettes, & autres ouvrages d'optique. *Voyez* GRÉS.

**MEULES**, f. f. (*Verrerie.*) morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en sert, & qui s'en détachent quand elles se refroidissent.

**MEULES**, (*Vénerie.*) c'est le bas de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, ce qui est le plus proche du massacre; c'est la fraise & les pierrures qui se forment. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large & gros, bien pierré & près de la tête.

**MEULIERE, MOILONDE** (*Architect.*) se dit de tout moilon de roche mal fait, plein de trous, & fort dur. Ce moilon est fort recherché pour construire des murs en fondation & dans l'eau.

**MEULIERE**, *Pierre de* (*Hist. nat. Minéral.*) nom générique que l'on donne à des pierres fort dures, mais remplies de trous & d'inégalités, dont on se sert pour faire des meules de moulins. On sent que l'on peut employer des pierres de différentes especes pour cet usage; cependant il faut toujours qu'elles aient de la dureté & de la rudesse pour pouvoir mordre

sur les grains. Dans quelques pays on fait des meules avec du granite; dans d'autres on prend une espece de grès compacte & à gros grains. Wallerius donne le nom de *pierres à meules* à un quartz rempli de trous comme s'il étoit rongé des vers.

La pierre dont on se sert pour faire des meules aux environs de Paris se tire sur-tout de la Ferté-sur-Jouare; c'est une pierre de la nature du caillou ou du quartz; elle est opaque, très-dure, & remplie de petits trous; on la trouve par de grands blocs dans la terre. Quand on veut en faire des meules, on commence par arrondir un bloc, & on lui donne le diamètre convenable; on lui donne aussi telle épaisseur qu'on juge à propos, en enlevant la terre qui est autour: pour lors à coups de ciseaux on forme une entaille qui regne tout-autour de la masse de pierre arrondie, & l'on y fait entrer des coins de bois; ensuite on remplit le creux avec de l'eau, qui en faisant gonfler les coins de bois qu'on a fait entrer dans l'entaille, font que la meule se fend & se sépare horizontalement. On continue de même à creuser pour ôter la terre, & à arrondir le bloc de *Pierre de meulière*, & l'on ne fait la même opération que pour la première meule.

On donne encore assez improprement le nom de *Pierre de meulière* à une pierre dure, remplie de trous & comme rongée, qui se trouve en morceaux détachés dans quelques endroits des environs de Paris, à peu de profondeur en terre: cette pierre est très-bonne pour bâtir, parce que les inégalités dont elle est remplie font qu'elle prend très-bien le mortier. (—)

**MEUM**, f. m. (*Botan.*) M. de Tournefort place cette plante parmi les fenouilles, & l'auroit volontiers appelée *fœniculum alpinum*, *perenne*, *capillaceo folio odore medicato*, si le nom de *meum* n'étoit approuvé par le long usage. Les Anglois la nomment *spignel*.

Les racines du *meum* sont longues d'environ neuf pouces, partagées en plusieurs branches, plongées dans la terre obliquement & profondément; de leur sommet naissent des feuilles, dont les queues

sont longues d'une coudée, & cannelées. Ces feuilles sont découpées jusqu'à la côte, en lanieres très-étroites comme dans le fenouil, plus nombreuses, plus molles & plus courtes.

Du milieu de ces feuilles s'élevent des tiges semblables à celles du fenouil, cependant beaucoup plus petites, triées, creusées, branchues & terminées par des bouquets de fleurs blanches, disposés en maniere de parasol. Elles sont composées de plusieurs pétales en rose, portées sur un calice qui se change en un fruit à deux graines oblongues, arrondies sur le dos, cannelées & applaties de l'autre côté : elles sont odorantes, ameres, & un peu âcres. Comme la racine du *meum* est de celles qui subsistent pendant l'hiver, elle reste garnie de fibres chevelues vers l'origine des tiges, & ces fibres sont les queues des feuilles desséchées.

Pline dit que le *meum* étoit de son temps étranger en Italie, & qu'il n'y avoit que des médecins en petit nombre qui le cultivoient; présentement il vient de lui-même en abondance, non-seulement en Italie, mais encore en Espagne, en France, en Allemagne & en Angleterre.

On ne se sert que de la racine dans les maladies, quoiqu'il soit vraisemblable que la graine ne manqueroit pas de vertus pour atténuer & diviser les humeurs visqueuses & ténaces. On nous apporte cette racine séchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées. Elle est oblongue, de la grosseur du petit doigt, branchue, couverte d'une écorce de couleur de rouille de fer en dehors, pâle en dedans, & un peu gommeuse. La moëlle qu'elle renferme est blanchâtre, d'une odeur assez suave, approchante de celle du panais, mais plus aromatique, & d'un goût qui n'est pas désagréable, quoiqu'un peu âcre & amer.

Cette racine de *meum* n'étoit pas inconnue aux anciens Grecs; ils l'appelloient *athamantique*, peut-être parce qu'ils estimoient le plus celle qu'on trouvoit sur la montagne de Thessalie, qui se nommoit *athamanté*. Elle entre encore d'après l'exemple des anciens, dans le mithridate & la thériaque de nos jours. On multi-

plie la plante qui fournit le *meum*, soit de graine, soit de racine, & cette dernière méthode est la plus prompte. (D. J.)

MEUM, (*Mat. méd.*) *meum* athaman-tique est chez les Droguites une racine oblongue de la grosseur du petit doigt, branchue, dont l'écorce est de couleur de rouille de fer en dehors, pâle en dedans un peu gommeuse, renfermant une moëlle blanchâtre d'une odeur assez agréable, presque comme celle du panais, mais cependant plus aromatique; d'un goût qui n'est pas désagréable, quoiqu'il soit un peu âcre & amer. On nous l'apporte séchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées.

Le *meum* n'étoit pas inconnu aux anciens Grecs; ils l'appellent *athamantique*, ou parce qu'il a été inventé par Athamas, fils d'Eole & roi de Thebes, ou parce qu'on regardoit comme le plus-excellent celui qui naissoit sur une montagne de Thessalie appelée *athamante*. Geoffroi, *matiere médicale*. Le *meum* est compté avec raison parmi les atténuans les plus actifs, les expectorans, les stomachiques, carminatifs, emmenagogues & durétiques. On s'en sert fort peu cependant dans les prescriptions magistrales; il entre dans plusieurs compositions officinales, & surtout dans les anciennes, telles que le mithridate & la thériaque. On en retire une eau distillée simple, qui étant aromatique, doit être comptée parmi les eaux distillées utiles. Voyez EAU DISTILLÉE. Cette racine est aussi un ingrédient utile de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (b)

MEUNIER, TÉTARD, VILAIN, CHEVESNE, CHOUAN, *f. m. capito*, (*Hist. nat.*) poisson de riviere que l'on trouve communément près des moulins, il se plaît aussi dans les endroits fangeux & remplis d'ordures. Il a deux nageoires au-dessous des ouies, deux autres au bas du ventre, à-peu-près sur le milieu de sa longueur, une derrière l'anus, & une sur le dos. La tête est grosse, la bouche dénuée de dents, & le palais charnu. La chair de ce poisson a un goût fade, elle est blanche & remplie d'arrêtes. Ronde-

let, *hist. des poiss. de riviere*, chap. xij. Voyez POISSON.

MEUNIER, voyez MARTIN-PÊCHEUR.

MEUNIER, ou BLANC, f. m. (*Jardinage.*) est une maladie commune aux arbres, principalement aux pêcheurs, aux fleurs & aux herbes potageres, telles que le melon & le concombre; c'est une espece de lepre qui gagne peu après les feuilles, les bourgeons ou rameaux, les fruits, & les rend tout blancs & couverts d'une sorte de matiere cotonneuse, qui touchant les pores, empêche leur transpiration, & par conséquent leur cause un grand préjudice. Quelques expériences que l'on ait faites, on n'a point encore pu y trouver du remede.

MEUNIER, (*Pêche.*) est un poisson de riviere, espece de barbeau, qui a une grosse tête, les écailles luisantes, la chair blanche & molle, & qui est tout blanc, mais moins dessus le dos que sous le ventre: on lui donne plusieurs noms; les uns l'appellent *têtard* ou *téu*, parce qu'il a une grosse tête; les autres *meunier*, parce qu'on le trouve le plus ordinairement autour des moulins, ou parce qu'il a la chair blanche; enfin on lui donne aussi les noms de *mulet*, *majon*, ou *menge*, du mot latin *mugil*; il a dans la tête un os entouré de pointes comme une charaigne: il se nourrit de bourbe, d'eau & d'insectes, qui nagent sur la superficie; on le prend à la ligne, & on appâte l'hameçon avec des grillots qu'on trouve par les champs, ou des grains de raisin, ou avec une espece de mouche qu'on trouve cachée en hiver le long des rivieres. Il y en a qui se servent de cervelle de bœuf: ce poisson ne va jamais seul, ce qui fait qu'on en prend beaucoup, soit à la ligne soit aux filets.

Il y en a encore une autre espece, dont les écailles sont plus transparentes, un peu plus larges & plus déliées; elles approchent de la couleur de l'argent; ce poisson est long, épais & charnu: il est rusé & difficile à prendre; il reste souvent entre les bancs de sable dans les rivieres: pour le prendre les pêcheurs se servent plutôt de la ligne que de toute autre chose. C'est

dans le mois de Mai que cette pêche commence à être bonne jusqu'au mois de Mars: pour amorcer l'hameçon, on se sert d'autres petits poissons; ce poisson s'amorce aussi avec des vers qu'on prend sur des charognes, & après en avoir fait amas, on les conserve dans des pots pleins de son, & si on veut n'en point manquer, on peut mettre du sang caillé dans des mannequins.

MEUNIER, f. m. (*Econ. rust.*) c'est celui qui exerce l'art de réduire le grain en farine, & de la séparer du son.

L'art de réduire le grain en poudre est très-ancien; on ignore à qui l'on doit cette invention si utile: on fait seulement que les Egyptiens savoient faire le pain avant aucune des nations contemporaines; que cet art passa de chez eux chez les Grecs, & que ceux-ci le transmirent aux Romains. L'art du *meunier* suivit nécessairement la même route, & même il précéda de fort loin celui du Boulanger; car on usa long-temps de gruaux & de farine avant que d'en savoir faire du pain.

On ne s'avisait pas d'abord de concasser le grain pour en faire usage; on se contenta de le séparer de sa pellicule ou de son enveloppe, comme on fait pour manger des noix, des amandes, &c. pour cet effet on le faisoit torréfier, ainsi que les sauvages le pratiquent encore aujourd'hui. On le concassa ensuite, & on en fit des especes de gruaux, semblables à ceux que nous faisons encore avec l'avoine.

En pilant davantage les grains dans des mortiers, on les réduisit en une espece de poudre qu'on nomma *farine*, du mot *far*, qui est le mot d'une sorte de bled dont on se servoit le plus, & qu'on préparoît ainsi le plus communément.

On perfectionna dans la suite les moyens de convertir les grains en farine. Il paroît par un passage d'Homere, qu'on a été dans l'usage d'écraser le grain avec des rouleaux sur des pierres taillées en tables, au lieu de le faire dans des mortiers avec des pilons; ce qui vraisemblablement conduisit à le broyer entre deux meules, dont on fait tourner la supérieure sur l'inférieure. Le travail de moudre ainsi le grain

grain étoit fort pénible; c'étoit ordinairement l'emploi des esclaves, & même on y faisoit servir des criminels, comme on en fait servir actuellement dans quelques états aux galeres.

On n'a su, à proprement parler, réduire le grain en farine, que lorsqu'on a su le moudre par le moyen des meules couchées l'une sur l'autre, dont on faisoit tourner à force de bras la supérieure sur l'inférieure.

Dans les premiers temps, la meule supérieure n'étoit que de bois, & elle étoit armée avec des especes de têtes de clous de fer. Dans la suite on les a prises toutes les deux de pierre. Elles n'étoient alors que d'un pié à un pié & demi de diametre. Mais on trouva bientôt le moyen de mouvoir ces machines autrement qu'à force de bras & avec moins de peine; cela donna lieu à augmenter le diametre de ces meules. On les fit tourner par des chevaux & par des ânes; c'est pourquoi on lit dans des auteurs latins, *molæ jumentariæ*, *molæ asininae*.

On ne tarda pas à imaginer d'employer la force de l'eau courante pour mouvoir des meules plus grandes encore que celles qu'on faisoit tourner par des animaux; ensuite on a appris à se servir pour cela non-seulement de l'eau, mais aussi du vent.

On multiplia ainsi les moyens de moudre les grains: les pestors (c'étoit ainsi que l'on nommoit en gaulois ceux qui tiroient la farine du grain, du latin *pistor*) qui étoient les fariniers, commencerent à les moudre sans les monder; & pour séparer la plus fine farine de la grosse & du son, ils se servirent de gros linges clairs qu'on nomme des *canevas*; ils inventerent en même temps des tamis qu'on avoit faits en Égypte avec des filets d'écorce d'arbres, en Asie avec des fils de soie, en Europe avec du crin de cheval; dans la suite avec des fils de poil de chevres, & avec des foies de cochons, d'où est venu le nom de *fas*, que l'on donne à une espece de tamis.

L'usage du pain étant devenu général par-tout où l'on avoit du grain, augmenta extraordinairement la consommation de

la farine & l'emploi des moulins; c'est pourquoi on multiplia les moulins à eau & les moulins à vent. Tout cela ne se fit pas sans que la mouture des grains se perfectionnât: on ajusta aux moulins des bluteaux pour tamiser la farine à mesure que les meules moulent le grain. On cessa presque de tamiser à la main, comme on avoit cessé de moudre à bras. Et comme il en coûtoit moins de moudre dans les moulins à eau ou à vent, qu'à moudre chez soi à bras ou par des animaux, on se mit dans l'usage de moudre son grain dans ces grands moulins qui devinrent publics, moyennant une rétribution.

Tels furent en général les progrès de l'art du *meunier* dans ces temps reculés; mais si l'on examine ce qu'il est aujourd'hui, & dans quel pays il a fait le plus de progrès, on trouve qu'on ne le connoît nulle part aussi-bien qu'en Saxe. La science du *meunier* consiste à favoir tirer d'une certaine quantité de grain, le plus qu'il est possible de bonne farine, propre à la nutrition. Pour atteindre ce but, on a imaginé différentes manieres de moudre, dont nous allons parler maintenant. Mais comme de toutes les moutures il n'en est aucune aussi parfaite que la saxonne, comme nous venons de le dire, qui d'ailleurs est aussi suivie dans d'autres parties de l'Allemagne, nous nous contenterons de donner une idée succincte de quelques autres qui sont suivies en France; après cela nous exposerons plus au long celle qui passe pour la meilleure.

On distingue ordinairement différentes moutures; favoir la méridionale & la septentrionale. Celle-ci est de deux especes; l'une est nommée *mouture-en-grosse*, l'autre *mouture économique*. Ce qui distingue la premiere de la seconde, c'est que dans celle-là on moud le grain en une fois, & que dans celle-ci on le moud plusieurs fois.

Mais on distingue encore dans ce pays-là, la mouture-en-grosse proprement dite, de la mouture-en-grosse de paysan, ou mouture rustique. La mouture-en-grosse differe de la mouture rustique, en ce que pour la mouture rustique on n'emploie qu'un bluteau, & que dans la mouture,

en-grossé proprement dite on en emploie plusieurs, & de différentes grosseurs.

La mouture rustique est de trois sortes ; savoir, la mouture pour le pauvre, celle pour le bourgeois, & celle pour le riche. Ce qui distingue ces différentes moutures, c'est la différence grosseur des bluteaux. Lorsqu'il est assez gros pour laisser passer le gruau & la grosse farine avec la fine, il échappe beaucoup de son avec ; c'est la mouture pour le pauvre. Quand au contraire le bluteau est assez fin pour retenir tout le son, & ne laisser passer que la fine fleur de farine, c'est la mouture pour le riche : mais le gruau & beaucoup de farine restent avec ce son. Pour la mouture du bourgeois, le blutoir n'est pas si fin que celui pour la mouture du riche, ni si gros que celui de la mouture du pauvre ; de sorte que dans cette mouture il passe du son avec la farine, & il reste de la farine avec le son. On voit d'abord en quoi toutes ces moutures pechent, & particulièrement les deux dernières ; c'est qu'il reste beaucoup de farine dans le son : quant à la mouture du pauvre, le son contient encore du gruau, mais moins que les autres : d'ailleurs il vaudroit mieux se servir d'un blutoir moins gros, & ne pas laisser passer tant de son avec la farine ; il faudroit en tirer le gruau & le remoudre ; ce qui avec la première farine, seroit un pain beaucoup meilleur que n'est celui que l'on prépare avec la farine faite pour la mouture ordinaire du pauvre.

La mouture-en-grossé proprement dite a été la première, & elle est encore la plus ordinaire : après avoir moulu le grain au moulin, on alloit dans les maisons séparer le son de la farine, par des sas ou par des tamis de grosseurs différentes ; & aujourd'hui c'est par des bluteaux de diverses finesse & en bien plus grand nombre. Au reste, si les bluteaux dont on se sert en France, étoient faits comme ceux d'Allemagne, il ne seroit pas nécessaire d'en employer autant dans cette opération. Ce sont des cerceaux qui forment le blutoir ; il est donc parfaitement cylindrique ; & comme il est mis en mouvement par une manivelle attachée à l'axe,

la farine est poussée vers la circonférence par ce mouvement circulaire. Par-là même elle passe bien davantage au travers du blutoir que selon la méthode allemande, où le blutoir ressemble à un sac attaché au moulin dans une position un peu inclinée. Les blutoirs dont on se sert en France, sont donc défectueux, en ce que le son sort plus facilement avec la farine que par les autres blutoirs à l'allemande.

La mouture économique, comme on la nomme en quelques endroits, est moderne. Elle consiste à moudre le grain plusieurs fois ; la mouture rustique étant la seule en usage ci-devant. Cette mouture comparée avec celle de Saxe, ne mérite guere le nom d'économique. On tire une plus grande quantité de farine où cette mouture n'est pas en usage. Un meunier saxon fait tellement tirer parti du froment, que sur 246 livres, il n'y a que 20 livres de son. Et par la mouture économique, on n'a su tirer de 249 livres de bled que 187 livres & demie de farine ; sur quoi il y eut 53 livres de son. Il seroit donc inutile d'entrer dans quelque détail sur cette mouture, puisqu'elle ne diffère guere de celle de Saxe, qu'en ce que celle-ci est portée à un plus haut degré de perfection. Mais avant que de passer à ce sujet, il faut encore expliquer ce que l'on entend par la mouture méridionale.

Suivant la mouture méridionale, on moule le bled premièrement, & on le blute ensuite à part. Cette mouture est pratiquée dans quelques pays méridionaux, où l'art de la meunerie s'est plutôt perfectionné par la façon de bluter que par celle de moudre. Après que le grain est moulu, on laisse passer quelque temps avant que de procéder au blutage ; de cette façon, on retire de la rame (c'est le nom que l'on donne à la farine & au son qui ne sont point séparés) plus de farine & de meilleure qualité. Au sortir du moulin la rame est chaude, c'est pourquoi on la laisse refroidir ; mais elle commence bientôt à fermenter d'elle-même, & pour que la chaleur ne soit pas plus forte au milieu du tas qu'au dehors, on a soin de remuer la rame de temps en temps. Quand cette fermentation a cessé,

& que la rame n'est plus chaude, on examine si elle est en état d'être blutée; pour cet effet on en met une poignée sur une palette, & on la fait sauter en l'air: si la farine retombe la première sur la palette, & que le son paroisse être sans farine, on peut alors la bluter.

Pour tirer les farines de la rame, on la fait passer par un bluteau qui est de trois grosseurs différentes qui se suivent: la farine qui tombe la première par la partie la plus fine du bluteau, est la farine du minot, qu'on envoie en Amérique. Celle qui passe par la partie du blutoir, qui est moins fine que la première, se nomme *farine simple*: c'est pour le bourgeois ou pour le boulanger. Enfin la troisième farine, qui est la plus grosse, est celle que l'on nomme le *grésillon*, dont le pauvre fait son pain. Le son sort par le bout du bluteau, & il est encore mêlé avec une grosse farine que l'on nomme *repasse*, parce que l'on repasse cette farine par un blutoir qui la sépare du son.

*De la mouture saxonne pour le froment.* La manière de moudre le froment pour les boulangers est celle-ci. Avant que de le conduire au moulin, on le nettoie, c'est-à-dire; on le vanne, afin qu'il n'y reste aucune semence étrangère; après quoi on le lave: si le grain est plus sec qu'humide, on n'en humecte que la moitié. Voici comment on procède à cette dernière opération. Un boisseau de Dresde est partagé en deux portions égales. On en met la moitié dans un tonneau, & on verse dessus de l'eau bien pure, que l'on agite fortement avec une pelle ou avec les mains, pour détacher toute la poussière qui pourroit être adhérente au grain, en sorte que le froment reste entièrement net. On laisse écouler l'eau, & l'on jette sur le grain mouillé, l'autre moitié du boisseau, qui a été vannée encore une fois. On mêle bien ces deux parties l'une avec l'autre, afin que celle qui est mouillée, humecte l'autre. On couvre le froment avec des sacs, & on le laisse reposer ainsi pendant vingt-quatre heures.

Si le grain est plus sec qu'humide, on en lave les trois quarts, & on y mêle l'autre quart encore sec, après l'avoir

nettoyé avec le plus grand soin. Que si le grain étoit excessivement sec, on laverait le boisseau tout entier, & on le laisseroit couvert pendant un jour entier.

Quand le froment est trop sec, lorsqu'on le met sur le moulin, non-seulement la farine s'en va en poussière, mais elle est moins blanche, & l'écorce ne se sépare pas si bien. Pour savoir si le mélange de froment est assez humecté, les boulangers plongent la main dans le sac; il s'y attache beaucoup de grain, lorsqu'il est assez humide; s'il ne s'en attache que peu ou point, c'est une marque que le grain est encore trop sec: dans ce cas, on y remet de l'eau, on agite de nouveau le grain, après quoi on laisse écouler l'eau. Afin que cet écoulement puisse se faire plus exactement, les boulangers ont une caisse faite exprès, que l'on nomme à Leipsic, la science, *die kunst*, & dans d'autres lieux de Saxe l'humectoir, *wasserseige*. Cette machine porte un fond de fil-de-fer, & sur les côtés on y adapte deux perches, pour le transporter commodément d'un lieu à un autre. Elle est assez grande pour contenir à l'aise un boisseau de Dresde. Lorsqu'on a fait écouler l'eau du tonneau dans lequel on lave le grain, on pose la caisse ou l'humectoir près du tonneau, on jette le grain, & quand il est bien égoutté, on y mêle la portion qu'on a réservée sèche.

Après avoir laissé reposer le grain assez long-temps pour que l'humidité se répande également par-tout, on le met sur le moulin. On ne prend pas pour cela un seul boisseau à la fois, on engrene dans les grands moulins jusqu'à six, ou même sept boisseaux. Communément on en livre vingt-huit boisseaux pour quatre moutures. Cette méthode est devenue nécessaire à cause de la grande consommation qu'en font les boulangers, car la farine de ce grain humecté ne se conserve pas long-temps; il faut l'employer immédiatement après. D'ailleurs, les boulangers sont bien aises que l'on repique les meules, avant que d'engrener pour eux. Lorsque les meules sont émoussées, elles écrasent le grain plutôt que de le casser, en sorte qu'il n'est point moulu comme il faut.

Après que les meules ont été repiquées, on engrene du son, pour enlever les petites particules de pierre qui se détachent aux premiers tours après le rhabillage. On continue à remoudre du son, jusqu'à ce qu'on le ressorte aussi net qu'on l'a mis sur le moulin. Alors on jette sur le moulin les sept boisseaux destinés pour le premier tour. Si le froment a quelque défaut, sur-tout s'il est attaqué de la nielle, on met un bluteau exprès, fait de fil-de-fer, ou de quelque étoffe grossière. Ceux de fil-de-fer sont les meilleurs; ils élèvent tellement la meule, que le grain passe le plus souvent tout entier. Le frottement fait tomber la pointe des grains; & les saletés qui sont absolument noires, lorsque le grain est fort attaqué de cette maladie, tombent dans la huche au travers le bluteau, tandis que le froment sort par l'ouverture du blutoir. On appelle le grain ainsi préparé, *gespitzter weitzen*, du froment épointé. Lorsqu'il est tout passé, on le rassemble, on ôte le bluteau de fer-blanc, on enlève exactement toutes les saletés, & l'on met sur le moulin un bluteau plus clair.

Si le froment est bien pur & sans aucun défaut, l'opération que l'on vient de décrire devient inutile. Après cette préparation, on remet sur le moulin le froment épointé, & on le fait égruger. On le passe ensuite dans un crible exprès fait de fil-de-fer ou de laiton, que l'on nomme dans le pays *griessleb*, crible à gruau. Le son qui reste dans le crible est mis de côté; on l'appelle *schrotkleyen*, son égrugé; ce qui passe au travers du crible, est le gruau, *gries*.

Après que tout le froment a été égrugé, on met pour la première fois le gruau sur le moulin, & on remoud. On tire de la huche la farine qui porte le nom de farine égrugée, *schrotmehl*; quant au gruau qui tombe par l'extrémité du blutoir, on le fait passer par un tamis plus fin que le précédent. Le gruau qui reste dans le tamis s'appelle du son épointé, *spitzkleyen*; on le met de côté, comme on a fait pour le son égrugé. Toutes ces opérations se nomment la première passée, *des erste gang*.

On remet après cela pour la seconde fois

le gruau, qui a passé au moulin, pour en tirer la farine; c'est la meilleure espèce, à qui on donne le nom de première farine de gruau, *das erste griesmehl*.

Quand le gruau a passé pour la seconde fois au moulin, c'est ce qu'on appelle la seconde passée, *der zweite gang*, on tire de nouveau la farine de la huche, & on remet le gruau pour la troisième fois. Si la farine qui en sort est encore fine, on la mêle avec la blanche, & cette passée se nomme la troisième passée pour la fine farine, *der dritte gang zu feinem mehle*. Cela ne peut avoir lieu que quand le bled est bon & farineux; s'il a beaucoup d'écorce, la farine qui sort à cette troisième passée n'est pas assez blanche pour être mêlée avec la fine farine.

On mêle ensemble toutes ces différentes sortes de farine, & c'est avec elles qu'on fait les *femmeln* de Leipsic. On comprend sans peine que cette espèce de pain est des plus fines, lorsqu'on emploie pour le faire les farines de la première ou des deux premières passées. On a vu dans une ville d'Allemagne la maîtrise des boulangers vouloir infliger une peine à l'un de leurs membres, parce qu'il faisoit des *femmeln* trop fines.

On reprend alors les gruaux épointés dont nous avons parlé plus haut, que l'on mêle avec le gruau qui a passé pour la troisième fois sur le moulin: on fait passer ce mélange encore deux ou trois fois, & l'on en tire de trois sortes de farines, qui sont une seconde farine de gruau. Le gruau qui reste après toutes ces opérations, se nomme son de gruau, *grieskleyen*.

Après avoir tiré du gruau tout ce qu'il est possible, on fait passer deux ou même trois fois le son égrugé; on prend ensemble le produit de ces deux ou trois passées; on les moule, & on en retire une bonne farine moyenne, que l'on mêle avec la seconde farine de gruau, dont nous venons de parler.

On peut encore faire passer le son deux & trois fois, ou même davantage, pour en tirer de la bisaille, qui est une farine noire.

Suivant cette méthode, on retire d'un boisseau de froment 12 mesures de farine blanche, trois ou même quatre mesures de farine moyenne, une ou deux mesures

de bisaille. Chaque mesure de farine blanche pèse jusqu'à 7  $\frac{1}{4}$  liv. la bisaille un peu moins, & le son, 4, 4  $\frac{1}{2}$ , jusqu'à cinq livres, suivant qu'on la repasse avec plus ou moins d'exactitude & de soie.

*Du seigle.* On commence par le nettoyer soigneusement; ensuite on l'humecte avec de l'eau au point qu'il s'attache aux doigts lorsqu'on y met la main. On le laisse dans les sacs vingt-quatre heures & plus, après cette préparation; au bout de ce temps il est prêt à être moulu.

Si l'on en veut faire un pain blanc de la première qualité, *dreyer brodt*, on commence par l'épointer, comme on a pu le voir ci-dessus, où nous avons rapporté la manière de moudre le froment. Lorsque l'on a pris toutes ces précautions, on égruge grossièrement le seigle, on tire la farine de la huche, on met au moulin un bluteau très-fin, après quoi on jette dans la trémie la farine égrugée, & on la moud régulièrement. Lorsqu'elle a passé pour la seconde fois par le moulin, on emporte la farine blanche qui est destinée à faire le pain le plus blanc. On ôte alors le bluteau fin, & on en substitue un ordinaire, qui n'est pas de la même finesse. On remet la farine quatre, cinq fois ou même davantage, suivant l'usage qu'on en veut faire, & on la fait passer.

La farine qu'on tire de ces quatre passées est mêlée ensemble pour en faire du pain de ménage ou de gros pains que l'on porte au marché. La farine qu'on a tirée de la seconde passée donne un pain plus blanc, mais qui n'est pas si bon que lorsqu'on moud toute la provision à la fois, & qu'on mêle toutes les passées.

De cette manière on tire toute la farine d'un boisseau de seigle; il ne reste que neuf ou dix livres de son, souvent même il n'y en a que six ou sept livres. Le déchet sur chaque boisseau, à cause de la farine qui s'en va en poussière, est d'environ cinq livres.

Quant au droit du *meünier*, il y a une différence qu'il faut remarquer. Si des particuliers qui ne sont pas boulangers de profession, font moudre du grain, on en retient la seizième partie pour le salaire du *meünier*. Pour les autres droits du

moulin, le boulanger donne, sur vingt-huit boisseaux de froment, un tonneau de son qui contient à-peu-près deux boisseaux de Dresde; il en délivre tout autant pour le seigle. Ce son donné en paiement au *meünier*, s'appelle en allemand *fulkleyen*.

Le premier garçon du moulin retire de chaque boisseau de grain qui vient au moulin, une grosche, d'étrennes. Et si le propriétaire du grain ne moud pas lui-même, on donne encore une grosche par boisseau pour le travail de toutes les opérations que nous venons de décrire.

*Manière de moudre à Wittemberg.* La table suivante montre exactement les divers procédés établis dans cette ville, lorsqu'on veut moudre du froment. Il sera facile de les comprendre, après la description détaillée que nous avons donnée ci-dessus, de la manière de moudre à Leipzig & en d'autres lieux de la Saxe.

Passées.	On engrene :	Il passe dans le bluteau.	Il sort par l'extrémité du bluteau.
I.	Froment.	Farine épointée.	Blé épointé, que l'on passe au tamis, & il reste dans le crible du son épointé, ou l'écorce du grain.
II.	Froment épointé.	Farine égrugée.	Blé égrugé. On le tamise, le son de gruau demeure dans le tamis, & le gruau en sort.
III.	Gruau.	Farine de gruau. La plus fine farine.	Gruau.
IV.	Gruau.	Farine blanche ordinaire.	Son de gruau.
V.	Son de gruau, auquel on ajoute le son de gruau du n <sup>o</sup> 2.	Farine moyenne.	Fin son.
VI.	Fin son.	Farinoire. Farine grossière ou bisaille.	Gros son.

Observez que la farine épointée du n<sup>o</sup>. I se joint à la bisaille du n<sup>o</sup>. VI. Le froment pur & de bonne qualité n'a pas besoin d'être épointé.

La première & la seconde passée du gruau se prennent toujours ensemble, & donnent de la farine blanche ordinaire.

La farine moyenne est passée deux fois. Souvent même la farine noire ou bisaille se met aussi deux fois sur le moulin. Quelques-uns la joignent à la farine du seigle.

Le gruau est de différentes qualités, mais on ne lui donne pas de noms différents.

Il y a deux sortes de son de gruau, n<sup>o</sup>. II & IV : on les remet au moulin avec le n<sup>o</sup>. V.

Toute la mouture passée par le même bluteau, par conséquent toute la farine est également fine, quoiqu'elle ne soit pas de la même blancheur.

On ne connoît à Wittemberg que deux sortes de farine de seigle ; savoir, la farine proprement dite, que l'on passe jusqu'à cinq fois, & la bisaille, que l'on tire de la sixième & dernière passée.

On fait passer le seigle six fois, & le froment jusqu'à huit.

Avant que de terminer cet article, il ne sera pas inutile de faire mention de quelques défauts qui se rencontrent dans les moulins, & qui ont particulièrement lieu dans ceux que l'on a en France : ils nuisent beaucoup à la mouture, tant à l'égard de la qualité de la farine que l'on obtient, que de la quantité.

Il faut observer de ne pas prendre des meules courantes trop pesantes, car la farine qui sort de telles meules est considérablement échauffée par le frottement qu'occasionne leur trop grand poids. C'est le défaut des meules que l'on a en France & dans bien d'autres endroits ; elles ont six piés de diamètre & quelquefois davantage, & elles pesent de 30 à 40 quintaux ; celles de Saxe au contraire n'ont que trois piés & demi de diamètre, & elles ne pesent guere plus de 9 à 10 quintaux.

Aussi trouve-t-on que ces meules, qui font jusqu'à 60 tours par minute, échauffent si fort la farine, qu'elle ne peut pas

se bluter comme il faut à mesure qu'on moule. C'est pourquoi on conseille d'abandonner l'usage de bluter au moulin, & de laisser refroidir la farine pour la bluter ensuite. D'ailleurs on emploie dans quelques pays un si grand nombre de blutoirs, que les moulins ne peuvent pas les faire mouvoir sans inconvenir.

Mais il y a un moyen d'éviter tous ces inconveniens ; c'est d'adopter la mouture saxonne, & de chercher pour cela à la bien connoître. La farine ne s'échauffe point avec les moulins qu'on a en Saxe, pour empêcher qu'elle ne se blute parfaitement à mesure qu'on moule. Elle entre immédiatement dans le blutoir en sortant de dessous les meules : au lieu que dans quelques moulins elle passe dans un canal pour y aller : ce qui l'échauffe plus facilement. En Saxe l'on n'a point cette multitude de blutoirs ; l'on n'en a qu'un pour chaque sorte de mouture ; savoir, un pour le froment, & un autre pour le seigle : celui dont on se sert pour le bourgeois est plus fin que celui pour le boulanger. Mais, comme on l'a vu précédemment, on repasse plus souvent en Saxe la farine au moulin, en sorte qu'elle est toute également fine, quoiqu'elle ne soit pas toute de la même blancheur. Tout cela ne peut pas se pratiquer dans les moulins dont les meules courantes sont si pesantes, parce que la farine s'échaufferoit à un tel point, si on la faisoit passer aussi souvent au moulin, qu'elle en seroit altérée.

On nomme *meule ardente* celle qui est plus courante par les inégalités qu'elle a naturellement, & par celles qu'on a faites en la piquant. Et on dit en France que pour faire une bonne mouture, il faut que la meule courante soit plus ardente que la gissante. Ce n'est pas la même chose pour les meules d'Allemagne. Les deux meules doivent être également ardentes ; on dit alors qu'elles *tournent ensemble*. Cette différence vient de la nature des pierres ; celles de France devenant plus pesantes & plus faciles à échauffer lorsqu'elles sont trop ardentes.

C'est sans doute par cette raison que l'on préfère dans ce pays-là, pour avoir

de belle farine , de se servir d'un moulin qui a moulu pendant sept ou huit jours après avoir eu ses meules rhabillées , c'est-à-dire , piquées nouvellement , plutôt que d'un autre qui n'a servi que fort peu de temps. C'est le contraire en Saxe , où l'on rhabille les meules toutes les 24 heures , si l'on moud de suite. Il paroît après cela bien étrange de voir qu'on les laisse en France quelquefois deux ou trois mois avant que d'y toucher. Ces meules émouffées , avec le poids considérable qu'elles ont , doivent nécessairement échauffer fortement la farine. Aussi l'on dit en Saxe qu'une meule émouffée brûle , & qu'une meule nouvellement piquée moud frais.

En Allemagne , un moulin qui a suffisamment d'eau , & dont la meule courante n'est point trop usée , peut moudre dix-huit setiers de Dresde en 24 heures. En France , il en moud dans le même temps dix-huit à vingt setiers de Paris par économie , & un tiers de plus si c'est en gros : mais on ne peut guere faire ici de comparaison , car la mouture saxonne est encore bien différente de la mouture économique.

La quantité de farine qu'un moulin fournit dans un temps déterminé dépend beaucoup de sa construction. Pour en donner une idée , nous entrerons dans un petit détail. Il faut observer que la meule courante a un double mouvement ; elle tourne sur son axe , & elle s'éleve & se baisse perpendiculairement. Ce dernier mouvement qui pourroit être appelé *tremblant* , est produit par le mouvement du palier qui porte la lanterne , le frein & la meule elle-même. Lorsque le palier est tellement coigné par-dessus qu'il ne peut plus se plier , la meule courante ne s'approche & ne s'éloigne plus alternativement de la meule gisante , & le moulin ne donne pas de la farine , mais du blé égrugé. La juste proportion du palier contribue beaucoup à fournir dans un temps donné , la plus grande quantité possible de farine. Peu de *meuniers* saisissent cette différence , & ceux qui la connoissent en font un mystere. Si le palier est trop fort , il donne peu de farine , tout comme s'il étoit trop foible. Pour trouver la juste

proportion , il faut faire des essais jusqu'à ce qu'on ait attrappé le point. On a observé qu'un moulin bien fait dans cette partie , moud trois setiers de plus en 24 heures. Un habile *meunier* Saxon entend parfaitement toutes ces choses ; non-seulement il fait rhabiller ses meules , mais il est encore en état de construire le moulin , ou tout au moins de réparer beaucoup de choses qui par un frottement considérable sont bientôt usées.

Il seroit à souhaiter que quelque habile *meunier* de ce pays-là voulût donner au public un traité de la construction des moulins ; car quoiqu'on en trouve de bonnes descriptions dans des ouvrages allemands sur la construction des moulins , cependant il faut convenir qu'il n'y a point de traité complet.

Nous terminerons ici ce que nous avons à dire sur l'art du *meunier*. Nous renvoyons ceux qui voudroient plus de détails sur ce sujet , à *l'Art du Meunier , du Boulanger , du Vermicellier* , par M. Malouin , nouvelle édition , publiée à Neuchâtel en 1771 par la société typographique de cette ville. M. J. E. Bertrand , de l'académie des Sciences de Munich , qui a travaillé à cette nouvelle édition , y a fait entrer tout ce qui a été écrit de mieux sur ces matieres dans différens pays. C'est de-là que nous avons extrait cet article. (J.)

MEURIR, MURIR, (*Jardin.*) quand les fruits sont trop *mûrs* , l'on dit qu'ils sont passés de temps. Le soleil fait *mûrir* les fruits , & l'on peut avancer leur maturité en les exposant davantage au soleil , si ce sont des arbres encaissés ou empotés. Si les arbres sont en place , on dégarnit les fruits de feuilles dans le temps de la maturité.

MEURTE , (*Géogr.*) riviere de Lorraine. Elle prend sa source dans les montagnes de Vôges , aux frontieres de la haute Alsace ; elle se jette dans la Moselle , trois lieues au-dessus de Pont-à-Mousson. (D. J.)

MEURTRE , s. m. (*Jurisprud.*) est un homicide de guet-à-pens & de dessein prémédité , & lorsque le fait n'est point arrivé dans aucune rixe ni duel.

Le *meurtre* diffère du simple homicide, qui arrive par accident ou dans une rixe.

Ce crime est aussi puni de mort. *Voyez* HOMICIDE. (A)

**MEURTRIÈRES**, f. f. sont, en terme de fortification, des ouvertures faites dans des murailles, par lesquelles on tire des coups de fusils sur les ennemis. *Voyez* CRENAU, Chambers.

**MEURTRIR**, (Méd.) voyez MEURTRISSURE.

**MEURTRIR, MEURTRI**, (Jardinage.) se dit d'un fruit qui a été froissé, & est un peu écorché.

**MEURTRIR**, (Peint.) meurtrir en Peinture, c'est adoucir la trop grande vivacité des couleurs avec un vernis qui semble jeter une vapeur éparse sur le tableau. (D. J.)

**MEURTRISSURE**, f. f. (Gramm. & Chirurgie.) amas de sang qui se fait en une partie du corps; lorsqu'elle a été offensée par quelque contusion, ce sang extravasé se corrompt, bleuit, noircit, & donne cette couleur à la partie meurtrie: cependant à la longue il s'atténue, ou de lui-même, ou par les topiques appropriés, se dissipe par la peau, & la *meurtrissure* disparaît.

**MEUSE, LA** (Géogr.) en latin *Masa*; voyez ce mot: grande rivière qui prend sa source en France, dans la Champagne, au Bassigny, auprès du village de *Meuse*, son cours est d'environ cent vingt lieues. Elle passe dans les évêchés de Toul & de Verdun, par la Champagne, le Luxembourg & le comté de Namur; ensuite après avoir arrosé l'évêché de Liège, une partie des Pays-Bas Autrichiens & des Provinces-Unies, avoir reçu le Wahal au-dessous de l'île Bommel, elle prend le nom de *Méruwe*, & se perd dans l'Océan entre la Brille & Gravesend. Elle est très-poissonneuse.

Un physicien a remarqué qu'elle s'enfle ordinairement la nuit d'un demi-pié plus que le jour, si le vent ne s'y oppose; mais c'est un fait qu'il faudroit bien constater avant que d'en chercher la cause.

On nomme *vieille meuse*, le bras de la *Meuse* qui se sépare de l'autre à Dordrecht, & s'y rejoint ensuite vis-à-vis

de Vlaerdigen. Le maréchal de Vauban avoit projeté de faire un canal pour joindre la Moselle à la *Meuse*, par le moyen d'un ruisseau qui tombe dans la Moselle à Toul, & d'un autre qui se perd dans la *Meuse* au-dessous de Pagny; il croyoit ce projet également utile & facile à exécuter. Mais exécute-t-on les meilleurs projets! (D. J.)

**MEUSELWITZ**, (Géographie.) château, bourg & juridiction d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe & dans la principauté d'Altenbourg, sur la rivière de Schnauder. C'est une des possessions de la famille de Seckendorff, laquelle a fort embelli le château, agrandi le bourg, & peuplé tout le district d'artisans, de négocians & d'artistes. (D. J.)

**MEUTE**, f. f. (Vénérie.) c'est un assemblage de chiens-courans destinés à chasser les bêtes fauves ou carnassières, cerfs, sangliers, loups, &c. Pour mériter le nom de *meute*, il faut que l'assemblage soit un peu nombreux. Cinq ou six chiens-courans ne font pas une *meute*: il en faut au-moins une douzaine, & il y a des *meutes* de cent chiens & plus.

Pour réunir l'agrément & l'utilité, les chiens qui composent une *meute* doivent être de même taille, & ce qu'on appelle du même pié, c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'inégalité marquée entr'eux pour la vitesse & le fonds d'haleine. Un chien de *meute* trop vite est aussi défectueux que celui qui est trop lent, parce que ce n'est qu'en chassant tous ensemble que les chiens peuvent s'aider, & prendre les uns dans les autres une confiance d'où dépend souvent le succès de la chasse. D'ailleurs le coup-d'œil & le bruit sont plus agréables lorsque les chiens sont rassemblés. Les chasseurs qui veulent louer leur *meute*, disent qu'on la couvrirait d'un drap. Mais c'est un éloge que certainement il ne faut jamais prendre à la lettre.

On parvient à avoir des chiens de même taille & du même pié, par des accouplements dirigés avec intelligence, & en réformant sévèrement tout ce qui est trop vite ou trop lent. En général on chasse plus sûrement avec une *meute* un peu pesante. La rapidité

rapidité du train ne laisse pas le temps de goûter la voie au plus grand nombre des chiens. Ils s'accoutument à ne crier que sur la foi des autres, à ne faire aucun usage de leur nez. Par-là ils sont incapables de se redresser eux-mêmes lorsqu'ils sont fourvoyés, de garder le change, de relever un défaut. Ils ne servent à la chasse que par un vain bruit, qui même fait souvent tourner au change une partie des autres chiens & des chasseurs.

Les soins nécessaires pour se procurer & entretenir une bonne *meute*, doivent précéder la naissance même des chiens, puisqu'on n'obtient une race qui ne dégénère pas, qu'en choisissant avec beaucoup d'attention les sujets qu'on veut accomplir.

Lorsque les petits sont nés, on leur donne des nourrices au-moins pendant un mois. Quand ils sont parvenus à l'âge de six, on juge de leur forme extérieure, & on réforme ceux dont la taille, autant qu'on peut le prévoir, s'accorderoit mal avec celle des autres chiens de la *meute*. Lorsqu'ils ont à-peu-près quinze mois, il est temps de les mener à la chasse. On les y prépare en les accoutumant à connoître la voix, & à craindre le fouet, soit au chenil, soit en les menant à l'ébat, soit en leur faisant faire la curée avec les autres.

Il seroit presque impossible de former une *meute* toute composée de jeunes chiens.

Leur inexpérience, leur indocilité, leur fougue donneroient à tout moment dans le cours de la chasse, occasion à des désordres qui augmenteroient encore ces mauvaises qualités par la difficulté d'y remédier. Il est donc presque indispensable d'avoir d'abord un fonds de vieux chiens déjà souples & exercés. Si on ne peut pas s'en procurer, il faut en faire dresser des jeunes par pelotons de quatre ou cinq, parce qu'en petit nombre ils sont plus aisés à retenir.

Lorsque les jeunes chiens sont accoutumés avec les autres, qu'on les a menés à l'ébat ensemble, qu'on leur a fait faire la curée, qu'ils sont accoutumés à marcher couplés, on les mène à la chasse. Il faut se donner de garde de mêler ces jeunes

chiens avec ceux qui sont destinés à attaquer. Dans ces premiers momens de la chasse, il ne faut que des chiens sûrs, afin qu'on puisse les rompre aisément pour les remettre ensemble, & faire tourner route la *meute* à l'animal qu'on veut chasser. On garde donc les jeunes chiens pour les premiers relais. Encore ne faut-il pas les y mettre seuls. On gâteroit tout si l'on en découplait un trop grand nombre à-la-fois. Lorsque l'animal qu'on chasse est un peu échauffé, & qu'il commence à laisser sur la terre & aux portées un sentiment plus fort de son passage, on cherche l'occasion de donner un relais. Ce moment est souvent celui du désordre, si on ne le donne pas avec précaution. Il faut premièrement laisser passer les chiens de *meute*. Ensuite on découple lentement ceux du relais, en commençant par les moins fougueux, afin que ceux qui le sont le plus, aient le temps de s'effouffler avant de rejoindre les autres. Sans cela des chiens jeunes & pleins d'ardeur s'emporteroient au-delà des voies, & on auroit beaucoup de peine à les redresser. Lorsque les jeunes chiens ont chassé pendant quelque temps, & qu'on est assuré de leur sagesse, ce sont eux dont on se sert pour attaquer, parce qu'ayant plus de vigueur que les autres, ils sont plus en état de fournir à la fatigue de la chasse toute entière. Un relais étant donné, les piqueurs doivent s'attacher à ramener à la *meute* les chiens qui pourroient s'en être écartés. Pour faciliter cet ameusement, il est nécessaire d'arrêter souvent sur la voie, & de-là résultent divers avantages.

L'objet de la chasse est de prendre sûrement la bête que l'on suit, & de la prendre avec certaines conditions, d'où résulte un plus grand plaisir. Or pour être sûr, autant qu'il est possible, de prendre la bête qu'on a attaquée, il faut que les chiens soient dociles, afin qu'on puisse aisément les redresser: il faut que le plus grand nombre ait le nez fort exercé, pour garder le change, c'est-à-dire, distinguer l'animal chassé d'avec tout autre qui pourroit bondir devant eux: il faut encore qu'ils soient accoutumés à chasser

des voies froides, afin que s'il arrive un défaut, ils puissent rapprocher l'animal & le relancer. Lorsqu'une meute n'a pas cette habitude, qu'on pique au premier chien, & qu'on veut étouffer l'animal de vitesse, au lieu de le chasser régulièrement, on manque souvent son objet: le moindre défaut qui laisse refroidir les voies, n'est plus réparable, sur-tout lorsque le vent de nord-ouest souffle, ou que le temps est disposé à l'orage, les chiens ayant moins de finesse de nez, la voie une fois perdue ne se retrouve plus. On ne court pas de risque, à beaucoup près au même degré, avec des chiens accoutumés à chasser des voies un peu vieilles; mais on ne leur en fait prendre l'habitude qu'en les arrêtant souvent lorsque le temps est favorable, & qu'on peut juger en commençant la chasse, que les chiens emporteront bien la voie. Ces arrêts répétés donnent aux chiens écartés le temps de se rameuter. Ils les mettent dans le cas de faire usage de leur nez, de goûter eux-mêmes la voie, & de s'en assurer de manière à ne pas tourner au change. Le bruit qui n'est pas un des moindres agréments de la chasse, en augmente: les chasseurs se rassemblent, le son des trompes, les cris des veneurs & des chiens donnent ainsi dans le cours d'une chasse différentes scènes qui deviennent plus chaudes à mesure que les relais se donnent, & que l'animal perd de sa force. Ces moments vifs & gradués préparent & amènent enfin la catastrophe, la mort tragique & solennelle de l'animal. C'est donc par la docilité qu'on amène les chiens d'une meute à acquérir toutes les qualités qui peuvent rendre la chasse agréable & sûre. Ils y gagnent, comme on voit, du côté de la finesse du nez, & de son usage; mais cette qualité est toujours inégale parmi les chiens, malgré l'éducation, & il en est quelques-uns que la nature a doués d'une sagacité distinguée: ceux-là ne changent jamais, quoi qu'il arrive. Le cerf a beau s'accompagner & se mêler avec une troupe d'autres animaux de son espèce, ils le démêlent toujours, & en reconnoissent la voie à travers les voies nouvelles, de sorte qu'ils chassent hardiment

lorsque les autres chiens aussi sages, mais moins francs, balancent & semblent hésiter. On dit que ces chiens supérieurs sont hardis dans le change. Les piqueurs doivent s'attacher à les bien connoître, parce qu'ils peuvent toujours en sûreté y rallier les autres.

La plupart des avantages qu'une meute puisse réunir, dépendent, comme on voit, de la docilité des chiens. Avec une meute sage, la chasse n'a presque point d'inconvéniens qu'on ne prévienne ou qu'on ne répare. Il faut que la voix du piqueur enlève toujours sûrement les chiens, qu'il soit le maître de les redresser lorsqu'ils se fourvoient, & que lorsqu'ils le suivent, il n'ait rien à craindre de leur impatience. L'usage de mener les chiens couplés lorsqu'on va frapper aux brisées, annonce une défiance de leur sagesse, qui ne fait pas d'honneur à une meute. Il est très-avantageux de les avoir au point de docilité où ils suivent le piqueur posément & sans desir de s'échapper, parce qu'alors on attrape sans étourderie, & qu'on évite un partage de la meute qui est très-ordinaire au commencement des chasses. Il est toujours possible d'arriver à ce degré, lorsqu'on en prend la peine. L'alternative de la voix & du fouet est un puissant moyen, & il n'est point de fougue qui résiste à l'impression des coups répétés. Les autres soins qui regardent la meute, consistent à tenir propres le chenil & les chiens, à leur donner une nourriture convenable & réglée, à observer avec le plus grand soin les chiens qui paroissent malades pour les séparer des autres. Voyez PIQUEUR & VÉNERIE.

MEWARI, (Géogr.) ville considérable du Japon, dans l'île de Nippon, avec un palais où l'empereur séculier fait quelquefois son séjour. Elle est sur une colline, au pied de laquelle il y a de vastes campagnes semées de blé & de riz; entourées de vergers pleins de pruniers. Cette ville a quantité de tours, & de temples somptueux. (D. J.)

MEWIS ou NEWIS, (Géogr.) petite île de l'Amérique septentrionale; & l'une des Antilles, peu loin de S. Christophe.

Elle n'a que 16 milles de circuit, & produit abondamment tout ce qui est avantageux à l'entretien des habitans, sucre, coton, gingembre, tabac, &c. Les Anglois en font les possesseurs depuis 1628, & y ont bâti un fort pour la mettre en sûreté. *Long. 32, 5. lat. nord 27. 29. (D.J.)*

**MEXAT-ALI**, (*Géogr.*) ville de Perse, dans l'Irac-Rabi, ou l'Irac propre. Elle est renommée par la riche mosquée d'Aly, où les Persans vont en pèlerinage de toutes parts. Cette ville néanmoins tombe tous les jours en ruine, elle est entre l'Euphrate & le lac de Rehemat, à 18 lieues de Bagdat. *Long. 62, 32; lat. 32, 40. (D.J.)*

**MEXAT-OCÉM** ou **RERBESA**, (*Géogr.*) ville de Perse, dans l'Irac-Rabi. Elle prend son nom d'une mosquée dédiée à Océm, fils d'Aly. Elle est dans un terroir fertile, sur l'Euphrate. *Long 62, 40; lat. 32, 20. (D.J.)*

**MEXICAINE, TERRE** (*Hist. nat.*) *terra Mexicana*, nom donné par quelques auteurs à une terre très-blanche, que l'on tire du lac de Mexique; on la regarde comme astringente, dessicative, & comme un remède contre les poisons. Les Indiens la nomment *Thicatlatli*.

**MEXICO, VILLE DE** (*Géogr.*) autrement ville de Mexique; ville de l'Amérique septentrionale, la plus considérable du Nouveau-Monde, capitale de la Nouvelle-Espagne, avec un archevêché érigé en 1547, une audience royale, une université, si l'on peut nommer de ce nom les écoles de l'Amérique espagnole.

Elle fut la capitale de l'Empire du Mexique jusqu'au 13 août 1521, que Cortez la prit pour toujours, & que finit ce fameux empire. Voyons ce qu'elle étoit alors, avant que de parler de son état actuel.

Cette ville, fondée au milieu d'un grand lac, offroit aux yeux le plus beau monument de l'industrie américaine. Elle communiquoit à la terre par ses digues ou chaussées principales, ouvrages somptueux, qui ne servoient pas moins à l'ornement qu'à la nécessité. Les rues étoient fort larges, coupées par quantité de ponts, & paroïssent tirées au cordeau. On voyoit

dans la ville les canots sans nombre naviger de toutes parts pour les besoins & le commerce. On voyoit à *Mexico* les maisons spacieuses & commodes construites de pierres, huit grands temples qui s'élevoient au-dessus des autres édifices, des places, des marchés, des boutiques qui brilloient d'ouvrages d'or & d'argent sculptés, de vaisselle de terre vernissée, d'étoffes de coton, & de tissus de plumes, qui formoient des deslins éclatans par les plus vives couleurs.

L'achat & la vente se faisoient par échange; chacun donnoit ce qu'il avoit de trop, pour avoir ce qui lui manquoit. Le maïs & le cacao servoient seulement de monnoie pour les choses de moindre valeur. Il y avoit une maison où les juges de commerce tenoient leur tribunal, pour régler les différends entre les négocians: d'autres ministres inférieurs alloient dans les marchés, maintenir par leur présence l'égalité dans les traités.

Plusieurs palais de l'empereur Montézuma augmentoient la somptuosité de la ville. Un d'eux s'élevoit sur des colonnes de jaspe, & étoit destiné à récréer la vue par divers étangs couverts d'oiseaux de mer & de rivière, les plus admirables par leurs plumages. Un autre étoit décoré d'une ménagerie pour les oiseaux de proie. Un troisième étoit rempli d'armes offensives, & défensives, arcs, fleches, frondes, épées avec des tranchans de cailloux, enchassés dans des manches de bois, &c. Un quatrième étoit consacré à l'entretien & nourriture des nains, des bossus, & autres personnes contrefaites ou estropiées des deux sexes & de tout âge. Un cinquième étoit entouré de grands jardins, où l'on ne cultivoit que des plantes médicinales, que des intendans distribuoient gratuitement aux malades. Des médecins rendoient compte au roi de leurs effets, & en tenoient registre à leur manière, sans avoir l'usage de l'écriture. Les autres especes de magnificence ne marquent que le progrès des arts; ces deux dernières marquent le progrès de la morale, comme dit M. de Voltaire.

Cortez, après sa conquête, réfléchissant sur les avantages & la commodité

de la situation de *Mexico*, la partagea entre les conquérans, & la fit rebâtir, après avoir marqué les places pour l'hôtel-de-ville, & pour les autres édifices publics. Il sépara la demeure des Espagnols d'avec celle du reste des Indiens, promit à tous ceux qui voudroient y venir demeurer, des emplacements & des privilèges, & donna une rue entiere au fils de Montézuma, pour gagner l'affection des Mexicains. Les descendans de ce fameux empereur subsistent encore dans cette ville, & sont de simples gentils-hommes chrétiens, confondus parmi la foule.

*Mexico* est actuellement située dans une vaste plaine d'eau, environnée d'un cercle de montagnes d'environ 40 lieues de tour. Dans la saison des pluies, qui commencent vers le mois de mai, on ne peut entrer dans cette ville que par trois chaussées, dont la plus petite a une grande demi-lieue de longueur; les deux autres sont d'une lieue & d'une lieue & demie; mais dans les temps de sécheresse, le lac au milieu duquel la ville est située, diminue considérablement. Les Espagnols se sont efforcés de faire écouler les eaux à travers les montagnes voisines; mais après des travaux immenses, exécutés aux dépens des jours des malheureux Mexicains, ils n'ont réussi qu'en partie dans l'exécution de ce projet; néanmoins ils ont remédié par leurs ouvrages aux inondations, dont cette ville étoit souvent menacée.

Elle est actuellement bâtie régulièrement, & traversée de quelques canaux, lesquels se remplissent des eaux qui viennent du lac. Les maisons y sont basses, à cause des fréquens tremblemens de terre; les rues sont larges, & les églises très-belles. Il y a un très-grand nombre de couvens.

On comptoit au moins trois cents mille ames dans *Mexico* sous le regne de Montézuma; on n'en trouveroit pas aujourd'hui soixante mille, parmi lesquels il y a au plus dix mille blancs; le reste des habitans est composé d'Indiens, de negres d'Afrique, de mulâtres, de métis, & d'autres, qui descendent du mélange

de ces diverses nations entre elles & avec les Européens; ce qui a formé des habitans de toutes nuances de couleurs, depuis le blanc jusqu'au noir.

C'est cependant une ville très-riche pour le commerce, parce que par la mer du nord une vingtaine de gros vaisseaux abordent tous les ans à S. Jean de Mhua, qu'on nomme aujourd'hui la *Vera-Cruz*, chargés de marchandises de la chrétienté, qu'on transporte ensuite par terre à *Mexico*. Par la mer du sud, elle trafique au Pérou, & aux Indes orientales au moyen de l'entrepôt des Philippines, d'où il revient tous les ans deux galions à Acapulco, où l'on décharge les marchandises, pour les conduire par terre à *Mexico*.

Enfin, si l'on considère la quantité d'argent qu'on apporte des mines dans cette ville, la magnificence des édifices sacrés, le grand nombre de carrosses qui roulent par les rues, les richesses immenses de plusieurs Espagnols qui y demeurent, l'on pensera qu'elle doit être une ville prodigieusement opulente: mais d'un autre côté, quand on voit que les Indiens qui sont les quatre cinquièmes des habitans, sont si mal vêtus, qu'ils vont sans linge & nus pieds, on a bien de la peine à se persuader que cette ville soit effectivement si riche.

Elle est située à 22 lieues de la Puebla; 75 d'Acapulco, & à 80 de la Vera-Cruz. Long. selon le P. Feuillée & des Places, 272 deg. 21 min. 30 sec., lat. 20 10. Long. selon Cassini & Lieutaud, 273. 52 30; lat. 20. Long. selon M. de Lisle, 275. 15, lat. 20 10. (D.J.)

*Nouvel art. tiré de l'hist. phil. & polit. du commerce des Indes.*

§ MEXICO, (*Géogr. Comm.*) capitale de l'empire du Mexique, bâtie dans une île, au milieu d'un grand lac, contenoit vingt mille maisons, un peuple immense, & de beaux édifices avant la conquête des Espagnols. Le palais de l'empereur, bâti de marbre & de jaspé, étoit lui seul aussi grand qu'une ville: on y admiroit les jardins, les fontaines, les bains, les ornemens; il étoit rempli de tableaux faits avec des plumes; l'éclat des cou-

leurs étoit fort vif, & ils avoient de la vérité. Trois mille caciques avoient leurs palais dans *Mexico*, ils étoient vastes & pleins de commodités; les caciques avoient la plupart, ainli que l'empereur, des ménageries où étoient rassemblés tous les animaux du nouveau continent, & des appartemens où étoient étalées des curiosités naturelles. Leurs jardins étoient peuplés de plantes de toute espece; les beautés de la nature, ce qu'elle a de rare & de brillant, doit être un objet de luxe chez des peuples riches où la nature est belle, & où les arts sont imparfaits. Les temples étoient en grand nombre, & la plupart magnifiques, mais teints de sang & tapissés des têtes des malheureux qu'on avoit sacrifiés.

Une des plus grandes beautés de *Mexico* étoit une place remplie ordinairement de plus de cent mille hommes, couverte de tentes & de boutiques, où les marchands étaloient toutes les richesses des campagnes & l'industrie des Mexicains. Des oisèaux de toute espece, des coquillages brillans, des fleurs sans nombre, des ouvrages d'orfèvrerie, des émaux, donnoient à ces marchés un coup-d'œil plus éclatant & plus beau, que ne peuvent en avoir les foires les plus riches de l'Europe.

Cent mille canots alloient sans cesse des rivages à la ville, de la ville aux rivages: le lac étoit bordé de plus de cinquante villes, & d'une multitude de bourgs & de hameaux: il y avoit sur le lac trois chauffées fort longues, & qui étoient le chef-d'œuvre de l'industrie Mexicaine. Il falloit que ce peuple, sans communication avec des peuples éclairés, sans fer, sans écriture, sans aucun de ces arts à qui nous devons d'en connoître & d'en exercer d'autres, situé dans un climat où la nature donne tout, & où le génie de l'homme n'est point éveillé par les besoins, il falloit que ce peuple qui n'étoit pas d'une antiquité bien reculée, fût un des plus ingénieux de la terre.

Fernand Cortez, Espagnol, s'empara de la tête des trois chauffées qui répondoient à *Mexico*, & de la navigation du lac par des

brigantins qu'il arma d'une partie de son artillerie.

Gatimozin qui avoit succédé à Montézuma, tué dans une action vive où Cortez faillit à périr, défendit la place en prince habile & intrépide; mais il fallut céder à la fortune de son ennemi: pris dans un canot, il fut étendu sur des charbons ardens par un financier Espagnol, pour le forcer à déclarer son trésor: son favori exposé à la même torture, lui adressoit de tristes plaintes: & moi, lui dit l'empereur, *suis-je sur des roses?* mot comparable à tous ceux que l'histoire a transmis à l'admiration des hommes.

Dans les gouvernemens despotiques, la chute du prince & la prise de la capitale, entraînent ordinairement la conquête & la soumission de tout l'état; telle fut la révolution dans le Mexique, arrivée en 1521. Toutes les terres furent partagées entre la couronne, les compagnons de Cortez & les grands, ou les ministres qui avoient le plus de faveur à la cour d'Espagne. Les Mexicains fixés dans le domaine royal, étoient destinés aux travaux publics, qui dans les premiers temps furent considérables: le sort de ceux qu'on attacha aux possessions des particuliers fut encore plus malheureux; tous gémissaient sous un joug affreux; on les nourrissoit mal, on ne leur donnoit aucun salaire, on exigeoit d'eux des services sous lesquels les hommes les plus robustes auroient succombé: leurs malheurs attendrirent Barthelemi de Las-Casas.

Cet homme si célèbre dans les annales du Nouveau-monde, avoit accompagné son pere au premier voyage de Colomb; la douceur simple des Indiens le frappa si fort, qu'il se fit ecclésiastique pour travailler à leur conversion: bientôt ce fut le soin qui l'occupa le moins; comme il étoit plus homme que prêtre, il fut plus révolté des barbaries qu'on exerçoit contre eux que de leurs superstitions: on le voyoit voler continuellement d'une hémisphère à l'autre pour consoler des peuples qu'il portoit dans son sein, ou pour adoucir les tyrans. Cette conduite qui le rendit l'idole des uns & la terreur des autres, n'eut pas le succès qu'il s'étoit

promis ; l'espérance d'en imposer par un caractère révérend des Espagnols, le déterminâ à accepter l'évêché de *Chiappa* dans le Mexique. Lorsqu'il se fut convaincu que cette dignité étoit une barrière insuffisante contre l'avarice & la cruauté qu'il vouloit arrêter, il l'abdiqua. A cette époque, cet homme courageux, ferme, désintéressé, cita au tribunal de l'univers entier, sa nation ; il l'accusa dans son *Traité de la tyrannie des Espagnols dans les Indes*, d'avoir fait périr quinze millions d'Indiens ; on osa blâmer l'amertume de son style, mais personne ne le convainquit d'exagération. Ses écrits où respire la beauté de son ame, la grandeur de ses sentimens, imprimèrent sur ses barbares compatriotes une flétrissure que le temps n'a pas effacée & n'effacera jamais.

La cour de Madrid, réveillée par les cris du vertueux Las-Casas, & par l'indignation de tous les peuples, sentit enfin que la tyrannie qu'elle permettoit étoit contraire à la religion, à l'humanité & à la politique ; elle se déterminâ à rompre les fers des Mexicains ; mais elle ne leur rendit pas leurs terres.

*Mexico*, qui put douter quelque temps si les Espagnols étoient des brigands ou des conquérans, se vit presque totalement détruite par les guerres cruelles dont elle fut le théâtre. Cortez la rebâtit, l'embellit, en fit une cité comparable aux plus magnifiques de l'Ancien-monde, supérieure à toutes celles du nouveau ; sa forme est carrée, ses rues sont larges, droites & bien pavées ; les édifices publics y ont de la magnificence, les palais de la grandeur ; les moindres maisons des commodités : son circuit est d'environ deux lieues. Les Espagnols y vivent dans une si grande sécurité, qu'ils ont jugé inutile d'y construire des fortifications, d'avoir des troupes & de l'artillerie.

L'air qu'on y respire est très-tempéré, quoique sous la zone torride. Charles V demandoit à un Espagnol qui arrivoit du *Mexico*, combien il y avoit de temps entre l'été & l'hiver, *autant*, répondit-il, avec vérité & avec esprit, *qu'il en faut pour passer du soleil à l'ombre.*

La ville est quelquefois sujette à des inondations, qui firent penser au vice-roi Laderevra, en 1639, à bâtir ailleurs *Mexico* ; mais l'avarice qui ne vouloit rien sacrifier, la volupté qui craignoit d'interrompre ses plaisirs, la paresse qui redoutoit les soins, toutes les passions se réunirent pour rester où on étoit : ainsi *Mexico* reste toujours exposée à la fureur des eaux, & la crainte d'y être enseveli a beaucoup diminué sa population. Les historiens assurent qu'elle passoit autrefois deux cents mille ames, aujourd'hui elle n'est plus que de soixante mille : elle est formée par des Espagnols, des métis, des Indiens ; des Negres, des mulâtres, par tant de races différentes, depuis le blanc jusqu'au noir, qu'à peine parmi cent visages en trouveroit-on deux de la même couleur.

Les mines d'or, le cacao, la vanille, l'indigo, la cochenille, le riz, le coton, font une grande partie du commerce. *Hist. phil. & pol. du commerce des Indes*, 3<sup>e</sup>. vol. 1773. (C)

MEXIQUE, L'EMPIRE DU (Géog.) vaste contrée de l'Amérique septentrionale, soumise aux rois du *Mexique*, avant que Fernand Cortez en eût fait la conquête.

Lorsqu'il aborda dans le *Mexique*, cet empire étoit au plus haut point de sa grandeur. Toutes les provinces qui avoient été découvertes jusqu'alors dans l'Amérique septentrionale, étoient gouvernées par les ministres du roi du *Mexique*, ou par des caciques qui lui payoient tribut.

L'étendue de sa monarchie, du levant au couchant, étoit au moins de 500 lieues ; & sa largeur du midi au septentrion, contenoit jusqu'à près de 100 lieues dans quelques endroits. Le pays étoit partout fort peuplé, riche & abondant en commodités. La mer Atlantique, que l'on appelle maintenant *la mer du Nord*, & qui lave ce long espace du côté étendu depuis Penuco jusqu'à Yucatan, bornoit l'empire du côté du septentrion. L'Océan, que l'on nomme *asiatique*, ou plus communément *mer du Sud*, le bornoit au couchant, depuis le cap Mindosin, jusqu'aux extrémités de la nouvelle Galice. Le côté du sud occupoit cette

vaste côte, qui court le long de la mer du Sud, depuis Acapulco jusqu'à Guatimala; le côté du nord s'étendoit jusqu'à Panuco, en y comprenant cette province.

Tout cela étoit l'ouvrage de deux siècles. Le premier chef des Mexicains, qui vivoient d'abord en république, fut un homme très-habile & très-brave; & depuis ce temps-là, ils élurent, & défèrent l'autorité souveraine à celui qui passoit pour le plus vaillant.

Les richesses de l'empereur étoient si considérables, qu'elles suffisoient non-seulement à entretenir les délices de sa cour, mais des armées nombreuses pour couvrir les frontières. Les mines d'or & d'argent, les salines, & autres droits, lui produisoient des revenus immenses. Un grand ordre dans les finances maintenoit la prospérité de cet empire. Il y avoit différens tribunaux pour rendre la justice, & même des juges des affaires de commerce. La police étoit sage & humaine, excepté dans la coutume barbare (& autrefois répandue chez tant de peuples) d'immoler des prisonniers de guerre à l'idole Vitzilipuzli, qu'ils regardoient pour le souverain des dieux. L'éducation de la jeunesse formoit un des principaux objets du gouvernement. Il y avoit dans l'empire des écoles publiques établies pour l'un & l'autre sexe. Nous admirons encore les anciens Egyptiens, d'avoir connu que l'année est d'environ 365 jours; les Mexicains avoient poussé jusques-là leur astronomie.

Tel étoit l'état du *Mexique* lorsque Ferdinand Cortez, en 1519, simple lieutenant de Vélafquez, gouverneur de l'île de Cuba, partit de cette île avec son agrément, suivi de 600 hommes, une vingtaine de chevaux, quelques piéces de campagne, & subjuga tout ce puissant pays.

D'abord Cortez est assez heureux pour trouver un Espagnol, qui ayant été neufans prisonnier à Yucatan, fait le chemin du *Mexique*, lui sert de guide & de truchement. Une américaine, qu'il nomme dona Marina, devient à-la-fois sa maîtresse & son conseil, & apprend bientôt assez d'espagnol, pour être aussi une

interprete utile. Pour comble de bonheur, on trouve un volcan plein de soufre & de salpêtre, qui sert à renouveler au besoin la poudre qu'on consommeroit dans les combats.

Cortez avance devant le golphe du *Mexique*, tantôt caressant les naturels du pays, & tantôt faisant la guerre. La puissante république de Tlascala se joint à lui, & lui donne six mille hommes de ses troupes, qui l'accompagnent dans son expédition. Il entre dans l'empire du *Mexique*, malgré les défenses du souverain, qu'on nommoit *Montézuma*:  
 » Mais ces animaux guerriers sur qui les  
 » principaux Espagnols étoient montés,  
 » ce tonnerre artificiel qui se formoit dans  
 » leurs mains, ces châteaux de bois qui les  
 » avoient apportés sur l'Océan, ce fer  
 » dont ils étoient couverts, leurs marches  
 » comptées par des victoires; tant de  
 » sujets d'admiration, joints à cette foi-  
 » ble qui porte le peuple à admirer; tout  
 » cela fit que quand Cortez arriva dans la  
 » ville de Mexico, il fut reçu de Mon-  
 » tézuma comme son maître, & par les  
 » habitans, comme leur dieu. On se  
 » mettoit à genoux dans les rues, quand  
 » un valet espagnol passoit.»

Cependant, peu-à-peu, la cour de Montézuma s'appriivoisant avec leurs hôtes, ne les regarda plus que comme des hommes. L'empereur ayant appris qu'une nouvelle troupe d'Espagnols étoit sur le chemin du *Mexique*, la fit attaquer en secret par un de ses généraux, qui par malheur fut battu. Alors Cortez, suivi d'une escorte espagnole, & accompagné de sa dona Marina, se rend au palais du roi. Il emploie tout ensemble la persuasion & la menace, emmene à son quartier l'empereur prisonnier, & l'engage de se reconnoître publiquement vassal de Charles-Quint.

Montézuma, & les principaux de la nation, donnent pour tribut attaché à leur hommage, six cents mille marcs d'or pur, avec une incroyable quantité de pierreries, d'ouvrages d'or, & tout ce que l'industrie de plusieurs siècles avoit fabriqué de plus rare dans cette contrée. Cortez en mit à part le cinquième pour son maître, prit

un cinquieme pour lui, & distribua le reste à ses soldats.

Ce n'est pas là le plus grand prodige ; il est bien plus singulier que les conquérans de ce nouveau-monde, se déchirant eux-mêmes, les conquêtes n'en souffrirent pas. Jamais le vrai ne fut moins vraisemblable. Vélasquez offensé de la gloire de Cortez, envoie un corps de mille Espagnols avec deux pieces de canon pour le prendre prisonnier, & suivre le cours de ses victoires. Cortez laisse cent hommes pour garder l'empereur dans sa capitale, & marche, suivi du reste de ses gens, contre ses compatriotes. Il défait les premiers qui l'attaquent, & gagne les autres, qui sous ses étendards, retournent avec lui dans la ville de Mexico.

Il trouve à son arrivée cent mille Américains en armes contre les cent hommes qu'il avoit commis à la garde de Montézuma, lesquels cent hommes, sous prétexte d'une conspiration, avoient pris le temps d'une fête pour égorger deux mille des principaux seigneurs, plongés dans l'ivresse de leurs liqueurs fortes, & les avoient dépouillés de tous les ornemens d'or & de pierreries dont ils s'étoient parés. Montézuma mourut dans cette conjoncture ; mais les Mexicains animés du desir de la vengeance, élurent en sa place Quahutimoc, que nous appellons *Gatimozin*, dont la destinée fut encore plus funeste que celle de son prédécesseur.

Le désespoir & la haine précipitoient les Mexicains contre ces mêmes hommes qu'ils n'osoient auparavant regarder qu'à genoux ; Cortez se vit forcé de quitter la ville de Mexico, pour n'y être pas affamé. Les Indiens avoient rompu les chaufées, & les Espagnols firent des ponts avec les corps des ennemis qui les poursuivoient. Mais dans leur retraite sanglante, ils perdirent tous les trésors immenses qu'ils avoient ravis pour Charles-Quint & pour eux. Cortez n'osant s'écartier de la capitale, fit construire des bâtimens, afin d'y rentrer par le lac. Ces brigantins renverserent les milliers de canots chargés de Mexicains qui couvroient le lac, & qui voulurent vainement s'opposer à leur passage.

Enfin, au milieu de ces combats, les Espagnols prirent *Gatimozin*, & par ce coup funeste aux Mexicains, jeterent la consternation & l'abattement dans tout l'empire du *Mexique*. C'est ce *Gatimozin* si fameux par les paroles qu'il prononça, lorsqu'un receveur des trésors du roi d'Espagne le fit mettre sur des charbons ardens, pour savoir en quel endroit du lac il avoit jeté toutes ses richesses. Son grand-prêtre condamné au même supplice, pouffoit les cris les plus douloureux ; *Gatimozin* lui dit sans s'émouvoir : » Et moi, suis-je sur un lit de roses ? »

Ainsi Cortez se vit, en 1521, maître de la ville de Mexico, avec laquelle le reste de l'empire tomba sous la domination espagnole, ainsi que la Castille d'or, le Darien, & toutes les contrées voisines.

L'empire du *Mexique* se nomme aujourd'hui la *Nouvelle-Espagne*. Ce fut Jean de Grijalva, natif de Cuellar en Espagne, qui découvrit le premier cette vaste région, en 1518, & l'appella *Nouvelle-Espagne*. Vélasquez, dont j'ai parlé, lui en avoit donné la commission, en lui défendant d'y faire aucun établissement. Cette défense les ayant brouillés, Cortez fut chargé de la conquête, & ne tarda pas à faire repentir Vélasquez de son choix.

Ce grand pays est borné au nord par le nouveau *Mexique* ; à l'orient par le golfe du *Mexique*, & par la mer du Nord ; au midi par l'Amérique méridionale, & par la mer du Sud ; & à l'occident, encore par la mer du Sud.

Cette contrée est divisée en 23 gouvernemens, qui dépendent tous du vice-roi du *Mexique*, dont la résidence est dans la ville de Mexico, de sorte qu'il a plus de 400 lieues de pays sous ses ordres. Le roi d'Espagne lui donne cent mille ducats d'appointemens, à prendre sur les deniers de l'épargne, outre son casuel, qui n'est guere moins considérable, si l'avarice s'en mêle. L'exercice de la vice royauté est ordinairement de cinq ans.

Voilà toute l'histoire de l'empire du *Mexique* ; mais je ne conseille à personne de se former l'idée de la conquête qu'en  
furent

furent les Espagnols, sur les mémoires d'Antonio de Solis. (D. J.)

MEXIQUE, province de, (Géog.) province principale de l'Amérique septentrionale dans l'empire du Mexique ou la Nouvelle-Espagne. Elle est bornée au nord par la province de Panuco, à l'orient par cette même province de Panuco & par celle de Tlascala, au midi par la mer du Sud, & à l'occident par la province de Méchoacan. Les deux principaux lieux de cette province, en prenant du nord au midi, sont Mexico & Acapulco. Ce dernier est un bourg avec un port sûr, où les vaisseaux des Philippines abordent d'ordinaire vers les mois de Décembre & de Janvier, & en partent dans le mois de Mars. Il arrive souvent des tremblemens de terre dans ce bourg. (D. J.)

MEXIQUE, le lac de, (Géog.) ou lac de Mexico. On donne ce nom à un grand lac du Mexique, dans lequel est bâtie la ville de Mexico. Ce lac est double; l'un est formé par une eau douce, bonne, saine & tranquille; & l'autre a une eau salée, amère, avec flux & reflux, selon le vent qui souffle. Tout ce lac d'eau douce & salée peut avoir cinquante-deux lieues de circuit.

Il y avoit autrefois environ quatre-vingts bourgs ou villes sur les bords de ce lac, & quelques-unes contenoient trois à quatre mille familles; présentement il n'y a pas trente bourgs ou villages dans cette étendue de terrain; & le plus grand bourg contient à peine quatre cents cabanes d'Espagnols ou d'Indiens. On prétend que la seule entreprise des travaux pénibles auxquels on occupe les Mexicains, pour empêcher l'eau du lac d'inonder la ville de Mexico, en a fait périr un million dans le dernier siècle: on ne peut épuiser le récit des différentes manières dont les Espagnols se sont joué de la vie des Américains.

MEXIQUE, le golfe du, (Géog.) grand espace de mer sur la côte orientale de l'Amérique septentrionale. Il a au nord la côte de la Floride & l'île de Cuba qui est à son embouchure, au midi la presqu'île d'Incoftan & la Nouvelle-Espagne, & à l'occident la côte du Mexique, qui lui a donné son nom. M. Buache a mis au

Tome XXI.

jour en 1730 une bonne carte du golfe du Mexique.

MEXIQUE, nouveau, (Géog.) grand pays de l'Amérique septentrionale, découvert en 1553 par Antoine Despejo, natif de Cordoue & qui étoit venu demeurer à Mexique. Ce pays est habité par des Sauvages. M. Delisle le place entre le 28 & 39 degré de latit. septentrionale; il l'étend au nord jusqu'à Quivira, & à l'orient jusqu'à la Louisiane; au midi, il lui donne pour bornes la Nouvelle-Espagne; & à l'occident la mer de Californie.

MEYEN, ou MEYN, (Géog.) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Treves, sur la riviere de Nette, assez près de Montreal. Henri de Finstingen archevêque de Treves bâtit cette place en 1280. On la nommoit anciennement Magniacum, & elle donnoit à la campagne voisine le nom de Meynsfeld, en latin *maguiacensis ager*. Ce petit pays qui s'appelloit auparavant Ripuarie, à cause des Ripuaires ou Ubiens qui habitoient entre le Rhin, la Meuse & la Moselle du temps des Francs, faisoit un duché particulier sous l'empereur Conrard le salique. (D. J.)

MEYENFELD, (Géog.) ville du pays des Grisons, dans la ligue des dix juridictions, chef-lieu de la cinquième communauté. On l'appelle en latin *Majævilla & Lupinum*. Elle est sur le Rhin dans une campagne agréable & fertile, sur-tout en excellent vin, à six lieues N. E. de Coire. Longit. 27. 15. lat. 47. 10.

MEYRAN, ou MEYAN, (Géog.) cap de la mer Méditerranée sur la côte de Provence, environ sept à huit milles à l'est du cap Couronne. C'est une grosse pointe fort haute, & escarpée de toutes parts. Voyez Michelot, Portulan, de la Méditerranée. (D. J.)

MEZAIL, s. m. (Blas.) On appelle ainsi dans le Blason, le devant ou le milieu du heaume. Borel, qui rapporte ce mot comme un terme d'armoiries, le fait venir du grec μέσος, milieu.

MEZANINE, s. f. (Archit.) terme dont se servent quelques architectes, pour

I i i i j

signifier un *attique* ou *petit étage* qu'on met par occasion sur un premier , pour y pratiquer une garde-robe ou autres choses semblables. Voyez *ATTIQUE*.

Les mot est emprunté des Italiens qui appellent *mézanines* ces petites fenêtres moins hautes que larges , qui servent à donner du jour à un attique ou entre-sol.

On appelle *fenêtres mézanines* celles qui servent à éclairer un étage d'entre-sol ou d'attique.

MEZDAGA , ( *Géog.* ) ville d'Afrique dans la province de Curt , au royaume de Fez. Elle est ancienne , & bâtie au pied du mont Atlas : Ptolomée en met la *long.* à 10. 10. la *lat.* à 33. la *latitude* est assez juste , mais la *longitude* doit être à environ 13<sup>d</sup>. ( *D. J.* )

MEZELLERIE , f. f. ( *Gram.* ) c'est-à-dire *léproserie* , vieux terme d'usage du temps de S. Louis , où la léproserie étoit fréquente parmi les François qui l'avoient apportée de la Terre-sainte. Joinville raconte dans la vie de ce prince , qu'un jour il lui fit cette question. " Sénéchal , lui " dit-il , une demande vous fais-je , " savoir , lequel vous aimerez mieux , " être *mézeau* , ladre , ou avoir commis " un pechié mortel : & moi qui onque lui " voulus mentir , lui réponds que j'aime- " rois mieux avoir commis trente pechiés " mortels , que d'être *mézeau* ; & quand " les freres furent départis de-là , il me " rappella tout seulet , me fit seoir à ses " pieds , & me dit : comment avez-vous " osé dire ce que m'avez dit ? & je lui " réponds que encore je le difoyé ; & il " me va dire : Ha ! foul musart , vous y " êtes deceu ; car vous savez que nulle si " laide *mézellerie* n'est comme être en " pechié mortel ; & bien est vrai , fit-il , " car quand l'homme est mort , il est fane " & guéri de sa *mézellerie* corporelle. " Mais quand l'homme qui a fait pechié " mortel meurt , il ne fait pas ni n'est " certain qu'il ait eu en sa vie une telle " repentance que Dieu lui veuille pardon- " ner. Par quoi grand paour doit-il avoir " que cette *mézellerie* de pechié lui dure " longuement ; pourtant vous prie , fit- " il , que pour l'amour de Dieu premier , " puis pour l'amour de moi , vous restrei-

gniez ce dit dans votre cœur , & que " aimiez mieux que *mézellerie* & autres " meschefs vous viennent au corps , que " commettre un pechié mortel , qui est " si infame *mézellerie* , &c. " Quel roi ! quel bon sentiment ! quelle fainteté ! Voyez M. Ducange , dans ses notes sur ce passage de Joinville. ( *D. J.* )

MEZELLERIE , f. f. ( *Commerce.* ) espece de brocatelle , qu'on connoît mieux sous le nom d'*éttoffe de l'apport de Paris* : elle est mêlée de laine & de soie.

MEZERAY , ( *Géog.* ) village de France dans la basse-Normandie , entre Argentan & Falaise. Il n'est connu , & nous n'en parlons ici , que parce qu'il a donné le jour à François Eudes de Mézeray , qui s'est fait un très grand nom par son *histoire de France*. Il publia le premier volume *in-fol.* en 1643 , le second en 1646 , & le troisieme en 1651. Ensuite il donna l'abregé de cette histoire en 1668 , trois vol. *in-4.* Comme il mit dans cet abregé l'origine des impôts du royaume , avec des réflexions , on lui supprima la pension de 4000 liv. dont il avoit été gratifié ; mais on n'a pas pu détruire le goût de préférence du public pour cet abregé. Mézeray fut reçu à l'Académie françoise en 1643 , & mourut en 1683 , à 73 ans. ( *D. J.* )

MEZEREON ou BOIS JOLI , f. m. ( *Jardin.* ) petit arbrisseau que l'on nomme communément *bois-joli*. Il se trouve dans les bois de la partie septentrionale de l'Europe & jusques dans la Laponie. Il s'éleve à environ quatre piés , donne peu de branches , à moins qu'il n'y soit contraint par la taille. Il fait une tige droite qui a du soutien , ainsi que les branches. Son écorce est lisse , épaisse , jaunâtre. Ses racines sont jaunes , molasses , courtes & lisses , sans presque aucunes fibres ni chevelures. Sa feuille est longue , étroite , pointue , d'un verd-tendre en-dessus & bleuâtre en-dessous. Dès le mois de Février , l'arbrisseau , bien avant la venue des feuilles , se couvre de fleurs d'une couleur de pourpre violet : elles sont belles , fort apparentes , de longue durée , & d'une odeur agréable. Les fruits qui leur succèdent , sont des baies rouges , pulpeuses , rondes , de la grosseur d'un pois ; elles couvrent

un noyau qui renferme la semence ; leur maturité arrive au mois d'Août.

Le *bois-joli* résiste aux plus grands froids. Il se plaît aux expositions du nord , dans les lieux froids & élevés ; dans les terres franches & humides , mêlées de sable ou de pierrailles. Il vient sur-tout à l'ombre & même sous les arbres.

On peut multiplier cet arbrisseau de bouture ou de branches couchées ; mais ces méthodes sont longues & incertaines. La voie la plus courte est de faire prendre de jeunes plants d'environ un pié de haut dans les bois , qu'il faudra transplanter dès la fin du mois d'Octobre. A défaut de cette facilité , il faut faire semer les graines peu de temps après leur maturité , qui est à la perfection lorsqu'elles commencent à tomber. En ce cas , elles leveront au printemps suivant ; mais si on ne les semoit qu'après l'hiver , elles ne leveroient qu'à l'autre printemps. Il faut semer ces graines dans une terre fraîche , à l'ombre d'un mur exposé au nord ou tout au plus au soleil levant. Au bout de deux ans , les jeunes plants auront cinq à six pouces ; & seront en état d'être transplantés ; ce qu'il faudra faire autant que l'on pourra avec la motte de terre. Par ce moyen , les plants auront deux ans après environ un pié de haut , & commenceront à donner des fleurs. Mais quand on tire des jeunes plants du bois , il n'en reprend pas la dixième partie ; & ceux qui réussissent , sont deux trois ans à reprendre vigueur. Cependant il y a des terrains qui permettent de les enlever avec la motte de terre ; par ce moyen on évite le retard & la langueur.

On peut tirer grand parti de cet arbrisseau dans les jardins pour l'agrément. Il est très-susceptible d'une forme régulière ; on peut lui faire prendre une tige droite de deux piés de hauteur , avec une tête bien arrangée. On peut le mettre en palissade contre un mur exposé au midi , où il fleurira dès le mois de Janvier. On peut en faire des haies de deux à trois piés de haut. En le taillant tous les ans au printemps , il se garnira de branches & il donnera quantité de fleurs , dont la beauté , la durée & la bonne odeur feront un orne-

ment , dans une saison où la nature est encore dans l'engourdissement pour le plus grand nombre de végétaux.

Toutes les parties du *bois-joli* , à l'exception des fleurs , sont d'une âcreté si excessive qu'elles brûlent la bouche. Les fruits ne sont pas de mauvais goût & n'ont rien d'âcre en les mangeant ; mais ils sont si mordicans & si caustiques , que quelque temps après on sent à la gorge une chaleur extraordinaire qui cause pendant environ douze heures une ardeur des plus vives & très-incommode. Ce fruit est un violent purgatif ; cependant les oiseaux en mangent , sans qu'il en résulte d'inconvénient ; ils en sont même très-avides. Linnæus rapporte qu'en Suede on prend les loups & les renards , en leur faisant manger de ce fruit caché sous l'appât des charognes , & qu'ils en meurent subitement.

On connoît quelques variétés de cet arbrisseau.

1°. Le *bois-joli à fleurs rouges* ; c'est celui qui est le plus commun.

2°. Le *bois-joli à fleurs rougeâtres* ; c'est une moindre teinte de couleur , dont le mérite est de contribuer à la variété.

3°. Le *bois-joli à feuilles panachées de blanc* ; autre variété qui est plus rare que belle. On peut la multiplier par la greffe en approche ou en écusson sur l'espèce commune.

4°. Le *bois-joli à fleurs blanches* ; cette variété est très-rare & d'une grande beauté. Sa fleur est un peu plus grande que celle des autres *bois-joli* ; mais l'odeur en est plus délicieuse : elle tient du jasmin & de la jonquille. Son fruit est jaune , & les plants qui en viennent , donnent la même variété à fleurs blanches ; on peut aussi la multiplier par la greffe sur l'espèce commune.

On peut encore multiplier toutes ces variétés , en les greffant en écusson ou en approche sur le laurole ou gazon , qui est un arbrisseau toujours verd , du même genre. Voyez LAUREOLE. Article de M. D'AUBENTON le subdélégué.

MÉZIERES , en latin moderne *Maceriæ* , ( Géog. ) ville de France en Champagne , avec une citadelle. Mézïeres ap-

appartenoit dans le X<sup>e</sup> siècle à l'église de Rheims; voyez l'abbé de Longuerue, & Baugier, *Mém. hist. de Champagne*. Une puissante armée de l'empereur Charles-Quint fut obligée d'en lever le siège en 1521, par la belle résistance du chevalier Bayard. Elle est bâtie en partie sur une colline, en partie dans un vallon, sur la Meuse, à 8 lieues de Rhétel, 5 N. E. de Sedan, 1 S. E. de Charleville, 51 N. E. de Paris. *Long.* 22<sup>d</sup>. 23'. 15". *lat.* 59<sup>d</sup>. 44'. 47".

MEZILLE, (*Géog.*) petite rivière de France; elle a sa source dans le pays appelé *Puisfaye*, au-dessus du bourg de *Mézille*, & se perd dans le Loir, auprès de Montargis. (*D. J.*)

MÉZUNE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique, dans la province de Ténex, au royaume de Trémecen, entre Ténex & Mostagan, à 12 milles de la Méditerranée. On y trouve encore de beaux vestiges des Romains, quoique les Arabes aient ruiné cette ville, & contraint les habitans d'aller s'établir ailleurs. Ptolomée en parle sous le nom d'*Opidoneum colonia*, & lui donne de *long.* 16<sup>d</sup>. & de *lat.* 23. 40.

MEZUZOTH, *f. m.* (*Théol. rabbin.*) c'est ainsi que les Juifs appellent certains morceaux de parchemin écrits qu'ils mettent aux poteaux des portes de leurs maisons, prenant à la lettre ce qui est prescrit au Deutéronome, *ch. vj. v. 9.* mais pour ne pas rendre les paroles de la loi le sujet de la profanation de personne, les docteurs ont décidé qu'il falloit écrire ces paroles sur un parchemin. On prend donc un parchemin quarré, préparé exprès, où l'on écrit d'une encre particulière, & d'un caractère quarré, les versets 4, 5, 6, 7, 8 & 9 du chap. vj. du Deutéronome; & après avoir laissé un petit espace, on ajoute ce qui se lit *Deutéronome, chap. ij. v. 13.* jusqu'au v. 20. Après cela on roule le parchemin, on le renferme dans un tuyau de roseau ou autre; enfin on écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Saddai*, qui est un des noms de Dieu. On met de ces *mezuzoths* aux portes des maisons, des chambres, & autres lieux qui sont fréquentés: on les

attache aux battans de la porte au côté droit; & toutes les fois qu'on entre dans la maison ou qu'on en sort, on touche cet endroit du bout du doigt, & on baise le doigt par dévotion. Le dictionnaire de Trévoux écrit *mazuze*, au-lieu de *mezuzoth*; il ne devoit pas commettre une faute si grossière. (*D. J.*)

MEZZA-VOCE, (*Musiq.*) Voyez SOTTO-VOCE, *Musiq.* (*S*)

MEZZO-FORTE, (*Musiq.*) Voyez SOTTO-VOCE, *Musiq.* (*S*)

MEZZO-TINTO, (*Grav.*) on appelle une estampe imprimée en *mezzotinto*, celle que nous nommons en France *piece noire*; ces sortes d'estampes sont assez du goût des Anglois; elles n'exigent pas autant de travail que la gravure ordinaire; mais elles n'ont pas le même relief; d'un autre côté, on attrape mieux la ressemblance en *mezzo-tinto*, qu'avec le trait ou la hachure. (*D. J.*)

## M I

MI, *f. m.* [*Musique.*] une des six syllabes inventées par Guy-Atétin, pour nommer ou solfier les notes. Voyez E, SI, MI, & GAMME. (*S*)

MIA, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Japonois donnent aux temples dédiés aux anciens dieux du pays: ce mot signifie *demeure des ames*. Ces temples sont très-peu ornés; ils sont construits de bois de cedre ou de sapin, ils n'ont que quinze ou seize piés de hauteur; il regne communément une galerie tout-autour, à laquelle on monte par des degrés. Cette espede de sanctuaire n'a point de portes; il ne tire du jour que par une ou deux fenêtres grillées, devant lesquelles se prosternent les Japonois qui viennent faire leur dévotion. Le plafond est orné d'un grand nombre de bandes de papier blanc, symbole de la pureté du lieu. Au milieu du temple est un miroir, fait pour annoncer que la divinité connoit toutes les fouillures de l'ame. Ces temples sont dédiés à des especes de saints appellés *Cami*, qui sont, dit-on, quelquefois des miracles, & alors on place dans le *mia* ses ossemens, ses habits, & ses autres reli-

ques , pour les exposer à la vénération du peuple : à côté de tous les *mia* , des prêtres ont soin de placer un tronc pour recevoir les aumônes. Ceux qui vont offrir leurs prières au cami , frappent sur une lame de cuivre pour avertir le dieu de leur arrivée. A quelque distance du temple est un bassin de pierre rempli d'eau , afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puissent s'y laver ; on place ordinairement ces temples dans des solitudes agréables , dans des bois , ou sur le penchant des collines ; on y est conduit par des avenues de cedres ou de cyprès. Dans la seule ville de Méaco on compte près de quatre mille *mia* , desservis par environ quarante mille prêtres ; les temples des dieux étrangers se nomment *tira*.

MIA ou MIJAH , ( *Géogr.* ) ville du Japon , dans la province d'Owari , sur la côte méridionale de l'île de Nippon , avec un palais fortifié , & regardée comme troisième de l'empire. *Long.* 153. 55. *lat.* 35.

MIAFAARKIN , ( *Géog.* ) ville du Courdistan. *Long.* selon Petit de la Croix , 75. *lat.* 38. ( *D. J.* )

MIAGOGUE , f. m. ( *Hist. anc.* ) nom qu'on donnoit , par plaisanterie , aux peres qui faisoient inscrire leurs fils le troisième jour des apatures dans une tribu , & sacrifioient une chevre ou une brebis , avec une quantité de vin , au-dessous du poids ordonné.

MIAO-FSES LES , ( *Géog.* ) peuples répandus dans les provinces de Setchuen , de Koeittcheon , de Houquang , de Quangsi , & sur les frontieres de la province de Quangtong.

Les Chinois , pour les contenir , ont bâti d'assez fortes places dans plusieurs endroits , avec une dépense incroyable. Ils sont censés soumis lorsqu'ils se tiennent en repos ; & même s'ils font des actes d'hostilité , on se contente de les repousser dans leurs montagnes , sans entreprendre de les forcer : le vice-roi de la province a beau les citer de comparoître , ils ne font que ce que bon leur semble.

Les grands seigneurs *Miao-fses* ont sous eux de petits seigneurs , qui , quoique maîtres de leurs vassaux , sont comme feudataires , & obligés d'amener leurs

troupes , quand ils en reçoivent l'ordre. Leurs armes ordinaires sont l'arc & la demi-pique. Les selles de leurs chevaux sont bien faites , & différentes des selles chinoises , en ce qu'elles sont plus étroites , plus hautes , & qu'elles ont les étriers de bois peint. Ils ont des chevaux fort estimés , soit à cause de la vitesse avec laquelle ils grimpent les plus hautes montagnes , & en descendent au galop , soit à cause de leur habileté à sauter des fossés fort larges. Les *Miao-fses* peuvent se diviser en *Miao-fses* soumis & en *Miao-fses* non soumis.

Les premiers obéissent aux magistrats chinois , & font partie du peuple chinois , dont ils se distinguent seulement par une espece de coëffure , qu'ils portent au lieu du bonnet ordinaire , qui est en usage parmi le peuple à la Chine.

Les *Miao-fses* sauvages , ou non soumis , vivent en liberté dans leurs retraites , où ils ont des maisons bâties de brique à un seul étage. Dans le bas ils mettent leurs bestiaux , & se logent au-dessus. Ces *Miao-fses* sont séparés en villages , & sont gouvernés par des anciens de chaque village. Ils cultivent la terre , ils font de la toile , & des especes de tapis qui leur servent de couverture pendant la nuit. Ils n'ont pour habit qu'un caleçon , & une sorte de casaque , qu'ils replient sur l'estomac. ( *D. J.* )

MIASME , f. m. ( *Méd.* ) *μιασμα* , ce nom est dérivé du verbe grec *μιαίνω* , qui signifie souiller , corrompre ; cette étymologie fait voir qu'on doit écrire *miasme* par un *i* & non par un *y* ; cette sorte d'orthographe est assez ordinaire ; & notamment elle s'est glissée dans ce dictionnaire à l'article CONTAGION , voyez ce mot. Par *miasme* on entend des corps extrêmement subtils , qu'on croit être les *propagateurs* des maladies contagieuses ; on a pensé assez naturellement que ces petites portions de matiere , prodigieusement atténuées , s'échappoient des corps infectés de la contagion , & la communiquoient aux personnes non infectées , en pénétrant dans leurs corps après s'être répandues dans l'air , ou par des voies plus courtes ,

passant immédiatement du corps affecté au non affecté ; ce n'est que par leurs effets qu'on est parvenu à en soupçonner l'existence : un seul homme attaqué de la peste a répandu dans plusieurs pays cette funeste maladie. Lorsque la petite vérole se manifeste dans une ville , il est rare qu'elle ne devienne pas épidémique ; il y a des temps où l'on voit des maladies entièrement semblables par les symptômes, les accidens , & les terminaisons , se répandre dans tout un pays ; si un homme bien sain boit dans le même verre , s'essuie aux mêmes serviettes qu'une personne galeuse , ou s'il couche simplement à côté d'elle , il manque rarement d'attraper la gale ; il y a des dartres vives qui se communiquent aussi par le simple toucher ; la vérole exige pour se propager un contact plus immédiat , & l'application des parties dont les pores sont plus ouverts ou plus disposés ; la nature , les propriétés , & la façon d'agir de ces particules contagieuses ou *miasmes* sont entièrement inconnues ; comme elles échappent à la vue , on est réduit sur leur sujet à des conjectures toujours incertaines ; on ne peut conclure autre chose , sinon que ce sont des corps qui par leur ténuité méritent d'être regardés comme les extrêmes des êtres immatériels , & comme placés sur les confins qui séparent la matière des êtres abstraits. Voyez CONTAGION. Et le plus ou moins de proximité que les maladies différentes exigent pour se communiquer , fait présumer que leur fixité varie beaucoup : quelques auteurs ont voulu pénétrer plus avant dans ces mystères ; ils ont prétendu déterminer exactement la nature de ces *miasmes* , sur la simple observation que les ulcères des pestiférés étoient parsemés d'un grand nombre de vers , suite assez ordinaire de la corruption ; ils n'ont pas balancé à nommer ces petits animaux , auteurs & propagateurs de la contagion , & ils ont assuré que les *miasmes* n'étoient autre chose que ces vers qui s'élançoient des corps des pestiférés sur les personnes saines , ou qui se répandoient dans l'air. Default , médecin de Bordeaux , ayant vu le cerveau des animaux morts hydrophobes remplis de vers ,

en a conclu que les *miasmes* hydrophobiques n'étoient autre chose ; il a porté le même jugement par analogie sur le virus vénérien. On ne s'est point appliqué à réfuter ces opinions , parce qu'elles n'ont aucunement influé sur la pratique ; & que d'ailleurs , dans des cas aussi obscurs , tous les systèmes ont à-peu-près le même degré de probabilité , & ne peuvent être combattus par des faits évidens. (M)

MIATBIR , ( Géog. ) c'est , 1°. le nom d'une petite ville d'Afrique , dans la province de Hea , au royaume de Maroc ; 2°. c'est aussi le nom d'une montagne du grand Atlas de la province de Cutz , au royaume de Fez (D. J.)

MICA , f. m. ( Hist. nat. Minéral. ) c'est le nom que quelques auteurs donnent à une pierre apyre , c'est-à-dire que l'action du feu ne peut ni fondre , ni convertir en chaux , & qui doit être regardée comme un vrai talc. Voyez TALC.

Le mica est composé de feuillets ou de lames minces , faciles à éraiser , quoique flexibles jusqu'à un certain point. Le mica doré , *mica aurea* , est composé de petites lames de couleur d'or ; ce qui fait qu'on le nomme aussi *or de chat*. Le mica argenté , *mica argentea* , *argyrites* , *argyrolytus* , est d'un blanc brillant comme l'argent ; on le nomme aussi *argent de chat*. La plombagine ou crayon s'appelle *mica pistoria* , il est de la couleur du plomb. Il y a de plus des mica rougeâtres , verdâtres. On appelle mica écailleux celui qui est en feuillets recourbés comme des écailles , en latin *mica squamosa*. Les différentes espèces de mica se trouvent , ou par lames assez grandes unies les unes aux autres , ou bien il est en petites paillettes répandues dans différentes espèces de pierres. Voyez TALC.

M. de Justi , chimiste allemand , prétend avoir obtenu du mica jaune une nouvelle substance métallique qui avoit quelque analogie avec l'or ; l'eau-forte n'agissoit point sur ce mica , mais l'eau régale en dissolvoit une portion. Pour cet effet il fit calciner un mica qui se trouve en Autriche ; il en mêla un gros avec une demi-once d'argent en fusion ; & l'y laissa pendant trois heures , après avoir couvert

le mélange avec un verre composé de deux parties de verre de plomb, d'une partie de safran de mars, d'une partie de safran de venus, *crocus veneris*, d'une partie de verre d'antimoine, & de trois parties de flux blanc. Ce verre est d'un usage excellent, suivant M. de Justi qui s'en est souvent servi avec succès. Après avoir fait le départ de l'argent, il tomba au fond une grande quantité d'une poudre, qu'il prit pour de l'or, mais qui fondue avec le borax & le nitre, lui donna une substance métallique d'un gris noirâtre; elle n'étoit point ductile. M. de Justi joignit vingt-quatre livres, poids d'essai, d'or pur, & autant de la substance susdite; il fit fondre le tout, & obtint une masse de quarante-sept livres qui avoit parfaitement la couleur de l'or, & qui n'avoit rien perdu de sa ductilité ni à chaud ni à froid. Pour s'assurer de la nature de cette masse il la coupella avec vingt-quatre livres de plomb de Villach qui ne contient point d'argent, & il lui resta un bouton d'or qui pesoit vingt-cinq livres & demi d'essai; ce qui lui annonça une augmentation d'une livre & demie, d'où il conclut que la couleur du mica doré, sa fixité au feu, pourroient bien annoncer la présence d'une substance métallique analogue à l'or, mais à qui il manque quelque principe pour être un or parfait. Voyez l'ouvrage allemand de M. de Justi qui a pour titre, *nouvelles vérités physiques, partie première*. Il y a lieu de présumer que l'augmentation dont parle M. de Justi, est venue du cuivre ou du fer qui entroient dans la composition du verre dont il s'est servi comme d'un fondant.

Plusieurs minéralogistes donnent le nom de *mica ferrea*, ou de *mica ferrugineux* à une mine de fer arsenicale, composée de feuilletés ou de lames, qui ressemble beaucoup au vrai mica dont nous avons parlé, mais qui en diffère en ce que le mica ferrugineux écrasé donne une poudre rouge comme l'hématite ou sanguine; ce qui n'arrive point au mica talqueux. (—)

MICATION, f. f. (*Histoire anc.*) jeu où l'un des joueurs leve les mains en ouvrant un certain nombre de doigts, & l'autre devine le nombre de doigts levés,

pairs ou impairs. Les lutteurs en avoient fait un proverbe, pour agir sans les connoissances nécessaires à la chose qu'on se proposoit; ce qu'ils désignoient par *micare in tenebris*.

MICAWA, (*Géograph.*) selon le pere Charlevoix, & MIRAWA dans Kämpfer, province, & royaume au Japon, qui a le Voari à l'ouest, le Simano au nord, le Toolomi à l'est, & la mer du Japon au sud. (*D. J.*)

MICE, f. f. (*Jurisp.*) terme usité dans quelques coutumes, qui signifie moitié, *media pars*, droit de *mice*; c'est en quelques lieux le droit de percevoir la moitié des fruits. (*A*)

MICESLAS I, (*Histoire de Pologne.*) duc de Pologne. Jusqu'au regne de ce prince, la Pologne avoit été plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie; ce fut lui qui le premier éleva la croix sur les débris des idoles; & cette révolution fut l'ouvrage de l'amour. Dambrowcka, fille de Boleslas, duc de Bohême, avoit allumé dans son cœur les feux les plus violens; mais elle étoit chrétienne, & elle avoit juré de ne jamais unir sa main à celle d'un prince idolâtre. *Miceslas* se fit baptiser pour lui plaire; il lança un édit par lequel il ordonnoit à tous ses sujets de mettre leurs idoles en pieces: il leur marquoit le jour où cet ordre devoit être exécuté dans toute la Pologne: il le fut sans résistance l'an 965. L'évangile fut adopté dans toute sa rigueur; on poussa même la morale chrétienne jusqu'à un stoïcisme qui excite autant de pitié que d'étonnement. Lorsqu'un Polonois étoit convaincu d'avoir mangé de la viande pendant le carême, on lui arrachoit toutes les dents: par le châtement dont on punissoit une faute si légère, on peut juger des supplices réservés aux grands crimes. *Miceslas* fit à sa maîtresse ou à sa religion un plus grand sacrifice, en chassant de sa cour plusieurs concubines, dont il avoit été plus idolâtre que de ses faux dieux. Tant de zèle pour l'évangile ne put cependant obtenir du pape qu'il érigeât le duché de Pologne en royaume: le christianisme ne lui sembloit pas assez affermi dans cette contrée; il vouloit que les ducs, par une

soumission plus aveugle aux volontés de la cour de Rome, méritaient le titre de rois. Cependant si la couronne doit être le prix des victoires, peu de princes en ont été plus dignes que *Micéslas* : il défit les Saxons près de Vidin, l'an 968, porta le ravage jusqu'au centre de la Bohême, & laissa par-tout des monumens de son courage ; il prêta à la religion chrétienne l'appui de ses armes contre les peuples du Nord. Ce fut sous son regne qu'on vit s'établir cette coutume bizarre, de tirer l'épée lorsque le prêtre lit l'évangile ; elle s'est long-temps conservée en Pologne.

*Micéslas* avoit commencé à régner vers 964, & mourut l'an 999 : l'histoire le peint comme un prince occupé sans cesse du bonheur de ses sujets, & de la splendeur de l'état.

MICÉSLAS II, roi de Pologne : la nation avoit décoré du titre de roi, la tombe de Boleslas Crobri, son pere. Le fils couronné à Gnesne en 1025, avec Richsa son épouse, prit le même titre ; mais il n'en avoit ni les vertus, ni les talens : endormi dans les bras de son épouse, invisible à son peuple, renfermé dans son palais, à peine fut-il informé que les Russes venoient venger les défaites qu'ils avoient essuyées sous le regne de son pere, & qu'ils emmenaient les Polonois en esclavage pour cultiver les terres. Enfin la nation fit entendre ses murmures ; *Micéslas* étoit menacé de perdre la couronne s'il ne se montroit à la tête de son armée ; il se montra, mais il ne fit rien de plus : aussi indolent dans son camp que dans son palais, il observa l'ennemi & n'osa le combattre. Ulric, duc de Bohême, tributaire de la Pologne, en secoua le joug ; il prit les armes pour obtenir une indépendance que *Micéslas* ne lui disputoit pas, & ravagea la Pologne pour conserver la Bohême. La Moravie suivit cet exemple ; *Micéslas* parut une seconde fois à la tête de ses troupes, & n'osa hasarder ni sieges ni batailles : il voulut négocier, mais il étoit aussi mauvais politique que mauvais général. Les gouverneurs qu'il avoit établis dans les provinces, méprisèrent un maître indolent qui n'avoit pas plus de courage pour contenir ses sujets

que pour vaincre ses ennemis : ils s'érigèrent en souverains, & la Pologne devint un état anarchique, livré aux divisions les plus funestes : ce fut vers l'an 1030 qu'arriva cette révolution. Trois princes Hongrois entreprirent de sauver ce royaume prêt à s'abîmer dans ses fondemens, ils arracherent *Micéslas* de son palais, l'entraînérent en Poméranie, & le firent vaincre malgré lui-même. Son goût pour les plaisirs le ramena dans sa capitale, où il donna encore pendant quelque temps le spectacle de ses débauches, & mourut l'an 1034.

MICÉSLAS III, surnommé *le vieux*, succéda, l'an 1173, à Boleslas IV, son frere, roi de Pologne : tant qu'il avoit été confondu dans la foule, on avoit estimé ses vertus, ou plutôt on n'avoit pas aperçu ses vices ; dès qu'il fut roi, toute la noirceur de son caractère se développa sans obstacles ; il accabla le peuple d'impôts, dépouilla les riches, vexa les pauvres, écarta les gens vertueux de toutes les grandes dignités ; & devenu tyran, ne se rendit accessible qu'à des tyrans comme lui. Le peuple gémissoit en silence ; la noblesse osoit à peine murmurer ; un prêtre changea la face de l'état. Gédéon, évêque de Cracovie, souleva la nation, & fit déposer *Micéslas* : Casimir, après quelques refus politiques ou sinceres accepta la couronne : *Micéslas* mendia des secours chez tous ses voisins, & ne trouva pas un ami. Quelques factieux dans la grande Pologne prirent les armes en sa faveur ; mais cet orage fut bientôt dissipé, & *Micéslas* s'enfuit à Ratibor, dans la haute-Silésie, 1179 : il revint à la tête d'une armée, chassa Lezko qui avoit succédé à Casimir, & mourut l'an 1202. (*M. DE SACY.*)

MICHABOU, f. m. (*Hist. mod. culte.*) c'est le nom que les Algonquins, & autres sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à l'Être suprême ou premier Esprit, que quelques-uns appellent le *grand-lievre* : d'autres l'appellent *atahocan*. Rien n'est plus ridicule que les idées que ces sauvages ont de la divinité ; ils croient que le grand-lievre étant porté sur les eaux avec tous les quadrupèdes qui

formoient

formoient la cour , forma la terre d'un grain de sable , tiré du fond de l'Océan , & les hommes , des corps morts des animaux , mais le grand-tigre , dieu des eaux , s'opposa aux desseins du grand-lievre , ou du moins refusa de s'y prêter. Voilà , suivant les sauvages , les deux princes qui se combattent perpétuellement.

Les Hurons désignent l'Être suprême sous le nom d'*Areskouï* , que les Iroquois nomment *Agréskoué*. Ils le regardent comme le dieu de la guerre. Ils croient qu'il y eut d'abord six hommes dans le monde ; l'un d'eux monta au ciel pour y chercher une femme , avec qui il eut commerce ; le très-haut s'en étant aperçu , précipita la femme , nommée *Atahentsik* sur la terre , où elle eut deux fils , dont l'un tua l'autre. Suivant les Iroquois , la race humaine fut détruite par un déluge universel , & pour repeupler la terre , les animaux furent changés en hommes. Les sauvages admettent des génies subalternes bons & mauvais , à qui ils rendent un culte ; *Atahentsik* qu'ils confondent avec la lune , est à la tête des mauvais , & *Joukeska* , qui est le soleil , est le chef des bons. Ces génies s'appellent *Okkisik* dans la langue des Hurons , & *Manitous* chez les Algonquins. *Voyez ces deux articles.*

MICHAËLSTOWN , ( *Géog.* ) ville de l'Amérique dans l'île de la Barbade , avec une bonne citadelle & un port , appartenant aux Anglois , qui la nomment communément *Bridg-town*. *Longit.* 319. 50 ; *lat.* 13. ( *D. J.* )

MICHE , s. f. ( *Boulang.* ) pain de grosseur suffisante pour nourrir un homme à un repas ; plus souvent un pain rond , très-considérable , pesant plusieurs livres. Il y a des *miches* de toute grandeur & de tout poids.

MICHÉE , qui est semblable à Dieu , ( *Hist. sacr.* ) l'ancien , fils de Jemla , de la tribu d'Ephraïm , l'un des prophètes du Seigneur , vivoit du temps d'Achab , roi d'Israël. Ce prince s'étant ligué avec Josaphat , roi de Juda , contre les Syriens , vers l'an 3107 , il consulta les prophètes de Baal sur le succès de cette guerre. Ceux-ci lui promirent tous une victoire

complete ; mais Josaphat , prince pieux & craignant Dieu , souhaitant de consulter un prophète du Seigneur , on fit venir *Michée* , & on le prévint en chemin de ne rien dire qui ne fût conforme à ce qu'avoient dit les autres prophètes , qui avoient promis à Achab un heureux succès. *Michée* répondit qu'il ne diroit que ce que le Seigneur lui mettroit dans la bouche : il se présenta devant les deux rois , déclara hardiment que cette guerre auroit une fin malheureuse , & reprocha à Achab de s'être laissé tromper par ses faux prophètes. Alors Sédécias , fils de Chanana , chef de ces faux prophètes , s'avançant sur *Michée* , lui donna un soufflet , & Achab le fit mettre en prison ; mais l'événement confirma la prédiction du prophète. Le roi d'Israël perdit la vie dans la bataille , qui fut gagnée par les Syriens. On ignore ce qui arriva dans la suite à *Michée* , fils de Jemla , que quelques-uns ont confondu mal-à-propos avec le prophète du même nom , dont nous allons parler. ( + )

MICHÉE , ( *Hist. sacr.* ) le septième dans l'ordre des petits prophètes , surnommé le *Morathite* , parce qu'il étoit de Morathie , bourg de Judée , prophétisa pendant près de 50 ans , sous les régnes de Joathan , d'Achaz & d'Ezéchias , depuis environ l'an 3245 , jusqu'en 3306. On ne fait aucune particularité de la vie ni de la mort de *Michée*. Sa prophétie ne contient que sept chapitres , & elle est écrite contre les royaumes de Juda & d'Israël , dont il prédit les malheurs & la ruine , en punition de leurs crimes. Il annonce la captivité des deux tribus par les Chaldéens , & celle des dix par les Assyriens , leur première délivrance par Cyrus ; & après ces tristes prédictions , le prophète parle du regne du Messie , & de l'établissement de l'église chrétienne. Il annonce en particulier , d'une manière très-claire , la naissance du Messie à Bethléem , sa domination qui doit s'étendre jusqu'aux extrémités du monde , & l'état florissant de son église. La prophétie de *Michée* est écrite d'un style sublime , quoique naturel & facile à entendre. ( + )

MICHEL I , ( *Histoire du Bas-Empire.* )

K k k k k

qui eut le surnom de *Rambage*, est plus connu sous celui de *Curopalate*. Il monta sur le trône de Constantinople après la mort de Nicéphore dont il avoit épousé la fille ou la sœur. Il avoit toutes les vertus d'un homme privé, & n'avoit pas tous les talens qui font les grands princes. Occupé du bonheur de ses peuples, il ne put les protéger contre les invasions fréquentes des barbares qui désoloient les provinces. Pauvre, mais sans besoins, il adoucit le poids des impôts. Les sénateurs dépouillés de leurs biens sous le regne précédent, rentrèrent dans la jouissance de leurs biens & de leurs dignités. Les veuves & les orphelins retrouvèrent un époux & un pere dans un maître compatissant. Tandis qu'il s'occupoit du bonheur de ses sujets, les Sarrasins enlevoient les plus belles provinces. *Michel*, sans talent pour la guerre, leur opposa ses lieutenans. Léon l'Arménien remporta sur eux plusieurs victoires. Les Bulgares, plus heureux que les Sarrasins, s'emparèrent de Mésembrie sur le Pont-Euxin. Cette conquête leur donnoit une libre entrée sur le territoire de Constantinople. Le peuple alarmé d'avoir de si dangereux voisins, reconnut qu'il lui falloit un empereur belliqueux pour le protéger. *Michel*, plus propre à édifier sa cour par ses mœurs qu'à briller à la tête d'une armée, tomba dans le mépris. Léon l'arménien fut proclamé empereur par l'armée dont il avoit le commandement. *Michel*, à la première nouvelle de cette élection, descendit sans regret du trône qu'il n'avoit occupé que pendant deux ans. Il se réfugia dans une église avec sa femme & ses enfans; il n'en sortit que pour prendre l'habit monastique, qui lui convenoit mieux que la pourpre.

MICHEL II, surnommé le *Begue*, étoit né dans la Phrygie de parens obscurs & indigens, qui ne lui laissèrent d'autres ressources que les armes. Ses talens militaires l'éleverent au rang de Patricien; Léon l'Arménien l'admit dans sa familiarité, & lui confia l'exécution des entreprises les plus difficiles. Sa faveur arma l'envie; il fut accusé d'avoir conspiré contre son maître qui l'avoit comblé d'hon-

neurs & de bienfaits. Ses juges le condamnerent à être brûlé vif la veille de Noël. L'impératrice Théodosie remontra qu'une exécution aussi sanglante profaneroit la sainteté de cette fête. L'exécution du supplice fut différée. Les partisans de *Michel*, moins religieux, ne se firent point un scrupule d'assassiner Léon le jour même de Noël. Ils tirèrent *Michel* de prison, & le proclamèrent empereur. Dès qu'il fut sur le trône, il se montra indigne de l'occuper: tyran des consciences, il voulut assujettir les Chrétiens à l'observation du sabbat & à plusieurs autres cérémonies judaïques. Quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, il eut la manie de s'ériger en théologien, & de prononcer sur tous les points de doctrine. Eupheme, qui avoit enlevé une religieuse, fut condamné à la mort; il fut informé de son arrêt avant d'être arrêté. Il avoit alors le gouvernement de la Sicile, où il étoit aussi chéri que *Michel* y étoit détesté. Il déploya l'étendard de la révolte, & appella dans cette île les Sarrasins toujours prêts à soutenir la cause des rebelles. Eupheme ayant été sur le chemin de Syracuse dont il alloit prendre possession, les Barbares s'approprièrent la Sicile qu'ils avoient affranchie du joug de *Michel*. Leurs flottes dominatrices de la mer, s'emparent de la Crete, de la Pouille & de la Calabre. Tandis qu'ils élevoient leur puissance sur les débris de l'empire, *Michel*, tranquille dans son palais, se consoloit de ses pertes avec ses concubines. Son intempérance épuisa son tempérament robuste: une rétention d'urine termina sa vie, dans la neuvième année de son regne. Un ancien oracle avoit prédit le démembrement de l'empire lorsqu'un prince avare & begue occuperoit le trône. Les Grecs devenus Chrétiens, conserverent pendant plusieurs années un reste d'attachement pour les superstitions du paganisme.

MICHEL III, fils de Théophile, étoit encore enfant lorsqu'il fut élevé à l'empire. Théodora, sa mere, fut chargée de l'administration pendant sa minorité. Cette princesse zélée pour le culte des images, persécuta les Iconoclastes qui, pendant

leur faveur , avoient persécuté les Catholiques. Dès que son fils fut en âge de régner , elle lui remit les rênes du gouvernement ; mais il se laissa bientôt des embarras des affaires pour se livrer à ses penchans voluptueux. Les excès de la table occupèrent tous ses momens. Son intempérance , qui égaroit souvent sa raison , lui fit donner le surnom d'*Ivrogne*. Sa mere affligée de ses désordres , fit d'inutiles efforts pour le rappeler à ses devoirs. Fatigué de ses leçons , il l'obligea de se faire couper les cheveux & de s'enfermer dans un monastere , avec les princesses ses filles. Les Barbares le voyant abruti dans la débauche , désolèrent impunément les provinces de l'empire. *Michel* , qui de guerrier intrépide & actif étoit devenu un prince efféminé , n'aimoit plus qu'à signaler son adresse dans les jeux du cirque. Il assistoit à la course des chevaux , lorsqu'on vint lui annoncer que les Sarrasins s'avançoient vers Constantinople ; c'est bien le temps , répondit-il , de me parler de guerre quand je suis occupé de mes plaisirs. Son oncle Bardas qui régnoit sous son nom , entretenoit ses goûts par l'art d'inventer chaque jour de nouveaux plaisirs. Ce lâche corrupteur , accusé d'aspirer à l'empire , fut condamné à la mort. *Michel* , incapable de gouverner , se donna pour collègue Basile qui jusqu'alors n'avoit été connu que par son adresse à caresser les faiblesses de son maître. Dès que ce nouveau César fut revêtu de la pourpre , il adopta d'autres maximes & d'autres mœurs : il avoit été le complice des débauches de son maître , il devint son censeur aussi-tôt qu'il fut collègue. *Michel* indigné de ce qu'il osoit lui donner des leçons , résolut de l'empoisonner. Basile instruit qu'il méditoit sa perte , le fit assassiner en 867. Il avoit occupé le trône pendant treize ans : ce fut sous son regne que le schisme qui sépare l'Eglise greque d'avec la latine , prit naissance.

MICHEL IV fut surnommé *le Paphlagonien* , parce qu'il étoit né en Paphlagonie. Il ne dut son élévation qu'à ses crimes & à sa beauté ; il avoit entretenu un commerce adúltere avec l'impératrice

Zoé , femme de Romain Argire , qu'il fit étouffer dans le bain. Zoé délivrée d'un mari qui la dédaignoit , revêtit son amant des ornemens impériaux. Le patriarche Alexis séduit par ses présens & par les offrandes dont elle enrichit son église , leur donna la bénédiction nuptiale. *Michel* n'avoit d'autre mérite qu'une taille avantageuse , & une figure gracieuse & intéressante ; mais il étoit sujet à de fréquentes attaques d'épilepsie , qui du plus bel homme de son siècle en faisoient le plus dégoûtant : Zoé qui , sur la foi de ses promesses , s'étoit flattée de jouir de toute l'autorité , s'aperçut bientôt qu'elle s'étoit donné un maître. *Michel* , sans talent pour la guerre & sans capacité pour les affaires , confia le soin du gouvernement à l'eunuque Jean , son frere , qui , dans un corps inutile , renfermoit tous les ressorts de la politique. Les grands murmurèrent contre Zoé , qui leur avoit donné un maître sans mérite & sans naissance. Les murmureurs , trop foibles pour oser être rebelles , furent punis , les uns par la prison & les autres par l'exil. Leurs biens furent confisqués pour les priver de la puissance de nuire. Les Barbares , pleins de mépris pour un prince qui ne savoit ni combattre , ni gouverner , porterent la désolation dans toutes les provinces de l'empire. *Michel* , pour détruire l'idée qu'on avoit de son incapacité pour la guerre , se mit à la tête de ses armées , où , secondé de généraux plus habiles que lui , il eut quelques succès mêlés de revers ; il porta ensuite la guerre dans l'Egypte dont il força le roi de lever le siege d'Edesse. Ce prince déchiré de remords d'avoir fait périr son roi , se persuada que son épilepsie étoit le châtimeut de son crime. Il crut l'expier par ses aumônes & par les prieres des moines & des prêtres qu'il enrichit de ses dons , pour acheter le ciel ; ses remords le rendirent insensible aux attrait des grandeurs. Pour surcroît de malheur , il apprit que son médecin avoit été corrompu pour l'empoisonner. Alors il se dégoûta du pouvoir souverain qui l'exposoit à vivre au milieu de ses ennemis. Il prit l'habit monastique , & mourut après avoir créé César un de ses neveux.

MICHEL V, fut surnommé *Calaphate*, parce que Etienne, son pere, avoit été calfateur de navires. Son oncle, avant de mourir, l'avoit créé César pour lui assurer l'empire. Zoé, par complaisance pour son mari, l'avoit adopté pour son fils. Son caractère souple & délié ploya sous les volontés de l'impératrice, qui fut charmée d'avoir un collègue qui se bornant à la simple décoration, lui abandonnoit toute l'autorité. Cette princesse, malgré sa politique clairvoyante, s'en laissa imposer par cet extérieur soumis. Dès qu'elle eut affermi le pouvoir de *Michel*, elle éprouva son ingratitude. Aussi ambitieux qu'elle, mais plus habile à voiler ses desseins, il lui supposa des crimes, & sur le prétexte specieux qu'elle avoit voulu l'empoisonner, elle fut exilée & contrainte d'embrasser la vie monastique. Le patriarche de Constantinople, qui n'avoit d'autre crime que son attachement pour elle, fut chassé de son siege & condamné à l'exil avec toute sa famille. Le peuple indigné de cette ingratitude, se souleva. *Michel* publia un manifeste, où il exposoit les motifs de sa conduite. Cette apologie ne fut point écoutée : pendant que le préfet du prétoire en faisoit la lecture, il s'éleva plusieurs voix qui criaient : « Nous ne voulons point » de *Michel* pour empereur ; nous sommes disposés à n'obéir qu'à Zoé, mere » de la patrie : c'est à elle seule que le » trône appartient. » Théodora, sœur de Zoé & compagne de son exil, fut proclamée impératrice avec elle, mais elle n'eut que le second rang. *Michel* marcha contre les rebelles, dont trois mille furent passés au fil de l'épée : ce carnage ne servit qu'à allumer la fureur du peuple, qui l'obligea de chercher un asyle dans le monastere de Stude. Les deux nouvelles Souveraines rentrèrent dans Constantinople aux acclamations d'un peuple nombreux. Zoé, naturellement éloquente, se rendit dans la place publique où elle harangua le peuple pour le remercier de ce qu'il avoit fait pour elle. Elle ajouta que ne voulant rien faire que de concert avec ses sujets, elle les laissoit les arbitres de la destinée de *Michel*. Aussi-tôt on

entend par-tout crier qu'on lui creve les yeux, qu'on le pende, qu'il expire sur la croix. Les plus furieux vont l'arracher de son monastere, il est traîné dans la place publique, & après qu'on lui a crevé les yeux, il est condamné à l'exil.

MICHEL VI, proclamé empereur de Constantinople en 1056, fut déposé l'année suivante. Sans talent pour gouverner, ce fut son incapacité qui prépara son élévation. Les ministres ambitieux de perpétuer leur pouvoir, le proposerent à Théodora, en lui faisant croire que *Michel* étant né pour la guerre, seroit plus jaloux de paroître à la tête d'une armée que de se charger du fardeau d'une administration. A peine fut-il placé sur le trône, que Théodose, cousin-germain de Constantin Monomaque, forma une conjuration pour l'en faire descendre. Ses complots furent découverts, il fut arrêté & relégué à Pergame. *Michel*, gouverné par d'avares ministres, supprima les gratifications que les empereurs avoient coutume de faire aux troupes le jour de Pâque. Catalon, Isaac Comene & Briene, qui étoient les principaux de l'empire, lui firent des remontrances ameres sur ce retranchement ; ils en reçurent une réponse qui choqua leur fierté. Ces trois généraux qui avoient une injure commune à venger, convoquent leurs amis dans la grande église. Les généraux offrent l'empire à Catalon, qui refusant de l'accepter à cause de son grand âge, leur conseilla d'élire Isaac Comene, à qui tous les conjurés donnerent leur suffrage. Ils se retirèrent en Asie, où l'armée qu'ils avoient sous leurs ordres proclama Isaac empereur dans la ville de Nicomédie. *Michel* instruit de cette révolte, leur envoya des députés qui proposerent d'associer Isaac à l'empire. Cette offre fut acceptée par les rebelles qui, par cette feinte modération, voilerent mieux leur véritable dessein. Isaac marche à Constantinople pour s'y faire reconnoître : les patrices & les sénateurs confirment son élection dans l'église de sainte Sophie ; dès qu'il eût connu la disposition favorable des esprits, il fit dire à *Michel*, par l'organe du patriarche, qu'il n'étoit plus que son

faïet, & qu'en cette qualité il devoit se dépouiller de la pourpre, & sortir du palais. *Michel*, plus jaloux de son repos que des grandeurs, descendit du trône avec plus de joie qu'il n'y étoit monté. Il se retira dans sa maison pour y goûter les douceurs de la vie privée; il y mourut peu de temps après. Il fut surnommé *Stratiotique*, parce qu'élevé sous la tente, il n'eut de passion que pour les armes. Il s'étoit acquis, pendant sa jeunesse, la réputation d'un grand homme de guerre. Mais ce n'est point avec l'épée qu'on gouverne un empire.

MICHEL VII, surnommé *Parapinace*, étoit de l'illustre maison des Ducas. Il fut le second de sa famille qui monta sur le trône de Constantinople pour succéder à Constantin son parent. Eudocie sa mere, en qualité de tutrice de ses trois fils désignés empereurs, gouverna sous leur nom pendant leur minorité. Son mari par son testament l'avoit désignée pour régner conjointement avec eux, à condition qu'elle ne contracteroit point un second mariage. Cette princesse trop ambitieuse pour partager le pouvoir, fut bientôt infidelle à son engagement. Ses fils furent exclus du gouvernement, & elle épousa Romain Diogene qu'elle fit proclamer empereur. Le peuple fut indigné d'avoir un pareil maître. Les trois princes intéresserent tous les cœurs. La sédition avoit déjà étendu ses ravages, lorsqu'elle fut arrêtée par les fils d'Eudocie, qui sacrifierent leurs intérêts à la tranquillité publique. Mais quelque temps après ils adopterent un autre système. *Michel* profitant d'un revers essuyé par Romain Diogene, se fit reconnoître empereur, & condamna sa mere à l'exil. L'usurpateur après avoir fait une guerre incertaine pendant un an, fut vaincu & fait prisonnier. On lui creva les yeux, & il fut confiné dans un monastere. *Michel* éloigna ses freres du gouvernement où ils avoient été appellés comme lui par le testament de leur pere. Ce prince sans talens & sans courage, vit d'un œil indifférent les Turcs ravager les provinces d'Asie. Un Normand nommé *Oursel*, de la maison de Bailleul, qui a donné des rois à l'Ecosse,

& dont quelques rejets subsistent encore en Normandie, se mit à la tête d'une troupe mercenaire d'Italiens, & fortifié de l'alliance des Turcs, il se rendit maître de la Bithynie & de la Lycaonie. Jean Ducas, oncle de *Michel*, entreprit de l'en chasser, mais il fut vaincu & fait prisonnier. Ce héros aventurier auroit étendu plus loin ses conquêtes, si les Turcs jaloux de ses prospérités ne l'eussent livré à ses ennemis. Il fut conduit chargé de chaînes à Constantinople. On lui déchira le corps à coups de nerfs de bœuf, & il fut ensuite jeté dans la plus affreuse prison. *Michel*, délivré d'un ennemi si redoutable, s'abandonna aux conseils de ses avars ministres qui le firent détester par ses exactions. Un cri général s'éleva contre la dureté de son gouvernement. Il crut en imposer aux mécontents, en se donnant un collègue: son choix tomba sur Nicephore de Brune, qui étoit véritablement digne de commander. Les ennemis de sa gloire le représenterent comme un ambitieux qui mécontent de n'occuper que le second rang, se rendroit bientôt criminel pour monter au premier. *Michel* naturellement timide & soupçonneux, l'éloigna de la cour, sous prétexte qu'il étoit le seul capable de s'opposer aux incursions des Bulgares. Nicephore eut de si brillans succès, que tous les yeux de la nation se fixerent sur lui. Importuné de sa propre gloire, il vit les dangers où elle l'exposoit. Il fut bientôt instruit qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui à la cour. Il aima mieux se rendre coupable que d'expirer victime de la calomnie. Il déploya l'étendard de la rebellion, & se fit proclamer empereur dans Constantinople. Le Normand *Oursel* fut tiré de sa prison, comme le seul capitaine qui pût arrêter les progrès de la rebellion, il attaqua & vainquit Nicephore; mais il ne put profiter de sa victoire par le refus que firent les soldats de poursuivre les vaincus. Nicephore profita de cette mutinerie pour réparer sa défaite. Il se rendit maître de Nicée, & il fut reconnu empereur par toutes les provinces de l'Orient. Ses partisans, dont le nombre dominoit dans la capitale, s'assem-

blèrent dans sainte Sophie, où le peuple fut convoqué. *Michel* qui étoit encore assez puissant pour dissiper & punir cette troupe séditieuse, aima mieux abdiquer en faveur de son frère, qui refusa avec sagesse un présent aussi dangereux. Les conjurés l'enlevèrent du palais de Blaquerne, & le transférèrent avec son fils dans le monastère de Stude où il embrassa l'état monastique. Il en fut tiré dans la suite pour être évêque d'Ephefe. Sa femme se fit religieuse. Ce prince, plus foible que vicieux, étoit enfant jusques dans ses amusemens. Il avoit plus de foi que de lumières, plus de mœurs que de talens. Il eût pu se faire estimer dans la vie privée; mais incapable de gouverner, il ne fut qu'un prince vil & méprisable. Son règne qui ne fut que de six ans, ne servit qu'à faire connoître sa petitesse.

MICHEL VIII, de la famille des Paléologues, monta sur le trône de Constantinople en 1259. L'empereur Théodose, séduit par l'extérieur de ses vertus, l'avoit chargé en mourant de la tutelle de son fils, Jean Lascaris. *Michel* reconnut mal cette confiance. Il fit mourir son pupille âgé de quinze ans, après lui avoir fait crever les yeux. Cette atrocité qui le rendoit indigne du trône, lui servit de degré pour y monter. Ses talens politiques & guerriers adoucirent l'horreur qu'inspiroit son crime. Il reprit Constantinople, qui depuis cinquante-huit ans, étoit sous la domination des François. Il regarda le trône comme un héritage qu'il devoit transmettre à sa postérité; c'est ce qui le rendit plus jaloux d'en étendre les limites, & de lui rendre sa première splendeur. Il tourna d'abord ses armes contre Guillaume, prince d'Achaïe, qu'il dépouilla de ses états. Son alliance avec les Génois lui fournit les moyens de résister aux Vénitiens, dont la puissance étoit alors redoutable aux empereurs d'Orient. La paix qu'il fit avec eux lui procura un loisir dont il fit usage pour régler la police de l'empire. Ses premiers soins furent d'aplanir les obstacles qui séparaient l'église Greque d'avec la Latine. Il se rendit à Lyon où le concile étoit assemblé pour cette réunion. Il remit sa profession

de foi au pape Grégoire, à qui il prêta serment d'obéissance. Cette soumission le rendit odieux aux Grecs qui refusèrent de souscrire à son formulaire. Il se repentit trop tard de sa complaisance pour les Latins, & ce qu'il fit pour la réparer lui attira les anathèmes du pape Nicolas, sans lui rendre le cœur de ses sujets, dont il fut si fort abhorré, qu'ils lui refusèrent les honneurs de la sépulture. Ils ne purent jamais lui pardonner d'avoir voulu les soumettre aux Latins. Cette haine ne s'étendit point sur sa famille, qui après lui occupa le trône de Constantinople pendant 193 ans, jusqu'à la destruction de l'empire d'Orient par Mahomet II, en 1453. (T—N).

MICHEL WIESNOWSKI, (*Hist. de Pologne.*) roi de Pologne. Après l'abdication de Jean Casimir, le prince de Condé, le duc de Neubourg, le prince Charles de Lorraine & le grand duc de Moscovie, au nom de son fils, briguerent les suffrages de la diète, assemblée pour l'élection d'un roi, l'an 1669. Aucun de ces concurrens ne fut élu, & après des délibérations tumultueuses, l'assemblée jeta les yeux sur *Michel Kori-but Wiesnowski*. Ce prince n'avoit point acheté les suffrages, il languissoit dans l'indigence, & c'étoit pour la défense de l'état qu'il s'étoit ruiné. Il étoit de la race des Jagellons, & avoit fait la guerre aux Cosaques; ce peuple reprit les armes, les Turcs le seconderent; Kaminiac fut emporté d'assaut, la Podolie fut conquise: c'en étoit fait de la Pologne, si elle n'eût trouvé dans son sein un Jean Sobieski (*Voyez ce mot*), qui vengea ses outrages, répara ses pertes, & terrassa les forces de l'empire Ottoman. *Michel Wiesnowski*, simple spectateur de ces expéditions, s'endormoit sur son trône. Il mourut l'an 1673, le 10 novembre, jour où Jean Sobieski écrasa les Turcs sous les murs de Choczim. (M. DE SACY.)

MICHEL, SAINT ( *Hist. mod.* ) ordre militaire de France, qui fut institué par Louis XI à Amboise, le premier août 1469. Ce prince ordonna que les chevaliers porteroient tous les jours un collier d'or, fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & posées sur une chaînette d'or d'où pend

une médaille de l'archange *saint Michel*, ancien protecteur de la France. Par les statuts de cet ordre, dont le roi est chef & grand-maître, il devoit être composé de trente-six gentilshommes, auxquels il n'est pas permis d'être d'un autre ordre, s'ils ne sont empereurs, rois ou ducs. Ils avoient pour devise ces paroles *immensi tremor Oceani*: cet ordre s'étant insensiblement avili sous les premiers successeurs d'Henri II, Henri III le releva en le joignant avec celui du Saint-Esprit. C'est pourquoi les chevaliers de celui-ci, la veille de leur réception, prennent l'ordre de *saint-Michel*, en portent le collier autour & tout proche de leur écusson, & sont en conséquence appelés *chevaliers des ordres du roi*. De tous ceux qui avoient reçu l'ordre de *saint-Michel*, sans avoir celui du saint-Esprit, le roi Louis XIV, en 1665, en choisit un certain nombre, à la charge de faire preuve de leur noblesse & de leurs services. Le roi commit un des chevaliers de ses ordres pour présider au chapitre général de l'ordre de *saint-Michel*, & y recevoir ceux qui y sont admis. On le confère à des gens de robe, de finance, de lettres, & même à des artistes célèbres par leurs talens. Ils portent la croix de *saint-Michel* attachée à un cordon de soie noire moirée; c'est-là ce qu'on appelle simplement l'ordre de *saint-Michel*.

Suivant la chronique de Sigebert en 709 sous le regne de Childebert III, surnommé le *juste*, *saint Michel* parut en songe devant Aubert, évêque d'Avranches, homme d'une grande piété, & l'avertit de lui faire bâtir une chapelle sur un rocher, qui depuis a été nommé le *Mont-Saint-Michel*. La tradition rapporte que chaque fois que les ennemis de la France se sont approchés de ce mont, on y a vu un archange exciter des orages sur la mer, & de là est venue l'origine de la devise de l'ordre de *Saint-Michel*, *immensi tremor Oceani*.

Lorsque Louis XI institua cet ordre, les chevaliers portoient une chaîne d'or, chargée de coquilles d'argent, d'où pendoit une médaille où étoit l'image de *Saint Michel*, foulant aux piés le dragon,

& l'ont ainsi portée jusqu'au 31 décembre 1578, jour de la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit. Actuellement ceux qui sont nommés chevaliers du Saint-Esprit, prennent la veille de leur réception l'ordre de *Saint-Michel*; c'est pourquoi ils ont le titre de *chevaliers des ordres du roi*.

Louis XIV, par une déclaration du 12 janvier 1665, ordonna que de tous ceux qui avoient reçu l'ordre de *Saint-Michel*, sans avoir celui du Saint-Esprit, on en choisit un certain nombre, à condition qu'ils feroient preuve de leur noblesse & de leurs services militaires.

Le roi commit chaque année deux chevaliers de ses ordres, un duc & un gentilhomme, pour présider en son nom, l'un en l'absence de l'autre, aux cérémonies & chapitres de l'ordre de *Saint-Michel*, & pour recevoir les nouveaux chevaliers que sa majesté a nommés.

Les cérémonies & réceptions se font deux fois l'année, le 8 de mai & le premier lundi de l'aveut dans le couvent des Cordeliers de Paris.

Le grand sceau de cet ordre représente *Saint Michel* ayant au bras gauche un bouclier aux armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, précipitant dans les flammes l'ange rebelle, avec cette légende autour du sceau, *Louis XI, roi de France, instituteur de l'ordre de Saint-Michel, en 1469; Louis XIV, roi de France & de Navarre, restaurateur en 1664.*

Hardouin Mansard & André Le nostre furent les premiers artistes faits chevaliers de *Saint-Michel* en 1693. Depuis, cet ordre est donné à des gens de lettres, de finances & artistes célèbres, pour les récompenser de leurs mérites & talens. On leur envoie des lettres de noblesse quelques jours avant leur réception.

Ces chevaliers portent sur leur veste un grand ruban de soie noire moirée, passé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche, d'où pend la croix à huit pointes où est représenté *Saint Michel*.

Le premier janvier 1772, il y avoit 77 chevaliers de l'ordre de *Saint-Michel*, dont 13 admis & non reçus, étant alors

dans des provinces éloignées du royaume ou dans des cours étrangères. ( *G. D. L. T.* )

MICHEL , la *saint-Michel* , la fête de saint *Michel* , qui arrive le 29 de septembre.

Voyez QUARTIER & TERME.

*Aile de saint Michel* , voyez AILE.

MICHEL , SAINT , ( *Géogr.* ) ville forte de l'île de Malte , appelée autrefois l'île de la *Sengle* , du nom du grand-maître de ce nom , qui la fit bâtir en 1560. Elle est séparée de la terre-ferme par un fossé , & bâtie sur un rocher.

MICHEL , SAINT , ( *Géogr.* ) ville de l'Amérique septentrionale , dans la nouvelle Espagne , dans la province de Méchoacan ; elle est à 140 lieues de Mexico. *Longitude* 274 , 40 ; *lat.* 21 , 35. ( *D. J.* )

MICHEL-ANGE , *cachet de* , ( *pierres gravées.* ) fameuse cornaline du cabinet du roi de France , ainsi nommée , parce qu'on croit qu'elle servoit de cachet à *Michel-Ange*. Quoi qu'il en soit , cette cornaline est transparente , gravée en creux , & contient dans un espace de cinq à six lignes , treize ou quatorze figures humaines , sans compter celles des arbres , de quelques animaux , & un exergue où l'on voit seulement un pêcheur. Les antiquaires françois n'ont pas encore eu le plaisir de deviner le sujet de cette pierre gravée. M. Moreau de Mautour y découvre un sacrifice en l'honneur de Bacchus , & en mémoire de sa naissance ; & M. Beaudelot y reconnoît la fête que les Athéniens nommoient *Puanepies*. Quand vous aurez vu dans l'histoire de l'académie des Belles-Lettres , la figure de ce prétendu *cachet de Michel-Ange* , vous abandonnerez l'énigme , ou vous en chercherez quelque nouvelle explication , comme a fait M. Elie Rosmann , dans ses remarques sur ce cachet , imprimées à la Haye en 1752 , in-8°. ( *D. J.* )

MICHELSTATT , ou MICHLENS-TATT , ( *Géog.* ) petite ville d'Allemagne , au cercle de Franconie , sur la rivière de Mulbing , dans le comté d'Erpach , entre la ville d'Erpach & Furstenau. *Longit.* 27 , 48 ; *lat.* 48 , 22.

MICHIGAN , ( *Géogr.* ) grand lac de l'Amérique septentrionale , dans la Nou-

velle-France ; ce lac s'étend du nord au sud depuis les 49 30 de *latit.* nord , jusqu'au 41 45. Sa largeur moyenne est de 33 ou 34 lieues ; son circuit peut avoir 300 lieues.

MICHOL , qui est parfait , ( *Histoire sacrée.* ) fille de Saül , qui , ayant conçu de l'amour pour David , lui fut promise par Saül , à condition qu'il tueroit cent Philistins. David en tua deux cents , & obtint *Michol* en mariage. Quelque temps après Saül voulant se défaire de son gendre , envoya des archers dans sa maison , pour se saisir de lui ; mais *Michol* fit descendre son mari par une fenêtre , & substitua à sa place une statue , qu'elle habilla. Saül , outré de cette raillerie , donna *Michol* à Phalti , fils de Laïs , de la ville de Gullim , avec lequel elle demeura jusqu'à la mort de son pere : alors David , devenu roi , la reprit. Cette princesse ayant vu son mari sauter & danser avec transport devant l'arche , lors de la translation qu'il en fit de Silo à Jérusalem , conçu du mépris pour ce prince , & le railla avec aigreur ; en punition d'un reproche si injuste , elle devint stérile , & Dieu la punit par une des plus sensibles malédictions de la loi , en la couvrant de l'opprobre de la stérilité ; il la dégradra elle-même aux yeux des servantes du peuple d'Israël , dont elle craignoit si fort les railleries ; & il mortifia son ambition , en lui ôtant l'espérance de donner un successeur au trône de David. ( + )

MICIACUM , ( *Géograph.* ) nom latin d'une abbaye de France au diocèse d'Orléans , à deux lieues de cette ville vers le couchant , sur le Loiret. Cette abbaye aujourd'hui nommée *Saint-Mesmin* , fut bâtie sur la fin du regne de Clovis , par saint Euspice & saint Maximin son neveu , de qui elle a pris le nom. Elle appartient maintenant aux Feuillans : saint Euspice en fut le premier abbé en 508 , & saint Maximin ou saint Mesmin le second. Elle a eu beaucoup de saints religieux dans les commencemens ; les temps ont changé. ( *D. J.* )

MICO , ( *Histoire moderne.* ) c'est le titre que les sauvages de la Géorgie , dans l'Amérique

L'Amérique septentrionale ; donnent aux chefs ou rois de chacune de leurs nations. En 1734 Tomokichi, *mico* des Yamacraws, fut amené en Angleterre, où il fut très-bien reçu du roi à qui il présenta des plumes d'aigles, qui sont le présent le plus respectueux de ces sauvages. Parmi les curiosités que l'on fit voir à Londres à ce prince barbare, rien ne le frappa autant que les couvertures de laine, qui furent lui, imitoient assez bien les peaux des bêtes ; tout le reste n'avoit rien qui frappât son imagination au même point.

MICOCOULIER, *f. m. celtis*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, qui a plusieurs étamines très-courtes. Le pistil s'éleve au milieu de ces étamines, & devient dans la suite un fruit ou une baie qui renferme un noyau arrondi. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.*

PLANTE.  
MICOCOULIER, *celtis*, en Anglois *lote-tree*, arbre de moyenne grandeur, que l'on cultive dans les pays méridionaux de l'Europe pour l'utilité de son bois. Il prend une tige droite & d'une grosseur proportionnée ; il fait une tête régulière & se garnit de beaucoup de branches qui s'étendent & s'inclinent : son écorce d'une couleur olivâtre rembrunie, est assez unie. Sa feuille est rude au toucher en-dessus, veinée en-dessous, longue, dentelée, & pointue ; elle a beaucoup de ressemblance avec celle de l'orme, & sa verdure, quoique terne, est assez belle ; du-moins elle est constante & de longue durée. Ses fleurs paroissent au commencement d'avril : elles sont petites, de couleur herbacée, & de nul agrément : les fruits qui succèdent sont ronds, noirs, de la grosseur d'un pois. Ce sont des noyaux qui renferment une amande, & qui sont couverts d'une pulpe fort agréable au goût, mais trop mince pour servir d'aliment. L'arbre en rapporte beaucoup tous les ans, & quoiqu'ils soient en maturité au mois de janvier, ils restent sur l'arbre jusqu'au retour de la seve.

Cet arbre, quoiqu'originaire des pays méridionaux, est dur, robuste, tenace ; il résiste aux hivers les plus rigoureux dans sa partie septentrionale de ce royaume,

Tome XXI.

sans en être aucunement endommagé ; il réussit à toutes les expositions, & il vient dans tous les terrains ; il m'a paru seulement qu'il ne profitoit pas si bien dans une terre franche, trop dure, & trop forte. Il se multiplie fort aisément ; son accroissement est assez prompt ; il reprend volontiers à la transplantation, & il n'exige aucune culture particulière.

On peut le multiplier en couchant ses branches au mois de mars : mais comme elles n'auront qu'au bout de deux ans des racines suffisantes pour la transplantation, qui ensuite retarde beaucoup l'accroissement, la voie la plus courte, la plus sûre & la plus facile, sera d'élever cet arbre de graines. Il faudra les semer aussi-tôt que la saison le permettra dans le mois de février, ou au commencement de mars, afin qu'elles puissent lever la même année ; car si on les semoit tard, la plus grande partie ne leveroit qu'au printemps suivant. Dès la première année les plantes s'éleveront à deux ou trois piés : si on néglige de les garantir du froid par quelque abri, les tiges des jeunes plants périront jusqu'à trois ou quatre pouces de terre : petit désastre qui n'aura nul inconvénient ; les jeunes plants n'en formeront qu'une tige plus droite & plus vigoureuse ; il auroit toujours fallu les y amener en les coupant à deux ou trois pouces de terre. Car en les laissant aller, leur tige qui est trop foible, se charge de menues branches, & se chiffonne sans prendre d'accroissement. A deux ans les jeunes plants seront en état d'être mis en pépinière pendant quatre ou cinq ans ; après quoi on pourra les transplanter à demeure. Le mois de mars est le temps le plus propre pour cette opération, qu'il faut faire immédiatement avant que ces arbres commencent à pousser ; ils porteront du fruit à six ou sept ans. Nul autre soin après cela que de les aider à former de belles tiges, en les dressant avec un appui, & en retranchant les branches latérales, à mesure que les arbres prennent de la force.

On pourroit employer le *micocoulier* dans les jardins pour l'agrément ; son feuillage n'éprouve aucun changement dans sa verdure pendant toute la belle saison.

L 1111

Il donne beaucoup d'ombre, & il est tout des derniers à se faner & à tomber. Dans les terrains de peu d'étendue où l'on ne peut mettre de grands arbres, on pourroit employer celui-ci, parce qu'il ne s'éleve qu'autant qu'on l'y oblige; son branchage est menu, souple, pliant; il s'étend de côté, & s'incline naturellement. Cet arbre seroit par conséquent très-propre à faire du couvert dans les endroits où l'on veut ménager les vues d'un bâtiment. Il est disposé de lui-même à se garnir de rameaux depuis le pié: il souffre le ciseau & le croissant en toute saison; ce qui le rend très-propre à être employé à tous les usages que l'on fait de la charmillie. On auroit de plus l'avantage d'avoir une verdure de bien plus longue durée. Jamais cet arbre d'ailleurs n'est attaqué d'aucun insecte, & il ne cause pas la moindre mal-propreté jusqu'à la chute des feuilles. Il sera encore très-convenable à faire de la garniture, & à donner de la variété dans les bosquets, les massifs, les petits bois que l'on fait dans les grands jardins: & quand même on ne voudroit faire nul usage de cet arbre pour l'agrément, parce qu'on n'est pas dans l'habitude de s'en servir pour cela, on devroit toujours le multiplier pour l'utilité de son bois.

Le bois de *micocoulier* est noirâtre, dur, compacte, pesant, & sans aubier. Il est si liant, si souple & si tenace, qu'il plie beaucoup sans se rompre: en sorte que c'est un excellent bois pour faire des brancards de chaise & d'autres piéces de charromage. On en fait des cercles de cuve qui sont de très-longue durée: on prétend qu'après l'ébene & le buis, ce bois prévaut à tous les autres par sa dureté, sa force, sa beauté. Il n'est point sujet à la vermoulure, & sa durée est inaltérable, à ce que disent les anciens auteurs. On s'en sert aussi pour les instrumens à vent, & il est très-propre aux ouvrages de sculpture, parce qu'il ne contracte jamais de gerfures. La racine de l'arbre n'est pas si compacte que le tronc, mais elle est plus noire: on en fait des manches pour des couteaux & pour de menus outils. On se sert aussi de cette racine pour teindre les étoffes de laine, & de l'écorce pour mettre les peaux en couleur. (C)

Le même arbre porte des fleurs mâles & des fleurs androgines; ces dernières sont solitaires & situées au-dessus des fleurs mâles; elles n'ont point de pétales & sont pourvues de cinq étamines courtes: à leur centre est situé un embryon ovale qui devient ensuite une baie arrondie à une seule cellule, renfermant un noyau de la même forme. Les fleurs mâles ont un calice divisé en six segmens, & n'ont ni embryon ni style: elles ressemblent, à cela près, aux fleurs hermaphrodites.

## Especes.

1. *Micocoulier* à feuilles lancéolées; pointues, dentées, nerveuses. *Micocoulier* à fruit noir.

*Celtis foliis lanceolatis, acuminatis, serratis, nervosis.* Mill.

*Lote-tree with a black fruit.*

2. *Micocoulier* à feuilles ovales-obliques, dentées & pointues. *Micocoulier* à fruit pourpre.

*Celtis foliis obliquè ovatis, serratis, acuminatis.* Linn. *Sp. pl.*

*Lote-tree with a dark purple fruit.*

3. *Micocoulier* à feuilles ovales-cordiformes, dentées & à petioles courts. *Micocoulier* à fruit jaune.

*Celtis foliis ovato-cordatis, denticulatis, petiolis brevibus.* Mill.

*Eastern lote-tree with a yellow fruit.*

4. *Micocoulier* à feuilles oblong-ovales; obtuses, nerveuses, unies par-dessus, de couleur d'or par-dessous.

*Celtis foliis oblongo-ovatis, obtusis, nervosis, supernè glabris, subtus aureis.* Mill.

*Nettle-tree with leaves whose under-side is gold coloured.*

L'espece n°. 1 habite la France méridionale, l'Espagne & l'Italie; il s'éleve à la hauteur de 40 à 50 pié: c'est un des plus gros arbres de ces contrées.

La seconde espece croît dans l'Amérique septentrionale. Cet arbre se plaît singulièrement dans un sol gras & humide, & devient un très-grand arbre: les branches s'étendent au loin, mais assez régulièrement; elles sont convergentes, du

moins tant que l'arbre est jeune. Cet arbre ne verdoie que fort tard au printemps ; mais il est le dernier à se dépouiller en automne ; son feuillage touffu & d'un verd gracieux le rend très-parant dans les parcs : on doit l'employer dans la composition des bosquets d'été & d'automne , où il fera un d'autant plus bel effet , que ses feuilles ne changent de couleur que peu de jours avant leur chute. Cette espece est dure.

La troisieme a été découverte en Arménie , par M. Tournefort. Ce petit arbre ne s'éleve guere qu'à dix ou douze piés : ses branches poussent horizontalement & très-irrégulièrement ; une partie même à leur insertion forment un angle ouvert vers la terre.

Nous devons la quatrieme espece au pere Plumier qui l'a trouvée dans les îles de l'Amérique de la domination françoise , elle croît aussi à la Jamaïque : cet arbre s'éleve à environ vingt piés. Ce *micocoulier* doit s'élever dans des couches de tan & être conservé dans les serres chaudes : rarement sa graine leve la premiere année.

Je trouve un *micocoulier* sur un catalogue hollandois sous le nom de *pumila helvetica* : je fais qu'il en croît naturellement aux environs de Neuchâtel dont les habitans mangent le fruit. C'est sans doute le même arbre ; & peut-être ne differe-t-il pas de quelqu'une de nos especes. Je ne le possède pas & n'ai pu même le voir encore.

Tous les *micocouliers* se dépouillent tard , & sont par conséquent propres à orner les bosquets d'été & d'automne.

Le bois de la seconde espece étant fort élastique , est estimé des carrossiers pour en former les pans des voitures. On fait avec le bois du n°. 1 des brancards de chaise & des cercles du cuve. Le bois du n°. 3 est très-blanc.

Les phrases expliquent assez clairement les différences qui se trouvent dans la forme des feuilles de ces especes.

Tous les *micocouliers* s'élevent par leurs baies ; il est bon de les confier à la terre , dès qu'elles sont mûres ; mais j'ai vu lever constamment au bout de six semaines celles

du n°. 1 & 2. Je ne les avois semées qu'au mois de mars & même en avril dans des caisses que j'avois enterrées dans une couche ordinaire pour hâter leur germination : il n'en est pas de même des baies du n°. 3 , le noyau en est plus dur , & à moins qu'on ne le seme peu de temps après leur maturité , rarement levent-elles la premiere année. Ces semis ne demandent que les soins ordinaires & réussissent communément très-bien. Il faut sur-tout à l'égard des numéros 1 & 3 abriter les deux premiers hivers les caisses où on les a fait sous des caisses vitrées. Le troisieme printemps , peu de temps avant que ces arbres poussent , on les plantera à un pié & demi en tous sens les uns des autres dans un morceau de terre fraîche , en les disposant par petites planches , afin de pouvoir , si les deux hivers suivans sont rigoureux , les couvrir d'arcades garnies de paille de pois. La troisieme année on les enleva au mois d'avril pour les fixer au lieu qui leur est destiné.

Le n°. 1 craint les frimats printanniers , sur-tout lorsqu'ils s'arrêtent sur quelque aspérité de leur écorce , & que le soleil vient à frapper ces petits amas. Pour parer à cet inconvénient , je rends leur tige aussi unie que je puis , en les élaguant en juin & juillet , & coupant les branches à fleur de l'écorce.

Lorsque le n°. 3 souffre du froid , ce n'est que par ses jeunes pousses qui périssent souvent l'hiver , presque jusq'à leur insertion ; mais cet accident n'est pas commun , & il n'arrive guere que dans la grande jeunesse de ces arbres , tandis qu'ils poussent le plus vigoureuement : lorsqu'ils sont devenus plus sobres avec l'âge , ils n'ont plus que très-peu à craindre des plus fortes gelées.

Les *micocouliers* aiment à être transplantés petits : lorsqu'ils sont forts , ils souffrent du retranchement de leurs racines , leur reprise est en danger ; s'ils reprennent , ils languissent long-temps.

Quelques personnes ont cru que le *lotos* des anciens étoit un *micocoulier* : d'autres pensent que c'est un plaquemier. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

MI-COTE ou DEMI-COTE , (*Jar-*

*dinage.*) se dit d'un terrain situé sur le milieu de la pente d'une montagne, d'un coteau : c'est la situation la plus agréable des jardins. *Voyez SITUATION.*

**MICROCOSME**, f. m. (*Physiq.*) terme grec qui signifie littéralement *petit monde*. Quelques anciens philosophes ont appelé ainsi l'homme, comme par excellence, & comme étant, selon eux, l'abrégé de tout ce qu'il a d'admirable dans le grand monde ou *macrocosme*. *Voy. MACROCOSME.*

Mais si l'homme est l'abrégé des perfections de l'univers, on peut dire aussi qu'il est l'abrégé de ses imperfections. Au reste, le mot de *microcosme*, non plus que celui de *macrocosme*, ne sont plus usités.

Ce mot est composé du grec μικρός, *parvus*, petit, & κόσμος, *mundus*, monde. *Chambers.*

**MICROSCOMIQUE**, SEL, (*Chimie.*) sel propre & sel fusible de l'urine. *Voyez sous le mot SEL, voyez aussi l'article URINE.*

**MICROCOUSTIQUE**, adj. (*Physique.*) instrumens *microcoustiques* sont des instrumens propres à augmenter le son. *Voyez MICROPHONE.*

Ce mot vient de μικτός, *petit*, & ἀκούω, *j'entends*. Au reste, il n'est pas fort en usage.

**MICROGRAPHIE**, f. f. (*Physiq.*) description des objets qui sont trop petits pour qu'on les puisse voir sans le secours d'un microscope, *voyez MICROSCOPE*. Le docteur Hook, auteur anglois, a fait un livre qui a pour titre, *Micrographie*.

Ce mot est composé de μικτός, *petit*, & γράω, *je décris*.

**MICROMETRE**, f. m. (*Astronomie.*) machine astronomique qui par le moyen d'une vis sert à mesurer dans les cieus avec une très-grande précision, de petites distances ou de petites grandeurs, comme les diametres du soleil, des planetes, &c. *Voyez DISTANCE.*

Ce mot vient du grec μικρός, *petit*, & μέτρον, *mesure*, parce qu'avec cette machine on peut, comme nous venons de le dire, mesurer de très-petites grandeurs, un pouce, par exemple, s'y trouvant di-

visé en un très-grand nombre de parties; comme en 2400, & dans quelques-uns même dans un plus grand nombre encore.

On ne fait point bien certainement à qui l'on doit attribuer la premiere invention de cette ingénieuse machine; les Anglois en donnent la gloire à un M. Gascoigne, astronome qui fut tué dans les guerres civiles d'Angleterre, en combattant pour l'infortuné Charles I. Dans le continent on en fait honneur à M. Huyghens. On jugera de leurs titres respectifs par ce que nous allons rapporter. M. de la Hire, dans son mémoire de 1717 sur la date de plusieurs inventions qui ont servi à perfectionner l'Astronomie, dit que c'est à M. Huyghens que nous devons celle du *micrometre*. Il remarque que cet auteur dans son observation sur l'anneau de Saturne, publiée en 1659, donne la maniere d'observer les diametres des planetes; en se servant de la lunette d'approche, & en mettant, comme il le dit, au foyer du verre oculaire convexe, qui est aussi le foyer de l'objectif, un objet qu'il appelle *virgule*, d'une grandeur propre à comprendre l'objet qu'il vouloit mesurer. Car il avertit qu'en cet endroit de la lunette à deux verres convexes on voit très-distinctement les plus petits objets. Ce fut par ce moyen qu'il mesura les diametres des planetes tels qu'il les donne dans cet ouvrage. D'un autre côté, M. Tounley, sur ce que M. Auzout avoit écrit dans les *Trans. phil. n.º. 21.* sur cette invention, la revendique en faveur de M. Gascoigne par un écrit inséré dans ces mêmes *Trans. n.º. 25*, ajoutant qu'on le regarderoit comme coupable envers sa nation, s'il ne faisoit valoir les droits de cet astronome sur cette découverte. Il remarque donc qu'il paroît par plusieurs lettres & papiers volans de son compatriote qui lui ont été remis, qu'avant les guerres civiles il avoit non-seulement imaginé un instrument qui faisoit autant d'effet que celui de M. Auzout, mais encore qu'il s'en étoit servi pendant quelques années pour prendre les diametres des planetes; que même d'après sa précision il avoit entrepris de faire d'autres observations délicates, telles que celles de déterminer la distance de la lune

par deux observations faites, l'une à l'horizon, & l'autre à son passage par le méridien; enfin, qu'il avoit entre les mains le premier instrument que M. Gascoigne avoit fait, & deux autres qu'il avoit perfectionnés. Après des témoignages aussi positifs, il paroît difficile (quoiqu'on connoisse l'ardeur avec laquelle les Anglois revendiquent leurs découvertes, & cherchent quelquefois même à s'attribuer celles des autres nations) il paroît, dis-je, difficile de ne pas donner à cet anglois l'invention du *micrometre*; mais on n'en doit pas moins regarder M. Huyghens comme l'ayant inventé aussi de son côté; car il est plus que vraisemblable qu'il n'eut aucune connoissance de ce qui avoit été fait dans ce genre au fond de l'Angleterre. Quant à la construction du *micrometre* donné par le marquis de Malvasia trois ans après celle de M. Huyghens, on ne peut la regarder comme une découverte; il paroît presque certain qu'il en dut l'idée au *micrometre* de cet illustre géometre. Mais s'il fut imitateur, il fut imité aussi à son tour; car il y a tout lieu de penser que le *micrometre* de ce marquis donna à M. Auzout l'idée du sien, qui étoit si bien imaginé, qu'on ne se sert pas d'autre aujourd'hui. En effet, celui que nous décrivons plus bas n'est que celui-là perfectionné.

On voit dans les différens *perfectionnements* de cette machine, ce que l'on a souvent occasion d'observer dans ce Dictionnaire au sujet de nos découvertes dans les Arts & dans les Sciences; je veux dire la marche lente de nos idées, & la petitesse des espaces que franchit chaque inventeur. M. Huyghens invente sa virgule; celle-ci donne au marquis de Malvasia l'idée de son chaffis. Enfin M. Auzout imagine d'en détacher quelques fils qui pouvant se mouvoir parallèlement en s'éloignant, ou s'approchant des premiers, qui restent immobiles, donnent par-là la facilité de prendre avec beaucoup de précision le diamètre d'un astre ou une très-petite distance.

Comme il seroit inutile de rapporter la construction des différentes especes de *micrometres* que l'on a imaginées, nous nous attacherons simplement à décrire celle qui est la plus parfaite & la plus en usage.

*Description du micrometre.* Au milieu d'une plaque de cuivre *AB*, *fig. premiere*, de forme oblongue, est coupé un grand trou oblong *abcd ef*, qui doit être placé au foyer du télescope; ce trou est traversé au milieu dans sa longueur par un fil très-délié, *bc*, qui est perpendiculaire à deux très-petites lames ou pinnules de cuivre *gh, ik*, placées en-travers du trou. L'une de ces lames *gh* est attachée sur la plaque *AB*, par des vis en *g* & en *h*; mais l'autre *ik*, est mobile parallèlement à *gh*, on lui communique le mouvement en faisant tourner la poignée *C* fixée sur le bout d'une longue vis d'acier *DE*, qui roule par son extrémité *D* formée en pointe, sur la vis *Y*, & qui tourne par l'autre dans un trou en *E* au centre du cadran *EF*, situé à angle droit avec la platine. La piece *ts WX*, qui pose sur la grande plaque & qui porte le fil ou la petite lame mobile *ik*, cette piece, dis-je, a deux especes de talons *WX* qui sont percés & taraudés pour recevoir la grande vis *DE*, de façon qu'en la tournant d'un sens ou de l'autre, on fait avancer ou reculer toute la piece *ts X*. Afin que l'extrémité *p* de cette piece ne leve pas, elle est accrochée sur la grande plaque par une petite *qr* qui y tient avec des vis, & sous laquelle elle glisse. Pour que la lame mobile *ik* soit placée bien parallèlement à l'autre *gh*, elle est percée de deux trous *tst* qui sont oblongs & plus grands que les tiges de vis, qui doivent les presser contre la piece *ts WX*: car par-là on ne serre ces vis que lorsque ayant approché cette lame *ik* de l'autre *gh*, on voit qu'elle touche cette dernière également par-tout. En effet, si l'on suppose que les talons *W* & *X*, au-travers desquels passe la grande vis *DE*, soient suffisamment éloignés l'un de l'autre, qu'elle s'y meuve sans jeu, enfin que cette vis soit bien droite, on sera assuré alors que la petite lame *ik* se mouvra parallèlement à l'autre *gh*. Supposant donc que la vis soit bien droite, voici les précautions que l'on prend pour que, se mouvant avec liberté dans les talons *WX*, ce soit toujours d'un mouvement doux & sans jeu.

Un petit ressort *w x* que l'on voit au-dessus de la figure, porte en son milieu *v*

une portion d'écrou à-peu-près le tiers de la circonférence ; & ce petit ressort étant vissé vers  $v$  &  $x$ , son action est telle, qu'il tend toujours à élever la portion d'écrou  $v$ , & par conséquent à presser la vis  $D E$ , & lui ôter le jeu insensible qu'elle pourroit avoir. Pour empêcher de même qu'elle ne se meuve selon sa longueur, le petit trou où est reçue son extrémité conique est fait dans une vis  $Y$ , de façon qu'en la tournant on peut ôter à la vis  $D E$  toute espèce de jeu en ce sens.

On voit sur le cadran une aiguille & un index : celle-là marque les parties de révolutions de la vis, & celui-ci ou l'index marque sur le petit cadran ( qui paroît à travers l'entaille circulaire ) le nombre de ces révolutions. Pour cet effet, il y a dans l'intérieur deux roues & un pignon qui menent ce petit cadran, de façon qu'à chaque tour de l'aiguille il avance d'une division. Ainsi on voit par-là que sachant une fois à quel espace équivaut l'intervalle d'un pas de la vis  $D E$ , on saura par l'aiguille & par l'index à quelle distance les deux lames ou les deux fils ( car on peut y substituer )  $g h$  &  $i k$  sont l'un de l'autre.

Ce *micrometre* tel que nous venons de le décrire, étant placé dans un télescope, a cet inconvénient qu'il faut tourner cet instrument graduellement jusqu'à ce que l'astre que vous observez paroisse se mouvoir parallèlement au fil  $b e$  ; ce qui souvent est assez difficile. Or pour y remédier, on voit qu'il faut trouver le moyen de monter le *micrometre* dans le télescope de manière qu'il puisse avoir un mouvement circulaire autour de l'axe du télescope indépendant de la pièce qui le fait tenir avec cet instrument. C'est à quoi le savant M. Bradley a parfaitement bien réussi par la construction suivante.

Sur le derrière de la grande plaque qui est tournée en-dessus, & représentée ici par le parallélogramme  $G H I K$  fig. 2, il y a une autre plaque  $L M N O$  de la même largeur & de la même épaisseur, mais plus courte, & qui est percée au milieu d'un trou oblong & un peu plus grand que celui qui est dans la grande plaque, comme on le voit dans la figure ;

ce trou, ou plutôt cette ouverture, est terminée par deux lignes droites  $\varepsilon \zeta$ ,  $\eta \theta$  & à ses deux bouts par deux arcs concaves  $\theta i \varepsilon$ ,  $\zeta \kappa \eta$  dont le centre commun est le point  $\rho$ , intersection commune des fils  $b e$  &  $g h$ . La partie concave  $\varepsilon i \theta$  glisse en tournant autour de ce centre de  $\rho$  le long d'un arc convexe  $\lambda \mu \nu$  décrit du même centre, un peu plus long que l'arc concave, de même épaisseur que la plaque  $L M N O$ , & fortement vissée sur la grande. L'arc concave  $\zeta \kappa \eta$  glisse aussi le long d'un autre arc convexe  $\sigma \omega$  plus court, décrit aussi du centre  $\rho$ , & formé d'une pièce de la même épaisseur que la plaque supérieure, & fortement vissée à celle de dessous. On conçoit par-là que tout ceci étant bien exécuté, la plaque  $L M N O$  doit tourner autour des deux portions de cercle  $\sigma \omega$  &  $\lambda \mu \nu$  comme si elle tournoit autour du centre  $\rho$  : les deux arcs  $\sigma \omega$  &  $\lambda \mu \nu$  sont recouverts de deux plaques vissées dessus, & qui les débordent pressent toujours par ce moyen la plaque  $L M N O$  contre la grande. Pour la faire mouvoir graduellement autour du point  $\rho$ , il y a à l'extrémité de la plaque  $L M N O$  une petite portion de roue  $v$  que l'on fait tourner par le moyen de la vis sans fin  $s t$ . D'après tout ceci on voit clairement que la plaque  $L M N O$  étant fixement arrêtée au foyer du télescope, en faisant mouvoir la vis sans fin  $s t$ , on donnera à la grande plaque  $G H I K$  la position requise, ou, en d'autres termes, qu'on donnera au fil  $b e$  qu'elle porte la position qu'il doit avoir pour que l'astre se meuve parallèlement à lui.

Pour que tout ceci puisse se placer commodément dans le télescope, il y a sur les bords de la plaque  $L M N O$  deux petites plaques, comme on le voit dans la figure, qui sont recourbées à chaque extrémité en équerre, mais de façon qu'un bout soit en sens contraire de l'autre : par-là, d'un côté, ce rebord sert à les visser sur la plaque ; de l'autre, il sert à entrer dans une rainure pratiquée dans un tuyau quarré que l'on met dans le télescope de façon qu'ils fassent corps ensemble. On voit en  $\phi \chi \psi$  la coupe de ce tuyau, & les entailles  $\phi \chi$ , faites pour

recevoir les rebords des petites plaques dont nous venons de parler.

Voici les principales mesures de ce *micrometre*.

	<i>pouces.</i>
La longueur de la plaque <i>AB</i> , . . . . .	8, 0
Sa largeur <i>MN</i> , . . . . .	3, 6
Son épaisseur, . . . . .	0, 2
Longueur de l'ouverture <i>be</i> , . . . . .	3, 5
Sa largeur <i>gh = ae</i> , . . . . .	2, 2
Longueur de la vis <i>DE</i> , . . . . .	5, 5
Son diamètre, . . . . .	0, 3
L'intervalle <i>w x</i> , . . . . .	3, 0
Longueur des rebords, . . . . .	4, 5
Leur largeur, . . . . .	0, 8
Largeur des rebords, . . . . .	0, 2
Diamètre du cadran, . . . . .	3, 1
Son épaisseur (étant double avec deux roues en-dedans), . . . . .	0, 3
La plus grande ouverture des fils ou pinnules <i>gh, ik = ae</i> , . . . . .	2, 2
Un pouce contient 40 pas de la vis <i>DE</i> .	

Enfin le pouce est divisé par le cadran en 40 fois 40 ou 1600 parties égales. On peut, comme nous l'avons dit, au lieu de petites lames ou barrettes de cuivre *gh, ik*, leur substituer des fils paralleles.

Lorsque les pinnules ou les fils se touchent, il faut que l'aiguille & l'index sortent au commencement des divisions: alors à mesure que les fils s'éloignent, il est évident, comme nous l'avons dit, que le nombre des révolutions sera comme les distances entre ces fils; & conséquemment comme les angles dont ces ouvertures sont la base, & qui ont leur sommet au centre de l'objectif; ces distances different insensiblement des arcs qui mesurent ces petits angles. C'est pourquoi, lorsqu'on a une fois déterminé par l'expérience un angle correspondant à un nombre de révolutions donné, on peut facilement trouver par une regle de trois l'angle correspondant à un autre nombre de révolutions: on pourra en conséquence former des tables qui montreront tout d'un coup le nombre de minutes & de secondes d'un angle répondant à un certain nombre & à une certaine partie de révolutions.

Afin de déterminer un angle quelconque, le plus grand sera le mieux, parce que les erreurs seront en raison inverse de la grandeur des angles: on fixera le télescope à une étoile connue dans l'équateur ou très-près, & on écartera les fils à leur plus grande distance; ensuite on comptera avec une pendule à secondes le temps écoulé entre le passage de cette étoile par l'intervalle de ces fils; & l'ayant converti en minutes & secondes de degré, on aura la mesure de l'angle cherché.

Au reste, nous avons donné ici le nom de *micrometre* à l'instrument que nous venons de décrire; mais on donne encore ce nom dans l'Astronomie à toute espece de vis qui fait parcourir un très-petit arc à un instrument: de sorte que d'après la premiere idée, on appelle *micrometre* toute machine qui par le moyen d'une vis sert à mesurer de très-petits intervalles.

**MICROPHONE**, f. m. (*Physiq.*) on a donné ce nom aux instrumens propres à augmenter les petits sons, comme les microscopes augmentent les petits objets. Tels sont les porte-voix, les trompettes, &c. Ce mot qui est peu en usage, vient de *μυρός*, petit, & de *φωνή*, son ou voix.

**MICROSCOPE**, f. masc. (*Diopt.*) instrument qui sert à grossir de petits objets. Ce mot vient des mots grecs, *μυρός*, petit, & *σκέπτομαι*, je considère. Il y a deux especes de *microscopes*, le simple & le composé.

Le *microscope* simple est formé d'une seule & unique lentille ou loupe très-convexe. Voyez LENTILLE & LOUPE.

On place cette lentille *DE* tout proche de l'œil, (*fig. 21. opt.*) & l'objet *AB* qu'on suppose très-petit, est placé un peu en deçà du foyer de la lentille; de sorte que les rayons qui viennent des extrémités *A, B*, sortent de la lentille presque paralleles, & comme s'ils partoient de deux points *K, I*, beaucoup plus éloignés; de sorte que l'objet paroît en *K, I*, est beaucoup plus grand, & l'image *KI* est à *AB* comme *FH* est à *FC*, c'est-à-dire à-peu-près comme la distance à laquelle on verroit l'objet dif-

tinement, est à la longueur du foyer. Voyez DIOPTRIQUE & VISION.

Les *microscopes* simples devroient être probablement aussi anciens que le temps où l'on a commencé à s'apercevoir des effets des verres lenticulaires; ce qui remonteroit à plus de 400 ans, voyez LUNETTE; cependant les observations faites au *microscope*, même simple, sont beaucoup moins anciennes que cette date, & ne remontent guere à plus de 130 ans. On voit dans la *fig. 22* la figure d'un *microscope* simple, *A* est l'endroit au centre duquel on place la lentille; & *H* est une vis où cette lentille est enchassée; au moyen de quoi on peut placer en *A* les lentilles ou loupes de différens foyers. *E G* est une pointe au bout de laquelle on fixe l'objet qu'on veut voir, & qu'on approche pour cet effet de la lentille. Les *microscopes* simples sont quelquefois formés d'une seule loupe sphérique de verre. La *fig. 21. n<sup>o</sup>. 2.* fait voir comment ces loupes augmentent l'image de l'objet. Car l'œil étant placé, par exemple, en *G*, il voit le point *A* par le rayon rompu *G D L A* & dans la direction de *G D*; de sorte que l'objet *A B* lui paroîtra plus grand que s'il étoit vu sans loupe. Voyez APPARENT.

Les *microscopes* composés sont formés d'un verre objectif *E L* (*fig. 24.*) d'un foyer très-court, & d'un oculaire *G H* d'un foyer plus long. Ainsi le *microscope* est l'inverse du télescope. Voyez TÉLESCOPE. On place l'objet *A B* à-peu-près au foyer du verre *E L*, mais un peu au-delà; les rayons sortent du verre *E L* presque parallèles (voyez LENTILLE) avec très-peu de convergence; de-là ils tombent sur le verre *G H*, & se réunissent presque à son foyer *I*. Ainsi le verre *E L* agrandit d'abord l'objet *A B*, à-peu-près comme feroit un *microscope* simple, & l'image de l'objet déjà agrandie l'est encore par le verre *G H*. Il est encore facile de voir que dans ce *microscope* l'objet paroîtra renversé.

Au lieu d'un oculaire on en met quelquefois plusieurs, & ce sont même les *microscopes* les plus en usage aujourd'hui. On peut voir dans la *fig. 25.* un *microsc-*

*cope* composé, & tout monté sur son pié pour voir les objets; on les place en *I* sur la plaque *L I*, & ces objets sont éclairés par la lumière qui réfléchit le miroir *O N*.

À l'égard de la *fig. 23.* elle représente un *microscope* simple d'une autre espèce que celui de la *fig. 22.* on place l'objet au haut de la vis *B*, qu'on éloigne ou qu'on approche du miroir à volonté; & le *microscope* est évidé & à jour dans une de ses faces, afin que l'objet puisse recevoir la lumière extérieure. Dans d'autres *microscopes*, le tuyau extérieur n'est point évidé, mais la vis l'est en-dedans, & au-dessus de la vis on place un verre plan, qui tombe à-peu-près au foyer de la lentille, l'objet reçoit alors la lumière par-dessous; la vis sert à éloigner ou rapprocher l'objet du foyer, selon les différentes vues.

On ne fait pas exactement l'inventeur du *microscope* composé. On attribue ordinairement cette invention à Drebbel; mais M. Montucla, dans son *Histoire de Mathématique*, tome II. p. 174, apporte des raisons pour en douter. Fontana se les attribue, ainsi que les télescopes à oculaire convexe; il est difficile de prononcer là-dessus.

MICROSCOPE SOLAIRE, n'est autre chose, à proprement parler, qu'une lanterne-magique, éclairée par la lumière du soleil, & dans laquelle le porte-objet au lieu d'être peint, n'est qu'un petit morceau de verre blanc, sur lequel on met les objets qu'on veut examiner. Il y a encore cette différence, qu'au lieu des deux verres lenticulaires placés au-delà du porte-objet dans la lanterne-magique, il n'y en a qu'un dans le *microscope solaire*. Voyez LANTERNE-MAGIQUE.

Cet instrument qui nous est venu de Londres 1747, a été inventé par feu M. Lieberkuhn, de l'Académie royale des Sciences de Prusse. On trouvera sur cet instrument un plus grand détail à l'article qui suit sous la même dénomination du *microscope solaire*. On place le tuyau du *microscope solaire* dans le trou d'un volet d'une chambre obscure bien fermée, & on fait tomber la lumière du

du soleil sur les verres du *microscope* par le moyen d'un miroir placés au dehors de la fenêtre. Alors les objets placés sur le porte - objet paroissent prodigieusement grossis sur la muraille de la chambre obscure. (O).

M I C R O S C O P E , des objets opaques , ( *Optiq.* ) ce *microscope* , dont on doit l'invention au D. Lieberkuhn, est aussi curieux qu'avantageux. Il remédie à l'inconvénient d'avoir le côté obscur d'un objet tourné du côté de l'œil ; ce qui a été jusqu'ici un obstacle insurmontable , qui a empêché de faire sur les objets opaques des observations exactes ; car dans toutes les autres inventions qui nous sont connues , la proximité de l'instrument à l'objet ( lorsqu'on emploie les lentilles les plus fortes ) produit inévitablement une ombre si grande , qu'on ne le voit que dans l'obscurité & sans presque rien distinguer ; & quoiqu'on ait essayé différens moyens de diriger sur l'objet la lumière du soleil , ou d'une chandelle par un verre convexe placé à côté , les rayons qui tombent ainsi sur l'objet , forment avec sa surface un angle si aigu qu'ils ne servent qu'à en donner une idée confuse , & qu'ils sont incapables de le faire voir clairement.

Mais dans ce nouveau *microscope* , par le moyen d'un miroir concave d'argent extrêmement poli en plaçant à son centre la lentille , on réfléchit sur l'objet une lumière si directe & si forte , qu'on peut l'examiner avec toute la facilité & tout le plaisir imaginable.

On emploie quatre miroirs concaves de cette espee & de différentes profondeurs , destinés à quatre lentilles de différentes forces , pour s'en servir à observer les différens objets : on connoit les plus fortes lentilles , en ce qu'elles ont de moindres ouvertures. ( J. D. )

M I C R O S C O P E A RÉFLEXION , qui peut servir aussi comme *télescope* Grégorien ( *Optique.* ) Quoiqu'en général le *microscope* simple soit préférable à tout *microscope* composé quelconque , parce qu'on voit plus clairement & plus distinctement un objet à travers un *microscope* simple , qu'on ne voit son image , comme il arrive dans les *microscopes* composés ; cepen-

Tome XXI.

dant le *microscope* à réflexion , inventé par M. Barker , mérite d'être mis au nombre des inventions utiles & ingénieuses ; surtout à cause de son double usage.

„ Quoique les *microscopes* , dit l'auteur „ dans un *Mémoire* à la société royale „ de Londres , qui ne sont composés que „ de verres dioptriques , aient été portés „ à un très-haut degré de perfection quant „ à leur propriété de grossir les objets , ils „ n'ont pas laissé d'être toujours sujets „ à de si grands inconvéniens , que leur „ usage , par rapport à plusieurs arts , „ auxquels il seroit à souhaiter qu'on en „ fit l'application , n'est pas , à beaucoup „ près , aussi étendu qu'on pourroit se „ l'imaginer. „

Entre ces différens inconvéniens , voici ceux qui sont les plus considérables.

I. Comme , pour grossir beaucoup , il faut que le verre objectif soit un segment d'une sphere extrêmement petite , & que son foyer , par cela même , se trouve extrêmement proche , il faut nécessairement aussi que l'objet qui doit être placé dans ce foyer , se trouve si près du *microscope* , que le *microscope* l'obscurcira ; l'objet dès-lors n'est plus visible que par la lumière à laquelle il donne passage , s'il est diaphane ; & il n'est plus visible du tout , s'il est opaque.

II. Lorsqu'un objet n'est vu qu'à la faveur de la lumière à laquelle il donne passage , on peut dire que c'est moins un objet véritablement vu , qu'un objet qui éclipse la lumière , dont la réflexion peut seule le faire véritablement voir. Il n'y a presque alors que le contour de l'objet qui soit exactement représenté à l'œil : les élévations ou dépressions des parties , dans l'enceinte du contour , ne paroissent plus que comme autant d'ombres ou de lumières , selon leurs divers degrés d'opacité ou de transparence : c'est l'opposé ; en un mot , de la vision ordinaire , où les lumières & les ombres résultent des différentes expositions des parties de la surface à la lumière incidente.

III. Si l'on veut observer une petite partie d'un grand objet , on ne peut guère la présenter au *microscope* qu'après l'avoir détachée de son tout ; ce qui réduit l'usage

M m m m m

de cet instrument à rien dans la dissection des corps vivans, parce que la partie détachée meurt aussi-tôt, & perd le mouvement que l'anatomie voudroit y observer.

IV. Le foyer d'un *microscope* dioptrique étant très-peu éloigné, & par cela même extrêmement délicat, de sorte que la moindre déviation met l'observateur hors d'état de voir nettement l'objet, il n'y a jamais, dans un objet irrégulier, qu'une très-petite partie qui puisse être vue bien nettement: " c'est pour remédier à ces défauts que M. Barker a inventé un *microscope* sur le modèle du télescope, inventé par le chevalier Newton. "

Nous venons de voir que ces divers inconvéniens résultoient de la petitesse du verre objectif, & que la nécessité de l'avoir si petit étoit uniquement fondée sur la dioptricité de ce même verre; il étoit donc naturel que l'on pensât aux moyens d'employer pour objectif un miroir concave, capable de réfléchir une image vive & nette de l'objet vers l'oculaire, & de faire ainsi un *microscope à réflexion*. L'idée d'un pareil *microscope* n'avoit pastout-à-fait échappé à la pénétration de Newton; au moins paroît-il par les *mémoires* dont il parle dans la préface de la première édition de son *Optique*, qu'il avoit quelquefois songé à faire un *microscope* qui, au lieu d'un verre objectif, eût un miroir concave de métal; car les *microscopes*, disoit-il, semblent être aussi propres que les télescopes à recevoir un nouveau degré de perfection: peut-être même y sont-ils encore plus propres, puisqu'il n'y faudroit, ajoutoit-il, qu'un seul miroir concave de métal, comme on peut voir par la figure 1, planche II d'*Optique*, Supplément des Planches, où *AB* représente le miroir objectif; *CD* un verre oculaire; *F* leur foyer commun; & *O* l'autre foyer du miroir où on placera l'objet (Voyez Lowtorp dans ses *Philosophical transactions abridged*, tom. I, pag. 210 & 388); mais pour peu qu'on y fasse attention, on s'apercevra bientôt qu'un instrument conforme à cette idée, seroit encore fort éloigné de suppléer à tous les défauts des *microscopes* ordinaires.

1°. L'image de l'objet, réfléchie du miroir *AB*, au foyer *F*, ne pourroit l'y représenter vivement & nettement qu'à proportion que l'objet lui-même seroit bien éclairé: or il ne pourroit l'être ici que de biais, par la lumière qui passeroit dans l'espace laissé entre lui & le miroir; & par conséquent on auroit toujours à se plaindre que l'instrument empêche l'objet d'être bien exposé à la lumière.

2°. Quoique l'on pût, à l'aide d'un pareil *microscope*, observer des objets plus diaphanes, & des objets plus opaques que ceux qui sont observés par les *microscopes* ordinaires, il resteroit toujours un nombre considérable d'objets visibles, à l'observation desquels ce *microscope* seroit inutile: je veux dire tous ceux qui par leur fluidité ne sauroient être fixés au foyer *O*, soit sur la pointe d'une aiguille, soit sur le revers d'une petite plaque, enduite de quelque matière gluante, soit par une petite pincette, qu'il faut supposer ici au bout d'une espèce de branche, qui partant des bords du miroir, viendroit aboutir en forme d'aiguille ou de plaque, ou de pincette au foyer, marqué pour y assujettir l'objet.

3°. Enfin, le grand inconvénient de détacher les parties de leur tout, lorsque le tout est un peu gros, subsisteroit ici dans son entier.

Newton étoit en beau chemin, mais il s'y est arrêté; séduit peut-être par cette idée qui paroît lui avoir plu, qu'un *microscope à réflexion* ne devoit avoir besoin que d'un seul miroir, au lieu que réellement il en falloit deux, comme le prouve la découverte de M. Barker.

Soit *A* (fig. 2.), l'objet qu'on veut voir grossir; soit *BB* un miroir concave de métal; & *D* un autre miroir plus petit, dont la concavité soit opposée à celle du grand miroir *BB*; soit *E* une ouverture, pratiquée au milieu de ce même miroir; & *F*, une lentille plan-convexe, placée au dessus de l'ouverture; soit enfin la lentille *H*, le verre oculaire.

Les rayons de lumière qui partiront de l'objet *A*, seront réfléchis par le grand miroir *BB* au foyer *CC*, où ils donne-

ront une image renversée de l'objet; & là, les rayons se croisant, ils iront en divergeant tomber sur le petit miroir *D*, d'où ils seront réfléchis presque parallèles, par l'ouverture *E* du miroir, jusqu'à la surface plane de la lentille *F*, par laquelle lentille ils passeront en se rompant, & de laquelle ils viendront, en convergeant de nouveau, former en *G* une seconde image; qui étant l'image renversée de *CC*, fera par conséquent l'image redressée de l'objet *A*; & cette dernière image sera grossie par la lentille *H*, tout comme un *microscope* ordinaire grossiroit l'objet même, en supposant l'objet aussi près de l'œil que l'est ici l'image: de sorte que l'image tiendra lieu de l'objet, & l'objet sera observé dans son image, non-seulement à une distance considérable de lui-même, mais encore à une distance considérable de l'instrument ou du tuyau qui contiendra les différens verres & miroirs dont l'instrument doit être composé; cette distance pourra être, suivant le jugement de l'inventeur, de neuf pouces & au dessus, jusqu'à la concurrence de vingt-quatre: or tout cela posé, il est évident,

En premier lieu, que l'objet pourra être exposé à tel degré de lumière qu'il plaira à l'observateur.

En second lieu, que rien n'empêchera qu'on ne fasse des observations sur toutes sortes d'objets visibles: sur les plus diaphanes, parce qu'étant vus par la lumière réfléchie de leurs surfaces, ils seront vus distinctement: sur les opaques parce qu'ils recevront & renverront librement la lumière: sur les plus fluides, parce que demeurant hors du *microscope*, & le *microscope* étant mobile, on pourra les placer de la manière qui leur conviendra le mieux, ou les prendre dans la place où ils se seront arrêtés d'eux-mêmes.

En troisième lieu, que par la même raison, la nécessité ne subsistant plus de détacher les parties de leur tout, lorsque le tout est d'une certaine grandeur, on pourra observer la liaison même des parties, les considérer dans leur union, & voir distinctement dans les animaux qu'on ouvrira vivans, le mouvement du sang, &c.

Ce *microscope* peut servir aussi comme télescope Grégorien; & la forme du grand miroir, telle qu'il a fallu qu'elle fût pour le grand *microscope*, contribue en même temps à en faire un télescope qui l'emporte considérablement, en lumière & en netteté, sur la plupart des télescopes catoptriques.

I. Quand on veut qu'il serve en qualité de *microscope*, il faut d'abord faire glisser le petit miroir *A*, *fig. 3*, dans sa coulisse, vers l'embouchure *B*, du grand tube, dans lequel il est situé à l'opposite du grand miroir, fixé au fond du même tube; & la vis *C*, qui sert à faire avancer ou reculer le petit miroir, doit se tourner jusqu'à ce que l'alidade *D* coupe un des nombres à *M*; il faut ensuite éloigner de l'objet l'embouchure du grand tube, & l'éloigner à la distance d'autant de pouces qu'en indiquera le nombre coupé par l'alidade; puis détacher le petit tube *F*, qui contient le verre plan-convexe & la lentille oculaire; moyennant quoi l'on pourra diriger le grand tube vers l'objet, en cherchant celui-ci de l'œil à travers l'ouverture pratiquée dans le grand miroir; & fixer la juste position du tube, à l'aide des deux vis-sans-fin *EE*, en sorte que l'image de l'objet soit visible au milieu du petit miroir. Cela fait, il faut remettre à sa place le petit tube *F*, & fermer son ouverture avec la petite plaque de laiton *L*, qui tourne sur un pivot excentrique: au milieu de cette plaque est le petit trou par lequel on regarde pour faire les observations.

Notez, au reste, que comme la distance du petit miroir, fixée au point moyen indiqué par *M*, ne convient pas indifféremment à tous les yeux, chacun doit chercher celle qui lui convient, en tournant un peu la vis *C*, soit en-dedans ou en-dehors, jusqu'à ce que l'image de l'objet, dans le petit miroir, paroisse bien distinctement; & se régler après cela sur le nombre coupé par l'alidade, pour la distance qu'il y aura à laisser entre l'objet & l'instrument, comme on l'a déjà dit.

II. Pour convertir le *microscope* en télescope, il faut ôter d'abord le petit miroir *A*, lui en substituer un autre qui

est moins petit, faire glisser le nouveau miroir vers l'embouchure *B* du tube, & tourner la vis *C*, jusqu'à ce que la marque *G*, qui est sur l'alidade, rencontre la marque *T*; ce qui donne la position du petit miroir, pour observer tout objet placé à une grande distance. Il faut aussi tourner en-dehors la plaque de laiton où est le petit trou par lequel on regarde quand l'instrument sert de *microscope*, & regarder après cela par l'ouverture naturelle du petit tube *F*.

L'instrument se dirige vers l'objet, au moyen des pinnules *H H*.

Quand on veut observer le soleil; on applique le verre noirci *K*, sur l'ouverture par laquelle on regarde.

*NN* sont deux vis, qui servent (selon qu'on les tourne), ou à tenir les parties des deux vis-sans-fin *EE* en état d'engrenage, ou à les dégager quand on le veut. *L'usage du microscope rendu facile.* (*AA.*)

*MICROSCOPE solaire*, (*Optiq.*) ce *microscope* dépend des rayons du soleil, & comme on ne peut en faire usage que dans une chambre obscure, on le nomme quelquefois *microscope de la chambre obscure*. Il est composé d'un tuyau, d'un miroir, d'une lentille convexe & du *microscope* simple. Le mécanisme de ce *microscope* est si simple, qu'il n'exige point de figures; c'est assez de dire ici que les rayons du soleil étant dirigés par le miroir à travers le tuyau sur l'objet renfermé dans le *microscope*, cet objet vient se peindre distinctement & magnifiquement sur un écran couvert de papier blanc ou de linge bien blanc. Cette image est tout autrement grande que ne peuvent l'imaginer ceux qui n'ont pas vu ce *microscope*; car plus on recule l'écran, plus l'objet s'agrandit, en sorte que l'image d'un pou est quelquefois de cinq à six piés; mais il faut avouer qu'elle est plus distincte, lorsqu'on ne lui donne qu'une partie de cette longueur.

Quand on veut se servir du *microscope solaire*, on doit rendre la chambre aussi obscure qu'il est possible, car c'est de l'obscurité de la chambre & de la vivacité des rayons du soleil que dépendent la

clarté & la perfection de l'image. Les lentilles les plus utiles à ce *microscope* sont en général la quatrième, la cinquième, ou la sixième.

L'écran propre à recevoir l'image des objets est ordinairement d'une feuille d'un très-grand papier étendue sur un châssis qui glisse en haut ou en bas, ou qui tourne, comme on veut, à droite ou à gauche sur un pié de bois arrondi, à peu-près comme certains écrans qu'on met devant le feu: on fait aussi quelquefois des écrans plus grands avec plusieurs feuilles du même papier collées ensemble, que l'on roule & déroule comme une grande carte.

Ce *microscope* est le plus amusant de tous ceux qu'on a imaginés, & peut-être le plus capable de conduire à des découvertes dans les objets qui ne sont pas trop opaques, parce qu'il les représente beaucoup plus grands qu'on ne peut les représenter par aucune autre voie. Il a aussi plusieurs autres avantages qu'aucun *microscope* ne sauroit avoir; les yeux les plus foibles peuvent s'en servir sans la moindre fatigue; un nombre de personnes peuvent observer en même temps le même objet, en examinant toutes les parties, & s'entretenir de ce qu'elles ont sous les yeux; ce qui les met en état de se bien entendre & de trouver la vérité; au lieu que dans les autres *microscopes* on est obligé de regarder par un trou l'un après l'autre, & souvent de voir un objet qui n'est pas dans le même jour ni dans la même position. Ceux qui ne savent pas dessiner, peuvent par cette invention prendre la figure exacte d'un objet qu'ils veulent avoir; car ils n'ont qu'à attacher un papier sur l'écran, & tracer sur ce papier la figure qui y est représentée, en se servant d'une plume ou d'un pinceau.

Il est bon de faire remarquer à ceux qui veulent prendre beaucoup de figures par ce moyen, qu'ils doivent avoir un châssis où l'on puisse attacher une feuille de papier, & l'en retirer aisément; car si le papier est simple, on verra l'image de l'objet presque aussi clairement derrière que devant; & en la copiant derrière l'écran,

l'ombre de la main n'interceptera pas la lumière, comme il arrive en partie lorsqu'on la copie par-devant.

Le *microscope solaire* est encore une invention qui est due au génie du docteur Lieberkuhn prussien, membre de la société royale, à laquelle il a communiqué en 1748 ou environ, les deux beaux *microscopes* qu'il avoit inventés & travaillés lui-même, je veux dire le *microscope solaire* & le *microscope* pour les objets opaques; ensuite M<sup>s</sup>. Cuff & Adam, Anglois, ont perfectionné ces ouvrages. Le *microscope solaire* du D. Lieberkuhn n'avoit point de miroir, & par conséquent ne pouvoit servir que pendant quelques heures du jour lorsqu'on pouvoit placer le tube directement contre le soleil; mais l'application du miroir fournit le moyen de faire réfléchir les rayons du soleil dans le tube, quelle que soit sa hauteur ou sa situation, pourvu qu'il donne sur la fenêtre. *Phil. transf. n.º. 458; sect. 9, de Baker, microscop. object. (D. J.) (a)*

(a) MICROSCOPE SOLAIRE, (*Optique.*) Le *microscope solaire* est composé d'un miroir *A* (fig. 7, pl. II d'*Optiq. suppl. des plan.*) qui reçoit les rayons du soleil, & qui les renvoie parallèlement à l'horizon sur une grande lentille *B* qui les rassemble sur un objet transparent enfermé dans le tube *C*, pour le pénétrer d'une plus vive lumière; ces rayons, après avoir pénétré cet objet tombent sur une seconde lentille qui les rassemble en un foyer, d'où ils vont en divergeant peindre en grand sur un plan blanc, tel qu'un écran, l'image de l'objet qu'ils ont pénétré. Voyez fig. 8. Les rayons, au sortir de la lentille *GH*, vont éclairer & pénétrer l'objet *ab*; & après l'avoir pénétré, ils tombent sur la petite lentille *mr* qui les réunit au foyer *q*, d'où ils s'échappent, en divergeant du tube *LM*, pour aller peindre l'objet en grand *OP* sur un plan quelconque, propre à en recevoir l'image. Cette image est encore plus belle; lorsqu'on la reçoit sur un plan concave.

Mais ce *microscope* a cela d'incommode, que l'image de l'objet ne se peint point très-distinctement; & par conséquent on ne peut point faire des observations fort exactes à l'aide de ce *microscope*. Le célèbre Euler a entrepris de remédier à ce défaut. Pour cela il a substitué un miroir de métal plan au miroir de verre dont on faisoit usage auparavant; par ce qu'un miroir de verre, réfléchissant les rayons par ses deux surfaces, fait que les bords du spectre ne sont jamais bien terminés; au lieu que le miroir de métal, n'ayant qu'une surface réfléchissante, termine plus exactement les bords des images.

A l'aide de ce *microscope*, les objets paroissent extrêmement augmentés sur le plan blanc qui en reçoit l'image; car la grandeur de cette image est à celle de son objet, comme la distance du plan à la lentille est à la distance de l'objet à la lentille.

Supposons donc que le foyer de la lentille soit d'un pouce, & que la lumière qui pénètre l'objet éloigné d'un pouce de la lentille soit composée de rayons parallèles; le foyer où les rayons se rassembleront sera à un pouce de distance au-delà de la lentille; si le plan qui reçoit l'image est à 12 pouces de la lentille, la grandeur linéaire de l'image sera à celle de l'objet, comme 12 : 1; & les grandeurs de leurs surfaces seront entr'elles dans le rapport de 144 à 1.

Si le foyer de la lentille, étoit d'une ligne, & que le plan fût éloigné de 12 pouces, la grandeur linéaire de l'image seroit à celle de l'objet, comme  $144 \times 144 : 1$ , ::  $20736 : 1$ . Si ce même plan étoit à 6 piés de distance de la lentille, ce rapport deviendroit  $= 144 \times 144 \times 36 : 1$ , ou ::  $746496 : 1$ ; ces nombres deviendront très-grands, si on considère les solidités des objets. *Cours de physique expérimentale, &c. par Muschenbroeck; The complete Dictionary of Arts and Sciences. tom. II. (A. A.)*

MICROSCOPIQUE (OBJET), *Optiq.* Les *objets microscopiques* sont ceux qui sont propres à être examinés par les microscopes, tels sont tous les corps, tous les pores, ou tous les mouvemens extrêmement petits.

Les corps extrêmement petits sont, ou les parties des plus grands corps, ou des corps entiers fort déliés; comme les petites semences, les insectes, les sables, les sels, &c.

Les pores extrêmement petits sont les interstices entre les parties solides des corps; comme dans les os, dans les minéraux, dans les écailles, &c. ou comme les ouvertures des petits vaisseaux; tels que les vaisseaux qui reçoivent l'air dans les végétaux, les pores de la peau, des os, &c. des animaux.

Les mouvemens extrêmement petits sont ceux des différentes parties ou membres des petits animaux, ou ceux des fluides renfermés dans les corps des animaux ou des végétaux.

Sous l'un ou l'autre de ces trois chefs, tout ce qui nous environne peut nous fournir un sujet d'examen, d'amusement & d'instruction; cependant plusieurs personnes savent si peu combien l'usage des microscopes est étendu, & sont tellement embarrassées à trouver des objets à examiner, qu'après en avoir considéré quelques-uns des plus communs, soit seuls, soit avec des amis, ils abandonnent leurs microscopes, comme n'étant pas d'un grand usage. Nous tâcherons de les détromper par quantité de faits que nous mettrons, dans l'occasion, sous les yeux du lecteur; & peut-être que par ce moyen nous engagerons des curieux à employer agréablement & utilement leurs heures de loisir dans la contemplation des merveilles de la nature, au lieu de les passer dans une oisiveté pleine d'ennui, ou dans la poursuite de quelque passion ruineuse; mais avant que de discuter l'examen des *objets microscopiques*, il faut parler de l'instrument qui les grossit à nos yeux.

On fait que les microscopes sont de deux sortes; les uns simples, les autres doubles: le microscope simple n'a qu'une lentille, le double en a au moins deux combinées ensemble. Chacune de ces espèces a son utilité particulière; car un verre simple fait voir l'objet de plus près & plus distinct; & la combinaison des verres présente un plus grand champ, ou, pour le dire en d'autres termes, elle découvre tout-à-coup une plus grande partie de l'objet qu'elle grossit également. Il est difficile de décider lequel des deux microscopes on doit préférer, parce qu'ils donnent chacun une différente sorte de plaisir. On peut alléguer de grandes autorités en faveur de l'un & de l'autre; Leuwenhoeck ne s'est jamais servi que du microscope simple; & M. de Hook a fait toutes ses observations avec le microscope double. Les fameux microscopes du premier consistoient dans une simple lentille placée entre deux plaques d'argent, qui étoient percées d'un petit trou, & il y avoit au-devant une épingle mobile pour y mettre l'objet, & l'appliquer à l'œil du spectateur. C'est avec ces microscopes simples qu'il a fait ces découvertes

merveilleuses qui ont surpris l'univers.

Aujourd'hui le microscope de poche de M. Willon, passé pour le meilleur; & le microscope double de réflexion le plus estimé, est un diminutif perfectionné du grand microscope double de MM. Culpeper, Scarlet & Marshal. Nous avons donné la description relative à nos figures, de ces machines. Mais il importe beaucoup, avant que de passer à la méthode d'examen des *objets microscopiques*, de connoître la force des lentilles d'un microscope, & de découvrir la grandeur réelle des objets qu'on y présente.

*De la surface des verres d'un microscope simple.* La vue est incapable de distinguer un objet qu'on approche trop des yeux; mais si on le considère au-travers d'une lentille convexe, quelque près que soit le foyer de cette lentille, on y verra l'objet très-distinctement, & le foyer de la lentille sera d'autant plus proche qu'elle sera plus petite; de sorte que la force de cette lentille, pour grossir un objet, en sera plus grande dans la même proportion.

On voit par ces principes pourquoi la première & plus forte lentille est si petite, & l'on peut aisément calculer la force de chaque lentille convexe du microscope simple; car la force de la lentille, pour grossir, est en même proportion que l'est son foyer par rapport à la vue simple. Si le foyer d'une lentille convexe est, par exemple, d'un pouce, & que la vue simple soit claire à huit pouces, comme le sont les vues ordinaires, on pourra voir par cette lentille un objet qui sera à un pouce de distance de l'œil, & le diamètre de cet objet paroîtra huit fois plus grand qu'à la vue simple. Mais comme l'objet est grossi également, tant en longueur qu'en largeur, il nous faut carrer ce diamètre pour savoir combien il est agrandi, & nous trouverons que ce verre grossit la surface de l'objet 64 fois.

De plus, supposons une lentille convexe dont le foyer est fort éloigné du centre de la lentille, de la dixième partie d'un pouce: il y a dans huit pouces quatre-vingt dixièmes d'un pouce; par conséquent l'objet paroîtra à travers cette lentille, quatre-vingt fois plus près qu'à la

vue simple ; on le verra par conséquent quatre-vingt fois plus long & quatre-vingt fois plus large qu'il ne paroît aux vues ordinaires ; & comme quatre-vingt multiplié par quatre-vingt , produit six mille quatre cents , l'objet paroîtra réellement aussi grand.

Faisons encore un pas. Si une lentille convexe est si petite que son foyer n'en soit éloigné que de la vingtième partie d'un pouce , nous trouverons que huit pouces , distance commune de la vue simple , contient cent soixante de ces vingtièmes , & que par conséquent la longueur & la largeur d'un objet que l'on voit à travers cette lentille , seront l'une & l'autre grossies cent soixante fois ; ce qui étant multiplié par cent soixante , donne le carré qui monte à vingt-cinq mille six cents. Il résulte que cette lentille fera paroître l'objet vingt-cinq mille six cents fois aussi grand en surface , qu'il paroît à la vue simple à la distance de huit pouces.

Pour savoir donc quelle est la force d'une lentille dans le microscope simple , il ne faut que l'approcher de son vrai foyer ; ce qui se connoît aisément , parce que la lentille est à cette distance lorsque l'objet paroît parfaitement distinct & bien terminé. Alors avec un petit compas on aura soin de mesurer exactement la distance entre le centre du verre & l'objet qu'on examine ; & appliquant le compas sur une échelle où le pouce est divisé en dixièmes & centièmes par des diagonales , on trouvera aisément combien cette distance contient de parties d'un pouce ; ce point étant connu , vous chercherez combien de fois ces parties sont contenues dans huit pouces , qui sont la distance ordinaire de la vue simple , & vous saurez combien de fois le diamètre est grossi : carrez ce diamètre , & vous aurez la surface ; & si vous voulez connoître l'épaisseur ou la solidité de votre objet , vous multipliez la surface par le diamètre , pour en avoir le cube ou la masse. La table suivante vous donnera le calcul tout fait.

*Table de la force des verres convexes , dont on fait usage dans les microscopes simples , selon la distance de leurs foyers , calculée sur une échelle d'un pouce , divisée en cent parties ; où l'on voit combien de fois le diamètre ; la surface & le cube sont grossis au travers de ces verres , par rapport aux yeux dont la vue simple est de huit pouces , ou de huit centièmes d'un pouce.*

Le foyer d'un verre étant	grossit le diamètre	grossit la surface.	grossit le cube d'un objet.
$\frac{1}{2}$ ou 50	16	256	4,096
$\frac{2}{5}$ ou 40	20	400	8,000
$\frac{3}{5}$ ou 30	26	676	17,576
$\frac{4}{5}$ ou 20	40	1,600	64,000
15 Centièmes d'un pouce	53	2,809	148,877
14	57	3,249	185,193
13	61	3,721	226,981
12	66	4,356	287,496
11	72	5,184	373,248
$\frac{1}{5}$ ou 10	80	6,400	512,000
9	88	7,744	681,472
8	100	10,000	1,000,000
7	114	12,996	1,481,544
6	133	17,689	2,352,637
$\frac{1}{4}$ ou 5	160	25,600	4,096,000
4	200	40,000	8,000,000
3	266	70,756	18,821,096
$\frac{1}{3}$ ou 2	400	160,000	64,000,000
1	800	640,000	512,000,000

fois.

La plus forte lentille du cabinet des microscopes de M. Leuwenhoeck , présentée à la société royale , a son foyer à la distance de la vingtième partie d'un pouce ; par conséquent il grossit le diamètre d'un objet cent soixante fois , & la surface vingt-cinq mille six cents fois. Mais la plus forte lentille du microscope simple de M. Wilson , tel qu'on le fait aujourd'hui , a ordinairement son foyer à la distance seulement d'environ la cinquantième partie d'un pouce ; par conséquent il grossit le diamètre d'un objet quatre cents fois , & la surface cent soixante mille fois.

Comme cette table a été calculée en nombres ronds , elle est si facile , que quiconque fait diviser & multiplier un petit nombre de figures , pourra la comprendre aisément.

Cette même table peut servir à calculer la force des verres du microscope double; d'autant qu'ils ne grossissent guere plus que ceux du microscope simple de M. Wilfon; le principal avantage que l'on tire de la combinaison des verres, est de voir un plus grand champ ou une plus grande partie de l'objet grossi au même degré.

*De la grandeur réelle des objets vus par les microscopes.* Ce n'est pas assez de connoître la force des lentilles des microscopes, il faut encore trouver quelle est la grandeur réelle des objets que l'on examine lorsqu'ils sont excessivement petits; car quoique nous sachions qu'ils sont grossis tant de mille fois, nous ne pouvons parvenir par cette connoissance qu'à un calcul imparfait de leur véritable grandeur; pour en conclure quelque chose de certain, nous avons besoin de quelque objet plus grand, dont les dimensions nous soient réellement connues: en effet, la grandeur n'étant elle-même qu'une comparaison, l'unique voie que nous ayons pour juger de la grandeur d'une chose, est de la comparer avec une autre, & de trouver combien de fois le moindre corps est contenu dans le plus grand. Pour faire cette comparaison dans les *objets microscopiques*, les savans d'Angleterre ont imaginé plusieurs méthodes ingénieuses. Il est bon d'en mettre quelques-unes de faciles & de praticables sous les yeux du lecteur.

La méthode de M. Leuweihoek de calculer la grandeur des sels dans les fluides, des petits animaux *in semine masculino*, dans l'eau de poivre, &c. étoit de les comparer avec la grosseur d'un grain de sable, & il faisoit ces calculs de la maniere suivante.

Il observoit avec son microscope un grain de sable de mer, tel que cent de ces grains placés bout-à-bout, forment la longueur d'un pouce; ensuite observant un petit animal qui en étoit proche, & le mesurant attentivement des yeux, il concluoit que le diametre de ce petit animal étoit, par exemple, moindre que la douzieme partie du diametre du grain; que par conséquent, selon les regles

communes, la surface du grain de sable étoit cent quarante-quatre fois, & toute la solidité mille sept cent vingt-huit fois plus grande que celle de ce petit animal. Il faisoit le même calcul proportionnel, suivant la petitesse des animaux qu'il exposoit au microscope.

Voici la méthode dont se servoit M. Hook pour connoître combien un objet est grossi par le microscope. " Ayant, " dit-il; rectifié le microscope pour voir " très-distinctement l'objet requis: dans " le même moment que je regarde cet " objet à travers le verre d'un œil, je " regarde avec l'autre œil nu d'autres " objets à la même distance, par-là " je suis en état, au moyen d'une regle " divisée en pouces & en petites parties, " & placée au pié du microscope, de " voir combien l'apparence de l'objet " contient de parties de cette regle, & " de mesurer exactement le diametre de " cette apparence; lequel étant comparé " avec le diametre qu'il paroît avoir à " la vue simple, me donne aisément la " quantité de son agrandissement. "

L'ingénieur docteur Jurin nous donne une autre méthode fort curieuse pour parvenir au même but dans ses *dissertations physicomathématiques*: la voici. Faites plusieurs tours avec un fil d'argent très-subtil sur une aiguille ou sur quelque autre corps semblable, en sorte que les révolutions du fil se touchent exactement, & ne laissent aucun vuide; pour en être certain, vous l'examinerez avec un microscope très-attentivement. Mesurez ensuite avec un compas très-exactement l'intervalle entre les deux révolutions extrêmes du fil d'argent, pour savoir quelle est la longueur de l'aiguille qui est couverte par ce fil; & appliquant cette ouverture de compas à une échelle de pouces divisée en dixiemes & en centiemes parties par les diagonales, vous saurez combien elle contient de parties d'un pouce: vous compterez ensuite le nombre des tours du fil d'argent compris dans cette longueur, & vous connoîtrez aisément par la division, l'épaisseur réelle du fil en plusieurs petits morceaux; si l'objet que vous voulez examiner est

est opaque , vous jetterez au-dessus de l'objet quelques-uns de ces petits brins, & s'il est transparent, vous les placerez au-dessous, ensuite vous comparerez à l'œil les parties de l'objet avec l'épaisseur connue de ces brins de fil.

Par cette méthode le docteur Jurin observa que quatre globules du sang humain couvroient ordinairement la largeur d'un brin, qu'il avoit trouvée  $\frac{1}{33}$  d'un pouce, & que par conséquent le diamètre de chaque globule étoit  $\frac{1}{132}$  partie d'un pouce. Ce qui a été aussi confirmé par les observations de Leeuwenhoek sur le sang humain, qu'il fit avec un morceau du même fil que lui envoya le docteur Jurin. *Voyez les Transf. philosoph. n°. 377.*

Je passe sous silence d'autres méthodes plus composées; mais je ne dois pas oublier de remarquer que l'aire visible, le champ de la vue, ou la portion d'un objet vu par le microscope, est en proportion du diamètre, & de l'aire de la lentille dont on fait usage, & de sa force; car si la lentille est extrêmement petite, elle grossit considérablement, & par conséquent on ne peut distinguer par son moyen qu'une très-petite portion de l'objet; ainsi l'on doit user de la plus forte lentille pour les plus petits objets, & toujours proportionnellement. Sans donner ici des regles embarrassantes sur le champ des objets vus par chaque lentille, c'est assez de dire que cette aire differe peu de la grandeur de la lentille dont on se sert, & que si le total d'un objet est beaucoup au-dessus de ce volume, on ne peut pas le bien voir à travers cette lentille.

Après avoir combiné la force des microscopes, & donné les méthodes de connoître la grandeur réelle des *objets microscopiques*, il nous reste à décrire la manière de les examiner, de les préparer, & de les appliquer au microscope.

*De l'examen des objets microscopiques.* Quelque objet qu'on ait à examiner, il en faut considérer attentivement la grandeur, le tissu & la nature, pour pouvoir y appliquer les verres convenables, & d'une manière à les connoître parfaitement. Le premier pas à faire doit être constamment d'examiner cet objet à travers d'une len-

tille qui le représente tout entier; car en observant de quelle manière les parties sont placées les unes à l'égard des autres, on verra qu'il sera plus aisé d'examiner ensuite chacune en particulier, & d'en juger séparément si l'on en a occasion. Lorsqu'on se sera formé une idée claire du tout, on pourra le diviser autant que l'on voudra; & plus les parties de cette division seront petites, plus la lentille doit être forte pour le bien voir.

On doit avoir beaucoup d'égard à la transparence ou à l'opacité d'un objet; & de-là dépend le choix des verres dont on doit se servir; car un objet transparent peut supporter une lentille beaucoup plus forte qu'un objet opaque, puisque la proximité du verre qui grossit beaucoup, doit nécessairement obscurcir un objet opaque & empêcher qu'on ne le voie, à moins qu'on ne se serve du microscope pour les objets opaques. Plusieurs objets cependant deviennent transparens, lorsqu'on les divise en parties extrêmement minces ou petites.

Il faut aussi faire attention à la nature de l'objet, s'il est vivant ou non, solide ou fluide; si c'est un animal, un végétal, une substance minérale, & prendre garde à toutes les circonstances qui en dépendent, pour l'appliquer de la manière qui convient le mieux. Si c'est un animal vivant, il faut prendre garde de ne le serer, heurter, ou décomposer que le moins qu'il sera possible, afin de mieux découvrir sa véritable figure, situation & caractère. Si c'est un fluide & qu'il soit trop épais, il faut le détremper avec l'eau; s'il est trop coulant, il faut en faire évaporer quelques parties aqueuses. Il y a des substances qui sont plus propres aux observations lorsqu'elles sont seches, & d'autres au contraire lorsqu'elles sont mouillées; quelques-unes lorsqu'elles sont fraîches, & d'autres lorsqu'on les a gardées quelque temps.

Il faut ensuite avoir grand soin de se procurer la lumière nécessaire, car de-là dépend la vérité de tous nos examens; un peu d'expérience fera voir combien les objets paroissent différens dans une position & dans un genre de lumière, de ce

qu'ils sont dans une autre position ; de forte qu'il est à propos de les tourner de tous les côtés , & de les faire passer par tous les degrés de lumière , jusqu'à ce que l'on soit assuré de leur vraie figure ; car , comme dit M. Hooke , il est très difficile dans un grand nombre d'objets , de distinguer une élévation d'un enfoncement , une ombre d'une tache noire , & la couleur blanche d'avec la simple réflexion. L'œil d'une mouche , par exemple , dans une espèce de lumière , paroît comme un treillis percé d'un grand nombre de trous ; avec les rayons du soleil , il paroît comme une surface couverte de clous dorés ; dans une certaine position , il paroît comme une surface couverte de pyramides ; dans une autre il est couvert de cones , & dans d'autres situations , il paroît couvert de figures toutes différentes.

Le degré de lumière doit être proportionné à l'objet ; s'il est noir , on le verra mieux dans une lumière forte ; mais s'il est transparent , la lumière doit être à proportion plus foible : c'est pour cela qu'il y a une invention dans le microscope simple & dans le microscope double , pour écarter la trop grande quantité de rayons , lorsqu'on examine ces sortes d'objets transparents avec les plus fortes lentilles.

La lumière d'une chandelle , pour la plupart des objets , & sur-tout pour ceux qui sont extrêmement petits & transparents , est préférable à celle du jour , & pour les autres celle du jour vaut mieux ; j'entends la lumière d'un jour serain. Pour ce qui est des rayons du soleil , ils sont réfléchis par l'objet avec tant d'éclat , & ils donnent des couleurs si extraordinaires , qu'on ne peut rien déterminer avec certitude par leur moyen ; par conséquent cette lumière doit être regardée comme la plus mauvaise.

Ce que je dis des rayons du soleil , ne doit pas s'étendre néanmoins au microscope solaire ; au contraire , on ne peut s'en servir avec avantage sans la lumière du soleil la plus brillante ; en effet , par ce microscope on ne voit pas l'objet en lui-même dans l'endroit où il est frappé des rayons du soleil : on voit seulement

son image ou son ombre représentée sur un écran , & par conséquent il ne peut résulter aucune confusion de la réflexion brillante des rayons du soleil , qui ne viennent pas de l'objet à l'œil comme dans les autres microscopes. Mais aussi dans le microscope solaire , nous devons nous borner à connoître la vraie figure & grandeur d'un objet , sans nous attendre à en découvrir les couleurs , parce qu'il n'est pas possible qu'une ombre porte les couleurs du corps qu'elle représente.

*De la préparation & application des objets microscopiques.* Il y a plusieurs objets qui demandent beaucoup de précautions pour les bien placer devant les lentilles. S'ils sont plats & transparents , en forte qu'en les pressant , on ne puisse pas les endommager ; la meilleure méthode est de les renfermer dans les glissoirs entre deux pièces de talc. Par ce moyen les ailes des papillons , les écailles des poissons , la poussière des fleurs , &c. les différentes parties , & même les corps entiers des petits insectes & mille autres choses semblables peuvent se conserver. Il faut donc avoir un certain nombre de ces glissoirs toujours prêts pour cet usage.

Lorsqu'on fait une collection d'objets microscopiques , on ne doit pas remplir au hazard les glissoirs , mais on doit avoir soin d'assortir les objets , selon leur grandeur & leur transparence ; de manière qu'on ne doit mettre dans le même glissoir , que ceux qu'on peut observer avec la même lentille , & alors on marquera sur le glissoir le nombre qui désigne la lentille convenable aux objets qu'il renferme. Les nombres marqués sur les glissoirs , préviennent l'embaras où l'on peut être pour savoir quelle est la lentille qu'on doit leur appliquer.

En plaçant vos objets dans les glissoirs , il est bon d'avoir un verre convexe d'environ un pouce de foyer , & de le tenir à la main pour les ajuster proprement entre les talcs , avant que de les enfermer avec les anneaux de cuivre.

Les petits objets vivans , comme les poux , puces , cousins , petites punaises , petites araignées , mites , &c. pourront être placés entre les talcs , soit qu'on les

tue ou qu'on les blesse, si l'on prend soin de ne pas presser les anneaux de cuivre qui arrêtent les tals, & par ce moyen ils resteront vivans des semaines entieres; mais s'ils sont trop gros pour être placés de cette maniere, il faudra les placer dans un glissoir avec des verres concaves destinés à cet usage, ou bien on les percera d'une pointe pour les observer, ou bien encore on les tiendra avec des pincettes.

Si vous avez des fluides à examiner pour y découvrir les petits animaux qu'ils peuvent contenir, prenez avec une plume ou avec un pinceau une petite goutte de fluide, & faites la couler sur un morceau de talc ou sur un des petits verres concaves, & appliquez-la de cette façon à la lentille. Mais au cas qu'en faisant votre observation, vous trouviez, comme il arrive souvent, que ces petits animaux nageant ensemble, soient en nombre si prodigieux, que roulant continuellement les uns sur les autres, on ne puisse pas bien connoître leur figure & leur espece, il faut enlever du verre une partie de la goutte, & y substituer un peu d'eau claire, qui les fera paroître séparés & bien distincts. C'est tout le contraire, lorsqu'on veut examiner un fluide pour y découvrir les sels qu'il contient, car il faut alors le faire évaporer, afin que ces sels qui restent sur le verre puissent être observés avec plus de facilité.

Pour disséquer les petits insectes, comme les puces, poux, cousins, mites, &c. il faut avoir beaucoup de patience & de dextérité; cependant on peut le faire par le moyen d'une fine lancette & d'une aiguille, si l'on met ces animaux dans une goutte d'eau; car alors on pourra séparer aisément leurs parties & les placer devant le microscope, pour observer leur estomac & leurs entrailles.

Les corps opaques, tels que les semences, les sables, les bois, &c. demandent d'autres précautions: voici le meilleur moyen de les considérer. Coupez des cartes en petits morceaux d'environ un demi-pouce de longueur, & de la dixieme partie d'un pouce de largeur; mouillez-les dans la moitié de leur longueur avec

de l'eau gommée bien forte, mais bien transparente, & avec cette eau vous y attacherez votre objet. Comme les figures des cartes sont rouges & noires, si vous coupez vos morceaux de cartes sur ces figures, vous aurez pour vos objets un contraste de presque toutes les couleurs; & fixant les objets noirs sur le blanc, les blancs sur le noir, les bleus ou verds sur le rouge ou le blanc, & les autres objets colorés sur les morceaux qui leur sont le plus opposés en couleurs, vous les observerez avec plus d'avantage. Ces morceaux sont principalement destinés au microscope nouvellement inventé pour les objets opaques, & on doit les appliquer entre les pincettes; mais ils sont aussi utiles aux autres microscopes qui peuvent découvrir les objets opaques.

Il faut avoir une petite boîte carrée destinée à conserver ces morceaux de cartes, avec un nombre de petits trous fort peu profonds, & l'on collera un papier sur un côté de chaque carte pour servir de fond.

*Précautions dans l'examen des objets microscopiques.* En examinant les objets dans tous les degrés de lumiere, il ne faut rien assurer qu'après des expériences réitérées & des observations exactes. Ne formez donc aucun jugement sur les objets qui sont étendus avec trop de force, ou referrés par la sécheresse, ou qui sont hors de leur état naturel en quelque maniere que ce soit, sans y avoir les égards convenables.

Il est fort douteux si l'on peut juger des vraies couleurs des objets que l'on voit par la plus forte lentille; car comme les pores ou interstices d'un objet sont agrandis à proportion de la force du verre dont on se sert, & que les particules qui en composent la matiere, doivent, par le même principe, paroître séparées plusieurs mille fois plus qu'à la vue simple, la réflexion des rayons de lumiere qui viennent à nos yeux, doit être fort différente & produire différentes couleurs; & certainement la variété des couleurs de certains objets qu'on y observe, justifie cette remarque.

On ne doit pas non plus déterminer sans

beaucoup de réflexion , tous les mouvemens des créatures vivantes ou des fluides qui les renferment , lorsqu'on les voit par le microscope ; car comme le corps qui se meut , & l'espace où il se meut est agrandi , le mouvement le doit être aussi , & par conséquent on doit juger sur ces principes , de la rapidité avec laquelle le sang paroît couler dans les vaisseaux des petits animaux. Supposons , par exemple , qu'un cheval & un rat fassent mouvoir leurs membres exactement dans le même moment de temps ; si le cheval fait un mille , pendant que le rat parcourt cinquante perches ( quoique le nombre des pas soit le même de part & d'autre ) on conviendra aisément , ce me semble , que le mouvement du cheval est plus rapide. Le mouvement d'une mite vu par le microscope , ou aperçu à la vue simple , n'est pas peut-être moins différent. ( *Le chevalier DE JAUCOURT.* )

MICYBERNE , ( *Géog. anc.* ) ville de Thrace , située entre Pallene & le mont-Athos , dans leur voisinage. Philippe de Macédoine s'en empara , au rapport de Diodore de Sicile , qui est le seul historien qui parle de cette ville. ( *D. J.* )

MIDAIUM , ( *Géog. anc.* ) en grec *μίδαϊον* ; ville de la grande Phrygie , dont Ptolomée , Plin , Dion , Cassius & Erienne le géographe font mention. ( *D. J.* )

MIDDELBOURG , ( *Géog.* ) en latin moderne *Middelburgum* ; belle , riche & forte ville des Pays-bas , capitale de l'île de Walchren , & de toute la Zélande , avec un port nouvellement creusé , large , profond , propre à recevoir des vaisseaux de 400 tonneaux , qui abordent chargés au milieu de la ville , où le canal qui communique à la mer , se divise dès son entrée.

Le gouvernement politique & civil de *Middelbourg* , est entre les mains de deux bourguemestres , d'onze échevins & de douze conseillers. Le Calvinisme y est introduit depuis 1574.

Cette ville a pris son nom de ce qu'elle est presqu'au milieu de l'île de Walchren : elle est aussi située comme au milieu , entre celle de Were au N. E. & celle de Fleissinge au S. O. à 8 lieues N. E. de Bruges ,

12 N. O. de Gand , 14 N. O. d'Anvers , 29 S. O. d'Amsterdam. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 30.

Entre les gens de lettres qu'a produit *Middelbourg* , je ne dois pas oublier Adrien Beverland & Melchior Leydecker. Le premier abusa de son esprit & de ses talens dans ses écrits licentieux. Il écrivit dans le goût d'Ovide , de Catulle & de Pétrone ; il mourut vers 1712. Le second au contraire , se distingua par son érudition dans les antiquités ecclésiastiques ; & surtout par son grand ouvrage latin de la république des Hébreux , en 2 vol. *in-fol.* Il mourut professeur à Utrecht en 1721 , à 78 ans. ( *D. J.* )

MIDDELBOURG , ( *Géog.* ) île des Indes , entre la côte orientale du royaume de Maduré , & la côte occidentale de l'île de Ceylan. ( *D. J.* )

MIDDELBOURG , ( *Géog.* ) île de la mer du sud , à environ 204. *deg.* de *long.* sous les 21. 50 de *lat.* méridionale. ( *D. J.* )

MIDDELFART , ( *Géog.* ) ou MIDDELFURT , petite ville du royaume de Dannemark , sur la côte occidentale de l'île de Fionie , & d'où l'on passe de cette île à Kolding , ville du Jutland septentrional. Elle est située sur le détroit auquel elle donne son nom. ( *D. J.* )

MIDDLESEX , ( *Géog.* ) province méditerranée d'Angleterre , au diocèse de Londres. Elle a 27 lieues de tour , & contient environ 247000 arpens. Elle est petite , mais agréable , fertile & arrosée par la Tamise , qui la sépare de la province de Surrey. C'est la province capitale du royaume , à cause de Londres qui y est située. ( *D. J.* )

MI-DENIER , f. m. ( *Jurisp.* ) ce terme pris à la lettre ne signifie autre chose que la moitié d'une somme en général.

Mais dans l'usage on entend ordinairement par *mi-denier* , la récompense du *mi-denier* que l'un des conjoints ou ses héritiers , doivent à l'autre conjoint ou à ses héritiers , pour les impenses ou améliorations qui ont été faites des deniers de la communauté sur l'héritage de l'un des conjoints ; cette récompense n'est due dans ce cas , que quand les impenses ont augmenté la valeur du fonds.

Quand la femme ou ses héritiers renoncent à la communauté, ils doivent la récompense pour le tout, & non pas seulement du *mi-denier*; & dans ce même cas, si les impenses ont été faites sur le fonds du mari, il n'a rien à rendre à la femme ou à ses héritiers, attendu qu'il reste maître de toute la communauté. *Voyez Duplessis, Lebrun, Renusson.*

Il y a aussi le retrait de *mi-denier*. *Voyez RETRAIT. (A)*

MIDI, f. m. (*Astr.*) c'est le moment où le soleil est au méridien. *Voyez MÉRIDIDIEN.*

Le moment de *midi* divisé à-peu-près le jour en deux parties égales; nous disons à-peu-près, parce que cela n'est vrai exactement que dans le temps où le soleil est aux solstices, & où le moment du *midi* est le même que celui du solstice. *Voyez CORRECTION DU MIDI & SOLSTICE.*

On appelle *midi vrai* le temps où le soleil est réellement au méridien, & *midi moyen*, le temps où il seroit *midi* eu égard seulement au mouvement moyen du soleil combiné avec le mouvement diurne de la terre; ou, pour parler plus clairement, le temps où il seroit *midi* si le soleil avoit un mouvement uniforme dans l'écliptique, & que l'écliptique & l'équateur coïncidassent. *Voyez ÉQUATION DU TEMPS & ÉQUATION DE L'HORLOGE.* Il y a toujours la même distance du *midi moyen* du jour quelconque au *midi moyen* du jour suivant; mais la distance du *midi vrai* d'un jour au *midi vrai* du suivant, est continuellement variable. (O) (a)

MIDON, (*Géograph.*) petite rivière de France, en Guienne. Elle a sa source dans le bas-Armagnac, auprès d'Agnan; & à quelque distance de Tartas, se jette dans l'Adour. (D. J.)

MI-DOUAIRE, f. m. (*Jurisp.*) pension assignée à une veuve de la moitié de son douaire, comme le mot le porte.

MIDSIKKI, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon, qui a ses feuilles comme celles du prunier sauvage. Ses baies, qui croissent en très-petites grappes à l'extrémité des rameaux, sont rouges, de la grosseur d'une graine de coriandre, & renferment plusieurs semences rousses & triangulaires.

MIE, f. m. (*Boulang.*) la partie intérieure du pain, que la croûte recouvre. Il faut que la *mie* soit légère & pleine d'yeux, ou de trous; c'est une marque que la pâte a été bien faite & bien pétrie.

MIEGE, (*Jurisp.*) terme usité dans quelques coutumes & provinces, pour dire la moitié d'une chose: ailleurs on dit *mice*; l'une & l'autre vient du latin *media pars*. (A)

MIEL, (*Hist. nat.*) matière que les abeilles recueillent sur les fleurs des plantes, & que l'on tire des gâteaux de cire qui sont dans leur ruche. Les abeilles entrent dans les fleurs pour y prendre, par le moyen de leur trompe, une liqueur miellée qui est dans des glandes & des réservoirs placés au fond de la fleur, ou qui est épanchée sur différentes autres parties, ayant transpiré au travers des membranes des cellules qui la renfermoient. L'abeille lèche cette liqueur, elle la lappe pour ainsi dire avec le bout de sa trompe; peut-être aussi frotte-t-elle les glandes qui renferment cette liqueur pour l'en faire sortir, & les déchire-t-elle avec ses dents. La trompe ayant donc ramassé des gouttelettes de miel, les conduit à la bouche où il y a une langue qui fait passer ce miel dans l'œsophage. Cette partie s'étend dans les abeilles, & dans les mouches en général, depuis la bouche jusqu'au bout du corselet, & aboutit à l'estomac qui est placé dans le corps près du corselet. Dans les abeilles il y a encore un second estomac plus loin; lorsque le

(a) MIDI, (*Astron.*) C'est par le moyen des hauteurs correspondantes que les astronomes déterminent le moment du *midi* pour régler les pendules, & trouver le temps vrai de toutes les autres observations.

*Midi* se dit aussi de la région du Ciel vers laquelle se trouve le soleil au milieu du jour dans nos régions septentrionales; il est opposé au nord ou au septentrion. On trouve le *midi* par les méthodes qui servent à tracer une méridienne, ou par la boussole, quand on connoît sa déclinaison dans le lieu de l'observation. (M. DE LA LANDE.)

premier est vuide , il ne forme aucun renflement , il ressemble à un fil blanc & délié ; mais lorsqu'il est bien rempli de *miel* , il a la figure d'une vessie oblongue ; ses parois sont si minces que la couleur de la liqueur qu'elles contiennent paroît à travers. Parmi les enfans des gens de la campagne il y en a qui savent bien trouver cette vessie dans les abeilles , & surtout dans les bourdons velus , pour en boire le *miel*. Ce premier estomac est séparé du second par un étranglement ; c'est dans le second estomac & dans les intestins , que se trouve la cire brute ; il n'y a jamais que du *miel* dans le premier. Il faut qu'une abeille parcoure successivement plusieurs fleurs avant de le remplir ; ensuite elle revient à la ruche , & cherche un alvéole dans lequel elle puisse se dégorger : elle se place sur le bord de l'alvéole , elle fait entrer sa tête dedans , & y verse par la bouche le *miel* qui est dans l'estomac , & qui en sort à l'aide des contractions de cette partie. Il y a lieu de croire qu'il n'en sort pas tel qu'il y est entré ; mais qu'il est digéré & épaissi par une coction. Les abeilles suivent ordinairement un certain ordre en remplissant de *miel* les alvéoles ; elles commencent par ceux qui sont à la partie supérieure des gâteaux du dessus , lorsqu'il y a plusieurs rangs de gâteaux. Pour qu'un alvéole soit plein de *miel* , il faut que plusieurs abeilles viennent y verser celui qu'elles ont recueilli & préparé. A quelque degré que l'alvéole soit rempli , on voit toujours que la dernière couche de *miel* est différente du reste ; elle semble être ce que la crème est sur le lait : cette crème ou croûte de *miel* est plus épaisse que le reste ; il y a lieu de croire qu'elle est faite d'un *miel* qui a plus de consistance que le *miel* des autres couches , & moins de disposition à couler. Cette croûte ne forme pas un plan perpendiculaire à l'axe de l'alvéole , & même elle est contournée. Lorsqu'une abeille entre dans l'alvéole pour y verser du *miel* , elle s'arrête près de la croûte ; elle fait passer par-dessous les deux bouts de ses premières jambes ; elle ménage par ce moyen l'entrée d'une grosse goutte de *miel* que l'on voit pénétrer sous la croûte , & qui en se mêlant avec le *miel* qui se trouve

dans l'alvéole , perd sa figure arrondie. Toutes les abeilles qui apportent du *miel* dans la ruche , ne le versent pas dans un alvéole ; il y en a qui le donnent à manger aux travailleuses qui sont occupées au dedans de la ruche , & qui , sans cette rencontre , iroient en prendre dans des alvéoles : car il y a des alvéoles remplis de *miel* , & ouverts , pour la conformation journalière. Toutes les abeilles de la ruche s'en nourrissent dans le temps où les fleurs manquent , & même dans le temps des fleurs lorsque le froid ou la pluie empêchent les abeilles de se mettre en campagne. Les autres alvéoles remplis de *miel* , sont fermés par un couvercle de cire qui empêche qu'il ne s'évapore , & qu'il ne devienne dur & grené avant la fin de l'hiver. *Mém. pour servir à l'histoire des insectes*, par M. de Reaumur, tome V. Voyez ABEILLE.

MIEL , *mel* , ( *Econ. rustiq. & matiere medicale.* ) Théophraste distingue trois sortes de *miel*.

La première espece est celui que les abeilles recueillent sur les fleurs , soit dans nos jardins , soit dans les prairies , dans les campagnes , & sur-tout sur les montagnes dans les pays chauds ; tel que celui du mont Hymette en Attique.

La seconde , est une rosée qui tombe de l'atmosphère , & qui provient des exhalaisons qui se sont élevées de la terre ; & qui ne peuvent plus rester en l'air lorsqu'elles ont été cuites ou fondues par le soleil. Il paroît que la manne dont les Juifs furent nourris par le Seigneur dans le désert , pendant 40 ans , étoit cette espece de *miel*.

La troisième que Théophraste appelle *μέλι παλάμινον* , ou *miel de roseau* , est le sucre.

Le meilleur *miel* des anciens étoit celui du mont Hymette , en Attique ; après celui-là venoit celui des Cyclades , & celui de Sicile , connu sous le nom de *miel du mont Hybla*.

Le meilleur *miel* est celui qui est doux , & en même temps un peu âcre , odoriférant , jaunâtre , non liquide , mais glutineux & ferme , & si visqueux que lorsqu'on le touche du doigt , il s'y attache & le suit. Dioscoride , *lib. II , cap. x.*

Le meilleur *miel* de nos jours est celui de Languedoc, du Dauphiné & de Narbonne; il est très-blanc, & le plus estimé pour la table & la médecine.

Les autres *miels* sont jaunes; le meilleur est celui de Champagne; il est d'une couleur jaune dorée, d'une odeur gracieuse, d'une consistance ferme & grasse: il doit être nouveau.

Ceux de Touraine & de Picardie sont moins bons; ils sont écumeux, trop liquides, sentent la cire, & ont un goût moins agréable que celui de Champagne.

Le *miel* de Normandie est le moins bon de tous; sa couleur est rougeâtre, son odeur est désagréable, il a le goût de cire.

Les différentes qualités du *miel* viennent moins de la température du climat, que de la mauvaise manœuvre des ouvriers; les Normands mettent trop d'eau dans leurs gâteaux, de là vient qu'en le faisant évaporer, il acquiert une couleur rouge: ils en séparent mal la cire dans le pressoir; ce qui fait qu'il a un goût de cire. Ce n'est pourtant pas leur profit.

Le *miel* est en usage dans quelques aliments & dans les médicamens; il l'étoit beaucoup davantage avant l'invention du sucre; on s'en servoit dans les ragoûts, dans les confitures & les sirops, comme dans leur *melimelum*, qui étoit du coing ou un autre fruit confit dans du *miel*.

Ils en faisoient une boisson qu'ils appelloient *hydromel*, *aqua mulsæ*, *apomeli*. Nous lui avons substitué l'eau sucrée.

Ils buvoient du vin miellé qu'ils appelloient *elomeli*; nous lui avons substitué le vin sucré & l'*hypocras*.

Ils buvoient aussi de l'*oximel*, ou mélange de *miel* & de vinaigre, qu'ils tempéroient avec beaucoup d'eau pour se rafraîchir; nous employons à sa place le *sirap de limon*, le *sirap acéteux*.

Nous n'employons guere aujourd'hui ces liqueurs miellées que dans les remèdes.

Le *miel* est souvent préférable au sucre, quand on n'a point égard à la délicatesse du goût, d'autant que c'est comme l'essence de la partie la plus pure & la plus éthérée d'une infinité de fleurs, qui possèdent de grandes vertus; il est plus balsamique, plus pectoral, & plus anodin que le sucre,

qui n'est que le suc purifié & épaissi du seul roseau ou de la canne à sucre.

Le *miel* devient amer par une trop forte coction, de même que les autres choses douces; il s'enflamme au feu à peu près comme le sucre.

Le *miel* sauvage n'est pas si agréable.

*Réflexions de Pharmacie.* Les anciens faisoient entrer le *miel* dans leur antidote, dans leur thériaque, dans le mithridate: Fracastor a suivi leur exemple dans le diascordium. Le *miel* est excellent dans toutes ces préparations; il ouvre les autres ingrédients par la fermentation; il extrait en quelque façon leurs vertus: d'ailleurs il sert de correctif à l'opium & aux autres narcotiques, qui sont souvent répétés dans les antidotes des anciens. Dioscoride a remarqué aussi que le *miel* soulageoit dans les maladies causées par l'usage du suc de pavot: lors donc qu'on prépare quelques-uns de ces antidotes avec le diacode, le médicament a une vertu différente de celle qu'il auroit eue si on l'eût préparé avec le *miel*. Ceci demande une attention sérieuse de la part de ceux qui ordonneront le diascordium, ou quelque autre antidote fait avec le diacode.

*Remarque.* Il y a des tempéramens en qui l'usage du *miel*, même à la plus petite dose, produit des coliques, des tranchées douloureuses, des vomissemens continuels, à peu près comme un poison; comme on le peut voir dans les *Transactions philosophiques*. On emploie les sudorifiques pour remédier à cet accident; & cela sert à prouver qu'il ne faut pas ordonner le *miel* à tout le monde.

Les propriétés médicinales du *miel* sont grandes & en grand nombre; car depuis Hippocrate jusqu'à nous, tous les auteurs l'ont regardé comme un grand remède: il est pénétrant & détersif, & bon par conséquent dans toutes les obstructions, dans les humeurs épaisses & visqueuses, il est énergique dans les embarras & dans les engorgemens de poitrine; alors il procure merveilleusement l'expectoration: enfin il est bienfaisant dans toutes les maladies qui proviennent du phlegme & de la pituite; mais il est nuisible dans les tempéramens chauds, dans ceux qui sont

sanguins ; ce remède feroit du bien dans les embarras de poitrine , dans l'épaiffissement de l'humeur bronchique , mais on le néglige. Cependant il soulageroit les astmatiques & les pulmoniques qui ne peuvent expectorer cet amas de phlegmes visqueufes & ténaces qui engluent & bouchent les bronches.

La Chirurgie s'en sert pour nettoyer les ulcérés fardides.

La Pharmacie fait plusieurs préparations de miel , & l'emploie dans plusieurs préparations , tels sont les sirops de roses , de cerises noires , de genievres , d'absynthe , de romarin , de mercuriale.

Les électuaires de baies de laurier , diaphénique , cariocostin , Phyerapicra , le philonium romain , la confécion hammech , la thériaque diatessaron , l'orviétan ordinaire , la thériaque , l'onguent égyptiac.

Les préparations du miel entrent dans d'autres compositions. Voyez là-dessus les différentes pharmacopées.

MIEL. Le meilleur miel est celui de Narbonne ; on le fait en Dauphiné & en Languedoc , parce que les plantes qui le produisent y sont plus odorantes.

*Hydromel vineux.* Voyez HYDROMEL.

*Oximel simple.* Voyez OXYMEL.

*Miel violet.* Prenez fleurs de violettes nouvellement cueillies , quatre livres ; miel commun , douze livres ; mêlez-les ensemble , & les laissez en digestion pendant huit jours dans un lieu chaud : après cela , faites bouillir avec une pinte d'infusion de fleurs de violettes , jusqu'à la consommation du quart ; passez ensuite avec expression ; puis faites cuire la colature en consistance de sirop. On ôtera l'écume avec soin , & on gardera le miel pour l'usage.

Le miel *nénuphar* se prépare de même que le précédent.

*Miel mercuriale.* Prenez suc de mercuriale , miel commun , de chacun parties égales ; faites cuire jusqu'à consistance de sirop. Voyez MERCURIALE.

On peut préparer de même le miel de *nicotiane*.

*Miel anthosaf* ou *de romarin.* Prenez fleurs nouvelles de romarin , une livre ;

miel bien écumé , quatre livres ; laissez-les en digestion exposées au soleil pendant un mois : après cela , ajoutez-y un peu d'eau distillée de romarin , ensuite cuisez-le légèrement , passez la liqueur & gardez-la pour l'usage. Voyez ROMARIN & ANTHOSAT.

*Miel de savon.* Prenez savon commun , miel , de chaque quatre onces ; sel de tartre , une demi-once ; eau de fumeterre , deux gros : mêlez le tout ensemble. Ce savon est un excellent cosmétique. Voyez SAVON.

MIEL SCILLITIQUE , (*Pharmacie.*) voyez SCILLE , (*mat. médic.*)

MIELLEUX , adj. (*Gram.*) qui a le goût , la douceur , & les autres qualités du miel. Il se dit au simple & au figuré. Ce fruit a un goût *mielleux*. Je n'aime pas le ton de cet homme-là , il est *mielleux* & fade.

MIENCHO , (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Suchuen , & la première métropole de cette province , sous le 31 degré de latitude , & plus occidentale que Péking de 12 , 55. (*D. J.*)

MIES ou MYSA , (*Géog.*) petite ville de Bohème , sur les frontières du haut-Palatinat , bâtie vers l'an 1131 par le duc Sobieslas. Long. 30 , 55 ; lat. 49 , 48. (*D. J.*)

MIESZAVA , (*Géog.*) petite ville de Pologne dans la Cujavie , sur la rive gauche de la Vistule , à quatre lieues de Thorn. Long. 37 , 5 ; lat. 52 , 50. (*D. J.*)

MI-ETÉ. La fête de saint Jean-Baptiste qui tombe le 24 de juin. Voy. QUARTIER & TERME.

MIEZA , (*Géogr. anc.*) ville de Macédoine , selon Pline , liv. IV. c. x. & c'est le seul auteur qui le dise ; mais Pline n'auroit-il point pris pour une ville le parc de Stagyre , patrie d'Aristote ? Quoi qu'il en soit , Plutarque , dans la vie d'Alexandre , dit que Philippe ayant ruiné & détruit Stagyre , patrie d'Aristote , la rebâtit pour l'amour de lui , y rétablit les habitants , & leur donna pour le lieu de leurs études & de leurs assemblées , dans le fauxbourg de cette ville , un beau parc appelé *Mieza*. Il ajoute que de son temps on y montrait encore des sièges de pierre qu'Aristote

qu'Aristote fit faire pour s'y reposer, & de grandes allées couvertes d'arbres qu'il planta pour se promener à l'ombre. (D. J.)

MI-FA, ou MI CONTRA FA, (Musiq.) On appelloit, & on appelle quelquefois encore *mi-fa*, une fausse relation dans le chant; parce que, suivant l'ancienne maniere de solfier, une des notes qui forme la fausse relation, s'appelloit toujours *fa* & l'autre *mi*. Par exemple, dans le triton *fa si*, le *si* se nommoit *mi*. Or, comme dans la musique du moyen âge, toute fausse relation ou *mi-fa* étoit défendu, les musiciens avoient le proverbe *mi contra fa est diabolus in musicâ*. (F. D. C.)

MIGANA, (Géog.) ville d'Afrique dans la province de Bugie, au royaume de Trémecen. Elle est à 4 lieues de la montagne de La-Abez. Ptolomée en parle sous le nom de *Lare*, & lui donne 17, 30. de long. & 30, 30 de latitude. (D. J.)

MIGLIARO, f. m. (Comm.) en françois *millier*; poids de Venise auquel l'huile se pese, & se vend dans la capitale & dans les états de terre-ferme de cette république.

Le millier est composé de quarante mirres, & la mirre de trente livres, poids subtil ou léger de Venise, qui est de trente-quatre pour cent plus foible que celui de Marseille, c'est-à-dire, que les cent livres de Marseille en font cent trente-quatre du poids subtil de Venise. *Dictionn. de com.* (G.)

MIGNARDISE, f. f. (Morale.) délicatesse puérile qui s'exerce sur des choses, & en des occasions qui n'en méritent point. C'est, dit la Bruyere, Emilie qui crie de toute sa force sur un petit péril qui ne lui fait pas de peur; qui dit qu'elle pâlit à la vue d'une souris, ou qui veut aimer les violettes, & s'évanouir aux tubéreuses. Je conseillerois à Emilie de dédaigner ces petites affectations, qui n'augmentent point ses charmes, ne contribuent point à son bonheur, & qui bientôt ne lui rapporteroient que du ridicule. (D. J.)

MIGNARDISE, (Jardinage.) est une espece d'œillet sauvage, dont les feuilles petites & découpées en maniere de frange, & de couleur blanche ou incarnate, lui ont

fait donner le nom d'*œillet frangé*, ou de *mignardise*, qui fleurit l'été. On l'appelle encore *effilé* ou *regonce*.

Il y en a de double, de simple. La *mignardise* est facile à cultiver; elle pousse de ses feuilles quantité de petites tiges foibles, dont les fleurs sont assez ressemblantes aux œillets.

MIGNON, f. m. (Gramm. françoise.) Ce mot s'emploie seulement dans les conversations familières, pour exprimer, comme les Italiens, par leur *mignone*, une personne aimée, chérie, favorisée plus que les autres. Rhédi prétend que les François ont porté ce mot *mignon* en Toscane, qu'ils l'ont pris de l'allemand *minuen*, aimer; & que c'est de la même source que sont nés les mots *mignard*, *mignarder*, *menin*. Sous le regne d'Henri III le terme *mignon* devint fort commun, & désignoit en particulier les favoris de ce prince.

*Quélus & Saint Mégrin, Joyeuse & d'Epennon, Jeunes voluptueux qui régnoient sous son nom.*

On lit dans les mémoires pour servir à l'histoire de France, imprimés à Cologne en 1719, que « ce fut en 1516 que le nom » *mignons* commença à trotter par la bouche du peuple, à qui ils étoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire badines & hautaines, que pour leurs accoutremens effeminés, & les dons immenses qu'ils recevoient du roi. Ces beaux *mignons* portoient des cheveux longuets, frisés & refrisés, remontant par-dessus leurs petits bonnets de ve-lours, comme chez les femmes, & leurs fraises de chemises de toile d'atour, em-pesées & longues d'un demi-pié, de façon qu'à voir leurs têtes dessus leurs fraises, il sembloit que ce fût le chef de saint Jean dans un plat. » (D. J.)

MIGNONE, f. f. (Fondeur de caracteres d'Imprimerie.) troisieme corps des caracteres d'imprimerie. Sa proportion est d'une ligne & un point, me ure de l'échelle; son corps double est le saint Augustin. Voyez PROPORTIONS DES

## CARACTERES D'IMPRIMERIE.

La *mignone* peut être regardée comme un entre-corps, ainsi que la gaillarde & la philosophie, parce que d'un corps à l'autre il doit y avoir deux points de différence, & qu'à ceux-ci il n'y en a qu'un; ce qui fait qu'on emploie ordinairement l'œil du petit texte sur le corps de *mignone*, n'y ayant qu'une légère différence de corps & d'œil. Cela sert à faire entrer plus de lignes dans une page, qu'il n'en seroit entré si l'œil de petit texte avoit été fondu sur son corps naturel, & ainsi de la gaillarde & de la philosophie. Voyez CORPS, ŒIL.

MIGNONETTE, f. f. (*Commerce.*) petite dentelle qui n'est à proprement parler qu'un réseau fin, où l'on a conduit un ou plusieurs gros fils qui forment des ramages, fleurs, ou autres figures.

MIGONIUM, (*Géog. anc.*) contrée de la Laconie, qui avoit à son opposite l'île de Cranaé, située pareillement en Laconie, & que Strabon a confondue avec celle de Cranaé dans l'Attique; mais Pâris étoit trop amoureux d'Hélène, & trop aimé d'elle, pour n'avoir pas commencé à contenter les ardeurs de sa flamme dans le voisinage de Lacédémone: c'est-là, en effet, que cet heureux amant fit bâtir après sa conquête un temple à Vénus, pour lui marquer les transports de sa reconnaissance. Il surnomma cette Vénus *Migonitis* & son territoire *Migonium*, d'un mot qui signifioit l'*amoureux mystère* qui s'y étoit passé. Ménélas, le malheureux époux de cette princesse, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint visiter ce temple, dont le terrain avoit été témoin de l'infidélité de sa femme. Il ne le ruina point cependant, il y fit mettre seulement aux deux côtés les images de deux autres déesses, celle de Thétis & celle de Praxidicé, comme qui diroit la *déesse des châtimens*, pour marquer l'espérance qu'il avoit de se voir vengé d'Hélène; mais dans la fuite il abandonna les projets de sa vengeance, & cette belle veuve lui survécut. (*D. J.*)

MIGRAINE, f. f. (*Médecine.*) espece de douleur de tête qu'on a cru n'occuper que la moitié de cette partie. Ce nom

est dérivé du mot grec *ἡμι κέφαλο*, composé d'*ἡ* qui signifie *demi* ou *moitié*, & *κεφαλον*, *crâne* ou *le dessus de la tête*. Les signes qui caractérisent cette maladie, sont d'abord des douleurs vives, aiguës, lancinantes, qui quelquefois sont restreintes à un côté de la tête; & on a observé que la partie gauche étoit le plus souvent affectée: quelquefois elles occupent tout ce côté, le plus souvent elles sont fixées à la tempe, d'autres fois elles courent, comme on dit, par toute la tête sans distinction de côté, elles s'étendent aussi jusqu'aux yeux, aux oreilles, aux dents, & même au cou & aux bras. La violence de ces douleurs est telle qu'il semble aux malades qu'on leur fend la tête; qu'on en déchire les enveloppes; ils ne peuvent quelquefois supporter la lumière, ni le bruit qu'on fait en marchant sur le même plancher où ils se trouvent; ils sont tellement sensibles à cette impression, qu'on en a vu s'enfermer seuls dans une chambre pendant plus d'un jour, sans souffrir que personne en approchât. Il est rare que les malades éprouvent sans relâche ces cruelles douleurs; elles reviennent par especes d'accès qui n'ont pour l'ordinaire aucun type réglé; ils sont déterminés par quelque erreur dans l'usage des six choses non-naturelles, par un air froid qui saisit inopinément la tête, par un excès dans le manger, par la suppression d'une excretion naturelle, par une passion d'ame, & ils sont annoncés & accompagnés de constipation, d'un flux abondant d'urines crues & limpides, qui, sur la fin du paroxysme, deviennent chargées & déposent beaucoup de sédiment. L'observation a appris que les femmes, sur-tout celles qui mènent une vie sédentaire, oisive, & qui mariées sont stériles, étoient plus communément atteintes de cette maladie que les hommes. Les causes qui y disposent, qui la déterminent, sont le plus souvent un vice des premières voies, quelquefois la suppression du flux menstruel ou hémorrhoidal, des veilles excessives, un travail d'esprit forcé, un refroidissement subit de tout le corps, sur-tout des pieds, joint à leur humidité, un changement trop prompt d'une vie active &

laborieuse en sédentaire, des coleres fréquentes mais réprimées; & on en a vu succéder à des gouttes repercutées, à des simples douleurs de tête mal traitées. Chez quelques-uns, la *migraine* est un vice héréditaire, transmis par les parens, sans que le malade y ait donné lieu par la moindre irrégularité de régime.

Le siege de cette douleur est extérieur, vraisemblablement dans le péricrâne, & il y a lieu de présumer qu'elle ne dépend que d'une constriction spasmodique des vaisseaux & des fibres de cette membrane. Les symptomes, les causes, la curation même de cette maladie, sont autant de raisons qui nous engagent à croire qu'elle est purement nerveuse sans la moindre congestion de matiere. Quelques auteurs, & entr'autres Juncker, n'ont pas fait difficulté de compter la *migraine* parmi les différentes especes de goutte, croyant avec quelque raison que c'est la même cause qui agit dans ces deux maladies. Cet écrivain animiste, souvent trop outré, pensant que l'ame est la cause efficiente de toutes les maladies, pour ne pas la faire agir sans motif, avance sans autre fondement, que la *migraine* consiste dans un amas de sang que l'ame avoit déterminé à la tête, dans le sage dessein d'exciter une hémorragie salutaire par le nez, mais qui n'a pas pu avoir lieu par quelque obstacle imprévu sans qu'il y ait de sa faute. Sans m'arrêter à réfuter ces idées absurdes, je remarquerai que l'hémorragie du nez est une évacuation très-rare & très-indifférente dans les *migraines*.

Quoiqu'il n'y ait aucun des signes que nous avons détaillés, qui puisse être censé vraiment pathognomonique, cependant leur concours, leur ensemble est si frappant, qu'il n'y a personne, même parmi les personnes qui ne sont pas de l'art, qui méconnoisse la *migraine*, & qui ne la différencie très-bien des autres douleurs de tête, qui occupent ordinairement toute la tête ou les parties antérieures, & qui ne font le plus souvent qu'un sentiment de pesanteur incommode.

La *migraine* n'est pas une maladie qui fasse craindre pour la vie : le pronostic

considéré sous ce point de vue n'a pour l'ordinaire rien de fâcheux; cependant si on l'irrite, si on la combat trop par des applications, par des topiques peu convenables, elle peut avoir des suites très-funestes, exciter des fievres inflammatoires, ou faire perdre la vue, comme je l'ai vu arriver à une dame, qui ayant pris la douche sur la partie de la tête qui étoit affectée, les douleurs furent effectivement calmées, mais elles se firent ressentir avec plus de violence pendant près d'un an au fond de l'œil sans le moindre relâche, jusqu'à ce qu'enfin la malade perdit entièrement l'usage de cet œil. Quelquefois la goutte survenue aux extrémités dissipe la *migraine*; d'autres fois elle se termine par la paralysie d'un bras, qui est d'autant plus à craindre, que les douleurs y parviennent & y excitent un engourdissement. Assez souvent elle se guérit d'elle-même par l'âge; la vieillesse, le germe fécond d'incommodités, fait disparoître celle-là.

On ne doit dans cette maladie attendre aucun secours sûrement curatif de la médecine: la *migraine* doit être renvoyée aux charlatans, dont l'intrépidité égale l'ignorance; ils donnent sans crainte, comme sans connoissance, les remèdes les plus équivoques, & cependant, pour l'ordinaire, les succès se partagent à-peu-près. Quelques-uns tombent dans des accidens très-fâcheux, ou meurent promptement victimes de leur bizarre crédulité; d'autres sont assez heureux pour échapper de leurs mains non-seulement sans inconvénient, mais même quelquefois parfaitement guéris: toutes ces maladies si rebelles exigent des remèdes forts, actifs, qui operent dans la machine de grands & subits changemens. Si le médecin instruit ne les ordonne pas, ce n'est pas qu'il ignore leur vertu, mais c'est qu'il connoît en outre le danger qui suit de près leur usage, & qu'il craint d'exposer la vie du malade & sa propre réputation; motifs incapables de toucher l'effronté charlatan. Quelques malades se sont fort bien trouvés de l'artériotomie; ce même secours employé dans d'autres a été au moins inutile; & il est à remarquer que les saignées que quelques méde-

cins regardent comme propres à calmer les douleurs violentes, ne font que les animer; elles rendent les accès de *migraine* plus forts & plus longs. Des vomissemens de sang ont été quelquefois critiques, & ont totalement emporté la maladie. Les paysans de Franconie se servent dans pareils cas, au rapport de Ludovic, d'un remède singulier; ils mettent sur la partie souffrante de la tête un plat d'étain avec un peu d'eau, dans lequel ils versent du plomb fondu. Ce remède, accrédité chez le peuple, doit avoir eu quelques succès heureux; qui cependant seroit tenté d'y recourir? quel est le médecin qui dans nos pays osât proposer un semblable secours? pour moi, je conseillerois à un malade de supporter patiemment ses douleurs pendant l'accès; si les douleurs étoient trop aiguës, on pourroit, je pense, les calmer un peu par l'odeur des essences aromatiques, des esprits volatils, férides, des remèdes connus sous le nom d'*anti-hystériques*: j'ai connu une dame qui, par l'odeur de l'eau de la reine d'Hongrie, étoit venue à bout de rendre supportables les douleurs de *migraine* dont elle étoit tourmentée. Les lavemens réitérés me paroissent d'autant plus convenables, que la constipation est un avant-coureur & quelquefois aussi la cause d'un accès. Les purgatifs cathartiques sont spécialement appropriés dans les maladies de la tête; ils conviennent principalement dans le cas où une indigestion a procuré le retour de la *migraine*. Hors du paroxysme, la cure radicale doit commencer par l'émetique; nous avons observé que le dérangement de l'estomac étoit une des causes les plus ordinaires de la maladie, que nous voulons combattre; mais ce n'est pas par son action seule sur l'estomac que l'émetique peut opérer quelque bon effet, c'est principalement par la secousse générale qu'il excite. Je dois à ce seul remède la guérison d'une cruelle *migraine* dont j'ai été tourmenté pendant quelque temps; il est à propos de seconder l'effet de l'émetique par les stomachiques amers, par les toniques, les martiaux, & sur-tout par le quinquina, remède souverain dans les maladies nerveuses, spasmodiques, & dans les affections de l'estomac. On

pourroit aussi tirer quelque fruit de l'application des vésicatoires; mais plus ces remèdes sont violens & décisifs, plus aussi leur usage demande de la prudence & de la circonspection. Lorsque la *migraine* est périodique, invétérée, & surtout héréditaire, ces secours, quelque indiqués qu'ils paroissent, sont rarement efficaces. Lorsqu'elle est récente & qu'elle est la suite d'une excréation supprimée, il y a beaucoup plus à espérer; on peut la guérir en rappelant l'excrétion qui avoit été dérangée. Mais de tous les secours, ceux sur lesquels on doit le plus compter, sont ceux qu'on tire du régime. Ceux qui sont sujets à la *migraine* doivent avec plus de soin éviter tout excès, se tenir le ventre libre, ne manger que des mets de facile digestion & qui n'échauffent point, se garantir des impressions de l'air froid, se dissiper, bannir les chagrins, & s'il est possible, passer quelque temps à la campagne. Avec ces précautions, on peut éloigner les accès & en diminuer la violence. Mais sur-tout qu'on prenne garde à l'usage des topiques, toujours incertains & souvent dangereux. (m)

MIGRANE, subst. masc. (*Histoire naturelle.*) espèce de crabe de mer, dont les premières jambes sont dentelées comme la crête d'un coq; ce qui lui a fait donner aussi le nom de *coq*. Rondelet, *Histoire des poissons*, partie I, liv. XVIII. chap. xv. Voyez CRABE.

MIGUEL, SAINT- (*Géograph.*) ville de l'Amérique dans la Nouvelle-Espagne, dans la province de Guatimala, sur une petite rivière à 60 lieues de Guatimala. Long. 290, 50; lat. 13.

MIGUEL, Saint- (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans le gouvernement de Quinto, dans la vallée de Pivra. C'est la première colonie que les Espagnols aient eue dans ce pays-là; elle est à l'embouchure de la rivière de Catamayo, à 130 lieues de Quinto. Longitude 297; latitude méridionale 5.

MIGUEL, l'Île de Saint- (*Géog.*) l'une des Açores, & l'une des plus orientales. Elle a environ 20 lieues de long, & est exposée aux tremblemens de terre.

Puntadel-Gado en est la capitale. *Longit.* 354, 50. *lat.* 38, 10.

MIHIEL, SAINT- (*Géog.*) ville de France au duché de Bar, capitale du bailliage du pays d'entre la Moselle & la Meuse. Il y avoit autrefois une cour souveraine. Elle est sur la Meuse à 8 lieues N. E. de Bar, 14 N. O. de Nancy, 9 S. E. de Verdun, 72 N. E. de Paris. *Long.* 23, 51; 27. *lat.* 48, 38, 11.

MIHIR, s. m. (*Antiquité persane.*) *Mihir* ou *Mihr* étoit une divinité persanne que les Grecs & les Romains nommoient *Mythra*, qu'ils ont confondu avec le soleil, & qu'ils ont cru le principal objet du culte des Perses. Mais Hérodote, beaucoup mieux instruit de la religion & des mœurs persanes que tous les écrivains qui l'ont suivi, nous en donne une idée fort différente. Les Perses, dit-il, n'ont ni temple, ni statues, ni autels. Ils traitent ces pratiques d'extravagance, parce qu'ils ne pensent pas comme les Grecs, que la nature des dieux ait rien de commun avec celle des hommes. Ils sacrifient à Jupiter sur le sommet des plus hautes montagnes, & donnent le nom de Jupiter à toute la circonférence du ciel. Ils offrent encore des sacrifices au soleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'air & aux vents. Telle est, continue-t-il, l'ancienne religion du pays; mais ils y ont joint dans la suite le culte de la Vénus céleste, ou Uranie, qu'ils ont emprunté des Assyriens & des Arabes. Les Assyriens l'appellent *Mylita*, les Arabes *Alyta*, & les Perses *Mythra*.

On voit par ce passage d'Hérodote, que le culte de *Mythra* étoit un culte nouveau, emprunté des étrangers, qui avoit pour objet non le soleil, mais la Vénus céleste, principe des générations, & de cette fécondité par laquelle les plantes & les animaux se perpétuent & se renouvellent.

Telle est l'idée que les anciens nous donnent de la Vénus Uranie, & celle qui répond aux différens noms sous lesquels elle étoit désignée. *Maouledta* dans le syrien d'aujourd'hui, signifie *mere*, *genitrix*: dans l'ancien persan, le mot *mihio* ou *mihio*

signifie amour, bienveillance. De-là vient le nom de Mithridate, ou plus régulièrement Méherdate, comme il se lit sur une inscription ancienne, ainsi que dans Tacite: c'est en persan *mihio-dad*, amour de la justice. Le mot d'*aritta*, employé par les Arabes, désignoit seulement le sexe de Vénus Uranie: *Ilahar*, ou *Alilaar*, étoit encore au temps de Mahomet, le nom général des déesses inférieures, filles du Dieu suprême, dont il reproche le culte à ses compatriotes.

Le *mihio* des Perses, pris pour le nom de l'amour, sentiment naturel qui est le principe de l'union & de la fécondité des êtres vivans, convient parfaitement avec l'idée que les anciens avoient de la Vénus Uranie. Porphyre assure que le *Mythra* des Perses présidoit aux générations, & il rapporte à cette idée les différens attributs joints à la représentation de *Mythra* dans l'autre qui lui étoit consacré; antre mystique, dont nous voyons une image sur quelques bas-reliefs & sur quelques pierres gravées.

Quoiqu'à certains égards le soleil puisse être considéré comme le principe & la cause physique de toutes les générations, ou du-moins de la chaleur qui leur est nécessaire, les Persans ne l'ont jamais confondu avec *mihio*. Le mot *mihio* n'entre dans aucune des différentes dénominations qu'ils donnent à cet astre; & les Mages postérieurs protestent que ni eux ni leurs ancêtres, n'ont jamais rendu de culte au soleil, aux élémens, & aux parties de l'univers matériel; & que leur culte n'a jamais eu d'autre objet que le Dieu suprême, & les intelligences qui gouvernent l'univers sous ses ordres.

Les nations situées à l'occident de la Perse, accoutumées à un culte dont les objets étoient grossiers & sensibles, firent une idole du *mihio* des Persans, & le confondirent avec le feu & le soleil. Les Romains embrassèrent la même erreur, & instituèrent les fêtes appellées *Mythriagues*, fêtes bien différentes de celles que les Persans nommoient *Mihragan*, & qu'ils célébroient solennellement en l'honneur de Vénus Uranie. Voyez MITRA, fête de (*Antiq. rom.*) D. J.

MIHOHATS, (*Hist. naturelle Botan.*) arbrisseau de l'île de Madagascar, que l'on vante pour ses vertus cordiales & confortatives.

MIKADO, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon l'empereur ecclésiastique, ou le chef de la religion de cet empire; il s'appelle aussi *dairo*, ou *dairi*. Voyez DAIRI.

MIKIAS, s. m. (*Antiq. égypt.*) symbole des Egyptiens dans leur écriture hiéroglyphique. C'étoit la figure d'une longue perche, terminée comme un T, travertée soit d'une seule, soit de plusieurs barres, pour signifier les progrès de la crue du Nil. Cette figure devint le signe ordinaire du bonheur qu'on souhaitoit, ou de la délivrance du mal qu'on souffroit. On en fit une amulette qu'on suspendoit au cou des malades, & à la main de toutes les divinités bienfaisantes. Une écriture hiéroglyphique devenir un remède dans les maladies, est une chose étrange à imaginer; mais n'y a-t-il pas cent exemples de choses aussi folles? Voyez M. Gordon dans sa collection des amulettes remarquables des monumens des Egyptiens. (D. J.)

MIL, GROS (*diète.*) grand *mil* noir, ou *sorgho*; la farine de cette plante fournit du pain aux habitans de certains pays, à ceux de quelques contrées d'Espagne & d'Italie, par exemple; mais ce n'est que dans le cas de disette que le paysan a recours à cet aliment, qui est fort rude, grossier, astringent & peu nourrissant. (b)

MILA, (*Géographie.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province constantine. Elle étoit autrefois considérable, & est tombée en ruines. *Longitude*, selon le P. Gaubil, 91, 53. *lat.* 28, 40. (D. J.)

MILAN, (*Hist. nat.*) en latin *milvus*, ou *miluago*, poisson de mer qui ressemble au corp (*Voyez CORP.*) par la forme du corps & de la queue, & par le nombre des nageoires; il en diffère par la grandeur, par la couleur, & en ce qu'il a la tête moins large & applatie sur les côtés: il est d'une couleur plus rouge: la face extérieure des nageoires qui sont près des ouies n'a point de taches rouges, & la face inté-

rieure, au lieu d'être d'un verd mêlé de noir, comme dans le corbeau, se trouve en partie jaunâtre, & en partie noirâtre. Il a des aiguillons courts & pointus, rangés sur une ligne qui s'étend depuis les ouies jusqu'à la queue. Ce poisson n'a point d'écaillés; tout son corps est couvert d'une peau rude; il s'éleve un peu au-dessus de l'eau par le moyen de ses nageoires qui lui servent d'ailes; enfin il est pendant la nuit lumineux. Rondeler, *histoire des poissons I. partie; livre X. chapitre vij.* Voyez POISSON.

MILAN; (*Géog.*) en latin *Mediolanum Insubrinæ*; voyez ce mot; ancienne ville d'Italie, capitale du duché de Milan.

Elle a souvent été ravagée, & même détruite par les plus terribles fléaux, la peste & la guerre; entre autres années, en 1162, que Frédéric I. dit Barberousse, la rasa, & y sema du sel. Mais elle s'est si bien rétablie qu'elle figure aujourd'hui avec les grandes & belles villes de l'Europe.

Sa forme est assez ronde; le circuit de ses murailles est de huit à neuf milles italiques, & le nombre de ses habitans d'environ deux cents mille âmes. Elle a quantité d'églises, un archevêché, une citadelle, une université, une académie de peinture, & une bibliothèque appelée *Ambroisienne*, où l'on compte dix mille manuscrits.

C'est en même temps une chose fort étrange, qu'une ville de cette conséquence soit bâtie au milieu des terres, sans mer & sans rivières qui fassent son commerce. Ces défauts sont foiblement réparés par les eaux de sources, les petits ruisseaux, & par les canaux de l'Adda & du Tésin, qui fournissent une eau courante dans le fossé de l'enceinte intérieure de la ville.

Milan est la patrie de Valere Maxime; historien latin, qui florissoit sous Tibere; du célèbre jurisconsulte Alciat; de Philippe Decius, qui enseigna le droit à Pavie, à Bourges, à Valence, & fut nommé par Louis XII conseiller au parlement; d'Octavio Ferrari, savant versé dans les antiquités romaines; du cardinal Jean Moron, homme d'un mérite rare; des papes Alexandre II, Urbain III, Célestin IV, Pie IV &

Grégoire XIV, qui prit le parti de la ligue contre Henri IV. Cette ville a aussi produit d'autres hommes illustres, parmi lesquels se trouvent les maisons de Galéas, de Sforces, & de Trivulces.

Milan est à 14 lieues N. E. de Casal, 28 N. E. de Genes, 26 N. O. de Parme, 27 N. E. de Turin, 30 N. O. de Mantoue, 58 N. O. de Florence, 110 N. O. de Rome. Long. selon Cassini & Lieutaud, 25, 51, 30. lat. 45, 25. (D. J.)

MILANDRE, f. m. (*Histoire nat.*) poisson de mer auquel on a donné aussi le nom de *cagnot*, c'est-à-dire petit chien. Rond. *Hist. des poiss. prem. part. l. XIII, chap. iv. Voyez CHIEN DE MER. Voyez POISSON.*

MILANEZ, LE (*Géog.*) ou le *duché de Milan*, pays considérable d'Italie, borné au nord par les Suisses & les Grisons; à l'orient par la république de Venise, & par les duchés de Parme & de Mantoue; au midi par le mont Appennin, & par l'état de Genes; à l'occident par les états du duc de Savoie, & par le Montferrat.

Son étendue du septentrion au midi, peut être d'environ 80 milles, & de 60 d'orient en occident. Il est très-fertile en marbre, en blés & en vins; le riz y croît en abondance, par les canaux qu'on a tirés du Tésin, une de ses principales rivières. Les autres sont le Pô, l'Adda, & la Sessia.

On le divise en treize parties, le Milan propre, le Pavésan, le Lodésan, le Crémonef, le Comasque, le comté d'Anghiera, les vallées de Sessia, le Novaresé, le Vigévanais, la Lauméline, l'Alexandrin, le Tortonef, & le territoire de Bobio.

Passons aux révolutions de cet état. Après que Charlemagne eut donné fin au royaume des Lombards, en 773, le Milan fit partie de l'empire, & les empereurs y créèrent des gouverneurs, qui acquirent dans la suite un grand pouvoir, prirent le titre de seigneurs de Milan, & formerent une principauté indépendante. Le premier fut Alboin, qui vivoit dans le

dixième siècle; Jean Galéas, un de ses successeurs, fut duc de Milan, en 1395, & mourut en 1402. Ses deux fils ne laisserent point d'enfans légitimes, de sorte qu'après la mort du dernier, en 1447, ce beau pays devint l'objet de l'ambition de plusieurs princes, de l'empereur, des Vénitiens, d'Alphonse, roi de Naples, de Louis, duc de Savoie, & de Charles, duc d'Orléans. Enfin, l'an 1468, cet état passa sous les loix du bâtard d'un payfan, grand homme, & fils d'un grand homme. Ce payfan est François Sforce, devenu par son mérite connétable de Naples, & puissant en Italie. Le bâtard de son fils avoit été un de ces Condottieri, chef de brigands disciplinés, qui louoient leurs services aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Non-seulement les Milanois se soumirent à lui, mais il prit Gènes, qui flottoit alors d'esclavage en esclavage.

A la mort de François Sforce II du nom, qui survint en 1536, Charles-Quint investit du duché de Milan Philippe II son fils; depuis ce temps-là l'Espagne a joui de ce duché jusqu'en 1706, que l'empereur, assisté de ses alliés, s'en rendit maître au nom de l'archiduc. Ce dernier en est resté possesseur jusqu'en 1733, que Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, réuni au roi d'Espagne Philippe V, prit tout le Milanese, & en est resté souverain jusqu'à ce jour par le traité de paix conclu à Vienne, le 18 Novembre 1738. (D. J.)

MILANEZ propre (*Géog.*) petit pays d'Italie, dans l'état ou duché de Milan, dont il prend son nom. Il est situé au milieu de ce duché, entre le Comasque au nord, le Lodésan à l'orient, le Pavésan au midi, & le Novaresé à l'ouest. Ses principaux lieux sont Milan, capitale de tout le duché, les bourgs de Marignano, de Agnadée, & de Cassano. (D. J.)

MILANESE, terme de Cotonnier, fil de la grosseur qu'il a plu à l'ouvrier de lui donner, en retordant plusieurs brins ensemble, & recouvert d'un fil de soie de grenade tordu dans le même sens; mais en observant de laisser des intervalles à-peu-près égaux entre chaque tour. Il y a une autre espèce de milanese, appelée *frisée*, qui ne diffère

de la premiere que parce qu'elle est de nouveau couverte d'une soie à laise, très-fine, & les tours près l'un de l'autre, comme dans le bouillon.

MILANESE, chez les fleurs d'or, est un ouvrage dont le fond est un fil recouvert de deux brins de soie, dont l'un, moins serré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales.

MILAZZO, (Géog.) c'est le *Mila* des anciens, ville de Sicile, dans le Valde-Démone, sur la côte septentrionale de cette province. On la divise en ville haute fortifiée, & en ville basse, qui n'a ni murailles, ni fortifications. Milazzo est située sur la rive occidentale du golfe, auquel elle donne son nom, à 7 lieues N. O. de Messine. Longitude 31, 10. latitude 38, 32. (D. J.)

MILES, f. m. (Hist. mod.) terme latin qui signifie à la lettre un fantassin; mais dans les loix & les coutumes d'Angleterre, il signifie aussi un chevalier, qu'on appelloit autrement *eques*. Voyez CHEVALIER & EQUES.

MILESII, (Géog. anc.) peuple de la Grece Asiatique dans l'Ionie, selon Diodore de Sicile, l. II. c. iij. (D. J.)

MILET, *Miletus*, (Géog. anc.) capitale de l'Ionie, & l'une des plus anciennes villes de cette partie de la Grece. On la nommoit auparavant *Pithyusa*, *Anactoria*, & *Lelegis*.

C'étoit une ville maritime sur le *Lycus*, à 20 lieues au sud de Smirne, à 10 d'Éphèse, & à 3 de l'embouchure du Méandre. On en voit encore les ruines à un village nommé *Palatska*: son territoire s'appelloit *Milesia*, & ses citoyens *Milesii*. Leurs laines & leurs teintures étoient singulièrement estimées.

*Milet*, du temps de sa grandeur & de sa force, osa résister à toute la puissance d'Alexandre; & ce prince ne put la réduire qu'avec beaucoup de peine.

Il ne faut pas s'en étonner, quand on considère les avantages que retirèrent les Milésiens de leurs alliances avec les Egyptiens. Psamméticus & Amasis, rois d'Égypte, leur permirent de bâtir sur les bords

du Nil, non-seulement le mur qui prit leur nom, mais encore Naucratie, qui devint le port le plus fréquenté de toute l'Égypte. C'est par des liaisons si étroites avec les Egyptiens, qu'ils se rendirent familière la religion de ce peuple, & principalement le culte d'Isis, la grande divinité du royaume. De-là vient qu'Hérodote remarque, que les Milésiens établis en Égypte, se distinguoient sur toutes les nations à la fête d'Isis, par les cicatrices qu'ils se faisoient au visage à coups d'épées.

*Milet*, mere de plus de soixante-dix colonies, comme le dit Pline, devint maîtresse de la Méditerranée & du Pont-Euxin, & jeta sur les côtes des peuplades grecques de toutes parts, depuis la muraille dont nous avons parlé sur les bords d'un des bras du Nil, jusqu'à Panticapté, à l'entrée du Bosphore Cimmérien. En mot, Pomponius fait noblement l'éloge de Milet, quand il l'appelle *urbem quondam totius Joninæ, belli pacisque artibus principem*.

Mais elle est sur-tout recommandable à nos yeux pour avoir été la patrie de Thalés, d'Anaximandre, d'Anaximene, d'Hécatee, de Cadmus, & de Thimothee.

Thalés florissoit environ six cent vingt ans avant Jesus-Christ. Ce fameux philosophe est le premier des sept sages de la Grece. Il cultiva son esprit par l'étude, & par les voyages. Il disoit quelquefois avoir observé, que la chose la plus facile étoit de conseiller autrui, & que la plus forte étoit la nécessité. Il ne voulut jamais se marier, & éluda toujours les sollicitations de sa mere, en lui répondant, lorsqu'il étoit jeune, il n'est pas encore temps; & lorsqu'il eut atteint un certain âge, il n'est plus temps. Il fit de très-belles découvertes en Astronomie, & prédit le premier dans la Grece, les éclipses de lune & de soleil. Enfin, il fonda la secte Ionique. Voyez IONIQUE.

Anaximandre fut son disciple. Il inventa la sphere, selon Pline, & les horloges, selon Diogene Laerce. Il décrivit l'obliquité de l'écliptique, & dressa le premier des cartes géographiques. Il mourut vers la fin de la 52 olympiade, 550 ans avant J. C.

Anaximene

Anaximene lui succéda , inventa le cadran solaire , & en fit voir l'expérience à Sparte , au rapport de Pline.

Hécatee vivoit sous Darius Hystaspes. Il étoit fils d'Agésandre , qui rapportoit son origine à un dieu , & ce fils étoit le seizieme descendant ; il y a eu peu de princes d'une noblesse plus ancienne. Hécatee ne dédaigna point d'enrichir le public de plusieurs ouvrages , entr'autres d'Itinéraires d'Asie , d'Europe & d'Égypte , & d'une histoire des événemens les plus mémorables de la Grece.

Cadmus florissoit 450 ans avant J. C. & se distingua par une histoire élégante de l'Ionie. Comme c'étoit la plus ancienne histoire écrite en prose chez les Grecs avec art & avec méthode , les Milésiens qui cherchoient à faire honneur à leur ville , déjà célèbre pour avoir été le berceau de la Philosophie & de l'Astronomie , attribuerent à Cadmus l'invention de l'art historique en prose harmonieuse. Ils se trompoient néanmoins à quelques égards ; car avant Cadmus , Phérécyde de Scyros avoit déjà publié un livre philosophique en excellente prose.

Timothée , contemporain d'Euripide , est connu pour avoir été le plus habile joueur de lyre de son siecle , & pour avoir introduit dans la musique le genre chromatique. Il ajouta quatre nouvelles cordes à la lyre , & la sévere Sparte craignit tellement les effets de cette nouvelle musique , pour les mœurs de ses citoyens , qu'elle se crut obligée de condamner Timothée par un décret public , que Boëce nous a conservé.

Aux personnages illustres dont nous venons de parler , il faut joindre deux Milésiennes encore plus célèbres ; je veux dire Thargélie & Aspasia , qui attirerent sur elles les regards de toute la Grece.

L'extrême beauté de Thargélie l'éleva au faite de la grandeur , tandis que ses talens & son génie lui méritèrent le titre de sophiste. Elle étoit contemporaine de Xerxès ; & dans le temps que ce puissant monarque méditoit la conquête de toute la Grece , il l'avoit engagée à faire usage de ses charmes & de son esprit , pour lui gagner tout ce qu'elle pourroit

de partisans. Elle le servit selon ses vœux , vint à bout de séduire par ses graces , par ses discours , & par ses démarches , quatorze à quinze d'entre ceux qui avoient la principale autorité dans le gouvernement de la Grece. Elle fixa finalement ses courses en Thessalie , dont le souverain l'épousa , & elle vécut sur le trône pendant trente ans.

Aspasia suivit son exemple dans sa conduite , dans ses manieres , & dans ses études. Elle n'étoit pas moins belle que Thargélie , & l'emportoit encore par son savoir & par son éloquence. Comblée de tous les dons de la nature , elle se rendit à Athenes , où elle fit à-la-fois deux métiers bien différens , celui de courtisane , & celui de sophiste. Sa maison étoit tour-à-tour un lieu de débauche , & une école d'éloquence , qui devint le rendez-vous des plus graves personnages. Nous n'avons point d'idées de pareils assortimens. Aspasia entretenoit chez elle une troupe de jeunes courtisanes , & vivoit en partie de ce honteux trafic. Mais , d'un autre côté , elle donnoit généreusement des leçons de politique & de l'art oratoire , avec tant de décence & de modestie , que les maris ne craignoient point d'y mener leurs femmes , & qu'elles pouvoient y assister sans honte & sans danger.

A l'art de manier la parole , à tous les talens , à toutes les graces de l'esprit , elle joignoit la plus profonde connoissance de la rhétorique & de la politique. Socrate se glorifioit de devoir toutes ses lumieres à ses instructions , & lui attribuoit l'honneur d'avoir formé les premiers orateurs de son temps.

Entre ceux qui vinrent l'écouter , ses soins se porterent en particulier sur Périclès : ce grand homme lui parut une conquête digne de flatter son cœur & sa vanité. L'entreprise & le succès ne furent qu'une seule & même chose. Périclès comblé de joie , fut son disciple le plus assidu , & son amant le plus passionné. Elle eut la meilleure part à cette oraison funebre qu'il prononça après la guerre de Samos , & qui parut si belle à tout le monde , que les femmes coururent l'em-

brasser, & le couronner comme dans les jeux olympiques.

Périclès gouvernoit Athenes par les mains d'Aspasie. Elle avoit fait décider la guerre de Samos, elle fit entreprendre celle de Mégare & de Scyone. Partout Périclès recueillit des lauriers, & devint fou d'une créature si merveilleuse. Il résolut de l'épouser, exécuta son dessein, & vécut avec elle jusqu'à sa mort, dans la plus parfaite union.

Je ne déciderai point si c'étoit avant ou après son mariage qu'Aspasie fut accusée en justice du crime d'impiété; je fais seulement que Périclès eut beaucoup de peine à la sauver. Il employa pour la justifier tout ce qu'il avoit de biens, de crédit, & d'éloquence. Il fit pour sa défense le discours le plus pathétique & le plus touchant qu'il eût fait de sa vie; & il répandit plus de larmes en le prononçant, qu'il n'en avoit jamais versé en parlant pour lui-même. Enfin, il eut le plaisir inexprimable de réussir, & d'en porter le premier la nouvelle à sa chere Aspasie.

*Quel bonheur de sauver les jours de ce qu'on aime!  
Quand on fait, par ce bonheur même,  
Se l'attacher plus fortement!*

(D. J.)

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville située aux embouchures du Borysthene. On la nomme à présent *Ozaeou*; c'étoit l'ouvrage d'une colonie de Milésiens, qui firent de cette ville le centre de leur commerce avec les peuples septentrionaux de ces quartiers.

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) en grec *Μιλτοπόλις*, ville de Mysie, entre Bithynie & Cyzique, sur l'étang d'Arrynina, d'où sort le Rhyndacus. Pline, *l. V. c. xxxij.* parle de cette ville.

MILETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, aujourd'hui Calabre ultérieure, & dans les terres à environ 5 milles de Nicotera vers l'orient septentrional; elle se nomme encore *Mileto*. Cette ville autrefois habitée par les Milésiens asiatiques, devint épiscopale en 1075, sous la métropole de Rhégio, & est actuellement tombée en ruines, en partie causées par les vicissitudes des

temps, & en partie par un tremblement de terre, qui y a mis le comble en 1638. (D. J.)

MILGREUX, *f. m.* (*Hist. nat. Bot.*) especes particulieres d'herbes marines *milgreux*, *haudines*: les sables volages qui bordent les côtes de l'amirauté de Portbail & Carteret sur la côte du Ponant, couvrent en peu d'heures des arpens de terres, qui sont souvent les meilleures & les plus fécondes; pour remédier autant qu'il est possible à ce dommage, il y a des côtes où les seigneurs & les communautés font planter une espece de jonc marin, que l'on nomme sur ce ressort *haudines* ou *milgreux*, qui viennent assez volontiers sur les sables des dunes qui bordent la haute mer; ces joncs donnent lieu à la production d'une espece de mousse qui croît à leur pied, & qui par la suite y forme une croûte où il croît de petites herbes que les troupeaux y paissent, & qui arrête de cette maniere le volage des sables: ainsi il ne faut pas souffrir que les riverains coupent les *milgreux*, mais seulement qu'ils enlèvent au râteau ceux qui sont secs.

MILHAUD ou MILLAN, (*Géogr.*) en latin *Æmilianum*, petite ville de France dans la haute-Marche de Rouergue. Louis XIII la fit démanteler en 1629. Elle est sur le Tarn, à 7 lieues de Lodeve, 120 S. E. de Paris. *Long. 20. 50. latit. 44. 10.* (D. J.)

MILIAIRE FIEVRE, (*Médecine.*) La *fevre miliaire* est ainsi nommée des petites pustules ou vésicules, qui s'élevent principalement sur les parties supérieures du corps, & qui ressemblent en quelque sorte à des grains de millet. Quelques médecins l'appellent *fevre vésiculaire*, à cause que les pustules sont des vésicules d'abord remplies d'une sérosité limpide, qui devient ensuite blanchâtre & presque de couleur de perle.

Quelquefois les *fevres miliaires* sont contagieuses, & se communiquent par l'attouchement, par des écoulemens, par la respiration, ou par d'autres manieres inconnues.

La *fevre miliaire* est simple ou composée. Elle est simple, quand il ne paroît

sur le corps que des pustules miliaires ; elle est composée , quand les boutons blancs sont entremêlés de pustules papillaires rouges.

*Signes.* Cette fièvre se manifeste par une oppression de poitrine , accompagnée de soupirs , un abattement extraordinaire des esprits sans cause évidente , des insomnies , des agitations , une pouls foible & fréquent , une chaleur interne , avec soif ou sans soif : tels sont les signes qui annoncent l'éruption des pustules *miliaires* ; & tous ces symptômes continuent jusqu'à ce que ces pustules soient sorties & parvenues à leur degré de grosseur , après quoi elles cessent pour la plupart.

Les pustules *miliaires* se portent ordinairement sur la poitrine , sur le col , & dans les interstices des doigts ; elles couvrent aussi quelquefois tout le corps ; après avoir augmenté insensiblement jusqu'à un certain point , elles disparaissent tout-à-fait , & laissent dans les endroits de l'épiderme , où elles s'étoient formées , une certaine rudesse écaillée.

Il n'est pas possible de déterminer le jour de l'éruption des pustules *miliaires* , puisque cela varie depuis le quatre jusqu'au dixième jour de la maladie ; elles commencent à se sécher quelques jours après l'éruption , plutôt ou plus tard , selon que la matière morbifique est abondante.

Quelquefois la *fièvre miliaire* , en conséquence de sa malignité ou d'un mauvais traitement , est suivie de l'enflure des cuisses , des jambes , des piés ou des mains , d'un écoulement immodéré des vidanges ou de l'urine ; d'une espèce de passion hypochondriaque ou hystérique , & d'une chaleur interne accompagnée de foiblesse , de langueur & de dégoût.

*Causes.* Cette maladie paroît dépendre en partie d'une sérosité surabondante , & d'une espèce d'acrimonie acide ; & en partie de l'agitation extraordinaire ou du mouvement irrégulier du fluide nerveux.

*Pronostics.* Les pronostics de la *fièvre miliaire* sont importants à connoître ; en voici quelques-uns. Lorsque le malade a usé au commencement d'un mauvais régime & de remèdes chauds , incapables d'exciter une sueur légère , la maladie est

souvent dangereuse , quoiqu'elle soit d'abord accompagnée de symptômes fort doux ; car ou elle met la vie en grand danger , ou elle devient chronique. Lorsque dans le cours & le déclin de la maladie , le malade est foible , & que les pustules *miliaires* viennent à rentrer , la matière morbifique se jette sur le cerveau , sur la poitrine , les intestins ou quelques autres parties nobles , la vie est en grand danger.

Lorsque l'urine devient pâle , de jaune qu'elle étoit d'abord , le médecin doit être sur ses gardes , pour empêcher le transport de la matière morbifique.

La diarrhée est un symptôme dangereux pour les femmes qui sont attaquées de cette *fièvre* pendant leurs couches , à cause qu'elle empêche l'éruption des pustules & l'écoulement des vidanges.

La difficulté de la respiration , la perte de la parole , le tremblement de la langue , & sur-tout une dyspnée convulsive , doivent être mis au rang des symptômes dangereux dont cette maladie est accompagnée.

La plupart des malades guérissent d'autant plus heureusement , qu'ils ont plus de disposition au sommeil.

Les personnes d'un naturel doux & tranquille guérissent avec plus de facilité de la *fièvre miliaire* , que ceux qui se laissent emporter à leurs passions.

Lorsque la nature & le médecin prennent les mêmes mesures & agissent comme de concert , les malades recouvrent leurs forces immédiatement après que les pustules sont desséchées , à moins que le superflu de la matière morbifique ne forme un dépôt dans quelque partie du corps.

Les pustules *miliaires* qui surviennent dans la *fièvre scarlatine* , après que la rougeur est passée , pronostiquent la guérison des malades.

*Cure.* La méthode curative consiste à corriger l'acidité du sang , à détruire la sérosité excessive , & à rétablir le cours naturel des esprits animaux. On corrige l'acidité du sang par les poudres absorbantes & les remèdes alkalis. On diminue la sérosité en procurant une transpiration douce & continue. Les vésicatoires sont encore efficaces pour y parvenir. On

rétablit le cours des esprits animaux par le repos, en évacuant les premières voies par des clystères adoucissans, par l'usage du safran, & par des bouillons convenables. Les cathartiques doivent être évités dans la *fièvre miliaire*, ainsi que les cardiaques chauds & les saignées. On ne doit employer des opiates dans cette fièvre qu'après les vésicatoires, & lorsque le malade est attaqué d'une violente diarrhée. Hamilton a fait un traité particulier de *fièvre miliari*, London 1730, in-8°. il faut le consulter. *V.* aussi le mot POURPRÉE, *fièvre*. (D. J.)

MILIAIRES, *glandes miliaires* en Anatomie, font de petites glandes répandues en très-grand nombre dans la substance de la peau. *V.* GLANDE & PEAU.

Les *glandes miliaires* sont les organes par où la matière de la sueur & de la transpiration insensible est séparée du sang. *Voy.* SUEUR & TRANSPARATION.

Elles sont entremêlées parmi les mamelons de la peau, & sont fournies chacune d'une artère, d'une veine & d'un nerf; comme aussi d'un conduit excrétoire par où sort la matière liquide qui a été séparée du sang dans le corps de la glande, laquelle matière est ensuite évacuée par les pores ou trous de l'épiderme. *Voyez* PORE & EPIDERME.

MILIANE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique dans la province de Ténès, au royaume de Trémécén, avec un château qui la commande. On l'appelloit autrefois *Magnana*, & on en attribue la fondation aux Romains. Elle est dans un pays fertile en noyers, en oranges & en citrons, qui sont les plus beaux de la Barbarie. Elle est à 15 lieues O. d'Alger. *long.* selon Ptolomée, 15, 50; *lat.* 28, 50. Nous estimons aujourd'hui la *long.* de cette ville 20, 10; *lat.* 35, 44. (D. J.)

MILIARIUM, s. m. (*Hist. anc.*) monnaie d'argent de cours à Constantinople: on n'est pas d'accord sur sa valeur. Il y en a qui prétendent que six *miliarium* valoient un *solidum*, & que le *solidum* étoit la sixième partie de l'once d'or.

MILIARIA, *Littér.* Les Romains nommoient *miliaria* trois vases d'airain, d'une très-grande capacité, & qui étoient placés

dans le fallon des thermes; l'un de ces vases servoit pour l'eau chaude, l'autre pour la tiède, & le troisième pour la froide; mais ces vases étoient tellement disposés que l'eau pouvoit passer de l'un dans l'autre par le moyen de plusieurs siphons, & se distribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voisins, suivant les besoins de ceux qui s'y baignoient. (D. J.)

MILICE, (*Art milit.*) terme collectif, qui se dit des différens corps des gens de guerre, & de tout ce qui appartient à l'art militaire. *V.* SOLDAT.

Ce mot vient du latin *miles*, soldat, & *miles* vient de *mille*, qui s'écrivoit autrefois *milæ*; dans les levées qui se faisoient à Rome, comme chaque tribu fournissoit mille hommes, quiconque étoit de ce nombre s'appelloit *miles*.

*Milice* se dit plus particulièrement des habitans d'un pays, d'une ville, qui s'arment soudainement pour leur propre défense, & en ce sens les *milices* sont opposées aux *troupes réglées*.

L'état de la *milice* d'Angleterre se monte maintenant à 200 mille hommes, tant infanterie que cavalerie; mais il peut être augmenté au gré du roi.

Le roi en donne la direction ou le commandement à des *lords lieutenans*, qu'il nomme dans chaque province avec pouvoir de les armer, de les habiller & de les former en compagnies, troupe & régiment, pour les faire marcher en cas de rébellion & d'invasion, & les employer chacun dans leurs comtés ou dans tout autre lieu de l'obéissance du roi. Les lords lieutenans donnent des commissions aux colonels & à d'autres officiers, & ils ont pouvoir d'imposer un cheval, un cavalier, des armes, &c. selon le bien de chacun, &c.

On ne peut imposer un cheval qu'à ceux qui ont 500 l. sterling de revenus annuels, ou 6000 l. de fonds, & un fantassin qu'à ceux qui ont 50 liv. de revenus, ou 600 l. de fonds. *Chambers.*

MILICE, en France est un corps d'infanterie, qui se forme dans les différentes provinces du royaume d'un nombre de garçons que fournissent chaque ville,

village ou bourg , relativement au nombre d'habitans qu'ils contiennent. Ces garçons sont choisis au fort. Ils doivent être au moins âgés de seize ans , & n'en avoir pas plus de quarante. Leur taille doit être de 5 piés au moins : il faut qu'ils soient en état de bien servir ; on les assemble ensuite dans les principales villes des provinces , & on en forme des bataillons. Par l'ordonnance du roi du 27 Février 1726 , les *milices* de France formoient 100 bataillons de 12 compagnies , & chaque compagnie de 50 hommes.

**MILICE** , (*Gouvern. politiq.*) ce nom se donne aux payfans , aux laboureurs , aux cultivateurs qu'on enrôle de force dans les troupes. Les loix du royaume , dans les temps de guerre , recrutent les armées des habitans de la campagne , qui sont obligés sans distinction de tirer à la *milice*. La crainte qu'inspire cette ordonnance porte également sur le pauvre , le médiocre & le laboureur aisé. Le fils unique d'un cultivateur médiocre , forcé de quitter la maison paternelle au moment où son travail pourroit soutenir & dédommager ses pauvres parens de la dépense de l'avoir élevé , est une perte irréparable ; & le fermier un peu aisé préfère à son état toute profession qui peut éloigner de lui un pareil sacrifice.

Cet établissement a paru sans doute trop utile à la monarchie , pour que j'ose y donner atteinte ; mais du moins l'exécution semble susceptible d'un tempérament qui sans l'énerver , corrigeroit en partie les inconvéniens actuels. Ne pourroit-on pas , au lieu de faire tirer au fort les garçons d'une paroisse , permettre à chacune d'acheter les hommes qu'on lui demande ? Par-tout il s'en trouve de bonne volonté , dont le service sembleroit préférable en tout point ; & la dépense seroit imposée sur la totalité des habitans au marc la livre de l'imposition. On craindra sans doute une désertion plus facile , mais les paroisses obligées au remplacement auroient intérêt à chercher & à présenter des sujets dont elles seroient sûres ; & comme l'intérêt est le ressort le plus actif parmi les hommes , ne seroit-ce pas un bon moyen de faire payer par les paroisses une petite rente à leurs miliciens à la fin de chaque année ?

La charge de la paroisse n'en seroit pas augmentée ; elle retiendroit le soldat qui ne peut guere espérer de trouver mieux : à la paix , elle suffiroit avec les petits privilèges qu'on daigneroit lui accorder pour le fixer dans la paroisse qui l'auroit commis , & tous les six ans son engagement seroit renouvelé à des conditions fort modérées ; ou bien on le remplaceroit par quelque autre milicien de bonne volonté. Après tout , les avantages de la *milice* même doivent être sagement combinés avec les maux qui en résultent ; car il faut peser si le bien des campagnes , la culture des terres & la population ne sont pas préférables à la gloire de mettre sur pié de nombreuses armées , à l'exemple de Xerxès. (*D. J.*)

**MILICE des Grecs** , (*art milit.*) Voyez GUERRE.

**MILICE des Romains**. (*art milit.*) Voy. GUERRE.

**MILICHIUS** , (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit en quelques endroits à Jupiter & à Bacchus. Mais , l'origine de ce surnom , que quelqu'un nous l'apprenne. (*D. J.*)

**MILIEU** , *s. m.* (*Méchan.*) dans la Philosophie méchanique , signifie un espace matériel à travers lequel passe un corps dans son mouvement , ou en général , un espace matériel dans lequel un corps est placé , soit qu'il se meuve ou non.

Ainsi on imagine l'éther comme un *milieu* dans lequel les corps célestes se meuvent. Voyez ETHER.

L'air est un *milieu* dans lequel les corps se meuvent près de la surface de la terre. Voyez AIR & ATMOSPHERE.

L'eau est le *milieu* dans lequel les poissons vivent & se meuvent.

Le verre enfin est un *milieu* , en égard à la lumière , parce qu'il lui permet un passage à-travers ses pores. Voyez VERRE , LUMIERE , RAYON.

La densité des parties du *milieu* , laquelle retarde le mouvement des corps , est ce qu'on appelle résistance du *milieu*. Voyez RÉSISTANCE , &c.

**MILIEU ÉTHÉRÉ**. M. Newton prouve d'une manière très-vraisemblable , qu'outre le *milieu* aérien particulier dans lequel nous vivons & nous respirons , il y en a un autre plus répandu & plus universel ,

qu'il appelle *milieu éthéré*. Ce *milieu* est beaucoup plus rare & plus subtil que l'air ; & par ce moyen il passe librement à-travers les pores & les autres interstices des autres *milieux*, & se répand dans tous les corps. Cet auteur pense que c'est par l'intervention de ce *milieu* que sont produits la plupart des grands phénomènes de la nature.

Il paroît avoir recours à ce *milieu*, comme au premier ressort de l'univers & à la première de toutes les forces. Il imagine que ses vibrations sont la cause qui répand la chaleur des corps lumineux, qui conserve & qui accroît dans les corps chauds l'intensité de la chaleur, & qui la communique des corps chauds aux corps froids. Voyez CHALEUR.

Il le regarde aussi comme la cause de la réflexion, de la réfraction & de la diffraction de la lumière ; & il lui donne des accès de facile réflexion & de facile transmission ; effet qu'il attribue à l'attraction : ce philosophe paroît même insinuer que ce *milieu* pourroit être la source & la cause de l'attraction elle-même. Sur quoi voyez ÉTHER, LUMIÈRE, RÉFLEXION, DIFFRACTION, ATTRACTION, GRAVITÉ, &c.

Il regarde aussi la vision comme un effet des vibrations de ce même *milieu* excitées au fond de l'œil par les rayons de lumière, & portées de-là au *sensorium* à-travers les filamens des nerfs optiques. Voyez VISION.

L'ouïe dépendroit de même des vibrations de ce *milieu*, ou de quelques autres excitées par les vibrations de l'air dans les nerfs qui servent à cette sensation & portées au *sensorium* à-travers les filamens de ces nerfs, & ainsi des autres sens, &c.

M. Newton conçoit de plus que les vibrations de ce même *milieu*, excitées dans le cerveau au gré de la volonté & portées de-là dans les muscles à-travers les filamens des nerfs, contractent & dilatent les muscles, & peuvent par-là être la cause du mouvement musculaire. Voyez MUSCLE & MUSCULAIRE.

Ce *milieu*, ajoute M. Newton, n'est-il pas plus propre aux mouvemens célestes que celui des Cartésiens qui remplit exacte-

ment tout l'espace, & qui étant beaucoup plus dense que l'or, doit résister davantage ? Voyez MATIÈRE SUBTILE.

Si quelqu'un, continue-t-il, demandoit comment ce *milieu* peut être si rare, je le prierois, de mon côté, de me dire comment dans les régions supérieures de l'atmosphère, l'air peut être plus que 100000 fois plus rare que l'or ; comment un corps électrique peut, au moyen d'une simple friction, envoyer hors de lui une matière si rare & si subtile, & cependant si puissante, que quoique son émission n'altère point sensiblement le poids du corps, elle se répande cependant dans une sphère de deux piés de diamètre, & qu'elle soulève des feuilles ou paillettes de cuivre ou d'or placées à la distance d'un pié du corps électrique ; comment les émissions de l'aimant peuvent être assez subtiles pour passer à-travers un carreau de verre, sans éprouver de résistance & sans perdre de leur force, & en même temps assez puissantes pour faire tourner l'aiguille magnétique par-delà le verre ? Voyez ÉMANATION, ÉLECTRICITÉ.

Il paroît que les cieux ne sont remplis d'aucune autre matière que de ce *milieu* éthéré ; c'est une chose que les phénomènes confirment. En effet, comment expliquer autrement la durée & la régularité des mouvemens des planètes & même des comètes dans leur cours & dans leurs directions ? Comment accorder ces deux choses avec la résistance que ce *milieu* dense & fluide dont les Cartésiens remplissent les cieux, doit faire sentir aux corps célestes ? Voyez TOURBILLON & MATIÈRE SUBTILE.

La résistance des *milieux fluides* provient en partie de la cohésion des particules du *milieu*, & en partie de la force d'inertie de la matière. La première de ces causes, considérée dans un corps sphérique, est à-peu-près en raison du diamètre, toutes choses d'ailleurs égales, c'est-à-dire en général, comme le produit du diamètre & de la vitesse du corps : la seconde est proportionnelle au carré de ce produit.

La résistance qu'éprouvent les corps qui se meuvent dans un fluide ordinaire,

dérive principalement de la force d'inertie. Car la partie de résistance qui provient de la ténacité du *milieu*, peut être diminuée de plus en plus en divisant la matière en de plus petites particules & en rendant ces particules plus polies & plus faciles à glisser ; mais l'autre qui reste toujours proportionnelle à la densité de la matière, ne peut diminuer que par la diminution de la matière elle-même. V. RÉSTANCE.

La résistance des *milieux* fluides est donc à-peu-près proportionnelle à leur densité. Ainsi l'air que nous respirons étant environ 900000 fois moins dense que l'eau, devra par cette raison, résister 900000 fois moins que l'eau ; ce que le même auteur a vérifié en effet par le moyen des pendules. Les corps qui se meuvent dans le vis-argent, dans l'eau & dans l'air, ne paroissent éprouver d'autre résistance que celle qui provient de la densité & de la ténacité de ces fluides ; ce qui doit être en effet, en supposant leurs pores remplis d'un fluide dense & subtil.

On trouve que la chaleur diminue beaucoup la ténacité des corps ; & cependant elle ne diminue pas sensiblement la résistance de l'eau. La résistance de l'eau provient donc principalement de sa force d'inertie ; & par conséquent si les cieux étoient aussi denses que l'eau & le vis-argent, ils ne résisteroient pas beaucoup moins. S'ils étoient absolument denses sans aucun vuide, quand même leurs particules seroient fort subtiles & fort fluides, ils résisteroient beaucoup plus que le vis-argent. Un globe parfaitement solide, c'est-à-dire, sans pores, perdrait dans un tel *milieu* la moitié de son mouvement dans le temps qu'il lui faudroit employer pour parcourir trois fois son propre diamètre, & un corps qui ne seroit solide qu'imparfaitement ; la perdrait en beaucoup moins de temps.

Il faut donc, pour que le mouvement des planetes & des cometes soit possible, que les cieux soient vuides de toute matière, excepté peut-être quelque émission très-subtile des atmospheres des planetes & des cometes, & quelque *milieu étheré*, tel que celui que nous venons de décrire.

Un fluide dense ne peut servir dans les cieux qu'à troubler les mouvemens célestes : & dans les pores des corps il ne peut qu'arrêter les mouvemens de vibration de leurs parties, en quoi consiste leur chaleur & leur activité. Un tel *milieu* doit donc être rejeté, selon M. Newton, tant qu'on n'aura point de preuve évidente de son existence ; & ce *milieu* étant une fois rejeté, le système qui fait consister la lumière dans la pression d'un fluide subtil, tombe & s'anéantit de lui-même. Voyez LUMIERE, CARTÉSIANISME, &c. Chambers. (O)

MILIEU, à prendre entre les observations. (*arith.*) Ce sujet sera traité au mot *théorie* sur les observations.

MILIEU, harmonique, (*Musique.*) On appelloit quelquefois ainsi la tierce d'un accord parfait, parce qu'elle en occupe le *milieu* (F. D. C.)

MILIEU du ciel, (*Astronom.*) est le point d'équateur qui se trouve dans le méridien ; ainsi quand le soleil est dans le solstice d'été, le point équinoxial est le *milieu du ciel* à six heures du matin ; & l'ascension droite du *milieu du ciel* est de 90 degrés à midi. En général pour trouver l'ascension droite du *milieu du ciel* à une heure quelconque, il suffit d'ajouter l'ascension droite du soleil avec le temps vrai réduit en degrés. C'est cette ascension droite du *milieu du ciel* sur laquelle on dispose les tables du nonagésime pour le calcul des éclipses. (M. DE LA LANDE.)

MILIORATS, f. m. pl. (*Comm.*) sorte de soie qui se tire d'Italie. Il y a des *miliorsats* de Bologne & de Milan. Les premiers se vendent jusqu'à 54 sous de gros la livre, & les seconds jusqu'à 42 sous.

MILITAIRE, adj. & f. (*Art milit.*) On appelle ainsi tout officier servant à la guerre.

Ainsi un *militaire* exprime un officier ou toute autre personne dont le service concerne la guerre, comme ingénieur, artilleur, &c.

On donne aussi le nom de *militaire* à tous les corps en général des officiers. Ainsi l'on dit d'un ouvrage, qu'il sera utile à l'instruction du *militaire* ; on appelle

*science militaire* la science de la guerre ou celle qui convient à tous les *militaires* pour agir par règles & par principes.

MILITAIRE, *pécule*, (Jur.) V. PÉCULE CASTRENSE.

MILITAIRE, *testament*, (Jurispr.) Voy. TESTAMENT.

MILITAIRE, *discipline des Romains*, (Art milit.) voyez ROMAINS.

MILITANTE, *Eglise* (Théol.) ce terme s'entend du corps des chrétiens qui sont sur la terre.

On distingue trois sortes d'églises, en prenant ce terme dans la signification la plus étendue; *l'église militante*, composée des fideles qui sont sur la terre; *l'église souffrante*, composée des fideles qui sont dans le purgatoire; *l'église triomphante*; composée des saints qui sont dans le ciel. V. EGLISE.

On appelle la première *église militante*, parce que la vie d'un chrétien est regardée comme une milice ou un combat continuél qu'il doit livrer au monde, au démon & à ses propres passions.

MILLE, f. m. (Gramm. Arithmét.) nom de nombre égal à dix centaines; il s'écrit par l'unité suivie de trois zéros.

MILLE, f. m. (Géogr.) mesure en longueur dont les Italiens, les Anglois & d'autres nations se servent pour exprimer la distance entre deux lieux. Voy. MESURE, DISTANCE, &c.

Dans ce sens le mot *mille* est à-peu-près de même usage que *lieue* en France, & dans d'autres pays. V. LIEUE.

Le *mille* est plus ou moins long dans différens pays.

Le *mille* géographique ou italien contient mille pas géométriques, *mille passus*; & c'est de-là que le terme *mille* est dérivé, &c. (a)

Le *mille* anglois contient huit stades; le stade quarante perches, & la perche seize piés & demi.

Voici la réduction qu'a faite Casimir des

(a) MILLE, (Arpent.) Le *mille* d'Angleterre qui est de 5280 piés anglois, est, suivant le rapport que j'ai déterminé exactement, de 829  $\frac{1}{2}$  toises de France.

Depuis 1753, l'on a placé en France sur toutes les grandes routes qui partent de Paris, les colonnes milliaires qui marquent les distances au centre de cette capitale, à l'imitation des pierres milliaires de l'ancienne Rome, & de celles qui partent de Londres pour les routes d'Angleterre. (M. DE LA LANDE.)

*milles* ou lieues de différens pays de l'Europe au pié romain; lequel est égal au pié du Rhin, dont on se sert dans tout le Nord.

	piés.
Le mille d'Italie, . . . . .	5000.
d'Angleterre, . . . . .	5454.
d'Ecoffe, . . . . .	6000.
de Suede, . . . . .	30000.
de Moscovie, . . . . .	3750.
de Lithuanie, . . . . .	18500.
de Pologne, . . . . .	19850.
d'Allemagne, le petit,	20000.
le moyen,	22500.
le plus grand,	25000.
de France, . . . . .	15750.
d'Espagne, . . . . .	21270.
de Bourgogne, . . . . .	18000.
de Flandre, . . . . .	20000.
de Hollande, . . . . .	24000.
de Perse, qu'on nom-	
me aussi <i>parasang</i> ,	18750.
d'Egypte, . . . . .	25000.
	Chambers.

MILLES DE LONGITUDE, *terme de navigation*; c'est le chemin que fait un vaisseau à l'est ou à l'ouest, par rapport au méridien d'où il est parti, ou d'où il a fait voile (voyez MÉRIDIEN); ou bien c'est la différence de chemin de longitude, soit orientale, soit occidentale, entre le méridien sous lequel est le vaisseau, & celui d'où la dernière observation ou supputation a été faite. Voyez LONGITUDE.

Dans tous les lieux de la terre, excepté sous l'équateur, ce chemin doit être compté par le nombre des *milles* de degré des paralleles sur lesquels on se trouve successivement; ainsi il y a de la différence entre la *longitude* proprement dite, & les *milles de longitude*. Soient (fig. 8 Navig.) deux lieux A, G, la *longitude* est représentée par l'arc AD de l'équateur, les *milles de longitude* par les sommes des arcs AB, IK, HF, paralleles à l'équateur.

La somme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, &c. étant plus petite que la somme des arcs *AB*, *BC*, *CD*, ou que l'arc *AD*, qui exprime la longitude, se nomme par cette raison lieues mineures de longitude. Voyez LIEUES MINEURES DE LONGITUDE. Au reste la somme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, contient autant de degrés que l'arc entier *AD*; sur quoi voyez les articles LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

Il est visible que tandis que le vaisseau fait sous un même rhumb un certain chemin de peu d'étiendue, par exemple trois à quatre lieues, l'espace qu'il décrit est réellement à l'espace qu'il décrit en longitude, comme le sinus total est au sinus de l'angle constant de la route avec le méridien. Cette proportion donnera facilement les milles de longitude, qui ne sont que la somme de ces derniers espaces. Voyez DEGRÉ & NAVIGATION.

MILLE-FEUILLE, *mille folium*, f. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons; la couronne de cette fleur est formée par des demi-fleurons qui sont posés sur des embryons, & soutenus par un calice écailleux, & presque cylindrique. Ces embryons deviennent dans la suite des semences minces. Ajoutez aux caractères de ce genre que les découpures des feuilles sont très-petites, & que les fleurs naissent en bouquets fort serrés. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte neuf especes de ce genre de plante, d'entre lesquelles nous décrirons la commune à fleur blanche, nommée par la plupart des Botanistes, *mille folium vulgare album*, & par les Anglois, *the common white-flowerd yarrow*.

Sa racine est ligneuse, fibreuse, noirâtre, traçante. Elle jette des tiges nombreuses à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, roides quoique menues, cylindriques, cannelées, velues, rougeâtres, moëlleuses & rameuses vers leurs sommités. Ses feuilles sont rangées sur une côte, découpées menu, ressemblantes en quelque maniere à celles de la camomille, mais plus roides, ailées, ou représentant des plumes d'oiseaux,

Tome XXI.

d'une odeur agréable, & d'un goût un peu âcre.

Les fleurs naissent à la cime des branches, en ombelles ou bouquets fort serrés, ronds. Chaque fleur est petite, radiée, blanche, ou un peu purpurine, odorante, soutenue par un calice écailleux, cylindrique ou oblong. Lorsque les fleurs sont tombées, il leur succede des semences menues. Cette plante croît presque partout, le long des grands chemins, dans les lieux incultes, secs, dans les cimetières & dans les pâturages. Elle fleurit en mai, juin, & pendant tout l'été.

Elle est un peu âcre, amère, & aromatique. Elle rougit considérablement le papier bleu, & ses fleurs donnent par la distillation une huile fine, d'un bleu foncé. Les fleurs de camomille en donnent aussi, mais je ne sache pas d'autres plantes qui aient cette propriété singulière.

On regarde avec raison la mille-feuille comme vulnéraire & astringente; en conséquence on l'emploie intérieurement pour arrêter toutes sortes d'hémorragies. Dans ces cas, l'expérience a prouvé qu'une forte décoction (& non pas une simple infusion) de toute la plante, racine & feuilles, est la meilleure méthode. On applique cette décoction, ou la plante fraîchement pilée, sur les plaies ou sur les coupures, & elle y fait des merveilles; d'où vient qu'on appelle vulgairement la mille-feuille, l'herbe aux voituriers, aux charpentiers, parce qu'elle n'a pas moins de vertu pour arrêter le sang des coupures, que la brunelle, la grande consoude, l'orpin, & quelques autres plantes employées à cet usage. (*D. J.*)

MILLE-FEUILLE, (*Chimie, Pharmac. & Mat. médic.*) cette plante a une odeur forte, & une saveur un peu âcre & amère; elle donne dans la distillation avec l'eau une petite quantité d'huile essentielle de couleur bleue; elle est analogue en cela avec la camomille, avec laquelle elle a d'ailleurs les plus grands rapports. M. Cartheuser observe que l'huile de mille-feuille n'a cette couleur bleue que lorsque la plante d'où on l'a retirée avoit crû dans un terrain fertile & chargé d'engrais, & que celle qui étoit fournie par la même plante qu'on auroit

Qqqqq

cueillie dans un lieu sec & sablonneux, étoit jaunâtre.

On emploie en Médecine les fleurs & l'herbe de cette plante : chacune de ces parties fournit les mêmes principes & dans la même proportion ; selon les analyses de Cartheuser & de Neuman seulement, l'herbe les donne en plus grande quantité.

La mille-feuille tient un rang distingué parmi les plantes vulnérables, résolutives & astringentes ; elle est célébrée encore comme anti-épileptique, fébrifuge, bonne contre l'asthme, anti-pestilentielle, propre à prévenir l'avortement ; mais son usage le plus ordinaire, soit intérieur, soit extérieur, est contre les hémorragies, les plaies & les ulcères ; encore ce dernier emploi est-il absolument sorti hors du sein de l'art, comme presque toutes les applications de plantes dans ces cas, qui ne sont plus pratiquées que par les paysans & les bonnes femmes. La mille-feuille se donne intérieurement ou en en faisant bouillir une petite poignée dans du bouillon, ou sous forme d'infusion théiforme. On peut aussi la réduire en poudre, & la dose en est d'environ deux gros.

Fr. Hoffman nous a laissé une longue dissertation sur la mille-feuille, qu'il vante principalement contre les affections spasmodiques, qui sont accompagnées de vives douleurs ; & c'est-là la seule chose qu'il assure d'après sa propre expérience ; il ne fonde toutes les autres merveilles qu'il en publie que sur le témoignage des auteurs, entre lesquels on peut distinguer Sihal, qui en célèbre beaucoup l'usage contre la passion hypocondriaque. On retire une eau distillée simple de la mille-feuille, qu'on prétend posséder éminemment ses vertus anti-spasmodiques, nervines, utérines, sédatives, &c.

On prépare un syrop avec le suc, & ce syrop renferme à-peu-près les mêmes propriétés que l'infusion, & sur-tout celles qui dépendent principalement des parties fixes, savoir la vertu vulnérable, astringente, résolutive, mondifiante, &c.

Les feuilles de cette plante entrent dans la composition de l'eau vulnérable, du baume vulnérable, & de l'onguent mondificatif de cepio. (b)

MILLE-FLEURS, EAU DE, c'est ainsi qu'on appelle le pissat de vache.

MILLE-GRAINE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le piment. Voyez PIMENT. Tournefort l'a rangée parmi les chénopodium, ou pattes d'oie.

MILLENAIRES, f. m. pl. (*Théolog.*) secte du second & troisième siècle, dont la croyance étoit que J. C. reviendrait sur la terre, & y régneroit l'espace de mille ans, pendant lesquels les fideles jouiroient de toutes sortes de félicités temporelles ; & au bout duquel temps arriveroit le jugement dernier. On les appelloit aussi *Chiliasmistes*. Voyez CHILIASMES.

L'opinion des *Millénaires* est fort ancienne, & remonte presque au temps des Apôtres. Elle a pris son origine d'un passage de l'apocalypse entendu trop à la lettre, où il est fait mention du règne de J. C. sur la terre.

L'opinion de S. Papias touchant le nouveau règne de J. C. sur la terre, après la résurrection, a été en vogue pendant près de trois siècles, avant d'être taxée d'erreur, comme on l'apprend par la lecture de l'histoire ecclésiastique. Elle a été adoptée ensuite par quantité de peres de l'Eglise des premiers siècles, tels que S. Irénée, S. Justin, martyr, Tertullien, &c. mais d'autre part Denis d'Alexandrie & S. Jérôme ont fortement combattu cette imagination d'un règne de mille ans. *Dictionnaire de Trévoux*.

Quelques auteurs parlent encore de certains *Millénaires*, auxquels on donna ce nom, parce qu'ils pensoient qu'il y avoit en enfer une cessation de peines de mille en mille ans.

MILLENIUM, ou MILLENARE ; millénaire, terme qui signifie à la lettre un espace de mille ans. Il se dit principalement du prétendu second événement, ou règne de J. C. sur la terre, qui doit durer mille ans, selon les défenseurs de cette opinion. Voyez MILLENAIRES & CHILIASMES.

Ce mot est latin, & composé de *mille*, mille, & d'*annus*, année. M. Whiston, en plusieurs endroits de ses écrits, a tâché d'appuyer l'idée du *millenarium*. Selon son calcul, il auroit dû commencer vers l'année 1720.

MILLEPERTUIS, f. m. *hypericum*, (Bot.) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, composé aussi de plusieurs feuilles, & devient dans la suite un fruit qui a ordinairement trois angles; il est aussi terminé par trois pointes, & divisé en trois capsules remplies de semences, qui sont pour l'ordinaire petites. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naissent par paires à l'endroit des nœuds de la tige. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Ce genre de plante est très-étendu; car M. de Tournefort en compte vingt-deux especes, sans parler de celle qu'il trouva en voyageant de Sinope à Trébizonde, & qui servit à adoucir ses chagrins, dans un pays où l'on ne voyoit ni gens, ni bêtes. Il a décrit cette belle espece, sous le nom de millepertuis oriental à feuilles de l'herbe à éternuer, *ptarmicæ foliis*; mais nous ne pouvons parler ici que du millepertuis commun de nos contrées; son nom latin est *hypericum vulgare*, dans C. B. P. 279, & dans les L. R. H. 254; en anglois *the common yellow-flower'd S. John's-wort*.

La racine de cette espece de millepertuis est fibreuse & jaunâtre. Ses tiges sont nombreuses, roides, ligneuses, cylindriques, rougeâtres, branchues, hautes au moins d'une coudée. Ses feuilles naissent deux à deux, opposées, sans queue, longues d'un demi-pouce & plus, larges de trois lignes, lisses, veinées dans toute leur longueur. Exposées au soleil, elles paroissent percées d'un grand nombre de trous; mais ces points transparens ne sont autre chose que des vésicules remplies d'un suc huileux, d'une saveur astringente, un peu amere, & qui laisse de la sécheresse sur la langue.

Ses fleurs poussent en grand nombre à l'extrémité des rameaux; elles sont en rose, composées de cinq pétales jaunes, pointus des deux côtés, & dont le milieu est occupé par quantité d'étamines, garnies de sommets jaunâtres. Le calice est à cinq feuilles: il en sort un pistil à trois cornes, lequel occupe le centre de la fleur. Quand la fleur est tombée, le

pistil se change en une capsule, partagée en trois loges, pleines de graines menues, luisantes, oblongues, d'un brun noirâtre, d'une saveur amere, résineuse, d'une odeur de poix. Les fleurs & les sommets étant pilés, répandent un suc rouge comme du sang.

Cette plante vient en abondance dans les champs & les bois. Elle est d'un grand usage dans plusieurs maladies, & tient le premier rang à l'extérieur parmi les plantes vulnérables. On tire du millepertuis, deux sortes d'huiles, l'une simple, & l'autre composée, & toutes les deux se font différemment chez les artistes. A Montpellier, on macere les fleurs de cette plante dans une liqueur résineuse, tirée des vésicules d'orme; on s'en sert pour mondifier & consolider les plaies, & les ulcérations, soit internes, soit externes. (D. J.)

MILLEPERTUIS, (Chymie, Pharmacie, Matière médicale,) cette plante contient beaucoup d'huile essentielle; car les points transparens de ses feuilles que l'on prend mal-à-propos pour des trous, les poils noirs que l'on découvre sur les bords de ses pétales, les tubercules que l'on découvre sur la surface de ses fruits, sont autant de vésicules remplies de cette huile essentielle.

Le millepertuis ordinaire est d'un grand usage dans plusieurs maladies. Il tient le premier rang parmi les plantes vulnérables. C'est pourquoi son principal usage est pour mondifier & consolider les plaies & les ulcères, soit internes, soit externes. Il guérit le crachement & le pissement de sang; il résout le sang grumelé; il excite les regles & les urines; il tue les vers. On dit qu'il délivre les possédés; c'est pourquoi on l'appelle *fuga demonum*, non pas parce que les démons s'enfuient à la vue de cette plante, mais parce qu'elle est utile à ceux qui sont parvenus à un tel point de mélancolie & de manie, qu'ils passent pour possédés.

On emploie souvent les sommités fleuries, infusées ou bouillies dans de l'eau, ou dans du vin, à la dose d'une poignée. On en prescrit quelquefois les feuilles & les graines en substance, à la dose d'un gros;

seules ou mêlées avec d'autres vulnéraires. Geoffroi, *matiere medicale*.

On se sert encore plus communément des feuilles de millepertuis infusées dans du lait bouillant, ou de leur infusion mêlée avec pareille quantité de lait. C'est sous cette forme qu'on emploie le plus communément ce remède dans les phthysies pulmonaires commençantes, & dans tous les cas d'ulceres internes. Sur quoi il faut observer que l'huile essentielle, & la partie balsamique, si l'hypéricum en contient en effet une autre que son huile, ne passent ni dans l'eau, ni dans le lait, & fort peu dans le vin; ensorte que si le principe huileux ou balsamique quelconque possédoit en effet une vertu vulnéraire & cicatrisante éprouvée, la meilleure forme sous laquelle on pourroit donner le millepertuis, seroit celle de conserve. La teinture qu'on en tire par l'esprit-de-vin, qui est véritablement empreinte du principe dont nous venons de parler, ne sauroit être employée dans les cas où le millepertuis est indiqué comme vulnéraire. Cette teinture ne peut s'employer que comme vermifuge, anti-hystérique, diurétique, &c.

On prépare dans les boutiques une huile par infusion des sommités fleuries, ou chargées de graines de millepertuis. Cette préparation est du petit nombre de celles qui sont selon les bons principes de l'art, puisque le millepertuis, en cela différent de la plupart des plantes avec lesquelles on prépare des huiles par infusion ou par cocction, contient un principe vraiment médicamenteux soluble, par les menstrues huileux, & qu'il contient même ce principe à une proportion très-considérable. Aussi l'huile par infusion de millepertuis, qui est un mélange d'huile essentielle & d'huile par expression, est-elle un remède externe puissamment résolutif.

Les feuilles & les sommités de cette plante entrent dans l'eau vulnéraire; ses feuilles dans l'eau générale, & dans la poudre contre la rage; ses sommités fleuries, dans l'huile de scorpion composée; l'herbe, dans le syrop d'armoise & l'onguent *marriatum*; les fleurs, dans la thériaque, le mithridate, le baume tranquille, & le baume du commandeur; ses sommités, dans

le baume vulnéraire, & l'huile de petits chiens. Son huile par infusion dans l'emplâtre oppodeltoch. (b)

MILLE-PIÉS, f. m. *mille-pes*, CENT-PIÉS, MALFAISANT, SCOLOPENDRE, (*Histoire naturelle. Insecte.*) Cet insecte venimeux de l'Amérique ressemble à une chenille; il s'en voit qui ont six à sept pouces de long; mais ceux des Antilles n'excèdent guere la longueur de quatre à cinq, & ne sont pas plus gros que l'extrémité du petit doigt: cet animal est plus large qu'épais, il est couvert d'un bout à l'autre par un seul rang d'écailles peu convexes, larges, molles, d'une couleur brune, & emboîtées les unes sur les autres, comme celles de la queue d'une écrevisse.

Deux rangées de petites pattes déliées, comme des brins de gros fil, au nombre de 30 ou 40, garnissent les deux côtés du corps dans toute sa longueur.

La tête est ronde, plate, d'une couleur rougeâtre, ayant deux petits yeux noirs presque imperceptibles, & deux petites antennes qui s'écartent & se recourbent à droite & à gauche en forme d'y grec; sous la tête sont deux défenses noires, dures, crochues, fort aiguës, mobiles, avec lesquelles l'animal pique violemment: sa partie postérieure se termine en fourche par deux especes de longues pattes qui s'écartent & se rapprochent selon le besoin qu'il en a.

Cet insecte est fort incommode; il se gîte dans le bois pourri, dans les fentes des murailles, derrière les meubles, entre les livres, & quelquefois dans les lits; sa piquure cause une vive douleur, suivie d'une enflure considérable, toujours accompagnée d'inflammation, & souvent de fièvre.

Les remèdes à ce mal sont les mêmes qu'on emploie contre la piquure des scorpions.

Quelques auteurs ont confondu la bête à mille-piés avec un autre insecte de l'Amérique qui pourroit, avec plus de raison, porter le nom de mille-piés, à cause de la multitude de ses pattes. Voyez l'article CONGORY. M. LE ROMAIN.

MILLEPORES, f. m. (*Histoire nat.*)

c'est le nom que quelques naturalistes donnent à une espece de madrépore, ou de corps marin, semblable à un arbrisseau, dont la surface est remplie d'une infinité de petits trous qui pénètrent jusques dans l'intérieur de ce corps. Quelques naturalistes distinguent les millepores des madrépores, ils ne donnent le premier nom qu'à des corps marins rameux remplis de trous parfaitement ronds, au lieu que les madrépores ont des trous étoilés. Cependant il paroît constant que les millepores ne doivent être regardés que comme des variétés des madrépores. *V. MADRÉPORE.*

MILLERES, (*Gram. & Com.*) nom d'une monnoie d'or, en Portugal.

MILLEROLLE, f. f. (*Comm.*) mesure dont on se sert en Provence pour la vente des vins & des huiles d'olive.

La millerolle revient à soixante-six pintes mesure de Paris, & à cent pintes mesure d'Amsterdam. Elle pese environ cent trente livres poids de marc. *Dictionn. de com.*

MILLESIME, f. m. (*Gramm.*) c'est le chiffre qui marque le mille des années courantes, depuis une date déterminée, dans les actes, sur les monnoies.

MILLET, *milium*, f. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétale; elle est disposée par petits faisceaux en un large épi. Chaque fleur a plusieurs étamines qui sortent d'un calice composé de deux feuilles. Le pistil devient dans la suite une semence arrondie ou ovale, & enveloppée d'une bête qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Voici ses caracteres, selon Ray. Il a un panicule lâche, & divisé en plusieurs parties. Chaque fleur est portée sur un calice composé de deux feuilles, qui en guise de pétale, servent à défendre les étamines & le pistil de la fleur, lequel se change en une semence de figure ovale & luisante.

Linnaeus fait aussi du millet un genre distinct de plante qu'il caractérise ainsi: son calice est une espece de bête, qui contient diverses fleurs. Il est composé de trois valvules, ovales, pointues. La fleur est plus petite que le calice, & est formée de deux valvules oblongues, dont l'une est

plus petite que l'autre. Les étamines sont trois courts filets capillaires. Les bossettes sont oblongues, & le germe du pistil est arrondi. La fleur renferme la semence, & ne s'ouvre point pour la laisser tomber. La graine est unique & sphéroïde.

Boerhaave compte dix-sept ou dix-huit especes de ce genre de plante; mais c'est assez de décrire ici les deux principales, le petit & le grand millet nommé *forgo*.

Le petit millet, le millet ordinaire, jaune ou blanc, *milium vulgare*, *semine luteo vel albo*, des Bauhin, de Ray, Tournefort & autres botanistes, a des racines nombreuses, fibreuses, fortes, blanchâtres; elles jettent plusieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux ou trois piés, de moyenne grosseur, entrecoupées de nœuds. Ses feuilles sont amples, larges de plus d'un pouce, semblables à celles du roseau, revêtues d'un duvet épais dans l'endroit où elles enveloppent la tige; mais après qu'elles s'en sont détachées elles deviennent insensiblement lisses & polies. Ses fleurs naissent en bouquets aux sommités des rameaux, de couleur ordinairement jaune, quelquefois noirâtre; elles sont composées de trois étamines qui sortent du milieu d'un calice, le plus souvent à deux feuilles. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des graines presque rondes ou ovales, jaunes ou blanches, dures, luisantes, renfermées dans des especes de coques minces, tendres, qui étoient enveloppées par le calice de la fleur.

Cette plante se cultive dans les campagnes, & demande une terre neuve, légère, grasse & humectée.

Le grand millet, le millet d'Inde, ou le *forgo*, est le *milium arundinaceum*, *subrotundo semine*, *forgo nominatum*, C. B. P. 26, & de Tournefort *I. R. H.* 514.

La racine consiste en de grosses fibres fortes, qui s'enfoncent çà & là en terre, afin que les tiges qu'elles soutiennent puissent plus aisément résister au vent. Elle jette plusieurs tuyaux semblables à ceux des roseaux à la hauteur de huit à dix piés, & quelquefois de douze, gros comme le doigt, noirâtres, robustes, noueux, remplis d'une moëlle blanche & douçâtre, à la maniere du sureau. Ces tuyaux rougissent quand la

semence mûrit. De chaque nœud il sort des feuilles longues d'une coudée, larges de trois ou quatre doigts, semblables à celles du roseau; les feuilles d'en haut sont armées de petites dents pointues, qui coupent les doigts quand on les manie en descendant.

Ses fleurs naissent aux sommités des tiges en maniere de bottes, ou de bouquets, droits, longs d'environ un pié, larges de quatre ou cinq pouces; ces fleurs sont petites, jaunes, oblongues & pendantes, composées de plusieurs étamines qui sortent du milieu du calice à deux feuilles. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des semences nombreuses, plus grosses du double que celles du petit millet, presque rondes, ou ovales, de couleur, pour l'ordinaire, rougeâtre, ou d'un roux tirant sur le noir, plus rarement blanchâtre, ou jaune, enveloppées d'une double capsule; & après qu'elles ont été secouées, il reste des pédicules, comme de gros filamens, dont on fait des broffes.

Il y a un autre millet d'inde qui ne differe du premier, qu'en ce que sa semence est applatie, grosse comme un grain d'orobe, & fort blanche. C'est le *sorghum Album*, *milium indicum*, *Dora Arabum* de J. B. Il croît en Arabie, en Cilicie, & dans l'Epire. Les Arabes en tirent de même que des cannes à sucre, un suc extrêmement doux. On le seme en Cilicie pour la volaille, & pour suppléer au bois dont on manque. (*D. J.*)

MILLET, (*Diète.*) la farine de millet fournit un aliment assez grossier, de difficile digestion, resserrant un peu le ventre, & causant quelquefois des vents. Les payfans qui ont les organes de la digestion fort vigoureux, s'en accommodent cependant assez bien. Ils la mangent soit fermentée, sous forme d'un pain assez mal levé, mou & gluant, à moins qu'on n'y mêle une bonne quantité de farine de froment, ou non fermentée sous la forme de différentes bouillies, pâtes, gâteaux, &c. cuits à l'eau ou au lait. Le millet a d'ailleurs toutes les propriétés communes des farineux. *Voyez FARINEUX.* (*b*)

MILLIAIRE, *f. m.* (*Hist. anc.*) espace de mille pas géométriques, distance par laquelle les Romains marquoient la

longueur des chemins, comme nous la marquons par lieues. On compte encore par milles en Italie. Il y avoit à Rome au milieu de la ville une colonne appelée milliaire, qui étoit comme le centre commun de toutes les voies ou grands chemins sur lesquels étoient plantés, de mille pas en mille pas, d'autres colonnes, ou pierres numérotées, suivant la distance où elles étoient de la capitale; de-là ces expressions fréquentes dans les auteurs, *tertio ab urbe lapide*, *quarto ab urbe lapide*, pour exprimer une distance de trois ou quatre mille pas de Rome. A l'exemple de cette ville les autres principales de l'Empire firent poser dans leurs places publiques des colonnes milliaires destinées au même usage. *Voyez COLONNE MILLIAIRE.*

MILLIAIRE, *milliaria*, (*Hist. anc.*) grands vases ou réservoirs dans les thermes des Romains, ainsi nommés de la grande quantité d'eau qu'ils contenoient, & qui par tuyaux se distribuoit, à l'aide d'un robinet, dans les différentes piscines, ou cuves où l'on prenoit le bain. *V. BAINS.*

MILLIAIRE DORÉ, (*Littér. & Géog.*) *milliarium aureum*, comme disent Pline & Tacite; colonne qui fut dressée au centre de Rome, & sur laquelle étoient marqués les grands chemins d'Italie, & leurs distances de Rome par milles.

Ce fut Auguste qui, pendant qu'il exerçoit la charge de *curator viarum*, fit lever cette colonne & l'enrichit d'or, d'où elle reçut son nom de milliaire doré. Il ne faut pas croire d'après Varron, que tous les chemins d'Italie aient abouti à la colonne milliaire par une suite de nombres: cela n'étoit point ainsi; plusieurs villes célèbres interrompoient cette suite, & comptoient leurs distances des unes aux autres par leurs milliaires particuliers: encore moins cette suite se rencontroit-elle depuis Rome jusqu'aux autres parties de l'empire, comme, par exemple, dans les Gaules, puisqu'on trouve plusieurs colonnes où le nombre gravé n'est que d'un petit nombre de milles, quoiqu'elles soient à plus de cent lieues de Rome.

La colonne milliaire d'Auguste étoit érigée dans le *forum romanum*, près du temple de Saturne. Elle ne subsiste plus aujourd'hui.

d'hui, & ce n'est que par une vaine conjecture qu'on suppose qu'elle étoit posée à l'endroit où l'on voit maintenant l'église de Sainte-Catherine de la consolation, dans le quartier de Campitoh, qui est au milieu de Rome moderne. (D. J.)

MILLIAR, s. m. (*Gram. Arithmétique.*) c'est le nombre qui suit les centaines de millions dans la numération des chiffres.

MILLIEME, adj. (*Gram. & Arithmétique.*) c'est, dans un ordre de choses qui se comptent, celle qui occupe le rang qui suit les centaines.

MILLIER, s. m. (*Gram. Arithmétique & Comm.*) c'est le nombre ou le poids d'un mille ou de dix fois cent. Il se dit dans le commerce des cloux, des épingles, du fer, du foin, de la paille, des fagots, des fruits, des poids, &c. Cette cloche pèse douze milliers.

MILLION, s. m. (*Arithmétique.*) nombre qui vaut dix fois cent mille ou mille fois mille. Voyez ARITHMÉTIQUE & CHIFFRE.

MILO, (*Géog. anc. & mod.*) par Strabon *μυλος*, & dans Pline *Milo*, île de l'Archipel au nord de l'île de Candie, qu'elle regarde, & au sud-ouest de l'île de l'Argentière, dont elle est à trois milles.

Cette île, si parfaitement décrite par Tournefort, est presque ronde, & a environ 60 milles de tour; elle est bien cultivée, & son port, qui est un des meilleurs & des plus grands de la Méditerranée, sert de retraite à tous les bâtimens qui vont au Levant ou qui en reviennent: car elle est située à l'entrée de l'Archipel, que les anciens connoissoient sous le nom de *mer Egée*.

Le *Milo*, comme dit Thucydide, quoique petite, fut très-considérable dans le temps des beaux jours de la Grèce: elle jouissoit d'une entière liberté 700 ans avant la fameuse guerre du Péloponèse. Les Athéniens y tenterent inutilement deux descentes, & ce ne fut qu'à la troisième qu'ils y firent ce massacre odieux dont parlent le même Thucydide, Diodore de Sicile & Strabon.

Cette île tomba, comme toutes les autres de l'Archipel, sous la domination des Romains, & ensuite sous celle des

empereurs grecs. Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel, joignit le *Milo* en 1207 au duché de Naxie; mais Barberousse, capitain pacha, la soumit, avec le duché de Naxie, à l'empire de Soliman II.

Cette île abonde en mines de fer, de soufre & d'alun; il faut la regarder comme un laboratoire naturel, où continuellement il se prépare de l'esprit de sel, de l'alun, du soufre, par le moyen de l'eau de la mer & du fer des roches. Tout cela est mis en mouvement par des brasiers que le fer & le soufre y excitent jour & nuit.

Le rocher spongieux & caverneux qui sert de fondement à cette île, est comme une espèce de poêle qui en échauffe doucement la terre, & lui fait produire les meilleurs vins, les meilleures figues & les melons les plus délicieux de l'Archipel. La sève de cette terre est admirable; les champs ne s'y reposent jamais. La première année on y sème du froment, la seconde de l'orge, & la troisième on y cultive le coton, les légumes & les melons; tout y vient pêle-mêle.

La campagne est chargée de toutes sortes de biens & de gibier; on y fait bonne chère à peu de frais: le printemps y offre un tapis admirable, parsemé d'anémones simples de toutes couleurs, & dont la graine a produit les plus belles espèces qui se voient dans nos parterres. L'heureuse température du *Milo* & la bonté de ses pâturages, contribuent beaucoup à l'excellence des bestiaux qu'on y nourrit. On y voit encore ces troupeaux de chevres dont les chevreaux ont été si vantés par Julius Pollux.

On ne lessive point le linge dans cette île, on le laisse tremper dans l'eau, puis on le savonne avec une terre blanche cimolée ou craie, que Dioscoride & Pline appellent la *terre de Milo*, parce que de leur temps la meilleure se trouvoit dans cette île.

Elle abonde en eaux chaudes minérales, en grottes & en cavernes, où l'on sent une chaleur dès qu'on y enfonce la tête. L'alun ordinaire & l'alun de plume se trouvent dans des mines qui sont à demi-lieue de la ville de *Milo*.

L'air de cette île est assez mal-sain;

les eaux, sur-tout celles des bas-fonds, y sont mauvaises à boire, & les habitans y sont sujets à des maladies dangereuses. Les femmes s'y fardent avec le suc d'une plante marine, *alcyonium durum*, dont elles se frottent leurs joues pour les rougir; mais cette couleur passe promptement, & l'usage de cette poudre rouge gâte leur teint & détruit la surpeau.

Il n'y a que des grecs dans cette île, excepté le juge (cadi) qui est turc. Le vaivode est ordinairement un grec, qui exige la taille réelle & la capitation. Outre le vaivode, on élit tous les trois ans trois consuls qui s'appellent *épitropi*, c'est-à-dire, administrateurs, intendans, parce qu'ils ont l'administration des rentes qui se prennent sur la douane, les salines & les pierres de moulin. Tout cela ne s'affirme cependant qu'environ dix mille livres de notre monnoie.

On prétend que l'île a pris son nom de *mylos*, qui signifie en grec littéral un moulin, du grand commerce qu'on y faisoit de moulins à bras; mais il y a plus d'apparence qu'elle a conservé son ancien nom de *Mélos*, dont on a fait *Milo*, & que Festus dérive d'un capitaine phénicien appellé *Melos*. Pour ce qui est du sel, on ne le vend pas dans cette île, car la mesure ordinaire, qui pèse 70 livres, se donne pour 15 sous.

Il y a deux évêques dans la *Milo*, l'un grec & l'autre latin; le latin possède en tout 300 livres de rente, & n'a qu'un prêtre pour tout clergé. (D. J.)

MILO, (Géographie.) ancienne ville de Grece, capitale de l'île de ce nom, située dans la partie orientale. Elle contient, dit-on, quatre à cinq mille ames, est assez bien bâtie, mais d'une saleté insupportable, car les cochons y ont un appartement sous une arcade de chaque maison, à rez-de-chaussée, dont l'ouverture donne toujours sur la rue. Les ordures qui s'y amassent, les vapeurs des marais salins, & la disette des bonnes eaux empoisonnent l'air de cette ville. Sa longit. selon le P. Feuillée, est à 42, 31' 30"; lat. 36, 41.

MILSUNGEN ou MELSINGEN,

(Géog.) petite ville & château de l'Allemagne dans la Basse-Hesse, sur la Fulde, chef-lieu d'un bailliage.

MILTENBERG, (Géog.) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, sur le Meyn, entre Aschaffembourg & Freudenberg. Long. 26, 36; latit. 50, 2. (D. J.)

MILTOS, s. m. (Hist. nat.) nom donné par les anciens naturalistes à ce que nous appellons crayon rouge, *rubrica*, ou à une espèce de terre ferrugineuse ou d'ochre, dont on se servoit dans la peinture. Quelques-uns ont cru qu'ils se servoient aussi de ce mot pour désigner le cinnabre.

MILVINA, (Musique instr. des anc.) Quelques auteurs modernes parlent d'une flûte surnommée *milvina*, soit parce qu'elle étoit faite d'un os de milan, soit parce que son ton qui étoit fort aigu, ressembloit au cri de cet oiseau de proie. Festus dit que les flûtes appellées *milvines*, avoient un son très-aigu. (F. D. C.)

MILYAS, (Géogr. anc.) petite contrée d'Asie entre la Pisidie & la Lycie, selon Strabon, livre XIII, qui ajoute qu'elle s'étendoit depuis la ville de Termesse & le passage de Taurus, jusqu'aux territoires de Sagalassus & d'Apamée. Sa capitale portoit le même nom de *Mylias*, & ses habitans s'appelloient *Myliæ* ou *Mylies*, selon Etienne le géographe. Pline, liv. III, ch. xxvij, dit qu'ils tiroient leur origine de Thrace. (D. J.)

MIMAR AGA, s. m. (Hist. mod.) officier de police chez les Turcs. C'est l'inspecteur des bâtimens publics, ou ce que nous appellerions en France *grand voyer*.

Son principal emploi consiste à avoir l'œil sur tous les bâtimens nouveaux qu'on élève à Constantinople & dans les faux-bourgs, & à empêcher qu'on ne les porte à une hauteur contraire aux réglemens; car la maison d'un chrétien n'y peut avoir plus de treize verges d'élévation, ni celle d'un turc plus de quinze; mais les malversations du *mimar aga* sur cet article, aussi bien que sur la construction des églises des chrétiens, font d'autant plus fréquentes, qu'elles lui produisent un gros revenu

revenu. Il a aussi une espece de juridiction sur les maçons du commun, appellés *calfas* ou *chalifes*. Il a droit de les punir ou de les mettre à l'amende, si en bâtissant ils anticipent sur la rue, s'ils font un angle de travers, ou s'ils ne donnent pas assez de corps & de profondeur à leurs murailles, quand même le propriétaire ne s'en plaindrait pas. Cette place est à la disposition & nomination du grand Visir. Guer. *Mœurs des Turcs*, t. II.

MIMAS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Asie propre, opposé à l'île de Chio. Niger l'appelle *Capo stillari*, & on le nomme aujourd'hui le *cap Blanc*.

Il ne faut pas confondre le promontoire *mimas* avec *Mimas*, haute & vaste montagne d'Asie dans l'Ionie. La carte de la Grece méridionale par M. de Lisle, marque cette montagne comme une longue chaîne qui traverse la plus grande partie de la Mœonie, toute l'Ionie, & aboutit au cap *Mimas*. (*D. J.*)

MI-MAT, (*Marine.*) voyez HUNTIERS.

MIMBOUHÉ, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar dont on ne nous apprend rien, sinon que sa feuille est très-aromatique, & est un très-bon cordial.

MIME, f. m. (*Gramm. Lit.*) acteur qui jouoit dans les pieces dramatiques de ce nom. *V. l'art. suiv.*

MIMES, f. m. pl. (*Poésie.*) en grec *μίμοι*, en latin *mimi*; c'est un nom commun à une certaine espece de poésie dramatique, aux auteurs qui la composent, & aux acteurs qui la jouent. Ce nom vient du grec *μιμῆσθαι*, *imiter*; ce n'est pas à dire que les *mimes* soient les seules pieces qui représentent les actions des hommes, mais parce qu'elles les imitent d'une maniere plus détaillée & plus expresse. Plutarque, *Symp. liv. VII. probl. 8.* distingue deux sortes de pieces *mimiques*; les unes étoient appellées *ὑποθέσεις*: le sujet en étoit honnête aussi bien que la maniere, & elles approchoient assez de la comédie. On nommoit les autres *παίγνια*: les bouffonneries & les obscénités en faisoient le caractère.

Sophon de Syracuse, qui vivoit du temps de Xerxès, passe pour l'inventeur des *mines* décentes & semées de leçons

de morale. Platon prenoit beaucoup de plaisir à lire les *mimes* de cet auteur: mais à peine le théâtre grec fut formé, que l'on ne songea plus qu'à divertir le peuple par des farces, & par des acteurs qui en les jouant représentoient, pour ainsi dire, le vice à découvert. C'est par ce moyen qu'on rendit les intermedes des pieces de théâtre agréables au peuple grec.

Les *mimes* plurent également aux romains, & fornoient la quatrième espece de leurs comédies: les acteurs s'y distinguoient par une imitation licencieuse des mœurs du temps, comme on le voit par ce vers d'Ovide:

*Scribe si fas est imitantes turpia mimos.*

Ils y jouoient sans chaussure; ce qui faisoit quelquefois nommer cette comédie *déchaussée*, au lieu que dans les trois autres les acteurs portoient pour chaussure le brodequin, comme le tragique se servoit du cothurne. Ils avoient la tête rasée, ainsi que nos bouffons l'ont dans les pieces comiques; leur habit étoit de morceaux de différentes couleurs, comme celui de nos arlequins. On appelloit cet habit *panniculus centumculus*. Ils paroissent aussi quelquefois sous des habits magnifiques & des robes de pourpre, mais c'étoit pour mieux faire rire le peuple, par le contraste d'une robe de sénateur, avec la tête rasée & les souliers plats. C'est ainsi qu'arlequin sur notre théâtre revêt quelquefois l'habit d'un gentilhomme. Ils joignoient à cet ajustement la licence des paroles & toutes sortes de postures ridicules. Enfin, on ne peut leur reprocher aucune négligence sur tout ce qui pouvoit tendre à amuser la populace.

Leur jeu passa jusques dans les funérailles, & celui qui s'en acquittoit fut appelé *archimime*. Il devoit le cercueil, & peignoit par ses gestes les actions & les mœurs du défunt; les vices & les vertus, tout étoit donné en spectacle. Le penchant que les *mimes* avoient à la raillerie, leur faisoit même plutôt révéler, dans cette cérémonie funebre, ce qui n'étoit pas honorable aux morts, qu'il ne les portoit à peindre ce qui pouvoit être à leur gloire.

Les applaudissemens qu'on donnoit aux piéces de Plaute & de Térencia, n'empêchoient point les honnêtes gens de voir avec plaisir les farces *mimiques*, quand elles étoient semées de traits d'esprit & représentées avec décence. Les poètes *mimographes* des Latins qui se distinguèrent en ce genre, sont Cneus Mattius, Decimus Laberius, Publius Syrus sous Jules-César; Philistion sous Auguste; Silon sous Tibere, Virgilius Romanus sous Trajan; & Marcus Marcellus sous Antonin. Mais les deux plus célèbres entre ceux que nous venons de nommer, furent Decimus Laberius, & Publius Syrus. Le premier plut tellement à Jules-César, qu'il en obtint le rang de chevalier romain, & le droit de porter des anneaux d'or. Il avoit l'art de saisir à merveille tous les ridicules, & se faisoit redouter par ce talent. C'est pourquoi Cicéron écrivant à Thébatius qui étoit en Angleterre avec César, lui dit: *Si vous êtes plus longtemps absent sans rien faire, je crains pour vous les mimes de Laberius*. Cependant Publius Syrus lui enleva les applaudissemens de la scène, & le fit retirer à Pouzol, où il se consola de sa disgrâce par l'inconstance des choses humaines, dont il fit une leçon à son compétiteur dans ce beau vers:

*Ecce ego: cadet qui sequitur; laus est publica.*

Il nous reste de Publius Syrus des sentences si graves & si judicieuses, qu'on auroit peine à croire qu'elles ont été extraites des *mimes* qu'il donna sur la scène: on les prendroit pour des maximes moulées sur le soc & même sur le cothurne. (D. J.)

MIMESIS, f. f. (*Gramm.*) figure de rhétorique, par laquelle on imite par quelque description la figure, les gestes, les discours, les actions d'une personne. Voy. MIME & PANTOMIME.

MIMOLOGIE, f. f. (*Gramm.*) imitation de la voix, de la prononciation & du geste d'un autre; de *mimologie*, on a fait *mimologue*.

MIMOS, f. m. (*Hist. mod.*) lorsque le roi de Loango en Afrique est assis sur son trône, il est entouré d'un grand

nombre de nains, remarquables par leur difformité, qui sont assez communs dans ses états. Ils n'ont que la moitié de la taille d'un homme ordinaire, leur tête est fort large, & ils ne sont vêtus que de peaux d'animaux. On les nomme *mimos* ou *bakke-bakke*; leur fonction ordinaire est d'aller tuer des éléphans qui sont fort communs dans leur pays, on dit qu'ils sont fort adroits à cet exercice. Lorsqu'ils sont auprès de la personne du roi, on les entremêle avec des nègres blancs pour faire un contraste; ce qui fait un spectacle très-bizarre, & dont la singularité est augmentée par les contorsions & la figure des nains.

MIMOSE, (*Bot.*) voyez SENSITIVE.

MINA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne dans les terres, vers la source d'une rivière du même nom. Elle devint épiscopale, car dans la notice épiscopale d'Afrique, n<sup>o</sup>. 49, Cæcilius est qualifié *Episcopus Minnensis*. Sa rivière est assez grande, tire sa source des montagnes du grand Atlas, & se jette dans la Méditerranée. Les Maures nomment aujourd'hui cette rivière *Céna*.

MINÆGARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde en deçà du Gange. Ptolomée, l. VII. c. ij. la place dans l'Inde Scythe, à l'occident du fleuve *Namadus*, entre *Ozene* & *Tiatura*. (D. J.)

MINAGE, f. m. (*Jurisp.*) est un droit que le seigneur perçoit dans les marchés sur chaque mine de grain pour le mesurage qui en est fait par les préposés. V. les ordonnances du duc de Bouillon: en plusieurs lieux ce droit est réuni au domaine du roi.

Quelquefois *minage* est pris pour redevance en grain; tenir à *minage*, c'est tenir à ferme une terre à la charge de rendre tant de mines de blé par an. V. le *gloss.* de M. de Laurière au mot MINAGE. (A)

MINARET, f. m. (*Hist. mod.*) tour ou clocher des mosquées chez les Mahométans. Ces tours ont 3 ou 4 toises de diamètre dans leur base; elles sont à plusieurs étages avec des balcons en saillie, sont couvertes de plomb avec une aiguille surmontée d'un croissant. Avant l'heure de la prière, les mueznis ou crieurs des mosquées montent dans ces *minarets*, &

de dessus les balcons appellent le peuple à la priere en se tournant vers les quatre parties du monde, & finissant leur invitation par ces paroles : *Venez, peuple, à la place de tranquillité & d'intégrité, venez à l'asyle du salut.* Ce signal, qu'ils nomment *ezan*, se répète cinq fois le jour pour les prieres qui demandent la présence du peuple dans les mosquées, & le vendredi on ajoute un sixieme *ezan*. Il y a plusieurs *minarets*, bâtis & ornés avec la dernière magnificence. *Guer. Mœurs des Turcs, tom. I.*

MINCE, adj. (*Gramm.*) épithete, par laquelle on désigne un corps qui a très-peu d'épaisseur relativement à sa surface. Ainsi le taffetas est une étoffe fort *mince*. Il y a des gens d'un mérite assez *mince*, à qui l'on a accordé des places très-importantes, soit dans la robe, soit dans l'église, soit dans le gouvernement, soit dans le militaire.

MINCIO, LE, *Mincius.* (*Géog.*) riviere d'Italie, qui forme le marais de Mantoue; elle est illustrée par Virgile, quand il dit, en parlant de cette ville :

*Tardis ingens ubi flexibus errat*

*Mincius & tenerâ prætexit arundine ripas.*

Georg. l. III. v. 14.

MINDANAO, (*Géog.*) grande île des Indes orientales, l'une des Philippines la plus méridionale & la plus grande après Manille. Sa figure est triangulaire : elle a environ 250 lieues de tour. On y compte plusieurs rivieres navigables, dont les plus fameuses sont Bukayan & Butuan. La plupart des habitans sont idolâtres; & les autres mahométans. Dampier a peint leur figure; il dit qu'ils ont la taille médiocre, les membres petits, le corps droit, la tête menue, le visage ovale, le front applati, les yeux noirs & peu fendus, le nez court, la bouche assez grande, les levres petites & rouges, le teint tanné, les cheveux noirs & lisses. Mais il y a dans cette île quelques peuples noirs, comme les Ethiopiens; ils sont sauvages, & vont tout nus. La ville de *Mindanao* est la capitale de tout le pays; elle est située sur la côte occi-

dentale. Sa *long.* selon M. de Lisle, est 144. *lat.* 7. (*D. J.*)

MINDELHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Suabe dans l'Algow, sur la riviere de Mindel. C'est la capitale d'un petit état entre l'Iller & de Lech, qui appartient à la maison de Baviere. L'empereur, après la bataille d'Hohefledt, créa Marlborough prince de l'empire, en érigeant en sa faveur *Mindelheim* en principauté, qui fut depuis échangée contre une autre. Mais Marlborough n'a jamais été connu sous de pareils titres, son nom étant devenu le plus beau qu'il pût porter. *Long.* 28. 15. *lat.* 48. 5.

MINDEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, capitale de la province de même nom sur le Wéser, avec un pont qui fait un grand passage, & la rend commerçante. Elle appartient à l'électeur de Brandebourg, qui en a sécularisé l'évêché. Elle est dans une situation avantageuse, à 11 lieues S. E. d'Osnabruck, 15 O. de Hannover, 15 N. E. de Paderborn. *Longitude* 26. 40. *latit.* 52. 23.

MINDORA, (*Géog.*) île de la mer des Indes, une des Philippines, à 18 lieues de Luçon. Elle a 20 lieues de tour, & une petite ville nommée *Baco*. Elle est remplie de montagnes qui abondent en palmiers. Les habitans sont tous idolâtres, & paient un tribut aux Espagnols à qui l'île appartient. *Long.* 135. *latit.* 13. (*D. J.*)

MINE, s. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) en latin *minera*, *gleba metallica*. Dans l'histoire naturelle du regne, on appelle *mine* toute substance terreuse ou pierreuse qui contient du métal; c'est ainsi qu'on appelle *mine* d'or toute pierre dans laquelle on trouve ce métal. Mais dans un sens moins étendu, on donne le nom de *mine* à tout métal qui se trouve minéralisé, c'est-à-dire combiné avec le soufre ou avec l'arsenic, ou avec l'un & l'autre à la fois; combinaison qui lui fait perdre sa forme, son éclat & ses propriétés. *Voy. MINE'RALISATION.*

C'est dans cet état que les métaux se trouvent le plus ordinairement dans les filons ou veines métalliques; alors on dit

que ces métaux sont *minéralisés*, ou dans l'état de *mine* ; au lieu que quand un métal se trouve dans le sein de la terre sous la forme qui lui est propre, on le nomme *métal natif* ou *métal vierge*.

Il y a souvent plusieurs métaux qui sont mêlés & confondus dans une même *mine* ; c'est ainsi qu'on trouve rarement des *mines* de cuivre qui ne contiennent en même-temps une portion de fer ; toutes les *mines* de plomb contiennent plus ou moins d'argent. Voilà précisément ce qui cause la difficulté de reconnoître les *mines* au simple coup-d'œil ; il faut pour cela des yeux fort accoutumés ; quelquefois on est obligé même de recourir au microscope, & souvent encore sans succès, & l'on est forcé de faire l'essai de la *mine*, quand on veut être assuré de ce qu'elle contient. Ces essais doivent se faire avec beaucoup de précaution, vu que le feu peut souvent volatiliser & dissiper plusieurs des substances contenues dans une *mine*, & par-là l'on ne trouve plus des métaux, qui étoient auparavant très-réellement renfermés. Cela vient de ce qu'en donnant un feu trop violent, non seulement le soufre & l'arsenic se dégagent & se dissipent, mais encore ils entraînent avec eux les parties métalliques, qui sont dans un état de division extrême dans les *mines*.

Dans les dénominations que l'on donne aux différentes *mines*, on doit toujours consulter le métal qui y domine ; quelle nature elle soit cette observation, elle a été souvent négligée par la plupart des Minéralogistes ; dans les noms qu'ils ont donnés à leurs *mines*, souvent ils se sont réglés plutôt sur le prix que la convention a fait attacher à un métal qui s'y trouve accidentellement & en petite quantité, que sur le métal qui y étoit le plus abondant ; c'est ainsi que nous voyons souvent qu'ils donnent le nom de *mines* d'argent à de vraies *mines* de plomb, dont le quintal fournit tout-au-plus quelques onces d'argent contre une très-grande quantité de plomb ; c'est avec grande raison que M. Rouelle reproche cette faute à la plupart des auteurs ; ce savant chymiste observe très-judicieusement, que pour parler

avec l'exactitude convenable dans l'histoire naturelle, une *mine* de cette espèce devoit être appelée *mine de plomb contenant de l'argent*, & non *mine d'argent*. La même observation peut s'appliquer à un grand nombre d'autres *mines* qui ont été nommées avec aussi peu d'exactitude, & l'on sent que ces dénominations sont très-capables d'induire en erreur les Naturalistes, qui doivent plutôt s'arrêter à la nature qu'à la valeur des métaux contenus dans une *mine*.

C'est dans les profondeurs de la terre que la nature s'occupe de la formation des *mines* ; & quoique cette opération soit une de celles qu'elle cache le plus soigneusement à nos regards, les Naturalistes n'ont pas laissé de faire des efforts pour tâcher de surprendre quelques-uns de ses secrets. Quelques auteurs, parmi lesquels se trouve le célèbre Stahl, croient que les métaux & les *mines* qui sont dans les filons, ont été créés dès les commencemens du monde ; d'autres au contraire croient avec plus de raison que la nature forme encore journellement des métaux ; ce qu'elle fait en unissant ensemble les parties élémentaires, ou les principes qui doivent entrer dans leurs différentes combinaisons, c'est-à-dire les trois terres que Beccher a nommées *terre vitrescible*, *terre onctueuse* & *terre mercurielle*, dont, suivant lui, tous les métaux sont composés. Voyez l'article MÉTAUX. Quoiqu'il en soit, on ne peut douter qu'il ne se forme journellement des *mines* nouvelles, soit que les métaux existent depuis l'origine du monde, soit qu'eux-mêmes soient d'une formation récente & journalière.

Les deux grands agens, dont la nature se sert pour la formation des *mines*, sont la chaleur & l'eau. En effet, sans adopter les idées chimériques d'un feu placé au centre de notre globe, il est constant, d'après les observations des Minéralogistes, qu'il regne toujours un air chaud dans les lieux profonds de la terre, tels que sont les souterrains des *mines* ; cette chaleur est quelquefois si forte que pour peu qu'on s'arrête dans quelques-uns de ces souterrains, on est entièrement trempé

de sueur ; par-là les eaux salines , qui se trouvent dans la terre , sont mises en état d'agir sur les molécules métalliques & minérales ; elles sont peu-à-peu divisées , atténuées , mises en dissolution & en digestion : lorsque ces particules sont assez divisées , la chaleur de la terre , en réduisant les eaux en vapeurs , fait qu'elles s'élevent & entraînent avec elles les parties métalliques , tellement atténuées qu'elles peuvent demeurer quelque temps suspendues dans l'air avec les vapeurs qui les entraînent ; alors elles voltigent dans les cavités de la terre , dans ses fentes & dans les espaces vuides des filons ; les différentes molécules se mêlent , se confondent , se combinent ; & lorsque par leur agrégation & leur combinaison elles sont devenues des masses trop pesantes pour demeurer plus long temps suspendues en l'air , elles tombent par leur propre poids , se déposent sur les terres ou les roches qu'elles rencontrent ; elles s'attachent à leurs surfaces , ou bien elles les pénètrent ; les molécules s'entassent peu-à-peu les unes sur les autres : lorsqu'il s'en est amassé une quantité suffisante , leur agrégation devient sensible ; alors si les molécules qui se sont déposées , ont été purement métalliques sans s'être combinées avec des molécules étrangères , elles formeront des métaux purs , ou ce qu'on appelle des métaux *vierges* ou *natifs* ; mais si ces molécules métalliques , lorsqu'elles voltigeoient en l'air , ont rencontré des molécules d'autres métaux , ou de soufre ou d'arsenic , qui ont été élevées par la chaleur souterraine en même temps qu'elles , alors ces molécules métalliques se combineront avec ces substances ou avec des molécules d'autres métaux ; pour lors il se formera des *mines* de différentes especes , suivant la nature & les proportions des molécules étrangères qui se feront combinées. Telle est l'idée que l'on peut se faire de la formation des *mines*. A l'égard des pierres ou roches sur lesquelles ces combinaisons s'attachent ou déposent , elles sont appelées *minières*. Voyez *MINIERE* , *MINÉRALISATION* & *EXHALAISONS MINÉRALES*.

Ainsi , quelle que soit l'origine primitive des métaux , soit qu'ils existent depuis la création du monde , soit que par la réunion de leurs parties élémentaires ils se forment encore tous les jours , l'expérience nous prouve qu'il se fait de nouvelles *mines*. En effet , nous voyons que la nature , dans l'intérieur de la terre ainsi qu'à sa surface , est perpétuellement en action ; quoique nous ne soyons pas en état de la suivre pas-à-pas , plusieurs circonstances nous convainquent qu'elle recompose d'un côté ce qu'elle a décomposé d'un autre. Nous voyons que tous les métaux imparfaits souffrent de l'altération & se décomposent , soit à l'air , soit dans les eaux ; l'un & l'autre de ces agens se trouvent dans le sein de la terre ; ils sont encore aidés par la chaleur ; les eaux chargées de parties salines agissent plus puissamment sur les substances métalliques & les dissolvent ; ce qui a été altéré , dissout & décomposé dans un endroit , va se reproduire & se recomposer dans un autre , ou bien va former ailleurs de nouvelles combinaisons toutes différentes des premières : cela se fait parce que les molécules qui formoient la première combinaison ou *mine* , sont élevées & transportées par les exhalaisons minérales , ou même cette translation se fait plus grossièrement par les eaux , qui après s'être chargées de particules métalliques , les charrient en d'autres lieux où elles les déposent. Nous avons des preuves indubitables de ces reproductions de *mines*. On trouve dans la terre des corps entièrement étrangers au regne minéral , tels que du bois , des coquilles , des ossemens , &c. qui ont été enfouis par des révolutions générales , ou par des accidens particuliers , & qui s'y sont changés en de vraies *mines*. C'est ainsi qu'à Orbissau en Bohême , on trouve du bois changé en *mine* de fer ; en Bourgogne on trouve des coquilles qui sont devenues des *mines* que l'on traite avec succès dans les forges , & dont on tire de très-bon fer , & les ouvrages de minéralogie sont remplis d'exemples de la reproduction de *mines* de fer , & d'autres métaux. C'est ainsi que nous voyons que dans des terrains de *mines* abandonnées , & où de-

puis plusieurs siècles les travaux ont cessé, quand on vient à y travailler de nouveau, on retrouve assez souvent de nouvelles mines qui se sont reproduites sur les parois des rochers des galeries. En Allemagne on a trouvé une incrustation de mine, qui s'étoit formée sur un morceau de bois provenu d'une échelle; elle contenoit huit marcs d'argent au quintal. M. Cromstedt, de l'Académie royale de Suede, a trouvé dans les mines de Kungsberg en Norvège, une eau qui découloit par une fente d'une roche, & qui avoit formé un enduit ou une pellicule d'argent sur cette roche. Voyez les *Œuvres physiques & minéralogiques* de M. Lehmann, tom. I. pag. 380. *mæss.* ainsi que le tome II du même ouvrage. Tous ces faits prouvent d'une manière incontestable que les mines sont sujettes à des altérations & à des translations continuelles; c'est ainsi pour cette raison que l'on rencontre assez fréquemment des endroits dans les filons qui sont entièrement vuides, & où l'on ne trouve plus que les débris des mines qui y étoient autrefois contenues; ce qui donne lieu à l'expression des mineurs, qui disent alors qu'ils sont arrivés trop tard. Voyez FILONS.

Nous avons lieu de croire que la nature opere très-lentement la formation des mines; mais elle n'agit point en cela d'une manière constante & uniforme. Les productions qu'elle fait de cette manière doivent être variées à l'infini, en raison de la nature des molécules qu'elle combine, de leur quantité, de leurs différentes proportions, & du temps & des voies qu'elle emploie, des différens degrés d'atténuation & de division des substances, &c. de-là cette grande multitude de corps que nous présente le regne minéral, & cette différence prodigieuse dans le coup-d'œil que nous offrent les mines. En effet, les mines varient pour le tissu, pour la couleur, pour la forme, & pour les accidens; il y en a quelques-uns qui sont d'une figure indéterminée, tandis que d'autres ont une figure régulière, semblable à celle des cristaux; quelques-unes sont opaques, d'autres ont un peu de transparence. On ne s'arrêtera

point ici à décrire ces sortes de variétés, d'autant plus que l'on trouvera aux articles de chaque métal & demi-métal l'aspect que présentent leurs mines. On peut dire en général que les métaux dans l'état de mine, ont un coup-d'œil tout différent de celui qu'ils ont lorsqu'ils sont purs.

Ce sont les filons & les fentes de la terre qui sont les ateliers dans lesquels la nature s'occupe le plus ordinairement de la formation des mines: comme à l'article FILONS on a suffisamment expliqué leur nature, leurs propriétés, nous ne répéterons point ici ce que nous en avons déjà dit. Voy. FILONS ou VEINES MÉTALLIQUES. Nous nous contenterons seulement d'observer ici que suivant la remarque de M. Rouelle, constatée par les observations que M. Lehmann a publiées dans son *Traité de la formation des couches de la terre*, les mines en filons ne se trouvent que dans les montagnes primitives, c'est-à-dire dans celles qui paroissent aussi anciennes que le monde, & qui n'ont point été produites par les inondations, par le séjour de la mer, par le déluge universel, ou par d'autres révolutions arrivées à notre globe. Voyez MONTAGNES.

Les mines ne se trouvent point toujours par filons suivis; souvent on les rencontre dans le sein des montagnes par masses détachées, & formant comme des tas séparés; dans des pierres dont les creux en sont remplis; ces sortes de mines s'appellent mines en marons ou mines en roignons. M. Rouelle les nomme *mineræ nidulantes*. Voyez MARONS.

D'autres mines se trouvent quelquefois par fragmens détachés dans les couches de la terre, ou même à sa surface; ce sont ces sortes de mines que les Anglois nomment *shoads*; il est très-visible qu'elles n'ont point été formées par la nature dans les endroits où on les trouve actuellement placées, elles y ont été transportées par les eaux qui ont arraché ces fragmens des filons placés dans les montagnes primitives, & qui après avoir été roulées comme les galets, les ont portées & rassemblées dans les couches de la terre, qui ont elles-mêmes été produites par des

inondations. Ces mines par fragmens peuvent quelquefois conduire aux filons dont elles ont été arrachées : nous avons dit à l'article ETAIN , que cela se pratiquoit sur-tout en Cornouaille pour retrouver les filons des mines d'étain ; ces shoads ou fragmens sont roulés & arrondis ; outre la mine on y trouve encore des fragmens de la roche ou miniere , à laquelle la mine tenoit dans le filon. Il y a lieu de croire que c'est ainsi que se sont formées toutes les mines répandues en particules déliées que l'on trouve dans des couches de terre & de sable dont on les retire par le lavage ; ce sont ces mines que les Allemands nomment *seifenwerck* ou mines de lavage. Cela peut encore nous faire comprendre comment il se fait que l'on trouve dans le lit d'un très-grand nombre de rivières, des particules métalliques, & sur-tout du sable ferrugineux, mêlé de petites particules ou de paillettes d'or. Il y a lieu de conjecturer que ces particules ont été détachées des montagnes où il y a des filons, par les rivières mêmes ou par les torrens qui s'y déchargent.

Enfin il y a encore un état dans lequel on trouve les mines de quelques métaux, ce sont celles qui ont été formées par transport ; telles sont les ochres, les mines de fer limoneuses, la calamine, quelques mines de cuivre : suivant M. Rouelle, ces sortes de mines ne doivent leur formation qu'à des vitriols qui ont été dissouts & entraînés par les eaux, & qui étant ensuite venus à se décomposer, ont déposé la terre métallique que ces vitriols contenoient, qui par-là a formé des bancs ou des lits. Ce savant chymiste observe avec raison qu'il n'y a que le fer, le cuivre & le zinc qui soient susceptibles de se vitrioliser, d'où il conclut qu'il n'y a que ces trois substances métalliques que l'on puisse rencontrer dans cet état dans les couches de la terre. Il est certain que plusieurs mines de fer que l'on traite avec beaucoup de succès se trouvent dans cet état ; c'est celui de la plupart des mines de fer de France, & la mine de fer que les Suédois & les Allemands appellent *minera ferri palustris*, ou mine marécageuse & limoneuse, paroît être de cette

nature. La calamine, qui est une ochre chargée de zinc, paroît aussi avoir été formée par la décomposition du vitriol blanc. L'ardoise ou la pierre schisteuse, qui est devenue une mine de cuivre, telle que celle que l'on rencontre en quelques endroits d'Allemagne, doit ce métal à la décomposition d'un vitriol cuivreux.

(—)

MINES, *fodinæ metallicæ*, ou *metalli fodinæ*, (*Hist. nat. Minéral. arts.*) on nomme ainsi les endroits profonds de la terre, d'où l'on tire les métaux, les demi-métaux, & les autres substances minérales qui servent aux usages de la vie, telles que le charbon de terre, le sel gemme, l'alun, &c.

La nature, non contente des merveilles qu'elle opere à la surface de la terre & au dessus de nos têtes, a encore voulu nous amasser des trésors sous nos pieds. Le prix que les hommes ont attaché aux métaux, joint aux besoins qu'ils en ont, leur ont fait imaginer toutes sortes de moyens pour se les procurer. En vain la Providence avoit-elle caché des richesses dans les profondeurs de la terre ; en vain les a-t-elle enveloppées dans les rochers les plus durs & les plus inaccessibles, le desir de les posséder a su vaincre ces obstacles, & ce motif a été assez puissant pour entreprendre des travaux très-pénibles malgré l'incertitude du succès.

*Ium est in viscera terra,  
Quasque recondiderat stygiisque ad moverat umbris,  
Effodiuntur opes, irritamenta malorum.*

On a vu dans l'article MINE, *minera*, qui précède, que les métaux ne se présentent que rarement sous la forme qui leur est propre ; ils sont le plus communément minéralités, c'est-à-dire masqués, & pour ainsi dire rendus méconnoissables par les substances avec lesquelles ils sont combinés ; voyez MINÉRALISATION. Il faut donc de l'expérience & des yeux accoutumés pour distinguer les substances qui contiennent des métaux ; en effet, ce ne sont point celles qui ont le plus d'éclat qui sont les plus riches, ce sont souvent des masses informes qui renferment les métaux

les plus précieux ; d'où l'on voit que les travaux pour l'exploitation des *mines* supposent des connoissances préliminaires qui doivent être très-étendues, puisqu'elles ont pour objet toutes les substances que la terre renferme dans son sein. Voyez MINÉRALOGIE. Parmi ces connoissances, une des plus importantes est celle de la nature des terrains où l'on peut ouvrir des *mines* avec quelque apparence de succès.

C'est ordinairement dans les pays de montagnes, & non dans les pays unis, qu'il faut chercher des *mines*. Les minéralogistes ont observé que les hautes montagnes, qui s'élevent brusquement & qui sont composées d'un roc très-dur, ne sont point les plus propres pour l'exploitation des *mines* ; lorsque par hasard on a rencontré un filon métallique dans une montagne de cette nature, on a beaucoup de peine à le suivre, & souvent il n'est pas d'une grande étendue. D'un autre côté, les terrains bas sont trop exposés aux eaux, dont on a beaucoup de peine à les débarrasser. On donne donc la préférence, quand on le peut, aux montagnes ou aux terrains qui s'élevent en pente douce, & qui retombent de la même manière ; le travail y devient plus facile, & peut-être plus long-temps continué.

Mais la découverte d'un terrain commode ne suffit point ; il faut que les espérances soient fortifiées par d'autres circonstances & par un grand nombre d'indications. Avant que de songer à établir des *mines* dans un pays, il faut s'assurer si le terrain contient des filons ou des veines métalliques ; les personnes versées dans la Minéralogie, ont observé que plusieurs signes pouvoient concourir à annoncer leur présence.

D'abord les endroits des montagnes où il ne vient que très-peu d'herbes, où les plantes ne croissent que faiblement, où elles jaunissent promptement, où les arbres sont tortueux & demeurent petits, semblent annoncer des filons. On observe pareillement les terrains où l'humidité des pluies, des rosées disparaît promptement, & où les neiges fondent avec le plus de célérité. On peut s'assurer par la

vue & par l'odorat des endroits d'où il part des exhalaisons minérales, sulfureuses & arsenicales ; tous ces signes extérieurs, quoique souvent trompeurs, commencent déjà à faire naître des espérances. On considère ensuite la couleur des terres ; celles qui sont métalliques sont aisées à distinguer ; quelquefois elles sont chargées de fragmens de *mines*, qui ont été détachés par les torrens des filons du voisinage. Les sables des rivières des environs doivent encore être examinés : souvent ils contiennent des parties minérales & métalliques, qui ont été entraînées par les ruisseaux & par les torrens. On peut regarder au fond des ravins, pour voir quelle est la nature des pierres & des substances que les fontes des neiges & les pluies d'orage arrachent & entraînent. Il est encore important d'examiner la nature des eaux qui sortent des montagnes, pour voir si elles sont chargées de sels vitrioliques ; & l'on considérera leur odeur, les dépôts qu'elles font. Quoique tous ces signes soient équivoques, lorsqu'ils se réunissent, ils ne laissent point de donner beaucoup de probabilité qu'un terrain renferme des *mines*.

Nous ne parlerons point ici de la baguette divinatoire, dont on a la foiblesse de se servir encore dans quelques pays pour découvrir les *mines* ; c'est un usage superstitieux, dont la saine physique a défabulé depuis long-temps. V. BAGUETTE DIVINATOIRE.

On pourra se servir avec beaucoup plus de certitude & de succès, d'un instrument au moyen duquel dans de certains pays on peut percer les roches & les terres à une grande profondeur ; c'est ce qu'on appelle la sonde des *mines*. Voyez SONDE.

Mais si l'on veut établir le travail des *mines* dans un pays où l'on fait par tradition, & par les monumens historiques, qu'il y en a déjà eu anciennement, on pourra opérer avec plus de sûreté ; surtout si l'on découvre des débris, des scories & des rebuts d'anciens travaux : alors on saura plus certainement à quoi s'en tenir, que si on alloit inconsidérément ouvrir

ouvrir des mines dans un canton qui n'a point encore été fouillé.

Quelquefois les mines se montrent même à la surface de la terre, parce que leurs filons étant peu profonds, ont été dépouillés par les eaux du ciel qui ont entraîné les terres ou les pierres qui les couvroient; ou parce que les tremblemens de terre, les affaissemens des montagnes & d'autres accidens, les ont rompus & mis à nu.

Il faudra encore faire attention à la nature de la roche & des pierres dont sont composées les montagnes où l'on veut établir ses travaux. Une roche brisée & non suivie rendroit le travail coûteux & incommode, par les précautions qu'il faudroit prendre pour la soutenir & pour l'empêcher d'écroûler; joignez à cela que les roches de cette nature fournissant des passages continuels aux eaux du ciel, détruisent peu à peu les filons des mines qui peuvent y être contenus.

On considérera aussi la nature des pierres & des substances qui accompagnent les mines & les filons. Les Minéralogistes ont trouvé que rien n'annonçoit plus sûrement un minerai d'une bonne qualité, que la présence de la pierre appelée *quartz*, qu'un spath tendre, la blende, quand elle n'est point trop ferrugineuse, une terre fine tendre & onctueuse, que les Allemands nomment *besteg*, ainsi que les terres métalliques & atténuées qui remplissent quelquefois les fentes des rochers, & que l'on connoît sous le nom de *guhrs*.

C'est dans les filons, c'est-à-dire, dans ces veines ou canaux qui traversent les montagnes en différens sens, que la nature a déposé les richesses du regne minéral. Nous avons suffisamment expliqué leurs variétés, leurs dimensions, leurs directions, leurs inclinaisons & les autres circonstances qui les accompagnent à l'article FILONS, auquel nous renvoyons le lecteur. On a aussi développé dans l'article MINE (*minera*,) les idées les plus probables sur leur formation; nous ne répéterons donc pas ici ce qui a été dit à ce sujet; nous nous contenterons de faire observer qu'il ne faut point toujours se

flatter de trouver une mine d'une même nature dans toutes les parties d'une montagne ou d'un filon; souvent elle change, totalement quelquefois: lorsqu'on aura commencé par trouver du fer, en continuant le travail, on rencontrera de l'argent ou des mines de plomb. Le célèbre Stahl rapporte, dans son *Traité du soufre*, un exemple frappant des variations des mines; il dit qu'à Schneerberg, en Misnie, on exploitoit avant l'an 1400, une mine de fer; à mesure qu'on s'enfonçoit en terre, la mine devenoit d'une mauvaise qualité; cela força à la fin les intéressés d'abandonner cette mine. Le travail ayant été repris par la suite des temps, on trouva que c'étoit l'argent qui y étoit en abondance, qui nuisoit à la qualité du fer que l'on tiroit de cette mine, & l'on obtint pendant 79 ans une quantité prodigieuse de ce métal précieux; au bout de ce temps, cette mine se trouva entièrement épuisée, & fit place à du cobalt ou à de l'arsenic. Les mineurs disent ordinairement que toute mine riche a un *chapeau de fer*, c'est-à-dire, qu'elle a de la mine de fer qui lui sert de couverture.

Après avoir exposé quels doivent être les signes extérieurs qui annoncent la présence d'une mine, nous allons décrire les différens travaux de leur exploitation, tels qu'ils se pratiquent ordinairement. Le premier travail s'appelle *la fouille*, il consiste à écarter la terre supérieure qui couvre la roche; lorsqu'on est parvenu à cette roche, on la creuse & on la détache avec des outils de fer, de ciseaux bien trempés, des maillets, des leviers; & quelquefois lorsqu'elle est fort dure, on la fait sauter avec de la poudre à canon. Souvent au bout de tout ce travail on ne rencontre qu'une fente de la montagne, ou une vénule peu riche, au lieu du filon que l'on cherchoit; comme cela ne dédommageroit point des peines & des frais de l'exploitation, on est obligé de recommencer la même manœuvre, ou fouille, dans un autre endroit; & l'on continue de même jusqu'à ce qu'on ait donné sur le vrai filon. Les souverains d'Allemagne, dans la vue de favoriser le travail des mines, ont accordé de très-

grandes prérogatives à ceux qui fouilloient pour découvrir des filons ; non-seulement on leur donnoit des gratifications considérables lorsqu'ils découvroient quelque filon, mais encore on leur accordoit la faculté de fouiller dans les maisons, dans les jardins, dans les prairies des sujets, en un mot par-tout, à l'exception des champs ensemencés ; & il étoit défendu, sous peine d'une amende très-considérable, de les troubler dans leur travail, ou de s'y opposer. Les fouilles qui avoient été faites devoient rester ouvertes, & il n'étoit point permis de les combler ; cela se faisoit pour instruire ceux qui pourroient venir ensuite chercher des mines aux mêmes endroits.

Après qu'en fouillant, on s'est assuré de la présence d'une mine, ou d'un filon, on forme des *bures* ou *puits* ; ce sont des trous carrés, qui descendent en terre, ou perpendiculairement ou obliquement : ces puits ont deux côtés plus longs que les deux autres, c'est-à-dire, forment des carrés longs. On les revêt de planches, assujetties par un chaffis de charpente ; cela se fait pour empêcher l'éboulement des terres & des pierres, qui pourroient blesser les ouvriers, & même combler les fosses : cette opération s'appelle *cuvelage*.

Sur la longueur du carré long qui forme le puits, on prend un espace pour y former une cloison de planches, pratiquée dans l'intérieur du puits ; cette cloison ou séparation, va d'un des petits côtés à l'autre ; elle partage le puits en deux parties inégales : la partie la plus spacieuse est destinée à la montée & à la descente des seaux ou paniers que l'on charge du minerai qui a été détaché sous terre, ou des pierres inutiles dont on veut se débarrasser : la partie la plus étroite est destinée à recevoir les échelles que l'on place perpendiculairement dans les puits, & qui servent aux ouvriers pour descendre dans leurs ateliers souterrains. On multiplie ces échelles, mises au bout les unes des autres, en raison de la profondeur qu'on veut donner à son puits. Directement au dessus du puits, on place un tourniquet ou bouriquet ; c'est un cylindre garni à chaque extrémité d'une manivelle ; autour de ce cylindre s'entor-

tille une corde ou une chaîne, à laquelle sont attachés les seaux ou paniers destinés à recevoir le minerai : deux ou quatre ouvriers font tourner ce cylindre. Mais lorsque les fardeaux qu'il faut tirer de la terre sont trop considérables, ou lorsque les puits sont d'une trop grande profondeur, on se sert d'une machine à moulettes que des chevaux font tourner ; c'est un arbre ou essieu placé perpendiculairement, au haut duquel est une lanterne autour de laquelle s'entortille la chaîne de fer, à laquelle sont attachés les seaux ou paniers : cette chaîne est soutenue par deux cylindres, ou par des poulies qui la conduisent directement au dessus du puits. Des chevaux font tourner cette machine ; on la couvre d'un angard ou cabane de planches, pour la garantir des injures de l'air ; cet angard sert en même temps à empêcher la pluie ou la neige de tomber dans le puits.

On forme quelquefois plusieurs puits de distance en distance ; les uns servent à l'épuisement des eaux, d'autres servent à donner de l'air dans le fond des souterrains, comme nous aurons occasion de le faire voir plus loin.

Lorsque le premier puits est descendu jusques sur le filon, on forme une espèce de repos ou de salle, afin que les ouvriers puissent y travailler à l'aise, & l'on creuse des galeries, c'est-à-dire, des chemins souterrains qui suivent la direction du filon que l'on a trouvé ; c'est dans ces galeries que les ouvriers détachent le minerai de la roche qui l'enveloppe, & en allant toujours en avant, à force de détacher du minerai, ils se font un passage. Ces galeries doivent être assez hautes & assez larges pour qu'un homme puisse s'y tenir debout, & y agir librement, pour y faire aller des brouettes, dont on se sert pour transporter le minerai jusqu'à l'endroit où on le charge dans les paniers. Pour empêcher que la roche dans laquelle les galeries ont été pratiquées ne s'affaisse par le poids de la montagne, on la soutient au moyen d'une charpente, c'est ce qu'on appelle *étréfillonner* ; cela se fait de différentes manières. Quelquefois même on soutient les galeries par de la maçonnerie ; ce qui est plus solide, & dispense des réparations

continuelles qu'on est obligé de faire aux états de charpente que l'humidité pourrit très-promptement dans les souterrains.

Comme le filon que l'on exploite a quelquefois dans son voisinage des vénules, des fentes & des rameaux remplis de minerai qui viennent s'y rendre, on est obligé de faire des boyaux de prolongation aux deux côtés des galeries pour aller chercher ce minerai ; on étaié ces boyaux de même que les galeries. On fait aussi très-souvent des excavations sur les côtés des puits & des galeries, que l'on nomme des *ailles*, afin de détacher les masses de minerai qui peuvent s'y trouver, & pour découvrir les fentes & vénules qui vont aboutir au filon principal.

Lorsque les galeries ont été formées & bien assurées, & lorsque le filon a été découvert & dépouillé de la roche qui l'environne, les ouvriers en détachent le minerai ; cela se fait avec des marteaux pointus des deux côtés, & d'autres outils bien trempés. Quand la roche est fort dure, on y fait des trous avec un outil pointu qu'on nomme *fleuret* ; on remplit ces trous d'une cartouche ou d'un pétard, auquel on met le feu avec une meche souffrée ; par-là on fait un effet plus grand & plus prompt que les ouvriers ne pourroient faire à l'aide de leurs outils. Quelquefois pour attendre la roche, on amasse auprès d'elle quelques voies de bois que l'on allume ; alors les ouvriers sortent des souterrains, de peur d'être étouffés par la fumée & par les vapeurs dangereuses que le feu dégage de la mine ; par ce moyen le feu fait gerfer la roche, qui se détache ensuite avec plus de facilité ; cependant il est plus avantageux de se servir de la poudre à canon, parce que cela évite une perte de temps considérable.

Lorsque l'épaisseur du filon le permet, on y forme des especes de marches ou de gradins, les uns au dessus des autres ; & sur chacun de ces gradins est un ouvrier qui est éclairé par sa lampe qui est auprès de lui, & qui détache du minerai sur le gradin qui est devant.

Les galeries se continuent, tant que l'on voit apparence de suivre un filon ; il

y a dans quelques mines de Misnie où l'on travaille depuis plusieurs siècles, des galeries ou chemins souterrains qui ont plusieurs lieues de longueur, & qui vont d'une montagne à l'autre. On sent que dans ce cas on est obligé de multiplier les puits qui descendent de la surface de la terre, tant pour tirer le minerai, que pour renouveler l'air & pour épuiser les eaux.

Comme souvent dans une même montagne il y a plusieurs filons placés au dessus les uns des autres, on est encore obligé de faire plusieurs étages de galeries, & l'on forme sur le sol de la première galerie des puits qui conduisent à la seconde, & ainsi de suite en raison de la quantité de galeries ou d'étages que l'on a été dans le cas de faire. Il faut observer que ces puits souterrains ne soient point placés précisément au dessous des premiers, c'est-à-dire, de ceux qui descendent de la surface de la terre ; cela incommoderoit les ouvriers qui y travaillent. Ces puits sont revêtus comme les premiers, & ils n'en diffèrent qu'en ce qu'ils ne vont point jusqu'au jour. On y place aussi des tourniquets, & quelques-uns servent à l'épuisement des eaux.

Lorsque les mines sont très-profondes, & que les galeries ont été poussées à une grande longueur, il deviendroit très-pénible & très-coûteux de s'occuper à tirer les pierres inutiles qui ont été détachées de la montagne. Pour éviter ce transport, on les jette dans les creux & les cavités qui ont été épuisées de minerai, quelquefois même on forme des planchers à la partie supérieure des galeries pour les recevoir, & l'on a trouvé que souvent au bout d'un certain temps, ces pierres brisées avoient repris du corps & étoient devenues chargées de minerai.

Quand les choses sont ainsi disposées, il faut songer à prévenir ou à remédier aux inconvéniens auxquels les mines sont exposées. La principale incommodité vient des eaux qui se trouvent dans le sein de la terre, & que les ouvriers font sortir des réservoirs ou cavités où elles étoient renfermées, en perçant avec leurs outils les roches qui les contenoient ; alors elles sortent avec violence & quelquefois en si

grande quantité, que l'on est souvent forcé d'abandonner l'exploitation des mines au moment où leur produit devenoit le plus considérable; c'est aussi un des plus grands obstacles que l'on ait à vaincre, & ce qui constitue souvent dans les plus fortes dépenses. On a différens moyens pour se débarrasser des eaux; on pratique ordinairement sur le sol des galeries, des especes de rigoles ou de petits canaux qui vont en pente, & qui conduisent les eaux dans des réservoirs pratiqués dans des endroits qui sont au dessus du niveau de ceux où l'on travaille; là ces eaux s'amassent, & elles en sont tirées par des pompes mises en mouvement par des machines en moulettes, tournées par des chevaux à la surface de la terre; on multiplie les corps de pompes en raison de la profondeur des endroits dont on veut épuiser les eaux. Ces pompes ou machines sont de différentes especes; on trouvera leur description à l'article POMPES DES MINES.

Rien n'est plus avantageux pour procurer l'épuisement des eaux des mines, que de faire ce qu'on appelle une galerie de *percement*. C'est un chemin que l'on fait aller en pente; il prend sa naissance au centre de la montagne, & se termine dans quelque endroit bas au pié de la montagne; par-là les eaux se dégorgent, soit dans la plaine, soit dans quelque riviere voisine. Cette voie est la plus sûre pour se débarrasser des eaux, mais on ne peut point toujours la mettre en pratique, soit par les travaux immenses qu'elle exige, soit par la position des lieux, soit par la trop grande profondeur des souterrains, qui quelquefois vont beaucoup au dessous du niveau des plaines & des rivières voisines; d'où l'on voit qu'il faut beaucoup de prudence & d'expérience pour pouvoir lever cet obstacle. Dans les mines d'Allemagne, les entrepreneurs d'un percement ont le neuvième du minerai, qui se détache dans la mine qu'ils ont débarrassée des eaux.

Un autre inconvénient funeste des mines vient du mauvais air qui regne dans les souterrains; cet air déjà chaud par lui-même, le devient encore plus par les lampes des ouvriers; il est dans un état de stagnation, & lorsque le soleil vient à

donner sur les ouvertures des puits, il regne quelquefois une chaleur insupportable dans ces souterrains. On doit joindre à cela des exhalaisons sulfureuses & arsenicales, ou mofettes qui partent du minerai que l'on détache, & qui souvent font périr subitement les ouvriers. Voyez EXHALAISONS MINÉRALES. Il est donc très-important de remédier à ces inconvéniens, & d'établir dans le fond des mines des courans d'air, qui emportent les vapeurs dangereuses & qui mettent de l'air frais en leur place. Nous avons déjà remarqué que l'on faisoit pour cela des puits de distance en distance; mais il est important que ces puits ne soient point de la même longueur que les autres, parce que s'ils étoient exactement de la même longueur, l'air qui est un fluide ne se renouvelleroit point; au lieu qu'en faisant attention à cette observation, les différens puits feront la fonction d'un siphon, dans lequel l'eau dont on le remplit sort par la branche la plus courte, tandis que cette eau reste si les deux branches du siphon sont égales; il en est de même de l'air qui est un fluide. C'est pour cette raison que les mineurs avisés allongent par une trompe de bois un des puits, lorsque la position peu inclinée de leurs galeries ne permet pas de rendre la longueur des puits assez inégale.

Autrefois aussi on se servoit de grands soufflets qui pouffoient de l'air dans les souterrains, au moyen des tuyaux dans lesquels ils souffloient; mais de toutes les inventions pour renouveler l'air des mines, il n'en est point de plus sûre que de placer près de l'ouverture d'un puits un fourneau, au travers duquel on fera passer un tuyau de fer, que l'on prolongera dans les souterrains par les planches, dont les jointurés seront exactement bouchées. Par ce moyen, le feu attirera perpétuellement l'air qui sera dans l'intérieur de la terre, & il sera renouvelé par celui qui ira y retomber, par les autres puits & ouvertures.

Telle est en général la maniere dont se fait l'exploitation des mines; elle peut varier en quelques circonstances peu importantes dans les différens pays; mais ce qui

vient d'être dit suffit pour en donner une idée distincte. On voit que ce travail est très-pénible, très-dispendieux, sujet à de grands inconvéniens & très-incertain. Il est donc important de ne s'embarquer dans ces dépenses & ces travaux qu'avec connoissance de cause, & après avoir pesé mûrement toutes les circonstances. Le monde est plein de faiseurs de projets qui cherchent à engager les personnes peu instruites dans des entreprises dont ils savent seuls tirer du profit. Il vaut mieux ne point commencer à travailler, que de se mettre dans le cas d'abandonner son travail; il faut débiter avec économie, & ne le faire qu'après s'être assuré, par des essais exacts, de ce qu'on a lieu d'attendre de ses travaux. *Voy. ESSAI.* Cependant il ne faudra point oublier que les travaux en grand de la Métallurgie ne répondent presque jamais exactement aux produits que l'on avoit obrenus par les essais en petit; ces derniers se font avec une précision que l'on ne peut point avoir dans le travail en grand. Il n'y a qu'un petit nombre de personnes qui soient vraiment instruites dans la science des mines; il faut beaucoup de lumieres, de connoissances & d'expériences pour y faire les améliorations dont elle est susceptible. Le plus grand nombre ne suit qu'une routine prescrite par les prédécesseurs. *Voyez MINÉRALOGIE.*

Comme le travail des mines doit nécessairement être suivi des travaux de la Métallurgie, on ne doit point entreprendre l'exploitation d'une mine sans avoir examiné si le pays où l'on est fournira la quantité de bois nécessaire, tant pour les charpentes des souterrains qui demandent souvent à être renouvelées, que pour les travaux des fonderies qui en consomment une quantité très-considérable: on sent que l'entreprise deviendroit trop coûteuse s'il falloit faire venir le bois de loin. Il n'est pas moins important de voir si l'on trouvera dans son voisinage, des rivières, des ruisseaux, parce que l'on a besoin d'eau pour les lavoirs, les boccards, pour faire aller les soufflets des fonderies, & même pour faire aller les pompes qui tirent les eaux des souterrains; cela épargne la main-d'œuvre.

Si l'exploitation des mines est une entreprise ruineuse lorsqu'elle se fait légèrement, elle est très-avantageuse lorsqu'elle se fait avec connoissance de cause. Personne n'ignore les revenus immenses que les mines produisent à la maison électorale de Saxe, à la maison de Brunswick, & à la maison d'Autriche, sans compter un grand nombre d'autres princes d'Allemagne, qui en tirent des profits très-considérables. C'est par ces motifs que les souverains d'Allemagne ont donné une attention particulière à cette branche importante du commerce de leurs états; ils s'intéressent ordinairement eux-mêmes dans les entreprises des mines; & ils ont établi des colleges ou des conseils uniquement destinés à veiller non-seulement à leurs propres intérêts, mais encore à ceux des compagnies qui font l'exploitation des mines. Ils ont accordé de très-grands privilèges pour exciter & encourager ces travaux si pénibles & si coûteux; ils n'ont point cru faire une grace à leurs sujets, en leur permettant de se ruiner, & ils ne leur accorderoient pas des concessions pour un temps limité, méthode très-propre à empêcher qu'on ne fasse de grandes entreprises en ce genre, parce que ce n'est souvent qu'au bout d'un grand nombre d'années de travaux inutiles que l'on trouve enfin la récompense de ses peines. Il seroit à souhaiter que la France, ouvrant les yeux sur ses véritables intérêts, remédiât à ce que ses ordonnances ont de défec-tueux à cet égard; elle mettroit par-là ses sujets à portée de travailler à l'exploitation des mines, que l'on trouveroit en abondance si l'on étoit encouragé à les chercher; cela fourniroit des ressources à des provinces qui n'ont d'ailleurs point de commerce ni de débouché pour leurs denrées, & qui abondent de bois dont elles ne peuvent trouver le transport. Schœder a regardé le travail des mines comme une chose si avantageuse pour un état, qu'il ne balance point à dire qu'un prince doit les faire exploiter dans son pays, même sans profit; parce que par-là il occupe un grand nombre de bras qui demeureroient oisifs; il occasionne une circulation de l'argent parmi ses sujets;

il se fait une conformation des denrées, & il s'établit des manufactures & du commerce. Comme depuis quelques années on a envoyé des jeunes gens en Saxe & dans les mines de Hongrie pour s'instruire dans les travaux de la Minéralogie & de la Métallurgie, il paroît que le gouvernement a dessein de s'occuper de cette partie si importante du commerce; & l'on doit se flatter qu'il mettra à profit les lumieres qui ont été acquises par les personnes qu'il a fait voyager dans cette vue.

Quand on veut établir des mines dans un pays où l'on n'en a point encore exploité, il est à propos de faire venir, à force d'argent, des ouvriers d'un pays où ces travaux sont cultivés; les habitans apprendront d'eux la maniere dont il faut opérer, & peu à peu on se met en état de se passer des étrangers. Il faut aussi que le souverain encourage les travailleurs par des franchises & des privileges qui leur fassent fermer les yeux sur les dangers qui accompagnent la profession de mineur & sur la dureté de ce travail. En effet, le travail des mines étoit un supplice chez les Romains; la fanté des ouvriers est ordinairement très-exposée, surtout dans les mines arsenicales, où il regne des exhalaisons empoisonnées. Ceux qui travaillent en Saxe dans les mines de cobalt, ne vivent point long-temps; ils sont sujet à la phthisie & à la pulmonie; cela n'empêche point les enfans de courir les mêmes dangers que leurs peres, & de passer la plus grande partie de leur vie enterrés tout vivans dans des souterrains où ils sont privés de la lumiere du jour, & continuellement en péril d'être noyés par les eaux, d'être blessés par l'écroulement des rochers, par la chute des pierres, & par une infinité d'autres accidens. En 1687 la fameuse montagne de Kopparberg en Suede écroula tout d'un coup, parce que les grandes excavations qu'on y avoit faites, furent cause que les piliers qu'on avoit laissés ne purent plus soutenir le poids de la montagne: par un grand bonheur ce désastre arriva un jour de fête, & personne ne se trouva dans les souterrains qui renfermoient ordinairement plusieurs

milliers d'ouvriers. Comme en Suede on a senti l'importance dont le travail des mines étoit pour ce royaume, on n'a rien omis pour adoucir la rigueur du sort des mineurs; ceux qui ont eu le malheur d'être blessés, ou d'être mis hors d'état de travailler, sont entretenus aux dépens de l'état, dans un hôpital fondé en 1696, & on leur donne 18 thalers par mois. *Voyez* Nauclerus, *de fodinis cuprimontanis.*

La providence a répandu des mines dans presque toutes les parties de notre globe; il y a peu de pays qui en soient entièrement privés; mais certains métaux abondent plus dans quelques contrées que dans d'autres.

En Europe, les mines les plus connues sont celles de Suede, sur-tout pour le cuivre & le fer; le travail s'y fait avec le plus grand soin, & attire toute l'attention & la protection du gouvernement. La mine d'Adelfors donne de l'or. La Norwege a aussi des mines que le roi de Danemark, actuellement régnant, paroît vouloir faire travailler. La Russie & la Sibirie ont un grand nombre de mines dont quelques-unes ont été mises en valeur par les soins de Pierre le grand. Suivant le rapport de M. Gmelin, la plupart des mines de Sibirie ont cela de particulier, qu'elles se trouvent à la surface de la terre, au lieu que dans presque tous les autres pays, elles ne se rencontrent qu'à une certaine profondeur sous terre. La Pologne contient sur-tout des mines inépuisables de sel gemme, sans compter celles de plusieurs métaux.

L'Allemagne est depuis plusieurs siècles renommée par ses mines, & par le grand soin avec lequel on les travaille. C'est de ce pays que nous sont venues toutes les connoissances que nous avons sur les travaux des mines & de la Métallurgie. Tout le monde connoît les fameuses mines du Hartz, appartenantes à la maison de Brunswick. Les mines de Misnie se travaillent avec le plus grand soin. Albinus rapporte dans sa *Chronique des mines de Misnie*, pag. 30, qu'en 1478 on découvrit à Schneeberg un filon de mine d'argent, si riche, que l'on y détacha un

morceau d'argent natif, sur lequel le duc Albert de Saxe dîna dans la mine avec toute sa cour, & dont il tira quatre-cents quintaux d'argent. La Bohême a des mines d'étain & d'autres métaux. La Carniole & la Styrie ont des mines de mercure, de fer, de plomb, &c. La Hongrie & la Transylvanie ont des mines d'or très-abondantes.

La Grande-Bretagne étoit fameuse dans l'antiquité la plus reculée par ses riches mines d'étain, situées dans la province de Cornouailles; elle ne l'est pas moins par ses mines de charbon de terre; on y trouve aussi du plomb, du fer & du cuivre. Malgré ces avantages, les Anglois ne nous ont donné aucun ouvrage digne d'attention sur les travaux de leurs mines.

La France possède aussi un grand nombre de mines; mais jusqu'à présent elle ne s'est encore occupée que très-foiblement de cette partie de ses richesses: cependant on travaille avec beaucoup de soin les mines de plomb de Pompéan en basse-Bretagne. Celles de saint-Bel & de Cheffy en Lyonnais, s'exploitent avec succès. On pourroit tirer un plus grand parti qu'on ne fait de celles qui sont dans les Pyrénées. Pline dit qu'il se trouvoit de l'or très-pur dans les Gaules. On a travaillé pendant assez long-temps à sainte-Marie-aux-mines; mais l'exploitation en paroît entièrement cessée depuis quelques années. Quant aux mines de fer, on les exploite très-bien en Bourgogne, dans le Nivernois, en Berry, en Champagne, dans le Perche, &c.

L'Espagne étoit autrefois très-renommée par ses mines d'or & d'argent; suivant le rapport de Strabon, de Tite-Live & de Pline, les Carthaginois & les Romains en ont tiré des richesses immenses. Ces mines sont entièrement inconnues aujourd'hui; celles de l'Amérique ont fait perdre de vue les trésors que l'on avoit à sa portée. Actuellement on ne travaille avec succès en Espagne, que la mine de cinnabre d'Almaden, boug de la Manche. En Catalogne on trouve des mines de cuivre & de sel gemme, & en Biscaye on trouve des mines de fer, dont on vante beaucoup la qualité. On dit qu'en

Aragon, près d'Aranda, il se trouve une mine de cobalt d'une qualité supérieure à tous les autres.

L'Asie renferme des mines d'or & de pierres précieuses très-abondantes; c'est sur-tout l'Inde qui contient des trésors inépuisables en ce genre. Il y a tout lieu de croire que c'est dans l'Inde que l'on doit placer l'*ophir*, d'où l'écriture-sainte nous dit que Salomon tiroit une si grande quantité d'or. En effet, M. Poivre, voyageur éclairé, qui a été dans ces pays, nous apprend que les Indiens donnent encore aujourd'hui en leur langue le nom d'*ophir* à toute mine d'or. Le Japon renferme beaucoup d'or & de cuivre de la meilleure qualité. Les diamans & les pierres précieuses se trouvent dans les royaumes de Golconde, de Pégu, de Bisnagar, de Siam, &c. On rencontre aussi de très-grandes richesses dans les îles de Sumatra, de Ceylan, &c.

Les parties de l'Afrique qui sont connues, fournissent une grande quantité d'or. On en trouve abondamment dans le Sénégal, sur la côte de Guinée, au royaume de Calam & de Congo, &c. On regarde les royaumes d'Ethiopie, d'Abyssinie & de Sofala, comme très-riches en or. Dans la plupart de ces pays, l'or se trouve à la surface de la terre, & l'on ne se donne point la peine de fouiller dans les montagnes pour le tirer.

Personne n'ignore combien l'Amérique a ouvert un vaste champ à la cupidité des Espagnols, qui ont fait la découverte de cette partie du monde, si long-temps inconnue aux Européens. Le Pérou, le Potosi & le Mexique ont mis leurs conquérans en possession de trésors immenses, qu'une mauvaise politique a dissipés avec plus de promptitude qu'ils n'avoient été acquis. Ces richesses sont devenues funestes à leurs possesseurs, par les colonies nombreuses qu'ils ont fait sortir de l'Espagne: par-là elle est devenue déserte & inculte, & ses habitans se sont plongés dans l'indolence & l'oïveté.

Aujourd'hui les mines du nouveau monde, quoique beaucoup moins abondantes qu'autrefois, fournissent encore des

richesses très-considérables aux Espagnols, qui les répandent parmi les autres nations, dont leur indolence les a rendus dépendans pour presque tous les besoins de la vie. On peut en dire autant des Portugais; ils ne semblent tirer l'or & l'argent du Brésil & des Indes orientales, que pour enrichir les Anglois, dont faute de manufactures, ils sont devenus les facteurs. Ces deux peuples sont une preuve bien frappante que ce n'est point l'or seul qui peut rendre un état puissant & redoutable. Une nation active & libre finit toujours par dépouiller celles qui n'ont que des richesses. (—)

**MINE**, (*Géogr.*) partie de la terre ou se forment les métaux, les minéraux, & même les pierres précieuses. L'on fait assez qu'il y a des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'étain, de plomb & autres; des mines d'antimoine, de soufre, d'alun, de vitriol, de cinnabre, d'arsenic & autres; enfin des mines de diamans, d'émeraudes, de rubis, de topazes, de cornalines, & d'autres pierres précieuses, orientales & occidentales.

Comme les mines appartiennent à la Géographie, c'est à elle en parcourant la terre, à les indiquer, à en donner des cartes & des listes; mais on manque encore de bons mémoires pour remplir cette tâche. Voici donc seulement les noms de quelques-unes de ces mines, dont je ne puis faire ici qu'une nomenclature aussi courte que sèche.

*Almaden.* Mine de vif-argent en Espagne, dans l'Andalousie, qui rapporte au roi tous les ans près de deux millions de livres, & la perte de bien des hommes.

*Alsace.* Mines de cette province, dont on a parlé au mot ALSACE.

*Andacoll.* Mines d'or & d'argent dans l'Amérique méridionale, au Chili, à dix lieues vers l'est de la ville de Coquimbo. Ces mines sont si abondantes, qu'elles pourroient occuper trente mille hommes. Les habitans prétendent que la terre est oréadice, c'est-à-dire que l'or s'y forme continuellement: il est de vingt-deux à vingt-trois karats, & l'on y travaille toujours avec profit quand l'eau ne manque pas.

*Bambouc.* Le pays de Bambouc en Afrique abonde en mines d'or; mais les negres n'ont aucune connoissance ni de la fécondité ou stérilité des terres qui peuvent produire de l'or, ni de l'art d'exploiter les mines. Leurs recherches se terminent à sept ou huit piés de profondeur en terre: & dès qu'ils s'aperçoivent qu'une mine menace de s'ébouler, au lieu de l'étayer, ils la quittent. Ils sont sages de penser ainsi.

*Biscaye.* La Biscaye, province d'Espagne, abonde en mines de fer.

*Bisnagar.* Auprès de cette ville, dans les états du grand-mogol, sont des mines célèbres de diamans, dans les montagnes voisines; & les diamans qu'on en tire sont les meilleurs qu'on porte en Europe.

*Bleyberg.* Mine de plomb dans la haute Carinthie. On a travaillé à cette mine pendant plus de mille ans. Les puits en sont très-profonds; mais la neige des montagnes y est fort redoutable quand elle vient à fondre.

*Bohne.* Mine de sel en Pologne à dix lieues de Cracovie. On le tire comme la pierre des carrieres, à la lueur des chandelles ou des flambeaux.

*Le Brésil.* On fait assez combien ce vaste pays de l'Amérique méridionale est fécond en mines de diamans, de rubis & de topazes.

*Candi.* Ce royaume dans l'île de Ceylan, a des mines d'or, d'argent & de pierres précieuses, auxquelles le roi ne permet pas qu'on travaille.

*Carthagene.* On trouve dans le voisinage de cette ville d'Espagne, au royaume de Murcie, des mines d'alun d'une grande fécondité.

*Castamboul.* Mines de cuivre très-abondantes dans la Natolie, à dix journées de Tocat, du côté d'Angora.

*Cerro de sancta Innès.* Montagne qui fait partie de la Cordeliere, remarquable par ses mines d'aimant, dont elle est presque toute composée.

*Chemnitz.* Mines d'argent en Misnie auprès de la ville de Chemnitz. Elles sont fameuses, & appartiennent à l'électeur de Saxe.

*Chine.*

*La Chine.* Pays riche en mines de toutes sortes de métaux & de minéraux ; mais la loi défend d'ouvrir les mines d'or & d'argent.

*Chemnitz.* Mines d'or en Hongrie, au voisinage de la ville de Chemnitz. Il y a plus de 1100 ans qu'on y travaille. Cette mine a neuf milles anglois de longueur, & jusqu'à 170 brasses de profondeur. On trouve encore dans les montagnes de Chemnitz une célèbre mine de vitriol, qui a 80 brasses de profondeur.

*Congo.* Le royaume de Congo dans l'Ethiopie occidentale, a des mines d'or qui enrichiroient ses rois, s'ils n'aimoient mieux les tenir cachées, de peur d'attirer chez eux les étrangers qui viendroient les égorger, pour se rendre maîtres des sources de ce précieux métal une fois connues.

*Copiapo.* Mines d'or de l'Amérique méridionale au Chili, découvertes au milieu du dernier siècle. Comme leur richesse y a attiré du monde, on a pris les terres des Indiens sous prétexte d'établir ceux qui feront valoir ces mines.

*Coquimbo.* Mines de cuivre dans l'Amérique méridionale au Chili, à trois lieues N. E. de Coquimbo. Ces mines fournissent depuis long-temps les batteries de cuisine à presque toute la côte du Chili & du Pérou.

*Cordilliere.* La montagne de la Cordilliere dans l'Amérique méridionale au Chili, a entr'autres minéraux des mines du plus beau soufre qu'il y ait au monde ; on le tire tout pur, sans qu'il ait presque besoin d'être manié.

*Cornouaille.* Le pays de Cornouaille en Angleterre abonde en mines d'étain, qui est le plus beau & le plus parfait de l'univers.

*Île de l'Elbe* sur la côte de Toscane, a des mines de fer abondantes ; mais faute de bois, il faut porter la matière ailleurs pour la travailler.

*Le Frioul,* en Italie, dans l'état de Venise ; il a dans ses montagnes des mines précieuses de vis-argent. *Voyez* IDRIA.

*Glashitten.* Mine d'or en Hongrie à quelques lieues de Chemnitz. Cette mine étoit très-riche, mais on l'a perdue, & on n'a pas pu en retrouver l'entrée.

Tome XXI.

*Guancavelica.* Mine de vis-argent en Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, à 60 lieues de Pisco. *Voyez* GUANCAVELICA.

*Guingui-Faranna.* Mine d'or en Afrique, au royaume de Combre-Gondon, près de la rivière de Faleme. C'est un endroit tout semé pour ainsi dire de mines d'or, à ce que prétend le P. Labat.

*Le Hainaut.* Ce pays abonde en mines de charbon de terre & de fer, qui n'est pas d'une qualité inférieure à celui de Suede.

*La Hongrie.* Ce pays ne manque pas de mines d'or, d'argent, & de vis-argent, assez abondantes.

*Le Japon.* On trouve dans ce vaste royaume des mines d'or considérables, mais sur-tout de cuivre & de soufre. L'empereur s'attribue un droit absolu sur toutes les mines de son empire.

*Kabia-Gora.* Mine d'un soufre admirable en Russie, sur la route de Moscou à Astracan, auprès de Samara, à l'ouest du Volga.

*Lipes.* Mines d'argent dans l'Amérique méridionale au Pérou, environ à 70 lieues de Potofi. Elles fournissent beaucoup d'argent depuis long-temps.

*Masulipatan.* Cette ville des états du Mogol a dans son voisinage une mine très-riche en diamans.

*Pachuca.* Mine de l'Amérique septentrionale au Mexique, à environ six lieues de Mexico. Il y a dans cet endroit quantité de diverses mines ; les unes sont exploitées, les autres en réserve, & d'autres abandonnées.

*Le Pérou.* Tout le monde sait que ce royaume abonde en mines d'or & d'argent. On trouve une mine de sel inépuisable à 18 milles de Lima.

*Phiruscou.* Mine de turquoises en Perse, à quatre journées de Méched.

*Saint-Christophe de Lampanguy.* Montagne de l'Amérique méridionale au Chili, à 80 lieues de Salparaiso, féconde en plusieurs sortes de mines. L'or de cette montagne est de 21 à 22 carats.

*Sicile.* La Sicile a des mines de fer, d'alun, de vitriol, de salpêtre & de sel, qui renaît à mesure qu'on le tire.

T t t t

*Siderocapfa.* Mine d'or très-riche en Europe, dans le Jamboli. Elle appartient au grand-seigneur.

*Sierra-Morena.* Mines d'argent en Espagne dans la nouvelle Castille, au pié de la montagne.

*La Silésie.* Ce pays a des mines de pierres précieuses de différentes especes, mais toutes tendres.

*La Suede.* Ses mines de fer & de cuivre sont si abondantes, qu'on assure qu'elles pourroient fournir presque toute l'Europe de ces deux métaux. Elles sont principalement dans les pays de Gotland & de Vermland.

*Tamba-Aoura & Netteco.* Mines d'or en Afrique au pays des Mandingues, sur le Sanon, à 30 lieues E. de la riviere de Faleme. Ces mines seroient d'une richesse surprenante pour un peuple qui sauroit les exploiter.

*Tortose.* Mines d'argent, de fer & de jaspe, en Espagne, dans la Catalogne, au territoire de Tortose.

*Valparaiso.* Mines d'or dans l'Amérique méridionale au Chili; mais comme les eaux y manquent en été, on ne peut y travailler que quelques mois de l'année.

*Velika.* Grande mine de sel en Pologne, à deux lieues de Cracovie. M. le Laboureur en a fait une description fabuleuse.

*Visapour.* La ville de Visapour en Carnate, dans les états du Mogol, a dans son voisinage des mines de diamans de la plus grande beauté. Le grand Mogol les fait travailler pour son compte.

*Uluk-Tag.* Montagne d'Asie aux frontieres de la Russie & de la Sibérie. Ses mines produisent le meilleur fer de Russie, & peut-être du monde. On le connoît sous le nom de *fer de Sibérie.* (D. J.)

#### TRAVAUX SUR LES DIFFÉRENTES MINES.

##### *Travaux sur les mines d'or.*

*A. N.* On ne connoît guere en Europe de minéraux qui ne contiennent que de l'or. Ce métal précieux est presque toujours mêlé avec d'autres matieres métalli-

ques, & on ne le tire que par occasion; parce qu'il est toujours dominé par les autres métaux. Nous traiterons de la maniere de le retirer de ces minéraux, à mesure que l'occasion s'en présentera. C'est dans différens endroits de l'Amérique que se rencontrent les matieres qui méritent à plus juste titre le nom de mines d'or, quoique, comme on l'a déjà remarqué, l'or ne soit jamais véritablement minéralisé.

Quand on traite une mine d'or, on sépare d'abord de la mine les morceaux de pierre qui ne contiennent point de métal: on pulvérise le reste par le moyen des bocards (ce sont de gros pilons de fer qui sont mus par un courant d'eau). On lave la matiere pulvérisée pour séparer la portion des pierres qui s'est réduite en poudre fine; ensuite on la mêle avec du mercure, environ au double du poids de ce qu'on présume tirer d'or: on broie le tout avec de l'eau dans un moulin, entre deux meules de fer; le mercure s'amalgame avec l'or, & les matieres terreuses se réduisent en poudre impalpable. On fait égoutter l'eau de temps en temps, elle emporte la terre avec elle, & on continue ainsi de suite jusqu'à ce que l'on se soit débarrassé de la substance terreuse. Il reste enfin le mercure & l'or amalgamés ensemble, qui, comme plus pesans, ne s'en vont pas au lavage.

On passe ensuite cet amalgame au travers d'une peau de mouton ou de chamois, afin de séparer le plus de mercure qu'il est possible: l'or reste dans la peau, mais mêlé encore avec un peu de mercure par l'action du feu. On trouve l'or au fond des vases; on le fait fondre ensuite dans des creusets, & on le coule dans des lingotieres pour le former en barres ou lingots.

Dans toutes ces opérations, il y a toujours un peu d'or de perdu, & pareillement du mercure qui se divise prodigieusement, & qui s'échappe avec l'eau; mais la perte qui se fait de ces deux substances métalliques est toujours moindre que la dépense qu'on seroit obligé de faire si on vouloit traiter ces especes de mine par la fusion.

## Travaux sur les mines d'argent.

Dans toutes les parties de l'Amérique, comme au Pérou, au Mexique, &c. on traite les mines d'argent de la même manière que nous venons de le dire pour les mines d'or, mais seulement celles où l'argent n'est que peu ou point minéralisé par le soufre. Il y a certaines mines d'argent auxquelles on est obligé d'ajouter un peu de limaille de fer en les triturant avec le mercure; la limaille de fer a la propriété de s'emparer du soufre qui minéralise l'argent: ce moyen réussit très-bien, lorsque l'argent est peu minéralisé.

Mais il se présente souvent des mines d'argent où ce métal est minéralisé par beaucoup de soufre & d'arsenic; dans ce cas on a recours au grillage: on casse la mine par petits morceaux gros comme des noix, on la met dans un four disposé exprès, & on la fait chauffer jusqu'à la faire rougir obscurément; on l'entretient en état pendant un jour & quelquefois davantage, jusqu'à ce que le soufre & l'arsenic soient dissipés: lorsque la mine est suffisamment calcinée, on la broie avec du mercure comme nous venons de le dire.

Il arrive assez souvent que les mines d'argent de l'Amérique se trouvent non-seulement minéralisées par le soufre & par l'arsenic, mais qu'elles sont encore alliées avec d'autres matières métalliques: dans ce cas on traite ces mines autrement que par le mercure. Les méthodes qu'on suit sont semblables à celles qu'on emploie en Europe, & elles sont relatives à l'espèce du métal qu'il faut détruire, mais toutes se rapportent en général à la fusion de la mine, soit sans plomb, soit avec le plomb; lorsque c'est avec le plomb, on fait passer ensuite à la coupelle le plomb qui s'est emparé de l'argent.

Il y a deux manières de fondre les mines d'argent. La première, c'est sans les calciner auparavant, cela se nomme *fonte crue*: la seconde, est de procéder à leur fusion après les avoir calcinées pour se débarrasser du soufre.

La première manière est employée en

Saxe pour fondre les mines d'argent qui sont très-pauvres: on ajoute ordinairement en les fondant une certaine quantité de pyrites, dont le soufre s'unit à l'argent, & le rend plus fusible; l'argent dans cet état se nomme *matte*; on fait cette opération afin d'extraire avec profit une très-petite quantité d'argent qui se trouve dans le minéral. Les Saxons & les Allemands exploitent avec profit par ce procédé des mines d'argent qui n'en contiennent que quatre gros par quintal de minéral.

La seconde manière consiste à les mêler avec des mines de plomb pour les fondre ensemble: on choisit pour cela des mines de plomb qui contiennent de l'argent; ces deux métaux se mêlent & se confondent pendant la fusion. Il y a des circonstances où il est nécessaire de fondre ces mines sans les avoir calcinées auparavant; dans ces cas le mélange métallique qu'on en tire est très-sulfureux; on le nomme *matte de plomb tenant argent*.

Lorsque l'argent est réduit ainsi en *matte*, comme dans la première opération, on le fait calciner pour faire dissiper le soufre, ensuite on fait fondre ce qui reste & on le coule en lingot.

Lorsque l'argent se trouve mêlé avec le plomb, & l'un & l'autre réduit en *matte*, on fait pareillement calciner cette *matte* pour se débarrasser du soufre; & il ne s'agit plus ensuite de faire fondre le mélange métallique pour le réduire en lingot.

Lorsque les mines d'argent & de plomb ont été dessouffrées par la calcination avant leur fusion, le mélange métallique se trouve, dès la première opération, semblable à celui dont nous venons de parler, c'est-à-dire, ductile, malléable. L'un & l'autre plomb se passent à la coupelle; on fait pour cela une espèce de creuset avec des os calcinés & lessivés, qu'on pêtrit avec de l'eau: ce creuset a environ six piés de long sur cinq de large, & six à sept pouces de profondeur dans le milieu. On fabrique ordinairement cette espèce de creuset dans un fort chassis de fer de même forme, afin de le contenir: lorsque cette coupelle est bien sèche, on la place dans un fourneau fait exprès: on met dedans le plomb

tenant argent ; le plomb entre en fusion par la chaleur ; on augmente le feu assez pour calciner le plomb ; il forme à la surface une cendre qui est d'abord grise & qui devient rougeâtre par la violence du feu, c'est ce que l'on nomme *litharge*. Une partie de cette litharge se vitrifie, coulé & s'imbibe dans la coupelle ; comme le pourroit faire de l'huile. Celui qui conduit l'opération tire avec un crochet de fer la litharge qui est à la surface du métal fondu, & la fait tomber au devant du fourneau dans un baquet de fer qu'on a placé exprès pour la recevoir. On continue l'opération jusqu'à ce que tout le plomb soit ainsi calciné ; il reste enfin l'argent dans son dernier degré de pureté. On laisse refroidir le fourneau, & on tire le culot d'argent qui est plus ou moins considérable ; on le refond dans des creusets, & on le coule en barres dans des lingotières.

Cette opération est un des plus beaux & des plus ingénieux travaux de la métallurgie. Le plomb a la propriété de détruire tous les autres métaux, de les calciner & de les vitrifier, à l'exception de l'or, de l'argent & de la platine. Si l'argent étoit allié dans la *mine* avec quelques-unes des autres matières métalliques, il s'en trouve entièrement dégagé par ce procédé. Cette opération demande un homme intelligent & accoutumé à la conduire, pour ne rien perdre de l'argent ; le succès dépend principalement de bien connoître l'instant où il convient d'enlever la litharge avec le crochet de fer, il faut prendre garde d'enlever de l'argent en même temps. On reconnoît que l'opération approche de sa fin, parce qu'à mesure que le plomb se détruit, le métal qui se trouve dans la coupelle devient plus net, plus brillant, fournit beaucoup moins de crasse à sa surface, & qu'il exige un bien plus grand feu pour se tenir en fusion.

L'opération est finie lorsque la surface a été bien nettoyée, qu'il ne se forme plus de crasse, & que l'argent devient tout-à-coup net & extraordinairement brillant, c'est ce que les ouvriers nomment *l'éclair* ou la *fulguration*.

On met à part les dernières portions de litharge, pour la repasser à la coupelle

par une semblable opération, parce qu'il est difficile de l'enlever sans emporter avec elle un peu d'argent.

La plus grande partie de la litharge qu'on a séparée dans le cours de l'opération, se débite dans le commerce & sert à une infinité d'usages. Quelquefois on la réduit en plomb ; pour cela on la fait fondre dans un fourneau au travers du bois & du charbon, elle y reprend du phlogistique & se convertit en plomb : on le coule dans des lingotières de fer pour le former en *pains* qu'on nomme *saumons*, & qui pèsent deux à trois cents livres.

#### *Travaux sur les mines de plomb.*

L'exploitation des *mines* de plomb est un travail plus compliqué que celui qu'on fait sur les *mines* d'or & d'argent, parce qu'il y a fort peu de *mines* de plomb qui ne contiennent en même temps quelque autre métal qu'on ne veut pas perdre, comme du cuivre, de l'argent, & souvent de l'or.

Que ces *mines* soient de plomb pur ou allié des autres métaux dont nous venons de parler, elles se traitent de la même manière pour en obtenir le plomb ; c'est sur ce même plomb qu'on travaille de nouveau pour séparer les autres matières métalliques dont il se charge pendant la fusion.

On pulvérise la *mine* par le moyen des bocards, & on la lave pour en séparer le plus qu'il est possible de matière terreuse. Ensuite on la fait fondre après l'avoir calcinée, & quelquefois sans l'avoir calcinée ; cette dernière méthode s'emploie pour les *mines* de plomb pauvres. On fait fondre ces *mines* à travers le bois & le charbon, & l'on ajoute des matières propres à faciliter la fusion de la gangue, comme des scories d'une ancienne fonte d'une semblable *mine*, ou des terres calcaires ou argileuses, suivant la nature de la substance terreuse qui fait la gangue de la *mine*. Si la *mine* n'a point été calcinée avant la fusion, le plomb qu'on en tire est aigre, cassant & contient beaucoup de soufre : on le nomme *matte de plomb*. On fait calciner cette matte jusqu'à ce que

l'on ait fait dissiper le soufre, on la pousse à la fonte & l'on obtient du plomb qui a toute sa ductilité. Mais lorsqu'on a fait calciner la mine avec sa fusion, le plomb qu'on obtient est ductile; & lorsqu'il ne contient rien d'étranger, on le met en vente.

Il est nécessaire que le plomb soit entièrement dessouffré, pour qu'on puisse en tirer les autres métaux avec lesquels il peut être allié.

Lorsque le plomb contient peu de cuivre, on le fait fondre dans des chaudières de fer, & on l'écume jusqu'à ce qu'il ne fournisse plus de crasse, qui n'est autre chose que le cuivre même. Ce métal étant infiniment moins fusible que le plomb, on a soin de ne donner qu'une chaleur légère, & qui ne puisse point faire fondre le cuivre. On trouve quelquefois dans le commerce, du plomb qui contient du cuivre, & qui seroit d'un mauvais service si on l'employoit dans cet état pour les couvertures; les plombiers intelligens ont soin de séparer le cuivre de ces sortes de plomb de la même manière que nous venons de le dire. Si le plomb contient de l'argent & de l'or, ces métaux précieux restent unis avec lui: on les sépare ensuite par la coupelle, comme nous l'avons dit plus haut.

Mais quand le plomb se trouve allié d'une grande quantité de cuivre, on s'y prend d'une autre manière, qui revient cependant à celle dont nous venons de parler.

On met dans un four fait exprès les masses de plomb sur un plan incliné, & on leur fait éprouver un degré de chaleur très-léger qui puisse seulement mettre le plomb en fusion. Le plomb coule, à mesure qu'il se fond dans un vaisseau qu'on a placé hors du fourneau pour le recevoir. Le cuivre qui ne peut se fondre au même degré de chaleur, reste dans le fourneau tout criblé de trous & ressemblant à une éponge. On chauffe ce cuivre un peu plus fort sur la fin, afin d'être sûr d'en avoir séparé entièrement le plomb. Il reste enfin le cuivre pur, qu'on fait fondre dans un autre fourneau pour lui donner la forme qu'on veut. L'or & l'argent qui pouvoient se trouver dans ce mélange métallique, ont

coulé pareillement avec le plomb: on les sépare ensuite par le moyen de la coupelle. On nomme *liquation* cette opération, & *pieces de liquation*, les masses de mélange métallique dont nous venons de parler. Le fourneau qui sert à cette opération, se nomme pareillement *fourneau de liquation*.

Cette opération est une des plus belles de la métallurgie dans les travaux en grand; elle est uniquement fondée sur les propriétés de ces différens métaux, & sur leurs degrés de fusibilité différens. L'or & l'argent sont aussi peu fusibles que le cuivre; mais leur grande affinité avec le plomb fait que ces métaux fondent & coulent avec lui, & laissent dans sa pureté le cuivre, qui n'est pas susceptible d'entrer en fusion avec la même facilité, lors même qu'il est allié avec le plomb.

#### *Travaux sur les mines de cuivre.*

Il arrive souvent que dans les mines de cuivre; les parties hétérogenes, telles que le fer, la terre, la pierre, &c. s'y trouvent en beaucoup plus grande abondance que ce métal: ces inconvéniens n'empêchent point de travailler ces mines dans les pays pauvres, comme la Suède & quelques parties de l'Allemagne, où le bois est commun & la main-d'œuvre à bon marché; hors ce cas, il y auroit beaucoup de perte à vouloir les traiter. Voyez CUIVRE & ROSETTE.

*Manière de traiter la mine de cuivre.* C'est une suite de différentes opérations, dont nous allons donner le détail le plus exact. Ces opérations ne sont pas absolument les mêmes par-tout; elles varient selon la qualité des mines: mais c'est à l'expérience à instruire de la nature & du besoin de ces variétés. Il suffit dans un ouvrage de décrire avec précision & clarté un procédé général qui puisse servir de base dans toutes les circonstances possibles.

*Du triage de la mine.* C'est l'opération par laquelle on commence: elle consiste, 1<sup>o</sup>. à séparer les morceaux purement pierreux des morceaux tenant métal, & à rejeter ceux-là; 2<sup>o</sup>. à séparer

ceux qu'on croit purement métalliques , pour les envoyer à la fonderie ; 3°. à séparer ceux qui sont mêlés de pierre & de *mine*, qu'on appelle *mine à bocard*, & qu'on fait bocarder.

*Détail du triage.* On commence par passer toute la *mine* par un crible à mailles quarrées , de la largeur d'un pouce ou quinze lignes : ce crible a dix-neuf pouces de diamètre sur cinq pouces de profondeur. La *mine* est ramassée dans un coin ; on en va charger son crible , & on le transporte dans un autre endroit où on la fasse : ce qui reste sur le crible se lave ; pour cet effet on a un baquet de fer percé par le bas de trous d'une ligne de diamètre. On jette sur ce baquet ce qui est resté de *mine* sur le crible , & l'on plonge le baquet dans une cuve d'eau. On donne ce lavage à toute la *mine* nouvellement tirée , & l'on répand sur une table les morceaux de *mine* lavés.

Quant à ce qui a passé à travers les mailles du crible dans le premier fassément , on y revient : on a un autre crible dont les mailles sont de six à sept lignes en quarré ; on le charge de cette *mine* , & on le fassé pour la seconde fois ; ce qui reste sur le crible est jeté dans le baquet , lavé dans la cuve , comme on l'a pratiqué après le premier fassément , & répandu sur une seconde table.

On travaille ensuite ce qui a passé à travers le second crible au second fassément , en le fassant une troisième fois à travers un troisième crible qui a les mailles d'un quart de pouce. On met ce qui reste sur ce troisième crible , dans une espece de sèbille dont le fond est garni d'un petit treillis de fil-de-fer très-ferré. Un ouvrier secoue cette sèbille dans la cuve ; par ses secouffes , mouvemens & tours de poignet , il parvient à élever à la surface les parties pierreuses , qu'il sépare du reste en les prenant par pincées. Les parties métalliques qui occupent le fond de la sèbille , vont à la fonderie , les pierreuses sont envoyées au bocard pour y être écrasées de nouveau.

On a donc de gros morceaux de *mine* lavée sur une table , de moindres morceaux sur une autre table , une poussiere qui s'est précipitée dans la cuve au lavage ,

& des parties pierreuses qu'on envoie au bocard ou pilon , comme nous l'avons dit. Quant à la poussiere qui s'est précipitée dans l'eau de la cuve pendant le lavage , on la porte au lavoir. Voici ce qu'on fait des morceaux exposés sur les tables.

Ces morceaux de *mine* sont triés par des filles & par de petits garçons instruits à cette manœuvre. Dans le triage , tout ce qui est purement métallique va à la fonderie ; ce qui est tout pierreux est rebuté , ce qui est mêlé de pierre & de métal , passe au maître trieur.

Le maître trieur casse ces morceaux , & tâche de séparer exactement le pierreux du métallique. S'il rencontre des morceaux où le mélange de la pierre & de la *mine* lui paroît intime , il les écrase & rejette ce qui est purement pierreux ; le reste est criblé , lavé à la sèbille , & séparé en deux parties , dont l'une va au bocard , & l'autre à la fonderie.

Cela fait , le triage est achevé , & l'on porte à la fonderie tout ce qui doit y aller.

*De la calcination ou du grillage.* Entre les *mines* , il y en a qui , avant que d'être mises au fourneau , ont besoin de cette préparation : d'autres peuvent s'en passer. Pour les distinguer , & s'assurer si la *mine* exige une calcination préliminaire , on cherche à découvrir par l'essai si elle n'est point arsenicale , sulfureuse ou martiale. Le fer donne lieu à des *porcs* ou *cochons*. On appelle *porcs* ou *cochons* , des masses qui se figent aux fourneaux de fusion , & qui n'ayant pris au feu qu'une espece de mollesse , & ne pouvant entrer dans une fusion parfaite , les obstruent , & font qu'on est obligé de recommencer l'opération. D'ailleurs ces porcs tiennent du cuivre ; mais quand la *mine* a été grillée , il ne s'en fait plus : le grillage a disposé une partie du fer à se vitrifier , & le fer calciné coule & se vitrifie facilement à l'aide de certains mélanges.

Les *mines* qui ont besoin d'être grillées ou calcinées , sont dans un fourneau fort simple , & l'on procede au grillage de la maniere suivante , au *Tillot* en Lorraine. On fait un lit de bûches dans les séparations du fourneau ; on répand sur ce lit

les gros morceaux de mine, puis les morceaux moins gros, & ensuite la poussière : on allume le feu, on l'entretient pendant vingt-quatre, trente, trente-six heures de suite. Le grillage se réitère communément une ou deux fois ; il y a des mines qu'on grille jusqu'à huit : il y en a aussi qu'on grille beaucoup moins. Lorsque la mine est grillée, elle passe au fourneau voisin, qu'on appelle *fourneau de fonderie* ou *fourneau à manche*.

*De la fonderie.* La mine grillée ou non grillée, se traite d'abord dans un fourneau ; on charge ce fourneau avec un mélange de mine & de charbon de bois & de scories, en certaine proportion : ces scories sont de la fonte précédente, on met plus ou moins de charbon. La mine lavée demande plus de charbon que celle qui ne l'a pas été ; il y a même des mattes à qui il en faut plus qu'à la mine ordinaire.

On remplit de ce mélange le fourneau jusqu'en haut : on fait jouer les soufflets. L'ouverture qu'on a pratiquée au bas du mur antérieur du fourneau, est toujours libre. A mesure que la matière fond, elle coule dans un réservoir qu'on appelle *poche* ou *catin*, qui est sous l'ouverture ; cette poche est creusée dans un massif un peu élevé au dessus du terrain. Quand il y a dans la poche une certaine quantité de matière, les ouvriers en enlèvent la partie supérieure, qui est vitreuse ou en scories, avec un grand instrument de fer ; ils la prennent en dessous avec cette espèce de pelle ; elle est alors figée. Ils continuent d'enlever ces surfaces vitreuses & figées, jusqu'à ce que la poche soit pleine de matière métallique.

Les poches sont saupoudrées & enduites d'un mélange de terre grasse & de charbon en poudre, qu'ils appellent *brasque* ou *brasse*. Lorsque la poche supérieure est pleine, ils dégagent l'ouverture qui conduit de cette poche à une autre poche inférieure, & la matière coule dans celle-ci.

Aussi-tôt que la matière a coulé & que la poche supérieure est vuide, les ouvriers la séparent en l'enduisant d'une nouvelle couche de terre grasse mêlée de charbon : cette couche peut avoir environ deux pouces d'épais. On referme alors la commu-

nication de la première poche, cassée, ou catin (car ces trois mots sont synonymes) à l'inférieure.

Quand la matière contenue dans la seconde poche se refroidit, les ouvriers l'enlèvent de la manière suivante, & dans l'ordre que nous allons dire. Ils commencent par les couches supérieures qui sont scories : la scorie enlevée, ils aspergent la surface de la matière restante, d'un peu d'eau, qui en fait prendre ou figer une certaine épaisseur : ils enlèvent cette épaisseur ; ils continuent d'asperger, de refroidir & d'enlever des épaisseurs de matière prise ou figée, jusqu'à ce que la casse en soit tout-à-fait épuisée, & ces espèces de plaques s'appellent *pierres de cuivre* ou *mattes*.

*Du travail de la matte ou pierre de cuivre.* On porte ces mattes dans les fourneaux de calcination ou de grillage, on les y calcine à cinq, huit, dix, vingt feux, selon le plus ou le moins de pureté de la matte. Cette pureté s'estime, 1°. par l'usage & par la qualité de la mine ; 2°. par la fusion première, seconde ou troisième, dont elle est le produit. *Calciner à un feu*, c'est traiter une fois la matte de la manière que nous avons dit, en parlant du grillage ou de la calcination, qu'on commençoit par traiter la mine qui avoit besoin d'être calcinée ou grillée. *La griller à deux feux*, c'est la passer d'une des séparations du fourneau dans un autre, & l'y traiter comme elle l'avoit été dans la précédente, & ainsi de suite.

On ne met qu'un lit de bûches pour le premier grillage ou feu ; on augmente la quantité de bois à mesure que le nombre des feux augmente, & avec raison ; car plus la matte contient de soufre, plus il faut faire durer le feu, chauffer doucement, & user d'un feu qui n'aille pas si vite.

Les mattes calcinées se fondent dans un second fourneau avec cette seule différence, que les soufflets vont moins vite, & qu'on pousse moins le feu. La matière coule du fourneau dans la première casse, de la première casse dans la seconde ; d'où on l'enlève par plaques ou pains, comme nous l'avons décrit ci-dessus, & l'on a des secondes mattes

& un peu de *cuivre noir* : ce *cuivre noir* est mis à part.

Ces secondes mattes se reportent encore au fourneau de grillage pour y être recalcinées, d'où elles reviennent ensuite pour être fondues au second fourneau. On les calcine cette fois au fourneau de grillage à cinq ou six feux; & par cette nouvelle fusion au fourneau de grillage, il vient une troisième plus riche que la seconde, ainsi que la seconde étoit plus riche que la première, avec du *cuivre noir*. On obtient du reste une troisième matte par la même manœuvre que les mattes précédentes, & l'on met aussi à part le *cuivre noir*.

On reporte au fourneau de grillage ou de calcination, la troisième matte, où elle effluit encore cinq à six feux; on la remet au fourneau de fusion, d'où il sort cette fois une matte riche, avec trois quarts de *cuivre noir*.

Telle est la suite des opérations de la fonderie en fusion, & l'ordre dans lequel elles se succéderaient dans une mine, & des fourneaux où l'on travailleroit pour la première fois; mais on procède autrement quand les fourneaux sont en train. Alors on fond la mine & les différentes sortes de mattes dans un même fourneau dont le travail est ininterrompu. On commence par fondre les mattes, & entre les mattes on choisit les plus riches, pour les faire passer les premières; on leur fait succéder les mattes les moins riches; à celles-ci, celles qui le sont moins encore, ou les mattes pauvres, & l'on finit par la mine.

La raison de cet ordre, c'est que le fourneau s'use, qu'il s'y forme au fond des cavités, & qu'il vaut mieux que ces creux se remplissent de matte pauvre que de matte riche. Il arrive cependant dans la succession ininterrompue des fusions, que l'on a quelquefois dans les poches ou casses des mattes plus ou moins riches, & du *cuivre noir*; & il ne faut pas craindre que ces différens produits se confondent, & que l'on perde le fruit des calcinations: car les mattes riches étant plus pesantes que les autres, gagnent toujours le fond de la casse, en sorte qu'on a dans les casses le *cuivre noir*, la matte riche,

la matte moins riche, la matte pauvre, à-peu-près dans l'ordre des calcinations.

On observe toutefois dans les fourneaux de calcination, de griller ensemble les mattes les moins riches. Il y a à ce procédé de l'économie; car il ne faut pas plus de bois pour griller trente quintaux de matte, que pour n'en griller que cinq à six.

Conséquemment on a soin d'attendre qu'on ait beaucoup de mattes riches, & l'on en ramasse le plus qu'on peut, pour en faire le grillage à part, ou du moins on ne la confond qu'avec celle qui lui succède immédiatement en richesse.

Voici donc l'ordre des produits de toutes les différentes opérations: scoriés, matte pauvre, matte moyenne, matte riche, *cuivre noir*.

Le *cuivre noir* est l'état dernier auquel on tend par les calcinations & les fusions répétées, à réduire toute la mine, en la faisant passer par les états de mattes différentes.

*Du raffinage du cuivre.* Raffiner le *cuivre*, c'est le conduire de l'état de *cuivre noir* à celui de *cuivre de rosette*; ou c'est dissiper le reste de soufre qui le constitue *cuivre noir*.

Cette opération se fait au fourneau.

On commence par garnir la casse ou poche qui est en dedans avec le mélange de terre grasse & de charbon en poudre dont nous avons parlé plus haut: après ce préliminaire, on la fait sécher avec du charbon, qu'on y entretient allumé pendant une ou deux heures.

Cela fait, il s'agit de travailler: pour cet effet on remplit toute la casse de charbon de bois; on place sur ce charbon un pain de *cuivre noir*; on fait sur le pain un lit de charbon; on met sur ce lit trois ou quatre pains, ensuite du charbon, puis lit sur lit des pains alternativement; du charbon, jusqu'à la concurrence de cent, cent vingt, cent cinquante, deux cents, deux cents cinquante, trois cents pains, suivant la grandeur de la casse, qui s'étend considérablement pendant le travail.

On chauffe; les soufflets marchent à-peu-près pendant deux heures, au bout desquelles

desquelles le raffineur trempe une verge de fer dans le cuivre qui a gagné le fond de la casse ; c'est un essai : au sortir de la casse , il plonge sa baguette enduite d'une pellicule de cuivre , dans de l'eau froide ; elle s'en détache ; il en examine la couleur , & il juge à cette couleur si la matière est ou n'est pas affinée. Cet essai se répète d'un moment à l'autre ; car la matière prend avec beaucoup de vitesse des nuances successives , différentes & perceptibles pour l'affineur.

Dans le cours de cette fusion , on dégrasse la matière , une , deux , trois , ou quatre fois , ce qui se fait en écartant le brasier qui nage à la surface avec un râble , ou en se servant de cet instrument pour en enlever les ordures : ensuite on repousse le brasier , & l'on y substitue de nouveau charbon , s'il en est besoin.

Lorsque l'affineur s'est assuré par un dernier essai de la perfection de sa matière & de son degré d'affinage , on écarte encore le charbon , on dégrasse de nouveau , on balaie les bords de la casse ; le cuivre paroît alors dans un état de fluidité très-subtile , sans toutefois bouillonner ; il frémit seulement , il élance dans l'air une pluie de grains menus , qu'on peut ramasser en passant une pelle de fer à travers cette espèce de vapeur , à un pié ou environ au dessus de la surface du fluide. Elle s'appelle *fleurs de cuivre* ou *cedre de cuivre*. Pour en arrêter l'effluviu , & empêcher la matière de s'éparpiller ainsi , le fondeur asperge légèrement la surface avec un balai chargé d'un peu d'eau. Pour faire cette asperision sans péril , on laisse refroidir la surface du cuivre : cela est essentiel , car si l'on répandoit l'eau avant que la surface eût commencé à se figer , il se feroit une explosion considérable , capable de faire sauter l'atelier.

Lors donc que la surface commence à se consolider un peu , on a un petit baquet plein d'eau , on en jette une flaque légère sur la surface du métal : cette eau bouillonne & disparoît en un moment ; on a alors un pic de fer , avec lequel on détache du tour de la casse la lame figée , & l'on enlève cette lame ou plaque avec des pinces. On répand sur la surface du métal restant

*Tome XXI.*

une seconde flaque d'eau froide ; on détache avec le pic & l'on enlève avec la pince une seconde lame , & ainsi de suite , jusqu'à ce que la casse soit épuisée & l'ouvrage fait. Le dernier morceau de cuivre qui reste au fond de la casse , après qu'on en a détaché & enlevé le plus de lames qu'il étoit possible , s'appelle *le roi* ; & toutes les lames ou pains de cuivre qui l'ont précédé & qu'on a formés , détachés & enlevés successivement , s'appellent *cuivre de rosette* , & se vendent dans cet état & sous ce nom dans le commerce. C'est de l'alliage de la pierre calaminaire avec le *cuivre de rosette* , qu'on fait le *cuivre de laiton*. Voyez à l'article LAITON , l'art de le faire , & celui de couler le laiton en table , de le battre , & de le trifler. *Voyez aussi les articles CALAMINE , CADMIE , & ZINC.*

Nous n'avons examiné jusqu'à présent que le travail de la mine qui ne contient que du cuivre ; mais il arrive souvent qu'elle contient du cuivre & de l'argent ; & du cuivre , du plomb , & de l'argent. Telle est la qualité de celle de *Sainte-Marie-aux-Mines* ; alors elle demande à être traitée d'une manière particulière , que nous allons exposer.

*Du travail de la mine de cuivre & argent ; & cuivre , plomb & argent.*

Le triage de cette mine n'est pas différent du triage de la mine de *cuivre simple*. Quant à la calcination , elle se fait au fourneau de réverbère en grand , ou par la flamme ; cette manière de calciner épargne du bois & du temps , parce qu'on n'y emploie que du fagot , & qu'on exécute en deux fois vingt-quatre heures ce qu'on ne fait au Tillot qu'en quinze jours & par vingt grillages. On ne suit pas au Tillot la même voie , parce qu'entre tous les ouvriers il n'y en a point qui aient un attachement plus scrupuleux pour les vieilles manœuvres , que ceux qui travaillent les mines , parce qu'il n'y en a aucun dont la pratique soit moins éclairée.

Les fourneaux de grand réverbère sont en usage à Giromagni. Ils ont été apportés par des Anglois. Ils s'en servirent d'abord

V v v v v

pour la fonte du plomb, ensuite pour celle du cuivre. Ils y calcinoient, fondoient, &c. travailloient cette mine par la flamme; ils s'affuroient qu'elle étoit *cuivre de rosette*, comme nous l'avons dit plus haut, & ils continuoient le travail de la maniere que nous l'allons dire en peu de mots. Ils avoient de petits moules de terre, qu'ils rangeoient devant la cassé; ils puisoient avec une grande cuiller dans le cuivre en fusion, & ils jetoient une de ces cuillerées dans chaque moule. Ils revenoient ensuite au premier de ces moules, sur lequel ils jetoient une seconde cuillerée, & ainsi de suite des autres moules, continuant de la même maniere jusqu'à ce que toute la maniere de la cassé fût épuisée. Avant que de verser dans le premier moule une seconde cuillerée, la premiere versée avoit eu le temps de se refroidir assez pour ne pas se fonder avec la seconde. Quand la cassé étoit entièrement épuisée, la seule fraîcheur de l'eau suffisoit pour séparer les produits de toutes ces différentes fusions, & en former autant de pains.

Nous avons dit ce qui concernoit le triage & le grillage des mines tenant cuivre & argent, & cuivre, plomb & argent: c'est dans ces fourneaux de réverbere que se fait aussi le grillage des mattes qui proviennent de ces mines. Quant à la fonderie, elle s'exécute de la même maniere que si la mine étoit cuivre seul. On obtient par des fusions réitérées la même suite de produits dans l'un & l'autre cas, avec cette différence que le cuivre noir contient dans celui-ci du cuivre & de l'argent, qu'il faudra séparer par une autre opération dont nous allons parler.

Cette opération est fondée sur la propriété qu'a le plomb fondu avec le cuivre & l'argent, d'enlever l'argent au cuivre noir: d'où il s'ensuit que quand la mine tient cuivre, plomb & argent, le plomb même qu'elle contiendra commencera dès la premiere fonte à se saisir d'une partie de l'argent; & le mélange de plomb, & d'argent étant plus pesant que le reste, on aura dans le fond de la cassé des pains de plomb tenant argent.

On fait ensuite l'essai du cuivre noir,

pour savoir quelle est sa richesse, & ce qu'il faut ajouter de plomb. Après l'essai; on met le cuivre noir dans un fourneau; on le travaille comme la mine ordinaire, & l'on a dans le fond des cassés, des pains tenant plomb & argent, & sur les pains d'autres pains de cuivre noir. On appelle *rafraichir le cuivre*, l'opération par laquelle on lui joint du plomb.

On met de côté les seconds pains plomb & argent avec les premiers; mais ceux du cuivre noir n'étant pas à beaucoup près entièrement dépouillés d'argent, on tire ce qu'ils en contiennent de la maniere suivante.

On place verticalement dans le fourneau les pains de cuivre noir avec du charbon; on contient le tout avec une espece d'assemblage en forme de boîte, composée de quatre plaques de tôle. Le feu qu'ils effluent suffit pour faire fondre & couler le plomb tenant argent, & pour en épuiser à-peu-près le cuivre. Le plomb tenant argent tombe dans le cendrier du fourneau, d'où il descend par une rigole inclinée vers une cassé placée au devant du cendrier. On a donc dans cette cassé des troisiemes pains tenant plomb & argent, qu'on met de côté avec les autres. Cette opération s'appelle *liqutation*, & le fourneau se nomme *fourneau de liqutation* ou *de ressuage*.

Mais au sortir du fourneau, ces pains de cuivre noir contenant encore de l'argent, sont portés, pour en être entièrement dépouillés, à un autre fourneau; on les y étale comme des rouleaux de jetons sur une table; on fait dessous un violent feu de bois; & pour donner au feu plus d'action, on ferme le devant du fourneau, de maniere que l'air ne pousse que par l'ouverture du cendrier: le feu acheve d'épuiser les pains de cuivre noir de tout l'argent & plomb qu'ils contenoient: il y a aussi à ce fourneau rigole & cassé sur le devant.

Toute la matiere se trouve donc maintenant réduite, partie en pains tenant plomb & argent, partie en pains de cuivre noir pur. Le pain de cuivre noir pur se conduit à l'état de *cuivre de rosette*, comme nous l'avons expliqué plus haut; & l'argent & le

plomb se séparent dans le travail des autres , comme nous allons l'expliquer.

Pour séparer le plomb & l'argent , on coupelle au fourneau , on couvre le fond du fourneau d'une couche de cendres les-fivées , & préparées à la maniere de celles qu'on emploie aux coupelles d'essai ordinaire. *Voyez les articles ESSAI & COUELLE.* On bat cette cendre ; on lui donne un peu de concavité : cela fait , on y dispose un petit lit de foin , afin qu'en posant les pains on ne fasse point de trous à la couche de cendres , qu'on appelle *cendrée*. *Voyez cet article.* On range ensuite les pains les uns sur les autres à plat & circulairement ; on allume un feu de bois ; on couvre le fourneau avec son couvercle ; on dirige le vent des soufflets sur la surface du métal : les pains fondent quand la fusion est complete ; une partie du plomb se vitrifie , & se met en litharge liquide. Cette litharge gagne les bords.

On lui a ménagé une rigole , & avec un ringard , on l'attire au dehors , où elle ne tarde pas à se figer. C'est sous cette forme qu'on se débarrasse d'une partie du plomb ; le reste , ou se dissipe en vapeur , ce qu'on appelle *fumer* ; ou pénètre dans la cendrée & s'y fige , entraînant avec lui tout ce qui n'est pas argent ; ce qui est argent demeure seul & se purifie. On ne dit rien ici du feu ; il doit se ménager selon l'art. *Voyez l'article FEU.*

Aussi-tôt que le plomb a été épuisé par les voies que nous venons d'indiquer , l'argent se fige au milieu de la coupelle ; le figer de l'argent suit si rapidement la défection du plomb , que les ouvriers ont donné à ce phénomène le nom d'*éclair*. *Voyez l'article ECLAIR.* Si l'on n'a pas foin de retirer le cuivre aussi-tôt après qu'il a fait éclair , il se brûle & se réduit en chaux.

On a trois matieres , l'argent pur , la litharge , & la matiere imbibée dans la coupelle ou cendrée. La litharge & la coupelle ont leur utilité ; on peut les substituer au plomb dans l'opération même que nous venons de détailler plus haut : mais il est à propos d'observer que la litharge & la coupelle ne sont autre chose que des chaux de plomb , qui ne se réduisent pas

toutes dans la fonte en grand. On trouve dans ces travaux qu'un quintal de litharge réduite , ne donne guere que soixante & quinze livres de plomb , & qu'un quintal de coupelle n'en donne guere plus de cinquante : ainsi quand au lieu de plomb on emploie la litharge & la coupelle il faut avoir égard à ces déchets. Dans les coupellations en grand , on prend communément partie plomb neuf , partie litharge , partie coupelle. *Voy.* sur la même matiere les *articles FONDERIE , MÉTALLURGIE & DOCIMASIE.*

Les opérations qui viennent d'être décrites , suffisent pour donner une idée générale de la maniere de traiter les mines de cuivre : au reste dans chaque pays , on suit , comme nous l'avons dit plus haut , des méthodes différentes , parce qu'on a à traiter des mines de différente nature , il faudroit des volumes entiers pour donner tous les détails qui se pratiquent. Ceux qui feront curieux de s'instruire à fond sur cette matiere , pourront consulter le *traité de la fonte des mines* d'André Schlutter , publié en françois par M. Hellot de l'académie des sciences ; & Schwedenborg *de Cupro* ; ouvrages dans lesquels on a recueilli presque toutes les manieres de traiter les mines de cuivre pratiquées par différens peuples de l'Europe.

#### *Travaux sur les mines d'étain.*

Les mines d'étain se traitent à-peu-près comme celles de plomb qui ne tiennent ni or ni argent.

Lorsque les mines d'étain contiennent beaucoup de soufre & d'arsenic , comme cela arrive ordinairement , on les fait calciner dans un four fait exprès & auquel on a pratiqué une cheminée horizontale , qui a jusqu'à quarante ou cinquante toises de longueur , afin de ne perdre ni le soufre ni l'arsenic qui s'appliquent aux parois de ce long tuyau de cheminée. Lorsque la mine est suffisamment calcinée , on la fait fondre au travers du charbon , & on coule ensuite l'étain dans des lingotieres pour le réduire en saumons.

Lorsque les mines d'étain contiennent des métaux fins & en assez grande quantité

pour mériter la peine d'être séparés, on est obligé de détruire l'étain par la calcination ; mais l'or & l'argent qu'on obtient ont bien de la peine à acquérir toute la ductilité qu'ils ont coutume d'avoir, parce que la vapeur de ce métal suffit pour ôter aux métaux fins leur ductilité.

*Travaux sur les mines de fer.*  
Voyez FORGES A FER.

*Travaux sur les mines de zinc.*

Le zinc est un demi-métal si combustible qu'on a bien de la peine à le tirer de sa mine avec profit ; il s'enflamme dans les fourneaux en exploitant les mines.

On fait un choix de la mine en rejetant celle qui est très-pauvre ; on la lave pour se débarrasser le plus qu'on peut de la matière terreuse : on la fait griller à un feu médiocre, mais pendant long-temps. Alors on fait fondre la mine au travers du charbon dans un fourneau qui est très-mince à l'endroit où le zinc fondu vient se rassembler. Il y a aussi à cet endroit du fourneau une ouverture qu'on ferme avec une pierre dure & large de six à huit pouces en carré. Lorsqu'on présume que le zinc est fondu, on rafraîchit l'endroit mince du fourneau en jetant de l'eau dessus de temps en temps, mais par dehors, & on ôte les charbons de cet endroit afin que le zinc se refroidisse plus vite. Le zinc se fige & s'attache à la surface intérieure de cette pierre ; on l'enleve, on en détache le zinc, & on le fait tomber à mesure dans un creux de poussier de charbon. On rebouche ensuite le fourneau avec la même pierre, & on continue ainsi de suite à fondre toute la mine qu'on a disposée, en ayant soin de séparer le zinc à mesure qu'il y en a de fondu, sans quoi il brûleroit si on le laissoit s'amasser dans le fourneau.

Le zinc qu'on obtient dans cette opération est tout calciné & brûlé à sa surface : on le fait refondre à une chaleur qui n'est pas capable de l'enflammer, on en sépare la portion calcinée qui vient nager en forme de crasse, & on coule le zinc dans des moules de fer, pour le réduire

en saumons, qui pèsent depuis cinquante jusqu'à soixante & dix livres. Dans cet état les mineurs le nomment *zinc arco*, & dans le commerce on l'appelle *zinc en navettes*.

Pendant la fusion du zinc, qui se fait au travers des charbons ardents, il est absolument impossible d'empêcher qu'il ne s'en enflamme une grande quantité. La portion qui se brûle se sublime dans la partie supérieure du fourneau, & bouche-roit le fourneau, si l'on n'avoit pas soin de la séparer de temps en temps. On la met à part, & elle se débite dans le commerce sous le nom de *cadmie des fourneaux*, de *pompholix* ou de *tuthie*.

Les mines de zinc contiennent assez ordinairement du plomb. Le zinc qu'on obtient de ces sortes de mines se trouve allié de plomb, mais on le purifie de ce dernier métal en le faisant fondre avec du soufre, le soufre s'unit au plomb & aux autres métaux dont le zinc peut être altéré, & le tout vient furnager en forme de scories. On enleve des scories, & on continue d'ajouter du soufre jusqu'à ce que le zinc ne fournisse plus de semblables scories. On ne doit pas craindre de mettre trop de soufre, cette substance dans cet état n'a aucune affinité avec le zinc, & ne s'y unit en aucune façon. On peut par le moyen du soufre purifier le zinc de toute espèce de matière métallique, à l'exception de l'or, qui a la propriété de résister comme le zinc à l'action du soufre.

A Ramelsberg en Saxe, on exploite une mine d'argent très-pauvre qui tient du plomb & du zinc. Le travail qu'on fait sur cette mine consiste à la calciner d'abord, & à en séparer ensuite dans la première fusion le zinc qui s'attache pareillement à un endroit mince du fourneau, & qu'on rafraîchit de la même manière que nous avons détaillé plus haut ; l'argent & le plomb se trouvent confondus, mais on les sépare ensuite par la coupelle.

Quoique le zinc paroisse n'avoir aucune affinité avec le soufre, cela n'empêche pas que la mine de Ramelsberg n'en contienne, & l'on en tire même un bon parti pour la fabrication du *vitriol blanc* ou de *Goslar*, dont nous parlerons au mot

VITRIOL.

*Cuivre jaune ou laiton.*

La plupart des mines de zinc ne s'exploient pas dans le dessein d'en tirer le zinc, on les fait fondre le plus ordinairement avec du cuivre rouge, & le métal qui en résulte a une couleur jaune approchant de celle de l'or : c'est ce que l'on nomme cuivre jaune ou laiton.

On prend du cuivre en grenailles, on le mêle avec la mine de zinc nommée *Pierre calaminaire* : on fait fondre ce mélange dans des creusets, & on coule ensuite le métal dans des moules pour lui donner la forme qu'on juge à propos. Le cuivre jaune n'a aucune ductilité tant qu'il est chaud, mais lorsqu'il est froid, il paroît être aussi ductile que le cuivre rouge, puisqu'on le tire en fils aussi fins que des cheveux dont on fait des cordes d'instrumens de musique. L'inductilité du cuivre jaune, lorsqu'il est chaud, vient de ce que le cuivre rouge qu'il contient se fige presque aussitôt qu'il est hors du feu, quoiqu'il reste rouge & embrasé ; & le zinc au contraire, qui fait aussi partie du cuivre jaune, ne se fige que lorsqu'il cesse d'être rouge obscur.

Tant que ce métal mixte est rouge, le zinc est dans un état de fluidité, mais qui n'est pas apparente, parce qu'il est combiné avec le cuivre rouge, qui, comme nous l'avons dit, se fige lorsqu'il est hors du feu ; si l'on frappe sur ce métal, il se fend & se réduiroit en mille morceaux plutôt que de se laisser étendre sous le marteau. Mais il n'en est pas de même lorsque le cuivre jaune est entièrement refroidi ; le zinc est alors entièrement figé aussi-bien que le cuivre rouge avec lequel il est mêlé ; & à la faveur de sa combinaison avec ce métal, il se laisse étendre sous le marteau & tirer à la filière avec presque autant de facilité que si c'étoit du cuivre rouge pur.

*Travaux sur les mines de bismuth.*

Il paroît qu'on n'exploite dans aucune fonderie les mines de bismuth qui ne tiennent que ce demi-métal ; les mines d'où on le retire ordinairement contiennent

du cobalt ; nous en parlerons en rendant compte des travaux qu'on fait sur le cobalt.

*Travaux sur les mines d'antimoine.*

Ces travaux consistent à séparer l'antimoine de sa gangue seulement, sans le priver du soufre qu'il contient, & qu'on cherche au contraire à conserver.

On met la mine d'antimoine cassée par gros morceaux dans des creusets percés par leurs fonds d'un ou plusieurs trous ; on place ces creusets dans un fourneau, & l'on y ajuste des pots de terre par-dessus : on chauffe ensuite les creusets ; l'antimoine entre en fusion & coule à mesure dans les pots inférieurs, les matières pierreuses restent dans les creusets. Dans certains endroits on fait fondre la mine d'antimoine dans des creusets qui ne sont point percés ; lorsque le minéral est fondu, les matières terreuses viennent furnager ; on les enlève avec une cuiller de fer, & lorsque la surface est propre, on puise l'antimoine avec la même cuiller pour le couler dans des pots semblables aux précédens.

*Travaux sur les mines de cobalt.*

Le travail qu'on fait sur les mines de cobalt est plus compliqué que celui qui concerne les autres mines dont nous venons de parler, parce que ce minéral contient un plus grand nombre de substances qu'on ne veut pas perdre.

1°. On en tire presque tout l'arsenic & les différens réalgalis qui sont dans le commerce.

2°. Le soufre.

3°. Le bleu d'azur.

4°. Le bismuth.

Souvent les mines de cobalt tiennent encore de l'or & de l'argent. On les traite alors par le plomb, comme les autres mines dans lesquelles il se trouve des métaux fins.

*Arsenic & réalgal tirés des mines de cobalt.*

On sépare de la mine le plus qu'on peut les pierres & la terre : on la casse par

morceaux de la grosseur des œufs de poules, & ensuite on la calcine dans un fourneau auquel on a pratiqué une cheminée horizontale qui a plusieurs toises de longueur. Le soufre & l'arsenic s'évaporent par la calcination de ce minéral, mais ils se fixent & s'attachent dans cette cheminée; l'arsenic soufre même une demi-fusion dans les endroits les plus chauds. Lorsque le minéral est parfaitement calciné, & qu'il ne contient plus rien de volatil, on le tire du fourneau & on le met à part. On détache l'arsenic, on met à part celui qui est bien blanc, & on le distribue dans le commerce sous le nom d'*arsenic blanc*.

Une grande partie de l'arsenic qui s'est sublimé pendant cette calcination, se trouve sous différentes couleurs; il y en a de jaune pâle, de jaune foncé, & enfin de rouge clair & de rouge vif; on met ensemble les portions d'arsenic qui se trouvent de même couleur; ils portent tous le nom de *réalgal*, *réagal*, *resigal*, & celui d'*arsenic*, avec l'épithète de la couleur qu'ils ont.

La couleur de ces différentes qualités d'arsenic, vient du soufre qui s'est sublimé avec lui; les diverses proportions en font seulement la différence; le plus rouge & le plus coloré est celui qui en contient davantage. Ils se vendent tous sous ces différentes couleurs; ils ont tous en général les mêmes propriétés que l'arsenic, & ils font tous des poisons très-dangereux.

Pour séparer le cobalt de l'arsenic, on a recours au grillage. On se sert d'un fourneau de réverbère pour que la flamme en dégage la partie arsenicale, qui est reçue dans une galerie ou cheminée de bois horizontale qui a ordinairement 100 pas de longueur. L'arsenic qui y passe sous la forme d'une fumée blanche fort épaisse, se condense & s'attache aux parois de cette cheminée sous la forme de petits cristaux, ou d'une farine légère que les Allemands nomment *giffimehl*, d'où on l'enlève au bout d'un certain temps par les fenêtres. Elles se ferment lorsqu'on fait griller la mine de cobalt. Quand il est grillé, on le retire & on l'écrase au moulin. Voyez COBALTE & SAFRE: à ce dernier article

on trouvera une description détaillée des travaux nécessaires pour le former.

### Safre.

Dans plusieurs endroits de la Saxe, on donne indistinctement le nom de safre à la matière dont nous allons parler, & à cette même substance lorsqu'elle a été convertie en verre bleu par la fusion & la vitrification; mais nous croyons qu'il vaut mieux les distinguer l'une de l'autre par les noms sous lesquels ces matières sont plus connues.

Lorsque la mine de cobalt a été calcinée comme nous l'avons dit, on la réduit en poudre & on la passe au travers d'un crible de cuivre aussi fin qu'un tamis de crin. On mêle cette poudre avec différentes proportions, comme deux ou trois parties, de cailloux calcinés & pulvérisés au même degré que la mine elle-même. On humecte ce mélange avec un peu d'eau, & on le met dans des tonneaux qui pesent depuis deux cents jusqu'à cinq ou six cents. On imprime sur les tonneaux avec un fer rouge différentes lettres qui désignent la qualité & le prix du quintal, comme il suit: F. F. S. 124 livres (argent de France.) F. R. 96 livres, M. S. 52 liv. O. S. 28. liv. Pour l'opération dont nous venons de parler, on choisit par préférence des cailloux qui deviennent d'un beau blanc par la calcination, lorsqu'on a de la peine à s'en procurer; on prend un beau quartz blanc; on jette dans de l'eau les cailloux ou le quartz tandis qu'ils sont très-rouges, afin de les faire casser & fendiller pour les rendre plus faciles à pulvériser. Lorsque le safre a été renfermé dans les tonneaux pendant un certain temps, ses parties s'agglutinent & il se durcit considérablement.

### Bleu d'azur.

Pour faire ce bleu, on mêle le safre avec une partie ou une partie & demie de cendre gravelée, & on fait fondre ce mélange dans des creusets jusqu'à ce qu'il soit parfaitement vitrifié & réduit en un beau verre bleu. Il se fait pendant la fusion une séparation de matière étrangère noirâtre,

qui est rejetée au milieu de la surface de la matière : on la nomme *speis*. On sépare avec grand soin cette substance , parce qu'elle gâte le bleu de verre ; on donne même une rétribution aux ouvriers par chaque livre qu'ils en retirent , afin de les engager à la séparer le plus qu'il leur est possible : alors on remue le verre fondu dans le creuset afin qu'il soit bien mêlé , on le chauffe de nouveau pendant un quart d'heure ou une demi-heure : on le puise ensuite avec des cuillers de fer , & on le jette tout rouge dans des baquets pleins d'eau , afin d'étonner le verre & qu'il puisse se réduire en poudre plus facilement. Après l'avoir pulvérisé , on le passe au travers d'un crible de cuivre semblable à celui dont on se sert pour le safre : alors on en fixe le prix , & on le met dans des tonneaux. Voici de quelle manière on établit le prix de cette marchandise.

Dans toutes les manufactures où l'on fait de l'azur , on en a des échantillons de différentes nuances & de différentes beautés , dont les prix sont fixés , & qui restent entre les mains du directeur de la manufacture ; on compare le bleu d'azur qu'on vient de faire avec ces échantillons , & après avoir reconnu celui auquel il ressemble , on le fixe au même prix que celui de l'échantillon. On marque sur les tonneaux avec un fer rouge différentes lettres qui désignent sa qualité & le prix du quintal , comme il suit : O. H. 36 livres (argent de France) , F. H. 62 livres , F. F. F. F. 158 livres , O. C. 34 livres , O. E. 42 livres , M. E. 50 livres , F. E. 70 livres , F. F. E. 94 livres , M. C. 42 liv. F. C. 62 liv. F. F. C. 90 livres , F. F. F. C. 140 à 160 livres.

#### *Bismuth tiré du cobalt.*

Pendant la fusion & la vitrification du bleu d'azur , il se fait une séparation d'une matière métallique qui se précipite au fond des creusets ; c'est du bismuth : on le coule dans des lingotières pour le former en saumons.

La substance que nous avons nommée *speis* , & qu'on sépare du verre bleu pen-

dant la fusion , est un mélange de mine de cobalt qui ne s'est pas trouvée suffisamment calcinée , d'arsenic & de bismuth en grenailles , qui n'a pu couler au fond des creusets , à cause de la consistance pâteuse de cette matière à laquelle il adhère. On fait chauffer ce *speis* jusqu'à le faire rougir obscurément ; le bismuth se fond à ce degré de chaleur , & sort comme par un ressuage ; on le fait couler à mesure hors du fourneau dans un vaisseau qu'on a placé exprès pour le recevoir ; on coule ensuite ce bismuth en saumons comme le précédent ; il est de même qualité.

Il y a en Saxe beaucoup de manufactures de safre & de bleu d'azur , qui sont d'un revenu considérable pour l'électeur.

#### *Travaux sur les mines de mercure.*

La manière de tirer le mercure de sa mine , diffère suivant les pays , & elle dépend souvent des matières étrangères qui sont alliées avec cette substance métallique. Comme ces méthodes sont toutes assez simples , nous en parlerons successivement , & nous commencerons par le travail qu'on fait à Almaden sur une des plus anciennes & des plus riches mines de mercure que l'on connoisse.

Le fourneau qui sert à cette opération forme d'abord deux espèces de caveaux voûtés en brique & montés l'un sur l'autre. Le caveau inférieur qui est proprement le foyer , c'est-à-dire , l'endroit où l'on met le bois qui doit chauffer le minéral , a environ cinq piés de hauteur , il doit en avoir cinq à six de diamètre. Devant la porte de ce foyer , on pratique une cheminée qui s'élève à quelques piés au dessus du bâtiment , afin de conduire la fumée des matières combustibles hors de l'endroit où l'on travaille ; cette partie du fourneau est assez semblable à un grand four de boulanger.

La voûte de ce four est percée d'une infinité de trous ou de carneaux qui doivent avoir cinq à six pouces en carré , comme ceux des fours de faïenciers , afin que la flamme du bois puisse se communiquer dans le caveau supérieur. Ce second caveau

a environ sept piés de haut , & il doit être de même diametre que le foyer : c'est dans ce caveau qu'on met ce minéral. On y pratique une porte pour pouvoir y entrer & y porter le minéral : lorsque le four est chargé , on le ferme exactement avec des briques & de la terre à four détrempée dans de l'eau. A la partie supérieure de la voûte de ce caveau on pratique pareillement une ouverture , par laquelle on acheve de charger le four du minéral , lorsqu'il n'est plus possible d'en mettre par la porte. On bouche de même cette ouverture lorsque le four est suffisamment chargé : on laisse ordinairement un pié & demi d'intervalle entre la voûte de ce caveau & le tas de minéral , pour donner un jeu libre à la circulation des vapeurs , lorsqu'elles se dégagent par l'action du feu.

Au derriere du fourneau opposé à la porte par où on le charge , on pratique dans le haut du caveau huit ouvertures de sept pouces de diametre , rangées à côté les unes des autres , sur une même ligne horizontale. On adapte à chacun de ces trous une file d'aludels de 60 pas de long , ce qui fait en tout huit files d'aludels semblables , placés horizontalement à côté les uns des autres. Ces aludels sont supportés par une terrasse qu'on a bâtie exprès pour cet usage. De plain-pié à cette terrasse , on construit pareillement une chambre partagée en deux par une cloison de brique , dans laquelle viennent aboutir les files d'aludels. On ménage une pente douce à cette terrasse , afin que les aludels qui partent du fourneau se trouvent un peu inclinés vers la chambre qui est à l'autre bout. La terrasse & la chambre sont pavées bien exactement , afin que s'il s'échappe du mercure au travers des aludels , s'ils ont été mal lutés , il puisse se rassembler au moyen d'une rigole dans un endroit qu'on a pratiqué pour le recevoir.

Les *aludels* sont des vaisseaux de terre percés par les deux bouts & renflés par le milieu comme une boule ; ces aludels ont un demi-pié de diametre par le ventre sur deux piés de longueur ; ils s'ajustent bout à bout , & en cet état ils forment des lignes semblables à de gros chapelets.

On pratique dans la chambre où vien-

nent aboutir les aludels , deux cheminées ( une de chaque côté ) par où s'évapore la fumée qui a pu enfler les aludels ; on ménage pareillement deux portes pour entrer dans les deux côtés de cette chambre , lorsque cela est nécessaire ; mais on a soin de les tenir fermées exactement avec des briques pendant l'opération.

Au moyen de la description que nous venons de donner du four , il sera facile d'en concevoir la marche , & la maniere dont le mercure se sépare de sa mine. On arrange d'abord des morceaux de mine , gros comme des moëllons , sur les carnaux du second caveau du four dont nous venons de parler , & on remplit à mesure les intervalles avec des morceaux plus petits. Lorsque le four est chargé convenablement , comme nous l'avons dit dans la description , on fait un feu violent de bois dans le caveau inférieur , & on le continue pendant treize ou quatorze heures. L'action du feu dégage le mercure , il se réduit en vapeurs & circule pendant un certain temps dans la partie supérieure du caveau , mais il est obligé de sortir & d'enfler les aludels où il se condense. Les vapeurs les plus subtiles parviennent jusqu'aux derniers aludels , & sont reçues enfin dans la chambre qu'on a pratiquée au bout de la terrasse ; ces mêmes vapeurs y circulent pendant un certain temps , mais le mercure qui a pu être emporté s'y condense : il n'y a que la fumée qui s'échappe par les deux cheminées qui sont dans cette chambre.

Lorsque l'opération est finie , on laisse refroidir le tout pendant trois jours ; au bout de ce temps on délute les aludels , on ramasse le mercure , & on le jette dans une chambre carrée pavée bien uniment , mais disposée en forme d'entonnoir , & percée d'un petit trou dans le milieu ; le mercure coule doucement , & se purifie par cette opération d'une matiere fuligineuse qui le salissoit. On ramasse pareillement & on purifie de même le mercure qui s'est rassemble dans la chambre où aboutissent les aludels. On enferme ensuite le mercure dans des peaux de mouton , & on forme de gros nouets qui pèsent depuis cent jusqu'à cent cinquante livres :

on les emballe dans de petits tonneaux avec de la paille.

On retire ordinairement de chaque four-née à Almaden, vingt-cinq quintaux de mercure, quelquefois trente; on l'a vu aller jusqu'à soixante, & même au-delà, mais cela n'a jamais excédé cette quantité.

Toutes les circonstances sont heureuses dans le genre de la mine d'Almaden; le mercure y est minéralisé par le soufre, & par conséquent sous la forme de cinabre. Il faut un intermede qui puisse dégager le mercure & s'emparer du soufre: cet intermede se trouve naturellement dans la mine; le cinabre est dispersé dans une pierre calcaire qui a la propriété dont nous parlons, elle retient le soufre & laisse échapper le mercure.

Dans les endroits où la mine de mercure ne se trouve pas dans les mêmes circonstances, on ajoute un intermede, comme par exemple, de la chaux ou de la limaille de fer, & on lave la mine auparavant; cela se pratique ainsi aux mines du Frioul. On distille ensuite dans des cornes la mine ainsi lavée & mélangée, ce qui augmente les frais & la main-d'œuvre considérablement, & l'on ne retire pas à beaucoup près la même quantité de mercure avec trois ou quatre fois plus de dépense.

Il s'étoit répandu que ceux qui travaillent aux mines de mercure à Almaden ne vivent pas long-temps, & qu'ils deviennent paralytiques. M. Bernard de Jussieu, qui nous a donné sur ces mines un excellent mémoire inséré dans les volumes de l'académie pour l'année 1719, n'a pas oublié cette partie qui étoit intéressante à éclaircir. Il remarque qu'il y a deux sortes d'ouvriers qui travaillent à cette mine. Les uns sont libres, & les autres sont des criminels que l'on condamne à ce genre de travail, plutôt que de les faire périr. Les premiers n'ont aucune espede d'incommodité, & vivent aussi long-temps que les autres hommes, parce qu'ils ont soin de changer de tous vêtements & de se laver lorsqu'ils sortent des mines pour prendre leurs repas ou pour se coucher. Mais ceux qui travaillent forcément à ces mines, n'ont pas le moyen d'avoir des habits à changer; ils sont exposés à des salivations considé-

rables; & périssent au bout d'un certain nombre d'années, des maladies que le mercure cause à ceux qui en prennent une trop grande quantité en passant par les remedes mercuriaux.

#### *Travaux sur les mines d'alun.*

Nous allons décrire la maniere de faire l'alun, que l'on fait à Dange, à trois lieues de Liege, & deux lieues d'Hui.

Mais avant que d'entrer dans la manufacture de l'alun, le lecteur ne sera pas fâché sans doute de descendre dans la mine, & de suivre les préparations que l'on donne à la matiere qu'on en tire sur le chemin de la mine à la manufacture: c'est ce que nous allons expliquer.

Les montagnes des environs de la mine de Dange sont couvertes de bois de plusieurs sortes: mais on n'y trouve que des plantes ordinaires, des genievres, des fougères & autres. Les terres rapportent des grains de plusieurs especes, & donnent des vins. L'eau des fontaines est légère, la pierre des rochers est d'un gris bleu céleste, elle a le grain dur & fin; on en fait de la chaux. C'est derriere ces rochers qu'on trouve les bures pour le soufre, l'alun, le vitriol, le plomb & le cuivre; plus on s'enfonce dans les profondeurs de la terre, plus les matieres sont belles; on y descend quelquefois de 80 toises; on suit les veines de rochers en rochers; on rencontre de très-beaux minéraux, quelquefois du crystal. Il sort de ces mines une vapeur qui produit des effets surprenans: une fille qui se trouva à l'entrée de la mine fut frappée d'une de ces vapeurs, & elle changea de couleur d'un côté seulement. On trouve dans les bois sous les hauteurs à dix piés de profondeur, plusieurs sortes de sables dont on fait du verre, du crystal & de la faïance. Trois hommes commencent une bure; ils tirent les terres, les autres les étançonent avec des perches coupées en deux: quand le percement est poussé à une certaine profondeur, on place à son entrée un tour avec lequel on tire les terres dans un panier qui a trois piés de diametre sur un pié & demi de profondeur. Six femmes sont occupées à tirer le panier, trois d'un côté, trois

de l'autre. Un brouetteur reçoit les terres au sortir du panier & les emmène ; on conçoit que plus la bure avance, plus il faut de monde. Il y a quelquefois sept personnes dedans, & sept au dehors ; de ceux du dedans, les uns minent, les autres chargent le panier, quelques-uns étançonment. Les hommes ont 20 sous du pays par jour, ou 28 sous de France ; les femmes 10 sous de France. Quand on est parvenu à 50 piés de profondeur, les femmes du tour tirent jusqu'à 200 paniers par huit heures. A dix piés on commence à rencontrer de la mine qu'on néglige, on ne commence à recueillir que vingt à vingt-cinq piés ; quand on la trouve bonne, on la suit par des chemins souterrains qu'on se fraie en la tirant, on étançonne tous ces chemins avec des morceaux de bois qui ont six pouces d'équarrissage sur six piés de haut ; on place ces étais à deux piés les uns des autres sur les côtés ; on garnit le haut de petits morceaux de bois & de fascines. Quand les ouvriers craignent de rencontrer l'eau, ils remontent leur chemin.

Mais s'il arrive qu'on ne puisse éviter l'eau, on pratique un petit canal souterrain qui conduit les eaux dans une bure qui a 90 piés de profondeur, & qui est au niveau des eaux ; là il y a dix pompes sur quatre bassins, quatre au niveau de l'eau, trois au second étage, & trois au troisième. Des canaux de ces pompes, les uns ont deux piés de hauteur, les autres quatre ou même cinq. Ces pompes vont par le moyen de deux grandes roues qui ont 46 piés de diamètre, & qui sont mises en mouvement par des eaux qui se trouvent plus hautes qu'elles ; & qui sont dans les environs. Cette machine qui meut les pompes, s'appelle *engin* : la première pompe a 10 toises, la seconde 10, & celle du fond 10. Les trois verges de fer qui tiennent le piston ont 50 piés, & le reste est d'aspiration. La largeur de la bure a huit piés en carré. L'*engin* & les pompes font le même effet que la machine de Marly, mais ils sont plus simples.

On jette le minéral qui contient l'alun dans de gros tas qui ont vingt piés de haut sur soixante en carré. Dans cet

état il jette son feu pendant deux ans, au bout desquels on en fait, pour le brûler, de nouveaux amas. Ces amas sont par lits de fagots & lits de minéral, les uns élevés au dessus des autres au nombre de vingt, en forme de banquettes. Un ouvrier travaille ou pioche pour donner de l'air dans les endroits où ces amas ne brûlent pas également ; les trous qu'il fait ont un pié carré ; il les rebouche tout de suite ; on laisse brûler le minéral pendant huit à neuf jours, veillant à ce qu'il ne soit ni trop ni trop peu cuit ; car dans l'un & l'autre cas on n'en tireroit rien. Quand la matière est rougeâtre & qu'elle sonne, on s'en sert d'un côté (celui où l'on a commencé de mettre le feu), tandis que de l'autre côté on continue d'ajouter à-peu-près la même quantité, en sorte que l'amas se réformé à mesure qu'il se détruit : un ouvrier emporte avec sa brouette la matière brûlée, un autre continue un lit avec sa hotte. Les fêtes & les dimanches n'interrompent point ce travail, qu'on pousse pendant huit heures par jour. Deux hommes prennent la matière brûlée pour la jeter dans des baquets d'eau ; & une douzaine de petits garçons & de petites filles refont le tas à l'autre extrémité. Les hommes ont trente sous de France par jour, & les enfans cinq sous.

On remarque que les arbres qui sont aux environs des tas du minéral en feu, meurent, & que la fumée qui les tue ne fait point de mal aux hommes. Douze baquets qui ont chacun seize piés en carré sur un pié de profondeur, sont rangés six d'un côté, six de l'autre, & séparés par un espace qu'occupent trois petits baquets, qui ont chacun sur trois piés de long un pié & demi de large & deux piés de profondeur. Il y a un petit baquet pour quatre grands qui communiquent avec lui. L'ouverture qui sert de communication, est fermée d'un tampon qui s'ôte quand on veut. Les brouetteurs portent sans cesse de la matière du tas dans les grands baquets : ces grands baquets sont pleins d'eau, ils la reçoivent au moyen d'un canal qui fait le tour par des ouvertures ménagées à cet effet. Quand la matière a trempé pendant vingt-quatre heures dans un grand baquet, on laisse couler l'eau

chargée de particules alumineuses dans le petit baquet ; on la jette de ce petit baquet dans le grand, & on continue ainsi à remplir les baquets faits de bois, de madriers, & de planches. Quand on présume que l'eau est assez éclaircie dans les grands baquets, on en ôte les bouchons, & on la laisse couler par un long canal dans un réservoir qui est à 50 toises de là : au bout de trois heures on la laisse aller dans un réservoir qui, de la même grandeur que le premier, est à 200 toises de lui & derrière les chaudières. Quand l'eau est suffisamment reposée, on la laisse couler dans ces deux chaudières à éclaircir, qui sont de plomb, & qui sont assises sur des fourneaux. L'eau introduite dans les chaudières y reste pendant 24 heures ; quand l'évaporation la diminue, on la remplit, non du réservoir qui est derrière elle, mais d'une autre eau dont nous parlerons tout-à-l'heure : quand la transparence ou une écume blanche annonce que la matière est cuite, on la renvoie, soit par un canal, soit autrement, dans une cuve où elle reste pendant trois jours ; au bout de trois jours on prend avec l'écope l'eau qui surnage dans les cuves. Quand il ne reste plus qu'un sédiment, on le prend avec des seaux, & on le remet dans les deux chaudières du milieu ou d'affinage : à mesure que la chaudière diminue, on la remplit avec de l'eau claire. Quand la matière tirée des chaudières en une espèce de pâte transportée dans des chaudières d'affinage, est entièrement dissoute, on la décharge par un petit canal dans des tonneaux où elle cristallise. Les chaudières ont cinq piés de largeur, deux & demi de hauteur du côté du bouchon, de l'autre côté deux piés, & neuf piés de longueur ; les tonneaux ont trois piés de diamètre sur six de hauteur, & contiennent 2500. On y laisse la matière pendant neuf jours en automne, & douze jours en hiver, sans y toucher. Les chaudières à éclaircir, à mesure que l'eau y diminue, sont remplies de l'eau-mère, c'est-à-dire, celle qui s'éleve à la surface des autres cuves.

Les fours sont de la longueur de la chaudière : leur hauteur est coupée en deux par un grillage dont les barres ont trois pouces d'équarrissage, & cinq piés de

longueur ; il y en a cinq en longueur & trois en travers. Ce grillage ne s'étend qu'à la moitié de la capacité du four ; c'est sur lui qu'on met la houille ; il faut toutes les 24 heures deux tombereaux de houille pour les quatre fourneaux. Ces tombereaux ont six piés de long sur trois de large, & trois de haut.

Les chaudières étant de plomb, il faut qu'une grande plaque de fonte d'un pouce d'épaisseur, leur serve de rempart contre l'action du feu.

Les travaux sur les carrières & les mines ayant beaucoup d'analogie, on fera bien de lire ce qui précède, pour acquérir des notions sur l'exploitation des carrières : on trouvera des détails intéressans sur les carrières d'ardoise à l'article SCHISTE, dont les ardoises sont une espèce.

MINE, (*Art milit.*) Par *mine* on entend dans l'art militaire, une espèce de galerie souterraine que l'on construit jusques sous les endroits qu'on veut faire sauter, & au bout de laquelle on pratique un espace suffisant pour contenir toute la poudre nécessaire pour enlever ce qui est au dessus de cet espace.

Le bout de la galerie ou l'espace où l'on met la poudre pour charger la *mine*, se nomme la *chambre*, ou le *fourneau de la mine*.

L'objet des *mines* est donc de faire sauter ce qui est au dessus de leur chambre. Pour cela, il faut que la poudre qui y est renfermée, trouve plus de facilité à faire son effort de ce côté que vers la galerie ; autrement elle ne pourroit enlever la partie supérieure du fourneau.

Pour obliger la poudre à faire son effort par la partie supérieure de la chambre de la *mine*, on remplit une partie de la galerie de maçonnerie, de fascines, de pierres & de pièces de bois, de distance en distance, qui s'arcboutent les unes & les autres, &c. On met le feu à la *mine* par le moyen d'un long sac de cuir appelé *saucisson*, qui va depuis l'intérieur de la chambre de la *mine* jusqu'à l'ouverture de la galerie, & même au-delà ; & afin que la poudre n'y contracte point d'humidité, on le met dans une espèce de petit canal de bois appelé *auget*. Le diamètre

du saucisson est d'environ un pouce & demi.

Le feu étant mis au saucisson, se communique à la chambre de la *mine*; la poudre y étant enflammée, fait effort de tous côtés, pour donner lieu à la dilatation dont elle est capable; & trouvant par-tout une plus grande résistance que vers le haut de la chambre de la *mine*, elle fait son effort vers la partie supérieure, & elle l'enlève avec tout ce qui est dessus.

*Observations & principes pour le calcul des mines.* Pour que la *mine* produise l'effet qu'on s'en propose, il faut qu'elle soit chargée d'une quantité de poudre suffisante. Une trop petite charge ne feroit que donner un petit mouvement aux terres sans les enlever; & même cette charge pourroit être si petite, qu'elle ne leur en donneroit qu'une insensible qui ne se communiqueroit point du tout à la partie extérieure ou à la surface du terrain. D'un autre côté, cette charge trop forte feroit employer de la poudre inutilement, & causer quelquefois plus d'ébranlement & de désordre que l'on n'en desire. Pour éviter tous ces inconvéniens, il faut savoir:

La quantité de poudre nécessaire pour enlever un pié cube de terre. Il y a des terres de différentes sortes, les unes plus lourdes & les autres plus légères; les unes sont tenaces, & les autres dont les parties peuvent être plus aisément séparées. Il est besoin de connoître ce qu'il faut de poudre pour enlever un pié cube de chacune de ces especes de terre.

Il faut connoître le solide de terre que la poudre enlèvera, & toiser sa solidité pour savoir la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée.

Le solide de terre que la *mine* enlève, se nomme son *excavation*; & l'espece de creux qu'il laisse dans l'endroit où il a été enlevé, se nomme l'*entonnoir de la mine*, nom qui lui a été donné à cause de son espece de ressemblance avec l'instrument que nous appellons *entonnoir*.

C'est de l'expérience que l'on peut prendre les connoissances dont nous venons de parler. Elle seule peut apprendre quelle est la quantité de poudre nécessaire pour

enlever un certain poids, de même que la figure de l'entonnoir de la *mine*, ou ce qui est la même chose, du solide qu'elle fait sauter.

Les différens terrains, suivant les auteurs qui ont parlé des *mines*, peuvent se rapporter à quatre principaux:

Au sable fort, qu'on appelle aussi *tuf*.

A l'argile ou terre de potier, dont on fait les tuiles.

A la terre remuée ou sable maigre.

A la vieille & à la nouvelle maçonnerie.

Le pié cube de tuf pèse 124 livres.

Celui d'argile, 133 livres.

Celui de sable ou terre remuée, 95 livres.

A l'égard du poids du pié cube de maçonnerie, on ne peut guere le fixer précisément, parce qu'il dépend de la nature des différentes pierres qui y sont employées.

On prétend que pour enlever une toise cube de sable ou tuf en terre ferme, il faut environ 11 livres de poudre.

Que pour enlever une toise cube d'argile aussi en terre ferme, il faut 15 livres de poudre.

Que pour une toise cube de sable ou terre remuée, il faut au moins 9 livres de poudre.

Et qu'enfin pour une toise cube de maçonnerie, il faut 20 ou 25 livres de poudre, si la maçonnerie est hors de terre, & 35 ou 40 livres, si la maçonnerie est en fondation.

En supposant ces expériences faites avec tout le soin & toute l'exacritude possibles, il n'est pas difficile de connoître la quantité de poudre dont on doit charger une *mine*, lorsque l'on connoît la valeur du solide de terre qu'elle doit enlever.

Ce solide a d'abord été pris par un cône renversé *A F B*, Pl. IX de fortific. fig. dont la pointe ou le sommet *F* étoit au milieu de la chambre de la *mine*; ensuite par un cône tronqué, comme *C A f B D C*; mais M. de Valliere, cet officier général si célèbre par sa grande capacité dans l'artillerie, & principalement dans les *mines*, ayant examiné ce solide avec plus d'attention, a trouvé que sa figure différoit un peu du cône tronqué; qu'elle approchoit davantage de celle d'un solide

courbe appellé *paraboloïde* par les géomètres, & que la chambre ou le fourneau de la *mine* se trouvoit un peu au dessus de l'excavation; parce que la poudre en s'enflammant, agit aussi sur le fonds des terres du fourneau, & que par conséquent elle doit les presser ou les enfoncer de quelque chose.

La coupe ou le profil du paraboloïde formé par l'excavation de la *mine*, est la ligne courbe *ABD*, appellée *parabole*; elle est de la même nature que celle que décrit une bombe, & en général tout autre corps jeté parallèlement ou obliquement à l'horizon. Le fourneau *C* se trouve placé dans un point de l'espace enfermé par cette courbe qu'on appelle son *foyer*. Voyez PARABOLE & PARABOLOÏDE.

On peut considérer le paraboloïde comme une espèce de cône tronqué dont la partie supérieure seroit arrondie en forme de calotte, & les côtés un peu en ligne courbe.

Dans plusieurs expériences qui ont été faites anciennement à Tournai, pour observer le solide formé par l'excavation des *mines*, on a remarqué que la perpendiculaire *CE*, *Pl. IX de fortif. fig. 6*, élevée du fourneau à la superficie du terrain, étoit égale au rayon du cercle de la partie extérieure de l'excavation, c'est-à-dire, de celui de l'ouverture de l'entonnoir. Cette ligne perpendiculaire au dessus du fourneau, laquelle exprime la hauteur des terres à enlever, est appellée *ligne de moindre résistance*, parce qu'elle représente le côté où la poudre trouve la moindre résistance en sortant du fourneau. On a trouvé aussi dans les mêmes expériences que le rayon du petit cercle qui répond au fourneau, étoit la moitié du rayon du grand cercle ou de l'ouverture de la *mine*.

La géométrie fournit des moyens ou des méthodes pour trouver la solidité des cônes tronqués, de même que celle des paraboloïdes. Ainsi supposant la ligne de moindre résistance connue & l'excavation de la *mine*, un cône tronqué ou paraboloïde, on trouvera la quantité de toises cubées que contient chacun de ces corps, & par conséquent la poudre dont le fourneau doit être chargé pour les enlever.

Pour rendre ceci plus sensible, nous

allons l'appliquer à un exemple; & nous supposerons, pour simplifier le calcul, que l'excavation de la *mine* est un cône tronqué. Le peu de différence qu'il y a entre le toisé du paraboloïde & celui du cône tronqué, fait que l'on peut, sans erreur bien sensible, donner la préférence à celui de ces deux corps dont le toisé est le plus simple, & c'est le cône tronqué qui a cet avantage.

Soit, *Pl. IX de fortif. fig. 7*, *F*, le fourneau ou la chambre d'une *mine*; *FC*, la ligne de moindre résistance de 10 piés; *CB*, le rayon du plus grand cercle de l'excavation, égal à la ligne de moindre résistance, & par conséquent aussi 10 piés; *FG*, le rayon du plus petit cercle du cône tronqué, égal à la moitié de celui du grand cercle, c'est-à-dire, de 5 piés.

Cela posé, pour trouver la solidité du cône tronqué *ADGB*, il faut d'abord trouver celle du cône entier *AEB*; & pour cela, il faut connoître son axe *EC*: on imaginera une perpendiculaire *GH*, tirée de *G* sur *CB*, qui sera parallèle à *FC*; & à cause des deux triangles semblables *CHB*, *ECB*, l'on viendra à la connoissance de la ligne entiere *CE*; car l'on aura *HB* est à *HG* comme *CB* est à *CE*. *HB* est la différence de *CB* à *CH* égale à *FG*, ainsi *CH* sera de 5 piés, & par conséquent aussi *HB*. *HG* est égale à *CF*, ainsi *HG* est de 10 piés; en sorte que si dans la proportion précédente à la place des lignes *HB*, *HG*, *CB*, on met leur valeur, on aura 5 est à 10, comme 10 est à *CE*, qu'on trouvera de 20 piés; si l'on en ôte *CF* de 10, il restera *FE* qui est l'axe ou la hauteur du petit cône qui sera aussi de 10 piés, on trouvera la solidité du cône total en multipliant la superficie du cercle de sa base par le tiers de sa hauteur *CE*, & l'on aura pour sa solidité 2100 piés cubés. On retranchera de cette solidité celle du petit cône, que l'on trouvera être de 262 piés cubés; il restera pour la solidité du cône tronqué *ADGB*, 1838 piés cubés, c'est-à-dire, environ 8 toises cubées & demie.

Cela fait, si l'on suppose que pour enlever une toise cube de terre, dans laquelle on veut pratiquer la *mine*, il soit besoin

de 11 livres de poudre, il faudra multiplier les toises de l'excavation par le nombre des livres de poudre qu'il faut pour enlever chaque toise, c'est-à-dire, que dans cet exemple, il faudra multiplier 8 toises & demie par 11, & le produit 93 livres & demie donnera la quantité de poudre dont il faudra charger la mine dont il est ici question. On augmente cette quantité de quelque chose, afin que l'effet de la mine se trouve plutôt plus grand que plus petit, & pour remédier aux différens accidens qui peuvent arriver aussi à la poudre dans le fourneau & retarder son activité.

Si l'on avoit voulu calculer l'excavation de cette mine, dans la supposition du paraboloïde, on auroit trouvé pour sa solidité 1890 piés cubes, qui valent huit toises trois quarts cubes; c'est-à-dire, que cette solidité se trouveroit environ d'un quart de toise plus grand que dans la supposition du cône tronqué, ce qui n'est pas ici un objet fort important.

Lorsque l'on fait la quantité de poudre dont la mine doit être chargée, il faut trouver quelle doit être la grandeur ou la capacité de la chambre de la mine, qu'on fait ordinairement de forme cubique.

On peut connoître aisément cette capacité par le moyen de la géométrie, & pour cela il faut savoir la pesanteur d'un pié cube de poudre. On a trouvé qu'elle étoit d'environ 80 livres; ainsi lorsqu'une mine doit être chargée de 80 livres de poudre, il faut que la chambre soit d'un pié cube. On la fait cependant d'environ un tiers plus grande que l'espace que doit occuper la poudre; parce que, pour empêcher que la poudre ne contracte de l'humidité dans la chambre ou le fourneau, on la tapisse, pour ainsi dire, par-tout de sacs à terre, de planches, de paille, &c. Voyez CHAMBRE & FOURNEAU.

Soit donc la mine dont on vient de trouver la charge, pour trouver la capacité de sa chambre, nous supposons qu'aux 93 livres & demie que le calcul a données, on ajoute 7 livres & demie, on aura 100 livres pour sa charge complète.

Présentement, si 80 livres de poudre occupent un pié cube, 100 livres en oc-

cuperont un pié & un quart de pié; ajoutant à cela trois quarts de pié pour les sacs à terre, la paille & les planches qui doivent être dans la mine, on aura 2 piés cubes pour la capacité totale de la chambre. Ainsi il ne s'agit plus que de trouver le côté d'un cube qui contienne 2 piés cubes, qu'on trouve par approximation être d'environ un pié trois pouces. Ainsi donnant pour base à la chambre un carré dont le côté soit de cette quantité, & faisant sa hauteur aussi de la même quantité, on aura la chambre de la grandeur demandée. Il est bon d'observer que l'exacte précision n'est pas d'une nécessité absolue dans ces sortes de calculs.

On ajoute ici une table calculée par M. de Valliere, qui contient la quantité de poudre dont les mines doivent être chargées, depuis un pié de ligne de moindre résistance jusqu'à 40.

Longueur des lignes de moindre résistance.	Charges des mines.	Longueur des lignes de moindre résistance.	Charges des mines.
Piés.	livres. onces.	Piés.	livres. onces.
1	000 2	21	868 3
2	0 12	22	998 4
3	2 8	23	1140 10
4	6 0	24	1296 0
5	11 11	25	1558 9
6	20 4	26	1647 12
7	32 2	27	1815 4
8	48 0	28	2058 0
9	68 5	29	2286 7
10	93 12	30	2530 4
11	124 12	31	2792 4
12	162 0	32	3072 0
13	205 15	33	3369 1
14	257 4	34	3680 12
15	316 4	35	4019 8
16	324 0	36	4374 0
17	460 9	37	4758 11
18	546 12	38	5144 4
19	643 0	39	5561 2
20	750 0	40	6000 0

Nous avons observé que la poudre en agissant également de tous côtés, fait son plus grand effort vers celui qui lui oppose le moins de résistance. Ainsi on peut la déterminer à agir vers un côté quelconque,

en lui donnant plus de facilité à s'échapper par ce côté que par les autres.

Soit figuré, *Pl. IX de fortif. fig. 8*, la coupe ou le profil d'un rempart de 30 piés de haut ; si l'on plaçoit la chambre de la mine dans les terres du rempart *D*, en sorte que la ligne de moindre résistance *C D* se trouvât moindre que la distance *B D*, c'est-à-dire, que celle du fourneau à la partie extérieure du revêtement ; il est évident que la mine feroit son effort vers *C* & non vers *B*. Mais dans l'attaque des places, on les emploie pour détruire les revêtemens où elles font des efforts considérables. Il faut donc pour cela que la chambre de la mine soit placée de manière à produire cet effet, c'est-à-dire, comme en *A*, où la distance *A B* est plus petite que celle de toutes les autres parties extérieures du rempart & du revêtement au fourneau *A*. Nous avons supposé dans cet exemple la hauteur du revêtement *B K* de 30 piés ; ainsi l'on place le fourneau à la distance de 12 ou 15 piés du côté extérieur du revêtement ; l'effort de la mine se fera selon *H A I* ; & comme la partie *I* du terrain résistera à cet effort, il se fera totalement vers *B K*, & il renversera ainsi le revêtement dans le fossé. On trouvera la quantité de poudre nécessaire pour produire cet effet, comme nous l'avons indiqué ci-devant, en toisant le solide *H A I*, & en multipliant chaque toise de sa solidité par 20 ou 25 qui est la quantité de poudre dont il est besoin pour enlever une toise cube de maçonnerie. Après quoi l'on réglera aussi la grandeur de la chambre, relativement à la quantité de poudre qu'elle doit contenir, & à ce qu'on a enseigné précédemment à ce sujet.

On voit dans la *Pl. VIII, n<sup>o</sup>. 2*, c'est-à-dire, dans la seconde *Pl. VIII, fig. 22*, les différens outils dont se servent les mineurs. Voici les noms de ces outils, avec les lettres qui les désignent dans la planche qu'on vient de citer.

*A*, sonde à tariere de plusieurs piéces, & vue de plusieurs façons.

*B*, sonde pour des terres.

*C*, grandes pinces, dont une à pié de chevre.

*D*, petite pince à main.

*E*, aiguille pour travailler dans le roc, pour faire de petits logemens de poudre pour enlever des roches, & accommoder des chemins, & faire des excavations dans le roc.

*F*, drague, vue de deux côtés.

*G*, beche.

*H*, pelle de bois ferrée.

*I*, masse, vue de deux côtés.

*K*, massette, vue de deux côtés.

*L*, marteau de maçon, vu de deux côtés.

*M*, grelet de travers.

*N*, grelet, vu de deux côtés.

*O*, marteau à deux pointes, vu de deux côtés.

*P*, pic-hoyau, vu de deux côtés.

*Q*, pic à roc, vu de deux côtés.

*R*, hoyau.

*S*, feuille de fauge, vue de deux côtés.

*T*, ciseaux plats.

*V*, poinçon à grain d'orge.

*X*, ciseau demi-plat, vu de deux côtés.

*Y*, louchet à faire les rigoles pour les auges : ces louchets servent aussi à faire du gazon.

*Z*, plomb avec son fouet & son chat.

*É*, équerre de mineur.

*a*, bouffolle.

*b*, chandelier.

Les galeries que font les mineurs pour aller jusques sous les endroits que l'on veut faire sauter, ont communément quatre piés & demi de hauteur, & deux piés & demi ou trois piés de largeur.

Pour que la galerie puisse opposer la résistance nécessaire pour empêcher la mine d'y faire son effet, il faut qu'elle soit plus longue que la ligne de moindre résistance du fourneau de la mine.

Car si l'on suppose que *B*, *Pl. X de fortif. fig. 2*, soit le fourneau d'une mine construite dans le contre-fort *A*, & *C* l'entrée de la galerie, vis-à-vis le fourneau *B* ; comme sa longueur *B C* est beaucoup moindre que la hauteur des terres & de la maçonnerie au dessus du fourneau, quelque exactement que cette galerie puisse être remplie & bouchée, elle n'opposera point le même effet que ces terres & cette maçonnerie : ainsi, dans ce cas, la plus grande partie de l'effet

de la mine se fera dans la galerie, ou, comme le disent communément les mineurs, la mine soufflera dans sa galerie.

Mais si, pour faire sauter la partie du rempart, vis-à-vis le point *L* & au dessus, on fait l'ouverture de la mine en *D* assez loin de cette partie, & qu'on y conduise la galerie, en la coudoyant, comme de *D* en *E*, de *E* en *F*, de *F* en *G*, *Pl. X de fortif. fig. 2*, & enfin de *G* en *I*, il est évident qu'on pourra alors emplir ou boucher une partie de cette galerie suffisamment grande, pour opposer plus de résistance à la poudre enfermée dans le fourneau, que la ligne de moindre résistance de ce fourneau; & qu'ainsi, dans cet état, on peut faire faire à la mine tout l'effet qu'on en desire.

Il suit delà que pour faire sauter une partie de rempart ou de revêtement par le moyen d'une mine, il faut ouvrir la galerie loin de cette partie, & l'y conduire par différens endroits ou retours. Ces retours ont encore un objet bien essentiel, c'est qu'ils donnent plus de facilité à bien boucher la galerie; mais comme ils allongent le travail, on n'en fait qu'autant qu'il en est besoin, pour que la galerie soit capable d'une plus grande résistance que la ligne de moindre résistance que la mine.

Pour donner une idée de la maniere dont on remplit la galerie à chaque coude, soit *ABCD*, *Pl. X de fortif. fig. 3*, un coude quelconque; on commencera par planter des madriers verticalement le long de *DC*, & de même le long de *AB*, que l'on recouvrira d'autres madriers posés horizontalement, dont les extrémités porteront, savoir, ceux de *DC* vers *C* & vers *D*, & ceux de *AB* vers *A* & vers *B*. On adossera verticalement à ces madriers des pieces de bois appellées piés-droits, que l'on ferrera de part & d'autre sur les madriers *DC* & *AB*, par de fortes pieces de bois mises en travers, qui se nomment *arcbutans* ou *étréfilons*; & pour que ces pieces de bois pressent les madriers auxquels sont adossés les piés-droits avec tout l'effort possible, on les fait entrer à force, & l'on met de forts coins entre les extrémités des étréfilons

& les piés-droits sur lesquels posent les extrémités des étréfilons. On remplit après cela le vuide du coude de même matiere dont on remplit celui du dessus de la chambre de la mine.

Il faut remarquer que la longueur de tous les contours de la galerie pris ensemble, n'expriment pas la résistance qu'elle peut opposer à l'effet de la mine; car la poudre agissant circulairement, une galerie à plusieurs retours ne lui offre de résistance que suivant la ligne droite imaginée, tirée de son ouverture à la chambre de la mine, laquelle ligne pouvant être considérée comme la longueur de la galerie, c'est par elle que nous exprimerons cette longueur.

Soit *B*, *Pl. X de fortif. fig. 4*, le fourneau d'une mine dont la ligne de moindre résistance est *AB*. Si les parties *BC* & *CD* de la galerie sont prises ensemble égales à la ligne *AB*, & si l'on suppose la galerie remplie de matériaux qui résistent autant que les terres de la ligne de moindre résistance, la mine fera son effort par la galerie; car la poudre agira vers l'ouverture *D* de la galerie, suivant ce que nous venons de dire, selon la ligne *BD*, qui est plus petite que les lignes *BC* & *CD*, prises ensemble, & par conséquent moindre que la ligne de moindre résistance: donc, &c.

Il suit delà qu'il faut évaluer la partie de la galerie qu'il faut remplir, non par la longueur des parties de cette galerie, mais par une ligne droite, tirée du centre du fourneau à un point déterminé de la galerie.

*Des différentes especes de mines.* Une mine qui n'a qu'une simple chambre ou fourneau, comme la mine *A*, *Pl. X de fortif. fig. 2*, se nomme mine simple. Si elle a deux fourneaux, comme la figure *B*, *fig. 5*, le fait voir, la galerie en ce cas forme une espece de *T*, & la mine est appellée mine double. Si elle a trois fourneaux comme la mine *C*, *fig. 6*, elle est appellée mine triplée ou *tréflée*; & enfin, si elle en a quatre, mine quadruplée, & ainsi de suite, en prenant le nom du nombre de ses chambres ou fourneaux.

L'objet des mines à plusieurs fourneaux, est de faire sauter à la fois une plus grande étendue de rempart ou de terrain.

On observe un tel arrangement dans leur distance que leurs efforts se communiquent, & on leur donne à tous le feu en même temps, par le moyen d'un saucisson qui communique à tous les fourneaux : on détermine l'endroit où l'on doit mettre le feu au saucisson, de manière que le feu arrive en même temps dans toutes les chambres. Il ne s'agit pour cela que de lui faire parcourir des parties égales du saucisson, depuis le point où l'on met le feu, lequel se nomme *foyer*, jusqu'au centre de chaque chambre. En sorte que s'il s'en trouve quelques-uns plus près du foyer que les autres, il faut faire différens coudes ou zigzags au saucisson, afin qu'il y en ait la même quantité du foyer à ces chambres qui en sont proches, qu'il y en a du même foyer à celles qui en sont les plus éloignées.

Les mines simples & les doubles sont le plus en usage dans les sieges. On ne se sert guere des autres que lorsqu'on veut démolir ou détruire totalement des ouvrages.

L'usage de charger les mines avec de la poudre, est moins ancien que sa découverte. Le premier essai qu'on en fit, fut en 1487. Les Génois assiégeant Serezanella, ville qui appartenait aux Florentins, un ingénieur voulut faire sauter la muraille du château avec de la poudre dessous; mais l'effet n'ayant pas répondu à son attente, on ne pensa plus à perfectionner l'idée de cet ingénieur, jusqu'à ce que Pierre de Navarre, qui servait alors dans l'armée des Génois, & qui s'étant depuis mis au service des Espagnols, en fit usage en 1503 contre les François au siege du château de l'Œuf, espece de fort ou de citadelle de la ville de Naples. Le commandant de ce fort n'ayant point voulu se rendre à la sommation que lui en fit faire Pierre de Navarre, celui-ci fit sauter en l'air la muraille du château, & le prit d'assaut.

Ceux qui voudront plus de détails sur ce sujet, pourront avoir recours au traité d'artillerie, seconde édition des *éléments de la guerre des sieges*.

Voyez pl. X de fortif. fig. 7, 8, 9, 10, 11 & 12, les différens effets d'une mine qui joue.

Tome XXI.

MINES (CHAMBRE ou FOURNEAU DES), se dit, en terme de guerre, de l'endroit où se met la poudre d'une mine. Voyez FOURNEAU. C'est ordinairement une cavité de 5 à 6 piés cubes, & de forme cubique.

Pour que la poudre agisse avec tout l'effort dont elle est capable, dans la chambre ou le fourneau de la mine, il faut qu'il n'y ait point de vuide, parce qu'alors tout l'effort de sa dilatation fait immédiatement impression sur les terres qui l'environnent.

Il faut, pour déterminer la grandeur du fourneau, savoir la quantité de poudre que peut occuper un pié cube d'espace (tout le monde sait qu'un cube est un solide terminé par 6 carrés égaux, comme un dé à jouer). L'expérience a fait voir, comme le dit M. de Saint-Remi, qu'il en faut 80 livres. Il suit delà que 100 livres en occuperont un pié & un quart; 140 livres un pié & demi; & 160 livres un pié trois quarts, &c.

Il est à remarquer cependant que tout le monde ne convient pas qu'un pié cubique de poudre en contienne 80 livres; car on a des expériences particulieres par lesquelles on a trouvé :

1°. Que la poudre étant mise légèrement dans un vase cubique d'un pié, n'en contenoit que 60 livres 2 onces.

2°. Que la même poudre étant fort affaîsée, le vase en contenoit 95 livres 5 onces; mais cette pesanteur peut varier suivant le plus ou le moins de salpêtre qu'il y a dans la poudre.

Il est d'usage de faire la chambre de la mine de figure cubique, parce que le feu prenant au milieu, se communique plus également vers toutes les parois du fourneau. On pourroit par cette raison la faire sphérique, mais sa construction seroit plus difficile. Il y a cependant des personnes fort habiles dans la science des mines, qui prétendent qu'on pourroit faire le fourneau en espece de coffre, dont la hauteur seroit moindre que la longueur, parce qu'alors la mine donneroit une excavation plus large; mais comme l'expérience n'a pas encore confirmé suffisamment ces idées,

Y y y y.

on ne parlera ici que de la chambre ordinaire, c'est-à-dire, de la cubique.

Pour faire un cube qui tienne telle quantité de poudre que l'on voudra, comme, par exemple, 100 livres; voici comme l'on y parviendra.

Le pié cube contient 80 livres de poudre, par conséquent 100 livres contiennent un pié cube & un quart d'espace. J'observe que cette quantité contient 2160 pouces cubes; car pour avoir la base d'un pié cube, il faut d'abord commencer par multiplier 12 par 12, dont le produit est 144; & pour avoir son solide, il faut multiplier sa base par sa hauteur, c'est-à-dire, 144 par 12, qui donne pour produit 1728 pouces cubes. Il faut à cette quantité ajouter l'espace qu'occupent 20 livres de poudre, c'est-à-dire, 432, ce qui fait 2160 pouces cubes pour l'espace total que l'on cherche. Il reste à chercher le côté d'un cube qui contienne cette quantité. C'est ce qu'on trouve en extrayant la racine cube. On aura pour ce côté environ 13 pouces; ainsi la base d'une mine dans laquelle on veut mettre 100 livres de poudre, doit être un carré dont le côté soit de 13 pouces, & la hauteur de cette chambre doit aussi être de 13 pouces.

Il est aisé de faire une table des dimensions que l'on doit donner aux chambres des mines, pour toutes les quantités de poudre dont on veut les charger. Il faut seulement observer qu'elles doivent être un tiers plus grandes que ne le comportent les poudres qu'elles doivent renfermer, afin qu'elles puissent contenir les planches dont on couvre assez ordinairement les côtés, & la paille sur laquelle on met la poudre pour l'empêcher de contracter l'humidité. On joint ici une table de M. de Vauban, que l'on trouve dans son *traité de l'attaque des places*, laquelle servira à trouver tout d'un coup le côté de la chambre, relativement à la quantité de poudre qu'elle doit contenir, ayant égard aux planches & à la paille qu'on y met pour tenir la poudre séchement.

TABLE pour la charge des mines, suivant M. le maréchal DE VAUBAN, dans laquelle on trouve la mesure des chambres ou fourneaux des mines déterminée relativement à la quantité de poudre qu'elles doivent contenir, & à la hauteur des terres du rempart au dessus des chambres.

Hauteur des remparts au dessus des chambres.	Profondeur des galeries jusqu'aux chambres.	Mesure des chambres en piés & pouces communs.		Quantité de poudre nécessaire à la charge des mines.
		Piés.	pouces.	
10	5	0	7	10
12	6	0	8	18
14	7	0	10	28
16	8	0	11	42
18	9	1	1	60
20	10	1	2	82
22	11	1	3	109
24	12	1	4	142
26	13	1	5	180
28	14	1	7	226
30	15	1	9	277
32	16	1	10	336
34	17	1	11	403
36	18	2	2	479
38	19	2	2	564
40	20	2	4	617
42	21	2	5	761
44	22	2	6	875
46	23	2	8	1000
48	24	2	9	1136
50	25	2	10	1294
52	26	3	0	1444
54	27	3	1	1617
56	28	3	3	1803
58	29	3	4	2004
60	30	3	6	2218
62	31	3	7	2447
64	32	3	8	2692
66	33	3	10	2952
68	34	3	11	3229
70	35	4	0	3522
72	36	4	2	3883
74	37	4	3	4161
76	38	4	4	4510
78	39	4	6	4873
80	40	4	7	5258

**MINE**, (*Monnaie romaine.*) La *mine* valoit cent drachmes attiques, selon l'estimation de Pline, *livre XXI*, sur la fin : *Mna*, dit-il, *quam nostri minam vocant, pendit drachmas atticas centum.* Le même historien nous apprend, quelques lignes auparavant, que la drachme étoit du poids d'un denier d'argent. Comme nous pouvons estimer le denier romain d'argent au moins à quinze sous de notre monnaie actuelle, il s'en suivra que la *mine* qui valoit cent drachmes, feroit au moins soixante-dix de nos livres. Je fais que ce calcul ne s'accorde pas avec celui de plusieurs François, qui ont évalué la *mine* attique à cinquante livres; mais c'est qu'alors notre marc d'argent étoit à environ trente-six livres. *Voyez MINE DES HÉBREUX. (D. J.)*

**MINE DES HÉBREUX**, (*Monnaie hébraïque.*) La *mine* hébraïque nommée en hébreu *min*, valoit soixante sicles, qui font, selon le docteur Bernard, 9 livres sterlings; mais la *mine* attique dont il est parlé dans le Nouveau-Testament, valoit cent drachmes, & monnaie d'Angleterre, trois livres sterlings, huit schellings, neuf sous. (*D. J.*)

**MINE**, (*Comm.*) est aussi une mesure de France. *Voyez MESURE.*

*Mine*, est une mesure estimative qui sert à mesurer les grains, les légumes secs, les graines, comme le froment, le seigle, l'orge, les fèves, pois, lentilles, &c.

La *mine* n'est pas un vaisseau réel tel que le minot qui sert de mesure de contenance, mais une estimation de plusieurs autres mesures.

A Paris, la *mine* de grains, de légumes, de graines, est composée de six boisseaux ou de deux minots radés & sans grain sur le bord. Il faut 2 *mines* pour le septier, & vingt-quatre *mines* pour le muid.

A Rouen, la *mine* est de quatre boisseaux; à Dieppe, les dix-huit *mines* font le muid de Paris, & dix-sept muides d'Amsterdam.

A Péronne, la *mine* fait la moitié du septier. *Voyez SEPTIER & MUID.*

*Mine*, est une mesure de grains dont on se sert en quelques lieux d'Italie, particulièrement à Gênes, ou vingt-cinq *mines* du pays font le last d'Amsterdam. *Voyez LAST.*

*Mine* est aussi une mesure de charbon de bois, qui n'est pas un vaisseau particulier, mais un composé de plusieurs mesures.

La *mine* de charbon, qu'on nomme aussi quelquefois *sac* ou *charge*, parce que le sac de charbon qui contient un muid est la charge d'un homme, contient deux minots ou seize boisseaux.

*Mine* se dit pareillement de la chose mesurée: une *mine* de blé, une *mine* d'avoine, une *mine* de charbon, &c. *Dict. de Commerce.*

**MINÉENS**, (*Théologie.*) nom que saint Jérôme donne dans sa quatrième-vingt-neuvième épître aux Nazaréens, dont il fait une secte parmi les Juifs. *V. NAZARÉENS.*

**MINÉIDES**, f. f. pl. (*Mythologie.*) ou les filles de Minyas, nées à Thebes: elles refusèrent de se trouver à la célébration des orgies, soutenant que Bacchus n'étoit pas fils de Jupiter. Pendant que tout le monde étoit occupé à cette fête, elles seules continuèrent à travailler, sans donner aucun repos à leurs esclaves, marquant par-là, dit Ovide, le mépris qu'elles faisoient du fils de Sémélé, & de ses jeux sacrés. Mais tout d'un coup elles entendent un bruit confus de tambours, de flûtes & de trompettes; une odeur de myrrhe & de safran s'exhale dans leur chambre; la toile qu'elles faisoient se couvrir de verdure, & pousse des pampres & des feuilles de lierre. Le fil qu'elles venoient d'employer, se convertit en ceps chargés de raisins; & ces raisins prennent la couleur de pourpre, qui étoit répandue sur tout leur ouvrage. Un bruit terrible ébranle la maison; elle parut à l'instant remplie de flambeaux allumés, & de mille autres feux, qui brilloient de toutes parts. Les *Minéides* effrayées veulent en vain se sauver; pendant qu'elles cherchent à se réfugier dans les endroits les plus secrets, une membrane extrêmement déliée couvre

leurs corps, & des ailes fort minces s'élevaient sur leurs bras. Elles s'élevaient en l'air par le moyen de ces ailes sans plumes, & s'y soutiennent; elles veulent parler, une espece de murmure plaintif est toute la voix qui leur reste pour exprimer leurs regrets; en un mot, elles sont changées en chauves-fouris. C'est le conte d'Ovide: voici comme la Fontaine en embellit la fin.

*Bacchus entre & sa cour, confus & long cor-tege :*

*Où sont, dit-il, ces sœurs à la main sacrilège?  
Que Pallas les défende, & vienne en leur sa-veur*

*Opposer son égide à ma juste fureur;  
Rien ne m'empêchera de punir leur offense :  
Voyez, & qu'on se rie après de ma puissance.  
Il n'eut pas dit, qu'on vit trois monstres au plancher,*

*Ailés, noirs & velus, en un coin s'attacher.  
On cherche les trois sœurs : on n'en voit nulle trace :*

*Leurs métiers sont brisés; on élève en leur place*

*Une chapelle au dieu, pere du vrai nécar.*

*Pallas a beau se plaindre, elle a beau prendre part*

*Au destin de ces sœurs par elle protégées.  
Quandquelque dieu voyant ses bontés négligées,  
Nous fait sentir son ire, un autre n'y peut rien;  
L'olympé s'entretient en paix par ce moyen.*

(D. J.)

MINÉO, (Géographie.) ville de Sicile, dans le val de Noto, vers la source de la riviere Santo-Paulo. Elle est située entre Caltagirone à l'occident, & Lentini à l'orient. C'est l'ancienne *Menæ*. (D. J.)

MINÉRAI, subst. masculin. (Histoire naturelle.) mot synonyme de *mine*, & qui désigne la substance métallique, soit pure, soit minéralisée, que l'on détache dans les souterrains des mines. On dit laver le *minerai*, écraser le *minerai*, fonder le *minerai*, &c. comme on dit aussi détacher la *mine*, laver la *mine*, fonder la *mine*, &c. Le mot *minerai* semble s'être introduit pour éviter la confusion que peut occasioner le mot de *mine*, mi-

nera, ou *gleba metallica*, avec le mot *mine*, *métalli fodina*. Cependant l'usage veut qu'on dise en françois une *mine de cuivre*, une *mine de plomb*, une *mine d'argent*, & l'on ne dit point un *minerai d'or* ou d'argent; &c. Voyez MINE. (—)

MINÉRAL, adj. (Hist. nat.) Ce mot se prend ou comme substantif, ou comme adjectif: comme substantif, on dit un *minéral*; ce qui est la même chose qu'une substance appartenante à la terre: comme adjectif, le mot *minéral* se joint à un substantif, & désigne que c'est un corps qui se trouve dans la terre, ou qui lui appartient. C'est ainsi qu'on dit regne *minéral*, charbon *minéral*, substance *minérale*: les eaux *minérales* sont des eaux chargées de quelques parties qui leur sont étrangères, & qui appartiennent au regne *minéral*. V. MINÉRAUX.

Dans la chymie, on nomme acides *minéraux*, les dissolvans ou menstrues acides que l'on obtient du vitriol, du sel marin & du nitre, pour les distinguer des acides qu'on obtient des végétaux. (—)

MINÉRAL, *Æthiops*. Voy. MERCURE, Chymie, & MERCURE, Mat. méd.

MINÉRAL (REGNE), *Hist. nat.* C'est ainsi qu'on nomme l'assemblage total des corps qui appartiennent à la terre, & qui se forment dans son sein. Ces corps s'appellent *minéraux* ou *substance du regne minéral*; ils font une des trois branches dans lesquelles il a plu aux phyficiens de partager l'histoire naturelle. Le *regne minéral* est l'objet d'une étude particulière, qu'on nomme *minéralogie*. Voyez MINÉRALOGIE & MINÉRAUX. Il est très-difficile de fixer les bornes précises que la nature a mises entre ses différens regnes; tout nous démontre qu'il y a la plus grande analogie entre les *minéraux*, les végétaux & les animaux. En effet, le *regne minéral* fournit aux végétaux la terre & les sucs nécessaires pour leur accroissement; les végétaux fournissent aux animaux leur nourriture, & passent ainsi avec les parties qu'ils ont tirées de la terre dans la substance de ces animaux, qui eux-mêmes rendent à la fin à la terre ce qu'ils en ont

reçu, & retournent dans la substance d'où ils ont été originairement tirés. Le célèbre M. Henckel a fait voir cette circulation perpétuelle des êtres qui passent d'un regne de la nature dans un autre, par l'ouvrage qu'il a publié sous le nom de *flora saturnifans*, ou de l'analogie qui se trouve entre le regne végétal & le regne minéral. (—)

MINÉRALES (EAUX), *Chymie & Médecine*. C'est ainsi qu'on appelle les eaux chargées ou imprégnées de principes minéraux en assez grande quantité, pour produire sur le corps humain des effets sensibles & différens de ceux de l'eau commune.

Les *eaux minérales* se divisent ordinairement en *thermales* & en *froides*. Parmi ces dernières, il y en a qu'on nomme *acidules*, à cause d'un certain goût piquant qu'elles impriment sur la langue, à-peu-près égal à celui du vin moussieux, comme le vin de Champagne & la bière; telles sont les eaux de Spa, de Pyrmont, de Vals, &c. Relativement à leurs principes, les *eaux minérales* se divisent encore en *sulfureuses*, en *martiales*, & en *salées*: c'est à cette division que nous nous en tiendrons dans cet article, en commençant par les salées. Il est néanmoins à propos d'observer que les eaux martiales & les sulfureuses, qui outre le soufre ou le fer, contiennent encore des sels, doivent être entièrement distinguées des autres, par cela seul qu'elles renferment des substances sulfureuses & martiales; c'est pourquoi nous en ferons une classe à part.

*Eaux minérales salées*. Ce sont les eaux qui sont imprégnées de sels, & qui ne contiennent d'ailleurs, ni fer, ni soufre, mais qui indépendamment des principes salins renferment quelquefois un air ou esprit élastique, du bitume, une terre absorbante, & souvent même une autre espèce de terre appelée *sélénite*. Voyez SÉLÉNITE.

On reconnoît les *eaux minérales* qui sont purement salées, à ces signes; 1°. si l'insersion de la poudre de noix de galle n'altère point sensiblement leur couleur naturelle, phénomène qui est particulier

aux eaux martiales; 2°. si en y jetant de l'argent en masse, ou une pièce d'argent, ou en exposant ce métal à leur vapeur, sa couleur n'en est point obscurcie ou noircie; 3°. si elles n'exhalent point une mauvaise odeur approchante de celle des œufs pourris, deux propriétés des eaux sulfureuses.

Maintenant parmi les eaux salées, on en trouve qui sont chaudes, & dans différens degrés de chaleur; d'autres qui sont froides. Les principales eaux thermales salées du royaume, sont les eaux de Balaruc, de Bourbon, du mont d'Or; celles de Vichy, de Bourbonnes, de Bagnères, &c. Les froides sont celles de Pongues, de Mier, de Valo, d'Yeuzet, & les eaux froides du mont d'Or, celles de Saint-Martin de Fenouilla, & plusieurs autres, dont nous attendons l'analyse des travaux de MM. Venel & Bayen. On doit encore mettre au nombre des eaux salées, les martiales qu'on ne boit que quelque temps après qu'elles ont été tirées de la source, en sorte qu'elles aient déposé leur fer, comme sont les eaux de Passy épurées, qu'on prend communément à Paris, celles de Camares, qu'on transporte dans diverses villes du Languedoc, &c.

Les principes qu'on retire ordinairement des eaux salées, & qui s'y trouvent dans une variété de rapports proportionnels à celle des eaux, sont, 1°. un air ou esprit élastique; 2°. un sel marin; 3°. un sel d'épson; 4°. un sel alkali minéral; 5°. une terre absorbante; 6°. une terre sénélitique; 7°. un sel marin à base terreuse qui ne se cristallise point; 8°. une espèce d'huile minérale, autrement dite bitume; 9°. enfin, on retire de l'alun de quelques-unes, mais celles-ci sont très-rares. Nous allons traiter de chacune de ces eaux en particulier, sans omettre de donner des exemples de la manière dont on peut en découvrir & en démontrer les principes.

Les *eaux minérales* qui contiennent un air élastique, sont presque toutes froides; la présence de cet air se manifeste par les bulles qui s'élevent continuellement çà & là sur la surface de ces eaux, & par leur goût piquant. Or, ce goût, que nous avons comparé à celui du vin moussieux, dépend

évidemment de cet air élastique ; la preuve en est que les eaux perdent de ce goût ou deviennent plates à proportion de l'air élastique qu'on en chasse. Voici d'ailleurs une expérience qui démontre presque à la vue l'existence de cet air dans ces sortes d'eaux ; elle consiste à adapter au goulot d'une bouteille à deux tiers remplie d'eau *minérale*, une vessie de porc vuide d'air, qu'on a eu soin de mouiller pour la rendre plus flasque ; pour lors, en agitant un peu l'eau de la bouteille par quelques secousses, tandis qu'on comprime d'une main la vessie, l'air élastique se débarrasse, fait irruption dans l'intérieur de la vessie, qui lui présente moins de résistance que le verre, & en remplit la capacité. On peut suppléer cette expérience par une autre plus aisée, c'est-à-dire, on n'a qu'à boucher exactement avec le pouce l'ouverture d'une bouteille à moitié pleine d'eau ; secouer la bouteille, lever ensuite un peu le pouce, comme pour donner de l'air, on entendra pour lors sortir avec sifflement par la petite issue ménagée par le pouce, cet *esprit* élastique que M. Venel assure être du véritable air, & même de l'air très-pur.

Pour ce qui est de la mixtion de cet air avec l'eau, elle est si foible que la plus légère secousse, le plus petit degré de chaleur, la seule impression de l'air externe est capable de la détruire ; c'est pourquoi lorsqu'on veut transporter un peu loin ces eaux *spiritueuses*, & qu'on desire d'en conserver toute la vertu, il faut avoir la précaution de ne les mettre en bouteilles que le matin, & de choisir autant qu'on le peut, un temps froid pour les voiturier. Il se trouve de ces eaux qui renferment une si grande quantité d'air élastique, qu'elles romproient toutes les bouteilles, si on n'avoit l'attention de les laisser quelque peu de temps exposées à l'air libre dans les bouteilles non bouchées, pour qu'elles puissent évaporer partie de cet *esprit*.

Parmi les eaux *minérales* salées, dont nous avons jusqu'à présent l'analyse, il en est peu de spiritueuses ; nous avons pourtant celle des eaux de Seltz & des eaux de Saint Martin de Fenouilla. A l'égard des eaux martiales & spiritueuses, il s'en

trouve très-communément ; les eaux de Spa, de Pyrmont, de Camares, & un grand nombre d'autres sont de cette classe.

On a trouvé de nos jours l'art de contre-faire ces eaux salées spiritueuses ; cette invention très-ingénieuse appartient à M. Venel, professeur en l'université de médecine de Montpellier. Pour avoir de ces eaux spiritueuses factices, on n'a donc qu'à remplir une bouteille d'eau commune pure, sur laquelle on fera tomber successivement quelques gouttes d'un alkali minéral, & d'un acide, soit marin, soit vitriolique, chacune de ces liqueurs versée à part dans une dose & proportion convenable, en sorte que le mélange de l'acide avec le sel alkali se fasse tranquillement, peu-à-peu & sans trouble ; par ce moyen tout mouvement d'effervescence étant, pour ainsi dire, étouffé, l'air se trouvera retenu. Voyez le second mémoire sur l'analyse des eaux minérales de Seltz, qui se trouve dans le second volume des mémoires présentés à l'académie royale des sciences.

Les acides versés dans les eaux *minérales* spiritueuses, y occasionent constamment de l'effervescence, encore que par l'analyse ces eaux ne donnent que très-peu ou même point de sel alkali nu ; d'où Hoffman, conduit par une fausse interprétation de la véritable cause de cette effervescence, conjecturoit qu'il y avoit dans ces eaux quelque alkali volatil très-prompt à s'évoler. Il seroit peut-être aussi naturel de penser que cette effervescence est un effet du conflit ou du choc de l'acide avec la terre absorbante que contiennent presque toutes ces eaux *minérales* ; mais il *conste* des expériences & des observations de M. Venel, que ce phénomène est dû réellement à l'air, qui, par l'*affusion* des acides, est forcé de rompre son mélange avec l'eau.

On retire du plus grand nombre de ces eaux *minérales* un sel marin. On a plusieurs expériences pour constater la présence de ces sels dans les eaux ; mais son goût & la forme cubique de ces cristaux en sont des indices suffisans.

Les sels de Glauber, d'Epson, ou de Seidlitz (car ces sels ne sont qu'un même

fel), entrent également dans la composition de beaucoup de ces eaux. On les reconnoît à un goût d'amertume qui leur est propre, & qui laisse une impression de froid sur la langue, à la figure de leurs cristaux, qui est un parallélogramme dont les angles sont coupés d'un côté; à l'ordre de la cristallisation; car ces sels qui se trouvent le plus souvent avec le sel marin, ne se cristallisent qu'après ce dernier sel à une évaporation lente.

Le sel alkali, qui se rencontre dans les eaux *minérales* salées, a pour base un alkali de sel marin, ou autrement un sel alkali minéral: on le distingue à un goût lixiviel qui lui est particulier, & principalement à l'effervescence qui s'excite dans l'eau *minérale* concentrée lorsqu'on y verse de l'acide vitriolique, ainsi qu'à la forme de ses cristaux.

Les propriétés des sels dont il a été question jusqu'ici, sont de détacher & d'entraîner les matières glaireuses des premières voies, de stimuler l'estomac & le canal intestinal, d'augmenter le ton & les oscillations de ces organes, de résoudre les obstructions, de provoquer les urines, & même d'être purgatif lorsqu'ils se trouvent en grande abondance dans les eaux.

Il est encore plusieurs de ces eaux médicinales, qui sont chargées de substances terreuses que nous avons dit être, ou une terre absorbante, ou de la sélénite; la nature de ces substances est véritablement terreuse; & lorsque, par l'évaporation, elles se sont formées en masse, elles résistent à leur dissolution dans l'eau pure. A l'égard de la terre absorbante, elle fait effervescence avec les acides, & se combine avec eux en sels neutres. La sélénite au contraire élude l'énergie des acides. On apprend encore à reconnoître & à distinguer l'une & l'autre de ces substances à la forme de leurs cristaux; ainsi, par exemple, la terre absorbante, au moyen d'une évaporation lente, se forme en petites lames écailleuses, & la sélénite en petites aiguilles, qui desséchées ont un luisant comme soyeux. La concrétion de l'une & de l'autre de ces substances précède toujours celle des sels dans une liqueur qu'on soumet à l'évaporation, &

c'est toujours la terre absorbante qui se concrète la première, & la sélénite ensuite. On ignore jusqu'à présent quelles peuvent être les vertus de la terre absorbante & de la sélénite par rapport au corps humain: il faut pourtant en excepter ce qu'on connoît de la propriété qu'a la terre absorbante de corriger & d'adoucir les acides des premières voies.

Les eaux *minérales* salées renferment souvent encore un sel marin à base terreuse, résultant de l'acide de sel marin & d'une terre absorbante, qui par leur union forment un sel neutre. Ce genre de sel ne se cristallise point, & on ne parvient même à le dessécher qu'en y employant une très-forte chaleur; exposé à l'air libre, ce sel se charge de l'humidité de l'atmosphère, & ne tarde pas à tomber en déliquescence: ces divers caractères serviront à le faire connoître, & autant que son goût amer, âcre, très-pénétrant; en outre, lorsqu'on verse dessus de l'acide vitriolique l'esprit de sel marin dégagé s'envole & frappe l'odorat; si sur cette dissolution vous venez à verser de l'huile de tartre par défaillance, il se fait un précipité blanc terreux; ensuite, en filtrant cette liqueur & la faisant concentrer à une évaporation lente, vous en obtiendrez les cristaux du sel marin régénéré, appelé vulgairement *sel fébrifuge de Sylvius*. Ce sel a les mêmes vertus que tous ceux dont nous avons déjà parlé; il est néanmoins à présumer, d'après le goût, qu'il doit être plus énergique que les autres.

Il se trouve encore nombre d'eaux *minérales* salées qui contiennent du bitume ou une huile *minérale*, dissoute par des sels; telles sont les eaux de Bourbon, celles d'Yeuzet, s'il faut en juger par le goût; les eaux d'une source singulière qui se voit près de Clermont (le puits de la Pege), & celles d'une source à-peu-près semblable auprès d'Alais. On s'assure de la présence du bitume dans ces eaux, soit par le goût, lorsque cette substance y abonde, soit en versant de l'esprit-de-vin sur l'eau entièrement concentrée, car pour lors le bitume débarrassé des sels, surnage les eaux.

Il est quelques autres sources encore,

qui contiennent de l'alun dans leurs eaux ; ce genre de sel se reconnoît tout de même à son goût styptique, à la figure de ses cristaux, & à ce qui arrive en le mêlant avec l'huile de tartre par défaillance, c'est-à-dire, que dans ce procédé la terre de l'alun étant dégagée de l'acide vitriolique qui s'unit au sel alkali, il en résulte un tartre vitriolé. M. Leroi, professeur en l'université de médecine de Montpellier, a reconnu au goût une de ces sources sur un volcan appelé *solfatara*, près de Naples; il prétend que les habitans du pays ont coutume d'employer extérieurement les eaux de cette source contre les maladies de la peau. Du reste, il suffira de savoir que les eaux alumineuses ne sont du tout point propres à aucun usage intérieur, pour ne pas leur appliquer ce que nous allons dire de l'usage rationnel des eaux *minérales salées*.

Les vertus des eaux *minérales salées* en général, sont d'être éminemment stomachiques, ce qui est confirmé par leur opération, qui consiste à balayer les premières voies, à emporter les matières qu'on suppose y croupir, à en détacher les mucosités tenaces qui peuvent s'y être accumulées, à redonner du ton à l'estomac & aux intestins, &c.

En conséquence, prises intérieurement, elles sont très-bonnes, 1°. dans une lésion quelconque de coction, pourvu toutefois qu'elle ne provienne pas d'un engorgement des vaisseaux du ventricule, ou d'un état de phlogose de cet organe, ou enfin de quelque tumeur, soit au pylore, soit dans quelque autre endroit du canal intestinal; les eaux cathartiques, comme par exemple celles de Balaruc, de Vichy ou de Vals, conviennent dans ce cas aux personnes robustes; & les *minérales* non cathartiques, comme celles d'Yeuzet, aux personnes délicates, aux hypocondriaques, aux mélancoliques, &c. 2°. Dans les accès rebelles de vertige, lorsque le foyer de la maladie est censé résider dans les premières voies, ce qui est assez ordinaire; & c'est le cas d'user par préférence des eaux cathartiques. 3°. Dans l'hémiplégie, cas dans lequel conviennent éminemment les eaux *minérales* cathartiques, soit que dans cette

maladie l'estomac & les intestins aient perdu leur ressort, soit qu'elle soit entretenue par des suc épais, visqueux, ou autrement, tels qu'il plaira de les imaginer, qui résident dans les premières voies; cependant il est prudent de ne pas se presser dans ces sortes de maladies de recourir à l'usage, soit interne, soit externe de ces eaux. Voyez PARALYSIE. 4°. Dans l'épilepsie (voyez EPILEPSIE), dont elles ne servent jamais mieux à éloigner les paroxysmes, que quand on les ordonne aux malades à trois ou quatre reprises dans l'année, & qu'on en fait continuer la boisson durant trois ou quatre jours chaque fois. 5°. Ces eaux sont admirables pour résoudre les obstructions des viscères, principalement les engorgemens bilieux, qui produisent un ictere opiniâtre. 6°. Leur qualité apéritive les rend excellentes contre les fièvres quartes rebelles, dont il a été observé plusieurs fois qu'elles ont opéré la guérison. 7°. Elles sont encore fort bonnes, prises hors ce temps du paroxysme, dans les affections des reins, qui sont occasionées par du gravier, ou des mucosités visqueuses qui obstruent les racines des ureteres, ou les bassinets des reins: dans ces cas, il faut choisir les eaux non cathartiques; en outre, dans toutes ces affections, le bain tempéré des eaux *minérales salées* est d'un grand soulagement, tout comme dans les maladies qui proviennent d'une lésion de coction, & dans l'ictere. 8°. Bien que les eaux *minérales salées* soient très-propres à provoquer le flux menstruel en débarrassant les vaisseaux utérins, elles ne le sont pas moins pour arrêter ce flux s'il est trop abondant, sur-tout lorsqu'il y a lieu de présumer ou des obstructions des viscères, ou des impuretés dans les premières voies, ce qui n'est pas rare. 9°. Elles arrêtent également le flux hémorrhoidal trop copieux, lorsque les obstructions des viscères en sont la cause, & elles l'excitent dans le cas d'une suppression; ici conviennent les eaux les plus douces. 10°. Enfin, on observe qu'elles sont quelquefois des merveilles dans les affections cutanées.

Les eaux *minérales salées* ont cela de commun avec tous les autres secours efficaces qu'emploie la médecine, qu'elles sont

font beaucoup de bien si elles sont données à propos , & qu'elles font beaucoup de mal dans le cas contraire. Il faut donc être d'abord fort circonspect en conseillant l'usage des eaux *minérales* aux hémiplegiques , & ne les ordonner qu'avec beaucoup de prudence. Ces eaux , les piquantes surtout , ne conviennent pas mieux aux personnes qui ont la poitrine délicate , ou à celles qui sont sujettes à l'hémophthisie : elles sont très-dangereuses pour les malades qui ont des tumeurs confirmées , renitentes , &c. dans quelque viscere ; à plus forte raison leur feroient-elles nuisibles si ces tumeurs étoient déjà parvenues à l'état de squirre ; car , bien-loin que les malades en retirassent aucun soulagement , ils ne tarderoient pas de tomber dans l'hydropisie. Ce seroit par la même raison le comble de l'erreur , de faire prendre ces eaux aux personnes qui ont quelque abcès interne , ou qui sont travaillées de quelque fluxion séreuse. Il faut encore avoir la plus grande attention de ne pas gorger de ces eaux , principalement de celles qui ne purgent point , les personnes chez lesquelles elles passent difficilement ; car le tempérament pituiteux , froid , ou une certaine habitude corporelle , qui est particulière à ces personnes , les dispose éminemment à l'hydropisie. Il ne faut pas non plus ordonner , sans de très-grandes raisons , les eaux *minérales* salées , les piquantes surtout , aux personnes sujettes aux *stranguries* , non plus qu'aux asthmatiques. Enfin , les vieillards sont ceux qui supportent le moins bien l'usage de ces eaux , au contraire des jeunes gens.

Quant à ce qui regarde la préparation qui doit précéder l'usage des eaux *minérales* salées , il peut être quelquefois utile de saigner auparavant , si la maladie le permet ; on peut encore préparer le malade par quelques bouillons ou de simples décoctions rafraîchissantes , apéritives , & légèrement atténuantes.

Lorsque le malade est déterminé à prendre les eaux , il doit en commençant jeter dans la première verrée un léger cathartique ; par exemple , trois onces de manne ou environ. Il doit en faire autant le dernier jour de la boisson à l'égard du dernier

Tome XXI.

verre , sur-tout si les eaux n'ont pas bien passé par les voies alvines ou par les voies urinaires.

La dose ordinaire des eaux *minérales* salées est d'environ neuf livres par jour. Ce n'est pas cependant que cette dose doive être une règle pour tous les sujets ; il faut au contraire la varier suivant l'âge , le tempérament du malade , & la nature de la maladie.

C'est le grand matin , qu'il convient de prendre les eaux ; celles qui ne purgent point , doivent être prises par plus petits verres , & en observant de mettre une plus grande distance d'une prise à l'autre ; il doit être tout le contraire de la boisson des eaux cathartiques : dans tout cela , il faut se conduire de maniere qu'on ait avalé la dose entière dans l'espace d'une heure , ou d'une heure & demie.

A l'égard du temps que doit durer la boisson de ces eaux , on a coutume de prendre les cathartiques pendant trois jours & avec succès , à moins qu'il n'y ait quelque contre-indication. L'usage des eaux *minérales* fortes peut encore être poussé jusqu'au sixième jour , & celui des eaux plus douces jusqu'au neuvième , lors , par exemple , qu'on a en vue de nettoyer entièrement les premières voies. Les non cathartiques peuvent se prendre pendant neuf , douze , ou quinze jours , & même des mois entiers , si elles passent bien , & en ayant l'attention de n'en boire qu'une petite dose par jour.

Les eaux *minérales* se prennent ordinairement vers le milieu ou la fin du printemps , ou au commencement de l'automne ; quoique cependant , celles qui purgent efficacement par le bas , peuvent être ordonnées pendant l'hiver même , si le cas l'exige.

Il est toujours mieux de prendre les eaux *minérales* à-peu-près au degré de la chaleur naturelle de l'homme , que de les prendre froides. Il est cependant à remarquer , à l'égard des eaux du genre des *spiritueuses* , qu'on ne sauroit les chauffer sans leur faire perdre beaucoup de leur air élastique ; c'est pourquoi il est plus à propos de les prendre froides , sur-tout avec la précaution d'appliquer sur la

Z z z z z

région épigastrique des serviettes chaudes, pour favoriser ou aider l'action de ces eaux & leur passage : mais lorsqu'il s'agit d'un jeune sujet, d'une personne délicate qui a la poitrine foible, ou qui est avancée en âge, comme elle pourroit se trouver incommodée d'une boisson copieuse de ces eaux froides, il convient qu'on les fasse tiédir au bain-marie avant de les prendre.

Indépendamment de l'usage interne auquel nous venons de voir combien ces eaux étoient propres, elles peuvent encore être employées extérieurement, tant les salées que les sulfureuses ; on s'en sert donc pour les usages extérieurs, qui consistent principalement en bains, en douches, & en vapeurs qu'on reçoit dans une étuve, mais c'est toujours par les bains qu'on commence.

Le bain d'eaux thermales est de deux sortes : l'un est *tempéré*, & c'est celui dont la chaleur va depuis le degré 28, jusqu'au 32 du thermometre de Réaumur : l'autre est celui qu'on appelle *bain chaud* ; sa chaleur commence au 36 ou 37<sup>e</sup> du même thermometre ; & se porte jusqu'au 42<sup>e</sup> ou environ, ce qui est le plus fort degré de chaleur qu'un homme puisse supporter.

On connoît tout le bien que peuvent faire les bains tempérés ; ils relâchent le système des solides lorsqu'il est trop rendu ; ils rétablissent la transpiration, temperent les humeurs, &c. *V. BAIN, en médecine.*

Nous avons à parler plus au long du bain chaud, & nous y ajouterons ce qui a paru le plus digne de remarque à M. Leroy, dans les observations qu'il a faites à ce sujet aux bains de Balaruc ; ce que nous dirons d'après lui sur ces eaux particulieres, pourra s'appliquer à l'usage de toutes les autres eaux thermales.

Il y a deux sortes de bains en usage à Balaruc ; l'un se prend dans la source même ; dont la chaleur est au 42<sup>e</sup> degré du thermometre de Réaumur ; l'autre est plus doux, c'est celui qu'on appelle *le bain de la cuve* ; sa chaleur ne va pas au-delà du 38 au 39<sup>e</sup> degré, & il est bien rare qu'elle se porte au 40<sup>e</sup> ; celui-ci est beaucoup plus en usage que le précédent, qui,

vu son extrême chaleur ; n'est guere propre que dans le cas d'une atonie, ou d'un relâchement total des parties. Il n'est pas possible aux personnes même les plus robustes, de rester plus de quinze minutes dans le bain tempéré, & plus de cinq dans le bain chaud. Le malade plongé une fois dans le bain, y est à peine, que son pouls devient aussi fort, aussi fréquent, & aussi animé que dans la plus grande chaleur de la fièvre ; son visage se colore, s'enflamme, & se couvre de gouttelettes de sueur : s'il lui arrive de rester dans le bain au-delà du temps prescrit, il est surpris d'un tintement d'oreilles, de vertiges noirs, & de tous les autres signes qui précèdent ordinairement les attaques d'apoplexie. Tout le temps qu'il reste dans le bain, sa transpiration insensible augmente au point d'en être quarante fois plus abondante que dans l'état naturel, comme M. Lemonier l'a déterminé par des expériences faites aux bains de Barez, & rapportées dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1717, *Hist. pag. 77, 78*. Le malade ayant resté suffisamment dans le bain, on l'en retire en le couvrant d'un drap de lit bien chaud, & on le transporte ainsi enveloppé dans un lit qu'on a également eu soin de bien bassiner ; on l'y laisse pendant une heure & demie ou plus, durant lequel temps il est ordinaire que le malade sue très-copieusement ; si pour lors on lui tâte le pouls, on le trouve encore fébrile, mais il perd insensiblement de sa fréquence & de sa force, & on observe qu'il ne revient à son état naturel qu'après quelques heures.

L'usage de ces bains, tant du tempéré que du chaud, échauffe très-puissamment, & cet effet est quelquefois d'assez longue durée pour se faire sentir, même quelques temps après qu'on a cessé de les prendre ; ainsi, par exemple, il cause l'hémophthisie aux uns, donne la fièvre continue aux autres, renouvelle le paroxysme chez les asthmatiques & les personnes attaquées de strangurie, &c. Il est même d'une observation journaliere à l'égard des femmes, que l'usage de ces bains avance le retour des mois.

Sur cet exposé des divers inconvéniens qui peuvent résulter de l'administration des bains de Balaruc, il paroît qu'il est bien aisé d'établir des regles & des précautions pour la sûreté des malades à qui on ordonne ce remede, & d'imaginer les secours qu'on doit apporter à ceux qui s'en trouvent incommodés. Il peut donc être utile, ainsi que nous l'avons déjà dit, de faire saigner le malade avant qu'il se transporte aux bains, ou bien de le préparer pendant neuf ou douze jours par des remedes adoucissans & rafraichissans, qu'il pourra même continuer durant l'usage des bains, pour peu qu'il soit d'un tempérament facile à émouvoir, ou, comme on dit, d'un tempérament bilieux, sec, &c. Il peut être également bien de purger les premieres voies, & c'est ce qu'on obtiendra très-efficacement par la boisson de ces eaux continuée pendant trois jours avant d'en venir aux bains.

On ne prend le bain qu'une seule fois par jour, & c'est toujours le matin, comme nous l'avons remarqué, qu'il convient de se baigner.

On ordonne rarement plus de trois ou quatre bains des eaux de Balaruc à prendre dans la source même. Les bains d'eaux *minérales* plus douces, ne s'ordonnent pas au-delà du nombre de six; le plus souvent même en ordonne-t-on un plus petit nombre; mais lorsqu'on en donne six, pour l'ordinaire on a la sage précaution de mettre un jour de repos entre le troisieme & le quatrieme.

Il est à propos que tous les malades soient traités avec les mêmes précautions, & il est très-important de les redoubler à l'égard des hémophthiques, de ceux qui ont la fièvre continue, & autres dont nous avons parlé en dernier lieu, parmi lesquels on peut compter les gouteux & les femmes qui sont sujettes à des pertes de sang très-abondantes.

Lorsqu'un malade se trouvera incommodé des effets du bain, il faudra le traiter par les saignées & par beaucoup d'adoucissans ou de rafraichissans, &c. sur quoi la raison est d'accord avec l'expérience. On ne sauroit trop recommander à ceux qui prennent les bains de ne pas s'exposer à

l'air froid, par le danger qu'il y auroit que la transpiration qui se trouve en train de s'augmenter, ne venant à être supprimée, il n'en résultât des accidens très-fâcheux.

On observe de très-bons effets des bains dans la paralysie, & en général toutes les affections de ce genre paroissent assez bien indiquer l'administration de ce remede; néanmoins il n'est pas vrai que tous les paralytiques en soient également soulagés; ainsi il est prudent de ne l'employer, à l'égard de certains malades, qu'avec beaucoup de précautions; & il est mieux pour d'autres qu'ils s'en abstiennent tout-à-fait. *Voyez* PARALYSIE.

Le bain local des eaux de Balaruc, ou même encore la douche, convient également dans cette espèce de paralysie qui procedé d'une foulure ou compression trop rude dans une partie, pourvu toutefois que les nerfs aient conservé leur intégrité: dans ce genre d'affection on applique le remede à la partie même qui a été maltraitée, quoique elle se trouve bien souvent assez différente ou assez éloignée de celle qui est réellement paralysée.

Il faut encore être très-circonspect dans l'administration de ce remede à l'égard des personnes gouteuses, de celles qui sont atteintes de virus vénérien, des epileptiques, des hypocondriaques, des hystériques, &c.

Il ne faut pas non plus négliger, dans le cas d'un rhumatisme invétére, les bons secours qu'on peut retirer du bain chaud, qu'il sera toujours mieux de prendre au degré le plus approchant du bain tempéré, qu'à celui du bain chaud proprement dit.

Le demi-bain s'emploie encore ordinairement dans les douleurs sciatiques, mais avec des succès différens, car il fait du bien aux uns & du mal aux autres; or donc, en supposant d'un côté que la sciatique participe de la goutte à laquelle les bains chauds sont contraires; de l'autre, que cette douleur soit l'effet d'une forte impression du froid, & qu'elle tiende de la qualité du rhumatisme musculaire: en supposant, dis-je, ces différentes causes de la sciatique, il paroît que les bains plus tempérés, comme ceux des eaux de la

*Malou*, devraient convenir dans le premier cas, & les bains chauds, comme ceux des eaux de Balaruc, dans le second.

Pour ce qui est de la douche, tout le monde sait que c'est une espèce de bain local dans lequel la partie placée convenablement à la source est continuellement arrosée d'eaux *minérales*, tandis qu'un baigneur la frictionne légèrement en dirigeant l'eau avec sa main à mesure qu'elle y est versée par une autre personne préposée à cette fonction. Le temps que dure la douche des eaux de Balaruc, n'est pas de plus de quinze minutes ordinairement; il est pourtant des parties qu'on pourroit doucher plus long-temps, & toutes même sont dans ce cas, si vous en exceptez la tête, qu'il y auroit du danger à exposer trop de temps à cette opération: outre l'incommodité des vapeurs de la source que le malade ne supporte point aisément, lorsqu'il a la face tournée du côté des eaux, la sensation de l'eau de Balaruc versée dans l'opération de la douche sur la partie, paroît d'abord la même au malade que celle de l'eau bouillante, sur-tout lorsqu'on la répand sur le visage; on voit aussi que la partie douchée en devient extrêmement chaude & fort rouge; on juge aussi, d'après ce que nous avons dit plus haut, que la transpiration doit y augmenter considérablement.

On peut répéter deux fois par jour la douche, & cela pendant quatre, six, huit jours, ou même pendant un plus long-temps, suivant que la maladie & le tempérament du malade paroissent le permettre. On applique la douche à la tête & à la nuque, ou à la partie postérieure du cou dans l'hémiplégie; les malades duement préparés, suivant la méthode ci-dessus indiquée, se baignent le matin & se font doucher le soir. On a plusieurs exemples de furdités guéries par la douche de la tête, lorsque cette affection est récente, & qu'elle a été sur-tout occasionnée par l'impression du froid. Quelques médecins sont encore en usage d'ordonner dans ce cas les injections d'eau de Balaruc dans le *meat* auditif, manœuvre que les baigneurs ne manquent pas de vous rappeler, & qu'on voit réussir admirablement

bien quelquefois, ces injections détachant & entraînant au dehors des espèces de bouchons qui obstruoient le conduit de l'oreille. Quelquefois encore on applique très-efficacement les douches dans les douleurs chroniques & périodiques de la tête, avec l'attention de n'administrer ce remède que hors du temps du paroxysme. On l'emploie avec le même succès, lorsqu'une partie est affectée de stupeur, pour avoir été trop long-temps exposée à un froid extrême; dans le vertige également occasionné par un froid à la tête, dans l'œdème qu'on peut encore combattre par le bain local, ce qui revient au même que la douche; dans les tumeurs glanduleuses, qui ne sont pas produites par du virus scrophuleux, & qui n'ont point encore dégénéré en squirrhé, ainsi qu'on peut le conclure par analogie de ce qu'on observe en pareil cas des bons effets de la douche des eaux de Barege, que M. de Bordeu a très-bien notés dans sa belle thèse sur les eaux d'Aquitaine.

A l'égard des ulcères, c'est la douche des eaux *minérales* sulfureuses qui leur convient principalement; on emploie néanmoins avec assez d'efficacité, celles de Balaruc pour laver & déterger les vieux ulcères; la douche de ces eaux est encore d'une très-grande ressource dans le traitement des dartres; mais il faut avoir la plus grande attention à bien distinguer les cas où l'on peut entreprendre leur curation, de ceux où l'on doit, pour ainsi dire, en abandonner simplement la guérison à la nature.

On peut encore présumer avec quelque fondement, que la douche des eaux de Balaruc conviendrait très-fort contre la teigne, en administrant ce remède avec prudence, & en préparant le malade avec toutes les précautions convenables.

Nous avons vu qu'on employoit encore les bains de Balaruc sous forme de vapeurs; cela se pratique en plaçant le malade dans une étuve propre à cet usage. La chaleur de l'étuve de ces bains se porte au 30 ou 31<sup>e</sup> degré du thermomètre de Réaumur; les malades y sont mis tout nus, couverts seulement d'un linceul, & ils ne tardent pas d'y être tout trempés

de sueur ; ils y restent autant de temps que les forces peuvent le leur permettre : les uns y restent une demi-heure & quelquefois plus ; d'autres ne peuvent plus y tenir après dix ou quinze minutes ; enfin il y a des sujets , & ce sont principalement les femmes , qui à peine introduites dans l'étuve , y tombent en syncope ; il est donc mieux pour ces dernières de s'abstenir entièrement de ce remède. Les malades au sortir de l'étuve sont traités avec le même soin qu'ils le sont au sortir du bain des eaux , & c'est toujours les mêmes préparations , la même conduite à suivre dans ce remède que dans l'autre. Les bains de vapeurs ont aussi leur utilité dans les *reliquats* de rhumatisme , dans la contraction permanente des membranes , dans les maladies cutanées ; ils sont encore très-efficaces , si l'on en croit Springfield , pour les personnes qui souffrent des contractures dans quelques membres en conséquence du mercure administré avec imprudence ou à trop forte dose.

*Eaux martiales.* Les eaux martiales sont ainsi appellées du fer dont elles sont *imprégnées* ; elles sont presque toutes froides , & plus ou moins *spiritueuses* , ou chargées d'air élastique. Celles de ces eaux qui contiennent en petite quantité de cet air ou *esprit* , ont un goût de vitriol ; celles qui renferment beaucoup de cette substance aérée ont , outre le goût de vitriol , le goût piquant dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Nous avons remarqué aussi que les eaux martiales , encore que chargées d'autres principes que du fer , tiroient néanmoins leur nom de cette dernière substance. La noix de galle est comme la pierre de touche pour s'assurer de la qualité martiale des eaux ; en effet , par l'insersion de cette poudre sur ces eaux , on voit qu'elles prennent bientôt une couleur rouge ou de violet foncé , ou enfin qu'elles se teignent en noir , & cette couleur plus ou moins foncée est l'indice certain de la plus ou moins grande quantité de fer qu'elles peuvent contenir. Toute eau *minérale* , qui soumise à la même expérience , ne donnera aucun de ces signes , ne sauroit donc être mise au nombre des *eaux martiales*. On doit distinguer deux

especes d'eaux martiales , qui different entièrement l'une de l'autre , c'est-à-dire , que dans les unes le fer s'y trouve dissous d'une façon constante & durable sous la forme du vitriol de mars ; telles sont les eaux de Calfabigi , celles de Vals , de la source qu'on appelle la *dominique* , & suivant M. de Sauvages , celles d'une des sources d'eaux *minérales* qu'on trouve aux environs d'Alais : dans les autres , au contraire , le fer est dans un état de dissolution si légère & si facile à se dissiper , qu'exposée au plus petit degré de chaleur , même au seul air libre , le fer se précipite au fond des vaisseaux ; les mêmes phénomènes arrivent , quoique plus tard , à ces eaux dans les bouteilles les mieux bouchées. On met au nombre de ces dernières les eaux de Spa , de Pyrmont , de Passy , de Forges , de Vals , de Camares , de Daniel près d'Alais , &c. Il faut encore observer , 1°. que ces eaux different entre elles , non seulement par rapport aux différents sels , aux différentes terres , soit terre absorbante , soit sélénite , mais encore , ce qui mérite plus d'attention , par une différente quantité de principe martial. Maintenant les mêmes phénomènes étant produits dans les eaux martiales par l'insersion de la poudre de noix de galle , que dans une dissolution aqueuse du vitriol de mars , il est arrivé delà que les premiers auteurs qui ont parlé des eaux *minérales* , ont unanimement avancé que toutes les eaux martiales contenoient du véritable vitriol : cette assertion , qui est vraie en effet de quelques eaux martiales dont on a fait tout récemment la découverte , & qui sont les plus rares de toutes , se trouve faussée à l'égard des eaux martiales en général , auxquelles cependant on faisoit cette application , comme l'ont très-bien observé M<sup>rs</sup> Venel & Baven. *Voyez l'analyse des eaux de Calfabigi.*

Les eaux martiales contiennent non seulement une terre martiale , mais encore un sel marin , un sel d'epsom , un sel marin à base terreuse , un sel séléniteux , & une terre absorbante. Tous ces principes , & peut-être encore quelques autres , y sont contenus dans une variété de rapports qui fait la différence des especes des

eaux. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit plus haut sur la manière de découvrir & de démontrer ces principes.

Les eaux martiales produisent, de même que les salées, un effet stimulant & détersif sur les premières voies ; elles menent encore par le bas, si elles sont prises en grande quantité & qu'elles soient chargées de beaucoup de sels, principalement du sel marin à base terreuse ; en outre le fer qu'elles contiennent leur donne une qualité ou vertu corroborante ; il leur est encore ordinaire de teindre les selles d'une couleur noire. En supposant que ces eaux pénétrèrent réellement dans la masse du sang, elles le temperent, le rafraîchissent ; elles stimulent légèrement les solides, ouvrent les voies urinaires, & provoquent le flux des urines, effets qui leur sont communs avec les eaux salées ; du reste, elles sont en même temps légèrement astringentes & toniques, & c'est même la qualité qui leur est la plus propre. Il s'ensuit donc que les eaux martiales participent de la nature des eaux salées, ainsi que des propriétés de ces dernières, & qu'on peut en conséquence les employer dans beaucoup de cas avec le même succès ; elles sont sur-tout bonnes pour les personnes chez lesquelles la digestion & l'appétit languissent, à cause d'un relâchement dans les viscères abdominaux, aux mélancoliques, aux hypocondriaques, ou à ceux dans l'estomac desquels les impuretés acides se régénèrent continuellement ; elles sont encore excellentes dans les fleurs blanches invétérées, pourvu qu'il n'y ait point de virus vénérien ; dans les gonorrhées invétérées, dans les flux de ventre opiniâtres, & même dans les dyssenteries.

Plus les sujets se trouvent délicats, plus leurs solides sont faciles à irriter ; plus leur poitrine est foible, & plus on doit avoir d'attention à ne choisir que les eaux martiales les plus légères pour l'usage de ces personnes.

Pour ce qui est des précautions qu'on doit observer dans l'usage de ces eaux, la manière de les administrer, l'utilité d'une précaution, nous ne nous répéterons pas sur ces articles.

Après tout ce que nous venons de dire, on peut juger que les eaux martiales sont toujours plus de bien à la source même que quand elles sont transportées ; nous ne devons pas omettre non plus que leur action est très-utilement favorisée par un exercice modéré, comme la promenade dans des lieux couverts, & où l'on respire un air pur & champêtre.

*Eaux minérales sulfureuses.* Les eaux sulfureuses sont ainsi appellées du soufre qu'elles renferment, ou d'une espèce de vapeur soufrée très-légère qui s'élève de leur surface. Nous avons déjà dit qu'on reconnoissoit la qualité sulfureuse de ces eaux à deux signes ; savoir, à l'altération que l'argent en masse reçoit dans sa couleur, soit qu'il fût jeté dans ces eaux, soit qu'il fût exposé à leur vapeur, & à l'odeur nidoreuse, à-peu-près semblable à celle d'une dissolution de foie de soufre, ou des œufs durs à demi-pourris, qu'elles exhalent ordinairement. Il y a de ces eaux qui ont un goût *nauséabonde*, comme celui des œufs pourris ; telles sont les eaux d'Aix-la-Chapelle, celles de Barege : il y en a d'autres, comme les eaux *bonnes*, qui ne font pas sur le palais une sensation aussi désagréable, & qui même ont presque le goût du petit-lait, apparemment parce qu'elles sont moins chargées d'éléments sulfureux.

Les eaux sulfureuses mêlées à une dissolution d'argent par l'acide nitreux, ou au sel de saturne, sont un précipité brun & même noir. Aux signes que nous avons dit caractériser ces eaux, nous devons ajouter qu'il nage dans plusieurs des flocons d'une matière gélatineuse ou presque graisseuse, qui présentés au feu donnent une flamme bleue & répandent une odeur de soufre brûlant.

Parmi les eaux sulfureuses, on compte principalement celles de Barege, celles d'Ax, de Cauterez ; les eaux *bonnes* & les eaux *chaudes* dans le Béarn ; celles d'Arles, de Molitx, de Vernet, & plusieurs qu'on trouve dans le Roussillon ; celles de Saint-Jean-de-Seyrargues, près d'Uzès ; la fontaine puante près d'Alais ; les eaux de Bagnols dans le Gévaudan ; celles qui portent le même nom dans la

Normandie ; les fameuses eaux d'Aix-la-Chapelle , &c. Toutes ces eaux sont onctueuses , & même , autant qu'on peut le croire , chaudes , mais dans différens degrés de chaleur ; elles contiennent certains fels & certaines terres , qui sont différentes suivant les eaux ; ces principes se trouvent même plus abondamment dans les unes que dans les autres ; celles d'Aix-la-Chapelle , par exemple , en contiennent une grande quantité. Cette considération doit donc nécessairement entrer dans l'estimation des propriétés de ces eaux , puisque toutes différent entr'elles à raison de la quantité & de la qualité de ces principes terreux & salins , & sur-tout par le plus ou le moins d'élément sulfureux. Le soufre est si manifestement contenu dans certaines de ces eaux , qu'il paroît même à la vue sous la forme de petites masses très-sensibles ; dans d'autres cette substance y est sublimée en forme de fleurs , ainsi qu'on l'observe dans les eaux d'Aix-la-Chapelle. Enfin , il est de ces eaux dont le soufre occupe la surface en forme de pellicule , telle est la fontaine puante près d'Alais. Dans un grand nombre de ces eaux on ne sauroit s'assurer de l'existence du soufre que par le moyen des expériences & des observations rapportées ci-dessus , l'analyse n'ayant pu jusqu'ici parvenir à la démontrer. Le soufre de ces eaux s'y trouve dissous dans un degré de ténuité & de stabilité qui est à peine saisissable : en sorte qu'elles perdent bientôt leur goût & leur odeur à l'air libre ; & que soumises aux expériences , elles ne donnent pas deux fois les mêmes phénomènes , ce qui arrive plus parfaitement encore si on les met sur le feu. Il est d'ailleurs de ces eaux qui blanchissent ou deviennent laiteuses à l'air libre , peut-être est-ce par la précipitation du principe sulfureux.

Ces eaux , quoique mises depuis longtemps dans le verre , conservent leur vertu , pourvu que les bouteilles soient exactement bouchées ; il faut cependant avouer que ces vertus n'y sont pas dans toute leur intégrité ; & même que celles de ces eaux qui ne sont pas fort chargées de soufre , perdent absolument dans le transport toute leur efficacité & leur énergie. C'est

pourquoi il est plus utile de les boire à la source même que dans les endroits éloignés.

Les eaux sulfureuses prises intérieurement par des sujets d'un tempérament robuste , font les effets suivans : 1°. la plupart d'entr'elles ne menent pas par le bas , & ne provoquent les urines que presque en proportion de la quantité qu'on en prend. 2°. Elles excitent la circulation du sang , augmentent la transpiration. 3°. Elles portent quelquefois à la tête , la rendent lourde , & occasionent des insomnies. 4°. Elles aiguissent l'appétit , d'où il est bien aisé de se représenter le principal mécanisme de leur action dans le soulagement qu'elles procurent aux malades auxquels on juge qu'elles sont convenables , & l'on peut également prévoir les règles à suivre dans leur administration. En outre ces eaux sont encore bonnes dans les affections froides de l'estomac & des intestins , qui participent du spasme ou de l'atonie ; dans la crudité acide , la diarrhée ; dans la curation de l'ictère , leur vertu se montre à-peu-près la même que celle des eaux salées : elles sont également propres à rétablir le flux menstruel & hémorrhoidal , ou à les modérer lorsqu'ils sont trop abondans. Elles sont souvent beaucoup de bien dans les fleurs blanches , en redonnant du ton à l'estomac , en excitant la circulation des humeurs , & augmentant la transpiration. Elles sont par la même raison utiles dans la *chlorose* : on les regarde comme spécifiques dans certaines maladies de la poitrine , & on les emploie avec beaucoup de succès dans les catarrhes opiniâtres , dont elles viennent à bout en débarrassant les couloirs des poumons , & augmentant la transpiration de cet organe : elles sont encore très-bonnes dans l'asthme tuberculeux , prises hors le paroxysme ; dans les ulcères du poulmon qui sont produits par un abcès ou qui viennent à la suite de la pleurésie , de la péripleurésie , ou en conséquence d'une blessure , dans la suppuration de beaucoup d'autres parties internes , &c. Elles sont encore quelquefois indiquées dans la phthisie pulmonaire , soit que le malade en soit actuellement atteint , ou qu'il n'en soit que menacé ;

dans ces derniers cas les médecins expérimentés ont coutume de n'ordonner les eaux sulfureuses qu'autant que le sujet & la maladie font pour ainsi dire d'une espee ou qualité froide. Ils en redoutent au contraire l'usage lorsqu'il s'agit de personnes d'un tempérament facile, comme ils le disent, à émouvoir, & que la maladie tient beaucoup du caractère fiévreux & de la phlogose.

Quelque bien indiqué que paroisse l'usage des eaux sulfureuses, il est toujours à craindre que le malade ne s'en trouve trop échauffé; il convient donc alors de choisir les eaux les plus douces & les plus tempérées, de ne les donner qu'à très-petite dose, & même de les couper quelquefois avec du lait: cette méthode a souvent très-bien réussi. Dans le traitement des écrouelles, l'usage de ces eaux combiné avec des frictions mercurielles, est encore un excellent remède, comme M. de Bordeu l'assure dans sa *dissertation sur l'usage des eaux de Barege & du mercure*.

Pour ce qui est de la méthode d'administrer convenablement ces eaux, ce que nous avons dit à ce sujet en parlant des eaux salées, convient ici parfaitement.

Les eaux sulfureuses qui sont très-fortes, comme, par exemple, celles de Barege & de Cauterez, doivent être prises à fort petite dose; c'est-à-dire, depuis trois jusqu'à six ou huit verrées; on peut cependant augmenter la dose de celles où l'élément sulfureux se trouve en petite quantité, comme dans celles de Bagnols, que plusieurs personnes prennent à la dose de quatre ou six livres sans s'en trouver incommodées. Du reste, dans tous les cas dont nous venons de parler, le bain tempéré aide très-utilement la boisson de ces eaux.

Dans la curation des ulceres calleux, fistuleux, invétérés, qui ne tiennent point à une cause interne absolument indestructible, la douche, soit des eaux de Barege, soit des eaux *bonnes*, est au-dessus de tous les remèdes; au surplus, leur chaleur & leurs effets prochains sont à-peu-près comme ceux de la douche des eaux de Balaruc. Ce remède opere ordinairement avec beaucoup d'efficacité dans ces sortes

d'affections, soit par la chaleur comme brûlante des eaux, qui, en excitant une fièvre locale dans la partie, & mettant en jeu les forces suppuratoires & dépuratoires, renouvelle, pour ainsi dire, la plaie, soit encore à cause de la qualité détersive & balsamique de l'élément sulfureux dont ces eaux sont chargées. L'injection, dans le cas des ulceres finieux ou fistuleux, n'est pas non plus d'un moindre secours pour en procurer & en hâter la guérison.

Par les raisons que nous avons exposées plus haut, en traitant des effets des eaux sulfureuses sur des personnes robustes, il est clair que l'usage de ces eaux employées, soit extérieurement, comme dans le bain tempéré, soit intérieurement par la boisson, ne peut qu'être fort utile. Toutefois les remèdes chirurgicaux ne doivent pas être négligés, lorsqu'ils paroissent nécessaires pour procurer ou faciliter l'issue à du pus qui peut s'être amassé & croupir dans quelque sinus profond, d'autant mieux que par ce moyen l'eau thermale portera sur toutes les parties de l'ulcere. On peut appliquer ceci à la carie lorsqu'elle se rencontre, c'est-à-dire, il faut tâcher de la découvrir autant qu'on le peut, & de l'emporter par des remèdes convenables.

La douche des eaux de Barege a encore cela de merveilleux, qu'en renouvelant l'inflammation & la suppuration dans une partie, elle procure bien souvent l'issue des corps étrangers: souvent même ce remède est très-efficacement employé dans l'amai-grissement d'une partie. Il résout quelquefois encore avec succès les tumeurs lymphatiques des glandes, ainsi que l'hydropisie des articulations, &c.

Cet article est un abrégé d'un traité latin *sur la nature & l'usage des eaux minérales*, de M. Leroi, professeur en médecine en l'université de Montpellier.

MINERALISATION, (*Hist. nat. Minéral.*) C'est ainsi qu'on nomme dans la minéralogie l'opération par laquelle la nature combine un métal ou un demi-métal avec du soufre, ou avec de l'arsenic, ou avec l'une & l'autre de ces substances à la fois. Par cette combinaison, l'aspect du métal est entièrement changé; on n'y voit

voit plus ni éclat, ni ductilité, ni malléabilité, en un mot le métal n'est plus reconnoissable, & la combinaison totale prend une forme entièrement étrangère au métal qu'elle contient. Alors on dit qu'un tel métal est *minéralisé* c'est-à-dire, qu'il est dans l'état de mine ou de minerai. C'est ainsi que l'argent qui est métal blanc, lorsqu'il est combiné avec de l'arsenic & avec une petite portion de fer, prend la forme d'un amas de cristaux rouges qui sont quelquefois transparens comme des grenats; c'est ce que l'on nomme la *mine d'argent rouge*. Dans cette mine, l'argent & une portion de fer sont *minéralisés* avec l'arsenic. L'argent combiné avec une portion de soufre, devient une substance d'un gris foncé, flexible comme du plomb, & si tendre, que l'on peut la tailler avec le couteau: alors on dit que dans cette mine l'argent se trouve *minéralisé* avec le soufre.

Le plomb uni ou *minéralisé* avec le soufre, affecte une forme cubique que l'on nomme *galène* ou *mine de plomb*. Ce même métal combiné avec de l'arsenic, forme quelquefois des groupes de cristaux d'un beau verd ou d'un beau blanc, que l'on nomme *mines de plomb vertes* ou *blanches*.  
Voyez PLOMB.

L'étain est *minéralisé* par l'arsenic, & la masse qui résulte de leur union est en cristaux polygones. Voyez ÉTAÏN.

Le cuivre & le fer *minéralisés* soit avec le soufre, soit avec l'arsenic, prennent une infinité de formes différentes, qui les rendent méconnoissables à ceux qui n'ont point les yeux accoutumés à les voir dans l'état de mine. Voyez CUIVRE & FER.

Quant à l'or, jusqu'à présent on ne l'a point encore trouvé *minéralisé*; on le rencontre toujours sous la forme & sous la couleur qui lui sont propres. Cependant comme nous ne connoissons point toutes les productions de la nature, on ne peut point décider si l'or est absolument incapable d'être *minéralisé*. Voyez OR.

Les demi-métaux sont, ainsi que les métaux, susceptibles de la *minéralisation*, c'est-à-dire, ils peuvent être combinés avec le soufre & avec l'arsenic, de manière à prendre une forme entièrement

Tome XXI.

différente de celle qui leur est propre. C'est ainsi que l'antimoine combiné avec le soufre, forme une masse qui est composée de stries ou d'aiguilles, & que l'on nomme *antimoine crud*. L'arsenic combiné avec le soufre, forme une masse feuilletée jaune ou rouge, que l'on appelle *orpiment*, voyez ORPIMENT. Le cobalt se montre aussi sous plusieurs aspects différens; il en est de même du zinc, qui est méconnoissable dans la calamine & dans la blende, qui sont ses mines ordinaires. A l'égard du bismut, on le trouve toujours sous la forme qui lui est propre, & on ne l'a point encore rencontré *minéralisé*.

Le mercure est *minéralisé* avec le soufre, & alors il forme une masse d'un beau rouge que l'on nomme *cinabre*. Voyez CINABRE.

Les métaux qui ne sont point *minéralisés* & que l'on trouve sous la forme qui leur est propre, se nomment *métaux natifs* ou *métaux vierges*. V. NATIF & VIERGE.

La chymie est parvenue à imiter la nature dans un grand nombre de *minéralisations*; c'est ainsi qu'en combinant du mercure avec du soufre, on fait un vrai cinabre. En combinant de l'argent avec de l'arsenic, & joignant un peu de safran de mars à ce mélange, on fait une combinaison semblable à la mine d'argent rouge. On fait pareillement avec l'argent & du soufre, une combinaison semblable à la mine d'argent vitrée, à la mine d'argent noire, &c. cela dépend du plus ou du moins de soufre que l'on fait entrer dans la combinaison. Personne n'ignore qu'en combinant du régule d'antimoine avec du soufre, il résulte une masse striée semblable à l'antimoine crud. M. Rouelle connoît un tour de main au moyen duquel il donne au plomb la forme cubique & feuilletée que ce métal prend dans la galène ou dans la mine la plus ordinaire. Il y a lieu de croire que l'on pourroit parvenir de même à imiter la plupart des *minéralisations* que la nature opère. La voie de l'analyse & de la recomposition est assurément la plus sûre pour connoître avec exactitude les substances que la nature fait entrer dans la combinaison des corps; d'où l'on voit la nécessité de la chymie pour

Aaaaa

démêler les mysteres de la minéralogie. Voyez MINÉRALOGIE ; & voyez MINE & MINÉRAI. (—)

MINÉRALOGIE, f. f. (*Hist. nat.*)

La *minéralogie*, prise dans toute son étendue, est la partie de l'histoire naturelle qui s'occupe de la connoissance des substances du regne minéral ; c'est-à-dire, des terres, des pierres, des sels, des substances inflammables, des pétrifications, en un mot, des corps inanimés & non pourvus d'organes sensibles qui se trouvent dans le sein de la terre & à sa surface.

Dans un sens moins étendu, par *minéralogie* l'on entend la suite des travaux que l'on fait pour l'exploitation des mines, & alors on comprend aussi sous ce nom la métallurgie. Voyez MÉTALLURGIE. Cela est fondé sur la liaison intime de ces deux sciences, qui se prêtent des secours mutuels, & qui tendent toutes deux au même but. En effet, il est très-difficile ou même impossible que le métallurgiste ait une connoissance parfaite de son art, s'il n'est aidé des lumieres de la *minéralogie*, c'est-à-dire, s'il ne connoît parfaitement les substances qu'il doit travailler. Vainement prétendrait-il à l'une ou l'autre de ces connoissances sans le secours de la chymie, comme nous allons avoir occasion de le prouver.

Sous quelque point de vue que l'on envisage la *minéralogie*, son objet est très-vaste, & ses branches très-étendues. Elle s'occupe des substances dont est composé le globe que nous habitons ; elle considère les différentes révolutions qui lui sont arrivées ; elle en suit les traces dans une antiquité souvent si reculée, qu'aucun monument historique ne nous en a conservé le souvenir ; elle examine quels ont pu être ces événemens surprenans par lesquels tant de corps appartenans originairement à la mer, ont été transportés dans les entrailles de la terre ; elle pesé les causes qui ont déplacé tant de corps du regne animal & du regne végétal, pour les donner au regne minéral ; elle fournit des raisons sûres & non hasardées de ces embrasemens souterrains, de ces tremblemens sensibles, qui semblent ébranler la terre jusques dans ses fondemens ; de ces

éruptions des volcans allumés dans presque toutes les parties du monde, dont les effets excitent la terreur & la surprise des hommes : elle médite sur la formation des montagnes, & sur leurs différences ; sur la maniere dont se sont produites les couches qui semblent servir d'enveloppe à la terre ; sur la génération des roches, des pierres précieuses, des métaux, des sels, &c. Voy. FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, RÉVOLUTIONS DE LA TERRE, MONTAGNES, PIERRES, &c.

Les eaux qui se trouvent à la surface de la terre & dans son intérieur, sont aussi du ressort de la *minéralogie*, en tant qu'elles contribuent à la formation des pierres, par les particules qu'elles ont ou dissoutes, ou détrempées, par les couches qu'elles forment sur la terre, par les altérations continuelles qu'elles operent, & par les transpositions qu'elles font des corps qu'elles ont entraînés ; en un mot, la *minéralogie* s'occupe des eaux, en tant qu'elles sont les agens les plus universels dont la nature se serve pour la production des substances minérales. V. PIERRES, PÉTRIFICATION, LIMON, TUF, &c.

Quelque vastes que soient ces objets, quelque grands que soient les phénomènes de la nature qu'elle considère, la *minéralogie* ne dédaigne point les détails les plus minutieux en apparence ; tous les faits deviennent précieux pour elle ; elle les recueille avec soin, parce qu'elle sait que les plus petits détails peuvent quelquefois la mener à l'intelligence des plus grands mysteres de la nature ; c'est toujours le flambeau de l'expérience qui la guide, & elle ne se permet des systèmes que lorsqu'ils sont appuyés sur des observations constantes & réitérées, & alors ce sont des enchaînemens de vérités.

Par la grandeur & la multiplicité des objets qu'embrasse la *minéralogie*, on sent qu'elle ne peut être que très-difficile à acquérir. Les spéculations tranquilles du cabinet, les connoissances acquises dans les livres, ne peuvent point former un *minéralogiste* ; c'est dans le grand livre de la nature qu'il doit lire ; c'est en descendant dans les profondeurs de la terre pour épier ses travaux mystérieux ; c'est en

gravissant contre le sommet des montagnes escarpées; c'est en parcourant différentes contrées, qu'il parviendra à arracher à la nature quelques-uns des secrets qu'elle dérobe à nos regards. Mais pour atteindre à ces connoissances, il faut des yeux habitués & faits pour voir avec précision; il faut des notions préliminaires; il faut être dégagé des idées systématiques qui ne permettent d'appercevoir que ce qui favorise les préjugés qu'on s'est formés.

Pour reconnoître les différens objets dont s'occupe la *minéralogie*, il est essentiel de s'être familiarisé avec les substances du regne minéral, il faut avoir accoutumé ses yeux à les distinguer & à reconnoître les signes extérieurs qui les caractérisent; cette connoissance devient difficile par la variété infinie des productions de la nature; elle se plaît sur-tout dans le regne minéral à éluder les regles qu'elle s'étoit imposées; il faut de plus avoir des idées générales de la maniere dont ces substances sont arrangées dans le sein de la terre; il faut connoître les signes qui annoncent la présence des mines, les pierres qui les accompagnent le plus communément; il est à propos d'examiner les bords des rivières, & les sables qu'elles charient; on ne doit point négliger les chemins creux, les ouvertures & les excavations de la terre, les carrieres d'où l'on tire des pierres. Toutes ces choses fourniront à un observateur attentif des connoissances assez sûres pour juger avec quelque certitude de ce qu'un terrain renferme. En effet, quoique la nature semble quelquefois déroger aux loix qu'elle s'est prescrites, elle ne laisse pas pour l'ordinaire de suivre une marche uniforme dans ses opérations; les observations qui auront été faites dans un pays, pourront être appliquées à d'autres pays où le terrain sera analogue; à force de faire des observations dans ce goût, on pourra à la fin ramasser les matériaux nécessaires pour élever un système général de *minéralogie*, fondé sur des faits certains & des remarques constantes.

Mais ce seroit en vain qu'on se flatteroit que le coup d'œil extérieur pût donner des connoissances suffisantes en *minéralogie*; l'on n'auroit que des notions très-impar-

faites des corps, si on n'en jugeoit que par leur aspect & par leurs surfaces: aussi la *minéralogie* ne se contente-t-elle point de ces notions superficielles, que Beccher a comparées à celles que prennent les animaux, *sicut asini & boves*; on ne peut donc point s'en rapporter à la simple vue, & c'est très-légèrement que quelques auteurs ont avancé que les caractères extérieurs des fossiles suffiroient pour nous les faire connoître: ce sont les analyses & les expériences de la chymie qui seules peuvent guider dans ce labyrinthe; c'est faute de l'avoir appelée à leur secours, que les premiers naturalistes ont confondu à tout moment des substances très-différentes, leur ont donné des dénominations impropres, & leur ont souvent assigné des caractères qui leur sont entièrement étrangers. Comment se fera-t-on une idée de la formation des cristaux, si la chymie n'a point appris comment se fait la cristallisation des sels, qui nous fait connoître par analogie les cristallisations que la nature opere dans son grand laboratoire? Comment concevoir clairement ce qu'on entend par *sucs lapidifiques*, si l'on n'a point des idées nettes de la dissolution des corps, & si on ne la distingue point de leur division mécanique, ou de leur détrempeement dans les eaux? Est-il possible, sans la chymie, de se faire des notions distinctes de la minéralisation, c'est-à-dire, de l'opération par laquelle la nature masque les métaux sous tant de formes différentes dans les mines? L'analyse & la décomposition ne nous donnent-elles pas sur ce point des lumières auxquelles il est impossible de se refuser?

V. l'article MINÉRALISATION. Comment s'assurer de la nature des pierres, si l'on n'a éprouvé leurs effets dans différens degrés du feu, & si l'on ne les a essayées à l'aide des dissolvans que fournit la chymie? Sans ces précautions, on risquera toujours de confondre des substances, entre lesquelles la chymie fait trouver les différences les plus frappantes, quoique le coup d'œil séduit les eût décidées de la même nature. Voyez MINÉRAUX.

C'est sur-tout dans les travaux des mines que la *minéralogie* a le plus grand besoin

des lumières de la chymie ; dans les autres objets dont elle s'occupe , elle peut errer plus impunément ; mais dans cette partie l'on est exposé à donner inconsidérément dans des entreprises ruineuses , si l'on s'en tient à des connoissances superficielles , & si une étude profonde de la chymie métallurgique ne met en état de s'assurer de ce qu'on peut attendre de ses travaux.

Cela n'est point encore suffisant. Il faut outre cela des connoissances dans la géométrie souterraine ; par son moyen on juge de la direction des couches & des veines métalliques , de leur inclinaison , de leur marche , des endroits où l'on pourra les retrouver lorsque quelque obstacle imprévu aura interrompu leur cours. Voyez **FILONS & GÉOMÉTRIE SOUTERRAINE**. La *minéralogie* emprunte aussi des secours de la mécanique & de l'hydraulique , tant pour le renouvellement de l'air au fond des souterrains , que pour l'épuisement des eaux , & pour élever des poids immenses qu'on a tirés du sein de la terre. Elle a besoin de l'architecture pour empêcher les éboulemens des terres , & les affaïssemens des roches & des montagnes qui ont été excavées. Voyez **MINES**. Toutes ces choses demandent un grand nombre de connoissances , & sur-tout beaucoup d'habitude & d'expérience , sans lesquelles on risque de se jeter dans des dépenses ruineuses & inutiles.

C'est sur-tout en Allemagne & en Suede que la *minéralogie* a été cultivée avec le plus de soin. Ceux qui se sont livrés à l'étude de cette science , ont bientôt senti qu'une physique systématique n'étoit propre qu'à retarder ses progrès ; dès-lors ils ont porté leurs vues du côté de la chymie , de qui seule ils pouvoient atteindre les lumières dont ils avoient besoin. Ils ne furent point trompés dans leurs espérances , & ils ne tarderent point à recueillir les fruits de leurs travaux. Agricola fut un des premiers qui défricha un champ si vaste : le célèbre Beccher , dans sa *physique souterraine* , répandit encore plus de jour sur cette matière. Henckel nous a donné , dans sa *pyritologie* , & dans plusieurs autres ouvrages , des idées claires & distinctes de la *minéralogie* ; il a prouvé que cette science avoit besoin à chaque pas des secours de la chy-

mie. MM. Linnæus , Wallérius , Wolterdorf , Cartheuser , ont tâché de nos jours de donner un ordre systématique aux substances du regne minéral : leurs différentes méthodes sont exposées à l'article **MINÉRAUX**. Enfin MM. Pott & Lehmann , l'un dans sa *lithogéognosie* , & l'autre dans ses *œuvres physiques & minéralogiques* , nous ont donné un grand nombre d'expériences & d'observations propres à répandre de la lumière sur cette science difficile. (—)

**MINÉRAUX**, *mineralia*, (*Hist. nat.*)

On se sert ordinairement de ce mot pour désigner en général toutes les substances qui se trouvent dans le sein de la terre ; alors c'est un synonyme de *fossiles*, voyez **FOSSILES**. Dans cette signification étendue des *minéraux* , sont renfermés tous les corps non vivans & non organisés qui se trouvent dans l'intérieur de la terre & à sa surface ; tels sont les terres , les pierres , les métaux , les demi-métaux , les substances inflammables , les sels & les pétrifications.

Les végétaux vivent & croissent ; les animaux croissent , vivent , & jouissent outre cela de l'instinct ou du sentiment : mais les *minéraux* sont susceptibles de croissance & d'altération , sans jouir ni de la vie ni du sentiment.

Quelques auteurs prennent le mot *minéraux* dans un sens moins étendu , & ils ne donnent ce nom qu'aux sels , aux substances inflammables , aux métaux & aux demi-métaux , c'est-à-dire , aux seules substances qui entrent dans la composition des mines ou glebes métalliques. Voyez **MINES & MINÉRALISATION**. Ils refusent le nom de *minéraux* aux terres , aux pierres , &c. On ne voit point sur quoi cette distinction peut être fondée ; elle ne semble venir que de l'envie de multiplier les noms que l'on n'a déjà que trop accumulés dans différentes branches de l'histoire naturelle. On doit donc en général comprendre sous les *minéraux* toutes les substances du regne minéral , ou qui appartiennent à la terre. Voyez **MINÉRALOGIE**.

Plusieurs naturalistes modernes ont cherché à ranger les *minéraux* dans un ordre systématique , ou suivant une méthode semblable à celle que les botanistes ont adoptée pour le regne végétal. Le célèbre

M. Linnæus, dans son *Systema naturæ*, divise les substances du regne minéral en trois classes; savoir, 1°. les pierres, 2°. les mines, 3°. les fossiles. Il subdivise les pierres en vitrifiables; en calcaires & en apyres: il subdivise les mines en sels, en soufres ou substances inflammables, & en substances mercurielles, ce qui comprend les métaux & les demi-métaux: enfin il subdivise les fossiles en concrétions, *concreta*, en pétrifications & en terres.

M. Jean Gottschalk Wallérius, de l'académie royale de Suede, & professeur de chymie à Upsal, publia en langue suédoise en 1747, une *minéralogie* ou *distribution méthodique des substances du regne minéral*, accompagnée d'observations & de notes très-instructives; c'est l'ouvrage le plus complet que nous ayions en ce genre. L'auteur ne s'est point contenté de donner une simple énumération des *minéraux*, il y a joint des descriptions très-exactes, des analyses chymiques d'après les meilleurs auteurs. Si l'on a quelque chose à reprocher à M. Wallérius, c'est d'avoir peut-être trop multiplié les subdivisions, & d'avoir souvent fait des genres de ce qui n'auroit dû être regardé que comme espèce, & d'avoir fait des espèces de ce qui n'étoit que des variétés d'une même espèce. Ce savant minéralogiste divise les *fossiles* ou *minéraux* en quatre classes; savoir, les terres, les pierres, les mines & les pétrifications: il subdivise ces quatre classes en quinze ordres; savoir, 1°. les terres, en terres détachées, en terres argileuses, en terres minérales & en sables.

2°. Les pierres sont subdivisées en pierres calcaires, en pierres vitrifiables, en pierres apyres & en pierres de roches.

3°. Les mines sont subdivisées en sels, en soufres, en demi-métaux, & en métaux.

4°. Les concrétions se subdivisent en pores, en corps pétrifiés, en pierres figurées, & en calculs.

Chacun de ces ordres est encore subdivisé en un grand nombre de genres, d'espèces, & de variétés. Au reste, quoique l'on ait beaucoup d'objections à faire contre la distribution générale que M. Wallérius fait des *minéraux*, & quoique sou-

vent il ait placé des substances dans des classes auxquelles elles n'appartiennent point, son travail mérite toute la reconnaissance des naturalistes, qui sentiront la difficulté qu'il y avoit à mettre dans un ordre méthodique des corps aussi variés & aussi difficiles à connoître que les substances du regne minéral. La traduction françoise de la minéralogie de Wallérius a été publiée à Paris en 1753.

M. Waltersdorff, dans son *systema minérale*, divise les *minéraux* en six classes: savoir,

1°. Les *terres*; il les subdivise en terres, en poussière, en terres alcalines, en terres gypseuses, en terres vitrifiables.

2°. Les *pierres*, qu'il subdivise en cinq ordres de même que les terres.

3°. Les *sels*, qu'il subdivise en acides, en alkalis, & en sels neutres & moyens.

4°. Les *bitumes*, qui sont ou fluides ou solides.

5°. Les *demi-métaux*, qu'il divise aussi en fluides comme le mercure, & en solides.

6°. Les *métaux*, qui sont subdivisés en parfaits & en imparfaits.

M. Frideric-Auguste Cartheuser, dans ses *elementa mineralogix*, divise tous les *minéraux* en sept classes: savoir, 1°. en terres dont les unes sont solubles dans l'eau, & les autres ne s'y dissolvent point. 2°. En pierres, qu'il subdivise d'après leur tissu en feuilletées, en filamenteuses ou striées, en continues ou liées, en granulées & en mélangées. 3°. En sels, qui sont ou acides, ou alkalis, ou neutres, ou styptiques, tels que les vitriols & l'alun. 4°. En substances inflammables: il les subdivise en naturelles & en bâtardes (*genuina & puria*): les premières sont les bitumes & le soufre; les dernières sont l'*humus* ou la terre végétale. 5°. Les demi-métaux, qu'il divise en solides qui souffrent le marteau, en solides qui ne souffrent point le marteau, & en fluides. 6°. Les métaux, qui sont ou volatils & flexibles; ou volatils & durs, ou fixes au feu. 7°. Les *minéraux* étrangers (*heteromorpha*), qui se divisent en vraies pétrifications, en fausses pétrifications, & en pierres figurées.

M. de Justi a publié en 1757 un ouvrage

allemand sous le titre de *plan du regne minéral*, dans lequel il divise les substances fossiles, 1°. en métaux; 2°. en demi-métaux; 3°. en substances inflammables; 4°. en sels; 5°. en pétrifications ou fossiles figurés; 6°. en terres & pierres. M. Pott, dans sa *lithogéognosie*, a cherché à ranger les substances minérales dans un ordre systématique, fondé sur leurs premiers principes que font connoître les analyses de la chymie. Mais cette voie paroît devoir souvent tromper, parce que la plupart des substances du regne minéral ne sont point pures, mais mélangées, & donnent en raison de leurs mélanges des résultats différens, sur-tout lorsqu'on les expose à l'action du feu.

Outre ces auteurs, M. Gellert, dans sa *chymie métallurgique*, a encore donné une distribution méthodique des *minéraux* en terres, en pierres, en sels, en métaux & demi-métaux. C'est aussi ce qu'a fait M. Lehmann dans le premier volume de ses *œuvres physiques & minéralogiques*.

Parmi les Anglois, le docteur Woodward avoit déjà tenté de ranger les fossiles ou *minéraux* suivant un ordre méthodique; c'est ce qu'il a exécuté dans son ouvrage anglois qui a pour titre, *an attempt towards a rational history of the fossils of England*. Son système n'est fondé que sur la structure, le tissu & le coup d'œil extérieur des corps, & par conséquent ne peut suffire pour faire connoître leur nature & les caractères essentiels qui les distinguent les uns des autres. Depuis lui, M. Hill a publié en anglois, en 1748, une *histoire naturelle générale des fossiles* en un volume *in-folio*, dans laquelle il donne une nouvelle division systématique des substances du regne minéral. Il les divise, 1°. en fossiles simples & non métalliques; 2°. en fossiles composés & non métalliques; 3°. en fossiles métalliques.

Il subdivise les fossiles simples, 1°. en ceux qui ne sont ni inflammables, ni solubles dans l'eau; 2°. en solubles dans l'eau & non inflammables; 3°. en inflammables qui ne sont point solubles dans l'eau. Il emploie la même subdivision pour les fossiles composés. Enfin, les fossiles métalliques qui ont de la dureté & une pesanteur remarquable, & qui sont fusibles au feu,

se subdivisent en substances métalliques parfaites & en métalliques imparfaites. Il fait ensuite un grand nombre de nouvelles subdivisions en ordres & en genres, fondés sur des caractères qui ne sont souvent que purement accidentels à ces corps. Enfin, il finit par donner à ces différentes substances des dénominations dérivées du grec, qui prouvent que l'auteur entend cette langue, mais qui, si on les adoptoit, rendroient l'étude de la minéralogie beaucoup plus difficile qu'elle n'est, puisque l'on a déjà lieu de se plaindre du grand nombre de dénominations inutiles que les auteurs ont introduites dans cette partie de l'histoire naturelle, & qui ne peuvent servir qu'à mettre de la confusion dans les idées des naturalistes. Il seroit donc à souhaiter qu'au lieu de multiplier les mots, on cherchât à les simplifier & à bannir ceux qui sont inutiles, afin de rendre l'étude de la minéralogie plus facile, & moins l'effet de la mémoire que de connoissances plus solides.

Enfin, M. Emmanuel Mendez d'Acosta, de la société royale de Londres, a publié en 1757 un ouvrage en anglois, sous le titre de *natural history of fossils*, dans lequel il donne un nouveau système pour l'arrangement des substances du regne minéral; il a cherché à faire un système nouveau du regne minéral d'après les principes de Woodward & de Wallérius, en tâchant d'éviter les défauts dans lesquels ces deux auteurs sont tombés. M. d'Acosta décrit donc les qualités extérieures des fossiles, sans négliger pour cela leurs qualités internes que l'on peut découvrir au moyen du feu & des dissolvans de la chymie. Son ouvrage n'est point encore achevé, mais par ce qui en a paru on voit qu'il ne laisse pas d'y régner beaucoup de confusion, & l'on trouve à côté les uns des autres des substances qui ont des caractères très-différens.

En général, on peut dire que toutes les divisions systématiques des *minéraux* qui ont paru jusqu'à présent, sont sujettes à un grand nombre de difficultés & d'objections: il est constant que le coup d'œil extérieur ne suffit point pour nous faire connoître les corps du regne minéral; souvent il

peut nous tromper par la ressemblance extérieure que la nature a mise entre des substances qui diffèrent intérieurement par des caractères essentiels ; d'ailleurs cette connoissance superficielle des corps seroit stérile & infructueuse ; & comme l'histoire naturelle doit avoir pour objet l'utilité de la société , il faut avoir une connoissance des qualités internes des substances minérales , pour savoir les usages auxquels elles peuvent être employées ; & ce n'est que la chymie qui puisse procurer cette connoissance. Or , il est très-difficile de trouver un ordre méthodique qui présente les *minéraux* sous ces différens points de vue à la fois : il y a même peu d'espérance que l'on puisse jamais concilier ces deux choses. Cependant , il ne paroît point que l'on soit en droit pour cela de rejeter tout ordre systématique , ou toute méthode ; cela facilite toujours , sur-tout aux commençans , l'étude d'une partie de l'histoire naturelle , qui ne le cede point aux autres pour la variété de ses productions. *Voyez MINÉRALOGIE. (--)*

**MINÉRALES**, (*Hist. anc.*) fêtes chez les Romains en l'honneur de Minerve. On en célébroit une le 3 de janvier , l'autre le 19 de mars , & elles duroient chacune 5 jours. Les premiers se passoient en prières & en vœux qu'on adressoit à la déesse ; les autres étoient employés à des sacrifices & à des combats de gladiateurs : on y représentoit aussi des tragédies , & les savans , par la lecture de divers ouvrages , y dispuoient un prix fondé par l'empereur Domitien. Pendant cette fête , les écoliers avoient vacances , & portoient à leurs maîtres des étrennes ou un honoraire nommé *minerval*. *Hoc mense*, dit Macrobe , *mercedes exsolvabant magistris quas completus annus deberi fecit* ; les Romains , toujours délicats dans leurs expressions , ayant donné à ce salaire si légitime un nom tiré de celui de la déesse des beaux arts.

**MINERVE**, (*Mythol.*) déesse de la sagesse & des arts , la seule des enfans de Jupiter qui ait mérité de participer aux prérogatives attachées au rang suprême de la divinité. Tous les mythologues , tous les poètes en parlent ainsi. Il ne faudroit , pour s'en convaincre , que lire l'hymne de Calli-

maque sur les bains de *Minerve* , qui est une des plus belles pièces de l'antiquité. On voit dans cet hymne , que *Minerve* donne l'esprit de prophétie , qu'elle prolonge les jours des mortels à sa volonté , qu'elle procure le bonheur après la mort , que tout ce qu'elle autorise d'un signe de tête est irrévocable , & que tout ce qu'elle promet arrive inmanquablement ; car , ajoute le poète , elle est la seule dans le ciel à qui Jupiter ait accordé ce glorieux privilège d'être en tout comme lui , & de jouir des mêmes avantages. En effet , quand les mythologistes nous disent qu'elle étoit née de Jupiter sans le secours d'une mère , cela signifie que *Minerve* n'étoit autre chose que la vertu , la sagesse , le conseil du souverain maître des dieux.

Non-seulement elle daigna conduire Ulysse dans ses voyages , mais même elle ne refusa pas d'enseigner aux filles de Pandare l'art de représenter des fleurs & des combats dans les ouvrages de tapisserie , après avoir embelli de ses belles mains le manteau de Junon. Delà vient que les dames troiennes lui firent hommage de ce voile précieux qui brilloit comme un astre , & qu'Homère a décrit dans le *sixième livre de l'Iliade*.

Cette déesse ne dédaigna pas encore de présider au succès de la navigation ; elle éclaira les Argonautes sur la construction de leur navire , ou le bâtit elle-même , selon Apollodore. Tous les poètes s'accordent à nous assurer qu'elle avoit placé à la proue le *bois parlant* , coupé dans la forêt de Dodone , qui dirigeoit la route des Argonautes , les avertissant des dangers , & leur apprenoit les moyens de les éviter. Sous ce langage figuré , on voit qu'il est question d'un gouvernail qu'on mit au navire *Argo*.

C'est en vain que les anciens ont reconnu plusieurs *Minerves* : les cinq que Cicéron compte sont une seule & même personne , la *Minerve de Saïs* , c'est-à-dire , Isis même , selon Plutarque. Son culte fut apporté d'Égypte dans la Grèce , passa dans la Samothrace , dans l'Asie mineure , dans les Gaules , & chez les Romains. Saïs dédia la première à *Minerve* un temple magnifique , & disputa long-temps aux

autres villes du monde la gloire d'encenser ses autels. Ensuite les Rhodiens se mirent sous la protection particulière de la déesse. Enfin elle abandonna le séjour de Rhodes pour se donner toute entière aux Athéniens, qui lui dédièrent un temple superbe, & célébrèrent en son honneur des fêtes dont la solennité attiroit à Athenes des spectateurs de toute l'Asie; c'est ce que prouvent les médailles, & *Minerve* fut furnommée *Athyn*.

Quoiqu'elle ne régnât pas aussi souverainement dans la Laconie que dans l'Attique, elle avoit cependant son temple à Lacédémone comme à Athenes, dans un endroit élevé qui commandoit toute la ville. Tyndare en jeta les fondemens, Castor & Pollux l'acheverent. Ils bâtirent aussi le temple de *Minerve asia* à leur retour de Colchos. Enfin entre les temples qui lui furent consacrés dans tout le pays, celui qui portoit le nom de *Minerve ophthalmite* étoit le plus remarquable; Lycurgue le dédia sous ce nom dans le bourg d'Alphium, parce que ce lieu-là lui avoit servi d'asyle contre la colere d'Alcandre qui, mécontent de ses loix, voulut lui crever les yeux.

On donnoit à *Minerve*, dans ses statues & dans ses peintures, une beauté simple, négligée, modeste, un air grave, noble, plein de force & de majesté. Son habillement ordinaire sur les médailles la représente comme protectrice des arts, & non pas comme la redoutable Pallas, qui couverte du bouclier, inspire l'horreur & le carnage. Elle y paroît vêtue du péplum, habillement si célèbre chez les poètes, & qui désignoit le génie, la prudence & la sagesse. D'autres fois elle est représentée le casque en tête, une pique d'une main & un bouclier de l'autre, avec l'égide sur la poitrine; c'est Pallas qu'on désigne ainsi.

Ces statues étoient anciennement assises, au rapport de Strabon; on en voit encore dans cette attitude. La chouette & le dragon qui lui étoient consacrés, accompagnent souvent ses images. C'est ce qui donna lieu à Démosthène, exilé par le peuple d'Athenes, de dire en partant que *Minerve* se plaisoit dans la compagnie de

trois vilaines bêtes, la chouette, le dragon & le peuple.

On sait que *Minerve* étoit honorée en différens endroits sous les noms de *Minerve aux beaux yeux*, *Minerve aux yeux pers*, *Minerve inventrice*, *hospitaliere*, *ionnienne*, *lemnienne*, *péonienne*, *saronide*, *sténiaide*, *suniaide*, & autres épithetes, dont les principales se trouvent expliquées dans l'*Encyclopédie*. (D. J.)

MINERVIUM, f. m. (*Hist. anc.*) en général, édifice consacré à *Minerve*, mais en particulier ce petit temple consacré à *Minerva capitata*, dans la onzième région de la ville de Rome, au pié du mont Cælius.

MINEUR, f. m. (*Jurisprudence*) est celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité. Comme il y a diverses sortes de majorités, l'état de minorité, qui est opposé, dure plus ou moins selon la majorité dont il s'agit.

Ainsi nos rois cessent d'être mineurs à 14 ans.

On cesse d'être mineur pour les fiefs, lorsqu'on a atteint l'âge auquel on peut porter la foi.

La minorité coutumière finit à l'âge auquel la coutume donne l'administration des biens.

Enfin l'on est mineur relativement à la majorité de droit, ou grande majorité, jusqu'à ce qu'on ait atteint l'âge de 25 ans accomplis, excepté en Normandie, où l'on est majeur à tous égards à l'âge de 20 ans.

Les mineurs n'étant pas ordinairement en état de se conduire, ni de veiller à l'administration de leurs droits, sont sous la tutelle de leurs père & mère, ou autres tuteurs & curateurs qu'on leur donne au défaut des père & mère.

En pays de droit écrit, ils ne demeurent en tutelle que jusqu'à l'âge de puberté, après lequel ils peuvent se passer de curateur, si ce n'est pour ester en jugement: en pays coutumier les mineurs demeurent en tutelle jusqu'à la majorité parfaite, à moins qu'ils ne soient émancipés plutôt, soit par mariage ou par lettres du prince.

Ceux qui sont émancipés ont l'administration de leurs biens; mais ils ne peuvent faire

faire aucun acte qui ait trait à la disposition de leurs immeubles, ni ester en jugement sans l'assistance d'un curateur.

Le mineur qui est en puissance de pere & mere, ou de ses tuteurs, ne peut s'obliger ni intenter en son nom seul, aucune action; toutes ses actions actives & passives résident en la personne de son tuteur; c'est le tuteur seul qui agit pour lui, & ce qu'il fait valablement, est censé fait par le mineur lui-même.

Lorsque le mineur est émancipé, il peut s'obliger pour des actes d'administration seulement, & en ce cas il contracte & agit seul & en son nom; mais pour ester en jugement, il faut qu'il soit assisté de son curateur.

Le mari, quoique mineur, peut autoriser sa femme majeure.

Le domicile du mineur est toujours le dernier domicile de son pere; c'est la loi de ce domicile qui regle le mobilier du mineur.

Les biens du mineur ne peuvent être aliénés sans nécessité; c'est pourquoi il faut discuter leurs meubles avant de venir à leurs immeubles; & lors même qu'il y a nécessité de vendre les immeubles, on ne peut le faire sans avis de parens homologué en justice, & sans publications.

L'ordre de la succession d'un mineur ne peut être interverti, quelque changement qu'il arrive dans les biens; de sorte que si son tuteur reçoit le remboursement d'une rente foncière, ou d'une rente constituée dans les pays où ces rentes sont réputées immeubles, les deniers provenans du remboursement appartiendront à l'héritier qui auroit hérité de la rente.

Un mineur ne peut se marier sans le consentement de ses pere, mere, tuteur & curateur, avant l'âge de 25 ans; & s'il est sous la puissance d'un tuteur, autre que le pere ou la mere, aïeul ou aïeule, il faut un avis de parens.

Il n'est pas loisible au mineur de mettre tous ses biens en communauté, ni d'ameubler tous ses immeubles; il ne peut faire que ce que les parens assemblés jugent nécessaire & convenable: il ne doit pas faire plus d'avantage à sa future qu'elle ne lui en fait.

*Tome XXI.*

En général le mineur peut faire sa condition meilleure, mais il ne peut pas la faire plus mauvaise qu'elle n'étoit.

Le mineur qui se prétend lésé par les actes qu'il a passés en minorité, ou qui ont été passés par son tuteur ou curateur, peut se faire restituer, en obtenant en chancellerie des lettres de rescision dans les 10 ans, à compter de sa majorité, & en formant sa demande en entérinement de ces lettres, aussi dans les 10 ans de sa majorité; après ce temps les majeurs ne sont plus recevables à réclamer contre les actes qu'ils ont passés en minorité, si ce n'est en Normandie, où les mineurs ont jusqu'à 35 ans pour se faire restituer, quoiqu'ils deviennent majeurs à 20 ans. *Voyez RESCISION & RESTITUTION en entier.*

Il ne suffit pourtant pas d'avoir été mineur pour être restitué en entier, il faut avoir été lésé; mais la moindre lésion, ou l'omission des formalités nécessaires, suffit pour faire entériner les lettres de rescision. *Voyez LÉSION.*

Il y a des mineurs qui sont réputés majeurs à certains égards, comme le bénéficiaire à l'égard de son bénéfice, l'officier pour le fait de sa charge, le marchand pour son commerce.

En matière criminelle les mineurs sont aussi traités comme les majeurs, pourvu qu'ils eussent assez de connoissance pour sentir le délit qu'ils commettoient: il dépend cependant de la prudence du juge d'adoucir la peine.

Autrefois le mineur qui s'étoit dit majeur, étoit réputé indigne du bénéfice de minorité; mais présentement on n'a plus égard à ces déclarations de majorité, parce qu'elles étoient devenues de style; on a même défendu aux notaires de les insérer.

La prescription ne court pas contre les mineurs, quand même elle auroit commencé contre un majeur; elle dort pour ainsi dire pendant la minorité; cependant l'an du retrait lignager, & la fin de non-recevoir pour les arrérages de rente constituée, antérieurs aux cinq dernières années, courent contre les mineurs comme contre les majeurs.

Bbbbbb

Dans les parlemens de droit écrit, les prescriptions de 30 ans ne courent pas contre les mineurs : celles de 30 & 40 ans ne courent pas contre les pupilles ; mais elles courent contre les mineurs puberes, sauf à eux à s'en faire relever par le moyen du bénéfice de restitution.

Lorsqu'il est intervenu quelque arrêt ou jugement en dernier ressort contre un mineur, il peut, quoiqu'il ait été assisté d'un tuteur ou curateur, revenir contre ce jugement, par requête civile, s'il n'a pas été défendu ; c'est-à-dire, s'il a été condamné par défaut ou forclusion, ou s'il n'a pas été défendu valablement, comme si l'on a omis de produire une pièce nécessaire, ou d'articuler un fait essentiel : car la seule omission des moyens de droit & d'équité ne seroit pas un moyen de requête civile, les juges étant présumés les suppléer.

On ne restitue point les mineurs contre le défaut d'acceptation des donations qui ont été faites à leur profit, par autres personnes que leurs pere & mere, ou leur tuteur ; ils ne sont pas non plus restitués contre le défaut d'insinuation, du moins à l'égard des créanciers qui ont contracté avec le donateur depuis la donation ; mais si le tuteur a eu connoissance de la donation, & qu'il ne l'ait pas valablement acceptée ou fait insinuer, il en est reponsable envers son mineur.

De même lorsque le tuteur ne s'est pas opposé, pour son mineur, au décret des biens qui lui sont hypothéqués, le mineur ne peut pas être relevé ; il a seulement son recours contre le tuteur, s'il y a eu de la négligence de sa part.

Il y a quelques personnes qui, sans être réellement mineurs, jouissent néanmoins des mêmes droits que les mineurs, telles que l'église ; c'est pourquoi on dit qu'elle est toujours mineure, ce qui s'entend pour ses biens, qui ne peuvent être vendus ou aliénés sans nécessité ou utilité évidente, & sans formalités ; mais la prescription de 40 ans court contre l'église.

Les interdits, les hôpitaux & les communautés laïques & ecclésiastiques, jouissent aussi des privilèges des mineurs, de la même manière que l'église.

Voyez au digeste les titres de *minoribus*, de *his qui etatis veniam impetaverunt* ; & au code le *tit. x, in integrum restitutionibus*. Voyez aussi le *traité des tuteurs* de Gillet, celui des *minorités* de Messé, & aux mots CURATELLE, CURATEUR, EMANCIPATION, TUTELE, RESCISION, RESTITUTION. (A)

MINEUR, s. m. (*Gram.*) ouvrier employé à l'exploitation des mines. Voyez l'article MINE & MINES, *hist. nat.*

MINEUR, (*Art milit.*) ouvrier qui travaille à la mine, en prenant ce mot comme à l'article MINE, *Fortificat.* Voyez cet article.

MINEURS ou FRERES MINEURS, (*Hist. ecclésiast.*) religieux de l'ordre de saint François. C'est le nom que prennent les cordeliers par humilité. Ils s'appellent *fratres minores*, c'est-à-dire, *moindres freres*, & quelquefois *minoritæ*. Voyez CORDELIER & ORDRE.

MINEURS ou CLERCS MINEURS, (*Hist. ecclési.*) ordre des clercs réguliers qui doivent leur établissement à Jean-Augustin Adorne, gentilhomme génois, qui les institua en 1588 à Naples, avec Augustin & François Carraccioli. Le pape Paul V approuva en 1605 leurs constitutions. Leur général réside dans la maison de saint Laurent à Rome, où ils ont un college à sainte Agnès de la place Navonne.

MINEUR, adj. (*Musique.*) est le nom qu'on donne, en musique, à certains intervalles, quand ils sont aussi petits qu'ils peuvent l'être sans devenir faux. Voyez MAJEUR. Voyez aussi MODE. (S)

MINEUR, (*Ecrivain.*) se dit, dans l'écriture, de tous les caracteres qui sont inférieurs aux majuscules en volume, pour les distinguer les uns des autres.

MINGLE, s. f. (*Comm.*) mesure de Hollande pour les liquides. Les huiles d'olives se vendent à Amsterdam par livres de gros, le tonneau contenant 717 mingles ou bouteilles, mesure de cette ville, à raison du pot de France ou de deux pintes de Paris le mingle. Les bottes ou pipes d'huile, contiennent depuis 20 jusqu'à 15 stekans, de 16 mingles chaque stekan. La verge ou viertel, pour les eaux-de-vie, est de 6 mingles & demie. En

général le *mingle* pèse 2 livres 4 onces poids de marc, plus ou moins, suivant la pesanteur des liqueurs. Elle se divise en 2 pintes, en 4 demi-pintes, en 8 muffies & en 16 demi-muffies. *Voyez STEKAN, VIERTEL, MUSSIE, &c. Dict. de Comm.*

MINGOL, (*Géogr.*) montagne de Perse sur une des routes de Constantinople à Isphahan; c'est de cette montagne que sortent les sources dont se forment l'Euphrate d'un côté, & la rivière de Kars de l'autre.

MINGRELA, (*Géogr.*) fameux bourg des Indes dans le royaume de Visapour, à cinq lieues de Goa. Je n'en parle que parce que le cardamome ne croît que dans son district. Les Hollandois y ont un comptoir. Tous les vaisseaux qui viennent des Indes pour aller dans le golfe persique, mouillent presque toujours à la rade de ce bourg.

MINGRÉLIE (LA), *Géogr.* c'est la Colchide des anciens; province d'Asie qui fait aujourd'hui partie de la Géorgie. Elle est bornée à l'ouest par la mer noire; à l'est, par le Caucase & l'Imirette; au sud, par la Turcomanie; au nord, par la Circassie.

C'est un pays couvert de bois, mal cultivé, & qui produit néanmoins du grain, blé ou millet, suffisamment pour la nourriture des habitans. Il y a beaucoup de vignes, qui donnent d'excellent vin; elles croissent autour des arbres, & jettent des ceps si gros, qu'un homme peut à peine les embrasser. On y trouve aussi d'admirables pâturages qui nourrissent quantité de chevaux. Les pluies qui sont fréquentes pendant l'été, reverdisent ces pâturages, tandis qu'elles rendent la saison humide & mal-saine. Le gibier abonde dans les vallées, & les bêtes sauvages dans les montagnes. La viande des *Mingréliens* est le bœuf & le pourceau, qui sont à grand marché.

Le pays se divise en trois petits états, dont les princes indépendans les uns des autres, paient quelque tribut au grand-seigneur. Ils héritent tous du bien des gentilshommes, & ceux-ci du bien de leurs vassaux, lorsque les familles viennent à s'éteindre.

Leur religion a un grand rapport avec celle des Grecs, mais elle est mêlée de tant de superstitions, qu'on peut la regarder comme une espèce d'idolâtrie. Les églises y tombent en ruine, & les prêtres qui les desservent croupissent dans l'ignorance.

Les Turcs font quelque commerce en *Mingrélie*; ils en tirent de la soie, du lin, des peaux de bœuf, de la cire, du miel, & quantité d'esclaves, parce que les gentilshommes ont le droit de vendre leurs sujets, & qu'ils se servent de ce droit toutes les fois qu'ils en peuvent tirer du profit.

Au reste, les esclaves n'y sont pas chers; les hommes depuis 25 jusqu'à 40 ans n'y valent qu'une vingtaine d'écus, les femmes une dixaine, les enfans la moitié, & les belles filles depuis 13 jusqu'à 18 ans, trente écus pièce.

Cependant les *Mingréliens*, au rapport des voyageurs, sont tout aussi beaux que les Géorgiens & les Circassiens: il semble que ces trois peuples ne fassent qu'une seule & même race. Il y a en *Mingrélie*, dit Chardin, des femmes merveilleusement bien faites, charmantes pour le visage, la taille & la beauté de leurs yeux. Les moins belles & les plus âgées se fardent beaucoup, mais les autres se contentent de peindre leurs sourcils en noir. Leur habit est semblable à celui des Persanes; elles portent un voile qui ne couvre que le dessus & le derrière de la tête; elles sont spirituelles & affectueuses, mais en même temps perfides & capables de toutes sortes de traits de coquetterie, d'astuce & de noirceur, pour se faire des amans, pour les conserver ou pour les perdre.

Les hommes ont aussi bien des mauvaises qualités; ils sont tous élevés au larcin, l'étudient, & en font leur plaisir. Le concubinage, la bigamie & l'inceste sont des actions autorisées en *Mingrélie*; on y enlève les femmes les uns des autres; on y épouse sans scrupule sa tante ou sa niece, & on entretient autant de concubines qu'on veut. La jalousie n'entre point dans la tête des maris; quand un homme surprend sa femme couchée avec son galant, il lui fait payer pour amende un cochon, qui se mange entr'eux trois.

Le Caucafe met les *Mingréliens* à couvert des courses des Circassiens par sa hauteur, & par des murailles qu'ils ont élevées dans les endroits les plus accessibles, & qu'ils font garder avec quelque soin. Ils n'ont point de villes, mais des bourgs & des villages, avec des maisons séparées les unes des autres. La chasse est leur occupation ordinaire; ils mettent leur félicité dans la possession d'un bon cheval, d'un bon chien, & d'un excellent faucon. Leur principal commerce consiste en esclaves; ils vendent leurs propres enfans, en les échangeant pour des hardes & pour des vivres.

Ces détails sur les *Mingréliens* sont ici suffisans; on peut en lire de plus étendus dans Chardin & la Motraye. Mais qui croiroit que l'article de la *Mingrélie* est oublié dans le dictionnaire de la Martinière, & dans les contrefaçons faites en France de cet ouvrage? Après cela, oserons-nous prétendre de n'être point tombés quelquefois à notre tour dans de pareilles omiffions? Nous espérons l'avoir évité, mais il ne faut répondre de rien. (D. J.)

**MINGRÉLIENS**, f. m. (*Théolog.*) peuples d'*Asie*. Considérés quant à la religion, ils ont à-peu-près la même que les Grecs. Quelques historiens ecclésiastiques disent qu'un esclave convertit à la foi de Jésus-Christ le roi & la reine, & les grands de la Colchide, sous le regne de Constantin le grand, qui leur envoya des prêtres & des docteurs pour les baptiser, & pour les instruire dans les mystères de notre religion. D'autres disent que ces peuples doivent la connoissance du christianisme à un Cyrille, que les Esclavons appellent en leur langue *Chiusil*, qui vivoit vers l'an 806. Les *Mingréliens* montrent sur le bord de la mer, proche du fleuve Corax, une grande église où ils assurent que S. André a prêché. Le primat de la Mingrélie y va une fois en sa vie faire l'huile sainte, que les Grecs appellent *myron*. Ces peuples reconnoissent autrefois le patriarche d'Antioche; maintenant ils obéissent à celui de Constantinople, & ont néanmoins deux primats de leur nation qu'ils appellent *catholicos*.

Celui de la Géorgie a sous sa juridiction les provinces de Cartuli ou Cardulli, de Gaghetri, de Baratralu & de Samché: celui d'Odifci a les provinces d'Odifci; d'Imirette, de Guriel, des Abcasses & des Suanes. Ce patriarche a presque autant de revenu que le prince de Mingrélie. Il y avoit autrefois douze évêchés dans le pays, mais il n'en reste maintenant que six, parce que les six autres ont été convertis en abbayes. Ces évêchés sont Dandars, Moquis, Bedias, Ciaï, Scalingiers, où sont les sépultures des princes, & Scondidi: les abbayes sont Chiaggi, Gripurias, Copis, Obbugi, Sebastopoli, Anarghia. Les évêques de ce pays sont fort riches, & vivent ordinairement dans une grande dissolution; néanmoins parce qu'ils ne mangent point de viande & qu'ils jeûnent fort exactement le carême, ils croient être plus réguliers que les prélats de l'église romaine. La simonie y est ordinaire. Les primats ne consacrent point d'évêque à moins de six cents écus. Ils ne célèbrent point de messe des morts qu'on ne leur en donne cinq cents; & ils ne disent les autres messes que pour le prix de cent écus chacune. Ils se font aussi payer des confessions; & l'on a vu un de ces primats qui fut fort mal satisfait d'une somme de cinquante écus qu'un visir du prince de Mingrélie lui avoit donné après s'être confessé à lui dans une maladie. Les évêques vendent aussi l'ordination des prêtres. Tous les ecclésiastiques y sont fort ignorans, & disent la messe avec beaucoup d'irrévérence. Plusieurs même ont appris une seule messe par cœur. Ils font aussi des sacrifices comme dans l'ancienne loi. La victime est conduite le matin devant le prêtre, qui la bénit avec quelque cérémonie; ensuite de quoi on la mène à la cuisine pour y être égorgée. Pendant le prêtre dit la messe, après laquelle il se rend à la maison de celui qui a présenté la victime, où l'on fait un festin. Le prêtre est assis à une petite table particulière, sur laquelle on sert certaines parties de la victime qui lui sont destinées, comme la poitrine, le dos, le foie & la rate. Tout le reste de la victime, avec la tête & la peau, est porté chez le prêtre,

parce que c'est une viande de sacrifice. Il n'y a point de peuples plus superstitieux que les *Mingréliens*. Ils ne mangent point de viande le lundi, parce qu'ils respectent ou craignent la lune : le vendredi est pour eux une fête ; & il y a apparence qu'ayant reçu le christianisme au temps de Constantin, ils ont pris de lui cette coutume ; car cet empereur ordonna que ses sujets célébrassent le vendredi comme une fête en l'honneur de la passion de Jesus-Christ. L'habillement des prélats est superbe pour le pays, car il est d'écarlate & de velours, & n'est guere différent de celui des séculiers ; ce qui les distingue particulièrement, c'est leur barbe longue, leur bonnet noir, rond & haut, fait comme celui des moines grecs. Ils portent des chaînes d'or au cou ; ils vont à la chasse & même à la guerre, où ils se mettent à la tête de leurs sujets, principalement quand le roi va en personne, & ne combattent pas moins que les gentilshommes. Il y a en Mingrélie des religieux de l'ordre de saint Basile que l'on appelle *berres*, qui vont habillés comme les moines grecs, & qui observent leur façon de vivre. Un enfant est fait religieux par son pere & sa mere, avant même qu'il soit capable de faire un choix ; ils l'engagent dans cet état dès l'enfance, en lui mettant un bonnet noir sur la tête, lui laissant croître les cheveux, l'empêchant de manger de la viande, & lui disant pour toutes raisons qu'il est *berre*. Il y a aussi des religieuses de cet ordre, qui observent le jeûne & portent un voile noir ; mais elles ne sont point enfermées dans les couvens, ne font point de vœux, & quittent le jeûne & le voile quand il leur plaît.

La plupart des églises n'ont point de cloches, mais on y appelle le peuple au son d'une planche de bois que l'on frappe avec un bâton. Les églises cathédrales sont assez propres & bien ornées d'images peintes, & non pas en relief ; ces images sont partie d'or & de pierreries, mais celles des paroisses sont fort négligées. Le peuple leur offre des cornes de cerf, des défenses de sanglier, des ailes de faisan, & des armes, afin d'obtenir un heureux succès à la chasse & à la guerre, & leur rend un culte qui

approche de l'idolâtrie. Leur grand saint est S. George, ainsi que chez les Géorgiens, les Moscovites, & les Grecs. On dit qu'ils ont beaucoup de saintes reliques, & que les principales furent transportées dans la Mingrélie par des prélats qui s'y retirèrent lorsque Constantinople fut prise par les Turcs, en l'année 1453. Dom Joseph Zampy, préfet des théatins en Mingrélie, assure que les religieux de cet ordre y ont vu un morceau de la vraie croix long d'une palme ou de huit pouces ; une chemise de la Vierge brodée à l'aiguille & semée de fleurs, & plusieurs autres reliques que le prince de Mingrélie tient à sa garde.

La messe des *Mingréliens* se dit à la greque, mais avec peu de cérémonies. Pendant le carême on ne dit la messe que le samedi & le dimanche, parce que tous les autres jours il faut jeûner, & que, selon leur pensée, la communion rompt le jeûne. Ils ont quatre carêmes ; celui qui se fait avant pâque, qui est de 48 jours ; celui qui précède la fête de Noël, qui dure 40 jours ; celui qui prend son nom de la fête de saint Pierre, qui est d'environ un mois ; & celui que tous les chrétiens orientaux font en l'honneur de la Vierge, qui dure 15 jours. Ils font des sacrifices comme faisoient les juifs, & immolent des victimes qu'ils mangent ensemble. Ils égorgent aussi des bêtes & des oiseaux sur les sépulcres de leurs parens, & y versent du vin & de l'huile, comme faisoient les païens. Les prêtres peuvent non seulement se marier avant leur ordination, comme font les Grecs, mais ils passent à de secondes noces, & en sont quittes pour prendre de leur évêque une dispense qui ne coûte qu'une pistole. Quand quelqu'un est malade, il appelle un prêtre, qui ne lui parle point de confession, mais qui se contente de feuilleter un livre pour chercher la cause de la maladie, qu'il attribue à la colere de quelqu'une de leurs images ; il ordonne ensuite que le malade fera son offrande à cette image pour l'appaiser, ce qui tourne au profit du prêtre. Aussi-tôt qu'un enfant est venu au monde, le prêtre l'oint du crème, en lui faisant une croix sur le front, & différe

son baptême jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge environ de deux ans : alors on le baptise, en le plongeant dans l'eau chaude, & en l'aignant presque par toutes les parties du corps : enfin on lui donne à manger du pain qui a été bénit, & du vin à boire. Quelquefois, pour rendre le baptême plus solennel, ils baptisent sans eau, avec du vin. Ptolomée, *liv. V.* Lenoir, *description d'Asie*. Ortellius, Clunier, Daniti; dom Joseph Zampy, théatin, *relation de la Mingrèlie*; le P. Lamberti, dans le *recueil de Thevenot*; le Chevalier Chardin, & Jean-Baptiste Tavernier, *voyage de Perse*.

MINHO, (*Géogr.*) en latin *Minius*, fleuve d'Espagne qui prend sa source dans la Galice, près de *Castro del rei*, traverse le royaume de Galice, & se jette dans l'Océan atlantique aux confins du Portugal. Il est fort poissonneux, & tire son nom du *minium* ou vermillon qu'on trouve sur ses côtes.

MINIATO (SAINT-), (*Géogr.*) ville de Toscane en Italie, dans le Florentin, avec un évêché suffragant de Florence. Elle est sur l'Arno, à 8 lieues S. O. de Florence. *Longit. 28, 30; lat. 43, 40.* (*D. J.*)

MINIATURE, *f. f.* (*Peinture.*) Quelques-uns font dériver ce mot de *minium*, vermillon, parce que, disent-ils, on se sert beaucoup de cette couleur en miniature; ce qui souffre quelques difficultés, car les plus habiles peintres s'en servent le moins qu'ils peuvent, parce qu'elle noircit : d'ailleurs on peut peindre en miniature des camaïeux (*voyez CAMAÏEUX*) ou tout autre tableau, sans le secours du vermillon. Quoi qu'il en soit, l'usage françois semble tirer *miniature* du vieux mot *mignard*, délicat, flatté, &c. En effet, la miniature, par la petitesse des objets qu'elle présente & leur grand fini, paroît flatter ou embellir la nature en l'imitant, effet commun à tout ce qui est réduit du grand au petit. *Miniature* peut bien encore venir de *μικρος*, petit.

Le mot *miniature* est souvent pris pour les tableaux même peints en ce genre : on dit une *miniature* pour dire un tableau peint en miniature; mais c'est improprement que l'on nomme *miniature* un tableau

peint à l'huile, en émail, à gouache ou en détrempe, seulement parce qu'il est peint en petit.

La miniature est l'art de peindre en petit sur une matière quelconque, qui soit blanche naturellement & non blanchie; en sorte que toute partie qui a besoin de blanc ou tout au moins de grand clair, le tire du blanc même de la matière sur laquelle elle est peinte, & que toutes les autres couleurs qui doivent être très-légères, en tirent tout leur éclat. C'est ainsi que la miniature a été pratiquée dans son commencement : on peignoit sur des os blanchis au soleil & préparés, sur le marbre, l'albâtre, sur la plupart des pierres blanches & polies, enfin sur l'ivoire, car l'usage du vélin n'étoit point encore trouvé. Les couleurs dont on se servoit étoient en petit nombre, presque toutes ayant trop de corps, & ne pouvant produire cette riche variété de teintes si essentielle à la vigueur du coloris, ainsi qu'à l'harmonie. *Voyez MÉLANGE, TEINTES, TON.* Mais à mesure que la peinture a étendu ses découvertes, on a senti la nécessité d'admettre le mélange du blanc dans les couleurs, pour avoir des teintes de dégradation, comme dans les autres peintures. Des artistes intelligens ont travaillé à augmenter le nombre des couleurs simples, & à les rendre plus légères : enfin les plus habiles se sont permis l'usage du blanc indifféremment dans toutes les couleurs de fond, de draperies, &c. qui en demandent, en exceptant cependant les chairs & semblables parties délicates dans lesquelles, pour mieux conserver la touche caractéristique de l'objet, l'art défend d'employer le blanc dans les mélanges. Cette seconde manière de peindre associe naturellement la miniature aux autres genres de peinture, par la liberté & la facilité qu'elle a de multiplier ses tons, si ce n'est, comme on l'a dit, dans certaines parties que l'habile peintre doit sentir, & dans lesquelles il ne faut pas moins qu'une extrême pratique de l'art pour réussir, & que l'on ne s'aperçoive pas de la grande difette où nous sommes de couleurs légères. On a presque entièrement abandonné la première manière, du moins peu de

peintres s'en servent aujourd'hui ; & il ne lui est resté que le nom de *peinture à l'épargne*, V. PEINTURE A L'ÉPARGNE; parce qu'en effet elle épargne le blanc de la matiere sur laquelle on peint, pour en former des blancs ou de grands clairs assoupis à la vérité par les couleurs locales.

Van Dondre en Hollande, Torrentius & Hufnagel en Flandre, Volfak en Allemagne, ont été les premiers à quitter cette maniere seche & peignée, pour ne plus peindre que de pleine couleur, comme à l'huile, excepté le nu.

La peinture en miniature florissoit depuis long-temps en Hollande, en Flandre, en Allemagne, qu'elle n'étoit encore en France qu'une sorte d'enluminure : on ne faisoit guere que des portraits entièrement à l'épargne ou à gouache, & que l'on pointilloit avec beaucoup de patience. Une fois enrichis de la nouvelle découverte, les Carriera, les Harlo, les Macé firent bientôt sentir dans leurs ouvrages que la miniature peut avoir ses Rigauld ou ses Latour; mais il lui manquoit encore la plus belle partie, c'est-à-dire, des maîtres qui peignissent l'histoire. L'académie royale de peinture, toujours attentive à tout ce qui peut contribuer à la gloire de la peinture, attendoit avec empressement ce second succès pour se l'associer. On lui doit cette même justice, qu'ébranlée sans doute par l'effort d'émulation de quelques artistes de ce genre, elle a de nos jours encouragé la miniature, en l'admettant au nombre de ses chefs-d'œuvre. C'est reconnoître qu'elle est susceptible de rendre en petit les plus grandes choses. Elle peut donc briller par la belle composition (ce qui seroit son principal mérite), par un coloris frais & vigoureux, & par un bon goût de dessin. Il n'est point d'amateur qui n'en accepte l'augure; & il y a lieu d'espérer que la miniature aura ses Rubens ou ses Vanloo.

Quant à ce qui concerne la pratique de cet art, voyez *Peinture en miniature*, *Palette*, *Pinceaux*, *Pointillé*, *Touche*, *Vélin*, à la fin de cet article.

*De la palette.* La palette qui sert à la miniature est un morceau d'ivoire d'environ six pouces de long plus ou moins,

& de trois ou quatre pouces de large; l'épaisseur n'y fait rien, non plus que la forme, qui est arbitraire : on en fait communément de quarrées ou d'ovales. D'autres ont jusqu'à quatre lignes d'épaisseur, & portent sur leur superficie, tout autour du bord, de petites fossettes creusées en forme sphérique du diametre d'environ demi-pouce, & espacées également. On met une couleur dans chaque fossette; mais cette palette est moins propre que la premiere. On applique les couleurs autour de celle-ci & sur le bord, assez près les unes des autres; & pour cela, si les couleurs qui sont dans les coquilles sont seches, on y met un peu d'eau nette, & on les détrempe avec le bout du doigt, ensuite on porte ce doigt plein de couleur sur le bord de la palette, appuyant un peu & retirant à soi : on fait de même de chaque couleur. Ceux qui aiment l'ordre dans leur palette, la chargent suivant la gradation naturelle; c'est-à-dire, commençant par le noir, les rouges foncés jusqu'aux plus clairs, de même des jaunes, ensuite les verts, les bleus, les violets & les laques; ces quatre dernieres commencent par leurs plus claires. Le milieu de la palette reste pour faire les mélanges & les teintes dont on a besoin, soit avec le blanc que l'on met à portée, ou sans blanc; par ce moyen on a toutes ses couleurs sous sa main. On se sert encore de palettes de nacre ou d'un morceau de glace, sous laquelle on colle un papier blanc. Toutes les matieres poreuses en général ne valent rien à cet usage; les palettes de marbre blanc ou d'albâtre sont très-bonnes.

*De la peinture en miniature.* Quoique la *miniature* n'embrasse pas généralement tous les détails qui se rencontrent dans les objets qu'elle imite, elle a néanmoins des difficultés qui s'opposent à ses succès : telles sont la petitesse des objets, la précision & la liberté dans leurs contours, le grand fini sans perdre du côté de la vigueur; en outre, le choix des matieres sur lesquelles on a dessein de peindre, & qui ont quelquefois leurs inconveniens; l'apprêt & le choix des couleurs, & la touche, sans compter qu'il est toujours très-difficile d'annoncer la grande maniere, dans un

tableau qui perd déjà de son effet à deux ou trois pas de distance.

On peint en miniature sur le vélin, l'ivoire, l'albâtre, le marbre blanc, les coques d'œufs; enfin, sur toutes les matières blanches naturellement, & solides, ou du moins qui ne se laissent point pénétrer par les couleurs, & de plus qui n'ont aucun grain : ces qualités ne se trouvent pas toutes dans chacune des matières ci-dessus, quelques-unes d'entre elles demandent des préparations pour recevoir mieux les couleurs.

On emploie plus ordinairement le vélin & l'ivoire, à raison de leur peu d'épaisseur qui trouve place dans les plus petits cadres, & de la grande douceur de leur surface.

Le vélin, pour être bon, exige plusieurs conditions. Voyez VÉLIN. L'ivoire doit être choisi très-blanc, sans veines apparentes, fort uni, sans être poli, & en tablette très-mince, parce que plus il est épais, plus son opacité le fait paroître roux. Avant que de prendre dessus, il est nécessaire d'y passer légèrement un linge blanc, ou un peu de coton imbibé de vinaigre blanc, ou d'eau d'alun de roche, & de l'essuyer aussitôt : cette préparation dégraisse l'ivoire, lui ôte son grand poli, s'il en a, & la légère impression de sel qui reste encore dessus, fait que les couleurs s'y attachent mieux; de l'eau salée pourroit suffire. On colle ensuite derrière l'ivoire un papier blanc de la même grandeur seulement aux quatre coins; ou tout autour, avec de la gomme : la même préparation sert aussi pour le marbre blanc, l'albâtre & les coques d'œufs, qu'il faut amollir auparavant pour les redresser.

*Les couleurs.* Les couleurs propres à la miniature ne sont pas toutes les mêmes que celles dont on se sert dans les autres genres : la peinture à huile, la détrempe, la gouache (voyez à ces mots), ont à-peu-près les mêmes; la fresque en adopte une partie. Voyez FRESQUE. L'émail en a de particulières. Il importe beaucoup en miniature de n'employer que des couleurs légères, mais qui est cependant un certain corps, sans être pâteuses : il en est sur-tout dont il faut éviter de se servir, telles sont celles qui tiennent entièrement

des métaux, des minéraux, ou de certains végétaux. On doit plutôt préférer les couleurs extraites des terres, des gommés ou du regne animal.

Outre les cabinets des curieux ou des connoisseurs, que la miniature peut enrichir de ses chefs-d'œuvre, elle orne encore souvent des boîtes, des bracelets, des bagues & autres bijoux; mais dans ces trois dernières places, elle est plus exposée à différens degrés de chaleur, aussi en reçoit-elle de plus grands dommages : car les couleurs tirées des végétaux en jaunissent, rougissent ou se dissipent. Celles des métaux ou des minéraux noircissent ou pâlisent infailliblement à la chaleur, ainsi qu'à l'air, selon que leur partie métallique, qui est toujours la plus considérable, se dépouille de cette chaux vitriolique ou sulfureuse qui formoit tout leur éclat; c'est alors qu'elles tourmentent les autres couleurs qui leur ont été alliées. Il semble qu'il seroit à désirer que ceux qui s'appliquent avec amour à cet art, examinassent toujours en bons naturalistes, la nature, la force, ou l'antipathie de leurs couleurs; ils éviteroient, sans doute, ce changement subit qu'éprouvent leurs tableaux, & conserveroient par-là cette fraîcheur de couleur, mérite si justement vanté dans les écoles lombarde & vénitienne. Mais, on croit pouvoir le dire, souvent pour s'épargner la multiplicité des teintes, on préfère de charger la palette d'un grand nombre de couleurs simples, qui, les unes métalliques, les autres végétales, s'entre-détruisent en très-peu de temps, & ne laissent à celui qui les a placées avec beaucoup d'art, que l'inutile regret d'avoir ménagé ses soins & perdu son temps. Cette réflexion arrachée par l'amour pour les arts, semble pouvoir s'étendre sur presque tous les genres de peinture.

Il résulte de toutes ces observations, qu'on ne doit employer à la miniature que les couleurs sur lesquelles la chaleur ou le grand air agissent le moins. Les terres semblent remplir le mieux cet objet, quoique bien des peintres les rejettent, comme trop pâteuses & peu colorantes : à cela l'expérience répond qu'il n'est point

de substance, si dure soit-elle, qu'on ne vienne à bout de réduire impalpable avec du foin & de la patience, lorsqu'il y va d'un succès glorieux dans ce que l'on entreprend. Il ne s'agit donc que de les broyer suffisamment, (*voyez* BROYER, BISTRE) sur l'écaille de mer, ou plutôt sur une glace brute. Les peintres, jaloux de la pureté de leurs couleurs, ne doivent confier ce soin à personne.

En rejetant ainsi toutes les couleurs qui tiennent des métaux ou de certains végétaux, excepté quelques-unes que l'on n'a encore pu remplacer par d'autres, il n'en resteroit qu'un petit nombre. On va donner les noms des unes & des autres; celles que l'on croit devoir préférer seront marquées d'un astérisque.

On peut voir ces couleurs chacune à son article.

- \* Carmin, compos. qui ne change point.
- \* Vermillon, *minér.*  
Mine de plomb rouge, *métall.*  
Orpin rouge, *minér.*
- \* Pierre de fiel, *reg. anim.*  
Jaune de Naples, *minér.*
- \* † Style de grain de Troyes, *vég.* le moins pâle est le meilleur.
- \* Gomme gutte, fondue dans de l'eau, sans gomme.  
Orpin pâle, *minér.*  
Mafficot doré, *métall.*  
Mafficot pâle, *métall.*  
Cendre verte, *minér.*  
Verd de montagne, *minér.*  
Verd de vessie, *vég.*  
Verd d'Iris, *vég.*
- \* † Cendre bleue, *minér.*
- \* Outremer, *pi.* le plus foncé en couleur.
- \* Bleu de Prusse, *reg. anim.*  
Tournefol, *vég.*  
Cochenille, *vég.*
- \* † Laque, *compos.*  
Kermès, *vég.*
- \* † Bistre, le plus roux, & sur-tout celui qui se fait par ébullition.
- \* Terre d'ombre, sans être brûlée.
- \* † Sanguine, *pi.*
- \* Rouge brun, d'Angleterre, *terre.* le plus foncé.
- \* Ochre rouge, *terre.*
- \* † Terre d'Italie, la véritable.

Tome XXI.

- \* Style de grain, d'Angleterre, *vég.* le plus tendre.
- † Ochre de rhue, *terre.* sans être brûlé.
- \* Encre de la Chine, la plus rouffée.  
Noir d'ivoire.  
Blanc de plomb ou de céruse, *métall.*  
le blanc fait d'os de pié de mouton calcinés, & préparés comme le bistre, ne change jamais. *Voyez* BISTRE.

- \* Fiel d'anguille ou de brochet, sans gomme. Le fiel d'anguille est une espèce de style de grain, car il est très-bon pour glacer. Il peut varier les verds dans le paysage étant mêlé avec différens bleus. On s'en sert aussi pour donner de la force aux couleurs sourdes.

On croit devoir proposer, en place du noir d'ivoire qui a trop de corps, un noir semblable au noir de charbon, *V. à ce mot*; mais aussi léger que l'encre de la Chine.

Ce noir se fait avec l'amande qui se trouve dans la noix d'Acajou, *V. ACAJOU*; il faut ôter la pellicule qui est dessus. On calcine ensuite l'amande au feu, & on l'éteint aussi-tôt dans un linge mouillé d'eau-de-vie, ou de vinaigre. Du reste, elle se prépare comme le bistre & les autres couleurs, observant de la broyer à plusieurs reprises, & de la laisser sécher chaque fois.

Toutes les couleurs ci-dessus se conservent, non dans les godets d'ivoire ou de bois, qui les dessèchent, les ruinent; mais dans des coquilles bien lavées auparavant: on en met environ deux bonnes pincées dans chaque coquille, & on les détrempe avec un peu d'eau de gomme arabe, à consistance de crème un peu épaisse. Il importe beaucoup de savoir gommer les couleurs à propos, c'est-à-dire, que l'eau ne soit ni trop foible, ni trop forte de gomme; car delà s'ensuit la sécheresse ou la dureté des couleurs au bout du pinceau, & la touche en souffre beaucoup. Pour connoître si elles sont assez gommées, il faut, après les avoir délayées dans leurs coquilles, en prendre un peu au bout du doigt, & en toucher le creux de la main; on les laisse un instant sécher. Si en remuant ou agitant les doigts de cette main,

Ccccc

la couleur se fend & s'écaille, elle est trop gommée; il faut alors la détrempier avec un peu d'eau sans gomme. Si au contraire, en passant le doigt dessus elle s'efface, elle n'est pas assez gommée: le *medium* est aisé à trouver; on la redélaie avec un peu d'eau de gomme, ce qu'on doit observer pour les couleurs qui veulent un peu plus de gomme que les autres: on a eu soin de les marquer d'une †.

*Eau de gomme.* L'eau de gomme se fait en mettant gros comme une noix de gomme arabique, la moins jaune & la plus transparente, dans la quantité d'un verre d'eau bien claire; on y laisse fondre, ensuite on passe le tout dans un linge blanc trempé auparavant dans de l'eau nette, & pressé. Cette eau de gomme se conserve dans une bouteille bien bouchée, pour la préserver de la poussière.

Bien des peintres ajoutent quelques gouttes d'eau-de-vie dans leurs couleurs, ou du sucre candi, pour les rendre plus coulantes & leur donner plus d'éclat. Les unes en acquierent en effet davantage; mais d'autres en souffrent beaucoup. En général la gomme ne nuit à aucune, & remplit tous les objets. On doit sur-tout avoir grand soin de garantir tout ce qui a rapport à la *miniature* contre la poussière, qui en est le poison.

Quoiqu'il n'y ait point de règle certaine qui limite la mesure des tableaux en *miniature*, on croit pouvoir dire au moins, que les figures qui excèdent quatre pouces & demi ou cinq pouces de hauteur, ne doivent plus être réputées peintes en *miniature*; parce qu'alors pour que le faire ne devienne pas sec, on est obligé de grossir la touche; l'œil du connoisseur la découvre, & le tableau perd tout le mérite du fini.

De même les plus petites figures au dessous de deux pouces & demi de haut, ne peuvent plus être aperçues distinctement qu'à la loupe, avec le secours de laquelle elles ont été peintes; mais aussi l'illusion du grand fini cesse, & l'on ne découvre aucun détail, si ce n'est des couleurs dures, égratignées, presque toujours un mauvais ensemble, & une touche, quelque légère qu'elle soit, frappée au

hazard, & toujours disproportionnée à l'objet.

Les *miniatures* se couvrent ordinairement d'une glace; on colle un papier fin sur le bord & tout autour de la glace & du tableau, qui empêche la poussière de s'introduire entre deux, ce qui nuirait beaucoup.

*Peinture à l'épargne.* C'étoit anciennement ce que l'on nommoit *miniature*. Cette peinture se pratiquoit sur plusieurs sortes de matières blanches, comme les os, l'ivoire, &c. mais le grand art consistoit à ne point se servir de blanc pour faire les teintes & les mélanges. On employoit toutes les couleurs simples, que l'on dégradait en en mettant moins. Le fond, ou plutôt le blanc de la matière paroissoit par-tout entre les coups de pinceau, parce que la touche n'étoit qu'un pointillé général (Voyez POINTILLÉ, *miniature*). On peint encore aujourd'hui le nu & quelques parties, de cette manière dans la *miniature*, ainsi que dans de petits tableaux peints sur le vélin ou l'ivoire, seulement à l'encre de la Chine. Cette matière imite l'estampe, mais d'une façon beaucoup plus douce & plus agréable: c'est une sorte de grisaille en petit. On touche de quelques couleurs légères les principales parties pour les mieux différencier du reste du tableau, & le rendre en tout plus piquant.

*Des pinceaux pour la miniature.* Il est assez difficile de décider sur la vraie qualité que doivent avoir les pinceaux de la peinture en *miniature*. Chaque peintre s'étant fait une manière de peindre qui lui est propre, choisit ses pinceaux en conséquence. Les uns les veulent avec beaucoup de pointe & très-longs, quoiqu'assez garnis. D'autres les choisissent fort petits & peu garnis. Il semble cependant qu'on doit donner la préférence à un pinceau bien nourri de poils, point trop long, & qui n'a pas trop de pointe; il contient plus de couleur, elle s'y sèche moins vite, & la touche en doit être plus large & plus moëlleuse; autrement l'ouvrage doit prendre un air sec & peiné. En général, la pointe d'un pinceau doit être ferme, & faire ressort sur elle-même. Les pinceaux

s'emmanchent avec des antes, (V. ANTES.) soit d'ivoire, d'ébene, ou d'autre bois, que l'on entoure à l'endroit le plus large de la plume, avec un peu de cire d'Espagne, pour que l'eau dans laquelle on est obligé de les laver sans cesse n'entre pas dedans, ce qui les ruine plutôt. Il faut sur-tout avoir soin, quand on ne s'en sert pas, de les enfermer dans une boîte où il y ait un peu de poivre fin; autrement il se fourre entre les poils une espece de mites qui les rongent en peu de temps.

*Du pointillé.* Le pointillé étoit anciennement la seule touche de la *miniature*. Voyez MINIATURE. Il consiste à placer les couleurs, non en touchant le vélin ou l'ivoire, d'un des côtés de l'extrémité du pinceau; mais en piquant seulement de la pointe, ce qui forme de petits points à-peu-près ronds & égaux entre eux. Ils doivent tous se toucher, en sorte que les triangles qui restent entre ces points sont ou blancs, s'il n'y a point encore eu de couleurs sur le vélin, ou bien ils montrent la couleur qu'ils ont reçue avant que les points y fussent placés; c'est cette variété de points & de triangles colorés qui forme l'union des différentes teintes. V. PEINTURE EN MINIATURE, TOUCHE.

*De la touche.* C'est la maniere dont on fait agir le pinceau sur le vélin ou l'ivoire en peignant en *miniature*. Le pointillé a long-temps prévalu, & quelques peintres s'en servent encore aujourd'hui, sur-tout en Allemagne & en Angleterre, où l'extrême fini passe pour le mérite le plus réel de la *miniature*. Voyez POINTILLÉ. Cette maniere de faire uniforme ne demande aucun soin, mais beaucoup de patience. Il est vrai que les objets paroissent tous de la même nature, étant tous pointillés. Les chairs, les cheveux, les étoffes de soie comme de laine, les corps polis, les nuages, tout enfin ne paroît plus qu'une même matiere, dès que tout est assujetti à la même touche. De bons peintres ont cependant senti l'inconvénient de cette touche. Les uns ont formé la leur de coups de pinceaux croisés, & même recroisés; d'autres l'ont marquée par des coups de pointe du pinceau donnés tous du même sens, soit de gauche à droite, ou de

droite à gauche, ou perpendiculairement. Enfin on a imaginé une troisième touche, qui n'est déterminée que par la nature & la forme des objets. Elle est composée de plusieurs sortes de coups de pinceaux, tantôt de la pointe, tantôt en appuyant davantage; les uns sont de petites courbes, d'autres ressemblent à une virgule droite, d'autres ne sont que de petites lignes courtes & traînées, quelquefois de simples points, enfin, suivant la forme & la nature de l'objet que l'on veut caractériser: car il paroît vraisemblable, par exemple, qu'une armure polie semble demander une touche particulière, qui la caractérise & la différencie d'avec une étoffe de laine, ou un morceau de bois qui seroit de la même couleur. En général cette dernière touche observe de ne jamais donner de coups de pinceaux perpendiculairement, à moins qu'il ne soit directement question de lignes réelles.

*Du vélin.* Le vélin sur lequel on peint en *miniature*, est le veau mort-né; il y en a d'Angleterre & de Picardie; les vélin de Flandre & de Normandie sont moins propres à la *miniature*. Le vélin d'Angleterre est très-doux & assez blanc, celui de Picardie l'est davantage. Il faut, pour qu'un vélin soit parfait, qu'il soit très-blanc, & non pas frotté de chaux; qu'il n'ait point de petites taches, ni de veines claires, comme il s'en trouve. Pour éprouver le vélin, il ne faut qu'appliquer le bout de la langue sur un des coins; si l'endroit mouillé est un peu de temps à sécher, le vélin est bon; s'il sèche aussitôt, le vélin boit, & ne vaut rien.

Il est essentiel que le vélin soit bien tendu pour pouvoir peindre aisément dessus: pour cet effet, lorsque le tableau que l'on veut faire n'a guere plus de deux ou trois pouces, il suffit de coller le vélin sur un carton bien blanc & très-lissé, observant cependant de mettre encore un papier blanc & lissé entre le vélin & le carton. On colle les bords du carton avec de la gomme arabe fondue dans de l'eau, & on applique le vélin dessus, après avoir passé légèrement sur son envers un linge mouillé d'eau nette: cette opération fait que le vélin se détend d'abord; ensuite venant

à sécher, il ne se tend que mieux de lui-même & également : lorsque les tableaux doivent être plus grands, le carton seroit sujet à se courber ; ainsi il vaut mieux coller le vélin sur une glace, ou un verre, sur lesquels on colle auparavant & entièrement le papier blanc lissé.

On dessine sur ce vélin avec une aiguille d'or ou d'argent, ou de cuivre, & jamais avec des crayons. Il est même à propos de faire son dessin d'abord sur un papier, & le calquer ensuite sur le vélin (voyez CALQUER), en frottant le derrière du papier de sanguine légèrement. Le vélin craint la grande chaleur, qui le fait jaunir : l'ivoire en souffre davantage, parce qu'il est plus huileux.

Comme on n'avoit point encore écrit sur la *miniature*, du moins utilement, on s'est permis d'autant plus volontiers les longs détails sur ce genre de peindre, que beaucoup de personnes de distinction & de goût s'occupant d'un art aussi noble & aussi commode à exercer, trouvent difficilement des lumières pour les seconder ; on croit les pouvoir obliger en levant du moins les premières difficultés.

**MINIERE**, f. f. (*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on nomme dans l'histoire naturelle la terre, la pierre, ou le sable dans lesquels on trouve une mine ou un métal. C'est ainsi qu'on dit que le sable est la *miniére* de l'or, parce que l'on trouve souvent ce métal en paillettes répandues dans le sable d'un grand nombre de rivières. On dit aussi que le quartz sert ordinairement de *miniére* à l'or, parce qu'on trouve ce métal communément attaché à cette sorte de pierre. Le spath & le quartz sont les *minieres* les plus ordinaires des métaux, c'est-à-dire, on trouve les métaux & leurs mines communément attachés ou formés sur ces sortes de pierres ; d'où l'on voit qu'en ce sens le mot *miniére* est synonyme de *gangue* ou de *matrice*. Voyez ces deux mots.

On voit donc qu'il ne faut point confondre la *miniére* d'un métal avec le métal même, ou avec sa mine. Cette *miniére* n'est autre chose qu'une retraite dans laquelle le métal ou la mine sont reçus ; elle sert à les conserver, à les élaborer, à recueillir les

molécules métalliques & minéralisantes qui leur sont portées peu-à-peu par les vapeurs souterraines. L'expérience a fait connoître que certaines substances sont plus propres à devenir des *minieres* que d'autres ; il y a des *minieres* si dures, que les métaux ne peuvent s'attacher qu'à leurs surfaces ; d'autres sont plus tendres & plus spongieuses, & par conséquent plus propres à être entièrement pénétrées par les vapeurs minérales. Des métaux & des mines déjà formés peuvent servir de *miniére* à d'autres métaux & à d'autres mines ; d'un autre côté, une même pierre peut servir de *miniére* à plusieurs métaux & à plusieurs mines à la fois ; c'est ainsi que l'on rencontre des filons qui contiennent à la fois de la mine de cuivre, de la mine d'argent, de la mine de fer, &c. en un mot les *minieres* méritent toute l'attention du naturaliste, & elles peuvent lui faire découvrir un grand nombre de phénomènes du regne minéral. Cette matière a été amplement & sagement traitée par M. Lehmann, de l'académie de Berlin, dans son *Traité de la formation des métaux, & de leurs matrices* ou *minieres*, qui fait le second volume de ses œuvres de physique & d'histoire naturelle, dont j'ai donné la traduction françoise en 1759. (—)

**MINIMA** (APPEL A), (*Jurisp.*) C'est l'appel que le ministère public interjette d'un jugement rendu en matière criminelle, où il échet peine afflictive : cet appel est qualifié à *minimâ*, on sous-entend *pœná* ; c'est-à-dire, que le ministère public appelle, parce qu'il prétend que la peine qui a été prononcée est trop légère.

Le ministère public doit toujours appeler à *minimâ*, & cet appel se porte à la tournelle, *omisso medio*. Voyez le tit. XXVI de l'ordonnance criminelle. (A)

**MINIME**, adj. en *Musique*, est le nom d'une sorte de sémi-ton dont le rapport est de 625 à 648, & qui est la différence du sémi-ton mineur au sémi-ton maxime. Voyez SÉMI-TON.

*Minime*, par rapport à la durée ou au temps, est dans nos anciennes musiques, la note qu'aujourd'hui nous appellons *blanche*. V. BLANCHE & VALEUR DES NOTES. (S)

**MINIMES**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) ordre religieux fondé par saint François de Paule, environ l'an 1440, & confirmé en 1473 par Sixte IV, & par Jules II en 1507. On donne à Paris le nom de *bons-hommes* aux religieux de cet institut, parce que le roi Louis XI & Charles VIII les nommoient ordinairement ainsi, ou plutôt parce qu'ils furent d'abord établis dans le bois de Vincennes, dans le monastère des religieux de Grammont, qu'on appelloit les *bons-hommes*. Le peuple en Espagne les appelle *peres de la victoire*, à cause d'une victoire que Ferdinand V remporta sur les Maures, & qui, dit-on, lui avoit été prédite par saint François de Paule. Ce saint leur fit prendre le nom de *minimes*, c'est-à-dire, *les plus petits*, par humilité, & comme pour les rabaisser au dessous des franciscains qui se nommoient *mineurs*. Les *minimes*, entre les trois vœux monastiques, en font un quatrième, d'observer un carême perpétuel. Leur ordre a donné à la république des lettres quelques hommes illustres, entr'autres le pere Mersenne, ami & contemporain de Descartes.

**MINIMUM**, f. m. dans la géométrie transcendante, marque le plus petit état, ou les plus petits états d'une quantité variable; sur quoi voyez **MAXIMUM**.

**MINIO**, (*Géog.*) petit fleuve d'Italie en Toscane. Il avoit son embouchure entre *Gravisa* & *Centrum celæ*. Niger le nomme *Migno*, & Léander l'appelle *Mugnone*. Virgile en fait mention dans ce vers de l'Enéide :

*Qui Cærete domo, qui sunt Minionis  
in arvis.*

Il ne faut pas confondre le *Minio* avec le *Minius*; ce dernier étoit un fleuve de l'Espagne tarragonoise, ou de la Lusitanie, dont Ptolomée & Pomponius Méla font mention. (*D. J.*)

**MINJOE-TAMNACH**, f. m. (*Hist. nat.*) C'est ainsi que les habitans de l'île de Sumatra nomment une espece de pétrole ou de bitume que fournit la montagne appelée *Balatam*, qui est un volcan. Ce nom signifie dans la langue du pays, *huile de terre*. On en vante l'usage pour la guérison des plaies, &c.

**MINISTERE**, f. m. (*Gramm. Hist. mod.*) profession, charge ou emploi où l'on rend service à Dieu, au public, ou à quelque particulier. Voyez **MINISTRE**.

On dit dans le premier sens que le *ministere* des prélats est un *ministere* redoutable, & qu'ils en rendront à Dieu un compte rigoureux. Dans le second, qu'un avocat est obligé de prêter son *ministere* aux opprimés, pour les défendre. Et dans le troisième, qu'un domestique s'acquitte fort bien de son *ministere*.

*Ministere* se dit aussi du gouvernement d'un état sous l'autorité souveraine. On dit en ce sens que le *ministere* du cardinal de Richelieu a été glorieux, & que les lettres n'ont pas moins fleuri en France sous le *ministere* de M. Colbert, qu'elles avoient fait à Rome sous celui de Mécenas.

*Ministere* est aussi quelquefois un nom collectif, dont on se sert pour signifier les ministres d'état. Ainsi nous disons, le *ministere* qui étoit Wigh devint Tory dans les dernières années de la reine Anne, pour dire que les ministres attachés à la première de ces factions, furent remplacés par d'autres du parti contraire.

**MINISTERE PUBLIC**, (*Jurisprud.*) Ce terme pris dans une étroite signification, veut dire *service* ou *emploi public*, *fonction publique*.

Mais on entend plus ordinairement par ce terme, ceux qui remplissent la fonction de partie publique; savoir, dans les cours supérieures, les avocats & procureurs généraux; dans les autres juridictions royales, les avocats & procureurs du roi; dans les justices seigneuriales, le procureur fiscal; dans les officialités, le promoteur.

Le *ministere public* requiert tout ce qui est nécessaire pour l'intérêt du public; il poursuit la vengeance des crimes publics, requiert ce qui est nécessaire pour la police & le bon ordre, & donne des conclusions dans toutes les affaires qui intéressent le roi ou l'état, l'église, les hôpitaux, les communautés: dans quelques tribunaux, il est aussi d'usage de lui communiquer les causes des mineurs. On ne le condamne jamais aux dépens, & on ne lui adjuge pas non plus de dépens contre les parties qui succombent.

*Voyez* AVOCAT GÉNÉRAL, AVOCAT DU ROI, CONCLUSIONS, COMMUNICATION AUPARQUET, GENS DU ROI, PROCUREUR GÉNÉRAL, PROCUREUR DU ROI, SUBSTITUTS, REQUÊTE CIVILE. (A)

MINISTRE, (*Gramm. Hist. mod.*) celui qui sert Dieu, le public, ou un particulier. *Voyez* SERVITEUR.

C'est en particulier le nom que les prétendus réformés donnent à ceux qui tiennent parmi eux la place de prêtres.

Les catholiques même appellent aussi quelquefois les évêques ou les prêtres, les *ministres* de Dieu, les *ministres* de la parole ou de l'Évangile. On les appelle aussi *pasteurs*. *Voyez* EVÊQUE, PRÊTRE, &c.

*Ministres de l'autel*, sont les ecclésiastiques qui servent le célébrant à la messe; tels sont singulièrement le diacre & le sous-diacre, comme le porte leur nom; car le mot grec *διακονος* signifie à la lettre *ministre*. *Voyez* DIACRE & SOUS-DIACRE.

MINISTRE, (*Hist. eccl.*) est aussi le titre que certains religieux donnent à quelques-uns de leurs supérieurs. *Voyez* SUPÉRIEUR.

On dit dans ce sens le *ministre* des mathurins, le *ministre* de la Merci. Parmi les jésuites, le *ministre* étoit le second supérieur de chaque maison; il étoit en effet le *ministre* ou l'aide du premier supérieur, qu'on nommoit le *recteur*. C'est ce qu'on appelle dans d'autres communautés, *assistant*, *sous-prieur*, *vicaire*. Le général des cordeliers s'appelle aussi *ministre général*. *Voyez* GÉNÉRAL.

MINISTRE D'ÉTAT, (*Droit public.*) est une personne distinguée que le roi admet dans sa confiance pour l'administration des affaires de son état.

Les princes souverains ne pouvant vaquer par eux-mêmes à l'expédition de toutes les affaires de leur état, ont toujours eu des *ministres* dont ils ont pris les conseils, & sur lesquels ils se sont reposés sur certains détails dans lesquels ils ne peuvent entrer.

Sous la première race de nos rois, les maires du palais, qui dans leur origine ne commandoient que dans le palais de nos

rois, depuis la mort de Dagobert, accruent considérablement leur puissance; leur emploi, qui n'étoit d'abord que pour un temps, leur fut ensuite donné à vie; ils le rendirent héréditaire, & devinrent les *ministres* de nos rois: ils commandoient aussi les armées; c'est pourquoi ils changèrent dans la suite leurs qualités de maire en celle de *dux Francorum*, *dux* & *princeps*, *subregulus*.

Sous la seconde race, la dignité de maire ayant été supprimée, la fonction de *ministre* fut remplie par des personnes de divers états. Fulcard, grand chancelier, étoit en même temps *ministre* de Pepin. Eginhard, qui étoit, à ce que l'on dit, gendre de Charlemagne, étoit son *ministre*, & après lui Adeibard. Hilduin le fut sous Louis le débonnaire; & Robert le fort, duc & marquis de France, comte d'Anjou, bis-aïeul de Hugues-Capet, tige de nos rois de la troisième race, faisoit les fonctions de *ministre* sous Charles le chauve.

Il y eut encore depuis d'autres personnes qui remplirent successivement la fonction de *ministres*, depuis le commencement du règne de Louis le begue, l'an 877, jusqu'à la fin de la seconde race, l'an 987.

Le chancelier qu'on appelloit, sous la première race, *grand référendaire*; & sous la seconde race, tantôt *grand chancelier* ou *archi-chancelier*, & quelquefois *souverain chancelier* ou *archi-notaire*, étoit toujours le *ministre* du roi pour l'administration de la justice, comme il l'est encore présentement.

Sous la troisième race, le conseil d'état fut d'abord appelé le *petit conseil* ou l'étroit conseil, ensuite le conseil secret ou privé, & enfin le conseil d'état & privé.

L'étroit conseil étoit composé des cinq grands officiers de la couronne; savoir, le sénéchal ou grand-maître, le connétable, le bouteiller, le chambrier & le chancelier, lesquels étoient proprement les *ministres* du roi. Ils signoient toutes les chartres; il leur adjoignoit, quand il jugeoit à propos, quelques autres personnes distinguées, comme évêques, barons ou

senateurs : ce conseil étoit pour les affaires journalieres ou les plus pressantes.

Le sénéchal ou grand sénéchal de France, qui étoit le premier officier de la couronne, étoit aussi comme le premier *ministre* du roi ; il avoit la surintendance de sa maison, en régloit les dépenses, soit en temps de paix ou de guerre ; il avoit aussi la conduite des troupes, & cette dignité fut reconnue pour la première de la couronne sous Philippe I. Il étoit ordinairement grand-maître de la maison du roi, gouverneur de ses domaines & de ses finances, rendoit la justice aux sujets du roi, & étoit au dessus des autres sénéchaux, baillis & autres juges.

L'office de grand sénéchal ayant cessé d'être rempli depuis 1191, les choses changerent alors de face ; le conseil du roi étoit composé en 1316, de six des princes du sang, des comtes de St. Paul & de Savoie, du dauphin de Viennois, des comtes de Boulogne & de Forez, de sire de Mercour, du connétable, des sieurs de Noyers & de Sully, des sieurs d'Harcourt, de Reinel & de Trye, des deux maréchaux de France, du sieur d'Erquery, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Saint-Malo & le chancelier, ce qui faisoit en tout vingt-quatre personnes.

En 1350 il étoit beaucoup moins nombreux, du moins suivant le registre C. de la chambre des comptes ; il n'étoit alors composé que de cinq personnes ; savoir, le chancelier, les sieurs de Trye & de Beaucoü, Chevalier, Enguerrand du petit collier, & Bernard Fermant, trésorier ; chacun de ces conseillers d'état avoit 1000 livres de gages, & le roi ne faisoit rien que par leur avis.

Dans la suite le nombre de ceux qui avoient entrée au conseil, varia beaucoup ; il fut tantôt augmenté & tantôt diminué. Charles IX, en 1564, le réduisit à vingt personnes : nous n'entreprendrons pas de faire ici l'énumération de tous ceux qui ont rempli la fonction de *ministre* sous les différens regnes, & encore moins de décrire ce qu'il y a eu de remarquable dans leur ministère ; ce détail nous meneroit trop loin, & appartient à l'histoire

plutôt qu'au droit public : nous nous bornerons à expliquer ce qui concerne la fonction de *ministre*.

Jusqu'au temps de Philippe-Auguste, le chancelier faisoit lui-même toutes les expéditions du conseil avec les notaires ou secretaires du roi. Frere Guerin, évêque de Senlis, *ministre* du roi Philippe-Auguste, étant devenu chancelier, abandonna aux notaires du roi toutes les expéditions du secretariat, & depuis ce temps les notaires du roi faisoient tous concurremment ces sortes d'expéditions.

Mais en 1309 Philippe-le-bel ordonna qu'il y auroit près de sa personne trois clerks du secret, c'est-à-dire, pour les expéditions du conseil secret, ce que l'on a depuis appelé *dépêches* ; ces clerks furent choisis parmi les notaires ou secretaires de la grande chancellerie : on les appella *clerks du secret*, sans doute parce qu'ils expédioient les lettres qui étoient scellées du scel du secret, qui étoit celui que portoit le chambellan.

Ces clerks du secret prirent en 1343 le titre de *secretaires des finances*, & en 1547 ils furent créés en titre d'office au nombre de quatre sous le titre de *secretaires d'état* qu'ils ont toujours retenu depuis.

Ces officiers, dont les fonctions sont extrêmement importantes, comme on le dira plus particulièrement au mot SECRETAIRE D'ÉTAT, participent tous nécessairement au ministère par la nature de leurs fonctions, même pour ceux qui ne seroient point honorés du titre de *ministre d'état*, comme ils le sont la plupart au bout d'un certain temps ; c'est pourquoi nous avons cru ne pouvoir nous dispenser d'en faire ici mention en parlant de tous les *ministres* du roi en général.

L'établissement des clerks du secret, dont l'emploi n'étoit pas d'abord aussi considérable qu'il le devint dans la suite, n'empêcha pas que nos rois n'eussent toujours des *ministres* pour les soulager dans l'administration de leur état.

Ce fut en cette qualité que Charles de Valois, fils de Philippe le hardi, & oncle du roi Louis X dit Hutin, eut toute l'autorité quoique le roi fût majeur. Il est

encore fait mention de plusieurs autres *ministres*, tant depuis l'établissement des secrétaires des finances, que depuis leur érection sous le titre de *secrétaires d'état*.

Mais la distinction des *ministres d'état* d'avec les autres personnes qui ont le titre de *ministre* du roi, ou qui ont quelque part au ministère, n'a pu commencer que lorsque le conseil du roi fut distribué en plusieurs séances ou départemens; ce qui arriva pour la première fois sous Louis XI, lequel divisa son conseil en trois départemens, un pour la guerre & les affaires d'état, un autre pour la finance, & le troisième pour la justice. Cet arrangement subsista jusqu'en 1526, que ces trois conseils ou départemens furent réunis en un. Henri II en forma deux, dont le conseil d'état ou des affaires étrangères étoit le premier; & sous Louis XIII il y avoit cinq départemens, comme encore à présent.

On n'entend donc par *ministres d'état* que ceux qui ont entrée au conseil d'état ou des affaires étrangères, & en présence desquels le secrétaire d'état qui a le département des affaires étrangères, rend compte au roi de celles qui se présentent.

On les appelle en latin *regni administer*, & en françois dans leurs qualités on leur donne le titre d'*excellence*.

Le roi a coutume de choisir les personnes les plus distinguées & les plus expérimentées de son royaume pour remplir la fonction de *ministre d'état*: le nombre n'en est pas limité, mais communément il n'est que de sept ou huit personnes.

Le choix du roi imprime à ceux qui assistent au conseil d'état le titre de *ministre d'état*, lequel s'acquiert par le seul fait & sans commission ni patentes, c'est-à-dire, par l'honneur que le roi fait à celui qu'il y appelle de l'envoyer avertir de s'y trouver, & ce titre honorable ne se perd point, quand même on cesseroit d'être appelé au conseil.

Le secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangères, est *ministre* né, attendu que sa fonction l'appelle nécessairement au conseil d'état ou des affaires étrangères: on l'appelle ordinairement le *ministre des affaires étrangères*.

Les autres secrétaires d'état n'ont la qualité de *ministres* que quand ils sont appelés au conseil d'état; alors le secrétaire d'état qui a le département de la guerre, prend le titre de *ministre de la guerre*; celui qui a le département de la marine, prend le titre de *ministre de la marine*.

On donne aussi quelquefois au contrôleur général le titre de *ministre des finances*; mais le titre de *ministre d'état* ne lui appartient que lorsqu'il est appelé au conseil d'état.

Tous ceux qui sont *ministres d'état*, comme étant du conseil des affaires étrangères, ont aussi entrée & séance au conseil des dépêches, dans lequel il se trouve aussi quelques autres personnes qui n'ont pas le titre de *ministre d'état*.

Ce titre de *ministre d'état* ne donne dans le conseil d'état & dans celui des dépêches, d'autre rang que celui que l'on a d'ailleurs, soit par l'ancienneté aux autres séances ou départemens du conseil du roi, soit par la dignité dont on est revêtu lorsqu'on y prend séance.

Les *ministres* ont l'honneur d'être assis en présence du roi pendant la séance du conseil d'état & de celui des dépêches, & ils opinent de même sur les affaires qui y sont rapportées.

Le roi établit quelquefois un premier ou principal *ministre d'état*. Cette fonction a été plusieurs fois remplie par des princes du sang & par des cardinaux.

Les *ministres d'état* donnent en leur hôtel des audiences où ils reçoivent les placets & mémoires qui leur sont présentés.

Les *ministres* ont le droit de faire contre-signer de leur nom ou du titre de leur dignité, toutes les lettres qu'ils écrivent; ce contre-seing se met sur l'enveloppe de la lettre.

Les devoirs des princes, sur-tout de ceux qui commandent à de vastes états, sont si étendus & si compliqués, que les plus grandes lumières suffisent à peine pour entrer dans les détails de l'administration. Il est donc nécessaire qu'un monarque choisisse des hommes éclairés & vertueux, qui partagent avec lui le fardeau des affaires, & qui travaillent sous ses ordres au

au bonheur des peuples soumis à son obéissance. Les intérêts du souverain & des sujets sont les mêmes. Vouloir les désunir, c'est jeter l'état dans la confusion. Ainsi, dans le choix de ses *ministres*, un prince ne doit consulter que l'avantage de l'état, & non ses vues & ses amitiés particulières. C'est de ce choix que dépend le bien-être de plusieurs millions d'hommes; c'est de lui que dépend l'attachement des sujets pour le prince, & le jugement qu'en portera la postérité. Il ne suffit point qu'un roi desire le bonheur de ses peuples; sa tendresse pour eux devient infructueuse, s'il les livre au pouvoir de *ministres* incapables, ou qui abusent de l'autorité. « Les *ministres* sont les mains » des rois, les hommes jugent par eux de » leur souverain; il faut qu'un roi ait » les yeux toujours ouverts sur ses *ministres*; » en vain rejettera-t-il sur eux ses » fautes au jour où les peuples se soulèveront. Il ressembleroit alors à un » meurtrier qui s'excuseroit devant ses juges, en disant que ce n'est pas lui, mais » son épée qui a commis le meurtre. » C'est ainsi que s'exprime Hussein, roi de Perse, dans un ouvrage qui a pour titre, *la sagesse de tous les temps*.

Les souverains ne sont revêtus du pouvoir que pour le bonheur de leurs sujets; leurs *ministres* sont destinés à les seconder dans ces vues salutaires. Premiers sujets de l'état, qu'ils donnent aux autres l'exemple de l'obéissance aux loix. Ils doivent les connoître, ainsi que le génie, les intérêts, les ressources de la nation qu'ils gouvernent. Médiateurs entre le prince & ses sujets, leur fonction la plus glorieuse est de porter aux piés du trône les besoins du peuple, de s'occuper des moyens d'adoucir ses maux, & de resserrer les liens qui doivent unir celui qui commande à ceux qui obéissent. L'envie de flatter les passions du monarque, la crainte de le contrister, ne doivent jamais les empêcher de lui faire entendre la vérité. Distributeurs des grâces, il ne leur est permis de consulter que le mérite & les services.

Il est vrai qu'un *ministre* humain, juste & vertueux, risque toujours de déplaire à ces courtisans avides & mercenaires, qui

ne trouvent leur intérêt que dans le désordre & l'oppression; ils formeront des brigues, ils trameront des cabales, ils s'efforceront de faire échouer ses desseins généreux, mais il recueillera malgré eux les fruits de son zèle; il jouira d'une gloire qu'aucune disgrâce ne peut obscurcir; il obtiendra l'amour des peuples, la plus douce récompense des âmes nobles & vertueuses. Les noms chéris des d'Amboise, des Sulli partageront avec ceux des rois qui les ont employés, les hommages & la tendresse de la postérité.

Malheur aux peuples dont les souverains admettent dans leurs conseils des *ministres* perfides, qui cherchent à établir leur puissance sur la tyrannie & la violation des loix, qui ferment l'accès du trône à la vérité lorsqu'elle est effrayante, qui étouffent les cris de l'infortune qu'ils ont causée, qui insultent avec barbarie aux misères dont ils sont les auteurs, qui traitent de rébellion les justes plaintes des malheureux, & qui endorment leurs maîtres dans une sécurité fatale, qui n'est que trop souvent l'avant-coureur de leur perte. Tels étoient les Séjan, les Pallas, les Rufin, & tant d'autres monstres fameux qui ont été les fléaux de leurs contemporains, & qui sont encore l'exécration de la postérité. Le souverain n'a qu'un intérêt, c'est le bien de l'état. Ses *ministres* peuvent en avoir d'autres très-oppoés à cet intérêt principal: une défiance vigilante du prince est le seul rempart qu'il puisse mettre entre ses peuples & les passions des hommes qui exercent son pouvoir.

Mais la fonction de *ministre d'état* demande des qualités si éminentes, qu'il n'y a guère que ceux qui ont vieilli dans le ministère qui en puissent parler bien pertinemment; c'est pourquoi nous nous garderons bien de hasarder nos propres réflexions sur une matière aussi délicate; nous nous contenterons seulement de donner ici une courte analyse de ce que le sieur de Silhon a dit à ce sujet dans un ouvrage imprimé à Leyde en 1643, qui a pour titre, *le ministre d'état*, avec le véritable usage de la politique moderne.

Ce petit ouvrage est divisé en trois livres.

Dans le premier l'auteur fait voir que le conseil du prince doit être composé de peu de personnes ; qu'un excellent *ministre* est une marque de la fortune d'un prince, & l'instrument de la félicité d'un état ; qu'il est essentiel par conséquent de n'admettre dans le ministère que des gens sages & vertueux, qui joignent à beaucoup de pénétration une grande expérience des affaires d'état, où l'on est quelquefois forcé de faire ce que l'on ne voudroit pas, & de choisir entre plusieurs partis celui dans lequel il se trouve le moins d'inconvéniens ; un *ministre* doit régler sa conduite par l'intérêt de l'état & du prince, pourvu qu'il n'offense point la justice ; il doit moins chercher à rendre sa conduite éclatante qu'à la rendre utile.

L'art de gouverner, cet art si douteux & si difficile, reçoit, selon le sieur de Silhon, un grand secours de l'étude, & la connoissance de la morale est, dit-il, une préparation nécessaire pour la politique ; ce n'est pas assez qu'un *ministre* soit savant, il faut aussi qu'il soit éloquent pour protéger la justice & l'innocence, & pour mieux réussir dans les négociations, dont il est chargé.

Le second livre du sieur de Silhon a pour objet de prouver qu'un *ministre* doit être également propre pour le conseil & pour l'exécution ; qu'il doit avoir un pouvoir fort libre, particulièrement à la guerre. L'auteur examine d'où procède la vertu de garder un secret, & fait sentir combien elle est nécessaire à un *ministre* ; que pour avoir cette égalité d'ame qui est nécessaire à un homme d'état, il est bon qu'il ait quelquefois trouvé la fortune contraire à ses desseins.

Un *ministre*, dit-il encore, doit avoir la science de discerner le mérite des hommes, & de les employer chacun à ce qu'ils font propres.

Mais que de dons du corps & de l'esprit ne faut-il pas à un *ministre* pour bien s'acquitter d'un emploi si honorable, & en même temps si difficile ! un tempérament robuste, un travail assidu, une grande fatigue d'esprit pour saisir les objets & pour discerner facilement le vrai d'avec le faux, une heureuse mémoire pour se

rappeller aisément tous les faits ; de la noblesse dans toutes ses actions pour soutenir la dignité de sa place, de la douteur pour gagner les esprits de ceux avec lesquels on a à négocier, savoir user à propos de fermeté pour soutenir les intérêts du prince.

Lorsqu'il s'agit de traiter avec des étrangers, un *ministre* ne doit pas régler sa conduite sur leur exemple ; il doit traiter différemment avec eux, selon qu'ils sont plus ou moins puissans, plus ou moins libres, savoir prendre chaque nation selon son caractère, & sur-tout se défier des conseils des étrangers, qui doivent toujours être suspects.

Un *ministre* n'est pas obligé de suivre invariablement ce qui s'est pratiqué dans un état ; il y a des changemens nécessaires, selon les circonstances ; c'est ce que le *ministre* doit peser avec beaucoup de prudence.

Enfin, dans le troisième livre le sieur de Silhon fait connoître combien le soin & la vigilance sont nécessaires à un *ministre*, & qu'il ne faut rien négliger, principalement à la guerre ; que le véritable exercice de la prudence politique consiste à savoir comparer les choses entr'elles, choisir les plus grands biens, éviter les plus grands maux.

Il fait aussi, en plusieurs endroits de son ouvrage, plusieurs réflexions sur l'usage qu'un *ministre* doit faire des avis qui viennent de certaines puissances avec lesquelles on a des ménagemens à garder, sur les alliances qu'un *ministre* peut rechercher pour son maître, sur la conduite que l'on doit tenir à la guerre ; & à cette occasion il envisage les instructions que l'on peut tirer du siège de la Rochelle où commandoit le cardinal de Richelieu, l'un des plus grands *ministres* que la France ait eus.

Sur ce qui concerne les qualités & fonctions des *ministres*, on peut encore voir les différens mémoires des négociations faites, tant par les *ministres* de France, que par les *ministres* étrangers, & principalement les *Lettres* du cardinal d'Osât, les *Mémoires* de M. de Villeroy, ceux du président Janin, ceux du maréchal d'Es-

trades, & sur-tout les *Mémoires* de M. de Torcy. (A)

**MINISTRES DU ROI**, sont des personnes envoyées de sa part dans les cours étrangères pour quelques négociations: tels sont les ambassadeurs ordinaires & extraordinaires, les envoyés ordinaires & extraordinaires, les *ministres* plénipotentiaires; ceux qui ont simplement le titre de *ministre du roi* dans quelque cour ou à quelque diète; les résidens & ceux qui sont chargés des affaires du roi auprès de quelque république; quoique ces *ministres* ne soient pas tous de même ordre, on les comprend cependant tous sous la dénomination générale de *ministres du roi*.

Les cours étrangères ont aussi des *ministres* résidans près la personne du roi, de ce nombre est le nonce du pape; les autres sont, comme les *ministres du roi*, des ambassadeurs ordinaires & extraordinaires, des envoyés ordinaires & extraordinaires, des *ministres* plénipotentiaires, des personnes chargées des affaires de quelque prince ou république; il y a aussi un agent pour les villes anséatiques.

Le nombre des *ministres du roi* dans les cours étrangères, & celui des *ministres* des cours étrangères résidans près le roi, n'est pas fixe; les princes envoient ou rappellent leurs ambassadeurs & autres *ministres*, selon les diverses conjonctures.

Les *ministres* des princes dans les cours étrangères signent au nom de leur prince les traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & d'autres négociations qui se font entre les cours.

Lorsqu'on fait venir quelque expédition d'un jugement ou autre acte public, passé en pays étranger, pour s'en servir dans un autre état, on la fait légaliser par le *ministre* que le prince de cet état a dans les pays étrangers d'où l'acte est émané, afin que foi soit ajoutée aux signatures de ceux qui ont expédié ces actes; le *ministre* signe cette légalisation, & la fait contresigner par son secrétaire & sceller de son sceau. (A)

**MINISTRES (élections des)**, (*Hist. eccl. mod. des Provinces-Unies.*) Il est bon d'indiquer la manière dont se font les élections des *ministres* de l'évangile dans les Provinces-Unies.

Quand il manque un *ministre* dans une église, le consistoire s'assemble & envoie des députés au magistrat, pour lui demander la permission de remplir la place vacante. C'est ce qu'on appelle en hollandois *hand-opening*.

Cette permission obtenue, on fait dans une nouvelle assemblée, à la pluralité des voix, une nomination de trois personnes que l'on présente au magistrat. Quand il approuve ces trois personnes nommées, le consistoire se rassemble, & l'on choisit un des trois que l'on présente encore au magistrat, pour avoir son approbation; c'est-là ce qu'on appelle *élection*. Quand les magistrats approuvent celui qui est élu, on publie son nom trois fois devant toute l'assemblée, pour savoir si l'on a quelque chose à représenter contre sa doctrine, ou contre ses mœurs; & quand il n'y a rien, il est installé. Ajoutons qu'avant que les proclamations se fassent, la vocation doit être approuvée par le corps ecclésiastique, soit classe, soit synode.

Quelquefois les magistrats laissent aux consistoires une entière liberté de choisir qui il leur plaît; mais quelquefois il arrive aussi qu'ils protègent une certaine personne, sur qui ils veulent faire tomber leur choix: en ce cas ils désapprouvent les nominations jusqu'à ce que celui qu'ils souhaitent s'y trouve; & improuvent les élections jusqu'à ce que le consistoire ait choisi ce sujet: quelquefois même ils font savoir au consistoire qu'il fera bien de jeter les yeux sur un tel; ce qui est un équivalent à un ordre exprès.

Il y a dans les Provinces-Unies plusieurs églises ou bénéfices auxquels des particuliers nomment, comme en Angleterre; cependant celui qui est nommé, doit être approuvé par l'assemblée. Dans ces cas de présentation ou de nomination par un seigneur particulier, celui-ci notifie son choix au consistoire, qui fait ensuite la cérémonie d'élire le même sujet; & cette élection avec la nomination du patron, doit être approuvée par la classe ou par le synode.

Il faut remarquer encore qu'il y a plusieurs autres variétés par rapport aux élections. Par exemple, celles qui se font par

un college qualifié, ainsi qu'on le nomme, sont très-différentes des précédentes; & cette voie est en usage dans la province de Zélande pour les églises hollandoises. Une église a besoin d'un pasteur; elle demande à la classe dont elle relève, la permission de faire une élection, aussi-bien qu'au magistrat. Munie de ces permissions, elle procède au choix de la manière suivante: le magistrat envoie deux, trois ou quatre députés, cela varie, qui forment avec le consistoire le college qualifié: ce college fait l'élection à la pluralité des voix; & cette élection ne peut être cassée: elle n'est soumise qu'au corps ecclésiastique, dont elle doit encore avoir l'approbation. (D. J.)

MINIUM, f. m. (Chymie & Art.)

C'est ainsi qu'on nomme une préparation du plomb, qui est d'un rouge très-vif, mais tirant un peu toujours sur le jaune. On l'appelle aussi *vermillon*: c'est une couleur très-usitée dans la peinture.

Pour faire du *minium*, on n'aura qu'à prendre de la céruse, c'est-à-dire, du plomb dissous par le vinaigre; cette matière est d'une couleur blanche; on mettra cette céruse dans un fourneau de réverbère, de manière que la flamme puisse rouler sur elle; on donnera d'abord un feu modéré pendant quelque temps, ensuite on l'augmentera tout d'un coup lorsque la céruse sera changée en une poudre grise, on donnera un degré de feu qui soit prêt à faire fondre la chaux de plomb. Pendant cette opération, on remuera sans cesse la chaux de plomb; & lorsqu'elle sera devenue d'un beau rouge, on la retirera. Dans cette opération, c'est la flamme qui donne à la chaux de plomb cette belle couleur rouge, & la chaux augmente considérablement de poids.

Une autre manière de faire le *minium*, c'est de faire fondre du plomb pour le convertir en une chaux ou poudre grise, qui se forme perpétuellement à sa surface; lorsque le plomb est entièrement réduit en cette chaux, on l'écrase sous des meules pour la réduire en une poudre très-fine; on met cette poudre dans un fourneau de réverbère où on la tiendra pendant trois ou quatre jours, en observant de la remuer

sans cesse avec un crochet de fer, jusqu'à ce que la matière ait pris la couleur que l'on demande. Il faudra aussi bien veiller à ne point donner un feu trop violent qui feroit fondre la matière, & la mettroit en grumeaux.

Pline & les auteurs anciens donnoient le nom de *minium* non à la substance que nous venons de décrire, mais au cinabre. Voyez CINABRE. (—)

MINIUM, (Pharmacie & Mat. méd.) Cette matière métallique est employée dans les préparations pharmaceutiques destinées à l'usage extérieur, & principalement dans les emplâtres. Le *minium*, qui est appelé aussi *plomb rouge* dans les pharmacopées, est regardé comme dessicatif, répercutif, réfrigérant, aussi-bien que les autres préparations de plomb. C'est sur-tout avec la litharge, autre préparation de plomb fort usuelle, qu'on lui croit le plus d'analogie. On peut l'employer aussi-bien que les autres chaux de plomb à préparer un vinaigre & un sel de saturne. Voyez LITHARGE & PLOMB.

Son emploi le plus ordinaire est, comme nous l'avons déjà observé, pour quelques emplâtres tels que celui qui porte son nom, l'emplâtre styptique, l'emplâtre appelé *ciroine*, &c. Il donne son nom, mais fort peu de vertu, à des trochisques escarrotiques, qui doivent toute leur efficacité au sublimé corrosif qui entre dans leur composition. Voyez TROCHISQUES de *minium* à l'article MERCURE, Mat. méd. & Pharmac.

L'emplâtre de *minium* est un des plus simples qu'on puisse préparer; il n'est composé que de cire, d'huile & de cette chaux de plomb. Il ne diffère de l'emplâtre de céruse que par la couleur, & de l'emplâtre diapalme simple ou sans vitriol, appelé aussi *emplâtre de litharge*, que parce qu'il entre du sain-doux dans ce dernier; ce qui ne fait point une différence réelle, car ce dernier ingrédient ne tient lieu que d'une pareille quantité d'huile. Voyez DIAPALME.

Au reste, le nom de *minium* n'est pas absolument propre à la chaux rouge de plomb. Pline le donne aussi au cinabre des modernes ou cinabre de mercure, & réci-

proquement la chaux rouge de plomb a été appellée *cinabre*, *κινναβαρις*, par quelques anciens auteurs grecs. (b)

**MINNIM**, (*Musique inf. des Hébr.*) Suivant Kircher, le *minnim* étoit une espece de basse de viole n'ayant que trois ou quatre cordes au plus: il a tiré la figure du *minnim* de l'ancien manuscrit du Vatican, dont il a tiré le *machul*.

Mais les mêmes raisons qui me font douter du *machul*, me font aussi douter du *minnim*. Voyez **MACHUL**, *Musique inf. des Hébr.* Mon doute est d'autant plus fondé, que le *minnim* est la même chose, suivant D. Calmet, que le *mnanaim* ou *mnanaim*, ce qui me paroît très-vraisemblable, & que ce dernier est l'instrument que Kircher appelle *minagnhinim*, ajoutant des *g* sans nécessité, comme le font quelques auteurs. Voyez donc **MNAANIM**, *Musique inf. des Hébr.*

**Baroloccius**, dans sa *Biblioth. magna Rabb.* prétend que *minnim* est le nom général des instrumens à cordes, & non celui d'un instrument particulier. (F. D. C.)

**MINNÆI** ou **MINÆI**, (*Géog. anc.*) peuple de l'Arabie heureuse sur la côte de la mer rouge; ils avoient pour capitale la ville de *Carna* ou *Carana*. Strabon, Pline, Ptolomée parlent de ces peuples.

**MINO**, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande île de Nippon, au nord de Voary & le long de la rive orientale du lac d'Oitz, sur le bord duquel Nobunanga avoit bâti la ville d'Anzuquiama, & un magnifique palais qu'on appelloit le *paradis de Nobunanga*.

**MINOA**, (*Géog. anc.*) c'est, 1°. le nom d'un port de l'île de Crete; 2°. d'une ville de la même île; 3°. d'une île de Grece dans le golfe Saronique; 4°. d'un promontoire de l'Attique du côté de Mégare; 5°. d'un lieu fortifié, d'un port & promontoire dans le golfe d'Argos; 6°. d'un promontoire du Péloponèse dans l'Argie; 7°. d'une ville d'Arabie & d'une ville dans l'île Siphnus, selon Etienne le géographe, &c.

La *Minoa* de l'île d'Amorgos l'une des Sporades, étoit la patrie de Simonide, poète iambique, qui florissoit, suivant Suidas, environ 400 ans avant la prise de

Troie. Il est fait mention de ce poète dans Athénée, Pollux, Eliea & autres; il avoit fait une satyre bien ridicule contre les femmes, & dans laquelle il n'étoit guere moins injuste que cet auteur italien qui a soutenu qu'elles n'ont point d'ame. (D. J.)

**MINORATIFS**, (*Médecine.*) purgatifs légers, qui ne font que produire une évacuation légère, sans causer aucun trouble dans l'économie animale. Delà est venu le nom de *minoration*, qui est cette évacuation légère.

Ces purgatifs sont la manne, la cassé, le méchoacan, la rhubarbe, quelques sels, des plantes, comme la racine de patience, d'aunée, d'iris de Florence. Voyez **PURGATIFS**.

**MINORATION**, f. f. (*Médec.*) évacuation légère, extrêmement modérée, & qui se fait par les purgatifs que l'on nomme *minoratifs*. Voyez **MINORATIFS**.

**MINORBINO**, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché suffragant de Bari, à 8 lieues N. O. de Cirenza. Long. 33. 45; latit. 40. 30. (D. J.)

**MINORITÉ**, f. f. (*Jurispr.*) est l'état de celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité; ainsi comme il y a plusieurs sortes de majorités, savoir celle des rois, la majorité féodale, la majorité coutumière & la majorité parfaite, ou grande majorité, la *minorité* dure jusqu'à ce qu'on ait atteint la majorité nécessaire pour faire les actes dont il s'agit.

La *minorité* rend celui qui est dans cet état incapable de rien faire à son préjudice; elle lui donne aussi plusieurs privilèges que n'ont pas les majeurs: elle forme un moyen de restitution.

Voyez le *Traité des minorités, tuteurs & curateurs*, par Meslé; & ci-devant, **MAJEUR**, **MINEUR**, & **RESCISION**, **RESTITUTION**. (A)

**MINORITÉ DES ROIS**, (*Hist. mod.*) âge pendant lequel un monarque n'a pas encore l'administration de l'état. La *minorité des rois* de Suede, de Danemarck & des provinces de l'empire, finit à 18 ans; celle des rois de France se termine à 14 ans, par une ordonnance de Charles V, du mois d'août 1374. Ce prince voulut que le recteur

de l'université, le prévôt des marchands, & les échevins de la ville de Paris, assistaient à l'enregistrement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance, sous le regne de Charles IX; & il fut alors décidé, que l'esprit de la loi étoit que les rois fussent majeurs à 14 ans commencés, & non pas accomplis, suivant la règle que, dans les causes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur*. Il est bien difficile de peser le pour & le contre qui se trouve à abrégér le temps de la *minorité des rois*; ce qu'il y a de certain, c'est que si dans la *minorité* on porte aux piés du trône les gémissemens du peuple, le prince laisse répondre pour lui les auteurs même des maux dont on se plaint; & ceux-ci ne manquent jamais d'ordonner la suppression de pareilles remontrances. Mais des ministres n'abuseront-ils pas également de l'esprit d'un prince qui commence sa 14<sup>e</sup>. année? (*D. J.*)

**MINORQUE**, (*Géog.*) île du royaume d'Espagne dans la méditerranée, au nord-est & à 10 lieues de l'île Majorque. Elle s'étend du nord-ouest au sud-est, l'espace de 12 ou 15 lieues, de sorte qu'elle peut avoir 40 à 50 lieues de long, sur 2 de large: elle appartient aux Anglois.

Cette île est nommée *Minorca*, parce qu'elle est la moindre des îles Baléares. Son terrain, quoique montueux, ne laisse pas de produire presque toutes les choses nécessaires à la vie, excepté l'huile; à cause que cette île est fort exposée aux frimats du nord. Elle ne le cede point à Majorque, pour l'abondance des animaux sauvages & domestiques. Il s'y trouve en particulier d'excellens mulets. Les anciens lui ont donné le nom de *Nura*, sans qu'on en puisse deviner la raison.

Son port qu'on nomme *Port-Mahon*, est un des plus beaux de l'univers. Nous en ferons un article séparé.

*Citadella*, capitale de l'île, est extrêmement fortifiée. Les François ne l'ont prise en 1756, que par ces coups du hazard, qui font quelquefois couronnés du succès.

La lat. de *Minorque* est entre le 39 & le 40 degré; long. 21. 30. jusqu'au 22 degré. (*D. J.*)

**MINOS**, (*Mythol.*) juge souverain

des enfers, & d'un rang supérieur à ceux d'Éaque & de Rhadamante. Homère nous le représente assis, tenant le sceptre à la main, au milieu des ombres dont on plaide les causes en sa présence. C'est lui, dit Virgile, qui remue l'urne fatale où est renfermé le sort de tous les mortels. Il cite les ombres muettes à son tribunal, il examine leur vie, pese leurs actions, & recherche avec soin tous leurs crimes.

*Quæstor, Minos, urnam movet.  
Ille silentium  
Consiliumque vocat, vitasque & crimina discit.*

. *Æneid. lib. VI.*

Voilà la fable, voici l'histoire. *Minos I*, roi de Crète, fils d'Astérius, est regardé pour un des plus sages législateurs de l'antiquité. On a dit de lui par cette raison, qu'il avoit été admis aux intimes secrets de Jupiter; éloge le plus flatteur qu'on puisse donner à aucun prince: mais ce qui confirme la vérité de cet éloge, c'est que les loix de ce grand homme servirent de modele à Lycurgue. Il florissoit, selon Selden, l'an 1462 avant J. C. mais, selon l'abbé Banier dont le calcul me paroît plus exact, le regne de *Minos* ne tombe que vers l'an 1320 avant Notre-Seigneur. (*D. J.*)

**MINOT**, *f. m.* (*Commerce.*) mesure ronde, composée d'un fût de bois cintré par le haut en dehors d'un cercle de fer appliqué bord à bord du fût, d'une potence de fer, d'une fleche, d'une plaque qui la soutient, & quatre gouffets qui tiennent le fond en état. Il y a une sentence des prévôt des marchands, & échevins de la ville de Paris, du 29 décembre 1670, insérée dans l'ordonnance générale de la même ville, du mois de décembre 1672, *c. xxiv*, qui veut que le *minor* ait onze pouces neuf lignes de hauteur sur un pié deux pouces huit lignes de diametre ou de large entre les deux fûts. C'est de ce *minor* dont on se sert à mesurer les corps ou choses seches, comme les grains, qui sont le froment, le seigle, l'orge, &c. les légumes, qui sont les pois, les fèves, les lentilles, &c. les graines qui sont le che-

nevis, le millet, la navette, le fainfoin, &c. les fruits secs, qui sont les châtaignes, les noix, &c. les navets, les oignons, la farine, le son, &c.

Il contient trois boisseaux, chaque boisseau composé de deux demi-boisseaux ou quatre quarts de boisseau, ou seize litrons. Il faut quatre *minots* pour faire un septier; les douze septiers font le muid. Ainsi le muid est de 48 *minots*.

Les grains & autres marchandises ci-dessus exprimées, doivent être mesurés ras, sans laisser grains sur bord; il doit être radé ou rasé avec la radoire, instrument de bois propre à cet usage; ce qui ne doit cependant s'entendre qu'à l'égard des grains, légumes, graines & farines; car pour les noix & les châtaignes, elles se rasent avec la main; & pour ce qui est des oignons & des navets, ils se mesurent comble. L'avoine se mesure au double des autres grains; en sorte que le *minot* d'avoine doit contenir deux *minots* à blé qui font six boisseaux; de manière que le septier d'avoine est de vingt-quatre boisseaux, & douze de ces septiers font un muid; l'avoine se mesure rasé de même que le blé. Le *minot* dont on se sert pour mesurer la chaux, contient, ainsi que le *minot* à blé, trois boisseaux, le boisseau quatre quarts, & le quart quatre litrons. Il faut 48 *minots* pour faire un muid de chaux, laquelle se vend mesure comble. Le *minot* de charbon de bois, qui se mesure charbon sur bord, suivant l'arrêt du parlement du 24 juillet 1671, inséré dans l'ordonnance générale de la ville de Paris, du mois de décembre 1672, contient huit boisseaux, & chaque boisseau se divise en deux demi-boisseaux ou en quatre quarts, ou en huit demi-quarts de boisseau. Les deux *minots* font une mine; en sorte que quarante *minots* font vingt-mines qui composent le muid. Quand on dit que le *minot* de charbon se mesure charbon sur bord, cela veut dire que l'on doit laisser quelques charbons

au dessus du bord du *minot* sur toute sa superficie, sans néanmoins qu'il soit entièrement comblé. En fait de charbon de terre, on ne parle que par demi-*minots*; chaque demi-*minot* faisant trois boisseaux, il faut trente demi-*minots* comble pour faire une voie de charbon de terre. Les étalonnages & espacement des *minots* dont il a été parlé ci-dessus, & de toutes leurs diminutions, se font en l'hôtel-de-ville de Paris par les jurés-mesureurs de sel, étalonneurs de bois, qui sont gardiens des étalons de cuivre ou mesures matrices & originales qui doivent servir à étalonner toutes les autres. Le *minot* de sel se mesure ras avec la trémie. Il contient quatre boisseaux; les quatre *minots* font un septier, & les douze septiers font un muid; en sorte que le muid de sel doit être composé de quarante-huit *minots*. Le *minot* de sel doit être étalonné sur les matrices déposées au greffe de l'hôtel-de-ville de Paris, en présence d'un conseiller de la cour des aides, & d'un substitut du procureur général, de la même cour. Les mesurages & contre-mesurages de sel dans les dépôts de greniers doivent se faire au *minot* avec une trémie, en comptant depuis un jusqu'à douze, sans passer ce nombre; en sorte qu'après le douzième *minot*, le compte se recommence toujours depuis un autre premier *minot* jusqu'à un autre douzième, & ainsi successivement. *Ordonnances des Gabelles du mois de mai 1680, art. V & IX du tit. III.*

*Minot* se dit aussi de la chose mesurée. Un *minot* de blé. Un *minot* de pois. Un *minot* de sel, &c. *Dict. de Commerce. (\*)*

MINOTAURE, (*Mythol.*) monstre moitié homme, moitié taureau, qui étoit le fruit d'un infame amour de Pasiphaé. . . . Je m'arrête ici, car personne n'ignore ce que la fable raconte du *Minotaure*, de Neptune, de Pasiphaé, de Minos, de la guerre qu'il soutint contre les Athéniens, de son fils Androgée, de Thésée,

(a) Le *minot* est la mesure la plus considérable dont on conserve des matrices ou des étalons à Paris: sa capacité est de 3430318 lignes cubes; on en a supposé deux de plus, c'est-à-dire 3430320, pour faire un nombre rond susceptible de subdivisions, sur lequel l'académie a fait calculer en 1763 les diamètres & les hauteurs des mesures moindres, qui étoient mal calculées dans l'ordonnance de la ville. (*D. L.*)

de Dédale & du labyrinthe de Crete ; on fait , dis-je , par cœur , toutes ces fictions fabuleuses , mais on ne fait pas assez les faits historiques qui leur ont donné naissance. Exposons-les en peu de mots.

Pasiphaé , femme de Minos II , roi de Crete , avoit pris de l'inclination pour Taurus , que quelques-uns font l'un des secretaires de Minos , & d'autres l'un de ses lieutenans généraux ; Dédale favorisa leurs amours , il leur procura la liberté de se voir ; il leur prêta même sa maison. Pasiphaé étant accouchée d'un fils , que les auteurs nomment *Astérius* ou *Astérion* , comme le pere en étoit incertain , & qu'on pouvoit croire ce fils de Taurus , aussi-bien que de Minos , on l'appella *Minotaure*.

Dédale , complice des amours de la reine , encourut l'indignation de Minos , qui le fit mettre en prison ; Pasiphaé l'en tira en lui faisant donner un vaisseau , où Dédale s'étant embarqué pour échapper à la colere du roi & à la flotte qui le poursuivoit , il s'avisa de mettre une voile & des vergues ou antennes au bout d'un mât ; Icare sur un autre bâtiment , ne fut pas le gouverner , il fit si bien naufrage , que le flot ayant porté son corps dans une île proche de Samos , Hercule qui s'y trouva par hasard , lui donna la sépulture. Voilà tout le fondement de la fable de Pasiphaé , qui s'enferme dans une vache d'airain , pour avoir commerce avec un taureau ; delà , la naissance de ce monstre qui a fait tant de bruit sous le nom de *Minotaure* , & du prétendu secret que trouva Dédale , de fendre l'air avec des ailes comme un oiseau.

Minos auroit passé pour un des plus grands princes de son temps , sans la malheureuse aventure qui troubla la paix de ses états , & ternit sa réputation. L'envie qu'il eut de venger la mort de son fils Androgée , tué dans l'Attique par la faction des Pallantides , lui fit déclarer la guerre aux Athéniens , dont il ravagea le pays. Le tribut qu'il leur imposa attira Thésée dans l'île de Crete , où après la défaite de *Minotaure* , il enleva la belle Ariane.

Enfin les désordres de Pasiphaé ayant éclaté , mirent le comble aux malheurs domestiques de Minos. Il poursuivit Dédale en Sicile , où régnoit Cocalus ; mais les

filles de ce monarque touchées du mérite de Dédale , concerterent de lui sauver la vie , aux dépens de celle de Minos. Un jour que ce prince étoit dans le bain , elles lui firent mettre l'eau si chaude , qu'il y fut suffoqué ; & sa mort passa pour naturelle.

Ainsi périt dans une terre étrangere Minos II , qui auroit tenu une place honorable dans l'histoire , sans la haine qu'Athenes avoit conçue contre lui ; tant il est dangereux , dit Plutarque , d'offenser une ville savante qui a , dans les ressources de son esprit , des moyens de se venger. La mémoire de Minos étoit odieuse aux Athéniens , à cause du tribut également cruel & humiliant qu'il leur avoit imposé. Les autres grecs embrasserent leur cause , pour travestir l'histoire de Minos , & la crayonner des couleurs les plus noires.

Les poètes ensuite , qui ne prenoient aucun intérêt à Minos , ne manquèrent pas d'employer la fable inventée & accréditée par les Athéniens , comme une matière qui pouvoit leur fournir de belles peintures , & même de grands sentimens ; témoins ces vers de Virgile :

*Hic crudelis amor tauri , suppositaque furto  
Pasiphae , mistumque genus , prolesque biformis  
Minotaurus inest , veneris monumenta nefandæ.*

*Æneid. lib. VI.*

Et ces autres où il parle d'Icare :

*Tu quoque magnam  
Partem opere in tanto , sineret dolor ;  
Icare , haberes.  
Bis conatus erat casus effingere in auro ,  
Bis patriæ cecidere manus.*

Je supprime à regret les ingénieuses descriptions d'Ovide ; car quoi qu'en disent quelques modernes , la fable , la fiction , & tout ce qui est du ressort de l'imagination , fera toujours l'ame de la poésie. Le prétendu esprit philosophique , dont on s'applaudit tant aujourd'hui , a beau rejeter ces ornemens , ils seront toujours précieux

précieux aux grands poètes, & ceux qui veulent qu'en vers la raison parle toujours à la raison, montrent par-là même qu'ils n'ont ni la connoissance, ni le talent de la vraie poésie.

Les innocens mensonges dont Homere, Virgile, le Tasse & l'Arioste, ont rempli leurs poèmes, plaisent à tous ceux qui ont quelque goût, & ne trompent personne, parce qu'on doit les regarder comme des peintures ingénieuses, des allégories, ou des emblèmes, qui cachent quelquefois un fait historique; quelquefois aussi

*Le doux charme de maint songe,  
Par leur bel art inventé,  
Sous les habits du mensonge  
Nous offre la vérité.*

(D. J.)

MINSINGEN; (*Géogr.*) ou MUNSINGEN; petite ville d'Allemagne, dans les états du duc de Wurtemberg sur l'Elbe, entre Neutlingen & Blaubeuren. *Long.* 27. 26. *lat.* 48. 21. (D. J.)

MINSKI, (*Géogr.*) ville forte de Pologne, dans la Lithuanie, capitale d'un palatinat de même nom. Le tribunal supérieur de la Lithuanie s'y tient de 3 en 3 ans. Elle est située vers la source de la rivière de Swiflocks. *Longit.* 45. 32. *lat.* 35. 57. (D. J.)

MINTURNE, (*Géogr.*) *Minturnæ*; ancienne ville d'Italie dans le Latium, sur le fleuve Liris, un peu au dessus de son embouchure; à 80 stades de Formies. Elle devoit sa naissance à une colonie romaine.

C'est à *Minturne* que Marius fut conduit, après avoir été pris dans les marais de Marica, qu'on nomme *Maricæ paludes*, ou *Minturnensium paludes*; le magistrat de *Minturne*, croyant ne pouvoir se dispenser d'obéir aux ordres précis du sénat, envoya sur le champ à Marius, un esclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Marius voyant entrer cet esclave dans la prison, & jugeant de son dessein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte: «Barbare, as-tu bien» la hardiesse d'affaîner Caius Marius?»

*Tome XXI.*

L'esclave épouvanté du nom seul d'un homme si redoutable aux Cimbres, jette son épée, & fort de la prison, tout ému, en criant: «Il m'est impossible de tuer» Marius.»

Les magistrats de *Minturne* regarderent la peur & le trouble de cet esclave, comme un avis du ciel, qui veilloit à la conservation de ce grand homme; & touchés d'un sentiment de religion, ils lui rendirent la liberté. On fait la fuite de ses aventures, les nouveaux périls qu'il essuya sur les côtes de Sicile, sa jonction avec Cinna, son entrée dans Rome, & les flots de sang qu'il répandit.

Enfin maître du monde, mais repassant dans son esprit ses anciennes disgraces, sa fuite, son exil, & tous les dangers qu'il avoit courus, il en perdit le sommeil. Ce fut pour se le procurer, & pour se débarrasser de ces idées funestes, qu'il se jeta dans la débauche de la table. Il cherchoit à noyer ses inquiétudes dans le vin, & il ne trouvoit de repos que quand il n'avoit plus de raison. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit, lui causerent une pleurésie dont il mourut, accablé d'années, & le corps épuisé de fatigues & de tourmens, le 17<sup>e</sup> jour de son 7<sup>e</sup> consulat. (D. J.)

MINUIT, *s. m.* (*Gramm.*) le milieu de la nuit; l'heure à laquelle le soleil, descendu sous notre horizon, se trouve dans le plan du même méridien.

MINURI, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté extérieure, avec un évêché suffragant d'Amalfi, dont elle est à deux lieues N. E. *Long.* 32. 9. *lat.* 40. 37.

MINUSCULE, *adj. terme d'Imprimerie*, qui se dit d'une sorte de lettres que l'on nomme plus ordinairement *petites capitales*. Voyez CAPITALES, PETITES CAPITALES, MAJUSCULES.

MINUTE, *s. f.* (*Géogr. & Astron.*) c'est la soixantième partie d'un degré. Voy. DEGRÉ. Ce mot vient du latin *minutus*, petit.

On appelle aussi les *minutes*, *minutes premières*; mais le mot de *minutes* tout court est plus usité.

Les divisions des degrés sont des frac-

E e e e e

tions dont les dénominations croissent en raison sexagécuple, c'est-à-dire, qu'une *minute* =  $\frac{1}{60}$  de degrés, une seconde  $\frac{1}{3600}$ . Voyez SECONDE.

Dans les tables astronomiques, &c. les *minutes* sont marquées par un accent aigu en cette forte, les secondes par deux'', les tierces par trois'''. Voyez SECONDE & TIERCE.

*Minute* dans le calcul du temps marque la soixantieme partie d'une heure. Comme le mot de *minute* est employé par les astronomes dans deux sens; savoir, comme partie de degré & comme partie de temps, on appelle quelquefois les premieres *minutes* de degré, & les autres *minutes* de temps. La terre dans son mouvement diurne fait 15 *minutes* de degré en une *minute* de temps; 15 secondes de degré en une seconde de temps, &c. Voyez HEURE. Chambers. (O)

MINUTE MÉRIDIONALE, voyez MÉRIDIONALE.

MINUTE DE MERSION, voyez MERSION.

MINUTE, en Architecture, marque ordinairement la soixantieme, la trentieme, la dix-huitieme & la douzieme partie d'un module.

Le module est le demi-diametre du bas de la colonne, & sert à mesurer toutes les parties d'un ordre. Voyez MODULE.

MINUTE, (Médec.) *minuta*; épithete d'une fièvre extrêmement violente accompagnée de syncope qui abat si fort les forces du malade, qu'il ne sauroit y résister plus de quatre jours. Castelli.

MINUTE, (Jurispr.) est l'original d'un acte, comme la *minute* des lettres de chancellerie, la *minute* des jugemens & procès-verbaux, & celle des actes qui se passent chez les notaires.

Les *minutes* des actes doivent être signées des officiers dont ils sont émanés, & des parties qui y stipulent, & des témoins s'il y en a.

Les *minutes* des lettres de grande & petite chancellerie restent au dépôt de la chancellerie, où elles ont été délivrées. Celles des jugemens restent au greffe; celles des procès verbaux de vente faite par les huissiers, celles des arpentages & au-

tres semblables, restent entre les mains des officiers dont ces actes sont émanés.

Pour ce qui est des *minutes* des notaires, voyez ce qui en est dit au mot NOTAIRE. (A)

MINUTE, (Ecrivain.) On emploie aussi ce terme dans l'écriture pour exprimer la coulée ordinaire; la *minute* est plus en usage dans le barreau que dans l'usage ordinaire.

MINUTIE, f. f. MINUTIEUX, adj. (Gramm.) *minutie* est une petite chose. Il y a des *minuties* en tout, & des hommes *minutieux* dans tous les états. Un bon esprit néglige communément les *minuties*; mais il ne s'y trompe pas. Il y a plus encore d'inconvénient à prendre une chose importante pour une *minutie*, qu'une *minutie* pour une chose importante. Les caractères *minutieux* sont sans ressource. Ils sont nés pour se tourmenter eux-mêmes, & pour tourmenter les autres à propos de rien.

MINUTIUS, f. m. (Myth.) dieu qu'on implorait dans toutes les petites choses qu'on appelle *minuties*; il se voit à Rome un temple près d'une porte qui en étoit appelée *minutia*.

MINYA, (Géogr. anc.) nom d'une ville de Thessalie & d'une ville de Phrygie, selon Etienne le géographe.

MINYÆ, (Géogr. anc.) nom de peuples du Péloponèse dans l'Elide, & de peuples de la Béotie près de la ville d'Orchomene. (D. J.)

MIOLANS, (Géogr.) forteresse de Savoie dans la vallée de Barcelonnette; elle est sur un roc escarpé, au bas duquel coule une petite riviere appelée Ubaye. Elle est éloignée de deux lieues S. O. de Barcelonnette. Long. 33. 25. lat. 45. 35. (D. J.)

MI-PARTI, adj. (Gramm.) qui est en deux couleurs, moitié par moitié, ou de deux matieres, & il se dit en général de la division d'un tout en deux parties égales de nature différente.

MI-PARTI, terme de Blason: il se dit de deux écus coupés par la moitié, & joints ensemble par un seul écu; de sorte qu'on ne voit que la moitié de chacun. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maisons, en usent ainsi. L'écu coupé & *parti* seulement en

une de ses parties , s'appelle aussi *écu mi-parti*.

Salignon en Dauphiné, que bien des gens appellent mal à propos *Saligdon*, d'azur au chevron *mi-parti* d'or & d'argent.

MI-PARTIE, (*Chambre*) (*Jurispr.*) *Voy. CHAMBRE MI-PARTIE.*

MIPHIBOSETH, de *ma bouche sort l'ignominie*, (*Hist. sacr.*) fils de Saül & de Respha, sa concubine, que David abandonna aux Gabaonites, avec Armons son frere, & les cinq fils de Merob, pour être crucifiés en expiation de la cruauté exercée par Saül contre les Gabaonites. *II, Rois, xxj. (+)*

MIPHIBOSETH, (*Hist. sacr.*) fils de Jonathas, petit-fils de Saül, étoit encore enfant lorsque ces deux princes furent tués à la bataille de Gelboé, l'an du monde 2949. Sa nourrice saisie d'effroi à cette nouvelle, le laissa tomber, & cette chute le rendit boîteux. David, devenu possesseur du royaume, en considération de Jonathas son ami, traita favorablement son fils, lui fit rendre tous les biens de son aïeul, & voulut qu'il mangeât toujours à sa table. Quelques années après, lorsqu'Absalon se révolta contre son pere, & le contraignit de sortir de Jérusalem, *Miphiboseth* vouloit suivre David: mais Seba, son serviteur, profitant de l'infirmité de son maître, laquelle l'empêchoit d'aller à pié, courut vers David & accusa *Miphiboseth* de suivre le parti d'Absalon. David, trompé par le rapport de ce méchant serviteur, lui donna tous les biens de *Miphiboseth*; mais ce prince ayant prouvé son innocence lorsque le roi rentra dans Jérusalem, David ordonna qu'il partageroit avec son esclave. *Miphiboseth* laissa un fils nommé *Micha*. *II, Rois, iv. 4. (+)*

MIPLEZETH, *f. m. ou f. idole* que l'aïeule d'Asa fit construire, & qu'Asa fit brûler. C'est, selon les uns, Priape ou *Mithra*; selon d'autres, Hécate.

MIQUELETS, *f. m. pl. (Hist. mod.)* espece de fantassins ou de brigands qui habitent les Pyrénées. Ils sont armés de pistolets de ceinture, d'une carabine à rouet, & d'une dague au côté. Les *miquellets* sont fort à craindre pour les voyageurs.

Les Espagnols s'en servent comme d'une très-bonne milice pour la guerre des montagnes, parce qu'ils sont accoutumés dès l'enfance à grimper sur les rochers; mais hors de là, ce sont de très-mauvaises troupes.

MIQUENES ou MEQUINEZ, (*Géogr.*) ancienne & grande ville d'Afrique au royaume de Fez, sur laquelle voyez *Olon*, *relat. de l'empire de Maroc.*

Cette ville est fort peuplée, quoiqu'elle n'ait ni bonne eau ni manufacture, mais la cour y fait sa résidence: à la réserve du palais & des mosquées, il n'y a point d'autres édifices publics. On y garde les esclaves chrétiens, pour lesquels le roi d'Espagne y entretient un hôpital qui peut contenir cinquante malades. Les juifs y ont un quartier assez considérable, où demeure le chef de leur nation. Dans tout le royaume, c'est lui qui impose & paie les garmmes auxquels la nation juive du pays est taxée. C'est par lui que l'empereur entretient un commerce pécunieux & politique avec toutes les nations amies & ennemies.

*Miquenès* est à 17 lieues de Salé, à 20 de Manore, & à 5 des montagnes du grand Atlas. Ptolomé la place à 7, 50 de long. & à 34, 15 de lat. sous le nom de *Silda*, qui a depuis été changé en celui de *Miquenès*. (*D. J.*)

MIRA, (*Pharmacie.*) On se sert quelquefois de ce mot même en françois, comme d'un synonyme à *gelée* de fruits. La gelée de coing est principalement connue sous ce nom dans les boutiques. *V. COING, (Pharm.) DIETE & COTIGNAC, (Confit.) (b)*

MIRABELLE, *f. f. (Jardinage.)* espece de petites prunes jaunâtres, dont la chair est ferme, un peu pâteuse, de la nature de l'abricot, du reste excellente & saine.

MIRACLE, *f. m. (Théol.)* dans un sens populaire, prodige ou événement extraordinaire qui nous surprend par sa nouveauté. *V. PRODIGE.*

*Miracle*, dans un sens plus exact & plus philosophique, signifie un effet qui n'est la suite d'aucune des loix connues de la nature, ou qui ne sauroit s'accorder avec ces loix. Ainsi un *miracle* étant une suspension de quelqu'une de ces loix, il ne sauroit

venir d'une cause moins puissante que celle qui a établi elle-même ces loix.

Les théologiens sont partagés sur la notion du vrai *miracle* : M. Clarke, dans son *traité de l'existence de Dieu*, t. III, chap. xix, définit le *miracle* un événement singulier produit contre le cours ordinaire, régulier & uniforme des causes naturelles, par l'intervention de quelque être intelligent supérieur à l'homme.

M. l'abbé Houteville, dans son *traité de la religion chrétienne*, prouvée par les faits, liv. I. chap. v, dit que le *miracle* est un résultat de l'ordre général de la mécanique du monde, & du jeu de tous ses ressorts. C'est, ajoute-t-il, une suite de l'harmonie des loix générales que Dieu a établies pour la conduite de son ouvrage ; mais c'est un effet rare, surprenant, qui n'a point pour principe les loix générales, ordinaires & connues, qui surpasse l'intelligence des hommes, dont ils ignorent parfaitement la cause, & qu'ils ne peuvent produire par leur industrie. Il appuie cette idée sur ces deux passages de S. Augustin, *Nec enim ista (miracula) cum fiunt, contra naturam fiunt, nisi nobis quibus aliter naturæ cursus innotuit, non autem Deo cui hoc est naturæ quod fecerit.* De Genesi, ad litter. lib. V, cap. xiiij ; & dans le liv. XXI de la cité de Dieu, ch. viij : *Quomodo est contra naturam quod Dei sit voluntate, cum voluntas tanti utique conditoris conditæ cuiusque rei natura sit ? Portentum ergo fit non contra naturam, sed contra quam est nota natura.*

L'idée commune qu'on a d'un vrai *miracle*, dit le P. Calmet, dans sa *dissertation sur les vrais & les faux miracles*, est que c'est un effet qui surpasse les règles ordinaires de la nature : comme de marcher sur les eaux, de ressusciter un mort, de parler tout-à-coup une langue inconnue, &c. Un faux *miracle* au contraire est un effet qui paroît, mais qui n'est pas au dessus des loix ordinaires de la nature.

Un théologien moderne distingue le *miracle* pris dans un sens populaire, le *miracle* pris dans un sens général, & le *miracle* pris dans un sens plus propre & plus étroit. Il définit le premier avec saint Augustin :

*Miraculum voco quiddam arduum aut insolitum supra spem vel facultatem mirantis apparet*, lib. de utilit. credend. cap. xvj. Le second, avec saint Thomas : *Dicitur tamen quandoque miraculum largè quod excedit humanam facultatem & considerationem, & sic demones possunt facere miracula* ; & le troisième, il le définit avec le même saint docteur : *Miraculum propriè dicitur quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ, sub quo ordine continetur omnis virtus creata*, I. part. quæst. 114, art. 4. Ainsi il adopte pour le *miracle* proprement dit cette définition de Salméron, tome VI, tract. I, p. 1 : *Miraculum propriè dictum est res insolita supra naturæ potentiam effecta.* Muffon, *lection. theol. de rel.* part. II.

On pourroit encore définir le *miracle* proprement dit, un effet extraordinaire & merveilleux, qui est au dessus des forces de la nature, & que Dieu opere pour manifester sa puissance & sa gloire, ou pour autoriser la mission de quelqu'un qu'il envoie. C'est ainsi que Moïse a prouvé la sienne, & que J. C. a confirmé la vérité de sa doctrine.

Spinoza qui définissoit le *miracle* un événement rare qui arrive en conséquence de quelques loix qui nous sont inconnues, a nié qu'il pût rien arriver au dessus des forces de la nature, rien qui pût troubler l'ordre des choses : & la raison qu'il apporte pour contester la possibilité des *miracles*, est que les loix de la nature ne sont autre chose que les décrets de Dieu ; or, ajoute-t-il, les décrets de Dieu ne peuvent changer, les loix de la nature ne peuvent donc changer. Donc les *miracles* sont impossibles, puisqu'un vrai *miracle* est contraire aux loix connues & ordinaires de la nature.

Dans le système de l'abbé Houteville, ce raisonnement ne conclut rien, puisque les *miracles* y sont une suite des loix générales de la nature. Mais dans celui de M. Clarke, & des autres théologiens, il suppose faux ; car Spinoza s'est formé une idée trop bornée de la volonté de Dieu, s'il prétend qu'elle soit tellement immuable, qu'elle ne soit plus libre. Les *miracles* entrent dans l'économie de ses desseins ; il les a arrêtés de toute éternité pour le moment

qui les voit naître, *opera mutat, consilia non mutat*, dit saint Augustin. Ou bien Spinoza joue sur l'équivoque de ces termes, *loix de la nature*; comme si ces loix de la nature étoient différentes de la volonté de Dieu, ou si un *miracle* détruisoit ces loix de la nature. Un *miracle* est un effet de la volonté de Dieu, mais d'une volonté libre & particuliere, qui produit un effet différent de ceux qu'elle produit en suivant le cours ordinaire & connu de la nature. Cette interruption ou cette suspension ne marque dans Dieu ni caprice ni imperfection, mais une toute puissance & une souveraineté conformes à l'idée que nous avons de sa nature.

L'existence des *miracles* est attestée non seulement dans l'ancien & dans le nouveau testament, mais encore depuis Jesus-Christ jusqu'à nous, par des témoignages précis des auteurs ecclésiastiques. S. Augustin surtout en raconte un grand nombre opérés de son temps, dont il parle ou comme témoin oculaire, ou comme instruit par ceux qui en avoient été témoins. Il assure que dans la seule ville d'Hippone, il s'étoit fait 70 *miracles* depuis deux ans qu'on y avoit bâti une chapelle en l'honneur de S. Etienne, premier martyr.

Il y a sur cette matiere deux excès très-fréquens à éviter: l'un est l'aveugle crédulité qui voit dans tout du prodige, & qui veut faire servir l'autorité des vrais *miracles*, de preuve de la vérité de tous les *miracles* indistinctement, sans penser que par cette voie l'on n'établit point la réalité de ceux ci, & qu'on énerve la force des autres. Une disposition encore plus dangereuse, est celle des personnes qui cherchent à renverser toute l'autorité des *miracles*, & qui pensent qu'il n'est point convenable à la sagesse de Dieu d'établir des loix qu'il seroit si souvent obligé de suspendre. En vain ils alleguent les faux *miracles* en preuve contre les véritables. Il faut ou s'aveugler & tomber dans le pyrrhonisme historique le plus outré, ou convenir qu'il y en a eu de cette dernière espece, & même en assez grand nombre, pour prouver que dans des occasions extraordinaires, Dieu a jugé cette voie nécessaire pour annoncer aux hommes ses volontés, & mani-

feiter sa puissance. L'église même, en exigeant notre soumission sur les faits bien avérés, nous donne par sa propre conduite l'exemple de ne pas admettre sans examen tous les faits qui tiennent du prodige; & nous pouvons croire comme elle que Dieu ne les opere pas sans nécessité ou sans utilité.

On a vivement agité dans ces derniers temps la question de savoir si les démons pouvoient opérer des *miracles*, & jusqu'où s'étendoit leur pouvoir en ce genre.

M. Clarke, dans le traité dont nous avons déjà parlé, décide que Dieu peut communiquer aux mauvais anges & à des imposteurs le pouvoir de faire des *miracles*. M. Serces, dans un traité sur les *miracles*, imprimé à Amsterdam en 1729, soutient l'opinion contraire.

Les prodiges opérés par les magiciens de Pharaon, & rapportés dans l'Exode, ont également divisé les peres & les théologiens: les uns, comme Origene, saint Augustin, & saint Thomas, ont reconnu que ces prodiges étoient réels, & non pas seulement apparens & fantastiques. Saint Augustin sur-tout s'étant proposé cette question, savoir si les verges des magiciens étoient appelées *dragons* dans le texte sacré, à cause simplement qu'elles avoient la figure de cet animal, sans en avoir la réalité, le changement qui y étoit arrivé n'ayant été que fantastique; il répond qu'il semble que les manieres de parler de l'Écriture étant les mêmes, on doit reconnoître dans les verges des magiciens un changement pareil à celui qu'on remarque dans celles de Moysé. Mais s'étant ensuite objecté qu'il faudroit donc que les démons eussent créé ces serpens, un changement si prompt & si subit d'une verge en un serpent ne paroissant ni possible ni naturel; il dit qu'il y a dans la nature un principe universel répandu dans tous les élémens, qui contient la semence de toutes les choses corporelles, lesquelles paroissent au dehors lorsque leurs principes sont mis en action à temps, & par des agens convenables; mais ces agens ne peuvent ni ne doivent être nommés *créateurs*, puisqu'ils ne tirent rien du néant, & qu'ils déterminent seulement les causes naturelles à produire leurs

effets au dehors. Ainsi, selon ce pere, les démons ont pu produire dans un instant des serpens avec la matiere des verges des magiciens, en appliquant par une vertu subtile & surprenante des causes qui paroissent fort éloignées à produire un effet subit & extraordinaire : saint Thomas raisonne sur les mêmes principes, & en tire les mêmes conséquences. S. August. *quæst.* 21. in *Exod.* S. Thom. I. *part. quæst.* 104. art. 4.

La grande difficulté dans ce système est que la nature & la force des démons & des aines séparées de la matiere nous étant assez inconnues, il n'est pas aisé de marquer positivement jusqu'où va leur pouvoir sur les corps, ni d'expliquer comment une substance purement spirituelle peut agir d'une maniere physique sur un corps. Il faut pour cela reconnoître en Dieu des volontés particulieres, par lesquelles il a décidé qu'à l'occasion de la volonté d'un esprit, un corps fût mis en mouvement de la maniere que cet esprit le voudroit, ou plutôt que Dieu s'est engagé à donner à la matiere certains mouvemens à l'occasion de la volonté d'un esprit ; c'est le dénouement qu'en donne don Calmet, dans sa *dissertation sur les miracles.*

Mais quoiqu'on ne sache pas précisément jusqu'où s'étendent les forces & le pouvoir des esprits, on sait bien jusqu'où elles ne s'étendent pas, & que par conséquent des *miracles* du premier ordre, tels que la création, la résurrection d'un mort, &c. ne peuvent être l'ouvrage des démons.

Plusieurs autres peres & théologiens soutiennent que les magiciens de Pharaon ne changerent pas véritablement leurs verges en serpens, & qu'ils firent seulement illusion aux yeux des spectateurs. Outre Philon & Joseph qu'on cite pour ce sentiment, l'auteur des questions aux orthodoxes sous le nom de saint Justin, soutient que tout ce que firent les magiciens étoit fait par l'opération du démon ; mais que c'étoit de purs prestiges par lesquels ils trompoient les yeux des assistans en leur représentant comme des serpens ou comme des grenouilles ce qui n'étoit ni l'un ni l'autre. Tertullien, saint Jérôme, saint Grégoire de Nyssé, saint Prosper, tiennent la même

opinion. C'est aussi celle de Tostat, & de quelques théologiens modernes ; & M. Serces entre autres, prétend que les prodiges des ministres de Pharaon, n'étoient que des prodiges & des *tours de passe-passe* semblables à ceux des joueurs de gobelets.

Mais puisqu'il y en a de vrais & de faux, de réels & d'apparens, il est nécessaire d'avoir des caractères sûrs pour distinguer les uns des autres. M. Clarke en assigne trois, 1°. la doctrine qu'ils établissent ; 2°. la grandeur des *miracles* considérés en eux-mêmes ; 3°. la quantité & le nombre des *miracles*. Or comme une doctrine peut être ou impie, ou sainte, ou obscure, en forte qu'elle ne soit clairement connue ni pour vraie ni pour fausse, soit par les lumieres de la raison, ou par celles de la révélation, il s'ensuit que les *miracles* faits pour appuyer la premiere sont faux ; que ceux qui soutiennent la seconde sont vrais, & que dans le troisième cas, les *miracles* décident que la doctrine en question est vraie, parce que Dieu ne peut abuser de sa toute-puissance pour induire les hommes en erreur. En cas de conflit de *miracles*, la grandeur & la supériorité des *miracles* comparés les uns avec les autres, font connoître quels sont ceux qui ont Dieu pour auteur. L'histoire de Moysé & des magiciens de Pharaon, fournit la preuve complete de ce second caractère ; & enfin, en cas de conflit de *miracles* qui paroissent d'abord égaux, le nombre & la quantité discernent les *miracles* divins, d'avec les faux *miracles* par la même preuve.

On ajoute encore qu'on peut discerner les vrais *miracles* d'avec les prestiges du démon, ou d'autres faits prétendus miraculeux, par la doctrine, par la fin, par les circonstances, & sur-tout par l'autorité de l'Eglise. Quelques écrivains, dans ces derniers temps, ont prétendu que les vrais *miracles* devoient avoir été prédits, sans faire attention que si ce caractère étoit absolument essentiel pour discerner les faux *miracles* d'avec les véritables, on auroit pu contester la mission de Moysé, dont assurément les *miracles* n'avoient été prédits nulle part. On peut consulter sur cette

matiere le *traité de la religion* de M. l'abbé de la Chambre, celui de M. Muffon, les ouvrages que nous avons cités de MM. Clarke & Serces, & la *dissertation* de dom Calmet.

MIRADOUX, (*Géogr.*) petite ville de France dans le bas Armagnac, élection de Lomagne, & à deux lieues de Lectoure. *Long.* 18, 16; *lat.* 43, 56. (*D. J.*)

MIRAILLE, *adj.* (*terme de Blasf.*) se dit du papillon dont les ailes ont des marques rondes d'un émail différent, & aussi de certains oiseaux dont les plumes paroissent de diverses couleurs qui ne leur sont pas naturelles.

Ces marques sont ainsi nommées de ce que les couleurs des papillons & de quelques oiseaux imitent par leur luisant les miroirs.

Bain de la Galiffoniere à Paris; *d'azur à trois papillons d'or, mirailles de sable.* (*G. D. L. T.*)

MIRAILLET, *raia levis oculata*, *f. m.* (*Hist. nat.*) espece de raie qui a de chaque côté du corps une tache ronde semblable à un œil. Rondelet, *hist. des poissons, part. premiere, liv. XII, chap. x. Voyez RAIE.*

MIRANDA, (*Géogr.*) petite place d'Espagne dans la Navarre, sur l'Arga. Elle n'est connue que pour avoir donné la naissance à un des plus malheureux dominicains du seizieme siecle, Barthelemi Carranza. Ses aventures sont fort singulieres, quoiqu'il n'ait fait qu'un catéchisme espagnol & une somme des conciles, ouvrages même pitoyables: mais voici sa vie.

Il vint en Angleterre avec Philippe d'Autriche, y travailla de toutes ses forces à extirper la foi protestante, fit brûler des livres, & exiler bien du monde. En 1557, Philippe II lui donna le premier siege d'Espagne, l'archevêché de Toledé. Il assista aux dernieres heures de Charles-Quint, & fut ensuite arrêté par l'inquisition comme hérétique. Il perdit son archevêché, sa liberté, au bout de quinze ans de prison fut déclaré suspect d'hérésie, & condamné comme tel à l'abjuration & à d'autres peines. Un homme contre lequel on n'a nulle preuve, ne sort des mains de ses délateurs qu'après une longue & dure

captivité, n'en sort qu'avec flétrissure, & le jugement porte qu'il y a des présumptions contre lui! C'est aux sages à voir les iniquités d'un tribunal qui regne depuis si long-temps en plusieurs lieux de la chrétienté, & qui commence à répandre des racines & des fibres chevelues dans des pays où son nom même jusqu'à ce jour excite l'indignation de tous les honnêtes gens. (*D. J.*)

MIRANDA, (*Géogr.*) riviere d'Espagne, autrement nommée *Eo*. Elle a sa source au pié des montagues des Asturies, fait la borne entre les Asturies & la Galice, & se jette ensuite dans la mer. (*D. J.*)

MIRANDA DO DUERO, (*Géogr.*) on l'appelloit anciennement *Contia* ou *Contium*; ville forte de Portugal, capitale de la province de Tra-los-Montes, avec un évêché suffragant de Brague. Elle est sur un roc, au confluent du Duero & du Fresne, à 33 lieues S. O. de Léon, 15 N. O. de Salamanque, 12 S. E. de Bragance, 83 N. E. de Lisbonne. *Long.* 11, 55; *lat.* 41, 30. (*D. J.*)

MIRANDA DE EBRO, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne dans la vieille Castille. Elle est dans un terroir fertile en excellent vin, sur les deux bords de l'Ebre qui la traverse sous un pont, à 64 lieues N. de Madrid, 14 S. O. de Bilbao. *Long.* 14, 25; *lat.* 42, 52. (*D. J.*)

MIRANDE, (LA) (*Géogr.*) pauvre petite ville de France en Gascogne; capitale du comté d'Astarac. Elle fut bâtie en 1289, sur la Baïse, à 6 lieues S. O. d'Aufsch. 160 S. O. de Paris. *Long.* 17, 56. *lat.* 42, 33. (*D. J.*)

MIRANDOLE, (LA) ou LA MIRANDE, (*Géogr.*) forte ville d'Italie, capitale du duché de même nom, qui est entre les duchés de Mantoue & de Modene. Les François & les Espagnols furent défaits près de cette place par les Allemands en 1703. Les françois la prirent en 1705, & l'évacuerent en 1707. L'empereur Charles VI la vendit avec le duché au duc de Modene. Le roi de Sardaigne s'en empara en 1743. Elle a été rendue avec le duché, en 1748, au duc de Modene par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle est à 7 lieues N. E.

de Modène , 9 S. E. de Mantoue , 10 O. de Ferrare , 34 S. E. de Milan. *Long.* 28, 40; *lat.* 44, 52.

Mais si la ville de la *Mirandole* est connue par ses vicissitudes , elle l'est encore davantage par un de ses princes souverains qui porta son nom. On voit que je veux parler de Jean-François Pic de la *Mirandole* , qui , dès sa tendre jeunesse , fut un prodige d'étude & de savoir. Le goût des sciences fut si grand en lui , qu'il prit le parti de renoncer à la principauté de sa patrie , & de se retirer à Florence où il mourut en 1494.

Il est extraordinaire que ce prince qui avoit étudié une vingtaine de langues , ait pu à vingt-quatre ans soutenir des theses sur tous les objets de sciences connues dans son siècle. Il est vrai que les sciences de ce temps-là se bornoient presque toutes à la connoissance de la somme de saint Thomas d'Aquin , & des ouvrages d'Albert sur-nommé le grand , c'est-à-dire , à un jargon inintelligible de théologie péripatéticienne. Pic de la *Mirandole* étoit bien malheureux , avec son beau génie , d'avoir consumé ses veilles & abrégé ses jours dans ces graves démenées.

Cependant , dit M. de Voltaire , les theses qu'il soutint firent plus de bruit , & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de Newton , & les vérités approfondies par Locke. On trouva dans ces theses plusieurs propositions hérétiques , fausses & scandaleuses ; mais n'en trouve-t-on pas par-tout où l'on veut en trouver ? Enfin , il fallut que le pape Alexandre VI , qui du moins avoit le mérite de mépriser les disputes , envoyât une absolution à Pic de la *Mirandole*. Sans cette absolution , c'étoit un homme perdu. Il eût été heureux pour lui d'avoir laissé la philosophie péripatéticienne pour les beautés agréables de Virgile , du Dante , & de Pétrarque. (D. J.)

MIRAVEL , (Géogr.) petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille , & dans un terroir qui produit d'excellent vin. Elle est sur le penchant d'une colline à 4 lieues de Plazencia. *Long.* 12 , 30 ; *lat.* 39 , 54. (D. J.)

MIRE , f. f. (*Arquebus.*) marque sur

la longueur d'une arme à feu , qui sert de guide à l'œil de celui qui veut s'en servir. Les canoniers ont des coins de *mire* qui haussent & baissent le canon ; ils ont aussi une entretoise qu'ils appellent de même. V. les articles CANON , AFFUT & ENTRETOISE.

MIREBEAU , (Géogr.) petite ville de France en Poitou , capitale d'un petit pays appelé le *Mirebalais*. Elle fut bâtie par Foulques de Néra , & souffrit un long siège en 1202 , en faveur de la reine d'Angleterre , veuve d'Henri II qui s'y étoit réfugiée. Elle est à 4 lieues de Poitiers , & à 71 lieues S. O. de Paris. *Long.* 17<sup>d</sup>. 50 , 23. *lat.* 46<sup>d</sup> , 46 , 56. (D. J.)

MIRECOURT , (Géogr.) ville de France en Lorraine , capitale du bailliage du Vosge. Elle s'appelle en latin *Mercurii curtis* ; ce nom pourroit faire conjecturer que c'est un lieu d'une grande antiquité ; les anciens pourtant n'en font aucune mention. On voit seulement que c'étoit un des premiers domaines des ducs de Lorraine. Elle est sur la riviere de Maudon , à 10 lieues S. O. de Nanci , 12 S. E. de Toul , 7 N. O. d'Espinal , 66 S. E. de Paris. *Long.* 23 , 52 ; *latitude* 48 , 15. (D. J.)

MIREMONT , (Géogr.) petite ville ou plutôt bourg de France dans le Périgord , proche de la Vézère , à 6 lieues de Sarlat , à 8 de Périgueux. On voit auprès une grande caverne appelée *Cluseau* , fort célèbre dans le pays. *Long.* 18 , 26 ; *lat.* 45 , 12. (D. J.)

MIREPOIX , (Géogr.) petite ville de France dans le haut Languedoc , avec un évêché suffragant de Toulouse , valant dix-huit mille livres de rente , & n'ayant que 154 paroisses. Cette ville est nommée dans la basse latinité *Mirapicum* , *Mirapicium* , *Mirapicis castrum*. C'étoit un lieu fort , & une place d'armes du comté de Foix , au commencement du treizième siècle. Les croisés la prirent & la donnerent à Gui de Levis , un de leurs principaux chefs , donation que confirmèrent les rois de France ; de sorte que *Mirepoix* a resté depuis lors dans cette même maison. Elle est sur le Gers , à 6 lieues N. E. de Foix , 16 S. E. de Toulouse , 172 S. O.

S. O. de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 43. 7. (D. J.)

MIRER, v. n. (*Gram.*) c'est diriger à l'œil une arme vers le point éloigné qu'on veut frapper. Voyez MIRE, CANON, FUSIL.

MIRER, (*Marine.*) La terre se *mirer*, c'est-à-dire, que les vapeurs font paroître les terres de telle manière, qu'il semble qu'elles soient élevées sur de bas nuages.

MIRLICOTON, f. m. (*Jardinage.*) terme usité en Provence, Languedoc & Gascogne, pour parler des grosses rossanes tardives, qui sont toujours des pêches ou pavies.

MIRLIRO, f. m. (*Jeu.*) c'est un hazard au *jeu de l'homme* à trois. Ce sont les deux as noirs sans matadors, qui valent au joueur une fiche de chacun, s'il gagne; qu'il paie, s'il perd.

MIRLIROS, f. m. (*Hist. nat. bot.*) sorte d'herbe des champs, qui croît dans les avoines & les terres fortes; elle fleurit jaune, sa tige est haute, & son odeur est vive.

MIRMILLON, f. m. (*Hist. anc.*) espèce de gladiateurs qui étoient armés d'un bouclier & d'une faux. On les distinguoit encore à la figure de poisson qu'ils portoient à leurs casques.

MIROBRIGA, (*Géogr. anc.*) Il y a plusieurs villes qui portent ce nom latin. 1°. Une d'Espagne, dans la Bétique. 2°. Une seconde d'Espagne, dans la même Bétique, entre Æmiliana & Salica, selon Ptolomée. Le pere Hardouin prétend que c'est présentement *Villa de Capilla*, au voisinage de *Fuente de la Orejuna*. 3°. Une de la Lusitanie dans les terres, selon Ptolomée, *liv. II, chap. v*, qui la place entre *Bretolæum* & *Acobriga*. On prétend avec beaucoup d'apparence, que c'est aujourd'hui *San-Jago-de-Cacem*, à une lieue & demie du rivage, dans l'Entre-Tejone Guadiana, à l'Orient du port de Sinis. 4°. Une de l'Espagne tarragonoise, aux confins de la Lusitanie. Il paroît d'une inscription recueillie par Gruter, qu'elle étoit voisine de *Bletisa* & de *Salmanica*. Or, si *Bletisa* est aujourd'hui *Ledesma*, comme le prétend Mariana, & si *Salmanica* est Salamanque, comme personne n'en

*Tome XXI.*

doute, cette dernière *Mirobriga* pourra être *Ciudad Rodrigo*, ou quelque part entre cette dernière ville & Salamanque. (D. J.)

MIROIR, f. m. (*Catoptr.*) corps dont la surface représente par réflexion les images des objets qu'on met au devant. Voyez RÉFLEXION.

L'usage des miroirs est très-ancien, car il est parlé de certains miroirs d'airain, au *chap. xxxviij. de l'Exode, vers. 8*, où il est dit que Moïse fit un bassin d'airain des miroirs des femmes qui se tenoient assidument à la porte du tabernacle. Il est vrai que quelques commentateurs modernes prétendent que ces miroirs n'étoient pas d'airain; mais quoi qu'il en soit, le passage précédent suffit pour constater l'ancienneté de l'usage des miroirs: d'ailleurs les plus savans rabbins conviennent que dans ce temps-là chez les Hébreux, les femmes se servoient de miroirs d'airain pour se coëffer. Les Grecs ont eu aussi autrefois des miroirs d'airain, comme il seroit aisé de le prouver par beaucoup de passages d'anciens poètes. Voyez ARDENT.

Miroir, dans un sens moins étendu, signifie une glace de verre fort unie & étamée par derrière, qui représente les objets qui y sont présentés.

Miroir en catoptrique, signifie un corps poli qui ne donne point passage aux rayons de lumière, & qui par conséquent les réfléchit. Voyez RAYON & LUMIERE. Ainsi l'eau d'un puits profond ou d'une rivière, & les métaux dont la surface est polie, sont autant d'espèces de miroirs. La théorie des propriétés des miroirs fait l'objet de la *catoptrique*. Voyez CATOPTRIQUE.

La science des miroirs est fondée sur les principes généraux suivans. 1°. La lumière se réfléchit sur un miroir, de façon que l'angle d'incidence soit égal à l'angle de réflexion. Voyez l'article RÉFLEXION.

D'où il s'ensuit qu'un rayon de lumière comme *HB*, *pl. d'optique, figure 26*, tombant perpendiculairement sur la surface d'un miroir *DE*, retournera en arrière dans la même ligne par laquelle il est venu, & le rayon oblique *AB* se réfléchira par une ligne *BC*, telle que l'angle *CBG*

Fffff

soit égal à  $ABF$ , ce que l'expérience vérifie en effet.

Car si on place l'œil en  $C$  à la même distance du *miroir* que l'objet  $A$ , & qu'on couvre d'un corps opaque, comme d'un petit morceau de drap, le point  $B$  qui est le milieu de  $FG$ , on ne verra plus alors l'objet  $A$ , dans le *miroir* : ce qui prouve que le rayon par lequel on le voit est  $ABC$ , puisqu'il n'y a que ce rayon qui soit intercepté & arrêté par l'interposition du corps opaque en  $B$ . Or les côtés  $FB$ ,  $BG$  sont égaux, ainsi que les côtés  $AF$ ,  $CG$  sont égaux; d'où il s'ensuit que l'angle  $ABF$  est égal à l'angle  $CBG$ : par conséquent le rayon  $ABC$  qui vient de l'objet  $A$  à l'œil en  $C$  se réfléchit en  $B$ , de manière que les angles d'incidence & de réflexion sont égaux.

Ainsi il n'est pas possible que plusieurs rayons différens tombant sur un même point du *miroir*, se réfléchissent vers un même point hors de sa surface; puisqu'en ce cas plusieurs angles de réflexion seroient égaux au même angle de réflexion  $ABD$ , & qu'ils le seroient par conséquent les uns aux autres, ce qui est absurde. 2°. Il tombe sur un même point du *miroir* des rayons qui partent de chaque point de l'objet radieux & qui se réfléchissent; & par conséquent, puisque les rayons qui partent de différens points d'un même objet, & qui tombent sur un même point du *miroir*, ne peuvent se réfléchir en arriere vers un même point; il s'ensuit delà que les rayons envoyés par différens points de l'objet se sépareroient de nouveau après la réflexion, de façon que la situation de chacun des points où il parviendra, pourra indiquer ceux dont ils sont partis.

Delà vient que les rayons réfléchis par les *miroirs* représentent les objets à la vue. Il s'ensuit aussi delà que les corps dont la surface est raboteuse & inégale, doivent réfléchir la lumière, de façon que les rayons qui partent de différens points se mêlent confusément les uns avec les autres.

Les *miroirs* se peuvent diviser en plans, concaves, convexes, cylindriques, coniques, paraboliques, elliptiques, &c.

Les *miroirs plans* sont ceux dont la sur-

face est plane. Voyez PLAN. Ce sont ceux qu'on appelle ordinairement *miroirs* tout court.

*Loix & effets des miroirs plans.* 1°. Dans un *miroir plan*, chaque point  $A$  de l'objet, *pl. d'optique*, fig. 27, est vu dans l'intersection  $B$  de la cathete d'incidence  $AB$  avec le rayon réfléchi  $CB$ .

Or, 1°. tous les rayons réfléchis rencontrent la cathete d'incidence en  $B$ , c'est-à-dire, dans un point  $B$  autant éloigné de la surface du *miroir* en dessous que  $A$  est en dessus. Car l'angle  $ADG$  qui est l'angle d'incidence, est égal à l'angle de réflexion  $CDH$ , & celui-ci est égal à l'angle  $GDB$ ; d'où il s'ensuit que les angles  $ADG$ ,  $GDB$  sont égaux, & qu'ainsi  $AG$  est égal à  $GB$ . Donc on verra toujours l'objet dans le même lieu, quel que soit le rayon réfléchi qui le fasse appercevoir. Et par conséquent plusieurs personnes qui voient le même objet dans le même *miroir*, le verront tous au même endroit derriere le *miroir*; delà vient que chaque objet n'a qu'une image pour les deux yeux, & c'est pour cette raison qu'il ne paroît point double.

Il s'ensuit aussi delà que la distance de l'image  $B$  à l'œil  $C$  est composée du rayon d'incidence  $AD$  & du réfléchi  $CD$ , & que l'objet  $A$  envoie des rayons par réflexion de la même manière qu'il le feroit directement, s'il étoit situé derriere le *miroir* dans le lieu de l'image.

2°. L'image d'un point  $B$  paroît précisément aussi loin du *miroir* par derriere que le point en est éloigné en devant. Ainsi le *miroir C*, fig. 28, étant placé horizontalement, le point  $A$  paroîtra autant abaissé au dessous de l'horizon qu'il est réellement élevé au dessus, les objets droits y paroîtront donc renversés. Un homme, par exemple, qui est sur ses piés, y paroîtra la tête en bas. Ou, si le *miroir* est attaché à un plafond parallèle à l'horizon, les objets qui seront sur le carreau, paroîtront autant au dessus du plafond qu'ils sont réellement au dessous, & sens-dessus-dessous.

3°. Dans les *miroirs plans*, les images sont parfaitement semblables & égales aux objets.

4°. Les parties des objets qui sont placés à droite, y paroissent à gauche, & réciproquement.

En effet, quand on se regarde dans un *miroir*, par exemple, les parties qui sont à droite & à gauche nous paroissent dans des lignes menées de ces parties perpendiculairement au *miroir*: c'est donc la même chose que si nous regardions une personne qui seroit directement tournée vers nous. Or en ce cas, la gauche de cette personne répondroit à notre droite, & sa droite à notre gauche; par conséquent nous jugeons que les parties d'un objet placées à droite, sont à gauche dans le *miroir*, & réciproquement. C'est pour cette raison que nous nous croyons gauchers, quand nous nous regardons écrire ou faire autre chose, dans un *miroir*.

L'égalité des angles d'incidence & de réflexion dans les *miroirs plans* fournit une méthode pour mesurer des hauteurs inaccessibles au moyen d'un *miroir plan*. Placez pour cela votre *miroir* horizontalement comme en *C*, *fig. 28*; & éloignez-vous-en jusqu'à ce que vous y puissiez appercevoir, par exemple, la cime d'un arbre, dont le pié répond bien verticalement au sommet; mesurez l'élévation *DE* de votre œil au dessus de l'horizon ou du *miroir*, ainsi que la distance *EC* de la station au point de réflexion, & la distance du pié de l'arbre à ce même point. Enfin, cherchez une quatrième proportionnelle *AB* aux lignes *EC*, *CB*, *ED*: & ce sera la hauteur cherchée. *Voy. HAUTEUR.*

En effet, l'égalité des angles d'incidence & de réflexion *ACB*, *DCE*, rend semblables les triangles *ACB*, *DCE* qui sont rectangles en *B* & en *E*; d'où il s'ensuit que ces triangles ont leurs côtés proportionnels, & qu'ainsi *CE* est à *DE* dans le même rapport que *CB* à *BA*.

5°. Si un *miroir plan* est incliné de 45 degrés à l'horizon, les objets verticaux y paroissent horizontaux, & réciproquement. D'où il suit qu'un globe qui descendroit sur un plan incliné, peut dans un *miroir* paroître monter dans une ligne verticale, phénomène assez surprenant pour

ceux qui ne sont point initiés dans la catoptrique.

Car, pour cela, il n'y a qu'à disposer un *miroir* à un angle de 45 degrés avec l'horizon, & faire descendre un corps sur un plan un peu incliné, ce plan paroitra dans le *miroir* presque vertical. Ou, si on veut que le plan paroisse exactement vertical, il faut que le *miroir* fasse avec l'horizon un angle un peu plus grand que 45 degrés. Par exemple, si le plan sur lequel le corps descend, fait avec l'horizon un angle de 30 degrés, il faudra que le *miroir* soit incliné de 45 degrés, plus la moitié de 3 degrés; si le plan fait un angle de 45 degrés, il faudra que le *miroir* fasse un angle de 45 degrés, plus la moitié de 5 degrés, & ainsi du reste.

6°. Si l'objet *AB*, *fig. 29*, est situé parallèlement au *miroir CD*, & qu'il en soit à la même distance que l'œil, la ligne de réflexion *CD*, c'est-à-dire, la partie du *miroir* sur laquelle tombent les rayons de l'objet *AB* qui se réfléchissent vers l'œil, fera la moitié de la longueur de l'objet *AB*.

Et ainsi, pour pouvoir appercevoir un objet entier dans un *miroir plan*, il faut que la longueur & la largeur du *miroir* soient moitié de la longueur & de la largeur de l'objet. D'où il s'ensuit qu'étant données la longueur & la largeur d'un objet qui doit être vu dans un *miroir*, on aura aussi la longueur & la largeur que doit avoir le *miroir*, pour que l'objet placé à la même distance de ce *miroir* que l'œil, puisse y être vu en entier.

Il s'ensuit encore delà que, puisque la longueur & la largeur de la partie réfléchissante du *miroir* sont sous-double de la longueur & de la largeur de l'objet, la partie réfléchissante de la surface du *miroir* est à la surface de l'objet en raison de 1 à 4. Et par conséquent, si en une certaine position, nous voyons dans un *miroir* un objet entier, nous le verrons de même dans tout autre lieu, soit que nous nous en approchions, soit que nous nous en éloignions, pourvu que l'objet s'approche ou s'éloigne en même temps, & demeure toujours à la même distance du *miroir* que l'œil.

Mais si nous nous éloignons du *miroir*, l'objet restant toujours à la même place, alors la partie de la surface du *miroir*, qui doit réfléchir l'image de l'objet, doit être plus que le quart de la surface de l'objet; & par conséquent, si le *miroir* n'a de surface que le quart de celle de l'objet, on ne pourra plus voir l'objet entier. Au contraire, si nous nous approchons du *miroir*, l'objet restant toujours à la même place, la partie réfléchissante du *miroir* sera moindre que le quart de la surface de l'objet. Ainsi on verra, pour ainsi dire, plus que l'objet tout entier; & on pourroit même diminuer encore le *miroir* jusqu'à un certain point; sans que cela empêchât de voir l'objet dans toute son étendue.

7°. Si plusieurs *miroirs* ou plusieurs morceaux de *miroirs* sont disposés de suite dans un même plan, ils ne nous feront voir l'objet qu'une fois.

Voilà les principaux phénomènes des objets vus par un seul *miroir plan*. En général, pour les expliquer tous avec la plus grande facilité, on n'a besoin que de ce seul principe, que l'image d'un objet vu dans un seul *miroir plan*, est toujours dans la perpendiculaire menée de l'objet à ce *miroir*, & que cette image est autant au delà du *miroir* que l'objet est en deçà. Avec le secours de ce principe & des premiers élémens de la géométrie, on trouvera facilement l'explication de toutes les questions qu'on peut proposer sur cette matière. Passons présentement aux phénomènes qui résultent de la combinaison des *miroirs plans* entr'eux.

8°. Si deux *miroirs plans* se rencontrent en faisant un angle plan quelconque, l'œil placé en dedans de cet angle plan, verra l'image d'un objet placé en dedans du même angle, aussi souvent répétée qu'on pourra tirer de cathètes propres à marquer les lieux des images, & terminées hors de l'angle.

Pour expliquer cette proposition, imaginons que  $XY$  &  $XZ$  fig. 30, *opt.* soient deux *miroirs plans*, disposés entr'eux de manière qu'ils forment l'angle  $ZXY$ , & que  $A$  soit l'objet &  $O$  l'œil. On mènera d'abord de l'objet  $A$  la perpen-

diculaire ou cathète  $AT$  sur le *miroir*  $XZ$  qu'on prolongera jusqu'à ce que  $AT = TC$ . On mènera ensuite du point  $C$  la cathète  $CE$ , de manière que  $DE$  soit égal à  $CD$ . Après cela on mènera du point  $E$  la cathète  $EG$  sur le premier *miroir*, de manière que  $EF$  soit égal à  $FG$ ; ensuite la cathète  $GI$  sur le second, de manière que  $GH$  soit égal à  $HI$ . Enfin, la cathète  $IL$  sur le premier, & cette cathète  $IL$  sera la dernière; parce qu'en faisant  $KL$  égal à  $IK$ , l'extrémité  $L$  tombe au dedans de l'angle  $ZXY$ . Or, comme il y a quatre cathètes  $AC$ ,  $CE$ ,  $EG$ ,  $GI$ , dont les extrémités  $C$ ,  $E$ ,  $G$ ,  $I$ , tombent hors de l'angle formé par les *miroirs*, l'œil  $O$  verra l'objet  $A$  quatre fois. De plus, si du même objet  $A$  on mène sur le *miroir*  $XY$  une première cathète, qu'on prolongera jusqu'à une égale distance; qu'ensuite on tire de l'extrémité de cette cathète une cathète nouvelle sur le *miroir*  $XZ$ , & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à une cathète qui soit terminée au dedans de l'angle des *miroirs*, on trouvera le nombre d'images que l'œil  $O$  peut voir, en supposant la première cathète tirée sur le *miroir*  $XY$ , & ainsi on aura le nombre total d'images que les deux *miroirs* représentent.

Pour en faire sentir la raison en deux mots, on remarquera, 1°. que l'objet  $A$  est vu en  $C$  par le rayon réfléchi  $A, T, O$ . 2°. Que ce même objet  $A$  est vu en  $E$  par le rayon  $AVRO$ , qui se réfléchit deux fois. 3°. Qu'il est vu en  $G$  par un rayon qui se réfléchit trois fois, & qui vient à l'œil dans la direction  $GO$ , le dernier point de réflexion étant  $M$ , & ainsi de suite. De plus, si la perpendiculaire  $IL$  est telle que la ligne menée du point  $L$  à l'œil  $O$  coupe le *miroir* ou plan  $XZ$  en quelques points entre  $X$  &  $Z$ , on pourra voir encore l'image  $L$ ; autrement on ne la verra point: la raison de cela est que l'image  $L$  doit être vue par un rayon mené du point  $L$  à l'œil  $O$ ; & ce rayon doit être réfléchi, de manière qu'étant prolongé il passe par le point  $I$ , d'où il s'enfuit qu'il doit être réfléchi par le *miroir*  $XZ$  auquel  $IL$  est perpendiculaire. Or, si le rayon mené de  $O$  en  $L$  ne

coupe point le *miroir XY* entre *X* & *Y*, il est impossible qu'il en soit réfléchi : par conséquent on ne pourra voir l'image *L*.

Par ce principe général on déterminera très-facilement le nombre des images de l'objet *A* que l'œil *O* doit voir.

Ainsi, comme on peut tirer d'autant plus de cathetes terminées hors de l'angle, que l'angle est plus aigu, plus l'angle sera aigu, plus on verra d'images. Ainsi l'on trouvera qu'un angle d'un tiers de cercle représentoit l'objet deux fois ; que celui d'un quart de cercle le représentoit trois fois ; celui d'un cinquieme cinq fois ; celui d'un douzieme onze fois. De plus, si l'on place ces *miroirs* dans une situation verticale, qu'ensuite on resserre l'angle qu'il forme, ou bien qu'on s'en éloigne, ou qu'on s'en approche, jusqu'à ce que les images se confondent en une seule, elles n'en paroîtront alors que plus difformes & monstrueuses.

On peut même, sans tirer les cathetes, déterminer aisément par le calcul combien il doit y en avoir qui soient terminées hors de l'angle, & par-là on trouvera le nombre des images plus facilement & plus simplement qu'on ne feroit par une construction géométrique.

Nous avons dit ci-dessus, que l'image *L* devoit paroître ou non, selon que le rayon mené de *L* en *O* coupoit le *miroir XY* au dessous de *X*, ou non ; d'où il s'ensuit, que selon la situation de l'œil, on verra une image de plus ou de moins. Par exemple, si deux *miroirs plans* sont disposés de manière qu'ils fassent entr'eux un angle droit, chacun de ces *miroirs* fera d'abord voir une image de l'objet ; de plus, on verra une troisième image, si on n'est pas dans la ligne qui joint l'objet avec l'angle des *miroirs* ; mais si on est dans cette ligne, on ne verra point cette troisième image.

Les *miroirs* de verre ainsi multipliés, réfléchissent deux ou trois fois l'image d'un objet lumineux ; il s'ensuit que si l'on met une bougie allumée, &c. dans l'angle des deux *miroirs*, elle y paroîtra multipliée.

C'est sur ces principes que sont fondées différentes machines catoptriques, dont quelques-unes représentent les objets très-

multipliés, disloqués & difformes, d'autres infiniment grossis & placés à de grandes distances. Voyez BOITE CATOPTRIQUE.

Si deux *miroirs*, *BC*, *DS*, fig. 29, n. 2, sont disposés parallèlement l'un à l'autre, on verra une infinité de fois l'image de l'objet *A* placé entre ces deux *miroirs* ; car soit fait *AD* égale à *DF*, il est d'abord évident, que l'œil *O* verra l'image de l'objet *A* en *F* par une seule réflexion, savoir, par le rayon *OMA*. Soit ensuite *FB* égale à *BI*, & *LD* égale à *DH*, l'œil *O* verra l'objet *A* en *H* par trois réflexions & par le rayon *OSRLA*, & ainsi de suite ; de même si on mene la perpendiculaire *AB*, & qu'on fasse *BI* égale à *AB*, *DG* égale à *ID*, l'œil *O* verra l'objet *A* en *I* par une seule réflexion, & en *G*, par le rayon *OPNA* qui a souffert deux réflexions. On trouvera de même les lieux des images de l'objet vues par quatre réflexions, par cinq, par six, par sept, &c. & ainsi à l'infini ; d'où il s'ensuit que l'œil *O* verra une infinité d'images de l'objet *A* par le moyen des *miroirs plans* paralleles *BC*, *DE* ; au reste, il est bon de remarquer que dans ce cas & dans celui des *miroirs*, joints ensemble sous un angle quelconque, les images seront plus foibles à mesure qu'elles seront vues par un plus grand nombre de réflexions ; car la réflexion affoiblit la vivacité des rayons lumineux.

Il ne sera peut-être pas inutile d'expliquer ici une observation curieuse sur les *miroirs plans* : quand on place un objet assez petit, comme une épingle, perpendiculairement à la surface d'un *miroir*, & qu'on regarde l'image de cet objet en mettant l'œil assez près du *miroir*, on voit deux images au lieu d'une, l'une plus foible, l'autre plus vive. La première paroît immédiatement contiguë à l'objet ; de sorte que la pointe de l'image, si l'objet est une épingle, paroît toucher la pointe de l'épingle véritable ; mais la pointe de la seconde image paroît un peu éloignée de la pointe de l'objet, & d'autant plus que la glace est plus épaisse. On voit outre cela très-souvent plusieurs autres images qui vont toutes en s'affoiblissant, & qui sont plus ou moins nombreuses, selon la

position de la glace & de l'œil, & selon que l'objet est plus ou moins lumineux. Pour expliquer ces phénomènes nous remarquerons, 1<sup>o</sup>. que de tous les rayons que l'objet envoie sur la surface du *miroir*, il n'y en a qu'une partie qui est renvoyée ou réfléchie par cette surface, & cette partie même est assez peu considérable ; car l'image qui paroît la plus proche de l'objet, & dont l'extrémité est contiguë à l'extrémité de l'objet, est celle qui est formée par les rayons que réfléchit la surface du *miroir*. Or cette image, comme nous l'avons dit, est souvent assez foible. 2<sup>o</sup>. La plus grande partie des rayons qui viennent de l'objet, pénètrent la glace & rencontrent sa seconde surface dont le derrière est étamé, & par conséquent les empêche de sortir ; ces rayons se réfléchissent donc au dedans de la glace, & repassant par la première surface, ils arrivent à l'œil du spectateur. Or ces rayons sont en beaucoup plus grand nombre que les premiers qui sont immédiatement réfléchis par la première surface. En effet, le verre, ainsi que tous les autres corps, a beaucoup plus de pores que de matière solide ; car l'or qui est le plus pesant de tous, est lui-même fort poreux, comme on le voit par les feuilles d'or minces qui sont transparentes, & qui donnent passage à l'eau, & l'or est beaucoup plus pesant que le verre, d'où il s'ensuit que le verre a beaucoup plus de pores que de parties propres. De plus, le verre ayant, selon toutes les apparences, une grande quantité de pores en ligne droite, sur-tout lorsqu'il est peu épais, il s'ensuit qu'il doit laisser passer beaucoup plus de rayons que la première surface n'en réfléchit ; mais ces rayons étant arrivés à la seconde surface, sont presque tous renvoyés, parce qu'elle est étamée, & lorsqu'ils arrivent de nouveau à la première surface, la plus grande partie de ces rayons sort du verre, par la même raison que la plus grande partie des rayons de l'objet est entrée au dedans du verre. Ainsi, l'image formée par ces rayons doit être plus vive que la première : enfin, les rayons qui reviennent à la première surface, après avoir souffert une réflexion au dedans du verre, ne sortent pas tous,

mais une partie est réfléchie au dedans de la glace par cette première surface, & delà sont renvoyés de nouveau par la seconde, & ressortant en partie par la première surface, ils produisent une nouvelle image beaucoup plus foible, & ainsi il se forme plusieurs images de suite par les réflexions réitérées des rayons au dedans de la glace, & ces images doivent aller toujours en s'affoiblissant.

Les *miroirs convexes*, sont ceux dont la surface est convexe ; cette surface est pour l'ordinaire sphérique.

Les loix des phénomènes des *miroirs*, soit convexes, soit concaves, sont beaucoup plus compliquées, que celles des phénomènes des *miroirs plans*, & les auteurs de catoptrique sont même assez peu d'accord entr'eux là-dessus.

Une des principales difficultés qu'il y ait à résoudre dans cette matière, c'est de déterminer le lieu de l'image d'un objet vu par un *miroir*, convexe ou concave : or les opticiens sont partagés là-dessus en deux opinions. La première & la plus ancienne, place l'image de l'objet dans le lieu où le rayon réfléchi qui va à l'œil, coupe la cathète d'incidence, c'est-à-dire, la perpendiculaire menée de l'objet à la surface réfléchissante ; laquelle perpendiculaire, dans les *miroirs sphériques*, n'est autre chose que la ligne menée de l'objet au centre du *miroir*. Ce qui a donné naissance à cette opinion, c'est qu'on a remarqué que dans les *miroirs plans*, le lieu de l'image étoit toujours dans l'endroit où la perpendiculaire menée de l'objet sur le *miroir*, étoit rencontrée par le rayon réfléchi ; on a donc cru qu'il devoit en être de même dans les *miroirs sphériques*, & on s'est même imaginé que l'expérience étoit assez conforme à ce sentiment. Cependant le P. Taquet, un de ceux qui ont le plus soutenu que le lieu de l'image étoit dans le concours de la cathète & du rayon réfléchi, convient lui-même qu'il y a des cas où l'expérience est contraire à ce principe ; malgré cela, il ne laisse pas de l'adopter, & de prétendre qu'il est confirmé par l'expérience dans un grand nombre d'autres cas. Si les auteurs d'optique qui ont suivi cette

opinion sur le lieu de l'image, avoient approfondi davantage les raisons pour lesquelles les *miroirs* plans font toujours voir de l'image dans le concours de cathete & du rayon réfléchi, ils auroient vu que dans ces sortes de *miroirs*, le point de concours de la cathete & du rayon réfléchi, est aussi le point de concours commun de tous les rayons réfléchis; que par conséquent des rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, y entrent comme s'ils venoient directement de ce point de concours, & que c'est pour cette raison que ce point de concours est le lieu où l'on apperçoit l'image. Or dans les *miroirs*, soit convexes, soit concaves, le point de concours des rayons réfléchis n'est pas le même que le point de concours de ces rayons avec la perpendiculaire. Ces raisons ont engagé plusieurs opticiens à abandonner l'opinion commune sur le lieu de l'image: M. Barrow, Newton, Muschenbroeck, &c. prétendent qu'elle doit être dans le lieu où concourent les rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, c'est-à-dire, à-peu-près dans l'endroit où concourent deux rayons réfléchis infiniment proches, venant de l'objet & passant par la prunelle de l'œil. Cependant il faut avouer, & Barrow lui-même en convient à la fin de son optique, que ce principe, quoique fondé sur des raisons plus plausibles que le premier, n'est pas encore absolument général, & qu'il y a des cas où l'expérience y est contraire. Il est vrai que dans ces cas, l'image de l'objet paroît presque toujours confuse; ce sont ceux où les rayons réfléchis entrent dans l'œil convergens, c'est-à-dire, en se rapprochant l'un de l'autre, de sorte que dans ces cas on devroit voir l'image derrière soi, suivant le principe, parce que le point de concours des rayons est derrière. Barrow, en rapportant ces expériences, dit qu'elles ne l'empêchent pas de regarder comme vraie son opinion sur le lieu de l'image, & que les difficultés, auxquelles elle peut être sujette viennent de ce que l'on ne connoît point encore parfaitement les loix de la vision directe. En effet, la difficulté se réduit ici à savoir, quel devroit être le lieu apparent d'un objet

qui nous enverroit des rayons, non pas divergens, mais convergens; or comme ces rayons devroient presque toujours se réunir avant d'arriver au fond de l'œil, il s'ensuit que la vision devroit en être fort confuse; & comme une longue expérience nous a accoutumés à juger que les objets que nous voyons, soit confusément, soit distinctement, sont au devant de nous, cette image quoique confuse nous paroîtroit au devant de nous, quoique nous dussions naturellement la juger derrière; peut-être expliqueroit-on par-là le phénomène dont il s'agit: quoi qu'il en soit, on ne sauroit nier que le principe de Barrow ne soit appuyé sur des raisons bien plus plausibles que celui des anciens.

M. Wolf dans son optique embrasse un sentiment moyen. Il prétend que quand les deux yeux sont dans le même plan de réflexion, l'objet est vu dans le concours des rayons réfléchis, suivant l'opinion de Barrow; mais que quand les yeux sont dans différens plans, ce qui arrive presque toujours, l'objet est vu dans le concours du rayon réfléchi avec la cathete. Voici comme il démontre cette dernière proposition: soient, dit-il, *fig. 38 de l'opt. G, H*, les deux yeux, *A* l'objet, *AF* la cathete d'incidence, & *ADC* un rayon réfléchi qui concourt avec la cathete en *C*; le rayon réfléchi *A E H* qui passe par l'œil *H*, concourra aussi au même point *C*, & par conséquent l'objet sera vu en *C*; mais, 1°. cette démonstration suppose que les rayons réfléchis *E H*, *G D*, sont dans le même plan, ce qui est fort rare: 2°. la proposition est fautive lors même qu'ils y sont: car alors on ne devroit voir qu'une seule image de l'objet *A*, cependant il y a des cas où l'on en voit deux. Voyez Barrow, *lec. 15*; 3°. pourquoi l'auteur veut il que l'on voie l'objet dans l'endroit où les rayons *D G*, *H E* concourent? Cela seroit vrai, si tous les rayons qui vont à l'œil *G* & à l'œil *H* partoient du point *C*, comme il arrive dans la vision directe, & l'objet seroit alors vu en *C*, non parce que les axes optiques *G D*, *H E* concouroient en *C*; mais parce que tous les rayons

qui entreroient dans chacun des yeux par-tiroient du point *C* : or, dans le cas présent, ils n'en partent pas. Il n'y a donc point de raison pour que l'objet paroisse en *C*.

Nous avons cru devoir exposer ici avec quelque étendue, ces différentes opinions : nous allons marquer le plus succinctement qu'il nous sera possible, l'explication des différens phénomènes des *miroirs* courbes, suivant le principe des anciens, & nous en marquerons en même temps l'explication dans le principe de Barrow, afin qu'on juge de la différence, & qu'on puisse décider auquel des deux l'expérience est le plus conforme. Nous remarquerons d'abord, qu'il y a bien des cas où ces deux principes s'accordent à-peu-près : par exemple, lorsque l'objet est fort près de l'œil, c'est-à-dire, que l'œil est presque dans la cathete, le point de concours des rayons réfléchis est à-peu-près le même que le point de concours de ces rayons avec la cathete ; ainsi le lieu de l'image est alors à-peu-près le même dans les deux principes. *V. DIOPTRIQUE.*

*Loix & phénomènes des miroirs convexes.*

1°. Dans un *miroir convexe* sphérique, l'image d'un point radieux paroît entre le centre & la tangente du *miroir* sphérique au point d'incidence, mais plus près de la tangente que du centre, ce qui fait que la distance de l'objet à la tangente est plus grande que celle de l'image, & par conséquent que l'objet est plus loin du *miroir* que l'image.

2°. Si l'arc *BD*, *fig. 31*, intercepté entre le point d'incidence *D* & la cathete *AB*, ou l'angle *C* formé au centre du *miroir* par la cathete d'incidence *AC*, & celle d'obliquation *FC*, est double de l'angle d'incidence, l'image paroît sur la surface du *miroir*.

3°. Si cet arc ou cet angle sont plus que doubles de l'angle d'incidence, l'image se verra hors du *miroir*.

Suivant le principe de Barrow, le lieu de l'image dans les *miroirs convexes* est toujours au dedans du *miroir*, parce que le point de concours des rayons réfléchis n'est jamais hors du *miroir*. Ainsi, voilà déjà un moyen de décider lequel des deux

principes s'accorde le plus avec les observations. Le P. Dechals dit, qu'après en avoir fait l'expérience plusieurs fois, il ne peut assurer là-dessus rien de positif. Mais M. Wolf en propose une dans laquelle on voit clairement, selon lui, l'image hors du *miroir*. Il prétend qu'ayant pris un fil d'argent *ABC* courbé en équerre, *fig. 38*, n°. 3 *d'opt.* & l'ayant exposé à un *miroir convexe*, de telle sorte que la partie *AB* étoit située très-obliquement à la surface du *miroir*, il a vu clairement l'image du fil *BA* contiguë à ce même fil, quoique le fil *BA* ne touchât point le *miroir*.

4°. Si cet arc ou cet angle sont moins que doubles de l'angle d'incidence, l'image paroît en dedans du *miroir*.

5°. Dans un *miroir convexe*, un point *A* plus éloigné, *fig. 32*, est réfléchi par un point *F* plus près de l'œil *O* que tout autre point *B*, situé dans une même cathete d'incidence ; d'où il s'ensuit, que si le point *A* de l'objet est réfléchi par le point *F* du *miroir*, & que le point *B* de l'objet le soit par le point *E* du *miroir*, tous les points intermédiaires entre *A* & *B* dans l'objet, seront réfléchis par les points intermédiaires entre *F* & *E* ; & ainsi *FE* fera la ligne qui réfléchira *AB*, & par conséquent un point *B* de la cathete semble à une plus grande distance *CB* du centre *C*, que tout autre point *A* plus éloigné.

6. Un point *B* plus proche, *fig. 33* ; mais qui ne sera pas situé dans la même cathete qu'un autre point *H* plus près, sera réfléchi à l'œil *O* par un point de *miroir* plus voisin que celui par lequel sera réfléchi le point plus proche *H*. Ainsi, si le point *A* d'un objet est réfléchi par le point *C* du *miroir*, & le point *B* de l'objet par le point *D* du *miroir*, l'un & l'autre vers le même point *O*, tous les points intermédiaires entre *A* & *B* dans l'objet seront réfléchis par des points intermédiaires entre *C* & *D* dans le *miroir*.

7°. Dans un *miroir convexe sphérique*, l'image est moindre que l'objet ; & delà l'usage de ces sortes de *miroirs* dans la peinture, lorsqu'il faut représenter des objets plus petits qu'au naturel.

8°. Dans,

8°. Dans un miroir convexe, plus l'objet sera éloigné, plus l'image sera petite.

9°. Dans un miroir convexe, les parties de l'objet situées à droite sont représentées à gauche, & réciproquement; & les objets perpendiculaires au miroir paroissent sens-dessus dessous.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire au miroir est une droite; mais celle d'une droite ou oblique ou parallèle au miroir est convexe.

Cette proposition est encore une de celles sur lesquelles les opticiens ne sont point d'accord. Ainsi un autre moyen de décider entre les deux principes, seroit d'examiner si l'image d'un objet long, comme d'un bâton placé perpendiculairement au miroir, paroît exactement droite ou courbe; car, suivant le P. Taquet, les images des différens points du bâton doivent être dans le concours des rayons réfléchis avec la cathete; & comme le bâton est la cathete lui-même, il s'ensuit que l'image du bâton doit former une ligne droite dans la direction même du bâton. Au contraire, suivant le principe de Barrow, cette même image doit paroître courbe; il est vrai que sa courbe ne sera pas considérable, & c'est ce qui rend cette expérience délicate. Quoiqu'il en soit, les uns & les autres conviennent que l'image d'un objet infiniment long ainsi placé, ne doit paroître que de la longueur d'environ la moitié du rayon.

11°. Les rayons réfléchis par un miroir convexe, divergent plus que s'ils l'étoient par un miroir plan.

C'est pour cela que les myopes voient dans un miroir convexe les objets éloignés plus distinctement qu'ils ne les verroient à la vue simple. Voyez MYOPE.

Les rayons réfléchis par un miroir convexe d'une plus petite sphere, divergent plus que s'ils l'étoient par une sphere plus grande; & par conséquent la lumiere doit s'affoiblir davantage, & ses effets doivent être moins puissans dans le premier cas que dans le dernier.

*Miroirs concaves*, sont ceux dont la surface est concave, voyez CONCAVE. Remarquez que les auteurs entendent or-

Tome XXI.

dinairement par miroirs concaves, les miroirs d'une concavité sphérique.

*Loix & phénomènes des miroirs concaves.* 1°. Si un rayon  $KI$ , fig. 34, tombe sur un miroir concave  $LI$ , sous un angle de  $60^\circ$ , & parallèle à l'axe  $AB$ , le rayon réfléchi  $IB$  concourra avec l'axe  $AB$  dans le sommet  $B$  du miroir. Si l'inclinaison du rayon incident est moindre que  $60^\circ$ , comme celle de  $HE$ , le rayon réfléchi  $EF$ , concourra alors avec l'axe à une distance  $BF$ , moindre que le quart du diamètre; & généralement la distance du centre  $C$  au point  $F$ , où le rayon  $HE$  concourt avec l'axe, est à la moitié du rayon  $CD$ , en raison du sinus total au co-sinus d'inclinaison. On a conclu de là par le calcul, que dans un miroir sphérique concave dont la largeur comprend un angle de  $60^\circ$ , les rayons parallèles se rencontrent après la réflexion dans une portion de l'axe moindre que  $\frac{1}{4}$  du rayon; que si la largeur du miroir concave est de  $60^\circ 15'$  ou  $180'$ , la partie de l'axe où les rayons parallèles se rencontreront après la réflexion, est moindre que  $\frac{1}{3}$ ,  $\frac{1}{10}$ ,  $\frac{1}{9}$ ,  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{7}$ , du rayon, & c'est sur ce principe qu'on construit les miroirs ardents.

Car puisque les rayons répandus sur toute la surface du miroir concave sont resserrés par la réflexion dans un très-petit espace, il faut par conséquent que la lumiere & la chaleur des rayons parallèles y augmentent considérablement, c'est-à-dire, en raison doublée de celle de la largeur du miroir, & de celle du diamètre du cercle où les rayons sont rassemblés; & les rayons du soleil qui tombent sur la terre devant d'ailleurs être censés parallèles (voyez LUMIERE), on ne doit donc pas s'étonner que les miroirs concaves brûlent avec tant de violence. Voyez aussi ARDENT.

Il est facile de voir, par les regles que nous venons d'établir, que les rayons du soleil réfléchis par le miroir ne rencontrent jamais l'axe  $BA$  en un point qui soit plus éloigné du sommet  $B$  que de la moitié du rayon: ainsi, comme le point de milieu entre  $C$  &  $B$  est toujours la limite du concours des rayons, on a

Gggggg

appellé ce point de milieu le foyer du miroir, parce que c'est auprès de ce point que les rayons concourent, & qu'ils sont d'autant plus ferrés, qu'ils en sont plus proches; d'où il s'ensuit que c'est en ce point qu'ils doivent faire le plus d'effet. *Voyez* FOYER.

2°. Un corps lumineux étant placé au foyer d'un miroir concave *E I*, *fig. 34*, les rayons deviendront parallèles après la réflexion, ce qui fournit le moyen de projeter une lumière très-forte à une grande distance, en mettant, par exemple, une bougie allumée au foyer d'un miroir concave; il s'ensuit encore delà que si les rayons qui sont renvoyés par le miroir sont reçus par un autre miroir concave, ils concourront de nouveau dans le foyer de celui-ci, & ils y brûleront. *Zahnius* fait mention d'une expérience pareille faite à Vienne: on plaça deux miroirs concaves, l'un de six, l'autre de trois piés de diamètre, à environ 24 piés l'un de l'autre; on mit un charbon rouge au foyer de l'un & une meche avec une amorce au foyer de l'autre; & les rayons qui partirent du charbon allumerent la meche.

3°. Si on place un corps lumineux entre le foyer *F*, *fig. 37*, & le miroir *HBC*, les rayons divergeront de l'axe après la réflexion.

4°. Si un corps lumineux se trouve placé entre le foyer *F* & le centre *G*, les rayons se rencontreront après la réflexion dans l'axe au delà du centre.

Ainsi une bougie étant placée en *I*, on verra son image en *A*; & si elle est placée en *A*, on verra son image en *I*, &c.

5°. Si l'on met un corps lumineux dans le centre du miroir, tous les rayons se réfléchiront sur eux-mêmes. Ainsi l'œil étant placé au centre d'un miroir concave, il ne verra rien autre que lui-même confusément & dans tout le miroir.

6°. Si un rayon tombant d'un point *H* de la cathete, *fig. 35*, sur le miroir convexe *b E*, est prolongé, ainsi que son rayon réfléchi *I F* dans la concavité du miroir, *F H* sera le rayon incident du point *H* de la cathete, *E F O* réfléchi;

& par conséquent si le point *H* est l'image du point *h* dans le miroir convexe, *h* est l'image de *H* dans le concave. Si donc l'image d'un objet réfléchi par un miroir convexe, étoit vue par réflexion dans le même miroir, supposé concave, elle paroîtroit semblable à l'objet même.

Et puisque l'image d'une cathete infinie est moindre dans son miroir convexe que le quart du diamètre, il s'ensuit encore delà que l'image d'une portion de cathete moindre que le quart du diamètre, peut être dans un miroir concave aussi grande que l'on voudra.

Ainsi tout point distant du miroir concave de moins que le quart du diamètre, doit paroître plus ou moins loin derrière le miroir.

Puisque l'image d'un objet aussi large qu'on voudra est comprise dans un miroir convexe entre les deux lignes d'incidence de ses deux points externes, nous pouvons conclure delà que si on place un objet entre ces deux lignes dans le miroir concave, & à une distance moindre que le quart de son diamètre, la grandeur de l'image pourra paroître aussi grande qu'on voudra; d'où nous pouvons conclure que les objets placés entre le foyer d'un miroir concave, & le miroir, doivent paroître dans ce miroir d'une grandeur énorme: & en effet, l'image est d'autant plus grande dans le miroir concave, qu'elle est plus petite dans le convexe.

Dans un miroir convexe l'image d'un objet éloigné paroît plus proche du centre que celle d'un objet plus voisin; & par conséquent dans un miroir concave l'image d'un objet éloigné du miroir paroît plus éloignée que celle d'un objet plus voisin, pourvu cependant que la distance du sommet au centre soit moindre que le quart du diamètre.

Dans un miroir convexe, l'image d'un objet éloigné est moindre que celle d'un objet voisin, & par conséquent dans un miroir concave l'image d'un objet placé entre le foyer & le miroir, doit paroître d'autant plus grande, que l'objet est plus près du foyer.

Ainsi, l'image d'un objet qui s'éloigne continuellement du miroir concave, doit

devenir de plus en plus grande , pourvu que l'objet ne s'éloigne point jufques derrière le foyer , où elle deviendroit confufe , & de même l'objet s'approchant , l'image diminuera de plus en plus.

Plus la sphere dont un miroir convexe est le segment , est petite , plus l'image l'est auffi ; & par conféquent plus celle dont un miroir concave est le segment , fera petite , plus l'image fera grande. D'où il s'enfuit que les miroirs concaves qui font segmens de très-petites spheres , peuvent fervir de microscopes.

7°. Si on place un objet entre un miroir concave & son foyer , son image paroîtra derrière le miroir & dans fa situation naturelle , excepté que ce qui est à droite paroîtra à gauche & réciproquement.

8°. Si on met un objet  $AB$  , fig. 36 , entre le foyer & le centre , son image  $E F$  paroîtra renversée & en plein air , l'œil étant placé au delà du centre.

9°. Si on met un objet  $E F$  pardelà le centre  $C$  , & que l'œil soit auffi pardelà le centre , l'image paroîtra renversée en plein air entre le centre & le foyer.

Il n'est pas inutile de remarquer que lorsque l'objet est au foyer ou proche du foyer , alors l'image est très-souvent confufe , à cause que les rayons réfléchis par le miroir étant paralleles , entrent dans l'œil avec trop peu de divergence ; & quand l'objet est placé entre le foyer & le centre , il faut que l'œil soit placé au delà du centre , & assez loin du point de concours des rayons , pour que l'image puisse être vue distinctement , car sans cela on la verra très-confufe. C'est l'expérience de Barrow dont nous avons déjà parlé.

D'où il s'enfuit que les images renversées des objets placés au delà du centre d'un miroir concave , seront réfléchies directes par un miroir , & pourront être reçues en cet état sur un papier placé entre le centre & le foyer , sur-tout si la chambre est obscure ; que si l'objet  $E F$  est plus éloigné du centre que ne l'est le foyer , l'image fera en ce cas moindre que l'objet. Sur ce principe on peut représenter diverses apparences extraordinaires au moyen des miroirs concaves , sur-tout de ceux qui font segmens de grandes spheres , & qui peu-

vent réfléchir des objets entiers. Ainsi un homme qui fera le moulinet avec son épée au devant d'un miroir concave , en verra un autre venir à lui dans le même mouvement ; & la tête de cette image sortant de ce miroir , s'il se met en attitude de la lui couper avec son épée réelle , l'épée imaginaire paroîtra alors lui couper sa propre tête. S'il tend sa main à l'image , l'autre main s'avancera vers la sienne , & viendra la rencontrer en plein air , & à une grande distance du miroir.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire à un miroir concave , est une droite , mais toute ligne oblique ou parallele y est représentée concave ; & selon Barrow , elle doit être courbe dans tous les cas.

*Formule pour trouver le foyer d'un miroir quelconque , convexe ou concave.*

1°. Si le miroir est concave , & qu'on nomme  $y$  la distance de l'objet au miroir ( on suppose l'objet placé dans l'axe ) ,  $z$  la distance de l'image au miroir , &  $a$  le rayon , on aura  $z = \frac{ay}{y^2 - a}$  ; voyez les mé-

moires académiq. 1710 : d'où il est aisé de voir , 1°. que si  $y = a$  , les rayons réfléchis seront paralleles à l'axe ,  $z$  étant alors infinie ; 2°.  $2y < a$  ,  $z$  sera négative , c'est-à-dire , que les rayons réfléchis seront divergens , & concourront au delà du miroir , &c. 3°. que si le miroir est convexe , il n'y a qu'à faire  $a$  négative , & on aura  $z = \frac{-ay}{2y + a}$  : ce qui montre que les rayons réfléchis par un miroir convexe sont toujours divergens. Voy. LENTILLE.

Les miroirs cylindriques , paraboliques & miptiques sont ceux qui sont terminés par des surfaces cylindriques , paraboliques & sphéroïdes. Voyez CYLINDRE , CONE & PARABOLE , &c.

*Phénomènes ou propriétés des miroirs cylindriques.* 1°. Les dimensions des objets qu'on place en long devant ces miroirs , n'y changent pas beaucoup ; mais les figures de ceux qu'on y place en large , y sont fort altérées , & leurs dimensions y diminuent d'autant plus , qu'ils sont plus éloignés du miroir , ce qui les rend très-difformes.

La raison de cela est que les miroirs cylindriques sont plans dans le sens de leur longueur, & convexes dans le sens de leur largeur : de sorte qu'ils doivent représenter à-peu-près au naturel celle des dimensions de l'objet qui est placée en long, c'est-à-dire, qui se trouve dans un plan passant par leur axe ; au contraire la dimension placée en large, c'est-à-dire, parallèlement à un des diamètres du cylindre, doit paroître beaucoup plus petite qu'elle n'est en effet.

2°. Si le plan de réflexion coupe le miroir cylindrique par l'axe, la réflexion se fera alors de la même manière que dans un miroir plan ; s'il le coupe parallèlement à la base, la réflexion se fera alors comme dans un miroir sphérique ; si enfin elle le coupe obliquement ou si elle est oblique à la base, la réflexion se fera dans ce dernier cas comme dans un miroir elliptique.

3°. Si on présente au soleil un miroir cylindrique creux, on verra les rayons se fléchir, non dans un foyer, mais dans une ligne lumineuse parallèle à l'axe, & à une distance un peu moindre que le quart du diamètre.

Les propriétés des miroirs coniques & pyramidaux sont assez analogues à celles des miroirs cylindriques, & on en déduit la méthode de tracer des anamorphoses, c'est-à-dire, des figures difformes sur un plan, lesquelles paroissent belles & bien proportionnées lorsqu'elles sont vues dans un miroir cylindrique. Voyez ANAMORPHOSE.

Quant aux miroirs elliptiques, paraboliques, on n'en fait guère que les propriétés suivantes :

1°. Si un rayon tombe sur un miroir elliptique en partant d'un des foyers, il le réfléchit à l'autre foyer ; de façon qu'en mettant à l'un des foyers une bougie allumée, sa lumière doit se rassembler à l'autre.

Si le miroir est parabolique, les rayons qui partent de son foyer & qui tombent sur la surface du miroir, sont réfléchis parallèlement à l'axe ; & réciproquement les rayons qui viennent parallèlement à l'axe tomber sur la surface du miroir,

comme ceux du soleil, sont tous réfléchis au foyer.

2°. Comme tous les rayons que ces miroirs réfléchissent doivent se rassembler en un même point, ils doivent être par cette raison les meilleurs miroirs ardents, au moins, si on considère la chose mathématiquement ; cependant les miroirs sphériques sont pour le moins aussi bons. On en verra la raison à l'article ARDENT.

3°. Comme le son se réfléchit suivant les mêmes loix que la lumière, il s'ensuit qu'une figure elliptique ou parabolique est la meilleure qu'on puisse donner aux voûtes d'un bâtiment pour le rendre sonore. C'est sur ce principe qu'est fondée la construction de ces sortes de cabinets appellés *cabinets secrets*, dont la voûte est en forme d'ellipse ; car si une personne parle tout bas au foyer de cette ellipse, elle sera entendue par une autre personne qui aura l'oreille à l'autre foyer, sans que ceux qui sont répandus dans le cabinet entendent rien. De même si la voûte a une forme parabolique, & qu'une personne soit placée au foyer de cette voûte, elle entendra facilement tout ce qu'on dira très-bas dans la chambre, & ceux qui y sont entendront réciproquement ce qu'elle dira fort bas. Voy. CABINETS-SECRETS, ECHO, &c. *Chambers & Wolf.* (O)

MIROIR ARDENT, (*Phys. Chym. & Arts.*) C'est un miroir concave, dont la surface est fort polie, & par lequel les rayons du soleil sont réfléchis & ramassés en un seul point, ou plutôt en un espace fort petit : par ce moyen leur force est extrêmement augmentée, de sorte qu'ils brûlent les corps sur lesquels ils tombent après cette réunion.

*Verre ardent*, est un verre convexe, appelé en latin *lens caustica*. Ce verre a la propriété de transmettre les rayons de lumière, & dans leur passage il les réfracte ou les incline vers son axe ; & ces rayons ainsi rompus & rapprochés de l'axe, se réunissent en un point ou à-peu-près en un point, & ont assez de force en cet état pour brûler les corps qui leur sont présentés. Ainsi il y a cette différence entre les miroirs & les verres ardents, que les premiers réunissent les rayons en les réfléchissant, & les autres en les brisant ou

en les réfractant. Les rayons tombent sur la surface des miroirs ardents, & en sont renvoyés, au lieu qu'ils pénètrent la substance des verres ardents. Le point de réunion des rayons dans les miroirs & les verres ardents, s'appelle le foyer. On appelle cependant quelquefois du nom général de miroir ardent, les miroirs & les verres ardents. *Voyez LENTILLE & RÉFRACTION.*

Les miroirs ardents dont on se sert sont concaves; ils sont ordinairement de métal: ils réfléchissent les rayons de lumière, & par cette réflexion ils les inclinent vers un point de leur axe. *Voyez MIROIR, RÉFLEXION.* Quelques auteurs croient que les verres convexes étoient inconnus aux anciens; mais on a cru qu'ils connoissoient les miroirs concaves. Les historiens nous disent que ce fut par le moyen d'un miroir concave qu'Archimède brûla toute une flotte: & quoique le fait ait été fort contesté, on en peut toujours tirer cette conclusion, que les anciens avoient connoissance de cette sorte de miroirs. On ne doute nullement que ces miroirs ne fussent concaves & métalliques, & on est persuadé qu'ils avoient leur foyer par réflexion. À l'égard des verres brûlans, M. de la Hire fait mention d'une comédie d'Aristophane, appelée *les Nuées*, dans laquelle Strepfiade fait part à Socrate d'un expédient qu'il a trouvé pour ne point payer ses dettes, qui est de se servir d'une pierre transparente & ronde, & d'exposer cette pierre au soleil, afin de fondre l'assignation, qui dans ces temps s'écrivoit sur de la cire. M. de la Hire prétend que la pierre ou le verre dont il est parlé dans cet endroit, qui seroit à allumer du feu & à fondre la cire, ne peut avoir été concave, parce qu'un foyer de réflexion venant de bas en haut, n'auroit pas été propre, selon lui, pour l'effet dont on a parlé ici, car l'usage en auroit été trop incommode; au lieu qu'avec un foyer de réfraction venant de haut en bas, on pouvoit aisément brûler l'assignation. *Voyez Histoire Académ. 1708.* Ce sentiment est confirmé par le scholiaste d'Aristophane. Pline fait mention de certains globes de verre & de crystal, qui ex-

posés au soleil, brûloient les habits, & même le dos de ceux sur qui tomboient les rayons; & Lactance ajoute qu'un verre sphérique plein d'eau & exposé au soleil, allume du feu, même dans le plus grand hiver, ce qui paroît prouver que les effets des verres convexes étoient connus des anciens.

Cependant il est difficile de concevoir comment les anciens, qui avoient connoissance de ces sortes de verres ardents, ne se sont pas aperçus en même temps que ces verres grossissent les objets. Car tout le monde convient que ce ne fut que vers la fin du treizième siècle que les lunettes furent inventées. M. de la Hire remarque que les passages de Plaute qui semblent insinuer que les anciens avoient connoissance des lunettes, ne prouvent rien de semblable; & il donne la solution de ces passages; en prouvant que les verres ardents des anciens étant des sphères, ou solides, ou pleines d'eau, le foyer n'étoit pas plus loin qu'à un quart de leur diamètre. Si donc on suppose que leur diamètre étoit d'un demi-pié, qui est, selon M. de la Hire, la plus grande étendue qu'on puisse donner, il auroit fallu que l'objet fût à un pouce & demi d'éloignement pour qu'il parût grossir; car les objets qui seront plus éloignés ne paroîtront pas plus grands, mais on les verra plus confusément à travers le verre, qu'avec les yeux. C'est pourquoi il n'est pas surprenant que la propriété qu'ont les verres convexes de grossir les objets ait échappé aux anciens, quoiqu'ils connussent peut-être la propriété que ces mêmes verres avoient de brûler: il est bien plus extraordinaire qu'il y ait eu 300 ans d'intervalle entre l'invention des lunettes à lire & celle des télescopes. *Voyez TÉLESCOPE.*

Tout verre ou miroir concave rassemble les rayons qui sont tombés sur sa surface; & après les avoir rapprochés, soit par réfraction, soit par réflexion, il les réunit dans un point ou foyer; & par ce moyen, il devient verre ou miroir ardent; ainsi le foyer étant l'endroit où les rayons sont le plus rassemblés, il s'ensuit que si le verre ou le miroir est un segment d'une grande sphère, sa largeur

ne doit pas contenir un arc de plus de dix-huit degrés; & si le verre ou le miroir est un segment d'une plus petite sphere, sa largeur ne doit pas être de plus de trente; parce que le foyer contiendrait un espace trop grand, si le miroir étoit plus étendu: ce qui est vérifié par l'expérience.

La surface d'un miroir, qui est un segment d'une plus grande sphere, reçoit plus de rayons que la surface d'un plus petit: donc si la largeur de chacun contient un arc de dix-huit degrés, ou même plus ou moins, pourvu que le nombre de degrés soit égal, les effets du plus grand miroir seront plus grands que ceux du plus petit; & comme le foyer est vers la quatrième partie du diamètre, les miroirs qui sont des segments de plus grandes spheres, brûlent à une plus grande distance que ceux qui sont des segments d'une plus petite sphere: ainsi puisque l'action de brûler dépend de l'union des rayons, & que les rayons sont réunis, étant réfléchis par une surface concave sphérique quelle qu'elle puisse être, il n'est pas étonnant que même les miroirs de bois doré, ou ceux qui sont faits d'autres matieres, puissent brûler. Zahn rapporte dans son livre intitulé *Oculus artificialis*, que l'an 1699 un certain Neumann fit à Vienne un miroir ardent de carton, & que ce miroir avoit tant de force qu'il liquéfioit tous les métaux.

Les miroirs ardents d'Archimede & de Proclus, sont célèbres parmi les anciens. Par leur moyen, Archimede, dit-on, brûla la flotte des Romains qui assiégeoient Syracuse, sous la conduite de Marcellus, selon le rapport de Zonare, de Galien, d'Eustathe, &c. & Proclus fit la même chose à la flotte de Vitalien qui assiégeoit Byzance, selon le rapport du même Zonare. Cependant quelque attestés que soient ces faits, ils ne laissent pas d'être sujets à de fort grandes difficultés. Car la distance du foyer d'un miroir concave est au quart de son diamètre: or le P. Kircher passant à Syracuse, & ayant examiné la distance à laquelle pouvoient être les vaisseaux des Romains, trouva que le foyer du miroir d'Archimede étoit au moins à 30 pas; d'où il s'ensuit que le rayon du miroir devoit être fort grand. De plus, le foyer

de ce miroir devoit avoir peu de largeur. Ainsi il paroît difficile, selon plusieurs auteurs, que les miroirs d'Archimede, & ceux de Proclus, pussent avoir l'effet qu'on leur attribue.

L'histoire d'Archimede deviendra encore plus difficile à croire, si l'on s'en rapporte au récit pur & simple que nous en ont donné les anciens. Car, selon Diodore, ce grand géometre brûloit les vaisseaux des Romains à la distance de trois stades; & selon d'autres, à la distance de 3000 pas. Le P. Cavalieri, pour soutenir la vérité de cette histoire, dit, que si des rayons réunis par la surface d'un miroir concave sphérique tombent sur la concavité d'un conoïde parabolique tronqué, dont le foyer soit le même que celui du miroir sphérique, ces rayons réfléchis parallèlement à l'axe de la parabole, formeront une espece de foyer linéaire ou cylindrique; que M. Dufay ayant voulu tenter cette expérience, y trouva de grandes difficultés: le petit miroir parabolique s'échauffa en un moment, & il est presque impossible de le placer où il doit être. D'ailleurs l'éclat de ces rayons réunis qui tombent sur le miroir parabolique, incommode extrêmement la vue.

M. Descartes a attaqué dans sa dioptrique l'histoire d'Archimede; il dit positivement, que si l'éloignement du foyer est à la largeur du verre ou du miroir, comme la distance de la terre au soleil est au diamètre du soleil (c'est-à-dire, environ comme 100 est à 1), quand ce miroir seroit travaillé par la main des anges, la chaleur n'en seroit pas plus sensible que celle des rayons du soleil qui traverseroient un verre plan. Le P. Nicéron soutient la même opinion. Voici sa preuve: il convient que les rayons qui partent d'une portion du disque du soleil égale au verre ou au miroir qu'on y expose, seront exactement réunis à son foyer, s'il est elliptique ou parabolique; mais les rayons qui partent de tous les autres points du disque du soleil, ne peuvent être réunis dans le même point, & forment autour de ce point une image du disque du soleil, proportionnée à la longueur du foyer du verre. Lorsque ce foyer est très-

court, c'est-à-dire, fort près du verre, l'image du soleil est fort petite; presque tous les rayons passent si proche du foyer, qu'ils semblent ne faire qu'un point lumineux: mais à mesure que le foyer s'éloignera, l'image s'agrandira par la dispersion de tous les rayons qui ne partent pas du centre du soleil, que je suppose répondre directement au foyer du miroir, & par conséquent cet amas de rayons, qui étant réunis dans un très-petit espace faisoient un effet considérable, n'en fera pas plus que les rayons directs du soleil, lorsque l'éloignement du foyer sera tel qu'ils seront aussi écartés les uns des autres, qu'ils l'étoient avant que de rencontrer le verre. Ainsi parle le P. Nicéron.

Cela peut être vrai, dit M. Dufay, mais est-il sûr que les rayons qui viennent d'une portion du disque du soleil égale à la surface du verre, étant réunis au foyer, ne fussent pas pour brûler indépendamment des autres? M. Dufay reçut sur un miroir plan, d'un pié en carré, l'image du soleil, & la dirigea de façon qu'elle alla tomber sur un miroir sphérique concave, assez éloigné, qui réunissoit à son foyer tous les rayons qu'il recevoit parallèles ou presque parallèles, & ces rayons devoient allumer quelque matière combustible; le miroir sphérique a été porté à la distance de 600 piés, & son foyer a encore été brûlant. Cependant le miroir plan qui recevoit le premier les rayons du soleil, étoit assez petit pour ne recevoir des rayons parallèles que d'une petite partie de sa surface ou de son disque; les inégalités inévitables de la surface du miroir faisoient perdre beaucoup de rayons; ceux qui portôient l'image du soleil du miroir plan sur le miroir concave, étoient si divergens, que cette image étoit peut-être dix fois plus grande & plus foible sur le concave que sur le plan: & par conséquent ces rayons étoient fort éloignés du parallélisme; enfin, ils étoient affoiblis par deux réflexions consécutives. Il paroît par-là que les rayons du soleil, tels qu'ils sont répandus dans l'air, conservent une grande force, malgré un grand nombre de circonstances défavantageuses; & peut-être, ajoute M. Dufay, seroit-il permis d'ap-

peiler du jugement que Descartes a porté contre l'histoire d'Archimède. Il est vrai qu'afin qu'un miroir fût capable de brûler à une grande distance, il faudroit, s'il étoit parabolique, que la parabole fût d'une grandeur énorme & impraticable, puisque le parametre de cette parabole devoit être quadruple de cette distance; & si le miroir étoit sphérique, son rayon devoit être double de cette distance, & de plus, son foyer auroit beaucoup d'étendue. Mais l'expérience de M. Dufay prouve qu'on peut porter avec un miroir plan à une assez grande distance l'image du soleil, dont les rayons seront peu affoiblis; & si plusieurs miroirs plans étoient posés ou tournés de façon qu'ils portassent cette image vers un même point, il se pourroit faire en ce point une espèce de foyer artificiel qui auroit de la force. Ce fut ainsi, au rapport de Tzetzes, poète grec, mais fort postérieur à Archimède, que ce célèbre mathématicien brûla les vaisseaux des Romains. Ce poète fait une description fort détaillée de la manière dont Archimède s'y prit pour cela. Il dit que ce grand géometre disposa les uns auprès des autres plusieurs miroirs plans, dont il forma une espèce de miroir polygoné à plusieurs faces; & que par le moyen des charnières qui unissoient ces miroirs, il pouvoit leur faire faire tels angles qu'il vouloit; qu'il les disposa donc de manière qu'ils renvoyassent tous vers un même lieu l'image du soleil, & que ce fut ainsi qu'il brûla les vaisseaux des Romains. Tzetzes vivoit dans le douzième siècle, & il pourroit se faire que Proclus qui vivoit dans le cinquième, eut employé une méthode semblable pour détruire la flotte de Vitalien. M. de Buffon, de l'académie royale des sciences de Paris, a exécuté ce que Tzetzes n'avoit fait que raconter; ou plutôt, comme il n'en avoit aucune connoissance, il l'a exécuté d'une manière différente. Il a formé un grand miroir composé de plusieurs miroirs plans d'environ un demi-pié en carré; chacun de ces miroirs est garni par derrière de trois vis, par le moyen desquelles on peut en moins d'un quart d'heure les disposer tous de manière qu'ils renvoient vers un

seul endroit l'image du soleil. M. de Buffon, par le moyen de ce miroir composé, a déjà brûlé à 200 piés de distance; & par cette belle expérience, a donné un nouveau degré de vraisemblance à l'histoire d'Archimede, dont la plupart des mathématiciens doutoient depuis le jugement de Descartes; M. de Buffon pourra, selon toutes les apparences, brûler encore plus loin avec des glaces plus polies; & nous savons qu'il travaille à perfectionner de plus en plus une invention si curieuse, si utile même, & à laquelle les physiciens ne sauroient trop s'intéresser. *Voyez les mémoires de l'académie, 1747.*

Les plus célèbres miroirs ardens, parmi les modernes, sont ceux de Septala, de Villette, de Tschirnhausen. Le miroir ardent de Manfredus Septala, chanoine de Milan, étoit un miroir parabolique qui, selon Schot, mettoit le feu à des morceaux de bois, à la distance de 15 ou 16 pas. Le miroir ardent de Tschirnhausen égale au moins le miroir de Septala pour la grandeur & pour l'effet: voici ce qu'on trouve sur ce sujet dans les *Acta eruditorum* de Leipsick.

Ce miroir allume du bois verd en un moment, en sorte qu'on ne peut éteindre le feu en soufflant violemment dessus.

2°. Il fait bouillir l'eau, en sorte qu'on peut très-promptement y faire cuire des œufs; & si on laisse cette eau un peu de temps au foyer, elle s'évapore.

3°. Il fait fondre en un moment un mélange d'étain & de plomb de trois pouces d'épais: ces métaux commencent à fondre goutte à goutte, ensuite ils coulent continuellement, & en deux ou trois minutes la masse est entièrement percée: il fait aussi rougir promptement des morceaux de fer ou d'acier, & peu après il s'y forme des trous par la force du feu; une lame de ces métaux fut percée de trois trous en six minutes. Le cuivre, l'argent, &c. se liquéfient aussi quand on les approche du foyer.

4°. Il fait aussi rougir comme le fer les matieres qui ne peuvent fondre; comme la pierre, la brique, &c.

5°. Il blanchit l'ardoise en un moment

& ensuite il la rend comme un verre noir assez beau; & si on tire avec une tenaille une partie de l'ardoise lorsqu'elle est blanchie, elle se change en filets de verre.

6°. Il change les tuiles en verre jaune, & les écailles en verre d'un jaune noirâtre.

7°. Il fond en verre blanc une pierre-ponce, tirée d'un volcan.

8°. Il vitrifie en huit minutes un morceau de creuset.

9°. Il change promptement des os en un verre opaque, & de la terre en verre noir.

Ce miroir avoit près de trois aunes de Leipsick de large; son foyer étoit à deux aunes de distance de lui: il étoit de cuivre, & sa substance n'avoit pas plus d'épaisseur que deux fois le dos d'un canif.

Un ouvrier de Dresde, appelé *Gartner*, a fait, à l'imitation du miroir de Tschirnhausen, de grands miroirs ardens de bois, qui, au grand étonnement de tout le monde, produisoient les mêmes effets.

Villette, ouvrier françois, de Lyon, a fait un grand miroir que Tavernier emporta & présenta au roi de Perse; il en fit un second pour le roi de Danemarck; un troisieme, que le roi de France donna à l'académie royale des sciences; & un quatrieme, qui a été exposé publiquement en Angleterre. Les effets de ce dernier, selon le rapport des docteurs Harris & de Saguliere, sont de fondre une piece de six sous d'argent en sept minutes; de fondre l'étain en trois minutes, le fer en seize, l'ardoise en trois; de calciner une écaille fossile en sept. Ce miroir a vitrifié un morceau de la colonne alexandrine de Pompée en parties noires, dans l'espace de 50 minutes, & en parties blanches dans l'espace de 54: il fond le cuivre en 8 minutes; il calcine les os en 4 & les vitrifie en 33; il fond & change une émeraude en une substance semblable à celle d'une turquoise: il vitrifie des corps extrêmement durs, si on les tient assez long-temps au foyer; entr'autres l'arbestre, sorte de pierre qui résiste à l'action du feu terrestre: mais quand ces corps sont une fois vitrifiés, le miroir n'a plus d'effet sur eux. Ce miroir a 47 pouces de large, & il fait portion d'une sphere

sphere de 76 pouces de rayon ; de sorte que son foyer est à environ 38 pouces du sommet. Sa substance est une composition d'étain , de cuivre , & de vif-argent. *Wolf, Catopt.*

Voici les effets du *miroir ardent* de l'académie, rapporté dans le *Journal des Savans de 1679*, au mois de décembre, pag. 322. Le bois verd y prend feu dans l'instant ; une piece de 15 sous est trouée en 24 secondes , & un petit morceau de laiton en  $\frac{1}{2}$  de seconde ; un morceau de carreau d'une chambre s'y vitrifie en 45 secondes ; l'acier est troné en  $\frac{1}{2}$  de seconde ; la pierre à fusil s'y vitrifie en une minute , & un morceau de ciment en 52 secondes.

Ce *miroir* a environ 36 pouces de largeur ; son foyer occupe un espace rond , dont le diametre est à-peu-près égal à celui d'un demi-louis , & il est éloigné du centre d'environ un pié & demi. *Ibid.*

Toute lentille convexe ou plane-convexe, rassemble par réfraction en un point les rayons du soleil dispersés sur la convexité , & par conséquent ces sortes de lentilles sont des verres ardents. Le verre le plus considérable de cette sorte , étoit celui de M. Tschirnhausen : la largeur de la lentille étoit de 3 à 4 piés ; le foyer étoit éloigné de 12 piés , & il avoit un pouce & demi de diametre : de plus , afin de rendre le foyer plus vif , on rassembloit les rayons une seconde fois par une seconde lentille paralele à la premiere , qui étoit placée dans l'endroit où le diametre du cône des rayons formé par la premiere lentille étoit égal à la largeur de la seconde , de sorte qu'elle les recevoit tous ; le foyer qui étoit d'un pouce & demi , étoit resserré par ce moyen dans l'espace de 8 lignes , & par conséquent sa force étoit augmentée dans la même proportion.

Parmi plusieurs de ses effets qui sont rapportés dans les *Acta eruditorum de Lipsick* , se trouvent ceux-ci.

1°. Il allume dans un instant du bois dur , même trempé dans l'eau.

2°. Il fait bouillir promptement de l'eau mise dans un petit vaisseau ; il fond toutes fortes de métaux ; il vitrifie la brique , la pierre-ponce , la faïance ; il fait fondre

*Tomé XXI.*

dans l'eau le soufre , la poix , &c. il vitrifie les cendres des végétaux , les bois , & les autres matieres ; en un mot il fait fondre ou change en fumée , ou calcine tout ce qu'on présente à son foyer , & il change les couleurs de tous les corps , à l'exception des métaux. On remarque que son effet est plus vif si on met la matiere sur laquelle on veut l'essayer sur un gros charbon bien brûlé. *Ibid.*

Quoique la force des rayons du soleil fasse de si grands effets dans le verre ardent , cependant les rayons de la pleine lune ramassés par le même verre ou par un *miroir* concave , ne donnent pas le moindre degré de chaleur.

Comme les effets du verre ardent dépendent entièrement de sa convexité , il n'est pas étonnant que même des lentilles faites avec de l'eau glacée produisent du feu , &c.

On peut aisément préparer une lentille de cette sorte , en mettant un morceau de glace dans une petite écuelle ou dans le segment creux d'une sphere , & en le faisant fondre sur le feu jusqu'à ce qu'il prenne de lui-même la forme d'un segment.

M. Mariote fit bouillir pendant une demi-heure environ de l'eau nette , pour en faire sortir l'air ; puis l'ayant fait glacer , & lui ayant fait prendre la forme convexe , il en fit un verre ardent qui alluma de la poudre fine.

Ceux qui ignorent la dioptrique , ne doivent pas être moins surpris de voir le feu , & les autres effets qui sont produits par le moyen de la réfraction de la lumiere dans une bouteille de verre remplie d'eau. *Voy. LENTILLE.*

Un phénomène assez singulier du *miroir ardent* de M. Tschirnhausen , & probablement de tous les *miroirs ardents* , c'est que ce *miroir ardent* a moins d'efficace dans les grandes chaleurs que dans les chaleurs ordinaires. Il n'avoit presque aucune force dans le chaud extrême de 1705 , & quelquefois à peine a-t-il huit jours pleinement favorables dans tout un été. Peut-être les exhalaisons qui s'élevent abondamment de la terre dans les grandes chaleurs , & qui causent dans l'air & dans la lumiere ce tremblement & ces especes d'ondulations qu'on y remarque de temps en temps ,

H h h h h h

interceptent une grande partie des rayons, & les empêchent de tomber sur le *miroir*; enveloppent les rayons qui traversent le *miroir*, vont se réunir dans le foyer, & leur ôtent leur extrême subtilité nécessaire pour pénétrer un corps dur. Cet excès d'affoiblissement surpasse l'excès de force qui peut venir des grandes chaleurs. Cette conjecture est confirmée par deux observations de M. Homberg. Dans des chaleurs même ordinaires, lorsque le temps a été serain plusieurs jours de suite, l'effet du *miroir* n'est pas si grand que quand le sol il se découvre immédiatement après une grande pluie. Pourquoi? C'est que la pluie précipite les exhalaisons. Ainsi mettez entre le *miroir* & le foyer un réchaud plein de charbon allumé, sous les rayons qui vont du *miroir* au foyer, & vous verrez que l'efficace des rayons sera considérablement affoiblie. Où s'affoiblit-elle, sinon en traversant les exhalaisons qui s'élevent du charbon? Nous avons tiré cette dernière remarque de M. Formey.

Traberus a enseigné comment on faisoit un *miroir ardent* avec des feuilles d'or; savoir, en faisant tourner un *miroir* de bois concave, & enduisant également les côtés intérieurs avec de la poix, on couvre ensuite la surface concave du *miroir* avec des feuilles d'or taillées en quarré de deux ou trois doigts de large. Il ajoute qu'on peut faire de très-grands *miroirs* avec 30, 40, ou un plus grand nombre de morceaux quarrés de verre, qui seront joints & arrangés les uns auprès des autres dans une écuelle de bois. Les effets de ces *miroirs*, selon cet auteur, seront aussi grands que si la surface étoit parfaitement sphérique. *Ibid.* Voyez M I R O I R.

On fait la propriété qu'a la parabole de réfléchir à son foyer tous les rayons qui tombent sur sa concavité, parallèlement à son axe; d'où il s'enfuit que si d'un solide parabolique creux, on retranche la portion qui contient le foyer, les rayons du soleil tombant sur ce solide parabolique, parallèlement à l'axe, se réuniront à son foyer: ce qui donne un moyen facile d'avoir un *miroir* brûlant dont le foyer soit derrière lui à une distance donnée. Voyez P A R A B O L E.

De plus, comme tous les rayons qui partent du foyer d'une parabole, se réfléchissent parallèlement à l'axe, & que ce parallélisme s'étend à l'infini, il s'enfuit que si on plaçoit une seconde parabole à une distance infinie de la première, de manière seulement que leur axe fût le même, les rayons réfléchis par la première parallèlement à l'axe, iroient, après avoir frappé la seconde, s'assembler tous à son foyer, de sorte qu'étant partis d'un point, ils se réuniroient dans un autre point infiniment éloigné.

Donc si le foyer de la première parabole étoit occupé par un corps bien chaud, comme par un charbon enflammé, toute sa chaleur se feroit sentir au foyer de la seconde parabole, quoiqu'infiniment distant. Voilà le pur géométrique; mais il est certain que le physique doit en rabattre beaucoup, & même infiniment, & que des rayons ne s'étendroient pas à l'infini dans l'air, ni même dans aucun milieu, sans perdre absolument leur force & leur chaleur. On n'aura donc un effet sensible qu'en plaçant les paraboles à quelque distance; & M. Dufay a trouvé que l'expérience réussissoit en plaçant ainsi deux *miroirs* paraboliques à 18 piés de distance.

Il substitua aux *miroirs* paraboliques deux *miroirs* sphériques, l'un de 20 pouces de diamètre, l'autre de 17, & trouva qu'ils brûloient éloignés l'un de l'autre de 50 piés, c'est-à-dire, trois fois plus que les paraboliques.

On peut conjecturer que cette grande supériorité des *miroirs* sphériques sur les paraboliques, vient d'un endroit qui paroît défavantageux pour les sphériques. Ces derniers n'ont pas, comme les paraboliques, un foyer exact qui ne soit qu'un point; mais aussi le charbon qu'on met au foyer, n'est pas un point, si ce foyer est celui du *miroir* parabolique; tous les rayons qui ne sont pas partis du seul point du charbon placé au foyer, ne se réfléchissent point parallèlement à l'axe, ne tombent point sous cette direction sur l'autre *miroir*, & par conséquent n'étant pas bien réunis à son foyer, ils brûlent peu, ou ce qui revient au même, les deux *miroirs* ont besoin pour brûler d'être

peu éloignés. Mais si le foyer où est le charbon, est celui d'un *miroir* sphérique, l'espace qu'occupe le charbon peut être en grande partie le même que le foyer du *miroir* : or tout ce qui part de ce foyer se réfléchit exactement parallèle.

Les *miroirs* paraboliques ayant fait un certain effet à une distance de 18 piés, M. Dufay a trouvé que si on interposoit ensuite une glace plane des deux côtés, il falloit les rapprocher de dix piés; ce qui marque une grande perte ou un grand affoiblissement de rayons causé par la glace : son épaisseur augmente très-peu cet effet; & par conséquent il vient beaucoup plus de rayons réfléchis à la rencontre de la glace, que de leur affoiblissement par le passage à travers son épaisseur.

De la paille allumée entre les deux *miroirs*, en diminue considérablement l'action; ce qui revient à l'observation de M. Homberg sur le grand *miroir ardent* du palais-royal, qui agissoit beaucoup moins pendant de grandes chaleurs, que quand l'air venoit d'être rafraîchi par la pluie. Une partie des rayons réunis par le *miroir ardent*, étoient peut-être absorbés ou détournés de leur direction par les soufres répandus dans l'air pendant les grandes chaleurs; & les soufres allumés qui font la flamme de la paille, produisoient apparemment, dans le cas dont il s'agit, un effet semblable.

Le vent même violent ne diminue point sensiblement l'action des *miroirs*, soit que sa direction soit précisément contraire à celle des rayons qui vont d'un *miroir* à l'autre, soit qu'il la coupe à angles droits.

Un charbon ayant été placé au foyer d'un verre convexe des deux côtés, d'où les rayons qui l'ont traversé en s'y rompant, sortoient parallèles, M. Dufay a reçu ces rayons sur la surface d'un *miroir* concave qui les réunissoit à son foyer: mais ces rayons n'ont pu brûler que quand le verre & le *miroir* n'ont été éloignés que de quatre piés, tant les rayons se font affoiblis en passant au travers du verre, & il faut bien remarquer que ces rayons sont ceux d'un charbon; car ceux du soleil, ou ne s'affoiblissent pas ainsi, ou s'affoiblissent

beaucoup moins; d'où M. Dufay conclut qu'il doit y avoir une grande différence entre le feu du soleil & nos feux ordinaires, dont les parties doivent être beaucoup plus massives, & plus sujettes à s'embarasser dans des passages étroits.

Le P. Taquet a observé que si on place une chandellée au foyer d'un *miroir* parabolique, l'image de cette chandelle reçue loin du *miroir*, ne paroît pas ronde, comme elle le seroit en effet si tous les rayons réfléchis étoient parallèles à l'axe; mais cette image a une figure semblable à celle de la chandelle, parce que la chandelle n'étant pas un point, les rayons qu'elle envoie ne réfléchissent pas parallèlement à l'axe du *miroir* parabolique.

On fait que la courbe nommée *ellipse* a cette propriété, que des rayons qui partiroient d'un de ses foyers, & qui tomberoient sur la concavité de cette courbe, se réuniroient tous à l'autre foyer. Cependant M. Dufay ayant mis un charbon au foyer d'un *miroir* elliptique travaillé avec tout le soin possible, & n'ayant pas eu égard à la grosseur de ce charbon, les rayons ne se font jamais réunis en assez grand nombre à l'autre foyer, pour pouvoir brûler; mais lorsqu'au lieu d'un charbon il y mettoit une bougie allumée, les rayons se réunissoient exactement à l'autre foyer, & y causoient une chaleur sensible, mais n'avoient pas la force de brûler; ce qui arrive de même avec les *miroirs* paraboliques, sans doute parce que les parties de la flamme sont trop déliées pour conserver longtemps leur mouvement dans l'air.

Si on met au foyer d'un *miroir* parabolique ou sphérique un charbon ardent, les rayons qui, après avoir rencontré le *miroir*, sont réfléchis parallèlement à l'axe, ou à-peu-près, forment une espèce de cylindre, dans l'espace duquel on sent une chaleur à-peu-près égale à celle d'un poêle, & qui est sensible jusqu'à 20 ou 30 piés, de façon qu'avec quelque charbon on pourroit échauffer une serre pour des plantes, ou quelque autre endroit d'une largeur médiocre: on pourroit aussi donner aux contre-cœurs de cheminées une forme sphérique ou parabolique, ce qui les rendroit beaucoup plus propres à renvoyer la

chaleur, que les plaques ordinaires. *Voyez l'histoire & les mémoires de l'académie 1726. (O)*

On a fait nouvellement quelques découvertes intéressantes à ce sujet, qui méritent de trouver place ici; elles sont dues à M. Hoefen, mécanicien du roi de Pologne, électeur de Saxe, établi à Dreïde.

On avoit jusqu'ici imaginé deux manières de faire les *miroirs ardents* métalliques: 1°. on se servoit pour cela d'un alliage de cuivre, d'étain & d'arsenic; on faisoit fondre ces substances, ensuite de quoi on creusoit la masse fondue pour la rendre concave, & quand elle avoit été suffisamment creusée, on lui donnoit le poli. Ces *miroirs ardents* réfléchissent très-bien les rayons du soleil, mais ils ont l'inconvénient d'être fort coûteux, très-pesans & difficiles à remuer; d'ailleurs il n'est point aisé de les fondre parfaitement, on ne peut leur donner telle grandeur que l'on voudroit, ni leur faire prendre exactement une courbure donnée.

2°. Gartner avoit imaginé un moyen qui remédioit à une partie de ces inconvénients; il faisoit des *miroirs* de bois qu'il couvroit de feuilles d'or, ou qu'il doroit à l'ordinaire; il est vrai que par-là il les rendoit beaucoup plus légers, mais la dorure se gâtoit facilement par les étincelles, les éclats & les matieres fondues qui partent des substances que l'on expose au foyer d'un pareil *miroir ardent*.

M. Hoefen a tâché de remédier à tous ces défauts: pour cet effet il commence par assembler plusieurs pieces de bois solides & épaisses, qui en se joignant bien exactement, forment un parquet parabolique, ou qui a la concavité que le *miroir* doit avoir; il recouvre cette partie concave avec des lames de cuivre jaune, qui s'y adaptent parfaitement, ces lames se joignent si exactement les unes les autres, que l'on a de la peine à appercevoir leur jonction: on polit ensuite ces lames avec le plus grand soin. Lorsque le *miroir ardent* a été ainsi préparé, on le fixe par le moyen de deux vis de fer sur deux bras de bois qui portent sur un pivot sur lequel ils tournent; le tout est soutenu sur un trépié dont cha-

que pié est porté sur une roulette, de manière qu'un seul homme suffit pour donner au *miroir* telle position que l'on souhaite. Outre la légéreté, ces *miroirs* ne sont point sujets à être endommagés par les matieres qui peuvent y tomber. Un arc de fer flexible est assujetti à deux des extrémités d'un des diametres du *miroir*; il est destiné à présenter les objets que l'on veut exposer au feu solaire: au moyen de deux écrous on peut à volonté éloigner & rapprocher les objets du foyer. Au milieu de cet arc est une ouverture ovale, aux deux côtés de laquelle sont deux fourchettes, sur lesquelles on appuie les objets que l'on veut mettre en expérience, & que l'on assujettit par de petites plaques mobiles de fer blanc.

En 1555 M. Hoefen avoit fait quatre *miroirs ardents* de cette espece, qu'il fit annoncer aux curieux. Le premier de ces *miroirs* avoit neuf piés & demi de diametre; sa plus grande concavité ou courbure avoit seize pouces; la distance du foyer étoit de quatre piés. Le second avoit environ six piés & demi de diametre; la distance du foyer étoit de trois piés. Le troisieme avoit cinq piés trois pouces de diametre; le foyer étoit à vingt-deux pouces. Enfin le quatrieme avoit quatre piés deux pouces de diametre, sept pouces de concavité, & le foyer étoit à vingt & un pouces.

Les foyers de tous ces *miroirs ardents* n'avoient point au-delà d'un demi-pouce de diametre; ce qui fait voir qu'ils étoient très-propres à rapprocher les rayons du soleil. Le docteur Chrétien Gothold Hoffman a fait un grand nombre d'expériences avec le troisieme de ces *miroirs*, c'est-à-dire, avec celui qui avoit cinq piés trois pouces de diametre, dix pouces de concavité, & dont la distance du foyer étoit de vingt-deux pouces; par son moyen il est parvenu à vitrifier les substances les plus réfractaires.

En trois secondes un morceau d'amiant se réduisit en un verre jaune verdâtre; en une seconde, du talc blanc fut réduit en verre noir.

Un morceau de spalt calcaire feuilleté, entra en fusion au bout d'une minute. La

même chose arriva en une demi - seconde à des cristaux gypseux. En un mot toutes les terres & les pierres subirent la vitrification, les unes plutôt, les autres plus tard. La craie fut de tous les corps celui qui résista le plus long-temps à la chaleur du *miroir ardent*. Ces expériences sont rapportées au long dans un mémoire inséré dans *des magasins de Hambourg*.

MIROIR DES ANCIENS, (*Hist. des Invent.*) Voici sur ce sujet des recherches qu'on a insérées dans l'histoire de l'académie des inscriptions, & qui méritent de trouver ici leur place.

La nature a fourni aux hommes les premiers *miroirs*. Le crystal des eaux servit leur amour-propre, & c'est sur cette idée qu'ils ont cherché les moyens de multiplier leur image.

Les premiers *miroirs* artificiels furent de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Esculape. Une preuve plus incontestable de leur antiquité, si notre traduction est bonne, seroit l'endroit de l'exode, *ch. xxxviiij, v. 8*, où il est dit qu'on fonda les *miroirs* des femmes qui servoient à l'entrée du tabernacle, & qu'on en fit un bassin d'airain avec sa base.

Outre l'airain, on employa l'étain & le fer bruni; on en fit depuis qui étoient mêlés d'airain & d'étain. Ceux qui se faisoient à Brindes passèrent long-temps pour les meilleurs de cette dernière espece, mais on donna ensuite la préférence à ceux qui étoient faits d'argent; & ce fut Praxitele, différent du célèbre sculpteur de ce nom, qui les inventa. Il étoit contemporain de Pompée le grand.

Le badinage des poètes & la gravité des jurisconsultes se réunissent pour donner aux *miroirs* une place importante dans la toilette des dames. Il falloit pourtant qu'ils n'en fussent pas encore, du moins en Grece, une piece aussi considérable du temps d'Homere, puisque ce poète n'en parle pas dans l'admirable description qu'il fait de la toilette de Junon, où il a pris plaisir à rassembler tout ce qui contribuoit à la parure la plus recherchée.

Le luxe ne négligea pas d'embellir les *miroirs*. Il y prodigua l'or, l'argent, les pierres, & en fit des bijoux d'un grand

prix. Sénèque dit qu'on en voyoit dont la valeur surpassoit la dot que le sénat avoit assignée des deniers publics à la fille de Cn. Scipion. Cette dot fut de 11000 as; ce qui, selon l'évaluation la plus commune, revient à 550 livres de notre monnoie. On ornoit de *miroirs* les murs des appartemens; on en incrustoit les plats ou les bassins dans lesquels on servoit les viandes sur la table, & qu'on appelloit pour cette raison *specillatæ patinæ*; on en revêtoit les tasses & les gobelets, qui multiplioient ainsi l'image des convives; ce que Pline appelle *populus imaginum*.

Sans nous arrêter aux *miroirs ardents*, qui ne sont pas de notre sujet, passons à la forme des anciens *miroirs*. Il paroît qu'elle étoit ronde ou ovale. Vitruve dit que les murs des chambres étoient ornés de *miroirs* & d'abaques, qui faisoient un mélange alternatif de figures rondes & de figures carrées. Ce qui nous reste de *miroirs anciens* prouve la même chose. En 1647 on découvrit à Nimegue un tombeau où se trouva entre autres meubles, un *miroir* d'acier ou de fer pur, de forme orbiculaire, dont le diametre étoit de cinq pouces romains. Le revers en étoit concave, & couvert de feuilles d'argent, avec quelques ornemens.

Il ne faut cependant pas s'y laisser tromper: la fabrication des *miroirs* de métal n'est pas inconnue à nos artistes; ils en font d'un métal de composition qui approche de celui dont les anciens faisoient usage: la forme en est carrée, & porte en cela le caractère du moderne.

Le métal fut long-temps la seule matiere employée pour les *miroirs*. Il est pourtant incontestable que le verre a été connu dans les temps les plus reculés. Le hazard fit découvrir cette admirable matiere environ mille ans avant l'époque chrétienne. Pline dit que des marchands de nitre qui traversoient la Phénicie, s'étant arrêtés sur le bord du fleuve Bélus, & ayant voulu faire cuire leurs viandes, mirent, au défaut de pierres, des morceaux de nitre pour soutenir leur vase, & que ce nitre mêlé avec le sable, ayant été embrasé par le feu, se fonda, & forma une liqueur claire & transparente qui se figea, & donna la premiere idée de la façon du verre.

Il est d'autant plus étonnant que les anciens n'aient pas connu l'art de rendre le verre propre à conserver la représentation des objets, en appliquant l'étain derrière les glaces, que les progrès de la découverte du verre furent chez eux poussés fort loin. Quels beaux ouvrages ne fit-on pas avec cette matière ! quelle magnificence que celle du théâtre de M. Scaurus, dont le second étage étoit entièrement incrusté de verre ! Quoi de plus superbe, selon le récit de saint Clément d'Alexandrie, que ces colonnes de verre d'une grandeur & d'une grosseur extraordinaire, qui ornoient le temple de l'île d'Aradus !

Il n'est pas moins surprenant que les anciens connoissant l'usage du crystal, plus propre encore que le verre à être employé dans la fabrication des *miroirs*, ils ne s'en soient pas servis pour cet objet.

Nous ignorons le temps où les anciens commencèrent à faire des *miroirs* de verre. Nous savons seulement que ce fut des verriers de Sidon que sortirent les premiers *miroirs* de cette matière. On y travailloit très-bien le verre, & on en faisoit de très-beaux ouvrages, qu'on polissoit au rour, avec des figures & des ornemens de plat & de relief, comme on auroit pu faire sur des vases d'or & d'argent.

Les anciens avoient encore connu une sorte de *miroir* qui étoit d'un verre que Pline appelle *vitrum obsidianum*, du nom d'Obsidius qui l'avoit découvert en Ethiopie ; mais on ne peut lui donner qu'improprement le nom de *verre*. La matière qu'on y employoit étoit noire comme le jayet, & ne rendoit que des représentations fort imparfaites.

Il ne faut pas confondre les *miroirs* des anciens avec la pierre spéculaire. Cette pierre étoit d'une nature toute différente, & employée à un tout autre usage. On ne lui donnoit le nom de *specularis* qu'à cause de sa transparence ; c'étoit une sorte de pierre blanche & transparente qui se coupoit par feuilles, mais qui ne résistoit point au feu. Ceci doit la faire distinguer du talc, qui a bien la blancheur & la transparence, mais qui résiste à la violence des flammes.

On doit rapporter au temps de Sénèque

l'origine de l'usage des pierres spéculaires ; son témoignage y est formel. Les Romains s'en servoient à garnir leurs fenêtres, comme nous nous servons du verre, surtout dans les sales à manger pendant l'hiver pour se garantir des pluies & des orages de la saison. Ils s'en servoient aussi pour les litieres des dames, comme nous mettons des glaces à nos carrosses ; pour les ruches, afin d'y pouvoir considérer l'ingénieux travail des abeilles. L'usage des pierres spéculaires étoit si général, qu'il y avoit des ouvriers dont la profession n'avoit d'autre objet que celui de les travailler & de les mettre en place. On les appelloit *specularii*.

Outre la pierre appelée *spéculaire*, les anciens en connoissoient une autre appelée *phengite*, qui ne cédoit pas à la première en transparence. On la tiroit de la Cappadoce. Elle étoit blanche, & avoit la dureté du marbre. L'usage en commença du temps de Néron ; il s'en servit pour construire le temple de la fortune, renfermé dans l'enceinte immense de ce riche palais, qu'il appella la *maison dorée*. Ces pierres répandoient une lumière éclatante dans l'intérieur du temple ; il sembloit, selon l'expression de Plin, que le jour y étoit plutôt renfermé qu'introduit, *tanquam inclusâ luce non transmissâ*.

Nous n'avons pas de preuves que la pierre spéculaire ait été employée pour les *miroirs* ; mais l'histoire nous apprend que Domitien, dévoré d'inquiétudes & agité de frayeurs, avoit fait garnir de carreaux de pierre phengite, tous les murs de ses portiques, pour appercevoir, lorsqu'il s'y promenoit, tout ce qui se faisoit derrière lui, & se prémunir contre les dangers dont sa vie étoit menacée.

MIROIR, (*Hydr.*) est une pièce d'eau ordinairement carrée ou échancrée comme un *miroir*. (K)

MIROIR, FROTON, (*Marine.*) c'est un cartouche de menuiserie placé au dessus de la voûte à l'arrière. On charge le *miroir* des armes du prince, & on y met quelquefois le nom ou la figure dont le vaisseau a tiré son nom. Voyez FRONTON & ÉCUSSON. Pl. III. fig. 2, le *miroir* coté O. (Z)

**MIROIR**, (*Architect.*) terme d'ouvrier de bâtiment; c'est dans le parement d'une pierre une cavité causée par un éclat quand on la taille.

Ce sont aussi des ornemens en ovale qui se taillent dans les moulures creuses, & sont quelquefois remplis de fleurons.

**MIROIR**, *terme de brasserie*, qui signifie la même chose que *clairiere*. Voy. CLAIRIERE.

**MIROIR**, (*Chamois.*) terme des ouvriers en peaux de chagrin qui se dit des endroits de la peau de chagrin qui se rencontrent vuides & unis, & où le grain ne s'est pas formé. Voyez CHAGRIN.

C'est un grand défaut dans une peau de chagrin que d'avoir des *miroirs*.

**MIROIR**, (*Maréchallerie.*) Voyez AMIROIR.

**MIROIR**, *en terme de metteur-en-œuvre*: est un espace uni, réservé au milieu du fond d'une pièce quelconque, d'où partent les gaudrons comme de leur centre.

**MIROIR**, (*Vénerie.*) On attire les alouettes dans les filets par un *miroir* ou morceau de verre monté sur un pivot fiché en terre au milieu de deux nappes tendues; celui qui est caché & tient les ficelles pour plier les nappes & les fermer comme deux battans de porte, lorsque les alouettes y donnent, tient aussi une ficelle attachée au pivot où est le *miroir*, pour le faire remuer.

**MIROITÉ** ou AMIROIR, (*Maréch.*) poil de cheval. V. BAY.

**MIROITERIE**, f. m. (*Art méchan.*) profession de miroitier, ou commerce des miroirs.

**MIROITIER**, f. m. (*Comm.*) ouvrier qui fait ou qui vend des miroirs. Voyez MIROIR. La communauté des *miroitiers* est composée de celle des *bimbelotiers* & de celle des *doreurs sur cuir*. Par cette union les *miroitiers* ont la qualité de *miroitiers-lunettiers-bimbelotiers*, *doreurs sur cuir*, *garnisseurs* & *enjolveurs* de la ville, *fauxbourgs*, *vicomté* & *prévoté* de Paris.

Ils ont quatre jurés, dont l'élection de deux se fait chaque année, en sorte qu'ils restent chacun deux années de suite en charge, gouvernent la communauté, donnent les chefs-d'œuvre, reçoivent les

maîtres & font les visites, dans lesquelles, lorsqu'il se fait quelque saisie, ils sont obligés d'en faire le rapport dans les vingt-quatre heures.

Nul ne peut vendre miroirs, lunettes ou bimbelots, s'il n'est maître & s'il n'a fait chef-d'œuvre de l'un de ces trois ouvrages, auquel tous sont tenus, à la réserve des fils de maîtres qui ne doivent que simple expérience, mais qui sont néanmoins obligés de payer les droits du roi & des jurés.

Chaque maître ne peut obliger qu'un seul apprenti à la fois: il est toutefois permis d'en prendre un second la dernière année du premier.

L'apprentissage est de cinq années entières & consécutives, après lesquelles l'apprenti peut aspirer à la maîtrise & demander chef-d'œuvre, qu'on lui donne suivant la partie du métier qu'il a choisie & qu'il a apprise.

Les compagnons, même ceux qui sont apprentis de Paris, ne peuvent travailler pour eux, mais seulement pour les maîtres; & les maîtres ne leur peuvent non plus donner d'ouvrage à faire en chambre, ni autre part qu'en leur boutique.

Les veuves ont droit de tenir boutique ouverte & d'y faire travailler par des compagnons & apprentis.

Les ouvrages permis aux maîtres de la communauté, à l'exclusion de tous autres, sont des miroirs d'acier & de tous autres métaux, comme aussi des miroirs de verre, de crystal & de crystalin, avec leurs montures, bordures, couvertures & enrichissemens; des boutons pareillement de verre & de crystal; des lunettes & des besicles de toutes sortes, montées en cuivre, corne, & écaille de tortue, les unes & les autres de crystal de roche, de crystalin ou de simple verre; enfin, tout ce qu'on peut appeler ouvrage de bimbeloterie d'étain mêlé d'aloï, comme boutons, sonnettes, annelets, aiguilles, autres petits jouets d'enfans, qu'ils nomment leur *ménage* & leur *chapelle*, même des flacons d'étain servant à mettre vin & eau, cuillers, salières & autres légères bagatelles d'étain de petit poids, & à la charge que les salières entr'autres ne seront hautes que

d'un demi-doigt, & ne pourront peser qu'une livre & demie la douzaine.

Les jurés sont obligés de faire la visite des ouvrages apportés par les marchands forains, & de vaquer au lotissage de ces marchandises & matieres propres au métier, arrivant dans la ville de Paris. Pour cette raison ils sont déchargés pendant les deux années de leur jurande, du soin des boues & lanternes.

Les découvertes d'optique & d'astronomie ont beaucoup augmenté les ouvrages des maîtres *miroitiers-lunettiers*, à cause de la taille des verres & de la fabrique des miroirs de métal dont les astronomes & les opticiens ont besoin, les uns pour leurs expériences, & les autres pour leurs observations célestes : c'est pourquoi ils ont pris la qualité de *miroitiers-lunettiers-opticiens*.

Outre les verres oculaires & objectifs qui se trouvent dans leurs boutiques, comme lunettes simples, télescopes ou lunettes de longue vue, les binocles, les lorgnettes, les microscopes & autres semblables qu'ils vendent tous montés, ils sont aussi fournis de cylindres, de cônes, de pyramides polygones, de boîtes à dessiner, de lanternes magiques, de miroirs ardents, soit de métal ou de verre, de prismes, de loupes, de verres à facettes; enfin, de tout ce que l'art a pu inventer de curieux & d'utile dans l'optique.

Les outils, instrumens & machines dont se servent les maîtres lunettiers-opticiens sont le tour, les bassins de cuivre, de fer ou de métal composé; les molettes, le rondeau de fonte ou de fer forgé; le compas ordinaire, le compas coupant; le gravoir, le polissoir; les spheres ou boules; divers moules de bois pour faire les tubes; enfin, la meule de grès doux.

Les matieres qu'ils emploient pour travailler leurs verres, les adoucir & les polir, sont le grès, l'éméri, la potée d'étain, le tripoli, le feutre & le papier. *Voyez l'article VERRERIE, Dictionn. de commerce.*

MIROTON, f. m. (*Cuisine.*) tranche de bœuf servie en place de bouilli, avec une sauce dessous.

MIRRE, f. f. (*Comm.*) poids dont on se sert à Venise pour peser les huiles.

Il est de trente livres poids subtil de cette ville, qui est de trente quatre par cent plus foible que celui de Marseille. Il faut quarante *mirres* pour faire un migliers ou millier. *Voyez MIGLIARS. Dictionnaire de commerce.*

MIRRE; c'est aussi une mesure des liquides, & particulièrement des huiles; alors la *mirre* ou mesure d'huile ne pèse que 25 livres, aussi poids subtil. *Dictionn. de commerce.*

MIRTILLE, AIRELLE, BRINBELLE, RAISIN DE BOIS, MORETE, (*Diète, Pharmacie & Matière médicale.*) Le goût des fruits de *mirtille* qui est doux & aigrelet est assez agréable. On ne connoît de ces fruits que leurs propriétés communes aux doux-aigrelets. *Voyez DOUX, chymie, & DOUX, diète & mat. médic.* On peut en préparer un rob qui sera bon contre les cours de ventre bilieux. On a aussi vanté ses fruits séchés & réduits en poudre, à la dose d'un gros jusqu'à deux ou en décoction à la dose de demi-once, contre la dysenterie: mais ce ne sont pas là des remèdes éprouvés. (*b*)

MIRZA ou MYRZA, (*Hist.*) titre de dignité qui signifie  *fils de prince*; les Tartares ne l'accordent qu'aux personnes d'une race noble & très-ancienne. Les filles du *mirza* ne peuvent épouser que des *mirzas*, mais les princes peuvent épouser des esclaves, & leurs fils ont le titre de *mirza*. On dit que toutes les princesses tartares ou *mirzas* sont sujettes à la lunacie; c'est à ce signe qu'on juge de la légitimité de leur naissance, leurs meres sur-tout s'en réjouissent, parce que cela prouve qu'elles ne sont point nées d'un adultere; les parens en sont aussi très-joyeux, & ils se complimentent sur ce qui, selon eux, est une marque infaillible de noblesse. Lorsque la lunacie se manifeste, on célèbre ce phénomène par un festin auquel les filles des autres *mirzas* sont invitées, après quoi la lunatique est obligée de danser continuellement, pendant trois jours & trois nuits, sans boire, ni manger, ni dormir; & cet exercice la fait tomber comme morte. Le troisieme jour on lui donne un bouillon fait avec de la chair de cheval & de la viande. Après qu'elle s'est un peu remise,

on recommence la danse , & cet exercice se réitère jusqu'à trois fois ; alors la maladie est guérie pour toujours. *Voyez* Cantemir , *Hist. ottomane.* ( — )

MIS , f. m. ( *Hist. du bas empire.* ) c'est , comme on le dit dans le *Dictionnaire de Trevoux* , le nom que l'on donnoit autrefois aux commissaires que les rois déléguoient dans les généralités , & qui répond en partie aux intendans de nos jours. On voit dans les vieux capitulaires , que Charles-le-Chauve nomma douze *mis* dans les douze missies de son royaume , on les appelloit *missi dominici* ; sur quoi le P. d'Argon , sous le nom de Vigneul Marville , dit qu'un bibliothécaire ignorant rangea au nombre des missels un traité de *missis dominicis* , croyant que c'étoit un recueil de messes du dimanche. Ces commissaires informoient de la conduite des comtes , & jugeoient les causes d'appel dévolues au roi , ce qui n'a eu lieu cependant que sous la deuxième race. Sous la troisième ce pouvoir a été transféré aux baillis & sénéchaux , qui depuis ont eu droit de juger en dernier ressort jusqu'au temps que le parlement a été rendu sédentaire par Philippe-le-Bel. ( *D. J.* )

MIS , ( *Jurisprud.* ) Acte de *mis* , c'est une espece de procès-verbal qui est fait pour constater qu'une piece ou production a été mise au greffe , ou que le dossier ou sac contenant les pieces d'une cause a été mis sur le bureau ; on donne aussi ce nom à l'acte par lequel on signifie à la partie adverse que cette remise a été faite. ( *A* )

MIS , ( *Maréchal.* ) cheval bien ou mal *mis* , terme de manege , qui signifie bien ou mal dressé.

MISAINÉ ou MISENÉ , ( *Marine.* ) voile de *misaine* , c'est la voile que porte le mâit de *misaine*. *Voyez* VOILE , & ci-dessous MAT DE MISAINÉ .

MISAINÉ , ( *Marine.* ) c'est le mâit d'avant. *Voyez* MAT. Il est posé sur le bout de l'étrave du vaisseau , est garni d'une hune avec son chouquet , de barres de hune , de haubans , & d'un étai. *Pl. I, figure 2 , coté 105.* Cette dernière manœuvre embrasse le mâit au dessous du chouquet ; en passant au travers de la hune , vient se rendre au milieu du mâit de beaupré , où il y a une étrope avec une

Tome XXI.

grande poulie amarrée : au bout de cet étai est une autre grande poulie , & dans cette poulie passe une manœuvre qui sert à le rider.

La vergue de ce mâit , *fig. 2 , coté 96* , qui y est jointe par la racage , est garnie d'une drisse qui passe dans deux poulies doubles , lesquelles sont amarrées au chouquet ; de deux autres poulies doubles , qui servent à hisser la vergue , & à l'amener lorsqu'il est nécessaire ; de deux bras , de deux balancines , de deux cargues-points , de deux cargues-fonds , de deux cargues-boulines ; pour l'intelligence de ceci , *voyez tous ces mots.*

Les bras passent dans deux poulies placées aux deux extrémités de la vergue : leurs dormans sont amarrés au grand étai ; & à environ une brassée & demie au dessous de ces dormans , il y a des poulies par où passent lesdits bras pour venir tomber sur le milieu du gaillard d'avant ; ces bras servent à brassier ou tourner la vergue , tant à stribord qu'à bas-bord.

Les balancines , *pl. I , fig. 2 , coté 98* , passent dans le fond de la poulie du fond de la vergue , & delà vont passer dans une autre poulie , qui est amarrée au dessous du chouquet : elles servent à dresser la vergue , lorsqu'elle penche plus d'un côté que de l'autre.

Les cargues - points passent dans des poulies qui sont amarrées de chaque bord au tiers de la vergue , & viennent delà dans d'autres poulies amarrées au coin de la voile du mâit qui fait le sujet de cet article , & retournent delà à la vergue où leurs dormans sont amarrés proche les poulies.

Les cargues - fonds passent dans des poulies amarrées aux barres de hune , & viennent delà amarrer leurs dormans au bas de la ralingue.

Enfin les cargues - boulines passent dans des poulies amarrées aux barres de hunes , & delà passent par des poulies coupées , qui sont clouées sur la vergue.

Le mâit de *misaine* est un mâit de hune , qui passe dans ses barres , au milieu de la hune & de son chouquet ; ce mâit de hune est garni d'une guinderesse , qui passe deux fois dans le pic du mâit de hune , & dans

Iiiii

deux poulies amarrées au chouquet : il à un dormant qui est amarré aussi au chouquet , & qui passe dans une poulie amarrée sur le pont , par laquelle on l'hisse : le pié de ce mât est posé dans l'endroit où passe une barre de fer , qui a environ sept pouces en quarré , on appelle cette barre la *clef du mât de hune*. Quand ce mât est laissé en son lieu , on passe cette clef dans le trou du pié du mât , & on l'arrête sur les barres de hune : ce second mât est garni de barres de haubans , de galaubans , d'un chouquet , & d'un étai ; cet étai embrasse le mât en passant dans les barres de hune , va delà jusqu'au mât de beaupré , un peu au dessous de sa hune , où il est ridé avec un palan : il a encore une vergue avec une racage qui les joint ensemble.

Cette vergue a une itaque , une fausse itaque , & une drisse : l'itaque passe dans la tête du mât , au dessous des barres ; un de ses bouts est amarré à la vergue du petit hunier , & à l'autre bout il y a une poulie , dans laquelle passe une fausse itaque , dont une extrémité vient en bas en dehors du vaisseau , & s'amarré à un anneau : à l'autre extrémité est une poulie double , dans laquelle passe la drisse , en deux ou trois tours , qui sert à amener le petit hunier avec la vergue.

Le reste de la garniture de cette vergue consiste en deux bras , deux balancines , deux cargues-pointes , deux cargues de fond , deux cargues-boulines , deux écoutes : voici la position de ces pièces.

Les bras (*Marine. Pl. I, fig. 2, coté 97*) passent dans des poulies qui sont amarrées aux deux extrémités de la vergue , à deux bragues d'environ une brassée & demie de long : leurs dormans sont amarrés à l'étai du grand mât de hune , & passent dans des poulies amarrées au dessous d'eux à la distance d'environ une brassée : delà ces dormans passent dans d'autres poulies qui sont amarrées au grand étai , d'où ils viennent tomber sur le gaillard d'avant.

Les balancines , *coté 89* , passent dans des poulies amarrées au dessous des barres de ce mât de hune , & passent delà dans des poulies amarrées aux extrémités de la vergue : leurs dormans sont amarrés au chouquet de ce mât , & venant ensuite le

long des haubans du petit hunier , passent à travers la hune de *misaine* , d'où coulant le long de ces haubans ils tombent sur le pont : ces balancines servent d'écoutes au petit perroquet.

Les cargues-points passent dans des poulies amarrées au tiers de la vergue , vont passer delà dans deux poulies , qui sont amarrées au coin du petit hunier , retournent ensuite en haut proche les poulies où elles ont passé la première fois , à l'endroit où sont attachés leurs dormans ; & enfin passent delà à travers la hune de *misaine* , viennent le long des haubans s'amarrer sur le pont.

Les cargues de fond passent en arriere de la hune de *misaine* , & delà passant par-dessus son chouquet , viennent s'amarrer à la ralingue d'en bas : ces cordes sont faites en forme de palans ; elles viennent directement en arriere du mât.

Les cargues-boulines passent dans la hune , & vont passer delà dans des poulies qui sont amarrées à l'itaque du petit hunier.

Les boulines , *fig. 2, coté 97* , sont amarrées à des herfes , qui sont en dehors de la ralingue , & delà vont passer dans des poulies amarrées à l'étai du petit hunier , d'où elles vont passer dans des poulies doubles , qui sont amarrées sur le beaupré une brassée par-dessus l'étai de *misaine*.

Enfin les deux écoutes sont amarrées au point du petit hunier , passent delà à la poulie du bout de la vergue , viennent tour au long de la vergue jusqu'au mât de *misaine* , passent ensuite dans des poulies amarrées au dessous de la vergue ; & coulant delà le long du mât de *misaine* , viennent enfin dans les bittes , où on les amarre.

Au dessus du mât de hune est un autre mât appelé le *perroquet* (*coté 87*) ; il rassemble dans les barres & le chouquet du mât de hune , & a un trou d'un pié dans lequel entre une clef de bois , en forme de cheville quarrée , qui l'arrête sur les barres : il est garni de croisettes , de haubans , & de galaubans , d'un chouquet & d'un étai (*coté 83*) qui embrasse le mât au dessous , d'où il va aboutir au ton de perroquet de beaupré où il est ridé , avec une poulie , sur les barres de hune de ce dernier mât :

la vergue , outre la racage , a encore une drisse , des bras , des balancines , des cargues-points , ou des boulines.

La drisse sert à amener & à hisser le perroquet ; elle passe à la tête du mât : un de ses bouts est amarré à la vergue , & il y a à l'autre bout une poulie , dans laquelle passe un bout de corde qui vient tomber sur le pont.

Les bras ( coté 78 ) passent dans des poulies qui sont amarrées aux deux extrémités de la vergue , & tiennent à des bragues d'environ une brassée de long : leurs dormans sont amarrés à l'étau du grand perroquet.

Les balancines ( coté 79 ) passent dans des poulies amarrées à la tête du mât de perroquet , vont delà passer dans des poulies amarrées aux deux extrémités de la vergue , & vont répondre au chouquet de perroquet , où sont leurs dormans.

Les cargues-points sont amarrés aux points de perroquet , d'où ils vont passer dans d'autres poulies qui sont au tiers du perroquet , aboutissent ensuite à une pomme amarrée aux haubans du petit hunier ; coulant après cela le long desdits haubans , passent au travers de la hune de *misaine* ; enfin coulant encore le long des haubans de cette hune , viennent sur le gaillard d'avant.

Les boulines sont amarrées à la ralingue du perroquet , vont passer dans de petites poulies qui sont amarrées à l'étau de ce petit mât ; delà vont repasser dans d'autres petites poulies amarrées aux haubans de perroquet de beaupré , reviennent passer dans de troisièmes poulies amarrées à la liure de beaupré , & tombent sur le fronteau d'avant.

MISANTHROPIE , f. f. ( Médecine. ) dégoût & aversion pour les hommes & le commerce avec eux. La *misanthropie* est un symptôme de mélancolie ; car dans cette maladie , il est ordinaire d'aimer les endroits écartés , le silence & la solitude , de même que de fuir la conversation & de rêver toujours au dedans de soi-même ; il désigne une mélancolie parfaite. Voyez l'art. MÉLANCOLIE.

MISCELLA TERRA , ( Hist. nat. ) nom générique , dont quelques auteurs se

servent pour désigner les terres composées ou mélangées avec du sable ; ils en distinguent de noirâtres , de blanches , de jaunes , d'un jaune pâle , de brunes , de verdâtres ; toutes ces terres acquièrent de la dureté dans le feu , ce qui doit les faire regarder comme mêlées d'argile. Les Anglois les appellent *loams* , & en France c'est proprement la *glaise*. ( — )

MISCHIO , f. m. ( Hist. nat. minér. ) nom que les Italiens donnent à un marbre mélangé de différentes couleurs , & qui semble formé par l'assemblage de plusieurs fragmens de marbre qui se sont , pour ainsi dire , collés pour ne faire qu'une même masse. On en trouve près de Vérone une espèce qui est d'un rouge pourpre , mêlé de taches & de veines blanches & jaunes.

MISCIBILITÉ ou SOLUBILITÉ , f. f. ( Chymie. ) propriété générale par l'exercice de laquelle tous les corps chymiques contractent une union , une combinaison réelle , la mixtion chymique , voyez MIXTION ; c'est proprement la même chose qu'*affinité* , que *rapport*. Voyez RAPPORT , Chymie.

Cette propriété est toujours relative , c'est-à-dire , que la *miscibilité* ne réside dans aucun corps , dans aucune substance de la nature , que relativement à quelques autres substances en particulier , & qu'il n'existe aucun corps connu , que vraisemblablement il ne peut exister aucun corps qui soit miscible , capable de combinaison réelle avec tous les autres corps. Si un tel corps existoit , il auroit une des qualités essentielles du dissolvant universel ou *alkahest* , qui ne paroît être jusqu'à présent qu'une vaine prétention alchymique. Voyez à l'art. MENSTRUE.

La *miscibilité* des chymistes differe par cet exercice limité , de la *cohésibilité* ou *attractibilité* des physiciens qui est une propriété absolue ; & c'est une suite nécessaire de la manière différente dont la chymie & la physique considèrent les corps , que la diverse doctrine de chacune de ces sciences sur les loix de leur union , voyez l'article CHYMIE ; car ceux qui n'admettent qu'une matière homogène ( ce sont les physiciens ) , & qui ne contemplent les *affections* de

cette matière que dans les masses ou *agregats*, dans lesquels la matière se comporte en effet comme homogène, ceux-là, dis-je, ne sauroient même soupçonner les loix de la *miscibilité* qui supposent la multiplicité des matières. Voyez MIXTION, PRINCIPES. Aussi tant que les physiciens se renferment dans les bornes des sujets physiques, leur doctrine sur la cohésibilité est vraie : une surface très-plane & très-polie d'eau solide, de glace, adhère aussi fort que des masses peuvent adhérer à des masses, à une surface très-plane & très-polie de soufre, quoique l'eau & le soufre soient *immiscibles*. Mais s'ils s'avisent, comme Jean Keil, &c. de sonder les profondeurs de l'union chimique en s'occupant seulement des conditions qui sont requises pour l'union des masses, & négligeant nécessairement les loix de la *miscibilité* qu'ils ne connoissent pas, ils écriront dogmatiquement des absurdités démontrées telles par les faits chimiques les plus communs. Ils auront beau placer le corpuscule dans toutes les circonstances qu'ils croient les plus favorables à l'adhésion ; si l'un de ces corpuscules est de l'eau & l'autre du soufre, il n'y aura jamais d'union, *tractent frabilia fabri*. Voyez l'article CHYMIE. (b)

MISE, s. f. (*Commerce*.) dans le commerce, signifie en terme de compte la *dépense*. La *mise* de ce compte excède la recette de plus de moitié, c'est-à-dire, que le comptable a dépensé une fois plus qu'il n'a reçu.

*Mise* signifie aussi ce qui a cours dans le commerce. On le dit particulièrement des monnoies : je ne veux point de cet écu, il est décrié, il n'est plus de *mise*.

*Mise* se prend encore pour une enchère, pour ce qu'on met au dessus d'un autre dans une vente publique. Toutes vos *mises* ne m'empêcheront pas d'avoir ce tableau, j'encherirai toujours au dessus.

*Mise* se dit quelquefois en bonne ou mauvaise part des étoffes qu'on veut estimer ou mépriser. Ce satin est de *mise* : ce damas est vieux, il n'est plus de *mise*. Dictionnaire de commerce.

MISE, (*Tailland.*) se dit d'un morceau

de fer qu'on soude sur un autre, pour le rendre plus fort.

MISE, *termé de riviere*, est une certaine quantité de bûches retenues par deux liens, nommés *rouettes*, & dont six forment la branche d'un train.

MISENE (PROMONTOIRE DE) *Misenum promontorium*, (*Géogr.*) promontoire d'Italie, sur la côte de la Campanie. Virgile inventa le premier l'origine fabuleuse du nom de ce cap. Il dit qu'on l'appella de la sorte, après que *Misene*, trompette d'Enée, y eut été enterré, & que l'ancien nom de ce cap étoit *Ærius*.

Les deux Plin nous apprennent qu'il y avoit une ville du même nom, que ses habitans se nommoient *Misenenses*. Cette ville étoit tout à l'entour ombragée de maisons de plaisance, dans l'une desquelles mourut l'empereur Tibère, ce tyran soupçonneux, triste & dissimulé, qui appliquant la *loi de majesté* à tout ce qui put servir sa haine ou ses défiances, ôta la liberté dans les festins, la confiance dans les parentés, la fidélité dans les esclaves. Il persécuta la vertu, dans la crainte qu'elle ne rappellât dans l'esprit des peuples le bonheur des temps précédens.

Le promontoire *Misenum* conserve encore aujourd'hui son premier nom. On l'appelle *capo di Miseno*. On le trouve à l'orient du cap du Posilipo, & à l'occident de l'île Ischia. (D. J.)

MISÉRABLE, adj. & s. (*Gramm.*) celui qui est dans le malheur, dans la peine, dans la douleur, dans la misère, en un mot, dans quelque situation qui lui rend l'existence à charge, quoique peut-être il ne voulût ni se donner la mort, ni l'accepter d'une autre main. La superstition & le despotisme couvrent & ont couvert dans tous les temps la terre de *misérables*. Il se prend encore en d'autres sens ; on dit un auteur *misérable*, une plaisanterie *misérable*, deux *misérables* chevaux, un préjugé *misérable*.

MISÉRATSIE, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Japonois donnent à des curiosités de divers genres dont ils ornent leurs appartemens.

**MISERE**, f. f. (*Gramm.*) c'est l'état de l'homme misérable. *Voy.* MISÉRABLE.

Il y a peu d'âmes assez fermes que la *misere* n'abatte & n'avilisse à la longue. Le petit peuple est d'une stupidité incroyable. Je ne fais quel prestige lui ferme les yeux sur sa *misere* présente, & sur une *misere* plus grande encore qui attend sa vieillesse. La *misere* est la mere des grands crimes; ce sont les souverains qui sont les misérables, qui répondront dans ce monde & dans l'autre des crimes que la *misere* aura commis. On dit dans un sens bien opposé, c'est une *misere*, pour dire une chose de rien; dans le premier sens, c'est une *misere* que d'avoir affaire aux gens de loi & aux prêtres.

**MISERERE**, (*Médecine.*) c'est une forte de colique, où l'on rend les excréments par la bouche. *Voyez* COLIQUE.

Le *misere* est la même chose que ce qu'on appelle autrement *volvulus* & *passion iliaque*. *Voyez* PASSION ILIAQUE.

Ce nom est latin, & signifie *ayez pitié*; il est pris de la douleur insupportable que souffre le malade, & qui lui fait implorer le secours des assistans.

**MISÉRICORDE** (DÉESSE DE LA), (*Mythol.*) Il y avoit dans la place publique d'Athenes un autel consacré à cette déesse; eh, comment ne regne-t-elle pas dans tous les cœurs!

« La vie de l'homme, dit Pausanias, » est si chargée de vicissitudes, de traverses » & de peines, que la *miséricorde* est la » divinité qui mériteroit d'avoir le plus de » crédit; tous les particuliers, toutes les » nations du monde devoient lui offrir » des sacrifices, parce que tous les particuliers, toutes les nations en ont également besoin. » Son autel chez les Athéniens étoit un lieu d'asyle, où les Héraclides se réfugièrent lorsqu'Euristhée les poursuivoit après la mort d'Hercule, & les privilèges de cet asyle subsisterent très-long-temps. (*D. J.*)

**MISÉRICORDE**, (*Menuiserie.*) c'est une console attachée sous le siege des stalles; & lorsqu'il est levé, la *miséricorde* se trouve à hauteur pour que les ecclésiastiques puissent se reposer sans paroître être assis.

**MISITRA**, (*Géogr. anc. & mod.*) ville de la Morée, dans les terres auprès d'une petite montagne, branche du Taygete des anciens, & d'une petite riviere du même nom qui se décharge dans la Vasilipotamos.

*Misitra*, ou du moins son fauxbourg, est l'ancienne Sparte, cette ville si célèbre dans le monde. Le nom de *Misitra* lui a été donné sous les derniers empereurs de Constantinople, à cause des fromages de ses environs qu'on appelle vulgairement *misitra*.

Cette ville n'a plus, à beaucoup près, les 48 stades que Polybe donnoit à l'ancienne Lacédémone. *Misitra* est divisée en quatre parties détachées, le château, la ville & deux fauxbourgs; l'un de ces fauxbourgs se nomme *Mesokorion*, bourgade du milieu, & l'autre *Enokorion*, bourgade du dehors.

La riviere Vasilipotamos passe encore aujourd'hui à l'orient de la ville comme autrefois. Elle ne fait en été qu'un ruisseau; mais en hiver, elle est comme le bras de la Seine à Paris devant les Augustins.

Le château n'est pas celui de l'ancienne Lacédémone, dont on voit encore quelques mafures sur une colline opposée; c'est l'ouvrage des despotes, sous le déclin de l'empire.

Il y a une mosquée dans le *Mesokorion*, deux bazars & une fontaine qui jette de l'eau par des tuyaux de bronze. C'est la fontaine *Dorcea*, aussi fameuse à Sparte que l'Ennéacrunos l'étoit à Athenes.

En abordant à *Misitra*, on n'oublie point de prendre son Pausanias à la main, pour l'examiner. Cet auteur ayant passé le pont qui est sur l'Eurotas, entre dans le Plataniste, qui est à la rive droite de ce fleuve, & que l'on voit encore. Il monte ensuite dans la ville, où il trouve le temple de Lycurgue; il suit, il décrit tous les autres temples qui sont sur sa route. Il voit & décrit le palais des anciens rois, leurs tombeaux, & le théâtre dont la beauté le surprend. Toutes ces choses sont abattues, & les princes Paléologues n'ont laissé de tous ces édifices que quelques fondemens.

De tant de temples autrefois consacrés à Diane dans Sparte, à peine en trouve-

t-on le terrain. Pallas en avoit sept ou huit pour sa part, entre lesquels, celui qu'on surnommoit *Chalcivcos*, étoit le plus célèbre de toute la Grece. Il n'en reste pas le moindre vestige.

Les ruines du temple de Vénus armée sont à l'orient de *Misitra*. On voyoit autrefois aux environs de ce temple le cénotaphe de Brasidas, & près de ce cénotaphe les tombeaux de Pausanias & de Léonidas. Près de ces tombeaux étoit le théâtre de Lacédémone, dont il reste à peine quelques fragmens de colonnes. On y chercheroit en vain la place du temple de Cérés qui n'étoit pas loin de-là.

Autrefois toute l'enceinte de l'*Agora* étoit embellie de statues superbes, de tombeaux célèbres, ou de tribunaux majestueux. On y voyoit un temple dédié à Jules-César, & un autre à Auguste. Il y en avoit de consacrés à Apollon, à la Terre, à Jupiter, aux Parques, à Neptune, à Minerve, à Junon; il ne reste plus de traces d'aucun de tous ces édifices.

Il n'y en a pas davantage du *Gérofia*, c'est-à-dire, du tribunal des vingt-huit gérontes, ni du tribunal des éphores, ni de celui des bidiaques qui avoient l'œil sur la discipline des enfans, ni finalement des nomophylaces ou interpretes des loix de Lycurgue. Tout ce qu'on peut en juger, c'est que le terrain est occupé par le ferrail de Mula, par la prison publique & par des jardins.

La rue du grand bazar est la fameuse rue, qu'on appelloit *aphetars*. Ulysse contribua à la rendre célèbre, quand elle lui servit de carrière pour disputer à la course la possession de Pénélope contre ses rivaux.

En sortant de *Misitra* pour aller du côté du pont de pierre qu'on nommoit autrefois le *babica*, on trouve une grande plaine bornée à l'orient par la riviere, & à l'occident par le méfokorion. C'est-là que sont le Plataniſte & le Dromos. Il ne reste de ce dernier que des amas de pierres bouleversées. A l'égard du plataniſte, la nature y produit encore des platanes à la place de ceux de l'antiquité. La riviere s'y partage en plusieurs bras; mais on n'y sauroit plus discerner celui qui se nommoit l'*Euripe*, c'est-à-

dire, ce canal qui formoit l'île fameuse où se donnoit tous les ans le combat des éphebes.

A une portée de mousquet de l'*Enokorion*, on découvre au nord une colline où sont des vignobles qui produisent le meilleur vin de la Morée. C'est le même terroir où Ulysse planta lui-même une vigne, lorsqu'il alla chercher Pénélope à Lacédémone.

Mahomet II a établi à *Misitra* un bey, un aga, un vaivode, & quatre gérontes. Le bey est gouverneur de la *Zaconie*; & indépendant du bacha de la Morée. L'aga commande la milice du pays. Le vaivode est comme un prévôt de maréchaussée. Ces trois charges sont exercées par des Turcs. Celles des gérontes sont possédées par des chrétiens d'entre les meilleures familles grecques de *Misitra*. Ils font l'assiette & la levée du tribut pour les mâles, qu'on paie au sultan. Les femmes, les caloyers & les papas ne paient rien. Ce tribut est de quatre piastres & demie par tête dès le moment de sa naissance; oppression particuliere à la *Zaconie*, & mauvaise en bonne politique: aussi l'argent est si rare dans le pays, que le peuple n'y vit que par échange de ses denrées. Le reste du trafic se fait par les mains des juifs, qui composent la plus grande partie des habitans; ils ont à *Misitra* trois synagogues. Les caloyeres ou les filles consacrées à la *Panagia* y possèdent un monastere bien bâti.

Enfin *Misitra* n'est plus recommandable que par ses filles grecques qui sont jolies, & par ses chiens qui sont excellens; c'est tout ce qu'elle a conservé de l'ancienne Sparte. Mais il ne faudroit pas faire aux Grecs de cette ville la même question qu'on fit autrefois à leur compatriote Léotichidas, ni attendre d'eux une aussi sage réponse que celle qu'il fit quand on lui demanda pourquoi les Lacédémoniens étoient les seuls d'entre les Grecs qui aimoient si peu à boire: afin, dit-il, que nous dispositions toujours de nous comme nous voudrions, & que les autres n'erreroient jamais comme il leur plaira.

M. Fourmont, dans son *voyage de Grece en 1729*, dit avoir ramassé à *Misitra* des

inscriptions de conséquence, mais il n'en a publié aucune.

Cette ville est sur la rivière ou le ruisseau de Visilipotamos, à 40 lieues S. O. d'Athènes, à 87 S. E. de Lépante, à 150 S. O. de Constantinople. *Long.* 40. 20. *lat.* 35. 26. (D. J.)

MISLA, f. m. (*Hist. mod. diete.*) C'est une boisson que font les indiens sauvages, qui habitent la terre ferme de l'Amérique vers l'isthme de Panama. Il y a deux sortes de *misla*; la première se fait avec le fruit des platanes fraîchement cueilli, on le fait rôtir dans la gouffe & on l'écrase dans une gourde; après en avoir ôté la pelure, on mêle le jus qui en sort avec une certaine quantité d'eau. Le *misla* de la seconde espèce se fait avec le fruit du platane séché, & dont on a formé une espèce de gâteau; pour cet effet, on cueille ce fruit dans sa maturité, & on le fait sécher à petit feu sur un gril de bois, & l'on en fait des gâteaux qui servent de pain aux Indiens.

MISLINITZ, (*Géogr.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Cracovie, située entre deux montagnes, à 4 lieues de Cracovie. *Long.* 38. 2. *lat.* 50. 4.

MISNA (LA), ou MISCHNA, f. f. (*Théol. rabiniq.*) On ne dit point *mischne* en françois, parce qu'on ne doit point altérer les noms propres. *Code de droit ecclésiastique & civil des Juifs.* Ce terme signifie la répétition de la loi ou seconde loi. L'ouvrage est divisé en six parties; la première roule sur les productions de la terre; la seconde règle l'observation des fêtes; la troisième traite des femmes & des divers cas du mariage; la quatrième, des procès qui naissent du commerce, du culte étranger & de l'idolâtrie; la cinquième dirige ce qui regarde les oblations & les sacrifices; la sixième enfin a pour objet les diverses sortes de purifications.

La *mischna* est donc un recueil ou la compilation des traditions judaïques à tous les égards dont nous venons de parler; maintenant voici l'histoire de ce recueil, que j'emprunterai du célèbre Pridéaux.

Le nombre de traditions judaïques étoit si grand vers le milieu du second siècle sous l'empire d'Antonin le pieux, que la

mémoire ne pouvoit plus les retenir, & que les juifs se virent enfin forcés de les écrire. D'ailleurs, dans leur nouvelle calamité sous Adrien, ils avoient tout fraîchement perdu la plus grande partie de leurs savans; leurs écoles les plus considérables étoient détruites, & presque tous les habitans de la Judée se trouvoient alors dispersés; de cette manière la voie ordinaire dont se servoient leurs traditions, étoit devenue presque impraticable, de sorte qu'appréhendant qu'elles ne s'oubliaissent & ne se perdissent, ils résolurent d'en faire un recueil.

Rabbi Judah, fils de Siméon, surnommé pour la sainteté de sa vie, *Haccadoth* ou *le saint*, qui étoit recteur de l'école que les juifs avoient à Tibérias en Galilée, & présidant du sanhédrin qui s'y renoit alors, fut celui qui se chargea de cet ouvrage; il en fit la compilation en six livres, dont chacun contient plusieurs traités: il y en a soixante-trois. Il rangea fort méthodiquement sous ces soixante-trois chefs tout ce que la tradition de leurs ancêtres leur avoit transmis jusquelà sur la religion & sur la loi. Voilà ce qu'on appelle *la misna*.

Ce livre fut reçu par les juifs avec toute la vénération possible dans tous les lieux de leur dispersion, & continue encore aujourd'hui à être fort estimé; car ils croient qu'il ne contient rien qui n'ait été dicté de Dieu lui-même à Moïse sur le mont Sinai, aussi-bien que la loi écrite; & que par conséquent il est d'autorité divine & obligatoire tout comme l'autre. D'abord donc qu'il parut, tous les savans de profession en firent le sujet de leurs études, & les principaux d'entr'eux, tant en Judée qu'en Babylone, se mirent à travailler à le commenter. Ce sont ces commentaires qui, avec le texte même ou *la misna*, composent leurs deux *ralmuds*, c'est-à-dire, celui de Jérusalem & celui de Babylone. Ils appellent ces commentaires la *gemare* ou le *supplément*, parce qu'avec eux la *misna* se trouve avoir tous les éclaircissemens nécessaires, & le corps de la doctrine traditionnelle de leur loi & de leur religion est par-là complet; la *misna* est le texte, la *gemare* est le com-

mentaire , & les deux ensemble font le *talmud*. La *misna* étoit déjà écrite l'an 150 de Jésus-Christ , & le commentaire le fut environ l'an 300. Voyez GEMARE & TALMUD. (D. J.)

MISNIE , ou MEISSEN , en latin *Misnia* , ( *Géogr.* ) province d'Allemagne avec titre de margraviat.

Elle est bornée au nord par le duché de Saxe & par la principauté d'Anhalt ; à l'orient par la Luface ; au midi par la Bohême & la Franconie ; à l'occident par la Turinge.

Elle fut anciennement habitée par les Hermundures , & ensuite par les Misniens ; ces derniers étant opprimés par des Sorabes , eurent recours aux Francs qui les aidèrent à recouvrer leur liberté ; mais pour la conserver plus facilement , ils s'unirent avec les Saxons , & donnerent le nom de *Misnie* au pays qu'ils occupoient. Ce pays fut érigé en margraviat en faveur de la maison de Saxe , & cette maison , après en avoir été dépouillée plusieurs fois , est enfin rentrée dans l'ancienne possession de ce patrimoine.

La *Misnie* , telle qu'elle est actuellement , a 18 lieues de long sur 17 de large. Elle est fertile en tout ce qui est nécessaire à la vie ; mais ses principales richesses viennent de ses mines.

On la divise en huit territoires ou cercles ; savoir , le cercle de *Misnie* , le cercle de Leipzig , le cercle des montagnes d'airain , le territoire de Weissenfels , le territoire de Mersebourg , le territoire de Zeitz , de Voigtland & l'Osterland ; l'électeur de Saxe en possède la plus grande partie , & les autres princes de Saxe possèdent le reste. *Meissen* en est la capitale , & Dresde la principale ville.

Parmi les gens de lettres nés en *Misnie* , il n'en est point qui lui fasse plus d'honneur que Samuel Puffendorf , l'un des savans hommes du xvij siècle , dans le genre historique & politique. On connoît son histoire des états de l'Europe , celle de Suède depuis Gustave Adolphe jusqu'à l'abdication de la reine Christine , & celle de Charles Gustave écrite en latin ; mais c'est sur-tout son droit de la nature & des gens qui fait sa gloire. Il établit dans cet

ouvrage , & développe beaucoup mieux que Grotius , les principes fondamentaux du droit naturel ; & il en déduit par une suite assez exacte de conséquences , les principaux devoirs de l'homme & du citoyen , en quelque état qu'il se trouve. Il étend & rectifie tout ce qu'il emprunte du grand homme qui l'a précédé dans cette carrière , & s'écarte avec raison du faux principe de Grotius , je veux dire , de la supposition d'un droit de gens arbitraire , fondé sur le consentement tacite des peuples , & ayant néanmoins par lui-même force de loi , autant que le droit naturel. Enfin , l'ouvrage de Puffendorf est , à tout prendre , beaucoup plus vrai & plus utile que celui de Grotius. M. Barbeyrac y a donné un nouveau prix par sa belle traduction françoise , accompagnée d'excellentes notes. Cette traduction est entre les mains de tout le monde. Puffendorf mourut à Berlin en 1694 , âgé de 63 ans. (D. J.)

MISPIKKEL , f. m. ( *Hist. nat.* ) nom donné par quelques minéralogistes allemands à la pyrite blanche , ou pyrite arsenicale. Voyez PYRITE.

MISQUITL , f. m. ( *Hist. nat. Bot.* ) arbre du Mexique , qui croît sur-tout sur les montagnes ; ses feuilles sont longues & étroites ; il produit des siliques comme le tamarinde , remplies d'une graine dont les Indiens font une espèce de pain. Les jeunes rejetons de cet arbre fournissent une liqueur très-bonne pour les yeux ; l'eau même dans laquelle on les fait tremper , acquiert la même vertu. Ximènes croit que cet arbre est le *cassia* des anciens.

MISSEL , f. m. ( *Litur.* ) livre de messes qui contient les messes différentes pour les différens jours & fêtes de l'année. Voyez MESSE.

Le *missel romain* a d'abord été dressé par le pape Gelase , & ensuite réduit en un meilleur ordre par S. Grégoire le grand , qui l'appella *sacramentaire* , ou *livre des sacremens*.

Chaque diocèse & chaque ordre de religieux a un *missel* particulier pour les fêtes de la province ou de l'ordre ; mais conforme pour l'ordinaire au *missel romain* pour les messes des dimanches & fêtes principales.

**MISSI DOMINICI**, (*Hist.*) C'est ainsi que l'on nommoit sous les princes de la race carlovingienne, des officiers attachés à la cour des empereurs, que ces princes envoyoit dans les provinces de leurs états, pour entendre les plaintes des peuples contre leurs magistrats ordinaires, leur rendre justice & redresser leurs griefs, & pour veiller aux finances; ils étoient aussi chargés de prendre connoissance de la discipline ecclésiastique & de faire observer les réglemens de police. Il paroît que ces *missi dominici* faisoient les fonctions que le roi de France donne aujourd'hui aux intendans de ses provinces. (—)

**MISSILIA**, f. m. plur. (*Hist. anc.*) présens en argent qu'on jetoit au peuple. On enveloppoit l'argent dans des morceaux de drap, pour qu'ils ne blessassent pas. On faisoit de ces présens aux couronnemens. Il y eut des tours bâties à cet usage. Quelquefois au lieu d'argent, on distribuoit des oiseaux, des noix, des dattes, des figes. On jeta aussi des dés. Ceux qui pouvoient s'en saisir alloient ensuite se faire délivrer le blé, les animaux, l'argent, les habits désignés par leur dé. L'empereur Léon abolit ces sortes de largesses qui entraînoient toujours beaucoup de désordre. Ceux qui les faisoient se ruinoient; ceux qui s'attroupoient pour y avoir part, y perdoient quelquefois la vie. Les largesses véritables, c'est le soulagement des impôts. Donner à un peuple qu'on écrase de subsides, c'est le revêtir d'une main, & lui arracher de l'autre la peau.

**MISSILIMAKINAC**, (*Géographie.*) espece d'isthme de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; il a environ 120 lieues de long, sur 20 de large. Les François y ont un établissement qui est regardé comme un poste important, à une demi-lieue de l'embouchure du lac des Illinois, & situé à environ 292 degrés de long. sous les 45, 35 de lat.

**MISSIO**, (*Art milit. des Romains.*) c'est-à-dire, congé. Il y en avoit quatre sortes principales. 1<sup>o</sup>. Celui qui se donnoit à ceux qui avoient fini le temps ordinaire du service, qui étoit de dix ans, *missio honesta*. 2<sup>o</sup>. Celui qui se donnoit pour raison d'infirmité, *missio causaria*.

Tome XXI.

3<sup>o</sup>. Celui qui se donnoit pour quelque faute considérable, pour laquelle on étoit chassé ignominieusement, & déclaré indigne de servir, *missio ignominiosa*. 4<sup>o</sup>. Enfin, le congé qui s'obtenoit par grace & par faveur, *missio gratiosa*. Voyez **CONGÉ**. (D. J.)

**MISSION**, f. f. en théologie, & en parlant des trois personnes de la sainte Trinité, signifie la *procession*, ou la *destination* d'une personne par une autre pour quelque effet temporel.

Cette *mission* suppose nécessairement deux rapports, l'un à la personne qui en envoie une autre, & le second à la chose que doit opérer la personne envoyée. Le premier de ces rapports marque l'origine; le second tombe sur l'effet particulier pour lequel la personne est envoyée.

Ainsi la *mission* dans les personnes divines est éternelle quant à l'origine, & temporelle quant à l'effet. Par exemple, Jésus-Christ avoit été destiné de toute éternité à être envoyé pour racheter le genre humain; mais cette mission, l'exécution de ce décret n'a eu lieu que dans le temps, comme le dit S. Paul, *Galat. iv, 4. At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus filium suum, &c.* & ce que saint Jean dit du Saint-Esprit, *nondum erat Spiritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus.*

La mission, dans les personnes divines, est quelque chose de notionel propre à certaines personnes, & qui n'est pas commune à toute la Trinité. Car, si on la prend activement, elle est propre à la personne qui envoie; si on la prend passivement, elle est propre à la personne qui est envoyée.

Les personnes ne sont envoyées que par celles dont elles procedent. Car envoyer suppose quelque autorité improprement dite quant aux personnes divines; or il n'y a point entr'elles d'autre autorité que celle qui est fondée sur l'origine par laquelle une personne est le principe d'une autre. Ainsi comme le Pere est sans principe, il n'est point envoyé; mais comme il est le principe du Fils, il envoie le fils; & le pere & le Fils, en tant que principe du Saint-Esprit, envoient le Saint-Esprit:

K k k k k k

mais le Saint-Esprit n'étant point le principe d'une autre personne, ne donne point de mission; ou, pour parler le langage des théologiens: *Pater mittit & non mittitur, Filius mittitur & mittit, Spiritus sanctus mittitur & non mittit*. Car ce que l'on dit dans Isaïe, *Spiritus Domini misit me, eo quod ad annuntiandum misit me*, ne doit s'entendre que de Jésus-Christ en tant qu'homme, & non en tant que personne divine, puisqu'à ce dernier égard il ne procède en aucune manière du Saint-Esprit.

Les théologiens distinguent deux espèces de mission passive dans les personnes divines; l'une visible, telle qu'a été celle de Jésus-Christ dans l'incarnation, & celle du Saint-Esprit lorsqu'il descendit sur les apôtres en forme de langues de feu; & l'autre invisible, comme quand il est dit de la sagesse, *mitte illam de caelis sanctis*, & du Saint-Esprit, dans l'épître aux Galates, *misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra*.

MISSION, (*Gram.*) à consulter l'étymologie de ce mot, signifie en général l'ordre que reçoit quelqu'un de son supérieur d'aller en quelque endroit; mais il n'est pas usité dans toutes sortes de circonstances en ce sens: voici le cas où il l'est.

*Mission*, en théologie, signifie le pouvoir ou la commission donnée à quelqu'un de prêcher l'évangile. V. EVANGILE, &c.

Jésus-Christ donna mission à ses disciples en ces termes: *allex & enseignez toutes les nations; &c. Voyez APÔTRE*.

On reproche aux protestans que leurs ministres n'ont pas de mission, n'étant autorisés dans l'exercice de leur ministère, ni par une succession continue depuis les apôtres, ni par des miracles, ni par aucune preuve extraordinaire de vocation. Voyez ORDINATION.

Les anabaptistes prétendent qu'il ne faut d'autre mission pour le ministère évangélique, que d'avoir les talens nécessaires pour s'en bien acquitter.

*Mission* se dit aussi des établissemens & des exercices de gens zélés pour la gloire de Dieu & le salut des âmes, qui vont prêcher l'évangile dans les pays éloignés

& parmi des infidèles. Voyez MISSIONNAIRES.

Il y a des missions aux Indes orientales & occidentales. Les dominicains, les franciscains, & les religieux de S. Augustin en ont au Levant, dans l'Amérique & ailleurs.

Les jésuites avoient aussi des missions dans la Chine & dans toutes les autres parties de la terre où ils avoient pu pénétrer.

*Mission* est aussi le nom d'une congrégation de plusieurs prêtres séculiers, instituée par S. Vincent de Paule, approuvée & confirmée par le pape Urbain VIII en 1626, sous le titre de *prêtres de congrégation de la mission*. Ils s'appliquent à l'instruction du menu peuple de la campagne; & à cet effet, les prêtres qui la composent, s'obligent à ne prêcher, ni administrer les sacrements dans aucune des villes où il y a siége épiscopal ou présidial. Ils sont établis dans la plupart des provinces du royaume, & ont des maisons en Italie, en Allemagne & en Pologne. Ils ont à Paris un séminaire qu'on nomme de *saint Firmin*, ou des *bons Enfants*, & sont chargés dans plusieurs diocèses de la direction des séminaires. On les appelle aussi *lazaristes*, ou *prêtres de saint Lazare*. Voyez LAZARISTES.

MISSIONNAIRE, *s. m.* (*Théolog.*) ecclésiastique séculier ou régulier envoyé par le pape, ou par les évêques, pour travailler soit à l'instruction des orthodoxes, soit à la conviction des hérétiques, ou à la réunion des schismatiques, soit à la conversion des infidèles.

Il y a plusieurs ordres religieux employés aux missions dans le Levant, les Indes, l'Amérique, entre autres les carmes, les capucins & à Paris un séminaire d'ecclésiastiques pour les missions étrangères. On donne aussi le nom de missionnaires aux prêtres de saint Lazare. Voyez LAZARISTES.

MISSIONNAIRE, (*Hist. eccléf.*) Les missionnaires de M. Grignon de Montfort; ce sont des prêtres séculiers, n'importe de quel diocèse, qui vivent ensemble sans pourtant avoir aucun fonds que le secours de la providence, qui à la de-

mande des curés & sous l'approbation de M<sup>rs</sup> les évêques, vont faire des missions dans les paroisses; ils ont été établis par le sieur Grignon de Montfort, missionnaire apostolique, décédé à Saint-Laurent-sur-Sayvre, en bas-Poitou, en 1716. Ce digne missionnaire s'étoit consacré à l'instruction des peuples, sur-tout de la campagne, ou il alloit leur faire des missions; il s'affoia plusieurs autres prêtres qui travailloient avec lui; ces prêtres forment une petite espece de communauté, dont M. de Montfort a été le patriarche & le premier supérieur; après sa mort, & du supérieur en exercice, un d'eux nommé à la pluralité des voix, est élu supérieur, & à vie. Leur résidence particuliere, hors le temps des missions, est à Saint-Laurent-sur-Sayvre, en bas-Poitou; ils sont habillés comme les prêtres ordinaires, si ce n'est qu'ils n'ont point de paremens aux manches de leurs soutanes, ne portent point de calottes sur leurs têtes, & leurs rabats sont sans apprêt. Le supérieur de ces missionnaires, l'est aussi des filles de la *sagesse*, instituées par ledit sieur de Montfort. V. HOSPITALIERES, *sœurs de la sagesse*. Ils font leurs missions ordinairement dans les dioceses de Bretagne, du Poitou, d'Anjou & d'Aunis, & ailleurs quand ils sont demandés; ils font au nombre de dix à douze; à la fin de chaque mission, ils plantent une croix élevée dans la paroisse, en mémoire de la mission qu'ils ont faite. Cet établissement n'est encore fondé, en 1758, sur aucune bulle ni lettres-patentes.

MISSISAKES, (*Géogr.*) peuples de l'Amérique méridionale, sur le bord septentrional du lac des Hurons. Ils se vendent à qui les veut payer.

MISSISSIPI (LE), autrement nommé par les François, *fleuve Saint-Louis*, (*Géogr.*) fleuve de l'Amérique septentrionale, le plus considérable de la Louisiane, qu'il traverse d'un bout à l'autre jusqu'à son entrée dans la mer. Il arrose un des grands pays du monde, habité par des sauvages. Ferdinand Soto, espagnol, le découvrit en 1541, & on le nommoit dans son temps *Cucagna*. En 1673, M. Talon, intendant de la nouvelle France,

envoya pour le parcourir le P. Marquette, jésuite, & le sieur Joliet, bourgeois de Quebec, qui le descendirent depuis les 43, 28 de latitude nord, jusqu'au 33, 49. M. d'Iberville, capitaine de vaisseau, découvrit le pays du *Mississippi*, & le premier établissement d'une colonie française s'y fit en 1598.

M. de Lisle a prouvé en 1700, que l'embouchure de ce fleuve est au milieu de la côte septentrionale du golfe du Mexique. Mais on lui donne aujourd'hui plus de vingt embouchures différentes. Lisez pour preuve, la description qu'en a fait le pere Charlevoix.

Ce fleuve perce tous les jours de nouvelles terres, où il s'établit un nouveau cours, & en peu de temps des lits très-profonds. Sa largeur est par-tout d'une demi-lieue, ou de trois quarts de lieue, souvent partagé par des îles. Sa profondeur est en quelques endroits de soixante brasses, ce qui joint à sa grande rapidité, le rend difficilement navigable depuis son confluent avec le Missouri, & fait que presque par-tout la pêche y est impraticable.

Il reçoit dans son cours à droite & à gauche plusieurs autres rivières fort considérables, dont les noms sont connus par les relations des voyageurs qui ont remonté ce fleuve. Mais depuis la chute du Missouri dans ce fleuve, il commence à être embarrassé d'arbres flottans, & il en charrie une si grande quantité, qu'à toutes les pointes on en trouve des amas, dont l'abbatis rempliroit les plus grands chantiers de Paris. Enfin, on lui donne plus de 650 lieues d'étendue. (*D. J.*)

MISSITAVIE, f. f. (*Comm.*) droit de douane qu'on paie à Constantinople. Les marchandises qui viennent de chrétienté à Constantinople, & que l'on envoie à la mer noire ne paient point de douane pour la sortie, mais seulement le droit qu'on nomme *missitavie*. *Dictionnaire de Commerce.*

MISSIVE, f. f. (*Littérat.*) chose qu'une personne envoie à une autre. Nous avons francisé ce mot du latin *mittere*, qui signifie *envoyer*.

Nous appellons *lettres missives*, les

lettres que nous envoyons à d'autres, ou que d'autres nous envoient.

Les lettres missives sont proprement des lettres d'affaires, mais d'affaires peu importantes; celles qui roulent sur de plus grands objets, & qui sont écrites par des gens en place, comme princes, ministres, ambassadeurs, se nomment *dépêches*; celles de beaucoup moindre conséquence, & qui ne contiennent qu'un avis, ou autre chose semblable, comme en peu de lignes, se nomment simplement *billets*: les missives forment une espèce mitoyenne entre ces deux autres. *Voy. EPÎTRE ou LETTRE.*

**MISSOURI**, (*Géogr.*) grande rivière de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, & l'une des plus rapides qu'on connoisse. Elle court nord-ouest & sud-est, & tombe dans le Mississipi, 5 ou 6 lieues plus bas que le lac des Illinois. Quand elle entre dans le Mississipi, on ne peut guère distinguer quelle est la plus grande des deux rivières, & le *Missouri* ne conserve apparemment son nom, que parce qu'elle continue à couler sous le même air de vent. Du reste, elle entre dans le Mississipi en conquérante, y porte ses eaux blanches jusqu'à l'autre bord sans les mêler, & communique ensuite à ce fleuve sa couleur & sa rapidité. Le P. Marquette, qui, selon le P. Charlevoix, découvrit le premier cette rivière, l'appelle *Pékitanoui*. On lui a substitué le nom de *Missouri*, à cause des premiers sauvages qu'on rencontre en la remontant, & qui s'appellent *Missourites* ou *Missoarites*. (*D. J.*)

**MISTACHE**, *f. f.* (*Comm.*) mesure des huiles & des vins, dont on se sert dans quelques échelles du levant, particulièrement dans l'île de Candie. Les cinq *mistaches* un tiers de la Cannée font la millerole de Marseille. *V. MILLEROLE. Dictionn. de Comm.*

**MISTECA**, (*Géogr.*) contrée de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, au département de Guaxaca. On la divise en haute & basse; l'une & l'autre ont plusieurs ruisseaux qui charrient des paillettes d'or.

**MISTICHANZA COMPOSA**, (*Musiq.*) Ces deux mots indiquoient dans la musique des siècles précédens une figure

composée de figures parcourant plusieurs notes & de figures flottantes. *V. FIGURE, Musiq.*

Le mot *mistichanza* n'est point italien, & peut-être que dans le livre où j'ai tiré cet article il y avoit une faute d'impression, & qu'il falloit *mistianza*, mélange. (*F. D. C.*)

**MYSTRÆ**, ou plutôt **MYSTIÆ**, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie chez les Locres épizéphyriens. Barri croit que c'est présentement *Gétosia*. (*D. J.*)

**MISUM**, *f. m.* (*Hist. nat. Cuisine.*) c'est le nom que les Chinois ou Tartares tongusiens donnent à une liqueur dont ils font une sauce à certains alimens. On choisit une espèce de choux rouge, à feuilles minces, on les sale très-fortement, & on les conserve dans une étuve jusqu'à ce qu'ils commencent à s'aigrir & à jeter de l'eau; on décante cette eau, & on la fait bouillir fortement, jusqu'à ce qu'elle ait une consistance épaisse, comme celle de la bière qui n'a point fermenté. Quand cette liqueur est refroidie, on la met dans des bouteilles, que l'on expose au soleil pendant l'été, & que l'on met sur un poêle pendant l'hiver; par-là elle devient de plus en plus épaisse. *Voy. Gmelin, voyage de Sibérie. (—)*

**MISY**, *f. f.* (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une substance minérale d'un jaune orangé, très-chargée de vitriol. M. Henckel croit que ce n'est autre chose qu'un vitriol martial décomposé, dont la partie ferrugineuse est changée en rouille jaune, comme cela arrive à tout vitriol de cette espèce qui a été quelque temps exposé à l'air. *Voyez Pyritologie, ch. xiv.*

Dioscoride dit que le *misy* de la meilleure espèce est celui de l'île de Chypre; il faut, selon lui, qu'il soit dur, de couleur d'or, & qu'il brille lorsqu'on l'écrase, comme s'il contenoit des paillettes d'or. Wedelius dit qu'il s'en trouve de cette espèce dans le pays de Hesse; c'est apparemment ce que quelques auteurs ont nommé *terra solaris hussiacæ*. Au reste cette substance est vitriolique. (*—*)

**MITAINE**, *f. f.* (*Gantier.*) espèce de gants à l'usage des femmes, qui n'a qu'un

pouce & point de doigts ; mais seulement une patte terminée en pointe & volante, qui couvre le haut des doigts au dessus de la main.

*Mitaine* se dit aussi de certains gros gants de cuir fourrés, qui ont un pouce, & une espece de sac fermé, qui enveloppe les doigts sans être séparés. *Voy. MOUFFLE.*

Les maîtres gantiers-parfumeurs peuvent faire, vendre & garnir toute sorte de *mitaines* de telle étoffe qu'ils jugent à propos, pourvu qu'elles soient doublées de fourrures.

**MITAINES A JOUR**, *terme de marchand de modes.* Ces mitaines sont tricotées à l'aiguille, & ressemblent à une dentelle, elles sont ordinairement de soie noire ou blanche; du reste, elles n'ont rien de particulier.

Les marchands de modes font ou font faire par des ouvriers attitrés des mitaines de satin, taffetas & velours de toute couleur.

**MITAINES**, (*Pelloterie.*) c'est ainsi qu'on appelle certaines peaux de castor qui ne sont pas de la meilleure qualité; ce nom leur vient apparemment de ce qu'elles ne sont propres qu'à fourrer des mitaines.

**MITE**, f. f. (*Insectolog.*) On appelle mites ces petits animaux qu'on trouve en grande abondance dans le fromage tombant en poussière, & qui paroissent à la vue simple comme des particules de poussière mouvante; mais le microscope fait voir que ce sont des animaux parfaits dans tous leurs membres, qui ont une figure régulière, & font toutes les fonctions de la vie avec autant d'ordre & de régularité que les animaux plusieurs millions de fois plus grands.

Hook & Lower ont découvert que les mites étoient des animaux crustacés, & ordinairement transparents; leurs parties principales sont la tête, le cou, & le corps; la tête est petite à proportion du corps; leur museau est pointu, & leur bouche s'ouvre & se ferme comme celle d'une taupe, elles ont deux petits yeux, & la vue extrêmement perçante; car si on les touche une fois avec une épingle ou un autre instrument, on voit avec quelle

promptitude elles évitent un second attachement. Quelques-uns ont six jambes, & d'autres huit; ce qui prouve déjà qu'il y en a de différentes especes, quoique d'ailleurs elles paroissent semblables en tout le reste. Chaque jambe a six jointures environnées de poils, & deux petits ongles crochus à leur extrémité, avec lesquels elles peuvent aisément saisir ce qu'elles rencontrent; la partie de derrière du corps est grosse & potelée, & se termine en figure ovale, avec quelques poils extraordinairement longs qui en sortent; les autres parties du corps, ainsi que la tête, sont aussi environnées de poils. Ces insectes sont mâles & femelles; les femelles font leurs œufs, d'où sortent leurs petits avec tous leurs membres parfaits (comme dans les pous & les araignées), quoiqu'exceptionnellement menus; mais sans changer de figure, ils changent quelquefois de peau avant qu'ils aient tout leur accroissement.

On peut les conserver en vie plusieurs mois entre deux verres concaves, & les appliquer au microscope lorsqu'on le juge à propos: en les observant souvent on y découvrira beaucoup de particularités curieuses: Leuwenhoeck les a vu accouplés queue à queue; car quoique le pénis du mâle soit au milieu du ventre, il le tourne en arriere comme le rhinocéros. L'accouplement se fait, à ce qu'il dit, avec une vitesse incroyable. Leurs œufs dans un temps chaud viennent à éclore dans douze ou quatorze jours; mais en hiver, & lorsqu'il fait froid, il leur faut plusieurs semaines. Il n'est pas rare de voir les petits se démener violemment pour sortir de leur coque.

Le diametre de l'œuf d'une mite paroît égal à celui d'un cheveu de la tête d'un homme, dont six cents font environ la longueur d'un pouce. Supposant donc que l'œuf d'un pigeon a les trois quarts d'un pouce de diametre, quatre cents cinquante diametres de l'œuf d'une mite feront le diametre de l'œuf d'un pigeon, & par conséquent, si leurs figures sont semblables, nous pouvons conclure que quatre-vingt-onze millions & cent vingt mille œufs d'une mite n'occupent pas plus d'espace qu'un œuf de pigeon.

Les mites sont des animaux très-voraces, car elles mangent non-seulement le fromage, mais encore toute sorte de poissons, de chair crue, de fruits secs, des grains de toute espece, & presque tout ce qui a un certain degré de moisissure, sans être mouillé au dessus : on les voit même se dévorer les unes les autres. En mangeant elles portent en avant une mâchoire, & l'autre en arriere alternativement, par où elles paroissent moudre leur nourriture ; & après qu'elles l'ont prise, il semble qu'elles la mâchent & la ruminent.

Il y a une espece de mite qui s'insinue dans les cabinets des curieux, & qui mange leurs plus jolis papillons, & autres insectes choisis, ne laissant à leur place que des ruines & de la poussiere : l'unique moyen de les prévenir, est de faire brûler de temps en temps du soufre dans les tiroirs ou dans les boîtes. Ses écoulemens chauds & secs pénètrent, rident & détruisent les corps tendres de ces petits insectes.

Les diverses especes de mites sont distinguées par quelques différences particulières, quoiqu'elles aient en général la même figure & la même nature ; par exemple, si avant les observations de Power, les mites qu'on trouve dans les poussieres de dreche & de gruau d'avoine, sont plus vives que celles du fromage, & ont des poils plus longs & plus nombreux. Les mites des figues ressemblent à des escargots ; elles ont au museau deux instrumens & deux cornes fort longues au dessus, avec trois jambes de chaque côté. Lewenhoeck observa qu'elles avoient les poils plus longs que ceux qu'il avoit vus dans toutes les autres especes ; & en les examinant de près, il trouva que ces poils étoient en forme d'épis. M. Hook a décrit une espece de mite, qu'il appelle *mites vagabondes*, parce qu'on les trouve dans tous les endroits où elles peuvent subsister.

M. Baker ayant jeté les yeux sur un pot vuide de faïence, le crut couvert de poussiere ; mais en le regardant de plus près, il apperçut que les particules de cette poussiere étoient en mouvement ; il les examina pour lors avec le microscope, & vit que c'étoit des essaims de ces

mites vagabondes, qui avoient été attirées par l'odeur de quelque drogue mise dans ce pot peu de jours auparavant.

La mite est excessivement vivace ; on en a gardé des mois entiers sans leur donner aucune nourriture ; & Leuwenhoeck assure qu'il en fixa une sur une épingle devant son microscope, qui vécut dans cette situation pendant onze semaines.

Quoique les naturalistes ne parlent que de mites ovipares, cependant M. Lyonnet, sur les observations duquel on doit beaucoup compter, déclare avoir souvent vu des mites de fromages vivipares, & qui mettent des petits tout vivans au monde. Ces petits de mites, direz-vous peut-être, doivent être bien petits de taille ; soit, mais enfin une mite sur un gros fromage d'Hollande, est aussi grande à proportion qu'un homme sur la terre. Les petits insectes qui se nourrissent sur une feuille de pêcher représentent un troupeau de bœufs broutans dans un gros pâturage ; les animalcules nagent dans une goutte d'eau de poivre avec autant de liberté que les baleines dans l'océan ; ils ont tous un espace égal à proportion de leur volume. Nos idées de matiere, d'espace, & de durée, ne sont que des idées de comparaison ; mais je crains bien que la petitesse des animaux microscopiques, & le petit espace qu'ils occupent, comparés à nous-mêmes, ne nous fassent imaginer que nous jouons un grand rôle dans le système du monde. Pour confondre notre orgueil, comparons le corps d'un homme avec la masse d'une montagne, cette montagne avec la terre, la terre elle-même avec le cercle qu'elle décrit autour du soleil, ce cercle avec la sphere des étoiles fixes, cette sphere avec le circuit de toute la création, & ce circuit même avec l'espace infini qui est tout autour ; alors, selon toute apparence, nous nous trouverons nous-mêmes réduits à rien. (D. J.)

MITELLA, (*Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi & pointu. Ce fruit s'ouvre en deux parties, & ressemble à une mitre ; il est rempli de semences qui sont ordinai-

rement arrondies. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

MITELLA, f. f. (*Hist. anc.*) espece de bonnet qui s'attachoit sous le menton. C'étoit une coëffure de femmes que les hommes ne portoient qu'à la campagne. On appella aussi *mitella* des couronnes d'étoffe de soie, bigarrées de toutes couleurs, & parfumées des odeurs les plus précieuses. Néron en exigeoit de ceux dont il étoit le convive. Il y en eut qui coûtèrent jusqu'à 4,000,000 de sesterces.

MITERNES, f. f. (*Pêche.*) On appelle ainsi de grosses mottes de terre, des îles, îlots & autres atterrissimens qui font des retraites pour les ennemis des poissons.

MITGANNIR, (*Géog.*) ville d'Egypte sur la rive orientale du Nil, entre Damiette & le Caire. (*D. J.*)

MITHRA (FÊTES DE), ou FÊTES MITHRIAQUES, (*Antiq. rom.*) nom d'une fête des Romains en l'honneur de *Mithra*, ou du soleil. Plutarque prétend que ce furent les pirates vaincus & dissipés par Pompée, qui firent connoître aux Romains le culte de *Mithra*; mais comme ces pirates étoient des Pisidiens, des Ciliciens, des Cypriens, nations chez qui le culte de *Mithra* n'étoit point reçu, il en résulte que l'idée de Plutarque n'est qu'une vaine conjecture avancée au hazard.

Le plus ancien exemple de cette *Mithra* chez les Romains, se trouve sur une inscription datée du troisième consulat de Trajan, ou de l'an 101 de l'ère chrétienne. C'est la dédicace d'un autel au soleil sous le nom de *Mithra*, *deo soli Mithræ*. Sur une autre inscription sans date, *Mithra* est l'assesseur ou le compagnon du soleil: *Deo Mithra, & soli socio*. Le culte de *Mithra*, quoiqu'établi à Rome dès l'an 101, n'étoit pas encore connu en Egypte & en Syrie au temps d'Origene, mort l'an 263 de J. C. Cependant le culte de cette divinité & de ses mystères étoit commun à Rome depuis plus d'un siècle. On voit dans les collections de Gruter & de Reinesius plusieurs dédicaces faites à *Mithra*, comme *sol invictus Mithra*, ou *nomen invictum Mithra*, &c. Et Lampride, dans la vie de Commode, fait

mention des mystères de *Mithra*, *sacra Mithriaca*. Commode a régné depuis l'an 180, jusqu'à l'an 192.

Ces mystères devoient même avoir déjà une certaine célébrité dans l'occident, au temps de saint Justin, qui dans sa seconde apologie, & dans son dialogue avec Tryphon, parle de l'autre sacré de *Mithra*, de ses mystères, & d'une espece de communion que recevoient les initiés. La seconde apologie de saint Justin, fut présentée à l'empereur Antonin, l'an 142 de J. C. Tertullien qui a fleuri peu après, l'an 200 de J. C. s'étend aussi sur les mystères de *Mithra*, parle d'une espece de baptême qui lavoit les initiés de toutes les souillures que leur ame avoit contractées jusqu'alors. Il parle encore d'une marque qu'on leur imprimoit, d'une offrande de pain, & d'un emblème de la résurrection, qu'il n'explique pas en détail. Dans cette offrande, qui étoit accompagnée d'une certaine formule de prières, on offroit un vase d'eau avec le pain. Ailleurs Tertullien dit, qu'on présentait aux initiés une couronne soutenue sur une épée; mais qu'on leur apprenoit à la refuser en disant: *c'est Mithra qui est ma couronne*.

On lit sur une inscription trouvée en Carinthie, dans les ruines de Salva, aujourd'hui Solfeld, près de Clagenfurt, que le 8<sup>e</sup>. des calendes de juillet, sous le consulat de Gordien & d'Aviola, l'an 239 de J. C. on répara un ancien temple de *Mithra*, ruiné par le temps, *vetustate colapsum*. Une autre inscription, rapportée dans Gruter, fait mention d'une dédicace au même dieu, *Pro salute Commodi Antonini*. Commode ayant reçu de Marc-Aurele le titre de César, dans l'année 166, l'inscription qui ne lui donne pas ce titre doit être d'un temps antérieur.

Porphyre, qui vint à Rome en 263; nous apprend d'autres particularités des mystères de *Mithra*. Il dit que dans ces mystères on donnoit aux hommes le nom de *lions*, & aux femmes celui de *hyenes*, espece de loup ou de renard, commun dans l'orient. Les ministres inférieurs portoient les noms d'*aigles*, d'*éperviers*, de *corbeaux*, &c. & ceux d'un ordre supérieur avoient celui de *peres*.

Les initiés étoient obligés de suivre un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureuses, avant que d'être mis au rang des adeptes. Nonus, Elias de Crete, & l'évêque Nicetas, détaillent ces épreuves dans les scholies sur les discours de saint Grégoire de Naziance. Ils parlent d'un jeûne très-austère de 50 jours, d'une retraite de plusieurs jours dans un lieu obscur, d'un temps considérable qu'il falloit passer dans la neige & dans l'eau froide, & de quinze fustigations, dont chacune duroit deux jours entiers, & qui étoient sans doute séparées par les intervalles nécessaires aux initiés pour reprendre de nouvelles forces. Dès ce temps de Commode, les mystères de *Mithra* étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il semble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet empereur qui aimoit le sang, changea en des meurtres réels, ce qui n'étoit qu'un danger apparent, *sacra Mithriaca homicidio vero polluit, cum illic aliquid ad speciem timoris vel dici vel fingi soleat*, dit Lampride.

Le déguisement des ministres de *Mithra*, sous la forme de divers animaux féroces dont parle Porphyre, n'étoit pas une pratique absolument nouvelle à Rome: il se passoit quelque chose d'approchant dans les mystères d'Isis. Valere Maxime & Appien disent que lors de la proscription des triumvirs, l'édile Volusius sachant qu'il étoit sur la liste de ceux dont on avoit mis la tête à prix, emprunta d'un isaque de ses amis, sa longue robe de lin, & son masque à tête de chien: on fait que les masques antiques enveloppoient la tête entière. Dans cet équipage Volusius sortit de Rome, & se rendit, par les chemins ordinaires, un sistré à la main, & demandant l'aumône sur la route: *per itinera viasque publicas stipem petens*, dit Valere Maxime. Si les yeux n'avoient pas été accoutumés à voir des hommes dans cet équipage, rien n'étoit plus propre à faire arrêter Volusius par les premiers qui l'eussent rencontré. Ce fut peut-être par le secours d'un semblable déguisement, que Mundus persuada à Pauline, qu'elle avoit passé la nuit avec le dieu Séraphis.

Il semble que vers l'an 350 de J. C. c'est-à-dire, sous les enfans de Constantin, le zèle du paganisme expirant se ranima pour la célébration des fêtes *Mithriaques*, & de plusieurs autres inconnues dans l'ancienne religion greque & romaine. On trouve à la vérité avant cette époque, des consécérations d'autels à *Mithra* marquées sur les inscriptions; mais ce n'est qu'après Constantin qu'on commença à trouver des inscriptions qui parlent des mystères, & des fêtes *Mithriaques*. Le culte de *Mithra* fut pros crit à Rome l'an 378, & son antre sacré fut détruit cette même année, par les ordres de Gracchus, préfet du prétoire.

Nous avons, dans les collections de Gruter & de M. Muratori, ainsi que dans les *monumenta veteris Antii*, & dans l'ouvrage de Thomas Hyde, plusieurs bas-reliefs, où l'autre sacré de *Mithra* est représenté. On le voit aussi sur quelques pierres gravées. *Mithra* en est toujours la principale figure: il est représenté sous la forme d'un jeune homme dormant un taureau, & souvent prêt à l'égorger: il est coëffé d'une tiare persienne recourbée en devant, comme celle des rois: il tient à la main une espee de bayonnette, que Porphyre nomme *le glaive sacré d'Ariès*, & qui doit être l'arme persane nommée *acinacès*: il est vêtu d'une tunique courte avec l'anaxyride, ou la culotte persane: quelquefois il porte un petit manteau. A ses deux côtés sont deux autres figures humaines, coëffées d'une tiare semblable, mais sans manteau: ordinairement l'un tient un flambeau élevé, & l'autre un flambeau baissé. Quelquefois ces figures sont dans une attitude que l'honnêteté ne permet pas de décrire, & par laquelle attitude il semble qu'on a voulu désigner le principe de la fécondité des êtres.

On croit communément que le culte de *Mithra* étoit chez les Romains, le même que celui de *Mihz* ou *Mihir* des Perses; mais quand on examine de près les circonstances du culte de *Mithra* chez les Romains, on n'y trouve nulle ressemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion persane. Voyez MIHIR.

Il est plus vraisemblable que les fêtes de

de *Mithra* venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été instituées pour célébrer l'exaltation du soleil dans le signe du taureau. C'est l'opinion de M. Freret, qui a donné d'excellentes observations à ce sujet dans les *mém. de litt. tome XIV*. Ces sortes de matieres sont très-curieuses; car il est certain que les recherches savantes concernant les divers cultes du paganisme, répandent non-seulement un grand jour sur les antiquités ecclésiastiques, mais même sur la filiation de plusieurs autres cultes qui subsistent encore dans le monde. (D. J.)

MITHRAX, f. m. (*Hist. nat.*) nom que Pline donne à une pierre précieuse qui se trouvoit en Perse, qui, présentée au soleil, monroit une grande variété de couleurs; il nomme cette même pierre *gemma solis*, ou pierre du soleil dans un autre endroit. Solin a donné par corruption le nom de *mithridax* à cette pierre, qui, suivant sa description, paroît être une opale. On la trouve aussi nommée *mithridates*. (—)

MITHRIAQUES (FÊTES), (*Antiq. rom.*) Voyez MITHRA. (D. J.)

MITHRIDATE, f. m. (*Pharmacie & matiere médic.*) Voici sa préparation d'après l'édition de 1758, de la pharmacopée de Paris. Prenez myrrhe, safran, agaric, gingembre, cannelle, nard indien, encens mâle, semence de thlaspi, de chacun dix dragmes; semence de fefeli, vrai baume de Judée, jonc odorant, stachas arabique, costus arabique, galbanum, térébenthine de Chio, poivre long, castor, suc d'hipocystis, styrax calamite, opopanax, malabatum, de chacun une once; cassia lignea, polium de montagne, poivre blanc, scordium, semences de daucus de Crete, fruits de baumier, trochisques de Cyphi, de chacun sept gros; nard celtique, gomme arabique, semences de persil de Macédoine, opium thébaïque, petit cardamum, semences de fenouil & d'anis, racines de gentiane, d'acorus vrai & de grande valériane, sagapenum, de chacun trois dragmes; meum athamanitique, acacia, lombes de scille marin, sommités d'hypericum, de chacun deux dragmes & demie; miel de Narbonne, une quantité

triple de la quantité totale de tous les autres ingrédients; vin d'Espagne, autant qu'il en faut pour délayer les suc. Faites un opiat selon l'art.

Par ce mot de *sucs*, il faut entendre tout ce qui est soluble bien ou mal dans le vin, comme l'opium, l'hipocystis, & les gommés résines, sur-tout celles qui ne peuvent point être mises en poudre, ou qui ne peuvent l'être que très-difficilement. Cette méthode est prescrite *explicitement* dans plusieurs pharmacopées où l'on trouve: faites fondre les suc & les gommés dans le vin, &c. Au reste, ces mots *selon l'art*, disent tout. La composition des remèdes décrits dans les pharmacopées, est censée uniquement confiée à des artistes instruits, à qui il ne faut pas en dire davantage.

Le *mithridate* est le plus ancien de tous les remèdes officinaux très-composés. Il est décrit dans Celse sous le nom d'*antidorum Mithridatis*. Et cet auteur croit que c'est là le vrai antidote dont le célèbre *Mithridate*, roi de Pont, avoit usé tous les jours pour disposer son corps à résister à tous les poisons. Cette opinion sur l'origine du *mithridate* a été presque dans tous les temps l'opinion dominante. Il se trouve cependant des auteurs qui assurent que le vrai remède de *Mithridate* étoit quelque chose de beaucoup plus simple. Voici à ce sujet un passage de Serenus Samonicus, qui est rapporté dans l'histoire de la médecine de le Clerc :

*Antidotus verò multis mithridatica fertur*

*Confociata modis: sed magnus serinia regis*

*Cùm raperet victor (c'est-à-dire, Pompée) vilerem deprendit in illis*

*Syntesim, & vulgata satis medicamina vixit*

*Bis denum Ru:æ filium, salis & breve granum,*

*Juglandesque duas totidem cum corpore ficus.*

*Hæc oriente die paucò conspersa ly:æo Sumzbat, metuens dederat quæ pocula mater.*

On ne fait pas en quel temps la description de l'antidote très-composé, attribué

bien ou mal-à-propos à *Mithridate*, a paru, ni qui est le véritable auteur ou restaurateur de ce remède : car Damocrate, sous le nom de qui on le trouve dans les pharmacopées modernes, est très-postérieur à Celse; & il paroît que l'usage d'intituler cet antidote du nom de *Damocrate*, vient de ce que ce remède se trouve décrit à-peu-près tel qu'on le prépare aujourd'hui, mais ne différant point essentiellement de celui de Celse dans un fragment de Damocrate qu'on trouve dans Galien. Le *mithridate* paroît avoir servi de modèle à toutes les grandes compositions officinales dont les boutiques ont été remplies depuis, & sur-tout à celles qui portent plus particulièrement le nom d'*antidote*, telles que la thériaque, l'orviétan, le diascordium, &c. *Voyez ces articles.*

La principale vertu attribuée au *mithridate*, & celle qu'on lui a le moins contestée jusqu'à ce siècle, c'est la qualité alexipharmaque ou contre-venin. Mais depuis que des auteurs modernes, entre lesquels il faut sur-tout distinguer Wepfer, ont appris à mieux évaluer la nature & l'action des poisons, tous ces magnifiques antidotes, & le très-noble *mithridate* comme les autres, ont beaucoup perdu de leur réputation. *Voyez POISON.*

Des vertus plus réelles du *mithridate* sont les qualités stomachiques, cordiales, sudorifiques, calmantes, fébrifuges, mais on ne l'emploie presque point à tous ces titres; par conséquent le *mithridate* est un remède qu'on ne prépare presque plus que pour la décoration des boutiques, par une espèce de respect religieux pour son antiquité.

*Voyez à l'article COMPOSITION, Pharmac.* ce que nous estimons qu'on doit généralement penser sur les remèdes très-composés. (b)

MITIGÉ, adj. part. MITIGER, v. act. (*Gramm.*) adoucir, modérer, relâcher. On dit *mitiger* une règle austère; une morale *mitigée*; des carmes *mitigés*; un luthérien *mitigé*.

MITOMBO ou MITOUBA, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique dans la haute Guinée. Il a au nord la rivière de Sierra-Léone; à l'orient, les montagnes du pays

de Hondo; au midi, les terres du pays de Corrodobou; & à l'occident, celles du royaume de Bouré. (D. J.)

MITON, f. m. *terme de marchand de modes*; ce sont des espèces de mitaines qui n'ont ni patte ni pouce, & qui ne sont faites que pour garantir les bras du froid: elles sont garnies en haut & en bas de blonde ou dentelle noire.

L'on en a fait de velours, mais plus ordinairement elles sont faites à l'aiguille & de soie noire: les marchands de modes les font faire. Ils ne sont presque plus à la mode.

MITONNER, *terme dont se servent les peintres en émail.* *Mitonner*, est faire cuire doucement & à petit feu la couleur, en la changeant de place de temps en temps, & par degrés, à l'entrée du fourneau de réverbère où le feu est moins grand.

MITONNER, (*Cuisine.*) parmi les cuisiniers, c'est mettre un mets, le potage, par exemple, sur un grand feu; faire bouillir le pain dans le bouillon pour mieux s'imbibber, & lui faire prendre son goût.

MITOTE, f. f. (*Hist. mod.*) danse solennelle qui se faisoit dans les cours du temple de la ville de Mexico, à laquelle les rois même ne dédaignoient pas de prendre part. On formoit deux cercles l'un dans l'autre: le cercle intérieur, au milieu duquel les instrumens étoient placés, étoit composé des principaux de la nation; le cercle extérieur étoit formé par les gens les plus graves d'entre le peuple, ornés de leurs plumes & de leurs bijoux les plus précieux. Cette danse étoit accompagnée de chants, de mascarades, de tours d'adresse. Quelques-uns montoient sur des échasses, d'autres voltigeoient & faisoient des sauts merveilleux; en un mot, les Espagnols étoient remplis d'admiration à la vue de ces divertissemens d'un peuple barbare.

MITOYEN (MUR), (*Jurispr.*) le mur qui fait la séparation commune de deux maisons contiguës.

Le seul principe que nous ayons dans le droit romain touchant le mur *mitoyen*, c'est que l'un des voisins ne pouvoit pas

à appliquer de canaux malgré l'autre , pour conduire l'eau qui venoit du ciel ou d'un réservoir.

Mais nos coutumes , singulièrement celle de Paris , en ont beaucoup d'autres dont voici quelques-uns.

Quand un homme fait bâtir , s'il ne laisse un espace vuide sur son propre terrain , il ne peut empêcher que son mur ne devienne *mitoyen* entre lui & son voisin , lequel peut appuyer son bâtiment contre ce mur , en payant la moitié du mur & du terrain sur lequel il est assis.

L'un des deux propriétaires du mur *mitoyen* n'y peut rien faire sans le consentement du voisin , ou du moins sans lui en avoir fait faire une signification juridique.

L'un des voisins peut obliger l'autre de contribuer aux réparations du mur *mitoyen* , à proportion de son hébage , & pour la part qu'il y a.

Le voisin ne peut percer le mur *mitoyen* , pour y placer les poutres de sa maison , que jusqu'à l'épaisseur de la moitié du mur , & il est obligé d'y faire mettre des jambes , parpaings ou chaînes , & corbeaux suffisans de pierre de taille , pour porter les poutres.

Dans les villes & fauxbourgs , on peut contraindre les voisins de contribuer aux murs de clôture , pour séparer les maisons , cours & jardins , jusqu'à la hauteur du raiz-de-chauffée , compris le chaperon. Voyez tout le titre *des servitudes* de la coutume de Paris , à laquelle la plupart des autres coutumes sont conformes sur cette matière , à très-peu de différences près.

**MITOYERIE** , terme de coutumes , séparation de deux héritages ou deux maisons voisines , par une clôture commune ou un mur mitoyen. Voyez ci-dessus **MITOYEN**.

**MITRAILLE** , f. f. (*Art milit.*) Ce sont des balles de mousquet , des pierres , de vieilles ferrailles , &c. qu'on met dans des boîtes , & dont on charge les canons. Voyez **DRAGÉE** & **CARTOUCHE**.

Les *mitrilles* sont sur-tout d'usage à la mer pour nettoyer le pont des vaisseaux ennemis , lorsqu'il est rempli d'hommes ;

de même que dans les attaques & les combats où l'on tire de près.

**MITRALES** ( **VALVULES** ) , terme d'anatomie , sent deux valvules du cœur , ainsi appelées parce qu'elles ont en effet la figure d'une mitre. Voyez **VALVULE** & **CŒUR**.

Elles sont placées à l'orifice auriculaire du ventricule gauche du cœur. Leur usage est de fermer cet orifice , & d'empêcher le retour du sang dans les poumons par la veine pulmonaire. Voyez **CIRCULATION** , &c.

**MITRE** , f. f. (*Littérat.*) en grec & en latin *mitra* , sorte de coëffure particulière aux dames romaines. Ce que le chapeau étoit aux hommes , la mitre l'étoit aux femmes. Elle étoit plus coupée que la *mitre* moderne que nous connoissons , mais elle avoit comme elle ces deux pendans que les femmes ramenoient sous les joues. Servius , sur ce vers de Virgile , où Hiarbas reproche à Enée ses vêtemens efféminés ,

*Mœnia mentum mitrâ , crinemque ,  
madentem  
Subnexus ,*

ajoute *mitrâ lydiâ ; nam utebantur & Phryges & Lydii mitrâ , hoc est incurvo pileo , de quo pendeat etiam buccarum tegimen*. Cet ornement dégénéra peu-à-peu ; peut-être avoit-il l'air de coëffure trop négligée. Les femmes qui avoient quelque pudeur n'osèrent plus en porter , de sorte que la *mitre* devint le partage des libertines. Juvenal s'en expliquoit ainsi , lorsqu'il reprochoit aux Romains le langage & les modes des Grecs , qu'ils tenoient eux-mêmes des Assyriens :

*Ite quibus grata est picâ lupa barbara  
mitrâ.*

Il faut admirer ici le caprice du goût , & celui de la bizarrerie de la mode , qui fait servir à nos cérémonies les plus augustes la même chose qu'elle employoit à l'appareil de la galanterie , & met sur la tête des plus respectables ministres du Seigneur les mêmes ornemens à-peu-près dont se pareroient les courtisannes. ( Voyez l'article

*suivant.*) Ainsi, par un exemple de mo'le tout opposé à celui-ci, le voile qui d'abord n'avoit été d'usage que dans les fonctions du temple, devint une es'pece de coëffe sous laquelle les dames romaines ramassoient leurs cheveux bien frisés & bien ajustés. Les progrès du luxe produisirent cet effet, changerent la destination du voile, & firent servir à la vanité ce qui n'avoit été qu'un ornement de cérémonies & de sacrifices.

Un chanoine régulier de sainte Genevieve, Claude du Molinet, a fait une dissertation sur la *mitre* des anciens, où il a recueilli bien des choses curieuses; le lecteur peut le consulter. (*D. J.*)

MITRE, en latin *mitra*; (*Hist. eccléf.*) sorte d'ornement de tête dont les évêques se servent dans les cérémonies. Elle est de drap d'or ou d'argent, accompagnée de deux languettes de même étoffe, qui pendent d'environ un demi-pié sur les épaules, & qui, à ce qu'on croit, représentent les rubans dont on se servoit autrefois pour l'affermir en les nouant sous le menton, & elle forme à son bonnet deux pointes, l'une pardevant, l'autre par derriere, surmontées chacune par un bouton.

Dans un ancien pontifical de Cambrai, où l'on entre dans le détail de tous les ornemens pontificaux, il n'est point fait mention de la *mitre*, non plus que dans les anciens pontificaux manuscrits, ni dans Amalaire, dans Raban, dans Alcuin, ni dans les autres anciens auteurs qui ont traité des rites ecclésiastiques. C'est peut-être ce qui a fait dire à Onuphre, dans son *Explication des termes obscurs*, à la fin de ses vies des papes, que l'usage des *mitres* dans l'église romaine ne remontoit pas au-delà de 600 ans. C'est aussi le sentiment du pere Hugues Menard, dans ses *Notes sur le sacramentaire de saint Grégoire*, où il répond aux opinions contraires. Mais le pere Martenne, dans son *Traité des anciens rites de l'église*, dit qu'il est constant que l'usage de la *mitre* a été suivi par les évêques de Jérusalem, successeurs de saint Jacques, comme cela est marqué expressément dans une lettre de Théodose, patriarche de Jérusalem, à saint Ignace, patriarche de Constantinople, qui fut pro-

duite dans le huitieme concile général. " Il est certain aussi, ajoute le même " auteur, que l'usage des *mitres* a eu lieu " dans l'église d'occident long-temps avant " l'an 1000, comme il est aisé de le prou- " ver par l'ancienne figure de saint Pierre, " qui est au devant de la porte du monas- " tere de Corbie, & qui a plus de mille ans, " & par les anciens portraits des papes que " les Bollandistes ont rapportés dans leur " vaste recueil. " Théodulphe, évêque d'Orléans, fait aussi mention de la *mitre* dans une de ses poésies, où il dit en parlant d'un évêque :

*Illius ergo caput resplendens MITRA  
tegebat.*

Le pere Martenne ajoute que, pour concilier les différens sentimens sur cette matiere, il faut dire que l'usage des *mitres* a toujours été dans l'église, mais qu'autrefois tous les évêques ne la portoient pas, s'ils n'avoient un privilege particulier du pape à cet égard. Dans la cathédrale d'Acqs, on voit en effet sur la couverture d'un tombeau un évêque représenté avec sa crosse sans *mitre*. Le pere Mabillon, & plusieurs autres auteurs, prouvent la même chose pour l'église d'occident & pour les évêques d'orient, excepté les patriarches. Le pere Goar & le cardinal Bona en disent autant pour les Grecs modernes.

En occident, quoique l'usage de la *mitre* ne fût pas commun aux évêques même, on vint ensuite à l'accorder non-seulement aux évêques & aux cardinaux, mais encore aux abbés. Le pape Alexandre II l'accorda à l'abbé de Cantorberi & à d'autres. Urban II, à ceux du mont Cassin & de Cluni. Les chanoines de l'église de Besançon portent le rochet comme les évêques, & la *mitre* lorsqu'ils officient. Le célébrant & les chantres portent aussi la *mitre* dans l'église de Mâcon; la même chose est pratiquée par le prieur & le chantre de Notre-Dame de Loches, & par plusieurs autres. Il y a beaucoup d'abbés, soit réguliers, soit séculiers en Europe, qui ont droit de *mitre* & de crosse. La forme de cet ornement n'a pas toujours été, & n'est pas encore partout la même, comme le montre le pere

Martenne tant dans l'ouvrage que nous avons cité, que dans son voyage littéraire. Celles qui sont représentées sur un tombeau d'évêque à saint Remi de Rheims, ressemblent plutôt à une coëffe qu'à une mitre. La couronne du roi Dagobert sert de mitre aux abbés de Munster. *Moréri.*

MITRE, en architecture, c'est un terme d'ouvrier, pour marquer un angle qui est précisément de 45 degrés, ou la moitié d'un droit.

Si l'angle est le quart d'un droit, ils l'appellent *demi-mitre*. Voyez ANGLE. Ils ont pour décrire ces angles un instrument qu'ils nomment *espece de mitre*, avec lequel ils tirent des lignes de mitres sur les quartiers ou battans; & pour aller plus vite, ils ont ce qu'ils appellent une *boite de mitre*. Elle est composée de quatre pieces de bois, chacune d'un pouce d'épaisseur, clouées à plomb l'une sur le bord de l'autre. Sur la piece supérieure sont tracées les lignes de mitre des deux côtés, & on y pratique outre cela une coche pour diriger la scie, de façon qu'elle puisse couper proprement les membres de la mitre, en mettant seulement la piece de bois dans cette boîte. Voyez BEUVEAU.

On appelle aussi mitre une seconde fermeture de cheminée, qui se pose après coup pour en diminuer l'ouverture, & empêcher qu'il ne fume dans les appartemens.

MITRE, f. f. (*terme de Blason.*) ornement pontifical en forme de bonnet élevé, dont le haut finit en pointe, ayant deux pendans derrière.

Les évêques & les abbés réguliers portent la mitre sur l'écu de leurs armes; ils y ajoutent la croffe.

La mitre des évêques se pose de front à dextre, & la croffe à fenestre, tournée en dehors.

Les abbés doivent porter la mitre de profil à dextre, & la croffe à fenestre, tournée en dedans, pour montrer que leur juridiction n'est que dans leur cloître.

Le mot mitre vient du latin *mitra*, dérivé du grec *μίτρα*, qui a la même signification. (*G. D. L. T.*)

MITRER, (*Jurisprud.*) M. Philippe Bornier, en sa conférence sur l'ordonnance du commerce, *tit. xj des faillites, art.*

22, dit que ce qu'on appelle en France mitrer, est lorsqu'on met le cou ou les poignets entre deux ais, comme on voit encore les ais troués au haut de la tour du pilory des halles, & à l'échelle du temple à Paris; mais il paroît que dans l'origine, ce qu'on appelloit mitrer, étoit une autre sorte de peine ignominieuse, qui consistoit à mettre sur la tête du condamné une mitre de papier, à-peu-près comme on en mettoit sur la tête de l'évêque ou abbé des fous, lorsqu'on en faisoit la fête, qui n'a été totalement abolie que depuis environ 200 ans. En effet, il est dit dans Bartole, sur la loi *eum qui*, au digest. *de injuriis; tu fuisti mitratus pro falso*. Et dans le *Memoriale* de Pierre de Paul, année 1393, *tit. de quibusdam maleficiis*, il est dit: *Ubi unus dictorum sacerdotum S. Demea mitratus fuit, & in eadem mitrâ ductus fuit unâ cum prædictis aliis clericis ligatus*, &c. Sur quoi on peut voir aussi Julius Clarus, in *sentent.* p. 328, & le glossaire de Ducange, p. 328. La mitre, qui est ordinairement une marque d'honneur, est encore en certains cas une marque d'ignominie. Dans le pays de Vosges le bourreau en porte une, pour marque extérieure de son office. En Espagne, l'inquisition fait mettre une mitre de carton sur la tête de ceux qu'elle condamne pour quelque crime d'hérésie. Voyez le traité des signes des pensées, par Alphonse Costadau, *deuxieme édition, tome IV, p. 268. (A)*

MITTA, f. f. (*Hist. mod.*) étoit anciennement une mesure de Saxe, qui tenoit 10 boisseaux.

MITTAU, (*Géog.*) petite ville du duché de Curlande, capitale de la Sémigalle & de la Curlande. Les Suédois la prirent en 1701, & les Moscovites en 1706. Elle est sur la riviere de Bolder, à 8 lieues S. O. de Riga, 96 N. de Varsovie. *Long.* 41, 45; *lat.* 56. (*D. J.*)

MITTENDARI, (*Antiq. rom.*) On appelloit ainsi les commissaires qui étoient envoyés dans les provinces, en certaines occasions importantes, pour avoir l'œil sur la conduite des gouverneurs provinciaux, & en faire le rapport au préfet du prétoire, qui seul avoit le droit d'y remédier. On appelloit aussi *mittendarii*

ou *mittendaires*, des officiers que le préfet prétorien envoyoit dans les provinces, pour voir ce qu'il y avoit à faire, & ordonner des réparations. Les *mittendarii* faisoient leur rapport au préfet, qui prononçoit suivant l'exigence des cas. Ils avoient aussi quelquefois leur commission directement de l'empereur. Ils s'appellerent aussi *missi*, envoyés.

**MITTENTES**, f. m. (*Hist. eccléf.*) ceux que la crainte des supplices déterminoit à jeter de l'encens dans le feu allumé sur les autels du paganisme. L'église les punissoit sévèrement de cette apostasie. Elle les appelloit aussi *turificati* ou *sacrificati*; & ils étoient compris sous la dénomination générale de *lapsi*, tombés.

**MITU**, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom d'un oiseau du Brésil du genre des faisans, selon Marggrave, ou plutôt de paons, selon Ray; c'est un bel oiseau, plus gros qu'un coq, d'un noir de jais sur tout le corps, excepté sur le ventre, qui est d'un brun de perdrix; il porte sur la tête une touffe de plumes, d'un noir luisant, qu'il élève en maniere de crête; son bec est large à la base, étroit à la pointe, & d'un rouge éclatant; sa queue est très-longue, il peut l'élever & l'étendre en éventail comme les paons. Il aime à jucher sur les arbres; mais on l'appriivoise très-aisément. (*D. J.*)

**MITYLENE**, (*Géogr. anc.*) capitale de l'île de Lesbos. Il est étonnant que la plupart des livres grecs & latins écrivent *Mitylene* & *Mitylenæ*, tandis qu'on lit dans les anciennes médailles *μυτιλήνη*, *μυτιλήναιον*, c'est-à-dire, *Mitylinæ*, *Mitylenæon*; & comme c'est là, selon toute apparence, la véritable orthographe, nous la suivrons dans cet ouvrage. Ainsi voyez **MYTILENE**. (*D. J.*)

**MIULNOY-DIWOR**, f. m. (*Comm.*) On nomme ainsi à Pétersbourg, le marché où se vendent les denrées & les meubles nécessaires dans les maisons, comme pois, lentilles, fèves, lard, farine, vaisselle de bois, pots de terre, &c. C'est un grand bâtiment carré, & dans les deux côtés qui donnent sur la rue, on vend toutes sortes de vivres & d'ustensiles de ménage. Les magasins à la farine occupent les deux

autres côtés, qui regardent la rivière. Ces maisons & magasins n'étant que de bois, & couverts de bois à la moscovite, sont sujets à de grands incendies, dont on a fréquemment des exemples. *Dict. de Comm.*

**MIURE** ou **MYURE**, f. f. (*Méd. Sémiot.*) *μυυρος* ou *μυυρος*, nom que les anciens grecs ont donné à une espèce de pouls inégal régulier, dont le caractère distinctif est d'aller toujours en diminuant, de façon que la seconde pulsation est moins élevée que la première, la troisième que la seconde, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à une extrême petitesse, ou qu'elle ait dégénéré en intermittence parfaite; alors, ou le pouls reste dans cet état d'affaiblissement, ou il remonte tout d'un coup, & passe brusquement d'un extrême à l'autre, ou enfin les pulsations reprennent leur force & leur grandeur par degrés, & dans les mêmes proportions qu'elles les avoient perdus. Ces deux dernières espèces portent aussi le nom de pouls *reciproques*, *accourcis*, *reciproci*, *decurtati*; & l'on a appelé la première espèce *accourcis manquans*, *deficiencies decurtati*. Galien. *de différent. puls. lib. I, cap. xj.* La ressemblance qu'on a trouvée ou imaginée de cette espèce de pouls à la queue d'une fourmi qui va toujours en diminuant, l'a fait appeler par plusieurs *μυυρος*, nom composé de *μυς*, qui signifie *rat*, & de *ουρος*, *queue*. Cette étymologie & cette orthographe, qui se trouvent dans quelques vieux cahiers grecs, sont assez naturelles. Galien dit que les médecins grecs nomment ces pouls *εἰζοντας* & *μειψους*, c'est-à-dire, *inutiles* & comme *accourcis*, *inutiles* & *quasi decurtatos*, empruntant ce nom des figures qui se terminent en pointe. Suivant ce sentiment, il faut écrire ce mot en françois par un *i*, *miure*.

Galien & ses commentateurs serviles, ont tous regardé ce caractère du pouls comme très-mauvais, indiquant une foiblesse générale, un ralentissement mortel dans les forces du cœur & des artères. Cependant il paroît par les observations exactes de M. Bordeu, que ce pouls n'est pas un signe aussi fâcheux qu'on l'avoit cru jusqu'alors, & qu'au contraire il annonce quelquefois une évacuation critique

& salutaire par les urines. Il paroît, dit cet illustre & judicieux observateur, que dans cette inégalité même, il y a une sorte de régularité qui manque au pouls intestinal. Le pouls des urines a plusieurs pulsations moindres les unes que les autres, & qui vont ordinairement jusqu'à se perdre, pour ainsi dire, sous le doigt; c'est dans ce même ordre qu'elles reviennent de temps en temps; les pulsations qui se font dans ces intervalles, sont plus développées, assez égales, & un peu sauvillantes. Recherches sur le pouls, par rapport aux crises, chap. xv, obs. 83, 84 & 85, &c. Ces observations ont été confirmées par M. Michel, médecin de Montpellier. *Nouvel. obs. sur le pouls, par rapport aux crises.* Et nous avons vu nous-mêmes, dans un malade, le pouls miure précéder une excrétion abondante d'urine. *Voyez* POULS.

MIXIS, f. f. *μίξις*, *mixtio*, en Musique, est une des parties de l'ancienne mélodie, par laquelle le compositeur apprend à bien combiner les intervalles, & à bien distribuer les genres selon le caractère du chant qu'il s'est proposé de faire. *Voyez* MÉLOPÉE. (S)

MIXO-LYDIEN, adj. est le nom de l'un des modes de l'ancienne musique, appelé autrement *hyperdorien*; parce que sa fondamentale ou tonique étoit une quarte au dessus de celle du mode dorien. *Voyez* HYPERDORIEN.

Le mode *mixto-lydien* étoit le plus aigu des sept, auxquels Ptolomée avoit réduit tous ceux de l'ancienne musique. *Voyez* MODE. On attribue à Sapho l'invention de ce mode.

MIXOQUIXOCHI-COPALLI, (*Hist. nat. bot.*) grand arbre du Mexique, dont le tronc est rayé de blanc, & dont la feuille ressemble à celle de l'oranger. Ses fleurs qui sont fort petites, sont d'une couleur rougeâtre. Cet arbre donne une résine d'un rouge très-vif, très-aromatique, un peu astringente, & que l'on regarde comme un spécifique pour un grand nombre de maladies. On désigne aussi cet arbre sous le nom de *xochicopal*.

MIXTE, adj. (*Mathémat.*) On dit qu'il y a raison ou proportion *mixte*,

lorsqu'on compare la raison de l'antécédent & du conséquent à leur différence, comme si  $\frac{a}{3} \cdot \frac{b}{4} :: \frac{c-d}{12 \cdot 16}$ : en ce cas, l'on aura  $7 \cdot 1 :: 28 \cdot 4$   
 $a+b \cdot a-b :: c+d \cdot c-d$ . V. RAISON & PROPORTION.

*Mathématiques mixtes.* Voy. MATHÉMATIQUES.

MIXTE, (*Phys.*) Un corps *mixte* en philosophie, est celui qui est composé de divers élémens ou principes. En ce sens, *mixte* est opposé à *simple* ou *élémentaire*, qui se dit des corps qui ne sont composés que d'un principe seulement, comme les chymistes supposent que sont le soufre, le sel, &c.

Les scholastiques définissent un corps *mixte*, un tout résultant de plusieurs ingrédients altérés, ou modifiés par le mélange. Suivant ce principe, les différens ingrédients ou composans, n'existent point actuellement dans le *mixte*, mais ils sont tous changés de façon qu'ils conspirent à la formation d'un nouveau corps, d'une espèce différente de celle des ingrédients.

L'objet de la chymie est de résoudre les *mixtes* en leurs parties composantes, ou principes. *Voyez* CHYMIE, &c.

Les scholastiques distinguent les *mixtes* en *parfaits* & *imparfaits*. Les *mixtes* parfaits sont des corps animés, où les élémens sont transformés par un parfait mélange: tels sont les plantes, les bêtes, les hommes. Les *mixtes* imparfaits sont des corps inanimés, dont la forme n'est pas différente de celle des élémens: tels sont les météores, les minéraux, les métaux. Sur quoi tout cela est-il fondé? *Voyez* ELÉMENS. *Chambers.*

MIXTE & MIXTION, (*Chymie.*) Les chymistes prennent ces mots dans deux sens différens; premièrement, dans un sens général & vague, ils appellent *mixtes* les corps chymiques, formés par l'union de divers principes quelconques; & *mixtion*, l'union, la combinaison de ces divers principes; c'est là le sens le plus connu & le plus ancien. Secondement, dans un sens moins général, plus resserré, ils appellent *mixte* le corps formé par l'union de divers principes élémentaires ou simples;

& *mixtion*, l'union qui constitue cet ordre particulier de corps chymiques. Cette dernière acception est plus propre aux chymistes modernes; elle a été principalement introduite dans la langue chymique, par Becher & par Stal, qui n'ont cependant pas assez soigneusement évité d'employer ces expressions dans la première signification.

Nous allons considérer les *mixtes* & la *mixtion* sous ces deux points de vue.

Il est clair que sous le premier, la *mixtion* est la même chose que la *synthese*, que la combinaison, que l'union chymique, que la liaison intime, la forte cohésion de divers principes, opérée par l'exercice de cette force ou de ce principe universel que nous avons considéré sous le nom de *miscibilité*, voyez **MISCIBILITÉ**, *Chymie*. On trouvera encore beaucoup de notions majeures sur la *mixtion*, répandues dans plusieurs autres articles de ce Dictionnaire, dans l'article **CHYMIE**, dans l'article **MENSTRUE**, dans l'article **RAPPORT**, dans l'article **PRINCIPES**, *Chymie*; dans l'article **UNION**, &c. où ces notions ont concouru nécessairement à établir ou à éclaircir les différens points de doctrine chymique, dont on s'occupe dans ces articles. Nous allons en donner dans celui-ci le résumé & le complément.

1<sup>o</sup>. Les *mixtes* ou corps *chymiques composés*, sont formés par l'union de principes divers, d'eau & d'air, de terre & de feu, d'acide & d'alkali, &c. ils diffèrent essentiellement en cela des *agrégés*, *agregats* ou *molécules* qui sont formées par l'union de substances pareilles ou homogènes. Cette différence est exposée avec beaucoup de détail dans la partie dogmatique de l'article **CHYMIE**, voyez cet article. Il suffit de rappeler ici que c'est à cause de cette circonstance essentielle à la formation des *mixtes*, que ces corps ne peuvent être résolus en leurs principes, qu'on n'en peut séparer un de leurs matériaux, sans que leur être propre spécifique périsse, au lieu que l'agrégé étant divisé dans ses parties intégrantes & primitives, chacune de ces parties est encore un corps pareil à la masse dont elle est détachée. C'est dans ce dernier sens que la plus petite partie

d'or est toujours de l'or; mais nul des principes chymiques de la plus petite partie d'or, de l'or individu, du *mixte* appelé *or*, n'est de l'or; nul assemblage de certains principes de l'or, moins un, n'est de l'or; de même que nulle unité, concourant à la formation du nombre six, n'est six; ni nulle somme de ces unités, moins une, ou moins plusieurs, n'est six.

2<sup>o</sup>. La *mixtion* ne se fait que par *juxtaposition*, que par adhésion superficielle de principes, comme l'agrégation se fait par pure adhésion de parties intégrantes d'individus chymiques. On n'a plus heureusement besoin de combattre les entrelacements, les introversions, les crochets, les *spyres* & les autres chimères des physiciens & des chymistes du dernier siècle.

3<sup>o</sup>. La *mixtion* n'est exercée, ou n'a lieu, qu'entre les parties solitaires, uniques, individuelles des principes, *fit per minima*: elle suppose, elle demande de la destruction, ou du moins le très-grand relâchement de l'agrégation, tel que celui qui est propre aux liquides, aux substances que les chymistes appellent *dissoutes* ou *résoutes*, *solutæ*; & voilà d'où naît l'axiome chymique, *corpora non agunt*, c'est-à-dire, ne contractent point la *mixtion* chymique, *nisi sint soluta*.

4<sup>o</sup>. La *mixtion* est un acte naturel spontanée; l'art ne la produit point, n'ajoute rien à l'énergie du principe naturel dont elle dépend, n'excite point la force qui la produit; il ne fait que placer les corps miscibles dans la sphère d'activité de cette force; sphère qui est très-bornée, qui ne s'étend point à un espace sensible. Ainsi, non-seulement les *mixtes* naturels, mais même les *mixtes* qui peuvent être appelés à quelques égards *artificiels*, savoir, ceux qui sont dus à la dissolution chymique, ou à l'action menstruelle, déterminée par des opérations artificielles, voy. **MENSTRUE**, *chymie*; tous ces corps, dis-je, sont à la rigueur des produits naturels, des êtres dus immédiatement à un principe absolument indépendant de l'art humain. Je sens bien qu'on pourroit chicaner sur cette manière d'envisager le principe immédiat de la *mixtion*, & de dire que tous les principes des changemens que les hommes appellent

appellent *artificiels*, sont pourtant naturels, à la rigueur; mais cela ne seroit pas exact: des principes naturels concourent, il est vrai, aux changemens opérés par les hommes, mais ils y concourent plus ou moins prochainement; & ce concours plus ou moins prochain, plus ou moins médiat, suffit ici pour établir des différences essentielles. En un mot, l'acide & l'alcali qui, lorsqu'ils sont mis à portée l'un de l'autre, *ex intentione artificis*, s'unissent pour former le nitre, sont joints par un lien qui peut être plus exactement, plus proprement appelé naturel, que celui qui assujettit les douves d'un tonneau, au moyen des cerceaux, &c.

5°. L'acte de la *mixtion* est soudain & momentané: *mixtio fit in instanti*, dit Stahl, dans son *Specimen Beckerianum*, part. I, sect. 1, membr. 1, § xij. Ceci est une suite nécessaire du dogme précédent; car non seulement l'observation, les faits, établissent cette vérité; mais elle est susceptible, dans la considération abstraite, de la plus exacte démonstration. En effet, dès que la *mixtion* s'opère par une force inhérente, ou toujours subsistante dans les corps; dès que des corps se trouvent placés dans la sphere d'activité de cette force (cette sphere étant sur-tout circonscrite dans les termes de la plus grande proximité possible, peut-être du contact), & dès que tous les obstacles sont écartés ou vaincus, la *mixtion* doit arriver dans un instant, par un acte simple, dans lequel on ne sauroit concevoir de la durée: en un mot, être très-voisin, ou se toucher, est la même chose dans ce cas, que subit la *mixtion*.

6°. La cohésion mixtive est très-intime; le nœud qui retient les principes des *mixtes* est très-fort: il résiste à toutes les puissances mécaniques; nul coin, nul levier, nul choc, nulle direction de mouvement, ne peut le rompre: & même le plus universel des agens chimiques, le feu, & toute l'énergie connue de son action dissociante, agit en vain sur la *mixtion* la plus parfaite, sur un certain ordre de corps chimiques composés, dont nous parlerons dans la suite de cet article. A plus forte raison, le degré le plus foible de cette action, savoir, la raréfaction, par sa chaleur ne

porte-t-elle point absolument sur la *mixtion*, même la plus imparfaite. Le moyen le plus commun, le plus généralement efficace, que la nature & l'art emploient, pour surmonter cette force, c'est un plus grand degré de cette même force. Certains corps combinés chymiquement, ne se séparent parfaitement & absolument, que lorsque chacun ou au moins l'un d'eux, passe dans une nouvelle combinaison. Cette nouvelle combinaison est l'effet propre du phénomène que les chymistes appellent *précipitation*; & ce plus haut degré de force mixtive existe entre deux substances, dont l'une est nue ou libre, (*voy. NUD, Chym.*) & l'autre unie ou combinée, par l'exercice duquel cette dernière est dégagée de ses anciens liens, & en subit de nouveaux; ce plus haut degré de force, dis-je, est connu dans l'art, sous les noms de *plus grand rapport* & de *plus grande affinité*. Voyez RAPPORT, *chymie*. Voyez aussi à l'article FEU, *chymie*, & à l'article DISTILLATION, quels sont les corps chimiques composés, dont le feu seul peut désunir les principes, & quels sont ceux contre la *mixtion* desquels cet agent est impuissant.

Ce lien, ce nœud, cette cohésion mixtive est très-supérieure, dans le plus grand nombre des cas, à la cohésion agrégative, qui est l'attraction de cohésion des physiciens. Cette vérité est prouvée, & en ce que l'action dissociante du feu se porte efficacement sur tous les agrégés chimiques, & en ce que dans les cas les plus ordinaires & les plus nombreux, les parties intégrantes, individuelles des agrégés, abandonnent, *deserunt*; leur association agrégative, pour se porter violemment, *ruere*, à la *mixtion*, ou à l'association avec des principes divers, comme cela arrive dans presque toutes les dissolutions. (*Voyez MENS-TRUE, Chymie.*); & enfin en ce que les puissances mécaniques surmontent, quelquefois même avec beaucoup de facilité, la cohésion agrégative.

Il est tout commun aussi de voir, dans les opérations chimiques, les agens chimiques très-énergiques, & principalement le feu rompre l'agrégation d'un sujet chimique composé, sans agir sur la *mixtion*. Toutes les opérations chimiques, proprement

dites, que nous avons appelé *disgrégatives*, & toutes celles que nous avons appelé *mixtives* ou *combinantes*, sont dans ce cas. Voyez OPÉRATIONS CHYMIQUES.

Il arrive cependant quelquefois que certains menstrues obéissent davantage à la force de cohésion agrégative, qu'à la force de miscibilité : par exemple, l'esprit de nitre concentré à un certain point, n'agit pas sur l'argent par cette raison. Voyez MENS-TRUE, *chymie* : mais ces cas sont rares.

7°. Un caractère essentiel de la *mixtion* chymique, du moins la plus parfaite, c'est que les propriétés particulières de chaque principe qui concourt à la formation du *mixte*, périssent ; ou du moins qu'elles soient tellement malquées, suspendues, *sopita*, qu'elles soient comme si elles n'étoient point, & que le *mixte* soit une substance vraiment nouvelle, spécifiée par les qualités propres, & diverses de celles de chacun de ses principes. C'est ainsi que le nitre formé par l'union d'un certain acide, & d'un certain alkali, n'a plus ni les propriétés essentielles de cet acide, ni celles de cet alkali, mais des propriétés nouvelles & spéciales. C'est ainsi que plusieurs sels métalliques qui conservent la corrosivité de l'un de leurs principes, de l'acide, ne retiennent cette propriété, que parce que cet acide est contenu surabondamment dans ces sels, c'est-à-dire, dans un état de *mixtion* très-imparfaite, très-improprement dite. V. SURABONDANT, *Chymie*.

8°. Un autre caractère essentiel de la *mixtion*, caractère beaucoup plus général, puisqu'il est sans exception, c'est que les principes qui concourent à la formation d'un *mixte*, y concourent dans une certaine proportion fixe, une certaine quantité numérique de parties déterminées, qui constituent dans les *mixtes* artificiels ce que les chymistes appellent *point de saturation*. Voyez SATURATION, *chymie*. Car quoique nous ayions dit que les principes des *mixtes* s'unissoient, *per minima*, partie à partie, cela n'empêche point qu'à une seule partie d'un certain principe ne puissent s'unir deux ou plusieurs parties d'un autre. C'est ainsi que très-vraisemblablement le soufre commun est formé par l'union d'une partie unique d'acide & de plusieurs parties

de feu ; il est vrai que cette dernière *antimadversion* n'est qu'un soupçon qui est établi, cependant sur de très-grandes probabilités. Voyez SOUFRE. Mais l'observation générale sur la proportion déterminée des *ingrédients* de la *mixtion*, est un dogme d'éternelle vérité, de vérité absolue, nominale. Nous n'appellons *mixtes*, ou substances *non-simples*, vraiment chymiques, que celles qui sont si essentiellement, si nécessairement composées, selon une proportion déterminée des principes, que non-seulement la soustraction ou la *sur-addition* d'une certaine quantité de tel ou tel principe, changeroit l'essence de cette substance ; mais même que l'excès d'un principe quelconque est de fait inadmissible dans les *mixtes*, tant naturels qu'artificiels, & que la soustraction d'une portion d'un certain principe, est, par les définitions ci-dessus exposées, la décomposition même, la destruction chymique d'une portion du *mixte* ; en sorte que si d'une quantité donnée de nitre, on sépare une certaine quantité d'acide nitreux, il ne reste pas un nitre moins chargé d'acide, mais un mélange de nitre parfait, comme auparavant, & d'alkali fixe, qui est l'autre principe du nitre, absolument nu, à qui l'acide auquel il étoit joint a été entièrement enlevé. En un mot, l'acide n'a pas été enlevé proportionnellement à la quantité entière de nitre, mais à une certaine portion qui a été absolument dépouillée. Ceci est démontré par les faits.

La première assertion est prouvée aussi par des faits très-connus : tous les menstrues entrent en *mixtion* réelle avec les corps qu'ils dissolvent ; mais l'énergie de tous les menstrues est bornée à la dissolution d'une quantité déterminée du corps à dissoudre ; l'eau une fois saturée du sucre, (voyez SATURATION, *chymie*.) ne dissout point de nouveau sucre ; du sucre jeté dans une dissolution parfaitement saturée de sucre, y reste constamment sous le même degré de chaleur dans son état de corps concret. Cette dernière circonstance rend le dogme que nous proposons très-manifeste ; mais elle ne peut s'observer que lorsqu'on éprouve l'énergie des divers menstrues sur les corps concrets ou consistans ; car lors-

qu'on l'essie sur des liquides, ce n'est pas la même chose, quelque excès d'alkali résous qu'on verse dans l'esprit de vinaigre, par exemple, il ne paroît pas sensiblement qu'une partie de la première liqueur soit rejetée de la *mixtion*. Elle l'est pourtant en effet, & la chymie a des moyens simples pour démontrer dans les cas pareils, la moindre portion excédante ou superflue de l'un des printipes (*voyez SATURATION, chymie*); & cette portion excédante n'en est pas plus unie avec le *mixte*, pour nager dans une même liqueur avec lui. Car deux liqueurs capables de se mêler parfaitement, & qui sont actuellement mêlées très-parfaitement, ne sont pas pour cela en *mixtion* ensemble. Au contraire les liqueurs très-pareilles, celles, par exemple, qui ont l'eau pour base commune, se mêlent, on ne peut pas plus parfaitement ensemble, au point même qu'elles sont aussi inséparables que deux verres d'eau pure bien *entre-mêlés*. Un verre de dissolution de sel marin, & un verre de dissolution de nitre qu'on mêleroit ensemble, seroient tout aussi inséparables que ces deux verres d'eau pure. Or ces mélanges, tout indissolubles qu'ils sont, ne constituent pas la *mixtion*. Il en est ainsi de l'alkali excédant, dans l'expérience ci-dessus proposée; c'est une liqueur alkaline, dont la base est de l'eau, qui est mêlée ou confondue avec une liqueur de terre foliée (c'est le nom du sel résultant de l'union de l'alkali fixe, commun, & de l'acide du vinaigre) dont la base est aussi de l'eau, comme un verre d'eau pure seroit mêlée ou confondue avec un autre verre d'eau pure. La circonstance de tenir en dissolution quelque corps, ne change point à cet égard la condition de l'eau, pourvu que dans le cas où chaque eau est chargée d'un corps divers, ces deux corps ne soient point miscibles ou solubles l'un par l'autre.

Il est évident, & les considérations précédentes nous conduisent à cette vérité plus générale, que toutes ces unions de divers liquides aqueux, sont de vraies, de pures agrégations. Une certaine quantité déterminée d'eau s'unit, par le lien d'une vraie *mixtion*, à une quantité déterminée de sel, & constitue un liquide aqueux qui est un vrai *mixte*. Cela est prouvé, entr'autres

choses, en ce que dès qu'on *soustrait* une portion de cette eau, une portion du *mixte* périt: on a, au lieu de *mixte aqueosalin*, appelé *lessive, lixivium*, un corps concret, un crystal de sel. Mais toute l'eau qu'on peut surajouter à cette lessive proprement dite, ne contracte avec elle que l'agrégation; c'est de l'eau qui s'unit à de l'eau; & voilà pourquoi ce mélange n'a point de termes, point de proportions: une goutte de lessive se mêle parfaitement à un océan d'eau pure: une goutte d'eau pure se mêle parfaitement à un océan de lessive. Il en est absolument de même de l'esprit-de-vin, du vin, du vinaigre, de toutes les liqueurs végétales & animales aqueuses, des acides, des esprits alkalis, aromatiques, &c. & de leurs mélanges à de l'eau pure ou entr'eux, toutes les fois qu'ils ne contiendront pas des substances réciproquement solubles, où abstraction faite de l'événement qui résultera de cette circonstance accidentelle, il est clair que tous ces mélanges ne sont pas des *mixtions*: premièrement par les définitions, car ils ne sont bornés par aucune proportion: secondement, par la nature même des choses; car nous croyons avoir prouvé que, dans tous ces cas, ce sont des corps non-seulement pareils, mais même identiques de l'eau & de l'eau qui s'unissent, ce qui constitue l'agrégation. *Voyez l'article LIQUIDITÉ, chymie*. L'acide surabondant des sels métalliques peut aussi être considéré, à quelques égards, comme uni, par simple agrégation, au vrai *mixte* salin.

Les différentes substances métalliques s'alliant aussi ou s'entremêlant, pour la plupart, sans aucune proportion, un grain d'argent étant reçu dans une masse d'un millier de cuivre, comme un grain de cuivre dans une masse d'un millier d'argent, nous regardons aussi ces mélanges & les pareils, comme une espèce d'agrégation. C'est ainsi que nous l'avons considéré dans l'exposition du système des opérations chymiques. V. OPÉRATIONS CHYMIQUES.

*Des mixtes & de la mixtion considérée dans la seconde acception.* M. Becker distingue tous les sujets chymiques en *mixtes*: composés, surcomposés, *decomposita*, & ceux qu'il appelle *super-decomposita*.

Il appelle *mixtes* les corps formés par l'union chymique de deux ou de plusieurs élémens, premiers principes, ou corps simples. *Voyez* PRINCIPES. L'acide, le soufre, l'huile, le charbon le plus simple, les métaux, sont regardés comme des corps de cet ordre, qui est très-peu nombreux, soit dans la nature, soit dans les produits de l'art. C'est la *mixtion* des sujets chymiques de cet ordre, qui est la plus parfaite, la plus intime, la plus constante, à laquelle conviennent éminemment les propriétés de la *mixtion* en général. Il est tout simple, par exemple, qu'elle élude davantage l'énergie des agens chymiques, tant parce que les *mixtes* sont de tous les corps destructibles les plus petits, que parce que leurs principes sont vraisemblablement cohérens dans le plus grand degré de vicinité possible, ou du moins existant dans la nature. Si le contact même est concevable, c'est sans contredit principalement entre les principes simples & premiers.

Les composés sont des corps formés par l'union chymique de deux ou de plusieurs *mixtes*; ces corps sont plus communs, soit dans la nature, soit dans l'art. Les métaux minéralisés avec le soufre, les sels métalliques, les résines, &c. sont des composés.

Les surcomposés sont des corps formés par l'union chymique de deux ou de plusieurs composés: les exemples des corps de cet ordre, ou du moins qui soient strictement dans les termes de la définition, ne sont pas aisés à trouver. Stahl, dans le *specimen Beckerianum*, n'ose en proposer qu'avec la formule du doute. Cette difficulté vient d'un vice inhérent à la division même de Becker, qui n'a point fait d'ordre distinct pour les combinaisons qui se présentent le plus fréquemment, tant dans les sujets naturels que dans les sujets artificiels; savoir, les unions immédiates des élémens, des *mixtes* & des composés entre eux. En effet il existe très-peu de corps très-composés dans le dernier ordre de composition, dans lesquels n'entre quelque *mixte* ou quelque élément. Il y a beaucoup de combinaisons de *mixte* & d'élémens, &c.

L'usage que fait Becker de sa superdécomposition est aussi très-peu exact, il entend presque la même chose que nous en-

tendons par *surabondance* (*Voyez* SUR-ABONDANCE), & spécialement la surabondance d'un principe élémentaire dans un *mixte* ou dans un composé.

Toute cette doctrine, ou plutôt cette nomenclature est inexacte & heureusement inutile: il importe seulement, en considérant & en traitant les sujets chymiques, d'avoir le plus grand égard aux différens ordres de leur composition, à les examiner successivement, en commençant par le plus prochain, le plus immédiat, le dernier. *Voyez* pour exemple de cette méthode, l'article VÉGÉTAL, (*Chymie*.) Il entre assurément dans cette recherche, de connoître l'état de simplicité ou de composition diverse de chaque principe considéré à son tour; mais il importe peu, ce me semble, que chacun de ces états ait un nom distinct: si cependant il les faut ces noms, les chymistes doivent en chercher d'autres, ceux-ci ne valent rien. (b)

MIXTE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui tient de deux natures différentes. Il y a des corps *mixtes* qui sont partie laïques & partie ecclésiastiques, comme les universités.

Il y a des droits & actions qui sont *mixtes*, c'est-à-dire, partie réels & partie personnels; de même les servitudes *mixtes* sont celles qui sont tout-à-la fois destinées pour l'usage d'un fonds & pour l'utilité de quelque personne. *Voyez* ACTION, SERVITUDE.

On appelle *questions mixtes*, celles où plusieurs loix ou coutumes différentes se trouvent en opposition; par exemple, lorsqu'il s'agit de savoir si c'est la loi de la situation des biens, ou celle du domicile du testateur, ou celle du lieu où le testament est fait, qui règle la forme & les dispositions du testament. *Voyez* QUESTION MIXTE.

Les statuts *mixtes* sont ceux qui ont en même temps pour objet la personne & les biens. *Voyez* STATUTS.

MIXTE ou MÊLÉ, adj. est en musique le nom qu'on donnoit autrefois à quelques modes qui participoient de l'authentique & du plagal: c'est ainsi que s'en explique l'abbé Brossard; sur quoi l'on ne doit pas se tourmenter pour entendre une explication qu'il n'a sûrement pas entendue lui-même.

On appelloit *modes mixtes* ceux qui participoient à plusieurs genres à la fois. *Voyez GENRES.*

**MIXTE**, (*Peinture.*) c'est une sorte de peinture où l'on se sert du pointillement de la miniature & de la touche libre de la détrempe. Les points sont propres à finir les parties du tableau les plus susceptibles d'une extrême délicatesse; mais par la touche, le peintre répand dans son ouvrage une liberté & une force que le trop grand fini n'a point. On peut travailler en grand & en petit de cette façon. Il y a deux tableaux précieux du Corregge peints dans ce genre, que le roi de France possède. (*D. J.*)

**MIXTILIGNE**, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui est formé de lignes droites & de lignes courbes; ainsi on dit une figure mixtiligne, pour dire une figure terminée en partie par des lignes courbes, & en partie par des lignes droites; on dit aussi un angle mixtiligne, pour dire un angle formé par une ligne droite & une ligne courbe. *Voyez FIGURE & CONTINGENCE.*

**MIXTION**, s. f. (*Pharmacie.*) c'est mot signifie exactement la même chose que le mot mélange, pris dans son sens le plus vulgaire. La mixtion pharmaceutique n'est autre chose que la confusion chymique. *Voyez CONFUSION*, (*chymie.*)

On ajoute communément à la fin des prescriptions ou formulés des remèdes composés, le mot mêlez, *misce*, qu'on écrit en abrégé par la seule lettre initiale M. On ajoute quelquefois, lorsque le manuel des mélanges est un peu compliqué, comme dans les électuaires officinaux ou les opiat magistraux, l'expression suivante: selon l'art, *secundum artem*, ou *ex arte* qu'on abrège ainsi, *s. a.* *Voyez aux articles particuliers* de diverses formes de remèdes, tels que **ELECTUAIRE**, **POTION**, **POUDRE**, **ONGUENT**, &c. ce que l'art enseigne sur la mixtion ou mélange que comporte chaque forme de remède. (*b*)

**MIXTURE**, s. f. (*Pharmac.*) on trouve sous ce nom dans plusieurs auteurs, plusieurs espèces de remèdes magistraux. Gaubius distingue trois espèces de mixture: la mixture étendue, la mixture moyenne, & la mixture concentrée. La qualité commune ou générique de ces fortes de remèdes,

c'est d'être formés sur le champ & par le simple mélange, c'est-à-dire, sans décoction, infusion, &c. & les trois espèces sont distinguées entr'elles par la dose sous laquelle chacune opère son effet moyen, la première n'agissant qu'à grandes doses & même à doses répétées; la seconde à doses beaucoup moindres; & enfin la dernière à très-petites doses.

La première espèce n'est autre chose que la composition beaucoup plus connue sous le nom de *julep* (*voyez JULEP*): la seconde est une véritable espèce de la préparation beaucoup plus connue sous le nom de *potion*, (*voyez POTION*;) & enfin la troisième n'est autre chose que ce qu'on appelle *goutte*. *Voyez GOUTTE*, (*Pharmacie.*)

**MIXTURA DE TRIBUS**, (*Pharm. mat. méd.*) préparation qu'on trouve encore dans les livres, sous le nom de *mixtura simplex de tribus*, & de *spiritus carminativus de tribus*. Ce n'est autre chose qu'un mélange d'esprit thériaque camphré & de sel ammoniac, secret de Glauber: & si elle est appelée mélange de trois, & non pas de deux, c'est qu'on compte les deux principes du sel ammoniac avant leur combinaison. La recette de la pharmacopée de Paris est la suivante. Prenez d'esprit thériaque camphré dix onces, d'esprit de vitriol deux onces, d'esprit de tartre rectifié, qui est un alkali volatil assez concentré, six onces; digérez dans un matras bien fermé pendant trois semaines. Les proportions de l'acide & de l'alkali sont ici mal déterminées, car elles ne doivent jamais l'être par le poids ou la mesure. **V. SEL NEUTRE.** Ici donc, comme ailleurs, il faut le prescrire au point de saturation, ou prescrire l'excès de l'un ou de l'autre, si par hasard on se propose que l'acide ou l'alkali domine dans cette préparation.

Secondement, il est inutile de digérer pendant si long-temps: l'union convenable des trois ingrédients est opérée en très-peu de temps, & il suffit, pour la hâter, d'agiter pendant quelque temps le vaisseau dans lequel on a fait le mélange.

Cette mixture est un puissant cordial & sudorifique, qu'on doit prescrire par gouttes mêlées à quelque liqueur aqueuse appropriée. Ce remède est fort peu usité. (*b*)

MIZINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Galacie, sur la route de Constantinople à Antioche, suivant l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

## M N A.

MNAANIM, (*Musiq. inst. des Hébr.*) D. Calmet, par une conjecture très-ingénieuse, veut que le mnaanim soit la magade des Grecs, qu'on appelloit aussi quelquefois mingadis. Voyez MAGADE.

Mais Kircher & Bartoloccius en font un instrument de percussion, en quoi ils sont autorisés par le talmud, l'auteur du scilte haggiborim & d'autres. « Le mnaanim, » dit Kircher d'après le scilte, étoit une » table de bois carrée, ayant un manche; » dessus cette table étoient plusieurs globes » de bois ou d'airain percés & enfilés sur » une chaîne ou corde tendue au milieu » de la table, par le moyen du manche; » en sorte que, quand on remuoit l'instrument, tous ces globes venant à se heurter » réciproquement & à frapper la table, ils » rendoient un son très-fort & très-aigu, » & qu'on pouvoit entendre de fort loin ». (*F. D. C.*)

MNEME CEPHALIQUE, *f. m. baume.* C'est un baume que Charles, duc de Bourgogne, acheta d'un médecin anglois la somme de dix mille florins. Quelques-uns assurent qu'il est si efficace, qu'il conserve dans l'esprit un souvenir perpétuel des choses passées; il n'y a que ceux qui en ont fait usage, qui peuvent nous le dire. On le prépare de la manière suivante :

Prenez suc de feuilles de mélisse, basilic, fleur de tamaris, lys, primevere, romarin, lavande, bourache, gener, de chaque deux onces; roses, violettes, de chaque une once; cubebes, cardamome, maniguette, fantal citrin, carpopalsamum, iris, safran

oriental, sarlette, pivoine, thym, de chaque demi-once; storax liquide, storax calamite, opopanax, bdellium, galbanum, gomme de lierre, labdanum, de chaque fix gros; racine d'aristoloche longue, huile de térébenthine, de chaque cinq gros, costus, genievre, baies de laurier, mastic, been, de chaque cinq gros.

Pulvérisez ce qui doit l'être, mêlez le tout ensemble, distillez-le par l'alambic à un degré de chaleur convenable, jusqu'à ce que l'eau soit séparée de l'huile. On en prend la grosseur d'une noix, & l'on s'en oint tous les jours les passages des narines & des oreilles pendant les deux premiers mois; tous les trois jours les deux mois suivans; deux fois par semaine pendant les deux autres mois, ensuite une fois toutes les semaines, & après tous les quinze jours, jusqu'à ce que l'année soit expirée. Il suffit après cela de s'en oindre une fois tous les mois. Sennert. *Pract. lib. I, c. v.*

MNEMOSINE, *f. f. (Myth.)* la déesse de la mémoire. Elle étoit, selon Diodore fille du Ciel & de la Terre, & sœur de Saturne & de Rhéa. On lui accorde, dit le même auteur, non-seulement le premier usage de tout ce qui sert à rappeler la mémoire des choses dont nous voulons nous ressouvenir, mais encore l'art du raisonnement. Jupiter, ajoutent les poètes, devint amoureux de Mnémofine, & la rendit mère des neuf Muses. Plin. *l. XXXV, c. xj.* parle d'un excellent tableau de cette déesse, fait par Philiscus; & Pausanias nomme une fontaine sacrée du même nom, dans la Bétie.

MNIARA, (*Géog. ancien.*) ville de la Mauritanie Césarienne, selon Ptolomée, *l. IV, c. ij.* Marmol prétend que c'est Hubec, bourgade du royaume d'Alger.







